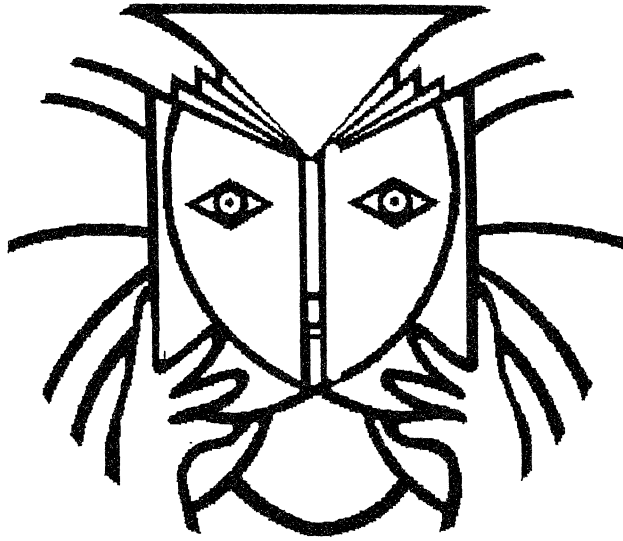




National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada



Microfilmed 2001

for the

**OFFICIAL PUBLICATIONS
COLLECTION**

of the

**NATIONAL LIBRARY
OF CANADA**

OTTAWA

*Microfilmed by
the NATIONAL ARCHIVES
OF CANADA*

Microfilmé 2001

pour la

**COLLECTION
DES PUBLICATIONS
OFFICIELLES**

de la

**BIBLIOTHÈQUE
DU CANADA**

OTTAWA

*Microfilmé par
les ARCHIVES NATIONALES
DU CANADA*

Canada

DOCUMENTS DE LA SESSION

VOLUME 5

TROISIÈME SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT

DU

CANADA

SESSION DE 1893



VOLUME XXVI.

OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1893

Voir aussi la liste numérique, page 3.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

DOCUMENTS DE LA SESSION

DU

PARLEMENT DU CANADA.

TROISIÈME SESSION, SEPTIÈME PARLEMENT, 1893.

NOTE.—Pour trouver promptement si un document a été imprimé ou non, on a ajouté les lettres (p.i.) en regard de ceux qui ne sont pas imprimés ; on comprendra que ceux qui ne sont pas ainsi marqués sont imprimés. On trouvera de plus amples renseignements concernant chaque document dans la liste qui commence à la page 3.

A	C		
Accise, etc	6	Colombie-Britannique, Station de la Quarantaine de la (p.i.)	68
Affaires des sauvages, Rapport annuel sur les.	14	Commandant, Certificat du, Protection des pêcheries (p.i.)	20i
Agents des finances en Angleterre (p.i.)	53	Commerce et ouvertures de commerce	2e
Agriculture, Rapport annuel de l'	7	Commissions aux officiers publics	31
Archives du Canada	7a	Commission géologique, Rapport de la	13a
Assurances, Rapport annuel sur les	4	Commerce et navigation, Rapport annuel	5
Assurances, Compagnies d'	4a, 4b	Commission royale, Sir A. P. Caron	27
Auditeur général, Rapport annuel de l'	1	Commission royale, Trafic des boissons (p.i.)	67
B		Comptes publics, Rapport annuel sur les	2
Banques, Balances non réclamées dans les	3a	Conférence à Washington	52
Banques chartées	3	Conférence, Canada et Terre-Neuve	20d
Baptêmes, mariages et sépultures (p.i.)	75	Cosgrove, John J (p.i.)	21b
Bateaux à vapeur, Inspection des	11	D	
Bétail canadien, Interdiction du	50	Dépenses imprévues (p.i.)	23
Betteraves, Sucre de (p.i.)	34	Directeur général des postes, Rapport annuel du	12
Bibliothèque du parlement, Rapport annuel	17	Diverses dépenses imprévues (p.i.)	23
Bonne-Espérance, Officier des pêcheries pour (p.i.)	20h	Dividendes impayés dans les banques	3a
Britannique Canadienne, Compagnie de prêts et de placements (p.i.)	55	Douanes, Département des (p.i.)	41
Budget	2	Douane, de Montréal (p.i.)	77
Budget supplémentaire	2	E	
C		Echiquier, Cour de l', Règles	25
Canal Welland (p.i.)	76	Ellis, Wm (p.i.)	76
Canaux, Statistique des	9a	Esquimalt, Défenses d'	32
Caron, sir A. P., Accusations contre	27	Etat de force, Milice	19a
Chemins de fer et canaux, Rapport annuel sur les	9	Exportations et importations (p.i.)	64
Chemins de fer, Statistique des	9b	F	
Chemin de fer Canadien du Pacifique	30	Falsification des substances alimentaires	6b
Chemin de fer Canadien du Pacifique, Terres vendues par le	30a	Fer en gueuse 36, 37a, 37b	
Chevaux, Commerce des	2d	Fermes expérimentales, Rapport annuel	7b
Choléra, Prévention du (p.i.)	65	Fermes expérimentales, Rapports (p.i.)	40
Colombie-Britannique, Commission des pêcheries de la	10c	Finances en Angleterre, Agents des (p.i.)	53
		France, Traité avec la 51, 51a, 51b, 51c	
		Fromage (p.i.)	70
		Frontières de Québec	43

G	
Gouverneur général	49, 69
Gouverneur général, Mandats du	22
Gratifications de pêche. (p.i.)	20, 20a, 20b, 20l
H	
Hackett, Edward (p.i.)	48
Harkaway, Bureau de poste de.	59a
Herchmer, Lawrence, Accusations contre (p.i.)	47
Homard, Industrie du	10d
Huitres, Pêche des, du Canada.	10d
I	
Ile du Prince-Edouard, Tunnel de l'. (p.i.)	58
Importations et exportations (p.i.)	54
Impressions et papeterie publiques.	16d
Industrie du homard	10d
Inspection des bateaux à vapeur.	11
Intercolonial, Chemin de fer :	
Atkinson, C. A. (p.i.)	26c
Dépenses d'exploitation	26a
Horaire des trains de voyageurs (p.i.)	26
Privilèges de circulation (p.i.)	26d
Revenu	26b
Interdiction du bétail canadien.	50
Intérieur, Rapport annuel.	13
J	
Justice, Rapport annuel de la	18
K	
Kingston, Pénitencier de (p.i.)	38
L	
Labrie, Chas. I (p.i.)	60
Lesage, Edouard (p.i.)	21a
Lurcher, Batture. (p.i.)	72
M	
Manitoba, Acte des écoles du. 33, 33a, 33b, 33c, 33d	
Marine et Pêcheries, Rapport annuel.	10
Milice et Défense, Rapport annuel.	19
Milice, Etat de force.	19a
Mines et minéraux.	63
Murphy, O. E (p.i.)	66
Mc	
McDougall, Lauchlin. (p.i.)	73
McGreevy, R. H. (p.i.)	66
McIntyre, Maître de poste. (p.i.)	21
McNamee et Cie. (p.i.)	71
N	
Nord-Ouest, Police à cheval du	15
Notre-Dame du Rosaire, Bureau de poste de (p.i.)	59
O	
Obligations et garanties. (p.i.)	36
Officiers publics, Commissions des	31
Ontario-central, Chemin de fer de l'. (p.i.)	62
P	
Pêche, Gratifications de (p.i.)	20, 20a, 20b, 20l
Pêche, Permis de. (p.i.)	54
Pêches, Relevés des, et rapports des inspecteurs.	10a
Pêcheurs canadiens, Traitement enduré par les (p.i.)	20j
Pêcheries, Commission des, Colombie-Britannique	10c
P	
Pêcheries, Gardiens des (p.i.)	20k
Pêcheries, Officier des, à Bonne-Espérance (p.i.)	20h
Pêcheries, Protection des, Certificat du commandant. (p.i.)	20i
Pensions du Service civil	28
Permis aux navires de pêche des E.-U. (p.i.)	54
Petite vérole dans la Colombie-Britannique (p.i.)	56
Poids, Mesures et Gaz.	6a
Police à cheval, Rapport annuel	15
Ponceaux sur les chemins de fer. (p.i.)	61
Pont sur la rivière Richelieu (p.i.)	44
Prosser, Wm. (p.i.)	20c
Q	
Quadra, Steamer. (p.i.)	74
Quarantaine, Station de, Colombie-Britannique (p.i.)	68
Québec, Frontières de.	43
Québec-Oriental, Chemin de fer. (p.i.)	45
R	
Recensement du Canada, 1890-91 Vol. A.	
Recensement du Canada, 1890-91. (p.i.)	46, 46a
Recettes et paiements. (p.i.)	24, 24a, 24b, 24c, 24d
Règles de la Cour de l'Échequier.	25
Relations commerciales, Canada.	2e
Relevés des pêches et rapports des inspecteurs	10a
Réseau télégraphique de l'Empire	35
Revenu de l'intérieur, Rapport annuel sur le.	6
Richelieu, Pont sur la rivière. (p.i.)	44
Rouleau, F. F. (p.i.)	20g
S	
Saint-Sébastien, Bureau de poste de. (p.i.)	59b
Sauvages, Rapport annuel sur les affaires des.	14
Secrétaire d'Etat, Rapport annuel du.	16
Service civil, Conseil des examinateurs du.	16b
Service civil, Examens du. (p.i.)	39
Service civil, Liste du.	16a
Service civil, Pensions du	28
Soulanges, Canal de. (p.i.)	42
Statistique criminelle.	7c
Statistique des canaux.	9a
Substances alimentaires, Falsification des.	6b
Sucres de betteraves. (p.i.)	34
T	
Terreneuve, Acte de la boîte	20e
Terreneuve et du Canada, Commerce de.	20f
Terreneuve et du Canada, Conférence de.	20d
Terreneuve, Pêcheurs de. (p.i.)	20j
Terres fédérales.	29
Traité avec la France. 51, 51a, 51b, 51c	
Travaux publics, Rapport annuel sur les.	8
Trudeau, T. (p.i.)	28a
Tunnel entre l'I.P.-E. et la terre ferme. (p.i.)	58
U	
Unions ouvrières. (p.i.)	57
W	
Washington, Conférence de.	52
Welland, Canal. (p.i.)	76
Wetmore, Rapport du juge. (p.i.)	47

Voyez aussi l'Index alphabétique, page 1.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

Arrangée par ordre numérique, avec leur titre au long ; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du parlement ; le nom du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

CONTENU DU VOLUME A.

Recensement du Canada, 1890-91. Premier volume.

Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 1.

1. Rapport de l'auditeur général sur les comptes des crédits de l'exercice terminé le 30 juin 1892. Présenté le 27 janvier 1893, par l'honorable G. E. Foster.

Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 2.

2. Comptes publics du Canada, pour l'exercice finissant le 30 juin 1892. Présentés le 27 janvier 1893, par l'honorable G. E. Foster. *2a.* Budget pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1894 ; présenté le 30 janvier 1893. *2b.* Budget supplémentaire pour l'exercice se terminant le 30 juin 1893 ; présenté le 17 février 1893. *2-1b*.* Nouveau budget supplémentaire pour l'exercice se terminant le 30 juin 1893 ; présenté le 16 mars 1893. *2c.* Budget supplémentaire pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1894 ; présenté le 27 mars 1893.

Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

2d. Commerce avec la Grande-Bretagne—Chevaux.

Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

2e. Relations commerciales du Canada, n° 1. Rapports sur le commerce et les ouvertures de commerce dans la Grande-Bretagne et les autres pays, jusqu'au 31 décembre 1892.

Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

3. Liste des actionnaires dans les banques chartées du Canada, au 31 décembre 1892. Présentée le 24 mars 1893, par l'honorable G. E. Foster.

Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 3.

3a. Rapport sur les dividendes restant impayés, et montants ou soldes au sujet desquels il n'y a eu aucune transaction, ou sur lesquels aucun intérêt n'a été payé depuis cinq ans ou plus avant le 31 décembre 1892, dans les banques chartées du Canada.

Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

4. Rapport du surintendant des assurances pour l'année finissant le 31 décembre 1892.

Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

4a. Relevé préliminaire des opérations des compagnies canadiennes d'assurances sur la vie pour l'année finissant le 31 décembre 1892. Présenté le 20 février 1893, par l'honorable G. E. Foster.

Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

4b. Relevé des états des compagnies d'assurances au Canada pour l'année finissant le 31 décembre 1892.

Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 4.

5. Tableaux du commerce et de la navigation pour l'exercice terminé le 30 juin 1892. Présentés le 27 janvier 1893, par M. Wood (Brockville). *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*
6. Revenus de l'intérieur du Canada. Partie I, accise, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1892. Présentée le 26 janvier 1893, par M. Wood (Brockville).
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 6a. Revenus de l'intérieur du Canada. Partie II, Inspection des poids et mesures et du gaz, pour l'exercice finissant le 30 juin 1892. *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 6b. Revenus de l'intérieur du Canada. Partie III, Falsification des substances alimentaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1892. Présentée le 27 janvier 1893, par M. Wood (Brockville).
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 5.

7. Rapport du ministre de l'agriculture du Canada, pour l'année civile 1892. Présenté le 23 février 1893, par l'honorable G. E. Foster. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 7a. Rapport sur les archives du Canada 1892. . . *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 7b. Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année 1892. Présenté le 20 mars 1893, par l'honorable G. E. Foster. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 7c. Statistique criminelle pour l'année 1892. . . . *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 6.

8. Rapport annuel du ministre des travaux publics, pour l'exercice finissant le 30 juin 1892. Présenté le 20 février 1893, par l'honorable J. A. Ouimet.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
9. Rapport annuel du ministre des chemins de fer et des canaux, pour le dernier exercice, du 1er juillet 1891 au 30 juin 1892. Présenté le 10 février 1893, par l'honorable J. G. Haggart.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 9a. Statistique des canaux pour la saison de navigation de 1892. Présentée le 10 février 1893, par l'honorable J. G. Haggart. *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 9b. Statistique des chemins de fer, et capital, trafic et frais d'exploitation des chemins de fer du Canada, pour 1892. Présentée le 29 mars 1893, par l'honorable J. G. Haggart.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 7.

10. Rapport annuel du département de la marine et des pêcheries pour l'exercice finissant le 30 juin 1892. Présenté le 27 janvier 1893, par l'honorable J. Costigan.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 10a. Relevés des pêches et rapports des inspecteurs pour l'année 1892.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.
- 10b. Rapport sur la pêche des huîtres du Canada, 1892. Présenté le 30 janvier 1893, par l'honorable J. Costigan. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 10c. Rapport de la Commission des pêcheries de la Colombie-Britannique, 1892.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 10d. Rapport sur l'industrie du homard au Canada, 1892.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 8.

11. Rapport du président du conseil d'inspection des bateaux à vapeur, etc., pour l'année civile finissant le 31 décembre 1892. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
12. Rapport du directeur général des postes du Canada, pour l'exercice finissant le 30 juin 1892. Présenté le 3 février 1893, par sir A. P. Caron. . . . *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 8—*Fin.*

- 13.** Rapport annuel du département de l'intérieur, pour l'année 1892. Présenté le 22 mars 1893, par l'honorable T. M. Daly. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 13a.** Rapport sommaire du département de la Commission Géologique pour l'année 1892. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 9.

- 14.** Rapport annuel du département des affaires des sauvages pour l'année finissant le 31 décembre 1892. Présenté le 7 mars 1893, par l'honorable T. M. Daly. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 15.** Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, 1892. Présenté le 3 mars 1893, par l'honorable W. B. Ives. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 16.** Rapport du secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1892. Présenté le 6 mars 1893, par l'honorable J. Costigan. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 16a.** Liste du service civil du Canada, 1892. Présentée le 9 février 1893, par l'honorable J. Costigan. *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 16b.** Rapport du conseil des examinateurs du service civil pour l'année terminée le 31 décembre 1892. Présenté le 29 mars 1893, par l'honorable J. C. Patterson. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 16d.** Rapport annuel du département de l'imprimerie et de la papeterie publiques du Canada, pour l'exercice finissant le 30 juin 1892, avec un rapport partiel sur ces services durant le semestre terminé le 31 décembre 1892. Présenté le 28 février 1893, par l'honorable J. Costigan. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 17.** Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque. Présenté le 26 janvier 1893, par M. l'Orateur. *Imprimé pour les documents de la session seulement.*

CONTENU DU VOLUME 10.

- 18.** Rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1892. Présenté le 27 janvier 1893, par sir John Thompson. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 19.** Rapport annuel du département de la milice et de la défense du Canada, pour le semestre terminé le 30 juin 1892. Présenté le 31 janvier 1893, par l'honorable J. C. Patterson. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 19a.** Etat de force de la milice active pour l'exercice 1893-94. Présenté le 25 mars 1893, par l'honorable J. C. Patterson. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 20.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 mars 1892—Etat donnant les noms et le nombre d'hommes et d'armateurs qui ont demandé, sans les obtenir, des primes de pêche en 1889, 1890 et 1891, les raisons pourquoi ils ne les ont pas obtenues, et si, dans certains cas, elles ont été accordées après avoir été refusées tout d'abord ; aussi, les noms et les montants des primes et les raisons pour lesquelles elles ont ainsi été accordées par la suite. Aussi, copie de tous papiers et correspondance depuis 1888, concernant le système des primes et les demandes accordées et refusées. Présentée le 27 janvier 1893.—*M. Bowers*. *Pas imprimée.*
- 20a.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 27 mai 1891—Etat comparatif pour les années 1882 à 1891 inclusivement (par province), du :—(a.) Nombre total de réclamations pour primes de pêche reçues par le département. (b.) Nombre total de réclamations pour primes de pêche reçues par le département, payées. (c.) Nombre de navires, tonnage et nombre d'hommes ayant droit à la prime, chaque année. (d.) Nombre de bateaux à qui des primes ont été données et le nombre d'hommes employés à la pêche qui ont reçu la prime. (e.) Nombre total d'hommes qui ont reçu la prime. (f.) Montant total des primes payées annuellement. Présentée le 30 janvier 1893.—*M. Flint* *Pas imprimée.*
- 20b.** Etat concernant les paiements de primes de pêche pour 1891-92, tel que requis par le chapitre 97 des Statuts révisés du Canada. Présenté le 6 février 1893, par l'honorable J. Costigan. . . *Pas imprimé.*

VOLUME 10—*Suite.*

- 20c.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 30 mai 1892—Copie de toute correspondance, papiers et rapports concernant l'enquête sur la conduite de William Prosser, gardien de pêcheries pour le district faisant front au comté d'Essex, sur le lac Erié, et son renvoi d'office. Présentée le 8 février 1893.—*M. Allan* *Pas imprimée.*
- 20d.** Copie des délibérations de la conférence qui a eu lieu récemment entre les délégués des gouvernements du Canada et de Terre-Neuve sur la question des pêcheries et autres questions entre les deux gouvernements. Présentée le 8 février 1893, par sir John Thompson.
Imprimée pour les documents de la session seulement.
- 20e.** Documents additionnels au sujet de la mise en vigueur contre les vaisseaux canadiens par le gouvernement de Terre-Neuve de l'Acte de Terre-Neuve concernant la vente de la boîte aux navires de pêche étrangers. Présentés le 9 février 1893, par l'honorable J. Costigan.
Imprimés pour les documents de la session seulement.
- 20f.** Documents additionnels concernant les différentes questions pendantes entre la Puissance du Canada et la colonie de Terre-Neuve. Présentés le 13 mars 1893, par l'honorable G. E. Foster.
Imprimés pour les documents de la session seulement.
- 20g.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 27 juillet 1891—Copie de tous documents, requêtes et lettres relativement au droit de pêche de P. F. Rouleau, écuyer, avocat, de Rimouski, que lui et ses prédécesseurs ont toujours exercé sur sa propriété à Rimouski. Présentée le 13 mars 1893.—*M. Choquette* *Pas imprimée.*
- 20h.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 1er mars 1893—Copie de toute correspondance entre le gouvernement et la chambre de commerce de Québec, relative à la nomination d'un officier des pêcheries, en remplacement de M. H. Whitely pour la division de Bonne-Espérance, de Chécatica à Blanc-Sablon. Présentée le 29 mars 1893.—*M. Joncas* *Pas imprimée.*
- 20i.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 mars 1893—Copie du certificat de compétence obtenu par chacun des commandants suivants des navires qui ont fait le service de la protection des pêcheries durant la dernière saison, savoir : Commandant O. G. V. Spain, "Acadia"; W. H. Kent, "Agnes Macdonald"; E. Dunn, "Bayfield"; Geo. M. May, "Constance"; J. H. Pratt, "Dream"; Wm. Wakeham, "La Canadienne"; A. Finlayson, "Stanley"; C. T. Knowlton, "Vigilant." Présentée le 29 mars 1893.—*M. McMullen* *Pas imprimée.*
- 20j.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 20 mars 1893—Copie de tous documents, rapports et correspondance entre le gouvernement et la chambre de commerce de Québec ou toute autre personne, relatifs au traitement que reçoivent les pêcheurs canadiens de la part des pêcheurs de Terre-Neuve le long des côtes du Labrador canadien. Présentée le 30 mars 1893.—*M. Joncas* *Pas imprimée.*
- 20k.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 mars 1893 : 1. Copie des instructions expédiées aux gardes-pêche des comtés de Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain, Nicolet, Yamaska et Richelieu, depuis le 1er janvier 1892, et de toute correspondance échangée à ce sujet, soit entre le gouvernement et les dits gardes-pêche, soit entre le gouvernement et toute autre personne, depuis le 1er janvier 1892 jusqu'à cette date, au sujet des dites instructions et de leur mise en force. 2. Etat des licences de pêche émises dans les comtés ci-dessus durant les années 1891 et 1892, séparément. 3. Etat de la quantité et de la valeur des différentes sortes de poissons pris dans les dits comtés séparément durant les années 1891 et 1892. Présentée le 30 mars 1893.—*M. Bruneau* *Pas imprimée.*
- 20l.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 février 1893—Relevé de toutes les personnes qui ont reçu des primes de pêche dans les comtés de Victoria et de Guysboro', N.-E., en 1892, et du montant payé à chacune. Présentée le 30 mars 1893.—*M. Fraser* *Pas imprimée.*
- 21.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 2 mai 1892—Copie de toutes lettres, papiers, pétitions, demandes et autres documents concernant la destitution du directeur de poste de McIntyre et la nomination de son successeur. Présentée le 27 janvier 1893.—*M. Landerkin*.
Pas imprimée.

VOLUME 10—*Suite.*

- 21a.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 février 1893—Copie de toutes lettres, correspondances, requêtes et autres documents reçus et échangés par le gouvernement concernant la destitution d'Edouard Lesage, directeur de poste de la paroisse de Saint-Léon, dans le comté de Maskinongé, et aussi, concernant la nomination ou les nominations faites pour remplir la charge depuis que l'ancien titulaire a été démis. Présentée le 16 mars 1893.—*M. Legris.*
Pas imprimée.
- 21b.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 7 mars 1893—Copie de l'ordre en conseil en vertu duquel John J. Cosgrove a été destitué de son emploi dans le département du revenu de l'intérieur, ainsi que copie de la dénonciation, de la preuve et des autres pièces relatives à cette destitution. Présentée le 23 mars 1893.—*Honorable M. O'Donohue.*
Pas imprimée.
- 22.** Relevé des mandats émis par le gouverneur général depuis la dernière session du parlement, conformément à l'Acte du Revenu Consolidé et de l'Audition, article 32, paragraphe b. Présenté le 30 janvier 1893, par l'honorable G. E. Foster *Inprimé pour la distribution seulement.*
- 23.** Etat des dépenses à compte de dépenses diverses imprévues. Présenté le 30 janvier 1893, par l'honorable G. E. Foster *Pas imprimé.*
- 24.** Relevé pour dix jours des recettes et dépenses du Canada, du 11 au 20 janvier 1892, et du 11 au 20 janvier 1893. Présenté le 30 janvier 1893, par l'honorable G. E. Foster *Pas imprimé.*
- 24a.** Relevé des recettes et dépenses du Canada pour 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 31 janvier. Présenté le 6 février 1893, par l'honorable G. E. Foster *Pas imprimé.*
- 24b.** Relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 10 février. Présenté le 17 février 1893, par l'honorable G. E. Foster *Pas imprimé.*
- 24c.** Relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 10 mars. Présenté le 15 mars 1893, par l'honorable G. E. Foster *Pas imprimé.*
- 24d.** Relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 20 mars. Présenté le 21 mars 1893, par l'honorable G. E. Foster *Pas imprimé.*
- 25.** Règles de la Cour d'Echiquier du Canada au sujet de toute procédure à prendre en cette cour pour attaquer en nullité tout brevet d'invention décerné sous l'autorité de l'Acte des Brevets. Présentées le 27 février 1893, par l'honorable J. Costigan.
Inprimées pour les documents de la session seulement.
- 26.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 9 juillet 1892—Copie du dernier horaire adopté pour les trains de voyageurs sur l'Intercolonial. Présentée le 30 janvier 1893.—*Honorable M. Power* *Pas imprimé.*
- 26a.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 février 1893—Relevé des frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial pendant les exercices 1890-91 et 1891-92, et depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 31 décembre inclusivement, sous les chefs suivants :—Voyageurs, fret, malles et divers ; et donnant aussi le nombre de voyageurs et de tonnes de fret transportés durant les susdits exercices. Présentée le 27 février 1893.—*Sir Hector Langevin.*
Inprimée pour la distribution seulement.
- 26b.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 février 1893—Etat donnant les recettes du chemin de fer Intercolonial pendant les exercices 1890-91 et 1891-92, et depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 31 décembre inclusivement, sous les chefs suivants :—Voyageurs, fret, malles et divers ; et donnant aussi le nombre de voyageurs et de tonnes de fret transportés durant les susdits exercices. Présentée le 27 février 1893.—*Sir Hector Langevin* *Inprimée pour la distribution seulement.*
- 26c.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 mars 1893—Copie de toute correspondance, rapports et autres documents concernant la réduction de C. A. Atkinson du rang de chef de train à celui de serre-freins, au mois d'octobre 1886, ou vers ce temps. Présentée mars 1893.—*M. Wood (Westmoreland.)* *Pas imprimée*

VOLUME 10—*Fin.*

- 26d.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 mars 1892.—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance concernant les privilèges de circulation accordés au chemin de fer du Pacifique sur la ligne de l'Intercolonial entre Halifax et Saint-Jean, et copie de toutes conventions intervenues entre le Pacifique Canadien et l'Intercolonial ou aucun département ou fonctionnaire du gouvernement canadien concernant les privilèges de circulation accordés au Pacifique Canadien sur la ligne de l'Intercolonial et les paiements à faire pour cet objet; et aussi, copie de toutes conventions au sujet de paiements à être faits par l'Intercolonial au Pacifique Canadien pour les wagons et locomotives mis en circulation par ce dernier sur la ligne de l'Intercolonial. Présentée le 1er avril 1893.—*M. Davies*.....*Pas imprimée.*
- 27.** Copie du rapport des commissaires nommés par une commission royale afin de recevoir les témoignages au sujet de la vérité ou de la fausseté de certaines accusations portées contre sir Adolphe Caron, député à la Chambre des communes et membre du Conseil privé pour le Canada, avec copies des dépositions et des pièces justificatives y ayant rapport. Présentée le 6 février 1893, par sir John Thompson.....*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 11.

- 28.** Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination, etc., pendant l'année expirée le 31 décembre 1892. Présenté le 7 février 1893, par l'honorable G. E. Foster.
Imprimé pour les documents de la session seulement.
- 28a.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 1er mars 1893—Copie de toute correspondance, papiers ou ordres en conseil concernant la mise à la retraite de M. Trudeau, ci-devant sous-ministre des chemins de fer et canaux. Présentée le 21 mars 1893.—*M. Edgar*.....*Pas imprimée.*
- 29.** Ordres en conseil de 1892, concernant le département de l'intérieur, conformément à la clause 91 de l'Acte des Terres Fédérales, chap. 54, Statuts Révisés du Canada. Présentés le 9 février 1893, par l'honorable T. M. Daly.....*Imprimés pour les documents de la session seulement.*
- 30.** Réponse en vertu de la résolution du 20 février 1882, en tant qu'elle a été fournie par le département de l'intérieur, concernant la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique. Présentée le 9 février 1893, par l'honorable T. M. Daly . . .*Imprimée pour les documents de la session seulement.*
- 30a.** Liste de toutes terres vendues par la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, du 1er octobre 1891 au 1er octobre dernier. Présentée le 9 février 1893, par l'honorable T. M. Daly.
Imprimée pour les documents de la session seulement.
- 31.** Liste des fonctionnaires publics auxquels des commissions ont été délivrées aux termes du chapitre 19 des Statuts Révisés du Canada, pendant l'année 1892. Présentée le 9 février 1893, par l'honorable J. Costigan.....*Imprimée dans le n° 16.*
- 32.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 17 mars 1892—Copie de toute correspondance entre le gouvernement impérial et celui du Canada au sujet des fortifications d'Esquimalt. Présentée le 10 février 1893.—*M. Laurier.*
Imprimée pour les documents de la session seulement.
- 33.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893—Copie de toutes pétitions, mémoires, appels et autres documents adressés à Son Excellence en conseil depuis le 15 mars 1892, concernant les Actes des Ecoles du Manitoba de 1890, la clause 22 de l' " Acte du Manitoba " et la clause 93 de l' " Acte de l'Amérique Britannique du Nord " ; aussi, copie de tous rapports au conseil et ordres en conseil sur le même sujet ; aussi, copie de toute correspondance à ce sujet. Présentée le 10 février 1893.—*M. LaRivière.*
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 33a.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893—Copie du jugement du comité judiciaire du Conseil privé de Sa Majesté dans l'appel de Barrett vs la cité de Winnipeg, communément appelé " Cause des Ecoles du Manitoba " ; aussi, copie de tous factums, rapports et autres documents à ce sujet. Présentée le 14 février 1893.
M. LaRivière.....*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 11—*Suite.*

- 33b.** Autre réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893—Copie du jugement du comité judiciaire du Conseil privé de Sa Majesté dans l'appel de Barrett vs la cité de Winnipeg, communément appelé "Cause des Écoles du Manitoba"; aussi, copie de tous factums, rapports et autres documents à ce sujet. Présentée le 20 février 1893.—*M. La Rivière Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 33c.** Réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893, concernant les actes des écoles du Manitoba, de 1890, ainsi que la copie certifiée du rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 22 février 1893, touchant le règlement d'importantes questions légales relatives à certains statuts de la province du Manitoba au sujet de l'éducation. Présentée le 1er mars 1893.—*M. La Rivière. Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 33d.** Réponse partielle à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 3 février 1893 : 1. Copie des délibérations, résolutions et ordonnances de l'ancien conseil d'Assiniboia se rapportant aux matières d'éducation dans les limites de sa juridiction telle qu'existant sur les bords de la rivière Rouge avant la création de la province du Manitoba. 2. Un état des sommes payées par le dit conseil d'Assiniboia pour le maintien des écoles, indiquant les personnes auxquelles ces paiements ont été faits, les écoles pour lesquelles ces sommes ont été payées, et la dénomination religieuse à laquelle appartenaient ces écoles. 3. Un état des sommes payées par la Compagnie de la Baie-d'Hudson ou par ses agents, aux écoles alors existantes dans les territoires formant aujourd'hui la province du Manitoba. 4. Copie de tous mémoires et instructions ayant servi de base aux négociations à l'issue desquelles le Manitoba est devenu l'une des provinces de la confédération, avec une copie des minutes des délibérations des personnes chargées de part et d'autre d'établir les conditions de la création de la province du Manitoba et de son entrée dans la confédération, et aussi une copie de tous mémoires, rapports ou ordres en conseil constatant ces conditions d'entrée ou ayant servi de base à la préparation de l'Acte du Manitoba. 5. Copie des dépêches et des instructions du gouvernement impérial au gouvernement du Canada au sujet de l'entrée de la province du Manitoba dans la confédération, y compris les recommandations du gouvernement impérial concernant les droits et les privilèges de la population de ces territoires et les garanties et la protection à être accordées aux droits acquis, aux biens, aux coutumes et aux institutions de cette population par le gouvernement du Canada dans le règlement des difficultés qui marquèrent cette période de l'histoire de l'Onest canadien. 6. Copie des actes passés par la législature du Manitoba relativement à l'éducation dans cette province, notamment le premier acte passé touchant cette matière après l'entrée de la dite province dans la confédération, et les lois existantes sur cette même matière dans la dite province immédiatement avant l'adoption des actes de 1890, concernant les écoles publiques et concernant le département de l'éducation. 7. Copie de tous règlements concernant les écoles passés par le gouvernement du Manitoba par l'*Advisory Board* en vertu des lois adoptées en 1890 par la législature du Manitoba concernant les écoles publiques et le département de l'éducation. 8. Copie de toutes correspondances, pétitions, mémoires, résolutions, brefs, factums, jugements (tant en première instance qu'en appel à tous les degrés) se rapportant aux lois scolaires de la dite province du Manitoba, depuis le 1er juin 1890, et aux réclamations des catholiques à ce sujet; aussi, copie de tous rapports au Conseil privé et de tous ordres en conseil se rapportant au même sujet, depuis la même date. Présentée le 30 mars 1893—*Honorable M. Bernier. Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 34.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 avril 1892—Copie des instructions adressées au professeur Saunders, lorsqu'il a été chargé d'étudier la question de la culture de la betterave à sucre et de la fabrication du sucre de betterave en Canada, ou depuis cette date jusqu'à celle à laquelle son rapport a été soumis à cette honorable Chambre.—Présentée le 10 février 1893. *M. Beausoleil. Pas imprimée.*
- 35.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893—Copie de toute correspondance, documents, rapports et ordres en conseil concernant une certaine commission devant s'enquérir des moyens les plus pratiques de compléter le réseau télégraphique de l'empire. Présentée le 10 février 1893.—*Sir H. Langevin.*
Imprimée pour les documents de la session seulement.
- 36.** Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1892 soumis au parlement du Canada, en conformité de la clause 23, chap. 19 des Statuts Révisés du Canada. Présenté le 13 février 1893, par l'honorable J. Costigan.
Pas imprimé.

VOLUME 11—*Suite.*

- 37.** Etat donnant la quantité de fer en gueuse fabriquée en Canada et la prime payée depuis la date du dernier rapport à la Chambre en date du 16 mars 1892.—Présenté le 16 février 1893, par M. Wallace..... *Imprimé pour les documents de la session seulement.*
- 37a.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 février 1893—Etat indiquant la quantité de fer en gueuse manufacturée en Canada de 1870 à 1880 inclusivement, et la prime payée (s'il en est) pendant ces années. Aussi, la quantité de fer en gueuse importée respectivement de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, et la quantité totale importée durant ces années. Présentée le 2^e février 1893.—*M. Macdonald (Huron)*
Imprimée pour les documents de la session seulement.
- 37b.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 février 1893—Etat donnant la quantité de fer en gueuse produite en Canada de 1881 à 1892 inclusivement, et la prime payée, chacune de ces années, pour cette production. Présentée le 13 mars 1893.—*M. McMullen.*
Imprimée pour les documents de la session seulement.
- 38.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 février 1893—Copie de la preuve faite devant M. James G. Moylan, inspecteur des pénitenciers, lors de l'enquête ou des enquêtes faites par ce fonctionnaire au pénitencier de Kingston, l'an dernier, à la suite desquelles certains employés de cette institution ont été destitués ou ont donné leur démission. Présentée le 22 février 1893.—*M. Somerville*..... *Pas imprimée.*
- 39.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 février 1893—Copie des questions et des sujets soumis aux candidats qui se sont présentés pour l'examen préliminaire ou de qualification, ou pour les deux, lors du dernier examen pour le service civil. Présentée le 23 février 1893.—*Sir Hector Langevin*..... *Pas imprimée.*
- 40.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes du 20 février 1893—Etat indiquant le nombre de rapports au sujet des fermes expérimentales publiés pour l'année 1891, le nombre publié respectivement en anglais et en français, le nombre alloué à chaque membre de la Chambre des communes et du Sénat, et le nombre restant en mains. Présentée le 24 février 1893.—*M. Grieve*..... *Pas imprimée.*
- 41.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 20 février 1893—Copie de tout rapport fait au conseil par l'honorable J. A. Chapleau, alors qu'il était ministre des douanes, sur la réorganisation du département des douanes, ou recommandant des changements dans ce département. Présentée le 24 février 1893.—*M. Landerkin.*
Pas imprimée.
- 42.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 février 1893—Liste donnant les noms de tous les soumissionnaires pour la section huit du canal de Soulanges, le domicile de chacun et le montant de chaque soumission. Présentée le 27 février 1893.—*Sir Hector Langevin.*
Pas imprimée.
- 43.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 2 février 1893—Copie de toute correspondance, mémoires, ordres administratifs et ordres en conseil, non encore soumis à la Chambre, concernant les limites nord-ouest, nord et est de la province de Québec, et de tous rapports d'arpentages ou explorations ordonnés par le gouvernement du Canada ou s'y rapportant, depuis la dernière session du parlement, y compris les instructions relatives aux dits arpentages ou explorations. Présentée le 27 février 1893.—*Sir Hector Langevin.*
Imprimée pour les documents de la session seulement.
- 44.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893—Copie de tout ordre en conseil ou autre document permettant à la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, ou à la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central, qui lui a succédé, de construire un pont sur la rivière Richelieu à Saint-Jean, Québec. Présentée le 28 février 1893.—*M. Béchard*..... *Pas imprimée.*
- 45.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893—Copies de toutes requêtes, correspondance et documents de toutes sortes concernant l'octroi d'un subside au chemin de fer le Québec-Oriental. Présentée le 28 février 1893.—*M. Vaillancourt*..... *Pas imprimée.*
- 46.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 1^{er} mars 1893—Copie des instructions données aux officiers employés au troisième recensement du Canada, 1891, et des formules employées. Présentée le 1^{er} mars 1893, par l'honorable G. E. Foster..... *Pas imprimée.*

VOLUME 11—*Suite.*

- 46a. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893, pour des renseignements avec explications complètes, fournis par le fonctionnaire chargé de la direction et surveillance du dernier recensement canadien de 1891, sur les points suivants : 1. Le dénombrement de l'élément français de la population, dans le recensement opéré en 1891, a-t-il été fait avec l'intention de donner les mêmes renseignements que comportaient les recensements de 1851 et de 1861 de l'ancienne province du Canada, ainsi que les recensements canadiens de 1871 et 1891 ? 2. Quel sens a-t-on voulu attacher et quelle interprétation pratique a-t-on donnée, en opérant le recensement de 1891, aux expressions *French Canadians* ; "Canadiens français," placés en tête d'une des colonnes de la feuille de recensement n° 1 ? 3. Quel est le sens précis qu'il faut attacher aux diverses expressions suivantes, employées dans le bulletin de recensement n° 11 signé : "George Johnson, statisticien," à savoir : "*Nationalities*, Nationalités ; *French speaking*, parlant français ; *English speaking* ; Canadiens Français, Canadiens Anglais," qui figurent dans la nouvelle nomenclature qu'on a adoptée ? 4. Y a-t-il eu des individus de nationalité française, de vrais Français, exclus du dénombrement de l'élément français de la population, parce qu'ils étaient nés hors du Canada ? Et a-t-on compris des personnes de nationalité française dans la population de langue anglaise ? S'il en est ainsi, y a-t-il quelque relation entre ces faits et la nomenclature du bulletin n° 11 ? Si non, pourquoi le simple mot "Français," usité jusque là pour désigner l'élément français, a-t-il été abandonné et remplacé par les diverses expressions de "*French speaking*," "*French Canadians*," etc. ? 5. Outre les instructions imprimées, quelles instructions et explications pratiques ont été données aux officiers, commissaires et énumérateurs, à l'égard du dénombrement de l'élément français de la population, ou des personnes d'origine ou de nationalité française ? 6. Le dénombrement de la population française en 1891 a-t-il été totalement opéré d'une manière uniforme dans les différents districts, sous-districts et divisions de recensement ? 7. Y a-t-il raison de penser, d'après un examen direct, une connaissance personnelle des choses, ou une critique statistique, que les chiffres donnés comme représentant le nombre d'habitants français, sont notablement inférieurs au nombre réel dans quelques ou plusieurs états du dénombrement de 1891 ? 8. Les feuilles remises par les énumérateurs ont-elles été examinées par les commissaires et officiers, ainsi qu'au bureau central sous la surveillance et la responsabilité du surintendant, en vue de s'assurer de leur exactitude et d'en corriger les erreurs apparentes ? 9. Quelque officier ou le surintendant a-t-il remarqué qu'il y avait des différences anormales et très importantes dans le dénombrement de la population française entre le recensement de 1891 et les séries statistiques des recensements antérieurs ; et s'est-on donné la peine d'élucider la sérieuse question à laquelle donnait lieu ce désaccord surprenant ? 10. Peut-on offrir quelque explication raisonnable des données de 1891, d'après lesquelles la population française paraît avoir éprouvé une décroissance extraordinaire, notamment dans la Nouvelle-Ecosse, l'Ontario et les Territoires ? 11. Existe-t-il des causes locales ou accidentelles qui puissent expliquer les énormes écarts qui se seraient produits dans la multiplication de la race française, si les chiffres du recensement de 1891 étaient exacts, en ce qui concerne, par exemple, l'Île du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse ? 12. A-t-il été pris des mesures pour se rendre compte de la cause et de l'étendue de ces constatations si étranges ? Si non, pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? Si oui, quelles mesures ont été prises, et quel en a été le résultat ? 13. Le surintendant du recensement de 1891 a-t-il pris connaissance de l'objection énergique élevée contre la reconnaissance des chiffres extraordinaires de 1891, qui ont été donnés comme représentant le nombre réel des Français en Canada ? Et s'est-il livré à quelque sérieuse investigation au sujet de cette question importante ? Si tel est le cas, à quelles conclusions est-il arrivé par son étude statistique ? 14. Que les dits renseignements soient accompagnés des instructions données aux énumérateurs pour le recensement de 1881 et pour celui de 1891. Présentée le 30 mars 1893.—*Honorable M. Tassé*..... *Pas imprimée.*
47. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 20 février 1893—Copie du rapport de l'honorable juge Wetmore, chargé, en vertu d'une commission royale, de faire une enquête sur certaines accusations formulées contre Lawrence W. Herchmer, commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest. Présentée le 3 mars 1893.—*M. Davin*.
Pas imprimée.
48. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 20 février 1893—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports et autres papiers concernant la suspension de M. Edward Hackett, inspecteur des pêcheries, Île du Prince-Edouard, en 1892, et copie des accusations portées contre lui, de l'autorisation donnée au commissaire de l'Île du Prince-Edouard de faire la preuve de ces accusations, de la preuve produite et du rapport du ministre de la marine à ce sujet ; aussi, copie de toutes lettres, correspondance, ordres ou rapports concernant la réinstallation de M. Hackett. Présentée le 6 mars 1893.—*M. Davies*... *Pas imprimée.*

VOLUME 11—*Suite.*

- 49.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893—Etat donnant le montant d'argent dépensé depuis la confédération sous chacun des chefs suivants :—(a) Traitement du gouverneur général. (b) Frais de voyages du gouverneur général. (c) Rideau Hall—Edifices—Compte du capital et entretien ; Rideau Hall—Terrains—Compte du capital et entretien. (d) Fournitures de toute espèce pour Rideau Hall. (e) Allocation au gouverneur général pour combustible et éclairage. (f) Tous autres comptes se rapportant à la charge de gouverneur général. (g) Tous autres comptes se rapportant à Rideau Hall et ses terrains. (h) Montant total des dépenses de toute espèce depuis la confédération se rapportant à la charge de gouverneur général. (i) Montant total des dépenses de toute espèce se rapportant à Rideau Hall et ses terrains. Présentée le 6 mars 1893.—*M. Mulock.*
Imprimée pour les documents de la session seulement.
- 50.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 6 février 1893—Copie de toutes lettres, correspondance, rapports et autres documents échangés entre les départements de l'agriculture et le haut-commissaire du Canada à Londres, la chambre impériale de commerce ou tous autres fonctionnaires de corps autorisé concernant l'interdiction du bétail canadien dans les ports du Royaume-Uni, depuis le 20 octobre dernier. Présentée le 6 mars 1893.—*M. Sproule.* *Imprimée pour les documents de la session seulement.*
- 51.** Arrangement effectué entre Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. Présenté le 6 mars 1893, par l'honorable G. E. Foster. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 51a.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, demandant copie de la correspondance et autres papiers concernant un arrangement qui a été effectué entre Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. Présentée le 15 mars 1893, par l'honorable G. E. Foster.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 51b.** Réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 15 mars 1893—Copie de la correspondance et autres papiers concernant un arrangement qui a été effectué entre sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. Présentée le 20 mars 1893, par l'honorable G. E. Foster *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 51c.** Autre réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 15 mars 1893.—Copie de la correspondance et autres papiers concernant un arrangement qui a été effectué entre Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. Présentée le 25 mars 1893, par l'honorable G. E. Foster. *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 52.** Documents relatifs à la conférence tenue à Washington entre les délégués du gouvernement canadien et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis en février 1892, concernant les divers sujets y mentionnés. Présentés le 7 mars 1893.—*Honorable G. E. Foster.*
Imprimés pour les documents de la session seulement.
- 53.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 1er mai 1893—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres, les ci-devant agents financiers anglais du Canada à Londres, et la banque de Montréal, au sujet du récent changement d'agent à Londres. Présentée le 7 mars 1893.—*Sir Richard Cartwright.* *Pas imprimée.*
- 54.** Copie d'un ordre en conseil du 17 janvier 1893, autorisant la délivrance de licences aux navires de pêche des Etats-Unis pendant l'année 1893, pour l'achat de boîtes, glace, lignes et autres fournitures, le transbordement du poisson et l'expédition des équipages. Présentée le 7 mars 1893, par l'honorable J. Costigan. *Pas imprimée.*
- 55.** Etat des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêt et de Placement (limitée), à la date du 31 décembre 1892. Présenté le 30 mars 1893, par M. l'Orateur. *Pas imprimée.*

VOLUME 11—*Suite.*

- 56.** Réponse à une adressé du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 21 février 1893— Copie de toutes lettres, communications et télégrammes échangés entre le ministre de l'agriculture ou tout fonctionnaire sous lui ou tout autre ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral et la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, le gouvernement de la Colombie-Britannique, les maires des cités de Victoria et de Vancouver, les officiers de santé fédéraux des ports de Victoria et Vancouver, au sujet de l'introduction de la petite vérole à Victoria et à Vancouver en mai et juin 1892 par les paquebots-poste du Japon et de la Chine. Présentée le 9 mars 1893.— *Honorable M. McInnes*..... *Pas imprimée.*
- 57.** Relevé des demandes d'enregistrement, aux termes du chapitre 131 des Statuts Révisés du Canada, "Acte concernant les Unions Ouvrières". Présenté le 15 mars 1893, par l'honorable J. Costigan. *Pas imprimé.*
- 58.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 mars 1893, pour un état donnant en détail les dépenses faites depuis la dernière session pour sondages dans le détroit de Northumberland afin d'obtenir des données sur le coût probable d'un tunnel sous-marin; aussi, copie de tous contrats, télégrammes, correspondance et papiers se rapportant en quelque manière à ces sondages ou à ces dépenses. Présentée le 15 mars 1893.—*M. Perry*..... *Pas imprimée.*
- 59.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 février 1893, pour copie de requêtes, lettres, etc., relativement au changement de place du bureau de poste de Notre-Dame du Rosaire. Présentée le 20 mars 1893.—*M. Choquette*..... *Pas imprimée.*
- 59a.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 5 février 1893—Copie de toutes pétitions, documents et lettres concernant la demande faite durant les six dernières années pour un service postal plus considérable au bureau de poste de Harkaway. Présentée le 29 mars 1893.—*M. Landerkin*..... *Pas imprimée.*
- 59b.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 1er mars 1893—Copie de toute correspondance et requêtes, demandant le changement du bureau de poste de Saint-Sébastien, comté de Beauce, ainsi que copie du rapport de l'inspecteur des postes s'y rapportant. Présentée le 29 mars 1893.—*M. Godbout*..... *Pas imprimée.*
- 60.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 1er mars 1893—Copie de tous comptes, lettres, reçus et autres documents ayant rapport à la réclamation de Charles I. Labrie, de Lévis, pour services professionnels pour expropriation lors de la construction de l'embranchement Saint-Charles du chemin de fer Intercolonial. Présentée le 20 mars 1893.—*M. Frémont*... *Pas imprimée.*
- 61.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 1er mars 1893—Copie des pétitions des conseils de comtés et autres corporations municipales, demandant que les chemins de fer contrôlés par l'Etat soient obligés de construire des ponceaux sur les cours d'eau naturels traversant leurs lignes, et de toute correspondance s'y rattachant. Présentée le 21 mars 1893.—*M. Casey*. *Pas imprimée.*
- 62.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 1er mars 1893—Copie de toutes communications, mémoires, etc., adressés à Son Excellence en conseil, au gouvernement du Canada, ou à aucun de ses membres, depuis 1888, demandant l'octroi d'une subvention fédérale à la Compagnie du chemin de fer Ontario-Central, afin de lui permettre de prolonger sa ligne depuis Coehill vers le nord. Présentée le 21 mars 1893.—*M. Corby*. *Pas imprimée.*
- 63.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 1er mars 1893—Copie de toute correspondance, pétitions et papiers en la possession du gouvernement, concernant le désaveu du chapitre I des Actes de la Nouvelle-Ecosse, intitulé: "An Act to amend and consolidate the Acts relating to Mines and Minerals," y compris toute pétition de David McKeen, écr. M. P., et autres, au sujet du dit acte. Présentée le 21 mars 1893.—*M. Weldon*..... *Imprimée pour les documents de la session seulement.*
- 64.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 février 1893—Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations du 1er juillet 1892 au 1er janvier 1893, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1er juillet 1891 au 1er janvier 1892. Présentée le 21 mars 1893.—*Sir Richard Cartwright*..... *Pas imprimée.*

VOLUME 11—*Suite.*

- 65.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 février 1893—Copie de tous papiers, documents, correspondance, etc., adressés au gouvernement au sujet des meilleurs moyens à prendre pour empêcher la propagation du choléra. Présentée le 23 mars 1893.—*M. Landerkin.*
Pas imprimée.
- 66.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 mars 1893—Copie de toutes correspondances entre le ministère de la justice et l'honorable J. G. Bossé, juge de la cour du banc de la reine, se rapportant au procès et à la condamnation de R. H. McGreevy et O. E. Murphy, accusés de conspiration pour fraude; de toutes recommandations et de tous rapports faits par le dit honorable J. G. Bossé au sujet de la condamnation des dits Murphy et McGreevy et de la commutation de la sentence de R. H. McGreevy; et de l'ordre de commutation de sentence de R. H. McGreevy, et des requêtes, lettres, etc., au sujet de cette matière. Présentée le 24 mars 1893.—*M. Tarte.* *Pas imprimée.*
- 67.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 23 février 1893 :
1. Copie de l'instrument instituant une commission royale chargée de recueillir des données certaines concernant le fonctionnement et les effets de la prohibition législative de la vente des boissons enivrantes. 2. Copie de toutes instructions destinées à guider cette commission, ou données sous l'autorité du gouvernement. 3. Copie de tous documents et statistiques fournis à la commission par quelque département du service civil ou officier du gouvernement, et contenant des informations ou suggestions relatives aux matières sur lesquelles elle avait à faire enquête et rapport. Présentée le 15 mars 1893.—*Honorable M. Vidal* *Pas imprimée.*
- 68.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 7 février 1893—Copie de toutes lettres, communications et télégrammes échangés entre le ministre de l'agriculture et tout fonctionnaire sous lui, ou tout autre ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique et l'ingénieur fédéral local, relativement à l'établissement d'une quarantaine convenable à Albert-Head ou William-Head, Colombie-Britannique. Présentée le 15 mars 1893.—*Honorable M. McInnes (Victoria).* *Pas imprimée.*
- 69.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 7 mars 1893—Copie des instructions royales de Sa très Gracieuse Majesté la reine à Son Excellence lors de sa nomination à sa haute fonction. Présentée le 20 mars 1893.—*Honorable M. Wark.*
Imprimée pour les documents de la session seulement.
- 70.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 février 1893—Copie de toutes correspondances échangées entre M. Robertson, commissaire d'industrie laitière pour le Canada, et le département de l'agriculture, concernant une certaine résolution passée par un comité du Bureau de commerce de Bristol, Angleterre, pour empêcher d'accepter comme "fromage canadien" du fromage désigné par le dit comité sous le nom de "French cheese" et fabriqué dans la province de Québec; copie de tous discours, lettres, rapports du dit M. Robertson, commissaire d'industrie laitière, sur la valeur des fromages fabriqués dans les provinces de Québec et d'Ontario. Présentée le 25 mars 1893.—*M. Rivfret.* *Pas imprimée.*
- 71.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 20 février 1893—Copie des réclamations présentées par MM. F. B. McNamee et Cie, entrepreneurs, au sujet desquelles des recommandations ont été faites par un comité spécial de la Chambre des communes en juin 1877, et de tous rapports, ordres en conseil et autres papiers s'y rapportant. Présentée le 28 mars 1893.—*Sir Hector Langevin.* *Pas imprimée.*
- 72.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 février 1893—Copie de toute correspondance et rapports adressés au gouvernement entre les années 1876 et 1893, au sujet du récif de Lurcher, situé à l'entrée de la Baie de Fundy, et des moyens suggérés pour protéger la navigation dans ces parages. Présentée le 29 mars 1893.—*M. Bowers.* *Pas imprimée.*
- 73.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 mars 1893—Copie de toute correspondance concernant la réclamation de M. Lauchlin McDougall, du comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, pour une allocation de retraite, ainsi que les montants qui lui ont été payés à titre de gardien de phare à Saint-Paul et Ingonish, donnant les montants séparément pour chaque année. Présentée le 29 mars 1893.—*M. Fraser.* *Pas imprimée.*

VOLUME 11—*Fin.*

- 74.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 13 mars 1893—Copie de toutes soumissions, lettres, télégrammes et correspondance entre le gouvernement et ses agents et toutes autres personnes, concernant le contrat donné pour la réparation du steamer *Quadra*. Présentée le 30 mars 1893.—*M. Prior*. *Pas imprimée.*
- 75.** Etat des baptêmes, mariages et sépultures, pour l'année 1892, dans les districts de Bellechasse, Chicoutimi, Gaspé, Joliette, Iberville, L'Islet, Montmagny, Ottawa et Saguenay. Présenté le 30 mars 1893, par M. l'Orateur. *Pas imprimée.*
- 76.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 14 mars 1893, pour un état de compte faisant voir le montant allégué avoir été irrégulièrement retenu, et plus tard remboursé par William Ellis, surintendant du canal Welland, et non donné dans une réponse à une adresse du Sénat du 17 juin 1891. Présentée le 28 mars 1893.—*Honorable M. McCallum*.
Pas imprimée.
- 77.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 28 février 1893, pour une liste donnant les noms de toutes les personnes employées permanemment ou temporairement à la douane de Montréal le premier janvier 1868; aussi, une liste semblable des personnes ainsi employées le premier janvier dernier, avec indication dans les deux cas, de l'âge, de la nationalité, de la religion, du salaire, de l'occupation et de la date de nomination de chacune d'elles. Présentée le 30 mars 1893.—*Honorable M. Bellrose*. *Pas imprimée.*

Agriculture.

RAPPORT

DU

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

DU

CANADA

POUR L'ANNÉE CIVILE

1892

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1893

[N° 7—1893.] *Prix : 10 centins.*

TABLE DES MATIÈRES.

RAPPORT DU MINISTRE :—	PAGE.
I. Observations générales.....	v
II. Arts et agriculture :	
Récoltes.....	v
Bétail.....	vi
Importations d'animaux.....	vi
Quarantaine des bestiaux, Pointe-Lévis.....	vi
do Ontario.....	vii
do Provinces Maritimes.....	vii
do Nord-Ouest.....	viii
do Colombie-Britannique.....	viii
Le commerce du bétail.....	viii
Description des quarantaines à bestiaux.....	ix
Exportations de bétail.....	xi
Maladies des animaux.....	xv
Epizootie de Pictou.....	xv
Archives publiques.....	xv
Sociétés d'agriculture au Nord-Ouest.....	xv
Phosphates.....	xvi
Fermes expérimentales.....	xvi
Laiterie.....	xvii
Expositions.....	xxi
Exposition universelle de Chicago.....	xxi
III. Brevets d'invention.....	xxiv, xxvii
IV. Droits d'auteur, marques de commerce, etc.....	xxviii—ix
V. Quarantaine :	
Opérations de l'année.....	xxix
Description des établissements de quarantaine.....	xxx
Mesures préventives.....	xxxiv
Réunion de l' <i>American Public Health Association</i>	xxxvi
Chiffons.....	xxxv
Rapport des officiers de quarantaine.....	xxxvii
Lèpre.....	xxxix
VI. Recensement.....	xl
VII. Statistique.....	xl
VIII. Immigration.....	xli
APPENDICE :—	
Rapports sur le service de la quarantaine.	
do sur la quarantaine des bestiaux.	
Divers rapports, etc.	

RAPPORT

DU

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

POUR

L'ANNÉE 1892.

A Son Excellence le très honorable Lord Stanley de Preston, Gouverneur général du Canada, etc., etc.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de présenter le rapport du Ministère de l'agriculture pour l'année 1892.

I.—OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Les dispositions législatives concernant ce ministère, qui ont été adoptées par le parlement à la session dernière, sont contenues dans le chap. 24, 55-56 Vict., intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des brevets."

Le 5 décembre dernier, je suis devenu ministre de l'agriculture, en remplacement de l'honorable John Carling, qui avait été mon prédécesseur, à ce titre, durant l'année jusqu'à cette date.

Les services du département se sont faits d'une manière efficace, et ce rapport offre une vue générale des opérations des différentes divisions, sous leurs titres respectifs.

ARTS ET AGRICULTURE.

Le rendement des cultures en 1892 a été, dans la plupart des localités, quelque peu au-dessous de la moyenne des années antérieures, à l'exception du foin, qui, en beaucoup d'endroits, a été exceptionnellement abondant.

En Ontario, les avoines ont bien donné, et la qualité du grain a été satisfaisante; mais la production en blé et orge d'automne et de printemps est tombée au-dessous de la moyenne ordinaire, comme qualité et quantité; ce que l'on attribue principalement aux chaleurs excessives qui ont régné à l'époque de la maturation. Quantité d'orges ont été détériorées par les pluies. Dans presque toute la région québécoise, les récoltes ont égalé en quantité les moyennes des années passées; mais en quelques localités la pluie a avarié les grains pendant la moisson.

v

Dans les provinces maritimes, les récoltes ont été bonnes; le rendement copieux partout où l'on avait bien travaillé la terre. Le foin a été plus abondant que l'an dernier.

Le blé récolté cette année au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest surpasse en qualité, à ce que l'on croit, les meilleurs produits des années antérieures. Le rendement par acre n'a peut-être pas répondu aux promesses de la prime saison; mais le temps de la moisson a été très favorable et l'on a serré tout le grain en excellente condition. Seulement les prix remarquablement bas du blé ont un peu désappointé les producteurs. L'orge et l'avoine ont donné de bons résultats: les échantillons reçus sont de fort belle qualité.

Le rendement à l'acre de toutes les céréales qui se cultivent dans la Colombie-Britannique a été important; l'agriculture, l'élevage, la production des fruits et du houblon font dans cette province des progrès satisfaisants. Les reprises opérées sur les basses terres à l'aide de digues et les défrichements qui se poursuivent dans les hautes terres ne cessent d'agrandir les surfaces cultivées, d'une année à l'autre.

COMMERCE DU BÉTAIL—IMPORTATIONS.

Suit un état des importations en bétail, pendant l'année 1892:—

Par mer.

	Bêtes à cornes.	Moutons.	Cochons.	Chevaux.
Québec (Pointe-Lévis).....	1	2,828	19	—
Halifax.....	46	—	—	—
Saint-Jean.....	1	—	1	—
Victoria.....	162	29,053	—	92

Par terre.

Ontario (Point-Edward).....	94	—	33	—
Emerson, Manitoba.....	1,199	495	111	1,375
Manitou.....	175	10	—	54
Deloraine.....	450	14	3	100
Fort MacLeod, T.N.-O.....	1,897	1,039	—	639
Totaux.....	4,025	33,439	167	2,260

QUARANTAINE DE LA POINTE-LÉVIS.

Les importations d'animaux de reproduction ont diminué l'année dernière, comme en témoignent les tableaux ci-dessous, où sont indiqués les arrivages et leurs destinations. Le Saint-Laurent paraît être la voie préférée, pour les importations de moutons, par les éleveurs des États-Unis.

	1891.	1892.
Bêtes à cornes.....	14	1
Moutons.....	3,023	2,828
Cochons.....	10	19
	3,047	2,848

Agriculture.

Destinations :—

Canada.

Bêtes à cornes.....	13	1
Moutons.....	938	969
Cochons.....	4	19
	955	989
Total pour le Canada.....	955	989

Etats-Unis.

Bêtes à cornes.....	1	—
Moutons.....	2,085	1,859
Cochons.....	6	—
	2,092	1,859
Total pour les Etats-Unis.....	2,092	1,859

Aucune manifestation de maladies contagieuses. Quelques moutons sont morts, mais par des causes ordinaires.

La baisse qui continue à se produire dans la valeur des bêtes à cornes dites à généalogie, et les importations considérables des années passées, qui avaient fourni pleinement aux besoins des éleveurs tant en Canada qu'aux États-Unis, expliquent la diminution des arrivages.

QUARANTAINE À BESTIAUX D'ONTARIO.

A cette quarantaine, située à Point-Edward, les importations d'animaux reproducteurs l'an dernier ont consisté en 94 bêtes à cornes, évaluées \$6,700, et 33 cochons, évalués \$880. Au rapport du professeur Andrew Smith, l'état sanitaire du bétail et des chevaux est excellent partout en Ontario; et cet agent affirme aussi très positivement qu'il n'y a jamais eu de pleuro-pneumonie sur le territoire de cette province.

QUARANTAINE DES PROVINCES MARITIMES.

Voici le relevé des importations de bestiaux par la voie des quarantaines d'Halifax et de Saint-Jean :—

Halifax.

Bêtes à cornes.....	46
Cochons	—

Saint-Jean.

Bêtes à cornes	1
Cochons.....	1
	—
Total ..	48

A l'exception d'une légère maladie dans un arrivage de bêtes à cornes à Halifax, laquelle avait été causée par le froid souffert pendant la traversée, tous les animaux (moins un qui mourut) étaient sains.

QUARANTAINE À BESTIAUX DU NORD-OUEST.

Le nombre des animaux introduits dans le Manitoba et le Nord-Ouest, pendant l'année 1892, par la voie des ports d'entrée, est indiqué au tableau général des importations, d'après les rapports des inspecteurs vétérinaires attachés à ces ports. Les opérations d'inspection et de quarantaine sont devenues considérables, comme l'attestent les chiffres officiels. Les rapports fournis par les préposés à ces services contiennent des renseignements utiles et importants.

QUARANTAINE À BESTIAUX DE VICTORIA, C.-B.

Le règlement, sur la quarantaine du bétail a été étendu, en mars dernier, à la Colombie-Britannique. Le nombre des bêtes à cornes importées pendant l'année a été de 162, dont 119 animaux de boucherie, destinés à la consommation locale; 3 vaches laitières étaient déjà entrées lorsque le nouveau règlement a été mis en usage. Il y a eu transbordement d'un lot de 34 têtes d'un steamer des Sounds dans le steamer océanique *Zambesi*, à destination du Japon, sans débarquement sur quai. Outre ces arrivages, 6 bêtes à cornes ont passé par la quarantaine.

L'importation des porcs paraît avoir cessé. L'importation des moutons est en décroissance; mais, en récompense, on rapporte que les arrivages étaient supérieurs en qualité à ceux des années précédentes. Même diminution en ce qui concerne les chevaux et les mulets, en conséquence, probablement, des importations considérables de 1891.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres comparatifs des importations des années 1891 et 1892:—

	1891.	1892.
Bêtes à cornes.....	909	162
Moutons.....	33,197	29,053
Chevaux.....	408	80
Cochons.....	54	—
Mulets.....	63	12

Une apparition du choléra des porcs a été promptement étouffée; et les rapports ne mentionnent pas d'autre maladie.

COMMERCE DU BÉTAIL—EXPORTATIONS.

On peut dire que l'exportation du bétail vivant date ici de l'année 1872; car avant cette époque, le Canada n'envoyait en Angleterre ni animaux sur pied ni viandes abattues, excepté des salaisons. Les expéditions, depuis, ont pris une telle extension que le bétail est devenu un de nos principaux objets de commerce.

En vue de protéger la santé des animaux canadiens, on a établi, en 1876, à Québec, à Halifax et à Saint-Jean, des quarantaines pour le bétail importé vivant; des agents inspecteurs y sont préposés, qui ont le pouvoir de visiter les navires et les wagons, et de prendre les mesures nécessaires pour garantir le pays contre l'entrée ou la propagation des maladies contagieuses. Du succès ou de l'insuccès de ces créations doit dépendre en grande partie l'avenir d'un commerce déjà heureux; il fallait en même temps sauvegarder notre industrie d'élevage et maintenir le bon renom de ses produits en Angleterre. Pour faciliter les recherches sur le sujet des mesures prises à diverses époques dans son intérêt, je renvoie à l'appendice, où se trouve un sommaire des règlements mis en vigueur, avec leurs dates respectives.

Agriculture.

QUARANTAINES DES BESTIAUX.

Voici une description de tous ces établissements.

POINTE-LÉVIS (QUÉBEC.)

La quarantaine de la Pointe-Lévis occupe environ 50 acres en superficie, et par sa situation sur un plateau sec, élevé de 300 pieds au-dessus du fleuve, est en très bon air et très saine. Tous les terrains sont entourés d'une clôture de six pieds, ayant trois entrées : une principale et deux aux extrémités de la façade de l'enclos ; la première conduit au fort, et aux bâtiments qui sont devant ; les autres aux bâtiments plus reculés, par une route qui bifurque dans l'enceinte, près de la clôture extérieure. Le long de ce chemin s'ouvre des barrières sur des champs, au centre de chacun desquels est placé un bâtiment. Il y a au débarcadère un hangar destiné à recevoir les animaux pendant les premières vingt-quatre heures de leur arrivée et où on les inspecte avec soin avant de les mener à la quarantaine.

Les bâtiments, à la quarantaine proprement dite, sont au nombre de seize, tous détachés ; ils offrent d'excellents aménagements pour le séjour de 400 bêtes à cornes. Chaque bâtiment est au milieu d'un *yard* de trois arpents à trois arpents et demi. Ces parcs sont isolés par des clôtures en planches jointes, de six pieds de haut, et sont approvisionnés d'eau en abondance, que l'on tire de puits sur place ou que l'on y apporte dans des tonneaux tous les jours.

On peut encore, en cas de nécessité et pour quelque cause que ce soit, séquestrer les animaux, soit dans un bâtiment spécial, soit dans un champ, au moyen de clôtures portatives.

Les importateurs donnent avis, ordinairement, à l'inspecteur du nombre d'animaux qu'ils attendent et de la date probable de leur arrivée, pour que les dispositions nécessaires soient prises d'avance.

L'inspecteur local et un ou deux employés de la quarantaine sont présents à l'arrivée du steamer. On conduit d'abord les animaux au hangar de réception, situé à proximité du débarcadère. Ils y séjournent vingt-quatre heures, pendant lesquelles ils sont soumis à une inspection minutieuse ; s'ils ne présentent, pendant ce temps, aucun signe de maladie, on les mène ensuite par un chemin où ne passent jamais d'animaux domestiques de la localité, tout droit à la quarantaine et au parc qui leur a été réservé. On les tient dans cet enclos quatre-vingt-dix jours ; et ceux qui en prennent soin ont défense d'aller visiter les autres troupeaux. Tous les jours l'aide-inspecteur fait sa tournée.

SAINT-JEAN, N.-B.

Cette station, établie en 1876, comprenait un hangar situé dans la partie sud des Barrack-Grounds, avec, sur le côté est de Sidney-Street, un terrain ayant 100 pieds de front et 100 de profondeur, en tirant vers l'est. Actuellement, les bêtes à cornes se mettent en quarantaine sur les terrains du pénitencier provincial.

L'île aux Perdrix, près Saint-Jean, sert de quarantaine pour les bestiaux, chaque année, du 30 avril au 30 septembre, en exécution d'un arrêté rendu en conseil le 27 juillet 1882.

HALIFAX.

La quarantaine ici consiste en neuf acres de terrain, sis dans le township de Darthmouth, près des Narrows, sur le côté est du port. On y a bâti trois hangars en 1886. Dix-sept cent trente-deux pieds de clôture y font une enceinte fermée, bien suffisante pour tous les besoins actuels.

SARNIA (ONTARIO).

A Point-Édward, sur l'entrée de la rivière Sainte-Claire. Cette station a été créée par arrêté en conseil le 20 février 1882. Le 1er avril suivant, on loua quatre-vingt-deux acres de la Compagnie du Grand-Tronc pour dix ans. Le bail a été renouvelé l'an dernier. On a acheté quelques bâtiments en bois qu'il y avait sur le terrain, et l'on en a construit d'autres.

MANITOBA.

La principale station est placée sur la rivière Rouge, à Dufferin, un mille au nord d'Emerson, et comprend les lots 31 et 33 (environ 210 acres), paroisse de Sainte-Agathe. Les bâtiments qui s'y trouvent avaient été primitivement occupés par la Commission chargée de délimiter la frontière de l'Amérique britannique du Nord, et ensuite employés comme station d'immigration. Le bétail peut entrer à d'autres points sur les frontières du Manitoba.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Des vétérinaires nommés par le département de l'agriculture, examinent tous les bestiaux qui entrent dans les Territoires du Nord-Ouest au fort McLeod. Il y a des réserves permanentes à usage de quarantaine, pourvues de limites naturelles, dans les localités suivantes:—

Township 1.—Réserve comprenant les rangs 19, 20, 21, 22 et 23 en partie, c'est-à-dire la section de pays sise entre la branche nord et la branche sud de la Rivière Milk.

Township 1.—Rangs 12, 13, 14 et 15 en partie.

Township 2.—Rangs 12, 13, 14, 15 en partie, c'est-à-dire la section comprise entre la rivière Milk, au nord, et la frontière internationale, au sud; avec la plus occidentale des deux petites rivières du township 1, rang 12, que la réserve suit, dans la direction du nord, jusqu'à la rivière Milk vers l'est, et au terrain de voie de la Compagnie du chemin de fer et de charbonnage d'Alberta.

Enfin, townships 1 et 2.—Rangs 4, 5, 6, en partie; c'est-à-dire la section située entre la rivière Milk, à l'ouest et au sud, et la rivière aux Fruitages à l'est. Les numéros de rangs ci-dessus se trouvent, selon la désignation officielle, à l'ouest du quatrième méridien.

L'entrée des animaux dans les Territoires du Nord-Ouest n'est permise qu'à ces quarantaines.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Il n'y a pas encore de station régulièrement installée à Victoria.

Une quarantaine, qui se régit par les règlements applicables à l'admission des animaux reproducteurs, a été établie par un arrêté en conseil, le 26 octobre dernier, dans le district du lac Kootenay, au-dessous de Nelson, à la suite de la représentation que vu les difficultés d'accès, il était presque impossible de mener des bestiaux d'une autre partie du Canada dans cette région de la Colombie.

EXPORTATIONS DE BÉTAIL.

Les exportations *via* des ports maritimes canadiens au Royaume-Uni, de bétail inspecté par les vétérinaires de mon département, en 1892, se totalisent ainsi:—

Bêtes à cornes.....	98,755
Moutons.	15,932

Agriculture.

Le tableau comparatif ci-après donne les chiffres du mouvement d'exportation pendant les dix dernières années civiles.

	Bêtes à cornes.	Moutons.
1883.....	55,625	114,352
1884.....	61,843	67,197
1885.....	69,158	38,534
1886.....	64,555	94,297
1887.....	64,621	35,473
1888.....	60,828	46,167
1889.....	85,053	58,983
1890.....	122,182	43,780
1891.....	108,947	32,157
1892.....	98,755	15,932

INTERDICTION DE L'ENTRÉE DU BÉTAIL EN ANGLETERRE.

Le rapport du professeur McEachran décrit en détail la manière dont s'exerce l'inspection du bétail avant l'embarquement, et montre que cette inspection est aussi complète qu'on la peut désirer. Il n'y avait aucune trace apparente de maladie dans les cargaisons des steamers *Monkseaton* et *Hurona*, les seuls navires que l'on prétend avoir transporté en Angleterre des animaux affectés de pleuro-pneumonie. Ce bruit a eu pour résultat de faire frapper d'interdiction les provenances canadiennes. Voici les circonstances qui ont engagé le *Board of Agriculture* impérial à retrancher le Canada de la liste des pays sains, sous l'autorité du "Contagious Diseases Act (Animals) 1878." Le 7 octobre dernier, un inspecteur vétérinaire du comté de Fife vit un animal qui lui parut affecté de pleuro-pneumonie, et qui, à ce qu'il constata, avait fait partie du chargement de bêtes à cornes canadiennes, débarqué à Dundee, le 29 septembre précédent, par le steamer *Monkseaton*, parti de Montréal. Les animaux étaient restés sur le lieu de leur débarquement jusqu'au 6 octobre; ce jour-là, on les avait vendus à l'enchère avec un autre lot débarqué, la veille, du steamer *Hurona*, venu aussi de Montréal. De ces faits il résulte qu'ils n'avaient pu être en contact avec le bétail du pays qu'après l'encan. Le 7, découverte d'animaux malades; le 8, avis donné au vétérinaire du district; le 9, visite. Les 10 et 11, le vétérinaire examina encore les animaux, et fit connaître alors ses soupçons au *Board*. Le 23 octobre, on abattit un animal du pays qui s'était trouvé avec ceux du *Monkseaton*, sous le même appentis, et qui présentait des signes de maladie; on constata que ses poumons avaient les mêmes altérations que les poumons de l'animal canadien. On eut avis d'un autre cas suspect, de Colliston en Forfarshire; puis d'un autre, de Lekiebank en Fifeshire. Ces derniers, selon ce qui se disait, provenaient de la cargaison soit du *Monkseaton* ou du *Hurona*. Le 26 octobre, les autorités ordonnèrent d'abattre tous les animaux amenés par ces deux navires; et jusqu'au 5 novembre, les vétérinaires encore qu'ils aient découvert des indices morbides dans les cadavres, n'y trouvèrent point cependant de ces ressemblances à la pleuro-pneumonie qu'il y avait chez les autres. C'est alors que le *Board of Agriculture* a mis le Canada en interdiction.

En apprenant cette décision, mon prédécesseur a fait faire une enquête dans les localités d'où les provenances suspectes étaient sorties. On a retrouvé ainsi le point de départ de chaque animal; et les habiles vétérinaires chargés de le rechercher signalent, en leurs rapports, l'absence de toute pleuro-pneumonie dans ces localités, où l'affection est même absolument inconnue. Du reste, ils assurent qu'il n'existe aucune maladie contagieuse, nulle part, sur le territoire canadien.

Il est d'expérience à mon département que les animaux expédiés du Canada sont quelquefois, par suite des dures fatigues du voyage et aussi de privations après le débarquement, atteint de l'inflammation dite pneumonie; mais cette affection est bien différente de la pleuro-pneumonie contagieuse.

Lors des événements que j'ai racontés, sir John Abbott communiqua au ministre de l'agriculture certaine nouvelle propagée par les journaux, nouvelle qui avait fait sensation et qui avait pu même influencer sur la décision des autorités impériales : c'était que le bétail des Etats-Unis était admis dans le Nord-Ouest et le Manitoba sans inspection.

Or voici les faits. Dans toutes les provinces situées à l'est du Manitoba, il y a défense absolue de laisser le gros bétail venant des Etats-Unis passer la frontière, excepté (1.) les animaux reproducteurs à généalogie, dont l'entrée est permise seulement à Point-Edward, sur la rivière Sainte-Claire, et qui ont à faire quatre-vingt-dix jours de quarantaine; (2.) les animaux transportés en transit, de l'ouest à l'est, à travers la péninsule d'Ontario, entre deux ports des Etats-Unis, sous l'application de règlements qui, depuis douze ans, préviennent tout contact durant le passage avec le bétail canadien.

Ces deux exceptions à la défense absolue ont été établies au su des autorités vétérinaires impériales et d'accord avec elles en 1880, et les règlements ont toujours été strictement observés. Toute tentative d'entrée en fraude est aussitôt réprimée.

Sur le territoire à l'ouest du Manitoba, c'est-à-dire du côté des prairies du Nord-Ouest, la contrebande est encore moins à craindre. Lorsque le règlement touchant la quarantaine des bestiaux fut inauguré dans les anciennes provinces canadiennes (inauguré en 1876 et refondu en 1880), on ne pensa pas à l'étendre au Nord-Ouest; un arrêté du conseil l'y mit en vigueur en 1884. Les conditions où s'opérait la colonisation et l'état des communications continentales n'avaient pas permis de le faire plus tôt.

La pleuro-pneumonie était inconnue alors, comme elle l'est encore aujourd'hui, dans les prairies du Nord-Ouest, au nord et au sud de la frontière internationale, entre le Manitoba et les montagnes Rocheuses. Mais, en 1884, le bruit courut qu'elle avait éclaté dans l'Etat d'Illinois, et le ministre de l'agriculture en fonction fit faire une enquête par un de nos vétérinaires officiels. Le résultat de cette enquête fut communiqué au gouvernement impérial, et immédiatement après parut l'arrêté restrictif de septembre (1884).

Cet arrêté, naturellement, était adapté à l'état des communications avec les vastes régions dont il s'agit, et aux renseignements que l'on possédait sur le caractère des localités. Alors la frontière entre Emerson et les montagnes Rocheuses n'était rien autre qu'une ligne géographique traversant environ 1,000 milles de prairies désertes, sur lesquelles le département avait fort peu de données topographiques. Winnipeg est à plus de 1,500 milles d'Ottawa, et le pays des ranches, au pied des montagnes Rocheuses, à 1,000 milles encore plus loin vers l'ouest. Les communications étaient longues et très difficiles.

L'arrêté de 1884 fut modifié et rendu plus restrictif en 1887, après l'ouverture à l'exploitation du chemin du Pacifique à travers le continent. Mais, même alors, on trouva qu'il était impossible d'appliquer au Nord-Ouest toutes les prescriptions quaranténaires en usage dans les anciennes provinces. Il fallait avoir égard aux circonstances.

En 1887, on réserva deux townships, le long de la frontière internationale, jusqu'aux montagnes Rocheuses, pour servir de pâturages-quarantaines et on les

Agriculture.

déclara infectés au sens de l'Acte. Enfin, le 17 septembre 1892, ayant obtenu des renseignements plus positifs sur le pays, on a rendu un arrêté en conseil, créant trois quarantaines pour le bétail dans les Territoires, toutes les trois bien marquées par des limites naturelles, en remplacement de la zone vague des deux townships. Il est interdit d'introduire le bétail ailleurs qu'à ces trois stations.

La détention en quarantaine, qui durait soixante jours sous l'arrêté de 1884, a été étendue à quatre-vingt-dix jours par celui de 1887; pour les bêtes à cornes qui entrent; et l'on n'a fait aucune exception à cette règle, hormis seulement pour les animaux que les immigrants venant du territoire limitrophe amènent avec eux en petit nombre. Les conditions mises à l'entrée, sous cette exception, sont que les animaux seront reconnus sains, et que le vétérinaire inspecteur aura la certitude qu'ils ne sortent pas de localités suspectes. A l'égard du bétail des ranches et de tous les bestiaux importés par les commerçants, ils sont invariablement soumis à quatre-vingt-dix jours de quarantaine, malgré toutes les instances, fort pressantes souvent. La rigueur ainsi exercée resserre beaucoup l'importation.

Le *Board of Agriculture* a déclaré, sans s'expliquer davantage, qu'un des animaux, celui qui paraît avoir surtout motivé sa décision, avait été apporté par le *Monkseaton*, et les deux autres soit par ce steamer ou par le *Hurona*. La cargaison du *Monkseaton* provenait en entier de la province d'Ontario; celle de l'autre navire, partie du Manitoba, partie d'autres provinces.

Ces constatations significatives ont été faites à la suite d'une lettre de M. Herbert Gardner, ministre de l'agriculture en Angleterre, à M. John Leng, M.P., pour Dundee, paru dans le *Times* le 26 novembre dernier. M. Gardner y disait qu'à prendre ensemble les provenances du Canada et des Etats-Unis, on comptait au moins dix cas de pleuro-pneumonie qu'elles avaient introduits, depuis le commencement d'octobre jusqu'à la date de sa lettre, fin novembre, et qu'ils avaient été fournis par sept arrivages. D'où il concluait que "si le bétail des colons est admis des Etats du Nord-Ouest sur les territoires canadiens, après une simple inspection, il n'est pas surprenant, pour peu que les prescriptions quaranténaires ne s'observent pas toujours fidèlement, que des animaux atteints de pleuro-pneumonie nous arrivent de ports canadiens de même que des Etats-Unis."

Cette conclusion est entièrement fondée sur les récits erronés des journaux; elle est contredite par les faits précédemment relatés, en ce qui concerne nos quarantaines de bétail.

Le prétendu relâchement sur lequel M. Gardner s'arrête en sa lettre, et dont il parle d'après les assertions d'une feuille publique, se rapporte, je pense, aux bestiaux introduits par des colons mormons dans une localité située proche de la frontière, à l'extrémité occidentale des prairies, au pied des montagnes Rocheuses. Ces immigrants, en effet, avaient beaucoup d'animaux; mais ceux-ci ont fait la quarantaine réglementaire sur la réserve voisine de l'établissement mormon, sous la surveillance d'un vétérinaire officiel: tous étaient sains, et personne n'a avancé le contraire. Au reste, l'établissement est à plus de 2,500 milles de la localité d'où était sorti l'animal emmené par le *Monkseaton* et à 1,000 milles environ de la province où avaient été rassemblés en partie les animaux du steamer *Hurona*. Evidemment il ne pouvait y avoir eu contact entre ces provenances et le bétail des mormons.

A l'égard des bestiaux en nombre restreint que les colons, venant principalement du Minnesota et des Dakotas, amènent dans le Manitoba et les Territoires, les faits ne sont pas différents. Le bétail du Manitoba et de tous les Territoires est remarquablement exempt de maladies, et notamment de toute affection pulmonaire. A quoi il faut ajouter qu'il n'y a aucun mouvement de bétail de ces régions vers l'est, c'est-à-dire vers les anciennes provinces, la distance entre elles étant la même que d'une extrémité à l'autre de l'Europe.

Le professeur McEachran fait remarquer dans son rapport que les bestiaux amenés par les émigrants (à l'exception des importations spéciales par chemin de fer, lesquelles sont toutes soumises à un contrôle sévère), viennent de très loin et que pas un animal atteint d'une maladie des poumons ne pourrait résister aux fatigues d'une pareille marche. Il faut donc voir là une sauvegarde naturelle contre l'introduction des maladies.

J'espère qu'un examen attentif des faits qui ont été représentés au gouvernement impérial, engagera le *Board of Agriculture* à permettre la reprise du commerce de bétail au commencement de la saison prochaine.

Le tableau ci-dessous, tiré des rapports sur le commerce et la navigation publiés depuis l'exercice de 1873, indique l'exportation totale des animaux, pour tout le Canada :

Année.	Chevaux. -		Bêtes à cornes.		Moutons.	
	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
		\$		\$		\$
1874.....	5,399	570,544	39,623	951,269	252,081	702,564
1875.....	4,382	460,672	38,968	823,522	242,438	637,561
1876.....	4,299	442,338	25,357	601,448	141,187	505,538
1877.....	8,306	779,222	22,656	715,750	209,899	583,020
1878.....	14,179	1,273,728	29,915	1,152,334	242,989	699,337
1879.....	16,629	1,376,794	46,569	2,096,696	308,093	988,045
1880.....	21,393	1,880,379	54,944	2,764,437	398,746	1,422,830
1881.....	21,998	2,094,037	63,277	3,461,871	354,155	1,372,127
1882.....	20,920	2,236,637	62,106	2,256,330	311,669	1,228,937
1883.....	13,019	1,633,291	66,396	3,898,028	308,474	1,388,056
1884.....	11,505	1,617,829	89,263	5,681,082	304,403	1,544,005
1885.....	12,310	1,640,506	144,441	7,508,043	335,207	1,264,811
1886.....	16,951	2,232,623	92,661	5,916,551	359,488	1,184,106
1887.....	19,081	2,350,926	116,490	6,521,320	443,628	1,595,350
1888.....	20,505	2,563,407	100,748	5,012,788	395,320	1,283,537
1889.....	17,874	2,226,892	102,980	5,714,526	360,939	1,276,918
1890.....	16,709	2,007,533	81,478	6,932,185	316,013	1,276,999
1891.....	11,868	1,572,564	117,765	8,744,769	299,587	1,150,865
1892.....	11,306	1,484,431	107,180	7,749,399	331,278	1,429,067

MALADIES DES ANIMAUX.

Le professeur McEachran assure que le bétail canadien est le plus sain du monde; on ne connaît pas ici d'autres maladies contagieuses que la tubercule et l'actinomycose, qui règnent en tous pays, et la morve des chevaux.

Choléra des porcs.—A part cette affection, qui s'est manifestée dans des localités circonscrites, il n'y en a eu aucune de sérieuse parmi les cochons. On a pris des

Agriculture.

mesures actives pour faire abattre les animaux atteints, et même les animaux sains qui avaient été en contact avec eux, en vue d'empêcher l'extension de la maladie, dont on a en effet, par ce moyen, borné partout l'action.

Il y a eu une apparition de la gale dans un troupeau de moutons à Wilton-Grove, Ont.; mais elle a bientôt cédé au traitement. Une maladie qui s'était déclarée parmi les moutons au Nord-Ouest et au Manitoba a été attribuée, après enquête, aux effets d'une plante vénéneuse mangée par ces animaux.

EPIZOOTIE DE PICTOU.

On a continué, l'année dernière, à appliquer les mesures prises en 1891 pour empêcher cette maladie de s'étendre et, s'il y avait possibilité, pour l'extirper tout à fait. Comme elle prenait de l'accroissement, on y a mis tous ses soins. Le professeur Wyatt Johnson a poursuivi comme pathologiste son enquête, dont les résultats ne pourront être complétés et publiés qu'après une autre année d'études et d'expériences. Le rapport du professeur Johnson sur cette affection, qui paraît être localisée à la Nouvelle-Ecosse, offre d'amples renseignements sur les points où il a porté ses investigations. La maladie paraît être en décroissance, et l'on espère que lorsque la pathologie en aura été étudiée à fond, il sera possible de la faire entièrement disparaître. Les annexes contiennent un rapport du Dr Jakeman, vétérinaire, qui avait été chargé d'examiner en détail tous les cas portés à sa connaissance.

ARCHIVES PUBLIQUES.

Le travail de cette division se fait, comme par les années passées, avec toute diligence, un soin extrême et la plus stricte économie. Le rapport de l'année est publiée sous forme d'annexe particulière. Je puis ajouter que la confection du catalogue et de l'index des manuscrits marche rapidement.

M. Douglass Brymner, l'archiviste, est actuellement à Londres, où il poursuit ses explorations dans les fonds de documents coloniaux qui se trouvent au *British Museum* et au *Record Office*; tandis que la transcription des documents relatifs au régime français se continue à Paris sous la direction de M. Joseph Marmette, archiviste-adjoint à Ottawa.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Comme l'année précédente, le département a distribué l'année dernière aux sociétés d'agriculture du Nord-Ouest, le crédit alloué à cette fin par le parlement. Ce crédit, qui était de \$7,000, a été réparti entre trente sociétés. Celles qui comptent plus de cinquante souscripteurs peuvent seules, d'après les règlements, participer à la subvention.

PHOSPHATES.

On m'informe que les expéditions de phosphates, l'an dernier, ont été peu importantes, à cause de l'inactivité du marché, et que la production des mines a été aussi moins considérable qu'auparavant. Les exportations totales en Europe, pendant l'année 1892, ont été de 8,541 tonnes; et sur la fin de l'année, lorsque les demandes ont subitement augmenté aux Etats-Unis, environ 2,000 tonnes de matière moulue ont été expédiées par eau aux ports des lacs. En outre, les fabriques de produits chimiques, à London, Smith's-Falls et Capelton, ont employé plusieurs tonnes de phosphate en poudre. Jusqu'à ce que le superphosphate se manufacture en plus

grande quantité dans le Canada, et que nos populations agricoles en comprennent bien les avantages, on a raison de croire que le commerce du produit brut n'atteindra plus les proportions qu'il avait prises il y a quelques années. Diverses causes concourent à cette situation ; mais la principale, c'est la découverte et l'exploitation des dépôts de phosphate de la Floride, exploitation qui coûte moins cher que celle de nos bonnes mines ; c'est ensuite l'utilisation croissante de la matière inférieure que l'on améliore en la mélangeant d'autres substances fertilisantes. La nécessité d'employer un engrais puissant pour les cultures en Canada est devenue sensible ; et les agriculteurs devraient maintenant comprendre qu'il leur faut ajouter les engrais manufacturés à ceux de ferme, s'ils veulent obtenir des récoltes assez abondantes, assez riches, pour pouvoir rivaliser avec les producteurs étrangers.

FERMES EXPÉRIMENTALES.

Ces institutions si utiles pour les cultivateurs prennent de plus en plus faveur dans les provinces et les Territoires. Les rapports et bulletins parus récemment, qui font connaître en partie les résultats obtenus l'année dernière, ont été fort recherchés ; le nombre toujours croissant de ceux qui demandent ces publications nécessite à présent des tirages beaucoup plus considérables que dans les commencements. Plus de 30,000 cultivateurs sont inscrits sur la liste d'envoi de la Ferme expérimentale ; et la dissémination de tant de renseignements précieux sur les matières agricoles, provoque un désir plus général de se procurer des informations spéciales touchant les diverses espèces améliorées de céréales, de fruits ou d'animaux domestiques, et les meilleures méthodes de traiter le sol, de préparer, de conserver les produits des champs ou des jardins. Ce vif intérêt est de bon augure.

On continue à essayer les nouvelles variétés céréales qui promettent, et à distribuer des échantillons des meilleures aux cultivateurs. On a fait d'importantes expériences d'alimentation des pores et des jeunes bœufs à l'orge et à l'avoine, ainsi qu'avec du blé atteint par la gelée ; il en résulte que ces produits à bas prix peuvent se consommer ainsi très profitablement sur la ferme, et rapporter plus d'argent dans les marchés sous la forme concentrée d'un produit animal.

La distribution par colis postaux de jeunes arbres forestiers se continue ; elle est extrêmement appréciée des colons répandus sur les prairies, presque nues, de l'Ouest. On a fait, l'année dernière, quelques autres essais de production de variétés nouvelles de céréales à l'aide de la fécondation par croisement, à la ferme centrale (Ottawa) et aussi aux fermes expérimentales de l'Ouest. On espère toujours, par ces hybridations, combiner les caractères désirables de deux espèces excellentes en une seule, tout en obtenant une plante céréale adaptée à nos climatures, si les espèces associées sont originaires du pays. Ces expériences intéressent vivement, en Canada et à l'étranger, les hommes versés dans l'art agricole.

Les études faites par le chimiste des fermes expérimentales sur la composition et la nutritivité relative des plantes fourragères ; les recherches du botaniste et entomologiste sur les graminées et les divers insectes nuisibles qui gâtent les grains et les fruits, ont fourni d'importantes notions à ceux qui prennent intérêt à nos publications agronomiques. Les expériences relatives aux variétés nouvelles de fruits, les perfectionnements apportés au traitement des arbres fruitiers et qui ont été appliqués pour combattre les maladies dont souffrent les récoltes depuis si longtemps, tout cela aussi éveille la curiosité, fixe l'attention.

Agriculture.

A la Colombie-Britannique, la ferme expérimentale, située à Agassiz, est très visitée, très appréciée par les cultivateurs. On y a créé un grand verger d'essai, qui contient presque toutes les variétés de fruits susceptibles de réussir dans le pays; et comme les arbres y arrivent rapidement à l'âge de fructification, l'intérêt du public accroît d'année en année. On espère que cette ferme pourra fournir pendant l'été prochain une riche et abondante collection de fruits, pour la représentation colombienne, à l'Exposition. Les essais d'amendement du sol, de traitement de la rouille, de culture de grains, légumes, fruits et arbres forestiers, etc., se poursuivent sur les fermes établies à Indian-Head (Territoires du Nord-Ouest) et à Brandon (Manitoba); tandis que des expériences semblables, appropriées au climat des provinces maritimes atlantiques, ont lieu à la ferme expérimentale de Nappan (Nouvelle-Ecosse). Les détails de toutes ces opérations sont donnés dans le Rapport annuel sur les stations agronomiques, que l'on peut se procurer en en faisant la demande au directeur.

Les fermes expérimentales ont reçu de bons spécimens d'animaux domestiques, appartenant aux races les plus utiles; et ces acquisitions sont infiniment avantageuses aux cultivateurs dans les régions où sont situées ces fermes, en ce qu'elles leur permettent d'introduire à peu de frais sur leurs exploitations des races pures d'animaux les meilleurs pour le laitage et pour l'engraissement.

LAITERIE.

L'œuvre du développement de nos ressources agricoles par l'industrie laitière a fait de rapides progrès durant l'année. Nous avons d'autant plus sujet de nous féliciter de l'extension prise par cette industrie, qu'elle donne l'occasion de consommer en grande partie l'orge, l'avoine et les fourrages sur les terres mêmes qui les produisent. Les éléments de fertilisation qui sont nécessaires pour les bonnes cultures, restent ainsi à la ferme sous la forme de fumiers. La vente générale et constante des produits bruts des champs tend à dépouiller le sol des substances dont il a besoin pour donner une récolte rémunérative. La production d'aliments tels que le beurre, le fromage, le lard, le bœuf, ouvre un champ fécond au travail intelligent, et empêchera que l'on n'épuise la terre.

Chose encourageante pour ceux qui étendent de ce côté leurs opérations, les produits de laiterie se sont maintenus durant l'année à des prix fort satisfaisants. La demande de fromage canadien a toujours été active en Angleterre, où le consommateur montre une préférence de plus en plus marquée pour notre marchandise. Les augmentations en valeur des expéditions de beurre et de fromage indiquent que ce commerce pourrait prendre un accroissement considérable.

Le département favorise l'uniformité des procédés pour la manufacture des meilleurs fromages, en distribuant des bulletins mensuels d'instructions aux fromagers.

Les conférences qui sont faites par le commissaire et les sous-commissaires de la laiterie, vulgarisent les connaissances utiles sur les opérations de cette industrie, depuis la culture du sol, la production fourragère et le soin des animaux, jusqu'à l'envoi au marché en bonne condition du produit fabriqué. Dans presque tout le Canada les fabricants de fromage et de beurre ont reçu des avis spéciaux accompagnés de démonstrations. Nos agents ont assisté et pris la parole à 313 réunions; visité 132 fromageries et 27 crèmeries; entretenu une correspondance très étendue dans le but d'être utiles à ceux qui s'adressaient à eux.

L'établissement de stations laitières expérimentales a donné une très grande impulsion aux initiatives particulières dans les provinces maritimes; Ontario et Québec aussi ont vu inaugurer une innovation qui promet d'être infiniment profitable, par la fabrication du beurre en hiver, dans les manufactures qui sont appliquées, durant l'été, à faire du fromage.

Depuis deux ans, on s'est livré à des recherches suivies pour découvrir un moyen sûr et uniforme d'appréciation du lait aux fromageries, d'après sa richesse en matière caséuse. Un bulletin contenant certains conseils à ce propos est en préparation. Les fromages et les beurres fabriqués aux stations laitières expérimentales ont été expédiés comme spécimens en Angleterre, où ils ont servi à faire connaître ce que peut produire en ce genre notre pays, et où ils ont atteint les plus hauts prix sur le marché à l'époque des ventes.

J'entre dans quelques détails sur ce qui s'est opéré jusqu'à présent dans les provinces.

En 1891, l'île du Prince-Edouard ne possédait aucune laiterie coopérative, hormis une petite fromagerie. En 1892, on a créé à New-Perth une station laitière succursale. Une partie de son fromage fut expédiée en Angleterre et s'y vendit aux mêmes prix que les meilleures provenances des autres provinces canadiennes. Il y a apparence que plusieurs nouvelles fabriques coopératives vont être établies, par les cultivateurs, dans les campagnes autour de New-Perth, et qu'on les verra en pleine activité dès cette année (1893). La culture du maïs comme fourrage économique, pour la nourriture du bétail l'automne et l'hiver, a été introduite dans l'île, par la distribution gratuite de semences des variétés convenables.

L'industrie laitière coopérative prend de l'extension dans la Nouvelle-Ecosse. Un sous-commissaire y a voyagé pendant l'été comme instructeur. Il a assisté et parlé à vingt-sept assemblées et fait cinquante-quatre visites d'inspection et d'instruction à dix-huit fromageries. Tout annonce la création en 1893 de plusieurs autres fromageries et crémeries. On se dispose à établir à Nappan une succursale des stations laitières expérimentales.

Au Nouveau-Brunswick, on a ouvert, à Kingsclear, une de ces stations. Elle se procure la crème dans la campagne alentour. Elle a expédié la plus grande partie de son beurre sur les marchés anglais, et les prix atteints montrent que le produit du pays pourrait devenir l'objet d'un commerce très lucratif. A Sussex, fonctionne une beurrerie d'hiver, sous la direction du commissaire de la laiterie. Par les soins du ministre provincial de l'agriculture et du commissaire fédéral de la laiterie, tout un système a été organisé pour la diffusion de renseignements sur la préparation du beurre, le développement à donner aux laiteries coopératives, la culture et l'ensilage du maïs traité en fourrage. Déjà le succès en est satisfaisant, et l'effet sensible parmi la population rurale.

Dans la province de Québec, le commissaire-adjoint a tenu des assemblées toute l'année. Cet agent a fait soixante-dix-huit conférences—la plupart dans cette province. Un expert appartenant au personnel du commissaire a employé une partie de l'été à voyager comme instructeur et comme inspecteur. Il a visité trente-quatre fromageries et douze beurreries; donné des instructions à quatre-vingt-seize fabricants de fromage et à vingt et un fabricants de beurre, ainsi qu'à onze inspecteurs de fabriques syndiquées. Un autre expert officiel a dirigé des essais de manufacture de fromage, dont le produit va être expédié sur le marché anglais. Les qualités qui se

Agriculture.

font dans la province s'améliorent beaucoup depuis trois ans, et on ne pourrait plus dire que l'infériorité d'une partie de l'article québécois compromet la réputation des meilleurs fromages canadiens ou les déprécie.

L'association laitière de la province a établi à Saint-Hyacinthe une station laitière expérimentale, jointe à une école de laiterie et placée sous la direction du commissaire fédéral.

L'association, qui reçoit une subvention du trésorier provincial, contribue, pour une somme de \$1,000 par année, à l'entretien de cet établissement.

En Ontario, deux stations succursales ont fonctionné durant l'hiver de 1891-92, pour introduire l'usage de faire du beurre, l'hiver, dans les fabriques où se fait, l'été, du fromage. Elles ont parfaitement réussi. Des résolutions unanimes, approuvant le mouvement, exprimant une vive satisfaction des résultats produits, et priant que l'on continue cette fabrication de beurre d'hiver, sous la direction du commissaire de la laiterie, pendant une autre saison, ont été votées à des assemblées tenues par les cultivateurs qui avaient fourni le lait et la crème. Cet hiver de 1892-93, le commissaire a pris charge de stations-beurreries à Mount-Elgin, Woodstock, London et Wellman's-Corners. Les fermiers fournissent deux ou trois fois plus de lait que l'an dernier. Beaucoup d'autres fabriques ont été aménagées ou s'aménagent pour préparer du beurre en hiver, par suite de l'exemple et des renseignements que les stations départementales ont donnés aux populations.

A Perth, comté de Lanark, il y a eu, de juin à septembre, des expérimentations faites dans la fabrication des fromages. Le commissaire en publiera, sous forme de bulletin, les résultats qui auront une grande utilité. On a manufacturé à cet endroit une meule colossale pour la pyramide de fromages canadiens qui doit figurer à l'exposition universelle colombienne. Elle pèse 22,000 livres. Elle a déjà attiré au loin l'attention sur l'importance de l'industrie laitière en Canada et sur ses puissantes ressources. Le plus considérable marchand débitant de comestibles, en Angleterre, a offert de l'acheter et de payer le prix qu'elle coûte au gouvernement.

Un expert du commissaire de la laiterie a visité plusieurs cantons, dans le Manitoba et le Nord-Ouest, où il a tenu des conférences sur la fabrication du beurre et du fromage, accompagnées de démonstrations pratiques.

La Colombie-Britannique possède des régions admirablement propres aux exploitations laitières; mais le commissaire n'a pu procurer pendant l'année aux cultivateurs l'instruction dont ils ont besoin, si ce n'est par le moyen de lettres et des distributions de rapports et bulletins.

L'importance et le développement que prennent les exportations de nos produits de laiterie ressortent des tableaux ci-dessous (année expirée le 30 juin) :—

CANADA—Exportation des produits de laiterie—Production domestique.

BEURRE.

Année.	Quantité.	Valeur.	En Grande-Bretagne.	Aux Etats-Unis.	En France.	En Allemagne.	Aux autres pays étrangers.	Aux provinces de l'A. B. N.	Aux Indes britanniques.
	Lbs.	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1868....	10,649,733	1,698,042	544,707	1,015,702	1,496	14,870	95,777	26,986
1880....	18,535,362	3,058,069	2,756,064	111,158	24,710	163,290	2,847
1881....	17,649,491	3,573,034	3,333,419	58,522	30,574	143,935	6,584
1882....	15,161,839	2,936,150	2,195,127	529,169	32,052	169,270	10,538
1883....	8,106,447	1,705,817	1,330,585	206,154	29,446	131,341	8,291
1884....	8,075,537	1,612,481	1,395,652	46,618	16,455	151,224	2,532
1885....	7,330,788	1,430,905	1,212,768	16,795	15,172	21,473	161,862	2,835
1886....	4,668,741	832,355	652,363	17,545	17,577	142,485	1,885
1887....	5,485,509	979,126	757,261	17,207	23,789	180,238	631
1888....	4,415,381	798,673	614,214	13,468	5,226	164,329	1,436
1889....	1,780,765	331,958	174,027	7,879	22,921	124,849	2,782
1890....	1,951,585	340,131	184,105	5,059	29,342	119,989	1,636
1891....	3,768,101	602,175	440,060	10,054	20,447	24,021	101,649	5,944
1892....	5,736,696	1,056,058	877,455	6,038	5,160	27,207	133,770	6,428

FROMAGE.

1868....	6,141,570	620,543	548,574	68,784	891	1,954	340
1880....	40,368,678	3,893,366	3,772,769	114,507	170	5,710	210
1881....	49,255,523	5,510,443	5,471,362	28,500	14	10,027	540
1882....	50,807,049	5,500,868	5,471,676	18,436	242	8,196	2,318
1883....	58,041,387	6,451,370	6,409,859	24,468	202	15,480	1,863
1884....	69,755,423	7,251,989	7,207,425	24,866	188	19,248	262
1885....	79,655,367	8,265,240	8,178,953	68,978	205	15,899	1,207
1886....	78,112,927	6,754,626	6,729,134	15,478	80	90	156	9,139	549
1887....	73,604,448	7,108,978	7,065,983	30,667	211	11,982	165
1888....	84,173,267	8,928,242	8,834,997	83,153	5	828	9,087	172
1889....	88,534,887	8,915,684	8,871,205	31,473	1,582	11,208	216
1890....	94,260,187	9,372,212	9,349,731	6,425	370	2,154	12,777	755
1891....	106,202,140	9,508,800	9,481,373	13,485	1,954	9,104	2,884
1892....	118,270,052	11,652,412	11,593,690	39,558	2	2,124	12,042	4,096

Le tableau suivant, dont les éléments sont empruntés aux comptes rendus du Board of Trade de l'Angleterre pour les sept années dernières (finissant le 31 décembre), indique la quantité et la valeur totales des beurres et des fromages importés en Angleterre :—

BEURRE.			FROMAGE.		
Année.	Quantité.	Valeur.	Année.	Quantité.	Valeur.
	Qtz.	£		Qtz.	£
1886.....	1,543,566	8,141,438	1886.....	1,734,890	3,871,359
1887.....	1,513,134	8,010,374	1887.....	1,836,789	4,514,382
1888.....	1,671,433	8,913,045	1888.....	1,917,616	4,546,408
1889.....	1,927,842	10,244,636	1889.....	1,907,999	4,490,970
1890.....	2,027,717	10,593,848	1890.....	2,144,074	4,975,134
1891.....	2,135,607	11,591,181	1891.....	2,041,317	4,815,369
1892.....	2,182,999	11,965,284	1892.....	2,232,814	5,417,777

Agriculture.

Avant la fin de l'année, le commissaire de la laiterie a fait un voyage en Angleterre, pour y surveiller certaines ventes de produits expédiés par les stations laitières expérimentales, connaître les besoins nouveaux et les préférences des marchés britanniques, et signaler au public dans des assemblées l'excellence des produits canadiens. Plusieurs grands journaux en Angleterre et en Ecosse, ainsi que les principales feuilles commerciales, ont eu des articles tout à fait favorables sur le travail accompli par le ministère canadien de l'agriculture pour répandre dans les campagnes la connaissance des procédés. C'est une œuvre, en effet, qui sera des plus profitables à l'industrie agricole. On trouvera le détail du progrès atteint dans la laiterie, en consultant le rapport du commissaire publié sous forme d'annexe distincte. Ce rapport sera envoyé par la voie postale aux exploitants de laiteries, cultivateurs et autres qui en feront la demande.

EXPOSITIONS.

Mon département a distribué les médailles décernées par la Jamaïque aux exposants canadiens jugés dignes de récompenses.

EXPOSITION UNIVERSELLE COLOMBIENNE DE CHICAGO.

Le 11 janvier dernier, M. W. Saunders, directeur de la ferme expérimentale centrale, était nommé, par arrêté en conseil, commissaire exécutif du Canada à l'Exposition internationale de Chicago.

A la suite d'un autre arrêté en conseil rendu en avril dernier, les gouvernements provinciaux ont été invités à fournir leur coopération. Ils ont nommé leurs commissaires et fait des arrangements, d'accord avec le gouvernement fédéral.

Celui-ci est convenu de prendre à sa charge les frais de transport, aller et retour, des objets qui seront exposés, à condition que ces mêmes objets seront aux risques de leurs propriétaires respectifs, " pour ce qui est de l'usure et du dommage causé par intempérie, casse, accident d'emballage et de transport ou autre cause." Il est aussi entendu que le Canada se chargera des frais de placement des marchandises dans les différents bâtiments (y compris la confection des installations convenables) et des gages à payer à ceux qui seront employés pour tenir en bon état de propreté les objets pendant la durée de l'exposition. Enfin, en ce qui concerne le transport, les dépenses que feront les provinces pour rendre les objets à des points de rassemblement, d'où ils puissent être ensuite expédiés plus économiquement à Chicago par wagons complets, seront remboursées par la commission canadienne.

A l'égard des produits vivants, la commission fédérale a promis de payer la nourriture des animaux pendant leur exposition; les provinces, en récompense, s'étant engagées à payer la sélection de ces animaux et à fournir à leur frais les conducteurs qui les accompagneront et en prendront soin. Cela s'applique aux chevaux-bêtes à cornes, moutons, porcs et volailles. Le *Dominion Kennel Club* se charge de l'exhibition canine, avec l'aide de la commission canadienne. On a décidé en outre que s'il était nécessaire de faire faire quarantaine à des animaux au retour de Chicago, le Canada supporterait les frais de séquestration.

Les provinces et les Territoires se sont obligés à avoir à leurs frais des collections bien faites de minéraux, bois, céréales, fruits, etc., dont on composera des groupes provinciaux. Le commissaire exécutif fédéral aura charge de tous les objets exposés

et répartira l'espace obtenu. La surface totale affectée au Canada est de 106,526 pieds carrés, pour les objets manufacturés, les machines, les beaux arts, le laitage, etc. Plusieurs futurs exposants préparent leurs envois, et l'on a lieu de croire que l'exposition canadienne sera extrêmement satisfaisante. A ce propos, je dirai que l'énorme meule de fromage, pesant 22,000 livres, qui a été spécialement fabriquée pour cette exposition, sera placée dans le palais de l'agriculture; et l'on espère que les spécimens de fromages fournis par les provinces et les Territoires contribueront à faire estimer davantage encore nos produits de laiterie, et montreront au monde quels avantages le climat et le sol de notre pays offrent à l'industrie laitière. En vue de rendre plus complète notre exposition agricole, toutes les fermes expérimentales vont former un trophée collectif de leurs produits.

De bonne heure, en 1892, le gouvernement canadien a pris la décision de bâtir, sur les terrains de l'exposition, un pavillon, où seront installés les bureaux des commissaires fédéraux et provinciaux, et qui servira aussi de lieu de rendez-vous aux Canadiens. L'édifice contiendra un salon commode, un comptoir où les visiteurs canadiens inscriront leurs noms sur des registres, un bureau de poste, auquel pourront être envoyées leurs lettres, et un bureau où ils pourront obtenir les informations voulues pour se loger à un hôtel ou à une pension, ainsi que des renseignements sur l'exposition et quelques autres sujets d'intérêt général ou spécial. L'emplacement donné au Canada pour ce pavillon est très proche du bâtiment élevé par l'Angleterre, et se trouve sur la rive, en face du lac Michigan; c'est un des points les plus attrayants de toute l'immense enceinte.

Le pavillon aura deux étages avec tourelle au milieu, qui dominera sur tous les environs. Les murs, à l'extérieur, seront recouverts de staff, relevé de panneaux et autres pièces décoratives, et sur le balcon de façade se verront les armes des provinces dans des écussons. Tout l'intérieur sera lambrissé en bois d'essences canadiennes. Les pièces réservées aux commissaires d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Manitoba et de la Colombie-Britannique, recevront un lambris de bois produits par ces provinces; et celles qui sont destinées pour le commissaire fédéral et le public seront en bois de la Colombie.

D'après les évaluations faites à l'origine, la construction doit coûter \$15,000, et l'ameublement \$5,000. Les plans ont été préparés et approuvés. Les provinces contribueront aux dépenses pour les sommes ci-après:—Ontario, \$3,000; Québec, \$2,000; Manitoba, \$2,000; Nouvelle-Ecosse, \$1,000; Colombie-Britannique, \$1,000. Il est entendu que les provinces fournissant \$2,000, ou plus, auront droit à l'usage exclusif de deux pièces; celles qui fourniront moins de \$2,000, à une pièce seulement; et aussi qu'à la vente du pavillon, après la clôture de l'exposition, le prix en sera partagé entre elles proportionnellement à leur contribution respective. Il est convenu en outre que toute province qui enverra du bois pour lambrisser la ou les pièces destinées à ses représentants, pourra en déduire le coût, calculé à un prix raisonnable, sur sa contribution.

On s'occupe, en ce moment, de pourvoir à la répartition des espaces attribués au Canada, à l'installation des produits et à divers autres arrangements moins importants, et l'on espère pouvoir mettre ordre à tout avant l'ouverture de l'exposition.

Je regrette d'avoir à dire que M. Saunders, pour raison de santé, a jugé nécessaire de se démettre de sa charge de commissaire exécutif. Sa démission a, par arrêté en conseil le 13 décembre dernier, été acceptée, et M. J.-H. Larke, nommé pour faire la fonction vacante.

Agriculture.

III.—BREVETS D'INVENTION.

On verra, en parcourant l'état comparatif ci-dessous, quels ont été les opérations du bureau des brevets, annuellement, depuis 1872.

Etat comparatif des opérations du bureau des brevets, depuis 1872 jusqu'à 1892 inclusivement.

Années.	Demandes de brevets.	BREVETS ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS.			Caveats.	Cessions de brevets.	Droits perçus y compris les dessins de fabrique et marque de commerce.
		Brevets.	Certificats.	Totaux.			
1872.....	752	671	671	184	327	\$ cts. 19,578 65
1873.....	1,124	1,016	10	1,026	171	547	29,830 14
1874.....	1,376	1,218	27	1,245	200	711	34,301 98
1875.....	1,418	1,266	57	1,323	194	791	34,555 82
1876.....	1,548	1,337	46	1,383	185	761	36,187 63
1877.....	1,445	1,277	75	1,352	168	841	35,388 00
1878.....	1,428	1,172	96	1,268	172	832	33,663 67
1879.....	1,358	1,137	101	1,238	203	728	33,303 60
1880.....	1,601	1,252	156	1,408	227	855	42,141 14
1881.....	1,955	1,510	222	1,732	226	907	52,856 65
1882.....	2,266	1,846	291	2,137	198	955	60,811 19
1883.....	2,641	2,178	291	2,469	242	1,052	73,023 20
1884.....	2,681	2,456	167	2,623	238	1,772	64,530 69
1885.....	2,518	2,233	214	2,447	222	1,075	69,075 21
1886.....	2,776	2,610	250	2,860	187	1,322	73,949 29
1887.....	2,874	2,596	254	2,850	219	1,335	76,132 74
1888.....	2,747	2,257	282	2,539	240	1,159	74,508 37
1889.....	3,279	2,725	356	3,081	221	1,437	87,158 60
1890.....	3,560	2,428	369	2,797	248	1,307	94,027 16
1891.....	3,233	2,343	393	2,736	215	1,231	86,960 59
1892.....	3,176	3,417	415	3,832	242	1,500	86,713 05

Etat détaillé des droits perçus par le bureau des brevets.

Années.	Brevets.	Cessions.	Caveats.	Copies.	Abonnements au <i>Patent Record</i> .	Avis de demandes de brevets.	Divers.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1884.....	58,524 33	2,471 07	1,198 60	898 25	165 22	63,257 47
1885.....	57,777 31	2,225 63	1,226 65	895 89	50 75	62,176 23
1886.....	62,263 45	2,692 50	1,054 11	1,047 90	94 91	67,153 87
1887.....	62,924 44	2,715 88	1,169 50	1,044 31	86 08	67,940 21
1888.....	60,436 78	2,562 22	1,257 40	971 98	18 13	65,246 51
1889.....	72,411 30	3,027 90	1,205 47	1,267 60	134 45	78,046 72
1890.....	78,192 61	3,202 00	1,320 15	931 83	504 19	84,150 78
1891.....	72,664 26	2,811 95	1,124 60	782 29	340 53	77,723 63
1892.....	71,840 84	2,794 66	1,270 13	793 32	236 52	85 96	195 33	77,216 76

Par l'acte passé à la session dernière, 55-56 Vict., ch. 24, la durée des brevets délivrés après son entrée en vigueur est prolongée, de quinze ans qu'elle était, à dix-huit ans; toutefois, l'inventeur ou le requérant est libre, en ne payant qu'un droit partiel ou proportionnel, de réduire ce terme à douze ou à six ans. On espère qu'en conséquence de l'extension de la durée des brevets, les demandes seront beaucoup plus nombreuses. L'acte précité porte aussi que le requérant n'aura point à fournir de modèles, à moins que le commissaire ne l'exige; et l'on croit qu'en dispensant

ainsi l'inventeur ou le requérant de déposer ces représentations, qui pourraient être quelquefois très coûteuses, on augmentera encore le nombre des demandants.

En 1887, le bureau a délivré 2,596 brevets, dont 79 pour l'entière durée de quinze années : 7 pour dix ans, et les autres, 2,510, pour cinq ans ; 2,129 de ces derniers ont pris fin, et les 381 qui restent ont été continués pour une nouvelle période quinquennale par le paiement du droit supplémentaire exigible.

Cela montre que la proportion de brevets canadiens, qui restent en vigueur plus de cinq ans, est fort peu considérable.

Cinq brevets ont été renouvelés pendant le dernier exercice.

Dans plusieurs cas, les porteurs de brevets ayant représenté et démontré au bureau qu'ils ne pouvaient, par suite de circonstances ne dépendant pas d'eux, se conformer aux prescriptions de l'article 37 de l'*Acte des brevets*, le délai dans lequel ils devaient commencer à exploiter leurs inventions a été prolongé. On a pareillement accordé à d'autres une prorogation de délai pour importer des objets brevetés, lorsqu'il a été produit de suffisantes raisons d'accorder ce privilège. Il y a eu ainsi, pendant l'année, 833 prorogations de délai pour la mise en exploitation et 433 pour l'importation.

Ceux qui demandent des brevets ne sauraient apporter trop d'attention à la préparation de leur requête; ce travail est d'ordinaire fort utilement fait par des agents spéciaux (*patent solicitors*) non seulement en Canada, mais dans les autres pays possédant une législation sur les brevets.

Le nombre des demandes sur lesquelles les examinateurs ont fait rapport s'est élevé, pendant l'année, à 3,218.

Le bureau apporte le plus grand soin et la plus grande diligence à l'examen de toutes les demandes; et chaque fois que la prétendue invention ne présente pas les conditions voulues par la loi, la demande est refusée.

Bien que 7,038 personnes seulement aient inscrit leurs noms sur le registre des visiteurs, le musée des modèles a été visité par au moins trois fois ce nombre.

On a changé la manière de publier le *Patent Record*. Ce catalogue descriptif s'imprime maintenant à l'imprimerie de l'Etat, où l'ouvrage se fait mieux et revient à meilleur marché: caractères, papier et illustrations, tout est supérieur à ce que l'on avait auparavant. Les abonnements sont perçus aujourd'hui par le bureau; auparavant, tout le profit qu'ils donnaient allait à l'entrepreneur.

Les recettes du bureau pendant l'année ont excédé de \$45,077.46 ses dépenses, ainsi que le montre le tableau ci-dessous :—

Recettes.		Dépenses.	
	\$ cts.		\$ cts.
Pour argent reçu.....	86,713 05	Salaires.....	32,587 37
Pour remboursement.....	1,992 22	<i>Patent Record</i>	7,056 00
			39,643 37
		Excédent de recettes.....	45,077 46
Recette nette.....	84,720 83		84,720 83

Agriculture.

Les brevetés des dernières dix années résidaient dans les pays dont suivent les noms :—

Pays.	1882.	1883.	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.
Canada	538	612	607	610	687	639	565	609	620	606	671
Angleterre.	103	116	94	85	140	153	152	203	116	122	298
Etats-Unis.	1,452	1,711	1,714	1,408	1,730	1,740	1,425	1,788	1,623	1,519	2,227
France.	9	12	9	7	8	11	21	18	10	10	26
Allemagne.	9	10	11	11	20	29	33	51	23	36	106
Autres pays	26	8	21	22	25	24	61	56	36	50	89
- Totaux	2,137	2,469	2,456	2,233	2,610	2,596	2,257	2,725	2,428	2,343	3,417

Les brevetés canadiens de la même période décennale appartenaient aux provinces suivantes :—

Provinces.	1882.	1883.	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.
Ontario	351	385	389	397	462	442	354	383	425	394	464
Québec	129	165	151	150	152	131	128	129	125	140	131
Nouv.-Brunswick.	26	21	26	16	23	18	19	22	20	16	19
Nouvelle-Ecosse ..	25	26	24	23	21	26	35	30	17	22	16
Ile du Prince-E. ...	2	7	2	7	3	4	2	2	3	1	1
Manitoba et T. du											
N.-O.	4	6	12	13	20	16	18	32	14	28	22
Col.-Britannique ..	1	2	5	4	6	2	9	11	16	5	18
- Totaux	538	612	607	610	687	639	565	609	620	606	671

Etat indiquant le nombre de brevets délivrés sous le système en vigueur en Canada depuis 1869, lequel permet à qui prend brevet de payer les droits pour cinq, dix ou quinze ans; et aussi le nombre de brevets sur lesquels les droits ont été payés pour une durée ultérieure :—

Années.	Durée pour laquelle les droits ont été payés à la délivrance du brevet.			Brevets auxquels ont été ajoutés, après leur délivrance, des certificats de paiement des droits.	
	5 années.	10 années.	15 années.	5 années.	10 années.
1869.....	204				
1870.....	556				
1871.....	509				
1872.....	624	19	28		
1873.....	873	47	96	4	4
1874.....	1,098	38	87	17	5
1875.....	1,173	33	60	35	21
1876.....	1,261	21	55	28	9
1877.....	1,211	17	49	47	14
1878.....	1,109	20	43	58	19
1879.....	1,042	39	56	73	14
1880.....	1,144	20	88	110	23
1881.....	1,350	23	137	138	32
1882.....	1,633	26	187	175	58
1883.....	1,965	29	184	250	41
1884.....	2,357	15	84	146	21
1885.....	2,116	15	102	193	21
1886.....	2,524	12	74	226	24
1887.....	2,510	7	79	232	22
1888.....	2,183	7	67	254	28
1889.....	2,607	37	81	326	30
1890.....	2,382	9	37	340	29
1891.....	2,343	8	56	369	27
1892 (Six mois expirant le 30 juin).....	1,202	10	26	387	25
	6 années.	12 années.	18 années.	6 années.	12 années.
1892 (Six mois expirant le 31 décembre).	2,141	3	35		3

Agriculture.

IV.—DROITS DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE, MARQUES- DE COMMERCE, DESSINS DE FABRIQUE ET MARQUES DE BOIS.

Etat comparatif des opérations de cette division, de 1868 à 1892, inclusivement.

Années.	Lettres reçues.	Lettres envoyées.	Enregistrements de droits d'auteur.	Certificats de droits d'auteur.	Enregistrements de marques de commerce.	Certificats de marques de commerce.	Enregistrements de dessins de fabrique.	Certificats de dessins de fabrique.	Enregistrements de marques de bois.	Certificats de marques de bois.	Enregistrements de cessions.	Droits perçus.
1868.....	110	128	34	34	32	32	6	6	183 00
1869.....	198	211	62	62	50	50	12	12	418 00
1870.....	473	463	66	66	72	72	23	23	190	190	877 00
1871.....	562	562	115	115	106	106	22	22	105	105	1,092 00
1872.....	523	523	87	83	103	103	17	17	64	64	11	927 00
1873.....	418	549	122	38	95	95	30	30	69	69	20	940 50
1874.....	1,027	1,027	134	55	163	163	30	30	41	41	19	1,339 50
1875.....	943	986	131	50	149	149	31	31	21	21	15	1,175 00
1876.....	1,175	1,240	178	57	238	238	47	47	17	17	33	1,758 25
1877.....	1,190	1,236	138	37	227	227	50	50	18	18	31	1,732 70
1878.....	1,210	1,285	193	61	223	223	40	40	10	10	14	1,671 25
1879.....	1,104	1,127	184	69	154	154	41	41	13	13	24	2,434 82
1880.....	1,145	1,292	185	98	113	113	40	40	19	19	28	3,806 15
1881.....	1,172	1,307	225	94	156	156	38	38	30	30	22	4,772 70
1882.....	1,192	1,264	224	87	160	160	45	45	21	21	64	4,956 40
1883.....	1,178	1,286	253	100	160	160	66	66	24	24	33	5,397 72
1884.....	1,186	1,186	281	120	196	196	68	68	14	14	49	6,273 22
1885.....	1,542	1,542	555	125	209	209	48	48	16	16	54	6,898 98
1886.....	1,544	1,544	574	101	203	203	54	54	17	17	58	6,795 42
1887.....	1,543	1,543	554	167	245	245	105	105	16	16	56	8,192 53
1888.....	1,655	1,889	566	167	288	288	71	71	29	29	71	9,262 86
1889.....	1,721	1,987	616	178	280	280	88	88	26	26	49	9,111 88
1890.....	1,766	2,169	688	222	293	293	68	68	21	21	104	9,876 38
1891.....	1,651	2,385	541	174	307	307	129	129	11	11	51	9,236 96
1892.....	1,773	2,300	536	159	294	294	30	30	27	27	66	9,496 29

Le nombre total des enregistrements de droits d'auteur et de marques de commerce, dessins de fabrique et marques de bois, a été de 887 en 1892, à savoir: 536 enregistrements de droits d'auteur, 294 de marques de commerce, 30 de dessins de fabrique et 27 de marques de bois. Il a été en outre délivré ou fait 159 certificats de droits d'auteur; 37 enregistrements de droits provisoires d'auteur et 7 certificats y relatifs; 10 enregistrements de droits temporaires d'auteur et 6 certificats. On a compté 66 enregistrements de cessions de droits de différentes natures.

Correspondance de cette division: 1,773 lettres reçues et 2,300 envoyées.

Les droits perçus dans l'année se montent à \$9,496.29.

DIVISION DES DROITS D'AUTEUR ET DES MARQUES DE COMMERCE.

Etat détaillé des recettes pendant l'année 1892.

Mois.	Marques de commerce.	Droits d'auteur.	Dessins de fabrique.	Marques de bois.	Cessions.	Copies.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Janvier.....	305 00	55 00	4 00	12 50	376 50
Février.....	699 70	51 40	15 00	6 00	2 50	5 00	779 60
Mars.....	549 75	64 00	10 00	2 00	2 00	10 00	637 75
Avril.....	1,109 40	67 50	10 00	6 00	14 00	6 00	1,212 90
Mai.....	650 00	51 75	15 00	2 00	6 00	5 00	729 75
Juin.....	660 00	43 00	12 00	3 00	5 50	723 50
Juillet.....	880 00	55 50	25 00	2 00	5 00	2 50	970 00
Août.....	758 80	56 75	10 00	6 00	4 00	6 00	841 55
Septembre.....	837 94	67 50	20 00	8 00	16 50	2 50	952 44
Octobre.....	489 80	69 00	25 00	6 00	4 00	3 00	596 80
Novembre.....	685 00	40 50	25 00	2 00	7 00	759 50
Décembre.....	810 00	61 50	14 00	10 00	18 00	2 50	916 00
Grand total.....	8,435 39	683 40	181 00	54 00	94 50	48 00	9,496 29

V.—QUARANTAINE.

Comme ce sujet avec tout ce qui s'y rattache a beaucoup préoccupé les esprits l'an dernier, lorsque le choléra asiatique menaçait l'Amérique, je veux consigner ici, sous une forme concise, des faits intéressants et bons à connaître concernant notre police sanitaire.

Avant la confédération, les mesures sanitaires étaient prises par les gouvernements provinciaux respectivement. Sous le régime fédéral, elles sont autorisées par "l'Acte concernant la quarantaine" (35 Viet., ch. 37, ou ch. 68 des Statuts révisés, 1886), lequel porte que le Gouverneur général en conseil peut faire au besoin, relativement aux navires, et aux personnes et marchandises arrivant par terre ou par eau, les règlements qu'il juge nécessaires pour la conservation de la santé publique. Les règlements quaranténaires actuels ont été rédigés d'après cette loi.

Toutes nos stations ont été créées, ou acquises des autorités provinciales, et tous les médecins inspecteurs, nommés sous son empire. Dans les ports où il n'y a pas de médecin sanitaire officiel, les percepteurs des douanes sont autorisés à faire les fonctions d'officiers de quarantaine. Les pilotes des principaux ports maritimes reçoivent des exemplaires du règlement; et l'on distribue à ceux du Saint-Laurent, pour plus ample instruction, une circulaire spéciale qui précise leurs devoirs. La police sanitaire exige et exigera de plus en plus une surveillance sévère, une incessante vigilance, tant sur la côte atlantique que sur la côte pacifique. La quarantaine sur cette dernière, par le mouvement de navigation qui s'accroît d'une année à l'autre entre l'Orient et l'Amérique, sera bientôt, si elle ne l'est déjà, aussi importante que le ont depuis longtemps la Grosse-Ile et Halifax sur le rivage atlantique.

ÉTABLISSEMENTS DE QUARANTAINE.

Voici, en quelques lignes, l'historique et la description des stations fédérales.

GROSSE-ILE, QUÉBEC.

Cette station, la principale de notre rivage atlantique, occupe une île située dans le Saint-Laurent environ trente et un milles au-dessous de Québec. Elle fut choisie pour quarantaine lors de la première invasion du choléra, en 1832. Elle gît en plein fleuve, à quatre milles et demi environ de la rive sud, à six milles environ de la rive nord, et à deux milles, ou plus, du passage ou chenal que suivent les navires, en montant et en descendant. Il n'est accordé à personne d'y demeurer, à part les employés et leurs familles. Sans un permis par écrit du chef de la quarantaine, on ne peut ni débarquer sur l'île, ni en repartir, ni, en cas de présence d'une maladie contagieuse, passer de l'un de ses quartiers à un autre.

Sa situation et ses facilités d'isolement sont vraiment exceptionnelles.

L'île est bien boisée sur une étendue de deux à trois milles, et mesure à peu près 700 acres en superficie. Elle est divisée en trois : le quartier des malades, le quartier du centre et le quartier sain.

Dans le premier, à l'extrémité orientale de l'île, sont les hôpitaux et les habitations de leur personnel.

Il y a un hôpital en brique, à deux étages, contenant cent lits, dont un certain nombre en chambres particulières, pour les passagers de cabine, les officiers d'équipage, etc. ; et un bâtiment détaché, en bois, à un étage, garni d'environ soixante-dix lits, pour les cholériques et les varioleux. Ce quartier est amplement muni de moyens de purifier par lavage, désinfecter et fumiger les literies, vêtements, etc.

Le quartier du centre renferme les maisons qui sont habitées par les inspecteurs et l'équipage appartenant au steamer employé à faire les inspections. C'est encore là que sont les chapelles (protestante et catholique) avec les résidences des chapelains.

Le quartier sain, à l'extrémité occidentale de l'île, renferme les maisons affectées aux passagers d'entrepont suspects que l'on débarque des navires infectés pour les soumettre à la quarantaine d'observation. Elles sont au nombre de huit, par groupes de deux ou trois, et peuvent recevoir jusqu'à deux mille personnes. Ce quartier possède une buanderie à six fourneaux et bouilloires ; un laboratoire bactériologique ; des installations de bains et de water-closets : douze bains et seize water-closets pour les hommes, six bains et huit water-closets pour les femmes ; une boulangerie, une forge, un four pour la désinfection par l'air chaud, et une salle pour les fumigations, un poste de police, etc. On est à construire un hangar de désinfection, à trois compartiments en fer, 25 pieds sur 8 pieds et demi, avec chaudière, etc., pour purifier et stériliser les vêtements et bagages au moyen de la vapeur. Tout le quartier est séparé, par plus d'un mille de terrain presque entièrement boisé, du quartier des malades et des hôpitaux.

Un téléphone relie ensemble les trois divisions de la station, qui, en outre, communique télégraphiquement avec la terre ferme. Les navires montants sont abordés au large, et visités immédiatement après leur arrivée, le jour ou la nuit. La position de la station est indiqué pendant la nuit par une bouée à feu, placée à environ deux milles au large de l'île.

Deux steamers sont nécessaires pour le service d'inspection. L'un deux, le principal, reste sous vapeur, jour et nuit, depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin de novembre, afin d'être toujours prêt à aller aux navires montants. Il a une chambre-hôpital, avec lits, etc., affectés aux malades qu'il faut débarquer, et il est muni d'appareils à désinfection suffisants pour assainir l'infirmerie des navires. S'il s'est déclaré une maladie contagieuse sur un bâtiment dans le voyage, et que l'on constate que toutes les personnes atteintes ont été suffisamment isolées, ces personnes et ceux qui les soignent, ainsi que les objets contenus dans l'infirmerie du bord, sont transportés sans retard sur le steamer sanitaire. L'infirmerie est alors lavée avec une solution de sublimé, et ensuite soumise à l'action de la vapeur surchauffée. Pendant ces opérations, le navire continue à remonter le fleuve avec le steamer sanitaire bord à bord, afin que, même dans ce cas, les retards soient aussi abrégés que possible.

Le second steamer est employé comme bateau d'approvisionnement et bateau-poste; transporte les convalescents qui, après avoir purgé la quarantaine, sont conduits à Québec; débarque les passagers sains mais suspects envoyés au quartier d'observation; sert, le cas échéant, de steamer auxiliaire d'inspection.

Une quarantaine, pour que son service soit efficace, exige aujourd'hui :—

- 1° Les moyens de désinfecter les navires;
- 2° Les moyens de désinfecter les vêtements, bagages et fardages;
- 3° Des moyens faciles de débarquer et rembarquer rapidement et sûrement les passagers, bagages et cargaisons;
- 4° Un prompt avis de l'apparition de toute maladie contagieuse dans les ports étrangers.

Les appareils de désinfection sont au nombre de trois :—

- 1° Etuve à désinfection par la vapeur;
- 2° Fourneau fumigatoire à dioxyde sulfureux;
- 3° Appareil arroseur à solution de sublimé.

Le premier est le plus efficace pour le choléra. C'est le seul appareil qui désinfecte sûrement les bagages, vêtements, literies, etc. La certitude de son action destructive, sur les bacilles, les fomites, les microbes, etc., a été constatée et démontrée par le Dr Koch il y a plus de vingt ans; mais ce n'est qu'en 1885 que le Dr Holt l'a mis en faveur dans les quarantaines, en l'employant à la Nouvelle-Orléans.

Ce procédé de désinfection par la vapeur s'applique aussi sur les navires à l'assainissement des compartiments assez bien clos pour retenir la vapeur et recevoir une température échauffée à point.

Le fourneau fumigatoire à dioxyde, quoique l'effet n'en soit pas absolument sûr quand on l'emploie à désinfecter les bagages et hardes, est encore, de tous les appareils connus, le plus propre à lancer avec force les fumées sulfureuses dans les cales et compartiments des navires. Il fonctionne très rapidement, ce qui sauve de longues détentions à ces derniers.

L'appareil arroseur à solution de sublimé sert à humecter les compartiments du navire, ainsi que le fardage avec la cargaison, après que le fumigateur y a passé. L'humidité qu'il crée s'insinue dans les plus petits coins et tue tous les germes morbifiques.

Agriculture.

Le Dr Montizambert, surintendant des quarantaines du Saint-Laurent, et le Dr Walker Wyman, inspecteur sanitaire général des Etats-Unis, affirment que les appareils que j'ai nommés sont les seuls d'un emploi sûr. Ils sont adoptés dans trois ou quatre quarantaines, aux Etats-Unis, où l'on en fabrique, à cette heure, pour plusieurs autres soit d'Etat soit fédérales. L'usage en sera donc universel avant peu chez nos voisins. En outre, la presse a annoncé qu'à la suite des derniers congrès sanitaires internationaux, qui se sont tenus à Venise et à Paris en 1892, on les a aussi adoptés au canal de Suez, l'ancienne quarantaine d'observation ayant été abandonnée même par les nations européennes qui s'opiniâtraient auparavant à la conserver.

Ces appareils pourraient être plus économiquement et plus avantageusement employés, en les installant sur un quai d'eau profonde, où viendraient s'amarrer les gros navires. Mais à défaut de quai, on peut toujours les mettre sur un remorqueur ou une allège à vapeur, et il le faudra faire pendant la saison prochaine, à la Grosse-Ile. Ce dernier moyen a un inconvénient cependant, c'est la difficulté ou l'impossibilité de sortir par gros temps.

HALIFAX, N.-E.

Halifax se pourvoit maintenant d'appareils de désinfection, d'hôpitaux et de locaux de détention, qui vont en faire une station de première classe. La quarantaine est située sur l'île Lawlor, proche l'entrée du port, à cinq milles de la ville. L'île a environ un mille de long, un quart de mille de large et environ deux cents acres en superficie. Elle est divisée en trois parties. Il y a deux hôpitaux, une maison qu'habite l'économiste, des constructions extérieures, etc. Placée derrière l'île McNab, elle est à peine visible, quand on entre dans le port. Il y avait au port d'Halifax, à l'époque de la confédération, depuis quarante ans, un système de quarantaine et un officier de santé. En 1866, l'île McNab reçut un nombre très considérable de cholériques; il en mourut plusieurs centaines, et le médecin de santé succomba aussi à la maladie, qu'il avait contractée en faisant son service. Il n'existait pas encore de quarantaine régulière; mais sous le coup d'une invasion si terrible, le gouvernement provincial prit la résolution d'acheter l'île Lawlor; l'acquisition n'en devait être effectuée, cependant, qu'après la confédération. L'île a été convertie en station de quarantaine par arrêté en conseil le 25 mai 1868.

Halifax étant le port d'hiver du Canada, cette station a une très grande importance. Les vieux bâtiments ont été réparés, et des locaux de détention sont en construction. L'ancien quai ou débarcadère est devenu insuffisant, et l'on va en bâtir un nouveau; sur ou près ce quai seront installés l'appareil fumigatoire et l'étuve à désinfection par la vapeur.

SAINT-JEAN, N.-E.

Cette station est située sur l'île aux Perdrix, à environ trois milles au-dessous de la ville de Saint-Jean. On répare ses bâtiments. Un appareil à désinfection par la vapeur, acheté en Angleterre, vient d'être installé à l'établissement, qui va avoir aussi un fourneau fumigatoire à dioxyde sulfureux et un appareil d'arrosage à la solution de sublimé. Ainsi outillée, cette quarantaine sera efficace.

Le gouvernement provincial avait fait choix de l'île pour cet usage dès l'année 1809, et en avait concédé la propriété à la "cité et corporation de Saint-Jean" sous certaines conditions; mais elle n'a été utilisée qu'à partir de 1830. Jusque-là les personnes atteintes de maladies contagieuses se transportaient dans un lazaret rive-

rain, du côté de Carleton. En 1883-4, on a bâti un hôpital de marine et pris d'autres mesures pour le bien-être des malades. En 1847, année où la fièvre des vaisseaux eut un caractère remarquable de malignité, l'île aux Perdrix fut divisée en quartier sain et quartier infecté. Les registres constatent que sur 3,000 personnes débarquées cette année-là, 1,500 moururent de la fièvre. En 1868, un arrêté en conseil a fait de l'île une quarantaine régie par le règlement canadien.

SYDNEY, N.-E.

Cet établissement occupe environ deux acres de terrain à Point-Edward, à mi-chemin à peu près entre Sydney-Nord et Sydney proprement dit. Il n'est pas accessible du côté de l'intérieur, parce que l'on n'a pas encore acheté de passage sur les propriétés voisines.

Mais il est abordable en tout temps par eau, à l'exception de quelques jours le printemps, pendant lesquels les glaçons flottants s'accumulent devant le quai. Les bâtiments de la station sont bien entretenus.

Cette quarantaine a été établie par arrêté en conseil le 30 octobre 1880.

CHARLOTTETOWN, I.P.-E.

L'établissement de Charlottetown est à l'entrée du port, à deux milles environ de la ville. Son enceinte contient neuf acres en superficie avec une maison servant à la fois d'hôpital et de logement pour le garde.

Quarantaine établie par arrêté du conseil en juillet 1875.

PICTOU, N.-E.

Station située environ cinq milles en aval de la ville de Pictou. Etendue des terrains: trente-cinq acres. Les édifices ont été réparés récemment; ils consistent en un hôpital, bâtiment de bois, où l'économiste a son logement, et en un petit lazaret de pierre.

Quarantaine établie par arrêté du conseil le 18 octobre 1873.

CHATHAM, MIRAMICHI, N.-B.

Cette station est située sur Middle-Island, dans le Miramichi, à un ou deux milles de la ville de Chatham. Il y a deux hôpitaux avec la maison du concierge ou garde. Ces bâtiments, construits en bois sur fondation en pierre, sont bien entretenus.

Quarantaine établie par arrêté du conseil le 8 octobre 1886.

PORT HAWKESBURY, N.-B.

La visite des navires, lorsqu'elle est nécessaire, est faite à cette station par le médecin inspecteur que le gouvernement nomme pour ce service.

Quarantaine établie par arrêté en conseil du 3 août 1886.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

On va unir William's-Head à Albert-Head, et faire ainsi des deux localités une station de quarantaine générale pour la Colombie-Britannique. Il y aura appareils puissants de désinfection, quai d'eau profonde et tous les locaux nécessaires.

Agriculture.

MESURES PRÉVENTIVES.

L'entrée du choléra dans l'Europe continentale, l'été dernier, la forme maligne qu'il y avait prise, notamment à Hambourg, son apparition à plusieurs ports de la Grande-Bretagne, tout cela a nécessité en Canada la plus stricte attention à appliquer les règlements ordinaires de la quarantaine, surtout en ce qui concerne l'inspection, qui s'est exercée avec une rigueur que l'on n'y apporte pas dans les années saines. Des précautions exceptionnelles avaient été prescrites au commencement de l'été contre une invasion possible du fléau; mais au premier avis qu'il menaçait de s'introduire en Canada par la mer, on prit les mesures les plus diligentes pour mettre toutes les stations, et particulièrement la Grosse-Ile, en état d'efficacité, et pour munir cette dernière d'appareils à désinfection des modèles récents. Le service sanitaire eut l'ordre de faire avec un soin scrupuleux l'examen et la désinfection des navires, passagers et bagages. On arrêta le débarquement à Rimouski des passagers sur steamers océaniques, et l'inspection ne se fit plus qu'à la Grosse-Ile. En temps ordinaire, on donne aux steamers qui arrivent de nuit la permission de continuer leur route, sans autrement attendre; mais, cette fois, pour plus grande sûreté, ces navires durent se mettre en mouillage et attendre le jour, afin que les médecins sanitaires les pussent examiner avec tout le soin voulu.

Le département ayant obtenu des autorités municipales de Toronto une étuve à désinfection en usage à l'Isolation-Hospital de cette ville, l'appareil fut expédié aussitôt à la Grosse-Ile, où on le mit en service le 9 septembre, avec les meilleurs résultats, car la vapeur, comme je l'ai dit, est le seul moyen qui puisse être appliqué avec confiance pour détruire le bacille cholérique dans les hardes et bagages des émigrants. L'emploi de cet appareil a notablement abrégé la détention des steamers, et aussi tenu le pays à couvert des dangers d'une contagion si facilement importable dans les effets à usage personnel.

Le premier navire qui vint tout droit de Hambourg, après l'irruption du choléra à ce port, est le *Wandrahm*, arrivé le 10 septembre. Ni ce steamer ni les autres bâtiments de Hambourg ou d'Anvers qui se présentèrent après lui, n'avaient de cas de la redoutable maladie à bord. Le steamer *Numidian* de Liverpool, arrivé à la Grosse-Ile le 26 septembre, rendit compte du décès d'un passager par diarrhée; on désinfecta à la vapeur l'infirmerie où avait été isolé le malade et on tint en quarantaine d'observation tout le monde à bord jusqu'au 28 du mois; après quoi, comme il s'était écoulé sept jours depuis le décès et que d'ailleurs il ne s'était manifesté aucun signe d'autre maladie, le *Numidian*, équipage et passagers, eut permission de lever l'ancre. Le 4 septembre, le steamer *Lake Huron*, venant de Liverpool, rapporta qu'il avait eu en mer six décès parmi des émigrants, qui, pour la plupart, étaient des juifs russes, polonais et roumains. Le médecin du bord avait pris toutes les précautions prescrites, employant les désinfectants et faisant jeter à la mer les effets qui avaient servi aux malades. Les principaux symptômes avaient été ceux d'une diarrhée aggravée. A la station, on désinfecta sans délai l'infirmerie du navire à l'aide de lavages avec la solution de sublimé, et de la vapeur surchauffée, tandis que le reste du navire était fumigé au soufre. Les passagers de seconde et d'entrepont descendirent à terre, et tout le bagage qui venait du continent européen, fut stérilisé par le passage à l'étuve sur la grève; le bagage ordinaire subit, avec la cargaison, les fumigations sulfureuses. Le 21 septembre, les passagers de chambre sortirent de quarantaine, puis, le 24, les autres passagers avec l'équipage; et le navire se remit en route.

On a fait débarquer aussi, à l'arrivée, pour désinfecter leurs effets et bagages, les passagers venus sur les steamers *Circassian*, *Sarnia*, *Lake Michigan*, *Labrador*, *Wandrahm*, *Mongolian*, *Peruvian*, *Lake Huron*, *Cynthia* et *Grimm*; et fait faire à bord une quarantaine d'observation aux passagers des steamers, *Buenos Ayrean*, *Numidian*, *Sardinian*, *Circassian*. Un grand nombre de steamers sans passagers ont eu leurs cales et entrepôts fumigés pour mesure hygiénique, de cent à cinq cents livres de soufre étant consommées sur chaque navire, selon son tonnage et le volume de sa cargaison.

Il n'y a pas eu d'accident cholérique à cette quarantaine. Mais, en ce qui concerne le *Lake Huron*, certaines circonstances de son voyage pouvaient paraître très suspectes, comme le dit le docteur Montizambert, d'autant plus que vers le temps où ce steamer entrait dans le Saint-Laurent, plusieurs navires, transportant des émigrants des mêmes classes et des mêmes pays infectés que les siens, et ayant eu aussi des décès à bord avec tous les mêmes symptômes, arrivaient à New-York. La désinfection par la vapeur et les autres moyens en usage, des bagages et cargaisons, à la quarantaine, a bien pu empêcher le choléra de s'introduire en Canada par la mer. Le rapport du docteur Montizambert, chef du service médical des quarantaines du Saint-Laurent, contient le détail des opérations pendant l'année dernière, et décrit les procédés employés pour les désinfections.

CHIFFONS.

Un arrêté en conseil avait prohibé toute importation de chiffons de l'Europe, et les balles de cette matière qui étaient déjà parties pour le Canada quand commença l'interdiction, furent détruites à leur arrivée. Le steamer *Cremona*, de Hambourg, se présenta le premier (le 31 août) à la quarantaine avec 338 balles de chiffons; et peu après le steamer *Wandrahm*, du même port, avec 72 balles. Elles furent brûlées avec l'autorisation départementale. Un autre envoi de 34 balles, apporté par le steamer *Canopus* de Liverpool, fut détenu comme suspect du 11 septembre au 21 octobre; mais on eut la preuve que ces chiffons avaient été recueillis en Angleterre avant l'apparition du choléra, et l'on permit de les expédier aux consignataires.

A cause de la plus grande vigilance qu'il fallait exercer dans les circonstances que j'ai exposées, le personnel médical avait été augmenté à la Grosse-Ile. Au Dr Montizambert et à son aide le Dr Church, avait été adjoint, comme auxiliaire, le Dr De Blois; la prudence voulait, en effet, qu'il y eût toujours un médecin de service à l'hôpital. La santé ensuite ayant manqué au Dr De Blois, il fut remplacé par le Dr Playter. Dans l'entrefaite, le Dr Wyatt Johnson, ancien professeur de l'université McGill, vint offrir obligeamment ses services. Le Dr Montizambert rend témoignage à l'efficacité du personnel, et au zèle avec lequel tout le monde a fait constamment son devoir en un temps d'inquiétude et de labeur plus qu'ordinaires. Le Dr Wyatt Johnson, pathologiste et bactériologiste distingué, a expérimenté les différents procédés qui sont employés à la Grosse-Ile pour les désinfections. Il a constaté que les fumées sulfureuses introduites par le tuyau d'admission de l'appareil fumigatoire à dioxyde étaient très efficaces. Il a fait aussi une série d'expériences, relativement à leur effet sur les micro-organismes diphtériques, en boîtes closes, placées à différentes distances et à différentes hauteurs dans les cales et les entreponts; ces micro-organismes n'ont pu présenter aucun signe de développement après avoir été soumis aux fumigations. Le bacille de la diphtérie est réputé l'organisme le plus résistant, après celui de l'anthrax, de toutes les maladies contagieuses qui nécessitent la fumigation. Le Dr Montizambert, pour prouver la puissance de l'appareil et la force

Agriculture.

pénétrante des fumées, cite le cas du steamer *Pickhuben*. Les cales de ce navire sont séparées par une cloison étanche en fer, et au moment de l'opération elles étaient si bien encombrées, qu'on ne put y introduire le tuyau fumigatoire qu'en déplaçant une partie de la cargaison. Les fumées traversèrent la cloison soit par un jour dû à quelque cheville ou boulon desserré ou par quelque autre petit interstice, traversèrent aussi les marchandises arrimées dans la cale adjacente et s'échappèrent par une seconde écoutille, qui était entr'ouverte.

RÉUNION DE L' "AMERICAN PUBLIC HEALTH ASSOCIATION."

Aux séances de cette association, réunie à Mexico, séances où le Dr Montizambert était allé représenter le Canada, plusieurs mémoires importants ont été lus sur la défense des ports maritimes et des villes frontières contre les épidémies cholériques. Prévoyant que le danger serait imminent cette année (1893), la réunion a exprimé le vœu que les autorités aux Etats-Unis établissent un service sanitaire national comme celui qui déjà existe au Mexique, en vue de protéger, par des mesures uniformes, les côtes maritimes contre l'invasion du choléra ; et a appuyé sur la nécessité de ce régime dans l'intérêt tant des Etats-Unis que du Mexique et du Canada.

PRÉCAUTIONS.

Dans la prochaine saison de navigation, l'on appliquera strictement toutes les mesures préservatrices qu'impose à ce pays l'état de la santé publique sur le continent européen. Le choléra couve là-bas dans plusieurs contrées, et d'après les pronostics que fournit l'histoire de ce fléau, une nouvelle irruption est à craindre au printemps. Mais j'espère qu'avec les moyens puissants de désinfection dont sont pourvues nos principales quarantaines, devenues des établissements de premier ordre, et sous une sévère application des règlements quaranténaires, notamment en ce qui concerne l'inspection des navires arrivant d'Europe, il sera possible d'empêcher que la contagion ne pénètre sur nos rivages : s'il venait quelque navire infecté, nos appareils seraient assez efficaces pour circonscrire le foyer cholérique à ce navire même. La contagion, en s'introduisant en Canada, y ferait un tort incalculable à toutes les industries ; le mouvement d'importation et d'exportation serait arrêté ; il y aurait stagnation générale. Selon le *Times* de Londres, Hambourg a vu, l'été dernier, ses exportations décroître de £7,000,000 sterling. On ne saurait donc trop se prémunir contre l'épidémie cholérique.

CÔTE DU PACIFIQUE.

Dans les premiers jours de janvier 1892, ce département reçut avis que le steamer *Rio Janeiro* venait d'arriver à San-Francisco avec 497 passagers chinois, parmi lesquels la variole s'était déclarée. Cela montra la nécessité d'améliorer la quarantaine sur la côte du Pacifique. Le Dr McNaughton Jones, surintendant sanitaire, évalua les dépenses indispensables pour y mettre la station en état de recevoir, le cas échéant, un nombre exceptionnel de malades, à \$1,807.50 ; il fallut avoir un mandat du gouverneur général, parce que le parlement n'avait voté aucun crédit applicable aux dépenses de cette nature. Bientôt après, à l'arrivée du steamer *Empress of China*, ayant un accident variolique à bord, on vit la sagesse des précautions prises. On débarqua 531 Chinois, passagers d'entrepont, et après avoir fumigé à fond le navire pendant vingt-six heures, on le laissa repartir.

ANALYSES DES RAPPORTS.

Les rapports ci-annexés, fournis par les médecins directeurs des différentes stations, font connaître leurs opérations pendant l'année dernière, et la nature des travaux accomplis pour écarter de nos bords les maladies contagieuses.

Le Dr Montizambert, médecin directeur à la Grosse-Isle, rapporte que 621 navires ont été inspectés à cette station, 100 de plus que l'année précédente. Il y a eu à l'hôpital 144 admissions, et 6 décès, dont 4 par rougeole, 1 par diphtérie et 1 par diarrhée. Trois individus morts en cours de voyage, ont été enterrés à la quarantaine. Dans son rapport le Dr Montizambert donne des détails sur la petite vérole, la fièvre jaune, le choléra asiatique, la désinfection des chiffons et les appareils fumigatoires, ainsi que sur ses opérations, et sur les décisions prises par la *Medical Public Health Association*, dans la réunion tenue à Mexico en novembre dernier, à laquelle il assistait comme délégué du gouvernement canadien.

Les médecins sur les navires ont déclaré avoir dûment exécuté le règlement de la vaccination à l'égard des passagers d'entrepont. Un individu qui n'avait point voulu se laisser vacciner, fut débarqué à la quarantaine, où il subit un temps d'observation. Pas un seul cas de fièvre jaune ne s'est produit à la Grosse-Isle, quoique trois individus relevant de cette maladie eussent été débarqués du navire à voiles *Prince Albert*, venu en mai de Rio-Janciro. Le bâtiment, après leur transport à l'hôpital, fut assaini avec la solution de sublimé, et ensuite entièrement fumigé.

Le Dr W. N. Wickwire, médecin visiteur à Halifax, rapporte que le steamer *Beta*, de la Havane, arriva en juin dernier à sa station, ayant trois hommes atteints de la variole. Ils furent transportés à la station, avec le reste de l'équipage; et l'on tint les officiers du navire en surveillance, à bord, durant plusieurs jours. La maladie se montra peu après sur quatre hommes. Deux varioleux moururent; les cinq autres guérirent. Ce furent les seuls cas de maladie qui nécessitèrent l'envoi à l'hôpital. Le Dr Wickwire ajoute que l'inspection des navires et passagers a absorbé la plus grande partie de son temps. Arrivages à Halifax, en 1892: de ports étrangers, 1,617 navires avec 24,255 hommes d'équipage; et de ports canadiens, 3,432, y compris les caboteurs, avec 23,963 marins et mariniers. Le bagage des immigrants, particulièrement de ceux à destination des Etats-Unis, était désinfecté, à l'arrivée, au moyen de la vapeur surchauffée, dans un wagon approprié. La quarantaine a reçu les appareils désinfecteurs à vapeur et l'appareil fumigatoire à dioxyde, qui étaient à la Grosse-Isle, où ils sont inutiles en hiver, et on les a mis sur un bac à vapeur affrété exprès. Jusqu'à présent il n'a pas été transporté de germes infectieux hors de la quarantaine; et l'on a toute raison de croire que ces principes perdent leur vitalité sous l'application du traitement qui s'exerce.

Le Dr Harding, médecin visiteur à Saint-Jean, N.-B., rapporte qu'il y a eu moins de maladies que d'ordinaire; il n'a pas trouvé sur les navires un seul cas d'affection contagieuse exigeant une détention. Tous les navires arrivant de ports non canadiens ont été dûment inspectés par lui dès les premières menaces de choléra. Les aménagements qui se font à sa station, et qui seront terminés pendant l'hiver, vont permettre de faire face à tous les événements. Le Dr Harding annonce que le nouvel appareil de désinfection et les nouveaux locaux suffisent pour les opérations d'assainissement et le traitement de tous les malades et individus entachés de soupçon qui pourront se présenter en 1893.

Agriculture.

Le Dr Conroy, médecin inspecteur à Charlottetown, île du Prince-Edouard, a, dit-il, inspecté avec soin tous les navires arrivés de ports étrangers pendant l'année : tous étaient exempts d'infection épidémique. Il n'est venu aucun navire des ports où régnait le choléra. L'économiste de l'hôpital est mort et a été remplacé par son fils.

Le Dr McLeod, médecin visiteur à Sydney, n'a point de cas de maladie infectieuse ou contagieuse à signaler. Quelques navires venus de ports étrangers ont été tenus par lui en quarantaine d'observation. Le service d'inspection s'est fait avec la plus grande sévérité. On a inspecté 533 navires.

A Pictou aussi, absence complète de maladies sur les navires, au rapport de l'inspecteur sanitaire, le Dr J. McMillan, qui a visité dans l'année vingt-deux navires venant de ports étrangers.

Point de maladies contagieuses ou infectieuses non plus à Port-Hawkesbury. Le Dr P. A. McDonald, médecin inspecteur, n'a à signaler que deux cas de rougeole, qui ont été traités à l'hôpital de marine. Nombre des navires inspectés et détenus par lui, qui arrivaient de ports étrangers : quarante-deux. Entre autres, la goélette *Gleaner*, de Géorgie, laquelle, ayant perdu la plus grande partie de son équipage par la fièvre jaune, avait relâché à Port-Mulgrave pour embarquer des matelots. Elle se conforma aux prescriptions sanitaires, et fut admise en libre pratique. La quarantaine est située sur un passage très fréquenté, entre l'océan Atlantique et le golfe Saint-Laurent, et qui s'ouvre à la navigation pour l'ordinaire avant que les glaces quittent la côte septentrionale du Cap-Breton.

Le Dr J. Macdonald, médecin inspecteur de la quarantaine de Chatham, a visité pendant l'année cent quarante-quatre navires arrivant de pays étrangers et portant 2,004 marins. Point de maladies épidémiques ou contagieuses, qui aient nécessité la mise en quarantaine. Une barque italienne, la *Gehon*, venant du Brésil, avait perdu en voyage deux hommes, morts de la fièvre jaune. Tout son lest fut jeté à l'eau neuf milles au-dessous de la ville de Chatham ; on fumigea ensuite le navire et l'inspecteur lui accorda la libre pratique.

Le Dr J. P. Pelletier, inspecteur à Matane sous le règlement des ports non organisés, a visité quatorze navires à Matane et un à Sainte-Anne des Monts. Le Dr Bouillon en a visité deux autres pour lui. Aucune maladie contagieuse.

Le Dr W. McN. Jones, médecin inspecteur de la quarantaine de Victoria, C.-B., mentionne une apparition de variole sur des navires venant de la Chine et du Japon. Ces navires furent soumis à une fumigation rigoureuse.

On va joindre William's-Head à Albert-Head, station actuelle ; et comme le lieu sera aménagé en quarantaine de première classe, l'insuffisance indiquée par le Dr Jones n'existera plus.

LAZARET DE TRACADIE—LÈPRE.

Le Dr A. C. Smith, inspecteur de cet établissement, rapporte que le nombre des internés est, comme en 1891, de vingt-deux : quatorze hommes et huit femmes. Neuf sont encore au début et les autres à divers degrés avancés de la maladie, dont la mort est le terme. On a compté trois décès et trois admissions. Un des nouveaux internés venait de Nequa, un autre de Carquette et le troisième d'une localité voisine de Tracadie. Le Dr Smith annonce que la lèpre a, on peut dire, disparu de Tracadie, où il ne reste à sa connaissance qu'un seul cas suspect. Les derniers lépreux sortent de localités plus éloignées, où leurs familles s'étaient transportées de Tracadie il y a

déjà quelque temps. Dans son rapport pour l'année 1892, le Dr Smith se montre moins assuré que l'on puisse extirper la maladie. Il raconte que, faisant une tournée en 1892, il en a trouvé des apparitions dans des endroits où il ne s'attendait pas à pareille découverte, qui le porte à craindre qu'elle ne dure encore bien des années. On ne pourra, selon lui, en empêcher l'extension et la faire disparaître que par la ségrégation et l'isolement perpétuel des malades, car il est avéré aujourd'hui que la lèpre se propage au delà des foyers d'infection peu à peu, et pour ainsi dire sourdement. Le Dr Smith appuie sur la nécessité d'un hôpital neuf ayant toutes les améliorations, toutes les commodités modernes; le bâtiment actuel, vieux de quarante ans, est insuffisant; avec ses plafonds bas, ses moyens imparfaits de ventilation, il n'est pas approprié aux exigences de l'horrible maladie. L'espace en pieds cubes à allouer pour chaque lépreux devrait être plus grand que celui qu'on alloue généralement par malade dans les hôpitaux ordinaires. Le Dr Smith ajoute qu'il faudrait aussi, selon lui, des quartiers à part, où l'on pût isoler les affections contagieuses ou infectieuses, des autres maladies qui se produisent continuellement parmi les internés; et il cite à l'appui de son opinion, les accidents d'érysipèle qui sont survenus l'année dernière; faute de moyens d'isolement, la maladie parcourut alors les deux quartiers, des hommes et des femmes.

QUARANTAINES DES ANIMAUX.

A la suite des rapports des inspecteurs des quarantaines ordinaires, on trouvera ceux des inspecteurs des quarantaines animales des différentes provinces: Québec, Ontario, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest et Colombie-Britannique, ainsi que les rapports des inspecteurs du bétail passant en transit. Le rapport de M. T.-A. Allen, un de ces derniers inspecteurs, contient, outre le détail de ses opérations, des renseignements sur le nettoyage et la désinfection des wagons évacués, précautions très importantes pour la santé et le confort des animaux que l'on transporte.

VI.—RECENSEMENT.

Le travail du personnel employé aux compilations, dans la division du recensement, a été interrompu à la fin de l'exercice 1892-93, et repris ensuite.

En conséquence de cette interruption, il restait à faire environ quinze jours d'ouvrage le 31 décembre 1892. On a terminé depuis les compilations, et maintenant les quelques commis qui n'ont pas été remerciés sont occupés à préparer les tableaux pour l'imprimeur. Le premier volume du recensement est imprimé. Les tableaux qui contiendra le volume deux sont presque achevés, et toute cette partie se complètera aussi promptement que le permettront les autres travaux demandés à l'Imprimerie de l'Etat.

Le département a distribué quinze bulletins relatifs au recensement, et le statisticien a sujet de croire que le public approuve la publication de ces exposés sommaires en attendant les volumes complets.

VII.—STATISTIQUE.

Le travail de cette division consiste à dresser l'Annuaire et à préparer des statistiques en réponse aux demandes de renseignements, qui ont été très nombreuses et très variées l'année dernière. Le but que l'on a est de fournir les renseignements les

Agriculture.

plus exacts qui se puissent. Le bureau du statisticien est devenu en quelque sorte un bureau d'informations pour toutes les parties du monde.

Il a fallu, comme les années précédentes, laisser sans réponse certaines demandes relatives surtout à la statistique agricole, parce qu'il n'existe aucun système pour la recueillir à la fois dans toutes les provinces canadiennes. Si l'on pouvait adopter un bon plan, permettant de publier promptement des données contrôlées, on rendrait d'inappréciables services aux cultivateurs et aux hommes d'affaires.

La division a procuré des renseignements très utiles aux chambres de commerce, à la commission royale de la vente des liqueurs, aux corporations municipales, etc.

STATISTIQUE CRIMINELLE.

On a dressé cette statistique, et elle est imprimée à part. On a aussi extrait tous les comptes rendus de l'administration de la justice, reçus en 1892, pour offrir le tableau des faits qui sont contenus dans nos annales criminelles des dix dernières années.

STATISTIQUE SANITAIRE.

En ce qui concerne la statistique dite vitale, le mode en usage jusqu'à l'année dernière pour la recueillir n'a pu être remplacé encore par un système plus satisfaisant. C'est une question à l'étude. J'espère que le département possédera bientôt le moyen d'établir des relevés complets sur cette très importante section.

La question a été discutée dans une conférence des représentants des provinces, qui s'est tenue à ce ministère les 31 janvier et 1er février courant, et où la réunion s'est prononcée pour la communauté d'action entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. L'entente s'est établie sur ce principe, que les provinces auraient à recueillir les statistiques, et les autorités fédérales à les compiler et publier. Il importe beaucoup que l'on y donne suite.

Les délibérations de la conférence sont publiées dans l'appendice.

VIII.—IMMIGRATION.

Ce service qu'avait toujours administré le ministre de l'agriculture, a été, par arrêté du conseil rendu le 14 mars dernier à la demande de mon prédécesseur, rattaché au ministère de l'intérieur, dans le but, surtout, de le lier au service de la colonisation des terres fédérales et de diminuer la dépense en n'ayant plus qu'un même personnel pour les deux.

Le tout respectueusement soumis.

A. R. ANGERS,
Ministre de l'agriculture.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,
Février 1893.

LISTE DES ANNEXES.

			PAGE
N° 1.	Rapport sur la quarantaine de la Grosse-Ile....	F. Montizambert, M.D., de la F.R.C.S.	1
2.	do	d'Halifax	W. N. Wickwire, M.D.. 8
3.	do	de Saint-Jean, N.-B..	W. S. Harding, M.R.C.S. 10
4.	do	de Charlottetown....	P. Conroy, M.D. 12
5.	do	de Sydney.....	W. McK. McLeod, M.D.. 13
6.	do	de Pictou	J. McMillan, M.D..... 14
7.	do	de Port-Hawkesbury	P. A. Macdonald, M.D.... 15
8.	do	de Chatham, N.-B....	J. Macdonald, M.D 16
9.	do	de Victoria, C.-B....	W. McN. Jones, M.D.... 17
10.	do	de Matane.....	J. B. Pelletier, M.D..... 18
11.	Rapport sur la lazaret de Tracadie.....	A. C. Smith, M.D	20

QUARANTAINES DE BESTIAUX.

12.	Rapport sur les quarantaines de Québec et des provinces maritimes	Prof. D. McEachran, de la R.C.V.S.....	21
13.	Rapport sur la quarantaine de la Pointe-Lévis (Québec).....	J. A. Couture, M.V.....	33
14.	Rapport sur la quarantaine d'Halifax.....	W. Jakeman, M.V.....	37
15.	do de Saint-Jean, N.-B..	J. H. Frink, M.V.....	38
16.	Rapport sur l'épizootie de Pictou.....	Prof. Wyatt Johnson, M.D.....	41
17.	Rapport sur la quarantaine de Pointe-Edouard (Ontario).....	Prof. And. Smith, de la R.C.V.S.....	46
18.	do du Manitoba (Emerson).....	D. H. McFadden, M.V...	47
21.	do de Manitou.....	M. M. Young, M.V.....	62
22.	do de Deloraine.....	Jos. Dann, M.V.....	64
19.	Rapport des Territoires du N.-O. (Ft McLeod).	T. A. Wroughton, M.V...	57
20.	do do do	R. Evans, M.V.....	59
23.	do de la Colombie-Britannique (Victoria).	M. G. Blanchard, M.V...	65
24.	do sur le passage en transit des bestiaux des E.-U.....	S. Slater, M.V.....	69
25.	do sur le pass. en transit des bestiaux à Lyn.	W. Stafford, M.V.....	73
26.	do do à Windsor.	Jas Bowler, M.V.....	74
27.	do do do	R. F. Golden, M.V.....	75
28.	do do do	T. A. Allen, M.V.....	77
29.	do sur l'épizootie de Pictou.....	W. Jakeman, M.V... ..	79
30.	do do	G. Townsend, M.V.....	81

N° 31. Progrès de la section canadienne à l'Exposition de Chicago.....W. Saunders.....	82
32. Règlements de la quarantaine des bestiaux (analyse).....	100
33. Expérimentations sur la pleuro-pneumonie	104
34. Instructions aux pilotes.	105
35. Conférence des représentants provinciaux sur la police sanitaire maritime.	106

Agriculture.

ANNEXES.

QUARANTAINE.

N° 1.

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE LA QUARANTAINE DANS LE SAINT-LAURENT.

(M. F. MONTIZAMBERT M.D., Edin., F.R.C.S., D.C.L.)

Chef du service médical.

31 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'année 1892.

Le nombre des navires visités à la quarantaine de la Grosse-Île présente une augmentation de plus de cent sur l'année 1891.

A cause de la convalescence prolongée des malades, et de la nécessité de maintenir l'isolement jusqu'à ce que tout risque d'infection fût passé, il a fallu tenir la station ouverte jusqu'au 10 décembre, c'est-à-dire dix jours au delà de la durée "des huit mois par année, à compter du 1er avril," pendant laquelle les lois de quarantaine sont en vigueur dans le Saint-Laurent.

Au rapport des médecins sur les navires, les règlements concernant la vaccination ont été régulièrement exécutés à l'égard des passagers d'entrepont. Un seul passager a refusé de se faire vacciner. C'était sur le steamer *Labrador*, arrivé le 28 mai. Le récalcitrant fut débarqué à la station pour y subir la quarantaine ordinaire d'observation.

Les navires sur lesquels il y a eu des maladies contagieuses qu'on m'a déclarées en arrivant ou dont j'ai constaté la présence à bord, sont, selon l'ordre des arrivées, les steamers *Assyrian*, *Numidian*, *Toronto*, *Pomeranian*, le navire à voiles *Prince-Albert*, les steamers *Grimm*, *Toronto*, *Parisian*, *Sarnia*, *Labrador*, *Sardinian*, *Circassian*, *Peruvian*, *Alcides*, *Toronto*, *Peruvian*, *Lake Huron*, *Lake Ontario* et *Circassian*.

Maladies : petite vérole, choléra ou diarrhée cholérique, fièvre jaune, fièvre entérique (typhoïde), diphthérie et rougeole.

L'hôpital a reçu cent quarante-quatre malades.

Six sont morts : quatre de la rougeole, un de la diphthérie et un de la diarrhée.

Ont été en outre débarqués, pour être enterrés à la quarantaine, les corps de trois personnes décédées sur les navires.

Il y a eu une naissance à l'hôpital.

Petite vérole.—Le steamer *Lake Ontario*, capitaine Campbell, parti de Liverpool le 27 octobre avec quarante-six passagers de chambre, dix-huit de seconde et vingt-sept d'entrepont, six bouviers ou gardiens d'animaux et soixante-treize hommes d'équipage, arriva à la quarantaine le 5 novembre. Le soir du 3, étaient apparues des taches sur un de ses passagers d'entrepont, un enfant de onze ans ; le lendemain, elles se transformaient en papules, et le 4, à l'arrivée, en pustules déjà vésiculaires. Il n'y avait pas eu de symptômes prémonitoires. Le petit garçon nous dit qu'il se trouvait bien, et même qu'il avait faim. Langue nette, pouls normal, température idem. Il portait quatre bonnes marques de vaccination. On ne put constater qu'il eût été exposé à aucun contact morbifique. Je confirmai le diagnostic de varicelle vésiculeuse (*chicken pox*) fondé sur toutes ces circonstances. Sur la seule possibilité, cependant, de la présence d'une varioloïde et pour ajouter une nouvelle mesure de précaution à l'isolement strict dans lequel on avait tenu le malade, tous les passagers d'entrepont—à l'exception de quelques-uns qui l'avaient été le jour d'avant—furent vaccinés à la quarantaine. On désinfecta l'infirmierie du navire à l'aide de la vapeur ; et le malade et ceux qui en avaient eu soin furent mis à terre.

La marche de la maladie m'amena à conclure que c'était là un cas de varioloïde ou de petite vérole modifiée par la vaccination. Vers la mi-novembre, j'écrivis à l'officier de santé de Québec pour savoir si je pouvais faire transporter le malade à quelque maison isolée soit de la ville ou du voisinage, voulant fermer la quarantaine après le passage du dernier navire, selon l'usage. Mais la chose parut impraticable, de sorte qu'il fallut garder l'enfant à la quarantaine jusqu'à ce que tout signe possible de contagion fut passé, c'est-à-dire jusqu'au 10 décembre. Heureusement, l'automne s'étant prolongé plus longtemps que d'ordinaire, malgré l'époque avancée de la saison, le *Constance* put venir chercher le personnel sur l'île avec le malade tout à fait guéri.

C'est le 10 mai que le steamer *Toronto*, capitaine Davies, parti de Liverpool le 30 avril, mouilla à la Grosse-Île. D'après la déclaration sous serment de son médecin, deux enfants étaient morts de la rougeole dans la traversée, et un autre de débilité générale. Sur ce témoignage, comme le reste des personnes à bord était en bonne santé, le *Toronto* eut permission de continuer son voyage, après qu'on eut désinfecté son infirmerie. J'appris ensuite qu'un nommé Arthur Richards, venu par ce steamer et débarqué à Québec le 10 mai, était tombé malade à Green-Oak, Michigan, le 20 mai, et y était mort le 28 de la petite vérole, et que dans le voyage de retour de Québec à Liverpool, quatre matelots du *Toronto* avaient été atteints de cette maladie. Vu la durée ordinaire de l'incubation variolique, il paraissait bien que ces quatre matelots—ainsi que le malade mort à Green-Oak—avaient contracté l'affection sur le steamer, dans la traversée entre Liverpool et Québec, avant le 10 mai. On pouvait se demander si les décès en mer avaient eu véritablement pour cause la rougeole, ou s'il ne fallait pas y voir plutôt des cas de petite vérole. À la suite d'une correspondance provoquée par mon rapport officiel sur ces événements, une déclaration a été faite, au nom de la compagnie à laquelle appartenait le *Toronto*, en présence d'un notaire, à Liverpool; dans cette pièce le médecin maintient que son diagnostic de la rougeole était exact, et le capitaine ajoute qu'un passager, un Dr Boisseau, de Québec, après avoir examiné les deux enfants, lui avait dit aussi qu'ils avaient dû succomber à la rougeole.

Fièvre jaune.—Sur le navire à voiles le *Prince-Albert*, March capitaine, parti de Rio-Janeiro le 22 mars, arrivé à la quarantaine le 22 mai. Au rapport du capitaine il avait eu sept cas de fièvre jaune à Rio; son premier officier était mort au cours du voyage le 3 mai; et trois matelots souffraient encore des suites de la même maladie. Je fis transporter aussitôt les malades à l'hôpital, où ils guérirent. Quant au navire, on le désinfecta par des lavages avec la solution de sublimé et des fumigations au soufre.

Choléra asiatique.—Le progrès du choléra sur le continent d'Europe, sa durée à Hambourg et à Anvers, et son apparition dans plusieurs ports de la Grande-Bretagne, tout cela a nécessité l'application dans le service de quarantaine du Saint-Laurent, sous l'autorité ministérielle, de précautions spéciales pour protéger notre pays contre cette maladie.

Ces mesures ont eu un entier succès.

Durant les menaces d'invasion, les débarquements de passagers et les congés ont été suspendus à la station avancée d'inspection qu'il y avait à Rimouski. Après avoir remis les malles postales à une allège au large de cette station, les paquebots-postes venaient subir la visite à la Grosse-Île tout comme les autres navires. On a aussi cessé à la quarantaine de donner des congés, la nuit, aux navires à passagers, sur la déclaration jurée du capitaine et du médecin du bord. Tout bâtiment arrivant la nuit était aussitôt visité; et ceux à passagers recevaient l'ordre de jeter l'ancre et d'attendre le jour pour que l'on pût, préliminaire indispensable, examiner avec soin tout le monde à bord.

D'après des ordres ministériels, le cylindre désinfecteur par la vapeur, qui était à l'Isolation-Hospital de Toronto, a été transporté à la Grosse-Île, installé et mis pour la première fois en activité le 9 septembre. Mon modèle perfectionné de fourneau fumigatoire à soufre étant arrivé ce jour-là même sur le steamer *Druid*, nous nous en servîmes dès le lendemain pour la fumigation du steamer *Wandrahm*, de Hambourg.

Le *Wandrahm*, capitaine Porath, était le premier navire qui fut encore venu directement de Hambourg depuis que le choléra y avait éclaté. Il arriva le 10

Agriculture.

septembre, avec deux passagers de chambre, quarante-quatre passagers d'entrepont et quarante-cinq hommes d'équipage. Tout le monde était en bonne santé. Ce bâtiment ni non plus aucun de ceux qui vinrent après lui, soit de Hambourg ou d'Anvers, n'ont eu d'accidents cholériques à déclarer à notre quarantaine.

Le steamer *Numidian*, capitaine MacNicol, parti de Liverpool le 15 septembre, avec soixante-six passagers de chambre, soixante-douze de seconde et cent trente et un d'entrepont, dix conducteurs de bestiaux et quatre-vingt-cinq hommes d'équipage, se présenta à la quarantaine le 26 septembre. Un passager d'entrepont, Charles Phillips, âgé de quatorze ans, avait succombé, le 20, à une péritonite avec diarrhée après douze heures de maladie. Cet enfant appartenait à une troupe de jeunes émigrants envoyés par un *Home* de Manchester, où il était depuis cinq mois, à son départ. Celui qui dirigeait la troupe déclara que Phillips était venu de Manchester en chemin de fer et qu'on l'avait embarqué en arrivant au port, sur le navire. L'enfant trop tourmenté du mal de mer, n'avait point pris de nourriture depuis la partance. Le médecin l'avait tenu isolé; ses vêtements avaient été jetés à l'eau. Vu toutes ces circonstances, je fis assainir à la vapeur l'infirmerie du bord; et les passagers ainsi que l'équipage restèrent en quarantaine d'observation jusqu'au 28. Alors, comme tout le monde continuait à se bien porter et qu'il y avait sept jours passés que l'enfant était mort, je permis au navire de lever l'ancre.

Le steamer *Lake Huron*, capitaine Carey, parti de Liverpool le 3 septembre, avec trente et un passagers de chambre, vingt-sept de seconde et cent trente-deux d'entrepont, onze conducteurs de bestiaux et soixante-huit hommes d'équipage, arrivait à la quarantaine le 14. Les passagers d'entrepont étaient pour la plupart des Juifs de Russie, de Pologne et de Roumanie, venus par Hambourg. Il y avait eu six décès parmi ces étrangers dans le voyage. Le 4 septembre, Joséphine Patrowitz, âgée d'un an et demi, était morte dans les "convulsions." Le 6, Adam Patrowitz, âgé de trois ans, était mort de "méningite." Questionné par moi sur les symptômes, le médecin du bord répondit qu'il croyait que c'était été une méningite, parce qu'il y avait eu vomissement. Le 7, Katrina Petroski, trois ans et demi, mourut après un jour de maladie; "diarrhée aigüe et affaissement." Le 13, mort de Rachel Hurschwirtz, six ans, après trente-six heures environ de maladie: "vomissement, diarrhée et affaissement." Enfin, le 14, mort de Boni Bana, un an et demi; avait été malade environ quarante-huit heures: "vomissement et affaissement. Le médecin sur le navire avait usé d'excellentes précautions. Les malades avaient été promptement isolés; les "excreta," désinfectés par le chlorure de chaux et l'acide phénique; les vêtements jetés à la mer. A la quarantaine, on assainit l'infirmerie de bord en y employant les solutions de sublimé et la vapeur surchauffée; et l'on fit des fumigations au soufre dans tout le navire. On débarqua les passagers de seconde classe et d'entrepont. Leur bagage fut soigneusement désinfecté dans l'étuve à vapeur, et leur personne soumise à une parfaite purification par des bains répétés. Les bagages hors cabine appartenant aux passagers de chambre et qui provenaient du continent européen furent portés à terre et passés à la vapeur. Le reste fut fumigé avec la cargaison. L'état sanitaire des passagers de chambre étant resté excellent, je levai leur quarantaine le 21; et le 24, le navire avec ceux de seconde classe et d'entrepont, et son équipage, hormis le commis des vivres, atteint de fièvre entérique, eut son congé.

Le steamer *Circassian*, capitaine Moore, parti de Liverpool le 3 novembre, avec vingt-quatre passagers de chambre, quarante de seconde, deux cent vingt-huit d'entrepont, quinze bouviers ou gardeurs de bestiaux, et soixante-dix-sept hommes d'équipage, arriva à la quarantaine le 14 novembre. Les membres d'une famille suédoise souffraient d'un empoisonnement aigu pour avoir mangé des conserves alimentaires dont ils s'étaient pourvus. Un enfant était mort sur le bâtiment de diarrhée dysentérique. Un autre mourut à l'hôpital de la quarantaine. Ils n'avaient passé par aucune localité infectée de choléra. Point de signes de contagion ni parmi les personnes à bord ni parmi celles transportées à l'hôpital. Le navire eut, en conséquence, la permission, après une quarantaine d'observation, de poursuivre sa route.

Liste des steamers dont on a débarqué les passagers, pour opérer la désinfection des bagages: *Circassian*, *Sarnia*, *Lake Nipigon*, *Labrador*, *Wandrahm*, *Mangolian*,

Peruvian, Lake Huron, Cynthia, et Grimm. Liste des steamers dont les passagers ont fait une quarantaine d'observation à bord : *Buenos Ayrean, Numidian, Sardinian* et *Circassian*.

En outre, on a fumigé les entreponts et les cales des steamers suivants qui étaient sans passagers, mais que l'on soupçonnait de pouvoir apporter le choléra de ports ou pays infectés : *Cremon, Canopus, Steinhof, European, Pickhuben, Felician* et *Norse King*. La quantité de soufre employée a varié de cent à cinq cents livres, ou plus, selon le cube d'air du navire et le volume de sa cargaison.

Nous n'avons pas eu, grâce à ces mesures probablement, de cas de choléra asiatique à la quarantaine même; mais il y est venu tout au moins un bâtiment que son voyage entachait fortement de soupçons. Vers le temps où le *Lake Huron* arrivait dans le Saint-Laurent, des navires transportant des immigrants de la même classe et des mêmes localités infectées que les siens, et ayant eu aussi des décès après des symptômes semblables, entraient dans le port de New-York. Il y eut ensuite, à la quarantaine de New-York, des cas de la même maladie, où l'on constata la présence du micro-organisme particulier au choléra asiatique. Nous n'eûmes pas l'occasion, quant à nous, de faire aucun examen bactériologique, parce qu'il ne se produisit point de ces cas à notre quarantaine. Quoiqu'il me soit impossible d'affirmer que les décès sur le *Lake Huron* fussent cholériques, tous les faits ultérieurs, comme on le voit, donnent à penser qu'il n'est pas du tout improbable qu'ils aient eu ce caractère.

De plus, nul ne peut dire jusqu'à quel point la contagion eût pénétré dans le pays, si les bagages et les cargaisons n'avaient pas été soumis à la stérilisation des principes pestilentiels au moyen de la vapeur et de fumigations au soufre, avant de sortir de quarantaine. Il est à remarquer, à ce propos, qu'après un arrivage infecté on ne peut plus débarquer personne d'un navire sain à la station contaminée, pour faire des lavages. Si la décision se prend de désinfecter pendant la saison prochaine le bagage de tous les immigrants, il faudra nécessairement choisir et aménager pour cette opération un lieu à part.

Chiffons.—Par application de la prohibition des chiffons provenant des pays infectés, on a débarqué et brûlé à la quarantaine 410 balles de ces matières, 338 apportées par le steamer *Cremon* et 72 par le steamer *Wandrahm*, tous les deux de Hambourg. Il est venu 34 balles de chiffons sur le steamer *Canopus*, de Liverpool, sans indication régulière de provenance; et on les a mises en quarantaine le 11 septembre. Le département, à Ottawa, ayant reçu ultérieurement la preuve que ces chiffons avaient été recueillis en Angleterre avant la période cholérique, on en a levé la quarantaine et permis l'expédition le 21 octobre.

Appareils de fumigation par le soufre.—Les nouveaux appareils fumigatoires perfectionnés ont fonctionné d'une manière efficace et satisfaisante. J'ajoute que le Dr Wyatt Johnson, le distingué pathologiste et bactériologiste, a visité la station l'automne dernier et expérimenté les méthodes de désinfection que j'emploie. Selon ses constatations, les fumées, introduites par le tuyau d'admission, portaient 14.29 pour 100 de dioxyde sulfureux, et en dégageaient la valeur de 10.5 pour 100 dans la cale. Il exposa alors en boîtes fermées, à différentes distances du tuyau d'admission, et à différentes hauteurs dans la cale et l'entrepont, des cultures, sur agar-agar et blanc d'œuf, de micro-organismes diphtériques. Dans tous les cas, ceux-ci n'offrirent ensuite aucun signe de croissance ou de vie; et d'autres cultures, employées par contrôle, se développèrent en abondance. Or, après la bacille de l'anthrax, celui de la diphtérie étant probablement le plus résistant des micro-organismes connus de toutes les maladies contagieuses que nous combattons par les fumigations à la quarantaine, ces résultats sont tout à fait satisfaisants. La puissance des fourneaux et la force pénétrante des fumées ont été constatées dans ces expérimentations, sur le steamer *Pickhuben*. Ses deux arrières-cales et entreponts étaient remplis de marchandises, et séparés par une cloison étanche en fer. La cale n° 3 était si bien encombrée qu'il fallut déplacer des marchandises pour y introduire le tuyau par l'écouille n° 3. Les fumées, grâce à un habile emploi de l'appareil, se firent passage à travers les objets arrimés du côté d'avant de la cloison, pénétrèrent probablement par un jour dû à quelque boulon desserré ou par quelque autre petite ouverture jusqu'à la cargaison placée de l'autre côté, et la traversèrent pour aller s'écouler par l'écouille n° 4, qui était entr'ouverte.

Agriculture.

Mon appareil spécial destiné à prévenir les dangers d'incendie pendant la fumigation, en refroidissant les fumées dans leur passage par le réservoir, a fort bien fonctionné ; les fumées qui se répandaient avaient perdu leur chaleur. Autre preuve : une seule fumigation avait brûlé entièrement la peinture sur le tuyau raccordant le fourneau au réservoir ; au lieu que, sur le tuyau qui s'étend du réservoir aux navires à désinfecter, elle est restée intacte durant toute la saison.

Ces appareils fumigatoires ont été transportés de la Grosse-Ile à Halifax cet automne. Quand, après qu'ils nous auront été rendus, on pourra les installer sur un quai d'eau profonde, pour les utiliser par tous les temps, je suis convaincu que leur efficacité ne trompera point mon attente.

Étuves à désinfection par la vapeur.—Le cylindre désinfecteur acheté à l'Isolation-Hospital de Toronto, a été utile. Sa petitesse, cependant, rendait peu expéditif le traitement des bagages. Mais ces lenteurs n'arriveront plus. Les trois étuves commandées pour cette station, sont fabriquées. Deux ont déjà été livrées sur l'île, et le hangar pour les abriter est presque achevé. Elles seront certainement en état de service de bonne heure à la saison prochaine. Avec ces moyens, nous pourrons stériliser promptement le bagage des passagers des navires infectés.

Personnel sanitaire.—Le Dr Gauvreau a continué, pendant la saison, l'inspection des paquebots-postes hebdomadaires, qui se fait à la station avancée de Rimouski, avant tout débarquement de malles ou de passagers. Du jour où une invasion de choléra a été à craindre, les mêmes paquebots ont été inspectés en détail à la Grosse-Ile, ainsi que je l'ai dit précédemment. Comme il était à propos qu'il y eût toujours un médecin de service à l'hôpital, le Dr De Blois avait été nommé pour s'y tenir comme auxiliaire ; mais sa santé s'étant altérée, le Dr Playter vint l'y remplacer. Qu'il me soit permis de rendre témoignage ici au zèle assidu avec lequel tout le personnel sanitaire, et notamment le Dr Church, l'habile et le plus ancien médecin auxiliaire de la station, ont accompli leurs fonctions durant une saison qui a causé des inquiétudes et nécessité un travail plus qu'ordinaires.

Réunion de l'American Public Health Association.—J'ai eu l'honneur d'assister, comme délégué du gouvernement canadien, à la réunion annuelle de cette association, qui a eu lieu, cette fois, à Mexico, le 29 novembre et les jours suivants.

Plusieurs mémoires importants y ont été présentés, sur la protection et la défense des ports maritimes et des villes frontières contre une épidémie cholérique, et ces travaux ont été le sujet d'une discussion ou d'une communication mutuelle d'idées extrêmement intéressante.

Voici, entre autres, deux résolutions qu'on a prises et qu'il me paraît bon de citer ici *in extenso* :—

1. Extrait du rapport du comité spécial sur le service sanitaire et médical à bord des navires à émigrants : " Attendu que l'extrême anxiété éprouvée par les populations de ce continent, à l'approche du choléra, survenu en Europe en 1892, avec ses suites qui sont la paralysie du commerce et l'interruption du mouvement des voyageurs, peut renaître et redoubler la terreur publique en 1893 ; et attendu qu'il est surtout à craindre que le choléra et les autres maladies contagieuses ne s'introduisent du continent oriental dans ce pays par l'immigrant et ses bagages, à quoi il faut ajouter les conditions défavorables dans lesquelles s'opère son voyage, l'*American Public Health Association* émet l'avis que les lois des Etats-Unis, du Canada et du Mexique sur l'immigration devraient être modifiées ou rédigées de manière à augmenter la sécurité et le confort des passagers et des marins sur les navires, et à garantir ces pays de l'introduction de maladies redoutables. "

2. Résolution proposée par le Dr. Albert L. Gihon, médecin-chef dans la marine des Etats-Unis et adoptée par l'association : " Vu le danger si fort à craindre d'une réapparition du choléra en 1893, cette association est d'avis que l'on devrait établir, dans les Etats-Unis d'Amérique, un service national de santé, à l'instar de la république mexicaine, pour protéger par des mesures uniformes les côtes maritimes contre l'invasion de l'épidémie, et rendre possibles une conférence et une entente internationale à cette fin ; l'association appelle respectueusement l'attention du Congrès des Etats-Unis avec insistance sur la nécessité impérieuse qui demande que l'on crée ce service, dans l'intérêt des Etats-Unis comme aussi du Canada et du Mexique. Résolu : Le comité relatif à la législation sanitaire nationale reçoit l'autorisation et est chargé

de se mettre en communication avec les comités que pourront nommer le Sénat et la Chambre des représentants des Etats-Unis pour examiner cette matière."

L'association tiendra sa prochaine réunion annuelle à Chicago.

Détentions supplémentaires.—Il ne m'appartient peut-être pas de faire des observations sur la détention supplémentaire des navires avec leurs passagers par la province de Québec ou par la ville de Montréal après que l'officier de quarantaine fédéral les a admis en libre pratique.

Je puis, cependant, me permettre de dire que le résultat de cette mesure a pleinement démontré l'efficacité de nos règlements quaranténaires, et justifié l'application que j'en fais. Qu'il n'y ait pas eu un seul cas de choléra sur les navires après leur sortie de quarantaine—encore que les équipages et les passagers aient été tenus on peut dire emprisonnés à bord durant plusieurs jours, subissant ainsi l'effet décourageant et morbifique d'une détention inattendue dans de petites chambres et à l'ancrage—voilà probablement le meilleur certificat qu'ils ne présentaient pas le moindre danger à leur départ de la quarantaine, et que j'avais eu raison de laisser aller les navires.

Pronostics.—En ce qui concerne les pronostics pour l'année 1893, l'histoire des invasions du choléra asiatique enseigne qu'une apparition circonscrite du fléau dans un automne est ordinairement suivie d'une épidémie très étendue l'été suivant. Cet automne, lorsque les froids ont commencé, on a vu, comme à l'ordinaire, la maladie diminuer sensiblement. Mais elle reparaît toujours sur quelque point en Europe, où elle couve. Pendant la dernière semaine de novembre, elle a emporté seize personnes en Hollande, et depuis on a compté trois décès cholériques à Gastel, dans le Brabant septentrional, et un à Weesp, dans la Hollande septentrionale. Buda-Pesth fournit encore deux ou trois cas nouveaux avec un décès par jour. Il y a eu plusieurs nouveaux cas aussi de choléra, avec deux ou trois décès, à Dunkerque et dans les villages environnants. Les *Débats* ont publié une dépêche, datée de Cherbourg 29 novembre, qui annonçait la présence de la maladie dans cette ville et ses alentours, et deux décès arrivés à Gonneville. Choléra encore à Hambourg et choléra à Saint-Petersbourg. Dernièrement, on en comptait quatre-vingt-seize cas en trois jours dans la Pologne russe. Et à Gravelines près de Calais, il y a eu trois décès et un cas nouveau le 28 décembre, et trois décès le 29.

Le choléra s'est donc comporté là comme il le fait généralement. Il s'est avancé peu à peu, répandant la semence d'automne, sur une vaste étendue de pays. Et cette semence, selon toute probabilité, germera et se développera de tous côtés dès que le printemps sera revenu.

Insuffisances et besoins de la quarantaine.—1. Le principal inconvénient, à la Grosse-Ile, c'est encore l'absence d'un quai en eau profonde, où les navires puissent venir débarquer leurs passagers avec les effets à désinfecter, et sur lequel on placerait le réservoir élevé pour les arrosages à la solution de sublimé; les ventilateurs à vapeur, fourneaux, etc., pour renouveler l'air dans les cales et les entreponts, et y introduire un air chargé de dioxyde sulfureux.

2. Il faudrait aussi avoir un second steamer, qui serait employé à faire l'approvisionnement, les désinfections et, au besoin, les inspections.

3. Aménagements pour les passagers de chambre.

4. Aménagements pour ceux de seconde.

5. Fourniture suffisante d'eau potable au moyen de puits artésiens ou d'appareils distillatoires.

6. Fourniture suffisante d'eau pour les lavages et autres semblables usages, à l'aide d'un réservoir sur le côté avec pompes et tuyauterie.

7. Achèvement des installations, et aménagements pour les opérations de désinfection par la vapeur, à savoir : raccordement et essai des trois étuves; installation d'appareils de pulvérisation; pose de réservoirs à chlorure mercurique (sublimé) et de thermomètres à contact électrique avec sonnerie et cadrans enregistreurs automatiques; fourniture de wagonnets à bagage circulant jusqu'à l'extrémité de la jetée; et de coffres en fil de fer galvanisé (avec serrures et clefs), faits pour se placer sur des trucks à ridelles, en sorte que les hardes et effets des passagers ne soient pas mêlés.

Agriculture.

8. Installation sur le steamer *Challenger* d'une lumière exploratrice électrique, avec son générateur d'énergie. On épargnerait la dépense du pétrole et on diminuerait beaucoup les risques, actuellement continus d'incendie.

9. Substitution des lits en fer galvanisé aux lits en bois, dans tous les quartiers affectés aux passagers.

10. Achèvement du local aménagé en bains et water-closets, selon mon mémoire du 1er septembre 1891.

11. Pose de pompes plus puissantes dans ce local, ou augmentation par quelque autre moyen de la distribution, pour que l'eau arrive au réservoir avec la même rapidité au moins que l'usage des bains et des water-closets par les émigrants la consume.

12. Envoi au laboratoire bactériologique des appareils nécessaires, dont j'ai donné le détail dans ma lettre officielle du 18 octobre.

13. Ouverture d'un bureau télégraphique dans le quartier ouest pour la commodité des navires et des passagers. Il y en a un déjà au quartier du centre, qui est bien le lieu le plus convenable généralement; mais un bureau auxiliaire placé au quai, où viendrait le télégraphiste lorsqu'un navire à passagers serait en quarantaine, aurait une grande utilité. Son établissement exigerait un appareil et trois-quarts de mille de fil; point de poteaux.

14. Trois autres téléphones.

15. Si le département trouve nécessaire que l'on désinfecte le bagage et les effets usuels provenant des navires sains, il faudra réserver et outiller à cette fin quelque endroit en dehors de la quarantaine, toujours exposée à être infectée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. MONTIZAMBERT, M.D. Edin., F.R.S.C., D.C.L.

Directeur du service médical, quarantaine du Saint-Laurent.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 2.

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE LA QUARANTAINE A
HALIFAX, N.-E.

(M. W.-N. WICKWIRE, M.D.)

HALIFAX, N.-E., 31 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'année 1892.

A cause du choléra, qui a sévi pendant l'été dans plusieurs endroits en Europe, 1892 a été, pour les quarantaines, une année de grande inquiétude. Heureusement, la maladie n'a pas pris pied en Amérique, quoiqu'il y en ait eu plusieurs cas parmi les émigrants débarqués à New-York.

Le 9 juin, à son arrivée de la Havane, Cuba, le steamer *Beta* avait trois de ses matelots atteints de la variole; ils furent transportés à la station, ainsi que le reste de l'équipage, les officiers exceptés, que je tins plusieurs jours en surveillance sur le navire. La maladie se déclara chez quatre autres matelots peu de jours après leur débarquement. En tout, sept. Deux malades moururent, cinq guérirent. Ce sont tous les cas, qui, pendant l'année, ont nécessité le transport à la quarantaine.

En septembre, des médecins appartenant à la commission sanitaire des Etats-Unis, accompagnés par le Dr Bryce, de Toronto, nous ont visités. Ils ont examiné notre station et pris connaissance des détails du service.

Ces étrangers ont trouvé l'île Lawlor très propre à l'usage qu'on en fait, et sont d'avis que, si elle avait un quai d'eau profonde, un appareil à désinfection, un bâtiment de plus, etc., ce serait une excellente station.

Le quai et les édifices qu'elle possède ont été entièrement réparés pendant l'été; et l'on va passer marché pour la construction d'un quai à eau profonde et d'un hangar pour abriter l'appareil désinfecteur.

Il faudrait un plus ample local pour les malades et un bâtiment convenable pour les passagers de première classe ou de chambre.

Les opérations de quarantaine, y compris l'inspection des navires et des passagers, m'ont tenu très occupé.

Voici un tableau qui indique le nombre de navires arrivés à Halifax pendant l'année :

ETAT numérique des navires venus à Halifax, N.-E., de ports étrangers pendant l'année expirant le 31 décembre 1892.

Nationalité.	Nom des navires.	Tonnage.	Hommes d'équipage.	Observations.
Britannique.....	829	588,918	20,421	Le présent état ne comprend que les navires arrivés de ports situés hors du Canada.
Des Etats-Unis.....	128	57,430	3,065	
De Suède et Norvège.....	32	15,270	349	
Allemagne.....	4	6,252	131	
Hollandaise.....	3	4,521	96	
Française.....	8	650	49	
Russe.....	1	798	12	
Portugaise.....	2	308	16	
Danoise.....	4	1,798	47	
Autrichienne.....	2	1,277	24	
Italienne.....	4	2,088	45	
Totaux.....	1,017	679,310	24,255	

Agriculture.
RÉCAPITULATION.

	Nom du navire.	Tonnage.	Hommes. d'équipage.	Observations.
Steamers britanniques.....	415	523,399	17,947	
Navires à voiles britanniques....	414	65,519	2,474	
Total de nationalité britannique..	829	588,918	20,421	
Steamers étrangers.....	61	59,406	2,346	
Navires à voiles étrangers.....	127	30,986	1,488	
Total de nationalité étrangère.	188	90,392	3,834	
Grand total de toute nationalité.	1,017	679,310	24,255	

ETAT indiquant le nombre de navires arrivés à Halifax, N.-E., de ports canadiens pendant l'année 1892.

Mois.	Nom du navire.	Tonnage.	Hommes d'équipage.	Observations.
Janvier.....	88	9,383	639	
Février.....	49	8,739	546	
Mars.....	190	16,775	1,118	
Avril.....	335	24,248	2,644	
Mai.....	297	26,069	2,276	
Juin.....	305	30,934	2,320	
Juillet.....	301	32,853	2,225	
Août.....	295	31,489	2,510	
Septembre.....	385	38,071	2,680	
Octobre.....	452	43,872	2,610	
Novembre.....	425	35,567	2,366	
Décembre.....	310	33,122	2,029	
Totaux.....	3,432	331,122	23,963	

Le steamer *Argus*, de la douane, a été mis à ma disposition pour le service de quarantaine, avec le complément d'équipage nécessaire, qui m'a été fourni par votre département. Outre notre service, ce bateau a fait et fait encore celui de la douane. Il nous faudrait en avoir un convenable à l'usage de la quarantaine seulement.

L'appareil désinfecteur, employé l'été dernier à la Grosse-Ile, a été envoyé ici pour y être utilisé durant l'hiver. Le département des travaux publics l'a fait placer sur le vieux bac à vapeur *Sir C. Ogle*, loué exprès. L'installation est à peu près terminée, le bateau peut, avec sa propre vapeur, aller aux navires, au quai, etc., et l'appareil fonctionne bien. Jusqu'à présent nous employons la chaleur sèche et la vapeur pour les désinfections; nous avons du chemin de fer Intercolonial un wagon muni d'une machine appropriée à ce service.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. N. WICKWIRE, M.D.,
Médecin inspecteur

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

No 3.

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUARANTAINE DE SAINT-JEAN, N.-B.

(M. W.-S. HARDING, M.R.C.S., ANGL.)

QUARANTAINE,

SAINT-JEAN, N.-B., 31 décembre, 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'année 1892.

En présence des craintes bien fondées du public à l'occasion du choléra, le gouvernement avait ordonné que tous les navires, à leur arrivée aux ports maritimes canadiens, seraient visités par les médecins sanitaires. Conformément à mes instructions j'ai dûment inspecté tous ceux qui sont entrés dans ce port pendant l'été, et qui venait de pays étrangers. Quoique le nombre en ait été considérable, ils n'avaient pas de cas de choléra ni de soupçons d'infection. Ils avaient même moins de malades qu'il n'y en a en temps ordinaire, et je n'ai point trouvé sur tous ces navires un seul cas d'affection contagieuse nécessitant une détention en quarantaine.

Il s'est fait et se fait encore, à l'Île aux Perdrix, des préparatifs qui seront achevés avant le printemps, et qui mettront la station en état de parer aux éventualités, si des navires nous venaient infectés de quelque maladie pestilentielle.

Jusqu'à la réalisation des mesures prescrites récemment par le gouvernement, cette station n'avait ni quartiers ni locaux habitables en temps froid. Aujourd'hui on compte dans le principal hôpital quatre chambres de 20 pieds sur 25, qui peuvent être occupées l'hiver. Avec ces chambres, quatre autres d'été, aussi grandes, dans le même bâtiment, et une seconde maison, de 80 pieds sur 18, en y ajoutant deux maisons du côté nord de l'île, qu'on va réparer et qui seront prêtes au commencement du printemps, je puis dire qu'à cette époque la station possédera les aménagements nécessaires pour recevoir toutes les personnes atteintes ou suspectes de maladie contagieuse qu'elle pourrait avoir à retenir.

Le nouvel appareil désinfecteur a été installé dans le bâtiment qui jusqu'ici servait de buanderie seulement, et je crois qu'on a bien fait de le mettre là. Nul doute qu'il ne contribue très utilement à assurer le succès des moyens de protection.

Comme le gouvernement veut rendre cette station de quarantaine efficace, je mentionnerai dans un rapport spécial certaines choses qu'il reste encore à faire, surtout pour compléter les travaux commencés et les fournitures d'hôpital dont on aura besoin.

J'ai inspecté dans l'été, à ce port, trois cent quatre-vingt-un navires.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, etc.,

W. S. HARDING, de la R.C.S. d'Ang.

Directeur du service sanitaire.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

Agriculture.

N^o 4.

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUARANTAINE DE CHARLOTTETOWN, ILE DU P.-E.

(M. P. CONROY, M.D.)

QUARANTAINE,

CHARLOTTETOWN, I.P.-E., 31 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le service de la quarantaine à cette station en 1892. Les navires venus de ports étrangers ont été soigneusement inspectés, et tous reconnus exempts de maladies contagieuses.

Il n'y a pas eu d'arrivage des ports infectés du choléra. L'économiste de l'hôpital qui est mort pendant l'année a été remplacé par son fils.

L'hôpital a été réparé et pourvu de la commodité de certaines installations dont il avait besoin.

Obtenu aussi un nouveau bateau pour le service de quarantaine.

Une clôture convenable en fil de fer serait bien nécessaire autour des terrains de l'hôpital—la vieille, qu'on avait faite en pieux de bois vert, étant presque toute pourrie. L'hôpital actuel n'est pas en situation favorable pour l'isolement des malades atteints du choléra. Les terrains adjacents sont occupés par des fermiers, et par des familles qui s'y sont construit des cottages d'été, auprès de l'enceinte réservée. Ce qu'il faudrait évidemment, ce sont des quartiers moins exposés à répandre la contagion, si le choléra survenait. Le présent local pourrait être utilisé pour le traitement des autres maladies de nature contagieuse, ainsi que la désinfection des personnes et des effets qui seraient susceptibles de transmettre les germes contagieux. On pourrait, certainement, gagner le gouvernement provincial et le bureau de santé de la ville à contribuer à la dépense, pourvu qu'il leur fût permis de faire usage de l'établissement pour y séquestrer les cas de contagion dangereuse qui pourraient arriver dans la province. L'emplacement de la quarantaine est très peu propre à la désinfection de navires infectés du choléra, étant sur la route de plusieurs bacs traversiers, comme de tous les navires qui entrent dans le port, et tout proche de la ville.

Je prendrai la liberté de faire remarquer à l'honorable ministre qu'il serait bon que l'officier de quarantaine, à ce port, eût avis par voie télégraphique, de l'apparition du choléra dans les ports étrangers, afin de pouvoir apprendre des agents résidents et armateurs des navires venant de ces ports la date probable des arrivées; ce qui permettrait au bureau sanitaire d'aller les intercepter avant leur entrée. Un petit remorqueur serait nécessaire pour ce service; on pourrait en louer un ici, au besoin. Quant aux navires venant de ports non infectés, ils auraient, comme auparavant, la permission de se rendre au lieu ordinaire de détention.

Le nombre de vaisseaux inspectés a été de quarante-huit.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur.

P. CONROY,
Médecin inspecteur.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N^o 5.

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUARANTAINE DE SYDNEY (C.-B.)

(M. WM McK. McLEOD, M.D.)

SYDNEY, C.-B., 31 décembre 1892.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur cette quarantaine pour l'année expirant le 31 décembre 1892.

L'inspection des navires arrivant de ports non canadiens est la partie du service qui réclamait plus particulièrement l'attention de l'officier sanitaire, et elle a été exercée avec toute la rigueur possible dans les conditions qui existent ici. Je suis heureux de dire que, quoique l'on ait tenu quelques navires en surveillance, il n'y a pas eu de maladie infectieuse ou contagieuse.

La plus grande partie des réparations nécessaires sont faites ou se font. La probabilité que cette station va être pourvue d'installations supplémentaires dont elle a besoin, me porte à croire qu'elle sera à l'ouverture de la navigation, en possession de tous les moyens d'accomplir facilement et efficacement son importante fonction.

Le nombre total des navires inspectés à Sydney y compris la jetée Internationale et la jetée Victoria, a été de cinq cent trente-trois.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

WM MCKENZIE McLEOD,
Directeur du service sanitaire.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

Agriculture.

N° 6.

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUARANTAINE DE PICTOU (N.-E.)

(M. JOHN McMILLAN, M.D.)

PICTOU, N.E., 31 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'y a pas eu de maladie à cette station pendant la saison dernière.

Des réparations et additions nécessaires ont été faites aux édifices, qui sont maintenant en bon état. On a creusé un puits auprès, et on y a mis une pompe. La station a de l'eau en abondance.

J'ai inspecté vingt-deux navires, dont six arrivaient des Etats-Unis, cinq de l'Europe continentale et le reste de l'Angleterre.

Lorsque l'inspecteur est venu ici le mois dernier, je lui ai représenté qu'il faudrait avoir un petit quai pour permettre aux bateaux d'aborder près des maisons.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN McMILLAN, M.D.
Médecin sanitaire.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 7.

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUARANTAINE DE PORT-HAWKESBURY
(N.-E.)

(M. P.-A. MACDONALD.)

PORT-HAWKESBURY, 31 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur cette quarantaine pour l'année qui prend fin aujourd'hui même.

Aucune maladie contagieuse ou infectieuse ne s'est montrée ici pendant l'année, hormis deux cas de rougeole qu'il y avait à bord de la goélette *Ettie*, de Saint-Jean, N.-B., et qui ont été soignés à l'hôpital de marine.

Mes rapports mensuels, régulièrement envoyés, font voir que le nombre de navires inspectés et détenus s'élève à quarante-deux.

La population de Port-Mulgrave a été très émue par l'arrivée de navires de New-York, dans le temps où le choléra y régnait. La goélette *Gleaner*, venue de Georgie *via* New-York, avait été obligée d'y relâcher pour embarquer quatre hommes, ayant perdu la plus grande partie de son équipage par la fièvre jaune. Après en avoir vérifié avec soin l'état sanitaire, je lui permis l'entrée à la douane et lui accordai la libre pratique.

La probabilité d'une importation du choléra asiatique le printemps prochain justifierait quelques préparatifs à cette station. Celle-ci ne possède pas encore d'hôpital pour les maladies contagieuses. Nécessité urgente.

Jusqu'ici il m'a fallu placer les cas de rougeole, de scarlatine et de diphtérie dans les quartiers de l'hôpital de marine avec les malades atteints d'affections non contagieuses. Il y a trois ans, un varioleux débarqué à ce port dut être soigné dans un petit local temporaire fourni par l'agent consulaire des Etats-Unis. Vu toutes ces circonstances, je ne puis trop insister auprès du gouvernement sur l'absolue nécessité de bâtir un hôpital convenable de quarantaine, dans quelque endroit isolé, sur le détroit de Canso.

Le détroit est un passage très fréquenté, entre l'océan Atlantique et le golfe Saint-Laurent, et qui s'ouvre à la navigation, pour l'ordinaire avant que les glaces partent de la côte du Cap-Breton; ce sera donc probablement la première voie où se présenteront des navires arrivant des ports européens infectés du choléra.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

P. A. MACDONALD,
Chef de service sanitaire.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

Agriculture.

N° 8.

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUARANTAINE DE CHATHAM (N.-B.)

(M. J. MACDONALD.)

CHATHAM, N.-B., 31 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire mon rapport sur cette quarantaine pour l'année 1892.

Le nombre des navires venant de ports non canadiens, que j'ai inspectés officiellement, a été de 144, avec, en totalité, 2,004 marins.

Je n'ai trouvé aucune maladie épidémique ou contagieuse nécessitant la quarantaine, excepté sur la barque italienne *Gehon*, capitaine Mazzerno Guiseppe, partie depuis quarante-six jours de Santos, Brésil; deux hommes étaient morts de la fièvre jaune dans le voyage. Je fis déposer sous l'eau le lest (du sable) neuf milles au-dessous de la ville, et fumiger ensuite tout le navire; après quoi, je donnai pratique.

La maison destinée au concierge et qui était occupée depuis longtemps par le gardien du phare, sur Middle-Island, nous a été livrée et notre concierge l'habitera à la saison prochaine.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. MACDONALD,
Officier de la quarantaine.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 9.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DE VICTORIA (C.-B.)

(M. W. McNAUGHTON JONES, M.D.)

VICTORIA, 31 décembre 1892.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur cette quarantaine pour l'année 1892.

L'année a été malheureuse à cause des invasions de la variole. Aucune autre maladie infectieuse ou contagieuse ne s'est produite.

Le premier accident variolique fut celui d'une passagère de chambre; le malse déclara après que le steamer venant de l'Orient eut quitté Victoria pour Vancouver, C.-B. C'était une petite vérole confluente. La malade guérit et il ne lui resta pas de marques.

En avril, un autre steamer arriva de la Chine et du Japon avec un varioleux. Le navire fut purifié aussi bien que possible avec les moyens dont je dispose. Les passagers d'entrepont, au nombre d'environ 540, débarquèrent et firent la quarantaine pendant le temps réglementaire, et même cinq jours au delà. Tous furent vaccinés et désinfectés. On les avait logés sous tentes et dans les quartiers. En juin, un autre steamer des mêmes endroits se présenta avec une patente nette; mais, suivant les prescriptions douanières de l'Acte sur l'immigration chinoise, ses passagers chinois furent détenus quelque temps à Vancouver; et quoique, à la visite, ils eussent tous paru être en parfaite santé, il se déclara un cas de variole à bord quatre jours après le départ d'ici. Le 30 décembre, arrivée d'un troisième steamer de la Chine et du Japon avec un accident variolique. J'avais alors un fourneau fumigatoire à dioxyde sulfureux sur un bateau à vapeur acheté par le gouvernement, et je m'en suis servi pour fumiger et assainir à fond le steamer oriental, suivant le règlement. Le malade et les passagers d'entrepont (ils sont 93) ont été débarqués et font quarantaine en ce moment. Quant au navire, après trente-six heures de détention, il a pu continuer son voyage. Le bateau acheté, *The Earl*, paraît convenable, et l'appareil installé à bord fonctionne bien. Donc dans les douze mois, quatre steamers ont apporté la variole en Colombie. A la suite de mes représentations aux différentes compagnies qui amènent des passagers de l'orient, on vaccine maintenant tous les passagers d'entrepont et autant que possible ceux de chambre, aux ports de partance.

La station, à Albert-Head, n'a pas les installations qu'il faut. Point d'appareil arroseur par la solution du sublimé, et point d'étuve à vapeur. Si le prochain paquebot-poste avait de la maladie à bord, tout ce que je pourrais faire, serait de le mettre au mouillage et de l'y détenir comme anciennement, parce qu'il n'y a plus de place à l'hôpital pour y recevoir d'autres malades ou suspects, et qu'il serait impossible de loger personne sous des tentes à cette époque trop inclemente de l'année. La fourniture d'eau aussi est insuffisante. Je conseillerais de se la procurer sur le terrain même de la quarantaine, en y creusant ou forant un puits. Cette année, sur mes représentations au gouvernement provincial, les terrains de la quarantaine, 90 acres, ont été cédés définitivement au gouvernement fédéral; et une réserve indienne, en situation dangereuse par la proximité de l'hôpital, à Albert-Head, a été achetée au département des affaires indiennes pour \$200; ce qui a fait disparaître une cause de danger pour les habitants, indigènes et blancs. Les autorités provinciales et le département indien ont montré ainsi leur désir de seconder mes efforts et de prévenir autant qu'il est en eux l'invasion et la propagation de la maladie. Environ \$2,000 ont été dépensées en améliorations dans l'hôpital et sur les terrains; les aménagements exécutés permettent maintenant de recevoir jusqu'à quarante malades; mais il serait bien impossible de loger, le cas échéant, les Chinois et les Japonais suspects, au nombre de plusieurs centaines peut-être. J'avais représenté dans un rapport

Agriculture.

spécial la convenance de transporter la station de Albert-Head à William-Head. Le commandant Bawden, chargé par le contre-amiral Hotham d'examiner les lieux ; le capitaine Devereux, surintendant du *dry dock*, et M. Gamble, du département fédéral des travaux publics, ont exprimé unanimement l'opinion que la quarantaine devrait se placer à William-Head. J'ai transmis leurs rapports au département.

Le grand mouvement de voyageurs, et les fréquentes invasions de variole qu'il occasionne, ont vivement inquiété l'esprit public, non seulement dans l'île Vancouver mais aussi sur la terre ferme de la Colombie-Britannique ; et je me suis fait un devoir d'inspecter tous les navires arrivants. Ceux qui se présentent dans les Royal Docks ou à Esquimalt, où ils n'étaient jamais inspectés auparavant, le sont aujourd'hui, avec le même soin que les steamers des lignes quotidiennes de Puget-Sound et que les arrivages de Portland, Orégon. Mes fonctions sanitaires absorbent donc tout mon temps.

Suit une liste des arrivées de navires avec le nombre total des passagers :—

Steamers britanniques.....	60
“ étrangers.....	685
Navires à voiles britanniques.....	94
“ étrangers.....	52
Caboteurs	1,451
Nombre de passagers (à l'arrivée).....	44,179

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. MACNAUGHTON JONES,
Chef du service médical.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 10.

RAPPORT DE LA QUARANTAINE DE MATANE, QUÉBEC.

(M. J.-B. PELLETIER, M.D.)

PORT DE MATANE, 10 novembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire mon rapport sur cette quarantaine pour l'année courante.

Je suis heureux de pouvoir dire qu'il n'y a pas eu de maladie contagieuse ou infectieuse.

J'ai inspecté quatorze barques dans le port de Matane et un steamer à Sainte-Anne des Monts. Deux autres barques ont été visitées par le Dr Bouillon. Trois ou quatre sont restées quelques heures ici au mouillage; et deux d'entre elles ont refusé l'inspection sous prétexte que les vingt-quatre heures n'étaient pas expirées.

Le nombre total des navires inspectés est donc de dix-sept, j'ajoute que les instructions et les règlements sur le service ont été fidèlement suivis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. B. PELLETIER,
Médecin inspecteur.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

RAPPORT SUR LA LÈPROSERIE DE TRACADIE, N.-B.

(M. A.-C. SMITH, M.D.)

TRACADIE, N.-B., 31 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur la lèproserie de Tracadie.

Aujourd'hui, fin de l'année, il y a au lazaret vingt-deux internés : quatorze hommes et huit femmes, à toutes les périodes de la maladie. Neuf lépreux sont au début ; les autres, plus avancés, en sont aux époques de la mutilation, de la distorsion des membres, et du dérangement des organes internes ; ces derniers malades, débiles et souvent atteints de cécité, traînent une vie misérable jusqu'à ce qu'enfin ils tombent dans l'insensibilité de la mort. Il n'existe point une maladie plus répugnante et plus terrible, une maladie accompagnée de plus grandes détresses mentales et physiques, entre toutes celles qui affligent l'humanité.

L'admirable discipline maintenue par les dames religieuses qui ont charge d'eux, avec ses heures d'exercices religieux et de récréation, tient l'esprit de ces infortunés plus ou moins occupé et leur aide à se résigner davantage à leur sort. En été, quelques-uns, qui en ont encore la force, passent une partie de la journée à se promener en canot et à pêcher dans le havre, dont la rive est tout contre le lazaret. Mais le temps arrive aussi bientôt, pour chacun de ceux là, où il ne peut plus faire rien autre chose sinon observer les souffrances de ceux qui sont autour de lui.

Dans l'année, trois lépreux sont morts, et on a reçu trois nouveaux malades. L'un de ceux-ci venait de Neguac (c'est le suspect dont je parlais dans mon précédent rapport) ; un autre de Caraquette, et le troisième des environs de Tracadie. Voilà plusieurs années déjà que Tracadie ne fournit plus de lépreux. La maladie paraît en être extirpée. Il ne reste qu'un cas suspect dans la paroisse, c'est le résultat de mes recherches. Maintenant la lèpre fait ses recrues dans des localités plus éloignées et dans des familles parties autrefois de Tracadie.

Cette année, durant mes fréquentes tournées d'inspection, j'ai trouvé des apparitions de la maladie dans des endroits où je n'y m'attendais pas, et je crains qu'elle ne dure encore bien des années. On ne pourra en empêcher l'extension et la faire disparaître que par une prompte "détECTION" et l'isolement des malades ; car il est avéré aujourd'hui que la lèpre se propage au delà des foyers d'infection peu à peu, et pour ainsi dire sourdement.

Il y a eu plus de maladies intercurrentes que d'ordinaire parmi les internés. Une épidémie d'érysipèle a parcouru les deux quartiers, des hommes et des femmes ; ce que l'on aurait pu prévenir, si l'on avait eu un local à part où isoler le premier cas qui s'est produit. Les Sœurs ont l'heureux talent de tirer tout le parti possible de la maison et de ses dépendances, et elles donnent aux lépreux tout le confort qu'elles sont en pouvoir de leur procurer. Mais le lazaret est un vieux bâtiment, construit il y a quarante ans ou environ ; et avec ses plafonds bas, ses moyens imparfaits de ventilation, il est vraiment trop de son temps. J'appelle très respectueusement l'attention du département sur l'urgent besoin d'un hôpital neuf, ayant toutes les améliorations, toutes les commodités modernes. J'ajoute que, comme la lèpre est une maladie très infecte, l'espace en pieds cubes à allouer pour chaque malade devrait être plus grand que celui que l'on alloue généralement dans les hôpitaux ordinaires.

Les internés, je le dis avec plaisir, se comportent bien. Pas un ne sort de l'enceinte du lazaret, sans permission. Ils sont visités de fois à autres par leurs parents ; mais tout contact immédiat est évité.

Il reste encore trois malades en surveillance hors de l'établissement; j'espère les amener bientôt à se joindre aux autres déjà hospitalisés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. C. SMITH, M.D.,

Médecin-inspecteur et consultant du lazaret de Tracadie.

A l'honorable Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

QUARANTAINE DES BESTIAUX.

N^o 12.

RAPPORT ANNUEL SUR LES QUARANTAINES ÉTABLIES POUR LE
BÉTAIL DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC ET LES
PROVINCES MARITIMES.

(PROFESSEUR D. McEACHRAN, F.R.C.V.S., *inspecteur*).

INSPECTION DES BESTIAUX.

QUARANTAINE À BESTIAUX DE LA POINTE-LÉVIS, QUÉBEC.

MONSIEUR,— L'abaissement prolongé du prix des bestiaux à généalogie, en Canada et aux États-Unis, la surabondance d'animaux importés et de leur progéniture, et aussi le risque d'introduire telle ou telle épizootie de pays européens infectés, tout cela est cause que l'importation de bétail vivant de l'Europe diminue d'une année à l'autre.

Comme le rapport du Dr Couture et ses annexes l'indiquent, il n'a été importé l'année dernière que 1 veau mâle, 2,828 moutons et 19 porcs. Sur les 2,828 moutons, 1,859 étaient destinés pour les États-Unis et 969 pour le Canada. Tous les porcs et le veau étaient pour le Canada.

Les bêtes à cornes, comme les années précédentes, ont été soumises à la quarantaine de quatre-vingt-dix jours, et les moutons et cochons à une détention de quinze jours.

Aucune maladie contagieuse n'a été découverte parmi eux, et tous ont pu entrer comme étant en santé parfaite.

J'ai le plaisir de témoigner ici que le Dr J. A. Couture, V.F., a opéré ses inspections de la manière la plus satisfaisante.

QUARANTAINE À BESTIAUX D'HALIFAX.

Les importations à cette station, l'année dernière, ont consisté en 46 bêtes à cornes (y compris un veau né en quarantaine) et 14 moutons.

Le Dr Jakeman rapporte qu'à cause des variations de la température et d'une légère toux observée dans un lot de veaux, il a cru devoir faire un examen *post mortem* de l'un d'eux; il a pu ainsi constater que l'irritation bronchiale était due au froid éprouvé en voyage. Tous les animaux, moins celui-là, ont passé comme exempts de maladie contagieuse et ont été expédiés à leur destination, excepté deux qui n'avaient pas encore achevé leur quarantaine.

Le Dr Wm Jakeman, V.F., dont je joins le rapport au mien, continue à apporter le soin le plus satisfaisant dans l'exercice de sa fonction d'inspecteur.

QUARANTAINE À BESTIAUX DE SAINT-JEAN, N.-B.

Selon le rapport de M. Frink, l'importation à cette station s'est réduite à 1 vache holstein et 1 cochon. Les deux animaux ont été déclarés sains après avoir été soumis à la quarantaine.

Il va falloir se procurer d'autres terrains pour les opérations d'isolement, ceux dont on a eu l'usage jusqu'ici étant pris par l'école réformatoire. On peut avoir un emplacement convenable et y faire construire les bâtiments nécessaires à peu de frais.

M. J.-H. Frink, médecin vétérinaire, fait son service d'inspecteur et de surintendant avec toute l'attention voulue. Ci-joint son rapport.

ÉTAT SANITAIRE GÉNÉRAL DU BÉTAIL EN CANADA.

L'état sanitaire des bestiaux en Canada est remarquablement heureux. Excepté la tuberculose et l'actinomykose pour l'espèce bovine, et la morve pour l'espèce chevaline, il n'existe nulle part de maladies contagieuses.

Avant l'année passée, il y a eu quelquefois des apparitions de fièvre charbonneuse; mais l'an dernier, il a été à peine fait mention de cette maladie.

Il est certain que nos bêtes à cornes doivent être mises au nombre des stocks les plus sains du monde. La même remarque s'applique aux moutons: la gale, le piétin ou pourriture du pied (*foot-rot*), la tubercule ou gangrène du foie et autres maladies des bêtes ovines sont presque inconnus ici.

Tuberculose.

De temps en temps on annonce la présence de ce fléau en différentes parties du Canada, d'un océan à l'autre, comme au reste dans le monde entier. C'est que les mesures quaranténaires qu'on observe pour l'arrêter sont insuffisantes. Moyennant une dépense peu considérable relativement à l'immense intérêt à conserver, on en affranchirait le bétail canadien. Tel est le caractère de sa contagion, qu'en prenant les précautions voulues contre toute nouvelle importation du principe morbifique, il serait très possible de la détruire partout en cinq ans. Cette maladie déprécie beaucoup nos animaux et cause des pertes sérieuses. Elle se communique en outre, cela n'est que trop certain, à l'homme par le lait, la viande, les extraits, et donne naissance ainsi à cette cruelle ennemie de la race humaine, la consommation.

Morve.

Elle existe, mais sans y être du tout répandue, à Toronto (Ontario), dans quelques localités des Territoires du Nord-Ouest, notamment dans le nord d'Alberta, et dans la Colombie-Britannique.

C'est encore là une maladie dont le principe contagieux n'est pas très actif. Elle se répand par le contact. Quantité d'animaux sont insusceptibles, et très peu, du reste, sont attaqués, même où la maladie existe. Sa présence est chose bien grave cependant, d'autant plus qu'elle est souvent difficile à découvrir. Les acheteurs se détournent des localités infectées, et les animaux sains en éprouvent une plus ou moins grande dépréciation. Outre cela, cette affection peut se communiquer à l'homme; elle se termine quelquefois, en cas pareil, par la mort en d'atroces douleurs.

La morve est si peu répandue, qu'elle pourrait être extirpée relativement à peu de frais; après quoi, les quarantaines en empêcheraient l'introduction sur notre territoire. Je n'ai pas de statistiques pour me guider, mais je suis convaincu par les informations que j'ai obtenues, qu'il n'y a point en Canada cinq cents chevaux atteints. Il serait possible, je crois, de faire entièrement disparaître la maladie, par les moyens convenables, en y employant environ \$50,000.

Actinomykose.

L'actinomykose, communément appelée "grosse mâchoire" ou *lumpy jaw*, (*sarcome de la mâchoire*) est une autre maladie que l'on peut regarder comme contagieuse; mais son principe infectieux est si peu énergique que plusieurs prétendent qu'elle ne l'est pas. Elle est due à l'invasion d'un fungus végétal nommé *actinomyces* ou fungus radiare, qui détruit les tissus de la mâchoire, de la langue et des autres organes envahis. Les spores de ce champignon rendus dans les jetages de la bouche tombent sur l'herbe et atteignent ensuite la bouche d'autres animaux. L'actinomykose devient plus commune dans les régions d'élevage; et à moins que les éleveurs et les nourrisseurs ne soient informés de sa véritable nature et de son incurabilité, elle continuera à se propager.

Vos inspecteurs refusent invariablement de recevoir les animaux atteints de cette maladie qui sont amenés pour l'exportation; mais, sous le présent règlement, on a toute liberté de les vendre, si l'on veut, dans le pays, et il arrive trop fréquemment qu'ils sont envoyés aux abattoirs et consommés en viande.

Je recommande que l'on confisque et détruise tout animal condamné par les inspecteurs comme impropre à l'exportation parce qu'il est attaqué soit de cette affection ou de quelque autre, pour garantir la santé publique de contagions transmissibles à l'homme.

Agriculture.

Ce sont là les seules maladies du bétail en Canada sur lesquelles je crois devoir appeler votre attention ; et en les exceptant, je suis heureux de dire ici que nos bestiaux sont, de l'Atlantique au Pacifique, exempts de toute affection contagieuse.

INSPECTION DU BÉTAIL VIVANT DESTINÉ À L'EXPORTATION AU PORT DE MONTRÉAL.

Sous les nouvelles dispositions prises pour l'inspection des steamers et le chargement des animaux, les inspecteurs et agents du département de la marine et des pêcheries, et les inspecteurs vétérinaires du département de l'agriculture, ont eu plus de temps pour faire efficacement leur service.

Le Dr M. C. Baker est préposé aux inspections dans les *yards* du Pacifique canadien à Hochelaga, et le Dr Charles McEachran dans ceux du Grand-Tronc à la Pointe Saint-Charles. A tous ces endroits il y a un foreman et deux aides qui marquent les animaux inspectés, et des balances-basculés y sont installées dans un passage, au moyen desquelles on vérifie le poids des bêtes de 1,000 livres, ou moins, dites *stockers* (bêtes à engraissement.)

L'inspection faite, l'inspecteur en délivre certificat sous sa signature, et l'on marque les bêtes à cornes ou les moutons des lettres V. R. sur le côté. Aux parcs du Pacifique canadien les marques sont bleues ; et rouges aux parcs du Grand-Tronc. On marque d'un S les *stockers*. Les inspections sont sévères, et malgré le nombre considérable d'animaux qui ont été examinés, venant de toutes les parties du Canada, j'ai le plaisir de témoigner ici que l'on n'a pas rencontré un seul cas de maladie, ou de soupçon, parmi les bêtes à cornes, les porcs et les moutons.

Je suis heureux aussi de le dire, la qualité du bétail continue à s'améliorer par l'introduction, sur les exploitations, de meilleurs reproducteurs. Cela s'applique au bétail des anciennes provinces comme aux provenances du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. Les animaux de ranche sont fort beaux, étant bien engraisés, gros et en bonne condition.

Permettez-moi, cependant, de répéter ici ce que je disais dans mon rapport de 1890 :—

“ Il est à regretter que nos cultivateurs aient été induits à vendre un grand nombre de bêtes imparfaitement développées, qui sont exportées pour être engraisées à l'étranger, ce qui aussi prive les fermes de l'élément producteur du fumier et enlève aux cultivateurs les profits à retirer de la consommation de leurs orges, avoines et autres substances fourragères. De nombreuses vaches à lait, souvent de qualité inférieure, ont aussi été exportées, un grand nombre avec leurs veaux, et d'autres à la veille de vêler. Ce commerce a beaucoup contribué à ravaler la haute position qu'occupait le bétail canadien sur les marchés de la Grande-Bretagne. Dans plusieurs cas, ces animaux étant plus sujets à contracter certaines maladies, telles que la pneumonie et la broncho-pneumonie, par suite des inconvénients auxquels ils sont exposés pendant les tempêtes en mer, les cargaisons ont été détenues sous soupçon, ce qui a toujours causé des pertes et des embarras sérieux.

“ Heureusement, toutefois, ces cas ne sont pas laissés à la décision des inspecteurs de ports ; ils sont soigneusement examinés par des officiers pleins d'expérience appartenant au ministère de l'agriculture à Londres, présidés par le professeur G. B. Brown, C.B. ; de sorte qu'une erreur de diagnostic est à peu près impossible.” (Rapport du ministre de l'agriculture : 2e annexe, p. 30).

Cette matière étant commerciale, ni l'Acte concernant les épizooties ni le règlement concernant l'expédition du bétail vivant, fait par le département de la marine, n'autorisent personne à s'opposer à un commerce si nuisible aux intérêts des campagnes canadiennes. L'exportation des *stockers* a été extrêmement active ; on en compte 19,546 têtes, sur un total de 98,755 bêtes bovines ; beaucoup d'animaux trop jeunes, beaucoup de trop vieux, avec une proportion considérable de vaches à lait : c'est justement la classe de bétail qui supporte mal le transport sur mer et qui est la plus susceptible de prendre la broncho-pneumonie.

De la prétendue pleuro-pneumonie découverte parmi des bestiaux canadiens.

Il est bien à regretter que, malgré l'absence de toute affection de pleuro-pneumonie contagieuse en Canada, on ait cru, à la suite d'un diagnostic erroné, avoir reconnu cette maladie dans les cargaisons débarquées par les steamers *Hurona* et

Monkseaton à Dundee le 29 septembre. La cargaison du *Monkseaton* consistait en 522 bêtes à cornes et 4 veaux; celle du *Hurona* en 684 têtes, toutes "stockers" et "springers". Les deux cargaisons avaient été expédiées de Montréal par MM. Crowe et Bickerdike. Elles provenaient de 122 différentes fermes, entre Brandon (Manitoba) et Stanstead (cantons de l'Est de la province de Québec.)

J'avais moi-même inspecté les bestiaux avant leur embarquement; et sans en approuver toujours le choix, je n'avais pu découvrir parmi eux ni trace de maladie ni cause aucune de soupçon. Les certificats en avaient donc été donnés, et les animaux expédiés, toutes les prescriptions réglementaires touchant la quarantaine et le chargement ayant été accomplies.

On débarqua le bétail le 29 septembre, et le 6 octobre on le vendit à l'enchère. Un M. Guild, fermier de Lindores, près Newburgh, acheta une vache et six génisses. Il les envoya par chemin de fer à Newburgh dès le jour de la vente; la vache, à la ferme Parkhill, appartenant à son fils.

Les animaux avaient été inspectés sans doute, et avaient passé comme étant sains; encore une semaine après, ils avaient si belle apparence, qu'ils furent jugés être en bonne santé par l'acheteur et par les vendeurs. J'apprends qu'il faisait un temps humide et froid. Les sept bêtes étaient assez bien cependant pour supporter le transport en chemin de fer, le jeudi, huit jours après leur débarquement; le dimanche, qui était le onzième jour, on rapporta que la vache menée à Parkhill était malade.

M. Reid, médecin vétérinaire d'Auchtermuchty, fut mandé, et déclara la vache atteinte de pleuro-pneumonie contagieuse.

Les poumons, qu'on envoya à Londres, furent examinés par les inspecteurs du *Board of Agriculture*; cet examen confirma le diagnostic. Là-dessus l'ordre fut télégraphié d'avoir à abattre immédiatement tous les animaux qui avaient été en contact avec l'animal infecté.

Pour moi, sachant qu'il était absolument impossible que la vache eût contracté une pleuro-pneumonie contagieuse, puisque cette maladie n'existe point en Canada, je suis bien forcé de croire qu'il y a eu erreur commise, dans les déductions à tirer de l'examen pathologique, par les inspecteurs officiels à Londres et que le professeur Williams a eu raison de dire que l'affection était une broncho-pneumonie simple.

Comme les bestiaux vendus se trouvaient dispersés sur une grande étendue de pays, comprenant les comtés de Perth, de Forfar, de Fife, d'Inverness et de Moray. L'abattage ordonné y causa une grande consternation, d'autant plus qu'ils avaient été mêlés au bétail déjà à l'engrais, dont une certaine quantité était propre pour la boucherie et dont la destruction serait une perte très sérieuse.

D'ailleurs, la plupart des acheteurs, pour en avoir fait l'expérience, estimaient que les animaux canadiens en engraissement étaient des plus rémunérateurs, en même temps que les plus sains et les plus faciles à engraisser qu'ils aient jamais eus; le bétail irlandais n'était pas en aussi bon point, ne profitait pas aussi bien qu'eux, et ne donnait pas non plus d'aussi beaux gains à la vente. Outre cela, la pleuro-pneumonie qui régnait toujours en Irlande, avait souvent été introduite dans les troupeaux écossais et anglais par les provenances de ce pays. De là la satisfaction qu'avait causée aux fermiers en question l'importation de jeunes animaux venant d'une contrée réputée absolument indemne de maladies contagieuses. Pour toutes ces raisons, l'émotion fut très vive parmi les cultivateurs d'Ecosse.

Une portion des poumons fut obtenue de M. Reid, le médecin vétérinaire et apportée à Edimbourg par le *clerk* des autorités locales de Fifeshire; elle fut soumise au professeur W. Williams, qui, après un examen microscopique fait avec soin, donna l'opinion suivante:—

" NOUVEAU COLLÈGE VÉTÉRINAIRE, EDIMBOURG, 24 octobre 1892.

" *Wm Patrick, Esquire, County Clerk, Caper-Fife.*

" MONSIEUR,—Selon votre demande, nous avons examiné la portion de poumon apportée ici par M. Reid, médecin vétérinaire d'Auchtermuchty, vendredi dernier, et nous avons trouvé le dit poumon atteint d'altération morbide, présentant tous les signes qui se rencontrent dans l'affection qu'on appelle ici la broncho-pneumonie, et à laquelle les auteurs américains donnent le nom de "corn-stalk disease"; affection

Agriculture.

observée par vous-même en 1879 et par M. Nocard en 1890 et 1891, et que des expériences particulières faites par M. Nocard ont prouvé être une maladie non contagieuse des poumons.

“ Votre obéissant serviteur,

“ W. WILLIAMS,

“ *Principal.*”

On ne peut guère douter que cette opinion du professeur Williams ne soit exacte, et que la maladie ne fût une simple broncho-pneumonie non contagieuse, due au voyage opéré dans de mauvaises conditions et peut-être aussi à une prédisposition provenant de quelque attaque antérieure de pneumonie.

Voilà déjà plus de deux ans, c'était à mon dernier voyage en Angleterre, le professeur Brown, inspecteur-chef au département impérial de l'agriculture, désignait par le nom de “Canadian Lung” cette forme de broncho-pneumonie, après avoir observé la différence qu'il y a entre elle et la vraie pleuro-pneumonie : deux affections si semblables, à s'en tenir aux premières apparences, que la personne non initiée ne les distingue pas l'une de l'autre, mais offrant cependant des différences bien marquées, lorsqu'on les examine de plus près et les compare même à l'œil nu.

Je transcris ici mon rapport sur les recherches faites pour retracer la provenance du bétail des cargaisons suspectes, jusqu'aux fermes où il avait été acheté ; il confirme l'absence totale de pleuro-pneumonie dans les troupeaux canadiens.

Rapport sur les recherches faites pour constater si la pleuro-pneumonie existe en Canada.

MONTREAL, 28 novembre 1892.

MONSIEUR,—En conséquence de la décision prise par la section vétérinaire du Conseil privé impérial, laquelle a ordonné l'abattage des bestiaux chargés sur les steamers *Monkseaton* et *Hurona*, les jugeant suspects de pleuro-pneumonie ; et en exécution de vos instructions des 25 et 28 octobre, j'ai fait faire les recherches les plus minutieuses et les plus complètes. J'ai reçu à l'heure qu'il est les rapports de tous les médecins vétérinaires employés à parcourir et inspecter les fermes dans toutes les localités d'où étaient partis les animaux composant les cargaisons en question, c'est-à-dire depuis Brandon, Manitoba, jusqu'à Stanstead dans les townships de l'Est de Québec.

Les médecins vétérinaires résidents, nommés ci-dessous, agissant d'après les instructions contenues en ma lettre circulaire du 29 octobre, ont visité, dans leurs cantons respectifs, les fermes où l'on avait vendu des bêtes à cornes aux commerçants de la localité, qui les avaient ensuite revendues sur le marché aux bestiaux de Toronto à M. Rogers, agent de M. John Crowe, propriétaire des cargaisons des deux steamers en question.

Le professeur Charles McEachran, M.V.F., de la faculté de médecine comparative à l'université McGill, a visité et soigneusement inspecté les fermes appartenant aux personnes suivantes, dans le comté de Stanstead, province de Québec :—

E. A. Baldwin,
E. W. Merritt,
B. F. Knight,

James Darey,
A. Lincoln.

J. H. TenEyke, M.V., d'Hamilton, Ont., a visité les fermes de,—
Samuel Whaley, Ancaster, Ont., Daniel Burt, St-George, Ont.
John Scoggie, Troy “ James Stovel “ “

H. H. Evely, M.V., de Saint-Thomas, Ont., a visité les fermes de,—
George Norman, Yarmouth, Ont., John Carswell, Dunwich, Ont.
Rich. Sanders “ “ D. Graham “ “
Thos Parsons “ “ Thomas Burwell “ “
Mathew Gilbert “ “ M. McIntyre “ “
Isaac Styles, Southwood, “ John Williams, Talbot-Point, Ont.
Edward Moore “ “ Chester Henderson “ “
Duncan Ackenscn “ “ Thomas Pierce, Iona, “
John Park “ “ Fulton frères, Fingall, “
Brown frères “ “

- J. Perdue, M.V., d'Orangeville, Ont., a visité les fermes de,—
- | | |
|--|--|
| Wm Campbell, c. de Dufferin, Ont., | John Banks, Lamel, c. de Dufferin, Ont., |
| Jackson Potters, Albion, c. de Peel, Ont., | Simon Tremble, Amaranth, c. de Dufferin, [Ont. |
| M. Mimick | “ “ “ “ |
| Simpson Hamilton, Adjala, c. de Simcoe, | Lemon Carton, “ “ |
| | Ont. Christopher Bradon “ “ |
| Wm Wolfe, Amaranth, c. de Dufferin, Ont. | Thos Potter, Caledon, c. de Peel “ “ |
- D. McArthur, M.V., d'Ailsa-Craig, Ont., a visité les fermes de,—
- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| Mme Lockwood, Melbourne, Ont. | M. McTaggart, Apin, Ont. |
| M. Kelly, Glencoe | “ “ “ “ |
- James Armstrong, M.V., de Gorrie, Ontario, a visité les fermes de,—
- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| William Saunders, Howick, Ont. | Thos Hendry, Howick, Ont. |
| J. J. McLaughlin, | “ “ “ “ |
- R. Mitchell, M.V., d'Owen-Sound, Ont., a visité the fermes de,—
- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| Wm Spratt, jr, comté de Gray, Ont. | M. McIntyre, comté de Gray, Ont. |
| Wm Scutts, | “ “ “ “ |
| Jacob Loughheed | “ “ “ “ |
| John Lindsay, | M. Allan, comté de Dufferin, “ |
- E. S. Rogers, M.V., de Meaford, Ont., a visité les fermes de,—
- | | |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| George Waddle, Sydenham, Ont. | Robt McConnell, St-Vincent, Ontario. |
| Robt Meelands, | “ “ “ “ |
| Thos Laycock, | “ “ “ “ |
| John Jack, | Mme Hawkins, “ “ |
| John Moffatt, | W. A. Robinson, “ “ |
| Thos Newman, | Dougald McMillan, “ “ |
| Geo. Woods, Chemin central, Ont. | Samuel McKinnon, “ “ |
| “ “ “ “ | Thos Howe, “ “ |
| “ “ “ “ | Thos Douglas, “ “ |
| Michael Hogan, | Hugh Clarke, Euphrasia, “ |
| John Johnston, | John Campbell, Sydenham, “ |
| James Lemon, | Nelson Lefler, “ “ |
| Edward Carr, | Hector Sutherland, “ “ |
| Chas Emary, St-Vincent, | Charles McDonald, “ “ |
- M. Arrel, M.V., de Dunnville, Ont., a visité les fermes de,—
- | | |
|--------------------------------------|--|
| Jonas Bradford, comté de Monck, Ont. | Robert Logan, comté de Monck, Ontario. |
| James Bradford, | “ “ “ “ |
| John Bradford, | A. Albright, “ “ |
| Milvame Vancurran | Edward Evans, “ “ |
| Joseph Newman, | J. C. Phillips, “ “ |
| Robert Ramsay, | Jonas Furry, “ “ |
- Le professeur M. C. Baker, M.V.F., de la faculté de médecine comparative, à l'université McGill, Montréal, a visité les fermes de,—
- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| E. O. Mara, Smith's-Falls, Ont. | John Wood, Smith's-Falls, Ont. |
| R. A. Brown, | “ “ “ “ |
- W. P. McClure, M.V., de Woodstock, Ont., a visité les fermes de,—
- | | |
|---------------------------------------|--|
| James Munro, Embro, c. d'Oxford, Ont. | Jno Kennedy, Embro, comté d'Oxford, Ont. |
| Councilman Munro, | “ “ “ “ |
- W. Cowan, M.V., de Galt, Ont., a visité les fermes de,—
- | | |
|---------------------------|-----------------------------------|
| Wm Hall, Washington, Ont. | James Dalziel, Chesterfield, Ont. |
| J. Hallman, | “ “ “ “ |
| John Masters, | Chas Dalglish, “ “ |
| A. Marshall, | Wm Murray, “ “ |
| M. Hallman, Roseville, | John Brown, “ “ |
| S. Snyder, | Wm Johnston, Galt, “ |
| W.A. Armstrong, Strathroy | A. Elliot, “ “ |
| C. N. Baker, | T. C. Douglass, “ “ |

Agriculture.

J. H. Wilson, M. V., de London, Ont., a visité les fermes de,—
 Wm Charlton, Ilderton, Ont. M. Ross, Tilbury-Centre, Ont.
 Massey et Hickley, Chatham, “ M. Conners, London, “

D. H. McFadden, M. V., d'Emerson, Manitoba, a visité les fermes de—
 Frank Hirsh, Clanwilliam, Man., A. S. Arnold, lac Plat, Man.
 R. Hamilton, Newdale, “ Jas Thompson, Newdale, “
 Wm Gardner, lac Plat, “ H. McNab, Cadruces, “
 Menzies frères, “ “ Wm Smith “ “
 Mr Harrower, “ “ Edward McGill, Harrison, “
 F. Miller. “ “

Tous ces médecins vétérinaires m'ont envoyé leurs rapports sur les inspections spéciales qu'ils avaient été chargés de faire. Ci-joint copie de ces rapports. Tous sans exception assurent de la manière la plus positive qu'il n'existe point de pleuro-pneumonie, soit contagieuse ou non contagieuse, dans les cantons inspectés, et que pareille maladie (la pleuro-pneumonie contagieuse) y est totalement inconnue et, au témoignage de leurs plus vieux habitants, n'y a jamais existé.

Ci-joint aussi copie des instructions adressées à ces vétérinaires praticiens résidant dans les cantons d'où j'avais appris que les bêtes à cornes chargées sur les deux steamers étaient venues. Cette information avait été fournie par les livres de M. Crowe, à Montréal, et de M. Rogers son agent à Toronto; les livres des commerçants qui avaient revendu les animaux à M. Rogers, nous ont fourni ensuite les noms des fermiers éleveurs des différents cantons d'où ces animaux étaient partis.

A ce propos, je dois dire que l'expéditeur, M. Crowe, son agent M. Rogers, et tous les commerçants qui avaient acheté aux fermiers, ont montré le plus grand empressement à nous procurer tous les renseignements en leur pouvoir. Tous, sans hésiter, ont mis leurs livres et se sont mis eux-mêmes à notre disposition.

Tous se sont étonnés même du soupçon de maladie, et ont également voulu nous aider à vérifier la chose. Dans cette intention, l'une des assemblées les plus nombreuses de commerçants et exportateurs de bestiaux qui se soient jamais tenues en Canada, fut convoquée au Bull's-Head Hotel, à Toronto, immédiatement après mon arrivée en cette ville, et l'on y adopta unanimement la résolution suivante:—

“ Résolu: Nous sommes d'avis qu'il n'existe point de pneumonie contagieuse en Canada; et nous tous, présents à cette assemblée, prenons l'engagement d'aider les agents du gouvernement de tout notre pouvoir, pour que leurs investigations soient complètes et décisives.”

“ G. F. FRANKLAND,
 “ *Président.*”

Suit la lettre circulaire d'instructions qui fut adressée par moi à chaque inspecteur:—

“ TORONTO, 29 octobre 1892.

“ CHER MONSIEUR,—Une vache débarquée en Ecosse par le steamer *Monkseaton* y est suspectée de pleuro-pneumonie; il devient nécessaire, par conséquent, de retrouver la ferme d'où elle est partie. D'après l'information que je reçois, une partie des animaux composant la cargaison du steamer, seraient venus de votre district et auraient été vendus sur la place de Toronto, entre le 10 et le 13 septembre, par M. _____ à M. John Rogers, agent de M. John Crowe, expéditeur de Montréal. Je suis autorisé à vous employer à faire cette recherche. Vous voudrez bien, immédiatement après avoir reçu la présente lettre, aller visiter toutes les fermes qui ont fourni de ces animaux, faire une inspection minutieuse du bétail qui s'y trouve et adresser votre rapport sur chaque exploitation séparément au professeur Smith de Toronto.

“ Vous aurez soin de lui télégraphier tout d'abord le résultat de votre investigation.

“ Comme les circonstances demandent la plus grande diligence, veuillez agir sans retard.

Signé: “ D. McEACHRAN,
 “ *Inspecteur en chef.*”

Le nom du commerçant local et le nom de la gare d'expédition des animaux, furent indiqués à chaque inspecteur.

Au professeur Andrew Smith, inspecteur vétérinaire officiel pour la province d'Ontario, et qui a été associé à mon enquête, j'avais écrit cette lettre:—

“TORONTO, 29 octobre 1892.

“CHER MONSIEUR,—Je vous prie de veiller à ce que l'on visite toutes les fermes d'où sont venues les bêtes à cornes des cargaisons du *Monkseaton* et du *Hurona*, suivant la liste des noms et lieux qui vous est fournie.

“Pas de temps à perdre, et aussitôt que vous le pourrez, expédiez-moi à Montréal tous télégraphes et rapports; télégraphiez-m'en par avance la substance, pour que je puisse, en votre nom et au mien, la communiquer par voie télégraphique au département, à Ottawa, qui, à son tour, la transmettra à Londres.

“Je n'ai que faire de vous dire combien il importe que cette investigation soit complète, et se fasse avec toute diligence.

Signé: “D. McEACHRAN,
“*Inspecteur en chef.*”

“Au professeur ANDREW SMITH, etc., etc.,
“Toronto.”

Je n'hésite pas à déclarer qu'il n'existe ni n'a jamais existé de pleuro-pneumonie contagieuse sur aucune des fermes d'où sont venues les bêtes à cornes en question.

Jé déclare, de plus, que, habitant le Canada depuis trente ans, pendant lesquels je me suis activement livré à la pratique et à l'enseignement de la science vétérinaire; ayant été constamment en relation, d'une manière directe ou indirecte, avec des vétérinaires de tous les points du Canada; engagé moi-même dans d'importantes opérations d'élevage; étant sans cesse en contact avec les agriculteurs, de l'Atlantique au Pacifique; sans autrement parler des rapports officiels et autres qui me sont envoyés à mon titre d'inspecteur en chef et conseiller du gouvernement en tout ce qui concerne la santé des animaux, et des correspondances que je suis dans les colonnes d'avis vétérinaires des feuilles agricoles,—je puis avancer que si la pleuro-pneumonie contagieuse ou toute autre maladie contagieuse des bêtes bovines existait dans quelque localité du Canada, je l'aurais assurément appris d'une façon ou d'une autre.

Je suis donc en position d'affirmer, j'y insiste, que le Canada est exempt de pareilles maladies, et que durant les trente années que j'y ai vécu, il n'y a jamais eu de pleuro-pneumonie contagieuse; seulement, une fois, en 1886, elle fut apportée d'Ecosse à la quarantaine de Québec, mais elle fut aussitôt circonscrite et détruite dans les enclos de cet établissement; on ne laissa rien passer qui fût susceptible de transmettre la contagion, et même toutes les bêtes bovines qui parurent suspectes de contact, furent abattues et incinérées.

Les quarantaines, par où entrent les bestiaux importés, fonctionnent si efficacement, qu'elles n'ont vraiment pu donner et n'ont jamais donné passage à la maladie.

A Saint-Jean, N.-B., à Halifax, N.-E., et à la Pointe-Lévis, Québec, sont établies des quarantaines, qui assurent l'isolement le plus parfait et dans lesquelles les animaux importés subissent une détention de quatre-vingt-dix jours, sous l'observation quotidienne et attentive d'inspecteurs vétérinaires.

Il en est de même à Point-Edward, près Sarnia, Ontario, et à Emerson, Manitoba; là aussi les réglemens sont rigoureusement appliqués.

Au Nord-Ouest, il y a trois quarantaines, où le bétail en troupeaux est admis dans de vastes réserves isolées, s'étendant jusqu'à six et à douze milles de la frontière; les animaux y sont détenus quatre-vingt-dix jours, sous la surveillance d'un inspecteur vétérinaire, assisté par la police à cheval et les douaniers. Plusieurs officiers de la police à cheval sont médecins vétérinaires.

Et plus loin encore dans l'Ouest, sur le littoral pacifique, en Colombie, il y a deux quarantaines à bestiaux, l'une à Victoria et l'autre dans le district de Kootenay, au-dessous de Nelson, où l'inspection vétérinaire et les précautions sanitaires s'exercent aussi avec sévérité.

Agriculture.

En considérant les grandes distances—douze à vingt-cinq milles—auxquelles les quarantaines sont de tout établissement de colons, celle de un à deux mille milles, la moitié d'un continent, qui sépare notre territoire des foyers de pleuro-pneumonie recelés dans les contrées orientales des Etats-Unis,—et il est avéré que les maladies contagieuses attaquant le bétail sont encore inconnues dans les Etats nord-occidentaux limitrophes de la frontière canadienne, à savoir : le Minnesota, les Dakotas, le Montana et le Washington, d'où viennent tous les animaux importés qui traversent notre frontière au Nord-Ouest—on comprendra aisément combien il est improbable que la pleuro-pneumonie ait pu entrer par ces quarantaines reculées.

En outre, les bestiaux ont à cheminer pendant trois ou quatre cents milles, à travers prairies, rivières et coteaux ; et l'on sait qu'aucun animal souffrant de la pleuro-pneumonie, sous quelque forme que ce soit, ne pourrait supporter les fatigues d'une pareille marche.

Cette remarque s'applique aux bestiaux que les colons amènent, et qui, du reste ne sont admis que sur production d'un certificat constatant qu'ils sont sains et viennent de localités sans maladie, et après un examen fait avec soin par l'inspecteur vétérinaire préposé au port d'entrée.

Pour se faire une juste idée de l'isolement des quarantaines frontières, il faut plus qu'une étude des cartes. Ceux qui ont voyagé pendant des jours et des jours dans ce qui semble être une prairie sans bornes, où l'on ne rencontre que des Sauvages errants ou des patrouilles de police à cheval, peuvent seuls comprendre comment et pourquoi les quarantaines sont véritablement et absolument sûres.

Ce n'est pas tout. Les éleveurs canadiens sont si bien renseignés sur les dangers des maladies contagieuses et sur les désastres qu'elles ont produits dans d'autres pays où l'on avait été lent à les détourner, que je dois en toute justice présumer que si une maladie de cette nature parvenait à s'introduire en Canada, l'excitation y serait grande. La fâcheuse apparition serait vite ébruitée.

En terminant, je répète que la *pleuro-pneumonia contagiosa* n'existe nulle part en Canada.

De tous les faits ci-dessus, il résulte évidemment qu'une erreur de diagnostic (par laquelle une broncho-pneumonie non contagieuse aura sans doute été prise pour l'affection contagieuse) a été commise à l'égard des bestiaux canadiens débarqués des steamers *Monkseaton* et *Hurona*.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. McEACHRAN, F.R.C.V.S., D.V.S., V.S. d'Ed.

Doyen de la faculté de médecine et science vétérinaire comparées, à l'université McGill, et inspecteur en chef du bétail pour le gouvernement canadien.

Honorable JOHN CARLING,
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

EXPORTATION DES BESTIAUX.

Expéditions mensuelles.

	Bêtes à cornes.	Moutons.
Mai	16,433	391
Juin	18,780	1,163
Juillet.....	19,475	11,351
Août.....	20,042	2,816
Septembre.....	12,270	211
Octobre.....	7,820
Novembre.....	3,935
Totaux.....	98,755	15,932

TOTAUX À CHAQUE PORT.

(Etat fourni par R. Bickerdike et Cie.)

	Bêtes à cornes.	Moutons.
Glasgow.....	29,726	105
Liverpool.....	28,921	11,582
Bristol.....	8,821	1,059
Dundee.....	8,549
Newcastle.....	7,772	1,760
Londres.....	7,931	1,424
Aberdeen.....	6,654
Leith.....	200
Southampton.....	181
	<u>98,755</u>	<u>15,932</u>

Exportation pendant les cinq dernières années.

Année.	Bêtes à cornes.	Moutons.
1888.....	60,828	46,167
1889.....	85,053	58,983
1890.....	122,182	43,780
1891.....	108,947	32,157
1892.....	98,755	15,932

J'ai beaucoup de plaisir à vous rapporter que le service d'inspection a été exécuté de la manière la plus satisfaisante par le Dr M. C. Baker, M.V.F., et le Dr Charles McEachran, M.V.F., comme aussi par les hommes sous leurs ordres.

EPIZOOTIE DE PICTOU.

Les mesures quaranténaires adoptées en novembre 1891, pour arrêter cette maladie locale, ont continué à être mises en pratique autant que possible pendant l'hiver, comme vous le verrez par le rapport ci-joint du Dr Jakeman.

Plusieurs animaux suspects de contact, qu'on avait transportés à la station d'alimentation de Maryville, y ont hiverné.

Comme la maladie sévissait sur un plus grand nombre de bêtes à cornes et se répandait davantage, on recommença activement les opérations en juin, et le Dr Wyatt Johnston alla reprendre son investigation pathologique, qu'il n'avait pu terminer avant l'hiver.

Le Dr Wm Jakeman, M.V.F., d'Halifax, fit le service d'inspecteur local jusqu'au mois d'août; et le Dr George Townsend, M.V.F., de New-Glasgow, fut alors nommé à sa place.

Les fermes-quarantaines, à Maryville et à Stellarton, furent converties en dépôts, pour l'isolement des animaux contaminés, et pour les études pathologiques du Dr Johnston.

On nomma M. W.-G. Cunningham, d'Antigonish, estimateur, chargé d'assister l'inspecteur dans l'évaluation des animaux qu'il faudrait abattre ou séquestrer.

À Maryville, il est venu, pendant la saison, cent douze têtes de bétail de tous âges, veaux de lait et d'élevé compris, et toutes de qualité inférieure. À Stellarton il y en a eu vingt-quatre, de qualité inférieure aussi. Sur le nombre total, trois bêtes seulement sont mortes en quarantaine de l'épizootie. Des autres, après un isolement de trois ou six mois, soixante-dix se sont vendues à l'amiable, et le reste aux enchères, où, comme il fallait s'y attendre dans les circonstances, tout s'est vendu à bas prix. Vu alors l'extrême bon marché de la viande de boucherie, la qualité inférieure de ces animaux et leur diversité d'âges, on n'a pas cru à propos d'essayer, en dépensant beaucoup pour leur nourriture, de les engraisser. On les a donc tenus simplement au pâturage, et vendus, l'été fini, aux meilleurs prix offerts, après avoir constaté qu'ils étaient parfaitement exempts de toute atteinte de la maladie.

Agriculture.

Suit un tableau indiquant le nombre des bêtes bovines abattues, les prix payés aux propriétaires, etc. :—

BESTIAUX abattus en 1892 comme atteints ou soupçonnés d'épizootie dite de Pictou, et indemnités payées aux propriétaires.

Noms des propriétaires.	Vaches.	Veaux.	Bouvil- lons.	Indemnités.	
				\$	cts.
D. C. Campbell	4	8	1	168	25
Alex. G. McDonald.....	4	6	1	130	00
Jas R. Porter.....	4	4		122	50
David Cullen.....	1			8	00
Thomas Simpson.....	1			10	00
Wm Fraser.....	1			10	00
John McGillivray.....	5	5		124	25
W. Gillis.....	6	1	2	126	25
John W. McInnis.....	6	3	1	137	50
Angus H. McDonald.....	1	2	2	75	25
John R. McDonald.....	2	4	2	88	00
N. P. Olding.....	1	3		21	25
A. McDonald.....	1			10	00
Wm Copeland.....	1			10	00
Jacob Olding.....	1			10	00
J. C. McDonald.....			4	50	00
H. McGillivray.....	5	6	1	154	75
R. McKinnon.....	3	1	5	166	00
A. Chisholm.....	1			10	00
A. McDonald.....	4	11		173	75
D. McKinnon.....	1	3	4	109	00
J. S. McEachran.....	2			32	50
Melle K. McKinnon.....		4		20	25
James Gillis.....	2	1		36	25
D. McPherson.....	1	2	1	37	75
Melle L. McDonald.....	1	1	2	31	75
Mme Ingram.....	1			10	00
Dan. O'Neil.....	1			10	00
G. F. Logan.....	7	1	1	171	50
A. McPherson.....	4	2		70	50
John Grant.....				21	25
Jas McDonald.....			2	22	00
Joseph McDonald.....	4			64	00
L. McInnis.....	1	2	1	39	25
J. McDonald.....			1	7	00
A. McIsaac.....	2	1		34	00
S. McDonald.....	2	3	1	48	25
R. McDonald.....	5	6	5	194	75
P. McDonald.....	4	1		86	50
J. J. McGillivray.....	6	5	4	211	75
C. McDougald.....	1			10	00
R. McDonald.....	6	6	1	170	75
D. D. McDonald.....		2	1	25	00
D. McKinnon.....	1			10	00
Mme Ross.....	7	1	1	136	25
Hugh McKay.....	1			10	00
John Grant.....	5	1	2	125	75
D. Desmond.....	4	3		108	25
S. Murray.....	2			32	50
Mme J. Ross.....	8	5	5	280	75
Dan. G. McDonald.....	2	2	1	100	75
Mme Alex. McDonald.....	2	2		45	25
Melle K. McKinnon.....	1			10	00
Jas R. Simpson.....	4			47	50
Alex. McPherson.....	1			10	00
Jas McDonald.....	6	6	2	175	75
David Porter.....	1			10	00
Rév. W. Stewart.....	1			10	00
Peter McDonald.....	1			10	00
A. T. Halliday.....	1			5	00
Peter McAdam.....	1	1		13	75
Wm Lohead.....	1			10	00
John McGillivray.....	1			10	00
David Fraser.....	1			10	00

BESTIAUX abattus en 1892, etc.—*Fin.*

Noms des propriétaires.	Vaches.	Veaux.	Bouvil- lons.	Indemnités.
				\$ cts.
A. J. Reid	1			10 00
Daniel Campbell	1			10 00
Geo. Chisholm	1			10 00
Mme John Collingwood	1			7 00
Wm McPherson	1			10 00
Jas Flockhart	1			10 00
Gabriel Grengrow	1			10 00
Mme Jas Foote	1			10 00
Edward Ronan	1		1	15 00
M. Reeves	1			10 00
Alex. McKinnon			1	7 00
Angus P. McDonald			1	11 00
Geo. Kirk	1			8 00
Jas Hallanan	1			7 00
Mme Norman McDonald	1			10 00
Mme Donald Cameron	1			10 00
Thos Ross	1			9 00
Jas Hallanan	1			7 00
Alex. T. Halliday	1			10 00
do	1			10 00
Alex. McLaren		1		3 33
H. J. Townsend		1		10 00
do		1		10 00
Wm Lothead	1			10 00
Hugh J. McAdam		1		5 00
Jas Ray	1	1		15 00
Alex. McGillivray	1			8 00
Mme Margaret McLean	1			7 00
Mme John Collingwood			1	4 00
Geo. Kirk			1	4 00
Alex. T. Halliday	1	1		12 00
Jas R. McKenzie	1			7 00
John Dunham	1			10 00
Dougall McDonald	1			10 00
Maggie McDonald	1			10 00
Ronald McDonald		1		3 33
Colin Ross			1	4 00

Je joins à mon rapport celui du Dr Johnston sur ses investigations et expérimentations pathologiques, qui, je suis fâché de le dire, n'ont pas encore amené la découverte de la cause de l'épizootie ni fourni les moyens de prévenir cette maladie, jusqu'à présent inconnue partout ailleurs que dans la Nouvelle-Ecosse.

Mais j'ajoute avec plaisir que les opérations de l'été dernier ont ralenti sensiblement son extension. Il est à espérer que les études commencées se poursuivront jusqu'à ce que sa pathologie et sa cause soient expliquées, et que l'on puisse, ensuite, trouver le moyen préservateur.

Je donne aussi ci-annexé le rapport du Dr Wm Jakeman, M.V.F., et du Dr George Townsend, M.V.F., inspecteurs attachés à ce service.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

M. McEACHRAN, F.R.C.V.S.,
Inspecteur en chef.

N° 13.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE À BESTIAUX DE LA POINTE-LÉVIS,
(M. J.-A. COUTURE, M.V.)

QUÉBEC, 18 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon état annuel des importations de bestiaux vivants durant cette saison (1892).

Il a été importé 2,828 moutons, 19 cochons et 1 veau à élever; 969 moutons étaient destinés pour le Canada et 1,859 pour les Etats-Unis; tous les porcs étaient pour le Canada, et le veau aussi.

Suit l'importation en moutons, par races :—

Shropshire-Downs.....	1,997
Oxford do	387
Dorset do	173
Cotswolds.....	97
Cheviots.....	84
South-Downs	33
Lincolns.....	24
Suffolks.....	22
Leicesters.....	6
Hampshires.....	5

620 shropshires étaient pour le Canada, et 1,377 pour les Etats-Unis.

94 oxfords do do 293 do do

45 dorsets do do 128 do do

86 cotswolds do do 11 do do

Les cheviots et les southdowns étaient tous destinés pour le Canada.

Dix-huit lincolns étaient pour le Canada et six pour les Etats-Unis.

Tous les suffolks et les leicesters pour le Canada, et tous les hampshires pour les Etats-Unis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. A. COUTURE, M.V.F.,
Inspecteur-adjoint.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

ÉTAT des moutons importés à

Arrivée.	Steamer.	Ligne.	Port de départ.	Shropshires.			Oxfords.			Dorsets.			Cots-wolds.		Cheviots.		South Downs.				
				Béliers.	Brebis.	Total.	Béliers.	Brebis.	Total.	Béliers.	Brebis.	Total.	Béliers.	Brebis.	Total.	Béliers.	Brebis.	Total.			
17 juill.	Norse King...	Ross	Londres..				10		10						20	64	84				
26 do	Toronto	Dominion..	Liverpool																		
26 do	do	do	do																		
26 do	do	do	do	18	181	199															
26 do	do	do	do	13	290	303															
26 do	do	do	do	2	26	28															
26 do	do	do	do	24	67	91															
26 do	do	do	do	47	66	113															
26 do	do	do	do	45	141	186															
26 do	do	do	do	3	36	39															
26 do	do	do	do									9	26	35							
29 do	Canopus	do	45	126	171	16	19	35	5	34	39	5	6	11						
29 do	do	do				74	204	278				2	2							
9 août.	Texas	Dominion..	Bristol									6	38	44							
9 do	do	do	do		6	6											8	12	20		
9 do	do	do	do	9	33	42															
9 do	do	do	do	1	12	13															
9 do	do	do	do				1	3	4												
9 do	do	do	do							6	6										
9 do	do	do	do	14	28	42															
9 do	do	do	do				1	14	15												
9 do	do	do	do	9	15	24							4	4							
9 do	do	do	do				4	12	16												
9 do	do	do	do				2	20	22												
9 do	do	do	do				1	4	5												
9 do	do	do	do														1	5	6		
9 do	do	do	do														1	4	5		
9 do	do	do	do										1	1			2	2	2		
20 sept.	Lake Superior..	Beaver	Liverpool	18	68	86															
20 do	do	do	do	10	50	60															
20 do	do	do	do	30	95	125															
20 do	Oregon	Dominion..	do	3	199	202															
4 oct.	Lake Ontario..	Beaver	do							9	119	128									
4 do	do	do	do	5	56	61															
30 do	Lake Winnipeg.	do	do	2	100	102															
5 nov.	Lake Ontario..	do	do	4	100	104															
				302	1695	1997	109	278	387	14	159	173	20	77	97	20	64	84	10	23	33

* 1 brebis morte en quarantaine. † 2 agneaux morts en quarantaine. ‡ 4 brebis mortes en quarantaine.

Agriculture.

la quarantaine à bestiaux de la Pointe-Lévis en 1892.

Lincolns.			Suffolks.			Leicesters.			Hampshires.			Grand total.	Propriétaires.	Adresses.	Date de la partance.	Sortie de quarantaine.
Béliers.	Brebis.	Total.	Béliers.	Brebis.	Total.	Béliers.	Brebis.	Total.	Béliers.	Brebis.	Total.					
2	9	11										94 C. A. C. & C. Cie.	Swift Current, T.N.-O.	2 juillet.	3 août.	
1	6	7										11 Wm Oliver	Avon Bank, Ont.	15 do	10 do	
												7 J. H. Patrick	Ilderton, Ont.	15 do	10 do	
												199 G. H. Davidson	Millbrook, N.Y., E.-U.	15 do	10 do*	
												303 O. Thorne	do do	15 do	10 do*	
												28 F. J. Kimball	Germantown, Pa, E.-U.	15 do	10 do	
												91 A. Bates	Irwin, Ohio, E.-U.	15 do	10 do	
												113 A. O. Fox	Orégon, Wis., E.-U.	15 do	10 do	
												186 Geo. E. Breck	Paw Paw, Mich., E.-U.	15 do	10 do	
												39 Robt Davies	Toronto, Ont.	15 do	10 do	
												35 G. Harding et fils	Waukesha, Wis., E.-U.	15 do	10 do	
			2	20	22	2	4	6				284 Robt Miller	Brougham, Ont.	17 do	13 do	
												285 W. A. Shafor	Middletown, Ohio, E.-U.	17 do	13 do	
												44 J. Thompson	Uxbridge, Ont.	30 do	24 do	
												26 J. Jackson et fils	Abingdon, Ont.	30 do	24 do	
												42 J. Campbell	Woodville, Ont.	30 do	24 do	
												13 W. S. Hawkshaw	Glanworth, Ont.	30 do	24 do	
												4 Peter Arkell	Teeswater, Ont.	30 do	24 do	
												6 J. Tazewall	Uxbridge, Ont.	30 do	24 do	
												42 G. Allan et fils	Allerton, Ills, E.-U.	30 do	24 do	
												15 R. J. Stone	Stoneington, Ills, E.-U.	30 do	24 do	
												4 Jas Mair	Boyax, Ont.	30 do	24 do	
												24 T. J. McFee	Lenox, Iowa, E.-U.	30 do	24 do†	
												16 Jas Tolton	Walkerton, Ont.	30 do	24 do	
												23 Smith Evans	Gourock, Ont.	30 do	24 do	
												5 Henry Arkell	Arkell, Ont.	30 do	24 do	
												6 T. C. Douglas	Galt, Ont.	30 do	24 do	
												5 Geo. Baker	Simcoe, Ont.	30 do	24 do	
												5 J. Rutherford	Roseville, Ont.	30 do	24 do	
												86 J. N. Greenshields	Danville, Qué.	9 sept.	5 oct.	
												60 Jas Snell	Marshall, Mich., E.-U.	9 do	5 do	
												125 Geo. E. Breck	Paw-Paw, Mich., E.-U.	9 do	5 do	
												202 J. McMillan	Brandon, Man.	8 do	6 do†	
												134 H. Palmer	Avondale, Pa, E.-U.	23 do	19 do*	
												61 C. W. Gurney	Paris, Ont.	23 do	19 do	
												102 Geo. E. Breck	Paw-Paw, Mich., E.-U.	20 oct.	14 nov.	
												104 Blake frères	Galesburg, Mich., E.-U.	27 do	21 do	
4	20	24	2	20	22	2	4	6	1	4	5	2828				

J. A. COUTURE, M.V.,
Inspecteur adjoint.

État des bêtes à cornes importées à la quarantaine à bestiaux de la Pointe-Lévis en 1892.

Arrivé.	Steamer.	Port de départ.	Veau mâle Jersey.	Propriétaire.	Résidence.	Observations.
30 août.....	SS. Norse King	Londres	1	S. F. McKinnon	Toronto, Ont.	En quarantaine.

État des cochons importés à la quarantaine à bestiaux de la Pointe-Lévis en 1892.

Arrivé.	Steamer.	Ligne.	Port de départ.	Race de Yorkshire.		Race de Tamworth.		Propriétaires.	Adresses.	Date de partance.	Sortie.
				Ver-ras.	Truies.	Ver-ras.	Truies.				
20 sept.	Lake Superior	Beaver	Liverpool	2	5	7	J. N. Greenshields.	Danville, Qué.	9 sept.	5 oct.
20 do	do	do	do	1	2	3	J. G. Mair	Hovick, Qué.	9 do	5 do
20 do	do	do	do	1	1	R. Gibson	Delaware, Ont.	9 do	5 do
20 do	Oregon	Dominion	do	J. McMillan	Brandon, Man.	8 do	6 do
			Total	11	8			

J. A. COUTURE, M.V.F.
Inspecteur-adjoint.

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUARANTAINE A BESTIAUX D'HALIFAX.

(M. WM JAKEMAN, M.V.)

HALIFAX, N.-E., 31 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport, comme surintendant de la quarantaine aux bestiaux du port d'Halifax, pour l'année 1892.

18 janvier.—Dix-neuf têtes de bétail, appartenant à MM. John Miller et fils, de Broughton, Ontario, sont sorties de quarantaine.

Ayant trouvé une température élevée persistante et de la matité pulmonaire chez trois de ces animaux, j'en informai M. Miller. Le professeur McEachran jugea à propos d'en faire abattre un pour l'autopsie. L'autopsie fut opérée par le professeur McEachran, le Dr Johnstone et moi, et nous démontra absolument que l'animal n'était atteint d'aucune maladie contagieuse, mais d'une broncho-pneumonie, qu'il avait dû contracter sur le navire.

Bêtes à cornes exportées.....	Néant.
Bêtes à cornes importées.....	46
Moutons.....	14
Chevaux.....	98
Mulets.....	2

Un veau, né à la quarantaine.

19 janvier.—Arrivée par le steamer *Austrian*, de Glasgow: 1 taureau ayreshire, appartenant à M. T. McCallum, de Danville, Québec.

22 mars.—Par le steamer *Alcide*, 27 clydes et 60 poneys de Shetland en route pour Chicago.

9 avril.—3 clydes, à M. Imrie, destinés pour le Manitoba.

14 août.—Par le steamer *Olivette*, de Boston, 8 chevaux et 2 mulets, destinés à être exposés.

6 septembre.—Par le steamer *Manitoba*, 43 bêtes à cornes et 14 moutons, pour Ontario.

17 octobre.—Par le steamer *Brittana*, de Boston, 1 veau race de Holstein, appartenant à M. Wolhaner, de Newport, N.-E.

17 novembre.—Par le steamer *Nestorian*, de Glasgow, 1 génisse angus sans corne, appartenant au Dr Craik, de Montréal, et en route pour Chicago.

Tous ces animaux ont fait leur quarantaine en entier, hormis deux, les génisses du Dr Craik et de M. Wolhaner, lesquelles sont encore tenues en surveillance.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

WILLIAM JAKEMAN, M.V.F.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 15.

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUARANTAINE À BESTIAUX DE SAINT-JEAN, N.-B.

(M. J.-H. FRINK, M.V.).

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA QUARANTAINE AUX BESTIAUX,

SAINT-JEAN, N.-B., 21 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de cette quarantaine pendant l'année.

L'importation s'est réduite à 1 bête à corne race Holstein et 1 cochon, importés des Etats-Unis; les deux animaux sont sortis en bonne santé à l'expiration des quatre-vingt-dix jours. Ce petit nombre s'explique par les importations considérables de bétail de pure race acheté en Ontario.

Je prends la liberté de vous rappeler que les immeubles qui servaient autrefois de pénitencier provincial et qui depuis plusieurs années sont employés comme établissement de quarantaine pour les bestiaux, ont été cédés aux initiateurs d'une école réformatrice provinciale, et qu'il va falloir les rendre avant peu.

Il ne s'est produit aucune maladie contagieuse parmi les bêtes à cornes, les moutons et les cochons. Il y a quelquefois de la tuberculose, généralement dans les troupeaux composés d'ayrshires pure race, ou de jersey sang-mêlé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAMES H. FRINK, M.V.F.,
Inspecteur vétérinaire.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LA PATHOLOGIE DE L'ÉPIZOOTIE DE PICTOU.

(M. WYATT JOHNSTON, M.D.)

Communiqué par le professeur D. McEachran.

MONSIEUR,—Suivant vos instructions, j'ai préparé un rapport préliminaire sur mes investigations relatives à la pathologie de l'épizootie de Pictou.

Le fait que le travail préliminaire a demandé plus de temps et d'argent qu'on ne l'avait prévu à l'origine, est dû à des circonstances hors de mon contrôle, et plus particulièrement à la difficulté d'avoir des arrangements temporaires à des conditions avantageuses.

Ma conjecture que la nouvelle forme de parasite, découverte chez les animaux malades l'hiver dernier, et qui obstruait les ganglions lymphatiques, pouvait avoir un intime rapport à la cause de la maladie, ne s'est pas réalisée.

Pour plus grande concision, j'omettrai les détails autant que possible, et me limiterai à un résumé général. Je publierai plus tard, dans un rapport étendu, les particularités de toutes mes observations et de toutes mes expériences.

Voici mes principales constatations en trente-quatre autopsies que j'ai faites.

ASCITE.—Existait dans tous les cas, excepté ceux d'affection chronique et de convalescence. Elle n'apparaissait pas dans les animaux abattus après deux ou trois jours seulement de maladie, mais elle était bien marquée au bout d'une semaine. Les vaisseaux du péritoine n'étaient jamais injectés. Point de signes de péritonite. Le fluide ascitique se coagulait spontanément. A part ce qu'il y en avait de libre dans la cavité péritonéale, il était situé dans le mésentère, le petit épiploon et le tissu périnéphritique. Les ganglions lymphatiques étaient dilatés, et les glandes, étant sectionnées, se trouvèrent pénétrées d'infiltrations d'un sérum limpide. Le canal thoracique et les lymphatiques sur la surface postérieure du diaphragme étaient le plus souvent distendus par un fluide clair. Sous le microscope, ce fluide était exempt d'éléments ou de parasites non ordinaires. Dans la plupart des cas, il y avait une diminution sensible de la graisse que portent l'épiploon et le mésentère; dans quelques autres, la graisse était simplement déplacée et reparut en entier après l'évacuation du fluide. Dans quatre cas, la graisse mésentérique était œdémateuse; et dans deux de ces cas, elle avait une couleur jaune foncé. Examinées au microscope, les cellules de la graisse étaient en état normal et exemptes de produits de dégénération, à l'exception d'un cas, où elles étaient de moitié plus petites qu'à leur volume normal, et d'un jaune vif. Le fluide ascitique dans le mésentère ne contenait aucun élément graisseux.

ESTOMACS.—Sous la muqueuse du quatrième estomac, près du *fundus*, le tissu sous-muqueux contenait un fluide infiltré, limpide et clair. La muqueuse était pâle, et en plusieurs cas, sa surface était parsemée de nombreux ulcères folliculaires. Dans les cas chroniques, ceux-ci étaient cicatrisés; en cette condition, ils sont très caractéristiques, et aussi très utiles pour les diagnostics *post mortem*.

La panse, dans la moitié des cas examinés en été, contenait des vers de l'espèce *amphistoma conicum* (flake worm), mais jamais en hiver. La muqueuse du reticulum et de l'omasum était normale; celle des intestins généralement décolorée; quelquefois celle de l'iléon, gris ardoise. J'ai trouvé trois fois de petits nodules gris crétacés, restes de parasites enkystés, dans la paroi tant du gros intestin que de l'intestin grêle. Jamais aucune ulcération intestinale. Le rectum était quelquefois relâché et sa muqueuse rougie.

Le contenu des intestins n'offrait rien de particulièrement digne de remarque. A l'égard des parasites, peu abondants du reste, le *strongylus micrurus* et le *trichocephalus* en étaient les deux formes les plus communes. L'examen microscopique et bactériologique n'a pu révéler la présence d'organismes autres que ceux qui se rencontrent pour l'ordinaire dans les matières intestinales et gastriques. Bactéries rares toujours. En un cas, les excréments contenaient des traces de sang, dues à un accident hémorrhagique dans le quatrième estomac et l'intestin grêle.

FOIE.—Dans les cas de début, le foie était dilaté, le parenchyme gonflé et épaisi. Sous le microscope, les cellules du foie présentaient uniformément une turgescence parenchymateuse et une dégénérescence granulaire marquées. Dans les cas de deux à trois semaines, il y avait dégénérescence grasseuse des cellules. Dans les cas chroniques, il y avait toujours une cirrhose accentuée, le tissu connectif étant principalement situé aux environs des petits conduits biliaires, et grande atrophie des cellules du foie. Aucun changement en la veine-porte ni en l'artère hépatique. Les grands conduits excréteurs étaient quelquefois épaissis, avec une muqueuse molle. Point d'obstruction jamais dans le canal commun, l'hépatique et le cystique. La vésicule biliaire était toujours très élargie dans les cas aigus, très distendue par une bile épaisse et brunâtre ou quelquefois claire et pâle. Dans les cas chroniques, les parois de la vésicule étaient épaisses, et sa membrane muqueuse était enflée et gélatineuse. Je n'ai jamais découvert de jaunisse.

Dans les cas avancés, j'ai constaté par l'observation au microscope, une énorme diminution des cellules du foie en tout l'organe; souvent des champs microscopiques tout entiers en offraient à peine quelques-unes, mais étaient remplis de cellules délicates de forme arachnéenne, et entourant des espaces nus. Nulle apparence de parasites bactériques, protozoïques ou autres. La vésicule biliaire avait des endurcissements de paroi et des atrophies de muqueuse, sous le microscope.

Le pancréas, la rate, le rein et les organes génitaux étaient à l'état normal. L'urine quelquefois contenait une trace d'albumine, mais sans débris de tubes urinaires.

Le poumon n'avait pas de lésions, excepté quelques ecchymoses sous-pleurales, lorsque l'agonie s'était prolongée.

CEUR.—Ecchymoses sous-épicaudales et sous-endocardiales, si l'agonie avait été longue. Cœur ordinairement en bon état. Dans deux cas d'accidents fébriles, l'organe était mou et flasque, avec une apparence opaque et grise. Valvules toujours à l'état normal.

SANG.—Le nombre de corpuscules rouges était légèrement inférieur à la proportion ordinaire dans les cas chroniques; et normal dans les cas aigus. Cellules blanches en nombre et d'apparence ordinaires. Plasma inaltéré. Hémoglobine présent en qualité normale. Je n'ai pu constater la présence de parasites bactériques ou protozoïques par les méthodes du microscope et de la culture. La pesanteur spécifique du sang de trois animaux malades rentrait dans les limites établies par des observations sur le sang de huit animaux sains, dans les mêmes conditions (1.044 à 1.047), de sorte qu'il n'y a pas là d'hydrémie.

CERVEAU.—Accusait dans plusieurs cas un excès de pigment sous-arachnoïdal; du reste rien d'anormal.

La moëlle épinière avait son apparence ordinaire, dans les deux cas où je l'ai examinée.

Les nerfs périphériques et sympathiques, ainsi que les ganglions semi-lunaires étaient dans l'état ordinaire. Les surrénaux aussi. L'œil et le tissu orbitaire, sauf, en certains cas, une exophthalmie sensible, étaient en bon état. Pendant la vie, la tension intraoculaire avait un peu augmenté; mais cela disparut lorsque l'on pratiqua la phlébotomie. La glande thyroïde était, en certains cas, diminuée de volume, mais d'apparence toujours normale, examinée à l'aide du microscope. Glande mammaire en état normal. Muscles généralement bien développés et sains. Les os et les moelles ne présentaient rien d'anormal à l'œil ni au microscope.

Dans deux cas, de petits vers nématodes d'une espèce inconnue obstruaient les lymphatiques abdominales en dehors du diaphragme, près du canal thoracique.

Agriculture.

Celui-ci quelquefois dilaté, toujours exempt d'obstructions, et contenant une lymphe ordinairement claire et transparente.

De tout le résumé ci-dessus des accidents anatomiques, il résulte que les seules lésions morbides constantes étaient les suivantes :—

(1) Altérations du foie et de la vésicule biliaire; (2) plus ou moins d'ascite; et quelquefois (3) ulcération de l'abomasum. (L'œdème sous les plis de la muqueuse du quatrième estomac paraît appartenir à l'ascite.)

Je n'ai trouvé que dans un seul cas (douteux) le foie dans un état parfaitement sain. Dans tous les cas aigus, la vésicule biliaire était très distendue; une contenant jusqu'à cinquante onces de bile. Dans les cas chroniques, les parois de la vésicule étaient beaucoup épaissies.

EXAMEN BACTÉRIOLOGIQUE.

J'ai fait l'examen bactériologique du sang, du fluide ascitique, des ganglions lymphatiques, de l'œdème péritonéal, du foie, de la rate et du rein dans dix cas, et de la bile et du lait dans trois cas; j'ai employé des cultures préparées sur chair, peptone, gélatine, agar, sérum, pomme de terre et bouillon, en tenant la gélatine à la température de chambre et les autres cultures à celle du corps (38° C.). Les résultats ont toujours été négatifs en ce qui est de la découverte d'un microbe caractéristique. J'ai trouvé dans une douzaine de cultures des organismes contaminateurs, en une ou deux colonies isolées. Ils étaient identiques à des organismes obtenus sur des assiettes exposées aux poussières de la chambre où se pratiquaient les autopsies. A ces quelques exceptions près, les cultures sont restées absolument stériles.

Il n'y a donc, présentement, aucune preuve que la maladie soit causée par un parasite.

Le ver nématode que j'avais découvert une fois l'hiver dernier, dans les lymphatiques abdominales du diaphragme, et que je n'ai retrouvé qu'une seule fois depuis, n'a apparemment aucun rapport intime à la pathologie de la maladie.

EXPÉRIENCES PAR CONTACT ET COHABITATION.

D'après des expériences antérieures faites par d'autres, la cohabitation d'animaux sains avec des animaux malades n'avait pas eu de résultats sensibles chez les premiers après deux mois et demi (Osler) ni après une année (D. McEachran et W. Jakeman). Sur plusieurs fermes, des animaux appartenant à des troupeaux sains sont en contact, journellement, depuis des années, avec des bestiaux de troupeaux atteints, sans qu'il se produise jamais aucun accident contagieux. J'ai tenu deux bêtes malades avec deux saines dans la même stalle durant cinq mois (février-juin 1892), et je n'ai pas découvert alors le moindre signe de contagion. L'été suivant un des animaux sains jusque-là mourut avec les symptômes aigus de la maladie de Pictou. Comme sur la ferme qui était à ma disposition cet été-là, pour mes expériences, chaque année voyait un quart environ des bêtes à cornes succomber à cette maladie, il était évident qu'en continuant les expériences pendant une durée suffisante pour les rendre décisives, beaucoup d'animaux servant aux expériences pourraient mourir d'attaques spontanées. Les expériences déjà faites démontraient qu'aucune infection ou contagion ne s'était manifestée dans les premiers mois.

Ayant eu une ferme saine aux environs de Pictou, N.-E., j'ai pu entreprendre des expériences dans des conditions plus favorables, avec des animaux obtenus de fermes où la maladie n'avait jamais existé. Ces expériences, si elles durent assez longtemps, sont de nature à constater définitivement la mesure exacte dans laquelle l'infection ou la contagion est possible par les moyens employés, puisque le danger d'apparitions spontanées de la maladie est écarté.

Toute expérience opérée dans des conditions moins rigoureuses ne peut, ce semble, qu'induire en erreur.

Alimentation.—Voulant déterminer pratiquement jusqu'à quel point le fumier des bêtes malades était une cause de danger pour les bestiaux sains, j'ai fait donner à manger quotidiennement à deux animaux sains, de petites quantités de fiente de deux animaux malades, en mélange à l'état froid dans leur nourriture et leur eau d'abreuvement. Ce traitement commencé en février (1892) s'est continué tous

les jours jusqu'au 15 mai suivant. A cette dernière date, les deux animaux étaient encore en bonne santé. Un est mort ensuite. L'autre va bien jusqu'à présent (septembre).

Cela démontre qu'il ne se produit point de résultat immédiat lorsque l'animal absorbe des excréments de bêtes attaquées, qui ont survécu aux phases aiguës de la maladie, quand bien même cette absorption se répéterait longtemps. L'expérience ainsi faite nous a appris aussi qu'il est inutile d'en tenter aucune qui exige une longue période d'observation, sur une ferme où les animaux peuvent prendre la maladie sans être soumis à une infection expérimentale.

Donc la conclusion pratique à tirer de là, c'est, il me semble, qu'il ne faut pas craindre une infection immédiate des animaux sains par les *excreta* des animaux malades.

L'introduction d'un animal infecté sur une ferme saine peut-elle y donner autrement naissance à la maladie? Je n'ai pas eu l'occasion d'en faire l'expérience. Ce fait, que deux fermes employées en 1882 comme quarantaines de bestiaux n'ont jamais offert depuis aucun cas de la maladie, quoiqu'il y ait toujours eu des bêtes à cornes dans leurs enceintes, paraît rendre improbable la transmission de principes infectieux par les animaux malades; mais, d'autre part, souvent la première apparition de la maladie sur une ferme saine semble suivre l'importation de bestiaux des cantons infectés.

Inoculation.—Les expériences du Dr Osler, qui a abouti à un résultat négatif deux mois et demi après avoir pratiqué sur des animaux sains une injection hypodermique de sang, de fluide œdémateux et de matière digérée, ont montré (ce qu'il voulait savoir) que la maladie n'était pas le charbon. L'expérience faite ensuite par nous et le Dr Jakeman, en insérant du fluide ascitique d'un animal malade sous la peau d'un animal sain, qui était alors sur une ferme infectée et qui contracta la maladie un peu moins de trois ans après, prouve que notre injection n'avait ni hâté le début de l'affection ni n'en avait garanti.

Ayant été mis récemment en pouvoir de tenir sur une ferme non infectée des bestiaux en observation pendant un temps illimité, j'ai fait quelques expériences qui avec celles ultérieures devraient, il me semble, résoudre la question de la communicabilité de la maladie. Les animaux sont des veaux sains, achetés à des fermes où cette maladie ne s'était jamais déclarée; les matières employées pour les inoculations, le sang, le sérum et le fluide ascitique, fournis par le cas morbide le plus caractérisé dont j'ai eu connaissance jusqu'ici.

(1ère expérience).—Génisse brune.—Injection dans le péritoine de 4 onces de sang défibriné, obtenu du cas n° 33 (13).

(2e expérience).—Génisse brune et blanche.—Injection dans le péritoine de 20 cc. de fluide ascitique même cas.

(3e expérience).—Génisse rouge et blanche.—Injection de 5 cc. de sérum même cas dans la veine jugulaire.

(4e expérience).—Veau mâle noir et blanc.—Injection de 5 cc. de fluide ascitique même cas dans la veine jugulaire.

(5e expérience).—Veau mâle noir et brun.—Injection de 200 cc. de fluide ascitique et 300 cc. de sérum de sang même cas dans le péritoine.

(6e expérience).—Veau de trois semaines, d'abord placé sur une ferme infectée et nourri trois jours de lait d'une vache en la période initiale de la maladie, lait au goût amer avec une odeur désagréable, puis transporté sur une ferme saine.

J'ai pratiqué toutes ces opérations en ayant la plus sévère attention à la propreté, mais sans jamais employer aucun antiseptique chimique, de manière à le mettre en contact avec la substance inoculée. Au moment où j'écris ce rapport les animaux sont tous en bonne santé.

S'ils peuvent être en observation au moins deux ans et qu'ils n'offrent point de signes de la maladie pendant ce temps, on sera fondé à conclure que les substances employées aux inoculations sont incapables de la produire. Toute conclusion tirée plus tôt ne serait pas sûre.

Il faudrait encore, comme expérimentation complémentaire :—

Agriculture.

1a. Placer quatre veaux sur la ferme, sans les soumettre à aucune inoculation, etc., et en nourrir deux bien pendant l'hiver et les deux autres avec de la paille principalement.

2a. Faire manger à deux veaux des excréments d'un animal malade, en doses répétées, et donner à l'un une nourriture bonne et substantielle, à l'autre rien à peu près que de la paille.

3a. Nourrir deux animaux de foin contenant de la jacobée (*ragwort*) et autres mauvaises herbes, pris sur une ferme infectée, l'un bien et l'autre maigrement.

4a. Placer deux veaux dans une étable avec un animal malade, et en nourrir un bien et l'autre mal.

5a. Inoculer aux veaux de grandes quantités de fluide ascitique d'un animal malade, par transfusion dans le péritoine.

Surveiller les animaux, dans toutes ces expériences, durant les deux étés suivants.

Il faudrait aussi, par surcroît, pratiquer les expériences suivantes :

6a. Placer quatre animaux en bonne santé sur des fermes infectées, ayant toujours soin d'expérimenter en double, et nourrir une bête bien et l'autre mal; et le printemps venu, mettre un des deux couples ainsi nourris au pâturage sur une ferme infectée et l'autre couple sur une ferme saine.

7a. Mettre à plusieurs reprises sur une ferme saine des bestiaux atteints de la maladie avec des bestiaux sains, pour voir si elle y peut être introduite de cette manière. Si oui, répéter les opérations dans quelque localité éloignée, en choisissant une petite île pour cela, que l'on soumettrait à un régime sévère de quarantaine.

D'autres expériences peuvent devenir nécessaires; mais celles que j'ai indiquées, convenablement menées, devraient fournir l'information voulue sur l'existence à un degré quelconque d'une infection ou contagion qui en tout cas est très lente à se développer.

CAUSES PRÉDISPOSANTES.

Les conditions dans lesquelles la maladie apparaît sur certaines fermes et les conditions où s'est trouvé le bétail sur celles qui ont cessé d'être infectées, valent la peine d'être étudiées avec plus de soin qu'elles ne l'ont été jusqu'ici. Dans cette affection, comme dans la plupart des maladies, il y a probablement des causes indirectes ou prédisposantes et une cause directe ou excitante. Jusqu'à présent les recherches ont tendu à découvrir la cause directe; mais il faut se rappeler qu'on aurait plus de bénéfice à bien connaître les causes prédisposantes, puisqu'on pourrait alors prévenir la maladie. Les recherches dans cette dernière direction permettent d'espérer un résultat pratique; de fait, on est à peu près sûr d'arriver à des découvertes profitables en ce qui concerne la condition prédisposante, tandis qu'il est fort douteux que l'on trouve la cause excitante, ou si l'on venait à la trouver, que cela eût des conséquences utiles, dans l'ordre pratique.

La principale cause prédisposante est probablement une mauvaise alimentation durant l'hiver. Les animaux trop mal nourris dans cette saison et les animaux favoris trop poussés de nourriture paraissent être également sujets à prendre la maladie au printemps ou à l'été. Nous avons vu qu'elle est essentiellement un état pathologique du foie, et tout ce qui tend à troubler les fonctions de cet organe doit aider à la produire.

Il faut admettre, je pense, que la maladie possède un caractère spécifique, et n'est pas une simple manifestation de nutrition altérée, susceptible d'être provoquée artificiellement dans les autres localités. Si les causes prédisposantes sont de nature ordinaire, et les causes immédiates de nature spécifique, ou si la maladie est due à une cause prédisposante spécifique qui détermine un état latent, favorable à l'invasion de la maladie sous l'influence d'une variété de causes excitantes ordinaires, je ne suis pas encore en mesure de le dire.

Cependant, il paraît probable qu'ici l'élément essentiel est quelque substance de la nature d'un poison protoplasmique, soit absorbé par le canal alimentaire ou formé dans le foie et vraisemblablement associé d'abord aux aliments. Que ce soit un parasite, il n'y a apparence. Mais pour acquérir toute certitude que ce n'est point un de ces parasites animaux inférieurement organisés, qui ressemblent aux cellules

du corps au point d'être très facilement confondus avec elles, il sera nécessaire de renouveler les observations microscopiques avec de meilleures lentilles que celles que j'ai actuellement à mon usage.

La seconde chose à faire pour s'assurer de la cause de la maladie, c'est de bien étudier, à l'aide de la chimie, les changements produits dans la digestion et l'assimilation, par suite de la maladie, particulièrement les désordres fonctionnels du foie.

L'intervalle entre l'introduction de bestiaux sains sur une ferme infectée et l'apparition sur eux de la maladie, étant rarement de moins de deux ou trois années, il est évident que les expériences, si elles ne sont pas continuées pendant toute cette durée, ne sauraient être concluantes, et ne peuvent guère fournir de lumière sur le mode naturel d'infection.

La facilité d'examiner *post mortem* une partie des animaux soumis au contact et point malades actuellement dans les quarantaines d'observation, quand on les abattra, devrait donner de précieuses notions, car la présence d'états prédisposants, tels que lésion ou altération du foie, etc., pourra se constater.

En attendant, ce qui est acquis, c'est que l'obscurité de la maladie, l'insuffisance de nos connaissances par rapport à son mode actuel d'invasion, et l'extension qu'elle prend peu à peu, justifient l'adoption de mesures quaranténaires pour le prompt isolement et l'abattage des animaux actuellement atteints. Quant à ceux qui sont seulement entachés de contact, vu l'improbabilité d'une contagion directe, il n'y a pas nécessité d'en faire autant.

L'opinion que la maladie est incurable ne paraît reposer sur aucune preuve bien satisfaisante, et il faudrait chercher, en y employant des efforts plus systématiques, des moyens curatifs.

Les recherches déjà opérées pour découvrir la présence, hors du corps, d'un poison particulier au pays suspect, sont importantes; peut-être serait-il bon de faire une analyse biologique des eaux sur les fermes infectées. Mais comme ces analyses exigeraient beaucoup de temps (au moins trois mois) et que nous sommes encore sans fil sûr pour nous guider dans nos recherches, il vaut mieux, je crois, les remettre à plus tard. Un examen biologique que j'ai fait moi-même de l'eau qui servait à abreuver un troupeau malade, ne m'a point révélé la présence de bactéries ou autres organismes non ordinaires.

CONCLUSIONS.

Après une étude de plus de quatre mois, je n'ai pu acquérir la moindre preuve positive que la maladie soit directement contagieuse, ce qui est d'accord avec vos rapports antérieurs. Si la contagion directe d'animal à animal est possible, il lui faut, assurément, une très longue période d'incubation, qui peut aller à plusieurs mois.

Avant d'affirmer que ce très faible degré de contagion n'existe point, il serait nécessaire de prolonger les observations; mais je puis cependant déclarer ici avec assurance que le danger de contagion, s'il existe, est trop léger pour qu'il y ait avantage pratique à isoler les animaux soumis au contact.

La maladie est-elle indirectement communicable par la contamination des fermes où sont des animaux malades? c'est une question que l'on ne pourra décider qu'en plaçant à plusieurs reprises, sur une ferme saine, des animaux malades et en y observant ensuite tout le bétail pendant plusieurs années. Sans cette expérience, on ne peut avancer qu'une conjecture, variable selon les constatations ultérieures. A présent nous n'avons aucune preuve certaine qu'une ferme ait été infectée par l'introduction d'animaux malades; mais la façon dont la maladie gagne les fermes saines porte à le penser. Il reste donc à le constater positivement. Mon opinion, jusqu'à plus ample lumière, est que la maladie est indirectement infectieuse et partant communicable.

Attendu ces incertitudes et le progrès de la maladie dans l'entourage, la prudence demanderait peut-être que l'on avise aux moyens de faire abattre et enfouir les animaux actuellement malades, en payant une indemnité aux propriétaires. On pourrait arrêter par là l'extension de la maladie.

La continuation de l'étude pathologique paraît nécessaire, puisque l'on ne peut compter sur d'heureuses découvertes qu'avec son aide. Si les investigations se reprennent, que ce soit en vue de les poursuivre durant plusieurs années. En

Agriculture.

agissant ainsi, il est à croire que l'on parviendra bien à trouver quelque moyen de prévenir la maladie, après en avoir constaté les causes directes ou indirectes.

Si l'on continue les études, je conseillerais :

1. De réaliser les expériences (1 à 6), en prolongeant les observations jusqu'à deux ans au moins.

2. D'entreprendre les expériences 1a à 7a pour la même durée.

Il ne serait pas nécessaire qu'il y eût toujours un pathologiste présent ; car l'inspecteur vétérinaire pourrait, d'après les instructions qui lui seraient données, suivre les expériences, s'assurer que les conditions prescrites sont strictement observées, tenir note des faits et pratiquer les autopsies nécessaires.

3. Il faudrait aussi faire une étude chimique minutieuse de la nature des troubles survenus dans la digestion et toute la nutrition, y compris les effets de la fermentation causée par la présence de bactéries dans le canal alimentaire, les modifications des tissus, etc.

4. Etude aussi des causes prédisposantes et des circonstances tendant à rendre la maladie moins fréquente dans telle ou telle localité infectée.

5. Enfin je conseillerais de s'appliquer à découvrir un traitement pour la maladie.

Les dépenses nécessitées par les observations et expériences que j'indique dépendraient du nombre et de la nature des opérations. Il faudrait environ cinquante veaux comme sujets. Ils coûteraient environ \$3 chacun, mais comme on aurait à les faire venir de lieux éloignés, ils pourraient revenir à \$5, soit en tout \$250. La plupart seraient gardés deux ans en moyenne, et le produit de la vente des survivants se déduirait des frais d'entretien ; ceux-ci varieraient probablement entre \$500 et \$1,000 par an ; mais, pour avoir une évaluation exacte, il faudrait connaître les dispositions qu'on pourrait prendre pour le logement et l'alimentation des animaux.

J'ai en ma possession un certain nombre d'observations cliniques faites par moi sur les symptômes, etc. ; je les donnerai dans mon rapport détaillé.

Je suis fort redevable au principal et aux commissaires de la *Pictou Academy*, de l'obligeance avec laquelle ils ont mis à ma disposition leur excellent laboratoire. J'ai aussi de grandes obligations au Dr J. McMillan, de Pictou, dont les bons offices ont rendu mon travail plus facile.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre humble et obéissant serviteur,

WYATT JOHNSON, M.D.

Professeur D. McEACHRAN, F.R.C.V.S.,

Inspecteur général en chef du bétail.

N° 17.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR VÉTÉRINAIRE POUR LA PROVINCE
D'ONTARIO.

(DR ANDREW SMITH, F.R.C.V.S.)

TORONTO, 31 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un état indiquant le nombre et les races des bêtes à cornes et des porcs reçus à la quarantaine de Point-Edward, sous la surveillance immédiate de M. E.-P. Westall, inspecteur vétérinaire.

Les chevaux et les bêtes à cornes se sont maintenus en parfaite santé dans toute la province.

J'affirme très positivement que la pleuro-pneumonie contagieuse n'existe pas à l'heure qu'il est et n'a jamais existé parmi le bétail d'Ontario.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ANDREW SMITH, F.R.C.

Médecin vétérinaire.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

ÉTAT des porcs admis à la quarantaine à bestiaux d'Ontario pendant l'année ter-
minée le 31 décembre 1892.

Date de l'entrée.	White-Chester.		Poland-China.		Red-Jersey.		Berk-shire.		Evalu-ation.	Sortie.	Consignataires et leurs adresses.
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
1892.									\$ cts.	1892.	
29 janv.							1		40 00	19 fév.	J. Ellery, Verschoyle, Ont.
20 fév.			2					1	25 00	14 mars.	P. Curtin, Lucan, Ont.
25 do			2						45 00	18 do	N. McMullin, Leamington, Ont.
4 mars.					1				25 00	25 do	W. N. Hope, Ridgetown, Ont.
20 do			1	1					45 00	10 avril.	Capit. W. Young, Tupperville, Que.
26 do		1							25 00	17 do	F. Barfoot, Chatham, Ont.
12 avril.	2	4							75 00	2 mai.	H. N. Williams, Windsor, Ont.
27 mai.	1								25 00	17 juin.	Daniel de Covey, Mitchell, Ont.
1er juin.	1	1							25 00	21 do	J. P. Sudler.
25 do							1	1	125 00	15 juill.	S. Coxworth, Claremount, Ont.
30 do			1						20 00	20 do	M. Row, Avon, Ont.
9 juill.			2						75 00	1eraoût.	J. J. Payne, Chatham, Ont.
5 août.				2					100 00	26 do	do
9 sept.	1	1							40 00	1er oct.	Jabez Wakley, Bolton-Station, Ont.
16 do					1				40 00	6 do	Jno Ellerby, Verschoyle, Ont.
12 oct.			1						25 00	2 nov.	Capit. A. W. Young, Tupperville, Qué.
20 do							1	1	25 00	10 do	H. Legge.
5 nov.	1								25 00	26 do	A. Barfoot, Chatham.
11 do	1								25 00	30 do	Mme H. Bewdley.
6 déc.			1						50 00	2 déc.	J. J. Payne, Chatham, Ont.
Total.	7	7	8	3	2	1	2	3	880 00		

Agriculture.

ÉTAT des bêtes à cornes admises à la quarantaine pendant l'année terminée le 31 décembre 1892.

Date de l'entrée.	Holstein.		Durham.		Jersey.		Hereford.		Evaluation.	Sortie.	Consignataires et leurs adresses.
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
1892.									\$ cts.		
13 fév ..					1	2			150 00	12 mai	G. Pugsley, Burlington, Ont.
24 do ..				3					200 00	23 do	J. A. Scott.
3 mars.									300 00	2 juin	H. D. Smith, Compton, Qué.
23 avril.			1						150 00	23 juillet	Hon. John Dryden, Brooklyn, Ont.
23 do ..									109 00	23 do	Robt Bruce, Darlington, Angl.
25 do ..	1			1					100 00	24 do	J. H. Crump, Stratford.
1er mai.						3			125 00	2 août	Geo. Pugsley, Burlington, Ont.
3 do ..						3			75 00	2 do	do do
11 do ..					1				75 00	10 do	M. Holden, St-Armand Centre, Q.
21 do ..						1			100 00	2 do	M. Lavegrie, Montreal.
18 août..	8	32							2,500 00	17 nov.....	M. L. Sweet, Grand Rapids, Mich
11 sept.	1								75 00	10 déc.....	John Pringle, Ayr, Ont.
-5 oct..					1	9			350 00	Enc. en qua.	A. Weiser, Burlington.
26 nov ..					1	3			500 00	do ..	John H. Taylor, Clifford, Ont.
28 déc..			2	18					1,500 00	do ..	H. M. Showalter, Oshawa, Ont.
Total..	10	32	3	22	4	21		2	6,300 00		

ANDREW SMITH, F.R.C.S.S.

TORONTO, 31 décembre 1892.

N° 18.

RAPPORT ANNUEL SUR LES OPÉRATIONS DE LA QUARANTAINE A
BESTIAUX D'EMERSON.

(M. D.-H. McFADDEN, M.V.)

EMERSON, Man., 31 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon neuvième rapport annuel sur mon service d'inspection au port d'Emerson.

Les tableaux ci-joints, représentant le gros de mon travail, comprennent :—

- (1). Un état détaillé des chevaux et mulets inspectés ici en 1892, dans lequel sont indiqués les noms des propriétaires, les provenances, les destinations et le nombre.
- (2). Un état des moutons importés, avec les mêmes détails.
- (3). Un état des porcs, mêmes détails.
- (4). L'état relatif aux bêtes à cornes, contient, outre les détails ci-dessus, une classification particulière, sous les en-têtes respectifs de : vaches, bœufs, taureaux, génisses, bouvillons et veaux ;
- (5). Un tableau comparatif, qui est instructif en ce qu'il indique, par totalisation les importations de 1892 avec celles de 1890 et 1891.

Ces divers tableaux, qui n'ont pas besoin d'être expliqués, prouvent que les opérations d'inspection, à cette quarantaine, sont sérieuses, nécessaires et de plus en plus considérables.

Le port d'Emerson comprend deux points d'entrée en Canada : Emerson et Gretna. Situé à dix-sept milles environ à l'ouest d'ici, Gretna est une entrée du grand réseau septentrional de voies ferrées. C'est par là qu'une bonne partie de l'immigration fournie par les Etats du Nord de l'Union, passe dans le Nord-Ouest canadien, tandis que le Northern-Pacific amène à Emerson de pleins wagons du Sud et de l'Est. Les autorités des deux lignes et le chemin de fer canadien du Pacifique me procurent toutes les facilités voulues pour mon inspection sanitaire ; seulement, à Gretna (sans parler des dix-sept milles que j'ai à faire en voiture à travers la prairie pour m'y transporter), j'ai éprouvé quelquefois la contrariété d'un retardement forcé. Quoi qu'il en soit, et grâce aussi à l'obligeant concours des employés de la douane aux deux endroits, j'ai pu, sans difficulté aucune, accomplir mes fonctions avec le moins d'inconfort possible pour le colon arrivant, et examiner toujours minutieusement les bestiaux à l'entrée et en quarantaine.

Le nombre des colons, la plupart venus des Etats-Unis, qui se sont acheminés vers le Nord-Ouest, a été très satisfaisant ; ils étaient de la bonne classe ; et les bestiaux qu'ils ont amenés, et qui étaient tous absolument exempts de maladie contagieuse et de soupçon, contribueront à leur procurer un plus grand bien-être, sinon la prospérité même dans leur pays d'adoption. Chose remarquable, quelques-uns seulement avaient des cochons. Il est à regretter que tous ces cultivateurs, avec la grande quantité de grenailles que leur donneront leurs terres et les autres aliments dont s'accommode le cochon, ne se pourvoient pas d'un animal qui, en s'engraissant de ces substances lesquelles autrement sont perdues, les convertiraient en bon lard valant de l'argent. Quelque étrange que cela paraisse, il n'est pas rare de voir des cultivateurs acheter du lard aux marchands. J'espère que votre département ne me trouvera pas présomptueux, si j'ose exprimer l'avis que les agents d'immigration, qui font déjà un excellent travail pour le peuplement de ce grand Nord-Ouest, rendraient encore un très notable service au colon et au pays où il vient s'établir, en conseillant au premier d'amener au moins une truie propre à produire, dût-il pour cela sacrifier un jeune bœuf. Le cochon exige peu de soins et rend beaucoup. En été, un petit enclos à même la prairie, c'est tout ce qu'il lui faut, car l'herbe naturelle constitue pour lui une très bonne nourriture, lorsqu'elle est accompagnée de petit-lait, qui n'est point rare sur les fermes, et d'un peu de son.

Pour revenir au tableau comparatif dont j'ai parlé précédemment, il en ressort qu'il y a eu dans le nombre des bêtes à cornes inspectées ici en 1892, une augmentation même supérieure à celle de 1891, année où les entrées avaient été beau-

Agriculture.

coup plus considérables qu'en 1890. Il fallait s'y attendre. L'augmentation, en effet, n'est pas due aux commerçants, mais à une immigration agricole croissante, qui arrive pourvue des moyens de commencer l'exploitation de la terre. En ce qui concerne les moutons, dont l'éducation doit être rémunérative, l'accroissement est fort satisfaisant. La diminution des porcs est bien fâcheuse pour les raisons que j'ai données tout à l'heure et est, ce me semble, inconcevable.

L'importation des chevaux, à la vérité, a diminué aussi; mais je trouve à cette décroissance une cause raisonnable et naturelle. Le chiffre de 1890: 732, comparé au chiffre de 1,375 de 1892, accusé en faveur de cette année-ci un accroissement de près de cinquante pour cent; comparée à 1891, l'année 1892 présente une diminution de près de 400. Avec les années, le nombre de chevaux élevés dans le Manitoba et le Nord-Ouest se multiplie si bien que, maintenant, l'élevage y suffit presque aux besoins: nos cultivateurs ne dépendent plus comme auparavant des commerçants de l'Est.

En voici une preuve: les importations, dans l'année qui prend fin, n'ont compris que 41 lots de chevaux par wagons entiers, au lieu qu'en 1891 on en comptait 53. En 1891, aussi il était venu deux bandes fortes l'une de 127 bêtes et l'autre de 31. C'est-à-dire qu'il y a eu diminution en la quantité totale, mais que ce sont les importations faites par les spéculateurs et les commerçants qui diminuent et non pas celles des *homesteaders* ordinaires.

Votre département trouvera-t-il peu convenable que je dise un mot, en terminant ce rapport, sur la très regrettable interdiction dont la métropole a frappé le bétail canadien. J'ai toute occasion de constater la présence des maladies contagieuses, du moins parmi notre bétail, au Manitoba. Les occasions me sont fournies par mes fonctions d'inspecteur sanitaire, par ma profession de médecin vétérinaire, que j'exerce dans un très grand rayon des deux côtés de la frontière, et par les investigations que j'ai faites sur la provenance des bestiaux, d'après les instructions de votre département. Pouvant donc parler avec connaissance de cause, j'espère qu'il me sera permis ici de déclarer bien positivement qu'il n'y a point de pleuro-pneumonie dans le Manitoba. Il n'existe pas vraiment sous le soleil un pays plus exempt de maladie contagieuse et moins entaché de soupçon.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

D. H. McFADDEN, M.V.

Inspecteur.

Honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa

ETAT détaillé des chevaux et mulets inspectés à la quarantaine d'Emerson en 1891.

Propriétaires.	Provenances.	Destinations.	Chevaux et mulets.
M. A. Irish	Ernest, D.-N.	Carberry, Man.	1
A. Marcellin	Olga, D.-N.	Lac aux Canards, Man.	10
W. R. Elliott	Neche, D.-N.	Gretna, Man.	1
W. F. Sutton	Winona, Minn.	Moosemin, T.N.-O.	2
B. Curtis	Ipswich, D.-S.	Edmonton, T.N.-O.	4
H. L. Wood	Groton, D.-S.	do	3
J. D. Miller	Winona, Minn.	Moosemin, T.N.-O.	2
Wm Skinner	Roscoe, D.-S.	Carman, Man.	6
W. J. Jackson	Watertown, D.-S.	Prince-Albert, T.N.-O.	8
J. D. McCrea	Houghton, D.-S.	do	7
O. Posson	Aberdeen, D.-S.	do	3
Geo. Haigh	do	do	2
Thos Grigg	Bradley, D.-S.	Red Deer, T.N.-O.	2
R. E. Grigg	do	do	1
J. Minaker	Bruce, D.-N.	Headingly, Man.	7
L. C. Eitel	Veirdon, D.-S.	Yorkton, T.N.-O.	
Fritz Eitel	do	do	

ETAT détaillé des chevaux et mulets inspectés à la quarantaine d'Emerson en
1892—*Suite.*

Propriétaires.	Provenances.	Destinations.	Chevaux et mulets.
J. Sawatsky.....	Fargo, D.-N.	Gretna, Man.	4
A. Riddel.....	St. Thomas, D.-N.	Winnipeg, Man.	3
J. Sawary.....	Neche, D.-N.	Lac du Chêne, Man.	2
I. Hall.....	Faulton, D.-S.	Prince-Albert, T.N.-O.	5
M. Ambler.....	Brown County, D.-S.	Balgonie, T.N.-O.	10
W. Northam.....	Burch, D.-S.	Carievale, T.N.-O.	8
C. Anderson.....	do	do	2
J. Stearns.....	Brown County, D.-S.	Yorkton, T.N.-O.	7
Jno. Daten.....	do	do	1
J. McConochie.....	Cambria, Wis.	Burnside, Man.	2
Wm McConochie.....	do	do	5
A. Klassen.....	Fargo, D.-N.	Coulée aux Prunes, Man.	5
D. Harris.....	Watertown, D.-S.	Vancouver, C.-B.	2
N. Serall.....	Ashtown, D.-S.	Prince-Albert, T.N.-O.	4
G. E. Paterson.....	Minto, D.-N.	Gretna, Man.	3
J. F. Pratt.....	Chicago, Ill.	Alexander, Man.	1
I. E. Anderson.....	Birch, D.-S.	Virden, Man.	10
D. Ambler.....	Brown County, D.-S.	Calgary, T.N.-O.	13
Jas. Mode.....	Sarnia	Manitou	7
J. Klein.....	Aberdeen, D.-S.	Prince-Albert	2
F. F. Lohaie.....	Verdon, D.-S.	Yorkton	4
A. J. Parker.....	Andover, D.-S.	Qu'Appelle	3
M. Ackels.....	do	do	3
E. Carrigman.....	Langdon, D.-N.	Morris, Man.	2
Wm Scott.....	Potter, Iowa.	Red-Deer, Man.	3
J. Penner.....	Mapleton, D.-N.	Gretna, Man.	6
R. Laurie.....	Ipswich, D.-S.	Yorkton, T.N.-O.	4
J. Royle.....	Pembroke, D.-S.	do	4
S. Schwentzfair.....	Aberdeen, D.-S.	do	2
W. F. Perrin.....	St-Thomas, D.-N.	Oxbow, T.N.-O.	3
W. R. Peel.....	Nebraska.	Winnipeg, Man.	4
do	do	do	2
do	do	do	1
Ole Tideman.....	Walcott, D.-N.	Etat de Washington	6
J. Annrault.....	Neche, D.-N.	Carleton, T.N.-O.	3
do	do	do	1
S. F. McArthur.....	Bradley, D.-S.	Emerson	2
M. A. McArthur.....	do	do	1
R. Swain.....	Neche, D.-N.	Carman	5
Wm Swain.....	St-Thomas, D.-N.	Oxbow, T.N.-O.	4
J. Spotswood.....	do	do	4
R. Morgan.....	St-Paul, Minn.	Winnipeg, Man.	1
S. McQuarters.....	St-Thomas, D.-N.	Oxbow, T.N.-O.	4
T. Collopy.....	do	do	1
B. Jonasson.....	Garder, D.-N.	Red-Deer, T.N.-O.	2
C. Shantz.....	Scotland, D.-N.	Wetaskewin	7
B. F. Schantz.....	do	do	3
J. Hudson.....	Groton, D.-S.	Edmonton, T.N.-O.	2
R. W. Minaker.....	Glasston, D.-S.	Melita	4
F. S. Griggs.....	Columbia, D.-S.	Prince-Albert, T.N.-O.	2
Geo. I. Baker.....	Minneapolis, Minn.	Broadview, T.N.-O.	3
N. Boyd.....	St-Paul, Minn.	Carbery	1
Wm Craven.....	Ossenbrock, D.-N.	Red-Deer, T.N.-O.	11
J. Lepp.....	Lodema, D.-N.	Winnipeg.	6
H. Mogham.....	Ardock, D.-N.	do	2
Wm Howlett.....	Cavalier, D.-N.	Edmonton, T.N.-O.	3
C. Frenzen.....	Magville, D.-N.	do	4
A. Veech.....	do	do	2
F. Butler.....	St. Joe, D.-N.	Morris, Mann.	2
P. Butler.....	do	do	1
J. G. Bugbée.....	Minneapolis, Minn.	Vancouver, C.-B.	1
Geo. Newton.....	Neche, D.-N.	Winnipeg	2
D. Provo.....	Comté de Wright, Minn.	Edmonton, T.N.-O.	2
Geo. M. Webb.....	Grafton, D.-N.	Winnipeg	1
A. J. Parker.....	Andover, D.-S.	Qu'Appelle	3
N. Boyd.....	Grand Forks, D.-N.	Winnipeg.	1
T. Rourke.....	Sarnia	Gretna	17
J. Skinner.....	Roscoe, D.-S.	Carman	4
E. J. Gilman.....	Hay-Springs, Néb.	Edmonton.	7

Agriculture.

ETAT détaillés des chevaux et mulets inspectés à la quarantaine d'Emerson en
1892.—*Suite.*

Propriétaires.	Provenances.	Destinations.	Chevaux et mulets.
A. Fausett.	Neche, D.-N.	Gretna	1
J. A. Wilson.	Walhalla, D.-N.	Red-Deer, T.N.-O.	13
W. L. Proxton.	St-Paul.	Winnipeg.	1
Geo. A. Newton.	Auburn, D.-N.	Edmonton.	5
N. Boyd.	St-Paul.	Winnipeg.	1
A. Richardson.	Grand-Forks.	Carman	3
W. J. Richardson.	do	do	3
D. Belcovske.	Neche, N.-D.	Winnipeg.	4
H. Schroeder.	Nebraska.	Edmonton.	3
R. J. Griest.	Foresman, Ind.	Yorkton, T.N.-O.	4
C. Nelles.	Scotland, D.-S.	Wetaskewin	6
Thos Little.	Kingston, Mich.	High Bluff, Man.	3
J. W. Oxley.	Convith, Iowa	Winnipeg.	3
James Phalen.	Forest River.	Edmonton.	7
J. W. Forch.	Raymond.	Wetaskewin	2
J. Tomlin.	do	do	2
A. Thompson.	Comté de Polk Minn.	Edmonton.	1
G. M. Webb.	Neche, D.-N.	Gretna	9
Thos Lough.	Langdon, D.-N.	do	1
L. Peary.	Bathgate.	do	2
N. W. Gould.	Manvel, D.-N.	Wetaskewin	6
do	do	do	2
J. C. Turner.	Ashtown, D.-S.	Prince Albert.	7
P. O'Connor.	St-Paul, Minn.	Winnipeg.	1
J. W. Aikenheads.	Groton, D.-S.	Prince Albert.	7
P. Aikenhead.	do	do	1
L. Boton.	Lebanan, D.-S.	do	3
T. Melett.	Thairburn, Minn.	Edmonton.	3
B. J. Ambler.	Groton, D.-S.	Wetaskewin	6
Thos Ambler.	do	do	6
C. L. Ogden.	Bloomington, D.-S.	Edmonton.	6
W. C. Ogden.	Scotland, D.-S.	do	1
C. E. Peters.	Wahalla.	Innisfail	2
Wm J. McGeagh.	Michigan.	Carnduff.	1
W. A. McGeagh.	do	do	2
Grant Young.	Aberdeen, D.-S.	Yorkton.	7
H. L. Owen.	Nebraska.	Edmonton.	8
A. Rehannie.	Comté de Wright, Minn.	Wetaskewin	2
J. Rehannie.	do	do	2
E. Rehannie.	do	do	2
Geo. Morris.	do	do	2
H. Wilson.	Bellingham, Minn.	Red-Deer.	1
L. W. Hale.	Freeland, Minn.	do	11
P. Hiltgen.	Comté de Brown, D.-S.	Yorkton.	9
R. Kinnel.	Butte, Mont.	Prince-Albert.	2
J. A. Auld.	Comté de Potter, D.-S.	Emerson.	3
J. Buchannan.	Cavalier, D.-N.	Lake-Dauphin	4
Wm Widdoms.	Hoople, D.-N.	Deloraine.	5
Wm Skinner.	Roscoe.	Carman	1
E. Massey.	Hamilton, D.-N.	Lake-Dauphin.	3
R. G. Minaker.	St-Thomas, D.-N.	Rosser.	8
J. Unger.	Walhalla, D.-N.	Reinland.	5
H. Unger.	do	do	3
P. O'Rourke.	do	Brandon, Man.	2
G. Brodie.	Auburn, D.-N.	Carman	6
L. Francols.	Leroy, D.-N.	St-Andrews.	2
T. Kelly.	Toronto, Ont.	Brandon, Manitoba.	35
John Armstrong.	Handcock, Iowa, E.-U.	Winnipeg	8
D. McTavish.	Port Elgin, Ont.	Hilton	16
D. J. McGregor.	Windsor, Ont.	Brandon	19
Christie & Fares.	Burlington, Iowa, E.-U.	Emerson	13
Geo. Grass.	Sarnia, Ont.	Roland	10
A. McDonald.	Brantford, Ont.	Emerson	18
A. French.	Richmond-Hill, Ont.	Brandon	17
H. Watson.	Lemington, Ont.	do	15
George Meade.	Park-Hill, Ont.	Portage-la-Prairie, Man.	15
J. S. Hewston.	Brantford, Ont.	Winnipeg, Man.	15
W. B. Faras.	Harrow, Ont.	Portage-la-Prairie, Man.	18
E. J. Faras.	do	do	19
F. Ogletree.	Tamisville, Ont.	do	10

ETAT détaillé des chevaux et mulets inspectés à la quarantaine d'Emerson en
1892.—Fin.

Propriétaires.	Provenances.	Destinations.	Chevaux et mulets.
Thomas McKenzie	Brigdon, Ont.	Wawanesa, Manitoba	12
Tole & Patter	do	Brandon do	15
S. Leslie	Balder, Ont.	Balder do	4
A. E. Rouse	Glanworth, Ont.	Brandon do	4
J. A. Stark	Eurora, Ont.	do do	17
R. H. Stark	do	Belmont do	17
Wm Cuke	do	do do	18
Reynolds & Kennedy	Ontario.	Brandon do	18
W. B. Charleton	do	Portage-la-Prairie, Man.	17
J. Hovey	do	Miatna, Manitoba	18
Neigle & Fleming	do	Brandon do	19
Currie & Wellwood	Wingham, Ont.	Winnipeg do	18
R. Goderich	Ingersol, Ont.	Portage-la-Prairie, Man.	18
W. B. Charleton	Strathroy, Ont.	do do	18
A. Steven	Ontario.	do do	2
H. Steven	do	do do	4
John Reini	Michigan, E.-U.	Winnipeg, Manitoba	2
T. Hanford	Centralie, Ont.	Miami do	16
W. A. White	Seaforth, Ont.	Winnipeg do	32
Thomas McGregor	Hullman, Ont.	do do	1
R. J. Smith	Brantford, Ont.	do do	18
Thos Grimose	do	Emerson do	17
Charles Gillis	do	Balder do	3
do	do	do do	8
E. J. Davis	do	Winnipeg do	10
Wm Lee	do	do do	17
John McBean	Comté de Kitson, E.-U.	Emerson do	5
Henry Sinker	do	Morden do	1
A. Johnston	Pembina, E.-U.	Emerson do	8
Rusto & Swift	do	Winnipeg do	1
A. J. Nugent	St-Vincent, E.-U.	Emerson do	1
W. Bishop	Chicago, E.-U.	Winnipeg do	2
W. R. Elliott	Grand-Forks, E.-U.	Brandon do	3
V. Krisjansou	Pembina, E.-U.	Winnipeg do	2
Louis Olso	Argyle, E.-U.	Calgary, T.N.-O.	5
Christie & Fares	Burlington, E.-U.	Emerson, Manitoba	10
do	do	do do	2
Adam Gould	Acton, E.-U.	Winnipeg do	5
Ernest Luecy	Grafton, E.-U.	do do	5
J. S. Hewston	Ontario.	do do	18
Andrews & McKeller	Forest, Ont.	Brandon do	16
W. B. Charleton	Strathroy, Ont.	Portage-la-Prairie, Man.	19
J. S. McMahon	Pembina, E.-U.	Winnipeg, Manitoba	14
Walter Reid	do	Emerson do	1
Alex. Turner	St-Vincent, E.-U.	do do	1
Mason & Dure	Wyoming, Ont.	Brandon, Manitoba	18
W. Dure	Forest, Ont.	do do	18
John La Riviere	Olga, E.-U.	Lac du Chêne do	12
Baptiste Varsaille	Monta, E.-U.	St-Norbert do	8
Joseph Bouldu	Oakwood	Edmonton, T.N.-O.	1
Walter Evans	Dakota, E.-U.	Brandon, Man.	1
F. Fafelmeyr	St-Vincent, E.-U.	Oxbow, T.N.-O.	2
Dennis Hondon	do	Emerson, Manitoba	2
Wm Dease	Bekoo, E.-U.	Rivière Rouge Manitoba	1
J. Bourgeois	Pembina, E.-U.	St-Malo do	1
Joseph Perkins	Grand Forks, E.-U.	Winnipeg do	1
Campbell & McOrinie	Thornhill, Ont.	do do	16
J. D. Robinson	Wingham, Ont.	do do	2
S. G. Maynes	Louverne, E.-U.	Dominion City, Man.	10
A. P. L. Smith	Baker City, E.-U.	Brandon, Manitoba	16
W. S. Bruno	Dakota, E.-U.	Emerson do	1
Lionel Carrière	do	do do	1
A. Moore	do	Winnipeg do	1
George Carnegie	Argyle, E.-U.	Edmonton, T.N.-O.	6
Roch Gratton	St-Joe, E.-U.	Lavorque, Manitoba	1
Ernest Secott	Pembina, E.-U.	Ste-Agathe do	1
Charles Mena	Joliette, E.-U.	Lorette do	2
Charles Little	Missouri, E.-U.	Winnipeg do	11
F. Laroche	Dakota, E.-U.	do do	2
Total			1,375

Agriculture.

ETAT détaillé des moutons inspectés à la quarantaine d'Emerson en 1892.

Propriétaires.	Provenances.	Destinations.	Nombre.
J. Hall.....	Faulton, D.-S	Prince-Albert.....	11
B. Jonasson.....	Garder, D.-N.....	Red-Deer.....	18
J. A. Wilson.....	Walhalla, D.-N.....	do	55
J. Ose.....	Grand-Forks.....	Edmonton.....	101
O. K. Froisnes.....	do	do	10
H. W. Gould.....	Manvel, D.-N.....	Metaskewin.....	120
H. Friesen.....	Leche, D.-N.....	Gretna.....	1
J. Melette.....	Thairburn, Minn.....	Edmonton.....	2
Neil McPhee.....	Edinburg, D.-N.....	Red-Deer.....	62
C. E. Peters.....	Walhalla, D.-N.....	Innisfail.....	77
J. Unger.....	do	Reinland.....	9
H. Emanson.....	Pembina, D.-N.....	Winnipeg.....	19
J. Johnson.....	do	do	6
Elzyras Serigny.....	Argyle, Minn.....	Edmonton.....	4
		Total.....	495

RAPPORT détaillé des cochons inspectés à la quarantaine d'Emerson en 1892.

Propriétaires.	Provenances.	Destinations.	Nombre.
B. Curtis.....	Ipswich, D.-S.....	Edmonton.....	3
F. L. McCrea.....	Houghton, D.-S.....	Prince-Albert.....	1
Thos Grigg.....	Bradley, D.-S.....	Red-Deer, T.N.-O.....	2
J. Minaker.....	Bruce, D.-N.....	Headingly, Man.....	6
J. Sawatsky.....	Fargo, D.-N.....	Gretna.....	3
Wm Northam.....	Burch, D.-S.....	Cariavale, T.N.-O.....	1
J. Stearns.....	Comté de Brown D.-S.....	Yorkton, T.N.-O.....	1
A. Klassen.....	Fargo, D.-N.....	Coulée aux prunes.....	9
J. Klein.....	Aberdeen, D.-S.....	Prince Albert.....	2
F. F. Lohaies.....	Verdon.....	Yorkton, T.N.-O.....	2
R. Lawrie.....	Ipswich, D.-S.....	do	1
J. Royle.....	do	do	1
J. Annrault.....	Leche, D.-N.....	Carleton.....	2
R. Swain.....	St-Thomas, D.-N.....	Oxbow.....	7
C. Soper.....	Leche, D.-N.....	Gretna.....	3
Peter Spenst.....	Langdon, D.-N.....	do	2
J. A. Wilson.....	Walhalla, D.-N.....	Red-Deer.....	4
R. J. Griest.....	Foreman, Indiana.....	Yorkton, T.N.-O.....	6
C. Nelles.....	Scotland, D.-S.....	Wetaskewin.....	2
C. Schautz.....	do	do	2
N. W. Gould.....	Manvel, D.-N.....	do	5
W. J. Ambler.....	Groton, D.-S.....	do	3
C. E. Peters.....	Walhalla, D.-N.....	Innisfail.....	3
Grant Young.....	Aberdeen, D.-S.....	Yorkton, T.N.-O.....	1
P. Hiltgen.....	Comté de Brown, D.-S.....	do	1
Hy Baldwin.....	Benson, Minn.....	Emerson.....	2
George Allen.....	do	do	2
Adam Gould.....	Acton, Minn.....	Winnipeg.....	2
Ernest Laucy.....	Grafton, D.-N.....	do	5
Joseph Boulduc.....	Oakwood, D.-N.....	Edmonton.....	2
James McIntosh.....	Nebraska.....	Winnipeg.....	4
D. W. Hennigan.....	Vankleek, Ont.....	Westbourne.....	14
Geo. Carnegie.....	Argyle, Minn.....	Edmonton.....	4
Hy Margnard.....	Warren, Minn.....	St-Joe, Man.....	3
		Total.....	111

D. H. McFADDEN, M.V.,
Inspecteur.

ETAT détaillé des bêtes à cornes inspectées à la quarantaine d'Emerson en 1892.

Propriétaires.	Provenances.	Destinations.	Vaches.	Beufs.	Taureaux.	Genisses.	Bouillons.	Veaux.	Total.
A. Marcellin	Olga, D.-N.	Lac-Canards T.N.-O.	6	2		2		3	
J. Wall	Smuggler's Pt., D.-N	Blumenort, Man.		1	1				
A. Schmidt	do	do		1	1				
W. F. Sutton	Winona, Minn.	Moosomine, T.N.-O.	2						
B. Curtis	Ipswich, D.-S.	Edmonton, T.N.-O.	4						
J. Townsend	Groton, D.-S.	do do	5						
H. L. Wood	do	do do	1						
J. D. Miller	Winona, Minn.	Moosomine, do	1						
Wm Skinner	Roscoe, D.-S.	Carman, Man.	1						
W. J. Jackson	Waterton, D.-S.	Prince-Albert, TNO.	3	4					
J. L. McCrea	Houghton, D.-S.	do do	5						
O. Posson	Aberdeen, D.-S.	do do	5						
Thos Grigg	Bradley, D.-S.	Red-Deer, do	5				1		
J. Minaker	Bruce, D.-N.	Headingley, Man.	5	2		2			
J. Sawatsky	Fargo, D.-N.	Gretna, do	3						
J. Savary	Neche, D.-N.	Lac du Chêne, Man.	1			1			
J. Hall	Faulton, D.-S.	Prince-Albert.	5					2	
Geo Ambler	Groton, D.-N.	Balgonie, T.N.-O.	10	2	1		6	5	
A. Anderson	Burch, D.-S.	Carieville, T.N.-O.	3					5	
J. Stearns	Comté de Brown, D.-S	Yorkton	10	2		5		5	
John Duten	do	do	5		1		4	1	
I. Wood	Cambria, Wis.	Burnside, Man	4			2			
J. McConochie	do	do	3					1	
A. Klassen	Fargo, D.-N.	Coulée aux Prunes	2						
L. Ritz	Comté de Brown	Edmonton	1				2		
J. Godfrey	do	do	2			3			
I. Godfrey	do	do				2			
F. Mohr	Co. de Bouley, D.-S.	Yorkton	7	2				2	
N. Seral	Ashtown, D.-S.	Prince-Albert	4	2		2			
D. Ambler	Comté de Brown	Calgary	2						
F. F. Lohaie	Verdon	Yorkton	3						
A. J. Parker	Andover	Qu'Appelle	1				3		
Wm Scott	Potter, Iowa	Red-Deer	3						
D. Phillips	Hamilton, D.-N	Olds	2	2				2	
J. Penner	Mapleton, D.-N	Gretna.	3	2		3			
R. Lawrie	Ipswich, D.-S	Yorkton	6	2		4			
J. Royle	Pembroke, D.-S	do	6	2					
Ole Zideman	Walcott	Etat de Washington.	11		1		5		
J. Aunvault	Neche	Carleton.	19	6	3	8	13	14	1
J. Aunvault	do	do						1	
S. F. McArthur	Bradley	Emerson				16	29	5	
M. A. McArthur	do	do				12	44		
R. Swain	Neche	Carman	2					1	
Wm Swain	do	do	2						
J. McQuarters	St-Thomas.	Oxbow	1						
B. Jonasson	Garder	Red-Deer	5		1	3		3	
J. Hudson	Groton	Edmonton				5			
J. H. Minaker	Glasston	Melita.	1	4					
Jas Hazard	Aurora.	Arden	3						
Wm Craven	Ossenbruck, D.-N	Red-Deer	1						
J. Lepp	Lodema, D.-N	Winnipeg.	2						
P. Butler	St-Joe.	Morris	4	2		2			
D. Provo	Comté de Wright.	Edmonton	2						
A. Norman	do	do	2						
A. J. Parker	Andover.	Qu'Appelle	10	2	1	6	8		
J. Skinner	Roscoe.	Carman	5					1	
E. J. Gilman	Hay Springs.	Edmonton	3						
J. T. Brown	Langdon.	St-Thomas.	4	2					
J. A. Wilson	Walhalla.	Red-Deer	18		1	8		10	
E. C. Whetham	Bay-Centre, D.-N.	do	1		1	2		10	
Geo. A. Newton	Auburn	Edmonton	1						
R. J. Griest	Foreman, Ind.	Yorkton	2					3	
C. Nelles	Scotland, D.-S.	Wetaskewin	3				3		
C. Schwatz	do	do	5					8	
Thos Little	Kingston, Mich.	High-Bluff	3						
I. Ose	Grand-Forks.	Edmonton	1						
O. K. Froisnes	do	do				1			1
James Phalen	Forest-River.	do	4			1	4	7	

ETAT détaillé des bêtes à cornes inspectées à la quarantaine d'Emerson en 1892.—Suite.

Propriétaires.	Provenances.	Destinations.	Vaches.	Beufs.	Taureaux.	Genisses.	Bouillons.	Veaux.	Total.
J. W. Forch	Raymond	Wetaskewin	2						
J. Tomlin	do	do	3				2		
A. Thompson	Comté de Polk	Edmonton	11	4	1		5		6
J. McRoberts	do	do					6		
N. W. Goulds	Manvel, D.-N	Wetaskewin			1		3		
T. E. Webb	Aberdeen, D.-S.	Everet, Washington, E.-U.	21		1		9		7
E. Contutu	Neche, D.-N	Reaburn, Man.	1						
P. Aikenheads	Groton	Prince-Albert.	6				6		3
L. Boton	do	do	4				1		
Lebanon	do	do	2						
E. W. McCrea	Comté de Griggs.	do	4				20		1
T. Melette	Thairburn	Edmonton	6	4	1			2	5
R. McKenzie	Hoople, D.-N	do	2						
Neil McPhee	Edinburg, D.-N.	Red-Deer.	2		2	11	9		2
W. T. Ambler	Groton	Wetaskewin	8						1
E. J. Ambler	do	do	3						1
Thos Ambler	do	do	1			3			
W. C. Ogden	Scotland, D.-N.	Edmonton	1						
C. E. Peters	Walhalla.	Innisfail	9	2	2	11			6
J. Brynildon	do	do	3				7		
Wm J. McGlagh.	Michigan	Carnduff	2						
Grant Young	Aberdeen	Yorkton.	3						
A. Rehannie	Comté de Wright.	Wetaskewin	3	2		3			
J. Rehannie	do	do	4						
E. Rehannie	do	do	2						2
H. Wilson	Bellingham.	Red-Deer.	4			4	3		
P. Hiltgen	Comté de Brown	Yorkton	2						1
R. Kinnee	Butle, Mont.	Prince-Albert	8	2			6		
G. Dick	Neche, D.-N.	Blumenhoff.	1						
W. Widdows	Hoople, D.-N	Deloraine	1						
Wm Skinner	Roscoe, D.-S.	Carman	7						3
J. Unger	Walhalla, D.-N.	Reinland.	1						
A. Scott	Park River, D.-N	Qu'Appelle.	1	2		5			
M. McCoombs	do	do	7						
Christie & Fares	Burlington, E.-U	Emerson	2		1	3			
S. Leslie	Balder, Ont.	Balder, Man	2						
E. Helf	Warren, E.-U	Edmonton, T.N.-O.	2						
F. J. Shubal	do	do	5	2		3			
Chas Gillis	Ontario	Balder, Man	2			2			
John McBean	Co. de Kitson, E.-U.	Emerson, Man	2	2					
Neider Hoiden	St-Vincent, E.-U.	Yorkton, T.N.-O.	1						
John Hugman	Argyle, E.-U	Edmonton, T.N.-O.	8	2	1		6	3	
W. J. Young	Iowa, E.-U	Emerson, Man							
P. Christjanson	Pembina, E.-U	Winnipeg, Man.			1				
H. Einarson	do	do	4			2			2
J. Johnson	do	do	2			2			
Louis Olson	Argyle, E.-U.	Calgary, T.N.-O.	3						
Christie & Fares	Burlington, E.-U	Emerson, Man	2						2
Adam Gould	Acton, E.-U	Winnipeg, Man.	3						
Ernest Lucy	Grafton, E.-U	do	2						2
Elzras Sevigny	Argyle, E.-U.	Edmonton, T.N.-O.	3			2			2
L. O. Boucharl.	do	do	9		1		5	5	
Joseph Bolduc	Oakwood, E.-U	do	4	2		3			1
James McIntosh	Nebraska, E.-U	Winnipeg, Man.	3			2			
Wm Dease	Becco, E.-U	Rat-River, Man.	2						
D. W. Hennigan	Vanleek, Ont.	Westbourn, Man.	6			3			
S. G. Maynes	Louverne, E.-U.	Dominion City, Man	2						
Joseph Tourand	St-Joe, E.-U.	St-Pierre, Man.	3			1			
Geo. Carnegie	Argyle, E.-U.	Edmonton, T.N.-O.	3	2					1
H. Frederick	Warren, E.-U	do	3	2					
H. Magwart	do	do	6	2		3			
L. Olson	do	do	21		2	15	26	19	
F. Laroche	Dakota, E.-U.	Winnipeg, Man.	3			3			
			490	74	28	252	177	178	1199

TABLEAU comparatif des inspections à Emerson, années 1890-91-92.

Années.	Bêtes à cornes.	Chevaux.	Moutons.	Cochons.
1890.....	229	732	137	258
1891.....	1,022	1,767	123	275
1892.....	1,199	1,375	495	111

D. H. McFADDEN, M.V.,
Inspecteur.

EMERSON, 31 décembre, 1892.

RAPPORT ANNUEL SUR L'INSPECTION DU BÉTAIL DANS LE NORD-OUEST.

(M. T.-A. WROUGHTON, M.V.F.)

FORT MACLEOD, 30 décembre 1892.

MONSIEUR,—Selon vos instructions, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'année terminée le 30 novembre 1892.

A considérer l'état sanitaire général des "animaux domestiques" de toute espèce dans ce district, je constate avec plaisir une absence totale, en ce moment, de maladies contagieuses ou infectieuses. L'affection appelée "jambe noire" (*carbuncula erysipelas*), qui ces années dernières régnait plus ou moins dans les Territoires, paraît être disparue; pas un seul cas n'en est venu à ma connaissance depuis mars dernier.

De bonne heure en avril, j'eus ordre d'aller reconnaître une maladie qui avait emporté plusieurs bêtes à cornes sur le ranche de MM. Morgan et Cummins. A mon arrivée, le maître-gardien m'apprit que les bestiaux avaient été achetés de M. H. Main dans l'automne de 1886 et étaient venus de son ranche, situé sur la petite rivière des Arcs. On n'avait pas eu depuis d'autre bétail, et le troupeau s'était augmenté naturellement par le croît.

L'achat primitif avait été de cent têtes, supposées être de deux ou trois ans.

Je trouvai, par mon investigation, que la mortalité était due à un dérangement gastrique du dernier estomac, dérangement que j'attribue aux influences atmosphériques et à leur effet sur le pâturage. L'hiver ayant été très sec et très peu neigeux, l'herbe s'était presque toute desséchée ou du moins était moins nutritive que l'on ne s'y serait attendu dans cette saison. Aucune preuve, du reste, que la maladie fût d'une nature soit infectieuse ou contagieuse. Le progrès du printemps et une meilleure température y mirent fin. Je n'ai pas eu avis d'autres pertes.

La nouvelle me vint ensuite que la gale (*scabies*) s'était déclarée dans un troupeau de moutons, appartenant à MM. Card et Harket, près de l'établissement Mormon à Lee's-Creek. Le troupeau consistait en cinq mille quatre ou cinq cents moutons, dont environ trois mille arrivés en octobre dernier. La maladie avait fait son apparition en janvier. Nul doute que les influences débilitantes de l'hiver n'en eussent favorisé l'irruption, certainement imperceptible jusqu'à ce moment. Je me rendis sans retard sur les lieux, où je m'assurai que c'était bien la gale. Je mis aussitôt le troupeau en quarantaine, et écrivis au département.

On prit toutes les mesures pour arrêter et guérir la maladie. On baigna à plusieurs reprises les animaux. Le 10 octobre, j'ai visité avec soin tout le troupeau, je n'y ai découvert aucun signe d'existence active de l'affection. Les moutons paraissaient en bonne santé et s'étaient merveilleusement refaits. Ce que voyant, j'ai levé la quarantaine, ce dont j'ai donné avis alors au département. Les propriétaires avaient fait tout en leur pouvoir pour m'aider et s'étaient conformés scrupuleusement au règlement pendant la quarantaine.

Il y avait parmi les chevaux plusieurs cas de morve. Par ordre de Son Honneur le lieutenant-gouverneur des Territoires, tous les chevaux de mon district furent soumis à une inspection, et l'on abattit plusieurs bêtes, qui avaient été trouvées atteintes de la maladie. A l'heure qu'il est, la santé de notre stock est partout excellente. Du reste, je crois pouvoir dire que la mortalité a été moindre l'été dernier qu'elle ne l'avait encore été à ma connaissance, nonobstant les bruits que l'on tenait alors en surveillance des bestiaux du district de Pincher-Creek, qui avaient été débarqués à Liverpool et qu'on soupçonnait atteints de pleuro-pneumonie contagieuse. Je suis en mesure d'affirmer de la manière la plus positive que non seulement cette

maladie ne se rencontre pas dans le Nord-Ouest, mais qu'il y a une absence marquée de toute espèce de maladie.

Je le répète, je n'ai jamais eu connaissance d'aucune affection ressemblant même faiblement à la pleuro-pneumonie par ses symptômes, depuis que j'habite ce district, c'est-à-dire depuis tout près de cinq ans; et la nature de mon état en m'obligeant à voyager continuellement le long de la frontière et à travers les cantons à bétail les plus peuplés, me fournit les meilleures occasions qu'il soit possible d'avoir pour se bien renseigner.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

T. A. WROUGHTON, M.V.F.

Inspecteur vétérinaire.

Honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 20.

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUARANTAIME DU BÉTAIL À FORT-
McLEOD.

(M. ROBERT EVANS, M.V.)

FORT-McLEOD, 31 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser avec le présent rapport un état détaillé de toutes mes inspections pendant l'année 1892.

Tous les bestiaux qui sont entrés appartenaient à de véritables colons, mormons pour la plupart. Point de spéculateurs intéressés dans l'importation.

Les animaux étaient en santé et en belle condition.

Il y a eu une augmentation heureuse des colons, de ceux qui sont disposés à travailler et qui réussissent.

La saison dernière a été favorable à l'élevage. Il ne s'est produit aucune maladie contagieuse ou épidémique.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBERT EVANS, M.V.

Inspecteur de la quarantaine.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

ÉTAT détaillé des animaux inspectés par Robert Evans, M.V., à la quarantaine de Fort-McLeod, 1892.

Dates des entrées.	Propriétaires.	Provenances.	Chevaux.	Bêtes à cornes.	Moutons.
1892.					
22 mars	Ranche Cochrane	Sun-River, Montana	18		
16 mai	James Stackhouse	Montana	4	11	
25 do	Ezra Hyde	Utah	5	11	
25 do	Fred. Turner	do		19	
25 do	Ben. Matkins	do	1	14	
25 do	Victor Frank	do	1	12	
14 juin	Levi Harker	do	16		
14 do	C. T. Marsden	do	11		
14 do	Wm Blackman	Idaho	4		
14 do	Alvin Andrew	do	4		
21 do	Just Jensen	Washington	19		
21 do	Jaspar Thomason	do	30		
8 juillet	James T. Waymack	Montana	4		
13 do	J. G. Bibber et Fils	Washington	20		
20 do	Wm Callaghan	do	47		
20 do	Edward Spellman	do	8		
20 do	Jno. Riggs	do	1		
25 do	R. G. Belvidere	Montana	5		
25 do	L. F. Bonnell	do	1		
25 do	W. J. Jackson	do	7		
25 do	Wm Cooper	Idaho	3	13	
25 do	Ann Maria Cooper	do	2	7	
25 do	Jno. Walburger	do	4	12	
25 do	Dorothy Walburger	do		6	
25 do	Fred. Walburger	do	2	5	
25 do	James Quinton	do	4	11	
25 do	Elizabeth Quinton	do	2	1	
25 do	Ernest Quinton	do	1		
25 do	Charles Quinton	do	2	14	
25 do	Martha Quinton	do	2	2	
25 do	Frank Rainsdon	do	2	16	
25 do	H. T. Burger	do	2		
25 do	Adam Hendry	do	4		
26 do	Isaac L. Jones	Montana	2		
26 do	Hans G. Dahl	Oregon	6		
31 do	Sylvester Lowe	Wyoming	3	7	
1er août	D. W. Rainey	do	3	13	
1 do	Mme Rainey	do	1	14	
1 do	Heber Hanson	do	4	12	
2 do	J. W. Webster	Idaho	6		
2 do	"Alta Stock Company"	do	4		
2 do	T. Mendenhall	Idaho	14		
2 do	Albert Goedertse	Oregon	6		
2 do	W. S. Goedertse	do	1		
2 do	Wm Kikbush	do	3		
2 do	Fount Smith	Idaho	2		
2 do	Wm Morris	Montana	3		
2 do	Henry Critchley	do	2		
6 do	Geo. H. Murray	Utah	2		
8 do	P. Peterson Skriever	do	3		
9 do	Chas. Moir	Idaho	2	14	
9 do	Jno. A. Tollman	do	7	9	
9 do	Mme Tollman	do	5	8	
9 do	Jos. H. Gould	do	9		
9 do	Mme A. Gould	do		7	
9 do	Alex. Moir	do	6	8	
10 do	Mme P. Christie	do	16	107	
10 do	A. M. Merkley	do	5		
10 do	J. H. Cooke	do	2		
10 do	J. Cooke	do		7	
10 do	Fred. Smith	do		23	
10 do	Mme Cook	do		19	
10 do	Ed. Blazer	Idaho		20	
10 do	Jacob Merkley	do		38	
10 do	Robt Merkley	do	1		
18 do	Henry Bradnor	Washington	22		
18 do	Mme Bradnor	do	21		

ÉTAT détaillé des animaux inspectés par Robt Evans, M.V., à la quarantaine de Fort-McLeod, 1892.—Suite et fin.

Dates des entrées.	Propriétaires.	Provenances.	Chevaux	Bêtes à cornes.	Moutons
1892.					
18 août	Geo. H. Cole	Washington	5		
18 do	Frank Jeffries	do	13		
18 do	E. L. Bailey	do	1		
18 do	Albert Westley	do	1		
22 do	Wm C. Anderson	Montana	9		
25 do	Peter Allan	Wyoming	40	149	
25 do	O. J. Davidson	do	5	18	
26 do	Wm. Wood et Fils	Utah	9	180	
26 do	A. J. Boyce	do	5		
10 sept.	Hiram S. Woolley	Idaho	5		
18 do	Hans Jensen	Utah	5	395	
26 do	Joseph G. Young	do	2		
27 do	J. J. Field	do	3		
27 do	M. T. Field	do	3		
27 do	Fred Haynes	do	2		
1er octobre.	R. A. Pillings	do	9		
3 do	Eugene T. Woolley	do		397	
3 do	J. H. Wallace	Idaho	11	244	
3 do	J. E. Lane	do	4		
4 do	Jno. Turner	Utah	5	9	
4 do	Thos Turner	do	2	2	
10 do	W. D. Haskin	Idaho	5		
19 do	S. W. Cook	do	5		
19 do	W. A. Jamieson	Washington	2		
19 do	Ida C. Jamieson	do	2		
19 do	S. J. Stinson	do	2		
19 do	J. C. Bibber	do	3		
20 do	J. A. Grant	Montana			1,028
1er novemb.	J. L. Patterson	Washington	6		
1 do	E. P. Newell	do	13		
1 do	Sophronia Cook	do	10		
1 do	A. Meikley	do	1		
1 do	J. V. Stuart	Utah	2		
1 do	Job Webb	do	6		
5 do	Neils Neilson	do	3		
5 do	M. L. Stoddard	do	10	7	
12 do	J. McMartin	Washington	5		
12 do	S. B. Bayster	do	3		
12 do	F. E. Webber	do	1		
16 do	Jessie L. Smith	Idaho	17		
16 do	Sarah H. Smith	do	7	9	
16 do	Joseph Watson	do	3		
17 do	R. G. Belvidere	Montana		13	
17 do	Geo. Reymon	do	1	14	
18 do	J. C. Grant	do			11
			639	1,897	1,039

No 21.

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUARANTAINE DU BÉTAIL A MANITOU.

(M. M. YOUNG, M.V.)

MANITOU, 31 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les inspections opérées à cette quarantaine pendant l'année 1892.

Comme vous le verrez par l'état détaillé ci-joint les provenances des Etats-Unis ont été beaucoup moins nombreuses qu'en 1891; et aux points mentionnés, le nombre des immigrants a subi aussi une diminution.

L'état sanitaire des chevaux et des bêtes à cornes a été remarquablement bon dans tout ce district. On compte quelques décès par *carbuncula erysipelas* (*jambe noire*), et deux bêtes à cornes ont été abattues pour cause de tuberculose.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

M. M. YOUNG, M.V.,

Inspecteur.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

Agriculture.

INSPECTIONS faites par M. Young, M.V., à Manitou, pendant l'année 1892.

Dates.	Propriétaires.	Provenances.	Destinations.	ANIMAUX INSPECTÉS.					Où inspectés.	Observations.	
				Chevaux.	Mules.	Bêtes à cornes.	Moutons.	Porcs.			
1892.											
11 janv.	James Berry	Elkwood, Dakota.	Sect. 2, 4, 8, Man.	1		2			Manitou		
22 do	B. J. McConnell	do do	Morden do	1					Morden		
24 do	John M. Webster	Rolla do	Cartwright do	2					Cartwright		
25 do	Joseph Provo	Maida do	Somerset do	1		6			Manitou		
8 mars.	Johnthan Lindsay	St-Johns do	Killarney do	3		5			Killarney		
9 do	David Reekie	Comté de Cavalier, Dak.	Roland do	3		2			Morden		
26 do	Henry Mills	Cando Dakota.	Grenfel do	3		8			Cartwright		
1e avril	John McKenzie	Manitou do	Manitou do	2		5			do		
9 do	John A. McDonald	Comté de Cavalier, Dak.	Snowflake do	3		4			do		
25 do	Alfred Farrow	Olga do	Miami do	3					Morden		
6 mai	William Lucht	William Lucht, Dakota S.	Killarney do	3					Killarney		
4 juin	Herman Lucht	do do	do do	2					do		
4 do	William Biddle	do do	Edmonton, T.N.O.	3					do		
4 do	J. R. Williams	Aberdeen, Dakota.	Neepeawa, Man.	3		94	7		do		
9 do	Thomas Tigne	Bismarck do	Tupper do	1		8			do		
24 do	James Campbell	Langdon do	Lac Dauphin, Man.	3		3			Manitou		
25 do	William Wright	do do	do do	3		2			do		
25 do	John Thomson	Mountain do	Lac du Cygne do	1		3			do		
30 do	John Loughbridge	Comté de Rollette, Dak.	Edmonton, T. N.-O.	1		9	3		do		
18 juill.	Wm Loughbridge	do do	do do	4		10			do		
19 do	G. W. Eaton	Comté de McPheers'n D.S.	Newdale, Man.	4					do		
19 do	Annie Ferneynough	Comté de Cavalier, D. N.	Cartwright, Man.	2		2			Cartwright		
25 do	Jas O. do	Rolla, Dakota.	Killarney do	1		2			Killarney		
6 août.	John Campbell	Elkwood, Dakota.	Miami do	2		1			Morden		
23 do	Mme McGregor	Comté de Cavalier, Dak.	Snowflake do	2		8			Cartwright		
28 sept.	W. J. Gimby	Sidney Dakota.	Cartwright do	2					Killarney		
27 octob.	W. L. Rose	Comté de Grand-Forks D.	Yorkton, T. N.-O.	2					Cartwright		
1e déc.	Frank Cavers	Comté de Rollette, Dak.		2							
1e do	William Burns	Rolla do	Cartwright, Man.	1					do		
3 do	B. B. Barnes	Langdon do	Mowbray do	3					Manitou		
31 do	J. R. Embury	Walhalla do	Carberry do	3					Morden		
				54		175	10				

Saisis par la police à cheval du N.-O. pour infraction aux lois de douane.

M. YOUNG, M.V., inspecteur.

Manitou, 31 décembre, 1892.

No 22.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE À BESTIAUX DE DELORAINE.

(M. JOSEPH DANN, M.V.)

DELORAINE, 31 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'année 1892.

Pendant l'année, la qualité et l'état sanitaire des animaux présentés à l'inspection ont été fort bons ; en aucun cas, je le dis avec plaisir, je n'ai eu à refuser l'entrée.

La saison dernière a été très favorable ; la récolte magnifique, les herbages et les foins abondants. Le bétail est en excellente condition. Autant que je puis m'en assurer, il n'y a point de maladie contagieuse dans ce district.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOSEPH DANN, M.V.,
Inspecteur.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

INSPECTIONS faites par M. J. Dann, M.V., à la quarantaine du bétail à Deloraine.
(Rapport détaillé, 1892.)

Dates des inspections.	Importateurs.	Chevaux et Mulets.	Bêtes à cornes.	Moutons	Cochons
1892.					
21 mai	A. Morton	2			
21 do	J. Brodie		4		
28 do	C. L. Coutts	1			
4 juin	J. Madole	6			
10 do	A. T. Patterson	11	16		
14 do	D. Ramsey	6	8		
18 do	G. A. Anderson	4	8		
18 do	J. Anderson	28	55		
23 do	J. W. Melton	12	80		
23 do	T. Ackles	4	9		
24 do	A. Schwezfen	5	30	1	3
24 do	H. Pake	1	15		
2 july	C. S. Helligan	4	145		
2 do	A. Hunsken	4	30		
2 do	O. E. Carrighen	2	12	13	
2 do	Wm Raddaway	1	5		
9 do	R. Fanning	1			
25 do	A. Pearson	2	5		
25 do	O. Sattre	2	11		
26 do	A. Sattre		12		
26 do	W. C. Makale	1			
2 août	R. Wright	3			
17 do	M. Hattinger	1			
19 do	Cap'l Knight, P. à Chev du N.-O.	1			
6 octobre	J. P. McClean	2			
19 do	R. Smith	2	5		
20 do	W. Pust	1			
14 novembre	S. A. Preston	2			
	Total	100	450	14	3

DELORAINE, 31 décembre, 1892.

JOSEPH DANN, M.V.,
Inspecteur.

N° 23.

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUARANTAINE À BESTIAUX
DE VICTORIA (C.-B.)

(M. M.-G. BLANCHARD, M.V.)

VICTORIA, C.-B., 31 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'inspection des animaux à cette quarantaine pendant l'année prenant fin aujourd'hui (31 décembre 1892).

Les importations ont été moins considérables, mais d'aussi bonne qualité que l'an passé, et toujours en parfait état sanitaire.

Dans les premiers mois, les bêtes à cornes entraient sans faire la quarantaine, mais le 24 mars, j'ai eu avis de soumettre toutes celles qui arrivaient à quatre-vingt-dix jours d'isolement.

Le nombre total de bêtes à cornes importées a été de 162, dont 119 pour la boucherie et 3 pour la production du lait; la plupart sont arrivées avant la mise en application des mesures quaranténaires. Le 31 mars, 34 têtes de bétail furent transbordées du steamer *City of Seattle* sur le steamer *Zambesi* en partance pour le Japon, sans débarquement sur quai. Ci-joint un état des six bêtes à cornes arrivées après cette dernière date; j'y indique les dates de l'entrée et de la sortie, la race et la provenance. J'ai été fort embarrassé, n'ayant pas à ma disposition de parcs d'isolement proprement dits; il m'a fallu me servir des premiers champs que j'ai pu avoir pour cet usage. Comme je l'ai écrit depuis, il y en a de convenables que l'on pourrait acheter.

Le 22 juin, ayant eu avis que le choléra des porcs venait de se déclarer à Chinatown, je télégraphiai au département, et en reçus l'ordre de prendre les mesures nécessaires pour l'étouffer, ce que je fis; il n'y a pas eu d'autres cas cholériques à ma connaissance.

Il n'a pas été importé de cochons à ce port pendant l'année.

L'importation des moutons a diminué, sous la restriction apportée aux mouvements de transport, durant l'été; mais la qualité des animaux était supérieure à celle des entrées de toutes les années passées. La plus grande partie appartenaient aux races cotswold et merino mêlées.

Comme on avait fait venir, l'année dernière, une quantité de chevaux et de mulets, non seulement des Etats-Unis mais aussi d'Ontario, la demande, et par conséquent l'importation ont été beaucoup moins considérable cette fois.

Suit un état des animaux, toutes espèces, que j'ai inspectés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

M. G. BLANCHARD,

Inspecteur vétérinaire.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

ÉTAT détaillé des bêtes à cornes qui ont été mises en quarantaine à Victoria, C.-B., en 1892 par M. G. Blanchard, M.V., inspecteur.

Importateurs.	Provenances.	Races.	Nombre	Situation du lieu de quarantaine.	Date de l'entrée.	Date de la sortie.
					1892.	1892.
F. W. Adams	California	Jersey	1	Burnside Road.	30 juillet.	1er mai ..
W. P. Sayward	Oregon	do	2	Fort Street.	27 août.	27 do ..
H. D. Helmecken	California	do	1	Superior Street.	24 oct.	26 juillet..
Kirk Jackson.	Washington	Sang-mêlé...	2	Yates Street.		12 oct. ..

ÉTAT détaillé des animaux inspectés à Victoria, C.-B., en 1892 par M. G. Blanchard, M. V., inspecteur.

Date de l'inspection.	Importateurs.	Provenances.	Moutons.	Bêtes à cornes.	Chevaux	Mulets.
1892.						
4 jan.	G. H. Scribner.	Washington			6	
7 do	John Cost.	do			2	
7 do	J. Parker.	Orégon	399			
8 do	J. Heaney	Washington			2	
12 do	J. Parker.	Orégon	348			
19 do	J. Parker.	do	402			
25 do	J. Parker.	Washington		3		
26 do	I. Sandwith	Orégon	571			
2 fév.	J. Parker.	do	567		2	
3 do	J. Parker.	Washington		18	1	
4 do	G. B. Robbins.	Orégon				
6 do	J. Parker.	Washington		21		
9 do	S. Smith.	Orégon	569		1	
10 do	"B. C. Cattle Co"	do				
15 do	J. Parker.	Californie.		20		
15 do	Ben. Davis.	Orégon		20		
15 do	R. Porter et Fils.	Californie.	555			
15 do	Allan Stevens.	Orégon.		40		
17 do	J. Parker.	Californie.			8	
20 do	"B. C. Cattle Co"	Washington			1	
22 do	G. H. Scribner.	do			1	
23 do	R. W. Davis.	Orégon	556			
24 do	J. Parker.	do	564			
3 mars	J. Parker.	do	365			
8 do	J. Parker.	do	188		2	
9 do	J. Parker.	Californie.				
13 do	Wm Knight.	Orégon	541		1	
15 do	J. Parker.	Washington				
15 do	J. L. Walker.	Orégon	507			
22 do	J. Parker.	Washington			3	
22 do	Ed. Adamson.	do			2	
25 do	R. Bray.	Orégon	557			
28 do	G. H. Scribner.	do		34		
29 do	J. Parker.	do			7	
31 do	Miller et Cie	do	425			
31 do	Miller et Cie	do	155			
6 avril	J. Parker.	do			1	
6 do	J. Anderson.	Californie.			1	
9 do	Win Knight.	Orégon			1	
11 do	F. H. Porter.	Washington				
12 do	Thos Whitwell.	Orégon	162			
12 do	J. Anderson	do	429			
13 do	J. Parker.	do	161			
16 do	J. Parker.	do	638			
18 do	J. Parker.	Washington			2	
18 do	J. Donan.	Californie.			3	
21 do	Win Knight.	Australie.			2	
21 do	R. P. Rithet.	Californie.				
21 do	N. P. Snowdon	Orégon	411			
25 do	J. Parker.	Washington			1	
29 do	T. Sarandis.	Californie.			1	
1er mai	F. W. Adams.	Washington				
5 do	Percival et Cie	Orégon	638			
6 do	J. Parker.	Californie.			1	
7 do	H. H. Field.	Orégon	615			
13 do	J. Parker.	Californie.			3	
16 do	R. P. Rithet.	Orégon	411			
19 do	J. Parker.	Washington			1	
19 do	Jockey Club.	do			1	
19 do	J. Hickey.	Orégon	614			
21 do	J. Parker.	do	626			
26 do	J. Parker.	do			2	
27 do	W. P. Sayward.	do	207			
2 juin	D. Burns.	do	665			
2 do	J. Parker.	Washington			1	
4 do	J. Dront.	Iowa			3	
10 do	J. C. Wallack.	Orégon	534			
11 do	J. Parker.	do	400			
15 do	D. Burns.	do	66			
			66			

ÉTAT détaillé des animaux inspectés à Victoria, C.-B., etc.—Suite et fin.

Date de l'inspection.	Importateurs.	Provenances.	Moutons.	Bêtes à cornes.	Chevaux	Mulets.
1892.						
17 juin	R. C. Morrison	Washington				1
20 do	R. Porter.	Orégon	215			
20 do	J. Parker.	do	617			
20 do	T. F. Townley.	Washington			1	
27 do	R. Porter et Fils.	Orégon	203			
27 do	W. S. Chambers	Colombie-Brit			2	
29 do	D. Burns.	Orégon	432			
30 do	R. Porter et Fils.	do	8			
6 juil.	J. Parker	do	399			
8 do	R. Porter et Fils.	do	225			
12 do	J. Parker.	do	443			
18 do	R. Porter et Fils.	do	203			
20 do	J. Parker.	do	665			
26 do	H. D. Helmecken	Californie.		1		
27 do	R. Porter	Orégon	204			
1er août	J. Parker.	do	406			
5 do	J. Parker.	do	954			
12 do	R. Porter et Fils.	do	205			
13 do	J. Parker.	do	408			
19 do	J. Parker.	do	637			
25 do	J. Parker.	do	640			
29 do	R. Porter et Fils.	do	210			
30 do	J. Parker.	do	400			
2 sept.	W. S. Chambers	Washington			1	
2 do	J. Hickey.	do			1	
4 do	R. P. Rithet.	Californie.			2	
6 do	D. Burns.	Orégon	202			
7 do	J. Parker.	do	550			
8 do	W. G. Warren.	Washington			1	
9 do	T. Chambers.	do			1	
13 do	W. C. Ward	do			2	
13 do	J. Brookway.	do			1	
13 do	W. R. Davis.	do			2	
14 do	D. Burns.	Orégon	244			
20 do	R. Porter et Fils.	do	200			
20 do	J. Parker.	do	615			
28 do	J. Parker.	do	606			
3 oct.	W. Heatherbell	New-York	1			
4 do	F. C. Duncan	Washington			1	
5 do	J. Parker.	do	161			
6 do	D. Burns.	do	82			
6 do	R. Porter et Fils.	do	110			
8 do	D. Burns	do	300			
11 do	R. Porter et Fils.	do	193			
12 do	K. Jackson.	do		2		
14 do	J. Parker.	do	373			
20 do	J. P. McFarlane	do			1	
21 do	J. Parker.	do	91			
24 do	R. Porter et Fils.	do	190			
28 do	J. Parker.	do	206			
31 do	D. Burns.	do	180			
1er nov	J. Parker	do	397			
2 do	H. M. Dumbleton	Orégon			1	
7 do	R. Porter et Fils.	Washington	197			
15 do	J. Parker	do	405			
16 do	J. Parker	do	303			
16 do	D. Burns.	do	94			
18 do	D. Burns.	do	105			
18 do	J. Parker.	do	210			
22 do	R. Porter et Fils	do	100			
28 do	R. Porter et Fils.	do	301			
2 déc.	J. Parker.	do	383			
3 do	R. Porter et Fils	do	93			
10 do	J. Parker.	do	387			
12 do	R. Porter et Fils.	do	202			
16 do	J. Parker	do	367			
22 do	J. Parker.	do	66			
24 do	Union Coal Co.	do				12
28 do	R. Porter et Fils.	do	196			
	Totaux.		29,053	162	80	12

N^o 24.

RAPPORT SUR LE TRANSIT DU BÉTAIL DES ÉTATS-UNIS AU CANADA.

(M. L. SLATER.)

SAINT-THOMAS, 31 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon deuxième rapport annuel relatif au mouvement de transport du bétail vivant des États-Unis, en transit et en entrepôt, par le port de Saint-Thomas, de Windsor à Buffalo-Est, sur le Michigan-Central (section canadienne) et sur la *loop-line* du Grand-Tronc (section du sud), ainsi que de Sarnia à London, et vers le sud, à Saint-Thomas (Wa) sur l'embranchement de Port-Stanley, et vers l'est, à Buffalo-Est et au Pont-Suspendu, sur la *loop-line* (section du sud.)

MICHIGAN-CENTRAL, SECTION CANADIENNE.

Les opérations du Michigan-Central (section canadienne), pour le transport en transit du bétail vivant des États-Unis, ont été très heureuses. Les bêtes à cornes passaient en trains de trente à quarante-cinq wagons, contenant seize ou dix-huit animaux gras chacun, et tous supérieurement aménagés, pourvus de freins à air comprimé et de tampons à ressorts; ces véhicules appartiennent au matériel roulant de la compagnie; les animaux transportés, étaient accompagnés de conducteurs et on ne faisait arrêt que pendant le temps absolument nécessaire pour prendre de l'eau en route, et à Saint-Thomas, pour examiner les wagonées. La durée de tout le trajet est d'environ neuf heures. Les deux premiers mois, janvier et février, ont été froids, et les tombées de neige, très abondantes, ont obstrué la voie et retardé la marche; mais le mauvais temps a bientôt cessé, et tout le reste de l'année jusqu'à la fin de décembre, le temps a été aussi favorable qu'on le pouvait souhaiter. Les trains de bêtes à cornes ont circulé avec la rapidité moyenne, sans communication avec le mouvement local et sans accident.

Les cochons, moutons, chevaux, etc., ont été transités par cette ligne dans des wagons exprès, selon l'espèce; les cochons et les moutons, pour la plupart, dans des véhicules à double étage, et les chevaux en wagons-palais à chevaux. Le nombre moyen des moutons logés était de 160 par wagon-étable double; celui des cochons aussi. Mais une nouvelle ligne de wagons affectés au transport des cochons, la B. & Q. (la ligne de Burlington à Quincy), établie sur le Michigan-Central, et qui transporte 80 cochons par voiture, a commencé à fonctionner le 3 décembre: elle va par le Pont-Suspendu jusqu'à New-York. Les cochons mangent dans la journée pendant le trajet, à Tilsburg, 28 milles à l'est de Saint-Thomas; on leur donne du maïs sec dans des auges placées sur le côté des voitures. Il passe ici environ 45 wagons de ces animaux tous les jours.

De même, un bon nombre d'animaux que je groupe dans le tableau ci-joint sous le nom d'espèces confondues, consistant en moutons, cochons et bêtes à cornes placés ensemble dans un même wagon, et qui sont destinés pour les marchés d'approvisionnement de l'Est. Ces animaux se transportent en wagons ordinaires à bestiaux. J'ai compté aussi quelques wagons d'ustensiles de ménage avec un ou deux chevaux qui appartenaient à des fermiers se rendant de l'Ouest dans l'Est.

Les envois de volailles dans l'Est se font en boîtes à claire-voie sur wagons plats. Les transports ont été très heureux durant toute l'année. Point d'accidents.

LOOP-LINE (LIGNE DE RACCOURCISSEMENT) DU GRAND-TRONC (DIVISION DU SUD.)

Tout le bétail vivant, transporté sur ce chemin, de Windsor à Buffalo-Est, et de Sarnia, *via* London et Sud, à Saint-Thomas, en empruntant l'embranchement de London et Port-Stanley, passe par Saint-Thomas. Il y a eu moins de trains de

Agriculture.

bêtes à cornes pendant les premiers six mois de l'année; mais le nombre en a augmenté environ des deux tiers en juillet, la plupart des animaux venant de Sarnia et par le tunnel. Les bêtes à cornes sont transportées dans l'est en wagons-étables, pourvus de freins à air comprimé et de tampons à ressorts. Il n'y a jamais plus de 25 wagons par train. Les trains sont inspectés à ce port, après quoi ils repartent pour l'est; ceux de Sarnia reviennent à vide par Stratford. Les trains de bêtes à cornes, venant de Windsor *via* Glencoe, sont examinés aussi à Saint-Thomas et continuent le voyage par la Ligne-Courte; les wagons vides reviennent par le même chemin, après avoir été nettoyés et désinfectés avec soin. Les moutons, cochons et bêtes à cornes qu'on transporte ensemble, sont placés dans les wagons ordinaires à bestiaux; les chevaux sont en wagons-palais spéciaux, 20 par wagons. La compagnie a exécuté son service sans accident et avec diligence.

Les expéditions locales de bétail vivant, de Saint-Thomas à Montréal et à Toronto, ont commencé en mai cette année; de mai à la fin de novembre, on a fait à ces marchés des envois de bêtes à cornes, cochons et moutons, provenant des comtés d'Elgin, de Lambton et d'Essex, de points situés sur le Michigan-Central, section canadienne, et de points situés sur la Ligne-Courte du Grand-Tronc, section méridionale. Tous ces produits s'expédient en wagons spéciaux de l'exploitation locale, et sont tous isolés des provenances américaines passant en transit.

Les expéditions locales du bétail vivant pour Buffalo, faites de points situés sur la section sud du Grand-Tronc et la section canadienne du Michigan-Central, sont formées d'animaux achetés à l'ouest de Saint-Thomas, le long du Grand-Tronc, et au nord de London; et elles sont transportées dans des wagons du service local à l'est de Buffalo, par la Compagnie du Grand-Tronc sur la *loop-line*; le Michigan-Central, division canadienne, reçoit le bétail des localités à l'ouest de Saint-Thomas, comtés d'Elgin, Essex et Lambton. Il a passé par les deux chemins des agneaux principalement, et quelques wagons de chevaux; quelques wagons aussi de volailles. Cette exploitation locale a été active environ dix mois, comme le montre le tableau ci-après.

EXPÉDITIONS POUR L'OUEST.—Il a passé par ici, sur le Michigan-Central, quelques wagons de chevaux venant des Etats de l'Est, en transit, à destination de l'Ouest, et aussi 5 wagons de moutons et 4 de chevaux, achetés dans des localités canadiennes et expédiés aux Etats de l'Ouest. Tous ces animaux étaient en bon état hygiénique. Le tableau ci-joint indique le nombre de wagons de chaque espèce de bétail qui ont passé par Saint-Thomas durant l'année. A tout prendre, l'année a été favorable aux transports, que les compagnies ont opérés d'une manière très satisfaisante, sous les restrictions apportées au transit du bétail vivant des Etats-Unis.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. SLATER,

Inspecteur du bétail vivant.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

A DESTINATION DE L'EST.

TABLEAU indiquant le nombre de wagons d'animaux.

Date.	Compagnie.	Bêtes à cornes.	Cochons.	Moutons.	Chevaux.	Bétail vivant, espèces confondues.	Volailles vivantes.	Mulets.	Bétail vivant et utensiles de ménage.	Autres animaux.	M.-C., div. canad.	G.-T., L.-L., div. sud.	Totaux.
1892.													
31 janv.	M.-C., div. canad.....	942	280	293	4	128	1		1		1,649		
31 do	G.-T., L.-L., div. sud....	305	71	214	3	118	2					713	2,362
29 fév.	M.-C., div. canad.....	864	152	219	18	70	1				1,324		
29 do	G.-T., L.-L., div. sud....	102	88	159	1	104			2			456	1,780
31 mars.	M.-C., div. canad.....	915	67	261	29	56			4		1,332		
31 do	G.-T., L.-L., div. sud....	211	116	118	8	67						520	1,852
30 avril.	M.-C., div. canad.....	903	99	149	22	72			1		1,246		
30 do	G.-T., L.-L., div. sud....	220	63	81	8	79						451	1,697
31 mai.	M.-C., div. canad.....	992	108	40	30	50			1		1,221		
31 do	G.-T., L.-L., div. sud....	200	78	20	8	66						372	1,593
30 juin..	M.-C., div. canad.....	988	85	4	19	52					1,148		
30 do	G.-T., L.-L., div. sud....	147	82	17	8	90						344	1,492
31 juill.	M.-C., div. canad.....	1,002	59	9	21	62					1,153		
31 do	G.-T., L.-L., div. sud....	603	82	16	17	80	1					799	1,952
31 août.	M.-C., div. canad.....	860	100	36	17	91	4				1,108		
31 do	G.-T., L.-L., div. sud....	768	132	73	27	126	1					1,127	2,235
30 sept..	M.-C., div. canad.....	981	142	67	18	114	10				1,332		
30 do	G.-T., L.-L., div. sud....	875	156	131	6	180	3					1,351	2,683
31 oct..	M.-C., div. canad.....	868	214	68	16	160	13		1		1,340		
31 do	G.-T., L.-L., div. sud....	815	186	152	12	207	5					1,377	2,717
30 nov..	M.-C., div. canad.....	781	154	99	11	138	14	3	1		1,201		
30 do	G.-T., L.-L., div. sud....	587	143	149	13	179	21		1			1,084	2,285
31 déc.	M.-C., div. canad.....	877	1,058	103	21	167	4	1		2	2,233		
31 do	G.-T., L.-L., div. sud....	753	125	124	6	175	16		1			1,200	3,433
		16,559	3,840	2,602	343	2,622	96	4	12	3	16,287	9,794	26,081

L. SLATER,

Inspecteur.

SAINT-THOMAS, 31 décembre 1892.

Agriculture.

TABLEAU des expéditions diverses de bétail local de Saint-Thomas à Montréal et à Toronto, par le chemin de fer Grand-Tronc, comme aussi de localités à l'est et à l'ouest de Saint-Thomas, sur le Michigan-Central, division canadienne, et de la Ligne-Courte du Grand-Tronc, division sud,—avec indication du nombre des wagons.

Date.	Compagnie.	Montréal.			Toronto.			Bétail vivant, espèces confondues.	M.-C., div. can.	G.-T., L.-L., div. sud.	Totaux.
		Bêtes à cornes.	Cochons	Moutons.	Bêtes à cornes.	Cochons	Moutons.				
1892.											
31 mars.	M.-C., div. canad.	1			1			2	4	4	
31 mai.	do		2		6			1	9		
31 do	G.-T., L.-L., div. sud	4			3				7	16	
30 juin.	M.-C., div. canad.	1	1	2	4			2	10		
30 do	G.-T., L.-L., div. sud	2				1			4	14	
31 juill.	M.-C., div. canad.	22	2	2	18	3			47		
31 do	G.-T., L.-L., div. sud	25			1				27	74	
31 août.	M.-C., div. canad.	13	2		34	3			52		
31 do	G.-T., L.-L., div. sud	14			11				25	77	
30 sept.	M.-C., div. canad.		6		19	1			26		
30 do	G.-T., L.-L., div. sud	4			15				19	45	
31 oct.	M.-C., div. canad.	5	2		16	1			24		
31 do	G.-T., L.-L., div. sud	2		2	8				12	36	
30 nov.	M.-C., div. canad.	2			6	2	1		11		
30 do	G.-T., L.-L., div. sud				2				2	13	
31 déc.	M.-C., div. canad.	2			6	1			9	9	
		97	16	7	150	12	1	5	192	96	288

EXPÉDITIONS diverses de bétail vivant à Buffalo, de localités sur la Loop-Line du Grand-Tronc, division sud, et sur le Michigan-Central, section canadienne, et du Pacifique-Canadien, avec indication des espèces de bétail et du nombre des wagons.

Date.	Compagnie.	Agneaux.	Chevaux.	Bétail vivant, espèces confondues.	Volailles vivantes.	M.-C., div. can.	G.-T., L.-L., div. sud.	Totaux.
1892.								
31 janv.	M.-C., div. canad.	20	4			24		
31 do	G.-T., L.-L., div. sud.	9		1			10	34
31 mars.	M.-C., div. canad.		2			2		
31 do	G.-T., L.-L., div. sud.			1			1	3
30 avril.	M.-C., div. canad.	2	2			2		2
31 juill.	do	2				2		2
31 août.	do	2				2		
31 do	G.-T., L.-L., div. sud.	10	1				11	13
30 sept.	M.-C., div. canad.	15	3			18		
30 do	G.-T., L.-L., div. sud.	10					10	28
31 oct.	M.-C., div. canad.	9				9		
31 do	G.-T., L.-L., div. sud.	12					12	21
30 nov.	M.-C., div. canad.	25	1			26		
30 do	G.-T., L.-L., div. sud.	38					38	64
31 déc.	M.-C., div. canad.	56	2		2	60		
31 do	G.-T., L.-L., div. sud.	70					70	130
	Totaux.....	278	15	2	2	145	152	297

EXPÉDITIONS vers les Etats de l'Ouest de bétail vivant en transit des Etats de l'Est et de localités canadiennes, par le Michigan-Central, division canadienne, et par la Loop-Line du Grand-Tronc, division sud; avec indication du nombre des wagons.

Date.	Compagnie.	Chevaux transités.	Chevaux expédiés de localités canadiennes.	Moutons transités.	Bétail vivant et effets de ménage.	Moutons de localités canadiennes.	M.-C., div. can.	Totaux.
1892.								
31 janv.	M.-C., div. can...	8	2				10	10
31 mars.	do ..	3			1		4	4
30 avril.	do ..	11					11	11
31 mai.	do ..	3					3	3
30 juin.	do ..	7					7	7
31 juill.	do ..	3		1			4	4
31 août.	do ..	9	1				10	10
30 sept.	do ..	7					7	7
31 oct.	do ..	6					6	6
		Mulets 1						
30 nov.	do ..	2		1		4	8	8
31 déc.	do ..	6	1			1	8	8
	Totaux.	66	4	2	1	5	78	78

L. SLATER,
Inspecteur.

SAINT-THOMAS, 31 décembre 1892.

No 25.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PARCS À BÉTAIL DE LYN.

(M. W. STAFFORD.)

LYN-STATION, 31 décembre 1892.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire mon rapport annuel sur le bétail américain débarqué aux parcs de Lyn pour manger, boire et se reposer. Le règlement officiel concernant le transport des provenances américaines a été strictement observé.

Les parcs sont parfaitement entretenus : les clôtures et les barrières en bon état de réparation. Les bestiaux canadiens ne peuvent pas approcher de ces parcs. Toutes les bêtes mortes ont été, à l'arrivée, enfouies dans les cours isolées, sous ma direction. Il est venu 1,838 wagons, contenant 29,987 bêtes à cornes, et 30 wagons contenant 680 chevaux. Tous ces animaux qu'on a débarqués, ont été pourvus de nourriture et d'eau d'abreuvement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. STAFFORD,
Gardien.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

No 26.

RAPPORT SUR L'INSPECTION DU BÉTAIL TRANSPORTÉ EN TRANSIT.

(M. JAMES BOWLER, M. V.)

WINDSOR, ONT., 4 janvier 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon second rapport sur les opérations d'inspection, année 1892. J'ai inspecté tout le bétail vivant transporté en transit ou en entrepôt, de Détroit (E.-U.), qu'on a traversé au port de Windsor et expédié par le Canada-Southern, le Grand Tronc et le chemin de fer canadien du Pacifique. Ce mouvement a considérablement augmenté sur le chemin de fer Canada-Southern, et diminué sur le Grand-Tronc. Il passe ici quarante wagons en moyenne par jour, chargés de cochons de Swift, qu'amène le Michigan-Central, depuis novembre. Les animaux qui viennent ainsi sont en santé et en bonne condition hygiénique.

Suit un état indiquant, par mois, le nombre d'animaux que j'ai inspectés aux trois *ship-docks* à Détroit, Etats-Unis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAMES BOWLER, M. V.

Président du bureau des inspecteurs du bétail.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

ÉTAT mensuel des bestiaux examinés par James Bowler, au port de Windsor,
pendant l'année expirant le 31 décembre 1892.

Mois.	Wagons.	Bêtes à cornes.	Cochons.	Moutons.	Veaux.	Chevaux.
Janvier.....	444	3,347	9,133	28,699	314	2
Février.....	82	368	1,529	7,501	95	
Mars.....	100	422	1,562	6,678	214	21
Avril.....	141	1,420	1,468	7,618	435	33
Mai.....	256	1,983	4,518	1,959	297	156
Juin.....	334	4,603	3,924	1,324	323	190
Juillet.....	513	7,490	3,583	2,795	442	82
Août.....	395	5,117	7,393	6,500	351	51
Septembre.....	614	7,445	8,469	9,364	198	138
Octobre.....	591	7,167	14,611	11,495	333	49
Novembre.....	510	5,627	11,127	12,302	235	71
Décembre.....	1,142	8,252	49,055	19,444	212	22 mulets. 40
Totaux.....	5,109	53,241	116,372	118,643	3,449	657 45 mulets.

Agriculture.

N° 27.

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR DES BESTIAUX À WINDSOR.

(M. ROBERT F. GOLDEN, M.V.)

WINDSOR, 31 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur, pour la seconde fois depuis ma nomination, de vous adresser l'état annuel des bestiaux en transit, etc., que j'ai inspectés à ce port d'entrée, et laissés passer après les avoir trouvés en bonne condition et sans maladie.

Espérant que ce tableau vous paraîtra satisfaisant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBERT F. GOLDEN, M.V.

Inspecteur.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

ÉTAT des bestiaux expédiés par la voie du Canada-Southern en entrepôt pendant l'année 1892.

Mois.	Nombre de wagons.	Bêtes à cornes.	Veaux.	Cochons.	Moutons.	Chevaux.
Janvier.....	90	801	27	1,970	4,641	
Février.....	24	12	5	822	1,771	
Mars.....	77	1,228	323		
Avril.....	319	4,645	34	4,348	2,514	16
Mai.....	318	4,293	56	2,451	4,750	58
Juin.....	421	7,196	134	5,211	721	59
Juillet.....	363	5,400	231	3,608	1,515	68
Août.....	390	5,614	135	4,453	2,839	11
Septembre.....	350	4,557	72	5,984	5,784	29
Octobre.....	575	6,933	282	12,321	8,637	149
Novembre.....	300	3,653	113	6,458	5,873	25
Décembre.....	766	6,266	131	27,475	5,579	36
Totaux.....	3,993	50,598	1,220	75,424	44,624	451

R. F. GOLDEN,

Inspecteur.

WINDSOR, 31 décembre 1892.

PAR le Grand-Tronc en entrepôt.

Mois.	Nombre de wagons.	Bêtes à cornes.	Veaux.	Cochons.	Moutons.	Chevaux.
Janvier.....	162	668	120	6,953	9,185	20
Février.....	30	410	179	1,566	15,174	2
Mars.....	93	417	132	6,240	7,249	
Avril.....	77	338	229	3,854	3,176	55
Mai.....	71	840	352	2,282	568	20
Jun.....	38	414	158	1,326	822	3
Juillet.....	42	478	166	1,326	704	
Août.....	97	995	216	2,486	3,911	
Septembre.....	125	1,183	222	4,289	4,983	38
Octobre.....	107	797	174	4,034	4,800	4
Novembre.....	112	722	101	4,223	6,408	
Décembre.....	99	433	161	3,471	7,252	22
Totaux.....	1,053	7,695	2,210	42,050	64,232	164

PAR le chemin de fer canadien du Pacifique, en entrepôt.

Mois.	Wagons.	Chevaux.
Mars.....	2	21
Mai.....	3	48
Jun.....	1	19
Septembre.....	1	12
Totaux.....	7	100

ÉTAT des bestiaux importés.

Mois.	Chevaux.
Janvier.....	4
Février.....	3
Mars.....	2
Avril.....	12
Mai.....	6
Jun.....	4
Juillet.....	2
Août.....	4
Octobre.....	2
Novembre.....	2
Total.....	41

R. F. GOLDEN, M.V.,
Inspecteur du bétail.

WINDSOR, ONT., 31 décembre 1892.

RAPPORT SUR LES BESTIAUX EN TRANSIT DES ÉTATS-UNIS.

(M. THOS A. ALLEN, M.V.)

LONDON, 31 décembre 1892.

MONSIEUR,—Je vous présente avec plaisir mon premier rapport.

Le 15 juin dernier, le ministre de l'agriculture m'a nommé inspecteur du bétail américain passant en entrepôt sur le territoire canadien ; et ses instructions portaient de faire observer strictement le règlement, en tout ce qui serait nécessaire pour préserver le bétail canadien des maladies contagieuses ou infectieuses.

J'ai donné mon temps sans réserve à ce service, depuis que je m'en suis chargé. Je crois pouvoir dire que mes efforts ont été heureux. Il y a peut-être encore quelques changements à faire ; ils se feront, j'espère, avant peu.

Je me suis tout d'abord occupé du nettoyage et de la désinfection des wagons vides. Ces opérations s'exécutent à Black-Rock, N.-Y. Elles m'ont causé beaucoup de dérangements.

Il m'a fallu arrêter plusieurs wagons à Fort-Erié et les renvoyer du côté américain pour être purifiés. La même difficulté ne se présente plus, du moins à l'heure qu'il est ; mais une sévère surveillance sera toujours nécessaire.

Ma seconde préoccupation a été l'inspection des bestiaux. Après mûre considération, j'ai fait savoir que les bêtes à cornes et les cochons seraient inspectés au delà de la frontière, sur territoire américain, et qu'on aurait à procurer aux inspecteurs la facilité de bien faire leur service.

Trois voies ferrées alimentent le Grand-Tronc et le Canada-Southern (Michigan-Central) à Détroit : le M.-C. ; le D.G.H. et M.-R. ; et le Wabash R. Chaque *yard* ou cour a maintenant une plate-forme élevée, bien éclairée et garnie d'une balustrade ; de sorte que l'inspecteur peut faire un examen minutieux des animaux sur les deux *decks*, (étages du wagon), la nuit comme le jour.

Il y a trois inspecteurs à London : les Drs Bowler, Golden et Mathews. En novembre, 89,197 animaux, et en décembre 162,351 ont traversé par le port de Détroit.

Le Grand-Tronc est le seul chemin de fer qui amène des bestiaux à Sarnia, par le tunnel de Sainte-Claire.

L'inspection se fait, de ce côté-ci de la frontière, à la station du tunnel de Sarnia ; il n'y a qu'un inspecteur, le Dr Westell, chargé aussi du service à la quarantaine de Point-Edward.

Nombre des animaux qui ont passé par le tunnel en octobre (je n'ai pas reçu les relevés de novembre et décembre) : wagons, 2,097 ; cochons, 121,031 ; bêtes à cornes, 15,988 ; total, 137,009 têtes. Je conseillerais beaucoup de nommer un inspecteur sous les ordres du Dr Westell, aussitôt que possible.

L'inspection se ferait alors à la station du tunnel de Port-Huron, où une plate-forme longue de 1,000 pieds, haute de 4 et éclairée électriquement, a été construite dernièrement à cette fin.

Le mouvement de transport vers l'est, par Montréal et Saint-Armand (sur la frontière), pour St-Albans, a été moins actif cette année que l'année dernière. Les animaux expédiés de ce côté sont mis à terre à Lyn-Station pour manger, boire et se reposer. Le Grand-Tronc a fourni des parcs, etc., commodes, dont M. Wm Stafford a la garde. Ils ont de bonnes clôtures. Il y a aussi un garage de chargement et de déchargement, qui est enclos.

J'ai employé en partie mon temps à m'assurer que tout était dans l'ordre aux stations intermédiaires, pour l'exécution rigoureuse des règlements, selon les instructions du gouvernement.

Sur le grand-Tronc et le Michigan-Central, ça été l'usage de laver les cochons en dirigeant, au moyen du tuyau de prise, des jets d'eau sur eux, dans les mois chauds d'été, aux stations à réservoirs. Usage critiquable et qui ne devrait être toléré que sous les restrictions nécessaires pour prévenir toute transmission de germe morbide. J'ai notifié aux compagnies qu'il ne serait plus permis.

Abattage des cochons en entrepôt. Il y a en Ontario trois établissements, qui faisaient l'abattage des porcs américains destinés à la consommation : ce sont ceux de M. Davies, à Toronto ; MM. Fearman et frères, à Hamilton ; et de John L. Grant et Cie, à Ingersol. Les trois maisons paraissent fort prospères. Elles n'ont pas eu de porcs des Etats-Unis depuis juin dernier. Si on doit leur permettre d'en recevoir, je conseillerais que ce soit aux conditions suivantes : décharger les wagons de cochons à l'établissement même, par un garage de déchargement fermé de clôtures ; nettoyer et désinfecter les wagons ; toutes les cours et parcs entourés de deux clôtures, espacées de trois pieds ; soumettre toutes les eaux usées et autres liquides à une température d'au moins 260° F. ; et brûler les déchets solides (fumiers compris) sur place.

Respectueusement soumis,

THOS A. ALLEN, M.V.,
Inspecteur.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

RAPPORT SUR LA MALADIE DES BÊTES À CORNES DE PICTOU, EN 1892.

(DR JAKEMAN, M.V.F.)

MONSIEUR.—Le 7 janvier, je reçus une lettre de M. Roary McDonald, d'Arisaig, m'informant qu'il avait une bête à cornes atteinte de cette maladie; et une lettre aussi de M. Hugh Smith, de Pleasant-Valley, qui me disait avoir perdu une bête et en avoir une autre de malade.

Je me transportai sans retard sur leurs fermes; et examen fait, je constatai que l'animal appartenant à M. R. McDonald n'offrait pas de signes bien marqués de la maladie, et que celui de Smith était mort d'une toute autre affection.

Je profitai de l'occasion, pour aller visiter Maryvale et Stellarton; tous les animaux qui avaient été contaminés paraissaient être en santé parfaite.

17 janvier.—Reçu une lettre de M. A.-G. McDonald, d'Arisaig, me donnant avis qu'une de ses vaches était atteinte de la maladie. Le 18, je partis pour sa ferme, où je trouvai deux veaux atteints, que j'abattis.

Sur la ferme de M. Dan. C. Campbell, que je visitai ensuite, je fis tuer aussi deux veaux pour la même cause.

24 février.—J'allai à la quarantaine, et j'y fis abattre 50 têtes de bétail; j'en vendis à l'enchère les carcasses et les peaux, et déposai le produit de ces ventes à la banque au crédit du département.

13 février.—Je reçus une lettre du Dr McEachran, me demandant d'aller visiter la ferme de M. J.-S. Hart à Whyoccomagh, Cap-Breton. Je m'y rendis, et en examinant avec soin son bétail, je trouvai qu'il y avait huit vaches atteintes de la tuberculose; pour confirmer mon diagnostic, j'en tuai une: les poumons n'étaient qu'une masse de tubercules. M. Hart me dit qu'il avait perdu quatorze animaux depuis quatre ans. Son troupeau se compose de jerseys de pure race d'une classe supérieure. Je rendis compte de mon examen au Dr McEachran.

29 février.—Je visitai la ferme de M. James R. Porter, à Green-Hill, comté de Pictou: une vache avait contracté la maladie de Pictou. Je l'autopsiai. C'était le cas le plus caractérisé que j'eusse rencontré depuis des années. Je fis mener les animaux entachés de contact à la quarantaine de Stellarton.

7 mars.—Je visitai la quarantaine, à Stellarton et à Maryvale; les animaux y étaient en bonne santé; cependant, une vache était morte de la maladie, à Maryvale, la veille de mon arrivée.

17 mars.—Reçu un télégramme de M. D.-R. McKay, de Stellarton: un de ses voisins avait une vache malade, à ce que l'on supposait, de l'épizootie. J'allai à sa ferme; ce n'était pas la maladie de Pictou.

18 avril.—Visite aux quarantaines de Stellarton et de Maryvale. Les animaux y étaient en bonne condition.

4 mai.—Le Dr McEachran m'écrivit de me transporter à Beaver-Meadow, comté d'Antigonish, sur la ferme de M. Angus McDonald, dont le bétail serait malade, et de lui rendre compte tout de suite du résultat de mon examen. Je fais le voyage. Il n'y a pas de maladie dans le troupeau, à mon arrivée. Mais, d'après ce qu'on me dit, McDonald a perdu des animaux, morts de l'épizootie de Pictou.

15 mai.—Lettre de John McDonald, de Knoydart; il a une vache malade et me demande d'aller la voir. Je m'y rendis aussitôt, la vache était morte la veille. J'en fis l'autopsie et trouvai une impaction du troisième estomac.

24 mai.—Télégramme de Thomas Simpson, de Stellarton. Il avait une vache malade de l'épizootie de Pictou. Je la fis abattre aussitôt et enfouir.

27 mai.—Télégramme de Charles A. Fraser, de Green-Hill; il craignait qu'une de ses vaches, qui était malade, n'eût l'épizootie. Mais, après avoir examiné la bête, je jugeai qu'elle n'avait pas cette maladie. L'année dernière, cinq de ses animaux

en sont morts cependant. Je lui indiquai un traitement pour sa vache, et il me promit de m'écrire, au bout d'une semaine, comment elle était.

Même date.—Deux jeunes bœufs, tenus en quarantaine à Stellarton aux fins d'expérience, moururent et furent enfouis.

15 juin.—Télégramme et lettre me priant d'aller visiter à Arisaig, le bétail d'Angus McDonald. Je trouvai une vache malade que je fis tuer. J'en trouvai une attaquée aussi, sur la ferme de Wm Gillis, même endroit, et je l'abattis; une autre, sur la ferme de John R. McDonald, à Knoydart, et une autre, sur la ferme de J. W. McInnes, au Cap-George; je les fis abattre. Le reste des bestiaux de ces cultivateurs fut mené par mes ordres à la quarantaine de Maryvale. A Trenton, où je rendis ensuite, je trouvai chez M. Fraser une vache qui avait contracté l'épizootie; elle fut abattue.

12 juin.—Télégramme de Wm Copeland, de Merigomish, m'informant qu'une de ses vaches avait, selon toute apparence, la maladie de Pictou.

19 juin.—Je visitai sa ferme; deux de ses vaches avaient la maladie et je les fis abattre.

16, 17, 18 juin.—Lettres de John Grant, Little-Harbour; de Wm Copeland, Merigomish; de M. P. Olding, Merigomish; de Hugh McGilvary, Maryvale; la maladie était sur leurs fermes et ils me priaient de m'y rendre; j'y allai les 21, 22, 23 et 24; ils avaient en effet des animaux attaqués, que je fis tuer, à l'exception de ceux de John Grant: celui-ci était absent et Mme Grant ne voulut pas qu'on les abattit avant le retour de son mari.

27 juin.—A la suite de lettres et de télégrammes, je visitai le cap George, Egg-Mountain, Knoydart, McArras-Brook, Lismore, Merigomish, New-Glasgow et les Landing-Grounds. J'y trouvai des animaux atteints de la maladie et les fis tuer.

11 juillet.—J'ai été visiter de nouveau les localités infectées, faisant partout abattre les animaux attaqués de la maladie et envoyant les animaux entachés de contact aux quarantaines.

Nouvelles visites aux quarantaines le 25 juillet, et les 3, 11, 17 et 27 août.

17 août.—Lettre du Dr McEachran me priant de remettre au Dr Townsend de New-Glasgow, tous les livres et papiers en ma possession, qui avaient rapport à la maladie des bestiaux de Pictou; ce que j'ai fait à ma dernière visite.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

WM JAKEMAN,
Halifax, N.-E.

N° 30.

RAPPORT SUR L'ÉPIZOOTIE DE PICTOU.

(DR TOWNSEND, M.V.F.)

NEW-GLASGOW, 17 décembre 1892.

MONSIEUR,—Lorsque j'ai été nommé inspecteur (août 1892), il y avait 112 bêtes à cornes à la quarantaine de Maryvale, 24 à celle de Stellarton et 7 séquestrées sur la ferme de M. Logan à Trenton.

A Maryvale, après en avoir vendu 77 de gré à gré, on s'est défait des 35 autres à l'enchère.

Il reste les 7 sur la ferme de M. Logan.

Le tableau suivant indique le nombre de bêtes à cornes abattues depuis le 24 août aux 15 décembre 1892.

Nombre des animaux abattus.

Août.....	9
Septembre.....	12
Octobre.....	8
Novembre.....	3
Décembre.....	4
Total.....	36

Dans les mois d'août, septembre et octobre, alors qu'il y avait le plus d'animaux malades, la maladie était, à peu d'exceptions près, circonscrite aux localités où elle s'est fait plus particulièrement remarquer jusqu'ici, plusieurs cas s'y manifestant presque en même temps, tandis que dans les mois de novembre et décembre, les cas, toujours isolés, se sont produits sur des points où la maladie n'avait pas paru pendant l'été.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,

GEO. TOWNSEND,
Inspecteur.

N° 31.

RAPPORT SUR LE PROGRÈS DES TRAVAUX DE LA SECTION CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE COLOMBIENNE.

(M. W. SAUNDERS.)

OTTAWA, 17 décembre 1892.

MONSIEUR,—A l'occasion de ma démission comme commissaire exécutif du Canada à l'Exposition universelle colombienne, démission que j'ai donnée à regret le 21 novembre dernier, pour raison de santé, j'ai l'honneur de vous rendre compte des travaux qui ont été faits pendant que j'occupais ma charge, et des conventions passées, sous l'autorité de l'honorable John Carling, ancien ministre de l'agriculture, avec les gouvernements des différentes provinces du Canada.

Au mois de novembre 1891, pendant que j'étais dans le Nébraska, où le gouvernement canadien m'avait envoyé recueillir des renseignements sur la fabrication du sucre de betterave, je reçus une lettre de l'honorable ministre, qui me disait de passer par Chicago, en revenant à Ottawa, pour constater l'état des édifices et terrains en voie de préparation pour l'exposition universelle. Conformément à ces instructions, je séjournai plusieurs jours à Chicago, et à mon retour, je fis mon rapport à l'honorable M. Carling, le 15 décembre. Le 11 janvier suivant, un arrêté en conseil me nommait commissaire exécutif du Canada; et le 19, je repartais pour Chicago, où, après avoir bien considéré les besoins présumables du Canada, je fis la demande, au directeur général de l'exposition, d'environ 110,000 pieds carrés en superficie totale, dans les différents édifices en construction.

Je demandai aussi des facilités suffisantes, dans la section des animaux domestiques vivants, pour faire une exhibition "impressive" de spécimens d'animaux pure race des meilleurs types canadiens: chevaux, bêtes à cornes, moutons et cochons; et des exhibitions de chiens et de volailles.

Sur le conseil du commissaire britannique sir Henry Wood, je priai les autorités de l'exposition de vouloir bien, en assignant les surfaces dans les édifices, placer le Canada à côté de l'Angleterre, autant que possible; et c'est ce qu'elles ont fait presque partout. A ce propos, je dois reconnaître ici la très bienveillante assistance que m'a prêté sir Henry Wood, et sa générosité en cédant au Canada, dans trois bâtiments où nous n'avions pas un espace suffisant en situation favorable, une partie des emplacements accordés à l'Angleterre.

Après force négociations et lettres, et plusieurs autres voyages à Chicago, j'ai pu obtenir ce qu'il fallait d'espace au Canada, en lieux avantageux, dans les sections ci-dessous désignées :

	Pieds carrés.
Manufactures.....	21,600
Arts libéraux.....	6,000
Agriculture.....	10,000
Produits de laiterie.....	576
Instruments agricoles.....	7,880
Produits forestiers.....	4,000
Horticulture.....	8,000
Poissons et pêcheries.....	5,000
Mines et industrie minière.....	10,000
Machines.....	11,470
Moyens de transport.....	15,000
Electricité.....	3,000
Beaux-arts (surface murale).....	3,000
Ethnologie et archéologie.....	4,000
Total ...	109,526

Agriculture.

Dans la plupart des cas, ces chiffres représentent la quantité brute; et l'espace est mesuré du milieu des galeries. La superficie totale obtenue, dans les bâtiments, égale presque deux acres et demi. On nous a promis en outre de la place dehors pour les machines de traction.

Dans la section des animaux domestiques vivants, les surfaces suivantes ont été assurées à l'exposition canadienne, avec la promesse par le chef de cette section d'un supplément d'espace, s'il est nécessaire.

Chevaux.....	100
Bêtes à cornes.....	200
Moutons	300
Cochons	100
Volailles—place pour tout se qui sera envoyé.	
Chiens	200

Le 1er avril 1892, un arrêté en conseil fut rendu, portant d'inviter les gouvernements provinciaux à prêter leur co-opération au commissaire exécutif, en vue de rendre la représentation de chaque province aussi complète et satisfaisante que possible, pour tout ce qui relevait des seules autorités provinciales et dans les sections spéciales où la province voudrait figurer. Le 26 avril, par annonce insérée dans la plupart des principaux journaux canadiens, nos producteurs et manufacturiers en tous genres: agriculture, horticulture, exploitation forestière, pêche, industrie minière, machinerie, arts industriels, etc., ont été conviés de former une exposition de nos produits naturels et industriels qui soit de nature à faire honneur au pays.

Par l'ordre du ministre de l'agriculture, j'ai visité les gouvernements de la Nouvelle-Ecosse, de l'île du Prince-Edouard, du Nouveau-Brunswick, de Québec, d'Ontario, du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest, de la Colombie-Britannique, et j'ai fait avec eux des conventions qui ont reçu l'approbation ministérielle et dont les provinces ont été satisfaites.

Dans l'arrêté en conseil du 11 janvier 1892, annonçant l'acceptation par le gouvernement canadien de l'invitation que les Etats-Unis faisaient au Canada de prendre part à l'Exposition universelle colombienne, il est dit que ce gouvernement se chargerait des frais de transport, aller et retour, des objets exposés. L'installation des objets et les salaires de ceux qui en auront le soin et la surveillance seront aussi à sa charge. C'est surtout là-dessus qu'ont roulé les négociations avec les provinces.

A part le Nouveau-Brunswick, toutes les provinces et les Territoires ont répondu à l'appel du gouvernement fédéral, nommé des commissaires et avec pour les assister, des bureaux consultants, honoraires ou actifs, et pourvu aux dépenses. Les conventions conclues entre le représentant du Canada et ceux des provinces, approuvées ensuite par les gouvernements respectifs de ces dernières et sanctionnées par l'honorable ministre de l'agriculture, sont rédigées en forme de mémorandums.

Le gouvernement fédéral est convenu de prendre à sa charge les frais de transport jusqu'à Chicago de tous les objets destinés à l'exposition et les frais de retour, "à condition que ces mêmes objets seront aux risques de leurs propriétaires respectifs, pour ce qui est de l'usure, ainsi que du dommage causé par intempérie, casse, accident d'emballage et de transport, ou toute autre cause." Il a été aussi entendu que le Canada se chargerait des dépenses relatives à la mise en place des marchandises dans les différentes sections (y compris la confection d'installations, etc., convenables), et paierait les salaires de ceux qui seront employés à tenir les objets en bon état de propreté pendant la durée de l'Exposition. A l'égard des frais que les provinces feront pour rendre les objets à des points de rassemblement, d'où ils puissent être transportés plus économiquement par wagons complets à Chicago, ils leur seront remboursés par la commission canadienne.

En ce qui concerne les produits vivants, la commission fédérale s'est engagée à payer leur nourriture à l'exposition; les provinces étant convenues de prendre à leur charge la sélection à faire des animaux dignes d'y figurer, et de fournir à leurs frais les hommes qui les accompagneront et en prendront soin. Cela s'applique aux chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs et volailles. L'exposition canine est confiée au *Dominion Kennel Club*, aidé de la commission canadienne. S'il était nécessaire de

faire faire la quarantaine à des animaux au retour de Chicago, les frais en seraient supportés par le Canada.

Provinces et Territoires se sont obligés à avoir des collections bien faites des produits énumérés ci-dessous, dont on composera des groupes.

Ontario.

Minéraux, bois, fruits, légumes et miel. La province s'est obligée aussi à préparer, de concert avec la commission canadienne, une exposition de ses produits agricoles. Elle fournira les flacons et bocaux nécessaires pour les conserves de fruits; et le Canada ceux dont on aura besoin pour les grains et le miel. Cette province est convenue de préparer une exposition scolaire et une exposition d'animaux domestiques vivants.

Québec.

Minéraux, bois, fruits, légumes et miel. La province préparera, de concert avec la commission canadienne, une exposition agricole; la commission ayant à fournir les bocaux et flacons destinés à contenir les conserves de fruits, les grains et le miel. La province aura une exposition scolaire, et une exposition d'animaux domestiques.

Nouvelle-Ecosse.

Est convenue d'avoir des spécimens de ses minéraux et de ses fruits, et de préparer, de concert avec la commission canadienne, une exposition de ses produits agricoles. Le Canada fournira les flacons et bocaux nécessaires pour les fruits et les grains. La province n'exposera pas de bétail vivant, mais elle a promis d'avoir une exposition scolaire, et d'aider au département de la marine et des pêcheries à préparer une représentation complète des poissons alimentaires de la Nouvelle-Ecosse.

Ile du Prince-Edouard.

Le gouvernement provincial préparera une collection des produits agricoles et des fruits de l'île, le gouvernement fédéral s'engageant à fournir les flacons et bocaux pour les échantillons. L'île préparera aussi une exposition figurative de son système d'instruction publique, enverra des spécimens de ses produits manufacturiers, et fera une sélection de ses chevaux.

Nouveau-Brunswick.

Après une longue discussion avec moi, les membres de son gouvernement ont refusé de participer en rien à l'Exposition universelle colombienne. A un second voyage que j'ai fait, plus tard, cependant, le premier ministre a promis de coopérer, autant qu'il était possible alors, à la préparation d'une exposition des grains céréales et autres produits agricoles de la province; et je crois que M. Julius Inches, secrétaire provincial de l'agriculture, s'est en effet procuré un certain nombre d'échantillons.

Manitoba.

Cette province s'est chargée d'avoir une exposition de ses produits agricoles, de ses légumes, et de ses fruits cultivés et sauvages, le gouvernement fédéral devant lui fournir les vases de verre à mettre les échantillons de grains et de fruits. La province préparera aussi une collection de ses bois, minéraux, gibier, gros et menu, et quelque représentation de ses produits manufacturiers, du son système scolaire, ainsi qu'une exposition des véhicules en usage primitivement dans le pays, tels que traîneaux à chiens, charrette de la rivière Rouge, etc. On aura un choix d'animaux domestiques pour faire connaître le bétail élevé dans la province.

Territoires du Nord-Ouest.

Les Territoires ont promis de préparer une exposition de leurs produits agricoles, légumes, fruits naturels et cultivés, avec l'entente que les vases de verre pour les

Agriculture.

grains et les fruits leur seront fournis par le Canada. Ils forment aussi des collections de minéraux, de bois et de poissons, et préparent une exposition scolaire; mais ils n'ont promis aucun envoi d'animaux domestiques.

Colombie-Britannique.

Elle exposera des minéraux, bois, fruits, légumes et produits agricoles. L'Association fructicole provinciale avait déjà reçu, à l'époque de mon voyage, des bocaux de verre pour les conserves de fruits, mais il a été convenu que le Canada en fournirait d'autres, si c'était nécessaire, ainsi que les récipients dont on aurait besoin pour les grains céréales. La Colombie-Britannique prépare en outre, une collection de ses poissons, et compte envoyer de très beaux spécimens de ses oiseaux et quadrupèdes sauvages. Elle aura aussi son exposition scolaire.

Il a été formellement entendu, dans toutes ces conventions, que les dispositions arrêtées avec les provinces n'apportaient aucune restriction à l'autorité du commissaire exécutif, lequel aura charge de tous les objets destinés à l'exposition et fera la répartition des espaces affectés au Canada.

La commission canadienne s'est chargée de réunir les objets d'un caractère plus général, aux sections des produits manufacturés, machines, moyens de transport, électricité, beaux-arts, etc. Dans les provinces centrales et les plus peuplées, ce travail se fait surtout au moyen d'une sollicitation personnelle. Le commissaire exécutif a assisté à plusieurs assemblées de manufacturiers, tenues dans les grandes villes, et où l'on a discuté les dispositions prises par le gouvernement fédéral à l'égard des exposants. Aux provinces éloignées, moins riches en fabriques, le commissaire a donné ses informations et explications par correspondance. Il avait pour l'aider M. J.-S. Larke, d'Oshawa, en Ontario; M. Lucien Huot, de Montréal, a été un auxiliaire utile dans la province de Québec, où a opéré aussi M. Larke; M. W.-D. Dimock, de Truro, a été employé dans la Nouvelle-Ecosse; et M. E.-A. Charters, de Sussex, dans le Nouveau-Brunswick. On doit surtout à leur zèle et à leurs efforts d'être assuré d'une excellente exposition de nos produits fabriqués.

Je vais à présent faire connaître, en peu de mots, le progrès et l'état présent des travaux dans chaque section.

Produits manufacturés.

Comme je l'ai dit précédemment, l'espace affecté au Canada dans le palais des manufactures est de 21,600 compte brut, ou de 16,192 compte net. D'un seul tenant et de figure rectangulaire, il occupe une situation apparente, très désirable, en continuité de l'emplacement attribué à l'Angleterre, dans la galerie centrale. Il y a de larges ailes sur trois de ses côtés; de mutuel accord avec le commissaire britannique, un passage de dix pieds est laissé entre le Canada et la mère-patrie; ce qui le rendra accessible au public de tous les côtés. Au nombre des produits les plus importants de la section canadienne, il y aura des représentations considérables des suivants: tissus de coton, tissus de laine, tapis, habillements, articles de cuir, fourrures, balances, poêles et fourneaux, meubles, terres cuites, papiers, livres blancs, ficelles, papiers peints, verres de couleur, articles en bois, parfumerie, produits de verrerie, ouvrages en plaqué, en cuir et en fer, taillanderie, et une infinité d'autres articles.

Parmi ceux qui ont demandé de grandes places dans cet édifice, figurent D. Morrice et fils, John C. Watson et Cie, H. R. Ives et Cie, Compagnie *Consumers Cordage*, Belding, Paul et Cie, J. C. Wilson et Cie, E. Chanteloup, George T. Slater et fils, Lyman, fils et Cie, Compagnie de papeterie Rolland, Compagnie *Warren Scale*, Compagnie *Montreal Cotton*, Compagnie *Globe Woollen Mills*, de Montréal; Wm Marsh et Cie, Félix Gourdeau, G. Rochette, C. Bellerive, de Québec; Compagnie *Cascade Narrow Fabric*, de Coaticook, Québec; Compagnie *Corticelli Silk*, de Saint-Jean, Québec; Dodge et Adams, de Saint-Jean, N.-B.; Epps, Dodge et Cie, de Saint-George, N.-B.; Compagnie *Yarmouth Woollen Mills*, d'Yarmouth, N.-E.; Compagnie *Diamond Glass*, de New-Glasgow, N.-E.; McDonald frères, de Glendyer, N.-E.; Compagnie *Oxford Furniture*, d'Oxford, N.-E.; Compagnie *Toronto Carpet*, Beardmare et Cie, C. Wilson et Cie, J. McCausland et fils, Brown frères, Barber et Ellis, Compagnie Cobban,

Compagnie *Acme Silver*, W. B. Malcolm, Compagnie E. et C. Gurney, J. H. Rogers, Compagnie *Don Valley Pressed Brick*, de Toronto, Ont.; W. E. Sanford et Cie, Compagnie *Canadian Screw*, Compagnie *Gurney Scale*, G. B. Greening *Wire Company*, d'Hamilton, Ont.; S. et H. Borbridge, *Cole's National Manufacturing Company*, d'Ottawa, Ont.; Compagnie McClary, Pigott et Bryan, Compagnie Featherbone du Canada C. E. Anderson, de London, Ont.; W. E. Welding, de Brantford, Ont.; J. J. Turner et fils, de Peterborough, Ont.; Compagnie *Oshawa Malleable Iron*, d'Oshawa, Ont.; Compagnie *Rosamond Woollen* d'Almonte, Ont.; Shirley et Dietrich, Newlands et Cie, James Warnock et Cie, de Galt, Ont.; Jas Hall et Cie, de Brockville, Ont.; Compagnie *Breithaupt Leather*, de Berlin, Ont., etc.

Une place est réservée pour une grande exposition d'ouvrages féminins de toutes les provinces canadiennes, ainsi que pour une exhibition spéciale d'objets indiens.

Arts libéraux.

Cette section, notamment l'exposition scolaire, occupera une partie assez considérable des galeries au palais des manufactures. La surface affectée au Canada est de 6,000 pieds carrés. La préparation des collections destinées à faire connaître le système scolaire d'Ontario, préparation confiée au Dr S. P. May, de Toronto, est déjà fort avancée, et je puis en dire autant des collections québécoises. Le Dr McKay, d'Halifax, tient bien la main aux apprêts dans sa province, et on peut s'attendre aussi que l'île du Prince-Edouard, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique auront de belles expositions. On aurait pu couvrir de ces objets une superficie beaucoup plus grande que celle que l'on a, s'il avait été possible de l'obtenir.

Parmi les produits exposés dans cette section seront : les instruments de musique, les instruments d'optique, les appareils et instruments de l'art médical, le matériel sanitaire, les photographies, etc. Figureront, entre autres, comme exposants : O. Newcombe et Cie, Whaley, Boyce et Cie, R. S. Williams et fils, A. et S. Nordheimer, Joseph Hugell, Campbell et fils, de Toronto; Henry Grant et fils, W. Notman et fils, A. Henderson, et H. Williams, de Montréal; Compagnie *Dominion Organ and Piano*, de Bowmanville, Ontario; Compagnie *Canadian Office and School Furnishing*, de Preston, Ont.; et Compagnie *Goderich Organ*, de Goderich, Ont.

Agriculture.

Le Canada a, dans le palais de l'agriculture, deux places, l'une de 5,330 et l'autre de 2,450 pieds carrés, compte net. Très avantageusement situés sur l'allée centrale, elles sont attenant à l'emplacement donné à l'Angleterre. On se propose de dresser un grand trophée, en façade, au milieu de la première des deux places, dans lequel seront groupés des produits agricoles recueillis sur les fermes expérimentales canadiennes; et de réserver de l'espace pour y exposer une carte très étendue du Canada, comprenant les dernières lignes de chemins de fer et les nouveaux établissements de colons; le reste à peu près de la superficie sera divisé entre les provinces, qui y auront des collections considérables de leurs céréales, et autres produits agricoles. En faisant le plan des aménagements on aura soin de les disposer de manière que les objets y soient découverts et bien éclairés, et que les visiteurs les puissent voir plus ou moins complètement de quelque point donné. Il y aura là des échantillons de grains récoltés en des centaines de localités différentes, depuis l'île du Prince-Edouard, dans l'océan Atlantique, jusqu'à l'île Vancouver, dans le Pacifique, et depuis les pays de la rivière la Paix et d'Athabaska jusqu'à la frontière des États-Unis; ils démontreront que cette immense région est propre à porter les plus belles qualités de céréales, et aussi que le Canada est destiné à occuper bientôt un rang très important dans le monde comme producteur de vivres. C'est aussi à ce même endroit que seront les collections de quadrupèdes et d'oiseaux empaillés de certaines provinces. Il sera difficile de procurer aux provinces et aux Territoires dans la limite de la superficie obtenue, l'espace que chacun voudrait occuper au palais de l'agriculture. Le second emplacement sera bien garni par les produits agricoles manufacturés. Dominant tous les autres, se verra le fromage *mammouth*, pesant plus de 22,000 livres, qui a été fabriqué sous la direction

Agriculture.

du commissaire fédéral de la laiterie, M. James W. Robertson. L'association des meuniers du Canada prépare une exposition collective de toutes les principales "marques" de farines canadiennes. Il y aura aussi exposition de biscuits, lait condensé, ales et bières, conserves de viandes, lin et ses produits, amidons, sucre d'érable, etc.

Au nombre des principaux exposants dans cette section, sont: Christie, Brown et Cie, de Toronto; H. Walker et fils, de Walkerville, Ontario; Compagnie *Carling Brewing and Malting*, John Labatt, de London, Ont.; Thomas Holliday, de Guelph, Ont.; Compagnie *British American Starch*, de Brantford, Ont.; J. et J. Livingston, de Baden, Ont.; J. W. Windsor, C. Gurd et Cie, Compagnie *G. H. Grimm Manufacturing*, de Montréal; Compagnie *Truro Condensed Milk and Canning*, de Truro, N.-E.; John Lindburg, d'Halifax, N.-E.; Edward Drury, et Blackwood frères, de Winnipeg, Man.

Instruments et machines d'agriculture.

Le Canada a dans cette section une superficie de 7,880 pieds carrés, qui donnera, déduction faite des allées, environ 6,204 pieds de surface pour les objets exposés. Les demandes vont déjà à 8,718 pieds. On peut donc compter sur une excellente exposition. Un étalage remarquable sera celui de la Compagnie Massey-Harris, de Toronto, laquelle représente cinq différentes maisons réunies, et qui occupera à peu près la moitié de l'emplacement canadien. Parmi les autres exposants, Compagnie *Watson Manufacturing*, d'Ayr, Ontario; John Abell, de Toronto; George White et fils, de London, Ont.; Coulthard, Scott et Cie, d'Oshawa, Ont.; Compagnie *Cochshutt Plough*, Compagnie *Verity Plough*, de Brantford, Ont.; Tolton frères, de Guelph, Ont.; Compagnie Sawyer et Massey, d'Hamilton, Ont.; Compagnie *Johnston Patent Plough Share*, de Toronto; J. Fleury et fils, d'Aurora, Ont.; et Compagnie *Halifax Shovel*, d'Halifax, N.-E.

Produits de laiterie.

Il avait été demandé 3,000 pieds en superficie pour les produits de laiterie canadiens; mais l'édifice étant peu spacieux, il a fallu placer le fromage mammoth dans le palais de l'agriculture, et restreindre l'exposition canadienne dans celui de la laiterie à 576 pieds carrés, ne pouvant avoir davantage. On est déjà assuré de 1,000 fromages de fabrication canadienne, la plupart de l'année 1892, mais avec assez de spécimens de 1891 pour montrer les qualités de durée et de conservation du produit canadien. Si à tout cela on ajoute les fromages frais de 1893, il n'y aura probablement pas moins de 400 spécimens tous choisis de fabrication canadienne, qui figureront à chacune des quatre périodes de concours. Le commissaire fédéral de la laiterie a charge de cette exposition spéciale, et est assisté dans son travail de sélection par les employés des associations de laiterie des différentes provinces et par d'autres experts. On s'attend avec confiance que cette exposition de fromages, à laquelle prendront part toutes les provinces et les Territoires, surpassera en qualité tout ce que le Canada a exposé jusqu'à présent, et qu'elle obtiendra sa bonne proportion de récompenses.

On se prépare aussi à faire une belle montre de beurres de fine qualité, de toutes les plus importantes régions de production laitière. Nos fromages et nos beurres sont déjà fort estimés par les consommateurs européens, et il est à croire que l'exposition de Chicago va montrer au monde quels avantages offrent le climat et le sol de notre pays à l'industrie laitière.

Produits forestiers.

Le palais des bois a été construit de manière à nécessiter pour soutiens, sur toute l'étendue de sa façade, des groupes de colonnes. Chacun se compose de trois troncs d'arbres, de 12 à 15 pouces de diamètre et de 25 pieds de hauteur, ayant encore leurs écorces. Le Canada a été invité à fournir quelques-uns de ces groupes. Ontario en aura cinq et Québec un. Ils sont posés maintenant, et représentent les principales essences parmi celles qui sont encore très abondantes dans les deux provinces. Ces spécimens seront étiquetés et on y attachera la statistique de la richesse forestière des provinces d'où ils ont été tirés. L'exposition canadienne sera installée sur un

emplacement d'environ 3,020 pieds compte net, et comprendra les envois préparés par les provinces d'Ontario, de Québec et de la Colombie-Britannique, avec les spécimens qui viendront du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. Les collections consisteront en sections d'arbres, bois fendus et sciés, sous toutes les formes marchandes, bardeaux, feuilles à plaquer, pulpe de bois, etc. Le service géologique exposera, au milieu de ces collections, une magnifique série de photographies d'arbres forestiers du Canada. A en juger par les préparations en cours, on ne peut douter que l'exposition canadienne dans la section des bois ne soit fort belle, et fort considérable aussi.

Horticulture.

Notre montre de fruits devra contribuer beaucoup à dissiper les fausses idées qui règnent en plusieurs pays touchant les climats du nôtre. Nous aurons 8,000 pieds carrés pour nos légumes et nos fruits. La plupart des provinces se sont mises activement en œuvre de préparation, et en y employant des gens compétents, ont réussi à composer de très grandes collections de spécimens frais et conservés. Les espèces molles et de mauvaise garde sont mises dans de jolis bocaux en verre, d'une infinie variété de formes, choisis par votre commissaire exécutif, qui a visité, pour faire ce choix, les principales fabriques aux États-Unis. Les fruits des bocaux sont dans des liquides antiseptiques préparés d'après les instructions de la commission fédérale.

En Ontario, la tâche de collectionner et conserver les fruits a été confiée à la direction de M. A.-H. Pettit, de Grimsby, président de la *Fruit Growers Association* d'Ontario. Dans la province de Québec, M. M. A. Hamilton et R. W. Shepard, jeune de Montréal; dans la Nouvelle-Ecosse, M. J.-W. Biglow, de Wolfville, président de la *Fruit Growers Association* de la province; et dans la Colombie-Britannique, M. E. Hutcherson, expert réputé en fruits de cette province, se sont chargés du même soin. Environ 3,000 bocaux, de toutes dimensions, ont été remplis de fruits, dont la plupart, à ce que l'on espère, conserveront par l'effet du fluide antiseptique leur apparence naturelle. Déjà, par elle-même, cette exposition serait très belle; mais il y aura de plus, en grandes quantités, des pommes et des poires de choix qui ont été expédiées, en l'état frais et naturel, à Chicago, où le commissaire exécutif avait fait ses dispositions pour qu'elles fussent déposées dans les chambres frigorifiques du *Produce Cold Storage Exchange*; elles y seront tenues dans une température égale, légèrement au-dessus du degré de congélation, jusqu'à ce que le temps soit venu de les exposer, et l'on espère qu'elles auront alors, avec une chair ferme, toute leur coloration naturelle. Ontario a envoyé 81 demi-barils et 1 baril de pommes et 2 *casks* de poires; Québec, 163 boîtes de pommes; la Nouvelle-Ecosse 100 boîtes de pommes et de poires; l'île du Prince-Edouard, 13 boîtes de pommes et de poires. Il a été aussi reçu du Nouveau-Brunswick, 1 boîte de pommes par l'intermédiaire de M. E.-A. Charters, et 1 boîte venue de la réserve indienne de Tuscarora et Rice-Lake. A quoi il faut ajouter un envoi considérable, pesant environ deux tonnes, que va faire sous peu la Colombie-Britannique.

On a placé aussi, dans les magasins de la *Cold Storage Company*, en attendant l'exposition, de nombreuses collections d'échantillons de légumes et de racines des champs, en très belle condition. Ontario a 25 boîtes et 2 barils de ces produits; Québec, 14 boîtes et 1 baril; la ferme expérimentale de Brandon, Manitoba, 25 boîtes; la ferme expérimentale d'Indian-Head, Territoires du Nord-Ouest, 12 boîtes; la ferme expérimentale centrale d'Ottawa, 5 boîtes; la réserve indienne de Tuscarora et Rice-Lake, 2 boîtes; le Nouveau-Brunswick, 1 boîte, par l'intermédiaire de M. E.-A. Charters; et la ferme expérimentale de Nappan, N.-E., 34 boîtes et 2 barils, partie récoltés sur la ferme et partie obtenus de cultivateurs, par son directeur M. Wm M. Blair, avec l'aide de M. Howard Trueman, de la Pointe de Bute, N.-B., en différentes localités de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. On a formé une collection de racines et légumes en Colombie-Britannique, mais elle n'a pas encore été expédiée.

Le nombre total de nos colis ainsi emmagasinés au froid à Chicago est de 362 de fruits et 127 de racines et légumes. Notre exposition de fruits aura d'autant plus de chances de produire une impression favorable, que la récolte de plusieurs États de l'Ouest a été si mauvaise l'année dernière que quelques-unes ne pourront pas figurer

Agriculture.

à l'exposition. Pour cette raison, le Canada aura à sa disposition un plus grand espace, et il le remplira de manière à se faire honneur. On se propose de continuer à faire de chaque province des envois copieus de fruits de toutes sortes à mesure qu'ils mûriront, et pour comble, d'avoir une grande exhibition de fruits d'automne et d'hiver, tout fraîchement sortis des vergers, dans les derniers mois de l'exposition. On fera de même pour les racines et les légumes. Il y aura aussi, au palais de l'horticulture, une fort belle collection de vins faits avec du raisin canadien.

Produits de la pêche.

Il a été accordé au Canada 3,607 pieds en superficie au rez-de-chaussée du palais affecté à ces produits, et 1,350 autres tout à côté, dans la galerie. Nous aurons là l'excellente collection faite par le département de la marine et des pêcheries, avec, pour noyau, celle, si remarquable, du muséum ichthyologique d'Ottawa. De beaux spécimens des poissons comestibles des provinces de l'Est, ont été reçus à Ottawa, et l'on va y joindre les envois que prépare la Colombie-Britannique. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est à former pareillement une collection des espèces que nourrissent les eaux lacustres et fluviales de cette immense région. L'espace donné au Canada sera donc bien rempli.

Minéraux.

Dans le palais des mines, le Canada aura une très belle exposition. Il est en bonne place, à côté de l'Angleterre, et y occupera environ 10,000 pieds en superficie brute, soit 8,350 pieds de surface utile. Les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et de la Colombie-Britannique, plus particulièrement riches en minéraux, font de leur mieux pour former une collection sensationnelle. De grosses masses de nickel, cuivre, fer et houille, de beaux spécimens de minerais d'or et d'argent, de mica, amiante et phosphate, y paraîtront entre cent autres produits des industries extractives. Les autres provinces et les Territoires se font aussi des collections minérales, mais moins nombreuses; toutes seront mises en groupe, par province, et composées au point de vue commercial. De son côté, le service géologique exposera une collection très complète des minéraux canadiens, groupés et classés d'une manière scientifique. Tout cela, on peut y compter, attirera vivement les regards et engagera encore davantage les capitaux à exploiter tant de richesses naturelles.

Machines.

L'espace total de 14,470 pieds attribué au Canada dans le palais des machines, équivaut à une surface libre de 7,226 pieds carrés, et après avoir fait la part des allées grandes et petites, qu'il faut ménager dans une exposition de cette nature, il restera pour le placement des objets tout au plus 5,780 pieds carrés. Les places demandées représentent un total de 6,110 pieds; c'est dire que notre section sera bien remplie. Voici nos grands exposants: Compagnie Robb, d'Amherst, N.-E.; Compagnie *Kingsley Boiler*, T. McAvity et fils, de Saint-Jean, N.-B.; John Laurie et frère, de Montréal; MacGregor, Gourley et Cie, Cant frères, de Galt, Ont.; *Waterous Engine Works*, de Brantford, Ont.; J. C. Wilson et Cie, de Picton, Ont.; Compagnie *Central Bridge*, de Peterborough, Ont.; A. R. Williams, John Abell, L. A. Morrisson, de Toronto; John Bertram et fils, de Dundas, Ont.; Compagnie *London Tool*, de London, Ont.; et *Ronald Steam Fire Engine Works*, de Brussels, Ont., et nombre d'autres.

L'exposition des machines dans la section canadienne va prouver que notre pays a fait des progrès rapides dans cette branche importante de l'industrie manufacturière.

Moyens de transport.

Dans ce palais, le Canada a une superficie totale de 15,000 pieds carrés, contiguë à l'emplacement de l'Angleterre. La moitié environ sera occupée par la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, qui exposera une locomotive et un train complet de wagons élégamment construits et pouvant des améliorations les plus récentes. Il a été convenu que ce train serait placé le long d'un train de wagons anglais envoyé par le *London and North-Western Railway*; en sorte que les visiteurs pourront faire la comparaison des avantages de l'un avec ceux de l'autre. Pour montrer quels étaient, avant la construction des voies ferrées, les moyens de trans-

port usités au Nord-Ouest, il y aura, auprès des wagons, un traîneau à chiens et une charrette de la Rivière-Rouge. Le C. P. R. exposera aussi un modèle de l'un des steamers de la nouvelle ligne du Japon et une très belle série de photographies de paysages qui se recroisent sur sa ligne. Le Grand-Tronc aura un modèle de son tunnel sous la rivière Déetroit à Sarnia, avec une série de vues photographiques. Des places ont été promises aux compagnies de chemins de fer Windsor-Annapolis, des Comtés de l'Ouest, de la Nouvelle-Ecosse, et au Québec et lac Saint-Jean; et des fabricants de toutes les provinces ont demandé à faire des expositions de voitures d'été et d'hiver, chariots, charrettes, chaloupes, canots, bicycles, etc. Principaux exposants canadiens : Compagnie Starr, d'Halifax; Alexis Rancour, de Québec; S. Vessot et Cie, de Joliette, Québec; Wm Grey et fils, et la Compagnie Chatham, de Chatham, Ont.; Adams et Fils, de Paris, Ont.; G. W. Robinson, de Kingston, Ont.; Louis Massero, Montréal; Compagnie J. B. Armstrong de Guelph, Ont.; A. A. Archibald, de Truro, N.-E., Strickland et Cie, de Lakefield, Ont.; Herald frères, de Gore's-Landing, Ont.; Wm English Canoe Company, de Peterborough, Ont.; Compagnie Montreal Canoe and Boat, Compagnie Montreal Car Wheel, de Montréal; Compagnie St. Thomas Car Wheel, de Saint-Thomas, Ont.; Henry Mosely, de Dartmouth, N.-E., etc. Il sera difficile de faire une place à tous les objets admis.

Electricité.

Les objets exposés par l'industrie canadienne dans le palais de l'électricité ne seront pas très nombreux, mais ils seront attractifs et les 3,000 pieds carrés qui nous sont affectés seront bien garnis. Une des choses les plus intéressantes qu'on y verra, est un appareil "exchange" de téléphone automatique, construit par Romaine Callender, de Brantford, Ont., et qui est une application de nouveaux principes.

Beaux-Arts.

Au mois de février 1892, le commissaire exécutif eut une conférence avec le comité exécutif de l'Académie royale canadienne des beaux-arts, sur les moyens d'obtenir une exposition satisfaisante des meilleures œuvres de nos artistes. Il traita aussi ce sujet par lettres avec la Société des artistes d'Ontario. Les artistes prièrent le commissaire exécutif de demander 4,000 pieds carrés de surfaces murales, ce qu'il fit aussitôt; mais il ne fut possible aux chefs de la section des œuvres d'arts, à Chicago, de donner au Canada que 2,895 pieds carrés. Cet espace, qui se mesure à commencer de 2 pieds et demi du parquet jusqu'à la hauteur de 15 pieds, est en situation apparente dans deux salons à droite de l'entrée de devant, par où les visiteurs auront à passer pour parvenir à l'exposition anglaise. Après plusieurs conférences avec les représentants des associations canadiennes des beaux-arts, les décisions suivantes furent prises d'un commun accord :—

Il se tiendrait des expositions de peintures à Toronto, sous les auspices de l'*Ontario Society of Artists*, à la fin de décembre 1892 ou au commencement de janvier 1893, et à Montréal, en février 1893, sous les auspices de la *Royal Canadian Academy*, pour faire choix d'œuvres à envoyer à Chicago.

Le comité chargé de ce choix se composerait de trois membres nommés par l'Académie royale canadienne, deux nommés par la société des artistes d'Ontario, un membre nommé par l'association des beaux-arts d'Ottawa, et un par l'association des beaux-arts de Montréal.

Si le comité ne trouvait pas à ces expositions un nombre suffisant de peintures et dessins de mérite, il aurait à y suppléer par des emprunts aux collections privées.

Un comité de deux membres choisis l'un par l'académie royale canadienne et l'autre par la société des artistes d'Ontario, se transporterait à Chicago pour y régler et surveiller la mise en place de toutes les œuvres exposées.

En considération d'un don de \$2,000, à prendre sur le crédit ouvert par le gouvernement fédéral, pour l'exposition, au secrétaire-trésorier de l'académie royale canadienne, les artistes se sont engagés à faire tout travail nécessaire, à payer les frais de sélection, emballage, voyage et séjour, déballage et installation, à charger une personne compétente du soin des objets exposés et à lui payer ses dépenses pendant toute la durée de l'exposition, à faire, à leurs frais, remballer tableaux et dessins

Agriculture.

en novembre et à les expédier aux propriétaires. En un mot, les artistes se sont chargés de tout le travail et de toutes les dépenses, à l'exception des frais de transport des objets à Chicago et de leur renvoi aux propriétaires. A l'égard de ces derniers frais, la commission canadienne est convenue de les payer.

Comme les surfaces mises à la disposition du Canada dans le palais des beaux-arts n'ont pas, il s'en faut de beaucoup, l'étendue demandée, le choix des œuvres sera nécessairement sévère, et je ne doute point que l'exposition ne fasse honneur au pays.

Ethnologie et archéologie.

La principale exposition dans cette section, où le commissaire a demandé 1,000 pieds carrés, sera celle du *Canadian Institute* de Toronto, qui possède une collection très considérable d'objets intéressants, se rapportant aux sauvages du Canada. M. David Boyle, de Toronto, prépare cette exposition, qui sera complète et tout à fait curieuse.

Exposition spéciale par le département des affaires indiennes.

Près de ces antiquités indiennes, il y aura une exposition d'ouvrages des races existantes. Le département des affaires indigènes a entrepris de réunir, par le moyen de ses agents, dans toutes les parties du Canada, des spécimens de l'industrie des diverses tribus qui y sont répandues. On verra aussi des produits agricoles et horticoles venant d'elles. Il y a, joignant le pavillon destiné à l'exposition ethnologique, un terrain qui s'étend le long d'une lagune, que l'on réserve, pour être occupé par des représentants vivants des tribus qui habitaient l'Amérique à l'époque de sa découverte. Le professeur F. W. Putnam, directeur de cette section, a promis un emplacement suffisant pour y dresser trois "loges" de sauvages canadiens du Nord-Ouest appartenant à des tribus étrangères aux Etats-Unis. M. Hayter Reed, commissaire des indigènes au Nord-Ouest, s'est chargé d'envoyer trois familles, avec leur costume, leurs armes et leurs ustensiles, représentant l'état sauvage. On fait aussi des dispositions pour envoyer à l'exposition de jeunes Indiens des deux sexes, formés aux écoles industrielles que le gouvernement a créées en différentes parties du Nord-Ouest; on les placera à la section canadienne du palais des manufactures, où ils seront occupés chacun à son travail particulier. En envoyant des enfants de toutes ces écoles, par groupes se relayant, on espère procurer à leurs élèves les plus méritants l'occasion de montrer les résultats de l'enseignement qu'ils reçoivent et l'habileté qu'ils ont acquise dans leurs différents travaux. Cette exposition est destinée à faire connaître, dans une certaine mesure, les fruits de la politique libérale et paternelle que le gouvernement canadien exerce depuis si longtemps envers les populations indiennes.

Autres expositions départementales.

Le département des chemins de fer et canaux forme une collection propre à attirer l'attention sur la grandeur de nos ouvrages publics et les excellentes facilités que le Canada possède pour le transport de ses marchandises de l'intérieur aux rivages maritimes. Des envois demandés représenteront le service postal canadien, notre système de milice et de défense, le service de notre police à cheval du Nord-Ouest, et le caractère des scènes qu'offrent les parcs nationaux réservés par le gouvernement canadien dans les chaînes de montagnes de l'Ouest. Tout cela ajoutera à l'intérêt de notre exposition.

Travaux des fermes expérimentales

Comme l'agriculture est le fondement de la prospérité du Canada, et que les fermes expérimentales ont été établies spécialement pour promouvoir cette industrie, on pouvait s'attendre qu'elles figureraient dans la section des travaux agricoles. En effet, elles fourniront les éléments d'un trophée collectif qui doit faire ressortir leurs produits propres, et compléteront les expositions provinciales. Les travaux à faire sur chaque ferme ont été projetés et résolus au commencement de l'année; on y a semé de nombreuses variétés de blé, avoine, orge, seigle, pois, fèves, maïs, millet, racines, pommes de terre, etc., pour avoir une belle diversité de produits apparents.

Des centaines d'espèces céréales ont été cultivées, et quantité de grain est conservé en paille pour des usages décoratifs. A l'égard des produits qui n'entreront pas dans le trophée, voici ce qu'on en doit faire : la ferme centrale répartira ce qui lui restera entre Ontario et Québec, dans la mesure utile ; les produits de la ferme expérimentale de Nappan, N.-E., iront grossir les collections des provinces maritimes ; la ferme expérimentale de Brandon, M., contribuera à la collection du Manitoba ; la ferme expérimentale d'Indian-Head, en fera autant pour le Nord-Ouest, et celle d'Agassiz pour la Colombie-Britannique. Quoique, dans tous ces cas, les produits apportés des fermes expérimentales ne soient ajoutés aux produits des cultures individuelles que pour les compléter, il est certain que par là les provinces seront assurées d'avoir une bien plus grande variété de produits qu'elles n'auraient eu autrement.

Ce n'est pas tout. On a formé à la ferme expérimentale centrale une collection de plus de 300 bocaux de conserves de fruits ; et une collection de plus de 200 arbres et arbustes toujours verts, plantés dans de grands pots, qui serviront à décorer, associés aux grains et aux fruits du trophée, ou placés sur les terrains autour du pavillon canadien. Ces plantes sont à présent bien enracinées et vigoureuses ; elles conserveront, en quelque lieu qu'elles soient mises, leur verdure et leur beauté.

Bocaux et autres récipients de verre pour les fruits, les grains, etc. J'ai déjà dit que, selon la convention faite avec les provinces, la commission fédérale est tenue de fournir tous les vases de verre nécessaires pour l'exposition des grains et, dans la plupart des cas, pour les fruits. Il n'est pas possible même de savoir combien il en faudra ; mais vu la difficulté de s'en procurer une grande quantité à bref délai, on a cru que l'on ferait bien de s'en procurer une forte partie par avance, sauf à pourvoir ensuite aux insuffisances par des commandes limitées aux besoins. En juin 1892, le commissaire a visité les principales manufactures où ces vases sont fabriqués, et acheté une grande variété de modèles désirables, dimensions assorties, depuis une chopine jusqu'à un demi-boisseau, en tout 7,780 bocaux, etc. Sur ce nombre, environ 1,800 ont été employés, principalement pour la préparation de fruits dans les différentes provinces. Restent environ 6,000 en magasin, à la ferme expérimentale, dans leurs emballages, tels qu'ils sont venus des fabriques, et prêts à être expédiés en tout temps.

Étiquettes pour les objets.

Les directeurs de l'Exposition de Chicago ont adopté une étiquette de forme spéciale pour les produits étrangers qui seront expédiés à chaque palais, conformément aux conditions requises par les autorités douanières des États-Unis. Les étiquettes ont été imprimées, et sont prêtes à distribuer aux exposants.

Travaux de la femme.

L'exposition du travail féminin qui se fait tous les ans, aux exhibitions et aux foires, en différentes parties du Canada, mérite de grands éloges : l'habileté artistique qui distingue souvent les productions témoigne d'un incontestable talent. En vue de réunir quelques-uns des meilleurs spécimens du travail des femmes de ce pays, le commissaire exécutif a été autorisé à s'assurer les services de Mlle R. J. Barrett, d'Ottawa, très expérimentée, très entendue sur ces matières. Mlle Barrett a visité les expositions qui se sont tenues pendant l'automne à Toronto, Montréal, Sherbrooke, Ottawa, Kingston, London, Brantford, et Fredericton, N.-B., et visité aussi les villes d'Halifax, N.-E., et de Saint-Jean, N.-B. ; partout elle a trouvé des auxiliaires parmi les personnes qui s'intéressent au succès de ses efforts. Par ce moyen, une sélection véritablement excellente s'est faite d'articles divers, dans presque toutes les branches du travail à l'aiguille et des autres travaux artistiques féminins. A l'île du Prince-Edouard, un comité de dames, nommé par M. A.-B. Warburton, secrétaire de l'exposition provinciale, s'est chargé de ce soin ; tandis que les expositions à Winnipeg, Man., et à Régina, T. du N.-O., étaient visitées par Mme A. Mackay, d'Indian-Head, qui a signalé à Mlle Barrett des objets qu'elle juge dignes de figurer à l'Exposition de Chicago. Des mesures sont prises pour obtenir des envois intéressants de la Colombie-Britannique.

Mlle Barrett a été chargée du choix de tous les spécimens du travail féminin ; elle devra aller à Chicago avant l'ouverture de l'Exposition et placer les objets qui doivent se mettre dans des vitrines-montres qu'on va lui fournir.

Agriculture.

Animaux domestiques vivants.

On prépare une exposition très considérable de chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs et volailles, en Ontario. Des juges experts nommés par le commissaire M. N. Awray, ont visité les foires les plus importantes ainsi que les établissements de nombre d'éleveurs, et choisi les meilleurs spécimens dans ces différentes classes d'animaux. La même chose a été faite par le commissaire québécois l'honorable John McIntosh, et ses adjoints. On s'attend à l'envoi d'un certain nombre de chevaux, bêtes à cornes et volailles par le Manitoba, et l'île du Prince-Edouard enverra aussi probablement des chevaux. Le nombre total des animaux n'est pas encore déterminé, mais ce sera l'exposition de ce genre la plus considérable que le Canada aura jamais faite ; elle ne peut manquer d'appeler l'attention sur les avantages que le climat canadien offre à l'élevage des belles races, auxquelles il donne cette santé et cette vigueur de corps si importantes pour le succès de l'éleveur.

Chiens.

Les éleveurs canadiens à présent prennent part à presque toutes les grandes expositions canines qui ont lieu aux Etats-Unis et remportent pour l'ordinaire une bonne proportion des récompenses. Il paraît même que certaines classes de chiens canadiens sont sans pareilles. On s'est entendu avec le *Dominion Kennel Club* pour assurer l'envoi à l'Exposition universelle des meilleurs spécimens qu'il sera possible de se procurer, mais dont le nombre total est limité à 200. Le club va tenir une exposition particulière (probablement à Toronto) de bonne heure en 1893, où tous les chiens présentés à la sélection seront réunis, et un comité d'experts choisira les meilleurs. La commission fédérale est convenue de payer le transport par express des chiens jusqu'à Chicago ; de payer aux directeurs de l'Exposition l'entrée de \$1.50 par animal, qui assure les avantages d'une alimentation régulière et convenable durant la semaine de l'exhibition ; et de contribuer pour la somme de \$300 aux dépenses du *Dominion Kennel Club* à l'occasion du concours de Toronto et de la sélection des chiens.

Fret et express.

Par convention conclue entre toutes les principales lignes de chemin de fer, aux Etats-Unis et en Canada, le prix du transport des objets envoyés à l'Exposition est réduit à celui du trajet jusqu'à Chicago, avec retour gratuit, pourvu qu'il n'y ait pas eu de changement de propriétaires. Il n'est pas encore décidé si ce privilège du retour gratuit sera concédé pour les produits vivants. On n'a encore rien arrêté définitivement avec les compagnies d'express ; seulement, elles ont réduit de beaucoup leurs taux ordinaires par rapport aux produits de nature à se gâter promptement, tels que fruits et racines, qui ont été expédiés à Chicago pour y être conservés dans les magasins frigorifiques.

Pavillon canadien.

De bonne heure en 1892, le gouvernement canadien a pris la décision de bâtir un pavillon sur le terrain de l'Exposition, pour y installer les bureaux affectés aux commissaires fédéraux et provinciaux, et y avoir une salle de réunion à l'usage des Canadiens. L'édifice contiendra un salon commode, où ceux-ci pourront se rencontrer. Il y aura un comptoir où l'on inscrira sur des registres les noms des visiteurs canadiens ; un bureau de poste auquel pourront être envoyées leurs lettres, et un bureau où ils pourront obtenir des informations pour se loger à un hôtel ou à une pension, ainsi que des renseignements sur l'Exposition et d'autres sujets d'intérêt particulier ou général. Pour procurer aux gens la facilité de se voir, une véranda couverte, large, garnie de sièges, sera établie tout autour du pavillon, au rez-de-chaussée, avec, à l'étage au-dessus, un très grand balcon découvert. L'emplacement assigné au Canada pour cette construction est très proche du pavillon élevé par l'Angleterre et se trouve sur la rive et en face du lac Michigan ; c'est un des points les plus attrayants de l'enceinte. Le Canada a été singulièrement heureux en obtenant un site si enviable.

L'édifice aura deux étages, avec tourelle au milieu, qui dominera sur tous les environs. Les murs, à l'extérieur, seront recouverts de staff, relevé de panneaux et autres pièces décoratives, et sur le balcon de façade se verront les armes des provinces dans des écussons. Tout l'intérieur sera lambrissé en bois canadiens. Les chambres réservées aux commissaires d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Manitoba et de la Colombie-Britannique, recevront un lambris de bois produits par ces provinces; et celles qui sont destinées pour le commissaire fédéral et le public seront en bois de la Colombie, tant à cause de la beauté de leur grain que parce que ces magnifiques bois du littoral pacifique, si admirablement propres à la menuiserie, sont encore trop peu connus. Cette particularité attirera au pavillon canadien des milliers de visiteurs, qui y viendront admirer la beauté, la variété et l'utilité de nos produits forestiers, employés de la sorte.

Selon les évaluations primitives, le pavillon devait coûter \$15,000, et son ameublement \$5,000. Les plans avaient été préparés sur cette estimation; mais étant nécessairement d'un caractère fort simple, sans ornementation, ils n'ont pas été au gré des autorités à Chicago. D'autres plans, faits ensuite, ont eu leur approbation; mais la construction coûtera probablement plus cher. Les provinces sont convenues de contribuer dans la dépense pour les sommes suivantes: Ontario, \$3,000; Québec, \$2,000; Manitoba, \$2,000; Nouvelle-Ecosse, 1,000; Colombie-Britannique, \$1,000. Il est entendu que les provinces fournissant \$2,000, ou plus, auront droit à l'usage exclusif de deux pièces dans le pavillon; celles fournissant moins de \$2,000, à l'usage d'une pièce seulement; et aussi qu'à la vente de cette maison, après l'exposition, le prix en sera réparti entre elles proportionnellement à leur contribution. Il est convenu en outre que toute province qui enverra des bois pour lambrisser la ou les pièces destinées à ses représentants, pourra en déduire le coût, calculé à un prix raisonnable, sur sa contribution; le prix, devant être soumis à l'approbation de M. D. Ewart, agent des travaux publics chargé de construire l'édifice.

Compte des dépenses.

Suit un relevé sommaire des dépenses faites jusqu'à présent. La Chambre des communes avait affecté un crédit de \$5,000 aux dépenses préliminaires pour l'Exposition universelle colombienne en 1891-92; un autre crédit de \$100,000 est ouvert dans les estimations budgétaires de 1892-93. Soit en tout \$105,000. La dépense totale, depuis le 11 janvier (1892) date de ma nomination, jusqu'au 17 décembre, où j'ai reçu avis que ma démission était acceptée, s'est élevée à \$39,638.50, ce qui laisse une balance disponible de \$65,361.50. Le premier chiffre comprend: \$9,719.65, employés à des achats de fromages, dont le prix, quand on les revendra, sera versé au fonds de l'exposition; \$6,000, avancées pour le pavillon canadien; \$5,000, avancées au département de la marine et des pêcheries pour payer la préparation de son exposition de produits de la pêche; \$2,000 avancées au département des affaires indiennes, et pareillement \$2,000 au service géologique, pour les frais par eux faits en préparant leurs envois respectifs. Totalisées, ces diverses sommes montent à \$24,719.65. En sorte que la somme employée en frais de direction et en travaux, sous le contrôle immédiat du commissaire exécutif, ne va qu'à \$14,918.85.

L'état indique en outre plusieurs sommes promises: \$2,000 à l'Académie royale canadienne des beaux-arts; \$300 au *Dominion Kennel Club*, et une autre somme de \$2,000 au service géologique. Total: \$4,300.

Agriculture.

DÉPENSES.

Date.		Montants.	Totaux.
		\$ cts.	\$ cts.
1891-92.	Salaires.....	600 00	
1892-93.	do	2,720 25	3,320 25
1891-92.	Frais d'annonces.....	725 10	
1892-93.	do	263 30	988 40
1891-92.	Frais de voyage, y compris les frais de séjour des agents sollicitateurs d'envois à l'exposition.....	817 42	
1892-93.	do do do	3,111 72	3,929 14
1891-92.	Frais de transport, y compris le transport des fruits et racines aux magasins frigorifiques à Chicago.....	139 63	
1892-93.	do do do	1,344 17	1,483 80
1892-93.	Bocaux et récipients de verre pour grains— Whitall, Tatum et Cie.....	2,405 38	
	Henry Allen.....	70 35	
	Dickinson et Murray.....	3 50	
	T. G. Otto et fils.....	195 00	2,674 23
1891-92.	Préparation et installation d'objets, main-d'œuvre, etc., employés principalement à la préparation des grains en paille et grains battus, et à la mise en conserves de fruits.....	226 87	
1892-93.	do do do	824 53	1,051 40
1891-92.	Fournitures de bureau et impressions.....	133 93	
1892-93.	do do	786 72	920 65
1891-92.	Achat de produits spéciaux, surtout de grains.....	150 10	
1892-93.	do do	53 37	203 47
1892-93.	Frais de télégraphie.....	8 10	78 95
1891-92.	Menues dépenses.....	18 62	
1892-93.	do	65 55	26 72
1891-92.	Divers.....	176 29	241 84
1892-93.	do	3,089 53	6,630 12
1892-93.	Fromage mammoth.....	6,630 12	6,000 00
1892-93.	Compte de la laiterie.....	6,000 00	
1893-92.	Pavillon canadien.....	6,000 00	
	Liste des participants par contribution—		
	Ontario.....	\$3,000	
	Québec.....	2,000	
	Manitoba.....	2,000	
	Colombie-Britannique.....	1,000	
	Nouvelle-Ecosse.....	1,000	
	\$9,000		
1892-93.	Avances spéciales pour les expositions départementales, etc.—		
	Au département des pêcheries.....	5,000 00	
	do do affaires indiennes.....	2,000 00	
	do service géologique.....	2,000 00	9,000 00
	Autres, promises—		
	A la "Royal Canadian Academy of Fine Arts"....	\$2,000	
	Au "Dominion Kennel Club".....	300	
	Au service géologique.....	2,000	
	\$4,300		39,638 50

Mesures restant à prendre.

Ce qui reste principalement à faire, et aussitôt que possible, c'est de répartir l'espace, entre les exposants et les provinces, dans les différents palais, et placer les objets; terminer les négociations commencées au sujet de la fourniture de châssis convenables pour les vitrines-montres, et, par emprunt, de glaces pour ces vitrines; et aviser aux moyens de se procurer des statistiques concernant les œuvres philanthropiques et autres œuvres publiques des femmes en Canada.

Remerciements.

Je suis heureux de trouver ici l'occasion de reconnaître mes obligations à l'honorable John Carling, ancien ministre de l'agriculture, pour l'infatigable attention qu'il apportait aux nombreux détails que j'ai eu l'honneur de lui soumettre en accomplissant ma fonction de commissaire. Ça été un grand avantage pour moi d'agir sous les ordres d'un ministre, qui avait acquis tant d'expérience dans les expositions passées auxquelles le Canada avait pris part, notamment à l'Exposition des colonies et des Indes, relativement récente, où ce pays s'est si fort distingué; d'un ministre, en un mot, dont le jugement avait mûri dans un long exercice des affaires commerciales et autres.

A sir Henry Trueman Wood, commissaire de l'Angleterre, et au colonel G.-E. Grover, I.R., membre de la commission britannique, j'offre mes plus vifs remerciements; tous les deux m'ont prêté un bienveillant et empressé concours dans toutes les choses intéressant le Canada.

Je suis également redevable au général George R. Davis, directeur général de l'Exposition; à M. Walker Fern, chef du département des affaires étrangères, et aux autres chefs des départements de l'Exposition universelle colombienne, de leur constante courtoisie envers moi, et de l'extrême obligeance avec laquelle ils accueillaient mes demandes en faveur des exposants canadiens.

Je désire aussi exprimer mes sincères remerciements à tous ceux qui ont été associés à la même œuvre que moi, pour le zèle qu'ils ont apporté à son avancement: à mon ancien secrétaire, M. J.-L. Payne, dont la collaboration m'a été très utile, dans les commencements surtout; à MM. J.-S. Larke et W.-D. Dimock, si assidus et appliqués à leurs devoirs; à M. N. Awrey, commissaire d'Ontario; à l'honorable John McIntosh, commissaire de Québec; au Dr E. Gilpin, secrétaire du bureau exécutif de la Nouvelle-Ecosse; à l'honorable Thomas Greenway, premier ministre du Manitoba; à l'honorable J.-H. Turner, ministre des finances et de l'agriculture de la Colombie-Britannique; et à MM. A.-H.-B. Macgowan, E. Hutcherson, C.-H. Law et J.-R. Anderson, commissaires de cette province. Mes relations avec eux, comme du reste avec tous les autres dans les provinces et les Territoires, ont été tout à fait cordiales, et des plus agréables pour moi: en ce qui concerne les expositions provinciales, l'état actuel déjà si avancé du travail préparatoire, est dû, en grande partie, à leur empressement à l'entreprendre à ma demande, et au profond intérêt qu'ils prennent à son succès.

Regrettant que ma santé affaiblie m'oblige de laisser inachevé ce travail,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM SAUNDERS.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

PRÉCIS DES ARRÊTÉS EN CONSEIL RELATIFS À LA QUARANTAINE
DU BÉTAIL.

Arrêté en conseil du 20 avril 1876, prohibant l'importation du gros bétail, des moutons et des cochons d'Europe dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de Québec, excepté aux ports d'Halifax, de Saint-Jean, N.-B., et de Québec.

Tous les animaux sujets à détention ou prohibés, seront débarqués sur le rapport d'un inspecteur nommé par le ministre de l'agriculture. La nourriture et le soin des animaux seront payés par le propriétaire, mais on ne percevra point de droits.

Arrêté en conseil du 2 mars 1877: interdit l'entrée du gros bétail d'Europe, jusqu'à nouvel ordre, pour cause de maladie contagieuse.

Arrêté en conseil du 1er février 1879: interdit l'importation des bêtes à cornes des Etats-Unis, pour trois mois, dans les provinces:—

D'Ontario,
De Québec,
Du Nouveau-Brunswick,
De la Nouvelle-Ecosse,
De l'île du Prince-Edouard.

Arrêté en conseil du 6 février 1879: maintient le précédent pendant trois autres mois.

Arrêté en conseil du 2 mai 1879: autorise le ministre de l'agriculture à arrêter le mouvement d'exportation du Canada de tous les animaux atteints de maladie.

Arrêté en conseil du 4 juin 1879: renouvelle l'arrêté interdisant l'importation des bêtes à cornes des Etats-Unis jusqu'au 6 septembre suivant.

Arrêté en conseil du 4 septembre 1879, maintient le précédent jusqu'au 6 octobre suivant.

Arrêté en conseil du 4 octobre 1879: prohibe *sine die* l'importation des bêtes à cornes des Etats-Unis.

Arrêté en conseil du 27 novembre 1879: prescrit de retenir en quarantaine, pendant quatre-vingt-dix jours, tous bestiaux venant d'Europe qui entreront par les ports de Québec, Halifax et Saint-Jean, N.-B.; et en prohibe l'entrée à tous les autres ports.

Arrêté en conseil du 23 avril 1880: arrêté général en quatre parties, portant règlement sur la quarantaine du bétail.

Interdit l'importation, dans les provinces:

D'Ontario,
De Québec,
Du Nouveau-Brunswick,
De la Nouvelle-Ecosse,
De l'île du Prince-Edouard,

Du gros bétail et des cochons des Etats-Unis et d'Europe, sauf les exceptions suivantes:

Gros bétail: Les animaux à généalogie venant des Etats-Unis pourront traverser la frontière, à Point-Edward (Ontario) seulement, sous la condition de faire une quarantaine de quatre-vingt-dix jours.

Ceux venant d'Europe pourront entrer aux ports de mer déterminés, où il y a une station de quarantaine, sous l'obligation d'y faire une quarantaine de quatre-vingt-dix jours.

Les chevaux entreront sans être obligés à la quarantaine s'ils sont trouvés exempts de maladie; sinon leur entrée est interdite.

Pour les moutons et les cochons, entrée libre, s'ils sont trouvés en bon état sanitaire; sinon, détention en quarantaine sous la direction de l'officier de la quarantaine.

Les moutons des États-Unis pourront traverser la frontière aux conditions exprimées ci-dessus.

Les porcs des États-Unis ne seront pas admis (si ce n'est en entrepôt pour la boucherie conformément aux prescriptions contenues dans un arrêté spécial du 3 mai 1890).

Le gros bétail et les porcs américains peuvent, sous l'application des règlements, traverser la péninsule d'Ontario, en transit de l'ouest à l'est, d'un port des États-Unis à un autre.

Arrêté en conseil du 9 avril 1881: fait défense d'embarquer du bétail sur tout navire qui a transporté des bestiaux d'un port des États-Unis depuis moins de 30 jours;

Depuis moins de 60 jours, s'il a eu de la fièvre aphteuse à bord;

Depuis moins de 90 jours, s'il a eu de la pleuro-pneumonie.

Arrêté en conseil du 27 septembre 1887: défend de faire usage de liens de tête ayant déjà servi à attacher des animaux malades, et

Prohibe l'importation de liens de cette nature ayant servi sur les navires qui ont transporté du bétail entre les ports canadiens et le Royaume-Uni.

Arrêté en conseil du 20 février 1882: établissant à Point-Edward, sur la rivière Sainte-Claire, une quarantaine à bestiaux, soumise à l'application de l'arrêté d'avril 1880 concernant l'état sanitaire des animaux.

Arrêté en conseil du 22 avril 1882: règlement concernant les mesures à observer dans le cas de gale des moutons.

Arrêté en conseil du 7 janvier 1884: autorise l'admission de cochons reproducteurs à Point-Edward, sous l'obligation de quatre-vingt-dix jours de quarantaine; prohibe l'entrée des cochons engraisés, excepté en entrepôt, pour la boucherie.

Arrêté en conseil du 8 septembre 1884: crée des quarantaines pour le bétail dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

(Cet arrêté contient la première restriction mise à l'importation, libre jusque-là, des bestiaux des États-Unis dans le Manitoba et les Territoires. Avant cette date, il n'y avait pas de quarantaines. Pour faciliter l'entrée du bétail des colons, la détention à son égard n'est pas d'obligation absolue.)

Création de quarantaines pour le bétail à Emerson, dans le Manitoba, et aux forts Walsh et Macleod, dans les districts provisoires d'Alberta et d'Assiniboia, ainsi qu'à tous autres endroits à être ultérieurement indiqués par le ministre de l'agriculture.

Le gros bétail de ferme ou de reproduction peut être soumis à la quarantaine à ces stations. Importation interdite à tout autre endroit.

À Emerson, le gros bétail ne sera admis à traverser la frontière qu'après avoir été déclaré, sur inspection par un vétérinaire à la nomination du ministre de l'agriculture, exempt de toute maladie contagieuse et de tout soupçon fondé de maladie contagieuse; et sous l'obligation de faire une quarantaine de 60 jours ou de telle autre durée que le ministre de l'agriculture jugerait convenable.

Permis aux bestiaux de passer en transit de l'ouest à l'est, en entrant aux forts Walsh et Macleod et sortant à Emerson ou Gretna.

Aux forts Walsh et Macleod, observation des mêmes conditions que ci-dessus pour l'entrée des animaux de ferme ou de reproduction et des animaux introduits en transit.

Agriculture.

Le ou les propriétaires de tous bestiaux entrants, auront à produire un certificat à serment indiquant l'Etat, le Territoire ou la localité d'où ils ont été amenés.

Le reste de l'arrêté prévoit la perception de droits d'inspection et porte des prescriptions relativement aux bestiaux passant en transit.

Arrêté en conseil du 14 septembre 1884 : érige Dufferin, près Emerson, en station de détention quarantenaire pour le bétail.

Arrêté en conseil du 30 décembre 1884 : établit des dispositions supplémentaires tendant à l'extirpation de la maladie de la gale des bêtes à laine, à la suite du rapport communiqué par le haut-commissaire.

Arrêté en conseil du 6 mars 1885 : nouvelle réglementation concernant la gale des moutons, et indemnité à payer aux propriétaires des animaux abattus.

Arrêté en conseil du 11 mai 1885 : prohibe l'importation des chevaux dans le Manitoba et la Colombie-Britannique, sauf après inspection par un vétérinaire officiel, chaque cheval devant être déclaré exempt de toute maladie contagieuse. (Cet arrêté avait pour objet de prévenir l'introduction de la morve.)

Arrêté en conseil du 30 juillet 1885 : modifiant le précédent, par addition du mot de mulet.

Arrêté en conseil du 6 février 1886 : applique les deux précédents arrêtés concernant les chevaux et les mulets aux territoires du Nord-Ouest, l'entrée étant permise au fort Macleod et à Maple-Creek.

Arrêté en conseil du 24 septembre 1885 : permet l'entrée aux lac du Chêne, ou à tel autre point qui sera indiqué par le ministre de l'agriculture, des bestiaux passant en transit sur le territoire du Manitoba, à l'Etat de Minnesota *via* Emerson ou Gretna.

Arrêté en conseil du 17 juin 1886 : interdit l'entrée des Etats-Unis dans le Manitoba et les districts provisoires d'Assiniboia et d'Alberta, des moutons atteints de la gale.

Arrêté en conseil du 18 août 1886 : interdit l'entrée des porcs des Etats-Unis dans le Manitoba, pour les Etats de Dakota et de Minnesota, sauf à Emerson, et à moins de 21 jours de quarantaine.

Arrêté en conseil du 28 août 1886 : établit un tarif de droits pour l'inspection des moutons entrant dans le Manitoba, la Colombie-Britannique et les territoires d'Alberta et d'Assiniboia.

Arrêté en conseil du 18 juillet 1887 (refonte) : révoque les arrêtés antérieurs concernant le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique, et y substitue une réglementation générale modifiée.

Bêtes à cornes.—La période de quarantaine est étendue de 60 jours à 90 jours Admission des animaux de ferme ou de reproduction. Les points d'entrée dans le Manitoba sont fixés à Emerson, au lac du Chêne et à tout autre endroit à désigner par le ministre de l'agriculture.

Les animaux des Etats et Territoires de l'Ouest, pourront entrer en transit, aux points ci-dessus et à Gretna, lorsqu'ils seront, après inspection, déclarés sains.

Exceptions en ce qui concerne la période de détention, selon les termes de l'arrêté de 1884, (il s'agit du bétail des colons).

Dispositions relatives au transit de l'ouest à l'est, comme en l'arrêté de 1884.

Obligation par le ou les propriétaires de produire un certificat sous serment indiquant l'Etat ou le Territoire et la localité particulière d'où les bêtes à cornes ont été amenées; si le certificat n'est pas jugé satisfaisant, les animaux qu'il concerne n'entrent pas.

Droits d'inspection.

Chevaux et mulets.—Entrée interdite, à moins que les bêtes ne soient exemptes de maladies contagieuses.

Moutons.—Entrée interdite, à moins que les bêtes ne soient exemptes de toute affection de gale ou autre affection contagieuse.

Cochons.—Soumis à une quarantaine de 21 jours.

Dans les districts provisoires d'Assiniboia et d'Alberta, le gros bétail est prohibé, à l'exception des animaux de ferme ou de reproduction, qui sont soumis à l'inspection avant de passer la frontière, et à une quarantaine de 90 jours dans les réserves ci-dessous désignées.

Transit permis de l'ouest à l'est comme en l'arrêté de 1884.

Conditions de l'entrée, droits d'inspection et détention en quarantaine, comme dans le Manitoba.

La réserve des deux townships que le département de l'intérieur possède le long de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis est déclarée être terrain de quarantaine pour les bestiaux, et ceux-ci, pendant leur détention, y pourront pâturer, sous l'application de l'Acte et des instructions du ministre de l'agriculture. A l'égard du district d'Alberta, vis-à-vis le fort Macleod, la portion du territoire comprise dans la courbe que forme la principale branche de la Milk-River depuis le point où elle entre dans le Territoire jusqu'au point où elle traverse la frontière des Etats-Unis, a été constituée en quarantaine particulière pour la région.

Chevaux, mulets, moutons et porcs.—Même règlement que pour le Manitoba.

Dans la Colombie-Britannique, tous ces animaux sont assujétis aux mêmes dispositions réglementaires que dans le Manitoba, à cela près que les droits d'inspection sont plus forts sur la côte pacifique. Arrêté en conseil, du 15 novembre 1890: ajoute "à l'énumération d'animaux dont l'entrée est permise en Colombie-Britannique, les mots de gros bétail," apparemment omis par accident dans la rédaction ou l'impression de l'arrêté en conseil refondu du 18 juillet 1887. L'omission se rapportait surtout à la perception des droits, les règlements relatifs au gros bétail ayant été déclarés applicables à la Colombie-Britannique par l'arrêté de 1887.

Arrêté en conseil du 6 juin 1891: soumet à 15 jours de quarantaine les moutons et les porcs arrivant aux ports maritimes.

Arrêté en conseil du 7 septembre 1891: modifie l'arrêté général sur le transit, afin d'y comprendre la Compagnie du C. P. R.

Arrêté en conseil du 17 septembre 1892: révoque l'arrêté qui établissait une réserve de deux townships, aux fins de quarantaine, entre la limite occidentale du Manitoba et les montagnes Rocheuses, au nord de la frontière des Etats-Unis, et crée pour la remplacer, trois quarantaines spéciales, avec des bornes naturelles marquées, savoir:

1. Township 1, rangs 19, 20, 21 et 22 en partie.
2. Township 1, rangs 12, 13, 14 et 15 en partie.
Township 2, rangs 13, 14 et 15 en partie.
3. Township 1, rangs 4, 5 et 6 en partie.
Township 2, rangs 4, 5 et 6 en partie. Le tout tel que tracé sur une carte.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,

OTTAWA, 4 janvier 1893.

N° 33.

RAPPORT SUR LA PLEURO-PNEUMONIE A LA SUITE D'EXAMENS
MICROSCOPIQUES.

(CÓMMUNIQUÉ PAR LE PROFESSEUR ANDREW SMITH, F.R.C.V.S.)

TORONTO, 7 février 1893.

MONSIEUR.—Il y a quelque temps, le professeur Williams, d'Edimbourg, m'envoyait un morceau de poumon d'une des bêtes à cornes canadiennes abattues à Dundee, et un morceau de poumon d'un animal abattu pour cause de pleuro contagieuse. Le Dr Caven, notre pathologiste, en a fait un examen sérieux, et je vous mets sous ce pli une copie de son rapport qu'il pourrait être utile de consulter plus tard. Le spécimen mentionné dans ce rapport comme portant l'étiquette de pleuro-pneumonie, a trait à la *pleuro* contagieuse; l'autre est le morceau du poumon de la vache canadienne.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ANDREW SMITH.

Au sous-ministre de l'agriculture,
Ottawa.

LABORATOIRE PATHOLOGIQUE.

UNIVERSITÉ DE TORONTO, 4 janvier 1893.

M. A. SMITH, F.R.C.V.S.,

CHER MONSIEUR,—J'ai examiné au microscope les spécimens de tissus pulmonaires que vous m'avez envoyés, et voici le résultat de cette observation :

Le spécimen étiqueté "pleuro-pneumonie" accuse une inflammation "croupieuse" distincte, les cellules étant abondamment remplies d'une exsudation fébrineuse. L'engorgement vasculaire est très caractérisé dans la plus grande partie de ce spécimen, et il n'y a presque aucune prolifération ou déquamation de l'épithélium de visible. D'autre part, le spécimen étiqueté "broncho-pneumonie" présente les caractères d'une inflammation "catarrhale," les bronches et les cellules contenant de nombreux éléments de nature épithéliale avec quelques leucocytes. Pas d'exsudation fébrineuse, ou tout au plus quelques cellules isolées qui en indiquent, comme cela arrive d'ordinaire dans la pneumonie catarrhale. A en juger sur les apparences microscopiques, ma conclusion serait que les deux spécimens proviennent d'animaux atteints de pneumonie par des causes différentes : dans l'un des cas, l'affection correspond à ce que, dans la pathologie humaine, l'on appelle pneumonie lobulaire ou croupale, qui est une forme *spécifique* aiguë, tandis que l'autre affection correspond à la pneumonie catarrhale ou broncho-pneumonie de la pathologie humaine et peut résulter d'une variété de causes.

Tout à vous,

JOHN CAVEN,

*Professeur de pathologie à l'Université de Toronto
et au Collège vétérinaire d'Ontario.*

Au professeur A. SMITH,
Du Collège vétérinaire d'Ontario, Toronto.

N° 34.

INSTRUCTIONS AUX PILOTES DU SAINT-LAURENT SUR CERTAINES
RÈGLES DE LA QUARANTAINE.

Les pilotes du golfe et du fleuve Saint-Laurent reçoivent, sous forme de circulaires, les instructions suivantes, dont il a été parlé dans le rapport du ministre.

Les pilotes auront à observer les prescriptions suivantes de la quarantaine :—

Les navires venant de ports situés hors du Canada devront, à l'arrivée à la Grosse-Ile, s'arrêter pour subir l'inspection.

Les steamers-postes n'arrêteront à Rimouski que pour remettre les malles postales.

L'inspection des steamers-postes se fera à la Grosse-Ile aussitôt que des navires se présenteront, à toute heure de jour ou de nuit.

Tous navires ayant à subir l'inspection arboreront le pavillon jaune à l'avant pour signal, ou une lumière rouge, la nuit, à la Grosse-Ile.

Les pilotes devront communiquer, immédiatement après leur arrivée à bord, au capitaine ou à celui qui aura charge du navire, une copie du présent avis.

Tout pilote en charge d'un navire qui négligera d'exécuter les présentes instructions, sera, pour chaque fait de négligence, passible d'une amende de \$200.

Tout capitaine ou commandant de navire qui négligera d'exécuter ces instructions, sera, pour chaque fait de négligence, passible d'une amende de \$400.

Ces amendes seront strictement appliquées.

Par ordre du ministre de l'agriculture.

COMPTE RENDU D'UNE CONFÉRENCE AVEC DES REPRÉSENTANTS DES PROVINCES SUR LA POLICE ET LA STATISTIQUE SANITAIRES.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, OTTAWA, 31 janvier 18'3.

Une conférence de représentants des gouvernements provinciaux, officiellement convoquée par le ministre de l'agriculture, s'est tenue au département de l'agriculture, le 31 janvier courant, dans le but de discuter :—

(a) La question des rapports entre les services sanitaires fédéraux et provinciaux ;

(b) La question de la création d'une méthode commune au Dominion et aux provinces pour recueillir et publier des statistiques sanitaires.

Étaient présents les représentants provinciaux dont suivent les noms :—

Ontario :—Hon. M. Harcourt, Hon. M. Gibson, Hon. M. Bronson, Dr Cassidy, président du conseil de santé provincial, Dr Bryce, secrétaire du conseil, bureau de santé provincial.

Québec :—Hon. L. P. Pelletier, Dr E. P. Lachapelle, président du conseil de santé provincial ; Dr E. Pelletier, secrétaire du même conseil.

Nouveau-Brunswick :—Hon. James Mitchell.

Nouvelle-Ecosse :—N'avait pas de représentant malgré l'invitation officielle.

Manitoba :—Dr O'Donnell.

Ile du Prince-Edouard :—Hon. sénateur Macdonald, M. L.-H. Davies, M.P., (M. John Yeo et M. J. McLean, M.P., qui avaient été officiellement accrédités, ne sont pas venus à la réunion).

Colombie-Britannique :—Dr J. C. Davie, officier de santé de la province, qui était officiellement accrédité, n'a pu arriver à temps pour assister à l'ouverture de la conférence.

Le Dr F. Montizambert, surintendant des quarantaines du Saint-Laurent, venu à la demande du ministre de l'agriculture, était présent.

La conférence étant réunie, M. Lowe, sous-ministre de l'agriculture, a dit que le ministre de l'agriculture l'avait chargé d'annoncer qu'il viendrait plus tard aux délibérations, regrettant de ne pouvoir être à l'ouverture.

Le sous-ministre de l'agriculture qui occupait le fauteuil temporairement à la place du ministre, en réponse aux questions de plusieurs membres, a fait connaître à la conférence les dernières mesures prises par le gouvernement pour munir les quarantaines fédérales d'appareils à désinfection améliorés ; les prescriptions réglementaires établies en vertu de l'Acte concernant la quarantaine, et ce que le département a fait l'automne dernier, lorsque le pays était menacé d'une invasion cholérique. Il a aussi, sur demande, communiqué à la conférence la teneur des arrêtés en conseil relatifs aux quarantaines de la Grosse-Ile, de la Colombie-Britannique et d'Halifax.

L'honorable M. Gibson a proposé ensuite, appuyé par l'honorable M. Pelletier :—

“ Qu'un comité composé des membres ci-après dénommés de la conférence qui sont présents, soit chargé de préparer un rapport pour la séance de demain matin à 10 heures, ce rapport devant énoncer dans une forme succincte les diverses fonctions et responsabilités à assumer par le Dominion et les provinces, respectivement, en ce qui concerne les précautions qu'il convient de prendre contre toute invasion possible de choléra asiatique :—

Ontario :—Dr Cassidy et Dr Bryce ;

Québec :—Dr Lachapelle et Dr Pelletier ;

Nouveau-Brunswick :—Hon. M. Mitchell ;

Manitoba :—Dr O'Donnell ;

Ile du Prince-Edouard :—Sénateur Macdonald. Adopté à l'unanimité.

Proposé par le Dr Bryce, appuyé par le Dr O'Donnell :—

“ Que le comité s'organise et que le Dr Cassidy en soit le président, et le Dr Pelletier le secrétaire.”

La conférence, après avoir siégé de 2 h. à 5 h. de l'après-midi, s'est ajournée.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, OTTAWA, 31 février 1893.

Le sous-comité s'est réuni dans une salle du département de l'agriculture à 8 heures du soir et a siégé jusqu'à minuit et demi. Le rapport suivant a été adopté par lui à l'unanimité :—

1. Que les stations de quarantaine maritimes suivantes, à savoir : la Grosse-Île, Halifax, Saint-Jean et William's-Head devraient être pourvus de quais d'eau profonde, d'étuves à désinfection par la vapeur, d'appareils arroseurs à solution de sublimé, d'appareils fumigatoires à dioxyde sulfureux, d'une fourniture d'eau convenable, d'un hôpital, de locaux pour la détention de différentes classes de passagers, et de toutes les autres installations que réclament des stations de premier ordre ; et que Chatam, Nouveau-Brunswick, devrait aussi avoir les appareils nécessaires à une station de quarantaine sur la côte du golfe.

2. Que, dans l'opinion du comité, il est nécessaire de pourvoir à ce qu'une inspection quarantenaire, par des médecins bien formés à ce service, se fasse à Rouse's-Point, à St-Alban's, à la Chute de Niagara, Ont., à McAdam-Junction, et à tous autres ports d'entrée sur la frontière américaine où elle sera jugée opportune, selon les circonstances ; et que ces ports d'entrée soient dotés des appareils désinfecteurs, locaux de détention et autres installations qu'il faut pour protéger le pays contre l'invasion du choléra ; que, de plus, l'on établisse et entretienne à Winnipeg, entrepôt des immigrants de l'Est et de l'Ouest, une station de quarantaine convenablement aménagée.

3. Que, selon le comité, il y a urgence, dans l'intérêt public, à charger de la surveillance des différentes quarantaines un officier sanitaire expérimenté, à la nomination du gouvernement fédéral, et qui ait à prescrire les mesures sanitaires exigées par les circonstances pour la protection du pays, et qui soit tenu de visiter de temps à autre les stations en vue de les maintenir sur le pied voulu d'efficacité.

4. Que tout navire, venant d'un port étranger soit obligé de faire déclaration d'arrivée pour subir l'inspection médicale avant de recevoir le permis d'entrée de la douane ; et que s'il avait des cas de maladie contagieuse à son arrivée, l'officier sanitaire nommé par le gouvernement ordonne au navire d'aller se présenter pour être visité et désinfecté, à la station de quarantaine la plus rapprochée.

5. Que votre comité croit nécessaire, pour la sécurité du Canada, que le bagage de chaque immigrant entrant dans ce pays, pendant une période d'épidémie à l'étranger, soit désinfecté au moyen des procédés précédemment recommandés par le comité ; et que cette désinfection s'opère à une station régulièrement établie.

6. Que les navires venant de ports européens infectés, quand bien même ils n'auraient pas eu de maladie contagieuse à bord dans le voyage, soient entièrement désinfectés à une station de quarantaine.

7. Que les navires ayant eu des accidents cholériques à bord dans le voyage, soient désinfectés et détenus en quarantaine durant sept jours de la date du dernier cas.

8. Que, selon votre comité, il est nécessaire en temps d'épidémie, que les immigrants soient en surveillance jusqu'à leurs destinations. Pour cela, le gouvernement n'aurait qu'à exiger de toutes les compagnies maritimes qu'elles délivrent à chaque immigrant, pendant qu'il est sur le navire, un billet de santé rédigé dans une forme au gré des officiers sanitaires des quarantaines provinciales, et qui servirait de passeport sanitaire, à tous les lieux d'inspection, jusqu'à la destination. Les officiers de santé municipaux devraient aussi être avisés de l'arrivée d'immigrants dans leurs districts, soit par lettre ou par télégramme de la quarantaine à un officier sanitaire provincial ou fédéral.

9. (Ce qui suit ne s'applique pas aux immigrants mentionnés ailleurs.)

Agriculture.

(a.) Lorsqu'un train arrivera à la gare ou station de chemin de fer et que les passagers ne viendront point d'une localité où la maladie est épidémique, on les laissera poursuivre leur voyage.

(b.) Lorsque des passagers reconnus sains viendront d'un lieu infecté, leurs vêtements seront désinfectés; et il leur sera permis de continuer leur route, à condition qu'ils se feront connaître au greffier de la municipalité de leur destination. L'officier de la quarantaine en donnera avis au dit greffier, ainsi qu'au bureau provincial de santé.

(c.) Lorsque des passagers seront ou paraîtront atteints d'une maladie contagieuse, on les descendra à l'hôpital affecté au traitement des maladies contagieuses. Les passagers occupant le même wagon qu'eux seront détenus vingt-quatre heures, et les effets qu'ils avaient dans ce wagon seront désinfectés. Ces voyageurs recevront ensuite la permission de repartir, à condition qu'ils informent de leur arrivée le greffier de la municipalité de leur destination. L'officier de la quarantaine en avisera le dit greffier et le bureau provincial de santé.

(d.) Les passagers voyageant par le Canada, qui seront seulement suspects de maladie contagieuse, auront permission de se rendre à leur destination; mais l'officier de la quarantaine en devra aviser le bureau de santé de la province ou de l'Etat de leur destination.

(e.) Les wagons où il y aura eu des malades seront désinfectés.

(f.) Les wagons venant d'une localité infectée devront avoir des lieux d'aisance contenant un désinfectant.

10. Si le gouvernement des États-Unis adopte une quarantaine de vingt jours par rapport au choléra en 1893, le gouvernement fédéral du Canada mettra la même mesure en application à l'égard des immigrants qui, pour se rendre de ports européens aux États-Unis, voudront passer par le Canada.

11. En cas d'épidémie cholérique au dehors, l'importation de drilles et chiffons recueillis dans les pays infectés ou en venant devra être interdite.

12. Les wagons contenant des marchandises susceptibles de transmettre des principes contagieux (bagages, vêtements, chiffons, peaux, cuirs, plumes, crins, dépouilles animales en général, laines non en balles, etc.) et provenant de localités infectées, seront convenablement désinfectés.

Proposé par le Dr Bryce, appuyé par le Dr O'Donnell, que le rapport dont il a été fait lecture soit adopté.

Adopté.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,

OTTAWA, mercredi, 1er février 1893.

La conférence s'est réunie de nouveau aujourd'hui au département de l'agriculture à 10 heures du matin.

L'honorable M. Angers, ministre de l'agriculture, était présent et a présidé.

Le rapport du sous-comité, lecture faite, a été adopté, article par article, puis en entier à l'unanimité.

Des membres de la conférence ayant demandé que des copies des arrêtés en conseil dont le sous-ministre a donné connaissance hier à la réunion, soient communiqués à ceux qui font partie de cette conférence, le ministre de l'agriculture a acquiescé à cette demande.

La question des statistiques sanitaires est venue ensuite en discussion. Le Dr Bryce, appuyé par le Dr O'Donnell, a fait la motion suivante: Que dans l'opinion de cette conférence, il est désirable que les autorités fédérales et provinciales se concertent pour recueillir, compiler et publier les statistiques vitales du Canada.

Que les frais soient repartis entre le gouvernement fédéral et les différents gouvernements provinciaux comme il suit:

(1.) Le gouvernement fédéral, et le gouvernement provincial qui rassemblera les éléments statistiques, partageront également les frais de leur enregistrement.

(2.) Dans tous les cas, l'indemnité à la charge du gouvernement fédéral pour les relevés préparés par tout bureau provincial d'enregistrement, sera basée sur le nombre relatif des enregistrements relevés.

(3.) Afin de bien régulariser les statistiques, il est désirable que les modèles et formes employés par les provinces pour la confection des relevés soient aussi uniformes que possible.

Adopté.

La conférence a repris, à 8 heures du soir, sa séance, dont elle avait remis à cette heure-là la continuation pour attendre le Dr J. G. Davie, le représentant de la Colombie-Britannique, qui est arrivé par un train du soir.

Le Dr Davie a pris communication des résolutions déjà adoptées et du rapport du comité.

Le Dr Bryce, appuyé par le Dr O'Donnell, a fait la motion suivante :

La conférence est d'avis qu'il est de la plus haute importance que les diverses organisations sanitaires provinciales exercent soigneusement le service d'inspection municipale en tout ce qui concerne :—

- (a.) La protection des fournitures publiques d'eau ;
- (b.) Le traitement des ordures d'une manière systématique ;
- (c.) Les fumiers et boues des chemins ;
- (d.) Le nettoyage des petites rivières, anses, etc., dans toutes municipalités, sur les lignes de chemins de fer et ailleurs ;

Et qu'elles requièrent ces municipalités d'avoir le service médical, les locaux de détention et les appareils désinfecteurs qui pourront être nécessaires, s'il venait à se produire des cas de choléra dans les limites des ressorts provinciaux.

Adopté.

Le Dr Cassidy a proposé ensuite, appuyé par le Dr Pelletier :—

La conférence représente aux provinces qui n'ont pas de bureaux de santé ou d'autres organisations de ce genre, l'urgente nécessité de faire édicter par leurs législatures des lois à ces fins, tant pour leur propre protection que pour celle des provinces voisines.

Adopté.

Proposé par le Dr Cassidy et appuyé par le Dr Pelletier :

Que le rapport du sous-comité soit amendé en y ajoutant les résolutions votées qui contiennent de nouvelles recommandations.

Adopté.

Proposé par le Dr Bryce et appuyé par le Dr Cassidy :

Qu'il soit distribué une copie des procès-verbaux de la conférence à chacun de ses membres, ainsi qu'aux gouvernements provinciaux qui y sont représentés.

Adopté.

La conférence s'est alors dissoute.

Conforme :

J. LOWE,
Sous-ministre de l'agriculture.

RAPPORT
SUR LES
ARCHIVES DU CANADA

PAR
DOUGLAS BRYMNER,
DIRECTEUR DES ARCHIVES

1892

(Étant une annexe au rapport du ministre de l'agriculture.)



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1893

MATIÈRES.

	PAGE
RAPPORT DE L'ARCHIVISTE.....	i
Liste des livres, etc., présentés aux archives, et noms des donateurs.....	lx
 NOTE A.—ÉTABLISSEMENTS ET EXPLORATIONS.	
Personnes qui ont demandé des terres en mai 1788.....	1
" " juillet 1788.....	1
" " de juillet à octobre 1788.....	2
" " en mars 1789.....	3
" " en juillet 1789.....	4
<i>Township de Lancaster</i>	5
Première concession.....	5
Seconde ".....	5
Troisième ".....	6
Commission des terres de Mecklenburg.....	6
Liste des officiers réformés des corps provinciaux qui ont demandé des terres du 17 juin au 9 septembre 1789.....	6
Liste des vieux colons qui ont demandé des terres pendant la même période.	6
Liste des personnes des États-Unis, etc., admises comme colons.....	7
Liste des terres concédées du 1er octobre 1788 au 23 septembre 1789.....	7
Townships mentionnés dans la liste précédente.....	7
Personnes de Montréal qui ont demandé des terres sur l'Ottawa (rapport de janvier 1790).....	8
Colons à Hamilton, Baie des Chaleurs, qui n'ont pas de titres pour les terres qu'ils occupent depuis 1762.....	8
 NOTE B.—LE BAS-CANADA EN 1800.	
Le lieutenant-gouverneur Milnes au duc de Portland.....	8
<i>Pièces incluses :</i>	
Terres concédées au Canada avant la conquête.....	14
Revenu et dépenses à compter de 1795.....	14
Remarques.....	15
 NOTE C.—AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES DANS LE BAS-CANADA.	
N° 1. Le lieutenant-gouverneur Milnes à lord Hobart.....	16
2. L'évêque anglican de Québec au lieutenant-gouverneur Milnes.....	16
<i>Pièces incluses :</i>	
Annexe A.....	21
" B.....	21
" C.....	21
" D.....	21
3. Lord Hobart au lieutenant-gouverneur Milnes.....	22
4. Conversations entre Mgr Plessis et le procureur général Sewell....	23
Premier compte rendu.....	23
Deuxième compte rendu.....	27
5. Le lieutenant-gouverneur Milnes à lord Camden.....	30
<i>Pièces incluses :</i>	
Requête de Mgr Denaut au roi.....	30

NOTE D.—ÉTAT POLITIQUE DU HAUT-CANADA EN 1806-7.

N° 1.	Alexander Grant, président, à lord Castlereagh	32
2.	Adresse de l'Assemblée législative du Haut-Canada.....	33
3.	Réponse du président Grant.....	35
4.	Mémoire de l'adresse de l'Assemblée.....	36
5.	Projet de réponse à l'adresse.....	37
6.	Le lieutenant-gouverneur Gore à M. Windham.....	37
7.	Le juge Thorpe à Edward Cooke.....	39
8.	Le même à lord Castlereagh	40
9.	Délibérations de la Société d'Agriculture du Haut-Canada.....	41
10.	Le juge Thorpe à Edward Cooke.....	44
11.	Le juge en chef Allcock à sir George Shee.....	44
12.	W. Harrison au même	45
13.	Le juge Thorpe à Adam Gordon.....	46
14.	Le même à Edward Cooke.....	47
15.	Le petit jury du district de Home au juge Thorpe.....	48
16.	Le juge Thorpe à Edward Cooke.....	49
17.	Le même à Adam Gordon	49
18.	Le même à sir George Shee	50
19.	Le lieutenant-gouverneur Gore à M. Windham.....	51
20.	Adresse au lieutenant-gouverneur Gore.....	52
21.	Le grand jury du district de London au juge Thorpe	53
22.	Le grand jury du district de l'Ouest au même.....	54
23.	Le petit jury du district de l'Ouest au même.....	55
24.	Le petit jury de Niagara au même.....	56
25.	Requête au même	56
26.	Le juge Thorpe à sir George Shee	57
27.	Le lieutenant-gouverneur Gore à M. Windham.....	59
28.	Le même au même.....	60

Pièces incluses :

B.—	Le solliciteur général (D'Arcy Boulton) au lieutenant-gouverneur Gore.....	60
C.—	Quetton St-George au même.....	61
29.	Le lieutenant-gouverneur Gore à M. Windham	61
30.	Le même au même.....	61

Pièces incluses :

A.—	Le grand jury du district de Home au juge Thorpe.....	65
B.—	Le petit jury au même.....	66
C.—	Le greffier de l'Assemblée à W. Halton.....	66
D. et E.—	Double, voir 28 et 21 de cette note.....	67
F.—	R. Hamilton et Joseph Edwards au lieutenant-gouverneur Gore.....	67
G.—	Thomas B. Gough aux électeurs d'York, etc.....	68
	Réponse à l'adresse.....	69
H.—	William Allen au lieutenant-gouverneur Gore.....	69
N° 1.	Conversation entre le juge Thorpe et le lieutenant-gouverneur Gore.....	70
	Remarque sur la conversation qui précède.....	72
2.	Le juge Thorpe au lieutenant-gouverneur Gore.....	73
	Remarque sur la lettre qui précède.....	75
31.	Le lieutenant-gouverneur Gore à M. Windham	76

Déclarations sous serment y incluses :

	George Richard Ferguson.....	76
	Le lieutenant Ranny L. Besserer	78
	Titus Geer Simons.....	78

NOTE D.—ÉTAT POLITIQUE DU HAUT-CANADA EN 1806-7—*Suite.*

PAGE

Joseph Cheniquy.....	80
John Richardson.....	80
Certificat de caractère de Richardson.....	81
32. Lord Castlereagh au lieutenant-gouverneur Gore.....	81
33. Le lieutenant-gouverneur Gore à lord Castlereagh.....	82
<i>Pièces incluses :</i>	
N° 1. Rapport du conseil exécutif.....	82
2. Le juge Thorpe à Joseph Willcocks.....	83
3. Le même au même.....	83
4. Le juge en chef (Scott) au lieutenant-gouverneur.....	84
5. Le juge Thorpe au juge en chef.....	84
6. Les électeurs de York au juge Thorpe.....	85
7. Les francs-tenanciers, etc., de York.....	86
8. Lettre anonyme à l'honorable John McGill.....	86
9. Lettre anonyme.....	87
10. John Powell au lieutenant-gouverneur Gore.....	87
34. Le lieutenant-gouverneur Gore à lord Castlereagh.....	87
<i>Pièces incluses :</i>	
A.—W. Dummer Powell au lieutenant-gouverneur Gore.....	88
B.—Adresse du juge Thorpe aux francs-tenanciers de York, etc.....	89
35. Le juge Thorpe à sir George Shee.....	90
<i>Pièces incluses :</i>	
N° 1. Le grand jury du district de London au lieutenant-gouverneur Gore.....	91
2. Joseph Brant au juge Thorpe.....	93
3. Le juge Thorpe au lieutenant-gouverneur Gore.....	94
4. Adresse des électeurs de York, Durham et Simcoe.....	95
36. Le juge Thorpe à sir George Shee.....	98
<i>Pièces incluses :</i>	
Adresse de l'Assemblée législative au lieutenant-gouverneur.....	100
37. Joseph Willcocks à M. Windham.....	101
38. Le juge Thorpe à sir George Shee.....	101
39. Le même au secrétaire d'Etat.....	103
40. Le lieutenant-gouverneur Gore à sir George Watson.....	105
41. Le juge Thorpe au secrétaire d'Etat.....	106
<i>Pièces incluses :</i>	
Les sauvages de la Grande Rivière à William Claus.....	109
42. John Mills Jackson à lord Castlereagh.....	110
43. Le juge Thorpe à Edward Cooke.....	113
44. Le même au même.....	114
45. Le lieutenant-gouverneur à George Watson.....	115
<i>Pièces incluses :</i>	
N° 1. C. B. Wyatt au juge Thorpe.....	118
Remarque sur la lettre qui précède.....	120
2. M. Wyatt à M. Baldwin.....	120
Remarque sur la lettre qui précède.....	124
<i>Correspondance de Wyatt avec le Colonial Office :</i>	
(a). C. B. Wyatt à lord Castlereagh.....	125
(b). Le même au même.....	126
(c). Note jointe à la lettre qui précède.....	126
(d). C. B. Wyatt à Edward Cooke.....	126
(e). Le même à lord Castlereagh.....	127

Archives canadiennes.

PAGE

NOTE D.—ÉTAT POLITIQUE DU HAUT-CANADA EN 1806-7—Fin.

Correspondance de Wyatt avec le Colonial Office—Fin.

A.—Extrait inclus dans la lettre (e).....	131
B.— do do	131
C.— do do	131
D.— do do	132
(f). C. B. Wyatt à lord Castlereagh.....	132
(g). Le même au même	133
(h). Lord Castlereagh à C. B. Wyatt.....	133
(i). C. B. Wyatt à Edward Cooke.....	134
Liste des papiers mentionnés dans la lettre (i).....	135
N° 3 du n° 45. Extraits de lettres au jugé Thorpe.....	136
4 do 45. Renseignements fournis par Mme Wyatt.....	137
46. Mme Thorpe à Edward Cooke	137
47. Le lieutenant-gouverneur à Adam Gordon.....	136

NOTE E.—COURS DE JUSTICE POUR LE TERRITOIRE SAUVAGE.

N° 1. Le lieutenant-gouverneur Milnes à lord Hobart.....	139
--	-----

Pièces incluses :

A.—Les juges du Banc du Roi, Montréal, au lieutenant-gouverneur Milnes.....	141
B.—Représentation du grand jury, Montréal.....	142
C.—Rapport du procureur général.....	143
D.—Etat des postes, etc., dans le territoire sauvage.....	145
E.—Pelleteries déclarées à la douane à Québec, 1793 à 1801.	146
F.—Fourrures exportées en 1801, avec prix.....	146
2. John Richardson à H. W. Ryland.....	147

NOTE F.—PROJET DE COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PÊCHE ET DE PELLETERIES.

N° 1. Sir Alexander Mackenzie à lord Hobart.	150
---	-----

Pièces incluses :

Articles et observations.....	150
2. Sir Alexander Mackenzie à John Sullivan	153

PAPIERS D'ÉTAT, BAS-CANADA, CATALOGUE.

Q. 85. Lieutenant-gouverneur Milnes et divers, 1800.....	155
Q. 86-1 et 2. do 1801.....	164
Q. 87-1. do et divers, 1801.....	170
Q. 87-2. do do 1801.....	174
Q. 88. do 1802.....	181
Q. 89. do et divers, 1802.....	185
Q. 90. do do 1802	193
Q. 91. do 1803.....	197
Q. 92. do 1803.....	204
Q. 93. do et divers, 1803	214
Q. 94. do 1804.....	219
Q. 95. do 1804.....	225
Q. 96. do 1804.....	229
Q. 97. do 1805.....	234
Q. 98. do T. Dunn, et gouv. par intérim....	241
Q. 99. T. Dunn, gouv. par intérim, et divers, 1805.....	248
Q. 100. do 1806.....	254
Q. 101-1. do et divers, 1806... ..	260
Q. 101-2. do do 1806.....	262

PAPIERS D'ÉTAT, BAS-CANADA, CATALOGUE.— <i>Fin.</i>		PAGE
Q. 102.	T. Dunn, gouv. par intérim, 1807.....	266
Q. 103.	do 1807.....	272
Q. 104.	do 1807.....	275
Q. 105.	do 1807.....	281
Q. 106-1.	Le gouverneur Craig et divers, 1807.....	282
Q. 109-2.	do do 1807.....	285
Q. 291-1 et 2.	Le lieutenant-gouverneur Peter Hunter et divers, 1801.	294
Q. 292.	Le lieutenant-gouverneur Peter Hunter, 1802.....	297
Q. 293.	do et divers, 1802.....	300
Q. 294.	do 1803.....	306
Q. 295.	do 1803.....	307
Q. 296.	do 1803.....	317
Q. 297.	do 1804.....	329
Q. 298-1 et 2	do 1804.....	330
Q. 299.	do et divers, 1804.....	344
Q. 300.	do 1805.....	353
Q. 301.	do 1805.....	355
Q. 302.	do 1805.....	357
Q. 303.	do et divers, 1806.....	367
Q. 304.	A. Grant, gouverneur par intérim, 1806.....	372
Q. 305.	do et divers, 1806.....	373
Q. 306.	Le lieutenant-gouverneur Gore, 1807.....	382
Q. 307.	do 1807.....	389
Q. 308-1 et 2	do 1807.....	390
Q. 309-1 et 2	do 1807.....	397
Q. 310.	do et divers, 1807.....	397

RAPPORT SUR LES ARCHIVES DU CANADA.

PAR DOUGLAS BRYMNER, DOCTEUR ÈS LETTRES, MEMBRE DE LA
SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA, DIRECTEUR DES ARCHIVES.

L'honorable A. R. ANGERS,
Ministre de l'agriculture,
Etc., etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les archives pour 1892.

Depuis la date du dernier rapport les copies des papiers d'Etat du Bas-Canada jusqu'en 1825 ont été reçues, et l'on peut trouver aujourd'hui sur les rayons le reste des documents de l'administration de Monk et ceux de l'administration de Maitland, les papiers de lord Dalhousie, en sa qualité de gouverneur en chef, ceux de Burton, le président du Conseil, et ceux qui se rattachent à la reprise d'office de lord Dalhousie en septembre 1825. Les papiers de cette période comprennent des choses de grand intérêt : le projet d'union des deux Canadas en 1822, avec les arguments pour et contre ce projet, lequel n'a été réalisé, comme on sait, que vingt ans plus tard ; le rapport sur les griefs ; les questions entre le Haut et le Bas-Canada relatives au fisc, et autres sujets considérés alors comme d'importance vitale. Le dernier volume reçu des papiers du Bas-Canada, volume Q. 173, contient la correspondance des différents bureaux publics. On poursuit la préparation des volumes qui suivront ; ceux de 1830 sont à peu près terminés, à juger par les rapports mensuels transmis par l'honorable haut-commissaire. Pour ce qui est des papiers du Haut-Canada, les copies reçues sont jusqu'à 1829 et couvrent la période de l'administration de sir Peregrine Maitland et le commencement de celle de sir John Colborne. La transcription des volumes subséquents est bien avancée. Ces volumes comprendront la correspondance, les comptes, dessins, etc., de la Compagnie du Haut-Canada depuis la date de son établissement en 1825.

En conséquence de la réception de fréquentes demandes de renseignements au sujet des instructions données aux gouverneurs, lesquelles ne se trouvent recueillies nulle part, la direction des archives a fait faire la recherche de ces pièces, et a donné des ordres spéciaux pour leur arrangement et leur transcription, de façon à s'en procurer une collection complète qui ne fût pas encombrée de répétitions, dans le cas par exemple d'instructions simplement répétées pour un nouveau titulaire, où ne se trouve qu'un changement de noms, etc. Ces instructions étaient éparses dans les différentes collections de papiers au *Colonial Office* ; mais elles ont été rassemblées et arrangées par ordre chronologique. On n'a fait que noter celles qui ne contenaient aucun changement ; on a transcrit les variantes présentées par d'autres ; et après un premier document, on n'a transcrit que ceux dont la reproduction a paru nécessaire. Les instructions aux gouverneurs, pour la période de 1763 à 1867, pour la province de Québec, le Bas-Canada, le Haut-Canada et la province du Canada, après l'Union des deux Canadas, sont maintenant contenues en quatre volumes respectifs.

La même méthode a été suivie pour les commissions des gouverneurs, qu'on a trouvées sur parchemin dans les lettres patentes de la chancellerie, salle des recherches judiciaires du *Public Record Office*. On les a reliées en un volume qui couvre, de même que la collection des instructions, la période de 1763 à 1867, époque de la confédération. Aujourd'hui, commissions et instructions sont d'un facile accès.

Les procès-verbaux du conseil exécutif sont de grande importance, mais on ne peut en trouver que quelques-uns parmi les papiers d'État ordinaires. Ces procès-verbaux font partie des archives du *Board of Trade*. On en a déjà reçu trois volumes (de 1764 à 1766), et la préparation des autres est avancée. Quand ils seront terminés les chercheurs auront à leur disposition une collection complète des décisions de ce corps gouvernant.

Un coup d'œil sur la liste des documents et des livres présentés aux archives dans le cours de l'année, donnera une idée de l'intérêt qui s'attache à l'œuvre qu'on y poursuit. Parmi les manuscrits offerts est une importante collection de la correspondance de M. A. W. Cochrane, l'un des secrétaires de sir George Prevost dans la Nouvelle-Ecosse, que nous devons à l'esprit civique de l'honorable sénateur Almon; le capitaine Bagot, petit-fils de sir Charles Bagot, gouverneur du Canada de 1842 à 1843, a fait parvenir aux archives une collection particulièrement précieuse de manuscrits originaux, de livres de lettres et autres documents, qui jettent de la lumière sur les événements qui se sont passés dans le cours de l'administration de sir Charles Bagot. Nous devons aussi au Dr Herbert Nelson d'intéressants documents tirés de sa collection.

Comme les précédents, le présent volume continue à donner les rapports d'établissements et explorations selon la méthode déjà suivie. Les noms de ceux qui ont demandé des terres et ceux des concessionnaires étant donnés par ordre alphabétique, et les pages étant indiquées à la suite du catalogue de chaque volume, les descendants des premiers occupants ne sauraient trouver de difficulté à obtenir tous les renseignements contenues dans les rapports. Beaucoup de ces derniers cependant sont assez maigres, mais tout incomplets qu'ils soient, celui dont l'objet sera de retracer la filiation d'une famille les trouvera utiles. Les listes données dans la note A, sont celles des personnes qui ont demandé des terres avant la division de la province de Québec, et sont la continuation de celles qui sont contenues dans le rapport de 1891.

Comme il en était de ce dernier, les documents dont la liste est donnée dans le présent rapport couvrent la même période pour chaque province. Le fait est qu'il serait impossible de les séparer sans nuire à l'exactitude si nécessaire dans des rapports de cette nature. Bien que certains sujets qui y sont traités n'aient qu'un intérêt local, les intérêts généraux sont si intimement liés, particulièrement en ce qui concerne les choses impériales et les gouvernements étrangers, qu'il faut nécessairement suivre cette marche jusqu'à la date de la réunion des provinces, à compter de laquelle les documents font partie d'une même collection générale, et devront être traités ainsi lorsqu'on obtiendra des autorités impériales la permission de faire transcrire les documents subséquents à 1842, la permission déjà obtenue ne s'étendant que jusqu'à cette dernière époque. Les observations sur les documents analysés ou publiés en entier dans le présent rapport les considéreront donc dans leur ensemble, quand leur nature le voudra ainsi; ceux d'une portée locale seront traités séparément.

Pour le Bas-Canada les événements ont été passés en revue jusqu'à l'époque de l'arrivée de sir Robert Shore Milnes, lieutenant-gouverneur, chargé de l'administration durant l'absence du général Prescott, le gouverneur en chef.

L'un des premiers efforts de sir Robert paraît avoir eu pour objet l'augmentation des revenus des biens de la couronne qui avaient été affectés aux dépenses du gouvernement civil de la province. Il paraît donc à propos de donner des détails sur ce qui a été fait de ces biens au point de vue des finances, dont les déficits ont été maintes fois comblés par le gouvernement britannique à la demande des gouverneurs ou des administrateurs. Les Forges du Saint-Maurice et le Quai du roi ne rapportaient pas ensemble plus de £20 par année à l'arrivée de sir Robert, mais bientôt il pût faire rapport dans une de ses lettres, qu'au lieu de cette somme insignifiante, il avait réussi à retirer de ces propriétés un revenu de £1,400 sterling, et qu'il espérait pouvoir porter celui des Postes du roi de £400 à £2,000 ou £3,000. Quand au Quai du roi il fut jugé à propos d'en retenir une partie pour des fins militaires, et pour l'érection d'un bureau de douane, dont le commerce croissant commençait à faire sentir le besoin. A l'avenir, au lieu de louer le Quai ou les Forges par arrangement privé, on adjugerait à l'enchère l'usufruit de ces propriétés et des autres. Les fermiers alors en possession (MM. Monro et Bell) et la Compagnie de Fer de Batiscan se disputaient alors vivement la possession des Forges du Saint-Maurice, et chaque compagnie offrait de donner pour le privilège un plus haut prix que sa rivale. Les fermiers offrirent de payer un loyer annuel de £550 et dépenser £1,500 en améliorations; la Compagnie de Fer de Batiscan offrit £800 sans s'obliger à des travaux d'amélioration. On communiqua cette offre à Munro et Bell, en leur donnant avis qu'il fallait nommer un chiffre absolu de loyer sans proposition de travaux, l'offre finale devant être faite dès le 12 mai, c'est-à-dire dans les dix jours suivants, avec garantie suffisante. La Compagnie de Batiscan refusa d'augmenter son offre de £800, et Monro et Bell, ayant offert £50 de plus que l'enchère la plus élevée de leurs rivaux, reçurent l'adjudication de l'établissement pour cinq années au prix annuel de £850. A l'époque où le bail allait expirer Thomas Dunn, qui faisait fonction de gouverneur en l'absence de sir Robert Milnes, se trouva dans une position embarrassante, par suite de ce qu'il avait acheté pour ses fils des actions dans la Compagnie de Batiscan, et craignant le blâme quelque fût la décision qu'il prendrait, soit qu'il protégéât les intérêts publics soit qu'il signât un bail pour un montant insuffisant, il essaya de rejeter sur le conseil exécutif la responsabilité de la chose, mais recommanda qu'on remit l'adjudication jusqu'à l'arrivée du gouverneur ou du lieutenant-gouverneur. Le rapport du comité du conseil mentionne un rapport précédent en date du 1er mai 1805, où se trouvaient deux choses de nature à rendre la concession moins avantageuse; on appréhendait, en premier lieu, la rareté du minerai et du bois nécessaire aux opérations de la fonte, et l'on établissait la condition que les nouveaux concessionnaires devraient payer à leurs prédécesseurs pour matériel, etc., la somme de £4,000, ou toute autre somme à fixer par arbitrage. D'un autre côté la valeur de la propriété devait être grandement augmentée par de nouvelles terres qui tomberaient sous l'effet du bail. On recommandait de plus que le bail courant fût prolongé jusqu'au 1er avril au même prix (£850), ce à quoi MM. Monro et Bell consentirent tout de suite; ces messieurs, paraît-il, désiraient ardemment continuer leur exploitation aux mêmes conditions. Le conseil fit rapport que la durée du bail devait être fixée à vingt ans, et concluait à ce que l'adjudication en fût faite publiquement en juin 1806 (on fixa plus tard le 11 du mois). On ne consentit pas à la recommandation de Dunn, qui voulait l'ajournement indéfini de l'adjudication; mais il y eut quelque retard pour la raison que les arpentages n'étaient pas assez avancés pour que la vente pût avoir lieu à la date fixée. Le 1er octobre

l'adjudication eut lieu ; après trois enchères, le bail fut adjugé à Monro et Bell pour £60 au lieu de £850. En faisant connaître la chose au *Colonial-Office*, dans une lettre du 5 novembre, Dunn s'exprime comme suit : " La vente.....a eu lieu le 1er courant. * Il n'y avait que deux enchérisseurs à part MM. Monro et Bell, les fermiers précédents, et l'adjudication fut faite à ces derniers pour soixante louis courant par année. Bien que je regrette extrêmement la perte que va subir le trésor provincial par l'adjudication de cette exploitation à un prix si disproportionné à sa valeur réelle, je ne me croirais pas justifiable de l'empêcher quand tout s'est passé d'une façon si loyale et si publique. J'ai en conséquence donné instruction au procureur général de préparer un projet de bail en conformité, et j'espère que vous l'honorerez de votre approbation." (Q. 100, p. 398.) La réponse de M. Windham, qui était alors le secrétaire des colonies, ne contient qu'une légère expression de regret. Cependant le manque de précaution qui avait marqué la vente ne passa pas sans observations. M. Allcock, le juge en chef, avait recommandé à M. le président Dunn de faire fixer la mise à prix à £850, et d'exiger trois enchères d'au moins £25 chacune, mais le président avait refusé d'imposer ces conditions. Le juge en chef ajoute : " Cela a donné lieu à beaucoup de murmures et de mécontentement dans la ville et par toute la province, vu que ces revenus ont été donnés par Sa Majesté pour l'usage de la colonie en aide du gouvernement civil." (Q. 101-2, p. 425.) " Néanmoins," dit-il, " le bail n'est pas encore signé, et j'aurai soin de scruter rigoureusement les conditions de la vente." Lord Castlereagh, qui succéda à M. Windham, attachait à la chose beaucoup plus d'importance que n'y avait vu son prédécesseur. Dans sa dépêche à la date du 4 juillet 1807. Sa Seigneurie dit : " Au sujet de la nomination de M. Fargue, votre beau-fils, pour succéder à M. Lees, en qualité de gardien des magasins du département des affaires des Sauvages, je crois qu'il est de mon devoir de ne pas vous exprimer d'approbation de cette nomination jusqu'à ce que j'aie reçu un compte rendu plus satisfaisant de l'adjudication des Forges de l'Etat. Il doit être évident qu'une exploitation qui a été affirmée pour £850 par année, et dont le fermier offrirait de continuer comme tel aux mêmes conditions, n'aurait pas été sacrifiée pour £60 par année si on avait été soucieux des intérêts de Sa Majesté, et pareil bail doit être considéré comme irrégulièrement obtenu et par conséquent nul. Et cela est d'autant plus surprenant qu'on aurait pu facilement obtenir, selon ce que j'apprends de bonne source, un loyer de £1,500 par année, et qu'il était question d'offres allant jusqu'à £2,000 par année." (Q. 102, p. 256.) Les rapports et la correspondance sur le sujet sont volumineux. De leur côté MM. Monro et Bell mentionnent qu'il n'y a jamais eu de vente plus loyale, et prétendent, par induction au moins, que ce chiffre de £60, bien qu'en raison de certaines circonstances ils aient consenti à payer un loyer de £850, représente la valeur réelle du bail, les avis de la vente ayant été, comme on peut le voir par le rapport du comité du Conseil privé, publiés non seulement dans les journaux de la province, mais encore dans ceux de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. En discutant le sujet, MM. Monro et Bell s'expriment comme suit :—" On ne doit pas oublier que pour s'aventurer dans une exploitation dont on ne connaît pas le premier principe, pour payer la somme de £4,000 aux anciens fermiers comme condition de la vente à part la valeur de la mine tirée et préparée pour la consommation de l'année, et en sus de la somme considérable qu'il faut immédiatement dépenser en réparations nécessaires, etc., il faut plus d'esprit d'entreprise et de capital qu'il ne s'en rencontre géné-

* Ceci est une erreur : la vente avait eu lieu le 1er octobre.

“ralement au Canada. Si les ministres de Sa Majesté le voulaient, et si les cours de justice pouvaient annuler la vente, sauf même l'indemnité à laquelle, de l'aveu de tous nous aurions droit, nous doutons fort qu'il se trouverait au Canada un individu ou une compagnie d'individus capables de rembourser à Sa Majesté cette indemnité, de payer les £4,000 en sus du coût de la mine que, d'après les conditions de l'ancien bail, le nouveau fermier doit payer dès son entrée en possession, et de dépenser immédiatement la forte somme d'argent nécessaire pour les usines, tout en étant disposés à payer en outre, la somme même faible en apparence de £60 par année.”

Pour ce qui est de la remarque de lord Castlereagh qu'on aurait pu obtenir £1,500 ou même £2,000 par année pour le bail au lieu des £60 offerts, M. Dunn y répond en exposant en détail la situation des personnes qui s'étaient préparées à faire cette proposition. D'après lui, le principal personnage de l'entreprise n'avait, dans ses efforts pour prendre possession des forges, que les vues d'un vulgaire escroc, et s'était assuré la coopération d'hommes sans moyens, quelques-uns respectables, mais d'autres de réputation suspecte. “Fort heureusement,” dit M. Dunn, “le désaccord s'est mis entre eux avant la vente, et le projet est tombé.” Il n'y avait pas dans la province, à part Monro et Bell, de capitalistes disposés à entreprendre cette exploitation, et une expérience chèrement payée lui permettait de dire que la Compagnie de Batican n'était pas en mesure de le faire.

L'importance de l'augmentation obtenue par sir Robert Milnes, et sur laquelle il comptait pour réduire le montant à tirer du gouvernement impérial, peut être jugée par un passage de sa lettre du 1er novembre 1800 (note B, p. 14), où l'on voit que le total des revenus territoriaux de la couronne n'était que de £1,500, et que le chiffre des revenus de toutes provenances n'atteignait que £13,199 19s. 1d. Comme les dépenses étaient de £25,000 le découvert était presque précisément de £12,000.

A la note B se trouve une dépêche de sir Robert Milnes, dans laquelle il décrit l'état du Bas-Canada en 1800. Cette dépêche est imprimée dans son entier et il suffit de la mentionner ici. Dans la réponse du duc de Portland, à la date du 6 janvier 1801 (Q. 81-1, p. 3), Sa Grâce énumère les causes de l'influence du peuple que mentionne M. Milnes dans le Bas-Canada, et exprime l'opinion qu'il ne pourrait y avoir de remède contre l'insignifiance de l'influence des seigneurs aux points de vue politique et social, si ce n'est dans les efforts, l'habileté et l'ambition que pourraient déployer individuellement les seigneurs poussés par quelques motifs pour sortir de cette condition, et aussi dans l'offre de tous les encouragements possibles à ceux qui se montreraient disposés à tirer parti des avantages qui se présenteraient ainsi. Sa Grâce est cependant surprise de constater que l'établissement du bataillon canadien dans le Bas-Canada n'a pas mieux réussi à accomplir sa principale fin, qui était de tirer les gentilshommes canadiens de leur indolence et de leurs habitudes d'inaction, et de les attacher au service du roi. On avait l'intention de former un deuxième et un troisième bataillon, si l'on rencontrait quelque empressement dans la formation du premier. Le duc signale aussi des défauts dans l'organisation de la milice, et indique des remèdes à appliquer, mais l'analyse du document donnée dans le catalogue est suffisamment explicite. (Q. 86-1, p. 3.)

Pour augmenter les difficultés de la situation dans laquelle se trouvait Milnes, s'exerçait, selon sa dépêche du 26 mars 1801 (Q. 86-1, p. 142), l'opposition du juge en chef Osgoode, qu'il accuse d'avoir oublié tout décorum et de s'être servi à l'égard du lieutenant-gouverneur d'un langage irrespectueux devant une nombreuse réunion non officielle, et d'avoir publiquement combattu avec violence des mesures qu'il

savait avoir reçu son approbation marquée. Les causes de cette conduite du juge en chef étaient attribuées au refus de sir Robert Milnes de démettre le juge de Bonne de ses fonctions, ainsi qu'au désappointement de ne pas avoir été mis à même d'agir comme unique conseiller du lieutenant-gouverneur et de prendre l'initiative de toutes les mesures du gouvernement. D'où que vint la faute—et ce malentendu entre ces deux hauts fonctionnaires continua jusqu'à la retraite d'Osgoode, en 1802—l'effet de cet état de chose ne pouvait qu'être préjudiciable au gouvernement de la province. La division du pouvoir entre les autorités civiles et militaires était regardée comme un grand désavantage, et maintes fois résidants et autres avaient représenté qu'il y aurait profit pour l'administration des affaires à revenir à l'ancien état de choses et à la réunion du gouvernement civil et militaire dans les mains d'un commandant en chef. Dans une lettre au secrétaire des colonies en date du 26 juillet 1806, signée "Mercator", et que, après en avoir comparé l'écriture, je suis porté à attribuer à l'honorable John Young, membre du conseil exécutif, cette opinion est fortement représentée et appuyée de diverses raisons, dont l'une est la jalousie qui ne peut manquer d'exister et qui, de fait, existe entre les autorités militaires et civiles. Quant aux autres raisons, il vaut mieux les exposer dans les termes mêmes de la lettre: "Non seulement l'énergie du gouvernement se trouve affaiblie et celui-ci perd de son prestige par suite de cette séparation inutile, mais le gouverneur civil n'a pas les moyens de mener un train de vie et d'exercer l'hospitalité comme le faisaient ses prédécesseurs, ce qui, dans ce pays, est indispensable pour commander le respect.

"Les Canadiens, qui sont un peuple militaire et accoutumé à un gouvernement militaire, n'estiment pas assez hautement une personne placée à la tête des affaires et qui n'est pas en même temps commandant de l'armée; aussi s'est-il produit dans les dernières années une grande relâche parmi eux. Ne payant aucun impôt, si ce n'est sur des articles de consommation, c'est à peine s'ils sentent le poids d'un gouvernement quelconque dans les conditions actuelles de la colonie." Les différends qui se sont produits entre l'administration et les autorités militaires à la mort du général Hunter prouvent assez qu'il existait des jalousies, et cela est confirmé par une lettre de Milnes datée le 22 juillet 1807 (Q. 106-2, p. 425).

Milnes ayant obtenu un congé d'absence, Thomas Dunn, en sa qualité de président du conseil, devint administrateur, mais son gouvernement ne fut pas satisfaisant pour quelques-uns au moins de ses collègues du conseil. Le juge en chef Allcock, entre lequel et Milnes il ne paraît pas y avoir eu bonne entente, suivant en cela les traditions de son prédécesseur le juge en chef Osgoode, critiqua très sévèrement la personnalité de M. Dunn, et l'absence chez lui des qualités nécessaires dans un poste aussi important que celui qu'il occupait (Q. 106-2, p. 386). Prescott, qui était encore nominalemeut gouverneur en chef et qui, durant le temps qu'il avait passé dans l'exercice actif de ses fonctions, était aussi commandant de l'armée, avait fait voile le 29 juillet 1799. Il avait été remplacé dans ses fonctions civiles par sir Robert Shore Milnes, et dans son autorité militaire, par le général Hunter, qui était débarqué quelques jours avant le départ de Prescott, et qui le 16 août arrivait à York (Toronto) pour prendre le gouvernement de la province. La division des fonctions du général Hunter conduisit à des difficultés dans l'administration du Haut-Canada, et à un conflit d'opinions entre lui et Milnes au sujet de paiements à faire sur la caisse militaire et de différentes questions d'une nature en partie politique ou civile et en partie militaire. Hunter mourut le 21 août 1805, et le commandement militaire passa temporairement aux mains du lieutenant-colonel Bowes, puis en celles du

lieutenant-colonel Isaac Brock, et entre l'un et l'autre et le président Dunn ne tardèrent pas de s'élever comme entre ce dernier et le général Hunter des différends au sujet de l'emploi des fonds de la caisse militaire pour des fins civiles. Agissant en apparence sur les représentations pressantes qui avaient été faites sur les inconvénients de la décision du pouvoir, le secrétaire des colonies, lord Castlereagh, informa le général Prescott, le 10 août 1807, que l'état des affaires rendait "absolument nécessaire un changement dans les conditions du gouvernement des provinces de l'Amérique du Nord," lui laissant entendre que le roi se proposait d'envoyer un officier pour lui succéder dans le gouvernement. Quelques mots ci-dessous donnent une idée des égards avec lesquels on traitait les intérêts de Prescott, sous le rapport des émoluments attachés à une charge que d'après ce qu'on peut voir, n'était depuis tant d'années pour lui qu'une simple sinécure: "Vous verrez, j'espère, sous leur véritable jour," lui dit le secrétaire des colonies en lui annonçant la décision prise, "les motifs qui ont à cette période dicté la présente mesure, et je regrette que la force des circonstances ait rendu impérieusement nécessaire une réorganisation qui peut nuire à vos arrangements."

La condition critique des affaires dans les deux provinces, qui rendait ce changement nécessaire, se trouve traité dans une autre partie du présent rapport, où il est question des hostilités qu'on appréhendait, par suite du désir de la France de reprendre possession du Canada, et à l'occasion de l'attitude des Etats-Unis, qui demandaient la renonciation au droit de recherches ci-devant exercé par la Grande-Bretagne.

Si l'on en juge d'après les histoires du Haut-Canada actuellement en cours, et dans lesquelles on ne trouve que des généralités à ce sujet, les affaires politiques de cette province au commencement du siècle paraissent être peu connues. Il a donc paru à propos de publier quelque peu au long la correspondance qui appartient à l'administration du président Grant et à une partie de celle du lieutenant-gouverneur Gore. Le chef de l'opposition au gouvernement paraît avoir été M. le juge Thorpe, dont il est parlé avec éloges dans les histoires de la province. Que cette appréciation soit juste ou non, on pourra, si l'on consulte la correspondance qui se trouve à la Note D, juger du ton des lettres de ce fonctionnaire. Le caractère d'ardent partisan politique ne saurait plus être toléré aujourd'hui chez un juge du plus haut tribunal du pays. Que cela fût alors compatible avec la loi, il n'en est pas moins vrai qu'à toute époque, pareil état de chose doit avoir eu le mauvais effet de miner l'influence judiciaire et le respect que doivent commander les décisions des cours de justice, car quelque impartial que soit un juge au tribunal le public ne peut manquer, dans ces conditions, de regarder ses décisions comme influencées, si non dictées par des considérations politiques. Ses attaques contre le général Hunter, l'accusant d'avoir presque ruiné la province par sa rapacité, le déclarant exécré du peuple, lui et ses instruments écossais, et affirmant qu'on ne s'occupait ni des chemins, ni des postes, ni de la religion, ni des mœurs, ni de l'éducation, ni du commerce, ni de l'agriculture, ni de l'industrie, étaient le prélude de ses attaques contre les administrations subséquentes, et dans un postscriptum ajouté à la lettre qui contient ses expressions (Note D, p. 39), il se vante d'avoir pris les rênes de la législature: "bien qu'à l'instar de Phaëton je les aie prises précipitamment, je ne me brûlerai pas, et j'espère sauver les autres." Dans sa lettre n° 8, publiée dans la même note, D, p. 40, il répète ses accusations, cette fois en y associant le président Grant, qui avait été nommé aux fonctions à la mort de Hunter, non pas sans opposition de la part de M. Peter Russell, qui prétendait avoir droit à la charge et était appuyé par M. Thorpe.

En 1802, M. Thorpe fut nommé l'un des juges de l'île du Prince-Edouard, en remplacement de M. le juge Cochrane, nommé juge puisné pour le Haut-Canada. Au mois de janvier 1803, à la date de la lettre de M. Cochrane, M. Thorpe n'était pas encore arrivé dans l'île, et il ne s'y rendit probablement qu'au printemps. Il n'y resta pas longtemps, et son départ paraît avoir été mutuellement satisfaisant, pour les insulaires et pour lui-même. Il ne dit guère de bien de la population, probablement parce qu'elle ne se rendait pas assez complaisamment à ses prétentions, comme semble l'indiquer le passage suivant d'une lettre adressée à M. Cooke, le sous-secrétaire, et datée à York le 10 octobre 1805 :

“Je ne pourrai jamais vous remercier assez de m'avoir fait sortir de l'île du Prince-Edouard, où vit la plus vilaine population du monde. Je crains que vous n'ayez plus de peine que l'île ne pourra récompenser. J'ai voulu rédiger un bill pour établir les limites des townships, mais il était impossible de concilier les différents intérêts. Le fait est que ce sont de tels piêtres individus que dans ce qui serait sujet de satisfaction pour d'autres ils ne voient, eux, que calamité. Aussi, bien décidé de ne plus rien faire là, je vous ai béni de m'en avoir retiré.”

À la date de la lettre ci-dessus citée, il venait à peine d'arriver au Haut-Canada, car il avait écrit de Terre-neuve à M. Cooke le 15 juin précédent, lui demandant d'être nommé juge en remplacement d'Allcock ou d'Elmsley ; mais si peu de temps qui se soit écoulé depuis son arrivée, il n'hésita aucunement à donner son opinion sur l'état des choses dans la province. “Il n'existe,” dit-il, “ni gouverneur, ni général, ni évêque, ni juge en chef ; le conseil a élu un président (Grant), mais à la suite d'une espèce de cabale parmi les conseillers, ils ont nommé un homme qui ne paraît pas être le plus âgé d'entre eux et qui ne semble guère à la hauteur de la position.” On pourra voir par la correspondance publiée à la note D, l'opinion qu'il avait du lieutenant-gouverneur Gore. Par suite de l'opposition systématiquement exercée de M. le juge Thorpe, le lieutenant-gouverneur crut de son devoir de le suspendre de ses fonctions judiciaires, et cette mesure fut approuvée par lord Castlereagh, qui cependant pria Gore de dire à Thorpe que Sa Seigneurie espérait pouvoir le recommander pour quelque autre charge professionnelle “s'il promettait de s'en tenir à l'avenir “aux devoirs de sa proposition.”

Avant la confirmation de la suspension de M. Thorpe, la nouvelle était venue à Québec qu'il était pour être transféré au banc du roi pour le Bas-Canada, sur quoi le juge en chef Allcock crut devoir en écrire à lord Castlereagh. Comme exprimant l'opinion d'un collègue, le passage suivant de la lettre du juge en chef, qui se rapporte à M. Thorpe, est ici cité au long :

“La nouvelle arrive ici (de quelle source, je n'en sais rien) que M. le juge Thorpe doit être transféré du Haut-Canada à un siège sur le banc du roi en cette province. Bien que je n'ajoute pas grande foi à cette rumeur, je crois nécessaire d'informer Votre Seigneurie, que je crains bien que pareille nomination n'aurait le plus mauvais effet ici. Je connais assez la conduite tenue par M. Thorpe dans la province voisine pour pouvoir dire que n'eussent été les mesures sages et énergiques du lieutenant-gouverneur Gore, le gouvernement de Sa Majesté aurait eu avant aujourd'hui à faire face à des difficultés très fâcheuses, et j'attribue le tout à M. Thorpe. S'il allait venir faire ici ce qu'il a fait là-bas, il ne tarderait pas à créer une faction qui ne pourrait manquer d'embarrasser extrêmement le gouvernement du roi.”

La correspondance et les extraits publiés jettent de la lumière sur l'état de chose politique du Haut-Canada à cette époque, et permettent de se former une opinion impartiale de la conduite du lieutenant-gouverneur Gore, d'un côté, et de celle de

M. Thorpe et de ses principaux disciples, de l'autre. Car la suspension de M. Thorpe n'a pas été la seule mesure prise pour réprimer l'opposition. D'autres fonctionnaires furent aussi suspendus : M. Wilcocks, le shérif, pour paroles séditieuses, M. Wyatt, l'arpenteur général, sur autres accusations, bien qu'il soit assez raisonnable de supposer que la véritable raison de sa suspension, virtuellement sa destitution, fût son adhérence au parti de Thorpe. Il ne manque peut-être pas d'à-propos de dire, au sujet de Wyatt, que sachant que ses prénoms étaient Charles Perkin, j'ai eu quelques doutes sur la fidélité de la transcription de la signature, que les copies donnent comme C. B. Mais en comparant un grand nombre de ses signatures j'ai constaté qu'il a toujours signé ainsi. Des copies de la correspondance de son bureau, qui datent de cette époque, ainsi que des lettres qui lui étaient adressées, portent les mêmes initiales. Wyatt protesta vainement contre sa suspension, et en 1816, après le retour de Gore, il poursuivit l'ancien lieutenant-gouverneur pour libelle. Le rapport judiciaire porte que Charles Perkin Wyatt poursuivit Francis Gore pour diffamation fautive et malicieuse et pour l'avoir suspendu de ses fonctions d'arpenteur général de la couronne dans le Haut-Canada, de sorte qu'il ne saurait y avoir de doute sur l'identité entre le demandeur et la personne qui signe C. B. Wyatt. (Voir *Annual Register*, vol. lviii, p. 294, *Chronicle*.) Le rapport judiciaire établit qu'il obtint £300 de dommages-intérêts, non pas pour les actes administratifs de Gore en sa qualité de lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, mais pour un écrit diffamatoire publié à Londres. Wilcocks, le shérif destitué, se joignit aux troupes d'invasion des Etats-Unis lors de la guerre de 1812, et donna à l'ennemi le bénéfice de sa connaissance du pays; John Mills Jackson écrivit un volume dans lequel il malmenait le gouvernement du Haut-Canada, mais immédiatement, sous la signature *An Américain Loyalist*, parut en réponse, un pamphlet écrit avec une égale violence. Ces deux imprimés sont dans les archives, le premier parmi les livres, sous le titre *Jackson* au catalogue, et le second parmi les brochures, avec renvoi au même titre.

L'Assemblée s'opposait fermement au droit du gouverneur du Haut-Canada de dépenser les revenus de la province sans crédit voté au préalable par la législature. On trouvera à la note D, p. 33, du présent rapport, une adresse à ce sujet. Dans la lettre par laquelle il transmet cette adresse (note D, p. 32), M. le président Grant reconnaît la justice de la demande de l'Assemblée, bien qu'il en considère le langage comme inconvenant, ce qui est dû non pas à un esprit d'hostilité à l'égard des actes du gouvernement mais au défaut de savoir comment mieux attirer l'attention sur le sujet. Une liste des "mauvais emplois d'argent" était attachée à l'adresse, mais d'après ce qui suit il s'agirait moins de "mauvais emplois" que d'infractions aux privilèges de la Chambre. L'adresse demande que non seulement cette somme (£617, 13, 7) soit remise dans le trésor provincial, mais que le président tienne la main à ce qu'à l'avenir il ne soit plus employé d'argent "sans l'assentiment du parlement ou sans un crédit voté par la Chambre d'assemblée." Il est évident que le président Grant pensait que c'était là la seule voie qui fût raisonnable de suivre, et que les sommes mentionnées dans la liste devaient être remboursées au fisc, comptant que la législature voterait les sommes voulues pour le service. (Le texte de la lettre est à la note D, p. 32.) L'adresse fut suivie d'une réponse conciliatrice (p. 35; le projet de réponse est à la page 37). Apparemment l'accusation d'incompétence portée par M. le juge Thorpe contre Grant comme administrateur était justifiée, et elle se trouve pleinement corroborée par le lieutenant-gouverneur Gore dans sa dépêche à M. Windham, à la clôture de la première session de la législature après son entrée en fonction. Le lieutenant-gouverneur Gore dit dans son rapport officiel :

“Après la conduite turbulente et pleine de violence de la Chambre d’assemblée sous l’administration de M. le président Grant, j’ai la plus grande satisfaction à vous annoncer que la session s’est passée sans aucune tentative de la part de la Chambre d’assemblée de s’opposer aux mesures ou d’embarrasser l’exécutif.” Cela était dû, en partie au moins à ce que Gore avait judicieusement, bien que sans instruction encore à cet égard, remboursé la somme appliquée à des fins publiques par le général Hunter sans l’autorisation des autres branches de la législature. La Chambre était satisfaite, et par une résolution retira la demande de cette somme, mais réclama le droit d’accorder ou de refuser les subsides, consacrant ainsi la grande sauvegarde constitutionnelle des droits du peuple contre les empiétements de la couronne. Gore ajoute que la résolution passa sans aucune opposition autre que celle de M. le juge Thorpe, “qui a toujours combattu toutes mesures de nature à favoriser la paix et à donner de la force à ce gouvernement.” Pendant combien de temps un administrateur habile aurait-il pu empêcher l’assertion d’un pareil principe, il est difficile de le dire; et cela n’a du reste pas grande importance pratique aujourd’hui. La puissance de la bourse aux mains du parlement avait été reconnue de très bonne heure en Angleterre. A l’époque d’Edouard III (1840-5) elle s’était affirmée après une lutte prolongée; le contrôle des subsides par vote législatif avait été gagné sous Richard II; mais la grande lutte qui avait fini par régler à jamais la question avait commencé sous le règne de Jacques I et continué jusque sous Charles I; dès lors il avait été définitivement établi que le parlement avait le pouvoir de refuser des subsides jusqu’à ce que ses griefs fussent redressés, et que le contrôle des subsides comportait le contrôle des dépenses; de sorte que, tôt ou tard, la prétention émise par la législature du Haut-Canada devait inévitablement, là comme ailleurs, devenir un principe fixe du gouvernement représentatif.

Relativement à la colonisation des terres du Bas-Canada, le secrétaire pour les colonies avait demandé un rapport sur le sujet, d’une allocation aux conseillers exécutifs en sus de leur traitement, en rémunération du temps et du travail qu’ils avaient à consacrer aux demandes de terres. En réponse, Milnes fit rapport à la date du 14 août 1800, que le travail consistant à décider des pétitions, “la partie la plus onéreuse et la plus ardue du service des terres,” était terminée. Ceux à qui avait incombé la plus grande partie de la besogne étaient le juge en chef, l’évêque, M. Finley, M. Young, M. Daly et M. Dunn. M. McGill était venu de Montréal passer un mois à Québec. Il recommanda que les six conseillers mentionnés (à l’exclusion de M. McGill, à qui son voyage à Québec devait avoir causé des dépenses considérables à part la perte de son temps et la négligence de ses propres affaires, qui étaient d’une grande importance) reçussent la concession de tout un township, sauf le nombre ordinaire d’associés, ou la moitié d’un township (non compris les réserves de la couronne et du clergé), sans conditions autres que le paiement de l’arpentage et des anciens droits. Il recommandait cependant que ces demi-townships ne fussent pas pris parmi les fractions qui restaient des townships dont il avait déjà été concédé une partie, et cela pour les raisons données dans une lettre subséquente (Q. 85, p. 166). Dans cette dernière, en date du 4 novembre 1800, il attache une grande importance à ce qu’on obtienne le plus haut prix possible pour les premières terres vendues, et ajoute: “comme les parties qui restent de ces townships valent beaucoup plus que les premières, attendu qu’elles sont arpentées et subdivisées et qu’il y a des établissements dans le voisinage, la concurrence qui s’établira pour leur possession ne manquera pas d’être très avantageuse pour le gouvernement, et exercera probablement une influence marquée sur la valeur des terres par toute la province.” Il parle ensuite

du projet de constituer les produits de la vente de ces terres en une caisse pour le bénéfice de la province, et exprime un ardent désir de recevoir des instructions lui permettant de mettre ce projet à exécution.

Dans une lettre, datée le janvier 1801 (n^o 71), le secrétaire des colonies approuve l'idée d'augmenter la valeur des townships en partie vendus, indique quel est à son avis le meilleur moyen de faire la chose, et ordonne que le produit des ventes de terres soit versé dans le trésor pour être placé au compte des dépenses de la province, et qu'il ne soit pas donné de lettre patente avant paiement complet du prix d'achat. Sa Grâce ordonne en même temps que le gouverneur, le lieutenant-gouverneur ou administrateur et les membres du conseil exécutif en exercice soient constitués conservateurs des terres de la couronne et de l'église, qu'ils tiennent séparément les comptes de ces terres, et que le produit des unes soit appliqué à des fins provinciales, et que celui des autres aille aux fins ecclésiastiques, en conformité de l'acte de 1791, pour la subsistance d'un clergé protestant, et qu'en conséquence ces produits soient placés en fidéicommis à ces fins et à nulle autre. Avant d'arriver à une décision sur le montant de la concession à faire à chacun des conseillers qui s'étaient occupés du service des terres, le ministre prie sir Robert Milnes d'envoyer une évaluation de chaque township. C'est ce que fait sir Robert le 24 février 1801. Il informe le secrétaire pour les colonies qu'un township de dix milles carrés contient, à l'exclusion des réserves de la couronne et de l'église, environ 44,000 acres, valant en moyenne, pour les townships dont les lignes extérieures seules ont été tirées, quinze pence courant l'acre, ce qui portait la valeur totale des townships, déduction faite des frais d'arpentage et de subdivision ainsi que des droits, à un peu moins de £2,500. Il explique en outre comment on s'y prend pour éluder le règlement relatif aux concessions de terre, au moyen d'un arrangement secret conclu entre le principal et ses associés, grâce auquel le premier devient possesseur des cinq sixièmes du township ou de près de 37,000 acres au lieu de 1,200. Comme il pense qu'il est dérogatoire à la dignité d'un conseiller exécutif de faire des arrangements secrets, il recommande que, quelle que soit la quantité de terre qu'on accorde, on la concède à chacun isolément, non pas en société avec d'autres, et que la concession de chacun soit en proportion de ses vacations. En juin, le secrétaire pour les colonies écrit à Milnes que le roi a décidé de concéder à chacun des six conseillers exécutifs qu'il a recommandés un quart de township individuellement, soit après déduction des frais un équivalent d'environ £600, et qu'il lui laisse le soin de déterminer de justes allocations pour les autres.

Milnes a de bonne heure favorisé l'idée d'abolir la tenure féodale des terres, et un acte passé par l'Assemblée législative pour alléger le fardeau des tenanciers de terre en roture reçut son entière approbation. La préambule de l'acte établit :— "Que la perception des lods et rentes maintenant dus dans le domaine de Sa Majesté, est, dans une certaine mesure et sauf certaines modifications à faire, juste et à propos, mais que sans restriction, elle serait nuisible en certains cas." Le texte de l'acte se trouvant au troisième volume des statuts, 41 George III, ch. 3, il suffit ici d'y renvoyer le lecteur. A part l'objet d'améliorer la situation des tenanciers arriérés dans leurs redevances, l'acte en avait un autre auquel Milnes attachait de l'importance: "C'est," dit-il, "une mesure d'excellente politique sous tous les rapports, mais je regarde son adoption comme un pas important de fait vers l'abolition de la tenure féodale en cette province." Les avantages qu'on attendait de cette abolition sont exposés au long dans un rapport du procureur général auquel je renvoie le lecteur (Q. 86-1, p. 175). Avant le passage du bill au Conseil législatif, le juge en chef

Osgoode, qui en était le président, protesta contre son adoption, en appuyant son attitude de cinq raisons dont il suffit de citer ici la dernière; le tout se trouve du reste parmi les archives (volume Q, 86-1, p. 172). Le juge en chef s'opposa donc au bill " parce que d'après une règle basée sur les convenances autant que sur une " saine politique, tout acte de grâce ou de rémission émanant de la clémence ou de la " générosité de la couronne est de l'initiative de la couronne. Mais avec le bill qui " nous occupe, et qui, d'après son titre, est un bill de merci (*Bill of Relief*), les débi- " teurs de la couronne porteront naturellement leur gratitude non pas au souverain, à " qui elle devrait aller, mais à ceux qui ont spontanément donné naissance à la mesure, " c'est-à-dire aux représentants." Pour la protestation, la réponse, les procès-verbaux de l'Assemblée et du Conseil, etc., voir le volume Q. 86-1, pp. 157-175, 197, 199.

Il paraît y avoir eu beaucoup de friction entre le juge en chef et le lieutenant-gouverneur, ce dernier ayant pour lui l'appui de tous les conseillers exécutifs. Une adresse de l'assemblée demandant la préparation d'un papier terrier des biens immeubles possédés en roture dans la censive de Sa Majesté, fut présentée au lieutenant-gouverneur, qui approuva l'idée et soumit aux jurisconsultes de la couronne la question de la méthode à adopter pour la mise à exécution du projet. Leur rapport fut renvoyé à un comité général du conseil, qui s'entendit sur un rapport qui dut être signé par Osgoode en qualité de précédent. Mais annexé au rapport était un protêt d'Osgoode rédigé en ces termes: " Tandis que les documents communiqués au comité " établissant que la préparation du papier terrier et censier doit être ordonnée en " conséquence d'une adresse présentée à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de " la part de la Chambre d'assemblée, et comme le rapport ci-dessus peut porter à la " conclusion que cet ordre est approuvé, je proteste contre pareille conclusion. Car " Sa Majesté ne s'étant pas dessaisie de l'administration de ses revenus territoriaux, et " comme l'adresse en question ne mentionne ni autorisation ni raison pour intervenir, " pareille intervention me paraît être irrégulière et n'être pas de nature à être sanc- " tionnée comme elle l'a été." Le rapport fut présenté au conseil, qui le renvoya au comité pour être complété par un rapport sur le protêt ajouté par Osgoode. Le rapport du comité, après le préambule ordinaire, se lit comme suit: " Le comité exprime " respectueusement mais fermement son opinion que l'écrit est, de forme et de fond, " ainsi que dans la manière dont il est présenté, irrégulier et inconvenant, qu'il n'a " pas sa raison d'être dans les questions immédiatement soumises au comité, qu'en ce " qu'il condamne une mesure qui a déjà reçu l'assentiment du gouvernement de Sa " Majesté, il manque de bienséance et de respect, qu'il ne devrait pas être reçu, ni " trouver accès dans les registres du Conseil exécutif de Sa Majesté; et en conséquence " le comité recommande humblement que le dit écrit soit enlevé du dit rapport." (Pour les documents mentionnés, voir Q. 86-1, pp. 205-217, et Q. 86-2, pp. 219-227.) Incidemment il fut question de la pratique de donner accès à des protestations dans les registres du Conseil exécutif, et Osgoode prétendit qu'on devait s'en tenir à la pratique suivie dans la Chambre des lords. La question fut référée au secrétaire pour les colonies, qui, dans sa lettre du 13 juillet, approuva l'attitude de l'Assemblée comme étant justifiée par le message de lord Dorchester en 1794, exténua la conduite d'Osgoode, considérant qu'elle provenait de louables motifs, regarda la mesure comme déclaratoire des droits de la couronne tout en en rendant l'exercice moins onéreux pour les sujets. La règle relative à l'entrée des protestations dans les registres du Conseil exécutif étant d'une importance permanente, il est peut-être bon de la consigner ici. Elle est du reste exposée en très peu de mots. Le secrétaire des colonies, le duc de Portland, s'exprime comme suit: " Il me semble qu'il ne saurait être donné de

“meilleure règle que celle qui gouverne le Conseil privé de Sa Majesté en pareil cas. Bien que les membres du Conseil jouissent de la liberté de la parole la plus absolue, de même que les conseillers exécutifs du Bas-Canada, selon les instructions de Sa Majesté, j'ai raison de croire qu'il n'existe pas un seul protêt dans les registres du Conseil privé, et il est très certain qu'il n'a pas manqué d'occasions (et en vérité il ne saurait en être autrement), où les opinions différaient diamétralement entre les membres. Vous ayant ainsi dit ce qui paraît être la pratique invariable ici dans les cas semblables à celui où M. Osgoode a cru devoir protester, je crois qu'il n'est pas nécessaire que j'entre dans la discussion de la question d'un droit que personne n'a jamais songé à exercer ni à réclamer.” (Q. 87-1, p. 2.) Osgoode avait poursuivi la discussion, comme on peut voir par une lettre de Milnes datée du 12 juin, mais que le secrétaire pour les colonies ne reçut que le 30 juillet. Il suffit cependant de mentionner cette lettre qu'on trouvera avec les documents qui l'accompagnaient au volume Q. 87-1, pp. 105-140. Toute la question y est discutée.

En conformité des vues exprimées par le secrétaire des colonies, dans sa lettre n° 11, du mois de janvier 1801, relativement à la question d'augmenter la valeur des parties non concédées des townships, Milnes fit rapport, le 24 juin 1802 (n° 23), qu'il avait soumis cette question au conseil; qu'on proposait d'offrir d'abord plus de 82,000 acres au prix minimum de deux chelins et six pence l'acre, ce qui à ce prix modéré donnerait plus de £11,000 au trésor de la province. La quantité offerte n'était qu'une faible proportion du total disponible, mais comme il a déjà été dit, les terres tout arpentées et subdivisées valaient beaucoup plus que les autres. La lettre et les procès-verbaux du conseil sont au volume Q. 89, pp. 79, 81. L'introduction explique que l'objet de l'offre de cette quantité de terres était d'établir une valeur pour les terres dont on disposerait par la suite. La quantité mentionnée dans la lettre de Milnes est de 82,000 acres, et les résolutions du Conseil disent 80,000. Il y a dans le rapport deux articles que je cite parce qu'ils ont donné lieu à nombre de plaintes:—

“5. Qu'avant la délivrance des lettres patentes, l'acheteur prêtera les serments et signera la déclaration voulus par les instructions royales.

“6. Qu'il sera inséré dans les lettres patentes une clause par laquelle l'acheteur prend l'engagement que ses héritiers, en recevant l'héritage des terres ainsi achetées, prêteront aussi les serments et signeront la déclaration qui seront alors exigés.”

On avait déjà attiré l'attention sur les inconvénients que la mise en application de ces règles entraîneraient pour les sujets de naissance dans le cas d'absence ou d'éloignement du lieu où les serments devaient s'administrer. Milnes avait signalé la chose dans une lettre (n° 57) au duc de Portland en date du 11 d'août 1801, dans laquelle il avait demandé que le gouverneur en conseil fût autorisé à dispenser des serments en certains cas. La demande fut répétée en octobre 1802 (Q. 89, p. 172). La correspondance ne contient aucune réponse à ces représentations.

L'existence du droit français et du droit anglais dans la province entraîna des doutes sur celui qui devait régir les questions de succession et de donaire en matière de terre tenues en franc et commun soccage. Le 1^{er} juillet 1803 (n° 60).

Milnes soumit la question au secrétaire des colonies (Q. 92, p. 159) en lui communiquant en même temps les différentes opinions contradictoires des juges. Le juge en chef Sewell et les juges Dunn, Williams, Ogden et Davidson prétendaient que les lois anglaises devaient gouverner, tandis que le juge en chef Monk et les juges Panet et DeBonne soutenaient le contraire. Les deux opinions étaient appuyées de longues

considérations qu'on trouvera à la suite de la lettre de Milnes qui les accompagne. Le 9 janvier 1804, le secrétaire des colonies transmet le rapport du procureur général (Q. 93, p. 58), qui pose en principe que "les lois de succession et de douaire anglaises sont celles qui s'appliquent dans les cas de tenure en soccage au Canada." (Q. 93, p. 194.) Beaucoup de la correspondance relative aux terres se rapporte à la division des droits et frais, mais il n'est pas nécessaire de s'étendre ici là-dessus; ceux qui voudraient faire des recherches à ce sujet, le catalogue de la correspondance indiquera tous les documents qui s'y rapportent.

Quant aux biens des jésuites, la concession à lord Amherst n'avait pas été consommée. Il était impossible de la parfaire sans soulever le mécontentement de toutes les classes de la population, qui maintenaient que ces biens n'avaient été concédés que pour des fins éducationnelles. On peut sur ce point consulter la correspondance cataloguée dans les rapports précédents. Un des plus importants documents qui se rapportent à cette question est une pétition à la date du 19 novembre 1787, dont lord Dorchester envoya une traduction à lord Sydney dans sa dépêche (n° 55) datée du 9 janvier 1789 (Q. 38, p. 62). Le catalogue du rapport de 1890 contient une courte analyse du mémoire, qui expose en termes emphatiques les prétentions de la population du Canada aux biens des jésuites. Dans la pétition signée par 195 personnes qui accompagne le mémoire des habitants il est dit que le document, lequel porte aussi 195 signatures, "établit le droit des fidèles sujets canadiens de Sa Majesté de recevoir leur éducation à ce collège, et définit en même temps ceux des "révérends pères jésuites qui sous l'ancien régime n'était que les professeurs et les "administrateurs." Le mémoire se divise en trois articles dont les titres sont donnés dans le catalogue des Papiers d'État du vol. Q. 35. (Rapport de 1890, p. 213.) Le texte et les citations à l'appui du premier point sont très longs et se terminent par ces mots: "Comme Canadiens et citoyens ils ont droit par les titres et les lois qui "ont fondé le collège de Québec pour leur éducation; c'est leur patrimoine qu'ils ont "défriché et mis en valeur, même en qualité de sujets, ils ont droit à l'éducation "publique qui existe en tout gouvernement. C'est avec vérité et justice qu'ils "déclarent que les jésuites et leurs créanciers n'ont aucun droit de disposer ni de "confisquer ce collège et ses dépendances au préjudice des fidèles sujets canadiens "de Sa Majesté." Il n'y a pas lieu d'entrer ici dans des détails sur le second article, qui traite des causes qui ont privé les Canadiens de leur éducation au collège de Québec depuis la conquête. Dans le troisième article, sur les moyens de "réinté- "grer les Canadiens dans leur éducation par leur collège," il est répété plusieurs fois que les jésuites n'étaient que professeurs ou administrateurs de biens publics pour fins éducationnelles, entre autres dans les termes énergiques suivants: "Ce ne "peut être que par erreur que quelqu'un ait dit que les biens et l'édifice de ce collège "d'éducation appartenaient aux jésuites, qui n'en ont été que les recteurs et professeurs "et administrateurs." Et le mémoire continue: "Aurait-il pu entrer dans l'intention "généreuse des citoyens, des Cent Associés, ou de quiconque, qui ont fondé ce collège "d'éducation, qu'ils en donnaient le titre et entière propriété aux jésuites, qui selon "leurs institutions n'en pouvaient avoir que dépendante du généralissime de la com- "pagnie de tous les jésuites dans l'univers?" La pétition demande que le collège soit libéré du logement des troupes qui l'occupent, et qu'il soit tenue une "assemblée "légitime et compétente des fidèles sujets natifs ou résidents de cette province qui y "possèdent des terres et qui sans distinction de naissance y sont les vrais pères de "famille, y ayant l'intérêt essentiel pour eux et leur postérité, afin de procéder à "l'élection d'un nombre raisonnable de leurs représentants comme directeurs ou

“administrateur du dit collège et de ses biens, pour les conserver..... faire
 “exactement acquitter les vues de cette louable fondation, en sollicitant l’approbation
 “du gouvernement pour rétablir les anciens professeurs du dit collège ou en nommer
 “d’autres et régler la rétribution due à leurs talents et aux soins qu’ils donneront à
 “l’éducation.” (Q. 84, p. 87 et suivantes.)

En 1793 les habitants de Montréal adressent à la Chambre d’assemblée une pétition dont les conclusions s’accordent avec celles de la pétition de Québec de 1787, bien que présentées dans une forme plus simple. L’Assemblée, favorable à ces conclusions, adressé au-roi une pétition demandant que des mesures soient prises pour affecter les biens des jésuites à l’éducation de la jeunesse de la province, disposition que l’Assemblée considère comme conforme aux intentions primitives des donateurs. On trouvera au volume Q. 84, p. 41, d’autres documents qui accompagnaient la lettre de Milnes du 31 janvier 1799 (n^o 16); on en trouvera la liste dans le rapport des archives pour 1891, papiers d’Etat du Bas-Canada, pages 199-200. En face de ces opinions exprimées par les trois villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal, et partagées sans doute par toute la population rurale du pays, il est facile de comprendre l’impopularité du projet de concéder ces biens à lord Amherst. Le rapport du comité du conseil exécutif recommande que le règlement de la question soit ajourné, jusqu’à ce que tous les documents relatifs à ces biens soient présentés au roi, mais dans la lettre qui accompagne ce rapport et les autres documents, sir Robert Milnes donne une autre raison pour ce retard. Il dit dans cette lettre qu’il ne s’est pas cru justifiable de soumettre à l’opinion du conseil exécutif la question de la concession à lord Amherst, “mais les membres m’ont individuellement fait connaître que “ce serait une mesure des plus impopulaires, et je crois que ce serait manquer à mon “devoir que de ne pas exprimer à Votre Grâce la crainte dans laquelle je suis que, “lorsque cette concession se fera, elle occasionnera dans toute la province un mécon- “tentement très général dont les conséquences, vu la tournure que prennent les “affaires en Amérique, pourraient bien être très sérieuses.” (Q. 84, p. 41.) Il propose ensuite, considérant l’étendue de ces biens, de les diviser, d’en donner à lord Amherst une part que des commissaires pourraient considérer comme suffisante pour les fins qu’on se propose et pour le satisfaire, et de réserver le reste à des usages publics, de façon à satisfaire les habitants. Cependant une investigation qu’il fait personnellement de la valeur de ces biens dans une tournée en janvier et février 1800, lui fait retirer cette proposition, parce que la valeur des biens ne s’élève pas à un chiffre total suffisant pour en permettre une division avantageuse. En conséquence, dans une lettre du 5 avril de la même année, il suggère un autre moyen de mettre à exécution les intentions du roi relativement à lord Amherst; mais il appuie encore davantage sur la nécessité d’augmenter les moyens d’éducation non seulement pour les jeunes gens se destinant aux professions libérales mais encore pour toute la population. La mort du dernier survivant des jésuites, le père Cazot, fait disparaître, à l’avis du lieutenant-gouverneur, un des arguments de la Chambre d’assemblée, et il ne s’attend pas à plus d’opposition de la part de la législature à la concession en faveur de lord Amherst, quelque impopulaire que puisse être la mesure. Il recommande aussi qu’on remette la délivrance des lettres patentes jusqu’à ce qu’on ait constaté d’une façon plus certaine la valeur des immeubles. “Je me crois tenu,” dit-il, “de faire rapport à Votre Grâce que le besoin de moyens d’obtenir une éducation libérale se fait tellement sentir qu’il sera au moins très irritant pour les Cana- “diens de voir des biens aussi considérables appliqués à d’autres fins, et que leur

“ mécontentement serait considérablement amoindri si on prenait en même temps des mesures pour l'établissement d'un collège.” (Q. 84, p. 270.)

Dans une lettre en date du 19 octobre 1799 (Q. 84, p. 183), l'évêque anglican de Québec attire l'attention sur le désavantage dans lequel se trouve depuis longtemps la province, non seulement faute d'établissements éducationnels pour les jeunes gens qui devraient entrer dans les professions libérales, ou qui grâce à leur rang pourraient par la suite occuper des positions de grande importance politique, mais encore faute d'écoles pour une partie non moins importante de la population. “ Tout le monde sait,” dit-il, “ que les basses classes, dans cette province, sont la plupart d'une ignorance déplorable, que les bribes d'instruction que peuvent obtenir leurs enfants, en dehors des villes, ne sont guère données qu'aux villes; et l'on sait surtout que jusqu'à présent elles n'ont fait aucun progrès dans la langue du pays “ sous le gouvernement daquel elles ont le bonheur de vivre.” Il signale ainsi la funeste ligne de démarcation qui divise en deux sections séparées ceux qui ne devraient faire qu'un seul peuple, et il propose comme remède qu'un certain nombre de bons instituteurs anglais soient payés par le gouvernement et placés dans chaque ville et village de quelque importance pour y enseigner l'anglais gratuitement. Cette lettre est soumise au conseil exécutif, et le 22 un comité du conseil fait un rapport approuvateur qui est porté au procès-verbal. Le rapport est très court et peut être cité en entier : “ Le comité ayant examiné le document qui lui a été sou-
 “ mis, et étant convaincu que son objet est d'une grande importance pour le bien-
 “ être de la province, recommande le plus sérieusement l'adoption du plan qui y est
 “ suggéré.” En transmettant les documents relatifs au sujet, sir Robert suggère qu'on fasse une concession de terres pour l'établissement de lycées et d'un collège à Québec. Cela n'ajouterait pas seulement, croit-il, à la popularité du gouvernement de Sa Majesté, mais serait aussi d'un très bon effet aux points de vue politique et moral, et surtout comme moyens d'encourager l'usage de la langue anglaise dans la province. En juillet, le secrétaire des colonies annonça à Milnes dans une dépêche que l'idée de l'évêque recommandée par le conseil est approuvée, et qu'il était autorisé à prendre sur les fonds provinciaux l'argent nécessaire pour le paiement des appointements d'instituteurs qui seraient établis par toute la province, particulièrement pour l'enseignement de l'anglais, non pas dans l'intérêt d'un nombre restreint d'élèves mais pour l'avantage général. En outre il serait établi des écoles d'une classe plus élevée selon le régime des écoles publiques d'Angleterre, et aussitôt qu'il serait à propos, d'autres institutions plus grandes seraient fondées. Ces dispositions que le lieutenant-gouverneur avait officiellement rendues publiques eurent les plus heureux effets, selon la dépêche de sir Robert du 23 février 1801. Bien que la concession à lord Amherst ne cesserait pas d'être une mesure impopulaire, le temps était cependant particulièrement favorable pour la mettre à effet, l'ordre pour l'établissement d'un nombre suffisant d'écoles gratuites, etc., ayant eu l'effet de faire taire toute mention des biens des jésuites. Il se préparait dans l'Assemblée un bill pour l'érection d'écoles dans les différentes paroisses, et ce bill serait probablement adopté si le clergé catholique romain ne s'y opposait pas. Le 5 juillet 1803 (Q. 92, p. 205), Milnes fit rapport qu'il avait soumis au Conseil exécutif la question d'affecter des terres à l'éducation. En transmettant le rapport il parle de la vaste échelle sur laquelle le Conseil propose d'établir les réserves nécessaires, mais il ajoute qu'on ne demande aucun argent à la métropole, et qu'à mesure que les terres incultes seraient établies, la province en tirera le bénéfice, et il espère pour ces raisons qu'on recommandera le plan à Sa Majesté. Le rapport

qui accompagne cette lettre a en vue trois catégories d'écoles : 1° des écoles paroissiales, où l'on enseignerait la lecture, l'écriture et la tenue des comptes ; 2° les collèges classiques, où les élèves de la classe moyenne pourraient apprendre à parler et écrire leur langue maternelle avec précision et correction, et acquérir une connaissance des langues étrangères, vivantes ou mortes, de nature à leur être utile dans leur carrière ; 3° un séminaire ou université, où les jeunes gens de meilleur rang pourraient recevoir une éducation en rapport avec les postes d'importance et de distinction auxquels leur situation sociale leur donne droit d'aspirer. Pour ce qui est des premières, il y est déjà pourvu ; quant aux secondes, le comité croit qu'il en faudrait au moins huit pour répondre aux besoins, c'est-à-dire, un à Québec, un aux Trois-Rivières, un à Montréal, un au nouvel établissement de la baie Missisquoi, et trois à placer plus tard. Les collèges de Québec et de Montréal devraient être construits tout de suite, vu que la province n'offre aucun moyen d'acquérir même les rudiments d'une éducation libérale, excepté dans une ou deux écoles privées établies sur un pied d'assez peu d'importance et ne donnant pas de garantie de durée. Les parents sont ainsi obligés d'engager des précepteurs particuliers, ce que peu ont les moyens de faire, ou bien d'envoyer leurs enfants en Europe parmi des étrangers, à une époque critique de la vie, ou bien encore, " en dernier ressort, d'avoir recours à la déplorable alternative " de les envoyer aux Etats-Unis, où ils apprendront à mépriser leur religion et haïr " le gouvernement de leur patrie. " Pour l'établissement, à Québec et à Montréal, d'écoles sur le modèle de celles de Westminster, Winchester et Eton, le comité recommande une concession de terres capable de produire £20,000 courant pour chacune ; pour les autres une moindre somme pourra suffire. Quant à une université, le comité croit que le temps n'est pas arrivé de formuler un plan à adopter, mais il recommande qu'on pourvoie aux moyens nécessaires de mettre à exécution le plan qui pourra être adopté plus tard. (Pour le rapport, voir Q. 92, p. 210 et suivantes.)

Les travaux accomplis par M. Joseph Bouchette, en sa qualité d'arpenteur général, me justifient de parler ici des services de ce fonctionnaire. Vu l'état des choses de cette époque, alors que le pays était en voie d'établissement, les fonctions d'arpenteur général étaient fort importantes. Depuis plusieurs années déjà son prédécesseur, le major Holland, était devenu, par suite de ses infirmités, incapable de s'occuper activement des travaux dont il était responsable ; mais ce n'est qu'après la mort de ce vieux fonctionnaire qu'avait eu lieu une investigation officielle de l'état de cette branche du service, la considération de ses mérites et de ses services passés l'ayant soustrait à cette investigation. Le comité du conseil exécutif qui en avait été chargé fit rapport que les choses étaient dans un état peu satisfaisant, que le système adopté par le substitut du major Holland ne pouvait manquer de donner lieu à beaucoup de litiges. Sir Robert Milnes écrit à ce sujet :—" Il va falloir une personne de beaucoup d'habileté " en même temps que d'une grande intégrité, pour établir dans ce service un système " capable d'assurer également les droits de la couronne et des individus. " C'est cette personne que l'on trouva dans M. Bouchette, à qui l'on donna la commission de sous-arpenteur général en remplacement de Collins, décédé ; et la façon dont il se mit tout d'abord à conduire les affaires de cet important service, ne saurait être mieux exposée que dans les termes employés par le lieutenant-gouverneur dans sa dépêche du 22 avril 1802. " M. Bouchette, " dit-il, " a complètement répondu à l'opinion que " nous nous étions formée de lui, le comité et moi, de sorte que depuis sa nomination, " tout a été le mieux possible dans les affaires qui se rapportent aux terres incultes " de la couronne. " (Q. 88. p. 70.)

Joseph Bouchette, qui fut nommé au poste de sous-arpenteur général le 15 février 1802, était, comme il est dit dans une lettre de Simcoe à lord Pelham en date du 2 mai 1802, le fils d'un Canadien à la fidélité duquel lord Dorchester avait confié sa sûreté personnelle et avec elle la conservation du Canada, pendant la rébellion américaine. Il commandait les forces navales sur les lacs du Haut-Canada, occupant ainsi un poste de grande responsabilité et de peu de profit, dans lequel il se conduisit avec une grande intégrité. (Q. 90, p. 289.)

Joseph Bouchette avait de bonne heure été activement employé dans différents services. En 1791, il était arpenteur provincial et dessinateur sous son oncle, le major Holland. En 1794, il recevait une commission de lieutenant dans la marine provinciale et commençait un service de cinq ans, au cours duquel il commanda pendant un certain temps l'un des vaisseaux de Sa Majesté et sauva le vaisseau de Sa Majesté l'*Onondaga*, en face de York (Toronto), où il avait été abandonné par les officiers et l'équipage. Il avait été employé par Simcoe, à son entière satisfaction, à des levés hydrographiques dans les ports du lac Ontario; il avait eu pendant quelque temps le commandement d'une galère sur le Saint-Laurent avec un détachement militaire pour parer à des tentatives hostiles. Il avait aussi fait le service militaire, en qualité de lieutenant, d'adjudant et d'instructeur de la milice canadienne à Québec, et plus tard comme commandant d'une compagnie d'artillerie. Nommé, comme je l'ai déjà dit, sous-arpenteur général en 1802, il fut porté au poste d'arpenteur général en 1804. Dans l'exercice de cette charge il perfectionna le système d'arpentage, et il prétendait—sans qu'il paraisse y avoir lieu d'en douter—trois ans après, qu'il avait fait déjà plus d'ouvrage qu'il n'en avait été fait dans le département durant les vingt années précédentes.

M. Bouchette avait réellement été nommé à la charge d'arpenteur général par le lieutenant-gouverneur dès le mois d'août 1803, mais sa nomination ne fut approuvée par le cabinet qu'en 1804, bien qu'il en remplît les fonctions pendant l'intervalle. En novembre 1804 le conseil recommanda la nomination de deux commis et d'un messager, ce qui, avec l'arpenteur général lui-même, constituait tout le personnel du service; les appointements devaient être pour l'un des commis dix chelins par jour, et pour l'autre £150 par année; il devait être alloué £40 par année pour le messager, mais cette somme devait comprendre sa pension, que lui fournirait l'arpenteur général. Le comité craignait que l'on regardât ces chiffres comme extravagants, mais il espérait qu'on les sanctionnerait et "qu'on ne les croirait pas trop élevés lorsqu'ils devaient assurer les services de personnes sur lesquelles on pouvait compter." Le 2 mai suivant les arrangements étaient sanctionnés et les frais autorisés. (Q. 97, p. 38.)

Etant à Londres en 1807, M. Bouchette attira l'attention des autorités sur l'importance de faire déterminer les bornes de la province du Bas-Canada du côté des Etats-Unis, et exposa en termes clairs quelles difficultés pouvaient survenir si la chose n'était pas faite. Mais ce n'est que presque quarante ans plus tard que fut déterminée la frontière internationale, après que les deux pays fussent maintes fois venus à un doigt de la guerre par suite de différends résultant de la question. S'il ne saurait avoir aujourd'hui d'utilité, le mémoire qu'il présenta alors ne manque cependant pas d'intérêt. On le trouvera au volume Q. 106-2 p. 437, suivi d'un extrait d'un discours dans lequel le gouverneur du Vermont expose les prétentions de son Etat. Quelques jours plus tard il envoyait les Indications d'un plan de défense pour les deux Canadas ("*Heads of a plan of defence respecting the two Canadas.*") (Incluses dans une lettre du 9 août, Q. 106-2, p. 479.) A la fin d'août 1807, il quitta Londres pour

prendre bord à Portsmouth, mais était trop tard et il se rendit à Plymouth; là il ne put trouver qu'un bâtiment à destination de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, contretemps qui fut plus tard d'un grand avantage. Il s'attendait à un voyage pénible et dispendieux avant d'arriver à Québec par terre, bien qu'il y vît une occasion d'acquérir une connaissance plus exacte de cette route. On peut voir comment cette dernière attente s'est réalisée, dans la description topographique des différentes provinces qu'il a publiée en 1831 et qui, bien que datant aujourd'hui de soixante ans, est encore regardée comme une autorité sur la topographie du pays, y compris les deux Canadas et les provinces maritimes.

Les législatures des provinces s'occupaient peu de l'immigration comme service public; on concédait des terres à des individus, dans le but de les faire établir grâce aux efforts des particuliers, et c'était tout. On verra par les listes des personnes qui ont demandé des terres, listes publiées à la fin du catalogue des documents de chaque volume, et dans les notes du présent rapport et des rapports précédents, quels succès ces efforts ont pu avoir. Mais il n'est pas sans intérêt de signaler ici certaines causes et certains individus qui ont eu une influence sur l'immigration.

Le colonel Thomas Talbot, qui avait été dans le Haut-Canada avec le lieutenant-gouverneur Simcoe, avait quitté la province en 1794 après avoir obtenu la promesse d'une grande concession de terres. A son retour, dans le printemps de 1801, cependant, il trouva que la promesse n'avait pas été remplie, et il écrivit au duc de Kent à ce sujet. La lettre est datée de Skittiewaabaa, Haut-Canada. Il était arrivé, disait-il, à son établissement favori, et avait trouvé les choses en aussi bon état qu'il pouvait désirer. Afin d'éviter le paiement des droits imposés par les nouveaux règlements, lesquels rendaient la possession de terres plus dispendieuse et plus difficile qu'à son départ, il demandait au duc d'adopter un plan qu'il exposait, attendu qu'il croyait avoir droit au rang d'*Hidalgo* tout autant que d'autres aventuriers dans ce pays nouveau. Le plan qu'il proposait au duc était d'obtenir pour lui-même par lettre patente royale la concession du township de Houghton, dans le comté de Norfolk, sur le lac Erié, ou tout autre township voisin non encore concédé, sans droits ni obligations de coloniser, et ensuite de lui transférer (à Talbot) la lettre patente par voie légale de façon à lui assurer la possession du domaine. Il mentionnait le township de Houghton, parce que ce township était près de chez lui.

Pareil service ferait un obligé du "bon vivant d'autrefois, Tom Talbot." Tous les matins, le lever du soleil le prenait dans son sarreau à abattre des arbres et brûler la forêt pour s'y tailler une ferme, et il ajoutait: "Si quelques-uns de mes amis de Saint-James me voyaient arriver le soir à mon frugal repas, noir comme un ramoneur, ils s'écrieraient: Quel satané fou tu as été, Tom; mais je dirais: non, car mon maigre menu me donne plus de satisfaction que n'ont jamais fait les meilleurs dîners de Londres." (Q. 291-1, p. 517.) Le duc de Kent fit la demande, mais non pas dans la forme suggérée par le colonel Talbot: il demanda une concession directe exempte des droits, etc., en raison de ce que la chose avait été promise du temps de Simcoe, mais avait été négligée par inadvertance. Talbot avait fait la même demande au duc de Cumberland, et les raisons données par les deux princes pour s'abstenir de faire cette requête au roi jette un jour curieux sur les rapports entre George III et ses fils. Ecrivant à lord Hobart le 11 octobre 1801, le duc de Kent expose les difficultés que présente pour le colonel Talbot les obligations qu'il encourrait, et il ajoute: "Pour obvier à cela, dans son ignorance de la difficulté qu'il y a pour les fils de Sa Majesté de présenter au roi une demande quelconque,

“ et particulièrement une requête comme celle qu’il suggère, il a prié mon frère de demander en son propre nom la concession d’un township qui lui serait ensuite transféré. Mais il ne saurait être question de cela, car le duc de Cumberland ne veut aucunement que son nom figure dans cette affaire.” Cependant les deux ducs royaux désiraient beaucoup qu’on accordât à Talbot l’exemption qu’il voulait, ce que le duc de Kent trouvait suffisamment justifié. La demande fut accordée, et ordre fut donné en conséquence. Le 27 octobre 1802, le colonel Talbot proposait à M. Sullivan l’idée de faire attirer l’immigration dans le Haut-Canada par le gouvernement, et il offrait de surveiller et diriger le mouvement. (Pour l’énumération des services de Talbot, voir la lettre de Simcoe du 11 février 1803, Q. 296, p. 286.) Au printemps de 1803, on lui accorda la terre qu’il voulait, mais comme on trouvera imprimés des comptes rendus de ce qui a été fait, il n’y a pas lieu dans ce rapport d’aller plus loin sur le sujet.

On connaît les efforts faits par lord Selkirk pour favoriser l’émigration, et on peut aisément se procurer ce qu’il a publié dans ce but. En 1802, Sa Seigneurie soumettait au cabinet un plan d’émigration d’Irlande au Canada. Son idée (Q. 293, p. 172) était d’établir quelque part dans l’Amérique du Nord pour les Irlandais catholiques une colonie où rien ne violenterait leurs préjugés religieux ou nationaux, d’encourager l’émigration et de faire payer par l’Etat le voyage des émigrants. Si l’idée était approuvée, il entreprendrait de peupler la nouvelle colonie, et si l’administration voulait payer les frais de passage il se faisait fort d’obtenir autant de colons qu’on jugerait à propos. Dans des notes supplémentaires, envoyées quelques jours plus tard, il suggérait que les environs du lac Winnipeg seraient un bon endroit pour cette colonie. Il y avait bien à cela un obstacle, c’est-à-dire le monopole de la Compagnie de la Baie-d’Hudson, mais il suggérait un moyen d’y obvier. (Q. 293, p. 178, voir aussi la lettre de la p. 169.) La lettre était adressée à lord Pelham, qui la transmit à lord Hobart accompagnée de notes par M. King. Celui-ci ne favorisait pas le plan ; il n’avait pas de confiance dans une colonisation en masse et ne croyait pas qu’on put former de nouveaux districts ou de colonies distinctes. Tout colon devait être soumis aux lois et à l’autorité exécutive de la province. Quant au commerce des pelleteries il ne laissait rien à désirer. Il était l’objet d’une “salutaire négligence” qui valait mieux que toutes les protections du monde. Le projet n’aboutit donc à rien.

Sur les entrefaites le percepteur et le contrôleur des douanes à Fort-William faisait rapport qu’il se préparait un mouvement d’émigration des montagnes de l’ouest de l’Ecosse, sans dire sous quelle direction, mais les autorités douanières d’Edimbourg paraissent avoir mis à la réalisation de l’entreprise des obstacles qui l’empêchèrent d’être mise à exécution.

En juillet 1802, lord Selkirk demanda des terres au Sault Sainte-Marie, et une concession dans l’Ile du Prince-Edouard. En août il expose les détails de ses plans. Il se propose, dit-il, de s’attacher à trouver le moyen d’obtenir des colons allemands ; quant aux Ecossois il ne doute pas qu’il en aura assez, vu qu’un grand nombre se proposent d’émigrer des Montagnes, mais il a regretté d’apprendre en visitant les lieux, qu’il en est tant parti pour la Caroline, et que bon nombre se préparent à prendre le même chemin l’année prochaine. Il ne saurait dire absolument combien de colons il peut établir, mais si les conditions ne sont pas défavorables, il pourra avoir en quelques années de huit à douze cents familles ; et s’il obtenait la concession des mines il n’hésiterait pas à s’engager à en établir même davantage. (Q. 293, p. 219.) En

conséquence de cette proposition, Sa Seigneurie envoie pour examiner les choses au Sault Sainte-Marie, un agent recommandé à la protection du général Hunter par lord Hobart. En novembre, Sa Seigneurie écrit qu'il a réussi dans une certaine mesure à l'emporter sur la coutume des montagnards de n'aller que là où leurs amis sont déjà établis, ce qui fait qu'un si grand nombre d'entre eux s'en vont encore en Caroline et à New-York. A la condition qu'il les accompagnerait, cent familles ont consenti à accepter ses offres; autrement elles seraient allées en Caroline. (Q. 293, p. 256.) Il ne paraît pas nécessaire de suivre plus loin le développement des plans d'émigration de lord Selkirk. Sa brochure sur l'émigration des montagnards et l'établissement de l'Île du Prince-Edouard, publiée en 1805, fera connaître ses idées sur le sujet.

En mars 1803, lord Hobart fait savoir au général Hunter qu'un certain nombre de montagnards, composé pour la plupart de MacDonnells et en partie de soldats licenciés du régiment des *Glengarry Fencibles*, avec leurs familles et amis, vont bientôt rejoindre au Haut-Canada quelques-uns des leurs qui y sont déjà établis. Leur mérite et leurs services, dit Sa Seigneurie, les rendent dignes de tous les égards qu'on pourra avoir pour eux; et il n'a aucun doute qu'ils se montreront aussi bons colons que leurs devanciers dans le district de Glengarry, "dont la conduite et l'application au travail ont été maintes fois louées ici." (Q. 294, p. 141.) Dans une lettre qui ne porte pas de date, mais qui est notée au dos comme écrite d'Edimbourg en mars 1804, le révérend Alexander MacDonell, écrit à M. Sullivan que vu qu'on a approuvé son idée de garder les Écossais catholiques du Canada entièrement sous la direction spirituelle de pasteurs choisis parmi leurs propres nationaux instruits dans la Grande-Bretagne, et comme on a désiré qu'il se chargeât de cette direction, il est prêt à prendre le premier bâtiment qui quittera le Clyde, et il pourra amener avec lui un maître d'école compétent, si le gouvernement veut en payer les frais. Pour quelque raison inexplicquée cette émigration en masse des soldats licenciés du régiment des *Glengarry Fencibles*, que l'on projetait ainsi, n'a pas lieu, mais le révérend Alexander MacDonell n'abandonne pas pour cela sa détermination de rejoindre ses compatriotes établis à Glengarry dans le Haut-Canada, et le lieutenant-gouverneur Hunter reçoit instruction de lui donner toute l'assistance possible. Ce dernier répond que cela sera fait dès l'arrivée de M. MacDonell, et il exprime en même temps son désappointement de ce que les soldats licenciés n'ont pu venir. Les *Fencibles* de Glengarry, dit-il, "ont servi quelque temps sous mon commandement en Irlande, en 1798, et je les ai trouvés à un haut degré gens de bonne conduite et bien disposés." (Q. 299, p. 49.)

M. MacDonell arriva au Haut-Canada dans l'été de 1804, "avec instructions" selon ses propres paroles, "de prendre la charge spirituelle des montagnards écossais catholiques établis dans la province." Il devait fixer sa demeure dans l'établissement écossais du district de l'Est, c'est-à-dire dans Glengarry, mais visiter de temps en temps les autres établissements écossais. Le mémoire d'où sont tirés ces renseignements décrit M. MacDonell comme "aumônier des ci-devants régiments de Sa Majesté de Glengarry." L'objet du mémoire est d'obtenir le secours promis par le gouvernement pour permettre à M. MacDonell de se procurer parmi ses nationaux quelques prêtres et des maîtres d'école pour les highlanders; le mémoire attire l'attention sur la somme de travail qui lui incombe et qu'il lui est impossible de faire seul. A part les établissements peu éloignés de chez lui, il y en a d'autres à York, à Kingston, à Niagara, Johnstown et Newcastle. Dans le district de l'Est la colonie écossaise

comprend toute l'étendue qui gît entre le Saint-Laurent et l'Ottawa, c'est-à-dire les comtés de Glengarry, Stormont et Prescott, avec une population de 10,000 âmes qui s'accroît rapidement. (Q. 405, p. 4, voir aussi, dans les archives, le compte rendu de l'établissement de Glengarry par l'évêque MacDonell. Consulter le catalogue des imprimés au titre MacDonell, et, au même titre, la série M des manuscrits.)

En 1803, des démarches sont faites pour l'établissement d'une colonie suisse dans le Haut-Canada; en 1805, sir George Mackenzie s'informe s'il y aurait des avantages à y envoyer un certain nombre de ses tenanciers, et en 1807 des manœuvres de Lancashire envoient une requête demandant de l'aide pour émigrer, mais les documents n'indiquent pas que ces différentes démarches aient eu de résultats.

On a évidemment attaché beaucoup d'importance à la culture et à la préparation du lin et du chanvre pour la fabrication des cordages, dans l'intérêt de la marine royale. La correspondance établit clairement la chose pour l'une comme pour l'autre province. On donnait aux personnes qui s'occupaient de cette culture l'encouragement le plus libéral, et on offrait des primes considérables aux meilleurs échantillons envoyés en Grande-Bretagne. On trouvera dans le rapport de 1891, à la page xlii, quelques observations à ce sujet.

Le capital qu'on proposait de consacrer à cette industrie était comparativement élevé. M. Philip Robin, jeune, de l'île Jersey (probablement de la même famille que le Robin de la maison Robin, Pison & Co, qui faisait le commerce des pêches), proposait de placer £10,000 sterling dans la culture et la préparation du chanvre, si le gouvernement offrait assez d'encouragement. MM. LeMesurier, par l'entremise desquels la proposition était faite, et qui se portaient garants de son exécution, disaient que M. Robin avait depuis un certain temps ce projet en vue, mais que la perspective d'avoir longtemps à attendre avant que l'industrie pût rapporter quelque chose, l'avait jusque là empêché de le mettre à exécution; c'est aussi cette considération qui rendait nécessaire que l'Etat contribuât aux déboursés des premières années. Il voulait que toutes les opérations fussent entre lui et le gouvernement impérial, par suite de l'insuccès de tous les essais faits auparavant sous les auspices des autorités provinciales. La correspondance ne corrobore pas cette dernière assertion. Le secrétaire pour les colonies, dans une lettre écrite quelques mois après la demande faite de la part de M. Robin, se déclare satisfait des progrès accomplis, et espère que la législature prendra des mesures pour atteindre cet important objet. En conformité de ce désir exprimé par Sa Seigneurie, la législature passe un acte à la session suivante, et les districts de Québec et de Montréal, dit sir Robert Milnes, s'intéressent activement à la question; des comités ont été formés dans ces districts, où l'on a publié, en anglais et en français, des "Instructions sur la culture et la préparation du chanvre." Le comité de Montréal a publié dans la *Gazette Officielle*, en anglais et en français, comme tout ce que publient les comités, des renseignements de moindre étendue accompagnés de l'annonce suivante: "Avis est par le présent donné aux personnes disposées à cultiver le chanvre, qu'il sera gratuitement fourni de la graine de chanvre, à Québec et à Montréal, en quantités ne dépassant pas deux boisseaux et demi par personne, aux personnes qui voudront s'engager à la semer, et qu'il sera payé neuf pence la livre pour du bon chanvre net récolté dans le Bas-Canada, égal aux échantillons de chanvre de Russie que l'on peut voir à Québec et à Montréal, et livré le ou avant le 30 septembre 1803, et douze chelins et six pence par boisseau pour de la bonne graine de chanvre mûre, le ou avant le 1er janvier 1803." L'Acte

(George III, 1802, ch. V.) autorise l'emploi de £1,200 courant, pour permettre aux habitants "d'entreprendre la culture du chanvre avec facilité et avantage." Des sociétés offrent aussi des primes, et à la page xiii du Rapport de 1891, déjà cité, on verra qu'en 1804, M. Isaac Winslow Clarke, président du comité de Montréal, reçoit la médaille d'or de la Société des Arts, etc., pour le meilleur chanvre cultivé dans le Bas-Canada; les autres médailles sont accordées à des Haut-Canadiens.

La correspondance établit clairement que l'intérêt pris dans cette industrie était général. En réponse à une consultation de la part du *Board of Trade*, sir Joseph Banks, président de la Société royale, et homme de grandes connaissances, donne certains renseignements qui expliquent pourquoi cette industrie a été abandonnée au Canada, en dépit de tous les efforts faits pour l'encourager. Il ne lui paraît guère probable qu'on puisse jamais se procurer le chanvre nécessaire dans les colonies anglaises de l'Amérique. Sur ce point, il cite une lettre de Stephen Shairp, Esq., qui dit: " Dans les pays où l'on cultive le chanvre, les paysans sont *glebi adscripti* " (serfs), " d'où il suit qu'il ne saurait y exister de grandes fermes, et que la main-d'œuvre est difficile à obtenir. Le chanvre ne se cultive donc pas en grands champs, mais généralement en petites pièces près de la chaumière, où chacun sème " ce qu'il croit être capable de soigner et préparer pour le marché avec l'aide de sa " famille, et pas plus." M. Shairp donne des détails sur la façon de recueillir le produit pour le marché, etc., et après avoir fait voir l'immense valeur de cette industrie pour la Russie, il ajoute: " Arrêter cette industrie en Russie, ce serait porter " l'inertie dans toutes les veines de l'Empire, car elle tient jusqu'aux plus minimes " ramifications." D'où sir Joseph conclut que rien au monde ne saurait empêcher l'exportation du chanvre de la Russie, car, quelque bas que soit le prix payé au producteur de la Grande-Bretagne ou des colonies, le chanvre de Russie sera nécessairement offert encore à meilleur marché. Sir Joseph entre ensuite dans le calcul des frais, et, se basant sur les chiffres fournis par le juge en chef Elmsley, du Haut-Canada, démontre que le coût du produit, livré à la marine, dépasse de beaucoup le prix auquel on peut obtenir le chanvre de Russie. Son dernier argument est que le chanvre ne saurait être cultivé dans un pays fort peuplé, car chaque tonneau récolté représente 128 boisseaux des produits alimentaires que le sol aurait autrement pu produire. On pourra lire avec avantage cette lettre, qu'on trouvera dans le volume Q. 90, à la p. 323. On y voit comment il était impossible alors, et il en est probablement encore ainsi, de faire concurrence au chanvre de la Russie. Le chanvre qui se produit aujourd'hui au Canada est cultivé en petite quantité.

Les rapports des cordiers (Q. 93, pp. 151, 154) sont d'accord sur la force du chanvre canadien, qui pour certains objets était considéré comme supérieur à tout autre, mais qui perdait beaucoup de valeur par la façon dont il était préparé pour le marché.

Parmi ceux qui demandèrent des terres pour la culture du chanvre, se trouve Philemon Wright, le fondateur, pour ainsi dire, de l'industrie forestière sur l'Ottawa, et dont les descendants occupent encore un rang important dans le district. Il avait demandé l'île Chaudière, en face de Templeton, à quelques milles en aval de ce qui est aujourd'hui la ville d'Ottawa, et, dans les townships de Hull et de Templeton, toute la terre propre à la culture de cette plante. Cependant, à cause de la défense de concéder les îles ou d'en permettre l'occupation, le comité refusa la première partie de sa demande; quant à la seconde, on remit à plus tard de s'en occuper. M.

Wright s'engageait : 1° à ensemercer, dans le cours de dix ans, cent acres de terre, dont dix, au printemps suivant (1803); 2° d'ériger un moulin qui serait mu par l'eau ou par force de chevaux pour préparer le chanvre. Il ne serait rien exigé pour l'avance de la graine nécessaire pour la première saison. Il demandait de plus une concession de 10,000 acres de terre arable sur la rivière Ottawa, indépendamment de la prime et des autres encouragements offerts par le gouvernement. Il faisait remarquer qu'il était très dispendieux de construire des moulins et de faire venir des ouvriers de la Nouvelle-Angleterre, et demandait que si l'on acceptait ses propositions, on lui assignât la terre aussitôt possible, afin qu'il pût la faire préparer sans délai pour la culture.

Le comité fit les contre-propositions suivantes : M. Wright cultiverait le chanvre pendant dix ans sur le pied de dix acres par année et recevrait 200 acres de terre pour chaque tonneau de chanvre vendable, livré et inspecté, la quantité sur laquelle devait être basée la concession ne devant pas dépasser 100 tonneaux, ce qui portait le maximum à 20,000 acres; il pourrait vendre son chanvre comme bon lui semblerait; il ne recevrait pas d'autre subvention de l'Etat, soit de la province soit de la Grande-Bretagne, mais il pourrait recevoir toute prime offerte par des sociétés d'agriculture, etc. Le comité recommanda qu'il fût avancé vingt boisseaux de graine pour le premierensemencement, lesquels seraient remis l'année suivante si on l'exigeait. M. Wright accepta les contre-propositions, pour ce qui était de l'ensemencement annuel de dix acres; mais il demanda qu'on lui permît de modifier sa première proposition après une année d'expérience. Le *Board of Trade* s'opposa au plan de M. Wright de semer en sillon, pour la raison que tandis qu'il pourrait produire ainsi de meilleure graine, le prix de revient serait plus élevé et la qualité de la fibre souffrirait du nombre des brins latéraux, l'ensemencement à la volée et dru étant le meilleur. On trouvera mentionnés dans le catalogue des documents d'autres demandes de terres pour le même objet faites par des habitants du Bas-Canada; la liste indiquera aux intéressés et aux chercheurs où trouver le texte des documents.

On s'est également montré disposé à entreprendre la culture du chanvre dans le Haut-Canada. Le colonel Talbot, le fondateur de la colonie Talbot, y choisit le township de Yarmouth comme propre à cette culture, et proposa d'étendre celle-ci à tout le township. Les volumes analysés dans le présent rapport ne contiennent que peu de chose sur la culture du chanvre dans le Haut-Canada; on y rencontre cependant la preuve indubitable que cette culture s'est faite dans une certaine mesure, par exemple, dans le fait que la Société des Arts, etc., donnait des médailles aux fermiers du Haut-Canada pour la qualité de leur chanvre. (*Voir le Rapport pour 1891, p. xlii*).

La question de la presse des matelots ne se présente dans les documents que d'une façon incidente, bien que ce mode de recrutement fût fort pratiqué. Mains navires perdaient tant de leurs matelots dans le port de Québec, que si la saison était avancée, ils ne pouvaient faire voile sans dangers sérieux à cause de l'insuffisance de leurs équipages. Non pas que les marins se laissassent enlever sans résistance; souvent le sang coulait, et de temps à autre il y avait des pertes de vie, comme on peut le voir dans le catalogue d'un des rapports précédents. L'exemption même que prescrivait la loi dans le cas de certaines personnes n'était pas toujours suffisante pour les protéger, car les enrôleurs ne prenaient pas toujours grande peine pour distinguer entre ceux qu'il était permis et ceux qu'il était défendu de presser dans le service naval de Sa Majesté en temps de guerre. Deux cas de cette nature sont men-

tionnés dans les documents catalogués dans le présent rapport. L'un, dont il est question dans la lettre de sir Robert Shore Milnes, du 15 novembre 1804 (Q. 96, p. 2), est celui de John Queen, garçon d'au-dessous de dix-huit ans, en apprentissage chez un chapelier du nom de John Digouard, à Québec, et qui n'était jamais allé en mer. Il a été enlevé par un détachement du bâtiment de Sa Majesté l'*Orpheus*, et le lieutenant-gouverneur demandait qu'on lui rendit la liberté et qu'on l'indemnisât pour la violation de la loi dont il avait été victime. L'autre cas est celui d'un fils du juge Panet, qui avait été enlevé à Londres deux ans auparavant, et qui servait encore en qualité de simple matelot à bord du vaisseau de Sa Majesté l'*Excellent* dans la Méditerranée. Sir Robert dit dans sa lettre qu'il a déjà fait privément des démarches pour obtenir la liberté de ce jeune homme, et qu'il écrit aujourd'hui officiellement. (Pour les dangers causés à la marine marchande par la presse des matelots, on peut consulter cette lettre, Q. 96, p. 2.) En conséquence des représentations de Milnes, lord Camden prit immédiatement des mesures pour faire libérer le jeune Panet, et le 22 mai on annonçait sa mise en liberté. Les documents ne disent pas ce qui a été fait de Queen.

Vu qu'il était difficile d'obtenir les fonds suffisants pour construire des prisons et des palais de justice dans le Bas-Canada, il fut d'abord question d'en créer au moyen de lotteries. Mais on ne s'accorda pas sur ce projet. Les baraques qu'il fallait employer comme lieu de détention n'étaient pas satisfaisantes. Elles n'offraient pas la sûreté nécessaire pour la garde des prisonniers non plus que des abris convenables pour des êtres humains. A Montréal, en 1796, à la suite de l'évasion de quelques prisonniers, un acte d'accusation ayant été formulé contre le geôlier, le grand jury visita la prison du district, et dans ses représentations au tribunal, aux assises de septembre, déclara que les murs extérieurs du bâtiment étaient dans un tel état de délabrement que non seulement ils n'étaient pas sûrs pour la garde des prisonniers, mais qu'on ne saurait les rendre sûrs autrement qu'en les rebâtant. Le grand jury de Québec fit de pareilles représentations au sujet de la prison de cet endroit, et entra dans des détails minutieux sur l'état du bâtiment. Les occupants de chaque étage étaient désignés : quelques-uns étaient sous le coup de condamnations pour crimes graves, meurtres, etc., d'autres étaient détenus pour des délits de peu d'importance, mais tous étaient ensemble. Après avoir exposé les souffrances endurées par les prisonniers à cause du froid dans les temps rigoureux, le grand jury demandait au gouvernement d'intervenir pour établir une prison convenable, dans laquelle on pourrait séparer les prisonniers, et mettre à effet les condamnations aux travaux forcés. Le jury représentait de plus que les prisonniers ne subissaient pas d'autre peine que celle de la détention. "Leurs amis," dit-il, "ont le privilège de leur apporter toute espèce de provision, et comme ils sont ainsi dans un état de complète oisiveté, et en constante compagnie d'autres criminels, ils sont en danger de quitter la prison, après l'expiration de leur sentence, plus endurcis dans le vice qu'ils n'étaient lorsqu'ils y sont entrés."

En 1804, le grand jury de Montréal, dans de nouvelles représentations, fait de l'état de la prison une image qui, si elle est vraie, suffit à démontrer la nécessité d'un nouvel édifice, et il n'y a pas de raison de douter de la fidélité du tableau. "La prison actuelle," dit le grand jury, "n'est autre chose que les ruines de l'ancienne prison ravagée par l'incendie; ces ruines ont été réparées tant bien que mal, et si les détenus y sont à l'abri des rigueurs du temps, rien n'empêche qu'ils s'en évadent quand bon leur semble." Les dangers que courent les habitants ainsi exposés à

toute sorte de violences sont représentés comme militant fortement en faveur d'un nouvel édifice, et le jury prie le tribunal de s'intéresser à obtenir qu'on réponde à un besoin aussi impérieux. Le juge en chef Mouk transmet le document au lieutenant-gouverneur, recommandant qu'on y donnât suite. Le shérif Gray fut invité à faire un rapport sur le sujet. Ce rapport établit que l'édifice était le même qui avait servi sous la domination française, qu'il avait alors et subséquentement été dévasté par des incendies, et que malgré des réparations récemment faites s'élevant à la somme de £615, il était encore incapable d'assurer la garde des prisonniers.

En conformité des rapports, etc., la législature passa, en 1805, un acte constituant une commission chargée de l'érection, dans chacune des villes de Québec et de Montréal, d'une prison qui ne devait pas coûter plus de £9,000 courant, la somme nécessaire devant être obtenue au moyen d'un droit imposé sur les marchandises importées dans la province. Sur la question de la construction de prisons dans ces deux villes, la Chambre d'Assemblée était unanime, mais sur celle des moyens à prendre pour obtenir les fonds nécessaires, les opinions ne s'accordaient plus; les membres de l'Assemblée intéressés dans le commerce voulaient une taxe sur la propriété foncière, tandis que les propriétaires d'immeubles, anglais et canadiens, soutenaient qu'on devait avoir recours à un droit sur les importations, et c'est leur opinion qui prévalut dans le bill. Les marchands de Québec et de Montréal présentèrent des pétitions au Conseil législatif contre le bill, et demandèrent la permission de plaider leur cause devant la Chambre. Le Conseil refusa cette permission et passa le bill à l'unanimité. Des pétitions prièrent ensuite le lieutenant-gouverneur de réserver le bill pour le bon plaisir de Sa Majesté, mais sur rapport du procureur général, à qui la question avait été soumise, il fut décidé de ne pas refuser la sanction royale, et le bill devint loi. Pour les arguments employés pour ou contre l'imposition de droits sur les importations, on peut consulter la lettre de sir Robert Milnes du 12 avril 1805 (n^o 22), dans laquelle il rend compte des débats, et donne ses propres raisons pour sanctionner le bill (Q. 97, p. 59). On trouvera au volume Q. 99, p. 100, copie de la pétition des marchands de Montréal au conseil; celle des marchands de Québec à Milnes, étant une reproduction de celle des marchands de Montréal, n'a pas été copiée. Vu l'importance attachée à cet impôt par la classe commerciale, on peut aussi consulter au vol. Q. 99, p. 285, le mémoire dans lequel les marchands de Londres faisant commerce au Canada demandèrent le désaveu du bill. La lettre de M. Inglis, de la maison Phyn, Inglis & Co., qui accompagnait ce mémoire, se trouve à la p. 284.

Les rapports précédents contenaient des renseignements sur les canaux, destinés d'abord au transport du matériel de guerre et, par la suite, aux marchandises; le présent rapport contient l'analyse de nouveaux documents sur le sujet. Parmi ceux-ci se trouve un mémoire de sir Alexander Mackenzie sur la navigation du haut du Saint-Laurent. Cet écrit, couché dans les termes les plus généraux, se trouve au volume Q. 293, p. 120. L'auteur n'y suggère aucun plan quelconque, et ne fait qu'indiquer qu'il est possible de rendre la navigation entre Montréal et le lac Ontario praticable, à l'aide de quatorze milles de canaux qui seraient faciles à construire, tandis qu'il en faudrait plus de quatre-vingt-dix milles pour ouvrir la navigation entre Albany et le même lac; et il supplie les capitalistes de Londres, auxquels on s'adresserait sans doute pour les fonds nécessaires à une entreprise d'une magnitude qui dépasse les moyens de ceux qui en ont conçu l'idée dans les Etats-Unis, de ne pas se laisser tenter d'aider des étrangers au détriment de leurs compatriotes. Le colonel

Mann, commandant des Ingénieurs royaux, auquel le mémoire avait été soumis, fit remarquer que celui-ci était très vague, mais admit qu'il était possible, sans trop grands frais, de rendre navigable la route mentionnée par sir Alexander Mackenzie, attendu qu'il serait facile de l'améliorer en plusieurs endroits sans avoir recours à des canaux et des écluses; mais il attachait la plus grande importance à la construction d'un canal entre Montréal et Lachine. Il suppose, et pareille supposition est forcée et non naturelle, qu'en parlant de quatorze milles de canaux, sir Alexander Mackenzie voulait dire une longueur non interrompue de quatorze milles, et il s'attache sans besoin à combattre une pareille prétention.

"Il est possible," dit-il, "qu'il veuille dire que la somme des tranchées à pratiquer en différents endroits ne dépasse pas quatorze milles," ce qui pour ceux qui connaissent les lieux, et le colonel Mann les connaissaient, doit nécessairement être l'interprétation à donner aux paroles de sir Alexander. Il était cependant raisonnable pour le colonel Mann de demander, avant de donner une évaluation du prix de revient et du temps nécessaire pour l'exécution d'une pareille entreprise, que l'on définît le projet avec plus de précision. Il regarde comme devant être satisfaisant le résultat de la tranchée pratiquée à travers une langue de terre en amont des Cascades, car le coût en serait bientôt remboursé par les péages, mais il doute grandement qu'il en soit ainsi de la construction de quatorze milles de canaux et d'écluses, mais il attribue à son manque de connaissances commerciales de ne pouvoir se prononcer avec confiance sur ce point. Quels qu'aient été les plans exacts de sir Alexander Mackenzie, son idée a été en somme mise à exécution, avec en outre la construction du canal Lachine, à laquelle le colonel Mann attachait tant d'importance. La route navigable entre le lac Ontario et Montréal, outre celle des lacs supérieurs grâce au canal Welland, a été pratiquée dans des conditions libérales, les canaux et les écluses ont été à différentes reprises agrandis et la navigation d'autres façons facilitée. Au sujet des projets de canaux on peut consulter les Rapports sur les archives pour 1886 et 1890.

Les affaires religieuses, pour ce qui est des protestants, n'étaient pas dans un état satisfaisant, ni dans le Haut ni dans le Bas-Canada. Le premier évêque anglican se plaignait souvent et amèrement du traitement que recevait l'Eglise d'Angleterre. Dans sa lettre du 6 juin 1803 (Q. 92, p. 253), reproduite *in extenso* à la note C du présent rapport, il établit une comparaison entre la situation de l'Eglise catholique romaine et celle de l'Eglise d'Angleterre dans le Bas-Canada, et dit: "En comparaison avec les établissements respectables, les revenus considérables, les pouvoirs étendus et les privilèges de l'Eglise de Rome, l'Eglise d'Angleterre tombe au rang d'une secte simplement tolérée, etc." Il attire l'attention sur le titre d'évêque de Québec employé par le premier dignitaire de l'Eglise catholique romaine, tandis que, suivant lui, son titre officiel devait être "premier administrateur de l'église de Rome" (*Superintendent of the Church of Rome*), et il fait remarquer que c'est sous la sanction immédiate de la bulle du Pape qu'il est entré dans ses fonctions épiscopales, et qu'il exerce sans contrôle tout le patronage et les autres privilèges attachés au rang d'évêque. (Voir la lettre déjà citée et les annexes B, C et D.) On trouvera à la note C, commençant à la page 23, deux comptes rendus de conversations entre Mgr Plessis et le procureur général, et on pourra aussi consulter d'autres documents reproduits au long dans la même note. En transmettant ces deux comptes rendus fournis par le procureur général, sir Robert Milnes dit que l'évêque et son coadjuteur acceptèrent les conditions offertes. Il transmet également une

requête dans laquelle Mgr Denaut, l'évêque catholique romain, demande que lui et ses successeurs soient civilement reconnus comme évêques de l'Église catholique romaine de Québec, et "jouissent de teils prérogatives, droits et émoluments temporels que Votre Majesté voudra gracieusement attacher à cette dignité." On trouvera cette requête à la fin de la note C. Dans la lettre du 4 juillet 1805 (n° 28), dans laquelle il transmet cette requête, sir Robert Milnes écrit, au sujet de la demande d'une augmentation d'allocation de la part de l'évêque, que, comme condition préalable, "il devra se conformer implicitement à l'article 44 des instructions de Sa Majesté, qui veut que personne n'ait le soin des âmes sans une licence obtenue du gouverneur, etc., article qui n'avait jamais encore été mis en vigueur mais que Sa Grâce le duc de Portland m'a donné instruction de mettre à effet par tous les moyens que la prudence peut suggérer." Plus loin, dans la même lettre, il dit: "J'ai tout lieu de croire que l'évêque et son coadjuteur n'hésiteraient pas à accepter ces conditions s'ils ne craignaient l'opinion publique, et s'ils n'avaient peur d'être accusés de sacrifier les prétentions de leur église pour des considérations d'avantages personnels, mais je n'ai guère de doute qu'ils ne surmontent ces scrupules, si l'on persiste." La lettre de Milnes, d'où sont tirés ces extraits, a été analysée très complètement; outre des questions se rapportant à l'évêque, elle traite des biens des séminaires et est accompagnée de rapports sur les deux sujets. Il y a lieu d'ajouter que Mgr Denaut étant mort, le 18 janvier 1806, il fut remplacé par Mgr Plessis, son coadjuteur, qui prêta les serments voulus le 27 du même mois. M. Panet ayant été nommé coadjuteur, prêta les serments le 8 février suivant, bien que tout d'abord il y ait eu des doutes sur l'à-propos de la nomination de M. Panet.

En conformité de maintes représentations faites par le lord évêque, relativement au besoin d'une église dont souffraient les habitants de Québec, et dont il a été parlé dans le rapport de 1891, le secrétaire des colonies, le duc de Portland, avait écrit à Milnes le 24 juillet 1799, autorisant la construction d'une église métropolitaine au siège du gouvernement, sur l'emplacement de la ci-devant église des récollets, et l'emploi à cette fin d'une somme annuelle de £400, comptant que les habitants contribueraient dans les limites de leurs moyens à l'accomplissement d'un objet aussi louable. Comme la loi n'autorisait pas la perception de dîmes, il incombait à la législature provinciale de pourvoir à la subsistance du desservant. Il serait cependant, croyait-il, plus facile de fournir le traitement nécessaire que de trouver un titulaire convenable, au sujet duquel il était en ce moment en correspondance avec la Société pour la propagation de l'Évangile. On peut voir combien il avait raison sur ce point en consultant les documents relatifs aux deux provinces, lesquels montrent qu'il était impossible d'obtenir des *clergymen* convenables pour les paroisses qui pouvaient se former.

On nomma une commission chargée de voir à la construction de l'église métropolitaine à Québec; et en juin 1800, la commission fit rapport qu'elle s'était entendue sur un plan et avait obtenu des évaluations du prix de revient, lesquels s'élevaient à £4,925 19s. 6d., indépendamment de certains articles non compris. Ces items étaient les gradins, la chaire, le lutrin, la balustrade devant l'autel, les murs de clôture, et le salaire du maître maçon. Le rapport disait que les dimensions projetées pour l'édifice n'étaient pas plus grandes qu'il ne fallait pour les besoins de la congrégation, composée des militaires et des bourgeois, et que les matériaux employés n'étaient que ceux nécessaires pour une stabilité raisonnable. "La commission," disait le rapport, "n'a pas visé au luxe, mais n'a eu en vue qu'une simplicité con-

venable." (Q. 85, p. 198.) Les dimensions devaient être comme suit: longueur, 130 pieds; largeur, 60 pieds, et hauteur, 34 pieds à compter du sous-sol. (p. 200). La commission représentait de plus, que de nombreuses interruptions de travaux devant nécessairement en porter le prix bien au delà des moyens à sa disposition, elle espérait qu'on l'excuserait d'avoir dépensé une somme élevée dès le commencement. En transmettant ce mémoire, sir Robert Milnes en appuya les conclusions. Déjà, dans sa lettre du 12 novembre 1799 (n° 11), lorsqu'il avait soumis les noms des commissaires, il avait averti le secrétaire des colonies qu'il ne fallait pas compter beaucoup sur le résultat des souscriptions particulières, et que dans un climat comme celui de Québec, il était nécessaire de dépenser sur une bâtisse une forte somme la première année, afin qu'elle fût assez avancée dès la première saison pour ne pas souffrir de la rigueur de l'hiver (Q. 84 p. 4). Dans sa lettre du mois d'octobre 1800, il louait aussi le soin tout particulier que mettaient le lord évêque et les autres membres de la commission à maintenir les dépenses au plus bas chiffre possible (Q. 85, p. 196). Si la subvention était restreinte à £400, dit-il, il faudrait, d'après les évaluations, douze ans pour construire l'édifice. Pendant ce temps les fondements avaient été posés et une partie des matériaux achetés pour continuer les travaux, ce qui avait été rendu possible par une avance faite à la commission de £800, c'est-à-dire le montant de la subvention de deux années. Au mois de janvier 1801, vu le surcroît de dépenses qu'entraîneraient des délais, le secrétaire des colonies autorisait Milnes à avancer les sommes qu'il jugerait à propos pour terminer les travaux sans interruption, mais, répétait Sa Grâce, "je dois faire remarquer que le roi, par sa générosité, entendait encourager et aider les efforts de ses sujets protestants dans le Bas-Canada, et qu'en conséquence il s'attend qu'ils se chargeront d'une partie des frais de construction de l'église, en proportion de ce que leurs moyens leur permettront de faire pour l'accomplissement d'une œuvre si importante pour eux et si digne de leur libéralité" (Q. 86-1, p. 10). La correspondance ne fait pas voir que cet appel ait été suivi de grand résultat.

Le 7 avril 1802, la commission envoya un deuxième rapport, où l'on voit que le coût de l'entreprise a de beaucoup dépassé le chiffre de la première évaluation, par suite de défaut d'expérience dans l'érection de bâtisses de cette nature, en même temps que de l'augmentation des frais de subsistance qui avaient amené une augmentation du coût de la main-d'œuvre. Cette représentation fut transmise par Milnes, qui en corrobora les assertions; et en vue de l'importance qu'il attachait à l'achèvement de l'église, il proposa de continuer les paiements au delà de la première limitation selon l'autorisation contenue dans la lettre du duc de Portland du 6 janvier 1801. (Pour cette lettre, voir Q. 86-1, p. 10, où le mois seulement est donné.) Pour expliquer le peu de zèle de la population protestante à contribuer à la construction de l'église, la lettre du lieutenant-gouverneur du 17 mai fait voir que la politique du gouvernement britannique était de faire de l'Eglise d'Angleterre l'église établie du Canada, et on espérait que la population protestante donnerait son adhésion. Du reste ce n'est là qu'une preuve entre plusieurs, de l'existence de cette intention. Après avoir signalé comme une des raisons militant en faveur de la continuation des avances, les avantages importants qu'il y aurait à établir l'église sur un pied respectable, la lettre continue: "Il est à propos de faire remarquer ici à Votre Seigneurie qu'une grande proportion des protestants du Bas-Canada n'appartient pas à l'Eglise établie, et que les moyens de ceux qui y appartiennent ne leur permettront pas de contribuer à l'édifice actuel, par souscriptions volontaires, une somme de nature à réduire de

“ beaucoup les avances auxquelles s’attendait le gouvernement. Mais, bien que la majorité des protestants ne soient pas membres déclarés de l’Eglise d’Angleterre, on se montre en général si bien disposé à s’y conformer, que je considère la réunion probable des sujets protestants de Sa Majesté de toutes confessions, comme loin d’être le plus mince avantage à espérer en donnant à l’établissement de cette église une base convenable.” (Q. 88, p. 150).

Le 28 avril 1803, la commission envoyait un autre mémoire, accompagné d’états indiquant les frais encourus et à encourir. Le premier état comprend les sommes payées pour les différents services, matériaux, la main-d’œuvre, etc. Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour les historiens de la localité de connaître les sommes dépensées pour la pierre dans les différentes carrières. Jusqu’au 31 mars 1803, on avait payé pour la pierre, au Cap-Diamant, £496.6.6; à Beauport, £78; à l’Ange-Gardien, £547.11.8; à la Pointe-aux-Trembles, £825.10; au Cap-Rouge, £182.18.6. On avait jusqu’à cette date (y compris l’évaluation du mois suivant) dépensé £15,059.5.10 courant ou £13,553.7 sterling, et suivant les estimations, il restait encore à dépenser pour achever l’édifice £2,551.5.3 courant, ou £2,296.2.8½ sterling.

Les dimensions données en premier lieu comme celles que l’on se proposait de suivre, ne s’accordent pas avec l’état qui accompagne le présent mémoire. Comme on peut voir en se reportant à un paragraphe ci-dessus, la longueur de l’édifice devait être de 130 pieds, la largeur de 60, et la hauteur de 34 pieds à partir du sous-sol. D’après l’état détaillé l’édifice avait réellement 135 pieds de long, 73 de large et, du sol au sommet de la corniche, 42 pieds et 6 pouces, avec une tour et un clocher d’une hauteur totale de 152 pieds à partir du sol; mais la profondeur des fondements n’est pas donnée. Toutes les autres dimensions sont consignées; les parties de la bâtisse où les différentes qualités de pierre ont été employées, etc., sont indiquées en détail, et les causes du grand écart entre les premières évaluations et le coût réel sont mentionnées.

L’importance qui s’attachait, au point de vue ecclésiastique, à la construction de cette église, me paraît une excuse suffisante pour la longueur des présentes remarques à ce sujet. Quoi qu’il en soit l’évêque anglican était fort inquiet de savoir de quelle considération elle serait l’objet. Une lettre de lui, que l’on trouvera à la note C, contient ce qui suit à l’adresse du lieutenant-gouverneur: “ Je prends la liberté de suggérer qu’il serait nécessaire de déterminer si l’église qui se construit en ce moment à Québec doit être considérée réellement comme une église métropolitaine ou simplement comme une église paroissiale, et dans le cas où on en ferait une église paroissiale, s’il conviendrait de la laisser sans chapitre, sans un peu de la dignité qui devrait la distinguer.” Et plus loin, comme on peut voir en consultant la lettre, revient encore l’idée de réunir tous les protestants à l’Eglise d’Angleterre, ce que, selon l’évêque, l’établissement d’une cathédrale et d’un chapitre contribuerait grandement à accomplir. Pour la réponse à cette lettre, transmise par Milnes au secrétaire des colonies, on peut voir la lettre de lord Hobart du 9 janvier 1804, imprimée *in extenso* à la p. 22, note C.

Le 14 août 1804, sir Robert Milnes écrivait (Q. 94, p. 231) que l’église serait prête pour la dédicace dans le cours du mois, et que l’évêque demandait qu’un bedeau fût nommé et payé £30 par année par le gouvernement, ce qui fut promptement accordé. Un état, qui n’est que noté, Q. 17, p. 50, fait voir quels étaient les traitements des membres du clergé protestant. Les *rectors* de Québec et des Trois-

Rivières recevaient chacun £200 et rien de plus; celui de Montréal recevait la même somme, plus £80 de la paroisse; William Henry (Sorel), £100, outre £50 de la Société pour la propagation de l'Évangile; le lecteur, à Québec, £100. Ces traitements, surtout celui du *rector* de Québec, étaient regardés comme insuffisants, et sir Robert Milnes demandait avec instance qu'ils fussent augmentés, vu que les curés catholiques romains recevaient deux fois autant que les pasteurs protestants, qui étaient la plupart des hommes mariés, tandis que les premiers, vivant dans le célibat, n'avaient pas de familles à soutenir.

Pour le reste de la correspondance relative aux affaires ecclésiastiques dans le Bas-Canada, on pourra consulter le catalogue des documents, qui contient en général des extraits complets des lettres sur le sujet de l'établissement de l'Église d'Angleterre comme église nationale du Canada, lequel conduisit par la suite à de longues et amères controverses pour aboutir à la sécularisation des réserves du clergé et à la séparation complète de l'Église et de l'État, par acte de la législature.

Pour revenir un instant à l'histoire plus intime de l'église métropolitaine de Québec, on voit par la correspondance qu'en conformité de ce qu'elle croyait être la pratique ordinaire dans le cas de l'érection de nouvelles églises dans les capitales des différentes provinces d'Amérique, la commission avait demandé en 1802 que le roi lui fit présent de l'argenterie nécessaire et de la nappe d'autel, d'une bible et de livres d'offices pour le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, les membres du Conseil privé et le desservant, espérant que la première église cathédrale érigée en Amérique recevrait les marques de faveur et de protection royales jusque-là données aux églises paroissiales à leur érection. Presque par le retour du courrier, une dépêche du secrétaire des colonies, en date du 5 octobre 1802 (Q. 891, p. 102) annonçait au lieutenant-gouverneur que le roi avait bien voulu se rendre à la demande de la commission, et que la Trésorerie avait reçu instruction de prendre les mesures nécessaires pour mettre à exécution le désir de Sa Majesté. En janvier 1803, le lieutenant-gouverneur accuse réception de la dépêche et demande qu'un drap pour la chaire soit ajouté aux objets déjà mentionnés; il envoie en même temps les dimensions des draps et nappes demandés. En août 1804, les dons n'avaient pas encore été reçus, et ce n'est qu'en juillet 1808 qu'on annonce par lettre que les paquets contenant les dons du roi ont été dirigés sur Portsmouth pour être embarqués sur le prochain bâtiment qui fera voile pour Québec. La facture de MM. Rundell, Bridge et Rundell donne une description complète de l'argenterie envoyée, mais la date, non mentionnée dans les factures pour les livres de prières, etc., et pour les nappes d'autel et autres draps, fournit un intéressant exemple des délais officiels à cette époque. En octobre 1802, on donne ordre de faire préparer les dons. MM. Rundell, comme on verra par la description, sont prêts à livrer leur commande en février 1803, ce qui n'est pas un délai excessif. En juillet 1808, cinq ans et cinq mois après que les choses sont prêtes, on donne ordre de les envoyer à Portsmouth pour être mis à bord. Le 18 septembre 1809, le gouverneur Craig écrit que le don du roi n'a pas été reçu, et exprime des craintes que quelque accident ait pu causer ce délai extraordinaire. A quelle date précise eut lieu la livraison, il n'apparaît pas dans la correspondance, mais M. Barrow, secrétaire de l'amirauté, écrit, le 18 décembre 1809, au trésorier que le capitaine Heneker, du vaisseau de Sa Majesté le *Mermaid*, l'a informé que l'argenterie destinée au lord évêque de Québec lui a été livrée par l'entremise du gouverneur en chef; il ne dit pas à quelle date, mais si le livre de loch du *Mermaid*, qui se trouve parmi les documents de l'amirauté, établit que le vaisseau arriva à Québec le 2 novembre 1809,

il y a lieu de conclure que les dons furent remis une couple de jours après, c'est-à-dire sept longues années après la commande. La facture de MM. Rundell, Bridge et Rundell se lit comme suit :

“ Un riche service d'argenterie ciselée pour la communion, destiné à l'église métropolitaine à Québec.

“ Un très superbe plateau octogone, avec, au centre, et ciselée en haut relief, la représentation de la cène, avec le Sauveur et les douze apôtres, et sur les rebords, les quatre évangélistes ciselés en médaillons, avec élégants dessins de bordure antique à cannelures, et autres ornements, avec les armes et supports de Sa Majesté et ceux du siège épiscopal.

“ Une paire de superbes candélabres à riches dessins ciselés avec chérubins aux angles saillants; sur larges et élégants trépieds; portant les armes de Sa Majesté, les armes du siège, et des gloires, ciselées en médaillons; dessins ciselés, têtes de béliers, animaux ailés et griffes, à la base.

“ Un élégant plateau circulaire sur pied ciselé; au centre, une gloire; bordure à cannelures ciselée; sur les côtés, chérubins à genoux; avec les armes de Sa Majesté et ceux du siège.

“ Deux grands flacons élégants ciselés, pour le vin; bordures antiques en feuilles de vigne et anses en forme de chérubins, ornements en cannelures, armes du roi, gloires, etc.

“ Deux élégants calices antiques avec patènes; ornements en feuilles de vigne, bordures ciselées, armes et gloires, etc.

“ Une élégante boîte en bois pour contenir le tout, divisée en compartiments et doublée en cuir blanc, cornières en fer, plaque d'inscription en cuivre, etc.”

Les nappes d'autel, etc., étaient également riches, en velours cramoisi et or. On ne paraît pas non plus avoir lésiné sur les bibles et les livres de prière, mais aucune des factures ne porte de prix.

Le 16 novembre 1802 était présentée une requête “des fidèles sujets de Sa Majesté appartenant à la congrégation de l'Eglise d'Ecosse en la ville de Québec”, signée par le révérend Alexander Spark, le ministre, et les membres de la congrégation, au nombre de 150, et demandant un emplacement pour l'érection d'une église et une concession de terre à son profit, la demande étant basée sur ce qu'ils étaient membres de l'Eglise nationale d'Ecosse et en communion avec cette église.” La requête se termine en exprimant l'espoir que Sa Majesté regardera comme à propos le don d'une faible partie de ces vastes terres incultes, ainsi affecté au soutien d'un rameau d'une église nationale reconnue et protégée par Sa Majesté. Les recommandations à l'appui de la requête font encore voir le dessein de faire de l'Eglise d'Angleterre l'église nationale du Canada. “Permettez-moi d'ajouter,” dit sir Robert Milnes, “qu'en fournissant aux membres de l'Eglise d'Ecosse les moyens de se bâtir un temple séparé, on n'apporte, selon moi, aucun obstacle à l'adhésion graduelle et générale à l'église établie dont j'exprimais l'espoir dans une dépêche antérieure; au contraire, il me semble que le rejet de leur demande pourrait tendre plutôt à affermir de préjugés contre l'union tant désiré.” Le mémoire au lieutenant-gouverneur, demandant que la requête fût transmise au roi, était signé par un comité représenté comme délégué par la congrégation de l'Eglise d'Ecosse. Pareille requête demandant un emplacement pour la construction d'une église pour la congrégation de Notre-Dame, fut présentée par Mgr Plessis. Après quelques délais résultant de difficultés se rattachant au choix d'un emplacement dans l'intérieur des murs, les deux requêtes furent accordées, les deux emplacements étant pris sur le terrain appartenant au collège des jésuites dans la haute-ville de Québec.

Le rapport sur les archives pour 1891 contient des notes ainsi qu'un rapport sur la question des lois sur le mariage dans le Haut-Canada, mais peu de correspondance à ce sujet. Les documents analysés dans le présent volume donnent des détails sur la question, en ce qui concerne le Bas-Canada, au point de vue de l'évêque anglican. Dans sa lettre du 24 octobre 1804, le lord évêque de Québec dit que dans le but de légaliser certains mariages célébrés dans le Haut-Canada par des ministres dissidents et des juges de paix, deux bills ont été présentés au conseil, l'un par lui-même pour donner effet à ces mariages, l'autre, par le juge en chef pour régulariser la position des protestants dissidents qui professent la religion de l'Église d'Ecosse. A la lettre de l'évêque sont jointes des copies des bills tels que présentés (Q. 96, p. 171 et suiv.) Le bill, tel que finalement sanctionné, se trouve dans le volume des statuts passés à la session de 1804, et peut être comparé aux deux bills originaux présentés au Conseil législatif et qu'on trouvera au volume Q. 96, p. 209 et 213 respectivement. Le préambule du bill présenté par le juge en chef indique suffisamment quels en sont la portée et l'objet. En voici les termes : " Attendu que l'Église d'Ecosse est selon la loi l'église établie de l'un des trois royaumes dont l'union forme la métropole de cette province, et attendu qu'il est raisonnable.....que les sujets de Sa Majesté résidant dans cette province et professant la religion de la dite église en aient l'exercice et jouissance complets et libres," etc. Le bill porte ensuite l'abolition de toutes restrictions jusque là imposées aux ministres de cette église relativement à la célébration du mariage et autres fonctions ecclésiastiques. Un bill indépendant fut aussi présenté, par lequel l'Église d'Ecosse était reconnue comme église établie au Canada, et ayant tous les droits qui se rattachent à cette situation. En consultant les journaux de l'assemblée pour 1804, on verra que l'assemblée approuva les principes sur lesquels reposaient les bills du juge en chef et de l'évêque, mais ces bills furent rejetés par le conseil pour les raisons mentionnées dans la lettre de l'évêque : " Ces deux bills ont passé le Conseil législatif.....Le premier contenait des dispositifs provisoires pour la célébration du mariage, dans certaines parties de la province où ne résident pas de ministres protestants. En opposition à la décision des juges, l'assemblée s'efforça de transformer le bill en un acte déclaratoire, et en élimina tout, sauf l'article qui légalisait les mariages passés. Le second fut intentionnellement changé de façon à rendre impossible pour le Conseil législatif d'en adopter les modifications sans virtuellement établir l'Église d'Ecosse dans cette province..... De cette façon on a refusé aux ministres de l'Église d'Ecosse le privilège de célébrer le mariage, et plusieurs milliers de sujets de Sa Majesté, dans les nouveaux établissements, se voient privés des moyens d'entrer dans l'état du mariage à moins d'entreprendre de longs voyages souvent presque impraticables pour eux." A part la légalisation des mariages passés, on verra en consultant l'acte qu'aucun remède n'était apporté à la situation, et que les restrictions relatives à la célébration des mariages, etc., restaient en vigueur.

La rareté des ministres de l'Église d'Angleterre au Haut-Canada occupait l'esprit de l'évêque de Lincoln, qui s'efforçait, mais sans grand succès, d'obtenir en Angleterre des hommes compétents pour remplir les rangs du clergé. Au Canada, l'évêque de Québec n'avait qu'une faible source où il pouvait puiser. Parmi ceux qui étaient nés dans le pays, le nombre de ceux qui avaient assez d'instruction était bien minime, et il était encore moindre parmi ceux qui venaient s'y établir. Les temples de l'Église d'Angleterre étaient rares. Le parlement accordait en 1795 et 1796 une somme de £1,000 sterling pour la construction d'églises dans le Haut-Canada. Ces

églises devaient être élevées à Newark (Niagara), York (Toronto), Cornwall et Sandwich.

Les crédits, d'après la lettre du 20 mai 1802, du général Hunter, étaient affectés comme suit : pour Sandwich £200, pour Niagara £100, pour York £300, New-Johnstown £200, et Cornwall £200 ; ce qui ajoutait New-Johnstown à la première liste de quatre. Mais jusque là Sandwich seule avait été en mesure de faire usage de ses £200, et les £800 qui restaient devinrent périmés, mais furent votés de nouveau plus tard.

L'évêque Strachan a joué un rôle si important dans la politique du pays, qu'il serait difficile de ne pas mentionner son premier établissement dans le Haut-Canada. Dans une dépêche à Lord Hobart, datée à Québec le 4 août 1803, le général Hunter écrit : " J'ai nommé le révérend John Strachan, récemment ordonné ici par le lord évêque de Québec, ministre résidant de l'Église d'Angleterre à Cornwall, dans le district de l'est du Haut-Canada, en remplacement du révérend James Sutherland et Rudd, transféré à une paroisse de la province du Bas-Canada (Q. 296, p. 251).

Dans le rapport sur les Archives pour 1890 (Note C) se trouvent reproduits tout entier des documents sur le commerce des pelleteries ; ces documents et ceux publiés dans les rapports de 1886 et 1889 ce sont pas étrangers aux présentes observations. La correspondance publiée dans le rapport de 1890 allait jusqu'en 1785, bien qu'on trouve mentionnés dans des rapports précédents des événements subséquents à cette période, après la division en 1798 des associés primitifs en deux corps distincts sous les noms respectifs de Compagnie du Nord-Ouest et Compagnie X. Y., tous deux hostiles à la Compagnie de la Baie-d'Hudson, de même que l'une à l'autre. Cet état d'hostilité et la concurrence désordonnée qui se faisait entre ces compagnies entraînaient des actes de violence accompagnés de regrettables circonstances. Le fait est que l'état des affaires dans le Nord-Ouest devint presque intolérable ; de sorte que bientôt après la formation des deux sociétés indépendantes, certains associés firent des efforts pour amener une réunion, offrant à ceux qui seraient prêts à la favoriser, des avantages sur ceux qui y feraient obstacle. En janvier 1802, sir Alexander Mackenzie, qui était à Londres à cette fin, présenta à lord Hobart, le secrétaire des colonies, un plan pour l'établissement d'un commerce permanent de pelleteries et de produits de pêche, etc., dans l'intérieur et sur la côte ouest de l'Amérique du Nord. En communiquant ce qu'il appelait ses " Préliminaires, " sir Alexander prévoyait qu'il aurait des difficultés à amener la coalition des deux compagnies à Montréal. Ceux qui ne voudraient pas entrer dans la compagnie projetée pourraient faire comme bon leur semblerait, pourvu qu'il obtint les privilèges nécessaires au commerce. De cette façon il croyait pouvoir s'assurer ceux dont les services personnels étaient essentiels, " infiniment plus essentiels en vérité que le capital des autres, puisque les premiers sont des personnes expérimentées qui ont grandi dans cette industrie et qu'on ne saurait remplacer que par des nouveaux dans le métier, tandis que le capital voulu, et plus encore, peut s'obtenir en tout temps." (Q. 90, p. 37.) Selon les *préliminaires*, il était question de former un établissement suprême, civil et militaire, sur l'île de Nootka, au détroit du Roi-George, à la latitude 50° nord, avec deux établissements subordonnés, l'un sur le fleuve Columbia, latitude 46°, l'autre à Sea-Otter-Harbour, latitude 55°. Sir Alexander proposait soit la révocation des actes qui donnaient aux compagnies des Indes orientales et de la mer du sud un droit exclusif de pêcher et de naviguer dans l'océan Pacifique et sur la côte ouest de l'Amérique du Nord, ou autrement, d'obtenir de ces compagnies des permis irrévocables et absolus de faire le commerce et la pêche, et d'établir des factoreries et des agents à Canton ou ailleurs pour l'achat de leurs importations ou

la vente de leurs exportations. De plus il était question d'obtenir de la Compagnie de la Baie-d'Hudson un permis de passage sauf à cette dernière le droit d'exiger la présentation d'une déclaration de marchandises, et d'examiner les marchandises, au premier port d'entrée dans les limites de son domaine à l'exclusion de tout autre poste. Le rapport des Archives de 1889 a parlé de l'établissement sur le Pacifique de postes de traite pour le commerce des pelletteries avec la Chine, etc. (Rapport 1889, p. xxxiv.) Le projet d'établir une voie de communication entre l'Atlantique et le Pacifique avait longtemps été une idée favorite chez sir Alexander Mackenzie, comme on peut voir par le compte rendu de son voyage à la mer Glaciale, et par d'autres publications et documents. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de citer le quatrième article des Préliminaires, ainsi que les observations qui s'y rattachent. Il veut que le gouvernement force la Compagnie de la Baie-d'Hudson—

“A accorder ces permis à une compagnie de marchands britanniques qui s'établira à Londres et aura pour nom *The Fishery and Fur Company*, laquelle, dans le but de combiner la pêche sur le Pacifique avec le commerce des fourrures dans l'intérieur, entre les côtes est et ouest du continent de l'Amérique du Nord, équiperait immédiatement des baleinières en Angleterre, et au moyen des établissements qui sont déjà en activité à Montréal, à l'est, au moyen des postes avancés et comptoirs, dans l'intérieur, vers la côte de l'ouest où elle pourra s'étendre, et au moyen d'autres établissements qui seront fondés au détroit du Roi-George, dans l'île Nootka, sous la protection d'un gouvernement suprême, et sur la rivière Columbia et à Sea-Otter-Harbour, sous la protection de gouvernements dépendants, ouvrirait et établirait un courant commercial à travers le continent de l'Amérique du Nord entre l'Atlantique et le Pacifique, au grand avantage et profit des pêches du Pacifique et du commerce des fourrures américaines, pour la grande-Bretagne, en partie directement et en partie indirectement, par le chenal des possessions et factoreries de la Compagnie des Indes orientales en Chine, etc., avec l'entente absolue qu'aucun de ces établissements maritimes ou de l'intérieur ne sera fait sur un territoire en possession d'une autre nation européenne, non plus que dans les limites des Etats-Unis d'Amérique, ni dans celles du domaine de la Compagnie de la Baie-d'Hudson.”

Les observations sur les articles trois et quatre n'ont pas besoin d'être reproduites *in extenso*, et il suffira d'en donner les parties principales. A l'appui de la demande de permis de passage que la Compagnie de la Baie-d'Hudson aurait à accorder, voici la raison donnée :

“Le droit de passage entre la métropole et ses colonies, sur son propre territoire et dans les colonies, étant un attribut de la souveraineté qui n'a pas été abandonné et que l'on n'a pas eu l'intention d'abandonner à la Compagnie de la Baie-d'Hudson, et dont l'abandon ne saurait être justifié par aucun principe d'économie politique, tandis que le droit de passage demandé est nécessaire et serait d'un grand avantage, en ce qu'il donnerait la route la plus courte entre des pays situés en dehors du domaine de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, d'un côté, et la Grande-Bretagne, de l'autre, pour l'échange des produits manufacturés de l'une contre les matières premières des autres.”

Dans ses remarques sur l'article 4, sir Alexander s'exprime comme suit :

“Il y a à présent à Montréal deux compagnies qui font le commerce des fourrures de l'Amérique du Nord. Ces deux compagnies sont principalement composées d'hommes qui, par des labeurs aussi pleins de dangers que pénibles et obstinés, ont contribué à l'extension de ce commerce dans des contrées inconnues avant eux, et qui, s'ils ne sont pas les seuls capables de le pousser jusqu'au Pacifique, sont au moins les plus propres à réussir.

“Ces compagnies n'ont pas, jusqu'à présent, eu l'idée de faire la pêche du Pacifique, mais si elles réussissaient à combiner le commerce des fourrures de l'est avec

celui de l'ouest, elles trouveraient un grand avantage à combiner ce dernier sinon tous les deux avec la pêche de la baleine," etc.

Sir Alexander Mackenzie ne réussit pas cependant à former sa compagnie.

Le 25 octobre 1802, évidemment aigri par le désappointement, il écrivait à M. Sullivan, que ses efforts n'avaient abouti à rien. Les documents qu'il envoyait feraient voir, dit-il, qu'il n'avait pas réussi, et aussi qu'il était improbable qu'il pût réussir à amener l'union des deux compagnies de fourrures recommandée par sir Hobart comme premier pas vers l'accomplissement de son projet favori. "Sans l'aide que donnerait le gouvernement en accordant les licences à l'une des parties, à la condition que l'autre aurait l'option de prendre part dans la proportion du commerce qu'elle pourrait faire alors dans cette partie des domaines de Sa Majesté, je ne vois pas de moyen d'amener une fusion d'ici à plusieurs années, et alors le commerce pourra avoir diminué, s'il n'est même ruiné, et on aura perdu peut-être pour toujours l'occasion de former l'établissement de l'Ouest."

Dans une lettre que M. Richardson (de la maison Forsyth, Richardson & Co), écrivait à M. Ryland, le secrétaire du lieutenant-gouverneur, en date du 21 octobre, se trouvent clairement exposés les rapports hostiles qui existaient entre les deux compagnies. La nouvelle compagnie, dit-il (populairement connue sous le nom de *X. Y. Company*) est regardée par la vieille (la Compagnie du Nord-Ouest) avec une jalousie et une rancune qui siéent mal à des sujets d'un même empire. Il se plaint que ces sentiments s'exercent en créant dans l'esprit des sauvages de fausses et malicieuses impressions qui mettent en danger la vie et les biens des associés, des commis et des employés. On a, continue-t-il, poussé les sauvages au pillage et à faire feu sur les canots de la nouvelle compagnie; on embauche les commis et on les emploie pour agir sur les autres; si quelqu'un tente de résister au pillage, il en résulte des conséquences fatales, et pareil état de choses, s'il continuait, ne pourrait qu'entraîner les suites les plus déplorables. M. Richardson n'exprime pas le désir de voir la fusion des deux compagnies, et, bien qu'il ne le dise pas précisément, le ton de la lettre ne laisse pas de doute que l'idée de pareille mesure rencontre la plus grande répugnance.

Les dissensions entre les deux compagnies ne paraissent pas avoir tout d'abord eu de mauvais effets sur le commerce, car le 30 octobre 1802, Milnes rend compte de l'état florissant du commerce des fourrures dans une dépêche à lord Hobart. Loin de diminuer, dit-il, ce commerce semble croître; les intéressés ont visité de nouvelles régions qui sont devenues de nouvelles sources d'exploitation, et une grande quantité des fourrures prises dans le Nord-ouest sont apportées à Québec pour l'exportation. La dépêche (n^o 33) donne beaucoup de renseignements sur l'état du commerce des fourrures sous le régime français et depuis la conquête, et peut être consultée avec avantage par ceux qui s'occupent de la question (Q. 89, p. 144). Les tableaux qu'elle contient indiquent d'abord les noms et les numéros des postes occupés dans le territoire sauvage (à l'exclusion des postes du roi), le nombre des associés, commis et autres employés, ainsi que la latitude et la longitude de chacun des postes. Les totaux donnent 117 postes, 20 associés, 161 commis et interprètes, 877 engagés, soit en tout un personnel permanent de 1,058 hommes, ainsi répartis: 95 dans le territoire des États-Unis depuis le lac Supérieur jusqu'au partage des eaux qui se jettent d'un côté dans le Mississipi et de l'autre dans la baie d'Hudson; 76 dans les régions des eaux qui, par la Kaministiquia et le Saint-Maurice se jettent dans le Saint-Laurent; 630 sur les eaux qui tombent dans la baie d'Hudson, et 257 sur les eaux qui se versent dans la mer du Nord par le fleuve Mackenzie. En outre il y avait 80

ou 100 chasseurs canadiens ou iroquois courant les bois pour leur propre compte, et environ 540 hommes employés dans des canots sur l'Ottawa. Les droits payés annuellement à l'entrée en Angleterre s'élèvent en moyenne à plus de £22,000 sterling, et le prix payé pour les fourrures exportées de Québec en 1801 aux ventes de Londres a atteint le chiffre de £371,139 11 4.

La dépêche fut reçue le 29 novembre, et le 15 décembre le secrétaire des colonies exprimait au lieutenant-gouverneur Milnes le désir qu'il s'occupât prochainement du plan d'établir une compagnie chartée, et qu'il lui exposât en détail ses idées à ce sujet (Q. 89, p. 178). En septembre 1803, sir Robert Milnes envoyait à M. Sullivan, sous-secrétaire, un mémoire de la Compagnie du Nord-Ouest dans lequel sont exposés les efforts qu'elle a faits pour ouvrir de nouvelles voies de communication. La lettre est portée assez longuement au catalogue, et la partie importante du mémoire de la compagnie est donnée au long, de sorte qu'il suffit ici d'y renvoyer le lecteur (Q. 92, pages 283 et 286).

On voit d'après le tableau dont il est question ci-dessus, que dans le territoire des Etats-Unis, 95 personnes étaient employées pour la Compagnie du Nord-Ouest. Afin de mettre fin à ce commerce le contrôleur des affaires des sauvages pour la partie nord de la Louisiane lança, le 25 août 1805, une proclamation défendant l'accès de la rivière Missouri à tous traiteurs ou autres personnes non citoyens des Etats-Unis d'Amérique, et imposant à tous les traiteurs britanniques l'obligation d'abjurer leur allégeance sous peine d'exclusion du commerce. Ces derniers craignaient que cette mesure ne mit fin à tout le commerce de l'ouest du Mississipi, et ne les ruinât. Ils se plaignaient encore plus de ce que la proclamation avait été lancée au moment même de leur arrivée à Saint-Louis, après qu'ils eussent payé les droits à Michilimakinak, le poste de frontière; de ce qu'on ne leur avait donné aucun avis de cette restriction, et que cette restriction équivalait ainsi à la confiscation de leurs effets. On fermait même virtuellement les voies de communication avec les postes de commerce, vu que les canotiers engagés pour le transport des marchandises ne pouvant pas naviguer la rivière, il faudrait pour ce service employer des citoyens américains à des prix ruineux. Ils regardaient la proclamation comme une violation du traité d'amitié entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et M. le président Dunn, en transmettant leur plainte à M. Merry, le plénipotentiaire britannique à Washington, adopta cette manière de voir, et représenta l'action des autorités américaines comme une violation de l'article 3 du traité de 1794, et particulièrement des dispositifs de l'article explicatif du 4 mai 1794. Ces stipulations invoquées à l'appui des plaintes des traiteurs sont bien connues, mais il est bon d'en examiner la substance en corrélation avec le plaidoyer des traiteurs pour l'entière liberté de commerce avec les sauvages. Le mémoire des traiteurs est dans ces termes :

“ Par ce dit traité d'amitié et de commerce, le commerce avec les Sauvages, dans le territoire respectif de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, est déclaré ouvert et libre aux sujets et citoyens de ces puissances, et il n'est fait aucune distinction quelconque à cause de l'allégeance de ces sujets ou citoyens.”

L'article 3 du traité de 1794 (connu sous le nom de traité de Tay), stipule qu'il sera en tout temps libre aux sujets de Sa Majesté, aux citoyens des Etats-Unis et aux Sauvages de l'un ou de l'autre côté de la ligne internationale, de passer et repasser par voie de terre ou de navigation intérieure dans les pays respectifs des

deux nations (le territoire de la Compagnie de la Baie-d'Hudson excepté), de naviguer sur les lacs, etc., et "faire entre eux le commerce en liberté."

Le traité conclu par Pickering en 1795 avec les sauvages, stipule qu'il ne sera permis à aucune personne qui n'aura une licence à cet effet de la part des États-Unis, de résider en qualité de traiteur dans les bourgades ou les camps de chasse des tribus avec lesquelles est passé le traité. On craignit que cette stipulation ne nuisit dans son opération à l'exécution du troisième article du traité conclu l'année précédente, et pour faire disparaître les doutes on ajouta au traité l'article explicatif. Après un préambule qui en expose les raisons, cet article, déclare que les commissaires nommés pour en régler les termes conviennent explicitement par les présentes et déclarent :

"Que nulle stipulation, dans aucun traité subséquentement conclu entre l'une des présentes parties contractantes et quelque autre nation ou quelque tribu sauvage, ne saura être interprétée de façon à nuire en quelque manière que ce soit aux droits de libres rapports et commerce garantis par le troisième article susdit du traité d'amitié; de commerce et de navigation aux sujets de Sa Majesté, aux citoyens des États-Unis et aux Sauvages demeurant de l'un ou de l'autre côté de la ligne frontière susdite, mais que lesdites personnes resteront en pleine liberté de passer et repasser par voie de terre ou de navigation intérieure, sur les territoires et pays respectifs des parties contractantes, de l'un ou de l'autre côté de ladite ligne frontière, et de poursuivre ensemble leur négoce et commerce, en conformité des stipulations dudit troisième article du traité d'amitié, de commerce et de navigation."

Si l'on compare les prétentions des traiteurs avec les termes du traité on pourra juger de la valeur de leurs représentations. M. le président Dunn transmit celles-ci à M. Merry, le ministre plénipotentiaire, mais informa le secrétaire des colonies, auquel il avait envoyé copie de sa lettre et du mémoire, que rien n'indiquait que le contrôleur des affaires des sauvages (Wilkinson) eût agi avec l'autorisation du gouvernement des États-Unis. Le 20 février 1806, les lords du commerce adressèrent une note à sir George Shee, sous-secrétaire, pour savoir quelles représentations le lieutenant-gouverneur avait faites au Secrétaire d'Etat au sujet de la plainte des traiteurs, mais les documents portés au catalogue dans le présent rapport n'indiquent pas que les représentations des marchands aient eu de résultat. M. Inglis, marchand canadien à Londres, déclara cependant qu'il s'attendait que le gouvernement des États-Unis justifierait la mesure prise en alléguant que le district en question ne faisait pas partie de son territoire à la conclusion du traité.

L'absence de juridiction dans le pays sauvage, comme on appelait le territoire où se faisaient les opérations de la traite, permettait au crime de rester impuni, et cet état de choses donna lieu à de nombreuses représentations. Dans sa lettre du 25 octobre 1802, sir Alexander Mackenzie dit que, vu l'improbabilité de la fusion des deux compagnies, il faudrait aussitôt que possible établir une cour de justice pour empêcher les compagnies rivales d'abuser de leur puissance, et pour assurer à chacune d'elles les fruits de son travail et de ses honnêtes efforts. Sir Alexander croyait du reste que pareille mesure tendrait à mettre un terme à l'animosité croissante qui régnait entre les deux compagnies. M. Richardson, de l'autre compagnie, demandait aussi avec instance l'établissement d'un tribunal compétent, et citait le cas d'un des commis de sa compagnie qui, en défendant les effets confiés à ses soins, avait tué un des commis de l'autre compagnie. Le jeune homme avait descendu à Montréal pour subir son procès, mais comme les cours n'avaient pas juridiction, "il se trouvait dans "cette position déplorable de ne pouvoir faire constater légalement son innocence."

Il proposait aussi qu'on établît un poste militaire à la baie du Tonnerre, sur le lac Supérieur, comme moyen additionnel d'assurer la paix.

Les grands jurys de Québec et de Montréal avaient à maintes reprises attiré l'attention sur cette absence de juridiction. Comme leurs différentes représentations se réduisent à peu près à la même chose, il suffira de citer ce que disait le grand jury de Montréal aux assises de 1802. La présence dans les territoires sauvages d'un certain nombre de personnes du Canada, surtout du bas-Canada était donnée comme une raison pour qu'on y établît un tribunal de juridiction compétente pour juger les crimes commis dans ces régions, y compris celles de la baie d'Hudson. Le grand " jury dit qu'il n'existe pas de tribunal pour le jugement des crimes et délits commis dans ces territoires par les Canadiens ou autres personnes. A défaut de " pareil tribunal, la justice ne peut atteindre le crime dans le territoire où il a été " commis, non plus que dans l'un ni l'autre des Canadas qui en sont limitrophes, par " suite du principe général de jurisprudence anglaise qui veut que les crimes commis " en dehors des limites juridictionnelles d'un tribunal ne peuvent être du ressort de " ce tribunal. De sorte qu'en pareil cas il ne paraît pas exister d'autre remède que " celui qui serait applicable en vertu du statut spécial de la 33e Henri VIII, chap. IV, " c'est-à-dire la nomination d'une commission royale en Angleterre, où, seulement, les " faits peuvent légalement faire le sujet d'un procès." Cette absence de juridiction, ou plutôt cette unique juridiction virtuellement inaccessible, avait, selon le grand jury, grandement favorisé le crime, tandis que d'un autre côté elle privait l'innocent injustement accusé de tout moyen de venger sa réputation. Le document développe ces points et conclut qu'on devrait établir dans les Canadas des tribunaux compétents pour juger des crimes commis dans le territoire sauvage (Q. 293, p. 239).

Dans sa lettre du 30 octobre 1802 (Q. 89, p. 144), sir Robert Milnes appuie fortement les représentations du grand jury, et ajoute :—

" Dans de pareilles conditions on peut appréhender toute espèce de délits ou de " crimes, depuis l'empiètement jusqu'au meurtre, et craindre que le caractère national " du peuple anglais ne tombe en déconsidération dans l'esprit des sauvages, et qu'en " conséquence leurs nombreuses tribus n'en viennent à prêter plus facilement l'oreille " aux émissaires étrangers employés par les ennemis de la Grande-Bretagne." (*Voir aussi* Q. 89, p. 162.)

En conséquence de ces représentations lord Hobart promit, dans sa dépêche du 1er décembre 1802 (n° 13, Q. 89, p. 170), qu'il serait immédiatement pris des mesures pour remédier à l'état de choses. Mais Milnes devint impatient et, écrivant, en septembre 1803, au sous-secrétaire, il lui rappela cette promesse dont l'exécution devenait tous les jours de plus en plus urgente (Q. 29, p. 283). L'acte à l'effet de donner la juridiction voulue aux tribunaux du Haut et du Bas-Canada avait néanmoins été sanctionné le 11 du mois précédent (11 août 1803, 43 George III, ch. cxxxviii) et sous l'empire de cet acte plusieurs procès eurent lieu. Le préambule énonce que des crimes et délits ont été commis dans les territoires sauvages, etc., et qu'à défaut de juridiction dans aucune des provinces " de grands crimes sont restés impunis " et le crime pourra à l'avenir continuer à rester impuni et grandement augmenter." Puis l'acte décrète que les crimes et délits commis dans ces territoires, etc., " seront " sujets aux mêmes procès et entraîneront les mêmes peines que s'ils avaient été " commis dans les provinces du Haut ou du Bas-Canada." Au cours d'une lettre dont il accompagne l'envoi de son rapport sur les différends entre la Compagnie de la Baie-d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest, M. Coltman attribue les désordres

dans les territoires à ce que la Compagnie de la Baie-d'Hudson a négligé d'exercer son droit de juridiction, et dit que c'est à cette négligence qu'est dû l'acte ci-dessus cité. (Le rapport complet de M. Coltman se trouve au volume Q. 151, qui est exclusivement consacré à ce rapport et à la correspondance qui s'y rattache.) Des doutes s'étant élevés à propos des pouvoirs des tribunaux sous l'effet de l'acte 43 George III, un nouvel acte à l'effet de les dissiper reçut la sanction royale en juillet 1821 (1 et 2, George IV, ch. LXVI.) C'est vers cette époque que s'opéra la fusion des la Compagnie du Nord-Ouest avec celle de la Baie-d'Hudson, et dès lors cessèrent le désordres résultant de leur rivalité; mais ces événements appartiennent à une époque plus récente que celle dont il s'agit dans le présent rapport.

Le transfert du contrôle des sauvages, des autorités militaires aux autorités civiles, ne s'est pas fait sans causer assez de friction. Selon une lettre de H. W. Ryland, le département des affaires des sauvages était à cette date (31 janvier 1800, Q. 85, p. 328), au Haut-Canada, entièrement sous le contrôle et l'administration du lieutenant-gouverneur, mais, dans le Bas-Canada, entièrement sous la direction du commandant en chef; à telle enseigne que le major Deschambault avait été démis de ses fonctions de contrôleur des affaires des sauvages parce qu'il avait été nommé aide-de-camp provincial, bien que les deux emplois fussent parfaitement compatibles, et on avait nommé à sa place un officier des volontaires canadiens, dont les fonctions militaires étaient incompatibles avec celles qu'on lui donnait dans le département des affaires des sauvages. Cet état de choses ne tarda cependant pas à changer, car, en juillet, les instructions prescrivaient que le gouverneur civil devait prendre l'administration des affaires des Sauvages dans le Bas-Canada comme il en était dans le Haut-Canada, et sir Robert Milnes comprit qu'il ne devait pas en résulter de changement dans les paiements nécessaires à l'administration du département, c'est-à-dire que ces paiements se feraient sur la caisse militaire. Telle n'était pas l'opinion du général Hunter, le commandant de l'armée, qui prétendait qu'en sa qualité de commandant en chef il n'avait rien à voir aux affaires des sauvages, qui devaient être défrayées par la caisse civile. Le général Hunter refusa en même temps d'ordonnancer la fourniture des provisions et autres articles nécessaires au service des sauvages, et mit fin à toutes allocations de casernes et autres dont avaient joui jusque là les officiers de ce département. Milnes se reposait sur les instructions envoyées à Prescott quand ces affaires avaient été transférées à l'administration civile dans le Haut-Canada, mais Hunter prétendait que ces instructions avaient été adressées à Prescott comme gouverneur général des possessions britanniques de l'Amérique du Nord et, conséquemment, ne s'appliquaient pas à lui (Q. 85, p. 224.), et les différences d'opinion s'élevèrent aussi au sujet du patronage dans le département, le duc de Kent ayant réclamé le pouvoir de faire des nominations tant dans le Bas que dans le Haut-Canada. Le 23 février 1801, sir Robert Milnes, dans sa dépêche au duc de Portland (N° 43, Q. 86—1, p. 132) disait qu'à la place de M. Bunbury, il avait nommé le lieutenant-colonel Deschambault, alors sous-contrôleur des Abénaquis et des sauvages de Saint-François, sous-agent des affaires des sauvages dans le Bas-Canada, et le major de Salaberry successeur du colonel Deschambault. Le duc de Kent, en sa qualité de commandant en chef, prétendit que ce patronage lui appartenait, mais comme il arriva que la nomination qu'il voulait faire était précisément celle du major de Salaberry qu'avait faite Milnes, le conflit fut évité. Mais sir Robert fait remarquer cependant le tort qui en serait résulté pour le colonel Deschambault si la prétention

du duc avait été établie avant qu'un autre emploi ait été trouvé pour le titulaire de la charge en question.

Le duc eut avec le général Hunter, un différend qui alla plus loin au sujet de la nomination du colonel Connolly à la charge de sous-contrôleur général des affaires des sauvages pour le Haut et le Bas-Canada. En 1799 le duc de Kent avait nommé le colonel Connolly, au lieu et place du capitaine Claus, qui avait une longue expérience dans le département. En réponse à l'avis de nomination, en décembre, le gouverneur Hunter informa le duc que la destitution du capitaine Claus et la nomination du colonel Connolly seraient grandement préjudiciables au service de sa Majesté (Q. 287-1, p. 21). En même temps il écrivait au duc de Portland, lui disant en substance qu'il ne reconnaîtrait pas Connolly et qu'il avait envoyé à sir John Johnson des ordres à cet effet. Sur ces représentations le duc de York écrivit au duc de Kent d'annuler sa nomination au grand déplaisir du duc de Kent, qui maintenait sa prétention au patronage; mais finalement la prétention fut abandonnée, la pratique suivie par les prédécesseurs du duc au poste de commandant en chef ayant été changée, par suite de ce que le contrôle des affaires des sauvages était passé des autorités militaires aux autorités civiles.

Les disputes des Six-Nations au sujet de leurs terres étaient de temps à autres, aggravées par les effervescences de Joseph Brant qui, lorsqu'il était sous l'influence de la boisson, ne paraît pas avoir été très circonspect dans son langage. Un de ses emportements amena un jour une plainte formelle contre lui, mais Claus, en prenant les renseignements nécessaires, se convainquit que la dispute était finie, et que les paroles dont on s'était plaint avaient été dites "dans un moment d'ivresse et de colère" à quelqu'un qui le contrecarrait dans ses mesures" (Q. 295, p. 26). Mais bien autrement graves étaient les prétentions de ces tribus au droit de disposer de leurs terres sans contrôle, et ce n'est qu'en cédant à leurs désirs, et en adoptant un règlement officiel à l'effet que les terres seraient transférées d'abord à la couronne mais que celle-ci s'engageait à donner des titres à ceux qui avaient acheté des sauvages sans réserve, qu'on put maintenir la paix; mais on publia un avis "qu'aucune concession faite ou prétendue faite par une nation sauvage ne serait reconnue" (Q. 298, p. 44).

Les sauvages de la Grande-Rivière étant mécontents de l'état de leurs affaires, la question fut référée à une commission du conseil, qui fit rapport sur les terres des sauvages vendues par M. Russell dans les circonstances relatées ci-dessus. D'après ce rapport il n'avait été créé régulièrement aucun fidéicommiss et il n'avait été donné aucune garantie de l'exécution des obligations assumées. Le rapport recommandait qu'on instituât des actions contre chacun des concessionnaires pour faire mettre à exécution les conditions de la concession. La lettre et les documents qu'elle contient sont volumineux, et on peut les consulter au volume Q. 299, de la page 140 à la page 163. En juin 1804, le capitaine John Norton (Teyoninhokarawen), muni d'instructions, se rendit à Edinbourg pour solliciter l'aide de lord Moira pour faire valoir les prétentions des Six-Nations, mais Sa Seigneurie l'envoya à lord Camden comme étant l'autorité compétente pour juger de ces prétentions. Norton présenta en conséquence à lord Camden un mémoire qui, après avoir mentionné les services des six Nations et allégué qu'elles avaient perdu celles de leurs terres qui se trouvaient dans les limites assignées aux Etats-Unis par le traité de 1783, poursuit ainsi: "Dans ces circonstances le capitaine Brant et autres chefs et guerriers des Six-Nations demandèrent une concession dans la province britannique du Haut-Canada, et Son Excellence feu le général Haldimand leur accorda à eux et à leur descendance la Grande-Rivière, ou rivière

“ Ouse depuis sa source jusqu'à son embouchure dans le lac Érié avec six milles de terres de chaque côté de la rivière, soit une étendue de terre d'environ cent milles de longueur sur douze milles de largeur.” Le mémoire allègue de plus qu'à l'établissement du gouvernement civil, alors qu'il était donné des titres aux loyalistes, Brant et d'autres chefs en demandèrent, mais le titre qu'on leur donna était tellement restreint qu'ils refusèrent de l'accepter. Le mémoire se plaint que les terres transférées au gouvernement avec la condition expresse qu'elles seraient concédées à ceux qui les avaient achetées des sauvages étaient encore retenues, et qu'on ne permettait pas aux tribus de louer leurs terres, ce qui serait d'un grand avantage pour les plus laborieux d'entre eux, et demande que les tribus soient confirmées dans la possession de leurs terres selon la concession originelle. Citons au complet une clause importante du mémoire :

“ Si la possession de la part afférente à chaque tribu et famille lui était confirmée, il n'y a pas le moindre doute que la majeure partie des Six Nations, dont plus de la moitié demeure de l'autre côté de la frontière, s'en viendrait bientôt rejoindre les autres sur le territoire britannique, ce qu'on ne saurait attendre aujourd'hui dans les conditions d'incertitude où se trouvent leurs titres et leur possession : ”

La question fut soumise à Hunter pour qu'il fit un rapport. Mais celui-ci n'a trait qu'aux terres vendues par Russell, et dont il a déjà été parlé plus haut (Q. 299, de la p. 140 à la p. 163). On conseilla à Norton de quitter Londres en lui disant qu'on s'occuperait de l'affaire; mais il refusa pour plusieurs raisons, la principale étant qu'il ne voulait pas s'en retourner avant que la question eût été réglée d'une façon ou d'une autre. Il eut donc ainsi occasion de présenter un autre mémoire au conseil des ministres en septembre. On trouvera ce document au volume Q. 299, p. 329. Voir aussi une lettre à Lord Camden, p. 336. Au mois de mai 1805, Norton était encore à Londres à faire valoir la cause des Six-Nations. On lui avait conseillé de porter l'affaire devant le parlement, mais tout ardent qu'il était pour la cause de ses compatriotes il ne voulait pas se laisser, dans son zèle ignorant, pousser à des erreurs (Q. 303, p. 95). A la fin de mai, Norton paraissait avoir abandonné tout espoir d'un prochain règlement, et il se proposait de revenir au Canada. Dans la lettre où il parle de ce projet, Norton met un extrait d'une lettre de D. W. Smith, l'arpenteur général, lequel est assez vague. Autant qu'il peut se rappeler, dit-il, la concession s'étendait à six milles de chaque côté de la Grande-Rivière, “ et pour éviter les complications résultant des méandres de la rivière, le bureau des terres et les sauvages se sont entendus sur des lignes plus régulières ” (Q. 303, p. 104). Le 22 juin Norton écrivait encore à M. Cook, sous-secrétaire, disant que lord Dorchester s'était exprimé dans les termes suivants: “ S'il était nécessaire pour satisfaire les Cinq-Nations de rendre plus libérales les conditions de la concession faite par sir Frederick Haldimand, il y consentirait volontiers, mais il ne consentirait aucunement à ce qu'on les rende plus rigoureuses, et il ne voyait pas de raison pourquoi les Cinq-Nations de la Grande-Rivière n'auraient pas le droit de louer leurs terres et d'y avoir des fermiers comme les gens de Caughnawaga et du lac des Deux-Montagnes.” Sur ces entrefaites on apprenait du Haut-Canada que les sauvages avaient désavoué Norton et signé des documents où ils se déclaraient satisfaits. Norton prétendit que ces déclarations n'avaient pas été obtenues par des moyens avouables, et écrivit à ce sujet un long récit détaillé, dont il suffira d'indiquer l'existence au volume Q. 303, p. 125.

Le 14 mars 1801, dans une lettre à sir George Shee, le juge en chef Allcock donne son opinion sur les droits des sauvages aux terres de la Grande-Rivière. C'est à son point de vue de la question un exposé lucide dont il est à propos de parler, le

juge en chef Allcock ayant été président du conseil exécutif auquel est ressortie l'affaire. Son opinion, qu'il expose en peu de mots, peut être présentée dans ses propres paroles. Après avoir dit qu'il a examiné avec soin tous les documents qui se peuvent trouver sur le sujet, et qu'il a fait de la question la plus sérieuse étude, il continue :

“ Je n'hésite pas à conclure que le gouvernement a réservé ces terres comme domaine de chasse pour les sauvages en reconnaissant en même temps à ceux-ci la plus entière liberté de cultiver et employer à leur usage ce qui leur en conviendrait selon leur bon plaisir, et que le gouvernement est lié de façon à ne pouvoir concéder ces terres à personne, ni tolérer qu'il soit rien fait qui puisse nuire aux sauvages dans la possession paisible de cette vaste étendue de terre, ni permettre aux blancs (selon l'expression des sauvages) d'empiéter sur leurs privilèges. En même temps je ne vois pas que la couronne ait rien fait qui soit de nature à donner aux sauvages le pouvoir de louer ces terres et encore moins de les vendre.”

Il rend ensuite compte des causes qui ont porté le gouvernement à consentir à la vente de certaines parties de ces terres ; le prix devait être garanti par hypothèque portant intérêt à six pour cent, lequel serait distribué annuellement parmi les sauvages, et l'argent provenant de cet intérêt a été converti en consolidés de trois pour cent pour leur bénéfice, le premier placement s'élevant à £9,244 5s. 11d. On peut consulter le procès-verbal du conseil du 13 août 1806 (Q. 308, pages 252-255) qui contient un compte rendu par Claus des délibérations d'un conseil des Six-Nations et un rapport sur ce compte rendu par le conseil exécutif. Un coup d'œil sur le catalogue des volumes Q. 309 et 310, permettra de voir quels documents peuvent être consultés au sujet des prétentions des sauvages ; les documents analysés dans le catalogue qui accompagne le présent rapport ne vont pas jusqu'au règlement de la question.

L'achat des terres appartenant aux sauvages de Missisauga, entre le township d'Etobicoke et la baie de Burlington jette incidemment de la lumière sur les difficultés de communication dont souffrait la province dans les premières années du siècle. L'étendue du domaine était estimée à environ 70,000 acres ; plus tard on constata qu'elle dépassait 80,000 acres. Il fallait avoir la possession de ces terres, “ non seulement pour faire des chemins, mais pour pouvoir durant une partie de l'année “ communiquer entre le siège du gouvernement et l'ouest de la province.” £1,000 était la somme convenue comme prix d'achat, mais M. le président Grant recommanda qu'elle fût portée à £1,700 pour des raisons mentionnées dans sa lettre au volume Q. 303, p. 35. Le marché provisoire, les comptes rendus des conseils des sauvages, etc., se trouvent dans le même volume, de la page 38 à la page 55. La recommandation du paiement additionnel de £700 fut approuvée et effectuée sous l'administration de Gore.

La politique consistant à attacher les seigneurs au gouvernement anglais par des nominations à des emplois civils avait été successivement poursuivie par plusieurs gouverneurs, et dès le commencement presque du régime anglais un certain nombre de sièges au Conseil exécutif étaient occupés par des Franco-canadiens. Cela est si bien établi qu'il suffit de le mentionner. Quelques rares commissions avaient été accordées dans l'armée. Les moyens des seigneurs ne leur permettaient pas de faire les dépenses nécessaires pour acheter des commissions et assurer des revenus à leurs fils, la solde d'un officier des rangs inférieurs étant loin de lui permettre mener le train de vie jugé nécessaire pour faire figure avec ses confrères. Il ne

sera peut-être pas sans intérêt de citer ici le langage de sir Robert Milnes, dans une lettre (Q. 89, p. 172) en date du 30 octobre 1802, brièvement analysée dans le catalogue, vu qu'il donne un aperçu des services d'une famille dont l'un des membres remporta à Chateauguay une si brillante victoire sur les troupes des États-Unis pendant la guerre de 1812. "A la pressante demande de M. de Salaberry, qui était major du premier bataillon des volontaires *Royal Canadian*, je sollicite la recommandation de Votre Seigneurie pour son fils, Maurice de Salaberry, afin qu'il obtienne une commission d'enseigne dans quelque régiment du service régulier. Le père de ce jeune homme appartient à une des meilleures familles de ce pays. Il a servi durant la guerre américaine" (la guerre de la révolution) "et a été blessé à Saint-Jean. Je ne puis m'empêcher de croire qu'il serait très avantageux que les fils des bonnes familles canadiennes trouvent place dans le service de Sa Majesté. Le frère aîné de M. de Salaberry a, grâce à l'intérêt que lui a porté Son Altesse royale le duc de Kent, obtenu une commission en l'année 1794, et est aujourd'hui capitaine dans un des bataillons du 60e régiment dans les Antilles, où il a toujours été depuis, et celui que j'ai l'honneur de recommander à Votre Seigneurie était enseigne (de même que son frère cadet) dans les volontaires canadiens, mais son père n'a pas les moyens de lui acheter une commission." Le résultat de la demande ne paraît pas dans la correspondance cataloguée.

Les inconvénients qui résultaient de l'absence d'une cour d'équité dans le Haut-Canada, ont été fréquemment et fortement représentés. En juillet 1801, M. le juge Allcock écrivait à M. King, sous-secrétaire, qu'il préparait un bill pour la création d'un pareil tribunal, et au mois d'août suivant, le général Hunter transmettait le projet de bill, représentant l'urgente nécessité qu'il y avait d'établir cette cour et l'opportunité de nommer en même temps un juge capable comme chancelier, attendu qu'il aurait à enseigner leurs devoirs au barreau et aux fonctionnaires, les avocats n'étant assurément pas très forts en droit, aucun d'entre eux n'ayant jamais mis le pied dans une cour de chancellerie. Il recommandait Allcock, qui avait demandé la charge de juge en chef en remplacement d'Osgoode. Le projet du bill est dans le volume Q. 290-1, p. 96a, et les observations à la p. 107. La lettre est à la page 88.

En décembre 1801, Allcock écrivait encore à M. King, lui rappelant qu'on lui avait promis une des charges de juge en chef, et que c'était à cette condition entre autres qu'il était venu au Canada. C'était la charge qu'il préférait, mais si on fixait les émoluments du chancelier au chiffre de ceux du juge en chef, et si on lui donnait un siège au conseil législatif, il accepterait les fonctions de chancelier, bien que les autres fussent "infiniment préférables" (Q. 293, p. 128).

La lettre de Hunter, le projet de bill et les observations furent renvoyés à une commission du Conseil privé. Le rapport de celle-ci disait que la création d'une charge de juge de la cour de chancellerie, distincte de celle de chancelier, était une mesure si nouvelle qu'elle ne devait pas être faite sans le plus sérieux examen de la question. Les articles auxquels on faisait objection paraissent être les articles 2 et 3 du projet de bill. La commission du gouverneur du Haut-Canada l'autorise à exercer une juridiction en équité dans la pleine mesure mentionnée dans la lettre du lieutenant-gouverneur Hunter, et il peut appeler à son aide tout juge ou jurisconsulte de la province pour préparer des règles de procédures et établir un tableau des frais, sauf pour ce dernier l'approbation de Sa Majesté. Le 15 septembre 1804, le général Hunter parle de la désapprobation du projet de bill, et fait remarquer qu'il n'a pas encore été reçu de réponse relativement au tableau de frais préparé pour être soumis

au roi selon les instructions reçues, et il ajoute que la nécessité qu'il y avait de l'établissement d'une cour d'équité a grandement augmenté, et que M. Allcock, alors à Londres, est en mesure d'expliquer pleinement l'état des affaires (Q. 299, p. 140). Le 14 mars 1806, M. Allcock, qui était encore à Londres, écrivait à ce sujet à sir George Shee, sous-secrétaire, et il y a avantage à citer ses paroles :

“Tout le temps que j'ai résidé dans la province, depuis 1798, il s'est constamment présenté des cas où la justice échouait faute d'une cour d'équité. Mais, monsieur, il doit être évident pour quiconque donnera un moment de réflexion au sujet, que dans notre colonie anglaise, où le droit établi par la législature est le droit anglais, les occasions ne doivent pas manquer où un tribunal de droit commun ne saurait administrer véritablement la justice. Il y a maintenant quatorze ans que le Haut-Canada est érigé en province, et il n'y a pas encore de cour d'équité. Pendant que je siégeais en cour du banc du roi dans la province, maints verdicts ont été rendus contre les défendeurs contrairement à l'équité, une cour de droit commun ne pouvant rien y faire, comme, par exemple, dans les causes en éviction. Il y a eu maintes causes de ce genre, dans lesquelles le décret d'une cour en équité aurait naturellement non seulement soustrait la partie au verdict, mais aurait encore réglé plusieurs autres points en question entre les parties, et qui, vu que les cours de droit ne peuvent intervenir, sont encore en ce moment pendantes, au grand détriment d'une des parties, et contrairement aux fins de la justice. Les plaintes des sujets de Sa Majesté dans le Haut-Canada en conséquence de l'absence d'une cour en équité, ont été très nombreuses. Feu le général Hunter en a entendu un grand nombre et j'en ai entendu davantage; et pendant des années j'avais (en toute autorisation) si souvent assuré aux intéressés qu'il serait bientôt établi une cour d'équité, que j'en vins à craindre qu'on ne comptât plus guère sur ces assurances. Les marchands du Bas-Canada qui avaient beaucoup de créances garanties par hypothèques au Haut-Canada, se plaignaient ouvertement de ce qu'il n'existait pas de juridiction qui leur permît de réaliser, et je crois que plus d'une fois ils ont adressé aux ministres du roi en Angleterre les plus pressantes suppliques pour l'établissement d'une juridiction en équité dans le Haut-Canada.”

Après avoir parlé de la désapprobation du bill qu'il avait rédigé, il disait qu'il était entendu qu'à son retour au Haut-Canada il était pour siéger avec le lieutenant-gouverneur, pour lui aider à conduire une cour en équité. M. Harrison, du Temple, auquel cette lettre fut soumise, exprima sa surprise qu'une pareille cour n'ait pas été établie lors de l'introduction du droit anglais, mais aujourd'hui que le retard a déjà été si long, le lieutenant-gouverneur devait immédiatement recevoir instruction d'établir cette cour et d'assumer les fonctions de chancelier, en se faisant aider du juge en chef ou de tout autre juge qu'il jugerait bon d'appeler à cette fin. Le choix d'un fonctionnaire spécial comme juge de ce tribunal entraînerait selon lui pour le présent des dépenses de plus, et pour l'avenir aucun avantage, tout au contraire. En janvier 1801, M. W. Dummer Powell envoya, sur le sujet, un mémoire qui amenait à une demande de sa part d'être nommé aux fonctions de juge en chancellerie, attendu qu'il était le seul magistrat du pays qui eût exercé dans une cour en équité et qui eût eu beaucoup de pratique dans le règlement des questions d'immeubles (Q. 310, p. 31). Le 5 août fut sanctionné par le roi en conseil le rapport de la commission désapprouvant le projet d'acte à l'effet d'établir une cour en chancellerie, le gouverneur ayant déjà juridiction en équité, etc. (Q. 310, p. 235). Il n'y a pas d'autres documents sur le sujet parmi ceux qui sont catalogués dans le présent rapport.

M. le juge Cochrane fut nommé juge pour le Haut-Canada en juillet 1803, mais il n'exerça pas longtemps sa charge, ayant bientôt péri, en compagnie d'autres fonctionnaires, dans le naufrage d'un navire sombré avec tout son équipage, dans le lac Ontario. Cet accident, soit dit en passant, n'était pas le premier survenu

dans les eaux du lac. Selon le récit qu'en fait le général Hunter, le juge Cochrane, M. Gray, le solliciteur général, un autre membre du barreau, et d'autres personnes respectables, s'embarquèrent à York (Toronto), à bord du vaisseau de Sa Majesté, le *Speedy*, le 7 octobre 1804. Le nombre total des personnes à bord, passagers, officiers et équipage, était de vingt. Ils s'en allaient aux assises du district de Newcastle, à environ mi-chemin du pied du lac. Ecrivant à la date du 12 novembre, cinq semaines après le départ du bâtiment, le général Hunter dit qu'on n'en a jamais eu de nouvelles. "Il est aujourd'hui hors de doute qu'ils doivent avoir fait naufrage sur le lac Ontario, mais personne n'a survécu pour raconter quand et de quelle manière est arrivé le malheureux accident." A juger par ce fait et par d'autres, les navires de Sa Majesté qui naviguaient sur le lac à cette époque, doivent avoir été bien inférieurs, et avoir bien mérité le nom de cercueils flottants donné aux vieux bricks de dix canons. On n'a jamais rien su du sort du bâtiment, ni de son équipage, ni de ses passagers, et au commencement de 1805, M. Darcy Boulton était nommé solliciteur général en remplacement de M. Gray.

On verra par les analyses données au catalogue que l'état de choses s'améliorait dans le Haut-Canada, que les chemins s'ouvraient à travers la contrée, qu'on bâtissait des ponts, et qu'on établissait des marchés à Toronto. Ces travaux démontrent que les affirmations de M. le juge Thorpe étaient au moins grandement exagérées, car tout défectueux que fussent les moyens de communication dans la province on s'efforçait de les améliorer. Dans une contrée si étendue, avec une population si éparsée et des ressources limitées, le plus qu'on pouvait faire était d'établir les principales avenues de communication, et on paraît ne pas avoir négligé ce service. En 1804, on sentit que le temps était venu de conduire les affaires législatives de la province dans des édifices plus convenables que ceux qui avaient jusque là servi à cette fin. Pas un seul service public n'avait de bâtiment qui y fût affecté; les bureaux se tenaient dans les maisons privées des fonctionnaires; le conseil exécutif se réunissait dans une petite chambre, dans la maison du greffier, où l'on pouvait des autres pièces entendre leurs délibérations; les bâtiments étaient en bois, manquaient de sûreté pour les archives et coûtaient un loyer annuel de £350. Les deux chambres de la législation avaient leurs séances dans l'édifice occupé par la cour d'appel, la cour du banc du roi, la cour de district et les sessions trimestrielles; ce bâtiment servait en outre de temple, et contenait en tout deux pièces. Parmi les documents de la série C, dans le volume qui se rapporte au gouvernement civil du Haut-Canada, se trouve une lettre d'Edward Walsh, chirurgien du 49^e régiment, contenant un plan et une élévation ressemblant assez à l'édifice que la province a si longtemps occupé depuis; le coût du bâtiment, construit en bois et en brique, était évalué à £1,000 sterling. Au mois de juillet de la même année (1804) le lieutenant général Hunter transmettait une estimation qu'avait faite le major général Mann du prix de revient des bâtiments projetés; la législature offrait de contribuer annuellement £400 sterling à leur construction. Le général Mann calculait sur un édifice de 270 à 300 pieds de longueur sur 36 ou 40 de largeur, construit uniment, en matériaux solides et durables, murailles en pierre et arches en brique, autant que possible à l'épreuve du feu; avec voûtes parfaitement sûres pour les archives, et salles pour les différents services suivants: conseil législatif, conseil exécutif, chambre d'assemblée, cour du banc du roi et cour des sessions trimestrielles, avec bureaux; bureaux pour le secrétaire de la province, l'arpenteur général et l'auditeur des lettres patentes. On remarquera qu'on ne pourvoyait pas aux besoins des services administratifs ordinaires. Si l'on met en

contraste, non pas en comparaison, le coût de ce bâtiment avec celui des nouveaux palais législatifs et administratifs récemment construits à Toronto aux seuls frais de la province, on pourra se former une idée du progrès qui s'est accompli durant la période de guère plus de quatre-vingts ans qui s'est écoulée depuis l'érection des premiers édifices publics de la province.

L'abrogation du traité d'Amiens, qui avait été suivi d'une paix de courte durée, renouvela le malaise au Canada. La guerre était déclarée entre la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne, et l'on appréhendait l'ouverture des hostilités avec les Etats-Unis. Les tentatives des Français contre le Canada, que le rapport de 1891 démontre avoir été faites jusqu'en 1797, ne paraissent guère avoir été interrompues pendant la durée du traité. En 1801, avant la paix, dans une lettre spéciale et secrète, le lieutenant-gouverneur Milnes transmettait au ministre des colonies, des renseignements reçus d'un certain colonel Graham, et auxquels ni lui ni le major général Burton, l'officier commandant à Montréal, n'attachait grande importance. Cependant, après le départ de Graham de Québec, où il était allé pour avoir une entrevue avec Milnes, celui-ci obtint de nouveaux renseignements qui corroboraient ceux qu'il avait reçus de Graham, sur la véritable destination des armes apportées par Ira Allen, du Vermont, sur l'*Olive-Branch*, qu'on avait saisi, et dont le procès se poursuivait devant l'amirauté. On trouvera au volume Q. 87-1, p.161, une déposition relative aux assemblées secrètes tenues dans le Vermont dans le but de concerter des mesures pour s'emparer de Québec, projet dans lequel Ira Allen était impliqué. Les renseignements fournis par Graham sont au long dans le rapport de 1891, et étaient tirés de la série C des archives, mais comme les documents ne portaient pas de signature l'auteur n'en était pas connu. Ce sont les nos 28 et 29 de la note D de ce rapport, pages 83 et 84. Le 16 septembre (1801) Milnes faisait rapport de nouvelles corroborations des renseignements fournis par Graham, savoir, qu'il se faisait des complots contre le Canada. Une société composée de ce que le lieutenant-gouverneur appelait "un paquet d'Américains" (*a parcel of Americans*) s'était formée à Montréal, sur les principes du jacobinisme et de l'illuminisme, et avait à sa tête un nommé Rogers, qui, croyait-on, était le seul au fait des véritables fins de la société, qui, de cinq qu'il était d'abord, avait porté le nombre de ses membres à soixante et un. Six d'entre ceux-ci furent arrêtés et subirent leur procès mais Rogers s'échappa. Le procureur général (Sewell), auquel l'affaire fut soumise, fit sur le sujet un long rapport dont on trouvera le texte au volume Q. 87-2, page 383 et suivantes. Il ne sera cependant pas mauvais d'en donner ici quelques extraits. Le nommé McLean, mentionné dans la première citation, fut exécuté pour haute trahison le 21 juillet 1797 (*voir le Rapport sur les archives de 1891, p. XLIII*). La société dont parle Milnes "était formée de "divers individus qui n'avaient rien à perdre et parmi eux se trouvaient plusieurs "des personnes concernées dans la conspiration de McLane, particulièrement Ira "Allen et Stephen Thorn, qui venaient d'arriver de France." Le rapport parle ensuite de Rogers, maître d'école de la Nouvelle-Angleterre, qui était depuis quelque temps établi à Carillon, à environ 40 milles à l'ouest de Montréal. Le prétexte sous lequel il avait fondé cette société était la recherche de trésors, mais le procureur général conclut, d'après toutes les circonstances, que cette association était formée sur le modèle de celles établies par les Jacobins de France dans les pays dont ils désiraient la possession. Quelques-unes des dépositions qui accompagnent le rapport, parlent sans hésitation et en termes énergiques de la complicité d'Ira Allen dans la conspiration, et disent que son but et celui des maraudeurs qu'il avait assemblés dans

le Vermont, n'était pas tant de s'emparer du Canada que de profiter de l'occasion de pillage que fournirait une invasion du pays.

Suivant une lettre du lieutenant-gouverneur, du 28 octobre 1801, tel était le motif principal des aventuriers du Vermont, et si ce qu'il dit est établi, savoir, que pas un seul nom canadien ne se trouve dans la liste des conspirateurs, la preuve sera faite du caractère étranger de l'affaire, et l'opinion de M. Robert Milnes qu'Ira Allen était un émissaire des Jacobins de France sera confirmée. L'inaction apparente des magistrats de Montréal, jointe aux rumeurs exagérées qui circulaient relativement à l'étendue de la conspiration, causait la plus grande alarme, les habitants respectables formaient des associations de police, le général Hunter déposait à la demande de Milnes, des armes pour 600 hommes à l'usage de la milice, que le lieutenant-gouverneur avait passée en revue dans différentes parties de la province, au nombre de 1,200 hommes. Dans le cours de sa tournée il avait eu la satisfaction de constater la fidélité de la milice canadienne, de sorte qu'à son retour à Québec il appelait sous les armes un huitième de la milice, à Montréal et dans les environs. On répondit instantanément à l'appel. "La milice canadienne," dit sir Robert, et ses paroles valent la peine d'être rapportées, "s'est non seulement montrée prête à fournir le "nombre d'hommes demandé, mais elle a même offert d'augmenter ce nombre jusqu'à "n'importe quel chiffre quand le gouvernement pourrait avoir besoin de son aide." Les précautions prises et les préparatifs qui se faisaient au grand jour en vue de toute éventualité, eurent un heureux résultat. En novembre, Milnes écrivait que les complots avaient été déjoués, et que d'après les renseignements qui lui venaient du Bas-Canada et du Vermont, il espérait ne pas être inquiété. Le 31 juillet 1802, il publiait une proclamation annonçant le rétablissement de la paix (le traité avait été signé au mois de mars précédent), et il ordonnait l'observance d'un jour d'actions de grâce pour les bénédictions qu'elle apportait. Il était cependant évident pour les hommes d'Etat de l'Europe, que Bonaparte, élu au mois d'août 1802 consul inamovible, n'avait pas l'intention de maintenir la paix, mais qu'il rêvait la conquête du monde, et en mai 1803, l'ambassadeur anglais quittait Paris, et la guerre était déclarée. Même pendant que la paix régnait en Europe, les républicains de France avaient fait des efforts pour obtenir possession du Canada, car le 1er juin 1803, longtemps avant qu'on eût pu donner suite à la déclaration de guerre, des émissaires dans les provinces s'attachaient à désaffectionner les habitants. Le 5 mai, une semaine avant le départ de l'ambassadeur britannique, on rapportait que six ou huit hommes, porteurs de commissions de la république française, étaient à Chambly; ces hommes avaient été officiers avec Humbert dans l'attaque projetée contre l'Irlande, et ils paraissaient ne faire aucun secret de leur uniforme, qui était vert et or. Plusieurs d'entre eux avaient été à Montréal, sous des noms différents de ce qu'ils portaient à Chambly, et avaient ouvertement confessé leur hostilité au gouvernement britannique du Canada. Une lettre de M. Auldjo, alors à Londres, écrite à la date du 15 mars 1803, donne avis que Bonaparte envoie des émissaires au Canada. Deux sont spécialement nommés, M. de Léry, officier d'artillerie française, et un canadien de naissance dont il n'est pas sûr du nom, M. Villtray ou Villeray, qui était à Philadelphie et au Haut-Canada l'été précédent, mais n'a pas osé se rendre jusque dans le Bas-Canada. M. de Léry viendrait sous le prétexte de visiter ses amis. De plus, le juge Panet envoie des extraits d'une lettre adressée à son frère par M. Foubert, qui avait quitté le Canada lors de la conquête et était maintenant établi en France, et ces extraits disent que les Français désirent ardemment reprendre le Canada aussi bien que la Louisiane.

Le juge fait remarquer que par un coup soudain les Français pourraient réussir à prendre possession du Canada, si les habitants canadiens les favorisaient, et qu'il faudrait de fortes troupes pour contenir les mécontents et encourager les amis du gouvernement. Les extraits que le juge Panet donne de ces lettres sont importants, en ce qu'ils exposent clairement les sentiments du peuple français, et corroborent les renseignements envoyés au gouvernement provincial, au sujet de la présence d'émissaires français dans la province. Je cite :

“Je vous dirai que je conserve toujours un attachement pour ‘le pays’ que vous habitez, au point que je voudrais le voir rentrer au pouvoir des Français, le regardant comme une Colonie très essentielle pour le commerce et comme un débouché de marchandises et d’hommes, qui auront sans cesse des moyens de spéculations qui amélioreroient les futures des citoyens que la guerre et la révolution ont réduit à la misère. Je pense que les hommes qui pensent bien dans votre Colonie seroient fort aises de revoir leurs anciens compatriotes voyager dans leur Continent.”

Cette lettre n'est pas datée, mais on la croit avoir été écrite un peu avant la paix.

Celle dont est tirée l'extrait suivant porte la date du 12 janvier 1803. Ces extraits font voir, en partie au moins, les motifs qui animaient ceux qui favorisaient la reprise de possession du Canada, en ce que ces deux lettres appuyaient sur les occasions de spéculation comme étant d'une grande importance pour les Français.

“J'ai eu un moment l'espérance que le 1er Consul auroit redemandé cette Colonie lors du Traité général de la paix, comme il m'en avoit flatté par une réponse que j'avois reçu de lui, en m'annonçant qu'il auroit envoyé au Ministre de la Marine mon memoire pour en faire usage dans l'occasion. J'ai vu avec peine que le traité définitif a eu lieu sans qu'il en ait été question. Il y avait pourtant bien des raisons pour ne pas perdre de vue un objet aussi important, surtout ayant traité avec l'Espagne du Mississipi qui est rentré à la France. Quelle différence pour un débouché des denrées de France, et pour donner des moyens de speculation à un nombre infini de Français, qui n'ont point de ressources dans leur propre pays.”

Ces extraits serviroient à montrer que les précautions prises au Canada ne l'étaient pas sans raison, et que les nouvelles de la présence d'émissaires dans les provinces n'étaient pas de vains bruits nés dans des esprits excités par la terreur.

La législature passa une nouvelle loi de milice pendant la session de 1803, pour remplacer l'acte de lord Dorchester de 1796, qui n'avait passé qu'avec difficulté dans les deux chambres, et était toujours depuis lors resté lettre morte. Mais Milnes, dans une lettre datée le 10 juin 1803, craint que la mise à exécution des dispositifs de l'acte de 1803 ne demande beaucoup de précaution et de tact, à cause de la faiblesse numérique des troupes stationnées dans la province. Il croyait cependant que la nouvelle loi donnait les moyens de mettre le gros du peuple en union plus intime avec l'autorité exécutive; et il continuera à passer la milice en revue, voyant le bon effet obtenu par ce moyen. Il avait aussi encouragé la formation de compagnies de volontaires, dont trois étaient déjà établies à Montréal, et avaient fourni elles-mêmes leurs propres uniformes. Trois allaient se former à Québec et une aux Trois-Rivières, de sorte qu'il espérait graduellement voir disparaître l'apathie qui existait à l'égard de la milice. Il suggère que plus tard le gouvernement impérial fournisse des fonds pour les objets qu'on avait en vue, c'est-à-dire le renforcement des moyens de défense de la province, mais pour le moment il suffirait que les arsenaux du roi fournissent des armes. Quinze jours plus tard (le 24 juin 1803), dans une lettre à lord Hobart (Q. 92, p. 16), marquée “secrète,” sir Robert Milnes entre dans plus de détails sur l'état des affaires.

Les dernières communications qu'il avait reçues étaient une circulaire et les délibérations du parlement en mars, mais les indications de ces documents tendaient si clairement à une reprise d'hostilités avec la France, qu'il croyait bon de prendre les mesures nécessaires pour parer à cette éventualité. Il proposait de faire revivre l'acte des étrangers, parce qu'il croyait, avec apparence de raison, que des espions s'étaient introduits dans la province. Il se proposait de suspendre la mise à exécution de la loi de milice, " attendu que dans le cas d'une guerre avec la France ce ne sera pas le temps de " mettre à l'essai de nouvelles mesures, " surtout, répète-t-il, avec le peu de troupes qu'il y a dans la province. Il n'y avait alors dans le Haut-Canada que deux régiments, le 6e et le 41e, avec un corps d'artillerie, pas plus de mille hommes en tout, la garnison de Québec consistant dans le 41e composé d'environ quatre cents hommes, et dans environ cent quatre-vingt-dix artilleurs. Bien que les Canadiens fussent à cette époque mieux disposés envers le gouvernement anglais qu'ils n'avaient jamais été, et que dans le cas d'une guerre avec les Etats-Unis ils eussent volontiers pris les armes, il pouvait se faire qu'il en fût autrement en face des Français, et il fallait compter grandement sur l'influence des troupes pour empêcher les classes inférieures de se joindre à l'ennemi à la merci duquel elles pourraient se croire. Il discute ensuite la possibilité que la marine française se porte sur Québec pour y capturer le matériel de guerre qui s'y trouve, et dont la valeur s'élève à un million de louis sterling, et, vu le tempérament des gouvernants actuels de la France, il était raisonnable de craindre pareille tentative. Pendant ce temps-là on tenait strictement l'œil sur tous les étrangers suspects, et le consul général à New-York communiquait les renseignements qu'il obtenait. M. Richardson, magistrat de Montréal, nommé agent secret, paraît avoir conduit ses opérations avec zèle et jugement. Parmi les agents employés par M. Richardson était un nommé Rous, qui ne s'était pas caché pour aider aux déserteurs de l'armée anglaise, mais qui n'avait pas d'objection à servir les autorités britanniques moyennant rétribution. M. Barclay écrivait, le 2 décembre 1803, que Jérôme Bonaparte, frère du premier consul, Napoléon, était revenu à New-York le 26 novembre, ostensiblement en route pour le sud mais se proposant, d'après les renseignements de Barclay, d'aller à Albany après avoir passé quelques jours pour affaires privées dans le New-Jersey, et de là se mettre en communication avec les Français du Bas-Canada. Il était probable, continuait la lettre, qu'il irait jusqu'à la frontière, près du lac Champlain, où vivait un Français du nom de Rous (le même que ci-dessus), avec lequel McLean, qui avait été exécuté, était particulièrement intime. On fit des recherches le long de la frontière, sur le lac Champlain et à Albany, mais ni Jérôme ni son compagnon n'était encore arrivé, bien qu'on l'attendît à Albany dans le cours de l'hiver. (On trouvera à la p. 219 du présent rapport le signalement de ces deux personnages.) En février, Milnes écrivit qu'il n'avait pas encore obtenu de preuve positive que le gouvernement français eût fait des ouvertures aux mécontents du Canada. La mise à exécution du projet d'attaque contre le Canada dépendait du succès des armes française en Europe, et l'ajournement du projet semble solliciter un regard en arrière sur l'état des affaires maritimes en France, si l'on considère que Pichon, chargé d'affaires à Washington, attribuait l'abandon momentané du projet à ce que l'Angleterre était encore trop puissante sur mer. De bonne heure en 1803, même avant la déclaration de guerre, les Français et les Anglais prenaient chacun de leur côté les mesures les plus actives pour augmenter la force de leur marine. Napoléon avait donné des ordres pour que le port de Flushing fut prêt à recevoir et équiper une escadre de dix vaisseaux de soixante-quatorze canons, qui devaient être immédiatement construits dans différents arsenaux français. On

devait construire des canonniers et des navires à fond plat le long du Scheldt, du Weser et de l'Elbe; à Brest, il y avait vingt et un vaisseaux de ligne en état; trois vaisseaux étaient presque prêts dans le port de l'Orient, et deux autres devaient être construits. Dans tous les autres ports français régnait la même activité. Il s'en suivit que la France eut bientôt une marine de soixante et six vaisseaux, dont quarante-sept à flot, les autres en voie d'achèvement. Napoléon ne s'était pas attendu que les hostilités reprendraient avant le mois de septembre, mais, comme il est dit plus haut, la guerre fut déclarée en mai, et l'on prit les mesures les plus actives pour la poursuivre avec succès. Le 17 du même mois, Cornwallis partait avec une flotte formidable pour aller mettre le blocus devant Brest, et d'autres flottes étaient stationnées à différents points pour surveiller les mouvements de l'ennemi. Il n'est pas nécessaire de suivre le cours des événements de 1803, ce qui se fit cette année-là n'étant pas de première importance, les engagements se limitant à des rencontres de croiseurs et ne comprenant jamais les flottes. C'est en l'année 1804 que Napoléon devint empereur, et que devait avoir lieu l'invasion des Iles-Britanniques, projet que fit avorter la constante vigilance des vaisseaux britanniques; et l'observation de Napoléon lui-même sur la disparité qui existait entre les marines des deux nations suffit pour expliquer pourquoi Pichon disait à Rous que la Grande-Bretagne était trop puissante sur mer pour que la France pût attaquer le Canada. Pendant ce temps-là on prenait ici toutes les précautions pour prévenir l'exécution de tout dessein hostile qu'on pourrait former, et pour veiller à ce qu'il ne s'introduisît pas d'espions français dans les provinces, et dans ce but ainsi que pour autres fins M. Richardson s'assura les services de deux individus qui paraissent avoir été auparavant des espions français, au moins l'un d'eux, Rous ou Rouse, car on trouve le nom épelé des deux façons; l'autre n'est pas nommé, mais seulement désigné sous le numéro 2. D'après ce qu'on peut voir par les rapports de M. Richardson, Rous était le meilleur agent. Il obtint des renseignements de Genet, qui avait été ministre de France à Washington, ainsi que de Pichon, le chargé d'affaires; et on ne paraît pas avoir suspecté la vérité de ses renseignements. Les actes de barbarie commis par les soldats français à Saint-Domingue l'avaient guéri, dit-il, du désir de voir les Français en Canada. La personne connue sous la désignation de n° 2, fit rapport que Fouquet, qui s'était servi d'un langage incendiaire en passant et repassant par l'Acadie (village situé près de Napierville, sur le Richelieu), était en réalité un émissaire du consul français à Boston, et que c'était lui qui avait répandu le bruit que les Etats-Unis, maintenant qu'ils avaient la Louisiane, voulaient étendre leur frontière jusqu'au Saint-Laurent, et que la France leur aiderait. M. Richardson expose ainsi la politique de Jefferson, alors président des Etats-Unis, et cet exposé peut être corroboré par la correspondance de Jefferson à cette époque. "La conduite de Jefferson en plusieurs choses est loin d'être amicale, mais il est trop lâche pour risquer une rupture avec la Grande-Bretagne, à moins que celle-ci ne souffre grandement d'une invasion par Bonaparte."

Rous (n° 3) voyait aussi dans Fouquet un agent français, mais ne croyait pas à une invasion du Canada pour cette année. On remarqua comme une coïncidence à l'appui de cette opinion, que Fouquet était sur la frontière à l'époque où l'on attendait Jérôme Bonaparte. Milnes paraît avoir eu des scrupules sur l'emploi de pareils instruments, d'après ce qu'il paraît avoir écrit dans le but de justifier son action. "Si l'on considère," dit-il, "la faiblesse numérique des troupes à la disposition du gouvernement en cette province, il me paraît d'une grande importance d'employer pour nous renseigner les moyens les plus propres à nous faire connaître et frustrer les desseins secrets de l'ennemi" (Q. 94, p. 34).

En septembre 1804, M. Merry, ministre britannique aux États-Unis avertit Milnes d'un complot qui se faisait dans les deux provinces, la nouvelle en ayant été reçue d'un nommé Mathew Wing, Canadien établi dans le comté de Saratoga, dans l'État de New-York. Selon ce dernier, il se faisait une grande exportation de bétail et de chevaux, qui se vendaient aux États-Unis, et dont le produit était employé à l'achat d'armes à Springfield, dans la Nouvelle-Angleterre. Les armes devaient être préparées dans le cours de l'hiver et envoyées dans le Bas-Canada sur des radeaux; une partie du dessein était de saisir le gouverneur ou commandant en chef quand il serait en route de Québec à York, dans le Haut-Canada. Le général Hunter était alors lieutenant-gouverneur du Haut-Canada et commandant en chef des troupes des deux provinces. Wing disait aussi que l'un des principaux instigateurs de l'insurrection projetée (il ne voulait pas le nommer) avait fourni à Jérôme Bonaparte tous les renseignements nécessaires pour faire le plan d'attaque, et s'était entendu avec lui pour faire charger un bâtiment d'armes aux frais de la France; ce bâtiment devait aller sous les couleurs britanniques, être équipé par des Irlandais, partir de bonne heure au printemps, et débarquer les armes à l'anse de Wolfe. D'après le ton de la lettre de M. Merry, il est clair qu'il ne mettait pas trop de confiance dans les dires de Wing; mais il les rapportait pour ce qu'ils pouvaient valoir. En transmettant copie de la lettre de M. Merry au secrétaire des colonies, Milnes disait que d'après ce qu'il avait appris par l'entremise de Rous, employé comme il est dit plus haut à procurer des renseignements secrets, il était convaincu qu'il n'y avait aucunement lieu de croire aux assertions de Wing. Il assura néanmoins à M. Merry qu'il prendrait de nouvelles mesures pour se renseigner. Ce que disait le lieutenant-gouverneur à M. Merry des sentiments de la population du Canada à cette époque critique, était rassurant. "En justice pour les Canadiens," dit-il, "je dois dire que jamais le pays n'a été plus tranquille, et jamais la conduite du peuple, par toute la province, n'a été plus loyale en apparence que dans le moment actuel; et ce que je sais des Canadiens, qui sont naturellement tranquilles et très attachés à leurs foyers, me porte à croire fermement qu'on ne pourrait jamais leur persuader de disposer de leurs bestiaux et de leurs chevaux pour les fins mentionnées par Wing." Cette dernière hypothèse était pleinement confirmée par les bordereaux d'exportation des chevaux; quant au bétail il n'avait jamais entendu parler qu'il s'en exportât du Canada aux États-Unis. Il était inévitable que, dans un temps de doute et d'incertitude sur la ligne de conduite à suivre, de pareils rapports trouvassent origine chez des gens qui désiraient obtenir de l'argent pour des renseignements, et qui lorsqu'ils ne connaissaient pas de complots en inventaient. Il ne paraît pas y avoir à douter que tel fût le cas pour les renseignements de Wing. M. Merry reçut, au sujet des prétendues ventes d'animaux, des rapports qui corroboraient le langage de Milnes, bien que cette corroboration ne fût pas nécessaire, et qui ajoutaient à l'histoire de Wing la nouvelle contradiction qu'il n'avait pas été acheté d'armes à Springfield, et que personne n'avait jamais même demandé si on pouvait s'en procurer.

Que la cause de l'abandon de l'idée d'attaquer le Canada fût la supériorité de la Grande-Bretagne, c'est ce qu'on peut avec raison conjecturer d'après les renseignements fournis par Rouse, envoyé spécialement à Washington pour s'assurer des desseins des Français. La confirmation que les événements ont apportée à ses rapports paraît prouver que Rouse, en sa qualité d'espion, s'est bien acquitté de sa tâche. Selon ce qu'il rapporta à M. Richardson, Rouse obtint accès auprès du ministre de France à Washington, gagna sa confiance, et apprit de lui que les Français n'avaient aucun dessein immédiat sur le Canada, certainement aucun pour cette année (1805).

Ils se proposaient bien d'obtenir la possession de la province, mais quand ils mettraient leur projet à exécution, cela dépendait des événements d'Europe. Les paroles du ministre au sujet de la flotte, telles que rapportées par Rouse, étaient très emphatiques : " Ils ne risqueront jamais une flotte dans le Saint-Laurent, pour faire plus que débarquer des troupes et reprendre la mer immédiatement. Le grand effort de l'escadre française qui prendra la mer cette année se portera sur les Antilles." Advenant certains événements, l'escadre attaquerait la Jamaïque. Si elle ne réussissait pas, elle harasserait les autres îles, et ferait un effort contre les nègres de Saint-Domingue. A tout événement les Canadiens devaient se tenir tout à fait tranquilles, et s'il se préparait quelque mouvement sérieux on les avertirait à temps. On n'enverrait pas d'émissaires dans le pays pour le moment ; plusieurs de ceux qui y étaient allés jusque là étaient des aventuriers qui avaient fait plus de tort que de bien. Cazeau, le nouveau consul à Portsmouth, New-Hampshire, aurait la charge de toute expédition qui pourrait se faire au Canada ; le général français s'entendrait avec Cazeau sur les mesures qu'il y aurait à prendre pour une invasion. Et le ministre donna à Rouse l'adresse de Cazeau, pour lui servir de présentation, ce qui lui permettrait d'obtenir tous les renseignements nécessaires sur les desseins des Français. M. Richardson était porté à croire à la fidélité des rapports de Rouse, et apparemment avec raison.

Pitt, qui avait pris les rênes du pouvoir, avait conclu des traités d'alliance avec l'Autriche, la Russie et la Suède ; la seule grande puissance qui marchait avec la France était l'Espagne qui déclara la guerre à la Grande-Bretagne. Milnes en fut informé par une lettre du secrétaire des colonies, portant la date du 11 janvier 1805, et reçue le 19 mai courant. Une proclamation annonçant la déclaration de guerre, lancée le 22 mai, fut publiée dans la gazette officielle. Le lieutenant-gouverneur et le général commandant conférèrent ensemble sur les mesures à prendre pour la défense de la province, en cas d'invasion ou de soulèvement, ce dont on ne paraît avoir eu grande appréhension.

Dès le commencement de la guerre, les Canadiens de toutes les croyances et de toutes les classes contribuèrent des sommes relativement considérables pour en défrayer les dépenses. Parmi les noms qui composent la première liste de souscriptions se trouvent ceux des principaux marchands de langue anglaise, et les habitants de langue française y sont aussi dignement représentés. Les institutions religieuses et le clergé se joignirent cordialement au mouvement, le séminaire de Saint-Sulpice donnant pour sa part £500 pour commencer, et s'engageant à ajouter à cette somme £300 par année, pendant la durée de la guerre ; c'était la plus forte contribution, les souscriptions annuelles des autres variant de £5 à £25 (Q. 85, de la page 321, à la page 324 ; à cette dernière page commence la liste). Quelques temps après, sir Robert Milnes transmettait la lettre suivante du lieutenant colonel de Longueuil, avec une traite pour la somme y mentionnée. La lettre était adressée à sir Robert Shore Milnes, lieutenant-gouverneur, etc.—

" MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser ce pli une lettre de change " tirée sur le payeur général pour la somme de cinq cents livres sterling, avec prière " à Votre Excellence de bien vouloir la transmettre au gouvernement de Sa Majesté " comme contribution de la part des officiers et des soldats du 1er bataillon des volon- " taires royaux du Canada, aux frais de la guerre actuelle. Avec tout mon respect, " etc."

Les victoires navales remportées sur la France eurent l'effet d'assurer la paix pendant quelque temps, et durant cette période il ne paraît y avoir eu grande ardeur pour entrer dans le service militaire. Le danger semblait éloigné, et il

paraissait être peu probable qu'il se rapprochât. Mais sitôt y eut-il des indications que les États-Unis avaient l'intention d'entrer en lice, l'esprit martial, qui sommeillait se réveilla, et le colonel Isaac Brock, qui commandait alors l'armée, déclara qu'il ne doutait pas de pouvoir lever dans les deux provinces des troupes auxquelles on pourrait confier des armes avec sûreté. En face de la conduite hostile du gouvernement des États-Unis, Brock croyait que le résultat de la discussion qui avait lieu en ce moment réglerait la question de paix ou de guerre. La guerre était au moins possible, et la faiblesse des provinces était notoire. Dans le Bas-Canada la milice armée et quelque peu exercée ne dépassait pas trois cents hommes; il croyait pouvoir en choisir et former en corps dix fois autant. De leur côté, les fortifications de Québec étaient délabrées et incapables de soutenir le feu d'un ennemi. Il demanda donc au gouvernement civil d'y remédier, ce qui occuperait de six cent à mille hommes et une grande quantité de voitures, etc., pendant six ou huit semaines, la garnison étant tout à fait insuffisante pour entreprendre ces travaux. Les rapports des officiers ingénieurs établissent que partout, dans les deux provinces, les fortifications étaient dans le même état de ruine. Si la guerre avec les États-Unis se déclarait, Brock croyait qu'il ne serait pas fait d'attaque sérieuse avant le mois de mai prochain, mais si les travaux n'étaient pas finis en octobre, il faudrait les interrompre alors pour ne les reprendre qu'au mois de mai, et ils ne pourraient être terminés à temps pour la défense. Si les ouvrages étaient finis en octobre on aurait le temps d'équiper et former un peu les habitants. Le 25 juillet la lettre de Brock (datée le 17) fut soumise au conseil, et voici la détermination à laquelle on arriva.

“ Qu'en l'absence de tout renseignement venant soit des ministres d'Etat de Sa Majesté, soit du ministre plénipotentiaire de Sa Majesté en Amérique, autre que la nouvelle de l'affaire entre le *Leopard* et le *Chesapeake*, et la proclamation du président des États-Unis, le Conseil se sent totalement incompetent à former une opinion bien fondée sur ce que l'on doit attendre comme résultat des récents événements mentionnés dans ladite lettre du colonel Brock, et en conséquence, le comité est obligé d'ajourner la question de juger de la probabilité ou de l'improbabilité d'une guerre entre les deux pays jusqu'à ce que des communications officielles ou des actes de l'une ou l'autre des deux puissances, aient fourni les moyens de former un jugement en la matière.

“ Si le gouvernement exécutif venait à recevoir des renseignements, ou s'il survenait quelque fait ou circonstance de nature à le porter à croire que des hostilités pourraient bientôt commencer entre les deux puissances, le comité n'a pas de doute que Votre Honneur se croirait obligé de coopérer avec le colonel Brock, et se montrerait de bon cœur disposé à le faire, avec toute l'énergie dont le gouvernement exécutif est capable, pour arriver au but qu'il a ou peut avoir en vue. En attendant le comité prend la liberté de faire remarquer que le colonel Brock doit pleinement savoir qu'il peut, en sa qualité de commandant de l'armée, engager en aide de la garnison, des journaliers et des ouvriers, s'il croit que la nature des événements justifient la chose, sans aucune coopération du gouvernement civil; à cela il y a lieu d'ajouter que l'aide volontaire que suggère le colonel Brock lui serait donnée de bon cœur.”

La lettre de Dunn à Castlereagh jettera encore de la lumière sur l'attitude du conseil (Q. 104, p. 140).

L'affaire entre le *Leopard* et le *Chesapeake* a été si abondamment discutée des deux côtés qu'il n'y a pas lieu d'en parler ici, si ce n'est pour dire que dès avant qu'aucune représentation de la part du gouvernement des États-Unis ne soit arrivée au gouvernement britannique, celui-ci avait formellement désavoué l'action et offert réparation, ce que les États-Unis n'ont pas reconnu comme ils auraient dû faire. On

rappela le vice-amiral Berkeley, qui avait donné l'ordre de visiter le *Chesapeake*, et on donna ample preuve d'amitié.

Soit à cause de la résolution du conseil, soit pour autres raisons, Brock refusa la responsabilité du commandement dans le Haut-Canada, lequel fut assumé par Francis Gore, le lieutenant-gouverneur, bien qu'il n'occupât aucun rang militaire. La position de Gore, telle qu'elle lui apparaissait à la lumière des renseignements les plus récents qui lui était parvenus, était des plus critiques. Le vice-amiral Berkeley lui écrivait que la guerre avec les Etats-Unis était inévitable. Ceux-ci avait catégoriquement demandé la renonciation du droit de visite, et si l'on refusait, cela équivaldrait à une déclaration de guerre; le vice-amiral croyait impossible que le gouvernement britannique accédât à pareille demande. "Le retour d'Angleterre de M. Munroe" (Monroe), disait-il, "ou de l'envoyé, sera probablement le signal de la guerre," et il ajoutait que si le Canada était pris, il existait une entente secrète, par laquelle il devait être remis aux Français, ou constitué en un royaume distinct gouverné par un Français.

Le Haut-Canada était encore moins en état de se défendre que le Bas-Canada, mais Gore, même dès avant d'avoir reçu la lettre de Berkeley, avait pris des mesures pour améliorer la situation. Il avait fait entasser à Amherstburg et à Saint-Joseph des provisions pour les sauvages, et il avait convoqué à Amherstburg un conseil général des Nations de l'ouest. A la date de la réunion, pensait-il, la question de la paix ou de la guerre aurait été réglée. Mais les milices manquaient d'armes. Brock n'en avait envoyé de Québec que pour quatre mille hommes, de sorte qu'il fut décidé de ne pas appeler les milices, et il n'y avait que quatre cents hommes de troupes régulières, c'est-à-dire le 41e régiment et un petit détachement d'artilleurs, pour garder un immense territoire accessible sur tous les points de la ligne imaginaire qui sépare le Canada des Etats-Unis.

C'est dans ces conditions, comme il est dit ailleurs, que sir J. H. Craig fut choisi pour remplir effectivement les fonctions nominales de Prescott, celles de gouverneur et commandant en chef des provinces. Avant de faire voile il communiqua ses vues sur les moyens de défense, dans une note où il exprimait des doutes sur la possibilité de résister à une attaque portée partout ailleurs que contre Québec; même là, lord Castlereagh avait ses doutes sur l'opportunité de résister longtemps. Il approuve, d'après ce qu'on peut voir, l'idée de former des compagnies indépendantes de Canadiens commandées par des personnes du pays, plutôt que des corps plus nombreux, bien que leur efficacité ne pût être démontrée que par l'expérience; il demande dans quelle mesure il s'emploiera à compléter les moyens de défense de Québec; il désire avoir deux vaisseaux armés qu'il considère comme nécessaires pour le service du fleuve, et il demande qu'on l'autorise à diriger le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada dans la ligne générale à suivre à l'égard des Etats-Unis, ainsi que dans la question des mouvements de la milice et des volontaires dans cette province, et en général dans tout ce qui se rapporte à l'état d'hostilité, afin que toute la force disponible réponde à un contrôle unique (Q. 104, p. 153). Une deuxième note, sans date, attire l'attention sur la nécessité qui peut se présenter de transférer la conduite des sauvages des mains du lieutenant-gouverneur du Haut-Canada à celles du commandant en chef, laquelle note se termine par ces mots :

"Dans le cas d'hostilité avec les Etats-Unis, la conduite à suivre à l'égard des sauvages deviendra une question de la plus haute importance; il faudra pouvoir les retenir ou les pousser à l'action selon qu'on jugera le plus à propos, ou selon que la conduite des Américains eux-mêmes rendra nécessaire. Comme cela tombera sous

“sa responsabilité comme le reste de la direction de la guerre, il désire exercer en “cela son propre jugement; il ne saurait être satisfait de se sentir exposé à être “entraîné par des engagements entrepris par d'autres sans son approbation.” Sir J. H. Craig arriva à Québec le 18 octobre, mais la maladie l'empêcha de prêter serment avant le 24. On passa une espèce de revue des milices, et on lui dit qu'à quelques exceptions près, elles étaient dans de bonnes dispositions, mais il ne saurait rien en dire de lui-même. On n'avait pas fait de rapport du nombre présent, mais on estimait qu'avec le 5e bataillon, qui avait reçu ordre de se tenir prêt, on aurait un total de trente-sept mille hommes de milice. Le matériel était cependant tout à fait insuffisant. On n'avait en magasin que sept mille petites armes, le Haut-Canada en avait reçu dernièrement quatre ou cinq mille et en demandait d'autres qu'on ne pouvait pas envoyer; il en fallait une nouvelle provision de sept mille. Il n'y avait pas d'accoutrement; et sans accoutrement nul corps de milice ne peut servir efficacement ou ne servira autrement qu'avec dégoût et mécontentement. Il en faut à peu près dix mille dans le Haut-Canada, où les choses sont dans le même état que dans la province de l'est. La provision de pierres à fusil était même insuffisante pour les réguliers sans compter la milice; il en fallait deux cent cinquante mille, ainsi qu'une provision de couvertures (Q. 106, p. 5). La lettre fait voir clairement combien peu le Canada était alors en état de se défendre, loin de pouvoir prendre l'offensive.

L'opinion de M. Joseph Bouchette, l'arpenteur général du Bas-Canada est cependant sur ce point d'un grand poids, car non seulement il connaissait à fond la topographie du pays, mais il était au fait des sentiments de la population. Dans une lettre à M. Cooke, le sous-secrétaire des colonies, il attire l'attention sur le projet d'envoyer le général Moreau, à la tête de six mille hommes, attaquer le Canada, s'il y a une guerre avec les Etats-Unis, et il exprime l'opinion que personne mieux que Moreau n'est capable de conduire une pareille expédition; mais il ajoute, et la guerre de 1812 montre jusqu'à quel point il voyait juste: “je suis d'avis qu'il n'aurait qu'une bien faible chance de réussir, et qu'il faudrait aux Américains une armée “beaucoup plus considérable. Je crandrais davantage si l'on parlait de quinze “ou vingt mille hommes répartis comme il suit, savoir: six ou sept mille hommes “sous le général Moreau dirigés sur Montréal, un pareil nombre remontant la “rivière Kennébec pour descendre la rivière de la Chaudière et venir se camper “devant Québec, et élever des batteries en face de la ville à la Pointe-Lévy, tandis que “trois ou quatre mille descendraient la rivière Saint-François avec l'intention de se “réunir à l'armée de Moreau aux Trois-Rivières, s'il réussissait à prendre Montréal.” Mais même dans d'aussi formidables conditions, il ne croit pas au succès d'une pareille entreprise si l'on prend des mesures judicieuses. “Qu'on porte le nombre des “troupes régulières à dix mille pour les deux Canadas, faute de plus, en sus d'environ “vingt ou vingt-cinq mille hommes de milice active dans le Bas-Canada, et d'environ douze ou quatorze mille dans le Haut-Canada, à part les sauvages, et les Américains auront une besogne très difficile à s'emparer de l'une ou l'autre des provinces, “principalement du Bas-Canada. Quant au Haut-Canada, ils ont plus d'avantages de “leur côté, et moins de milice devant eux; ils ont aussi pour eux les grandes routes “qui conduisent aux différentes garnisons qu'ils ont maintenant sur la frontière, ce “qui n'est pas peu en leur faveur. Néanmoins, je suis convaincu qu'en distribuant “judicieusement les troupes et la milice de cette province et en augmentant les “forces navales sur les lacs, avec la possession du fort George, dans l'état et la “position maîtresse où se trouve ce fort, situé sur la rive ouest de la rivière “Niagara, on pourra faire une résistance des plus vigoureuse, et j'ai confiance

“ qu’avec le temps on verra que le Canada n’est pas une proie aussi facile à saisir que les Américains le croient ” (Q. 106, p. 507).

Même avant l’arrivée de Craig on poursuivait activement les préparatifs par anticipation d’hostilités. La revue des milices dont parle Craig, avait été ordonnée par Dunn ; Gore, qui avait pris charge des troupes du Haut-Canada, crut être de son devoir de se rendre à Montréal pour rencontrer Brock et le consulter sur les arrangements à prendre pour la protection du Haut-Canada. Le colonel Brock répondit assez cavalièrement à sir Francis Gore que c’était lui (Gore) qui en avait la responsabilité. Il n’a pas été rendu compte de la conférence subséquente, mais il n’est pas improbable que ce soit par suite de cette conférence que furent prises les mesures préparatoires dont il a déjà été question. Gore rapporta qu’il était impossible de dire ce que ferait “ le peuple souverain ” dans les Etats-Unis. Emmett était très actif et avait de chauds amis dans la province. La guerre qui menaçait alors n’eut lieu que plus tard, en 1812, sous l’administration de Madison.

Brock n’avait aucunement exagéré le tableau qu’il avait fait de l’état de ruine dans lequel étaient les fortifications. En 1805, lord Chatham (le second comte du nom, qui était grand maître de l’artillerie de 1801 à 1806) écrivit à lord Camden une lettre confidentielle sur les fortifications de Québec, et ceux qui désireront étudier la question pourront consulter cette lettre et les documents qui l’accompagnaient, au volume Q. 99, de la p. 206 à la page 225a. C’est au sujet des réparations à faire à ces fortifications qu’eut lieu la correspondance déjà mentionnée entre Brock, Dunn et le conseil exécutif.

Dans l’état des communications à cette époque, Fort-Erié, situé à la tête de la route entre les lacs Ontario et Erié, était regardé comme un endroit important au point de vue de la défense, et très essentiel comme lieu de dépôt momentané de toutes les provisions, du matériel et des marchandises qui remontaient ou descendaient ces lacs. Le colonel Mann fit rapport que le fort était complètement en ruines, et qu’on ne pouvait plus compter sur des réparations provisoires. De pareilles réparations avaient empêché une partie des bâtiments de tomber tout à fait en pièces ; mais ce que la vétusté avait manqué de faire une tempête l’avait accompli le 6 janvier précédent, et le tout était maintenant en ruines, à l’exception d’un bâtiment en pierre construit en 1797. Le colonel Mann estimait que les fortifications et les bâtiments coûteraient £9,649 3 0. Le rapport du colonel Mann, accompagné d’un plan, se trouve au volume Q. 296, à la suite de la lettre de Hunter, à la page 257. Le secrétaire des colonies annonça, le 9 janvier 1804, que le rapport avait été approuvé et les travaux commencèrent.

Dans le Bas-Canada les fortifications étaient également délabrées, mais il suffit de renvoyer aux rapports du major général (ci-devant colonel) Mann accompagnés de plans. (Pour Saint-Jean, sur la rivière Chambly, et pour Montréal, voir Q. 299, p. 72 et suivantes, avec les plans aux pages 81a et 81b ; pour Québec, voir p. 82 jusqu’à 105. Pour les réserves militaires à Montréal, voir p. 114 et suivantes). Avec la lettre du 15 janvier 1805 se trouvent des rapports d’inspections, des états, etc., du matériel de guerre ; et on y trouvera ; ainsi que dans les rapports sur les fortifications, de très complets renseignements sur les préparatifs de défense que fit le Canada à cette époque.

L’existence des murs autour de la ville de Montréal étaient pour les citoyens un grand inconvénient, et maintes représentations avaient été faites au gouvernement à

ce sujet. Dès 1791, le général Mann, alors capitaine des ingénieurs royaux, faisait rapport que tout en ayant été très utiles comme moyen de protection contre les sauvages dans les premiers temps de la colonie, ces ouvrages d'enceinte n'avaient plus leur raison d'être à Montréal, et, dans leur état de ruine, nuisaient plutôt qu'ils n'étaient utiles. Il recommandait de conserver une partie des matériaux des murs, et d'employer le reste au remplissage des fossés ou autres travaux de la ville. Il suggérait de raser le coteau de la citadelle et d'y construire des casernes, ou d'abaisser l'élévation en pente douce de façon à prolonger la rue Notre-Dame jusqu'au faubourg Québec, ouvrant par là à la ville une avenue qui lui serait d'un grand avantage. Les rues transversales conduiraient à la montagne, et l'on ménagerait le long du fleuve une chaussée que l'on pourrait plus tard convertir en un beau quai. Ceux qui s'occupent de l'histoire locale pourront étudier ce rapport avec avantage (Q. 86-2, p. 277). En juillet 1793, M. Dundas approuvait la démolition des murs, mais invitait lord Dorchester à s'assurer si les propriétaires y aboutissant avaient ou non le droit qu'ils réclamaient de bénéficier de l'espace ainsi créé. En 1797, Prescott, alors lieutenant-gouverneur, annonça à la législature que la pétition demandant que le terrain laissé vacant par la disparition des murs bénéficie aux propriétés attenantes, avait été accordée, et demanda à l'Assemblée de prendre des mesures pour prévenir les litiges entre les ci-devant propriétaires et les propriétaires actuels ; il annonçait en même temps que le commandant des ingénieurs royaux recevrait ordre de préparer un plan de la ville et des fortifications, où seraient indiquées les réserves qu'on se proposait de faire pour l'usage de la couronne. Le bill préparé à cet effet par le procureur général et transmis au secrétaire des colonies se trouve, en anglais, à la page 290 du volume Q. 86-2, et en français à la page 318 du même volume. En novembre (1797) le secrétaire des colonies écrivit qu'il avait reçu le bill, et qu'il le renverrait avec indication des changements qui seraient nécessaires, ce qu'il fit en août 1798. En 1801, la législature passait un bill pour décréter la démolition des murs en conformité de ces indications, mais avec quelques modifications. Sir Robert Milnes réserva le bill pour sauvegarder ce qu'on pourrait y trouver à modifier au point de vue militaire. À cet acte, ainsi qu'à deux autres également réservés, Sa Majesté donna la sanction royale sans changements. La décision fut communiquée à Milnes le 6 mai 1802, et le 10 juin 1803 une proclamation donnait effet aux bills réservés. On trouvera au volume Q. 299, p. 816 un plan de la ville et des fortifications de Montréal à cette époque (1802).

Le 6 juin 1803 eut lieu à Montréal un incendie destructeur. Il se déclara dans la maison d'un nommé Chevalier, dans la rue Saint-Laurent, du côté nord-est, vers l'extrémité supérieure. Le vent était fort et variable; les maisons et dépendances, des deux côtés de la rue, ne tardèrent pas à s'embraser. À 4 heures moins le quart le toit de la prison brûlait; bientôt c'était le tour de l'église anglicane, du côté nord-est, et de la chapelle catholique-romaine, du côté sud-ouest. Ces bâtiments, selon les termes du rapport des magistrats furent, "instantanément détruits". Ce n'est qu'avec difficulté qu'on put sauver le palais de justice. À part la prison et les deux églises, le collège catholique-romain et onze maisons furent détruits dans la partie inférieure de la ville. Vers 10 heures du soir on avait maîtrisé les flammes, qui s'arrêtèrent à la maison voisine de celle occupée par M. le juge Oyden. Dans le faubourg, où il avait commencé, le feu était éteint au coucher du soleil, après avoir consumé treize maisons avec dépendances, écuries, etc. D'autres incendies suivirent dans le cours de l'été, et d'une nature si alarmante, qu'ils semblèrent être évidemment non pas le

résultat d'accidents, mais plutôt l'œuvre d'incendiaires. Le gouverneur offrit une récompense de £500 pour l'arrestation des coupables. A l'exception du premier, qui avait eu lieu en juin, tous ces incendies se produisirent dans la première semaine d'août. Les magistrats offrirent une récompense additionnelle de £250, ce qui portait à £750 la somme à gagner par la découverte des criminels. Voici l'ordre dans lequel se produisirent ces incendies. Lundi, le 1er août, un peu après 1 heure du matin, le feu prenait et consumait deux maisons; mardi matin, à 6 heures, on découvrait une écurie en flammes, mais on ne tarda pas à la démolir et éteindre le feu; mercredi plusieurs maisons étaient détruites, un homme tué et plusieurs plus ou moins blessés. Vendredi d'autres incendies se déclaraient, rasant nombre de maisons, et ce n'est qu'avec difficulté que la partie inférieure de la ville échappait à une sérieuse conflagration. On établit des patrouilles et prit toutes sortes de précautions contre le renouvellement des désastres. La correspondance n'apprend rien de plus sur le sujet.

Un autre incendie qui peut être mentionné ici, est celui du couvent des Ursulines aux Trois-Rivières, le 2 octobre 1806. Les documents n'en donnent aucun détail.

En conformité des instructions reçues de l'honorable John Carling, alors ministre de l'agriculture, je me suis rendu à Londres, où je suis arrivé le 18 octobre dernier, dans le but de continuer la recherche des documents qui se rapportent au Canada. Depuis lors, j'ai été constamment occupé à l'examen des papiers, mais mon travail n'est pas assez avancé pour me permettre d'en faire un rapport satisfaisant.

Le tout respectueusement soumis,

DOUGLAS BRYMNER,

Directeur des archives.

31 décembre 1892.

LISTE des livres, etc., reçus en don, avec les noms de ceux qui les ont donnés.

Abbott, l'hon. J. J. C.	Ottawa	Case of Labrador Co.
Almon, le sénateur	Halifax	Cochrane Correspondence.
Buckingham, Wm.	Stratford	Hon. Alex. Mackenzie, his life and times.
Le Collège Macalester.		Contributions.
Fraser, John.	Montréal	Historic Canadian Ground.
Historical Manuscripts Commission	Volume VII.
Inter-State Commerce Commission.		Statistics of Railways in the United States.
Keefer, T. C.	New-Edinburgh.	Manuscrit.
Literary and Historical Society.	Québec	Currency of Canada.
Master of the Rolls	Londres	Letters and Papers Henry VIII.
		Volume 12, part II., 1537.
		Calendar Committee for compounding 1643-1660.
		Chronicles by Waurin, 1447-71, et 1422-31.
		Year Book 15 Edward III.
		Sarum Charters and Documents.
		Giraldus Cambrensis.
		Calendar of Patent Rolls.
		Edward III, 1327-1330.
		Niagara, 100 years ago, par Janet Carnochan.
Matheson, D.	Ottawa	Brochures historiques.
Neill, rév. E. D.	Saint-Paul, Minn.	Collections, 1886-87.
New York Historical Society.		Brochure.
Olney, George N.	New-York	Publications.
Pennsylvania Historical Society.		Brochures historiques.
Raymond, rév. N. O.	Saint-Jean, N.-B.	Brochure historique.
Renault, Raoul.	Québec	State Papers, by a late Secretary of State, 1789, Vol. 2
Robinson, J. De Lancey.	Frédéricton, N.-B.	Report.
Smithsonian Institute.		Liste de concessions de terres, 1837.
Spry, D.	Barrie	Memoirs Lyman Copeland Draper.
Thwaites, Reuben G.	Madison, Wis.	Black Hawk War.
		Transactions.
Wisconsin State Society.		Report, 1891.
Yale University	New-Haven	

NOTE A.

ÉTABLISSEMENTS ET ARPENTAGES.

(Suite du rapport de 1891.)

PERSONNES QUI DEMANDÈRENT DES TERRES EN 1788.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 37, avant la division de la province.)

Les chiffres qui suivent les noms indiquent les pages.

- A.—Allsopp, George, 272; Antrobus, 281, 283, 292 à 309, 311, 312.
 B.—Battery Point, 259; Bennington, 316; Berthelot d'Artigny, 316; Bostwick, rév. Gideon, 283.
 C.—Caldwell, l'hon. Henry, 278; Carillon, 271; Chaleurs, Baie des, 252, 266, 280; Chambly, 274; Cochrane, l'hon. John, 274 à 278.
 D.—Darcy, Thomas, 266, 309; D'Artigny, (Berthelot), 316; Davison et Lees, 311; Dibble, George, 283; Drummond, capit. Peter, 283; Dulmage, lieut. John, 283; Dunbar, capit. David, 267.
 G.—Grand River (Ottawa), 266, 279, 284; Grant, capitaine David, 267, 310.
 H.—Harrison, Edward, 289; Hoofnail, Michael, 283.
 J.—Jessup, major Edward, 283, 311, lieut. Edward, 283.
 L.—Laes, Laclaire, 270; Long, 263; Memphremagog, 317; Simcoe (ou LaClaie), 270; Supérieur, 263; Témiscouata, 268; L'Assomption, rivière, 267; Lawe, capit. George, 267; Lees, John, 283; Lees, voir Davison, 311; Long Sault, 267.
 Mc.—MacLean, capit. Lauchlin, 271, lieut. Neil, 271.
 M.—Mann, Edward Isaac, 280, Isaac, jeune, 262, 279, John, 279, Thomas, 280, William, 280; Murray, Richard, 283.
 N.—Nord-Ouest, Cie du, 262; Nouvelle, 259.
 O.—Ottawa, (Grande-Rivière) 266, 279, 284, 314.
 P.—Porter, Asa, 317 to 322.
 R.—Rocheblave, 269, 310.
 S.—St. John's Blockhouse, 316; Saint-Régis, 271; Shoolbred, John, 252 à 262.
 T.—Toronto, Portage, 269, 310.
 V.—Vaudreuil, seigneurie de, 266.
 W.—William Henry, 281.
 Y.—Yacta, Pointe, 259.

PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES EN JUILLET 1788.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 38, avant la division de la province.)

Les chiffres qui suivent les noms indiquent les pages.

- A.—Allsopp, George, 104.
 B.—Boucherville, capitaine de, 44, 46; Bourdage, Louis, 127 à 130, 135, veuve 128.
 C.—Compagnies canadiennes, 44, 46; Cataragoui, 133; Chambly, 37; Chaleurs, Baie des, 127, 128; Covell, capit. Simeon, 133, 135; Cugnet, François Etienne, 101, 102.
 D.—Davison, Alexandre, 105; Delancy, col. James, 132; Desauniers, capit., 44, 46; Drummond, Colin, 104; Dumas, Alexandre, 103, Jean-Baptiste, 39, 134; Dunn, Thomas, 103.
 F.—Finlay, Hugh, 100 (pétitions concernant les forges de Saint-Maurice, 110 111); Fitch, col. Eleazer, 40, 45, 46; Fortune, col. William, 38, 134; Fraucherville, Thérèse Delouagne, veuve de, 101; Fromenteau, Louis, 127, 135.

- G.—Gamelin, Ignace, 101, 102; Gogy, Conrad, (forges 1783) 104.
 H.—Holland, major Samuel, 128; Holmes, lieut.-col. James, 132, 135.
 J.—Johnston, James, 104.
 L.—Lafond, Marie Boucher, veuve de Etienne, 101; lac Memphremagog, 42
 130; lac Saint-François, 45; La Verandry, seigneurie, 101; Lees, John, 105.
 M.—Moseley, Isaac, 130 à 132; Murray, quartier-maitre, John, 36, veuve de
 lieut. Duncan, 36, 134.
 N.—Niagara, Fort, 36; Niverville, M. de, 37.
 O.—Oswegatchie, 133.
 P.—Pelissier, Christophe, 103; Porter, Asa, 45, 46; Poulin, veuve de Maurice,
 100, Michael, 102, Pierre, 102; Price, Benjamin, 104.
 R.—Rivières, Bonaventure, 127, Ottawa, 37, 39, Saint-François, 43, Yamaska,
 130; Rouville, capit. de, 44, 46.
 S.—Saint-Etienne, seigneurie, 101; Saint-Martin, Dumas, 104; Saint-Maurice,
 forges (1767) 103 (1783) 103, 104. (Rapport sur les mines, avec détails, 100 à 109, et
 pétitions de Finlay, 110, 111). (Autres documents concernant les forges, 112 à 126);
 Saint-Maurice, seigneurie, 100, 102; Shoolbred, John, 35, (rapports, conditions des
 concessions françaises et des projets d'actes relatifs à la concession d'un fief à Shool-
 bred, 47 à 99); Simonnet, Jacques, 102.
 T.—Taschereau, Thomas-Jacques, 102; Trois-Rivières, 100; Todd, James, 135.
 V.—Varennnes, sieur de, 101.
 W.—Watson, Brook, 104; réfugiés de Chester-Ouest, 132; Worthington, John, 41.

PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES DE JUILLET À OCTOBRE 1788.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 39, avant la division de la province.)

Les chiffres qui suivent les noms indiquent les pages.

- A.—Allsopp, George, 80 à 82; Amory, veuve de John, 103; Anderson,
 Joseph, 90.
 B.—Ball, lieut. Jacob, 77, lieut. Thomas, 77; Beasely, Richard, 93; Bethune,
 rév. John, 88; Boucherville, Marie Marguerite de, veuve de La Corne Saint-Luc, 89;
 Bradt, capit. Andrew, 77; milice britannique, 97; Butler, lieut.-col. John et les
 officiers des gardes-forestiers, 77.
 C.—Caldwell, col., 97, capit. pour ses fils William et James, 84; Campbell,
 veuve Abigail, 94, major Colin, 96, George, 103, lieut.-col. John, 96; Cap Diamant,
 80; Carillon, 87, 89, 91, 99; Cataragoui, 91, 98; Charlottenburgh, 88, 97; Chisholm,
 Alexander, 102; Church, Malachy, 104; Oliver, 104, Clarke, Isaac Winslow, 80;
 Claus, lieut. William, 99; Collins, John, 91; Cook, Michael, 95; Cornwall, 88, 97;
 Covell, Simon, 86; Curot, Messieurs, de Montréal, 99.
 D.—Dedegan, Pierre, 95.
 E.—Edwardsburg, 95, 103; Ernesttown, 90.
 F.—Farquharson, James, 100.
 G.—Genevay, Lewis, 101; Going, Richard, 94; Gray, major James, 95.
 H.—Hare, veuve du lieut. Henry, 87; Harkimer, capit., 92; Harris, lieut.-col.,
 89; Hay, lieut. Henry, 85, veuve de John, 85; Hughes, James, 91.
 I.—Impey, Adam, 87; îles, Calumet, Le Grand, 101, Carleton, 98, Grande Ile,
 (maintenant l'île du Loup), 85, 98, 99, Grenadier, 98, Tanti, 98.
 J.—Jacquet, François, 90; Johnson, héritiers du col. Guy, 98, sir John, 97, 98, sir
 John, pour les officiers du régiment royal du roi, de New-York, 76.
 K.—Kingston, 90.
 L.—Lacs, Petit Saint-François, 96, Memphremagog, 91, Ontario, 93, Saint-François
 94; La Motte, William, 84; Landriaux, Antoine, 92; Leake, héritiers du major, 99;
 Longueuil, Joseph de, 96; Lord, Elizabeth, 92, Joseph, 92; Lorimier, François,
 Verneuil de, 97, Guillaume, 97.
 Mc.—McDonell, lieut. Angus, 97, lieut. Archibald, 85, major James, 85;
 Mackay, John, 83, Samuel, 83, veuve du capit. Samuel, 83; McKinnon, lieut. Donald,
 101.

Archives canadiennes.

M.—Marchand, Louis (ses services 79); Marcheterre, Louis, 90; Mecklenburgh, district de, 90; Molloy, James, 103; Munro, capit. Hugh, 96; Murray, veuve du lieut. Duncan, 100.

N.—Niagara, 100.

O.—Orillat, veuve, 94; Osnabruck, 95.

P.—Pagé, Joseph, 92; Pastorius, Abraham, 96; Pemitiscutiak, 93, 94; Petite Nation, 95; Powell, William Dummer, 79.

Q.—Quinté, Baie de, 98, 102.

R.—Rastoul, Frédéric, 90; 84e régiment. Proportion des concessions accordées à chaque grade, savoir, aux officiers supérieurs, 5,000 acres; capitaines, 3,000; subalternes, 2,000; sous-officiers, 200; soldats, 50 acres, 75; rivières Chateaugay, 89, 90, Détroit, 84, Grande, (*voir* Ottawa), Ottawa, 79, 80, 85, 88, 91, 96, 98, 99, 104.

S.—Saint-Luc, veuve de La Corne, 89; Saint-Sulpice, 96; Smith, Peter, 93; Smyth, George, officier de marine, 91, Terence, 91; Spencer, Benjamin, 101, Hazleton 101; Stuart, rév. John, 90, Sydney, 103.

T.—Tenbroek, capit. Peter, 77; Thurlow, 103; Toronto, 90, 92, 93, 94; (le creek de Douze-Milles), 100.

V.—Van der Leyden, M., 102; Vaudreuil, seigneurie, 91.

W.—Weimer, Jacob, 93; Wing, Abraham, jeune, 92.

PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES EN MARS 1789.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 41, avant la division de la province.)

Les chiffres qui suivent les noms indiquent les pages.

A.—Anderson, Robert, 239, William, 238; Armstrong, Jesse, 238; Ayton, John, 239.

B.—Beaudin, madame, 246; Betts, Benjamin, 244; Bistodeau (ou Bistadeau), Antoine, 243, 249; Bobb, Jacob, 243, 248; Boudros, Athinass, 246; Bowman, John, 238; Burch, John, 250.

C.—Caldwell, capitaine, pour ses fils, William et James, 233; Campbell, Archibald, 237, Donald, 237; capit. Chalmes, 246, 249; Carillon, 244; Cary, Thomas, 240; Chaleurs, Baie des, 245, 246; Clarke, William, 239; Claus, héritiers de Daniel, 235, lieut. William, 235; Cook, Alexander, 239; Coulson, Francis, 238; Crébassa, Henry, 239; Cunningham, John, 238, T., jeune, 238, Thomas, 238.

D.—Davison, John, 239; Day, Elias, 237, Ithamar, 238, Ithamar, jeune, 238, Jose, 238, Thomas, 237; De Lisle, rév. C., 232; Desgouffre, Aubin, 246; Dillon, Richard, 239; Duncanson, James, 238; Duthie, John, 245.

E.—Edwardsburg, 236; Elizabethtown, 240; Emerson, John, (ses services, etc., 44), 249, Joseph, 237.

F.—Farquharson, James, 235; Ferguson, Alexander, 239, Joseph, 237; Finney, Francis, 238; Fortin, —, 246; Foy, lieut. Louis, 241, 247; Fraser, Hugh, 238, William, 238, 239.

G.—Galette, Vieille, 234; Galway, Alexander, 238; Garfield, Jos., 238; Gaspé, 246, (petit), 245; Genevay, capit. Lewis, 236; Gibbons, James, 239; Gill, John de Courcy, 242, 248; Gordon, John, 238; Graham, T., 240; Grant, John, 237, 238; Green, James, 237; Gregory, P. Wharton, 238; Greig, James, 239.

H.—Hadden, Robert, 239; Hamilton, Robert, 250; Harris, lieut.-col., 234; Harron, George, 239; Holmes, Benjamin, 232.

I.—Île du Grand Calumet, 236, T'onti, 235; Iver, Alexander, 237.

J.—Johnson, sir John, 235, pour héritiers de Guy, 235, pour héritiers du major Leake, 235; Juncken, Henry, 237.

K.—King, Godfrey, 239; Kingston, 250; Kitfield, Nathaniel, 237.

L.—La Corne, veuve de Saint-Luc, 234; Lafontaine, F. de, 246, 249; Laforce, Hypolite, 246; lac Saint-François, 233, 234, Témiscouata, 234; La Motte, capit. W.,

233; Laplante, —, 246; Lawe, capit. George, 233; Liens, Michael, 238; Linton, George, 239; Longueuil, M. de, 244; Lorimier, François, Verneuil de, 234, Guillaume, 234.

Mc.—McCutcheon, James, 239; McDonald, Alexander, 238, Donald, 239, John, 239; McIntosh, John, 238; McKay, Donald, 238; McLean, Neil, 250; McPherson, John, 239; McRae, Allan, 238; McVay, sergent P., 238.

M.—Maxwell, lieutenant, 246; May, Jos., 239; Merret, Jos., 239; Miller, James, 237; Mitchel, Fred., 239; Montmoulin, Fred. Gaudot, 239, Jos. Fred., 239, rév. M., 239; Morrison, Hector, 237; Murray, veuve, 235; Myers, capit. Walter, 244.

N.—Nelson, James, 240; Niagara, 235, 250; Nugent, William, 237.

O.—Orlay, Pat., 246; Osnabruck, 241, 248.

P.—Parr, George, 238; Pashley, Joseph, 237; Pearson, John, 238; Petit, Nathaniel, 250; Petry, Fred., 239; Phillips, Robert, 239; Pointe-à-la-Croix, 245; Powell, W. Dummer, 233.

Q.—Québec, bassc-ville, 243, 246, 249; Quinté, baie de, 244.

R.—Réaume, Charles, 242, 248; Rees, John, 237; Richardson, John, 238; Ristigouche, sauvages de, 245; Ritchie, Hugh, 239; rivières Chateauguay, 232, 233, 234, Détroit, 233, Grande, (voir Ottawa), Métapédiac, 245, Ottawa, 233, 234, 235, 241, 242, 243, 244, 247, 248, 249, Sainte-Anne, (petite), 246, 249, Saint-Laurent, 246; Robb, John, 239; Robinson, milicien, 239; Ross, John, 238.

S.—Saxton, lieutenant, Joseph, 237; Smith, Hugh, 245, John, 239; Smyth, Edward, 298; Sogudywitohenen, 244; Stagman, (Stegman ?) lieutenant, John, 241, 247; Stanley, John, 238; Stedman, Philip, 250; Stilhem, Jos., 238; Strachan, Isabella, 239; Sweetland, Henry, 238.

T.—Telfair, John, 238; Thomas, Charles, 242, 248; Thompson, Peter, 238, veuve de Peter, 238, Th., 237; Toronto, 242, 248.

V.—Vallé, Louis, 246, 249.

W.—Walker, James, 240; Warren, John, 250; Webb, milicien, 239; William-Henry, (ville), 232, 243, 248; Williams, Edward, 237, W. John, 238; Willsie, James, 237; Wing, Abraham, 236; Wright, David, 238.

Y.—Young, John, 239.

PERSONNES QUI ONT DAMANDÉ DES TERRES EN JUILLET 1789.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 43-2, avant la division de la province.)

Les chiffres qui suivent les noms indiquent les pages.

B.—Beaseley, Richard, 567; Beauchemin, Pierre, 568; Beauvilliers, héritiers de François, 568; Bleury, de, 570.

C.—Cameron, Andrew, 554; Cananoque (voir Gananoque); Chaleurs, baie des, 557, 565; Clarke, Robert, 561, 565; Cournoyer, Ignace, 567, Jean-Baptiste, 568.

D.—De Lisle, Michel, 567; Desfonds, héritiers de Jean, 568; Desourcy, Pierre, 568; Doty, rév. John, 562; Dufau, Pierre, 554.

E.—Ernesttown, 561, 565; Etier, Louis, 568.

F.—Ferré, J. B., 566; Fromenteau, Louis, 565.

G.—Gananoque, (voir aussi rivières), 558; Goring, Richard, 567; Gouin, Joseph, 568.

H.—Handfied, Thomas, 559, 564; Hare, héritier du lieutenant, Henry, 566; Hay, lieutenant, Henry, 566, héritiers de John, 566; Herkimer, Joseph, 562.

I.—Impey, Adam, 566; îles, île au Blé-d'Inde, 558, 559, 564; île Forêt, 557, 562, 563; Noix, rév. 558, 559, 564.

J.—Jacquet, François, 566; Johnson, sir John, 548, 550, 558, 563, 564; Jones, Daniel, 556.

L.—Lac, Saint-François, 567; Landriaux, Antoine, 566; Langevin, Pierre, 571, La Traverse, héritiers de Pierre, 568; Le Roux, héritiers de Jean-Pierre, 571, Jean, dit Provençal, 571; Le Tendre, Antoine, 568, Jean-Baptiste, 568; Lines, Nathaniel, 557; Longueuil, Joseph de, 569.

Archives canadiennes.

- Mc.—McKinnon, lieut. Donald, 567; McLeod, Norman, 569.
 M.—Mandeville, Antoine, 568; Mann, Isaac, 557, 565, William, 557, 565;
 Marcheterre, Louis, 566; Matanne, seigneurie, 567; Millet, Antoine, 568, Charles,
 567; Moore, Joseph, 569, 570.
 O.—Orillat, héritiers de ———, 565.
 P.—Pagé, Joseph, 566; Pastorius, Abraham, 551, 552, 553, 565; Jean-Baptiste,
 567; Pémistiscutiank, 567; Piedmont, 570; Pittsburg, 557.
 Q.—Québec, 555.
 R.—Rastoul, Frédéric, 566; rivières, Bonaventure, 557, 565, Châteauguay,
 570, Gananogue, 563, 564, Grande, (*voir* Ottawa), Ottawa, 559, 562, 565, 566, 569, 570,
 Saint-Laurent, 563, 564; Robertson, Charlotte, 556, capit. Daniel, 556, Elizabeth,
 556, John, 556, Margaret, 556; Ruisseau, Jaune (Chaleurs, Baie des), 557, 565.
 S.—Saint-Martin, Jean-Baptiste, 567, héritiers de Jean-Baptiste, 568; Saint-Sul-
 pice, 551, 555; Schaffalitzky, baron, 569, 570; Schieffelin, Jacob, 569; Smith, Terence,
 560, Thomas, 560; Smyth, Peter, 567; Sorel, 571, curé de, 569, seigneurie de, 567;
 Stewart, Murdoch, 554; Stone, Joel, 548, 550, 558, 564; Stuart, rév. John, 560.
 T.—Tonnancourt, Godefroy de, 570; Toronto, 566, 567.
 W.—Weimer, Adam, 566; William, Henry, 570.

TOWNSHIP DE LANCASTER.

(*Archives canadiennes, série Q., vo's 45-1 et 45-2, avant la division de la province.*)

Première concession, page 295.

(Chaque lot contient 200 acres.)

- B.—Bland, William, lot 24; Bushby, Thomas, lot 16.
 C.—Cameron, Alexander, lot 25, John, $\frac{1}{2}$ du lot 30; Campbell, veuve, lot 13.
 D.—Dixon, Jane, $\frac{1}{2}$ du lot 30; Dunn, John, lot 20.
 G.—Graham, Thomas, lot 22; Grant, Alexander, $\frac{1}{2}$ du lot 27, John, lot 19,
 William, $\frac{1}{2}$ du lot 27.
 H.—Hair, James, lot 21; Hyler, Nathaniel, lots 17, 18.
 Mc.—McFall, lieut. David, lot 4; McIntosh, Peter, lot 5.
 M.—Morrison, héritiers de C., lots 1, 2, 3, James, $\frac{1}{2}$ du lot 15, Mary, $\frac{1}{2}$ du lot 15.
 R.—Ross, Donald, lot 26, Thomas Ben, lot 29, Thomas Taylor, 28.
 S.—Sutherland, Alexander, lot 7 et $\frac{1}{2}$ du lot 8, Anna, $\frac{1}{2}$ du lot 11, George, lot
 12, Joseph, lot 6, Mary, $\frac{1}{2}$ du lot 11, Thomas, $\frac{1}{2}$ du lot 8, lieut. Walter, lots 9, 10,
 14, 23.

Seconde concession, page 296.

(Lots 1, 2, 3 et la $\frac{1}{2}$ de chacun des lots 7 et 8 non concédée.)

- B.—Baker, Ben, lot 11; Blakely, veuve, $\frac{1}{2}$ du lot 15.
 C.—Cameron, Alexander, lot 25; Carey, (Curry?), John, $\frac{1}{2}$ du lot 8; Curry,
 John, $\frac{1}{2}$ of lot 9.
 D.—Dunn, John, lot 20.
 F.—Flynn, John, $\frac{1}{2}$ du lot 15; Fouda, James, lot 14; Fountain, Richard, lot 17.
 G.—Grant, Alexander, $\frac{1}{2}$ du lot 27, John, lot 19, William, $\frac{1}{2}$ du lot 27.
 H.—Hair, James, lot 21.
 J.—Jonson (ou Tomson), Edward, $\frac{1}{2}$ du lot 5.
 L.—Lemon, John, lot 13.
 Mc.—McBean, Richard, lot 6; McDowell, John, lot 12; McFall, lieut. David,
 lot 4.
 P.—Powell, Jack, lot 16; Prince, Cato, lot 10.
 R.—Ross, Thomas Taylor, lot 28.
 S.—Scarrot, John, lot 18; Snyder, Jacob, lots 22, 23; Sutherland, lieut. Walter,
 $\frac{1}{2}$ des lots 9, 24.
 T.—Tomson (ou Jonson), Edward, $\frac{1}{2}$ du lot 5.
 W.—Williams, Moses, $\frac{1}{2}$ du lot 7.
 Y.—Young, James, lot 26.

Troisième concession, page 297.

- (Lots 1, 2, 3, 4, 10, 12, 16, 17, 18, $\frac{1}{4}$ du lot 13, $\frac{1}{2}$ du lot 14 et le $\frac{1}{2}$ de 28 non concédés.)
 B.—Baker, Ben, lot 11; Blakeley, veuve, $\frac{1}{2}$ du lot 15; Bowman, Luke, $\frac{1}{4}$ du lot 28.
 C.—Cameron, John, $\frac{1}{2}$ du lot 30; Castles, John, $\frac{1}{2}$ du lot 26; Curry, John, $\frac{1}{2}$ du lot 9, veuve, $\frac{3}{4}$ du lot 8.
 E.—Edge, Mary, lot 29.
 F.—Flynn, John, $\frac{1}{2}$ du lot 15; Fouda, Thomas, $\frac{1}{2}$ du lot 14; Fountain, Richard, lot 5.
 G.—Graham, Thomas, lot 22; Grant, John, lot 19.
 L.—Lemon, John, $\frac{3}{4}$ du lot 13; Londonderry, lot 27.
 S.—Sambro, $\frac{1}{2}$ du lot 30; Sealey, Augustus, lots 20, 21, 25; Snyder, Jacob, lot 23, Jeremiah, lot 24; Sutherland, Joseph, lot 6, lieut. Walter, $\frac{1}{2}$ du lot 9.
 W.—Williams, Moses, lot 7, $\frac{1}{4}$ du lot 8; Wright, John, $\frac{1}{2}$ du lot 28.
 Y.—Young, James, $\frac{1}{2}$ du lot 26.

COMMISSION DES TERRES DE MECKLENBURG.

*(Archives canadiennes, série Q., vol. 45-2, avant la division de la province.)**Liste 1, page 367.*

LISTE des officiers réformés des corps provinciaux qui ont demandé des terres entre le 17 juin et le 9 septembre 1789.

2e bataillon du régiment royal de New-York.

- Capit. James McDonell.
 " George Singleton.
 Lieut. Hazelton Spencer.
 " Oliver Church.
 " John Howard.
 " Henry Young.
 " William McKay.
 Sous-lieutenant William Crawford.
 " " pour son père le capit. Crawford.
 " John Thompson.

Gardes-forestiers du Roi.

- Major James Rogers.
 Capit. John Walter Myer.
 Lieut. Henry Guimon. (?)
 " James Robins.
 " James Parot.
 Sous-lieutenant John Peters.
 " Richard Ferguson.

Liste 2, page 369.

LISTE des anciens colons qui ont demandé des terres pendant la même période. (Les chiffres qui suivent les noms indiquent le nombre d'acres concédés.)

- A.—Abraham, Christian, 200; Anise, Jonas, 200.
 B.—Bartholomew, Peter, 200; Booth, Joshua, 200; Boyce, Stephen, 200.
 C.—Cole, Simon J., 350; Conklen, John, 200.
 D.—Davis, Henry, 200.
 F.—Finckle, Henry, 200; Foster, John, 200, Moses, 350; Franklin, John, 100, Joseph, 200, Joseph, jeune, 200; Frileigh, Christopher, 100, Peter, 100.
 G.—Gardener, Henry, 350; German, John, 200.
 H.—Hartman, David, 300, Philip, 200; Hawley, Davis, 300; Hesse, Jacob, 200; Hicks, Lewis, 500; Hough, Barnabas, 300.

Archives canadiennes.

- J.—Johnson, William, 200.
Mc.—McDougall, Peter, 300; McFaggert, James, 450; McKenzie, Colin, 600.
P.—Perry, Robert, 400; Putnam, Russell, 150.
R.—Rambourg, Amos, 300; Richards, John, 200; Rogers, David, 260, James, jeune, 200.
S.—Smith, Michael, 200; Snyder, Abraham, 200, Simon, 200; Spencer, Augustus, 200; Stoner, Martin, 200; Storms, Gilbert, 400; Swan, Charles, 200.
T.—Thomas, Peter, 200.
V.—Van Dwien, Conrade, 200.
W.—Walker, Daniel, 200; Washburn, Ebenezer, 200.

Townships mentionnés à la liste 2.

- A.—Adolphustown.
C.—Carleton, île
E.—Ernesttown.
F.—Fredericksburg.
K.—Kingston.
M.—Marysburg.
P.—Pittsburg.
T.—ThurLOW.

Liste 3, page 371.

LISTE DES PERSONNES des Etats américains et d'ailleurs admises pendant la même période comme colons. Les noms des townships ne sont pas rapportés. (Chaque colon a reçu 200 acres.)

- B.—Bushel, Richard.
C.—Conger, David, jeune, Peter de Sydney.
D.—Demaree, James, Nicolas.
F.—Foster, Oliver; Frederick, Peter; Fretz, Jacob.
H.—Hanna, William; Havens, John; Hennessey, James; Hunt, Philip; Hurff, Auzel.
Mc.—McMichael, John.
P.—Paddock, Solomon.
S.—Smith, Jacob; Snyder, John, William; Stuart, Alexander.
V.—Vilia, William.
W.—Walker, William.
Y.—Young, Robert.

Liste 4, page 372.

LISTE DES TERRES concédées du 1er octobre 1788 au 23 septembre 1789. (Les chiffres qui suivent les noms indiquent le nombre d'acres concédés.)

- A.—Ashold, Isaac, 100; Attwood, Benjamin, 100.
B.—Babcock, David, 200; Boice, Stephen, 200; Booth, Joshua, 200; Bradt, Peter, 100; Brown, Stephen, 100; Bushel, Richard, 200.
C.—Clapp, Benjamin, 100, Elias, 100, Joseph, 100; Clocker, Joachim, 200; Cole, Tobias, 100; Conklin, John, 200; Crawford, enseigne William, 200.
D.—Demaree, James, 100; Duree, Samuel, 100.
F.—Ferguson, John, 100; Finckle, Henry, 200; Foster, John, 200, William, 100; Franklin, John, 100, Joseph, aîné, 200, Joseph, jeune, 200; Fredericks, Conradt, 100; Fretz, Jacob, 200; Frileigh, Christopher, 100, Jacob, 200, Martin, 200, Peter, 100.
G.—Galloway, Samuel, 200; German, John, senior, 200; Graham, Richard, 100, William, 100.
H.—Hanna, William, 200; Hartman, David, 300, Philip, 200; Hantz, John, 100; Havens, John, 200; Hawley, David, 300; Hennessey, James, 200; Hesse, Jacob, 200; Hough, Barnabas, 300; Huff, Abraham, 100, John, 100, Solomon, 100, William, 100.
J.—Johnson, James, 100, John, 100, William, 200.

- K.—Kine, Francis, 100.
 L.—Lake, Nicholas, 200; Laughlin, (Laughlin ?), Alexander, 100; Leode, Godfrey, 100; Lewis, Richard, 100, William, 100; Lipscomb, capitaine, 100; Longwell, John, 100, Matthew, 100.
 Mc.—McAfee, John, 100; McDougall, Peter, 300; McMichael, John, 200.
 M.—Marsh, Mathias, 100; Mae, Thomas, 100; Myers, capit. John Walter, 200.
 N.—Nylliar, Nicholas, 100.
 O.—Ostrum, Rudolf, 100.
 P.—Paddock, Solomon, 200; Perry, Robert, 400; Purdy, Gilbert, 100.
 R.—Rasbur, Peter, 100; Reid, John, 100, William, 100; Robins, lieut. James, 200.
 S.—Smith, Abraham, 100, Jacob, 250 et 200, James, 200, Michael, 200, Richard, 200 et 100, Samuel, 100, Thomas, 100; Spencer, Benjamin, 100, Henry, 100; Swick, Philip, 100.
 T.—Thomas, Peter, 200; Thompson, Timothy, 200.
 V.—Vanderlop, John, 200; Vanhorn, Garrot, 100.
 W.—Walker, David, 200, William, 200; Williams, Samuel, 100; Willsea, Abraham, 100; Winney, Benjamin, 100; Wood, John, 100; Wright, Robert, 100.
 Y.—Yedman, (Yeoman ?), Eleazer, 100; Yeoman, Arthur, 200, David, 200; Young, Robert, 200.

TOWNSHIPS mentionnés à la liste 4. (Les townships, concessions et lots sont mis en regard du nom de chaque concessionnaire dans la liste.)

Camden, Ernest-town, Fredericksburg, Pittsburg, et le premier township au-dessous, Richmond, Sophiasburg, Sydney, Thurlow.

PERSONNES DE MONTRÉAL qui ont demandé (rapport de janvier 1790) des terres sur l'Ottawa, page 388.

- B.—Bloomes, Nicholas; Bradley, John; Bright, Lavis.
 C.—Carpenter, Peter; Cumming, John.
 D.—Dogstrader (Dockstrader?), Adam.
 K.—Kayser, Melcher; Killimere, George.
 M.—Martin, John.
 S.—Schaum, John.
 T.—Tiring, John.
 W.—Wallace, William.

ENUMÉRATION des colons à Hamilton, baie des Chaleurs, qui n'ont pas de titre pour les terres qu'ils ont occupées depuis 1762, avec le nombre d'arpents. Le nombre d'arpents suit chaque nom.

(Archives canadiennes, Q., 45-2, page 399.)

AU SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE.

- B.—Babin, Ambroise, 75, Thomas, 18; Bourdage, Esther Leblanc, veuve, 300;
 Bujol, Charles, l'aîné, 75, Charles, fils, 80.
 P.—Poirier, Charles, 72, Pierre, 62½, Pierre dit Parrot, 100.
 R.—Richard, François, 62½, Jean-Baptiste, 62½.

AU NORD-OUEST DE LA RIVIÈRE.

- A.—Arceneau, Gregoire, 60, Jean, l'aîné, 60, Joseph, capitaine de milice, 60.
 B.—Bernard, Isaac, 60, Jean, 60; Bourg, Joseph, 60.
 G.—Gauthier, Joseph, 60.
 L.—Lavache, Jean-Baptiste, 60.

NOTE B.

LE BAS-CANADA EN 1800.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES AU DUC DE PORTLAND.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 85, p. 228.)

QUÉBEC, 1er novembre 1800.

MILORD,—Dès que j'ai pris en main l'administration des affaires de cette province, j'ai été extrêmement frappé de l'état d'indécision dans lequel j'ai trouvé les choses du gouvernement. Je me suis donné depuis beaucoup de peines pour découvrir la cause réelle de cet état de chose, et j'ai constaté clairement qu'elles étaient plus mêlées que ne le supposent généralement, je crois, les ministres de Sa Majesté, et je suis tellement convaincu que ce sujet mérite l'attention, que je crois de mon devoir d'exposer à Votre Grâce les observations que j'ai faites, afin que Votre Grâce puisse se rendre réellement compte de l'état véritable du pays, et prendre les mesures que vous jugerez à propos pour fortifier l'exécutif dans le Bas-Canada.

Quelle qu'excellente que puisse être en elle-même la nouvelle constitution qu'il a plu à Sa Majesté d'accorder à cette province, je suis d'avis que sa base doit reposer sur le maintien d'une juste proportion entre l'aristocratie et les ordres inférieurs du peuple, sans quoi elle deviendra une arme dangereuse entre les mains de ce dernier. Maintes causes se réunissent présentement pour diminuer tous les jours le pouvoir et l'influence de l'aristocratie dans le Bas-Canada. Je ne puis cependant m'empêcher de penser qu'on pourrait adopter des mesures pour contrebalancer cette tendance, et plus loin, j'aurai l'honneur de les indiquer à Votre Grâce; mais afin de mieux me faire comprendre, je dois vous dire d'abord ce que sont, à mon avis, les principales causes qui ont graduellement réduit à son présent état l'influence de l'aristocratie dans ce pays. La première et la plus importante provient, à mon sens, de la manière dont la province a été primitivement colonisée; c'est-à-dire à raison de la manière indépendante, grâce à laquelle les cultivateurs (qui forment la grande masse de la population et qu'on appelle du nom d'*habitants*) sont propriétaires de leurs terres; et, d'un autre côté, par suite du pouvoir insignifiant qu'ont conservé ceux qu'on appelle les seigneurs, et du peu de disposition qu'ils manifestent pour augmenter leur influence ou développer leur fortune au moyen du commerce. C'est pourquoi la gentilhommerie canadienne s'est presque éteinte par degré, et bien peu d'entre eux ont, sur leur propre domaine, les moyens de vivre plus richement et d'une façon plus imposante que les simples habitants qui se sentent à tous égards tout aussi indépendants que le seigneur même avec lequel ils n'ont pas d'autres liens que la simple obligation de faire moudre leurs grains à son moulin, de payer le droit du quatorzième boisseau, ce qu'ils considèrent plutôt comme charge que comme rente lui revenant pour la terre que sa famille a concédée à jamais à leurs ancêtres sous d'autres conditions plus rigoureuses que l'obligation ci-dessus, soit une rente insignifiante, et celle de payer un douzième au seigneur sur tout transfert des terres.

La seconde cause qui, je le crois, tend à amoindrir l'influence du gouvernement dans cette province, est l'ascendance de la religion catholique romaine et l'indépendance du prêtre; je constate que cette indépendance va beaucoup plus loin que ne le comportaient les instructions royales qui déclarent particulièrement qu'il plaît à Sa Majesté, "que nulle personne ne doit recevoir les ordres sacrés ou n'avoir le soin des âmes, sans avoir au préalable eu et obtenu un permis du gouverneur, etc., etc.," mais ces instructions n'ont jamais été mises en vigueur jusqu'ici, ce qui fait que tout le

patronage de l'église a été livré aux évêques catholiques romains, et que tout rapport entre le gouvernement et la population par ce canal se trouve interrompu, car les prêtres ne se considèrent pas justiciables à d'autre pouvoir qu'à l'évêque catholique.

Un singulier exemple de cette indépendance s'est présenté récemment: un prêtre de Terrebonne, près de Montréal, est intervenu de la façon la plus indécente dans la récente élection pour le comté d'Effingham. Il a employé toute son influence à empêcher le solliciteur général d'être choisi, et a violemment appuyé un homme qui avait été chassé de la Chambre d'Assemblée pour avoir été trouvé coupable de conspiration et qui fut en conséquence considéré comme étant une personne déshonorée. Cet homme ayant été choisi, le prêtre alla en vérité jusqu'à célébrer une grande messe dans l'église paroissiale, en action de grâce "pour la réélection de ce martyr," ainsi qu'il le disait. En justice pour l'évêque canadien je dois ajouter que, vu mes représentations, il a fait tout ce qui était convenable de faire dans la circonstance.

Une autre circonstance qui a beaucoup contribué à diminuer l'influence du gouvernement depuis la conquête, provient de la nécessité où l'on s'est trouvée de licencier la milice, mais comme je suis loin d'être d'avis, vu les événements qui ont eu lieu il y a quelques années, qu'il serait praticable ou prudent d'appeler la milice à ce moment particulier, je ne m'étendrai pas plus au long sur ce sujet pour le moment, bien que je reparlerai plus bas de la milice, même dans son état actuel, comme moyen d'établir peut-être encore dans plusieurs paroisses une certaine somme d'influence.

Il est peut-être inutile de faire remarquer à Votre Grâce combien les faits qui précèdent ont acquis plus d'importance depuis l'établissement de la nouvelle constitution. Du temps du gouvernement français une ordonnance promulguée au nom du roi suffisait pour faire exécuter tout ce qu'on jugeait opportun, sans qu'il y eût de discussion à ce sujet, ou sans qu'il entrât, pour un moment, un doute dans l'esprit de l'habitant illettré sur la valeur de la mesure. Mais depuis l'établissement de la présente constitution, en l'année 1792, les choses sont bien différentes; tout est préalablement discuté dans la Chambre d'Assemblée, et, à moins de maintenir une certaine prépondérance dans cette chambre, prépondérance qui est loin d'être établie aussi fermement que je le désirerais, le pouvoir du gouvernement exécutif se réduira insensiblement à rien. Très peu de seigneurs, comme je l'ai déjà insinué, ont des intérêts suffisants pour assurer leur propre élection ou l'élection de celui auquel ils donnent leur appui dans la Chambre d'Assemblée; et l'habitant sans instruction a même plus de chance d'être élu (quoiqu'il ne sache pas peut-être signer son nom) que le premier fonctionnaire de la couronne. Il y a eu un moment où j'ai même désespéré de faire arriver le procureur général dans la présente Assemblée, et bien que la composition de la chambre soit indubitablement meilleure que la dernière, elle est loin d'être aussi respectable que le gouvernement pourrait le désirer.

Les habitants canadiens sont, je le crois réellement, un peuple industrieux, paisible, bien disposé, mais à raison de leur manque d'éducation et leur extrême simplicité, ils sont exposés à être induits en erreur par des hommes artificieux et ingénieux; et s'ils se rendaient compte une fois de leur propre indépendance, les pires conséquences pourraient s'en suivre. De fait ils sont les propriétaires uniques de presque toutes les terres en culture du Bas-Canada. Les seigneurs et les corps religieux auxquels les terres ont été primitivement données, ont concédé à jamais au cultivateur la plus grande partie des terres avec peu ou point de réserve, par petit lopins de cent à deux cents acres, ne conservant, ainsi que je l'ai observé, que la propriété et les profits des moulins, une certaine proportion des produits qui sont parfois payés en nature ou d'une autre façon, et les lods et les ventes; et cette sorte de propriété relevant des droits seigneuriaux devient en peu de générations en vertu des anciennes lois françaises sur les successions (qui occasionnent de fréquentes subdivisions de propriété) tout à fait insignifiantes, ce qui fait que la position du seigneur a été souvent réduite au-dessous de celle du vassal. Chaque habitant cultive autant de terre qu'il peut, avec l'aide de sa propre famille, et selon les besoins de son existence; et ayant chez eux tout ce qui est nécessaire à la vie d'une année à l'autre, il ne peut y avoir une race plus indépendante, et je ne crois pas non plus qu'il y ait dans

le monde un pays dans lequel l'égalité des situations soit aussi bien établie. A l'exception des villes de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, on ne peut guère remarquer de différence dans la masse des Canadiens, si ce n'est ce qui peut résulter des circonstances locales d'une position plus ou moins favorable, d'un sol plus riche et d'une somme plus ou moins considérable d'énergie.

Les comtés sont divisés en paroisses; chaque paroisse s'étend sur une longueur d'environ trois lieues sur le Saint-Laurent ou sur la rivière Chambly, et chacune d'elles possède une église paroissiale; la principale personne dans chaque paroisse est en général le prêtre, vient ensuite le capitaine de milice, et c'est par l'entremise de ce dernier que le gouvernement transige ses affaires.

Ayant essayé de faire quelque peu connaître à Votre Grâce l'état véritable de ce pays, sujet sur lequel je pourrais m'étendre davantage si je ne craignais de vous importuner trop longtemps sans en avoir obtenu votre permission, je vais indiquer les moyens qui, à mon avis, pourraient immédiatement étendre l'influence du gouvernement aux régions éloignées de la province, et bien que je sache que ceci ne peut se faire sans certains frais pour la mère-patrie, je considère ces dépenses comme de peu d'importance lorsqu'on les met en regard des sommes qu'il faudrait pour étouffer tout trouble qui pourrait surgir dans la province par suite de l'absence de précautions prises à temps. La crainte d'un tel événement, sans être immédiat, existe d'une façon vivace dans l'esprit d'un certain nombre des meilleurs amis du gouvernement.

Je sais très bien que le moyen principal sur lequel on doit compter pour augmenter l'influence de la couronne, sont les terres incultes; et à cet égard on doit beaucoup regretter le retard qu'ont éprouvé les affaires des terres, et il est d'une importance particulière pour le gouvernement qu'il n'y ait plus de retard qui empêche de défricher et de coloniser les immenses régions que possèdent maintenant la couronne et dont on n'a pas encore disposé, car le fait qu'on les concède en franc et commun soccage formera avec le temps (si on les distribue judicieusement) dans la province un noyau de population protestante qui, naturellement, se sentira plus immédiatement lié au gouvernement anglais, mais comme on ne peut s'attendre à ce que ce moyen ait un effet immédiat, je suis porté à croire qu'en attendant beaucoup peut s'accomplir, premièrement, par l'entremise des prêtres catholiques, et, en second lieu, à l'aide de la milice.

L'évêque catholique actuel est extrêmement bien disposé envers le gouvernement, Sa Majesté lui accorde £200 par année, comme chef de l'Eglise catholique et, en outre, il reçoit du gouvernement un loyer de £150 par année pour l'usage de l'évêché à Québec, qu'occupent des fonctionnaires publics; il nous a récemment demandé le paiement de ce loyer, déclarant en même temps que son revenu est tout à fait insuffisant à la position qu'il tient et pour répondre aux demandes qu'il reçoit, ce qui, j'ai raison de le croire, est un juste exposé de faits.

Cette demande offre une occasion d'attacher plus particulièrement l'évêque canadien au gouvernement, si, grâce à l'augmentation de ses appointements qu'il plaira à Sa Majesté de lui accorder, sa position devenait meilleure, tout en exigeant de lui une stricte adhésion à cette partie des instructions que Sa Majesté a données au gouverneur et dont j'ai précédemment parlé. Ceci contribuerait beaucoup, à mon avis, à grandir cette considération pour le gouverneur que les prêtres eux-mêmes devraient avoir et qu'ils devraient cultiver chez leurs paroissiens, de même que cela assurerait la coopération de l'évêque canadien. Mais pour atteindre ce but, on doit avoir particulièrement soin de choisir un moment convenable, et si l'évêque était déterminé à ne pas faire le sacrifice qu'on exige de lui, la chose devrait peut-être être soumise à la commission de la paix.

Les prêtres ont un 26^e de tout le grain, ce qui peut être évalué à £25 ou £26,000 par année, revenu qui seul doit rendre leur influence très considérable, et vu que, particulièrement les corps religieux possèdent près du quart de tous les droits seigneuriaux accordés avant la conquête (sauf ceux des biens des jésuites dont la couronne a récemment pris possession comme l'indiquera la pièce ci-jointe); il y a 123 paroisses et 120 prêtres de paroisse.

Relativement à la milice, il me sera plus difficile de donner à Votre Grâce une idée claire et distincte du mode dont on doit se servir pour employer ces corps à appuyer les intérêts du gouvernement dans toute la province et répondre des principes de loyauté parmi les Canadiens en opposition à cet esprit de démocratie qui, depuis peu a gagné tant de terrain dans plusieurs parties du monde, mais qui, heureusement, n'a pas fait pour le moment de sensibles progrès en Canada.

La population du Bas-Canada est portée à environ cent soixante mille âmes, dont les neuf dixièmes demeurent dans les paroisses ci-dessus décrites, à part les villes, et parmi lesquelles la milice est prise; cette milice se compose de 37,904 hommes, dont l'âge varie de 16 à 60 ans. Dans les paroisses en question, il y a 292 capitaines de milice, choisis parmi les habitants canadiens les plus respectables (l'état-major, composé de 16, est généralement choisi au milieu des seigneurs); et il est nécessaire ici de dire à Votre Grâce jusqu'à quel point, sous la domination française, la population était régie dans toutes les affaires publiques par les officiers de la milice; les capitaines de milice étaient ceux qu'on employait pour lancer et faire exécuter les ordonnances publiques, et les curés, grâce à l'autorité que leur déléguait le gouvernement, possédaient une influence considérable dans leur paroisse respective.

Bien que, sous le gouvernement de Sa Majesté, on ait dans une grande mesure retiré ces pouvoirs, surtout depuis la nouvelle constitution, les Canadiens, dans leur idée, attachent encore une certaine valeur au caractère de capitaine de milice, et, comme je l'ai fait observé plus haut à Votre Grâce, c'est encore la coutume, dans toutes les occasions publiques, d'employer cette classe utile de population à exécuter plusieurs services pour le gouvernement, ce qu'ils faisaient jusqu'ici sans autre récompense que celle que donnaient dans leur esprit, l'honneur et la dignité du poste; mais ce motif, bien que suffisant pour le faire désirer, est, comme ils le comprennent, loin d'être un dédommagement convenable pour la somme considérable de temps qu'ils emploient ainsi. Si donc au moyen d'une récompense honorifique et pécuniaire, ou par tout autre plan que le conseil exécutif pourra approuver, cette catégorie de Canadiens étaient amenés à se considérer comme fonctionnaires immédiats de la couronne, et particulièrement liés à l'intérêt du gouvernement, il n'y a pas de doute qu'une telle influence, à raison du fait qu'elle serait également répandue dans toute la province, contribuerait effectivement à maintenir vivace dans la grande masse de la population cet esprit de zèle et de loyauté pour le gouvernement monarchique, qui, je crois, est naturel aux Canadiens, mais qui, par suite de l'absence d'une classe immédiate sur laquelle ils peuvent jeter les yeux, et comme ils n'ont pas de rapports directs avec le pouvoir exécutif, menace de s'éteindre.

Cette loyauté, je n'en doute pas, est un principe profondément enraciné dans le cœur des Canadiens, si je puis en juger par les expressions de contentement que tous manifestent sans distinction de rang, chaque fois que le représentant de Sa Majesté traverse le pays; j'en ai eu l'expérience (bien que dans le temps je ne fusse pas généralement connu) lors de mon récent voyage à travers la province.

Il y a plusieurs autres moyens outre ceux dont j'ai déjà parlé grâce auxquels, j'en suis convaincu, on peut donner une bonne direction à l'esprit des Canadiens, qui, je l'espérerais, protégeraient la province contre toute commotion ou contre tout mécontentement à l'intérieur, mais j'en tairai les détails jusqu'à ce que j'aie reçu de Votre Grâce la permission de vous opportuner sur ce sujet, vu que surtout, pour donner à Votre Grâce une idée parfaite de cette question et de la partie de mon plan, il est nécessaire de solliciter votre attention sur l'état des dépenses relatives du gouvernement civil du Bas-Canada et des dépenses militaires des Canadas, état qui démontrera combien peu de proportion existe dans les dépenses de ces services et combien on peut économiser dans la suite pour le gouvernement, si, d'après le plan que je propose, et par une distribution plus libérale en faveur des dépenses civiles, on pouvait acquérir sur l'esprit des Canadiens cette influence qui, avec le temps, non seulement mettrait la province à l'abri de toute commotion ou mécontentement à l'extérieur, mais nous assurerait de même la coopération des habitants pour la défense de la province contre les tentatives d'un ennemi étranger sans l'aide d'une organisation militaire aussi considérable que celle que la mère-patrie a maintenue jusqu'ici dans cette partie des possessions de Sa Majesté.

Le revenu comparé à la moyenne des cinq dernières années du gouvernement civil, accuse, comme le démontrera l'état que j'ai l'honneur de transmettre, un déficit de £12,000 par année, et les dépenses militaires des deux Canadas, d'après les meilleures informations que j'ai pu obtenir, s'élèvent à environ £260,000, et, dans le cas de tumulte ou d'insurrection dans le pays, ou d'une guerre avec les Etats voisins, cette somme doublerait très probablement; cette considération seule fait voir combien il importe à la mère-patrie que Votre Grâce soit mise au courant, pendant qu'il en est encore temps, des moyens qui peuvent augmenter l'influence de la couronne et fortifier les mains du pouvoir exécutif.

Mais il y a une autre considération d'une importance peut-être plus grande encore que celles dont j'ai précédemment parlé. Pourrait-on obtenir une telle influence dans toute la province par l'entremise des prêtres et des capitaines de milice, ainsi que j'ose l'espérer. On pourrait aussi se servir de cette influence, une fois bien établie, pour assurer, en tout temps, une majorité en faveur du gouvernement dans la Chambre d'Assemblée, et obtenir l'élection, pour cette chambre, d'hommes qui, par leur éducation et leurs connaissances des affaires, seront plus aptes à envisager les véritables intérêts de la province sous leur vrai jour, et que les arguments trompeurs d'orateurs populaires n'empêcheront pas de donner leur entier appui au gouvernement exécutif. L'absence de cette influence sur les élections amoindrit la dignité de l'Assemblée dans une très grande mesure, et vu que surtout, à raison du manque absolu, qui existe depuis si longtemps, des moyens de s'instruire, et de l'impossibilité où se trouvent les Canadiens de faire face aux dépenses qui leur faudrait faire pour envoyer leurs fils dans ce but à la mère-patrie, il n'y a guère présentement d'hommes d'avenir et bien peu d'hommes de talent parmi la gentilhommerie canadienne.

Pour cette raison et pour d'autres les affaires de la Chambre d'Assemblée se font avec si peu de système ou de régularité, que les plus anciens membres sont parfois incapables de dire ce qui va résulter de leurs délibérations sur les sujets les plus ordinaires.

Tant que l'absence d'une prépondérance du côté du gouvernement se fera sentir d'une manière aussi manifeste dans la Chambre d'Assemblée, ceux qui portent intérêt à l'administration considèrent que c'est une circonstance heureuse que le revenu ne soit pas égal aux dépenses, et Votre Grâce constatera immédiatement pour cette raison, la nécessité de conserver, en apparence du moins, cette disposition d'esprit à un degré plus ou moins accentué, car il y a lieu de croire que, si on pouvait amener la province à s'imposer des taxes à peu près égales aux besoins du gouvernement exécutif, l'Assemblée réclamerait probablement le droit de réglementer et le contrôle sur le tout, ce qui ne manquerait pas de produire les conséquences les plus préjudiciables pour le gouvernement de la colonie, en le mettant dès ce moment à la merci des volontés d'une assemblée populaire.

Le fardeau dont est maintenant chargée la mère-patrie sera pleinement allégé lorsque les sommes que produira la vente des terres incultes commenceront à arriver, et surtout si (comme on semble en avoir eu l'idée par la dépêche du 13 juillet 1797, au général Prescott) on décidait d'appliquer les deniers provenant de ces ventes à l'achat de rentes anglaises et d'en consacrer l'intérêt à aider au gouvernement civil de la province, selon la manière que pourront indiquer les lords de la Trésorerie de Sa Majesté.

La quantité de terre dont, à tout compter, le gouvernement pourra disposer, est évaluée à environ 150 townships, soit à peu près dix millions d'acres, territoire qui, en réalité, a été demandé, y compris, comme on le suppose, la principale partie des terres non concédées du Bas-Canada et réputées propres à la culture.

Sur ce qui précède, l'acte primitif de 1792 ne propose de concéder que 35 townships, par conséquent il restera à la couronne 135 townships à disposer, à l'exclusion des réserves de l'église et de la couronne, qui se composent des cinq septièmes mis de côté dans les townships déjà concédés.

La richesse, le pouvoir et l'influence qui doivent revenir à la métropole lorsque ces terres seront colonisées sont un objet qui par lui-même révèle son importance, et qui avec le temps devra compenser pour tout ce qu'on aura jugé nécessaire dans l'intervalle, pour maintenir et conserver une colonie aussi précieuse.

Je me flatte de dire qu'il ne peut y avoir de doute que la libéralité avec laquelle il a plu à Sa Majesté de pourvoir à l'éducation dans la province, contribuera énormément à obtenir l'affection et la loyauté de la génération qui grandit, et qui serait autrement exposée à se pénétrer de principes contraires au gouvernement doux et paternel de Sa Majesté, par suite de la nécessité où elle s'est trouvée jusqu'ici d'aller dans les Etats voisins pour s'instruire.

La position digne qu'on est sur le point de faire à l'Eglise protestante dans Québec contribuera aussi à augmenter la considération qui devrait exister en faveur de l'Eglise établie.

Lorsque j'ai commencé cette dépêche je n'entrevois pas la longueur vers laquelle j'ai été inévitablement attiré, mais j'espère que les motifs qui m'ont animé dans cet examen me feront trouver grâce dans l'esprit de Votre Seigneurie, et je puis avouer franchement que je n'ai pas d'autre but que celui d'accomplir consciencieusement et entièrement tous les devoirs qui découlent de la position qu'il a plu à Sa Majesté de me confier.

J'ai l'honneur d'être, milord, de Votre Grâce,

le très obéissant et très humble serviteur,

ROBT. S. MILNES.

Pièces incluses.

Mémoire de la quantité de terre concédée en Canada avant la conquête, avec la proportion qui a été concédée à l'église et aux laïques.

Somme totale des concessions..... 7,985,470.

A l'église.

Aux Ursulines de Québec	164,615
Aux Ursulines des Trois-Rivières.....	38,909
Aux Récollets.....	945
A l'évêque et au séminaire de Québec.....	693,324
Aux Jésuites.....	891,845
Aux Sulpiciens.....	250,191
A l'hôpital général, Québec.....	73
do Montréal.....	404
Hôtel-Dieu, Québec.....	14,112
Sœurs Grises.....	42,336
	<hr/>
	2,096,754
Aux laïques.....	5,888,716
	<hr/>
	<u>7,985,470</u>

A l'église près d'un quart.

Etat du revenu et des dépenses de la province du Bas-Canada pour les cinq années à compter de 1795.

Le revenu se subdivise comme suit :—

1. Revenu casuel et territorial de la couronne, tel qu'il existait avant la conquête, lequel joint aux amendes imposées au nom du roi, a produit, pendant cinq années, environ.....	£1,500 0 0
2. Revenu provenant des droits, etc., imposés sous l'empire de l'acte de la 14 ^e du roi et dont la moyenne a été fixée par la législature à.....	4,644 8 0
3. Crédit des droits pour le paiement des fonctionnaires du Conseil législatif et de l'Assemblée législative, et les dépenses imprévues, environ.....	1,500 0 0

Archives canadiennes.

4. Droits imposés par la législature pour combler la somme de £5,000 stg. accordée pour l'administration de la justice et le maintien du gouvernement civil.....	5,555 11 1
	£13,199 19 1

Moyenne des dépenses : pendant cinq années à compter de 1795 et finissant en 1799 (à l'exclusion des deniers affectés au soutien du clergé, etc.), conformément aux listes des mandats soumis annuellement à la législature, environ.....

	25,200 0 0
Déficit annuel environ.....	£12,000 0 0

qui a été jusqu'ici comblé et soldé à même les fonds extraordinaires de l'année.

Remarques.

Le revenu provenant de la source n° 1 s'est récemment amélioré et peut encore s'améliorer sous la même administration dans les détails qui suivent :

Loyer des forges de Saint-Maurice autrefois louées à £20.16.0 maintenant louées à raison de £850 par année pendant cinq ans. Loyer d'une partie du quai du roi, pendant ans à raison de £310 par année.

Le reste est donné à l'usage du service militaire évalué à £ par année.

Le poste du roi qui est maintenant loué à raison de £400 par année, peut, croyons-nous, se louer pour une somme beaucoup plus considérable.

Les lots et ventes ou droits de mutations dans le domaine du roi à Québec et ailleurs, qui ne *produisent rien* en ce moment, peuvent produire, si on s'en occupe et si on les perçoit (ou en équivalent à leur place), une augmentation considérable du revenu.

Le revenu créé en vertu de l'Acte 14e du roi (si l'acte relatif à la consolidation est ratifié) sera versé dans les autres votés par la législature provinciale, ce qui devra combler tout déficit, mais, d'un autre côté, le surplus, s'il y en a un (et c'est le plus probable), sera à la disposition de la législature.

Le revenu n° 3 est dans la même position. La législature de la province ayant autorisé le prélèvement de la somme de £5,000, et le gouvernement l'ayant acceptée comme fonds destiné à l'administration de la justice et au maintien du gouvernement civil, on peut considérer cette somme comme la proportion des dépenses que la législature reconnaît.

NOTE C.

AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES DANS LE BAS-CANADA.

N° 1.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES À LORD HOBART.

QUÉBEC, 15 août 1803.

MILORD,—J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie copie d'une lettre du lord évêque de Québec, concernant l'état des affaires ecclésiastiques dans cette province.

L'évêque, dans sa présente lettre, a traité cette question importante d'une façon si complète, qu'il me reste peu à dire à son sujet, et, de fait, mon appréciation de l'affaire, est qu'elle dépend entièrement de la décision que pourra prendre Sa Majesté relativement à l'Église épiscopale du Bas-Canada, à ce point que je considère qu'il est inutile pour moi de faire autre chose que de transmettre l'exposé de Sa Seigneurie pour qu'il soit soumis à l'examen de Sa Majesté, persuadé en même temps que le caractère élevé de l'évêque et l'appui qu'il n'a pas cessé de donner au gouvernement exécutif de la province, donneront une importance considérable à tout ce qu'il pourra suggérer pour la meilleure gouverne et l'établissement des affaires ecclésiastiques dans ce diocèse.

Relativement au clergé catholique romain du Bas-Canada, il est nécessaire que je dise à Votre Seigneurie que, autant que je puis le savoir, aucun représentant de Sa Majesté dans cette province n'a exercé jusqu'ici d'autorité ou d'intervention à son sujet, c'est pourquoi j'ai cru opportun pour le moment de laisser toutes choses le concernant dans l'état où je les ai trouvées. Ayant, dans la dépêche marquée séparée et secrète que j'adressais à Sa Seigneurie le duc de Portland, le 1er novembre 1800 (Q. 85. p. 228), parlé au long de la véritable position du clergé catholique romain du Bas-Canada, je demande la liberté, dans la présente occasion, de renvoyer Votre Seigneurie à cette dépêche.

J'ai l'honneur d'être, milord,

de Votre Seigneurie le très obéissant et très humble serviteur
ROBT. S. MILNES.

N° 2.—L'ÉVÊQUE ANGLICAN DE QUÉBEC AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 92, page 253).

SANSBRUIT, 6 juin 1803.

MONSIEUR,—Ce n'est pas sans hésitation que je viens en ce moment appeler l'attention de Votre Excellence sur la position des affaires ecclésiastiques dans cette province, non pas que j'aie des doutes sur l'importance ou l'urgence des diverses choses que je désire vous soumettre, mais parce que le moment où la munificence de Sa Majesté est considérablement mise à profit pour compléter une église métropolitaine à Québec peut sembler mal choisi pour solliciter une distinction plus élevée et une plus grande protection.

Mais après avoir mûri le sujet sous ses divers aspects, et après avoir pesé, à la suite des meilleures délibérations possibles, son influence politique comme son influence religieuse et morale, sur les intérêts généraux des sujets de Sa Majesté

dans cette province, je me crois tenu, par un devoir d'ordre supérieur, de surmonter mes scrupules et de soumettre à l'examen de Votre Excellence les diverses questions dont l'importance me semble la plus immédiate.

Les institutions qui ont été successivement données au représentants de Sa Majesté (du moins celles dont j'ai eu connaissance), les mesures prises par le parlement pour le maintien d'un clergé protestant à l'avenir, l'érection de ces provinces en un évêché, et l'assurance qu'on a donnée à l'évêque lors de sa nomination à ce siège, ont témoigné, avec une décision uniforme, des intentions du gouvernement de Sa Majesté à l'endroit de l'établissement réel de l'Eglise d'Angleterre ici.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer à Votre Excellence que ce dont on a eu ainsi l'intention évidente n'a été jusqu'ici que très imparfaitement réalisé.

Comparée aux fortes organisations, aux revenus considérables et aux pouvoirs et privilèges étendus de l'Eglise de Rome, l'Eglise d'Angleterre tombe tout simplement au rang d'une secte tolérée, n'ayant en ce moment pas un schelling de revenu qu'elle peut convenablement appeler le sien; sans lois pour contrôler la conduite de ses propres membres, ou même pour régler les délibérations ordinaires des chapitres et des marguilliers; sans dispositions pour l'organisation ou la gouverne des délibérations nécessaires d'une cour ou pouvoir ecclésiastique afin de faire exécuter ses décisions. Et ce qui est pis encore, et ce qui ne peut qu'alarmer et affliger l'esprit de tout homme sérieux et réfléchi, sans un clergé qui, soit par son nombre suffisant pour les besoins de l'Etat, ou par un droit reconnu, ou par une autorité légitime, puisse maintenir sa propre utilité ou la dignité d'une église épiscopale.

Je sais très bien, monsieur, que c'est au parlement provincial que nous devons nous adresser pour obtenir ces lois et ces règlements locaux dont je parle plus haut. Mais vouloir critiquer ce corps injustement, je puis bien dire que constitué comme il est en ce moment, l'Eglise d'Angleterre ne doit pas en attendre un aide quelque peu important, à moins que, d'abord, on ne relève l'Eglise de la prostration où elle se trouve présentement,—et qu'elle ne puise dans l'autorité voulue la force qui seule peut lui donner sa prépondérance constitutionnelle, comme religion établie du pays, ses droits étant immédiatement clairement déterminés et légalement garantis.

Diverses circonstances sur lesquelles Votre Excellence possède des renseignements complets et dans les détails desquelles il n'est pas, partout, nécessaire ou opportun d'entrer, justifieront, je crois, ce langage.

Je vais exposer les questions qui me semblent mériter plus particulièrement une attention immédiate.

Et d'abord, je prendrai la liberté de faire comprendre la nécessité qu'il y a de déterminer si l'église qu'on est à construire à Québec en ce moment doit être considérée comme une église réellement métropolitaine ou simplement comme une église paroissiale; si elle peut être raisonnablement laissée sans chapitre, sans avoir une part de cette dignité qui doit lui donner un caractère raisonnable?

Au cas où elle serait simplement une église paroissiale, si l'intention d'établir réellement l'Eglise d'Angleterre en Canada et de maintenir un évêché, ne semblera pas en réalité totalement abandonnée.

Enumérer les nombreux avantages que le pays retirerait de cette fondation me mènerait trop loin.

Je n'en mentionnerai qu'un ou deux d'une importance majeure. Mais je prendrai d'abord la liberté de faire remarquer à Votre Excellence qu'il ne s'agit pas seulement dans cette question des intérêts des habitants protestants de Québec, de Montréal, des Trois-Rivières, de William-Henry, et des colons des nouveaux townships (ces derniers s'élevant déjà à plusieurs milliers [annexe A] et augmentant rapidement)—tout importants que ces intérêts soient—mais bien aussi de ceux de toute la province du Haut-Canada, qui est au moins également intéressée dans l'issue d'une telle organisation.

Dans les deux provinces la plupart des sujets de Sa Majesté sont des dissidents; et parmi ceux-ci il existe un grand nombre de sectes diverses. J'exprime non seulement ma propre opinion, mais celle d'un bon nombre des personnes les mieux informées dans les deux provinces lorsque je dis qu'une organisation efficace et digne de l'Eglise d'Angleterre aurait pour résultat la réunion presque totale des dissidents

dans son giron. Je n'ai pas besoin de faire des commentaires sur cette union; je ne dis rien de ses bienfaits religieux, quelque grands qu'ils doivent être. Ses avantages politiques, dans des temps comme ceux-ci, seraient incalculables. Sa Majesté ne pourrait avoir de liens plus sûrs pour l'allégeance et la fidélité de ses sujets, dans ces provinces éloignées.

Un autre avantage important serait d'avoir les moyens de se procurer le nombre d'ecclésiastiques (*clergy*) nécessaires.

Où il n'y a pas d'espoir d'avancement on ne peut guère avoir l'espoir d'obtenir les services d'hommes capables et dignes. On n'engagera pas facilement des ministres respectables et utiles de notre Église à passer leur vie dans les solitudes de ce pays sans une perspective de ne jamais atteindre des positions plus convenables et plus honorables que pourront mériter leurs travaux et leurs vertus.

Ce zèle primitif qui pouvait déterminer des hommes à dire complètement adieu à tout bien-être de la vie pour se consacrer à la propagation de la véritable religion se trouve, je le crains, rarement parmi nous. Je n'ai peut-être pas eu, du moins, la bonne fortune de le trouver. Mais la difficulté d'avoir des ministres pour la nouvelle colonie disparaîtrait, je crois, entièrement si une organisation libérale et convenable de l'Église leur offrait un espoir raisonnable de recueillir de justes émoluments et une distinction honorable comme récompense de l'accomplissement exemplaire et méritoire de leurs devoirs.

Lorsqu'on arrivera à examiner cette question j'espère que l'on tiendra compte aussi du fait que, dans le présent état de la société, la dignité de la religion même, comme le caractère de l'Église, est compromise, lorsque ses principaux ministres sont trop gênés dans leurs revenus.

Votre Excellence verra, j'en suis persuadé, que les appointements des curés (*rectors*) de Québec et de Montréal sont aujourd'hui beaucoup trop faibles. Ils n'ont jamais été augmentés depuis qu'on les a établis la première fois, bien que le prix de nombre d'articles nécessaires à la vie soit aujourd'hui trois fois plus élevé qu'il ne l'était dans le temps.

Deux cents louis par année est une somme très insuffisante pour maintenir le rang élevé que les *rectors* de la capitale de cette province et la riche et florissante ville de Montréal doivent incontestablement occuper dans la société.

Le nombre des pauvres dans ces deux villes, et auxquels les lois ne pourvoient pas, consituent une lourde charge sur la charité des ministres d'une religion bienfaisante, charge qui, dans le cas dont on s'occupe, fait l'objet d'attentions suivies, ainsi que la chose est bien connue. Le service des deux paroisses est très lourd, trop pour un homme quelque peu avancé en âge; et on ne pourrait obtenir l'aide d'un vicaire pour moins de la moitié des appointements du curé.

Je crois que les appointements de la cure des Trois-Rivières, qui sont égaux à ceux de Québec et de Montréal, suffisent pour le moment, mais les appointements de la cure de William Henry, qui ne sont que de £100 par année, sont assurément trop bas.

Je parlerai ensuite de la juridiction de l'évêque.

Les procédés qui ont récemment eu lieu dans la cour du banc du roi, à Montréal, dans une cause contre le révérend M. Tunstall, accusé de cruauté envers sa femme, (cause suivie d'une pétition des principaux paroissiens pour son expulsion de la cure), l'ont trouvé coupable d'une inconduite tellement monstrueuse qu'elle a nécessité la censure de l'évêque et exigé la décision d'autorité d'une cour ecclésiastique. Votre Excellence, dans cette circonstance, a constaté les difficultés qui ont surgi contre l'organisation de ce tribunal, et la situation pénible à laquelle l'évêque aurait été réduit n'eût-il heureusement trouvé une source dans le concours et l'appui de Votre Excellence.

Des circonstances d'une complication pire ont menacé de faire surgir depuis des difficultés encore plus grandes.

Les avocats dans les cours temporelles sont, de fait, dans ce pays, en vertu de leur commission, des procureurs, mais pour un greffier ou tout autre fonctionnaire inférieur de la cour, il n'existe pas présentement de disposition.

Ceci semble mériter qu'on s'en occupe.

Si l'organisation de l'Église avait lieu, je proposerais que l'évêque, le doyen (*dean*) et le chapitre, en leur adjoignant quelques autres ministres, fussent constitués en corporation dans le but de prendre à l'avenir la surintendance et l'administration des terres réservées pour l'Église; la disposition totale des fonds provenant de ces terres étant laissée au gouverneur et au conseil des provinces respectives.

Permettez-moi d'ajouter de plus, que, si on concédait à l'évêché et au chapitre une partie des terres incultes de la couronne, il en résulterait, ainsi que je le crois humblement, des avantages considérables et généraux, en réduisant en proportion les appointements qu'on donne ou qu'on peut donner à l'un ou à l'autre à même ce fonds extraordinaire de l'année ou autrement.

En hasardant une suggestion comme celle-ci, après les amples moyens auxquels a pourvu le parlement pour le soutien d'un clergé protestant, je crains que mes motifs puissent paraître moins désintéressés qu'ils ne le devraient être, ou qu'ils ne sont en réalité. Cependant cette idée disparaîtra, je crois, si l'on tient compte du fait que le revenu devant provenir des terres réservées est complètement futur; qu'il doit s'écouler un certain temps avant qu'il puisse devenir quelque peu considérable; que le présent état de dépendance de l'Église n'est pas propre à donner la solidité requise à la religion épiscopale et à lui apporter le respect convenable; que les concessions qu'on pourrait faire ne seraient pas ultérieurement en proportions avec toutes les possessions de l'Église, et qu'on n'entend pas par là augmenter le revenu réel d'aucun individu.

Je suis peiné d'être obligé de prendre tant de temps de Votre Excellence.

Je tais nombre de choses qui me semblent cependant dignes de votre attention, mais il me reste à parler d'une question qui, bien que je l'aborde avec peine parce que je puis paraître encore personnellement intéressé, semble avoir des conséquences de plus en plus grandes, dont l'importance et la portée sont telles que je crois de mon devoir d'en recommander humblement mais sérieusement l'étude à Votre Excellence.

En 1793 il a plu à Sa Majesté d'ériger ces provinces et leurs dépendances en évêché devant être appelé à l'avenir (lettres patentes) "évêché de Québec." Sous l'empire d'actes successifs de son gouvernement, il lui a plu de pourvoir à "l'établissement de l'Église d'Angleterre tant en principe qu'en pratique," et pour le maintien de son clergé à l'avenir.

Sa Majesté a semblé avoir l'intention d'accorder à ses sujets de l'Église romaine "une tolérance du libre exercice de leur religion, mais sans les pouvoirs et privilèges comme Église établie, car c'est une préférence que Sa Majesté a jugé n'appartenir qu'à l'Église d'Angleterre seule."

Se réservant sa juste suprématie, il a plu à Sa Majesté de "défendre sous des peines très rigoureuses tous recours à une correspondance avec un pouvoir ecclésiastique étranger de telle nature ou sorte que ce soit;" de prohiber "l'exercice d'un pouvoir épiscopal ou vicarial, dans la province, par une personne professant la religion de l'Église de Rome, n'en exceptant que ceux qui sont essentiellement et indispensablement nécessaires au libre exercice de la religion romaine, et cela non sans une licence ou permission du gouverneur au gré et au bon plaisir de Sa Majesté;" d'ordonner "que nulle personne ne recevra les ordres sacrés, ou n'aura charge d'âmes sans un permis du gouverneur," et "que tout droit ou prétention d'une personne quelconque, autre que Sa Majesté, de présenter ou de nommer à un bénéfice vacant (l'exercice des droits civils excepté) sera aboli.

Mais quel état de chose Votre Excellence a-t-elle trouvé en vérité et de fait?

"Le supérieur de l'Église de Rome" (car je comprends que tel est son nom légitime et convenable) exerce réellement tous les pouvoirs et privilèges de l'autorité épiscopale la plus entière, sous l'empire de laquelle il visite, non seulement cette province ou celle du Haut-Canada, mais aussi les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

C'est sous l'empire de la sanction immédiate d'une bulle du pape que son coadjuteur et lui entrent dans l'exercice de leurs fonctions épiscopales. Si je le comprends il choisit, sans aucun permis du représentant de Sa Majesté ou sans le consulter, celui qu'il juge à propos pour les ordres sacrés et le soin des âmes.

Si je suis bien informé, il dispose absolument de tout le patronage de son immense diocèse; et depuis l'installation de prêtres immigrants français (annexe B) dans cette province, il a décidé de s'arroger pour *lui-même*, dans les documents publics, non seulement le titre "d'évêque de Québec," mais aussi d'y ajouter le magnifique qualificatif de "Monseigneur Sa Grandeur le révérendissime et illustrissime." (C) Son coadjuteur porte l'habit et prend le rang d'un évêque et reçoit aussi le titre de Monseigneur.

Des livres (D) en anglais comme en français, qui inculquent les doctrines et la discipline de l'Eglise de Rome, sont annoncés publiquement, sous son autorité, "à l'usage du diocèse de Québec."

Je suis loin de désirer que le clergé catholique romain soit dépouillé d'aucun des privilèges qui lui ont été concédés si libéralement pour le libre exercice de son culte, ou de toute indulgence raisonnable dont il jouit; je préférerais plutôt souhaiter, si j'en avais la permission, que l'indemnité que le supérieur reçoit du gouvernement fût plus en accord avec la haute munificence de Sa Majesté. Mais si en outre de son pouvoir et de son influence extraordinaire il lui est permis de continuer cette dignité de haut ton, il est naturel de se demander ce que devient l'établissement de l'Eglise d'Angleterre? Si l'évêque romain est reconnu comme étant "l'évêque de Québec," que devient le diocèse que Sa Majesté a solennellement créé et de l'évêque qu'il lui a plu de nommer? Autoriser l'établissement de deux évêques du même diocèse, de professions religieuses différentes, serait un solécisme en forme de gouvernement ecclésiastique qui, je crois, n'a jamais existé dans le monde chrétien; tenter l'*union* d'Eglises différentes avec l'Etat serait, je le crains fort, une expérience dans la science du gouvernement pas moins dangereuse que nouvelle.

Si on permettait à tout ce qu'on s'est ainsi arrogé d'une manière injustifiable de se continuer et que, par cette permission, cet état de chose dut virtuellement recevoir la sanction du gouvernement de Sa Majesté, ce serait une faveur qui, et je le dis humblement et respectueusement, me semblerait contraire aux lois et à la constitution de notre pays; ce serait mettre "l'évêque du pape" (car tel il est) au-dessus de celui du roi; ce serait, à mon humble avis, faire tout ce qui peut se faire pour perpétuer le règne de l'erreur, et établir l'empire de la superstition; et, conséquemment, ce serait accorder aux Canadiens une faveur plus préjudiciable à eux-mêmes qu'aux habitants anglais; car tout ce qui peut tendre à amener petit à petit une réforme de l'Eglise romaine serait le plus grand bienfait que pourraient recevoir les Canadiens.

Je conjure Votre Excellence de ne pas me croire sous l'influence d'un sentiment dénué de tolérance et de charité dans ce que j'ai dit ici; je suis certes trop attaché à l'Eglise d'Angleterre par principe et pas moins par expérience, pour ne pas insister ici sur la pureté supérieure de sa foi et de ses doctrines; je la crois l'amie la meilleure de la tranquillité et du bonheur des gouvernants et des gouvernés, de toutes celles qui existent dans le monde.

C'est mon devoir impérieux de veiller à ses intérêts. Je fais maintenant ce qui doit être de ma part un dernier appel en sa faveur; j'ai l'honneur de faire cet appel à ceux qui peuvent parfaitement le juger et qui l'accepteront loyalement. C'est pourquoi, tout en déclarant de nouveau n'avoir aucun désir de voir l'Eglise romaine dépouillée de tout privilège qu'on peut juger nécessaire à la tolérance complète et libérale de son culte, je n'hésite pas à conclure qu'à moins d'appliquer un remède immédiat et efficace aux abus qui se sont graduellement introduits, à moins que l'état positif et la situation relative, à la fois, de l'Eglise d'Angleterre, dans ce pays, ne soient incessamment et radicalement changés, tout espoir de maintenir l'établissement de cette Eglise sera, à mon avis, irrévocablement perdu.

L'Eglise catholique romaine sera, à toute fin que de droit, la religion établie du pays; bien que déclinant comme elle semble le faire, dans d'autres parties du monde, elle trouvera ici non seulement un asile sûr, elle sera élevée à la prééminence et assise sur les bases les plus larges et les plus solides.

Telle est, monsieur, mon opinion arrêtée, après une réflexion longue et sans préjugés, je crois, sur cette question.

J'ai cru de mon devoir de la dire en termes explicites. Mais ces observations comme les mesures que j'ai osé suggérer, sont soumises avec le plus profond respect, à la sagesse de Votre Excellence. Et, avec la forte conviction que tout ce qui semblera toucher aux intérêts véritables, présents et futurs, du peuple confié à vos soins, ne sera pas jugé indigne de votre attention favorable,

J'ai l'honneur d'être, avec le plus grand respect, monsieur,
de Votre Excellence le très obéissant et très humble serviteur,
J. QUÉBEC.

Annexe (A).

D'après un calcul raisonnable, le nombre des colons dans les nouveaux townships peut être porté de onze à quinze mille. Et lorsqu'on songe qu'il y a présentement treize cent mille acres sous patente, et qu'il y en aura bientôt deux millions de plus, il doit être évident qu'à une époque pas très éloignée, les protestants dans cette province dépasseront en nombre les papistes.

Relativement au Haut-Canada j'ai raison de croire d'après des renseignements dignes de confiance que la population de cette province est de soixante à quatre-vingt mille, et que tous les ans il y arrive cinq cents familles.

Annexe (B).

J'ai examiné avec soin la *Gazette* de Québec depuis la fin de l'année 1793, et je ne trouve aucun exemple où les évêques mêmes aient pris ces titres avant la publication du sermon du coadjuteur, en janvier 1799. De fait, en juin 1794, M. Gragé, un Français, relatant la mort de M. Brian "ancien évêque de Québec," un Français aussi lui, dans la *Gazette*, l'appelle "l'illustrissime et révérendissime père en Dieu," et M. Desjardins, un émigré français, à la mort de M. Hubert, fait la même chose. Mais je parle de l'adoption de ces titres et du nom de diocèse que font les évêques mêmes.

Quant aux livres français annoncés avec la sanction de l'autorité "à l'usage du diocèse de Québec," je n'en trouve pas d'exemple avant septembre 1800, et, quant aux livres anglais "à l'usage du diocèse de Québec," avant novembre de la même année. A venir jusqu'en juillet 1796, ils disaient "pour l'usage des congréganistes"; en février 1800, tout simplement "avec approbation."

Les extraits ci-joints de la *Gazette* de Québec, du 15 avril 1802, et d'un supplément de la même date à peu près, donneront une idée de la façon dont on fait les choses maintenant :—

Annexe (C).

Récemment Publié
& à vendre à la Nouvelle Imprimerie
Une Nouvelle Edition

Des Epîtres & Evangiles des Dimanches & Fêtes de l'année, de l'avent, du Carême et des autres grandes Fêtes, avec de courtes réflexions.

L'Imprimeur a cru devoir se borner à donner ici seulement l'approbation de *Sa Grandeur l'Evêque de Québec* pour faire connaître le mérite et l'utilité de ce livre, dont la rareté dans ce pays l'a engagé à entreprendre l'impression à gros frais; Se reposant sur le zèle des Messieurs du Clergé à répandre cet ouvrage parmi les Fidèles pour lui en assurer le débit.

Approbation
de Monseigneur, l'illustrissime & Révérendissime, Pierre Denaut, Evêque de Québec.

Nous approuvons la présente Edition des Epitres & Evangiles des Dimanches & Fêtes de l'année avec de courtes réflexions, Nous en recommandons la lecture assidue à tous les fidèles de Notre Diocèse. Notre intention est qu'on en fasse usage dans les Ecoles & Catéchismes, afin d'accoutumer de bonne heure les enfants de l'Eglise à goûter la céleste nourriture qu'elle leur présente en ce livre divin.

† P. Evêque de Québec.

Annexe (D).

Le Processional romain à l'usage du diocèse de Québec, avec une méthode de plainchant, même format pour accompagner le graduel et l'antiphonaire.

Grands Catéchismes à l'usage du diocèse de Québec, Petits Catéchismes à l'usage du diocèse de Québec.

An Abridgement of Christian Doctrine "for the use of the Diocese of Québec."

The True Catholic's Companion, containing the Holidays of Obligation throughout the "Diocese of Québec," &c., and an Abridgement of the Douay Catechism.

N^o 3.—LORD HOBART AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES.

(*Archives canadiennes, série Q., vol. 92, p. 275.*)

DOWNING STREET, 9 janvier 1804.

MONSIEUR,—Après un examen minutieux des importants sujets dont parle la communication de l'évêque de Québec, que contenait votre dépêche n^o 65, j'ai l'honneur de vous dire qu'avec tout le désir d'apporter une juste attention aux suggestions d'un personnage aussi distingué, on n'a pas jugé à propos, dans les circonstances présentes, de recommander qu'on agite toute question qui pourrait être de nature à provoquer des différends entre les chefs de l'Eglise protestante et de l'Eglise catholique romaine, et il est en conséquence très à désirer que vous fassiez remarquer aux deux évêques combien il convient de s'abstenir de tous actes qui pourraient avoir l'effet de créer un malaise mutuel, ou de l'irritation dans l'esprit du clergé ou des personnes qui professent les religions qu'ils dirigent respectivement.

Il sera de la plus haute opportunité que vous signifiez à l'évêque catholique qu'il ne convient pas d'assumer de nouveaux titres ou d'exercer des pouvoirs additionnels; et il serait bon que vous lui fassiez comprendre que, bien que des ordres exprès n'aient pas été donnés à ce sujet, on s'attend à ce que, si on s'en est arrogé récemment on ne devra pas persévérer à les conserver.

On devra aussi rappeler aux prêtres immigrants français que leur séjour en Canada n'est qu'à titre de tolérance, et c'est conséquemment une autre raison pour eux d'observer la plus grande circonspection dans leurs procédés, car ils doivent comprendre que l'indulgence avec laquelle le gouvernement britannique les a traités peut être retirée s'ils s'en rendaient indignes par quelque chose de répréhensible dans leur conduite.

L'évêque de Québec a justement fait saisir l'avantage de réunir tous les protestants dissidents du Haut et du Bas-Canada dans le giron de l'Eglise d'Angleterre, On croit comprendre que les protestants du Bas-Canada demeurent dans les villes, tandis que la population du Haut-Canada, en grande partie des protestants, est évalué à soixante ou quatre-vingt mille âmes, avec l'arrivée d'un nombre considérable de familles tous les ans. Il se présente une question relativement à la politique relative à l'établissement du siège de l'Eglise protestante et la résidence de l'évêque dans la province dont je parle. Sur ce point, je vous prie de me dire ce que vous en pensez et ce que pense l'évêque que, naturellement, vous consulterez.

Je dois vous demander d'obtenir et de me transmettre, pour l'information de Sa Majesté, un rapport des revenus des cures dans le Bas-Canada, indiquant non seulement les appointements nominaux, mais aussi, en tant que vous pourrez vous en assurer, un état des recettes réelles que les divers titulaires retirent de leur charge.

J'ai étudié avec l'attention qu'elle mérite à si juste titre votre dépêche au duc de Portland, du 1er novembre 1800, et je recevrai de vous avec plaisir tout nouveau renseignement sur les questions dont vous parlez, et particulièrement jusqu'à quel point il y a eu modification dans le Bas-Canada, depuis cette période, relativement au clergé catholique romain.

Le profit de fonder et de doter une grande institution pour l'instruction supérieure, et dont on vous a autorisé de commencer l'exécution par l'érection de sémi-

naires à Québec et à Montréal, contribuera beaucoup à faire promouvoir les idées que suggère l'évêque de Québec.

Relativement aux diverses autres matières qui, dit-il, intéressent hautement l'établissement de l'Eglise protestante en Canada, il semble opportun de suspendre toute décision à leur endroit jusqu'à ce qu'une occasion plus favorable se présente.

N^o 4.—CONVERSATION ENTRE MGR. PLESSIS ET LE PROCUREUR GÉNÉRAL SEWELL.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 97, p. 175.)

Premier rapport.

A Son Excellence sir ROBERT SHORE MILNES, baronnet, lieutenant-gouverneur de la province du Bas-Canada, etc., etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,—

Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de rapporter à Votre Excellence la conversation qui a eu lieu hier entre le révérend M. Plessis, évêque titulaire catholique romain de Carrothe*, et moi sur l'état actuel de l'Eglise de Rome. Voici, à l'exception de quelques remarques sur des sujets indifférents, quel a été le dialogue.

Plessis. J'ai récemment parlé au gouverneur de l'Etat actuel de notre Eglise et il m'a renvoyé à vous à ce sujet.

Le procureur général. Le gouverneur m'a permis de vous exprimer mes propres sentiments particuliers sur cette question; vous pouvez me demander ce que je pense et je vous répondrai franchement. Mais avant de formuler ce que j'ai à dire, permettez-moi d'observer que la question est de la dernière importance pour votre Eglise, comme elle est importante, je l'admets aussi, pour le gouvernement. Il est de première nécessité pour vous d'avoir les moyens de protéger votre Eglise, et pour le gouvernement d'avoir une bonne entente avec les ministres d'une Eglise qu'il a reconnu par l'acte de Québec, et de les avoir en même temps sous son contrôle. Laissez-moi aussi remarquer que le gouvernement, ayant permis le libre exercice de la religion catholique romaine, devrait aussi reconnaître ses ministres, mais non pas toutefois aux dépens des droits du roi ou de l'Eglise épiscopale. Vous ne pouvez espérer, et jamais obtenir, quoi que ce soit qui ne soit pas conforme aux droits de la couronne, et le gouvernement ne peut jamais vous accorder ce qu'il refuse à l'Eglise d'Angleterre.

Plessis. Votre position peut être juste. Le gouverneur est d'avis que les évêques agissent sous l'empire de la commission du roi, et je n'y vois pas d'objection.

Le procureur général. Voici le principe sur lequel je me base: je n'interviendrais pas dans vos affaires purement spirituelles; mais dans toutes les affaires temporelles ou mixtes, je vous soumettrais à l'autorité du roi. Il y a, je crois, des difficultés des deux côtés; d'un côté la couronne ne consentira jamais à ce que vous vous émancipiez de son pouvoir, et elle ne vous donnera jamais plus que les droits de l'Eglise d'Angleterre, qui a gouverné avec la constitution, et dont le pouvoir, tout restreint qu'il soit, est très utile aux intérêts généraux de l'Etat; de l'autre votre évêque aura de la répugnance à abandonner ce qu'il croit être son droit, je veux particulièrement parler de la nomination aux cures; il devra cependant le faire, car nul pouvoir de ce genre n'est conféré aux évêques d'Angleterre, et si on le permettait ce serait très dangereux.

Plessis. Vous avez dit: ce qu'il croit être son droit; pourquoi?

Le procureur général. Le statut de la 1^{re} année du règne d'Elizabeth, chap. 1, adopté pour les possessions que la couronne avait alors ou qu'elle pourrait acquérir dans la suite, explique ce que je veux dire. Mais je ne cacherais pas ma pensée, la voici: l'évêque n'a pas de *pouvoir*, et je serai heureux de vous exposer un autre jour

* Evêque *in partibus* de Carrothe en Palestine.

les raisons qui motivent cette manière de voir, s'il résulte quelque chose de cette conversation.

Plessis. Je connais le statut 1 Eliz., mais j'avoue que je ne savais pas qu'on l'étendait aux possessions que la couronne pourrait acquérir dans la suite.

Le procureur général. Il s'y applique assurément. Il fût adopté à l'époque où l'Angleterre avait toute raison d'être mécontente de la religion catholique romaine, immédiatement après la mort de Marie; la loi émancipait tous les sujets anglais du pouvoir du pape en tout temps et lieu.

Plessis. Si Marie avait suivi le conseil du cardinal Pole, la loi n'aurait jamais été adoptée; elle ne se serait pas alors discréditée elle-même et sa religion par ses cruautés.

Le procureur général. Qu'il l'ait influencée ou non, la conduite de Marie a contribué à l'établissement de la réforme sur des bases très fermes, et fondre heureusement l'Eglise et l'Etat d'Angleterre comme ils le sont maintenant.

Plessis. Comment les curés (*rectors*) sont-ils nommés en Angleterre?

Le procureur général. Là où le roi est patron, et il l'est de tous les bénéfices qui ne sont pas en la possession d'individus, il présente l'ecclésiastique à l'évêque, qui, s'il n'y a pas de raison légale de refus, installe le clerc présenté. S'il y a raison légale, il les expose au roi, et si le roi est satisfait il en présente un autre, et sinon il émane un bref qui enjoint à l'évêque de présenter la raison de refus devant les tribunaux du roi, qui instruisent le mérite du refus et le déclare bon ou mauvais selon la loi; je mettrais votre Eglise sur ce pied.

Plessis. Le roi deviendrait alors le collateur de chaque bénéfice. Le roi de France était le collateur des charges consistoriales mais non des cures.

Le procureur général. Il l'était d'un grand nombre de curés, mais pas de tous, parce que nombre de ses sujets, laïques comme ecclésiastiques, étaient les patrons.

Plessis. L'évêque ne devrait pas être tenu de déclarer la cause de son refus. En France, lorsque le patron était un laïque, il était tenu de présenter successivement cinq clercs avant que l'évêque ne fut obligé de donner une raison quelconque de son refus. Lorsque le sixième était présenté, il lui fallait déclarer la cause de son refus. Si le patron était un ecclésiastique il donnait la raison de son refus à la présentation du troisième.

Le procureur général. Nulle de ces règles ne s'appliquait au roi. Je crois pouvoir vous le démontrer à votre satisfaction. Il ne serait pas convenable de refuser la présentation du souverain, sans raison, et, d'un autre côté, un évêque ne devrait jamais avoir honte de dire la raison de son refus en aucun cas.

Plessis. Les présentations faites par la couronne sont d'accord avec les dogmes de l'Eglise d'Angleterre, mais elles ne le sont pas avec les nôtres. Ce serait contraire à nos devoirs spirituels. Les évêques en France ont toujours fait les nominations aux cures de leurs diocèses; dans le dernier concordat fait entre le Souverain Pontife et Bonaparte, leur droit de faire ces nominations est reconnu.

Le procureur général. Je ne dirai rien de Bonaparte et du Pape, sauf que le premier n'est pas, Dieu merci, un exemple pour nous. Mais je nie formellement qu'il est contraire aux principes d'accepter une nomination de la couronne. C'était d'habitude journalière en France non seulement quant à la couronne, mais même quant aux patrons particuliers de toutes catégories. Je ne suis pas catholique, mais mon devoir professionnel m'a amené à bien peser cette objection d'après vos propres principes. Ma réponse est très courte: l'évêque fait d'abord l'ordination, ce qui donne les qualités requises à l'ecclésiastique pour prendre la cure; le prélat et non la couronne fait le prêtre, la couronne ne fait que choisir dans votre clergé la personne qu'elle juge convenable pour la nomination, et s'il n'y a pas de raison d'abrogation, l'évêque lui confie tout ce qui est nécessaire pour la mettre en état de remplir les fonctions de sa cure. Le choix réciproque de la personne, d'abord par l'évêque pour la prêtrise et en second lieu par la couronne pour la cure, maintient une juste balance entre les deux.

Plessis. Dans notre église certains ordres donnent à l'individu le pouvoir de dire la messe, d'autres confessent, et d'autres ordres ne sont que conventionnels.

Le procureur général. Permettez-moi de vous interrompre. Lorsque la couronne nomme une personne qui n'est pas assez avancée dans les ordres pour la nomination qu'elle reçoit, l'évêque à une raison légale de refuser.

Plessis. Si les rois font les nominations dans tous les cas, l'évêque ne pourra jamais faire avancer un pasteur fidèle.

Le procureur général. L'évêque, une fois reconnu le *chef de son département*, le sera de fait. Vous connaissez l'*attention* qu'on a toujours portée et qu'on portera toujours aux *chefs* de départements dans notre gouvernement. Les représentations de l'évêque au gouvernement en pareil cas assureraient la promotion de la personne qu'il désire faire avancer.

Plessis. Votre évêque a assurément un plus grand pouvoir. La *Gazette* nous a annoncé dernièrement qu'il a donné une cure à M. Rudd à William-Henry.

Le procureur général. La *Gazette* est assurément le journal du roi, et, *généralement*, ce qu'elle contient est digne de foi, et il en est ainsi dans ce cas. M. Rudd a été nommé à William-Henry, mais c'est le gouverneur et non l'évêque qui l'a nommé. Soyez assuré que toutes les cures de l'Eglise d'Angleterre dans cette province relèvent du roi.

Plessis. Les gouverneurs ne prêtent pas toujours attention aux recommandations qu'ils reçoivent. Je me rappelle que le juge en chef Osgoode s'est fortement plaint de ce que M. Perrault a été nommé protonotaire de la cour du banc du roi, contrairement à sa recommandation.

Le procureur général. Les plaintes de M. Osgoode confirment ce que je dis. La conduite qu'on a tenue à son égard était une exception à la règle générale, et il s'en est plaint conséquemment.

Plessis. Le gouvernement général de notre Eglise est autocratique, mais le gouvernement d'un évêque est monarchique. Il a le pouvoir de faire des *règlements* auxquels on doit obéir. Vous n'admettez probablement pas cette position.

Le procureur général. Le pouvoir d'un évêque s'étend à la mise en vigueur, par ses *règlements*, des principes généraux de gouvernement adoptés par l'Eglise. Il ne peut légiférer, il ne peut qu'exiger obéissance de tout ce qui est déjà décrété aux canons et aux lois municipales du pays.

Plessis. C'est vrai, mais nos canons sont différents, très différents des vôtres.

Le procureur général. Je ne puis admettre cela. Dans le règne de notre roi Henri VIII il fut décrété que les canons alors en vigueur et qui n'étaient pas incompatibles avec les principes de la réforme devaient continuer en vigueur jusqu'à ce qu'on en eût fait une révision, ce qui n'a jamais eu lieu, de sorte que l'Eglise d'Angleterre est aujourd'hui régie par les canons en vigueur avant la réforme, lesquels constituent la partie la plus considérable et la plus essentielle des canons qui gouvernent l'Eglise de Rome.

Plessis. Vous faites erreur; votre Eglise, par exemple, ne reconnaît pas les canons promulgués par le concile de Trente.

Le procureur général. L'Eglise anglicane ne les reconnaît certainement pas.

Plessis. Cependant les canons du concile de Trente étaient certainement en vigueur en France.

Le procureur général. Oui, la plus grande partie, mais c'est parce que les rois de France les ont promulgués dans les ordonnances. De ce côté, vous ne pouvez souffrir, car ces ordonnances sont aujourd'hui parties constituantes de la loi municipale du Canada.

Plessis. J'ai vu une fois entre les mains de M. Ryland (le secrétaire du gouverneur) les instructions du roi, où il est dit qu'aucun prêtre ne pourra être enlevé de sa cure à moins d'avoir préalablement été trouvé coupable de félonie dans une des cours de Sa Majesté. Il peut y avoir des circonstances où un prêtre devrait être déplacé sans être cependant coupable de félonie. Les difficultés seraient moindres si l'évêque avait juridiction sur son clergé, officialité qui ne sera peut-être jamais accordée.

Le procureur général. Je vous ai déjà prié de croire que, dans tout ce que je dis, j'exprime mes propres sentiments particuliers et rien de plus. Cette remarque faite, je n'hésite pas à dire que le gouvernement devrait, par politique, donner à l'évêque

une juridiction sur son clergé, soumise toujours au contrôle de la cour du banc du roi, et à l'opération des brefs de prohibition et d'appel. Le tribunal des évêques en Angleterre est soumis à la cour du banc du roi.

Plessis. Si le bref de prohibition est semblable à l'appel comme d'abus, en France, il ne restera pas une ombre d'autorité à l'évêque. Tous les actes d'un évêque étaient en définitive réputés abus de son autorité, en France, et constamment mis de côté par les parlements.

Le procureur général. Le bref de prohibition est très différent du bref comme d'abus. Par ce bref toutes les questions sont examinées à nouveau tant en fait qu'en droit. Le bref de prohibition est un bref de prorogation qui émane de la cour du banc du roi pour empêcher les tribunaux ecclésiastiques et autres tribunaux inférieurs de procéder dans des causes portées devant elles et dans lesquelles ils n'ont pas juridiction ou dans lesquelles ils procèdent contrairement à la loi. A quelle cour devrait-on en appeler est une question à examiner.

Plessis. Vous savez que présentement tous les curés sont amovibles au gré de l'évêque. Dans les premiers temps de cette colonie il en était autrement, mais dans la suite, à l'érection du séminaire de Québec, monseigneur De la Val régla les choses comme elles le sont maintenant. Si le roi fait les nominations, le curé devrait être amovible au gré de l'évêque.

Le procureur général. Je pense très différemment. L'esprit de la constitution de la colonie accorde toutes les curés durant bon plaisir nominalement, mais on sait très bien que ce bon plaisir se continue tant qu'il y a bonne conduite, et un curé (*rector*) en Angleterre ne peut être déplacé que pour sa conduite. Il me semble à propos qu'un curé devrait bien connaître ses paroissiens, et se considérer comme établi au milieu d'eux. Dans les moments difficiles un curé qui a demeuré longtemps avec son troupeau peut mieux le guider qu'un nouveau venu. La confiance mutuelle n'est pas le résultat d'une connaissance courte et transitoire; sans cela le pasteur, dans de tels moments, ne peut rien faire d'efficace. Je vous dirai aussi, franchement, que les curés qui dépendent de la volonté de l'évêque seraient peu soumis au contrôle du gouvernement. S'il en était ainsi la position du curé serait peu enviable, et vous ne pourriez pas vous attendre à ce que la meilleure catégorie de la population instruisse ses fils pour l'Eglise. Votre tribunal de l'évêque serait tout à fait inutile, et la présentation faite par la couronne une cérémonie oiseuse, si l'évêque pouvait subséquemment déplacer le curé à son gré.

Plessis. La position d'un curé avec une telle restriction serait alors meilleure que l'est présentement la position des évêques du Canada. Quant à moi, j'en ai assez, j'ai une cure qui me donne tout ce dont j'ai besoin, mais l'évêque Denaud est dans la pauvreté, il tient une cure et fait les fonctions d'un prêtre de paroisse, en contradiction directe avec les canons.

Le procureur général. Mon opinion sur ce point est complètement formée. Le gouvernement reconnaît votre religion, et en faisant de ses fonctionnaires des fonctionnaires de la couronne il devrait pourvoir à eux comme à tous les autres. L'évêque devrait avoir suffisamment pour lui permettre de vivre dans une splendeur en rapport avec son rang, et le coadjuteur recevoir des appointements en proportion.

Plessis. Je ne veux pas voir l'évêque vivre en splendeur, mais je veux le voir à l'abri des besoins. Je ne désire pas qu'il soit dans le Conseil législatif et le Conseil exécutif, mais je veux qu'en sa qualité d'ecclésiastique seulement il ait droit au rang qui lui est dû dans la société.

Le procureur général. Quand j'ai dit splendeur, je voulais dire "une splendeur convenable à son rang." J'entends par là que son revenu devrait être celui d'un gentilhomme, et égal à des dépenses convenables. De fait il n'y a rien de tel comme splendeur en Canada.

Plessis. Nous entendons la même chose. Mais cette question est très délicate. Si l'évêque touchait une pension et qu'il abandonna le droit de nommer les curés, le public n'hésiterait pas à dire qu'il a vendu son Eglise.

Le procureur général. Il est inutile d'essayer d'arrêter les clameurs du public. S'il fallait suspendre les affaires d'Etat par crainte des injures populaires, le gouvernement ne pourrait faire que très peu; les gouvernés n'approuvent que rarement.

Dans l'affaire qui nous occupe, si la question est envisagée comme elle devrait l'être, le monde devra être convaincu qu'au lieu de vous désister d'un droit vous ne vous êtes de fait jamais désisté, vous abandonnez l'ombre pour le vrai; assurément ceci est une réponse suffisante à toute déclamation vulgaire contre un évêque qui fait des conditions très avantageuses pour son Eglise, des conditions qui doivent être très satisfaisantes pour lui-même.

Plessis. Je ne sais pas, c'est son affaire.

Le procureur général. Une idée que je désire vous suggérer. Si vous n'avez jamais voulu mettre les fonctionnaires de votre Eglise sur un pied quelconque, c'est maintenant le moment. Le lieutenant-gouverneur d'aujourd'hui est un homme à principes très libéraux, il est depuis assez longtemps dans le pays pour connaître tout ce que s'y rapporte, il est très disposé à vous servir, et il est sur le point d'aller en Angleterre, où cette question doit être réglée.

Plessis. Je sais parfaitement tout cela. Quoi qu'on doive faire doit être fait maintenant.

Le procureur général. Si je dis des choses que je ne dois pas dire, vous m'excuserez, mais je suis convaincu que si vous manquez cette occasion, elle ne reviendra jamais. Il est de votre intérêt de profiter de la circonstance et d'obtenir les meilleures conditions possibles.

Plessis. Vous ne pouvez rien dire qui puisse me blesser ou m'offenser. Je considère cet entretien une conversation libre des deux côtés, dans le but d'atteindre un but très important qu'on ne peut jamais atteindre sans un langage ouvert.

Le procureur général. Je ne veux pas vous importuner davantage en ce moment.

Plessis. Je vous remercie des instants que vous m'avez consacrés. Il faut que quelque chose se fasse, et bien qu'on puisse différer dans les détails, je ne crois pas qu'on le fasse dans les grandes lignes, et si nous différons nous devons être modérés, et dans ce cas nous finirons par nous entendre. Je ne suis, toutefois, qu'un subordonné. Je dois d'abord écrire à l'évêque, et quand je saurai ce qu'il en pense je viendrai vous voir.

Le procureur général. Faites-le, mais veuillez bien vous rappeler ce que je vous ai dit, que vous ne pourrez jamais obtenir quoique ce soit qui ne soit pas compatible avec les prérogatives de la couronne, ou à tout événement un droit qu'un évêque d'Angleterre n'a pas.

Le tout respectueusement soumis par,

De Votre Excellence le très obéissant et très humble serviteur,

J. SEWELL,

Procureur général du Bas-Canada.

QUÉBEC, 26 avril 1805.

Second rapport.

A Son Excellence sir ROBERT SHORE MILNES, baronnet, lieutenant-gouverneur de la province du Bas-Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE.—

Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de rapporter à Votre Excellence la conversation qui a eu lieu entre M. Plessis, évêque catholique romain titulaire de Carrothe, et moi le 21 courant.

Il a d'abord parlé de l'état général de l'Eglise catholique romaine dans cette province, du fait que la loi le tolère en vertu de la capitulation et de l'Acte de Québec, et de l'aide que, partant, on donne pour son maintien, concluant de là que c'est une religion établie et conséquemment que la couronne devait non seulement reconnaître ses fonctionnaires, mais qu'elle devait aussi leur conférer tous les pouvoirs auxquels ils avaient droit sous le gouvernement de la France. En réponse à cela j'ai brièvement remarqué que les choses étaient si changées depuis cette époque à raison de

l'introduction d'un gouvernement protestant, qu'on ne pouvait chérir aucune idée de ce genre. Je lui ai rappelé ce que j'avais dit dans notre première conversation, concernant l'Eglise d'Angleterre, et lui ai demandé s'il croyait possible pour l'Eglise catholique romaine d'obtenir ce qu'on refusait à l'Eglise nationale, lui faisant comprendre en même temps qu'il devait se contenter de beaucoup moins.

Dans le cours de la conversation, il fit une énumération spécifique de ce à quoi les membres de l'Eglise croient avoir droit, et je vais reproduire ses demandes et mes réponses d'une façon générale, mais aussi exactement et aussi distinctement que possible. Notre conversation a été trop longue pour que je puisse la rapporter plus particulièrement.

1. "Que l'évêque devrait être constitué en corporation sous un titre qui le distinguerait de l'évêque protestant de Québec."

A ceci j'ai répondu qu'il n'y avait pas d'évêque catholique de Québec, et qu'à mon avis le gouvernement ne pouvait reconnaître ce personnage sans un acte du parlement impérial. Qu'on pourrait nommer un surintendant de l'Eglise catholique romaine et un sous-surintendant, avec tels traitement, rang et préséance que la couronne pourrait juger à propos d'accorder, et que ces titres les distingueraient suffisamment du dit évêque de Québec. Qu'ils seraient des fonctionnaires civils de la couronne, et qu'ils pourraient en silence recevoir du pape les qualités ecclésiastiques dont ils pourraient avoir besoin pour exécuter les devoirs de leur ministère. Que je ne pouvais rien dire de leur pouvoir constitutif, mais que je croyais que comme toutes les autres positions coloniales, ils conserveraient leur charge durant bon plaisir.

2. "Que l'évêque devrait nommer ses grands vicaires et ses subordonnés."

A ceci j'ai répondu que je n'y voyais pas de grandes objections, pourvu que dans chaque cas la chose fut faite avec l'approbation du gouverneur, et que les nominations ne soient faites que pour des fins spirituelles. Que le lord évêque de Québec était autorisé par lettres patentes à nommer ses commissaires, mais que c'était une question importante qui exigerait d'être mise à l'étude.

3. "Que l'évêque devrait avoir une cour ecclésiastique pour la gouverner de son clergé."

Sur ce point je le renvoyai à notre première conversation, ajoutant que mon opinion était toujours la même, c'est-à-dire que le gouvernement devrait, par politique, donner à l'évêque juridiction sur son clergé, soumise au contrôle de la cour du banc du roi par voie du bref de prohibition, etc., et à la revision des décisions de ce tribunal au moyen du bref d'appel.

4. "Que l'évêque devrait avoir le pouvoir de gérer et diriger l'administration des revenus des communautés religieuses."

Ce à quoi j'ai répondu que les revenus des communautés religieuses, tant qu'elles existaient, leur appartenaient. Que leur soumission à l'évêque en sa qualité de leur directeur spirituel lui ferait à peu près atteindre tout ce qu'il pourrait désirer. Mais je le priai en même temps d'observer qu'aucun arrangement qu'il pourrait faire avec le gouvernement exécutif ne pourrait changer la loi à cet égard, dans ce sens que le roi est légalement le "visiteur" de toutes les communautés, et que s'il jugeait à propos de déléguer ses pouvoirs à l'évêque, l'exercice de ces pouvoirs doit nécessairement se faire soumis à son contrôle, en la manière qu'il jugerait convenable d'indiquer. J'ajoutai que je ne voyais pas d'objection à ce que cette délégation de pouvoirs se fit.

5. "Que l'évêque devrait avoir le pouvoir de fixer les honoraires que les curés perçoivent pour les baptêmes, les mariages, les funérailles, etc."

A ceci j'ai répondu que par l'édit de 1695, les évêques de France avaient été autorisés à fixer les honoraires que les curés pouvaient prélever pour la célébration des mariages, etc., nonobstant l'ordonnance de Blois, mais que cet édit avait été promulgué subséquemment à l'établissement du conseil souverain de Québec, et que, comme ce conseil ne l'avait pas enregistré, l'édit n'était pas en vigueur en Canada. Que par l'ordonnance de Blois il était statué que la coutume de chaque paroisse particulière réglait le taux des honoraires que le curé doit recevoir en pareils cas, et que, présentement, c'était là la loi du Canada sur ce sujet, vu que l'ordonnance de Blois avait

été promulgué avant l'établissement du conseil souverain, et que c'était une partie du système que les premiers colons avaient amené de France. Que le gouvernement exécutif n'avait pas le pouvoir de changer la loi à cet égard.

6. "Que l'évêque devrait finalement examiner et contrôler les comptes de tous les deniers employés à la construction et aux réparations des églises et des presbytères, etc."

J'ai répondu que toutes les contestations relatives à la construction et à la réparation des églises, etc., étaient de la compétence des tribunaux du roi, et, qu'à mon avis, ceux-ci étaient les auditeurs voulus en dernier ressort de tous les comptes de deniers ainsi employés. Que ces emplois de fonds étaient de fait des taxes prélevées sur les paroissiens pour leur propre usage, sous l'empire de la loi civile de la province, et que les syndics de chaque paroisse étaient, dans une action en reddition de comptes, responsables envers la paroisse de tout denier versé entre leurs mains soit à titre de construction ou de réparation.

Que je ne voyais pas, conséquemment, comment la couronne pouvait conférer ce pouvoir à l'évêque.

7. "Que l'évêque devrait conserver le droit de faire les nominations aux cures, mais que le choix des titulaires ne devrait pas se faire sans l'approbation du gouverneur."

J'ai répondu que c'était impossible. Que la nomination et le choix doivent exclusivement rester à la couronne.

8. "Que les cures ne devraient pas être permanentes, mais seulement durant bon plaisir."

J'ai répondu en le renvoyant à ce que j'ai dit sur ce point à notre première entrevue. Que nominalemeut une cure devait être conservée durant bon plaisir, mais qu'elle devait incontestablement se continuer durant bonne conduite.

9. "Que l'évêque devrait avoir deux coadjuteurs ou plus."

J'ai répondu qu'un suffirait et qu'il ne pouvait s'attendre à en avoir plus.

10. "Que le traitement ou pension de l'évêque devrait être de £1,500 et de £750 par année pour le coadjuteur."

J'ai répondu que sur ce point je ne pouvais rien dire, mais que j'avais tout lieu de présumer que le gouvernement serait libéral.

11. "Que l'Acte des écoles devrait être abrogé et que la surintendance des écoles protestantes devrait être confiée au lord évêque de Québec, et la surintendance des écoles catholiques à l'évêque catholique de Québec."

J'ai répondu très brièvement que c'était impossible.

12. "Que l'évêque devrait avoir le pouvoir d'ériger des paroisses."

A ceci j'ai répondu que le droit d'ériger des paroisses appartenait clairement à la couronne exclusivement, ce qui était un pouvoir commun à l'Eglise d'Angleterre et à l'Eglise de Rome. Que les paroisses étaient assurément des divisions ecclésiastiques de la province, mais qu'il y avait une absolue nécessité que chaque arrondissement de territoire qui devenait paroisse fut et resta à jamais paroisse, quant aux deux Eglises, vu que nombre d'affaires civiles greffées sur ces paroisses avaient un rapport égal aux deux. Que le pouvoir de diviser la province en paroisses pour le service même de l'Eglise anglicane n'étant pas conféré au lord évêque de Québec, ne pouvait être accordé à l'évêque titulaire catholique.

Le tout est néanmoins et très respectueusement soumis par,
de Votre Excellence le très obéissant et le très humble serviteur,

J. SEWELL,

Procureur général.

QUÉBEC, mai 1805.

N^o 5.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES A LORD CAMDEN.*(Archives canadiennes, série Q., vol. 98, p. 5.)*

QUÉBEC, 27 juillet 1885.

MILORD.—C'est avec le plus grand plaisir qu'avant mon départ de Québec je me vois en état de transmettre à Votre Seigneurie la requête de M. Denaut à Sa Majesté, requête que j'ai l'honneur de mettre sous ce pli, et qui, je le crois, servira à arriver à un règlement final des questions relatives au clergé catholique romain dont je me suis occupé depuis plusieurs années et que j'ai eu l'honneur de soumettre à l'examen de Votre Seigneurie dans ma dépêche n^o 28.

Je me crois tenu, en justice pour M. Denaut, de déclarer à Votre Seigneurie que je l'ai toujours trouvé franc et loyal dans les diverses conversations que nous avons eues à ce sujet, et je crois qu'il n'y a pas d'homme plus attaché que lui au gouvernement.

Votre Seigneurie remarquera qu'en signant la requête ci-incluse à Sa Majesté, M. Denaut se donne le titre de "évêque de l'Eglise catholique romaine," et demande d'être officiellement reconnu comme "évêque de l'Eglise catholique romaine de Québec," titre par lequel il n'est pas reconnu dans les instructions du roi au gouverneur, où il n'est désigné que sous le nom de surintendant de l'Eglise romaine.

Mais, bien que les instructions n'admettent pas le titre, on l'a cependant toujours employé par courtoisie, sauf dans les lettres officielles du gouverneur, et non seulement la société en général, mais aussi les personnes qui administrent le gouvernement, se sont toujours adressé à monsieur Denaut comme à ses prédécesseurs en lui donnant le titre de Monseigneur. J'ai essayé de faire comprendre à M. Denaut la véritable distinction, mais comme il a toujours eu l'habitude de signer comme évêque de Québec, je n'ai pas insisté sur une signature différente de celle d'aujourd'hui, ne voulant, sur ce point, blesser les sentiments d'un homme d'un âge aussi avancé qui, dans cette occurrence, s'est conduit avec tant de dignité.

Comme mon départ de Québec est fixé au commencement du mois prochain, la multiplicité des affaires qui surgissent en ce moment ne me donnera pas suffisamment de temps pour parler au long de chaque détail en rapport avec ce très intéressant sujet, qui embrasse tant de questions diverses et importantes. C'est pourquoi je n'importunerai pas Votre Seigneurie davantage pour le moment, dans l'espoir d'avoir la liberté de vous les exposer en personne, ou, Si Votre Seigneurie me le permet, de vous faire, à mon arrivée en Angleterre, tels exposés que Votre Seigneurie désirera avoir.

J'ai l'honneur d'être, milord,
De Votre Seigneurie le très obéissant et le très humble serviteur,
ROBT. S. MILNES.

(p. 8.)

REQUÊTE DE MGR. DENAUT AU ROY.

A Son Très Excellente Majesté du Roi. L'humble Requête de Pierre Denaut Evêque de l'Eglise Catholique Romaine,

Lequel prend la liberté de s'approcher du Trône de Votre Majesté pour lui rendre très respectueusement.

Que la Religion Catholique Romaine ayant été introduite en Canada avec ses premiers Colons, sous l'ancien Gouvernement de France, l'Evêché de Québec fut érigé en mil six cent soixante-quatre, et a été successivement rempli par des Evêques, dont le sixième est mort en mil sept cent soixante, époque de la Conquête de ce pays par les armes de Votre Majesté.

Que depuis cette date, les Catholiques, qui forment plus de dix-neuf vingtièmes de la population de Votre Province du Bas-Canada, ont continué, par la Bonté de Votre Majesté, d'avoir des Evêques, lesquels, après le serment d'Allegiance, prêté entre les mains des Représentants de Votre Majesté en cette Province en Conseil, ont toujours exercé leurs fonctions avec la permission de Votre Majesté et sous la Protection de différens Gouverneurs, qu'il a plu à Votre Majesté d'établir pour l'admi-

nistration de cette Province, et que votre suppliant est le quatrième Evêque qui conduit cette Eglise, depuis que le Canada est heureusement passé à la Couronne de la Grande Bretagne.

Que l'extension prodigieuse de cette Province, et l'accroissement rapide de sa population exigent plus que jamais que l'Evêque Catholique soit revêtu de tels droits et Dignité, que Votre Majesté trouvera convenable pour conduire et contenir le Clergé et le Peuple, et pour imprimer plus fortement dans les esprits ces principes d'attachement et de Loyauté envers leur Souverain et d'obéissance aux Lois, dont les Evêques de ce Pays ont constamment et hautement fait profession.

Que cependant, ni votre suppliant qui conduit depuis huit ans cette Eglise, ni ses prédécesseurs depuis la Conquête, ni les Curés des Paroisses, n'ont eu de la part de Votre Majesté, cette autorisation spéciale, dont ils ont souvent senti le besoin, pour prévenir les doutes qui pourroient s'élever dans les Cours de Justice, touchant l'exercice de leurs fonctions civiles.

Ce considéré, qu'il plaise à Votre Majesté de permettre que votre suppliant approche de Votre Majesté, et la prie très humblement de donner tels Ordres et Instructions, que dans sa sagesse Royale. Elle estimera nécessaires, pour que Votre suppliant et ses successeurs soient civilement reconnu comme Evêques de l'Eglise Catholique Romaine de Québec, et jouissent de telles prerogatives, droits et émolumens temporel que Votre Majesté voudra gracieusement attacher à cette Dignité.

Pour plus amples détails votre suppliant prie Votre Majesté de s'en rapporter aux informations que Son Excellence Sir Robert Shore Milnes Baronet le Lieutenant Gouverneur de Votre Majesté en cette Province veut bien se charger de donner à Votre Majesté.

Et Votre Suppliant continuera d'adresser au Ciel les vœux les plus ardens pour la prospérité de Votre Gracieuse Majesté de son Auguste Famille et de son Empire.

PIERRE DENAUT.

QUÉBEC, 18 juillet 1805.

Evêque de l'Eglise Catholique Romaine.

NOTE D.

ÉTAT POLITIQUE DU HAUT-CANADA EN 1806-7.

N° 1.—ALEXANDER GRANT, PRÉSIDENT, À LORD CASTLEREAGH.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 304, p. 10.)

(N° 14.)

YORK, HAUT-CANADA, 14 mars 1806.

MILORD,—Il me sera nécessaire de présenter un court exposé du revenu de cette province pour mieux faire comprendre le sens d'une adresse de la Chambre d'assemblée et la liste des comptes auxquels elle se rapporte, avec ma réponse à la dite adresse, que j'ai maintenant l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie.

Le revenu de cette province provient en partie de certains droits qui, avant la dix-huitième année du règne de Sa Majesté, avaient été imposés sur la province de Québec sous l'empire du parlement britannique, et en partie des taxes et des droits imposés par la législature de cette province, conjointement avec une part d'un huitième des droits imposés sur les marchandises importées dans le Bas-Canada sous l'autorité de la législature d'après un arrangement entre les deux provinces.

Depuis l'organisation de cette province jusqu'en 1803, les taxes et les droits imposés par sa législature, y compris la part d'un huitième des droits ci-dessus mentionnés, s'élevant à environ trois mille louis par année, étaient considérés comme étant uniquement à la disposition du parlement de cette province, et furent, pour la plus grande partie, appliqués par ce parlement à des objets spéciaux dans la province, le reliquat de ces taxes et droits restant entre les mains du receveur général, soumis aux crédits subséquents accordés par la même autorité.

En 1803, par ordre du lieutenant-gouverneur Hunter, des comptes d'une nature semblable à ceux indiqués dans la liste susmentionnée (étant des dépenses inhérentes à l'administration de la justice et du gouvernement civil de la province) furent imputés au reliquat que le receveur général avait en main et soldés à même ce reliquat, sans crédit de la législature de la province à cette fin.

Pendant deux ans ces dépenses furent soumises à la législature, et on ne protesta pas contre l'absence de l'autorisation du parlement pour l'application du reliquat en question. Lorsque l'administration du gouvernement de cette province me fut remise, confiant dans le jugement et l'habileté du lieutenant-gouverneur Hunter, je ne me suis pas cru libre, dans ma position temporaire, de discontinuer ce qu'il avait autorisé.

Comment la Chambre d'assemblée a jugé cette question à la dernière session de la législature, l'adresse l'indique suffisamment; la réponse que j'ai donné à cette adresse a été, au meilleur de mon jugement, propre à la circonstance.

Le langage de cette adresse est excessif, surtout lorsqu'on tient compte de la générosité de la Grande-Bretagne envers cette province. Mais je serais peiné si Votre Seigneurie supposait que les membres de la Chambre d'assemblée sont, la plupart, adverses aux mesures du gouvernement, ils désirent faire ce qui est bien, mais éloignés du reste du monde, et comme un certain nombre d'entre eux n'ont pas eu l'avantage d'une éducation libérale, ils sont exposés à subir trop facilement l'influence des arguments d'autres personnes qui, grâce à leurs moyens, s'efforcent à embrouiller, sinon à tourmenter, l'administration du gouvernement de cette province.

Toutefois, pour ce qui est du sujet de l'adresse, je dois avouer franchement, et depuis la prorogation de la législature, j'ai pris tous les moyens de me renseigner, que je ne puis découvrir une autorité quelconque par laquelle le gouverneur, le lieutenant-gouverneur ou la personne qui administre le gouvernement, possède le pou-

voir d'appliquer à des fins particulières une partie quelconque du revenu prélevé pour cette province par les actes de sa législature, sans l'assentiment de cette législature en faveur de telle application. Je ne puis donc m'empêcher de dire à Votre Seigneurie, après avoir étudié cette question de mon mieux, qu'en mon sens les choses devraient être mises sur le même pied qu'elles étaient à compter de l'organisation de cette province jusqu'en 1803, et que les articles des dépenses imputées en 1805 au revenu, mentionnés dans l'adresse de la Chambre d'assemblée, et contenus dans la liste, soient retirés comme articles imputés aux taxes et droits imposés par le pouvoir provincial; ceci donnerait satisfaction complète, et je ne doute pas qu'en pareil cas, comme dans le Bas-Canada, la législature accorderait une somme, d'après ses moyens, pour le maintien du gouvernement civil de cette province, à même le revenu qu'on prélève sous son empire; je fais cette observation avec la plus grande confiance, vu que, lors de la dernière session de la législature, cent louis ont été accordés, à prendre à même le revenu, pour le paiement des traitements dus aux shérifs des districts est et ouest de cette province, lesquels traitements n'ont pas été portés, et ne l'ont jamais été, au débit du revenu dans les comptes publics.

Dès qu'on les aura préparés, je transmettrai à Votre Seigneurie les actes adoptés dans le cours de la dernière session de cette législature.

J'ai l'honneur d'être, milord, avec respect et obéissance,
de Votre Seigneurie le très obéissant et très humble serviteur,

ALEXR. GRANT, *président*.

Administrateur de la province du Haut-Canada.

N^o 2.—ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU HAUT-CANADA.

(Page 15, incluse dans la lettre du président Grant, p. 10.)

A SON HONNEUR ALEXANDER GRANT, président, administrant le gouvernement de la province du Haut-Canada, etc., etc.

PLAISE À VOTRE HONNEUR,—

Nous les très fidèles et très loyaux sujets de Sa Majesté, les communes du Haut-Canada, en parlement réunis, conformément à l'assurance que nous en avons donné dès le début à Votre Honneur, avons pris en considération les comptes publics de la province; et, après en avoir fait un sérieux examen, nous avons à vous représenter que le premier privilège le plus constitutionnel des communes a été violé dans l'application des deniers du trésor provincial à diverses fins, sans l'assentiment du parlement ou sans un crédit de la Chambre d'assemblée.

Faire des commentaires sur cet écart de l'autorité constituée et de l'organisation fiscale doit être plus que pénible pour tous ceux qui apprécient les avantages de notre heureuse constitution et qui désirent les voir continuer de génération en génération; malgré nos efforts pour éviter toute critique, nous ne pouvons taire la pénible émotion de notre position relative. Nous le déplorons comme sujets d'un souverain bienveillant, et nous espérons que, dans vos rapports avec les deux éléments, vous nous accorderez plus que vos sympathies dans une circonstance aussi extraordinaire.

Nous prenons la liberté d'annexer à la présente une liste des deniers qui ont été ainsi appliqués à tort et qui s'élèvent à une somme de six cent dix-sept louis treize schellings sept deniers, et nous espérons que non seulement vous ordonnerez que cette somme soit remise au Trésor provincial, mais que vous donnerez aussi instruction qu'à l'avenir aucun fonds ne sera pris du dit Trésor sans l'assentiment du parlement, ou un crédit de la Chambre d'assemblée.

ALEX. McDONELL,
Orateur.

Chambre d'assemblée, }
1er mars 1806. }

LISTE des deniers pris à même le trésor provincial pendant l'année expirée en février 1806, sans le consentement du parlement ou un crédit de la Chambre d'assemblée.

M. John Bennett, imprimeur du gouvernement, montant de son traitement en sa qualité d'imprimeur du gouvernement, et du loyer d'un bureau à compter du 1er janvier au 30 juin 1805 inclusivement.....	£50	0	0
M. Hugh McLean, son indemnité semi-annuelle comme huissier de la cour du banc du roi, du 1er janvier au 30 juin 1805 inclusivement.....	5	0	0
M. Isaac Pilkington, son indemnité semi-annuelle comme gardien de la cour du banc du roi, du 1er janvier au 30 juin 1805 inclusivement.....	5	0	0
M. John Bennett, imprimeur du gouvernement, montant de son compte pour impression des proclamations, licences et lois de la première session du 4e parlement provincial de cette province et les publications dans la <i>Gazette</i> , etc., du 1er janvier au 30 juin 1805 inclusivement.....	63	5	10
William Jarvis, écuyer, secrétaire de la province, somme de ses honoraires pour divers documents publics, etc., du 1er janvier au 30 juin 1805 inclusivement.....	38	4	0
David Burnes, écuyer, greffier de la couronne et des plaids communs, soit £8 sterling, somme de son compte de dépenses imprévues, du 1er janvier au 30 juin inclusivement.....	8	17	9½
William Jarvis, écuyer, régistrateur de la province, somme de ses honoraires pour divers documents publics, etc., du 1er janvier au 30 juin 1805, inclusivement.....	4	15	9
Thomas Scott, écuyer, procureur général, égal à £32.4 sterling, soit la somme de son compte de dépenses imprévues, du 1er janvier au 30 juin inclusivement.....	35	15	6½
William Samuel Curry, écuyer, curateur de la succession de feu le lieutenant-gouverneur Peter Hunter, écuyer, soit la somme d'honoraires pour divers documents publics dus au dit feu lieutenant-gouverneur Peter Hunter, écuyer, du 1er janvier au 30 juin 1805 inclusivement.....	42	0	0
M. John Bennett, imprimeur du gouvernement, soit la somme de son traitement comme imprimeur du gouvernement et du loyer d'un bureau, du 1er juillet au 31 décembre 1805 inclusivement.....	50	0	0
M. Hugh McLean, soit son indemnité semi-annuelle comme huissier de la cour du banc du roi, du 1er juillet au 31 décembre 1805 inclusivement..	5	0	0
M. Isaac Pilkington, soit son indemnité semi-annuelle comme gardien de la cour du banc du roi, du 1er juillet au 31 décembre 1805 inclusivement.	5	0	0
M. John Bennett, imprimeur du gouvernement, soit la somme de son compte pour impression d'avis, de licences, de mandats d'argent, de proclama-			

Archives canadiennes.

tions et d'obligations, du 1er juillet au 31 décembre 1805 inclusivement	11 15 0
D'Arcy Boulton, écuyer, solliciteur général, égal à £30 10s. sterling. Soit la somme de son compte de dépenses imprévues, du 1er juillet au 31 décembre 1805 inclusivement.....	34 6 8
William Jarvis, écuyer, secrétaire de la province, soit la somme de ses honoraires pour divers documents publics, du 1er juillet au 31 décembre 1805 inclusivement	43 11 0
William Samuel Curry, écuyer, curateur de la succession de feu le lieutenant-gouverneur Peter Hunter, écuyer, soit la somme d'honoraires pour divers documents publics dus au dit feu lieutenant-gouverneur, du 1er juillet au 31 août 1805. (21 ?)	70 0 0
William Jarvis, écuyer, régistrateur de la province, soit la somme de ses honoraires pour divers documents publics, du 1er juillet au 31 décembre 1805 inclusivement.....	7 4 3
William Allan, écuyer, soit la somme d'honoraires pour divers documents publics dus à M. le président Grant, du 11 septembre au 31 décembre 1805 inclusivement.....	24 0 0
Thomas Scott, écuyer, procureur général, égal à £86 5s. sterling, soit la somme de son compte de dépenses imprévues, du 1er juillet au 31 décembre 1805 inclusivement.	95 17 9½
M. William Smith, pour matériaux fournis et réparations faites au passage de communication entre les deux chambres de la législature	18 0 0
	£617 13 7

N° 3.—RÉPONSE DU PRÉSIDENT GRANT.

(Page 20, incluse dans la lettre du président Grant, page 10.)

Messieurs de la Chambre d'assemblée.

J'apprends avec regret par votre adresse du 1er mars, que du mécontentement existe dans la Chambre d'assemblée relativement à l'emploi d'une somme d'argent portée au chiffre de six cent dix-sept louis, treize schellings et sept deniers. A mon avènement à l'administration du gouvernement, je constatai que divers articles de comptes, semblables à ceux de la liste qui accompagne votre adresse, avaient été portés au débit du revenu provincial, et admis pendant les deux années précédentes, et je donnai instruction de suivre le mode habituel en faisant les comptes que j'ai ordonné de vous soumettre pendant la présente session. Les fonds en question ont été incontestablement appliqués à des fins utiles et nécessaires aux intérêts généraux de la province. Comme je désire, cependant, donner toute satisfaction raisonnable à la Chambre d'assemblée, je vais ordonner qu'on s'enquiert immédiatement de l'affaire, et s'il y a eu erreur dans l'état des comptes, je prendrai des mesures pour la faire corriger et pour qu'elle ne se représente plus à l'avenir.

ALEX. GRANT.

YORK, HAUT-CANADA,
3 mars 1806.

N^o 4.—MÉMOIRE SUR L'ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE.*(Archives canadiennes, série Q., vol. 304, p. 22.)**Haut-Canada.*

A l'avènement de M. Grant à la présidence du conseil et à l'administration du gouvernement par suite du décès du lieutenant-gouverneur, le général Hunter, il se mit entre les mains des amis de confiance du défunt, et il ne s'est écarté d'aucune règle que ce dernier avait suivie pendant sa vie. Il existe une dépense annuelle pour l'exécution du service des prisons dans toute la province qui a été habituellement soldée par un mandat du gouverneur sur le receveur général et dont il rendait compte à la législature sans qu'il y eut un crédit préalable. Je crois qu'il était d'habitude de porter les dépenses imprévues du bureau du gouverneur, les proclamations, les opinions, etc., à un autre compte uniquement contrôlé par le Trésor. On a conseillé au général d'adopter une mesure quelque peu délicate, en obligeant les porteurs de lettres patentes à venir porter le prix de leurs lettres patentes. Cette œuvre avait créé une si vive sensation dans toute la province qu'on a jugé opportun, immédiatement après la mort du général Hunter, de la modifier ou d'en abandonner complètement l'exécution. Dans de telles circonstances, il était sans doute imprudent de demander à l'Assemblée le paiement des dépenses faites par ce procédé prématuré; mais les amis du général ont cru bon de tenir la transaction cachée, et M. le président Grant délivra des mandats pour le paiement de ces sommes, précisément comme on avait eu l'habitude de les accorder pour défrayer les dépenses de la justice dans le district; si ces sommes n'avaient pas été confondues, je crois qu'on n'aurait pas trouvé à redire contre l'irrégularité ou l'absence d'un crédit spécial pour le service de la colonie. Mais malheureusement une partie des serviteurs de Sa Majesté avait déclaré la guerre à l'autre, et on profita de cette indiscretion pour faire des embarras. Les termes de l'adresse provoquèrent parmi les amis du président de l'indignation chez les uns et de la crainte chez les autres, alors que ni l'une ni l'autre n'était nécessaire. M. le procureur général vint me voir avec l'adresse et le projet de réforme. Cette dernière était faible et indécise lorsqu'elle aurait dû être vigoureuse et ferme, et par contre elle était péremptoire et elle engageait le gouvernement sur une question hors de son contrôle. Je fis remarquer ces erreurs à M. le procureur, qui les reconnut et me pria de lui donner, par écrit, mon idée de la réforme convenable. Je le fis, mais à ma grande surprise j'appris qu'elle avait été rejetée, et le président envoya la réponse qui fit fermer les portes de la Chambre au huissier lorsqu'il vint sommer la présence des membres auprès du président pour la prorogation. Je pris la liberté de faire remarquer à M. le procureur général qu'on ne devrait jamais permettre au gouvernement exécutif de descendre de sa haute position pour venir discuter avec les communes; que si une erreur avait été commise, on devrait franchement la reconnaître, mais, comme remède, on ne devait jamais recourir à la promesse ou même à l'insinuation d'un moyen qu'il ne pouvait pas absolument contrôler; partant de ce principe, je condamnai l'hésitation à admettre les faits qu'ils savaient avoir été véridiquement exposés par les communes, et le fait qu'ils s'étaient engagés à rembourser, ayant tout aussi peu de droit de disposer, sans autorisation, des deniers de la Grande-Bretagne que de la colonie. Je lui remis donc un brouillon dont j'annexe la substance aux présentes, et je recommandai à l'examen de l'administration une règle simple de conduite, celle de toujours examiner comment chaque proposition peut affecter la prérogative de la couronne, ou le bien-être de la mère-patrie, et, partant, de lui donner effet sans préjudicier le moins possible au véritable bien, aux sentiments et aux préjugés du colon. J'ai raison de croire que si on avait suivi mon conseil, le président aurait obtenu un succès, car en parlant de l'affaire avec un certain nombre de membres après la prorogation, ils m'ont assuré qu'une forte majorité aurait voté non seulement la somme nécessaire, mais aussi des remerciements au président pour sa franchise et ses sages conseils; et on aurait évité à M. Gore l'embarras dans lequel on l'a mis en laissant la question ouverte à la discussion à la présente session.

W. D. P.

(William Dummer Powell.)

N° 5.—PROJET DE RÉPONSE À L'ADRESSE.

(*Archives canadiennes, série Q., vol. 304, p. 26.*)

MESSIEURS,—En réponse à votre adresse au sujet du paiement de certaines sommes d'argent s'élevant à £—sans l'autorisation de la législature, je ne puis que dire qu'appelé à l'administration du gouvernement à la mort du lieutenant général Hunter, je trouvai cette pratique établie et je la suivis.

Je me hâterai de transmettre votre adresse au secrétaire d'Etat pour qu'elle soit soumise à Sa Majesté, et je ne doute pas qu'on recevra des instructions de remettre ces deniers à la disposition de la législature.

Mais, messieurs, je ne puis m'empêcher de soumettre à votre sérieuse considération, s'il ne conviendrait pas à la dignité de la Chambre d'assemblée de pourvoir par un crédit à telle partie de ces dépenses qu'on admet avoir été faites pour des fins purement provinciales, et, avant que vous preniez congé, de pourvoir aussi, avec le concours des autres branches de la législature, à des semblables dépenses imprévues pendant l'année courante.

N° 6.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À M. WINDHAM.

(*Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 45.*)

(*Extraits.*)

(N° 6.)

YORK, HAUT-CANADA,
1er octobre 1806.

MONSIEUR,—Bien qu'à raison de mon court séjour ici, je ne puisse pas vous présenter un état exact de la position actuelle de cette province, cependant je pense convenable de vous rapporter à son sujet les faits particuliers que m'ont permis de recueillir mes propres observations et les informations sur lesquelles je crois pouvoir compter.

On me dit que les habitants de cette province peuvent être partagés dans les catégories qui suivent :

1. Les personnes et leurs descendants qui ont pris les armes pour la cause du roi pendant la guerre américaine, avec les autres personnes qui, à raison de leur fidélité, ont été obligées de venir se réfugier sous la protection du gouvernement britannique.

2. Les personnes qui ont émigré de l'Europe, principalement du nord de l'Ecosse.

3. Les émigrants des Etats-Unis d'Amérique.

On doit aussi ajouter un faible nombre d'Allemands et quelques émigrants français qui ont suivi le comte de Puisaye (Puyseaux ?).

Relativement à la première catégorie, on m'informe qu'en général ils vivent à l'aise et qu'un certain nombre sont relativement riches; c'est parmi eux que se choisissent les magistrats, les greffiers de la paix et les autres fonctionnaires publics dans les districts de cette province; et comme plusieurs d'entre eux sont Américains ils sont habiles à défricher la terre, genre de connaissance si avantageux dans ce pays.

On me dit que les habitants de la seconde catégorie ne sont que des cultivateurs médiocres, mais que grâce à une extrême économie la plupart ont acquis de l'aisance et de l'indépendance; ils professent la religion catholique romaine, se laissant guider et beaucoup influencer par un prêtre missionnaire du nom de McDonell, autrefois aumônier du régiment des miliciens de Glengarry, et dont j'ai entendu très favorablement parler; ce monsieur a, me dit-on, un plan à proposer, il consiste à établir quelques-uns des enfants de ces émigrants près du siège du gouvernement, projet qui me paraît très désirable.

Quant à la dernière catégorie, c'est-à-dire les émigrants des Etats-Unis d'Amérique, tous ne m'ont pas été représentés sous un jour aussi favorable; il est bien vrai

qu'un certain nombre tels que des *Quakers*, et des cultivateurs hollandais de la Pensylvanie et plusieurs autres, sont, me dit-on, des colons paisibles et industrieux, mais on dit aussi qu'il y a un nombre considérable d'émigrants de ce pays d'une espèce différente, qui sont venus ici en aventuriers et qui y ont apporté avec eux les présages les plus mauvais de leur propre constitution, et qui d'après l'expérience que j'ai acquise moi-même malgré la courte durée de mon séjour ici, essaient de contrecarrer le gouvernement et de lui créer des embarras.

C'est peut-être une question digne d'attention, de savoir si on devrait continuer à distribuer des terres, peut-être trop libéralement, pour la maigre somme de six deniers l'acre, sous le nom impopulaire de "contribution", ce qui est la seule chose qui engage les personnes de la susdite catégorie à venir s'établir dans cette colonie; et de savoir s'il ne vaudrait pas mieux vendre les terres à prix fixe et modique, ainsi que la chose se fait, me dit-on, dans les Etats américains et aussi dans le Bas-Canada.

Relativement à ceux qui ont suivi le comte de Puisaye (Puyseaux?), leur nombre est tout à fait insignifiant: ils vivent paisiblement, mais quelques-uns ne sont pas très à l'aise; ceux d'entre eux qui se sont livrés à l'agriculture ont subi des revers à cause de leur manque d'habileté à défricher les terres.

Après avoir donné, sur les habitants du pays, les renseignements que j'ai cru nécessaires, je dois diriger mon attention sur les chemins, ou, plutôt, sur les voies de communication dans cette province, car la construction de ce qu'on peut véritablement appeler chemins, est au delà des forces et des moyens actuels de la colonie. A la dernière session, la législature provinciale a accordé seize cents louis à cette fin; on m'a fait remarquer à ce sujet que les colons ont offert une grande partie des communications sur les terres voisines, et que les grandes concessions de terres incultes qu'ont obtenues des personnes qui ne demeurent pas dans la province, offrent, à plusieurs endroits, une barrière insurmontable à ces améliorations très nécessaires.

En justice pour le gouvernement exécutif, je dois faire remarquer que M. le président Grant, sur l'avis de son conseil, a divisé l'étendue de terrains récemment achetés des Mississaguas en lots de 200 acres chacun, lesquels ont été concédés à la condition expresse qu'aucun colon n'obtiendra de lettre patente pour le lot qu'il pourra occuper, avant d'avoir construit une maison d'une certaine grandeur, défriché une certaine quantité de terre, ainsi que la partie d'un chemin ou voie de communication qui sera faite dans le voisinage immédiat de tel lot, et la position avantageuse de cette étendue de terrain est telle que déjà le gouvernement exécutif a trouvé des colons pour occuper presque chaque lot, et j'espère que bientôt elle pourra compter approvisionner le siège du gouvernement.

* * * * *

Pour ce qui est des sauvages, je me contenterai de remarquer pour le moment, que leur conduite est inoffensive, qu'ils comptent sur le gouvernement britannique pour être protégés, et à moins d'être induits en erreur par des personnes mal disposées, ils sont prêts à se conformer à tout ce que le gouvernement peut désirer; on me dit cependant qu'il ne manque pas de ces personnes pour les tromper.

Ainsi j'ai tâché de vous exposer fidèlement certains détails de ce que je connais présentement de cette colonie, en tant qu'ils sont venus à ma connaissance ou à mon observation, mais je ne puis terminer sans déclarer qu'on m'informe (car je ne puis encore parler que d'après informations) que de beaucoup la plus grande partie des habitants de cette province sont paisibles et industrieux.

En attendant, je me ferai un devoir, tout en faisant d'autres recherches, de découvrir les projets que feu le lieutenant-gouverneur entendait exécuter et aux efforts duquel, j'ai raison de le croire, tout désagréables qu'ils puissent avoir été à certains individus, cette province doit de très grandes obligations.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Avec grand respect,

Votre très obéissant serviteur,

FRANCIS GORE, *lt-gouv.*

N° 7.—LE JUGE THORPE À EDWARD COOKE, SOUS-SECRÉTAIRE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 306, p. 86.)

YORK, HAUT-CANADA, 21 janvier 1806.

MON CHER MONSIEUR,—Pour la dernière fois je dois vous demander de m'accorder cinq minutes, car je crois de mon devoir de vous informer de l'état de cette colonie avant que le nouveau gouverneur ne vous quitte; à la suite d'un examen minutieux de cinq mois, je constate que le gouverneur Hunter a presque ruiné cette province, tant son système a été un système de rapacité, il n'a songé qu'à accumuler des fonds par des concessions de terres; le loyaliste qui avait droit à du terrain sans contribution ne pouvait en avoir, mais l'aubain qui pouvait payer était sûr de réussir; injuste et arbitraire il a mécontenté la population et oppressé les fonctionnaires du gouvernement; il avait auprès de lui quelques Ecossais (M. McGill et M. Scott), ses instruments, il les faisait servir à ses desseins, et de tout autre, lui et ses agents étaient excérés. Rien n'a été fait pour la colonie, on ne s'est pas occupé des chemins, des mauvaises communications par eau, de la poste, de la religion, des mœurs, de l'éducation, du commerce, de l'agriculture. M. McGill et M. Scott ont fait un personnage de leur propre président; on suit les mêmes mesures et les effets se feront bientôt sentir, car tout ce que vous désirez sera défendu, et les Chambres d'assemblée se rendront compte de leur pouvoir, ce qui, dans les colonies, est toujours une mauvaise chose; vous apprendrez bientôt tout ceci et bien plus encore; c'est pourquoi, vu cet état de choses, je crois absolument nécessaire de commencer à concilier le peuple de toute façon. J'ai eu des occasions publiques qui ne m'ont pas échappé, et en particulier je cultiverai tous ceux qui le méritent, ou ce qui peut être utile; ce par quoi je m'engage maintenant à vous assurer que quelque soit la personne qui vienne elle trouvera toute chose dans l'ordre, et que dans douze mois ou moins, je serai prêt à faire passer par la législature toute mesure que vous désirerez; et je dis tout ceci en supposant que lord Castlereagh ne sera pas amené à mettre quelqu'un au-dessus de moi sur le banc, mais si ses occupations parlementaires devaient lui faire négliger mes efforts, je dois supplier mes amis de demander à Sa Seigneurie de me transmettre à tout autre endroit là où je pourrai faire mon devoir et rendre des services.

J'ai l'honneur d'être, mon cher monsieur,

Avec respect et déférence votre véritablement

Obligé, obéissant et humble serviteur,

ROBT. THORPE.

P. S. J'espère que, dans l'intérêt de l'Angleterre et l'avancement de cette colonie, le nouveau gouverneur sera un civil et un politicien, cela vaut quatre mille par année. La province inférieure six mille—on pourrait faire de bonnes nominations militaires, un lieutenant général en bas et un brigadier ici.

Par suite du retard du monsieur qui devait apporter la présente à New-York, j'ai l'occasion de vous dire que le greffier de la couronne est mort.

5 février 1806. Les Chambres d'assemblée siègent, et vu l'absence d'une personne pour diriger, la Chambre basse est très soulevée. J'ai pris tranquillement les rênes en mains de manière à empêcher des accidents, quoiqu'à l'exemple de Phaéon je m'en sois emparé précipitamment. Je ne me brûlerai pas et j'espère sauver les autres.

N° 8.—LE JUGE THORPE A LORD CASTLEREAGH.

(Archives canadiennes, série Q., vol., 305, p. 90.)

YORK, HAUT-CANADA, 4 mars 1806.

MILORD,—Je crois absolument nécessaire d'informer Votre Seigneurie de l'état déplorable dans lequel se trouve cette province; un gouvernement faible a rendu forte la Chambre d'assemblée, et au lieu de concilier et de reconcilier, une prorogation soudaine a provoqué une telle exaspération qu'un appel sera fait au peuple; la position d'un nouveau gouverneur sera très désagréable, et comme je suis certain que les membres vont revenir l'année prochaine animés de sentiments de la plus grande violence, bien heureux si le gouverneur n'a pas quitté Londres pour qu'il puisse lire les journaux de la Chambre et prendre l'avis de Votre Seigneurie sur les réclamations des loyalistes, sur les réclamants militaires, l'augmentation des contributions; la distribution de celles-ci, sur les comptes publics.

Le système du dernier gouvernement a été un système d'extorsion et d'oppression, appliqué avec un bras de fer; le désir du gouvernement du jour était de le continuer, mais par suite de l'imbecillité de ceux qui dirigent, tout a été mis au jour; j'ai prévu, milord, ce qui arriverait, et j'ai cru de mon devoir de m'attirer la faveur du peuple et la confiance des représentants, afin de pouvoir mettre un frein à la violence et rétablir l'harmonie; en ceci j'ai réussi d'une façon si complète, que si le gouverneur veut retarder un peu, je promettrai à Votre Seigneurie d'assurer sa tranquillité.

Le secrétaire d'Etat a transmis un bill pour permettre aux étrangers d'obtenir des concessions royales; la chose a été si mal rédigée, que la Chambre d'assemblée n'a pas voulu en permettre la lecture, mais si Votre Seigneurie y tient, on peut le faire adopter ou le modifier légèrement; le gouvernement désire aussi depuis longtemps s'occuper de la culture du chanvre, mais on a négligé ceci comme toute autre chose de nature à servir la province ou à lui donner de la valeur pour l'Angleterre, c'est pourquoi, milord, la première démarche que j'ai faite, après avoir suffisamment gagné la confiance du peuple, a été d'établir une société d'agriculture, s'étendant à toute la province, et, comme Votre Seigneurie le verra, par les résolutions ci-incluses, j'ai eu soin dès le début d'attirer l'attention sur le chanvre; la chose dont il faut ensuite s'occuper c'est d'un chemin d'un bout à l'autre de la province, ce qui me semble avoir été négligé, dans le but de maintenir une marine très inutile et très coûteuse sur les lacs, fardeau qu'on pourra enlever à l'Angleterre dès que des chemins seront établis, et le seul mode certain et le seul mode d'y arriver est, à mon humble avis, au moyen d'une loterie dont les prix seraient de petites concessions de terre; ce moyen, je crois, augmenterait beaucoup la valeur des terres de la couronne; le fonds de la marine diminuerait considérablement, et la province verrait immédiatement sa population s'accroître et la prospérité se développer.

Maintenant, milord, une chose encore, et en écrivant sur cette question, je me réjouis à la pensée que je m'adresse à un avocat dont je me rappelle la cléricature sous le Dr Christian, et dont l'esprit a été formé et enrichi par le plus grand avocat et l'homme d'Etat le plus digne que l'Angleterre n'ait jamais eu; je n'ai donc qu'à dire à Votre Seigneurie qu'il n'existe pas de cour en chancellerie, et vous comprendrez bientôt combien doit être boiteuse et imparfaite la justice de la province; mais lorsque je vous rappellerai que toutes les terres sont tenues en franc et commun soccage qu'une simple dette chirographaire ne peut affecter et que le statut provincial met le débiteur à l'abri de la prison, à moins que le créancier ne puisse jurer que la personne en question est sur le point de quitter la province, vous constaterez immédiatement la nécessité d'ouvrir une cour dans laquelle on puisse attaquer une hypothèque en nullité; à la vérité, tant qu'on n'aura pas établi cette cour, personne ne pourra faire payer une dette, et le caractère de la province ne pourra se libérer de la plus grande ignominie; je dois remarquer ici que les terres du Bas-Canada sont soumises aux dettes, tout comme les meubles, parce qu'elles sont régies par le droit français, qui est basé sur le droit romain et qui soumet rentes et meubles aux dettes chirographaires.

Veillez, milord, pardonner cette longue lettre, la position de la province l'exigeait; un autre détail encore du domaine de mon département et j'ai fini; le

greffier de la couronne et de la cour du banc du roi est mort; M. Warren Baldwin qui en est le sous-greffier depuis plusieurs années, est dans la province la seule personne instruite et qui ait les qualités requises pour lui succéder; en conséquence, comme le greffier est un employé très important pour le tribunal, j'ai l'honneur de le recommander fortement à cette charge, à moins que Votre Seigneurie n'ait l'intention d'envoyer une personne compétente d'Angleterre, auquel cas je n'oserais pas intervenir, cependant la justice et l'humanité militent hautement en faveur de cet homme; comme ses admirables qualités lui en donnent droit et que la vie d'une nombreuse famille en dépend, ceci lui assurera la protection de Votre Seigneurie.

Un mot quant à moi; je suis en Amérique depuis quatre ans, pays où les juges et les jurés ne se sont jamais accordés, cependant deux jurés seulement ont jusqu'ici différé de mes conseils, et on en a jamais appelé d'une seule décision, ma conduite est connue dans votre bureau, et je suis personnellement connu de Votre Seigneurie; cependant, si quelque chose pouvait vous engager à me frapper au cœur en mettant quelqu'un au-dessus de moi, je vous conjure de me faire partir d'ici, où je ressentirais un chagrin perpétuel.

J'ai l'honneur d'être, milord, avec grand respect et estime,
de Votre Seigneurie le très obligé, le très reconnaissant
et le très humble serviteur,
ROBT. THORPE.

N° 9.—DÉLIBÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET
D'AGRICULTURE DU HAUT-CANADA.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 96.)

YORK, HAUT-CANADA.

A une réunion de messieurs venus de différentes parties de la province, tenue à la taverne de Cooper, le samedi 22 février 1806, il fut

Résolu, que de l'industrie du peuple découle le pouvoir de l'État et la richesse du sujet; et comme l'agriculture est le mode le plus heureux d'appliquer l'industrie, nous croyons de notre devoir de nous unir dans le but de promouvoir son avancement et de la protéger davantage.

Résolu, conséquemment que nous, pour les fins susdites, nous formions maintenant en société sous le nom de

Société
Commerciale et d'Agriculture
du Haut-Canada.

Résolu, que pour les divers besoins de cette société, chaque membre verse une piastre lors de son admission et deux piastres chaque année.

Résolu, que l'honorable juge Thorpe soit président, John Small, écuyer, secrétaire, et Charles B. Wyatt, écuyer, trésorier.

Résolu, que pour accomplir pleinement le but de cette société et d'obtenir des informations générales sur l'agriculture et le commerce de cette province, une succursale de cette société soit formée dans chaque district, soumise aux mêmes règles et règlements, et qu'un comité de chaque succursale se mettra en communication à chaque trimestre avec le comité correspondant à York, sur les améliorations accomplies, et l'aide dont ont besoin les diverses branches de l'agriculture et du commerce dans le district, et que des succursales se forment partout où elles pourront être nécessaires et à propos.

Résolu, que l'honorable juge Thorpe,
L'honorable Peter Russell,
L'honorable juge Powell,
L'honorable Thomas Scott, procureur général,
D'Arcy Boulton, écr, solliciteur général, M.C.A.,
Wm. Weekes, écr, M.C.A., et le
Rév. M. Stuart,

constituent le comité de la correspondance de cette société.

Résolu, que chaque membre ci-après nommé pour les divers districts de cette province, soit prié de réunir les personnes qui ont les qualités pour former une succursale de cette société dans son district.

Pour le district de Niagara.

L'honorable Robert Hamilton.

Pour le district de l'Ouest.

L'honorable James Baby.

Pour le district de London.

Benajah Mallory, écr, M.C.A.

Pour le district de Midland.

Allan McLean, écr, M.C.A.

Pour le district de l'est.

John Crysler, écr, M.C.A.

Pour le district de Newcastle.

David McGregor Rogers, écr, M.C.A.

Pour le district de Johnstown.

Peter Howard, écr, M.C.A.

Résolu, qu'il y ait une assemblée générale annuelle à York, le second samedi de la session du parlement.

Résolu, qu'il y ait une assemblée trimestrielle le premier jour du terme des sessions, et plus souvent, selon que la société le jugera nécessaire.

Résolu, que le comité de la correspondance ait le pouvoir de former autant de sous-comités dans le district qu'il le jugera nécessaire, conformément au but et sous l'empire des règlements de cette société, et que le comité de la correspondance d'York soit autorisé à disposer du fonds général de la société pour les fins de l'institution, en rendant compte à l'assemblée annuelle.

Résolu, qu'aucun membre nouveau ne soit admis à l'avenir dans ce district qu'au scrutin, qu'une boule noire sur trois signifiera l'exclusion de la personne proposée, et que le nom du monsieur soumis au scrutin sera transmis au secrétaire de cette société par le membre qui doit le proposer un jour au moins avant le scrutin.

Résolu, que tous ceux qui ont signé la liste primitive de souscription de cette société soient considérés comme membres fondateurs.

Résolu, que les membres s'efforceront à engager leurs voisins et leurs connaissances parmi les cultivateurs, à cultiver tous les ans en chanvre une partie de leur terrain (quelque petit que ce soit), et de faire rapport des résultats au comité de la correspondance, indiquant l'étendue et la qualité du terrain, les frais de la culture et du nettoyage du chanvre pour le marché, et la quantité et la qualité du chanvre produit, etc., etc.

Résolu, que cinq cents copies des délibérations de ce jour soient imprimées, avec les noms des membres fondateurs, et qu'il en soit distribué une copie à chaque membre.

Résolu, que les remerciements unanimes de cette société soient présentés à l'honorable président pour le zèle louable qu'il a déployé pour l'établissement de cette société.

Ajourné au premier jour du terme des sessions trimestrielles de la paix.

JOHN SMALL,

Secrétaire.

Archives canadiennes.

MEMBRES FONDATEURS

L'honorable juge Thorpe
L'honorable Peter Russell
L'honorable juge Powell
L'honorable Robert Hamilton
L'honorable Thos. Scott
L'honorable James Baby
William Jarvis, secrétaire de la province.
Thomas Durland, M. C. A.
Allan McLean, M. C. A.
Robert Nellis, M. C. A.
Wm. Weekes, M. C. A.
Solomon Hill, M. C. A.
Peter Howard, M. C. A.
Benajah Mallory, M. C. A.
D'Arcy Boulton, M. C. A.
Ebenezer Washburn, M. C. A.
David Cowen, M. C. A.
D. McG. Rogers, M. C. A.
Ralf Clench, M. C. A.
Joseph Willcocks, shérif.
Quetton St. George,
Samuel Ridout
John Small, C. C.
John Berkee,
John Bennett
Thos. Mosley
John Cameron
Richard Ferguson, J.P.
William Willcocks, J.P.
Wm. Allan, J.P.
Robert Baldwin, J.P.
Wm. Gilkinson
Révérend G. O. Stuart
William Cooper
T. B. Gough
Simon McNabb
Révérend Rob. Addison
George Lane,
Wm. Stanton D. P.
Robert Henderson
Frederick Baron De Hoen
John Ashbridge
H. W. Baldwin, greffier en chancellerie.
Wm. Chewett, J. P.
C. B. Wyatt, arpenteur général de la province.
Thomas Ridout, C. P.
Elisha Beman, J.P.
William Bond
William Graham, J.P.
Stillwell Willson.

N^o. 10.—LE JUGE THORPE À EDWARD COOKE.*(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 103.)*

5 mars 1806.

MON CHER MONSIEUR,—J'espérais que l'avarice et l'imbécilité de notre gouvernement seraient très pernicieuses, mais elles ont de beaucoup dépassé mes craintes, la Chambre d'assemblée a été prorogée soudainement et le mécontentement va être retentissant dans toute la province. Nous ne connaissons que trop bien les misères qui s'élèvent lorsque le peuple se mêle d'intervenir, mais j'espère éviter la tempête si vous expédiez un gouverneur sensé, ayant un peu de discrétion.

J'ai écrit très à la hâte à lord Castlereagh. J'ai oublié une chose : Sa Seigneurie est-elle d'avis que les deniers prélevés au moyen des droits imposés sur les articles qui entrent dans la province, sous l'empire de l'acte 14 du roi, chapitre 88, et de l'acte 15 du roi, chapitre 40, devraient être appliqués par la Chambre d'assemblée à l'usage de la province? ou les sommes à prélever sont-elles à la disposition du gouverneur? Je crois qu'il est très important de connaître l'opinion et les désirs de lord Castlereagh sur ce point. Je vous transmets quelques résolutions qui vous feront voir que j'ai lancé l'agriculture dans le sentier du progrès; veuillez engager les sociétés en Angleterre à nous aider et à diriger notre attention sur ce qui peut servir à l'Angleterre. Lord Castlereagh nous aidera-t-il si nous en faisons convenablement la demande? J'ai soumis un projet relativement aux chemins que vous approuverez, je l'espère; si le gouvernement accordait une petite quantité de terre comme prix d'une loterie, on pourrait prélever une somme suffisante pour faire dans la province un bon chemin qui aidera prodigieusement le travail de chacun et donnera une grande valeur aux terres incultes. Je ne puis songer à d'autres moyens pour exécuter cette mesure nécessaire dans un pays neuf qui a été si longtemps l'objet d'une négligence criminelle.

Une cour en chancellerie est absolument nécessaire, la constitution est imparfaite sans elle, justice ne peut s'obtenir, et les concessions du roi, lorsqu'elles ont été acquises par fraude ou accordées à tort, ne peuvent être régulièrement annulées dans aucune autre cour. J'apprends que l'organisation de ce tribunal a été retardée parce qu'on réclamait quatre cents (louis) par an pour le juge, mais il est tellement nécessaire de l'établir que je l'entreprendrai, dans l'intérêt de la justice publique, sans émoluments et sans récompense. Je ne compte que sur mon propre travail pour me sortir d'embaras.

A moins que vous ne désiriez créer des misères au nouveau gouverneur, que rien ne puisse engager lord Castlereagh à faire quelque chose pour M. McGill ou M. Scott avant que le gouverneur ne les connaisse et ne se rende compte de l'état actuel de cette province.

M. Allcock est nommé pour le Bas-Canada, il est passé juge en chef de cette région, de la position que j'occupe maintenant sur le banc, mais je n'insiste pas sur cela pour engager lord Castlereagh à m'y mettre; j'espère que les connaissances dont j'ai fait preuve dans ma profession, le travail que j'ai fait pour le gouvernement, et la confiance que le public a en mon habileté et mon intégrité, auront leur entière valeur auprès de Sa Seigneurie; mais si quelque chose devait l'engager à me discréditer, en envoyant un autre au-dessus de moi, je vous prierais d'intercéder pour que je sois transmis ailleurs, car rester me tuerait.

Je suis, mon cher monsieur, avec grand respect et estime,
 Votre serviteur véritablement obligé, obéissant et humble,

ROBERT THORPE.

P.S.—Sur les questions dont j'ai parlé à lord Castlereagh et à vous, si vous êtes trop pressé pour écrire, ayez l'obligeance de prier M. Gordon de me laisser savoir ce que vous en pensez; si vous avez l'intention que je sois juge en chef.

N° 11.—LE JUGE EN CHEF ALLCOCK À SIR GEORGE SHEE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 113).

PICCADILLY, 14 mars 1806.

MONSIEUR,—Relativement à la question de la cour de chancellerie dans le Haut-Canada, au sujet de laquelle vous me demandez de vous communiquer ma manière de voir, j'ai l'honneur de remarquer, en outre de ce que déclare la lettre du général Hunter du 15 septembre 1804, que pendant toute la durée de mon séjour dans la province en 1798, il se présentait continuellement des cas où la justice était complètement frustrée à cause de l'absence d'une cour d'équité.

Mais, monsieur, il doit être évident pour quiconque réfléchit un instant sur cette question, que dans une colonie anglaise, où la législation a déclaré que la loi d'Angleterre est la loi du pays, les occasions doivent être très nombreuses où une cour de droit commun ne peut administrer la justice avec des effets réels.

Voilà quatorze ans que le Haut-Canada est érigé en province et on n'y trouve pas encore de cour d'équité.

Pendant que je siégeais à la cour du roi dans cette province nombre de verdicts ont été rendus contre des défendeurs, contrairement à l'équité de la cause, et dans laquelle une cour de justice ne pourrait apporter remède, particulièrement dans les causes en expulsion.

Il y a nombre de ces causes où très naturellement l'arrêt d'une cour d'équité aurait dû non seulement dégager la partie du verdict, mais régler plusieurs autres questions en litige entre les parties et qui, à raison du fait qu'une cour de justice ne pouvait intervenir, demeurent en ce moment sans décision, au grand préjudice d'une des parties et avec de graves conséquences par suite du manque de justice.

Les plaintes des sujets du roi dans le Haut-Canada de ce qu'ils n'avaient pas une juridiction équitable à laquelle ils pouvaient s'adresser, ont été de fait très nombreuses; feu le général Hunter en a beaucoup entendu parler, et moi encore plus; et d'année en année j'ai donné si souvent l'assurance (étant autorisé à le faire) qu'une cour d'équité serait bientôt établie qu'à la fin on a cessé, je le crains, de s'en occuper.

Les marchands du Bas-Canada qui ont des dettes hypothécaires exigibles très considérables dans le Haut-Canada ont fait très fréquemment de vives représentations de ce qu'il n'y avait pas de tribunal par lequel ils pouvaient faire valoir ces hypothèques, et je crois que plus d'une fois ils ont adressé les plus puissantes demandes aux ministres du roi en Angleterre, pour qu'un tribunal d'équité soit établi.

Sur la demande du général Hunter, j'ai préparé un système pour l'établissement d'un tribunal de ce genre ainsi qu'un tableau d'honoraires. Ces documents ont été transmis en Angleterre pour être soumis à l'approbation des ministres de Sa Majesté, et j'ai cru comprendre de M. Cooke que le tout avait été ou serait approuvé.

Dans tous les cas il fut réglé, avant qu'on connût la vacance dans le Bas-Canada, qu'une cour en chancellerie devait être ouverte à mon retour dans le Haut-Canada, et je devais siéger avec le lieutenant-gouverneur pour lui aider dans les affaires de ce tribunal.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

H. ALLCOCK,

Ex-juge en chef du Haut-Canada.

N° 12.—W. HARRISON À SIR GEORGE SHEE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 119.)

TEMPLE, 1er avril 1806.

MONSIEUR,—J'ai examiné la lettre de M. Allcock au sujet de l'établissement d'une cour de chancellerie dans le Haut-Canada, question sur laquelle vous désirez connaître ce que j'en pense.

Il me semble extraordinaire qu'une cour n'ait pas été établie à l'époque où les lois anglaises ont été introduites. Le partage de nos tribunaux en cours de justice et

cours d'équité, fait de cette cour une partie très essentielle de notre organisation; et des griefs devront surgir et des circonstances où la justice est incompétente devront se présenter tant que ce tribunal ne sera pas établi.

Naturellement il faudra que le gouverneur reçoive des instructions positives sur cette question, à cause de ce long retard. Il me semble donc convenable que le secrétaire d'Etat lui ordonne d'établir immédiatement cette cour, en prenant lui-même la charge de chancelier et en appelant à son aide le juge en chef ou l'un des autres juges pour l'aider à établir les règlements des fonctionnaires et les détails de pratique, et aussi pour l'aider à l'instruction des causes sur lesquelles il voudra avoir leurs conseils.

Nombre de difficultés se présenteront au début de l'établissement d'une cour de ce genre avec des fonctionnaires et un barreau non habitués à une cour d'équité, mais ces difficultés disparaîtront à la longue, et il me semble plus opportun de mettre, à cet égard, l'organisation du Haut-Canada conforme à celle des colonies anglaises, que de nommer un fonctionnaire particulier comme juge en équité nécessitant augmentation de dépenses, sans avantage à l'avenir et probablement avec des inconvénients dont je n'ai pas besoin de parler.

La lettre de M. Alcock parle de documents qui ont trait à la question et qu'il serait opportun de consulter, et si, après examen, on constate que le procureur général et le solliciteur général, qu'on doit, il me semble, consulter en pareil cas, ont approuvé l'établissement de cette cour quant aux fonctionnaires et aux honoraires, on peut donner instruction au gouverneur d'établir ce tribunal conformément à ces documents.

J'ai l'honneur d'être, avec grand respect,
 Votre humble et obéissant serviteur,
 W. HARRISON.

N^o 13.—LE JUGE THORPE À ADAM GORDON.

(*Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 124.*)

YORK, HAUT-CANADA, 2 avril 1806,

MON CHER MONSIEUR,—Par une lettre circulaire de l'espèce de gouvernement que nous avons ici, j'ai appris que vous aviez été nommé agent, ce qui m'a fait beaucoup plaisir; je connais les efforts que vous avez faits pour faciliter aux fonctionnaires du gouvernement le paiement de leurs comptes, et je suis, en conséquence, convaincu des services que vous rendrez et de la satisfaction que votre nomination va créer; il serait heureux que toutes les agences fussent remplies aussi vite de la même manière dès qu'elles deviennent vacantes, cela augmenterait la valeur de nos comptes et la certitude du paiement empêcherait des frais et des tracasseries.

Nous avons besoin d'un agent colonial pour faire les affaires de la province à Londres, et je pense (si vous croyiez devoir l'accepter) que je pourrais obtenir de la législature de vous nommer; le traitement ne sera que de quatre cents louis, mais il y a peu d'affaires à faire.

Je vous transmets un compte rendu des délibérations du dernier parlement, l'esprit de la population est très soulevé; le gouvernement du général Hunter a été un gouvernement militaire; il ne songeait qu'à percevoir des piastres; ces faibles individus ont essayé de continuer le système qui, mis au jour, a provoqué toute l'agitation; je me suis donné beaucoup de peine et j'ai réussi à obtenir la confiance de la population au delà de mes espérances; c'était absolument nécessaire pour épargner au nouveau gouverneur beaucoup d'ennuis, et, comme j'espère être juge en chef, c'était mon devoir et mon inclination.

Nous n'avons pas de service postal régulier, et j'entends rarement parler des incessantes gloires dont se couvre l'Angleterre; M. Lewis avait l'habitude de m'envoyer un journal, mais je ne reçois jamais rien ici.

Je suis, monsieur, avec un profond respect,
 Votre humble et obligé serviteur,
 ROBT. THORPE.

N^o 14.—LE JUGE THORPE À EDWARD COOKE.*(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 127).*

YORK, HAUT-CANADA, 1er avril 1806.

MON CHER MONSIEUR,—Quand je vous ai écrit la dernière fois, je ne croyais pas être obligé de vous importuner longtemps, mais l'état actuel des esprits dans les Etats américains fait qu'il est plus particulièrement nécessaire que vous ayez des informations exactes sur cette province. Avant la réunion de la législature je vous ai fait part de mes craintes, et après la prorogation je vous ai dit jusqu'à quel point elles s'étaient réalisées; l'esprit du public est très agité. Le compte rendu ci-inclus des délibérations parlementaires (imprimé aux Etats), qui expose beaucoup de choses, va encore l'aggraver, et un journal que le public est sur le point de fonder va bientôt mettre le feu; vous pouvez, cependant, être assuré que la population est bien disposée envers le gouvernement britannique et que la province a une grande valeur, si l'on rendait justice à l'une et si l'on faisait des efforts pour l'autre; mais l'extortion, la partialité et la négligence du gouverneur Hunter, que ses faibles et malicieuses instruments ont continués avec le président, et qu'ils ont exercés (sans aucun droit) pour leurs propres fins, ont été mises au jour et ont mis le peuple en fureur; qu'un gouverneur s'enrichisse par le pillage des princes de l'est, cela peut être d'une grandeur vicieuse, mais la rapacité qui a arraché les pénibles piastres des pauvres de l'ouest est une chose misérablement vile et d'une perversité méprisable; mais le général Hunter n'a pas même fait preuve d'une déférence ordinaire envers le secrétaire d'Etat, car il a créé des positions sans permission pour ses propres fins; il a nommé M. McGill inspecteur général avec un traitement de quatre cents louis par année, parce que la chose lui était utile bien que ce fut une inutilité et une charge pour le peuple. J'espère qu'il ne sera rien fait pour les fonctionnaires du gouvernement ici avant l'arrivée du gouverneur, car il y aurait un très grand mal à ce qu'il fut lié à quelqu'un d'eux, particulièrement dans le conseil; qu'il voie le pays, qu'il connaisse la population, qu'il tâte le pouls du public, et il pourra faire des représentations plus véridiques et plus avantageuses que celles que vous pouvez recevoir aujourd'hui; si quelques hommes sensés faisaient partie de la suite du gouverneur cela donnerait un regain de vigueur à la province, chose absolument nécessaire, car la population ne veut plus souffrir un système militaire, non plus que les reptiles inférieurs qui ont servi d'instruments serviles pour l'appliquer.

Les dépenses de la marine inutile sur les lacs sont énormes, si vous examinez le budget de l'année vous serez étonné de la somme; en ce moment le président est à faire construire pour son gendre un bâtiment qui coûtera trois mille louis. Assurément l'argent de l'Angleterre ne devrait pas être ainsi gaspillé dans un pays comme celui-ci en pareil moment; comme prétexte de ce service de protection les chemins ont été oubliés; mais même maintenant un seul navire sur chaque lac suffit.

J'appréhende que la population va se réunir dans tous les comtés pour adresser des suppliques au roi, et même les sauvages, pour exposer leurs griefs; toutefois je vais essayer de maintenir la tranquillité, du moins jusqu'à l'arrivée du gouverneur. J'ai fait tout le travail de la cour criminelle et de la cour *nisi prius* pour le juge en chef depuis mon arrivée (en vérité c'était nécessaire pour la couronne et la population que quelqu'un qui connaît quelque chose agissât, car le procureur général est tout aussi incapable dans sa profession que nuisible ailleurs), et j'espère que vous croirez que j'ai mis à profit les occasions qu'offre la position; on m'a dit que la population était mécontente du gouverneur et que les jurés étaient toujours en désaccord avec le banc; dans mon allocution j'ai parlé fortement de ce sentiment, afin de les rappeler au sentiment de leur devoir et à l'application juste du lien et de la constitution de l'Angleterre, ce qui provoqua instantanément l'adresse ci-incluse du petit jury, événement unique; vous pouvez donc facilement juger ce qu'il m'a fallu faire et ce que j'ai fait. Ayant accompli tout ce qui était nécessaire je vais me retirer à la petite ferme de la nouvelle ville, et y attendre la décision de lord Castlereagh; dans le cas où Sa Seigneurie recommanderait toute autre personne comme juge en chef je rentrerai dans la retraite, n'accomplissant que mes devoirs sur le banc du roi, ou au circuit, jusqu'à ce que je puisse obtenir de Sa Seigneurie de changer ma position. J'espère

que vous approuvez mon plan concernant les chemins et que vous constatez la nécessité d'une cour de chancellerie.

Quoique je désire vivement recevoir des nouvelles d'Angleterre, il me faut rester dans l'incertitude, car nous n'avons pas de poste régulière, et je crois que mes lettres sont supprimées.

J'ai l'honneur d'être, cher monsieur,

Avec respect et considération,

Votre très obligé,

ROBT. THORPE.

N° 15.—LE PETIT JURY DU DISTRICT DE HOME AU JUGE THORPE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 132.)

YORK, SAMÉDI, 5 avril 1806.

Le lundi 27 mars dernier, le petit jury du district de Home a présenté l'adresse suivante à l'honorable juge Thorpe.

A l'honorable juge Thorpe.

HONORABLE MONSIEUR,—Profondément impressionnés des conseils paternels et salutaires que contenait votre bienveillante et instructive allocution à cette partie des sujets de Sa Majesté convoqués officiellement à cette présente cour, nous ne pouvons taire les sentiments de plaisir et de gratitude que nous fait éprouver votre nomination comme un des juges de Sa Majesté dans cette province. Convaincus comme nous le sommes de la haute supériorité du code judiciaire britannique, nous prenons la liberté de donner à Votre Honneur l'assurance que nous ne désirons qu'un exposé clair de nos devoirs afin de pouvoir rendre justice d'une façon entière et parfaite, en tant que les faits et nos pouvoirs comme jurés nous permettront de le faire.

Permettez-nous, honorable monsieur, de dire, en vous offrant ainsi nos hommages, que nous nous rendons parfaitement compte de la protection générale et particulière de la personne, de la propriété et des droits individuels, que le gouvernement britannique accorde à tous ses sujets; et que nos sentiments, notre loyauté et notre attachement sont unanimes.

Et nous avons l'honneur de nous souscrire, etc., etc., etc.

John Button
Joshua Millar
Isaac Secord Sen.
Daniel Dehart
Joseph Tomlinson
Samuel Lawrence
John Daniel
Garret Vangante
John Dehart
Joseph Vancise
William Jones
Samuel Reynolds
Benjamin Harrington
Samuel Piper
John Wurts
Philip Peck
Peter Degear
Abraham Herrington
John Moore
Isaac Secord, jeune
James Hamilton.

William Marr
John Remore
George Pingle
George Boyles
Henry Bartholomy
Robert Grains
Wm. Robinson
Ebenezer Cook
Andrew Thompson
Matthew Mills
Ezekiel Post
Archibald Thompson
Andrew Johnston
David Thompson
James Elliott
James Palmer
Uriah Lundy
Joseph Tumblestone
Peter Miller
James Mustard

Ce à quoi Son Honneur a bien voulu renvoyer la réponse suivante:

A messieurs les petits jurés.

MESSIEURS,—C'est un bonheur pour moi d'entendre exprimer les sentiments de votre adresse; ils sont flatteurs pour moi et ils vous font beaucoup honneur; ils ont

frappé la calomnie de honte, et ont posé les principes les plus nobles en dictant la conduite la plus droite digne d'être suivie par tous dans toute la province.

Ce sont là les voies qui conduisent à la prospérité publique, ce sont là les moyens de protéger la liberté et la propriété et de les conserver intactes pour vous-même et votre postérité.

Votre seule prétention sera savoir qui fera le plus pour maintenir le bien, la loi et la constitution de l'Angleterre, rendre à la province et la population les services les plus précieux.

Soyez assurés, messieurs, que je suis votre fidèle ami,

ROBERT THORPE.

YORK, 29 mars 1806.

N° 16.—LE JUGE THORPE A EDWARD COOKE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 135.)

MON CHER MONSIEUR,—Je viens justement d'apprendre la mort de M. Pitt, et le changement de ministère; je soupçonne que vous ne resterez pas à votre poste si vos vieux amis s'en vont; c'est pourquoi je prends la liberté d'espérer, si vous l'apprenez, que vous transmettez au nouveau secrétaire la partie de mes lettres à lord Castlereagh et à vous-même, relative aux affaires, car je crois essentiel, non seulement pour la prospérité, mais aussi pour la tranquillité de la province, qu'on connaisse sa position et qu'un changement s'opère. C'est un malheur public que vous ne restiez pas au ministère, et c'est un système malheureux que de changer le sous-secrétaire juste au moment où il devient maître des affaires coloniales.

Avant que lord Castlereagh ne sorte du gouvernement, je présume qu'il va remplir les charges vacantes, et je ne doute pas de sa bonté et votre durable amitié pour moi.

Avec respect et estime,

Je suis votre très fidèle et très obligé serviteur,

7 avril.

ROBT. THORPE.

N° 17.—LE JUGE THORPE À ADAM GORDON.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 150.)

(Extrait.)

YORK, HAUT-CANADA,

14 juillet 1886.

* * * * *

On rapporte que M. Scott, le procureur général, est juge en chef; sous quelle fausse impression à l'égard de ce dernier ou à la suite de quelle rancune contre moi lord Castlereagh a-t-il fait cela, je l'ignore, mais vous apprendrez bientôt qu'il est tout à fait incapable de remplir la charge, que cette nomination va affreusement embarrasser le gouverneur, que la province va en être universellement mécontente, et je pense que vous constaterai bientôt que la province aurait été parfaitement satisfaite eussé-je été nommé, et si vous connaissiez la moitié de la situation, vous seriez convaincu que ce n'était pas le temps d'activer le feu et de mettre le nouveau gouverneur dans un état pitoyable; mais nous attendons le nouveau gouverneur de jour en jour, et je suppose qu'il donnera toutes les nouvelles au secrétaire; toutefois, si d'après les rapports, M. Windham approuve les plans que j'ai transmis à lord Castlereagh et à M. Cooke, ou s'il a quelque chose de neuf à proposer, et qu'il croit avoir besoin de mon aide, il devrait me nommer aux deux conseils, pour que la chose se fasse à temps avant la réunion de la législature; il sera le meilleur juge de ces questions; s'il y a une cour de chancellerie (et la province ne peut guère marcher davantage sans elle) je suppose que je n'aurai pas de concurrent, car je pense bien que personne de ces gens là n'aurait la folie de la demander; dans tous les cas je vois qu'il faut que quelque chose se fasse pour tranquilliser l'esprit de la population; quant à moi je vais me retirer autant que possible jusqu'à ce que je puisse rendre quelque service au gouvernement, car, quoiqu'il arrive maintenant, je comprends que je devrai compter sur moi pour que justice me soit enfin rendue; car soyez assuré

que le gouvernement ici ne peut être dirigé longtemps par un vieux prêcheur méthodiste faible et ignorant, et je déplore que vous ne soyez pas informé de l'état actuel des esprits et de la position précaire de cette province.

J'apprends que mon ami sir G. Shee est sous-secrétaire de M. Windham, il sait combien je suis actif et disposé à servir le gouvernement, il en apprendra davantage de mes ennemis (car j'en ai parce que je m'éleve contre l'oppression); le secrétaire pourrait témoigner de ma compétence pour ma position, et que j'ai la faveur du peuple d'un bout à l'autre de la province. Sir George Shee sait comment les juges m'ont recommandé avant et lors de ma demande relative à la cour de chancellerie, le chancelier et le baron en chef d'Irlande témoigneraient de ma compétence.

Je me sens assurément froissé de ce que cette créature méprisabile soit mise au-dessus de moi; j'espère que pour obtenir justice je ne serai pas obligé d'aller à Londres et de quitter ma famille sans secours pour y arriver.

Je suis, mon cher monsieur, avec grand respect,

Votre très obligé,

ROBT. THORPE.

N° 18.—LE JUGE THORPE À SIR GEORGE SHEE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 173.)

MON CHER SIR GEORGES,—Lorsque notre ami qui est maintenant au ciel (si jamais l'humanité n'est appelée à ce séjour céleste) me présenta à vous la première fois, vous me fîtes envoyer en Amérique, et vos dernières instructions furent que je devais m'appliquer à recueillir et à transmettre des informations au secrétaire; je n'ai pas cessé de travailler et je crois avoir rempli mon devoir envers la colonie et à la satisfaction du secrétaire. Lorsque j'arrivai dans ce pays je constatai que le général Hunter avait régné en despote militaire, non pas en gouverneur nommé pour gouverner une province avec une constitution britannique; la Chambre d'assemblée commença à se soulever et la fermentation chez le peuple devint plus violente; je compris la difficulté de la position d'un nouveau gouverneur, et supposant que je serais nommé juge en chef et obligé d'aider à son administration je cultivai les membres de l'Assemblée et calmai les esprits; mais on a mis au-dessus de moi et on a fait juge en chef un être qui n'a ni talent, ni connaissance, ni énergie, ni manières, et qui, méprisabile dans l'esprit du peuple, ne peut avoir de poids sur les jurés et réduire conséquemment le banc à l'insignifiance; on a grand besoin d'une cour de chancellerie; on devrait en établir une; on dit que le juge en chef doit présider, il s'en suivra que l'esprit public va encore s'agiter et que la Chambre d'assemblée va présenter de violentes requêtes à l'encontre; les mesures du gouvernement seront traitées comme l'année dernière, alors que les bills mêmes du bureau du secrétaire n'étaient pas supposés être lus dans la Chambre d'assemblée, et cette riche province (qui pourrait être une des ramifications les plus précieuses de l'empire) continuera dans le bouleversement, et à être l'occasion de dépenses inutiles pour l'Angleterre; personne ne peut être plus misérablement posé; j'arrive justement du circuit, une vacance s'est faite dans l'Assemblée et la population a résolu de m'amener à la Chambre, je n'ai pas encore vu le gouverneur, mais je lui ai écrit pour lui dire que je n'accepterai aucune position à moins que je puisse lui rendre quelque service dans l'administration de son gouvernement; cependant comment la chose est-elle possible, car je ne pourrais m'accorder avec des hommes dont les mesures ont toujours été arbitraires et oppressives, d'un autre côté je ne voudrais pas forfaire à aucun principe pour tout ce qu'on pourrait m'accorder, en conséquence le seul moyen que je vois pour sortir de ce dilemme c'est de compter sur votre bonté, en me déplaçant, mon traitement ici, déduction faite, n'est que de sept cent cinquante louis, dont une partie est employée au circuit (l'indemnité n'étant pas suffisante), même avec ces appointements j'ai été obligé de payer cent louis par année pour une maison. Je n'ai pas un acre de terre, et cependant malgré une famille de quinze personnes je vis aussi dignement que je le puis, pendant qu'un avocat fait quinze cents louis par année; il va peut-être s'établir une cour au cap de Bonne Espérance et vous y m'en verrez peut-être; mais je quitterais ce délicieux climat et ce magni-

fique et fertile pays pour aller n'importe où dans le but d'y trouver du repos, pourvu que ce ne fut pas un climat qui exposerait bien vite la vie de mes chers enfants. Je puis dire avec vérité que je n'ai pas deshonore votre protection, ni la mémoire de ces grands hommes qui sont volontairement devenus responsables de mes talents et de mes connaissances légales, et si vous pouviez voir les témoignages d'approbation qui me sont venus de toutes parts vous seriez convaincu et vous reconnaitriez que je n'ai pas mérité la négligence dont j'ai été l'objet, mais j'ai été frappé au cœur par les fonctionnaires haut placés, par ceux-là qui m'avaient témoigné le plus d'égards.

J'ai l'honneur d'être,
 Votre très reconnaissant et très humble serviteur,
 ROBT. THORPE.

N° 19.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE A M. WINDHAM.

(Archives canadiennes, serie Q., vol. 305, p. 61.)

(N° 9.)

YORK, HAUT-CANADA,
 27 octobre 1806.

MONSIEUR,—Dans ma dépêche du premier octobre (n° 6) j'ai essayé de vous donner une idée de l'état dans lequel j'ai trouvé cette province; je vous y ai fait entendre qu'il existait du mécontentement, et que je craignais que ces mécontentements étaient fomentés par des personnes qui, parmi nous, voulaient embarrasser le gouvernement de Sa Majesté. Comme j'étais presque complètement étranger, je n'osai pas alors en dire plus, connaissant bien le danger d'être induit en erreur par des représentations partiales.

Il convient maintenant que nous ne gardions pas le silence. Les adresses et les réponses qu'on a fait circuler dans cette province par moyen de journaux (et que je vous transmets sous ce pli) parlent par elles-mêmes et font voir les idées que, je suis peiné de le dire, cultive et appuie un juge de cette province, et à une époque où son influence doit avoir le plus d'ascendant sur l'esprit du public. Il n'y a guère plus de douze mois qu'il vit dans cette colonie, il n'a vu le lieutenant-gouverneur Hunter, à Québec, que quelque temps avant sa mort, un homme dont il a essayé de ternir, en public et en particulier, le caractère et la mémoire, et il ne peut connaître que d'après des rapports, nombre de faits dont il parle, au sujet du gouvernement de cette province. C'est à l'occasion de son premier circuit qu'il parle ainsi au public.

On a lieu de croire qu'il sera nommé membre de la Chambre d'assemblée; et l'année prochaine son circuit comme juge embrassera le reste de la colonie.

A quels griefs fait-il allusion, je l'ignore, les personnes les plus respectables avec lesquelles j'ai conversé n'en formulent aucune.

Ce n'est que justice pour le caractère du général Hunter que je n'ai pas eu l'honneur de connaître, de dire qu'en tant que je puis en juger, sa conduite a été ferme et énergique et semble avoir été dirigée de manière à favoriser le bien de ce pays. C'est avec la plus grande répugnance que je vous importune de ce sujet désagréable, mais mon devoir exige que je sois attentif et mon désir est de redresser les torts s'il y en a; et d'agir avec fermeté, mais avec modération, quoi qu'il arrive. De crainte, cependant, que ce monsieur ne continue à suivre la ligne de conduite qu'il a adoptée jusqu'ici, j'accepterais comme une faveur de votre part si vous vouliez bien m'honorer, aussitôt que possible, de votre manière de voir et de vos instructions, relativement aux mesures que vous jugerez les plus sages pour moi d'adopter en pareils cas.

Les personnes les plus respectables de cette province ont les yeux sur moi pour les protéger, et, de fait, elles m'ont demandé, dans l'intérêt de la tranquillité publique de contrecarrer et de combattre ces principes et leurs fauteurs, qui, en ce moment, agitent les classes inférieures de la société; j'admets que je suis inquiet dans cette circonstance, mais j'espère que vous me ferez la justice de croire que cette inquiétude a pour cause le désir de faire mon devoir et d'appuyer les intérêts de Sa Majesté dans cette colonie.

Permettez-moi d'ajouter que M. Thorpe m'a fait savoir qu'il a communiqué à M. Cooke tout ce qui a trait au gouvernement de cette province; pour ma part, je n'ai rien à cacher, mais en même temps la prudence et le respect que je me dois me font

désirer que les ministres de Sa Majesté reçoivent des informations complètes et qu'ils ne soient pas guidés par des représentations partiales.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

FRANCIS GORE,

Lieutenant-gouverneur.

N^o 20.—ADRESSE AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(*Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 197.*)

YORK, 30 août 1806.

Le samedi, 23 courant, est arrivée ici Son Excellence Francis Gore, lieutenant-gouverneur de la province du Haut-Canada de Sa Majesté. Son Excellence a été reçue avec les honneurs dus à son rang; elle a prêté le serment d'office dans les édifices du gouvernement, lundi dernier.

Le mercredi, 27 courant, W. Weekes, écrivain, membre du parlement pour le comté d'York, Durham et Simcoe, a présenté à Son Excellence, au nom des habitants du district de Home, l'adresse suivante :

A Son Excellence FRANCIS GORE, lieutenant-gouverneur de la province du Haut-Canada, etc., etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les très fidèles et très loyaux sujets de Sa Majesté, les habitants du district de Home, avons l'honneur de féliciter Votre Excellence sur son heureuse arrivée dans cette province, et de vous exprimer la sincère assurance de notre loyauté et de notre attachement inaltérables envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté. Nous prenons aussi la liberté d'ajouter que nous éprouvons un très vif plaisir en remarquant dans la nomination de Votre Excellence la haute prérogative d'autorité royale détachée qui n'a pas de rapport avec un établissement militaire; et nous caressons l'espoir de ressentir, dans votre administration du gouvernement, la sollicitude paternelle d'un souverain bienveillant pour la prospérité de la province en union avec l'affection d'un peuple reconnaissant.

En nous approchant de Votre Excellence, animés d'un attachement zélé pour une constitution à laquelle des innovations ne peuvent porter atteinte et que l'anarchie ne peut détruire, nous déplorons d'être dans la nécessité de vous déclarer que, depuis l'établissement de cette constitution dans ce pays, son système n'a pas été compris, et son énergie mal employée. Dans des fonctions où la dignité et le devoir commandaient de favoriser le bien public, on n'a eu soin que des intérêts particuliers, et la prérogative et les privilèges ont été indistinctement sacrifiés au temple d'une volonté arbitraire.

Nous ferions volontiers disparaître de notre mémoire toute impression d'événements du passé, s'il était aussi facile d'oublier nos souffrances que de les réduire au silence; mais nous nous gardons, en ce moment, d'appeler l'attention de Votre Excellence sur leurs détails, heureux comme nous le sommes dans l'espoir que le souvenir du passé ne servira pas de contraste au bonheur que nous réserve l'avenir; et que, sous l'administration de Votre Excellence, aucun incapable ou aucun esprit erronné n'obtiendra d'influence ou d'ascendant dans les conseils de la province.

Il est inutile pour nous de déclarer, et d'un autre côté Votre Excellence n'a pas à apprendre que l'institution du gouvernement, duquel nous recevons notre protection héréditaire, a l'antiquité pour origine et la sagesse des âges pour appui; qu'il est devenu célèbre avec le temps et parfait avec l'expérience, et que toute déviation de ses principes doit signifier un achèvement vers notre ruine; mais nous osons croire qu'il n'est pas hors d'ordre de dire que nombre d'entre nous l'ont appuyé au risque de leur vie et aux dépens de leurs biens, que d'autres s'y sont consacrés par goût et ont donné à son établissement le travail de longues années et le fruit de leur industrie, et qu'il est de l'intérêt de tous de le transmettre intact d'âge en âge, jusqu'à ce que, dans l'appréciation de sa jouissance, la perpétuité et l'âge deviennent synonymes de notre postérité.

(Signée par 301 habitants du district de Home.)

Archives canadiennes.

Ce à quoi il a plu à Son Excellence de faire la réponse suivante:—

MESSIEURS.—Je vous remercie de vos félicitations à l'occasion de mon heureuse arrivée dans cette province, et j'ai reçu avec plaisir vos protestations d'attachement envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté.

J'approuve hautement les sentiments que vous exprimez relativement à la constitution britannique. Je ferai tout en mon pouvoir pour l'administrer ici avec impartialité et la protéger contre l'anarchie et l'innovation.

FRANCIS GORE,

Lieut.-gouv.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
YORK, 27 août 1806.

N^o 21—LE GRAND JURY DU DISTRICT DE LONDON AU JUGE THORPE.

(*Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 201.*)

Le grand jury de London a présenté l'adresse qui suit à l'honorable juge Thorpe aux dernières assises.

A l'honorable juge Thorpe :

Nous le grand jury du district de London vous prions d'accepter nos remerciements les plus empressés pour l'excellente allocution que vous nous avez faite à ces assises. Nous en conservons l'impression parce qu'elle est une source d'avantage pour nous et de bienfait pour le public, et nous nous flattons qu'en nous en tenant à ce qu'elle comporte, l'animosité de parti dans tout le district disparaîtra devant le désir général d'obtenir l'ordre social et la tranquillité publique. Il nous a fait beaucoup plaisir de remarquer que, dans l'exercice de vos hautes et importantes fonctions, le caractère du juge ne souffre d'une affabilité de manières, et que les bons conseils de la cour produiront un effet plus soudain pour reconcilier les différends de la société qu'une application rigoureuse de la loi que des efforts âpres et mal digérés faits dans le but d'infliger une punition exemplaire. Nous apprenons avec beaucoup de bonheur qu'il a plu à notre souverain de nommer un gouverneur civil pour cette province, et nous espérons que, sous son administration il s'opérera un changement de mesures qui fera oublier le souvenir des procédés que l'autorité a sanctionnés dans le passé, et qui cependant ne sont pas moins dérogatoires aux prérogatives de la couronne que pernicioeux aux privilèges du sujet. Nous vous prions de mettre sous les yeux de Son Excellence les actes de cette nature qui sont venus à votre connaissance, avec l'espoir que nous avons sincèrement qu'après que Son Excellence en aura fait l'examen, la justice étendra son influence pure et sans mélange même jusqu'à cette partie éloignée des possessions de Sa Majesté, et que toutes les classes de son peuple bénéficieront avec impartialité de la sévérité et de la perfection d'une heureuse constitution. Nous vous prions aussi d'accepter nos souhaits les plus sincères pour votre santé et votre heureux retour dans votre famille.

Nous avons l'honneur d'être,

De votre honneur les très obéissants et très humbles serviteurs,

Au nom du grand jury,

JONATHAN WILLIAMS,

Président.

Salle du grand jury,
17 septembre 1806.

Ce à quoi Son Honneur a bien voulu répondre ce qui suit:

Au grand jury du district de London.

MESSIEURS,—Être l'humble instrument du retour de l'harmonie et de la paix dans votre district, est un surcroît de bonheur.

L'acte de gouverner est une science difficile; le savoir n'est pas intuitif et les jours d'inspiration sont passés; conséquemment lorsqu'il n'y avait ni talent, ni éducation, ni renseignements ou même de manières dans l'administration, on pouvait espérer peu de chose et on n'a rien produit; mais il y a un dernier degré d'abattement

comme il existe un dernier degré d'exaltation, d'où s'avancent ou s'éloignent naturellement toutes les affaires humaines ; nous pouvons donc espérer qu'en proportion de votre abattement, votre progrès dans la prospérité se développera avec une rapidité de plus en plus grande.

J'exposerai au gouverneur tout ce que vous désirez et je n'ai pas le moindre doute que je trouverai en lui cette puissance d'esprit, ces connaissances politiques, ces habitudes officielles, et ces bonnes dispositions qui sont propres à faire d'une jeune province un Etat supérieur, riche et puissant, abondant en bienfaits pour ses habitants et précieux pour ce grand empire duquel nous recevons tout ce qui est bon et auquel nous devrions prouver notre profonde reconnaissance.

Je suis, messieurs, votre très oblige, très obéissant et très humble serviteur,

ROBERT THORPE.

N° 22.—LE GRAND JURY DU DISTRICT DE L'OUEST AU JUGE THORPE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 204.)

SANDWICH, 4 septembre 1806.

MONSIEUR,—Nous, le grand jury du district de l'ouest, profondément touchés de la haute sollicitude dont vous faites preuve pour le bien-être et la prospérité de ce district, désirons vous exprimer nos remerciements reconnaissants pour votre allocution bienveillante, et pour la manière digne avec laquelle vous nous avez indiqué les moyens d'augmenter nos richesses et de hâter notre bonheur futur ; et nous comprenons vivement que les sentiments que vous avez exprimés avec tant d'énergie, ne manqueront pas de produire un bon effet sur la société, et que la tranquillité et l'industrie seront les traits dominants d'un peuple qui jouit des bienfaits de notre heureuse constitution et qui désire la perpétuer à la postérité.

Nous avons aussi l'honneur d'ajouter que nous vous sommes très obligés pour l'intérêt dont vous avez fait preuve à l'endroit de nos intérêts agricoles ; et que nous sommes sincèrement déterminés à adopter toute mesure qui pourra favoriser leur progrès et mettre en activité l'énergie du pays.

Nous espérons qu'en partant vous apporterez avec vous nos plus sincères souhaits pour votre bonheur domestique et l'assurance de notre sollicitude pour que vous occupiez longtemps la fonction publique où vous vous distinguez si éminemment comme gardien des lois et ministre de la justice.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur, avec grand respect et estime,

Vos très obéissants serviteurs,

(Signé par le président et 19 autres.)

Au grand jury du district de l'Ouest,

SANDWICH, 4 septembre 1806.

MESSIEURS,—En vérité je m'intéresse à votre prospérité, et si j'avais besoin d'un motif pour m'engager à y travailler, vos bons égards m'en fourniraient un très puissant ; les louanges d'hommes eux-mêmes les plus dignes d'éloges, sont la plus précieuse source d'encouragement.

Nous ne devons pas cesser de travailler à l'agriculture, avec de l'industrie votre sol est une mine et sans travail un bien perdu ; bientôt nous aurons de l'abondance dans notre pays et du surplus pour l'étranger ; des chemins pour faciliter nos efforts s'ouvriront bientôt, je l'espère ; puisse notre gouverneur être la chaleur de Prométhée et animer la province du centre aux extrémités.

Je tâcherai de vous convaincre, messieurs, que votre confiance n'a pas été mal placée dans votre très oblige, très obéissant et très humble serviteur.

ROBERT THORPE.

N° 23—LE PETIT JURY DU DISTRICT DE L'OUEST AU JUGE THORPE.

(Archives canadiennes, série Q., vol 305, p. 206).

A l'honorable juge Thorpe :

Nous les petits jurés du district de l'ouest, ayant assisté avec beaucoup de satisfaction à votre allocution aux grands jurés à l'ouverture des présentes assises, et ayant dans les diverses causes où nous avons été appelés à exercer les fonctions de jurés, reçu de vous des explications relatives à notre devoir, qui nous ont permis de distinguer entre le vrai et le faux, entre l'accusation et le crime, nous prenons la liberté de vous offrir nos sincères remerciements et de vous assurer de notre respect pour ces lois que vous nous avez si habilement expliquées et que nous avons essayé de mettre en vigueur.

Nous vous donnons l'assurance que non seulement nous nous souviendrons des leçons de moralité et des principes d'ordre social que vous avez bien voulu nous donner et nous inculquer, mais que nous les répandrons parmi nos parents et nos amis, et que nous ne cesserons de travailler à faire partager à toute autre partie de la société des sentiments si encourageants pour notre bonheur présent et si propres à nous conduire à la prospérité.

(Signé par le président et 25 autres.)

Aux petits jurés du district de l'ouest.

MESSIEURS,—Tous les sentiments qu'exprime votre bonne adresse me réjoissent, vous font honneur ainsi qu'à la société.

Vous respectez et maintenez la loi, vous aimez la moralité et la répandez, vous donnez l'exemple le meilleur quant à l'ordre social, et vous récompensez les efforts des autres par des éloges les plus chaleureux.

La pureté publique, la vertu dans la vie privée, et l'industrie active conduisent à la grandeur, au bonheur et aux richesses; que vous puissiez jouir longtemps des bienfaits que vous méritez si bien, c'est le vœu ardent de votre très obligé, très obéissant et très humble serviteur,

ROBERT THORPE.

6 septembre 1806.

N° 24.—LE PETIT JURY DE NIAGARA AU JUGE THORPE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 208.)

A l'honorable juge Thorpe :

Nous les petits jurés du district de Niagara, avons l'honneur de vous offrir, à l'occasion de la clôture des assises, nos plus sincères remerciements pour les explications que vous nous avez données sur la question importante de nos devoirs, et aussi de vous assurer que nous nous rappellerons toujours avec reconnaissance l'enseignement dont vous nous avez fait part avec tant de clarté et d'urbanité.

Nous admirons la constitution dont vous avez si heureusement parlé—conformément à l'idée que nous nous faisons de son système et de l'influence qu'elle doit avoir pour nous assurer la jouissance de nos droits les plus chers et l'exercice de nos privilèges les plus sacrés.

Ce n'est pas pour nous une mince consolation, en retournant à nos foyers, de savoir que l'exécution des lois dont, par devoir et par goût, nous désirons le maintien, est confiée à un homme aussi capable d'en exposer le sens et si tenace à les maintenir inviolables; et nous espérons que ni les efforts des esprits mal équilibrés, ni les représentations des ignorants, n'ébranleront jamais les règles de la preuve qui donnent au procès par jury la certitude dans la décision et une mesure équitable de justice.

(Signé par le président et 33 autres.)

Aux petits jurés du district de Niagara.

MESSIEURS,—J'ai désiré vous aider dans l'accomplissement fidèle de vos devoirs importants, et l'approbation que vous faites de mes efforts est plus qu'une récompense.

Votre admiration de la constitution, dont vous constituez une branche si précieuse, et votre vénération de ces lois que vous maintenez si énergiquement, témoignent de votre sagesse et de la sécurité publique.

Lorsque nous déplorons les malheurs de l'hémisphère oriental et que nous contemplons le bonheur de l'hémisphère occidental, nous devons remercier Dieu de cette abondance de bienfaits et prier avec ferveur pour que l'Angleterre soit un exemple et la France un avertissement pour notre postérité.

Soyez assurés, messieurs, que je conserverai la ligne de conduite qui m'a mérité votre respect et élevé dans votre estime.

Je suis votre humble et obéissant serviteur,

ROBERT THORPE.

6 octobre 1806.

N° 25.—REQUÊTE PRÉSENTÉE AU JUGE THORPE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 210.)

A une réunion de francs-tenanciers tenue sous la présidence de William Willcocks, écrivain, à l'hôtel Moore, le 20 octobre, 1806, dans le but de faire le choix d'une personne convenable pour les représenter en parlement, il a été unanimement résolu que M. le juge Thorpe soit prié de représenter les comtés d'York, de Durham et de Simcoe, à la place de notre regretté représentant William Weekes, écrivain, décédé; et il a été aussi résolu que la réunion soit ajournée au 7 et qu'avis en soit publié dans le prochain numéro de la *Gazette*.

WILLIAM WILLCOCKS,

Président.

A une réunion tenue conformément au dit ajournement (le président étant inévitablement absent) l'adresse qui suit a été unanimement adoptée :—

A l'honorable juge Thorpe :—

MONSIEUR,—Accablés de douleur par la mort inattendu de notre regretté représentant capable et droit, nous, nous francs-tenanciers des comtés d'York, de Durham et de Simcoe, comprenons que nous avons négligé nos intérêts pendant cette époque d'épreuves. Maintenant que nous sommes revenus à nous-mêmes, c'est à vous que nous nous adressons; malgré la grande somme de consolation que nous donne le début d'une administration impartiale et énergique.

Pleinement persuadés que le grand désir de votre cœur est l'avancement de la prospérité publique, l'observation des lois et la pratique de la religion et de la morale, nous nous hâtons, avec l'assurance de notre plus chaleureux appui, de vous prier de sortir de votre retraite pour nous représenter en parlement.

Permettez-nous cependant de vous représenter que, comme sujets d'un roi clément et bien-aimé, comme partie de cette Grande-Bretagne qui est restée depuis si longtemps le boulevard de l'Europe et qui est maintenant le seul asile inaccessible de la liberté, comme fils d'Anglais, guidés, protégés et retenus par des lois anglaises, enfin en notre qualité de membres de cette société, comme pères et fils nous sommes portés à mettre cette confiance en vos vertus par le ferme espoir qu'également insensible à l'influence du sentiment populaire et à la puissance du pouvoir, vous ferez ce qui est juste; ceci a été la substance de vos décisions, puisse cela être aussi l'esprit de vos conseils.

(Signé par quarante-deux personnes demeurant dans la ville et le township d'York.)

Lorsque William Jarvis, écrivain, fut prié de se rendre auprès de M. le juge Thorpe (qui en ce moment arrivait de Niagara), pour connaître sa décision au sujet de l'adresse qui précède, M. Jarvis revint avec une réponse favorable que, depuis, M. le juge Thorpe a communiqué dans les termes suivants :—

MESSIEURS,—Je me rends à votre désir avec plaisir; si vous faites de moi votre représentant je remplirai fidèlement mon devoir; votre confiance n'est pas mal placée, que le premier moment d'égarement soit le dernier de mon existence.

Je regrette du fond de mon cœur votre regretté et digne représentant; dans la vie particulière il était un ami sincère, un avocat habile au barreau et un patriote solide en parlement; il n'est que juste de puiser de la consolation auprès de notre gouverneur, alors que le premier acte de son administration a été d'accorder à ceux dont les noms se trouvaient sur la liste des U. E. et à leurs enfants ce que votre très regretté et valeureux député a tant travaillé d'obtenir; d'après cela, assurément, nous avons tout lieu d'espérer que les intentions libérales de notre souverain bien-aimé (dont la principale gloire est de régner triomphalement sur le cœur d'un peuple libre) seront exécutées, honorant ceux qui donnent et ceux qui reçoivent, enrichissant la province et fortifiant l'empire.

Chérissons cet espoir en fleur et qu'il ne soit pas frustré à sa maturité.

Je suis messieurs, votre très fidèle,

Très obligé, très obéissant et très humble serviteur,

ROBERT THORPE.

YORK, 7 nov.

P. S. Si on essayait d'exercer de l'influence, des menaces, de l'intimidation ou de l'oppression envers quelqu'un dans le but de contrôler la liberté de l'élection, qu'on m'en informe.

R. T.

N° 26.—LE JUGE THORPE À SIR GEORGE SHEE.

(*Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 189.*)

YORK, HAUT-CANADA.

1er décembre 1806.

MON CHER SIR GEORGE, —J'éprouve en ce moment plus de véritable satisfaction d'avoir suivi les bons conseils que vous me donniez lorsque j'arrivai en Amérique, que dans tout ce que vous n'avez ou vous ne pourrez jamais faire pour moi; car dans les misères et dans les difficultés dont je suis entouré aujourd'hui, j'ai cette grande consolation, que quoi que j'aie fait, ou quoi que le gouvernement de la colonie où j'étais ait fait, ou quoi que j'aie cru préjudiciable ou avantageux, j'en ai fait un rapport fidèle au ministère des colonies dans toute la sincérité de mon âme. Après la prorogation de la Chambre d'assemblée j'informai M. Cooke de l'état d'esprit dans lequel se trouvait la Chambre, et de la fermentation des esprits dans le public, je promis de concilier la première et de calmer le dernier; je crois avoir tenu parole, les adresses ci-incluses en prouvent une partie, et feront voir que je m'étais donné de la peine pour engager la population partout où je suis allé à recevoir favorablement le nouveau lieutenant-gouverneur, mais, malheureusement, je ne suis arrivé des assises que vers la fin d'octobre.

Lors de notre première conversation je l'ai trouvé impérieux, suffisant et ignorant, imbu des principes de l'ancien système, entouré des mêmes colporteurs écossais qui s'étaient insinués dans les faveurs du général Hunter et qui depuis si longtemps ont irrité et opprimé le peuple; il existe un enchaînement de tous ces gens d'Halifax à Québec, Montréal, Kingston, York, Niagara, et ainsi de suite jusqu'à Détroit; cette aristocratie de boutiquier a étouffé la prospérité de la province et a irrité le peuple jusqu'au point de le détourner de la plus grande loyauté et créer chez lui le plus vif mécontentement. Le système suivi est simplement celui-ci: "Recueillez autant de piastres que vous pouvez pour le gouverneur au moyen des terres, etc."; conséquemment les requérants loyalistes et militaires qui n'ont pas à payer de contribution, ne s'en occupent pas, et les intentions et les promesses du roi se trouvent ainsi frustrées; à leurs proches, à leurs familles et à leurs amis ils donnent d'immenses étendues de terres les mieux situées, au prix qu'ils veulent, et ils échangent ces terres avec nos plus grands ennemis des Etats; puis ils cachent à la Chambre d'assemblée tous les comptes de la plus grande partie des deniers publics, lui niant ainsi le premier privilège qu'accorde l'Acte britannique du parlement, loi qui a établi la constitution; ils oppriment ensuite les fonctionnaires du gouvernement, et

par la contrainte à laquelle ils soumettent le peuple, je crois de mon devoir de déclarer ouvertement au secrétaire d'Etat que cette province est devenue non seulement inutile, mais bien un fardeau pour l'Angleterre, et qu'on est à la conduire à une séparation imminente avec l'empire, car s'il y avait des troubles dans les Etats, où une guerre avec l'Angleterre, je suis convaincu que le peuple ici y prendrait part. Or le lieutenant-gouverneur actuel semble poursuivre la même ligne de conduite, et la seule chose qu'il ait ajoutée c'est d'avoir ordonné à l'imprimeur de ne rien publier sans l'autorisation de son secrétaire, et la conséquence est que le public a fait venir une autre presse qui ne servira qu'à répandre davantage le mécontentement; alors que cette colonie était à ses premiers débuts et qu'il n'y avait pour habitants que des militaires indigents, on se soumettait facilement à tout ceci, mais soyez assuré que lorsqu'un travailleur occupe une terre depuis six ans il est indépendant, et au bout de dix années il a atteint l'aisance.

Mon système se résume à ceci: que le gouverneur et le conseil exécutif (car c'est là où le plus grand mal a été fait) concilient et contentent le peuple, qu'ils exécutent les intentions du gouvernement d'Angleterre envers les réclamants royalistes et militaires; que les contributions soient réglées sous la direction de M. Windham par un acte de la province, que le peuple ait tout le bénéfice de la constitution britannique, ainsi qu'on en a ou l'intention, qu'on rende compte des deniers publics, et qu'on fasse en sorte de conserver entre les mains du gouverneur l'application de la plus grande partie de ces fonds, ce qui le mettra à l'abri de l'accusation constante de détournement et apaisera les esprits; que le département des sauvages et de la marine soit aboli et qu'il en soit de même de certaines positions inutiles qui ont été établies avec arrogance, et on pourra sauver à l'Angleterre vingt mille louis par année, on donnera plus de satisfaction aux sauvages et de la prospérité à la province, car des chemins seront ouverts; qu'on dirige de ce côté là cinquante mille pauvres misérables d'Allemagne, qu'on y encourage suffisamment la culture du chanvre, et en moins de dix années vous aurez plus de chanvre que l'Angleterre n'en a besoin et d'une meilleure qualité que la Russie n'en a jamais produit. Je déclare solennellement après examen minutieux que c'est une des plus belles et des plus grandes provinces du monde, interrompue par l'eau de manière qu'il est facile d'établir des voies de communication sur un parcours de milliers de milles, et si susceptible d'améliorations que dans cinq ans nous pourrions libérer l'Angleterre de toutes dépenses, nous approvisionner à ses manufactures et lui expédier des fourrures, du bois, de la farine et du chanvre, en abondance; la population, qui a des dispositions très loyales (bien qu'on les lui ait presque toutes enlevées), sera très soumise si vous vous contentez de la diriger (elle n'entend pas être menée davantage); la province, sous la direction d'un gouverneur sensé (non pas un aide de camp vide), avec la constitution et les lois anglaises, sera riche et heureuse, l'envie de l'Amérique, l'asile auquel accourront dès les premiers tumultes des milliers de personnes avec leurs biens, et dès les premiers troubles entre les Etats du Nord et les Etats du Sud cette province sera le poste où s'élèvera l'étendard royal, et le moyen de réunir de nouveau à l'Angleterre une partie considérable de l'Amérique.

Par cette lettre et ce qu'elle contient vous saurez tout ce que je pense, vous aurez un état véridique de la province, du gouvernement et de la population; vous aurez une idée de la façon dont on me reçoit et considère comme juge et comme citoyen; la population veut absolument m'envoyer à la Chambre d'assemblée, cette popularité m'opprime, parce que je ne puis rendre aucun service à l'Angleterre dans cette charge, je n'y ai aucun but, conséquemment pour l'amour de Dieu veuillez m'appeler, faites-le je vous en conjure, en souvenir de notre ami qui est maintenant au ciel, pour le bonheur de ma femme, de ma sœur et de mes sept enfants, qui épuisent leur jeunesse dans un désert, et pour l'amour de ma propre tranquillité d'esprit si mes efforts méritent quelque récompense; pardonnez-moi de vous importuner si longtemps, mais comme vous désirez vivement le bonheur et la tranquillité de la province et empêcher le gaspillage du revenu britannique, et en justice pour moi je suis sûr que vous ferez connaître à M. Windham (qui a des dispositions pour les grandeurs politiques) ce que contient cette lettre; et d'après les communications que je n'ai cessé de transmettre au ministère des colonies depuis 1802 il devra se convaincre de mes

bonnes intentions et reconnaître mes efforts infatigables, bien qu'il puisse ne pas approuver mes plans et sanctionner mon système.

Je regrette que ce pauvre M. Stanley vienne ici en qualité de procureur général, c'est au-dessous de lui et non en proportion de son entretien, outre qu'il est très peu convenable de passer du barreau à la judicature ici (car c'est là où il devrait être), vu que le conseil est toujours procureur en même temps, ce n'est pas comme en Angleterre ou en Irlande, conséquemment vous expédiez un homme pour juger des personnes et des choses alors qu'il a été pour ou contre en qualité de procureur actif. M. le juge Powell est retourné au pays pour demander, dit-on, sa retraite, ce n'est pas un bon avocat, et j'ai de fortes raisons de croire qu'il n'est pas un bon sujet, il a fait un long service et a une nombreuse famille, je crois qu'il désire demeurer aux Etats. Je crois qu'il sera considéré digne d'une retraite et M. Stanley pourrait venir prendre sa place, ce dernier serait une précieuse acquisition pour la province, car nous n'avons pas d'avocats ici, le solliciteur général n'était pas même un avocat ordinaire et il ne connaît absolument rien; si d'un autre côté vous me déplaciez pour M. Stanley et que vous expédieiez un homme sensé et actif comme procureur général ce serait un grand secours pour le gouverneur et le système pourrait se continuer pendant quelques années; mais je crains que je ne pourrais faire que fort peu de choses avec M. Gore, il semble faible, violent, préjugé, complètement inaccoutumé à gouverner, si ce n'est une compagnie de cavalerie, et maintenant le public s'est groupé tellement autour de moi que je crains être un obstacle pour lui, cependant je pourrais rendre tout autre homme comme gouverneur le plus heureux des heureux, et augmenter son revenu. Si quelqu'un doit aller au Cap de Bonne-Espérance ou à Buenos-Ayres ou se rendre pour remplir une vacance dans un bon climat, je vous prie de penser à moi, ou si M. Windham désirait m'avoir dans toute autre situation, il peut compter sur mon énergie, mon zèle, mon attachement et mes principes.

Il ne me reste qu'à vous dire maintenant que si vous désirez que j'agisse ici vous pouvez compter sur moi pour exécuter toute mesure que vous pourrez désirer parce que je sais que ce sera au bénéfice de l'empire, et de vous assurer que bien que je sois en ce moment dans un état très pénible, je suis votre très reconnaissant et votre très attaché ami,

et votre très humble et très obligé serviteur,

ROBT. THORPE.

P. S. Si vous désirez que M. Gordon examine les lettres que j'ai écrites à M. Cooke, vous y verrez mes craintes et les motifs que j'avais pour travailler à rallier le peuple au gouvernement.

R. T.

N° 27.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À W. WINDHAM.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 306., p. 6.)

(Extraits.)

YORK, 19 janvier 1807.

* * * * *

Permettez-moi de remarquer que la situation actuelle de cette province exige une conduite ferme de la part de la personne qui administre le gouvernement, car je ne dois pas cacher qu'il existe un fort esprit d'opposition, encouragé par des personnes dont on pouvait s'attendre à une ligne de conduite différente, et qui, depuis la mort du général Hunter, par des représentations (que je sais sans fondement et fausses à la suite de preuves les plus positives) contre le caractère et la conduite de ceux placé à la tête de l'administration ici, ont essayé de contrecarrer, d'embarrasser et de défaire les mesures du gouvernement; dans de telles circonstances, un manque d'obéissance chez les fonctionnaires de la couronne doit produire les effets les plus pernecieux et les plus ruineux.

N° 28.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À M. WINDHAM.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 306, p. 35.)

(Extrait.)

YORK, HAUT-CANADA, 27 février 1807.

* * * * *

Peu de temps après mon arrivée dans cette province on m'informa de l'existence d'un parti dont M. le juge Thorpe, M. Wyatt, et M. Willcocks, le shérif, étaient les chefs, qui essayaient par tous les moyens possibles d'embarrasser et de contrecarrer le gouvernement du roi dans ses colonies.

Les lettres du solliciteur général (B) et de M. St. Georges (C) révèlent les invitations qu'ont faites M. le juge Thorpe et M. Wyatt en faveur du parti.

(B.)

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL (D'ARCY BOULTON) AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 41.)

YORK, 20 décembre 1806.

MONSIEUR,—J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre Excellence faisant allusion au fait que M. le juge Thorpe m'a sollicité de me joindre à un parti en opposition au gouvernement du roi, lettre dans laquelle vous désirez que je mette par écrit les attraites que M. Thorpe m'a offerts pour me joindre à ce parti. Je vais m'empresse de me conformer au désir de Votre Excellence en faisant un court résumé des faits. Pendant la session du gouvernement provincial, l'hiver dernier, on fit une opposition quelque peu formidable aux mesures du gouvernement, préalablement au vote qu'on s'attendait à prendre dans la Chambre d'assemblée dont je suis membre, sur une question d'assez grande importance. M. Thorpe profita de ce que j'avais défendu le gouvernement quelques jours avant pour me demander ce que je voulais dire en essayant de défendre la conduite du gouvernement. Je l'écoutai avec mépris, mais à cause de sa haute position j'ai cru devoir lui dire qu'il aurait été le premier, aurais-je cru, à me blâmer si j'avais adopté une autre ligne de conduite. Il a répondu " qu'il ne pouvait s'empêcher de remarquer que si je ne me ralliais pas à l'opposition qu'il croyait que je risquais ma position comme solliciteur général." Il m'est difficile de dire si le sentiment qui s'empara de moi fut de l'indignation ou de la surprise. Je remarquai que si j'étais destitué pour être resté fidèle au gouvernement avec lequel je travaillais conjointement, ce serait du nouveau. Je traitai l'observation avec mépris et je n'ai pu m'empêcher de ressentir l'indignation en présence de ce que je considérais une insulte. Il continua son attaque en y ajoutant les réflexions les plus indignes, non seulement sur le gouvernement du jour mais sur feu le lieutenant-gouverneur. Sa présence journalière à la Chambre, jointe à la teneur générale de sa conduite, révélait une détermination de sa part à aider au renversement du gouvernement du jour et à jeter tout le blâme possible sur le précédent. Bien que sa conduite générale indiquât la désapprobation la plus déterminée de chaque acte du gouvernement, il est cependant difficile de citer des faits particuliers, car cette désapprobation se manifestait surtout par des *observations* ou des gestes. J'ai toutefois un cas dont j'ai pris mémoire dans la Chambre d'assemblée, où il fit des remarques pendant notre séance. L'orateur lui offrit poliment un siège dans l'enceinte même, vu qu'il n'était pas député. La Chambre travaillait à obtenir des informations concernant les contributions que doivent payer les concessionnaires de la couronne. Le greffier du conseil était à la barre; à une question qu'on lui posa il refusa de répondre déclarant que son serment d'office l'empêchait de subir un examen. M. Thorpe, quoiqu'il ne fût pas député, remarqua que la Chambre pouvait le forcer à répondre malgré son serment, et cita le cas de lord Stafford, où le membre du Conseil privé fut obligé de répondre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D'ARCY BOULTON,

Solliciteur général.

(C.)

QUETTON ST-GEORGE AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 44.)

YORK, 22 décembre 1806.

MONSIEUR,—J'ai reçu tant de faveurs du gouvernement britannique que je me crois tenu par gratitude et comme loyal sujet du roi, et mon devoir m'oblige de vous faire connaître ce que je sais de certains individus de cet endroit.

Il y a quelques jours je fus prié de me rendre chez M. Wyatt, l'arpenteur général; une fois rendu M. Wyatt me dit que je devais, comme homme de moyen, me rallier à l'opposition du gouvernement; que si M. Thorpe arrivait dans la Chambre d'assemblée ils espéraient qu'il aurait une majorité et qu'alors le gouvernement irait au diable.

M. Thorpe m'a déclaré qu'il condamnait la conduite du secrétaire de la province en ne poursuivant pas le juge en chef.

Je ne répéterai pas les injures violentes que j'ai entendu lancer contre le gouvernement et Votre Excellence personnellement, car j'ai eu honte de moi-même de les avoir écoutées.

Je suis, monsieur, avec respect,

Votre obéissant serviteur,

QUETTON ST-GEORGE.

N° 29.—LE LIEUT. GOUVERNEUR GORE À M. WINDHAM.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 306, p. 48.)

(Extraits.)

YORK, HAUT-CANADA, 12 mars 1807.

* * * * *

Après la conduite violente et turbulente de la Chambre d'assemblée pendant l'administration de M. le président Grant, j'éprouve beaucoup de plaisir à vous informer que la Chambre d'assemblée n'a pas essayé de contrecarrer les mesures ou d'embarrasser le gouvernement exécutif.

N'ayant pas eu l'honneur de recevoir de vous des instructions au sujet de la dépêche n° 14 de M. le président Grant, j'ordonnai que la somme de six cent dix-sept louis treize chelins et sept deniers fut remise au trésor provincial, somme que feu le général Hunter avait appliquée à des fins publiques sans l'approbation des autres branches de la législature. Cette mesure a eu l'effet désiré en enlevant tout motif de plainte, et la Chambre d'assemblée manifesta sa satisfaction en retirant sa prétention de faire l'emploi de cette somme. La Chambre adopta une résolution à cet effet avec la seule voix dissidente de M. le juge Thorpe, qui s'opposa uniformément à toutes mesures qui pouvaient favoriser la paix ou fortifier les mains de ce gouvernement.

J'ai tout lieu de croire qu'à la prochaine session de la législature une somme d'argent, en proportion des ressources restreintes de la colonie, sera accordée à Sa Majesté pour le soutien du gouvernement civil de cette province.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec un profond respect,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

FRANCIS GORE,

Lt-gouverneur.

N° 30.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À M. WINDHAM.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 306, p. 59.)

YORK, HAUT-CANADA, 13 mars 1807.

MONSIEUR,—C'est un sentiment de mon devoir dans la position que j'ai l'honneur d'occuper et le respect que je porte aux intérêts de Sa Majesté, et j'ajouterai à la sûreté de cette province, qui m'ont engagé à vous importuner d'un rapport ennuyeux sur le caractère et la conduite de M. le juge Thorpe, un des juges de la cour du banc

du roi ; les détails que j'ai à signaler sont nombreux, quelques-uns sans importance à première vue, mais pris ensemble ils révèlent d'une façon la plus complète des faits relatifs à ce monsieur et à cette province que je me croirais coupable de cacher et que je juge très nécessaire de vous faire connaître. C'est pourquoi je sollicite sérieusement votre attention sur l'exposé qui suit :

Peu de temps après l'arrivée de M. Thorpe dans cette province sa conduite publique attira l'attention de tous les hommes raisonnables ; la publication de ce qui semblait être une adresse du grand jury du district de Home (A) lors de la première occasion où il exerça publiquement ses fonctions de juge, révéla une forte disposition de faire des cours de justice le théâtre de harangues politiques, et une adresse subséquente du petit jury (B) (chose inconnue jusqu'ici dans ce pays) donna une preuve suffisante du désir du juge d'encourager la critique sur le compte du gouvernement de la part de toutes espèces de personnes, quelque incompetentes qu'elles fussent pour se faire une opinion exacte sur la question, ou quelque étrangère que cette question fût à la circonstance qui motivait leur réunion.

Comme preuve que ces adresses n'étaient pas l'expression spontanée des corps auxquels on les attribuait, il est notoire que l'adresse du grand jury, comme on l'appelle, a été rédigée et présentée par six ou sept de ce corps, sans l'approbation des autres, non pas en cour mais à la résidence du juge, plusieurs jours après l'expiration du terme.

M. Weekes, bien connu pour ses principes révolutionnaires, devint bientôt l'ami le plus intime de M. Thorpe, ce personnage qui avait étudié le droit en Irlande, et subséquemment sous le fameux M. Aaron Burr, à New-York, fut admis au barreau de cette province quelque peu trop tôt et imprudemment.

Dans le cours de la session de la législature, tenue pendant l'administration de M. le président Grant, M. Weekes insista auprès de la Chambre d'assemblée pour qu'elle exprimât les prétentions les plus extravagantes et qu'elle eût recours aux procédés les plus violents.

Il fut proposé de déclarer illégale la nomination de l'inspecteur des comptes publics provinciaux et de sommer l'inspecteur devant la Chambre pour répondre de sa conduite dans l'exécution de sa charge ; et la Chambre alla jusqu'au point de s'enquérir réellement de plaintes portées devant elle par M. Wyatt, l'arpenteur général, et M. Jarvis, le secrétaire du gouvernement, dans l'administration et les émoluments de leur charge ; et dans le cours de cette enquête M. Wyatt poussa sa conduite à une extrémité tellement impardonnable qu'il produisit sa commission et les livres de son bureau, sans la permission ou la connaissance du président, et sans même le prétexte d'une demande de la Chambre d'assemblée (C).

On croit généralement, et sa propre déclaration au solliciteur général, et au premier commis du bureau de l'arpenteur général l'indique, que dans cette conduite extravagante, M. Thorpe était le conseiller qui était constamment dans l'enceinte de la Chambre d'assemblée (bien qu'il ne fût pas député), et chaque fois que les partisans de ces procédés déréglés étaient embarrassés, ils avaient l'habitude de quitter leurs sièges pour se consulter avec lui, et dans un cas particulier, lorsque M. Small, greffier du Conseil exécutif refusa à bon droit, à cause de son serment d'office, de répondre à des questions qu'on lui posait au sujet des transactions du conseil, M. Thorpe (qui n'était pas alors député) se leva sans qu'on le lui demanda pour dire à la Chambre que M. Small pouvait être forcé de répondre, et il eut l'effronterie de citer comme précédent le cas de lord Stafford (D).

L'intimité de M. Thorpe avec l'arpenteur général et l'influence qu'il avait évidemment sur lui le firent se tromper sur les fonctions de la Chambre d'assemblée et exagéra les pouvoirs de cette chambre, car lorsque je représentais à M. Wyatt que sa conduite avait été on ne peut plus inconvenante et offensante pour le gouvernement, il me répondit " que la Chambre d'assemblée était toute puissante et que c'était son devoir de lui obéir."

Dans le but de donner suite dans une certaine mesure à la haute idée d'autorité que lui avait inculquée le juge, la Chambre d'assemblée, pour imiter la Chambre des communes britanniques lorsqu'on croit que la sûreté ou la liberté de la nation est en danger, se forma en comité général de la Chambre sur l'état de la province. Cepen-

dant malgré tous les cris lancés par M. le juge Thorpe, M. Weekes et M. Wyatt, au sujet de griefs et d'oppression, mots qui se trouvent dans la bouche de nos démagogues provinciaux, le résultat de cette enquête fut tout simplement de recommander un prolongement de délais en faveur des royalistes et des réclamanis militaires pour leur permettre d'obtenir leurs lettres patentes gratuitement, et d'accorder des moyens plus faciles aux fils de ceux qui étaient restés fidèles à l'unité de l'empire, relativement à leurs demandes de terres.

Lors du circuit de l'ouest, les dispositions et la conduite de M. Thorpe sont suffisamment mises au jour par l'adresse du grand jury du district de London (E), qui l'a livrée au public avec ostentation. L'impression générale relativement à cette adresse plus convenablement faite pour un comité de faction politique que pour une cour de justice, est que l'adresse du jury a été préparée par M. Weekes avec le concours du juge, et la réponse de M. Thorpe à cette adresse, s'il n'y avait pas d'autres preuves, semble fournir une preuve intrinsèque et que sur les sollicitations de M. Weekes, les personnes qui étaient des gens simples et ignorants ont été induits à signer l'adresse sans en connaître parfaitement la tendance dangereuse.

Au retour de W. Thorpe de Niagara le même langage scandaleux contre des personnes haut placées et les mêmes calomnies contre feu le général Hunter, contre M. le président Grant, contre le juge en chef Allcock et contre M. le juge Powell, bien que la chose n'eût aucun rapport avec la cause devant la cour, se firent entendre de nouveau au barreau et passèrent sans réprimande de la part du juge (F).

Cependant comme on permettait aux animosités personnelles d'arriver jusqu'à une cour de justice, un des avocats (retenu dans la même cause avec M. Weekes) ne laissa pas passer impunément la conduite scandaleuse de ce fielleux parti. Ceci eut lieu un lundi et ses critiques furent peu remarquées dans le temps par M. Weekes, qui le lendemain fit une promenade dans la campagne, et après avoir passé la soirée et une grande partie de la nuit de mardi dans une taverne avec le juge et quelques autres amis, le mercredi il envoya un cartel à son confrère, et en conséquence il tomba victime de sa propre turbulence et comme on le croit généralement, des conseils indiscrets des amis qui s'étaient réunis à la taverne.

M. Thorpe ne négligea pas l'occasion que ceci lui donnait de se déclarer ouvertement démagogue factieux; le parti de la démocratie le proposa comme étant une personne convenable pour succéder à M. Weekes dans la Chambre d'assemblée; et en faisant les déclarations les plus solennelles qu'il suivrait la même ligne de conduite il obtint son élection. La scène de moquerie solennelle pendant laquelle il invoqua, à l'ouverture du bureau de votation, l'ombre de son ami disparu, disant "que du haut du ciel il regardait leurs efforts pour la cause de la liberté"; l'emblème séditieux de son parti (une harpe avec une couronne) (G); les mots Thorpe et constitution écrits sur des insignes qu'il a distribués à ses partisans, et son allusion à la révolution américaine à la clôture de l'élection, allusion qui frise la trahison (H), sont certes d'amples preuves qu'il n'est pas un indigne successeur de M. Weekes.

Je fis comprendre à M. Thorpe qu'il ne convenait pas à un juge de se porter candidat pour un siège dans une assemblée populaire, et si jamais une pareille démarche a été douteuse les circonstances qui ont accompagné cette élection suffisent pour le démontrer de la façon la plus complète. M. Thorpe, dans les assemblées publiques, a fréquemment eu des altercations avec son adversaire et les électeurs, et souvent il a été en butte aux sarcasmes les plus virulents et les plus humiliants sur son caractère particulier et sur sa vie publique; il a perdu pour toujours ce respect que sa position sur le banc doit inspirer, et il est impossible de supposer que dans l'exercice de ses fonctions judiciaires il peut être indifférent entre ses amis et ses adversaires; qu'il peut oublier les hostilités et les injures des uns et l'appui des autres.

Deux ouvriers de bas étage et de la pire espèce sont au nombre des compagnons intimes de M. Thorpe, l'un deux (Eliphatt Hale) a fait l'objet d'une accusation de blasphème que le grand jury a trouvée fondée et il a échappé, me dit-on, à un verdict de culpabilité grâce seulement à la disparition d'un témoin.

La conduite de M. Thorpe, depuis qu'il a été élu membre de la Chambre d'assemblée, a été très incendiaire; on doit regretter cependant que le gouvernement n'eût pas une influence plus considérable dans la Chambre d'assemblée, car pendant la

la session qui vient de finir il n'a pu faire passer une seule mesure pour embarrasser le gouvernement. Il a proposé une adresse très insidieuse et très incendiaire, relativement aux personnes qui sont restées fidèles à l'unité de l'empire, et l'adresse a été rejetée. En proposant d'accorder à la Chambre d'assemblée au lieu du lieutenant-gouverneur le pouvoir de nommer les syndics des écoles publiques, il déclara après une sortie violente et injurieuse à l'adresse du gouvernement exécutif que le privilège de faire des nominations appartenait à la Chambre d'assemblée; et dans cette tentative il n'a eu l'appui que de deux; et sur une question relative aux droits imposés par l'acte 14 du roi (droits que M. Thorpe prétend être à la disposition de la législature provinciale) il est resté seul, et je suis heureux de remarquer dans cette circonstance où un juge de la cour du banc du roi a essayé de porter atteinte à l'autorité du parlement britannique, il n'a pu engager une seule personne à le suivre malgré ses allusions pathétiques à la révolution des colonies américaines.

Lorsque les affaires de la session furent sur le point de finir une adresse fut proposée dans la Chambre d'assemblée par laquelle elle se désistait de ses droits à une somme d'environ six cents louis qui avait été prise dans le trésor provincial et appliquée par feu le général Hunter à des fins coloniales particulières sans l'approbation des autres branches de la législature; M. Thorpe s'opposa à cette mesure avec sa violence ordinaire mais sans effet.

Je vous ai transmis pour votre information un rapport de ce qui s'est passé lors de la première entrevue que j'ai eue avec M. le juge Thorpe aussitôt après mon arrivée dans cette province, et mes observations sur ce qui a eu lieu à cette entrevue (n° 1).

Quelque absurdes et quelque malveillantes que puissent être certaines parties des assertions de M. Thorpe, et bien qu'elles puissent trahir l'ignorance et l'ardeur scandaleuse de ce monsieur, on pourrait passer par-dessus ces choses et les oublier s'il eut réservé ses observations pour moi seul, mais il est notoire que M. Thorpe désire anxieusement parler de ces sujets dans toutes les occasions, qu'il en a fait constamment non seulement le sujet de sa conversation dans toutes les réunions où il se trouve, mais aussi le thème de ses discours dans la Chambre d'assemblée et la règle de ses discours politiques.

M. Thorpe ayant accusé l'ancien gouvernement de péculat je le sommai de me déclarer par écrit les actes particuliers de péculat dont le gouvernement s'était rendu coupable; je transmets la réponse de M. Thorpe avec mes observations sur sa lettre (n° 2).

Telle est monsieur, la carrière et telle a été la conduite d'un homme dont la mission particulière est d'enseigner l'obéissance et de recommander et de mettre en vigueur le respect et la soumission au gouvernement. C'est ainsi que la confiance et la libéralité du gouvernement britannique ont été frustrées et perverties par certains de ses fonctionnaires dans cette colonie, et les amis du bon ordre ont vu avec regret et indignation des personnes envoyées dans cette province avec de gros salaires pour occuper de hautes positions officielles, s'étudier à ne faire que du mal; répandre le mécontentement parmi les habitants; pousser l'élément démocratique de la constitution à assumer les présomptions les plus extravagantes d'autorité et essayer par tous les moyens possibles à embarrasser et affaiblir le gouvernement qu'il avait pour mission d'aider et d'appuyer. Des émissaires envoyés par un ennemi pour séduire les affections du peuple seraient moins dangereux, leurs suggestions seraient reçues avec circonspection et écoutées avec suspicion, mais lorsque le commun du peuple entend un juge déclamer ouvertement contre le gouvernement du roi et qu'il le voit s'opposer à toutes ses mesures, il ne peut s'empêcher de penser qu'il doit y avoir quelque chose de mal; peu habitué à cette excentricité de caractère lorsque l'honneur, le devoir et même l'intérêt sont foulés au pied par la vanité, il lui est impossible de ne pas croire que cette conduite doit avoir un meilleur motif que le travail d'une suffisance perverse déterminé à se distinguer coûte que coûte.

La narration qui précède est longue et désagréable, je le sais; j'ai dit tous les faits de crainte que vous ne soyez induit en erreur par un exposé partial. Les documents que je cite parlent par eux-mêmes et corroborent ce que je dis.

Le prochain circuit s'ouvre au commencement d'août, alors que M. Thorpe aura une autre occasion de répandre ses idées; je vous prie donc très sincèrement de bien vouloir me transmettre vos instructions relativement à ce monsieur.

Je n'hésite pas à dire que s'il plaît à Sa Majesté de permettre à M. Thorpe de conserver sa position dans cette province on peut s'attendre aux plus grands maux. Et je ne vous cacherai pas que dans l'intérêt de la tranquillité publique des messieurs très respectables de cette colonie m'ont instamment prié de suspendre M. Thorpe de sa position de juge; j'ai refusé de suivre cet avis, ayant le temps de recevoir vos instructions avant le commencement du circuit; et me reposant avec confiance sur votre appui pour maintenir l'ordre et l'autorité dans cette province.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

FRANCIS GORE,

Lieutenant-gouverneur.

(A.)

ADRESSE DU GRAND JURY DU HOME DISTRICT AU JUGE THORPE.

(p. 72.)

A l'honorable juge Thorpe.

Nous, le grand jury du Home District, vous prions d'accepter nos plus sincères remerciements pour l'excellent résumé que vous avez eu la bonté de nous faire à notre première apparition devant vous depuis que vous êtes sur le banc; un résumé fait avec tant de complaisance et de dignité a excité en nous les sentiments de la plus vive satisfaction et de la plus agréable prévention.

L'énergie et la clarté avec laquelle vous nous avez exposé nos devoirs ont créé en nous un vif désir de les remplir et devront faire profondément entrer dans l'esprit du pays en général cette soumission qu'il doit aux lois qui le protègent, et l'aide et le secours qu'il doit accorder à ceux auxquels en est confiée l'exécution.

Dans un nouveau pays comme celui-ci, qui augmente rapidement en population, qui progresse et qui prospère, dans un pays où tous les rangs de la société devraient harmonieusement s'unir pour le bien-être et la sûreté générale et individuelle, il est pénible pour nous d'avoir été impérieusement obligés de vous présenter à notre première réunion une mise en accusation d'émeute et d'assaut contre l'autorité civile légalement constituée; mais nous espérons fermement que l'explication lucide de la loi, et l'indulgent avis que vous avez adressé avec tant de force au pays, empêcheront qui que ce soit, sous prétexte d'ignorance ou de mauvais conseil, de commettre de nouveaux crimes. Et après la fermeté que nous avons constatée chez vous, nous nous réjouissons d'avance de la tranquillité qui en résultera; confiant que le glaive de la loi, tout en protégeant le paisible sujet, exercera sa juste vengeance contre les perturbateurs de la paix publique.

WM. JARVIS,

pour lui-même et ses collègues.

York, 30 octobre 1805.

Réponse.

MESSIEURS,—Dans l'exécution de mes fonctions, recevoir cette bienveillante et vraiment flatteuse marque de votre approbation m'est très agréable.

Un jeune pays demande des soins et une attention particulière; les mauvaises habitudes de l'enfance forment les misères de la vieillesse; mais instruits par votre énergie et votre zèle, nous arriverons à la maturité, chargés des bienfaits de la constitution et du commerce, les meilleurs témoignages de vos services, la riche récompense de vos efforts.

De même que nous aimons la liberté, nous devons soutenir la loi, car la liberté consiste dans l'absence de toute contrainte, excepté celle que la loi établie impose pour le bien de la société, par conséquent, lorsqu'on rejette toute contrainte imposée par la loi, l'anarchie règne jusqu'à ce que le peuple, las de combattre, succombe à la tyrannie et sent que le plus mauvais gouvernement vaut mieux que rien.

Soyez assurés que nous convaincrions le public que nous travaillons uniquement pour son bonheur; le désordre retournera honteusement vers la barbarie dont il est issu, en laissant le glaive de la justice rouiller dans son fourreau, tandis que le poli d'une civilisation paisible régnera dans la province.

Nous devons travailler ensemble dans la vigne, nous devons tailler, nous devons émonder, le peuple recueillera les fruits.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obligé et très humble serviteur,

ROBERT THORPE.

(B.)

ADRESSE DU PETIT JURY AU JUGE THORPE.

(p 75.)

A l'honorable juge Thorpe.

HONORABLE MONSIEUR,—Profondément impressionnés des paternels et salutaires conseils contenus dans le résumé bienveillant et instructif fait pour les sujets de Sa Majesté assemblés comme jury devant cette cour, nous ne pouvons nous empêcher de témoigner du plaisir et de la gratitude que nous éprouvons de votre nomination comme l'un des juges de Sa Majesté dans cette province. Convaincus comme nous le sommes de la haute supériorité du code judiciaire britannique, nous osons assurer à Votre Honneur qu'il ne nous faut qu'une explication lucide de nos devoirs pour nous diriger dans la dispensation entière et parfaite de la justice, autant que les faits et nos pouvoirs comme jurés peuvent nous le permettre.

Permettez-nous, honorable monsieur, tout en vous rendant ce tribut d'hommages, de dire que nous comprenons d'une manière très vive la protection générale et particulière de la personne, des biens et des droits individuels que le gouvernement britannique accorde à tous ses sujets, et que nos sentiments, notre loyauté et notre attachement pour lui sont à l'unisson.

Tout en ayant l'honneur de nous souscrire, etc., etc., etc.

Réponse.

Aux messieurs du petit jury :

MESSIEURS,—Je me réjouis des sentiments contenus dans votre adresse; ils sont vraiment agréables pour moi et très honorables pour vous; ils ont fait reculer de honte la calomnie; et ont établi les principes les plus purs et une conduite des plus droites que la province toute entière devra imiter.

Voilà les voies qui conduisent à la prospérité publique, ce sont les moyens de conserver la liberté et la prospérité, et de vous en assurer la jouissance intacte ainsi qu'à votre postérité.

Votre seule contention sera, qui fera les plus grands efforts pour maintenir le lien, la loi et la constitution de la Grande-Bretagne, et rendre à la province et au peuple les services les plus précieux.

Soyez assurés, messieurs, que je suis votre ami sincère.

ROBERT THORPE.

YORK, 29 mars 1806.

(C.)

DONALD McLEAN, GREFFIER DE L'ASSEMBLÉE, à W. HALTON, SECRÉTAIRE.

(p. 77.)

BUREAU DU GREFFIER DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,

YORK, 1er février 1807.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre datée d'hier, j'ai l'honneur de vous faire savoir, pour l'information de Son Excellence le lieutenant-gouverneur, que C. B. Wyatt, écuyer, l'arpenteur général, a comparu à la barre de la Chambre d'assemblée à la dernière session, et y a présenté sa commission (qui a été lue par un député de sa place) et les livres soi-disant appartenant à son bureau; la chambre siégeait alors

Archives canadiennes.

en comité général; aucun ordre n'avait été émis par le président du comité ordonnant à l'arpenteur général de se présenter et de produire soit sa commission soit les livres de son bureau.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

DONALD McLEAN,

Greffier de la Chambre d'assemblée.

M. WILLIAM HALTON,

Secrétaire de Son Excellence le lieutenant-gouverneur.

(D.)

M. D'ARCY BOULTON AU LIEUT.-GOUVERNEUR GORE.

28 décembre 1806.

(*Voir n° 28 de cette note, document inclus B.*)

(E.)

GRAND JURY, DISTRICT DE LONDON, AU JUGE THORPE.

17 septembre 1806.

(*Voir n° 21 de cette note.*)

(F.)

(p. 88.)

Copie d'une lettre de l'honorable Robert Hamilton, un des conseillers législatifs de Sa Majesté, lieutenant du comté de Lincoln, et magistrat pour le district de Niagara, et de Joseph Edwards, écuier, aussi magistrat pour ce district, à Son Excellence Francis Gore, lieutenant-gouverneur de la province du Haut-Canada.

MONSIEUR.—Nous pensons qu'il est de notre devoir, attendu que nous avons eu l'honneur de siéger sur le banc avec M. le juge Thorpe, d'exposer à Votre Excellence les circonstances très extraordinaires qui se sont produites aux dernières assises de ce district, et qui, malheureusement, ont occasionné la mort d'un membre de la société. Dans une cause dans laquelle M. Weekes occupait comme avocat, il a profité de l'occasion, en plaidant devant la cour, pour attaquer avec la plus grande acreté, le caractère de notre digne lieutenant-gouverneur, feu le lieutenant général Hunter, de monsieur le juge en chef Allcock, et de plusieurs autres très honorables membres du gouvernement de cette province. Il a stigmatisé le général Hunter de l'épithète de "barbare gothique que la providence de Dieu a retiré de ce monde à cause de sa tyrannie et de son iniquité."

Il a dit que M. le juge Allcock avait une animosité personnelle contre son client actuel, et avait été la cause de la mise en accusation de son client, et essaya de tourner son caractère en ridicule en racontant des histoires (à notre avis) aussi mal fondées que malveillantes.

Le juge qui présidait la cour a écouté avec la plus grande impassibilité ces injures, tout à fait étrangères à la cause alors portée devant lui, et s'il n'y a pas applaudi, il n'a certainement montré aucun signe sérieux de désapprobation.

Nous, ses collègues, indignés de cette conduite indécente du barreau et de cette apathie du juge, aurions quitté le banc pour montrer notre ressentiment, si le respect de la cour ne nous avait retenus, mais nous sommes cependant déterminés à ne plus jamais nous exposer à pareille chose, en déclinant de remplir ce devoir ou toutes autres fonctions, avec ce juge. M. le juge Thorpe avait, la veille, prié le premier signataire de cette lettre de se rendre à bonne heure, donnant pour raison que M. Weekes devait présenter des arguments très élaborés. Comme ces arguments étaient élaborés seulement sous le rapport de la malice et des fausses représentations, nous sommes tentés de croire que si le juge n'a pas aidé à la falsification, il connaissait certainement d'avance la portée de ces arguments, et qu'ils n'ont pas été produits à son insu et sans son consentement probable.

Votre Excellence a sans doute été informée que ce M. Weekes est depuis tombé victime de sa malice et de son obstination ; ici encore nous craignons que l'intervention du juge ou de quelqu'un de sa part a avancé ce dénouement malheureux. On nous assure que pendant quelques temps après la réplique de M. Dickson à ce discours, dans laquelle il avait réprouvé ce langage comme irrévérencieux au plus haut degré à l'égard d'une cour de justice, et comme provenant probablement d'une surveillance et d'une rancune personnelle, à son point de vue, M. Weekes n'a donné aucun signe particulier de ressentiment envers M. Dickson ; qu'il était même parti de Niagara pour retourner à York, lorsqu'il revint inopinément le lendemain et le provoqua (M. Dickson) sans qu'aucune explication raisonnable pût lui faire retirer sa provocation. Nous avons fortement raison de croire d'après le langage de cette personne, que peut-être quelque promesse inconsidérée faite pendant qu'il était échauffé a produit cette obstination qui lui a été fatale.

Dans l'exposé qui précède nous avons soigneusement rapporté les faits au meilleur de nos souvenirs. Sur les questions d'opinion nous vous prions d'excuser ce qui pourrait paraître erroné.

Et nous sommes avec un sincère respect, de Votre Excellence,
Les très obéissants et très humbles serviteurs,
R. HAMILTON,
JOSEPH EDWARDS.

(G.)

THOMAS B. GOUGH AUX ÉLECTEURS DE YORK, DURHAM ET SIMCOE.

(p. 87.)

Aux indépendants et respectables électeurs du comté de Durham, division est du comté d'York, et du comté de Simcoe, qui m'ont fait l'honneur de m'appuyer à la dernière élection.

MESSIEURS,—Permettez-moi de vous offrir mes remerciements les plus sincères et les plus reconnaissants pour les efforts que vous avez faits en ma faveur durant la récente élection ; efforts aussi honorables pour vous que flatteurs pour moi ; bien que vos efforts n'aient pas, dans cette occasion, obtenu le succès qu'ils méritaient, je m'engage à poursuivre la ligne de conduite que j'espère avec confiance devoir atteindre l'objet de vos vœux.

Vous êtes allés aux hustings, messieurs, sous la bannière de la liberté, de la loyauté et de l'union, avec le cœur animé du pur amour du Roi et de la constitution, et un grand nombre d'entre vous leur ont prouvé votre attachement en répandant leur sang pour les soutenir ; mais vos adversaires étaient précédés de l'étendard de la discorde, de l'anarchie et de la rébellion, qui dans une autre partie de l'Empire a conduit des milliers d'hommes à une mort prématurée, et un grand nombre qui ont échappé à l'horrible carnage du champ de bataille ont expié leur trahison dans leur vaine tentative de séparer la couronne de la harpe par une mort ignominieuse sur le gibet, et leur tête a été exposée en spectacle public comme avertissement à ceux qui se berçaient d'illusions ; mais la charité et l'honneur de ce pays me portent à espérer que ce n'était que l'indiscrétion inconsidérée des étourdis.

Je dois aussi des remerciements à un grand nombre de gens qui, à raison de ce que je me suis présenté si tard comme candidat, s'étaient tellement engagés auparavant qu'ils ne pouvaient logiquement retraiter, et bien que j'aie eu leurs vœux les plus sincères, je ne pouvais compter sur leur suffrage.

Persévérez, mes amis, dans votre attachement à votre Roi, maintenez le bon ordre auquel vous êtes habitués, poursuivez vos occupations et chérissez votre confort domestique, suivez les dictées de la raison, mais ne vous laissez pas bercer d'illusions par les démagogues mécontents, et quand d'autres parties du monde pourraient être affligées par les ravages de la guerre ou agitées par des commotions intestines, vous serez tranquilles et en sûreté.

Je suis, messieurs, avec gratitude et respect,
Votre fidèle et humble serviteur,

THOMAS B. GOUGH.

YORK, 8 janvier 1808.

Ce qui suit est la réponse à l'adresse de M. Gough (document inclus A). La réponse se trouve dans la série Q, vol. 310, p. 74.

A une assemblée des francs tenanciers indépendants de la division est du comté de York, et des comtés de Durham et Simcoe, tenue à Hoyle's Tavern, le 13 janvier 1807, William Willcocks, écrivain, président, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées :

Résolu, — Que vu qu'une partie d'une adresse signée par Thomas B. Gough, et publiée dans la *Gazette* du 10 janvier, tend à irriter et influencer l'esprit public, et comme elle pouvait servir d'instrument pour représenter sous un faux jour les efforts loyaux, indépendants et constitutionnels des francs tenanciers qui ont voté pour M. le juge Thorpe, nous sentons qu'il est de notre devoir de déclarer que la seconde partie de cette adresse est fautive, malveillante, propre à semer des éléments de mécontentement, et à répandre parmi le peuple des idées ayant une tendance des plus dangereuses.

Résolu, 2—Que les susdits électeurs n'étaient précédés par aucun étendard de discorde, d'anarchie ou de rébellion, mais étaient précédés des drapeaux les plus appropriés et les plus constitutionnels, ni empruntés ni loués pour l'occasion, mais faits par eux-mêmes. Le premier grand drapeau était bleu surmonté des lettres G. R. et de la *Couronne du Roi*, la croix de l'Union dans un coin et au bas la devise royale *Dieu et mon Droit*. Le second drapeau, rose, avec les mots *The Freedom of Election* brodés dessus, et trois plus petits drapeaux bleu foncé, portant la harpe (telle que prise sur une des parties de l'étendard britannique) entourée des mots "*The King, the People, the Law, Thorpe and the Constitution*," des symboles plus loyaux ou plus constitutionnels n'ont jamais été déployés en aucune occasion.

Résolu, 3—Que nous ne connaissons aucuns démagogues mécontents, et si nous en avions connu ils n'auraient pu nous bercer d'illusions, un grand nombre d'entre nous ont combattu, ont répandu leur sang et ont sacrifié leurs familles et leurs biens pour le gouvernement britannique; nous nous sommes efforcés et nous nous efforcerons toujours de conserver la liberté des élections contre toute influence indue, et jusqu'au dernier instant de notre vie nous serons prêts à soutenir notre Roi et la constitution.

Résolu, — Que les résolutions ci-dessus soient publiées dans la *Gazette* d'York.
W. WILLCOCKS, président.

L'imprimeur n'a pas eu la permission d'insérer les résolutions ci-dessus dans la *Gazette*, ni de les imprimer sous aucune forme.

Sur l'endos. La violente adresse de M. Gough, le candidat du gouvernement, dont le secrétaire a permis l'impression, et la bénigne réplique des électeurs indépendants qu'on a refusé d'imprimer.

Cela montrera les exaspérantes propensions arbitraires du gouvernement, et l'état de la presse dont on se sert comme d'instrument pour calomnier et représenter faussement des gens qui sont très loyaux et très attachés à l'Angleterre, bien qu'affreusement opprimés après avoir fait tous les sacrifices possibles pour le roi.

(H.)

WILLIAM ALLAN AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 89.)

YORK, 5 janvier 1807.

MONSIEUR.—Je considère qu'il est de mon devoir, en qualité d'officier-rapporteur lors de la dernière élection, d'informer Votre Excellence que M. le juge Thorpe a été élu député.

M. le juge Thorpe, après la fermeture du bureau de votation, a fait aux gens alors présents (la plupart étant ses électeurs) une longue harangue que je considère avoir une tendance à disséminer des principes nullement favorables au gouvernement de ce pays, leur disant "qu'ils ne connaissaient pas leur valeur pour la Grande-Bretagne; qu'il n'y avait aucune loi dans le pays pour empêcher leurs assemblées; que l'acte d'*habeas corpus* n'avait jamais été suspendu ici." Il leur rappela "la séparation des Etats-Unis d'avec la Grande Bretagne—Qu'il aimait le peuple" etc.,

ce qui me paraissait vouloir leur laisser entendre que leur situation dans ce pays pourrait les rendre indépendants de la Grande-Bretagne.

Comme magistrat et comme sujet loyal, je me sens forcé d'exposer les faits cidessus à Votre Excellence.

J'ai l'honneur d'être, avec grand respect,

De Votre Excellence le très obéissant serviteur,

WM. ALLAN.

N^o 1.—CONVERSATION ENTRE LE JUGE THORPE ET LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 99.)

Conversation qui eut lieu entre le lieutenant-gouverneur et M. le juge Thorpe, en présence de William Halton, écuyer, secrétaire particulier du lieutenant-gouverneur.

A. M. le juge Thorpe vint pour un rendez-vous et commença par exposer le grand avantage public (ainsi que l'avantage particulier pour le gouverneur) qui résulterait de l'achat par le gouvernement d'une étendue de terre des sauvages entre Sandwich et Malden, d'environ sept milles carrés, qu'on pourrait particulièrement affecter à la culture du chanvre.

B. Il présenta quelques certificats de personnes qui avaient cultivé le chanvre et n'avaient pu obtenir la gratification promise, ce qui causa du mécontentement, ainsi que des pétitions des grands jurés de London et de Sandwich au sujet du mauvais état de leurs prisons et chemins respectifs.

C. Il fit ensuite remarquer avec beaucoup de chaleur et d'emphase, que l'ensemble du gouvernement de l'ancien gouverneur Hunter n'avait été qu'un système de coercition, qu'alors on avait enseigné aux petits magistrats qui l'entouraient à user de violence; et que les gens avaient été traités comme s'ils eussent été des soldats.

D. Lorsque le gouverneur le pressa de préciser; il dit qu'une partie considérable du mécontentement provenait de la manière dont M. McGill avait traité les U. E., et que de fait c'était lui (M. McGill) qui avait gouverné la province, qu'un U. E. pouvait ne faire aucun cas du gouverneur ou de conseil, mais cela, M. McGill le mettait ou non sur la liste des U. E., juste comme cela lui plaisait.

E. Que cette charmante province qui était destinée à être un lit de duvet pour ceux qui avaient combattu et répandu leur sang pour leur roi et leur pays avait été dépeuplée de son duvet et semée d'épines pour enrichir quelques individus.

F. Que les U. E., se sont aperçus avec le plus grand chagrin et mécontentement que les gens mêmes qu'ils avaient combattus et contre lesquels ils avaient lutté sur les champs de bataille, se procuraient des terres et vivaient confortablement, tandis qu'eux mouraient de faim.

Que les U. E. qui sont venus dans cette province ont été très dégoûtés de voir M. McGill dans une position si élevée, lorsqu'ils l'avaient connu dans une position si infime parmi eux en Amérique.

G. Que la nomination de M. McGill par le général Hunter à la charge d'inspecteur général a été impudente, illégale et une insulte au roi, attendu qu'il existait déjà deux départements pour cette fin, savoir, M. Russell, l'auditeur général, et le conseil exécutif.

H. Que la Chambre d'assemblée connaissait parfaitement l'illégalité de la nomination de M. McGill comme inspecteur général, et qu'elle avait intention de soulever un débat sur ce sujet, s'il ne se l'était conciliée et n'avait empêché la discussion.

I. Que la présence de M. McGill dans le conseil était illégale aussi, durant l'administration de M. Grant, attendu qu'il n'y siégeait qu'en vertu d'un mandamus qui spécifiait qu'il ne devait siéger dans le conseil que lorsque le gouverneur l'appellerait à y siéger comme surnuméraire.

K. Que les mêmes circonstances s'appliquaient exactement à la présence de M. le juge en chef Scott dans le conseil.

L. Que ces deux messieurs ont été les personnes qui ont fait M. Grant président, qu'ils avaient demandé son opinion (à Thorpe) sur cette question, et qu'il leur avait

répondu que ce n'était pas légal; comme la doyetenneté des conseillers dépendait de la priorité de leur prestation du serment, que M. Russell avait prêté serment le premier, mais qu'il n'y avait pas grand'différence quelle des deux vieilles femmes administrait le gouvernement.

M. Que M. Scott et M. McGill s'étaient élevés des positions les plus infimes et occupaient les plus élevées, au grand détriment de la communauté, et que ni l'un ni l'autre n'avait plus de droit de siéger au conseil que M. Holton ou lui (Thorpe).

N. Qu'il y avait au conseil un livre qui prouverait que M. McGill avait inscrit ou biffé des noms sur la liste des U. E., ou les avait changé, comme cela lui plaisait. Qu'il y avait un monsieur, un Anglais et un homme d'honneur, qui informerait le gouverneur de la vérité des faits ci-dessus, et que cet homme était M. Small. (Note en encre rouge: Voir la lettre de M. Small, marquée O.) Lorsqu'on lui demanda s'il tenait ses renseignements de M. Small, il répondit que non, mais qu'il avait parlé de ces choses à M. Small, qui s'étonna qu'il eût ces renseignements; secoua la tête et n'en contredit pas l'exactitude.

P. Que d'après le système uniforme de violence qu'on avait suivi les gens étaient très mécontents, et c'est pour cette raison qu'on a dit que deux cents Américains pouvaient s'emparer de la province d'un bout à l'autre, et il croyait que le gouvernement avait été si mauvais qu'il n'aurait pas duré plus de trois ans.

Que le dernier gouvernement n'avait pas d'influence sur trois membres de la Chambre, pas même jusqu'au point de faire lire un bill ordinaire, et qu'on s'était adressé à lui (Thorpe) pour cela; que dans ses séances comme juge, le mécontentement du peuple contre le gouvernement était très fort, et que bien que son esprit (à Thorpe) fut convaincu de leur péculat et de leur nature vicieuse, il avait attribué tout cela à leur incapacité, et s'adressant avec grande sincérité au gouverneur il lui dit que si son souverain était là devant lui, il croirait de son devoir de l'informer de ces faits. (Note en encre rouge: Voir les remarques sur la lettre de M. Thorpe du 18 novembre 1806.)

Que tous les officiers avaient été maltraités; M. Wyatt, M. Jarvis et M. Small; qu'on avait imposé de grandes restrictions à M. Wyatt bien que sa commission l'investît de pleins pouvoirs, mais que tout dépendait du caprice, car les gens étaient riches aujourd'hui et pauvres demain, et que le taux des honoraires restait juste le même.

Q. Qu'une autre source de mécontentement était la scandaleuse multiplication des mises en accusations, pour des avantages particuliers; parce que le procureur général recevait sept louis dix chelins pour chacune d'elles.

R. Que tout ici devrait se faire comme en Angleterre; et que des dispositions de ce genre pourraient probablement attirer les États du Nord dans les bras de la Grande-Bretagne.

Il croyait que le général Hunter avait les mains nettes (note en encre rouge: Voir la lettre de M. Thorpe du 18 novembre 1806), mais comme les gens ignoraient à quoi servaient les vingt piastres de chaque honoraire pour un lot commun, cela laissait des doutes et des soupçons contre lui dans l'esprit public; et les gens en conversation se faisaient remarquer les uns aux autres qu'ils ne pouvaient comprendre comment on disposait de ces vingt piastres.

S. Que prendre des honoraires de cette manière était mal, et qu'avec une administration convenable ces honoraires pourraient être réglés et payés sous l'autorité d'un acte de la Chambre.

Qu'une mesquine réduction d'honoraires, de cinq louis, avait été faite en faveur de lord Selkirk, ce qui avait causé beaucoup de mécontentement.

Que M. Russell avait partagé son opinion que tout avait été fait de la plus scandaleuse manière et qu'il partageait aussi son opinion sur M. Scott et M. McGill, mais qu'il (Thorpe) ne savait pas si M. Russell reconnaîtrait cela maintenant.

T. Que la population de cette province était extrêmement bien disposée, et que le moindre acquiescement à leurs vœux ferait beaucoup de bien.

Que le gouverneur était arrivé dans la province à une époque très favorable; l'esprit public étant très irrité, et qu'avec une ligne de conduite différente il pourrait s'attacher la population avec enthousiasme. Lorsqu'on lui demanda de mettre

par écrit les points principaux de cette conversation il (Thorpe) refusa de le faire, et ne voulut proférer non plus aucune accusation spécifique par écrit contre M. McGill.

WM. HALTON.

REMARQUES SUR LA CONVERSATION QUI PRÉCÈDE.

(p. 91.)

A. Il n'est pas douteux que la culture heureuse du chanvre serait d'un grand avantage général pour cette province, et la législature aussi bien que le gouvernement exécutif se sont montrés tout à fait disposés à l'encourager, mais sans grand résultat jusqu'à présent. Comment l'étendue de terre visée pourrait être affectée à cette fin n'est pas expliquée—et l'amorce qu'il tend sous forme d'avantage particulier au lieutenant-gouverneur ressemble fortement à un désir de faire du tripotage.

B. Les certificats donnés aux personnes qui ont cultivé le chanvre et les ont reçu avant l'expiration de la loi, devaient en justice être payés, bien qu'ils n'aient pu être présentés à temps aux commissaires à York, et la législature votera probablement les crédits nécessaires à cet objet. Quant aux prisons et aux chemins, la loi y pourvoit au moyen de cotisations locales et de corvées pour ces deux objets. Mais la législature s'est trop hâtée d'établir de nouveaux districts à la demande des habitants, qui maintenant se plaignent de ne pouvoir supporter le fardeau de leur organisation. Le sujet est bien digne de l'attention de la législature, mais bien que Thorpe ait parlé assez légèrement dans la législature au sujet des chemins, il n'a rien dit au sujet des prisons, parce qu'il sait qu'un crédit sur les fonds de la province pour l'avantage d'un district particulier quelconque serait un sujet passablement impopulaire.

C. Jouissant de l'avantage complet des lois anglaises, le système de violence (s'il veut parler d'autre chose que d'une ferme disposition de faire observer les lois) attribué au général Hunter et aux magistrats d'un ordre inférieur, est impossible. De fait le général Hunter s'attendait et exigeait que chaque homme occupant une charge publique fit son devoir.

D. Quant aux réclamants, U. E. loyalistes et militaires, le gouvernement de la province, loin d'avoir fait des exceptions dans les gratifications de la couronne qui leur étaient destinées, leur a accordé beaucoup plus que ne le comportaient les ordres originaux en leur faveur. En 1788, un ordre du gouverneur et du conseil de Québec accordait, pour toutes sortes de services militaires, la quantité additionnelle de terres allouées aux officiers du 84^e régiment, et en 1789, un nouvel ordre comportait que les enfants des U. E. loyalistes, en atteignant leur majorité, recevraient gratuitement 200 acres de terres. Mais ces deux ordres étaient expressément limités aux personnes qui avaient dûment amélioré leurs premiers emplacements, ayant évidemment par là intention de restreindre le bénéfice de ces ordres à ceux qui étaient alors réellement dans la province; en partie sans doute d'après le principe évident que ceux qui avaient reculé devant les misères et les travaux ardu de la colonisation d'un nouveau pays, ne devaient pas, après qu'il aurait été cultivé et que les terres auraient atteint une plus grande valeur grâce au travail des autres, avoir les mêmes privilèges que les premiers colons. Mais au lieu de s'en tenir à un pareil principe, le gouvernement de cette province, jusqu'à l'époque de l'administration du général Hunter, s'écarta et de la lettre et de l'esprit de ces ordres, et en étendit les avantages à tous ceux qui étaient venus dans la province avant l'année 1798, époque à laquelle toutes les concessions sous l'autorité de la province cessèrent (excepté en faveur des enfants des U. E. loyalistes), conformément aux instructions de Sa Majesté. Cependant M. Thorpe et d'autres du même acabit, ne portant pas attention à ces faits ou les ignorant peut-être, poussent des cris contre le gouvernement pour y avoir mis fin, et se donnent beaucoup de peine pour persuader aux émigrants de la Nouvelle-Ecosse et autres colonies de Sa Majesté, où ils ont probablement obtenu des terres et autres gratifications originaires accordées aux loyalistes, qu'on leur fait dommage et qu'on les opprime, parce qu'ils ne peuvent même maintenant obtenir gratuitement des terres.

M. Les insinuations contre M. McGill et M. Scott au sujet de leur conduite antérieure dénotent la rancune d'un petit esprit. Même si c'était vrai, cela ne pourrait aucunement atteindre leur caractère respectable.

N. En préparant la liste des U. E. on a commis un bon nombre d'erreurs dans tous les districts; on a inscrit les noms de personnes qui n'étaient que des réclamants militaires, ou qui avaient résidé dans des provinces non comprises dans la guerre américaine, ou même dans certains cas de celles qui avaient émigré des Etats américains depuis le traité de 1783. Il était sans aucun doute du devoir de M. McGill, en sa qualité d'inspecteur général, de faire rapport sur ces cas, (et ils étaient nombreux) d'empêcher le gouverneur d'être excusé d'avoir accordé des lettres patentes à des personnes qui n'avaient légitimement aucun droit d'en recevoir gratuitement.

F. Il faut, j'en ai peur, admettre que des personnes qui avaient encouragé la révolution américaine ont obtenu des terres dans cette province, et qu'en général on a trop donné aux émigrants venant des Etats américains, pour la paix future de la province; c'est regrettable, mais ce n'est que trop vrai; quant au reste, si la population est pauvre dans ce pays, ce doit être parce qu'elle n'est pas industrielle. Le travail et la paresse produiront partout le même effet, la différence n'est pas restreinte à un système politique quelconque.

E. Si cette province devient un lit d'épines, ce ne peut être qu'à raison des principes que M. Thorpe se donne tant de peine à disséminer. Il est de fait bien occupé à semer et à cultiver avec soin l'ingratitude et la déloyauté. Il est impossible de concevoir comment les arrangements faits par le département des concessions de terres peuvent avoir une tendance à enrichir quelques personnes au détriment de la majorité. Les officiers ont naturellement reçu des concessions plus considérables que les simples soldats, cependant ces derniers ont reçu des concessions plus étendues qu'ils n'avaient le droit d'en réclamer raisonnablement, et ceux qui n'ont pas le malheur d'avoir dans leur voisinage des gens comme M. Thorpe (pour leur faire croire à des griefs lorsqu'ils n'en ont pas) sont, comme ils ont raison de l'être, très satisfaits.

G. L'expérience a prouvé l'utilité de la nomination de M. McGill comme inspecteur général, et l'on peut douter si M. Thorpe a plus fait preuve d'ignorance ou d'indépendance, en parlant comme il l'a fait.

H. C'est lui qui a encouragé plutôt qu'empêché la ridicule tentative de persuader à la Chambre d'assemblée de contester la légalité de cette nomination.

I. Quant à M. Grant, il semblerait qu'en déterminant qui serait le doyen du Conseil exécutif, le fait que son nom se trouvait le premier sur la liste transmise et préparée en Angleterre, lors de l'organisation primitive de la province, doit être décisif.

Le Conseil exécutif n'a jamais consulté M. Thorpe à ce sujet.

J. K. La remarque que M. McGill et M. Scott ne siégeaient au Conseil que dans des circonstances particulières semble tout à fait futile. Cependant, M. Thorpe s'est donné toutes les peines possibles pour faire croire que M. Grant a été placé à la tête du gouvernement d'une manière inconvenante, et qu'en conséquence tous les actes de son administration étaient illégaux.

P. La vérité est toujours logique, mais que peut-on dire d'un homme qui, au cours d'une conversation, affirme que la population est si mécontente qu'on avait dit que "deux cents Américains pourraient s'emparer de la province" et (T.) un peu plus loin, que "la population était extrêmement bien disposée et que le moindre acquiescement à leurs vœux ferait beaucoup de bien"—ou en bon anglais, laissez-moi vous conduire et tout ira bien. *Moi, le peuple*, bien que ce ne soit pas absolument les mots dont il se sert, est en réalité la devise caractéristique de M. Thorpe et de tous les autres démagogues factieux.

Q. L'affirmation presque scandaleuse qu'un grand nombre de mises en accusation doivent être ici instruites devant les assises lorsqu'en Angleterre elles sont instruites devant les sessions de quartiers est une chose inévitable, car lorsqu'elles entraînent une question de droit il y a peu de magistrats dans le pays qui soient capables de se former une opinion correcte de la question, et même si leur décision était juste elle n'aurait pas le poids convenable.

R. Pour faire prévaloir l'idée que tout ici devrait se faire comme en Angleterre, M. Thorpe s'est efforcé de persuader à l'Assemblée de cette province d'agir comme si elle était un corps représentatif d'un état indépendant, et même de s'arroger le droit de disposer des biens de la couronne, droit que le parlement britannique ne s'est jamais arrogé.

S. Il y a une très insidieuse tentative d'introduire la Chambre d'assemblée dans l'administration et la disposition des terres publiques de la couronne.

FRANCIS GORE,
Lieutenant-gouverneur.

O. Copie d'une lettre de John Small, écuyer, greffier du Conseil exécutif, à William Halton, écr. secrétaire particulier du lieutenant-gouverneur, datée du bureau du conseil le 16 novembre 1806.

MONSIEUR, — Conformément à l'ordre du lieutenant-gouverneur, je vous informe qu'il y a dans le conseil un livre appelé liste des U.-E., dans lequel un grand nombre de noms ont été soit rayés soit suspendus; mais je ne sais pas jusqu'à quel point M. le juge Thorpe peut se croire justifiable de dire à Son Excellence que M. McGill a inscrit ou rayé ou changé des noms dans ce livre, selon son bon plaisir, mais je nie formellement lui avoir avoué qu'il disait la vérité en parlant ainsi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JOHN SMALL,
G. C. E.

N^o 2.—LE JUGE THORPE AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 106.)

YORK, 18 novembre 1806.

MONSIEUR, — Bien que personne ait péremptoirement le droit d'exiger de moi de spécifier par écrit les actes particuliers qui aient porté la conviction dans mon esprit sur les affaires générales que je n'ai pas examinées judiciairement, cependant, comme je désire vivement être agréable à Votre Excellence, je spécifierai les actes dont j'ai entendu parler, et dont je peux me rappeler dans le moment, et qui m'ont donné la conviction qu'il y avait eu péculat de la part du dernier gouvernement.

Je dois rappeler au souvenir de Votre Excellence la conversation qui a donné lieu à une remarque, faite en passant, lorsque nous avons parlé de l'ancien gouvernement, j'ai fait remarquer qu'on avait insinué que je voulais l'embarrasser (vous savez d'après ce que je vous ai dit qu'il était de mon devoir de ne pas l'appuyer), mais je vous ai affirmé n'avoir jamais parlé ou écrit publiquement quoi que ce soit contre lui (le gouvernement) jusqu'à ce que l'adresse de Londres m'eût forcé de faire quelques remarques, et que je ne l'ai taxé (le gouvernement) que d'incapacité bien que j'aie été intimement convaincu qu'il y avait eu péculat; je vous ai aussi affirmé en toute vérité que j'avais empêché une enquête sur des sujets qui l'auraient sérieusement ennuyé, parce que je savais que ces sujets créeraient encore un plus grand mécontentement dans la province; j'ai exprimé ma surprise que le général Hunter (que je croyais un homme aussi pur que possible sous le rapport des deniers publics) ait pu s'exposer à l'insinuation d'avoir détourné des deniers publics, parce qu'il n'a jamais inscrit dans les comptes publics les deniers prélevés comme honoraires sur les terres, ou comme revenus envoyés du Bas-Canada, montrant ainsi que je n'avais pas intention d'insinuer quoi que ce soit contre feu le général Hunter; j'en viens aux choses que j'ai entendu dire si souvent que mon esprit a été frappé de l'idée qu'il y avait eu péculat de la part des officiers du gouvernement, d'immenses étendues de terres dans les meilleurs endroits concédées à eux-mêmes, à leurs familles, leurs parents et amis, lorsque d'autres qui y avaient droit, ont éprouvé des refus; le prélevement sur eux-mêmes, leurs familles, parents et amis d'honoraires moins élevés que sur d'autres y ayant également droit; l'exigence d'honoraires de certaines personnes et non d'autres dans de semblables positions; l'exigence d'honoraires de personnes dont ils n'avaient pas le droit d'en exiger, de les avoir gardés pendant des années et de les avoir remboursés après avoir été menacés de poursuites, et d'avoir

accepté des honoraires et n'en avoir pas rendu compte; j'ai aussi entendu parlé de divers comptes gardés complètement cachés aux yeux du public; voilà ce que je peux me rappeler dans ce moment et qui a formé ma conviction, mais je n'ai pu faire d'enquête sur ces faits ni en chercher la preuve, ni permettre à qui que ce soit de les raconter, parce que quelques-uns de ces faits devaient être portés devant la cour à ce dernier terme, et au cours du procès d'autres faits auraient pu être révélés; j'ai empêché mais n'ai pu contrôler les observations.

Permettez-moi maintenant de rappeler à Votre Excellence que notre conversation était privée et confidentielle, que la portée de mes remarques tendait à montrer que le système suivi par l'ancien gouvernement avait arrêté la croissance de la prospérité de la province, l'avait rendue sans utilité pour la mère-patrie, et avait failli la faire perdre à l'Angleterre; je me suis aussi efforcé de vous convaincre qu'au moment même où l'Angleterre avait besoin de tout l'argent qu'elle pouvait prélever pour subvenir à ses besoins dans la glorieuse guerre qu'elle faisait, ces deux départements inutiles et dispendieux ici auraient pu être abolis, qu'on aurait épargné à l'Angleterre une vingtaine de mille louis par année, et que la province aurait eu plus de justice et de satisfaction ici; j'ai cru qu'il n'était que de mon devoir envers mon roi et le gouvernement britannique de dire cela, et quand j'ai rapporté des pétitions des districts où j'avais passé en qualité de juge des assises, j'ai considéré qu'il était de mon devoir envers le gouvernement de Votre Excellence de faire des remarques qui pourraient être avantageuses pour la province, rétablir l'harmonie parmi le peuple, la conserver et la rendre précieuse pour la Grande-Bretagne, et je dois faire observer que je n'avais pas la moindre idée qu'une simple remarque faite en passant sur une impression que j'avais, dont je n'ai jamais pu vérifier les preuves ni permettre à personne de produire, serait le seul point noté, tandis que les grandes questions que je m'étais efforcé de faire prévaloir semblaient avoir échappé à votre attention.

Considérant Votre Excellence comme le représentant de mon souverain, à qui je n'avais rien à cacher, j'ai mentionné par écrit les actes spécifiques sur les points que vous désiriez, bien que votre désir me fût transmis sur un ton bien différent de celui dont notre gracieux souverain se serait servi envers n'importe quelle personne de son royaume, et très différent surtout du ton qu'il aurait employé à l'égard d'un des juges de son banc.

J'ai l'honneur d'être,

Avec grand respect, de Votre Excellence,

Le très obéissant et très humble serviteur,

ROBERT THORPE.

REMARQUES SUR LA LETTRE DE M. THORPE.

(p. 111.)

Bien que dans sa lettre M. Thorpe ne parle que d'après des rumeurs et sur des faits qui ont dû se passer huit ans avant sa venue dans cette province, je n'ai cependant perdu aucun temps avant de m'assurer de la réalité de ce qu'il disait. J'étais un étranger, je désirais obtenir des renseignements et voulais vivement découvrir à qui je pouvais me fier; je donnerai maintenant le résultat de mes investigations.

Les faits contenus dans la lettre de M. Thorpe, en ce qui regarde les opérations passées de ce gouvernement, paraissent être les suivants :

Premièrement. Que le général Hunter n'avait pas inscrit dans les comptes publics les honoraires reçus pour les terres, non plus que les revenus provenant du Bas-Canada, et que les officiers du gouvernement avaient reçu des honoraires dont ils n'avaient rendu aucun compte.

Secondement. Que d'immenses étendues de terres avaient été données aux officiers du gouvernement, à leurs parents et amis; et qu'on avait exigé d'eux des honoraires moins élevés que des autres personnes y ayant également droit.

Troisièmement. Que des honoraires avaient été exigés de quelques personnes et non de quelques autres dans de semblables positions, et d'autres personnes dont on aurait dû ne rien exiger, et que ces derniers honoraires avaient été remboursés lorsqu'on avait menacé de prendre des poursuites.

Quatrièmement. Que des matériaux de construction avaient été pris dans les magasins du Roi et employés à des usages particuliers.

Pour comprendre ce que dit M. Thorpe dans sa lettre, il est nécessaire de faire remarquer que le mot "honoraires" est appliqué non seulement à ce qui est payé aux différents officiers du gouvernement sur chaque patente délivrée pour des terres, mais aussi à un bien plus fort paiement fait à la couronne pour l'émission de ces patentes—c'est à ce dernier paiement que les observations de M. Thorpe peuvent seules s'appliquer.

Quant à la première accusation faite par M. Thorpe, je dois, dans cette explication, faire remarquer que d'après des documents déposés devant moi, il paraît qu'un compte régulier des honoraires payés à la couronne a été préparé semestriellement et transmis par le receveur général aux lords de la Trésorerie; de plus, que le revenu provenant du Bas-Canada a été annuellement inscrit dans les comptes publics déposés devant l'Assemblée législative; et je n'ai pu découvrir que les officiers du gouvernement n'aient pas rendu compte d'aucune partie des honoraires ci-dessus mentionnés.

Quant aux étendues de terres données aux officiers du gouvernement, comme il le dit dans sa seconde accusation, les faits sont comme suit, d'après l'enquête que j'ai faite: En l'année 1798, avec la permission de Sa Majesté, les personnes qui étaient alors membres du Conseil exécutif ont reçu certaines terres qui, avec les terres qu'ils avaient auparavant acquises en vertu d'instructions de la part du roi, atteignaient le chiffre de six mille acres; pour ces terres ils n'ont pas payé seulement les honoraires qui appartenaient aux officiers du département qui concédait les terres; depuis cette époque il a plu à Sa Majesté d'accorder à certains individus des terres sujettes seulement au paiement d'honoraires semblables à ceux payés par les membres du Conseil exécutif.

Il est vrai, comme le dit M. Thorpe, que les amis et les familles de quelques-uns des officiers du gouvernement ont obtenu des concessions de terres que le gouverneur en Conseil avait le droit d'accorder; mais il est également vrai que, relativement avec les honoraires de toutes sortes, ils étaient sur le même pied que les habitants de cette province, et ici je dois faire remarquer que depuis le commencement de l'administration du lieutenant-gouverneur Hunter, les membres du Conseil exécutif et les autres officiers du gouvernement (si ce n'est par ordre du roi) n'ont retiré aucun avantage comme tels, soit quant à la quantité de terres qu'ils ont reçue, soit quant à la somme des honoraires qu'ils ont payés.

Quant à ce qui est dit dans ce que je pourrais appeler la troisième accusation de M. Thorpe, au sujet de partialité dans le montant des honoraires exigés des différents individus, je dois dire que je n'ai rien découvert pour confirmer cette assertion.

Parmi le grand nombre de changements qui ont eu lieu, pour différentes causes, dans le tarif des honoraires, il serait téméraire de soutenir que le gouverneur ou le Conseil n'ont pu commettre d'erreurs de jugement à cet égard, mais je n'ai aucune raison de croire qu'ils aient, en aucune circonstance, agi malhonnêtement.

Quant à l'emploi des matériaux du Roi pour des usages particuliers, dont parle aussi M. Thorpe, l'accusation est fondée en fait, mais si mes renseignements sont exacts, c'est une accusation dont ceux qui étaient à la tête des affaires publiques n'ont pas lieu d'avoir honte; depuis huit ans que le siège du gouvernement a été transporté de Niagara à l'endroit actuel, qui était alors un lieu sauvage et désert, les difficultés qu'avaient à surmonter les personnes que leur position obligeait à résider ici, étaient extrêmes; dans ces circonstances on a pris dans les magasins du Roi des matériaux de construction qu'on ne pouvait se procurer nulle part ailleurs et on les a distribués à ces personnes, qui s'engagèrent à les remplacer lorsqu'on l'exigerait.

Il dit aussi que la province était sur le point d'être perdue pour la Grande-Bretagne. M. Thorpe a dû être malheureux dans ses associations pour en arriver à une semblable conclusion. Malgré son savoir faire et en suggérant et en grossissant les sujets de mécontentement, les effets ne sont ni aussi grands ni aussi considérables que ses amis et lui le supposent ou le désirent peut-être.

FRANCIS GORE,

Lieutenant-gouverneur.

Archives canadiennes.

N° 31.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À M. WINDHAM.

(*Archives du Canada, série Q., vol. 306, p. 119.*)

YORK, HAUT-CANADA, 23 avril 1807.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que par suite de la mauvaise conduite notoire et générale de M. Joseph Willcocks, shérif du Home district dans cette province, j'ai considéré qu'il était de mon devoir impérieux de le destituer de cette charge, et j'ai nommé Miles McDonell, écuyer, ci-devant capitaine dans les Volontaires Canadiens, comme son successeur.

J'ai aussi l'honneur de vous transmettre des copies de cinq affidavits, au sujet de la conduite de M. Willcocks, qui, je l'espère, vous feront mieux comprendre la nécessité de la mesure que j'ai dû prendre, que n'importe ce que je pourrais vous dire sur ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, avec grand respect,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

FRANCIS GORE,

Lieutenant-gouverneur.

AFFIDAVITS.

GEORGE RICHARD FERGUSON.

(p. 120)

Haut-Canada.

George Richard Ferguson, écuyer, de York, dans le Home district, étant assermenté, dit que le ou vers le vingt-septième jour de novembre dernier il était dans la demeure de M. John Mills Jackson, dans le township de York, en compagnie de Joseph Willcocks, écuyer, shérif du Home district, et de quelques autres personnes.

Le shérif entama le sujet de la politique avec beaucoup de chaleur, lorsque ce déposant le pria de cesser. Que le shérif ne cessa pas, mais continua en disant que le gouvernement essayait de l'écraser et de faire de lui un mendiant. Ce déposant lui fit remarquer qu'un tel langage était mal venu de sa part puisque le gouvernement lui faisait gagner son pain, et que même s'il était écrasé, il quitterait la province comme il y était venu, en mendiant. Le shérif répondit qu'il produirait quelques papiers officiels (qu'il prit dans sa poche) pour montrer combien le gouvernement était tyrannique. Ce déposant s'opposa à ce qu'il produisit là des documents officiels, parce qu'ils se trouvaient dans une société mixte. M. Jackson insista sur la production et la lecture de ces documents, qu'il était chez lui et qu'il appuierait le shérif, qu'il savait être en faveur du peuple. Le shérif répliqua qu'il était en faveur du peuple, et qu'il savait que ce dernier était prêt à tout, et qu'il (le shérif) était déterminé à l'appuyer. Ce déposant dit de plus qu'il y a dix-huit mois environ il se rencontra avec le shérif, qui lui dit alors que si Bonaparte vivait il ferait triompher le républicanisme dans le monde entier et que jusque là le monde ne serait ni heureux ni en repos, et qu'il réprimait souvent son admiration d'un gouvernement républicain, et que les pauvres rebelles d'Irlande n'étaient pas soutenus comme ils auraient dû l'être, mais qu'ils étaient sacrifiés. Après l'élection de M. Weekes il dit que ce parlement serait le plus fécond en événements que n'importe quel autre dans ce pays, et que bientôt il y aurait des chefs différents de ces mortels pusillanimes qui conduisaient aujourd'hui les affaires du gouvernement.

GEO. R. FERGUSON.

Assermenté devant moi, à York, dans }
le Haut-Canada, ce douzième jour }
de février 1807. }

JOHN SMALL,

Juge de paix et greffier de la couronne, etc.

LIEUTENANT RANNY L. BESSERER.

(p. 122).

Home District, York,
Savoir :

Personnellement comparu devant moi Duncan Cameron, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté, dans et pour le dit district, Ranny L. Besserer, lieutenant dans le régiment du Nouveau-Brunswick de Sa Majesté, lequel étant régulièrement assermenté sur les saints Evangiles dépose et dit, que le vingt-septième jour de novembre 1806, se trouvant avec plusieurs autres personnes dans la maison d'une personne connue sous le nom de John Mills Jackson, gentilhomme, dans le township de York et dans le district susdit, Joseph Willcocks, écuyer, shérif du dit district, répéta plusieurs fois les expressions suivantes : qu'il exposerait au public sa correspondance avec le bureau du solliciteur général, pour montrer la tyrannie et l'oppression du gouvernement, que ce dernier essayait de l'écraser parce qu'il voulait défendre les droits du peuple, ce qu'il ferait de tout son pouvoir, et ce déposant ne dit rien de plus.

RANNY L. BESSERER.

Attestée sous-serment devant moi,
à York susdit, ce 31 décembre 1806. }

D. CAMERON, J. P.

TITUS GEER SIMONS.

(p. 123).

Titus Geer Simons, gentilhomme du township de Flamboro'-ouest, dans le comté de York, dans le Home District de la province du Haut-Canada, étant assermenté sur les saints Evangiles du Dieu Tout-Puissant, devant Duncan Cameron, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté dans et pour le district susdit, déclare que le 27^e jour de novembre dernier, étant allé avec plusieurs messieurs jusque chez M. John Mills Jackson, sur la rue Yonge, il y fut invité par le dit M. Jackson à diner chez lui avec quelques autres messieurs, savoir, le capitaine Richard Ferguson, M. le shérif Willcocks, le baron de Hoen, le lieutenant Besserer et M. Cheniquy. Nous nous mîmes à table à une heure avancée. L'élection qui était alors prochaine devint le sujet de la conversation à laquelle M. Jackson et M. Willcocks paraissaient vivement s'intéresser. Immédiatement après avoir enlevé la nappe, on but à la santé du Roi et à celle de plusieurs nobles d'Angleterre de l'amitié et de la confiance desquels M. Jackson se vantait. On me demanda de porter un toast, et je proposai la santé du lieutenant-gouverneur de la province. "A propos," dit le shérif, "dans quels termes parle-t-on du gouverneur dans votre voisinage?" (voulant parler de la tête du "Lac). "Ceux," dis-je, "qui ont eu des affaires à régler avec Son Excellence sont revenus très satisfaits; pour ma part, je ne puis parler que de son caractère général que je crois être très aimable." "Moi aussi," répondit le shérif, "et afin de l'exonérer de l'imputation que la rumeur fait circuler dans le pays, que je m'oppose à lui très honteusement et très cruellement, pour des raisons inconnues de moi et mes amis —qu'il est mon implacable ennemi et que sa persécution ne cessera que lorsque j'aurai été destitué—afin d'acquitter Son Excellence de cette accusation, je lirai une lettre que j'ai reçue aujourd'hui du solliciteur général"—il tira alors de sa poche quelques papiers, lorsque le capitaine Ferguson se leva et le pria bien amicalement de ne pas lire ou exposer de "papiers officiels, parce qu'il considérait que nous formions une réunion publique ou mixte, et que ce n'était pas un endroit convenable pour montrer des documents officiels qui avaient trait à ses fonctions publiques, et bien plus, qu'il était très inconvenant de les commenter." Alors le shérif s'adressa à M. Jackson en disant: "Voilà comment on s'oppose toujours à moi, et je ne puis jamais dire un mot pour me défendre. J'ai offert comme cautions plusieurs messieurs de premier rang, des hommes ayant quinze cents louis sterling, mais on les a refusé; aujourd'hui j'en ai offert deux autres, M. Samuel Thompson et M. Addison, s'ils ne sont pas acceptés le pays est prêt à venir payer l'argent pour moi." M. Jackson s'écria, "lisez ce qui vous plaira, dites ce qui vous plaira, vous êtes à ma

table; je sais que le gouverneur vous a traité, ainsi que d'autres personnes de cette localité, comme un maudit coquin, mais que son séjour dans ce pays serait de courte durée, que son ami avait été rappelé, et que lui (le gouverneur) subirait bientôt le même sort, lorsque les choses seraient convenablement exposées en Angleterre." M. Cheniquy se fâcha et demanda à M. Jackson "s'il n'avait pas honte d'appeler le gouverneur un maudit coquin? Rappelez-vous," dit-il, "que vous parlez du représentant du Roi." "Maudit soit le Roi et lui aussi, qu'avons-nous à attendre de l'un ou de l'autre? Je n'ai pas demandé de faveurs depuis que je suis ici et je n'ai aucune intention d'en demander." "Si vous vous servez de semblables expressions," dit M. Cheniquy, "je partirai de la salle." "Allez-vous-en, et soyez maudit," répliqua M. Jackson, "je ne tiens pas plus à vous qu'au gouverneur ou à son maître." M. Cheniquy quitta la salle, M. le shérif dit alors "qu'il ne doutait pas que tout ce qui s'était dit serait rapporté à la garnison le lendemain matin à 10 heures." Le capitaine Ferguson remarqua "et ces paroles devraient être rapportées, mais je ne le ferai pas, et les observations que je vous ai faites au commencement de la soirée au sujet de vos documents publics l'ont été faites par amitié." "Maudite soit votre amitié, je la méprise autant que le digne M. Thorpe, l'ami du peuple, méprise les démarches que vous faites contre lui," dit M. le shérif; le capitaine Ferguson répliqua, "je n'ai fait aucune démarche pour ou contre lui." "Vous en avez fait," dit M. le shérif, "mais malgré toutes les démarches que votre faction écossaise a faites ou peut faire, M. Thorpe entrera à la Chambre." "Je ne connais aucune faction écossaise," dit le capitaine Ferguson, "je n'appartiens à aucun parti, et vos injures, M. le shérif, ne devraient pas passer sans impunité." "Oui," dit M. Jackson, "cette maudite faction écossaise, ayant le gouverneur à sa tête, s'efforce de tout renverser devant elle, ce pauvre M. Wyatt a été traité de la manière la plus honteuse et la plus coquine par le gouverneur; lui et M. le shérif ont été jetés hors de la demeure du gouverneur sans leur donner aucune raison, mais le temps n'est pas éloigné où M. Wyatt aura un siège dans le Conseil exécutif, M. Thorpe sera président de la Chambre, et avant douze mois je serai élu par cette localité à laquelle on doit ajouter un autre député, ainsi qu'un autre au district de London—alors vive l'homme du peuple, il devra se maintenir et se maintiendra; mais le gouverneur, qui l'appuiera, lorsque le pays sera contre lui, il devra tomber et se mettre à genoux." M. le shérif dit alors: "Si M. Jackson le permet, je suis déterminé à lire cette lettre, quelles qu'en puissent être les conséquences, M. Simons, en sa qualité d'étranger, verra comment on m'oppose sans l'ombre d'une cause. J'ai écrit au solliciteur pour savoir quelle sorte de garantie il exigeait de moi et que je l'obtiens, et cette lettre que je vais lire est une réponse à la mienne." Le contenu de cette lettre était à peu près comme suit: "Monsieur,—Je vous écris pour vous dire que les deux messieurs dont vous donnez les noms comme devant être vos cautions sont considérés insuffisants; j'espère donc que vous vous hâterez d'en avoir d'autres. Je ne suis pas autorisé à accepter ou refuser aucune personne en particulier; les statuts de la province sont mes autorités." "Vous voyez messieurs," dit le shérif, "que le solliciteur général nie toute autorité au gouverneur de s'opposer ainsi, en refusant les messieurs dont j'ai donné les noms." "Maudits soient le gouverneur et le gouvernement," répondit M. Jackson, "passez la bouteille." "Eh! bien," dit le capitaine Ferguson, "j'avais intention de vous offrir mon nom, bien que je doute qu'il soit accepté, mais votre conduite imprudente ce soir m'empêche de le faire." "Soyez maudit vous et votre amitié, on ne peut compter sur elle, vous n'osez pas respirer sans en demander la permission à votre maudite faction," répondit M. le shérif. Le capitaine Ferguson lui sauta immédiatement à la gorge et ils se levèrent—nous nous interposâmes et les séparâmes, lorsque M. le shérif enleva son habit et sortit dehors en courant, le capitaine le suivit et le ramena bien paisiblement. M. le shérif reprit de nouveau son siège, et recommença immédiatement à parler politique; je le priai de garder sa promesse, c'est-à-dire, de ne plus parler politique vu que cela ne faisait que tenir la compagnie dans l'excitation. "Pour Dieu," dit-il, "le pays, par suite des empiétements répétés sur ses droits et ses libertés, est maintenant mûr pour n'importe quoi; que M. Wyatt avait envoyé en Angleterre 20 ou 26 pages de manuscrit exposant le mécontentement du peuple de la province, et la

“ cruauté et les mauvais traitements que lui et ses amis avaient subis de la part du gouverneur—lorsque ces faits auront été convenablement exposés dans la mère-patrie, et lorsque nous aurons fait quelques autres arrangements dans le gouvernement, nous balayerons alors tout devant nous, par Dieu.”

TITUS G. SIMONS.

Attestée sous serment devant moi, à York, }
le 2e jour de février 1807.

D. CAMERON, *J.P.*

JOSEPH CHENIQUY.

(p. 130)

Joseph Cheniquy, gentilhomme, de la ville de York, dans la province du Haut-Canada, étant assermenté, dépose et dit que le ou vers le vingt-septième jour de novembre dernier, le déposant était dans la maison de M. John Mills Jackson, dans le township de York, où le shérif du Home District, Joseph Willcocks, écuyer, était présent pour assister à un jury dans le but de tracer un chemin dans le voisinage. Que le dit John Mills Jackson était chez lui et invita à dîner le shérif et Richard Ferguson (un juge de paix qui assistait en qualité de magistrat pour assermenter le jury). Qu'après le dîner et avant d'enlever la nappe, le shérif commença à parler politique, lorsque ce déposant le pria de cesser—le shérif persista et employa les expressions les plus injurieuses à l'égard du gouvernement, disant que le gouvernement était tyrannique et oppressif, et qu'il s'attendait à être destitué de sa place parce qu'il supportait les droits du peuple. Le dit John Mills Jackson appuyait le shérif dans ses affirmations et se servit d'expressions si violentes à l'égard du gouvernement que le magistrat fut contraint d'intervenir. Que John Mills Jackson a dit que le gouvernement était composé d'une bande de coquins. Il a dit de plus que le Conseil exécutif et le général Hunter avaient pillé le pays. Et ce déposant dit de plus que le dit Joseph Willcocks (le shérif) à un autre moment a dit à ce déposant que s'il connaissait jusqu'à quel point le gouvernement était mauvais, il (le déposant) ne l'appuierait pas (le gouvernement).

JOSEPH CHENIQUY.

Attesté sous serment devant moi, }
à York, dans le Haut-Canada, ce }
12e jour de février mil huit cent }
sept.

JOHN SMALL,

J. P. et greffier de la couronne, etc.

JOHN RICHARDSON.

(p. 132)

John Richardson, fermier, de la ville de York, dans la province du Haut-Canada, étant assermenté, dépose et dit qu'il connaissait Joseph Willcocks, écuyer, shérif du Home District, depuis plus de cinq ans, qu'il l'avait toujours considéré comme un sujet loyal du roi jusqu'à il y a environ quinze mois, et que depuis cette époque le déposant avait remarqué un changement considérable dans la conduite du dit shérif. Que depuis cette époque il avait souvent entendu le shérif décrier le gouvernement et la constitution de la Grande-Bretagne. Que le dit Joseph Willcocks avait souvent discuté avec le déposant les principes républicains et avait même parlé des succès glorieux des Français sur les tyrans, et admiré leur conduite en Irlande. Qu'il avait exprimé le désir que les Français eussent réussi en Irlande ou en Angleterre, et qu'il espérait qu'ils réussiraient partout où ils iraient. Le dit Joseph Willcocks raconta une histoire des rebelles d'Irlande qui avaient jeté un de ses frères en bas d'un pont, et faisait remarquer que les rebelles ne l'auraient pas traité ainsi. Et ce déposant dit de plus qu'à chaque occasion où la conversation le

permettait, le shérif avait exprimé son admiration pour le système de gouvernement républicain, qu'il espérait que ce système se répandrait dans le monde entier.

JOHN RICHARDSON.

Attestée sous serment, devant moi,
à York, dans le Haut-Canada,
ce quatorzième jour de février mil
huit cent sept.

JOHN SMALL,

J. P. et greffier de la couronne, etc.

CERTIFICAT SUR LE CARACTÈRE DE RICHARDSON.

(p. 134.)

QUÉBEC, 18 mai 1807.

MONSIEUR,—Votre Excellence ayant daigné me demander de transmettre un certificat sur le caractère de John Richardson, qui a demeuré chez moi en qualité de huissier, et de dire si je le considérais comme un homme croyable sous serment, j'ai l'honneur de vous dire, monsieur, en réponse à ces questions que John Richardson a été à mon service en qualité de huissier pendant près de trois ans, et que pendant tout ce temps, à ma connaissance, il s'est conduit à ma grande satisfaction et qu'il est, je crois, un très honnête homme. Je lui ai confié l'administration active de ma ferme, car bien qu'elle ne soit pas très éloignée de ma résidence, je l'ai même très rarement vue. Quant à le croire sous serment, je puis assurer à Votre Excellence que j'aurais la plus complète confiance dans tout ce qu'il pourrait dire sous serment. J'ai toujours accordé la plus absolue confiance à tout ce qu'il disait, et j'ai toujours trouvé qu'il disait la vérité (autant que j'avais le moyen de m'en assurer) lorsqu'il n'y était pas obligé par un serment. Il a été recommandé à la protection de feu le général Hunter par une très respectable famille en Angleterre, et je crois que depuis qu'il est au Canada il s'est toujours conduit très convenablement.

J'ai l'honneur d'être, avec grand respect,

de Votre Excellence le très obéissant serviteur,

H. ALLCOCK.

N° 32.—LORD CASTLEREAGH AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 306, p. 206.)

(Extrait.)

DOWNING STREET, 19 juin 1807.

MONSIEUR,—

* * * * *

Les détails divers que vous m'avez rapportés sur la conduite de M. le juge Thorpe, qui a outrepassé ses devoirs de juge en prenant fait et cause pour les partis politiques de la province et en encourageant l'opposition à l'administration, donnent d'excellentes raisons de croire qu'en le maintenant dans ses fonctions l'on discréditerait et desservirait le gouvernement de Sa Majesté, et pour ces causes instruction m'est donnée de vous signifier que c'est le plaisir de Sa Majesté que vous suspendiez M. Thorpe de sa charge de juge du Haut-Canada. Des mesures seront prises pour lui nommer un successeur.

Ce n'est assurément pas l'intention ni vous ne désirez, j'en suis certain, que cette mesure outrepassé les limites de ce qui est nécessaire pour le service de Sa Majesté. En conséquence vous ferez comprendre à M. Thorpe que je pourrai, je l'espère, le recommander à quelque autre charge professionnelle, s'il donne l'assurance qu'il se tiendra dorénavant à l'exercice de ses fonctions et ne s'alliera plus à quelque parti dans la province. Je dois également vous informer que Sa Majesté approuve la suspension de M. Wyatt de la charge d'arpenteur général des terres. J'écrirai au commissaire des terres de la trésorerie relativement à sa conduite, mais je me réserve de prendre ultérieurement une décision à son sujet.

* * * * *

N^o 33.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À LORD CASTLEREAGH.*(Archives canadiennes, série Q., vol. 306, p. 212.)*

YORK, HAUT-CANADA, 21 août 1807.

MILORD.—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai cru de mon devoir d'omettre le nom de M. le juge Thorpe, dans la commission des assises délivrée dernièrement dans la province, et le Conseil exécutif a approuvé à l'unanimité cette mesure (n^o 1).

Il peut paraître étrange en vérité qu'un des juges de la cour du banc du roi de Sa Majesté puisse, par l'exercice de ses fonctions journalières, mettre en danger la paix de la colonie, mais c'est bien certainement le cas pour M. Thorpe, qui semble considérer sa réputation de juge comme chose secondaire et n'avoir que l'ambition de jouer le rôle d'un démagogue factieux.

Dans ma dépêche (n^o 20) adressée à M. Windham, j'apprenais à ce ministre la tendance dangereuse de la conduite de M. Thorpe, et je lui transmettais en même temps des documents corroborant mes rapports. J'ai aujourd'hui l'honneur d'attirer l'attention de Votre Seigneurie sur les documents que je lui transmets (nos 2, 3, 4, 5, 6, 7).

C'est l'opinion générale que l'adresse et la réponse (n^o 6) proviennent de M. Thorpe lui-même, car il n'y a jamais eu d'assemblée publique (n^o 7). Sheppard et Montgomery, les prétendus président et secrétaire, sont des cultivateurs ignorants, qui peuvent à peine signer leurs noms.

Pour donner plein effet aux efforts pernicieux de M. Thorpe, quelques-uns de ses partisans les plus actifs ont établi une presse typographique dirigée ostensiblement par un certain Willcocks, irlandais turbulent auquel j'ai cru nécessaire d'enlever sa charge de shérif. J'ai l'honneur de vous renvoyer aux documents (nos 8, 9 et 10) pour vous faire connaître les vrais motifs de l'établissement de cette presse, et les raisons et opinions d'après lesquelles elle est dirigée, et bien que l'on doive accepter avec la plus grande prudence des lettres anonymes, cependant, comme dans ce cas la lettre n^o 8 est corroborée par celle de M. Powell, n^o 10, et les renseignements fournis par un marchand honorable de New-York, n^o 9, ce fait, joint à la conduite des personnes en question, laissent peu de doutes sur l'exactitude de l'information.

Sans connaître entièrement jusqu'à quel point la conduite de M. Thorpe était inconvenante, mais à en juger par ce qui s'est passé au vu et au su de tous, des personnes de moyens et honorables m'ont exprimé leur étonnement de le voir occuper encore son poste actuel. J'eus été tout à fait justifiable de le suspendre de ses fonctions à la première tentative qu'il a faite pour empoisonner les esprits de la basse classe de la population, mais comme j'ai soumis au ministre de Sa Majesté un compte rendu de sa conduite, j'attends avec anxiété sa décision.

J'ai l'honneur d'être, milord, avec beaucoup de respect,

Votre très obéissant serviteur,

FRANCIS GORE, *lieut.-gouverneur.*

*Documents transmis.*N^o 1.—RAPPORT DU CONSEIL EXÉCUTIF.*(p. 215.)*

YORK, 4 juillet 1807.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous avons lu attentivement les documents qu'il vous a plu nous communiquer au sujet de la conduite de M. Thorpe depuis son arrivée dans cette province.

Après avoir examiné tout ce qu'ils contiennent nous observons avec profond regret que la conduite de ce monsieur a toujours eu pour tendance de dégrader, embarrasser et vilipender les serviteurs de Sa Majesté et le gouvernement de cette colonie.

Les mécontentements que les mesures de ce gouvernement ont déjà provoqués par suite de ce qu'il a représenté aux classes inférieures d'individus avec lesquelles il est venu en contact, dans la partie du pays particulièrement où il a siégé en qualité de juge des assises, sont trop manifestes pour pouvoir les cacher, et il est impossible de prédire quelles en seront les conséquences.

Dans ces circonstances nous croyons à propos d'omettre le nom de monsieur le juge Thorpe dans la prochaine commission des assises et *Nisi Prius*, pour la sûreté et la tranquillité de cette province.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. SCOTT	} <i>conseillers de l'exécutif.</i>
ALEX. GRANT	
PETER RUSSELL	
ÆNEAS SHAW	
JOHN MCGILL	

N° 2.—LE JUGE THORPE À JOSEPH WILLCOCKS.

(p. 217.)

CHER MONSIEUR,—J'ai vu descendre aujourd'hui votre ami M. Weekes dans sa fosse, et cette catastrophe soudaine et affreuse m'a beaucoup impressionné; par deux fois j'ai écrit à M. Wyatt à ce sujet, et je ne le puis plus car mon cœur est brisé.

Je vous transmets sous ce pli ma réponse au district de London, et je vous ai envoyé trois adresses et les réponses par le Toronto. Vous pourrez les publier dans le journal de York si vous croyez que ce soit utile, dans l'ordre et au moment que vous jugerez à propos. Mais veuillez ne permettre à personne, sauf M. Wyatt, de les voir. Je suis chagrin que cette dernière adresse m'ait forcé à élever la voix, mais j'ai dit la vérité tout en évitant les injures personnelles auxquelles je ne descendrai jamais, je l'espère. En effet je suis trop fortement convaincu de leur iniquité pour frapper légèrement.

J'ai écrit à M. Wyatt pour lui demander la maison de M. Weekes, et je vous prie de me procurer quelques cordes de bois. Le testament de ce pauvre M. Weekes dit bien son estime pour la population et la province; puissent ses vertus être imitées et sa violence évitée; ses principes étaient admirables, mais son sort a été déplorable.

Avec estime et considération,

Bien à vous,

ROBT. THORPE.

15 octobre 1806.

P. S. Je vous envoie ci-joint les représentations du district de London, que vous ne devez pas publier, mais me conserver; je les envoie parce que les noms des membres du grand jury s'y trouvent. Vous feriez mieux de les publier à la suite de l'adresse qui a été adoptée à l'unanimité, mais dont on pourrait contester l'authenticité si vous ne donniez les noms.

Ne montrez les représentations à personne. On est fort prévenu contre M. McKay, et c'est le désir que M. Wyatt dirige tout.

N° 3.—LE JUGE THORPE À JOSEPH WILLCOCKS.

(p. 219.)

MON CHER MONSIEUR,—Le sujet de notre pauvre ami est si douloureux, et je vous ai déjà écrit tant de choses sur ce misérable événement, ainsi qu'à M. Wyatt, que je ne puis rien ajouter, sauf de vous assurer qu'il a combattu et expiré bravement.

Je me réjouis à l'idée que vous irez chez le gouverneur et lui parlerez franchement, mais il connaîtra bientôt ces misérables flatteurs et il méprisera leur insignifiance et vulgarité.

J'espère que vous recevrez sûrement les quatre adresses et les réponses, elles auront un bon effet sur lui, je le crois, et vous verrez qu'il ne fera rien avant que j'y aille, ce qui arrivera, s'il plaît à Dieu, le 25 du mois courant.

Quant à la question de représenter le *Home District* j'ai écrit longuement à M. Wyatt, et je vous laisse, à vous ainsi qu'à lui, le soin de décider pour moi, à certaines conditions. Je ne me mêlerai pas à la population ni j'ouvrirai des maisons pour donner à boire, ni n'encourrai de dépenses, mais si la population se rassemble et veut bien me mettre en nomination à la presque unanimité, ainsi que nommer des comités pour parfaire l'élection sans embarras ni dépenses, je consacrerai au service public

mon temps et mon travail. Mes efforts incessants tendent à faire de notre population une nation aussi libre et aussi heureuse qu'il existe sur terre. A cet égard mes sentiments sont bien connus et je ne les changerai jamais. Je ne m'élèverai pas ni n'avancerai les intérêts de ma famille en faisant partie de la Chambre des représentants, et les peines, le travail, l'anxiété et la fatigue que cela me causera seront immenses. En conséquence, je devrais assurément éviter la chose, et si je l'accepte pour servir le public, ce ne doit pas être en faisant quelque chose de dérogatoire à la charge que j'occupe ou d'incompatible avec mes sentiments et mes principes. J'y vois pour moi mille causes d'ennui, et bien que cela puisse m'obliger à quitter la province d'ici à six mois, je crois que je pourrai servir le pays et jeter les bases d'un bien futur. Mon désir ardent toutefois c'est que le gouvernement m'approuve, et dans ce cas il est impossible de calculer les avantages que l'on pourra obtenir. Vous connaissez les personnes qu'il faudra consulter, amenez-les chez M. Wyatt et examinez ensemble ce qu'il est le mieux de faire. Je travaillerai comme un esclave pour le peuple, et s'il m'appelle à le représenter, je combattrai sans relâche, mais vous le savez, votre ami est pénétré des plus vifs sentiments d'honneur et de noble fierté, vous voudrez donc les lui conserver puisqu'il est à la veille de sacrifier tout son confort et ses charges.

Je désire vivement vous envoyer ces quelques mots ce soir, vous assurant que je demeure.

Avec la plus sincère estime,

Bien à vous,

ROBT. THORPE.

16 octobre 1806.

N^o 4.—LE JUGE EN CHEF AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

(p. 222.)

YORK, 9 juillet 1807.

MONSIEUR,—J'ai passé à M. le juge Thorpe la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier. Après quelques instants de réflexion il me dit qu'on devrait lui permettre de retourner en Angleterre et d'y soumettre la question au roi et à son conseil.

J'ai répondu que vous n'aviez pas d'objection à la chose et que vous lui accorderiez un congé d'absence; j'ai alors sorti le mémoire à cet effet que vous m'aviez remis et je le lui ai lu. M. Thorpe m'a ensuite demandé de n'en rien dire avant quelques jours, et je lui ai promis de n'en parler qu'à vous.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

De Votre Excellence, l'obéissant et humble serviteur,

THOS. SCOTT.

N^o 5.—LE JUGE THORPE AU JUGE EN CHEF SCOTT.

(p. 223.)

CHER MONSIEUR,—Je dois sacrifier ma satisfaction sur l'autel du devoir. L'état de la province me défend de la quitter, le lieutenant-gouverneur n'en saura jamais rien par les gens qui l'entourent, mais ce qu'il fera sera à ses propres risques. De plus j'ai informé les ministres du roi que je suis prêt à soumettre au conseil d'Angleterre des accusations contre l'exécutif d'ici, qui ne pourront être repoussées; cependant comme je désire la paix je ne me presserai pas de le faire. Mais j'y serai forcé si l'on ne peut autrement obtenir un changement de système, changement d'absolue nécessité, sans quoi la province est perdue.

Vains sont les reproches qu'on m'adresse, car j'ai fait mon devoir rigoureusement et consciencieusement, et ce que j'ai pu faire en dehors de la ligne droite je l'ai fait par ordre. Je pourrais endurer de plus grandes persécutions et les mépriser patiemment. Votre lettre m'est parvenue tard et je n'aimais pas à retenir votre serviteur.

Bien à vous,

ROBT. THORPE.

8 juillet 1807.

Sept heures et demie. }

(p. 224.)

A une assemblée des électeurs indépendants du comté de York, Durham et Simcoe, tenue à la ville de York, le 24 juillet 1807, l'adresse suivante à l'honorable juge Thorpe a été unanimement approuvée.

M. Joseph Sheppard présidait.

RESPECTÉ MONSIEUR,—Nous apprenons avec un chagrin réel qu'instruction a été donnée d'omettre votre nom de la Commission des Assises. La partie est de la province sera ainsi privée des leçons qui coulaient de votre bouche pendant que vous occupiez le siège de juge, de ces instructions philanthropiques qui vous ont placé si haut dans l'estime de nos frères de l'ouest, et qui nous ont rapporté les plus grands avantages. Cette omission, nous le craignons, vous fera perdre les émoluments qui étaient attachés à la charge. Cependant il existe un remède à ce mal temporaire, et comme preuve d'attachement à une personne mue par des principes aussi désintéressés et vertueux, nous vous prions humblement d'accepter une somme équivalente à ce que vous perdez en défendant notre cause et en consacrant vos plus nobles facultés à affirmer les droits et défendre les privilèges qui nous sont accordés par notre très aimable et bien-aimé souverain.

Comme nous, les sujets loyaux de Sa Majesté, n'avons reçu aucune information sur la cause ou la raison d'après laquelle ces instructions ont été données, nous croyons de notre devoir de vous assurer que, s'il est fait quelque tentative pour vous enlever ou pour diminuer votre traitement, nous contribuerons avec plaisir (et c'est notre conviction que les sujets de Sa Majesté dans toute la province seront d'accord sur ce point) pour alléger vos souffrances, vous notre bienfaiteur qui, dès votre arrivée dans la province, avez travaillé sans relâche pour établir dans cette partie éloignée des possessions de Sa Majesté la constitution et les lois de notre mère-patrie.

Nous vous supplions avec instance de ne pas vous laisser tenter à nous abandonner, car notre confiance repose en votre droiture et persévérance. Nous vous prions d'accepter la plus chaleureuse assurance de notre considération et nous vous implorons de vous mettre en garde contre toute attaque insidieuse, car votre vie privée comme publique est des plus précieuses.

ALEXANDER MONTGOMERY,

Secrétaire.

Il a plu à Son Honneur de faire à cette adresse la réponse suivante :—

MESSIEURS,—Il me faudrait être dépourvu de tout sentiment pour demeurer insensible à cette bienveillance. Je vous remercie de tout cœur, mais le serment d'office de juge m'empêche d'accepter votre généreux présent. Le juge en chef m'a informé que le lieutenant-gouverneur avait enjoint d'omettre mon nom dans la Commission des Assises. Le ministre de Sa Majesté devra décider en vertu de quelle autorité légitime il a pu exercer ce pouvoir sans précédent. La chose pour moi est de peu d'importance, mais elle affecte par moi les droits des juges de la cour du banc du roi. Quand j'ai eu l'honneur d'occuper un siège sur ce banc, les juges se sont portés volontairement garants de mes connaissances. Depuis ma nomination (il y a maintenant à peu près cinq ans) jamais une de mes décisions n'a été annulée et je n'ai jamais présidé une cour sans y recevoir l'expression la plus chaleureuse de la satisfaction publique. Le secrétaire d'État a approuvé ma conduite et mon Souverain a récompensé mes travaux. Cela (joint à l'espoir flatteur que je possède la confiance de la province) m'inspire de véritables sentiments de fierté, et je suis bien au-dessus de la calomnie.

Je continuerai mon travail jusqu'à ce que vous ayiez obtenu tous les privilèges que notre généreux monarque a accordés. Je me porte garant que cela arrivera bientôt. Unissons-nous constamment de tête et de cœur avec la ferme détermination de vaincre ou périr avec la Grande-Bretagne, car là sont la sagesse, la vertu, la sûreté et la gloire.

Je demeure, messieurs,

Votre très obligé, obéissant et humble serviteur,

SPRINGFIELD, 1er août 1807.

ROBERT THORPE.

N° 7.—LES FRANCS-TENANCIERS, ETC., DE YORK.

(p. 328.)

Nous soussignés, francs-tenanciers, électeurs et habitants de la ville de York et du voisinage, considérant la violence et l'outrage faits à la vérité, au public et à nos sentiments individuels par la publication dans un journal de Niagara s'appelant *The Upper Canada Guardian* du procès-verbal d'une assemblée que l'on dit avoir été tenue en la ville de York, le 24 juillet dernier, et d'une adresse à l'honorable monsieur le juge Thorpe que l'on dit avoir été préparée lors de l'assemblée par les électeurs indépendants des comtés de York, Durham et Simcoe, déclarons solennellement que nous ne savons rien de cette assemblée, que nous n'avons pas entendu dire que c'était l'intention de tenir cette assemblée, ni qu'elle ait eu lieu, et qu'après nous en être enquis avec grand soin nous ne croyons pas qu'il ait jamais été projeté de tenir cette assemblée, ni qu'elle ait jamais eu lieu.

Ecrit de notre main,

York, 15 août 1807.

N° 8.—LETTRE ANONYME À L'HONORABLE JOHN MCGILL.

(Les notes au bas de la lettre sont du lieutenant-gouverneur Gore.)

NEW-YORK, 17 juin 1807.

(p. 229.)

MONSIEUR,—Bien que l'auteur de la lettre suivante ait pris la liberté de nous l'adresser et que pour des raisons particulières il n'ait pas jugé à propos de faire connaître son nom *pour le présent*, il espère cependant que ces circonstances ne la rendront pas inacceptable ou inutile. Qu'il suffise de dire qu'il n'est pas étranger aux mesures ou à la politique qui a dicté ces mesures du gouvernement de Sa Majesté, ni qu'il ignore les vrais intérêts de la population de la province du Haut-Canada.

L'état de trouble dans lequel se trouvent les esprits dans la province provient de causes que Son Excellence le lieutenant-gouverneur comprend bien ainsi que vous-même. La continuation de cet état d'agitation est encouragée par un homme de haute position, qui, oubliant les devoirs que lui impose la nature même de cette charge, a fait preuve d'un abandon complet de tout principe d'honneur et de vertu!

Les motifs qui animent l'auteur de cette lettre ne seront pas mal interprétés, c'est son espoir. Ils viennent du désir qu'il a de promouvoir les vues du gouvernement de Sa Majesté et de conserver à la population de la province du Haut-Canada ces droits, privilèges et avantages dont elle jouit réellement, mais que dans son aveuglement elle est à la veille de perdre.

Un accident m'a dernièrement mis à même de connaître les vues d'un certain individu* qui occupait il n'y a pas longtemps un poste officiel dans la province, et comme ses vues sont les mêmes que celles de la personne mentionnée en premier lieu, il est important qu'on les fasse connaître. Elles ne sont rien moins qu'une tentative de révolutionner la province.

L'engin qui doit servir à mettre la chose à exécution consiste en une presse libre, comme on l'appelle. Une société s'est formée en cette ville entre le rédacteur du *Guardian* et plusieurs imprimeurs, parmi lesquels se trouve le rédacteur du *Citizen and Republican Watch Tower*, dont le nom est Cheetham. Ce dernier est notoirement l'ennemi du gouvernement britannique, et il emploiera tous ses talents à soutenir le journal appelé *The Guardian*. L'alliance faite entre les rédacteurs de feuilles proposant une politique contraire doit servir à cacher le véritable but que l'on se propose. Il y a eu échange de bons procédés entre le rédacteur du *Guardian* et Emmett et la Société d'Irlande *alias* la Société des Irlandais Unis, et l'on attend d'importants résultats de cette liaison.

Il a été représenté que la population de la province était à la veille de se rebeller, † que les injustices étaient trop fortes pour les supporter plus longtemps, et que toutes provenaient de la tyrannie du gouvernement de Sa Majesté. On ajoutait qu'avant longtemps la population s'emparerait de la personne de Son Excellence ainsi que des

* Joseph Wilcocks, un Irlandais Uni et dernièrement un shérif.

† Rapport de M. Wyatt présenté à New-York.

autres fonctionnaires de la couronne et les renverraient dans les fers—s'il ne leur arrivait pire. C'était le plan arrêté, etc. La violence de ce langage porte naturellement à douter que l'on manque de la force nécessaire pour exécuter ce que l'on pourrait désirer, et en conséquence ne mérite pas qu'on s'en occupe. Cependant, il peut être important de connaître jusqu'où vont les desseins du parti en question. Il ne peut y avoir de doute qu'il ait pour principal objet de créer le désordre et la confusion pour la satisfaction de l'ambition personnelle ou de quelque autre passion plus mauvaise.

Le principal acteur dans cette scène, on doit le supposer, reçoit ses instructions d'une source † presque aussi puissante qu'elle est l'ennemie des intérêts de la Grande-Bretagne. L'auteur de la présente lettre vous écrit à cause de son attachement au gouvernement de Sa Majesté, à Son Excellence le lieutenant-gouverneur, en sa qualité de représentant de Sa Majesté, et aux intérêts et au bien-être de la population de la province en général. La position que vous occupez dans le gouvernement ‡ lui sert d'excuse pour vous adresser cette lettre, et par votre entremise à Son Excellence le lieutenant-gouverneur. Si ce qu'il vient d'écrire peut être de quelque façon utile à Son Excellence personnellement, ou au gouvernement en général, les vœux du très obéissant et très humble serviteur de Son Excellence seront exaucés.

FIDELITAS.

N° 9.—LETTRE ANONYME.

(p. 233.)

Une certaine personne qui a été destituée il y a quelque temps d'une charge publique dans le Haut-Canada, a séjourné quelques semaines en cette ville au milieu d'une société renommée par sa turbulence. Les étrangers, de même que ceux qui sont nés dans cette ville et dans la partie ouest de l'Etat, projettent de réformer le gouvernement du Haut-Canada. La personne en question est retournée il y a quelques semaines emportant une presse typographique et emmenant des typographes; l'on a formé un comité de correspondance, lequel doit préparer *les esprits du peuple dans cet Etat à quelque grand changement*. La dénonciation recommande d'observer le plus soigneux silence, mais de surveiller rigoureusement les actes de quelques individus turbulents. On reviendra sur la matière.

NEW-YORK.

N° 10.—JOHN POWELL AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 234.)

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de Votre Excellence, l'extrait suivant d'une lettre que j'ai dernièrement reçue de mon frère habitant les Etats-Unis: "J'apprends qu'un individu du nom de Willcocks est venu dans le voisinage avec le prospectus d'un journal qu'il doit publier à Niagara, lequel, déclare-t-il ouvertement, sera sous la protection et le contrôle du juge T——, dans le louable but de révolutionner la province; il a dit à un de mes amis qu'il s'attendait d'être arrêté avant six mois."

J'ai l'honneur d'être, avec grand respect,

De Votre Excellence le très obéissant serviteur,

JNO. POWELL.

NIAGARA, 13 août 1807.

N° 34.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À LORD CASTLEREAGH.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 310, p. 15.)

YORK, HAUT-CANADA, 14 novembre 1807.

MILORD,—

* * * *

Conformément aux instructions de Votre Seigneurie contenues dans la dépêche n° 2 j'ai fait signifier à M. Thorpe qu'il était suspendu de la charge de juge de la

† On suppose que c'est M. Genet, un Français au service du cabinet de Saint-Cloud.

‡ Conseiller de l'exécutif.

cour du banc du roi dans le Haut-Canada et lui ai communiqué l'extrait de partie de la dépêche qu'il plaisait à Votre Seigneurie lui donner connaissance.

J'ai l'espoir que la mesure qui a été prise, quelque pénible qu'elle soit, aura la plus salutaire influence pour empêcher le développement de cet esprit d'égalité et de ce défaut de subordination qui prévalent tellement dans les rangs inférieurs dans la province.

M. Thorpe connaissait le sort qui l'attendait avant la réception de l'avis officiel de sa suspension; M. le juge Powell, par humanité et avec mon approbation entière, lui avait communiqué ce qu'il avait entendu dire à son sujet pendant qu'il était en Angleterre.

Je n'aurais pas importuné Votre Seigneurie en lui parlant du résultat de cette lettre (A) si M. Thorpe n'avait positivement affirmé qu'il avait agi suivant les instructions du secrétaire d'État.

Relativement aux accusations que M. Thorpe porte contre les membres de l'exécutif, ces derniers sont prêts, désirent et peuvent, je le crois, y faire face: je dis la chose avec un peu d'hésitation, car ces accusations ont nécessairement trait à des transactions faites avant mon arrivée dans cette province et auxquelles je ne puis être personnellement intéressé.

Quant aux embarras pécuniaires de M. Thorpe on lui a fait savoir de ma part qu'il lui serait fourni les moyens de retourner en Angleterre, et dans ce but j'avais enjoint au receveur général de lui avancer, contre sa traite à tirer sur l'agent colonial, deux cents livres. On lui a aussi dit qu'il pourrait obtenir un congé d'absence de la province avant la réception de l'arrêté de suspension, mais il a refusé ces offres. M. Thorpe a quitté la province avant la signification de la suspension, mais ça été hors ma connaissance et sans ma permission, et seulement après avoir publié une adresse dans le journal (B) mentionné dans la lettre de M. Powell.

Voici la dernière observation que je me permettrai de faire à Votre Seigneurie. S'il est permis à M. Thorpe de produire des accusations contre le gouvernement de cette province, il est probable qu'il demandera à un M. Jackson demeurant aujourd'hui en Angleterre, je le crois, de les appuyer. Au sujet de cette personne je me permettrai de renvoyer Votre Seigneurie à ma dépêche (n^o 16) et aux déclarations assermentées transmises (n^o 22), dans lesquelles il est question de sa conduite et de sa réputation; j'ajouterai que la cause de l'hostilité de M. Jackson à l'égard du gouvernement vient de ce qu'on lui a refusé une certaine étendue de terres à raison de sa mauvaise conduite.

J'ai l'honneur d'être, milord, avec grand respect,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

FRANCIS GORE,

Lieutenant-gouverneur.

(A.)

M. DUMMER POWELL AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 19.)

YORK, 26 octobre 1807.

MONSIEUR,—Votre Excellence m'ayant exprimé le désir que je profite d'une bonne occasion pour communiquer à M. Thorpe les renseignements que j'avais obtenus de M. Cooke avant mon départ d'Angleterre, la lettre que j'ai reçue de lui m'a permis d'avoir une entrevue que autrement j'aurais évitée pour différentes raisons. Ma carte l'a fait venir à ma chambre et j'ai l'honneur de soumettre, pour l'information de Votre Excellence, le document ci-joint contenant la substance de ce qui s'est passé lors de cette entrevue.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,

De Votre Excellence l'obéissant serviteur,

WM. DUMMER POWELL.

Substance de ce qui s'est passé dans mon entrevue avec M. Thorpe, mercredi le 22 octobre.

Après quelques questions et réponses banales au sujet de mon fils, je dis à M. Thorpe que j'avais appris de M. Bond, avant de quitter l'Angleterre, qu'il était suspendu ; que quelques jours avant mon départ M. Cooke, le sous-secrétaire d'Etat, m'avait communiqué une partie de sa lettre (de M. Thorpe) à sir George Shee ainsi que sa (de M. Cook) lettre privée en réponse énonçant qu'il plaisait à Sa Majesté de lui enlever sa charge dans cette province. Ayant observé que M. T. donnait à entendre dans sa lettre au secrétaire que ses embarras pécuniaires pouvaient l'empêcher de quitter la province, je croyais lui être utile en lui communiquant le résultat de sa correspondance avec le bureau du secrétaire d'Etat avant l'arrivée du procureur général et des dépêches officielles faisant connaître son renvoi, ce qui pouvait exposer sa personne, soit dans la province d'en bas, soit aux Etats-Unis, s'il cherchait à se rendre en Angleterre. M. Cook lui avait dit, ajoutai-je, que lord Castlereagh s'efforcerait néanmoins de faire quelque chose pour lui, si M. T. lui en donnait les moyens par une conduite convenable. M. T. ne manifesta aucune surprise, car il avait déjà su la chose, mais il fit l'observation que M. Wyatt lui avait donné l'assurance que l'examen de cette question avait été remis. Et il ajouta qu'il ne pouvait être destitué avant de s'être défendu devant le Conseil privé. Je lui mentionnai alors que M. Cook l'informerait qu'on avait pris cette mesure à la suite de sa propre lettre, si violente et si indiscreète, qu'il ne restait pas d'autre alternative que de le renvoyer lui ou tous les membres de l'exécutif de la province. M. T. dit alors que lord Castlereagh avait habilement fait en se chargeant de la mesure et en enlevant ainsi à M. Gore l'odieuse d'un renvoi ; qu'à un certain égard il n'en était pas fâché car ce devait le protéger ainsi que les misérables qui l'entouraient contre l'indignation de la population. Il me demanda si je savais ce que l'on comprenait par conduite convenable de sa part, qu'il n'avait rien fait, si ce n'est d'après les insinuations du secrétaire d'Etat et que l'on s'attendrait vainement à lui faire changer d'avis au sujet des accusations contre le conseil d'ici, et ce qu'il pourrait alors faire ? Je lui répondis que l'expression comportait, il me semblait, qu'il devait accepter sa destitution avec discrétion et compter sur ses amis d'Europe, qui feraient quelque chose pour lui, et je croyais que s'il demandait en confidence au lieutenant-gouverneur un congé d'absence avant la publication de la mesure, il l'obtiendrait en même temps que les moyens de se rendre en Europe. C'est une chose qu'il ne fera jamais, me dit-il. Je lui fis l'observation que j'étais chagrin de voir tant d'irritation causée par les articles du journal. Il me répondit que la population avait été forcée de se procurer un journal, qu'il avait lui-même envoyé deux fois des écrits à la *Gazette*, que l'imprimeur avait refusé de les publier, d'après l'ordre, dit-il, de M. Halton, le secrétaire du lieutenant-gouverneur, et qui, dans ces circonstances, et par suite des injures graves lancées par la presse de l'Etat à certaines personnes, à M. Willcocks notamment, on avait cru devoir en établir un autre. M. T. m'a demandé à plusieurs reprises ce qu'il pourrait faire pour ne pas tromper l'attente du ministre ; que s'il était destitué pour avoir rempli ses instructions c'était infiniment injuste, et que n'ayant rien dit que la vérité il ne pourrait jamais renier ce qu'il avait dit ; qu'il avait compris de M. Wyatt que le motif allégué pour le suspendre et le seul dont il ait été question ici (violation des instructions) n'avait pas même été mentionné au secrétaire d'Etat ; enfin il a répété qu'il ne pouvait être renvoyé sans s'être défendu. En me quittant il m'a dit qu'il me reverrait, de façon à me faire supposer qu'il penserait de nouveau à l'avis de demander un congé d'absence.

(B.)

ADRESSE DU JUGE THORPE AUX FRANS-TENANCIERS DE YORK, ETC.

(p. 24.)

Aux frans-tenanciers de la division est du comté de York et des comtés de Durham et Simcoe.

MESSIEURS,—Ma réponse quand vous m'avez demandé de vous représenter au parlement fut que si j'étais élu à la Chambre d'assemblée je remplirais mon devoir avec fidélité. Aujourd'hui je suis obligé de retourner à la hâte en Angleterre, car de faux rapports des plus perfides sur ma conduite ont engagé le secrétaire d'Etat à

me signifier le plaisir de Sa Majesté que je fusse relevé de mes fonctions judiciaires dans cette province. Toutefois le noble lord qui préside au département des colonies est mû par les plus hauts sentiments d'honneur et les plus stricts principes de justice; en conséquence, la vérité comme la divine verge d'Aaron aura promptement raison des machinations des magiciens.

Souffrant, jusqu'à l'agonie même, sous le coup de la prévention la plus légère, votre bien-être, votre bonheur et la prospérité de la province ne continueront pas moins à m'occuper et à animer mes efforts. Je laisse derrière moi les objets qui me sont les plus chers pour aller défendre ce qui m'est plus cher que la vie (mon honneur), mais s'il plaît au Très Haut de me favoriser et de me protéger, mon retour sera aussi rapide que mon départ était imprévu.

Je demeure, messieurs,

Votre obligé, obéissant et très humble serviteur,

ROBERT THORPE.

NIAGARA, 2 novembre 1807.

N° 35.—LE JUGE THORPE À SIR GEORGE SHEE.

(*Archives canadiennes, série Q., vol. 310, p. 34.*)

CHER SIR GEORGE,—Vous auriez pitié de tout cœur de votre plus grand ennemi si vous le voyiez à ma place entouré des plus vils mécréants sur terre, qui se sont gorgés de pillages dans chaque département, et ont pressuré les malheureux habitants, qui depuis longtemps ont arrêté le développement de la province et l'ont maintenant conduite sur le bord de la ruine. Ces gens ont élevé et abaissé qui leur a plu et sont tous ligüés contre moi, mais n'importe je n'en ferai pas moins ce que je dois à l'Angleterre, à la colonie, à votre patronage et à la recommandation du regretté ami qui m'a envoyé ici sous votre protection, dus-je sacrifier ma vie, mon épouse et mes pauvres enfants. Les mécréants veulent monopoliser les cent mille dollars venant d'Angleterre tous les ans et espèrent en jouir jusqu'à ce qu'ils perdent la province. Je lutte pour sauver cette somme à l'Angleterre, pour lui conserver la province et lui donner de l'importance, tout en m'étonnant de ma propre persévérance, car mes représentations ont toujours été vaines. J'ai fait voir la nécessité de placer à la tête du gouvernement un homme ferme, mais raisonnable, et l'on y envoie un major des gardes à cheval violent, pédant et plein de suffisance, ayant toutes les idées de subordination militaire et bien convaincu qu'il peut humilier la population et régner en maître absolu. Les marchands qui ne l'ont pas quitté d'Halifax à Québec, à Montréal, à Kingston, à York, à Niagara en lui inspirant cette idée et en le flattant ont alimenté sa vanité et s'en sont servi pour soutenir leur propre pouvoir et rapacité. Ce dernier ne réfléchit pas que l'Angleterre est éloigné et que les Etats de l'Amérique sont proches, qu'il n'existe pas de fermiers ou de cultivateurs opprimés, que chaque homme vit sur sa propre terre et est indépendant, même sans posséder un dollar, que tous sont pleins d'assurance et expérimentés, qu'il n'existe pas dans ce pays de passage pour les troupes, si ce n'est en montant une rivière étroite, peu profonde et d'un cours rapide. J'ai également fait des représentations pour empêcher la nomination de M. Scott à la charge de juge en chef, parce qu'il était le procureur des marchands du Bas-Canada. Ces derniers ont rudement travaillé de leur côté, et grâce à leur ami et protecteur, sir W. Grant, l'archiviste de la chancellerie, lord Castlereagh l'a nommé à la présidence du banc du roi, et le seul pas à faire maintenant c'est de lui donner la chancellerie, puis les propriétés de la moitié des habitants seront sacrifiées aux marchands. J'ai dit que M. McGill avait été la principale cause du mécontentement dans toutes les classes, à raison de sa conduite en qualité d'inspecteur général, cependant c'est ce même homme qui dirige tout et poursuit l'ancien système avec une violence accablante. De plus tous ces gens sont parfaitement incapables et ne peuvent faire aucun travail, l'un était tout récemment un prédicateur, l'autre un charpentier. Mais ils sont soutenus par l'aristocratie des marchands qu'ils appuient à leur tour. Voilà qui suffit, et si je voulais me soumettre à dire: pilliez, prospérez et périsse la province, ils me considéreraient un dieu. J'ai dit tout ce que je pouvais dire et je ne vous écrirai plus qu'une fois,

après la prorogation de la Chambre d'assemblée. M. Wyatt, l'arpenteur général, s'en va en Angleterre et pourra vous faire un rapport complet et vrai de tout ce qui se passe ici, c'est un homme très honorable et digne. Le gouverneur a été assez lâche pour lui tendre un piège dans son propre bureau, puis il a commencé par l'invectiver et fini par lui demander pardon. Je dois vous donner d'autres traits de son caractère et de sa conduite. L'élection dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre a été retardée au delà des limites que la loi prescrit, et le lieutenant-gouverneur et les marchands ont travaillé de toutes leurs forces contre le peuple, ne ménageant aucune espèce d'influence indue; corruption, coercition, et oppression. Le lieutenant-gouverneur s'est même abaissé jusqu'à corrompre lui-même les grands et les petits. Je n'ai jamais sollicité un vote, je n'ai pas quitté ma maison; on m'a entraîné sur les hustings, l'élection a duré une semaine, et j'ai été élu par une majorité très étonnante (bien que j'eusse demandé d'empêcher les personnes éloignées et les vieillards de venir). Le peuple est retourné en triomphe, maudissant le gouverneur, et en réalité jamais on n'avait encore vu d'actes aussi inconstitutionnels et aussi illégaux. Je vous ai transmis dans ma dernière lettre une adresse que m'a présentée le district de London et ma réponse; le lieutenant-gouverneur a cru qu'il pourrait engager le grand jury à se rétracter, et il l'a rassemblé dans ce but. Je vous envoie présentement la réponse qu'il en a reçue, laquelle l'a tellement exaspéré qu'il lui a fait dire de se rétracter, sinon que la demi-solde serait retranchée (les membres du grand jury étant pour la plupart d'anciens officiers). La menace n'a rien fait et tous les membres du grand jury ont répondu qu'ils iraient plutôt travailler et bêcher dans la forêt. Voilà qui vous fera un peu connaître la conduite ainsi que (avec l'adresse du *Home district* ci-incluse) quelques-uns des griefs de la population. Dans le moment il travaille secrètement à détruire même la société d'agriculture que je me suis efforcé de protéger et qui devait servir à encourager la culture du chanvre et à faire infiniment de bien. Il a détruit la liberté de la presse et rien ne peut être imprimé sans la permission de son secrétaire. Par contre on publie des violences pour soulever la population, comme vous le verrez par l'adresse ci-jointe du candidat au gouvernement, M. Gough (que le secrétaire a envoyée). Mais ce dernier a refusé de laisser imprimer la réponse des électeurs. C'est là peu de choses de ce qui se fait, le gouvernement ose même approcher le banc du Roi, mais je vous renvoie à M. Wyatt et je ne vous retiendrai pas davantage. Cette province attend justice de M. Windham, et s'il ne se hâte de la rendre, tout est perdu. Je vous prie seulement de me placer dans une situation où je pourrai être utile.

J'ai l'honneur d'être, votre très obligé,

ROBERT THORPE.

P.S.—Je vous transmets une lettre que je viens de recevoir du capitaine Brant, laquelle vous prouvera un peu quel est l'attachement des sauvages au gouvernement. La division des sauvages enrichit quelques particuliers pour mécontenter la nation.

J'apprends à l'instant que des émissaires sont à soulever la population; qu'on en profitera pour faire de faux rapports; je le crois parce que je sais que toute leur habileté est consacrée au mal.

Documents transmis.

N° 1.—LE GRAND JURY DU DISTRICT DE LONDON AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 40.)

A Son Excellence Francis Gore, écuyer, lieutenant-gouverneur de la province du Haut-Canada, etc., etc., etc.

Conformément à la demande de Votre Excellence dans sa lettre à notre chef, nous, les membres du grand jury assermentés aux dernières assises tenues dans ce district, nous sommes assemblés et nous avons l'honneur de vous exposer les faits suivants, ceux particulièrement dont il est question dans cette partie de notre adresse à M. le juge Thorpe, qu'il a plu à Votre Excellence de remarquer.

La première et la principale chose que nous avons en vue et sur laquelle nous demandions d'attirer l'attention de Votre Excellence, c'était la situation malheu-

reuse des loyalistes américains qui n'avaient pu venir dans cette province avant l'année 1798. Bien des plaintes ont été faites parce qu'on les empêchait de participer à la prime et aux récompenses que Sa Majesté avait daigné gracieusement leur promettre pour leur loyauté, souffrances et pertes, et qu'il a toujours été son intention, nous le croyons humblement, de leur accorder. Ces plaintes, à notre avis, ne sont pas sans raison, plus particulièrement par suite du fait que les loyalistes n'ont jamais reçu d'avis d'avoir à présenter leurs réclamations pour des terres dans aucune période déterminée, et que l'on s'imagine et que c'est l'opinion générale que cette restriction générale a été apportée par l'exécutif de cette province sans en avoir reçu l'ordre immédiat de Sa Majesté, ou si la sanction de Sa Majesté a été obtenue à cet effet, cela a été à la suite de représentations fausses sur la situation de ce pays et des loyalistes. Votre Excellence comprendra facilement la position désagréable que cette restriction a faite à un certain nombre de cette malheureuse mais digne classe de sujets. Et quand nous vous apprendrons que plusieurs, qui comptaient sur l'exécution de la promesse de Sa Majesté à leur arrivée ici, n'ont pu payer les honoraires exigés, et en conséquence n'ont obtenu de terres à aucunes conditions, ont dû forcément travailler pour le compte d'autrui ou s'établir sur des réserves de l'Etat qu'ils n'ont aucune garantie de posséder pendant un terme plus long que vingt-un ans, Votre Excellence comprendra, nous en avons la confiance, que les plaintes ne sont pas sans motifs.

Tout d'abord nous nous permettrons de faire observer à Votre Excellence un sujet qui a occasionné bien des plaintes et dont nous comprenons aussi la grande injustice, nous voulons parler du mode suivi jusqu'à présent d'enlever de la liste U. S. les noms de certaines personnes qui s'y trouvaient précédemment; cela a été fait dans plusieurs cas, sans donner à la personne intéressée l'occasion de prouver qu'elle avait droit d'y demeurer, sur simple preuve *ex parte*, ou sans preuve du tout que le nom de la personne s'y trouvait irrégulièrement. La chose a souvent occasionné de graves inconvénients, pour ne pas mentionner les dépenses encourues par ces malheureux individus.

Une autre chose qui a donné lieu à des plaintes et que nous désirons mentionner à Votre Excellence, c'est qu'il a été accordé à plusieurs loyalistes et autres faisant la demande de terres, d'après les règlements de six pence l'acre, des minutes du conseil pour une certaine quantité; qu'on ne les a pas informés de l'existence de quelque ordre (s'il en existe) les obligeant à s'y établir dans une période déterminée, sinon que ces minutes du conseil seraient nulles, et qu'ils se sont imaginés que le gouvernement s'était engagé à leur donner la quantité de terre alors accordée aux conditions y spécifiées. Ne pouvant les occuper immédiatement faute de moyens pécuniaires ils sont partis avec la conviction qu'aussitôt après avoir, grâce à leur travail, obtenu l'argent nécessaire pour payer les six pence par acre on leur permettrait de s'établir sur les terres primitivement concédées. Mais quand ils ont fait une demande à cet effet il leur fut répondu qu'on ne pouvait agir d'après les minutes du conseil en leur possession et qu'ils devaient de nouveau s'adresser au conseil, et que s'ils obtenaient alors des terres ils devraient payer huit pence au lieu de six par acre, dans l'intervalle de trois ou quatre jours et avant de connaître l'endroit dans lequel se trouvait la terre. Il y a eu également plusieurs demandes de terres dans certains townships dans lesquels celui qui en faisait la demande demeurait ou voulait s'établir, et refus en a été fait sous le prétexte qu'il n'y avait pas de terres vacantes dans ces townships, et force a été de prendre une terre dans quelque partie éloignée de la province, qui ne valait peut-être pas les droits à payer. Plus tard les lots ainsi demandés particulièrement étaient accordés à des personnes plus favorisées et l'on a aussi donné beaucoup d'autres terres dans ces townships à des gens qui ne les avaient jamais vues et ne les verraient probablement jamais; en conséquence (indépendamment de la question de partialité) il y a dans cette province de grandes étendues de terres incultes qui autrement seraient cultivées et fourniraient à quelqu'un d'industriel une subsistance pour sa famille.

La distribution de certains crédits votés par le parlement provincial pour l'ouverture et l'amélioration des chemins forme un autre sujet de plaintes; on a toujours compris que les crédits en question étaient destinés à la société en général, et

que pour cette raison on les avait mis à la disposition de l'exécutif, mais ce dernier a permis qu'ils fussent dépensés plutôt pour la commodité et l'avantage d'un individu que pour le bien général.

Nous venons d'exposer à Votre Excellence les faits les plus saillants qui se présentent à notre esprit et auxquels nous avons fait allusion dans notre adresse à M. le juge Thorpe, et le sentiment et la connaissance de ces faits nous a engagé à dire ce que nous pensons en réalité, que c'est notre espoir de constater un changement de ces mesures pendant l'administration de Votre Excellence et une justice pure et sans mélange. Convaincus qu'il a toujours été l'intention de notre bien-aimé souverain d'accorder justice égale, et d'appliquer impartialement notre excellente constitution à ses sujets sans distinction, c'est avec un vrai regret que nous sentons la nécessité de faire remarquer que ces gracieuses intentions, nous le craignons, n'ont pas toujours été strictement observées dans cette province. Et nous ajouterons avec confiance que tant que l'on permettra à un loyaliste de participer à la prime accordée par Sa Majesté pour refuser à un autre la moindre récompense de ses longs et fidèles services; qu'un autre que l'on aura jugé digne de participer aux promesses de Sa Majesté sera tout à coup et hors sa connaissance privé de ces avantages qu'il croyait lui être garantis; que d'autres auxquels il aura été promis des terres à certaines conditions ne sachant pas qu'il en existât aucune autre, apprendront que la promesse n'a aucune valeur; que l'on refusera à un homme des terres dans certains endroits sous le prétexte qu'il n'y en a pas de vacantes pour les accorder à un autre, dont les droits à précisément les mêmes terres ne sont pas véritablement meilleurs; et que nos deniers publics seront employés à accommoder des particuliers sans égard au bien public, nous craignons que l'on continue à se plaindre et que peu de personnes puissent dire que la "justice est pure et sans mélange." Profondément imbus nous-mêmes des plus vifs sentiments de respect à l'égard de notre souverain, et sincèrement attachés à notre très excellente constitution nous désirons l'adoption de mesures tendant à concilier l'affection des sujets de Sa Majesté et à affermir leur attachement au gouvernement.

Nous remercions avec la plus grande sincérité Votre Excellence d'avoir condescendu à nous demander de vous soumettre nos griefs, nous assurant que vous les examinerez. Nous voulons également exprimer à Votre Excellence que nous l'entretions de sujets de cette nature avec une vraie répugnance, et que nous éviterons toujours de le faire à l'avenir, sauf quand nous croirons avoir des plaintes sérieuses et bien fondées.

Nous observons avec plaisir que vous avez bien voulu déjà vous occuper de la situation des loyalistes dans cette province, et nous prions instamment Votre Excellence de ne pas oublier cette classe de sujets si dignes de votre humanité et de votre attention.

Nous demeurons avec des sentiments de respect,

De Votre Excellence les très obéissants et humbles serviteurs.

CHARLOTTEVILLE

1880.

N° 2.—JOSEPH BRANT AU JUGE THORPE.

(p. 48.)

BEACH, 24 janvier 1807.

MON CHER MONSIEUR,—J'ai regretté pendant mon dernier séjour à York que les circonstances m'aient privé du plaisir de vous rencontrer. Depuis l'été dernier nous avons un faible espoir de terminer nos affaires ici à notre satisfaction et le manque de moyens pécuniaires nous avait fait retarder une nouvelle tentative en Europe, car nous en sommes convaincus, c'est de là seulement que nous pouvons attendre raisonnablement justice. En conséquence nous sommes à faire les préparatifs du voyage et nous espérons être prêts à partir vers la fin du mois prochain. Ce nous sera une satisfaction particulière si vous voulez bien nous donner les lettres à vos amis que vous avez eu la bonté de nous promettre, leur faisant connaître, autant que vous le jugerez à propos, le traitement que nous avons reçu et l'impossibilité apparente pour nous d'obtenir satisfaction dans cette matière.

Nous partirons tous les deux ou M. Norton (Teyonihkarawen) partira seul, suivant que les circonstances le permettront. Ayant toujours compté pendant la guerre sur la bonne foi et l'honneur du gouvernement de Sa Majesté, je suis certain qu'il nous confirmera incontestablement ce que nous avons reçu du représentant de Sa Majesté, sir Frederick Haldimand, le témoin de notre fidélité, comme récompense méritée de notre loyauté et dédommagement de nos pertes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant et humble serviteur,

JOS. BRANT.

Sous enveloppe. Adresse présentée par le Home District au lieutenant-gouverneur à son arrivée et réponse faite par le district de London au lieutenant-gouverneur, lorsqu'il a de nouveau rassemblé le grand jury pour lui faire rétracter ce qu'il avait dit dans son adresse à M. Thorpe. Aussi, lettre personnelle du capitaine Brant à M. Thorpe. Ces documents feront connaître quelques-uns des griefs de la population, et l'état des sauvages qui sont mécontents pendant que l'Angleterre débourse pour eux des milliers de louis, mais cet argent est employé à emplir les poches de quelques individus.

N° 3.—LE JUGE THORPE AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 83.)

MONSIEUR,—Depuis que j'ai eu l'honneur de converser pour la dernière fois avec Votre Excellence, j'ai soigneusement étudié si je pouvais de quelque manière refuser avec convenance le poste de membre de la Chambre d'assemblée, et je n'ai pu trouver, ni en Angleterre ni aux colonies, d'autorité pour me justifier d'un abandon manifeste de principes. En effet, on attache beaucoup d'importance à posséder des juges dans la législation, et plusieurs pour cette raison ont été créés des pairs. De plus, tous les juges, sauf ceux qui doivent par la constitution aider les lords lorsqu'ils forment une cour de justice, ont siégé aux communes. J'ai connu un chancelier de l'échiquier qui siégeait en sa cour et dirigeait en même temps toutes les affaires de finances; le juge de la cour des rôles, les juges de l'amirauté et des cours ecclésiastiques, les juges en chef Elly, Clutes et les juges du pays de Galles, etc., etc., ainsi que les juges du Canada et des autres colonies, ont constamment siégé dans la Chambre d'assemblée. Je ne crois pas que cela puisse diminuer ma respectabilité ou me rendre plus familier avec le peuple. Je n'ai pas l'intention de solliciter un vote. Je ne me suis jamais mêlé au peuple. Je connais très peu de monde, pas même ceux qui ont été les plus pressés à me présenter des adresses, et je suis convaincu que je n'en connaîtrai ni un de plus ni un de moins, qu'il vote pour ou contre moi. Le fait d'appartenir à la Chambre d'assemblée ne pourra me faire croire que je suis plus le serviteur du peuple ou moins celui de la couronne, et je ne serai pas tenu davantage d'être à leur service à tous deux en allant aux communes que je le suis par mon serment de juge. Rien sous les cieux, j'en suis sûr, ne pourrait m'engager à siéger une seule journée si l'on me demandait d'appuyer quelque acte qui pourrait tendre à diminuer les prérogatives de la couronne ou à restreindre les privilèges du peuple. Personne n'aura moins de profit que moi de cette charge qui m'apportera du travail, de l'anxiété et la diminution de ma félicité domestique, ce qu'il y a de plus heureux pour moi sur terre, et personne ne retirera plus d'avantages, si j'accepte cette charge, que Votre Excellence, car je suis convaincu que vous désirez remplir les promesses et donner suite aux bienveillantes intentions de notre bien-aimé souverain à l'égard de son peuple fidèle de la province; j'ai confiance en vos bonnes intentions de maintenir et appliquer la constitution si libéralement accordée à cette province par le parlement anglais, et je suis bien persuadé de votre sincère détermination à travailler pour faire de cette province une possession précieuse à la Grande-Bretagne.

Pourquoi alors devr.-je inutilement ternir ma réputation en me rétractant? Et abandonner une situation dans laquelle je pourrais rendre service à mon roi, à mon pays, à votre gouvernement, à la province et au peuple?

L'idée de mon élection ne m'avait pas plus tôt été suggérée que je la communiquais à M. Walton, de Niagara, et ce dernier dans sa réponse ne parlait d'aucune

objection probable. Je n'étais pas descendu à cet endroit depuis une heure lorsque j'ai reçu une délégation des francs-tenanciers (assemblés là) me demandant d'être leur représentant. Je n'ai pas eu le temps de réfléchir et j'ai immédiatement répondu que si c'était le désir des électeurs de m'envoyer à la Chambre d'assemblée j'y remplirais mon devoir fidèlement. J'ai reçu la même demande et ai fait la même réponse à la colonie allemande et à d'autres personnes. Quelle serait ma situation si je devais me rétracter? On se dégoûterait de cette influence que j'ai travaillé à obtenir dans le but de faire du bien, le banc serait méprisé et les jurés deviendraient souve-

rains. Je me suis efforcé de vivre jusqu'ici en conservant mon honneur au plus haut sommet, et c'est ce que je me propose de faire jusqu'au dernier moment de mon existence. J'ai ainsi diminué mon avenir et amoindri ma situation, mais mes enfants apprendront à placer au-dessus de tout prix l'honneur privé et la vertu publique; ce sera peut-être tout ce que je leur léguerai ou ce dont ils hériteront de moi.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus haut respect,

De Votre Excellence, l'obéissant et très humble serviteur,
ROBT. THORPE.

N° 4.—ADRESSE DES ÉLECTEURS DE YORK, DURHAM ET SIMCOE.

(p. 87.)

A tous ceux que cela peut concerner.

Attendu qu'un bon nombre des indépendants électeurs des comtés de York, Durham et Simcoe se sont assemblés dans la ville de York, le 24 juillet 1807, dans le but de prendre en considération les souffrances de l'honorable monsieur le juge Thorpe, dont plusieurs (n'étant pas de ses amis) représentaient la situation comme très déplorable, et après mûre délibération ont cru de leur devoir et ont exprimé leur vif désir de dédommager l'honorable juge de la perte qu'il avait subie en cédant à leurs instances et sollicitations réitérées de les représenter au parlement de la province de Sa Majesté du Haut-Canada; attendu qu'ils ont jugé préférable de faire connaître le résultat de l'assemblée par une adresse unanime à l'honorable juge dans laquelle ils lui exprimaient le plus profond chagrin sur la manière dont il avait été traité, les vives espérances que faisaient naître sa droiture et sa persévérance, et ils le sollicitaient finalement d'accepter ce qu'il aurait reçu de l'État s'il n'avait pas condescendu à les représenter; et attendu que depuis la réunion tenue dans le but généreux mentionné plus haut un certain nombre de personnes, dont quelques-unes sont des électeurs et d'autres ne le sont pas, ont pris sur elles de dire et publier qu'elles ne croient pas, après une enquête sévère, que cette assemblée ait jamais eu lieu, et que si oui, c'était une assemblée privée illégale; A ces causes, nous soussignés, libres et indépendants électeurs de ces comtés, qui étions présents, déclarons positivement que l'assemblée a eu lieu à l'époque et dans le but mentionnés plus haut, et que l'adresse à l'honorable monsieur le juge Thorpe y a été adoptée en la forme et manière publiées, et nous qui n'étions pas présents nous croyons fermement qu'une assemblée a été tenue à l'époque et dans le but mentionnés plus haut par les loyaux sujets de Sa Majesté, de libres et indépendants électeurs, et comme nous sommes très heureux et très contents de l'adresse adoptée à cette assemblée nous l'approuvons personnellement de tout cœur; en foi de quoi nous'y apposons nos noms.

Que Dieu bénisse Sa Majesté le roi George III et prospèrent ses loyaux sujets dans toutes leurs légitimes entreprises.

Joseph Shepard	Daniel Deharr	Geo. Quanz
Richd. Lippincott	Samuel Bentley	John Ney
Alexander Montgomery	John Kennedy	J. H. Barmeister
Hiram Harrison	James Kennedy	C. F. Cornelius
Michael Cotts	Sam. Bently, jeune	Mart Rumohr
Adam Brinish	Elijah Bently	John Stohmm
Reuben Wait	James Oborns	John Stoper
John Chilson	Josiah Hemingway	Peter Stoper
Joseph Cody	John Vicheller	Paul Kiessing

John Jens	James Osborne	Joachim Pingle, aîné
Ephraim Wheeler	John Roch, jeune	Joachim Pingle, jeune
Wm. Hughes	J. P. Radelmiller	John Baye
Stephen Barleere	John Krankheide	Jacob Evers
Jedediah Britton	Henrich Sommerfeld	Jacob Keffer
Nath. Hastings	Johannes Koch	Johannes Oster
Asa Patrick	J. G. Wiehmr	Johannes Smith
T. Gilbert	J. W. Nanhults	Peter Graham
Sam. Fraser	N. H. Hubner	Peter Musselman
David Patterson	Abraham Orth	Johannes Fisher
Joshua Brigley	Jacob Burgman	Johannes Schneider
Elijah Hawley	Christian Steckley	Valentine Fisher
Francis Hover	Peter Musselman	Conrade Grom
John H. Hudson	Christian Heyse	Johannes Sprischer
William Jones	Chasper Sharg	Cornelius Van Nostrand
George W. Post	Peter Brillinger	John Wilson
William Knowles	Philip Lichte	William L. Wilson
Thomas Ray	Wm. Pip	James Van Nostrand
Georgé Davis	Nicholas Steffens	Henry Clunes
John Smith	J. Nicholas Steffens	Henry Lamers
Adam Stevens	J. H. Bauer	George Cutier
David Stevens	John Heinke	Solomon Klauch
Jonathan Stevens	J. Philip Eckardt	Timothy Wheeler
John Stevens	J. Carl Ritter	Martin Holder
John McGahan	Moses J. Hemingway	Andrew Wilson
Eleazer Lookwood	Amos Smyth	Daniel Surlés
David Thrasher	Henry Leopard	James Finch
Benjamin Wilson	John Tyrer	Richard Lawrence
William Morrison	John Martin	Anty. Hollingshead, jeune
John Burk	Matthias Browne	Ezekiel Benson
John Burk Jun.	Simon Malery	William Johnston
Josiah Burk	James Palmer	Anty. Hollingshead, aîné
Ebenezer Hartwell	John Jolin	Ebenezer Cook
John Wood	J. Lyndemen	Henry Bartholomew
Nathan Walton	John Dubery	George Limon
Samuel Willet	Frederick DeHoen	Gideon Orton
Nathaniel Haskill	Ullrich Borkholder	G. W. Patterson
Joseph Haskill	Nicholas Coper	George Tisler
John Jones	Nicholas Miller	William Macklen
Joseph Caldwell	Jesse Bennet	Osborne Cox
Myndert Harris	John Riemann	Cornelius Anderson
Myndert Harris, jeune	John Shank	J. Macklen
Samuel Gifford	John Trightner	George Taylor Denison
Daniel Crippen	Peter Frank	Thomas Mercer
David Crippen	Solomon Stump	Samuel Mercer
Asa Callender	Henry Kersteler	Jonathan Hale
Alexander W. Ross	Adam Rubert	Walter Moody
John Odel	Christian Christner	William Moody
Chatwell Persens	Leonard Bretz	W. Moody
Luke Smades	Johannes Lein	Jacob Perkman
Joshua Smades	Abraham Stump	George Bond
Robert Clarke, jeune	Michael Borkholder	Peter Whitney
Jonathan Bedford	John Enticott	Simon Morton
Sam. Marsh	John Van Zantee	Richard Powers
Wm. Dumont	Calven Emes	Christopher Teal
Martin Hoover	Colin Drummond	Timothy Millar
Martin Kurtz	Silas Emes	John Evans
Samuel Pfeiffer	Garret Van Zantee	Thomas Stoyles

Archives canadiennes.

Elijah Lang	Daniel Loughlan	Benjamin Davis
Daniel Hoover	Alexander Legg	John Haynes
Christian Weitman	Elias Anderson	Timothy Evert
Joseph Heyse	Thomas Mosley	John Berry
Henry Schenk	Daniel Herrick	Richard Wilson
Michael Schenk	Zachariah Galloway	Alexander Thompson
John Clendennan	Thoday Cole	Joseph Ogden
Peter Anderson	James Cole	Isaac Mitchell
John Stickle	W. D. Forest	John Smith
Elijah Millerd	Ch. Vanvalekenburgh	James Wilson
Weston Stephens	Wm. Knott	Samuel Giles
Ezra Pope	Wm. Smith	Isaac Wilson
John Slesser	Sam Wightsides	A. Lymberner
Peter Miller	Wm. Holloway	Andrew Clerk
Joseph Plumb	Thos. Jobbit	William Lyberner
Isaiah Booth	Thos. Smith	Joseph Haynes, aîné
Reuben Patrick	Wm. Lancaster	Joseph Haynes, jeune
Jacob Stover	John Stonar	Philip Haynes
Henry Lichty	Peter Stonar	Jacob DeLong
Jessy Teats	William Sterrett	Hugh McLuccy
Norman Milliken	John Hunter	Oliver Prentis
Peter Helier	John Duggat	Abraham Devins
Peter Brooks	John Hartwill	John Divor
David Wiemer	Silas Sargeant	John Buckholder
John Clendillon, jeune	Robert Lackie	Jacob McKay
Uzel Wilson	Ephraim H. Payson	Thomas Humberston
James Lundy	John Ciosson	Christopher Harrison
James Pettibone	Wm. Hunter	William Harrison
Azariah Lundy	Sam. D. Cozens	Thomas Denison
John Hamilton	Jacob Crawford	Seneca Ketchum
Peter Deagier	John Crawford	William March, jeune
James Deagier	Samuel Munzer	Benjamin Gerow
John Miller	Peter Winter	Michael Wright
Mathew Mills	Benjamin Corey	Thomas Gray
William Watson	John Moses	James Johnston
Jacob Miller	Caleb Crawford	John Slough
George Boils	Isaac Garow	John Houghgre
Michael Carter	John Lyon	Joseph Harrison
Joshua Miller, jeune	John A. Lawson	Alexander Gray, aîné
Henry Wideman	Andrew Lawson	Alexander Gray, jeune
Jacob Weedman	Samuel McCaffy	William Gray
Christian Hoover	James Ashley	Samuel Jackson
Henry Pingel	Abraham Van Horn	Silas Fletcher
George Pingel	Melger Quantz, aîné	Robert McMachan
Nicholas Hagerman.	Frederick Quantz	William Marr
John Keafer	John Earl	Samuel Reynolds
Joseph Phelps	Joseph Cogsell	Avery Stiles
Edward Clark	Stephen Howard	S. E. Howard.

Nous soussignés déclarons positivement que nos noms apparaissent dans un certain document signé d'abord par E. Hale, grand-connétable, contrairement à nos désirs, et que c'est là un malicieux libelle.

JOHN EDGILL
ROBERT LACKIE
WM. HUNTER
WM. STERRETT
JOHN HUNTER.

Je, soussigné, déclare positivement que je n'ai jamais mis mon nom sur un certain papier portant en tête Eliphalet Hale; et que je n'ai jamais non plus donné ordre à qui que ce soit de ce faire; j'atteste en conséquence que c'est là un faux scandaleux.

ANDREW CLARK.

AU PUBLIC.

(p. 100.)

Attendu qu'il est venu à notre connaissance que certaines personnes en fonction ont été activement employées pendant près de trois semaines à induire diverses espèces de gens à signer un papier comportant leur refus de croire à la tenue d'une assemblée de francs-tenanciers indépendants d'York, Durham et Simcoe le 24 juillet à l'auberge de Hoyle, à York, pour présenter une adresse à l'honorable M. Thorpe; nous nous sommes alors peu occupés de ce papier, parce que nous étions convaincus que le public comprenait parfaitement l'objet et le motif qu'avaient en vue les meneurs; cependant, comme nous voyons aujourd'hui que le contenu de ce papier a été publié dans la *Gazette* d'York, sous l'autorisation du grand connétable M. E. Hale, nous nous croyons obligés, comme président et secrétaire de l'assemblée, de déclarer qu'il n'y en a pas eu qu'une, mais qu'il y en a eu deux, la première tenue rue Yonge, la seconde à York; que le principal objet des francs-tenanciers était de cacher leur intention au juge jusqu'à ce que leur dessein fût mis à effet; et de ne convoquer à l'assemblée que ceux qui pouvaient y concourir sans nuire à eux-mêmes ni à leurs familles; et nous déclarons en outre que les francs-tenanciers voulaient bien que leurs noms fussent publiés avec l'adresse, mais que dans une entrevue du secrétaire avec le juge pour lui en donner copie la veille du jour de la présentation, le juge lui-même demanda que les noms ne parussent pas, parce que, dit-il, "trop avaient déjà souffert pour lui avoir témoigné leur attachement." Mais nous constatons maintenant que ceux qui ont alors signé, et d'autres qui n'ont pu être présents alors mais qui ont signé depuis, veulent que tous les noms soient publiés, et nous les enverrons en conséquence par la première occasion sûre pour qu'ils paraissent dans le *Guardian* du Haut-Canada.

JOSEPH SHEPARD,
ALEXANDER MONTGOMERY.

4 septembre 1807.

À JOSEPH WILCOX, ÉCR.

(p. 101.)

MONSIEUR,—MM. Shepard et Montgomery m'ayant envoyé la pièce ci-dessus pour la faire publier dans la *Gazette* d'York, je l'ai portée à M. John Cameron, qui a formellement refusé de la publier; je vous la transmets pour qu'elle soit insérée dans votre journal. Vous aurez sous peu des nouvelles de MM. Shepard et Montgomery, qui sont actuellement dans leurs récoltes.

JOHN VANZANTEE.

N° 36.—LE JUGE THORPE À SIR GEORGE SHEE.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 310, p. 113.*)

CHER MONSIEUR,—La session de la législature est finie maintenant, et il devient nécessaire de vous informer une fois de plus de l'état de cette province, mais comme cette lettre contiendra tout ce que je n'ai pas encore mentionné, j'espère que ce sera la dernière que je serai obligé de vous infliger.

Après que les électeurs m'eurent forcé d'entrer dans la Chambre d'assemblée, ils m'exposèrent leurs griefs: 1. Que le Conseil exécutif ne voulait pas rendre compte des deniers prélevés par les taxes. 2. Que le Conseil exécutif ne s'occupait pas des proclamations par lesquelles ils avaient été attirés ici. 3. Que les terres étaient données avec partialité, des droits perçus et imposés suivant bon plaisir, et qu'il n'était jamais rendu compte de l'argent. 4. Que leurs représentants étaient tous achetés avec les terres de la couronne, et qu'ils avaient une pétition prête pour le roi. Je promis de faire ici tout ce que je pourrais en y allant avec douceur et que je vous écrirais avec chaleur, à condition qu'ils abandonneraient leur pétition pour quelque

temps, ce à quoi ils consentirent. Je dois expliquer ces griefs. Par la 14^e du roi, chapitre 88, il a été établi une taxe de £1.16 sur les licences d'auberges, et tout l'argent en provenant a été pris et employé par l'exécutif sans en rendre compte au parlement; de plus, par le susdit acte et par la 15^e du roi, chapitre 40, des droits sont imposés sur le rhum, l'eau-de-vie, etc., etc., qui entrent dans le port de Québec; en outre, par un acte de cette province, la 41^e du roi, chapitre 5, de pareils droits sont imposés sur les mêmes articles importés des Etats-Unis dans cette province; or l'exécutif prétend que ceci aussi est prélevé sous l'autorité d'actes britanniques, et se l'attribuent sans en rendre aucun compte à la Chambre d'assemblée ici; par la 18^e du roi, chapitre 12, la Grande-Bretagne a généreusement renoncé à tout droit de taxer les colonies sauf quand ce serait nécessaire pour la réglementation du commerce, et en ce cas le produit de la taxe devait être affecté à l'usage de la colonie de la même manière que les deniers prélevés par la Chambre d'assemblée; ce statut est reproduit dans la 31^e du roi, chapitre 31, qui donne à la province sa constitution; lors du passage de cet acte, M. Pitt dit que l'intention était de conférer la constitution anglaise à la province, parce que c'était la meilleure qu'il y eût au monde et qu'ainsi elle ne nous laisserait plus rien à envier à nos voisins, et M. Fox, avec sa grande sagesse politique, déclara en même temps "que cela lui ferait accepter toute imperfection dans le bill, attendu que le seul moyen pour l'Angleterre de retenir d'aussi lointaines colonies était de donner une semblable constitution et de reconcilier les sympathies du peuple," cependant, au mépris de toutes ces considérations, le gouvernement, pour garder le contrôle d'un misérable millier de louis par année (qu'il pourrait contrôler aussi aisément par l'entremise de la Chambre d'assemblée), continuera le système qui a fait perdre les Etats d'Amérique, jusqu'à ce qu'il ait conduit ce beau pays aux confins d'une pareille situation. J'ai le cœur navré de voir ce gouverneur faible, passionné, plein de suffisance, élevé dans l'armée, entouré de quelques capitaines à demi-solde, hommes de la plus basse origine, imbus de tous les préjugés américains et de toutes les idées de sujétion militaire, et dirigés par une demi-douzaine de boutiquiers, des gens qui se sont enrichis par le pillage de l'Angleterre, par le département des sauvages et tout autre département inutile, par le monopole du commerce et leurs extorsions aux dépens du peuple; cette aristocratie de marchands liée entre elle d'Halifax au Mississipi, se vante d'avoir tant d'influence en Angleterre qu'elle a fait M. Scott (son ancien procureur) juge en chef par son avocat sir Wm. Grant, qu'elle maintiendra le lieutenant-gouverneur Gore dans son emploi, qu'elle me chassera et tiendra le peuple en sujétion; mais ces ignorants, ces rapaces ne songent jamais que les habitants de cette province, bien que récemment encore pauvres et accoutumés à courber la tête sont à présent indépendants, et prêts à se tourner contre leurs oppresseurs; ils ne considèrent pas que, tout en donnant les terres de la couronne aux membres de la Chambre d'assemblée ils tiennent les choses tranquilles pour un peu de temps, ils ne font par là que jeter du combustible sur le feu, ce qui peut étouffer la flamme quelque temps, mais la fera éclater ensuite avec plus de violence; quand le comité des comptes publics fit rapport que l'exécutif n'avait pas rendu compte de l'argent perçu, comme je l'ai déjà dit, je demandai que le tout fût déferé à M. Windham, et j'étais convaincu que la province adhérerait à sa décision, mais rien en fait de conciliation ne saurait passer, ils s'assurent une majorité et les comptes furent écartés pour une année; c'est ainsi qu'ils s'imaginent pouvoir continuer à ouvrir et fermer leurs blessures chaque année; je désirais vivement qu'on fit quelque chose pour les loyalistes et les réclamants militaires, et je proposai l'adresse que je vous transmets: si modérée et si respectueuse que vous la trouverez, rien n'a pu engager le gouvernement à faire quoique ce soit qui pût concilier le peuple. J'ai tâché d'obtenir un acte pour faire de grands et bons chemins, mais par diverses manœuvres on a fait avorter ce projet; toute tentative de ma part pour favoriser l'agriculture ou encourager la culture du chanvre est déjouée; bref, il faut s'en remettre pour tout à M. Windham, et comment il peut être égaré par de fausses représentations, je l'ignore, mais voici ce que je sais; tout ce que ce grand corps de commerçants peut faire par intérêt, malice et mensonge pour me déprécier dans l'esprit de M. Windham sera mis en œuvre, mais j'ai de lui une trop haute opinion pour supposer que je ne serai pas entendu, je connais mon intégrité, je sais

comme j'ai fait laborieusement mon devoir, je connais la véracité des représentations que j'ai faites et mon attachement aux intérêts de l'Angleterre; mais si M. Windham n'est pas convaincu, je suis prêt à traverser l'Atlantique pour le convaincre, ou bien s'il est convaincu que l'ancien système est bon et sûr, qu'il me transfère avant que la tempête s'éleve, je suis prêt à aller n'importe où avec ma nombreuse et pauvre famille; quoique je puisse faire le double de mon traitement au barreau et que le peuple souscrirait n'importe quelle somme pour me retenir ici, et dans la Chambre d'Assemblée, cependant, je dis: Envoyez-moi n'importe où, et à n'importe quel poste où je puisse rendre quelque service, je me mettrai à l'œuvre de bon cœur.

M. Wyatt, parce que c'est un homme de beaucoup d'honneur et d'une haute intégrité, a été chassé de cette province; je vous réfère à lui pour la vérité de ce que je dis.

Je sais combien votre temps doit être pris par la guerre, je sais comme vous pouvez en donner peu aux colonies, mais par pitié pour la malheureuse et accablante situation où je suis, veuillez écrire, ne serait-ce que deux lignes, pour exprimer quels sont vos désirs à l'égard de la colonie et de moi-même.

Je suis bien sincèrement, cher monsieur,

Votre très reconnaissant, très obéissant et très humble serviteur,

ROBERT THORPE.

YORK, HAUT-CANADA.

12 mars 1807.

J'ai déjà indiqué ce que vaudrait cette province par l'encouragement de la culture du chanvre et si on donnait au bois de construction l'attention voulue; j'ai fait voir comment l'Angleterre pouvait subvenir à tous les frais, et suis prêt à convaincre M. Windham qu'on pouvait économiser cent mille livres par an si l'on ne faisait pas dominer l'intérêt des boutiquiers (qu'ont tenue cette province comme un désert pour remplir leurs poches); de plus, si les habitants avaient les avantages que promettait la proclamation royale ainsi que la constitution que leur destinait le parlement anglais, les Américains envieraient bientôt cette province, tandis que nos meilleurs sujets les envient maintenant.

Pièce incluse dans la lettre précédente.

ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 121.)

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Haut-Canada, assemblées en parlement, sommes bien aises de l'attention que vous témoignez à ces personnes vraiment méritantes qui se sont ralliées sous le royal drapeau de l'Empire Uni, avant 1783. Avec grande satisfaction nous apprécions aussi le désir philanthropique que vous avez de soulager la misère de leurs malheureux enfants, mais nous regrettons d'apprendre que des instructions des ci-devant ministres de Sa Majesté vous aient empêché de mettre complètement à effet vos libérales intentions; ces instructions, nous en sommes persuadés, doivent avoir été obtenues sur de fausses représentations de l'état de ces dignes sujets, et aussi sur une conception erronée de la situation politique de cette province.

Qu'il nous soit donc permis de nous assurer qu'il a été fait de grandes injustices à ces loyaux sujets et un mal extrême à la population en général. Mais c'est avec plaisir que nous exprimons notre confiance en Votre Excellence, et que nous nous reposons sur vous pour faire les représentations propres à engager notre magnanime souverain à retirer les restrictions, pour que les récompenses aillent à qui y a droit et que chacun soit traité suivant son mérite. Ainsi la libéralité de Sa Majesté s'exercera dans toute son étendue, et votre bienveillance sera satisfaite en donnant au mérite sa rémunération, à la province le bonheur et la tranquillité.

Nous désirons aussi appuyer auprès de Votre Excellence sur la malheureuse position des réclameurs militaires qui, par suite de circonstances fortuites et d'une série de contretemps, n'ont pu être compris dans la proclamation royale, ni retirer

aucun bénéfice de la récompense promise qui les a poussés à s'établir en cette province.

Ces braves gens, après avoir supporté des fatigues et des dangers qui leur ont apporté les infirmités de l'âge avant d'avoir dépassé le terme de la jeunesse, ces braves gens que n'a pu subjuguier l'ennemi, à présent dans la décrépitude et l'indigence, tombent victimes de la négligence.

Mais nous somme sûrs que vos bienfaisants efforts s'étendront également à ces infortunés; les restrictions qui vous lient les mains étant supprimées, vous tiendront la balance de la justice; et en proportionnant la récompense au mérite vous ferez taire toute plainte légitime et vous répandrez une satisfaction universelle dans toute l'étendue de votre gouvernement.

N° 37.—JOSEPH WILCOCKS À M. WINDHAM.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 310, p. 126.*)

YORK, HAUT-CANADA, 1er avril 1807.

MONSIEUR,—J'étais haut-shérif du district de l'intérieur de cette province et je crois que personne ne peut m'accuser de la plus légère négligence dans l'exécution de mes devoirs. J'avais ma commission délivrée sous le grand sceau de la province, et je recevais cent louis par an du Trésor d'Angleterre, cependant, sans qu'on m'ait imputé de faute ni donné de raison, j'ai été destitué. Je pourrais fournir les témoignages les plus honorables de ma fidélité à mon scuverain, et de mon attachement à la Grande-Bretagne, ainsi que les signatures de centaines de personnes pour vous attester ma ponctualité dans mon emploi; mais la province est dans un tel état d'irritation à cause de la conduite arbitraire du gouvernement que je crois de mon devoir de rester parfaitement tranquille, et de m'en rapporter à votre sagesse, à votre justice et à votre humanité pour que, quand il sera nommé un nouveau lieutenant-gouverneur, vous lui donniez instruction de s'enquérir de mon affaire et de décider selon mon mérite.

La grande masse du peuple paraît être imbue de l'idée que vous êtes au fait de l'état de la province. Vos grandes connaissances politiques, vos talents et vos vertus privées sont aussi bien connues ici qu'à Londres, et en attendant avec impatience votre décision je garde ma tranquillité.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec le plus profond respect,

Votre humble et obéissant serviteur,

J. WILLCOCKS.

N° 38.—LE JUGE THORPE À SIR GEORGE SHEE.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 310, p. 130.*)

CHEZ MONSIEUR,—Sachant comme vous êtes accablé d'affaires, j'espérais n'avoir plus à vous occuper de moi, mais les oppressions s'accroissent si rapidement sur ma tête que je ne puis me dispenser de vous en faire part.

Pendant longtemps mes lettres ont été ouvertes ou supprimées; enfin, le directeur de la poste m'en remettant une contenant plusieurs pièces en présence de nombre de personnes, je lui remarquai que je supposais qu'elle avait été ouverte, et en la pressant un peu, je tirai du côté toutes les lettres, puis, en les replaçant dans l'enveloppe, je lui demandai d'expliquer cela; il me répondit qu'il ne le pouvait pas, vu qu'elle avait passé par plusieurs bureaux de poste avant d'arriver au sien; quelques jours après, je lui écrivis cette note: "Monsieur, j'ai envoyé douze chelins, la somme que vous m'avez demandée, et je vous donne ici avis pour votre gouverne et celle des autres directeurs de poste ou adjoints, que si je reçois encore des lettres ouvertes, ou si je puis prouver que d'autres sont encore supprimées, je donnerai ordre qu'il soit institué contre vous les procédures prescrites par la loi." Or, pour cet acte sans aigreur et sans éclat, afin de découvrir où était la faute, le lieutenant-gouverneur m'a fait mettre en accusation; il écrivit à son *savant* solliciteur général pour avoir une opinion juridique là-dessus, celui-ci l'informa que c'était un libelle et à la cour d'agir et terminer, le grand jury était préparé à adjuger en ce sens, et ce

un peu avant l'ajournement de la cour, pour que l'accusation fût suspendue sur ma tête pendant six mois. Quelques membres du jury étaient étonnés que cela fût un libelle, mais on envoya chercher le solliciteur général, qui leur dit que ce l'était; un ami m'envoya chercher, je me rendis aussitôt à la cour où j'exposai le cas à notre sage juge en chef, et lui demandai d'en finir, et de ne pas souffrir que le pays fût agité par une si méchante pièce d'ignorance. Il s'adressa au solliciteur général qui, sur-le-champ, déclara devant le public (quoique ce qui s'était passé dans la chambre du grand jury eût été divulgué et que l'acte d'accusation fût de l'écriture de son clerc) qu'il ne savait rien de l'affaire et demanda du délai; la cour lui donna jusqu'au lendemain; le lendemain, il déclara qu'il ne pouvait s'en occuper, et le tribunal fut ajourné pour près de trois semaines, mais dans l'intervalle un *nolle prosequi* fut inscrit au greffe et cela après avoir enflammé le pays et essayé de me flétrir, ils ont complètement mis à jour leur vilenie, et se sont rendus, si possible, plus méprisables qu'auparavant; j'ai obtenu copie de l'acte d'accusation, mais je crains d'entretenir l'irritation qui règne parmi cette faction, en intentant une action pour poursuite avec intention criminelle.

Le lieutenant-gouverneur a destitué le shérif et le géôlier sans qu'ils fussent coupables de la moindre faute, et quelle en est la conséquence? Eh bien! le peuple dit que tout est préparé pour composer subrepticement un jury, et que personne n'a la vie sûre; l'imprimeur est renvoyé, rendu fou et mis en prison, toute personne qui a été de mon intimité est persécutée; bref, je crois qu'il est de mon devoir d'avertir M. Windham que sous le système qu'emploie le lieutenant-gouverneur Gore, cette province continuera nécessairement d'être non seulement inutile, mais d'être à charge à la Grande-Bretagne pendant quelque temps, et qu'elle sera perdue à la première difficulté qui surgira avec les États; et aussi M. Gore est si dissolu dans la vie privée et si impoli et si extravagant en public qu'il s'est rendu méprisable et qu'il est tout à fait indigne de gouverner; tout ceci, et chaque mot que j'ai écrit précédemment, je suis prêt à le prouver à la barre du Conseil à Londres, pourvu qu'on m'alloue une faible somme pour les témoins, car je suis si pauvre après deux déménagements de ma très nombreuse famille que je ne pourrais même faire les frais d'un voyage en Angleterre; je suis intimement persuadé qu'il m'a représenté sous un faux jour, car il est si capable de toute espèce de mensonges qu'il a inventé à mon détriment des conversations, dont je n'ai jamais dit un mot, et avec des gens à qui je n'ai jamais dit une syllabe, mais quant à moi, je le défie et le monde entier. J'ai fait mon devoir non seulement avec la plus grande exactitude, mais j'ai aussi donné pleine satisfaction et, à moins que ce soit devenu un crime que de ne ménager ni mes peines, ni mes intérêts, quoique j'aie des difficultés au sujet de mes biens et que je suis à quatre mille milles de mes amis, je suis innocent de toute accusation que pourrait proférer la méchanceté la plus noire. Mes lettres à M. Cooke et à vous-même depuis le jour que je suis arrivé ici expliqueront les motifs qui m'ont engagé à prendre parti; j'ai trouvé une misérable faction qui s'agrandissait en ruinant la province, un conseil qui n'avait pas droit d'agir faisant un président sans droit; la promesse royale déniée au peuple, et la constitution anglaise déniée à la colonie; le conseil partageant les terres entre ses membres et ses favoris dans les meilleurs endroits, et presque sans droits, tandis que le peuple n'en pouvait avoir dans les pires localités sans payer des droits exorbitants, établis sans loi, tout département inutile maintenu, et toute dépense à la charge de l'Angleterre continuée parce que l'argent était englouti par cette faction; la province complètement négligée parce que la population devait être tenue dans la pauvreté et la sujétion; les griefs empêchés de parvenir en Angleterre, parce que les membres de la Chambre d'assemblée étaient achetés avec les terres de la couronne; mais je vis que le peuple était mûr pour l'indépendance contre toute opposition et qu'il ne se soumettrait plus longtemps. Je vis quelle grande valeur avait la province en fait de commerce de fourrures, en chanvre, en farine, en bois, et je ne vis pas de pouvoir qui pût la conserver autrement qu'en donnant au peuple une ferme racine dans le sol et en ne lui laissant rien à envier à ses voisins; de fait, je vis qu'en conférant aux habitants tous les privilèges que leur destinait la Grande-Bretagne, ils ne manqueront pas d'être le peuple le plus heureux et le plus digne d'envie qu'il y ait sur terre, ce qui non seulement les attacherait d'une manière indestructible

à l'Angleterre, mais ferait d'eux un instrument propre à rallier de nouveau à la Grande-Bretagne plusieurs des Etats septentrionaux d'Amérique. Je ne pouvais, par conséquent, abandonner mon devoir envers l'Angleterre, au moment de sa lutte glorieuse pour la liberté contre le despotisme français, bien qu'en ce faisant j'aurais eu toutes les terres, toute l'autorité et tous les serviles respects dont ces misérables auraient pu me gratifier; mais M. Gore, pour qui j'avais préparé la voie à tout bien-être et à toute popularité afin qu'il donnât de grands avantages à l'Angleterre, une prospérité absolue à la province, et à lui-même une éternelle renommée, a préféré servir cette faction, en appuyant tout son pouvoir et en augmentant son oppression ici à condition qu'elle le soutienne auprès du ministère en Angleterre, et pour compléter cette œuvre, on emploie tous les moyens ici et tous les intérêts en Angleterre pour m'écraser et pour m'opprimer, et pour ce qui est du mensonge et de la calomnie, toute la bande est incapable d'user d'autre chose, mais si jamais je trouve l'occasion de les exposer devant le roi et le conseil (car ici je n'ose pas dire ce que je pense de l'état de la province) on verra que ni les annales de Tacite, ni les vers de Cicéron ne présentent des misérables, ou un système plus méprisables ou plus oppresseur.

Lord North découvrit quand il était trop tard que les relations mensongères des gouverneurs et les fausses représentations sur l'indépendance, les dispositions et les ressources de la population ont fait perdre les Etats-Unis, mais si M. Windham veut maintenir M. Gore comme lieutenant-gouverneur, il peut facilement me transférer, et très volontiers je prendrai la résolution de ne jamais me mêler de politique; qu'il m'envoie seulement là où je pourrai rendre service dans quelque emploi que ce soit, et croyez-m'en, je n'y manquerai pas.

M. Russell, le receveur général, est vieux et très malade, M. Windham peut donc complètement renouveler ce poste, il peut aisément donner un gouverneur judicieux et un nouveau conseil, car M. Grant veut se retirer, M. Shaw avoir demis-solde, et M. Baby devrait s'en aller, car il ne remplit pas son devoir, et si M. Wyatt s'en retourne M. Stanley vient, et avec un homme de sens comme receveur général, tout peut aller bien.

Je suis, cher monsieur, votre serviteur persécuté,
reconnaissant, bien obligé et très obéissant,

ROBERT THORPE.

YORK, 22 avril 1807.

P.S.—Les Américains ont fait de grands efforts pour détruire votre commerce de pelleteries. J'ai donné à M. Wyatt et au consul anglais à New-York un plan pour les déjouer; si vous le jugez praticable, vous en recommanderez l'adoption. Je me chargerai de le faire exécuter sans qu'il en coûte une guinée, ni plus de terres incultes qu'il ne s'en donne irrégulièrement pour corrompre la Chambre d'assemblée dans le cours d'une session. Je suis sûr que vous reconnaîtrez que je ne sommeille pas à mon poste, soit que vous me permettiez de faire bonne garde ou de veiller en vain.

R. T.

N° 39.—LE JUGE THORPE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 310, p. 173.)

YORK, HAUT-CANADA, 12 juillet 1807.

Comme j'ignore qui est secrétaire d'Etat pour les colonies, je dois m'abstenir de toute adresse particulière, mais je suis forcé d'en appeler à l'honneur, à la sensibilité et à la justice de celui, quel qu'il soit, qui occupe cette importante situation, et je le ferai sans tenter aucun effort pour induire qui que ce soit à l'intéresser ou à l'influencer, car je suis convaincu qu'il sera au-dessus de tout penchant à s'écarter de la voie droite de la justice, sous l'influence, ou à cause des relations ou de l'intérêt de qui que ce soit. Le lieutenant-gouverneur Gore, sans essayer de m'accuser de faute quelconque, sans avoir la hardiesse de me suspendre de mes fonctions (par quoi j'aurais droit d'appel au roi et au conseil), a osé m'entraver dans l'exercice de mon devoir, et au moment où je m'assois au banc du roi comme juge, une lettre arrive au juge en chef lui demandant d'arranger la tournée judiciaire d'après les instructions qu'il avait

données pour me faire mettre à l'écart de la commission des assises; avec grand respect j'ai l'honneur d'observer que ni sa commission ni les instructions royales ne l'ont investi du pouvoir de s'ingérer ainsi dans mes fonctions, de m'insulter de la sorte et d'autres avec moi, de me voler de deux cents livres, mais qu'est-ce qui peut justifier un acte qui soulèvera un mécontentement universel, qui retentira dans toute la province, et se répercutera à travers l'Atlantique jusqu'à ce qu'il éveille la justice aux portes de Saint-James, si vous n'intervenez pas d'une manière énergique? C'est ce que j'ai longtemps appréhendé, pendant huit mois, j'ai empêché le peuple d'envoyer une pétition au roi, parce que je connais les embarras qui sont souvent la suite d'une intervention populaire et parce que je sais que les populations d'Amérique sont d'opinion que quand on n'a pas égard à leurs remontrances elles sont justifiables de se révolter; dans ces circonstances, lorsque le juge en chef m'informa que j'aurais un congé, je lui dis que je n'osais pas m'en aller, parce que je savais quelle convulsion causerait mon départ; je vous conjure d'intervenir non seulement pour le bien de l'Angleterre et de la province, mais encore pour la cause de l'humanité; vous avez de moi des exposés complets de la situation; faites quelque chose pour concilier la population; dites-moi ce que vous voulez que je fasse, et si vous désirez que je parte d'ici, je tâcherai de me retirer sans irriter l'esprit public; en même temps je déclare que M. Gore est absolument incapable de gouverner cette province, il est faible, passionné, arbitraire et plein de suffisance; pour soutenir le pouvoir qu'il assume, il descend aux moyens les plus injustifiables, emploie les agents les plus vils, se livre aux plus grandes oppressions, intervient avec une présomption sans limites, est prodigué de promesses et de récompenses pour réaliser ses desseins, et paraît ne pas se soucier de la vérité même en conversation; il croit (parce qu'il le désire) que le peuple peut encore être trompé et tenu dans l'abaissement, mais c'est de la folie, le peuple garde mémoire de la promesse royale faite par proclamation, il sait ce que lui a donné le parlement anglais par statut, il a surmonté le poids de ses peines, est à présent indépendant et maintiendra ses droits; j'ai donné les renseignements les plus détaillés au département du secrétaire d'Etat, j'ai laborieusement rempli mon devoir, j'ai sacrifié tout bien-être, j'ai dédaigné tout avantage que le gouvernement ici pouvait accorder et j'ai souffert toute l'oppression qu'il pouvait infliger, et qui s'étendait presque jusqu'à priver même de pain ma famille, afin de conserver la tranquillité, d'empêcher l'envoi de pétitions et de les tenir attachés à l'Angleterre, en leur donnant toute assurance que leurs griefs seraient redressés sans remontrance et sans retard.

Je sais comme votre temps doit être occupé par la guerre, et par des colonies en apparence plus importantes, mais je vous supplie de donner une heure d'attention à ce pays en désordre; chargez quelqu'un de l'examen de mes représentations depuis 1805, et dont je suis prêt à prouver chaque mot (et beaucoup plus); voyez comme ils se tiennent étroitement unis, interrogez M. Wyatt et M. Jackson qui sont dernièrement partis d'ici, puis, examinez les fausses représentations de M. Gore, et s'il vous reste le moindre doute, faites appel à moi pour la preuve. J'espère qu'en tout ceci je ne suis pas animé de sentiments de vengeance, je ne chercherai pas à produire des accusations à moins que vous ne le désiriez. Je ne tiens pas à rester ici ni à intervenir que comme vous le désirerez. Vous observerez par quels degrés insensibles j'ai été entraîné dans la situation où je me trouve à cette heure et vous pouvez juger combien je serais heureux d'en être délivré. Je prends Dieu à témoin que jamais, sur le Banc, soit dans un résumé au jury ou sous quelque autre forme que ce soit, je n'ai dit un mot de politique ni fait la moindre allusion au gouvernement; alors, comment cette attaque peut-elle être palliée? Mais à quoi ne puis-je pas m'attendre quand même mes lettres ont été ouvertes et supprimées au bureau du lieutenant-gouverneur?

Cette faction est capable de tout, je crois qu'ils vont m'assassiner. J'ai une femme, une sœur et sept petits enfants, à quatre mille milles de mes amis, ne les abandonnez pas dans leur détresse.

J'ai l'honneur d'être, votre obéissant serviteur.

ROBERT THORPE.

Excusez une grande partie de ceci. Je l'écris à la hâte et dans l'angoisse.

P. S.—Quand je vais en tournée de juge, je n'entre chez qui que ce soit; je connais très peu de personnes, et sauf une fois que je suis allé examiner la communication du lac Simcoe au lac Ontario, je n'ai jamais été à dix milles de chez moi, le peuple ne me connaît que d'après ma conduite publique, et volontairement il m'a offert un tribut d'approbation à chaque cour que j'ai présidée—c'est là mon crime.

R. T.

N° 40.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À GEORGE WATSON.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 310, p. 223.*)

HAUT-CANADA, 29 juillet 1807.

MON CHER MONSIEUR WATSON,—Je ne puis assez vous remercier de votre bonne et amicale lettre du 14 avril dernier, que j'ai reçue à mon retour du lac Huron, après une délicieuse excursion d'environ cinq cents milles. Peut-être vous enverrai-je mon journal, mais si je le fais, ce sera à condition que vous ne l'imprimiez pas.

Merci pour les admirables lettres que contenait la vôtre, elles ont clairement présenté à mes yeux toutes les circonstances d'une affaire récente, et l'auteur mérite l'estime de tout Anglais honnête et indépendant. J'aimerais à savoir si tous les talents y ont répondu; s'ils l'ont fait, ne m'oubliez pas.

Comme vous avez touché à la situation politique de cette province, ça me donne l'occasion de vous faire part de quelques détails particuliers qui, j'en suis convaincu, vous feront voir que je suis et ai été placé dans une situation embarrassante. J'ai dit, dans mes lettres précédentes, que l'opposition au gouvernement était conduite par monsieur le juge Thorpe, et il résulte de votre dernière lettre que vous craignez que je me laisse entraîner par mes sentiments au delà des limites de la prudence. Sans assistance comme je suis, j'espère que ma conduite paraîtra modérée. Vous aurez vu ma dépêche à M. Windham (n° 20) donnant à ce ministre une relation de la conduite et des procédés de M. Thorpe depuis son arrivée en cette province, accompagnée de quelques documents très forts. Dans cette dépêche je dis avoir résisté à l'avis de quelques-uns des hommes les plus respectables, qui me pressaient de suspendre M. T. de l'exercice de ses fonctions comme juge. Je pense avoir fait mon devoir en représentant la conduite de ce monsieur, et il reste à présent aux ministres, ou d'appuyer le gouvernement établi ou de permettre à M. T. d'ériger une république indépendante; de fait, si l'on n'a pas égard à ces représentations, je ne sais qu'est-ce que je puis dire pour attirer l'attention des ministres coloniaux de Sa Majesté. N'imaginez pas que je puisse souffrir qu'une faction me provoque à une discussion personnelle, quoiqu'on n'ait rien épargné (depuis que M. T. a vu que j'étais décidé à soutenir l'exécutif), en propageant les plus infâmes et les plus dégoûtantes calomnies, pour ternir sa réputation comme homme public et comme homme privé. Je les ai traités avec le mépris qu'ils méritent. J'affecterai de les regarder avec indifférence, mais ils seront surveillés de près, et quand le coup sera prêt à tomber, il ne sera pas frappé d'une main légère.

Je vous ai transmis copie d'une lettre anonyme reçue de New-York. Comme ces sortes de lettres méritent rarement une grande attention, je l'avais jetée au rebut; de fait, il me revint à l'esprit que c'était une ruse du parti de M. Thorpe pour me pousser à quelque démarche dont ils pourraient tirer parti. Le dernier courrier m'a mis en possession du nom de l'auteur (un marchand d'une haute respectabilité de New-York), qui a promis de continuer ses informations. J'ai en conséquence envoyé à New-York une personne de confiance qui, j'espère, grâce à ses relations en cette ville, pourra se faire présenter à Emmett et Cheetham, et s'il existe quelque correspondance séditieuse ou constituant une trahison, je crois que cette personne mettra la main dessus.

M. Wyatt, qui m'a poussé à l'acte désagréable de le suspendre de l'emploi d'arpenteur général, a fait circuler à New-York un écrit qui disait que, à en juger par la tyrannie et l'oppression de ce gouvernement, la colonie était à la veille d'une révolte. J'attends de M. Barclay, le consul, les détails de la conduite de M. Wyatt quand il était en Amérique.

J'ai jugé à propos de donner instruction que le nom de M. Thorpe fût omis de la commission des assises qui était sur le point d'être émise; en adoptant cette mesure j'ai consulté la paix et le bien de cette province. Certainement on ne m'approuverait pas de laisser à M. T. une autre occasion de dissimuler ses perverses et incendiaires doctrines du haut du siège sacré de la justice. Quand il a invité un jury à s'ingérer dans le gouvernement du pays en commençant son discours du Banc par ces paroles : "Les quinze années de mauvaise administration en cette province réclament hautement votre considération." Ça me rappelle le passage de la bible : "A vos tentes, ô Israël !" Ce digne juge est partie dans des procès ; une fois il a eu la modestie de quitter le banc pour plaider à la barre. Je vous ai transmis copie d'une lettre de M. T. à *votre pauvre diable de juge en chef* , que je lui ai demandé de traiter avec mépris. Cette lettre est une nouvelle preuve, s'il en était besoin, qu'il ne considère l'exercice de ses fonctions, comme juge, que comme une affaire secondaire. Son premier et grand devoir, paraît-il, est de contrecarrer et d'essayer de contrôler l'exécutif, et si, comme il a l'effronterie de le dire, presque en termes exprès, il a été envoyé avec *instruction* d'en agir ainsi, il a vraiment fait son devoir *strictement et laborieusement* . Je devrais ici observer que M. Thorpe a fait croire au public qu'il a reçu des ordres formels de notre ami Cook, à l'effet de surveiller les opérations de l'exécutif et de transmettre chaque mois au secrétaire d'Etat un compte rendu de la situation de la province. Bien que je sois convaincu de l'absurdité et de la fausseté de telles assertions, cependant il est difficile de déromper le public, et je désire que Cook contredise ses impudents mensonges, ou qu'il me permette au moins de le faire en son nom. Cook a trop de bon sens pour se fier à un homme dont il ne connaît pas la réputation.

Je vous ai administré une trop forte dose de politique du Haut-Canada, mais je désire que vous sachiez où j'en suis, car je ne doute pas que vous ayez des craintes que ma vivacité ou ma stupidité ne m'entraîne dans des erreurs.

Dites à Cooke (en confidence) que votre juge en chef se trouve si dépaysé, pour s'être embarqué dans des discussions politiques, que je *sais* qu'il résignerait s'il était assuré de £5 ou £600 par année. M. Scott est un homme honorable, un brave homme, mais est extrêmement timide et sur le banc et dans son rôle politique, de sorte qu'il ne se décide jamais. Vous pouvez aisément concevoir quelques-unes de mes difficultés quand je vous dis que j'ai été obligé d'écrire à M. Allcock pour avoir une opinion sur un acte provincial.

Ecrivez-moi en toute liberté, vous savez comme j'ai besoin de conseil et d'assistance. Quand vous verrez lord et lady Camden, présentez leur mes meilleurs respects. Dites à lord C. que le capitaine Givins est arrivé ici en mai, et que j'ai trouvé en lui un très utile et intelligent officier.

Rappelez-moi à Cooke, et croyez-moi,

Mon cher Watson,

Votre affectionné,

F. GORE.

La lettre anonyme, dont copie était transmise, est la pièce 8 du No 33 de cette dépêche (Gore à Castlereagh). Les notes au bas figurent dans la copie envoyée à Watson, pp. 230 à 234, et sont ajoutées dans la copie n° 8 du n° 33.

N° 41.—LE JUGE THORPE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

YORK, HAUT-CANADA, 14 août 1807.

Sous le système actuel d'oppression arbitraire, toutes mes lettres sont arrêtées et ouvertes, et celles écrites par moi sont interceptées, de sorte que je ne sais ni qui est secrétaire d'Etat, ni s'il recevra jamais mon appel à sa justice.

Quand j'ai été d'abord informé que le lieutenant-gouverneur avait donné instruction d'omettre mon nom de la commission des assises, j'écrivis à l'instant avec indignation, et je suis honteux d'avoir montré tant d'excitation; veuillez pardonner une chaleur involontaire d'expression. Je vous transmets une adresse qui m'a été présentée par les francs-tenanciers des comtés circonvoisins avec six cents piastres; dans ce temps d'agitation de l'esprit public et au moment où l'on est menacé de

troubles, j'ai été obligé, pour apaiser et concilier, de me porter garant dans ma réponse que le redressement des griefs approchait rapidement.

Lorsque j'ai été primitivement envoyé en Amérique, je fus prié de faire parvenir au secrétaire d'Etat toutes les informations que je pourrais recueillir. J'ai été infatigable dans mes recherches. Je vis la grandeur de l'Amérique Britannique du Nord, s'étendant de Terre-neuve au détroit de Nootka, du pôle nord au quarantième degré de latitude ; je considérai ses avantages physiques et politiques, et la jugeai capable de devenir le plus grand empire du monde. Je la contemplai le sein gonflé d'abondance dans sa luxuriante jeunesse, nourrissant sa vénérable mère-patrie, et je me réjouis pour mon pays ; je tournai ensuite mon esprit à l'étude minutieuse des ressources de la colonie où j'étais placé ; je donnai mes soins à ce qui était dans l'enfance, fourrures, farine et potasse, et à développer ce qui était en embryon : le fer, le chanvre et les bois, et tout en travaillant à augmenter la valeur de cette province, j'indiquais les moyens de diminuer les frais qu'elle coûtait à la Grande-Bretagne ; puis, je me représentai ses dangers, sa distance de l'Angleterre, sa proximité des Etats-Unis, ses ressources intérieures et les dispositions de sa population. Je compris que pour elle il n'y avait de sécurité que dans l'unanimité et l'affection de ses habitants, et je la trouvai radicalement compromise, parce que le peuple était indiscipliné contre le gouvernement ; cependant, l'Angleterre avait les meilleures dispositions pour la rendre heureuse et prospère, avec tout ce qu'il y a d'enviable au monde à employer sur un sol riche et dans un climat tempéré ; elle décréta que les terres fussent concédées d'après la tenure la plus honorable ; elle ordonna l'application des lois et de la constitution anglaises. Elle envoya des instruments et des provisions pour ceux qui avaient souffert à cause de leur attachement à l'empire ; elle donna sans frais des établissements et la protection nécessaire, le tout sans rentes, sans charges, sans dîmes ni taxes, et enfin elle invita les colons des Etats-Unis à venir augmenter la population et participer à ces bienfaits. C'était là des récompenses libérales et de la sagesse politique portées à l'extrême, mais cela a été empoisonné par le mode d'administration ; les employés du département chargé de la concession des terres, avides d'obtenir de menus honoraires, ont fait toute sorte de difficultés sous les pas des loyalistes et des colons appelés, parce qu'il leur était promis par proclamation des terres sans droits à payer ; ceux qu'ils n'ont pu frustrer ont été expédiés au loin dans le désert, à moins qu'ils ne fussent des favoris ou des créatures commodes. Les sections de valeur ont été concédées en grandes étendues, à eux-mêmes, à des membres complaisants de la Chambre d'assemblée, à ceux qui pouvaient payer des droits, ou à ceux qui pourraient servir aux projets les plus ignobles ; bref, les terres de la Couronne ont été données si ouvertement pour faire des profits particuliers ou de la corruption publique, que le peuple en a été dégoûté ; la constitution qu'il attendait avec tant d'espoir a été mise à l'écart ; on n'a pas rendu compte de l'argent public à la Chambre d'assemblée, et il en a conclu que cet argent avait été détourné par les fonctionnaires de la Couronne. Il a entendu dire que le général Hunter avait envoyé près de trente mille livres en Angleterre ; il a vu ce lieutenant-gouverneur chercher à déjouer le verdict d'un honnête jury, et essayer ouvertement d'étouffer la liberté des élections, en faisant des plus dignes citoyens des victimes, non seulement à cause de leurs votes, mais même des inclinations qu'il leur supposait ; à cela ajoutez les efforts et l'oppression d'une aristocratie de boutiquiers qui gouverne l'Amérique Britannique du Nord avec une verge de fer, bande vorace dont les membres sont liés les uns aux autres depuis Terre-neuve jusqu'au Mississipi, ayant une grande influence en Angleterre, et même des protégés au pouvoir ; tout homme à son arrivée devient leur débiteur, et de peur qu'il ne réussisse à se tirer de leurs mains, ils font tout leur possible pour renverser tout projet qui pourrait développer l'énergie populaire ; ils sont partout les magistrats et font droit aux réclamations les uns des autres ; ils font tous les efforts pour empêcher la réduction des dépenses à la charge de l'Angleterre, parce que chaque déboursé passe par leurs mains et devient en définitive leur bien ; les terres et les produits sont à leur merci ; mais quand la population les vit devenir les amis, les compagnons et les conseillers du lieutenant-gouverneur, et toutes choses tomber sous le contrôle des gueux parvenus qu'il avait tout récemment connus dans les situations

les plus méprisables, elle fut prête pour la révolte, la coupe de l'amertume était pleine, et elle envisagea avec joie une rupture avec l'Amérique; en beaucoup de localités, les habitants se sont assemblés et ont fait l'exercice lors de l'anniversaire de l'indépendance américaine comme ils avaient coutume de faire au jour de naissance du roi, et ils voient les Américains construire des forts et enrôler leur milice de l'autre côté du Saint-Laurent comme autant de préparatifs pour secouer le joug. Mes lettres au secrétaire d'Etat montreront comme depuis longtemps j'ai représenté dans tous les détails la situation de cette province, ainsi que les causes qui ont donné naissance à ce mécontentement universel; elles prouvent pour quelles raisons et par quels degrés insensibles j'ai été amené de l'avant, j'ai détaillé chaque acte, chaque pensée; ce sont des documents qui témoignent de mes principes et de mes recherches, mais rien ne saurait vous dépeindre les coupables et méprisables tentatives qui ont été faites pour m'opprimer, m'écarter de tout principe du devoir et me forcer à entrer dans leur faction destructive. Je crains ce qui va s'ensuivre de la part de la partie est de la province, du fait que je ne vais pas en circuit, quoique je n'y sois jamais allé, ces gens s'imaginaient qu'ils seraient satisfaits de ma conduite, comme les autres parties de la colonie où j'ai présidé leur ont appris à l'espérer, et assurément ce n'était pas le moment pour le lieutenant-gouverneur de soulever l'indignation en faisant montre de sa puérite inimitié à l'égard d'un homme qui ne lui a jamais fait de mal! mais qui a travaillé à prévenir le public en sa faveur en donnant de lui l'idée la plus favorable même avant qu'il arrivât, jusqu'à ce que la violence, l'ignorance et la bassesse de sa conduite m'aient contraint de l'abandonner. Je sais qu'il ne se soucie pas de la vérité, et qu'il est capable d'employer le plus vil instrument pour lui faire répondre et jurer n'importe quelle calomnie; je suis persuadé que mes opinions sur les dépenses inutiles qu'on accumule à la charge de l'Angleterre, sur l'illégalité des droits perçus, sur les tripotages au sujet des terres, et sur le régime arbitraire qu'on exerce, m'ont fait une armée d'ennemis; mais je défie tout le monde de m'imputer un crime quelconque, soit dans ma conduite publique ou dans ma conduite privée, si ce n'est que je suis pauvre, et que ni moi ni ma femme (élevée au sein de l'abondance) ne connaissons le ménagement de l'argent, et en même temps je me fais fort de prouver la vérité de chaque ligne que j'aie jamais écrite à votre département, et de justifier tout ce que j'ai jamais fait ou dit, dans la province ou en ce qui la concerne, et si jamais j'ai la bonne fortune de paraître devant le roi et le Conseil, j'exposerai un tel spectacle de déprédation, d'oppression et de conduite vicieuse qu'il devait naturellement indigner le peuple, et que le système que j'ai toujours proposé est le seul qui puisse tranquilliser et concilier la population, conserver la province, empêcher qu'elle ne soit à charge et la rendre utile à la Grande-Bretagne. Un mot de plus et j'ai fini. Nous sommes à la veille de ce que j'ai souvent peint et de ce que je crains depuis longtemps; cependant, en cet état désespéré, je donnerais ma vie pour garant que je satisferai à tout grief et que j'unirai presque toutes les âmes dans une ferme détermination de conserver à la dernière extrémité cette province à la Grande-Bretagne, et dans un pareil désert si entrecoupé de nappes d'eau, cela pourrait se faire aisément si les cœurs étaient plus animés de zèle pour la cause, parce qu'ils aiment l'Angleterre et son gouvernement, mais ils se sentent foulés aux pieds par ceux qu'ils méprisent, ils se voient frustrés de la promesse royale qui, ils le savent, devait être tenue; ils voient que ni les lois ni la constitution anglaises ne leur sont appliquées et que là où ils s'attendaient à être libres ils sont traités en esclaves.

Je vous transmets la dernière adresse des chefs des sauvages à l'agent britannique, et dans laquelle vous verrez qu'ils accusent l'exécutif de s'approprier leur argent, ils désirent aussi que leur argent soit placé dans cette province, mais cet argent étant placé dans les fonds anglais, c'est là le lien le plus fort pour les attacher à la Grande-Bretagne, et mon influence est telle auprès de Brant et des autres chefs que j'entreprendrai de les faire consentir à ce que l'argent aille en Angleterre, si seulement on leur rend justice sur les autres points. Certainement leurs demandes sont modérées, et il n'est que juste, sage et politique de leur accorder ce qui les satisfera ou les conciliera.

Le digne et intelligent M. Cooke, quand il me félicita sur cette nomination, me dit qu'elle valait mille livres par an. Je pourrais aujourd'hui lui montrer que je n'en

reçois pas plus de six cent cinquante, et que j'ai été fraudé en deux ans de trois cents livres, représentant l'argent des tournées de juge; néanmoins, je dois vous prier instamment (comme marque de désapprobation pour avoir été empêché de servir comme juge des assises) de donner instruction au lieutenant-gouverneur d'émettre un mandat pour que je reçoive l'argent alloué pour le circuit où j'aurais dû aller à mon tour; ce sera pour moi justice et une satisfaction pour la province.

S'il vous plaît de confiner l'ancien système, je dois vous prier de me placer dans tout autre situation où je puisse rendre la justice en paix, ou de me donner du service en Angleterre sous quelque forme que ce soit, mais *ici* où l'on a tout essayé pour priver ma famille, même de sa subsistance, et où j'ai été en butte à toutes les indignités, il me serait impossible de rester, mais si le système est changé et qu'on nomme un nouveau gouverneur qui fasse de la justice la base de son administration, je puis lui assurer ainsi qu'au peuple bonheur, harmonie et prospérité.

J'ai l'honneur d'être (avec grand respect),

Votre bien obligé, bien humble et obéissant serviteur,

ROBERT THORPE.

Pièce incluse.

LES SAUVAGES DE LA GRANDE-RIVIÈRE À WILLIAM CLAUS.

(p. 262.)

A William Claus, écr, agent des affaires des Sauvages, etc., etc., etc.

Frère,

Vous nous excuserez de vous déranger si souvent à propos du même sujet, mais ayant tenu dernièrement sur la Grande-Rivière un conseil de nos chefs où nous avons été unanimement de votre ancienne opinion et avons résolu que M. Penfield devait avoir la concession du township originairement vendu à Philip Stedman, et par P. Stedman à M. Hageboom et par Hageboom au dit M. Penfield, M. Hageboom nous ayant payé une somme considérable, nous regretterions qu'il perdît quoi que ce soit par nous, et par les rapports qui existent entre M. Penfield et lui, nous jugeons que M. Penfield est justement celui qui doit avoir la concession afin que personne ne perde rien, et que la société en général sache que nous regardons notre parole comme sacrée et que nous exécuterons toujours, si possible, un marché que nous aurons légitimement fait, comme nous l'avons certainement fait dans le cas actuel avec M. Daniel Penfield.

Frère,

Quant à la manière de disposer des sommes qui pourront être payées à l'avenir pour terres par nous vendues, c'est notre désir et notre volonté que les fidéicommissaires placent ces sommes en ce pays, parce que l'intérêt en provenant commencera à courir d'autant plus tôt et qu'il sera ainsi bien plus fort que si l'argent est envoyé en Angleterre, l'expérience nous a enseigné combien cette mesure est ce qui convient, puisqu'il s'écoule tant de temps avant que nous puissions recueillir le moindre bénéfice sur l'argent expédié en Europe, ce qui, naturellement, nous fait perdre beaucoup; par exemple, nous avons perdu, ou du moins on ne nous a pas compté l'intérêt de £4,602, cours d'Halifax, depuis le 23 mai 1804, et neuf mille piastres, au bas mot, sur une somme de plus de £4,000, cours d'Halifax, depuis mai 1805, sur laquelle nous nous attendions à un intérêt de six pour cent par année, or, au lieu de recevoir six pour cent, nous ne pouvons espérer que quatre pour cent, des fonds anglais. Nous désirons que les fidéicommissaires prennent tout cela en considération et qu'ils soignent nos intérêts, attendu que c'est pour cet objet que nous les avons nommés, et non le conseil exécutif qui maintenant paraît seul prendre sur lui de disposer de nos fonds.

Frère,

Comme depuis longtemps nous sommes dans l'incertitude au sujet d'un titre pour le restant de nos terres sur la Grande-Rivière qui n'a pas été confirmé par lettres patentes, nous désirons et nous demandons instamment de nous faire savoir si et jusqu'à quel point Son Excellence le lieutenant-gouverneur a le pouvoir de nous

venir en aide, s'il n'a pas le pouvoir de le confirmer par lettres patentes, nous voudrions le savoir, pour que nous ne jetions pas de blâme sur qui ne le mérite pas, et qu'alors nous puissions nous adresser ailleurs pour avoir un titre ou concession régulière de ces terres. Les chefs espèrent que, relativement aux terres pour lesquelles des lettres patentes ont été émises par autorité, les fidéicommissaires prendront immédiatement des mesures pour mettre nos intentions et résolutions à effet, en sorte que nous puissions recueillir les avantages résultant de la vente de ces terres.

Frère,

Nous répétons encore une fois qu'en justice et en équité le bloc de terre n° 1 est la propriété de M. Daniel Penfield, que notre désir est que la concession en sa faveur soit complétée aussitôt que possible, et que les fidéicommissaires prennent les mesures nécessaires à cet effet, attendu que nous ne voulons pas éviter, au moyen de faux-fuyants et d'arguties, de lui rendre justice égale comme à tout propriétaire dans le pays.

Frère,

Au conseil tenu récemment à la Grande-Rivière, j'ai été prié par les chefs assemblés de vous remettre cette adresse—la leur—parce qu'étant fort occupés chez eux à cette époque de l'année, ils ne pouvaient pas venir ici avec moi. J'ai, en conséquence, mis cela par écrit pour qu'il n'y ait pas de malentendu par la suite.

Niagara, 2 juillet 1807.

JOS. BRANT.

N° 42.—JOHN MILLS JACKSON À LORD CASTLEREAGH.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 310, p. 291.)

AU TRÈS HONORABLE LORD CASTLEREAGH.

BELLEVUE, SOUTHAMPTON,
5 septembre 1807.

MILORD,—J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 25 du mois dernier, pour laquelle je vous offre mes remerciements. Je crains de ne pouvoir pendant quelque temps faire visite à Votre Seigneurie à Londres, bien que je désire beaucoup avoir une entrevue avec elle au sujet d'affaires qui se sont passées dans la province du Haut-Canada. Je me contenterai donc de rapporter quelques-uns des griefs qui ont malheureusement produit des effets qui sont à appréhender dans ce pays.

A mon arrivée à York en août 1806, j'ai constaté beaucoup de mécontentement dans la majorité de la population, et quelques-uns des fonctionnaires du gouvernement se plaignent de la manière dont ils avaient été traités par le ci-devant lieutenant-gouverneur. Par la proclamation, ceux ayant servi dans l'armée anglaise en Amérique pendant la révolution devaient recevoir une certaine portion de terres en Canada pour leurs services, ou les appelle les réclamants militaires, nombre d'entre eux ont été blessés au service de Sa Majesté, ce sont maintenant de bons sujets, mais ils n'ont jamais reçu cette compensation qui leur avait été promise par Sa Majesté, quoiqu'ils aient souvent fait des demandes à cet effet, jamais ils n'ont pu se procurer ce à quoi ils avaient si justement droit, et qui leur avait été si libéralement offert par la proclamation à cette époque.

Il y a aussi nombre de loyalistes qui, ayant perdu leurs biens dans les Etats par suite de leur attachement à la Couronne pendant la guerre américaine, ont reçu par la proclamation promesse d'être rémunérés par une concession de terres au Canada, une foule d'entre eux sont à présent établis avec leurs familles dans la province, mais ayant été trompés par l'administration en Canada, ils ont été obligés d'acheter ou de prendre des terres en payant les droits, tandis qu'ils auraient dû les recevoir comme don de la Couronne, sans impositions d'aucune sorte.

Il y en a aussi beaucoup dans ce pays qui, n'ayant pas les moyens de payer les droits et ayant droit également de posséder des terres, sont frustrés de leurs réclamations contre le gouvernement, bien qu'ils aient autant de droit d'avoir ces terres

que ceux qui, par faveur, sont en possession de quelques-unes des meilleures et des plus riches étendues de terre qu'il y ait dans la province.

Et, milord, vous serez surpris quand je vous dirai qu'un très grand nombre de ceux qui avaient des réclamations contre le gouvernement, n'ayant pas été traités avec justice et ne recevant pas la compensation que l'intention de Sa Majesté était de leur allouer pour leurs services, ont abandonné le drapeau britannique et se sont établis avec leurs familles aux Etats-Unis, devenant sujets d'un gouvernement étranger au grand détriment de la colonie et au préjudice des intérêts de Sa Majesté dans cette province.

La destitution par le lieutenant-gouverneur actuel de ceux qui avaient des fonctions sous le gouvernement, a contribué à créer beaucoup de mécontentement dans la population, parce qu'il appert que leur seul crime était leur attachement à la constitution et aux droits du peuple, et qu'ils faisaient une louable opposition à ceux qui foulaient aux pieds ses libertés, particulièrement celle des élections, et entravaient le choix de la majorité des francs-tenanciers quant à la nomination d'un représentant pour les servir en parlement; cela a fort mécontenté et a beaucoup affaibli l'influence du gouvernement dans chaque district, au point qu'aux élections générales qui auront lieu l'an prochain, on en trouvera peu décidés à donner leur appui à quelque mesure que ce soit que les ministres de Sa Majesté pourront juger à propos de recommander. Je suis bien sûr que le peuple enverra une pétition au roi, et s'il n'obtient pas le redressement de ses griefs, il est à craindre qu'il en résulte des maux très graves; le parti qu'a pris M. Gore contre un très digne homme et un des meilleurs sujets que compte Sa Majesté, un homme qui n'occupe pas une situation moindre que celle de juge de la cour du banc du roi, et dont l'attachement au roi et à notre excellente constitution est tel que pas même Votre Seigneurie n'en a pas davantage. J'apprends que lui aussi a été suspendu, et je crains que bien des fausses représentations n'aient été ou ne soient adressées à Votre Seigneurie sur la conduite de quelques-uns de ceux aux efforts desquels le gouvernement est grandement redevable pour la tranquillité qui a régné dernièrement dans la province, mais dont, sur mon honneur, je ne me porterais pas garant pour l'avenir, à moins que le gouvernement impérial ne fasse disparaître le mal, en persuadant à la population que ses griefs seront redressés et en accordant justice à tous, ce par quoi les habitants verront qu'on s'est occupé de leur situation dans la mère-patrie; par ces moyens on peut regagner les sympathies populaires dans la colonie, et il en résultera des avantages infinis, grâce aux efforts d'une population rurale et laborieuse, par la culture d'un sol capable de produire tous les articles utiles à la métropole, spécialement par la production de grandes quantités de chanvre et de bois de construction, choses si essentiellement nécessaires à l'existence et au maintien de notre marine, et dont nous aurons bientôt grand besoin, je l'apprends, vu que les ports du nord nous sont maintenant fermés.

La liberté de la presse, ce grand palladium de la liberté britannique, a été honteusement violée par le refus du gouvernement en Canada de permettre à la majorité des habitants de défendre leur honneur (j'entends dans le district de l'intérieur) contre la représentation la plus fautive, la plus éhontée et la plus perverse, publiée dans la *Gazette* d'York, l'accusation d'être des rebelles leur ayant été infligée dans un journal sous le contrôle du lieutenant-gouverneur, et quand le public se fût assemblé pour se laver de cette calomnie toute gratuite, on ne voulut pas que leurs résolutions fussent livrées à la presse, un procédé aussi arbitraire a produit une violente sensation dans les esprits contre le gouverneur. Il ne sera point mal à propos ici d'informer Votre Seigneurie que, il y a quelques années, une immense quantité d'approvisionnements de toute espèce a été envoyée par le gouvernement impérial pour l'usage et le bénéfice des colons à l'occasion de la première prise de possession des terres, et quand le gouvernement a été transféré de Niagara à York; ces approvisionnements ne leur ont jamais été donnés; on les laisse se détériorer, tandis qu'on devrait les vendre, on réaliserait ainsi une somme qui diminuerait les dépenses du prochain exercice.

Je prendrai maintenant la liberté de représenter à Votre Seigneurie qu'on pourrait épargner annuellement à la mère-patrie une somme considérable qu'on dépense aujourd'hui comme par le passé à soutenir une force navale inutile sur le

lac, qui ne peut être navigable pendant une moitié de l'année à cause des dangers qu'il offre, et parce qu'il n'y a point assez de matelots pour les équipages en été, de sorte qu'il y en a toujours au port. Cette force navale se compose de trois vaisseaux, un navire, un brigantin et une goëlette, lesquels (sauf la goëlette) ne sont d'aucune utilité réelle. Je puis convaincre Votre Seigneurie par des extraits de quelques lettres que le mécontentement de la province est monté à une hauteur alarmante. Je prie Votre Seigneurie de me pardonner la longueur de cette lettre, mais le sujet est d'une si haute importance que cela m'excusera, je l'espère, d'occuper si longtemps Votre Seigneurie.

Quelques-uns des sauvages établis dans la province et qui ont été nos fidèles alliés, aux services desquels le gouvernement anglais doit beaucoup, ont de graves motifs de se plaindre, et je crois qu'on fera bientôt connaître ces motifs à Votre Seigneurie.

Je pense qu'avec une réglementation approuvée on pourrait incontestablement épargner beaucoup d'argent à la mère-patrie, et que par de judicieuses dispositions, le pays, au lieu d'être une charge, deviendrait bientôt d'une valeur immense pour la Grande-Bretagne, et la province, grâce au progrès dont elle est susceptible, serait bientôt remplie d'habitants, qui la défendraient contre les tentatives, qui sans doute (si par malheur il éclatait une guerre entre la Grande-Bretagne et les États) seraient faites pour faire occuper cette partie de l'Amérique Britannique par les armées des États-Unis, mais maintenant à cause du mécontentement causé par les procédés des fonctionnaires civils de Sa Majesté, elle tomberait facilement aux mains des envahisseurs, car il est à craindre que le peuple n'apporterait pas grande ardeur à soutenir les intérêts britanniques, et ainsi cette belle province serait une conquête facile pour l'ennemi, tandis qu'elle aurait pu défer les États-Unis si l'on avait poursuivi une bonne politique en adhérant strictement à la constitution qui lui a été si libéralement octroyée par Sa Majesté, la population étant bien convaincue que sous le régime doux et équitable de la constitution anglaise, les citoyens d'aucun pays au monde ne sauraient jouir d'une plus parfaite liberté que ceux qui ont la bonne fortune de devenir les sujets de notre très gracieux souverain et qui goûtent le bonheur le plus parfait quand le bienfaisant système que comporte cette constitution est fidèlement observé. L'emploi (par le gouvernement) de l'argent prélevé dans la province, sans la sanction où le vote de la Chambre d'assemblée, a beaucoup augmenté le mécontentement populaire, et Votre Seigneurie doit reconnaître que c'est le procédé le plus inconstitutionnel qui pourrait être adopté, lequel naturellement a produit un grand mécontentement. J'apprends qu'on doit établir une cour de chancellerie dans la province ; il peut résulter beaucoup de mal si l'on ne fait pas un usage judicieux de son fonctionnement, à présent la terre ne peut être prise pour dettes par un créancier, ce qui est une disposition très sage. Car s'il en était autrement, les terres tomberaient dans la possession d'un petit nombre d'individus, qui s'ingénieraient en faisant des prêts insignifiants, ou probablement par des moyens encore pires, à endetter beaucoup de propriétaires fonciers, avec ce résultat que la terre serait hypothéquée, pour une somme minime, que cette hypothèque pourrait être forclosée et la propriété enlevée au premier occupant. La législature a aperçu l'inconvénient d'un pareil système et n'a pas voulu que la terre fût sujette à être saisie pour dette. L'intention du gouvernement était de concéder les terres proportionnellement en lots de deux cents acres, de façon que le territoire, étant donné le nombre d'habitants, fût ainsi plus rapidement défriché et mis en culture.

A mon retour en Canada, je m'assignerai pour but de tâcher de rendre la colonie, dans la mesure de mes forces, avantageuse à la mère-patrie, et pour cet objet, avant de partir, je solliciterai l'honneur d'avoir une entrevue avec Votre Seigneurie. Maintenant, j'ai l'honneur de me dire,

De Votre Seigneurie le très humble et très obéissant serviteur,

JOHN MILLS JACKSON.

N° 43.—LE JUGE THORPE A EDWARD COOKE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 310, p. 314.)

YORK, HAUT-CANADA, 18 septembre 1807.

CHER MONSIEUR, — Une lettre de M. Stanley (que j'ai reçue par hasard) m'apprend que vous êtes réinstallé avec lord Castlereagh au ministère des colonies. Pendant deux ans, j'ai vu avec douleur les dépenses que cette province occasionne à l'Angleterre. J'ai montré comment ces dépenses pouvaient être réduites et la valeur de la province augmentée, avec regret j'ai constaté le mécontentement qui y règne, j'en ai exposé les causes et indiqué le remède. M. Pitt et M. Fox étaient d'avis que le seul moyen de conserver le Canada, était de le rendre aussi avantageux que possible au colon, et de rendre les habitants si heureux qu'il ne leur resterait rien à envier ou à désirer chez leurs voisins, mais toute la bienveillance et la sagesse de l'Angleterre ont été déjouées, ces bienfaits n'ont pas été appliqués. La proclamation royale promettait des terres, des provisions et des instruments, à quelques-uns ces biens ont été donnés à profusion, au grand nombre ils ont été déniés et jusqu'à un certain point ils ont été vendus; de sorte que l'honneur anglais a été aussi bien apprécié ici que la foi numide à Rome.

Le ministre avait donné instruction que les terres fussent concédées en socage, cependant la population a été presque réduite à prendre les armes avant qu'elle pût obtenir autre chose que des baux. Le parlement anglais donnait à la colonie la constitution britannique, néanmoins, l'exécutif n'a jamais souffert qu'il fût rendu compte des deniers publics à la Chambre d'assemblée et pour le pitoyable patronage d'un millier de livres par année, on a privé le peuple de l'objet même dont il était appelé à jouir. La province a adopté les lois anglaises, mais le peuple s'est aperçu que le pouvoir influençait les décisions des tribunaux et renversait le verdict des jurés: Bref, la libéralité de la couronne, la sagesse du parlement et le système agréé par les plus grands politiques qu'ait jamais produits l'Angleterre, comme étant le seul mode par lequel pouvait être conservée la province, on a dédaigné tout cela et on a fait tout le contraire. On a agrandi et enrichi le petit nombre; le grand nombre devait être opprimé et appauvri, toutes les places devaient être maintenues et toutes les dépenses à la charge de l'Angleterre continuées parce que le petit nombre devait en tirer parti, mais il ne fallait rien essayer pour faire progresser la province, parce que le grand nombre devait être tenu dans l'abaissement, il fallait prodiguer au petit nombre les terres de la couronne et les refuser au grand nombre, parce qu'elles seraient inutiles au petit nombre si le grand nombre n'était pas forcé d'acheter. On donna au grand nombre l'ombre de la constitution, et on en retint la substance pour le petit nombre, les lois anglaises étaient au-dessus des observations de chacun, mais ceux dont il s'agit étaient l'objet de l'attention de tous, le résultat est celui qu'on pouvait attendre, toute la masse des habitants saluent avec joie la rupture qui est imminente, dans l'espoir d'échapper à la perfidie et à l'oppression. J'ai la mort dans l'âme, j'ai travaillé et fatigué, j'ai déployé une activité d'esprit continue, en faisant strictement et impartialement mon devoir, j'ai gagné la confiance et l'affection du peuple, et je m'efforçerai de les conserver, comme étant la seule chance de maintenir la tranquillité. Je n'ai pas l'intention de blesser, mais mon cœur est si plein qu'il faut que je dise la vérité; c'est peut-être pour la dernière fois. Quand le peuple vit que les marchands de Montréal, par l'entremise de sir Wm. Grant, pouvaient faire leur procureur juge en chef de la province, il ne fallait plus qu'une goutte pour faire déborder la coupe d'amertume, et elle fut promptement ajoutée lorsque M. Gore fut nommé lieutenant-gouverneur, un homme dont la conduite violente, arbitraire, vindicative, pleine de suffisance n'aurait pas été tolérable dans les régions du Bengale, et qu'un écolier d'une classe supérieure à Eton aurait été assez bon politique pour déclarer ruineuse dans une colonie qui n'est séparée que par le Saint-Laurent des États d'Amérique. Il peut être nécessaire de vous informer que ce puissant petit nombre de favoris se compose d'officiers à demi-solde qui ont des emplois, et de boutiquiers qui sont magistrats; ce sont là les exacteurs, les oppresseurs, les insulteurs du peuple, tels sont les conseillers, les compagnons et les amis de M. Gore, dont la volonté devait faire loi; pas un vote de leur part qui ne fût

comme il le désirait, et pour soutenir ce despotisme les terres de la couronne ont été distribuées pour tout projet pervers qu'on pût imaginer et pour nul bon dessein auquel elles étaient destinées. M. Gore est si faible, si téméraire et si sûr de la protection de lord Castlereagh, que je soupçonne qu'il m'aurait suspendu, pour ne lui avoir pas aidé à accélérer la ruine de la province; cela aurait été à souhaiter, car alors j'aurais eu l'occasion d'exposer tout le système devant le roi et le Conseil, mais la province a fini par se trouver dans un tel état que j'ai craint d'être obligé de la quitter, et je vais rester ici (à moins que le secrétaire ne m'ordonne de partir) tant qu'elle pourra être conservée à la Grande-Bretagne. Mais même il y a un an, si l'on avait suivi les intentions de M. Pitt au sujet du gouvernement de cette province, et qu'on eût envoyé un homme politique digne et sensé comme gouverneur, avec un homme actif, intelligent et libéral comme juge en chef, cette colonie se serait armée en masse et se serait défendue sans occasionner de dépenses à l'Angleterre contre toutes les forces des Etats, car c'est un désert tellement entrecoupé de nappes d'eau que rien ne pourrait y pénétrer; si le peuple avait intérêt à la défendre et que le gouvernement eût ses sympathies pour l'animer, tout serait en sûreté.

M. Gore est allé à London, Canada, a absolument abdiqué la province en violation de sa commission, sans que personne soit assermenté pour diriger le gouvernement. Quant à cette localité, elle n'est pas même protégée contre les Sauvages, et si la guerre éclate (ce qu'à Dieu ne plaise) ces Sauvages feront du mal, mais si le bon sens des deux nations maintient la paix, et que lord Castlereagh pense à souffrir que M. Gore reste et que son système se poursuive ici, j'espère qu'il me placera promptement là où je pourrai faire tranquillement mon devoir. Quel que soit le poste où il m'envoie, il trouvera toujours en moi intégrité et justice, ce qui est la règle de mes actions et la mesure de mon ambition.

J'ai l'honneur d'être, avec grand respect et estime,

Votre très humble et obéissant serviteur,

ROBERT THORPE.

P.S.—Je vous envoie deux documents, qui, avec d'autres envois déjà faits, contribueront à prouver la malignité impuissante de la conduite de M. Gore à mon égard, et l'insulte qu'il m'a faite (pour des fins électorales) en ordonnant que mon nom fût omis de la commission des assises, ce sur quoi j'en ai appelé à la justice du secrétaire d'Etat pour qu'il fasse droit; grand nombre de citoyens respectables ont souscrit une somme, qu'ils m'ont présentée avec une adresse, comme compensation pour ce que j'aurais dû recevoir en allant en circuit. M. Gore a dépêché ses sycophantes pour induire quelques personnes à insinuer qu'il n'y avait pas eu de pareille assemblée et à signer un papier, etc., à cet effet. Ce papier ayant été publiée a provoqué une réponse, qui, je crois, l'a suffisamment exposé ainsi que sa pitoyable manœuvre. Depuis que j'ai écrit ce qui précède je vois que je ne puis me procurer l'adresse avec les signatures d'ici à quelques jours, mais je l'inclurai dans le duplicata.

R. T.

N° 44.—LE JUGE THORPE À EDWARD COOKE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 310, p. 321.)

(Privée.)

CHER MONSIEUR,—Je regrette d'être obligé de vous déranger pour vous occuper de mes affaires, mais je viens d'apprendre que mes traites émises en janvier dernier sont protestées à cause de quelque formalité omise dans le certificat, et qui n'a jamais été déclarée nécessaire jusqu'en mai dernier. Comment devais-je rien savoir de cela, et la misère qui peut en résulter pour moi et ma famille, c'est ce que personne ne peut dire, parce que ça va ruiner mon crédit, et me coûter gros. Il y aura dix pour cent de frais, six pour cent en intérêt, protêts et frais de port, outre trois pour cent de perte sur chaque série de traites par le change; je n'ai jamais reçu un chelin d'honoraire, j'ai été fraudé de trois cents livres, de l'argent alloué pour tournée de juge. Je n'ai jamais eu une acre de terre, je n'ai pas les moyens d'envoyer mes enfants à l'école, car je prends Dieu à témoin que dans cette localité où la vie est chère sans maison ni rien qui soit à moi, je puis à peine m'habiller et faire vivre ma

famille, cependant, j'ai renoncé à ma profession et croyais devoir être heureux et dans l'abondance en Amérique, tandis que je travaille sans cesse et parce que je ne veux pas faire chorus avec ces gueux rapaces et oppresseurs, et leur demander des faveurs, je suis entraîné dans toute espèce de difficultés ici et les désagrémens me viennent en foule d'Angleterre.

Je suis, cher monsieur, sincèrement votre malheureux,
reconnaisant et humble serviteur,
ROBERT THORPE.

20 septembre 1807.

N° 45.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À GEORGE WATSON..

YORK, HAUT-CANADA,

4 octobre 1807.

MON CHER WATSON,—N'ayant pas eu de vos nouvelles depuis le 14 avril dernier, je suis presque porté à croire que quelqu'un de notre faction démocratique a trouvé le moyen d'intercepter mes lettres; toutefois, comme on attend M. le juge Powell d'un jour à l'autre, j'espère que son arrivée me tirera d'inquiétude, et que j'aurai la satisfaction d'apprendre que mes amis d'Angleterre, que j'estime et respecte tendrement, sont en bonne santé et heureux.

Je profite, pour vous écrire, de l'occasion offerte par un certain lieutenant-Erskine, du 6^e régiment, qui part pour l'Angleterre; et comme j'estime la correspondance sûre, je m'étendrai peut-être sur ma situation ici, et sur celle de cette province, plus que je n'oserais le faire par le mode de communication ordinaire—laissant à votre discrétion de communiquer à nos amis communs les portions de ma lettre que vous jugerez à propos, mais avec cet avertissement que si mes communications privées ne sont pas faites avec réserve l'écho en reviendra dans ce pays.

Peu après la réception de la lettre anonyme de New-York, dont je vous ai envoyé copie, je reçus d'un respectable marchand résidant là, des renseignements qui corroborèrent pleinement ce que disait l'auteur de la lettre. J'envoyai donc un agent de confiance aux Etats-Unis recueillir des informations et surveiller les mouvements d'un parti formé en cette province et en relations avec les Irlandais-Unis d'Amérique, pour renverser la constitution anglaise en Canada. Cet agent a constaté les relations de Willcocks (le rédacteur de M. le juge Thorpe) avec Emmett et quelques-uns des républicains de New-York, mais ils agissent avec tant de précaution qu'il n'a pas encore été possible de convaincre personne ici.

La vénalité des directeurs de la poste aux Etats-Unis a fait que l'agent employé a facilement pu se procurer quantité de lettres adressées aux personnes en question en ce pays; et bien que M. Thorpe ait eu la précaution de faire mettre sous plusieurs enveloppes et adresser à d'autres personnes toutes les lettres qui lui étaient destinées, j'ai été informé de ses plans.

Les lettres nos. 1 et 2 de M. Wyatt à M. Thorpe et M. Baldwin ont été copiées en Amérique et m'ont été envoyées en chiffres. Comme ces lettres—quelles que puissent vous paraître la vanité et la folie de leur auteur—me concernent personnellement, je vous les passe, dans le ferme espoir que j'ai, en Angleterre, des amis qui ne me laisseront pas renverser par des faussetés, parce que M. Wyatt peut avoir du crédit à la cour et auprès de lord Wellesley. Je puis consciencieusement dire que je n'ai été animé par aucuns motifs personnels, que j'ai eu à cœur les intérêts du Roi seulement, et que j'ai toujours combattu et combattrai toujours les principes démocratiques.

Le journal—auquel il est fait allusion dans les informations de New-York—a commencé ses opérations; ce journal se distribue gratuitement dans le pays. Il est publiquement connu que M. Thorpe passe pour être l'auteur de ses violentes diatribes contre le gouvernement, aussi bien que des attaques personnelles qu'il contient; et bien que tout le monde dans le pays soit convaincu de ce fait, et qu'un concours de diverses circonstances le réduisent à une certitude morale, nous n'avons cependant pas assez de preuves pour l'établir devant une cour de justice. Une série de lettres signées "Un Loyaliste" sont de M. T., qui a eu la faiblesse d'en montrer le manus-

crit à quelques-uns de ses amis, avant que la première de ces lettres vît le jour. Je crains de ne pouvoir me procurer une série de ces journaux pour vous les envoyer, et le pourrais-je que je n'ai pas le temps d'entreprendre, par l'intermédiaire de M. Erskine, les explications qui seraient nécessaires pour vous les faire comprendre.

Je ne doute guère que M. Thorpe soit appuyé; le fait qu'il a eu de l'argent des personnes les plus suspectes m'autorise à en venir à cette conclusion (n° 3).

La femme de Wyatt a été tellement alarmée du chemin que M. Thorpe avait fait faire à son mari, qu'elle a secrètement fourni des informations (n° 4). Le renseignement relatif à l'imprimeur est parfaitement exact; M. Thorpe a envoyé plusieurs dépêches par l'Irlandais Uni Willcocks, pour l'induire à quitter le service de l'Etat et à imprimer pour le peuple, lui promettant que son influence lui vaudrait 2,000 abonnés. Il s'est vanté à plusieurs personnes de pouvoir renverser le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard.

Je ne doute pas que le gouvernement aura lieu de se repentir de ne s'être pas décidé avant ce jour à l'égard de ce digne homme. En mars dernier j'ai sollicité des instructions, mais on me laisse entièrement à ma propre discrétion. Je ne puis m'empêcher d'en ressentir du chagrin, non comme particulier, mais à cause du gouvernement du Roi, que cet homme et son parti ont toujours représenté au peuple comme méchant, tyrannique et méprisable. Dans cette censure générale sont comprises l'administration du général Simcoe et celle du général Hunter. Bien que M. Wyatt dise à son ami que M. Thorpe est suspendu, je ne puis pas tenir compte de ce fait avant d'en avoir été officiellement informé. Je crains que cette suspension n'ait pas l'effet désiré. M. T. est criblé de dettes, et il s'est conduit d'une manière si honteuse envers ses créanciers, que ces derniers sont *inexorables*. Je crains qu'il ne puisse quitter la province (qu'il devienne ce qu'il voudra, cela m'est parfaitement indifférent, pourvu que nous en soyons débarrassés). Il est triste de penser que le sort de cet homme est de tomber dans la misère et le besoin, mais telles sont généralement la conséquence et la fin des projets séditionnels des démagogues.

Si M. Thorpe peut échapper aux nombreux créanciers qui l'assiègent. Je ne doute pas qu'il emporte en Angleterre une pétition signée par tous les mécontents de la province.

Ne vous imaginez pas que je craigne au sujet de ma propre conduite. Les représentations que j'ai cru de mon devoir de transmettre au secrétaire d'Etat, à l'égard des agissements d'une dangereuse faction en ce pays, je les ai accompagnées de documents à l'appui de mes dires. Je ne cherche pas l'appui du gouvernement de la mère-patrie comme une affaire de faveur ou d'intérêt. Il ne sera jamais empiété sur les intérêts du Roi, tant que me sera confiée sa commission. Je ne puis m'empêcher de vous raconter une anecdote, au sujet des opinions démocratiques de M. Thorpe et de son parti. La dernière entrevue que ce digne gentleman eut avec moi était au sujet de certaines questions agricoles; nous eûmes une longue discussion relativement au chanvre. Il me dit alors: "*Nous* (c'était avant qu'il fît partie de la Chambre d'assemblée) allons préparer, pour la Chambre d'assemblée, une proposition de loi à l'effet de disposer de certaines terres et pourvoyant à ce que les deniers provenant de leur vente soient affectés à des fins particulières *par la Chambre*." Je répondis à M. Thorpe que comme je me considérais le gardien des biens du Roi, la partie démocratique de la nation ne devrait jamais, tant que j'aurais l'honneur d'administrer le gouvernement, s'arroger un pouvoir dont la constitution ne l'avait pas revêtu. Pendant l'administration de M. le président Grant, ce parti a poussé la Chambre d'assemblée aux actes les plus inconstitutionnels, cherchant même à convaincre ses membres qu'ils étaient au-dessus de l'exécutif. Ne soyez pas surpris que les ignorants puissent être trompés, quand deux officiers de la couronne tiennent un pareil langage (n° 5). Au cours de la dernière session j'ai fait passer toutes les mesures que j'ai voulu, malgré la violente opposition de M. Thorpe. J'ai eu soin de faire connaître à la Chambre d'assemblée ma détermination de lui résister, dans le cas où elle essaierait de s'arroger une autorité qui ne lui appartenait pas.

Si M. Thorpe retourne en Angleterre, je désire que Cooke lui pose quelques questions importantes, comme, par exemple, s'il a fait insérer dans les journaux les adresses et réponses des jurés. Je voudrais que Cooke lui fît cette question comme

s'il supposait que ces choses eussent été publiées hors de sa connaissance. J'ai actuellement en ma possession les lettres de M. Thorpe ordonnant la présentation de ces adresses.

Je vous prierai maintenant de m'écrire sans gêne et de me dire votre avis; nonobstant toutes les questions dont je souhaite que le règlement soit maintenant effectué en Angleterre, je désire *avoir votre opinion*, et, si c'est possible, celle d'autres personnes qui sont nos amis communs: cela pourrait réellement m'être utile pour ma gouverne, dans le cas où, plus tard, j'aurais à lutter contre de semblables difficultés.

Pour ce qui est de la suspension de M. Wyatt, j'ai certainement regretté qu'il m'eût forcé à prendre une pareille mesure. Sa résistance positive à l'autorité ne m'a pas laissé d'alternative. Il s'agissait pour les partis—c'est-à-dire, le gouvernement et MM. Thorpe et Wyatt—de mesurer leurs forces.

Vous verrez par la dernière lettre de M. Wyatt qu'il désire beaucoup faire voir qu'il ne s'entend pas avec M. Thorpe pour faire de l'opposition à l'autorité de l'exécutif. Le plan que M. Thorpe a proposé à Wyatt était de me poursuivre en Angleterre, dans l'espérance qu'un jury de Middlesex l'indemniserait amplement, et c'est dans ce but, je suppose, qu'il fait des efforts et met en œuvre *ses grands intérêts* pour se procurer des copies de mes dépêches.

Dans le cas où quelques-uns des événements qui se sont passés en Haut-Canada seraient portés à la connaissance de lord Camden, je suis certain qu'il verrait du meilleur œil qu'il lui serait possible le rôle que j'ai été obligé de jouer. Vous savez combien je respecte son opinion, et que je cherche toujours à me conduire de manière à ne pas perdre son amitié.

J'ai si peu de temps que je ne puis pas parler de nos situations relatives avec les Etats-Unis. A part de ce que m'apprennent les journaux j'ai peu de renseignements, et vous serez étonné d'apprendre que ni M. le président Dunn ni moi n'avons reçu de communications de notre ministre à Washington.

Les sauvages sont décidément du côté des Anglais, et j'ai beaucoup craint qu'ils ne fissent la guerre aux Grands-Couteaux (les Américains). J'ai donné instructions aux surintendants de les contenir, et en même temps de les concilier autant que possible. Je puis vous assurer que ces messieurs ne sont pas des alliés insignifiants.

Mme Gore est en très bonne santé, bien qu'il y ait eu beaucoup de maladie cette année. Il s'est répandu par tout le continent d'Amérique une espèce d'influenza qui, dans beaucoup de cas, a amené une fièvre dangereuse.

Il y a quelque temps, le général Moreau, désirant visiter les chutes de Niagara, sonda certains gentlemen, à New-York, sur la probabilité que je lui permisse de le faire. S'il se montre *maintenant* je l'enverrai en Angleterre; on suppose généralement qu'il intrigue avec M. Jefferson.

J'espère d'avoir de bonnes nouvelles de toute la famille d'Arlington Street. Je n'ai pas écrit à lord C. dernièrement. J'ai réellement peur de paraître trop importun. J'ai toutes les raisons du monde d'être reconnaissant à lord C., et si désireux que je sois d'aller dans la province d'en Bas (surtout à Halifax, s'il se présentait une vacance), je ne puis pas lui écrire à ce sujet.

Qu'est devenu notre procureur général? Il devait quitter l'Angleterre en juin. Imaginez-vous dans quelle situation je me trouve actuellement: le juge en chef à la cour de circuit, et pas de procureur général. Par suite de la maladie de deux de nos conseillers, je ne puis pas même avoir l'avis et l'aide du conseil exécutif, et je suis entouré de factieux qui ne se font aucune faute de profiter de la faiblesse du gouvernement.

En dépit de tous mes embarras, je suis en bonne santé et heureux, et j'ai peur que la longueur de cette lettre ne vous fasse regretter que je n'aie pas une attaque de goutte à la main droite.

Adieu, mon cher Watson. A vous de cœur,

F. G.

(Communication distincte.) Quoi que j'aie écrit dans les feuilles ci-jointes, je veux que vous y réfléchissiez; et si vous pensez que le tout ou quelque partie que ce

soit vaut la peine d'être communiqué à qui que ce soit de nos amis, naturellement vous ferez comme vous le jugerez à propos. Je n'aime pas à parler de moi-même, mais je suis sûr que vous me croirez quand je vous assure solennellement que je n'ai rien exagéré, que j'ai résisté aux conseils et aux désirs de *tout* propriétaire du Haut-Canada en n'ayant pas depuis longtemps suspendu M. Thorpe. Les marchands de Montréal et d'ici voulaient porter ses escroqueries à mon tribunal, ce à quoi je me suis opposé, parce qu'il ne fallait pas supposer que j'eusse le droit de me mêler de ses opérations privées, si perverses qu'elles pussent être.

N'allez pas croire que j'oublie mon ami George, mais j'ai si rarement de vos nouvelles que je ne sais pas ce qu'il fait. Si jamais je le revois, je me sentirai vieux en le regardant. Dieu m'est témoin que je voudrais bien avoir un siège près de vous au tribunal de l'Accise. Je n'aime pas à écrire tout ce que je pense de ma situation ici. La sédition gagne du terrain plus vite que je ne le craignais. Les agents de M. T. parcoururent le pays pour faire signer des adresses deux mois après que ces adresses étaient supposées lui avoir été présentées. En un mot, je suis dans une situation fort embarrassante; actuellement je n'ai personne de qui prendre conseil. Hâtez-vous de faire tous vos efforts pour me tirer de cette province; je désirerais même qu'il fût envoyé quelque autre personne dont l'administration eût bonne opinion.

Je crois qu'il serait possible de m'envoyer à Québec. N'importe quoi ferait mieux mon affaire, car avec tout le tourment que je me donne pour bien faire je n'ai rien pour m'indemniser: pas de société et un revenu non proportionné à la situation.

J'espère que les affaires de Cherry F. sont réglées, et que la famille de Farquhar est en aussi bonne santé et aussi heureuse que nous le désirons.

Adieu, mon cher W.

A vous de cœur, F. G.

Pièces.

N^o 1.—C. B. WYATT AU JUGE THORPE.

(p. 344.)

(Les chiffres entre parenthèse se rapportent aux "Observations" qui suivent la présente lettre.)

DUBLIN, 19 mai.

MON CHER MONSIEUR,—Lorsque je quittai le Haut-Canada je ne pensais guère de visiter Halifax et Dublin; mon voyage à partir des Etats-Unis, a été nécessairement lent et dispendieux. Mais au moyen de lettres à mes amis—lesquelles semblent avoir porté de bons fruits—j'ai pris toutes les précautions que j'ai cru les plus propres à empêcher les ministres de prendre une décision contraire à l'objet de mon entreprise. Il y a eu une semaine hier que je suis arrivé à Londres. Je trouvais mon père absent, et mon frère—sur le jugement et la médiation duquel vous savez que je compte beaucoup—partant pour l'Irlande; ce dernier occupe actuellement la charge de secrétaire privé de sir Arthur Wellesley, qui est premier secrétaire d'Etat. Mon frère a eu une entrevue avec lord Castlereagh, lord Sidmouth, lord Wellesley et autres grands hommes, qui ont promis toute justice pour moi. Je suis donc porté à croire qu'il ne saurait y avoir de doute sur mon succès; le premier de ces lords est secrétaire d'Etat à la place de Windham, et je suis persuadé que je puis avoir facilement accès auprès de lui, par divers intermédiaires et sur le meilleur pied que je puisse désirer. Il y a ensuite lord Wellesley, qui, à l'époque des dernières accusations, reçut de Sa Majesté trois messages l'appelant au poste de premier ministre, et qui, pour des motifs de délicatesse, refusa par deux fois la charge. Sa Seigneurie se rendit à la troisième invitation, fut de fait nommée, avait désigné mon frère pour être son secrétaire, mais donna ensuite sa démission. Il est entendu qu'il doit entrer dans l'administration, attendu que c'est son intention de le faire, et il a promis à mon frère de mettre dans mes intérêts votre ami Cooke (1) actuellement sous-secrétaire d'Etat, avec qui il est particulièrement intime. M. Henry Wellesley a aussi promis de faire des efforts pour notre succès; c'est un des secrétaires de la Trésorerie. Je pense donc que par l'intimité de mon père avec le duc de Portland et ses relations à la Cour je puis me faire écouter dans d'aussi bonnes conditions que nous (2)

pouvions le désirer, et j'espère que, au fait comme vous l'êtes de la politique du Haut-Canada, vous ne me trouverez pas trop confiant dans l'idée que j'ai de pouvoir réveiller assez d'intérêt pour assurer un honorable triomphe de la cause à laquelle certains d'entre nous se sont voués. Je réside actuellement avec mon frère dans un très bel et spacieux appartement du château de Dublin, dans le but de lui communiquer le sujet que je possède à l'appui de votre conduite et de la mienne, relativement aux intérêts réciproques du Haut-Canada et de l'Angleterre, aussi bien que d'arrêter avec lui, et, j'espère, avec sir Thomas Featherston, le meilleur plan à suivre pour moi. J'ai cru qu'il était mieux d'en agir ainsi, surtout quand je n'ai pas à craindre que la cause puisse souffrir d'un léger retard de ma part. Je vous envoie copie de ma lettre à sir Thomas F. que je suis décidé à pousser, ainsi qu'une esquisse du plan que j'ai l'intention de suivre, afin que vous puissiez entrevoir la victoire. Je suis persuadé que nous allons réussir, et que même nous pouvons aspirer à quelques changements favorables pour vous-même et pour moi. Je crois que M. Stanley est allé à l'Île du Prince de Galles (4). S'il n'est pas trop tard, je vais m'efforcer de faire nommer un bon procureur général à sa place. Lorsque mon frère eut sa dernière entrevue avec lord Castlereagh à mon sujet, ce dernier lui dit, dans le cours de la conversation qu'il venait de soumettre au chancelier une masse de documents, qui, je m'imagine, doivent probablement avoir trait à l'établissement d'une cour d'Équité, dont le Haut-Canada a tant besoin (5). Vous pouvez tenir pour certain que je servirai vos intérêts de mon mieux dans cet arrangement, aussi bien que chaque fois que j'en aurai l'occasion. D'après les documents officiels que j'ai déjà montrés à mon frère, relativement au Haut-Canada, et par ce que j'ai pu lui dire au même sujet, il paraît croire avec moi que certains personnages de distinction, avec lesquels je suis engagé, sont d'abominables coquins, et qu'une mauvaise direction seule pourrait mettre ma cause en danger. Il ne saurait m'être difficile de faire voir les effets désastreux du maintien du pitoyable système qui règne dans les colonies d'Amérique (6), et que les intérêts des individus comme du public ont été indistinctement sacrifiés sur l'autel du despotisme et d'un pouvoir mal entendu. Vous pouvez compter que je ferai un éclatant tableau montrant comment les intentions du gouvernement et les bienfaisantes promesses du souverain ont été trahies à l'égard des loyalistes et des soldats ayant servi dans la guerre, relativement aux instruments d'agriculture fournis pour leur usage, à quels abus cette affaire a donné lieu (8), les abus qui se commettent dans les départements de la marine et des affaires indiennes, le mécontentement des Cinq-Nations, l'atteinte portée à la liberté des élections, l'ingérence du pouvoir dans les cours de justice et l'adresse de Londres, tandis que les intérêts privés ont été soignés. Pour ce qui est des affaires de ce pauvre Weekes, je crains fort que dans l'agitation d'esprit où j'étais quand je quittai le Haut-Canada, je ne m'en sois pas autant occupé que je l'aurais fait dans d'autres circonstances. Je vous prie de consulter Baldwin à ce sujet, et si je dois à la succession quelque somme qu'il ne puisse couvrir, soit avec l'argent à moi appartenant et entre les mains de Mosley, soit par d'autres moyens, qu'il tire sur moi pour le montant; et je vous serais obligé si vous vouliez correspondre avec Mackay, ou quiconque se trouve être l'autorité compétente, relativement à la disposition de la maison, bibliothèque, etc., qui, à mon avis, devraient être vendues. Ce n'est pas mon intention de vous écrire aujourd'hui une longue lettre; j'ajouterai donc seulement qu'à l'égard du procédé inconvenable de Mme W., sa femme, le trouble de mon-esprit lors de mon départ du Haut-Canada se comprendra plus facilement que je n'en puis décrire l'effet; à dire le vrai je ne fais que commencer à espérer que les incongruités et le souvenir du passé contrasteront avec une autre ligne de conduite et avec la félicité de futurs engagements. Je vous prie de me rappeler au bon souvenir de Mme G., et du reste de cette famille. Écrivez-moi bientôt. Je me permettrai à présent d'attirer votre attention sur le mémoire ci-joint destiné à guider mon exposé à lord Sidmouth et à beaucoup d'autres hauts personnages, en ce pays. Le préambule de ce mémoire est destiné à être débité sous forme des discours. Je me flatte de pouvoir sans difficulté prouver de la manière la plus claire les accusations suivantes, et si ce qui en ressort ne me conduit pas suffisamment à votre affaire vous pouvez compter que tout ce qui se rapportera à vous sera circonstancié; tout ce que je demanderai à vos amis sera de

dire ce qu'ils savent en hommes capables, intègres et honorables comme M. Sneyd pense qu'il en faudra. J'ai rencontré ce monsieur par hasard ici, et je me suis fait un devoir de tout lui communiquer de la manière la plus franche; il a bonne opinion de la cause et la servira de son mieux. Lord Ross, ci-devant sir L. Parsons, est attendu ici d'heure en heure; je me propose d'obtenir son influence, si c'est possible. En un mot, je puis me risquer à vous donner de brillantes espérances, tant je vois clair dans mon affaire. Dieu vous bénisse. Vous aurez encore de mes nouvelles bientôt; dites à Mme G. que j'ai délivré moi-même ses lettres à Dublin. Le Dr Richardson, au soin de qui était adressée la lettre de Miss—— a été très poli pour moi. Je désire vivement vous voir tous en bonne santé et heureux. Vous montrerez probablement cette communication à Baldwin et à sa famille; ce sont de braves gens, et vous pouvez lui dire que s'il est en mon pouvoir de le servir (12) (il avait peu à attendre de lord Carleton) il peut compter que je n'oublierai pas de m'employer dans ses intérêts. Je porte le plus grand intérêt à votre prospérité, comme à celle de Baldwin, de sa famille (à l'exception d'un membre), de J. W. (13), d'un ou deux autres et de Sam Ridout. Je vide ma bouteille dans le département de mon frère, tout seul, en vous écrivant; le moins que je puisse faire, par conséquent, est de boire une rasade en souvenir de la digne portion de la société que j'ai laissée derrière moi dans le H.-C. Dieu vous bénisse. Adieu pour à présent.

Croyez-moi, etc., etc.

(Les papiers dont il est question n'étaient pas inclus.)

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE QUI PRÉCÈDE.

(p. 342.)

N° 1. M. Cooke est-il un ami de M. Thorpe? Je ne le crois pas.

2. Vous remarquerez que M. Wyatt s'exprime au pluriel dans les deux lettres. Comme il paraît évident qu'il s'est joint à une faction pour harasser et embarrasser le gouvernement.

3. L'intérêt et non la justice, suivant le raisonnement de M. Wyatt, devra triompher du gouvernement ici.

4. Je supposerais, d'après ce paragraphe, que M. Wyatt est l'un des secrétaires d'Etat.

5. Je voudrais bien que M. Wyatt étendît sa protection jusque sur moi.

6. Il paraîtrait, d'après ce paragraphe, que le système actuel est mauvais non seulement dans le Haut-Canada, mais dans toutes les colonies américaines.

7. Ce jeune homme est très modeste; cela me représente un spectacle de marionnettes: "Maintenant, vous allez voir, etc."

8. Infâmes calomnies.

10. Une jolie conduite que M. W. a tenue là, en qualité d'exécuteur, et qui a donné lieu à plusieurs poursuites déjà instituées.

11. Très nécessaire, en vérité.

12. Encore du patronage, M. Wyatt.

13. Il s'agit ici de Joseph Willcocks, un Irlandais-Uni, qui s'est enfui de Thomas Street, est arrivé commis du receveur général en Haut-Canada, et a été chassé par ce dernier. Fut ensuite une sorte de serviteur de haut vol auprès de M. Alcock, qui le fit nommer shérif. A été démis par moi et est maintenant rédacteur du journal jacobin dans lequel M. Thorpe écrit.

NOTE.—Je rougis de vous envoyer de pareilles insanités, mais je veux vous faire connaître les gens auxquels j'ai affaire.

N° 2.—M. WYATT À M. BALDWIN.

(p. 352.)

LONDRES, FOLEY PLACE,

15 juin 1807.

CHER BALDWIN (1).—Depuis mon arrivée du Haut-Canada en ce pays j'ai été tellement occupé à travailler au succès de la lutte contre le gouvernement de cette province, que je n'ai pas pu m'occuper d'autres choses de moindre importance. D'abord j'ai pensé qu'il était opportun de voir mon frère, avec qui j'avais principale-

ment correspondu sur les sujets en question pendant mon séjour en Amérique; il était à Dublin, en qualité de secrétaire de sir Arthur Wellesley, qui est le premier secrétaire de cet établissement. Je partis donc par la malle-poste pour Holyhead et allai rejoindre mon frère en Irlande. Depuis mon retour j'ai été fortement recommandé à lord Castlereagh et au sous-secrétaire d'Etat de son département auquel j'ai la satisfaction de vous apprendre, pour l'information de nos amis, j'ai un très libre accès. Il y a quelques jours j'ai personnellement eu une longue conférence avec lord Castlereagh au sujet de l'accusation portée par le gouvernement colonial du Haut-Canada contre M. Thorpe et moi et d'autres. J'ai dû être près de deux heures avec lui. J'ai été très satisfait de Sa Seigneurie, bien qu'elle parût certainement être du côté du gouvernement provincial, ce dont, du reste, je ne fus pas du tout surpris, vu le caractère des faux rapports diffamatoires du gouverneur Gore (2).

Lord Castlereagh m'a lu au long ces accusations et dans le tas je vois que M. Boulton (3) a joué le rôle de dénonciateur. Lord Castlereagh m'a lu une communication de ce distingué personnage, écrite dans le but de mettre le gouverneur Gore en état de dire que Thorpe avait positivement fait des propositions au solliciteur général pour contrecarrer l'exécutif, sur quoi je ne pouvais manquer de faire des remarques personnelles; et sur ma demande lord Castlereagh m'a permis de lui fournir un exposé des faits par écrit (4). Je pense néanmoins qu'il est prudent de différer jusqu'à ce que j'aie obtenu, par la plus haute influence qu'il soit en mon pouvoir de mettre en œuvre, une copie des accusations portées contre moi par le gouverneur Gore, lesquelles, je n'hésite pas à le dire, sont les plus scandaleusement fausses; et lorsque j'en serai en possession de telle manière que le gouvernement colonial ne puisse reculer, je prendrai ces accusations séparément et je suis sûr, par ce que j'en sais, de les réfuter toutes de la manière la plus claire. Si quelqu'un de votre pays veut m'aider et parler, je remporterai la victoire. Pour votre gouverneur je vais vous faire connaître les accusations portées contre moi par le gouvernement du Haut-Canada. Il prétend que mes principes, comme fidèle sujet, laissent à désirer; que j'ai destitué M. Ridout parce qu'il avait voté pour M. Thorpe (5); que j'ai effacé le nom d'une certaine personne sur un plan, dans le bureau de l'arpenteur général, et lui ai substitué le mien *frauduleusement* dans le but de m'assurer un bon lopin de terre, dont je me serais fait passer le contrat (6), et que j'ai *volontairement* porté mes livres au parlement provincial, sans y avoir été invité par une sommation, dans le but de censurer le pouvoir exécutif (7). Pour ce qui est de la première accusation elle est en termes généraux seulement; par la manière dont mes subordonnés et moi-même avons été traités—je fais ici allusion à ce pauvre Hambly (8) et à Stagman qui s'est noyé dans la Speedy, etc., etc., etc. Je me flatte de pouvoir démontrer d'une manière au moins probable que l'opposition déplacée a été de la part des représentants de Sa Majesté envers moi, et non pas que j'aie été, comme ils le disent, mécontent et en général ennemi du représentant de Sa Majesté et de ses mesures.

La deuxième accusation ne saurait m'embarrasser puisque M. Ridout avait démissionné avant que ne se produisît le fâcheux événement qui occasionna l'élection dans laquelle Thorpe fut candidat (10), et j'ai copie de ma lettre au gouverneur Gore, datée un mois avant l'élection en question et demandant, pour certaines raisons y énoncées que M. Ridout fût renvoyé de mon bureau. M. Jackson peut prouver (11) beaucoup à ce sujet.

Quant à la troisième accusation, il y a ma lettre à vous, suggérant de mettre la chose en arbitrage, comme aussi ma lettre à M. Clench (11), (qui me surprend beaucoup), offrant de renoncer à mon titre en faveur de son ami, s'il avait réellement quelque droit—auquel je ne crois pas encore, et le fait que Jackson m'a accompagné, avec M. Addison, chez M. Young, dans le but de lui demander des détails, alors que je dis à M. Young, en présence de ces messieurs, qu'il n'avait pas besoin d'être inquiet au sujet du terrain en question et que je ne lui ferais pas la moindre opposition s'il y avait droit. M. Young, je crois, n'a jamais fait enregistrer son titre, dont, à propos, je désirerais que vous prissiez un certificat au bureau du régistrateur du comté dans lequel est situé le lopin de terre en question, pour me l'envoyer. Et puis, Young a-t-il jamais porté sa revendication devant les commissaires institués pour s'enquérir de ces sortes de choses, ou a-t-il jamais demandé au bureau de l'arpenteur général ce

terrain d'une si grande importance pour lui, quand il a, de fait, choisi, dans ce bureau, 200 acres de terre, c'est-à-dire plus qu'il n'a jamais pu se faire allouer par arrêté du conseil. Le journal du parlement provincial témoignera en ma faveur à cet égard et fera tomber cette accusation.

Il n'y a pas de doute que les motifs d'opposition du gouvernement haut-canadien à mon égard (12) sont mon intimité avec Thorpe et mon amitié pour lui, choses qu'explique ma résistance aux efforts faits par le gouvernement du Haut-Canada pour m'induire à entrer dans une ligne qu'un tas de mécréants et d'accapareurs, sur le mérite desquels nous savons à quoi nous en tenir, ont formée pour entraver les zélés et habiles efforts que fait Thorpe pour rendre la justice dans le véritable esprit de la jurisprudence anglaise, et pour aider au gouvernement à améliorer la condition de toutes les classes de la société dans l'in vraisemblable (*sic*) Haut-Canada. En tant que j'ai eu occasion de le remarquer, je suis parfaitement convaincu et sais positivement que Thorpe s'est uniformément distingué comme excellent avocat, zélé patriote, fidèle sujet, et bon caractère.

Le mécontentement n'a pas pris origine chez lui ni chez moi; c'est le résultat naturel d'une administration partielle et vicieuse.

Les énergiques efforts de Thorpe, depuis son arrivée en Haut-Canada, ayant porté sur la réforme des injustices et des abus, il n'est pas difficile de supposer que grâce à un ferme attachement à ce qu'il regardait comme son devoir positif il soit considéré comme un père par une population opprimée, et que ses efforts soient récompensés par un tribut de gratitude et d'estime parmi le peuple de cette province, où, avant lui, on ne s'était guère senti du doux et bienveillant esprit de la loi et de la jurisprudence anglaises (13 bis). Il n'est pas du tout surprenant qu'avec un système de malversation comme celui qui a été adopté les intentions droites et philanthropiques de Thorpe et de quelques autres aient aussitôt excité la jalousie, l'indignation et la malveillance du pouvoir exécutif. Par l'expérience de deux années je suis sûr qu'il n'y a aucuns justes motifs d'accusation quelconque contre Thorpe, soit comme fonctionnaire public, soit comme particulier; que Thorpe n'est pas moins capable que zélé dans l'accomplissement de ses fonctions judiciaires; qu'il n'a pas d'inclination à contrecarrer la juste autorité du gouvernement; que, comme moi, il désire à bon droit empêcher un flagrant et criminel abus de pouvoir, et que sa sollicitude se porte exclusivement sur le bonheur de la population et l'intérêt du Haut-Canada dans ses relations avec la Grande-Bretagne.

La suspension de Thorpe a été décrétée par le gouvernement anglais (14) presque comme chose allant de soi; mais si je parlais de son affaire on me fermerait facilement la bouche en me demandant en quoi elle me concerne. De plus, une pareille ingérence pourrait être considérée comme la preuve que nous sommes ligés —ce qui n'est pas le cas—pour contrecarrer la légitime autorité des pouvoirs publics.

Il me paraît donc important, dans l'intérêt de Thorpe, qu'il vienne immédiatement; je le suggère à regret parce que je sais que cette démarche devra lui causer beaucoup d'ennui, à lui et à sa famille. S'il n'a pas encore quitté le Haut-Canada lorsque la présente lettre vous sera parvenue, montrez-lui ma lettre et pressez-le de partir. J'ai conviction que nous pouvons encore triompher, avec son aide sur les lieux.

Sir Thomas Featherston a été pour lui avec lord Castlereagh et M. Cooke, mais il n'est pas assez au fait des affaires coloniales pour défendre résolument sa cause, et je craindrais qu'il en résultât de fâcheuses conséquences si je devais paraître trop m'avancer. *Il faut* qu'il vienne; tout dépend de cela. Et s'il jugeait à propos de laisser Mme Thorpe et son aimable famille, votre raison et votre bienveillante attention (15) l'encourageront, j'en suis sûr, à se soumettre. Je souhaite sincèrement qu'il puisse les emmener tous avec lui, mais les frais seront très considérables. Je m'efforcerai de faire en sorte que le gouvernement contribue aux frais de son voyage en Angleterre, si c'est possible.

Quant à mes affaires personnelles je n'en parlerai pas aujourd'hui, et je vous serais obligé de vouloir bien tâcher de vous procurer, et de m'envoyer aussitôt que possible, un exemplaire de la proclamation du gouverneur du Haut-Canada,

lancée le 21 août '95, relativement aux billets et certificats d'occupation qu'elle prescrit de délivrer; cela pourrait servir contre Young. Je vous prie aussi de m'aider encore en me mettant en mesure de prouver, par le témoignage de personnes honorables, qu'après que le gouverneur Gore eut jugé à propos de me suspendre il n'hésita pas de dire en même temps du bien de moi à différentes personnes (17). M. Russell, au souvenir de qui, ainsi que de Miss Russell, vous voudrez bien me rappeler, m'a dit que le gouverneur Gore lui avait fait les plus grands éloges de moi. Il en est ainsi de MM. Jarvis et Small. Si vous pouviez obtenir de Jarvis la confirmation de ce témoignage—et d'après l'opinion que je me suis faite de son sentiment élevé de l'honneur, je suis persuadé qu'il la fournira volontiers—cela me permettrait de démontrer au gouvernement de la mère-patrie que l'opinion contraire du gouverneur Gore exprimée dans son accusation adressée au ministre de ce pays est probablement le résultat de la malveillance et de la fausseté plutôt que l'expression de la vérité.

La conduite du gouverneur Gore en cette affaire a été des plus honteuses, et je ne désespère pas de pouvoir lui faire repasser l'Atlantique. Vous pouvez croire toutefois que je suis en mesure de soutenir mes dires dans ce que j'affirme au sujet de Thorpe et à mon propre sujet.

Jusqu'à ce que le résultat de mes assertions me soit connu, j'éviterai certainement de mentionner le nom d'aucun de vous là-bas, dont le bien-être ou les intérêts pourraient avoir à souffrir d'un pareil scandale.

Lord Castlereagh a déjà donné à lord Wellesley l'assurance que justice sera faite, que ma réputation ne sera pas sacrifiée à la légère ici, et qu'on ira à la preuve, en Haut-Canada, sur tout ce que contient mon réquisitoire contre le gouvernement provincial. Et bien qu'actuellement lord Castlereagh paraisse être contre moi, lorsqu'il aura mon exposé, si je puis prouver—comme j'affirme que je le puis—des faits en ma faveur, il changera d'avis.

Je m'y prends de manière à faire convaincre le gouverneur autant que possible avant de commencer ma défense, qui, j'en suis persuadé, démontrera de la manière la plus claire et la plus inattaquable les faits que j'allègue. Pour ce qui est de ne pas donner de noms de personnes avant que le résultat de mes assertions me soit connu, je veux dire qu'avant que l'exposé que je pourrai faire ne soit admis comme preuve, dans le cas où je l'établirais, je tairai les noms, pour les raisons que j'ai dites.

Le gouverneur a dit que j'étais incapable de conduire mon bureau, et que je l'ai laissé dans le plus grand désordre; je ne crois pas qu'il soit supporté en cela, à moins que Chewett et Ridout ne se mettent avec lui.

Sam Ridout est un honorable garçon, et la bonne opinion que j'ai de sa capacité et de stricte intégrité, fait que je serais très heureux de lui rendre tous les services possibles. Exposez-lui l'état de choses auquel cette lettre a trait, et demandez-lui jusqu'à quel point je pourrais compter sur son appui, dans le cas où je désirerais le consulter. Je ne sais pas si j'aurai occasion de le faire, et, par égard pour lui, je n'en ai pas l'intention non plus; mais il pourrait, privément et dans votre confiance, aider à diriger l'investigation de certaines affaires officielles, auxquelles je pourrai faire allusion, dans le bureau de l'arpenteur général; et je désirerais particulièrement que vous obtinssiez de lui, et d'autres personnes, des renseignements sur le fait que des noms auraient été souvent effacés des plans, dans le bureau de l'arpenteur général, au profit de certaines personnes (20). Il me vient à l'esprit que deux lots précédemment choisis par un nommé Cozens ont été donnés, l'un à Allan par le président Grant, et l'autre au juge en chef Allcock, et que le général Hunter a, dans de semblables circonstances, donné quelque lot à M. Chewitt. Pour répondre à mon but vous n'avez qu'à me fournir assez de renseignements pour exposer les circonstances de ces cas comme si j'avais acquis la connaissance de ces choses dans l'exercice de mes fonctions en Haut-Canada—ce qui, j'en suis sûr, établira qu'il n'y a rien d'irrégulier dans le fait de substituer le nom d'une personne à celui d'une autre sur la carte, quand il ne se présente pas de difficulté—et à me prêter toute l'aide qui pourra vous venir à l'esprit comme étant utile dans une cause où vous savez comme moi que les meilleurs motifs nous animent. Nous pensons tous la même chose des mesures tyranniques et ruineuses d'une certaine clique du

Haut-Canada, et c'est là la cause commune. Nous désirons tous contribuer à faire échec à la tyrannie de ces gens et à déjouer leurs faux rapports sur le compte de ceux qui ne méritent pas un pareil traitement (21). Je ne désertai jamais la bonne cause tant que je vivrai, ni n'abandonnerai jamais aucun digne garçon de mes amis du Haut-Canada.

Vous pouvez avoir la certitude qu'en toutes occasions je mettrai le plus chaleureux zèle à servir vos intérêts comme ceux de Sam Ridout, du shérif, etc., etc., et que cet objet prédominera dans ma pensée.

J'apprends qu'un navire partira pour l'Amérique demain, ce qui m'oblige de clore un peu brusquement cette lettre. Mille amitiés de ma part à Mme Baldwin et à Mme Wilcox ainsi qu'aux autres membres de leur digne famille et à tous les amis. Dites à l'avocat Stuart qu'il aura bientôt de mes nouvelles relativement à ce que j'ai à faire pour lui en Angleterre, et croyez-moi, mon cher monsieur,

Votre fidèle ami et obéissant serviteur,

C. B. WYATT.

S'il y a des réclamations contre moi—bien que je ne croie pas qu'il puisse y en avoir—ou si vous avez besoin d'argent, tirez sur moi et voyez ce que Young a à montrer, soit par écrit, soit autrement, pour son droit au lot 161, etc., etc. Veuillez m'écrire sans retard et me prêter toute l'aide que vous pourrez pour déjouer les viles entreprises de certains personnages, ce que je réussirai à faire, j'en suis convaincu. Dieu vous bénisse. Je désirerais aussi avoir du receveur général un état indiquant quelles sommes D. W. Smith a eues de lui en sa qualité d'arpenteur général depuis le mois de juin 1784* jusqu'à l'époque de mon arrivée en Haut-Canada. J'ai entendu parler d'un cas où le terrain de Harriston, quelque part en haut de la rue Yonge, a été donné au colonel Ryerson, bien que le premier y eut fait des travaux utiles. Je vous prie de m'envoyer des détails sur ce cas, qui, je crois, prouvera tyrannie et pourra servir contre Young.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE QUI PRÉCÈDE.

(p. 352.)

(1.) Un irlandais prêt à se jeter dans n'importe quel parti pour créer du désordre.

(2.) Ces représentations sont des faits, tels que désobéissance à un ordre positif du lieutenant-gouverneur, refus de reconnaître son autorité, etc., etc.

(3.) M. Boulton est solliciteur général, et en l'absence du procureur général il remplit les fonctions de ce dernier.

Quiconque ose s'opposer aux vilains plans de M. Thorpe et de M. Wyatt est stigmatisé par ces messieurs comme menteur et coquin. M. B. a été l'ami de M. W. pendant environ un an, mais à cause de la conduite violente de W. il a été obligé de renoncer à cette amitié.

(4.) M. Thorpe a conseillé à M. Wyatt de me poursuivre à mon arrivée en Angleterre, pour l'avoir suspendu, l'assurant qu'un jury de Middlesex l'indemniserait largement. Je suppose que c'est dans ce but que M. W. va s'efforcer de se procurer des copies officielles de mes dépêches.

(5.) M. Wyatt se trahit ici. Je n'ai jamais dit qu'il a destitué M. Ridout parce qu'il aurait voté pour M. Thorpe, bien que l'on croie communément que c'est pour cette raison, vu qu'il a essayé de destituer M. Ridout le matin après que ce dernier eut voté.

(6.) Cela se prouve facilement.

(7.) Ceci est prouvé par une lettre du greffier de la Chambre d'assemblée à mon secrétaire.

(8.) Le compte de Hambly n'a pas pu être ordonné, faute de pièces justificatives.

* D. W. Smith a été nommé arpenteur général du Haut-Canada en 1792, avec les appointements d'un sous-arpenteur, la nomination ayant été faite par Simcoe, sous réserve de la décision du Roi. Voir pétition de Smith, série C, vol. 77, page 44. La date—1784—est probablement ici par erreur à la place de 1794.

(9). C'est du nouveau pour moi ; *l'opposition déplacée d'un gouvernement à l'un de ses serviteurs* se passe de commentaires.

(10). Parce que M. W. le maltraitait M. Ridout voulait quitter le bureau, mais lorsqu'il vit que je le protégeais et que je désirais le voir rester à son poste, afin que les affaires publiques ne fussent pas arrêtées, il consentit à demeurer.

(11). Ce M. Jackson est un séditionnaire, qui, en pleine rue, rappelait aux gens le sort de Charles 1er, etc., etc.

(12). M. Church m'a déclaré que M. Wyatt était un vulgaire escroc. Tout cela peut être facilement prouvé.

Un arpenteur général dont le devoir particulier est d'empêcher les fraudes, est le premier à effacer le nom d'une personne sur un plan, dans son bureau, et à y substituer le sien ! Est-il besoin d'ajouter quelque chose.

(12). *L'opposition du gouvernement à l'arpenteur général !!!*

(13). Dans deux ou trois audiences que j'accordai à M. Wyatt je me suis certainement efforcé de lui signaler, avec toute l'énergie dont j'étais capable, l'indécence et l'inconvenance qu'il y avait pour un serviteur de la Couronne de prendre part à une opposition factieuse au gouvernement du Roi. Je lui donnai l'assurance que s'il pouvait se séparer d'un parti qui finirait par le sacrifier j'aurais tous les égards pour lui. J'avais de très fortes raisons de prêter une attention favorable à ses désirs. Je lui dis combien il me serait agréable de pouvoir reconnaître, par son intermédiaire, les obligations que j'avais envers lord Sidmouth, qui l'avait nommé arpenteur général. Naturellement ces conversations furent révélées par M. W. qui, avec M. Thorpe, ne se fit pas faute de donner à mes efforts une injuste et vulgaire interprétation.

(13 bis.) Les impudentes assertions contenues dans ce paragraphe ne sont pas dignes d'être relevées. Faut-il que des hommes comme le juge en chef Osgoode, C. J. Elmsley, C. J. Allcock soient traités de cette manière ?

(14). Si M. Thorpe est suspendu par le gouvernement de la mère-patrie, c'est la seule nouvelle que j'en aie.

(15). Ce M. Baldwin et le juge ne se parlent pas, le digne juge ayant attrapé son compatriote.

(16). Que pensez-vous de ce paragraphe ?

(17). Je n'ai jamais eu bonne opinion de M. Wyatt.

(18). Je connaissais si peu M. W. que je ne pouvais nourrir aucune malveillance à son égard.

(19). C'est d'après mes propres observations et les dires de MM. Chewett et Ridout que j'ai fait cet avancé.

(20). En supposant que mes prédécesseurs aient concédé des terrains irrégulièrement, s'en suit-il que je doive faire de même ? L'arpenteur général n'a ni le droit ni le pouvoir de faire choix des terrains ; cela est du ressort du lieutenant-gouverneur. Si l'arpenteur général—et un arpenteur général comme M. Wyatt—avait un pareil pouvoir, l'emploi rapporterait (grâce à la corruption) 2 ou 3 mille par année.

(21). La bonne cause signifie anarchie et républicanisme.

CORRESPONDANCE DE WYATT AVEC LE BUREAU DES COLONIES.

(*Supplément aux lettres de Wyatt à Thorpe et à Baldwin, 1 et 2 du n° 45, dans la série Q., vol. 310. La page suit chaque document.*)

(a) C. B. WYATT À LORD CASTLEREAGH.

(p. 159.)

FOLEY PLACE, 8 juin 1807.

MILORD,—Comme il est impossible que de la conversation que nous avons eue ensemble samedi dernier j'aie retenu la portée exacte des accusations qui ont été formulées contre moi par le gouvernement du Haut-Canada, j'espère que Votre Seigneurie ordonnera qu'il me soit fourni une copie de l'accusation précise dont j'ai parlé, afin que je puisse présenter une défense propre à écarter le stigmate qui actuellement, doit, dans l'esprit de Votre Seigneurie, s'attacher à mon caractère, et

qui mettra Votre Seigneurie en mesure de se faire une juste idée des motifs et des principes qui ont inspiré ma conduite en Haut-Canada.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Seigneurie,

Le très humble et obéissant serviteur,

C. B. WYATT.

(b) C. B. WYATT À LORD CASTLEREAGH.

(p. 164.)

FOLEY PLACE, 27 juin 1807.

MILORD,—C'est avec la plus grande répugnance que j'ose encore une fois faire perdre son temps à Votre Seigneurie; mais ayant en vain demandé à M. Cooke certains documents que je jugeais indispensables à la défense de mon honneur contre les accusations portées par M. Gore, je me vois dans la nécessité d'attirer l'attention de Votre Seigneurie sur mes désirs à cet égard. Les accusations portées contre moi attaquent très sérieusement mon intégrité comme particulier, aussi bien que la correction de ma conduite comme homme public; Votre Seigneurie ne sera donc pas surprise que je sois impatient de réfuter ces accusations à l'entière et satisfaisante conviction des autorités plus hautes sous le contrôle desquelles j'ai exercé mes fonctions. Pour cela il est évidemment indispensable que je sois mis en possession de la forme exacte des accusations elles-mêmes, et je supplie en conséquence Votre Seigneurie d'avoir la bonté d'ordonner qu'on me fournisse une copie *verbatim* des portions de n'importe lesquelles des lettres de M. Gore qui constituent des accusations contre moi, soit comme homme public, soit comme simple particulier. La note ci-jointe pourra servir de guide et épargner de la peine à Votre Seigneurie en donnant l'ordre que je demande. Je compte sur l'impartialité et la justice de Votre Seigneurie pour qu'elle suspende son jugement sur ces accusations jusqu'à ce que j'aie eu une chance raisonnable de vous présenter ma défense, et j'ai la plus grande confiance de pouvoir amplement convaincre Votre Seigneurie que *chaque et toute* accusation portée contre moi est *absolument sans fondement*, et que jamais ma conduite en Amérique n'a dans un seul cas mérité la censure du gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seigneurie, le très obéissant serviteur,

C. B. WYATT.

(c) NOTE JOINTE À LA LETTRE QUI PRÉCÈDE.

(p. 167.)

Une copie *verbatim* des accusations portées contre M. Wyatt par le gouvernement du Haut-Canada, savoir:—

Premièrement, celle concernant le fait que M. Wyatt aurait porté les livres de l'arpenteur général devant le parlement provincial.

Deuxièmement, celle concernant le fait que M. Wyatt aurait persisté à destituer le premier commis de son bureau, parce que ce commis aurait, dans une élection, voté à l'encontre des désirs de M. Wyatt.

Troisièmement, celle concernant le fait que la conduite de M. Wyatt aurait, en général, été en inimitié du représentant de Sa Majesté et de ses mesures, et prétendant que M. Wyatt était ligué avec des personnes qui encourageaient le mécontentement contre le gouvernement parmi la population de la province.

Quatrièmement, celle concernant le fait que M. Wyatt aurait frauduleusement effacé, sur une carte du bureau de l'arpenteur général, le nom d'une personne qui était établie et avait fait des travaux utiles sur un lopin de terre avantageux, dans le but de s'emparer de ce terrain pour son propre usage et avantage.

(d) C. B. WYATT À EDWARD COOKE.

(p. 169.)

FOLEY PLACE, 7 juillet 1807.

MONSIEUR,—J'accuse réception de votre lettre du 2 courant. Je ne serai pas lent à mettre devant lord Castlereagh les preuves et les observations que j'ai à offrir en défense de ma conduite sur les deux accusations mentionnées dans votre lettre,

mais j'espère que Sa Seigneurie n'interprétera pas défavorablement mon silence si je suis obligé de retarder cette communication de 5 ou 6 jours encore. J'ai beaucoup de pièces à mettre en ordre à ce sujet, et je ne vois pas que je puisse procéder à ma défense contre les partiales et vagues accusations qui m'ont été communiquées, aussi promptement et efficacement que si l'on m'avait fait connaître les chefs précis d'accusations allégués contre moi par le gouvernement provincial. Pour cette raison j'espère que Sa Seigneurie aura l'indulgence de me laisser le temps que je viens de dire pour préparer ma défense, et de rapporter à sa cause réelle tout manque de preuve qui pourrait provenir de ma part par le fait que je n'ai pas été mis mieux au fait des chefs précis d'accusations énoncées contre moi par M. Gore.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

C. B. WYATT.

(e) C. B. WYATT À LORD CASTLEBROUGH.

(p. 196.)

FOLEY PLACE, 27 juillet 1807.

MILORD,—Voyant par la lettre de M. Cooke, en date du 2 du mois courant, qu'il plaît à Votre Seigneurie que je présente ma défense sur les deux accusations à moi communiquées dans une précédente lettre de M. Cooke, avant d'avoir reçu copie des autres accusations qui ont été portées contre moi par le gouvernement du Haut-Canada, je ne tarderai pas plus longtemps à présenter à Votre Seigneurie les observations et les preuves que j'ai à offrir sur ces deux points. Je sens néanmoins que j'éprouverai plus de difficulté à réfuter complètement des accusations partielles que je n'en aurais à me disculper et justifier de l'ensemble des accusations de M. Gore. Je suis persuadé qu'il est amplement en mon pouvoir de réfuter toute accusation que M. Gore pourrait porter contre moi sous une forme distincte et précise, et que je suis en possession de preuves très suffisantes pour défendre mon honneur contre toutes les accusations que, d'après ce qui s'était passé entre M. Gore et moi, j'avais la moindre raison de supposer qu'on pourrait porter contre moi à mon arrivée en Angleterre. En tout cas les deux accusations que je suis aujourd'hui invité à réfuter ne tombent dans ni l'une ni l'autre de ces catégories; celle, nommément, qui concerne la suppression du nom d'un individu sur la carte, dans le département de l'arpenteur général, afin d'y substituer frauduleusement le mien, repose sur des transactions dont il n'a jamais été question comme matière à plainte pendant mon séjour à York, et desquelles je n'avais aucune raison quelconque de m'imaginer qu'on pût tirer, contre moi, un chef d'accusation criminelle qui a évidemment été fabriqué dans les intentions les plus malicieuses après mon départ de la province, et que, par conséquent, je ne suis pas aussi bien préparé à réfuter avec des preuves que je l'aurais certainement été si j'avais jamais pensé qu'il fût possible que mes accusateurs méditassent un aussi noir dessein contre moi.

Je veux bien supposer que M. Gore a été complètement induit en erreur à ce sujet, par plusieurs personnes que leurs desseins pervers avaient porté à représenter faussement au lieutenant-gouverneur chaque circonstance se rapportant au cas. Néanmoins, Votre Seigneurie, après avoir lu mon récit des transactions, sera convaincue, je n'en doute pas, qu'aucun blâme ne peut être jeté sur moi dans cette affaire, et que, comme de raison, vous exercerez votre propre jugement en imputant à ceux qui pourront paraître le mériter, la honte d'avoir inventé une atroce calomnie dans le but de nuire à ma réputation et de favoriser leurs propres desseins.

Malgré la difficulté que je crains d'avoir à surmonter en faisant ma défense, par suite du fait que je n'ai pas du tout été prévenu qu'une pareille accusation pourrait être portée contre moi, je ne désespère pas de prouver, de façon à convaincre Votre Seigneurie, que cette accusation est une calomnie sans fondement. La seconde des deux accusations en question, c'est-à-dire celle qui prétend que j'aurais fait une opposition générale au gouvernement de la province, elle est tellement vague et indéfinie qu'à cause de sa nature même il ne peut être facile de la réfuter. Si M. Gore indiquait distinctement des faits particuliers d'opposition, il ne me serait pas difficile de lui répondre par des explications précises et des preuves de circonstance, mais il doit

être évident pour Votre Seigneurie que je ne puis pas faire de mon caractère et de mes principes en général un tableau qui soit susceptible de vous prouver que je suis incapable d'agir d'après les motifs à moi imputés dans cette générale et vague accusation; et sans cet aperçu de mon caractère je ne vois pas comment l'accusation peut être réfutée, à moins que Votre Seigneurie ne soit d'avis qu'une accusation de cette nature doive être considérée comme invalide si elle n'est appuyée par une spécification des faits sur lesquels elle est fondée. Si elle était accompagnée d'une telle spécification de faits, j'ai la certitude que je ne pourrais pas avoir de peine de m'en laver complètement.

Comptant sur la justice de ma cause et sur l'impartialité de Votre Seigneurie, j'ai confiance qu'à l'encontre de toute difficulté je réussirai à convaincre Votre Seigneurie que mon caractère vous a été, ainsi qu'à M. Gore, représenté sous un faux jour, et que je n'ai été guidé dans ma conduite par aucun principe déplacé chez un sujet fidèle et un fidèle employé public, ou du moins que mes représentations seront suffisantes pour amener Votre Seigneurie à suspendre votre jugement définitif sur le sujet jusqu'à ce que vous receviez des témoignages plus concluants, et qu'à défaut de semblables témoignages vous jugerez que j'ai droit à un acquittement sans restriction.

À l'égard donc de la première des deux accusations ci-dessus mentionnées je prends la liberté d'attirer l'attention de Votre Seigneurie sur les faits suivants:—

Quelque temps après mon arrivée en Canada je demandai au gouvernement une concession de 1,200 acres de terre, privilège habituellement accordé aux fonctionnaires civils de la colonie; la concession me fut immédiatement faite comme chose allant de soi, et j'étais par conséquent libre, sauf la ratification du gouverneur, de choisir tout terrain inoccupé que je pourrais préférer. C'était mon désir de choisir une partie de la concession susmentionnée dans le voisinage de Niagara, et je consultai en conséquence le registre, appelé le grand-terrier, et autres pièces d'archives de mon bureau pour voir s'il n'y avait pas là quelque terrain inoccupé qui fit mon affaire. Je parlai de la chose à mon premier commis, M. Ridout, qui fut le premier à m'indiquer le lopin de terre qui fait l'objet de l'accusation portée contre moi, en disant que bien que le nom de Shubel Welton eût été inscrit sur la carte comme propriétaire de ce lot (de plus de 100 acres d'étendue) il n'avait jamais été délivré de lettres patentes de cette concession, et qu'il (M. Ridout) avait lieu de croire qu'aucune personne du nom de Shubel Weldon n'existait dans la province du Haut-Canada, et qu'il n'y avait aucun obstacle légal quelconque à ce que je possédasse le terrain en question si je jugeais à propos de demander à M. le président Grant la permission d'effacer le nom de Shubel Welton et d'y substituer le mien.

Vu l'expérience et la connaissance que mon premier commis avait de l'usage en pareils cas, j'aurais été justifiable, je crois, de suivre son avis; mais avant de faire aucune telle demande à M. le président Grant, je pris d'abord la précaution d'écrire à M. Robert Hamilton, l'un des conseillers législatifs de la province et lieutenant du comté dans lequel est situé le lot de terre en question, pour lui demander s'il pouvait me donner quelque renseignement sur le sujet. Je supposais que son long séjour, en qualité de magistrat, dans cette partie du comté et sa connaissance intime de la plupart des habitants devaient le rendre particulièrement compétent à me fournir les renseignements que je désirais avoir. M. Hamilton me répondit que ma lettre était arrivée dans un moment extrêmement favorable pour les recherches que je désirais qu'il fit, vu que, dans le temps, il était occupé à la session trimestrielle de juges de paix et entouré de personnes venues de toutes les parties du district; qu'il avait profité de la présence de ces personnes pour les questionner au sujet de ce dont je l'avais chargé de s'enquérir, et que le résultat de son investigation était qu'aucune personne du nom de Shubel Welton ne paraissait être connue dans les environs, et que si une telle personne avait jamais résidé dans cette partie du comté, elle n'y était plus depuis les 12 ou 14 dernières années, et cela à la connaissance positive de M. Hamilton lui-même.

Cela étant, je n'hésitai pas à exposer les faits sus-relatés à M. le président Grant, qui, se rendant à ma demande, m'autorisa à m'approprier le morceau de terre en question.

Il est peut-être bon de dire ici que la correspondance échangée entre M. Hamilton et moi à ce sujet est consignée dans les archives de mon bureau à York, mais comme je n'avais absolument aucune raison de soupçonner que je pourrais jamais en avoir besoin ici, je ne suis pas prêt à en fournir copie à Votre Seigneurie avec la présente lettre.

Je reçus de M. Grant la permission—à moi notifiée officiellement—de prendre le terrain en question, et j'en pris par conséquent possession. Peu de temps après que des lettres patentes m'eussent été délivrées pour cette pièce de terre, j'appris vaguement, par une voie indirecte, qu'il y avait un autre réclamaant, lequel affirmait qu'il avait une hypothèque sur cette propriété. Aussitôt que cette nouvelle me fut parvenue, je résolus de saisir la première occasion qui se présenterait de voir sur quoi elle reposait, et justement quelques jours après je partis à cheval, avec M. Jackson, un respectable gentleman, frère aîné du député actuel de Southampton, pour Niagara (distance de 100 milles), afin d'examiner le titre du prétendu créancier. En arrivant sur les lieux je trouvai un nommé Young qui prétendit que la propriété en question lui avait été hypothéquée, mais reconnut n'avoir pas d'instrument par écrit pour témoigner de la vérité de son assertion. Après une complète et impartiale investigation faite sur les lieux par M. Jackson, le pasteur de la paroisse et moi-même, nous fîmes tous convaincus que M. Young n'avait aucun droit quelconque au terrain qu'il revendiquait. Je lui dis néanmoins alors, de la manière la plus distincte et la plus positive, que si par quelque moyen honnête il pouvait montrer qu'il avait réellement un juste droit au terrain, je le lui abandonnerais sans la moindre hésitation. Et pour confirmer l'assertion que je fais ici, je prends la liberté de renvoyer Votre Seigneurie à un extrait (marqué A) d'une lettre relative à ce sujet, que j'ai récemment reçue de M. Jackson, qui est maintenant en Angleterre. Je désire attirer particulièrement l'attention de Votre Seigneurie sur cette lettre, vu qu'elle sert à prouver combien j'ai pris de peine pour connaître la nature de la prétention de M. Young et combien j'étais peu disposé à garder le terrain, pourvu que M. Young pût montrer qu'il y avait droit.

Afin de décrire plus amplement à Votre Seigneurie la raison pour laquelle je crois fermement que M. Young n'a aucun droit valide quelconque au terrain en question, il peut être utile de parler des circonstances suivantes.

En l'année 1795 le gouvernement provincial langa une proclamation invitant tous ceux qui avaient des prétentions à certains terrains à produire leurs titres dans un délai donné et à prendre leurs lettres patentes pour ces terrains, faute de quoi les terrains auxquels ils pourraient avoir eu droit auparavant seraient considérés comme ne leur appartenant plus et le gouvernement en disposerait comme bon lui semblerait. Il est certain que ni Shubel Welton ni M. Young, le prétendu créancier hypothécaire, ne s'occupèrent jamais de l'avis contenu dans cette proclamation, ni ne demandèrent que des lettres patentes fussent préparées en leur faveur ; et il est également certain que cette omission de leur part était suffisante pour invalider toutes prétentions antérieures que l'un ou l'autre pouvait avoir eu à ce lopin de terre, même s'il y avait moyen de prouver aujourd'hui que ces prétentions étaient fondées dans l'origine ; mais je n'ai pu retrouver aucun signe quelconque que de pareilles prétentions aient jamais été entretenues par l'une ou l'autre des personnes en question.

En outre de ce fait, qui me paraît constituer une preuve concluante contre la prétention actuelle de M. Young, il est digne de remarque que bien que M. Young ait irrégulièrement et sans autorité légale pris à son nom 200 acres de terre de plus qu'il ne lui en avait jamais été concédé, il n'a pas essayé d'y inclure le lot que nous nous disputons, lui et moi, bien qu'il est impossible qu'il ait pu ignorer l'obligation dans laquelle la loi le mettait de faire substituer son nom à celui de Welton, dans le registre officiel, avant de pouvoir être légalement regardé comme le propriétaire de ce lot.

Au cours de la conversation que nous eûmes ensemble, M. Young me parla d'un M. Clinch, qui, dit-il, demeurait dans les environs de Niagara et qui pourrait me renseigner sur son droit. Il n'était pas en mon pouvoir de voir M. Clinch avant de retourner à York, mais dès que j'y fus arrivé je lui écrivis une lettre dont j'inclus une copie (B). Je n'ai reçu aucune réponse quelconque de M. Clinch, bien que je sois resté plusieurs mois à York après lui avoir écrit.

Après que j'eusse quitté York pour venir en Angleterre, M. Thorpe fit suivre une lettre, dont j'inclus un extrait, marqué C, portant qu'immédiatement après mon départ la prétention de M. Young avait été pour la première fois avancée et poussée, et me conseillant d'envoyer à York une procuration à l'effet de déférer la chose à un arbitrage. En réponse à cet avis de M. Thorpe, j'écrivis la lettre dont j'inclus une copie marquée D.

Dans ce qui précède je me suis borné presque entièrement à un exposé des faits, sans offrir d'observations sur ces faits, et cela parce que l'affaire me paraît parfaitement claire, et que les déductions qui en ressortent sont trop évidentes pour échapper au discernement de Votre Seigneurie.

Je n'insisterai pas davantage relativement à la première des deux accusations auxquelles je suis appelé à répondre; et pour ce qui est de la seconde, savoir, celle d'avoir persisté dans "une opposition générale au représentant de Sa Majesté et à ses mesures," il doit être évident pour Votre Seigneurie, comme je l'ai déjà dit, que cette accusation est d'une nature très vague et indéfinie, et qu'elle ne saurait être réfutée si elle n'est accompagnée de quelque spécification des cas particuliers d'opposition sur lesquels elle est fondée. Je suis persuadé que Votre Seigneurie ne jugera pas juste de me condamner sur cette accusation tant que je n'aurai pas été mis en possession de chaque fait particulier de nature à produire une mauvaise impression contre moi sur ce point, et tant qu'on ne m'aura pas donné une chance raisonnable de répondre directement et distinctement sur chacun de ces faits particuliers. En attendant je me proclame absolument innocent du délit en question, et je déclare que loin d'avoir cherché à faire de l'opposition au gouvernement, j'ai sincèrement désiré consolider son autorité par tous les moyens possibles.

De peur que Votre Seigneurie ne suppose que le désaccord existant entre le gouvernement provincial et moi puisse être venu du mécontentement et d'un penchant à la résistance chez moi, je prends la liberté d'assurer Votre Seigneurie que des plaintes semblables à celles que j'ai à alléguer ont été exprimées par des individus occupant les plus respectables emplois sous les ordres du gouvernement. Je n'aurai pas de difficulté, en quelque temps que Votre Seigneurie l'exige de moi, à prouver par des documents écrits et authentiques, ainsi que par les témoins les plus dignes de foi, que le mécontentement que j'exprime n'a pas pris naissance chez moi, mais qu'un semblable mécontentement a régné dans de nombreuses circonstances, avant comme après mon arrivée dans la province. Il s'en trouve un exemple frappant dans un mémoire (actuellement dans les archives de la Trésorerie) de M. Russell, l'un des membres du Conseil exécutif en Haut-Canada et receveur général de la province, en date de l'année 1803, et adressé aux lords commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté. Bien que j'aie déjà dit que je sens l'impossibilité de me défendre avec succès de l'accusation générale d'opposition au gouvernement en l'absence de renseignements sur les faits particuliers auxquels cette accusation a trait, je désire que Votre Seigneurie comprenne clairement que je ne veux nullement éluder le plus strict examen de ma conduite, et que je m'engage présentement, de la manière la plus positive et solennelle envers Votre Seigneurie, à donner les plus amples et les plus satisfaisantes explications sur chaque chef d'accusation qui pourra être porté contre moi, en quelque temps qu'il puisse paraître à propos à Votre Seigneurie que je sois mis au courant de ces faits particuliers.

Si après un complet et équitable examen de toutes choses se rapportant à ma conduite en Haut-Canada, il paraissait à Votre Seigneurie, comme je n'en ai pas le moindre doute, que mon caractère a été montré sous un faux jour et que les rigoureuses mesures prises contre moi par le gouvernement provincial ne sont pas justifiées par des motifs suffisants, je suis persuadé que Votre Seigneurie ne croira pas qu'il soit déraisonnable pour moi, dans ce cas là, d'espérer d'être réintégré dans mon emploi sur le même pied que celui sur lequel cet emploi était occupé par mon prédécesseur. Dans toutes les communications dont j'ai eu occasion d'importuner Votre Seigneurie depuis mon arrivée en Angleterre, je n'ai pas eu d'autre chose en vue que ce rétablissement, la défense de mon honneur contre des imputations déshonorantes, et, dans l'intérêt public, le bien susceptible d'être tiré des renseignements ou avis que mon expérience en Haut-Canada pourrait me mettre à même d'offrir à l'examen de Votre Seigneurie.

Avant de clore cette lettre je crois qu'il est juste de dire à Votre Seigneurie qu'en plusieurs occasions M. Gore m'a exprimé ainsi qu'à d'autres sa haute satisfaction de mon caractère, et cela, même après qu'il eût été induit à me suspendre de mes fonctions. Cela étant, je ne sais comment expliquer la conduite de M. Gore envers moi, si ce n'est en en venant à la conclusion qu'il a été entièrement induit en erreur par les faux rapports de certains intrigants sur mon caractère et mes principes. Si tel est réellement le cas, il est probable que M. Gore peut être à présent convaincu de l'erreur dans laquelle il a été induit, et peut ne pas avoir à mon égard des sentiments incompatibles avec un arrangement à l'amiable du différend qu'il y a entre nous. Pour ma part, je n'hésite pas à affirmer que je n'ai certainement pas de tels sentiments, et que, moyennant un arrangement qui me disculperait et me laisserait en possession des justes avantages de mon emploi, je serais cordialement et sincèrement disposé à reprendre mon poste sous le gouvernement de M. Gore et à travailler avec lui, par tous les moyens en mon pouvoir, au profit des intérêts et à la prospérité de l'importante colonie commise à ses soins.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seigneurie, le très humble et obéissant serviteur,

C. B. WYATT.

A. Extrait. Inclus dans la lettre (e).

(p. 215.)

J'ai été vraiment surpris d'apprendre que vous aviez été accusé d'avoir eu une intention criminelle en effaçant des livres du bureau de l'arpenteur général le nom d'un individu qui prétendait à un lopin de terre auquel il paraît clair qu'il n'avait pas de titre. Je me rappelle bien lorsque M. Addison nous a accompagné chez M. Young afin d'examiner le titre de ce dernier, et que M. Addison et moi avons été tous deux parfaitement convaincus, d'après ses propres dires, qu'il n'avait pas plus de droit au terrain en question que je n'en avais moi-même. Je me rappelle aussi fort bien vous avoir entendu dire que si M. Young pouvait montrer l'ombre d'un titre vous ne le troubleriez jamais dans sa possession.

JOHN MILLS JACKSON.

BATH, 29 juin 1807.

B. Inclus dans la lettre (e).

YORK, octobre 1806.

(p. 216.)

A—Clinch, Esquire.

CHER MONSIEUR.—J'avais bien l'intention d'aller vous voir pendant mon séjour à Niagara cette année, dans le but de causer avec vous au sujet des prétentions de M. Young au lot 161 du township où il demeure présentement, lot dont je possède le titre. Mais comme il m'a été impossible de le faire, vous me feriez une faveur en voulant bien aussitôt que vous le pourrez commodément me renseigner à ce sujet, car on me dit que vous savez ce qui en est. Soyez sûr que si la prétention de M. Young paraît juste je ne m'y opposerai pas, et je n'hésiterai pas un moment à abandonner mon titre en sa faveur.

Je suis, cher monsieur,

Votre obéissant et humble serviteur,

C. B. WYATT.

C. Extrait. Inclus dans la lettre (e).

M. Clinch a demandé à s'absenter de la Chambre. J'ai appris que c'était pour vous suivre au sujet de l'affaire de Young. Il a fait plus de bruit à ce propos que la terre ne vaut. Je lui ai persuadé que vous me donneriez une procuration pour mettre à exécution la sentence arbitrale. Je vous en envoie une que vous approuverez, je crois; veuillez la signer et la renvoyer. Soyez sûr que j'aurai soin que vous ne perdiez pas; mais si vous perdiez je sacrifierais plutôt la terre que votre caractère.

ROBT. THORPE.

6 février 1807.

D. Inclus dans la lettre (e).

RIVIÈRE CRÉDIT, 6 février 1807.

ROBERT THORPE, Esquire.

CHER MONSIEUR,—Ayant déjà donné une procuration à M. Baldwin pour agir en mon nom durant mon absence du Haut-Canada, si je donnais une autre procuration de même nature à une autre personne, je crains qu'elle annulerait la première et nuirait au règlement de quelques affaires de peu d'importance que j'ai laissées dans le pays.

En réponse à votre bonne lettre qui m'a été envoyée ici, je crois cependant devoir suggérer qu'après avoir fait les examens ordinaires au bureau de l'arpenteur général au sujet du lot 161 dans le district de Niagara dont je possède le titre, et après avoir pris connaissance de la copie ci-inclue d'une lettre que j'ai écrite à M. Clinch (voir B) au sujet du dit lot, M. Baldwin, comme mon agent constitué, verra à faire ce qui paraîtra le plus propre à rendre justice aux parties.

Je dois avouer que la conduite de M. Clinch me surprend aujourd'hui, attendu que je n'ai pas reçu de réponse à la lettre que je lui ai écrite en octobre dernier et dont copie ci-incluse, vu surtout qu'il a toujours depuis lors eu occasion de me voir sans qu'il m'ait jamais parlé ni de ce sujet ni d'autre. Si ma mémoire ne me trompe pas cependant M. Young a déjà pris possession de deux cents acres de plus que l'étendue qui lui a été accordée par l'arrêté primitif du conseil en sa faveur, et sur cette étendue il y a six cents acres pour lesquelles un ordre par écrit du général Hunter ne permet pas à M. Young de recevoir de lettres patentes. Bien loin d'avoir jamais prétendu avoir droit au lot de terre qu'il réclame aujourd'hui, M. Young ne paraît l'avoir jamais même demandé.

Etc., etc.,

C. B. WYATT.

(f) C. B. WYATT À LORD CASTLEREAGH.

(p. 220.)

FOLEY-PLACE, 28 juillet 1807.

MILORD,—J'ai l'honneur d'adresser à Votre Seigneurie ma réponse aux deux accusations auxquelles Votre Seigneurie désire que je réponde, et je regrette qu'il n'ait pas été en mon pouvoir de fournir plus tôt les présentes explications, mais, sans courir le risque de négliger mes propres intérêts, je me suis trouvé dans l'impossibilité de vous faire tenir la présente déclaration auparavant.

Si Votre Seigneurie était d'avis que ma défense ne me disculpe pas suffisamment des accusations portées contre moi pour lui permettre de me réinstaller dans les fonctions d'arpenteur général du Haut-Canada, sans investigation ultérieure, il me semble que Votre Seigneurie pourrait alors avoir l'intention d'envoyer une copie complète de ma déclaration à York afin que le gouvernement en connaisse le contenu et ait l'occasion d'y répondre. Dans ce cas Votre Seigneurie me permettrait-elle de la prier de me faire connaître les mesures que vous jugerez à propos de prendre, vu que je ne pourrais autrement être en état de m'acquitter de ce qu'il y aurait à faire pour prouver que je ne mérite pas les imputations déshonorantes qui ont été portées contre mon caractère.

J'espère que Votre Seigneurie aura raison de considérer ma défense telle que je la soumets aujourd'hui, comme de nature à engager Votre Seigneurie à me permettre de recevoir les arrérages de mon traitement et les allocations ordinaires depuis l'époque de mon départ du Canada jusqu'au 30 juin dernier, date de l'échéance de ces émoluments.

Les circonstances dans lesquelles je me trouve rendent impossible pour l'agent anglais d'avoir le certificat nécessaire du gouvernement du Canada pour payer mon traitement. En pareils cas ce certificat peut être remplacé par un ordre du secrétaire d'Etat. Je sollicite donc humblement de Votre Seigneurie qu'elle veuille bien m'accorder la faveur que je demande.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

De Votre Seigneurie, le très obéissant et humble serviteur.

C. B. WYATT.

(g) C. B. WYATT À LORD CASTLEREAGH.

(p. 270.)

FOLEY-PLACE, 18 août 1807.

MILORD,—La confiance que je repose dans la justice de Votre Seigneurie et la foi que j'ai dans la pureté des motifs qui ont animé toute ma conduite au Canada, m'ont porté à espérer que l'explication que j'ai déjà envoyé à Votre Seigneurie au sujet des deux accusations auxquelles j'ai eu à répondre, sera assez satisfaisante pour prévenir la confirmation de ma suspension d'officier. Tout à fait confiant dans la force de mes moyens de défense, j'ose donc répéter à Votre Seigneurie mon humble et ardente prière de bien vouloir me permettre de recevoir les appointements et émoluments ordinaires de mon emploi, au moins jusqu'à ce que Votre Seigneurie ait constaté que je suis indigne de cette faveur. Je suis certain qu'une investigation amènera une toute autre conclusion, et je suis persuadé que Votre Seigneurie regretterait que j'eusse souffert une grande mesure de privations et d'inconvénients que ma conduite ne méritait pas.

En l'absence des certificats qui autorisent ordinairement l'agent à payer les appointements des officiers publics au Canada, et qui ne peuvent être fournis à un officier pendant sa résidence en Angleterre, l'autorisation qu'il est ordinaire de substituer à ces certificats, est une lettre du secrétaire d'Etat adressée à l'agent l'autorisant à payer les appointements en question à échéance. Mais en sus de mes appointements une grande partie des émoluments de mon emploi se compose de droits payés sur les lieux, et qu'il m'est impossible de recevoir à présent. Ces droits sont déposés entre les mains du receveur général du Haut-Canada, où ils doivent rester jusqu'à ce qu'il soit autorisé à se départir de leur montant.

J'espère que Votre Seigneurie aura la bonté de faire écrire une lettre à l'agent du Haut-Canada lui demandant instruction de me payer mes appointements en Angleterre jusqu'à nouvel ordre, et une autre lettre à York autorisant le receveur général à payer à mon agent le montant des droits maintenant dus à l'arpenteur général et qui me deviendront dus jusqu'à ce que la question ait été finalement décidée et jusqu'à nouvel ordre.

Je suis fâché de déranger ainsi Votre Seigneurie, mais les difficultés qui résultent de la position qui m'est faite, et qui ont été occasionnées par les frais considérables qu'il m'a fallu encourir pour amener ma famille du Haut-Canada et pour son entretien en Angleterre, me forcent à faire cet appel à l'indulgence de Votre Seigneurie.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seigneurie le très obéissant et humble serviteur,

C. B. WYATT.

(h) LORD CASTLEREAGH À C. B. WYATT.

(p. 274.)

DOWNING STREET, 28 août 1807.

MONSIEUR,—J'ai examiné votre défense, et relativement à l'accusation spécifique portée contre vous par le lieutenant-gouverneur Gore, d'avoir effacé des registres de votre bureau le nom d'un intéressé pour y substituer le vôtre, l'explication que vous donnez paraît satisfaisante; mais avant qu'un jugement définitif puisse être porté sur le sujet, il me faudra transmettre votre défense au lieutenant-gouverneur Gore pour qu'il y réponde. Au sujet de vos appointements, il me semble que vous ne sauriez être regardé comme ayant droit à aucun traitement pendant que vous êtes suspendu, et je ne me considère pas pour le moment en mesure d'ordonner votre réinstallation.

Je suis, monsieur,

Votre très obéissant et humble serviteur,

CASTLEREAGH.

(i) C. B. WYATT À EDWARD COOKE.

(p. 303.)

FOLEY-PLACE, 8 septembre 1807.

MONSIEUR,—C'est à mon grand regret je vous assure, que je fais un nouvel appel à votre attention. J'espère cependant que les considérations pressantes qui me forcent à le faire vous seront une excuse suffisante.

Comme j'ai compris, dans le cours de la conversation que j'ai eue avec vous hier, que lord Castlereagh a l'intention de transmettre au Canada une copie de la déclaration que j'ai eu l'honneur d'adresser à Sa Seigneurie au sujet des deux accusations auxquelles votre lettre du 2 juillet me demandait une réponse; et comme je sens que mon caractère et ma réputation dépendront pour le reste de mes jours dans une grande mesure de la confirmation complète et finale des faits que j'ai énoncés dans cette déclaration, j'ai à vous demander d'être assez bon de faire connaître à lord Castlereagh, que je prie ardemment Sa Seigneurie de bien vouloir faire qu'on me fournisse une autorisation écrite en double me permettant de me procurer par l'entremise de l'agent au Canada des ampliations certifiées conformes des documents officiels mentionnés dans la liste suivante, vu que ces papiers contiennent les seules *preuves positives* qu'à cette distance du Canada, je puisse offrir à l'appui de mes assertions au sujet de l'accusation d'avoir frauduleusement effacé de la carte qui se trouve dans le bureau de l'arpenteur général, le nom d'un intéressé pour y substituer le mien; et qu'en conséquence ces papiers constituent mes seuls moyens de défense, contre les graves imputations qui pourraient peser sur mon caractère, dans le cas où le gouvernement provincial n'admettrait pas la rigoureuse exactitude de la déclaration que j'ai déjà faite à ce sujet. Je suis convaincu que des principes de généreuse libéralité et de justice vous porteront, lord Castlereagh et vous-même, à accéder à la demande que je fais ici, et à me protéger autant qu'il vous sera possible contre des préjugés dont pourrait éventuellement souffrir ma réputation, et auxquels il me serait probablement impossible de me soustraire pour le reste de mon existence, bien que ma conscience n'ait rien à me reprocher de toute ma conduite dans l'exercice de mes fonctions officielles.

Je n'ai guère besoin de dire que les émoluments de ma charge au Canada me sont d'une grande importance, mais j'espère que vous me croirez si je vous dis que nonobstant ce que je souffrirais de la perte de ces émoluments, je tiens encore moins à les conserver qu'à laver ma réputation d'imputations qui pourraient porter atteinte à mon honneur. Animé de ce sentiment, et me rendant parfaitement compte de ce que me vaudraient les émoluments de ma charge, j'ai été grandement aise de vous entendre dire hier que lord Castlereagh et vous-même êtes aussi convaincus qu'on peut l'être par une preuve *ex parte* que je suis tout à fait innocent du seul chef d'accusation de nature à porter atteinte à mon intégrité et à mon honneur, et que lord Castlereagh, bien que sous le rapport de certains principes administratifs, il y ait des objections à ce que je reprenne mon poste à York dans l'administration de M. Gore, a l'intention de me recommander à la Trésorerie pour quelque autre emploi au lieu de celui que j'avais dans le Haut-Canada.

Il est clair que si je ne dois pas retourner au Canada, une nomination à quelque autre poste est le seul moyen par lequel ma réputation peut être sauvegardée contre le dégradant et pénible stigmate d'avoir été destitué d'un emploi lucratif et important dans le service public. J'espère donc que lord Castlereagh aura la bonté de retarder la confirmation définitive et officielle des mesures prises par M. Gore au sujet de ma suspension, jusqu'à ce que j'aie été nommé à un autre emploi.

Les frais (s'élèvent à environ £3,000) que j'ai dû inévitablement encourir pour le transport de ma famille et de mes serviteurs en Amérique et retour, pour l'achat de meubles et autres articles nécessaires pour mon séjour en ce pays; et la nécessité dans laquelle je me suis trouvé de revendre ces effets sur les lieux à grands sacrifices, représentent, indubitablement pour moi une perte d'argent considérable.

En raison de ce rigoureux contretemps et de ce que, si je ne retourne pas au Canada, ce n'est pas parce que je suis indigne de l'approbation officielle de lord Castlereagh, mais à cause de principes généraux d'administration qui semblent vou-

Archives canadiennes.

loir que le gouvernement provincial soit regardé comme ayant raison dans tous les cas de conflit avec ses officiers inférieurs, je suis porté à espérer que lord Castlereagh aura la bonté de me permettre de retirer le traitement de mon emploi dans le Haut-Canada jusqu'à ma nomination à un autre poste, et je dois vous demander la faveur de présenter à Sa Seigneurie mon humble suppliche à cet effet.

Il est peut être à propos de faire remarquer que l'ordre de suspension ne fait que me suspendre expressément de mes fonctions, et assurément aucune autre personne ne saurait en recevoir les émoluments tant que l'autorisation n'en aura pas été obtenue du gouvernement métropolitain.

Je suis convaincu que, vu les circonstances qui m'ont été faites, lord Castlereagh sera disposé dans la mesure que le lui permettront ses devoirs envers le public, à m'accorder toute indulgence capable d'atténuer les grands inconvénients auxquels j'ai été soumis par ma suspension, et de me soustraire aux embarras pécuniaires les plus rigoureux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très humble serviteur,

C. B. WYATT.

Endroit où ils se trouvent.	Liste des personnes mentionnées dans la lettre de M. Wyatt à M. Cooke, en date du 8 septembre 1807.
Bureau du greffier du Conseil exécutif.	<i>Premièrement.</i> —Copie d'une ordonnance du conseil accordant à C. B. Wyatt, Esquire, douze cents acres de terres inhabitées de la couronne dans le Haut-Canada, ainsi que copie de la quittance du receveur général pour le montant des droits payés par M. Wyatt pour trois cents acres formant partie de la concession ci-dessus, avec attestation des autorités compétentes.
Bureau du lieutenant-gouverneur ou de l'arpenteur général.	<i>Deuxièmement.</i> —Copie attestée de la lettre de M. Wyatt à M. le président Grant, en date du mois de juillet ou environ, de l'année 1806, lui demandant la permission de s'inscrire pour le lot de terre n° 161 dans le township de Niagara.
Bureau de l'arpenteur général.	<i>Troisièmement.</i> —Copie attestée de la lettre de M. Wyatt à l'honorable Robt. Hamilton, datée du mois de juillet ou environ, 1806, au sujet d'un nommé Shubel Welton dont le nom paraît sur la carte du bureau de l'arpenteur général et venu de la partie du pays où M. R. Hamilton a longtemps résidé en qualité de magistrat, etc., etc, ainsi que la réponse de M. R. Hamilton à la lettre ci-dessus mentionnée de M. Wyatt.
Bureau de l'arpenteur général	<i>Quatrièmement.</i> —Copie attestée du document officiel connu sous le nom de <i>Location paper</i> , en faveur de M. Wyatt pour le lot n° 161 dans le township de Niagara.
Bureau de l'arpenteur général.	<i>Cinquièmement.</i> —Un certificat attesté mentionnant si ce n'a pas été dans le Haut-Canada la pratique autorisée par le gouverneur ou l'administrateur du gouvernement, de rayer des noms sur les cartes du département de l'arpenteur général dans les cas où les premiers bénéficiaires ont négligé de prendre leurs lettres patentes ou pour autres causes, et d'y substituer les noms de nouvelles personnes s'inscrivant pour les mêmes terres, et spécifiant particulièrement si le nom de l'honorable H. Allcock, ci-devant juge en chef du Haut-Canada, n'est pas inscrit sur le 5e lot au nord de la ville d'York, du côté est de la rue Yonge, auparavant assigné à un nommé Cozens, ainsi qu'une copie de l'autorisation en vertu de laquelle le nom de M. Allcock a été substitué à celui de Cozens sur le lot en question.

Endroit où ils se trouvent.	Liste des personnes mentionnées dans la lettre de M. Wyatt à M. Cooke, en date du 8 septembre 1807.
Bureau de l'arpenteur général.	<i>Sixièmement.</i> —Certificat attesté mentionnant l'étendue et la situation de toutes les terres, dans le Haut-Canada, apparaissant au bureau de l'arpenteur général comme concession à M. C. B. Wyatt.
Bureau de l'arpenteur général ou du Conseil.	<i>Septièmement.</i> —Copie attestée de toutes les ordonnances en conseil en faveur de M. John Young, du township de Niagara, relatives aux terres qui lui ont été concédées dans la province du Haut-Canada.
Bureau de l'arpenteur général.	<i>Huitièmement.</i> —Certificat attesté spécifiant l'étendue et la situation des terres pour lesquelles s'est inscrit J. Young, et celles qui lui ont été expressément concédées avant le mois d'août 1806.
Bureau de l'arpenteur général.	<i>Neuvièmement.</i> —Copie attestée et verbatim de la lettre du général Hunter refusant la demande de M. Clinch d'inscrire M. Young pour une partie des terres à lui accordées par le conseil exécutif.
Bureau de l'arpenteur général.	<i>Dixièmement.</i> —Certificat attesté établissant s'il existe ou non dans le bureau de l'arpenteur général du Haut-Canada, quelque registre officiel qui permettrait de présumer que M. Young ait jamais antérieurement au mois d'août 1806 prétendu au lot 161 dans le township de Niagara, et s'il existe ou non quelque registre officiel où l'on voit que quelque individu (autre que le bénéficiaire primitif Shubel Welton) ait jamais eu quelque droit à ce lot de terre.
Greffier du Conseil, ou livre des lettres reçues au bureau de l'arpenteur général, n° 5, p. 1490.	<i>Onzièmement.</i> —Copie attestée d'une proclamation en date du 21 août 1795, décrétant que tous billets ou certificats d'inscription doivent être présentés ainsi que prescrit, etc. etc.
Bureau de l'arpenteur général ou du Conseil.	<i>Douzièmement.</i> —Rapport attesté d'examen des procès-verbaux de la commission établie par acte du parlement provincial pour assurer les titres fonciers dans la province du Haut-Canada, et disant si on y trouve trace de quelque prétention énoncée au nom de Young relativement au lot 161 du township de Niagara antérieurement au mois d'août 1806.

N° 3 (du n° 45).—EXTRAITS DE LETTRES AU JUGE THORPE.

(p. 372.)

Dans une lettre d'un nommé Le Favre, appartenant au parti des *United Irishmen*, et qui réside en Amérique, se trouve le passage suivant :

“ Avant de l'écrire (parlant d'une autre lettre) j'avais confié à M. Clinch deux cent cinquante belles piastres pour vous remettre.”

Le Favre vint en Amérique pour une spéculation foncière, mais le gouvernement, le regardant en défaveur n'accéda pas à ses désirs. Alors, à la façon de tous les mécontents, il s'adressa à ce juge. C'est au moins ce que j'ai le droit de conclure du paragraphe suivant de la même lettre :

“ Si vous approuvez l'idée, et j'espère que vous l'approuverez, je me propose de substituer à mon nom celui de mon gendre (M. Donohue de Streamstown) pour ces terres. Il est jeune et indépendant,” et plus loin, “ ce que vous me conseillerez gou-

vernera ma conduite, mais pour cela il faudra que vous continuiez à m'honorer de votre entière confiance."

Dans une lettre d'un rebel du nom de Thompson, se trouve ce qui suit :

" Le capitaine Brant me dit que les Hollandais ont remonté le lac avec l'argent. Il les attend demain avec M. Jones, et j'espère que vous aurez alors de l'aide en argent."

N° 4.—RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR MME WYATT.

(p. 374.)

Ce fut M. Thorpe et son entourage qui persuadèrent les gens de faire une souscription pour payer ses frais d'élection " pour qu'il pût ennuyer le gouvernement, et si ces méprisables personnages, ces vieilles femmes (parlant du conseil exécutif) avait su un mot de la loi, ils auraient pu l'empêcher d'être élu pour cette session."

M. Thorpe s'est aussi efforcé de persuader à l'imprimeur engagé par le gouvernement d'abandonner son emploi, lui disant qu'il se chargerait de son avenir. M. Thorpe a dit qu'il n'avait rien eu à faire avec les élections; c'est faux, il était à la tête de toutes les assemblées qui ont eu lieu, et tout ce qui a été imprimé ainsi que toutes les résolutions qui ont été lues à ces assemblées avaient été écrits par lui-même. Il a déclaré que l'objet du discours de London était de taquiner le gouvernement, et il se vante constamment d'avoir renversé le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard, et qu'il en ferait sans doute encore autant si on ne se conformait pas à ses principes.

N° 46.—MME THORPE À EDWARD COOKE.

(Archives du Canada, série Q, vol. 30, p. 406.)

ALBANY, 15 décembre 1807.

MONSIEUR,—Une lettre de vous en double m'ayant arraché mon mari, je vous demanderai de lui remettre la lettre ci-incluse, vu que je ne connais pas son adresse.

En partant il m'a laissé des traites sur M. Adams pour cent louis; quelques jours après son départ plusieurs des traites ont été renvoyées pour défaut de forme dans le certificat. On disait de mon mari maintes choses injurieuses et on refusait de faire argent des traites qu'il m'avait laissées. N'étant pas accoutumé à tirer ma subsistance de donations et incapable de supporter l'insulte, j'ai dit adieu à un endroit où mon cœur avait été presque brisé.

Je ne sais guère comment je me suis rendue à Albany, mais à mon arrivée je me suis adressée à un marchand américain qui a fait argent de mes traites pour mes frais de voyage, et j'espère avec ferveur que pour rien au monde M. Adams ne renverra ses traites.

Je mentionne ces circonstances pour démontrer dans quelle ruine un simple défaut de forme a jeté une famille innocente.

Quand lord Castlereagh a jugé bon de suspendre mon mari, n'a-t-il jamais eu un soupir pour les sentiments d'une épouse ou la situation désespérée de sept enfants? Cependant Sa Seigneurie est époux et père de famille.

Mon cher mari ballotté sur la mer entouré de dangers, l'Atlantique entre moi et tout ami, dans un climat froid et sans moyen d'existence, sans même une connaissance. Quel changement de fortune pour une femme élevée avec délicatesse et dans l'affluence.

Il est impardonnable pour moi de vous ennuyer de ces choses; je n'en avais pas l'intention. Cela est contre toutes les règles, mais la détresse ne connaît pas d'étiquette.

Je suis, monsieur,

Votre obéissante et humble servante,

S. THORPE.

Je vous prie de ne pas parler de cette lettre à M. Thorpe. Le pauvre garçon a déjà assez d'ennuis.

N° 47.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À ADAM GORDON.

(*Archives du Canada, série Q, vol. 310, p. 409.*)

P.S. Vous vous ferez une belle idée de nos cours de justice dans le Haut-Canada, quand je vous dirai que les grands jurés de ce district ont trouvé matière à accusation, pour libelle, contre un des juges (M. Thorpe), qui a quitté le banc pour plaider sa propre cause comme prévenu.

NOTE E.

COURS DE JUSTICE POUR LE TERRITOIRE INDIEN.

N° 1.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES À LORD HOBART.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 89, p. 144.)

QUÉBEC, 30 octobre 1802.

MILORD,—1. J'ai l'honneur de mettre sous ce pli pour Votre Seigneurie copie d'une lettre du juge en chef et des juges puisnés de la cour du banc du roi pour Montréal, ainsi qu'une adresse qui leur a été récemment présentée par les grands jurés du même district, relativement à l'incompétence des cours de Sa Majesté dans cette province à connaître des délits commis dans le territoire indien. La circonstance qui a donné lieu à cette représentation est d'une conséquence si sérieuse, et le volume et l'importance du commerce qui se fait avec ce territoire sont si grands, que je me crois obligé de transmettre à Votre Seigneurie les renseignements les plus complets que j'ai pu me procurer à ce sujet, en vue de l'adoption des mesures les plus convenables et les plus efficaces.

2. Depuis longtemps le trafic des pelleteries a pris une grande importance, et aujourd'hui loin de diminuer, ce commerce semble augmenter; les marchands ont visité de nouvelles régions, et une grande partie des fourrures provenant de l'intérieur des territoires du Nord-Ouest et qui étaient autrefois expédiées par la baie d'Hudson sont maintenant exportées de Québec.

3. Sous la domination française ce commerce était très précaire. Quelquefois le rendement en était grand, tandis que d'autres années donnaient peu de profit.

4. Cela était en quelque mesure dû à l'action de la couronne. Personne ne pouvait faire le trafic avec les sauvages sans un permis annuel du gouverneur, et de cette façon sous un gouvernement comme celui de France, personne ne pouvait compter sur un permis pour l'année suivante; l'on ne suivait aucun système général, et il ne se faisait aucun établissement d'importance. Les gens achetaient leur permis pour l'année et chacun trafiquait où et comme il l'entendait, de sorte que le revenu tiré de ce commerce dépendait annuellement du nombre d'aventuriers qui se présentaient pour les permis, et le volume de la traite du nombre de ces traiteurs et du capital employé par chacun d'eux.

5. La compagnie française des Indes Orientales avait seule le privilège d'exporter le castor; à cette fin elle avait un agent dans chaque pays, un directeur et un contrôleur, et on payait un prix fixe aux traiteurs sauvages pour le castor, savoir: quatre livres la livre pour le castor d'hiver et une livre dix sous pour le castor d'été; mais la valeur de toutes les fourrures exportées n'a jamais dépassé £140,000 sterling et était souvent moindre, particulièrement en 1754 et en 1755, alors qu'elle n'atteignit respectivement que £64,000 et £52,000 seulement, et que le commerce était considéré comme déclinant.

6. Depuis la conquête l'esprit de commerce anglais a donné une forme régulière à ce trafic; on l'a systématisé, et un capital considérable y a été engagé par une compagnie de marchands depuis longtemps connue sous le nom de Compagnie du Nord-Ouest, et qui a étendu le commerce très loin dans l'intérieur des régions du nord-ouest du continent, où elle a établi de nombreux comptoirs.

7. Le succès de cette compagnie et les grandes et rapides fortunes que plusieurs ont amassées, ont donné naissance en 1800 à une seconde compagnie dont le capital égale celui de la Compagnie du Nord-Ouest, et comme ces deux compagnies font le même commerce par les mêmes procédés et dans les mêmes régions de l'intérieur, il

s'en est suivi des jalousies mutuelles, des plaintes ont été formulées contre l'une et l'autre et les employés de chacune, et les choses en sont venues à un point où la rivalité commerciale a fait place à une hostilité ouverte.

8. Mais tout dernièrement un commis de la Compagnie du Nord-Ouest à l'un des postes de celle-ci, sur les confins de la région connue sous le nom de Limites de la Baie-d'Hudson, a eu une dispute avec un commis de la nouvelle compagnie relativement à une quantité de pelleteries recueillies par un sauvage endetté aux deux compagnies. Le commis du Nord-Ouest prétendait que les pelleteries lui appartenaient parce que sa dette était la plus ancienne, et celui de la nouvelle compagnie déclara qu'il était en possession et qu'il ne se dessaisirait pas; le premier cependant persista dans son droit et avança en disant qu'il allait les prendre, sur quoi le deuxième tira un pistolet de sa poche et l'étendit mort.

9. Le jeune homme qui était ainsi la cause de cette mort descendit dans cette province en septembre dernier, et par l'entremise de ses amis offrit de se rendre pour subir son procès; mais il ne pouvait pas y avoir de procès parce que la chose avait eu lieu en dehors des limites de la province et qu'en conséquence les tribunaux ordinaires n'avaient pas juridiction. Il paraît aussi que le gouverneur n'a pas le droit de nommer une commission spéciale pour connaître des crimes commis en dehors de la province. Tel est ce qui a donné lieu à l'adresse des grands jurés de Montréal, dont j'adresse une copie (B) à Votre Seigneurie. Afin d'élucider la question davantage, je joins aussi un rapport qui m'a été fait par le procureur général (C).

10. Si le trafic des pelleteries se faisait dans les limites du Canada il y aurait peu de difficulté à contrôler les deux compagnies et leurs employés et à maintenir leur conduite dans les limites qu'il convient. Mais le champ de leurs opérations est à plusieurs centaines de milles de l'une ou l'autre des provinces, où il n'y a pas de postes militaires, pas d'officier du gouvernement, personne en un mot (à l'exception des sauvages), outre que les employés des deux compagnies, qui sont déjà hostiles les uns aux autres, exaspérés par de mutuelles agressions, et sans crainte de châtement pour leurs actes parce qu'ils savent que les tribunaux canadiens ne peuvent connaître des crimes commis dans leurs domaines.

11. Dans de pareilles conditions on peut craindre tous les crimes, depuis les empiétements jusqu'aux meurtres, on peut s'attendre aussi que la réputation des anglais en souffrira parmi les sauvages, et qu'en conséquence les nombreuses tribus indigènes seront plus faciles à gagner par les émissaires étrangers employés par les ennemis de la Grande-Bretagne.

J'ai l'espérance que Votre Seigneurie verra là, combien il est nécessaire d'établir aussitôt que possible un tribunal ayant juridiction sur tous les crimes commis dans les territoires sauvages en dehors des limites des deux Canadas. Le commerce augmente et le nombre des employés doit aussi augmenter. Afin de mettre Votre Seigneurie en état de former une opinion sur l'importance de cette industrie, je joins à la présente un état (D) du nombre des personnes employées dans le service de la Compagnie du Nord-Ouest. A ce nombre il faut en ajouter le tiers, qui représente à peu près celui des employés de la nouvelle compagnie.

13. Je joins aussi un état donnant la moyenne des exportations de fourrures du port de Québec dans le cours des neuf dernières années, avec indication des droits payés à leur arrivée en Angleterre et se montant annuellement à plus de vingt-deux mille livres. La présente est aussi accompagnée d'un état (F) indiquant les pelleteries expédiées de Québec, l'année dernière, ainsi que les prix auxquels elles se sont vendues à Londres, et qui s'élèvent à trois cent soixante et onze mille livres. Ces états donneront une idée de l'importance de ce commerce pour la métropole.

14. Savoir si l'assujétissement des personnes engagées dans ce commerce à prendre des permis servirait de frein aux maux que l'on appréhende, ou nuirait aux intérêts de la métropole dans ses rapports avec cette province ou dans son commerce en général, c'est une question qui demande le plus sérieux examen, les peaux et les pelleteries étant la matière première nécessaire à plusieurs de nos industries, et ne pouvant être achetées à l'étranger à des conditions aussi avantageuses qu'elles le sont dans cette colonie. Vu donc qu'il y a lieu d'espérer que l'établissement d'un

tribunal chargé de connaître des crimes commis dans les territoires sauvages serait suffisant, il sera peut-être à propos de ne pas prendre pour le moment d'autre mesure pour la réglementation du commerce en question.

Mais en même temps je suis d'avis, et je soumets cette opinion à Votre Seigneurie, que s'il est passé un acte du parlement impérial pour établir un moyen d'assujétir à la justice les crimes commis en dehors de ces provinces, cet acte ferait bien de donner aussi aux gouverneurs (si la chose peut convenablement se faire) le pouvoir de nommer les personnes qu'ils jugeront à propos pour saisir et arrêter dans les territoires sauvages tout individu accusé de félonie et l'envoyer sous bonne garde subir son procès pour cette félonie dans la province à laquelle il appartient, ou d'où il est parti, pour se rendre dans les territoires sauvages. La proclamation de Sa Majesté, en date du 7 octobre 1763, donne un pouvoir à peu près semblable mais qui ne s'étend qu'à des officiers militaires ou des officiers du département des sauvages, mais il ne se trouve pas de tels officiers dans les territoires du Nord-Ouest.

Quant à ce que disent les juges dans la lettre qu'ils m'ont adressée à l'effet que "le procès des félonies commises dans les régions où il ne se trouve pas de tribunaux compétents peut se faire dans la province voisine de l'endroit où la félonie a été commise," je dois faire observer à Votre Seigneurie que les pelleteries sont pour la plupart descendues à Montréal par la rivière des Outaouais, qui de même que plusieurs des postes appartenant aux compagnies du Nord-Ouest sont plus près du Haut-Canada que du Bas, mais comme les canots s'en retournent par l'Ottawa, la distance qui sépare ces endroits du siège de l'administration de la justice, fait qu'il serait plus commode pour les intéressés de relever de Montréal; et si les témoins avaient à se rendre aux cours de justice du Haut-Canada, il leur faudrait d'abord souvent descendre à Montréal par la rivière des Outaouais et remonter le Saint-Laurent et les lacs, voyage long et incommode. Veuillez en conséquence me permettre de suggérer à Votre Seigneurie, qu'au lieu de faire ressortir les crimes à la province la plus rapprochée, il serait peut-être à propos de donner la même juridiction aux tribunaux des deux provinces dont on pourrait se servir suivant le cas, sans être forcé de s'adresser à ceux de la province la plus rapprochée de l'endroit où le crime a été commis.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seigneurie,

Le très humble et obéissant serviteur,

ROBT. S. MILNES.

Documents inclus.

(A.) LES JUGES DU BANC DU ROI, À MONTRÉAL, AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES.
(p. 153.)

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de présenter à Votre Excellence, une liste des prisonniers qui ont subi leurs procès, ont été condamnés, et contre lesquels sentence a été prononcée à la dernière session de la cour du banc du roi pour ce district.

* * * * *

En ce qui concerne les meurtres récemment commis dans l'intérieur ou les territoires sauvages, les grands jurés se sont occupés de représenter la grandeur des maux à craindre si on ne prend de promptes mesures pour contrôler les dangers que les circonstances ne signalent déjà que trop clairement.

Si le parlement impérial accorde aux gouvernements respectifs des deux Canadas une juridiction semblable à celle décrétée par un statut pour l'Amérique, passé en la 15^e année du règne de Sa Majesté, ch. 15. art. 29, à l'effet que le procès des félonies commises dans des régions où il ne se trouve pas de tribunaux compétents peut se faire dans la province voisine de l'endroit où la félonie a été commise, cela pourrait prévenir les crimes en autant que la crainte de la découverte et du châtimement aurait effet.

Mais Votre Excellence remarquera que la simple juridiction ne saurait garantir le gouvernement de Sa Majesté contre les commotions, les hostilités et les crimes à

craindre dans l'intérieur du pays où des intéressés conduisent de cette province le commerce des pelleteries qui se fait dans ces régions.

Toute mesure qui pourrait être adoptée pour atténuer la profonde animosité qu'engendre ce commerce parmi les quelques personnes entre les mains desquelles il se trouve, pourrait avoir l'effet d'amoindrir les luttes et les conflits, et en même temps que la juridiction susmentionnée, contribuer à la protection des personnes et au maintien de la paix du gouvernement et des sujets de Sa Majesté.

Le tout respectueusement soumis par les plus humbles et

Obéissants serviteurs de Votre Excellence.

J. MONK, *juge en chef.*

P. L. PANET, *juge du banc du roi.*

J. OGDEN, *juge du banc du roi.*

A. DAVIDSON, *juge du banc du roi.*

(B.) REPRÉSENTATIONS DU GRAND JURY, MONTRÉAL.

(p. 156.)

A l'honorable juge en chef et aux honorables juges de la cour du banc du roi, pour le district de Montréal, dans la province du Bas-Canada.

Le grand jury du dit district représente :—

Que ce qui s'est passé dans les territoires sauvages démontre l'existence dans ces régions d'un état de choses des plus graves, et bien que les faits soient généralement connus, le grand jury ne se trouve pas en mesure de s'en enquérir légalement parce qu'ils se sont produits en dehors des limites du district et de la province. Mais comme un pareil état de choses comporte des conséquences de la plus grande importance pour la sécurité et la liberté personnelles, ainsi que les biens de plusieurs des sujets de Sa Majesté appartenant à cette province, le grand jury ne peut résister à l'obligation qu'il sent lui incomber de porter la chose à l'attention du gouvernement de Sa Majesté, par l'entremise de cet honorable tribunal, afin qu'il y soit porté remède aussi promptement que possible.

Les provinces du Canada confinent toutes deux aux terres connues sous le nom de territoire de la Baie d'Hudson, où ces provinces font un commerce très étendu, principalement la province du Bas-Canada d'où partent tous les ans un certain nombre de personnes qui se rendent dans ces régions pour y demeurer une ou plusieurs années, employées en différentes capacités dans le commerce avec les sauvages, après quoi elles reviennent dans cette province. Les sujets de Sa Majesté appartenant au Bas-Canada sont donc des plus intéressés en la matière.

Il n'existe pas dans ce territoire de la Baie d'Hudson de tribunal compétent à connaître des crimes, et conséquemment dans les cas de crimes commis dans ces régions par des personnes venues du Canada ou d'ailleurs, leurs auteurs, (à défaut de pareil tribunal) ne peuvent pas subir leurs procès dans les territoires où le crime a été commis, non plus que dans l'une ni dans l'autre des deux provinces, bien que toutes deux avoisinantes, en conséquence de ce principe général de jurisprudence anglaise, que des crimes commis en dehors de la juridiction d'un tribunal ne sauraient faire le sujet de procès devant ce tribunal. Il s'ensuit qu'il ne paraît exister en pareils cas aucun autre remède que celui qu'offre le statut 33, Henri VIII, ch. 23, en vertu duquel Sa Majesté peut nommer une commission spéciale en Angleterre, où le procès peut être conduit devant un tribunal et un jury compétents.

Les conséquences du doute qui existe sur la juridiction des tribunaux, ou de la nécessité de porter les faits devant un tribunal aussi éloigné que l'est l'Angleterre, sont manifestes et alarmantes. Il ne peut manquer d'y avoir dans cela un encouragement pour le crime, qui peut ainsi déjouer la justice, tandis que d'un autre côté l'innocent injustement accusé n'a aucun moyen de se disculper légalement devant le pays et ses concitoyens.

Rien ne peut avoir une plus grande tendance à prévenir et réprimer le crime que l'idée d'une justice promptement administrée, et du châtement des coupables, de même que l'acquiescement sans retard de l'innocent faussement accusé; et tandis que l'importance du châtement du crime pour la société est plutôt dans ce qu'il sert d'exemple

que dans la peine qu'il apporte au coupable qui le subit, cette influence se trouve totalement perdue lorsque le procès et la punition ont lieu à grande distance de ceux auxquels l'exemple peut servir.

Les grandes dépenses qu'entraîne le transport des coupables du territoire de la Baie d'Hudson en Angleterre avec les témoins nécessaires des deux côtés, et les frais de la poursuite et de la défense, doivent nécessairement avoir pour effet soit d'empêcher qu'on ait recours au tribunal transatlantique, ce qui encouragera la retaliation et la vengeance, ou, lorsqu'on s'adressera à ce tribunal, de permettre au coupable d'échapper au châtimeut ou de mettre l'innocent en danger d'être sacrifié par suite de la distance, des retards et de l'endroit où se fait le procès, comme cela peut arriver quand un poursuivant se présente tard, alors que l'accusé peut-être sans ressources pécuniaires, ou que les témoins qui pourraient le disculper sont morts, ses preuves disparues ou autrement hors de sa portée; et fût-il finalement déclaré innocent, n'aurait-il pas subi, loin de sa famille, et de ses connaissances, un long et pénible emprisonnement qui peut-être sera la ruine de toutes les espérances de sa vie.

À ce malheureux état de choses, tant au point de vue de la justice publique qu'à celui des intérêts individuels, le grand jury croit qu'il pourrait être remédié par l'établissement de tribunaux ayant juridiction capitale dans les limites des territoires de Sa Majesté de ce côté de l'Atlantique, et à cette fin il est grandement à désirer que les tribunaux de Sa Majesté dans les provinces du Canada aient juridiction sur les crimes et actes criminels commis en territoire douteux, près des limites ou au delà des présentes limites de leur juridiction (de ce côté de l'océan), par des personnes appartenant à ces provinces respectivement ou au service d'autres personnes résidant dans ces provinces respectivement, ou y faisant commerce avec le territoire où a été commis le crime.

Pour ce qui est du Bas-Canada, cette extension de juridiction ainsi limitée sous le rapport des personnes, serait une application de l'excellent principe de droit criminel anglais, qui veut que l'accusé subisse son procès devant un jury de son voisinage, car la très grande majorité des personnes auxquelles elle s'appliquerait sont nées ou ont résidé dans cette province.

Le grand jury a l'espoir que votre honorable cour appuiera l'objet des présentes représentations de telles considérations que suggéreront les hautes connaissances légales de ses membres, et fera tenir les présentes ainsi appuyées, à Son Excellence le lieutenant-gouverneur, afin que l'état de choses en question soit porté à l'attention de la législature de cette province s'il lui appartient d'y porter remède, ou sinon, que Son Excellence prie les ministres de Sa Majesté de soumettre la matière au parlement impérial, dont la sagesse et la justice ne manqueront pas de faire disparaître la cause de plainte.

MONTRÉAL, 10 septembre 1802.

William Hunter
 François Papineau
 Jno. Blackwood
 Jacques Hervieux
 Fredk. W. Ermatinger
 Samuel Gerrard
 Pierre Berthelot
 Pre. Guý
 Isaac Todd
 A. Auldjo
 Jno. W. Kindlay

John Guil. Delisle
 John Richardson
 Silvin Laurent
 Alex. Henry
 Jno. Delisle
 James Woolrich
 Denis Viger
 Etienne Guý
 John Porteous
 Charles Larivée.

(C.) RAPPORT DU PROCUREUR GÉNÉRAL.

(p. 162.)

A Son Excellence sir Robert Shore Milnes, baronnet, lieutenant-gouverneur de la province du Bas-Canada, etc., etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE.—

En réponse à l'ordre de Votre Excellence, qui m'a été communiqué par la lettre de M. S. Ryland en date du 15 courant, de faire rapport de mon opinion sur

la question de savoir. "Si les personnes accusées de crimes commis dans les régions "de l'intérieur du pays en dehors des limites de cette province, peuvent être amenées "pour subir leur procès dans cette province, et si non, quelle serait la meilleure juri- "diction pour le procès de ces crimes." Je me suis sérieusement occupé de la ques- tion et je suis d'avis qu'aujourd'hui on ne saurait amener les auteurs de pareils crimes devant aucun des tribunaux ordinaires ni devant une commission spéciale nommée dans cette province, attendu que la juridiction des premiers est restreinte aux crimes com- mis dans les limites de la province, et que le gouverneur n'a pas le droit de nommer de commission spéciale pour le procès de crimes commis dans les limites de la province. On a bien prétendu autrefois qu'en vertu du statut 14 George III, ch. 83, le gouver- neur a ce pouvoir, de même que Sa Majesté a par l'acte passé en la 33e année du règne du roi Henri VIII, le droit de nommer une commission spéciale pour faire subir en Angleterre le procès de per-sonnes accusées de meurtre commis en dehors du royaume, et deux personnes, James Eale et Alexander Henry Thompson, ont, en l'année 1788, subi leur procès à Québec pour un meurtre commis dans l'intérieur du pays, et ont été condamnés par une commission spéciale nommée à cette fin sous le grand sceau de la province. Des doutes ayant cependant été exprimés sur la légalité de ces condamnations, la question fut soumise au baron McDonald et à lord Eldon, alors procureur et solliciteur généraux, qui furent d'opinion que le gouverneur ne pouvait pas légalement donner pareille commission, et en conséquence de cette opinion, Eale et Thompson furent par les ordres de Sa Majesté tous deux relâchés.

Le procureur et solliciteur général exprimèrent en même temps l'opinion "qu'a- "fin d'amener devant les tribunaux de cette province des personnes accusées d'avoir "commis dans des circonstances particulières des félonies ou autres offenses en "dehors de la province, il faut qu'un acte du parlement, si on le juge à propos, y "pourvoie en donnant juridiction aux tribunaux ordinaires de la province à cette fin "on donne au gouverneur le pouvoir de nommer des commissions spéciales pour le procès des accusés."

J'ai l'honneur de partager tout à fait cette opinion sur la nécessité d'un acte du parlement impérial, notre parlement provincial étant incompetent, mais je ne saurais que préférer ce dernier moyen au premier mentionné. Nos cours du banc du roi ne siègent que deux fois par année, et il sera souvent impossible de détenir des témoins venus des Etats-Unis ou des territoires sauvages jusqu'aux prochaines assises de la cour du banc du roi; et si ces témoins restent ce ne saura être qu'à des frais onéreux pour la couronne ou les prisonniers, tandis que s'ils s'en vont le coupable pourra échapper au châtement ou l'innocent souffrir à défaut de leur témoignage.

Avec une commission spéciale qui peut être nommée en tout temps, les juges peuvent au moyen d'ajournements accorder tout le temps nécessaire à la poursuite ou à la défense, selon les circonstances, et avoir égard à la convenance de chacune des parties de façon à répondre aux exigences de la justice.

J'observerai aussi que plusieurs endroits des régions intérieures où il peut se com- mettre des crimes, peuvent être regardées par les Etats-Unis comme dans leurs limites territoriales, et il paraît être judicieux de confier au gouverneur le pouvoir de procéder contre les crimes commis en dehors de notre territoire, pour être exercé par lui, selon l'avis du Conseil exécutif de Sa Majesté guidé par les circonstances et les exigences politiques.

C'est pourquoi je suis encore d'opinion qu'un statut du parlement impérial don- nant au gouverneur et au Conseil exécutif de cette province le pouvoir de nommer des commissions spéciales pour le procès des félonies commises sur le continent d'Amérique dans les limites des provinces du roi et des Etats-Unis comme il est donné au roi et au Conseil privé par le statut 33 Henri VIII, ch. 25, pour le procès en Angleterre des personnes accusées de meurtre commis en dehors du royaume, établira la meilleure juridiction possible pour le procès de pareils crimes.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis, par le très

humble et obéissant serviteur de Votre Excellence,

J. SEWELL,

Procureur général.

Québec, 23 octobre 1802.

Archives canadiennes.

(D.) ÉTAT des départements et postes occupés par la Compagnie du Nord-Ouest dans le territoire sauvage, avec indication du nombre d'associés, de commis et d'hommes employés dans ce commerce, à l'exclusion des postes du Roi.

Noms des départements.	Latitude.	Longitude.	Postes.	Associés.	Commis.	Autres employés.	Totaux.
Sainte-Marie	46° 30'	84 O.	1	2	12	14
Michipicotin	De 46° 5' à 47° 55'	84° 15' à 84° 45'	3	3	10	13
Kamanistiqua	48° 25'	89° 20'	1	2	18	20
Grand-Portage	48°	90	2	3	8	11
Mille-Lacs	48° 25'	91° 30'	2	3	6	9
Pic	48° 40'	86° 2'	3	4	10	14
Lac Nipigon	49° à 53'	86° à 91'	2	2	7	9
Nipigon			7	1	10	55	66
Lac de la Pluie	48° 9' à 49° 20'	91° 50' à 94° 30'	6	6	28	34
Rivière Rouge et Assiniboine	48° 25' à 51° 45'	97° à 103° 15'	10	2	16	90	108
Lac Quinipique	50° à 54°	94° 50' à 99°	7	2	13	65	80
Fort Dauphin	51° 40' à 53°	98° 35' à 102° 45'	7	1	14	60	75
Rivière Shuskachouanne	53° 10' à 54° 30'	99° 47' à 115°	9	2	16	80	98
Rivière des Anglais (Missinipi)	53° 56' à 55° 45'	98° à 112°	9	2	12	75	89
Athabasca	55° à 66°	110° à 120°	18	5	16	186	207
Haut de la rivière Athabasca	54° à 55°	112° à 116°	3	2	4	44	50
Côté sud du lac Supérieur et le Fond du Lac	46° à 48°	84° à 95° 30'	12	1	15	68	84
Grande ou rivière Ottawa			102	18	141	822	981
Postes de Saint-Maurice			4	6	18	24
Rivière de l'Original, Baie d'Hudson			3	5	9	14
Témiscamingue			2	1	3	10	14
			6	1	6	18	25
Grand total			117	20	161	877	1058

Il est à propos de dire que sur ce nombre, sont employés sur le territoire des États-Unis, comprenant le sud du lac Supérieur jusqu'au partage des eaux qui se jettent d'un côté dans le Mississippi et de l'autre dans la baie d'Hudson ainsi que le Grand-Portage..... 95

Dans les eaux qui se versent dans le Saint-Laurent y compris le nord du lac Supérieur, le poste de Sainte-Marie, Kamanistiqua, le lac Témiscamingue et le Saint-Maurice..... 76

Dans les eaux qui se versent dans la baie d'Hudson, y compris la rivière Rouge, le Nipigon, le Fort Dauphin, le lac Quinipique, la Shuskatchouanne et la rivière des Anglais (Missinipi)..... 630

Et dans les eaux qui se jettent dans la mer du nord par le fleuve McKenzie..... 257

1,058

A part du nombre ci-dessus d'associés, commis et employés réguliers qui passent l'hiver, il y a de 80 à 100 chasseurs canadiens et iroquois, avec lesquels la Compagnie du Nord-Ouest a passé des marchés, mais qui ne sont pas regardés comme des employés de la compagnie, et qui se répandent par le pays selon qu'il leur semble bon.

La compagnie emploie tous les ans à voyager en canots par la rivière des Outaouais 540 hommes, dont 400 sont au lieu de rendez-vous sur le lac Supérieur, où ils passent 6 à 8 semaines, après quoi ils reviennent à Montréal avec les fourrures.

McTAVISH, ROBISHER ET CIE.

(E.) Moyenne des pelleteries déclarées à la douane de Québec à destination d'Angleterre pendant neuf ans, de 1793 à 1801 inclusivement, avec indication des droits payés à leur arrivée en Angleterre, s'élevant annuellement à £16,071.15.4.

(p. 168.)

137,558	peaux de castors à	1d chacune	£ 573	2	4
38,368	“ martre	55s p. 40 ou 1s 4½ d..	2,656	7	3
18,349	“ loutre	1s 5d chacune.....	1,299	14	5
11,329	“ vison	16s 6d pour 40.....	233	13	6
5,483	“ pécan	1s 4½d chacune.....	399	5	2
10,141	“ renard	4½d chacune.....	190	2	10
19,286	“ ours	5s 6d chacune.....	5,303	13	“
169,811	“ orignal	2d.....	1,415	1	10
144,439	“ raton	13s 9d pour 100...	993	3	“
12,200	“ chat	11s pour 100.	67	2	“
843	“ cerf	4d chacune	14	1	“
6,885	“ loup	6s 4d chacune.....	2,180	5	“
778	“ glouton	3s 6d chacune	136	3	“
819	“ carcajou	3s 6d chacune	143	6	6
219	“ blaireau	7d chacune.....	6	7	9
9,140	“ renardeau	11s pour 100.....	50	4	3
1,978	“ phoque	2d chacune.....	16	9	8
2,835	“ écur. et lièvr.	11d pour 120.....	1	1	10
57,151	“ rat-musqué	13s 9d pour 100. . .	392	11	3
2	“ bison			
1	“ tigre		2	9

16,071 15 4

Le calcul des droits ci-dessus indiqué est fait en conformité d'un acte passé en la 27e année du règne de Sa Majesté, lequel a consolidé tous les droits antérieurs, mais il paraît que depuis cet acte d'autres droits ont été ajoutés, et ces droits sur les peaux ci-dessus énumérées s'élevaient à

5,950 “ “

Moyenne annuelle des droits payés..... £22,021 15 4

(F.) FOURRURES exportées de Québec, en l'année 1801, avec indication des prix moyens auxquels elles ont été vendues à Londres, s'élevant à £371,139.11.4.

Peaux de castor	179,947 liv. à	15s 6d la livre....£	139,458	8	6
“ martre	24,454	8s 6d chacune...	10,291	13	6
“ loutre	21,837	28s 6d	31,117	14	6
“ vison.....	10,689	4s 6d	2,405	“	6
“ pécan	5,422	7s	1,897	14	“
“ ours	25,299	55s	69,572	5	“
“ renard	19,290	18s	17,361	“	“
“ daim	227,205	6s	68,161	10	“
“ raton... ..	92,345	3s 4d	15,390	16	8
“ chat	18,704	10s 6d	9,819	12	“
“ élan	1,140	18s	1,026	“	“
“ loup.....	2,875	17s 6d	2,515	12	6
“ glouton	1,252	10s 6d	657	6	“
“ blaireau	219	10s 6d	114	19	“
“ renardeau	9,130	1s 8d	760	16	8
“ phoque.....	1,505	6s 6d	489	2	6

£371,139 11 4

N° 2.—JOHN RICHARDSON À H. W. RYLAND.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 293, p. 230.)

MONTRÉAL, 21 octobre 1802.

MONSIEUR, — Je regrette que la presse des affaires à cette saison m'ait mis dans l'impossibilité d'avoir l'honneur de répondre plus tôt à votre lettre du 30 septembre, dans laquelle vous me demandez (en conformité d'un désir de Son Excellence le lieutenant-gouverneur) des renseignements sur le nombre des personnes employées dans le commerce qui se fait avec les régions de l'ouest, pour aider à la formation d'une idée plus exacte de la question traitée par le grand jury dans ses représentations à la dernière session de la cour du banc du roi, et permettre d'en faire valoir l'importance aux ministres de Sa Majesté.

L'objet de ces représentations ne se rapportant qu'à la situation des personnes employées dans cette partie des contrées de l'ouest, ou dans le commerce avec les sauvages, qui se conduit ici avec des régions situées dans les limites des possessions de Sa Majesté, en dehors, mais avoisinant la province du Canada et généralement appelées le Nord-Ouest, où règne l'état de choses dont on se plaint et qui demande un prompt remède, c'est-à-dire, l'absence d'une juridiction compétente à juger, de ce côté-ci de l'Atlantique, les crimes commis dans ces régions, je présume que ce sera me rendre aux désirs de Son Excellence que de m'en tenir à cette question seule, et ne pas entrer dans des matières qui concernent le commerce fait avec les sauvages dans des régions situées dans les limites territoriales des Etats-Unis où le même état de choses existe. Son Excellence comprendra mieux la nature et l'étendue du commerce qui se fait avec le Nord-Ouest si elle consulte le compte rendu explicite qu'en fait sir Alexander Mackenzie dans ses *Voyages*, qu'Elle ne pourrait en juger d'après tout ce que je pourrais en dire. Le commerce avec ces régions se fait par deux compagnies communément appelées l'ancienne et la nouvelle. La première, après avoir existé pendant plusieurs années, s'est éteinte en 1798 et a été renouvelée par quelques-uns de ses membres. La deuxième a pris naissance à peu près vers la même époque, mais indépendamment. Plusieurs des membres de la nouvelle institution étaient membres de la première. Le fait est que la compagnie primitive ou générale qui faisait ce commerce, s'est formée en deux compagnies qui datent d'à peu près le même temps. A chacune d'elles sont venues se joindre et se joignent encore plusieurs nouveaux membres; mais pour me conformer à la coutume qui prévaut, j'appellerai l'une l'ancienne et l'autre la nouvelle compagnie, la première contenant un plus grand nombre d'anciens associés que la deuxième.

Dès le commencement de ses opérations la nouvelle compagnie fut vue, par l'autre, avec une jalousie et une rancune indignes de sujets du même empire exerçant un commerce légal et libre, et il devint bientôt évident que cette nouvelle compagnie devait s'attendre à tous les obstacles que l'ancienne pourrait jeter dans son chemin.

Si ces obstacles avaient été ceux qu'une légitime et honnête concurrence peut susciter, il n'y aurait pas lieu de se plaindre; mais la nouvelle compagnie a à lutter contre ceux de la nature la plus grave et la plus provocante, parmi lesquels sont les suivants. Les impressions les plus fausses et les plus malicieuses ont été faites sur l'esprit des sauvages à son égard, par suite de quoi la vie de ses associés, commis et serviteurs, ainsi que ses biens, sont en danger. Les sauvages ont été poussés au pillage, et même à tirer sur les canots de la nouvelle compagnie. On a essayé de débaucher ses commis et serviteurs, et un commis ainsi amené à quitter son service fut ensuite traitreusement employé à y corrompre d'autres personnes qui ne soupçonnaient pas alors cette perfidie. Les effets de la nouvelle compagnie ont été pillés et volés dans les territoires intérieurs du pays, et ce, parfois, par des associés, commis et serviteurs de l'ancienne. Sa propriété a été détruite par une main cachée dans l'ombre.

Ce sont là des accusations graves mais strictement vraies, et la dignité du gouvernement, aussi bien que la sûreté d'un grand nombre de sujets de Sa Majesté, exige qu'il soit pris des moyens pour empêcher que qui que ce soit ne puisse commettre de nouveau impunément de pareils actes. La tentative de pillage ayant, une fois

rencontré une résistance opiniâtre, amena un résultat fatal, et plus particulièrement porta le grand jury à dénoncer en termes généraux les fâcheuses conséquences du manque de juridiction criminelle sur le pays où le fait s'était produit, quand il se vit incompetent à entamer une enquête légale sur ce fait particulier. Voici ce qui s'était passé. Un commis de l'ancienne compagnie, se fiant sur sa force et accompagné de serviteurs, voulut enlever à un jeune employé de la nouvelle compagnie, qui n'avait pas d'aide, des fourrures, que ce dernier avait précédemment eues d'un sauvage à titre de paiement. Le jeune homme représenta l'injustice de ce procédé et avertit l'autre de faire attention, attendu qu'il était résolu à protéger, à tout hasard, la propriété dont il avait la garde. Son antagoniste persista et mit la main sur les fourrures pour s'en emparer de force, quand le commis de la nouvelle compagnie tira sur lui et le tua pendant qu'il était en train de commettre ce qu'il jugeait être un vol à main armée. Des causes semblables peuvent amener de semblables effets. Les représailles peuvent devenir fréquentes. La force pourrait généralement primer le droit. Il peut résulter de là des conséquences terribles à envisager, et la traite des fourrures finira par être certainement anéantie s'il n'est pas établi, dans les Canadas, une juridiction compétente à connaître des crimes et délits commis dans la portion britannique des territoires occupés par les sauvages, au delà de leurs limites. Le jeune homme qui avait tué l'autre est venu se mettre à la disposition des autorités, mais comme elles n'ont pas juridiction il se trouve que ni son innocence ni sa culpabilité ne peut être légalement reconnue. Le nombre de personnes du Bas-Canada employées dans la traite au Nord-Ouest, qui passent l'hiver là, et souffrent par conséquent de ce manque de juridiction, varie, tous les ans, de 1,200 à 1,400, dont les deux tiers environ sont à l'emploi de l'ancienne compagnie et l'autre tiers à celui de la nouvelle. On peut donc, comme principe d'humanité et de justice, attribuer aux tribunaux d'ici le devoir de connaître des crimes et délits qui pourraient se commettre dans les cas comme celui dont il est question plus haut, chaque fois que le prévenu serait l'associé de personnes résidant en Bas-Canada ou à leur emploi. D'un autre côté, l'établissement d'un poste militaire à la Baie-du-Tonnerre, sur le lac Supérieur—où sera le dépôt du Nord-Ouest, et où le plus grand nombre des hommes employés dans l'intérieur se rendront tous les ans à la rencontre des canots venant de Montréal—contribuerait essentiellement à favoriser l'ordre et à inspirer le respect des lois aux personnes qui font la traite; et s'il pouvait aussi être nommé un magistrat civil devant résider là, cela aurait pour effet de faciliter grandement l'exercice du supplément de juridiction des tribunaux des deux Canadas. Mais je crois que là la commission civile devrait être donnée à une autre personne que celle pourvue d'une commission militaire à ce poste. De plus, il serait expédient et sage d'exiger des directeurs des compagnies actuelles et de toute autre qui pourrait, à l'avenir, faire la traite dans le territoire des sauvages, en pays anglais, au delà des limites de la province, une obligation d'un montant suffisant par laquelle ils s'engageraient à répondre de la bonne conduite de leurs associés, agents et serviteurs dans ce territoire, et portant pour condition que, sur plainte régulièrement portée sous serment, par-devant un magistrat, contre une personne à leur emploi, à raison de conduite illégale, le directeur devra (lorsqu'il en sera requis par le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, ou la personne administrant le gouvernement, après communication à lui faite du dit serment) amener et représenter le prévenu, afin que le tribunal compétent puisse s'enquérir des faits, et que, s'il est reconnu coupable, le prévenu (outre qu'il subira la peine portée par la loi) ne pourra jamais retourner ensuite dans le territoire indien; mais que, dans le cas où il aurait été accusé à tort, le ou les directeurs de la personne ou des personnes sur la plainte de laquelle ou desquelles il aura été traduit en justice, sera ou seront punis d'une amende, à part du recours que l'accusé pourrait avoir, en pareil cas, par une poursuite contre ceux qui lui auraient ainsi fait tort,

En essayant de me rendre à la demande de Son Excellence, telle qu'exprimée dans votre lettre, il m'a été impossible de me borner à un simple relevé du nombre des hommes employés sans descendre dans quelque détail des causes de plainte qui existent et qui se rattachent essentiellement au sujet; et avec le cas qui, après avoir beaucoup occupé l'opinion publique, ainsi que je l'ai dit plus haut, amena une dénonciation spontanée de la part du grand jury, j'espère que dans cet exposé

des maux existants et dans le fait de suggérer des remèdes à ces maux, Son Excellence verra qu'il existe un vif désir de mettre un frein aux abus de toute espèce, quels que soient ceux qui les commettent.

Pour ce qui est du passé, la nouvelle compagnie a pour elle au moins cet argument *prima facie*, indépendamment de faits susceptibles de preuve, que ses membres étant, sous le rapport du nombre, dans la proportion d'un seulement pour deux de ses concurrents, elle n'a pas eu la force de commettre des abus, y eut-elle été disposée, tandis que l'ancienne compagnie en ayant indubitablement eu la force, les effets de cette force ne se sont que trop fait sentir pour la nouvelle.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, monsieur,

Votre très obéissant et bien humble serviteur,

JOHN RICHARDSON.

NOTE F.

PROJET D'UNE COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PÊCHE ET DE PELLETERIE.

N° 1.—SIR ALEXANDER MACKENZIE À LORD HOBART.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 90, p. 37.)

NORFOLK STREET, 7 janvier 1802.

MILORD,—J'ai aujourd'hui l'honneur de transmettre ci-inclus à Votre Seigneurie, conformément aux ordres reçus, un projet des "Préliminaires de l'établissement d'une compagnie permanente de pêche et de pelleterie, etc., dans l'intérieur et sur la côte ouest de l'Amérique du Nord"—offrant le résultat de mon expérience et de mes méditations sur ce grand objet national.

Il faudra du tact pour arriver à obtenir la fusion des deux compagnies de Montréal de manière à arrêter le système d'entreprise nécessaire pour mettre à effet la combinaison de la pêche et de la traite des pelleteries, attendu que certains des plus anciens membres préféreront probablement suivre le sentier battu. Que ceux-là restent absolument libres de faire ce qu'ils voudront; mais si le gouvernement jugeait à propos de me confier les *licences* en question au profit de ceux qui consentiraient, et en même temps de recommander au gouverneur du Canada de me soutenir dans mes efforts pour faire réussir ce projet, comme une mesure approuvée par le gouvernement et qui sera protégée par lui, je n'ai pas le moindre doute que je viendrais à bout de tous ceux dont les efforts *personnels* seraient essentiels—même infiniment plus essentiels que le capital des autres, puisque les premiers ne peuvent être remplacés que par des jeunes s'élevant successivement dans le service, pendant une période de 6 à 10 ans, tandis qu'il y aurait moyen de trouver le dernier—et toute somme plus forte qui pourrait se trouver être nécessaire ou employée avec profit—en s'adressant à Londres, et que l'on pourrait le trouver dans Londres avant mon départ, si l'on ne pensait pas que les gens déjà dans le commerce à Montréal dussent avoir la préférence, et les autres ne venir qu'ensuite.

J'ai l'intention de m'embarquer vers la fin du mois pour retourner en Amérique; s'il y avait quelque service qu'on me jugeât capable de rendre là, je m'en chargerais avec plaisir.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seigneurie, le très dévoué et humble serviteur,
ALEX. MACKENZIE.*Inclus.*

PRÉLIMINAIRES

de l'établissement d'une compagnie anglaise permanente de pêche et de pelleterie, etc., sur le continent et la côte ouest de l'Amérique du Nord.

(p. 39.)

Articles :

1.

Fonder un établissement civil et militaire suprême sur l'île (centralement situé et défendable par mer) de Nootka, dans le détroit du Roi-George, lat., 50° nord, avec deux subordonnés, l'un sur la rivière Colombie, lat. 46°, et l'autre à *Sea Otter Harbour*, lat. 55° nord.

Observations :

1.

La priorité d'occupation donnant la souveraineté au possesseur, il n'y a pas de temps à perdre.

Voir traité de 1790 avec l'Espagne.

2.

Ou abroger ce qui, dans les Actes du Parlement actuellement en vigueur, confère à la Compagnie des Indes ou à la Compagnie de la Mer du Sud, conjointement ou séparément, un droit exclusif de pêche et de navigation dans l'Océan Pacifique et sur la côte ouest de l'Amérique du Nord ;

ou

obtenir de l'une et l'autre ou de l'une ou de l'autre de ces compagnies une *licence* irrévocable et illimitée, permettant d'y faire la pêche et naviguer de leur chef ou de son chef et d'installer des facteurs ou agents à Canton, en Chine, et à tout autre port ou endroit situé dans les limites de leurs chartes, pour la vente et l'échange directes des exportations et importations provenant et à destination de la côte ouest de l'Amérique du Nord, à et avec la population de la Chine et autres gens y résidant ou y faisant le commerce dans le temps, et ce aussi amplement et librement que l'une et l'autre ou l'une ou l'autre de ces deux compagnies pourraient le faire, si elles exerçaient la dite industrie de la pêche et faisaient la dite navigation elles-mêmes, nommément, pendant la durée non encore expirée de leurs chartes—ces chartes ne devant pas être renouvelées, à moins que ce ne soit sauf entière exception des dites industries de la pêche et navigation, ou sous la réserve d'une obligation légale de conserver pendant tout le temps de leur durée, les licences à être accordées.

3.

Obtenir de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, si elle a légalement le pouvoir de l'accorder ou de le refuser, un *Permis de transit* irrévocable et illimité pour tous les objets, denrées et marchandises d'origine, de production ou de fabrication anglaise ou américaine, à destination du pays ou de l'étranger, par toutes les mers, baies, ports, rivières, lacs et territoires dans les limites de sa charte, dans leur passage *directement entre la Grande-Bretagne et l'Amérique du Nord*, sans être soumis à aucune visite ou perquisition, ni à aucun droit ou impôt auxquels ceux de la Compagnie elle-même ne sont pas assujétis—le consignataire, disons l'agent résidant des factoreries d'York et de Churchill, ou les conducteurs de chaque transport, délivrant au gouverneur, ou autre fonctionnaire représentant en chef la compagnie au premier port ou lieu de déclaration à l'entrée,

2.

Pour le motif que ni l'une ni l'autre de ces compagnies n'a exercé ce droit de pêche et de navigation, et que la compagnie des Indes est tenue, par la loi, d'accorder une pareille licence, à moins qu'elle ne puisse faire valoir quelque raison à ce contraire, reconnue valable par le bureau de contrôle.

V. acte du parlement, 33e Geo. III, chap. 52, art. 78.

Pour le motif que comme les bénéfices de ce commerce ne peuvent être réalisés en moins de 3 ou 4 ans, personne de ceux qui peuvent faire le dit commerce à l'avantage de la nation ne s'y embarquera à moins d'être ainsi assuré de sa durabilité.

3.

Pour le motif que le droit de transit entre la mère-patrie et ses colonies, est un attribut de souveraineté ni cédé, ni censé avoir été cédé à la Compagnie de la Baie-d'Hudson suivant sa charte; l'exercice de ce droit ne saurait être refusé d'après quelque principe que ce soit d'économie politique, tandis que, d'un autre côté, il est nécessaire et serait grandement avantageux, en ce que c'est la route la plus courte pour aller vers le pays en dehors de ses limites et en revenir, dans le but de faciliter les relations entre la Grande-Bretagne et ces pays dans l'échange des objets manufacturés de la première, contre les produits bruts des derniers.

dans les limites ou le ressort de la compagnie, un manifeste des marques, numéros et contenus des divers colis, caisses, etc., sous le serment que lui fera prêter le dit gouverneur ou fonctionnaire-chef, lequel, dans les 24 heures après que ce manifeste lui aura été présenté, le rendra au dit consignataire ou conducteur, revêtu de son visa et de sa signature, sous le sceau de la compagnie, pour servir de passe-port productible, mais sans qu'il puisse être contesté, à tous autres postes de la compagnie, communément appelés *Trading Houses*, soit à l'entrée, soit à la sortie, par aucun gouverneur ou autre officier ou serviteur de la compagnie dans les limites de leur juridiction.

4

Accorder ces licences ou permis à une compagnie de marchands anglais, devant être établie à Londres sous le nom de "La Compagnie de Pêche et de Pelleterie"—laquelle compagnie, dans le but de réunir l'industrie de la pêche dans le Pacifique à la traite des pelleteries de l'intérieur depuis la côte est jusqu'à la côte ouest du continent de l'Amérique du Nord, armerait immédiatement des baleiniers en Angleterre, et, au moyen des établissements déjà créés et en opération, à Montréal dans l'est, et des postes avancés et *Trading Houses* dans l'intérieur, vers la côte ouest, jusqu'à laquelle ils pourraient être reculés et où d'autres établissements à être fondés, à l'île Nootka, dans le détroit du Roi George, sous la protection de l'administration suprême, ainsi qu'à la rivière Colombie et à *Sea Otter Harbour*, sous la protection de l'administration subordonnée de ces endroits, ouvriraient et établiraient une communication, à travers le continent de l'Amérique du Nord, entre les océans Atlantique et Pacifique, à l'incalculable avantage et avancement, pour l'Angleterre, de l'industrie de la pêche dans le Pacifique et de la traite des pelleteries en Amérique, partie directement et partie indirectement par la voie des possessions et factoreries de la Compagnie des Indes en Chine, etc.,—étant parfaitement entendu qu'aucun de ces établissements maritimes ou de l'intérieur ne serait fait sur un territoire déjà en la possession d'une autre nation européenne, ni dans les limites soit des Etats-Unis de l'Amérique du Nord soit de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

4.

Il y a actuellement à Montréal (voir les voyages de Mackenzie) deux compagnies engagées dans le commerce nord-américain des pelleteries, et se composant principalement toutes deux d'hommes qui, par des efforts personnels non moins hasardeux que pénibles et persévérants, ont contribué à étendre ce commerce jusque dans des régions jusque-là inconnues, et qui, s'ils ne sont pas les seuls hommes capables de le pousser jusqu'au Pacifique, sont au moins ceux qui sont le plus dans le cas d'y réussir, comme étant les plus aptes à l'entreprendre. Jusqu'ici ces compagnies n'ont eu aucune idée d'exploiter les pêcheries du Pacifique, mais si elles réussissaient à réunir la traite des pelleteries de l'Est à celle de l'Ouest, elles trouveraient grandement avantageux de combiner la dernière, sinon les deux, avec la pêche de la baleine; et pour ce qui est de n'avoir peut-être pas un capital suffisant pour à la fois exercer l'industrie de la pêche et faire la traite des pelleteries elle ne serait pas en peine d'avoir à Londres des associés qui trouveraient ce qui leur manque.

Les baleiniers pourraient emporter d'Angleterre tous les articles anglais vendables ou plutôt échangeables contre les pelleteries et autres produits de l'Amérique, et rapporter la partie de ces derniers qui conviendrait le mieux au marché anglais, tandis que d'autres navires—des dimensions et de la construction jugées le mieux adaptées—pourraient servir à transporter les échantillons à Canton et à ceux des autres comptoirs de la Compagnie des Indes qui offriraient le marché le plus avantageux, soit pour la vente soit pour l'échange.

Mais comme il est évident que les deux

compagnies de Montréal déjà engagées dans le commerce des pelleteries, y compris leurs différents correspondants de Londres, devront trouver leur intérêt à s'unir, peut-être que le grand objet national en vue, en premier lieu, sinon tout à fait hors de la portée sans cela, pourra du moins être plus facilement atteint par une fusion volontaire des deux compagnies en une seule, pour le nombre d'années et aux conditions dont elles pourront convenir. Il n'y a donc pas la moindre raison de douter que sous l'empire de pareils permis ou licences, 1° de pêche et de navigation, et 2° de transit, elles s'uniraient et trouveraient à cela du profit, en même temps qu'il le serait dans l'intérêt public.

LONDRES, 17 janvier 1802.

ALEX. MACKENZIE.

N° 2.—SIR ALEXANDER MACKENZIE À JOHN SULLIVAN.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 293, p. 225.)

MONTRÉAL, 25 octobre 1802.

MONSIEUR,—Milord Hobart m'ayant fait l'honneur, quand j'ai pris congé de lui, d'exprimer le désir d'avoir de mes nouvelles, une fois que je serais de ce côté-ci de l'Atlantique, je prends la liberté de vous écrire et de vous passer copie de deux documents, qui, à en juger par leur substance, seront, je présume, transmis par l'intermédiaire du lieutenant-gouverneur, quoique pas immédiatement peut-être, et que je vous prie de vouloir bien mettre, avec la présente, sous les yeux de Sa Seigneurie. Les documents s'expliqueront d'eux-mêmes, et démontreront—je regrette d'avoir à le dire—que je n'ai pas réussi, comme ils feront voir aussi qu'il n'est pas probable que je puisse venir à bout d'effectuer entre les deux compagnies de pelleterie l'union que milord Hobart m'avait si fortement recommandée comme le premier pas vers l'accomplissement de mon projet favori. A moins que le gouvernement ne vienne à la rescousse en donnant les licences ou permis (que j'ai eu l'honneur de proposer) à l'une des parties rivales, avec la condition que l'autre partie aurait l'option de partager en proportion du commerce qu'elle pourrait faire dans cette partie des États du Roi, je ne vois pas de moyens d'amener une coalition d'ici à plusieurs années, au bout desquelles la traite des pelleteries sera peut-être bien diminuée, sinon ruinée, et l'occasion de fonder l'établissement de l'ouest peut-être perdue pour toujours.

J'ai parlé de la chose au général Hunter, et bien qu'il soit contre les monopoles de toute espèce il reconnut que le seul moyen de faire ce commerce avec avantage et de fonder les établissements projetés était par l'intermédiaire d'une compagnie investie de privilèges par une charte. Son Excellence ne m'a pas promis de faire part de son opinion aux ministres de Sa Majesté.

Comme il y a si peu de probabilité qu'on puisse effectuer, dans un délai raisonnable, une coalition volontaire des deux compagnies de pelleterie, peut-il m'être permis de soumettre à l'examen de Sa Seigneurie l'opportunité d'assurer, dans tous les cas au point de vue national, les moyens de réaliser plus tard le projet favori en question, ou tout autre projet que le gouvernement pourra juger avantageux de supporter, en fondant immédiatement un établissement militaire sur la côte ouest de l'Amérique du Nord, de manière à empêcher d'autres nations de nous devancer dans un objet dont il est impossible de prévoir, maintenant, l'importance dans toutes ses conséquences.

De plus, je ne saurais attirer trop fortement l'attention de Sa Seigneurie sur l'à-propos et la nécessité d'établir, aussi promptement que possible, une juridiction qui

puisse empêcher les compagnies rivales d'abuser du pouvoir que la supériorité du nombre ou la force peut accidentellement conférer, et qui, pour chacune d'elles semblera être une juste récompense de son travail.

Une juridiction possédant un contrôle judiciaire efficace comme celui-là, outre qu'il aurait les plus bienfaisants effets en général, pourrait aussi être le moyen de mener plus promptement à une fusion volontaire des compagnies, par le fait qu'elle empêcherait le retour de ces causes de croissante animosité qui contribuent à les tenir éloignées l'une de l'autre.

Il n'échappera pas à la perspicacité de Sa Seigneurie que, dans toute intervention législative à ce sujet, il sera essentiel d'éviter tout ce qui pourrait être interprété comme une ratification de la charte de la Compagnie de la Baie-d'Hudson en ce qu'elle peut offrir de douteux, ou qui pourrait donner à cette compagnie le droit d'entraver les entreprises commerciales d'ici qui atteignent, par les routes ordinaires de l'intérieur, les territoires que nos traiteurs ont coutume d'occuper, bien que nominale-ment ils soient compris dans les limites de la dite charte.

J'ai eu l'honneur de faire remarquer à milord Hobart que l'un des sociétaires de l'ancienne compagnie de pelletterie avait essayé de pénétrer jusqu'à la rivière Columbia en allant plus au sud que je ne l'ai fait, ce en quoi il échoua par suite de maladie. Un autre sociétaire de la même compagnie a tenté lui aussi la même entreprise, mais sans plus de succès, à cause d'une mutinerie de ses hommes, résultant, selon moi, du fait que leur chef n'avait pas la capacité voulue pour une pareille entreprise. J'ai été informé d'une manière croyable que l'astronome attaché à ces deux expéditions dit positivement que la chose n'est pas impossible.

La communication faite au lieutenant-gouverneur par l'intermédiaire de M. Ryland exprime avec clarté et énergie les sentiments des principaux membres de la nouvelle compagnie dont M. Richardson est l'un des sociétaires, en même temps que c'est un très digne, actif et respectable magistrat de cette ville.

J'ai l'honneur d'être, avec beaucoup de respect,

Votre dévoué et fidèle humble serviteur,

ALEX. MACKENZIE.

(Pour pièces, "John Richardson à W. H. Ryland," voir Note E, n° 2 et "Dénonciation spontanée de la part du grand jury de Montréal," Note E, pièce B.)

PAPIERS D'ÉTAT—BAS-CANADA.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES ET DIVERS—1800.

Q 85.

1795.
5 janvier,
Québec.
1799.
23 octobre,
Montréal.
1800.
6 janvier,
Holly Grove.
- 31 janvier,
Québec.
- 8 mars,
Québec.
- 9 juin,
Québec.
- 22 juin,
Lincoln.
- Relevé des mandats pour les dépenses civiles du Bas-Canada, pour l'exercice expirant ce jour. Page 177
- James McGill, Edward W. Gray, Simon McTavish et John Richardson —comité nommé pour recevoir et remettre les souscriptions volontaires pour la continuation de la guerre—à James Phyn, John Fraser et Lawrence Brickwood, les constituant agents aux fins de recevoir et employer les remises. Les souscriptions s'élèvent à £4,063 16s. 4d. sterling, dont la somme de £3,568 8s. sterling est remise. 321
- Inclus*: Résolution des souscripteurs nommant un comité. 323
- Liste nominative des souscripteurs. 324
- George Rose à King (?). Envoie une demande de Thomas Dunn, qu'il croit raisonnable, et sollicite ses bons offices pour qu'il soit accédé à cette demande. 318
- Inclus*: Thomas Dunn à George Rose, demandant ses bons offices pour obtenir douze mois de congé. 319
- Ryland à King. Demandant qu'il soit obtenu un arrêté à l'effet de conserver l'indemnité ordinaire de logement au gouverneur ou lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, à leurs secrétaires et aides de camp et aux commis du bureau du secrétaire. Cet arrêté a déjà été rendu par le général Hunter, mais il est désirable de le faire mettre sur un pied plus sûr. Attire l'attention sur le fait que le département des affaires indiennes en Haut-Canada est entièrement sous le contrôle du lieutenant-gouverneur. En Bas-Canada il est sous celui du commandant en chef—si bien que Deschambault, surintendant adjoint des affaires indiennes, a été destitué pour avoir accepté la place d'aide de camp provincial, (bien que les deux emplois soient parfaitement compatibles), et l'emploi a été donné à un officier des volontaires canadiens, dont le service ne permet pas qu'il remplisse les fonctions de surintendant. 328
- Le révérend J. Bentick au même. Envoie copie du discours du lieutenant-gouverneur aux deux Chambres de la législature, et copie de leurs réponses. 330
- Discours du lieutenant-gouverneur (anglais, 335 ; français, 339). 335, 339
- Réponse du Conseil législatif. 331
- Réponse de l'Assemblée législative. 343
- Ryland à King. Arrangements pour les dispositions, etc, qu'il faudra prendre lorsque la direction du département des affaires indiennes sera transférée au lieutenant-gouverneur. 362
- L'évêque de Lincoln au même (?). Lors de sa visite il a essayé de trouver deux ministres comme il en faut pour le Canada, et il n'est pas sans espérance d'y avoir réussi ; ce sont deux vicaires : l'un nommé Rudd, homme marié, de 25 ans, à Grantham, l'autre nommé Saunders, célibataire, âgé d'environ 28 ou 29 ans. Avant de se décider ils voudraient savoir quel est le revenu d'un vicaire et quelles sont les chances d'avancement ; à quels endroits du Canada ils seront vraisemblablement envoyés ; quelle somme leur sera allouée pour le voyage et pour les livres, etc., qu'il pourrait être propre d'emporter au Canada. Tout autre renseignement serait encore utile. Ils n'ont pas de fortune ni d'amis capables de leur avancer des fonds.

1800.
26 juin,
Banque d'An-
gleterre. A. Newland à Portland. A reçu lettre de change pour £2,942 11s. 1d.
à titre de contribution volontaire de la part du Bas-Canada. Lorsqu'elle
sera payée il sera envoyé un certificat. Page 348
- 6 juillet,
Brodsforth. Le révérend James Sutherland Rudd à King. A l'intention d'accepter
la charge en Canada; désire connaître les arrangements faits. 360
- 7 juillet,
Québec. L'évêque de Québec à Portland. Le plaisir qu'il éprouve d'avoir,
jusqu'à un certain point, prévenu les désirs de Sa Grâce, relativement au
choix, en Canada, de jeunes gens pour le ministère. Education et caractè-
re du fils du Dr Stuart. L'a ordonné, ainsi que M. Jackson, un insti-
tuteur d'Angleterre, qui, depuis quelque temps, se préparait à l'ordination.
M. Stuart sera placé à York, vu que l'on a abandonné tout espoir de voir
revenir M. Raddish. M. Jackson sera prédicateur du soir à Québec. Ne
voit pas d'apparence immédiate qu'il puisse être subvenu aux besoins de
l'Eglise par un choix ultérieur de personnes pour le ministère sacré,
attendu que peu de ceux qui sont nés en ce pays, et encore moins de
ceux qui viennent s'y établir, ont reçu une éducation qui les rende propres
au ministère. Il est impossible de rien faire d'efficace tant qu'on n'aura
pas de meilleurs moyens d'éducation. Sans ces moyens, non seulement
l'Eglise mais l'Etat sera très mal pourvu de personnes compétentes sous
le rapport de la capacité et de l'éducation. Des considérations sur ce
sujet ont été soumises au conseil. 374
- 20 juillet,
Grantham. Le révérend J. S. Rudd à King. Le secrétaire de la Société pour la
propagation de l'Évangile l'a informé que sa nomination n'a pas été
notifiée à la société. Les certificats voulus, etc. 363
- 22 juillet,
Gower Street. Le Dr Morice au même. La peine qui aurait pu être épargnée à la
société, si la nomination de M. Rudd lui avait été notifiée. Ne doute pas
qu'il lui sera alloué des appointements; il paraît être un homme com-
pétent. On avait fait venir un autre ministre, diacre, mais il ne s'est pas
présenté devant le Conseil, qui hésite à accepter ses services. 366
- 31 juillet,
Banque d'An-
gleterre. Newland au duc de Portland. Envoie certificat de dépôt de £2,942
11 s. 1 d.—souscription volontaire du Bas-Canada. 368
- 4 août,
Sheffield. J. Wilkinson à King. Demande des renseignements sur les conditions
faites aux ministres qui vont au Canada, de la part d'un jeune homme
qui voudrait y aller en qualité de missionnaire. 369
- 6 août,
Austin Friars. P. E. H. Lemesurier au même. Demandes de la part de Philip Robin,
qui a envoyé un mémoire sur la culture du chanvre en Canada. Portrait
de M. Robin. Nécessité d'une aide de la part du gouvernement, à cause de
la longueur du temps que cela prend pour retirer un bénéfice pécuniaire
de la culture du chanvre. M. Robin a £10,000 à placer dans cette
industrie, s'il reçoit de l'encouragement; mais il faut que tous les arran-
gements soient faits avec le gouvernement anglais, attendu qu'il ne veut
avoir rien à démêler avec une influence contraire en Canada. 371
- 7 août,
Québec. Milnes à Portland (n° 29). Envoie relevé (fait par le commissaire du
port) des navires acquittés à l'entrée et à la sortie, à Québec, entre le 5
avril et le 5 juillet. 1
- 8 août,
Québec. Le même au même (n° 30). En conséquence de rapports concernant
les récoltes et le grain qu'il reste à vendre, a renvoyé la chose devant le
Conseil avec une pétition des principaux marchands. Inclut rapport du
Conseil, etc. A recommandé que le convoi mette à la voile le 20 du pré-
sent mois. Bonne apparence de la récolte. 2
- Inclus: Ordre de renvoi de la pétition des marchands devant le
Conseil. 4
- Rapport du Conseil sur cette pétition. 6
- 12 août,
Québec. Le même au même (n° 31). Forges de Saint-Maurice louées à Monro
et Bell pour 5 ans, à raison de £850 courant par année. Partie du quai
du Roi louée pour 30 ans, à raison de £310 par année; l'autre partie du

1800.

quai et les magasins sont réservés pour les fins militaires; économie de £400 par année. Le revenu des forges et du quai, qui ne produisaient pas £20 par année, peut maintenant être évalué à £1,500 courant, soit £1,404 sterling par année. Prendra de semblables mesures relativement aux postes du Roi, dont les revenus ont été abandonnés et affectés aux dépenses civiles de la province. Espère élever la valeur des postes à £2,000 ou £3,000 par année; les locataires actuels ne paient que £400. A en juger par les résultats de l'élection, il a lieu de croire que la Chambre sera bien composée. Page 8

14 août,
Québec.

Mills à Portland (n° 32). Envoie procès-verbaux du Conseil relatifs aux affaires d'Etat, depuis le 28 janvier jusqu'au 4 juin, et aux terres de la Couronne, depuis la même date jusqu'à ce jour. 11

Procès-verbaux, 3 mars. Rapport sur la pétition de Johnston et Purss, demandant le renouvellement de leur bail du quai du Roi. 12

Procès-verbaux, 22 mars. Pétition de Munro et Bell, demandant la prolongation du bail des forges de Saint-Maurice, soumise au Conseil, avec annonce projetée concernant les forges, renvoyée à un comité. 14

Rapport du comité des comptes publics avec délibérations, commençant le 19 octobre 1799, et détails. 15

Rapports: du grand voyer, recommandant la construction d'un pont sur la Montmorency; du grand voyer de Trois-Rivières, concernant le prix de revient de la maçonnerie d'un pont sur la rivière du Loup; lettre du commissaire recommandant qu'une partie du quai du Roi, à Québec, soit réservée, et représentations des magistrats de Montréal et de Québec au sujet de l'invasion de maladies contagieuses; renvoyés à la Chambre formée en comité. 36

Comptes du receveur général et du percepteur des taxes provinciales, etc., renvoyés à un comité du conseil exécutif. 37

Procès-verbaux, 13 avril. Etats, avec bilan du revenu et de la dépense de la province, soumis au bureau. 38

Procès-verbaux, 24 mai. Rapport du bureau sur le revenu et la dépense de la province. 40

Rapport sur la recommandation du commissaire général qu'une partie du quai du Roi soit réservée. 41

Rapport sur le pont de Trois-Rivières (p. 36). 43

Rapport sur le pont de Montmorency (p. 36). 44

Rapport concernant les forges du Saint-Laurent (p. 14), avec correspondance et offres de Munro et Bell et de la *Batiscan Iron Co.* 45

Recommandation qu'il soit pris des mesures pour construire des presbytères ou maisons curiales dans la province, conformément à l'établissement de l'Eglise anglicane. Liste des ministres de cette église dans la province, signée par l'évêque: Rév. Mountain, officier de l'évêque, ministre à Trois-Rivières; S. J. Mountain, curé de l'église anglaise, à Québec; M. Tunstall, curé de Christ Church, à Montréal; M. Doty, ministre de William-Henry; M. Short, ministre à Saint-Armand; M. Montmollin, autrefois ministre de l'église anglaise à Québec, et encore à la solde du gouvernement, étant mis à la retraite; M. Veyssière, autrefois ministre à Trois-Rivières, aujourd'hui à la retraite et touchant encore des appointements. 53

Procès-verbaux, 28 mai. Rapport recommandant de payer cent guinées chacun aux Drs Longmore et Jones pour avoir soigné les familles pauvres atteintes de la récente fièvre contagieuse à Québec et à Montréal. 55

Proclamation à l'effet de dissoudre l'Assemblée actuelle et d'en convoquer une nouvelle, revue et livrée à la publicité. 56

Procès-verbaux relatifs aux terres de la Couronne, 14 août 1800. Rapport sur pétitions demandant des townships, avec le résultat dans chaque cas, et délibérations du comité. 61 à 164

1800.
14 août,
Québec. Milnes à Portland (confidentielle). A reçu du juge DeBonne une lettre de justification en réponse à la plainte du juge en chef l'accusant de manque d'assiduité aux cours de justice. Demande qu'il ne soit pas statué sur le cas avant que les documents soient envoyés. Page 165
- 14 août,
Québec. Milnes à Portland (à part). L'examen des pétitions demandant des townships est fini et le rapport fait, de sorte que la partie la plus difficile et exigeant le plus de travail de cette affaire des terres est maintenant terminée. Il n'y a pas eu moyen de satisfaire tous les pétitionnaires, mais tout ce qui lui a été soumis (à Milnes) a été marqué par une stricte intégrité. Le principal travail a retombé sur le juge en chef, en sa qualité de président, le lord-évêque, Finlay, Baby, Dunn et Young. Présence des autres membres. Recommande de concéder un township à chacun des six susnommés pour les raisons données. Si cela n'est pas approuvé, suggère de concéder un demi-township sans conditions, si ce n'est de payer les frais d'arpentage et les anciens droits. Enverra par la flotte d'automne son opinion sur les townships dont des portions ont été concédées. Finlay et Grant ont eu des concessions de townships aux conditions régulières, mais cela ne devrait pas les empêcher d'avoir la concession supplémentaire, en leur qualité de membres du conseil exécutif. 166
- 26 août,
Londres. S. Gale à Portland. Attirant l'attention sur la pétition de ceux qui demandent des terres, etc. 378
- (Une pièce se trouve dans ce volume, page 354, dans la lettre en date du 7 juillet, page 349.)
- 1er octobre,
Québec. Ryland à King. Le lieutenant-gouverneur a reçu les dépêches de Portland, mais il n'y répondra pas à présent. 175
- 18 octobre,
Québec. Pétition du juge en chef Osgoode, demandant les arrérages de traitement occasionnés par le fait qu'il a été envoyé du Haut-Canada en Bas-Canada. 178
- 18 octobre,
Québec. Milnes à Portland (confidentielle). Transmet réponse du juge DeBonne à l'accusation portée contre lui par le juge en chef. Les mesures prises pour empêcher une enquête publique qui aurait ravivé l'esprit de parti en existence à l'époque de son arrivée. Envoie le registre de la cour supérieure pour 3 ans, dont parle DeBonne comme étant en sa faveur. Conduite loyale de DeBonne. Bien qu'il se soit montré négligent en ne faisant pas connaître au juge en chef les raisons de son défaut d'assiduité, cependant, tout bien considéré, il se contente d'exposer les points essentiels et d'attendre des instructions.
- Inclus* : Réponse (en français) du juge DeBonne, en date du 13 août. 183
- Extrait de la plainte du juge en chef. 186
- Registre de présence des juges pour les sessions de la cour en 1797, 1798, 1799 et jusqu'à avril 1800, indiquant le nombre de jours d'absence de MM. Dunn et DeBonne. 187
- 18 octobre,
Québec. Milnes à Hunter. Demandant si les dépenses du département des affaires indiennes ne devraient pas continuer à être payées, en Bas-Canada, à même l'extraordinaire de la guerre. 223
- 19 octobre,
Québec. Hunter à Milnes. Le département des affaires indiennes est entièrement sous le contrôle de la personne administrant le gouvernement du Bas-Canada, mais ne voit pas d'inconvénient à ce que les dépenses de ce département soient payées à même l'extraordinaire de la guerre. 224
- 25 octobre,
Québec. Milnes à Portland (n° 33). Envoie demande de marchandises pour les sauvages, pour les années 1801 et 1802. 191
- Demande. 192
- 25 octobre,
Québec. Le même au même (n° 34). Envoie relevé (du commissaire de port) des navires acquittés à l'entrée et à la sortie, à Québec, entre le 5 juillet et le 10 du mois courant. 195
- 25 octobre,
Québec. Le même au même (n° 35). Transmet pétition des commissaires pour construire une église Métropolitaine; les dépenses sont estimées à £4,925.-

1800.

19.6. non compris les articles auxquels il n'est pas pourvu. Les commissaires ont eu soin de mettre la dépense aussi faible que possible. En s'en tenant à la somme de £400 par année, allouée pour la construction, il faudra douze ans pour achever l'entreprise. La somme de £800 ayant été avancée pour l'année dernière et la présente année, les fondements sont jetés et les matériaux sont en partie achetés. Si l'on se rend aux représentations des commissaires la partie la plus essentielle de l'édifice sera achevée dans le cours de l'année prochaine. Page 196

Inclus: Pétition des commissaires pour la construction d'une église Métropolitaine. 198

Résumé du devis estimatif de la construction d'une église Métropolitaine anglicane à Québec—130 pieds de longueur, 60 de largeur et 34 de hauteur à partir du soubassement. 200

26 octobre,
Québec.

Le juge en chef Osgoode à Portland. Remercie Sa Grâce de sa bienveillance et Sa Majesté de son approbation. Désirait s'en retourner immédiatement en Angleterre, mais restera jusqu'à l'été prochain, conformément au désir du Roi; et, à son arrivée à Londres, rendra ses devoirs à Sa Grâce. 201

27 octobre,
Québec.

Ryland à King. Envoie copie de demande de Monro et Bell et réponse, concernant arrérages de traitement à Sinclair, lieutenant-gouverneur de Michilimakinak, depuis mai 1792. Les lettres de Long, en date d'avril 1798 et d'avril 1799, relatives à ce sujet, ont été emportées en Angleterre par Prescott; il n'en a été laissé, dans le bureau, que des copies sans attestation, lesquelles n'indiquent pas sur quel fonds ces arrérages peuvent être payés; et comme le traitement et les arrérages s'élèvent à £1,400, il sent qu'il est de son devoir de ne pas avancer l'argent. Attire l'attention sur le fait que la commission nommant Deschambault surintendant adjoint des affaires indiennes est encore valable. 203

Inclus:—Demande de Monro et Bell, en date du 20 octobre, sollicitant l'émission d'un mandat pour le traitement et les arrérages dus au lieutenant-gouverneur Sinclair. 205

Réponse de Ryland, en date du 27 octobre, portant que les documents se trouvant dans le bureau du lieutenant-gouverneur ne justifient pas l'émission du mandat. 206

Ryland au major de Salaberry, en date du 4 octobre. Le lieutenant-gouverneur considère que la commission nommant Deschambault surintendant adjoint des affaires indiennes est encore valable, mais il renonce à toute prétention aux appointements pour le temps pendant lequel il (de Salaberry) a rempli les devoirs de cette charge, à la condition existante qu'il soit payé £30 par année à la veuve de M. Launière. 207

28 octobre,
Québec.

Milnes à Portland (confidentielle). Transmet liste des membres du conseil exécutif du Bas-Canada, avec note sur l'assiduité relative de chacun. Recommande la nomination de trois autres membres honoraires, pour les raisons données—les trois recommandés étant William, Craigie et Panet; exposé des aptitudes, etc., de chacun d'eux. 209

Liste en question. 213

Noms des gentlemen recommandés pour le Conseil. 215

29 octobre,
Québec.

Mark à Portland. Demande que son traitement de juge en chef soit augmenté. 216

30 octobre,
Québec.

Milnes à Portland (n° 36). A envoyé au lieutenant général Hunter l'instruction portant que la nomination des fonctionnaires du département des affaires indiennes en Bas-Canada est du domaine du gouverneur, du lieutenant-gouverneur, ou de l'administrateur; croyant que l'on continuerait de payer à même l'extraordinaire de la guerre, il s'est adressé à Hunter, lequel lui a répondu qu'en sa qualité de commandant en chef cela ne le regardait, attendu que c'est maintenant une dépense civile. Envoie liste de nominations. S'il ne vient pas d'ordre de payer

1800.

les appointements à même l'extraordinaire de la guerre, il émettra un mandat sur le receveur général. Désire aussi être informé s'il doit toucher des vivres et autres effets au magasin du roi pour le département des affaires indiennes. Dans le cas où il serait décidé que les fonctionnaires ne doivent pas avoir l'indemnité de logement, comme ne comptant pas dans l'effectif militaire, espère qu'ils recevront une allocation équivalente. La modification que le transfèrement apportera dans les comptes, mais non dans la dépense, ne fera pas une grande différence dans les prévisions budgétaires de la dépense civile. Le surcroît réel de cette dépense est dû à la construction de prisons et de palais de justice, entreprise sur l'ordre de Sa Majesté. L'augmentation des traitements des juges puînés sera presque compensée par celle du revenu des forges et du quai. L'allocation pour le combustible à l'usage du château, etc., ayant été supprimée par le duc de Kent, il l'a portée au compte des revenus de la province, et il a alloué une indemnité aux personnes du bureau du secrétaire.

Page 219

— octobre,
Whitehall.

Portland à Milnes (n° 10). Dépêches soumises au roi. L'approuve d'avoir refusé de se mêler du départ de la *Maidstone*, bien que le besoin de blé se fît sentir en Angleterre. Il est heureux qu'il y ait apparence d'une abondante récolte en Canada. La manière dont les baux des forges de Saint-Maurice et du quai du roi ont été faits est approuvée sans réserve, de même que sa sollicitude pour les revenus publics. La lettre transmise à la Trésorerie.

170

— octobre,
Whitehall.

Le même au même (à part). Différera une première décision de l'affaire DeBonne jusqu'à l'arrivée de tous les documents (*voir* p. 165). Avant de rien décider relativement à la concession de terres demandée pour les membres du conseil exécutif (*voir* p. 168), désire être informé de la valeur relative d'un demi-township concédé sans telle condition. Sa Majesté s'en rapportera entièrement à son jugement (de Milnes) pour la distribution des concessions en question à ceux qui ont, comme à ceux qui n'ont pas assisté régulièrement aux séances du comité des terres. Ceux qui n'y ont pas assisté du tout ne peuvent pas espérer de participer à cette faveur.

172

1er novembre,
Québec.

Milnes à Portland (à part). Croit que les ministres de Sa Majesté ne connaissent pas la véritable situation des affaires en Canada. La base de la constitution doit reposer sur la proportion entre l'aristocratie et les basses classes. Plusieurs causes amoindrissent l'autorité du gouvernement. 1^o La manière dont la province a été colonisée dans l'origine : le mode indépendant suivant lequel les cultivateurs tiennent leurs terres, le peu d'autorité qui reste aux seigneurs, leur répugnance à faire le commerce pour relever leurs fortunes, si bien qu'ils sont capables de vivre comme les simples "habitants," qui ont peu de relations avec les seigneurs à part de l'obligation de faire moudre leur blé aux moulins du canal, et d'en donner chaque quatorzième minot à titre de droit de mouture, ce qu'ils regardent plutôt comme une taxe oppressive que comme un paiement pour les terres par eux tenues à des conditions très faciles. 2^o La prédominance de la religion catholique romaine et l'indépendance de l'Eglise, qui va plus loin que ne l'entendaient les instructions du roi, à ce point que tout le patronage est tombé entre les mains de l'évêque catholique romain. 3^o La nécessité qu'il y avait, lors de la conquête, de désincorporer la milice. Ces faits sont plus importants depuis l'établissement de la nouvelle constitution. Autrefois une ordonnance rendue au nom du roi de France était suffisante pour assurer l'exécution d'une mesure sans discussion ni objection. Aujourd'hui les mesures sont discutées dans la Chambre d'assemblée, de sorte que l'autorité du pouvoir exécutif peut insensiblement se réduire à rien ; les seigneurs n'ont pas le pouvoir d'assurer leur propre

1800.

élection ni celle d'aucun de ceux qu'ils appuient; l'ignorant, qui ne sait peut-être pas signer son nom, a plus de chance de l'emporter que le premier fonctionnaire de la Couronne, lequel, une fois, a désespéré de pouvoir ouvrir la porte de l'Assemblée au procureur général. Les "habitants" sont laborieux, paisibles et bien disposés, mais susceptibles d'être égarés par des intrigants; et une fois qu'ils auraient le sentiment de leur propre indépendance, les pires conséquences pourraient s'en suivre, vu qu'ils sont les seuls propriétaires de presque toutes les terres mises en culture dans le Bas-Canada, les seigneurs et les corporations religieuses leur ayant concédé la plus grande partie des terres par morceaux de 100 à 200 acres, moyennant certaines conditions quant à la mouture du grain, etc., de sorte que les seigneurs sont, dans beaucoup de cas, réduits au-dessous de la condition de leur vassaux. Egalité de condition par tout le pays à cause de la façon de vivre des habitants, et peu ou pas de différence de richesse, si ce n'est dans les villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières. Les comtés sont divisés en paroisses, dans chacune desquelles la personne la plus considérable est le curé, et celle qui vient après lui est le capitaine de milice. Comment l'influence du gouvernement pourrait être étendue; cela coûterait quelque chose, mais beaucoup moins que de réprimer une sédition. On pourrait faire beaucoup au moyen de concessions de terres en franc et commun socage, mais en attendant il y aurait moyen de faire beaucoup aussi par l'intermédiaire des prêtres catholiques et ensuite par celui de la milice. L'évêque actuel est extrêmement bien disposé; il a £200 par année du gouvernement et le loyer du palais pour les offices publics. Il a demandé une augmentation, disant que son traitement est maintenant insuffisant pour le rang qu'il occupe et ses exigences. Une augmentation de ce traitement pourrait aider à attacher l'évêque et les prêtres au gouvernement et les porter à exercer leur influence dans les paroisses, à encourager un esprit de fidélité en opposition à l'esprit de démocratie, qui n'a heureusement pas encore fait beaucoup de chemin en Canada. La population peut s'élever à environ 160,000 âmes, dont les neuf dixièmes résident dans les paroisses, et le nombre des miliciens à 37,904, avec 292 capitaines et 16 officiers d'état-major—ces derniers principalement des seigneurs. Influence des capitaines sous une domination française dont le sentiment reste bien que cette domination soit disparue; cependant ils en sont encore à ne voir dans le service qu'ils font pour le gouvernement que l'honneur d'être ainsi employés, ce qui n'est en aucune façon un résultat satisfaisant. Suggère que, par le moyen de quelque récompense honorifique et pécuniaire, et par quelque autre moyen, ces hommes pourraient être amenés à se considérer comme officiers de la Couronne; de cette manière serait répandu par toute la province un esprit de fidélité qui d'ailleurs est naturel aux Canadiens. Pourrait offrir d'autres avis, mais les différerait. En attendant, attire l'attention sur les dépenses relatives du gouvernement civil et du service militaire; la dernière est hors de proportion avec la première, tandis qu'avec un système convenable non seulement les dépenses militaires seraient grandement diminuées et le pays mis à l'abri de toute agitation intérieure, mais on pourrait avoir l'aide des habitants pour la défense du pays. En moyenne, le déficit du revenu des cinq dernières années s'est élevé, tous les ans, à £12,000. Nous avons une dépense militaire d'environ £260,000, qui serait probablement doublée en cas d'insurrection, ou de guerre avec les Etats, de sorte qu'il importe d'examiner par quels moyens l'influence de la Couronne pourrait être augmentée. Comment il pourrait être obtenu une majorité dans la Chambre d'Assemblée. L'importance du fait que le revenu ne couvre pas la dépense, ce qui oblige le gouvernement de Sa Majesté à combler le déficit. Proposition de placer le produit des ventes de terres incultes en

1800.

fonds publics dont l'intérêt serait affecté à la dépense civile. Calcul de la richesse, de la puissance et de l'influence qui devront en résulter pour l'Etat lorsque ces terres seront colonisées. Bons effets de l'instruction sur la nouvelle génération, les jeunes gens étant maintenant envoyés dans les Etats voisins pour y faire leur éducation. Le pied respectable sur lequel l'Eglise protestante est sur le point d'être mise à Québec tendra à accroître le respect qui doit régner pour la religion établie Page 228

Inclus :—Mémorandum de la quantité de terres concédée en Canada avant la conquête, avec les parts proportionnelles concédées à l'Eglise et aux laïques :

Total..... 7,985,470.

A l'Eglise.

Ursulines de Québec.....	164,615
Ursulines de Trois-Rivières.....	38,909
Récollets.....	945
Evêque et séminaire de Québec... ..	693,324
Jésuites.....	891,845
Sulpiciens.....	250,191
Hôpital général, Québec.....	73
do Montréal.....	404
Hôtel-Dieu, Québec.....	14,112
Sœurs Grises.....	42,336

2,096,754

5,888,716

7,985,470

245

Etat des revenus et de la dépense de la province du Bas-Canada pour les cinq années commençant en 1795. 246

4 novembre,
Québec.

Milnes à Portland (n° 37). Importance d'avoir le plus haut prix possible pour les terres à être vendues en premier lieu ; ce qui reste des townships en partie concédés est de la plus grande valeur par le fait que ces portions ont été arpentées et subdivisées et leurs environs colonisés. La concurrence qu'elles provoqueront devra influer sur la valeur des terres par toute la province. Recommande, au sujet d'une dépêche concernant les terres incultes, que le produit de leur vente soit placé en fonds publics dont l'intérêt aiderait à payer la dépense civile de la province. Proposition de former un comité de membres du conseil exécutif pour l'administration des réserves de la couronné et du clergé. Envoie documents relatifs au bail des postes du roi, qui seront mis en vente à l'expiration du bail actuel, en octobre 1802. Transmet copie des délibérations des commissaires des biens des Jésuites. Ils n'ont pas constaté leur valeur annuelle exacte, mais l'estiment à moins de £1,500. (?) 248

Inclus :—Memorandum, par Ryland, de la proposition de former un comité de membres du conseil exécutif pour l'administration des terres de la Couronne. 251

Renvoi au Conseil du bail des postes du roi. 252

Rapport du Conseil sur ce bail. 254

Résumé des délibérations des commissaires chargés de l'administration des biens des Jésuites. Les agents nommés étaient Michel Berthelot, pour le district de Québec, Maurice Blandeau, pour le district de Montréal, et M. Joseph Badeau, pour le district de Trois-Rivières, qui, pour garantir le fidèle accomplissement de leurs fonctions, devaient fournir un cautionnement, les deux premiers, de £750 chacun, avec deux répondants s'engageant chacun pour le même montant, et Joseph Badeau de £500 avec deux cautions du même montant chacune, avec la condition que 10 pour 100 des deniers perçus seraient alloués aux dits agents.

Archives canadiennes.

1800.

Le rapport des délibérations, commencées le 9 juin et continuées jusqu'au 20 octobre 1800, couvre 16 pages. Pages 256 à 271

- 6 novembre, Québec. Lettre soumettant le précédent rapport. 272
 Milnes à Portland (n° 38). Transmet pétition du juge en chef de Montréal concernant son traitement. Dans sa dépêche n° 19 il n'a pas voulu recommander une augmentation. N'a pas de raison de changer d'avis. 274
 Pétition du juge en chef. 276
 15 novembre, Québec. Ryland à King. Attire l'attention sur la nécessité de délivrer une commission de vice-amiral à Milnes. 275
 22 novembre, Québec. Milnes à Portland (n° 39). Louis Conteulx récemment arrêté dans le Haut-Canada a été amené à Québec; envoie le rapport du procureur général sur son cas. A écrit à Liston pour obtenir des renseignements complets au sujet de Conteulx; comme c'est le prisonnier de Hunter il n'écrira plus à Sa Grâce. 278
Sous pli. Renvoi du cas de Louis Conteulx au procureur général. 280
 Rapport du procureur général concluant que l'on retienne Louis Conteulx comme prisonnier de guerre, et que son allégation qu'il s'est fait naturaliser citoyen des Etats-Unis n'affecte pas sa condition de sujet français. 281
 26 novembre, Québec. Milnes à Portland (n° 40). Transmet les procès-verbaux du conseil sur des affaires d'Etat, du 5 juin au 10 septembre. 285
 Procès-verbal du 21 juillet. La pétition du steamer de Sa Majesté le *Maidstone*, en date du 10 août, de prendre sous convoi les navires chargés de grains est soumise au conseil, aussi relevés de l'exportation du grain de 1792 à 1799, et du commencement de la saison de navigation de cette année au 17 novembre, documents concernant les récoltes, etc., le tout est renvoyé à un comité. 286
 Procès-verbal du 28 juillet. Rapport du comité sur la question soumise au conseil qui lui a été renvoyée le 21 juillet, ainsi que la pétition des marchands au sujet des pertes encourues par suite du retard du convoi à faire voile; aussi documents concernant les récoltes et les grains. Le rapport sur la maladie contagieuse qui règne à Bécancour et à Nicolet et la pétition de Purss et des héritiers de feu J. Johnston concernant le quai construit par Johnston et Purss sont renvoyés à un comité. 287-288
 Procès-verbal du 14 août. Rapport d'un comité sur les affaires ecclésiastiques. 289
 Rapports concernant le départ du convoi. 292-293
 Baux des postes du roi sur la côte du Labrador et autres documents soumis au conseil. 295
 Procès-verbal du 10 septembre. Rapport sur la maladie contagieuse régnant dans les paroisses de Bécancour et Nicolet. 296
 Rapport recommandant de payer à J. F. Perrault la somme de £150 courant pour la préparation des dossiers au lieu de £561.4.8 qu'il réclame. 297
 La pétition de Jervais Lambert, inspecteur des sous-voyers, et d'autres habitants de la Rivière-du-Loup, ainsi que le rapport du grand-voyer au sujet du pont sur la Rivière-du-Loup sont renvoyés à un comité. 298
 11 décembre, Québec. Ryland à King. Transmet la copie d'une lettre adressée au major Green, l'agent de Prescott, au sujet des honoraires d'office du gouverneur. Le lieutenant-gouverneur désire avoir des instructions sur la matière. 300
 Copie de la lettre adressée à Green dont il est question dans la lettre précédente. 302
 28 décembre, Hawkhurst. Prescott à Portland. Contenant une lettre de Lymburner au sujet de la pétition qu'il a récemment transmise. 304

1800.

Sous pli. Pétition de Lymburner, en date du 12 avril 1800, concernant le refus des conseillers du Bas-Canada de l'admettre au conseil. Page 305

30 décembre,
Hawkhurst.

Prescott à Portland. Contenant une lettre de Gale, le procureur des solliciteurs de terres lésés dans le Bas-Canada, ainsi que copie de la pétition mentionnée dans la lettre. Les faits allégués dans la pétition sont justes et vrais et les documents y mentionnés se trouvaient parmi ceux contenus dans le n° 87, du 23 octobre 1798. Ceux marqués E avaient trait à Oxford et Stukely; F ceux qui avaient trait à Shefford, G à Hatley. Les propositions de Gale sont toutes parfaitement raisonnables, y compris la quatrième demande, au sujet de laquelle il a eu des doutes pendant quelque temps. Recommandations favorables pour les raisons mentionnées. 307

Sous pli. Pétition de S. Gale, datée de Londres le 17 décembre 1800. 310

(Voir pour la pétition de Gale et les autres documents relatifs à ses plaintes, Q. 90, de la page 47 à la page 212.)

Copie d'une courte pétition au Conseil privé envoyée à Prescott, à la date du 28 novembre 1800. 316

Autres documents. 349, 354

LIEUTENANT-GOUVERNEUR R. S. MILNES—1801.

1801.

Q. 86—1.

6 janvier,
Whitehall.

Portland à Milnes (confidentielle et détachée). Enumère les cas d'influence populaire mentionnés dans la lettre de Milnes du 1er novembre, savoir: les intérêts distincts des seigneurs et des habitants, l'indépendance du clergé catholique romain, responsable qu'à l'évêque, et troisièmement la nécessité de licencier la milice canadienne. Est surpris du peu de succès dans l'organisation de la milice canadienne, si on avait montré quelque empressement à compléter le bataillon on aurait pu en former un deuxième ou un troisième. Relativement au clergé catholique romain il ne peut comprendre pourquoi on néglige l'observation des instructions. Ces instructions comportent: "Personne ne recevra les saints ordres ou n'aura charge d'âmes sans en avoir, au préalable, eu et obtenu le permis du gouverneur." La reprise de ce pouvoir est de première importance et l'on devra employer tous les moyens possibles que la prudence suggérera à cette fin, et il se peut qu'une augmentation des revenus de l'évêque contribue à la réalisation de ce projet. Comment l'on pouvait tirer parti de la milice. Il n'existe pas maintenant de loi pour rassembler les troupes, sauf pendant deux jours de l'année pour la revue. Il propose d'en réunir une partie chaque année pour lui faire faire les exercices pendant trois semaines ou un mois, de façon à ce que tous les officiers et soldats remplissent à tour de rôle leurs fonctions. Cela exigera la solde permanente d'un adjudant pour chaque régiment, et d'un certain nombre de sous-officiers, fifres et tambours, comme dans la milice du Royaume-Uni. On pourra faire d'autres nominations pour pourvoir à l'exercice annuel. Il ne fait que suggérer un aperçu de la législation qui devra vraisemblablement créer des rapports d'intérêt entre la milice et le pouvoir exécutif; s'il croit que la législature approuvera les modifications en question, le plus tôt on les adoptera régulièrement sera le mieux. L'effet qu'ont eu les concessions de terres de diminuer le degré d'influence populaire que possède maintenant cette classe de sujets canadiens de Sa Majesté, laquelle constitue présentement une si grande proportion des habitants de la province. 3

8 janvier,
Québec.

Milnes à Portland (n° 41). Transmet la pétition de Sewell, procureur général, et les documents annexés, au sujet des émoluments de sa charge. A toute raison de croire que la réclamation de Sewell est bien fondée; recommande de prendre en favorable considération la réclama-

1801.

tion, qui ne demande pas d'augmentation d'appointements mais seulement la confirmation de ce qui a été précédemment accordé. N'a pas l'intention cependant de s'occuper des réclamations faites par Monk ou Sewell avant la pétition actuelle. Les fonctions onéreuses du procureur général du Bas-Canada, par suite de la nature compliquée des lois. Il semble injuste que les émoluments de la charge ne soient pas au moins équivalents à ceux du même fonctionnaire dans le Haut-Canada, dont les fonctions ne sont d'aucune manière aussi difficiles et compliquées. Si Monk avait été aussi modéré dans ses demandes que Sewell il n'y a pas de doute que la rémunération serait fixée depuis longtemps. Comment régler la rétribution. Page 17

<i>Sous pli.</i> Pétition de Sewell, du 28 octobre 1801.	20
Cause du procureur général du Bas-Canada.	23
Commission, en date du 3 février 1795, nommant Sewell procureur général.	36
Mandement et commission à Monk, le 21 août 1776 et le 27 mai 1779.	39, 40
Commission de Suckling, du 24 août 1764.	43
Commission de Mazere, du 25 septembre 1766.	45
Commission de Kneller, du 30 septembre 1769.	47
Commission de William Grant, du 10 mai 1776.	49
Rapport d'un comité du conseil sur la charge de procureur général, en date du 29 avril 1788.	51
Rapport d'un comité du conseil sur les comptes publics, le 15 janvier 1780.	53
Extrait de l'ordonnance pour la réglementation des honoraires, 20 ^{me} année George III, ch. 3 (1780).	55
Extrait d'un rapport du comité du conseil sur les comptes publics, en date du 20 juillet 1780.	57
Extrait d'un rapport du comité du conseil sur le traitement et les émoluments du procureur général, le 9 novembre 1780.	59
Extrait d'un autre rapport daté le 27 juillet 1781.	60
Lettre, en date du 2 janvier 1782, de Matthews, secrétaire d'Haldimand, adressée au comité du conseil sur les comptes, contenant la lettre des lords du commerce au sujet des émoluments réclamés par le procureur général.	62
Lettre des lords du commerce dont il est question.	63
Rapport d'un comité du Conseil, en date du 18 février 1782.	64
Nouveau rapport sur le compte du procureur général, en date du 24 octobre 1782.	66
Opinion, en date du 2 juin 1784, du comité du conseil, à l'effet de faire taxer par le juge ou les juges des cours dans lesquelles les affaires ont été jugées, les comptes des frais imprévus des officiers en loi.	68
Monk à Thomas Dunn, l'un des commissaires pour remplir la charge de juge en chef, à la date du 28 octobre 1784, faisant des représentations contre le retard à lui payer des émoluments.	69
Réponse, même jour.	70
Résolution du conseil, du 26 mai 1785, accordant à Monk les émoluments demandés.	72
Pétition du procureur général renvoyée à un comité du conseil, le 14 février 1788.	74
Rapport d'un comité, en date du 29 avril 1788, sur les réclamations du procureur général des honoraires d'office.	75
Extrait des procès-verbaux du conseil, en date du 20 janvier 1790, que l'on a retardé de rétribuer le procureur et le solliciteur général jusqu'à ce que Sa Majesté ait signifié son bon plaisir.	78
Procès-verbaux du conseil du 21 et du 28 et rapport en date du 21	

1801.

janvier 1799, concernant les réclamations du procureur général.

Page 79 à 82

Compte du procureur général (Sewell) contre l'Etat, de 1795 à 1800. 83
 Green, secrétaire militaire de Sewell, le 7 octobre 1800. Les appointements du procureur général du Haut-Canada sont de £300, et contenant son compte audité afin de montrer l'échelle des honoraires. 86

Compte en question. 87

Tableau des honoraires que le procureur général considérerait raisonnables. 90

10 janvier,
Québec.

Discours du lieutenant-gouverneur à l'ouverture de la législature. 118

Réponse de l'Assemblée, en date du 12 janvier. 123

Réponse du Conseil. 128

(Le journal de l'Assemblée imprimé en anglais et en français forme partie des archives.)

— janvier,
Whitehall.

Portland à Milnes (n° 11). Les dépêches ont été reçues et soumises au roi. Afin que les commissaires puissent poursuivre sans interruption la construction de l'église Métropolitaine à Québec, il pourra autoriser la dépense des sommes nécessaires en sus des £400 déjà spécifiés de l'allocation annuelle, mais on s'attend à ce que les habitants protestants contribuent autant que leurs moyens le leur permettront. On informera le général Hunter que ce n'est pas l'intention de faire quelque changement dans la méthode de faire face à la dépense de la division des sauvages dans le Bas-Canada. L'objet en la plaçant sous le contrôle des autorités civiles dans chaque province est de réduire la dépense en la soumettant à une attention plus minutieuse. On devra diminuer l'allocation faite aux officiers dans les deux provinces, autant que les circonstances le permettront. Approuve sa proposition de vendre au plus haut prix possible le reste des townships dans lesquels on a fait des concessions de terres; les mesures à prendre pour cela. Les sommes qui resteront, après en avoir défalqué les dépenses du service public, etc., seront mises dans le Trésor pour être placées. Le prix entier devra être payé avant que l'on accorde les lettres patentes. La constitution d'un bureau chargé de l'administration des réserves de la Couronne et du clergé; comment l'on devra remettre les recettes pour les placer dans le fonds destiné au service de la colonie pour ce qui a rapport aux premières, et en conformité de l'acte concernant l'attribution des dernières, les comptes devront être tenus d'une manière entièrement séparée, et comme les réserves du clergé sont exclusivement destinées au soutien d'un clergé protestant, elles lui appartiendront en conséquence en fidéicommiss pour cette fin. Envoi le rapport qu'il a reçu du Conseil exécutif sur les conditions d'après lesquelles on a cru à propos de disposer des réserves de la Couronne, et il approuve ce rapport en tous points. L'amirauté a transmis des instructions au commandant de la marine à Halifax d'envoyer une frégate accompagner les batiments de commerce de Québec en Angleterre. 10

3 février,
Québec.

Milnes à Portland (n° 42). Transmet les rapports des commissaires chargés de l'administration des biens des Jésuites. Le premier (A) indique que le revenu, en 1781, s'est élevé à £1,245, 5s 4d. A part les propriétés de Québec et de Montréal; le deuxième (B), que ce revenu s'est accru à £1,358, 13s. 4d. La propriété peut être grandement améliorée et il y a 500,000 acres de terres non concédées, mais ces terres ont en général 20 lieues de profondeur sur pas plus de une ou deux lieues de front, et la grande partie couvre un pays montagneux et ne sera pas concédée probablement d'ici à longtemps, et ne croit pas en conséquence que la mesure proposée pour la division de la propriété soit avantageuse. Si l'on est décidé de donner suite à la proposition à l'égard de lord Amherst, le moment est particulièrement favorable, mais ce sera toujours un acte impopulaire, qui créera beaucoup de mécontentements. Dans

1801.

son (de Milnes) discours il a fait connaître l'intention de Sa Majesté d'établir des écoles gratuites, et cela a eu le plus heureux effet pour empêcher toute allusion aux biens des Jésuites. L'Assemblée prépare un bill pour seconder les vues de Sa Majesté et pour autoriser l'établissement, dans les paroisses, d'écoles sous le contrôle du gouvernement exécutif. Si le clergé catholique romain n'emploie pas son influence à combattre la proposition, le bill sera probablement adopté, mais ce dernier paraît avoir jusqu'ici empêché l'instruction dans la province. Les bâtiments et lots de ville dans Québec et Montréal, qui seront réservés à la Couronne, peuvent être considérés comme plus que l'équivalent de la dépense à encourir pour l'établissement d'écoles gratuites. Cela est démontré par le document (C) contenu sous ce pli, lequel mentionne que le collège des Jésuites à Québec, aujourd'hui en la possession de la division militaire, suffit pour loger de 1,500 à 1,800 hommes, sans compter des magasins pour une quantité immense de provisions. Il faut que les Canadiens perdent tout espoir de voir le bâtiment rendu à son but primitif; mais en déclarant que c'est l'intention d'établir des écoles publiques, on fait naître l'espérance d'un avantage équivalent. Soumettra au conseil la question de la quantité de terres de la Couronne qu'il faudra réserver pour les fins de l'éducation, et transmettra son rapport. Page 94

Sous pli.—Plan des biens des Jésuites dans la province de Québec. 98a
Rapports des commissaires et états tabulaires. 100 à 117

23 février,
Québec.

Milnes à Portland (n° 43). Attire l'attention sur l'absence de Joseph Bunbury, qui retire la solde de sous-agent des affaires indiennes à Montréal, bien qu'il soit absent depuis 1799. Rapporte la charge vacante et recommande la nomination du lieutenant-colonel Dechambault, sous-surintendant des sauvages Abénakis et de Saint-François pour le remplacer lui-même dans ce dernier poste par le major de Salaberry. Dans l'espérance que ces nominations seront approuvées, il va délivrer des commissions afin que l'on puisse transiger les affaires de ces divisions. 132.

24 février,
Québec.

Le même au même (n° 44). A reçu les dépêches. Prendra des mesures pour recouvrer de Finlay la balance due aux postes, mais craint qu'il n'ait pas assez de biens pour faire face à ce qu'il doit. Envoie une estimation de la valeur des terres incultes pour indiquer la proportion de terres qui devra être accordée aux membres du conseil exécutif. Un township de dix milles carrés, déduction faite des dépenses d'arpentage, etc., (énumérées) est estimé à une valeur d'un peu moins de £2,500. Explique comment le règlement concernant les concessions à des associés a été secrètement mis de côté, ce qu'il serait contre la dignité d'un conseiller de l'exécutif de faire; il recommande en conséquence qu'il ne soit fait de concessions qu'aux membres du conseil seulement, et non aux membres avec associés. 134

17 mars,
Québec.

Le même au même (n° 45). Attire l'attention sur le cas de Michel Kiatherati, sauvage trouvé coupable de meurtre en mars 1799 et condamné à être pendu le 22 du mois, mais dont l'exécution a été suspendue par Prescott jusqu'à ce que le roi ait signifié son bon plaisir. Le recommande à la clémence. 137

26 mars,
Québec.

Le même au même (détachée et confidentielle). Craint qu'il n'y ait plus d'unanimité dans le conseil, car il ne peut plus compter sur la franche coopération du juge en chef Osgoode. Sa conduite (de Milnes) conciliante à l'égard d'Osgoode jusqu'à ce qu'il eut adopté des manières et une tenue positivement irrespectueuses, et opposé violemment une mesure de grande importance pour la province. Sa conduite provient en partie de ce qu'il a refusé de démettre le juge DeBonne, dont la conduite, depuis qu'on a fait des plaintes, a été satisfaisante. Le désir d'Osgoode d'être le seul à conseiller et à pousser les mesures du gouvernement, et il est offensé si l'on écoute les autres membres du conseil. Il

1801.

ne garde plus aucun décorum et il montre son hostilité à son (de Milnes) administration. Son refus d'approuver les mesures proposées n'est pas considéré repréhensible, mais la conduite qu'il tient à cet égard l'est. Donne des détails au sujet du bill concernant le palais de justice à propos duquel le différend avec Osgoode s'est produit, ce bill donnait satisfaction et au Conseil et à l'Assemblée; il fait remarquer la position embarrassante du lieutenant-gouverneur par suite de la conduite du juge en chef.

Page 142

10 avril,
Québec.

Milnes à Portland (n° 46). Donne l'explication de sa manière d'agir relativement aux nominations dans la division des Sauvages, sa réponse aux représentations du duc de Kent que ces nominations sont du patronage du commandant en chef. Donne les raisons pour lesquelles il a nommé Dechambault et de Salaberry.

152

16 avril,
Québec.

Le même au même (n° 47). Envoie extrait du bill relatif aux LODS et VENTES et rapport du procureur général sur la matière; ce rapport est transmis par suite de l'opposition et du protêt d'Osgoode. S'accorde avec le procureur général lorsqu'il dit que ce n'est pas seulement une question de saine politique, mais que le bill fait un important pas vers l'abolition de la tenure féodale dans la province, ainsi que la chose est pleinement expliquée dans le rapport du procureur général. Peu seulement doivent les LODS et VENTES au roi, tandis qu'ils sont payés aux seigneurs et aux deux séminaires de Québec et de Montréal par 99 personnes sur 100; toute taxe que la Couronne aurait cherché à prélever sur la population en corps aurait pu paraître injuste tant que les LODS et VENTES dus par les seigneurs et les Séminaires ne seraient pas réclamés. N'a pas d'indice que la mesure soit impopulaire, et de plus elle a pris naissance dans l'Assemblée et non pas au Conseil exécutif, le message de Dorchester ayant donné la sanction de Sa Majesté à cette intervention. Le caractère respectable de la commission nommée d'après l'acte. On s'attend qu'il sera présenté à la prochaine session un bill pour changer les LODS et VENTES dans la censive de Sa Majesté, ce qui sera suivi, on l'espère, d'un changement semblable et qui obligera la Chambre à prélever cette somme, laissant le revenu territorial à l'usage des dépenses générales de la province.

157

Sous P.L.I. Extrait de l'Acte pour venir en aide aux personnes tenant des terres ou propriétés immobilières de Sa Majesté EN ROTURE pour lesquelles des LODS et VENTES ou droits de mutation sont exigibles.

163

(L'Acte lui-même se trouve dans le troisième volume des Statuts 41, George III (1801), ch. 3.)

Protêt du juge en chef Osgoode.

172

Rapport du procureur général en date du 4 avril 1801.

175

Compte du revenu de la province depuis le commencement du nouveau régime jusqu'au 10 janvier 1794.

193

Extrait du journal de l'Assemblée en date du 26 janvier 1801, avec la résolution de considérer le message du 29 avril 1794, en tant qu'il a trait au revenu casuel, celui des domaines et les *lods et ventes* et les droits de quint dus à Sa Majesté.

197

Réponse des membres du Conseil au protêt d'Osgoode.

199

Milnes à Portland (n° 48). Rendant compte de la conduite irrégulière d'Osgoode relativement à la résolution de préparer un *registre terrier* (registre de terre) des propriétés immobilières tenues *en roture* dans la censive du domaine de Sa Majesté, et les documents suivants.

205

Sous pli, A.—Adresse de l'Assemblée demandant la préparation d'un *registre terrier*, instruction donnée de le présenter. Renvoyée au procureur et au solliciteur général.

211

B.—Rapport du procureur et du solliciteur général.

212

15 mai,
Québec.

1801.

C.—Ordre de renvoi dans le Conseil concernant la voie légale à suivre pour la confection du *registre terrier*. Page 215

D.—Rapport d'un comité du Conseil sur les moyens proposés par le procureur et le solliciteur général pour la confection du *registre terrier*. 217

(Voir pour suite de la liste Q. 86-2.)

6 juin,
Whitehall.

Portland à Milnes. Sa dépêche (n° 42) relative aux biens des Jésuites a été transmise au conseil privé. Les nominations de Dechambault et de de Salaberry (n° 43, p. 132) sont approuvées. Par suite du calcul de la valeur des terres (n° 44, p. 132), les six conseillers qui ont assisté constamment aux assemblés du comité des terres recevront chacun un quart de township sans associés. On laisse à sa discrétion de décider la part à accorder à M. Gill et à M. Lee et s'il en doit être accordée aux autres conseillers. Il a plu à Sa Majesté de gracier Michel Kiathe-rati. 139

(Pour date (le jour ayant été laissé en blanc) voir page 138.)

4 novembre,
Québec.

Extrait de la lettre de Milnes à Portland (n° 37) publiée dans le vol. Q. 86, p. 248, comportant qu'on n'a pas encore déterminé exactement la valeur annuelle des biens des Jésuites. 2

LIEUTENANT-GOUVERNEUR R. S. MILNES—1801.

Q 86-2.

1801.
Du 8 janvier
au 8 avril.

Journaux de l'Assemblée législative pendant la première session du troisième parlement provincial. Page 353 à 458.

Journal de la Chambre d'assemblée pendant la même période, titre seulement. 459

Les statuts de la province du Bas-Canada, titre seulement. 460

(Le journal et les statuts qui se trouvent dans les archives, en imprimés, n'ont pas été copiés.)

15 mai.

Suite des documents ayant trait au *registre terrier*, etc., contenus dans la lettre de Milnes, n° 48, datés comme dans la marge E.—Copie de l'écrit annexé au rapport d'un comité du Conseil au sujet de la voie légale à suivre pour la confection du *registre terrier*, etc. 219

F.—Procès-verbal du Conseil relativement à la voie légale à suivre, etc. 221

G.—Rapport d'un comité du Conseil sur l'écrit annexé à son rapport. 223

H.—Procès-verbal du Conseil, lettre et rapport au sujet du protêt signé par le juge en chef. 227

16 mai,
Québec.

Milnes à Portland. Envoie les dépêches en duplicata par un navire chargé de maïs. 240

18 mai,
Québec.

Ryland à King. Demande les règlements de l'École de pilotes au sujet des pilotes. 241

10 juin,
Québec.

Milnes à Portland (n° 49). Envoie des ampliations des actes passés à la dernière session et des copies des journaux du Conseil. Observations sur deux actes. 1. Pour expliquer et modifier la loi relative aux dernières volontés et testaments. Transmet copie de l'opinion du procureur général, du protêt du juge en chef Osgoode, et des remarques par P. L. Panet. 2. L'acte relatif aux *lods et ventes* au sujet duquel il a déjà été donné des détails complets. Trois bills ont été réservés pour la sanction royale. 1. Acte à l'effet de déclarer le serment décisoire, ou *serment décisif*, admissible dans les causes commerciales comme dans les autres causes civiles dans cette province." Ne peut conseiller que le roi le sanctionne. 2. Le bill pourvoyant à l'établissement d'écoles publiques

1801.

n'est pas tout ce qu'il pourrait désirer, mais comme il pourra servir de base à un plan plus approuvé, il recommande que la sanction lui soit accordée. 3. Le bill de la muraille de Montréal, au sujet duquel il transmet tout ce qui a été fait en la matière au cas où il faudrait plus ample examen au point de vue militaire.

<i>Sous pli.</i> A.—Liste des bills sanctionnés.	Page 246
B.—Rapport du procureur général au sujet de l'acte pour expliquer et modifier la loi concernant les dernières volontés et testaments.	
C.—Protêt du juge en chef à l'égard de cet acte.	257
D.—Observations sur le protêt par le juge P. L. Panet.	259
E.—Liste des bills réservés.	269
F.—Rapport du procureur général sur le bill pour déclarer le serment décisoire admissible, etc.	270
(1). Rapport du colonel Gother Mann, en date du 3 août 1791, sur les murs d'enceinte de Montréal, leur enlèvement, etc.	277
(2). Extrait d'une lettre de Dundas à Dorchester, en date du 17 juillet 1793, au sujet des murs.	284
(3). Extrait du discours de Prescott en date du 26 janvier 1797 et copie de son message à l'Assemblée au sujet des murs.	286.
(4). Bill pour démolir et enlever les vieux murs et fortifications de Montréal (anglais 290; français 318).	290 à 318
(5 et 6). Extraits des lettres de Portland à Prescott, en date du 13 juillet et du 4 novembre 1797.	346 à 349
Liste des documents inclus.	350

LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES—1801.

Q 87—1.

1801.
10 juin,
Québec.

Milnes à Portland (n° 50). A reçu les dépêches, et les questions qui y sont traitées ont été soumises au Conseil. Le rapport sur la pétition de Gale et les documents ont été reçus trop tard pour être transcrits afin de les expédier par le présent courrier. On a fait publier la proclamation concernant les titres royaux et les pavillons ou couleurs que doivent porter les navires sur vaisseaux anglais. (*Voir* pour ces proclamations la série C. du vol. 245, pages 19 et 20). A reçu l'acte ordonnant d'admettre Williams, Crigie et Panet membres honoraires du conseil exécutif; les deux premiers ont été assermentés, mais comme Panet est absent, en fonctions officielles, il ne peut dans le moment profiter de ses services.

Page 5

10 juin,
Québec.

Le même au même (n° 51). Envoi les procès-verbaux du Conseil sur les terres non cultivées de la Couronne du 15 août 1800 au 28 février 1801.

7

Procès-verbaux du 10 septembre. Le rapport du 25 août sur le township de Stanstead est soumis au Bureau. (*Voir* pour les noms la liste alphabétique).

Procès-verbaux du 17 octobre. Rapport sur la demande de la milice anglaise qui a servi pendant le blocus de Québec, 1775.

6

Le township de Granby lui sera accordé d'après une proportion déterminée, suivant le grade de chacun.

13

Rapport sur le township d'Hereford.

15

Rapport sur le township de Stukely.

17

Rapport sur le township de Broughton.

20

Rapport sur le township d'Eaton.

23

(*Voir* pour les noms les listes alphabétiques des concessionnaires de ces townships.) Procès-verbaux du 29 octobre. Rapport sur la pétition de John Black.

31

1801.

Rapport des délibérations du comité des terres sur diverses pétitions. Page 32

(Voir la liste alphabétique).

Procès-verbaux du 29 novembre. Rapport au sujet de diverses pétitions. (Voir la liste alphabétique).

Procès-verbaux du 6 janvier 1801. Rapport sur diverses pétitions. 58

(Voir la liste alphabétique).

Procès-verbaux du 27 janvier. Rapport du comité des terres. 62

Sur le township de Shefford. 63

Sur le township de Barnston. 67

(Voir les listes alphabétiques).

Procès-verbaux du 28 février. Rapport sur le township d'Ascott. 72

Diverses pétitions. 77

Sur le township d'Orford. 84

Sur le township de Bury. 89

Sur le township de Stanstead. 90

(Voir les listes alphabétiques).

Ordres d'arpentage de différents townships. 91

10 juin,
Québec.

Milnes à Portland (confidentielle et détachée). Remarques sur les probabilités de l'abolition des *lods et ventes* (droits de mutation) par suite de l'effet de l'acte sur la matière et la facilité d'acquérir des terres en franc et commun socage qui s'en suivra, et l'union des Anglais et des Canadiens. Ne peut expliquer le peu de succès qu'à eu l'établissement du bataillon canadien. Avait compris que le patronage de ce corps appartenait à la division civile, mais constate qu'il est du ressort du commandant en chef. Si le patronage appartenait au gouverneur, comme c'est le cas dans les autres colonies, ce pourrait être un moyen d'attirer des Canadiens. S'efforcera d'obtenir un changement dans les rapports entre le clergé catholique romain et le gouvernement. Pour bien connaître l'état de la milice il fera le tour de la province, en imputant les frais du voyage au compte des dépenses imprévues. 93

12 juin,
Québec.

Le même au même (n° 52). Transmet les relevés de l'officier de marine sur le nombre de navires arrivés à Québec, ou qui en sont partis, du 10 octobre 1800 au 5 janvier 1801. 97

12 juin,
Québec.

Le même au même (n° 53). Envoie lettre du colonel de Longueuil, du 1er bataillon des volontaires canadiens royaux, contenant une lettre de change de £500 sterling, la contribution volontaire des officiers et soldats du corps pour poursuivre la guerre. 98

Sous pli. Lettre de Longueuil, en date du 12 juin. 99

Réponse de Milnes, en date du 12 juin. 100

12 juin,
Québec.

Milnes à Portland. Envoie le rapport du procureur et du solliciteur général sur la pétition de Bell et Monro, de demander un loyer aux fermiers des mines de fer à Batiscan. 101

Sous pli. Rapport en question. 102

12 juin,
Québec.

Milnes à Portland (n° 54). Transmet la copie d'un nouveau protêt du juge en chef Osgoode et le compte rendu des circonstances dans lesquelles il a été présenté. Les autres membres du Conseil ne veulent pas l'admettre, et pour éviter une décision il a dit qu'il le transmettrait pour le faire soumettre à Sa Majesté. A examiné les registres pour connaître la pratique relativement à la réception des protêts. A l'époque d'Hamilton et de Hope on a permis ces dissentiments, mais depuis 1792 il n'est inscrit qu'un protêt, et dans ce cas le nom de la personne est simplement mentionné. A l'époque de Dorchester on a rayé les noms des membres pour ou contre un arrêté du Conseil, mais dans le cas d'un arrêté du Conseil concernant des honoraires il a été permis d'inscrire dans les procès-verbaux les mots "Sur division". Autres remarques sur les circonstances et sur le danger pour une colonie dans laquelle il existe des

1801.

opinions religieuses et politiques différentes, de permettre une ligne de conduite comme celle que demande le juge en chef. Page 105

Protêt d'Osgoode et ses raisons. 110

Note de différents devoirs concernant les protêts. 113 à 130

13 juillet,
Whitehall.

Portland à Milnes. Les dépêches 48 et 49 ainsi que votre lettre détachée et confidentielle du 29 avril ont été soumises au roi. (La date exacte de la lettre détachée et confidentielle est le 26 mars, voir Q. 86-1, p. 142.) Bien que l'acte pour venir en aide aux personnes occupant des terres *en roture* n'ait pas été présenté d'une manière strictement formelle, il était pleinement autorisé par le message de lord Dorchester. Veut bien croire que l'opposition d'Osgoode provient de motifs louables, mais ne peut que regretter qu'en refusant de communiquer avec lui il a empêché qu'il fut pris des mesures pour obvier à ses objections. La politique des mesures est une politique déclaratoire des droits de la couronne, et leur exercice est moins dangereux pour le sujet. L'application des sommes provenant de l'exécution de l'acte, étant laissée à Sa Majesté, il n'y a pas lieu à l'adoption d'un acte pour autoriser cette application. La Chambre d'assemblée devra naturellement rembourser l'argent qu'il est dit avoir été avancé dans la dépêche n° 48. La règle relativement à l'inscription des protêts dans les procès-verbaux du Conseil exécutif peut être celle suivie dans le Conseil privé, où il existe la plus grande liberté de parler, mais il n'est pas inscrit de protêts dans les procès-verbaux. N'a pas d'objection qu'il soit payé des honoraires au procureur général en sus de son traitement. 2

13 juillet,
Québec.

Milnes à Portland (n° 55). Envoie les procès-verbaux du Conseil au sujet des terres de la Couronne, du 1er mars au 5 juillet. Cuyler a reçu 10,000 acres pour lui-même et sa famille. 132

Procès-verbaux du 6 avril. La pétition de Cuyler est renvoyée à un comité du Conseil. La lettre concernant les seigneurs de Saint-Hyacinthe écrite à M. de Larue et le rapport sur la ligne postérieure limitant les townships de Milton et de Granby sont également renvoyés au comité. 133

Procès-verbaux du 14 avril. Rapport sur la ligne postérieure limitative de Saint-Hyacinthe. 134

Procès-verbaux du 25 mai. Rapports du comité des terres sur les pétitions. 138

(Voir pour noms la liste alphabétique.)

Rapport sur la seigneurie de Saint-Hyacinthe. 141

Rapport sur la pétition de Jeremiah, aîné et jeune, et Peleg Spencer. 142

Rapport sur le township de Brampton. 144.

Rapport sur le township de Newport.

(Voir pour les noms la liste alphabétique.)

1er août,
Québec.

Milnes à Portland (détachée et confidentielle). Envoie un rapport de Mr. Graham adressé à Burton et qui lui est maintenant soumis (à Milnes). Le défaut de précision dans les lettres personnelles de Graham au sujet d'une tentative de soulever une rébellion au Canada. Détails au sujet de Graham. Burton ni lui ne sont disposés à ajouter foi à ses dires, mais comme il était employé par l'Etat il ne peut négliger d'envoyer ses renseignements. Nouvelles reçues de Bolton, un gentleman anglais, au sujet d'une conversation entendue : qu'Ira Allen obtenait du Vermont de faux certificats que les armes prises dans "l'Olive Branch" étaient pour la milice de cet Etat. Un des hommes tenant cette conversation a fait une déposition, ci-jointe. Bolton s'est chargé de faire plus ample enquête. 151

Sous pli. Renseignements fournis par Graham (imprimés en entier dans le rapport sur les archives de 1891). 156, 158.

Dépositions de Jean Jagnar (Gagnon?) de Château-Richer, habitant autrefois avec Holgate à Swanton, Vermont, au sujet des assemblées tenues là dans le but de prendre des mesures pour s'emparer de la pro-

1801.

vince de Québec, assemblées qui avaient lieu deux ou trois fois, mais jamais moins d'une fois par semaine, et auxquelles assistaient McLane, exécuté depuis, Silas Hathaway, de St.-Albans, Ira Allen, de la Rivière-à-l'Oignon, et 30 ou 40 autres (dont plusieurs autres noms mentionnés). La proposition faite par Ira Allen d'obtenir des armes de la France, les moyens par lesquels on espérait détourner les soupçons et faire croire que les armes étaient destinées à la milice du Vermont. Page 161

2 août,
Hawkhurst.

Prescott à lord Pelham. Envoie copie de la lettre en date du 15 novembre 1799 au duc de Portland; l'enquête demandée, rien n'a encore eu lieu, renouvelle sa demande et se déclare prêt à reprendre son gouvernement 167

Copie attestée de la lettre en question à Portland demandant une enquête sur sa conduite et celle du Conseil exécutif, et un exposé des points en contestation relativement aux concessions de terres. 168

7 août,
Québec.

Milnes à Portland (n° 56). Envoie le dernier rapport des commissaires des biens des Jésuites et un sommaire des loyers perçus jusqu'en avril dernier. Dunn, le président de la commission, qui fait voile pour Londres par la présente occasion, pourra donner de plus amples renseignements. Il pourra aussi donner des renseignements concernant les LOTS ET VENTES et en général sur les affaires de la province. 176

Sous pli. Rapport. 178

Relevé des comptes. 180

11 août,
Québec.

Milnes à Portland (n° 57). Ne manquera pas d'observer tout ce qu'il pourra survenir d'important dans les procès-verbaux du Conseil exécutif; les procédés relativement à l'érection de paroisses protestantes ne sont pas encore terminés; le rapport du procureur général sera soumis au Conseil. Envoie les procès-verbaux concernant les terres de la Couronne du 26 mai au 6 juillet, contenant la pétition de Gale, etc. Ne peut donner d'opinion, car l'affaire a eu lieu avant son entrée en fonctions. Envoie un rapport sur la cause des héritiers de feu le révérend M. Toosey; l'injustice de forcer des sujets de naissance de Sa Majesté, qui peuvent se trouver dans quelque autre partie de ses possessions, de comparaître devant les commissaires pour prêter le serment d'allégeance, etc., avant d'obtenir des terres. Demande l'autorisation de dispenser de cette obligation. A attiré l'attention du Conseil exécutif sur la nécessité de poursuivre les affaires des terres aussi rapidement que possible; les retards causés par l'âge et les infirmités de l'arpenteur général. 181

Procès-verbaux du 6 juillet. Rapport sur la pétition de Gale, au nom de divers solliciteurs, avec preuve annexée, etc. 185

(*Voir pour les noms la liste alphabétique.*)

Rapport du comité des terres sur les pétitions. 228

(*Voir pour les noms la liste alphabétique.*)

Procès-verbaux du 26 août. Rapport sur les arpentages de certains townships. 231

(*Voir la liste alphabétique.*)

Rapport sur la pétition de Kenelm Chamber au nom de la veuve et des héritiers de feu Philip Toosey. 236

Autres rapports. 238 à 242

13 août,
Québec.

Milnes à Portland (n° 58). A soumis au Conseil la correspondance au sujet de la culture du chanvre. A fait faire des expériences dont le résultat sera soumis à la législature, et il a chargé Isaac Winslow Clark du soin de les faire. 243

Rapport du Conseil exécutif sur la culture projetée du chanvre. 245

13 août,
Québec.

Milnes à Portland (n° 59). Il a reçu les ordres de prendre les mesures nécessaires pour recouvrer £1,500 dus par Hugh Finlay aux postes; ses moyens; comment on pourrait obtenir une partie de la dette. 251

1801.

	Rapport du procureur général dans le cas de Finlay.	Page 256
	Pétition de Hugh Finlay.	259
	Témoignage portant de nombreuses signatures en faveur de Hugh Finlay.	266
14 août, Québec.	Milnes à Portland (n° 60). Envoie les relevés transmis par l'officier de marine du nombre des navires arrivés à Québec ou qui en sont partis, du 5 avril au 5 juillet.	269
14 août, Québec.	Le même au même (n° 61). Envoie des documents pour montrer quelles mesures il a prises dans le doute concernant la formation de la cour criminelle en vertu de l'Acte de la Judicature. A demandé à M. le juge Williams de prendre la présidence dans le comité du Conseil exécutif par suite de la maladie de Finlay, qui remplissait cette fonction.	270
	<i>Sous pli.</i> Représentations des juges-puînés du banc du roi, Québec concernant l'absence du juge en chef de la cour criminelle tenue à Trois Rivières.	271
	Ryland au juge en chef Monk, en date du 18 juillet, lui demandant de prendre des arrangements pour les termes criminels de Québec et de Trois-Rivières, par suite de l'absence du juge en chef Osgoode.	272
	Monk à Ryland, en date du 20 juillet, lui disant qu'il remplira les fonctions pendant l'absence d'Osgoode.	273
	Ryland au procureur et au solliciteur général, le 22 juillet. Leur demandant leur opinion sur la constitution régulière des cours durant les termes criminels en l'absence du juge en chef.	274
	Rapport commun du procureur et du solliciteur général sur le sujet.	275
	Le juge en chef Monk à Milnes, 12 août. Signale les objections à ce qu'on délivre la commission pour la tenue d'une cour d'Oyer et Terminer.	280
	Ryland à Monk, le 14 août, que le lieutenant-gouverneur désire ajouter son nom à la commission de la cour d'Oyer et Terminer, mais s'il y a quelque moyen de le dispenser de certaines fonctions, le lieutenant-gouverneur sera heureux de le prendre.	283
3 septembre Downing Street.	Lord Hobart à Milnes. Accuse réception de dépêches. Comme Osgoode est ici il n'est besoin de rien ajouter au sujet de l'insertion des protêts dans les procès-verbaux du Conseil. Le témoignage de zèle et de loyauté donné par les volontaires canadiens royaux. La satisfaction de Sa Majesté en recevant du corps £500 de contributions volontaires.	131

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES ET DIVERS—1801.

Q 87—2.

1801.
22 juillet,
Postes.

Freeling à King. S'informant s'il a été reçu une réponse au sujet du montant dû aux postes par Hugh Finlay. Page 513

Sous pli. Lettre du directeur général des postes, le 6 octobre 1800, au duc de Portland, lui demandant de confier la réclamation contre Hugh Finlay aux officiers en loi de la Couronne afin de recouvrer les £1500 dus aux postes. 514.

22 août,
Hawkhurst.

Prescott à Hobart. Vient d'apprendre qu'il a remplacé Portland. Lui envoie une copie de la lettre adressée à ce dernier le 15 novembre 1799. (Voir Q. 87-1, pp. 167, 168.) 285

29 août,
Londres.

Gale à Sullivan. Transmet une pétition au nom des concessionnaires de terres dans le Bas-Canada qui n'ont pu obtenir de titres légaux. 293
(Voir pour pétition, etc., Q, vol. 90.)

Archives canadiennes.

1801.

- 12 septembre, James Court à John Sullivan. Envoie la copie des règlements et
Écoles de instructions que les pilotes employés en vertu d'un permis de la corpo-
Pilotes, ration devront observer, et d'autres documents. Page 515
Londres.
- 16 septembre, Milnes à King. Rappelle que les renseignements fournis par Graham
Québec. ont été jusqu'à un certain point confirmés et qu'un petit nombre d'Amé-
ricains avaient formé à Montréal une société sur les principes du jacobini-
sme et de l'illuminisme, ayant un nommé Rogers à leur tête. Cinq ou
six ont été arrêtés; Rogers s'est échappé. 297
- 20 septembre, Prescott à Hobart. Envoie la correspondance, etc., au sujet des hono-
Star Green. raires, afin que Sa Seigneurie puisse juger s'ils ne devraient pas être
payés à son agent le major Green. 299
- 13 octobre, *Sous pli.* Correspondance, instructions, etc. 300 à 302
Downing Hobart à Milnes (n° 2). A reçu les dépêches, auxquelles il répondra
Street. longuement prochainement. Le rapport sur la pétition de Gale a été
transmis aux lords du Conseil. Recommandera le cas de Finlay au
directeur général des postes. 290
- 16 octobre, Milnes à Hobart (n° 1). A été informé que Sa Seigneurie avait pris
Québec. le contrôle du département des colonies. A reçu les autres dépêches.
Prendra des mesures pour accorder à Caldwell la moitié d'un township,
ainsi que cela lui est recommandé. 303
- 17 octobre, Sullivan à Milnes. Envoie les lettres et les documents de l'école des
Downing pilotes au sujet des pilotes. 396
Street.
- 24 octobre, Milnes à Hobart (n° 2). Outre les documents déjà transmis, envoie
Québec. une lettre de Monk et la réponse au sujet des mesures à prendre pour
former une cour criminelle régulière. A délivré deux commissions, l'une
pour la cour d'Oyer et Terminer, l'autre pour la cour pour l'évacuation
des prisons, le nom de Monk se trouve dans les deux. 305
- Monk à Milnes, 15 août, discutant la méthode régulière d'administrer
les cours criminelles. 306
- Réponse en date du 3 septembre. 309
- (Voir pour les autres documents sur la matière Q 87-1 à partir de la
page 270.)
- 24 octobre, Milnes à Hobart (n° 3). Envoie un duplicata de la lettre à Portland,
Québec. qu'il a été pris des mesures pour obtenir les terres afin de faire face aux
obligations de Finlay envers les postes. Transmet l'arrangement à cet
effet. 311
- Arrangement concernant le transfert et la note des terres échéant à
Finlay. 312
- 25 octobre, Milnes à Hobart (n° 4). Contient la demande de marchandises pour
Québec. les sauvages, nécessitées par la perte du *Sovereign*. 314
- 27 octobre, Monk à Hobart. Demande la charge de juge en chef de la province,
Québec. laquelle deviendra vacante si Osgoode demeure en Angleterre. 315
- Documents accompagnant la demande. 318, 323
- 28 octobre, Milnes au même (n° 5). Envoie les relevés de l'officier de marine des
Québec. navires arrivés à Québec ou qui en sont partis, du 5 juillet au 10
octobre. 325
- 28 octobre, Le même au même (n° 6). Envoie les procès-verbaux du Conseil sur
Québec. les terres de la Couronne, depuis le 7 juillet jusqu'à date. 326
- Procès-verbaux du 21 juillet. Rapport sur la pétition de Jane, veuve
de Moses Cowan. 327
- Rapport sur l'arpentage de Brampton, avec preuve, etc. 328
- Rapport sur l'à-propos de fixer une période pour l'achèvement des
affaires des terres. 338
- Procès-verbaux du 14 août. Rapport concernant la publication d'une
liste des demandes des solliciteurs, afin que ces derniers unissent leurs
efforts pour presser les choses. 343

1801.

	Rapport sur deux lettres de l'arpenteur général.	Page 344
	Rapport sur les pétitions pour terres. (Voir pour les noms la liste alphabétique.)	349, 358
	Procès-verbaux du 14 septembre. Rapport sur les pétitions pour terres, avec journal, etc.	359
	Rapport de la pétition d'Alexander Ellice pour l'arpentage de la partie non concédée de Clifton.	371
	Rapport sur le township de Shenley.	374
	Instruction d'arpenter les terres non concédées de Farnham et de Clifton	375
23 octobre, Québec.	Milnes à Hobart (No 7). Renvoie à la dépêche du 1er août à Portland, relativement à la dénonciation par Graham d'une conspiration, mais elle était si vague qu'elle méritait à peine qu'on s'en occupât. (Voir Q 87-1, p. 151.) Envoie d'autres renseignements. (En substance ceux communiqués à King dans la lettre du 16 septembre, à la page 297.) La milice a été convoquée et a agi avec empressement, un changement pour le mieux, car dans une occasion précédente elle avait montré tant de répugnance que l'on avait cru à propos de ne pas donner suite à cet ordre; ne doute pas que cet empressement soit dû au fait qu'il a fait lui-même la revue de la milice, ce que n'avait encore jamais fait le représentant du roi, et la répétition annuelle de la revue aurait le meilleur effet. Il se forme à Montréal des associations de police composées des habitants les plus respectables; 600 fusils y ont été placés par Hunter à l'usage de la milice. Thornton a reçu avis des desseins que l'on projette, dit-on, dans le Vermont, et on emploie une personne sûre pour surveiller Ira Allen et ses associés. Une correspondance est commencée avec les curés afin de connaître l'arrivée des étrangers ou des personnes suspectes dans les paroisses. Le gouvernement des Etats-Unis ne paraît pas avoir connaissance des projets, en sorte qu'il est à supposer que Ira Allen est à l'emploi des émissaires de la France.	377
	<i>Sous pli.</i> Rapport du procureur général (Sewell), en date du 21 septembre, concernant la Société Civile de Montréal. (Une société secrète pour renverser le gouvernement, dont il est donné un état détaillé des méthodes, etc.)	383
	Second rapport du procureur général, en date du 23 octobre, sur la société civile de Montréal, dont Ira Allen, le principal dans la conspiration de McLean, était le chef, et qui avait pour premier objet de piller Montréal. Détails sur les plans des conspirateurs.	392
	Extraits des parties essentielles des dépositions et documents relatifs à une société secrète formée à Montréal et à l'invasion projetée de la province du Bas-Canada de Sa Majesté.	400
	Proclamation en date du 15 octobre 1801, convoquant la milice.	418
5 novembre, Québec.	Milnes à Hobart (n° 8). Envoie un état des contributions volontaires pour poursuivre la guerre, avec lettres de change au montant de £385, 9 ch. 5 d. sterling, le montant net des souscriptions.	422
	<i>Sous pli.</i> Etat des souscriptions et des dépenses.	423
6 novembre, Québec.	Milnes à Hobart (n° 9). Avait informé Portland que M. Isaac W. Clarke faisait des expériences de culture du chanvre, envoi des échantillons de son chanvre et du chanvre cultivé par William Grant à Québec. Recommandera à la législature des mesures pour encourager la culture du chanvre dans la province.	424
16 novembre, Québec.	Le même au même (n° 10). Rapporte ce qu'il faudra faire pour le procès de Gerge Parrell, accusé de meurtre en pleine mer, par suite d'un jugement de la cour pour l'évacuation générale des prisons, rendu postérieurement au rapport (inclus) du procureur général. Demande qu'il soit délivré une nouvelle commission pour juger des délits commis sur mer.	426

1801.

Rapport du procureur général sur la commission de l'Amirauté pour juger des félonies sur mer en vertu du Statut 11 et 12 Guil. III, c. 7.

25 novembre,
Québec.

Page 428

Milnes à Hobart (n° 11). Conformément aux instructions de Portland de donner un demi-township à Caldwell, il en a donné avis à ce dernier, et il transmet sous ce pli copie de la lettre venue de lui (Caldwell) et la réponse. Lui a fait concession du quart du township de Westbury, mais ne peut donner de réponse définitive concernant Melbourne, car cela est soumis à un comité du Conseil. A part les deux quarts du township, Caldwell recevra 1,000 acres dans Granby et Milton, et sa proportion en sa qualité de colonel de milice pendant le siège de Québec. 437

Lettre de Caldwell, datée de Belmont le 10 novembre, discutant les conditions de la concession qui lui est faite et acceptant dans l'intervalle le quart du township de Westbury. 439

Ryland à Caldwell, le 14 novembre, il lui sera délivré un acte pour le quart du township. 442

25 novembre,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 12). D'après tous les renseignements qu'il a obtenus, les projets de créer des troubles ont été abandonnés, et il espère que la chose ne se renouvellera plus. 443

3 décembre,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (n° 3). A reçu les dépêches. La lettre en faveur de Finlay a été envoyée au directeur général des postes. La demande de marchandises pour les Sauvages a été envoyée au bureau de la Trésorerie. Approuve les moyens qui ont été adoptés à la suite de la découverte des plans d'Ira Allen et de ses associés, mais l'on devra surveiller avec une vigilance incessante tous les mouvements. Le roi l'approuve d'avoir reçu personnellement la milice, et il est heureux que ses sujets canadiens aient secondé ses mesures avec tant de zèle et de loyauté. Il ne paraît y avoir aucune objection aux actes transmis, sauf au n° 82, l'acte concernant les dernières volontés et testaments, lequel a été soumis à l'examen du Conseil privé. 419

11 décembre,
Kingston.

W. M. Pitt à Sullivan, sous-secrétaire. Demande une concession de 10,000 acres de terre à Mathew Scott, qui projette de s'établir dans le Haut-Canada. 516

11 décembre,
Postes.

Freeling à Sullivan. La correspondance relative à Québec devra être examinée par le Bureau. 519

14 décembre,
Whitehall.

King au même. Envoie la pétition du juge en chef Osgoode, adressée au duc de Portland en octobre 1800, et que l'on a omis de prendre en considération, cette pétition ayant été par accident séparée des autres documents officiels ayant trait à la province du Bas-Canada. 520

Sous pli. Pétition d'Osgoode. 521

Proclamation de 1763. 523

16 décembre,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 13). Caldwell désire obtenir sa concession à même le reste des townships déjà arpentés et subdivisés. Comprend que ces terres sont réservées pour prélever un fonds afin de payer la dépense du gouvernement civil. Demande des instructions. 444

23 décembre,
Québec.

Le même au même (n° 14). Envoie les procès-verbaux du Conseil sur les affaires d'Etat du 21 juillet au 1er octobre, et concernant les terres incultes de la Couronne, du 29 octobre au 11 novembre. 445

Procès-verbaux du 11 novembre. Rapport sur la pétition du Dr Holmes pour terres. 446

Rapport sur la pétition de Call et d'autres pour terres dans Hatley. 447

Rapport sur le township de Shipton. 452

Rapport sur Granby et Milton. 458

Rapport sur une proclamation et les annonces concernant les terres incultes. 460

1801.

Procès-verbaux du 21 juillet. L. P. Panet prête serment en qualité de conseiller et de juge de la cour d'appel.	Page 464
Procès-verbaux du 14 août. Rapport accompagné de documents concernant le <i>registre terrier</i> (registre des terres).	464
Rapport sur la pétition de John Purss, concernant les empiétements sur le quai du Roi.	468
Procès-verbaux du 14 septembre. Rapport sur les comptes publics pour les six mois finissant le 10 avril.	470
Rapport sur le nouveau bail projeté des postes du Roi.	490
Rapport concernant certaines personnes soupçonnées de trahison à Montréal.	504
Procès-verbaux du 1er octobre. Autre rapport concernant les personnes suspectes à Montréal.	508

NOMS DES PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES DANS CE VOLUME.

(Les chiffres à la suite des noms indiquent les pages.)

A.—Abbott, Abiel, sen., 450, Abiel, jun., 449, John, 450; Adams, Henry, 17, Martin, 450; Allen, John, 51, 64, Richard, 52, 64, Thomas, 39; Allsopp, George, 61; Amand, M. dit Villeneuve, 23; Anns, John, 20, Josiah, 18; Antrobus, Catherine Betsy, 238, John, 79, 238.

B.—Barnard, George, 453, Henry, 453, John, 454, Samuel, jun., 144, Stephen, 453, William, 70, 71, 144, 149; Bartlett, Joseph, sen., 69; Joseph, jun., 69, Roswell, 176; Barry, Benjamin, 81, Patrick, 229, T., 229; Bacon, James, 19; Bailey, Abigail, 34, Christopher S., 27, 34, Ira, 34, Israel, 27, John, 34, Mary, 34, Orsamus, 27, Susannah, 34, Timothy, 8, Ward, sen., 33, 34, Ward, jun., 27; Ball, Jonathan, 76; Baldwin, Jabez, 28, Nathan, 29; Beach, Thomas, 30; Beaman, N., jun., 149; Bear, Jacob, 45; Beaujeu, Louis L. de, 47, 48; Bedard, Pierre, 80; Beech, Samuel, 29, Stephen, 449; Bellanger, Jean Bte., 23; Bell, Elias, 55, James, 53, 65, John, 55, 67, Samuel, 55, 67, William, 55, 67; Benedict, Benaiiah, 73; Bennet, Abel, 30, 42; Berrey, James, 66, 54; Bishop, Benjn., 29, Samuel, 145; Bisson, Clement, 22; Black, John, 31; Blackwood, J., 59, Jacob, 220; Blanchard, Peter D., 450; Blunt, David, 457, Ephraim, jun., 457; Bockes, John, 233; Bomhower, Jacob, 233, John, 233; Bonneau, Joseph, 139; Bonneville, F., 23; Bonney, James, 148; Bomton, François, 23; Bouthillier, Wm., 33; Boynton, Edmund, 90; Boydon, Edmond, 450; Boynton, Wm., 90; Brandon, 238; Broccas, John, 454; Broderick, Michael, 44; Brown, Jacob, 69; Brunson, Lyman, 11, Reuben, 15; Burke, James, 57; Burn, Oliver, 139; Buttolph, Elihu, 69.

C.—Cameron, Duncan, 44, John, 48; Carrigan, Patrick, 51; Carpenter, Stephen, 26; Carter, Stephen, 21; Carthing, James Asa Wait, 46; Cartwright, Almond, 236, Christopher, 235; Catlin, Amos, 457; Catling, John, 232; Carwell, Apthorpe, 30, A., 42, Jedediah, 146, Ozias, 147; Caw, Wm., 61; Chadsey, Job, 448; Chamberlain, David, 450, Timothy, 457; Chandler, K., 236; Chapman, George, 47; Charland, Louis, 47; Cheesman, Abijah, 53; Cheney, David, 85; Childs, Samuel, 145; Clappers, Adam, 234, Adam, jun., 235, Henry, 235; Clarke, Charles, 455; Clark, Ebenezer, 10, Harvey, 450; Coffin, N., 61; Colgrave, Uni, 76; Cook, Calvin, 85, George, 44, John, 27, Philip, 75; Cooper, Jesse, 29; Cosgrove, Henry, 15; Cowan, Jane, 40, 241, Moses, 40, 41, Mills, 239; Creller, Peter, 234; Croncklin, Abraham, 69; Cuyler, Abraham, 78; Cull, Henry, 59, 447, 448; Curtis, John, 11; Cushing, Elmer, 453, Job, 454; Cutler, Anthony, 52, 64, Chas., 30, Royal, 30; Cuyler, Abraham, 133.

D.—Daggitt, Asa, 450; Dambourges, — 59; Danford, Samuel, 16; Danforth, Jacob, 229; Daw, Wm., 229; Davis, Joseph, 450; Day, James, 57; Dechambault, E., 140; Deen, Richard, 17; Decoigne, J. B., 139; Dening,

Jonathan, 18; Derrick, Conrad, 12, Philip, 10; Dewan, John, 56; de Lisle, Rosalie, 57; de Niverville, Jos. B., 79; Dickinson, Joel, 19; Dillon, Richard, 49; Dickinson, Samuel, 85, Stoughton, 18; Dillenback, Henry, 75, Philip, 75; Dolph, Joseph, 70; Dorman, Miles, 146, Samuel, 75; Douglas, Alex., 53, 65, Thomas, 236; Dounan, Ebenezer, 76; Doty, Rev. John, 79; Doying, Daniel, 454, James, 454; Drew, Clement, 68; Duchoquet, Pierre, 60; Dudley, Goodrich, 450; Dumas, Alex., 46; Dunham, S., 232; Durocher, Oliver, 139; Dustin, Wm., 455.

E.—Elderkin, Bela, 62; Ellison, Thomas, 456; Emuck, Henry, 12.

F.—Falls, Abraham, 12; Fanwell, John, 26; Feuilleteau, T., 22, J. B., sen., 21, J. B., jun., 21; Ferguson, Alex., 12, A., 43, John, 47, 81, 229, John, jun., 235; Fesendon, Nathaniel, 452; Finlay, Hugh, 232; Filer, Samuel, 10, 11; Fish, Joseph, 448, Samuel, 448; Fortier, Charles, 23; Fosbury, Derrick, 55; Peter, 55; Forsyth, J., 140; Franks, Thomas, 52; Fraser, Daniel, 85; Fremont, Renette, 48; French, John, 28, Levy, 28, Luther, 30, 42; Fride, Dederick, 17; Friott, Abraham, 11, Joseph, 11, Abraham, jun., 10; Frobisher, Joseph, 35, 36.

G.—Gale, Samuel, 185, 186; Gamelin, Joseph, 457; Gautier, S., 48; Germain, Isaac, 81; Gill, Richard, 90; Gleazen, Joseph, 19; Glen, Jacob, 48; Goulder, Thomas, 78; Grant, Benoni, 10; Graves, Edward, 53, 65; Green, Daniel (ou David), 449, Major, 71, Robert, 457; Gregory, John, 35, 38; Griggs, Abraham, 52, Hannah, 57, Ermin, 51, 64; Guay, Andrew, 48.

H.—Hall, Wm., 21, 23; Hams, E., 49; Hardie, Henry, 52, 64; Harron, Alex., 138; Hart, Jonathan, 69; Hastings, Elijah, 453; Hawley, Amos, 10, 27, Asabel, 90, Burton, 90, Eli, 45, Ephraim, 12; Harwood, Elijah, 147; Haycock, Chanorsey, 449; Hayford, S., 145; Hayes, Peter, 53, 65; Heard, Edmund, 148, 149, William, 149; Heliker, Abraham, 70; Hetiker, Isaac, 69; Hicks, John, 454, Joseph, 454; Hide, Ira D., 146; Hill, Thomas, 455; Hitchcock, Ephraim, 449, Luke, 233, Paul, 450; Holmes, Wm., 230, 446; Hogan, Edward, 70; Hogle, John, sen., 235; Holbrook, John, 20, Sylvanus, 85; Herner, Frederick, 18; Hoskyns, Seth, 85, Timothy, 54, 65; Hovey, Chester, 449, Ebenezer, 59, 447, 448, 450; Hoyle, George, 10, John, 10; Hubbard, Bedard, 77, Israel, 450, Samuel, 77; Hudson, Elisha, 159, Wm., 149; Hugh, Joal, 27, Samuel, 27; Hunter, Nancy, 45; Hurlbut, Mary, 90; Hyatt, Abraham, 74, Cornelius, 77, Gilbert, 73, Isaac, 76, Jacob, 76, Joseph, 74; Hyer, Michael, 16.

I.—Ives, Eli, 449, Joel, Hall, 449, Joseph, 448.

J.—Jobert, Benj., 35, 38; Johnson, Sir John, 230, James, 140, Wm. 17; Jones, Thomas, 57; Jordan, John, 29, Philip, 30; Juncken, Henry, 21, 23.

K.—Katzbeck, John, 55; Kee, Ephraim, 146, E., 147, S., 146; Keezer, Joseph, 455; Simon, 449; Keller, Hannah, 232; Kemble, Mathias, 233; Kent, Wm., 69; Kimball, George, 30, J., 42; Kilborn, Chas., 11, J., 61; Kinnesson, Al., 66, Isaac, 52, 65, Solomon, 53, 65, Wm., 54; Knapp, Ephraim 148, E., jun., 146, Moses, 73; Knowlton, Luke, 84, 91, 197, 198, Luke, jun., 18, Silas, 19; Koons, Peter, 235; Kreller, Philip, 235; Kutchback, J., 66.

L.—L'Abbé, J. B., 22, Rémi, 23; Lambert, Joseph, sen., 22, Joseph, jun., 22; Lampman, Michel, 235, Stephen, 70, 234; Lane, John, 230; La Mothe, Joseph, 230; Lawrence, Erastus, 19, Elijah, 54, 66, Henry, 18, Isaac, sen., 54, 66, Isaac, jun., 54, 66; Learned, Royal, 28; Lebanon, Jephath, 450; Lee, Wm., 139; Leet, Benjamin, 455; Le Blanc, B., 57; Le Bonny, John B., 455; Lomis, Caleb, 450; Lennie J., 139; Lemue, T., 44; Lessard, Augustin, 22; Leiveston, David, 456; Lester, Robert, 67, 68, 71, John, 454; Lewis, Ezekiel, 52, 64, Silas, 53, 65; Liddel, James, 16; Little, Taylor, 449; Lobdell, Eben, 75, James, 73, Thomas,

1801.

75; Longmore, George, 229; Lonval, Charles, 47; Lothrop, Charles, 30, 42; Lucan, James, 30; Luther, James, 29.

Mc.—McAllister, Peter, 47, Wm., 30, 42; McBean, Angus, 52; McCarthy, John, 70; McCline, John, 457, Baptiste, 458; McFarlane, Malcolm, 53; McFarland, Malcolm, 65; McGillivray, J., 140, Wm., 35; Mackay, John, 46; McLean, Major L., 60; McNamara, John, 85; McPherson, Malcolm, 79; McTavish, S., 37.

M.—Magoon, Ephraim, sen., 455, Ephraim, jun., 455; Maillet, Chas., 139; Mantle, Joseph, 70; Peter, 90; Mark, John, jun., 55; Martin, Reuben, 449; Martindale, Aaron, 232, Edward, 232, James, 233; Martin, John, 457; May, Calvin, 89, 91; Mercure, Pierre, 48, P., jun., 229; Merrihen, John, 74, Joseph, 74, Thomas, 74; Merriman, Amasa, 450; Milton, 458; Mitchell, J., 54, M., 140; Mittleberger E., 79; Mix, Enos, 448; Mock, John, 53, 65, John, jun., 67, Joseph, 55, 67; Moe, David, 73, Elani, 75, Al., 76, John, 76, Joseph, 76; Moet, Richard, 52; Moffitt, Wm., 54, 66; Mondion, J., 140; Moulton, Benjamin, 456; Morehouse, Mathew, 70; Morrogh, Robt. 67, 68, 71; Morse, John, 19; Morton, Jonas, 449.

* N.—Newton, John, 73.

O.—Oates, John, 457; Oakes, T., 79; Ogden, Isaac, 9; Osgoode, Abner, 28, Luke B., 19, John, 20; Osborne, Joseph, 138.

P.—Page, Samuel, 20; Partol, David, 233; Partridge, David, 19, Reuben, 19; Patterson, Andrew, 11; Peckham, Samuel, 76; Peasley, Philip, 450; Percy, John, 27; Pell, Margaret, 45; Perkins, Joseph, 456; Pennoyer, Jesse, 61, 71; Perrault, Francis, 22; Perry, Samuel, 46; Pierce, Joseph, 145; Pinard, J. B., 49; Plushing, John, 454; Plummer, John, jun., 85; Poelin, François, 22; Pollock, Wm., 139; Porter, Asahel, 70; Portier, Louis, 47; Powers, Abner, 29, Henry, 53, Richard, 51, 64, Wm., 52; Prangborne, Samuel, 15; Presbury, Levey, 75; Premmerman, Frederick, 235; Pierrejacque, Chas, 22; Proulx, J. B., 139.

R.—Rankin, James, 15, 17; Remington, B., 84; Rexford, Abraham, 449, Benjamin, 449, Isaac, 449, Samuel, 448; Reynolds, Benjamin, 234, Clark, 232, Griffin, 233; Rice, Abner, 456, Calvin, 30, 42, Enoch, 145, Ephraim, 145, Jonathan, 145, Levi, 145; Richardson, Robert, 56; Richard Jeremiah, 45, John, 45; Robertson, James, 46; Robinson, John, 456; Rosenburgh, Peter, 235; Ruiter, Henry, 45, John, 234; Rutter, John, 19; Ryan, Thomas, 49; Rundlett, Wm., 456.

S.—Sanford, Ephraim, 46; Sargent, Luther, 20, Roswell, 20; Saume, Jean, 47; Savage, Abraham, 52, John, sen., 50, 51, John, 52, 55, John, sen., 63, 71, John, jun., 51, 64; Sawyer, Josiah, 70; Savage, Peter, 52, 64; Sawyer, G. P., 30, James, 44, Josiah, 24, 26, 42, P. G., 42; Sax, John, 54; Mathew, 234; Saxton, John, 48; Schalch, Major, 81; Schmidt, Louis, 139; Schoolcraft, Adam, 233, James, 440; Schudder, John 90; Schutt, Alex., 78; Scott, Moime, 74; Sears, James, 17; Searle, Benj. B., 84; Shattuck, Consider, 84; Samuel, 84, Seth, 84; Shearman, Libbens, 147; Oliver C., 147; Sheppard, James, 68; Shull, Alex., 53; Shuter, John, 139, J., 139; Simon, Reuben, 450; Smith, Jonathan, 456; Smith, Joseph, 139, 234, Willard, 233; Spalding, John, 54, 66; Spencer, Jeremiah, sen., 142, 143, Jeremiah, jun., 142, 143, Pelag, 142, 143; Squires, John, 149; Steel, David, 147, John, 80, Jonathan, 455; Stemhover, George, 90; Stevens, Artimas, 20, Samuel, 20, Theodore, 16; Stevenburgh, Stephen, 54; Steward, Amherst, 455, Stewart, John, 85; Stoddart, Eliakim, 57; Streight, Ludowick, 90; Stubinger, J., 50; Sturtevant, Caleb, 149; Stuart, Peter, 33.

T.—Taplin, Johnson, 11; Taylor, Wm., 16, 448; Terry, Samuel, 146; Thimball, Stephen, 85; Thohlep, Adam, 15; Tobyne, James, 457; Tod, Isaac, 35, 37; Toosey, James Bramall, 237, Mary, 237; Tonn, Silas, 16;

1801.

Towner, Athiel, 53, Benj., 54, Crosby, 12, 53, Wm., 53; Traver, Daniel, 229; Tree, Caleb, 233; Tripp, Robert, 45; Trueman, P., 149; Tryon, David, 16; Tuttle, Thadeus, 54, 66.

V.—Vanoliet, John 16; Vantine, Abraham, 74; Villeneuve, voir Amand; Vonden, Welden Wm., 79.

W.—Wadleigh, Jesse, 450; Wainwad, Thomas, 53; Wait, Nathaniel, 16; Wakefield, J., 147, Wm., 146, Wymam, 147; Ward, John 77, N., 147; Ware, James, 54; Weekes, Joseph, 16; Wehr, Christian, 78; Westover, Moses, sen., 234; Wetherell, Job, 453; Wetherall, Lot, 453; Wentzel, Adam, 81; Wheeler, Ephraim, 15, 17, Frederick, 234, Joseph, 16; White, Zeros, 17; Whitman, Robert, 46; Wickham, Benjamin, 225; Wightman, Thomas, 234; Wilcox, B., 145, Clement, 75, Francis, 74, John, sen., 75, 77, John, jun., 76, Joseph, 76; Thomas, 76; Willard, Longley, 148, Samuel, 18, 20, 198; Williams, Providence, 450; Willis, Thomas, 140; Wilson, John, 90, Peter, 45; Wing, Thomas, 18; Wiseman, J. L., 53, John Lockhart, 65; Wood, Hezekiah, 51, 64, Israel, 11, Thomas, 52; Wrightman, Thomas, 46.

Y.—Young, Alex., 90, Andrew, 12, Caleb, 450.

TOWNSHIPS.

A.—Ascott, 73.

B.—Barford, 71, 72; Barnston, 67; Bécancour, 79; Brompton, 144, 241; Broughton, 20; Bury, 89, 91.

C.—Compton, 79.

E.—Eaton, 23, 25, 42, 70.

F.—Farnham, 78, 230.

G.—Gayhurst, 34; Granby, 91, 133, 134, 458; Grenly, 89.

H.—Ham, 41; Hatley, 59, 447, 452; Hereford, 15.

I.—Ixworth, 83.

K.—Kingsley, 88.

M.—Melbourne, 88, 33, 34; Milton, 89, 91, 133, 134.

N.—Newport, 144, 148, 208, 209; Nicolet, 79.

O.—Orford, 197; Oxford, 84, 85, 86, 188.

P.—Potton, 71, 72.

S.—Shefford, 50, 63, 188; Shipton, 452; Simpson, 88, 89, 91; Stanbridge, 231; Stanstead, 8, 92, 62, 90, 143; Stoke, 33, 34, 40, 82, 239, 240; Stoneham, 237; Stukeley, 17, 188, 198; Sutton, 60, 71, 72.

W.—Wendover, 88, 89, 91; Wickham, 48; Windsor, 33, 34, 41, 88, 89, 91; Walton, 41.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES—1802.

Q. 88.

Hobart à Milnes (n° 4). Accuse réception de contributions volontaires pour la guerre. Concernant les mesures pour la culture du chanvre. La lettre (n° 9) et les échantillons seront soumis au Conseil privé lorsque ces derniers auront été reçus. Les arrérages dus à Osgoode seront payés à même le revenu de la province. Page 2

Milnes à Hobart (n° 15). A reçu les dépêches. La législature s'est réunie le 11; envoi copie du discours, des adresses et des réponses. La satisfaction de l'apparence d'unanimité dans les deux Chambres. Attire l'attention (dans un P. S.) sur les deux bills réservés, l'un pour l'établissement d'écoles publiques, l'autre concernant le mur d'enceinte de Montréal. 6

Sous pli. Discours à l'ouverture de la législature. 8

Adresse du Conseil. 13

1802.
6 janvier,
Downing
Street.

19 janvier,
Québec.

1802.

	Adresse séparée présentée à la même époque par le Conseil félicitant Milnes des marques de la faveur royale qu'il a reçues.	Page 16
	Réponse au Conseil.	18, 19
	Adresse de l'Assemblée.	20
	Réponse.	25
19 janvier, Québec.	Milnes à Hobart (n° 16). Envoie les procès-verbaux du Conseil sur les terres de la Couronne, depuis le 29 octobre jusqu'à date.	27
	Procès-verbaux du 11 novembre. Rapport sur la pétition du Dr Holmes.	28
	Rapport sur le towship de Huntley.	29
	Rapport sur le township de Shipton.	36
	Rapport sur Granby et Milton.	43
21 janvier, Québec.	Milnes à Hobart (détachée). Finlay, le membre doyen du Conseil exécutif et législatif, ainsi que le major Holland, l'arpenteur général, sont morts dans le courant du mois dernier. Recommande le juge Williams à la charge vacante dans le Conseil. Par suite de l'absence de deux des membres et des endroits éloignés où vivent les autres, il est nécessaire que la charge soit remplie le plus tôt possible; si l'on considère que le juge DeBonne a le plus de droits au siège, il espère qu'on enverra dès qu'on le pourra commodément un <i>mandamus</i> à cet effet. Attire l'attention sur l'état de misère dans lequel se trouve la famille de Finlay. Holland, par suite de son mauvais état de santé, ne pouvait exercer régulièrement ses fonctions; l'importance de la charge; un comité du conseil a été chargé d'examiner l'état des documents et des registres. Craint que le système adopté par Gale, lorsqu'il était adjoint, ne conduise à bien des procès; la nécessité de trouver une personne capable et intègre pour établir un système régulier.	51
	Liste des membres du Conseil exécutif du Bas-Canada.	55
1er mars, Québec.	Milnes à Hobart (privée). Représentations sur l'insuffisance du traitement pour soutenir la dépense nécessaire de la part de l'administrateur du gouvernement, si l'on doit réprimer les jalousies qui existaient autrefois. Ce que l'on exige d'un gouverneur, etc.	59
4 mars, Downing Street.	Hobart à Milnes (n° 5). La question relative à la nécessité d'une nouvelle commission de l'amirauté a été soumise aux officiers en loi. Les échantillons de chanvre n'ont jamais été reçus. Envoie des quittances pour le montant des contributions volontaires venant du Bas-Canada.	4
8 avril, Downing Street.	Le même au même (n° 6). Il a été fait un deuxième renvoi sur la question de délivrer de nouvelles commissions pour les procès des félonies commises sur mer; ne peut encore envoyer de rapport final. Un congé sera accordé à sir George Pownall lorsqu'il désignera un substitut convenable.	68
22 avril, Québec.	Milnes à Hobart (n° 17). Nomination de Bouchette pour remplacer Holland en qualité d'arpenteur général, son intégrité et son habileté.	70
	<i>Sous pli.</i> Journal d'un comité du Conseil concernant la charge d'arpenteur général.	72
6 mai, Downing Street.	Hobart à Milnes (n° 7). Trois actes ont été confirmés, savoir: le n° 85, pour déclarer l'acte décisoire admissible dans les affaires commerciales de même que dans les autres affaires civiles, le n° 86, acte pour enlever les anciens murs, etc., de Montréal, et le n° 87, acte concernant l'établissement d'écoles publiques. Il ne paraît pas y avoir d'objection aux autres actes.	85
6 mai, Downing Street.	Le même au même (n° 8). Son opinion sur les instructions concernant la concession de Caldwell est correcte; il ne doit pas être permis de faire une concession à même les réserves déjà établies. Sa satisfaction de voir la cordialité qui règne entre les deux branches de la législature. Les juges Williams et DeBonne seront appelés à faire partie du Conseil.	

1802.

Approuve la nomination d'un comité pour examiner l'état des documents et des registres de la division de l'arpenteur général. Il sera expédié une nouvelle commission pour les procès des félonies commises en mer. Transmet la pétition de la veuve du capitaine Clarke, du 59^e régiment, pour une concession de terres. Page 56

17 mai,
Québec.

Milnes à Hobart (n^o 18). Envoie les procès-verbaux du Conseil sur les affaires d'Etat, du 2 octobre 1801 au 4 février 1802. 89

Procès-verbaux du 23 octobre. Opinion de Portland en la pratique d'inscrire les protêts dans les procès-verbaux, soumise au bureau. 90

Procès-verbaux du 11 novembre. Concernant le reste des townships dont il est donné instruction de disposer. 92

Au sujet des terres qui doivent être appropriées à l'établissement d'écoles publiques. 93

Le rapport du procureur général sur l'érection de paroisses protestantes est déposé sur la table. 94

Procès-verbaux du 10 décembre. Délibération et rapport concernant les personnes emprisonnées à Montréal sous le soupçon de trahison, et journal. 95

Procès-verbaux du 12 décembre. Délibérations relativement à la vente du reste des townships dans lesquels il a été fait des concessions. Renvoi, 106, lecture de l'ordre, 107, rapport, 109. 106, 107, 109.

Procès-verbaux du 5 janvier 1802. Proclamation de paix reçue et ordre donné de l'imprimer. 111

Rapport sur le tableau des émoluments accordés au procureur général, et journal des délibérations. 112

Procès-verbaux du 4 février. Rapport sur les comptes publics depuis le 11 avril 1801 et journal des délibérations, états, etc. 121

17 mai,
Québec.

Milnes à Hobart (n^o 19). Les commissaires nommés pour l'établissement d'une église Métropolitaine rapportent que le coût dépassera de beaucoup l'estimation. Le rapport ci-joint indique la cause du coût additionnel, l'augmentation du prix de la main-d'œuvre et des matériaux. a été cause qu'il a été impossible de faire une estimation exacte, comme on le verra par le palais de justice, qui n'est pas encore terminé, mais qui a déjà coûté près du double de l'estimation primitive. L'avantage est si grand qu'il prendra la responsabilité d'avancer au besoin l'argent nécessaire pour poursuivre le travail. Une grande partie des habitants protestants n'appartiennent pas à l'Eglise d'Angleterre, et ceux qui professent cette foi ne peuvent contribuer largement, mais il est probable qu'en construisant l'église on les réunira tous en une même communion. Envoie les copies des actes passés pendant la dernière session, l'un pour remettre les £4,000 avancés pour les palais de justice. L'Assemblée demande une nouvelle avance de £6,000, et les revenus augmentent tellement qu'il n'y a pas de doute que la somme sera remboursée à la prochaine session. Les augmentations (mentionnées en détail) s'élèvent à £3,000, ce que l'on peut considérer permanent, et l'acte concernant les *lods et ventes* ne produira pas seulement cette année de £4,000 à £5,000, mais assurera aussi un revenu permanent. Fait observer que les fortes dépenses additionnelles ne sont que temporaires, tandis que le revenu sera permanent. Il a été passé un acte concernant la culture du chanvre. On s'est occupé de cette culture avec vigueur dans les districts de Québec et de Montréal, et des comités se sont formés à ce sujet; il envoie sous ce pli une copie de ce qu'ils ont fait ainsi qu'une copie de son propre discours lors de la prorogation. Les dépêches ont été reçues et il attire l'attention sur les matières mentionnées dans les lettres de Portland. 150

Pétition des commissaires de l'église Métropolitaine concernant l'exécution du coût sur l'estimation. 156

1802.

	Titre du volume des actes. (Les actes n'ont pas été copiés, car ils se trouvent dans le vol. III des Statuts du Bas-Canada.)	Page 160
	Adresse de la Chambre d'assemblée au sujet d'une avance de £6,000 pour les palais de justice de Québec et de Montréal.	161
	Instruction sur la manière de cultiver et de préparer le chanvre. (En anglais 162, 166; en français 171, 175.)	162 à 180
	Autres documents sur le même sujet en anglais et en français. 181 à 189	
24 mai, Québec.	Milnes à Hobart (n° 20). Envoie la pétition de M. Baby demandant une allocation à raison de ses longs services et de la perte subie par lui par suite de la cessation du loyer des postes du Roi.	
	<i>Sous pli.</i> Pétition de François Baby (en français).	193
24 mai, Québec.	Milnes à Hobart (n° 21). Envoie des ampliations des actes passés pendant la session ainsi qu'une liste et une copie manuscrite du journal du Conseil législatif.	197
	<i>Sous pli.</i> Liste des actes.	198
	Titre des lois passées dans la deuxième session du troisième parlement. Elles ne sont pas copiées car elles se trouvent dans le volume III des Statuts du Bas-Canada.	
	Proclamations convoquant la législature, ainsi que les ajournements de temps à autre.	202, 204
	Procès verbaux du Conseil législatif.	205 à 287
9 juillet, Downing Street.	Hobart à Milnes. Ne peut recommander sa demande d'une augmentation de traitement, mais espère qu'il se décidera à rester à son poste encore quelque temps.	

NOMS DES PERSONNES QUI ONT FAIT LA DEMANDE DE TERRES, DANS
CE VOLUME.

(Les chiffres, qui se trouvent après les noms, indiquent les pages.)

- A.—Abbot, Abiel, jun., 31, 33, John, 33; Adams, Martin, 33.
 B.—Barnard, George, 37, Henry, 37, James, 38, Stephen, 37; Beech, Stephen, 52; Blanchard, Peter D., 33; Blunt, David, 41, Ephraim jun., 41; Brocas, John, 38; Boyden, Edmund, 33.
 C.—Catlin, Amos, 41; Chadsey, Job, 31; Chamberlain, David, 33, Timothy, 41; Clarke, Charles, 39; Clark, Harvey, 33; Cull, Henry, 29, 30, 31; Cushing, Elmer, 36, 37, 42, Job, 37, John P., 38.
 D.—Daggit, Asa, 33; Davis, Joseph, 33; Doying, Daniel, 38, James, 38; Dudley, Goodrich, 34; Dustin, Wm., 39.
 E.—Ellison, Thomas, 40.
 F.—Fish, Joseph, 31, Samuel, 31.
 G.—Gamelin, Joseph, 42; Green, Daniel, 32, Robert, 41.
 H.—Hastings, Elijah, 37; Haycock, Chaunsey, 32; Hicks, John, 38, Joseph, 38; Hill, Thomas, 39; Hitchcock, Ephraim, 32, Paul, 33; Hovey, Chester, 31, Ebenezer, 29, 30, 31; Holmes, Wm., 28, 29; Hubbard, Israel, 34.
 I.—Ives, Eli, 31, Joel Hall, 31, Joseph, 31.
 K.—Kezer, Joseph, 40.
 L.—Lebanon, Jephath, 33; LeBonnty, John B., 39; Leet, Benjamin, 39; Lester, John, 38; Leweston, David, 40; Lomis, Caleb, 34.
 Mc.—McClure, John, 42, John Baptiste, 42.
 M.—Magoon, Ephraim, 39, 40; Martin, John, 41, Reuben, 32; Merri-
 man, Amasa, 33; Mix, Enos, 31; Mortin, Jonas, 32; Moulton,
 Benjamin, 40.
 O.—Oaks, John, 42.
 P.—Peasley, Philip, 34; Perkins, Joseph, 40.
 R.—Rexford, Abraham, 32, Benjamin, 31, Isaac, 31, Samuel, 31;
 Rice, Abino, 40; Robinson, John, 40; Rundlett, Wm., 41.

1802.

S.—Schoolcraft, James, 34; Shipton, 36; Simon, Reuben, 33; Smith, Jonathan, 41; Steele, Jonathan, 39; Stewart, Amherst, 39.
 T.—Taylor, Wm., 31; Tesendon, Nathaniel, 38; Tobyne, James, 42.
 W.—Wadleigh, Jesse, 33; Wetherell, Job, 37, Lot, 37; Williams, Providence, 33.

TOWNSHIP.

C.—Clifton, 28.
 E.—Ely, 28.
 G.—Granby, 43.
 H.—Hatley, 29, 35.
 M.—Milton, 43.
 N.—Newport, 28.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES ET DIVERS—1802.

Q. 89.

1802.
 31 mai,
 Downing
 Street.

Hobart à Milnes (n^o 9). Osgoode s'étant démis de ses fonctions de juge en chef du Bas-Canada, ordonne qu'il reçoive une pension viagère de £800 par année, à commencer du premier jour du présent mois de mai. Elmsley, le juge en chef actuel du Haut-Canada, lui succédera, et le traitement sera porté à £1,500 par année. Le traitement du juge en chef de Montréal sera augmenté pour les raisons données à £1,100. Elmsley sera aussi nommé membre des conseils exécutif et législatif. DeBonne devra faire partie du Conseil exécutif et Williams du Conseil législatif. Le contrôle des *maîtres des postes* (gardiens des postes aux chevaux) sera confié au sous-directeur des postes Hériot, de la même manière qu'il était exercé par Finlay. Mesures à prendre pour cette fin. Page 2

9 juin,
 Québec.

Milnes à Hobart (n^o 22). Envoie les procès-verbaux du Conseil exécutif sur les terres de la Couronne, du 20 janvier au 28 mars, et sur les affaires d'Etat, du 5 février au 18 mars. 5

Procès-verbaux du 4 février. Rapport sur les pétitions et sur les conseils. 6

(Voir pour les noms la liste alphabétique.)

Procès-verbaux du 6 février. Rapport sur les pétitions, etc. 38
 Procès-verbaux du 8 février. Rapport sur les pétitions, etc. 41
 Procès-verbaux du 15 février. Rapport sur les pétitions, etc. 44
 Procès-verbaux du 17 février. Rapport sur les pétitions, etc. 47
 Procès-verbaux du 19 février. Rapport sur les pétitions, etc. 48
 Procès-verbaux du 4 mars. Etat du revenu provincial. 58
 Procès-verbaux du 18 mars. Projet de bail des postes du Roi, ainsi que procès-verbaux du Conseil exécutif du Roi à ce sujet. 58
 Rapport du comité. 64
 Rapport du comité au sujet de la pétition de James Irvine pour partie de la grève à la basse-ville, Québec. 65
 Rapport sur l'état du revenu de la province. 69
 Rapport sur la cause de Palmer et Dewey détenus sous le soupçon de trahison. 70

17 juin,
 Québec.

Milnes à Hobart (détachée et confidentielle). Il a émis un mandat pour £275, 17sh. 10d., les arrérages du traitement réclamés par Osgoode. Désire vivement connaître la décision au sujet de la charge de juge en chef d'Osgoode; ses agents ont réclamé son traitement, mais il remettra la décision jusqu'après l'arrivée du courrier. Le juge en chef de Montréal (Monk) a présidé la commission d'Oyer et Terminer pour le district de Québec, et a été nommé orateur de la législature; mais il

1802.

ne sera pas dans l'intérêt du service de Sa Majesté de le continuer dans ces dernières fonctions. L'importance de remplir la vacance de juge en chef, et quiconque sera nommé devra bien connaître le français. Page 75

Sous pli. Réponse à Lister, l'agent du juge en chef Osgoode, l'informant qu'il doit remettre la délivrance du mandat pour son traitement jusqu'après l'arrivée du courrier d'avril. 78

24 juin,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 23). Est chagrin qu'on n'ait pas reçu les échantillons de chanvre, en enverra d'autres. Les mesures prises pour vendre ce qui reste des townships dans lesquels on a fait des concessions de terres; on propose d'offrir en vente tout d'abord 82,000 acres à pas moins de deux chelins et six deniers, ce qui rapportera aux fonds de la province au delà de £10,000. La valeur des terres de la Couronne. 79

30 juin,
Québec.

Sous pli. Rapport concernant la vente de ce qui reste des townships. 81
Milnes à Hobart (n° 24). A envoyé de nouveaux échantillons de chanvre. Il envoie également par le même transport une certaine quantité de chanvre (2,584 livres) pour le commerce. 90

5 juillet,
Québec.

Le même au même (n° 25). Transmet la pétition des commissaires pour l'érection d'une église Métropolitaine. Ces derniers y expriment leur espoir que Sa Majesté fasse don d'un calice et d'une nappe d'autel ainsi que d'une bible et d'un rituel de l'Eglise Anglicane, à l'usage du gouverneur, des lieutenant-gouverneur, des membres du conseil privé et du célébrant; il n'en faudra pas plus de douze. 92

31 juillet
Québec.

Pétitions. 94
Milnes à Hobart (n° 26). La longueur du temps qui s'est écoulé depuis l'emprisonnement de George Parrell, sur une accusation de meurtre en pleine mer, lui fait désirer la nouvelle commission pour juger des félonies commises en mer. Powell aura son congé en le demandant. La proclamation annonçant la fin de la guerre et les règlements au sujet de la navigation des navires anglais en temps de paix ont été publiés, et il a été ordonné de célébrer un jour d'actions de grâces. Est heureux de constater que sa manière d'interpréter la concession faite à Caldwell était exacte. A toute raison d'espérer que les deux branches de la législature continueront à s'entendre. Est flatté que sa recommandation dans l'intérêt de DeBonne et de Williams ait été approuvée. A soumis au conseil la pétition de madame Clarke. 99

6 août,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (n° 10). La minute des lords du commerce sur la pétition de Gale a été transmise; la nécessité d'adopter des dispositions législatives pour obvier aux difficultés concernant les titres de terres aux premiers colons. Consulter, prendre des mesures et faire rapport.

16 août,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 27). Avis a été donné au juge en chef de Montréal (Monck) que son traitement était augmenté. Avait émis un mandat pour le traitement d'Osgoode jusqu'au 30 avril. Sa satisfaction de la nomination d'Elmsly. Explication sur la cause qui a fait nommer Taschereau surintendant des postes aux chevaux, la nature des services rendus par ces postes, la classe des gens qui font les fonctions de *maîtres des postes* et leur situations indépendantes. L'erreur commise par Hériot en croyant que la charge de surintendant des postes était du ressort du sous-directeur général des postes, parce que Finlay était le titulaire des deux charges; l'influence que possède Taschereau et l'importance de s'assurer ses services en cette qualité de même qu'en sa qualité de grand voyer. 105

Sous pli. Extrait des ordonnances "établissant des règlements pour les personnes qui tiennent des chevaux et voitures de louage pour la convenance des voyageurs, lesquelles sont communément appelées et désignées *maîtres des postes*." 112 et 113

Demande d'Hériot, en date du 30 décembre 1801, d'être nommé conseiller législatif. 115

1802.

3 septembre,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 28). Transmet la petition de Lanaudière, mais comme les événements auxquels elle fait allusion se sont passés avant son (de Milnes) arrivée, ne peut faire de recommandations à ce sujet. Lanaudière a été grand voyer depuis 1786 avec des appointements de £500 par année. Page 117

Sous pli. Pétition (en français) de Lanaudière et document annexé. Indique ses pertes, demande une concession de terres et énumère le nombre des propriétés situées sur le lac Champlain, appartenant à sa tante, dont on a injustement pris possession et que l'on a vendues au grand détriment des intérêts de sa famille. 118

Saisie de sa propriété par les Américains en 1775. 123

4 septembre,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (n° 11). La satisfaction qu'éprouve Sa Majesté en voyant la confiance mutuelle des différentes branches de la législature, et l'amélioration progressive du revenu. Est heureux d'observer que l'on encourage avec tant de zèle la culture du chanvre. Approuve les avances qui ont été faites aux commissaires pour ériger l'église Métropolitaine. Soumettre au roi la demande du calice, de la nappe d'autel et des livres de prière. Il devra être accordé une allocation de £150 à Baby et à son épouse, si elle lui survit. Transmet l'opinion des lords du Conseil sur l'acte pour expliquer et modifier la loi concernant les dernières volontés et les testaments. 96

4 octobre,
Québec.

Milnes à Hobart (détachée et confidentielle). Bien que ses représentations (relativement à l'augmentation de son traitement) n'aient pas eu l'effet qu'il en attendait, il est cependant flatté de l'attention qu'on a porté à la matière. Il fera de son mieux pour diriger le gouvernement, tant que le gouverneur en chef sera absent. Attire l'attention sur ses services en réglant les dissensions qui existaient à son arrivée et sur la popularité dont jouit actuellement le gouvernement du roi, en sorte qu'on ne pourra croire que l'augmentation accordée à la suite de sa lettre de 1799, ait été faite à tort. Remarques sur l'augmentation du revenu depuis qu'il est en fonctions, et il parle du résultat semblable obtenu pendant qu'il commandait à la Martinique, lorsqu'il a diminué la dépense et augmenté le revenu en sorte qu'il y avait dans le coffre de la colonie, à son départ, une somme de £12,000, quand à son arrivée on ne pouvait prélever les taxes. Croit que l'augmentation demandée serait amplement compensée par l'influence additionnelle qu'il en obtiendrait, ce qui lui permettrait de poursuivre certains objets, entre autres le bill de milice et le changement de tenure. Nouvelles considérations sur la matière, sa situation non seulement n'était pas à l'avantage de sa famille, mais il ne pouvait même pas épargner ses revenus privés. 125

5 octobre,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (n° 12). Il a été transmis une nouvelle commission pour faire le procès des félonies commises en mer. Des instructions ont été données d'envoyer un calice, une nappe d'autel et des livres de prières aux commissaires pour l'érection de l'église Métropolitaine, le roi ayant bien voulu accorder la demande qui lui en était faite. 102

5 octobre,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 29). Envoie le rapport de Taschereau sur les postes aux chevaux de la province. 131

Sous pli. Rapport sur les postes aux chevaux de la province accompagné d'observations sur leur état actuel et la condition des passeurs, etc. 132

27 octobre,
Québec.

Ordre par écrit adressé par Taschereau aux maîtres des postes. 136
Milnes à Hobart (n° 30). Envoie les relevés de l'officier de marine du nombre des navires arrivés à Québec ou qui en sont partis, du 10 octobre 1801 au 5 janvier 1802. 139

Sous pli. Relevé des navires arrivés. 139a

Relevé des navires partis. 139b

1802.
27 octobre, Québec. Milnes à Hobart (n° 31). Envoie demande de marchandises pour ca-
deaux aux Sauvages. Page 140
Sous pli. Demande. 141
- 27 octobre, Québec. Milnes à Hobart (n° 32). Envoie les relevés de l'officier de marine
du nombre des navires arrivés à Québec ou qui-en sont partis, du 5 avril
au 5 juillet. 143
Sous pli. Relevé des navires arrivés. 143a
Relevé des navires partis. 143b
- 30 octobre, Québec. Milnes à Hobart (n° 33). Envoie copie de la lettre des juges de la
cour du banc du roi et de la dénonciation spontanée du grand jury rela-
tivement à l'incompétence des cours de la province de connaître des cri-
mes commis dans le territoire des Sauvages. La grave conséquence de
cet état de choses ; envoie les plus complets renseignements qu'il a pu
obtenir sur l'état du commerce des fourrures, dont il fait l'historique,
ainsi que divers documents inclus. 144
Sous pli. A.—Lettres du juge en chef et des juges puisnés de Montréal,
en date du 12 septembre, ainsi que liste des prisonniers convaincus,
jugés, et contre lesquels sentence a été prononcée à la dernière session de
la cour du banc du roi. Il est transmis deux dénonciations spontanées
du grand jury, l'une concernant l'évasion des détenus de la prison du
district, l'autre au sujet des meurtres commis dans l'intérieur du pays
des Sauvages ; les maux et dangers provenant de cette cause. Un acte
à l'effet de pourvoir au jugement des délinquants dans la province voi-
sine de la scène du crime aurait un effet préventif. 153
B.—Dénonciation spontanée du grand jury en date du 10 septembre
concernant les crimes commis dans le territoire sauvage, au sujet des-
quels il n'a pas la compétence de s'enquérir, par suite de l'état de la
loi. 156
C.—Rapport du procureur général sur la loi concernant le procès des
personnes accusées de crimes commis dans le pays des Sauvages, en date
du 23 octobre. 162
D.—Relevé général des départements et postes occupés par la Compa-
gnie du Nord-Ouest, ainsi que le nombre des associés, etc. 166
E.—Quantité moyenne des pelleteries envoyées de Québec en Angle-
terre, de 1793 à 1801, et calcul des droits payés en les débarquant. 168
F.—Fourrures exportées de Québec en 1801 et prix moyens à Lon-
dres. 169
- 30 octobre, Québec. Milnes à Hobart (n° 34). A reçu les procès-verbaux des lords du
commerce, et il s'efforcera d'obéir aux difficultés concernant la perfec-
tion des titres à certains colons primitifs. Arrivée d'Elmsley ; il a prêté
serment. Attire l'attention sur sa demande du pouvoir de dispenser les
sujets de naissance qui ne peuvent comparaître devant les commissaires
de prêter serment avant d'obtenir les terres qui leur sont accordées.
A conseillé à M. Scott de préparer une pétition pour terres qui pourra
être présentée au Conseil. Recommande de nommer Maurice de Salaberry
enseigne dans une des compagnies régulières. L'importance de donner
des commissions aux fils des gentilshommes canadiens. 172
- 1er novembre, Québec. Le même au même. Attire l'attention sur une erreur qui s'est glissée
dans sa lettre du 4 octobre, marquée détachée et confidentielle, en disant
que l'augmentation du revenu a été de £4,000 au lieu de £3,000,
(en référant à la page 125 on verra que le montant réel, £3,000,
était mentionné dans la lettre, et qu'elle a été probablement copiée d'une
manière inexacte). L'allégation faite au duc de Portland dans la lettre
du 16 avril 1801 (n° 47) que le produit des *lods et ventes*, en 1759, la
dernière année du régime français, était d'environ £900, et que sans
compter les £5,000 de l'année courante on peut s'attendre à un revenu

1802.

- permanent de £1,000 pour année (*voir* pour la lettre 47, Q. 86—1, p. 197). Page 176
- 10 novembre, Québec. Milnes à Hobart (n° 35). Envoie les procès-verbaux du Conseil sur les affaires d'Etat, du 4 mars au 27 mai, et sur les terres de la Couronne, du 29 mars au 25 juillet. 180
(*Voir* pour la liste du revenu de la province la page 58.)
- Procès-verbaux du 29 mars. Rapport sur la pétition de John Young. 182
- Rapport du comité sur les pétitions, etc. 186
- Procès-verbaux du 28 mai. Rapport du comité sur les pétitions, etc. 208
(*Voir* pour les noms la liste alphabétique.)
- 16 novembre, Québec. Milnes à Sullivan. Lui présentant Usborne, intéressé au commerce du bois du Bas-Canada. 227
- 16 novembre, Québec. Le même à Hobart (n° 36). Envoie des documents ayant trait à la démission d'un *maître de poste* et à l'impossibilité de trouver quelqu'un pour remplir la vacance. L'augmentation du coût des provisions, etc. Il n'est pas pourvu, dans le cas des courriers, à la somme additionnelle des frais pour les voyageurs ordinaires. La nécessité de faire un arrangement. 230
- Sous pli.* Hériot à Taschereau, le 12 novembre, l'informant que le *maître de poste* de la Pointe-aux-Trembles s'est démis de ses fonctions, et que la communication entre Montréal et Québec se trouve interrompue. 235
- Taschereau à Hériot, le 13 novembre. A reçu la lettre concernant les postes aux chevaux. La législature seule peut faire disparaître la difficulté. 236
- Hériot à Milnes, le 14 novembre. La démission du *maître de poste* de la Pointe-aux-Trembles demande que le capitaine de milice de l'endroit reçoive instruction de se procurer des voitures pour transporter les malles. 238
- Ryland à Hériot, le 15 novembre. Son Excellence n'a pas le pouvoir légal de commander aux capitaines de milice de fournir des chevaux ainsi que demandé. 239
- Rapport (en français) de Taschereau concernant le transport des courriers de la malle et les engagements des *maîtres des postes* concernant le transport des malles entre Montréal et Québec.
- 18 novembre, Québec. Milnes à Hobart (n° 37). Avait envoyé des observations sur le commerce des fourrures dans le n° 33 (p. 144). Envoie aujourd'hui un résumé des importations et des exportations depuis 1793 jusqu'à la date actuelle, les deux années comprises, lequel indique un commerce d'exportation d'au delà de 35,000 tonneaux, près du double de celui employé pendant aucune des six premières années, et il y a eu une augmentation régulière et importante pendant les trois dernières années, ce qui prouve l'importance croissante de la colonie. On a construit des navires pendant la guerre, ce qui explique pourquoi le nombre des navires partis a excédé le chiffre de ceux arrivés au port.
- La récolte de l'année est à peu près égale à celle de l'année dernière, le montant total des exportations a dépassé celui d'aucune période précédente et a été d'à peu près 1,200,000 boisseaux de grain. 246
- Sous pli.* Relevé des importations et des exportations. 247
- Liste des navires et leurs cargaisons, partis depuis le 15 novembre. 249
- 18 novembre, Québec. Milnes à Hobart (n° 38). Il a reçu des représentations verbales de la part de membres de la Compagnie du Nord-Ouest qu'il pourra y avoir des représailles contre la nouvelle compagnie, parce qu'il n'existe pas de juridiction compétente pour le procès des crimes y commis; demande qu'on l'avertisse aussitôt que possible s'il y est établi une juridiction. 250

1802.

23 novembre,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 39). Transmet le rapport sur la pétition de madame Clarke et demande des instructions. Page 252

Rapport.

1er décembre,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (n° 13). Approuve la nomination de Taschereau à la charge de surintendant des *maîtres des postes*. Par suite des espérances d'Hériot, il pourra le recommander pour une autre charge dont les émoluments équivaudront à ceux du surintendant des *maîtres des postes*. Ne peut accorder la demande de Lanaudière. S'occupera de suite des représentations relatives aux maux qu'il appréhende à raison de l'incompétence des cours de justice de connaître des crimes commis dans le territoire sauvage. 170

15 décembre,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (n° 14). A reçu les dépêches; la dépêche n° 31 du 21 octobre a été envoyée à la Trésorerie en même temps que la demande de marchandises pour les Sauvages. Il a nommé Elmsley juge en chef et membre des conseils exécutif et législatif. La question du commerce des fourrures a été envoyée aux inspecteurs de l'Etat. C'est une question à étudier s'il ne serait pas à propos d'établir une compagnie établie par charte pour la direction systématique du commerce. Ses avantages. 178

1803.
1er février,
Downing
Street.

Sullivan à Milnes. Par suite de l'importance de la question, il a présenté M. Osborne à l'amirauté, etc., et a fourni une copie de sa (de Milnes) lettre du 16 novembre. Le retard qu'ont éprouvé les personnes nommées à des sièges au Conseil à recevoir des copies du mandamus provent de la négligence de leurs agents. 228

NOMS DES PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES DANS CE VOLUME.

(Les chiffres qui se trouvent après les noms indiquent la page.)

A.—Adams, Eliphalet, jun. 15, 17, Joel, 54; Allen, John, 54, 199; Aller, John, 199, Peter, 199, 203; Amory, John, 46; Andrews, Benjamin, 211, Catherine, 47, Eve, 211, George, 211, Nicholas, 211, Peter, 211, Samuel, 211, Sarah, 211; Antrobus, Catherine Betsy Isabella, 34, Catherine Cecelia Ann, 34, Clara Ethelinda, 34, Edmund William Romer, 34, Georgina Maria, 34, James Cuthbert, 34, John, 19, 32, 33, John Cochrane, 34; Arbour, Charlemagne, 222; Armstrong, Jesse, 47; Auldjo, Alex., 41, Alexander, 216, 218.

B.—Babcock, Jehabod, 199, Job, 199; Babuty, Christopher, 199; Ball, Jacob, 199; Bancroft, Samuel, 54; Beagle, Daniel, 199; Bear, Jacob, 199; Bell, James, 49, William, 199; Benedict, Ezra, 54, Samuel, 54; Best, Herman, 199, Jacob, 202; Bijould, M., 11; Blake, Dr. Charles, 209; Blaney, Mary, 223; Bochus, John, 199; Bohm, Lieut., 47, 48; Bois, François, 188, 189; Booth, John, 199; Bouthillier, Ann Sophia, 21, 35, Mary Ann, 21, 35, Peter, 21, 35, Wm., sen., 19, 20, 21, 32, 33, 35, Wm., jun., 21, 35, Thomas, 21, 35; Bowen, Edward, 45, 198, 199; Brisbain, Robert, 199, 203; Brunsen, Jabez, 199; Brown, John, 199, Samuel, 199; Bridge, John, 17, 18; Burghedt, Conrad, 199, Garret, 199; Busby, Alex., 223, Christiana, 223, Margaret, 223, Mary, 223, Thomas, sen., 223, Thomas, jun., 223; Butler, Col. John, 188.

C.—Caldwell, Hon. Henry, 10, 187, Henry, 13, James, 188; Cameron, Catherine, 223; Cannon, Edward, 194; Cameron, John, 199, Thomas, 23; Carboneau, Baptiste, 12; Carrigan, Patrick, 200, Philip, 200; Cary, Thomas, 45, 198, 199; Chamberlain, Seth, 54; Chatterdon, Nathaniel, 199; Cheesman, Abijah, 200; Child, Amos, 54, Solomon, 54; Chamberlain, Benjamin, 54; Choat, Samuel, 54; Coffin, John, 55, 56, Nathaniel, 45, N., 198, 199, Nathaniel, 216, 218; Comer, Jacob, 199, Peter, 199; Concklin, Abraham, 202; Conroy, Patrick, 199; Cook, George, 199, Jacob, 199, Jasper, 199, 203, John, 200, Philip, jun., 199, Thomas, 12; Corbin,

Henry, 43, Marie Ann P. Laurrain, 43; Clark, David, 199; Cull, Henry, 189.

D.—Dume, George, 220; Darrow, James, 200, Walter, 200; Davies, Solomon, 200; Deal, Adam, 200; De Chambault, Fleury, Lt. Col., 29; Desbarats, Pierre E., 11, 13; D'Estimauville, Jean B., 22; De Longueuil, Hon. Joseph, 206; Demevay, Samuel, 200; Dennie, Ely, 200; De Lotbiniere, Hon. Chartier, 206; De Montmollin, Rev. David Francis, 191; de la Valtrie, P. P. M., 222, 225; Dewar, John, 200; Donaldson, David, 9, Hugh, 9, James, 9, John, 8, 9, 11, Peter, 9; Dupré, J. B., 194; Dupré, Col., 198, 222, 225; Duel, Michael, 200, Philip, 200, William, 200.

E.—Eaton, Wm., 54; Elderkin, Bela, 24; Element, Thomas, 224; Ellison, John, 9.

F.—Festerdon, Joseph, 54; Finlay, Robert, 25; Fisher, James, 200; Fitch, Christopher, 24, Eleazer, 24; Fraser, Simon, jun., 182; Frobisher, Joseph, 30, 217; Fuller, Bill, 200, Silas, 200.

G.—Gallop, George, 9; Garlick, Daniel, 200; Genevay, Capt. Lewis, 188; Gibbs, Jeremiah, 200, Thomas, sen., 200, Thomas, jun., 200; Gibson, John, sen., 9, John, jun., 9, John, 200; Gill, Richard, sen., 200, Richard, jun., 200; Gould, Jane, 42; Grant, David Alex., 45, Thomas, 19, 20; Gray, Calel, 200; Gregory, John, 43; Gould, Elizabeth, 197, J., 47; Gregory, John, 187; Grenier, Hyacinthe, 188, 189; Griggs, Alexander, 200, John, 200; Grajon, Charles, 200; Grimes, William, 54; Guay, André, 12, Elizabeth, 12.

H.—Hadley, Thomas, 54; Haley, Peter, 199; Hall, Enoch, 200, Joshua, 17, Salmon, 17, Nathaniel, 200, Philo, 17; Hardy, Henry, 202; Hart, Jonathan, 200, Zechariah, 200; Hawley, Amos, 202, Asel, 199, Burton, 200, Ephraim, 200; Hayden, Abraham, 224; Henner, Frederick, 200, George, 202; Hensinger, Imanuel, 202; Hibbert, Augustin, 9; Hogel, John, 200; Holt, Daniel, 54; Hughes, James, 23, Major, 194; Hunt, Peter, 9; Huntingdon, Simon, 200, Wm., 200; Hyatt, Gilbert, 7, 24.

I.—Irvine, James, 19, 20.

J.—Jack, John, 196; Jeffries, John, sen., 44, John, jun., 39, 45, Samuel, 11; Jobert, Benjamin, 43, 187, 218, 219, Lewis, 200; Johnston, Barret, 28; Johnson, Sir John, 188; Johnston, —, 23.

K.—Kelley, Joseph, 208, Thomas, 209; Kendreik, Henry, 54; Kennedy, Wm., 22, 40, 42; Kilbourn, Joseph, 216, 218; Kimmel, Martin, 200; King, George, 42, 47, 210; Kobatch, John, 12.

L.—Ladeu, John, 12; Ladeto, John, 200; Laforce, Widow, 220; Lampman, Michel, 200, Stephen, 202; Lancaster, Thomas, 9; Langan, Patrick, 187, 190; Laurrain, Marie Ann, P., voir Corbin; Lay, John, 200; Lee, Eliza, 47, Thomas, 220, Wm., 42, 47; Lefèvre, Louis G., 197; Lefèvre, J. B., 224; Leanord, Zear, 200; Leret, John, 200; Lewis, James, 200; Liddle, Andrew, 200, James, 200; Limney, Wm., 200; Longmore, Dr., 194.

Mc.—McBear, Angus, 200; McCallum, Peter, 200; McCann, Michael, 39; McCarthy, John, 200; McCollen, Wm., 54; McCutchin, Peter, 201; McGill, James, 220; McGillivray, Wm., 43, 186, —, 217, 218; McKenny, Peter, 200; McKindlay, John, 223; Macleod, Roderick, 206, 207, McPherson, Daniel, 40, 42; McTavish, Simon, 30, 31, 43, 217, 219.

M.—Mabon, Andrew, 200; Maitland, Wm., 41; Manning, Gabriel, 200, John, 200, 203, Joshua, 201, 203; Mann, Gothèr, Col., 29, John, 193, Thomas, 192; Marsh, Jacob, 200, Randall, 200, Wm., sen., 200, Wm., jun., 200; Marstin, James, 201; Miller, Archibald, 9, Benjamin, 195, Charles, 200, Daniel, 9, Gilbert, 200; Millar, George, 11; Miller, George, 196, John, 9, Thomas, 224; Mitchell, Jacob, 209, 210; Moffit, Robert, sen., 16, Robert, jun., 17; Moe, Dudley, 54; Molloy, James, 46;

1802.

Montarville, Joseph La B., 29; Montour, Nicholas, 43, 186, 217, 219; More, Roger, 54, Wm., 201; Morin, Etienne, 40, 42; Morris, Sarah, 49; Moss, Thomas, 195, 196, 197; Mott, John, 200, Joseph, 200, Samuel, 200, Timothy, 201; Mudget, David, 9; Munro, Elijah, 200.

N.—Nevison, Richard, 42, 47, 197; Noxon, Thomas, 201.

O.—Odel, James, 200, John, 201, Joseph, sen., 201, Joseph, jun., 201, Joshua, 201; Osborne, Joseph, 23; Oxford, London, 54.

P.—Patterson, Andrew, 9, Alex., 201; Pearce, Oliver, 9, Willard, 9; Pendleton, Benaiah, 39; Pennoyer, Jesse, 216, 218; Perthius, Josephthe, 40, Louise, 40; Phillips, Rachael, 46, Samuel, 12, 45, 198, 199; Pickle, Jacob, 201, John, 201; Polsen, James, 12; Pimmerman, Frederick, 201; Pritchard, Azariah, 42, A., 47, 197; Purs, John, 19, 20.

R.—Reid, John, 47; Reynolds, James, 40; Richardson, John, 194; Robb, John, 214; Rodsall, Edward, 196; Rosenberg, Peter, 201; Ross, Alex, sen., 221, Alex, jun., 221, Donald, 221, Felice, 221, Helen, 221, Hector, sen., 221, Hector, jun., 221, Hugh, 221, John, sen., 221, John, jun., 221, Josephthe, 221, Lauchlin, sen., 221, Lauchlin, jun., 221, Mary, 221, Paul, 221, Sophia, 221, Wm., sen., 220, 221, Wm., jun., 221; Roxton, 45; Ruiter, Elizabeth, 45, Philip, 202; Ryan, Thomas, 201.

S.—Salls, Jacob, 201; Sandford, Ebenezer, 192, Elizabeth, 192, Ephraim, sen., 191, 192, Ephraim, jun., 192, Esther, 192, John, 192; Sawks, Hick, 201; Sears, Hezekiah, 201, James, 202, James, jun., 202, Jerod, 201, Lyman, 202, Nathaniel, 201; Sewell, Joseph, 201, Joseph, jun., 201, Taber, 202; Sexby, Garret, 224; Schut, Alexander, 201; Schutt, Mary, 201; Scott, Daniel L., 28, Thomas, 225; Shepherd, Richard, 201; Shorts, Philip, 209; Simonds, Ezekiel, 54, Jonathan, 54; Smith, Daniel, 201, George, 201, John, 201, John, jun., 201, Joseph, 201, Wm., 201; Soles, Joseph, 202; Sowles, David, 202, Stephen, 39, Timothy, 201, Wm., 201; Spencer, Benjamin, 201, Jeremiah, 201, Peleg, 201, Thomas, 201; Steel, John, 202; Stickney, John, 9, Jonathan, 9; Stimpson, Daniel, 9, Ephraim, 9, James, 9, John, 9, Joseph, 9; Stockhan, Anthony, 201; Stone, Calvin, 54, Isaac, 54, Simon, 201; Straling, Hemlis, 202; Streit, Ludowick, 202; Stuart, James, 19, 20, Jane, 19, 20, Margaret, 19, 20, Peter, 17, 18.

T.—Taylor, Alexander, 201, Nathaniel, 29, 220; Thomas, Ansil, 54, Otes, 54; Toalman, Humphrey, 201; Todd, Isaac, 30, 31, 43, 217, 219; Towner, Wm., 201; Townsend, Hazael, 54; Trueman, Peter, 202.

U.—Unisted, Gideon, 54.

V.—Vanderboghert, James, 201, 203; Vaughan, Josephus, 201.

W.—Wadleigh, Wm., 195; Wait, Nathaniel; Walker, —, 194; Wallace, Wm., 202; Ward, John, 23; Waywood, Nancy, 202, Thomas, 202; Weldon, Edmond, 202; Westover, Amos, 202, Asa, 202, David, 202, Isaac, 201, John, 202, Moses, 202; Wher, Christian, 201; Whitman, Robert, 202, 203; Whymere, George, 202; Williams, Jenkin, 36, 37; Woods, John, 202, Wm., 202; Wragg, Benjamin, 202, Elizabeth, 202, Richard, 201, Wm., 201; Wright; Abigail, 53, B. Hopper, 53, Betsy, 53, John, 53, Lucy, 53; Walker, Margaret, 49; Wright, Mary, 53, Philemon, 49, 50, 55, Polly, 53, Thomas, sen., 53, Thomas, jun., 54; Wurtele, Josiah, 47, 48, 211; Wyman, Joseph, 54.

Y.—Yeomans, H., 40; Young, James, 202, 203, John, 182.

TOWNSHIPS.

A.—Ascott, 7, 24; Acton, 49, 216, 218; Athabaska, 187, 222; Auckland, 29, 42, 46, 48, 185, 196, 211.

B.—Barford, 203, 204; Barnston, 43; Bulstrode, 187, 190.

C.—Chester, 217, 219; Clifton, 197; Compton, 216, 218.

1802.

- D.—Durham, 225.
 E.—Eaton, 87.
 G.—Granby, 208.
 H.—Halifax, 31, 187, 218; Hemmingford, 39, 185, 209; Hereford, 87; Hinchinbrook, 192, 209, 216; Hull, 49.
 I.—Inverness, 31, 186, 217, 219, 222; Ireland, 30, 216, 218.
 K.—Kilkenny, 183; Kildare, 223, 225; Kingsey, 195.
 L.—Leeds, 217, 219; Lindsay, Wm., 205.
 M.—Maddington, 37; Melbourne, 8, 10, 11, 46, 187; Milton, 10, 11, 208.
 N.—Newport, 87; Newton, 206.
 P.—Potton, 194.
 R.—Rawdon, 45, 191; Roxton, 46, 185.
 S.—Simpson, 220; Somerset, 194, 198; Stanford, 37, 222; Simpson, 225; Stanstead, 24, 43; Stoke, 13, 14, 17, 19, 20, 35; Stukely, 87; Sutton, 45, 198.
 T.—Templeton, 49, 52; Tring, 185, 216, 218.
 W.—Wendover, 194; Westbury, 18; Wickham, 203, 205, 213, 214; Windsor, 220, 225; Wolftown, 186, 217, 219.

SEIGNEURIES.

- B.—Beauharnois, 185.
 D.—Delery, 185.
 L.—LaSalle, 185; Lotbinière, 222.
 St.—Ste. Croix, 222; St. Jean de Chaillon, 222.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES ET DIVERS—1802.

Q. 90.

Sir Alexander Mackenzie à Hobart. Propositions pour l'établissement d'une pêcherie permanente et du commerce des fourrures, etc, dans l'intérieur et sur la côte occidentale de l'Amérique du Nord. Il faudra la même direction pour amener la coalition des deux compagnies à Montréal. Les membres des deux compagnies, qui ne voudront pas s'associer, seront libres de faire ce que bon leur semblera, mais il demande qu'on lui confie les permis dans l'intérêt de ceux qui consentiront. N'a pas de doutes de réussir, grâce aux personnes dont le travail est infiniment plus important que le capital d'autres gens, car ces dernières ne pourraient être remplacées que par de plus jeunes n'appartenant au service que depuis six jusqu'à dix ans, tandis qu'on peut en tout temps augmenter le capital. Se propose de partir vers la fin du mois. Page 37

Préliminaires à l'établissement d'une pêcherie anglaise permanente et du commerce des fourrures, etc., sur le continent et la côte occidentale de l'Amérique du Nord. 39

1802.
 7 janvier,
 Londres.

26 janvier,
 Banque d'An-
 gleterre.

4 février,
 Queenston.

9 février,
 Downing
 Street.

A. Newland à Sullivan. Accusant réception d'une lettre de change de £385 9ch 5d. le montant des contributions volontaires du Bas-Canada, pour défrayer les dépenses de la guerre. 45

Robert Hamilton à Charles Taylor, secrétaire de la Société des Arts. Concernant la culture du chanvre 349

Hobart à Milnes (No 15). Des instructions ont été envoyées à Hériot d'augmenter le taux payé aux maîtres des postes pour les chevaux servant à transporter les malles. L'état satisfaisant du commerce du Canada depuis 1793. Est autorisé à accorder les terres demandées à l'Eglise d'Ecosse ainsi qu'à la Congrégation de Notre-Dame. Faire rapport de l'étendue des terres requises pour maintenir l'Eglise d'Ecosse dans le Bas-

1802.

Canada. Il est nécessaire qu'il soit passé un acte impérial pour autoriser le procès en Canada des félonies commises dans le territoire indien.

Page 20

13 février, Banque d'Angleterre. Newland à Sullivan. Envoie certificat des contributions volontaires du Bas-Canada pour la guerre. 46

4 mars, Whitehall.

Rapport des Lords du Conseil sur la pétition de Gale, relativement aux concessions des terrains incultes. 47

(Les documents relatifs à cette réclamation continus dans ce volume, courant de la page 47 à la page 264, et ceux envoyés du Bas-Canada, commençant à la page 50, ont été transmis dans la lettre de Milnes, du 11 août 1801 (No 57). Voir Q. 87-1, p. 181.)

23 mars, Londres.

Thomas Dunn à Hobart. Est arrivé après avoir obtenu un congé de six mois dans le but de régler ses comptes publics, de même que ses affaires privées. Demande une prolongation de congé. Page 265

Copie du congé accordé par Milnes. 266

6 avril, Londres.

Rapport du procureur et du solliciteur général sur la question de savoir s'il est nécessaire de délivrer de nouvelles commissions pour le procès au Canada des crimes commis en mer. 267

7 avril, Londres.

Arrêté du Conseil confirmant les lois adoptées dans le Bas-Canada au sujet du serment déceiroire, pour l'enlèvement des anciens murs, etc., de Montréal et pour l'établissement des écoles publiques. 270

28 avril, Bureau de la Trésorerie.

J. H. Addington à Sullivan. Transmets la demande faite à la Trésorerie par Prescott, pour une allocation à son secrétaire Gale, avec prière de la soumettre à Hobart. 272

1er mai, Londres.

Osgoode à Hobart. Il avait demandé il y a deux ans, de se démettre de ses fonctions, ce qui lui a été accordé, mais d'après le désir de Sa Majesté il a continué d'exercer ses fonctions pendant une année de plus. Renouvelle sa demande de lui accorder la permission de se démettre. 273

Lettre de la même date sur le même sujet adressée à Sullivan, et documents inclus. 274

Document inclus. Lettre de Portland, en date du 26 juillet 1800, l'informant que sa démission a été acceptée et qu'il aura une annuité viagère de £800 sterling. 275

4 mai, Whitehall.

King à Sullivan. Renvoie la copie de la lettre de Portland (p. 275); se rappelle parfaitement des circonstances se rattachant à la démission. 277

5 mai, Bureau général des Postes.

Le directeur général des postes à Hobart. Recommandant qu'Hériot remplace Finlay en qualité de surintendant des *Maîtres des postes* au Canada. 278

Sous pli. Demande d'Hériot au directeur général des postes de la place en question, datée de Québec, le 21 janvier 1802. 280

Hériot à Milnes, au même sujet, en date du 28 décembre 1801. 282

6 mai, Londres.

W. Tatham à Hobart. Offre ses services en général, et en particulier pour l'objet auquel les documents inclus ont trait. (La correspondance se rapporte à la culture du chanvre). 283

Sous pli. Correspondance depuis le 28 février jusqu'à date. 284 à 287

7 mai, Whitehall.

King à Sullivan. Transmet la lettre, et les documents qui l'accompagnent, de Simcoe en faveur de Bouchette du Bas-Canada, et demande qu'elle soit soumise à Hobart. 288

Sous pli. Lettre de Simcoe, datée Wolford Lodge, le 2 mai 1802. 289

Lettre de Joseph Bouchette, datée de Québec, le 16 février, au sujet de sa nomination. 291

26 mai, Québec.

William Grant à Joseph Taylor, secrétaire de la Société des Arts, concernant la culture du chanvre. 293

1802.

- 1er juin, Downing Street. Hobart à Elmsley. Sa Majesté l'a nommé juge en chef du Bas-Canada, charge vacante par la démission d'Osgoode; le traitement sera porté à £1,500 par année. Milnes a reçu instruction de le nommer (Elmsley) membre des Conseils exécutif et législatif. Page 298
- 8 juin, Québec. Arrêté du Conseil nommant Elmsley membre du conseil exécutif. 299
 Ryland à Scott (?) Il devra obtenir de lord Hobart un ordre spécial pour les 1,200 acres demandées pour lui-même et chacun des membres de sa famille. 333
- 10 juin, Londres. Pétition d'Abraham Cuyler. Enumérant ses services et demandant le township d'Hemmingford, ou telle portion qui sera jugée convenable, pour pourvoir à sa famille composée de six membres.
- 16 juin, Londres. Arrêté du conseil nommant Pierre Amable de Bonne membre du Conseil du Bas-Canada. 303
- juin. Description (avec illustration, 333A) de la méthode suivie pour la culture et la préparation du chanvre, d'après un papier préparé par John Taylor et soumis aux lords du Commerce. 334 à 345
- 2 juillet, Whitehall. Les lords du Commerce (Fawkener, secrétaire) à Sullivan. Transmettant le procès-verbal sur la pétition de Gale au sujet des concessions de terres dans le Bas-Canada. Page 304
- 30 juillet, Londres. Sir Joseph Banks à Lord Glenbervie. Détails de la culture du chanvre à certains endroits. 323
- 4 août, bureau de la trésorerie. Le Bureau de la Trésorerie (N. Vansittart) à Sullivan. Envoie des demandes de papeterie pour la division civile du Bas-Canada. 305
- 14 août, Whitehall. Les lords du Commerce à Sullivan. Informer lord Hobart qu'ils ne voient pas d'objection à l'acte, etc., ayant trait aux testaments dans le Bas-Canada. 306
- 16 août, Londres. Thomas Dunn à Sullivan. Transmets une pétition pour indemnité au lieu de la partie de ses biens en Canada dont il a été privé par le traité de paix. 308
- Sous pli.* Pétition. 309
- 13 juillet. Lettre à Lady Hervey sur la matière et concernant son fils, en date du 13 juillet. 313
- Exposé des faits par Dunn au sujet de la seigneurie de Saint-Amand, sur le lac Champlain. 315
- 17 août, Québec. Monk à Hobart. Le remercie pour l'augmentation de son traitement. 317
- 18 août, Londres. W. M. Pitt à Sullivan. Concernant la concession faite à Mathew Scott, et demandant qu'il soit pris des mesures pour transmettre la décision. 318
- Sous pli.* Pownall à Pitt. Envoie renseignements sur la situation de Mathew Scott dans le Bas-Canada. 320
- 2 septembre, Québec. Lanaudière à Hobart. Son encouragement à soumettre sa cause à Sa Seigneurie. Avait présenté une pétition demandant de l'indemniser de ses pertes et des services rendus pendant l'invasion de 1775 ainsi que pour la perte des biens de sa tante, Mlle de Ramsay. Renvoie à Dorchester et à d'autres personnes pour témoigner de ses services. Espère avoir 80,000 acres, savoir 10,000 acres dans Dudswell, 10,000 dans Bury, 10,000 dans Adstock (Ascot ?), 10,000 dans Stanstead, 10,000, dans Barnston et 20,000 dans Ditton; ce ne pourrait être considéré trop dans un temps où, par suite du mécontentement de ses compatriotes, il fallait tout ce que le sujet le plus zélé et le plus loyal pouvait faire pour conserver cette partie des possessions américaines de Sa Majesté. 346
- Pétitions (en français). 352
- Copie (en français) de la saisie pratiquée sur la propriété de Charles de Lanaudière, signée par Mathew Ogden, par ordre d'Arnold, en date du 21 novembre 1775. 356
- Observations (en français), soumises par Lanaudière à Hobart. 358
- Copie du titre de Mlle de Ramsay. 362

1802.

9 septembre, Haut-Canada. Elmsley à Hobart. Apprends avec reconnaissance sa nomination au poste de juge en chef du Bas-Canada. Serait parti de suite pour Québec, mais comme il fait partie du comité pour représenter et correspondre avec le général Hunter pendant son absence en service militaire, il ne peut quitter avant le retour de Hunter, ce qui aura lieu vers le 25.

Page 364

26 octobre, Bureau général des Postes. Freeling à Hobart. Lui envoyant extra-officiellement une copie de la lettre de Charles Long à lord Auckland, au sujet de la nomination du surintendant des *maîtres des postes* par Milnes. 366

Sous pli Charles Long à Auckland le 22 octobre 1802. Les charges de directeur général des postes et du surintendant des *maîtres des postes* ont toujours été remplies par le même titulaire, et cette nomination devrait être du ressort du secrétaire d'Etat. 367

2 novembre, Québec. F. Baby à Dorchester (en français). Milnes est satisfait de la condition de la milice et lui a donné avis (à Baby) qu'il sollicitait du ministère une pension pour Baby, en partie réversible sur sa veuve, à sa mort. Expose ses services et demande de les prendre en considération. 373

8 décembre, Québec. Milnes à Hobart (N° 40). A informé l'évêque de Québec que la demande d'un calice, etc., serait soumise au roi. Est heureux de constater qu'on a approuvé sa conduite d'avancer de l'argent aux commissaires pour leur permettre de poursuivre la continuation de l'église. Transmets les remerciements de Baby pour la libéralité de Sa Majesté. Envoie un relevé plus exact des importations et des exportations que celui envoyé dans la dépêche n° 37. La perception totale des *droits de quint* et des *lods et ventes* jusqu'au 10 octobre a été de £2,570. 8 ch. Attendra pour faire de nouvelles observations que les comptes publiés jusqu'au 5 janvier aient été livrés, et il croit qu'alors il pourra envoyer un état satisfaisant du revenu de la province. 2

Sous pli. Sommaire des exportations et des importations depuis 1793. 3a

13 décembre, Québec. Milnes à Hobart (n° 41). Envoie la pétition des membres de l'église d'Ecosse, Québec, pour un terrain sur lequel construire une église, et pour une somme qui leur permettra de payer les frais de construction et le soutien du culte religieux. A accordé £50 par année au ministre écossais à Québec, le même montant qu'à celui de Montréal. Si l'on attribue une portion des terres de la couronne à l'église d'Ecosse dans le Bas-Canada, on devra la soumettre au contrôle ordinaire du bureau chargé de l'administration des réserves, autrement cette église se trouvera sur un pied plus indépendant que l'église établie (l'église d'Angleterre). Envoie également une pétition de M. Plessis au nom des congréganistes de Notre-Dame pour un morceau de terre afin d'y ériger une église. On a accordé aux membres de l'église d'Ecosse l'usage d'une des plus grandes salles du collège des Jésuites (maintenant les casernes), mais ils l'abandonneront quand ils auront un bâtiment séparé. On devrait accorder les terres dans l'enceinte de Québec. Ce serait le moyen de contribuer plutôt que d'empêcher l'union des églises d'Ecosse et d'Angleterre.

Sous pli. Pétition de la congrégation de l'église d'Ecosse à Québec pour terre. Les noms des pétitionnaires (au nombre total de 150) sont mentionnés. 8

Pétition d'une délégation de la congrégation portant les signatures de Alex. Spark, pasteur, Adam Lymburner, John Lynd, Peter Stuart, William Grant, James Tod, John Mure, J. Blackwood, Francis Hunter, W. Holmes, John Purss. 15

Pétition (en français) du révérend J. O. Plessis, au nom de la congrégation de Notre-Dame. 18

1802.	Milnes à Hobart (n° 42). Transmet la pétition du Col. Mann pour une concession de terre ; ses services ; le rapport du conseil sur sa pétition est également transmis. Envoie, accompagnée de remarques, la pétition de Young, laquelle expose pourquoi il n'a pas observé l'ordre en sa faveur du 2 janvier 1796.	Page 23
	<i>Sous pli.</i> Pétition du colonel Gother Mann.	25
	Rapport d'un comité du Conseil sur la pétition de John Young,	27, 28
	Rapport du comité sur la même pétition.	31, 32
18 décembre, Londres.	Procureur et solliciteur général. Recommandant d'adopter une législation afin de faire les procès des crimes commis dans le territoire des Sauvages dans le Bas-Canada.	371
27 décembre, Dawlish.	W. M. Pitt à ———. N'a pas reçu de réponse au sujet de la charge de juge en chef de Gambier, lui demande de communiquer la réponse d'Addington. Désire savoir, si c'est le désir d'Hobart, d'empêcher les concessions de terres au Canada ou d'encourager des hommes utiles de s'y rendre. Si ce dernier désire ce qu'il mentionne d'abord, il n'a rien à dire, sinon il pourra recommander deux ou trois braves personnes qui pourraient y réussir parfaitement, d'anciens officiers de mérite, l'un particulièrement qui a tous les talents nécessaires pour cette fin, qu'il mentionne en détail, et qui a été réduit à la plus grande indigence, sans qu'il y eût de sa faute. Les autres ne sont pas dans des circonstances aussi déplorables. Si l'on pouvait lui procurer de l'emploi permanent, il ne doute pas que ses amis pourraient lui fournir de £300 à £400. Reconnaissance de Scott. L'évêque de Québec va l'ordonner. Lui, sa femme et huit enfants devront leur richesse future à la bienveillance d'Hobart.	377
Pas de date.	Liste demandée par M. Woodford, des officiers, etc., conduits par de Puisaye et certificat signé par W. Windham. La liste porte à l'endos : "mémoire, très honorable W. Windham, M. de Puisaye, etc., etc. Habitants libres. Canada.	369

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES—1803.

Q. 91.

1803. 5 janvier, Québec.	Milnes à Hobart (n° 43). La commission pour le procès des félonies commises en mer n'est pas encore arrivée. A informé les commissaires chargés de la construction de l'église métropolitaine, à Québec, de l'intention du roi de donner un calice, etc., et qu'instruction a été donnée à la trésorerie de se procurer et d'expédier ces articles. Demande qu'on y ajoute un tapis de chaire. Envoie les dimensions de ces articles.	2
	<i>Sous pli.</i> Dimensions des articles : tapis de chaire, longueur, trois verges, largeur une verge, y compris la frange. Petit pupitre, longueur une verge ; largeur, $\frac{1}{4}$ verge, y compris la frange. Parement pour le lutrin, longueur, trois verges ; largeur, un pied y compris la frange. Nappe d'autel, longueur, trois verges, largeur un pied, y compris la frange.	4
5 janvier, Québec.	Milnes à Hobart (n° 44). Envoie les arrêtés du conseil sur les affaires d'Etat, du 28 mai au 29 août.	5
	Procès-verbaux du 28 mai 1802. Rapport concernant la vente du reste des townships dans lesquels on a fait des concessions et journal,	6
	Rapport sur les propositions de Philemon Wright sur la culture du chanvre avec journal.	15
	Rapport sur la pétition d'Alexander Mann, constructeur de navires, demandant bail du quai du roi.	20
	Procès-verbaux du 27 juillet. Rapport sur l'annonce projetée pour la vente des terres incultes et journal.	22

1803.

La communication de la signature et de la ratification du traité de paix a été soumise au conseil, et proclamation pour un jour d'actions de grâces. Page 24

Procès-verbaux du 11 août. Confirmation par Sa Majesté des trois actes passés pendant la dernière session et proclamations proposées. 28

2 février,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 46). La législature doit se réunir le 8 courant ; a appelé Elmsly et Williams au conseil législatif, mais par suite de la mort de Finlay et de l'absence d'autres membres, le nombre des membres anglais dans la province sera encore de deux de moins que d'habitude pendant la présente session. Le *Curéade* est arrivé à Halifax mais on n'a pas encore reçu la commission pour le procès des félonies commises en mer. 59

2 février,
Québec.

Le même à Portland (n° 45). Envoie les minutes du Conseil sur les terres de la Couronne, du 26 juillet au 11 août. 31

Procès-verbaux du 26 juillet. Rapport sur pétition et journal jusqu'au 7 août. 32

(Voir la liste alphabétique.)

9 février,
Downing
Street.

John Sullivan à Milnes. Demande pour l'information d'Hobart si, au cas d'un arrangement entre le gouvernement et Lord Amherst au sujet des biens des Jésuites, il y aurait quelque objection à mettre Amherst en possession de la seigneurie de La Prairie de la Madeleine, à condition qu'il renoncerait pour cette considération à toutes ses prétentions sur d'autres parties des biens. S'il y avait quelque objection importante pourrait-il désigner quelque autre Seigneurie qui serait réservé pour la fin mentionnée, dans ce cas la décrire et mentionner les raisons pour lesquelles il recommanderait celle-là et s'objecterait à l'autre. 61

(Voir pour la date à la marge la réponse de Milnes du 31 mai, p. 159.)

1er mars,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 47). Envoie des copies du discours à l'ouverture de la législature ainsi que des adresses et de ses réponses. 62

Sous pli. Discours à l'ouverture de la législature. 63

Adresse du Conseil. 66

Réponse. 68

Adresse de l'Assemblée. 69

Réponse. 72

1er mars,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 48). Envoie les procès-verbaux du Conseil sur les terres de la Couronne, du 12 août au 2 février. 73

Procès-verbaux. Rapports, avec journal, du comité sur les terres de la Couronne. 74 à 116

(Voir la liste alphabétique.)

30 mars,
Québec.

Milnes à Hobart (détachée et confidentielle). Envoie la correspondance relative à la demande d'Hériot d'être nommé à la charge de surintendant des MAÎTRES DES POSTES, afin de lui permettre de répondre aux allégations qu'il fait ; la correspondance est jointe. 117

Sous pli. Lettre d'Hériot à Milnes, en date du 21 mars, que la seule méthode convenable pour transporter les malles était par la poste aux chevaux ; que Taschereau ne peut donner aucun aide sous ce rapport, et que la surintendance devrait lui être confiée (à Hériot). On pourrait trouver une meilleure situation pour Taschereau. 121

Autre lettre d'Hériot en date du 25 mars sur le même sujet du transfert de la charge de surintendant de Taschereau à lui (Hériot) 123

Lettre d'Hériot, de la même date, donnant les raisons pour lesquelles les courriers ne devraient pas payer aux *maîtres des postes* le même prix que les voyageurs ordinaires. Ils sont satisfaits des prix fixés. 125

Hobart à Milnes, 1er décembre 1802. Espère qu'on trouvera une situation avec des appointements équivalents à ceux de surintendant des postes aux chevaux pour Hériot. 128

1803.

J. Stuart à James McGill et John Lees, 26 mars 1803, demandant des renseignements concernant le mécontentement régnant, dit-on, parmi les *maîtres des postes*. Page 129

Réponse, à la même date, que les *maîtres des postes* sont mécontents. 1. Parce qu'ils n'étaient pas assez payés pour les courriers de la malle, lesquels emportent souvent des bagages d'un poids excessif. 2. Parce que les voyageurs ne les emploient pas lorsque les chemins sont bons, mais seulement quand ils sont mauvais, et qu'ils sont ainsi obligés de garder des chevaux inoccupés pendant une partie considérable de l'année. 130

Hériot à Milnes, le 21 mars. Propose de changer les heures du départ des courriers de la malle afin d'obtenir une expédition plus rapide. L'explication donnée par l'agent de New-York pour le retard à expédier les malles anglaises. 132

Extrait de la lettre de l'agent de New-York expliquant le retard à transmettre les malles au Canada, en date du 24 février. 133

Jas. Stuart à Hériot, le 21 mars. Son excellence n'a pas d'objection au changement projeté de l'heure du départ des malles. 134

26 avril,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 49). Envoie le discours prononcé lors de la prorogation de la législature avec une liste des actes passés pendant la session. Fera des commentaires dans une dépêche distincte sur l'acte concernant la milice. Cet acte autorise le gouverneur à dépenser £2,500 par année suivant qu'il le jugera à propos pour la formation d'une milice effective ; d'autres et de nouveaux pouvoirs sont accordés. L'acte est limité à une période de quatre ans. Espère qu'il sera le fondement d'un système avantageux. 135

Sous pli. Discours lors de la prorogation. 137

Liste des actes passés pendant la session. 139

26 mai,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 51). A continué d'avancer des fonds pour la construction de l'église Métropolitaine, mais sans autoriser à faire aucun changement dans le plan primitif, qui pourrait en augmenter le coût. Les commissaires ont envoyé une deuxième représentation à l'effet que l'estimation s'est trouvé au-dessous de ce qui sera absolument nécessaire pour terminer la construction. L'impossibilité de faire une estimation exacte du coût de construction des bâtiments en pierres, même d'une qualité inférieure, par suite de l'enfance de la colonie. Soins pris par le Capitaine Role dans sa surveillance des travaux. 141

Sous pli.—Relevé fait par les commissaires de la dépense déjà encourue pour construire l'église, ainsi qu'estimation du montant encore nécessaire et description du bâtiment. Leur soin de réduire la dépense. 143

Ryland aux commissaires. Leurs représentations seront transmises à Sa Majesté. La difficulté d'évaluer le coût du bâtiment ; est convaincu que l'on a pris tout le soin possible pour réduire la dépense. 146

Tableau indiquant la dépense réelle et le coût additionnel en perspective. 146a, 147 à 149

Description de l'église. 150

31 mai,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 52). Dépêches reçues. Etudiera avec soin la légalité d'établir une compagnie chartée pour le commerce des fourrures, mais il n'est pas encore en état de donner une opinion positive. A communiqué à Hériot le désir du directeur général des postes qu'il agisse de concert avec Taschereau. Hériot avait précédemment pris des mesures qui rendaient la chose inutile. Il n'y a pas dans l'enceinte des murs de Québec de terrain pour les emplacements de l'église d'Ecosse et pour la congrégation de Notre-Dame, sauf ceux faisant partie des biens des jésuites. Le site occupé par l'église des jésuites pourrait être donné aux deux, car la construction devra être démolie, elle tombe en ruines. L'abandon par ces deux corps d'adorateurs des salles dans les

1803.

casernes des jésuites semble être une raison de leur accorder des terres sur lesquelles ils pourront ériger leurs églises respectives. Page 154

Ryland à Hériot. Co-opérer avec Taschereau relativement aux postes aux chevaux. 157

Réponse. Plan des biens des jésuites dans la cité de Québec. 158,158 a

31 mai,
Québec.

Milnes à John Sullivan. Demande de nouvelles séries de permis sur la Méditerranée. S'occupera avec le plus grand soin de la question d'un arrangement entre le gouvernement et lord Amherst au sujet des biens des jésuites. Vient de recevoir des commissaires des relevés du produit que ces propriétés ont donné depuis que le gouvernement en a pris possession, en sorte qu'il espère pouvoir exprimer son opinion par la prochaine occasion. Regrette que le chêne canadien n'ait pas la qualité exigée par la marine. Espère cependant que le travail fait par Usborne pour établir le commerce de ce bois et du bois d'autres espèces aura pour effet d'augmenter sensiblement le commerce de la province. On a informé les messieurs dont les mandamus sont encore au bureau du secrétaire d'Etat qu'ils devraient donner instruction à leurs agents de les demander. 159

1er juin,
Québec.

Le même à Hobart (confidentielle). Contenant des documents concernant une attaque redoutée contre la province. Bien qu'il ne voit pas de motif d'appréhender aucune attaque grave, il se peut cependant que la faiblesse du corps militaire encourage les intrigants. 261

Sous-phi, G. O. Bradford au procureur général, lettre datée de Montréal le 5 mai, l'informant qu'il est arrivé six ou huit hommes ayant des commissions de la république française, lesquels étaient dernièrement sous le commandement de Humber en Irlande; deux étaient français, deux écossais et les autres des irlandais. Leur langage indique qu'ils sont hostiles au gouvernement anglais. 163

Ryland à John Richardson, J. P. Il devra s'enquérir au sujet des rapports faits par Sullivan, avec lequel il pourra correspondre. 164

Faits importants rapportés par Daniel Sullivan, de Saint-Jean, communiqués à Ryland par lettre datée de Montréal le 12 juillet 1803 Répétant les conversations entendues et les renseignements qu'il a obtenus sur les projets d'hommes que le gouvernement français employait pour poursuivre des intrigues contre le Canada. Deux canadiens, Pailleux et Mezières sont allés rejoindre les officiers français à Concord, New-Hampshire. Description des deux français Lacroix, et Leclerc et de McGinnes et McDonald, tous quatre ayant des commissions de la république française. 169

Extrait d'une lettre de John Richardson à Ryland, en date du 16 mai, qu'il a reçu avis d'Auldjo de prendre garde à des émissaires envoyés de France au Canada par Bonaparte. Deux d'entre eux sont de Léry, un officier de l'artillerie française, et Villeray, canadien d'origine, le dernier venant sous le prétexte de visiter ses amis, 170

Le juge Parent à Ryland, le 24 mai 1803. Envoie des extraits de lettres de France pour montrer que la France a autant à cœur l'acquisition du Canada que de la Louisiane. 171

10 juin
Québec.

Milnes à Hobart n° 53. Envoie des ampliations des actes passés à la dernière session, et il en transmet une liste ainsi qu'un exemplaire des journaux du conseil législatif. Lord Dorchester, en 1796, (p. 223) a fortement recommandé à la législature le règlement de la milice. Remarques sur le bill passé présentement et ses résultats. Craint qu'il ne puisse être mis en complète vigueur pendant que la force militaire régulière n'est pas en nombre plus imposant. Le bon effet de passer la milice en revue, ce qu'il continuera de faire. A encouragé la formation de compagnies de volontaires; il s'en est formé trois à Montréal et les

1803.

soldats ont fournis leur propre habillement ; trois autres sont à la veille de se former à Québec et une à Trois-Rivières. Espère que par ce moyen on parviendra peu-à-peu à faire disparaître ce défaut d'empressement à servir. Renvoie à la correspondance avec Portland en 1800-1801 ; il pourra être désirable, quand les choses en seront arrivées à un certain point, d'accorder une somme d'argent additionnelle ; dans l'intervalle demande l'autorisation de ne recevoir des magasins de Sa Majesté que les armes dont la milice pourra avoir besoin, les accoutrements et l'habillement pour 1,200 hommes ayant déjà été fournis. Page 174

Sous pli. Index alphabétique des dispositions des actes passés pendant la dernière session. 179

Extrait du discours de lord Dorchester à la législature, le 20 novembre 1795, concernant la milice. 223

Extrait de la lettre de Portland à Dorchester, en date du 6 janvier 1801 au même sujet. 224

Proclamation pour la mise en vigueur de trois actes concernant l'acte décisoire, l'enlèvement des anciens murs, etc., de Montréal, et l'établissement d'écoles publiques, actes réservés et maintenant sanctionnés. 227

Proclamation prorogant formellement et convoquant la législature. 229

Journal du conseil législatif. 221 à 295

13 juin,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 54). L'incendie destructeur à Montréal ; quinze maisons dans les faubourgs ont été endommagées et le même nombre ont brûlé avec l'église anglaise, la prison, une petite chapelle dans le voisinage et le collège catholique romain. Une lettre des magistrats qu'il transmet sous ce pli contient des détails sur ce feu. 296

13 juin,
Québec.

Sous pli. Lettre des magistrats de Montréal à Ryland, en date du 9 juin 1803, contenant des détails au sujet du feu. 297

Milnes à Hobart (n° 55). Contenant la lettre d'Isaac Winslow Clarke et le rapport du comité du conseil sur cette lettre. Sa présente réclamation provient de la dépense encourue par lui en encourageant la politique du gouvernement concernant la culture du chanvre dans la province. Le peu de profit qu'on peut espérer de ses déboursés, qu'il a été encouragé à faire par suite de la recommandation à cet effet du duc de Portland ; envoie l'extrait d'une lettre à cet effet adressée à Sa Grâce ainsi qu'un extrait du discours adressé à la législature. Clarke a reçu 200 des £1,200 pour faire l'expérience, mais peu à peu il lui a fallu faire une beaucoup plus grande dépense. Sollicite Sa Grâce d'approuver la recommandation du conseil, qu'en considération de son travail, Clarke obtienne une concession des terres de la couronne. Il a préparé beaucoup de terrains pour y semer du chanvre au printemps, mais il a été impossible de se procurer de la graine. 300

Sous pli. Clarke à Ryland, le 31 juillet 1802, lui rendant compte des expériences faites pour cultiver le chanvre, et la cause de la forte dépense encourue. 303

Note des dépenses encourues pour cultiver le chanvre sur différentes pièces de terre dans le voisinage de Montréal pendant l'année 1801, ainsi que pour préparer cet article, l'expédier à Londres, et pour recueillir et nettoyer la graine, etc. 306

Procès-verbal du conseil du 29 avril 1803, recommandant d'accorder une concession de terre à Clarke pour les dépenses par lui encourues pour la culture du chanvre. 308

Milnes à Portland, le 13 août 1801, relativement à la culture du chanvre dans la province. Devait faire faire des expériences et a employé Clarke à cette fin. 311

Extrait du discours prononcé par Milnes à la Législature, le 11 janvier 1802, au sujet de la culture du chanvre. 313

1803.

NOMS DES PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES DANS CE VOLUME.

(Les chiffres, qui suivent les noms, indiquent les pages.)

A.—Abbot, John, 52; Adams, Martin, 52; Aigle, Firman, 105; Anise, Joseph, 105; Allen, Ebenezer, 56, Nancy, 78; Anderson, Anthony, 104; Annett, John, 103; Austin, Moses, 98.

B.—Babuty, Christopher, 46; Badger, John, 43; Bangs, Reuben, 103; Bar, Dr Wm, 85; Barnett, John, 92, Wm, 92; Barron, Garret, 101; Bayard, Nicolas, 38; Beach, Stephen, 97; Beard, Elijah, 96; Beaulieu, François, 105; Bebee, Zebe, 100; Becker, John, 107; Before, Joseph, 105; Belair, Louis Plessis, 33; Bellefeuille, A. L., 108; Bemau, Samuel, 108; Best, enseigne Hermanus, 88; Billings, Elijah, 83; Bingham, Abigail, 85, Abner, 85, Smandey, 85, Jettee, 85, Morey, 85, Nabey, 85; Blanchard, Peter D., 97; Bolton, — 42; Bowen, Edward, 99; Boynton, Edmund, 89, Wm., 89; Brimmer, Isabella, 47; Brisset, Joseph, 106; Bruyeres, Ralph Henry, 37; Brown, Alex., 56; Burke, Catherine, 41; Burns, James, 75, 76; Burroughs, Stephen, 94; Busby, George, 106.

C.—Callaghan, Darby, 93; Cameron, Alexander, 35; Campbell, Lt. Col. John, (veuve de) 90, Mme La Corne, 90; Carlisle, John, 35; Cartwright, John, 91; Chamberlain, David, 52; Chaboillez, Louis, 53; Chapdelaine, Henry, 105; Joseph, 104, Michel, 105, Pierre, 105; Cheeseman, Abijah, 34; Christie, Sarah, 44; Clarke, Margaret, 110; Coderie, Pierre, 105; Coffin, Nathaniel, 80, 99, Thomas, 88, 109; Colegrove, Uri, 75; Collins, Francis, 106; Connell, James, 77; Cook, Philip, 75, 98, Thomas, 51, Wm, 39; Cruickshanks, Robert, 47; Cuthbert, James, 104; Cutting, Gersham, 93.

D.—Dagget, Asa, 52; Dame, Adolphus, 81, Amelia, 81, Armina, 81, Augusta, 81, Augustus, 81, Esther, 81, Frederick, 81, George, 80, Sophia, 81; de Beaujeu, Mde., 82; De Boucherville, Hon. A. 94; De Diemar, 37; De Grey, Mary Ann, 41; Demarrais, François, 107; Desbarats, Joseph, 52, P. Édward, 80; Devereux, Mary, 56; de Tennancour, Joseph Marie, (voir Tonnancour); Dewar, John, 101; Dezery, Charles, 40; Dillenbeck, Henry, 75, Philip, 75; Doty, Rev. John, 92; Dow, Henry, 40, Jonathan, 49, 99; Dudley, Goodridge, 97; Dumas, Nicolas, 105; Dunbar, Capt. Wm., 37; Dupré, Angélique, 104, Daniel, 47, Hypolite St. George, 47; Durham, Solomon, 98.

E.—Easterbrook, Caleb, 96.

F.—Fairbairn, James, 46; Farrar, Henry, 35; Fassett, Jonathan, 97; Ferguson, John, 43; Fisher, Duncan, 92; Fitzgibbons, Margaret, 106, 107; Fleming, Patrick, 101, 102; Fortune, Wm, 113; Foster, Geo. Wm, 85; Foubert, Gabriel, 53; Fraser, James, 77; Frasier, Joel, 42; Fredet, Athanas, aîné, 105, Athanas, jeune, 105; Fuller, Reuben, 79.

G.—Gaffé, Jean Bte., 85; Galloway, Benjamin, 91; Girard, François, 105; Gibson, John, 42; Glasgow, Col. George, 42; Gordon, Alex., 56; Gould, Jane, 36; Grant, Archibald, 45, Jane, 92; Grass, Charles, 106; Graves, John, 77, Martha, 77, Mary, 77, Nancy, 77, Richard, 77, Wm., 77; Gray, Edward Wm, 107, Jonathan A., 39; Green, Daniel, 97; Gregory, John, 78, 86.

H.—Hadden, Robert, 51; Hall, Elihu, 51, Enoch, 93, Jacob, 37, John, 37, Joseph, 37, Nathaniel, 93; Hard, James, 75; Hathaway, Alfred, 97; Hay, Alexander, 92; Haycock, Chaunsey, 97; Hayn, Philip, 107; Heliker, George, 96, Henry, 96, James, 96, John, aîné, 96, John, jeune, 96, Mary, 96, Rebecca, 96, Wm, 96; Hibbard, Augustin, 99; Hill, John, 44; Hitchcock, Ephraim, 50; Holt, Moses, 83, 84, (veuve), 97, Wm Johnston, 83; Hunter, Nancy, 40; Hyatt, Abraham, 57, Cornelius, 57, Gilbert, 57, 75, 113.

J.—Jack, John, 44; Jeune, Simpson, 108; Jewell, Nathaniel, 50; Jonas, Lyon, 44.

K.—Kelly, Joseph, 82; Thomas, 81, 86, Ker, James, 41, 44; King, George, 36, Godfrey, 36; Kipp, Samuel, 43, 99; Krun, George, 40, 85.

L.—Larivière, François P., 105, Victor Bte., 105; Larkin, John, 80; Lamontagne, Pierre, 45, 46; Lamoureux, François, 105; Lane, John, 42, Wm, 74, 94; Laurent, Hypolite, 105; Lay, Amos, jeune, 113; Lee, Wm, 36; Leonard, Joel, 75, 76; Lindsay, Wm, 39, 40; Linton, Chas., 108, George, 107; Loedel, Henry (chirurgien), 92; Loizeau, Anne, 103, Baptiste, 103, Dominique, 103, François, 103, Henriette, 103, Lisette, 103, Louis, 103, Mary, 103; Lord, Jeremiah, 50; Luck, Richard, 41.

Mc.—McBean, Angus, 34; McCallum, Peter, 34; McCarty, Francis, 102; McCutcheon, John, 89; McGregor, George, 96; McMillan, Elizabeth, 35, Lauchlin, 35.

M.—May, Calvin, 76; Mabon, Andrew, 103; Maitland, Wm, 44, 47; Marston, Elihu, 39, Jacob, 39, Jacob, jeune, 39, Jeremiah, 39; Mastin, Peter, 34; Manson, Wm., 37; Martin, Jonas, 97; Measam, Wm, 43; Merriman, Amasa, 52; Metchler, Wm. Joseph, 36; Merrishew, Joseph, 75; Merry, Ralph, 48, 97; Migreau, Augustin, 92; Miller, Benjamin, 44; Millar, George, 81, James, 32; Moe, John, 75; Moffit, Wm, 57; Moraney, Toussaint, 105; Morris, Michael, 99; Mott, Ephraim, 33, Jacob, 33, John, 33, James, 33, Richard S., 33, Samuel, sen., 33, Samuel, jeune, 33; Moss, Thomas, 44; Mount, Philip, 42; Muirhead, John, 77, 78.

N.—Nichols, John, 101; Nevison, John.

O.—O'Mara, Mathew, 40; Osborne, John, 49, Joseph, 49.

P.—Packard, Richard, 50; Panton, Timothy, 93; Paradise, Elizabeth, 40; Pastorius, Abraham, 102; Paule, Louis, 105; Peasely, John, 52, Philip, 94; Perron, Pierre, 105; Phillips, Samuel, 43, 79, Wm., 53; Pierce, Solomon, 50; Pinquet, Angélique, 96, Charlotte, 96, Geneviève, 95, Renette, 96, Thérèse, 96; Platt, John, 107; Porter, Asa, 49; Potevin, Joseph, 105; Powell, Joseph, 83, Wm, 48; Powis, Thomas, 35; Pritchard, Azariah, 36.

R.—Radenhurst, Amelia, 100, Caroline, 100, Catherine, 100, John, 100, Nancy, 100, Thomas, 100, Wm, 100; Ramage, John, 107; Red-sall, Edward, 44; Reynolds, Benjamin, 88; Réaume, Amable, 93; Rewohl, Margaret, 48; Reynolds, Wm, 77; Richardson, John, 35; Robertson, Alex., 56, Col. Daniel, 108, John, 56; Robinson, John, 84; Roi, Pierre, 105; Ross, Robert, 79; Rousseau, Dominique, 33; Ryan, Denis, 36.

S.—Sans-Soucis, Antoine, 105; Savage, James, 77, Peter, 77; Schieffelin, Jacob, 45, 46; Scott, Abraham, 95, Aby, 95, Hannah, 95, Mary, 95, Morine, 75; Seagar, Adam, 83, David, 83, Michel, 83, Peter, 83; Selby, George, 37; Sharp, John, 48; Shekleton, Chas. D., 88; Sheldon, B., 56; Sheppard, Wm, 49; Shorts, Philip, 55; Shovendon, Francis, 37; Smith, David, 41, John, 47; Soles, Joseph, 54; Solomon, Elias, 97; Souci, François, 102; Spooner, Ralph, 34; Stewart, Rebecca, 96; St. Onge, Charles, 105; St. Ours, Charles, 104; Storm, John P., 33; Struthers, James, 93, John, 93, Wm, 93; Sunholm, Magnus, 46.

T.—Taplin, John, 102; Thompson, Alex., 75; Thomson, Wm, 41; Thorn, John, 46; Tittlemore, Jacob, 83, John, 83; Tonnancour, Joseph Marie de, 55.

U.—Udell, Mathew, 39.

V.—Velerien, Charles, 105; Vonden, Velden Wm, 79.

W.—Wadleigh, Jesse, 52; Waggoner, Catherine, 101, Christiana, 101, Charity, 101, Elizabeth, 101; Walker, James, 91, Kenneth, 107; Ward, Daniel, 75, 76; Waters, Abel, 98; White, Samuel, 77; Whales, John, 97; Whitlock, Capt. John, 90; Wilcox, Stephen, 75; Williams, Providence, 52; Winters, James Gordon, 39, Obadiah, 39; Woods, Robert, 80.

1803.

TOWNSHIPS.

- A.—Abercromby, 114, 116; Acton, 48; Ascott, 57, 75, 76, 113; Athabasca, 78, 86; Auckland, 36, 43, 97, 114.
 B.—Bolton, 42; Bristol, 43, 115; Buckingham, 113; Bury, 77.
 C.—Chatham, 45, 91, 98; Chester, 114, 116; Clifton, 40, 82; Clinton, 114, 116.
 D.—Ditchland, 98; Dunham, 96.
 E.—Eardley, 114; Eaton, 12; Ely, 113.
 G.—Gayhurst, 75.
 H.—Hatley, 83, 86, 97; Hemmingford, 35, 81, 82, 86, 93, 101; Hereford, 12; Hinchinbrook, 33, 36, 102, 103.
 I.—Ixworth, 113.
 K.—Kildare, 114, 116; Kilkenny, 114, 116.
 M.—Maddington, 108; Marston, 49, 99; Masham, 77; Melbourne, 99.
 N.—Newport, 12; Norfolk, 91.
 O.—Onslow, 114, 116.
 P.—Portland, 39, 103; Potton, 99.
 R.—Radnor, 88, 109; Rawdon, 37, 102; Roxton, 40, 51, 113.
 S.—Stanbridge, 88, 89; Stanford, 94, 109; Stanstead, 50, 96, 115; Shefford, 34; Stukely, 12; Sutton, 47, 54, 103.
 T.—Thetford, 109; Tingwick, 56; Ting, 40.
 W.—Wakefield, 77; Watford, 84; Wickham, 39.

LE LIEUTENANT GOUVERNEUR MILNES—1803.

Q. 92.

1803.
6 juin,
Sans Bruit.

L'évêque (anglican) de Québec à Milnes. Lui envoie avec répugnance un état des affaires ecclésiastiques de la province, non pas qu'il doute de l'importance, ou de l'urgence à lui soumettre ces questions, mais parce que le temps peut paraître mal choisi quand Sa Majesté contribue libéralement à la construction d'une église métropolitaine; il est cependant forcé de mettre de côté ses scrupules et de lui soumettre plusieurs questions d'une importance pressante. Les instructions et d'autres documents prouvent que l'on a toujours eu le désir d'établir l'église d'Angleterre au Canada. Cela, il n'a pas besoin de le faire remarquer, a été bien imparfaitement accompli. Comparée à l'église de Rome, l'église d'Angleterre n'est qu'une pure secte tolérée, n'ayant pas un chelin de revenu en propre, sans lois pour contrôler ses membres ou régler ses fabriques, sans aucune disposition pour l'organisation d'une cour ecclésiastique ou de pouvoir pour faire observer ses décisions, et ce qu'il y a de pire sans un clergé capable, ni en nombre ni en autorité pour maintenir sa propre utilité ou soutenir la dignité d'une église. Sait bien que c'est au parlement provincial à passer les lois locales, etc., mais l'Église d'Angleterre, telle qu'elle est présentement constituée, n'en peut attendre aucune aide importante, à moins qu'on ne tire cette église de sa présente condition et qu'elle ne reçoive de l'autorité régulière la force qui peut seule lui donner sa prépondérance constitutionnelle de religion établie du pays. Désire qu'il soit décidé:—1. Si l'église que l'on est à construire à Québec sera une église métropolitaine ou simplement paroissiale, si elle n'aura pas de chapitre, ou quelque autre partie de la dignité qui devrait constituer son caractère propre? Si c'est simplement une église paroissiale, si l'on ne renoncera pas entièrement au projet d'établir l'église d'Angleterre au Canada et d'y soutenir un siège épiscopal. Les

avantages de cette église établie, qui desservirait les protestants non seulement du Bas-Canada mais aussi ceux du Haut-Canada. La majorité des habitants des deux provinces sont des dissidents. Une église établie digne et respectable ferait beaucoup pour les réunir tous dans son giron. Sans parler des avantages religieux qu'elle procurerait, les avantages politiques seraient incalculables. Un autre avantage ce serait, de pourvoir le clergé des membres nécessaires pour les raisons données. Les appointements des curés de Québec et de Montréal sont trop peu élevés, ils n'ont jamais été augmentés depuis qu'on les a d'abord fixés, bien que les articles nécessaires à la subsistance coûtent maintenant trois fois ce qu'ils coûtaient alors. La somme de £200 est aujourd'hui trop faible pour tenir un rang respectable dans ces villes, quand il y a de si nombreux appels à la charité, etc. A Trois-Rivières, les appointements qui sont les mêmes qu'à Québec et à Montréal peuvent suffire pour le présent, mais ceux (de £100) pour William Henry sont certainement trop bas. Puis l'évêque n'a pas assez de juridiction et il donne des exemples du mal que cela produit. Suggère que l'on constitue une corporation composée de l'évêque, du doyen et du chapitre et d'autres membres du clergé pour administrer les réserves du clergé, le revenu devant être à la disposition du gouverneur et du Conseil de chaque province, et que l'on dote l'évêque et le chapitre d'une partie des terres de la Couronne. Défend les motifs qui lui font faire la demande, quand il a déjà été amplement pourvu au soutien d'un clergé protestant, la perspective d'un revenu provenant des terres réservées est encore entièrement future et à mesure que ce revenu augmentera les appointements des membres individuels du clergé n'augmenteront pas. Parle des actes successif adopter afin d'ériger les provinces en un siège épiscopal devant être appelé l'évêché de Québec, et défendant en même temps à toute personne professant la religion de l'église de Rome de prendre le titre d'évêque, ou d'exercer quelques fonctions épiscopales ou curiales dans la province, sauf ce qu'il est nécessaire pour le libre exercice de cette religion, et seulement après en avoir obtenu le permis du gouverneur. Cependant le surintendant de l'église de Rome jouit de tous les pouvoirs et privilèges de l'autorité épiscopale, en vertu desquels il visite non seulement cette province ou celle du Haut-Canada, mais les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick avec la sanction directe de la bulle du pape. Il a pris le titre d'évêque de Québec. Si la chose est reconnue publiquement que devient le diocèse que l'on se propose d'établir? L'anomalie et le danger d'avoir deux diocèses de différentes religions portant le même nom. La continuation d'un tel état de choses serait la reconnaissance virtuelle de l'évêque nommé par le pape, et une contravention aux lois et à la constitution du pays; ce serait perpétuer l'erreur et accorder aux Canadiens une faveur qui leur serait plus nuisible à eux-mêmes encore qu'aux habitants anglais. Le prie de ne le pas juger intolérant et non charitable, mais de le croire attaché à l'église d'Angleterre dont c'est son devoir de surveiller les intérêts. A moins qu'on en change radicalement les situations positives et relatives de l'église d'Angleterre, il faut perdre tout espoir de maintenir cette église, et la religion catholique romaine sera à toutes fins la religion établie du pays. 253

Sous pli. Annexe A. Actuellement il a été délivré des lettres patentes pour 1,300,000 acres, et bientôt probablement il y en aura pour 2,000,000 d'autres acres, en sorte qu'il était évident qu'avant peu les protestants de la province dépasseraient en nombre les papistes. La population du Haut-Canada est aujourd'hui de 60,000 à 80,000 âmes et s'augmente annuellement de 500 familles. 271

B. Concernant le titre pris ou attribué à l'évêque de Québec, et exemples des cas où le titre a été appliqué. 272

1803.

C. Recueil des épîtres et évangiles, avec approbation d'évêque, sous le titre "Approbation de monseigneur l'illustrissime, révérendissime Pierre Denaut, évêque de Québec." Page 274

21 juin,
Québec.

D. Titres d'ouvrages religieux, à l'usage du diocèse de Québec. 274
Milnes à Sullivan (n° 2). Donne son opinion relativement à l'arrangement sous le gouvernement et Amherst au sujet des biens des jésuites. Envoie sous ce pli le rapport des commissaires concernant l'administration de ces biens, un relevé des comptes des agents, du 16 juillet 1800 au 1er avril 1803; ainsi que le mémoire du produit des biens pendant cette période. D'après ce mémoire, il paraîtrait que le produit de la seigneurie de La Prairie de la Madeleine, pendant une année, est de £657 16ch. 5d., plus que le double de tout le reste mis ensemble; le produit moyen net de tous les biens est de £968 10 ch. 4d.; en déduisant la dépense qui, avec le temps, ne sera pas aussi considérable, et quand il y aura plus de terres concédées et que les moulins seront en meilleur état les propriétés augmenteront de valeur. Si c'est l'intention de pourvoir à un fonds pour l'instruction publique, ce qui restera, déduction faite de ce que rapporte La Prairie, ne suffira pas. En conséquence, il croit qu'il ne serait pas à propos de diviser la propriété, mais si les biens doivent appartenir à lord Amherst, le gouvernement pourra destiner une somme annuelle fixe à la fondation d'un séminaire public, dont il a souvent mentionné l'importance sous le rapport politique et autre. 2

Sous pli. A.—Rapport des commissaires des biens des jésuites. 2

B.—Relevé des comptes des agents. 9

C.—Mémoire du produit pendant trois années. 10

22 juin,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 56). Envoie pétition de Dunn demandant la permission de se démettre, et une pension. Recommande que la demande soit accordée. Dunn se propose de demeurer pendant une ou deux années de plus, mais désire avoir une décision pour lui permettre de faire des arrangements. 11

Sous pli. Pétition de Thomas Dunn. 13

24 juin,
Québec.

Milnes à Hobart (secrète). A reçu la circulaire et les messages envoyés au parlement et les adresses en réponse. Si la guerre recommence avec la France il prendra des mesures pour remettre le bill des étrangers en vigueur en convoquant la législature et lui demandant de renouveler cet acte et l'acte pour la conservation du gouvernement de Sa Majesté, le plus important à raison de l'arrivée d'espions. Suspendra dans l'intervalle toute mesure pour lever la milice. Croit que les Canadiens s'accoutument plus du gouvernement anglais qu'à toute autre époque antérieure, et il n'a pas de doutes que lorsqu'on appliquera l'acte de milice leur confiance augmentera et un lien se formera entre le pouvoir exécutif et la masse de la population, mais il serait hasardeux de faire un changement essentiel à une autre époque qu'en temps de paix profonde, et particulièrement aujourd'hui que la force militaire est si peu considérable, ne comptant pas plus de 1,000 hommes. Comment est distribuée la force. Au cas de guerre avec les Etats ne doute pas que les Canadiens se déclarent contre l'ennemi, mais avec la France ce pourrait être différent. La navigation du Saint-Laurent a été probablement jusqu'ici une sûreté, mais on doit s'attendre à cette tentative de la part des gouvernants actuels de la France; en outre par l'interruption, du commerce, la valeur des magasins militaires de Québec, qui est de plus d'un million sterling, leur servira de but, et il est probable qu'ils sont informés de ce fait, ainsi que de la faiblesse de la garnison. 16

30 juin,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 57). Envoie les procès-verbaux du conseil sur les affaires d'Etat, du 30 août 1802 au 17 février 1803. 20

Procès-verbaux du 30 août. Rapport et journal du comité nommé pour s'enquérir de la pétition d'Isaac McCallum et d'autres concernant des propriétés de Québec. 21

1803.

Rapport sur les comptes publics à partir du 11 octobre 1801, ainsi que journaux et détails. Pages 24 à 67

Procès-verbaux du 2 octobre. Le *mandamus* en faveur de DeBonne a été présenté quand il a prêté serment en qualité de conseiller de l'Exécutif et de juge de la cour d'Appel. 68

Instruction est donnée de grossoyer l'acte nommant des commissaires pour l'enlèvement des vieux murs de Montréal. 69

Procès-verbaux du 12 octobre. Le cas de George Perrell, matelot, emprisonné pour meurtre est renvoyé à un comité. 69

Il est rapporté que trois nègres sont aussi emprisonnés sur l'accusation de complicité. 70

Dépêche avec procès-verbaux des lords du commerce concernant la pétition de Gale. 70

Procès-verbaux du 26 octobre. Rapport du comité sur le cas de George Perrell, matelot emprisonné pour meurtre. 75

Procès-verbaux du 29 octobre. Le juge en chef Elmsley prête serment et prend son siège de membre du conseil exécutif et prête également serment en qualité de juge de la cour d'appel. 79

Procès-verbaux du 9 novembre. Instruction est donnée d'inscrire aux archives la liste des dettes échues aux derniers fermiers des postes du roi. 81

Milnes à Hobart (n° 58). Envoie les procès-verbaux du conseil sur les affaires d'Etat, du 18 février au 2 mars. 83

Le même au même (n° 59). Envoie quatre rapports et autres documents expliquant les événements qui ont donné lieu aux nouveaux règlements concernant les droits de mutation. La forte augmentation du revenu provenant de cette source, et le manque de contrôle de la perception des droits, ont donné lieu à des erreurs et omissions au préjudice dans certains cas, du revenu, et dans d'autres, du percepteur lui-même. Rapport fait par le conseil sur le remède à apporter. Le receveur général s'objecte à ce qu'il (Milnes) intervienne au sujet des droits de mutation, et l'objection est basée sur les instructions contenues dans sa commission (citée). Comme la rémission des amendes provient directement de la couronne, elle devrait être faite directement par la personne qui administre le gouvernement en qualité de représentant de Sa Majesté. A soumis la question au procureur général et transmits son rapport. Rapport du conseil à la suite des observations faites sur la matière par Coffin, l'inspecteur des comptes publics, relativement au manque de documents pour vérifier le compte des droits de mutation du receveur général. Le conseil rapporte que le pouvoir de vérifier d'abord les droits de mutation devrait appartenir à l'inspecteur des domaines du roi et que la rémission devrait être faite par la personne qui administre le gouvernement. Comme la charge d'inspecteur est devenue vacante dernièrement il l'a jointe à celle de greffier du *registre terrier* (greffier du registre des terres ou greffier des terres). L'apropos de réunir les deux charges. A donné instruction au receveur général de se mettre en communication avec le nouveau fonctionnaire M. Plante, Envoie divers documents et des explications des transactions en rapport avec les droits de mutation, etc. 84

Sous pli. Liste de documents. 99

A.—Rapport du comité et remarques de l'inspecteur des comptes publics sur l'état du receveur général, sa réponse et la lettre de l'inspecteur. 101 à 108

B.—Rapport du procureur général, du 28 décembre 1802. 109 à 114

C.—Instructions à l'inspecteur des domaines du roi, 10 mai 1803. 115 à 117

D.—Inspecteur des comptes publics, 7 mai. 118

30 juin,
Québec.

30 juin,
Québec.

1803.

E.—Extrait du traitement du lieutenant-gouverneur envoyé au receveur général le 17 mai.	Page 119
F.—Rapport du comité du conseil, le 21 mai.	120, 121
G.—L'inspecteur des comptes publics au lieutenant-gouverneur le 9 juin 1803.	122 à 124
H.—Rapport du comité le 11 juin.	125
I. (1).—Le receveur général au lieutenant-gouverneur, le 16 juin.	126 à 130
I. (2).—Le même au même, 22 juin.	131 à 133
K.—Rapport du comité, le 23 juin.	134 à 137
L.—Pétition du receveur général au bureau de la trésorerie, le 16 mai.	138 à 141
M.—Le procureur général au lieutenant-gouverneur, le 26 juin.	142 à 145
N.—Rapport du procureur général le 20 juin.	146 à 148
O.—L'inspecteur des comptes publics au lieutenant-gouverneur, le 12 mars.	149 à 153

1er juillet,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 60). Envoie les bills proposés pour s'assurer les titres aux terres, quand la propriété a passé ou a été transférée à des acheteurs *bona fide* avant qu'aucunes concessions n'aient été faites. Le juge en chef croyait que l'on devrait d'abord régler la question de la loi concernant la transmission et le douaire, savoir: si ceux provenant des terres occupées en franc et commun socage devraient être régis par les lois d'Angleterre ou celles du Canada avant de présenter le bill projeté. A soumis la question aux juges du Banc du Roi de Québec et de Montréal. Cinq d'entre eux sont d'avis que les questions concernant les terres ainsi concédées sont régies par les lois du Canada. Faute d'unanimité il a transmis leurs opinions pour les soumettre aux officiers en loi ou autre autorité compétente. En attendant le bill sera remis. 159

Sous pli. Opinion du juge en chef Sewell et des juges Dunn et William sur la question de savoir si les terres concédées en franc et commun socage seront régies relativement à la transmission et au douaire d'après les lois d'Angleterre ou celles du Canada; les terres qu'ils occupent seront régies par les lois d'Angleterre. 161

Opinion du juge en chef Monk et du juge Panet que la loi du Canada régit la transmission, etc., de ces terres. 171

Opinion de De Bonne, semblable à celle qui précède immédiatement. 175

Opinion d'Ogden, que les lois du Canada ne régissent pas la transmission, etc., de ces terres. 182

Opinion de Davidson, que ce sont les lois d'Angleterre qui régissent. 196

1er juillet,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 61). A accordé au juge en chef la permission d'aller en Angleterre. Par le règlement de ses affaires la province y gagnera ses services dans l'avenir. 203

Sous pli. Elmsley à Milnes, le 6 juin, demandant congé. 204

5 juillet,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 62). Envoie rapport du conseil concernant l'attribution des terres de la couronne ou leurs revenus pour la fondation et la dotation des écoles, etc. Recommande l'adoption du plan projeté. 205

Sous pli. Extrait de la lettre de Portland, du 12 juillet 1808, concernant les dispositions prises pour l'instruction dans le Bas-Canada. 207

Rapport du conseil concernant l'étendue de terres qui devraient être destinées à la dotation des écoles, etc. 210

3 août,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 63). N'a pas reçu de l'Amirauté des nouvelles au sujet de l'émission des lettres de marque; a renvoyé la question au procureur général. A convoqué la législature en apprenant que les hostilités étaient recommencées. Envoie des copies des discours et des

1803.

	adresses des deux Chambres qui se sont réunies hier. L'excellente disposition des deux Chambres.	Page 225
	<i>Sous pli.</i> Rapport du procureur général concernant l'émission des lettres de marque.	227
	Discours du lieutenant-gouverneur à l'ouverture de la législature.	229
	Adresse du Conseil législatif.	231
	Réponse.	233
	Adresse de l'Assemblée.	234
	Réponse.	237
12 août, Québec.	Milnes à Hobart (n° 64). A prorogé la législature après avoir sanctionné les bills notés dans la liste. Envoie copie de son discours. Le bill concernant les étrangers, et celui pour la conservation du gouvernement de Sa Majesté, ont été passés avec empressement et on n'a jamais manifesté un esprit plus loyal. Incendies alarmants à Montréal. Croit qu'ils ont été projetés et n'étaient pas accidentels. D'après le désir des magistrats il a lancé une proclamation dans le but de découvrir l'incendiaire ou les incendiaires, offrant une récompense de £500, outre ce que les magistrats ont offert.	238
	<i>Sous pli.</i> Liste des actes (au nombre de quatre) passés pendant la session.	240
	Discours du lieutenant-gouverneur.	241
	Les magistrats de Montréal, en date du 8 août, au sujet des incendies, que l'on suppose avoir été causés délibérément.	243
	Proclamation offrant une récompense pour la découverte des incendiaires.	245
	Extrait d'une lettre, en date de 8 août, décrivant une autre alarme de feu.	247
15 août, Québec.	Milnes à Hobart (n° 65). Transmet la lettre de l'évêque (anglican) de Québec sur la situation des affaires ecclésiastiques dans la province. L'évêque traite la question si complètement qu'il reste peu à ajouter; de plus, comme il appartient à Sa Majesté de décider à ce sujet, il considère inutile de faire autre chose que de transmettre le rapport. Par suite du haut caractère de l'évêque il recommande sa demande.	251
	(Le document du 6 juin, que l'on trouvera dans la liste, à la date indiquée.)	
15 août, Québec.	Le même au même (n° 66). Transmet la pétition du marquis Dubarail, qui s'est conduit d'une manière parfaite pendant qu'il a résidé dans la province.	279
	<i>Sous pli.</i> Pétition (en français) du marquis Dubarail, exposant sa fidélité à son roi, sa retraite de la Guadeloupe, ses services pendant qu'il a été attaché à l'armée anglaise, et demande de l'emploi ou les moyens de vivre.	280
9 septembre, Downing Street.	Hobart à Milnes (n° 16). Autorise le Conseil à accorder 5,000 acres à Gother Mann. On ne devra pas donner suite à l'ordre d'accorder un demi-township à Young et ses associés, mais ce dernier pourra recevoir une concession aussi favorable que les règlements le permettent. L'emplacement sur lequel se trouve l'église des Jésuites sera donné aux membres de l'Église d'Écosse et aux congréganistes de Notre-Dame. La nécessité d'observer la prudence en appliquant les dispositions de l'acte de milice, mais à mesure qu'on le comprendra cet acte aura pour effet d'augmenter la confiance des Canadiens dans le gouvernement. L'étude qu'il (Milnes) a faite de la matière lui permettra de juger quand viendra l'époque convenable de présenter la mesure. Il a l'autorisation de recevoir des magasins de Sa Majesté, à Québec, les armes nécessaires pour la milice. L'établissement de corps de volontaires équipés à leurs propres frais pourra être avantageux si l'on fait soigneusement le choix des officiers, et si l'on n'admet que des personnes responsables; mais il ne faudra pas les multiplier sans certaines précautions. La recomman-	

1803.

dation d'accorder un quart de township à Isaac W. Clarke, à raison des dépenses par lui encourues pour la culture du chanvre, a été approuvée. N'a pas de doutes que le bureau de la Trésorerie enverra au receveur général des instructions relativement aux droits de mutation. La question de savoir si les terres occupées en franc et commun socage doivent être régies relativement à la transmission et au douaire, d'après les lois d'Angleterre ou du Canada, a été soumise aux officiers en loi de la Couronne. Envoie une copie de l'acte étendant les pouvoirs des cours du Bas et du Haut-Canada, de façon à comprendre les poursuites contre les personnes accusées de crimes dans des parties du pays non considérées soumises à leur juridiction. Sa Majesté a consenti à ce qu'il soit fait des attributions de terres pour l'établissement d'un séminaire à Québec et d'un autre à Montréal.

Page 218

9 septembre,
Montréal.

Milnes à Sullivan. Transmet un document qui devra être soumis à Hobart et qu'il a reçu du chef de la Compagnie du Nord-Ouest, lequel a réussi à établir une voie de communication avec le Nord-Ouest sur le territoire anglais; en sorte que les commerçants ne sont plus obligés de transporter leurs pelleteries par les Etats-Unis, ce qui fera disparaître cette source de malentendus. La nouvelle Compagnie du Nord-Ouest, qui se compose de sir Alexander Mackenzie et d'autres personnes, a également ouvert une route à peu près parallèle au canal pratiqué par l'ancienne compagnie. Recommande McGillivray, membre de la première compagnie, qui va en Angleterre et pourra fournir des renseignements complets sur cette importante branche du commerce. Attire l'attention sur la promesse d'Hobart de créer un tribunal compétent pour le procès des crimes commis dans le territoire indien, hors les limites des deux Canadas.

233

Sous pli. Rapport de McTavish, Frobisher et Cie, en date du 1er septembre 1803. La ligne allant au Nord-Ouest, établie par le traité de 1783, obligeait les commerçants à se rendre jusqu'au lac des Bois, comme territoire des Etats-Unis, particulièrement au Grand-Portage et au détroit de Sainte-Marie. La formation de la Compagnie du Nord-Ouest pendant l'hiver de 1783-4; les explorations qu'elle a faites avec l'approbation d'Haldimand de la route par le lac Nipigon, que l'on a trouvé trop pleine de détours et difficile. Jusqu'à 1796 la Compagnie du Nord-Ouest n'avait pas été molestée au Grand-Portage, mais après la cession, il est devenu nécessaire, à cause des droits, etc, imposés par les Etats-Unis, d'établir des communications avec le Nord-Ouest par le territoire anglais. En conséquence on explora du côté nord et l'on construisit un canal pour les bateaux entre les lacs Huron et Supérieur, qui n'avait que l'obstacle d'une seule écluse. Avant le changement du lieu de rendez-vous général, et pour le placer sur le territoire anglais, les agents et associés firent plusieurs voyages afin d'explorer le pays, et définitivement la route fut déterminée au cours de l'été de 1802. Des hommes furent employés à ouvrir les chemins, etc, et les affaires se font aujourd'hui avec plus de facilités que par le Grand-Portage. Le nouvel établissement est situé à environ 50 milles au nord-est du Grand-Portage, à l'embouchure de la Kaministiquia, rivière qui se jette dans la baie du Tonnerre, sur le lac Supérieur. La rivière en face du fort a trois brasses de profondeur sur ses bords et mesure 200 verges de largeur. Les Français possédaient une petite station près de là, mais ils n'ont jamais pratiqué de route pour empêcher toute altercation avec les sauvages. La compagnie leur a acheté en l'année 1798, avec l'approbation du gouverneur du Haut-Canada, les terres situées au nord de Sainte-Marie et à l'embouchure de la Kaministiquia, mais le gouvernement n'a pas encore confirmé ces concessions, nonobstant les efforts de Simcoe. Les avantages que présentent la nouvelle route ainsi exposés:—"Pour rendre le commerce du Nord-Ouest

1803.

“ tout à fait indépendant des Américains, la route a été établie à une grande distance sur notre propre territoire. Elle évite la forte dépense qu'entraînait le transport des marchandises à travers le Grand-Portage, car les portages n'y sont pas plus longs que par l'ancienne route, le Grand-Portage, de neuf milles de longueur, étant complètement mis de côté. Il y a moins de lacs; en conséquence les canots seront moins exposés à des arrêts à cause des grands vents. Le pays a un sol plus fertile et est plus riche en animaux, et partant beaucoup plus agréable au voyageur. La route tombe dans l'ancien chemin dans le lac de la Croix, près du lac la Pluie, à environ 300 milles du lac Supérieur, et les canots de Montréal peuvent y naviguer, ce qui était impossible par l'ancienne route.”

Page 286.

18 octobre,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 67). Envoie la demande de marchandises pour distribuer en présents aux sauvages. 291

Sous pli. Demande. 292

18 octobre,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 68). Envoie les procès-verbaux sur les affaires d'Etat, du 23 mars au 13 septembre, et sur les terres de la Couronne, du 24 mars au 29 juillet. 295

Procès-verbaux du 23 mars. Rapport sur la saisie pratiquée à Saint-Jean de deux charges de traîneau de marchandises transportées ici par Mathew Nurss et John White, citoyens du Vermont, et des marchandises transportées à Montréal par Mashir Martin. 297

Rapport sur la pétition de James Tod concernant un lot dans la basse-ville à Québec. 299

Sur une pétition concernant une partie de la grève dans la basse-ville, et pétition en opposition par les citoyens de Québec. 299

Autre rapport concernant les marchandises appartenant à Nurss et White. 301

Rapport sur la pétition de Philemon Wright demandant la concession de l'île de la Chaudière (*Kettle Island*). 301

Procès-verbaux du 29 avril. Rapport sur la pétition de Simon McTavish et autres fermiers des postes du roi. 304

Rapport sur la pétition de I. W. Clarke concernant la dépense par lui encourue pour la culture du chanvre. 306

Procès-verbaux du 10 mai. Rapport sur deux pétitions de Joseph Papineau concernant la seigneurie de la Petite Martin. 308

Procès-verbaux du 15 juin. Rapport sur la conservation des plans dans le bureau de l'arpenteur général. 310

Rapport des commissaires pour l'enlèvement des murs, etc., à Montréal. 312

Procès-verbaux du 27 juin. Rapport sur une lettre de l'inspecteur des comptes de la province concernant les comptes du receveur général. 315

Rapport du comité sur les réserves de la Couronne et du clergé. 319

Rapport du procureur général sur l'établissement d'une cure pour la paroisse de Québec. 320

Rapport sur les réserves de la Couronne et du clergé. 321

Le procureur général reçoit instruction de préparer un acte établissant une cure à Québec. 326

Aussi formule des lettres patentes pour terres de la couronne vendues à l'encan. 327

Rapport sur lettres du receveur général. 327

Rapport concernant la nouvelle vente des terres non cultivées. 331

Rapport concernant les écoles, etc. 334

Ordre pour la saisie de tous les navires appartenant à la république française ou batave. 342

1803.

Procès-verbaux du 29 juin. Rapport concernant les droits de mutation.	Page 344
Procès-verbaux du 5 août. Autre rapport concernant les droits de mutation.	346
Procès-verbaux du 10 août. Nouveau rapport concernant les droits de mutation.	347
Lettre concernant les derniers incendies à Montréal.	351
Procès-verbaux du 13 août. Arrêté du Conseil concernant les étrangers.	352
Procès-verbaux du 13 septembre. Liste des émigrants français dans la province.	355
Rapport sur le même sujet. Les ecclésiastiques français ont la permission de rester.	356, 357
Procès-verbaux sur les terres de la Couronne du 29 avril. Rapport sur la pétition du docteur George Longmor, demandant des terres dans Hinchinbrook.	359
Procès-verbaux du 10 mai. Le rapport sur le township de Hull sera examiné après réception du relevé d'arpentage.	361
Rapport sur le township de King.	362
(Voir pour les noms la liste alphabétique.)	
Procès-verbaux du 15 mai. Rapport sur les réclamations des soldats licenciés, que ces réclamations ne soient pas admises, et que quiconque possédera une réclamation valide devra comparaître personnellement.	365
(Voir pour les autres noms la liste alphabétique.)	
Procès-verbaux du 25 mai. Rapport sur la pétition de François Annance.	367
Procès-verbaux du 1er juin. Rapport sur la pétition des réclamants à Potton.	369
(Voir pour les noms la liste alphabétique.)	
Procès-verbaux du 27 juin. Rapport sur le township de Farnham.	373
Procès-verbaux du 19 juillet. Rapport sur pétitions, avec journaux des délibérations.	375
(Voir pour les noms la liste alphabétique.)	
Procès-verbaux du 29 juillet. Rapport sur les pétitions de Mathew Scott et d'autres.	378
Milnes à Hobart (n° 69). Envoie les relevés faits par l'officier de marine du nombre des navires arrivés à Québec ou qui en sont partis, du 5 juillet 1802 au 5 janvier 1803.	381
Relevés.	382 à 390
Hobart à Milnes (détachée). Après avoir examiné les importants sujets mentionnés dans la lettre de l'évêque de Québec, et tout en étant disposé à donner suite à ce qu'il suggère, il n'est pas jugé à propos d'agiter des questions qui pourraient amener des différends entre les chefs des églises protestante et catholique romaine. Il est désirable qu'il (Milnes) fasse observer aux évêques l'à-propos de s'abstenir de tout acte propre à causer de l'irritation dans l'esprit des membres du clergé ou des personnes professant la religion qu'ils administrent respectivement. Il devra informer l'évêque catholique qu'il n'est pas à propos qu'il prenne de nouveaux titres ou exerce de nouveaux pouvoirs, et que l'on s'attend à ce qu'il y renonce, si la chose à eu lieu récemment. Les prêtres français émigrés devront comprendre qu'ils sont ici par tolérance, et que la faveur qui leur est faite peut leur être enlevée, s'ils ne montrent pas qu'ils la méritent. L'importance d'attirer tous les dissidents protestants dans le giron de l'Église d'Angleterre. On examinera la politique de placer le siège de l'Église protestante dans le Haut-Canada. Désire qu'il envoie un relevé des cures dans le Bas-Canada, accompagné de détails. Désire avoir de nouveaux renseignements sur le sujet de sa dépêche à Portland du 1er novembre 1800. Le plan concernant l'éta-	

18 octobre,
Québec.1804.
9 janvier,
Downing
Street.

blissement et la dotation d'une grande institution pour l'éducation, par la construction de séminaires à Québec et à Montréal, aura pour effet de favoriser le but recommandé par l'évêque de Québec. Il paraît désirable de remettre à une occasion plus favorable l'étude des autres questions qu'il représente être d'un grand intérêt pour l'église protestante.

Page 275

DEMANDES DE TERRES, DANS CE VOLUME.

(Les chiffres à la suite des noms indiquent les pages.)

A.—Able, Henry, 370; Annance, François, 367.

B.—Baldwin, Heth, 373, 374; Barron, Garret, 370; Beman, Samuel, 367; Berry, aîné, 366; Bowen, Edward, 369; Brevort, Eleanor, 370; Brewer, Jeremiah, 370; Bridekirk, Wm., 376, 378; Brisbain, James, 370, Joseph, 370, Patrick, 370, Samuel, 370, Wm., jeune, 370; Brown, Edward, 370, Wm., 370; Brumley, Bethnel, 370; Brunson, Alex., 370, Daniel, 370, James, 370, J. Lewis, 370, Martin, 370, Mary, 370; Bryant, Isaac, 370, Leslie, 370; Burke, Catherine, 363, Tobias, 363, Wm., 363; Burton, Joseph, 370; Butcher, Thomas, 370.

C.—Cameron, Duncan, 370; Campbell, James, 370; Christie, Sarah, 363; Church, Henry, 370, John, 370; Clarke, Isaac Winslow, 306; Coffin, Nathaniel, 369; Cutting, Gersham, 370.

D.—Degrote, Joseph, 370.

E.—Ellison, Joseph, 371.

F.—Ferguson, John, aîné, 377; Filer, Samuel, 371; Fitch, Col., 367; Foubert, Gabriel, 364; Franks, Thomas, 370; Friot, Abraham, 371, Joseph, 371; Fripp, Robert, 362.

G.—Garlick, Reuben, aîné, 370, Reuben, jeune, 370; Grenell, John, 370.

H.—Hall, Elihu, 370; Nathaniel, 370; Haver, Christian, 370; Hawke, George, 370; Hay, John, 370; Hogle, George, 370, John, 370; Holbrook, Nathaniel, 370; Housinger, Michael, 370; Hughes, Major James, 372; Hunter, Nancy, 370.

L.—Ladovie, John, 370; Lea, John, 371; Longmore, Dr. George, 359, 360, 361; Lovelet, Joseph, 370, 371.

Mc.—McGregor, Duncan, 370; McTavish, Simon, 304; Martin, John, 371; Miller, Ralph, 370; Mills, John, 370.

M.—Mount, Philip, 363.

N.—Nichols, John, 370, 371; Noxon, Simon, 370.

O.—Ostrum, Henry, 370, 371.

P.—Papineau, Joseph, 308; Pendleton, Benaiah, 370; Phillips, Samuel, 369; Polson, James, 370.

Q.—Quackenboss, Abraham, 370.

R.—Ruiter, Abraham, 370, Henry, aîné, 370, Henry, jeune, 370, Jacob, 370, John, 370, Philip, 370; Rychart, Jeremiah, 371, Joseph, 371.

S.—Salls, Abraham, 371; Savage, Abraham, 370; Scott, Mathew, 379, 380; Sexby, Garret, 370; Shepherd, Thomas, 371; Shufelt, Wm., 371; Simpson, Edward, 370; Slater, John, 371; Solomon, John, 371; Stott, Robt., aîné, 371, Robt., jeune, 371; Stauton, Wm., 371; Sullivan, Daniel 371, Thomas J., 370.

V.—Vandeck, Simon, aîné, 371, Simeon, jeune, 371; Voyer, Pierre 366.

W.—Wait, Joseph, 371; Walker, Margaret, 372; Waters, Able, 371; Watson, James, jeune, 371; Williston, Wm., 371; Wiltsie, Wm., aîné, 371, Wm., jeune, 371; Wood, Hezekiah, 371; Wright, Philemon, 301.

1803.

TOWNSHIPS.

- C.—Clifton, 377.
 F.—Farnham, 373, 374.
 H.—Halifax, 379, 380; Hemmingford, 377; Hinchinbrook, 360; Hull, 301, 362.
 K.—Kingsey, 361, 368.
 P.—Potton, 372.
 S.—Stanstead, 367.
 T.—Templeton, 301; Tingwick, 376; Tring, 362.
 W.—Warwick, 377; Wendover, 378.

SEIGNEURIES.

- L.—La Petite Nation, 309.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR R. MILNES, etc.—1803.

Q. 93.

Le capitaine Isaac Coffin à Hobart. Les îles de la Madeleine lui ont été concédées en 1798, et les lettres patentes de cette concession lui ont été délivrées par le gouverneur de Québec. Les colons des îles croient qu'ils relèvent du gouvernement de Terre-neuve au lieu de celui du Bas-Canada, vu que l'amiral de cette station a eu l'habitude d'exercer la juridiction territoriale. Demande qu'il soit signifié que ces îles font partie du Bas-Canada, et qu'il n'est pas permis au gouverneur de Terre-neuve d'y exercer quelque autorité que ce soit. Page 119

1803.
 19 janvier,
 Londres.

29 janvier,
 Londres.

F. Freeling, hôtel des postes, à John Sullivan, sous-secrétaire. Il est évident que la récente séparation des fonctions de surintendant de la poste aux chevaux d'avec celles de sous-directeur général des postes a donné lieu à des inconvénients, et l'on peut s'attendre à en voir surgir davantage. Mal qui résulte de ce double service, s'il faut que les "maîtres de poste" se bornent à transporter des voyageurs, au lieu de prendre aussi les malles comme quand les deux sont sous le même contrôle—service qui revenait moins cher à l'État. Il sera probablement nécessaire d'allouer quelque chose de plus pour le transport des malles, mais c'est à son département (de Sullivan) de décider s'il a été donné de bonnes raisons pour séparer les deux services en question, ou s'il ne vaudrait pas mieux confirmer la vieille coutume de les avoir tous les deux ensemble. Le dernier cas échéant, les instructions à Hériot pourraient y être appropriées. 120

1er février,
 Londres,

Paul LeMesurier à Sullivan. A envoyé il y a environ deux ans une pétition de la part de Philip Robin, qui désirait mettre en culture une partie des terres non déboisées du Bas-Canada, et, particulièrement, entreprendre la culture du chanvre, et qui, dans ce but, demandait une concession de 20,000 acres de terre, en même temps qu'une aide pécuniaire. Il n'a pas été reçu de rapport à l'époque où les affaires des colonies ont été transférées des bureaux du ministère de l'intérieur; demande s'il en a été fait un depuis. Robin a depuis passé un autre hiver et un autre été en Bas-Canada, aux pêcheries, à son retour desquelles il renouvelle sa demande d'un township de 20,000 acres dans la baie Molle, immédiatement au sud de la baie de Gaspé, entre 48° 10' et 48° 12' de latitude nord. C'est le même terrain qu'il a déjà demandé dans sa première pétition, et il est encore en bois debout. Robin s'engage à déboiser, établir et cultiver la terre dans le délai que le gouvernement voudra. Le bon caractère de Robin, son énergie, etc. 124

1803.			
15 février, Québec.	Elmsley à Hobart. Envoie pétition demandant que le gouvernement achète sa maison de York pour des fins publiques, et relate les causes qui ont amené la détérioration de sa fortune personnelle.	Page 128	
	Pétition.		133
20 février, Québec.	Elmsley à King. Encore à propos de la vente de sa maison de York.		134
21 février, Londres.	Thomas Dunn. Demande à être mis à la retraite, avec pension, après 40 ans de service.		137
23 février, Londres.	Les commissaires de la marine à Sullivan. L'échantillon de chêne envoyé par Milnes n'est pas propre à la construction ni à la réparation des bâtiments de la marine royale.		142
Février, Sheerness.	Coffin à lord Saint-Vincent. Avait demandé que le gouvernement déclarât officiellement que les îles de la Madeleine faisaient partie du Bas-Canada. L'acte de concession et autres pièces sont à Halifax, ce qui l'oblige de recourir à ce moyen; demande que Sa Seigneurie rappelle ses services, etc., à lord Hobart.		143
	Liste de seigneuries, etc.		139
Février.	Sir Stephen Cottrell à Sullivan. Envoie mémoire des lords du commerce sur les prétentions de D. Coxe à des terres mentionnées dans le <i>mandamus</i> de 1769.		145
18 mars, Whitehall.	<i>Inclus</i> : le mémoire en question.		146
17 mai, Whitehall.	W. Fawkenor à Sullivan. Rapport des lords du commerce sur l'Acte à l'effet de régler la police de Québec, Montréal et Trois-Rivières, faisant remarquer l'inconvénient de l'article déléguant aux magistrats le pouvoir d'imposer des amendes pour des infractions à la loi. Comme de précédents projets de loi ont conféré de semblables pouvoirs, il pourrait être inopportun de désavouer le présent acte; cependant il y a lieu d'attirer l'attention du gouverneur sur le sujet.		148
19 mai, Londres.	John Brickwood, fils, à John Sullivan. Transmet documents relatifs au chanvre et au bois de chêne canadiens.		150
	<i>Inclus</i> : Observations sur le chanvre canadien, par W. et G. Fowler, fabricants de ficelle et de filets, de Bridgeport.		151
	Observations sur le chanvre canadien par Robert Rich, cordier, de Dockhead.		154
	Observations, par plusieurs constructeurs de navires, sur la qualité du bois de chêne canadien, et les usages auxquels il peut servir.		156
28 mai, Québec.	Elmsley à Sullivan. Envoie double de lettre du 15 février. Était sous l'impression que la pétition (dont copie fut alors envoyée) aurait dû être transmise par l'intermédiaire du gouverneur, mais le général Hunter a refusé de l'envoyer.		157
4 juin, Trésorerie.	Sargent au même. Transmet lettre de Fawkenor, relative à une pétition de Daniel Coxe concernant des terres.		159
9 juin, Trésorerie.	Le même au même. Transmet pétition de James Monk, ex-procureur général de Québec.		160
	<i>Inclus</i> : Pétition de Monk demandant à être rémunéré de services rendus par lui en qualité de procureur général.		161
	Exposé du cas de Monk.		166
22 juin, Québec.	Dunn à lady Hervev. S'il avait pu terminer ses affaires ici il serait retourné auprès de madame Dunn, qui serait resté avec les enfants, s'il y avait eu moyen de se permettre cette dépense. Avait envoyé à lord Hobart une pétition par laquelle il demandait à être mis à la retraite avec une pension, mais cette pétition aurait dû être transmise par Milnes. Espère que, si l'occasion s'en présente, elle dira un mot pour lui à Hobart. Comparaison de son traitement avec celui d'Osgoode et la pension de retraite qu'il a obtenue, ce qui peut servir à indiquer ce à quoi il (Dunn) pourrait prétendre. A acheté, pour son fils aîné, une commission d'enseigne dans le 14 ^e régiment.		171

1803.
23 juin,
Whitehall. Fawkenner à Sullivan. Les lords du commerce approuvent la circonspection du Conseil exécutif relativement aux propositions de Philemon Wright pour la culture du chanvre. Son projet de semaille en sillons pourrait produire plus de graine, mais ce pourrait être au risque que la tige poussât des branches latérales au détriment de la fibre, qui devrait être droite. Page 175
- 12 août,
Trésorerie. Sargent au même. La Trésorerie transmet le mémoire d'Henry Caldwell, receveur général, qui demande des instructions. 177
- 18 août,
Londres. Osgoode. Mémoire exposant ses services. Demande qu'on l'autorise à prêter en ce pays les serments nécessaires pour obtenir sa concession de terre à Québec. 178
- 7 septembre,
Québec. Elmsley à Sullivan. Le désir qu'éprouve tout homme de retourner dans son pays natal. Il a été passé un acte à l'effet de donner une pension de £1,000 par année à ceux qui auront exercé pendant six ans les fonctions de juge de la cour de vice-amirauté en Amérique et dans les Indes occidentales. La charge de juge en chef dans l'un ou l'autre des Canadas n'est pas inférieure à celle de juge de la vice-amirauté. Importants devoirs d'un juge en chef, en sus de ses fonctions judiciaires. Les raisons qu'il a de conférer le privilège en question aux juges de vice-amirauté s'appliquent avec une égale force aux juges en chef. Demande qu'il lui soit permis d'espérer une loi comme celle qui a été faite pour les juges des cours de vice-amirauté. S'il faut renoncer à cette espérance, il le fera sans murmurer. 183
- 10 septembre,
Downing
Street. Geo. Hammond au même. Renvoie la pétition originale de Dunn, avec copie d'une lettre de Liston, de laquelle il ressort qu'il n'y a pas d'espérance d'obtenir justice du gouvernement américain pour Dunn. 187
- 10 octobre,
Amirauté. *Inclus*: Pétition de Dunn, datée à Londres le 16 août 1802. 188
- 18 octobre,
Québec. Evan Nepean à Sullivan. A soumis au conseil de l'amirauté la demande de lettres de mer pour la Méditerranée, de la part de Milnes. Il en a été envoyé vingt en mars, pour lesquelles il a depuis été transmis un accusé de réception. 193
- 18 octobre,
Québec. Milnes à Hobart (n° 70). Envoie ampliations des actes passés à la dernière session, liste et journaux du Conseil législatif. 1
- Liste. 2
- Journaux du Conseil commençant par des proclamations convoquant la législature, etc. 4 à 44
- 21 octobre,
Québec. Milnes à Sullivan, sous-secrétaire d'Etat (secrète). A reçu lettre autorisant Simon Bonsin, ci-devant du diocèse de Tours, à se rendre à Montréal, comme l'un des prêtres catholiques résidants, et l'a laissé libre d'y aller. Rapporte la ligne de conduite suivie par de précédents émigrants français, particulièrement deux ne figurant pas sur la liste de ceux qui restent: un M. Jacques de la Vairre, qui a exercé son ministère à Trois-Rivières, mais a quitté la province, emmenant avec lui une religieuse du couvent des Ursulines, et l'abbé Desjardins, qui, après avoir, avec d'autres, reçu des lettres de denization, s'en est retourné en France et est grand vicaire d'Antrim. Son père a été missionnaire chez les sauvages de Ristigouche et de Port-Daniel, et maintenant il est grand vicaire de Québec. Il est à propos d'examiner jusqu'à quel point l'élevation de l'abbé Desjardins à la dignité de vicaire général d'Antrim peut être due à l'évêque (Talleyrand), ou quelles sont ses relations avec lui. En 1797 Prescott attira l'attention sur le danger d'admettre des prêtres immigrants français, et Portland promit de s'occuper de cela. Appelle l'attention d'Hobart sur ce sujet, et signale le danger qui peut résulter de cette cause. Enverra un état des biens du séminaire de Montréal, dont les Sulpiciens français ont pris possession quand un ou deux seulement des membres primitifs de cette communauté étaient vivants. D'après un relevé fourni par M. Roulx, supérieur de la com-

1803.

munauté, il paraît que ces biens donnent un revenu annuel moyen de £4,000. Enverra ce relevé avec un important rapport dressé en 1789 par le procureur et solliciteur général au sujet de ces biens. L'introduction de prêtres de France a beaucoup contribué à affaiblir le sentiment de confiance du clergé canadien dans le gouvernement de Sa Majesté. Page 45

Inclus : Liste des prêtres qui ont émigré de France et sont arrivés en Bas-Canada depuis le 1er mai 1792. 52

Serment d'allégeance prêté par le révérend Philippe Jean Louis Desjardins, le 20 octobre 1794, extrait des procès-verbaux du Conseil en date du même jour. 53

22 octobre, Londres. Le procureur et solliciteur général à Hobart. La loi anglaise concernant l'ordre de succession et le douaire doit régir la tenure par socage en Canada. 194

26 octobre, Québec. De Lanauidière à Sullivan. Attire l'attention sur sa pétition présentée à Milnes, et par lui transmise à Hobart. 196

(Pour lettre et pétition en question, en date du 2 septembre 1802, voir Q. 90, pp. 346, etc.)

27 octobre, Québec. Milnes à Hobart (n° 71). Avait représenté le désordre du bureau de l'arpenteur général, et donné la commission d'arpenteur général à M. Bouchette. On a été si content de lui qu'il lui a été délivré une commission d'arpenteur général. Espère que Sa Majesté approuvera cette nomination. 54

Inclus : Procès-verbal du Conseil, 15 août 1803, relativement au bureau de l'arpenteur général. 56

30 octobre, Bas-Canada. Joseph Bouchette à Simcoe. Avait pris la liberté de lui demander d'user de son influence pour lui faire avoir la charge d'arpenteur général, et avait envoyé des pétitions, mémoires, etc., à ce sujet. Son espérance d'obtenir cette charge, et le bon effet de son influence (de Simcoe), s'il en use en sa faveur. 198

1er décembre, Québec. Milnes à Hobart (n° 72). Envoie procès-verbaux du Conseil, relativement aux affaires d'État, du 14 septembre au 24 octobre. 61

Inclus : Procès-verbaux, 24 octobre. Rapport sur une lettre du sous-arpenteur général. 62

Rapport sur les comptes publics pour les 6 mois finissant le 10 avril 1803. 64 à 95

19 décembre, Halifax, N.-E. Mémoire d'Edmund Burke, l'un des vicaires généraux du diocèse de Québec, exposant qu'en septembre 1794 Mgr Hubert, évêque de Québec, l'a transféré des cures de Saint-Pierre et de Saint-Laurent, Ile d'Orléans, à la Rivière-au-Raisin, dans le territoire des Miamis, pour qu'il y déjouât les machinations des Jacobins parmi les colons et les sauvages—machinations qui auraient pu être fatales au 24e régiment posté à Détroit, et aux Miamis séparés de ce dernier par une distance d'environ 80 milles, avec la colonie de la Rivière-au-Raisin entre les deux. A réussi à amener les colons à obéir aux lois militaires. Après la cession des postes, la cure de Sainte-Anne, Détroit, lui a été offerte, à condition qu'il devint citoyen américain. Croyant que cela en entraînerait d'autres à suivre son exemple, il refusa cette offre afin de pouvoir revenir dans les Etats du roi. A son retour à Québec, Prescott lui alloua £100 par année, à titre d'indemnité pour ses pertes. En 1801 l'évêque Denault l'envoya à Halifax, Nouvelle-Ecosse, apaiser des différends qui avait surgi parmi les membres de la Congrégation catholique romaine à cet endroit, ce à quoi il réussit. A cause de ce déplacement Milnes refuse d'émettre le mandat ordinaire pour sa pension. Envoie copie d'une lettre de Simcoe pour preuve de ses dires. Cite le duc de Kent et d'autres, qui peuvent témoigner de sa véracité, et demande qu'ordre soit donné au lieutenant-gouverneur d'émettre le mandat ordinaire pour que sa pension lui soit payée. 201

1803.

Inclus. Lettre de Simcoe à Burke, datée à Québec, le 5 septembre 1796, avec extrait de la lettre à Dorchester, recommandant qu'un prêtre fidèle soit envoyé à la Rivière-au-Raisin, et le choix de Burke par Dorchester. Page 206

24 décembre,
Québec.

Milnes à Hobart (secrète). Demande un congé, et que son traitement lui soit continué pendant son absence. 96

Inclus. Lettre confidentielle de Portland à Milnes, datée à Londres le 6 décembre 1795. Se soucie beaucoup de légaliser le congé que le roi lui donnerait. La preuve de cela est la confiance mise en lui par Sa Grâce; espère qu'il ne mettra pas sa vie en danger en continuant à lutter contre un climat qui paraît lui être si préjudiciable. Le roi et ses ministres sont entièrement satisfaits de toute sa conduite. La seule chose qu'on peut lui reprocher est de n'avoir pas accepté l'offre d'un emploi de plus, fait par l'île. Cette offre aurait dû être communiquée pour être soumise au roi; si elle est renouvelée il faudra en informer Sa Grâce. Bien qu'il soit juste d'exiger qu'il quitte la Martinique, le public n'en a pas moins droit à ses services lorsque l'occasion s'en présente. 100 (Écrite lorsque Milnes était gouverneur de la Martinique.)

24 décembre,
Trésorerie.

Vansittart à Sullivan. Transmet demande de papeterie de la part de Milnes. 207

30 décembre,
Trésorerie.

Le même au même. Transmet réquisition de Milnes demandant des marchandises à être données en cadeaux aux sauvages. 208

30 décembre,
Hôtel
Guards.

R. H. Clinton au même. Il a été pris note du nom de M. Dubaril pour emploi dans un corps étranger. 209

31 décembre,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 73). Inclut lettre de sir John Johnston concernant une pension de £200 par année, qui, de 1785 à 1800, lui a été payée sur le trésor de l'armée. Ce paiement a été discontinué le 25 décembre 1800, alors que l'administration des affaires indiennes en Bas-Canada fut confiée à la personne administrant le gouvernement civil, avec l'entente que les fonctionnaires du département des affaires indiennes seraient payés sur son mandat. Soumet la lettre et demande qu'autorisation soit donnée de payer les arrérages et de continuer la pension. 110

Inclus. Lettre de sir John Johnston à Milnes, en date du 22 décembre 1803, au sujet de la pension dont il est question dans la lettre précédente. 112

Lettre de lord Sydney à sir John Johnston, en date du 20 août 1785, l'autorisant à tirer pour £1,000 de traitement, et disant que tous les efforts possibles seront tentés pour faire augmenter ce chiffre. 117

1804.
9 janvier,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (n° 17). Dépêches (nos 63 à 71) reçues. Envoie rapport sur la question de savoir si les terres tenues en franc et commun socage sont assujéties aux lois d'Angleterre ou à celles du Canada, pour ce qui est de l'ordre de succession et du douaire. Le contenu du n° 13 du 1er décembre 1802 devra être communiqué à M. de Lanaudière. Autorisation donnée de payer à Dunn une pension de £500 par année, jusqu'à sa mort, sur et à même les revenus de la province. Envoie copie de la lettre du colonel Clinton à Sullivan concernant la pétition du marquis Dubaril. Envoie rapport des lords du commerce sur les actes à l'effet de réglementer la police de Québec et de Montréal. 58

Sans date.

Mémoire de sir George Pownall, secrétaire et registraire du Bas-Canada, demandant que sa commission soit renouvelée sans la clause qui exige la résidence, attendu que le gouvernement de la province est maintenant fermement établi. 210

Q. 94.

1804.
4 janvier,
Québec.

Milnes à Hobart (n^o 74). Envoie procès-verbaux du Conseil exécutif concernant les affaires d'Etat depuis le 25 octobre, et concernant les terres incultes de la Couronne depuis le 30 juillet jusqu'au 25 novembre. Page 2

Procès-verbaux, 25 novembre. Rapport sur la pétition de Peter Pangman demandant la réduction ordinaire sur le paiement du "quint" pour l'achat de la seigneurie de La Chesnay. 2

Rapport sur la pétition des sauvages du village de Bécancour demandant des terres dans le township de Wendover, portant que toutes telles demandes doivent être transmises par l'intermédiaire du surintendant général. 5

Procès-verbaux, 12 novembre. Rapport sur pétition, etc. 6

Procès-verbaux, 23 novembre. Rapport sur pétition des sauvages de la tribu des Abénakis. 9

Rapport sur d'autres pétitions. 11 à 14

Hobart à Milnes (n^o 18). Avoir et transmettre un inventaire exact de tous les articles d'approvisionnement contenus dans les magasins publics. Pareille instruction a été envoyée à Hunter. 15

9 janvier,
Downing
Street.

1er février,
Québec.

Milnes à Hobart (secrète). Envoie copie d'une lettre de Barclay, consul général à New-York. En réponse à invitation, Richardson, de Montréal, fait rapport que les personnes en question (Jérôme Bonaparte et Rous) ne sont pas dans le voisinage de Rouse ni n'ont passé par Plattsburg; ils ne sont pas non plus venus à Albany, bien que l'on crût là qu'ils avaient l'intention de visiter cette ville pendant l'hiver. A engagé Richardson à essayer de gagner Rous, qui pourrait être éminemment utile. 16

Inclus :—Lettre de Barclay à Milnes, datée à New-York le 2 décembre 1803. Jérôme Bonaparte a pendant quelque temps été dans ces Etats, particulièrement le Maryland. Arrivé à New-York vers le 20 novembre, il est ostensiblement parti pour le sud; mais il (Barclay) est informé qu'il (Jérôme) a l'intention d'aller à Albany pour communiquer avec les Français en Bas-Canada, et probablement, après cela, d'aller au lac Champlain, où demeure un Français du nom de Rous, qui passe pour prêter assistance aux déserteurs anglais. McLean, pendu pour trahison, était particulièrement intime avec Rous. Surveillance qu'il est désirable d'exercer sur les mouvements de Jérôme Bonaparte. Voici son signalement: "Jérôme Bonaparte paraît avoir environ 21 ans; taille, 5 pieds 6 " ou 7 pouces; délicatement charpenté, teint blême, menton pointu et " proéminent, cheveux bruns coupés courts (mais il ajoute quelquefois " une " queue " et est poudré), et yeux noirs. Un gentleman, qui se fait " appeler Alexander, le suit: taille, de 5 pieds 9 pouces à 5 pieds 10 " pouces, teint clair, un peu grêlé, épaisse chevelure d'un blond ardent, " et a une remarquable protubérance sur la partie de l'oreille gauche à " travers laquelle se pratique ordinairement le trou où suspendre un " anneau."

21 février,
Québec.

Milnes à Hobart (n^o 75). Envoie procès-verbaux du Conseil exécutif relativement aux affaires d'Etat depuis le 25 novembre jusqu'au 18 janvier. La remise ordinaire d'un tiers du "quint" à M. Pangman ayant été recommandée, a été accordée. 21

Inclus :—Procès-verbaux, 25 novembre. Rapport sur les redevances de mutation dues par Pangman; recommande qu'il en soit remis un tiers lors du paiement. 22.

Rapport sur la demande des sauvages de Bécancour. 24.

1804.

Procès-verbaux, 7 janvier. Rapport sur la pétition de Simon McTavish, concernant le "quint" dû sur son acquisition de Terrebonne. Page 25

Rapport sur les réserves de la Couronne et du clergé, procès-verbaux du 18 janvier. 28.

Rapport sur proclamation projetée d'un jour de jeûne et de mortification. 30.

24 février,
Québec.

Milnes à Hobart (secrète). Envoie copie de correspondance échangée avec Richardson concernant la visite appréhendée de Jérôme Bonaparte à Albany, au lac Champlain, etc. On ne sait pas encore positivement si le gouvernement français protège les mécontents de la province, mais les mesures prises ne peuvent guère manquer de faire découvrir une telle tentative. Renseignements envoyés à Hunter relativement à René Fouquet, dont il est question dans la lettre de Richardson. Son arrivée sur la frontière, alors que Jérôme Bonaparte était attendu, semble indiquer des relations entre eux. La faiblesse de la force armée nécessite l'emploi de moyens d'informations propres à découvrir et frustrer les plus secrètes entreprises de l'ennemi. 34.

Inclus: Ryland à Richardson, 26 décembre. Instruction de poursuivre les recherches à l'égard de Jérôme Bonaparte, etc. 37

Richardson au procureur général, Montréal, 20 février. Rapport du n° 2, qui croit que Fouquet est un émissaire français employé par le consul français de Boston. Il est sans doute l'auteur de l'histoire que les Américains ayant la Louisiane désirent étendre leurs frontières jusqu'au Saint-Laurent, ce en quoi ils seraient secondés par la France. Conduite hostile de Jefferson, mais il est trop lâche pour risquer une rupture ouverte avec l'Angleterre, à moins que cette dernière ne subisse des revers sérieux. Moyens pris pour s'assurer des services du n° 2. L'arrangement fait avec le n° 3 (Rous) devra durer seulement tant que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis seront en paix. Il a été employé par Gronet, mais actuellement il n'a pas d'engagement et promet d'être fidèle. Le n° 2 et le n° 3 ne se connaissent pas. Le n° 3 croit que Fouquet est un émissaire; ne pense pas que le Canada soit envahi cette année, à moins que les Français ne soient très heureux de l'autre côté de l'océan. Il y a présentement deux émissaires en Canada. Ne croit pas que le parti de Jefferson pense sérieusement à se quereller avec la Grande-Bretagne. Exorbitantes demandes du n° 3, auxquelles il faut se rendre si l'on veut avoir des renseignements. Il a été envoyé quelqu'un à la découverte de Duclos. Les renseignements de Butterfield, que l'on croyait politiques, se trouvent être à l'égard de billets américains contrefaits. S'il y avait moyen d'envoyer ces coquins subir un procès dans leur propre pays, cela pourrait amener les Etats-Unis à rendre le réciproque. 39

Ryland à Richardson, Québec, 24 février (secrète). Mandat émis pour le remboursement des £150 avancés par lui (Richardson). Le lieutenant-gouverneur convient qu'en pareil cas le gouvernement est exposé à s'en faire imposer par les agents secrets, mais ceux qui sont employés sachant maintenant qu'ils seront bien traités devraient être informés qu'ils recevront une ample récompense pour des services réels, mais que le gouvernement ne se laissera pas abuser au moyen de prétendus complots et conspirations. 47

24 février,
Québec.

Milnes à Sullivan. Concernant une somme de £775 provenant de droits perçus sur des concessions de terre en Bas-Canada; avait écrit à ce sujet à King, dont la réponse est incluse. 49

Inclus: Lettre de King à Ryland—Whitehall, 28 février 1801—portant que la 73e clause des Instructions, qui enseigne comment distribuer les droits de concessions de terre, n'étant pas suffisamment claire, le montant (£160) déjà perçu devra rester entre les mains du receveur général. 52

1804.

Portland à Milnes, Whitehall, 19 avril 1799. Décision concernant les droits de concessions de terre communiquée à Russell. Page 53

Portland à Russell, Whitehall, 10 janvier 1798. Les droits de concessions de terre revenant au gouverneur doivent, en son absence, aller au lieutenant-gouverneur ou à la personne administrant le gouvernement de la province. 54

25 février,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 76). Envoie discours d'ouverture de la législature et les adresses en réponse. Transmet pétition des paroissiens de la Christ Church, Montréal, demandant un emplacement sur lequel construire une nouvelle église, la première ayant été détruite par un incendie, et inclut un plan indiquant l'emplacement projeté. Le lot marqué "Old Prison" est le terrain dont la concession est particulièrement recommandée, l'ingénieur disant qu'on n'en aura vraisemblablement pas besoin. 55

Inclus. Discours à la législature. 57

Adresse du Conseil législatif en réponse. 61

Réponse. 62

Adresse de l'Assemblée. 64

Réponse. 67

Pétition des paroissiens de la Christ Church, Montréal, demandant un emplacement pour une nouvelle église. 68

Plan de partie de Montréal. 70a

(L'emplacement de la vieille prison a été concédé. Voir série C., vol. 63, p. 102.)

Rapport du colonel Gother Mann, Québec, 27 novembre 1799, sur les propriétés de l'Etat dans Montréal. 71

25 février,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 77). Transmet pétition de Le Maistre demandant la concession d'un township. Dorchester peut témoigner de ses services. 73

Pétition de Le Maistre. 74

Rapport sur une précédente pétition, extrait des procès-verbaux du Conseil exécutif, 26 octobre 1792. 76

10 mars,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (n° 19). Transmet pétition de Monk concernant sa créance à titre de procureur général. Régler avec lui d'après l'échelle fixée à l'égard de la pétition de Smith, nommé maître des requêtes à la chancellerie, demandant qu'un traitement suffisant soit attaché à l'emploi. Consulter la législature, et, s'il est jugé opportun, fixer un traitement à prendre sur les revenus coloniaux. A accordé à Smith un congé supplémentaire de 6 mois. Envoie pétition du vicaire général Burke, afin qu'il puisse être fait rapport de la raison qui a motivé la suppression de sa pension de £100 par année, et être dit jusqu'à quel point il peut être opportun de la payer comme de coutume, à partir du 1er mai 1802. 77

2 mai,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 78). Envoie procès-verbaux du Conseil exécutif relativement aux terres de la Couronne, depuis le 26 novembre 1803 jusqu'au 7 mars dernier. 80

Procès-verbaux, 1er mars, avec journal des débats et rapport sur pétitions. 81 à 87

(Pour les noms, voir liste alphabétique).

16 mai,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 78—numéro double). Envoie copie de son discours à la prorogation de la législature, avec liste des actes passés. Les projets de loi à l'effet d'empêcher les accidents par le feu et pour la construction de prisons n'ont pas été passés, mais leur importance locale fait qu'il n'y a pas de doute qu'on les prendra en délibération à une session future. 88

Discours prononcé lors de la prorogation de la législature. 90

Liste des actes passés dans la cinquième session du troisième parlement provincial du Bas-Canada. 93

1804.

17 mai,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 79). Dépêches reçues. Communiquera aux juges le rapport des juriconsultes sur la question de la loi qui devrait régir les terres tenues en franc et commun socage. Informera Dunn de la libéralité du roi, et Dubarail de la décision du commandant en chef dans son affaire. Ne connaissait pas les objections à l'acte de la 42e George III, chapitre 8, présentées par les lords du commerce le 17 mai 1803; exposera les raisons particulières qu'il y avait de passer cet acte. Communiquera au Conseil les observations des lords du commerce sur les délibérations relatives à la proposition de Philemon Wright. Transmettra le compte de Monk quand il l'aura reçu de lui. Lorsqu'il a été nommé maître des requêtes en chancellerie, Smith a été informé que pendant quelque temps, au moins, cet emploi ne serait pas rétribué. Recommandera une rétribution lorsque l'occasion s'en présentera. Avait discontinué de payer la pension du vicaire général Burke parce qu'il avait été, sans avis, retiré de sa mission chez les sauvages d'Amherstburg pour être envoyé à Halifax, N.-E., mais par suite de représentations de sa fidélité et de ses services, avait recommencé à la payer, ce qu'il continuera de faire, à moins d'instructions contraires. Enverra des observations sur l'état des affaires ecclésiastiques dans la province; la bonne entente entre l'évêque anglican et l'évêque catholique romain. Ordonnera qu'il soit fait un inventaire de tous les effets appartenant au département civil en Bas-Canada, lesquels effets consistent seulement en marchandises destinées à être données en cadeaux aux sauvages, et en ce qui reste de l'habillement et des fourniments militaires envoyés ici à la demande de lord Dorchester en 1796.

Page 99

(Le n° 80 est un double de cette lettre, et, par conséquent, non copié.)

17 mai,
Montréal.

Richardson à Ryland. Le n° 3 est revenu des Etats, où il était allé le 20 mars; son entrevue, à 5 milles d'Albany, avec Genet, qui se dit sorti de la politique; conseille au n° 3 de voir Pichon, à Washington, concernant les desseins du gouvernement français sur le Canada, attendu que les consuls, auxquels on ne se fie pas, n'en connaissent rien; son voyage à Washington, etc., sa conversation avec Pichon, qui lui dit que le projet à l'égard du Canada était abandonné pour le moment, l'Angleterre étant encore trop puissante sur mer; il est recommandé aux amis de la France en Canada de se tenir tranquilles, afin d'éviter les soupçons; on les avertira quand l'idée d'une invasion sera reprise. Il (Pichon) s'attendait à être bientôt remplacé par un ambassadeur, auquel il recommanderait le n° 3 (Rouse). Un certain nombre des embarcations à destination de Saint-Domingue avait eu l'intention d'envahir le Canada, mais pour différentes raisons le projet fut abandonné. Remarques au sujet de l'invasion de la Grande-Bretagne, desseins de Bonaparte, etc. Ne doute pas que le n° 3 a été où il dit et qu'il fait un rapport fidèle, mais il n'est pas certain que Pichon ait dit toute la vérité. Le n° 3 croit sincèrement dans ce qu'il rapporte, et la tranquillité du Bas-Canada sera une preuve de cette sincérité. Les récits des infamies commises par les soldats français à Saint-Domingue l'ont complètement guéri du désir de les voir en Amérique ou en Canada. Le n° 3 demande de l'argent; veut des instructions sur ce point.

108

23 mai,
Québec.

Milnes à Hobart (secrète). Envoie copie d'une lettre de Richardson, avec le résultat des mesures prises pour découvrir, dans les Etats-Unis, les personnes que le gouvernement français pourrait employer pour troubler la paix de la province.

107

(Lettre de Richardson inscrite à sa date, le 17 mai).

7 juin,
Downing
Street.

Lord Camden à Milnes (n° 1). Bien que rien ne paraisse confirmer la supposition qu'il y a des émissaires français dans la province, il n'en devra pas moins continuer à faire surveiller les étrangers ou les personnes suspectes. Le lot marqué "Old Prison" concédé à la Christ Church, de

1804.

Montréal, comme emplacement d'une nouvelle église. Ne peut recommander une concession aussi étendue que celle demandée par LeMaistre, mais on peut lui accorder la concession que le gouverneur en conseil jugera proportionnée à ses services, pourvu que l'intérêt public n'en souffre pas. Recommande que la pétition d'Antrobus, de Trois-Rivières, demandant la permission d'occuper et améliorer certains lots de grève contigus à sa propriété dans Québec soit favorablement accueillie, pourvu que le gouverneur en conseil n'y voie pas d'inconvénient. Le roi autorise le paiement (à lui Milnes) de la moitié des droits de concessions de terres perçus depuis son administration, actuellement entre les mains du receveur général. Recommandera qu'il lui soit accordé (à Milnes) un congé, quand il pourra l'être sans que le service en souffre. Page 96

(Il y a dans la série C, vol. 245, p. 100, une lettre n° 1 accusant réception des dépêches 46 et 47 et disant que des doubles de récentes dépêches d'Hobart avaient été envoyées. Il semblerait que la dépêche portant ici le n° 1 devrait porter le n° 2, et l'on remarquera qu'il n'y a pas de dépêche de ce dernier numéro parmi les pièces d'archives du bureau des colonies, le n° 3 y suivant le n° 1. Les deux dépêches nos 1 sont de la même date—7 juin 1804. La dépêche n° 3 porte la date du 2 août, et est à la page 105 de ce volume. Il y a apparence que la véritable dépêche n° 1 n'a pas été copiée dans le bureau des colonies. Milnes a accusé réception des nos 1 et 2 le 14 août; voir ce volume, à la page 231).

20 juin,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 81). Transmet procès-verbaux du Conseil relativement aux affaires d'Etat, depuis le 11 janvier jusqu'au 7 mars. 117.

Procès-verbaux, 1er mars. Rapport sur les comptes publics pour le semestre commençant le 11 avril 1803, avec journal, tableaux et détails. 119 à 174.

Procès-verbaux, 7 mars. Etat du revenu et de la dépense de la province, du 6 janvier 1803 au 5 janvier 1804. 175.

Rapport sur les comptes publics approuvé. 179:

25 juin,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 82). Envoie le rapport du procureur général exposant les raisons du passage de l'acte à l'effet de réglementer la police de Québec, Montréal et Trois-Rivières. A toujours pris l'avis des jurisconsultes avant de sanctionner les actes provinciaux. Les bons effets qu'a produit l'Acte de la Police. 182

Rapport du procureur général. 184

18 juillet,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 83). Envoie procès-verbaux du Conseil relatifs aux affaires d'Etat depuis le 18 mars jusqu'au 13 juin, et concernant les terres de la Couronne depuis le 8 mars jusqu'au 30 mai. 188

Procès-verbaux, 30 mai. Rapport sur le mémoire de Peter Desbarats concernant l'impression du premier volume des édits français. 189

Rapport sur deux pétitions de Simon McTavish relativement à son droit de construire un barrage entre l'île du Moulin et l'île Viger. 191

Rapport sur pétition de William Burns concernant commission sur vente. 192

Rapport concernant réserves de la Couronne et du clergé. 193 à 198

Rapport sur la pétition de Thomas Munn, shérif de Gaspé. 199

Rapport sur la pétition de J. G. Beek, inspecteur de la douane à Montréal, demandant une augmentation d'appointements. 199

Lettre concernant la culture du chanvre soumise au Conseil. 200

Correspondance échangée avec le receveur général au sujet des comptes publics. 203

Proclamation projetée pour dissoudre le parlement actuel du Bas-Canada, complétée, approuvée et devant être lancée. 205

Procès-verbaux relatifs aux terres de la Couronne. Journal des délibérations du comité des pétitions. 210 à 221

1804.

(Pour les noms voir liste alphabétique.)

19 juillet,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 84). Envoie inventaire des effets destinés à l'usage des sauvages du Bas-Canada, lesquels sont présentement en magasin. L'inventaire comprend tous les articles d'approvisionnement, à l'exception de certains effets militaires qui figureront dans l'inventaire du commissaire général. Page 223

Inventaire des effets à l'usage des sauvages. 224

2 août,
Downing
Street.

Camden à Milnes (secrète). Les avis secrets contenus dans la lettre du 25 mai (23, voir p. 107) sont confirmés par des renseignements recueillis ici (à Londres). Il faudrait, par conséquent, qu'il ne perdît pas l'intermédiaire actuel, attendu qu'il peut devenir d'une réelle importance. 116

2 août,
Downing
Street.

Le même au même (n° 3). Dépêches reçues. Transmet pétition d'Abraham Cuyler, exposant ses services et ses pertes, et demandant une concession de terre à titre d'indemnité. Lui donner un lopin de terre dans Montréal, et, en sus de celles déjà reçues par lui, telles concessions ultérieures qui fassent en tout 20,000 acres, à moins qu'il n'y ait à cela de fortes objections. En reconnaissance des services extraordinaires de H. W. Ryland, il devra toucher une allocation supplémentaire de £300 à compter du 24 juin dernier et devant continuer jusqu'à nouvel ordre. 105

2 août,
Downing
Street.

Le même au même (n° 4). Le roi lui accorde un congé, mais il devra être prêt à partir pour le Canada par l'un des premiers navires, le printemps suivant. 228

12 août,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 85). Envoie liste (fournie par le commissaire de port) des navires déclarés et acquittés à Québec, du 5 avril au 5 juillet. 229

Liste. 238 à 240

14 août,
Québec.

Milnes à Camden (n° 1). Reçu circulaire du 17 mai, annonçant la nomination de Sa Seigneurie au bureau des colonies. (La circulaire originale est dans la série C, vol. 245, page 99.) Ne perdra aucune occasion de communiquer toutes choses se rapportant aux intérêts de Sa Majesté dans la province. 230

14 août,
Québec.

Le même au même (n° 2). La concession d'un lot pour y construire une église, dans Montréal, sera regardée comme une insigne faveur par les paroissiens de la *Christ Church*. Communiquera au Conseil la décision concernant une concession à Le Maistre, L'église Métropolitaine de Québec sera achevée à temps pour être consacrée dans ce mois-ci. L'évêque a demandé l'autorisation de nommer un bédau auquel l'Etat paierait £30 par année. Le cadeau de vases sacrés, etc., de la part de Sa Majesté, n'a pas encore été reçu. Envoie les dimensions du drap qu'il faudra pour l'autel, la chaire et les pupitres. 231

Inclus: Dimensions des tapis, etc., en question. 23418 août,
Québec.

Milnes à Camden (n° 3). Recommande la nomination de John Lees au Conseil, à la place de Pierre Panet, décédé. La promotion de de Bonne et de Lees laissera une vacance parmi les membres honoraires du Conseil; demande que John Richardson, de Montréal, soit ajouté au nombre. L'intention était de le nommer il y a quelques années, mais ses affaires privées l'ont empêché d'accepter. A sa demande (de Milnes), il a posé sa candidature pour l'Assemblée, et Montréal l'a élu à l'unanimité. Comme cela l'amènera à Québec, il (Milnes) désirerait l'avoir dans le Conseil exécutif. Services confidentiels de Richardson dans l'intérêt de la province. Les dernières élections ont produit la plus respectable liste de députés dont il ait encore été fait choix. 237

Camden à Milnes (n° 6). Dépêches reçues et soumises au roi. 222

4 octobre,
Downing
Street.

1804.

DEMANDES DE TERRES, DANS CE VOLUME.

(Les chiffres à la suite des noms indiquent les pages.)

- A.—Abénakis, sauvages de Saint-François, 9 ; Adams, Richard, 7, 8 ; Allsopp, George, 11, 13, 86, 218, 220, Robert, 86, Sarah Morris, 86.
 B.—Baldwin, Heth, 11, 13, 218, 219 ; Bondfield, John Taylor, 86.
 C.—Coffin, John, 83 ; Coit, Wm., 84 ; Cuyler, Abraham, 11, 13, 218.
 D.—Desbarats, Peter Edward, 82.
 G.—Greene, Benjamin, 84.
 H.—Higgins, Dorcas, 220 ; Holt, Moses, 218, 220.
 J.—Johnson, sir John, 218.
 Mc.—McNaughton, Duncan, 87.
 M.—Mann, Gother, 82, 85 ; Morris, Sarah (*voir* Allsopp).
 S.—Scott, Mathew, 12, 13, 14.

TOWNSHIPS.

- A.—Abercromby, 82 ; Acton, 82, 86.
 B.—Blandford, 86.
 C.—Chester, 83.
 D.—Durham, 10.
 E.—Ely, 221.
 F.—Farnham, 11, 218, 219.
 G.—Godmanchester, 87.
 H.—Hatley, 218, 220 ; Hemmingford, 12, 13, 87.
 K.—Kildare, 83 ; Kilkenny, 82.
 N.—Nelson, 7, 8.
 R.—Rawdon, 82 ; Roxton, 84.
 S.—Somerset, 8 ; Stanhope, 7 ; Stanstead, 7, 8.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES—1804.

Q. 95.

1804.
18 août,
Québec.

Milnes à Camden (n° 4). Transmet ampliation des Actes passés, exemplaires de ces actes, et journaux du Conseil législatif. Observations sur l'Acte à l'effet d'encourager ceux qui arrêtent les déserteurs, et le bon effet que cet acte a produit. Raisons pour lesquelles il a été passé un acte à l'effet de ratifier certains mariages. Confusion que causera la décision des tribunaux, à savoir : qu'il n'y a de valides que les mariages célébrés par le clergé de la religion d'État (l'Eglise anglicane) et par l'Eglise de Rome. Avait demandé l'opinion (incluse) du procureur général sur le sujet. Page 2

(La liste étant déjà copiée dans Q. 94, page 93, est omise ici.)

Opinion du procureur général sur l'Acte à l'effet de ratifier certains mariages, avec un exposé des raisons qui ont motivé le passage de cette loi. 5

Le titre du volume des statuts inscrits se trouvant aux archives en imprimé, ils ne sont pas copiés. Le titre. 9

Journaux du Conseil législatif. 10 à 150

20 août,
Québec.

Milnes à Camden (à part). Considère qu'il est légitimement en droit de s'approprier la somme provenant des droits de concession de terre, actuellement dans la caisse du receveur général. L'expression dont il est fait usage dans la lettre, savoir *half fees*, a laissé quelque ambiguïté, vu que la somme entre les mains du receveur général, depuis le 25 juillet 1799, comprend la totalité des droits, et qu'il est possible que la moitié ait pu en être autrement affectée. Détails des raisons pour lesquelles il avait été ordonné de retenir ces droits. Croyait que la demande faite

1804.

par lui de ces droits ne serait pas regardée comme déplacée vu qu'il s'était trouvé dans la nécessité de prendre tous les ans £1,000 de son revenu personnel pour ajouter à son traitement. S'il s'était trompé en s'appropriant la totalité des droits en question, il remboursera la somme touchée en trop en en recevant l'ordre. Le remercie de la prompt attention donnée à sa demande d'un congé; espère que sa famille ne souffrira pas du retard nécessité par le règlement de ses affaires privées. Sa situation actuelle a été une perte pour lui, mais il ne partira pas avant qu'un état de choses convenable le permette. Page 151

Inclus. Lettre de Ryland à King, datée à Québec le 11 décembre 1800. Inclut lettre au major Green, agent de Prescott, concernant le titre de ce dernier aux émoluments attachés aux fonctions de gouverneur. Le lieutenant-gouverneur étant autorisé à toucher, sur les revenus de la province, assez pour se faire un traitement de £4,000, demande si la moitié des émoluments ne devrait pas aller au trésor public, bien qu'il soit statué dans le 73e article des Instructions Royales qu'aucune partie des émoluments du gouverneur ne doit être payée au lieutenant-gouverneur, pendant l'absence du premier. La totalité des émoluments accumulés depuis que le gouverneur est absent s'élève à £160. 155

Lettre de Ryland à Green, datée à Québec le 10 novembre 1800. Le lieutenant-gouverneur, en conséquence de l'ordre qui l'autorise à recevoir, sur les revenus de la province, un montant suffisant pour porter son traitement à £4,000, trouve nécessaire de soumettre la question des émoluments au secrétaire d'Etat. 156

LISTE GÉNÉRALE des concessions de terres faites dans la province du Bas-Canada au moyen de lettres patentes revêtues du grand sceau, depuis le 25 juillet 1799 jusqu'au 15 août 1804, inclusivement, avec indication des émoluments de Son Excellence le gouverneur sur ces concessions.

<i>Concessions de terres dans les townships de</i>		£	s.	d.
1799.				
27 nov.	Buckingham.....	1	0	0
30 déc.	Dorset.....	26	10	0
1800.				
21 mai.	Upton.....	12	12	0
29 avril.	Hunterstown.....	11	10	0
24 mai.	Stoneham	12	0	0
14 "	Tewkesbury.....	12	0	0
14 "	Grantham	13	10	0
27 sept.	Stanstead	13	17	3½
18 "	Tewkesbury.....	0	12	7
29 avril.	Québec, lot de grève dans la basse-ville de.....	2	6	8
3 nov.	Stukeley.....	11	16	3
20 oct.	Broughton.....	11	11	0
6 nov.	Hereford	11	11	0
4 déc.	Eaton.....	12	6	2
1801.				
10 fév.	Shefford	17	15	0
11 avril.	Barnston	11	11	0
5 mai.	Orford.....	7	2	8
4 juillet.	Newport.....	5	15	6
31 août.	Stanbridge	20	17	9½
26 nov.	Brompton.....	20	7	6
4 déc.	Shipton.....	29	7	0

Archives canadiennes.

1804.

		<i>Concessions de terres dans les townships de</i>		£	s.	d.	
1802.							
13 fév.	Stoke.....	21	16	2			
15 avril.	Barford	13	17	2			
15 juillet.	Windsor	25	9	0			
17 "	Simpson	21	1	4			
"	Chester	5	15	6			
9 août.	Halifax	5	15	6			
9 "	Inverness	5	15	6			
14 "	Leeds.....	5	17	7			
14 "	Woolfstown	5	15	6			
31 "	Wickham	11	17	6			
30 "	Durham	10	19	10½			
20 "	Ireland	5	15	6			
31 "	Compton.....	13	4	7			
31 "	Sutton.....	19	19	0			
30 sept.	Athabasca.....	5	15	6			
10 nov.	Thetford	11	10	6			
13 "	Ely	5	15	6			
22 "	Ixworth	0	12	7			
23 "	Stoke	0	18	10			
1803.							
6 janv.	Granby	16	6	6			
8 "	Roxton	12	6	9			
22 "	Buckingham.....	7	9	1			
1er fév.	Milton.....	12	5	2			
5 mars.	Clifton	11	15	5			
21 avril.	Ascot.....	10	1	10			
14 mai.	Ditton	5	15	6			
27 "	Clinton	5	15	6			
27 "	Bulstrode	12	4	7			
7 juin.	Kingsey.....	5	16	10			
21 "	Hemmingford	4	5	4			
24 "	Kildare	5	14	10			
11 juill.	Hatley	11	14	11			
23 "	Clifton	3	10	4½			
29 "	Potton	13	15	9½			
4 août.	Newport	6	6	0			
31 "	Bury	5	15	6			
8 déc.	Stanstead.....	0	12	7			
1804.							
25 janv.	Tingwick	11	17	3½			
25 "	Warwick	11	19	4			
13 mars.	Westbury.....	6	2	7			
27 "	Hemmingford	0	4	2½			
21 avril.	Nelson	18	4	1			
21 "	Somerset	18	8	6			
17 mai.	Windsor	0	4	0			
20 juill.	Tring.....	11	9	11			
Sauf erreurs.					£694	4	5½

Québec, Bureau du secrétaire.

NATH. TAYLOR, sous-sec. 158

1804.

Lettre de Milnes à Sullivan, datée à Québec le 24 février 1804. (Voir Q. 94, p. 49). Dans cette lettre le montant est donné comme étant de £775; la présente copie dit qu'il est de £639, et dans l'état détaillé (page 158) il est effectivement de £694.4.5½. La lettre est inscrite dans Q. 94, p. 49.

6 septembre,
Downing
Street.

Camden à Milnes (n° 5). Envoie liste des actes provinciaux, auxquels le Conseil privé ne voit pas d'objection. Les actes (au nombre de 6) sont résumés dans la lettre. Page 167

18 octobre,
Québec.

Milnes à Camden (n° 5). Envoie procès-verbaux du Conseil relatifs aux affaires d'Etat depuis le 14 juin, et concernant les terres de la couronne depuis le 31 mai jusqu'au 11 août pour les deux sujets. 169

Procès-verbaux, 30 juin. Examen de la pétition de J. G. Beek, de la douane de Montréal. 170

Rapport du comité des comptes publics, soumis au conseil, avec journal des délibérations, tableaux, etc. 171

Procès-verbaux concernant les terres de la couronne. 198

(Pour les noms voir liste alphabétique.)

18 octobre,
Québec.

Milnes à Camden (n° 6). Envoie liste (fournie par le commissaire du port) des navires déclarés et acquittés à Québec entre le 5 juillet et le 10 du mois courant. 206

Liste. 206a, 206b, 206c

26 octobre,
Québec.

Milnes à Camden (confidentielle). Son chagrin de ne pouvoir répondre sur certains points importants à lui référés par Hobart, tels que l'église établie, en Bas-Canada, les biens du séminaire de Montréal, et les réclamations de Monk à raison de services par lui rendus en qualité de procureur général, à cause de la cruelle fièvre bilieuse qu'il a contractée aux Antilles, à laquelle il était sujet, et dont la violence augmente. Il lui serait pénible de ne pas recevoir l'indulgence que demande l'état de sa santé. Chose qui n'est pas sans importance, il n'a pas pu songer à sa famille. Avait compté d'obtenir congé cette année, mais comme il lui faut abandonner cette espérance, espère qu'il sera pris des mesures pour qu'il puisse partir sur la frégate qui doit convoyer la flotte du printemps. Il est heureux que sa santé le force de passer quelques mois en congé, attendu que la fatigue du voyage lui ferait plus de tort que de bien si le congé devait être restreint. 207

27 octobre,
Québec.

Le même au même (n° 7). Envoie demande de marchandises pour approvisionner les magasins de cadeaux destinés aux sauvages du Bas-Canada, pour l'année 1805, et pour former un approvisionnement complet destiné aux mêmes sauvages, pour l'année 1806. 211

Demande de marchandises. 212

12 novembre,
Québec.

Milnes à Camden (n° 8). Conformément aux ordres contenus dans la lettre d'Hobart, il a invité Monk à présenter un compte détaillé de sa créance, sur le pied de la rétribution actuellement attachée à l'emploi. Transmet ce compte, ainsi que deux mémoires de Monk relatifs à son compte. Il n'est pas exact que Monk ait rempli la charge de procureur général sans interruption de 1779 à 1794, attendu qu'il a été destitué en 1789 et n'a été réinstallé qu'en 1792, à la mort de Gray, qui avait été procureur général dans l'intervalle. Observations sur des articles du compte, etc. Pour les raisons données, juge à propos de différer le paiement du compte de Monk jusqu'à ce qu'il ait reçu de nouveaux ordres de Sa Seigneurie. 213

Inclus : Comptes présentés par Monk, marqués A, 1 à 15. 220 à 236

Détails du compte n° 3 dans A, pour examen des titres de seigneuries, etc. 237 à 241

Détails du compte n° 4 dans A. Examen de titres de seigneuries. 242 à 244

Détails du compte n° 5 dans A. Semblable examen. 245

1804.

Comptes marqués B. 1 à 10. Pages 246 à 298

Liste des documents auxquels il est fait allusion dans les comptes. 299
Mémoire et autres documents concernant la réclamation d'honoraires, en date du 14 septembre 1804. 300

Autre mémoire, en date du 6 octobre 1804. 303

Autre documents, de diverses dates, sur le même sujet. 305 à 308

6 décembre,
Downing
Street.

Camden à Milnes (n° 7). Dépêches reçues et soumises au roi. Il sera nommé, pour l'église Métropolitaine de Québec, un bédeau qui touchera £30 par année. La recommandation de nommer Lees au Conseil à la place de Panet, décédé, et de nommer Richardson membre surnuméraire, a été référée au Conseil privé. Les actes provinciaux ont été soumis aux lords du commerce. Transmet copie de lettre du duc de Kent, recommandant Monk, actuellement juge à la Nouvelle-Ecosse, pour être juge et membre du Conseil à la place de Dunn, qui, croit-on, est sur le point de se retirer. La question lui est renvoyée (à Milnes) pour qu'il en décide. Envoie copie de lettre de la cour des comptes demandant les pièces nécessaires à l'approbation du compte du receveur général. Il (Milnes) est autorisé à s'approprier tous les émoluments accumulés dans la caisse du receveur général. 164

LIEUTENANT-GOUVERNEUR R. MILNES—1804.

Q. 96.

1804.

4 janvier,
Québec.

Le Maistre à Hobart. Expose ses services et l'insuffisance de ses appointements, à l'appui de sa demande d'une concession de terre. 32

10 janvier,
Inner Temple.

Pétition d'Osgoode, ex-juge en chef, exposant les mesures qu'il avait prises pour empêcher les terres de la couronne d'être abusivement concédées. Demande la permission de prêter, en Angleterre, les serments qui sont nécessaires pour lui permettre de profiter de la munificence du roi. 34

Deuxième pétition au même sujet, sans date. 37

11 janvier,
Biggleswade.

J. Pownall à Hobart. Recommandant d'accéder à la prière de son neveu, sir George Pownall, qui a demandé, par pétition, qu'il lui fût permis d'exercer les fonctions de son emploi par l'intermédiaire d'un délégué, et qu'il soit délivré une nouvelle commission sans la clause exigeant résidence personnelle. 41

Pétition de sir George Pownall. 44

17 février,
Londres.

Smith à Sullivan. Lui demandant de présenter à Hobart la pétition qui a été présentée par le général Maitland. Espère qu'il sera donné suite à cette pétition. 50

18 février,
Londres.

L'évêque Douglas à Hobart. Présente pétition du révérend Edmund Burke, vicaire général de Québec. 51

Pétition, datée à Halifax, le 23 décembre 1803 (Voir Q—93, p. 201.) 52

Lettre de Simcoe à Burke, datée à Québec le 13 septembre 1796, avec extrait de recommandation à Dorchester qu'un prêtre fidèle fût envoyé à la colonie de la Rivière-au-Raisin, et l'envoi—qui s'en est suivi—du révérend M. Burke à cette mission. 55

14 mars,
Québec.

Pétition du lieutenant-colonel Mackintosh, exposant ses services et demandant une concession de terre dans un des townships de l'est du Bas-Canada. 56

26 mars,
Trésorerie.

Sargent à Sullivan. Envoie représentations de Caldwell, receveur général, au sujet des obstacles qu'il rencontre de la part du lieutenant-gouverneur. 59

(Les pièces dont il est question dans cette lettre ont été renvoyées à la Trésorerie).

1804.
7 avril,
Londres. Paul Lemesurier à Sullivan. Recommande LeMaistre et demande instamment qu'il soit fait droit à sa pétition. Page 60
- 12 avril,
Trésorerie. Sargent au même. Transmet représentations d'Antrobus au sujet de la nomination de son frère à la charge de percepteur à Montréal, et relativement à sa concession du township de Brandon et des terrains incultes sur le fleuve, à Québec, pour être soumises à Hobart. 66
- 20 avril,
Londres. Hannah Van Kamp à Hobart. Est propriétaire, en Bas-Canada, de terrains que l'on dit couverts du plus beau bois qu'il y ait dans la province pour la construction des navires, et qu'elle désirerait soit vendre, soit louer moyennant une rente qui lui serait servie pendant que l'on y couperait du bois pour l'Etat. 66
- Inclus.*—Description des terrains, dans le township de Bedford, avec calcul de la valeur du bois, etc. 68
- Lettre à Adam Gordon le priant de présenter la lettre et le plan ci-dessus à lord Hobart. 76
- 26 avril,
Québec. Henry Caldwell à Hobart. Avait protesté contre les règlements prescrits par le gouverneur en conseil au sujet de la perception des droits de mutation, etc., comme étant une atteinte portée aux termes de sa commission, mais s'était résigné en attendant que la décision de ses supérieurs fût connue. Comme il plaît aux lords de la Trésorerie que le désagréable devoir de poursuivre pour des arrérages ne lui incombe pas, bien que sa commission le veuille, espère qu'à l'avenir il ne sera pas tenu responsable s'il n'est pas pris des moyens pour contraindre au paiement de ces droits. 77
- 4 juin,
Londres. Le vicomte de Vaux à Camden. Demande avec instance que la promesse par lui faite par Pitt et Dundas d'une concession de terre, en Canada, égale à celle qui a été accordée à Puisaye, soit mise à exécution, et que le gouverneur reçoive des instructions à cet effet. Inclut lettres d'Hobart au général Hunter, en date des 10 mars et 29 avril 1804. 100
- Inclus.*—Les lettres en question. 103, 104
- 24 juin,
Londres. Lord Spencer à Hobart. Envoie lettres et autres documents de Ryland qui expliqueront son cas. M. King ou Portland pourrait fournir de plus amples renseignements. 79
- Inclus.*—Lettre de Ryland à Spencer, Québec, 28 décembre 1803, disant qu'il s'est adressé, par pétition, à Portland, pour faire augmenter son revenu, par deux méthodes indiquées, mais n'a reçu de réponse ni de Sa Grâce ni d'Hobart. Transmet une pétition adressée à Hobart, et le prie (Spencer) de la présenter. Pourquoi il (Ryland) a accepté un emploi en Canada au lieu de celui qui lui était offert à la Jamaïque. 80
- Pétition de Ryland à Hobart concernant sa situation et son désir d'avoir un revenu plus considérable, pour les raisons exposées. 83
- Extrait d'une lettre de Milnes à Portland, 5 janvier 1803, en faveur de Ryland. 87
- 28 juin,
Londres. A. Cuyler à Cooke, bureau du secrétaire. Transmet pétition, et demande qu'elle soit soumise à Camden, avec les lettres de lord Howe et du général Cuyler. Espère que sa demande de terres pourra être réglée favorablement sans être référée au gouverneur en conseil du Canada, car elle aurait le même sort qu'une précédente demande que le conseil fut déclaré incompetent à accorder, vu que c'est le gouvernement impérial qui est investi de ce pouvoir. Le profit que sa famille retirerait de cette concession, etc. 88
- Inclus.*—Pétition. Cuyler à Camden. 90
- Divers témoignages en faveur de Cuyler. 94 à 99
- 30 juin,
Londres. Le conseil d'agriculture à Camden. Envoie une liste de primes pour l'encouragement de la culture, surtout du chanvre, pour être transmise

1804.

aux gouverneurs du Haut et du Bas-Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Page 105

Inclus :—Liste des primes. 106 à 124

3 juillet,
Londres.

A. Cuyler à Cooke. Indique les terres dont il désire avoir la concession, dans les townships de Dunham, Stanbridge, Farnham, Shefford et Stanstead, ou bien dans les territoires non encore concédés d'Hemmingford et Stanstead, etc. Enverra une description détaillée des terrains demandés, pour qu'il n'y ait pas d'erreurs. 125

Inclus :—Autres documents relatifs à la demande de terres de la part de Cuyler. 127 à 161

23 août,
Londres.

Le juge de la cour des rôles à Cooke. Désire savoir si lord Hobart a fait quelque chose relativement à la pétition de LeMaistre. 162

1er octobre,
East Bourne.

Le général Maitland à Sullivan (?) Envoie pétition de W. Smith, qu'il recommande. A reçu de longues lettres d'Amérique. Pense qu'on essaie mollement d'acquiescer en ce pays plus d'influence que nous n'en avons actuellement. 47

17 octobre,
Londres.

Les commissaires chargés de la vérification des comptes publics du Canada, attirent l'attention sur le manque de pièces justificatives comme il en faudrait pour les comptes de Caldwell, receveur général, et indiquent quel comment il peut être remédié à cette lacune. 163

22 octobre,
Castle Hill
Lodge.

Le duc de Kent à Camden. Recommande Monk, frère du juge en chef de Montréal, et maintenant juge à la Nouvelle-Ecosse, pour succéder à Dunn comme juge et membre du Conseil exécutif. 165

23 octobre,
Montréal.

Pétition de James Monk, demandant le paiement des émoluments auxquels il croit avoir droit. 167

24 octobre,
Québec.

L'évêque (anglican) de Québec à Camden. Désire sortir de la pénible et fausse situation qu'il occupe en Canada, où il a passé onze ans sans être venu à bout d'aucun des desseins pour lesquels il y a été envoyé, si ce n'est de construire une cathédrale sans dotation ni constitution. Renvoie, sur ce point, à une lettre du 6 juin 1803, dont copie est jointe. Chaque jour, depuis, démontre la croissante influence de l'Eglise catholique romaine et le désir de résister à l'établissement de l'Eglise anglicane. Nie qu'il soit mû par un sentiment d'inimitié professionnelle ou personnelle, étant animé seulement par le sentiment de son devoir. Comment l'esprit d'intolérance de Rome affecte le caractère entier de la population, et affecte aussi leur fidélité, comme l'ont prouvé les débats de l'Assemblée, à sa dernière session. Il s'agissait des lois rendant valides des mariages irréguliers, et à l'effet de faire droit aux dissidents protestants professant la religion de l'Eglise d'Ecosse. La seule objection au passage de ces lois est venue de la part d'un membre canadien influent, qui, tout en reconnaissant que ces bills étaient opportuns et raisonnables, "se voyait cependant obligé par sa conscience (en d'autres termes, par les représentations de son curé) et comme catholique de refuser de consentir à leur passage. Modifications que l'Assemblée a essayé d'introduire dans les bills. Envoie copies des bills primitifs et tels que modifiés. Réflexions sur la manière dont le privilège de célébrer les mariages a été refusé aux ministres de l'Eglise d'Ecosse. Obstacles que les membres canadiens du Conseil exécutif ont mis à l'érection de paroisses. "C'est ainsi que les catholiques qui, grâce à la libéralité sans égale de Sa Majesté, ont tout eu pour leur église, s'opposent, autant qu'il dépend d'eux, à tout ce qu'il demande pour la sienne." Remarque sur le titre de "Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Québec," pris par le supérieur du clergé canadien, la publication de livres à l'usage du diocèse de Québec, le fait de porter des soutanes, etc., de couleur pourpre, et le soin que le clergé a d'éviter, soit en parlant, soit en écrivant, de lui donner (à lui, l'évêque anglican) le titre d'évêque de Québec. Attire l'attention sur le fait de "porter le bon Dieu," etc.,

1804.

chose que le clergé a parfaitement le droit de faire s'il ne viole aucune stipulation des ministres de Sa Majesté. Croit que le fait de prendre des titres, etc., constitue une contravention aux instructions de Sa Majesté, vu que ces titres ne sont pas reconnus par les gouverneurs. Compare la position et les pouvoirs du chef du clergé canadien avec ceux de l'évêque (anglican) de Québec. Le gouvernement devrait reprendre possession des biens auxquels il a droit—ceux de la communauté de Saint-Sulpice, à Montréal, dont jouissent actuellement des émigrants français. Serait-il jugé opportun de faire un compromis pour la reprise de ces biens en confirmant l'évêque et son coadjuteur dans leurs magnifiques titres et juridiction épiscopale? Leur donner des sièges au Conseil et des pensions de la Couronne? D'un autre côté de pareils privilèges ne seraient-ils pas une violation de la constitution, et de nature à ruiner les meilleures espérances de progrès pour le pays? (L'autour s'étend quelque peu au long sur ce sujet.) Discute la question de sa propre position publique sans profit personnel pour faire contrepoids aux désavantages publics, etc. Deux appendices, dont l'un (marqué D) montre que la juridiction de l'évêque catholique romain de Québec s'étend au Haut-Canada, à la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île du Prince-Edouard, etc., et l'autre (marqué F) fait voir que le gouverneur ne tire aucun revenu des licences. Pages 171 à 187

Inclus.—Lettre de l'évêque au lieutenant-gouverneur, datée à Sans-Bruit, le 6 juin 1803, sur le même sujet que la précédente lettre. 188

Documents à l'appui de ses dires :

A.—Comparaison entre la population protestante et la population catholique dans les nouveaux townships.	201
B.—Extraits de la <i>Gazette</i> de Québec, montrant que l'évêque catholique romain s'est servi du titre d'évêque lui-même.	201
C.—Copie du titre des mandements, etc., avec l'approbation officielle de l'évêque.	202
B.—Livres de dévotion portant semblable approbation.	203
Extrait des procès-verbaux du conseil exécutif concernant l'établissement de l'Eglise d'Angleterre en Canada, 24 mai 1800.	204
Extrait des procès-verbaux du 14 août 1800 sur le même sujet.	206
Extrait des procès-verbaux concernant l'érection de paroisses, 11 novembre 1801 et 27 juin 1803.	208
Exemplaire d'un Acte à l'effet de ratifier certains mariages y mentionnés, et de pourvoir temporairement à la célébration des mariages dans certaines parties de cette province (Bas-Canada).	209
Exemplaire d'un Acte à l'effet de ratifier certains mariages.	213
Exemplaire d'un Acte pour faire droit aux dissidents protestants qui professent la religion de l'Eglise établie d'Ecosse.	215
Exemplaire d'un Acte à l'effet de lever tous doutes au sujet de l'établissement de la religion de l'Eglise d'Ecosse dans la province du Bas-Canada.	219
Congé donné par Milnes à l'évêque anglican de Québec le 23 décembre 1803.	221

15 novembre,
Québec.

Milnes à Camden (n° 9). Envoie, au nom d'un apprenti du nom de John Queen, enrôlé de force et emmené à bord du vaisseau de Sa Majesté l'*Orpheus*, une pétition demandant qu'il soit rendu à son patron. Le mal que la presse, ou enrôlement forcé, fait au commerce du pays. Le danger de la navigation du Saint-Laurent, dont le cours est de plus de 400 milles depuis son embouchure jusqu'à Québec, exige un certain nombre de marins capables à bord des navires marchands. S'il est permis à la frégate d'enlever, par une ardente poursuite, un grand nombre des matelots avant que les navires marchands mettent à la voile, ces derniers sont obligés de partir avec trop peu d'hommes d'équipage, ce qui

1804.

augmente les risques du voyage, en même temps que la saison avancée ajoute aux difficultés de la navigation. Autres raisons contre la coutume de la presse des matelots. Les mauvais effets de plus qu'un pareil système produit dans un pays conquis, au point de vue des sentiments à l'égard du gouvernement. Un fils de M. le juge Panet a été enrôlé de force à Londres, il y a deux ans, et sert actuellement comme simple matelot sur la flotte de la Méditerranée. Demande que Sa Grâce intervienne dans ce dernier cas. Page 2

Inclus: Pétition de Frédéric Diganardon, demandant qu'on lui rende son apprenti, John Queen, qui a été enrôlé de force et emmené à bord du vaisseau de Sa Majesté l'*Orpheus*. 5

Copie de l'engagement du jeune John Queen, pour prouver qu'il est bien un apprenti, comme le dit la pétition. 7

(Pour réponse de l'amirauté au sujet de Queen et de Panet, voir Q. 699, p. 68.)

19 novembre, Québec. Milnes à Camden (n° 10). Envoie journaux de la Chambre d'assemblée. 10

(Le volume imprimé se trouvant parmi les archives, les journaux n'ont pas été copiés.)

28 novembre, Québec. Le même au même (n° 11). Dépêches reçues. Les originaux des trois premières ne sont pas parvenues et il n'en a pas été reçu qui fussent marquées n° 3. Les dépêches ont mis un mois de plus que de coutume à venir et ne sont pas arrivées assez vite pour lui permettre de partir par la flotte d'automne, eut-il voulu le faire. S'enquerra auprès du sous-directeur général des postes au sujet de la transmission de dépêches publiques par des voies privées. Sa satisfaction de voir que ses démarches pour avoir des renseignements secrets sur les desseins des ennemis du roi sont approuvées. Est reconnaissant du congé qui lui est accordé, mais dont il ne profitera pas cet hiver, à moins que l'état de sa santé ne l'exige, attendu qu'il sait l'importance du fait qu'il n'y ait pas de changement d'administration si près de la réunion d'une nouvelle Chambre d'assemblée. Envoie copie de lettre demandant un congé plus long que celui qu'on paraît avoir voulu accorder. 11

Inclus: Milnes à Camden, Québec, 26 octobre 1804. 14

(Pour *calendar*, voir Q. 95, p. 207.)

1er décembre, Québec. Milnes à Camden (n° 12). Envoie copie de la lettre écrite au sous-directeur général des postes, avec sa réponse, concernant le sujet de la dépêche circulaire du 2 août dernier, savoir, l'envoi de dépêches officielles par des voies privées. 19

(La circulaire originale est dans la série C, vol. 283, p. 196.)

Inclus: Milnes à Hériot, Québec, 30 novembre 1804, le priant de citer tous les cas dans lesquels des dépêches officielles ont été envoyées par des voies privées. 20

Hériot à Milnes, même date. Son rapport officiel, sur lequel il est probable que la circulaire a été basée, avait trait à la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, au Haut-Canada et au département militaire du Bas-Canada seulement. Il n'a pas été envoyé de dépêches du lieutenant-gouverneur du Bas-Canada autrement que par la poste. 22

5 décembre, Québec. Milnes à Camden (secrète). Envoie copie de lettre de Merry et de réponse concernant renseignements fournis par un individu se nommant Matthew Wing. Avait désiré avoir des renseignements plus certains sur le sujet, et d'après ce qu'il a constaté par Rouse il ne paraît pas y avoir le moindre lieu d'ajouter foi à ce que dit Wing. 23

Inclus: —Ant. Merry à Milnes, Philadelphie, 27 septembre 1804, transmettant rapport—de Matthew Wing—d'un soulèvement projeté en Bas-Canada, avec détails des mesures prises pour avoir des armes, etc. 24

1804.

Milnes à Merry, Québec, 15 octobre 1804. S'enquerra de ce que rapporte Wing. En justice pour les Canadiens il doit dire que le pays n'a jamais été plus tranquille, et il croit qu'il serait impossible d'amener les habitants à se défaire de leurs bêtes bovines et de leurs chevaux pour les fins mentionnées par Wing. Non seulement il n'y a pas d'exportation remarquable de chevaux cette année, mais au contraire cette exportation est peu de chose en comparaison des autres années. Page 27

16 décembre,
Londres.

Pétition de W. Smith demandant qu'il soit attaché un traitement à la charge de maître des requêtes en chancellerie, à laquelle il a été nommé. 48

17 décembre,
Londres.

La Trésorerie (W. Sturges-Bowine) à Edward Cooke. Transmet lettres de Milnes, datées à Québec le 18 octobre 1803, avec allocation indienne projetée pour 1805, et avec demandes de cadeaux destinés aux sauvages — le tout soumis à lord Camden. 222

19 décembre,
Londres.

Arrêté du conseil nommant John Lees membre du conseil exécutif du Bas-Canada. 223

Arrêté du conseil, de la même date, consentant à ce que John Richardson soit nommé membre honoraire du conseil exécutif. 224

26 décembre,
Québec.

Milnes à Camden (n° 13). Concernant congé à l'évêque anglican de Québec. La pétition de Cuyler transmise dans le double de la dépêche n° 3, a été renvoyée au conseil, mais ne peut être prise en délibération avant que le juge en chef soit assez bien pour présider le comité. 29

16 février,
Downing
Street.

Camden à Milnes (n° 8). La créance de Monk en sa qualité de procureur général devrait être payée, pour le service public, suivant le tarif d'honoraires actuellement en usage, mais non pour des procédures faites au profit de particuliers, telles que celles qui se rapportent aux Actes de foi et hommage. Payer la créance de Monk, moins ce compte. A envoyé à l'amirauté la dépêche relative à l'enrôlement forcé de Queen et Panet; réponse incluse. John Lees succédera à Pierre Panet au conseil, et John Richardson sera nommé membre honoraire. Prendre des mesures pour renouveler, en faveur de madame Lynd, le bail d'une ferme appelée Belleville tenu par son défunt mari, David Lynd, à moins qu'il n'y ait à cela quelque objection sérieuse. Approuve sa résolution de rester dans la province jusqu'après la réunion de la législature. 17

—
LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES — 1805.

Q. 97.

1805.

2 janvier,
Québec.

Milnes à Camden (n° 14). Envoie procès-verbaux du conseil concernant les affaires d'Etat et les terres de la Couronne, depuis le 12 août jusqu'au 31 décembre. 2

Procès-verbaux, 26 octobre. Rapport sur le pont de la rivière Jacques-Cartier. 3

Procès-verbaux du 26 octobre concernant terres de la Couronne. 5

(Pour noms, voir liste alphabétique.)

3 janvier,
Québec.

Milnes à Camden (secrète). Envoie copies de lettres. La deuxième lettre de Merry concernant les troubles que Wing prétend être en cours de fomentation montre qu'il (Milnes) avait raison de croire que l'histoire de Wing était un mensonge. Toutefois, à cause de l'arrivée d'un nouveau ministre—Thuriot—à Washington, a jugé à propos que Rouse fût envoyé là pour s'assurer si Thuriot ne méditerait pas quelque plan pour exciter des troubles dans la province, afin que l'on puisse concerter les mesures voulues pour déjouer un pareil plan. 8

Inclus : Merry à Milnes, Philadelphie, 24 novembre 1804. L'importation des chevaux et des bêtes bovines du Canada n'a pas pris de proportions inusitées, et il n'a pas été fait d'achats d'armes à Springfield. 10

1805.

Ryland à Richardson, 24 décembre 1804. Il devra envoyer Rouse à Washington s'assurer si Thuriot, le nouveau ministre de France, nourrit des desseins contre les provinces. Page 12

6 janvier,
Québec.

Milnes à Camden (à part). Avait oublié de dire que le lot demandé par Cuyler dans Montréal, est celui que la dépêche n° 1 du 7 juin dit avoir été réservé pour servir d'emplacement à une église protestante. Avait informé Cuyler de ce fait. A référé au conseil la question d'accorder à Cuyler un lot à la place de celui déjà réservé. L'état de la santé du juge en chef pourra causer du retard; envoie copie de la correspondance échangée avec Cuyler sur le sujet. Reconnaissance de Ryland pour la libéralité du roi. 13

Inclus: Ryland à A. Cuyler, Québec, 29 novembre 1804. Le prie d'expédier les dépêches qu'il avait apportées de la part de Camden. Le terrain, dans Montréal, pour lequel il dit qu'il avait reçu une ordonnance, a déjà été réservé comme emplacement d'une église protestante. 15

Cuyler à Ryland, Québec, 5 janvier 1805. Sollicite un règlement définitif au sujet du terrain dont il avait obtenu la concession dans Montréal. 16

Ryland à Cuyler, Québec, 5 janvier 1805. Reçu sa lettre de ce jour au sujet du terrain qui lui avait été accordé dans Montréal. Le lieutenant-gouverneur regrette qu'il attende à Québec la décision du conseil, mais il désire que le juge en chef soit présent à la réunion. Renvoie à une lettre précédente pour ce qui est de la question du terrain dans Montréal, pour lequel il considère qu'il a une concession. N'était le fait qu'il a retenu les dépêches de Camden, il aurait été obtenu sans retard une décision au sujet de ce terrain. 19

28 janvier,
Québec.

Milnes à Camden (n° 15). Envoie procès-verbaux du conseil et rapport concernant le bureau de l'arpenteur général. Ce dernier constitue à lui seul tout le personnel; il lui est permis d'employer un dessinateur et un commis, pour lesquels, ainsi que pour d'autres besoins imprévus, il est admis à demander paiement. A cause de l'importance des devoirs de cette charge, le conseil a recommandé que deux commis et un garçon de bureau soient nommés par l'administrateur du gouvernement, mais sous les ordres de l'arpenteur général, à la condition que ces commis soient tous deux capables d'agir comme dessinateurs—l'un devant recevoir 10 chelins par jour et l'autre £150 par année. En Haut-Canada le personnel est le même que celui actuellement proposé pour le Bas-Canada. 20

Inclus: Les procès-verbaux et le rapport en question. 22

28 janvier,
Québec.

Milnes à Camden (n° 16). Envoie copie du discours d'ouverture de la législature, ainsi que des adresses et des réponses. 27

Inclus: Discours. 28

Adresse du Conseil législatif. 31

Réponse. 33

Adresse de l'Assemblée. 38

Réponse. 36

14 février,
Québec.

Milnes à Camden (n° 17). L'état de la santé du juge en chef empêche le comité de compléter le rapport sur les prétentions de Cuyler. Il a été tenu, au domicile du juge en chef, une assemblée à laquelle un rapport (inclus) a été dressé. A depuis ordonné l'émission de lettres patentes pour 3.600 acres de terre, dans le township de Farnham, concédées à la femme et aux deux filles de Cuyler, en sus d'une égale quantité concédée à lui-même et à d'autres membres de sa famille, dans le même township, en 1798. A informé Cuyler de la teneur du rapport, afin de lui éviter l'inconvénient d'attendre à Québec. Il est désirable que le juge en chef participe à la préparation du rapport final, mais en cas qu'il ne prenne pas bientôt des forces, a engagé le conseil à compléter le rapport sans lui. 39

1805.

Inclus: Délibérations et rapport du comité du Conseil sur les prétentions d'Abraham Cuyler. Page 41

16 février,
Downing
Street.

Camden à Milnes (n° 9). Transmet quatre actes de la législature provinciale, passés en 1803, auxquels il ne paraît pas y avoir d'objection. 37

18 février,
Québec.

Milnes à Camden (à part). Annonce le décès de Le Maistre, gouverneur de Gaspé, etc. L'état de sa santé depuis quelques années l'avait empêché d'aller à Gaspé, où les intérêts publics ont souffert de l'absence d'un agent reconnu du gouvernement. Importance qu'il y a de lui donner un successeur qui réponde au but; recommande Alexander Forbes, capitaine retraité des Gardes, qui est actuellement en Angleterre, et à qui il écrira de se présenter à Sa Seigneurie. 43

Inclus: Copie de la commission de lieutenant-gouverneur de Gaspé à Le Maistre. 45

26 mars,
Québec.

Le même au même (n° 19). A tardé à envoyer le relevé des revenus des cures de l'Eglise protestante, ayant attendu du supérieur de l'Eglise catholique un relevé des cures de cette dernière, avec des propositions à l'effet d'en donner le patronage à la Couronne, conformément à l'intention des instructions de Sa Majesté, qui, sous ce rapport, n'ont été accomplies par aucun des gouverneurs. Il n'a pas pu non plus aborder le sujet des biens du séminaire, mais il se flatte de pouvoir le faire avant de quitter le Canada. Convient avec l'évêque que la rétribution du clergé de l'Eglise établie est insuffisante, surtout à cause du renchérissement de toutes choses, qui coûtent un tiers de plus qu'à l'époque où les appointements ont été fixés. La généralité des curés catholiques romains ont deux fois, et beaucoup d'entre eux même quatre fois le revenu des ministres protestants, ce qui a un mauvais effet. Il y a lieu d'espérer que les réserves de l'Eglise deviendront productives, mais en attendant il recommande qu'une somme en sus de celle actuellement allouée soit affectée au soutien de l'Eglise anglicane en Bas-Canada. 47

Relevé des revenus des cures de l'Eglise en Bas-Canada, avec remarques. 50

27 mars,
Québec.

Milnes à Camden n° 21). Envoie copie du discours de prorogation de la législature; dix-sept bills passés, dont quelques-uns d'une importance considérable. En enverra des ampliations, avec remarques. La besogne de la session a été poursuivie avec beaucoup de zèle et d'attention, ce qui justifie amplement son opinion précédemment exprimée. 56

Copie du discours prorogeant la législature. 57

12 avril,
Québec.

Milnes à Camden (n° 22). Envoie liste des actes passés à la dernière session, avec copie de l'Acte pourvoyant à la construction de prisons dans les districts de Québec et Montréal. Nécessité de ces prisons, à cause de l'insuffisance des maisons de correction actuelles. Envoie document ayant trait à ce sujet. A Montréal la prison a été en partie détruite par le feu en 1803, et bien qu'ils aient été réparés les murs ne sont pas sûrs. Comment le bill a passé à la législature; discussions sur les voies et moyens de faire face au coût de l'édifice. Pétition lui demandant de réserver le bill, à raison d'inconstitutionnalité. Envoie copie de cette pétition et du rapport du procureur général sur la pétition, avec sa recommandation que le bill passât. Discours et objections aux différents modes proposés pour lever les fonds nécessaires pour couvrir le coût des édifices. 59

Inclus. Liste des pièces jointes. 67

Liste des actes passés; 69

Copie de l'Acte autorisant la construction d'une prison commune dans chacun des districts de Québec et de Montréal. 73

Représentation du grand jury de Québec, 17 décembre 1802, sur l'état de la prison du district. 88

Représentation du grand jury de Montréal, 10 septembre 1796, sur l'état de la prison. 93

1805.

- Le juge Monk à Ryland, Montréal, 10 mars 1804, transmettant représentation du grand jury de Montréal sur l'état de la prison. Page 95
Représentation, même date. 96
- Ryland au shérif Gray, Québec, 15 mars 1804, demandant des explications au sujet de la représentation du grand jury sur l'état de la prison. 98
- Le shérif Gray à Ryland, Montréal, 19 mars 1804. Explication au sujet de l'état de la prison. 99
- Pétition des marchands de Québec (sans date), exposant des objections au principe du bill pour la construction de prisons, et demandant qu'il soit réservé. 101
- Rapport du procureur général Séwell sur l'Acte concernant la construction de prisons, etc. 108
- 12 avril, Québec. Milnes à Camden (n° 23). A cause de l'état de sa santé, le juge en chef a obtenu un congé. Espère qu'il pourra revenir avant qu'il (Milnes) ne s'embarque pour l'Angleterre. A dû délivrer des commissions d'oyer et terminer (audition et jugement), mais cela n'a pas eu d'inconvénient. 112
- 23 avril, Québec. Milnes à Camden (n° 24). Envoie procès-verbaux du conseil concernant terres incultes de la Couronne. 113
Inclus. Procès-verbaux, 8 janvier, concernant terres de la Couronne. 114
(Pour noms, voir liste alphabétique).
- 25 avril, Québec. Milnes à Camden (secrète). La mort probable du juge en chef Elmsley; observations au sujet de son successeur. La nomination qu'il a faite d'un comité chargé de faire un examen—avant son départ du pays—et rapport de toutes choses en délibération.—N'a pas eu de nouvelles de l'agent secret envoyé à Washington. A retenu une goélette à marche rapide; espère que ses instructions au directeur du pilotage, faisant fonctions de capitaine, seront approuvées. Il y a maintenant 200 hommes de la milice anglaise complètement habillés à leurs propres frais et régulièrement exercés. Un nombre égal de miliciens canadiens apprennent l'usage des armes à feu, mais ne sont pas encore habillés. 121
Inclus: Procès-verbal du conseil, 18 février, au sujet de la constitution d'un comité chargé de faire examen et rapport de toutes choses actuellement en délibération. 124
- Instructions au directeur du pilotage sur la manière d'en user avec les pilotes, pour prêter assistance aux navires en détresse, et empêcher les pilotes d'aller à bord des vaisseaux de l'ennemi dans le cas où il en viendrait. 126
- 25 avril, Québec. Milnes à Camden (n° 25). Dépêches reçues; des réponses seront envoyées au plus tôt possible. 129
- 2 mai, Downing Street. Camden à Milnes (n° 10). Dépêches reçues et présentées au roi. L'établissement futur du bureau de l'arpenteur général est approuvé.
- 13 mai, Québec. Milnes à Camden (secrète). Mort du juge en chef Elmsley, le 29 avril, à l'âge de 42 ans, laissant une nombreuse famille. Discute les aptitudes de ceux qui, en Canada, sont dans le cas de demander la charge. Inaptitude de Monk, pour les raisons exposées. Ne croit pas qu'Alcock puisse remplir les fonctions de cette charge avec la dignité voulue. Qualités que doit posséder un juge en chef. Le seul homme ici qu'il pourrait recommander est le procureur général actuel Sewell; mais s'il était fait juge en chef il serait difficile de le remplacer dans l'emploi qu'il occupe actuellement. 130
- Inclus:* Milnes à Hobart, en date du 17 juin 1802 (résumé), représentant l'inaptitude de Monk à exercer les fonctions de président du Conseil législatif. 135

1805.

21 mai,
Québec.

Milnes à Camden (secrète). Rapport, par Richardson, des renseignements recueillis par Rouse à Washington. Les Français ne désirent pas présentement attaquer le Canada, et il n'entre pas dans leurs intentions de risquer jamais une flotte dans le Saint-Laurent autrement que pour débarquer des troupes et reprendre immédiatement la mer. Nouvelles de Rouse corroborées; afin de tenir ouverte cette voie d'information, a envoyé un mandat pour lui payer £100 courant, en sus de ce qu'il a déjà touché. Page 136

Inclus: Richardson à Ryland, Montréal, 9 mai 1805. Envoie rapport de Rouse sur ce qu'il a découvert à Washington. Réflexions sur la créance que méritent ses rapports. 138

5 juin,
Québec.

Milnes à Camden. Envoie copie certifiée des taux du change et des prix courants à Québec, pour avril dernier. 142

Inclus: Prix courants, à Québec, pour avril 1805. 143

11 juin,
Québec.

Milnes à Camden (n° 26). Envoie copies des journaux, actes, etc. Les chapitres 6, 9 et 12 se rapportant à l'amélioration de la navigation intérieure sont d'une importance très considérable, surtout celui qui régleme le pilotage et sous l'autorité duquel il doit être créé une école de pilotes. Raisons de cette fondation. L'acte à l'effet d'établir une barrière de péage entre Montréal et Lachine, étant le premier du genre, se trouve important en ce qu'il donne un exemple à d'autres. Nouvelles observations sur l'Acte concernant la construction d'une prison dans chacun des districts de Québec et Montréal. L'Acte à l'effet d'autoriser Thomas Porteous à construire un pont sur un bras de l'Outaouais procurera le moyen de faciliter le commerce dans une partie de la province où, à cause de sa population nombreuse et de sa situation géographique, une communication facile est de la plus haute importance. Une revue de tous les actes passés à la dernière session fera voir que la colonie progresse peu à peu. 146

18 juin,
Québec.

Milnes à Camden. Transmet copie certifiée des taux du change et des prix courants pour mai dernier. 150.

Inclus: Prix courants. 151.

18 juin,
Québec.

Milnes à Camden (n° 27). Dépêches reçues; accuse aussi réception de dépêches antérieures. Difficulté qu'il y a à obtenir les prix courants demandés par le duc de Portland; le marchand qui a certifié ceux-ci ne peut en garantir l'exactitude. Monk, recommandé par le duc de Kent, est actuellement juge à la Nouvelle-Ecosse, était, pour commencer, marchand à Halifax; il fit faillite et s'établit dans un village de campagne (Windsor), où il lui fut permis d'exercer la profession de procureur. Il a été major du régiment de la Nouvelle-Ecosse, et lorsqu'il donna sa démission il fut nommé juge. On dit que c'est un homme honorable. Mais il n'y a pas de vacance dans le moment, Dunn n'ayant pas résigné sa charge de juge puisné. La nature particulière des lois civiles rend délicat et important le choix d'un juge. Voit avec plaisir qu'il a bien interprété la lettre de Sa Seigneurie concernant les émoluments. Délivrera un mandat pour le paiement des émoluments de Monk dès qu'il aura reçu un rapport de la vérification de ses comptes. Désire que la pétition de Mme Lynd demandant un renouvellement de son bail d'immeubles des Jésuites ne soit pas prise en considération maintenant. 154.

4 juillet,
Québec.

Le même au même. Envoie copie de la lettre de sir G. Pownall demandant congé. Comme il avait nommé un bon adjoint, il n'y avait pas moyen de refuser le congé. Le présente et le recommande. 157.

Inclus: Pownall à Milnes, Québec, 1er juillet. Son oncle l'ayant laissé héritier de ses biens, demande congé pour soigner ses affaires. 158.

4 juillet,
Québec.

Milnes à Camden (n° 28). Pour l'intelligence de la présente lettre, renvoie à la dépêche du duc de Portland, en date du 4 janvier 1801. Tout le chemin qu'il a pu faire auprès du clergé catholique a été de préparer l'esprit de

l'évêque catholique romain à la condition à laquelle il serait acquiescé à la demande d'une augmentation de son traitement, à savoir, qu'il se conformera à l'article 49 des instructions de Sa Majesté, voulant que personne n'ait charge d'âmes sans une licence du gouverneur—article qui n'est pas appliqué, mais que le duc de Portland avait donné instruction de s'efforcer de mettre à effet par tous les moyens prudents. Le coadjuteur, en l'absence de l'évêque, avait consenti à une discussion, et il fut convenu qu'une entrevue aurait lieu entre lui et le procureur général (Sewell). Inclut rapport de la conversation. La question reste en suspens jusqu'à l'arrivée de l'évêque catholique romain, qui, croit-il, viendra conclure l'affaire, si c'est possible. Ne doute pas que l'évêque et son coadjuteur accepteraient tous deux les conditions offertes, n'était la crainte que le public ne se récrie. Les corporations religieuses sont en possession d'étendues de terre égales au quart de toutes les seigneuries concédées avant la conquête, et tout le patronage des cures de l'Eglise catholique est resté sans contrôle entre les mains de l'évêque. La question est donc de première importance, et ce, pour les raisons exposées. Envoie documents relatifs aux biens du Séminaire à Montréal. Le supérieur du séminaire, M. Roux, dit que le revenu est de £3,700 courant; l'honorabilité de Roux ne lui permet pas de douter de sa parole, mais on suppose généralement que les revenus sont beaucoup plus considérables. Envoie rapport concernant les biens en question, dressé en 17-9, et un autre du procureur général actuel. Le premier a été occasionné par une pétition des ecclésiastiques à Dorchester en 1788; il est si complet qu'il n'y a rien à y ajouter, et ses conclusions sont que les biens appartiennent à Sa Majesté et que le séminaire n'en est que le fidéicommissaire—opinion que le procureur général partage pour les raisons énoncées, vu qu'il lui a été demandé de traiter le sujet à fond. Comment prendre possession avec la plus grande douceur possible. Des 22 personnes nommées dans l'exposé de M. Roux 15 sont des prêtres français immigrés, et pas un seul des sept autres ne faisait partie du séminaire au temps de la conquête. Il ne devrait pas être admis de nouveaux membres au séminaire, et il faudrait ensuite déterminer les moyens de se rendre compte de l'établissement et de voir quels sont ses revenus, aussi bien que l'utilité du séminaire pour l'instruction de la jeunesse, le nombre de prêtres que demande cet établissement, le nombre nécessaire pour la desserte de Montréal et ses environs et pour la mission du lac des Deux-Montagnes—toutes choses auxquelles il faut qu'il soit pourvu. Avant que le gouvernement ne s'empare des biens il faudrait s'arranger à l'amiable avec les prêtres dont on n'a plus besoin, et qui se retireraient avec une pension viagère prise sur le revenu des biens, ou seraient pourvus de cures à mesure qu'il y en aurait de vacantes. Suggère qu'une partie des revenus restants pourrait servir à payer des traitements à l'évêque ou au coadjuteur, dans le cas où ils acquiesceraient à la proposition énoncée dans la première partie de la lettre, et le surplus affecté à la création de moyens d'éducation—maintenant insuffisants—dans la province, ce qui mettrait fin à la nécessité d'envoyer les enfants au loin, empêchant ainsi la propagation de principes pernicieux et le "mécontentement que pourrait autrement produire " le fait d'ôter les biens en question aux personnes qui en sont insensiblement devenues les possesseurs, et dont l'influence, grâce à l'étendue " des droits dont elles ont joui, ne saurait manquer d'être considérable, " bien que ces droits sont certainement affaiblis par le fait que ce sont des " immigrés et non des Canadiens qui s'en trouvent investis." Insiste sur la précaution à prendre pour mettre ses propositions à exécution, attendu qu'autrement il pourrait en résulter plus de mal que de bien. Transmet les procès-verbaux de la commission des biens des Jésuites, pour la période comprise entre le 26 mai 1800 et le 14 mai 1805, avec le

1805.

rapport montrant, pour la période comprise entre le mois de juillet 1800 et l'époque actuelle, un revenu net de £5,221 15 ch. courant, soit £4,699 11 ch. 6d. sterling. Pour faciliter l'investigation il a envoyé des extraits de ces communications relatives aux biens en question, vu que le sujet se rattache à l'éducation et que les renseignements se trouvent éparpillés dans tant de dépêches. Grande importance d'une maison d'éducation, dont la nécessité augmente tous les jours, attendu que les jeunes gens qui promettent le plus doivent soit rester sans instruction, soit aller la chercher aux Etats-Unis, peu de gens ayant les moyens d'envoyer leurs garçons en Angleterre. Funestes effets dont les Canadiens se sentent le plus, attendu qu'avant la conquête le collège des Jésuites fournissait d'amples moyens d'instruction, et qu'en outre les jeunes gens trouvaient dans l'armée une carrière qui n'est plus si encouragée maintenant, sans compter qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter des commissions. Envoie extraits de correspondance antérieure et le rapport du conseil exécutif. Rapporte les obstacles qu'il y a à exécuter les ordres concernant l'établissement de séminaires, parce qu'il est difficile de vendre des terres même aux bas prix auxquels elles ont été mises à l'enchère. Envoie copie d'adresse et de sa réponse, mars 1800, au sujet de l'affectation des biens des Jésuites aux fins de l'éducation. Il faudrait s'occuper de cela, afin d'enlever à ceux qui veulent combattre le gouvernement un prétexte de le faire. A la mort du Père Cayot, il (Milnes) a pris possession des biens des Jésuites, et en a confié l'administration à une commission non rétribuée, qui reçoit la rente et constate la valeur des terres, mais n'a pas fait de concessions ni passé de baux. Si les revenus des biens sont pour être affectés à l'éducation, demande s'il ne pourrait pas être à propos de les donner à une corporation contrôlée par la personne administrant le gouvernement de la province.

Inclus: Portland à Milnes (extrait), Whitehall, 6 janvier 1801, concernant un supplément d'allocation à l'évêque catholique romain de Québec. Page 174

Compte rendu—26 avril—de la première conversation entre l'évêque Plessis et le procureur général Sewell, dont il est question dans la lettre n° 28. 175

Compte rendu de la deuxième conversation entre les mêmes. 188

Etat, 19 février 1800, par M. Roux, supérieur du séminaire de Montréal, remontant à 1795. 194

Observations et remarques—21 mars 1789—du procureur et solliciteur général, concernant les Sulpiciens de Montréal, avec extraits d'actes, de concessions, etc. 204

Rapport, 2 juillet 1804, du procureur général Sewell, sur le document qui précède. 245

Copie d'acte translatif de propriété du séminaire de Saint-Sulpice de Paris au séminaire de Montréal, en date du 29 avril 1764, dont il est question dans le rapport du procureur général, en date du 2 juillet 1804. 264

Procès-verbaux de la commission d'administration et d'amélioration des biens des Jésuites, pour la période comprise entre le 26 mai 1803 et le 14 mai 1805. 271

Rapport. 305

Resumé de comptes. 306a

Extrait de dépêche, Milnes à Portland, 31 janvier 1800, concernant les biens des Jésuites. 307

Extrait, Portland à Milnes, 12 juillet 1800, concernant l'établissement d'écoles et de séminaires. 309

Autres documents relatifs aux biens des Jésuites et à l'éducation. 311 à 323

1805.

DEMANDES DE TERRES, DANS CE VOLUME.

(Les chiffres à la suite des noms indiquent les pages.)

- A.—Abénakis de Saint-François, 117; Ayers, Wm., 118.
 C.—Clarke, Isaac Winslow, 6; Cuyler, Abraham, 118.
 G.—Gautier, Chas., 116; Grece, Chas. Fredk., 6.
 L.—Le Maistre, Francis, 116; Lock, James, 117.
 Mc.—McMillan, Archibald, 7.
 S.—Sanford, Ephraim, 7; Scott, Matthew, 114, 115; sauvages de Saint-François (voir Abénakis); Suffolk, 7.

TOWNSHIPS.

- E.—Ely, 6.
 H.—Halifax, 114, 115.
 N.—Newton, 6, 7, 117, 118.
 S.—Stanstead, 117.

SEIGNEURIES.

- S.—Saint-Hyacinthe, 119.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES.—GOUVERNEUR PAR INTÉRIM.
 T. DUNN—1805.

Q. 98.

Milnes à Camden. Envoie copie certifiée des taux du change et des prix courants. Page 1

Inclus: Prix courants à Québec, pour juin 1805. 2

Milnes à Camden (n° 29, secrète). A le plaisir, avant de partir, d'envoyer la pétition de M. Denaut, qui, espère-t-il, va ouvrir la voie aux arrangements définitifs relativement au clergé catholique romain, arrangements auxquels il songe depuis plusieurs années. A trouvé M. Denaut uniformément sincère et franc et véritablement attaché au gouvernement. On remarquera qu'il signe "Evêque de l'Eglise catholique romaine," et demande que le titre d'"Evêque de l'Eglise catholique romaine de Québec" soit reconnu—ce qui n'est pas fait dans les instructions du roi, où il est appelé *Superintendant*. Cependant, ce titre lui a toujours été donné par courtoisie, excepté dans les lettres officielles. Comme ses prédécesseurs, il a toujours été appelé "Monseigneur," et vu que M. Denaut a toujours eu l'habitude de signer comme évêque il n'a pas insisté pour qu'il signât différemment sa pétition, ne voulant pas blesser un homme de son âge avancé et qui s'est conduit si correctement. Comme son départ est fixé au premier du mois, ne peut discuter d'autres affaires. 5

Inclus: Pétition (en français) intitulée "Requête de Pierre Denaut, évêque de l'Eglise catholique romaine," exposant que l'évêché de Québec a été érigé en 1664, et a été successivement occupé par des évêques, dont le 6e est mort en 1760, au temps de la conquête; que depuis cette dernière époque les catholiques ont continué à avoir des évêques qui, après avoir prêté le serment d'allégeance, ont toujours exercé leurs fonctions avec la permission de Sa Majesté et sous la protection des différents gouverneurs, le pétitionnaire étant le quatrième depuis que le Canada est heureusement passé sous la couronne d'Angleterre. Que l'agrandissement de la province et l'accroissement de la population exigent plus que jamais que les évêques soient revêtus des privilèges et dignités jugés convenables par Sa Majesté, pour guider et contenir le clergé et la population, et imprimer plus profondément dans leur esprit les principes d'attachement et de fidélité à leur souverain et d'obéissance aux lois.

1805.
 17 juillet,
 Québec.

27 juillet,
 Québec.

1805.

Que, cependant, ni le pétitionnaire ni ses prédécesseurs depuis la conquête, ni les curés des paroisses n'ont eu de Sa Majesté l'autorisation qui pouvait empêcher des doutes dans les cours de justice au sujet de leurs fonctions civiles. Demande en conséquence qu'à lui et ses successeurs soit reconnue civilement la qualité d'évêque de l'Eglise catholique romaine de Québec, avec jouissance des privilèges, droits et émoluments que Sa Majesté pourra gracieusement attacher à la dignité.

30 juillet,
Québec.

Milnes à Camden (30). Envoie copie des procès-verbaux du conseil exécutif concernant les affaires d'Etat, du 16 mars au 24 juillet, et concernant les terres de la Couronne, du 24 avril au 13 du mois courant; recommandation de la part du conseil d'envoyer un commissaire et un arpenteur à la Baie-des-Chaleurs pour régler certains différends à propos de terres. Croit que quel que soit celui qui sera nommé lieutenant-gouverneur de Gaspé, il devra d'abord s'occuper de la chose; n'a pas, par conséquent, donné suite à la recommandation. Page 11

Inclus: Procès-verbaux, 26 avril. Rapports de comités 3, 4, 5, 6 et 7 adoptés. 13

Rapport sur la demande d'une augmentation de salaire de la part de Beek. 14

Rapport sur la pétition de Jean Bouthillier et Louise Perthuis, au sujet de la pension de madame Perthuis, les déchargeant de toute accusation d'avoir essayé de frauder l'Etat en touchant la pension après la mort de madame Perthuis. 16

Rapports sur mémoire de sir George Pownall au sujet de papeterie, parchemin, etc. 18

Procès-verbaux, 13 mars. Pétition demandant des réserves de la Couronne et de l'Eglise. 19

(Pour noms, voir liste alphabétique.)

Procès-verbaux, 29 mars. Septième rapport d'un comité spécial sur la pétition du shérif demandant une indemnité pour les exécutions capitales. 26

Procès-verbaux, 1er avril. Pétition des habitants de divers townships. 27

(Pour noms, voir liste alphabétique.)

Rapport sur pétition de Robert Jones, M.D., de Montréal. 27

Avis concernant lots réservés. 29

Procès-verbaux, 22 mai. Rapport concernant le bail des forges de Saint-Maurice, avec détails. 30, 32

Ordre de lancer une proclamation annonçant que l'Espagne a déclaré la guerre. Proclamation au long. 41

Procès-verbaux, 13 juillet. Journal et rapport de la Chambre formée en comité sur la plainte contre le shérif Blackstone. Les accusations, la substance des réponses et le jugement sont énoncés au long. 44 à 46

Rapport sur la pétition de Jonathan Hart, demandant à être rémunéré de ses services. Il lui a été alloué £50 pour solde. 67

Rapport sur la pétition de James Irvine, demandant à être confirmé dans son empiètement sur la grève, en arrière de sa propriété de la rue Saint-Pierre, Québec. Décision différée jusqu'à ce que la question d'empiètement soit mise en délibération. 68

Rapport sur la pétition de Burns et Woolsey, demandant que leur commission sur la vente des postes du roi, etc., soit fixée. Recommande que la commission soit fixée suivant la coutume suivie en Angleterre pour les baux des propriétés du roi, ou que la somme de £100 courant soit payée à Burns et Woolsey s'ils l'acceptent comme solde de tout compte, et qu'à l'avenir la commission soit fixée avant la vente. 69

Examen de la créance du Dr Jones. 71

Annnonce projetée concernant les forges de Saint-Maurice. 72

1805.

Conditions de vente.	Page 74
Procès-verbaux, 24 juillet. John Lees nommé membre du conseil exécutif et juge de la cour d'appel; il prête serment et prend son siège.	77
Le lieutenant-gouverneur informe le conseil qu'il a obtenu congé, et que Dunn, le doyen des conseillers, remplira les fonctions de gouverneur à sa place. Proclamation ordonné en conséquence.	78 à 86
Procès-verbaux au sujet des terres, 26 avril. Les 1er, 2e, 3e et 4e rapports présentés.	
Premier rapport.	88
Deuxième rapport.	91
Troisième rapport.	95
Quatrième rapport.	101
(Pour noms, voir liste alphabétique.)	
Observations sur les rapports.	102
Procès-verbaux, 13 juillet. Rapport sur la pétition de Benjamin Reynolds.	103
Cinquième rapport.	105
Milnes à Camden (n° 31).	

1er août,
Québec.

Envoie rapport du comité sur des sujets d'importance pour les nouveaux établissements, en ce qu'ils se rapportent aux concessions faites par lui depuis qu'il a pris les rênes du gouvernement exécutif. Ce rapport a résulté d'une pétition des habitants de 16 townships nouvellement établis, contenant plus de 5,000 âmes—principalement des protestants des Etats-Unis qui possèdent leurs terres sous un système de tenure différent de celui du temps de la domination française. La première clause du rapport—celle ayant trait à la division des townships en comtés pour les fins de représentation, est de la plus haute importance. Précaution dont il faut user en amenant une pareille mesure. Depuis que la pétition a été présentée, la milice a été organisée et placée sous le commandement de sir John Johnson; il est aussi nommé des magistrats. Inclut rapport du procureur général sur la pétition. Le rapport comporte les sujets suivants à être pris en considération plus tard: 1°, La formation de nouveaux comtés, avec le privilège d'élire des députés pour les représenter dans la Chambre d'assemblée; 2°, la détermination de limites exactes entre le district de Trois-Rivières et les districts de Québec et Montréal; 3°, l'établissement de cours de circuit pour l'audition des causes n'excedant pas vingt louis; 4°, la modification de l'acte actuel des chemins, de façon à ce qu'il réponde aux besoins des nouveaux townships; 5°, l'établissement de bureaux dans chaque comté pour l'enregistrement des actes de vente, etc; 6° l'établissement d'un bureau de douane et d'un port d'entrée sur la ligne entre la province et les Etats-Unis, en outre de la douane de Saint-Jean; 7°, l'établissement d'un clergé protestant dans les townships; 8°, la nomination de magistrats et l'organisation de la milice selon que la population l'exigera.

Rapport de comité, 26 juillet, dont il est question dans la précédente lettre.

Opinion du procureur général Sewell, 10 mai.

1er août,
Québec.

Milnes à Camden (n° 32). A reçu du sous-ordonnateur en chef un compte de combustible et de chandelles délivrés à l'hôtel du gouvernement, Québec. Envoie copie de la lettre contenant le compte, avec la réponse. Envoie aussi lettre au secrétaire King et extrait de dépêche à Portland portant que l'allocation pour le château devrait être continuée. Depuis octobre 1803 la dépense de combustible a été prise sur les revenus civils, et bien que plus de trente foyers aient été constamment alimentés durant tout l'hiver la consommation a été, pendant les six dernières années, d'un tiers de moins que du temps de Dorchester et de Prescott. Demande que l'ordre donné par Hunter aux magasins militaires de fournir le com-

1805.

bustible, etc., soit ratifié, ou bien qu'instruction soit donnée de le payer à même les revenus de la province. Page 133

Inclus: Craigie à Milnes, avec compte de combustible, etc., 26 juillet. 136, 138

Hunter à Craigie, 24 juillet, le priant d'envoyer compte de combustible, etc., à Milnes. 137

Réponse de Ryland (secrétaire) à Craigie, au sujet de combustible. 139

Extrait, Ryland à King, 31 janvier 1800. 141

Extrait, Milnes à Portland, 30 octobre 1800. 143

1er août,
Québec.

Milnes à Camden (n° 33). Envoie extrait de dépêche d'Hobart, 9 septembre 1803, l'autorisant à recevoir, des magasins de Sa Majesté à Québec, les armes nécessaires pour la milice, ainsi que copies de lettres au même sujet et comment les armes ont été reçues. Quatre compagnies de milice anglaise formées, avec les armes ainsi fournies, composées des plus beaux jeunes gens du bataillon anglais de Québec, la plupart desquels se sont habillés, et, grâce à une constante attention à l'exercice, valent les réguliers sous le rapport de l'aspect; il y a 275 simples soldats, indépendamment des compagnies canadiennes, qui se sont présentés de même, sauf que peu d'entre eux ont le moyen de s'habiller. Comment les compagnies sont commandées; il a été préparé des locaux où déposer les armes, etc., afin d'éviter l'effet désagréable que cela produirait si on les laissait entre les mains de particuliers. Difficulté d'obtenir d'autres armes, et conditions du général Hunter relativement à celles déjà distribuées, d'où il conclut que le général n'entend pas s'occuper davantage de la dépêche de lord Hobart, en date du 9 septembre 1803, portant qu'il devra être fourni des armes selon qu'il en sera besoin pour le service de la milice. Ne sait comment il se fait que les sentiments du général Hunter soient changés. Se trouve dans la désagréable nécessité de soumettre le cas, pour instructions ultérieures. Situation embarrassante dans laquelle il se trouve placé. Si les armes actuellement en la possession de la milice lui étaient retirées, cela causerait un dégoût qu'il n'y aurait plus moyen de surmonter, et mettrait fin à l'esprit qu'il a constamment eu soin d'encourager vu qu'il ne peut que donner de la force au gouvernement, surtout dans un temps où il y a si peu de troupes régulières en garnison à Québec. 144

Inclus: Extrait, Hobart à Milnes, 9 septembre 1803, l'autorisant à recevoir des magasins du roi des armes pour la milice. 151

Milnes à Hunter, 11 novembre 1803, expédiant l'extrait qui précède. 152

Hunter à Milnes, 9 décembre. Avait donné instruction à Mann de délivrer les armes. 154

Ryland à Brock, 11 avril 1805, demandant 80 fusils et accessoires pour la milice. 156

Brock à Milnes, même date. N'est pas autorisé à délivrer les armes; transmettra la demande au général Hunter. 157

Autre correspondance sur le même sujet, en juillet. 158 à 166

Milnes à Camden (n° 34). Envoie deux demandes de papeterie. 167

Inclus: Demande de papeterie pour le bureau du secrétaire. 168

Demande de papeterie pour le département des affaires indiennes. 170

3 août,
Québec.

Milnes à Camden (n° 35). Envoie demande de marchandises à être données en cadeaux aux sauvages. 171

Inclus: Demande. 172

3 août,
Québec.

Milnes à Camden (n° 36). Il s'embarquera demain sur le vaisseau de Sa Majesté, l'*Uranie*. Demande que la somme ordinaire soit allouée, pour ce service, au commandant, le capitaine Herbert. 173

3 août,
Québec.

Le même au même (n° 37). Envoie journaux du Conseil législatif et ampliations des actes passés à la dernière session. 174

1805.

4 août,
Québec.

Milnes à Camden. Avait oublié de dire, dans sa lettre annonçant son départ, que l'administration du gouvernement écherrait à Thomas Dunn. Caractère de ce dernier. Page 175

4 août,
Québec.

Le même au même. Envoie copie de lettre adressée à Hériot, sous-directeur général des postes, et de réponse. Croyant sa conduite de nature à nuire au service public, ne peut éviter de suggérer qu'elle soit dénoncée au directeur général. Inconvénient qu'il y a de laisser à la discrétion du sous-directeur de renvoyer des lettres déposées après que la malle est fermée pour aller à un vaisseau de guerre qui peut encore être dans le port, ou de les expédier par l'occasion qu'il juge à propos. Et il n'a pas non plus suivi la coutume invariable jusque-là d'en donner avis au gouverneur quand une malle est pour être faite, 176

Inclus : Ryland à Hériot, 4 août. Les dépêches envoyées hier après-midi pour être expédiées par la poste ont été renvoyées avec la remarque verbale que la malle était fermée. Comme la frégate est encore dans le port le gouverneur ordonne qu'une autre malle soit faite et expédiée par elle. 178

Hériot à Ryland, même date. Le fait d'envoyer des dépêches sept heures après que la malle est fermée, sans requête par écrit, est fort peu respectueux ; il n'est pas obligé d'envoyer les dépêches à bord des vaisseaux, et ne peut recevoir d'ordres que par l'intermédiaire du directeur général des postes. 179

14 août,
Québec.

Dunn à Camden (n° 1). Milnes s'est embarqué le 5 sur l'*Uranie*, qui a fait voile le même jour. Comme administrateur, il (Dunn) fera de son mieux pour maintenir l'ordre et la tranquillité qui règnent actuellement dans la colonie. Envoie liste des membres du conseil exécutif, avec notes de présence pour chacun, et, ainsi qu'il en a reçu instruction, transmettra une pareille liste par chaque paquebot, et enverra les plus prompts avis de toutes choses relatives à ce gouvernement. Le lieutenant-gouverneur a émis des commissions d'*oyer and terminer* avant de partir ; en émettra aussi, si le service public l'exige. 180

Inclus : Liste des membres du conseil exécutif, avec notes sur leur assiduité. 182

14 août,
Québec.

Dunn à Camden (n° 2). Envoie copie certifiée des taux du change et prix courants à Québec pour juillet. 183

Inclus : Prix courants. 184

21 août,
Québec.

Dunn à Camden. Le renvoie à la lettre n° 1, dans lequel il est dit que Milnes était parti et qu'il (Dunn) avait pris la direction des affaires. Mort du général Hunter à 4 heures dans l'après-midi de ce jour. Le commandement des forces écherra, présume-t-il, au colonel Bowes, du 6e régiment. Les deux provinces sont actuellement sans officier général, sans lieutenant-gouverneur et sans juge en chef. 187

21 août,
Québec.

Le colonel B. Ford Bowes au même. Rapport officiel sur la mort de Hunter, et portant qu'il (Bowes) a pris le commandement des forces. Hunter étant mort subitement, il n'est pas parfaitement au fait de ses intentions, mais comme il s'était proposé de retourner en Haut-Canada, lui laissant (à Bowes) le commandement en Bas-Canada, il en a une connaissance générale, de sorte qu'il espère pouvoir continuer le service d'une manière satisfaisante. A envoyé la nouvelle, par exprès, à Russell, doyen du conseil du Haut-Canada. 188

5 septembre,
Downing
Street.

Castlereagh à Milnes (n° 1). Transmet copie de lettre et mémoire sur la culture du chanvre en Canada. Le mémoire devra être traduit en français, et, avec la gravure qui l'accompagne, être répandu dans la province du Bas-Canada. 190

Circulaire, datée 10 juillet 1805, dans série C, vol. 245, p. 107, dit que Castlereagh avait succédé à Camden au ministère des colonies et de la guerre.

1805.			
11 septembre, Québec.	Dunn à Camden (n° 3).	Circulaire à Milnes reçue ; la plus stricte attention sera donnée aux communications du conseil de santé. Il n'y a pas d'apparence de maladies malignes ou infectueuses dans la province, et elle en est exempte depuis plusieurs années. Envoie liste des membres du conseil exécutif.	Page 191
		Pour liste, voir page 182.	
11 septembre, Québec.	Bowes à Camden.	A ouvert les lettres de Sa Seigneurie adressées à Hunter. Les lettres des 30 juin et 3 juillet (n° 8) ayant trait à des affaires civiles, ont été envoyées à Russell, avec extrait de ce qui, dans la lettre n° 9, portait sur le même sujet. Avant la mort de Hunter ordre avait été donné de prendre des mesures pour mettre les munitions de guerre en sûreté. Il paraît être trop tard pour construire les petits magasins, mais on se prépare à faire l'ouvrage de bon printemps.	192
25 septembre, Québec.	Dunn à Camden (n° 4).	Envoie procès-verbaux du conseil exécutif relatifs aux affaires d'Etat pour la période comprise entre le 25 juillet et le 18 courant.	194
		<i>Inclus</i> : Procès-verbaux, 31 juillet. Le 10e rapport du comité spécial présenté.	195
		(Transcrit à la page 113.)	
		Onzième rapport.	197
		Rapport de comité sur les pétitions de Thomas Faunce, C. G. Stewart, William Wilson, Augustus Willing et Hugh McDonald.	198
		Rapport sur les comptes publics, avec journal et procès-verbaux.	200 à 216 229 à 240
28 septembre, Downing Street.	Castlereagh à Milnes (n° 4).	Envoie liste des actes qui ne paraissent pas susceptibles d'objections.	217
8 octobre, Québec.	Dunn à Camden (n° 5).	Transmet copie certifiée des taux du change et des prix courants à Québec pour août.	220
		Prix courants.	221
9 octobre, Québec.	Dunn à Castlereagh (n° 1).	A reçu circulaire annonçant que Sa Seigneurie a succédé à Camden au ministère des colonies et de la guerre.	224
24 octobre, Québec.	Bowes au même.	Envoie copie de correspondance échangée avec Dunn au sujet des déficits du revenu civil auxquels il a refusé de suppléer, sans le certificat de Milnes. En cela il agit conformément à la décision de Hunter. Croit qu'il ne résultera pas d'inconvénient de ce refus, attendu qu'il ne sera pas besoin d'autres fonds avant le mois de mai prochain.	225
		<i>Inclus</i> : Demande en question de Dunn, datée 21 octobre.	227
		Dépêches de Portland, en date du 19 avril 1803, autorisant de suppléer au déficit du revenu civil par ordre du commandant en chef en Canada.	228
		Lettre de Bowes à Dunn, 23 octobre, disant qu'il ne peut suppléer au déficit du revenu civil sans le certificat de Milnes.	241
26 octobre, Québec.	Dunn à Castlereagh (n° 2).	Transmet le rapport sur les réclamations de Monk pour services rendus pendant qu'il remplissait les fonctions de procureur général. Raconte les mesures qui ont été prises par Monk pour obtenir un règlement que Dorchester a laissé en suspens. La difficulté pour le comité d'en venir à une décision. La division du compte, commente sur les observations du comité. Le président expose la difficulté d'obtenir la preuve des fonctions exercées par Monk, et suggère que ce serait un règlement équitable que d'accorder une somme de £690 par année pour la période comprise dans les comptes, déduction faite des appointements et frais imprévus déjà payés. Cela laisserait une balance d'environ £1,000. Le rapport devait contenir cette proposition, mais le comité n'a pas cru qu'il pouvait le présenter, d'après les termes du renvoi.	244

1805.

Sous pli.—Les réclamations de Monk sont renvoyées le 10 juin 1805 à un comité chargé de les examiner. Page 250

Journal des délibérations du comité. 251

Etat des réclamations de Monk. 257

26 octobre,
Québec.

Dunn à Castlereagh. Expose les services qu'il a rendus pendant plus de quarante ans, et renvoie à Dorchester pour son opinion sur leur valeur. Remplit actuellement les fonctions d'administrateur; la dépense occasionnée. Propose de tirer pour un montant de \$500 à compte, jusqu'à ce qu'il connaisse le bon plaisir de Sa Majesté relativement à l'allocation. 261

26 octobre,
Québec.

Le même au même (n^o 3). Concernant la quittance du déficit dans le revenu civil par le commandant des forces. (En substance la lettre de Bowes et les documents inclus, pp. 225, etc.) 263

28 octobre,
Québec.

Le même au même (n^o 4). Envoie les relevés du commissaire du port relativement aux navires arrivés à Québec, ou qui en sont partis, du 10 octobre 1804 au 10 courant. 266

1806.

Sous pli.—Les relevés détaillés au nombre de huit. 267 à 274

4 avril,
Downing
Street.

Windham au commandant des forces dans le Haut et le Bas-Canada. Pendant l'absence du lieutenant-gouverneur, le déficit dans le revenu civil sera comblé par le certificat de l'administrateur du gouvernement. 243

NOMS DES PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES, DANS CE VOLUME.

(Les chiffres qui suivent les noms indiquent les pages.)

A.—Allard, Augustin, 92.

B.—Baker, Oliver, 27; Baujeu, veuve, 99; Bédard, Pierre, 21; Bell, James, 96; Brimmer, Isabella, 97.

C.—Chiniquy, Charles, 90, Louis, 90, Marguerite, 90, Marie, 90, Martin, 89; Church, John, 32; Clark, Chas., 21; Connell, James, 97; Creamer, Peter, 106; Cross, Margaret, 98.

D.—Dunn, Henry, 100.

F.—Fairbairn, James, 97; Ferguson, John, 97; Fraser, James, 97; Frasier, Joel, 96.

G.—Gautier, Chas., 88; Grant, Archibald, 97.

H.—Hard, James, 97; Harris, Wm., 99.

J.—Jeune, Simpson, 98; Johnson, Sir John, 89; Jones, Dr. Robert, 27.

L.—Lake, Richard, 96; Lamontange, Pierre, 97; Le Blanc, Joseph, 92.

Mc.—McCallum, James, 26; McCullough, James, jeune, 99; McMillan, Elizabeth, 91.

M.—Moore, Wm. Sturge, 22; Mount, Philip, 96; Muirhead, John, 97.

P.—Pattee, Levi, 20.

R.—Reynolds, Benjamin, 104, Wm., 97; Robertson, Alex., 107; Robinson, John, 98.

S.—Sanford, Ephraim, 24; Schieffelin, Jacob, 97; Scovel, Stephen, 23; Seager, Adam, 98, David, 98, Michael, 97, Peter, 98; Shufelt, George, 23; Smith, David, 96; Steel, John, 20; Sunholm, Magnus, 97.

T.—Tripp, Robert, 90.

W.—Wade, Joshua, 22; Wadley, Wm., 20, Wm., aîné, 21, Wm., jeune, 21; Walker, John, 23; Wentworth, Melzar, 20; White, Samuel, 97.

TOWNSHIPS.

A.—Ascott, 27; Auckland, 100, 106.

B.—Barnston, 27; Bolton, 97; Brompton, 27; Buckingham, 24; Buckland, 88.

C.—Carleton, 92; Compton, 27.

1805.

- D.—Dudswell, 27, 101; Dunham, 22, 23.
 E.—Eaton, 27.
 H.—Hatley, 27; Hemmingford, 26, 99; Hereford, 27.
 K.—Kinsey, 20.
 M.—Maria, 92; Melbourne, 27, 99, 106.
 N.—Newport, 27; New-Richmond, 92.
 O.—Orford, 27.
 S.—Shefford, 96; Shipton, 21, 27; Stanbridge, 104; Stanstead, 20, 27, 100; Stone, 27; Sutton, 91.
 W.—Wendover, 101; Westbury, 27; Windsor, 21, 27.

LE GOUVERNEUR INTÉRIMAIRE T. DUNN ET DIVERS—1805.

Q. 99.

Camdem à l'évêque (anglican) de Québec. Recommandera que sa demande de congé soit accordée. Sera heureux de converser avec lui, à son arrivée, sur les matières en question dans ses lettres, mais ne peut lui donner l'espoir qu'il recommandera au roi qu'il lui soit permis d'abandonner son diocèse, bien qu'il travaillera à le débarrasser des soucis qu'il lui donne. Page 66

Barron à E. Cooke. Les lords de l'amirauté ont décidé qu'instruction soit donnée de renvoyer John Queen (Q. 96, p. 2) et—Panet (p. 4), si les circonstances sont telles que représentées. 68

(Voir pour le renvoi de Panet à la page 183.)

Lord Harrowby à—. Contenant la lettre de Grece pour qu'il l'examine, car le sujet n'est pas de sa compétence. 69

Sous pli. John W. Grece à Harrowby, lettre datée de Surrey, le 20 décembre 1804. En 1801, à l'époque de la confédération des puissances du nord, qui a défendu l'importation du grain, il a adressé à Sa Seigneurie une lettre dans laquelle il exposait un plan afin de se procurer un approvisionnement de grain, et en conséquence des quantités considérables furent expédiées malgré l'opposition. Le haut prix payé en Prusse par lui, ainsi que le taux du fret et des assurances nécessaires pour surmonter ces obstacles. Pendant qu'on apportait le blé la victoire de Copenhague et la soumission des puissances du nord, etc., eurent pour effet d'en déprécier tellement la valeur que le prix tomba de 126 ch. à 105 ch. le quart à Londres. Il y avait une indemnité accordée si le prix tombait au-dessous de 100 ch., mais cela ne lui a pas profité, et il ne pouvait s'adresser au parlement, car c'eût été rendre public un arrangement qui devait être gardé sous silence. Il projette de se rendre dans le Bas-Canada, pourvu qu'on lui fasse une concession suffisante, et il s'efforcera d'y commencer la culture du lin et du chanvre. Demande qu'il soit recommandé qu'on lui accorde un township ou 50,000 acres de terres non réservées sur le bord de la rivière des Outaouais, dans les deux, ou l'une ou l'autre, des provinces du Haut ou du Bas-Canada. Sauf pour le commerce des fourrures ces provinces ne peuvent devenir précieuses que proportionnellement aux entreprises comme celles auxquelles il se propose de se livrer. Pour surmonter les difficultés de défrichement, etc., (énumérées) il faudra amener des travailleurs à des frais considérables, et il allègue ces considérations pour justifier sa demande d'une immense étendue de terres, affirmant de plus qu'en 1801, tout en croyant erronément faire avancer ses intérêts personnels, il a rendu de grands services à ses concitoyens. 70

1805.
3 janvier,
Downing
Street.

3 janvier,
Amirauté.

8 janvier,
Londres.

1805.			
9 janvier, Surrey.	Grece à Camden. Il a écrit à lord Harrowby. La lettre transmise à Sa Seigneurie (Camden) contenait les motifs d'après lesquels il sollicitait une concession. Il a toujours l'espoir qu'il pourra contribuer à l'avancement des provinces.		Page 75
	<i>Sous pli.</i> Pétition pour une concession de terres.		77
12 janvier, Whitehall.	Les lords du commerce par Fawkener à Edward Cooke. Demande qu'on l'informe des mesures que le conseil exécutif des provinces du Haut et du Bas-Canada à prises pour y encourager la culture du chanvre.		81
12 janvier, Londres.	Rashleigh, Fils et Lee à Cooke. Demande qu'après avoir parcouru les papiers de Monk on leur accorde une entrevue afin de faire régler la question; envoie des extraits des remarques de Monk.		82
	<i>Sous pli.</i> Extrait des lettres de Monk à Rashleigh, Fils et Lee.		83
26 janvier, Rolls House, Londres.	W. Grant à Camden. Envoie la pétition de Québec (de madame Lynd). Peut témoigner de la situation et des services du feu mari de la pétitionnaire, et de la dépense faite sur la ferme en question.		94
	<i>Sous pli.</i> Pétition de madame Lynd, veuve de David Lynd, autrefois protonotaire de la cour du banc du roi, Québec, pour bail emphytéotique de 99 années de la ferme occupée par son mari.		95
31 janvier, Londres, — février, Montréal.	Arrêté du conseil sanctionnant l'acte réglementant la police, passé par la législature du Bas-Canada.		98
	Pétition des marchands de Montréal au Conseil législatif contre la proposition d'imposer une taxe d'importation sur les marchandises dans le but de construire des prisons, et demandant qu'il leur soit permis de comparaître à la barre de la Chambre pour s'y opposer.		100
	Semblable pétition a été envoyée par les marchands de Québec à sir R. S. Milnes; le titre seul est donné.		109
2 mars, Montréal.	A. Cuyler à Cooke. A appris à son retour que c'était l'intention d'approprier pour l'emplacement d'une église un lot de terre à lui assigné au lieu de faire reconstruire l'église sur l'ancien emplacement comme le demandaient le curé et les paroissiens. Afin de ne pas être privé de ce lot et des terres incultes à raison du mauvais vouloir du gouvernement à son égard, il a informé par lettre le gouverneur que Camden lui avait envoyé un ordre pour les terres et le lot. Les mesures qu'il a prises pour établir ses prétentions, les obstacles mis dans son chemin. Il donne des détails de lots vacants, etc., qui pourraient servir pour l'église sans prendre ceux qui lui sont assignés, mais il veut bien en prendre un hors les murs. Ses services, les pertes qu'il a faites, etc.		110
	<i>Sous pli.</i> Copie de la pétition de Cuyler.		116
	Réponse faite par Milnes, par l'entremise de Ryland, le 29 novembre.		120
	Autres documents sur la matière.		121 à 180
18 mai, Londres.	Pétition de John Briggs demandant de remplacer Thomas Dunn en qualité de juge puiné du district de Québec.		181
22 mai, Amirauté.	Marsden à Cooke. Il paraîtrait, d'après une lettre de lord Nelson, que Panet, enrôlé de force et emmené à bord de l' <i>Excellent</i> , a été congédié.		183
	(Voir Q. 96, p. 4 et Q. 99, p. 68.)		
25 mai, Londres.	Bureau de l'artillerie par Crew à Cooke. A correspondu avec les officiers d'artillerie et les officiers du génie, Québec, et bien qu'on ne puisse faire aucun arrangement complet pour la défense jusqu'à ce que le système soit adopté, cependant il faudrait, à tout événement, placer les munitions en sûreté, et dans ce but, réparer la citadelle et bâtir de petits magasins pour approvisionner les batteries à l'entour de la ville. Demande qu'on charge Camden d'envoyer des instructions au lieutenant général Hunter pour l'exécution de ce service.		184
28 mai, Québec.	Observations de J. Ker, juge de la cour de vice-amirauté du Bas-Canada sur "Un acte pour établir de meilleurs règlements concernant		

1805.

les pilotes et la marine marchande dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal pour améliorer la navigation du Saint-Laurent et pour établir un fonds pour les pilotes devenus incapables, leurs veuves et orphelins." Page 186

12 juin,
Rolls House,
Londres.

Sir W. Grant à Camden. Demande que le vicomte de Vaux obtienne, si cela se peut, ce qu'il désire, car ce serait un acte de charité, autrement il perdra tous les avantages qu'il attendait de sa concession de terres. 194

16 juin,
Londres.

Le vicomte de Vaux à Grant. Il emploiera son influence sur Camden pour se faire envoyer immédiatement au Canada et y recevoir pour lui et sa famille la même allocation qu'il recevrait à Londres, ce qui avec les arrérages s'éleverait maintenant à £3,000. Qu'il faudrait régler la question de la quantité de terre, un township qu'il demande, avant son départ. De Puisaye a eu pour lui-même seul plus d'argent qu'il en a demandé pour tous ses gens, au nombre de 20. Il borne cependant ses desirs à être envoyé immédiatement au Canada après avoir obtenu les moyens de payer ses dettes. 195

(Il paraît y avoir une erreur dans les dates de ces lettres, celle du juge de la cour des rôles, sir W. Grant, du 12 juin, ayant trait en apparence à la lettre de Vaux en date du 16.)

2 juillet,
Banc du roi.

Pétition de Charles de la Garde. Il a reçu une concession de terres au Canada; comment il n'a pu en prendre possession; ses pertes ont été la cause qu'il a été envoyé à la prison du banc du roi; prie le gouvernement de racheter les terres qui lui ont été accordées, de façon à ce qu'il puisse être libéré et s'en retourner en Russie. 197

Sous pli. Copie de la lettre de sir Joseph Banks au sujet de l'aide donnée par le commandant russe à Kamschatka aux navires sous les ordres du capitaine Cook, quand ils y ont touché en 1779. A sa retraite sa plus jeune fille s'est mariée à Charles de la Garde, chambellan du roi de Pologne, mais la révolution polonaise l'a dépouillé de toute sa fortune. Dans ces circonstances son beau-père, l'ancien commandant de Kamschatka, lui a recommandé de se rendre en Angleterre et de demander des terres au Canada; si la demande est accordée le beau-père fournira deux bons serviteurs ainsi qu'un nombre suffisant de personnes pour cultiver la terre. Demande instamment que les terres soient accordées. 200

Portland à Prescott. Transmet la lettre de Banks et désire qu'il donne à de la Garde une portion de terre favorable sous le rapport de la situation et de l'industrie. 203

Traduction d'un certificat de l'identité de de la Garde. 204

5 juillet,
Londres.

Chatham à Camden (confidentielle). A reçu les lettres de Hunter et les plans, etc., de Mann pour avoir son opinion. Différence d'opinion sur la matière entre Hunter et Mann d'un côté et le comité des officiers du génie de l'autre relativement aux dépenses de la cité de Québec. Envoie la réponse faite par Mann au rapport du comité. Suggère que le projet du comité (et l'esquisse) pour la citadelle de Québec soit envoyé à l'ingénieur commandant par l'entremise de Hunter pour faire tracer sur les lieux mêmes les travaux projetés et rapporter si le terrain est propre et s'il n'y a pas les inconvénients que Mann appréhende. Dans ce cas le plan du comité serait préférable, mais si les inconvénients que Mann appréhende existent, le plan de ce dernier devrait alors être adopté. Incline fortement à occuper les hauteurs des plaines d'Abraham comme le propose Mann, car il ne pourrait être fait contre Québec d'attaque qui ne rendrait la mesure d'une utilité particulière, mais on pourrait en même temps y suspendre des travaux considérables jusqu'à ce qu'on ait terminé ceux de la citadelle. Il ne peut y avoir de doute sur l'à-propos des réparations projetées à la basse-ville, etc., de façon à garantir l'endroit contre un *coup de main*. On peut suspendre pour le présent l'étude

1805.

- de ces travaux et d'autres. La dépense devra être faite sous la direction de Hunter, de la même manière que cela a été fait depuis longtemps, avec profit. Ne peut envoyer à Québec un officier expérimenté comme Mann, mais Bruyères est très capable et a beaucoup de valeur. Il n'appartient pas aux ingénieurs de décider de l'occupation de Saint-Jean et de l'île aux Noix, c'est une question de concurrence générale au point de vue militaire. N'a pas à faire sur les réserves de Québec d'autres observations que celles contenues dans le rapport. Page 206
- Sous pli.* Observations en date du 22 mars 1805 sur le rapport du comité des ingénieurs sur les défenses de Québec. Les observations sont très détaillées et techniques. 211
- Rapport en question, daté du 14 mars. 221
- Plan avec les différentes propositions marquées par des lignes jaunes et rouges ; les vieilles constructions sont indiquées par les lignes noires. 225a
- 10 juillet, Trésorerie. Trésorerie par W. Sturges Bourne à Cooke. Transmet la pétition de George Law demandant la rétribution de ses services en qualité de commissaire pour l'évaluation des biens des Jésuites à Québec. 226
- 25 juillet, Whitehall. Cottrell à Cooke. Transmet la copie de la minute des lords du commerce sur la culture et la fabrication du chanvre au Canada pour la soumettre à Castlereagh pour l'information de Sa Seigneurie et enjoignant aux gouverneurs du Haut et du Bas-Canada de promulguer la partie des minutes qui a trait à la production, etc., du chanvre, et de la lire de temps à autre dans les églises après l'office divin. 227
- Sous pli.* Minute en question. 229
- 27 juillet, Trésorerie. Bourne à Cooke. Conformément à la recommandation des lords du commerce, la Trésorerie a enjoint aux commissaires du transport d'acheter du chanvre pour l'envoyer au Canada. 236
- Sous pli.* Le rapport des lords du commerce en question. 237
- 2 août, Québec. Sewell à Adam Gordon. Envoie copie de la pétition présentée récemment à Milnes, laquelle, il l'avait suggéré, devait lui (à Gordon) être envoyée. Sir Robert Milnes, à son arrivée à Londres, donnera tous les renseignements nécessaires. 239
- Sous pli.* Exposant les termes de sa commission et demandant qu'il soit délivré un mandat pour les émoluments qui lui sont dus depuis sa nomination. 240
- 3 août, Québec. Heriot à Camden. Un fonctionnaire public attaqué par un lieutenant-gouverneur est justifiable de ne pas prendre la voie ordinaire de correspondance pour se défendre le plus tôt possible. Dans le cas de la plainte de n'avoir pas transmis les dépêches, il doit dire que l'heure de la fermeture des malles avait été annoncée. Sept heures après que la malle eut été fermée un individu faisant le service de garçon d'hôtel est venu chez lui (Heriot) pendant qu'il était à dîner, a apporté ce qu'il appelait des dépêches, et sans aucune demande écrite lui a dit qu'on désirait qu'elles fussent envoyées à bord du navire, ce qu'il n'était aucunement obligé de faire. Le lieutenant-gouverneur, qui doit s'embarquer sur ce navire, pouvait aisément commander qu'on les apportât avec lui. Espère que si l'on a porté plainte contre lui il ne sera pas permis que cela lui fasse du tort. 244
- 15 août, Weymouth. Arrêté du conseil que dans certains cas les concessionnaires des terres de la couronne peuvent être dispensés de prêter le serment prescrit devant les commissaires. 247
- 17 août, Trésorerie. Huskisson à Cooke. En réponse à la demande de Castlereagh d'accorder des primes pour la culture du chanvre, la seule mesure que les lords de la Trésorerie croient nécessaire, dans le moment, c'est d'ordonner une avance de £400 à Campbell et à Grece, avec garantie de remboursement si les conditions ne sont pas remplies. 249
- 24 août, Whitehall. Cottrell pour les lords du commerce à Cooke. On devrait engager Castlereagh à obtenir l'autorisation du roi de faire connaître au lieute-

1805.	nant-gouverneur son désir de destiner 150 acres de terres défrichées, sur les 300 accordées à Campbell et à Grece, pour la culture du chanvre.	
		Page 250
2 septembre, Whitehall.	Cottrell pour les lords du commerce à Cooke. Transmet document préparé par Taylor, secrétaire de la société des arts, etc., sur la culture du chanvre, ainsi qu'une gravure des instruments nécessaires pour le préparer.	252
	<i>Sous pli.</i> Remarques de Charles Taylor.	254
	Plan en question. Méthode recommandée pour la préparation du chanvre au Canada.	274 a.
13 septembre, Trésorerie.	Huskisson à Cooke. Transmet la demande de Milnes de marchandises à donner en présents aux sauvages. (Q. 98, pp. 171, 172.)	275
20 octobre, Montréal.	A Cuyler au même. Nouvelle lettre au sujet de sa réclamation d'une concession de terres de la Couronne.	276
	<i>Sous pli.</i> Ryland à Cuyler, le 5 octobre, lui recommandant d'écrire à Milnes, qui doit être maintenant à Londres, au sujet de sa concession de terres; il (Ryland) ne peut rien faire et le président du conseil, qui ne connaît pas les intentions du lieutenant-gouverneur, laissera à Milnes et aux ministres de Sa Majesté de décider la question.	280
4 novembre, Québec.	Pétition de William Holmes, M.D., à Castlereagh lui demandant une concession de terres en paiement des dépenses qu'il a encourues pour soigner les indiens pendant les années 1790 et 1791, alors qu'il était stationné à Détroit.	281
10 novembre, Québec.	Dunn à Castlereagh (n° 5). Dépêches reçues. L'avis aux officiers reformés sera imprimé et publié dans toute la province, et il fera distribuer une traduction du document traitant de la culture du chanvre. L'attention publique s'est dernièrement portée sur la matière par suite de l'encouragement que lui a donné la législature. A reçu l'envoi de la graine de chanvre mise à bord du <i>Lydia</i> , qui est arrivé à Québec. Fera distribuer la graine pour le plus grand profit.	2
16 novembre, Québec.	Le même au même (n° 6). A transmis à Merry, le ministre de Sa Majesté à Washington, la pétition des marchands faisant le commerce avec les sauvages du territoire des Etats-Unis. Envoie une copie de sa lettre accompagnant la pétition, laquelle contient les motifs de plainte des marchands. Le surintendant des affaires indiennes, dans la Louisiane Supérieure, ne paraît pas avoir suivi les instructions de son gouvernement.	4
	<i>Sous pli.</i> Dunn à A. Merry, ministre à Washington, le 15 novembre 1805, ainsi que copie de la pétition, etc.	6
	Pétition des marchands de Montréal faisant le commerce avec les sauvages des territoires des Etats-Unis. Signatures.	8
	Proclamation de James Wilkinson, surintendant des affaires indiennes pour la Louisiane, Saint-Louis, 26 août 1805, défendant aux citoyens ou sujets d'une puissance étrangère de venir sur le Missouri dans le but de faire le commerce avec les sauvages.	15
27 novembre, Québec.	Dunn à Castlereagh (n° 8). Transmet la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec pendant les mois de septembre et d'octobre.	19
	<i>Sous pli.</i> Prix courants en septembre.	20
	Même chose pour octobre.	23
27 novembre, Londres.	Inglis à Castlereagh. Envoie la pétition des marchands de Londres faisant le commerce au Canada au sujet de la loi récemment passée par la législature du Bas-Canada sur la matière dont ils désireraient entretenir Sa Seigneurie.	284
	<i>Sous pli.</i> Une pétition, de la même date, attire l'attention sur un acte passé récemment dans le Bas-Canada et imposant des droits additionnels sur les spiritueux, vins et thés, ainsi qu'un nouveau droit sur les ventes à l'encan, afin d'ériger des prisons à Québec et à Montréal, respective-	

1805.

ment. Les raisons contre la politique de l'acte sont mentionnées en détail. Les pétitionnaires prient afin que l'acte ne soit pas sanctionné. Page 285

9 décembre,
Trésorerie.

Harrison à Cooke. Demande que Castlereagh exprime son opinion relativement à l'ordre donné par le colonel Bowes au sous-payeur général de tirer des lettres de charge sur le payeur général au montant de £10,000, ainsi qu'au sous-ordonnateur en chef de tirer sur le Trésor pour une somme de £20,000 pour les services ordinaires et extraordinaires dans le Haut et le Bas-Canada et pour combler le déficit dans la dépense du gouvernement civil. 291

9 décembre,
Londres.

Rashleigh, Fils et Lee au même. Attirant de nouveau l'attention sur la réclamation pour paiement des émoluments dus à Monk pendant qu'il était procureur général. Envoie les documents et demande une entrevue. 293

Sous pli. Pétition, datée de Québec le 20 octobre 1805, de Monk au sujet des émoluments qui lui sont dus. 295

Cas des émoluments du procureur général. 305

Autres documents ayant trait à la réclamation de Monk. 320, 322, 324, 328

24 décembre,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 9). Envoie une copie attestée des taux du change et les prix courants pour novembre. 26

Sous pli. Prix courants. 27

24 décembre,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 10). Envoie les procès-verbaux du conseil sur les affaires d'Etat à partir du 19 septembre, et sur les terres de la Couronne à partir du 1er août, et depuis ces deux dates jusqu'au 9 courant. 30

Sous pli. Procès-verbaux du 30 septembre, journaux et délibérations du comité dans l'affaire de Monk. 31 à 41

Rapport sur la demande du sous-secrétaire et du registraire concernant le bail projeté des terres de la Couronne et du clergé. 42

Rapport sur la pétition de J. Hill demandant le salaire de crieur public. 44

Sur une lettre de I. W. Clarke qu'il soit fait une allocation à Erma-tinger, secrétaire du comité sur la culture du chanvre. 44

Procès-verbaux du 25 novembre. John Richardson est assermenté en qualité de conseiller exécutif. 46

Mandamus en sa faveur. 47

Procès-verbaux du 9 décembre. Rapport sur les livres, etc., dont il est besoin pour la maison de correction à Montréal. 49

Sur la pétition de Philemon Wright demandant une terre comme l'équivalent du chanvre cultivé dans le Bas-Canada. 50

Il est recommandé qu'il lui soit accordé 1,200 acres additionnelles. 51

Procès-verbaux sur les terres de la Couronne. 53

Voir pour les noms la liste alphabétique.

4 avril,
Downing
Street.

Castlereagh à Dunn (n° 1). Dépêches reçues et soumises au roi. Comment il a été décidé que l'on paierait la note de Monk. Il (Dunn) a le pouvoir de régler d'après le rapport du comité, car on a suivi la règle posée pour l'examen des comptes de Monk. Il ne peut y avoir d'objection à l'alternative de lui payer £600 par année pendant la période comprise dans ses comptes, déduction faite des appointements et frais imprévus déjà payés, s'il préfère ce mode de règlement. Espère qu'il n'y aura pas lieu de soumettre de nouveau cette question. Le commandant des forces sera autorisé à combler le déficit du revenu. En consultant les instructions données par le roi il verra qu'il est approprié une somme de £1,500 par année pour le lieutenant-gouverneur, somme qui sera payée au membre du Conseil à qui l'administration pourra être confiée, mais sans autre allocation ou émolument. Envoie la copie de la pétition de Holmes demandant une terre dans le Bas-Canada.

1805.

NOMS DES PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES, DANS CE VOLUME.

(Les chiffres qui suivent les noms indiquent les pages.)

- G.—Green, Benjamin, 57, 60; Gagy, Louis, 59.
 H.—Hart, Moses, 58; Hoyt, Sanford, 57.
 S.—Sanford, Elizabeth, 54, Ephraim, 53, Esther, 54; Saul, Elizabeth
 Hanna, 58, John, 58, 60, Thomas, 58.
 W.—Wright, Philemon, 59; Wurtele, Joseph, 58.

TOWNSHIPS.

- A.—Ashton, 56, 60.
 E.—Eardley, 54.
 F.—Frampton, 56, 60.
 H.—Hull, 55, 59.
 M.—Milton, 58, 60.
 R.—Roxton, 57, 60.

SEIGNEURIES.

- S.—Saint-Maurice, 59.

LE GOUVERNEUR INTÉRIMAIRE T. DUNN—1806.

Q. 100.

1806.
 22 janvier,
 Québec.

Dunn à Castlereagh (n^o 11). A reçu les dépêches n^o 1 et 4 adressées à Milnes, mais les nos 2 et 3 ne lui sont pas parvenus. Mort du révérend M. Denaut le 18 courant. Enverra plus tard les détails ayant trait à la vacance. Page 2

22 janvier,
 Québec.

Le même au même (n^o 12). Envoie une copie attestée des taux du change et les prix courants. 4
Sous pli. Prix courants. 5.

15 février,
 Québec.

Le même au même (n^o 13). A informé Sa Seigneurie de la mort du révérend M. Denaut, l'évêque titulaire de Québec. Demande de Mgr Plessis, le coadjuteur, de prêter le serment d'allégeance avant de prendre la charge et lui succéder, et il est également demandé que le révérend Bernard Claude Panet le remplace comme coadjuteur. A fait des recherches dans les archives du conseil et a convoqué les membres pour le 27 janvier, pour faire prêter les serments, suivant la pratique indiquée par les archives du conseil. A décidé que Panet serait coadjuteur, car il le connaît depuis quarante ans comme bon et loyal sujet, et son père a été l'un des juges des plaids communs et a rendu service lors de l'administration de la justice civile par les tribunaux militaires. Le 8 courant il a prêté serment d'allégeance en qualité de coadjuteur. 8

18 février,
 Québec.

Le même au même (n^o 16). Envoie copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec pendant le mois de janvier. 16
Sous pli. Prix courants pendant le mois de janvier. 17

19 février,
 Québec.

Dunn à Castlereagh (n^o 14). A reçu la dépêche n^o 3 par Grece qu'il aidera de toutes les manières possibles. Lui a donné 75 boisseaux de graine de chanvre et 100 exemplaires des "Remarques" de Taylor, qui ont été traduites en français pour la distribution. Il n'y a pas de terres non concédées de la Couronne défrichées pour la culture du chanvre. A conseillé à Grece de s'assurer s'il ne serait pas possible de se procurer, par achat, de ces terres dans un endroit convenable, de façon à ce qu'il puisse commencer la culture sans perdre de temps. 10

19 février,
 Québec.

Le même au même (n^o 15). Envoie copie de la pétition de la veuve d'O'Hara, ancien juge de la province à Gaspé, exposant que son mari

1806.

n'a pu rien mettre de côté pour elle avec les faibles appointements de £200 par année, et qu'elle est tout à fait sans ressources par suite de son âge très avancé et d'infirmités, et demandant une annuité. Croit que les allégations sont vraies, feu le juge O'Hara a été un serviteur très intègre et fidèle de la Couronne.

Page 12

Sous pli. Pétition de madame Mary O'Hara. 14

18 mars,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 17). Envoie le discours à la législature et les adresses. Il paraît y avoir dans les deux chambres la disposition d'encourager ce qu'il a recommandé. Le bill pour la meilleure conservation du gouvernement de Sa Majesté et pour la réglementation du commerce avec les Etats-Unis a déjà été passé par l'Assemblée à l'unanimité. Le bill des étrangers a subi deux lectures. A reçu la Gazette, et le compte rendu de la victoire remportée sur la flotte alliée et la mort de Nelson. 20

Sous pli. Discours à l'ouverture de la législature, le 20 février. 22

Même discours en français. 25

Adresse du Conseil législatif. 28

Adresse de l'Assemblée. 30

Réponse. 35

Adresse de l'Assemblée en français et réponse (44). 36, 43

19 mars,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 18). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en février. 45

Sous pli. Prix courants de février. 46

6 avril,
Québec.

Dunn à Castlereagh n° 20. Transmet la pétition et le mémoire de l'Assemblée au sujet de l'acte passé pour la construction de prisons à Québec et à Montréal. Les procédés dans ce cas sont sans précédents et non parlementaires, mais il a cru préférable d'expédier la pétition pour ne pas causer d'irritation par un refus à un moment où il peut être important pour les intérêts de Sa Majesté de préserver la tranquillité. 62

Sous pli. Adresse de l'Assemblée au roi donnant les raisons pour lesquelles a été passé l'acte pour construire des prisons, et pour pourvoir aux moyens de ce faire, et demandant que l'acte ne soit pas désavoué. 64

Motifs qui ont engagé l'Assemblée à adopter le mode de taxation établi dans l'acte pour la construction de prisons, de préférence à une taxe sur la terre. 67

Pétition à Dunn lui demandant de transmettre la pétition et le mémoire au roi. 76

Reponse de Dunn que la pétition et le mémoire seront transmis suivant la demande. 78

15 avril,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 19). Envoie la pétition de la veuve de N. Taylor, un loyaliste américain qui a quitté Boston pour Québec en 1776. Ses services et sa conduite méritoire. La misérable situation de madame Taylor, sa fille et sa petite fille. Les pertes subies par les parents de madame Taylor par suite de la révolution américaine. Recommande de faire quelque chose pour elle et renvoie aux précédents gouverneurs (Dorchester, etc.) pour plus amples détails.

Sous pli. Pétition de madame Taylor. 55

La pétition de Nathaniel Taylor, ancien commissaire de port de la province de la Baie du Massachusetts aux commissaires chargés de s'enquérir des réclamations des loyalistes américains, en date du 28 janvier 1786. 58

16 avril,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 21). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en mars. 80

Sous pli. Prix courants. 81

12 mai,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 22). A prorogé la législature le 29 avril. Envoie le discours et la liste des bills passés, l'un desquels "pour autoriser Jacques LaCombe à construire un pont sur la rivière L'Assomption" a été

1806. réservé, après avoir obtenu l'opinion du procureur général, laquelle on trouvera sous ce pli avec le bill. L'objet en lui-même est digne d'être encouragé, mais la disposition du revenu n'est pas conforme aux instructions royales. Page 84
- Sous pli.* Discours lors de la prorogation. 86
- Liste des actes passés. 88
- Rapport du procureur général sur le "bill pour autoriser Jacques LaCombe à construire un pont sur la rivière L'Assomption." 91
- Copie du bill. 93
- Titre du volume de la statistique, non copié, le volume se trouvant dans les archives. 114A
- 13 mai, Québec. Dunn à Castlereagh (n° 23). Envoie la pétition de W. S. Moore, membre de l'Assemblée. Une précédente pétition de Moore pour terre, renvoyée au conseil exécutif, a été rejetée parce qu'elle avait été reçue trop tard. Son utilité; n'hésite pas à soumettre cette pétition à Sa Seigneurie pour autoriser le conseil, si elle le croit à propos, d'examiner les pétitions et d'accorder à Moore et à sa famille les terres demandées. 115
- Sous pli.* Pétition de W. S. Moore. 117
- 14 mai, Québec. Dunn à Castlereagh (n° 24). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec, en avril. 120
- Sous pli.* Prix courants. 121
- 30 mai, Québec. Dunn à W. Windham (n° 1). Il transmettra les nouvelles qui devront être envoyées. Il donnera la plus grande attention à ce que suggère le conseil de santé afin d'empêcher l'introduction de maladies contagieuses, dont il n'y a pas ici la plus légère apparence. La graine de chanvre envoyée l'automne dernier n'était pas bonne; croit que le plus sûr moyen de se procurer de la bonne graine, c'est de l'obtenir dans les Etats voisins. 124
- 5 juin, Downing Street. Windham à Dunn. A reçu les dépêches et les a soumises au roi. Outre la correspondance concernant l'encouragement à donner à Campbell, Grece et autres, qui s'occuperont de la culture et de la préparation du chanvre, il envoie des copies de la correspondance entre la Chambre de commerce, l'Amirauté, la Trésorerie et la Marine, indiquant que Clarke, le sous-commissaire de Montréal, et non pas Grece et Campbell, doit être nommé inspecteur du chanvre, l'autorité de Clarke devant lui être donnée par le conseil de la marine. Transmet la copie de la lettre des lords du commerce concernant l'acte pour la construction de prisons à Québec et à Montréal et les moyens de défrayer les dépenses, avec représentations sur la matière. Il n'a pas été pris de dispositions concernant l'emploi des échantillons qui peuvent être cultivés dans ce but, après que l'on aura défrayé le coût de ces prisons. Le surplus ne sera employé qu'après avoir reçu des instructions spéciales. 49
- 11 juin. Dunn à Windham (n° 2). Dépêches reçues. A communiqué aux marchands la substance de sa lettre du 2 avril, comme il en a eu l'instruction, et il prendra les mesures nécessaires pour payer définitivement les réclamations de Monk. Le commandant en chef a reçu l'ordre de combler le déficit du revenu civil, mais la balance que le receveur général a, à sa disposition, rend la chose inutile dans le moment. 127
- 11 juin, Québec. Bowes au même. Accuse réception de l'ordre de combler le déficit du revenu civil. 128
- 25 juin, Québec. Dunn au même (n° 3). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en mai. 129
- Sous pli.* Prix courants. 130
- 3 juillet, Downing Street. Windham à Dunn (n° 4). Vu le misérable état dans lequel se trouvent les veuves d'O'Hara et Taylor il est fortement disposé à les recommander au roi, mais le revenu provincial a déjà de lourdes charges à acquitter. Si le roi exerce sa libéralité à l'égard des pétitionnaires, il

1806.

	(Windham) ne se croit pas justifié de recommander plus de £50 par année à chacune.	Page 79
14 juillet, Québec.	Dunn à Windham (n° 4). Envoie la liste et les ampliations des actes passés pendant la dernière session, ainsi que l'exemplaire des journaux du Conseil législatif. Envoie également la copie de l'acte réservé pour autoriser Jacques LaCombe à construire un pont sur la rivière l'Assomption; les raisons ont déjà été données.	133
	<i>Sous pli.</i> Liste.	88
	Journaux du Conseil législatif du Bas-Canada pendant la deuxième session du quatrième parlement.	135
15 juillet, Québec.	Dunn à Windham (n° 5). Envoie les relevés du commissaire de port du nombre des navires arrivés à Québec, ou qui en sont partis, du 5 avril au 5 juillet.	204
	<i>Sous pli.</i> Relevés.	203 a, b, c.
24 juillet, Québec.	Dunn à Windham (n° 6). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en juin.	205
	<i>Sous pli.</i> Prix courants.	206
5 août, Québec.	Dunn à Windham (n° 7). Transmet la pétition de la veuve de Le Maître et copie de la pétition antérieure adressée à Milnes. Services de Le Maître; la déplorable situation de sa veuve, laquelle est dans un absolu dénûment, le produit de la vente de ses biens n'ayant pas suffi à payer les dettes de son feu époux.	209
	<i>Sous pli.</i> Les pétitions.	211, 213
5 août, Québec.	Dunn à Windham (n° 8). Il n'y a pas de maladies contagieuses dans la province; il fera rapport s'il s'en déclare.	215
6 août, Downing Street.	Windham à Dunn (n° 5). Dépêches reçues. Ne s'objecte pas qu'on examine la pétition de Moore. Un extrait de lettre exposant que la graine de chanvre a manqué, a été envoyé au comité du Conseil privé et à la Trésorerie. Il est autorisé à faire payer une allocation de £50 aux veuves d'O'Hara et de Taylor respectivement.	126
11 août, Québec.	Dunn à Windham (n° 9). Il a reçu la dépêche concernant les officiers réformés ainsi que les formules dont ils devront se servir et qu'il publiera dans une proclamation. Objections à nommer des magistrats spéciaux pour faire prêter les serments prescrits; il devrait être permis au magistrat demeurant le plus près de l'officier de faire prêter ce serment. Ne peut envoyer les signatures des différents magistrats; envoie la liste de ceux du Bas-Canada.	216
	<i>Sous pli.</i> Liste des juges de paix pour le district de Québec.	221
12 août, Québec.	Dunn à Windham (n° 10). Arrivée d'Alcock; sa nomination à la charge de juge en chef et son admission comme membre du Conseil exécutif.	236
16 août, Québec.	Le même au même (n° 11). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en juillet.	237
	<i>Sous pli.</i> Prix courants.	238
22 août, Québec.	Dunn à Windham (n° 12). Envoie le rapport d'un comité sur la culture du chanvre. Il n'y a pas de terres défrichées qui puissent être concédées; en conséquence le comité recommande qu'il soit accordé une somme suffisante pour affermer une étendue de terres convenables afin de faire l'expérience. Campbell n'est pas encore arrivé. Grece est arrivé l'automne dernier et est maintenant établi dans le voisinage de Montréal. Envoie copie de la correspondance qu'il a eue avec lui et des rapports du comité du Conseil relativement à l'achat de terres pour la culture du chanvre. Grece a été rétribué au taux de £200 par année depuis la date à laquelle il s'est embarqué, le 17 octobre. Cela devrait-il se continuer? Il n'aurait pu être choisi de personne plus capable qu'Isaac W. Clarke pour recevoir et inspecter le chanvre. On n'emploiera aucun surplus provenant de la taxe pour l'érection de prisons	

1806.

	avant d'avoir reçu des instructions spéciales. A reçu une lettre de Clarke l'informant qu'il n'a reçu ni lettre le nommant, ni d'instructions de la marine l'autorisant à remplir les fonctions d'inspecteur. Page 241	
	<i>Sous pli.</i> Liste des documents annexés.	245
	Les rapports et la correspondance en question dans la lettre précédente, du 12 mars au 12 mai, et la lettre de Clarke du 25 août, tous au sujet de la culture du chanvre.	246 à 266
28 août, Québec.	Gazette contenant les règlements pour prévenir les fraudes dans la réception de la demi-solde ou de l'allocation aux officiers demeurant dans les provinces.	226
	En français.	231
2 septembre, Québec.	Dunn à Windham (n° 13). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en août.	267
	<i>Sous pli.</i> Prix courants.	268
12 septembre, Québec.	Dunn à Windham (privée). Attire l'attention sur l'insuffisance de son allocation pendant qu'il administre le gouvernement.	272
15 septembre, Québec.	Le même au même. Espère qu'on enverra l'autorisation de payer une allocation annuelle aux veuves d'O'Hara et de Taylor.	275
15 octobre, Québec.	Dunn à Windham (n° 15). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en septembre.	276
	<i>Sous pli.</i> Prix courants.	277
16 octobre, Québec.	Dunn à Windham (n° 16). Soumettra au Conseil exécutif, comme il en a obtenu la permission, la pétition de Moore pour terre, et délivrera des mandats pour le paiement de £50 aux veuves d'O'Hara et de Taylor respectivement, lesquelles sont sincèrement reconnaissantes.	280
27 octobre, Québec.	Le même au même (n° 17). Envoie les relevés du commissaire du port sur le nombre des navires qui sont arrivés à Québec, ou en sont partis, du 5 juillet au 10 courant.	181
	<i>Sous pli.</i> Relevés.	281 a à d
28 octobre, Québec.	Le colonel Isaac Brock à Windham. Attire l'attention sur les incon vénients de louer des maisons à Québec pour les hôpitaux militaires, et transmet le plan d'un bâtiment destiné à faire disparaître toutes les difficultés.	282
	<i>Sous pli.</i> Estimation de la dépense pour construire une rangée de casernes pour servir d'infirmerie, coût £3,183.13 ch. 2½ d.	284
	Plan.	285 a
5 novembre, Québec.	Dunn à Windham (n° 18). Envoie les demandes de marchandises pour être employées à faire des présents aux sauvages.	286
	<i>Sous pli.</i> Demandes.	287 et 293
5 novembre, Québec.	Dunn à Windham (n° 19). Envoie les copies attestées des taux du change et les prix courants à Québec en octobre.	294
	<i>Sous pli.</i> Prix courants.	295
5 novembre, Québec.	Dunn à Windham (n° 20). Envoie la lettre de renvoi à un comité du conseil relativement à la vente du bail des Forges Saint-Maurice ainsi que rapport du comité. Le rapport recommandait de remettre la vente du bail au 1er courant, et il en a été disposé à cette date à Monro et Bell, les anciens fermiers, à £60 courant par année. La perte subie, car le loyer n'est pas proportionné à la valeur, mais il ne s'est pas cru justifiable de refuser le bail après une vente honnête et publique.	298
	<i>Sous pli.</i> Renvoi au conseil concernant la vente du bail des Forges Saint-Maurice le 10 juin.	300
	Rapport du comité à ce sujet.	302
6 novembre, Downing Street.	Windham à Dunn (n° 6). A reçu les dépêches; celle ayant trait à la publication des règlements concernant les officiers et les officiers réformés a été envoyée au payeur général; celle contenant les délibérations concernant la culture du chanvre dans le Bas-Canada a été transmise aux lords du commerce.	271

NOMS DES PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES, DANS CE VOLUME.

(Les chiffres qui suivent les noms, indiquent les pages.)

B.—Bachelder, Jonathan, 83; Bailey, Ward, 82; Bamard, George, 88, James, 87, 88; Barret, Oliver, 219; Barnard, Wm., 87; Bigelow, Joseph, 84; Blair, David, 86; Bodwell, James, 84, 131; Brimmer, Isabella, voir Simpson; Burns, James, 180; Burt, John, 83.

C.—Caswell, Ezra, 84; Clark, Samuel, 83 Wm., 83; Crane, Josia, 82; Creese, Daniel, 85, 87; Cushing, Elmer, 87.

D.—de Boucherville, Pierre Amable, 216, Verchère, 216; Dessenin, Michel, 219.

F.—Fingland, Thomas, 218; Forbes, John, 204.

G.—Gaulin, Jean Bte., 214; Glenny, Alex., 208, Bridget, 208, Elizabeth, 207, George, 206, 209, James, 207, 209; Glidden, Asa, 84, 131; Godwin, Jacob, 82; Gouin, Louis, 212, 221; Green, Benjamin, 218.

H.—Hebbard, Benjamin Dolittle, 219; Hendee, Boswell, 87; Hildrith, Timothy, 81; Holmes, Dr., 218; Hyatt, Gilbert, 85.

J.—Jones, J., 86.

K.—Kilborn, Charles, 131; Kipp, Charlotte, 216, Elizabeth, 216, James, 216, Samuel, jeune, 216; Knapp, Thomas, 85, 87.

L.—Lalanne, Leon, 131; Lee, Jediah, 83; Leet, Levi, 180; Levitt, Jeremiah, 85; Lord, Bemsley, 84; Lyford, Zebulen, 84.

Mc.—McCrelis, Robt., 87, 144; McGoan, Jonathan, 84; McGaugh, John, 204; McIntyre, Archibald, 208; McLean, Capt. Hector, 221, 222; McMillan, Archibald, 213.

M.—Marsh, John, 86; Menuet, Mary, 131; Moffit, Robert, 142, 179; Moore, Wm. S., 203, 210.

N.—Nicols, Samuel, 82.

P.—Pattee, Levi, 83; Petry, Frederick, 219; Phillips, Samuel, 213.

R.—Rean, Alexis, 211; Rix, Nathaniel, jeune, 82; Rogers, Joseph, 83; Ruiter, Henry, 203.

Sawyer, Elliott, 84; Scott, Wm. T., 221; Simpson, Isabella, 200, Isabella, (veuve de John), Brimmer, 199, John, 200, Margaret, 200; Stevens, Nathaniel, 85; Stickney, James, 82, 85; Stimpson, Ephraim, 85; St. Louis, Charles, 221, 222; Stone, Benjamin, 87; Swan, Israel, 86, Joshua, aîné, 86, Joshua, jeune, 86.

T.—Taylor, Silias, 82.

V.—Vankamp, Hanna, 154; Vondenvelden, Wm., 210.

W.—Wadleigh, Wm., 132; Wait, Seth, 218; Walsworth, Daniel, 83; Ward, Felix, 154, Osgood, 131; Wentworth, Melzar, 81; Whitcher, Isaac, 83; Whitney, Solomon, 82; Williams, Jenkin, 219, 221; Wright, Jason, 86, Philemon, 180; Wurtele, Josiah, 87, 131, 204.

TOWNSHIPS.

A.—Acton, 206; Ascot, 85, 86, 87, 180.

B.—Barford, 154; Broome, 86; Buckingham, 84; Buckland, 214, 215.

E.—Eardley, 216.

F.—Frampton, 216.

G.—Granby, 200, 201.

H.—Hereford, 82; Hull, 180.

K.—Kingsey, 81, 86, 131, 132.

L.—Lingwick, 210, 222, 223.

M.—Maddington, 221, 222; Melbourne, 85, 86, 87, 212.

O.—Orford, 88, 154.

P.—Potton, 205.

R.—Roxton, 219.

S.—Shefford, 131; Shenley, 206; Shipton, 87, 180; Simpson, 82; Stanfold, 219; Stanstead, 82, 83, 84, 85, 131; Stoke, 87, 143, 179; Suffolk, 213.

T.—Templeton, 213.

W.—Wendover, 84; Wickham, 131; Windsor, 87, 131.

LE GOUVERNEUR INTÉRIMAIRE T. DUNN ET DIVERS—1806.

Q. 101—1.

1806.
6 novembre,
Québec.

Dunn à Windham (n° 21). Les commissaires de la marine ont offert à Clarke par une lettre (qui a été montrée à Dunn) la somme de £2.10 pour chaque tonne de chanvre net expédiée de Montréal ou de Québec par lui ou par son député en récompense de la peine qu'il se donne en qualité d'agent. Clarke désirait refuser, mais il a ensuite accepté la position d'agent, mais il ne croit pas la rémunération suffisante. Partage la même opinion et recommande une augmentation, car Clarke est l'homme le plus compétent de la province; de plus il s'est donné beaucoup de mal et a beaucoup travaillé depuis plusieurs années pour encourager la culture du chanvre. Arrivée de Campbell, lui fournira toute l'aide possible. Page 2

7 novembre,
Québec.

Le même au même (n° 22). Envoie la copie des délibérations des commissaires administrant les biens des Jésuites. 5

Sous pli. Délibérations des commissaires du 14 mai 1805 au 30 octobre 1806. 6 à 72

8 novembre,
Québec.

Dunn à Windham (n° 23). Envoie les copies des procès-verbaux du conseil exécutif concernant les affaires d'Etat, et aussi concernant les terres de la Couronne, du 10 décembre 1805 au 27 octobre dernier, et d'autres documents. 75

Sous pli. Liste des membres du conseil exécutif. 225

Procès-verbaux du 27 janvier. Rapport du comité sur la lettre de l'arpenteur général concernant la papeterie et les émoluments d'office. 76

Rapports sur la demande du receveur général d'une allocation à un agent de Montréal, employé à percevoir les droits des encanteurs, premier rapport. 78

Idem, deuxième rapport. 79

Rapport sur la pétition de certains officiers concernant les émoluments pour concessions de terres. 80

Sur diverses pétitions pour les baux des réserves de la couronne et du clergé. 81

(*Voir pour les noms la liste alphabétique.*)

L'évêque Plessis prête le serment d'allégeance. 88

Procès-verbaux du 8 février. Rapport sur les comptes publics du semestre commençant le 11 avril 1805, ainsi que détails, tableaux, etc. 89

Le révérend Bernard Panet, coadjuteur, prête le serment d'allégeance. 115

Procès-verbaux du 17 mars. Rapport concernant le phare sur l'île Verte. 116

Rapport concernant la goélette de l'Etat *Hazard*. 117

Rapport concernant la formule du bail des réserves de la couronne et du clergé. 120

Procès-verbaux du 21 mars. Etat du revenu provincial de la couronne. 124

Rapport à ce sujet. 127

Procès-verbaux du 26 avril. Autre rapport sur la formule de bail des réserves de la couronne et du clergé. 129

1806.

Nouveau rapport concernant le <i>Hazard</i> .	Page 130
Rapport sur les pétitions pour baux des réserves de la couronne et du clergé.	130
(<i>Voir pour les noms la liste alphabétique.</i>)	
Rapport concernant les bouées de navire pour la <i>Traverse</i> .	132
Rapport sur l'ouverture d'un chemin du Connecticut à la rivière Chaudière.	134
Autre rapport sur le même sujet.	134
Rapport concernant une allocation à P. E. Desbarats, secrétaire du comité de Québec sur la culture du chanvre.	137
Autre rapport concernant la formule du bail des réserves de la couronne et du clergé.	138
Procès-verbaux du 16 juin. Rapport concernant l'achat de terres pour la culture du chanvre.	139
Rapport sur des demandes de renseignements par le sous-secrétaire, la forme du bail des terres de la couronne et du clergé.	142
Renvoi concernant l'ajournement de la vente du bail des Forges Saint-Maurice.	145
Rapport sur le même sujet.	147
Rapport sur le protêt de Moses Hart contre la vente du bail des Forges.	149
Ordre d'annoncer et copie de l'annonce de la vente.	150
Procès-verbaux de 15 juillet. Rapport sur la dépense d'impression des formules de baux pour les terres de la couronne et du clergé.	152
Représentations de la part des fonctionnaires sur la négligence de personnes à prendre leurs lettres patentes et à payer leurs droits.	152
Pétition de divers fonctionnaires employés à délivrer les lettres patentes pour terres.	153
Rapport sur la lettre de Monro et Bell concernant un chemin conduisant aux Forges Saint-Maurice.	155
Ordre concernant une clause additionnelle au bail des Forges Saint-Maurice.	157
Procès-verbaux du 12 août. Le juge en chef Allcock prête serment en qualité de membre du conseil exécutif.	158
Procès-verbaux du 13 septembre. Rapport sur les comptes publics, ainsi que journal contenant les délibérations et détails et tableaux.	159
Rapport sur les pétitions pour baux des réserves de la couronne et du clergé.	179
(<i>Voir pour les noms la liste alphabétique.</i>)	
Procès-verbaux du 4 octobre. Rapport sur l'ouverture de chemins et annonce projetée.	181
Comptes de Monk renvoyés à un comité.	191
Rapport sur le même sujet.	193
La pétition des Ursulines des Trois-Rivières demandant du secours à la suite de l'incendie de leur couvent est renvoyée à un comité.	196
Rapport sur le même sujet.	196
Procès-verbaux sur les terres de la Couronne.	198 à 224
Windham à Dunn (n° 7). Regrette que, par suite des circonstances, on ait vendu à un si bas prix le bail des Forges Saint-Maurice. A envoyé la copie de la lettre (n° 21) relativement à la nomination de Clarke en qualité d'agent pour recevoir le chanvre. Transmet la lettre du bureau des postes relativement au serment que doivent prêter les officiers réformés.	73

1807.
8 janvier,
Downing
Street.

LE GOUVERNEUR INTÉRIMAIRE T. DUNN ET DIVERS—1806.

Q. 101—2

1806.
11 janvier,
Anurauté.

Marsden à Cooke. Envoie les lettres des capitaines Wood et Hubert au sujet d'une boîte de documents à l'adresse de Camden qui ne lui a pas été remise. Page 361

Sous pli. Note du capitaine Wood que le commis du capitaine Hubert a débarqué à Deal tous les paquets, publics et privés, apportés par l'*Uranie*. 362

Le capitaine Hubert. Il a été reçu à bord de l'*Uranie* de nombreuses réponses, paquets, publics et privés; la plus grande partie des paquets publics ont été apportés par le lieutenant-gouverneur et n'étaient pas sous ses (Hubert) soins. Son commis avait une liste de tout ce qui lui avait été confié, mais il a été congédié et il a gardé cette liste. Croit que tout a été débarqué à Deal 363

24 janvier,
Trésorerie.

Huskisson à Cooke. La moitié de la quantité de graine de chanvre envoyée au Canada, l'année dernière, devra être expédiée cette année à Dunn, avec six machines mues à bras et six sérançoirs pour servir de modèles. 365

20 février,
Whitehall.

Fawkener à Shee. Les lords du commerce désirent savoir, relativement à la plainte faite par les marchands de Montréal qu'on a tenté de les empêcher de parvenir au Mississipi, afin d'y commercer avec les sauvages à moins qu'ils abjurent leur allégeance, quelles représentations les lieutenants-gouverneurs du Canada ont fait sur le sujet. 366

20 mars,
Londres.

Rashleigh, Fils et Lee. Nouvelle enquête concernant les comptes de Monk. 367

10 avril,
Trésorerie.

King à Shee. Il a été envoyé au Canada pour la préparation du chanvre six machines à bras et six sérançoirs. 369

15 avril,
Whitehall.

Procès-verbaux des lords du commerce. Grece et Campbell ne seront pas compétents à recevoir et inspecter le chanvre cultivé au Canada pour l'expédition, tant qu'ils seront eux-mêmes des producteurs. 370

Sous pli. Amiralauté contenant une lettre du bureau de la marine qu'on ne doit expédier que du chanvre net, car le chanvre inférieur ne vaut pas le prix du transport. Tant que Grece et Campbell seront des producteurs ils ne sont pas compétents à recevoir et inspecter le chanvre. 372

Bureau de la marine. Les arrangements pour recevoir et inspecter le chanvre; on devrait nommer Clarke à la charge avec des appointements de £250, et £150 pour un aide, etc. 373

17 avril,
Whitehall.

Les lords du commerce à Shee. Ils ne voient pas de raisons de recommander le désaveu de l'acte du Bas-Canada pour l'érection de prisons. Comme il n'a pas été pris de dispositions pour l'application d'un surplus le lieutenant-gouverneur n'en devra permettre aucune application sans des instructions spéciales. 377

18 mai,
Londres.

Milnes à Shee. L'abbé de Calonne se trompe en représentant qu'il (Milnes) a jamais admis volontairement des prêtres émigrants pendant qu'il administrait le gouvernement du Bas-Canada. Deux seulement se sont présentés à cette époque, l'un un jésuite italien, qui n'avait pas ses lettres de créance régulières reçut l'ordre de quitter la province; l'autre a été admis d'après l'ordre de Sullivan au temps d'Hobart et eut la permission de se rendre à Montréal pour y faire partie du clergé de l'endroit. A fait observer les graves conséquences d'admettre des prêtres émigrants français dans le Bas-Canada. Renvoie à cette lettre dans laquelle on verra que Prescott avait également fait des représentations au même effet en 1791. A constaté à la Martinique, de même que dans le Bas-Canada, que l'on a de la difficulté à empêcher les prêtres émigrants à se mêler des questions politiques, ce qui porte le clergé canadien à suivre l'exemple. Jusqu'à ce qu'on ait décidé la question d'une Eglise catholique

1806.

établie dans le Bas-Canada il ne peut être désirable d'envoyer de nouveaux candidats. Page 379

Sous pli. J. Beecourt à—(en français), lettre datée le 25 avril. Contient la lettre et la pétition que l'abbé de Calonne lui a envoyées. A reçu plus de 100 lettres et demandes à soumettre, mais il n'a pas cru devoir se montrer importun, néanmoins la présente lettre d'une personne ayant des droits est de telle nature qu'il croirait manquer en la supprimant; en effet la décision prouvera aux Canadiens que le gouvernement n'est pas préjugé comme ces derniers pourraient être portés à le croire. 382

L'abbé de Calonne à de Puisaye (en français). Pas de date. Rappelle l'ancienne amitié et invoque cette raison pour lui demander de faire présenter une pétition à Windham. Sa charge à l'Île du Prince-Edouard en 1799; il y a été employé pendant six années parmi les sauvages et les catholiques, qui y sont très nombreux. L'évêque de Québec, content de ses services, l'a nommé le directeur des Sœurs Ursulines à Trois-Rivières, n'ayant pas de personnes convenables parmi les membres de son propre clergé. Avait envoyé ses livres et se préparait à partir quand l'évêque l'informa que le gouverneur Milnes ne lui avait pas accordé la permission de venir au Canada, refus basé sur la règle générale de ne pas admettre d'émigrants français. A la même époque il a dû, par suite de la mort de son frère, partir pour l'Angleterre, où il est arrivé l'année dernière. L'évêque de Québec lui a écrit plusieurs fois qu'il espérait que, pendant son séjour en Angleterre, il obtiendrait la permission d'aller à Trois-Rivières, et qu'il comptait qu'il y irait. Avant de présenter une requête au ministère il a cherché à influencer Milnes par des amis, et Dillon a promis d'être sa caution et de presser l'affaire, cependant il n'a pas réussi, bien qu'on ait permis à d'autres de s'établir au Canada. Expose ses droits plus grands à cause des services rendus par son frère et lui-même, et il s'étend sur ces raisons et d'autres. 383

Pétition (en français) non datée, demandant permission d'aller à Trois-Rivières. 388

Milnes à Sullivan (secrète), du 21 octobre 1803, concernant les prêtres émigrants (*voir* Q. 93, p. 45.) 390

2 juin,
Trésorerie.

Harrison à Shee. Transmet les copies des lettres de la Trésorerie aux commissaires de la marine et au secrétaire de l'amirauté concernant les appointements accordés à Clarke pour recevoir et expédier le chanvre qui doit être cultivé au Canada. 397

Sous pli. Lettres, de la même date, aux commissaires de la marine (398) et au secrétaire de l'amirauté (400), au sujet des appointements de Clarke. 398, 400

14 juin,
Allerton.

Milnes à Shee. Regrette profondément la mort de M. Denaut, un sujet loyal et fortement attaché au gouvernement. A son arrivée, en septembre, il avait présenté la pétition de M. Denaut ainsi que deux dépêches à l'adresse de Camden, et toutes les informations qu'il (Milnes) a pu se procurer relativement à l'Église catholique, auxquelles il renvoie. S'il avait été à Québec, lors de la mort de Denaut, il n'aurait rien fait pour faire nommer évêque M. Plessis, le coadjuteur, avant d'avoir soumis la chose au gouvernement de Sa Majesté, particulièrement parce que Plessis avait déjà prêté le serment d'allégeance en qualité de coadjuteur et évêque titulaire de Canat (Canath en Palestine), et en conséquence avait les qualités pour toutes les principales fonctions du défunt évêque. Ne peut dire que du bien de M. Panet, mais aurait hésité à le nommer coadjuteur à cause des prétentions de son frère, l'Orateur de l'Assemblée. 401

20 juin,
Québec.

Pétition de A Cuyler. Demande qu'on donne suite à l'ordre pour sa terre et qu'il en obtienne des lettres patentes. 410

1806.

- Sous pli.* Ordre en date du 31 juillet 1804 qu'il devra obtenir des terres jusqu'à concurrence de l'étendue qu'on lui a accordée, soit 20,000 acres. Page 412
- 28 juin, Québec. Mercator à —. Envoie des observations sur un pays peu connu, sauf par ceux qui l'ont visité, dans le but de promouvoir les intérêts de la Grande-Bretagne. Le même officier possède à la fois l'autorité civile et militaire, ce qui lui permet de faire promptement face à un événement politique imprévu. Au départ d'Haldimand, en 1784, on avait nommé deux fonctionnaires, mais les inconvénients ont été tels que le gouvernement a été de nouveau remis à un officier militaire. Un nouveau changement eût lieu en 1799, et depuis cette époque le pays a été dans un état languissant et les chefs des divisions civiles et militaires sont jaloux, l'un de l'autre. Les désavantages de la séparation, laquelle diminue l'énergie du gouvernement et limite l'hospitalité, une chose essentielle pour assurer le respect. Par suite de leur éducation les Canadiens ne respectent pas la personne placée à la tête des affaires qui ne commande pas également les troupes; ne payant aucunes taxes, sauf pour les articles de consommation, ils ressentent à peine le fardeau du gouvernement. Le vif désir qu'une personne de haut grade militaire soit nommée gouverneur. 404
- 11 août, Trésorerie. Harisson à Shee. Envoie lettre du colonel Bowes qu'il a tiré pour £30,000 afin de payer les services extraordinaires du Haut et du Bas-Canada, et demandant l'opinion de Windham à ce sujet. 408
- 27 août, Trésorerie. King au même. Le payeur général a reçu des instructions de remettre \$100,000 au commandant des forces au Canada. 409
- 20 août, Trésorerie. Thomas Crafer au même. Envoie pétition, etc, de Cuyler pour être soumise à Windham. 413
(Pétition, en date du 20 juin, que l'on trouvera en consultant la liste à cette date.)
- 26 octobre, Liverpool. L'amiral Coffin à Windham. Se plaint qu'il y a aux îles de la Madeleine quarante-deux familles françaises ennemies du roi, qui s'y sont réfugiées à l'époque de la prise de Saint-Pierre et Miquelon. Ces familles y vivent au mépris de la loi et font le commerce de contrebande. En sa qualité de propriétaire de ces îles il demande qu'on prenne des mesures immédiates pour déloger ces gens. 414
- 10 novembre, Horse Guards. Stephenson à Shee. Le payeur ne voit pas la nécessité de nommer des magistrats ou notaires publics afin de faire prêter le serment aux officiers réformés habitant le Canada, ou de faire quelque changement dans le règlement concernant la nomination des magistrats. 415
- 15 novembre, Camberwell. John Black au duc de Kent. Pétition exposant ses services et demandant de l'emploi dans un des arsenaux maritimes du Royaume-Uni, en Asie, au Cap de Bonne-Espérance, à Buenos-Ayres, à Malte, Gibraltar, Lisbonne, ou à tout autre endroit où l'on pourra avoir besoin de ses services. 416
- 18 novembre, Québec. Lamberton à Dyer (extrait). Nous n'avons encore ni gouverneur ni commandant en chef, et j'ai peur qu'il ne s'allume beaucoup d'animosités entre les Anglais et les Français, ce qui aurait pu, je crois, être facilement empêché si l'on avait un homme capable à la tête du gouvernement, mais je ne m'occupe pas de la politique de ce pays. 421
- 20 novembre, Whitehall. Les lords du commerce à Shee. A transmis aux commissaires de la marine l'information de Dunn qu'Isaac W. Clarke n'a pas reçu sa commission d'inspecteur du chanvre, et il envoie présentement la réponse. 422
- Sous pli.* Réponse, en date du 18 novembre, que la commission a été envoyée le 16 juin, et les duplicatas le 29 juillet. 423
- 3 décembre, Portsmouth. Coffin à Windham. Attire l'attention sur la lettre précédente (p. 44) au sujet des Français sur les îles de la Madeleine. Désire vivement envoyer des instructions à son agent. 424

1806.

4 décembre,
Québec.

Dunn à Windham. (n° 24). Envoie le rapport du conseil sur les réclamations de Monk pendant qu'il était procureur général. Il a été émis un mandat de £1,638, 9 ch. 11 d. en règlement final. Envoie également les rapports sur les comptes de Sewell et des copies de ces comptes. Le comité rapporte que la somme due à Sewell s'élève à £2,099. 0 ch. 2 d. Renvoie à la lettre de Milnes sur le sujet des réclamations non réglées. Un mémoire de M. le juge Williams sur des réclamations pour avoir rempli les fonctions de procureur général pendant qu'il était solliciteur général est aujourd'hui à l'examen; les rapports seront envoyés dès qu'ils seront prêts. Page 227

Sous pli. Rapport sur les réclamations de Monk et état de compte. 230

Minutes du conseil sur les réclamations de Sewell et autres documents. 233, 239, 241

(Les causes jugées, etc., sont mentionnées en détail.)

5 décembre,
Québec.

Le juge en chef Allcock à Shee. Le bail des Forges, Saint-Maurice, qui rapportait autrefois £850 par année, a été vendu, faute de précautions de la part de Dunn, pour £60 par année pendant 21 ans. Les murmures et le mécontentement que cela a provoqués, car Sa Majesté avait donné ce revenu pour l'appliquer aux dépenses du gouvernement civil. Monro et Bell n'ont pas encore eu leur bail, et il veillera à ce qu'il ne l'obtiennent pas jusqu'à ce qu'il soit convaincu que la vente peut être ratifiée par une cour de justice, et en attendant il procédera lentement. Dans l'intervalle le président ne le signera pas, il croit, jusqu'à ce qu'il (Allcock) soit convaincu que la Couronne est engagée. Il y a beaucoup à faire ici pour le juge en chef; les cours de justice étaient dans une grande confusion à son arrivée, et il doit être fait quelque chose pour les réorganiser. Il y a d'autres sujets intéressant la Couronne qui demandent beaucoup de soins, mais il faut attendre jusqu'à l'arrivée du gouverneur, et si c'est un nouveau gouverneur, les renseignements seront prêts. Si c'est Milnes, cela changera les choses, car il n'a pas raison de croire qu'ils seront en bons termes; Milnes l'a (Allcock) traité avec une grande froideur en Angleterre; la seule raison à cela c'est que Milnes voulait faire nommer une autre personne, mais il mettra tout cela de côté si Milnes vient. A examiné les anciens comptes de Sewell et de Monk en qualité de procureur général; les comptes des derniers sont payés mais ceux de Sewell réservés; ils sont justement dus cependant. Rumeur de la nomination de lord Elphinstone comme capitaine général; s'il en est ainsi il espère qu'il ne s'engagera pas au sujet des nouvelles nominations. Les juges pûnés actuels Dunn et Williams sont tous deux très âgés, mais ils ne parlent pas de se démettre. Milnes, dit-on, avait l'intention de recommander le solliciteur général actuel à la charge de juge; il est trop jeune et inexpérimenté et n'a pas les moindres prétentions à s'attendre à telle chose. 425

15 décembre,
Londres.

Le chevalier de la Garde à ———. Envoie les documents concernant ses titres à une concession de terre au Canada. Son retour en Russie après avoir obtenu l'ordre de la concession afin de faire des arrangements pour emmener sa famille; il n'a pu partir par suite de l'ukase obligeant tous les voyageurs à revenir à une certaine date. La faillite de l'agent qui avait pris possession de sa fortune l'a laissé sans ressources pour cultiver la terre, mais il a quelqu'un en vue, léquel possède des capitaux, si la concession est renouvelée, le montant spécifié, etc. 414

Sous pli. Preuves de son droit à la concession, savoir: lettre de sir Joseph Banks à Portland en date du 5 juillet 1798. 437

Réponse de la même date. 433

Déclaration de son beau-père, Von Behen, en date du 19 mars 1798, et certificat officiel. 438

1806.			
18 décembre, Québec.	Allcock à Shee. Décès, le 16, de Duchesne (Duchesnay), l'un des conseillers de l'exécutif, et la dernière malle apporte la nouvelle que de Longueuil, un autre conseiller, est à l'article de la mort. Cela fera peu de différence car c'étaient des vieillards qui assistaient rarement au conseil. De Longueuil recevait £100 par année comme conseiller, et cette somme passera au membre honoraire le plus ancien. Duchesne n'avait pas de traitement. Espère qu'on remettra la nomination à ces vacances jusqu'à l'arrivée d'un gouverneur. On devrait étudier la question de remplacer ces conseillers par des Anglais. Espère qu'il arrivera un gouverneur au printemps; il peut, en attendant, empêcher qu'il soit fait quelque chose de mal, mais il y a plusieurs choses qui devraient être réglées immédiatement.		Page 440
20 décembre, Londres.	Sir Joseph Banks à Shee (?). Renvoie les papiers concernant les réclamations de de la Garde pour les terres. A dû garder le lit.		442
22 décembre, Québec.	Dunn à Windham (24). Envoie la liste des membres des conseils législatif et exécutif, avec note de la présence des membres. Mort de Duchesnay et condition critique de Longueuil. Recommande de le remplacer par Saint-Ours; son caractère et ses services. Un post-scriptum du 23 rapporté qu'il n'y a pas et n'y a pas eu de maladies contagieuses dans la province.		351
	<i>Sous pli.</i> Liste des conseillers législatifs.		354
14 décembre, Québec.	Liste des conseillers de l'exécutif.		355
	Dunn à Windham (n° 25). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en novembre.		356
Pas de date.	<i>Sous pli.</i> Prix courants.		357
	Pétition de la veuve de La Corne, St-Luc, demandant une pension, la même que celle accordée aux autres veuves des colonels défunts.		444

LE GOUVERNEUR INTÉRIMAIRE T. DUNN—1807.

Q. 102.

1807.	Dunn à Windham (n° 26). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants en décembre.		Page 2
20 janvier, Québec.	Prix courants.		3
21 janvier, Québec.	Dunn à Windham (détachée). A accordé six mois de congé à Young; ce dernier a toujours assisté fidèlement aux réunions de l'exécutif et rempli avec soin les fonctions de directeur du collège des pilotes. Mort de de Longueuil à Montréal le 18 courant.		
30 janvier, Québec.	Le même au même (n° 27). Envoie la copie de son discours à l'ouverture de la législature et les adresses en réponse. Espère que l'on poursuivra les affaires avec zèle et unanimité, mais il observe avec chagrin que cinq membres seulement, y compris l'Orateur, ont assisté jusqu'ici aux séances du conseil, et il ne s'attend pas à ce qu'il y vienne plus de deux ou trois autres membres, malgré les représentations faites à chacun d'eux personnellement.		8
	<i>Sous pli.</i> Copie de l'avis envoyé par Isaac W. Clarke qu'il est nommé l'agent du gouvernement pour recevoir lui-même à Montréal et à Québec, par l'entremise de Lewis Foy, tout chanvre net et recevable produit au Canada, 10, en français, 15, aussi 20 et 28.		10, 15
	Discours de l'administrateur, 11, en français, 16.		11, 16
	Adresse du Conseil en réponse au discours, 21, en français, 30.		21, 30
	Réponse, 24, en français, 32.		24, 32
	Adresse de l'Assemblée, 25, en français, 33.		25, 33
	Réponse, 27, en français, 35.		27, 35
12 février, Québec.	Brook à Windham. Transmet une proposition du lieutenant-colonel John McDonald (McDonell, voir lettre de Brook (original) du 28 janvier, transmettant la proposition, dans la série C, vol. 795, p. 58),		

1807.

pour lever un corps d'infanterie *Highland Fencible* dans Glengary. Les avantages qu'on en retirerait. Le petit nombre de soldats qu'il y a dans le pays, lequel n'est pas suffisant pour défendre Québec. Ce corps, qui se trouverait sur les confins de la province du Bas-Canada, serait toujours prêt et utile à réprimer toute sédition. Au cas d'invasion il serait facile de l'envoyer à Québec. Il faudra un état-major et un sergent. Ce sera prudent de nommer le révérend Alexander McDonald (McDonell), aumônier, car tous les soldats sont catholiques; son zèle et son attachement au gouvernement. Grâce à ses efforts le corps sera bientôt complet et formera une pépinière de braves recrues pour l'armée.

Page 36

Sous pli. McDonald (McDonell), lieutenant du comté de Glengarry, à Windham, en date du 9 janvier. Propositions pour lever un corps d'infanterie *Highland Fencible* dans Glengary. Le comté est presque entièrement habité par des montagnards écossais; les précieuses terres qu'ils doivent à la munificence du roi sont de forts motifs pour les engager à faire preuve de leur loyauté. L'augmentation rapide de la population et la situation entre l'Outaouais et le Saint-Laurent permet au corps de réprimer toute sédition ou machination générale contre le gouvernement de Sa Majesté. Le corps sera également prêt à faire un service plus général et d'une nature plus étendue, si le gouvernement le croit à propos, même s'il est jugé expédient de lever un corps permanent parmi les montagnards de ces établissements pour la défense de la province, épargnant ainsi la dépense d'envoyer des troupes et d'empêcher de nombreuses désertions aux Etats-Unis.

Propositions.

39

41

17 février,
Québec.

Dunn à Windham (n^o 28). Avait suggéré de payer des appointements à Clarke au lieu d'un pour-cent sur le chanvre expédié.

Lewis Foy, autrefois le secrétaire militaire de Dorchester, a été nommé l'adjoint de Clarke; a la plus grande confiance en lui. Pour concentrer les affaires Foy prendra la charge de tout le chanvre et la graine de chanvre cultivés dans le district de Québec, en conséquence de l'acte provincial de 1804, par lequel le gouvernement est autorisé à appliquer une somme de £1,200 pour l'avancement de la culture du chanvre. Clarke s'est chargé des mêmes fonctions dans le district de Montréal. Le plus grand obstacle c'est la difficulté d'obtenir de la graine de chanvre; on fait tous les efforts possibles pour s'en procurer un approvisionnement dans les Etats voisins. On verra donc que les agents devront travailler et prendre beaucoup de soins. Il est pris des mesures afin de fournir à Campbell une étendue suffisante de terres défrichées pour commencer les opérations.

44

18 février,
Québec.

Le même au même (n^o 29). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants en janvier.

48

Sous pli. Prix courants.

49

16 mars,
Québec.

Dunn à Windham (détachée). A fait rapport de la mort de Duchesnay (appelé Duchesne par Allcock, voir Q. 101-2, p. 440) et de de Longueuil. Doit aujourd'hui faire rapport de la mort de Lees, aussi conseiller de l'exécutif, laquelle est arrivée à Montréal le 3 courant. Il y a donc actuellement trois vacances dans le conseil. A déjà recommandé que Charles Saint-Ours remplace de Longueuil; recommande aujourd'hui pour les autres vacances Mathew Bell et Lewis de Salaberry. Le premier est un marchand de la plus haute respectabilité, un candidat à Trois-Rivières pour l'Assemblée, et il y a peu de doute qu'il y soit élu. Caractère élevé de M. de Salaberry. Envoie la liste des membres actuels du conseil exécutif.

52

Sous pli. Liste des conseillers de l'exécutif.

55

8 mars,
Québec.

Dunn à Windham (n^o 30). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants en février.

56

1807.

- Sous pli.* Prix courants. Page 57
 15 avril, Québec. Dunn à Windham (n° 31). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants en mars. 60
Sous pli. Prix courants. 61
- 15 avril, Québec. Dunn à Windham (détaché). Pour remplir les vacances dans le conseil exécutif, la coutume invariablement suivie a été de choisir les membres honoraires les plus anciens. Dans le cas des décès de de Longueuil et de Lees les plus anciens sont Young et Williams, qu'il recommande. Répète sa recommandation de nommer Charles St-Ours, Mathew Bell et Louis de Salaberry membres honoraires, ce qu'approuveront de tout cœur, croit-il, le gouverneur Prescott et le lieutenant-gouverneur Milnes. 64
- 6 mai, Québec. Le même au même (n° 32). A la mort de Lees le garde-magasin général de la division indienne a fait faire un inventaire de toutes les marchandises en magasin avant de les livrer au successeur de Lees. A nommé à sa place son beau-fils, Thomas Fargues; ses aptitudes. Thomas Douglass remplira les fonctions jusqu'à son arrivée. 66
- 8 mai, Québec. Brock au même. Avait proposé à Dunn d'utiliser le jardin des Jésuites comme terrain de parade, ce à quoi Dunn n'a pas voulu consentir officiellement, mais il a promis de fermer les yeux. Le terrain a été nettoyé et les troupes ont paradé, mais il est de suite venue une instruction officielle que le terrain ne devait pas être ainsi employé. Croit que Dunn a agi d'après les représentations de gens intéressés, qui espèrent profiter de la division du terrain et sont mécontents dès qu'il est fait quelque chose qui semble toucher à leurs intérêts, quelque bien qu'en retire le service public. L'espoir de ces gens que par suite de l'âge du président et de son intimité avec les habitants ils l'influenceront probablement par les représentations que leur avarice les portera à soumettre. Renvoie à la lettre du général Hunter sur le sujet à lord Hobart, à la date du 10 août 1804, et contient un plan (pour plan voir Q. 106-2, p. 432 a). Indique les changements proposés. 68
- 10 mai, Québec. Dunn au même (n° 33). Transmet copie de la correspondance entre lui et Brock. Au sujet de l'église des Jésuites, dont il connaît la condition, mais qu'il n'a pas résolu de faire démolir avant que les commissaires en aient fait faire l'examen, et qu'il ait reçu un rapport. N'a pas cru qu'il devait rendre compte au commandant des troupes, car elles ne sont pas plus exposées au danger que tous les autres passants. A envoyé une copie du rapport au colonel Brock, laquelle se trouve sous ce pli avec la lettre d'envoi et réponse. Description de la situation. L'esplanade où les troupes peuvent s'exercer n'est pas à cinq minutes des casernes, et la grande parade récemment agrandie est encore plus rapprochée. Le jardin des Jésuites est d'une telle étendue qu'on pourrait le diviser, ce qui fournirait une nouvelle étendue de terrain considérable pour les fins militaires, et donnerait encore un espace de valeur pour les fins publiques. Au sujet des termes irrespectueux dont s'est servi Brock à l'égard des commissaires chargés d'administrer les biens des Jésuites; leur caractère respectable. Le reste de la lettre contient une critique du ton de la correspondance de Brock. 77
- Sous pli.* Liste des documents inclus. 87
 Plan figuratif du collège et du jardin des Jésuites, etc. 88a
 La correspondance mentionnée dans la lettre de Dunn. 89 à 119
- 10 mai, Québec. Dunn à Windham (n° 34). Renvoie à la dépêche n° 24, du 4 décembre dernier, concernant le compte de Williams pour services en qualité de solliciteur général; contient la lettre transmettant les comptes, copies des comptes et copie du rapport du comité, recommandant le paiement de £519, 9 ch. à Williams, mais conseille de transmettre le rapport aux ministres de Sa Majesté avant de faire le paiement. Le

1807.

compte de Williams a été suspendu de temps à autre jusqu'à ce que Sa Majesté ait fait connaître son bon plaisir relativement au compte de Monk. Ce compte étant réglé peut maintenant recommander de payer celui de Williams, dont la réclamation paraît à tous égards bien fondée.

Page 120

Sous pli. Williams à Dunn le 12 décembre 1806, transmettant son compte. 122

Comptes détaillés. 124 à 139

Extrait du journal du comité sur les comptes publics, du 10 avril 1789. 140

Sommaire du compte de Williams. 145

Extrait du journal du comité sur les comptes publics du 10 octobre 1789. 148

Sommaire du compte. 153, 155

Extrait du journal, pour le 10 avril 1791. 158

Détails du compte. 161 à 186

Rapport du comité, le 14 avril 1807. 187

Dunn à Windham (n° 35). Envoie copie de son discours lors de la prorogation de la législature. L'Assemblée a montré un degré de zèle, de loyauté et d'unanimité plus grand que d'habitude. Sept membres du conseil seulement ont assisté aux séances, et il n'y en a jamais eu plus de six présents à la fois. Remarques sur le bill pour secourir les aliénés et les enfants trouvés, et terminées au conseil. L'Assemblée a refusé d'adopter les modifications et transmet une adresse dont copie et la réponse se trouvent sous ce pli. Dans l'intervalle a fait faire des avances pour faire face aux dépenses d'absolue nécessité. N'a pas de doutes que la législature pourvoira à cette dépense à sa prochaine réunion; ce serait le comble de la cruauté que de rejeter sur le public les objets auxquels pourvoit le bill. Contient la liste des actes passés à la dernière session. 190

Sous pli. Avis en date du 16 avril, de la nomination d'Isaac W. Clarke à la charge d'agent, et de Lewis Foy à celle d'adjoint pour l'achat du chanvre. 193

Notes sur la culture du chanvre en Russie. 194

Les mêmes documents en français. 201, 202

Bill sanctionné le 16 avril. 209

Discours lors de la prorogation. 213

Rapport que les adresses, etc., ont été remises, au président (du 10 au 15 avril). 215

Les mêmes documents en français. 218 à 231

Liste des actes passés pendant la session. 232

Bill réservé. 237

Bill pour secourir les aliénés et supporter les enfants trouvés, tel que passé par l'Assemblée. 238

Modifications faites par le Conseil législatif. 247

Délibérations sur le bill et rejet par l'Assemblée des modifications. 245

Adresse de l'Assemblée demandant que l'on réserve £1,200 courant pour secourir les aliénés, etc., l'Assemblée s'engageant à voter cette somme. 247

Réponse de Dunn qu'il transmettra l'adresse, et dans l'intervalle qu'il autorisera de faire les avances nécessaires. 249

Dunn à Windham (n° 36). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en avril. 250

Sous pli. Prix courants. 251

Dunn à Windham (n° 37). A reçu les dépêches. Se conformera aux instructions s'il y a une vacance à la douane. Nommera des commissaires pour faire prêter le serment aux officiers réformés. Mort de

11 mai,
Québec.

13 mai,
Québec.

13 mai.

1807.

France, commissaire du port de Québec; a nommé à la charge Lewis Foy. Suppose qu'il n'est pas nécessaire d'avoir de garanties; dans le cas contraire Foy fournira des cautions. Page 254

25 mai,
Québec.

Dunn à Windham (n° 38). Envoie copie de la correspondance entre Brock et lui relativement au paiement de la division indienne de la province, étant d'opinion qu'il sera nécessaire de donner de nouvelles instructions pour éviter les malentendus. 261

Sous pli. Liste de la correspondance. 262

La correspondance du 15 avril au 20 mai en question, six lettres en tout. 263 à 275

27 mai,
Québec.

Brock à Castlereagh. Rapporte la perte des mailles du Canada des mois de février et mars, par suite du chavirement du canot dans la rivière Saint-Jean, sur la route entre Québec et Halifax. 276

6 juin,
Québec.

Dunn à Windham (n° 39). Remarques sur la correspondance contenue dans la dépêche n° 38 du 25 mai, au sujet du paiement des dépenses de la division indienne, concernant lequel il y a différence d'opinion entre lui et Brock; détails précis mentionnés. 277

Sous pli. Autre correspondance du 3 au 5 juin. 290 à 297

10 juin,
Québec.

Dunn à Windham (n° 40). Attire l'attention sur les circonstances relatives à l'administration de la justice dans la province. La maladie et la mort du juge Davidson, et le malheur soudain arrivé au juge en chef Monk ont empêché la réunion de la cour du banc du roi à Montréal, en mars dernier; il a délivré une commission pour une cour d'Oyer et Terminer et pour l'évacuation générale des prisons. Pendant le terme du 12 au 15 mai, John Smith et Joseph Barbary ont été convaincus de crimes entraînant la peine capitale et condamnés à mort. Le juge en chef Monk n'a remis personnellement que la liste des prisonniers à juger à Québec (copie envoyée), au lieu des détails des procès et de la procédure ainsi que prescrit par la loi, dont les articles sont cités. Consultés, le solliciteur et le procureur général ont émis des opinions diamétralement opposées, et le cas a été soumis au juge en chef. Sa réponse non satisfaisante. En présence de ces opinions contradictoires il demande que les questions soient soumises aux officiers en loi de la couronne. Les crimes pour lesquels Smith et Barbary ont été condamnés n'exigent pas une exécution immédiate, en sorte qu'il les graciera d'après l'autorité d'une opinion du juge en chef. Dans un post-scriptum il est dit qu'à la mort du juge en chef Davidson, James Reid a été nommé juge puîné du district de Montréal; c'était le choix de Milnes. 298

Sous pli. Commission en date du 20 avril d'une cour d'Oyer et Terminer. 308

Commission d'une cour pour l'évacuation générale des prisons, de la même date. 313

Liste de tous les prisonniers jugés et contre lesquels sentence a été prononcée lors du terme de la cour d'Oyer et Terminer et pour l'évacuation générale des prisons du district de Montréal du 12 au 15 mai. 316

Renvoi, en date du 18 mai, au procureur et au solliciteur général pour avoir un rapport sur la question de savoir si le président doit nécessairement donner son approbation spéciale pour sanctionner les sentences mentionnées dans la liste qui précède. 318

Opinion du procureur général que l'approbation n'est pas nécessaire. 319

Opinion contraire du solliciteur général. 322

Renvoi au juge en chef. 326

Opinion du juge en chef que si le président doit gracier les prisonniers il n'est pas nécessaire qu'il y ait approbation préalable de la sentence. 329

1807.

19 juin,
Downing
Street.

Castlereagh à Dunn (n° 2). Envoie des copies des pétitions de sir Alexander Mackenzie et des maisons intéressées au commerce avec le Canada, demandant qu'il soit pris des dispositions afin que les terres des provinces répondent pour le paiement de simples dettes. Envoie aussi la copie de l'opinion des officiers en loi de la couronne sur la matière.

Page 335

4 juillet,
Downing
Street.

Castlereagh à Dunn (n° 3). A reçu les dépêches. Il est autorisé à accorder à Sewell un mandat pour le paiement de la somme déterminée par le comité du Conseil exécutif. Semblable autorisation de payer Williams. La dépêche (n° 28) relativement au chanvre a été envoyée aux lords du commerce. Mesures à prendre pour ne pas manquer de parole à Grece. Il sera demandé à Sa Majesté son bon plaisir relativement à la nomination de Young et de Williams aux vacances du conseil. La nomination de tous membres honoraires sera remise pour le présent. On avertira les membres du conseil, ayant un traitement, qu'on s'attendra à ce qu'ils assistent régulièrement aux séances. N'approuvera la nomination de Fargues en remplacement de Lees que lorsqu'il aura reçu un rapport satisfaisant sur la location des Forges Saint-Maurice à £60 par année au lieu de l'ancien taux de £850 que les fermiers voulaient continuer à payer. On aurait pu facilement obtenir £1,500, et il se faisait un mouvement pour offrir £2,000. Au lieu de nommer Foy en remplacement de France à la charge de commissaire du port on aurait dû remplir la vacance provisoirement jusqu'à ce que Sa Majesté ait fait connaître son bon plaisir. N'a pu intervenir dans la désagréable querelle survenue entre lui et Brock, mais a lu suffisamment des rapports pour exprimer le regret que Brock se soit permis d'employer un langage inconvenant. Est d'avis qu'il est justifiable de retirer son traitement de juge pendant qu'il remplit les fonctions de président de la colonie. Désire savoir, comme on lui a déjà accordé une pension lorsqu'il a quitté le banc, s'il a l'intention de reprendre son siège à l'arrivée du lieutenant-gouverneur, ou de se démettre. 256

8 août,
Downing
Street.

Windham à Brock. A reçu le rapport de la querelle entre lui et le lieutenant-gouverneur au sujet du jardin des Jésuites, ainsi que des représentations de Dunn sur le même sujet. A exprimé à Dunn son chagrin qu'il (Brock) se soit servi d'expressions non respectueuses à l'égard du représentant de Sa Majesté. La question sera bientôt décidée, car on enverra prochainement à Québec un gouverneur ayant pleines instructions. Dans l'intervalle Dunn est autorisé d'accorder aux troupes l'occupation temporaire du jardin des Jésuites. Il devra payer les dépenses de la division indienne, comme cela se faisait avant qu'il fut chargé du commandement, le gouvernement civil étant responsable de la dépense. 74

8 août, 1
Downing
Street.

Castlereagh à Dunn (n° 4). A reçu les dépêches. A accusé réception du n° 33, et depuis lors il a reçu une lettre de Brock sur le même sujet. Partage son opinion (de Dunn) relativement à l'occupation comme lieu de parade du jardin des Jésuites par les troupes, et qu'aucun transfert ne peut se faire sans avoir consulté le secrétaire d'État, et qu'il y a plus d'objections à son occupation temporaire qu'on en a mentionnées. Le sujet a été renvoyé aux généraux Hunter et Mann et à Milnes; ce dernier doute de la nécessité d'accorder tout le terrain aux militaires; les deux premiers sont positifs qu'il est essentiel pour la défense générale de Québec que presque tout le terrain appartenant au collège des Jésuites soit approprié aux fins militaires. Il sera envoyé un nouveau gouverneur en remplacement de Prescott; il ne paraît pas y avoir d'objection à permettre à Brock d'employer le jardin pour des fins militaires. Il envoie des instructions concernant l'émission des mandats pour faire face aux dépenses de la division indienne. Surprise naturelle de Brock à ce sujet. 331

LE GOUVERNEUR INTÉRIEURE PRÉSIDENT DUNN—1807.

Q. 103.

1807.

24 juin,
Québec.27 juin,
Québec.28 juin,
Québec.11 juillet,
Québec.11 juillet,
Québec.11 juillet,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 1). Accuse réception de la circulaire, etc. Lui communiquera tout ce qu'il devra faire examiner.

Brock au même. Il ne devra être émis aucuns mandats en paiement d'avance aux officiers de l'état-major, sauf dans les cas d'absolue nécessité. Page 3

Le même au même. Fournira, suivant instructions, aux ordonnateurs de Québec et de Montréal, des relevés trimestriels du nombre des troupes approvisionnées, pour accompagner leurs comptes. 4

Dunn au même (n° 2). Attire l'attention sur la correspondance concernant le fait qu'il retire son traitement de juge pendant qu'il remplit les fonctions d'administrateur, à propos de quoi il n'a pas encore été rendu de décision. (Pour la décision voir la lettre de Castlereagh du 4 juillet, Q. 102, p. 260.) Fait valoir la justice de sa réclamation. 5

Sous pli. Copie de la lettre à Windham du 12 septembre 1806 au sujet de ses appointements. 7

Dunn à Castlereagh (n° 3). Envoie la pétition de Crawford, juge à Gaspé, ainsi que rapport du conseil recommandant une allocation de £100 par année pour frais de voyage, et qu'on recommande d'augmenter ses appointements. Les appointements de juges puînés du banc du roi dans le Bas-Canada ont été élevés en 1800 de £500 à £750; ceux des juges provinciaux de Trois-Rivières de £300 à £500, tandis que ceux du juge du district de Gaspé sont demeurés à £200. Les fonctions remplies par Crawford sont de telle nature que sa pétition mérite d'être accordée. 10

Sous pli. Pétition. 12

Rapport du comité de la pétition. 16

Dunn à Castlereagh (n° 4). Transmet la copie des procès-verbaux du conseil exécutif sur les affaires d'Etat et sur les terres de la Couronne, du 28 octobre 1806 au 19 juin dernier. 17

Sous pli. Procès-verbaux du 4 décembre. Rapport sur la rémunération projetée à P. C. Desbarats en qualité de secrétaire du comité sur la culture du chanvre de Québec. 18

Rapport sur pétition pour baux. 19

(Voir pour les noms la liste alphabétique.)

Rapport sur les dépenses encourues par James Campbell en venant d'Angleterre et en affermant des terres pour cultiver le chanvre. 20

Rapport sur la demande du collège des pilotes, de Québec, pour une avance d'argent afin de terminer les phares sur l'île Verte. 23

Ordre enjoignant au collège des pilotes d'acheter des réflecteurs, etc., pour terminer le phare. 24

Rapport sur les comptes du procureur général Sewell dont on avait remis le paiement jusqu'à ce que Sa Majesté eût fait connaître son bon plaisir à leur égard. 24

Procès-verbaux du 20 décembre. Rapport sur pétitions pour baux. 28
(Voir pour les noms la liste alphabétique.)

Rapport sur le bail projeté des Forges Saint-Maurice. 30

Nouveau rapport sur le même bail recommandant qu'on soumette le cas au procureur et au solliciteur général pour avoir leur opinion si la Couronne, dans les circonstances, est tenue d'accorder le bail à Monro et Bell. 31

Procès-verbaux du 17 janvier 1807. Rapport sur la pétition du colonel Robertson demandant de le rembourser de ses dépenses pour avoir arpenté et subdivisé le township de Chatham. 32

Rapport sur la lettre de Taylor, sous-secrétaire, concernant les baux des terres de la Couronne et du clergé. 34

1807.

Rapport sur la pétition de F. Ward demandant la permission d'acheter des terres de la couronne dans Wendover.	Page 35
Autre rapport concernant les terres accordées à Campbell pour la culture du chanvre.	35
Rapport sur la pétition de J. Morgan concernant la saisie de marchandises lui appartenant et à un autre.	37
Procès-verbaux du 4 mars. Rapport sur l'achat projeté de la ferme de Héon à Bécancour.	39
Deuxième rapport sur le même sujet.	44
Rapport sur le revenu provincial pour les douze mois terminés le 5 janvier 1807.	46
Procès-verbaux du 21 mars. Rapport sur les comptes publics, ainsi que journal des délibérations depuis le 21 octobre 1806, détails et tableaux.	49
Procès-verbaux du 29 avril. Rapport sur les comptes du juge Williams, précédemment remis à plus tard.	67
Rapport sur le louage du sloop <i>Rover</i> .	69
Rapport sur les termes proposés par J. Lambly pour faire naviguer un navire que le gouvernement pourra louer afin de croiser dans le Saint-Laurent pendant la saison de navigation.	70
Rapport sur la proposition de nommer des juges de paix, fonctionnaires de la douane, etc, pour les îles de la Madeleine.	70
Rapport sur la proclamation projetée déclarant qu'il sera prélevé la somme de £5,000 pour la construction du palais de justice à Québec et à Montréal. Proclamation.	72
Procès-verbaux du 30 avril. Rapport sur la pétition du juge Crawford, de Gaspé, demandant une augmentation de traitement.	75
Rapport sur la pétition de W. S. Moore au nom de divers pétitionnaires de lots réservés.	76
(Les noms ne sont pas mentionnés.)	
Rapport sur la lettre de George McBeath au sujet d'une erreur dans le compte des droits perçus.	76
Rapport sur la lettre du sous-secrétaire concernant les baux des réserves de la couronne et du clergé.	77
Procès-verbaux du 14 mai. L'annonce proposée au sujet des réserves de la couronne et du clergé est adoptée.	81
Procès-verbaux du 27 mai. Rapport sur la demande de George McBeath et de William Lindsay pour émoluments supplémentaires à raison de travail accompli après les heures de bureau à la douane de Saint-Jean.	82
Rapport sur la pétition de W. F. Scott concernant les baux des réserves de la couronne et du clergé.	84
Rapport sur le compte des dépenses de passage et transport de Campbell d'Angleterre à Québec.	84
Rapport sur la dépense du <i>papier terrier</i> .	86
Rapport sur les réclamations de M. Planté, l'inspecteur du domaine du roi.	86
Rapport sur la lettre d'Isaac Ogden concernant les lettres patentes pour terres achetées du gouvernement à une vente publique.	87
Rapport sur la réclamation de J. Lambly pour articles fournis au <i>Caldwell</i> .	87
Journal des délibérations du comité des terres, du 4 décembre 1806 au 30 avril.	89 à 96
Procès-verbaux sur le même sujet, 27 mai.	90 à 100
(Voir pour les noms mentionnés dans les deux derniers documents la liste alphabétique.)	
Dunn à Castlereagh (n° 5). Envoie les relevés du commissaire du port du nombre des navires arrivés à Québec, ou qui en sont partis du	

1807.

10 octobre au 5 avril. (Le titre mais pas d'inscription pour le trimestre de janvier à avril, la navigation étant fermée. La première inscription pour le trimestre suivant est à la date du 29 avril, voir Q. 104, pp. 6a et b.) A la mort de Faunce il a nommé Lewis Roy à la position de commissaire du port; ses aptitudes. Page 101

Sous pli. Relevés. 101a à d

Dunn à Castlereagh (n° 6). Envoie les ampliations des actes passés à la dernière session ainsi qu'une copie du journal du conseil. A réservé le bill pour autoriser l'association de personnes sous le nom de Société de Bienfaisance de Québec. Attire l'attention sur l'Acte pour empêcher la désertion des matelots, le renouvellement de l'Acte des étrangers avec modifications et l'Acte des pêcheries. 102

Sous pli. Liste des actes passés à la dernière session du parlement provincial. 104

Les statuts de la province. 108

(Le titre seul est mentionné, les statuts imprimés sont déjà aux archives).

Journaux du Conseil législatif. 109 à 258

NOMS DES PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES, DANS CE VOLUME.

(Les chiffres qui suivent les noms indiquent les pages).

B.—Bachelor, Abel, 29; Beckwith, Joshua, 19.

C.—Cloutier, Joseph, 97.

D.—Dessein, Michel, 97.

E.—Elder, Joseph, 19.

F.—Fraser, Dr. Simon, 94, 95.

G.—Green, Benjamin, 89.

H.—Hadley, Jacob, 29.

Mc.—McGill, Hon. James, 98.

M.—Maclean, A. M., 99, J. J., 99; Moffit, Jane, 98, William, 98; Moore, Harriet Harper, 96, Jane Harper, 96, Joanna Harper, 96, John Harper, 96, Louisa Harper, 96, William, 96, William Rowly, 96, William S., 95, 96.

R.—Randall Robert, 19, 35; Roberts, Francis, 28; Robertson, Col. Daniel, 33, 92, 94, 95; Roy, François, 99.

S.—Sawyer, Gardner, 29; St. Louis, Charles, 99.

T.—Towner, Benjamin, 29; Tracey, Bela, 29.

W.—Ward, Felix, 35; Wells, Chester, 29; Williams, Hon. Jenkin, 97, 99.

TOWNSHIPS.

B.—Barnston, 19; Broome, 29.

C.—Chatham, 33, 92, 93, 94.

D.—Dunham, 28, 29.

F.—Farnham, 97.

H.—Ham, 98, 99; Hull, 19, 35.

M.—Maddington, 99.

S.—Suffolk, 90.

T.—Templeton, 90.

W.—Wendover, 35.

Q. 104

1807.
18 juillet,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 10, la note dit que ce devrait être 7). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en juin. Page 2

Sous pli. Prix courants. 3

24 juillet,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 11, la note dit que ce devrait être 8). Envoie les relevés des commissaires du port du nombre des navires arrivés à Québec, ou qui en sont partis, du 5 avril au 5 courant. 6.

Sous pli. Relevés. 6 a à e.

24 juillet,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 9). A préparé les copies des procès-verbaux relatifs au bail des forges Saint-Maurice, à la suite du renvoi au conseil du 10 juin 1806, et au rapport sur le sujet transmis à Windham dans la dépêche n° 20 du 5 novembre dernier. Ne peut exposer les motifs secrets de l'état non officiel envoyé à ce sujet. Le fief et la seigneurie de Saint-Maurice, y compris les forges, ont été à l'origine affermés à Conrad Gagy, en 1783, pour seize ans, au prix de £18 15ch. sterling, suivant la représentation du conseil. En 1787 le reste du terme du bail, avec les articles nécessaires pour poursuivre les travaux, ont été vendus par le shérif à Alexander Davison et John Lees, moyennant £2,300 courant. En juin 1793 le reste fut vendu par Alexander Davison à son frère George, David Monro et Mathew Bell, moyennant £1,500 courant. Ces derniers ont occupé les forges d'après le bail primitif, jusqu'à son expiration en 1799. En 1798 le bail a été étendu aux mêmes conditions jusqu'au 1er avril 1800, le rapport (en date du 13 avril 1798) recommandant en même temps qu'à l'expiration du bail prolongé la seigneurie, les forges, etc., devraient être affermées pour 99 ans au plus haut prix offert à l'enchère publique, mais la chose ne fut pas adoptée, et Milnes prolongea le terme jusqu'au 31 mars 1801. La Compagnie des Forges de Batiscan offrit £500 par année pour un, deux ou trois ans, et les locataires d'alors offrirent le même loyer, et même plus pour cinq années, si le bail devait être offert aux enchères publiques. Le 17 avril Monro et Bell offrirent £550, s'obligeant de livrer à l'expiration des cinq années, quand le bail prendrait fin, les bâtiments en bon état, ainsi que de nouveaux bâtiments ou des améliorations d'une valeur de £1,500. Le parti opposé offrit £600, et quand il fut informé que la dépense projetée de £1,500 était une offre volontaire il porta le loyer projeté à £800. Les deux partis désiraient soumettre leurs propositions par écrit, et Monro et Bell ayant offert de payer £50 de plus que toute somme que la compagnie de Batiscan pouvait offrir, le bail leur fut adjugé à £850. Ces détails sont mentionnés afin de montrer comment les partis rivaux ont été amenés à offrir des conditions aussi fortes. Avant l'expiration du bail, avis public fut donné que les forges seraient affermées pour un terme de 21 ans par encan public le 11 juin 1806, aux conditions mentionnées, l'une desquelles était que les nouveaux fermiers devaient payer aux anciens, une somme qui serait fixée, pour les biens meubles, laquelle n'excéderait pas £4,000. Avant la vente il (Dunn) demanda l'avis du conseil, s'il serait donné instruction à l'encanteur de ne pas vendre au-dessous d'un certain loyer, mais le conseil recommanda simplement que la vente fut remise du 11 juin au 1er octobre. Ce jour là il y avait un plus grand concours que d'habitude, mais le bail fut accordé à Monro et Bell, les plus hauts enchérisseurs, moyennant £60 par année. Ordre fut donné de préparer le bail, puis vint l'interposition du juge en chef Allcock, le renvoi au conseil et le rapport de ce dernier qu'il ne peut conseiller d'accorder le bail avant d'avoir reçu des instructions des ministres de Sa

1807.

Majesté. A reçu l'ordre de Sa Seigneurie de faire faire par le conseil un examen de tous les faits et de transmettre un rapport complet. La copie des représentations faites sur la matière par Monro et Bell est transmise avec les autres documents. Page 7

Sous pli. Sept documents, à savoir :—

A.—Copie du renvoi à un comité du conseil de la question du bail des forges Saint-Maurice, le 10 juin 1806.

B.—Copie du renvoi et rapports du 13 et du 17 décembre 1806.

C.—Copie de la cause préparée par le juge en chef Allcock.

D.—Copie de la première opinion du procureur et du solliciteur général, le 2 mars 1807.

E.—Copie de la deuxième opinion, le 14 mai 1807.

F.—Copie de la minute du conseil du 20 juin 1807 contenant les rapports du 5 et du 20 mai.

G.—Copie de la pétition de Monro et Bell, en date du 8 juillet 1807.

La liste qui précède se trouve à la page 14, les documents sont de la page 15 à la page 53. 14 à 53

25 juillet,
Québec.

Brock à Castlereagh. Transmet la correspondance échangée entre lui et le président relativement à la situation militaire de ce pays. Les procès-verbaux du conseil indiqueront l'insuffisance de la loi de milice pour aider à l'armée régulière, et le degré de confiance à placer dans la population. D'après ses propres observations, il peut assurer Sa Seigneurie que l'on pourrait instruire et rendre utile une armée respectable, si l'on donnait le moindre encouragement à l'esprit qui règne dans la classe des volontaires. Des armes pourraient être confiées à ces derniers, mais il serait dangereux de les distribuer à l'aveugle. Son opinion relativement au peu de valeur des constructions est conforme à celle des officiers du génie et de l'artillerie. A refusé de distribuer la solde et les provisions à la milice lorsqu'elle est convoquée, comme dans le cas actuel, par les provinces. Le fait qu'il y a une balance de £30,000 dans le coffre civil et la facilité avec laquelle on pourrait remédier à son erreur s'il en commettait une à ce sujet, l'a porté à se montrer aussi définitif. 54

Sous pli. Brock à Dunn (en date du 17 juillet). Ne peut songer aux nouvelles reques par la dernière maille, sans calculer les moyens de défense, s'il y a rupture entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Le dernier gouvernement a déjà adopté des mesures hostiles à la Grande-Bretagne, et le résultat de la discussion sur certains points sera de décider de la question de paix ou de guerre. Comme il est possible au moins que la guerre se produise, il croit de son devoir d'attirer l'attention sur la position militaire du pays. La milice armée actuellement et possédant quelque instruction n'excède pas le chiffre de 300, et l'on pourrait choisir facilement plusieurs milliers de personnes et en former des corps. Ces derniers, joints à ceux de la province voisine (Haut-Canada) et les troupes régulières, formeraient une armée qui, si elle ne pouvait arrêter effectivement l'ennemi, empêcherait au moins l'approche de Québec, et dans un climat comme celui-ci le délai est tout. Sans une armée de ce genre les réguliers ne pourraient quitter Québec et l'ennemi marcherait sans être molesté. Pendant que tous les journaux américains sont remplis de résolutions violentes et hostiles, et qu'il se forme des associations dans chaque ville pour attaquer les provinces, tout sujet loyal devrait venir de l'avant pour montrer son zèle. Des mesures de précaution ne peuvent qu'incommoder les particuliers, mais il a confiance que ces derniers sont prêts à faire des sacrifices pour une cause aussi sacrée. Un sujet de plus grande importance, qui ne peut être mis à plus tard, c'est celui des défenses de Québec, qu'il se propose de faire réparer avant la fin de l'année. 56

Procès-verbaux du Conseil du 22 juillet relativement aux propositions contenues dans la lettre précédente de Brock. 60

1807.

28 juillet,
Québec.

Brock à Dunn, 23 juillet. N'avait pas l'intention de s'occuper de politique. Son seul objet était de constater l'aide qu'il fallait à la division militaire. Est désappointé des renseignements envoyés dans la réponse à sa lettre, mais croit qu'un grand nombre offriront volontairement de servir, et actuellement même, plusieurs personnes sont prêtes à venir de l'avant et à s'enrôler dans les compagnies. Page 63

Dunn à Castlereagh (n° 10). Envoie copie du rapport du Conseil concernant les forges Saint-Maurice. 65

Sous pli. Rapport du conseil faisant connaître les circonstances se rattachant au bail. 66

Avis de la note (voir page 44). Le titre seul est mentionné ici. 73

28 juillet,
Québec.

Dunn à Castlereagh. Envoie la copie du bail des forges Saint-Maurice mentionné dans le rapport contenu dans la lettre, n° 10 de cette date, mais qui n'a pas été préparé à temps pour l'y inclure. 74

Sous pli. Copie du bail. 75

Dunn à Castlereagh (n° 11). Transmet la copie des procès-verbaux du Conseil sur la représentation de Brock demandant de l'aide extraordinaire pour pouvoir mettre les fortifications de Québec en bon état de défense. 84

Sous pli. Rapport du conseil (en date du 25 juillet), que, sans renseignements définis au sujet de la probabilité d'une guerre, le conseil ne peut former de jugement sur les propositions de Brock. Le Conseil ne doute pas que si les circonstances l'exigent le conseil exécutif coopère avec Brock. En attendant il doit connaître les moyens qu'il possède en sa qualité de commandant des troupes pour engager des journaliers et des ouvriers dans le cas ou les besoins du service l'exigent sans avoir l'approbation du gouvernement civil, et l'aide volontaire, comme Brock le suggère, lui sera cordialement donnée, et il n'y a pas de doute que le gouvernement exécutif accepte les offres de cette nature. 85

Le renvoi et les procès-verbaux du Conseil sur le sujet. 88 à 103

3 août,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 12). Transmet les copies de documents concernant le procès intenté à feu William Grant pour des sommes qu'il a reconnues avoir à sa disposition provenant de lettres de change négociées pour le gouvernement en sa qualité d'adjoint de sir Thomas Mills, receveur général. Enumère les documents envoyés. Le procureur général rapportera naturellement les faits à l'agent de la Trésorerie 104

Sous pli. Le procureur général Sowell à Ryland, le 26 juin. A obtenu jugement au montant de £8,756 contre les représentants de feu William Grant pour balance due par lui sur lettres de change négociées en sa qualité d'adjoint du receveur général, mais la réclamation de l'amende sur l'obligation a été renvoyée, en sorte que le jugement est pour £10,000 de moins que ne le comportait la demande. N'est pas mécontent du jugement, cependant si l'on croit à propos d'en appeler, demande que la chose lui soit signifiée. 107

Ryland à Sewell, le 29 juin. On ne croit pas qu'il soit désirable d'appeler, mais comme Richardson, l'exécuteur de Grant, a présenté une pétition qu'il (Dunn) se propose d'envoyer aux lords de la Trésorerie par l'entremise du secrétaire d'Etat, demande qu'il (Sewell) dresse un état spécial de la cause pour le transmettre avec la pétition. 109

Etat préparé par Sewell ainsi que demandé dans la lettre qui précède. 110

Pétition de Richardson, exécuteur de Grant. 119

3 août,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 13). A lancé une proclamation nommant certains juges de paix, pour faire prêter le serment exigé des officiers réformés. Envoie la liste de ces derniers ainsi que des officiers qui ont donné leurs noms au secrétaire du gouvernement. 125

Sous pli. Liste des juges de paix, 126; français, 128. 126, 128

1807.

Relevé des officiers réformés qui ont présenté leurs réclamations au secrétaire du gouverneur. Page 129a

Règlements adoptés par le payeur général, en anglais 130, en français 135.

5 août,
Québec.

Dunn à Castlereagh (détachée). Attire l'attention sur la lettre de Brock au sujet de la milice et du renforcement projeté des fortifications de Québec. Sa surprise d'apprendre de Brock, qu'après un travail constant depuis nombre d'années, ces fortifications se trouvent dans un état tel qu'on ne peut les défendre. L'impopularité qu'entraînera la convocation de la milice pour travailler aux fortifications, cependant bien dirigée la milice non seulement résistera effectivement aux tentatives hostiles, mais contribuera d'une manière importante aux opérations offensives. La milice a montré une forte aversion d'être réunie en 1795; la chose a été rapportée à Brock pour le mettre sur ses gardes, en même temps qu'il lui était demandé s'il soutiendrait le gouvernement pour mettre à exécution les mesures commandées. L'a également informé que la milice, une fois incorporée, avait droit d'après la loi à la même solde et aux mêmes allocations que les troupes du roi, et que le gouvernement civil n'avait pas de fonds à sa disposition pour cette fin. Brock n'a tenu aucun compte de cette dernière considération, mais croyant à une aversion possible pour la milice de faire le service spécial projeté, il a paru abandonner l'idée d'obtenir de l'aide de la milice, acceptant comme chose réglée que la population irait plutôt grossir le nombre des ennemis. En conséquence le conseil a expliqué que la convocation d'un certain nombre des miliciens n'exciterait pas un esprit de résistance général, mais que, dans quelques cas simplement, il pourrait y avoir des retardataires. Cite et commente la clause de l'Acte de la milice qui autorise de convoquer 1,200 hommes seulement, et qu'il n'a pas de renseignements pour le justifier de dépasser ce chiffre. Quant il aura reçu des colonels de milice des réponses à sa circulaire il donnera les ordres nécessaires pour faire exercer 1,200 hommes, tel que pourvu par l'article 40 de l'acte. 140

6 août.

Castlereagh à Prescott. Dans les circonstances actuelles, c'est l'intention de Sa Majesté d'envoyer un officier pour le remplacer (Prescott) au gouvernement des provinces de l'Amérique du Nord. Espère qu'il comprendra la nécessité de faire un arrangement qui pourra lui faire perdre ses émoluments. 147

20 août,
Québec.

Brock à Castlereagh. A reçu la circulaire de discontinuer le louage de cantines au bénéfice des officiers ayant le commandement militaire. La chose ne se pratique pas ici. 148

24 août,
Québec.

Dunn au même (n^o 14). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants. 149

Sous pli. Prix courants. 150

27 août.

Note de sir J. H. Craig. En lisant la correspondance de Québec il n'a observé que bien peu de questions sur lesquelles il a besoin d'instructions particulières. Il préfère attendre qu'il ait une connaissance plus parfaite de sa situation, afin de soumettre son opinion au ministre. Les seuls points sur lesquels il désirerait avoir des instructions sont ceux concernant la situation précaire des Etats-Unis, car une crise pourrait se produire avant qu'il ait pu se mettre en communication avec Sa Majesté. Le peu de probabilité que l'on puisse offrir une résistance effective à tout autre endroit qu'à Québec dans le cas d'une attaque contre la province. Même là, Castlereagh paraît douter de l'à-propos d'une résistance prolongée. Serait heureux d'avoir des instructions sur le sujet. Approuvera-t-on la levée de compagnies indépendantes? Est au fait de l'insuffisance de la milice constatée pendant la dernière guerre; l'on pourrait donner de la valeur sous le rapport du nombre aux compagnies

1807.

qu'il propose, mais il faudra l'expérience pour dire ce que vaudront leurs services. Jusqu'à quel point devra-t-il poursuivre l'achèvement des défenses de Québec. S'il a une plus grande latitude que ce n'est l'habitude sous ce rapport, il peut promettre qu'il observera la plus rigoureuse économie, se bornant à faire ce qui sera nécessaire. Sa position à l'égard du lieutenant-gouverneur du Haut-Canada; jusqu'à quel point ce dernier devrait-êtré sous son contrôle (de Craig). Page 153

Deuxième note non datée. Concernant le contrôle de la division des Indiens, lequel est confié au lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. Les rapports avec ces gens ne devraient-ils pas être considérés plutôt militaires que civils, et dirigés comme partie d'un système uniforme. L'importance de la question dans certaines éventualités. 158

31 août,
Downing
Street.

Castlereagh à Craig (n° 1). Envoie commission le nommant capitaine général et gouverneur en chef du Haut et du Bas-Canada, avec instructions. 159

31 août,
Downing
Street.

Le même au même (n° 2). A même les £6,000 pour le soutien du gouverneur général et du lieutenant-gouverneur du Bas-Canada il (Craig) recevra £4,500, ce qui laissera £1,500 au lieutenant-gouverneur. Alexander Forb es sera le lieutenant-gouverneur de Gaspé. 160

— août,
Downing
Street.

Le même au même (secrète). Il a été nommé dans les circonstances actuelles gouverneur général et commandant des forces dans l'Amérique du Nord. C'est l'espoir que, par une administration ferme et modérée, il engagera les Etats-Unis à garder la paix et il devra faire tout ce qu'il pourra avec honneur pour empêcher une rupture. Si l'espoir est déçu il adoptera des mesures rigoureuses pour amener les Etats-Unis à la raison. Les mesures à adopter et les points à sauvegarder. 161

5 septembre,
Downing
Street.

Castlereagh à Craig (n° 3). L'économie effectuée pendant l'absence de Milnes sur le traitement du lieutenant gouverneur lui sera accordée au taux de £1,000 par année, depuis le 5 janvier 1805 jusqu'à la date de son arrivée (de Craig). 168

15 septembre,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 15). Transmet d'autres procès-verbaux du Conseil concernant la convocation de la milice. Demande qu'on s'occupe du procès-verbal. Sommaire de la correspondance avec Brock sur le sujet dont copie est ci-jointe. Les raisons pour avoir fait la discussion par lettre plutôt que verbalement; de cette façon les raisons des deux côtés seront enregistrées. Sur l'assurance que Brock donnerait des armes il a convoqué la milice pour une revue générale, et il a enjoint qu'un cinquième fut prêt pour le service actif. La conduite des miliciens, sauf quelques exceptions, a mérité les plus grandes louanges, et il espère que Sa Majesté donnera quelque marque de son approbation, car rien ne serait aussi flatteur pour les sujets canadiens de Sa Majesté. N'a encore eu vent d'aucune disposition hostile de la part des Etats-Unis, en sorte qu'il n'a pas donné ce motif pour convoquer la milice, ce qui eut été un nouveau stimulant au zèle et à l'énergie des Canadiens. Insiste cependant pour que l'on réunisse promptement les commandements civil et militaire; autrement, on laissera échapper le moment le plus favorable d'appliquer la loi de milice. Fera les plus grands efforts pour affermir les dispositions de loyauté actuelles. C'est pourquoi il a spécialement convoqué les membres du conseil exécutif pour le 25 courant, afin d'examiner les meilleurs moyens à adopter et décider quelle dépense il sera à propos de faire pour incorporer et donner l'instruction militaire à une certaine partie de la milice. Dans un post-scriptum en date du 16, il est dit que par une dépêche venant de l'amiral Berkeley, la guerre paraît inévitable. (Copie de cette dépêche se trouve dans C. 676, p. 19.) 169

Sous pli. Rapport du conseil exécutif en date du 12 août 1807, sur les allégations et représentations du colonel Brook, dans sa lettre du 17 juillet. (Voir pour les procès-verbaux antérieurs du conseil sur cette

1807.

lettre à la réunion du 25 juillet, la page 85.) Les procès-verbaux contiennent la lettre aux colonels de milice et les réponses des copies de la correspondance avec Brock, les observations faites par Dunn au conseil sur le même sujet, etc (p. 176) ; continuation du procès-verbal du 19 août (p. 190), concernant l'à-propos d'exportation de la poudre à canon et d'abroger certaines parties de l'acte réglementant le commerce avec les Etats-Unis. Pages 176, 190

Dunn à Brock, 18 août. A combien de miliciens peut-il fournir des armes ? 199

Brock à Dunn, le 18 août. Il sera distribué 5,000 fusils des magasins du roi aussitôt qu'il aura reçu l'information que ce nombre de miliciens, ou aucune partie de ce nombre, sera incorporé. Un grand nombre d'armes ont été distribuées précédemment, 1,200 dès 1801 et 1804, et il suppose que ces dernières ont été sûrement placées. Il est désirable qu'il soit pris des mesures pour faire remettre les armes distribuées quand on croira la chose nécessaire. 200

Ordre du 20 août 1807 convoquant la milice pour la passer en revue. 201

Ordre du 9 septembre au même effet, 202 ; en français, 204. 202, 204

30 septembre, Québec. Dunn à Castlereagh. Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en août. 206

Sous pli. Prix courants. 207

3 octobre, Québec. Dunn à Castlereagh (n° 16). A, conformément aux instructions, émis des mandats pour le paiement des sommes dues à Sowell et Williams. A chargé une commission d'examiner les progrès faits par Grece dans la culture du chanvre ; enverra son rapport. Les comptes seront examinés ; libéralité avec laquelle Grece a été traité. Réflexions sur le rapport disant que le bail des forges de Saint-Maurice aurait pu être vendu pour £1,500 ou £2,000 par année. Le public doit être félicité de ce que le complot de payer la dernière somme ait échoué. Envoie l'acte de société et décrit le caractère de chaque associé individuellement, avec ses moyens pécuniaires. 210

Inclus. Acte notarié de société (en français) dont il est question dans la lettre, avec les conditions d'association. 218, 234

3 octobre, Québec. Dunn à Castlereagh (détachée). Le remercie de sa libéralité à l'égard de son traitement de juge ; aurait donné sa démission si ce n'eût été de lourdes pertes d'argent, qui feraient d'une diminution de son revenu un sérieux désavantage pour sa famille. La baisse de ses actions dans les usines de Batiscan a aussi réduit ses moyens, mais il prendrait immédiatement sa retraite si la moitié de sa pension devait être, après sa mort, continuée à madame Dunn. Recommande George Hawdon pour la place vacante de commissaire garde-magasin du département des affaires indiennes. 235

10 octobre, Downing Street. Castlereagh à Craig (n° 4). Transmet extrait de lettre de Cottrel, secrétaire du Conseil privé, portant que l'acte à l'effet d'autoriser Jacques LaCombe à bâtir un pont sur la rivière l'Assomption n'a pas été soumis à Sa Majesté. Vingt-quatre actes (dont les titres sont au long) ne paraissent susceptibles d'aucune objection. 238

14 octobre, Québec. Dunn à Castlereagh (n° 17). Dépêches reçues. Consultera les juges et les juriconsultes sur la nécessité d'obtenir des dispositions législatives pour que, dans la province, les terres répondent du paiement des dettes mobilières. Cela, cependant, a été de coutume en Bas-Canada. A envoyé à Brock extrait de dépêche disant que c'était l'intention d'envoyer un gouverneur général. 244

Q. 105.

1807.
16 octobre,
Québec.

Dunn à Castlereah (n° 18). Transmet copie des procès-verbaux du conseil exécutif relativement aux affaires d'Etat à partir du 13 mai, et au sujet des terres de la couronne depuis le 27 mai jusqu'au 25 septembre dans les deux cas.	Page 2
Procès-verbaux, 20 juin. Cas soumis au conseil relativement au bail des forges de Saint-Maurice.	2
Opinion du procureur et solliciteur général.	7
Rapport de comité au même sujet, soumettant cette opinion aux juriconsultes.	10
Le 27 mai le conseil décida qu'il ne pouvait pas recommander d'accorder le bail avant que de nouvelles instructions eussent été reçues des ministres de Sa Majesté, ce qui fut agréé.	11
Mémoire du greffier du conseil exécutif concernant ses émoluments.	12
Rapport à ce sujet.	14
Rapport sur une pétition de l'inspecteur des domaines du roi demandant une augmentation d'appointements.	18
Rapports sur la pétition de W. Barnard et de C. Gee au sujet de réserves de la couronne et du clergé.	19
Rapport sur pétition du capitaine Cheshire, du 49 ^e régiment, demandant à être relevé d'une peine pécuniaire.	20
Autre rapport sur lettres patentes d'Ogden pour des terres.	20
Procès-verbaux, 20 juillet. Rapport sur la pétition commune de Louis Dunière et Peter Brabant, au sujet des " lods et ventes " qu'ils doivent à la couronne.	21
Autre document concernant lettres patentes d'Ogden pour des terrains, avec correspondance.	22 à 28
Arrêté rendu en conseil au sujet de l'école de pilotes de Québec.	28
Rapport sur la pétition de G. Chapinan, commis du marché, à Québec, demandant un salaire.	29
Relevé des dépenses faits par l'école de pilotes de Québec.	29
Concernant communication de Brock, en date du 17 juillet, au sujet de possibilités de guerre. (Pour correspondance, etc., voir Q. 104, pages 56 à 63.)	31
Procès-verbaux, 22 juillet. Encore au sujet de Brock et de préparatifs de guerre.	37
Autres procès-verbaux au même sujet.	37 à 58
Autre rapport, en date du 25 juillet, sur les forges de Saint-Maurice.	59
Rapport sur la réclamation de Campbell relativement à la culture du chanvre.	65
Ordonnance à l'effet de régler la livraison de la poudre appartenant à des particuliers et qui a été logée par eux dans les poudrières de Sa Majesté.	66
Rapport concernant la convocation d'une partie de la milice (70). Correspondance avec Brock (74).	70, 74
Procès-verbaux, 18 septembre. Jacques Delezenne emprisonné pour intrigues criminelles.	76
Procès-verbaux, 19 septembre. C. Baptiste Bouc traduit devant le conseil, et, le 25, mis en prison sous la même prévention.	77
Procès-verbaux, 25 septembre. Rapport sur la pétition de Foy, commissaire du port, demandant une aide.	78
Rapport sur la demande de la permission d'acheter dans Wendover faite par F. Ward.	78

1807.

Rapport sur le rapport de Penoyer au sujet du tracé d'un chemin.

Page 79

Rapport sur les progrès faits par Grece dans la culture du chanvre, avec procès-verbaux. 80 à 86

Procès-verbaux relatifs aux terres de la couronne. 87 à 95

16 octobre,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 19). Envoie états—fournis par le commissaire du port—des navires déclarés et acquittés à Québec, entre le 5 juillet et le 10 courant. 97

Inclus : États. 98 à 102

DEMANDÉS DE TERRES, DANS CE VOLUME.

(Les chiffres à la suite des noms indiquent les pages.)

B.—Banct, Oliver, jeune, 95 ; Barnard, Wm., 19.

F.—Fingland, Thomas, 95.

G.—Gee, Christopher, 19 ; Green, Benjamin, 95.

H.—Hibbard, Benjamin Doolittle, 95.

L.—Laforce, Pierre, 90.

Mc.—McGill, James, 89, 90.

S.—Sévigny, Etienne, 93.

W.—Ward, Félix, 78.

TOWNSHIPS.

H.—Hamilton, 91, 92, 94.

M.—Melbourne, 93.

S.—Stanford, 91 ; Staustead, 91.

W.—Wendover, 78.

GOUVERNEUR CRAIG ET DIVERS,

Q. 106—1.

1807.
6 janvier,
Horse Guards.

Gordon à She. Par ordre du commandant en chef, transmet pétition du colonel Bowes demandant d'être indemnisé de la forte dépense qu'il a été obligé de faire lorsqu'il a exercé le commandement après la mort de Hunter, avec recommandation à Windham de l'accueillir favorablement. Page 32

Inclus : Pétition du colonel Bowes. 3310 janvier,
Trésorerie.

La Trésorerie (Geo. Harrison) à Cockburn. Inclut lettre de la Trésorerie en réponse à celle du ministre de la guerre, au sujet d'une pétition de Mme LaCorne Saint-Luc demandant une pension. 36

Inclus : Lettre en question du ministre de la guerre, portant que comme il n'a pas été transmis de documents pour établir que le mari de Mme Lacorne Saint-Luc avait été colonel de plusieurs tribus de sauvages, il ne sache pas qu'elle ait de juste titre à une pension. 3731 janvier,
Chatham.

Chevalier de la Garde à Cockburn. A cause de sa position de gêne, il a été forcé d'accepter une place de professeur d'allemand. Demande que la quantité de terre qu'il doit recevoir soit fixée. 38

31 janvier,
Québec.

Allcock à Adam Gordon. Présente Bouchette et demande qu'il lui soit ménagé une entrevue avec Shee au sujet de son traitement. 39

1er février,
Québec.

Le même au même. Les papiers concernant la créance de Sewell ont été envoyés il y a quelque temps. Sewell a souffert du retard. Espère qu'il viendra un ordre de le payer. 40

6 février,
Londres.

Le duc de Kent à Shee. Transmet quatre documents de la part de Black, 1, sa demande ; 2, une courte récapitulation des principaux points de son affaire ; 3, note du lieutenant-colonel Vesey, alors secré-

1807.

taire de Son Altesse Royale; 4, assurance du roi que Portland avait approuvé et ratifié ce qu'il (le duc de Kent) avait recommandé pour Black. Soutient énergiquement les réclamations de Black, qu'il estime beaucoup, et regarde sa position de gêne comme presque une honte pour le gouvernement. Le salaire pour la place de surveillant des chantiers de construction navale et mesureur de bois ne serait pas à la charge de l'État.

Page 41

Inclus: Pétition de Black demandant la place de surveillant des chantiers de construction navale, etc. 43

"Lettre explicative de ma pétition (de Black) et de ma position actuelle." Expose ses services, etc. Le document est adressé au général Wetherall. 45

Copie de la lettre du lieutenant-colonel Vesey. 50

Copie de la réponse du roi à Vesey—que Portland a donné des instructions qui ne peuvent manquer de profiter à Black. 53

(Les deux dernières lettres portent la date de 1798.)

Recommandation de de Salaberry, par le duc de Kent, pour succéder à Duchesnay en qualité de membre des conseils législatif et exécutif. Expose ses services. 58

Pétition des marchands faisant des affaires avec le Canada, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de rendre les terres responsables des dettes mobilières. 51

Une seconde pétition, en date du 12, dit que les lois touchant la responsabilité des terres pour le paiement des dettes mobilières ne sont pas les mêmes dans les deux provinces. En Bas-Canada, la loi française, encore en vigueur, assujétit la propriété foncière au paiement des dettes mobilières après que les biens meubles sont épuisés; mais il est difficile de l'appliquer. En Haut-Canada il y a tant de doutes que plusieurs causes sont pendantes; et si les tribunaux déclaraient la propriété foncière exempte, cela ruinerait le crédit jusqu'ici accordé, à l'incalculable perte, et de la mère-patrie et de la colonie. La pétition demande qu'il soit passé une loi pour que la propriété foncière réponde des dettes mobilières, etc. 54

Black à Gordon. Sir George Shee l'a renvoyé à lui pour mettre la question de ses droits aux deux îles (l'île Ronde et l'île Degrasse, vis-à-vis de Sorel) en bonne voie de solution—ces îles lui ayant été concédées il y a 8 ans. La Grande île est située dans la partie inférieure du lac Ontario entre Kingston et l'île Carleton, et pour celle-là les lettres patentes doivent venir de Gore, gouverneur du Haut-Canada. Comment une autre île a été concédée à une autre personne qui n'avait pas rendu de services. S'il était désigné pour surveiller les chantiers de construction navale de Sa Majesté, mesurer le bois, etc., il en résulterait une économie de £5,000 par année. Demande les trois îles et l'emploi en question. 60

Inclus: Liste de documents (64), les documents eux-mêmes (65 à 78). 64 à 78

Procès de David McLane, accusé de haute trahison, à Québec, 7 juillet 1797. (Le procès, les témoignages, etc., sont au long). 79 à 320 dans Q. 106-2

Craig à Castlereagh. Envoie demande de papeterie pour les départements civils du Bas-Canada. 2

Inclus. Demande. 3

Craig à Castlereagh (n° 1). Comme il était malade lorsque la malle a été faite pour la flotte, le 26 du mois dernier, il n'a pu écrire qu'une note personnelle pour annoncer son arrivée. Est maintenant mieux. A débarqué le 18, mais ne put prêter les serments que le 24, et encore fût-ce dans sa chambre à coucher. Aurait préféré une cérémonie plus solen-

1807.

nelle, n'eut été le risque possible de déranger les affaires publiques. L'appel d'effectif de la milice, appelé revue, a eu lieu, et il a eu l'assurance qu'à l'exception de quelques-uns tous les hommes étaient dans de louables dispositions; ne peut encore juger lui-même jusqu'à quel point les premiers peuvent déprécier la valeur des autres. Il n'a pas été dressé d'états du nombre de ceux qui se sont présentés; le 5e, qui a reçu ordre de se tenir prêt, compte près de 7,500 hommes, ce qui porte le total à environ 37,000. L'ordre n'a pas été donné d'appeler le 5e sous les drapeaux; il ne paraît pas possible de mettre la mesure à exécution, cet automne, avec le moindre espoir de profit pour ce qui serait de rendre les hommes plus utiles qu'ils ne le seraient au printemps; leur convocation en ce moment entraînerait une forte dépense et causerait probablement du mécontentement. Connaît peu le sujet, mais il lui paraît être plein de difficultés. En attendant, demande un approvisionnement de choses nécessaires; la quantité de fusils disponibles est d'environ 7,000; il en faudrait considérablement plus; le Haut-Canada en a récemment reçu 4 ou 5,000 de cette province, qui ne saurait s'en passer. Il en faudrait 7,000 de plus pour les deux provinces. Il n'y a pas de fourniments, et sans fourniments il n'est pas de corps de milice d'élite qui puisse faire un service effectif. Le Haut-Canada est probablement dans la même position, il faudrait au moins 10,000 fourniments. Autres effets d'équipement mentionnés. A vu avec plaisir, en arrivant, que Brock n'avait pas hésité à ordonner l'achèvement d'un mur autour du précipice qui sépare la haute-ville de la basse-ville. Avant que ne revienne la saison des travaux il pourra voir ce qu'il faut et en fera rapport. La considération et estime en lesquelles Dunn est tenu, surtout par Brock, qui parle de lui en termes fort élogieux. Pense que dans l'affaire du bail des forges de Saint-Maurice la conduite de Dunn est inattaquable. Il n'est pas surpris qu'à son âge (77 ans) il n'ait pas, dans sa dernière dépêche, exposé sa cause sous le meilleur jour. Il est vrai que des aventuriers étaient convenus d'offrir £1,500 à £2,000, mais ils ont abandonné le projet et ne se sont pas montrés à l'encan. Manière honorable dont Brock a exercé le commandement militaire; son désaccord avec Dunn a été un sujet de regret pour les deux, et il les a trouvés dans les meilleurs termes l'un avec l'autre. Este a présenté son *mandamus* comme commissaire de port; regrette le désappointement de Foy, qui est un homme de mérite et dont on a été content. A reçu avis de la nomination de Forbes à la charge de lieutenant-gouverneur de Gaspé. Fargues ayant refusé la place de commissaire garde-magasin au département des affaires indiennes; il a nommé Hawdon, qui est dans le bureau du secrétaire depuis sept ans et qui a les aptitudes voulues pour l'emploi en question. A annoncé son arrivée au ministre de Sa Majesté aux Etats-Unis, mais n'a pas encore eu de ses nouvelles, ni de celles du lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. Page 5

10 novembre;
Québec.

Le même au même (n° 2). Envoie demande d'un approvisionnement de marchandises pour les sauvages. 13

Inclus. Demande. 1410 novembre,
Québec.

Craig à Castlereagh (n° 3). Envoie demande de papeterie pour le département des affaires indiennes. 16

Inclus. Demande. 1710 novembre,
Québec.

Craig à Castlereagh (n° 4). Envoie copie certifiée des taux de change et des prix courants, à Québec, pour octobre. 19

Inclus. Prix courants. 2017 novembre,
Québec.

Craig à Castlereagh (n° 5). Transmet pétition de madame Le Maistre, veuve de feu le lieutenant-gouverneur de Gaspé. Elle est dans la dépendance absolue d'une mère âgée, veuve du lieutenant-gouverneur Cramahé, et de deux filles mariées à des officiers de l'armée. Recommande de lui faire une pension suffisante. (Mme Cramahé a reçu une pension de £150,

1807.

dont le brevet porte qu'elle lui est donnée " en sa qualité de veuve de feu Hector Theophilus Cramahé, lieutenant-gouverneur de Détroit, conformément à un ordre des lords de la Trésorerie, signifié par la lettre de M. le secrétaire Rose, en date du 31 mai 1790." Cramahé prêta le serment d'office le 12 octobre 1785, mais, autant qu'il peut être constaté, n'est jamais entré dans l'exercice de ses fonctions de gouverneur de Détroit. Le dernier mandat pour son traitement porte la date du 1er mai 1787.

Page 23.

	<i>Inclus.</i> Pétition de madame LeMaistre.	25.
14 décembre, Québec.	Craig à Castlereagh (n ^o 6). Envoie copie certifiée des taux du change et prix courants, à Québec, pour novembre.	27
	<i>Inclus.</i> Prix courants.	28.

GOUVERNEUR CRAIG ET DIVERS—1807.

Q. 106-2

1807.

(La première partie—de la page 292 à la page 320—contient la fin du procès de McLane.)

7 mars,
Lincoln's Inn.

Le procureur et solliciteur général à Windham. Ne peut recommander présentement au parlement de passer une loi pour que la propriété foncière réponde des dettes mobilières. Dans le cas où une pareille législation serait nécessaire, il faudrait demander aux législatures provinciales d'adopter les mesures les plus propres au but en vue. Page 321.

9 mars,
Québec.

Sir John Johnson à Windham. Transmet correspondance échangée avec le président Dunn au sujet de la nomination qu'il recommande pour remplir la vacance causée par la mort de Lees, garde-magasin général du département des affaires indiennes. 324

Inclus. Sir John à Dunn, 7 mars. Recommande son fils pour succéder à Lees, et Patrick Langan pour l'emploi de secrétaire du département des affaires indiennes. S'il y a des objections à ce que son fils soit nommé recommande que Langan soit commissaire garde-magasin. 327

Dunn à sir John, 8 mars. Il a nommé son gendre, Fargues, à l'emploi vacant. 330

14 mars,
Trésorerie.

Trésorerie (Harrison) à Cockburn. Transmet autres documents concernant pension à la veuve de LaCorne Saint-Luc. 332

Inclus. A. Lennox au ministre de la guerre, 19 février, avec la commission de LaCorne Saint-Luc. 333

Le ministre de la guerre à Harrison, 5 mars. A reçu commission, etc., mais comme il n'a pas été informé de la mort, etc., de LaCorne, ne peut décider de la réclamation de la veuve. 334

16 mars,
Cockglade.

Milnes à Shee (confidentielle). A reçu correspondance relative aux réclamations de Black. Ce dernier avait eu la concession du township de Dorset, s'élevant à 53,000 acres de terre, qu'il a vendues, croit-on, pour une somme considérable; mais il a été malheureux en affaires. A toujours compris qu'il était satisfait de sa rémunération, mais si le besoin dans lequel il se trouve actuellement, etc., pouvait lui faire obtenir quelque chose de plus, n'a qu'une chose à ajouter: c'est que ses services ont été de la première importance. Les choses indiquées dans la pétition de Black sont toutes dans la division territoriale militaire, y compris la seigneurie de Sorel. Pour ce qui est de la position de feu M. Duchesnay, le duc de Kent a été mal informé, vu qu'il n'était que membre honoraire du conseil. Composition du conseil; importance du choix de ses membres, vu que c'est le tribunal en dernier ressort dans la province. La position particulière qu'il occupe à l'égard de la recommandation pour la charge de lieutenant-gouverneur de Gaspé. Les raisons

1807.

pour lesquelles il a recommandé Forbes. Les influences sous lesquelles il (Milnes) a agi à Québec. Page 335

Inclus : Extrait des instructions du roi pour ce qui est de remplir les vacances dans les conseils. 342

Milnes à Camden, 18 février 1805, Annonce la mort de LeMaistre, lieutenant-gouverneur de Gaspé, de la maladie duquel les affaires ont souffert, et recommande pour son successeur Alexander Forbes, des capacités duquel il peut répondre. 343

17 mars,
Chatham.

De la Garde à Cockburn. Concernant sa demande d'être informé du nombre d'acres de terre auxquelles sa concession lui donne droit. 345

18 mars,
Downing
Street.

Substance d'une lettre de Windham à Milnes. Portant qu'il ne peut entretenir aucun espoir d'une allocation rétroactive, ni d'un supplément de traitement pour l'avenir, dans le cas où il retournerait au Canada. 347

19 mars,
Londres.

Black à Gordon. Dans le cas où quelque partie de ses réclamations ne serait pas clairement comprise, l'expliquera à fond avec plaisir. (Les points à rendre clairs sont exposés en détail.) 348

20 mars,
Londres.

Le même au même. Demande avec instance que son affaire ne soit pas renvoyée aux opinions discordantes et jalousies qui existent généralement entre les gouverneurs et les commandants des forces militaires, attendu que c'est là la principale cause pour laquelle les gracieuses intentions de Sa Majesté n'ont pas été mises à exécution longtemps avant aujourd'hui. 350

11 avril.

Inclus. Extrait de lettre de Portland à Prescott, 1er août 1798, l'autorisant à faire une concession de terre à Black suivant ses services. 351

L'abbé Calonne (en français). Demande que la permission d'aller au Canada, à lui accordée au commencement d'août, mais dont il ne pouvait pas profiter avant le printemps, soit renouvelée. A envoyé tous ses effets au Canada, et comme le navire à bord duquel il a pris passage doit faire voile le 15, demande une prompt réponse. 352

Inclus. L'abbé Calonne à lord Castlereagh (en français). Le marquis de Hertford avait promis de parler pour lui. Son frère est connu de Portland, et il lui a été concédé des terres dans l'île du Prince-Edouard. Demande renouvellement de permission d'aller au Canada pour y finir ses jours, l'évêque catholique l'ayant invité à se rendre là, où l'on suppose qu'il pourrait être utile. Milnes s'opposait à ce qu'il y allât, mais Windham, tout bien considéré, a jugé bon d'accorder la permission. Autres considérations à l'appui de sa demande, 353

Calonne à Hertford, 7 avril (en français). Lui demande d'user de son influence auprès de Castlereagh pour qu'il obtienne la permission d'aller au Canada et continuer de toucher son allocation. 356

13 avril,
Horse Guards.

Gordon à Cooke. Par ordre du commandant en chef, transmet, pour être soumise à Castlereagh et bien accueillie, une seconde pétition du colonel Bowes au sujet de sa prétention d'être indemnisé du surcroît de dépense et de responsabilité qui lui a incombé pendant qu'il a eu le commandement des troupes dans les deux Canadas. 359

Inclus. Bowes à Gordon, 12 avril. Envoie une seconde pétition, vu que le 1er bataillon du 6e régiment, qu'il commande, a reçu ordre d'embarquer. 360

Pétition. (Introduction seulement; le reste de la pétition—répétition de la première—se trouve dans Q. 106-1, page 33.) 361

14 avril,
Londres.

Thomas Édouard Brown à Castlereagh. Deux jeunes chefs des Iroquois du village du Lac des Deux-Montagnes, et le fils d'un chef de Lorette, sont arrivés pour présenter une pétition demandant des terres qui appartenaient autrefois à ces villages. Il n'ont consulté personne au sujet de cette demande, et sont venus à l'adresse d'un de ses amis de Liverpool, qui les lui a envoyés. Ils manquent de tout et regardent le roi comme leur père et le protecteur de leurs tribus. Le jeune homme de Lorette est personnellement connu du duc de Kent. 363

1807.

16 avril,
Londres.

Noté au sujet de trois Iroquois qui sont arrivés pour réclamer des terres au Lac des Deux Montagnes et à Lorette. Ils n'ont ni argent ni vêtements. Leurs seules lettres de créance consistent en un document censé être le résultat d'une assemblée de chefs. Page 362

17 avril,
Londres.

Brown à Cooke. A fait comprendre aux sauvages que le seul moyen de leur faire rendre justice est de renvoyer l'affaire au gouvernement exécutif du Canada. Si le roi avait le pouvoir d'accéder à leur demande, les terres, croyait-il, ne seraient concédées que pour être subdivisées de façon à ce que chaque famille eut son lot distinct, incessible pendant un certain temps à être fixé. Cela éloignerait les vagabonds, et s'il n'y avait pas moyen de vendre pour de la boisson, cela tendrait à améliorer leurs mœurs aussi bien que leurs habitudes de travail. Si les terres réclamées ne pouvaient pas leur être données, à cause de concessions antérieures, on pourrait leur en donner d'autres ailleurs, aux mêmes conditions. Les sauvages parurent contents de ces explications, et dirent que les villages en seraient satisfaits. Ces sauvages sont autorisés à agir pour les autres, et lui ont demandé de proposer au gouvernement de Sa Majesté n'importe quelle chose qui pût servir l'intérêt général de leurs tribus. Ils sont accoutumés à la culture du sol, et si les terres en question leur étaient rendues, ils n'auraient besoin que d'une aide insignifiante, tandis que si on leur donnait des terrains vierges il leur faudrait la même aide qu'aux colons européens. 366

Exposé de leur affaire par les sauvages. 369

Milnes à Gordon. Demande que l'assemblée soit différée jusqu'à ce qu'il puisse consulter des notes. 371

18 avril,
Londres.

Neville à Stewart. Le rapport de Mann sur les défenses de Québec a été soumis, avec les plans, à une commission du génie royal, et transmis à Camden, avec une lettre de Chatham, le 5 juillet 1805. 372

28 avril,
Horse Guards.

Gordon à Cook. Par ordre du commandant en chef, transmet documents relatifs au Canada. 373

Inclus : Lettre de Mathews au colonel Gordon, en date du 25 avril, 1807. Envoie extrait d'une lettre de Québec, venant d'un homme bien renseigné et qui connaît bien la population. Pourquoi serait-il maintenant publié des journaux français pour la première fois depuis la conquête, après 40 ans d'assimilation ? Le père du deLéry mentionné dans la lettre est un vieux militaire français, et fait partie depuis plusieurs années du Conseil législatif, où il s'est toujours conduit comme il faut. Son fils aîné a servi en France et occupé un emploi auprès de la personne de Louis. La famille Perrault a toujours été favorisée par le gouvernement, ainsi que les avocats dont il est question, mais il y a longtemps qu'ils ont montré leurs vraies couleurs. A vu un grand nombre des plus respectables négociants, qui avouent la croissante défection, poussée même jusqu'à l'insolence, des Canadiens; dans le Vermont il y aurait moyen de ramasser 10,000 vagabonds en trois jours. Le Haut-Canada peut également être envahi. Il y a beaucoup de bons sujets dans la nouvelle colonie, mais il y en a des mauvais aussi. Craint que dans les circonstances actuelles, les Canadas seraient une proie facile pour une armée considérable. 375

Extrait d'une lettre de Québec, sans signature et datée 27 janvier. Moyens pris pour aliéner les Canadiens. Il a dernièrement été fondé, dans ce but, deux journaux français dont les rédacteurs sont des avocats, brandons de discorde. Le général Turreau, ministre de France, a essayé, mais sans succès, de fonder un journal français à New-York; on soupçonne qu'il a été plus heureux ici, attendu que les caractères d'imprimerie pour l'un des journaux susdits, sinon pour les deux, sont venus des Etats. Le jeune deLéry est parti au commencement de l'hiver dernier pour aller, disait-il, en Angleterre, mais on dit depuis qu'il a pris du

1807.

service en France. Un fils de Perrault, le "greffier," est absent depuis deux ans, et l'on dit qu'il a servi à bord d'un vaisseau de guerre français. Il est revenu et a fait un éloge flatteur de Turreau. On rapporte que chaque navire de France amène de 12 à 20 soldats, et que New-York est plein d'officiers français. Perrault dit que les Antilles françaises sont leur destination, mais il n'est pas dans leurs secrets. Ne serait pas surpris de voir un second Miranda ou Burr se mettre à la tête de ces gens et marcher sur le Canada; ils trouveront assez de Vermontois prêts à se joindre à eux pour l'amour du pillage, car le gouvernement des Etats-Unis n'a pas assez d'énergie pour empêcher ses citoyens de former de pareilles expéditions. Importance d'avoir l'autorité civile et l'autorité militaire réunies dans la même main. Page 376

19 mai,
Londres.

John Young à Cooke. Envoie pétition par laquelle il demande d'être nommé percepteur de la douane à Québec, avec prière de la transmettre à la Trésorerie. 379

Inclus. Pétition. 380

23 mai,
Trésorerie.

Harrison à Cooke. Envoie copie du rapport des contrôleurs des comptes de l'armée, concernant la créance du colonel Bowes, pour des dépenses qu'il aurait faites pendant qu'il commandait les troupes en Canada. La Trésorerie approuve la recommandation des contrôleurs qu'un officier de l'état-major, n'étant pas un officier général, succédant au commandement à l'étranger, touche, pendant qu'il exerce le commandement, la solde et les appointements du grade venant immédiatement au-dessus de celui qu'il occupe dans l'armée. 383

Inclus. Rapport, 30 avril. 384

24 mai,
Québec.

Allcock à Castlereagh. A l'occasion du changement de ministère, croit de son devoir d'informer Sa Seigneurie de la situation de ce gouvernement. Dunn, le président, est mis à la retraite; sa mémoire s'est affaiblie, et l'on ne peut s'imaginer le mal que fait à la colonie le manque de gouverneur. Le changement de ministère étant survenu si vite avant le départ de la flotte, il suppose que les dispositions nécessaires pour cette province n'ont pas pu être prises; mais s'il est nommé un lieutenant-gouverneur il espère que la présente information ne sera pas regardée comme une indiscretion. Ne croit pas à la nouvelle que le juge Thorpe doit passer du Haut-Canada à la cour du banc du roi, à Québec. Les mauvais effets de sa conduite en Haut-Canada n'ont pu être empêchés que par les mesures sages et fermes de Gore. Le mal que Thorpe ferait dans Québec. 386

28 mai,
Bureau de
l'artillerie.

Crewe à Cooke. Sur une recommandation de Brock pour un hôpital à Québec, renvoyée à Morse, inspecteur général des travaux; transmet rapport, avec plans, préparés par Morse et Mann, du génie royal. Le grand-maître et le comité de l'artillerie partagent entièrement l'avis de ces officiers relativement à la construction de la rangée projetée de casernes à Québec. 389

Inclus : Morse à Crewe. Il a transmis la proposition de Brock d'une rangée de casernes pour servir d'hôpital sur le cap Diamant à Québec. La modification suggérée par Mann, pour avoir des casernes dans l'étage d'en bas, est d'un grand prix. Recommande qu'il soit envoyé des ordres pour faire exécuter l'entreprise. Espère que le surcroît de dépense ne devrait pas être une objection. 390

Rapport de Mann, en date du 28 février. 392

Plan. 394a.

2 juin,
Whitehall

Fawkenner à Cooke. Comme il n'y a pas de terre défrichée jusqu'à concurrence de 150 acres, qui puisse être concédée à Grece pour la culture du chanvre, les lords du commerce désirent que le gouverneur du Bas-Canada reçoive instruction que, si Grece a rempli ses engagements de cultiver le chanvre autant que les circonstances pouvaient le lui

1807.

- permettre, il lui soit acheté 150 acres de terre ou donné une indemnité pécuniaire à la place. Page 395
- Inclus*: Documents relatifs à la réclamation de Grece. 397 à 405
- 8 juin, L'évêque (anglican) de Québec à Canning. Lui demande d'user de
Stanmore. son influence auprès de Castlereagh pour faire prendre sa pétition en
délibération. 406
- Inclus*: Lettre à Castlereagh, même date, avec pétition à soumettre au
roi. 408
- Pétition exposant les désavantages dont souffre l'Eglise anglicane en
Canada et demandant qu'il soit remédié à cet état de choses. 409
- 22 juin, Harrison à Cooke. Transmet lettre de Dunn, en date du 15 avril,
Trésorerie. avec compte courant du receveur général allant jusqu'au 13 octobre 1806,
et rapport d'un comité de tout le conseil, pour l'information de Castle-
reagh. 415
- 3 juillet, Harrison à Cooke. Les lords de la Trésorerie désirent avoir copie de
Trésorerie. la nomination et des instructions de Guy Carleton en 1775, aussi bien
que de celles données à Haldimand pour les commissaires chargés de la
vérification des comptes publics. 416
- 4 juillet, Gordon au même. Transmet, pour être soumise à Castlereagh, une
Horse Guards. dépêche de Brock relative à un morceau de terre inculte attenant aux
casernes de Québec, et exposant l'avantage qui en résulterait si l'usage
de ce terrain était donné aux troupes. 417
- Inclus*. Roche à Gordon, 4 mai, Québec. Avantage qui résulterait
de la possession du terrain qui entoure les casernes des Jésuites si ce
terrain était approprié à l'usage des troupes, pour leur récréation aussi
bien que pour l'exercice et la discipline militaire. Joint de précédentes
représentations sur le sujet, savoir: lettre de Hunter à Hobart, 10 août
1804; rapport de Gother Mann à Hunter, 11 novembre 1802, et un autre
rapport de Mann à Hunter, 15 janvier 1800. 418, 422, 424, 429
- Plan de la caserne des Jésuites et du terrain en dépendant, avec rues
attenantes et place du marché, 1807, en couleur. 432a
- 7 juillet, L'évêque (anglican) de Québec à Castlereagh. Le presse de s'occuper
Stanmore. de sa pétition. 433
- 9 juillet, Harding Gifford à Cooke (?). Il n'est pas exact que la charge de juge
Dublin. en chef soit devenue vacante par le décès de Monk; c'est probable-
ment la mort d'un neveu du même nom qui a donné naissance à cette
rumeur. Les émoluments d'un juge puisné l'ont conduit d'abord à ne
pas faire attention à une pareille vacance, mais pense maintenant que
s'il avait l'assurance d'être promu à la charge de juge en chef, un précé-
dent accomplissement des fonctions de la charge inférieure pourrait ser-
vir de préparation. 440
- 10 juillet, Pétition de Joseph Bouchette, exposant ses services et demandant que
Londres. ses appointements soient augmentés. Il est venu à Londres pour repré-
senter au ministère le défaut de fixité de la frontière entre les Etats-
Unis et le Bas-Canada, ainsi que le font voir un exposé joint à la pétition
et un extrait d'un discours du gouverneur du Vermont. 434
- Inclus*. Exposé faisant voir le défaut de fixité de la frontière entre le
Vermont et le Bas-Canada. 437
- Extrait du discours en question du gouverneur du Vermont. 439
- 10 juillet, Harrison à Cooke. Solliciter de Castlereagh une opinion sur ce qu'il
Trésorerie. y a à faire au sujet de la pétition de madame La Corne demandant une
pension. 442
- 11 juillet, Le même au même. Avoir l'avis de Castlereagh sur la demande de
Trésorerie. Scott, Idle et Cie, que l'étendue des entreprises de la marine ne soit pas
énoncée dans les licences. 443
- 14 juillet, J. Brown au gouverneur Bentinck. Envoie pétition de Joshua H.
Londres. Smith. Extrême misère de cet homme et de sa famille. L'espérance

1807.

qu'avait Smith de se faire rendre justice a été désappointée par le fait que le ministère est resté peu longtemps au pouvoir. À ses autres infortunes vient s'ajouter la perte de £5,200 par la faillite de son agent. Un extrait d'une lettre fait un tableau frappant de la misère à laquelle le pétitionnaire et sa famille ont été réduits. Page 444

Inclus: Supplique de Joshua H. Smith, demandant que sa pétition au roi soit présentée. 447

Pétition au roi, exposant qu'il descend d'une ancienne famille anglaise, qui a rempli des emplois distingués en Amérique pendant près de 100 ans, jusqu'au démembrement de l'Empire par la révolution américaine. Son frère a été le dernier juge en chef de Sa Majesté à New-York, et il est récemment mort dans une pareille charge en Canada. Ses services et ses souffrances; comment ses droits sont devenus périmés, à cause de la mort de son agent, etc., par suite de quoi il languit, à l'automne de la vie, dans une pauvreté et une misère trop cruelles pour être exposées aux yeux de Sa Majesté. 448

Documents accompagnant la pétition. 452

Liste—envoyée par Joseph Bouchette—des instruments astronomiques qu'il faut pour le bureau de l'arpenteur général à Québec. 454

Pétition de Charles Noël, de la nation huronne, et de Levant et Lewis, tous deux de la nation iroquoise, tous du Bas-Canada, délégués par leurs nations respectives. Exposent les services de leurs nations comme alliées du roi, et demandent des terres sur lesquelles faire la chasse, et qu'ils pourront cultiver peu à peu, attendu qu'on ne saurait espérer qu'ils puissent changer leur mode d'existence en s'appliquant tout de suite rien qu'à l'agriculture. 456

Joseph Bouchette à Cooke. Comme il ne peut pas obtenir une augmentation d'appointements, envoie une pétition à Castlereagh, par laquelle il demande un quart de township. Désappointement que lui cause son échec, etc. 459

(Pour la pétition, voir page 434.)

Freeling à Cooke. Envoie copie de lettre du bureau de poste, Québec. 462

Inclus: Boutillier à Freeling, Québec, 27 mai. Perte de la malle de mars par le chavirement d'un canot, environ 93 lieues en bas de Québec. 463

Récit du chavirement du canot et de la perte des malles, à environ quatre lieues des Grandes Chutes. 464

22 juillet.

Milnes à Cooke. A dû quitter la ville sans le voir, à cause de la maladie de lady Milnes. L'idée erronée qu'a Young de Québec, de ce qui a été fait dans le conseil, en 1799 et 1803, à l'égard des biens des Jésuites dans Québec et Montréal. A tous les documents, qu'il peut montrer, de sorte qu'on puisse avoir une connaissance approfondie des choses qui se rapportent à ces biens. Pense que la demande de la part des militaires résulte plus de la jalousie entre le commandant et le président, attendu que les précédents gouverneurs réunissaient les départements civils et militaires. N'a pas cru nécessaire d'affecter le jardin des Jésuites, à Québec, à des usages militaires, bien que le collège ait toujours servi de caserne. A toujours pensé qu'il ne pouvait pas y avoir de nécessité immédiate d'abandonner tout le jardin aux militaires, et ce pour les raisons exposées. Les documents feront voir l'extrême ombrage des Canadiens au sujet des biens des Jésuites, et s'il y avait de nouvelles mesures à prendre, ce devrait être de confier ces biens à des personnes d'un plus haut rang que celles actuellement sur les lieux. Lui rappelle la promesse relativement à la nomination de Forbes au poste de lieutenant-gouverneur de Gaspé. 465

22 juillet,
Bristol.

Joseph A. Small au même (?). Attire l'attention sur le mémoire et les plans de William Bond, et demande qu'il soit obtenu, pour ce gentile. 290

1807.

- man, une entrevue avec Castlereagh. Profit que le pays retirerait de l'acceptation de ces plans. Page 468
- 24 juillet, Londres. Bouchette à Cook. Le défaut de fixité de la frontière entre les États-Unis et le Bas-Canada fait qu'il est nécessaire de faire vérifier la ligne 45° et constater la hauteur des terres. Comme un ordre à cet effet pourrait être envoyé dans un temps où il ne serait pas pourvu des instruments astronomiques nécessaires, soumet le cas et envoie liste des instruments voulus. Offre d'envoyer à Londres des cartes de la province et des villes, si on le désire, et cite les sujets d'informations qu'elles contiendraient. 470
- Inclus : Liste d'instruments astronomiques pour l'usage du bureau de l'arpenteur général, mais plus particulièrement pour déterminer la frontière entre les États-Unis et le Bas-Canada. Liste datée le 24 juillet. 472 (Une précédente liste, du 17 juillet, se trouve à la page 454.)
- 29 juillet, Kensington Palace. Le duc de Kent à Cooke. Faute d'un changement de gouverneur à Québec, recommande le major Robertson, du 60e régiment, pour la position de secrétaire particulier. 474
- 31 juillet, Trésorerie. Harrison au même. Avoir l'opinion de Castlereagh sur le contrat de Scott, Idle et Cie pour la fourniture de mâts, etc.. 476
- 5 août, Londres. Arrêté du conseil autorisant l'émission d'un mandat pour la nomination de Young et de Williams au conseil exécutif du Bas-Canada. 477
- 8 août, Rosegreen. Prescott à Castlereagh. Vu ses longs services, espère qu'un dédommagement quelconque pourrait n'être pas considéré comme déraisonnable pour le peu de temps qu'il lui reste à vivre. 478
- 9 août, Londres. Bouchette à Cooke. Étant obligé de partir pour Portsmouth afin d'obtenir passage pour le Canada, a exposé au long ses services et ses droits dans l'espérance qu'ils seraient regardés d'un bon œil. Il n'a pas pu accomplir ce qu'il suggérait; essaiera de le faire à Portsmouth, et enverra de plus amples renseignements du Canada. 479
- Inclus. Mémoire exposant ses services et demandant que ses appointements soient augmentés. 481
- Documents de différentes dates se rapportant aux services de Bouchette. 486 à 498
- 14 août, Portsmouth. Louis, Loren et Charles, les trois délégués sauvages à Cooke. Se plaignant de ne pas trouver le traitement qu'ils espéraient à bord du bâtiment de transport, et demandant £30 afin de pouvoir se procurer les mêmes choses que les autres passagers. 499
- 14 août, Portsmouth. V. Chabot à Stewart. Attire l'attention sur le cas des trois sauvages à bord du bâtiment de transport. Ne vaudrait-il pas la peine d'envoyer l'ordre de les bien traiter, afin de gagner la bienveillance des indigènes quand il pourra en être besoin? 501
- 16 août, Portsmouth. McLean, capitaine du 10e "Veteran Royal Battalion," à Cooke. Désappointement que cause aux sauvages le traitement qui leur est réservé à bord du transport. La somme demandée (£30) ne serait pas mal placée. Conduite décente et convenable de ces sauvages. 502
- 19 août, Londres. Arrêté du conseil approuvant la commission et les instructions de Craig, et autorisant Castlereagh à préparer un mandat en conformité de ces choses. 503
- 20 août, Horse Guards. Le duc de York à Castlereagh. Donner des instructions pour la préparation d'une commission de général et commandant des troupes du Haut et du Bas-Canada à Craig. 505
- 24 août, Amirauté. Pole à Cooke. Un détachement de l'artillerie royale pour le Canada devra être reçu à bord de l'*Horatio*. 506
- 24 août, Plymouth. Bouchette au même. Son désappointement concernant son passage pour Québec; a manqué le convoi et est actuellement à bord de la *Pallas* en destination de Saint-Jean, N.-B. S'il ne peut embarquer sur le *Canada*—bâtiment marchand—il lui faudra aller à Saint-Jean et se rendre

1807.

- à Québec à travers le pays, voyage dispendieux, mais qui lui fournira l'occasion d'acquérir une connaissance plus exacte de cette voie de communication. Espère que sa pétition pourra être mise en délibération et sa demande accordée avant que Craig ne quitte Londres. Raison pour laquelle il demande un siège au conseil. Observations sur l'expédition projetée de Moreau contre le Canada, dans le cas d'une guerre, et le peu d'espoir de son succès, à moins qu'il ne soit envoyé une armée beaucoup plus forte que celle qu'on se propose de mettre sur pied. Avec les dispositions militaires voulues, les Américains trouveraient que c'est une tâche très difficile que de prendre l'une ou l'autre des provinces, surtout le Bas-Canada. Une très énergique résistance peut être opposée même en Haut-Canada, et le temps fera voir que le Canada n'est pas une proie aussi facile que les Américains se l'imaginent. Page 501
- 25 août, Londres. Craig à Stewart. Concernant le passage de son personnel pour le Canada. 512
- 27 août, Amiraauté. Barron à Stewart. Les mandats ordinaires en faveur de Craig sont prêts. 514
- 28 août, Lincoln's Inn. V. Gibbs et Thomas Plumer à Castlereagh. Opinion du conseil sur les pouvoirs de la cour tenue en vertu d'une commission d'*oyer and terminer* et en vertu d'une ordonnance d'évacuation générale des prisons. Les sentences ne prendront pas effet, avant que l'approbation de la personne administrant le gouvernement ait été obtenue, mais cette dernière n'accordera pas de pardon avant qu'il ait été fait rapport de la cause. Dans les circonstances exceptionnelles de la cause au sujet de laquelle il est demandé une opinion, il était prudent de la part de l'administration d'accorder un sursis. (Pour les pièces ayant trait à cette cause, voir Q. 102, pages 298 à 329.) 515
- 5 septembre, Londres. John Maitland à Cooke. Demande avec instance que l'affaire relative à ses terres soit réglée aussitôt que possible. 518
- 9 septembre, Québec. Ordre général du président Dunn adressé à Baby, adjudant général de la milice du Bas-Canada, le priant de faire connaître aux officiers, sous-officiers et soldats de la milice sa plus chaleureuse approbation de leur conduite, en ordonnant que le présent soit lu par les officiers commandants à leurs corps respectifs, et portant que le président enverra un rapport destiné à être mis sous les yeux de Sa Majesté. En anglais, 536, en français, 538. 536, 538
- 28 septembre, Whitehall. Fawkenner à Cooke. Les lords du commerce s'occupent de la question de la culture du chanvre, à laquelle il a consacré beaucoup d'attention. Leurs Seigneuries ayant bonne opinion des capacités de Bond, etc., recommandent à Castlereagh de donner au gouverneur du Haut ou du Bas-Canada instruction de lui concéder 1,200 acres de terre, si Sa Seigneurie n'y voit pas d'objection—la moitié de cette terre devant être défrichée, si elle est vacante, sinon, un quart devant être de la terre défrichée à être achetée pour lui. 528
- 29 septembre, Chelsea. Madame Hamilton à Castlereagh. Envoie pétition de sa fille, la veuve de Francis LeMaistre, lieutenant-gouverneur de Gaspé, demandant une pension. 520
- Inclus* : Pétition de madame LeMaistre. 522
- Recommandation du duc de Kent, 2 août. 524
- Dorchester, 26 août. 526
- 3 octobre, Whitehall. La lettre du bureau du conseil de ce jour concernant la culture du chanvre par Campbell et Greece ne paraît pas avoir été reçue ni mise à effet par le ministère des colonies. 529
- 26 octobre, Montréal. A. Cuyler à Cooke. Lui avait écrit, avant qu'il ne se retirât du département du secrétaire d'Etat, au sujet d'une concession qu'il avait obtenue de lui (Cuyler). Lui rappelle la promesse et envoie une autre pétition à lord Camden (Castlereagh), demandant la ratification de cette concession. Entre dans des détails au sujet de la terre, etc. 530

Archives canadiennes.

1807.

- 28 octobre, Trésorerie. *Inclus.* Pétition à Castlereagh, même date. Page 533
 Harrison à Cooke. Transmet documents relatifs au contrat avec Scott
 Idle et Cie, pour l'information de Castlereagh, et demande ses instructions
 à ce sujet. 552
- 24 novembre, Québec. *Inclus.* Documents concernant le contrat de Scott, Idle et Cie pour la
 fourniture de mâts, etc. 553 à 558
- 9 décembre, Québec. Proclamation de sir J. H. Craig adressée à l'adjudant général Baby,
 au sujet de la milice. Anglais, 540; français, 546. 540, 546
- Pas de date. Sir John Johnson à Windham. Double (non transcrit ici) de lettre du
 9 mars, avec pièces (*voir* pages 324, 327, 330). 571
- Mémoire de John Black au duc de Kent, ou observations sur le gou-
 vernement et la politique du Canada (559), contenant un précédent
 mémoire (561) sur le même sujet, en date du 9 octobre 1806. 559, 561

PAPIERS D'ÉTAT—HAUT-CANADA.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR HUNTER ET DIVERS—1801.

Q. 291-1.

1801.
28 mai au
9 juillet.12 juin,
York.

Journaux du Conseil législatif et de l'Assemblée législative du Haut-Canada. Page 39 jusqu'à Q. 291-2, p. 302

Allcock à Hunter. Observations sur le projet de loi concernant les "femmes couvertes" (dans la dépêche n° 34 de Hunter, p. 1). L'objet de ce bill est de permettre aux femmes mariées d'aliéner soit un usufruit soit un droit de pleine propriété avec vraiment très peu de cérémonie, au lieu d'être obligées de faire ce qu'exige la loi d'Angleterre. Craint que la législature, dans un malheureux moment, supprimerait la frêle protection procurée contre l'influence du mari. Son expérience lui a prouvé que la cour, au lieu de se montrer disposée à faciliter les moyens par lesquels une femme pouvait se dépouiller de ses droits, s'appliquait à garder et protéger cette dernière contre une imprévoyante aliénation de biens. Croit, par conséquent, que si les tribunaux avaient été consultés ils se seraient opposés à la mesure proposée. Observations générales sur l'inopportunité de cette loi. 3

(Dans la dépêche n° 34 de Hunter, p. 1.)

12 juin,
York.

Le même au même. Son opinion sur le bill concernant les ventes de terres par le shérif. Ce projet de loi paraît avoir été présenté par suite d'une différence d'opinion dans la cour sur la question de savoir si un demandeur ayant obtenu un jugement pouvait ou ne pouvait pas obtenir exécution contre les terres, question qui a été décidée dans l'affirmative, Allcock dissident. Expose les motifs de la décision de Powell et de son propre dissentiment. Le juge en chef (Elmsley) enverra sans doute son opinion. Expose au long les avis contraires sur le sujet. 9

(Dans la dépêche n° 34 de Hunter, p. 1.)

11 juillet,
York.

Rapport du juge en chef Elmsley sur certains projets de loi présentés au conseil législatif du Haut-Canada, savoir : 1. "Un acte pour permettre aux "femmes couvertes" ayant des immeubles ou quelque intérêt dans "une propriété foncière d'en disposer avec plus de facilité." 2. Un acte "à l'effet de maintenir l'acte passé dans la 37e année du règne de Sa Majesté, intitulé : 'Acte pour mieux protéger la province contre les ennemis du roi.'" 3. Un acte à l'effet d'allouer un certain temps pour "les ventes de terres et de maisons par le shérif." 4. Un acte pour "empêcher les actes de la législature d'entrer en vigueur à partir d'une époque antérieure au passage de ces actes." 17

(Dans la dépêche n° 34 de Hunter, p. 1.)

4 août,
York.

Opinion de Scott, procureur général, sur le bill relatif à l'aliénation de propriété foncière par des "femmes couvertes," laquelle s'accorde avec celle de M. le juge Allcock, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'exposer le raisonnement au soutien de l'opinion arrêtée, et sur le bill à l'effet d'allouer un certain temps pour les ventes de terres et maisons par le shérif. Il divise les opinions sur ce bill en la question de forme et de fond, qu'il traite au long. 32

27 août,
York.

Hunter à Portland (n° 34). Envoie copies des actes auxquels la sanction royale a été donnée. Envoie opinion du juge en chef Allcock et du procureur général sur deux actes réservés. 1

(Pièces inscrites à leurs dates respectives.)

1800. Q. 991-2.
 1er janvier au 31 décembre. (Journaux du Conseil législatif et de l'Assemblée législative continués de Q. 291-1.)
 Liste des articles frappés de droits par le Bas-Canada qui sont passés à Coteau-du-Lac en montant, du 1er janvier au 30 juin 1800. Page 303
 Même liste pour la période du 1er juillet au 31 décembre. 312
 Liste des articles frappés de droits qui sont passés à Coteau-du-Lac en descendant, du 1er janvier au 30 juin. 319
 Même liste pour la période du 1er juillet au 31 décembre. 320
 (Les certificats portent qu'aucunes marchandises de cette nature n'ont descendu le fleuve.)
 1801.
 19 janvier, Québec. Ryland à Fraser. Le lieutenant-gouverneur désire être informé si certain tabac qui a passé à Coteau-du-Lac était en feuilles ou en carotte, et, s'il était en feuilles, savoir si le droit dont ce tabac est frappé a été acquitté. 321
 Suit la correspondance relative au tabac, montrant qu'au lieu de 150 quintaux, c'est 150 livres qui sont passées, et que tout a été fait en règle. 321 à 323
 5 avril, Québec. État de revenus provenant des licences d'auberges et de magasins en Haut-Canada, pour l'exercice expiré le 5 avril. 324
 Liste des personnes autorisées à avoir des alambics en Haut-Canada, pour l'exercice expiré à la même date. 328
 Compte courant de Peter Russell, receveur général, pour la période comprise entre le 7 juin 1800 et le 27 mai 1801. 329
 Compte de licences d'aubergistes, etc. 330
 16 mai, Skitteewasbaa. Thomas Talbot au duc de Cumberland. Est arrivé sain et sauf à son établissement favori et trouve sa situation satisfaisante. Simcoe, avant de partir, a négligé de délivrer les lettres patentes pour ses terres; de nouveaux règlements rendent la possession des terres plus dispendieuse et difficile à obtenir qu'en 1794. Demande au duc d'obtenir du roi, en son propre nom, mais pour lui (Talbot), la concession d'un township, franche de redevances et d'obligations d'établissement. Lorsque les actes translatifs provinciaux auront été obtenus, la concession pourrait alors lui être transportée (à Talbot); comment envoyer les instruments de transport, etc. Contentement qu'il espère avoir dans la province. 517
 29 juin, Whitehall. Les lords du commerce (Fawkener, secrétaire) à King. Au sujet d'une pétition demandant une concession de terre pour Berczy. Demandent que cette pétition soit soumise à Portland pour voir si Sa Grâce ne jugerait pas à propos de donner au gouverneur et au conseil du Haut-Canada —dans le cas où les allégations, etc., seraient vraies en substance— instruction d'accorder la concession demandée de 64,000 acres de terre. 503
 23 juillet, Londres. Edward Law et Spencer Percival. Opinion que, sous l'empire de la loi en général, de Puisaye et ses associés, étant des aubains, ne peuvent pas acquérir des terres en Canada, mais cela peut être modifié par la proclamation du roi, dont ils demandent copie. 506
 5 août, Londres. Berczy à King. Envoie copie de lettre du 8 juillet, au sujet de sa demande de terre, vu qu'il apprend que cette lettre n'a pas été reçue. 508
Inclus: Lettre en question du 8 juillet 510
 15 août. L'évêque de Léon à Portland (en français). Au sujet d'un prêtre, M. Zocchi, devant être envoyé au Canada, en qualité de missionnaire des sauvages du Saint-Laurent. 512
 2 septembre, York. Hunter au même. A reçu autorisation de creuser un nouveau canal à travers la langue de terre en amont des Cascades. Toute précaution sera prise pour rendre l'entreprise profitable et aussi peu coûteuse que

1801.

- possible. Envoie liste—fournie par de Pui-aye—des grades militaires des royalistes français maintenant établis à Windham. Envoie note de la quantité de terre à être assignée aux militaires et loyalistes de la province, suivant leur grade, par les instructions du 7 août 1783 et 23 août 1786, et les modifications de 1787 et 1788. Désire savoir si les terres assignées aux royalistes devront être concédées en conformité des instructions de 1783 ou de 1786. Transmet pétition de Mathew Elliott, renvoyé du département des affaires indiennes. Prescott ayant envoyé au secrétaire des colonies les papiers relatifs à cette affaire, cela l'empêche (Hunter) d'agir. Page 332
- Inclus*: Pétition d'Elliott (335). Autres documents se rapportant à l'affaire d'Elliott, savoir: Simcoe à Elliott, 4 avril 1800 (336); Russell à Elliott, 27 juin 1801 (337); certificat de Thomas Ridout, N. P., York, portant que ces pièces sont des copies conformes (339). 335 à 339
- Liste des grades militaires autrefois occupés par les royalistes français. 340
- 30 septembre, Québec. Hunter à Porland (n° 36). A reçu dépêche concernant une concession de 64,000 acres de terre à Berczy; copies des documents relatifs à cette affaire envoyées au conseil exécutif du Haut-Canada, avec instruction de faire rapport. Enverra le rapport aussitôt que possible, avec tous autres renseignements qu'il pourra recueillir sur le sujet. 342
- 30 septembre, Québec. Le même à King. Au sujet de la concession de 64,000 acres de terre à Berczy. 344
- 8 octobre, Québec. Le même à Porland (37). Envoie demandes d'habillement pour les 1er et 2e bataillons des volontaires canadiens royaux, pour 1801, en remplacement de celui envoyé par le *Sovereign*, qui a fait naufrage au Cap-Breton le 17 mai dernier. 345
- 11 octobre, Castle Hill Lodge. *Inclus*: Demandes. 346, 348, 350, 352
- Le duc de Kent à Hobart. Relativement à la concession de terre au colonel Talbot, en Haut-Canada. Il a demandé qu'un township fût concédé au duc de Cumberland et ensuite transporté à lui (Talbot), mais le duc ne veut pas que son nom paraisse dans l'affaire. Demande qu'il soit accordé à Talbot un township franc de redevances à l'Etat. Motifs de cette demande. 514
- Inclus*: Talbot au duc de Cumberland. Sollicite son influence pour obtenir une concession de terre—le township de Houghton, dans le comté de Norfolk, sur le lac Erié, ou, de préférence, un autre adjacent—au nom du duc, pour lui être ensuite transportée, sans redevances. 517
- 17 octobre, Québec. Hunter à Hobart (n° 1). Accuse réception de circulaire annonçant qu'il (Hobart) a été nommé au ministère des colonies. 354
- 17 octobre, Québec. Le même à King. Accuse réception de circulaire avec dépêches de Portland. 355
- 26 octobre, Québec. Le même à Hobart (n° 2). Envoie demande de marchandises à être données en cadeaux aux sauvages. 356
- Inclus*: Demande. 357
- 28 novembre, Trésorerie. Addington à King. Transmet demande de marchandises à être données en cadeaux aux sauvages, afin d'avoir l'avis de Hobart là-dessus. 521
- 3 décembre, Downing Street. Hobart à Hunter (n° 4). Dépêches reçues et mises sous les yeux du roi. Enverra, par une autre occasion, des ordres au sujet de terres aux royalistes français, avec l'opinion des juriconsultes sur la question de savoir s'il peut être légalement fait des concessions de terres à ces personnes, vu qu'elles sont étrangères et non naturalisées. Pour ce qui est d'Elliott, envoie copie de la représentation faite par Prescott en 1797, en conséquence de laquelle Elliott fut destitué. Si les circonstances paraissent vouloir que l'on revienne sur son affaire, il (Hunter) devra faire faire une enquête et faire rapport de son résultat. Les demandes de marchandises ont été transmises à la Trésorerie. 362

1801.
27 décembre, Québec. Hunter à Hobart (n° 3). Transmet rapport du conseil exécutif sur l'affaire de Berczy; croit que le rapport est parfaitement exact. Page 364
Inclus. Rapport du conseil exécutif, en date du 31 octobre 1801, signé par le juge en chef Emsley, entrant dans de minutieux détails et critiquant les dires de Berczy. 366 à 406
- Diverses dates. Divers documents relatifs à la capitulation de Québec, etc., déjà en imprimé sur les rayons. 408 à 502

LIEUTENANT-GOUVERNEUR PETER HUNTER—1802.

Q. 292.

1802.
5 janvier, Québec. Hunter à Hobart (n° 4). A reçu dépêche annonçant que les préliminaires de la paix ont été signés entre Sa Majesté et la République française. Page 2
- 8 janvier, Québec. Le même au même (n° 5). A reçu l'information de la ratification des préliminaires de la paix, avec des exemplaires de ces préliminaires. 3
- 15 janvier, Québec. Le même au même (n° 6). Recommande une concession de terre à Powell, l'un des juges de la cour du banc du roi. 5
- 4 février, Downing Street. Hobart à Hunter (n° 5). Transmet copie d'un mémoire de Mackenzie, qui a visité les lacs du Canada et donné considérablement d'attention à la question d'ouvrir une communication plus praticable avec le Saint-Laurent, par la voie de ces lacs. L'objet est très désirable et assurerait d'immenses avantages aux provinces canadiennes. Est d'autant plus porté à recommander le projet que, bien que de plus vastes proportions il s'accorde avec le plan transmis par lui (Hunter) et autorisé par Portland, pour améliorer la communication entre le Haut et le Bas-Canada, en perçant un nouveau canal à travers la langue de terre en amont des Cascades. Faire rapport à ce sujet, avec indication du coût probable, etc. Aide dont lui sera l'habileté professionnelle de Mann. Envoie pétition de madame Van Allen, demandant une concession de terre. 9
- 20 février, Québec. Hunter à Hobart (n° 7). Recommande que Henry Allcock, l'un des juges du banc du roi, soit nommé au Conseil législatif, pour remplir la vacance causée par la mort de John Munro. 12
- 22 mars, Québec. Le même au même (n° 8). A reçu l'ordre d'acheter de D. W. Smith, pour £2,250, sa maison avec les dépendances, près du Fort George, pour être transformées en quartier pour les officiers. A son retour à York il donnera ordre de faire préparer les actes translatifs nécessaires. A désigné le révérend Richard Pollard pour être le ministre résident de l'Eglise d'Angleterre à Sandwich. 14
- 8 avril, Downing Street. Hobart à Hunter (n° 6). Transmet rapport sur la question d'accorder des terres aux royalistes français et copie d'un arrêté du conseil approuvant le bill à l'effet d'établir une cour de chancellerie en Haut-Canada. Il n'est que juste de concéder les terres promises aux royalistes français, mais faut qu'ils soient naturalisés par un acte du parlement; il faudra leur expliquer cela et prendre une liste de ceux à être compris dans un semblable arrangement. En attendant il peut leur être assigné des terres sur le même principe qu'aux loyalistes américains primitifs, conformément aux instructions déjà données. 16
- Inclus:* Opinion d'Edward Law et de Spencer Percival, en date du 23 juillet 1801, sur les concessions de terres aux aubains. 19
- Arrêté du conseil, daté à Saint-James le 24 mars 1802, portant qu'à l'égard d'une cour de chancellerie projetée pour le Haut-Canada, le gouverneur est déjà revêtu du pouvoir de juger les causes en équité et peut demander de l'aide, et que la cour projetée ne devrait être établie qu'après mûr examen.

1802.

6 mai,
Downing
Street,

Hobart à Hunter (n° 7). A soumis au conseil privé le rapport sur la pétition de Berzy demandant 64,000 acres de terre. Concession de terre à faire à M. le juge Powell. Page 7

19 mai,
York.

Russell au même. Avait dit, dans une lettre du 16 février à Green, que la lettre de change de Goddard pour £800 pour construction d'églises avait été renvoyée protestée. Narre les circonstances de la subvention de £1,000 à cette fin, et les mesures prises pour faire construire les églises par les localités intéressées, avec l'aide de subventions prises sur les £1,000 destinés à cette fin. Le district de l'ouest—le premier qui se soit conformé aux conditions, a reçu £200 pour l'église de Sandwich. L'intention étant d'avancer de l'argent à mesure qu'il serait nommé des marguilliers pour Newark, York, New-Johnstown et Cornwall, la Trésorerie a donné ordre de tirer sur Goddard, entre les mains de qui les deniers avaient été avancés. Comment la lettre de change tirée sur Goddard a été protestée, et ce que cela a coûté. 27

20 mai,
York.

Hunter à Hobart (n° 9). Lorsqu'il a été tiré pour £800, balance du montant affecté à la construction d'églises dans le Haut-Canada, la lettre de change a été protestée, parce que cette balance avait été remise à l'agent actuel. La répartition avait été ainsi faite: pour Sandwich, £100; Niagara, £100; York, £300; New-Johnstown, £200; Cornwall, £200. Il a été construit une église à Kingston. Dans les localités susmentionnées la population est à construire ou se prépare à construire des églises, et demande sa part. Demande qu'il soit pris des mesures pour lui permettre d'obtenir les montants votés par le parlement. Envoie copie de lettre de Russell. Toute perte par le fait que la lettre de change a été protestée devrait être supportée par Russell, attendu qu'il avait reçu des instructions particulières pour empêcher cela. 24

31 mai,
Downing
Street.

Hobart à Hunter (n° 8). Nomination d'Elmsley appelé à succéder à Osgoode dans la charge de juge en chef du Bas-Canada, et celle d'Alcock pour succéder à Elmsley dans la même charge en Haut-Canada. 33

31 mai,
Downing
Street.

Le même au même (n° 9). Les Actes (numérés) dont il est question dans la lettre du 27 août 1801, ne paraissent susceptibles d'aucune objection. Celui qui se rapporte à une aliénation plus facile de leurs biens fonds par les "femmes couvertes" est encore en délibération. 35

3 juin,
York.

Hunter à Hobart (n° 10). Il faut qu'il soit informé en quelles portions concéder des terres aux royalistes français. Il ne reste plus que treize de ceux qui sont venus avec M. de Puisaye. A délivré des passeports au comte M. d'Allege pour retourner en Angleterre. Ne pense pas qu'il faille revenir sur l'affaire d'Elliot. 39

8 juin
York.

Le même au même (n° 11). Envoie son discours d'ouverture de la législature avec adresses en réponse et sa réplique. 41

Inclus. Discours. 42

Adresse en réponse par le Conseil. 43

Réplique. 46

Adressé par l'Assemblée. 46

Réplique. 48

23 juin,
York.

Hunter à Hobart (n° 12). Ne manquera pas de consacrer une attention particulière au mémoire concernant un canal projeté, par les États américains, d'Albany au lac Ontario, et un canal entre le lac Ontario et Montréal. A donné instruction à Mann de faire un rapport sur le sujet; transmettra ce rapport aussitôt que possible, avec ses propres observations. La pétition de Mme Van Allen, demandant une concession de terre, a été soumise au Conseil. Les volontaires de New-Jersey, dont faisait partie feu le mari de Mme Van Allen, ont été envoyés au Nouveau-Brunswick, où ils ont été licenciés et ont reçu des terres; et il y a tout lieu de croire que Van Allen a eu sa part dans cette province-là. Si, toutefois, Sa Seigneurie pense que la veuve devrait avoir une concession

1802.

en Haut-Canada, toutes les instructions qu'Elle pourra donner seront accomplies. Page 49

Inclus. Pétition de Mme Van Allen. 52

Renvoi de cette pétition au Conseil, et rapport sur la pétition. 54

17 juillet,
York.

Hunter à Hobart (n° 13). Envoie copie de baux projetés pour les réserves de la couronne et du clergé, et copie du rapport sur les honoraires à payer pour ces baux—lequel est approuvé; mais aucune partie des honoraires ne sera perçue avant que l'approbation de Sa Seigneurie soit reçue. Envoie aussi relevé des concessions de terres faites entre le 1er janvier et le 31 décembre 1801, avec copie de son discours de prorogation de la législature. 59

Inclus. Bail projeté, pour 21 ans, de 200 acres des réserves de la Couronne. 61

Pareil bail de 200 acres des réserves du clergé. 66

Rapport du Conseil au sujet des honoraires à payer pour les baux. 72

RELEVÉ des concessions de terre qui ont été faites en Haut-Canada, sous le grand sceau de la province, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1801.

Comtés.	Nombre des concessions.	Districts.	Nombre d'acres.	Nombre total des concessions.	Nombre total d'acres accordés.
Durham.....	89	} Home.	30,396	} 430	121,867½
Northumberland.....	127		37,795		
York.....	214		53,676½		
Lincoln.....	192	Niagara.	39,590½	198	39,590½
Glengarry.....	12	} De l'est.	2,600	} 142	40,362
Dundas.....	73		20,769		
Prescott.....	20		9,400		
Russell.....	34		8,440		
Stormont.....	3		1,243		
Grenville.....	161	} Johnston.	42,150½	} 326	83,011
Carleton.....	31		7,650		
Leeds.....	134		34,111		
Essex.....	46	} De l'ouest.	13,454	} 68	23,160½
Kent.....	22		9,706½		
Middlesex.....	23	} London.	5,920	} 171	73,154
Norfolk.....	99		47,447		
Oxford.....	49		19,787		
Frontenac.....	80	} Midland.	19,605	} 401	98,472
Hastings.....	112		36,480		
Addington et Lennox.....	128		22,107		
Prince-Edouard.....	81		20,280		
			Total.....	1,736	479,618½

PETER RUSSELL, *auditeur général.*

1802.

Pour les concessions ci-dessus la foi du gouvernement était engagée par des certificats du bureau des terres ou des arrêtés rendus en conseil, antérieurement à l'administration du lieutenant-gouverneur Hunter.

Page 75

Discours de prorogation. 77

Journaux de l'Assemblée, du 25 mai au 7 juillet 1802. 80

4 septembre,
Downing
Street.

Hobart à Hunter (n° 10). Concernant actes réservés, auxquels la sanction royale a été donnée, et autres actes approuvés. 57

LIEUTENANT-GOUVERNEUR PETER HUNTER ET DIVERS—1802.

Q. 293.

1801.
24 décembre,
York.

Allcock à King. Lui rappelle les conditions auxquelles il est venu au Canada. Il accepterait la charge de chancelier de la cour projetée de la chancellerie si les dotations étaient égales à celles du juge en chef, mais la charge de juge en chef est infiniment préférable. Page 128

1802.
5 janvier,
Londres.

Rapport du procureur et solliciteur général au sujet des concessions de terres aux royalistes français, qui sont des aubains. 124

8 février,
Londres.

King à Sullivan. Au sujet de lettre incluse (lettre d'Allcock, en date du 24 décembre 1801, page 128—inscrite à sa place, par ordre de date). 127

25 février,
Trésorerie.

Addington au même. Envoie lettre du duc de Kent, avec pétition de Connolly, nommé sous-directeur des affaires indiennes pour le Haut et le Bas-Canada, mais suspendu par Hunter, demandant qu'elle soit soumise à lord Hobart pour savoir si la nomination avait été dévolue au commandant en chef de l'Amérique britannique du Nord, ou au gouvernement civil. 130

2 mars,
Londres.

W. M. Pitt à Hobart. Lui rappelle l'affaire de Mathew Scott, et demande une concession de terre pour lui en Haut-Canada. 132

12 mars,
Londres.

Le duc de Kent à Sullivan. Entre dans une explication détaillée des raisons de la nomination du lieutenant-colonel Connolly à la charge de sous-directeur des affaires indiennes, et envoie copie des instructions données à lord Dorchester et autres documents, comme justification de croire qu'il avait le droit de faire cette nomination. Demande que la lettre et les pièces soient soumises à Hobart. 135

24 mars,
St. James'.

Inclus: Documents mentionnés dans la lettre. 141, 147, 150, 153

Arrêté du conseil concernant le bill à l'effet de créer une cour de la chancellerie en Haut-Canada, avec observations. Le comité du conseil fait rapport que la nomination d'un juge de la chancellerie, distincte du chancelier, ne devait être faite que pour des raisons très sérieuses. "Le gouvernement de la province par sa commission et les pouvoirs qui tiennent à sa charge, est déjà revêtu d'une autorité suffisante pour exercer une juridiction d'équité dans toute l'étendue indiquée par la lettre du lieutenant-gouverneur Hunter", et doit être autorisé à requérir l'aide de l'un quelconque des juges ou juriscultes de Votre Majesté dans la province.....pour dresser des règlements et des formules pour la conduite des affaires et le mode de procédure dans une cour de la chancellerie." Pareillement il devra préparer un tarif d'honoraires. 155

4 avril,
Londres.

Selkirk à Pelham. Envoie l'exposé de ses idées au sujet du choix de la situation géographique de la colonie projetée. Explique les motifs pour lesquels il compte sur un nombre considérable d'émigrants. Si la colonie réussissait une fois, un grand nombre de gens iraient rejoindre leurs amis; il n'y a guère de limite au nombre de ceux qu'on pourrait décider à partir en leur offrant des gages avantageux pour un certain nombre d'années. A constaté dans toutes les parties de l'Irlande que les journaliers s'engageraient pour servir presque n'importe où. Sa longue

1802.

expérience en agriculture lui permet de dire que le travail obtenu serait équivalent aux gages payés. Son offre de procurer une fourniture annuelle de chanvre. Page 169

Inclus : Proposition ayant pour but la sécurité de l'Irlande, faite par le comte de Selkirk dans un mémoire adressé au secrétaire d'Etat de Sa Majesté, etc., etc. Propose de fonder une colonie distincte dans quelque partie de l'Amérique britannique du Nord, de manière à pourvoir au sort d'un grand nombre d'émigrants irlandais, dont il propose que l'Etat paie le passage. Ce mémoire porte la date du 31 mars 1802. 172

Observations supplémentaires, 3 avril. 178

11 avril,
Londres.

Le duc de Kent à Sullivan. *Inclus* lettre de Prescott ayant trait au patronage dévolu au commandant en chef relativement au département des affaires indiennes en Canada. Chose pénible pour Connolly. 158

Inclus : Lettre de Prescott au duc de Kent, disant qu'à son avis le patronage, dans le département des affaires indiennes, était dévolu au commandant en chef. 160

14 avril,
Londres.

Le duc de Kent à Sullivan. Demande des renseignements au sujet d'un régiment suisse pour Gibraltar, et inclut pétition d'une veuve demandant des terres dues à son mari en Canada. 162

25 mai au
7 juillet.

Journaux et procès-verbaux du Conseil législatif du Haut-Canada, pour la pétition inscrite en marge. 1

26 mai,
Trésorerie.

Addington à Sullivan. La Trésorerie ne peut rien faire pour Connolly. 164

27 mai,
Whitehall.

Notes de King sur le plan d'émigration de lord Selkirk (*voir* page 166). Désapprouve l'émigration "en masse," et voit beaucoup de difficulté à ce que le gouvernement essaie de transporter et établir des gens d'Irlande ou d'ailleurs dans l'un ou l'autre des deux Canadas. Aucune nouvelle province ou colonie ne pourrait y être formée; en arrivant là, chaque colon doit se soumettre aux lois et autorités existantes, et tout projet de colonisation qui tenterait de mettre des colons dans une catégorie à part, ou de leur conférer des privilèges autres que ceux accordés à tout sujet anglais qui va là pour s'établir, se trouverait impraticable. Le duc de Portland a pris des moyens pour encourager la culture du chanvre en accordant tant d'acres de terre pour chaque acre de chanvre. Aurait de la répugnance à mettre des entraves à la traite de la pelletterie, qui a bien soin d'elle-même, grâce à une négligence salulaire. 167

31 mai,
Londres.

Selkirk à Hobart. Désire avoir l'avis de Sa Seigneurie sur un mémoire adressé à lord Pelham, mais renvoyé à lui (Hobart) comme ayant trait aux colonies. 165

Note, sans date, de lord Pelham à Hobart : dit qu'il lui envoie le projet de Selkirk, avec observation de King sur ce projet. 166

2 juin,
St-James.

Arrêté du conseil nommant Allcock membre du conseil exécutif du Haut-Canada. 186

9 juin,
Londres.

Selkirk à Hobart. Demande une décision sur sa proposition. Si elle n'est pas agréée, ainsi que semblerait l'indiquer le silence de Sa Seigneurie, demande que son mémoire lui soit renvoyé, attendu qu'il ne saurait être engagé à des services que le gouvernement n'a pas l'intention d'accepter. 188

17 juin,
Whitehall.

King à Sullivan. Envoie copie de la correspondance concernant l'envoi projeté d'émigrants des montagnes de l'Ecosse au Canada. 189

Inclus : Addington à King, 16 juin. Envoie lettre des commissaires de la douane pour l'information de Belham. 190

Les commissaires de la douane, 5 juin. Transmettant à la Trésorerie copie de lettre du receveur et contrôleur des douanes au Fort-William. 191

Le receveur et contrôleur des douanes, Fort-William, 24 juin. Concernant navires qui doivent transporter des émigrants au Canada—les uns devant être engagés à ce fort et d'autres ailleurs pour échapper à la visite. 193

1802.

Commissaires de la douane, Edinbourg 5 juin. Instructions sur ce qu'il y a à faire relativement aux navires servant à transporter les émigrants. Page 195

18 juin,
Londres.

John Brickwood à Hobart. Renvoie les papiers du comte de Selkirk, avec notes. Importance de sa proposition. Fera en sorte de le voir (Hobart) bientôt. 197

6 juillet,
Kirkcud-
bright.

Selkirk au même. Demande à être informé de ce que le gouvernement a décidé relativement à son projet de colonisation. S'il n'est pas agréé, demande l'intermédiaire de Sa Seigneurie pour obtenir une concession de terre aux chutes de Sainte-Marie, avec les mines et minéraux qu'il pourra découvrir sur la côte nord des lacs Supérieur et Huron. Se conformera aux conditions qui pourront être jugées nécessaires pour garantir que les terres ne resteront pas incultes. Si, comme on le donne à entendre, il est ouvert des terres dans l'Île du Prince-Édouard, il y demandera des concessions. Il pourra ainsi consacrer tout son temps et toute son attention à la colonisation des deux endroits, ce qu'il ne pourrait pas faire s'il n'avait à s'occuper que de l'un des deux. 201

30 juillet,
Québec.

Hunter au même A reçu, par l'intermédiaire de M. Scott, instruction de lui accorder une concession de terre, ce qui sera fait. 61

31 juillet,
Québec.

Le même au même (n° 15). A reçu un numéro spécial de la *Gazette* annonçant l'arrivée de Moore, avec le traité de paix signé à Amiens le 27 mars. Reçu aussi les proclamations qui ont été les conséquences de la paix. 62

31 juillet,
Québec.

Le même à Sullivan. A reçu aperçu des besoins du gouvernement civil du Haut-Canada. 64

2 août,
Québec.

Le même à Hobart (n° 16). En conséquence de l'opinion du procureur et solliciteur général, que les royalistes français doivent être naturalisés pour pouvoir obtenir des terres, enverra liste de ceux qui veulent être compris dans un bill de naturalisation. En attendant, leur situation leur sera expliquée. 65

4 août,
Québec.

Le même au même (n° 17). A reçu dépêche portant que le rapport sur la prétention de Berczy à 64,000 acres de terre a été soumis au Conseil privé, et exprimant le désir qu'une concession de terre, aux mêmes conditions que celles faites aux conseillers exécutifs, soit accordée à M. le juge Powell. 67

11 août,
Londres.

Freeling à Sullivan. Concernant l'augmentation de traitement accordée à Ridout, et la perte que lui a occasionné un retard dont il n'aurait pas dû souffrir. 203

Inclus. Extrait d'une lettre de J. G. Ridout, en date du 6 août, relative au salaire de son frère. 206

13 août,
Québec.

Hunter à Hobart (n° 8). A donné six mois de congé à D. W. Smith, arpenteur général. Envoie ampliations des actes passés pendant la dernière session. Aptitudes et caractère de Smith. 68

14 août,
Whitehall.

Rapport du comité du Conseil privé recommandant le désaveu d'un acte à l'effet d'affirmer les droits de certains concessionnaires de terres incultes de la Couronne, et qu'il soit recommandé à l'Assemblée du Haut-Canada de passer un nouveau bill semblable au premier, mais contenant d'autre chose. 208

Rapport sur l'Acte permettant aux "femmes couvertes" d'aliéner leurs biens. Recommande qu'il soit approuvé, avec certaines dispositions pouvant soit exiger un nouveau bill soit être réglées par des ordonnances des tribunaux. 211

Arrêté du conseil, en date du 16 août, désavouant l'Acte à l'effet d'affirmer les droits de certains concessionnaires de terres incultes, etc. (213), et autre arrêté du même jour ratifiant deux autres actes (215). 213, 215

15 août,
Québec.

Hunter à Hobart (n° 19). A reçu information que Elmsley est nommé juge en chef du Haut-Canada; que Allcock aura la charge de juge en

1802.

chef du Haut-Canada, avec un siège aux conseils exécutif et législatif, et que Cochrane, juge en chef de l'Île du Prince-Edouard, sera juge puisné en Haut-Canada. Page 72

16 août,
Québec.

Hunter à Hobart (n° 20). Accuse réception de lettre portant que les actes (mentionnés) n'ont pas soulevé d'objections, et que les actes réservés sont encore en délibération. 74

21 août,
Edimburgh.

Selkirk à Adam Gordon. Envoie une personne, actuellement à New-York, aux Chutes de Sainte-Marie pour étudier certaines localités. Demande des lettres officielles pour les commandants de postes, etc. Il se nomme Richard Savage. 217

21 août,
Edimburgh.

Le même à Hobart. Expose les circonstances locales relatives à la concession qu'il demande; n'objecte rien aux règlements, mais il y a des cas exceptionnels. Position importante des Chutes de Sainte-Marie; le commerce de pelleterie passe par le détroit, et c'est la seule voie de communication, en pays anglais, entre le Nord-Ouest et les provinces de l'est. Mais il n'y a pas là d'avantages pour attirer les colons, de sorte qu'il faut en offrir pour encourager ces derniers; c'est pour cela qu'il a demandé la concession des mines et minéraux en compensation des frais qu'il lui faut faire pour déterminer les colons à dépasser leur champ habituel. Classe de gens qu'il espère attirer; mais ne peut dire au juste, avant d'être informé des conditions, combien de personnes il pourrait établir. Si ces conditions n'étaient pas défavorables, suppose qu'il pourrait, dans le cours de quelques années, établir de 800 à 1,200 familles d'Écosse et d'Irlande, et si la concession des minéraux était accordée il n'hésiterait pas à entreprendre encore davantage. 219

29 août,
Kirkcubright.

Le même à Gordon. N'a pas reçu les lettres recommandant Richard Savage, de sorte qu'il lui faut écrire par cette malle sans elles. Suggère qu'il pourrait envoyer les lettres directement à New-York. 223

30 août,
Québec.

Hunter à Hobart (n° 21). Envoie demande de cadeaux pour les sauvages. 78

Inclus. Demande. 79

4 septembre,
Downing Street.

Hobart à Hunter (n° 11). Lord Selkirk propose de fonder en Haut-Canada une colonie qu'il veut mettre aux Chutes de Sainte-Marie. Il a commissionné Richard Savage de se rendre là et d'examiner la localité; demande pour lui aide et protection de la part des officiers commandant les postes militaires à Niagara, Détroit, et surtout à l'île de Saint-Joseph. 83

4 septembre,
Downing Street.

Le même au même (n° 12) La veuve d'Arnold a présenté une pétition au sujet des redevances sur les 13,400 acres de terre concédées à ce dernier et à sa famille. Il paraît que les 5,000 acres à la famille devaient se trouver dans la même avantageuse position que les 8,400 acres concédées à lui-même. Se rendre à la demande de Ridout, à moins qu'il n'y ait des raisons d'en agir autrement. 85

La pétition est datée Londres, 1er juillet 1802. 198

15 septembre,
Québec.

Hunter à Hobart (n° 22). Transmet rapport sur mémoire de sir Alexander Mackenzie concernant le canal que les Américains projettent de construire entre Albany et le lac Supérieur, et un canal entre le lac Ontario et Montréal. Le rapport de Mann s'accorde avec ses idées (de Hunter). Mackenzie n'est pas encore revenu du Nord-Ouest. 86

Inclus: Rapport de Mann sur le canal. 88

Mémoire de Mackenzie. 120

21 septembre,
Québec.

Hunter à Sullivan. En réponse aux demandes de renseignements sur la question de se procurer de la viande fraîche et autres choses nécessaires sur les lieux pour diminuer la demande d'approvisionnement d'Angleterre, envoie rapport de Craigie, commissaire général. 96

Inclus: Calcul approximatif des provisions qu'il faut pour 4,000 hommes de troupe en Canada, du 25 juin 1802 au 1er octobre 1804. 97a

1802.

Craigie à Hunter, en date du 18 septembre, entrant dans des détails relativement aux approvisionnements. Page 98

5 octobre,
Downing
Street.

Hobart à Hunter (n° 13). Dépêches reçues. Les projets des baux de réserves de la Couronne et du clergé, ainsi que les tarifs d'honoraires, ne paraissent pas susceptibles d'objection. Mathew Scott aime mieux s'établir en Bas qu'en Haut-Canada, et il a en conséquence été recommandé à Milnes de lui accorder la même portion de terre et la même protection qu'il aurait reçues de lui (Hunter). 70

25 octobre,
Montréal.

Sir Alexander Mackenzie à Sullivan. Envoie, pour Hobart, deux mémoires dont la substance sera probablement communiquée par le lieutenant-gouverneur. Ils font voir qu'il n'a pas réussi à effectuer entre les deux compagnies de pelleterie l'union qu'Hobart recommandait, et n'y réussira pas à moins que le gouvernement n'accorde des permis à l'une des compagnies, avec droit pour l'autre de partager en proportion du trafic. Ne voit pas de moyens d'effectuer une coalition d'ici à plusieurs années; dans ce temps-là le commerce de pelleterie sera peut-être ruiné et nous aurons perdu l'occasion de fonder les établissements de l'ouest. Hunter, bien qu'ennemi des monopoles, convenait que ce commerce ne pouvait être fait qu'au moyen d'une compagnie investie de privilège par une charte. Expose l'opportunité de créer un établissement militaire sur la côte de l'ouest afin d'empêcher d'autres nations de devancer le pays dans un objet aussi important. Demande avec instance le prompt établissement d'un pouvoir judiciaire pour empêcher les compagnies de pelleterie rivales d'abuser de la force que le nombre pourrait accidentellement donner à l'une d'elles. Autres bons effets d'un pareil pouvoir judiciaire. Dans l'intervention législative il faudrait éviter tout ce qui pourrait confirmer la Compagnie de la Baie-d'Hudson dans ce que sa charte a de douteux, ou tout ce qui pourrait lui donner le droit d'enrayer le mouvement commercial cherchant d'ici sa voie par les routes ordinaires de l'intérieur, nominalement comprises dans la charte. Parle de deux infructueux efforts qui ont été faits pour atteindre la rivière Colombia par une route allant plus au sud que celle qu'il (Mackenzie) avait suivie, mais l'astronome dit que la chose n'est pas impossible. 225

Inclus: Richardson à Ryland, Montréal, 21 octobre. Lacunes de la loi à l'égard des crimes commis en dehors des limites provinciales. 230

Représentations du grand jury de Montréal, septembre 1802, sur les maux résultant du manque de pouvoir judiciaire dans les territoires des sauvages. 239

27 octobre,
Londres.

Le colonel Talbot à Sullivan. Envoie certains documents. 245

Inclus. Extrait d'une lettre de Simcoe portant qu'il aurait donné 5,000 acres de terre à Talbot s'il en avait eu le pouvoir. Comment procéder sous le nouveau système à l'égard des terres de la Couronne. 246

27 octobre,
Londres.

Talbot à Sullivan. Projet d'établissement en Haut-Canada. Attire l'attention sur l'état actuel du pays; son service de secrétaire particulier auprès de Simcoe l'a mis à même de se renseigner. La fertilité du sol et l'excellence du climat ne sont généralement pas connus des européens, qui attachent au nom du Canada l'idée d'une contrée froide et inhospitalière. La population, qui se compose de réfugiés venus de partout, mais surtout des États-Unis, peut se classer ainsi: 1. Ceux qui ont été attirés par l'offre d'une concession gratuite de terre, sans qu'ils eussent de prédilection pour la constitution anglaise. 2. Ceux qui se sont enflus des États-Unis après avoir commis des crimes ou pour échapper à leurs créanciers. 3. Des républicains dont la principale raison pour s'établir en ce pays est l'espérance qu'il secouera le joug de la Grande-Bretagne. C'est de ces trois classes de personnes dont se compose, à peu d'exception près, la population actuelle. Caractère de la magistrature et désagréments souvent causés par elle. Pour remédier à quelques-uns de ces maux,

1802.

demande une concession de terre franche de redevances, afin que son capital puisse servir en entier à l'établissement de travaux agricoles, surtout la culture du lin. Il importe de diriger le courant d'émigration vers le Canada, mais ce serait une tâche trop lourde pour les moyens d'un particulier dont le capital n'est pas très gros. Si le gouvernement se chargeait de l'entreprise, il trouverait volontiers des gens pour conduire les émigrants à leur destination. Il faudrait que leur passage fût payé, et que des outils, etc., leur fussent fournis. Si le gouvernement ne consent pas à cela, il espère que cela ne l'empêchera pas d'obtenir sa concession. Page 248

3 novembre,
Downing
Street.

Hobart à Hunter (n° 14). Dépêches reçues. Les demandes de cadeaux pour les sauvages ont été transmises à la Trésorerie, de même que la lettre de Russell touchant la lettre de change de £800 à compte de la subvention pour construction d'églises. 95

18 novembre,
York.

Hunter à Hobart (n° 23). Envoie tarif projeté d'honoraires pour les fonctionnaires de la cour de chancellerie, et lettre d'Allcock sur le sujet. Propose que tous les émoluments pouvant revenir au chancelier aillent au juge en chef, et ce pour les raisons énoncées. De Puisaye étant revenu en Angleterre, il a envoyé chercher le comte de Chalus et son frère le vicomte, et leur a lu un extrait de sa lettre (d'Hobart) du 8 avril, touchant la nécessité, pour les Français, de se faire naturaliser pour pouvoir obtenir des concessions de terres, et leur a expliqué la chose à fond. Ils ont promis de fournir une liste de ceux qui désireraient être compris dans l'arrangement. Cette liste sera expédiée sitôt reçue. 105

Inclus: Tarif d'honoraires pour la cour de chancellerie. (Une note porte que "Tous les honoraires figurant au tarif qui précède sont calculés sur l'idée que les fonctionnaires de la cour ne recevront pas d'appointements.") 108

Observations d'Allcock sur le tarif d'honoraires en question. 111

30 novembre,
Edinburgh.

Selkirk à Hobart. Conformément à la lettre du 30 juillet, a pris des renseignements particuliers sur les gens qui se proposent de partir l'année prochaine. A cause de l'habitude qu'ont les montagnards écossais d'émigrer où sont leurs amis, il y en a beaucoup qui iront dans la Caroline ou New-York. Ses efforts pour les diriger vers les possessions de Sa Majesté n'ont pas été en vain, mais la tâche n'était pas facile et il (Selkirk) lui a fallu promettre d'aller avec eux. Demande de l'aide au gouvernement. 256

1er décembre,
Downing
Street.

Hobart à Hunter (n° 15). Mettre à exécution l'ordre d'une concession de terre à la veuve et aux enfants du feu procureur général (White), et comme cette concession sera la principale ressource de la famille, la prendre dans la localité la plus avantageuse. 113

2 décembre,
Downing
Street.

Sullivan au même. A envoyé à la Trésorerie rapport sur la question de se procurer en Canada des approvisionnements pour les troupes. Instructions données que les approvisionnements pouvant être obtenus pour les troupes des Antilles devront être tirés du Canada et de la Nouvelle-Ecosse. 115

2 décembre,
York.

Hunter à Hobart (n° 24). Envoie liste de royalistes français, dressée par le comte de Chalus. Le nom d'Ambroise de Farcy de Roseray a été retranché à la demande de Quetton St. George. 116

Incluse: Liste en question. 118

22 décembre,
Trésorerie.

Sargent à ——. Envoie, pour l'information de lord Hobart, l'exposé du fait que la balance de £500 du montant de £1,000 affecté à la construction d'églises ayant été remboursée à la Trésorerie, il faut que cette somme soit ajoutée aux prévisions budgétaires de cette année pour la même fin. 259

23 décembre,
Kempshot.

Dorchester à Pelham. Ne peut éviter d'attirer l'attention sur les services de sir John Johnson et de Baby, bien qu'il ait refusé de se mêler des affaires du Canada depuis qu'il a quitté le commandement. 261

1802.	<i>Inclus</i> : Sir John à Dorchester, 14-décembre.	Page 263
	Avec deux pièces.	265, 268
Pas de date.	Madame White, veuve du feu procureur général du Haut-Canada, à Hobart, avec les principaux points de sa pétition—la pétition elle-même ayant été égarée.	271
	<i>Inclus</i> : Principaux points de la pétition en question.	273, 274

LIEUTENANT-GOUVERNEUR HUNTER—1803.

Q. 294.

1803.		
3 janvier, York.	Hunter à Hobart (n° 25). Observations sur les bills réservés et que le Conseil privé a pris en délibération.	Page 1
5 janvier, York.	Le même au même (n° 26). Le projet de colonisation de lord Selkirk en Haut-Canada recevra tout l'encouragement possible. Les instructions portant que les 8,400 acres à la famille d'Arnold doivent être sur le même pied que les 5,000 à lui-même seront strictement suivies. Le traitement de Ridout sera augmenté ainsi qu'ordonné; ses services méritoires. Attire l'attention sur le besoin d'une réponse au sujet de la balance de £800 pour construire des églises.	5
25 janvier, York.	Le même au même (n° 27). Envoie mémoire des fonctionnaires du service de concession de terres au sujet des droits, et rapport d'un comité du conseil. Partage l'avis du comité et montre d'où est venu le malentendu au sujet des droits.	7
	<i>Inclus</i> : Mémoire.	9
	Tarif de droits.	13
	Renvoi au conseil.	14
	Rapport.	15
	Tarif de droits.	21, 22
5 février, York.	Hunter à Hobart (n° 28). Dépêches reçues; les baux proposés pour les réserves de la couronne et du clergé sont approuvés. Envoie discours prononcé à l'ouverture de la législature, le 27 janvier.	23
	<i>Inclus</i> : Discours à la légisture.	25
	Adresse du Conseil en réponse.	28
	Réplique.	30
	Adresse de l'Assemblée en réponse.	30
	Réplique.	33
15 février, Downing Street.	Hobart à Hunter (à part). A son arrivée Selkirk devra recevoir une concession de 1,200 acres de terre dans n'importe quel township non déjà approprié, et le reste du township sera réservé; pour chaque famille établie il pourra lui être accordé 200 acres, à condition qu'il rende 50 acres pour chaque telle famille.	35
15 février, Downing Street.	Le même au même (n° 16). Concernant l'établissement projeté de Talbot dans le township de Yarmouth, dans le comté de Norfolk, sur le lac Érié. Il devra recevoir 5,000 acres de terre, et une partie du township suivant contigu à la concession sera réservée pour lui être assignée suivant les circonstances. Demande son avis sur l'idée de faire d'autres concessions pour la prompte colonisation du pays.	37
1er mars, Downing Street.	Le même au même (n° 17). Arrivée prochaine d'un groupe de montagnards écossais—des Macdonnel pour la plupart et en partie des soldats licenciés des ex-Glengarry Fencibles; leur mérite et leurs services. Ils sont accompagnés de M. McDonnell, leur ex-aumônier. Ce dernier devra recevoir 1,200 acres, et chaque famille emmenée en aura 200.	41
20 mars, York.	Hunter à Hobart (n° 29). Observations sur les actes passés par la législature. Envoie discours de prorogation.	43
	<i>Inclus</i> : Discours.	49

1803.

- 13 avril,
York. Hunter à Hobart (n° 30). Règlements concernant quarantaine reçus. Page 51
- 18 avril,
York. Le même au même (n° 31). A appris que la demande de cadeaux pour les sauvages a été envoyée à la Trésorerie, comme l'a aussi été la lettre concernant la lettre de change de £800 pour construction d'églises, qui avait été renvoyée protestée. 52
- 15 mai,
York. Le même au même (32). Accuse réception de lettre par Talbot, portant qu'il devra recevoir une concession de 5,000 acres de terre. Il a été pris des mesures à l'effet de réserver une quantité additionnelle de terre pour être ultérieurement concédée, à mesure qu'il arrivera des colons. Est d'avis que s'il était fait de nouvelles concessions à des personnes en moyens et respectables, cela développerait la prospérité de la province et la colonisation des terres incultes, mais il y aurait des précautions à prendre contre les spéculateurs en biens-fonds, et à cette fin il faudrait faire observer la condition de défricher une certaine étendue de terre et de s'établir sur le bien-fonds avant que des lettres patentes ne soient délivrées. Il y a aussi le fait que les droits de six pence sterling et d'un penny et demi courant par acre approche presque la valeur de la terre, de sorte qu'en payant un peu plus, les spéculateurs peuvent s'affranchir de toutes conditions. Néanmoins, cette différence et la protection du gouvernement amèneraient plusieurs personnes à préférer les concessions de la Couronne. Ce qu'il est fait des droits. 54
- 20 mai,
York. Hunter à Hobart n° 33). Envoie lettre d'Alcock et témoigne de l'exactitude de ce qu'il dit. Il y a eu autrefois beaucoup de confusion dans les bureaux où se géraient les affaires publiques, et cela au préjudice des intérêts d'un grand nombre de concessionnaires. Il a beaucoup été fait et il reste beaucoup à faire pour remédier à ce mal. Zèle dont Alcock a fait preuve sous ce rapport. Aide qu'il a prêtée avant d'être promu à la charge actuellement occupée par lui. Il a bien mérité la faveur qu'il demande. 59
- Inclus*: Alcock à Hunter, 14 mai. Demande un supplément de traitement, pour les raisons énoncées. 62
- 24 mai,
York. Hunter à Hobart (n° 34). Envoie ampliations des actes auxquels il a donné la sanction royale, et aussi des journaux du Conseil et de l'Assemblée. 66
- Inclus*: Journal du Conseil, du 27 janvier au 5 mars 1803. 67
- Liste des actes sanctionnés. 140

LIEUTENANT-GOUVERNEUR HUNTER—1803.

Q. 295.

1803.
10 juin,
York. Hunter à Sullivan. Accuse réception de lettre concernant la fourniture d'approvisionnements du Canada aux troupes de la province et à celles des Antilles. Consacrera à cette question toute l'attention qu'il pourra. A aussi reçu ordre concernant lettres de mer méditerranéennes. Page 1
- 17 juin,
York. Le même à Hobart (n° 35). Concernant les terres à être concédées à la famille du feu procureur général White, la cause du retard, et la décision que la quantité ne devra pas excéder 6,000 acres, montrant qu'il ne reste plus que 4,600 acres à concéder. 3
- 20 juin,
York. Le même au même (n° 36). Envoie procès-verbaux du conseil exécutif relativement aux affaires d'Etat, du 13 juillet 1801 au 29 juin 1802, et au sujet des terres de la couronne, du 1er juillet 1799 au 29 décembre 1801. 6
- Inclus*: Procès-verbaux, 13 juillet. Examen des comptes publics. 8 à 11
- Autorisation, de la part du duc de Portland, d'augmenter les appointements des commis dans les bureaux publics. 12

1893.

Procès-verbaux, 17 juillet. Thomas Scott prête serment en qualité de procureur général.	Page 13
Opinion du procureur général sur les droits de madame Mary Rogers par l'effet du testament de feu son mari.	13
Opinion du même qu'il peut être délivré un titre translatif de bien-fonds sur la foi d'un affidavit portant que le certificat du bureau des terres est adiré.	16
Procès-verbaux, 18 août. Lecture de lettres de Green, secrétaire privé du lieutenant-gouverneur, adressées à Small, greffier du Conseil—la première notifiant la nomination de McGill au poste d'inspecteur général et contrôleur des comptes, avec instructions sur la manière de préparer ces derniers, et l'autre portant que toutes les délibérations du conseil exécutif doivent être soumises au lieutenant-gouverneur dès que l'affaire de laquelle il a pu être délibéré est arrivée à sa conclusion.	21
Procès-verbaux, 30 septembre. Lettre des Mohawks, se plaignant de la conduite de Brant, soumise au conseil.	22
Lettre du procureur général du Bas-Canada faisant l'histoire d'une société organisée en Bas-Canada pour renverser le gouvernement de Sa Majesté.	22
Les droits de Berczy feront l'objet d'un examen et d'un rapport.	23
Procès-verbaux, 14 octobre. Autorisation de payer l'équipage du yacht <i>Toronto</i> .	24
Procès-verbaux, 20 octobre. Rapport de Givens, agent pour les affaires indiennes, sur le meurtre d'une jeune sauvagesse par un traiteur blanc.	24
Rapport de Claus disant que les différends des Six-Nations à propos de terres sont réglés.	26
Procès-verbaux, 31 octobre. Rapport du conseil sur les prétentions de Berczy. Ce rapport fait l'histoire des opérations de Berczy.	28
Procès-verbaux, 10 novembre 1801. Demande, de la part de McGill, de copie de toutes les réclamations admises par les commissaires et de tarif des droits à payer sur les concessions de terre; demande accordée.	70
Procès-verbaux, 7 janvier 1802. Autorisation de payer l'équipage du yacht <i>Toronto</i> .	71
Procès-verbaux, 19 janvier. Examen des comptes publics.	72
Procès-verbaux, 2 février. Compte supplémentaire du solliciteur général approuvé.	76
Procès-verbaux, 16 février 1802. Demande de registres pour les concessions de terres, de la part de Jarvis, régistrateur; autorisé à se procurer les livres nécessaires.	77
Procès-verbaux, 6 avril. Instructions du lieutenant-gouverneur au comité permanent transcrites au long.	78
Rapport de Claus sur une tentative qu'a fait un nommé Gilbert pour avoir des terres des Missisaugas. Ordre à Givens de s'enquérir de l'affaire.	82
Procès-verbaux, 13 avril. D. W. Smith se plaint de l'insubordination de certaines gens de la rue Yonge, et de leur manque de respect pour les fonctionnaires civils et officiers militaires. Tentatives que quelques-uns d'entre eux ont faites pour corrompre l'esprit de la jeunesse.	83
Procès-verbaux, 27 avril. Autorisation de payer l'équipage du yacht <i>Toronto</i> .	85
Procès-verbaux, 4 mai. Jarvis autorisé à se procurer des boîtes pour mettre les lettres patentes.	86
Rapport de Givens au sujet des transactions de Gilbert avec des Missisaugas, sur la rivière Crédit.	87
Procès-verbaux, 11 mai. Autorisation à Peter Russell, receveur général, de se procurer de la papeterie pour son bureau.	88

1803.	Rapport du conseil sur l'opinion du procureur général au sujet de l'affaire de madame Mary Rogers.	Page 89
	Procès-verbaux, 9 juin. Pétition demandant libération de l'obligation garantissant le paiement des droits sur le tabac provenant des États-Unis, attendu que d'après le traité de 1794 il ne peut pas être exigé de droit. Le conseil fait rapport que la question devrait être laissée aux tribunaux.	96, 101
	Une semblable pétition présentée par Thomas B. Gough est aussi laissée à la décision des tribunaux.	102
	Rapport sur demandes de bail du moulin du Roi dans Ernest-Town.	103
	Rapport approuvé par le lieutenant-gouverneur.	111
	Procès-verbaux, 15 juin. Le lieutenant-gouverneur désire avoir un rapport sur les honoraires à demander en passant les baux des réserves de la Couronne et du clergé.	111
	Procès-verbaux, 29 juin. Le lieutenant-gouverneur transmet bail projeté, pour 21 ans, de 200 acres de réserves de la couronne, et même bail de réserves du clergé, tels que dressés par le procureur général.	112
	Procès-verbaux relatifs à des affaires de terres, du 1er juillet 1799 au 29 octobre 1800.	114 à 402
	(Pour noms, voir liste alphabétique.)	

DEMANDES DE TERRES, DANS CE VOLUME.

(Les chiffres à la suite des noms indiquent les pages.)

A.—Abbes, Nathaniel, 129; Abbot, Wm., 146; Addison, Rév. Robt., 258, 259, 296, 334; Aitkin, Wm., 315; Albertson, David, 339; Alexander, David, 381; Alger, Elias, 141; Algyre, Daniel, 283, Martin, 233; Allan, Ebenezer, 401, Phebe, 375, Sarah (voir Mosher), Western, 375, Wm, 339; Allen, Ebenezer, 137; Arnau, Margaret (fille de Jacob Countryman), 285; Amy, Abraham, 281, Nicholas, 281; Anderson, John, 148, Peter, 267; Ansley, Amos, 269, 280; Arnold, Benedict, 212, Edward, 212, George, 212, Henry, 212, 217, 218, James, 212, John, 345, Mme, 212, Richard, 212, 217, Rowley, 344, Sophia, 212, Wm., 212; Arquart, Alexi, 311; Ash, George, 128, 129, James 130, Joseph, 132, Samuel, 128; Ashford, veuve, 126; Askin, John, père, 174, 198; Attwell, Levi, 297; Augusta, Episcopaliens d', 230; Averill, Paul, 269, 270, 340, 341.

B.—Babishon, Pierre, voir Labadie; Baby, James, 119, Hon. James, 168, 178, 306, Susanne, 377; Badishon, Charlotte, 324; Baker, George, 137; Baldwin, Robert, 162, W. Warren, 162, W. W., 373; Ball et Cie., 258; Ball, George, 334, Jacob, 345, 354; Barnhardt, Wm. Geo., 167; Barberce, Stephen, 201; Barberce, Stephen, 207; Barberce, Stephen, 241; Bardman, Stephen, 135; Bamer, Jacob, 148; Bawell, James, 190; Barron, Alexander, 355; Barthol, Keephart, 327; Barton, 360, Helche, voir Hazleton, John, 285, 284, Rachael, voir Wiley, Thomas, 284, Wm., 285, Irnis, voir Shatford; Baxter, Daniel, 167; Beach, Amos, 141; Beasley, Richard, 171; Beatus, Jeremiah, 138; Bedford, Jonathan, 127; Belcher, John, 140, 322; Belland, Toussaint, 222; Bender, George, 167; Bennet, James, 221; Bentley, Elijah, 343, Reuben, 343, Samuel, 343; Berrigan, James, 153; Berczy, Wm., 124; Bestado, Jacob, 282; Bissell, Anna (fille de Walter Davies), 373, David, 381, Jehiel, 381; Blacker, John, 185; Bocton, Captain, 369; Bollard, Nicholas, 383; Bonkett, Wm., 211, 212, 240, 241; Bolton, Elsea Curry, 176; Boughner, John, 379, Mathias, 379, Bordman, Gideon, 136; Booth, Bethir, voir Terry; Botger, Honce N., 122, J., 123; Bouchette, Jean B., 386; Boutellier, Anthony, 173; Bonman, Henry, 250, Hannah, 252; Bowers, J. 124; Bowen, Mary, alias Dimond, 148? Mary, alias Post, 148, Wm., fils, 149, Wm., père, 149; Boye, —, 122; Bradt, Adrian, 263; Brady, Elizabeth, 284, Luke, 284, Nathan, 137; Brakenridge, James, 362, Mme, 362; Brayley, Wm.,

1803.

218; Bridgeman, Thomas, 273, Wm., 273; Brooking, Lieut. A. D., 226; Brunson, Amasa, 243, 244, Amos, 144, Barnabas, 143, 243, 244, Wm., 139, 384; Brown, Abraham, 375, 376, Allen, 136, Edward, 375, James, 179, John, 135, Rhoda, 179; Buchannan; Margaret, 167; Buel, Martha (fille d'Andrew Naughton), 376; Burger, Dennis, 393, 394; Burges, Dorothy (fille de Lewis Mabee), 394, Noah, 394; Burdick, Freeman, 233; Burgart, Moses, 131; Burke, Rev. Edmund, 235, 257, 260, 334, 335; Burch, Zachariah, 272; Burmester, —, 122; Burnham, Asa, 134; Burns, Joel, 134; Burritt, Daniel, 263, Lecta (fille de Samuel Landen), 203; 208; Burrit, Lois, *voir* Hund, Urania, *voir* Philips, Sarah (fille de Moses Reid), 379, Stephen, 379, 184; Bush, Charles, 287, Frederick, 123, 260, Eliz. (fille de David Jacocks), 286, Rachael (fille de Warner Casleman), 301; Burton, Arthur, 316, Henry, 316, John, 316; Burtch, Edsé, 327; Butler, lieut.-col. (héritiers du), 233, John, lieut.-col., 274, Johnson, 274, 275, 294, Thomas, 185.

C.—Caldwell, Capit., 150; Cameron, Archibald, 173, John, 368, Mary (fille de John Christie), 283; Campbell, Isabella, *voir* McLaughlan, 37, James, 244, Jane (fille de Thos. Peters), 302, John, 138, 321, Margaret, *voir* Paterson, Oliver, 138, Stephen, 139, Wm., 138; Canby, —, 352; Cane, Barnabas, 114; Camfield, Samuel, 201; Carle, Wm., 141; Carral, Isaac, 358, John, 272, 358; Carter, John, fils, 135, John, père, 136, Wm., 135; Casleman, Rachael, *voir* Bush; Carswell, Wm., 237, 392; Chalus, comte de, *voir* de Chalus; Chaplain, Joseph, père, 132, Joseph, fils, 132; Chaverland, Gardner, 142, Resolved, 143; Chew, W. Johnson, 250; Chisholm, Anne, *voir* Christie; Christie, Anne (fille de de Hugh Chisholm), 373, John, père, 285, John, fils, 385, Mary, *voir* Cameron; Church, Joseph, 393, Mary, 382; Churchill, —, 127; Clandenning, James, 250; Clark, Alex. T., 336; James, père, 356, Mary, 252, Robt., fils, 280; Clarke, Robert, 281, Wm., 166; Classen, Nancy, *voir* Gilchrist; Claus, Wm., 251; Clawson, Wm., 339; Clearey, Abraham, 268, 298; Cline, Dorothy (fille de Jacob Snider), 284, John, 286, Michael, 286; Coarcen, Benj., 304; Cockrel, Richard, 250; Cohoo, Andrew (veuve de), 189, Asa, 189; Cole, Daniel, 147; Collins, Pamela (fille de Samuel Landen), 378; Collver, Ann, 208, Eliz., 208, Marrian, 207, Martha, 207, Timothy, 207, 208; Coltman, John, 119; Conolly, Eliz. (fille de Benoni Wiltse), 383, John, 393; Cook, Christina, 162, Margaret, 165, Silas, 223; Caon, Jane, 205; Cooper, Peres, 239; Cornelius, Frederick, père, 124; Cornwall, John, 308, 309, 312; Costs, Michael, 152; Cough, Catherine, *voir* Shaver; Countryman, Margaret, *voir* Arnau; Covell, James, 200, John H., 384, Simeon, 374; Cowell, James, 204; Cox, Mary, 347; Cozens, Daniel, fils, 235, Samuel, 193, Samuel D., 178; Crandle, Palmer, 141; Crawford, Elizabeth (fille de Nicholas Selmsier), 284; Crippen, Samuel, 393; Cron, James, 337, 381, John, 337, 381; Cronkrite, Jane, 222, Wm., 222; Crowder, Catherine (fille de Sharus Masselus), 284; Culbertson, Samuel, 342; Cunningham, George, 369; Curtis, Thomas, 347, Wm., 138; Culter, George, 273.

D.—Danforth, Asa, 134; Darling, John, 136; Davidson, Mary, 252; Davies, Anna, *voir* Bissell, Wm., père, 203, 212, Wm., fils, 203; Day, John, 298; Dayton, Nathan, 383; Dean, John, 325, Perez, 293, Thomas, 204; Deane, Erastis, 133, Gamis, 133, Noah, 131; de Chalus, comte, 219, 220, 369; Decon, John, 352; Dederick, Lucas, 362; De Groate, Mary, 167; De Hoen, Frederick, 252; De Paret, John, 205, 220; de St. George, Quetton, 369; Dexter, Elisha, 209, 233, 267; Dickson, Eliza, 253, Wm., 262, 263; Dicky, John, 238; Dimond, Mary, *voir* Bowen; Dingman, Jacob, 143; Donnet, Francis, 120; Dopp, Peter, 202; Douglas, Alex., 250; Downs, Eliz. (fille de Elijah Whitney), 376; Duirborer, John, 120; Dulittle, Moses, 133; Dunbar, Alex., 222; Durham, James, 342; Dutchman, Frederick, 122.

E.—Eamer, Dorothy, *voir* Gallinger; Eastman, Elizabeth (fille de John Philips), 283; Easton, John, fils, 206, Rufus, 206; Eastwood, Abel, 380; Eckhardt, Peter, 124; Eddy, Bays, 133; Edwards, Joseph, 330; Elliot, Abraham, 375, John, 217, Thomas, 375, Wm., 377; Elizabethtown, habitants d', 230; Elmsley, juge en chef, 120, l'Hon. J., juge en chef, 151, 157; Elsworth, Elizabeth, 170; Emer, Catherine, 166; Entecott, John, 247, 250, 264, 331; Ermatinger, George, 188; Ernst, Peter, 121; Everson, —, 121; Everitt, Cyrus, 173, John, 281.

F.—Fader, Elizabeth (fille de John Hartell), 301; Fairbairn, James, 287; Fairchild, Anna, *voir* Tryon; Fairfield, Wm., père, 313, Wm., fils, 313, Nabby (fille de Jos. Lockwood), 320; Falkner, Mary, *voir* Seeley; Fanning, Barclay, 386; Farmer, 265; Farris, David, 131; Farlington, Joseph, 133; Fraser, Elizabeth, *voir* Warren; Feder, veuve, 302; Fell, Charity, *voir* Nettleton, 284, Christian, *voir* Walliser, Daniel, 374, David, 374, Frederick, 374, Mary, *voir* Rood, Ruth (fille de Jonathan Tuttle), 374; Ferguson, Eliz. (fille de John Yates), 374, Frederica, 114, 158, Resewall, 136; Fike, Henry, 286, John, 286; Field, Charles, 157; Fields, Chas., 260; Fisher, Catherine, 209, 233, Eliz. (fille de Staats Overholt), 343, Jacob, père, 233, 209, John, 209, Jacob, 344, Wm., 344; Fitzgerald, Wm., Capit. 258, Wm., 334, 335; Fitzpatrick, Elizabeth, *voir* Presley, Peter, 283, Wm., 283; Flamboro', West, 263; Forrest, Henry, 165; Forsyth, Joseph, 221, Richardson & Co., 150; Foster, John, 204; Fowler, Jonathan, 358; Freeman, Wm., 339; Frelick, Christian, 222; Frint, Henry, 141, Martin, 140; Fulford, Nancy, 179; Fuller, Samuel, 115, 126.

G.—Gaffield, Nathan, 141; Graham, Edward, 331; Gallinger, Dorothy (fille de Philip Eamer), 283, 284; Galloway, Submission (fille de Parshall Terry), 244; Gamble, N., père, 202, N., fils, 202; Gastin, Thomas, 142; Geisingir, Jacob, 321; Gerome, Asabel, 128; Gibbons, Mary, 221; Gifford, Ephraim, 127, Humphrey, 130, Samuel, 130; Gilbert, Isaac, 118, Ronolin, 117; Gilchrist, Nancy (fille de Ca'eb Clussen), 375, Peter, 216; Gohen, Thomas, 131; Goose, Dorothy, *voir* Sheets, Nancy, *voir* Moore; Gordon, Mary (fille de Nathaniel Pettit), 260; Grange, Nancy (fille de Jas. McKim), 308; Grant, Alex., 119, Angus, 301, Catherine (fille de Donald McArthur), 373, Duncan, 301, John, 165, Lewis, 391, Mme John, 165, Oner (fille de Wm. Lehy), 382; Gray, Mme, 253, Rachael (fille de John Warte), 285, R. J. D., 253, 255, 273; Greeley, Aaron, 134; Greetman, John, 120; Griffen, David, 127, Wm., 131, Obadiah, 277; Gont, Ferdinand, 136; Groven, John, 133.

H.—Haggerman, Isaac, 130, Abraham, 130; Hall, Ichobed (Ichatol?) 272; Hale, Elizabeth, 227; Hall, Isaiah, 115, 139; Hagerdom, John, 286; Haines, Barnabas, 118, 241; Harris, Bolton, 131; Hames, Gilbert, 149; Hains, Joseph, 130; Heamis, Minard, 127; Harrison, Nathaniel, 129; Hamilton, l'hon. Robt., 258, 259, Wm., 263; Hare, Daniel, 136, Stephen, 137; Hamblin, Francis, 284, Silas, 285; Harlow, Wm., 148; Hartell, Elizabeth, *voir* Fader; Harrow, Alex., 336; Harp, —, 262; Hartman, David, 264, 385; Haskill, Joseph, 126, Nathaniel, 126; Hastings, Nathaniel, 241; Hatton, John, 379; Haveland, John, 134; Hayward, Edward, 170; Hazleton, Helche, 285 (fille de Thos. Barton); Helmke, J., 124; Henderson, Wm., 215, Caleb, 215; Heron, Andrew, 169, Samuel, 193; Herrick, Daniel, 251; Heward, Hugh, 360; Hewitt, Jennet (fille de Wm. Reid), 373; Hinman, Thos., 134; Hix, Johna, 131; Hodgkins, Sarah, (fille de Wm. Martin), 285; Hodges, Chloe, *voir* Van Volkenburgh Holts, Peter, 121; Honeywell, Rice, 135, Daniel, 137; Holden, Martin, 380; Hopkins, Silas, 395; Hood, Madame Hugh, 258, 259; Hough, Barna; bas, 305, Elijah, 305; Hosier, Abigail (fille de Jonathan Tuttle), 216; Howe, Daniel, 222; Huacké, John, 286; Hubner, Claus H., 120; Huff,

1803.

John, 277; Hughes, Wm., 314, 329; Hull, Eli, 129; Hund, Lois (fille de Daniel Burrit), 380; Huntley, Benj., 393; Enoch, 393; Hurd, Isaac, 379, Ledach, 139; Hurlburt, Deborah, *voir* Nettleton, Hannah (fille de Nicholas Mosher), 203, Herman, 203, Heman, 300, Moses, 300; Hunter, Wm., 158; Hutchinson, Asa, 214; Hyland, Wm., 297.

I.—Ingersoll, Thomas, 256, 291; Irish, Peter, 135, Robinson, 185.

J.—Jackson, Samuel, 127, 128, Eliz., *voir* Bush; Jarvis, Hannah, 251, Wm., 152, 251; Jessup, Edward, fils, 114; Johnson, Larrance, 224, Wm., 262; Joncaire, F. Chabert, 227; Jones, Asa, 331, Charles, 137, Daniel, 381, Elias, 129, Eliz., 392, George, 330, James, 392, John, 200, 330; Josdivine, Peter, 321; Judd, Ann, 209, Wm., 208; Judson, Ruth (fille de Augustus Seebye), 337, Lyman, 374, Silas, 374; Julian, John, 270.

K.—Kapp, John Ross, 307; Kary, Arthur; Kelley, John, 134, 136; Kelsie, Mary, *voir* Philips; Kemps, Burgoyne, 386; Kendall, Abel, 377; Kendrick, Hiram, 368; Kennedy, Wm., 208, 241; Kerr, John, 142, Robert, 352, Sarah, *voir* McEween; Ketchum, Joseph, 368, 382; Kilborn, Benjamin, 381, James, 381, Joseph, 395, 401; Kitchen, Andrew, 391; Knapp, Amos, 285, Joseph, 285; Knowles, Richard, 368; Koopman, —, 124.

L.—Labadie, Anthony Desompte, 176, Pierre, *alias* Badishon, 174; Laforce, Hypolite, 274; La Force, Pierre, 314; Lambert, Anna, *voir* Overholt; Lamb, Daniel, 380; Landen, Pamela, *voir* Collins; Landman, George, 258, 335; Landon, Lecta, *voir* Burritt; Lane, Sarah (fille d'Amos Nettleton), 374; Langanhorst, —, 121; Laraway, Jonas, 329; Lawrence, John, 193, 196; Lawson, —, 298; Legit, Sarah, 157; Lehy, Oner, *voir* Grant; Leith, James, 211; L'Etourneau, René, 329; Lenie, Peter, 222; Lent, Ruth (fille de John Williams), 320; Levy, —, 123; Lee, Washington, 393, Wm., 306, 315; Lincoln, Elihu, 143; Linderman, Peter, 122; Lipps, John, 262; Littlehales, Edward B., lieutenant, 356; Livingston, Lydia (fille de Joseph White), 375; Lockwood, Nabby, *voir* Fairfield; Losee, Joseph J., 384; Lotridge, Robt., Capit., 273; Lott, John, 299; Loucks, Abraham, 399, George, 399, 400, Jacob, 399, 400, Margaret, *voir* Powers; Luddington, Levy, 271; Lundy, Samuel, père et ses fils, 303; Lurina, Evahom, 120; Lutz, Mary (fille de Parshall Terry), 248; Lymburner, Alex., 293, James, 293, Mathew, 293.

Mc.—McApin, George, 185; McArthur, Catherine, *voir* Grant; Mc Aulay, Mordecai, 328; MacAulay, Robert, 276; McBeth, John, 235; McBride, John, 188, Wm., 293; McCalpin, George, 133; McCartney, Wm., 227; McCaulay, John, 117; McCool, Margaret, 115; McCrae, David, 307, Eric, 307, Wm., 324; McCready, Wm., 185; McDonell, Alex., 133, 164, Angus, 257, 334, 335, Arm, 167, Donald, 222; McDougall, John, 186; McEwen, Sarah (fille de Wm. Kerr), 283; McGan, Eliz., *voir* Ross; McGill, John, 119, 352; McGregor, John, 247; McGuire, Barnabas, 166; McIntire, Amasa, 205, Charlotte, *voir* Rose, Jesse, 205, Salmon, 205, Sophia, 167; McVay, Dennis, 206, 340; McKarley, John, 250; McKelvy, Edward, 346; McKeys, Daniel, 130; McKim, Nancy, *voir* George; McLauchlan, Elizabeth, 167, Isabella (fille de Daniel Campbell), 373; McLeod, Robert, 172; Macklmlies, Hugh, 382; McMurtie, James, 314, Joseph, 257, Simon, 257; McNab, Simon, 227; McNish, Susannah, *voir* Wright, McNutt, Garrad, 155, James 261; McVey, Catherine, *voir* Stotts, Nancy, *voir* Stotts; McWilliams, Eliz., *voir* Paupt.

M.—Mabee, Dorothy, *voir* Burges; Mainhart, Jenny, 179; Maisonville, Alexis, 326, 356, 357, 369 —, 311; Maiville, Louis, 280; Manhardt, Eliz, *voir* Seelye; Markland, Thomas, 276, 279, 280; Marriell, Christopher, 128; Marsh, Benjamin, 126, Robert, 261, Samuel, 126; Marther, Samuel, 186; Martin, Daniel, 141, Moses, 130, Phebe, *voir* Spicer, Samuel 271,

1803. Sarah, *voir* Hodgkins; Marvene, Samuel, 132; Masselus, Catherine, *voir* Crowder; Mathews, Thomas, 250; Mattice, John, 393; Maxwell, Thompson, 343; Mead, Richard, 357; Merrill, Roger, 143; Merriman, Joel, 142; Meyers, Christian, 166, Godfrey, 166; Michael, Nathaniel, 133; Middack, Henry, 318, John, 319; Middock, Polly, *voir* Sipes; Milliken, Norman, 298; Millross, Andrew, 286, John, 286; Mills, John, 316, Joseph, 316, Parker, 250; Misner, —, 123; Mitchell, Jehiel, 359; Mix, John, 140; Mochesky, —, 121; Montague, les habitants de, 204; Moore, Dudley, 202, Mary, (fille de Fred Goose), 285, Patrick, 132, Rebecca, 203; Morden Richard, 114; Morgan, Lucius, 256; More, Giles, fils, 304; Morris, Mathias, 136, 239; Morton, John, 346; Mosher, Hannah, *voir* Hurlburt, Nicholas, 203, Sarah (fille de Weston Allan), 203; Muirhead, James, 274, 279; Munro, St. Hugh, 319, Hugh, père, 319, Hugh, fils, 319; Murchison, Jenny, 167, Netty, 166; Murphy, Wm., 351.

N.—Nare, Catherine, *voir* Walker; Nash, James, 368, Samuel, 368; Naughton, Martha, *voir* Buel; Neilson, —, 120; Nettleton, Amos, 202, 204, Barnabas, 203, Charity (fille de Fredk. Fell), 284, Daniel, père, 203, Daniel, fils, 204, Daniel, 202, David, 300, Deborah, 300, (fille de Moses Hurlburt), Mary, 202, Sarah, *voir* Lane; Neward, Hugh, 324; Nickerson, Eleria, 129; Nighton, John, 172; Cie du Nord-Ouest, 338; Notre-Dame de l'Assomption, marguillers de l'église de, 118; Nugen, John 130.

O.—Odell, John, 127; Ogden, John, 139, 322, Richard, 140; Oldcott, Timothy, 140; O'Neil, Eliz., 292; Osborn, Eunice (fille de James Parks), 376, Samuel, 396; Overholt, Anna, (fille de Cornelius Lambert), 385, Eliz., *voir* Fisher; Overholt, Isaac, 385, Jacob, 384, Staats, 384, Susannah, *voir* Singer.

P.—Page, Ann, 165; Palmer, George, 141; Parker, Mary, *voir* Rees., Samuel, 129; Parks, Eunice, *voir* Osborn; Parmely, Thos. J., 206; Parsons, Chatwill, 319; Patterson, Margaret (fille de Wm. Campbell), 376, Whitefield, 393; Pattison, Daniel, 376, Wm., 376; Pattinson, A., 317, Richard, 157, R., 317; Pauptz, Elizabeth (fille de John McWilliams), 284; Pearson, Benj., 395; Peck, Hezekiah, 287, Lewis, 346; Peck, Helmus, 126, Lewis 126; Pell, Joseph, 353; Perring, Frederick, 129, Rany, 134; Perry, Daniel, 320, Robert, 320; Peters, Jane, *voir* Campbell; Petit, Samuel, 304, Mary, *voir* Gordon, Timothy, 135; Philips, Isaac, 304, 328, Joseph, 136, Mary (fille de James Kelsie), 382; Philips, Philip, 328, Urania (fille de Daniel Burrit), 378; Philipson, John, 120, John H., 121; Phillips, Elizabeth, *voir* Eastman; Pitts, James, 218; Playter, Watson, 253; Poret, John, 226, *voir* de Poret, 220; Porter, Timothy, et autres, 320; Post, Mary, *voir* Bowen; Potter, Philip, 127; Powers, Margaret (fille d'Abraham Loucks), 209; Powell, John, 229; Pringle, E., 125, George, 125; Presley, Elizabeth (fille de Peter Fitzpatrick), 283; Price, John, 165, 260, 330; Purdy, Gilbert, 128, 280, Joseph, père, 132, Micajah, 281, 282.

Q.—Quant, Jacob, 239, 270; Quarteze, Milquaker, 120; Quick, John, 310.

R.—Raddish, Rev. Thos., 151; Randall, Moses, 393, Comby, et trois fils, 303; Ray, John, 357; Raymond, John, 373, Josiah, 279; Réaume, Charles, 178; Rees, Mary, *alias* Parker, 168, 169; Reid, Jennet, *voir* Hewitt, Sarah, *voir* Burrit; Richardson, Benjamin, 116, 138, Edward, 188, James, 138, Wm., 203; Richert, John, 118; Richmon, Cyrus, 141, Ichabod, 133, Silvester, 141; Ridout, Anne, 391, George, 391, Mary, 391, Thomas, 391, Thomas Gibbs, 391; Ritter, John, 121; Riven, Hannah, 251; Robbins, John, 130; Robertson, Polly, *voir* Watson; Robinson, Anthony, 275; Robins, Caleb, 217; Robinson, Christopher, 221, Mary, 347, —, 262; Rock, John, 250; Rogers, Timothy, 276, 277, 278, 303; Romoke, Honce, 124; Rood, Mary (fille de Fredk. Fell), 374; Rose, Charlotte (fille de Jesse McIntire), 378, Cloe, 145, Maria, 314,

1803.

Samuel, père, 378, Samuel, fils, 378; Rosebrugh, John, 391; Ross, Eliz. (fille de Patk. McGan), 379; Rousseau, J. B., 239; Ruggles, James, 193, 380, Rumohre, Marks, 123; Russell, l'hon. Peter, 119, 183, 257, 265; Ryart, George, 360; Ryckhart, John, 352; Ryckman, Tobias, 222.

S.—Sage, Allen, 359; St. George, Quetton de, *voir* de St. George; Salmon, George, 351; Savage, Roger, 382; Sayles, —, 341; Schofield, Thomas, 115, 173; Scholt, Home, 122; Schroder, Con., 121; Schultz, John George, 122, W. New, 125; Scott, Ezekiah, 360, John, 215, 376, Wm., 215; Scripture, Jeremiah, 138, 384; Seeley, Eliz. (fille de David Manhard), 375, Justus, 382; Seelye, Ruth, *voir* Judson; Seeley, Mary, *alias* Falkner, 214; Selby, Prideaux, 262, 323; Sellock, Chas., 298; Selmser, Elizabeth, *voir* Crawford, 284; Servos, Catherine (fille de John Shaver), 301; Servis, John, 319, Thomas, 319; Sharpe, Richard, 143; Sharpstone, Peter, 373; Sharpe, Guisbert, 320, Tiney, 320; Shatford, Irnis (fille de Thos. Barton) 206, Moses, 206; Shaver, Catherine (fille de John Cough), 301, Catherine, *voir* Servos, Conral, 319, Mathew, 308, Philip, 319; Shaw, Encas, 119, Alexander, 148, Angus, 341; Shehan, W. B., 229; Sheldon, John, 393; Sheets, Dorothy (fille de Fredk. Goose), 283; Sherwood, Sarah, 286, Thomas, 232; Shipman, Elizabeth, 179; Shop, Abraham, 321; Sickler, John, 321; Sills, Jonathan, 219; Silver, Abner, 143; Simons, Titus (t., 155; Simson, Obediah, 140; Simpson, Alex. Russell, 245, James, 248; Singer, Susannah (fille de Staats Overbolt), 380; Sipes, Polly (fille de John Middock), 318; Skinner Timothy, 312, 342; Slaght, Job, 340; Slealey, Martin, 302; Smades, Joshua, 331, Lukes, 131; Smith, Anne, 394, Ann, 161, D. W., 119, 161, Francis, 121; Smyth, Henry, 369; Smith, —, 126, Elias, 128, Frederick, père, 250, John, 266, 267, Peter J., 266, Peter, 385, 390, Wm., 240; Smyth, Thomas, 231; Snider, Dorothy, *voir* Cline; Snow, John, 296; Snyder, Christian, 359; Somerfeldt, J. H., 125; Soper, Lenard, 126, Pell, 127, Seth, 127; Spalding, Justus, 143; Spanhouse, E., 124; Sparkman, John, 297, Susannah, 297; Spicer, Phebe (fille de Wm. Martin), 300; Spencer, Abner, 136, Hazleton, 274; Stafford, Abel, 293, Frederick, 293; Stamm, J., 123; Standelip, Stanborough P., 129; Stanton, Eldridge, 139; Stark, James, 116; Starks, Joseph, 134; Stedman, Philip, 297; Stegmann, John, 355; Stegman, John, 360; Stephen, Abner, 128, James, 127; Stephens, N., 124, J., 125, Shadrack, 208; Stephenson, Shadrack, 241; Stevens, Aaron, 306, 307, Abraham, 393, Abel, 235, 236, Abel, fils, 393, Nicholas, 306, Uriah, 393; Stone, Joel, 317; Stotts, Catherine (fille de John McVey), 215, Mary (fille de John McVey), 215; Stober, N., 224; Stoner, John, 126; Stover, Peter, 120, Valentine, 305; Street, John, 313, Lockwood, 313, Phebe (fille de Peter Van Camp), 301, Timothy, 313; Stingerlandt, Walter, 275, Stnart, George, 183; Sweet, Barton, 271; Sumner, Benj., et associés, 362; Sunderlin, Wallis, 361, 364; Sweeny, Hugh, 386; Sweet, Barton, 344, Robert, 271, 344.

T.—Tayles, Mordecai, 270; Taylor, Eliza, 353, Jeremiah, 339, Nathaniel, 253; Ten Brook, Peter, 325, 328, 329, 346; Terry, Bethir Booth (fille de John Booth), 394, Mary, *voir* Lutz, Parshall, fils, 266, Submission, *voir* Galloway; Thompson, Archibald, 115; Thomson, Robert, 206; Thurber, Catherine, 382; Tice, Frederick, 168; Tip, —, 122; Titus, John, 321, Polly, 394; Tool, Aaron, 304; Topham, Edward (épouse de), 189; Towsley, Ariel, 297; Trambled, Charles, 161, 176; Trompaur, Paul, 320; Trull, John, 126; Tryon, Anna (fille de Eleazer Fairchild), 375; Tubbs, Daniel, 129; Frederick, 129; Tucker, Abraham, 247; Turner, David, père, 139, David, fils, 139, Elias, 142, John, 140; Tuttle, Eliphalet, 393, Jonathan, *voir* Hosier, Ruth, *voir* Fell, Stephen, 130; Tyler, Wm., 208, 241.

U.—Underwood, Dute, 233.

V.—Valliere, Jean B., 355; Van Camp, Phebe, *voir* Street; Vandecar, Rudolph, 127; Vanderburgh, Peter H., 245, Richard, 314; Van Gillick, Otto, 351; Van Netten, 120, 122; Van Volkenburgh, Chloe (fille de Timothy Hodges); Van Wyckull, Paul, 142; Vanzante, John, 389, 392; Vaughan, Jacob, 321; Vaughn, John, 128; Velie, Barnet, 245; Velzon, John, 121; Vernatt, John, 131; Vogel, Charles, 123; Vollock, Isaac, 329; Vowers, John, 395.

W.—Wagener, Conrad, 122; Waits, Benjamin, 138; Wait, Isaac, 135; Waits, Fincks, 137; Walker, Catherine (fille de Peter Nare), 343; Wallace, Aaron, 139; Walter, James, 304; Walliser, Christian (fille de Fredk. Fell), 301; Ward, John, 139, Patrick, 340; Walton, Hugh, 127, Jonathan, 159, Nathaniel, 126, —, 126; Warffe, Richard, 316, 347; Warren, Elizabeth (fille de Hugh Fraser), 301; Warte, Rachel, *voir* Gray; Waters, Wm., 156; Watson, David, 373, John, 358, Polly (fille de Jos. Robertson), 380; Weakes, Wm., 248; Weatherhead, Samuel, 302; Webster, Abraham, 304, Joseph, 323; Weekes, John, 165, Wm., 257; Welch, Thomas, 191, 193, 199; Weichur, John, 123; Weiasch, —, 123; Weit, Samuel, 396; Weller, Eliakim, 241, A-sa, 185, Eliabim, 146; Wells, Rufus, 238; Well, Rufus, 144; Wheeler, Daniel, 312, Joseph, 132; Whitaker, John, 304, Jos., 304; White, John, procureur génér., 348, Lydia, *voir* Livingston, Thomas, 376; Whitsell, Nicholas, 221; Whitney, Eliz., *voir* Donns; Whiting, Ebenezer, 256; Whyatt, Peter, 135; Willard, Levi, 367; Widifield, John, 304, Henry, père, 304, Henry, fils, 304; Willcocks, Eugenia, 258, 264, 183, 160, Joseph, 328, 339, 390, Maria, 246, 258, 264, Phebe, 258, 264, Wm., 257, 263, 298, 334, Mde, 257; Williams, David, père, 281, David, fils, 281, John, 222, 305, Joshua, 305, Ruth, *voir* Lent, Samuel, 135; Wilson, John, 342; Wilmot, Saml. S., 352; Wiley, Rachael (fille de Wm. Barton), 285; Wilson, George, 250, Moses, et deux fils, 303, Peter, 304, Robert, 268; Wintermute, John, 220, Margaret, 220, Philip, 228, 229; Winters, Christopher, 137; Wiltse, Eliz., *voir* Conolly, Mary, 179, Susannah, 179; Wing, Gersham, 216, 337, Hannah, 337, Mathew, 236, 336; Wood, Israel, 117, Platt, 116, Robert, 304, 328, Samuel, 117; Woodworth, Ezed, 143; Wolcott, Roger, 132; Woolman, John, 188; Wright, Edward, 187, Samuel, 215, 360, Samuel, père, 381, Samuel, fils, 381, Susannah (fille de Joseph McNish), 375, Sylvester, 215, David H., 132.

Y.—Yates, Eliz., *voir* Furguson.

TOWNSHIPS.

A.—Ameliasburgh, 320; Augusta, 230, 286, 302.

B.—Bastard, 236, 368, 370; Bertie, 228; Blenheim, 271, 272; Burgess, 379.

C.—Caistor, 273; Camden, 276; Clarke, 222; Clinton, 344; Colchester, 308, 310, 311, 312; Cramahé, 116, 126, 138, 139, 140, 141, 142, 144, 222, 322, 336, 384.

D.—Darlington, 325, 326; Delaware, 401; Dereham, 245, 249, 257, 265, 333; Dorchester, 207, 248, 272, 340.

E.—Elizabethtown, 216, 230; Ernest Town, 305, 313; Escot, 214.

F.—Premier sur le lac Erié, district de Hesse, 188; Flamboro'-Est, 263; Fredericksburg, 149, 181, 261, 400.

G.—Gwillimbury, 226, 278, Est, 368, 369; Gosfield, 308; Grantham, 325, 345.

H.—Haldimand, 116, 126, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 144, 222, 274, 321, 322; Hamilton, 115, 116, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 185, 351; Hope, 126, 127, 128, 144, 159, 225, 346, 389, 390, 392; Howard, 239.

K.—King, 278; Kingston, 163, 221, 280, 281, 282, 370, 393.

1803.

L.—Lansdown, 201, 237, 393, 336 ; Leeds, 359, 370, 371, 393 ; Longue Pointe, colonie de la, 1er township, 362 ; Louth, 325 ; Luneburg, 164.

M.—Malden, 150, 178, 306 ; Markham, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 201, 202, 343 ; Matilda, 302, 319 ; Montague, 230 ; Murray, 146, 186, 243, 268.

N.—Newark, 275, 296, 342 ; Newcastle, 115 ; Norwich, 245, 249, 257, 264, 265, 333, 335.

O.—Oxford, 202, 232, 256, 272, 291, 292, 358.

P.—Percy, 116, 126, 142, 143, 144, 145, 222, 238 ; Pittsburgh, 370, 371, 393.

R.—Richmond, 180, 181.

S.—Saltfleet, 315 ; Sandwich, 357, 377 ; Scarborough, 221 ; Sidney, 222, 243, 281 ; Stamford, 312.

T.—Thurlow, 222 ; Townsend, 340, 385.

V.—Vaughan, 209, 210.

W.—Walpole, 363 ; Whitechurch, 279, 303, 305 ; Windham, 279 ; Woford, (habitants de) 204, 206, 212, 379.

Y.—York, 114, 197, 252, 254, 356, 386.

SEIGNEURIES.

A.—Assomption, paroisse de l', 357.

VILLES ET VILLAGES.

A.—Adolphustown, 320.

C.—Cornwall, 317, 347.

D.—Détroit, 326.

K.—Kingston, 219, 279, 385 ; (scieries de Kingston), 359.

N.—Newark, 235 ; Niagara, 264, 293, 346, 385, 330.

S.—Sandwich, 211, 247, 336.

Y.—York, 234, 235, 239, 246, 260, 328, 339, 355, 368, 373, 380.

RUES.

D.—Dundas, rue, 223, 224, 271, 272, 273, 293, 297, 298, 313, 328, 339, 354, 351, 358, 359, 395.

Y.—Yonge, rue, 239, 240, 247, 252, 257, 260, 261, 267, 272, 273, 276, 278, 298, 313, 328, 334, 339, 342, 343, 344, 345, 371, 384, 391, 395.

DÉTROITS.

Détroit de Sainte-Marie, 338.

Isle à la Pêche, 326.

RIVIÈRES.

D.—Rivière Détroit, 357.

G.—Rivière Gananoque, 236, 361, 364 ; Grande-Rivière, 327.

H.—Rivière Humber, 367.

N.—Rivière Niagara, 312, 343, 352, 253.

R.—Rivière Rideau, 231 ; rivière Ruscomb (Ruscom), 325.

T.—Rivière Thames, 239, 248, 272, 340.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR PETER HUNTER—1803.

Q. 296.

1803. Continuation des procès-verbaux relatifs aux questions de terres.
Procès-verbaux du 4 novembre 1800 au 29 décembre 1801. Pages 2 à 242.
(Pour les noms voir liste alphabétique.)
- 13 janvier, Serjeants' Inn. M. Serjeant Samuel Shepherd à Hobart. Que lors du décès de White, procureur général du Haut-Canada, il lui revenait le salaire de six mois (£150), appointements qui n'ont pas été retirés vu qu'on n'a pas reçu de procuracion subséquemment à cet événement. Il demande qu'un ordre soit émis pour le paiement des arrérages, l'exécuteur testamentaire ayant transmis la procuracion. 282
- 26 janvier, Londres. M. le juge Cochrane à Hobart. Il a été nommé juge puisné dans le Haut-Canada, mais comme il a reçu des ordres positifs de ne pas quitter l'île du Prince-Edouard avant l'arrivée de Thorpe, son successeur, il n'a pu se rendre dans le Haut-Canada et ne peut maintenant y arriver avant le printemps. Il demande que comme il n'est pas à blâmer pour ce retard, son traitement comme juge dans le Haut-Canada compte à partir de la date de sa nomination. 284
- 11 février, Londres. Simcoe à Hobart. Il donne un rapport des services, etc, de Talbot, et ses capacités pour coloniser les terres du Haut-Canada. Le succès qu'il a obtenu dans la culture du chanvre l'a engagé à choisir les townships éloignés d'Yarmouth comme étant propres à cette culture et il se propose de cultiver tout le township en chanvre. Il recommande qu'on lui accorde 5,000 acres dans les townships d'Yarmouth et que le reste du township lui soit réservé pour qu'il le colonise avec des sujets de son choix. Talbot ne devant pas être tenu de payer plus que la moitié de la contribution pour les concessions. 286
- 17 février, York. Russell à Hobart. Il envoie un mémoire concernant son traitement et son indemnité comme membre du conseil exécutif et comme receveur général qui ne peuvent être autorisés antérieurement au 1er juin 1792 sans la permission du Trésor. Il demande à ce qu'il soit payé à compter de la date à laquelle on lui a signifié sa nomination. 293
- 22 février, Londres. Pièces que contient la dépêche: mémoire 295
- D. W. Smith à Sullivan. Il envoie sa commission pour démontrer qu'il est autorisé à agir par fondé de pouvoir, à l'appui de sa demande de congé. Il ne profiterait pas de cette clause n'était le rétablissement de sa santé, et prie qu'on donne suite à sa demande. 299
- Pièce contenue dans la dépêche: la commission. 301
- Lettre de Green, secrétaire particulier de Hunter, en date du 14 juillet 1802, adressée à Smith, qui approuve le choix de Chewett et Ridout comme substitués. 303
- 5 mars, Londres. Wentworth Brinley à Sullivan. Il a reçu instruction de payer le traitement à Cochrane comme juge dans le Haut-Canada, mais il ne peut le faire avant d'avoir reçu la date exacte à laquelle Alcock est entré en fonctions.
- 12 mars, Ministère de la guerre. Le Ministère de la guerre (Lewis) à Sullivan. Le capitaine Sinclair n'a reçu sa demi-solde que jusqu'au 24 juin 1801; le montant du 1er mai jusqu'à cette date est de £814 6s. 11d. 314
- 16 mars, Devizes. Smith à Sullivan. Il répète sa demande de congé. 304
- Pièce que contient la lettre: Mémoire en date du 20 janvier 1803. 306
- 18 mars, Londres. Brownrigg à Sullivan. Il transmet, avec la permission du duc de York, un mémoire de la veuve du major Fearon qui est mort dans les Antilles, laissant sa famille dans l'indigence. Le duc a placé deux

1803.

enfants dans l'armée; c'est dans l'espoir de pourvoir aux autres membres de la famille que la veuve a demandé une concession de terre dans le Haut-Canada. Page 315

Pièce que contient la dépêche :

Mémoire de Margaret Fearon, veuve du lieutenant-colonel Fearon, major au 31^e régiment. 316

21 mars, Trésorerie. Sargeant à Sullivan. Les lords du Trésor ne voient pas d'objection à ce qu'il soit accordé 12 mois de congé à D. W. Smith. 318

7 avril, Londres. Lady Johnson à Sullivan. Concernant le versement de £200 entre les mains de sir John Johnson, y compris deux années d'arrérages de solde. 319

10 avril, Londres. De Lancey à Sullivan. Il n'a pu le voir concernant la suspension du paiement de la somme de £200 en faveur de sir John Johnson, car il s'est élevé des doutes sur l'autorité en vertu de laquelle cette somme doit être payée. Il demande que Hobart donne des instructions au lieutenant-gouverneur ou au commandant des troupes pour le paiement de cette somme. Il transmet une lettre de lady Johnson à ce sujet. 321

28 avril, Londres. Brindley à King. Concernant l'indemnité de £100 par année au révérend M. Rudd, un des quatre *clergymen* auquel autorisation a été donnée de verser cette somme. 322

3 mai, Londres. Morice, secrétaire de la Société de la Propagation de la Foi, certifie que M. Rudd a réellement exercé son ministère pendant la période pour laquelle le compte est fait. 324

6 mai, Londres. Alured Clarke à Hobart. Il n'a pu trouver les documents relatifs au paiement de la somme de £200 à titre de traitement supplémentaire à sir John Johnson. Il n'a pas de doute que l'autorisation a été donnée avant ou durant le gouvernement de Dorchester, et pour services rendus par sir John, lequel, d'après Clarke, a encore les droits les plus justes à la libéralité du gouvernement. 325

30 mai, Whitehall. Fawkenor à Sullivan. Rapport du Conseil Privé sur les bills adoptés par la législature du Haut-Canada. 327

1er juin, Trésorerie. Vansittart à Sullivan. Traitement semi-annuel de £150 qui devra être mis dans le budget pour l'ancien procureur général (White). 329

8 juillet, Québec. Hunter à Hobart (n^o 37). Dépêches reçues; remerciement pour la nomination de Cochrane comme un des juges puisnés. Il transmet un extrait des livres de l'auditeur qui contiennent les concessions de terres accordées du 1er janvier au 31 décembre 1802. 243

Pièces que contient la dépêche :

L'extrait en question. 245

Archives canadiennes.

1803.

Extrait des livres de l'auditeur qui contiennent les concessions de terre dans le Haut-Canada, accordées sous le grand sceau de la province, du 1er janvier au 31 décembre 1802.

Comtés.	Numéro de la concession	Districts.	Nombre d'acres.	Nombre total des concessions.	Nombre total d'acres concédées.
Durham.....	96	} Home.	26,088	} 517	133,417
Northumberland.....	194		51,791		
York.....	227		55,538		
Lincoln.....	307	Niagara.	65,337	307	65,337
Glengarry.....	116	} Est.	21,561	} 353	93,933
Dundas.....	59		15,829		
Prescott.....	56		25,540		
Russell.....	43		12,913		
Stormont.....	79		18,090		
Grenville.....	187	} Johnston.	48,613	} 381	93,126
Carleton.....	10		2,584		
Leeds.....	184		41,929		
Essex.....	46	} Ouest.	12,150	} 138	28,976 $\frac{3}{4}$
Kent.....	92		16,826 $\frac{3}{4}$		
Middlesex.....	39	} London.	14,593	} 280	83,218
Norfolk.....	157		45,245		
Oxford.....	84		23,380		
Frontenac.....	111	} Midland.	20,414	} 516	107,121
Hastings.....	145		26,310		
Addington et Lennox.....	133		29,189		
Prince Edouard.....	127		31,208		
			Total.....	2,492	605,128 $\frac{3}{4}$

PETER RUSSELL,

Auditeur général, H.-C.

8 avril 1803.

Sur les concessions qui précèdent la parole du gouvernement était engagée pour 2,266 antérieurement à l'administration du lieutenant général Hunter. Les autres 226 concessions ont été subséquemment autorisées par des arrêts du conseil. 171

Hunter à Hobart (n^o 38). Il a reçu une lettre circulaire ordonnant la détention de tous les vaisseaux ou navires appartenant aux sujets des républiques Française ou Hollandaise qui arrivent dans un port ou havre quelconque de toute colonie, etc..... 247

Le même au même (n^o 39). Il a reçu la dépêche déclarant que par suite de différend avec la France, il faut exercer la plus grande vigilance dans le Haut-Canada. Il a aussi reçu une circulaire que l'ambassadeur

20 juillet,
Québec.

3 août,
Québec.

1803.

- anglais s'est retiré de la France et que la chose doit être publiée. Il a aussi reçu les documents concernant les différends. On exercera la plus grande vigilance. Mouvement des troupes; le nombre en Canada n'est pas suffisant pour le service militaire ordinaire. Page 248
- 4 août, Québec. Hunter à Hobart (n° 40). Il a nommé le révérend John Strachan ministre résident de l'Église d'Angleterre à Cornwall, à la place du révérend James Sutherland Rudd, envoyé à une cure dans la province de Québec. 251
- 12 août, Londres. Sir F. D'Ivernois à—(en français). L'inquiétude qu'éprouvent les Suisses qui se rendent au Kentucky en apprenant qu'à leur arrivée ils se trouveront probablement au milieu d'une guerre. Il croit que Shoemaker devrait passer par Rotterdam pour en avertir les autres. Et si la chose paraît possible pour les amener à abandonner l'établissement de Kentucky et pour les engager à aller s'établir dans le Haut-Canada, il peut se faire que par sympathie pour elle on pourrait accorder à ces 80 familles des terres gratuitement, on pourrait leur faciliter le transport et les recommander à la protection du gouvernement du Canada. Si ces considérations ont suffisamment d'importance, les Suisses devraient envoyer à Londres une personne qui devra s'adresser à lui (D'Ivernois), ce dernier s'engageant à faire de son mieux pour obtenir pour elle une bonne réception. Une faible somme devra être accordée pour les dépenses d'une mission. Il demande d'être autorisé d'avancer, à titre de prêt, la somme de £20 ou au moins de £18, auquel cas il enverrait, ce soir même, un messenger remonter le Rhin pour rencontrer les gens venant de Basle pour les avertir. 330
- 13 août, Québec. Hunter à Hobart (n° 41). Il transmet une réquisition pour des effets destinés aux sauvages. 252
- Pièce incluse*: La réquisition. 253
- 17 août, Québec. Le même au même. Il transmet un rapport sur le fort Erié préparé par le colonel Mann, en y joignant le plan. Le fort est complètement en ruine, de sorte qu'un nouvel établissement est nécessaire. On évalue le coût des travaux à £9,649 3s cours d'Halifax; tous les travaux et les édifices seront faits avec des matériaux durables, de sorte qu'on évitera les réparations annuelles. On se propose d'exécuter les travaux au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir. Il approuve les propositions de Mann. Prescott a été autorisé en 1797 à faire des travaux où c'était nécessaire, le fort Erié est une de ces constructions. Le rapport explique pourquoi on n'a rien fait à ce dernier fort. 257
- Pièces incluses*: Rapport de Mann en date du 1er août 1803. 260
- Plan. 265
- 12 octobre, York. Hunter à Hobart (n° 43). Il accuse réception des circulaires concernant le rappel de Liston de la république Hollandaise, l'émission de lettres de marque, etc. 266
- 12 octobre, York. Hunter à Sullivan. Il est heureux de voir qu'on a remis dans le budget du gouvernement civil du Haut-Canada la somme de £800 pour des églises. Il va donner instruction à Russell, receveur général, de tirer pour ce montant et le fera distribuer. 270
- 1er décembre, Londres. Le vicomte de Vaux à Hobart. Il demande que la concession de terre qui lui a été faite en 1794 lui soit confirmée, etc. 333
- 3 décembre, Londres. Le même à Sullivan. Il a appris que Hobart n'a pas d'objection à renouveler la concession de terre. Il transmet une seconde lettre qu'on lui a demandé d'écrire à ce sujet. Pour plus amples informations il renvoie au greffier de la cour des rôles. 334
- 10 décembre, York. Hunter à Hobart (n° 44). Il accuse réception des instructions concernant la réserve de terres en faveur du comte de Selkirk, instructions contenues dans la lettre d'Hobart en date du 28 février. Il attire l'attention sur les lettres auxquelles on n'a pas encore répondu. 272

1803.

10 décembre,
Downing
Street.

Hobart à Hunter (n° 19). Il désire qu'on transmette un rapport concernant l'usage qu'on peut faire pour des fins publiques de la maison d'Elmsley à York, ainsi qu'une estimation de son parc et de ses lots de ville, dans le cas où l'on pourrait acheter la propriété avantageusement pour le compte du gouvernement. Page 274

28 décembre,
York.

Hunter à Hobart (n° 45). Il a reçu une lettre d'Allcock qui demande un congé de six mois. Il recommande que la requête soit accordée. 275
Pièce incluse : Copie de la requête d'Allcock en date du 20 décembre. 277

9 janvier,
Downing
Street.

Hobart à Hunter (n° 20). Il autorise un changement dans le tableau des contributions du département des concessions de terres. Il ne peut recommander une augmentation du traitement d'Allcock. Il autorise Hunter à exécuter les travaux au fort Erié d'après le plan qu'il a approuvé. 268

4 mars,
Downing
Street.

Le même au même (n° 22). Allcock aura un congé de six mois. L'indemnité de £200 par année accordée à sir John Johnson et qui a cessé à raison d'un changement dans la direction du ministère des sauvages, devra se continuer à compter de décembre 1800. 279

Pas de date.

Lettres, etc., concernant la demande d'une concession de terre en faveur de la veuve de White, ancien procureur général du Haut-Canada. 336 338 329

Pas de date.

Exposé des réclamations du lieutenant-colonel Johnson, fils de sir John, et petit-fils de sir William; il demande une position au ministère des sauvages dans le Haut-Canada. 340

LISTE DE CEUX QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES DANS CE VOLUME.

(Les chiffres après les noms indiquent les pages.)

A.—Adams, Isabella (fille de David Prentice), 57; Algire, Hannah, voir Jacobs; Allan, Jonathan, 10, William, 93; Allcock, —, 95; Allen, John, 10, Rachael, 10; Andrews, capit., 55, Colin, 55; Armstrong, Edmund W., 132; Arnold, Eliz. (fille de Samuel Brunson), 138; Asley, Henry, 2; Asselstine, Hannah (fille de Peter Davy), 212; Atkinson, Mary, 111.

B.—Babeock, David, 44; Baby, —, 96; Baldwin, W. W., 30; Banta, Elizabeth, 98, Sarah, voir Van Wyck; Barkely, Barbara, voir Shell; Barke, Francis, 95; Barnhart, Mary, voir Stinehoof; Barlow, Samuel, 178; Bartley, Ellinda, voir Jayne; Barton, Rosannah, voir Thomson; Bartholomew, Henry, 218; Bates, Levi, 14; Battger, J. H. J., 2, 158; Battiger, Hans H., 158; Bauer, Henry, 158; Bawtinphimer, John, 5; Beam, Hanna (fille de John Mills); Bearcraft, (Beacraft?) Eliz. (fille de Anthony Westbrook), 40; Beasley, Richard, 217; Becker, Henry, 120; Becklett, Samuel, 170; Belchard, Ann (fille de John Green), 132; Bell, Catherine, voir Hess, Eliz., 139, Jonathan, 54, Thomas, 61, 139; Beikie, John, 53, Penelope, 64; Bentley, Ira, 192, Samuel, 197, William, 228; Berdau, Albert, 32; Bender, John, 22, Philip, 22, 23; Berczy, Wm., 159, Mme, 96; Benner, Jacob, 2; Betron, Lucretia, voir Stewart; Beigalon, Joel, 67; Bissell, David, 39, Catherine, voir Clark, Edward, 37; Birney, Joseph, 155; Blakely, Ann, voir Murrison; Blancher, Joseph, 144; Boid, Martha (fille de Jesse McIntire), 113; Boils, George, 211, Sarah (fille de John Millis), 211; Boiton, voir de Boiton; Bottum, Elijah, 127, 128, 129; Boulton, Mary (fille de David Elliott), 103; Bowling, Edward, 105; Boye, John, 158; Brackenridge, Hester (fille de Samuel Wright), 113; Brady, John, 118; Bradt, Susannah, voir Ferguson; Brekenridge David, 128, 129; Brant, Mary, 130; Brooks, Samuel, 170; Brown, Benajah, 167, Benjamin, 125, Caty (fille de Coonrade Van Dusen), 9, Desire (fille de Moses Halabut), 113; Jacob, 142, James, 227; Bowen, Peggy, voir Fralick; Brunson, Eliz., voir Arnold; Bryant, Catherine (fille de John McDonell), 113, Bryan, John, 124, William,

1803.

124; Buchanan, Robert, 122; Buckner, Daniel, 40, Eliz., 39, Henry, 198, John, 198; Buel, Bemsle, 42, Lois, 42; Buell, William, 130; Burgess, Betsey, *voir* Huntly, Dennis, 193, 202, 203, James, 59, Josiah Dennis, 193; Burk, Mary, 229; Burham, Joanna (fille de Jacob Ferguson), 137; Burmester, Johann H., 158; Burns, Alex., 36, 96, 116, David, 36; Burrit, Lois, *voir* Hurd; Burtsh, Charles, père, 231, Charles, fils, 231; Busch, William, 158; Button, John, 222; Byrne, William, 196.

C.—Cairns, Jacob, 120; Calder, Eliz. (fille de John Mustard), 147; Camell, Wm., 141; Cameron, Eliz., *voir* Grant, Hugh, 95, Isabella, 45, John, père, 146, John, fils, 146, John, 109, 189, Mary, 45, William, 45; Campbell, Alex., père, 21, Alex., fils, 21, Alex., 72, 128, 129, Ann, 113, Christy (fille de John McArthur), 222, James, 113, 128, 129, James E., 21, John, 224, Margaret, *voir* Russell, Mary (fille de Dougall McMullin), 49; Carpenter, John, 21; Carral, Joseph, 115; Carson, Eleanor, *voir* Nugen; Carter, Thadeus, *voir* Miller; Cary, (ou Carey), George, 177, 192, John, 148; Case, Ephraim, 196; Cashen, Mary (fille de Hugh McCourtney), 49; Cavers, Ebenezer, 214; Chaff, Elizabeth (fille de John Everson), 206; Chalus, vicomte, 183; Chamberlain, Jacob B., 116, 143, 144; Chambers, William, 25, 54; Chapman, Anos, 170; Chisholm, Alex., père, 47, Alex., fils, 47, Alex., 12, 57, Archibald, 45, Hannah (fille de John McDonnell), 49, Hugh, 45, John, 57, Mary (fille de Angus McKay), 47; Clark, Bela, 67, 77, Catherine (fille de David Bissel), 103, Eliz., *voir* Seymour, James, fils, 96, Reuben, 212, Robert, 212; Clendenning, Adam, 215, John, 216; Cline, Mathias, 6, Philip, 142; Closson, Ruth (fille de Gersham Wing), 103; Clow, Duncan, 225; Cockell, George, 83; Cogsel, Job, 86; Colder, John, 57, William, 57; Cole, Daniel, 10, Jacob, 10, John, 10; Collier, Levi, 167; Collison, John, 120; Coltman, John, 68; Conolly, John, 202, 203; Cook, John, 6; Coolige, Josiah, 175; Coon, John, 95; Cornelius, Catherine, *voir* Sinclair, Charles F., 158; Cowan, David, 112; Cozens, Benj., 16, Daniel, fils, 16, 71, Jacob, 96, 97, Joshua Y., 16, 71, Samuel, 188, 190; Crawford, Benj., 16, Jenny (fille de Thomas Main), 113; Creutzmacher, John, 42; Creppen, Darias, 21, Samuel, 198, 202, 203; Crones, Henry, 65, 66; Cronk, Wm., père, 218; Crookshanks, George, 22; Crowder, James, père, 90; Crysdale, Else, *voir* Sherrard, John, 175, Rebecca, 175; Cunningham, Anne, *voir* Greenway; Cutter, George, 228.

D.—Davidson, Andrew, 81, 82; Davis, Hall, 221, Isaac, 98, Mary (fille d'Anthony Doherty), 56, Thadeus, père, 222; Davy, Hannah, *voir* Asselstine; Day, Daniel, 49, Jeremiah, 49, John, 207, Joseph, 50; Deane, Thos., 40; DeBoiton, —, 96; DeFarey, —, 95; Defreist, Abraham, 146, Mary, 146; DeGeer, Peter, 218; DeGroot, Cornelius, 229; DeGoot, Staats, 229; Dehart, John, 228; DeHoen, Fredk., Baron, 51, 96; DeJardin, Antoine, 96, 97; Dell, Rebecca, *voir* Green; Delong, Jacob, 123; de Marceuil, 96; Demorest, James, 67; Dennis, John, 51, 95, 97; Depue, Charles, 118, Mary, 118; Depui, John, 110, Marianne, *voir* Williams; de St. George, Quetton, 183; Detlor, Jerusha (fille de Titus Simons), 138; Dewett, John, 63; DeWolf, Samuel, 40; Dexter, Elisha, 210; Dibbel, Asa, 52; Dies, Mathew, 116; Dingwall, Catherine (fille de Alex. Ferguson), 48, John, 46, Sophia, 46; Diver, John, 121; Dixon, Eliz., *voir* Snider; Dixon, Jane (fille de James Forsyth), 124, Margaret (fille d'Adam Johnston), 124; Doherty, Mary, *voir* Davis; Doria, John, 120; Dougall, James, 114, William, 114; Drummond, Colin, 225; Dubry, John, 158; Dukland, Stephen, 125; Dulyea, Peter, 114; Samuel, 114, Duncan, John, fils, 120, Hon. Richard, 119, 137, William, 120; Dunham, John, 76.

E.—Earle, Hugh, 60, 95; Eckhardt, Philip, 158; Edgell, John, 224; Edmons, David, 21; Elliott, Aaron, 102, Catherine, *voir* McKue, David,

102, Jane (fille d'Augustus Seeleyo), 211, Mary, *voir* Boulton, Rebecca (fille de John German), 229, 239, Stephen, 238, Thomas, 238; Embury, John, père, 139, John, fils, 139; Emerson, John, 53; England, Catherine, *voir* Snyder, Mary, 125, William, 125; Entecolt, John, 70; Ernst, Peter, 158; Everson, Eliz., *voir* Chaff, John, 81, 86, 94, Samuel, 81; Eves, John, 149, 181.

F.—Fagan, Thomas, 8; Fairchild, Eliz. (fille de Donald McCall), 5, Noah, 5; Fairfield, Abigail, *voir* Ripsome, Nabby (fille de Jephtha Hawley), 10, William, fils, 13; Falkner, Charlotte, 48, James, 124, Ralph, 48, 124; Farley, James, 160; Farr, John, 168, Nathan, 65, 67, Richard, 168; Fleming, David, 95; Ferguson, Alex., 48, Catherine, *voir* Dingwall, Lieut. Israel, 228, Joanna, *voir* Burnham, John, 123, 130, 134, 140, Magdaleine, 123, 130, Margaret, 48, Mary (fille de Daniel Pettit), 115, Richard, 197, 227, Susannah (fille de John Bradt), 46; Fierhiler, John, 198; Finch, Humphrey, 66, 67, 70, James, 70, 91, Titus, 85, 181; Fink le Eve, *vor* Lott; Finney, Jane, *voir* West; Fisher, James, 26; Fisk, John, 115; Forfar, James, 36; Forrester, Wm., 135; Forsyth, Jane, *voir* Dixon, Robert, 148; Fortier, —, 96; Foster, Edward, 119, Elias, 21; Fovyea, John, 33; Fralick, Peggy (fille de Luke Bowen), 114; Franklin, Lydia, 197; Fraser, Abraham, 138, Daniel, 39, 138, Eliz., *voir* Stevens, Isaac, 39, William, 148, 186; Freel, Litéy (fille de John Woolly), 229, 239, Peter, 238, Thomas, 229, 238; French, Catherine (fille de John McIntyre), 124; Fulford, Abel, 170, Jonathan, 170.

G.—Gager, Nathaniel, 66, 76; Gahan, Edward, 17; Galloway, Zachariah, 206, 222; Gamble, Richard, 37, R., 96; Gander, Michael, 189; Geister, John, 158; German, Rebecca, *voir* Elliott; German Settlers, *voir* Markham, au titre des townships; Gibbard, John, 151, 175, 188, William, 151, 175, 188; Gilbert, James, 240; Gilchrist, Duncan, 213, Neal, 213, Peter, 213, William, 213; Gilles, Ann, 58, Catherine, *voir* McDougall, Donald, 58; Givens, Angelica, 55; Goode, William, 140; Gordon, Abraham, 223; Graham, Capt., 96, Isabella, *voir* McDonell; Grange, John, 111; Grant, Angus, 57, 72, 223, Ann (fille de Donald McDonell), 46, Catherine, 223, Catherine, *voir* McDougall, Donald, père, 57, Donald, fils, 57, Duncan, 72, Eliz. (fille de John Cameron), 57, Eliz., *voir* Murchison, Jannet, *voir* Ross, John, 57, 223, Margery (fille de John Murchison), 48, Mary (fille de John McMartin), 149, Nancy, *voir* Haines; Gray, Anne, *voir* Purvis, John, 103, Mary, 86, R. J. D., 173, Samuel, 103; Green, Alex., 132, Ann, *voir* Belchard, Henry, 207, James, 110, John, 132, Maria, 110, Rebecca (fille de Barsnet Dell), 215; Greenway, Anne (fille de John Cunningham), 94, John, 94; Gretmann, John, 158; Griffin, Isaac, 66, 213, 216, Joseph, 63, Obadiah, 66, 87; Grover, John, 64; Gunn, David, 223, Jennet (fille de Ranald McDonell), 45, 47, Ranald, 223.

H.—Haacke, John, 206; Hagerman, Abigail, *voir* LaRue, Hannah (fille de Joseph Griffin), 103, John, 102, Margaret, *voir* Whitley; Hainer, Jacobus, 33, John, 33; Haines, Ann (fille de James McLaughlin), 226, Nancy (fille de Peter Grant), 226; Halabert, Desire, *voir* Brown; Hale, Eliphalet, 64, William B., 123; Halm, Mary (fille de Michael Myers), 124; Hamilton, James, 210, Thomas, 60; Hampton, Jonathan, 90, Thomas, 90; Hare, Jacob, 160, James, père, 160, James, fils, 160, John, 160, William, 160; Harris, John, 142; Harrison, Anne, *voir* Humberstone, Joseph, 104; Harson, Felix, 41; Hartwell, John, 81; Haskins, Magdalene, *voir* Weatherhead, Tabitha, *voir* Livingstone; Hatt, Richard, 7, 79, Samuel, 26, 79; Havell, Christopher, 158; Havens, George, 92, William, 92; Hawley, Hannah (fille de James Johnston), 212, Nabby, *voir* Fairfield; Hect (ou Heecht), Christopher, 96, 97; Hederick, Frederick, 104; Helmke, John, 158; Hemingway, Josiah, 239; Henderson, Robt., 3, 4; Hems, Gilbert, 67, John, 100;

1893.

Heron, Samuel, 188, 190; Hess, Catherine (fille de Thomas Bell), 212; Heward, Ann, 28, Hugh, 28, Stephen, 166; Hewitt, Margaret, *voir* Steel; Hicoock, Trueman, 198, 203; Hide, Nehemiah, 66, 67; Hill, Isabella, 55, Joseph, père, 31, Joseph, fils, 31, Thomas, 38, Thomas, Sergt., 56; Hilton, William B., 86; Hodgson, John, 76; Hoen, Baron de, *voir* de Hoen; Hoff, Eliz. (fille de George Kintner), 143; Holder, Martin, 193; Hollingshead, Anthony, père, 39, Anthony, fils, 39; Holly, Jesse, 198; Holm, Neils, 158; Holst, Peter, 158; Honeywell, Rice, 74; Hopkins, Lydia, *voir* McMartin, Moses, 78, Silas, 7; Hopper, Abraham, 120; Horsfall, Joseph, 140; Howard, Stephen, 67, 76, William, 65, 67; Howell, John, fils, 8; Hubener, Henry, 158; Huff, Obadiah, 65, 66, William, 65, 66; Huffman, Nancy (fille de William Reide), 138; Hufnail, Barbara, *voir* Mabee; Hull, Hezekiah, 141; Humberstone, Anne (fille de Christopher Harrison), 171, Thomas, 78; Humphrey, Caleb, 224, Jas., père, 113, Jas., fils, 113; Humphreys, Isaac, 68; Hunter, William, 96; Huntley, Bethal, 66, Betsey (fille de Dennis Burgess), 194, Enoch, 21, 50; Hurd, Lois (fille de Daniel Burrit), 229, 238; Hushing, Paul, 158; Hustin, Robert, 193; Hutchison, Alex., 154, 182; Hutchison (ou Hutchinson), William, 153, 181.

I.—Inman, John, 193.

J.—Jackman, Richard, 240; Jackson, David, 186; Jacocks, Hannah (fille de Jacob Algire), 211, Mary, *voir* Philips; Jarvis, Samuel, 14, Seymour, 13, William, 207; Jayne, Ellinda (fille d'Isaiah Bartley), 212; Jessup, Edward, père, 147, 149; Johnson, Jacob, 66, 67, Lawrence, 198, Mary, 194, William, 198; Johnston, Hannah, *voir* Hawley, Margaret, *voir* Dixon; Jones, Andrew, 22, Daniel, 101, George, 211, James, 22, John, 135, Sarah, *voir* Mann.

K.—Karr, David, 77, John, 14; Keefer, Mary, *voir* Lundy; Keisniger, Jacob, 218; Kemp, Mathew, 50; Kendrick, Hiram, 205; Kennedy, Alex., 56, John, 52, 56, 121; Kern, John, 5; Kerr, Alex., 206; Ketchum, Elijah, 80; Kintner, Eliz., *voir* Hoff; Kipp, Isaac, 169; Kitchen, Henry, 213; Kitley, Isaac, 87; Knapp, Joseph, 114, William, 114; Knowlton, Hannah (fille de Simon Story), 229; Kremer, George, 158; Kuhn, Peter, 161.

L.—Lakin, David, 229; Lamb, Isaac, 229; Lamont, Neil, 173, 174; La Palme, Antoine, 211; La Rue, Abigail (fille de John Hagerman), 102; Laurence, Effingham, 71, John, 188, 190; Leach, Joshua, 159; Leahy, Eliz., *voir* Turnbull, John, 102, Robert, 103, William, 102, 103; Legg, Alexander, 225; Leith, James, 149; Lepard, Abraham, 66, 67; Lewis, Adam (Negro), 61; Lindemann, John P., 158; Livingstone, Tabitha (fille d'Abiel Haskins), 102; Lorimier, Chevalier, 22, Francis, 22; London, Bartholomew, 86; Long, Christian, 205, Martha, *voir* McKerlie; Lott, Baltes, 161, Eve (fille de Geo. Finkle), 161, John, 161, Peggy, 161; Loomis, Benjamin G., 28; Loucks, Margaret, *voir* Powers; Loux, George, 120, Richard, 120; Loyd, William, 60; Lunan, Joachim, 158; Lundy, Eliezar, 169, James, 170, Mary (fille de George Keifer), 171, Thomas, 170.

Mc.—McArthur, Charles, 114, Christy, *voir* Campbell, Donald, 124, Eliz., 124, John, 114; McAulay, Dr., 96, Mark, 78, Mme, 96; McBeath, John, 225; McCaffity, Sarah (fille de Mathias Rose), 10; McCall, Catherine, *voir* Munro, Donald, 101, Donald & Sons, 241, 242, Donald, 101, Eliz., *voir* Fairchild, Mary, *voir* Weeks; McClennan, Eleanor (fille d'Alex. McDonell), 58; McConaig, John, 122; McCool, Archibald, 194, Margaret, *voir* Walker, Martha, 194; McCourtney, Mary, *voir* Cashen; McDougal, Archibald, 121, John, 122; McDougall, Catherine (fille d'Alex. Grant), 48; McDougall, Catherine (fille de Donald Gilles), 57; McDonald, Alexander, 122, Archibald, 122, Catherine, 47; McDonald, Chloe (fille de David Williams), 175, Donald, 122, Eleanor, 47, Francis, 121, Hugh, 122, John, 47, Kenneth, 122, Lachlin, 121,

Roderick, 47; McDonall, John, 122; McDonell, Rév. Alexander, 147, Alexander, 58, 68, 122, 155, Angus, 11, 99, 121, 122, Ann, *voir* Grant, Augustus, 121, Catherine, 3, Catherine, *voir* Bryant, Donald, 58, 122, Duncan, 122, Eleanor, *voir* McClennan, Eliz., 3, Ewen, 121, Hannah, *voir* Chisholm, Isabella (fille de Thomas Graham), 57, Jean, 3, Jennet, *voir* Gunn, John, 121, 122, Margaret, *voir* Morgan, Margery, 3, Mary, 58, 155, Norman, 122, Ronald, 3, 42, 70, 122; McGill, John, 115; McGilles, Archibald, 121, Christian (fille de Dougal McMillen), Donald, 121, John, 121; McGregor, James, 167, Peter, 167; McGuin, Ann, *voir* Van Order, Anthony, 139, Capt. Daniel, 139; McIntire, Catherine, *voir* French, Daniel, 6, 142, Jemima, 6, Mary, 6, Martha, *voir* Boid, Sophia (fille de John Murchison), 45; McIntosh, Daniel, 46, Neil, 122, William, 46; McKay, Amarilla (fille de Jephtha Hawley), 138, Angus, 46, 122, Ann, *voir* McLaren, Christy, 46, Hector, 221, John, père, 48, John, fils, 48, Lawrence, 48, Maria Ann (fille de Walter Sutherland), 223, Mary, *voir* Chisholm; McKee, Duncan, 121, Thomas, 135, 136, 182; McKerlie, Martha (fille de John Long), 217, John, 94, Samuel, 93; McKinnon, William, 121; McKue, Catherine (fille de Thomas Elliott), 171; McLaney, John, 95; McLaren, Ann (fille d'Angus McKay), 47; McLean, Catherine, 46, Donald, 46; McLeod, Murdo, 122, Norman, 122; McLoughlin, James, 194; McManus, Wm., 117; McMartin, Lydia (fille de Silas Hopkins), 39, Mary, *voir* Grant; McMicking, John, 217, Peter, 217; McMillan, Donald, 121, John, 121, McMillen, Christian, *voir* McGilles; McMullen, Mary, *voir* Campbell, McMurtie, James, 209, Joseph, 205, Simon, 205; McNabb, Allan, 68; Isabella, 99, John, 99; McPhall, Alexander, 122; McPhie, Hugh, 59, 60; McReady, Ann, 229, John, 229; McWilliam, Caleb, 115, Hepzebah, 115.

M.—Mabee, Barbara (fille de Jephtha Hufnail), 38; Mabe, Jane, *voir* Neilson, John, père, 69, John, fils, 69; Mack, Abijah, 77; Malcolm, Jennet, *voir* Stanhoff; Marceuil, *voir* de Marceuil; Marian, Paul, 95; Markle, Henry, fils, 120, Jacob, fils, 120; Mann, Sarah (fille de James Jones), 211; Marr, John, 217, Joseph, 217, William, 218; Martin, Catharine, *voir* Nickleson; Main, Jenny, *voir* Crawford, Mathew, 113, Thomas, 115; Mainville, Louis, 110, 111; Marsh, William, père, 6; Marther, Varnum, 166; Mason, Ann, 28; Mattice, Abraham, 54, Isaac, 103, Nicholas, 103, Sarah, 54; Mattison, —, 199; Maule, James, 36; Myers, Mary, *voir* Halm; Miller, John, 29, Joshua, 169, Matilda (fille de Thadeus Carter), 39; Milmine, James, 224; Mills, Hanna, *voir* Beam, John, 194, Mary, *voir* Null, Mathew, 211, Rachel, 194, Sarah, *voir* Boils; Mitchell, Elisha, 87, Zalmon, 229; Moody, Mary, 53, Walter, 53; Moore, Abraham, 222, Charles, 85, John, 118; Morgan, David B., 18, Margaret (fille de Farquhar McDonell), 124; Mouchesky, John, 96; Muir, Ann, 229, 230, David, 61, Eliz., 61, Mary, 61, William, 61; Munro, Catherine (fille de Donald McCall), 137, Cornelius, 118, John, 118; Murdoff, George, 138, John, 138; Murchison, Eliz. (fille de Duncan Grant), 48, John, 47, Marjory, *voir* Grant, Murdoch, 47, Sophia, *voir* McIntire; Murray, William, 53; Murrison, Ann (fille de James Blakely), 114; Mustard, Eliz., *voir* Calder, James, 193; Myers, Philip, 63.

N.—Nash, Daniel, 81, James, 81, Samuel, 81, 167; Neilson, Jane (fille d'Abraham Mabe), 10; Nellis, Henry, 115, John, 115; Nenschultz, John H., 158; Nettleton, Amos, 114, Stephen, 92, Timothy, 114; Neward, Hugh, 14; Nichols, George, 16; Nickleson, Catherine (fille de William Martin), 74; Nightingale, Timothy, 210; Niton, John, 95; Norris, James, 109, 205; Norton, John, 148; Nugen, Eleanor (fille de William Carson) 212; Null, Mary (fille de John Mills), 197.

1803.

O.—Olmstead, Russell, 227; Orton, Gideon, 224; Osborn, Samuel, 7.
 P.—Paddock, Solomon, 135; Palmer, David, 153, Eliz., voir Skinner, Hannah, 153; Parish, Chloe, voir Stevens, Joel, 40, 50; Parks, Cyrenus, 139, Joseph, 139; Park, William, 195; Pattinson, Richard, 9; Pearson, Joseph, 78; Pegg, Isaac, 154, William, 239; Penet, Apulet, 120; Pennock, Albelee, 102, Samuel, 102; Peters, John, 132, Thomas, 229; Petry, Mary, voir Willman; Petit, Mary, voir Ferguson; Phillips, Henrich C., 158, Mary (fille de David Jacobs), 143; Phillips, John, 41, 158, Philip, 154, 216, William, 155; Phillips, Peter G., 158; Picard, John, 224; Pier, Edward, 2, 7; Pipher, Samuel, 218; Plate, Anne (fille de John Wragg), 39; Playter, George, 6, Sarah, 6; Pollard, Richard, 11; Porter, George, 96, 97; Post, George, 225; Powers, Margaret (fille de Nicholas Loucks), 155, William, 92, 182; Prentice, Isabella, voir Adams; Prentis, Oliver, 121; Price, Thomas, 5, Thompson, 219; Pingle, George, 158, Hans Hinrick, 158, Joachim, 158; Procter, Henry, 65, 66; Purvis, Anne (fille de John Gray), 215.

Q.—Quantz, Melchior, 158; Quincy, Samuel, 99, Thomas, 99.

R.—Rabbit, Levi, 62; Ramsay, David, 95; Randall, Joseph, 167; Randolph, Benjamin, 102, Moses, 102; Rapelje, Abraham, 34; Read, Moses, 103, Obidiah, 103; Reide, Wm., voir Huffman; Reilly, John, père, 90, John, fils, 89; Reynolds, Samuel, 222; Rice, Reuben, 225; Richardson, Dr., 95; Ridout, Samuel, 17, 36; Riggs, Reuben, 93; Ripsome, Abigail (fille de William Fairfield), 10; Ritter, John, 158; Robins, Richard, 13¹, William, 139; Rogers, Asa, 66, 73, Armstrong, 175, David McGregor, 133, Isaac, 66, 87, James, 66, 73, James, fils, 134, Major James, 132, 133, 134, Margaret, 134, Mary (fille de John Williams), 175, Obadiah, 66, 76, Rufus, 66, 91, Timothy, 65, 66, 185, Wing, fils, 66, 73, William, 175; Rorison, Basil, 228, 229, —, 95; Rose, Sarah, voir McCaffity; Ross, Eleanor, 45, Jannet (fille de John Grant), 146, John, 52, Thomas, 45; Royce, Evan, 20; Ruggles, James, 18, 188, 190; Rumohr, John, 158, Marx, 158; Russell, Margaret (fille d'Alex. Campbell), 21; Ryckman, Mme, 110.

S.—St. George, Quetton, 38, —, 95; Sanders, Mathias, 25; Schmidt, Franz A., 158; Schram, Peter, 137; Schroder, Christian, 158; Schutze, John George, 158; Scott, Thomas, Proc. Gén., 116; Scovill, James, 178; Sriver, Eliz., 10; Sculthorp, Catherine, 73; Secley, Jane, voir Elliott; Selby, Thomas, 76; Sellick, Charles, 19; Seymour, Eliz. (fille d'Alex. Clark), 139; Sharpe, Richard, 95; Sheehan, Eliz. P., 55; Sheldon, Gideon, 21, 50; Shell, Barbara (fille d'Avèrhardt Barkely), 114; Sheppard, William, 149; Sherrard, Else (fille de John Crysedale), 175; Sherwood, Daniel, 178, Justus, 101, 117, Lucius P., 101, Reuben, 101, Samuel, 128, 149; Short, Thomas, 209; Shultze, H. J. H., 158; Silverthorne, George, 215; Simons, Jerusha, voir Detlor; Sinclair, Catherine (fille de John Cornelius), 139; Skinner, Eliz. (fille de David Palmer), 171, Rachel (fille d'Adam Vrooman), 175; Slackbein, Ludwick, 209; Smades, Diana, 171; Smith, Hon. D. W., 18; Mary Eliz., 18, Mrs., 18, Thomas, 42, 227, Zebulon, 66; Smyth, Terence, 200; Smythe, Thomas, 199; Snider, Conradt, 146, Eliz. (fille de John Dixon), 46, John, 10, 146, Peter, 10; Snyder, Catherine (fille de William England), 49; Sommerfelt, Hinrick, 158; Sommers, John, 226; Spencer, Carey, 180; Spring, Albright, 153; Springstein, Gasper, 56; Stamm, John, 158; Stanhoff, Jennet (fille de Finlay Malcolm), 171; Steel, John, 155, 206, Margaret (fille de Jacob Hewitt), 170; Steffens, Johann N., 158; Stegman, John, 22; Steinhoff, Joseph, 86; Stevens, Abel, 20, 50, 75, 191, Abel, fils, 202, 203, Abraham, 75, Chloe (fille d'Ezekiel Parish), 196, Elihu, 14, 74; Stevens, Eliz. (fille de Donald Fraser), 149, Stevens, Roger, 13, 20, 50, Sarah, 113, Uriah, 20, 202, 203; Stewart, James,

121, Lucretia (fille de David Betron), 238; Stiffens, Claus, 158; Stinehoof, Mary (fille de John Barnhart), 59; Stone, Joel, 42; Stooks, Edward, 210, Richard, 210; Story, Hannah, *voir* Knowlton; Stover, John, 158, Peter, 158; Street, John, 206, Samuel, 144, Timothy, 193; Stuart, George, père, 226, George, fils, 225, Rév. John, 180, John, 125, Robert, 196; Summers, Andrew, 16, Eliz., 16, Nancy (fille de John Cameron), 73; Sunderlin, Wallis, 177, 199; Sutherland, Joseph, 76, Maria Ann, *voir* McKay, Walter, 101; Swain, Isaac, 226; Sweet, Barton, 74; Sybes, Godfrey, 148.

T.—Talbut, Ephraim, 66, 76; Talbot, Thomas, 89; Tally, Thomas, 8; Templar, Peter, 5; Templeton, Andrew, 95, 97; Ten Broeck, John, 32, Peter, 37; Terry, Nathan, 175; Thiede, Henry, 158; Thirston, Jason, 2; Thompson, Archibald, 29, John, 23; Thomson, Rosannah (fille de Thomas Barton), 112; Tilleback, Martin, 115; Titus, John, 211; Tool, Aaron, 90; Tousley, Sikes, 74; Traviss, Jeremiah, 218; Treaky, Mary (fille de Zebeda Miller), 171; Troyer, John, 33; Turnbull, Eliz. (fille de William Leaby), 102; Turner, Edward, 240.

U.—Ulsen, John, 158; Underwood, Peleg, 219.

V.—Valiere, J. B., 96, 97; Valliere, Mal., 100, Margaret, 194; Van Allen, Henry, 45; Van Alstine, Ursula, 11; Vancise, Joseph, 215; Van Horne, Abraham, 105; Van Kleeck, Simon, père, 131, Simon, fils, 131; Van Order, Ann (fille de Daniel McGuin), 139; Van Volkenburgh, Cornelius, 222; VanWyck, Sarah (fille de Weart Banta), 217; Vogel, Charles, 158; Vollock, —, 37; Vrooman, Rachel, *voir* Skinner.

W.—Wagener, Conrad, 158; Walker, Margaret (fille d'Archibald McCool), 194, Thomas, 115, William, 115; Walter, Lemuel, 192; Walton, Abraham, 13, William, 13; Wardell, Michael, 23; Warffe, Richard, 43; Washburn, Calvin, 76; Watson, Edward, 71, Robert, 166, Thomas, 71; Watts, John, 209; Weatherhead, Magdalene (fille d'Abel Haskins), 229, Samuel, 229; Weddel, John, 76; Weegar, Jacob, 130; Weess, John, 212, William, 212; Weiant, James, 121; Weidman, Philip, 218; Weller, Eliakim, 104; Wells, Mary (fille d'Archibald McCall), 39; Wert, Janet (fille de Peter Finney), 146; Westbrook, Eliz., *voir* Bearcraft; Westbrooke, Isaac, 222; Westphal, F. W. E., 158; White, Augustus, 96, 97; Whitley, Margaret (fille de John Hagerman), 102; Whitsides, Samuel, 239; Wicher, John, 158; Widdefield, Henry, 169; Wilkie, Christian, 58; Willard, Levi, 225; Willcocks, Anne, 95, Charles, 96, Joseph, 30, —, 96; Wilcox, Daniel, 6; Williams, Chloe, *voir* McDonald, John, 219, Marianne (fille de John Depui, père), 39, Mary, *voir* Rogers; Willman, Mary (fille de Joseph Petry), 217; Willson, David, 77; Wilmot, Isaiah, 194, 240, Samuel S., 17; Wing, Ruth, *voir* Closson; Winn, Theodore, 67, 73; Wood, Benjamin, 70; Woolf, Conrad, 192; Wragg, John, *voir* Plate; Wright, Hannah, *voir* Yeomans, Hester, *voir* Brackenridge, Samuel, fils, 229; Wunsch, John George, 158; Wurts, John, 222.

Y.—Yates, William, 153; Yeigh, John, 70; Yeomans, Hannah (fille de la veuve de Wright), 212; Young, Henry, 140, James, 46, James, père, 46, James, fils, 46, John, 46, Phebe, 141, Thomas, 87.

TOWNSHIPS.

A.—Adolphustown, 72; Ameliasburg, 61; Ancaster, (Coots' Paradise, 2), 218; Augusta, 40, 117, 127, 147, 149.

B.—Barton, 110, 140, 142, 218; Bastard, 20, 49, 50, 75, 191, 198; Blenheim, 71; Burford, 70, 166; Burgess, 101.

C.—Camden, 241; Charlottenburgh, 196; Chatham, 240; Clinton, 61, 141, 142, 192; Colchester, 241; Cramahé, 134.

D.—Dundas St., *voir* rues.

1803.

- E.—Edwardsburg, 115; Elizabethtown, 63, 101, 131, 228, 229; Elm-
sley, 101, 199; Ernesttown, 186.
F.—Flamboro' Ouest, 117; Fredericksburg, 134.
G.—Gossfield, 241; Grantham, 92, 99, 142, 192; Grimsby, 118, 218;
Gwillimburg, 90, 132, 183, 211, 213, 216.
H.—Haldimand, 74; Hallowell, 12, 72, 132, 133, 134; Hamilton, 26, 77;
Hawkesbury, 3, 131; Hope, 14.
K.—King, 52; Kingston, 139; Kitley, 42, 92, 191.
L.—Lancaster, 101; Lansdown, 14, 178; Leeds, 74, 75, 120, 198; Lough-
borough, 8, 60; Louth, 141.
M.—Malden, 61, 135, 182; Markham, 6, 88, 104, 115, 121, 123, 132, 159,
206, 209, 211, 215, 216, 217, 218, 219, 221, 222, 224, 227, 228, 240; Mark-
ham (colons Allemands, 176); Matilda, 118, 119, 120; Murray, 89.
N.—Newark, 173, 196; Niagara, 144, 222; Norwich, 11.
O.—Osnaburg, 90; Oxford, 74, 120, 128, 131.
P.—Pittsburg, 75; Portland, 8.
R.—Richmond, 116.
S.—Saltfleet, 85, 226; Scarborough, 29; Sidney, 135, 140; Stamford,
18, 86, 93, 94, 207, 215, 217, 218, 222; Stedman's, 29.
T.—Thorold, 215; Thurlow, 180; Townsend, 23, 40.
W.—Walpole, 18, 23; Walsingham, 33; Whitechurch, 52, 90;
Williamsburgh, 63, 120, 130, 135; Willoughby, 144, 226; Winchester,
120; Woodhouse, 86.
Y.—Yonge, 40, 50, *voir rues*; York, 17, 51, 52, 53, 71, 78, 93, 121,
206, 207, 209, 218, 219, 225.

VILLES ET VILLAGES.

- C.—Charlotteville, 4, 5, 68; Coots' Paradise, (Ancaster), 2, 7, 26, 79;
Cornwall, 42, 64, 70, 78.
G.—Grimsby, 142, 211.
H.—Humberstone, 52.
J.—Johnstown, 118.
K.—Kingston, 8, 44, 60, 61, 111, 112, 123, 125, 140, 148, 151, 198.
N.—Niagara, 50, 83.
S.—Sandwich, 21, 24, 148, 149, 195.
T.—Thorold, 31, 209.
Y.—York, 2, 3, 14, 22, 26, 36, 60, 64, 70, 71, 81, 93, 94, 97, 98, 100, 109,
110, 116, 173, 185, 189, 205.

DISTRICTS.

- J.—Johnstown, 128.
N.—Niagara, 141.

LACS.

- C.—Champlain, 179.
O.—Ontario, 79.

RIVIÈRES.

- G.—Grande, 53, 68.
H.—Holland, 183; Humber, 51.
S.—St-Laurent, 179.

RUES.

- D.—Dundas, 2, 5, 16, 26, 52, 68, 70, 74, 86, 115, 141, 153, 166, 167, 169.
Y.—Yonge, 6, 7, 18, 19, 42, 54, 59, 64, 70, 78, 80, 82, 86, 88, 104,
109, 141, 169, 170, 185, 186, 209, 215, 221, 222, 224, 227, 231, 239.

Q. 297.

1804.			
9 janvier, Downing Street.	Hobart à Hunter (n ^o 21).	Il demande qu'on fasse un rapport exact de tous les articles d'approvisionnements emmagasinés dans les dépôts publics avec détails. (Des instructions semblables sont envoyées à Milnes.)	Page 1
11 février, York.	Hunter à Hobart (n ^o 46).	La législature s'est réunie le premier cou- rant. Il transmet le discours d'ouverture.	2
	<i>Pièces incluses</i> :	discours.	3
	Adresse en réponse du Conseil législatif.		5
	Réponse.		8
	Adresse en réponse de l'Assemblée législative.		8
	Réponse.		10
10 mars, Downing Street.	Hobart à Hunter (n ^o 23, le n ^o 22 de la même date se trouve à la série Q. 296, p. 279).	Le vicomte de Vaux a obtenu une concession de terre en 1794 dans le Haut-Canada, mais il n'a pu en profiter. Il a de nouveau l'intention de s'établir et il devra obtenir une concession de terre conformément à son grade militaire, ce pourquoi la présente est une autorisation.	12
12 mars, York.	Hunter à Hobart (n ^o 47).	Il se conformera aux instructions qui lui enjoignent d'accorder des terres aux membres de la famille de Barclay, consul général dans les Etats de l'Est d'Amérique, qui ont l'intention de s'établir dans le Haut-Canada.	13
7 avril, Downing Street.	Hobart à Hunter (n ^o 24).	Les soldats licenciés des Glengarry Fencibles n'ont pu se rendre encore au Canada, ainsi qu'ils en avaient l'intention. M. Macdonnell, un des ministres de leur Eglise, désire rejoindre ses compatriotes qui sont déjà établis à Glengarry ; il devra obtenir à son arrivée une concession de terre aussi favorable que peuvent le permettre les règlements.	16
10 avril, York.	Hunter à Hobart (n ^o 48).	Il transmet une adresse de la législature à Sa Majesté afin d'obtenir de l'aide pour l'érection d'édifices convenables pour la conservation des archives publiques, pour les réunions du Conseil législatif et de l'Assemblée législative, pour les cours de justice et la transaction d'autres affaires publiques. Un acte qui doit être soumis à la législature porte £400 par année au compte du revenu provincial pour l'érection de ces édifices. L'insuffisance de cette somme et les progrès lents qu'on pourrait faire déjoueraient le but qu'on se propose. Il n'existe pas un seul édifice pour les bureaux publics. Les divers bureaux se tiennent dans les maisons particulières des fonctionnaires qui remplissent les différentes charges, et le conseil exécutif se réunit dans une petite pièce de la maison du greffier où la discussion peut être entendue. Les maisons sont toutes construites en bois et offre peu de sûreté aux archives ; le public verse à titre de loyer une somme de £350 annuellement. L'édifice consacré aux réunions des deux chambres de la législature, aux séances de la cour d'appel, de la cour du banc du roi, de la cour de district, et des sessions trimestrielles, se compose de deux pièces élevées il y a huit ou neuf ans comme devant faire partie d'un Hôtel du gouvernement. On se sert aussi de l'édifice comme d'église. Ses grands désavantages. L'octroi de £400 annuellement, bien que faible, est tout ce que le revenu de la province peut permettre d'accorder à cette fin. L'adresse a été présentée par suite de l'aide libérale accordée au Bas-Canada pour lui permettre de construire des cours de justice à Québec et à Montréal et une église à Québec. On n'a pas encore préparé une estimation de ce que coûtera la construction de ces édifices. Il fera préparer une estimation par Mann et l'expédiera. Les habitants d'York ont	

1804.

souscrit libéralement pour une église et en construiront une cet été. La prorogation de la législature aura lieu le 9 mars. Il transmet copie de son discours. Page 17

Pièces incluses : Adresse du Conseil législatif et de l'Assemblée législative au roi. 23

Adresse à Hunter. 26

Réponse de Hunter qu'il transmettra l'adresse. 28

Discours lors de la prorogation. 29

25 avril,
York.

Hunter à Hobart (n^o 49). Il transmet copie de 11 actes adoptés pendant la dernière session, avec remarques. 31

Pièces incluses :

Journal du Conseil législatif. 43

Journal de l'Assemblée (il n'y a que le titre de donné, le journal étant déjà parmi les archives). 144

7 juin,
Downing
Street.

Camden à Hunter (n^o 1). Les dépêches adressées à Hobart ont été soumises au roi. Il transmet des doubles des lettres de Hobart qui n'étaient pas arrivées. 15

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR PETER HUNTER—1804.

Q. 298—1 et 2.

1804.
16 mai,
York.

Hunter à Hobart (n^o 50). Il recommande M. Scott, procureur général, comme membre honoraire du conseil exécutif à raison de l'absence de plusieurs des conseillers Page 2

20 mai,
York.

Le même au même (n^o 51). Il transmet les procès-verbaux du conseil exécutif sur des questions d'Etat, à compter du 2 juillet 1802 au 28 janvier 1804, et relativement aux affaires de terre à compter du 5 janvier 1802 au 27 décembre 1803. 4

Pièces incluses :

Procès-verbal du 2 juillet 1802. Comptes publics vérifiés 5

Procès-verbal du 6 juillet. Rapport sur les honoraires qui doivent être accordés pour les baux des réserves de la couronne et du clergé. 8

Procès-verbal du 7 juillet. Question soumise par le lieutenant-gouverneur au sujet des contributions qu'on doit exiger pour les concessions de terres faites aux loyalistes. 11

Rapport sur le même sujet. 13

Convention en date du 11 juillet, signée par Peter Russell, auditeur général, D. W. Smith, arpenteur général, Thomas Scott, procureur général et John Small, greffier du conseil exécutif, se désistant de toutes prétentions aux contributions pour des concessions de terres additionnelles accordées aux loyalistes. 25

Procès-verbal du 16 juillet. Examen d'une lettre du secrétaire Jarvis concernant les contributions. 25

Décision du comité à ce sujet. 27

Procès-verbal du 19 juillet. Le lieutenant-gouverneur fait savoir qu'il se rend à Québec, que le comité permanent du conseil reprendra l'exercice de ses fonctions avec cette différence que John McGill au lieu d'être appelé de temps à autre formera partie du comité permanent. 28

Procès-verbal du 31 août. Ordre est donné de publier certaines proclamations. 29

Procès-verbal du 14 octobre. Allcock, juge en chef, prête serment et prend son fauteuil. 30

Procès-verbal du 26 octobre. Lettre des marchands de Sandwich concernant le port d'inscription du fort Érié, et ils demandent qu'il y ait un port d'inscription à Chippawa, attirant en même temps l'attention sur diverses questions relatives à la perception des droits, etc. 31

Rapport du Conseil.	Page 35
Mémoire de Johnstown en faveur d'un port d'inscription à l'embouchure de la rivière Gananoque.	35
Le conseil est d'avis d'accéder à la requête.	36
Procès-verbal du 30 octobre. Rapports concernant la chaussée de la rue Dundas.	37
Rapports concernant les demi-contributions sur les lettres patentes des terres.	38
Procès-verbal du 10 novembre. Requête de l'imprimeur du gouvernement demandant une augmentation des prix convenus. Le conseil recommande une augmentation d'un tiers.	42
Avis est donné que les personnes qui prétendent avoir un droit à la Grande-Île seront poursuivies en recouvrement de cette propriété.	43
Avis est donné que les baux accordés par les sauvages ne seront pas reconnus ou permis.	44
Procès-verbal du 17 novembre. Demande relative à la distillerie du gouvernement à la pointe de Gibraltar; rapport et recommandation.	45
Procès-verbal du 29 novembre. Le procureur général expose les difficultés qu'il y a à émettre des <i>fiats</i> relativement aux terres par suite de la description imparfaite des concessionnaires.	47
Rapport du conseil à ce sujet.	49
Procès-verbal du 17 décembre. Requête demandant l'établissement d'un marché à York.	51
Rapport du conseil recommandant l'établissement d'un marché hebdomadaire qui se tiendra le samedi.	52
Procès-verbal du 31 décembre. Le conseil recommande qu'un pont soit construit sur le Don pour une somme ne dépassant pas £77-10s.	53
Procès-verbal du 30 décembre. Requête du procureur général demandant que les mêmes honoraires qui sont accordés au procureur général du Bas-Canada lui soient aussi accordés.	55
Rapport recommandant d'accéder à cette requête.	58
Procès-verbal du 4 janvier 1803. Le paiement du compte pour l'affichage des proclamations est recommandé.	59
Examen des comptes publics.	60
Cet examen se continue le 5 (62) et le 7 (64).	62-64
Procès-verbal du 10 janvier. Examen de la question des contributions des terres.	64
Rapport.	65
Procès-verbal du 12 janvier. Examen des comptes des demi-contributions.	68
Procès-verbal du 15 janvier. Vérification des comptes publics.	68
Procès-verbal du 17 janvier. Le lieutenant-gouverneur soumet une lettre des fonctionnaires du département des concessions de terres.	69
Rapport sur cette question.	70
Procès-verbal du 1er février. Extraits des dépêches de Hobart soumis au conseil. 1, concernant les contributions sur la concession de 13,400 acres d'Arnold; et 2, concernant les baux qu'on se propose de faire des réserves de la couronne et du clergé et qui sont approuvés.	75, 76, 77
Procès-verbal du 10 février. Andrew Mercer prête serment comme commis dans le bureau du conseil.	78
Procès-verbal du 13 juin. La correspondance concernant les concessions de terres faites aux loyalistes de l'Empire-Uni est soumise au conseil.	79
Procès-verbal du 15 juin. Examen des comptes publics du 1er janvier au 30 juin 1803.	84

1804.

La lettre de l'inspecteur général concernant le paiement des honoraires pour les commissions émises sous le grand sceau est soumise au conseil. Page 85

Nomination de John Beikie comme premier commis du conseil exécutif, à la place d'Alexander McDonnell, démissionnaire, et d'Andrew Mercer comme gardien des archives à la place de Mercer, promu. 87

Procès-verbal du 16 juin. Vérification des comptes. 88

Les réclamations des Cinq-Nations concernant les terres sur la Grande-Rivière sont soumises au conseil. 88

Procès-verbal du 17 juin. Vérification des comptes. 90

Procès-verbal du 18 juin. Vérification des comptes. 91

Procès-verbal du 20 juin. Vérification des comptes. 93

Procès-verbal du 21 juin. Vérification des comptes. 94

Procès-verbal du 24 juin. Vérification des comptes. 95

La lettre de lord Hobart concernant des terres en faveur de la veuve de White, procureur général, est soumise au conseil. 95

Rapport sur les réclamations des sauvages de la Grande-Rivière. 97

Procès-verbal du 28 juillet. Thomas Cochran admis comme juge puisné du Haut-Canada. 106

Procès-verbal du 22 septembre. La question des rentes des réserves de la couronne et du clergé est soumise au conseil. 109

Rapport à ce sujet, avec liste. 110

Procès-verbal du 30 septembre. Motion pour accorder au juge en chef et aux autres conseillers qui y sont nommés le morceau de terrain, à York, réservé pour un marché, et que les concessionnaires garderont en fidéicommis pour l'avantage du public. et la motion déclare en outre que le marché soit établi par proclamation. 117

Rapport sur la proposition de William Smith pour la construction d'un pont. 118

Procès-verbal du 4 octobre. Rapport sur la requête d'Andrew Clark demandant la permission de construire un moulin sur l'emplacement du gouvernement, situé sur la Humber. 119

Procès-verbal du 25 octobre. Modification de la proposition de Clark concernant un moulin. 119

Procès-verbal du 22 novembre. Rapport concernant les terres devant être accordées à De Puisaye (Puyseaux) et aux émigrants français. 122

Procès-verbal du 4 janvier 1804. Examen des comptes publics. 124

Procès-verbal du 16 janvier. Continuation de l'examen. 125

Procès-verbal du 21 janvier. Continuation de l'examen. 127

Detlor est appelé et assermenté comme commis surnuméraire dans le bureau du conseil. 127

Procès-verbal du 28 janvier. L'examen des comptes se continue. 128

Requête de Jarvis demandant la permission de corriger les blancs de livres d'enregistrement qui a été accordée. 130

Procès-verbal sur les affaires relatives aux terres, du 5 janvier 1802 au 27 décembre 1803. Pétitions prises en considération. 132 à Q 298-2. p. 675

LISTE DE CEUX QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES DANS CE VOLUME.

(Les chiffres après les noms indiquent les pages.)

A.—Abraham, Daniel, 188; Adams, Daniel, 516; Adcock, John, 187; Albertson, David, 493; Aldhouse, Lucretia (fille de Mde John Duzenberry), 506; Aldridge, Rachael (fille de Richard Dingman), 472; Allan, Wm., 522, Wm., 570; Allen, Ebenezer, 534, Sarah (fille d'Adam Cole), 505; Alpin, James, 187; Althouse, George, 493; Anderson, Alexander, 183, John, 185, Thomas G., 365, Samuel, Capt., 365; Andrew, Wm., 186; Ansman, Henry, 349; Applegarth, John, 404,

Joshua, 404, Wm., 404; Arklaud, Dedrick, 603; Arnold, Edward, 623, George, 623, Henry, 623, James, 623, John, 623, Mde, 623, Richard, 623, Sophia, 623, Wm., 623; Ashley, Wm., 183; Asselstine, Abraham, 465. Isaac, 464, John, 464; Averill, Paul, 154, 155; Avery, Nehemiah, 252, B.—Bacquet, Peter, 640, 652; Backhouse, Samuel, 536; Bagderow, Justin, 355, Martinus, 355; Baker, Asa, 167, Jacob, 350, 352, John, 353; Baldwin, Wm. Warren, 581; Ball, Shadrack, 646; Ballinger (ou Barringer), Michael, 638; Barnheart, George, 311; Barnum, Nancy (fille de John Crysdale), 282; Barton, Dennis, 590, Stephen, 171; Bassell, John, 351, 354, 512; Basse, David, 231, Robert, 231; Bates, James, 673; Batiger, John Henry, 611, 613, 619; Batty, Wm., 181; Bauer, John Henry, 620, Henry, 611, 614; Bause, Dederick, 613, 688; Baxter, Elizabeth, 306; Bayman, James, 183; Beach, Catherine (fille d'Ezekiel Spicer), 477, David, 591, Stephen Todd, 545; Beard, Eliz. (fille d'Henry Strada), 505; Beasley, Richard, 643, 644; Bechtel, Jacob, 513; Bechtell, William, 519; Bedford, Edward, 185, Jonathan, père, 344; Beek, Philip, 160; Beikie, John, 650; Bender, John, 646; Bennett, John, 230; Benth, John, 188; Berczy, Wm., 606; Berger, Frederick, 212; Bethune, Angus, 257, Cecelia, voir Wilkinson, Mary, 257; Betzner, Samuel, 514; Bibby, Richard, 185; Bickham, Eliz., 244, 245 (fille de John Lawrence), Robert, 245; Bigelow, Joel, 287; Binker, Wm., 185; Bird, Henry, 185; Birdsall, Jacob, 169, Samuel, 169; Black, Jonathan, fils, 473; Bladderly, Michael, 186; Blake, Charles, 372; Blakely, Mary, voir Tappin, Samuel, 453, Wm., 426; Blanchard, Wm., 187; Boetger, Jacob, 610, 613, 619; Bogard, John, 365, Martin, père, 366, Martin, fils, 366; Bohmeltzer, John, 618; Boice, Elizabeth, 458, Eliz., voir Coghill, John, père, 458; Boid (ou Bird), Thomas, 243; Bonnell, Henry, 287; Book, John, 606; Borman, Sigismund, 188; Bostwick, Lawson, 322, Susannah (fille d'Ezekiel Spicer), 505; Bouchette, Jean Bapte, 183; Boughner, Anna, 524; Boulton, D'Arcy, 239; Bouslauch, Peter, 491; Bowen, Cornelius, 511; Bowkett, Wm., 138; Bowling, Edward, 427; Bowman, Mary, 462; Boyd, Thomas, 652; Boye, John, 608, 618, 622; Boyes, Henerey, 590; Brackenridge, James, 217, 225, Rebeckah (fille de John Lawrence), 247; Brady, Mathew, 674; Braman, Isaac, 590; Brant, Mary, 535; Brass, Henry, 503; Brayley Wm., 459; Bready, Margaret, voir Briht, Mathew, 631; Brewer, Elazarus, 536; Bricker, John, 512, Samuel, 513; Bridge, Wm., 186; Bright, Margaret (fille de Luke Bready), 450; Mary, Brillhard, Christian, 614, 619; Brillinger, Peter, 492; Briscoe, (fille de Joseph Huffman), 498; Brockway, Israel, 591; Brooks, James, 308; Brouse, Catherine (fille de Michael Carman), 504; Brown, Benjamin, 465, John, 183, Joseph, 640, 300, Rebecca (fille d'Henry Johnston), 262, Rebeckah, 457; Browning, Joseph, 640; Bruce, David, 667; Brumstedt, Francis, 610, 612; Brunson, Levi, 329, Seba, 329; Buck, George, 640, 652; Buckendahl, Peter, 608, 615, 618; Bunger, Conrad, 188; Bunker, Henry, 187; Burgess, Dennis, 234, 237, 250, 251, 253; Burghman, Jacob, 354, 362; Burhmeister, John Henry, 609, 613, 619; Burritt, Stephen, 304; Burrit, Stephen, 551; Burtch, Jane, voir Carlis, Martha, 301; Burton, Joseph, 629; Busch, Frederick, 613, 620, Wm., 610, 613, 617; Bush, Frederick, 611; Butler, Ann, 160, Johnson, 148, 329, 554; Byrns, John, 185.

C.—Cain, Francis, 543; Cameron, Allan, 498, 541, Duncan, 235, Elizabeth, 462, Isabella, voir McIntosh, John, père, 256, John, fils, 256, John, 257, Peter, 257; Campbell, Catherine (fille de Wm. Urquhart), 258, Donald, 276, 277, Hugh, 183, Nancy, voir McKay, Richard, 185; Canada, Alex., 649; Canby, Benjamin, 209, 643, 644; Cannon, James, 406; Carey, Bernard, 271; Carfrae, Hugh, 398, 624; Carlis, Jane (fille de Charles, Burtch), 139; Carman, Catherine, voir Brouse; Carnes, Nicholas, 544;

1804.

Carns, Jacob, 633; Carpenter, Gersham, 212, John, 212; Carscallen, Archibald, 477, Elizabeth, *voir* Neely; Carsen, Wm., 186; Carter, John, 301, 539, Thadeus, 540; Cartwright, Hannah, 564, James, 564, Mary, 564, Hon. Richard, 562, 563; Cashin, John, 389, 391; Castor, Leonard, 168; Case, Ephraim, 153; Chabert, Philip, *voir* de Chabert; Chambers, James, 243; Charasey, James, 185; Chartier, Jacques, 332, 333; Chisholm, Alex., 300, Archibald, 164, 165, Catherine, 461, Nelly, *voir* Ferguson; Chrysler, Adam, 511, John, 255, 640; Church, Eliz., 498, Oliver, capit., 635, Wm., 146; Churchill, Joseph, 251, 253; Claprood, Ernest, 188; Clark, Andrew, 160, David, 652, Charles, 473, George, 506, 529; Clarke, Alex., 585; Claus, Gasper, 188, Gotleb, 188; Cleem, Peter, 210; Clemens, George, 513; Clement, John, 430, 431, 432; Clements, John, 469; Cline, Adam, 330, 492, John, 491, Philip, 330; Clinton, David, 652; Clock, Jacob, 384; Cloudy, Henry, 187; Clow, Elizabeth (fille d'Elias Smith), 460, Peter, 499; Clubine, Andrew, 317; Cochenour, Jacob, 162; Cochner, Jacob, 212; Cochran, Thomas, 603; Coghill, Eliz. (fille de John Boice), 261; Cole, Sarah, *voir* Allen; Collard, Hannah, *voir* Taylor, Margaret, 666; Collier, Peter, 184; Collins, Alex., 256, Catherine (fille de Patrick McGan), 256, Edward Taylor, 506; Colt, Isaac, 327; Connatt, Mary (fille de Daniel Lightheart), 153; Conner, Hannah, 665; Conolly, Elizabeth, 470, John, 182, 251; Conway, Michael, 591; Cook, Ebenezzer, 158, 275, Eliz., 246, James, 317, Michael, 246, Thomas, 183, 331, 537; Coulée Reservée, 405; Coon, Catherine, 640; Coons, Jacob, 630; Cooper, Perez, 325, 403; Copp, John, 212; Cornelius, Chas. F., 615, 620, Christian Frederick, 611; Cornwall, John, 514; Corter, Margaret (fille de Bathael Bunker), 504; Conlor, Michael, 183; Coult, Isaac, 374, 375; Covell, James, 635, J. Hurd, 635, Simeon, 634, 635; Covenhoven, Julia (fille de Cornelius Lambert), 665; Cox, Osborne, 166; Cramer, Henry, 643; Crammer, Frederick, 184; Crane, Elisha, 186, Jacob, 582; Crawford, David, 170, N. R., Capt., 635, Wm. Bedford, Capt., 543; Crippen, Samuel, 251, 253; Crooks, Wm., 522; Cronston, Jane (fille de Narazeth Hill), 504; Crow, John, fils, 347; Crowder, Nelly, 473, Wm., 361; Crysdale, John, 255, Nancy, *voir* Barnum; Cuthbertson, Samuel, 224, 229; Cumming, John, 331, 341, 400, 402, 406; Cummings, John, 784; Currey, Wm. S., capit., 481; Curry, Morris, 640, veuve, 640; Curtis, Thomas, 172; Cuthbert, Donald, 461; Cutler, Abraham, 168.

D.—Dalhunny, John, 186; Damderf, John, 188; David, Henry, 188, Moses, 498; Davies, Isaac, 306; Davis, Elizabeth (fille de Nicholas Philips), 671, Joseph, 346, Loyal, 490, Thomas, 212; Day, Barnabas, aîné, 635, Nathan, 591; Dayton, Abraham, 475, Rose (fille de Peter Freel), 474; Deacon, Thomas, 332, 506; Dean, Erastus, 532, Ganis, 532; DeChabert, Julia, 539, Margaret, 539, Philip L. J., 539, 578, Phillis, 539; Deen, Samuel, 142; DeGeer, James, 172; Dehart, John, 355; de Long, Nicholas, 345; Denhardt, James, 188; Dennis, John, 157, Wm., 187; De Reimer, Samuel, 648; de Reitzenstine, G. B., 188; Dettlor, George, 496, Jerusha (fille de Titus Simons), 496, John, 494, 495; Dexter, Thomas, 306; Dick, John, 187; Dickson, Wm., 603; Dietzman, John, 608, 615, 618; Dingman, Eve, *voir* Hill, John, 332, Mary, *voir* Everts, Rachael, *voir* Aldridge; Dingwall, Isabella, 462; Dirk, Joseph, 492; Ditman, Peter, 427; Doan, Wilson, 385; Donaldson, James, 629, 651; Donnelly, Henry, 640; Downey, Cornelius, 186; Donovan, Florence, 630; Dorshimer, George, 170; Dougherty, Anthony, 585; Dreder, Martin, 188; Drummond, Mary (fille de John McLellan); 257; Duberry (ou Dubrey), John, 583, 584, 618, 610, 614; Dubrey, *voir* Duberry; Ducolon, Harriet (fille de Peter Freel), 475, Stephen, fils, 475; Duer, Eliz. (fille d'Alex. Ferguson), 149; Dulmage, Sarah (fille de Solomon Huff), 155; Dunbar, Dana, 329;

Duncan, John, 183; Dunham, Thomas, 287; Dunn, Terence, 183; Dunne, Francis, 608, 618; Durham, Jeremiah, 595, Joseph, 232, 596; Duzenberry, Lucretia, *voir* Aldhouse.

E.—Eadus, William, 525; Earl, Hugh, 586; Eastman, Mary, *voir* Waggoner; Ebers, Jacob, 609, 612, 618; Eckhardt, Philip, 611, 614, 620; Edwards, James, 184; Eldam, Laurence, 182; Elliott, Janet (fille d'Archibald Thompson), 450; Ellis, Andrew, 184; Elmke, Engelhard, 614; Emery, Peter, 365; Emons, John, 302; Engelhard, John, 492; Ernst, Peter, 609, 613, (maintenant Berczy) 618; Ezzell, Gasper, 186; Evans, Henry, 173; Everson, James, 548; Everts, Mary (fille de Richard Dingman), 472.

F.—Fairfield, Benjamin, 647; Fairman, Hugh, 478, John, 164, 165; Falkener, Samuel, 461; Farr, Catherine, 464; Farrand, Jacob, 357, 359; Farris, Rosannah (fille de Felix Harsen), 504; Fauckler, George, 343; Feader, John, 504; Fearman, John, 184; Frightner, John, 166; Ferguson, Donald, 276, 277, Eliz., *voir* Duer, John, 466, 535, Mary, 597, Nelly (fille de Duncan Chisholm), 153; Ferrier, John, 183; Fields, Ann, *voir* McDonald, Charles, 509, George, 653; Finney, Jenny, *voir* Wert; Fisher, Frederick, 184; Fisk, Ebenezer, 383, 424; Flack, John Godfried, 538; Fletcher, John, 650; Flynn, John, 653; Forner, John, 186; Forsyer, Peter, 641; Forsyth, Agnes (fille de John McNarin), 665, Alice, 405, Joseph, 141, Thomas, 368; Foster, Edward, 634, Samuel, 447; Fox, Philip, 332, 333; Fraser, Adjuvant, 562, William, 143; Frasher, Peter, 641; Frederick, Christian, 170; Freel, Harriet, *voir* Ducolon, Rose, see Dayton; Frees, John, 641; Freke, Eachd., 188; French, Lieut. Gersham, 364, 373; Fristér, Andrew, 640; Froom, Chloe (fille de Samuel Rose), 245, David, 247, James, père, 247; Fuller, James, 223; Fulman, Nicholas, 335; Fulton, James, 485, 489.

G.—Gagin, James, fils, 348; Galbreath, Mary, *voir* Galer; Galer, Mary (fille de John Galbreath), 476; Gallagher, Hugh, 185, 428, 454, 456; Gamble, Richard, 509; Gants, Christopher, 188; Gardner, Rachel, 665; Gasan, Joachim, 615; Gastman, Conrad, 280, 293; Gates, Mary, 139; Geister, John, 609, 613, John Christian, 619; Genevay, capit. Louis, 180; George, John, 278, 279; Georgen, Christopher, 183; Gerberg, Wm., 188; Gervall, Christopher, 186; Gifford, Ephraim, 287, 289; Sarah (fille de David Williams), 504; Giles, Samuel, 452, 452; Gloeson, Daniel, 634; Goasine, Joachim, 611; Goldsmith, Joshua, 150, Stephen, 664; Goodyear, Edward, 330, 507, 510; Gordanier, Henry, 341, Jacob, 341; Gordon, Thomas, 472; Grant, Angus, fils, 153, Angus, père, 153, Archibald, 182, Donald, 177, James, 185, 590, Jenny, *voir* Mill, John, 135, 137, 187, 240, 386, 389, 463, Mary, *voir* McDonell, Peter, sous-lieut., 319, 340, 463, Widow, 640, William, 666; Gass, Michael, 267; Graves, Adam, Capt., 641, George, Lt., 641; Gray, John, 392, 393, Robert J. D., 631; Green, James, 209; Gretmann, John, 612, 618; Grey, John, 183; Grooms, Hannah, *voir* Smith; Grout, Theodore, 627, 841; Gwincey, Hugh, 184.

H.—Hagermann, John, 610, 615, Nicholas, 613, 620; Haight, Samuel, 160; Hainer, Catherine (fille de Jacob Dedrick), 479; Hall, Davis, 489, George, 611, 615; Hamblin, Nancy, *voir* Knapp, Silas, père, 259, Silas, fils, 259; Hamilton, John, 167; Hancock, John, 185; Hann, Nathan, 641; Hannery, Michael, 186; Hanshaw, Richard, 588; Harkman, John, 519; Harley, James, 183; Harris, Gilbert, 212, Joseph, 564, Peggy, *voir* Jones; Harrison, Joseph, 651, Thomas, 186, Wm., père, 186, Wm., fils, 186; Harson, John, 503, Rosannah, *voir* Farris, Wm., 478; Hartman, Wm., 187; Haskins, Ithmar, 478; Hauser, Michael, 611, 615; Havard, Charlotte (fille de Thos. Richardson), 458; Heald, Nathl., 185;

1804.

Hebner, Nicholas H., 618; Heck, Gotleb, 188; Helmke, Engelhard, 611, 620, Fred. H. C., 613, 619; Hembro, John, 560, 561; Henderson, Robert, 518; Hendrichsen, John Christian, 611, Christian, 615; Hendrick, James, 343; Herche, Benjamin, 651; Herchst (ou Hecht), Christopher, 413, 414; Herm, Ann, *voir* Thomas; Herofee, John, 185; Herrick, Frederick, 663; Hesse, Andrew, 186; Hewitt, Jacob, 146; Hiccoox, Abraham, 329; Higgins, Samuel, 186; Hill, Eve (fille de Richard Dingman), 503, Jane, *voir* Cronston, John, père, 236, Joseph, 236, Thomas, 352, William, 187, 352; Hilts, Godfrey, 349, 586; Hixon, Nathan, 172; Hoag, Russell, 350; Hogan, David, 186; Hogeboom, Peter, 363; Hollingshead, George, 595; Holm, Neils P., 618; Holmes, James, Lt. Col., 635, Neils, 608, 612; Holst, Peter, 609, 612, 618; Honeywell, Price, 538; Hooford, Joseph, 641; Hooker, David, 457; Hoover, Jane (fille de Solomon Huff), 282; Horton, Edmond, 263, 264, Isaac, 166, John, 166; Hoshal, George, 172; Hough, Barnabas, 293, 319, 320, 321, Hannah (fille de Joseph Huffman), 663, Jotham, 503, Samuel, 664; House, Hermanus, 262, John, 262; Howard, Abijah, 160, Mathew, 258, Wm., 258; Howell, Wm., 338; Howton, James, 585; Hubbard, Jasper, 354; Hubner, Nicholas Henry, 608, 612; Hudson, G. J., 186; Huff, Catherine, *voir* Maybee, Eliz., see Wright, Jane, see Hoover, Sarah, see Dulmage; Huffman, Joseph, 294, Joseph, fils, 503, Ludowick, 187, Mary, *voir* Brisco; Huffnail, Catherine, 503; Hughes, Reuben, 184; Hunter, David, 471, Marvin, 471, Sarah, 471; Huntley, Bethnel, 160; Hurd, Jehiel, 247, 249; Hurley, John, 185; Husing, Paul, 610, 614, 620; Hutchinson, Asa, 589, David, 641.

I.—Sauvages de Saint-Régis, 391; Inglehart, Bernard, 188; Imendoe, Christian, 188.

J.—Jackman, Richard, 240; Jackson, Abigail, 456, Jethro, 217, Margaret, 666, Nathaniel, 350, Rachel, *voir* Spicer; Jarvis, Hannah Owen, 141, A. Honoria, 141, M. Lavina, 141, Wm., 643, Wm. Monson, 141; Jessup, Edward, fils, 298; Johns, David, 496, Eddad, 637, 655, Hugh, 637, 655; Johnson, David, 371, 590, 591, 629, Hannah, 497, Isaac, 365, Sir John, 220, 222, 644, Margaret (fille de Peter Montross), 143, Wm., 582; Johnston, Rebecca, *voir* Brown, Thomas Ridout, 231; Jones, Andrew, 162, 212, Ann, 470, 502, Augustus, 546, Charles, 258, Ephraim, 258, James, 162, John, 472, 673, Peggy (fille de Myndert Harris), 531.

K.—Kahman, Sophia, *voir* Temple; Kaitting, Wm., 427; Keaming, John, 188; Keller, Philip, 188; Kelly, Patrick, 187; Kenard, John, 185; Kerler, Michael, 188; Kerr, David, 421; Ketchum, Joseph, 212; Kief, Imanuel, 186; Kilborne, Eli, 591; Kilts, George, 537; Klynn, George, 247; Koepke, Frederick, 609, 615, 619; Koopmann, George, 610, 613, 619; Koth, Lewis, 182; Kraemer, George, 619, 610, 615; Kraigil, John, 188; Knapp, Nancy (fille de Silas Hamblin), 259, Rachael (fille de Jacob Vancamp), 246.

L.—Laferté, Alexis, 283; Lake, James, 274, John, 664, Sarah, *voir* Ward, Thomas, 547; Lambe (ou Lambert), Jesse, 641, 649, Lambert, Julia, *voir* Covenhoven; Lamerty, John, 187; Langenhorst, John, 609; George, Henry, 613, 619; Laraway, Peter, 141; Laughlin, Daniel, 212; Laurence, Eliz., *voir* Bickham, Rebeckah, *voir* Brakenridge, Samuel, 345; Lebar, George, père, 523, George, fils, 523, Wm., 523; Ledwick, Frederick, 187; Lee, Washington, 251; Leech, Mary, 641, 649; Legg, Alex., 672; Lehincter, Nicholas, 188; Lemon, George, 346; Lenox, Samuel, 649; Leode, Godfrey, 641; Leppard, John, 422; Liebich, Rev. Geo. S., 610, 615, 620; Liger, Eliz. (fille de Samuel Ryerse), 211; Garrison, 210; Lighthouse, Mary, *voir* Connatt; Lindeman, Peter, 610, 613, 619; Link, Jacob, 641; Lockhart, Abigail, 647; Loder, Job, 146; Long, Dennis, 318, Jacob, 343, Patrick, 628, Zachariah, 317, 336; Losee, John, 384; Lot, Peggy, 598; Lotz, John, 188; Loucks, E., 642; Love,

David, 172, James, 172, John, 172; Lovelle, John, 185; Loyd, John, 183, Thomas, 185; Lukes, Dennis, 274, Nathaniel, 274; Lunan, Joachim, 608, 612, 618.

Mc.—McArthur, John, 329, 549; Macaulay, Robert (*voir aussi* McCaulay), 485, 489; McBean, Alexander, 465; McBeath, John, 604; McCall, Donald, 224, 262, James, 262, John, 374; McCargan, Joseph, 590, Thomas, 590; McCarger, Joseph, 185; McCarthy, James, 187, Michael, 184; McCaulay, James, 649; McCord, Thomas, 367, 398; McCoy, Moses, 493; McCrae, Thomas, 240; McCrimmen, Donald, 186; McCulloch, Charles, 183; McCurdy, James, 187; McDonald, Abraham, 152, Allan, 138, Ann, 138; McDonell, Alex., 184, 185, 369, Angus, 267, Donald, 629, 650, Evan, 642, Finnan, 473, Hugh, 267, John, père, 139, John, fils, 139, John, 184, 187, 641, 643, 462, Lauchlin, 474, Mary (fille de Donald Grant), 292, Nancy, 641, Ranald, 462, 481, Wm., 182; McDougall, Allan, 637, Catherine, 597, Malcolm, 605; McDowall, Hannah (fille d'Ebenezer Washburn), 261, Robert, 582; McDuff, Charles, 185; McEnleer, Patrick, 297; McFarland, Margaret (fille d'Irish John Wilson), 502; McGan, Catherine, *voir* Collins; McGarvin, James (épouse de), 639; MacGerson, Thomas, 186; McGilles, Ann, 463, Donald, 139, 463, John, 139; McGin, Timothy, 477; McGovern, Thomas, 184; McGregor, Eliz., 664, Jane (fille de Donald Ross), 463, Nancy, *voir* Shannon; McGruer, Mary, *alias* McIntyre; McIntire, Alex., 666, (*voir aussi* McIntyre); McIntosh, Angus, 269, 565, Donald, 186, Hannah (fille de John Doring), 665, Isabella (fille d'Alex. Cameron), 461, John, 512, Lauchlin, 184; McIntyre, Margaret, *voir* McMartin, Mary, *voir* McGruer; McKay, Catherine, 263, Donald, 263, John, 187, 369, Nancy (fille de Daniel Campbell), 257, Wm., 182; McKeachie, John, 264; McKenny, Amos, 647; McKenzie, Elizabeth (fille de Peter Seard), 465, Wm., 184; McKindlay, John, 641, Thomas, 550; McKindley, Robert, 557; McLaren, Peter, Lieut.; McLaughlin, James, 669; McLean, Allan, 183, Hector, 182, 296, John, 184, Neil, 182, Stephen, 183; McLein, Samuel, 493; McLellan, Duncan, 257, John, 257, Mary, *voir* Drummond; Macklem, James, 240, Lydia (fille de John Smith), 240; McMartin, Barbara (fille de Daniel Robertson), 292, Duncan, 292, Malcolm, 292, Margaret (fille de Duncan McIntyre), 292; McMillan, Allan, 295, John, 295, 324, 647, John Roy, 295, 324, Neil, 221, 222, 223; McNabb, Isabella, 630, John, 630, Mary (fille de Titus Simons), 348; McMarin, Agnes, *voir* Forsyth.

M.—Mace, Henry, 644; Machesky, John, 613, 619; Macklein, Wm., 275; Main, James, 591; Mainville, Benjamin, 135; Major, John, 170; Mank, Gasper, 188; Manly, John, 643; Mann, Darius, 157, Richard, 157; Maracle, Hennesey, 638; Marchessky, John, 609; Marigan, James, 154; Markle, Rebecca (belle-fille de Frederick Williams), 273; Marlet, Adrian, 624; Marr, Alem, 354; Marsh, Ann, *voir* Woodcock; Martin, J., 643; Master, James, 641; Matchcosky, Hannah, 413, John, 480; Mattison, Philip, 252; Maybee, Catherine (fille de Solomon Huff), 453; Mead, Benjamin, 143, James, 655; Meissner, Jacob, 609, 613, 619; Meloch, Simon, 652; Menske, John, 188; Mercer, Andrew, 422; Merckell, John, 188; Merkil, Jacob, 342; Merrick, Wm., 305, 552; Mervin, Justus S., 425; Metch, Jacob, 189; Meyers, J. W., capit., 480; Middach, Gilbert, 150; Middleton, Robert, 184; Mill, Jenny (fille de James Grant) 502; Millar, Isaiah, 511; Millard, Noah, 548; Miller, Andrew, 187, David, 668, Nicholas, 149, Peter, 259, 346, Wm., 297; Mills, Jacob, 591, John, 187, Jonathan, 591, Mathew, 624; Mine, George, 642; Minicker, Frederick, 188; Mitchel, Harvey, 150, Talmon, 297; Moody, Mary, 588, Walter, 367; Moor, John, 184; Moore, Jeremiah, 604, Jonathan, 597, Robert, 403, Samuel, 366, Wm., 351; Morrison, Wm.

1804.

502; Morton, Simeon, 140; Moseley, Chas., 299; Mosher, Rachel, 538; Most, John, 183; Mosure, John, 587, 672; Montgomery, John, 173, Alexander, 530, Montigny, Capit., Louvigny, 298; Montross, Anderson, 143, Fanny, *voir* Price, Levey, 143, Margaret, *voir* Johnson, Peter, 143; Muckle, Eleanor, *voir* Walker, Mucklewain, Margaret (fille d'Ezekiel Younglove), 262; Muirhead, John, 640; Mulloy, Wm., 185; Mundschaer, Balthaser, 615; Mundshaver, Baltasar, 611; Munro, Catharine (fille de Philip Ross), 464, Cornelius, 572, Hugh, fils, 315, James, 548; Murdoff, George, 294, 319, 320, 321; Mustard, George, 350; Myers, 183; Myecker, John, 188.

N.—Nebling, Ernest, 186; Neddoe, Lewis, 371; Neely, Elizabeth (fille de John Carscallen) 477; Neuschultz, Wm., 609, 613, 619; Neville, Anthony, 562; Newaldt, Frederick, 188; North, James, 186; Nuckle, Thomas, 349.

O.—O'Brien, John, 185; O'Harra, Catherine, 642; Oldfield, Mary, 218, 219, 224, Nathan, 219, 220, 225, Wm., 220; Omstead, Gideon, 311, James, 312; Omsted, Jonas, 300; Orr, Thomas, 642; Orth, Wm., 533; Orval, Conrad, 183; Ostrom, Ruliph, 312; Overholt, Christopher, 523, Staats, 179.

P.—Paepper, Gustus, 187; Palmer, David, 294, 319, 320, 321; Parish, Ezekiel, 326, Mary, 326, Veuve, 147; Park, Wm., 423, 539; Parks, Wm., 577; Parnal, Abraham, 591; Patterson, Whitfield, 251, 254, 318; Paxton, Thos., 312; Pearson, Nathaniel, 348, William, 347; Pelton, Benjamin, 591, Phineas, 591; Perry, David, 453; Peters, Bemsley, 136, 137, John, 516, Timothy, 179, 318; Phelps, Davenport, 265, 669; Phillibere, Michael, 642; Pheler, Frederick, 185; Philpsen, Peter Godfield, 614, 688; Phillippsen, Henry Christian, 613, John, 614, John Henry, 608, Paul, 609, Paul Henry, 614; Philips, Godfried, 618, Henry; Christian, 618, John, 618, Wm., 642; Pickle (ou Pickel), John, 293, 319, 320; Pierce, Patrick, 186; Pilchard, Stephen, 185; Pilkington, Isaac, 593, Robt., Capit., 650; Pingel, George, 614, 620, Henry, 614, 619, Joachim, 610, 615, 620, John Henry, 611, 614, 620; Pinnig, Peter, 608, 612, 618; Playter, Mary, *voir* Ward; Porter, Lebbens, 158; Potter, Richard, 185; Powell, Joseph, 585, W. Drummer, 417, 419; Powis, Edward, 185; Preston, Benham, 514; Price, Fanny (fille de Peter Montross), 132, Thomas, 184; Prindle, Nancy (fille de John Defoe), 156, Timothy, père, 256, Timothy, fils, 256; Pringel, George, 610; Prosser, —, 311; Purdy, Micajah, 412; Putman, Seth, 233; Putney, Susannah, 502.

Q.—Quackenbush, Peter, 590; Quantz, Melchior, 608, 612, 618.

R.—Randall, Asa, 349, Moses, 251; Rapelje, Abraham, 171; Rasbeck, Peter, 518; Rattan, Peter, 173; Reed, George, 591, North, 187; Rees, Jacob, 604; Reide, Elizabeth, *voir* Robertson; Reitzenstine, G. B., *voir* de Reitzenstine; Reno, Charles, 537; Reynolds, Wm., 669; Rice, Evan, 241, Thomas, 603; Richards, Wm., 167; Richardson, Catherine, 462, Charlotte, *voir* Havard, James, 175, 177, James Mariner, 183, Jenny (fille de Wm. Schermerhorn), 460, Reuben, 287, Thomas, 289; Ritter, John Charles, 609, 613, 620; Roberts, Thomas, 184, 185; Robertson, Barbara, *voir* McMartin, Elizabeth (fille de George Reide), 464; Robins, Blakely, 649, Daniel, 649, Stephen, 649; Robison, Elizabeth (fille d'Irish John Wilson); Roched, Andrew, 268; Roe, Coleman, 585; Rogers, Mary, 415; Root, Wm., 637, 655; Rose, Chloe, *voir* Froom, John, 237, Samuel, 245, 246; Ross, Alexander, 186, Catherine, *voir* Munro, Charity, 346; Colin, 187, Hugh, 257, Jane, *voir* McGregor, Mary, 643, Nancy, 643, Thomas, 345, Thomas Bain, 257, 345, 346, Walter, 186, Widow, 640, Wm., 185, 186; Rolt, Jacob, 179, Mary, 179; Rouse, Benejah, 384; Rousseaux, J. B., 212; Rowshorn, John, 183; Rumohr, John, 609, 620, Marcus, 610, 615, 619, —, 614; Russell, Isaac, 539, Hon. Peter, 520, 574; Ryckhart, John, 171; Ryerse, Eliz., *voir* Liger.

S.—Sauvages de Saint-Regis 391; Salmon, George, 334; Saltberger, Philip, 514; Sanders, Henry, 185; Sarvis, Peter, 335; Saupe, Gotleb, 189; Saver, Esther, 259, Hannah, 259, John, 259, 335; Scheltzer, John Henry, 609; Schind, Francis, 609; Schmeltzer, John, 615; Schmerhorn, Jenny, *voir* Richardson; Schmid, Francis, 613, 618; Schrider, Simon, 642; Schribner, Aaron, 422, 426; Schroeder, Christian, 609, 614, 619; Schultze, John, 610, John George, 613, 619, John Henry, 609, 613, 619; Scott, Thomas, 209, 555; Scovell, Champion, 530; Seager, John, 644; Secord, Daniel, 460, Eliz., *voir* McKenzie, John, fils, 460; Seelye, Joseph, 258, Kezia, 258; Segus, John, 185; Seiffer, Daniel, 608, 614, 618; Selkirk, comte de, 626; Selleck, Charles, 371, 405, 518; Servis, Peter, 325, Lanah (fille de Peter Miller), 259; Shaffer, Ferdinand, 186; Shannon, Daniel, 506, Nancy (fille de John McGregor), 664; Shaw, Hugh, 216; Sheets, Jacob, 395, 396; Sheldon, John, 251, 253; Sheriff, Wm., 183; Sherwood, Abel, 232, Livins P., 425, 662, Samuel, 232, 248, 524; Shipman, Daniel, fils, 243, Margaret (fille de Thomas Boid), 243; Short, Thomas, 178; Simons, Elizabeth, 522, Jerusha, *voir* Detlor; Simpson, Alex., 635, Israel, 187, John, 185; Wm., 230; Singleton, capit. George, 630; Shuvenburgh, Henry, 187; Small, Eliza, 587; Smiddles, Abraham, 642; Smith, Abraham, 304, 547, 548, Anna, 241, Anne, *voir* Turney, Elias, 289, Eliz. (fille de John Steacy), 132, Elizabeth, *voir* Clow, Frederick, 187, 210, Hannah (fille d'Elijah Grooms), 471, Henry, 184, John, 240, 241, 268, 272, 596, Lydia, *voir* Macklem, Richard, 393, Sarah, 596, Susannah (fille de David Williams), 155, Wm., 138; Snider, John, 590, Philip, 502, Tobias, 186; Snyder, Hannah (fille de James Young), 345, Jacob, père, 258, Jacob, fils, 258, Susannah, *voir* Young; Summerfeldt, Frederick, 610, John Henry, 613, 620; Spalding, Jonas, 212, Thomas, Major, 334; Spazmans, Christopher, 615, 620, John Christian, 611; Sparham, Thomas, 640; Spencer, Elijah, 423, Hazleton, 339, Sarah (fille d'Ebenezer Wright), 636, 655; Spicer, Catherine, *voir* Beach, Ezekiel, 423, Jabez, 423, Rachel (fille de Henry Jackson), 501, Susannah, *voir* Bostwick; Spittle, Joseph, 268; Spring, Albright, 351, Andrew, 351; Springer, Daniel, 531, 540; Stacey, Eliz., *voir* Smith; Staffens, Nicholas, 619; Stamm, John, 613; Stanion, Frederick, 610; Starts, Jacob, 185; Staunton, Auldridge, 304, John, père, 591; Staunn, John, 619; Steaphy, Bartholomew, 185; Stedman, Philip, 643; Steel, John, 596, 599; Steffens, John, 610, John Nicholas, 610, 613, 615, 620; Steevens, Ens. Roger (veuve et enfants de, 304), Abel, 234, 237, 250, 251, 254, Abraham, 251; Stevens, Mrs., 551, Roger, 553, Uriah, 251; Stevenson, Alex., 239; Stieneman, Henry, 189; Stoeber, John Nicholas, 608, 614, 618, Peter, 610, 613, 619; Stone, Ann, 450, John, 450, Henry, 305; Stoner, John, 482, 483; Storms, Jeremiah, 186; Strada, Eliz., *voir* Beard; Streats, Peter, 186; Strobe, Gaspe, 183; Stewart, Francis, 647, James, 338, John, 184, Robert, 184, Taylor, 649; Stuart, Simon, 647; Sutherland, John, 187; Sunderlin, Wallis, 327; Swarth, Frederick, 570; Swarths, Frederick, 303; Swartz, Samuel, 287, Simon, 647.

T.—Talbot, —, 487; Tappin, Mary (fille de John Blakely), 450; Taylor, Amy (fille de Major Watson), 474, Hannah (fille de John Collard), 261; Temple, Hannah (fille de Christopher Lake), 663; Teide, Henry, 609, 613, 619; Tempel, Frederick (veuve de), 609, Sophia, 618, Sophia, maintenant Kalman, 615; Thatcher, David, 403; Thomas, Ann (fille de Michael Hern), 463, Wm., 500; Thompson, Alex., 494, Andrew, 581, Janet, *voir* Elliott, Robert, 184, Timothy, 267, 515; Tierce, Daniel, 614, 619; Tiffany, Gideon, 629, 651; Tillinback, Martinus, 335; Timons, Mary, *voir* McNabb; Tindall, Robert, 183; Tisdale, Ephraim, 275, Joseph, 275, Lot, 275, Wm., 275; Tomlinson, Joseph, 159; Townsend, Abraham, 403; Traviss, Daniel, 287, Wm., 287; Trumpour,

1804.

John, 266; Tully, Thomas, fils, 643; Turner, Edward, 240; Turney, Anne (fille d'Elias Smith), 261, John, fils, 511; Tuttle, David, 628; Tyler, Gerard, 178, Salmon, 178, Wm., 425.

U.—Ulsen (ou Ulzen), John, 609, 613, 619; Urquhart, Catherine, *voir* Campbell.

V.—Vallop, John, 187; Van Allen, Hannah, 226, Wm., 226; Van Alstine, Widow, 642; Van Arnun, —, 437; Van Burrough, Henry, 591; Van Camp, Rachel, *voir* Knapp; Vancarnum, Richard, 212; Vanderbarrow, Gilbert, 514; Vanderlip, Wm., 540; Van Every, Andrew, 161, Daniel, fils, 166, David, 162, 163, 166, McGregor, 161, Peter, 162, 163, Samuel, 666; Vankleecck, Levy, 152; Vankoughnet, John, 461, Michael, 461; Vanzant, Garrett, 240; Vanzante, Garret, 583; Vent, Philip, 500; Viger, Gasper, 189; Vogel, Charles, 610, Charles Henry, 613, 618; Vogley, John, 184; Vonnelten, John, 608, 614, 618; Vullicar, Conrad, 181.

W.—Waggoner, Mary (fille de Benjamin Eastman), 457, Conrad, 610, 613, 619; Walbridge, Asa, 263; Waldenberger, Jacob, 481; Waldroff, John, 642, Martin, 643, Mme., 642; Walker, Eleanor (fille de John Muckle), 241, John, 241; Wallace, Wm., 643; Walter, Philip, 369; Walton, Jonathan, 389; Warren, David B., 314, John, 370, John, fils, 399; Ward, Mary (fille George Playter), 501, Sarah (fille de Christopher Lake), 282, Thomas, 316; Warfle, Richard, 356, 368; Warner, Christian, 556, 557, John, 183; Wartman, Hannah, 634; Washburn, Hannah *voir* McDonald; Watson, Amy, *voir* Taylor, Veuve, 640; Weatherhead, Samuel, 326, 661; Weaver, John, 156, Mary, 169; Webster, Joseph, 513; Wees, Peter, 501; Weidman, Ludwick, 352, Philip, 352; Weishuhn, Henry, 265; Weller, Ebenezer, 167, Eliakim, 236; Welles, Ebenezer, 541; Wells, John, 595; Wert, Jenny (fille de Peter Finney), 260; West, John, 150; Westphalen, Emile N. F., 611, F. N. Emile, 614; Westpal, F. N. Emile, 620; Wheeler, Ephraim, 366, Peter, 366; White, John, 591, Samuel, 591, Jacob, père, 247, 249, John (famille de, 411), Mde (et enfants, 428), Joseph, fils, 250, Silas, 591; Whiteman, David, 183; Whitemarch, Thomas, 590; Whitner, Henry, 634; Whitney, Mary, 500; Whitsell, Nicholas, 183; Wichur, John Gottlieb, 610, 613, 619; Wilders, Daniel, 186; Wilkins, Robert, 189; Wilkinson, Cecelia (fille de John Bethune), 501, John, 239, Walter B., 501; Will, Philip, 355; Willcox, David, 591, Isaac, 143, 560; Willcocks, Wm., 187; Williams, Edward, 275, Frederic, 167, Frederick, 273, John, 299, Robert, 183, Sarah, *voir* Gifford, Susannah, *voir* Smith, Thomas, 299; Willsey, John, 252; Wilson, Hugh, 465, Samuel, 591, James, 590, Benjamin, 141; Willson, Andrew, 262, Richard, 299, Wm., 581, Margaret, *voir* McFarland, John, 464, 358, 364, 357, Irish John, 262, Daniel, 237, Hugh, 491, Elizabeth, *voir* Robinson, Andrew, 464; Wilsey, Solomon, 252; Wiltsie, Joseph, 471; Winter, Christopher, 334, Jacob, 611; Winterbottom, Samuel, 149, 189; Winters, Christopher, 532; Wismer, Isaac, 179; Wixon, Joseph, 422; Wolf, Lodwick, 649, 655; Wood, Joab, 590, Nathaniel, 454; Woodcock, Ann (fille de Joseph Marsh), 498; Wright, Daniel, 184, David, 310, Eliz. (fille de Solomon Huff), 282, James, 186, John, 232, 642, Joseph, 184, Malcolm, 526, Nancy, 342, Sarah, *voir* Spencer, 655, Sarah, *voir* Spencer; Wumch, John, 609, John George, 614, 619.

Y.—Yeanrex, Wm., 642; Young, Hannah, *voir* Snyder, James, 345, Susannah (fille de Jacob Snyder), 149, Thomas, 345; Younglove, Margaret, *voir* Mucklewain, Mary, *voir* Bowman, 462.

Z.—Zimmerman, Henry, 184, 189.

TOWNSHIPS.

A.—Ameliastburg, 293, 294, 319; Ancaster, 159, 160, 168, 241; Augusta, 239, 247, 248, 258, 259, 301, 425, 640, 642, 661, 662, 663.

Archives canadiennes.

1804.

- B.—Barton, 273, 421; Burford, 139, 425.
 C.—Charlottenburg, 139, 257, 258, 292, 329, 359, 386, 389, 390, 391, 473, 605, 630, 647; Charlotteville, 304, 327, 374, 385; Chatham, 240; Camden, 240, 635; Clinton, 232; Colchester, 333; Cornwall, 310, 357, 359, 371, 629, 640, 641, 643, 650; Cramahé, 230, 322, 330, 403, 508; Crowland, 385, 634.
 D.—Darlington, 154, 611, 616; Delaware, 531; Dover, 585, 629, 651; Dundas St. (*voir rues*).
 E.—Ernest Town, 278, 279, 293, 453; Edwardsburg, 243, 246, 652, 662; Elizabethtown, 217, 258, 259, 297, 298, 635, 637, 640, 643, 662.
 F.—Flamboro' est, 273, 404; Flamboro' ouest, 161, 182; Fredericksburg, 217, 495, 496, 562, 630.
 G.—Gosfield, 332, 585; Grantham, 210, 231, 232; Grimsby, 143; Gwillimbury, 142, 143, 149, 152; Gwillimbury, est, 160; Gwillimburgh, 422.
 H.—Hamilton, 531, 564; Harwick, 653; Hawkesbury, 179, 314, 317, 337, 372; Hope, 287, 297, 482, 484; Humberstone, 511.
 K.—Kenyon, 390, 640, 642, 643; Kingston, 182, 587, 642.
 L.—Lancaster, 144, 149; Lancaster, habitants de, 157; Lancaster, 257, 258, 277, 295, 324, 359, 640, 642; Lansdown, 327, 634, 635, 644; Leeds, 392, 393, 394, 519, 641; Loughborough, 640, 643.
 M.—Maidstone, 652; Malden, 224, 229, 239; Markham, 140, 142, 143, 149, 152, 172, 343, 584, 608, 612, 616; Marlborough, 554; Marysburg, 184, 187, 188, 189, 256, 282, 454; Matilda, 246, 259, 260, 325, 335, 633, 634, 642; Montague, 552; Murray, 236, 427.
 N.—Newark, 556, 640; Niagara, 232, 261, 265, 431, 511, 638.
 O.—Osnabruck, 260, (anciens de la congrégation de Luther, 313), 359, 396, 397, 640, 642, 643; Osnaburg, (*voir Osnabruck*); Oxford, 158, 223, 233, 306, 554, 635.
 P.—Pelham, 237; Percy, 332, 334; Pittsburgh, 412, 641; Portland, 634.
 R.—Richmond, 218, 641; Roxborough, 640.
 S.—Saltfleet, 142, 167, 546; Sandwich, 565; Scarboro', 631, 644; Stamford, 157, 170, 172, 218, 219, 224, 261, 499, 511, 556; Sydney, 635.
 T.—Thorold, 511; Thurlow, 163, 164, 255, 263, 300, 524; Townsend, 154, 312.
 V.—Vaughn, 172.
 W.—Wainfleet, 256, 634; Walsingham, 603; Whitechurch, 348, 586; Williamsburgh, 264, 641, 642; Willoughby, 237, 651; Winchester, 303, 571; Wolford, 245, 552, 554.
 Y.—Yonge, 326, 425, 538, 640, 641; Yonge St. (*voir rues*); York, 173, 178, 587, 615.

DISTRICTS.

- E.—Est, de l' 381, 605.
 H.—Home, 381, 631.
 J.—Johnstown, 222, 381.
 L.—London, 381; Lunenburg, 394.
 M.—Mecklenburgh, 394; Midland, 381.
 N.—Newcastle, 381; Niagara, 381, 421.
 W.—Ouest, de l'382.

VILLES ET VILLAGES.

- C.—Charlotteville, 146, 171, 260, 381; Cornwall, 256, 356, 368, 381.
 D.—Detroit, 566.
 J.—Johnstown, 381.

1804.

K.—Kingston, 135, 136, 175, 230, 267, 331, 381, 400, 402, 459, 466, 586'
599, 635.

N.—Newark, 149, 555; Newcastle, 316, 371, 381, 515, 516, 518; New
Johnstown, 357; Niagara, 148, 156, 262, 263, 381, 669.

Q.—Queenstown, 158.

S.—Sandwich, 269, 382, 423, 499, 560.

T.—Thorold, 236.

Y.—York, 138, 157, 160, 271, 306, 381.

RUES.

D.—Dundas, 343.

Y.—Yonge, 138, 142, 143, 146, 149, 166, 237, 343, 536, 611, 615.

RIVIÈRES.

A.—Aux Raisins, 361, 389, 474, 647.

C.—Cataracoui, 175.

D.—Détroit, 565.

G.—Gananoque, 221, 394; Grande ou Ottawa, 180; Grande ou Onze,
363.

H.—Humber, 299.

M.—Mohawk, 268, 537.

N.—Niagara, 651.

O.—Ottawa, 280, 281.

R.—Rideau, 552.

S.—Saint-Laurent, 425.

T.—Thames, 158; Trent, 596.

W.—Welland, 301.

Liste des personnes dont les noms ont été extraits de la liste des loyalistes de l'Empire-Uni, telle que recommandée par le rapport du conseil en date du 23 mai 1802. Ces noms ne sont pas inclus dans la liste alphabétique ordinaire, et ils se trouvent dans la série Q, vol. 198-1, pp. 192 à 208.

A.—Abbot, Joseph; Alexander, Hugh; Algire, Jacob, fils; Allan, John, Jonathan; Aman, John, Jacob; Amery, John; Anderson, George, James, John, Joseph, Richard, Thomas G.; Appleby, William; Asselstine, Isaac.

B.—Badderly, Michael; Baker, Adam, fils, John; Burton, John; Barton, Joseph; Basteder, David; Beardsley, Crammel B.; Bell, William; Bender, Tunis; Benson, Cornelius; Benth, John; Berton, David; Bird, Thomas, fils; Birdsall, Jeremiah; Blakely, Margaret, *alias* Flynn; Blanchard, William; Boice, John; Booth, Charles, Isaac, Phebe, Samuel, Vincent; Boss, Elizabeth; Bowen, fils de William Victor; Brannan, William; Brants, Henry; Brewer, Lazarus; Birscoe, Nathan; Brown, Edward, Jesse, fils, Nathaniel; Bruce, David, Margaret, Margaret, fils, Sally, William; Buck, Mehitable; Buel, Jonathan; Bull, Berer ou Briar; Burch, Martha; Burges, Dennis; Burley, John; Burritt, Daniel; Bush, Henry; Butler, Freeloove, fils.

C.—Cadman, Alphus; Cain, John; Campbell, Alexander, fils, Elizabeth, Hugh, William; Cameron, Alexander, fils, Donald, Hugh, Jacob, John, John, fils, (3) William; Carman, Michael; Carr, David, fils, Josiah, fils; Cashin, John; Casselman, Suffrenus, fils; Chambers, James; Chisholm, Alexander, Archibald, Lewis; Christie, Abijah, John, fils; Church, Oliver, fils; Clannennen, Abraham, John, —; Clark, Matthew; Cline, George, John; Coghill, George, fils; Cole, Bernard; Collins, John; Conlon, Michael; Cook, Michael; Corben, Daniel; Colter, James, fils; Countryman, Conrodt, Jacob, fils; Cox, Samuel; Crippen, Darius;

Crowder, William C., fils; Cruickshank, Widow; Cryderman, Widow, Catherine, Hermanus, Joseph; Crysler, John, fils; Cummings, Mde Jane; Curry, George, John, *alias* Picard, M.

D.—Danley, Christopher; Davis, Henry, Isaac, Richard; Decon, Jacob; Deforest, Rebecca; Denault, Joachim; Detlor, John, Samuel; Diamond, Jacob, fils; Dickson, Francis; Dies, Matthew, fils; Disman, Timothy; Dixon, Robert, fils; Donahore, John; Dougall, William; Dulmage, Elias, Philip; Dunn, James, fils; Dulyea, Peter, fils; Duynes, Martin.

E.—Elliott, Jacob; Emery, William, fils; Empey, William, fils.

F.—Fairfield, Jonathan, Stephen, William; Falkner, Joseph; Farlinger, John, fils, Nicholas; Farrington, Samuel; Fearman, John; Ferguson, Alexander, fils, Peter, Rozel; Ferrier, John; Finch, James; Finney, George; Fisher, Daniel; Fitzpatrick, William; Flynn, John; Fortune, Joseph; Francis, Mde Catherine; Franklin, Joseph, fils; Fraser, Angus, Daniel, John, *alias* McNeal, Mary, Thomas, William, fils; Freke, Everhart; French, Albert; Frey, Philip; Fulford, Jonathan, fils.

G.—Gilchrist, Archibald; Graham, John, *alias* McDonell, Isabella, Murdoch; Grant, Alexander (2), Donald, fils, Duncan (2), James, John, Lewis, Peter (3), William; Grass, maintenant Wartman, Eve, John, Lewis, Mary; Grunep, or Gulep, —; Grey, John.

H.—Hamblin, Francis; Harrison, Benjamin; Hardy, John; Hare, Barney, William; Harlow, William; Harris, David; Haskins, David, Nicholas; Hatt, Samuel; Havens, Robert; Haveiland, Herman, fils; Hawley, Davis, Russell, Sheldon; Henderson, David; Herchmer, *alias* Markland, Catherine, *alias* Anderson, Jane, Jacob, Joseph, Lawrence, Nicholas, *alias* Hamilton, Mary; Hesse, Andrew; Hewitt, Jacob; Hicks, Daniel, David, Joseph; Hill, John, fils; Hilts, Joseph; Hoffman, Elias, Jacob; Hoyle, Boston, James; Hoskins, Leda; Hover, Jacob, Henry; Hough, Isaac; Howard, John, fils, Peter; Hubert, Thomas; Huffman, Christopher; Hunter, David.

I.—Irish, Peter.

J.—Johnson, Daniel; Johnston, James, Magdalene, Margaret; Jones, David, Mde Jane, Mary, mère, Mary, fille; Judson, Silas.

K.—Kellar, Philip Martin; Kelly, Patk.; Kelsey (ou Calsey), William; Kelsie, James; Kemp, John; Kenny, James; Kestler, Michael; Kilburn, Benjamin; Kirby, Elizabeth.

L.—Lake, John, fils; Law, Mde Elizabeth; Leaky, William, fils; Livingston, John, *alias* Muchmore, Mary, Neal; Lockwood, David; Loeny, Edward, Samuel, William; Lorimer, Chevallier; Lovell, John; Lucas, George.

Mc.—McBane, Richard, John; McCaulay, Ann; McQuin, David, fils; McDonell, Alexander (2), capit. Allen, Allen (2), Angus (2), Duncan, James, John (2), lieut. Ranald, enseigne Ranald, Roderick, William; McGilles, Donald, fils, Duncan; McGloghlin, David, Robert; McGregor, Hugh; McGruer, Alexander; McIntosh, Benjamin, Donald, John (2), Lauchlin; McIntire, Duncan, fils, Jesse; McKay, John, William; McKenzie, Collin, fils, John; McKimm, James, fils; McLean, Donald, fils, John, William; McLeland, John, fils; McLeod, William; McNeal, John; McNeil, Archibald; McRobert, Mary.

M.—Maine, Thomas, père, Thomas, fils; Mallory, Nathaniel; Marsh, Jeremiah, William, fils; Mattice, John; Meddough, John, fils; Merdle, Jacob, fils; Myers, George W.; Millard, caporal Daniel, Jesse; Miller, Jebida ou Jebul; Millross, John, Thomas, William; Mitchell, George, Harvey, Zalmon; Moor, Dudley; Most, John; Mott, Edmund; Munro, Henry, John; Murchison, William; Murdoff, George, fils, John; Murray, Lieut. Duncan, Quartermaster John.

1804.

N.—North, Thomas.

O.—O'Brien, John; Ogden, John, Orser, Arthur, Gilbert, Isaac, Solomon; Otto, Gotlep; Overholt, Mde Elizabeth.

P.—Palmer, David, John; Parish, William; Parks, Nathan, fils; Parlow, John; Puttingae, Jacob; Pell, Jonathan, Joseph; Pennock, Philemon; Perry, Robert, fils, William, fils; Phifer, Frederick; Phillips, maintenant Merritt, Mary; Plato, Peter; Powley, Jacob; Prescod ou Prescott, John, fils.; Proctor, Joseph; Prunner, ou Brunner, Peter, fils; Putman, Cornelius; Purdy, Gilbert.

R.—Ramburgh, David; Reddick, Adam; Reddie, Philip; Reide, Moses; Richard, John, fils; Richardson, Henry, Thomas; Rimmerman, Henry; Richner, Henry (2), Robertson, James; Robins, William; Roblin, Owen P., Owen, fils; Rose, David, Samuel; Ross, Alexander, Donald, George, Rossell, Rosewell.

S.—Sacheverell, Mde Jane; Saunders, Henry; Saunderson, Thomas; Secord, Peter, fils; Shaver, William; Sheek, David; Shehan, Lieut. Walter Buller; Shew, Ezekial, fils; Shoeman, Martin; Shorey, David, père, David, fils, Rufus; Shutler, Andrew; Sills, George, John, Lawrence; Silmesmer, Nicholas; Simmon, David; Simmons, Caleb; Simpson, John, Obadiah; Slack, Joseph; Slonter, Cornelius; Slusenburgh, Henry, ou Schlusenburgh, Henrick; Smith, Henry, James, John, fils, Peter (2), Terence, Thomas, Thomas Yonge; Sowils, ou Soles, John, William, père; Spencer, John (2); Stacey, John; Stamp, Giles; Stark, James; Starks, Jacob; Steward, John, Thomas; Stewart, George, Gilbert, Henry; Stinson, John, fils; Storey, Solomon; Storms, Henry, Jacob; Strents, Peter; Summers, David; Swazee, Caleb, Richard, Samuel.

T.—Taylor, William, fils; Thompson, John, Robert; Thresser, Laddock; Throop, Daniel; Tillbough, Christian, fils, Peter; Tuttle, Jonathan.

V.—Valentine (veuve C.); Vanalstine, Alexander, Cornelius, Isaac; Vanderlip, Elizabeth, Mary; Vanduser, Caspems ou Gasper; Vent, Mary.

W.—Waggoner, Henry, Jacob, fils; Walker, Daniel; Weiden, William; Walliser, Anthony, fils; Warner, George, Michael, fils; Welch, William; West, John, fils; White, Joseph, fils; Whitsell, Nicholas; Willcocks, Hagud ou Hagard; Williams, Elijah, James, John, fils, Rachael; Wing, Gersham; Wintermute, Mary; Wood, Jonas, Nathan, Roger, William; Woodcock, John; Wright, Asel, David, Daniel, James, Samuel, fils, Sylvester, William.

Y.—Young, George, Henry, fils. (2), John, fils, Peter, fils.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR PETER HUNTER ET DIVERS—1804.

Q. 299.

W. Johnson, lieutenant-colonel au 28e régiment, à Hobart. On lui a promis une réponse dans six mois au sujet de sa demande d'emploi au Canada; on devrait écrire au gouvernement à ce sujet. Son père, sir John Johnson, a écrit que le gouverneur n'a pas entendu parler de sa requête. Les sacrifices que sa famille a faits. Lui-même pendant 11 ans il a fait son service dans l'armée au détriment de ses affaires particulières. Il désire maintenant retourner au Canada et espère être nommé à une position officielle. On a dit qu'on avait envoyé des instructions de payer à sir John Johnson les £200 par année dont on avait suspendu le paiement pendant 3 ans, et de continuer à lui payer cette indemnité, mais sir John n'a rien reçu. Il transmet un extrait d'une lettre de son père concernant ses services.

Page 177

D. W. Smith à Sullivan. Le compte qu'il a présenté pour son traitement semi-annuel n'a pas été accepté, vu que l'agent a désiré avoir une

1804.
2 janvier,
Fermay.

12 janvier,
Taggards.

1804.

autorisation nouvelle pour le paiement, croyant que les premières instructions ne s'appliquaient alors qu'aux traitements alors échus. Il demande qu'on transmette les instructions nécessaires. Il aurait fait la demande en personne mais l'état de sa santé l'en empêche. Page 182

16 février,
Downing
Street.

Camden à Hunter (n° 7). Dépêches reçues. Il sera en état d'envoyer des instructions sur plusieurs questions, lorsque Allock retournera au Haut-Canada. Il est affligé de la perte de Cochrane, de Gray, et des autres sur le lac Ontario. 175

28 mars,
Londres.

Le vicomte de Vaux à Sullivan. Remerciements pour la sanction de sa concession; il espère partir le 29 avril, et demande des lettres de recommandation pour qu'il puisse obtenir la même aide qu'on a accordé à De Puisaye (De Puyseaux?). Il transmet un mémoire adressé à lord Hobart et demande une réponse favorable. 186

Pièce incluse: Mémoire de la même date. 188

— mars,
Edimbourg.

Le révérend Alexander Macdonell à Sullivan. Conformément au désir que les Écossais catholiques en Canada soient sous la direction spirituelle de pasteurs choisis parmi leurs propres compatriotes et instruits en Angleterre, il est prêt à partir par le premier vaisseau qui fera voile de la Clyde pour Québec ou Montréal, et il n'attend que les lettres adressées au gouverneur Hunter. Dans le cas où les dépenses d'un instituteur seraient payées, il pourrait amener une personne compétente pour cette charge importante. Il laisse à Sullivan et aux rapports favorables de Hunter la question d'aider à la construction d'une maison et d'obtenir d'autres douceurs. 184

14 avril,
Londres.

D. W. Smith à Sullivan. Il transmet de nouveaux certificats sur l'état de sa santé, et il demande que ses certificats soient soumis à Hobart avec d'autres documents antérieurement expédiés. 190

Pièces incluses: Copies des certificats du major Hill, du capitaine Pilkington et de A. Auldjo. 191 à 193

21 avril,
Trésorerie.

John Sargeant à Sullivan. Il désire obtenir l'avis de Hobart sur une requête du vicomte de Vaux demandant de l'aide pour lui permettre de se rendre en Canada. 194

30 avril,
Londres.

Le duc de Kent à Sullivan. Il transmet un mémoire de Davidson et de Walker, chirurgiens, pour le paiement des arrérages qui leur reviennent sur leur solde, qui a été réduite lors du licenciement des volontaires loyaux canadiens. Il recommande que le paiement soit fait à même le fonds militaire par le général Hunter. 195

Pièces incluses: Mémoire de James Walker et de James Davidson, chirurgiens. 196

Lettres à Walker lui disant qu'il a été nommé en date du 11 mai 1795. 200

Instructions quant au mode de rendre compte, en date du 21 janvier 1799, adressées à Taylor paie-maître de l'ancien 2e bataillon V. C. R. 202

Lettres du ministère de la guerre à Davidson, en date du 4 janvier 1803 déclarant que les V. C. R. n'appartiennent pas à l'organisation militaire qui tombe dans le domaine du ministère. 204

Substance de la lettre de Windham du 6 juillet 1797 concernant la solde et l'indemnité des chirurgiens. 205

James Davidson au secrétaire de la guerre, en date du 31 décembre 1802, au sujet de sa solde et demandant le paiement des arrérages. 206

Certificat de Taylor, paie-maître de l'ancien 2e bataillon V. C. R., établissant le paiement de la subsistance à Davidson, chirurgien. 208

mai,
Londres.

D. W. Smith à Sullivan. Sa gratitude pour la bonté dont il a fait preuve à son égard, il continuera à mettre en pratique les sentiments qui ont guidé sa ligne de conduite, etc. 180

12 mai,
Trésorerie.

Sargeant au même. D. W. Smith a obtenu la permission de se démettre de ses fonctions d'arpenteur général et il devra recevoir £200 par année à compter de la date de sa démission. 211

	1804.		
24 mai,	Bath.	Mémoire des demoiselles Clarke, filles de feu le major John Clarke, qui demandent des terres en Canada. Elles parlent de la pauvreté dans laquelle elles se trouvent depuis la mort de leur mère, époque où a cessé sa retraite.	Page 213
15 mai,	Bath.	Les demoiselles Clarke à Sullivan. Elles transmettent un mémoire demandant des terres et le prient de leur accorder son influence.	215
— mai.		Madame White, veuve du procureur général, qui déclare que les terres qui ont été accordées à sa famille et à elle ne peuvent ni être louées ni vendues. Elle demande qu'une indemnité annuelle ou autre lui soit accordée en proportion de la valeur ultérieure des terres.	209
2 juin,	Edinbourg.	Lord Moira à Camden. Il présente Morton, chef des sauvages des Six-Nations, et il transmet une lettre de recommandation en faveur de Morton de la part de Joseph Brant.	216
		<i>Pièces incluses</i> : Lettre de Brant à lord Moira en date de Niagara, 20 février 1804, présentant Morton.	217
		Mémoire de la part des sauvages des Six-Nations pour que le transport des terres soit réglé de manière qu'ils puissent en obtenir les bénéfices.	218
		Autre mémoire demandant que la concession faite par Haldimand soit confirmée dans toute son étendue.	226
4 juin,	Québec.	Hunter à Hobart (n° 52). Relativement à la requête d'Elmsley, qui offre de vendre sa maison au gouvernement, il remettra à plus tard un rapport à ce sujet, et pour ce qui est de l'évaluation de son parc et de ses lots de ville, à York, il attendra aussi l'aide du capitaine Nicholls, du corps du génie, maintenant à l'île Saint-Joseph.	2
5 juin,	Québec.	Le même à Sullivan. Il accuse réception du discours du roi et des adresses en réponse à ce discours.	8
6 juin,	Québec.	Le même à Hobart (n° 53). Il a donné des instructions au sujet des modifications des contributions de terres, telles qu'ordonnées dans la lettre n° 20 du 9 janvier. Il ne se fera aucunes dépenses au delà de ce qui est absolument nécessaire pour les travaux au fort Erié. Il transmet un extrait des concessions de terres faites à compter du 1er janvier au 31 décembre 1803.	4

Archives canadiennes.

1804.

EXTRAITS des livres des concessions de terres dans le Haut-Canada qui ont été délivrées sous le grand sceau de la province du 1er janvier au 31 décembre 1803.

Comtés.	Nombre de concessions.	Districts.	Nombre d'acres.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
York.....	214	Home.	47,339½	214	47,339½
Durham.....	28	} Newcastle.	6,053	} 90	} 20,382
Northumberland.....	62		14,329		
Lincoln.....	147	Niagara.	32,771	147	32,771
Glengarry.....	142	} De l'est.	25,604	} 427	} 92,860
Dundas.....	114		29,269		
Prescott.....	25		10,650		
Russell.....	42		11,550		
Stormont.....	104		15,787		
Grenville.....	248	} Johnston.	55,185	} 470	} 100,743
Carleton.....	7		2,800		
Leeds.....	215		42,758		
Essex.....	58	} De l'ouest.	12,658	} 109	} 27,460
Kent.....	51		14,802		
Middlesex.....	6	} London.	1,300	} 86	} 35,955
Norfolk.....	35		10,192		
Oxford.....	45		24,463		
Frontenac.....	104	} Midland.	15,619	} 422	} 80,558
Hastings.....	40		13,500		
Addington et Lennox.....	171		30,288		
Prince-Edouard.....	107		21,151		
			Total..	1,965	438,068½

Sur les concessions qui précèdent la parole du gouvernement a été engagée pour 1673 antérieurement au commencement de l'administration du lieutenant général Hunter. Les 292 concessions qui restent ont été autorisées subséquemment par des arrêts du conseil.

PETER RUSSELL,
Auditeur général, H.-C.

Hunter à Hobart (n° 54). Il a donné des instructions pour préparer une liste de tous les articles d'approvisionnements emmagasinés dans les dépôts publics ; il faudra beaucoup de temps avant de pouvoir obtenir tous les comptes. En attendant, il transmet des informations générales

1804.

et il expédie des demandes pour l'année 1804 qui indiquent la nature des approvisionnements. Page 9

Pièces incluses. Demande de vivres pour les divers services militaires, savoir :

Pour le corps du génie.	14
Pour la marine.	19
Pour le service des bateaux.	22
Etat des vêtements, etc., pour la milice canadienne, importés en 1796.	25
Etat des vêtements, etc., pour les volontaires canadiens royaux, importés en 1802.	27
Ce qui reste des approvisionnements d'infirmierie, importés en 1797.	31

Etat de la literie pour les marins.	36
Etat de la literie des hôpitaux, des vêtements, etc., reçus le 2 novembre 1803.	37
Etat des médicaments, etc., reçus à la même date.	38
Estimation de l'avitaillement de 3,500 hommes en Canada du 25 avril 1803 au 1er octobre 1805.	43

13 juin,
Londres.

De Vaux à Cooke. Il demande que le terrain qu'il doit obtenir soit déterminé et d'avoir une lettre à Hunter, déclarant définitivement la quantité de terre qu'il doit avoir et les autres conditions. 228

13 juin,
Londres.
18 juin,
Québec.

Le même à Camden. Sur le même sujet. 230

Hunter à Hobart (n° 55). Il accuse réception d'une dépêche qui autorise un congé à Alcock et le paiement de l'indemnité supplémentaire de £200 par année à sir John Johnson, laquelle devra se continuer à compter du 24 décembre 1800. Depuis le changement qui a eu lieu dans le département des sauvages, on n'a pu trouver d'autorisation pour payer ces £200 additionnels. On en a maintenant ordonné le paiement. 45

19 juin,
Québec.

Le même au même (n° 56). Dépêche n° 23 du 10 mars reçue, autorisant une concession de terres en faveur du vicomte De Vaux, dans le Haut-Canada. Il n'a pas encore été informé de la naturalisation des émigrants français qui sont venus de Puisaye (de Puyseaux), de sorte qu'il ne peut émettre des lettres patentes pour leurs terres. Les règlements relatifs à la concession de terres ne s'étendent pas à un grade au delà d'un officier supérieur; il doit conséquemment demander des instructions spéciales pour le cas du vicomte De Vaux. 47

20 juin,
Québec.

Le même au même (n° 57). Il a reçu la dépêche annonçant que certaines circonstances ont empêché les *Glengarry Fencibles* de venir s'établir en corps en Canada, mais que M. Macdonell, ministre de leur église, désire rejoindre ses compatriotes qui sont déjà établis dans le district de Glengarry. M. Macdonell sera l'objet de toutes les attentions. Il regrette que les Fencibles ne viennent pas; leur bonne conduite alors qu'ils étaient sous son commandement en Irlande en 1798. 49

2 juillet,
Londres.

Alexander Davidson à King. Il lui demande de prêter à Morton l'aide qu'il pourra convenablement lui donner relativement aux terres que les Six-Nations occupent. 225

18 juillet,
Québec.

Hunter à Hobart (n° 58). Il transmet une demande d'effets afin de mettre dans les magasins les présents destinés aux sauvages. 56

Pièce incluse : Réquisition. 57

25 juillet,
Québec.

Hunter à Hobart (n° 59). Il transmet une lettre de Mann relativement à la somme que nécessitera la construction d'édifices publics; l'estimation s'élève à £15,120 sterling. Si la mesure était approuvée les dépenses annuelles se résumeraient à ce qui est nécessaire pour le paiement de travaux réellement exécutés. 61

Pièce incluse. Mann à Green, secrétaire militaire, en date du 16 juillet. Il donne un aperçu général de ce qu'il faudra dans les édifices publics qu'on se propose de construire, avec le coût probable. 63

1804.

26 juin,
Londres.

Hugh McDonell à Cooke. Il relate ses services dans les volontaires canadiens royaux, et il demande que la solde qu'on lui a retirée, comme adjudant général de la milice, lui soit payée jusqu'à l'époque où Hunter est arrivé pour prendre le commandement. Page 231

Simcoe à Hobart, en date de Wolford Lodge, 1er mai. Au sujet des services de McDonell, les arrangements relatifs à la solde, etc. 234

2 août,
Downing
Street.

Camden à Hunter (n° 3). Dépêches reçues. On devra transmettre une estimation des dépenses pour la construction d'édifices publics avant d'arriver à une décision relativement à l'aide qu'on demande. Il a transmis la recommandation en faveur de la nomination de Scott comme membre honoraire du Conseil. Il espère recevoir un état détaillé des approvisionnements publics en Canada. Il ignore la quantité de terres concédées à de Puysaye (de Puyseaux?) à son arrivée en Canada, mais on devra en accorder la même quantité au vicomte de Vaux. Pour permettre aux émigrants français d'obtenir des lettres patentes pour leurs terres, on propose d'autoriser Hunter à délivrer des lettres de petite naturalisation, si on jugeait la chose suffisante. Il l'autorise à payer au capitaine Hugh McDonell la somme de 5 chelins par jour à compter du 1er juin 1795, jusqu'à la date de l'arrivée de Hunter, en 1799, alors que McDonell a cessé d'être adjudant général. Il transmet copie des représentations de Morton au nom des Six-Nations, au sujet desquels il devra faire parvenir les renseignements les plus complets possibles. 51

7 août,
Québec.

Hunter à Hobart (n° 60). Il transmet des rapports et des plans préparés par Mann, savoir :

1. Rapport sur la position et la condition du poste militaire de Saint-Jean, sur la rivière Chambly, dans le Bas-Canada, avec un projet pour la construction d'un nouveau fort et des édifices nécessaires; le plan est joint au rapport.

2. Rapport sur les moyens de défense de la ville de Québec, le présent état des fortifications et une explication des nouveaux travaux et des modifications qu'on se propose de faire, y compris quatre plans et sections. Remarques sur le rapport. L'état de ruine du poste de Saint-Jean. L'estimation des dépenses à faire en cet endroit est de £20,233 sterling mais on ne fera de ces travaux que pour la somme qu'il sera nécessaire pendant l'année. Il recommande fortement que ce que propose Mann relativement à Québec soit exécuté, comme il approuve entièrement ce qu'il déclare. On ne peut atteindre le but à moins de l'estimation de £86,485 sterling, pour les raisons énoncées. Il recommande fortement d'employer Mann pour l'exécution des travaux, vu que son expérience et sa compétence le rendent tout à fait propre à cette charge. 67

Pièces incluses : Lettre de Mann, 1er juillet, concernant les fortifications à Saint-Jean, donnant des détails et renvoyant à des rapports antérieurs. 72

Plan des travaux à Saint-Jean. 81a

Plan de la ville et des fortifications de Montréal (1802). 81b

Rapport sur les moyens de défense de Québec, l'état actuel des fortifications, etc. 82 à 105

Opinion du procureur général concernant le nivellement des terrains qui avoisinent les fortifications de Québec, en date du 1er août 1804. 107

Hunter à Hobart (N° 61). Il transmet des rapports du commandant du corps du génie au sujet des réserves, pour des fins militaires, nécessaires à Montréal, et relativement aux terres et aux édifices à Québec et dans les alentours, appartenant à l'ancien ordre des Jésuites et dont on a besoin pour les mêmes fins. Il approuve les rapports et a ordonné que des copies en soient transmises à sir Robert Shore Milnes, afin de prendre les mesures nécessaires, mais comme il s'est écoulé beaucoup de temps il croit nécessaire de soumettre l'affaire à Sa Seigneurie afin d'en obtenir

10 août,
Québec.

1804.

des instructions à ce sujet, de manière que le terrain autour du collège des jésuites, qui sert aujourd'hui de caserne, soit converti en champ de parade. Page 111

Pièces incluses. Rapport de Mann en date du 11 novembre 1802, concernant l'enlèvement des murs, etc., autour de Montréal, et les réserves dont on a besoin. (Pour les plans voir p. 81 B.) 114

Rapport de Mann en date du 15 janvier 1800, concernant les biens des jésuites et les parties qu'on devrait réserver pour fins militaires. 119

18 août,

Arrêt du conseil nommant Thomas Scott, procureur général du Haut-Canada, membre honoraire du conseil exécutif. 321

22 août,
Londres.

DeVaux à Camden. Au sujet, de nouveau, de la concession de terres dont il ne peut aller prendre possession sans aide, et il demande qu'il soit ajouté à ce que dit Hobart dans sa lettre à Hunter les mots: "Ou à toute personne venant de sa part et en son nom." Il pourrait ainsi obtenir une avance sur les terres. 322

2 septembre,
York.

Hunter au même (n° 1.) Il a reçu une circulaire annonçant que le sceau du ministère des colonies a été mis entre les mains de Sa Seigneurie. 123

3 septembre,
York.

Le même au même (n° 2.) Dépêches reçues, parmi lesquelles il s'en trouve une qui fait savoir que les actes passés à la dernière session de la législature ont été soumis au roi en conseil, et qu'ils ne semblent pas offrir matière à objection. 124

5 septembre,
Londres.

Morton à Cooke. Comme il y a apparence d'invasion, il restera jusqu'à ce que la saison avancée la rende impossible. Il demande un double de la lettre qu'on lui a écrite pour le transmettre en Canada. Il attire l'attention sur la promesse d'une indemnité. 325

6 septembre,
Downing
Street.

Camden à Hunter (n° 4.) 11 actes adoptés par la législature du Haut-Canada ont été soumis au conseil et on y a pas trouvé matière à objection. 125

10 septembre,
Fulham.

Morton à Cooke. Il a reçu une réponse à sa lettre, dont le sujet principal se rapportait aux quelques mots concernant une indemnité. La raison pour laquelle il est resté c'est qu'il veut offrir ses services dans le cas d'une guerre. Le but pour lequel il a traversé la mer était d'obtenir pour les Six-Nations la jouissance paisible de leurs biens et de resserrer de nouveau les liens d'amitié. Il est raisonnable de supposer qu'avant de retourner il désirerait savoir jusqu'à quel point il a atteint son but. 326

12 septembre,
York.

Hunter à Camden (n° 3.) Il transmet un rapport du conseil exécutif sur les modifications qu'on se propose de faire aux honoraires du département des concessions de terres, ainsi qu'un tableau complet d'honoraires, etc. 126

Pièces incluses. Extrait d'une lettre de Hobart à Hunter au sujet de contributions, en date du 9 janvier 1804. 130

Rapport du conseil exécutif sur le même sujet, en date du 6 juillet 1804. 131

Tableau des contributions. 135 à 139

15 septembre,
York.

Hunter à Camden (n° 4.) Il parle de la correspondance de 1801 et de 1802 concernant l'établissement d'une cour de chancellerie, ce qui n'a pas été approuvé. Pas de réponse à des lettres subséquentes; il parle d'Alcock, qui part pour Londres dans le but d'avoir des informations à ce sujet. La nécessité de l'établissement d'une cour de chancellerie est devenue de plus en plus grande depuis la première lettre adressée au duc de Portland. Il transmet aussi un rapport sur les terres des sauvages que l'administration (Russell) avait consenti à vendre antérieurement à l'arrivée de Hunter dans le pays. 140

Pièces incluses. Rapport du conseil exécutif du 24 juin 1803 sur les terres des sauvages. 144 à 163

Archives canadiennes.

1804.

18 septembre,
Londres.

Morton à Camden. Il n'a pas prévu l'obstacle produit par l'absence de l'acte de concession des terres sur la Grande-Rivière, il aurait pu en apporter une copie certifiée par le secrétaire du Haut-Canada. On lui a dit qu'on avait transmis des ordres aux fins de remédier ou tous les torts faits aux Mohawks, mais il a été témoin d'ordres antérieurs au même effet dont on ne s'est pas occupé. Il hésite conséquemment de quitter avant de savoir précisément jusqu'à quel point il a réussi. Il désire que la concession faite par Haldimand soit confirmée ou qu'on ordonne à l'administration du Haut-Canada de consentir un acte légal conformément à l'intention et à la signification entières de l'acte consenti par Haldimand. S'il en est autrement, on doit alors supposer que la libéralité du gouverneur Haldimand n'a pas été jugé convenable. Les Six-Nations espèrent que ce n'est pas là le sentiment qui existe. La lettre continue dans le même sens. Page 336

20 septembre,
York.

Hunter à Camden. Il présente le juge en chef Allcock; les services de ce dernier. Il recommande qu'on accorde l'augmentation de traitement qu'il demande. 164

Pièces incluses : Copie d'une lettre de Hunter à Hobart en date du 20 mai 1803, concernant les services d'Allcock. 166

Copie d'une lettre d'Allcock à Hunter en date du 14 mai 1803, concernant une augmentation de son traitement. 168

30 septembre,
Battle.

Prescott à Cooke. Concernant le renvoi d'Elliott, qui a eu lieu il y a sept ans. Il examinera les documents à ce sujet et les apportera à Downing Street vers le 5 octobre. 342

— septembre,
Londres.

Morton au Conseil privé. Exposé de l'affaire des sauvages des Six Nations. 329

2 octobre,
Trésorerie.

Sturges Bourne à Cooke. Il transmet une lettre de Hunter, contenant des réquisitions, à soumettre à Camden. 343

Pièces incluses : Demande de vivres.

Service du génie. 345

Service de la marine. 351

Service des casernes. 355

Bureau du secrétaire militaire. 357

Bureau de l'inspecteur général. 358

Garde-magasin général. 359

Service du génie. 360

Salle de dessin. 361

Officiers commandants. 362

Majors de ville. 362

Sous-quartier-maître général. 383

Intendant des comptes. 363

Intendant général. 364

Sous-payeur général. 366

Receveur général, H. C. 366

Arpenteur général, H. C. 267

Département des affaires indiennes, H.-C. 368

Sous-officier général du casernement. 369

4 octobre,
Downing
Street.

Camden à Hunter (n^o 5). La réquisition demandant des articles pour faire des présents aux sauvages est transmise à la commission du Trésor. Il communiquera avec la commission au sujet des édifices publics pour le Haut-Canada. 166

6 octobre,
York.

Hunter à Cooke. Il a reçu la lettre qui lui fait savoir que la chambre de commerce a accordé £8,050 pour l'organisation civile du Haut-Canada. 171

— octobre.

Mathew Elliott à Camden. Il transmet des certificats de sir John Johnson, qu'il prie de mettre au nombre des autres documents. 240

1804. *Pièces incluses* : Certificats et correspondance concernant les services d'Elliott, ses querelles avec McLean, commandant à Amherstburg, etc. Pages 241 à 320
- 6 novembre, Gardes à cheval. J. W. Gordon à Cooke. Il transmet une lettre du lieutenant général Morse qui en contient une autre du major général Mann, recommandée à l'attention favorable de Camden. 372
- Pièces incluses* : Morse à Gordon, avec la lettre de Mann. 373
- Mann à Morse, 3 novembre. Il demande la solde d'un brigadier général à compter de l'époque où le major général à cessé de la toucher (24 décembre 1801), jusqu'à l'époque où Mann a quitté le Canada, le 20 août 1804. 374
- 6 novembre, Londres. Le vicomte de Vaux à Camden. Concernant la concession qui lui a été promise; les pertes qu'il a subies en conséquence. Il demande de nouveau de recevoir la même indemnité que celle qu'on a accordée à de Puisaye (Du Puysaux ?) 401
- Pièce incluse* : Extrait d'une lettre (en français) qu'il a reçue d'un propriétaire lui faisant voir les difficultés que rencontre la colonisation, etc. 407
- 8 novembre, Ile de Wight. Mémoire de John Cockburn, de la part de son frère et de lui-même demandant une concession de terre à la Baie des Chaleurs. 386
- 12 novembre, York. Hunter à Camden (n° 5). Le juge Cochran, Gray, solliciteur général, et d'autres personnes au nombre d'environ 20 en tout, y compris l'équipage, sont partis dans la goélette de Sa Majesté la *Speedy* le 7 octobre, et on n'en a plus entendu parler. Il n'y a pas de doute qu'ils ont tous péri sur le lac Ontario, mais personne n'a survécu pour rapporter comment la chose était arrivée. Il demande qu'une personne compétente soit envoyée pour remplir la charge de juge, et il est opportun que cela se fasse aussitôt que possible. Le juge en chef Allcock sera à Londres quand cette lettre arrivera, et il est très en position de donner les renseignements nécessaires à ce sujet. 172
- 14 novembre, Gardes à cheval. Gordon à Cooke. Il transmet une lettre du lieutenant général Hunter concernant Mann ainsi qu'un mémoire de Mann. 378
- Pièces incluses* : Hunter au colonel Clinton en date de Québec, 10 août 1804. Concernant les services de Mann, etc. 379
- Mémoire de Mann au duc d'York, en date de Québec, 9 août 1804, demandant la solde de brigadier général à l'état-major du Canada. 382
- 15 novembre, Downing Street. Cooke à Gordon. Conformément au mémoire, au rapport, etc., des instructions seront données pour faire toucher au major général Mann la solde d'un brigadier général à l'état-major du Canada, à compter de l'époque où le major général Burton a cessé de toucher ses appointements en qualité de brigadier général. 376
- 29 novembre, Bath. Les demoiselles Clarke à Camden. Elles exposent leur état de pauvreté et demandent une concession de terres pour les sortir de leur dénûment. 392
- 6 décembre, Downing Street. Camden à Hunter (n° 6). Dépêches 49 et 51 reçues. Les actes transmis ont été soumis à la commission du commerce. La solde d'un brigadier général en activité sera servie au major général Mann à compter de l'époque où le major général Burton a cessé de toucher cette solde en qualité d'officier d'état-major. Il transmet un mémoire de la part de P. Cockburn au nom de son frère et de lui-même, qui demeurent à la Baie des Chaleurs, afin d'obtenir des terres. 54
- 15 décembre, Bath. Les demoiselles Clarke à Camden. Elles le remercient pour sa bonté; elles réitèrent leur demande d'une concession de terres. 396
- 18 novembre, Londres. Le vicomte de Vaux à Camden (en français). Il transmet une épreuve de ses travaux littéraires; il explique l'usage des colonnes cosmographiques, qui serviront aux navigateurs ainsi qu'aux étudiants. Il serait heureux de recevoir une réponse aux mémoires antérieurs. 399

1805.

Q. 300.

5 janvier,
York.15 janvier,
York.

Hunter to Camden (n^o 7). Il a reçu la dépêche qui dit que les actes adoptés à la dernière session n'offrent pas matière à objection. Page 1

Le même au même (n^o 8.) Dépêches reçues. Des deux dépêches que Hunter a envoyées et qui n'ont pas été reçues, l'une (49) contenait des copies d'actes, etc., et l'autre (51) renfermait des procès-verbaux du conseil exécutif; les deux ont été mises à bord du vaisseau de Sa Majesté *Eurydice*. Il transmet des rapports des approvisionnements pour le service public tels que requis. Remarques sur les terres concédées à de Puisaye (de Puyseaux ?) sur l'indemnité, etc. A son arrivée De Vaux recevra la même quantité de terre que celle qui a été concédée à de Puisaye (de Puyseaux ?), soit 1,000 acres à lui-même et 50 acres pour chacun de sa famille. Ordre a été donné de remettre à l'agent de Hugh McDonell un mandat de \$1 par jour à compter du 1er juin 1795 jusqu'au 2 août 1799. Les raisons pour lesquelles ce paiement ne lui a pas été fait se trouvent au rapport de John McGill, inspecteur des comptes de la province. 2

Pièces incluses. Etat général de l'artillerie, etc., à la garnison de Québec. 9 à 55

Ce qui restait de vivres à York, a été expédié à London en 1792 et 1794. 56 à 63

Etat des vivres sous la garde de McGill expédiés de London pour les loyalistes en 1792 et transmis de Kingston à York en mai 1803. 64-65

Etat des vivres distribués à des personnes à York qui devront en rendre compte en nature ou en argent. 67-68

Extrait d'une lettre de Hunter à Portland, 2 septembre 1801, avec une liste des quantités de terres qui doivent être concédées aux officiers, soldats, etc., de de Puisaye (de Puyseaux ?) 70

Grade des officiers, etc., de de Puisaye (de Puyseaux ?). 72

Autre correspondance concernant les royalistes français. 74-76

Copies d'actes concernant les règlements de la milice, transmises par McGill, relativement à la réclamation de Hugh McDonell. 77

Etat général des vivres qui restaient à divers postes de garnisons, dans le Haut et le Bas-Canada, au 24 décembre 1803. Les postes nommés sont : Québec, William-Hénry, Montréal, Saint-Jean, Kingston, et Fort George (avec les dépendances de ces quatre postes), York, Armherstburg, et leurs dépendances. 82 à 105

Etat des vivres à Québec le 24 décembre 1803, à l'exclusion de ceux que contient l'état précédent. 106 à 112

Etat des effets de casernement aux postes et garnisons dans le Haut et le Bas-Canada, le 24 décembre 1803. 113 à 116

Etat général des provisions et des vivres aux postes du Haut et du Bas-Canada, le 24 décembre 1803. 117

Délibérations d'une commission d'enquête sur l'artillerie, etc., à York, 5 juillet 1804. 119 à 122

Délibérations d'une commission d'enquête sur l'artillerie, etc., à Saint-Jean, 26 juin 1804. 123 à 130

Etat de l'armement, etc., pour terminer la goélette *Maria* à Saint-Jean. 131

La même chose pour le *Royal Edward*. 132

La même chose pour la galère *Tickler*. 134

Etat de l'artillerie, etc., qui doit rester à Saint-Jean pour des fins maritimes. 135

Procès-verbal d'une commission d'enquête tenue à Chambly le 30 juin 1804. 138

Rapport d'une commission à Kingston, 3 juillet. 143 à 159

1805.

	Rapport d'une commission à Montréal, 27 juin.	Pages 160-165
	Rapport d'une commission à Amherstburg, 12 août 1804.	166-183
	Rapport d'une commission à Saint-Joseph, 8 août.	184-186
	Rapport d'une commission à Fort-George, 9 juillet (ce qui comprend le lac Marine).	187-209
16 février, York.	Hunter à Camden (n ^o 10). Dépêches reçues, ouverture de la législation ; il transmet discours et adresses.	210
	<i>Pièces incluses.</i> Discours à l'ouverture de la législation.	212
	Adresse du Conseil législatif en réponse.	214
	Réponse.	216
	Adresse de l'Assemblée législative.	217
	Réponse.	218
2 avril, York.	Hunter à Camden (n ^o 11). Prorogation de la législation ; il transmet le discours et la liste des actes adoptés et sanctionnés.	219
	<i>Pièces incluses.</i> Discours de prorogation.	221
	Liste des bills adoptés.	223
10 avril, York.	Hunter à Camden (n ^o 12). Il a jugé nécessaire de nommer un nouveau membre du conseil exécutif pour les raisons énoncées en détail. Il a nommé Scott procureur général et il recommande que la nomination soit confirmée.	226
7 mai, York.	Hunter à Camden (n ^o 14). Il transmet la démission du lieutenant-colonel Shaw comme membre du conseil exécutif, le traitement de £100 par année étant incompatible avec la demi-solde qu'il touche en qualité de capitaine des <i>Queen's Rangers</i> . Il recommande John McGill comme son successeur ; ses qualités.	228
	<i>Pièce incluse.</i> Lettre de démission de Shaw, en date du 29 avril. 230	
17 mai, York.	Hunter à Camden (n ^o 15). Dépêche reçue. Il remettra, tel qu'ordonné, la solde d'un brigadier général en activité à Mann, à compter de la date où Burton a cessé de toucher cette solde. Il a transmis à Milnes le mémoire de Cockburn demandant des terres à la Nouvelle-Ecosse. Il n'a pas encore appris la décision relativement à la requête afin d'obtenir de l'aide pour la construction d'édifices public.	232
18 mai, York.	Le même au même (n ^o 16). Il a reçu la circulaire contenant les instructions aux fins de donner une liste de tous les vaisseaux espagnols qui se trouvent dans les limites de tous ports, etc., des possessions étrangères de Sa Majesté.	234
23 juin, Québec.	Le même au même (n ^o 17). Il a reçu la circulaire concernant la déclaration de guerre à l'Espagne, cette déclaration devant être rendue publique.	236
24 juin, Québec.	Le même à Cooke. Il a reçu la dépêche contenant le discours du roi à l'ouverture du parlement le 15 janvier, et les adresses en réponse. Il a aussi reçu une circulaire concernant le commencement véritable des hostilités entre l'Espagne et l'Angleterre, ainsi qu'une lettre annonçant que £8,379 6. s. 3½ d. ont été accordés pour l'organisation civile du Canada à compter du 1er janvier au 31 décembre 1805, avec copie de l'estimation.	237
25 juin, Québec.	Le même à Camden (n ^o 18). Il a reçu une lettre disant que des instructions complètes seraient transmises par Allcock sur des questions relatives au Haut-Canada et qui exigeaient une décision, et l'informant que d'Arcy Boulton a été nommé pour succéder à Gray en qualité de solliciteur général.	239
3 juillet, Downing Street.	Camden à Hunter (n ^o 8). Il transmet copie d'un rapport du solliciteur général relativement à une loi coloniale pour permettre à Sa Majesté de concéder des terres aux aubains dans le Haut-Canada, et lui demande de donner des instructions au procureur général de la province de préparer un bill qui sera présenté à la législation.	240
	(Ce rapport se trouve dans la série Q. 303, p. 88).	

Archives canadiennes.

1805.

3 juillet,
Downing
Street.

Camden à Hunter (n° 9). Il devra prendre des mesures pour la sûreté des munitions à Québec, jusqu'à ce qu'on ait pris une décision concernant les plans pour la défense de la ville. Page 241

25 juillet,
Québec.

Hunter à Camden (n° 19). Il transmet une demande d'effets devant servir de présents aux sauvages. 242

Pièce incluse. La réquisition. 243

1er août,
Québec.

Hunter à Camden (n° 20). Il transmet copies d'actes auxquels il a donné la sanction royale, aussi copies des journaux du Conseil et de l'Assemblée. 247

Pièces incluses. Journaux du Conseil législatif à compter du 1er février au 2 mars. 248 à 327

Journal de l'Assemblée législative. (Il n'y a que le titre.) 328

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR PETER HUNTER—1805.

Q. 301.

1805.
1er août,
Québec.

Hunter à Camden (n° 21). Il transmet les procès-verbaux du conseil exécutif concernant des affaires d'Etat, à compter du 28 février au 13 décembre 1804, et concernant les affaires des terres à compter du 4 janvier au 18 décembre 1804. Page 1

Pièces incluses. Procès-verbal du 28 février. Certificat établissant que William Smith a convenablement terminé le pont à Pickering, et ordre de payer. 2

Copie de contrat pour le port. 3

Détails du compte. 7 et 8

Procès-verbal du 10 mars. Adresse de l'Assemblée législative concernant le paiement de la graine de chanvre que Isaac Swayze a achetée, paiement que l'Assemblée remboursera à la prochaine session. 9

Réponse qu'un mandat sera délivré. 10

Le compte vient ensuite. 10

Procès-verbal du 14 mars. Adresse de l'Assemblée législative demandant que des mandats soient émis pour payer certaines sommes pour le compte du Conseil et de l'Assemblée, ces sommes devant être remboursées à la prochaine session. 11

Demande accordée et suivent les détails. 13

Procès-verbal du 22 mars. Deux actes sont soumis à l'opinion du conseil, l'un pour protéger la province contre des tentatives séditieuses et l'autre à l'effet d'accorder une subvention dans le but d'encourager la culture et l'exportation du chanvre. 14

Rapport du conseil. 15

Comptes examinés et approuvés. 17

Procès-verbal du 28 mars. L'Acte relatif à la réparation des chemins publics est soumis au conseil. 18

Rapport. 19

Procès-verbal du 17 avril. La question d'employer certaines sommes pour la construction d'un phare à la pointe Missisauga est soumise au conseil. 28

Estimation du coût. 29

Rapport. 30

Procès-verbal du 1er mai. Instructions données aux commissaires chargés de la réparation des chemins et des routes dans le district de Home. 32

Correspondance concernant l'achat et l'exportation du chanvre. 35

Rapport avec la correspondance. 45

Procès-verbal du 8 mai. Le comité permanent du conseil est autorisé, durant l'absence du lieutenant-gouverneur, à exécuter les contrats passés

1805.

par les commissaires des chemins, la somme ne devant pas dépasser £500 en tout.	Page 49
Procès-verbal du 11 mai. Instructions transmises aux commissaires chargés d'ouvrir et de réparer des chemins dans les districts de l'ouest, de London et de Niagara.	50
Instructions: district de l'ouest, 51; de London, 54; de Niagara, 58.	51 à 60
Comptes vérifiés.	61
Procès-verbal du 14 mai. Avis de la dissolution de la présente législature; le conseil est prié de dire quand les brefs des nouvelles élections seront rapportables.	65
Proclamation.	66
Le conseil recommande que les nouveaux brefs soient rapportables le 2 juillet.	68
Procès-verbal du 15 mai. Concernant l'hypothèque de Beasley en faveur des Six-Nations.	69
Détails de la somme due.	70
Procès-verbal du 28 mai. Rapport concernant l'hypothèque de Beasley.	71
Rapport des délibérations d'un conseil des Cinq-Nations tenu à Fort-George, le 15 août 1803.	80 à 99
Procès-verbal du 14 juin. Vérification des comptes.	101
Procès-verbal du 3 juillet. Continuation de l'audition.	102
Procès-verbal du 6 juillet. Examen de la question des contributions des concessions de terres.	103
Rapport.	104
Tableau des contributions annexé.	108
Distribution de ce tableau.	113, 114
Procès-verbal du 13 juillet. Audition des comptes.	115
Procès-verbal du 23 juillet. L'audition se continue.	116
Procès-verbal du 24 juillet. L'audition se continue.	118
Rapport fait par Claus des délibérations d'un conseil tenu avec les Six-Nations de la Grande-Rivière au village des Mohawks.	120 à 136
Procès-verbal du 27 juillet. Rapport sur les chemins à partir de l'embouchure de la rivière Humber jusqu'à l'auberge de Bate, dans le township de Flamboro'-ouest.	137
Ordre est donné de demander par des annonces des soumissions pour la réparation, etc., des chemins susmentionnés.	142
Procès-verbal du 3 août. Les divers rapports sur les livres, etc., du bureau du secrétaire-régistrateur, sont mis de côté pour être examinés.	143
Les rapports au complet.	145 à 163
Rapport du conseil à cet égard.	164
Audition des comptes.	169
Procès-verbal du 16 août. L'audition des comptes se continue.	173 à 189
Rapport sur le compte du secrétaire pour droits perçus pour les licences de boutiques, d'auberge et de distilleries jusqu'au 5 avril 1803.	189
Procès-verbal du 1er septembre. Rapport sur la somme qu'on doit porter au compte pour de la papeterie qui doit servir aux actes.	191
Requête de John Bennett demandant une augmentation d'indemnité pour impressions.	194
Audition des comptes.	196
Procès-verbal du 4 septembre. Instructions à tous les adjoints de l'arpenteur général de dire là où sont déposés tous les originaux des autorisations, etc., pour servir de pièces justificatives à l'arpenteur général, ainsi que toutes les cartes, etc.	197

Archives canadiennes.

1805.

Rapport des arpenteurs adjoints conformément à ces instructions.	Page 198
Procès-verbal du 8 septembre. Audition des comptes.	200
Procès-verbal du 19 septembre. Rapport des commissaires des chemins pour le district de London.	201
Rapport du conseil à cet égard.	205
Procès-verbal du 20 septembre. Propositions relatives à l'ouverture et à la réparation du chemin et à la construction de ponts entre York et la rivière Humber.	208
Rapport à cet égard.	209
Rapport concernant la disparition d'actes du bureau du secrétaire.	211
Procès-verbal du 3 octobre. Délibérations des commissaires des chemins du district Midland et une lettre du juge en chef, soumises au conseil.	228
Rapport à cet égard.	232
Audition des comptes des impressions du gouvernement.	235
Procès-verbal du 9 octobre. Rapport de Chewett sur les ponts, etc., et l'abattage des arbres et des broussailles dans le township de Clarke.	236
Convention faite avec Jacob Truman relativement à ces travaux.	238
Rapport du conseil à cet égard.	241
Comptes dont il est question dans le rapport.	243-244
Les plans soumis au conseil pour des ponts sur la Nouvelle-Rivière ou Rivière-Rouge, feront l'objet d'un rapport.	245
Détails des matériaux, etc.	246 à 248
Rapport à cet égard.	248
Procès-verbal du 6 novembre. La demande d'un congé de six mois de John Small est renvoyée au conseil.	250
Mémoire.	251
Demande accordée.	252
La circulaire à l'adresse des greffiers de la paix, concernant les demandes des personnes qui se disent fils des loyalistes de l'Empire-Uni est soumise au conseil.	253
Certaines réclamations demandant des terres devront être soumises au procureur général.	254
Ordre quant à la manière dont on doit préparer les rapports du conseil exécutif ayant trait à des arrêts du conseil.	255
Procès-verbal du 27 novembre. Le rapport des commissaires du district de l'est est soumis au conseil.	256
Procès-verbal du 13 décembre. Le mémoire d'Elmsley, ex-juge en chef, concernant sa maison à York, est soumis au conseil pour en obtenir un rapport sur ce que vaut cette propriété et jusqu'à quel point elle convient à des bureaux publics.	258
Mémoire d'Elmsley.	259
Correspondance relative à cette question et estimation de la valeur de la maison.	261 à 265
Rapport du conseil.	266
Les procès-verbaux concernant les affaires des terres se trouvent à la série Q. 302.	

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR PETER HUNTER—1805.

Q. 302.

Le procès-verbal concernant les affaires des terres se trouve dans la lettre n° 21, dans la série Q. 301, de Hunter à Camden, portant la même date que celle qui est en marge.

1805.
1er août,
Québec.

1805.

Procès-verbaux à compter du 4 janvier au 18 décembre 1804. Examen des pétitions. Page 3 à 423

(Les noms se trouvent dans la liste alphabétique).

3 août,
Québec.

Hunter à Camden (n° 22). Il transmet un extrait des concessions de terres du 1er janvier au 31 décembre 1804. Les articles destinés à faire des présents aux sauvages sont arrivés, mais sans facture et sans connaissance, de sorte qu'on n'a pu faire l'examen ordinaire. En attendant ils sont sous la charge du garde-magasin général du département des sauvages. 424

EXTRAITS des livres des concessions de terres dans le Haut-Canada qui ont été délivrées sous le grand sceau de la province du 1er janvier au 31 décembre 1804.

Comtés.	Nombre de concessions.	Districts.	Nombre d'acres.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
York.....	157	Home.	35,672 $\frac{3}{4}$	157	35,726 $\frac{3}{4}$
Durham.....	17	} Newcastle.	5,297	} 46	11,221
Northumberland.....	29		5,923		
Lincoln.....	76	Niagara.	19,673 $\frac{1}{2}$	76	19,673 $\frac{1}{2}$
Glengarry.....	55	} de l'est.	11,623	} 182	41,952 $\frac{1}{2}$
Dundas.....	21		5,147		
Prescott.....	15		5,193		
Russell.....	5		1,626		
Stormont.....	86		18,354 $\frac{1}{2}$		
Grenville.....	64	} Johnston.	9,439	} 190	48,178 $\frac{3}{4}$
Carleton.....	2		500		
Leeds.....	124		38,239 $\frac{3}{4}$		
Essex.....	49	} de l'ouest.	9,145 $\frac{1}{2}$	} 72	19,409 $\frac{1}{2}$
Kent.....	23		10,264		
Middlesex.....	18	} London.	16,890	} 87	37,360
Norfolk.....	28		9,500		
Oxford.....	41		10,970		
Frontenac.....	40	} Midland.	5,873 $\frac{1}{2}$	} 236	39,797 $\frac{1}{2}$
Hastings.....	33		7,758		
Lennox et Addington.....	86		12,103 $\frac{3}{4}$		
Prince-Édouard.....	77		14,062		
			Total...	1,046	253,264 $\frac{1}{2}$

N.B.—Sur les concessions qui précèdent la parole du gouvernement est engagée pour 697 antérieurement au commencement de l'administra-

1805.

tion du lieutenant général Hunter. Les 349 concessions qui restent ont été subséquemment autorisées par des arrêts du conseil, sauf les erreurs.

PETER RUSSELL,
Auditeur général, H.C.

5 septembre,
Downing
Street.

Castlereagh à Hunter (n° 1). Il transmet un mémoire du major Henry Bird, du 5e régiment, demandant d'être indemnisé pour la perte des terres qu'on a enlevées à son père. Page 427

(Une circulaire de Castlereagh à la série C, volume 245, p. 107, en date du 10 juillet, déclare qu'il a succédé à Camden dans les ministères des colonies et de la guerre.)

5 septembre,
Downing
Street.

Castlereagh à Hunter. Il transmet des renseignements sur la culture du chanvre, renseignements qu'on devra faire traduire en français et répandre. 428

7 septembre,
York.

Russell à Camden. Décès de Hunter à Québec le 21 août. Il a réuni le conseil, qui a décidé de remettre l'administration entre les mains d'Alexandre Grant, conseiller le plus ancien. Il a expédié par un courrier spécial à Grant, à Amherstburg, une copie du procès-verbal avec prière de revenir à York pour administrer le gouvernement. Il a lui-même rempli cette position pendant 4 ans, et il favorisera le service du roi de son mieux, bien qu'il se sente naturellement humilié d'être appelé à agir dans une position inférieure à celle qu'il a occupée autrefois. 429

Pièce incluse. Procès-verbal du conseil dont il est question dans la lettre précédente. 431

8 septembre,
York.

Le même au même. Les raisons pour lesquelles il n'a pas pris immédiatement les rênes de l'administration, bien qu'il ait été reconnu comme président par les ministres de Sa Majesté. 433

Pièce incluse. Lettre de Russell à King, sous-secrétaire, en date du 22 septembre 1799, au sujet du fait qu'il occupe le poste de président du conseil. 436

LISTE DE CEUX QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES DANS CE VOLUME.

(Les chiffres après les noms indiquent les pages.)

A.—Abraham, Christian, 104; Adkins, Daniel, 311; Ainsly, Johannah, voir Bongner; Aley (ou Haley), George, 364; Allcock, Catherine H., 299, Henry, 299; Allan, Western, 364; Allen, Ebenezer, 211, 321, 322, E., 224; Anderson, Susannah, 64; Angle (ou Engle), George, 364; Armstrong (ou Rudderback), Mde, 364, Thos., fils, 364; Arnold, Margaret, 301, Richard, 243, 301, 315, 328; Ashley, Williams, 103; Askin, John, 402; Asselstine, Isaac, 104, John, 104, Peter, père, 104; Atkinson, Mary, 364; Augustine, George, 219; Ault, Margaret (fille de Frederick Bonk), 63; Austin, veuve, 333; Avery, Nehemiah, 390, 399, 405, 406, 407.

B.—Babbit, Levi, 71, 133; Babcock, Eliz., 387; Badger, John, 355; Badgeley, Mary, voir Atkinson; Bailey, Chloe, voir Sawyer, John, 364; Bairden, juge, 228; Baker, Elisha, 364; Baldwin, père, 129, Dr., 129, Phineas, 364; Ball, Solomon, 103; Banks, Joseph, 174; Bare, Stephen, 135; Barker, Jacob, 261; Barkley, Mary (fille d'Adam Bonk), 64; Barnhart, veuve, 332; Barnett, Alex., 103; Barthe, Jean-Bte, fils, 261; Bassey, Robert, 364; Bauer, Henry, 75; Baxter, Thomas, 18, 20; Bayeux, Abigail, voir Vincent; Beach, Stephen Tod, 364; Beakon, Hannah (fille de John Johnson), 65; Beal, Barzillai, 356; Beam, Hannah (fille de John Mills), 95; Beardsley, Crannel B., 364; Beatys, Jeremiah, 249; Beauchamp, Joseph, 310; Beck, Philip, 135; Beckett, Stephen, 281; Bedford, Stephen, 241; Beemer, Abraham, 356, Eve (fille d'Adam Bowman), 34; Bennett, Jesse, 124, Joshua, 57, 163; Benton, Richard

1805.

Chas., 230; Berczy, Wm., 73, 298; Berry, John, 73; Berminger, Christopher, *voir* Beygar; Bertrand, Antoine German, 420; Bessey, Abigail (fille de John Clark), 387; Brewer, Henry, 308; Beygar (ou Berminger), Christopher, 364; Bessell, Joseph, 364; Bissinet, Lewis, 180; Blakely, Mary, *voir* Tappin; Bogart, Martin, père, 10; Boice, Mary, *voir* Cushman; Boils, Sarah (fille de John Mills), 118; Bolton, Henry, 232; Bomer, Gasper, 106; Bongner, Johannah, 364; Book, Conrad, 260; Booth, Abner, 364; Joshua, 104; Borelli, Joseph, 17; Bostwick, Henry, 338, John, 336, John, père, 354, 395, John, fils, 354, 395, Lardner, 355, 395, Nathan, 419; Bolton, Elijah, 106; Bottger, John Henry, 76; Boak, Margaret, *voir* Ault, Mary, *voir* Barkly; Bowen, Abraham, 364, Peter, 364, Wm., 364; Boycede, Ichada, 364; Boye, John, 75; Boyle, John, 174; Boyd, James, 364, Thomas, 364; Bradshaw, David, 364, Jas., 364, Joel, 229; Brady, John, 64, 134; Brenner, Adam, 166, George, 166; Brewort (ou Brevort), Elias, 364; Brigham, Moses, 321; Bridgman, Thomas, 280; Brindley, Edward, 403; Brink, Mary (fille de Philip Chrysler), 65; Brock, Francis, 331; Bruce, Margaret, 199; Brundridge, James, 215; Brunner, Peter, fils, 364; Bowman, Dorcas (fille de Ezekiel Younglove), 33, Eve, *voir* Beomer; Brown, Catherine, *voir* Dennis, James, 195, veuve, 332, Wm., 422, Magdalen, *voir* Miller, Nancy, *voir* Sager, Nathaniel, 106; Buchanan, Wm., 176; Buchner, Jacob, 57; Buhrmester, John Henry, 76; Buell, Bemslee, 104 Buis, Stephen, 105; Burdick, Isaac, 313, Freeman, 134; Burgess, James, 134, 376; Burges, Dennis, 399, 407; Burnet, John, 106; Burrit, Lois, *alias* Hurd, 135; Burton, Nathaniel, 221; Burtch, Zachariah, 133, Elise, 134, Nathan, 387; Butler, Johnson, 133; Bush, Charles, 365, Wm., 387; Bursch, Wm., 75; Busby, Thomas, 365.

C.—Cadieu, Baptiste, 282; Cadman, Asa, 365; Calder, veuve, 332; Cameron, Alex., 24, 25, Donald, 24, 25, 61, Duncan, 25, John, père, 24, John, 25, Mary, 136, Susannah, 64; Campbell, Alex., 103, Archibald, 365, Duncan, 365, Hugh, 105, James, 365, John, 25, John Law, 365, Samuel, 232, Thomas, 62; Carnahon, Aaron, 61; Carnell, Wm., 296; Carns, Christian, 365; Cannon, John, 106; Carman, Jacob, 365; Carley, Bartholomew, 103; Carpenter, James, 231, John, 365; Carroll, Isaac, 137; Carral, John, 137; Carscallen, James, 106, John, 106, Luke, 106; Carter, Thadeus, 365; Carty, Thomas, 365; Casner, George, fils, 281; Case, Walter, 365; Castalion, John, 305; Caster, Leonard, 137; Chambers, Patrick, 255; Charters, Eliz., *voir* Williams, Sarah, *voir* Hoffman; Chatterden, John, 104; Sheldon, Churchill, 399; Chew, Joseph, 206; Chisholm, Alex., 103, Archibald, 59; Christopher, John, *voir* Crydmoger; Chryster, John, fils, 333; Churchill, Joseph, 394, 401, 407, —, 407; Church, Oliver, 202, 203; Clarke, Abigail, *voir* Bessey, Sarah, *alias* Davis, 387; Clement, John, 218; Clendenny, John, 29; Clerk, Andrew, 137; Cline, Mathias, 137; Clinton, Wm., 137; Clow, Wm., 103; Cockel, George, 392; Cocker, George, 282; Cockley, John, 282; Colerick, Peter, 125; Comerfort, Philip, 173; Comfort, Robert, 342; Comer, Thomas, 104; Conolly, John, 399; Connelly, John, 407; Cornell, Joseph, 365; Cook, John, 137; Cornelius, Carl Fred., 76; Crippen, Abigail, 405, Samuel, 399, 407; Cottier, Wm., 309; Coughnett, Wm., 106; Covill, John, 365; Cox; Osborne, 136; Cozens, Daniel, fils, 137, Joshua Y., 21, 97; Creamer, Samuel, 283; Crawford, David, 137, James, 357, John, 105, Wm., Ens., 307; Cronk, John, 137; Crydmoger (ou Christopher), John, 365; Chrysler, Mary, *voir* Brink; Curry, James, 365, veuve, 333; Cushman, Mary (fille de John Boice), 33; Cuthbertson, Samuel, 175; Cutler, George, 182.

D.—Dafoe, Mary, *voir* Rickley; Dailey, Peter, 105; Danis, Wm., 104; Davis, John, 169, Walter, 365, Sarah, *voir* Clark; Dawson, James, 106; Davey, Henry, 387, Peter, 105; Day, John, 138; Dayton, Abraham,

242, Rose, 242; Dean, Peleg, 138; De Boyce, *voir* Boyce; Defields, Peter Wm., 262; Delong, Jacob, 138; De Cow, Catherine (lieut. Dochsteder), 66; De Cow, Catherine (fille du lieut. Dochsteder), 117, Edmund, 118; Dennis, Catherine (fille de John Burn), 34, Jane (fille de Jonas Larraway), 34; Denyke, Andrew, 105; Detlor, George, 365, John, 8, 81, 123, 309; Dewberry, John, 337; Diamond, John, 365; Dibbell, Asa, 72, 138; Dickson, Thomas, 323; Dils, Adam, 263, Peter, 264, John, 365, Wm., père, 165; Dimond, Catherine, *voir* Sager; Disher, Elizabeth (fille de Michael Henn), 35, Mahatable (fille de Bartholomew London), 245; Dixon, Francis, 104; Doan, Aaron, 263, Samuel, 262; Dochsteder, Catherine, *voir* De Cow, John, père, 365; Doishimer, George, 138; Dolsons, Eliz., *voir* Forsyth; Dolson, Simon, 261, Isaac, 351; Dorin, David, 365; Dorn, Hannah (fille de Luke Fowler), 65; Dubry, John, 76; Ducolon, Harriet (fille de Peter Freel), 242; Dugal, Wm., 365; Dulmage, David, 61, Jacob, 165; Dulyea, Samuel, 365; Dumel, Anthony, 365; Duncan, John, fils, 310, Richard, 259; Dunbar, Alex., 104; Dunham, John, 263, Danie', 103; Dyer, Silas, 365; Dyllea, Joseph, 365.

E.—Earl, Ann, 314, 315, Hugh, 314; Eaarl, John, 264; Easter, John, 188; Eastman, Hannah (fille de Simeon Sherman), 21; Easton, Joseph, 365; Eckhardt, Philip, 75; Ederick, Peter, 265; Edgar, John, 105, 387; Ellerbeck, Emanuel, 106, Emanuel, lieut., 257; Elliott, John, 173; Elsworth, John, 264; Embrie, David, 366; Embury, George, 62, Samuel, 366; Emerig, John, 366; Empey, Henry, 366; Emery, Mary, 405; Emon-, John, 181, 265; Engle, George, *voir* Angle; English, Andrew, 253; Episcopaliens dans Augusta et Elizabethtown, 138; Ernst, Peter, 75; Everitt, Jeremiah, 226; Evertson, John, 366; Eyer, John, 187.

F.—Fairfield, Benjamin, 366, William, père, 103; Fairchild, Eliagar, 104; Farlinger, John, 332; Fairman, Edward, 353, James, 352; Fell, Frederick, 366; Ferguson, William, 366; Fero, Margaret, 387; Ferris, Elijah, 357, John, 104; Finch, Humphrey, 236; Finkle, Jacob, 366, John, 366; Fisher, Daniel, 284; Fish, John, 138; Fitchett, Catherine (fille d'Abraham Peterson), 63; Flack, Richard, 366; Fleming, William, 411; Foot, John, 265; Forsyth, Eliz. (fille d'Isaac Dolson), 246; Forsith, Wm., 353; Force, Philip, 366; Fox, Adam, 168, George, 169, Michael, 167; Fowler, Hannah, *voir* Dorn, Timothy, 283; Fraser, John, 366, William, adjt., 307; Frederick, Courad, 103; Freel, Harriet, *voir* Ducolon, James, 387; Freighton, John, 139; Freeman, Thomas, 103; Frelick, Jacob, 208, John, 207, 208, 209, Martin, 105, Peter, 105, 365, Zachary, 208; French, Benjamin, 366, Henry, 103, 366; Friend, George, 176; Frey, Bernard, 343; Froom, David, 366; Fyke, John, 366.

G.—Gannis, Timothy, 285; Gallinger, Christopher, 184, Christian, 387, Dorothy, 139, Michael, 366; Garlough, Peter, fils, 366; Gamble, Nathaniel, 139; Gellmore, Henry, 266; Geister, John, 75; German, John, 144; colons allemands à Markham, pour les noms sur le plan *voir* pp. 75, 76 (les noms de la pétition sont sur la liste alphabétique); Gilber William Pitt, 284; Gilchrist, Niel, 366, William, 366; Glaister, John, 284; Glassford, Paul, 366; Goodhue, Ebenezer, 266; Gordineer, Henry, 105, Jacob, 105; Gouin, veuve, 251; Grass, Daniel, 64, 366, Michael, 103, Peter, 366; Graham, Robert, 104, Richard, 18; Grant, l'hon. Alex., 411, 413, 415, Catherine, 348, John, 246, Robert, 266; Grey, Robert, 159, Thomas, 387; Green, Henry, 139, Reuben, 285; Gretman, John, 76; Griffin, Isaac, 30, Joseph, 104.

H.—Hagan, David, 269; Hagerman, Hannah (fille de Nicholas Lake), 351; Haggerman, John, 367; Hagler, Bostien, 285; Haight, Samuel, 139; Hall, Eliphalet, 375; Haley, George, *voir* Aley; Hamilton, John, 17, 139; Hancock, John, 366; Hands, Wm., 96; Handershot, Sarah, *voir* Hann; Hann, John, 289, Sarah (fille de Peter Hand-

1805.

shot), 245; Hardison, Benjamin, 236; Harns, John, 366; Harris, Charles, 267, Joseph, 366, John, 35, Peter, 366, Wm., 220; Harrison, Joseph, 140; Hathaway, Ebener, 224, 393; Halter, Margaret, *voir* Sheffield; Hatt, Richard, 140, Samuel, 140; Hebnor, Henry, 75; Hederick, Fredk., 139; Helmke, John, 75; Henn, Eliz., Disher, *voir* Herchmer, Jacob, 330, 331, Mary, 103; Herms, John, 140; Hern, Josiah, 104; Heron, Harriet, 317, Samuel, 243; Haskins, Carry, 286, Lemuel, 286; Hess, George, 268; Hesse, Dist., 252, Jacob, 105; Hicks, Joshua, 366, Lewis, 105; Hick, Samuel, 366; Hiock, Trueman, 390, 406; Hill, Nazareth, 105, Deborah, 31, Carney, 366; Hixon, Timothy, 306; Holmes, Elias, 268; Holm, Neils, 76; Hossack, Christina, 256; Hoffman, Sarah (fille de George Charters), 387; Hoople, Henry, 387; Hopkins, Silas, 140; Hoshall, Henry, 159; Hotchkiss, Eliz., 399; Holz, Peter, 75; Hough, Bruin, 200, Samuel, 367; Houghtarling, Abraham, 268; House, Joseph, 367; Howard, Abigail, 139, James, 267; Howe, Margaret, 105; Howell, Mathew, 103; Hubbard, Jonas, 267; Hoff (ou Huff), John, 233; Huffman, Mary, *voir* Near; Huff, John, 104, 386, John, *voir* Hoff, Solomon, 367; Hunter, John, 140; Hurd, Jonathan, 286, Lois, *voir* Burrit; Husley, John, 367; Huson, Nathaniel, 367; Huston, Elijah, 367; Hutchins, Wm., 285; Hutchinson, Wm., 308; Hussing, Paul, 75; Hyland, Wm., 139.

I.—Ingraham, Eliezar, 287, Inshan, Richard, 231.

J.—Jacob, John Henry, 75; Jackson, David, 105, James, 271, Thomas, 106; Jarvis, Wm., 222; Jobbett, Thomas, 99; Johnson, Andrew, 367; Eliz., 367, Frederick, 367, George, 367, Hannah, *voir* Beakon, sir John, 206, John, 367, Wm., 367; Jensley, John, 269; Jessup, Edward, père, 92; Jones, Asa, 269, Daniel, 270, Ebenezer, fils, 187, Ephraim, 103, James, 243, John, 235, Richard, 367, Wm., 270.

K.—Kahn, Henry, 271; Kenny, James, 297; Kennedy, John, 141; Ker, Alex., 141; Kerr, Oliver, 279, Robt., 204; Ketchley, 399; Ketchum, Elijah, 141, Jesse, 98, Zebulon, 18; Kilborn, Joseph, 140; Kitchen, Andrew, 140, Henry, 141; Knapp, Daniel, fils, 172, John Ross, 141, —, 399; Knappin, Truman, 387; Knight, Mahlon, 104; Knowles, Richard, 140; Knowlton, Enoch, 297; Koch, Joseph, 271, Nicholas, 279; Kramer, George, 76; Krister, Christian, 141.

L.—Lafêche, Hyacinthe, 297; Lake, Abraham, 241, James, 240, John, 105, Nicholas, 103, Hannah, *voir* Hagerman, Sarah, *voir* Robinson; Lamont, Neil, 142, 153; Landon, Bartholomew, 367, Samuel, 367; Lapp, Jeremiah, 105; Larraway, Isaac, 106, Jane, *voir* Dennis; Leavens, Rosewell, 272; Lee, Washington, 399, 407; Leonard, John, 106; Seppard, Jacob, 99; Lerock, Peter, 288; Levingston, John W., capit., 108; Lewis, Levy, père, 256; Lindeman, John Peter, 76, Lipscomb, Hannah (fille d'Allan McDonald), 37; Lippincott, Jacob, 287, Wm., 287; Lockhart, Abigail, 304; Lockwood, Benjamin, 288, Sarah, *voir* Wagstaff; London, Mahatable, *voir* Disher; Long, Jacob, 272; Losse, Joseph, 142; Lottridge, Mary, 61; Lott, John, 367; Loucks, Catherine, 106; Henry, 106; Lovell, John, 106, 121; Lowenstem, Fredk., *alias* Ferdinand, 161; Lucas, Amos (héritiers de), 106; Lunan, Joachim, 75; Lusier, Joseph, 412, 413; Lyons, Seth, 273, Wm., fils, 273.

Mc.—McArthur, Charles, 25, Peter, 367; McBeath, John, 361; McCar, gar, Joseph, 234; McCarty, James, 288; McCaulay, James, M.D., 377, 379; McCloud, George, 27; McCool, Archibald, 368, William, 368; McCrae, Duncan, 24, Gilchrist, 25, Wm., 143; McCuen, Sarah, 142; McCulloch, James M., 221; McDonald, Alex., 25, George, 164, Hannah, *voir* Lipscomb, John, 289; McDonell, Alex., 239, Allen, 399, Angus, 142, Capt. C., 202, Duncan, 25, Hector, 387, James, 387, John, 224, Wm., 334, 368; McDougall, John, 106; McDougal, Robt., 410, 416; McFarlane, John, 274, 275; McGill, James, 273; McGlashaur, Andrew, 376; McGregor,

Mary, 368; McGuinn, Anthony, 368; McGuinn, *alias* Vanoull, Ann, 368; McIntosh, Angus, 235, 417, Laughlin, 105; McIlmoyle, Archibald, 368, John, 368, Thomas, 368; McIntire, Daniel, 368, Duncan, 332; McIvay, Dennis, 142; McKay, Angus, 24, Samuel, 368; McKenzie, Colin, fils, 105; McKimm, Wm., 368; McLean, Alex., 258, 368, 380, 371, Keneth, 25; McLeany, John, 368; McLellan, Donald, 25; McLeod, Alex., 291, Thomas, 368; McLaren, veuve de Peter, 103; McMillan, Alex., 24, 25, 26, 28, Allan, 25, Angus, 24, Donald, 24, 25, 26, Dougald, 25, Duncan, 25, 26, John, 24, 25, 28, Margaret, 25, James, 25, Ewen, 24; McMaster, Mary, 24; McMurtrie, Joseph, 142; McNeill, John, 258; McNabb, James, 368, Simon, 153, Alex., 368; McPherson, Murdoch, 25, Peter, 104; McVean, Donald, 300.

M.—Mabee, Abraham, Capt., 9, Leah, 387; Main, James, 367; Mabee, John, 104; May, John, 290; Maisonville, major Alexis, 143; Maley, Lavinia, 367; Manhart, David, 367; Mansfield, Mary, 129; Markland, 371, 372; Markle, Catherine (fille de John Shell), 63; Marlett, Thomas, 367; Marsh, Samuel, 367; Martin, John, 183, Samuel, 142, Wm., 367; Mattison, Philip, 390, 399, 405, 407; Maull, James, 143; Merritt, Isaac, 274; Mersereau, Daniel, 289; Meyers, Christopher, 367; Millard, Thomas, *voir* Miller; Millard, Margery (fille de Peter Secord), 390; Miller (ou Millard), Thomas, 255, George, 367, Magdalen (fille de John Brown), 33, Andrew, 104, Jacob, 105, John, 367; Mills, Hannah, *voir* Beam, Sarah, *voir* Boils; Minor, James, 290, John, 142; Minthorn, John, 179; Mitchell, Isaac, 373, Jehiel, 143, 404, 409; Montrose, Silas, 367; Moody, Mary, 231; Moore, John, 106; Morrison, Mary, 307, Norman, 24, Wm., 367; Mosely, John, 18; Mosher, James, 290; Mosure, Daniel, 218; Muchmore, John, 61; Mucklemiles, Hugh, 143; Muirhead, James, 133; Mulholland, George, 289, John, 289; Murdoff, George, 106, Thomas, 367; Murphy, Timothy, 17, Wm., 142; Murray, John, 311; Myers, Frederick, 274, John Walden, 103, 308.

N.—Napping, John, 368; Nash, Samuel, 11; Near, Mary (fille de Nicholas Huffman), 67; Nellis, Abraham, 368, Warner, 368; Nettleton, Amos, 368, Mary, 143; Neuschultz, John Wm., 76; Norrins, James, 144.

O.—Oakley, Jonathan, 221; O'Brien, John, 291; Oliver, Cornelius, 368, John, 368; Omsted, Gideon, 358; O'Neill, Cornelius, 252; Orbel, Conrad, 13; Orser, Isaac, 104; Orton, Gideon, 325, 326; Ostrom, Isabel, 160; Overholt, Jacob, 127; Oustone, Frederick, 303, 319; Owen, Asa, 275.

P.—Paar, George, 292; Palmer, John, 237, Joseph R., 237, Mary, *voir* Robins; Papot, Adam, 387; Parker, Robert, 369; Park, Wm., 349; Parish, Eliada, 210; Parsons, Chatwell, 83; Paterson, Allan, 96, W., 399; Peterson, Nicholas, 369; Patterson, Margaret, 144, Whitfield, 399, 407; Patrick, Jermyon, 227, Wm. Poyntz, 229; Paul, Wm. P., 275; Paxton, Thomas, 214; Pearce, John, 369; Peer, Jacob, fils, 158; Pember, Philip, 105, 369; Perry, Daniel, 369; Peterson, Catherine, *voir* Fitchett; Petry, Delia, *voir* Reyley; Pettit, John, fils, 254; Philips, Henry Christian, 75, John, 75, Peter Gotfried, 75; Phillips, Elisha, 106; Phrymire, Philip, 387; Pierson, Benjamin, 144; Pierpont, Richard, 368; Pier, Edward, 144; Pingel, George, 75, John Henry, 75, Joachim, 75; Pitchard, Stephen, 369; Poncet, Catherine (fille d'Adam Vent), 62; Poncett, John, 292; Pope, Ezra, 276; Porter, Dorothy (fille d'Harmanus Van Alstine), 387; Post, Jordan, 88; Powley, Jacob, 104; Presson, Samuel, 35; Prentis, Oliver, 144; Price, James, 421, Thomas, 105, Wm., 312; Prise, John, 291; Prindle, Joel, 106; Prindle, Huldah, 106; Proper, Samuel, 292; Purdy, Joseph, 119, Mary, 104; Putman, Francis, 17.

1805.

Q.—Quick, Cornelius, 172, John, fils, 171, Joseph, 172.

R.—Rambough, Amos, 387; Randall, Moses, 399; Rankin, James, 328; Ransier, Wm., 105; Rattan, Peter, capit., 9, Peter, 369; Read, Obadiah, 104, Simon, 142; Réaume, Claude, 79; Reynolds, Samuel, 293; Reyley, Delia (fille de Joseph Petry), 63; Richards, Daniel, 369, Owen, 369, Wm., 145; Richardson, Wm., 369; Rickley, Mary (fille de John Dufoe), 357; Ridout, Samuel, 88; Ritter, John, 75; Road, Wm., 369; Robbins, Timothy, 98; Robinson, Jeremiah, 226, Richard, 31, Sarah (fille de Thomas Lake), 13; Robins, Mary (fille de David Palmer), 244, Richard, 369; Robitaille, Jean-Bte., 281; Rodden, John, 293; Roehhead, Andrew, 201; Rogers, James, 369, Timothy, 145; Root, Azariah, 276; Rorback, Andrew, 389; Roseburgh, John, 144; Ross, John, 144, James, 276; Rows, Benajah, 349; Rudderback, Mde, *voir* Armstrong; Ruggles, James, 145; Rumohr, Mark, 76; Rupert, Adam, 220; Rupert, Peter, 387; Rush, Andrew, 104; Russell, James, 369; Ruttan, Peter, capit., 82; Ryckhart, John, 145; Ryerson, Joseph, 225.

S.—Sacket, Filer, 230; Sage, Williard, 294; Sager, Adam, 30, Catherine (fille de Jacob Dimond), 31, Nancy (fille de Luke Brown), 30, Sants F., 30, Wm., 30; Sawyers, Chloe (fille de Levi Bailey), 21; Scamerhorn, John, 369; Schiöder, Christian, 75; Schmidt, Francis Andreas, 76; Scratch, Peter, 177; Schultz, Hans J. H., 76; Schültze, John G., 75; Schofield, James, 393, 396, 397; Schofield, James, 401, 402; Scott, Ann, 387, Eliz., 387, Margaret, 387, Mary, 387, —, 399; Scripture, Jeremiah, 249; Sea, Herman, 105; Servos, Eliz., 249; Sell, Abraham, 145; Sevicke, Philip, 370; Secord, Margery, *voir* Millard; Sharp, Lt. Gysbart, 105, John, fils, 309; Shaver, Adam, 369, Conrad, 369; Sheets, Samuel, 369; Sheffield, Margaret (fille de Thomas Hatter), 387; Shell, Benjamin, 369, Catherine, *voir* Markle, Daniel, 369; Shelden, Stephen, 277, —, 407; Sheriff, Wm., 105; Sherman, Hannah, *voir* Eastman; Sherwood, Livins P., 73; Sherrard, Wm., père, 293; Shibley, John, 104; Shipman, Daniel, 369; Shoeman, Baultis, 369; Shorts, Mary, *alias* Van Duger, 387; Sickler, John, 146; Simmonds, John, 369; Simmons, Henry, 103; Simons, Sophia A., 241; Simpson, James, 145; Smades, Joshua, 72, Joel, 369; Smalley, Wm., 183; Smith, Cornelius, 228, Encrease, 369, Charlotte, *voir* Wright, David, 37, Jacob, fils, 370, John, 37, 103, 369, 370, John George, 370, Philip, 106, Richard, 103, Wm., 145; Smyth, Patrick, 329, 330; Snider, John, 370, Peter, 65; Snetsinger, Mathias, 387; Somerveldt, Fredk., 75; Sparham, Thomas, 370; Spencer, Hazleton, 106; Spicer, Daniel, 370; Staats, Philip, 370; Stafford, Fredk., 145; Stamm, John, 76; Starr, James, 420; Stanes, Job, 370; Steffens, Claus, 76; Stephens, Pemuel, 370; Stevens, Abel, 146, 399, 407, Abraham, 407, Daniel, 278, Elisha, 370, John Nicholas, 75, Jonathan, 277, Uriah, 399, 407; Stewart, Alex., 24, Daniel, 164; Stober, John, 75, Peter, 75; Storms, Gilbert, 105; Stoner, John, 189, 219, Peter, 189, 277; Strachan, John, 31; Stratford, Moses, 369, Thomas, 369; Street, John, 146; Stuart, John, 104, Simon, 306; Suiger, John, 278; Sunderlin, Wallace, 88; Sutherland, John Johnston, 370, John Stewart, 370, Silas, 278, veuve, 333, Wm., 219; Sweet, Oliver, 185, 193, 195; Swena, Benj., 226.

T.—Talbot, Thomas, 122; Tappin, Mary (fille de John Blakely), 387; Taylor, Agnes, 106, John, 103, 104, John J., 233, Obadiah, 188; Teetzer, Solomon, 228; Ten Breeck, Peter, 146; Templar, Peter, 146; Triston, Jason, 146; Thorn, John, 279; Thompson, Eliz., 239, Wm., 106; Tice, Christina, 114, Jacob, 280; Tiede, Henry, 76; Tiffany, Gideon, 223, 321; Tomlinson, Joseph, 146; Toustey, Ariel, 146; Treen, Peter, 370; Trueman, Jacob Luther, 352; Trull, Reuben, 237; Trumpour, Paul, fils, 62; Tufflemier, Abraham, 170, Jacob, 280; Troyer, John, 146.

U.—E.-U., Liste. Noms des personness ur la liste dont les réclamations

sont douteuses et qui sont à considérer, sont aux pages 363 à 370. Underwood, Dute, 147.

V.—Valentine, John, 370; Vanalstine, veuve, 333, Dorothy, *voir* Porter; Van Camp, Wm., 318; Vanderburgh, Peter, 147, Richard, 147; Van Horne, Abraham, 147; Van Kleick, Levy, 147; Van Koughnet, Michael, 184; Van Duger, Mary, *voir* Shorts; Van Every, Wm., 59; Van Scott, Deborah, 387, John, 104; Van Mostrand, James, 294; Vanzant, James, 294; Velie, Bernard, 147; Vent, Catherine, *voir* Poncet; Vincent, Abigail (fille de Thomas Bayeux), 118; Vogel, Charles, 75.

W.—Wager, Thomas, 106; Waggoner, Conrad, 76; Waldropp, Mde, 333; Walters, Jesse, 296; Walton, Jonathan, 38; Warffe, Richard, 148, 201; Washburn, Ebenezer, 311; Wade, Barney, 387; Ward, Charles, 370, 381; Warner, John, 105; Wartman, Barnabas, 258, 370, John, 370, Peter, 370; Wagstaff, Sarah (fille de Josiah Lockwood), 33; Watson, Major, 370; Weatherhead, Samuel, 89, 298; Webster, William, 159, Asa, 296; Webber, Horis, 294; Weesham, Henry, 148; Welch, Peter, 295, W., 148; Weller, Ebenezer, 148; Westphal, Fred Ulrich E., 76; Weyman, Asabel, 69; White, John, 370, Sally, 295, Mrs., 340; Whitney, Elijah, 370; Wichordt, John, 75; Widal, John, 170; Wiley, Christefer, 177; Willard, Levi, 148; Willery, Henry, 370; Williams, David, 370, Eliz. (fille de George Charters), 387; Willis, Isaac, 317; Willmot, Allan, 370; Willson, Aaron, 99, 192, John, 370; Wiltsie, James, 209, John, 401; Wilsee, John, 406, Solomon, 406; Wilsey, John, 399, 407, Solomon, 399, 407; Wilson, Anne, 399, John, 399, Robt., 147; Wing, Mathew, 148; Wingell, Adam, 333; Winn, Jacob, 419; Winterbottom, Samuel, 148; Wood, Thomas, 166; Woodard, John, 296; Woolley, John, 370; Worth, Henry, 227; Wragg, John, 370, Richard, 370; Wright, Charlotte (fille de Jacob Smith), 34, John, 25, Samuel, 387, Vester, 387, Wate, 106; Wunsch, John George, 75.

Y.—Young, John (pour les presbytériens à Newark, 251), John, 346, Joseph, 35; Younglove, Dorcas, *voir* Bowman.

TOWNSHIPS.

A.—Adolphustown, 8, 81, 309; Alnwick, 387; Augusta, 90, 193, 226, 243, 332 (Épiscopaliens dans, 138).

B.—Bastard, 405; Bertie, 19, 20, 253, 255, 346; Blenheim, 387; Burford, 387.

C.—Caistor, 387; Camden, 305, 205; Charlottenburgh, 332, 333; Charlotteville, 19, 225, 387, 390; Clarence, 387; Clarke, 312; Cornwall, 18, 213, 332, 333; Cramahé, 123, 249; Crowland, 57, 255.

D.—Delaware, 321; Dereham, 154; Dorchester, 143; Dover, 252; Dundas, rufe (*voir* Rues).

E.—Elizabethtown (épiscopaliens dans, 138), 258, Ernest Town, 306; Etobicoke, 73, 374, 421.

F.—Finch, 28; Flamborough-Est, 204; Flamborough Ouest, 230; Fredericksburgh, 307.

G.—Gainsborough, 69; Gwillimbury, 150, 269, 325, 326; Grimsby, 257; Gosfield, 166, 168; Grantham, 227.

H.—Haldimand, 72, 387; Hallowell, 205; Hawkesbury, 246; Hope, 10, 39, 129, 190; Howard, 387; Huntingdon, 387.

K.—Kingston, 257, 405; Kenyon, 333; Kitley, 387.

L.—Lancaster, 26, 333; Leeds, 390, 394, 395, 397, 401, 405, 406; Louth, 207.

M.—Marlham, 12, 17, 29, 73 (colons allemands dans, pour noms et plan, *voir* pages 75, 76; les noms sur pétition sont dans la liste alphabétique), 137, 138, 142, 150, 197; Marysburgh, 121, 205; Matilda, 259; Montague, 387; Mountain, 387; Niagara, 346, 392.

1805.

- N.—Norwich, 154.
 O.—Osnabruck, 333 ; Oxford, 237, 313, 387.
 P.—Pickering, 88, 422 ; Pittsburgh, 405 ; Portland, 13 ; 130, 387.
 R.—Rainham, 303 ; Rawdon, 387 ; Richmond, 308 ; Roxboro' 332.
 S.—Saltfleet, 254, 346, 403 ; Sandwich, 79, 310, 349, 410, 418 ; Stamford, 59, 114 ; Sydney, 387.
 T.—Thurlow, 60, 387 ; Tilbury, 402 ; Townsend, 359.
 W.—Whitby, 347, 387 ; Whitechurch, 10, 269, 420 ; Williamsburgh, 206, 333, 387 ; Willoughby, 57 ; Winchester, 387 ; Woodhouse, 57.
 V.—Vaughan, 387.
 Y.—York, 148, 387, 387, 349 ; Yonge, 210, Yonge, rue (*voir Rues.*)

DISTRICTS.

- J.—Johnstown, 92, 94, 185, 390, 400, 406.
 M.—Midland, 9, 205, 308.
 N.—Nassau, 216 ; Niagara, 133, 207, 215, 256.
 W.—Western, 147, 235, 402, 411.

VILLES ET VILLAGES.

- C.—Coots' Paradise, 140, 352 ; Cornwall, 199.
 D.—Village Delaware, 393.
 K.—Kingston, 314, 329, 331, 372.
 J.—Johnstown, 134, 151.
 N.—Newark (presbytériens à, 251) ; Niagara, 214, 236, 239.
 S.—Sandwich, 17, 96, 353.
 Y.—York, 137, 201, 282.

RUES.

- D.—Dundas, 72, 133, 135, 138, 150, 228.
 Y.—Yonge, 133, 135, 138, 144, 147, 148, 150, 220, 231, 377, 378, 379.

RIVIÈRES.

- D.—Déroit, 79.
 H.—Humber, 349, 357.
 G.—Ganaoque, 89.
 N.—Niagara, 221.
 S.—Fleuve Saint-Laurent, 90.
 T.—Thames, 252, 271.

Q. 303.

1805.
11 janvier,
Londres.

Daniel Coxe à Camden. Il a reçu la nouvelle de Barclay, consul général à New-York, que le juge Cochran et Gray, solliciteur général du Haut-Canada, ont péri sur le lac Ontario. Il recommande la nomination de William Taylor comme successeur de Cochran ; ses qualités, ses services, etc. Page 65.

(Un compte-rendu du naufrage se trouve à la série Q. 299, p. 172.)

21 janvier,
Trésorerie.

Sturges Bourne à Cooke. Il transmet un rapport du vérificateur des comptes de l'armée dans une lettre de Hunter en date du 16 septembre 1804, renfermant les comptes publics du Haut-Canada. Le rapport devra être soumis à lord Camden. 67

23 janvier,
Londres.

Edward Fisher à ———. Il transmet un état de la balance qu'il a en main pour le service public. 68

Pièce incluse. Etat des sommes qui restent entre les mains d'Edward Fisher, en qualité d'agent du Haut-Canada, sur les sommes versées pour l'organisation civile de cette province. 69

1er février,
Devizes.

D. W. Smith à Adam Gordon. Il prie que sa retraite et les arrérages ne soient pas oubliés dans les estimations budgétaires de l'organisation civile du Haut-Canada. 71

13 février,
York.

Mémoire de John Small, demandant une augmentation de traitement. 73

(Le mémoire ne porte pas de date, mais il est indiqué à la marge qu'il a été reçu à cette date.)

Pièce incluse. Procès-verbal du conseil exécutif du Haut-Canada au sujet des appointements des fonctionnaires. 76

14 février,
Londres.

C. B. Wyatt à Camden. Il demande que son traitement compte de la date de sa nomination comme arpenteur général des terres de la couronne du Haut-Canada, vu qu'à partir de la date du mandat il n'a pu s'embarquer sur les vaisseaux de la dernière saison. 78

18 février,
Québec.

Elmsley à Adam Gordon. Il demande que le rapport de Hunter relativement à sa maison soit confirmé. Des embarras par suite du manque d'argent. Il lui a fallu acheter une maison à Québec qu'il a payée 4,000 guinées, et il paie les intérêts pour les trois quarts de cette somme. Les loyers des maisons à Québec sont le double de ce qu'ils sont à Londres. 80

29 mars,
Londres.

J. A. Vesey à Camden. Il désire apporter avec lui en Canada les mandats pour les terres qui lui sont promises, et comme le gouvernement et le conseil du Canada n'ont pas le pouvoir d'accorder la quantité en question (10,000 acres), il demande une lettre l'autorisant à recevoir cette quantité. 83

2 avril,
Londres.

Le duc de Kent à Cooke. Il présente le lieutenant-colonel Vesey et demande que sa requête relative à une concession de terre soit prise en considération. 85

8 avril,
Londres.

C. B. Wyatt à Camden. Il est sur le point de partir pour aller prendre sa charge d'arpenteur général des terres de la couronne dans le Haut-Canada, et il demande l'autorisation d'obtenir une concession de 1,200 acres dans ce pays. 86

11 avril,
Londres.

Rapport du procureur général et du solliciteur général relativement à une loi coloniale pour permettre à Sa Majesté de faire des concessions de terres aux aubains en Canada. 88

(La lettre qui contenait ce rapport se trouve à la série Q. 300, p. 240.)

21 avril,
Worcester.

Allecock à ———. La manière dont sont appliquées les contributions des concessions de terres dans le Haut-Canada. Le traitement de deux commis dans le bureau du conseil est payé à même les fonds prélevés par ces contributions. Une augmentation du traitement de Small pour-

1805.

rait être prise à la même source, pourvu que le montant perçu soit suffisant.

Page 91

4 mai,
Londres.

Small à Camden. Il insiste pour qu'on arrive à une décision dans son affaire de manière qu'il puisse retourner à l'exécution de ses devoirs dans le Haut-Canada. 93

11 mai,
Londres.

Le capitaine Norton à Cook. Il a attendu dans l'espoir d'apprendre qu'on avait reçu du Canada une copie de la concession (sur la Grande-Rivière) de façon à ce qu'on put régler les demandes des Cinq-Nations. Il a appris que Dorchester est dans le pays; ce dernier connaît toutes les réclamations des Cinq-Nations, leurs services, etc. Il est assuré que Sa Seigneurie donnerait ample satisfaction à toute demande de renseignements qu'on pourrait juger nécessaire de faire. Smith, ancien arpenteur général, est aussi en état de répondre à toutes questions à ce sujet, étant un fidéicommissaire de cette partie des terres dont la vente a été confirmée par le gouvernement, pour que les Cinq-Nations puissent en retirer un revenu. Les raisons qu'il a quant à l'importunité. On lui a conseillé de présenter une requête au parlement, mais il n'est pas disposé à tomber dans des irrégularités à raison d'un zèle ignorant. 95

14 mai,
Londres.

Small à Camden. Ses remerciements pour la réponse à sa requête, mais il faut un ordre catégorique à l'adresse du gouverneur avant que des terres puissent lui être concédées, en sus des 1,200 acres qui constituent la limite du pouvoir de concession du gouvernement. 98

16 mai.

Le même à Cooke. Sur le même sujet que la lettre adressée à Camden le 14. 100

28 mai,

Norton au même. Par suite de longs retards, il demande s'il doit attendre la décision du secrétaire d'Etat, ou retourner au Canada et transmettre de là les documents nécessaires. 102

Pièce incluse. Extrait d'une lettre de D. W. Smith à Norton concernant la concession d'Haldimand aux Cinq-Nations. 104

6 juin,
Bath.

Les demoiselles Clarke à Camden. Concernant de nouveau les terres auxquelles avaient droit leur père et leur frère. 105

15 juin,
Terreneuve.

Thorpe à Cooke. Il demande de succéder à Elmsley, ou, si cet avancement a été donné à Allecock, de succéder à ce dernier dans le Haut-Canada. 109

18 juin,
Bristol.

Small au même. Il se rendra en ville pour s'embarquer pour le Canada. Comme il est porteur de dépêches, il lui obtiendra un passage gratuit. Gordon ne dit pas quand commencera le traitement additionnel; il espère que les arrérages seront payés à compter de l'époque accordée au greffier du conseil du Bas-Canada. 111

22 juin,
Londres.

Norton à Cooke. Il s'est rendu auprès de Dorchester; Sa Seigneurie est d'avis que: "Serait-il nécessaire pour satisfaire les Cinq-Nations d'étendre les conditions de la concession de terres qu'elles ont obtenue de sir Frederick Haldimand. Sa Seigneurie l'approuverait volontiers, mais il ne faut pas les restreindre pour aucune considération;" il ne voit pas de raison pourquoi les Cinq-Nations n'auraient pas le même droit de louer que les sauvages de Caughnawaga ou du lac des Deux-Montagnes. L'importance de l'opinion de Dorchester à raison de la position qu'il a occupée autrefois et de sa connaissance des faits. 113

26 juin,
Londres.

Le même à Camden. Il désire obtenir une réponse à sa requête et transmet un mémoire au Conseil privé. 117

28 juin,
Londres.

Allecock à Cooke. Claus a fait la remise de la somme de £2,950 provenant de la vente des terres des sauvages. La manière dont doivent être placées cette somme et d'autres sommes au bénéfice des sauvages. 118

16 juillet,
Berry Hill.

Norton au même. Concernant les réclamations des Six-Nations qu'il désire faire régler. Commentaires sur les moyens qu'on emploie pour obtenir de prétendues déclarations de personnes illettrées. Il désire voir

1805.	le document qu'on dit signé par quelques-uns des chefs, afin de pouvoir s'assurer si les sauvages ont réellement changé d'idée depuis son départ.	Page 120
19 juin, Londres.	Mémoire de Small à Castlereagh. Lui demandant une augmentation de ses honoraires et de son traitement et paiement de ses arrérages.	122
20 juillet, Londres.	Norton à Camden. Il a été informé que des dépêches du Canada disent qu'à deux conseils des Six-Nations les chefs ont déclaré que lui, Norton, n'a pas été autorisé à entreprendre une mission quelconque en leur nom et qu'ils ont désavoué tout ce qu'il a fait. Il raconte au long et en détail l'histoire de sa nomination, etc.	125
23 juillet, Londres.	Le même à Castlereagh. Sur le même sujet qui a fait l'objet de la lettre à Camden en date du 20.	132
24 juillet, Whitehall.	Cottrell, de la part de la commission du commerce, à Cooke. Il transmet, pour l'examen de lord Castlereagh, un mémoire de la part des Six-Nations demandant des terres sur la Grande-Rivière.	139
	<i>Pièce incluse.</i> Mémoire de Norton de la part des Six-Nations, adressé au Conseil privé.	140
31 juillet, Dingwall.	Sir George MacKenzie au secrétaire des colonies. Il demande s'il peut obtenir une concession de terres dans l'île du Prince-Edouard ou en Canada, où il pourra aller établir un certain nombre de ses fermiers dont les baux expirent bientôt et à l'endroit desquels il éprouve une inquiétude.	160
1er août, Québec.	Vesey à Camden. Ses remerciements pour l'attention qu'on a apportée à sa demande d'une concession de terres dans le Haut-Canada. Hunter a promis que la concession de 5,000 acres serait faite dès qu'il recevrait les instructions de Sa Seigneurie, mais on doit ordonner que ces concessions se fassent aux mêmes conditions que celles accordées aux royalistes, car autrement les contributions seraient très considérables. Il demande qu'il en soit fait ainsi.	147
27 août, Colchester.	Le capitaine Henry Bird à Castlereagh. Nouveau mémoire concernant les terres concédées à son père près de Détroit.	149
13 septembre, York.	A. Grant à Camden (n ^o 1). Dès qu'il a appris la nouvelle de la mort de Hunter, il est venu à York pour prendre en mains les rênes de l'administration en sa qualité de plus ancien membre du conseil; il est arrivé le 10; il a prêté serment le 11.	2
13 septembre, Trésorerie.	Huskinson à Cooke. Il transmet une lettre du 20 juillet et une réquisition de Hunter demandant des effets pour les sauvages, de la papeterie, etc.	153
18 septembre, York.	Russell au même. Les doutes qu'il a et les motifs de ces doutes, relativement à la question de savoir s'il ne devrait pas être administrateur plutôt que Grant. Il a écrit à Grant pour lui demander de convoquer une réunion du conseil au complet. Le refus du conseil d'examiner la question, vu qu'aucun ordre n'a été donné de la lui soumettre. Il ne formule pas de plainte, mais il expose les faits pour se soustraire à la censure d'avoir approuvé la décision du conseil et aux conséquences qui peuvent en résulter.	4
	<i>Pièces incluses.</i> Lettre à Grant en date du 16 septembre au sujet de leur ordre d'ancienneté et lui demandant de convoquer une réunion du conseil pour examiner la question.	8
	Réponse, de la même date, lui disant que Grant a convoqué le conseil.	10
20 septembre, York.	Scott à Camden. Il demande sa promotion par suite de la mort d'Elmsley, car on lui a donné raison de l'espérer lorsqu'il a accepté la charge de procureur général. La perte énorme que la province a subie par la mort de Hunter.	155
25 septembre, East Sheen.	A. Macdonald au baron principal. Il transmet une lettre de sir George Mackenzie et demande qu'on s'en occupe.	158
	(Lettre de sir George Mackenzie du 31 juillet.)	

1805.

26 septembre,
Ile de Wight.

Cockburn à Cooke. Il renouvelle sa demande de concession de terre, et transmet un extrait d'un procès-verbal du conseil de Québec et copie d'une lettre de son frère, John Cockburn. Page 163

Pièces incluses. Mémoire et correspondance. 164 à 174

Extraits des procès-verbaux du conseil du 30 juillet. 175

28 septembre,
Downing
Street.

Castlereagh à Hunter (n° 3). On a examiné les actes adoptés par la législature du Haut-Canada, et ils ne semblent pas offrir matière à objection. (Les titres des actes, au nombre de onze, sont donnés.) 11

30 septembre,
York.

Grant à Camden (n° 2). Il a reçu une circulaire lui demandant de transmettre des renseignements sur les maladies contagieuses qui peuvent exister dans ces gouvernements respectifs. Il y en a davantage dans le Haut-Canada. Les principales maladies sont : les fièvres intermittentes causées, croit-on, par le fait qu'il n'y a pas assez de défrichements auprès des établissements. 14

1er octobre,
York.

Le même au même (n° 3). Il a reçu des instructions de faire préparer un bill qui sera présenté à la législature à l'effet de permettre à Sa Majesté de concéder des terres aux aubains dans le Haut-Canada, à raison du préjugé universel contre les colons aubains de toute sorte; il a de grands doutes que ce bill puisse passer. 16

1er octobre,
York.

Thorpe à Cooke. Il s'attendait à ce qu'il y eût une vacance sur le banc ici par suite du déplacement de Allcock à Québec. Dans la province, il n'y a pas de gouverneur, pas de général, pas d'évêque, et pas de juge en chef; le conseil a nommé un président, mais à la suite d'une cabale il a nommé un homme qui ne semble pas être le plus ancien membre et qui est incompetent; on désire vivement avoir un homme sensé et actif. L'inconvénient de faire du général qui commande les deux provinces le gouverneur de celle-ci, car elle est abandonnée pendant plusieurs semaines chaque année. La proclamation de la prorogation de la législature était datée du 31 août et le général a expiré le 21, c'est une preuve des inconvénients. Les dépenses que Thorpe a faites pour amener sa famille sur une distance aussi longue. Il est heureux d'avoir été rappelé de l'île du Prince-Edouard; les pires gens du monde se trouvent là et il craint qu'ils ne donnent plus de tracas que l'île ne puisse offrir de dédommagements. 177

2 octobre,
York.

Grant à Camden (n° 4). Il a demandé au commandant des forces une somme de £2,500 sterling pour pourvoir aux dépenses civiles de la province. 18

3 octobre,
Downing
Street.

Cooke au président Russell. Pour obvier aux inconvénients auxquels peuvent être exposés les fonctionnaires du gouvernement civil qui touchent leur traitement depuis le décès de Fisher, l'agent, Adam Gordon, a été autorisé de payer ces comptes jusqu'à ce qu'un nouvel agent soit nommé. 19

9 octobre,
York.

Grant à Camden (n° 5). Il transmet un mémoire de M. le juge Powell avec une lettre qui l'accompagnait. La compétence de Powell. 20

Pièces incluses. Mémoire de William Dummer Powell demandant une indemnité pour avoir rempli tous les devoirs de la judicature en l'absence du juge en chef. 22

Powell à Grant, 6 octobre. Hunter avait promis de transmettre la requête avec sa recommandation. Il espère que la mort de Hunter n'affectera pas l'opportunité ou la valeur des représentations. 23

10 octobre,
Colchester.

Bird à Cooke. Il transmet des documents concernant des réclamations relatives aux terres, propriété de son père. 180

Pièces incluses. Documents dont il parle dans la lettre. 182 à 194

11 octobre,
Trésorerie.

Sturges Bourne à Cooke. Il transmet, du Trésor, une lettre des commissaires de la marine déclarant que Robertson, Forsyth et Cie, de Greenock, peuvent fournir de très grands mâts en pin, s'ils peuvent obtenir la permission de les abattre. Il le prie de transmettre des instructions à cet effet au gouverneur du Haut-Canada. 195

1805.

	<i>Pièce incluse.</i> Lettre du ministère de la marine concernant la demande de Robertson, Forsyth et Cie.	Page 196
16 octobre, Londres.	Le duc de Kent à Castlereagh. Il transmet, mais sans recommandation aucune, une requête de sir John Johnson demandant d'être nommé lieutenant-gouverneur du Haut-Canada.	198
	<i>Pièce incluse.</i> Requête de sir John Johnson en date de Point Oliver le 20 août 1805.	200
10 novembre, York.	Grant à Cooke. - Dépêches recues. Il transmet des réponses en double. Il a reçu du colonel Bowes avis de la nomination de Thorpe comme juge de cette province.	26
11 novembre, York.	Le même au même. Il a reçu le discours prononcé à la prorogation du parlement.	30
11 novembre, York.	Le même à Castlereagh (n° 6). Il a communiqué par la première occasion la mort de Hunter. Il s'occupera de la circulaire et transmettra toutes les dépêches à Sa Seigneurie.	28
14 novembre, York.	Le même au même (n° 7). Il a reçu instruction de donner à Small, greffier du conseil, £100 en sus de son traitement ordinaire, et de lui accorder aussi 2,000 acres de terre.	31
	Castlereagh à Grant (n° 1). Il transmet la lettre, etc., du major Henry Bird, relativement à sa réclamation à l'endroit des terres de son père, avec instruction de donner des renseignements et de faire rapport sur cette question.	33
21 novembre, York.	Thorpe à Castlereagh. Demande de succéder à Allcock comme juge en chef du Haut-Canada, et il expose sa compétence, etc.	206
28 novembre, Londres.	Allcock à Cooke. La somme que MM. Coutts ont maintenant en mains à placer au bénéfice des sauvages est de £3,967-17s. 8d.	208
30 novembre, York.	Grant à Castlereagh (n° 8). Hunter avait donné des ordres d'acheter une lisière de terres entre Etobicoke et la baie de Burlington, propriété des Mississaugas, pour ouvrir des chemins, et établir une communication entre le siège du gouvernement et les régions occidentales de la province. Une convention provisoire pour l'achat est incluse; seule la mort de Hunter a empêché le règlement final. Il n'y a pas de doute que la somme mentionnée à la convention provisoire est telle que celle dont parle le sous-surintendant général dans sa lettre du 8 août 1805. Il considère que l'achat devrait être terminé, mais il ne se croit pas libre d'aller au delà de la somme mentionnée, sans instructions. Vu d'autres achats, la valeur des terres, etc., il recommande que £1,700 soient donnés pour la présente acquisition. La somme qu'on pourra en prélever par les contributions des colons. La somme en sus de celle stipulée à la convention provisoire semblera provenir de la libéralité du gouvernement britannique, et l'achat constituera pour la province un bienfait de longue durée. Pour d'autres informations il transmet copie d'une lettre du sous-surintendant général.	35
	<i>Pièces incluses.</i> A. Convention provisoire.	38
	Réquisition demandant des effets pour payer les terres.	41
	B. Lettre de W. Claus, en date du 8 août, à Green transmettant un acte consenti par les Mississaugas, pour être soumis à Hunter.	44
	C. 1. Délibérations d'une réunion tenue avec les Mississaugas à la rivière Crédit le 31 juillet.	46
	2. Délibérations du 1er août.	50
	3. Délibérations du 2 août.	55
	D. Lettre de Claus en date du 16 novembre recommandant une augmentation de la somme stipulée à la convention provisoire.	58
22 décembre, York.	Grant à Castlereagh (n° 9). Il a reçu la circulaire annonçant la mort du duc de Gloucester.	60
	(La circulaire en date du 27 août se trouve à la série C, vol. 245, p. 110.)	

	1805.		
23 décembre,	York.	Grant à Castlereagh (n ^o 10). Il a reçu des documents concernant la culture du chanvre. Il est douteux qu'une traduction française soit nécessaire dans cette province; il est plus que probable qu'une traduction hollandaise aurait plus d'utilité. Il fera tout ce qu'il pourra pour favoriser la culture du chanvre.	Page 61
29 décembre,	York.	Le même à Cooke. Il a reçu copie des règlements que doivent observer les officiers en demi-solde pour obtenir leur indemnité, et il a émis un avis en conséquence.	63
31 décembre,	Londres.	Inglis à Castlereagh. Il transmet une proclamation, sur laquelle il attire l'attention de Wilkinson le gouverneur américain de la Louisiane supérieure, qui défend aux étrangers d'entrer dans le Missouri pour y faire le commerce ou toute autre chose. Si cette proclamation est justifiable, dans ce cas la prohibition peut s'étendre à toute la rive occidentale du Mississipi, ce qui priverait le Canada d'une partie considérable du commerce des fourrures. Des représentations devront être faites par l'entremise du ministre anglais. La conduite que tiendra probablement le gouverneur américain.	209
		<i>Pièce incluse.</i> Proclamation en français de Wilkinson.	211
31 décembre,	Londres.	Sir Rupert George à Cooke. Il demande qu'on obtienne un ordre pour le paiement du traitement du juge Cochran, qui s'est noyé dans le lac Ontario en octobre 1804, et en conséquence de la mort de Hunter on ne peut émettre l'ordre ordinaire à l'agent pour permettre à ce dernier de payer.	213
4 avril,	Downing Street.	1806. Castlereagh à Grant. Dépêches reçues. Francis Gore a été nommé pour succéder à Hunter comme lieutenant-gouverneur, et il est prié de quitter les Bermudes aussitôt que possible.	25

LE GOUVERNEUR INTÉRIMAIRE À GRANT.—1806.

Q. 304.

3 janvier,	York.	1806. Grant à Castlereagh (n ^o 11). Il a reçu, dans une dépêche adressée à Hunter, un mémoire du major Henry Bird concernant les terres concédées à son père. Il a ordonné qu'on prenne des renseignements, mais il ne peut encore en communiquer les résultats.	Page 2
21 février,	York.	Le même au même (n ^o 12). La charge de greffier des plaidoyers communs est devenue vacante par la mort de David Burns. Il y a mis William Warren Baldwin (qui remplissait les fonctions de greffier adjoint) jusqu'à ce qu'il plaise au roi de faire connaître sa volonté.	4
3 mars,	York.	Russell à Cooke. Il a reçu, relativement aux fonctionnaires du gouvernement civil, la nouvelle qu'Adam Gordon est autorisé à acquitter les comptes de leurs traitements, et sur réception de la lettre il l'a transmise à Grant, l'administrateur actuel. Il ne répétera par les raisons qu'il a eues de ne pas agir comme administrateur en apprenant la mort de Hunter.	6
5 mars,	Downing Street.	Castlereagh à Gore. Il transmet la commission qui le nomme lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. Le brigadier général Hodgson lui succédera au gouvernement des Bermudes, mais il n'a pas besoin d'attendre son arrivée.	8
6 mars,	York.	Grant à Castlereagh (n ^o 13). Il a reçu la dépêche adressée à Hunter disant que les actes adoptés par la législature du Haut-Canada ont été examinés et qu'ils ne semblent pas offrir matière à objection.	9
14 mars,	York.	Le même au même (n ^o 14). Il transmet une adresse de l'Assemblée législative avec une liste de comptes et sa réponse. Remarques sur les revenus de la province.	10

(La lettre avec les documents sont publiés au long dans ce rapport).

1806.		
15 mars, York.	Grant à Castlereagh (n° 15). Le bill à l'effet de permettre aux aubains de posséder des terres dans le Haut-Canada a été présenté, mais les préjugés de l'Assemblée législative étaient trop forts et il a été rejeté. Page 27	
15 mars, York.	Le même au même (n° 16). La législature s'est réunie le 4 février et a été prorogée le 3 courant. Il transmet copie des discours, des réponses, etc., ainsi qu'une liste des actes adoptés.	29
	<i>Pièces incluses.</i> Discours à l'ouverture de la Chambre.]	31
	Adresse du conseil en réponse.	34
	Réponse.	37
	Adresse de l'Assemblée législative en réponse.	38
	Réponse.	41
	Discours de prorogation.	42
	Liste des bills qui ont reçu la sanction royale le lundi 3 août 1806.	44
28 mars, York.	Russell à Castlereagh. Il a transmis les dépêches qui lui étaient adressées par Grant, qui administre maintenant le gouvernement. Remarques sur son élection par le conseil.	47
3 avril, York.	Grant au même (n° 17). Nouvelle de la brillante victoire de feu lord Nelson sur la France et l'Espagne (bataille de Trafalgar). La mort de Nelson mêle la douleur à la joie.	49
8 avril, York.	Le même au même (n° 18). Il transmet des documents (avec remarques) au sujet du mémoire du major Bird concernant la réclamation de son père à l'égard de terres près de Détroit.	51
	<i>Pièces incluses.</i> Délibérations du conseil exécutif, en date du 24 mars, sur le mémoire du major Bird. Autres délibérations en date du 7 avril.	59
	Copie de la lettre d'Haldimand à Hay, en date du 14 août 1784.	61
	Plan indiquant l'emplacement du poste militaire d'Amherstburg.	65
	Rapport du conseil sur le mémoire de Bird, avec la correspondance, etc.	68 à 91
28 avril, York.	Grant à Castlereagh (n° 19). Il transmet copies des actes qui ont reçu la sanction royale, et aussi copies des journaux du Conseil législatif et de l'Assemblée législative.	92
	<i>Pièces incluses.</i> Journaux du conseil, du 4 février au 3 mars.	94 à 145
	Journaux de l'Assemblée législative, 1806 et 1807 (il n'y a que les titres).	146-147

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR FRANCIS GORE ET DIVERS.—1806.

Q. 305.

1806. 6 janvier, Londres.	Powell. Mémoire de ses services et traitement auquel il a raison de s'attendre. La façon dont il a été traité en comparaison de ce qu'on a fait pour Allcock.	Page 82
	<i>Pièces incluses.</i> Autres documents concernant son traitement et sa réclamation pour arrérages.	83 à 84
24 janvier, York.	Thorpe à Cooke. Il désire l'informer de la situation de la colonie avant que le nouveau gouverneur ne quitte Londres. Hunter a presque ruiné la province par sa rapacité à accumuler de l'argent au moyen des concessions de terres; il a mécontenté le peuple et opprimé les fonctionnaires du gouvernement, etc. <i>Post-scriptum</i> du 5 février.	86
	Lettre à Castlereagh, en date du 4 mars, sur le même sujet.	90
	(Ces lettres, ainsi que d'autres subséquentes de Thorpe, sont publiées au long à la note D de ce rapport. Les dates et les pages de ce volume sont : 5 mars (p. 103), 2 avril (p. 124), 1er avril (p. 127), remarques du petit jury sur son allocution, et réponse (p. 132), lettre à Cooke du 7 avril (p. 135), lettre à Adam Gordon, 14 juillet (p. 150), 22 octobre (p. 173), 1er décembre (de la p. 189 à la p. 214).	

1806.
10 février,
York. W. Dummer Powell à Cooke. Il demande que la charge de greffier des plaidoyers communs, devenue vacante par la mort de Burns, soit donnée à son fils, John Powell. Il relate ses propres services et ceux de son fils et mentionne les promesses du lieutenant-gouverneur. Page 140
- 22 février,
York. Résolutions à l'effet de former une Société Commerciale et d'Agriculture du Haut-Canada, avec règles et règlements pour sa gouverne. 96
- 5 mars. Thorpe à Cooke: "Je m'attendais bien à ce que l'avarice et l'imbécillité de notre gouvernement seraient très préjudiciables, mais elles ont de beaucoup dépassé mes craintes," etc. 103
(Pour la lettre voir note D.)
- 14 mars,
Londres. Alcock à Shee. Rapport sur les terres des sauvages situées sur la Grande-Rivière. 107
- 14 mars,
Londres. Le même au même. La nécessité d'avoir une cour de chancellerie dans le Haut-Canada. Les plaintes qu'on a formulées relativement aux injustices que les intéressés ont souffertes à cause de l'absence d'une cour d'équité. On a compris qu'au retour d'Alcock dans le Haut-Canada une cour de chancellerie serait ouverte. 113
- 31 mars,
Northumberland. Mémoire de D. W. Smith à Windham. Les autorisations d'arpentages et les autres documents qu'il a réunis en sa qualité d'arpenteur général, sont considérés comme sa propriété particulière devant servir au règlement de ses comptes. Le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada désire les avoir, comme ils ne lui (à Smith) sont d'aucune utilité, si ce n'est qu'en rapport avec ses comptes, il les transmettra au gouverneur pourvu que Windham le permette et l'autorise. 116
(Pour le résultat de cette demande, voir la lettre de Harrison, du 30, transmettant le rapport de la commission du Trésor du 20 juin, pp. 147-148.)
- 1er avril,
Londres. W. Harrison à Shee. Conformément à la demande qu'on en a faite il transmet son opinion sur l'établissement d'une cour de chancellerie dans le Haut-Canada. Il est surpris qu'une cour de chancellerie n'ait pas été établie à l'époque de l'introduction des lois anglaises. On devrait transmettre maintenant au gouverneur des instructions à cet effet, car vu le retard des instructions spéciales sur la question semblent nécessaires. 119
- 1er avril,
Londres. Le même au même. Relativement au rapport d'Alcock, au sujet des terres des sauvages et les deniers qui sont maintenant déposés au nom d'Antrobus, tout semble avoir été fait pour garantir le paiement des deniers dus sur des ventes et les remises. Il recommande de suivre la suggestion que contient le rapport au sujet du recouvrement de ce qui reste et du remplacement de ce reliquat. La question de nouvelles ventes dépend de la question de savoir jusqu'à quel point elles peuvent se faire, de la classe des personnes qui en deviendront probablement les acquéreurs et les colons, et des quantités que devront contenir les lots avec le produit probable. Comment les deniers devraient être transférés des mains d'Antrobus pour les placer collectivement en son nom et au nom de Windham, ce qui les garantirait suffisamment sans avoir recours à un acte en fidéicommiss. Ce qu'on fera à l'avenir du principal et de l'intérêt. 121
- 1er avril,
York. Thorpe à Cooke. Il ne croyait pas être obligé de l'opportuner longtemps. 127
(Pour la lettre et ce quelle contient voir la note D.)
- 2 avril,
York. Thorpe à Gordon. Il a été informé que Gordon a été nommé agent. 124
(Pour la lettre voir note D.)
- 5 avril,
Londres. Alcock à Shee. Il a donné des instructions à Antrobus de transférer £9,244, 5s., 11d. de valeurs à 3 pour 100, au nom du secrétaire d'Etat et en son nom (Antrobus) conjointement, et il a reçu une note de MM. Coutts lui disant que ce transfert a été fait. 126

1806.

- 7 avril, York. Thorpe à Cooke. Il a appris la mort de Pitt, etc. Page 135
(Pour la lettre, voir note D.)
- 30 avril, York. Thorpe à Castlereagh. Il transmet des résolutions de la Société d'Agriculture du Haut-Canada, etc. 136
(Pour la lettre et l'avis de réunion, voir note D.)
- 30 avril, Londres. Inglis à King. Il transmet une lettre d'un monsieur auquel il s'intéresse (W. Dumar Powell) adressée à une personne qui n'est plus au pouvoir. Powell dans sa position s'est conduit d'une manière très convenable, et il (Inglis) espère que King en aura soin comme d'un vieux et fidèle serviteur de la couronne. 139
(La lettre de Powell en date du 10 février est incluse.)
- 5 mai, York. Grant à Castlereagh (n° 20). Il transmet un mémoire du révérend Alexander McDonell; s'il convient aux intérêts politiques de la mère-patrie et des instituteurs pour les colons montagnards, on ne trouvera pas de classe d'hommes plus utiles que les industriels *Highlanders*. 2
- Pièce incluse.* Mémoire du révérend Alexander McDonell sur l'absence de l'aide promise du gouvernement dans le but de se procurer des pasteurs et des instituteurs pour les colons montagnards. 4
- 10 mai, Downing Street. Windham à Gore (n° 1). Il doit présenter au conseil le mémoire d'Allcock relativement aux terres qui lui ont été concédées et faire délivrer une lettre patente pour mettre sa concession sur un pied d'égalité, quant à la quantité, avec celle des autres membres du conseil et aux mêmes conditions. 12
- 10 mai, Downing Street. Le même au même (n° 2). Pour compléter la convention provisoire pour l'achat des terres des Mississaugas. Le prix stipulé était de £1,000, mais on devra payer £1,700 pour les raisons énoncées. 13
- 16 mai, Londres. Allcock à Shea. Il transmet une lettre de Windham au sujet d'un ordre concernant les terres d'Allcock dans le Haut-Canada. Les difficultés du conseil du Haut-Canada concernant les fonds reçus pour les terres des sauvages. Il se rendra auprès de lui demain à ce sujet et au sujet d'autres arrangements concernant les fonds qui ont été récemment déposés aux noms de Windham et d'Antrobus. 143
- 16 mai, Londres. Le même à Windham. Il demande que des instructions soient transmises au lieutenant-gouverneur et au conseil du Haut-Canada afin d'obtenir une lettre patente pour la proportion de terres qui complètera en sa faveur la quantité qu'ont les autres membres du conseil exécutif. Le lieutenant-gouverneur Hunter avait promis de solliciter une concession plus considérable que les autres n'en avait reçu, à cause des travaux extraordinaires d'Allcock. 144
- 17 mai, York. Grant à Castlereagh (n° 21). Il transmet une réquisition demandant des effets pour payer les terres achetées des Mississaugas. 9
- Pièce incluse.* Réquisition. 10
- 2 juin, Trésorerie. Harrison à Shee. Il demande s'il y a des terres dans le Haut-Canada qu'on pourrait concéder à Kempe pour remplacer celles qu'il a perdues en Amérique. 146
- 5 juin, Downing Street. Windham à Gore (n° 3). Il transmet copies de lettres, etc, concernant la culture et la préparation du chanvre; il devra prendre des mesures pour l'encouragement de cette culture. 15
- 30 juin, Trésorerie. Harrison à Shee. Il transmet le rapport que les auditeurs ont fait à la commission du Trésor sur les comptes de D. W. Smith. 147
- Pièce incluse :* Le rapport dit que les comptes de D. W. Smith ne sont pas encore examinés, et comme on ne connaît pas exactement quelles sont les autorités qui sont requises à titre de pièces justificatives, il devra transmettre les copies certifiées des mandats et des autres documents en Canada, en conservant les originaux. 148
- 13 juillet, York. Grant à Windham (n° 22). Il a reçu avis de la nomination de Windham aux ministères des colonies et de la guerre à la place de Castlereagh. 16

	1806.		
14 juillet, York.	Grant à Windham (n° 23).	Il a reçu la nouvelle de la prise du Cap de Bonne-Espérance.	Page 17
14 juillet, York.	Thorpe à Gordon.	Il a tiré sur lui en sa qualité d'agent colonial pour son traitement.	150
		(Pour lettre voir note D.)	
15 juillet, York.	Grant à Windham (n° 24).	Il a été informé de la nomination de Gore au poste de lieutenant-gouverneur du Haut-Canada.	18
16 juillet York.	Le même au même (n° 25).	Il a reçu la circulaire concernant l'encouragement des pêcheries de Terre-Neuve. La position à l'intérieur du Haut-Canada fait que les détails ne peuvent s'appliquer à cette province.	19
17 juillet, York.	Le même au même (n° 26).	Il accuse réception de la nouvelle d'une brillante victoire de l'amiral Duckworth.	20
18 juillet, York.	Le même au même (n° 27).	Il obéira aux ordres de Sa Majesté concernant la concession de 5,000 acres de terre au lieutenant-colonel Vesey, de la même manière que la concession faite en faveur de Talbot.	21
18 juillet, York.	Le même à Shee.	Il a reçu les estimations budgétaires pour l'organisation civile du Haut-Canada.	22
19 juillet, York.	Le même à Windham (n° 28).	Il obéira aux ordres de Sa Majesté concernant la concession de 5,000 acres de terre à l'honorable M. Jones, frère de lord Ranelagh.	23
20 juillet, York.	Le même à Windham (n° 29).	Il a reçu des documents concernant les maladies contagieuses, etc. Il n'existe pas de maladies de cette nature, mais si la chose devenait nécessaire on ne négligera rien pour mettre en vigueur les règles établies par le conseil de santé.	24
23 juillet, Trésorerie.	Harrison à Shee.	La commission du Trésor désire avoir l'opinion de Windham sur la question de savoir si la compensation en faveur du révérend Edward Kempe doit être payée en espèces, à raison de 2s. 6d. de l'acre, ou en terre avec les restrictions ordinaires.	153
		<i>Pièce incluse.</i> Procès-verbal du conseil du commerce sur les pertes de Kempe.	154
26 juillet, Trésorerie.	Harrison à Shee.	Il transmet une réquisition du président Grant demandant des effets pour payer les terres achetées des Mississaugas, dans le but d'obtenir l'opinion de Windham à ce sujet.	156
29 juillet York.	Grant à Windham (n° 30).	Il transmet un extrait des concessions de terres à compter du 1er janvier au 31 décembre 1805.	25

Archives canadiennes.

1806.

EXTRAITS des livres des concessions de terres dans le Haut-Canada qui ont été accordées sous le grand sceau de la province du 1er janvier au 31 décembre 1805.

Comtés.	Nombre de concessions.	Districts.	Nombre d'acres.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres.
York.....	221	Home	47,192 $\frac{3}{4}$	221	47,192 $\frac{3}{4}$
Durham.....	9	} Newcastle.	4,050	} 42	11,934
Northumberland.....	33		7,884		
Lincoln.....	49	Niagara.	10,126	49	10,126
Glengarry...	6	} De l'est.	1,313	} 33	6,656
Dundas.....	12		2,224		
Prescott.....	3		800		
Russell.....	4		1,000		
Stormont.....	8		1,319		
Grenville.....	24	} Johnston.	5,318	} 95	21,666
Carleton.....	0		0		
Leeds.....	71		16,348		
Essex.....	30	} De l'ouest.	5,198	} 33	5,818
Kent.....	3		620		
Middlesex.....	10	} London.	3,300	} 45	19,052
Norfolk.....	31		7,791		
Oxford.....	4		7,961		
Frontenac.....	27	} Midland.	5,176 $\frac{3}{4}$	} 69	15,719 $\frac{3}{4}$
Hastings.....	7		1,700		
Addington et Lennox.....	24		4,051		
Prince-Edouard.....	11		4,792		
			Total.....	587	138,163 $\frac{3}{4}$

Les erreurs exceptées.

PETER RUSSELL,
Auditeur général.

30 juillet.

Grant à Windham (n° 31). Il transmet un état de la milice pour 1805, sauf pour les comtés de Glengarry et de Prescott dont on n'a pas encore reçu les rapports. 28

1806.

État de la milice dans la province du Haut-Canada pour l'année 1805.

District.	Comtés.	Colonels.	Lieut.-colonels.	Major.	Capitaines.	Lieutenants.	Sous-lieutenants.	Trompettes.	Armôniers.	Adjutants.	Quart.-maîtres.	Chirurgiens.	Sergents.	Tambours.	Soldats.
De l'est.	Glengarry } D'après le dernier rapport. Prescott Stormont Dundas	1	1	1	7	10	10	1	1	1	1	1	30		686
		1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	4		85
		1	1	1	1	6	12	6	1	1	1	1	26		395
		1	1	1	1	5	7	7	1	1	1	1	14		261
Johnstown.	Grenville Leeds Frontenac.	1	1	1	11	10	12	1	1	1	1	1	12	2	686
		1	1	1	5	6	6	6	1	1	2	1	24		273
		1	1	1	9	12	8	5	1	1	1	1	21	2	380
		1	1	1	6	6	6	6	1	1	1	1	19	2	220
Midland.	Lennox Addington. Hastings Prince-Edouard Northumberland	1	1	1	1	9	9	1	1	1	1	1	33		405
		1	1	1	1	6	6	6	1	1	1	1	22	3	288
		1	1	1	1	8	8	8	1	1	1	1	19	3	80
		1	1	1	1	2	1	1	1	3	1	1	46	6	703
Newcastle.	York Lincoln (4 bataillons).	1	1	3	15	20	19	1	1	1	1	1	123	1	1,498
		1	6	5	49	47	35	4	3	5	1	16	8	313	
		1	1	1	4	7	4	3	3	1	1	12	5	153	
Home Niagara	Norfolk	1	1	2	10	15	14	1	1	2	1	1	28		247
		1	1	1	4	4	4	4	1	1	1	1	8		158
London.	Essex	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		158
		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		158
De l'ouest.	Kent	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		158
		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		158
	Total.	16	21	21	171	202	169	4	3	21	18	6	516	29	7,402

ALEX. GRANT,
Président.

YORK, 24 juillet 1806.

- 1806.
- 22 août,
Trésorerie. Harrison à Shee. Les Lords de la Trésorerie approuvent l'opinion de Windham, dans ce sens que la somme de £1,035 3s. 1½d. soit accordée à Kempe, laissant au gouvernement du Haut-Canada de déterminer des terres pour cette somme. Page 157
- 25 août,
York. Gore à Windham (n° 1). Il est arrivé le 2 courant, mais il n'a atteint York que le 23, ayant été retenu à Kingston par des vents contraires. Le 25 il a pris en mains l'administration du gouvernement. 30
- 28 août,
Trésorerie. Harrison à Shee. Les commissaires du transport croient qu'il est impossible à cette époque avancée de la saison d'expédier les effets pour payer les terres des Mississaugas, mais qu'ils seront expédiés par un des premiers vaisseaux du printemps; il demande si Windham à des objections à cela. 159
- 30 août,
Londres. Selkirk à Castlereagh. Il transmet des documents concernant la proposition de lever un corps de milice de Montagnards dans le Haut-Canada. 161
- Pièces incluses:* Proposition datée de Glengarry, Haut-Canada, 9 juillet 1806, de John McDonell, lieutenant du comté, pour lever un corps de milice de montagnards. Il peut lever à court avis un corps de 500 hommes, indépendamment de la milice, qui se compose de 730 hommes. 162
- Il y a deux projets; l'un porte le titre de rapport modifié communiqué par Miles McDonell. 164
- L'autre: "Projet pour l'organisation d'un corps de volontaires à Glengarry, H.C., par le colonel J. McDonell". 166
- 31 août,
York. Grant à Windham. Comme l'administration est maintenant entre les mains de Gore il désire régler le traitement qu'il doit toucher pour la période qu'il a été administrateur à compter du décès de Hunter. 31
- Pièce incluse:* Certificat du conseil exécutif déclarant que Grant a prêté le serment d'office en qualité d'administrateur le 7 septembre 1805, pendant la vacance causée par la mort de Hunter. 33
- 1er septembre,
York. Gore à Windham (n° 2). Circulaire et double reçus. Grant a reçu les originaux de ces derniers et a répondu. 34
- 1er septembre,
York. Le même à Shee. Il a reçu le double avec les estimations. Grant a reçu ces dernières dans l'original du 31 mars. 35
- 8 septembre,
York. Le même à Windham (n° 3). Par un malentendu Bowes a pris possession de la résidence temporaire du lieutenant-gouverneur pour en faire une caserne. La manière dont les matériaux ont été fournis. Il prendra possession des lieux à moins de recevoir des ordres à l'encontre. 36
- 10 septembre,
York. Russell au même. Il dit qu'il a fait du service dans l'armée et dans l'administration à compter de l'époque où il a quitté l'université de Cambridge; il pourrait fournir des certificats d'officiers distingués, mais il se contente de la lettre du duc de Portland du mois d'avril 1799. Cette lettre d'approbation lui avait fait espérer que ses services ne seraient pas oubliés, et que cet espoir serait solidifié par les recommandations de Clinton et de Simcoe. Il a été conséquemment désappointé de ce qu'on n'a rien fait pour empêcher l'administration de passer à tout autre membre du conseil exécutif, après qu'il (Russell) avait été choisi avec l'approbation du roi. La crainte de laisser sa famille exposée aux embarras de sa situation l'a engagé de demander à Camden une autre position équivalente qui pût lui permettre de se démettre de sa charge de receveur général. Il parle de sa requête et il demande d'être nommé à une autre charge avec un traitement égal, de manière à être dégagé des labeurs considérables, de la détention et des responsabilités de la charge de receveur général. 167
- 10 septembre,
Trésorerie. Harrison à Shee. En conséquence de l'opinion de Windham, la commission du Trésor a autorisé les commissaires du transport à retarder au printemps prochain les articles commandés pour le Haut-Canada. 171

1866.			
12 septembre, York.	Gore à Shee.	Il présente le juge Powell.	Page 172
20 septembre, Downing Street.	Windham à Gore (n° 4).	On devra accorder un autre congé de six mois à Givens, agent des sauvages.	39
24 septembre, Kingston.	Adresse du grand jury à Powell pour la manière digne et impartiale avec laquelle il a rempli ses fonctions judiciaires dans le district.		217
27 septembre, York.	Gore à Windham (n° 4).	Il demande comment doit se faire entre lui et Grant le partage des honoraires du bureau à compter du 22 janvier, époque où il a été nommé lieutenant-gouverneur, jusqu'au 25 août, date où il a prêté le serment d'office. Contrairement à ce qui s'est fait dans le passé, on a exigé de lui le prix de transport de ses effets de Montréal à York. Il demande qu'ordre soit donné de porter cette somme au compte public au lieu de la porter à son compte personnel. Les officiers militaires stationnés en Canada peuvent transporter gratuitement une certaine quantité d'effets dans les bateaux du roi, de Québec et de Montréal, aux postes du Haut-Canada.	40
28 septembre, York.	Le même au même (n° 5).	Dépêches reçues. Le paiement de £700 aux Mississaugas en sus de la somme convenue avec Claus pour leurs terres aura un effet salutaire; en outre, il se trouve que les terres, au lieu de contenir 70,784 acres contiennent plus de 80,000 acres. Il se trouvera dans des embarras à la prochaine réunion de la législature s'il ne reçoit pas de réponse concernant certains articles de dépenses faites à même les taxes et les droits imposés par l'autorité provinciale. Il ne voit pas de difficulté à mettre en exécution les règlements établis pour empêcher la fraude dans la réception des demi-soldes ou indemnités.	43
1er octobre, York.	Le même au même (n° 6).	Il donne une description du caractère de la population, de l'état des chemins, de la conduite des sauvages, etc.	45
		(Un extrait citant la partie importante de la lettre est publié à la note D.)	
8 octobre, York.	Gore à Windham (n° 7).	Il transmet une réquisition demandant des articles devant servir de présents aux sauvages.	55
		<i>Pièce incluse.</i> Réquisition.	56
11 octobre, York.	Gore à Windham (n° 8).	Dépêche et circulaire reçues.	60
22 octobre, Niagara.	Thorpe à Shee.	Il n'a pas cessé depuis son arrivée en Amérique de recueillir et de transmettre des informations au secrétaire.	173
		(Pour la lettre voir note D.)	
20 octobre, York.	Gore à Windham (n° 9).	Il a déclaré dans sa lettre n° 6 du 1er octobre qu'il existait du mécontentement fomenté par des personnes qui désiraient embarrasser le gouvernement de Sa Majesté, mais comme il était étranger il n'a pas osé en dire davantage. Il transmet maintenant un journal pour faire voir les opinions qu'un juge de cette province appuie et encourage.	61
		(Pour la lettre voir note D.)	
6 novembre, Downing Street.	Windham à Gore.	Il transmet copie d'un document venant de Selkirk qui indique les inconvénients qui ont fait surgir les circonstances dont sa concession de terre est entourée, et qui suggère certaines modifications qui lui permettraient de se servir de la concession. Il demande aussi la permission de faire un traité avec les Mohawks pour l'achat d'une lisière de terre sur la Grande-Rivière. Il le prie de soumettre ces questions devant le conseil afin d'en obtenir un rapport au complet.	67
14 novembre, York.	Gore à Windham (n° 10).	Il a accordé six mois de congé à M. le juge Powell. Le nom de la personne nommée agent pour la province à la place de Fisher, décédé, n'a pas encore été annoncé.	68
14 novembre, Trésorerie.	Harrison à Shee.	Il transmet une lettre de Grant contenant les comptes publics du Haut-Canada vérifiés et approuvés en conseil, pour que Windham les examine.	177

1806.

- 20 novembre, York. Gore à Windham (n° 11). Nécessité d'avoir un aviseur légal dans les cas où il ne serait pas convenable de s'adresser aux juges. Il demande que le procureur général reçoive instruction de revenir au siège du gouvernement sans délai. Page 69
- 30 novembre, York. Wyatt, arpenteur général, à Windham. Il explique la réduction des honoraires de sa charge et d'autres règlements faits par le lieutenant-gouverneur, sans la sanction du conseil, gênant ainsi l'efficacité de son service. Il demande qu'on examine le sujet de ses griefs et la menace de Gore de le suspendre de ses fonctions. 179
- 1er décembre, York. Thorpe à Shee. Il relate ce qu'il fait en faveur du gouvernement, etc. 189
- Pièces incluses.* Adresses, etc. 197 à 214
(La lettre et ce qu'elle contient, se trouvent à la note D.)
- 3 décembre, York. Gore à Windham (n° 12). Il transmet une réquisition pour obtenir les articles nécessaires à un autre paiement des terres achetées des Mississaugas. 70
- Pièce incluse.* Réquisition. 71
- 6 décembre, York. Gore à Windham (n° 13). Il transmet la correspondance échangée avec Brock au sujet du paiement des dépenses du département des sauvages et une copie de l'ordre du duc de Portland à ce sujet. 73
- Pièces incluses.* Brock à Gore en date du 9 octobre qui dit que, comme le département des sauvages dans le Haut-Canada est sous le contrôle unique du lieutenant-gouverneur, toute intervention militaire doit cesser, mais pour obvier aux inconvénients d'un changement subit il avancera les fonds nécessaires au service, et les portera au compte du gouvernement civil du Haut-Canada. La bonne impression que lui a faite l'administration habile de Claus. 74
- Gore à Brock, 20 novembre, il transmet un extrait d'une lettre du duc de Portland, en date du 13 décembre 1796, contenant des instructions qui ordonnent de solder les dépenses du département des sauvages à même le fonds militaire. 76
- Portland à Prescott. (Extrait.) 78
(Cette dernière se trouve au long à la série Q. 77, p. 222.)
- 11 décembre, Downing Street. Windham à Gore (n° 6). Il n'a pas lieu de croire que la maison temporaire, réservée au logement du lieutenant-gouverneur, était destinée à des fins militaires. (Voir la lettre de Gore n° 3, en date du 8 septembre, p. 36, à ce sujet.) Il n'a pas lieu de désapprouver qu'on s'en serve pour la résidence temporaire du lieutenant-gouverneur. 38
- 15 décembre, Londres. Mémoire de W. Dummer Powell demandant la moitié du traitement du juge en chef (£1,050), vu qu'il a exercé ces fonctions pendant son absence. 215
- 30 décembre, Trésorerie. Harrison à Shee. Il transmet une lettre de Grant contenant les comptes du Haut-Canada, pour l'examen de Windham. 219
- 30 décembre, Trésorerie. Le même au même. Il transmet une lettre de Grant contenant des extraits des mandats sur le revenu général du Haut-Canada pour l'examen de Windham. 220
1807.
5 janvier, Downing Street. Windham à Gore (n° 7). La partie des honoraires revenant au gouverneur ou au lieutenant-gouverneur pendant l'administration temporaire du président, consiste ordinairement en la moitié des honoraires que ce dernier a reçus à compter de la date de la commission du gouverneur. Il recommandera que les frais de transport de ses effets à bord des vaisseaux du roi lui soient accordés, et qu'il lui (à Gore) soit aussi accordé de transporter une certaine quantité d'effets sur ces vaisseaux chaque année. Il transmettra des instructions concernant l'application des deniers que le receveur général a en main. 65
- Sans date. Mémoire de Mary, veuve du juge en chef Elmsley, déclarant que feu son mari, par suite de son déplacement, d'abord à New-York et ensuite

dans le Bas-Canada, s'est trouvée dans l'obligation de faire de grands frais pour l'achat de maisons à York et à Québec, en sus d'une maison qu'il s'était fait construire à Newark, et demandant que le gouvernement achète les maisons à York et à Québec pour des fins militaires ou pour d'autres fins publiques.

Page 221

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR F. GORE.—1807.

Q. 306.

1807.
19 janvier,
York.

Gore à Windham (n° 14). Il a suspendu Wyatt de ses fonctions d'arpenteur général. La démission de Thomas Ridout n'a pas été acceptée, et sa destitution par Wyatt n'a pas été sanctionnée. Les documents concernant ce bureau et son administration sont inclus. La nécessité d'être ferme à cause de l'opposition qui existe présentement dans la province. 2

Pièces incluses : Extrait d'une lettre de Wyatt, en date du 30 novembre 1806, recommandant la promotion de Thomas Ridout et que Charles Willcock succède à la position de commis, devenu vacante. 8

Rapport du conseil en date du 19 décembre 1806, qui déclare qu'on ne doit pas accéder au désir de Wyatt de déplacer Chewett et Ridout de leur position dans le département des concessions de terres. 9

C. B. Wyatt à Ridout, 31 décembre 1806. Il lui dit qu'après le présent semestre il ne relèvera plus du département de l'arpenteur général. 11

Rapport du conseil du 2 janvier 1807, qui dit que Ridout ne peut être déplacé que par ordre du lieutenant-gouverneur, et que Wyatt reçoive instruction d'exposer les raisons qu'il a pour démettre Ridout. 13

Halton, secrétaire particulier du gouverneur, à Wyatt, 2 janvier 1807, le priant de faire connaître les raisons qu'il a pour démettre Ridout. 13

Wyatt à Halton, 3 janvier 1807. Il transmet copie de sa commission, qui lui donne le pouvoir d'administrer son département. 16

Gore à Wyatt, 3 janvier 1807. Ridout devra continuer à remplir les devoirs de sa charge ; dans le cas où il y aurait des accusations contre lui, elles devront être formulées par écrit. 18

Wyatt à Gore, 5 janvier 1807. Il ne peut permettre que Ridout continue à garder sa place. 19

Le rapport du solliciteur général, 5 décembre 1806, déclare que sous l'empire de sa commission les pouvoirs de Wyatt sont limités, et que la nomination des employés de son département est faite par le roi ou le lieutenant-gouverneur comme son représentant. 20

Le rapport du conseil du 5 janvier déclare que la lettre de Wyatt est une désobéissance directe de l'ordre positif de Son Excellence. La commission de Wyatt ne lui donne pas le pouvoir de destituer des commis de son département. La circonstance actuelle en est une qui impose à Son Excellence l'obligation d'exercer son autorité. 23

Small à Gore, 16 janvier. Il dit que Wyatt refuse absolument de faire des concessions. 25

Gore à Windham (n° 15). Lettre circulaire reçue. 26

19 janvier,
York.

Le même à Shee. On a reçu une lettre déclarant qu'on devrait envoyer \$100,000 en Canada en conséquence des représentations de Craigie. 27

24 janvier,
York.

Le même à Windham (n° 16). John Miles Jackson demandera peut-être une concession de terres. Il transmet un rapport du solliciteur général sur la conduite de Jackson, qui est sur le point de partir pour l'Angleterre. Il a conséquemment ordonné au solliciteur général de ne pas procéder dans une action contre lui. 28

Pièce incluse. D'Arcy Boulton, solliciteur général, à Gore, 23 janvier. Les discours séditieux de John Miles Jackson le rendent passible de poursuite et de punition. La politique veut qu'on se relâche un peu, et le système de Son Excellence fera graduellement disparaître les principes séditieux. Conséquemment, il ne procédera pas contre Jackson. 29

1807.

27 janvier,
York.

Gore à Windham (n° 17). Il recommande la nomination du juge Powell comme membre du conseil exécutif. Les personnes qui composent actuellement le conseil. Les services de Powell. Page 31

27 février,
York.

Le même au même (n° 18). Autres raisons pour la destitution de Wyatt comme arpenteur général. L'importance de soutenir le lieutenant-gouverneur dans ce qu'il fait. 34

Pièce incluse. (Le document concernant Wyatt et l'état politique du pays se trouve à la note D.)

7 mars,
Downing
Street.

Windham à Gore (n° 8). Il ordonne de dire dans un rapport si la maison d'Elmsley convient à un édifice et si on en a besoin, et d'en faire faire une évaluation. 46

12 mars,
York.

Gore à Windham (n° 19). La législature s'est réunie le 2 février pour la dépêche des affaires; il transmet copie de son discours aux deux chambres et de la réponse de ces derniers. La prorogation a eu lieu le 10 courant; il transmet copie de son discours et des adresses. Après la conduite violente et turbulente de l'Assemblée pendant l'administration de Grant, il éprouve la plus grande satisfaction de constater qu'on n'a pas essayé à gêner les mesures ou à embarrasser le gouvernement exécutif. La somme de £617 13s. 7d. a été remise au Trésor provincial; il a fait disparaître tout sujet de plainte et la Chambre s'est désistée de sa prétention à faire l'application de cette somme; la résolution a été adoptée avec la seule voix dissidente du juge Thorpe, qui s'est uniformément opposé à toute mesure qui pouvait favoriser la paix ou fortifier la position du gouvernement. Il croit qu'à la prochaine session une somme sera votée pour le soutien du gouvernement civil. 48

Pièces incluses. Discours d'ouverture. 50

Adresses. Conseil législatif, 52. Assemblée législative, 53. 52-53

Discours de prorogation. 57

13 mars,
York.

Gore à Windham (n° 20). Rapport sur le caractère et la conduite du juge Thorpe. La lettre avec les documents qu'elle contient. 59 à 115
(Ces documents se trouvent au long à la note D.)

1er avri,
York.

Gore à Shee. Les dépêches envoyées par voie d'Halifax arrivent rarement avant cinq mois; il demande qu'elles soient adressées au soin de Thomas William Moore, agent des paquebots anglais à New-York; par ces vaisseaux les lettres particulières de Londres arrivent ordinairement dans 7 ou 8 semaines. 116

22 avril,
York.

Gore à Windham (n° 21). Il a nommé William Chewett arpenteur en chef et Thomas Ridout premier commis pour exécuter les devoirs du département de l'arpenteur général, par suite de la suspension de Wyatt. 117

23 avril,
York.

Le même au même (n° 22.) Il a été obligé, à cause de la mauvaise conduite générale et notoire de Joseph Willcocks, shérif du district de Home, de le destituer et de nommer à sa place Miles McDonell, ancien capitaine dans les volontaires canadiens. Il transmet cinq affidavits concernant la conduite de Willcocks. 119

Pièces incluses. 1, Affidavit de George Richard Ferguson; 120

2, Ranney L. Besserer; 122

3, Titus G. Simmons; 123

4, Joseph Chiniquy; et 130

5, John Richardson. 132

Certificat de H. Allcock concernant le bon caractère de Richardson. 134

24 avril,
York.

Gore à Windham (n° 23). Il transmet une lettre et un mémoire de William Claus, sous-surintendant des affaires des sauvages, et il recommande fortement qu'on accède à sa demande. Les dépenses que lui imposent constamment les sauvages qui se servent de sa maison, où ils logent et vivent chaque fois qu'ils viennent à Niagara. 136

Pièces incluses. W. Claus à Gore. Fort George, 14 septembre 1806. Il transmet un mémoire concernant sa position actuelle comme sous-

1807. surintendant général des affaires indiennes, son traitement, ses de-
voirs, etc. Page 138

Mémoire de la même date. 141

Copie d'une lettre de James Green, secrétaire militaire, en date du 15 décembre 1800, concernant sa nomination et disant que le général Hunter ne voyait pas de difficulté à obtenir, lorsque l'occasion s'en présenterait, une augmentation de son traitement de manière à le rendre égal à celui de son prédécesseur. 144

Castlereagh à Gore (n° 1). Les actes (dont suit l'énumération) adoptés dans le Haut-Canada en février 1805 ont été examinés et ils ne semblent pas offrir matière à objection. 145

Gore à Windham (n° 24). Il transmet un extrait des livres de l'auditeur concernant les concessions de terres faites dans le Haut-Canada à compter du 1er janvier au 31 décembre 1806. 148.

EXTRAITS des livres des concessions de terres qui ont été faites dans le Haut-Canada sous le grand sceau de la province du 1er janvier au 31 décembre 1806.

Comtés.	Nombre de concessions.	Districts.	Nombre d'acres.	Nombre total de concessions.	Nombre d'acres concédés.
York	155	Home.	32,007 $\frac{3}{4}$	155	32,007 $\frac{3}{4}$
Durham	10	} Newcastle.	2,146	} 30	7,600
Northumberland	20		5,454		
Lincoln	48	Niagara.	11,022	48	11,022
Glengarry	18	} De l'est.	3,379	} 101	19,520
Dundas	41		7,900		
Prescott	2		600		
Russell	1		200		
Stormont	39		7,441		
Grenville	17	} Johnstown.	3,454	} 69	14,243
Carleton	3		600		
Leeds	49		10,189		
Essex	52	} De l'ouest.	12,313	} 66	16,957
Kent	14		4,144		
Middlesex	11	} London.	4,524	} 54	16,715
Norfolk	27		7,471		
Oxford	16		4,720		
Frontenac	31	} Midland.	4,500 $\frac{3}{10}$	} 88	21,910 $\frac{7}{10}$
Hastings	15		4,676		
Lennox et Addington	30		8,158		
Prince-Edouard	12		4,576		
Total					

Les erreurs exceptées.

PETER RUSSELL,
Auditeur général.

Archives canadiennes.

1807.

23 mai,
York.

Gore à Windham (n° 25). Il transmet une liste des officiers en demi-solde et des personnes qui touchent des indemnités militaires dans la province, ainsi que des listes des magistrats qui ont été nommés commissaires pour administrer le serment aux dits officiers. Page 150

LISTE des personnes nommées commissaires dans le but d'administrer le serment aux officiers en demi-solde et qui reçoivent des indemnités militaires, et dont la résidence se trouve dans la province du Haut-Canada, accompagnée de la signature de chacun, écrite de sa propre main; liste faite conformément aux ordres et règlements d'une lettre circulaire du très honorable William Windham, un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté au lieutenant-gouverneur Gore, datée de Downing Street 1er juin 1806.

Noms des commissaires.	District dans lequel ils ont juridiction.		Signatures de leur propre main.
John McDonald, de Glengarry House.	De l'est.	a	On n'a pas reçu de réponse à la lettre en triplicata pour sa signature. Marques de renvoi sur leurs signatures transmises sous ce pli sur des morceaux de papier séparés.
John McDonell, de Scohouse.....		b	
John Stuart.....	Johnstown.	c	
Edward Jessup.....		d	
William Fraser.....		e	
Joel Stone.....	Midland.	f	
Thomas Dorband.....		g	
Archibald MacDonell.....		h	
Hazleton Spencer.....		i	
Alexander Chisholm.....	Newcastle.	j	
John Bluchère.....		k	
Robert Baldwine.....	Home.	l	
William Allan.....		m	
Alexander Wood.....		n	
Richard Hall.....	Niagara.	o	
John Warren, père.....		p	
Robert Kerr.....		q	
Richard Beasley.....		r	
Samuel Street.....		s	
Thomas Cummings.....	London.	t	
Joseph Edwards.....			
Thomas Talbot.....			
Samuel Ryerse.....	De l'ouest.		
Nathan B. Barnum.....			
Angus Mackintosh.....			
Gregor McGregor.....			
Alexander Duff.....			

FRANCIS GORE,
Lieut.-gouverneur.

YORK, HAUT-CANADA,
23 avril 1807.

1807.

LISTE des officiers réformés et des personnes qui reçoivent des indemnités militaires dans la province du Haut-Canada, compilée d'après les rapports des dits fonctionnaires, conformément aux ordres et règlements de la lettre circulaire du très honorable William Windham, un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté, au lieutenant-gouverneur Gore, datée de Downing Street, 1^{er} juin 1806.

Numéro.	Noms.	Grade et corps, etc.	Age.	District dans lequel ils résident.	Périodes à compter desquelles ils touchent la demi-solde.
1	Anderson, Samuel...	Capitaine, King's Royal Reg., New-York, 1 ^{er} bataillon...	67	De l'est	25 déc. 1783
	Anderson, Joseph...	Lieut. do do	45	do	25 do 1783
	Adams, Gideon....	Lieut., Royal Rangers..	52	Johnstown...	En 1783
	Adams, Samuel....	Indemnité militaire	77	do	Depuis 1783
5	Anderson, Peter....	Enseigne, Roger's Rangers....	65	Home.....	En 1783
	Arnold, Henry....	Lieut., Amer. Legion of Caval.	34	Johnstown...	En 1783
7	Arnold, Richard....	do do	37	do	En 1783
8	Ball, Jacob.....	Lieut., Butler's Rangers...	73	Niagara.....	25 juin 1784
	Bowen, William....	Lieut., div. des sauv. Six-Nations	66	Midland.....	25 do 1784
10	Butler, Johnson....	Enseigne, 102 ^e régim. d'inf.	66	Niagara.....	1783 ou 1784
	Bradt, Andrew....	Capitaine, Butler's Rangers...	57	do	En 1784
	Ball, Peter.....	Lieut. do do	51	do	25 juin 1784
	Brant, Joseph....	Capitaine, dép. des sauvages..	62	Home.....	En 1787
	Brass, David....	2 ^e lieut., Butler's Rangers....	56	Midland.....	En 1784
15	Breakenridge, David	Enseigne, King's Rangers....	43	Johnstown...	En 1783
	Breakenridge, Jas...	Lieut. do do	50	do	En 1783
	Bottum, Elijah...	Enseigne, Loyal Rangers....	48	do	En 1783
	Buell, Wm.....	Enseigne, King's Rangers....	55	do	En 1783
	Burns, Alex.....	Payeur, Queen's Rangers....	60	Home.....	24 fev. 1803
20	Butler, Thomas....	Lieut., Butler's Rangers....	51	Niagara.....	25 juin 1784
	Bethune, John....	Aumônier, 84 ^e régim., 1 ^{er} bat.	60	De l'est....	25 do 1784
	Campbell, Donald..	Capitaine, York Rangers....	60	Niagara.....	25 do 1784
	Chapman, Amos....	Quartier-maître, British Legion	50	do	24 oct. 1783
	Clement, Joseph...	Lieut., div. des sauv. Six-Nations	55	do	Juin, 1784
25	Crawford, Wm.....	Enseigne, King's Royal Regt., New-York, 2 ^e bataillon....	38	Midland.....	25 juin 1784
	Church, Oliver....	Lieut., do do	50	do	25 do 1784
	Campbell, Jas....	Enseigne, Loyal Rangers....	55	Johnstown...	En 1783
	Clement, John....	Lieut., div. des sauv. Six-Nations	47	Niagara.....	25 juin 1784
	Caldwell, William..	Capitaine, Butler's Rangers....	52	De l'ouest....	24 juill. 1784
30	Clench, Ralfe....	Lieut. do do	43	Niagara.....	24 juin 1784
	Dusenbury, John...	Enseigne, corps de Jessup....	53	Midland.....	En 1784
	Drummond, Peter..	Capitaine, Loyal Rangers....	56	Johnstown...	En 1783
	Dulmage, John....	Lieut. do do	61	do	En 1783
	Diemarde, Augustus	Enseigne, Loyal Am. Regt....	40	do	25 oct. 1783
35	Elliott, Matthew...	Capit., div. des sauv. Six-Nations	55	De l'ouest....	En 1784
36	Funiamore, Richard	Enseigne, West Jersey Volunt'rs	64	London.....	En 1783
	Fravies, William...	Quar.-maître, dragons Amér.	52	do	24 oct. 1783
	Frey, Bernard....	Capitaine, Butler's Rangers....	57	Niagara.....	25 juin 1784
	Fraser, Thomas....	Capitaine, Loyal Rangers....	58	Johnstown...	En 1783
40	Fraser, William....	Capitaine do do	60	De l'est....	En 1783
	French, Jeremiah..	Lieut., King's Royal Amer., New-York, 12 ^e bataillon....	63	do	24 juin 1784
	Fulton, Thomas....	Capit., dragons amér. du roi..	47	Home.....	Oct., 1783
	Fanning, Barclay..	Lieut., rég. amér. de fantassins	44	Niagara.....	24 oct. 1783
	Gamble, John....	Chirurgien, Queen's Rangers....	60	Midland.....	24 déc. 1802
45	Graham, William...	Capitaine, régim. prov. du D. de Cumberland.....	51	Home.....	25 août 1783
	Herschfeldt, John..	Officier provincial.....	62	Midland.....	2 juin 1786
	Hare, Peter.....	Capitaine, Butler's Rangers....	60	Niagara.....	En 1784
	Hutchinson, William	Capit., volont. du New-Jersey	61	London.....	25 oct. 1783
	Johnston, William..	Lieut., div. des sauv. Six-Nations	46	Etat N.-York.	En 1783
50	Johnston, William..	Capitaine do do	68	Midland.....	En 1784
	Jessup, Edward....	Major, Loyal Rangers....	70	Johnstown...	24 déc. 1783
	Jessup, Edward, jun.	Lieut. do do	40	do	24 do 1783
	Johnson, Brant....	Lieut., div. des sauv. Six-Nations	62	Niagara.....	En juin 1784
	Jessup, Joseph....	Capitaine de loyalistes....	69	Johnstown...	24 déc. 1783

LISTE des officiers réformés et des personnes qui reçoivent des indemnités militaires, etc.—*Suite.*

Numéro.	Noms.	Grade et corps, etc.	Age.	District dans lequel ils résident.	Périodes à compter desquelles ils touchent la demi-solde.
55	Kerr, Robert	Chirurg., 2e bataillon, King's R. R., New-York.	61	Niagara	
	Lippencolt, Richard.	Officier provincial	61	Home	25 déc. 1787
	Lawson, William	Enseigne, Loyal Rangers	53	Johnstown	En 1783
	Monro, John	Lieut., vol. New-Jersey	48	London	En 1783
	Meyers, Jno. William	Capitaine, Loyal Rangers	61	Midland	25 déc. 1783
60	McNab, Allan	Lieut., Queen's Rangers, Light Dragons	46	Home	24 nov. 1783
61	Merritt, Thomas	Cornette, Queen's Rangers, Dragons	46	Niagara	24 do 1783
	McDonell, Archibald	Lieut., 84e rég., 1er bataillon	57	Midland	24 juin 1784
	McDonell, Miles	Enseigne, King's R. Regt., 1er bataillon, New-York	39	De l'est	24 déc. 1783
	McDonell, Allan	Lieut. do do	62	do	25 do 1783
65	McNabb, Colin	Enseigne, Rl. Nova Scotia Vols	42	Niagara	Depuis 1783
	Magin, George	Lieut., div. des sauv. Six-Nations	51	Midland	25 juin 1806,
	McMartin, Malcolm.	Lieut., King's R. A., New-York, 1er bataillon	59	De l'est	p-être 1784 25 déc. 1783
	McMillan, Alexander	Lieut., rég. du gén. Delancey, 1er bataillon	50	do	25 oct. 1783
	McLean, Niel	Lieut., 84e fantassins	46	do	25 juin 1784
70	McDonell, Angus	Lieut., régim. prov. du D. de Cumberland	55	do	En 1783
	McDonell, John	Capitaine, Butler's Rangers	48	do	24 — 1784
	McDonell, John	Capit., King's Rl. Rt., N. York	79	do	25 déc. 1783
	McDougall, Rt. John	Lieut., 8e ou King's Regt. Foot	42	De l'ouest	25 juin 1783
	McDonell, Alexander	1er lieut., Butler's Rangers	44	Home	En 1784
75	Nellis, Robert	Lieut., div. des sauv. Six-Nations	45	Niagara	25 juin 1784
	Pawling, Benjamin	Capt.-Lieut., Butler's Rangers	57	do	25 do 1784
	Peters, John	Enseigne, Loyal Rangers	44	Newcastle	25 déc. 1783
	Playter, George	Officier provisoire, indemnité militaire	68	Home	25 mars 1796
	Parret, James	Lieut., Loyal Rangers	66	Midland	En 1784
80	Reyerson, Joseph	Lieut., Prince of Wales' Am. Rt.	44	London	25 oct. 1783
	Ryerse, Samuel	Capit., 3e bat., vol. New-Jersey	54	do	En 1784
	Reynolds, Caleb	Lieut., Butler's Rangers	51	Niagara	Depuis 1784
	Ryckman, John	Lieut., départem. des sauvages	50	do	En 1784
84	Rosk, Odel James	Enseigne, 103e régiment d'inf.	40	do	En 1783
85	Robinson, James	Lieut., Loyal Rangers	68	Midland	Déc. 1783
	Stephenson, Francis.	Capitaine, Queen's Rangers	56	Niagara	En 1783
	Stewart, Alexander	Lieut., King's Am. Dragons	47	do	En oct., 1783
	Simmon, Henry	Lieut., corps de Jessup	66	Midland	En 1784
	Spencer, Hazleton	Lieut., King's R. R., 2e bat., New-York	49	do	25 juin 1784
90	Stuart, John	Aumônier do do	67	do	Juin 1784
	Sharp, Gaysbart	Lieut., Loyal Rangers	67	do	En 1783
	Smith, Thomas	Enseigne, King's R. A., N. York	45	Johnstown	En 1783
	Sherwood, Thomas	Enseigne, Loyal Rangers	60	do	En 1783
	Snyder, William, père	Enseigne do	69	do	En 1789
95	Shaw, Aènes	Capitaine, Queen's Rangers	60	Home	25 déc. 1783
	Servas, Jacob	Lieut., div. des sauv. Six-Nations	52	Niagara	25 juin 1784
	Shannon, Daniel	Ens., vol. du N.-Jersey, 2e bat.	53	do	25 déc. 1783
	Turney, John	Lieut., Butler's Rangers	64	Niagara	En 1784
	Thompson, Timothy.	Enseigne, King's R. R., N. York	43	Midland	25 juin 1784
100	Tupper, Edward	Lieut., Guides et Pionniers	57	Johnstown	En 1783
	Tyler, William	Lieut., King's Rangers	63	London	25 déc. 1783
	Trunpouir, Paul	Enseigne, Delancey's Loyalists	48	Johnstown	En 1783
	Vincent, Elijah	Ensign, Guides et Pionniers	44	Niagara	25 déc. 1783
	Van Allan, Henry	Enseigne, vol. du New-Jersey.	39	London	24 oct. 1783
105	Wright, Edward	Quartier-maître, Queen's Rangers, cavalerie	64	Home	En 1783
	Welch, Thomas	Q.-maître, Maryland Loyalists.	63	London	En 1783
	Williams, Jonathan.	Capitaine, Guides et Pionniers	55	do	24 oct. 1783
108	William, Hynant	Officier provincial, indemnité militaire	51	do	En 1791

1807.

LISTE des officiers réformés et des personnes qui reçoivent des indemnités militaires, etc.—*Fin.*

Nombré.	Noms.	Grade et corps, etc.	Age.	District dans lequel ils résident.	Périodes à compter desquelles ils touchent la demi-solde.
109	Young, Henry.....	Lieut., King's R. R., N. York.	68	Midland	24 juin 1784
110	Young, John.....	Lieut., départ. des sauvages..	64	Niagara	Depuis 1784

FRANCIS GORE,

YORK, HAUT-CANADA,
23 avril 1807.*Lieut.-gouverneur.*15 juin,
York.

Gore à Windham (n° 26). Recommandant qu'une rémunération soit donnée au colonel Shaw, qui a perdu sa solde complète lorsque les Queen's Rangers furent licenciés en 1803, et qui devait ou perdre sa demi-solde ou sa position au conseil exécutif, laquelle il avait abandonnée, mais qu'il a reprise sans traitement sur demande spéciale. 166

Page 162

16 juin,
York.

Le même au même (n° 27). Il transmet les actes qui ont reçu la sanction royale à la clôture de la troisième session du quatrième parlement du Haut-Canada. 166

Pièce incluse. Liste des actes adoptés. 16717 juin,
York.

Le même au même (n° 28). Il transmet la signature de John McDonell, l'un des commissaires chargés de faire prêter le serment aux officiers réformés. 170

18 juin,
York.

Le même au même (n° 29). Il transmet un mémoire de John McGill, inspecteur général des comptes publics, qui est si raisonnable qu'il approuve le rapport du conseil exécutif à ce sujet, et qu'il a permis à l'inspecteur général de porter dans ses comptes une somme pour un commis et le loyer d'un bureau. Le traitement n'est pas en proportion de l'importance des devoirs. La satisfaction qu'il éprouve après s'être plaint de la conduite de certains fonctionnaires de présenter McGill à l'attention de Windham comme étant un serviteur diligent, capable et fidèle de la couronne, et comme un homme très honorable et très digne. 171

Pièce incluse. Rapport du conseil exécutif déclarant que la demande que formule le mémoire de McGill est raisonnable et juste, et que le traitement, en outre, n'est pas en proportion du travail et de l'importance de la charge. 173

Mémoire de McGill. 175

19 juin,
Downing
Street,

Castlereagh à Gore (n° 2). Les raisons bien fondées qui ont motivé la suspension de Thorpe comme juge dans le Haut-Canada; on devra lui dire toutefois qu'on trouvera pour lui une autre position professionnelle à la condition bien arrêtée qu'il se contente de l'exercice de ses devoirs professionnels. La suspension de Wyatt est approuvée; il ne peut comprendre les objections de Brock à continuer de payer les dépenses du département des sauvages. L'adresse de l'Assemblée législative concernant certains deniers qui ont été pris à même le revenu de la province, conjointement avec d'autres documents, ont été soumis au solliciteur général et au procureur général; leur opinion est transmise sous ce pli. Il est heureux de constater qu'il a suivi la ligne de conduite recommandée par les officiers en loi. On a fait la demande nécessaire des articles destinés

1807.

- aux sauvages. Il a soumis au roi la recommandation de donner à Powell une place dans le conseil exécutif. Firth, nommé procureur général, remettra cette dépêche. Page 206
- 19 juin, Downing Street. Castlereagh à Gore (n° 3). Il transmet deux mémoires demandant qu'une loi soit passée pour rendre les terres en Canada soumises au paiement des dettes chirographaires. 209
- 22 juin, York. Gore à Windham (n° 30). Il recommande McGill comme successeur de Shaw dans le conseil exécutif, et que M. le juge Powell soit nommé membre honoraire. 178
- 26 juin, York. Le même au même (n° 31). Les inconvénients qui peuvent résulter du fait que le service public de la marine des lacs est sous le contrôle militaire. Il demande que le lieutenant-gouverneur ou l'administrateur ait le pouvoir de donner des ordres spéciaux aux commandants des vaisseaux pour fixer le moment de leur départ ou pour les faire partir dans des cas imprévus pour des affaires publiques. La grande distance qui les sépare de Québec empêche de communiquer avec le commandant en chef dans un délai raisonnable, lorsqu'il s'agit de cas imprévus, tandis que les vaisseaux sont à l'ancre à Kingston. 180
- 28 juin, York. Le même au même (n° 32). Il transmet un mémoire de Jarvis, secrétaire de la province, et un rapport du conseil, et il est convaincu que la réclamation est juste. Comment on peut y pourvoir. 183
- Pièces incluses.* Rapport du conseil sur le mémoire de Jarvis. 185
- Mémoire qui accuse une perte pour Jarvis de £715 sur des lettres patentes accordées pour des concessions de terres. 187
- Question soumise au conseil. 191
- 1er juillet, York. Gore à Windham (n° 33). Il accuse réception des dépêches. Le courrier du mois de mars s'est perdu sur la rivière Saint-Jean. 192
- 1er juillet, York. Le même au même (n° 34). Il transmet un rapport du conseil exécutif sur un mémoire de lord Selkirk concernant certaines terres réservées en sa faveur dans le Haut-Canada. Il cite le rapport relatif aux conditions posées par Hobart et le danger de changer les règles générales en faveur d'un individu. 193
- Pièce incluse.* Rapport du conseil exécutif sur le mémoire de Selkirk, qui entre dans des détails minutieux des conditions, l'effet de changer les principes généraux qui régissent la concession des terres, etc. 196
- 14 août, York. Gore à Cooke. Ce serait rendre service à la province si on préparait et on transmettait les mandamus destinés à McGill et à Powell, dont les nominations au conseil exécutif sont recommandées. En ce moment les affaires sont tranquilles, mais il est impossible de s'imaginer ce que jugera à propos de faire le peuple souverain d'Amérique. Emmett est très occupé et a de très chaleureux admirateurs dans la province. 210
- 21 août, York. Le même à Castlereagh (n° 2). (La lettre n° 1 se trouve à la série Q. 308 p. 1.) Concernant les conditions du juge Thorpe avec dix pièces incluses. 212 à 234
- (La lettre avec les pièces qu'elle contient est imprimée au long à la note D.)

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR F. GORE. JOURNAL DU CONSEIL LÉGISLATIF, 1807.

Q. 307.

Journal du Conseil législatif du Haut-Canada, du 2 février au 10 mars 1807. 2 à 70

Statuts du Haut-Canada, même date. 71 à 127

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR F. GORE—JOURNAUX DU CONSEIL EXÉCUTIF, 1807.

Q. 308—1. Q. 308—2.

1807.
14 août,
York.

(Q. 308—1 contient 238 pages; Q. 308—2 commence à la page 239.)

Gore à Castlereagh (n° 2). Il transmet les procès-verbaux du conseil exécutif sur des questions d'Etat du 2 janvier 1805 au 25 août 1806, et sur des questions relatives aux terres du 2 janvier 1805 au 19 août 1806.

Page 2

(Pour la lettre n° 2 du 21 août 1807, voir la série Q. 306, p. 212.)	
Procès-verbal du 2 janvier 1805 concernant les contributions sur les terres non payées.	3
Rapport du conseil sur les contributions non versées.	5
Avis à ceux qui ont des arrérages.	6
Procès-verbal du 28 janvier. Audition des comptes.	7
Procès-verbal du 29 janvier. L'audition des comptes se continue.	10
Procès-verbal du 31 janvier. Ordre de remettre au gouvernement certaines sommes erronément portées dans les comptes par des fonctionnaires du département des concessions de terres.	12
Procès-verbal du 9 février. Projet de proclamation offrant une récompense de \$400 pour la découverte de ceux qui ont attaqué la maison et la personne de Benajah Mallory, du township de Burford.	13
Projet de proclamation qui déclare que :	
“ Le 28 janvier dernier une attaque des plus audacieuses et des plus atroces a été faite contre la maison et la personne de Benajah Mallory, ér, du township de Burford, dans le district de London, par certaines personnes malicieuses et malintentionnées qu'on ne connaît pas encore, en déchargeant par la fenêtre de la dite maison des armes à feu chargées à plombs et à balles, ce qui fait que la vie du dit Benajah Mallory qui se trouvait alors dans la dite maison a été mise dans un danger imminent,” et offrant une récompense de \$400 pour la découverte des auteurs du crime.	14
Rapport du conseil approuvant cette proclamation.	16
Procès-verbal du conseil du 2 mars. Audition des comptes.	17
Procès-verbal du 12 mars. L'audition des comptes se continue.	20
Convention passée avec William Smith, charpentier de York, pour la construction d'un pont sur la rivière Nouvelle ou rivière Rouge, dans le township de Pickering.	20
Procès-verbal du 15 mars. Audition des comptes.	23
Procès-verbal du 10 avril. Commission nommant Thomas Scott membre du conseil exécutif.	25
Lettre contenant une proposition des districts de Midland et de l'est, aux fins d'appliquer les deniers qui leur sont accordés pour réparer les chemins pour la reconstruction d'un pont sur la rivière Rouge, ce qui a été refusé.	27
Examen relatif aux comptes semi-annuels des demi-contributions dans le but de les changer en comptes trimestriels.	28
Examen d'une erreur dans les contributions des lettres patentes des terres.	29
Rapport du conseil à ce sujet.	30
Projet de proclamation avertissant ceux qui occupent des terres sans permis d'avoir à déguerpir s'ils ne veulent pas s'exposer à une pénalité.	31
Le conseil recommande que la proclamation soit publiée.	33
Procès-verbal du 15 avril. Audition des comptes.	35
Examen des comptes des demi-contributions.	38
Procès-verbal du 16 (40) et du 17 (41) avril.	
Audition des comptes.	40 et 41

Observations sur les comptes des demi-contributions.	Page 42
Procès-verbal du 18 (43) et du 19 (44) avril. Examen du bordereau de solde d'Hambly.	43-44
Rapport à ce sujet concernant les articles de compte pour l'arpentage de Gwillimbury-est et ouest, dont le paiement a été suspendu par l'examen du conseil du 16 août dernier.	45
Procès-verbal du 22 avril. Examen des observations de l'inspecteur général sur le compte des demi-contributions.	49
Procès-verbal du 29 avril. Autorisation est donnée à John Beikie de continuer à agir comme greffier-adjoint du conseil, bien que le congé de six mois de Small soit expiré.	51
Audition des comptes.	52
L'examen des observations de l'inspecteur général sur les comptes des demi-contributions se continue.	53
Procès-verbal du 30 avril. L'examen des observations de l'inspecteur général se continue.	57
Procès-verbal du 2 mai. L'examen ci-dessus se continue.	60
Procès-verbal du 3 mai. L'examen ci-dessus se continue.	65
Procès-verbal du 15 mai. Prise en considération d'une lettre de la commission du Trésor concernant le traitement de Russell, receveur général.	66
Procès-verbal du 24 mai. John McGill et Thomas Scott sont nommés pour examiner les livres du conseil, et Thomas Scott est ajouté au comité du conseil exécutif.	68
Procès-verbal du 25 mai. Autorisation est donnée d'avancer la somme de £25 aux commissaires (William Allan et Duncan Cameron, d'York) pour réparer les chemins dans le district de Home.	70
Procès-verbal du 27 juin. Audition des comptes.	71
Procès-verbal du 17 juillet. Spécification et distribution de toutes les contributions soumises au conseil.	74
Procès-verbal du 6 août. La commission de C. B. Wyatt comme arpenteur général et le certificat qu'il a prêté le serment d'office sont soumis au conseil.	76
Examen des comptes de l'inspecteur général, avec détails.	79 à 87
Procès-verbal du 27 août. Audition des comptes.	87
Procès-verbal du 29 août. L'audition des comptes se continue.	89
Procès-verbal du 7 septembre. Le grand sceau sera apposé à la commission de Thorpe en qualité de juge de la cour du banc du roi dans le Haut-Canada.	95
Production de la commission de Thorpe et prestation du serment d'office.	97-98
Mort du lieutenant-gouverneur Hunter; choix de Grant comme administrateur en sa qualité de plus ancien conseiller.	99
Procès-verbal du 9 septembre. La question de savoir comment remédier à l'erreur légale de la date de la prorogation, la proclamation ayant été datée dix jours après la mort du lieutenant-gouverneur Hunter, est soumise à Thorpe, le seul homme de loi maintenant à York.	102
Procès-verbal du 11 décembre. Grant arrive et prête serment comme administrateur de la province.	105
Rapport de Thorpe qu'il ne peut surgir d'inconvénients à cause de la date que porte la proclamation de la prorogation.	105
Procès-verbal du 17 septembre. Proclamation annonçant que Grant est devenu administrateur et que tous les fonctionnaires du gouvernement doivent continuer dans leurs charges.	107
Proclamation pour la réunion de la législature.	109
Audition des comptes.	110
Procès-verbal du 25 septembre. Ordre que tous les règlements, etc.,	

1807.

promulgués par Hunter pour la conduite des affaires devront se continuer.	Page 111
Audition des comptes.	112
Procès-verbal du 8 octobre. Nomenclature des concessions dont le receveur général a reçu les contributions au complet.	112
Audition des comptes.	113
Procès-verbal du 30 octobre. Observations de l'inspecteur général des comptes publics, soumises au conseil, avec documents et rapports du conseil.	114 à 121
Procès-verbal du 6 novembre. D'Arcy Boulton, nommé solliciteur général, produit son <i>mandamus</i> et prête serment.	121
Procès-verbal du 19 novembre. Audition des comptes.	124
Procès-verbal du 10 décembre. Lettre de Camden autorisant une augmentation de traitement de Small et prolongeant son congé.	125
Procès-verbal du 9 janvier 1806. Audition des comptes.	126
Spécification et distribution des contributions.	127
Procès-verbal du 14 janvier. Examen des comptes de l'arpenteur général avec remarques.	128
Procès-verbal du 16 janvier. L'examen se continue.	144
Procès-verbal du 21 janvier. Audition des comptes.	148
Procès-verbal du 29 janvier. L'audition des comptes se continue.	149
Observations de l'inspecteur général.	153
Procès-verbal du 11 février. L'audition des comptes se continue.	155
Procès-verbal du 18 février. Proclamation offrant une récompense pour la découverte des personnes qui ont commis "des voies de fait sur la personne et un vol avec effraction dans la maison d'Isaac Swazy, éc, dans le township et le district de Niagara, les dites personnes étant déguisées et inconnues, dans la nuit du 28 janvier dernier, en assaillant violemment, en blessant et en meurtrissant le dit Isaac Swazy, et en prenant félonieusement des sommes considérables d'argent de sa dite maison, dans laquelle elles s'étaient introduites avec effraction." Le conseil recommande que la récompense soit de \$600.	156
Procès-verbal du 1er mars. L'audition des comptes se continue.	158
Procès-verbal du 3 mars. L'audition des comptes se continue.	159
Procès-verbal du 7 mars. Pétition du secrétaire et régistrateur demandant d'être remboursé du prix de casiers et de tables à l'usage du bureau.	159
Propositions relatives à l'ouverture de chemins, soumises au conseil, mais ce dernier ne s'en occupe pas vu que l'acte y pourvoit.	161
Procès-verbal du 11 mars, renvoi au conseil de certains rapports, etc., de l'inspecteur général des comptes.	162
Rapport du conseil à ce sujet.	163
Audition des comptes.	169
Les adresses de l'Assemblée législative concernant les réclamants militaires, les loyalistes de l'Empire-Uni, etc., sont soumises au conseil pour en obtenir son avis.	169
Procès-verbal du 12 mars. Rapport sur ce qui précède.	177
Procès-verbal du 15 mars. L'audition des comptes se continue.	180
Procès-verbal du 31 mars. L'audition des comptes se continue.	181
Procès-verbal du 2 avril. L'audition des comptes se continue.	182
Procès-verbal du 3 avril. L'audition des comptes se continue.	184
Procès-verbal du 15 avril. Spécification et distribution des contributions complètes.	185
Procès-verbal du 6 mai. L'audition des comptes se continue.	186
Observations de l'inspecteur général des comptes publics.	188
Examen de la correspondance relative à l'achat de terres sur la	

1807.

Grande-Rivière, par David Penfield, d'Elisha Welles, et d'une lettre d'Alexander Stewart, agissant pour les sauvages de la Grande-Rivière.	Pages 190 à 196
Rapport du conseil à ce sujet.	197
Procès-verbal du 16 mai. Revision du rapport du 12 mars en tant qu'il a trait aux fils des loyalistes de l'Empire-Uni, etc.	201
Procès-verbal du 5 juin. Lettre du conseil à l'administrateur concernant l'enregistrement des actes des terres.	205.
Procès-verbal du 19 juin. L'administrateur transmet une convention provisoire pour acheter des Mississaugas des terres à la tête du lac Ontario.	206
Convention provisoire.	207
Procès-verbal du 8 juillet. Audition des comptes.	210
Procès verbal du 9 juillet. Rapport de l'arpenteur général et du receveur général transmis concernant les contributions qui n'ont pas encore été payées et dont l'échéance est tombée le 1er juin 1805.	211
Lettre de l'arpenteur général.	212
Lettre du receveur général.	213
Rapport du conseil sur la question et les lettres qui précèdent.	215
Procès-verbal du 10 juillet. Audition des comptes.	217
Procès-verbal du 11 juillet. Mémoire d'Alexander Burns, administrateur de David Burns, soumis au conseil pour en obtenir un rapport.	223
Rapport sur le mémoire.	224
Audition des comptes.	226
Opinion de l'inspecteur général sur les paiements erronés soumis au conseil.	228
Procès-verbal du 12 juillet. Mémoire d'Alexander McDonell, frère d'Angus McDonell, décédé, concernant des terres de feu Angus McDonell qu'on lui avait accordées à Walpole et à Woodhouse, en échange des sources salées à Louth.	230
Audition des comptes.	233
Rapport sur la pétition d'Alexander McDonell.	234
Procès-verbal du 22 juillet. L'audition des comptes se continue.	236
Procès-verbal du 29 juillet. L'audition des comptes se continue.	236
Procès-verbal du 30 juillet. Demande de Thomas Scott, procureur général, d'être remboursé des deniers qu'il a déboursés pour le compte du gouvernement.	238
La règle de cour ordonnant le paiement qui accompagnait la demande de Thomas Scott. (<i>Voir</i> série Q. 308-1, p. 238.)	
Mémoire de frais.	241, 242.
Recommandation du conseil pour qu'un mandat émane en faveur de Scott pour la somme en question.	243
Procès-verbal du 4 août. Rapport des magistrats de Niagara conformément à la proclamation concernant les réclamants militaires et les loyalistes de l'Empire-Uni, soumis au conseil.	244
Rapport du conseil à ce sujet.	245
Requête de Thomas Scott, procureur général, demandant le remboursement des honoraires de shérif payés par ordre de la cour pour le compte du gouvernement.	247
Règles de cour.	248.
Le conseil recommande qu'un mandat émane pour cette somme.	249
<i>Mandamus</i> nommant Thomas Scott membre honoraire du conseil.	250
Procès-verbal du 13 août. Lettre de Claus concernant les terres des Six-Nations soumise au conseil.	252
Rapport du conseil sur la lettre de Claus.	255
Lettre de Wyatt, arpenteur général, concernant le plan erroné des terres mentionnées dans la convention provisoire avec les Mississaugas, soumise au conseil.	257

1807.

Rapport du conseil sur la lettre de Wyatt.	Page 259
Audition des comptes du receveur général.	261
Procès-verbal du 14 août. Commission nommant Thomas Scott juge en chef.	263
<i>Mandamus</i> nommant Scott membre du conseil exécutif.	265
Prestation du serment d'office.	267
Procès-verbal du 15 août. Rapport de Wyatt, arpenteur général, de la quantité de terres dans les townships de Toronto, de Trafalgar et de Nelson, en sus des terres réservées pour les sauvages, soumis au conseil.	268
Rapport du conseil sur le rapport de Wyatt et sur le traité provisoire avec les sauvages.	271
Procès-verbal du 25 août. Le mandat nommant Gore lieutenant-gouverneur est produit et lu, et le titulaire prête le serment d'office.	272
Procès-verbal du conseil sur les affaires des terres, du 2 janvier 1805 au 25 février 1806.	275 à 485
(Les noms se trouvent sur la liste alphabétique.)	

LISTE DE CEUX QUI DEMANDENT DES TERRES DANS CE VOLUME.

(Les chiffres après les noms indiquent les pages.)

A.—Achbaugh, Frederick, 406; Alger, Elisha, 302; Anderson, Mary, 471; Armitage, Amos, 402; Armstrong, Eliz., voir Marlett; Austin, Solomon, 389.

B.—Baby, Anthony, 334, Daniel, 334, Duperon, 334, Francis, 334, l'hon. James, 334, John Baptiste, 334, Lewis, 334, Peter, 334, Susan, 334; Ball, Jacob, 290; Banks, Richard, 406; Barnhart, Katherine, voir Pelkie; Bartholomay, Philip, 327, 355; Bates, Levi, 417; Beach, Eliz. (fille de Nicholas Huffman), 347, Stephen Todd, 310, 311, 324; Bender, Elenor, voir Burch, Eliz., 376; Benson, Mary, 469; Beswick, Christopher, 405; Bice, Nancy (fille de James Emphrey), 291; Billing, Eliz. (fille de Reuben Mott), 400; Bird, Major Henry, 448, 449, 450, 457; Bleeker, John, 299; Boid, Rose, 292; Bowen, Catherine, voir More, Luke, 472; Bowman, Mary, voir Schram; Bradt, Peter, 478; Bremick, Adam, 386; Briggs, Robt., 327; Brooke, Benjamin, 404; Brown, Benejah, 275, 279, Mary (fille de Peter Hare), 326; Burch, Elenor (fille de Philip Bender), 375; Buck, Eliz., voir Hibbard, George, 410, Philip, fils, 411; Butler, Thomas, 463; Burdick, Levinah, 414; Burkholder, Ulrick, 413; Burns, David, 371; Burnet, Catherine, voir Rood, Mary, voir Krun; Bunting, Mary (fille de Peter Thompson), 395.

Campbell, James, 297, 298; Caryl, Benjamin, 277; Chalus, Chevalier, 334; Chapman, Charles, 471, Isaiah, 431, Stephen, 402; Chêne, Isidore, 334; Chewitt, Wm., 351; Chisholm, George, 359, 362; Ciapp, Eliz. (fille de Philip Roblin), 465; Classon, John, 386; Clause, Leonard, 476; Clinger, Philip, 349; Collard, Elijah, 394, Margaret, 357; Collins, Elijah, 419, Joseph, 403; Conger, Peter Designa, 309; Corbet, John, 431, 437; Cornell, Wm., 355; Crandford, James, 433; Crawford, John, 424; Croisdell, Rebecca, 474; Crossman, Joshua, 275; Crippen, Samuel, 368; Crosby, —, 316; Crumb, Sarah (fille d'Isaac Pollock), 477; Crysdale, Ely, voir Sherrard; Cumming, James, 280.

D.—Davies, Walter, 478; Dellinger, Joseph, 432; Dequindre, Fontenoy, 334, Francis, 334; Doan, —, 358; Doyle, Margaret, voir Lewis; Drouillard, Louis, 320; Dunham, Wm., 326.

E.—Earl, Wm., 348; Elliott, Mathew, 314; Emery, Peter, 410; Everton, Thomas, 455; Evans, John, 408; Everingham, Wm., 348.

F.—Fennel, Jane, 418; Feulner, Christian, 300; Fisk, John Dean, 462, 468; Flannagan, Lea, 426; Frederick, Catherine, voir Redock, Polly, voir Silver; Frewell, —, 338.

G.—Gaffield, Irnis, *voir* Mix ; Gamble, Moses, 349 ; Gahagan, Oliver, 380 ; Garner, Wm., 409 ; Gaffield, Sarah, *voir* Halsted ; Gilbert, Thadeus, 470 ; Gold, Wm., 349 ; Gonie, Robt., 429 ; Grant, Ann, *voir* McCrady ; Gray, Sarah, *voir* Munro ; Gunn, Isabella (fille de Walter Sutherland), 473.

H.—Hack, John, 433 ; Hagt, Abigail, 295, Henry, 295 ; Hagerman, Tunis, 329 ; Halsted, Sarah (fille de Nathaniel A. Gaffield), 294 ; Hamilton, l'hon. Robt., 299 ; Hainer, Dorothy, *voir* May ; Harrold, Wm., 466 ; Hatt, Richard, 383 ; Hawn, Sarah (fille de Timothy Skinner), 395 ; Hazard, Thomas, 348 ; Henn, Sarah, *voir* Overholt ; Heisse, Christian, 475 ; Herchmer, Lawrence, 462, 468 ; Hershy, Christian, 408 ; Hibbard, Eliz. (fille de Philip Buck), 374 ; Hicock, Trueman, 368 ; Hoag, Russell, 288 ; House, Augustus, 410 ; Howard, Allen, 288, Mathew, 315, Stephen, 288 ; Hughes, Amos, 403, James, 430, Job, 403 ; Hugh, John Godfrey, 440 ; Huber, Henry, 406.

I.—Ingersoll, Thomas, 476 ; Innis, Robert, 317.

J.—Jackson, Samuel, 407 ; James, Ezekiel, fils, 402 ; Johnson, Stephen, 350 ; Jones, Charlotte, *voir* Sherwood, Deborah, 292, Ezekiel, fils, 400, Sophia, *voir* Stewart.

K.—Kincely, Christian, 369 ; King, Charles, 359 ; Kilman, Catherine, *voir* Weishahn ; Knapp, Eliz., *voir* Wyatt ; Krun, Mary (fille de Thos. Burnet), 473.

L.—LaMotte, Wm., 334 ; Larne, Mary, 399 ; Lebar, Abraham, 408, John, 409 ; Leopard, Henry, 466 ; Lewis, Margaret (fille de Sarah Doyle), 294 ; Lichte, Henry, 356 ; Loucks, Hannah (fille de Philip Walter), 485, Adam, 281 ; Love, James, 432 ; Lundy, Enos, 419, Israel, 404, Jeremiah, 420, John, 414 ; Lutes, George, 427.

Mc.—McDonell, Rev. Alex., 429, 431, 437, Alex., 371, 431, 437, 469, Allan, 431, 437, John, 431, 437, Ann, *voir* McDiarmid, Helen, *voir* Wilkinson ; McDiarmid, Ann (fille de Hugh McDonell), 406 ; McDonald, Flora, 294 ; McCall, James, 479 ; McCausland, Wm., 419 ; McCrady, Ann (fille de Allan Grant), 396, John, 396 ; McCready, Mary, 347 ; McKay, John, 282, 385 ; McKenzie, sir Alex., 474 ; McLean, Anne (fille de Jos. McNish), 347, Hannah, 346 ; McMicking, Thomas, 350 ; McNish, Anne, *voir* McLean, Sarah, 346 ; McNeil, Jane, 290 ; McPhee, Allan, 463.

M.—Mabee, John, 365, Lewis, 441, 443 ; Madden, Robert, 329, 345 ; Marlett, Eliz. (fille de Thomas Armstrong), 292 ; Marsh, Robert, 386 ; May, Dorothy (fille de Richard Hainer), 390 ; Mercer, Andrew, 480 ; Miers, John, 300 ; Millard, Timothy, 407 ; Milton, John, 383, 384 ; Mix, Irnis (fille de Nathaniel A. Gaffield), 293 ; Moore, Andrew, 454, Charles, 283 ; More, Catherine (fille de Luke Bowen), 292 ; Morgan, David, 377 ; Mott, Eliz., *voir* Billing ; Muckle, John, 277 ; Munro, Sarah (fille de John Gray), 415.

O.—Orton, Gideon, 332 ; Ostrom, Ruliph, 322 ; Overholt, Sarah (fille de Michael Henn), 329.

P.—Palmer, David, 366, Samuel, 472 ; Park, Wm., 427, 334, 336, 435 ; Parry, Eliz. (fille de George Playter), 418 ; Patrick, Jermyn, 301 ; Pelkie, Katherine (fille de John Barnhart), 375 ; Penrose, Isaac, 455 ; Piper, Caleb, 390 ; Playter, Eliz., *voir* Parry ; Pollock, Sarah, *voir* Crumb ; Prindle, Easter, *voir* Vanfradenburgh, Eliz., 411 ; Powley Jacob, 305.

R.—Radelmiller, John Paul, 380 ; Reaume, Charles, 334, 336 ; Reaman, John, 476 ; Redock, Catherine (fille de Conrade Frederick), 329 ; Rickman, Cornelius, 471 ; Ridnor, Henry, 307 ; Robison, Mary (fille de Stephen Secord), 291, Richard, 301 ; Roblin, Eliz., *voir* Clapp ; Rood, Catherine (fille de Thos. Burnet), 473 ; Rose, Rachael, 295 ; Row,

1807.

Michael, 297; Roy, Hooks, 481; Ryckman, Cornelius, 475; Ryerse, Samuel, 356.

S.—Satterly, Absalom, 401; Schram, Mary (fille de Adam Bowman), 410; Sculer, David, 426; Scram, John, 277; Scott, Hen. Thomas, 371; Secord, Mary, *voir* Robison; Selkirk, vicomte de, 469; Sherrard, Elsy (fille de John Crysedale), 474; Sherwood, Charlotte (fille de Ephraim Jones), 294; Showers, Catherine, *voir* Stewart; Siddons, John, 455; Silver, Polly (fille de Conrade Frederick), 329; Skinner, Sarah, *voir* Hawn; Small, John, 444, 445; Smith, Patrick, 280; Smyth, Patrick, 324; Soper, Hannah (fille de Minard Harris), 325; Sovereign, Philip, 277; Sprague, Frederick, 355; Steel, John, 440; Stewart, Charles, 389, Catherine (fille de Michael Showers), 389, Sophia (fille de Ephraim Jones), 400; Stiles, Avery, 407; Storing, George, 392, 394, Hannah, 393; Strackbein, Ludowick, 370; Striker, Mercy, 405; Stover, Jacob, 356; Stuart, rév. Geo. O'Kill, 454, rév. John, 301; Swayze, Benjamin, 373; Sutherland, Isabella, *voir* Gunn, Joseph, 314.

T.—Taylor, Eliza, 462, 468; Terry, Benjamin, 409; Thomson, Mary, 326; Thompson, Mary, *voir* Bunting.

U.—Umphrey, Margaret, 291, Nancy, *voir* Bice.

V.—Van Allan, Henry, 328; Vanfradenburgh, Easter (fille de Timotheus Prindle), 465.

W.—Walker, Peter, 284, Wm., 281; Walter, Hannah, *voir* Loucks; Webb, George, 430, Job, 404; Weed, Wm., 388; Weishahn, Catherine (fille de Jacob Kilman), 377; Wheaton, John, 481; Weidman, Jacob, 357; Wilkinson, Helen (fille du capit. McDonell), 318; Williams, Wynant, 363; Willson, John, 327, 354, Joseph, 286, 375, Robert, 403; Wilson, James, 357, —, 357; Wright, Samuel, 296; Wyatt, Eliz. (fille de Joseph Knapp), 293.

TOWNSHIPS.

A.—Augusta, 297.

B.—Bertie, 443; Beverly, 479; Burford, 388.

C.—Charlottenburgh, 438; Clinton, 281; Cornwall, 433, 463; Cramahé, 455.

D.—Dorchester, 334.

E.—Elizabethtown, 300, 316, 346; Ernest Town, 330.

F.—Flamboro-Est, 359.

G.—Gainsborough, 350, 480; Glengarry, 431; Grimsby, 283, 286; Gwillimbury-Est, 416, 466.

H.—Hamilton, 393; Harwick, 334; Humberstone, 369, 443.

K.—King, 430; Kenyon, 438; Kingston, 468; Kitley, 397.

L.—Lancaster, 437, 463; Louth, 479.

M.—Malden, 334, 336; Marysburgh, 424; Murray, 299.

O.—Oxford, 275, 279, 390.

P.—Pelham, 454; Percy, 455; Petite-Côte, 320.

S.—Sandwich, 334, 336, 429; Stamford, 381, 382; Pain de Sucre ouest, maintenant Wainfleet.

T.—Townsend, 295.

V.—Vaughan, 426.

W.—Wainfleet, 378; Willoughby, 286; Whitechurch, 414, 430, 455; Woodhouse, 363.

Y.—York, 336; Yarmouth, 334.

SEIGNEURIES.

F.—Fredwell, 338.

1807.

VILLES ET VILLAGES.

K.—Kingston, 280, 301.

S.—Sandwich, 427, 481.

Y.—York, 299, 371, 372, 426, 454, 468.

RUES.

Y.—Yonge, 468.

RIVIÈRES.

H.—Humber, 434.

S.—Saint-Laurent, 449.

T.—Trent, 299.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR F. GORE. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
EXÉCUTIF, 1807.

Q. 309—1, 2.

1807.

Continuation des procès-verbaux du conseil sur les affaires des terres, du 25 février au 19 août 1806. (3 à Q. 309—2). Page 293

(Les noms se trouvent dans la liste alphabétique).

31 août,
Downing
Street.

Castlereagh à Gore. Sir James Henry Craig nommé commandant et gouverneur en chef du Haut et du Bas-Canada, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'île du Prince-Edouard et du Cap-Breton. Copies de sa commission et de ses instructions sont transmises pour sa gouverne en tant qu'il s'agit du Haut-Canada. 294

(La commission et les instructions ne se trouvent pas avec cette lettre).

6 septembre,
Montréal.

Gore à Castlereagh (n° 3). A la mort de Hunter le colonel Bowes a pris le commandement des troupes dans le Haut-Canada, et après le départ de Bowes ce fut Brock. En conséquence de certains événements dans les Etats-Unis il est venu à Montréal pour s'entendre avec Brock, dans le but de faire des arrangements pour la protection du Haut-Canada. Comme il a été décidé que Gore est responsable, il a pris le commandement des troupes dans le Haut-Canada et fera rapport des mesures qu'il croira nécessaire d'adopter dans les circonstances. 295

1er octobre,
York.

Gore à Castlereagh (n° 4). Il transmet les procès-verbaux du conseil sur des affaires d'État du 4 septembre 1806 au 5 août 1807. 297

Procès-verbal du 4 septembre. Conditions auxquelles Jarvis gardera ou transportera les terres situées sur la Grande-Rivière et qu'on a achetées des sauvages. 298

Procès-verbal du 8 septembre. Examen des honoraires fortuits qu'on doit raisonnablement accorder aux fonctionnaires respectifs du département des concessions de terres. 299

Examen de la question relative aux faits que l'arpenteur général retient $2\frac{1}{2}$ par 100 de tous les deniers reçus pour le compte des arpentages. 300

Procès-verbal du 9 septembre. Autre examen de la question des honoraires provenant des concessions de terres. 301

Procès-verbal du 12 septembre. Le rapport au sujet du fait que l'arpenteur général retient $2\frac{1}{2}$ pour 100 dit que la chose n'est pas permise par l'arrêt du 13 janvier 1804. 303

Procès-verbal du 30 septembre. Rapport du conseil sur les honoraires fortuits. 304

1807.

Procès-verbal du 31 octobre. Spécification des concessions et distribution des honoraires soumise au conseil.	Page 309
Procès-verbal du 28 octobre. Le conseil examine si les noms d'une certaine classe de personnes doivent être mis dans la liste de l'Empire-Uni.	311
Rapport du conseil à ce sujet.	312
Procès-verbal du 31 octobre. Proclamation basée sur le rapport du conseil relativement à la question examinée le 28 octobre.	314
Procès-verbal du 11 novembre. Le conseil examine l'acte de transport des terres vendues par les Mississaugas dans le district de Home.	318
Suivent l'acte et autres documents.	319 à 347.
Requête de Thomas Ingersoll, demandant de louer l'hôtel du gouvernement ainsi que le terrain à Port-Crédit pour en faire une auberge.	348
Conditions du bail.	349
Procès-verbal du 18 novembre. Audition des comptes.	350
Procès-verbal du 2 décembre. Etat des honoraires reçus par le secrétaire du 1er juillet au 30 septembre 1806.	353
L'inspection des bureaux des concessions de terres est ordonnée et le mode de procéder est indiqué.	354
L'inspection du bureau du secrétaire est remise.	356
Ordre est donné d'examiner la garantie des fonds que doivent se partager les sauvages et qui proviennent de la vente à Philip Stedman des terres sur la Grande-Rivière.	357
Rapport du conseil à ce sujet.	358
Procès-verbal du 4 décembre. Mandat nommant John Small greffier de la couronne et des plaidoyers communs.	360
Lettres patentes de la nomination.	361
Serment d'office de John Small.	363
Procès-verbal du 19 décembre. La proposition de Wyatt à l'effet de remercier Chewett et Ridout de leurs services dans le bureau de l'arpenteur général est soumise au conseil.	364
Rapport à ce sujet.	365
Procès-verbal du 2 janvier 1807. Lettre de Wyatt à Ridout le destinant, soumise au conseil.	367
Lettre.	368
Le rapport dit que Ridout ne peut être destitué que par le lieutenant-gouverneur, et qu'on doit sommer l'arpenteur général de donner les raisons qu'il avait pour écrire la dite lettre à Ridout.	369
Procès-verbal du 5 janvier. Une réunion du conseil sera convoquée pour examiner une lettre de l'arpenteur général, C. B. Wyatt, et faire rapport.	371
La lettre qui déclare que Ridout ne peut conserver sa position.	371
Rapport du conseil qui dit que la lettre de Wyatt est une désobéissance directe aux ordres. Sa commission ne lui donne pas le pouvoir de destituer les commis de son bureau, vu qu'ils sont nommés et payés par la couronne. La lettre contenant l'ordre de conserver Ridout dans sa position vient ensuite.	372
Procès-verbal du 13 janvier. La nomenclature et la distribution des honoraires sont soumises au conseil.	375
Audition des comptes.	376
Procès-verbal du 27 janvier. Requête demandant la permission d'ériger un moulin à farine et une scierie à Kingston; elle n'est pas recommandée par le conseil.	377
Procès-verbal du 28 janvier. Examen des comptes du receveur général.	378
Examen d'autres comptes.	381
Procès-verbal du 5 février, correspondance relative à l'arpentage de Gosfield et de Colchester soumise au conseil.	386 à 396

1807.

Rapport du conseil que l'arpentage de Colchester, de Gosfield et de Mersea ne peut être recommandé au prix élevé des journaliers qu'on emploie.	Page 397
Procès-verbal du 9 février. Audition des comptes.	398
Procès-verbal du 11 février. Lettre de McGill, inspecteur général des comptes, soumise au conseil.	399
Lettre exposant la nature de ses travaux, qu'à même son traitement il a été obligé de payer un commis et le loyer d'un bureau, et demandant que le conseil pourvoie à ces dépenses et qu'il soit mis sur le même pied que l'inspecteur général du Bas-Canada.	400
Rapport du conseil que ce que demande le mémoire de McGill est juste et raisonnable et que, quand bien même on y accéderait, les appointements de la position n'y suffisent pas.	403
Procès-verbal du 17 février. Requête de William Bates demandant de louer pendant 21 ans l'hôtel du gouvernement à la tête du lac Ontario.	404
La pétition.	405
Le conseil ne peut recommander de louer.	407
Procès-verbal du 21 février, Audition des comptes.	408
Procès-verbal du 26 février. Discours des Cinq-Nations de la Grande-Rivière, qui désirent qu'on permette à Thomas Clark, de Queenston, d'acheter le <i>bloc</i> 4 situé sur la Grande-Rivière, soumis au conseil.	409
Affidavit de William Dickson, déclarant que le discours ci-joint a été prononcé par Joseph Brant, au nom des sauvages de la Grande-Rivière, à leur conseil public.	410
Discours.	411
Rapport du conseil recommandant qu'une concession soit faite en faveur de Clark.	417
Procès-verbal du 4 mars. Rapport du conseil recommandant d'accorder à Thomas Smith (<i>voir</i> pages 386-396) le supplément pour frais extraordinaires qu'il dit avoir faits pour des rations, en considération uniquement des circonstances spéciales, mais ceci ne doit pas servir de précédent.	419
Procès-verbal du 11 mars. Rapport du conseil recommandant de payer à Thomas Smith un supplément pour le salaire des journaliers employés à l'arpentage de Mersea.	420
Procès-verbal du 13 mars. Audition des comptes.	421
Procès-verbal du 17 mars. L'audition des comptes se continue.	422
Procès-verbal du 20 mars. Mémoire du secrétaire Clark soumis au conseil.	423
Rapport du conseil que le secrétaire a droit à la recommandation qu'il demande, et à un dédommagement pour les pertes qu'il a éprouvées (<i>voir</i> p. 427) en complétant un certain nombre d'autres lettres patentes qu'on a jugées nécessaires de modifier. On devrait aussi le rémunérer des dépenses additionnelles qu'il fait pour fournir du parchemin au lieu du papier lorsqu'il est ordonné de grossoyer les lettres patentes.	429
Procès-verbal du 24 mars. Le conseil prend en considération la requête d'Alexander McDonell et recommande qu'on lui concède les sources salées à Louth, tel que requis.	431
Requête.	432
Rapport du conseil recommandant qu'on prenne des renseignements auprès du rév. M. Addison afin de savoir en vertu de quel titre il possède les sources salées en question.	435
Procès-verbal du 14 avril. Discours et lettre des sauvages de la Grande-Rivière. N° 1. Discours du 23 septembre 1806.	436
N° 2. Discours du 9 novembre 1806.	454
N° 3. Lettre du 25 mars 1807.	465

1807.

N° 4. Lettres du 14 avril 1807.	Page 468
Acte par lequel Jarvis s'engage à faire abandon des terres achetées des sauvages sur le remboursement à lui fait de £600.	470
(Les discours, les lettres, etc.; ont trait aux réclamations des sauvages relativement à des terres situées sur la Grande-Rivière.)	
Lettre du rév. Robert Addison au sujet de son titre à l'endroit des sources salées.	471
Ordre de délivrer des lettres patentes pour certaines terres sur la Grande-Rivière.	472
La patente en faveur de Thomas Clark, de Queenston, pour le bloc 4, est approuvée et ordre est donné d'émettre une lettre patente.	473
Correspondance relative aux lots entamés 10 et 11 sur le Humber.	
Ordre de les vendre avec le moulin du roi à cet endroit.	474 à 476
Les lots n'ayant pas l'importance qu'on croyait, l'ordre du 25 juin 1799 est rescindé.	477
Procès-verbal du 17 avril. En conséquence de l'abandon du bloc 5, les sauvages devront nommer une personne au nom de laquelle une lettre patente sera émise pour cette propriété.	477
Procès-verbal du 28 avril. Requête d'Isaac, de Jacob et de Daniel Fraser demandant de louer pour 21 ans le cours d'eau du moulin de Kingston aux conditions énoncées dans la requête.	478
Dès que les requérants auront donné des garanties pour l'exécution des conditions, etc., le bail sera accordé.	480
Liste des actes de contributions complètes soumise au conseil.	480
Il est ordonné à Small, greffier du conseil exécutif, de payer les commis au moyen de mandats sur le receveur général.	481
Concession des terres situées sur la Grande-Rivière et délaissées par Jarvis.	482
Procès-verbal du 1er mai. Audition des comptes.	484
Procès-verbal du 4 mai. Mémoire de David Penfield demandant une lettre patente pour des terres situées sur la Grande-Rivière et achetées des héritiers de feu Philip Stedman, et au compte desquels de l'argent a été versé en 1802.	487
Sur l'exécution des conditions relatives aux £8,841, cours d'Halifax, sur le paiement de l'intérêt sur cette somme à compter du 5 février 1805, tel que proposé par le requérant, et comme les sauvages réunis en conseil au complet recommandent le requérant comme acquéreur, le conseil recommande d'accéder à la demande de la requête.	491
Procès-verbal du 25 juin. Le lieutenant-gouverneur a accordé à l'inspecteur général des comptes £140, cours d'Halifax, pour le traitement d'un commis, et £40, du même cours, pour le loyer d'un bureau.	492
Rapport d'un conseil de sauvages tenu à Fort George le 29 mai 1807 relativement à des terres.	493
Il est recommandé de préparer une lettre patente en faveur du comte de Selkirk pour le bloc 5, contenant 30,800 acres de terres, propriété des Cinq-Nations sur la Grande-Rivière, conformément aux conditions spécifiées dans le conseil ci-dessus.	498
Procès-verbal du 30 juin. Audition des comptes.	499
Procès-verbal du 2 juillet. L'audition des comptes se continue.	500
Procès-verbal du 4 juillet. L'audition des comptes se continue.	502
Procès-verbal du 7 juillet. L'audition des comptes se continue.	505
Procès-verbal du 21 juillet. L'audition des comptes se continue.	506
Procès-verbal du 6 août. L'audition des comptes se continue.	507
Nomenclature et distribution des contributions au complet.	510
Requête d'Andrew Clark et d'Alexander Lymburner demandant de louer un emplacement de moulin à Humber, recommandée.	512
Etat des contributions.	513

PÉTITIONNAIRES POUR TERRES DANS CE VOLUME.

(Les chiffres après les noms indiquent les pages).

A.—Acker, Eliz., *voir* Brown; Acre, Mary, *voir* Trowbridge; Adair, Abigail, *voir* Ward; Adams, Mary (fille d'Ebenezer Washburn), 30; Aker, Amelia, *voir* Jones; Albrant, Mary, 6; Allair, Magdalin (fille de Benj. Faalick), 37; Allan, Joseph, 39, William, 71; Anderson, Chas., 282, Elias, 213, Jane, 151; Arishow, Mary (fille de John Sheelar), 229; Arnold, Dorothy (fille de Geo. Storing), 189; Atkinson, Thomas, 177; Ault, Catherine (fille de Richard Loucks), 6, Sophia, *voir* Snyder; Ayres, Thomas, 64, 72.

B.—Baby, Duperon, 106; Baker, Burgess, 171, Eliz., *voir* Campbell, Hannah, *voir* Empey, Reuben, 171; Barber, Catherine (fille de Jas. Campbell, 32, William, 208; Barnhart, Catherine, *voir* House, Mary, *voir* Phillips; Barnum, Ezra, 219, Nathan, 168, 169; Bastedo, Gilbert, 149; Bates, Wm., 212; Beam, Jacob, 283; Beemer, Eliz. (fille de Jacob Smith), 36; Belcher, Ann (fille de Geo. Green), 227; Bennett, Eliz. (fille de Chas. Depue), 173; Bigger, Chas., 208; Bird, Henry Major, 95, 121; Black, Nancy (fille de John Pickle), 13; Bond, Wm., 151; Bonk, Catherine, *voir* Reed; Boyce, Jenny, *voir* Pedge; Bradt, Eliza (fille de Peter Hare), 248, John, 248, Thomas, 248; Brant, Capt. Joseph, 220; Bray, Mahlon, 189; Brewer, Margaret, *voir* Worden; Brooker, Susannah (fille de John Smith), 116; Brooner, Henry, 18; Broughton, Asa, 282, Mary, 247; Brown, Aaron, 74, Alex., 186, Deborah, *voir* Mixter, Donald, 153, Eliz. (fille de Lambert Acker), 174, Jean, *voir* Young, Nancy (fille de Effron Putman), 5; Brownell, Hannah (fille de Michael Clyne), 6; Brundridge, James, 114; Buchanan, John, 158; Buck, Eley (fille de Henry Buckner), 284; Buckner, Anna, *voir* Howey, Catherine, *voir* Pettit, Eley, *voir* Buck; Buis, Stephen, *voir* Boice; Bulsome, Cornelius, 217; Bunting, John, 207; Burch, John, 284, Martha, 142; Burke, Rev. Edmund, 87; Burr, Reuben, 207; Bushnell, Richard, 211.

C.—Caldwell, capit. Wm., 107; Calvert, George, 171; Cameron, Allan, 86, Alex., 282, Chas., 171, Dougal, 153, John, 86, 211, Paul, 86; Campbell, Abby, *voir* Myres, Ann, *voir* Scott, Catherine. *voir* Barber, Deborah, *voir* Reilly, Eleanor, *voir* Ryckerson, Eliz. (fille d'Adam Baker), 15, George, 49, James, 251; Carn, Nicholas, 289; Cartwright, l'hon. Richard, 26, 118; Casselman, Charity, 5, Margaret, *voir* Hickey, Mary (fille de Severus Marselles), 32; Cawthra, Joseph, 177; Chabere, Joncaire, 107; Chabert, capit., 106, 107; Chalus, vicomte de, 202, 255, 261; Chamberlain, Jacob B., 43; Chambers, James, 168; Chapman, Amos, 55, Tryphena, (fille de Finley Malcom), 251; Chene, Isadore, 106, 107; Chishalm, John, 172, Mary, *voir* Land; Clandennen, Wm., 55; Clark, Daniel, 209, Edward, 209; Clausen, Sarah, *voir* Davies; Cleaver, John, 177; Clyne, Hannah, *voir* Brownell; Cockerel, Mary (fille de Chas. Stewart), 172; Cohoe, Andrew, 250; Collard, Sarah, *voir* Millard; Conat, Lanah (fille de Ruloph Vandecar), 211; Cook, Abraham, 208, Alice (fille de Jas. O'Neal), 17, Andrew, 171, Thomas, 62; Coons, Catherine, *voir* Hitchcock, Margaret, 4; Cooper, Wm., 186; Corner, Paul, 61, 67, Thomas, 186; Covenhoven, Peter, 208, Samuel, 171; Coyle, Wm., 20; Cramer, Nicholas, 47; Crumb, Sarah, 88; Cryderman, Catherine, *voir* Elsworth; Crysler, Nancy (fille de Richard Loucks), 9; Culberton, Samuel, 47; Culp, Margaret (fille de Philip House), 174; Cumming John, 113; Cutler, Benj., 150.

D.—Davidson, Mary (fille de John Reilly), 210, Samuel, 48; Davies, Jerminah, *voir* Hall, Mary, 210, Sarah (fille de Caleb Clawson), 35; Davies, Hezia, *voir* Kline, Jonatnan, 284, Wm., fils, 150; Davy, Catherine, *voir* Smith; Day, John, 208; Solomon, 282; DeCow, Abraham,

1897.

284, Edmund, 172; DeFarcy, Ambrose, 244, 259; Defields, Joseph, 208; DeLong, Benjamin, 177; Denning, Rebecca, 116; Demills, Anthony, 53; Demont, Wm., 285; Dennis, Ann, 247; Eliz., 247; Joel, 282. John, 282; Depue, Eliz., *voir* Bennett; Desonier, Lewis, 152; Dickson, Thomas, 140, Wm., 170, 272; Dies, Mathew, 43; Dingman, Aannah (fille de Jacob Powlie), 173; Dogharty, John, 171; Doyle, Michael, 177; Drus, Mary (fille d'Henry Haun), 9; Duff, Wm., 23; Dulmage, Mary, *voir* Roblin.

E.—Ealigh, Mary (fille de Philip Walter), 9; Eddy, Sarah, 240; Elliott, Mathew, capit., 107, Wm., 23, 39; Ellison, Jabez, 209; Elsworth, Catherine (fille de Nicholas Cryderman), 29; Emerick, John, 20; Emes, Calvin, 209; Emons, John, 240; Empey, Catherine, *voir* Haines, Hannah (fille d'Adam Baker), 9; Everitt, John, 59.

F.—Faalick, Magdalin, *voir* Allair; Fairfield, Sarah, *voir* Overfield; Farlinger, John, 217; Feero, Sarah, *voir* Grant; Feers, Henry, 172; Fell, Chas. Kuisey, 250; Fencebaugh, Christian, 253; Ferguson, Ann, 79; Flagh, John, G., 248, 249; Flanleback, Nathaniel, 282; Fletcher, Silas, 244; Fillabough, Dorothy (fille de John A. Shwertfeger), 33; Fillman, Jacob, 208; Finch, Wm., 137; Fisher, Hermanus, 209, Jacob, 208; Fonger, David, 178; Fortier, Pierre, 113; Fowler, Catherine (fille de Randal McDonell), 211; Fox, Henry, 18; Jacob, 382, Mary (fille de C. Warner), 250, Philip, fils, 19; Framere, Alex., 149; Fraser, Catherine, *voir* McLeod, John, 61, 67, Samuel, 244, Wm., 89; Freel, Hugh, 238; French, Eliz., 35; Fry, Philip R., 106; Fryday, François, 289; Frymire, Nancy, 8; Fulton, James, 188, 196.

G.—Gage, John, 243; Gales, James, 252; Gamony, John, 177; Gardner, Ira, 244; Gerald, Margaret (fille de David Jacobs), 8. Gilbert, Caleb, 48, Sarah (fille de Nicholas Outhouse), 210; Gilkison, Wm., 23; Girty, Simon, 106, 107; Glans, Frederick, 208, Goring (fille d'Herman Hosteder), 35; Gonie, Robert, 46, 86; Orace Oliver, 250; Graham, Betsy, 79; Grant, Jennet, 80, Margaret, 80, Margaret (fille de John McDonell), 116, Sarah (fille de Peter Feero), 173; Grey, Alex., 227; Green, Ann, *voir* Belcher; Grobb, Abraham, 219; Gunn, John, 22.

H.—Hoache, John, 181; Hagar, David, 207; Hagle, Sebastian, 71; Haines, Catherine (fille de Wm. Empey), 16, Philip, 224, Samuel, 224; Hall, Jerminah (fille de Walter Davies), 226; Halloway, Wm., 186; Hamilton, l'hon. Robt., 43; Hare, Eliza, *voir* Bradt, Margaret, *voir* Smith; Harris, Daniel, 244, Eliz. (fille d'Abraham Maybe), 12, John, C., 171; Hartley, Jonathan, 41; Haun, Mary, *voir* Drus; Hazard, Hermauus, 204; Hawley, Elijah, 250; Hayes, John, 252; Hazen, John, 216, Lydia, 248; Helmer, Eliz., *voir* Levans; Hemmingway, Josiah, 198, 199; Henderson, Ann (fille de Solomon Jones), 38; Henton, James, 244; Herrington, Wm., 219; Heron, Richard, 186; Heward, Hugh, 189 (ou Howard), James, 21; Hickey, Margaret (fille de Suffrenus Casselman), 7; Hicks, Ann (fille de John Lake), 12; Hill, Catherine, *voir* McMullin, Chas., 148, John, 244; Hitchcock, Catherine (fille de Jacob Coons), 7; Hixon, Levy, 282; Hugel, Sebastian, 67; Holtze, John Andrew, 224; Hopkins, Ephraim, 224, Joseph, 183, Mary, *voir* Seely; Hosteder, Ann, *voir* Goring, Catherine, *voir* Westover; House, Daniel, 179, Catherine (fille de George Barnhart), 7, Conrad, 209, Herman, 210, John, 275, 276, Margaret, *voir* Culp, Mary, *voir* Stafford; Howell, Samson, 171; Howey, Anna (fille de Henry Buckner), 285; Howey, David, 283; Huckleburry, Philip, 24; Huff, John, 291; Huffman, Conrad, 141, Henry, 189, Jane (fille de John Shibley), 11; Hunbrow, John, 136; Hunt, Rynear, 209.

J.—Jackson, Henry, 252; Jacobs, Margaret, *voir* Gerald, Nancy, *voir* Millross; Jennings, Wm., 219; Johnson, Isabella (fille de John Pescod), 280, 281, John, 270; Johnston, Isabella, 115; Jones, Abijah, 56,

Amelia (fille de Lambert Aker), 211, Ann, *voir* Henderson, David, 207, John, 137, 163, 224, 238, Joseph, 208, Peter, 243, Hon.—, 263, 264.

K.—Kaitling, John, 177; Karr, John, 189; Kemp, Burgoyne, 269; Kenyon,—, 94; Kerr, Mary Margaret, 147, Nancy, 147, Robert, 147, Robert Joseph, 147, Walter, 147, Wm. Johnson, 147; Kester, Benj., 243; Kilburne, James, 24; Kilman, Philip, 172; Kindree, Thomas, 208; King, George, 171; Kintner, Barbara, *voir* Runnels, Mary, *voir* Latrass, Sarah, 4; Kirby, John, 71; Kline, Heziu (fille de Wm. Davis, 173; Knight, Mahlon, 242; Knott, Wm., 252.

L.—Lake, Ann, *voir* Hicks; Lamb, Jesse; 142; Lambert, Fanny 251; Lamothe, Wm., capit., 106, 107; Land, Mary (fille de George Chisholm), 173; Larkin, James, 178; Latrass (fille de George Kintner), 3; Laughlan, Eliz. (fille de Martin Stover), 11; Laurance, Wm., 283; LeBugle, Julian, 190; Lepard, Christian, 207, John, 207; Levans, Eliz. (fille de John Helmer), 3; Lippincott, Esther, 135; Lockman, Abraham, 208; Loucks, Catherine, *voir* Ault, Nancy, *voir* Crysler.

Mc.—McArthur, Archibald, 230; McBride, James, 207; McCallum, Sarah (fille de Justus Sherwood), 38, Donald, 158; McCarty, James, 285; Macaulay, James, 76; McCaulay, Robert (héritier de), 42; McClure, James, 177; McCoy, Amarilla, 184, William, 186; McCraney, William, 208; McDonald, Alexander, père, 158, Alexander, fils, 158, Angus, 158, Donald, père, 158, Donald, fils, 158, Peter, 158; McDonell, rév. Alexander, 84, 111, 113, 117, Alexander, 57, 159, 165, 167, 170, 200, 77, Angus Roy, 216, 217, Catherine, *voir* Fowler, Donald, 63, 113, Flora, 115, George (ou McDonald, 286, 288, 289, Margaret, *voir* Grant, Mary, *voir* Parry, Roderick Og, 234; McDougall, John, 158; McGrath, George, 177; McIntire, Daniel, 225; McIntosh, Donald, 50; McKay, Hector Sutherland, 22; McKee, Alex., capit., 107, Thomas, 106, 107; McKenzie, John, capit., 94, John, 158, Nancy (fille de Donald Rose), 172; McKinley, George, 209; McLaren, Hugh, 177; McLaughlan, Catherine, 81; McLean, Allan, 158, John, 52; McLeod, Catherine, 81, Catherine (fille de John Fraser), 174; McMartin, Jennett, 173, Malcolm, 160; McMillan, Alexander, 86, Ann, John, 86, J. B., 86; McMullin, Catherine (fille de Nazareth Hill), 173; McNabb, Allan, lieut., 228, Mary, 60, Simon, 60; McNaughton, Alexander, 271; McNeil, Daniel, 177, John, 26; McPhale, Archibald, 234; McPherson, Alexander, 158.

M.—Magee, Henry, 186; Malcom, Tryphena, *voir* Chapman; Mann, Nathan, 209; Marele, Abraham, 177; Marian, Paul, 177; Markland, Thomas, 52, 111; Markle, Abraham, 207; Markley, Elizabeth (fille de Henry Stadt), 17; Marlatt, Joseph, 208; Marsales, Nancy, 16; Marsh, Benjamin, 56; Martelles, Nancy, *voir* Casselman; Mason, Isaac James, 177; Maybe, Elizabeth, *voir* Harris; Méran, Jean-Bte., 152; Merritt, Joseph, 81; Mickle, William, 166; Millard, Sarah (fille de John Collard), 211; Miller, Jonathan, 66, Rachael, 60, 65; Milliken, Norman, 221; Millross, Nancy (fille de David Jacocks), 3; Milmine, Alex., 266, 269; Minthorn, Joseph, 219; Mitchell, David, 252; Forbes, 243, James, 285; Mixter, Deborah (fille de Thomas Brown), 174; Montgomery, Alexander, 225; Montross, Simon, 136; Moody, Dorothy (fille de Christufee Zeron), 15; Moody, Farewell, 177; Moore, Thomas 282; Morrison, Charles, 185; Mosly, Benjamin, 251; Munger, Joseph, 34; Munn, Daniel, 207; Munsell, Benjamin R., 72; Murdock, George, 48; Murney, Catherine, 47, Henry, 69; Murray, John, 261; Myres, Abby (fille de James Campbell), 14.

N.—Neelham, George, 283; Neher, Peter, 209; Nellis, Abraham, 223; Nelson, William, 282; Nichol, Robert, 82; Nicholls, Gustavus, 141, 153, 155, 156.

O.—Ogden, Lucretia, 60, 65; O'Neal, Alice, *voir* Cook, William, 18;

1807.

Outhouse, Sarah, *voir* Gilbert ; Overfield, Manuel, 207, Sarah (fille de William Fairfield, père), 211 ; Overholt, Mary, *voir* Rogers.

P.—Parent, Julien, 82 ; Park, Wm., 221, 222 ; Parry, Mary (fille de Donald McDonell), 38 ; Patrick, Asa, 244 ; Peck, Lynus, 171 ; Pedge, Jenny (fille de John Boyce), 15 ; Pell, Joshua, 138 ; Pescod, Isabella, *voir* Johnson ; Pelters, Thos., 40 ; Pettibone, James, 281 ; Pettit, Catherine (fille d'Henry Buckner), 136, Jonathan, 244 ; Phenix, John Read, 172, Margaret (fille de Wm. Read), 173 ; Phillips, Jane, 14, Mary (fille de George Barnhart), 14 ; Pickle, Nancy, *voir* Black, Susannah, 12 ; Pickelt, Daniel, 244 ; Playter, George, père, 112, Hannah, 220 ; Post, Ezekiel, 209 ; Powers, Richard, 243 ; Powlie, Hannah, *voir* Dingman ; Pringle, Alex., 22 ; Putman, Nancy, *voir* Brown ; Putney, Nancy (fille d'Henry Stradd), 16.

Q.—Quick, David, 21.

R.—Racey, James, 140 ; Read, Clementine (fille de Solomon Seacord), 173, Margaret, *voir* Phenix ; Reaume, Chas., Capt., 106, 107 ; Reed, Catherine (fille d'Adam Bonk), 13 ; Reilly, Daniel, 172, Deborah (fille de Robt. Campbell), 173 ; Reilly, Mary, *voir* Davidson ; Reynolds, Thomas, 73 ; Richardson, John, 162 ; Robinette, Allan, 172 ; Robinson, John, 177 ; Robison, Thomas, 28, 54 ; Roblin, Mary (fille de David Dulmage), 29 ; Rogers, James, 269, John, 224, Mary (fille d'Abraham Overholt), 37 ; Rose, Nancy, *voir* McKerie, 172, Wm., 220 ; Rouse, Robert, 178 ; Runchy, Robt., 273, 274 ; Runnels, Barbara (fille de George Kintner), 5 ; Russell, Stephen, 171 ; Rykerson, Eleanor (fille de James Campbell), 31 ; Rymal, John, 178.

S.—St. George, Quetton, 214, 215, 258, 269 ; St. Martin, Anthony, 106, 107 ; Sampson, Theophilus, 59 ; Schackleton, John, 178 ; Schiller, John, 229 ; Schooley, Levi, 150 ; Scott, Ann (fille d'Alex. Campbell), 39 ; Seacord, Clementine, *voir* Read ; Secord, Davie, fils, 283 ; Seely, Jonas, 178, Mary (fille de Silas Hopkins), 184 ; Selby, Prideaux, 290, Selkirk, Earl de, 157, 167, 200 ; Sencebaugh, Christian, 278 ; Shaine, Conrad, 209 ; Shannon, Lanty, 208 ; Sharp, Guysbart, 74 ; Shaver, Catherine, 36, Laney, (fille d'Anthony Walliser), 29 ; Shaw, John, 177 ; Sheelar, Mary, *voir* Arishow ; Sherwood, Daniel, 90, James, 114, Sarah, 49, Sarah, *voir* McCallum ; Shibley, Jane, *voir* Huffman-Shuck, Henry, 171 ; Shwertfeger, Dorothy, *voir* Fillabough ; Silverthorne, Joseph, 171 ; Simons, Bildad, 177 ; Small, John, 163 ; Smith, Ann, 46, Benjamin, 161, Catherine (fille de John Davy), 10 ; Catherine, 46, Elias, père, 174, Elias, fils, 283, Eliz., *voir* Beemer, Isaac, 219, Joseph, 119, 171, 290, Margaret (fille de Peter Hare), 248, Othenial, 177, Susannah, *voir* Brooker, Thomas, 90, Wm., 149, 162, Wm., fils, 177 ; Snyder, Catherine, *voir* Southworth, Hannah, 32, John, 40, Sophia (fille de John Ault), 31 ; Sones, Thomas, 135 ; Southworth, Catherine (fille d'Adam Snyder), 30 ; Stadt, Eliz., *voir* Markley ; Stafford, Mary (fille de Daniel House), 174 ; Steel, John, 246, 254 ; Stephenson, Francis, 144, Samuel, 208 ; Stevens, Bela, 177, Stiles, 178 ; Stewart, Mary, *voir* Cockerell ; Stockwell James, 33 ; Storing, Dorothy, *voir* Arnold ; Storms, Sarah, *voir* Stover ; Stooks, Richard, 248 ; Stover, Eliz., *voir* Laughlin, Sarah (fille de Gilbert Storms), 11 ; Stradd, Nancy, *voir* Putney ; Stringer, Margaret, 284 ; Stuart, Daniel, 287, 288, Rev. John, 44, Lucy, 140 ; Summerman, Mathias, 282 ; Sytes, Peter, 253, Peter, 277.

T.—Talbot, Thomas, 119 ; Taylor David, 209 ; Teeple, Jacob, 171, Christopher, 170 ; Teeter, Moses, 207 ; Thompson, James, 210 ; Thomas, Peter, 178 ; Tuller, Philip, 181 ; Trowbridge, David, 219, Mary (fille de Lambert Acre), 219 ; Tufflemier, Jacob, 19 ; Tyler Wm., 246.

U.—Utter, David, 250 ; Uttler, John, 243.

V.—Vandecar, Lanah, *voir* Conat ; Vanduser, Conrad, 56 ; VanEvery, David, 83 ; Vanzantee, Sohn, 247 ; Vrooman, Solomon, 283.

W.—Walliser, Laney, *voir* Shaver ; Walter, Mary, *voir* Ealigh ; Ward, Abigail (fille de John Adair), 174 ; Warner, Mary, *voir* Fox ; Washburn, Archibald, 20, Mary, *voir* Adams ; Washly, Francis, 207 ; Welch, Eliz., 10 ; Welles, Wm., 171 ; Westover, Catherine, (fille d'Herman Hosteder), 37 ; Wheaton, John, 51 ; Whitemarsh, Thomas, 47 ; White, Joseph, 53 ; Whittingham, Richard, 177 ; Whittle, John, 19 ; Wideman, Ludwick, 177 ; Wigle, Joseph, 282 ; Wilkinson, John, père, 54 ; Wilkins, Rebecca, 284 ; Wilcox, Abraham, 244, Aey, 33, 41, Maria, 186, Richard, 282 ; Wilcock, Benjamin, 50, Elisha, 21, 34, Isaac, 207 ; Wilson, John, 172, Wilson, Joseph, 134 ; Will, John, 186 ; Woods, James, 184 ; Worden, Margaret (fille d'Aaron Brewer), 148 ; Wright, Archibald, 64, Malcolm, 178, Peter, 171.

Y.—Young, Daniel, 210, Jean (fille de Nathan Brown), 173, Joseph, 251, Peter, 210, Philip, 27.

Z.—Zeron, Dorothy, *voir* Moody.

TOWNSHIPS.

- A.—Ameliasburg, 26, 66 ; Augusta, 38, 49, 53.
 B.—Bertie, 82, 148, 150 ; Blenheim, 143.
 C.—Chatham, 158, 167 ; Charlotteville, 168 ; Charlottenburg, 84, 94, 160, 216, 217, 230, 234, 270, 271 ; Clinton, 247 ; Cornwall, 35 ; Colchester, 19, 21, 33, 41, 73 ; Cornwall, 74.
 D.—Dover, 57, 158, 160, 167 ; Dundas St. (*voir* rues) ; Dunwich, 120.
 E.—Elizabeth ville, 72 ; Elmsley, 287, 288 ; Etobicoke, 287, 288, 289.
 F.—Flamborough-Ouest, 83 ; Fredericksburg, 28, 66.
 G.—Grantham, 37 ; Gosfield, 18, 19, 20, 24 ; Grimsby, 81 ; Gwillimbury, 198, 265.
 H.—Hallowell, 39, 66 ; Hanages, 211 ; Harwich, 167 ; Hope, 174.
 K.—Kingston, 59, 62, 242 ; King, 256, 257 ; Kitley, 137.
 L.—Lancaster, 79 ; Leeds, 110 ; Louth, 37, 290.
 M.—Malden, 41, 54 ; Markham, 198, 245, 256, 257, 260 ; Mathilda, 29 ;
 O.—Osnabruck, 32 ; Oxford, 27, 43.
 P.—Pickering, 185.
 Q.—Queenston, 27.
 R.—Raleigh, 167, 201 ; Richmond, 43, 45.
 S.—Saltfleet, 151, 212, 261 ; Sandwich, 23, 82 ; Scarborough, 162 ; Simcoe, 265 ; Stamford, 138, 149 ; Sydneh, 48, 67.
 T.—ThurLOW, 68.
 U.—Uxbridge, 292.
 V.—Vaughan, 215, 245, 257, 260.
 W.—Walsingham, 168 ; Whitley, 423 ; Whitchurch, 245, 260 ; Williamsburgh, 32, 36 ; Willoughby, 136 ; Winchester, 280 ; Windham, 142, 170, 273 ; Wolford, 35.
 Y.—Yonge, rue (*voir* rues) ; York, 265.

VILLES ET VILLAGES.

- C.—Chatham, 166, 201 ; Cornwall, 249.
 K.—Kingston, 47, 63, 69, 118, 149, 151, 153, 228,
 S.—Sandwich, 23, 51, 139, 221.

RUES.

- D.—Dundas, 187, 267.
 Y.—Yonge, 151, 190, 215, 245, 256, 257, 260.

1807.

RIVIÈRES.

- B.—Black, 64, 72.
 C.—Cataraquoui, 238.
 D.—Détroit, 97, 106.
 M.—Moira, 26.
 R.—Raisin, 80, 94; aux Raisins, 161, 270.
 S.—Saint-Laurent, 217.
 T.—Thames, 201.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR F. GORE ET DIVERS—1807.

Q. 310.

1807. 3 janvier,	Mémoire de Sarah Margaret Clarke demandant du secours. Page 27 Une lettre sans date vient ensuite remerciant sir George Shee et Powell à Windham. Il demande la position d'officier de marine pour son fils John. 29
12 janvier, Londres.	Mémoire de Powell sur l'établissement d'une cour de chancellerie. 31
15 janvier, Londres.	Mackenzie à Shee. Il a transmis un état et une décision écrite disant que les immeubles ne pouvaient être soumis au paiement des dettes mobilières. 103
12 février, Londres.	Thorpe à Shee. Concernant les griefs qui existent dans le Haut-Canada. 113
12 mars, York.	<i>Pièce incluse.</i> Adresse de la Chambre d'assemblée à Gore. 121 (La lettre et l'adresse sont imprimées à la note D.)
24 mars, Trésorerie.	Harrison à Shee. Il transmet une requête de Gore demandant qu'on lui accorde les frais du déménagement de son mobilier des Bermudes en Canada. Réquisition pour papeterie, etc., le tout devant être soumis à Windham. 124
1er avril, York.	Willcocks à Windham. Concernant sa destitution comme grand-shérif. 126 (Imprimé à la note D.)
13 avril, Trésorerie.	Harrison à Cooke. La commission du Trésor a recommandé de payer au rév. Edward Kempe la somme de £1,035 3s. 1½d, pour le dédommager de ses pertes, et elle a donné des instructions en conséquence. 128
22 avril, York.	Thorpe à Shee. Nouvelle lettre concernant les griefs. 130 (Imprimée à la note D.)
23 avril, Trésorerie.	Harrison à Shee. Il transmet une réquisition demandant des effets pour payer les terres achetées des Mississaugas, pour obtenir l'avis de Windham. 139
1er mai, Londres.	Requête de Gilkison et Mills, concernant leur succès dans la culture et la fabrication du chanvre dans le Haut-Canada, et demandant qu'on les emploie pour fabriquer les cordages destinés aux vaisseaux de Sa Majesté dans cette province, avec une liste (p. 148) des prix relatifs de l'article importé et de l'article fabriqué à Amherstburg. 144
6 mai, Downing Street.	Castlereagh au procureur général et au solliciteur général pour obtenir leur avis sur la lettre du président du Haut-Canada, en date du 14 mars 1806, contenant une adresse de l'Assemblée législative déclarant que le lieutenant-gouverneur avait employé des fonds pris à même les revenus de la province. Il explique comment le revenu se prélève, il désire savoir quelles instructions donner au lieutenant-gouverneur à ce sujet. 149
12 mai, Londres.	Opinion du procureur général et du solliciteur général. Le revenu provincial doit être appliqué conformément aux stipulations du statut, et que la somme appliquée à tort dans l'autorisation de la législature doit

1807.

- être remboursée, mais comme cet emploi de deniers a été fait pour des fins provinciales, il ne serait pas inconvenant de s'attendre à ce que la législature l'autorise. Page 152
- 23 mai, Trésorerie. Harrison à Cooke. Il sera accordé à Gore £100 pour frais de déménagement des Bermudes en Canada. 155
- 8 juin, Londres. Wyatt à Castlereagh. Il demande copie de l'accusation spéciale pour laquelle il a été destitué. 159
- 16 juin, Trésorerie. Harrison à Cooke. Il transmet une requête de Russell demandant de toucher les arrérages de son traitement, dans le but d'obtenir l'avis de Castlereagh à ce sujet. 161
- 25 juin, Londres. F. Freeling au même. Il le remercie pour l'attention qu'on a portée à Ridout; il apprend que Chewett et lui ont été nommés collectivement arpenteurs généraux. 162
- 27 juin, Londres. Wyatt à Castlereagh. Il désire connaître l'accusation précise portée contre lui pour qu'il puisse revendiquer son caractère. 164
- Document intitulé "Copie verbale des accusations portées contre M. Wyatt par le gouvernement du Haut-Canada," apparemment en réponse à Wyatt. Pas de date. 167
- 7 juillet, Londres. Wyatt à Cooke. Il accuse réception de la lettre relativement aux accusations portées contre lui. Il s'écoulera six ou sept jours avant qu'il puisse répondre, car il a plusieurs documents à disposer. 169
- 11 juillet, Londres. Thomas Fetherston à Castlereagh. Les inconvénients et les dépenses auxquels s'exposera Thorpe en venant à Londres pour se défendre. Il demande la position de juge de l'amirauté à Halifax, ou une position dans le Bas-Canada, ou la rescision de la suspension, ou au moins un passage gratuit pour sa famille et pour lui-même. 171
- 12 juillet, Londres. Thorpe au secrétaire d'Etat pour les colonies. Il demande justice. (Document imprimé à la note D.) 173
- 16 juillet, Londres. Powell à Cooke. Il demande que les 6,000 acres de terre qui lui ont été concédées pour ses services dans le Haut-Canada lui soient données au complet sans déduire les 3,000 acres concédées dans la province de Québec avant le partage. 142
- 16 juillet, Londres. Mémoire du juge Powell. Il demande d'être rémunéré pour le travail supplémentaire qu'il s'est imposé pour régler les réclamations auxquelles ont donné lieu les concessions royales. Il croit que £1,000 ne seraient pas trop considérables. 179
- Suit une note disant qu'il se propose de partir le ou vers le 1er août, et demandant que sa requête soit réglée dans le sens favorable ou dans le sens défavorable. 182
- 27 juillet, Londres. Autre correspondance et autres copies de mémoires, etc. 183 à 195
- Wyatt à Castlereagh. Il se défend contre les accusations portées par Gore, et pour lesquelles il a été suspendu de ses fonctions. 196
- Pièce incluse.* Correspondance, etc., concernant la défense. 215 à 219
- 28 juillet, Londres. Le même au même. Il présume qu'une enquête aura lieu sur les accusations portées contre lui. Il demande un ordre du secrétaire d'Etat pour lui permettre de toucher son traitement. 220
- 29 juillet, York. Gore à George Watson. La situation politique. 223
- Pièce incluse.* Communication de New-York, en date du 17 juin 1807, concernant ce qui se passe dans le Haut-Canada. 230
- (La lettre et les documents qu'elle contient sont imprimés à la note D.)
- 5 août, Londres. Arrêt du conseil, déclarant qu'un bill relatif à l'établissement d'une cour de chancellerie ne peut être approuvé vu que le gouverneur possède déjà suffisamment de pouvoir. 235
- 7 août, Trésorerie. Tableau des honoraires annexé à l'arrêt du conseil. 239
- Harrison à Cooke. Relativement à la lettre de l'intendant général Coffin, la commission du Trésor désire connaître l'opinion de lord Castlereagh sur la question de savoir s'il ne serait pas mieux de déposer à

1807.

	Montréal les effets destinés au paiement des terres achetées des Mississaugas.	Page 243
7 août, Londres.	Mémoire de William Bond. Il a été employé par la Société d'Agriculture du Haut-Canada pour soumettre à la Chambre des Arts un plan pour l'encouragement de l'agriculture, de la culture du chanvre, etc., dans le Haut-Canada. Il désire retourner et demande une rémunération.	245
7 août, Londres.	William Bond à Cooke. Il transmet une requête pour qu'elle soit présentée.	249
13 août, Londres.	Powell à Adam Gordon Il le remercie pour sa bonté, un succès de la mission de Powell. Il fait des instances pour obtenir le paiement de ses arrérages, qui lui permettront de se sauver de la misère où l'ont jeté des malheurs domestiques.	250
14 août, York.	Thorpe (pas d'adresse). Nouvelle lettre sur ses griefs.	252
	<i>Pièces incluses.</i> Brant à Claus, Niagara, 2 juillet.	262
	Assemblée des électeurs des comtés d'York, de Durham et de Simcoe, le 24 juillet 1807.	266
	(La lettre et les documents qu'elle contient sont imprimés à la note D.)	
18 août, Londres.	Wyatt à Castlereagh. Il demande de toucher son traitement comme arpenteur général, ainsi que les émoluments ordinaires, jusqu'à ce qu'on puisse s'assurer qu'il est indigne de cette faveur.	270
18 août, Londres.	King à Cooke. En examinant la correspondance relative à l'augmentation du traitement de Powell, il croit que c'était l'intention d'augmenter son traitement quelque temps avant que la chose n'a eu lieu ; on n'a pas promis que l'augmentation devait dater du 1er janvier 1797, et on s'objecta à ce que cette augmentation fut mise dans les estimations budgétaires avant le premier mars 1799.	276
	<i>Pièce incluse.</i> Copie de la correspondance dont il est question dans la lettre.	277
19 août, Oldham.	Pétition des journaliers de Lancashire demandant de l'aide pour émigrer dans le Haut-Canada, où ils devront recevoir des concessions de terres. Si les requérants sont encouragés, il y en aura un grand nombre d'autres.	279
— août, Londres.	Powell à Gordon. Il transmet un état de la population d'un des districts du Haut-Canada, avec une estimation approximative du nombre probable des miliciens.	282
	<i>Pièces incluses.</i> Etat de la population du district de Midland.	283
	Etat général de la propriété imposable de ce district.	284
26 août, Londres.	Rapport du Conseil privé approuvant un acte pour autoriser les shérifs à prélever tous les frais nécessaires dans les procès devant les cours de justice du Haut-Canada.	286
28 août, Downing Street.	Castlereagh à Wyatt. L'explication de l'accusation d'avoir effacé le nom d'un concessionnaire pour y substituer le sien semble satisfaisante, mais elle doit être transmise à Gore pour que celui-ci l'examine et y réponde. Pendant la durée de la suspension il n'a pas droit à son traitement.	274
28 août, Trésorerie.	Harrison à Cooke. Pour demander à Castlereagh d'envoyer des ordres au gouverneur du Haut-Canada de fournir des effets pour payer les terres achetées des Mississaugas.	288
4 septembre, Hounslow.	De Puisaye à—— Il ne peut en ce moment se rendre auprès de lui. M. Dallègre peut expliquer l'état des affaires concernant la colonisation dans le Haut-Canada. Il demande son influence pour lui obtenir une concession royale des terres acquises des Mississaugas.	289
5 septembre, Southampton.	John Mills Jackson à Castlereagh. Les griefs du Haut-Canada. (Document imprimé à la note D.)	291
8 septembre, Londres.	Wyatt à Cooke. Il demande la permission d'obtenir des copies certifiées des documents officiels indiqués dans une liste, car c'est la seule preuve qu'il peut se procurer à cette distance, du Canada, pour reven-	

1807.

diquer son caractère. Le paiement de son traitement est important, mais bien moins que ne l'est la question de dégager son caractère des accusations qu'on porte à sa probité. Il espère que la suspension ne sera pas confirmée tant qu'il n'aura pas été nommé à une autre position. Il attire l'attention sur les dépenses énormes qu'il a faites pour le transporter lui et sa famille en Canada et du Canada ; il espère conséquemment qu'on lui permettra de toucher son traitement jusqu'à ce qu'il obtienne une autre position. Page 303

- Pièce incluse.* Liste dont il est question dans la lettre. 309
- 18 septembre, York. Thorpe à Cooke (?). Continuation de la correspondance au sujet des affaires du Haut-Canada. 314
(Document imprimé à la note D).
- 20 septembre, York. Le même au même. Il attire l'attention sur le protêt des mandats qu'il a tirés en janvier dernier pour son traitement, à cause de l'absence d'une formalité qu'on n'a jamais dit nécessaire avant. La ruine de son crédit, les dépenses légales, etc. ; sa condition désespérée. 321
- 22 septembre, Londres. Wyatt au même. Il désire le voir au sujet de son traitement. 323
- 28 septembre, Whitehall. Fawkenor au même. Les lords du commerce recommandent que William Bond reçoive soit dans le Haut-Canada 200 acres de terre pour diriger la culture du chanvre. 325
- 1er octobre, Fort George. Claus à Coutts et Cie. Il a tiré pour une somme de £400 d'intérêts sur les deniers déposés entre leurs mains pour le compte des sauvages. 327
- 4 octobre, York. Gore à Watson. Sur les affaires du Haut-Canada. 328
- Pièces incluses.* White à Thorpe, datée de Dublin 19 mai 1807. 344
- Remarques de Gore. 342
- White à Baldwin, en date de Londres 15 juin, avec remarques de Gore. 352
- Renseignements donnés par Mme Wyatt. 374
(La lettre avec les documents qu'elle contient est imprimée à la note D.)
- 4 octobre, York. Une liste des membres de la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada se trouve dans la lettre de Gore (p. 328), conformément à la date en marge. 375
- 7 octobre, York. Gore à Castlereagh (n° 5). Il a dit qu'il avait pris le commandement des troupes dans le Haut-Canada, Brock ayant refusé d'assumer la responsabilité des mesures prises à l'avenir dans cette province. Il transmet copie d'une dépêche du vice-amiral Berkeley. Il a déposé des provisions dans les postes d'Amherstburg et de St-Joseph, vu que les sauvages qui avaient négligé leurs champs de maïs s'attendaient à être appelés en guerre par le gouvernement britannique. N'eut été la conduite de Claus et des autres fonctionnaires du département des sauvages, ceux-ci auraient entré en guerre contre les Américains depuis quelque temps déjà. Il a convoqué un conseil général de tous les sauvages de l'ouest qui se tiendra à Amherstburg. Lorsque la date de l'Assemblée arrivera il croit qu'on pourra connaître alors la décision des deux gouvernements. Il signale le nombre insuffisant d'armes pour la milice. Il n'a pu retenir de Brock que 4,000 fusils et accessoires. C'est pourquoi il s'est privé d'appeler la milice afin que les Américains ignorent cette faiblesse. Il n'y a pas plus de 400 hommes de troupes réglées. 2
- Pièces incluses.* Le vice-amiral Berkeley à Gore. Halifax, N.-E., 17 août 1807. Les nouvelles qu'il reçoit de Washington indiquent la probabilité d'une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Il existe une convention secrète que si les chances de la guerre mettaient les Américains en possession des colonies britanniques en Amérique, ils les transporteraient à la France ou les érigeront en un royaume séparé, sous la gouverne d'un Français. 5
- Claus à Mckee. York 7 octobre. Conformément au désir de Gore, les sauvages de l'ouest devront être réunis en conseil aussitôt que possible. 7

1807.	Gore à Castlereagh (n° 6). Il transmet une réquisition demandant des articles destinés aux sauvages.	Page 9
8 octobre, York.	<i>Pièce incluse.</i> Réquisition de 9a à 9c (la réquisition est datée du 8 et la lettre originale du 1er, c'est une erreur évidente qu'indiquent son numéro et la date de la réquisition).	
10 octobre, Downing Street.	Castlereagh à Gore (n° 3). La sanction royale est donnée à l'acte qui a été réservé. Les autres actes (dont les titres sont indiqués) n'offrent pas matière à objection.	10
13 octobre, York.	Gore à Castlereagh (n° 7). Le mécontentement des sauvages de ce qu'ils n'ont pas reçu leur dividende et l'usage qu'en ont fait des personnes rusées. Claus tirera sur les banquiers pour les intérêts. Il demandera que l'effet soit protesté. Cette somme a été avancée aux sauvages avec l'approbation de Gore.	13
28 octobre, Londres.	W. D. Adams à Cooke. MM. Chewett et Ridout ont tiré sur lui pour la moitié du traitement de l'arpenteur général du Haut-Canada, mais il ne peut payer l'effet sans un ordre de Castlereagh. Il demande que cet ordre soit transmis.	377
11 novembre, Gloucester.	Joseph A. Small à Cooke. Il apprend que 1,200 acres ont été concédées à Bond dans le Haut-Canada. Ceci lui permettra de cultiver le chanvre et d'élever des lapins ; dès que sa concession sera prête il retournera en Canada. La santé de Castlereagh ; il espère qu'elle sera rétablie bientôt parfaitement.	379
14 novembre, York.	Gore à Castlereagh (n° 8). Concernant la destitution de M. le juge Thorpe. (Cette lettre avec les documents qu'elle contient jusqu'à la page 25 est imprimée au long dans la note D.)	15
16 novembre, Trésorerie.	Harrison à Cooke. Il transmet un rapport sur les comptes publics du Haut-Canada au Trésor pour qu'il le soumette à Castlereagh.	381
21 novembre, Londres.	H. Thornton à Cooke. Il transmet un mémoire de madame Da Costa demandant une pension.	382
	<i>Pièces incluses.</i> Mémoire de madame Da Costa relatant les services de son mari.	383
	Autre mémoire.	388
	Copie des instructions secrètes que le général James Murray donna au capitaine Costa à Minorque le 7 décembre 1781.	390
	Certificat de Murray attestant le zèle et la bravoure du capitaine Costa au siège du chateau St. Philippe, Minorque, daté de Londres le 6 décembre 1783.	391
	Autres documents concernant les services du capitaine Da Costa.	392 à 396
22 novembre, Londres.	Le lieutenant-colonel W. Johnson à Castlereagh. Il transmet un mémoire de lady Johnson. Sir John Johnson désire qu'il se rende en Canada, ce qu'il est lui-même anxieux de faire afin de pouvoir rendre des services en ce moment.	397
	<i>Pièce incluse.</i> Pétition de dame Mary Johnson, épouse de sir John Johnson, baronnet, relatant les services et les pertes de sir John Johnson.	399
15 décembre, Albany.	Mme Thorpe à Cooke. Au sujet de la position dans laquelle elle se trouve en conséquence de la suspension de son mari. (Ce document est imprimé à la note D.)	406
Sans date.	Thorpe à Shee. Il se plaint de la conduite de l'administration.	34
	<i>Pièces incluses.</i> Adresse du grand jury de London à Gore.	40
	Brant à Thorpe 24 janvier 1807.	48
	(La lettre, ce qu'elle contient ainsi que d'autres documents à la page 102 sont imprimés à la note D.)	
Sans date.	Correspondance et décision au sujet du paiement des demi-contributions privilégiées par le lieutenant-gouverneur Hunter en 1804.	104 à 112
Sans date.	Extrait d'une lettre de Gore à Gordon. (Cet extrait est imprimé à la note D.)	409

ANNEXE AU RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE.

LES FERMES EXPÉRIMENTALES

RAPPORTS

Du DIRECTEUR	-	-	-	-	-	-	WM. SAUNDERS.
De L'AGRICULTEUR	-	-	-	-	-	-	JAS. W. ROBERTSON.
De L'HORTICULTEUR	-	-	-	-	-	-	JOHN CRAIG.
Du CHIMISIE	-	-	-	-	-	-	F. T. SHUTT, M.A.
De L'ENTOMOLOGISIE et BOTANISIE	-	-	-	-	-	-	JAS. FLETCHER.
Du RÉGISSEUR DE LA BASSE-COUR	-	-	-	-	-	-	A. G. GILBERT.
Du RÉGISSEUR DE LA FERME EXPÉRIMENTALE,						Nappan (N.-E.)	WM. M. BLAIR.
"	"	"	"	"	"	Brandon (Manitoba.)	S. A. BEDFORD.
"	"	"	"	"	"	Indian Head (T.N.-O.)	ANGUS MACKAY.
"	"	"	"	"	"	Agassiz (C.-A.)	THOS. A. SHARPE.

POUR

1892

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE.

1893

[N° 7B—1893.] *Prix : 25 centins.*

Fermes expérimentales.

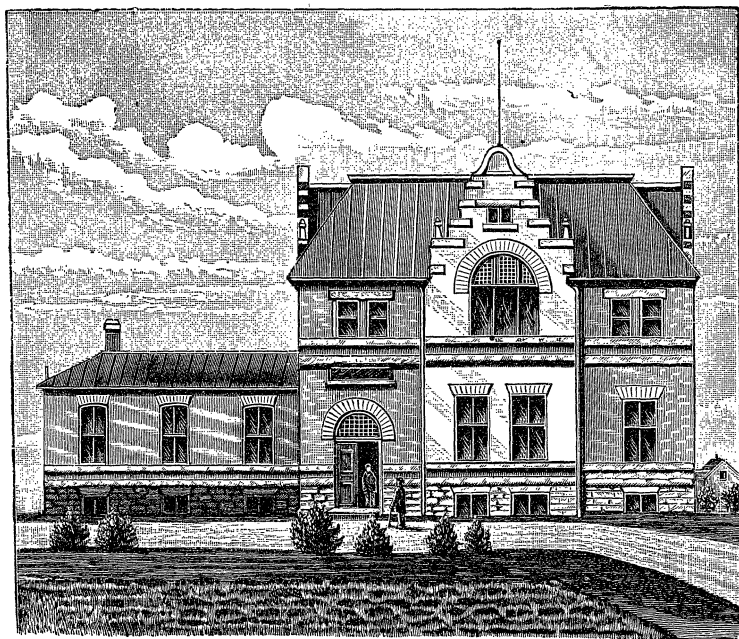


Figure 1.—Bureaux, musée et laboratoire de chimie de la ferme expérimentale centrale.

ANNEXE

AU

RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

SUR LES

FERMES EXPÉRIMENTALES.

OTTAWA, 6 février 1893.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre ci-joint à votre approbation le sixième rapport annuel sur quelques-uns des travaux exécutés ou en voie d'exécution aux différentes fermes expérimentales, qui ont été établies dans différentes parties du pays.

Vous trouverez aussi annexés des rapports des officiers suivants de la ferme expérimentale centrale: de l'agriculteur, M. James W. Robertson; de l'horticulteur, M. John Craig; du chimiste, M. Frank T. Shutt, et de l'entomologiste et botaniste, M. James Fletcher. Je sou mets aussi un rapport du régisseur de la basse-cour, M. A. G. Gilbert.

Sur les fermes expérimentales succursales il y a des rapports de M. Wm M. Blair, régisseur de la ferme expérimentale pour les provinces maritimes à Nappan (Nouvelle-Ecosse); de M. S. A. Bedford, régisseur de la ferme expérimentale pour le Manitoba, à Brandon; de M. Angus Mackay, régisseur de la ferme expérimentale pour les territoires du Nord-Ouest, à Indian-Head; et de M. Thomas A. Sharpe, régisseur de la ferme expérimentale pour la Colombie-Anglaise, à Agassiz.

Ces rapports présentent les résultats de nombreuses expériences soigneuses en rapport avec l'agriculture et l'horticulture. Ils contiennent aussi des renseignements sur les travaux de chimie ayant trait à l'agriculture, ainsi que de nombreux faits concernant des insectes et des végétaux nuisibles avec l'indication des meilleures méthodes de prévenir leurs ravages.

J'espère que les résultats obtenus dans les travaux d'expérimentation dont il est rendu compte dans ce rapport seront utiles à tous ceux qui se livrent à la culture du sol, et aideront au développement de l'agriculture dans le pays.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM SAUNDERS.

RAPPORT ANNUEL

SUR LES

FERMES EXPÉRIMENTALES

RAPPORT DU DIRECTEUR.

Il s'est écoulé six années depuis les premières démarches ayant pour but l'établissement d'un système de fermes expérimentales pour la Puissance du Canada. Précédemment, pendant la session de la Chambre des Communes en 1884, il avait été nommé un comité spécial sous la présidence de M. G. A. Gigault pour considérer quels seraient les meilleurs moyens d'encourager et de développer l'agriculture en Canada et ce comité fit rapport en faveur de l'établissement d'une ferme expérimentale. Il ne fut, toutefois, fait aucune nouvelle démarche pour arriver à ce résultat jusqu'en novembre 1885, où conformément aux instructions de l'honorable M. John Carling, ministre de l'agriculture, j'entrepris une investigation dont l'objet était de constater où en étaient les travaux d'expérimentation en agriculture dans les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et d'autres pays, et sous date du 20 février 1886 je préparai sur ce sujet un rapport qui fut soumis à la Chambre des Communes pendant la session de cette année-là. " L'Acte des Stations Agronomiques," qui était basé sur les recommandations contenues dans ce rapport, fut peu après présenté et passé avec le concours des deux côtés de la Chambre et le 16 octobre suivant l'organisation fut commencée par la nomination d'un directeur pour entreprendre les travaux.

Une des clauses de l'acte portait que la ferme expérimentale centrale qui devait servir pour les provinces d'Ontario et de Québec devait être située près de la capitale, et avant ma nomination j'avais reçu de l'honorable ministre de l'agriculture instructions d'examiner les fermes près d'Ottawa, au nombre d'environ vingt, qui avaient été offertes à vendre au gouvernement comme sites pour la ferme expérimentale centrale. Dans ce travail j'eus pour associé M. A. E. S. K. Barclay, de London (Ontario), homme d'une grande expérience dans l'expertise des terres, dont les conseils et l'aide me furent ou ne peut plus utiles. Après plusieurs semaines consacrées à ce travail, nous trouvâmes qu'aucune des fermes offertes ne possédait tout ce qui était requis pour la ferme expérimentale centrale, et nous reçûmes instructions de visiter et d'examiner dans le voisinage de la capitale d'autres fermes qui n'avaient pas été offertes; nous examinâmes entre autres le site actuel. Ayant trouvé que ce terrain, bien que très inculte et par place très marécageux, présentait des avantages plus grands qu'aucune autre ferme du voisinage par la variété du sol, la proximité de la ville, la position dominante, son drainage facile, etc., qui le rendaient éminemment avantageux pour le but proposé, nous préparâmes un rapport recommandant le choix de cette ferme. Peu après une partie du terrain fut achetée par vente privée et le reste de la superficie nécessaire fut exproprié en vertu de l'acte, et les prix à payer pour les différentes portions furent subséquemment fixés par les arbitres de l'État.

Le jour après ma nomination comme directeur des fermes expérimentales, je me rendis dans les provinces maritimes pour commencer une enquête méthodique sur la condition de l'agriculture dans toutes les portions colonisées du Canada, depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, dans le but de déterminer les meilleurs sites pour les fermes expérimentales qu'il était proposé d'établir dans les différentes provinces, de sorte qu'elles fussent de la plus grande utilité possible pour les cultivateurs du pays.

Fermes expérimentales.

Pendant le temps écoulé depuis le passage de l'Acte des Stations Agronomiques et la nomination du directeur, il a été fait dans toutes les provinces et tous les territoires des offres de terre au gouvernement, et en justice à ceux qui avaient fait ces offres, il parut nécessaire que toutes ces fermes qui se trouvaient dans des positions centrales et avantageuses, fussent examinées et qu'il en fût fait rapport, ce qui exigea beaucoup de temps et de travail.

Il avait été décidé que la ferme expérimentale qui devait être établie dans les provinces maritimes servirait pour les trois provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard; il y avait donc de nombreuses raisons pour faire désirer que cette ferme fût située à peu de distance de la limite entre la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, de sorte qu'elle fût presque également accessible aux cultivateurs des deux provinces et en même temps à portée des cultivateurs de l'Île du Prince-Edouard. Toutes les fermes offertes au gouvernement dans les provinces maritimes furent examinées et furent l'objet de rapports; toutefois, celles qui étaient situées dans les comtés limitrophes de Cumberland et de Colchester, en Nouvelle-Ecosse, et de Westmoreland et d'Albert, dans le Nouveau-Brunswick, furent examinées avec un soin plus particulier.

Dès que j'eus achevé cette étude préliminaire des sites offerts dans les provinces maritimes, j'entrepris le même travail au Manitoba, dans les territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Anglaise, et au bout de près de trois mois de voyages continus, je revins à Ottawa pour rendre compte des examens que j'avais faits jusque-là.

Par la nomination de M. W. W. Hilborn, d'Arkona (Ontario), le 1er novembre 1886, comme horticulteur de la ferme expérimentale centrale, je m'assurai des services d'un agriculteur pratique, d'un homme d'une vaste connaissance dans la culture fruitière; pendant mon absence les travaux furent commencés sous sa direction à la ferme centrale, et à peu près vingt acres de terrain furent défoncés avant le commencement de l'hiver. Dans le courant de l'hiver, M. W. M. Blair, de Truro (Nouvelle-Ecosse), fut choisi comme régisseur de la ferme expérimentale pour les provinces maritimes, et comme il avait été décidé que chaque régisseur des fermes succursales passerait, après sa nomination, plusieurs mois auprès du directeur à Ottawa, afin d'acquérir plus amples renseignements sur le but et l'objet des travaux, je profitai au printemps, à la ferme centrale, des connaissances pratiques que M. Blair possédait en agriculture. M. S. A. Bedford, de Moosomin (T. N.-O.), qui fut choisi comme régisseur de la ferme expérimentale du Manitoba, fut ajouté au personnel à Ottawa, ainsi que M. John Fixter, de London (Ontario), qui fut vers le même temps engagé comme contremaître de la ferme. Tous travaillèrent avec cœur à l'entreprise, utilisant leurs connaissances pratiques dans leur lutte contre les difficultés à surmonter, de sorte que toutes les branches de travaux avancèrent rapidement. Les travaux du défrichement, de l'épierement, de l'enlèvement des souches et du labourage furent vigoureusement commencés le 2 mai, et avant la fin de la saison, une surface considérable de terrain fut défrichée et mise en culture; le système de drainage à établir fut entièrement tracé et en partie commencé, et il fut fait d'autres améliorations. Le contrat du clôturage fut donné au commencement du printemps, et fut exécuté avant l'arrivée de l'hiver.

Dans le courant de l'été, je visitai de nouveau les provinces maritimes en compagnie de M. Wm M. Blair, dont la connaissance intime de l'agriculture de ces provinces, acquise par l'expérience de toute sa vie, m'a été d'un grand secours, et après une seconde considération soigneuse, nous reconnûmes les avantages que présentait le site actuel de la ferme expérimentale à Nappan (Nouvelle-Ecosse), et en recommandâmes l'achat. Dans la suite, la recommandation fut adoptée, et les négociations pour l'achat furent terminées l'hiver suivant. Ce site est à moins d'un mille de la station de Nappan, sur le chemin de fer Intercolonial, à environ huit milles de la limite entre la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et facilement accessible depuis l'Île du Prince-Edouard. Le terrain acheté mesurait environ 300 acres, dont environ 200 étaient défrichés et presque sans aucune souche; les cent autres acres étaient en bois d'épinettes, de mélèzes, de bouleaux, d'érables et d'autres arbres utiles. Les avantages que réunissait ce site étaient, variété de sol, abri partiel contre les vents dominants, situation centrale et proximité d'une des principales voies de communication. Le sol de cette ferme représente assez bien celui des meilleures fermes vers

la limite entre les deux provinces et sur une assez grande étendue de pays de part et d'autre. Il est principalement argileux, plus ou moins sableux et en conséquence plus ou moins terace ou léger, suivant que l'argile ou le sable prédomine, avec quelques parties graveleuses, et avec sous-sol variant d'argileux à argilo-graveleux. La partie défrichée se divise approximativement comme suit : *marais* ou polder, terrain endigué propre à la production du foin, environ 50 acres; terrain bas, 50 acres; terrain plus élevé, 100 acres. Ce dernier est incliné vers l'ouest et domine la crique que forme la baie de Fundy; de là la vue s'étend sur la rivière Maccan et la contrée environnante.

Sous l'intelligente gestion de M. Blair cette ferme a été grandement améliorée; le drainage souterrain a amené un changement remarquable dans la fertilité relative des différentes parties du terrain; il a été fait d'utiles expérimentations avec des grains, des plantes fourragères, des racines, etc.; il a été planté des vergers et des ceintures d'arbres d'agrément, les bâtiments nécessaires ont été construits; les étables et les écuries ont été pourvues d'animaux de bonnes races. On trouvera les détails des travaux exécutés dans les rapports du régisseur, qui sont compris dans les rapports annuels sur les fermes expérimentales.

Plus tard pendant l'été de 1887, je parcourus aussi l'Ouest en compagnie de M. S. A. Bedford, qui avait habité bien des années au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, et dont l'expérience de la vie de cultivateur sur les plaines, donnait une grande valeur à ses conseils. Nos recherches s'étendirent depuis Selkirk, à vingt et un milles à l'est de Winnipeg, le long de la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien, jusqu'à la limite ouest du Manitoba. Nous fîmes plusieurs voyages au nord et au sud des lignes de chemin de fer, en tout plus de 500 milles en voiture, et eûmes ainsi la facilité de constater la nature du sol et la condition des colons dans une vaste portion de la province.

Après mûre considération, je recommandai une ferme d'environ 625 acres située près de Brandon, partie dans la vallée de l'Assiniboine et partie sur le terrain plus élevé adjacent, et ce site fut finalement choisi. Cette ferme réunit les avantages de la variété du sol, d'un fertile terrain de pâturage qui s'étend dans la vallée jusqu'à la rivière, d'une riche terre sablo-argileuse sur la côte vers les buttes qui bornent la vallée, et sur les pentes desquelles, comme aussi dans les ravins, le sol est plus léger, plus sableux et graveleux, tandis qu'au haut le terrain est bon et représente assez bien le sol de la plupart des grands districts à blé du Manitoba. Elle est tout près de la ville de Brandon et à peu près au centre de l'une des meilleures sections agricoles de la province; elle possède un abondant approvisionnement d'eau de source d'excellente qualité, est magnifiquement située et en pleine vue de tous les trains qui passent sur le chemin de fer du Pacifique canadien.

Nous entrâmes en possession de cette ferme au commencement de juillet 1888, et depuis lors sous la direction de M. Bedford les progrès ont été rapides et satisfaisants dans toutes les branches de travaux. Les expériences sur les grains, les cultures fourragères et les meilleures façons à donner au sol pour le préparer pour les cultures ont été l'objet d'une attention spéciale. La ferme a été grandement embellie par la plantation d'avenues et de bosquets d'arbres; il a été construit des bâtiments commodes, et la ferme a été fournie de bestiaux des meilleures races. On trouvera dans les rapports annuels des détails sur les travaux.

En octobre 1887, je fis un trajet considérable à travers la partie des territoires du Nord-Ouest, qui s'étend le long de la ligne principale du chemin de fer, et étudiai surtout avec attention la partie est de l'Assiniboïa. Je parcourus en voiture le district compris entre la limite du Manitoba et Fort Qu'Appelle, et fis ainsi plus de 400 milles en compagnie de M. Bedford et de M. A. Mackay, d'Indian-Head; nous visitâmes une vaste étendue de pays, examinant la nature du sol et réunissant de nombreux renseignements sur le climat et surtout sur la quantité de pluie. Nous fîmes des recherches du même genre dans le voisinage de Régina, de Moose-Jaw, de Medicine-Hat, de Calgary et d'autres stations importantes sur la ligne principale du chemin de fer.

La plus grande partie de la surface du pays étant ici *prairie* découverte, je crus préférable de choisir pour cette ferme une section de *prairie* nue dans le but de faire voir ce qu'on peut y faire de manière à procurer des abris pour les récoltes et les

Fermes expérimentales.

bâtiments par des plantations d'arbres. Nous vîmes plusieurs excellents-emplacements, mais nous trouvâmes qu'une section de terrain que nous examinâmes près de la ville d'Indian-Head réunissait plus d'avantages qu'aucune autre de celles que nous avions visitées, et celle-ci fut finalement choisie pour la ferme expérimentale pour les territoires du Nord-Ouest. Cette section, n^o 19, canton 18, rang 12 ouest, touche à la limite est de la ville d'Indian-Head, et le chemin de fer en longe la limite sud sur plus d'un mille. Le sol est profond et d'excellente qualité; sa composition varie entre celle de l'argile forte à celle d'une terre sablo-argileuse; le sous-sol est une argile de couleur brun jaunâtre. La ferme comprend 680 acres de terrain; elle est située à 104 milles à l'ouest de la limite du Manitoba, à 105 milles au nord de la frontière des Etats-Unis et à 44 milles à l'est de Régina; elle est au milieu d'un établissement agricole vaste et prospère, est bien approvisionnée d'eau, et est à peine à plus de dix milles de la station de chemin de fer d'Indian-Head.

Nous obtînmes possession de cette ferme aux premiers jours du printemps de 1888, et M. A. Mackay qui avait été nommé régisseur et avait passé quelques semaines à la ferme centrale à Ottawa, en prit charge le 24 avril. Pendant 1888 cette ferme fut en partie clôturée, et la clôture fut complétée au commencement de 1889, année où les bâtiments furent aussi construits, habitations, grange, étable et écurie; et les quatre dernières années les travaux d'expérimentation dans toutes les branches de l'agriculture et de l'horticulture d'une utilité probable aux cultivateurs du Nord-Ouest y ont été poursuivis avec succès. Il a été planté un nombre considérable de jeunes arbres forestiers et la ferme est maintenant déjà pourvue de ceintures d'abris, de bouquets de bois, d'avenues et de haies, qui bien que si récemment plantés, en rendent rapidement l'aspect plus agréable et lui donnent un caractère nouveau. Pour l'amélioration du bétail il a été fourni des bêtes à cornes de races laitières et de boucherie, ainsi que des porcs, de la volaille qui tous sont utilisés pour le travail expérimental. Les résultats des essais de grain et de cultures fourragères ont été très utiles et ont fait voir qu'il est de la plus haute importance que les terres que l'on veut mettre en culture soient laissées en jachère l'été précédent, car ainsi on obtient presque invariablement de bons résultats. Il a été essayé un grand nombre de variétés rustiques d'arbres fruitiers; mais si certains arbustes fruitiers, tels que groseilliers, gadelliers et framboisiers prospèrent, il n'a point encore été obtenu de résultats satisfaisants en fait de pommiers, poiriers, pruniers ou aucun arbre fruitier. Les colons des territoires, et en particulier ceux de la contrée environnante dans l'est de l'Assiniboïa, prennent un vif intérêt dans les travaux qui se poursuivent à cette ferme, et la distribution des rapports annuels qui donnent les détails des expériences pratiques de M. Mackay a déjà produit des résultats des plus encourageants.

La ferme expérimentale pour la Colombie-Anglaise fut la dernière dont l'emplacement fut fixé et a été la dernière où les opérations ont été commencées. Je fis deux visites dans cette province dans l'espace d'une année, la première en décembre 1886 pour réunir des renseignements préliminaires et acquérir une connaissance générale de la condition et des besoins de l'agriculture de la province, et la seconde en septembre 1887, dans le but spécial de trouver quelque localité convenable pour l'établissement d'une ferme expérimentale. A la seconde visite je fus accompagné par M. S. A. Bedford, dont l'assistance me fut très utile. Dans ces visites j'eus l'occasion d'examiner un grand nombre de fermes tant dans l'île Vancouver que sur le continent, mais de tous les emplacements examinés aucun ne paraissait réunir autant d'avantages qu'une partie du terrain appartenant au domaine d'Agassiz à côté de la station du même nom dans la vallée du Fraser à environ 70 milles à l'est de Vancouver. Le terrain offert à cet endroit pour la création d'une ferme expérimentale et qui fut choisi en définitive comprend environ 300 acres, vis-à-vis la station du chemin de fer, le long duquel sa limite de front s'étend sur un demi-mille environ. Le long de la limite ouest, se trouve la route des sources chaudes de Harrison, qui sont très fréquentées et sont à une distance de cinq milles et demi. En arrière au delà de terres en terrasses, des hauteurs rocheuses atteignent une altitude de 900 à 1,200 pieds et sont plus ou moins couvertes d'arbustes et de grands arbres. Environ 35 acres du terrain dans la vallée avaient été en partie cultivés et sur environ 200 autres acres on avait coupé les grands arbres tout près du sol, mais les souches

étaient encore intactes et la surface était couverte de broussailles et de fougères. Le sol varie entre terre argilo-sableuse et gravier, sur sous-sol poreux, sableux par places, sablo-argileux dans d'autres, et sous lequel se trouve en général de trois à cinq pieds au-dessous de la surface une couche de gravier.

Le terrain à Agassiz fut acheté en 1888, mais par suite de délais dans la régularisation du titre, nous n'en primes possession que dans l'automne de 1889. M. Thomas A. Sharpe, un des premiers colons du sud du Manitoba fut nommé régisseur en juillet 1889, et après avoir passé quelques semaines à la ferme centrale il s'achemina vers la côte emmenant avec lui des chevaux et d'autres approvisionnements, et le 19 septembre il commença les travaux sur les lieux. Au retour du printemps, le terrain qui avait été précédemment en culture était soigneusement labouré et préparé, une étendue de terrain neuf était défoncée et nettoyée, suffisante pour la plantation de plusieurs vergers et la mise à exécution de plusieurs expérimentations culturales avec des grains, des fourrages, et des racines, dont les détails sont donnés dans le rapport sur les fermes expérimentales pour 1890. Sous l'énergique direction de M. Sharpe, le défrichement du terrain a rapidement avancé et à ce moment 105 acres ont été mis en culture, outre que vingt autres acres ont été nettoyés, débarrassés de leurs souches et sont maintenant prêts pour le labourage. Il a été construit une maison d'habitation pour le régisseur ainsi qu'une ample grange avec étable pour le bétail et écurie pour les chevaux. Nous y avons envoyé plusieurs têtes de bétail des meilleures races, ainsi que des porcs, des moutons et de la volaille, qui tous y prospèrent. Le climat est tempéré, assez semblable à celui de certaines parties de l'Angleterre, et est très favorable à la culture fruitière. Cette industrie paraissant devoir bientôt devenir une des principales de cette province, nous nous sommes particulièrement efforcés de nous procurer un grand nombre de variétés et entre autres celles qui sont le plus promettantes dans toutes les classes, le but étant d'établir de vastes vergers d'expérimentation où sera constatée la valeur relative de toutes les variétés propres au climat, et suivant les résultats, nous pourrions fournir à ceux qui se proposent de planter, des renseignements sur les variétés qui conviennent le mieux au climat, et qui paraissent devoir être les plus avantageuses. Quoiqu'il se soit écoulé seulement trois ans depuis le commencement de ces essais, il y a maintenant en culture et à l'étude à cette ferme 569 variétés d'arbres fruitiers et 318 d'arbustes fruitiers, en tout 887 variétés. Pour réunir cette collection, qui est probablement la plus considérable sur le continent, nous avons mis à contribution les pépinières de bien des pays; et, qu'ils viennent du nord ou du midi, les arbres paraissent croître également bien et avec une rapidité qui étonne toute personne habituer à voir seulement la pousse plus lente dans l'Est.

Ici nous essayons aussi les différentes espèces d'arbre à fruits secs: noyers d'Angleterre et du Japon, amandiers à coque dure ou molle, châtaigniers d'Espagne, du Japon et d'Amérique, noisetiers de Kent, pecans et caryers; la végétation de tous est luxuriante. La Colombie-Anglaise est célèbre pour sa richesse pratiquement inépuisable en bois, mais cette province n'a pour ainsi dire point de bois dur. C'est pourquoi outre les plantations d'arbres à fruits comestibles, nous avons planté et plantons dans la vallée et ça et là sur la pente des hauteurs, des ceintures d'arbres à bois dur: noyers noirs, noyers cendrés, ormes, frênes, caryers et autres qu'on estime dans l'Est et le Nord. La croissance relativement rapide des arbres dans cette contrée permettra avant longtemps de déterminer la valeur de ces arbres, et si nous pouvons faire voir que les terrains en terrasse, qui ont peu de valeur pour l'agriculture peuvent être graduellement transformés en vergers et en plantations d'arbres à bois dur, ces expérimentations se trouveront être d'une grande utilité pour la contrée.

En même temps les progrès ont aussi été rapides à la ferme expérimentale centrale où un désert a été transformé en une suite de champs, de vergers, de parcelles d'expérimentation bien ordonnées. Nous avons expérimenté de toutes manières, pour mettre à l'épreuve la précocité de diverses variétés de céréales, leur supériorité relative en productivité, qualité du grain, fermeté de la paille, etc. Celles qui ont le mieux réussi ont été répandues de tous côtés par une distribution gratuite faite par le poste, et ainsi il a été transmis à environ 12,000 à 15,000 cultivateurs environ 30,000 échantillons de 3 livres chacun, et ces variétés nouvelles commencent déjà dans cer-

Fermes expérimentales.

taines localités à avoir un effet favorable sur la qualité générale des récoltes. Les avantages de semailles hâtives relativement à des semailles tardives dans les provinces d'Ontario et de Québec ont été clairement démontrés par une série d'expériences qui se sont poursuivies pendant trois ans. Nous avons obtenu ici par la fécondation croisée un grand nombre de nouvelles variétés de grain dont quelques-unes paraissent devoir être d'une grande valeur. Ce travail a reçu de l'extension l'année passée, et de nouvelles variétés ont été obtenues par ce procédé ici, et aussi à chacune des fermes de l'ouest, avec espoir que des variétés nouvelles qui ont pris naissance dans les pays où elles doivent être cultivées, seront probablement plus résistantes aux vicissitudes de climat qu'elles auront à subir. Un grand nombre de variétés de plantes fourragères ont été essayées, et les résultats de leur étude ont été publiés dans des rapports et des bulletins dont des centaines de mille ont été répandus parmi des lecteurs à même de les apprécier.

Les travaux d'horticulture ont aussi fait des progrès rapides, d'abord sous la direction de M. W. W. Hilborn et plus récemment sous celle de M. John Craig. Il a été réuni une collection considérable d'arbres et d'arbustes fruitiers qui arrivent rapidement à leur période de fructification. Il a déjà été fait rapport sur une quantité d'arbustes fruitiers; il a été obtenu des variétés nouvelles qui paraissent d'un grand mérite, tandis qu'un nombre considérable de légumes ont été étudiés sous le rapport de la hâtiveté, de la qualité et d'autres particularités importantes. Les maladies qui affectent les arbres à fruit et la vigne ont été observées, et les remèdes qu'on recommande ont été soumis à des essais soigneux, dont il est rendu compte dans les rapports annuels.

Par la nomination de M. James Fletcher, au commencement de 1887, à la position d'entomologiste et botaniste des fermes expérimentales de l'Etat, l'histoire des insectes et des plantes nuisibles aux récoltes et les remèdes pour les combattre sont devenus des sujets d'études spéciales. M. Fletcher a recueilli beaucoup de renseignements utiles qu'il a présentés au public dans les rapports et dans des bulletins. Il a aussi réuni une collection considérable de graminées utiles et a réussi à les établir dans une série de parcelles d'expérimentation afin d'en déterminer le degré de rusticité et leur valeur relative comme plantes fourragères. Cette branche de ses travaux a été fort appréciée; le nombre considérable des demandes de renseignements par lettres qu'il reçoit d'année en année en rapport avec ces différents sujets, témoigne du vif intérêt des cultivateurs pour ces expériences.

En juillet 1887, M. F. T. Shutt fut nommé chimiste des fermes expérimentales de l'Etat, afin de travailler à fournir des renseignements utiles en rapport avec la chimie agricole. Peu après sa nomination, M. Shutt accompagna le directeur dans une visite à plusieurs des laboratoires de chimie bien connus des États-Unis, et réunit ainsi beaucoup de renseignements d'après lesquels la grandeur et la forme des laboratoires actuels furent déterminées et les plans pour le bâtiment préparés. Pendant que le bâtiment était en voie de construction, M. Shutt se rendit en Europe pour visiter quelques-uns des laboratoires les plus importants de la Grande-Bretagne et du continent et pour choisir les appareils nécessaires pour les laboratoires à Ottawa. A son retour les plans pour l'aménagement intérieur furent préparés et exécutés; et comme résultat l'installation pour les travaux de chimie en rapport avec l'agriculture, est l'une des plus commodes et des mieux outillées du pays. Les utiles travaux exécutés depuis par M. Shutt en fait d'analyses de terres, de plantes fourragères, d'amendements naturels, tels que vases, marnes et terres noires reçues de beaucoup de localités du Canada, ainsi que de graminées, de betteraves à sucre et de beaucoup d'autres matières, donnent à ses rapports annuels une grande valeur pour la communauté agricole.

Pendant 1887 et 1888 le défrichement du terrain à la ferme expérimentale centrale fut achevé, les maîtres-drains furent posés ainsi que beaucoup des drains secondaires sur une longueur totale de plus de quinze milles, les plans de la plupart des bâtiments furent dressés et la construction en fut exécutée; des avenues, des haies d'ornement et des massifs d'arbustes furent plantés, le terrain autour des bâtiments fut nivelé et engazonné, et l'aspect de toute la ferme fut grandement embelli. Il a depuis été planté des ceintures d'abri et des plantations d'arbres forestiers, qui avec le temps ajouteront beaucoup à la beauté de l'ensemble.

En mai 1888, les expérimentations sur la volaille ont été commencées et les services de M. A. G. Gilbert ont été retenus pour la poursuite de ce travail. Dans le courant de la saison, quand le bâtiment de la basse-cour fut prêt pour la volaille, les coqs et poules qui avaient été élevés servirent à le peupler et M. Gilbert fut choisi comme régisseur de la basse-cour. Les rapports annuels qu'il a donné des travaux exécutés ont été d'un grand service à ceux qui s'occupent de volaille et ont servi de guides à un grand nombre dans les soins à donner à la volaille aussi bien que dans le choix des variétés.

Le 1er février 1890, M. James W. Robertson fut nommé agriculteur de la ferme expérimentale et commissaire de l'industrie laitière pour la Puissance. Dans sa capacité d'agriculteur, il s'est chargé du bétail, a institué les nombreuses et importantes expériences d'alimentation et a dirigé les travaux. Le bâtiment de la laiterie et la porcherie ont été construits d'après des plans qu'il a préparés et possèdent des perfectionnements récents qui simplifient et allègent le travail. Dans ces bâtiments il a été fait des séries continues d'expériences dans la fabrication du beurre et l'alimentation du bétail et des porcs, et il a été publié d'importants bulletins et rapports sur ces sujets. Par suite des absences fréquentes et inévitables de M. Robertson dans l'accomplissement de ses autres devoirs, partie du travail qui est du ressort ordinaire de l'agriculteur a été exécuté par le directeur aidé du contremaître de la ferme et de M. Wm Macoun, qui exerce les fonctions de contremaître de sylviculture et d'aide dans le travail expérimental. L'important travail que poursuit M. Robertson comme commissaire de l'industrie laitière pour la Puissance a déjà eu un effet des plus favorables sur les exportations de produits de laiterie de ce pays, et l'élan qu'il a donné à cette industrie par l'établissement de stations expérimentales de laiterie et de beurreries d'hiver, par des efforts personnels et par ceux de l'aide-commissaire de l'industrie laitière dans la province de Québec, ainsi que ceux des instructeurs de son personnel, ne manqueront pas de développer toujours davantage cette importante industrie dans toutes les provinces de la Puissance. On trouve dans les rapports du commissaire de l'industrie laitière des détails complets sur ce travail.

En rapport avec l'établissement et la direction des fermes expérimentales, depuis octobre 1886, j'ai fait huit voyages jusqu'à la côte du Pacifique et dix jusqu'à l'Atlantique, et j'ai visité une forte proportion des districts agricoles les plus importants dans tout le Canada. Dans toutes les branches des travaux que j'ai entrepris, j'ai été grandement aidé par les services fidèles de ceux qui ont été associés avec moi et ont été chargés de départements spéciaux, et je désire en les remerciant rendre témoignage au mérite de leur travail; c'est grâce à leur aide que ces établissements sont devenus aussi utiles et sont aussi appréciés qu'ils le sont.

DISTRIBUTION DE GRAIN DE SEMENCE.

Conformément aux instructions de l'honorable ministre de l'agriculture, cette utile section des travaux a été continuée et nous avons satisfait à un nombre considérable de demandes adressées par des cultivateurs. Quelques-unes des variétés de grain les plus avantageuses distribuées ces trois ou quatre dernières années aux cultivateurs, en sacs d'échantillon pour essai, sont maintenant celles qui sont le plus généralement cultivées dans beaucoup de districts, et donnent des récoltes plus fortes et plus avantageuses.

Les échantillons expédiés pendant les premiers mois de 1892, ont été distribués comme suit:

Ile du Prince-Edouard.

Avoine.....	83
Blé.....	93
Orge.....	68
Pois.....	10
Maïs (blé-d'Inde)	31
Pommes de terre (patates).....	19

304

Distribués à 134 cultivateurs sur leur demande.

Fermes expérimentales.

Nouvelle-Ecosse.

Avoine	376
Blé.....	204
Orge	260
Pois.....	20
Maïs.....	60
Pommes de terre.....	100
	1,020
	1,020

Distribués à 552 cultivateurs sur leur demande.

Nouveau-Brunswick.

Avoine.....	263
Blé.....	193
Orge.....	189
Pois.....	40
Seigle de printemps.....	6
Maïs.....	446
Pommes de terre.....	88
	1,225
	1,225

Distribués à 759 cultivateurs sur leur demande.

Ontario.

Avoine.....	1,302
Blé.....	936
Orge.....	890
Pois.....	192
Seigle de printemps.....	10
Maïs.....	200
Pommes de terre.....	104
	3,634
	3,634

Distribués à 1,547 cultivateurs sur leur demande.

Province de Québec.

Avoine.....	2,554
Blé.....	2,001
Orge.....	1,960
Pois.....	396
Seigle de printemps.....	2
Maïs.....	665
Pommes de terre.....	939
	8,517
	8,517

Distribués à 5,282 cultivateurs sur leur demande.

Manitoba.

Avoine.....	280
Blé.....	204
Orge.....	178
Pois.....	16
Maïs.....	12
Pommes de terre.....	16
	<hr/>
	706
	<hr/> <hr/>

Distribués à 305 cultivateurs sur leur demande.

Territoires du Nord-Ouest.

Avoine.....	351
Blé.....	263
Orge.....	212
Pois.....	37
Seigle de printemps.....	18
Maïs.....	43
Pommes de terre.....	9
	<hr/>
	933
	<hr/> <hr/>

Distribués à 350 cultivateurs sur leur demande.

Colombie-Anglaise.

Avoine.....	175
Blé.....	152
Orge.....	140
Pois.....	8
Maïs.....	88
Pommes de terre.....	3
	<hr/>
	566
	<hr/> <hr/>

Distribués à 185 cultivateurs sur leur demande.

Suit la liste du nombre de paquets de trois livres des différentes variétés qui ont été distribués:—

Avoine.

Banner.....	2,123
Prize Cluster.....	1,226
Flying Scotchman.....	739
Royal Doncaster.....	451
Bonanza.....	348
Holstein Prolific.....	232
Rosedale.....	217
Noire de Tartarie.....	48
	<hr/>
	5,384
	<hr/> <hr/>

Fermes expérimentales.

Blé.

Campbell à balle blanche.....	2,002
Ladoga.....	913
Judket.....	299
Fife rouge.....	188
Rio Grande.....	186
Connell rouge.....	169
Johnston's Defiance.....	169
Calcutta dur (de l'Inde).....	27
Red Fern.....	1
	3,954
	3,954

Orge à deux rangs.

Chevalier Kinver.....	1,694
Goldthorpe.....	1,558
Prize Prolific.....	310
Saale.....	233
	3,795
	3,795

Orge à six rangs.

Six rangs de Baxter.....	159
Améliorée de Rennie.....	35
	194
	194

Pois.

Momie.....	393
Orgueil (Pride).....	197
Multiplier.....	50
Marrowfat (carrés) noirs.....	49
Marrowfat blancs.....	30
	719
	719

Seigle.

Seigle de printemps.....	36
--------------------------	----

Maïs (Blé d'Inde).

Pearce's Prolific.....	720
Rural Thoroughbred White Flint.....	714
Longfellow.....	94
Mitchell's larly (hâtif de Mitchell).....	17
	1,545
	1,545

Pommes de terre (Patates).

Early Ohio (Ohio hâtive).....	324
Lee's Favourite.....	234
Algoma semis n ^o 2.....	130
Wonder of the World (Merveille du monde).....	120
Daisy	120
Thorburn.....	92
May Queen (Reine de mai).....	74
Chicago Market.....	66
Beauty of Hebron.....	52
Early Sunrise.....	32
Holborn Abundance.....	28
Rural Blush.....	6

 1,278

Nombre total d'échantillons fournis.....16,905

 Nombre de cultivateurs qui en ont reçu sur demande..... 9,114

RAPPORTS REÇUS SUR LES ÉCHANTILLONS DISTRIBUÉS.

AVOINE.

Avoine Banner.

Ile du Prince-Edouard.—Nombre de rapports reçus, 5; rendement moyen de 3 livres, 106½ livres; poids moyen du boisseau, 36 livres. La plus forte récolte a été de 168 livres, obtenues par J. A. Gallant, de Fifteen Point, elle pesait 37 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant reçu de cette province a été récolté par P. Chiasson, de Tignish; il pesait 41½ livres le boisseau.

Nouvelle-Écosse.—Nombre de rapports reçus, 33; rendement moyen de 3 livres, 53½ livres; poids moyen du boisseau, 33¾ livres. La plus forte récolte a été de 90 livres, obtenues par M. R. McNeill, de Big Beach; point d'échantillon reçu. L'échantillon le plus pesant reçu de cette province a été récolté par Neil McNeill, de Shubenacadie; il pesait 38½ livres le boisseau.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 29; rendement moyen de 3 livres, 64½ livres; poids moyen du boisseau, 34¾. La plus forte récolte a été de 127 livres, obtenues par J. R. Taylor, de Rockland; point d'échantillon reçu. L'échantillon le plus pesant a été récolté par A. McRay, de Kincardine; il pesait 38 livres le boisseau.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 159; rendement moyen de 3 livres, 63¼ livres; poids moyen du boisseau, 33¾ livres. La plus forte récolte a été de 210 livres, obtenues par N. Dupont, aîné, Saint-Sévère; elle pesait 33 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant reçu de cette province a été récolté par I. Lortie, de Sainte-Justine de Newton; il pesait 41¾ livres le boisseau.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 44; rendement moyen de 3 livres, 72; poids moyen du boisseau, 33¼ livres. La plus forte récolte a été de 170 livres, obtenues par H. Allard, de Nosbonsing; elle pesait 36½ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant reçu de cette province a été récolté par J. P. Bradshaw, de Bar River; il pesait 38¾ livres le boisseau.

Manitoba.—Nombre de rapports reçus, 13; rendement moyen de 3 livres, 67 livres; rendement moyen du boisseau, 34½ livres. La plus forte récolte a été 142 livres, obtenues par A. J. Cotton, de Treherne; elle pesait 35 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant reçu de cette province a été récolté par J. Connor, de Mowbray; il pesait 39¼ livres le boisseau.

Fermes expérimentales.

Territoires du Nord-Ouest.—Nombre de rapports reçus, 7; rendement moyen de 3 livres, 50 livres; poids moyen du boisseau, 37 livres. La plus forte récolte a été de 98 livres, obtenues par H. Harris, de Yorkton, qui avait aussi l'échantillon le plus pesant, du poids de $39\frac{1}{2}$ livres le boisseau.

Colombie-Anglaise.—Nombre de rapports reçus, 13; rendement moyen de 3 livres, 109 $\frac{2}{3}$ livres; poids moyen du boisseau, $37\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 360 livres, obtenues par T. G. McCormick, de Vernon; mais point d'échantillon reçu. L'échantillon le plus pesant reçu a été récolté par D. Matheson, de Spallmacheen; il pesait 41 livres le boisseau.

Avoine Prize Cluster.

Ile du Prince-Edouard.—Nombre de rapports reçus, 5; rendement moyen de 3 livres, 63 $\frac{1}{2}$ livres; poids moyen du boisseau $39\frac{1}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 83 livres, obtenues par S. Dawson, de Quyon; elle pesait 36 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par J. T. Pickering, de Stanley Bridge; il pesait 43 $\frac{1}{2}$ livres le boisseau.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 12; rendement moyen de 3 livres, 46 $\frac{2}{3}$ livres; poids moyen du boisseau, 38 livres. La plus forte récolte a été de 92 livres, obtenues par J. Slade, de Tatamagouche, dont l'échantillon était aussi le plus pesant; il pesait 40 $\frac{2}{3}$ livres de boisseau.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 22; rendement moyen de 3 livres, 61 livres; poids moyen du boisseau, $39\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 159 livres, obtenues par W. Cunningham, de Upper Caverhill; elle pesait 39 $\frac{1}{2}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été obtenu par H. H. Chiasson, de Saint-Louis de Kent; il pesait 43 $\frac{2}{3}$ livres de boisseau.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 93; rendement moyen de 3 livres, 63 $\frac{2}{3}$ livres; rendement moyen par boisseau, 38 $\frac{1}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 200 livres, obtenues par A. St-Onge, de Bécancour; il pesait 29 $\frac{1}{2}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par P. Soucy, de Saint-Léon de Stanton; il pesait 44 livres le boisseau.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 51; rendement moyen de 3 livres, 62 $\frac{1}{2}$ livres; poids moyen du boisseau, 38 $\frac{1}{3}$ livres. La plus forte récolte a été de 130 livres, obtenues par M. Waniker, de Round Lake; elle pesait 40 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par E. Wright, de Lindsay; il pesait 42 $\frac{1}{2}$ livres le boisseau.

Manitoba.—Nombre de rapports reçus, 8; rendement moyen de 3 livres, 42 livres; poids moyen du boisseau, 40 $\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 63 livres, obtenues par A. Lundgrew, de Scandinavia; elle pesait 42 livres le boisseau; ça aussi été l'échantillon le plus pesant reçu du Manitoba.

Territoires du Nord-Ouest.—Nombre de rapports reçus, 5; rendement moyen de 3 livres, 27 livres; poids moyen du boisseau, $3\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 40 livres, obtenues par F. Nicholson, de Perley; elle pesait 39 $\frac{2}{3}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été obtenu par R. Smith et fils, de Prince Albert; il pesait 40 $\frac{1}{2}$ livres.

Colombie-Anglaise.—Nombre de rapports reçus, 5; rendement moyen de 3 livres, 57 $\frac{1}{2}$ livres; poids moyen du boisseau, 41 $\frac{1}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 100 livres, obtenues par T. Degnen, de Gabrioli Island; elle pesait 44 $\frac{1}{4}$ livres le boisseau, ç'a été aussi l'échantillon le plus pesant reçu.

Avoine Flying Scotchman.

Ile du Prince-Edouard.—Nombre de rapports reçus, 3; rendement moyen de 3 livres, 51 $\frac{2}{3}$ livres; poids moyen du boisseau, 38 livres. La plus forte récolte a été de 68 livres, obtenues par A. A. Moore, de Pownall; elle pesait 39 $\frac{1}{2}$ livres le boisseau; ç'a été l'échantillon le plus pesant reçu de cette province.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 6; rendement moyen de 3 livres, 61 $\frac{2}{3}$ livres; poids moyen du boisseau, 35 livres. La plus forte récolte a été de 104 livres, obtenues par Robert Smith, de Pugwash; elle pesait 38 livres le boisseau; ç'a été aussi l'échantillon le plus pesant reçu de cette province.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 9; rendement moyen de 3 livres, 66 $\frac{1}{2}$ livres; poids moyen du boisseau, 36 $\frac{3}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 92 livres, obtenues par I. J. Brown, de Canterbury Station; elle pesait 34 $\frac{3}{4}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant reçu de cette province a été récolté par M. Dugas, de Grande Anse; pesait 39 $\frac{1}{2}$ livres le boisseau.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 46; rendement moyen de 3 livres, 61 $\frac{3}{4}$ livres; poids moyen du boisseau, 35 $\frac{3}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 171 livres, obtenues par D. Gaudette, de Joliette; elle pesait 31 $\frac{1}{2}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant de cette province a été récolté par H. Vincent, de St-Canut; il pesait 40 $\frac{1}{2}$ livres le boisseau.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 29; rendement moyen de 3 livres, 77 $\frac{1}{4}$ livres; poids moyen du boisseau, 37 livres. La plus forte récolte a été de 138 livres, obtenues par Wm. Kirk, de Paisley; elle pesait 37 $\frac{1}{2}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant reçu de cette province a été récolté par James Bate, de North Glanford; il pesait 40 $\frac{1}{2}$ livres le boisseau.

Manitoba.—Nombre de rapports reçus, 5; rendement moyen de 3 livres, 76 $\frac{1}{2}$ livres; poids moyen du boisseau, 36 livres. La plus forte récolte a été de 110 livres, obtenues par John Gowell, de Carberry; point d'échantillon reçu. L'échantillon le plus pesant reçu de cette province a été récolté par A. Lundgrew, de Scandinavia; il pesait 39 $\frac{3}{4}$ livres le boisseau.

Territoires du Nord-Ouest.—Nombre de rapports reçus, 6; rendement moyen de 3 livres, 43 $\frac{1}{2}$ livres; poids moyen du boisseau, 36 $\frac{1}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 52 livres, obtenues par F. J. Houghton, de Cannington Manor; elle pesait 35 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant reçu des territoires a été récolté par B. Harvey, de Saltcoats; il pesait 41 livres le boisseau.

Colombie-Anglaise.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 67 livres; poids moyen du boisseau, 38 livres. La plus forte récolte a été de 100 livres, obtenues par J. R. Grey, de Langley; point d'échantillon reçu. L'échantillon le plus pesant reçu de cette province a été récolté par Wm. Isaac, de Port Hammond; il pesait 38 livres le boisseau.

Avoine Royal Doncaster.

Ile du Prince-Edouard.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 47 $\frac{1}{2}$ livres; poids moyen du boisseau, 35 livres. La plus forte récolte a été de 55 livres, obtenues par H. McQueen, d'Orwell, qui a eu aussi l'échantillon le plus pesant, du poids de 37 $\frac{1}{2}$ livres le boisseau.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 5; rendement moyen de 3 livres, 47 $\frac{1}{2}$ livres; poids moyen du boisseau, 35 $\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 55 livres, obtenues par J. Cummings, de Pagwash; elle pesait 37 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par Donald McRae, de Baddeck; il pesait 38 livres le boisseau.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 6; rendement moyen de 3 livres, 51 livres; poids moyen du boisseau, 39 livres. La plus forte récolte a été de 106 livres, obtenues par M. Cyr, de St-Léonard; elle pesait 40 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par J. Findlay, d'Upper Kintore; il pesait 41 livres le boisseau.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 16; rendement moyen de 3 livres, 58 $\frac{1}{2}$ livres; poids moyen par boisseau, 36 $\frac{1}{4}$ livres. La plus forte récolte a été 108 livres, obtenues par J. Parent, de Charlesbourg; elle pesait 34 $\frac{1}{2}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par A. Lachance, du Sacré-Cœur de Marie; il pesait 40 $\frac{1}{2}$ livres par boisseau.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 15; rendement moyen de 3 livres, 70 livres; poids moyen du boisseau, 36 livres. La plus forte récolte a été de 125 livres, obtenues par T. Manderson, de Myrtle; elle pesait 35 $\frac{1}{4}$ livres le boisseau.

Manitoba.—Nombre de rapports reçus, 4; rendement moyen de 3 livres, 72 $\frac{1}{4}$ livres; poids moyen du boisseau, 32 $\frac{3}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 78 livres, obtenues par B. Préfontaine, de St-Eustache; elle pesait 31 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par J. Barclay, de Morris; il pesait 36 livres le boisseau.

Fermes expérimentales.

Territoires du Nord-Ouest—Point encore d'échantillons reçus.

Colombie-Anglaise.—Nombre de rapports reçus, 2; dont un seulement avec indication du rendement de 3 livres, 28½ livres, obtenues par J. M. Webster, de Webster's Corners; l'échantillon pesait 38½ livres le boisseau.

Avoine Bonanza.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 65 livres; poids moyen du boisseau, 40½ livres. La plus forte récolte a été de 88 livres, obtenues par H. Duthie, de Kincardine; g'a aussi été l'échantillon le plus pesant; il pesait 43½ livres le boisseau.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 26; rendement moyen de 3 livres, 57½ livres; poids moyen du boisseau, 39½ livres. La plus forte récolte a été de 120 livres, obtenues par F. Bolduc, de St-Henri; elle pesait 39 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par A. Vaillancourt, de Ste-Perpétue; il pesait 46½ livres le boisseau.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 9; rendement moyen de 3 livres, 54 livres; poids moyen du boisseau, 38½ livres. La plus forte récolte a été de 96 livres, obtenues par C. Jones, de Hillier; elle pesait 40 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par J. Russell, d'Éady; il pesait 40½ livres le boisseau.

Colombie-Anglaise.—Un rapport reçu; rendement de 3 livres, 115 livres; poids du boisseau, 45 livres; récolte de D. Brown, de Somenos.

Avoine Holstein Prolific.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 2; dont un seulement indique le rendement, celui qu'a obtenu S. Robichaud, de Meteghan; les 3 livres en ont produit 64; poids du boisseau, 30 livres. L'autre échantillon pesait 35 livres le boisseau; il a été récolté par J. Mackenzie, de Rear Baddeck Bay.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 56½ livres; poids moyen du boisseau, 32½ livres. La plus forte récolte a été de 65 livres, obtenues par D. Parent, d'Upper Queensland; elle pesait 30½ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par J. Ellis, de New Kincardine; il pesait 34 livres le boisseau.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 6; rendement moyen de 3 livres, 34¾ livres. La plus forte récolte a été de 100 livres, obtenues par G. Gagné, de Maria; elle pesait 34 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par A. LeBellois, de Magnosha; il pesait 38½ livres le boisseau.

Ontario.—Nombre d'échantillons reçus, 18; rendement moyen de 3 livres, 83 livres; poids moyen du boisseau, 32½ livres. La plus forte récolte a été 130 livres, obtenues par J. Keffer, d'Ethel; l'échantillon envoyé était insuffisant pour la détermination du poids du boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par P. McGregor, de Rokeby; il pesait 38½ livres le boisseau.

Avoine Rosedale.

Ile du Prince-Edouard.—Un rapport seulement a été reçu; le rendement de 3 livres de semence a été de 79 livres, pesant 37 livres le boisseau; récolte de E. Bearisto, de Montrose.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 8; rendement moyen de 3 livres, 44½ livres; poids moyen du boisseau, 38¾ livres. La plus forte récolte a été de 89 livres, obtenues par N. Lambert, de St-Didace, qui a aussi eu l'échantillon le plus pesant, du poids de 40½ livres le boisseau.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 12; rendement moyen de 3 livres, 52½ livres; poids moyen du boisseau, 32½ livres. La plus forte récolte a été de 88 livres, obtenues par T. Teasdale, de Concord; elle pesait 33½ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par Wm. Stillman, de Campbellford; il pesait 39 livres le boisseau.

Manitoba.—Nombre de rapports reçus, 3; rendement moyen de 3 livres, 103 livres; poids moyen du boisseau, 36¾ livres. La plus forte récolte a été de 130 livres, obtenues par A. J. Cotton, de Trêherne; elle pesait 35½ livres le boisseau.

L'échantillon le plus pesant a été récolté par A. Dixon, de Dugald; il pesait 38 livres le boisseau.

Avoine noire de Tartarie.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 3; rendement moyen de 3 livres, 38½ livres; poids moyen du boisseau, 29¾ livres. La plus forte récolte a été de 96 livres, obtenues par F. Beaton, d'Alexander; elle pesait 32¾ livres le boisseau; ce qui a aussi été l'échantillon le plus pesant.

Ontario.—Un rapport reçu de R. S. Jones, de Hillier, qui de 3 livres de semence a récolté 112 livres de grain, pesant 33¾ le boisseau.

Manitoba.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres 41 livres; poids moyen du boisseau, 34¼. La plus forte récolte a été de 65 livres, obtenues par Wm Allison, de Starbuck; elle pesait 31½ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par T. Seaman, de Seams; il pesait 37 livres le boisseau.

BLÉ.

Blé à balle blanche de Campbell.

Ile du Prince-Edouard.—Nombre de rapports reçus, 13; rendement moyen de 3 livres, 51½ livres; poids moyen du boisseau, 58¾ livres. La plus forte récolte a été de 100 livres, obtenues par J. A. Gallant, de Fifteen Point. L'échantillon le plus pesant a été récolté par A. McLean, de Beaton's Mills; il pesait 69½ livres le boisseau.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 27; rendement moyen de 3 livres, 54 livres; poids moyen du boisseau, 59 livres. La plus forte récolte a été de 120 livres, obtenues par F. Watt, de Kintore; elle pesait 53½ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par J. Parterson, d'Upper Kintore; il pesait 63 livres le boisseau.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 19; rendement moyen de 3 livres, 45¾ livres; poids moyen du boisseau, 58½ livres. La plus forte récolte a été de 91 livres, obtenues par J. Killan, de Kingston; elle pesait 56 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par J. A. Cummings, de Pugwash; il pesait 62 livres le boisseau.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 119; rendement moyen de 3 livres, 41½ livres; poids moyen du boisseau, 57 livres. La plus forte récolte a été de 162 livres, obtenues par T. Tremblay, de Hébertville, dont l'échantillon étant aussi le plus pesant, de 62½ livres le boisseau.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 85; rendement moyen de 3 livres, 34½ livres; poids moyen du boisseau, 55¾ livres. La plus forte récolte a été de 132 livres obtenues par Wm Hawkins, de Micksburg; elle pesait 59½ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par A. W. Hogan, de Lowerby; il pesait 61 livres le boisseau.

Manitoba.—Nombre de rapports reçus, 4; rendement moyen de 3 livres, 27½ livres; poids moyen du boisseau, 58½ livres. La plus forte récolte a été de 35 livres obtenues par I. Plamodon, de Saint-Jean-Baptiste; elle pesait 53½ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par A. Ferguson, de Virden; il pesait 61¾ livres le boisseau.

Territoires du Nord-Ouest.—Nombre de rapports reçus, 3; rendement moyen de 3 livres, 27½ livres; poids moyen du boisseau 58½ livres. La plus forte récolte a été de 40 livres, obtenues par C. Davis, de Whitewood; elle pesait 60 livres le boisseau, et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Colombie-Anglaise.—Nombre de rapports reçus, 15; rendement moyen de 3 livres, 90 livres; poids moyen du boisseau, 58½ livres. La plus forte récolte a été de 350 livres, obtenues par D. Matheson, de Spallumcheen; elle pesait 62¾ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant reçu a été récolté par O. Rentz, de French Creek; pesait 63¼ livres le boisseau.

Fermes expérimentales.

Blé Ladoga.

Ile du Prince-Edouard.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres; poids moyen du boisseau, 60 livres. La plus forte récolte a été de 26 livres obtenues par A. McMillan, de Long Point; elle pesait $60\frac{1}{2}$ livres le boisseau, et était l'échantillon le plus pesant reçu.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 7; rendement moyen de 3 livres, $29\frac{3}{4}$ livres; poids moyen du boisseau, 58 livres. La plus forte récolte a été de 40 livres, obtenues par J. J. McCharles, de South Gut; elle pesait 57 livres de boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par D. McLennan, de South Bar; il pesait $60\frac{3}{4}$ livres le boisseau.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 7; rendement moyen de livres, $43\frac{3}{4}$ livres; poids moyen du boisseau, $59\frac{1}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 60 livres, obtenues par B. A. Chapman, de Cocagne Bridge; elle pesait $61\frac{1}{2}$ livres le boisseau, et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Québec.—Nombre de rapports, 74; rendement moyen de 3 livres, 44 livres; poids moyen du boisseau, $57\frac{3}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 96 livres, obtenues par W. Vallier, d'Agnès; elle pesait 57 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par J. Brière, de St-Charles de Caplan; il pesait $62\frac{3}{4}$ livres le boisseau.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 7; rendement moyen de 3 livres, $37\frac{1}{2}$ livres; poids moyen du boisseau, $58\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 75 livres, obtenues par G. Reid, de Bar River; elle pesait 60 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par T. Ledstone de Bar River; il pesait 63 livres le boisseau.

Manitoba.—Nombre de rapports reçu, 4; rendement moyen de 3 livres, 42 livres; poids moyen du boisseau, $59\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 63 livres, obtenues par R. H. Cathelineau, de Giroux; point d'échantillon reçu. L'échantillon le plus pesant a été récolté par W. F. Bett, de Seamo; il pesait $60\frac{1}{4}$ livres le boisseau.

Territoires du Nord-Ouest.—Nombre de rapports reçus, 4; rendement moyen de 3 livres, 32 livres; poids moyen du boisseau, $54\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 57 livres; obtenues par J. Cole, de Red Deer; elle pesait $56\frac{3}{4}$ livres le boisseau; ça été l'échantillon le plus pesant reçu.

Colombie-Anglaise.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 185 livres; poids du boisseau, $63\frac{1}{2}$ livres. Récolte de J. H. Chapman, de Chilliwack.

Blé Judket.

Ile du Prince Edouard.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 27 livres; poids du boisseau, $58\frac{1}{2}$ livres. Récolte de E. Bearisto, de Montrose.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 54 livres; poids du boisseau, $58\frac{1}{2}$ livres. Récolte de D. W. McFarland, de Wallace.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 25 livres; poids du boisseau, $60\frac{1}{2}$ livres. Récolte de L. Gosselin, de Sweenyville.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 24; rendement moyen de 3 livres, $44\frac{1}{2}$ livres; poids moyen du boisseau, 57 livres. La plus forte récolte a été de 81 livres, obtenues par G. St-Amand, de St-Joseph de Le Page; point d'échantillon reçu. L'échantillon le plus pesant a été récolté par G. Sutherland, de l'Avenir; il pesait $60\frac{3}{4}$ livres le boisseau.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 9; rendement moyen de 3 livres, $25\frac{1}{2}$ livres; poids moyen du boisseau, $57\frac{3}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 47 livres, obtenues par J. Bradshaw, de Bar River; elle pesait $58\frac{1}{2}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par C. Ouellette, d'Eastman's Springs; il pesait 59 livres le boisseau.

Manitoba.—Nombre de rapports reçus, 7; rendement moyen de 3 livres, 50 livres; poids moyen du boisseau, 58 livres. La plus forte récolte a été de 75 livres, obtenues par A. Cotton, de Treherne; elle pesait 60 livres le boisseau, et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Blé Fife rouge.

Ile du Prince-Edouard.—Point de rapport reçu.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 46 livres; poids du boisseau, $59\frac{3}{4}$ livres. Récolte de A. J. Cummings, de Pugwash.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 47 livres; poids d'un échantillon reçu, $62\frac{3}{4}$ livres le boisseau. La plus forte récolte a été de $61\frac{1}{4}$ livres, obtenues par H. Duthie, de Kincardine. Point d'échantillon reçu. L'échantillon reçu a été récolté par J. Cannon, d'Upper Kintore.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 7; rendement moyen de 3 livres, $70\frac{1}{2}$ boisseaux; poids moyen du boisseau, $60\frac{1}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 160 livres, obtenues par les Pères Trappistes d'Oka; elle pesait $57\frac{3}{4}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par G. Whetton, de Paspébiac; il pesait $62\frac{1}{4}$ livres le boisseau.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 30 livres; poids du boisseau, $57\frac{1}{4}$ livres. Récolte de T. Boucher, de St. Thomas.

Manitoba.—Nombre de rapports reçus, 9; rendement moyen de 3 livres, $52\frac{1}{2}$ livres; poids moyen du boisseau, $59\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de $125\frac{1}{2}$ livres, obtenues par A. V. Bruncker, de St. Jean-Baptiste; elle pesait $61\frac{1}{4}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par Z. Godbout, de Carleton-Ouest; il pesait 63 livres le boisseau.

Blé Rio-Grande.

Ile du Prince-Edouard.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 39 livres; poids moyen du boisseau, $60\frac{1}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 44 livres obtenues par A. A. Moore, de Pownall; elle pesait 60 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par N. McDonald, de Hampton; il pesait $60\frac{1}{2}$ livres le boisseau.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 3; rendement moyen de 3 livres, 28 livres; poids moyen du boisseau, 59 livres. La plus forte récolte a été de 30 livres, obtenues par M. McGillis, de North Gut, St. Ann's; elle pesait $60\frac{1}{4}$ livres le boisseau, et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 24 livres; poids moyen du boisseau, $64\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 25 livres, obtenues par T. Bobineau, de Cocagne; point d'échantillon reçu. L'échantillon reçu a été récolté par C. L. Cogan, de Cocagne River; il pesait $64\frac{1}{2}$ livres le boisseau.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 11; rendement moyen de 3 livres, $39\frac{1}{2}$ livres; poids moyen du boisseau, $59\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 75 livres, obtenues par A. Hébert, de St-Félicien; elle pesait 60 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par A. Houde, de la Baie St-Paul; il pesait 62 livres le boisseau.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 8; rendement moyen de 3 livres, 25 livres; poids moyen du boisseau, $59\frac{1}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 47 livres, obtenues par N. Colville, de Leskard; elle pesait $60\frac{3}{4}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par W. S. Bain, de Beaverton; il pesait 61 livres le boisseau.

Manitoba.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 35 livres; poids moyen du boisseau, $61\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 35 livres, obtenues par J. Plamondon, de St. Jean-Baptiste, elle pesait $61\frac{1}{2}$ livres le boisseau, et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Blé Connell rouge.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 75 livres; poids moyen du boisseau, $56\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 114 livres, obtenues par Thos. Watt, de Kintore; elle pesait $53\frac{3}{4}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par D. A. Goguem, de Cocagne River; il pesait 59 livres le boisseau.

Fermes expérimentales.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 2 ; rendement moyen de 3 livres, 46 livres ; poids moyen du boisseau, $59\frac{1}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 52 livres, obtenues par A. Boldt, de Kinmount ; elle pesait $59\frac{1}{4}$ livres le boisseau, et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Territoires du Nord-Ouest.—Nombre de rapports reçus, 1 ; rendement de 3 livres, 40 livres ; poids du boisseau $59\frac{1}{2}$. Récolte de B. Harvey, de Saltcoats.

Blé Défiance de Johnston.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 1 ; rendement de 3 livres, 54 livres ; poids du boisseau, $58\frac{1}{2}$ livres. Récolte de M. Cyr, de St-Léonard.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 14 ; rendement moyen de 3 livres, $39\frac{1}{2}$ livres ; poids moyen du boisseau, 57 livres. La plus forte récolte a été de 37 livres, obtenues par N. Dupont père, de St-Sévère, elle pesait $62\frac{1}{2}$ livres le boisseau, et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Blé de Calcutta dur (de l'Inde).

Manitoba.—Nombre de rapports reçus, 1 ; rendement de 3 livres, 45 livres ; poids du boisseau, $60\frac{1}{4}$ livres. Récolte de J. T. Barclay, de Morris.

ORGE.

Orge Chevalier Kinver.

Ile du Prince Edouard.—Nombre de rapports reçus, 7 ; rendement moyen de 3 livres, 55 livres ; poids moyen du boisseau, $48\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 80 livres, obtenues par W. Clark, de North Wiltshire ; elle pesait $49\frac{1}{2}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par J. T. Pickering, de Stanley Bridge ; il pesait $51\frac{3}{4}$ livres le boisseau.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 10 ; rendement moyen de 3 livres, $44\frac{1}{2}$ livres ; poids moyen du boisseau, $48\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 53 livres, obtenues par J. J. Hern, de Grande Anse ; elle pesait 53 livres le boisseau, et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 8 ; rendement moyen de 3 livres, $36\frac{1}{2}$ livres ; poids moyen du boisseau, 48 livres. La plus forte récolte a été de 49 livres, obtenus par P. Machray, de Kintore ; elle pesait $50\frac{1}{4}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par L. Gosselin, de Sweenyville ; il pesait 53 livres le boisseau.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 107 livres ; rendement moyen de 3 livres, 39 livres ; poids moyen du boisseau, $45\frac{1}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 130 livres, obtenues par H. Legault, maire de Ste-Geneviève ; elle pesait $38\frac{3}{4}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par A. Labilloy, de St-Jean l'Evangeliste ; il pesait 53 livres le boisseau.

Ontario.—Nombre de rapports reçus 29 ; rendement moyen de 3 livres, $41\frac{1}{2}$; poids moyen du boisseau, 48 livres. La plus forte récolte a été de 145 livres, obtenues par J. Renwick, de Lakehurst ; elle pesait 49 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par Wm. Stillman, de Campbellford ; il pesait 52 livres le boisseau.

Manitoba.—Nombre de rapports reçus, 10 ; rendement moyen de 3 livres, 46 livres ; poids moyen du boisseau, $50\frac{3}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 73 livres, obtenues par A. J. Cotton, de Treherne ; elle pesait $49\frac{3}{4}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par S. Finnegan, de Bonnie Doon ; il pesait 53 livres le boisseau.

Territoires du Nord-Ouest.—Nombre de rapports reçus, 10 ; rendement moyen de 3 livres, 46 livres ; poids moyens du boisseau, $50\frac{3}{4}$ livres. La plus forte a été de 50 livres, obtenues par C. Davis, de Whitewood ; elle pesait $53\frac{1}{2}$ livres le boisseau, et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Columbie-Anglaise.—Nombre de rapports reçus, 7 ; rendement moyen de 3 livres, 64 livres ; poids moyen du boisseau, 50 livres. La plus forte récolte a été de 98

livres, obtenues par J. McConnell, de Chilliwack; elle pesait 50 $\frac{3}{4}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par A. Debeault, d'Alberni; il pesait 52 $\frac{1}{4}$ livres le boisseau.

Orge Goldthorpe.

Ile du Prince-Edouard.—Nombre de rapports reçus, 4; rendement moyen de 3 livres, 39 $\frac{1}{4}$ livres; poids moyen du boisseau, 49 $\frac{1}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 60 livres, obtenues par W. H. Cread, de Sturgeon; elle pesait 50 $\frac{1}{2}$ livres le boisseau et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 10; rendement moyen de 3 livres, 46 $\frac{1}{2}$ livres; poids moyen du boisseau, 47 $\frac{3}{4}$ livres.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 15; rendement moyen de 3 livres, 41 $\frac{3}{4}$ livres; poids moyen du boisseau, 50 $\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 88 livres, obtenues par J. R. Taylor, de Rockland; elle pesait 53 $\frac{1}{2}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par A. Philip, d'Upper Kintore; il pesait 53 $\frac{3}{4}$ livres le boisseau.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 56; rendement moyen de 3 livres, 45 $\frac{3}{4}$ livres; rendement moyen du boisseau, 47 livres. La plus forte récolte a été de 108 livres, obtenues par J. Dumais, de la Baie des Pères; elle pesait 51 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par J. B. Rossignol, de St-Louis, lac St-Jean; il pesait 53 $\frac{1}{4}$ livre le boisseau.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 55; rendement moyen de 3 livres, 42 $\frac{3}{4}$ livres; poids moyen du boisseau, 47 $\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 115 livres, obtenues par Jas. Exon, de Haliburton; elle pesait 50 $\frac{1}{4}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par Wm. Stillman, de Campbellford; il pesait 53 $\frac{1}{4}$ livres le boisseau.

Manitoba.—Nombre de rapports reçus, 10; rendement moyen de 3 livres, 56 $\frac{1}{2}$ livres; poids moyen du boisseau, 49 $\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 100 livres, obtenues par J. Charles, d'Oak Lake; elle pesait 52 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par D. Chalmers, de Richland; il pesait 52 $\frac{1}{2}$ livres le boisseau.

Territoires du Nord-Ouest.—Nombre de rapports reçus, 5; rendement moyen de 3 livres, 84 $\frac{1}{2}$ livres; poids du boisseau, 50 livres. La plus forte récolte a été de 102 livres, obtenues par J. Newhart, de Fort Saskatchewan; elle pesait 52 livres le boisseau, et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Colombie-Anglaise.—Nombre de rapports reçus, 9; rendement moyen de 3 livres, 51 $\frac{1}{4}$ livres; poids moyen du boisseau, 51 $\frac{1}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 96 livres, obtenues par W. C. Brown, de Somenos; elle pesait 52 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par N. Gaetzen, de French Creek; il pesait 5 $\frac{1}{2}$ livres le boisseau.

Orge Prize Prolific.

Ile du Prince-Edouard.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 30 livres; poids du boisseau, 49 $\frac{3}{4}$ livres. Récolte de F. Gallant, de Cape Egmont.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports, 3; rendement moyen de 3 livres, 62 livres; poids moyen du boisseau, 48 $\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 100 livres, obtenues par J. Slade, de Tatamagouche-Ouest; elle pesait 53 $\frac{1}{4}$ livres le boisseau, et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 4; rendement moyen de 3 livres, 22 $\frac{1}{4}$ livres; poids moyen du boisseau, 43 $\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 40 livres, obtenues par W. Cunningham, d'Upper Caverhill; elle pesait 42 $\frac{1}{2}$ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par A. Brown, de Corn Hill; il pesait 44 $\frac{3}{4}$ livres le boisseau.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 23; rendement moyen de 3 livres, 34 $\frac{1}{2}$ livres; poids moyen du boisseau, 46 $\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 72 livres, obtenues par M. Girard, de St-Jean de Matha; elle pesait 48 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par W. Cascadden, d'Asbestos; il pesait 51 $\frac{1}{2}$ livres le boisseau.

Fermes expérimentales.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement moyen de 3 livres, 21½ livres; poids moyen du boisseau, 46¼ livres. La plus forte récolte a été de 25 livres, obtenues par W. A. McCartney, de Milton-Ouest; elle pesait 49½ livres, et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Manitoba.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 25 livres; poids du boisseau, 49½ livres. Récolte de W. T. Bett, de Seamo.

Point de rapports des territoires du Nord-Ouest ni de la Colombie-Anglaise.

. Orge de la Saale.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 52½ livres; poids moyen du boisseau, 47¼ livres. La plus forte récolte a été de 80 livres, obtenues par R. McNeill, de Big Beach; elle pesait 45 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par J. McNeill, de Big Pond; il pesait 49½ livres le boisseau.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 18; rendement moyen de 3 livres, 49 livres; poids moyen du boisseau, 47½ livres. La plus forte récolte a été de 90 livres, obtenues par L. Dubuc, de St-Isidore; elle pesait 46¾ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par M. Tremblay, de St-Roch des Aulnaies; il pesait 51½ livres le boisseau.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 48 livres; poids moyen du boisseau, 44 livres. La plus forte récolte a été de 81 livres, obtenues de J. Simpson, de Waverley; elle pesait 48¾ le boisseau; et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Point de rapports reçu des autres provinces.

Orge à six rangs de Baxter.

Ile du Prince-Edouard.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 90 livres; poids du boisseau, 49¾ livres. Récolte de G. Lenkletter, de Cap Egmont.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 3; rendement moyen de 3 livres, 46¾ livres; poids moyen du boisseau, 48½ livres. La plus forte récolte a été de 60 livres, obtenues par J. G. Duncanson, de Port Hood; elle pesait 48½ livres le boisseau, et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 73 livres; poids du boisseau, 46 livres. Récolte de R. Watson, de Gladstone.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 11; rendement moyen de 3 livres, 48½ livres; poids moyen du boisseau, 47½ livres. La plus forte récolte a été de 80 livres, obtenues par T. H. Bourgeois, de St-Théodore de Chertsey; elle pesait 48 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par C. Pelletier, de St-Octave; il pesait 51¼ livres le boisseau.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 4; rendement moyen de 3 livres, 71 livres; poids moyen du boisseau, 51 livres. La plus forte récolte a été de 100 livres, obtenues par Thos. Manderson, de Myrtle; elle pesait 54 livres le boisseau, et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Point de rapports reçus des autres provinces.

Orge à six rangs améliorée de Rennie.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 3; rendement moyen de 3 livres, 60½ livres; poids moyen du boisseau 48¾ livres. La plus forte récolte a été de 80 livres, obtenues par A. Gérard, de St-Anselme; elle pesait 48 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par P. Rossignol, de Rivière du Loup; il pesait 50½ livres le boisseau.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 53 livres; poids moyen du boisseau, 49 livres. La plus forte récolte a été de 62½ livres, obtenues par C. L. Jones, de Hillier; elle pesait 48½ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par B. Kelly, de Phelpsstone, il pesait 49½ livres.

Point de rapport reçu des autres provinces.

POIS.

Pois de la Momie.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 26 livres; poids moyen du boisseau, 66 livres. La plus forte récolte a été de 27 livres, obtenues par D. McRay, d'Upper Baddeck; elle pesait 66 livres le boisseau, et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 3; rendement moyen de 3 livres, 45½ livres; poids moyen du boisseau, 65 livres. La plus forte récolte a été de 75½ livres, obtenues par J. R. Taylor, de Rockland; elle pesait 65½ le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par A. Patterson, de Kincardine; et pesait 66¼ livres le boisseau.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 36; rendement moyen de 3 livres, 36½ livres; poids moyen du boisseau 65½ livres. La plus forte récolte a été de 95 livres, obtenues par H. Legault, maire de Ste-Geneviève; elle pesait 65 livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par A. Bombardier, de la Baie des Pères, il pesait 67 livres le boisseau.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 9; rendement moyen de 3 livres, 35½ livres; poids moyen du boisseau, 65 livres. La plus forte récolte a été de 65 livres, obtenues par E. Richardson, de Millbrook; elle pesait 65½ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par J. De Lamorandier, de Killarney; il pesait 67 livres le boisseau.

Manitoba.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 60 livres; poids du boisseau, 65¾ livres. Récolte de J. Harrison, de Riverville.

Point de rapports reçus des autres provinces.

Pois Orgueil (Pride).

Québec.—Nombre de rapports reçus, 15; rendement moyen de 3 livres, 33¼ livres; poids moyen du boisseau, 65 livres. La plus forte récolte a été de 70 livres obtenues par A. Leclair, de St-Pamphile; elle pesait 66¼ livres le boisseau. L'échantillon a été récolté par M. Jean, de St-Simon de Rimouski; il pesait 67½ livres le boisseau.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 7; rendement moyen de 3 livres, 30½ livres; poids moyen du boisseau, 62½ livres. La plus forte récolte a été de 31 livres obtenues par T. Rennie, de Milliken; elle pesait 63½ livres le boisseau, et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Point de rapport reçu des autres provinces.

Pois Multiplier.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports, 2; rendement moyen de 3 livres, 75½ livres; poids moyen du boisseau, 64¾ livres. La plus forte récolte a été de 93 livres, obtenues par W. G. Cunningham, d'Upper Caverhill; elle pesait 64½ livres le boisseau. L'échantillon le plus pesant a été récolté par J. J. Hern, de Grande Anse; il pesait 65 livres le boisseau.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 12 livres; poids du boisseau, 65¼ livres. Récolte de A. Ouellet, de St-Louis de Ha Ha.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 67 livres; poids moyen du boisseau, 65 livres. La plus forte récolte a été de 70 livres, obtenues par G. Morrison, de Strathavon; elle pesait 65½ livres le boisseau, et a été l'échantillon le plus pesant reçu.

Point de rapport reçu des autres provinces.

Pois Carrés à œil noir (Black-eyed Marrowfat).

Québec.—Nombre de rapport reçus, 1; rendement de 3 livres, 15 livres; poids du boisseau, 63¼ livres. Récolte de T. Richard, de St-Octave.

Fermes expérimentales.

POMMES DE TERRE (PATATES).

Early Ohio (Ohio précoce).

Ile du Prince-Edouard.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 50 livres. Récolte de C. Mayers, de Lake Verd.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 41 livres. Récolte de S. Gillis, de Frisk Meadow.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 30; rendement moyen de 3 livres, 53½ livres. La plus forte récolte a été de 123 livres, obtenues par le Revd J. Boulet, de St-Magloire.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 3; rendement moyen de 3 livres, 62 livres. La plus forte récolte a été de 85 livres, obtenues par P. J. Kyle, d'Eastmann's Springs.

Manitoba.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 45 livres. Récolte de V. Florentin, de Clairier.

Territoires du Nord-Ouest.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 12 livres. Récolte de T. Laidlaw, de Rathburn.

Favorite de Lee.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 58 livres. La plus forte récolte a été de 76 livres, obtenus par G. Armstrong de Frédéricton.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 21; rendement moyen de 3 livres, 52 livres. La plus forte récolte a été de 135 livres, obtenues par J. L. Daigle de St-Charles.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 45 livres. Les récoltes de P. W. Morrison, de Vars, et d'A. Cochrane, de Pembroke, pesaient chacune 45 livres.

Algoma n° 2.

Ile du Prince-Edouard.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 35 livres. Récolte de H. McQueen, d'Orwell.

Nouvelle-Ecosse. Nombre de rapports reçus, 5; rendement moyen de 3 livres, 57½ livres. La plus forte récolte a été de 100 livres, obtenues par D. W. G. Stevens, de Merland.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 3; rendement moyen de 3 livres, 22½ livres. La plus forte récolte a été de 36 livres, obtenus par T. Watt, de Kintore.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 30 livres. Récolte d'E. Legros, de Saint-Pamphile.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 31 livres. La plus forte récolte a été de 32 livres, obtenues par W. Doyle, de Bray's Crossing.

Wonder of the World (Merveille du monde.)

Québec.—Nombre de rapports reçus, 19; rendement moyen de 3 livres, 52½ livres. La plus forte récolte a été de 130 livres, obtenues par Révd L. Douth, de Saint-Léonard d'Aston.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 3; rendement moyen de 3 livres, 55½ livres. La plus forte récolte a été de 73 livres, obtenues par W. Murray, de McLennan.

Daisy.

Ile du Prince-Edouard.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 120 livres, obtenues par J. W. McDonald, de St. Peter's Bay.

Nouvelle-Ecosse. Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 50 livres. La plus forte récolte a été de 55 livres, obtenues par D. McLennan, de Middle River.

Nouveau Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 120 livres, obtenues par Wm. Charles, d'Upper Maugerville.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 14; rendement moyen de 3 livres, 41 livres. La plus forte récolte a été de 110 livres, obtenues par J. Nantel, de la Chute aux Iroquois.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 32 livres, obtenues par T. Luckham, de Birnam.

Thorburn.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 4; rendement moyen de 3 livres, 39 $\frac{1}{4}$ livres. La plus forte récolte a été de 60 livres, obtenues par D. McRae, de Baddeck.

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 120 livres, obtenues par Wm. Charters, d'Upper Maugerville.

Québec.—Nombre de rapports reçus 8; rendement moyen de 3 livres, 38 $\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 65 livres, obtenues par A. Fortin, de St-Jérôme, lac Saint-Jean.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 95 livres, obtenues par A. J. Kyle, d'Eastman's Springs.

May Queen (Reine de Mai).

Nouveau-Brunswick.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres. La plus forte récolte a été de 90 livres, obtenues par H. E. Northrup, de Kingston.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 2; rendement moyen de 3 livres, 31 livres. La plus forte récolte a été de 32 livres, obtenues par A. G. Moreau, de Ste-Marguerite.

Chicago Market.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 5; rendement moyen de 3 livres, 38 livres. La plus forte récolte a été de 90 livres, obtenues par J. Elliot, de St-Paulin.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 95 livres, obtenues par J. L. Ryan, de Head Lake.

Manitoba.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 75 livres, obtenues par J. Plamondon, de St-Jean-Baptiste.

Beauty of Hebron.

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 95 livres, obtenues par D. W. G. Stevens, de Merland.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 3; rendement moyen de 3 livres, 50 $\frac{1}{2}$ livres. La plus forte récolte a été de 75 livres, obtenues par F. Dupont, de St-Sévère.

Early Sunrise.

Québec.—Nombre de rapports reçus, 7; rendement moyen de 3 livres. La plus forte récolte a été de 130 livres, obtenues par le révd E. Douth, de St-Léonard.

Rural Blush

Nouvelle-Ecosse.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 53 livres, obtenues par J. Gillis, de Port-Hood.

Ontario.—Nombre de rapports reçus, 1; rendement de 3 livres, 85 livres, obtenues par S. J. Ryan, de Head Lake.

ESSAIS D'AVOINE.

Pendant la saison de 1892, il a été essayé à la ferme expérimentale centrale, 52 variétés d'avoine dont 31 ont été cultivées en champs, le reste en parcelles plus petites. Vingt-quatre de ces variétés ont été semées côte à côte toutes le même jour, dans des parcelles d'un vingtième d'acre chacune, le but étant de constater leur hâtiveté et leur fertilité relative dans des conditions identiques; les résultats en sont

Fermes expérimentales.

présentés dans le tableau ci-dessous. Le sol était une terre de couleur foncée sablo-argileuse qui au printemps de 1892 avait reçu 400 livres de l'engrais Royal Canadian à l'acre; en automne 1891 le terrain avait été labouré tard; au printemps de 1892 deux fois travaillée avec le pulvérisateur à disques et une fois avec la herse.

ESSAIS de variétés d'avoine, toutes semées le même jour.

Variété.	Semé.	Mûre.	Mûri en	Rendement	Poids
			par acre.	du boisseau.	
			jours.	boiss. lbs.	lbs.
Rosedale.....	26 avril....	8 août....	104	64 24	35½
American Banner (Bannière d'Amériq.)	26 " "....	8 " "....	104	63 18	36
Rennie's Prize White (Blanche primée).	26 " "....	1 " "....	97	63 18	41½
Cave.....	26 " "....	9 " "....	105	63 2	35½
Abyssinie.....	26 " "....	8 " "....	104	61 26	39½
Golden Beauty (Beauté dorée).....	26 " "....	8 " "....	104	60 08	35½
Wide-awake.....	26 " "....	8 " "....	104	59 32	35½
Holstein Prolific (Prolifq. du Holstein)..	26 " "....	14 " "....	110	59 18	36½
American Beauty (Beauté d'Amérique)..	26 " "....	8 " "....	104	54 24	36
Early Gothland (Gothland précoce).....	26 " "....	8 " "....	104	54 24	38½
Improved Ligowo (Ligowo améliorée).....	26 " "....	9 " "....	105	52 32	37
Oderbruch.....	26 " "....	15 " "....	111	51 26	33½
Siberian (De Sibérie).....	26 " "....	15 " "....	111	51 6	34
White Dutch (Blanche de Hollande).....	26 " "....	1 " "....	97	50 00	38½
Joanette.....	26 " "....	10 " "....	106	48 28	37½
Hazlett's Seizure.....	26 " "....	31 juillet..	96	48 8	40½
Giant White Side (Blan. géante unilat.)..	26 " "....	14 août....	110	46 23	31
Early Archangel. (Archangel précoce).....	26 " "....	7 " "....	103	46 2	41½
Royal Doncaster Prize.....	26 " "....	14 " "....	110	46 1	36½
Abundance.....	26 " "....	14 " "....	110	45 30	33½
Giant Cluster. (Panicule géante).....	26 " "....	15 " "....	111	45 10	32
Noire de Tartarie, Prolifique.....	26 " "....	10 " "....	106	44 24	33½
Prize Cluster. (Panicule primée).....	26 " "....	7 " "....	103	40 14	40
Challenge Blanche du Canada.....	26 " "....	6 " "....	102	34 11	41

PARCELLES-CHAMPS D'AVOINE.

Abundance.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, orge à deux rangs; labourée en automne 1891; travaillée deux fois au pulvérisateur à disques (disc-harrow) et hersée une fois au printemps de 1892 avec la herse ordinaire; $\frac{3}{4}$ d'acre; semé 30 avril; $2\frac{1}{2}$ boisseaux à l'acre; mûre 7 et 8 août, en 99 jours; rendement par acre, 34 boisseaux 25 livres; poids du boisseau, $33\frac{1}{2}$ livres; grain long, assez mince, blanc-jaunâtre; longueur de la panicule, 7 à 9 pouces, branchue; longueur de la paille, 40 à 44 pouces; moyennement épaisse très couchée; tige considérablement rouillée.

Abyssinie.—Dans terre sablo-argileuse légère; récolte précédente, avoine Banner; fumée au printemps de 1892; labourée au printemps de 1892 et hersée deux fois; $\frac{1}{2}$ acre; semé 29 avril, $1\frac{1}{2}$ boisseau à l'acre; mûre, 8 août, en 101 jours; rendement par acre, 34 boisseaux 16 livres; poids du boisseau, $39\frac{1}{4}$ livres; grain court à moyen, bombé, blanc; longueur de la panicule, 7 à 9 pouces; branchue; longueur de la paille, 36 à 40 pouces; s'est bien tenue; tige considérablement rouillée.

American Beauty.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, blé; fumée au printemps de 1890. Terrain labouré au printemps de 1892; hersée deux fois; 1 acre $\frac{1}{3}$; semé 21 avril, 1 boisseau $\frac{3}{4}$ à l'acre; mûre, 5 août en 106 jours; rendement par acre, 47 boisseaux; poids du boisseau, $37\frac{1}{2}$ livres; grain long, jaunâtre; longueur de la panicule, 7 à 9 pouces; branchue; longueur de la paille, 39 à 42 pouces; moyennement grossière; s'est assez bien tenue sur terrain élevé, a beaucoup versé dans terrain bas; presque détruite par la rouille dans le terrain bas; moins affectée en terrain élevé.

Banner.—Dans terre sableuse légère; récolte précédente, avoine; labourée en automne 1891; au printemps de 1892, travaillée deux fois avec le pulvérisateur à

disques, et hersée une fois; 8 acres; semé 30 avril, 2 boisseaux à l'acre; mûre 13 août en 105 jours; rendement par acre, 26 boisseaux 13 livres; poids du boisseau, 37 $\frac{1}{4}$ livres; grain long et blanc; longueur de la panicule, 9 à 11 pouces; branchue; longueur de la paille, 30 à 36 pouces, s'est bien tenue; très peu de rouille. L'eau a séjourné trop longtemps sur une grande partie de la parcelle et l'a échaudée, ce qui a beaucoup réduit le rendement.

Bonanza.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, maïs; fumée printemps 1890; labourée printemps 1892; hersée deux fois; $\frac{1}{2}$ acre; semé 21 avril, 1 boisseau $\frac{1}{2}$ à l'acre; mûre 29 juillet en 99 jours; rendement par acre, 47 boisseaux 21 livres; poids du boisseau, 43 $\frac{1}{2}$ livres; grain court, blanc, bombé; longueur de la panicule, 9 à 12 pouces; branchue; longueur de la paille, 48 à 50 pouces; très mince; a beaucoup versé; tige considérablement rouillée.

Cave.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, maïs; fumée printemps 1890; labourée printemps 1892 et hersée deux fois; 1 acre; semé 21 avril, 1 boisseau $\frac{1}{2}$ à l'acre; mûre 5 août, en 106 jours; rendement par acre, 45 boisseaux 16 livres; poids du boisseau, 40 $\frac{1}{2}$ livres; grain de longueur moyenne, blanc, bombé; longueur de la panicule, 7 à 9 pouces; presque unilatérale; longueur de la paille 40 à 43 pouces; a considérablement versé sur terrain bas, s'est assez bien tenue sur terrain élevé; peu rouillée sur terrain élevé, mais presque anéantie par la rouille sur le terrain bas.

Challenge blanche du Canada.—Dans terre sableuse légère; récolte précédente, avoine Banner; fumée printemps 1892; labourée printemps 1892; hersée deux fois; $\frac{2}{3}$ d'acre; semé 29 avril, 1 boisseau $\frac{2}{3}$ à l'acre; mûre 1er août, en 94 jours; rendement par acre, 39 boisseaux 31 livres; poids du boisseau, 42 livres; grain court, bombé, blanc; longueur de la panicule, 7 à 9 pouces; branchue; longueur de la paille 38 à 40 pouces; paille très mince et faible; en très grande partie cassée à une hauteur d'un pied environ; tige considérablement rouillée.

Coulommiers.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, orge; fumée automne 1891; labourée automne 1891, travaillée deux fois au pulvérisateur à disques, et hersée une fois printemps 1892; $\frac{1}{2}$ d'acre; semé 30 avril; 2 $\frac{1}{2}$ boisseaux à l'acre; mûre 16 août, en 108 jours; rendement par acre, 35 boisseaux 33 livres; poids du boisseau, 30 $\frac{3}{4}$ livres; grain court, bombé, noir; longueur de la panicule, 7 à 9 pouces; branchue; longueur de la paille, 33 à 36 pouces, très mince; s'est bien tenue; tige fortement rouillée. A souffert par l'eau.

Crème d'Egypte.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, pois, la première depuis le défrichement; jamais fumée; labourée printemps 1892, hersée trois fois; 1 acre $\frac{2}{3}$; semé 20 d'avril, 1 boisseau $\frac{2}{3}$ à l'acre; mûre 2 août, en 104 jours; rendement par acre, 36 boisseaux 18 livres; poids du boisseau, 38 $\frac{1}{2}$ livres; grain de moyenne longueur, assez bombé, blanc; longueur de la panicule, 8 à 10 pouces, unilatérale; longueur de la paille, 44 à 48 pouces; forte, assez épaisse; a considérablement versé, tige très fortement rouillée.

English Potato.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, avoine; fumée printemps 1892; labourée printemps 1892; hersée trois fois; 4 acres; semé 13 mai, 1 boisseau $\frac{2}{3}$ à l'acre; mûre 12 août, en 91 jours; rendement par acre, 24 boisseaux 7 livres; poids du boisseau, 32 livres; grain court, blanc; longueur de la panicule, 7 à 10 pouces, unilatérale; longueur de la paille, 36 à 44 pouces; très fortement couchée; tige considérablement rouillée.

Flying Scotchman.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, maïs; fumée printemps 1890; labourée printemps 1892 et hersée deux fois; 1 acre; semé 21 avril, 1 boisseau $\frac{1}{2}$ à l'acre; mûre le 31 juillet en 101 jours; rendement par acre, 53 boisseaux 29 livres; poids du boisseau, 42 livres; grain court à moyen, bombé, blanc; longueur de la panicule, 11 à 12 pouces; branchue; longueur de la paille, 50 à 52 pouces, paille très mince; a considérablement versé; tige considérablement rouillée.

Giant Cluster.—Dans terre sableuse, récolte précédente, orge Chevalier Kiwer; fumée printemps 1890; labourée printemps 1892 et hersée deux fois; 1 acre; semé 21 avril, 1 boisseau $\frac{1}{2}$ à l'acre, mûre 8 août, en 108 jours; rendement à l'acre 43 boisseaux, 21 livres; poids du boisseau, 31 $\frac{1}{4}$ livres; avoine longue, un peu mince, jaune

Fermes expérimentales.

foncé, longueur de la panicule, 9 à 12 pouces; unilatérale; longueur de la paille 45 à 50 pouces, épaisse; se tenant bien; très endommagée par la rouille.

Giant Swedish (géante de Suède).—Dans sol sableux, léger; récolte précédente avoine Banner; fumé, printemps 1892; labouré, printemps 1892 et hersé deux fois; 1 acre; semé, 29 avril, $1\frac{1}{2}$ boisseau à l'acre; mûri 15 août; en 108 jours; rendement à l'acre 32 boisseaux 5 livres; poids du boisseau, $31\frac{1}{2}$ livres; avoine longue et jaune, longueur de la panicule, 7 à 10 pouces; unilatérale; longueur de la paille 34 à 40 pouces; d'épaisseur moyenne; se tenant bien; tige endommagée par la rouille.

Golden Beauty.—Dans terre sableuse; récolte précédente, partie maïs, partie orge; fumée, automne 1891; labourée automne 1891; travaillée 2 fois au pulvérisateur à disques printemps 1892 et hersée une fois; $\frac{1}{2}$ acre; semée 30 avril; $1\frac{1}{2}$ boisseau à l'acre; mûri 5 août, en 97 jours; rendement par acre 43 boisseaux 13 livres; poids du boisseau $33\frac{1}{2}$ livres; avoine moyenne longue jaune pâle; longueur de la panicule 7 à 9 pouces; branchue; longueur de la paille 40 à 45 pouces, pas trop épaisse; se tenant assez bien; tige considérablement rouillée.

Hazlett's Seizure.—Dans terre sableuse, légère; récolte précédente, avoine Banner; fumée, printemps 1892, labourée, printemps 1892 et hersée deux fois; $\frac{2}{3}$ d'acre; semé le 29 avril; 172 boisseaux à l'acre; mûre 4 août, en 94 jours; rendement par acre 29 boisseaux 30 livres; poids du boisseau $43\frac{3}{4}$ livres; avoine courte bombée, blanche; longueur de la panicule 9 à 11 pouces; branchue; longueur de la paille 38 à 43 pouces, paille moyennement épaisse; se tenant passablement bien; tige considérablement rouillée.

Holstein Prolifique.—Dans terre sablo-argileuse forte; récolte précédente, parcelles expérimentales de grains; fumée, printemps 1891; labourée, automne 1891; travaillée deux fois au pulvérisateur à disques, printemps 1892 et hersée une fois; 4 acres; semé 22 avril; deux boisseaux à l'acre; mûre le 2 août, en 102 jours; rendement par acre, 30 boisseaux 14 livres; poids du boisseau 33 livres; avoine longue, jaune pâle; longueur de la panicule 7 à 9 pouces; branchue; longueur de la paille 40 à 48 pouces; un peu mince; considérablement versée et brisée par le vent et les orages de pluie; tige considérablement rouillée.

Houdan.—Dans terre argilo-sableuse; récolte précédente, lin; non fumée; labourée, printemps 1892, hersée 3 fois avec la herse à dents courtes; $1\frac{1}{3}$ acre; semé 13 mai, 2 boisseaux à l'acre; mûre le 13 août en 92 jours; rendement par acre 38 boisseaux 8 livres; poids du boisseau 33 livres; avoine, longueur moyenne, brunâtre à noire; longueur de la panicule 7 à 9 pouces; branchue; longueur de la paille 30 à 36 pouces; paille un peu trop mince; se tenant bien; tige considérablement rouillée.

Joanette.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, orge; fumée, automne 1891; labourée automne 1891, travaillée au pulvérisateur à disques deux fois et hersée une fois printemps 1892, $1\frac{1}{2}$ acre; semé 29 avril; 2 boisseaux à l'acre; mûre le 13 août en 106 jours; rendement par acre 45 boisseaux 20 livres; poids du boisseau 30 livres; avoine, longue moyenne brunâtre à noire; longueur de la panicule 7 à 9 pouces; branchue; longueur de la paille 30 à 36 pouces, paille mince et faible; pas beaucoup couchée; tige considérablement rouillée.

Ligoto améliorée.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, orge à 6 rangs, fumé, printemps 1890; labourée automne 1891, labourée au trisoc printemps 1892 et hersée; $1\frac{1}{2}$ acre; semée 22 avril; $1\frac{1}{2}$ boisseau à l'acre; mûre 7 août en 107 jours; rendement par acre 34 boisseaux 26 livres; poids du boisseau 36 livres; avoine, moyenne à longue, blanche, longueur de la panicule 7 à 10 pouces; branchue; longueur de la paille 40 à 44 pouces, paille moyenne; tige considérablement rouillée.

Noire de Brie.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, orge; fumée, automne 1891; labourée automne 1891; travaillée au pulvérisateur à disques, deux fois, printemps 1892 et hersée une fois; $\frac{1}{10}$ acre; semé 30 avril; $2\frac{1}{2}$ boisseaux à l'acre; mûre 15 août, en 107 jours; rendement par acre 34 boisseaux et 28 livres; poids du boisseau, 33 livres; avoine, moyenne à longue, mince, brunâtre à noire; longueur de la panicule 7 à 9 pouces; branchue; longueur de la paille, 38 à 44 pouces; paille mince; se tenant passablement bien; tige considérablement rouillée.

Noire Prolifique de Californie.—Dans terre sablo-argileuse, récolte précédente, orge; fumée, automne 1891; labourée, automne 1891; travaillée deux fois au pulvérisateur à disques printemps 1892, et hersée une fois; $\frac{1}{2}$ acre; semé 23 avril, 2 boisseaux à l'acre; mûre 14 et 15 août, en 107 et 108 jours; rendement par acre, 34 boisseaux 1 livre; poids du boisseau, $37\frac{1}{2}$ livres; avoine de moyenne longueur, mince, brunâtre; longueur des panicules, 7 à 10 pouces; unilatérale; longueur de la paille, 36 à 42 pouces; paille épaisse, se tenant assez bien; tige fortement rouillée.

Noire de Tartarie.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, partie maïs; partie orge; la partie en orge fumée seulement printemps 1891; labourée, automne 1891, travaillée au pulvérisateur à disques printemps 1892 deux fois, et hersée une fois; $1\frac{1}{8}$ acre; semée 30 avril; 2 boisseaux à l'acre; mûre le 13 août en 105 jours; rendement par acre 36 boisseaux; poids du boisseau, 33 livres; avoine longue, brunâtre à noire; longueur de la panicule 7 à 11 pouces; unilatérale; longueur de la paille 38 à 40 pouces; se tenant passablement bien; tige considérablement rouillée.

Oderbruch.—Dans terre argilo-sableuse; récolte précédente, avoine; fumée, printemps 1892; labourée, printemps 1892; hersée trois fois; $13\frac{1}{2}$ acres; $1\frac{3}{4}$ boisseau à l'acre; semé 13 mai; mûre 16 août en 95 jours; rendement par acre 45 boisseaux 20 livres; poids du boisseau $33\frac{1}{2}$ livres; avoine de longueur moyenne, blanche; longueur de la panicule 7 à 11 pouces; unilatérale; longueur de la paille 36 à 44 pouces; se tenant passablement bien; tige considérablement rouillée.

Prize Cluster.—Dans terre argilo-sableuse, partie tourbe; récolte précédente, avoine; fumée printemps 1892, labourée printemps 1892, hersée trois fois; $8\frac{1}{2}$ acres; semée 10 mai; mûre 13 août en 95 jours; rendement à l'acre 22 boisseaux 28 livres (Note,—apparemment, près de la moitié s'est égrenée sur le sol après un fort orage); poids du boisseau $35\frac{1}{2}$ livres; avoine courte, blanche; longueur de la panicule 7 à 10 pouces; branchue; longueur de la paille 36 à 40 pouces; paille un peu trop faible; très couchée et brisée; tige très rouillée.

Rennie's Prize White (Blanche primée de Rennie).—Dans terre sableuse légère; récolte précédente, avoine Banner; fumée au printemps 1892; labourée printemps 1892, hersée trois fois; 1 acre; semé 9 mai; $1\frac{1}{2}$ boisseau à l'acre; mûre 8 août, en 91 jours; rendement par acre 45 boisseaux 1 lb.; poids du boisseau, $38\frac{1}{2}$ lbs; avoine courte, blanche, ressemblant beaucoup à la Prize Cluster; longueur de la panicule, 7 à 10 pouces; branchue; longueur de la paille 39 à 42 pouces; paille faible, très brisée et couchée; tige très rouillée.

Rosedale.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, pois; fumée printemps 1892; labourée printemps 1892 et hersée deux fois, $3\frac{1}{2}$ acres; semé, 27 avril; $1\frac{1}{2}$ boisseau à l'acre, mûri 10 août, en 105 jours; rendement par acre 36 boisseaux 14 lbs.; poids du boisseau $37\frac{1}{4}$ lbs.; avoine courte à moyenne, blanche, longueur de la panicule 8 à 10 pouces; latérale à légèrement branchue; longueur de la paille 38 à 44 pouces; paille plus épaisse que Prize Cluster; fortement couchée; tige considérablement rouillée.

Royal Doncaster Prize.—Dans terre argilo-sableuse; récolte précédente, parcelles expérimentales de grains; fumée, automne 1891; travaillée une fois au pulvérisateur à disques printemps 1892 et hersée deux fois; $2\frac{1}{3}$ acres; semé 22 avril; $1\frac{1}{2}$ boisseau à l'acre; mûre 4 août, en 104 jours; rendement par acre, 22 boisseaux 1 lb.; poids du boisseau, $33\frac{1}{4}$ lbs.; avoine courte, blanche, longueur de la panicule 8 à 9 pouces; branchue; paille un peu mince; se tenant passablement bien; a versé par places; tige considérablement rouillée.

Scottish Chief.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, partie maïs, partie orge; fumée automne 1891; labourée automne 1891; travaillée printemps 1892 deux fois au pulvérisateur à disques et une fois à la herse ordinaire; $\frac{1}{10}$ d'acre; semé, 30 avril; $1\frac{1}{2}$ boisseau à l'acre, mûre 4 août en 96 jours; rendement par acre, 47 boisseaux, 8 lbs.; poids du boisseau, 41 lbs.; avoine courte à moyenne, blanche; longueur de la panicule 9 à 11 pouces; branchue; longueur de la paille 40 à 45 pouces; paille un peu épaisse mais faible; considérablement brisée à environ un pied du sol; tige très rouillée.

Fermes expérimentales.

ESSAIS D'ORGE.

Pendant la saison dernière nous avons semé à la ferme expérimentale centrale cinquante-huit variétés d'orge dont trente-six étaient des variétés à deux rangs et vingt-deux des variétés à 6 rangs. Quatorze de ces variétés ont été cultivées en champs, neuf à deux rangs et cinq à six rangs. On trouvera les détails des résultats dans le tableau ci-dessous, les autres variétés ont toutes été cultivées en plus petites parcelles. Treize des variétés à deux rangs les plus promettantes ont été semées les unes à côté des autres, le même jour en parcelles d'un vingtième d'acre, afin de déterminer leur précocité et leur fertilité relative. Nous avons aussi fait le même essai avec dix variétés d'orge à six rangs. Ces parcelles étaient à côté des parcelles d'avoine de $\frac{1}{20}$ d'acre. Pour les détails quant au traitement, on les trouvera sous le chef, essais d'avoine. En raison de la saison, défavorable, la récolte d'orge est au dessous de la moyenne des années précédentes, tant en quantité qu'en qualité.

ORGE À DEUX RANGS.

ESSAI de Variétés, toutes semées le même jour.

Variété d'orge à deux rangs.	Semé.	Mûre.	Mûri en	Rendement par acre.	Poids du boisseau.
			jours.	boiss. lbs.	lbs.
Swedish (De Suède).....	26 avril	3 août	99	45 00	52½
Duck-bill.....	26 “	4 “	100	40 20	51½
Phoenix von Thalen.....	26 “	1er “	97	40 00	51½
Danish Chevalier (Chevalier danoise).....	26 “	8 “	104	35 00	51½
Chevalier Kinver.....	26 “	7 “	103	34 08	51½
French Chevalier (Chevalier française).....	26 “	8 “	104	33 16	50½
Italian (D'Italie).....	26 “	5 “	101	32 24	48½
New Golden Grains (Dorée nouvelle).....	26 “	7 “	103	32 08	49½
Canadian Thorpe (Thorpe du Canada).....	26 “	5 “	101	31 12	50½
Odessa Two-rowed (A 2 rangs d'Odessa).....	26 “	30 juill.	95	30 00	50½
Saale.....	26 “	7 août	103	28 16	49½
Prize Prolific (Prolifique primée).....	26 “	7 “	103	27 24	49½
Goldthorpe.....	26 “	14 “	110	27 04	50

PARCELLES-CHAMPS D'ORGE À DEUX RANGS.

Canadian Thorpe.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente avoine Prize Cluster; fumée printemps 1889; labourée automne 1891; travaillée deux fois au pulvérisateur à disques printemps 1892, et hersée une fois; $1\frac{3}{4}$ acre; semé 27 avril, $1\frac{3}{4}$ boisseau à l'acre; mûre 1er août, en 96 jours; rendement par acre 27 boisseaux 3 livres; poids du boisseau $48\frac{3}{4}$ livres; longueur de l'épi, $2\frac{1}{2}$ à $3\frac{1}{2}$ pouces; longueur de la paille 38 à 42 pouces; se tenant bien; non rouillée.

Chevalier Danoise.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, avoine Prize Cluster; fumée printemps 1889; labourée, automne 1891; travaillée au pulvérisateur à disques deux fois, et hersée une fois, printemps 1892; 1 acre $\frac{1}{2}$; semé, 27 avril; $1\frac{3}{4}$ boisseau à l'acre; mûre, 3 et 4 août, en 98 et 99 jours; rendement par acre 24 boisseaux 27 livres; poids du boisseau, $48\frac{1}{4}$ livres; longueur de l'épi 4 à $4\frac{1}{2}$ pouces; longueur de la paille 35 à 38 pouces; tige très légèrement rouillée.

Chevalier Kinver.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, avoine Prize Cluster; fumée, printemps 1889; labourée, automne 1891; travaillée au pulvérisateur à disques deux fois, et hersée une fois, printemps 1892; $2\frac{3}{4}$ acres; semé 27 avril; $1\frac{3}{4}$ boisseau à l'acre; mûre 3 août, en 98 jours; rendement par acre 30 boisseaux 11 livres; poids du boisseau 50 livres; longueur de l'épi 4 à $4\frac{1}{2}$ pouces; longueur de la paille 35 à 38 pouces; paille mince et faible, mais pas beaucoup couchée; tige très légèrement rouillée.

Duck-Bill.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, navets; fumée printemps 1891; labourée, automne 1891 et travaillée deux fois au pulvérisateur à disques printemps 1892, et hersée une fois; 1 acre; semé, 22 avril; 1½ boisseau à l'acre; mûre, 31 juillet en 100 jours; rendement par acre ne peut être estimé en raison de la grande quantité d'orge en épis qu'il nous a fallu envoyer à l'Exposition; poids du boisseau 47½ livres; longueur de l'épi, 3 pouces; longueur de la paille, 47 à 49 pouces; paille forte; se tenant très bien; couchée seulement en un petit coin; tige légèrement rouillée.

Goldthorpe.—Dans terre argilo-sableuse; récolte précédente, blé; fumée printemps 1892; labourée, printemps 1892 et hersée trois fois; 2½ arcses; semé, 9 mai; 1½ boisseau à l'acre; mûre, 15 août, en 98 jours; rendement par acre, 24 boisseaux, 29 livres; poids du boisseau 48¾ livres; longueur de l'épi 3 à 3½ pouces; longueur de la paille. 38 à 40 pouces; se tenant toute bien; tige considérablement rouillée.

Grosse à deux rangs nue.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, avoine Prize Cluster; fumée, printemps 1890; labourée, automne 1891; travaillée au pulvérisateur à disques, deux fois, et hersée une fois, printemps 1892; ½ d'acre; semé, 27 avril; 2½ boisseaux par acre; mûre, 25 juillet, en 89 jours; rendement par acre, 26 boisseaux 20 livres; poids du boisseau 60¾ livres; longueur de l'épi, 2½ à 3 pouces; longueur de la paille 28 à 34 pouces; paille très faible; beaucoup versé; point de rouille.

Odessa à deux rangs.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, avoine Prize Cluster; fumée printemps 1891; labourée automne 1891, travaillée au pulvérisateur à disques deux fois, et hersée une fois printemps 1892; ¼ d'acre; semé 27 avril; 1½ boisseau à l'acre; mûre 27 juillet en 91 jours; rendement à l'acre 31 boisseaux 5 livres; poids du boisseau 48½ livres; longueur de l'épi 3¼ à 3½ pouces; longueur de la paille 38 à 43 pouces; paille très faible et considérablement couchée; tige très peu rouillée.

Prize Prolific.—Dans terre sableuse; récolte précédente, avoine Prize Cluster; fumée, printemps 1889; labourée automne 1889; travaillée deux fois au pulvérisateur à disques et hersée une fois printemps 1892; 2 acres; semé 27 avril; 1¾ boisseau à l'acre; mûre 2 août en 97 jours; rendement par acre, 27 boisseaux 35 livres; poids du boisseau 49½ livres; longueur de l'épi 4 à 4½ pouces; longueur de la paille 35 à 38 pouces; a considérablement versé; tige très légèrement rouillée.

Saale.—Dans terre sablo-argileuse; récolte précédente, avoine Prize Cluster; fumée, printemps 1891; labourée, automne 1891; travaillée deux fois au pulvérisateur à disques et hersée une fois printemps 1892; 1 acre semé avril 27; 1¾ boisseau à l'acre; mûre 2 août en 97 jours; rendement par acre 31 boisseaux 32 livres; poids du boisseau 47½ livres; longueur de l'épi 4 à 4½ pouces; longueur de la paille 35 à 38 pouces; considérablement versé; tige très légèrement rouillée.

ORGE À SIX RANGS.

ESSAIS de variétés toutes semées le même jour.

Variété d'orge.	Semé le	Mûre le	Mûri en	Rendement par acre.		Poids du boisseau.
				boiss. lbs.	lbs.	
Commune	26 avril	28 juillet	93	36	32	49½
Mensury	26 "	31 "	96	36	32	48¾
Odessa à six rangs	26 "	30 "	95	29	8	50
Petschora	26 "	28 "	93	29	8	47
Norway House, regue de	26 "	28 "	93	28	16	47½
Rennie, améliorée	26 "	31 "	96	27	24	48½
Oderbruch	26 "	28 "	93	27	4	49½
Baxter à six rangs.	26 "	31 "	96	24	8	46½
Guaymalaye (nue)	26 "	1er août	97	20	00	57½
Stalkot	26 "	26 juillet	91	19	8	44½

Baxter à six rangs.—Semé dans terre argilo-sableuse et tourbe; récolte précédente, avoine; fumée, printemps 1892; labourée, printemps 1892, et hersée trois fois, 1¼ acre, semé, 9 mai; 1½ boisseau à l'acre; mûre, 1er août, en 84 jours; rendement

Fermes expérimentales.

par acre, 30 boisseaux, 33 livres; poids du boisseau, 50 livres; longueur de l'épi, 2½ pouces à 2¾; longueur de la paille, 40 à 42 pouces, se tenant bien; très couchée à un seul endroit, tige légèrement rouillée.

Guaymalaye (nue).—Dans sol sablo-argileux; récolte précédente, avoine Prize Cluster; fumé, printemps 1871; labouré, automne 1891; printemps 1892, travaillé deux fois au pulvérisateur à disques, puis hersé ½ acre; semé le 27 avril; 1¾ boisseau à l'acre; mûre, 26 juillet en 90 jours; rendement par acre, 26 boisseaux 9 livres; poids du boisseau, 59¾ livres; longueur de la paille, 40 à 44 pouces, fortement couchée, tige considérablement rouillée.

Odessa à six rangs.—Dans sol sableux léger; récolte de pois en fleur enfouie par un labour comme engrais, été 1891; labouré de nouveau, printemps 1892, hersé deux fois; 1½ acre semé, 3 mai, 1¾ boisseau à l'acre, mûre, 27 juillet, en 85 jours; rendement par acre, 44 boisseaux, 3 livres; poids du boisseau, 47½ livres, longueur de l'épi, 2½ pouces à 3, hauteur de la paille, 33 à 36 pouces, raide; pas de rouille.

Oderbruch.—Dans sol sableux léger; récolte de pois en fleur enfouie par un labour comme engrais, été 1891; labouré de nouveau, printemps 1892, hersé deux fois; ¾ acre, semé 3 mai; 1¾ boisseau à l'acre; mûre le 25 juillet, en 85 jours; rendement par acre, 47 boisseaux, 25 livres; poids du boisseau, 49½ livres; longueur de l'épi: 2½ pouces à 2¾; hauteur de la paille, 30 à 39 pouces, assez raide, pas de rouille.

Rennie améliorée à six rangs.—Dans sol sableux léger; récolte de pois en fleur enfouie par un labour comme engrais, été 1891; labouré de nouveau, printemps 1892, hersé deux fois; 1 acre, semé 3 mai; 1¾ boisseau à l'acre; mûre 26 et 27 juillet; en 84 à 85 jours; rendement par acre, 38 boisseaux, 24 livres; poids du boisseau, 48 livres; longueur de l'épi, 2½ pouces à 2¾, longueur de la paille, 40 à 44 pouces, s'est assez bien tenue, pas de rouille.

ESSAIS DE BLÉ.

Pendant la saison de 1892 nous avons essayé 46 variétés de blé de printemps, dont 8 ont été semées en champs, le reste dans de plus petites parcelles. Nous avons étudié 19 de ces dernières quant à leur précocité et leur fécondité relatives en les semant toutes le même jour et à côté l'une de l'autre, dans un morceau de terre passablement uniforme, consistant en sol sablo-argileux, qui au printemps de 1892 avait reçu une couche d'engrais Royal Canadian, 400 livres à l'acre.

Le terrain labouré tard l'automne de 1891, a été travaillé deux fois avec le pulvérisateur à disques et hersé une fois au printemps 1892. Les résultats sont donnés dans le tableau ci-joint.

ESSAIS de variétés de blé de printemps semées le même jour.

Variété de blé.	Semé le	Mûr le	Mûri en	Rendement par acre.		Poids du boisseau.
				boiss.	lbs.	lbs.
Champlain de Pringle.....	23 avril	7 août	jours. 106	29	00	61
Huston.....	23 " "	9 " "	108	28	40	58½
Fife de Wellman.....	23 " "	14 " "	113	28	32	59
Blanc de Russie.....	23 " "	14 " "	113	27	19	58
Rio Grande.....	23 " "	14 " "	113	27	00	60¾
Judket.....	23 " "	14 " "	113	24	40	58½
Great Western.....	23 " "	14 " "	113	24	00	60¾
Fife blanc.....	23 " "	14 " "	113	23	36	58¾
Balle blanche de Campbell.....	23 " "	6 " "	105	23	20	56¾
Red Fern.....	23 " "	9 " "	108	23	20	60¾
Connell blanc.....	23 " "	9 " "	108	21	50	57½
Ladoga.....	23 " "	3 " "	102	21	40	58¾
Mer Noire.....	23 " "	1er " "	100	21	40	57¾
Triomphe, de Campbell.....	23 " "	6 " "	105	21	20	60
Défiance, de Johnson.....	23 " "	9 " "	108	20	00	57½
Lahoul.....	23 " "	31 juillet	99	19	5	54
Fife rouge.....	23 " "	14 août	113	19	00	58
Anglo-Canadien.....	23 " "	9 " "	108	17	20	54
Dur de Calcutta.....	23 " "	31 juillet	99	15	00	61½

A Balle blanche de Campbell.—Dans sol sablo-argileux ; récolte précédente, orge Prize Prolific ; aucun engrais depuis l'achat de la ferme ; labouré automne 1891, travaillé avec pulvérisateur à disques printemps 1892 ; $3\frac{3}{4}$ acres, semé le 29 avril ; $1\frac{1}{2}$ boisseau à l'acre ; mûr 9 août, en 102 jours ; rendement par acre, 15 boisseaux ; poids du boisseau, $54\frac{1}{4}$ livres ; longueur de l'épi, 3 à $3\frac{1}{2}$ pouces ; sans barbes ; longueur de la paille, 45 à 48 pouces ; tige fortement rouillée ; passablement brisée à environ un pied du sol.

Colorado.—Dans sol sablo-argileux et tourbeux ; récolte précédente orge à deux rangs ; fumé printemps 1890 ; labouré automne 1891 ; deux fois travaillé au pulvérisateur à disques printemps 1892 et hersé une fois ; $\frac{3}{4}$ acre ; semé 2 mai ; $1\frac{1}{2}$ boisseau à l'acre ; mûre 9 août, en 99 jours ; rendement par acre, 13 boisseaux, 37 livres (remarque—le rendement est considérablement diminué parce que les épis se sont égrenés) ; poids du boisseau, $54\frac{3}{4}$ livres ; longueur de l'épi, de $2\frac{1}{2}$ à $3\frac{1}{2}$ pouces ; barbu ; longueur de la paille, 36 à 40 pouces, paille mince, assez raide ; très peu rouillée.

Lahoul.—Dans sol sableux ; récolte précédente, navets ; labouré printemps 1888 et une couche de cendres répandue printemps 1891 ; labouré l'automne 1891 ; travaillé une fois au pulvérisateur à disques et hersé deux fois printemps 1892 ; $\frac{1}{4}$ acre ; semé le 21 avril ; $1\frac{1}{2}$ boisseau à l'acre ; mûr le 3 août, en 104 jours ; rendement par acre, 10 boisseaux, 38 livres ; poids du boisseau, 54 livres ; longueur de l'épi, 3 pouces ; barbu ; longueur de la paille, 30 à 36 pouces ; paille un peu mince ; raide ; tige considérablement rouillée.

Rio Grande.—Dans sol argilo-sableux et tourbeux ; récolte précédente orge Prize Prolific ; non fumé ; labouré automne 1891 ; travaillé une fois avec pulvérisateur à disques printemps 1892 et hersé deux fois ; 4 acres ; semé le 29 avril, $1\frac{1}{2}$ boisseau à l'acre ; mûr 13 août, en 106 jours ; rendement par acre, 18 boisseaux, 27 livres ; poids du boisseau, $58\frac{1}{2}$ livres ; longueur de l'épi, $3\frac{1}{2}$ à 4 pouces ; barbu ; longueur de la paille, 45 à 50 pouces ; assez raide ; paille très lustrée et forte.

Fife rouge.—Dans sol sablo-argileux ; récolte précédente, orge à deux rangs ; fumé printemps 1890 ; labouré automne 1891 ; travaillé deux fois avec pulvérisateur à disques printemps 1892 et hersé une fois ; $\frac{3}{4}$ acre ; semé 30 avril ; $1\frac{1}{2}$ boisseau à l'acre ; mûr, 13 août, en 105 jours ; rendement par acre, 23 boisseaux 31 livres ; poids du boisseau, $58\frac{1}{4}$ livres ; longueur de l'épi, $3\frac{1}{2}$ à $3\frac{3}{4}$ pouces ; sans barbes ; longueur de la paille, 38 à 44 pouces ; tige légèrement rouillée.

Fife blanc.—Dans sol sablo-argileux ; récolte précédente, orge à deux rangs ; fumé printemps 1890 ; labouré automne 1891 ; travaillé deux fois, printemps 1892, avec pulvérisateur à disques, et hersé une fois ; $\frac{3}{4}$ acre ; semé 30 avril ; $1\frac{1}{2}$ boisseau à l'acre ; mûr 13 août, en 105 jours ; rendement par acre, 22 boisseaux 38 livres ; poids du boisseau, $59\frac{1}{2}$ livres ; longueur de l'épi, $3\frac{1}{2}$ à 4 pouces ; sans barbes ; longueur de la paille, 38 à 44 pouces ; tige légèrement rouillée.

Connell blanc.—Dans sol sablo-argileux ; récolte précédente, orge à deux rangs ; fumé printemps 1890 ; labouré automne 1891 ; travaillé deux fois avec pulvérisateur à disques printemps 1892, et hersé une fois ; 1 acre ; semé le 2 mai ; $1\frac{1}{2}$ boisseau à l'acre ; mûr 15 août, en 105 jours ; rendement par acre, 15 boisseaux 51 livres ; poids du boisseau, 58 livres ; longueur de l'épi, $3\frac{1}{2}$ à 4 pouces ; sans barbes ; longueur de la paille, 40 à 46 pouces ; paille très raide, s'est bien tenue ; tige légèrement rouillée.

Blanc de Russie.—Dans sol sablo-argileux ; récolte précédente, orge à deux rangs ; fumé printemps 1890 ; labouré automne 1891 ; travaillé deux fois, printemps 1892, avec pulvérisateur à disques, et hersé une fois ; 1 acre ; semé 2 mai ; $1\frac{1}{2}$ boisseau à l'acre ; mûr 13 août, en 103 jours ; rendement par acre, 14 boisseaux 3 livres ; poids du boisseau, $56\frac{1}{2}$ livres ; longueur de l'épi, 3 à $3\frac{1}{4}$ pouces ; sans barbes ; longueur de la paille, 30 à 35 pouces ; s'est bien tenue ; tige légèrement rouillée.

ESSAIS DE POIS.

Suivent les résultats obtenus avec onze variétés de pois semés en champs :—

Pois carrés à œil noir (Black Eyed Marrowfat).—Dans sol sableux ; récolte précédente, avoine ; fumé printemps 1892, hersé deux fois, 1 acre ; semé 23 avril ; $3\frac{3}{4}$ boisseaux à l'acre ; mûrs 10 août, en 109 jours ; rendement par acre, 19 boisseaux, 48 livres ; poids du boisseau, $66\frac{1}{2}$ livres ; tiges fortes.

Fermes expérimentales.

Couronne (Crown).—Dans sol sablo-argileux et de tourbe; récolte précédente, maïs; fumé le printemps 1890; labouré, automne 1891; travaillé avec pulvérisateur à disques deux fois, printemps 1892 et hersé une fois; 1 acre; semé le 2 mai; $2\frac{1}{2}$ boisseaux à l'acre; mûrs le 7 août, en 97 jours; rendement par acre, 24 boisseaux 40 livres; poids du boisseau, $63\frac{1}{2}$ livres; longueur des tiges, 38 à 40 pouces; tiges hautes et fortes.

Centenaire (Centennial).—Dans sol sablo-argileux et de tourbe; récolte précédente, maïs; fumé, printemps 1890; labouré, automne 1891; travaillé deux fois, printemps 1892 avec pulvérisateur à disques et hersé une fois; 1 acre; semé le 2 mai; $2\frac{3}{4}$ boisseaux à l'acre; mûrs le 12 août en 102 jours; rendement par acre, 21 boisseaux 23 livres; poids du boisseau, $62\frac{1}{2}$ livres; longueur des tiges, 45 à 50 pouces; tiges fortes et vigoureuses.

Daniel O'Rourke.—Dans sol sablo-argileux; récolte précédente, navets; couche de cendres répandue, printemps 1892; labouré, automne 1891; travaillé deux fois printemps 1892, avec pulvérisateur à disques et hersé deux fois; $\frac{1}{2}$ acre; semé le 10 mai; $2\frac{1}{2}$ boisseaux à l'acre; mûrs (date pas indiquée); rendement par acre, 20 boisseaux, 12 livres; poids du boisseau, 62 livres.

Golden vine.—Dans sol sablo-argileux et tourbe; récolte précédente, maïs; fumé, printemps 1890; labouré, automne 1891; travaillé deux fois, printemps 1892, avec pulvérisateur à disques et hersé une fois; $\frac{3}{4}$ acre; semé le 2 mai; $2\frac{1}{2}$ boisseaux à l'acre; mûrs le 11 août, en 101 jours; rendement par acre, 22 boisseaux, 15 livres; poids du boisseau, $65\frac{1}{2}$ livres; longueur des tiges, 40 à 46 pouces; tiges vigoureuses et fortes.

Carrés gros blancs (Large White Marrowfat).—Dans sol sableux; récolte précédente, avoine; fumé, printemps 1892; labouré, printemps 1892, et hersé deux fois; $1\frac{1}{4}$ acre; semé le 23 avril; $3\frac{3}{4}$ boisseaux à l'acre; mûrs le 10 août, en 109 jours; rendement par acre, 16 boisseaux, 25 livres; poids du boisseau, 21 livres; tiges fortes et vigoureuses.

Momie (Mummy).—Dans sol sableux; récolte précédente, seigle de printemps; fumé, printemps 1888; labouré, printemps 1892, et hersé deux fois; 3 acres; semé le 28 avril; 3 boisseaux à l'acre; mûrs le 7 et 8 août, en 101 et 102 jours; rendement par acre, 35 boisseaux, 8 livres; poids du boisseau, $61\frac{3}{4}$ livres; longueur des tiges, 45 à 50 pouces; tiges vigoureuses et fortes.

Multiplicateur (Multiplier).—Dans sol sablo-argileux et de tourbe; récolte précédente, maïs; fumé, printemps 1890; labouré, automne 1891; travaillé deux fois printemps 1892 avec pulvérisateur à disques et hersé une fois; 1 acre, semé le 2 mai; $2\frac{1}{2}$ boisseaux à l'acre; mûrs, 11 août, en 101 jours; rendement par acre, 19 boisseaux, 45 livres; poids du boisseau, $63\frac{1}{2}$ livres; longueur des tiges, 40 à 46 pouces; tiges fortes et vigoureuses.

Prince-Albert.—Dans terrain sableux; récolte précédente, avoine; fumé, printemps 1892, et labouré et hersé deux fois; 1 acre; semé le 23 avril; $2\frac{1}{2}$ boisseaux à l'acre; mûrs le 9 août en 108 jours; rendement par acre, 15 boisseaux 43 lbs; poids du boisseau, 61 lbs.

Orgueil (Pride).—Dans sol sablo-argileux et tourbe; récolte précédente, avoine; fumé, printemps 1890; labouré, automne 1891, travaillé deux fois, printemps 1892, avec pulvérisateur à disques et hersé une fois; $1\frac{1}{2}$ acre, semé le 2 mai; $3\frac{1}{4}$ boisseaux à l'acre; mûrs le 8 août en 98 jours; rendement par acre, 16 boisseaux 50 lbs; poids du boisseau, 58 lbs; longueur des tiges 32 à 37 pouces, tiges fortes et vigoureuses.

ESSAIS DE NAVETS (TURNEPS).

Nous avons essayé dix-sept variétés de navets dans différentes parcelles de terre, et le rendement par acre a été calculé dans chaque cas d'après le poids des racines recueillies dans trois rangs de 66 pieds de longueur et espacés de $2\frac{1}{2}$ pieds. La première série dans ces parcelles a été ensemencée le 13 mai, la seconde le 10 juin, et la récolte a eu lieu le 17 octobre.

Cette récolte a de nouveau souffert d'une forme particulière de pourriture qui attaque la racine et qui a sévi dans les environs d'Ottawa ces deux dernières années.

Le dommage en 1892 a été moindre qu'en 1891. Aucune explication satisfaisante n'a jusqu'ici été donnée de la cause de cette pourriture, et aucun remède n'a été découvert pour l'empêcher.

La première série de parcelles a tellement souffert qu'elle a été tout à fait sans valeur pour comparaison. La seconde série de parcelles a donné une récolte partielle, les notes qui s'y rapportent sont données dans la table ci-jointe:—

SECONDE SÉRIE de parcelles, ensemencées le 10 juin.

Variété de navet.	Rendement par acre.		Rendement par acre.	
	tonnes.	lbs.	boiss.	lbs.
Novelty Swede No. 1..... Rutabaga nouveauté n° 1	14	1,920	498	40
Novelty Swede No. 2..... " " n° 2	13	1,984	466	24
Prize Purple Top (Rennie)..... A collet violet primé.....	13	1,456	457	36
Hartley's Bronze..... Bronze de Hartley.....	13	48	434	8
Mammoth Purple Top..... Mammoth à collet violet.....	12	992	416	32
Marquis of Lorne..... " " " ".....	12	288	404	48
Bronze Top Extra..... A collet bronzé extra.....	12	288	404	48
Purple Top (Steele)..... A collet violet.....	10	1,824	363	44
Jumbo or Monarch Swede..... Rutabaga Jumbo ou Monarque.....	10	1,472	357	52
Carter's Elephant Purple Top... Eléphant à collet violet de Carter.....	10	1,296	354	56
Prize Purple Top (Pearce)..... A collet violet primé.....	9	1,008	316	48
Sutton's Champion..... Champion de Sutton.....	9	128	302	8
Greystone..... " " " ".....	7	1,840	264	0
Skirvings Improved Purple Top.. A collet violet amélioré de Skirving..	6	1,392	223	12
Bangholm Purple Top Swede.... Rutabaga Bangholm à collet violet..	6	1,024	217	4
Elephant or Giant King..... Eléphant ou Roi géant.....	5	560	176	0

Un champ de $1\frac{3}{4}$ acre de rutabagas Skirving a donné un rendement de 16 tonnes et 1,448 lbs par acre; en tout 557 boisseaux 28 lbs. Ceux-ci n'ont pas autant souffert de la pourriture que ceux des parcelles plus petites.

ESSAIS DE BETTERAVES FOURRAGÈRES.

Nous avons cultivé treize variétés de betteraves à côté l'une de l'autre; le rendement par acre en est calculé d'après la récolte obtenue de trois rangs à $2\frac{1}{2}$ pieds l'un de l'autre et longs de 66 pieds. Nous avons ensemencé deux séries de parcelles, l'une le 10 mai, l'autre le 21 mai. Les premières semées furent récoltées le 14 octobre, les dernières le 17 octobre—et les résultats obtenus sont donnés ci-dessous. Le sol était sablo-argileux, non fumé, mais avait reçu l'automne de 1891 une couche de cendres non lessivées, à peu près 150 boisseaux à l'acre. Le terrain avait été labouré automne 1891, puis travaillé deux fois printemps 1892 avec pulvérisateur à disques et hersé deux fois.

PREMIÈRE SÉRIE de parcelles, ensemencées le 10 mai.

Variété de betterave fourragère.	Rendement par acre.		Rendement par acre.	
	tonn.	lbs.	boiss.	lbs.
Yellow Globe..... Globe jaune.....	26	1,152	885	52
Giant Yellow Intermediate..... Géante jaune demi-longue.....	24	752	812	32
Berkshire Prize..... Berkshire primée.....	24	224	803	44
Canadian Giant..... Géante du Canada.....	23	640	777	20
Mammoth Long Red (Bruce)..... Mammoth longue rouge.....	23	464	774	24
Mammoth Long Red (Steele).... " " " ".....	21	768	712	48
Selected Mammoth Long Red.... " " " " choisie.....	20	1,008	683	28
Mammoth Long Red (Simmers).... " " " ".....	20	480	674	40
Warden Globe..... " " " ".....	20	480	674	40
Red Fleshed Tankard..... Tankard à chair rouge.....	19	896	648	16
Red Globe Oberndorff..... Globe rouge Oberndorff.....	19	368	639	28
Red Globe..... " " " ".....	18	1,488	624	48
Golden Fleshed Tankard..... Tankard à chair dorée.....	18	960	616	00

Fermes expérimentales.

DEUXIÈME SÉRIE de parcelles, ensemencées le 21 mai.

Variété de betterave fourragère.	Rendement par acre.		Rendement par acre.	
	tonn.	lbs.	boiss.	lbs.
Golden Fleshed Tankard.....	17	1,904	598	24
Mammoth Long Red (Bruce).....	17	1,376	589	36
Giant Yellow Intermediate.....	17	848	580	48
Selected Mammoth Long Red.....	14	1,744	495	34
Red Globe.....	14	1,568	492	48
Red Fleshed Tankard.....	14	1,568	492	48
Warden Globe.....	14	1,040	484	00
Yellow Globe.....	14	864	481	4
Mammoth Long Red (Steele).....	14	864	481	4
Canadian Giant.....	12	1,696	428	16
Berkshire Prize.....	12	1,344	422	24
Red Globe Oberndorff.....	11	1,408	390	8

ESSAIS DE CAROTTES.

Nous avons essayé quinze variétés de carottes à côté l'une de l'autre, dans deux séries de parcelles ensemencées l'une le 10 mai, l'autre le 21 mai. Le rendement par acre a été calculé d'après le poids des récoltes de trois rangs espacés de 18 pouces et longs de 66 pieds. Les premières carottes semées ont été récoltées le 14 octobre, les dernières le 21 octobre. Sol sablo-argileux; non fumé; une couche de cendres non lessivées automne 1891, 150 boisseaux à l'acre. Terrain labouré, automne 1891; travaillé deux fois printemps 1892 avec pulvérisateur à disques, et hersé deux fois.

PREMIÈRE SÉRIE de parcelles, ensemencées le 10 mai.

Variété de carotte.	Rendement par acre.		Rendement par acre.	
	tonn.	lbs.	boiss.	lbs.
Early Gem.....	27	1,147	919	7
Danver's Orange.....	25	1,040	850	40
Oxheart ou Guerande.....	23	1,227	787	7
Chantenay.....	22	888	748	00
New Mammoth White Intermediate.....	21	827	713	47
Improved Short White.....	20	1,067	684	27
Giant White Belgian.....	19	1,307	655	7
Large White Vosges.....	17	1,200	586	40
Orange Giant.....	17	1,053	584	13
Mammoth Intermed. Smooth White.....	16	707	545	7
Iverson's Champion.....	16	560	542	40
Selected Altringham.....	15	1,093	518	13
Improved Half Long White.....	15	507	508	27
Giant Short White Vosges.....	14	1,627	493	47
Large White Belgian.....	14	1,333	488	53

DEUXIÈME SÉRIE de parcelles, ensemencées le 21 mai.

Variété de carotte.	Rendement par acre.		Rendement par acre.	
	tonn.	lbs.	boiss.	lbs.
Danver's Orange.....	26	1,680	894	40
Mammoth Intermediate Smooth White.....	26	800	880	00
Improved Short White.....	23	933	782	13
New Mammoth White Intermediate.....	22	1,173	752	53
Chantenay.....	21	1,120	718	40
Improved Half Long White.....	21	1,120	718	40
Early Gem.....	20	1,946	699	6
Iverson's Champion.....	19	1,600	660	00
Oxheart or Guerande.....	19	1,013	650	13
Orange Giant.....	18	960	616	00
Large White Vosges.....	18	960	616	00
Giant White Belgian.....	18	960	616	00
Giant Short White Vosges.....	15	800	513	20
Large White Belgian.....	12	1,520	425	20
Selected Altringham.....	11	800	381	20

ESSAIS DE BETTERAVES À SUCRE.

Nous avons semé sept variétés de betteraves à sucre dans des parcelles, une série le 10 mai, la deuxième le 21. Les rangs étaient espacés de 18 pouces et le rendement par acre a été calculé d'après la récolte de trois rangs chacun de 33 pieds de longueur. Selon l'arrangement des essais des plantes-racines ces parcelles étaient situées à côté des essais de carotte la nature du sol et son traitement se trouve indiqués sous le titre "Essais de Carottes." Les parcelles les premières ensemencées ont été récoltées le 14 octobre, les dernières, le 17 octobre.

PREMIÈRE SÉRIE de parcelles ensemencées le 10 mai.

Variété de betterave à sucre.	Rendement par acre.		Rendement par acre.	
	tonnes.	lbs.	boiss.	lbs.
Klein Wanzleben (1892).....	15	1,680	528	00
Kruger.....	15	800	513	20
Vilmorin's n° 2.....	15	507	508	27
Klein Wanzleben (1891).....	15	213	503	33
Brabant.....	14	1,627	493	47
Vilmorin améliorée.....	13	400	440	00
Vilmorin n° 1.....	11	880	381	20

DEUXIÈME SÉRIE, ensemencée le 21 mai.

Variété de betterave à sucre.	Rendement par acre.		Rendement par acre.	
	tonnes.	lbs.	boiss.	lbs.
Vilmorin n° 1.....	23	1,813	796	53
Kruger.....	18	1,840	630	40
Vilmorin n° 2.....	17	27	567	7
Brabant.....	13	1,867	464	27
Klein Wanzleben (1891).....	12	640	410	40
Klein Wanzleben (1892).....	11	1,467	391	7
Vilmorin améliorée.....	11	587	376	27

Fermes expérimentales.

ESSAIS DE POMMES DE TERRE.

Nous avons essayé quarante-huit variétés de pommes de terre (patates) plantées à côté les unes des autres en rangs espacés de $2\frac{1}{2}$ pieds, toutes plantées le 16 et le 17 mai en tronçons à 3 yeux et placés à un pied d'intervalle dans les rangs. L'arrachage a eu lieu le 4 et le 5 octobre. Le sol était une terre argilo-sableuse; récolte précédente, blé; chaume légèrement enfoui par un labour de bonne heure en automne afin de faire germer les grains égrenés et les mauvaises herbes, puis labouré en travers, travaillé avec le pulvérisateur deux fois au printemps et hersé une fois. Cinq récoltes ont été prises sur ce morceau de terre depuis le commencement des opérations sur la ferme expérimentale, et il n'a été donné aucune fumure jusqu'au printemps de 1892, où il a été fait une application d'engrais Royal Canadian à raison de 800 livres à l'acre. Les parcelles étaient de différentes grandeur; mais nous avons calculé le rendement par acre dans la plupart des cas, d'après le produit de deux rangs de 66 pieds de longueur.

Variété de pomme de terre.	Dimension de la parcelle.	Rendement total par acre.		Rendement par acre, pommes de terre vendables.		Rendement par acre, pommes de terre non vendables.		Poids de pommes de terre malades par parcelle.
		boiss.	lbs.	boiss.	lbs.	boiss.	lbs.	
Everett	66 x $2\frac{1}{2}$	407	00	363	00	44	00	$5\frac{1}{2}$
T. K. Fullerton, Calgary, T. N.-O.	172 x $2\frac{1}{2}$	389	24	330	00	59	24	0
Empire State	172 x $2\frac{1}{2}$	380	36	294	48	85	48	0
Dakota Red (Dakota rouge)	172 x $2\frac{1}{2}$	369	36	327	48	41	48	0
Rural Blush.	66 x $2\frac{1}{2}$	367	24	319	00	48	24	0
M. Lemieux, Oak Lake (Man.)	66 x $2\frac{1}{2}$	365	12	330	00	35	12	0
Thorburn	172 x $2\frac{1}{2}$	358	36	264	00	94	36	0
Early Sunrise.	172 x $2\frac{1}{2}$	343	12	259	36	83	36	0
Gleason's Late (G. tardive)	172 x $2\frac{1}{2}$	341	00	277	12	63	48	0
White Elephant (Elep. blanc).	66 x $2\frac{1}{2}$	338	48	303	36	35	12	$\frac{1}{3}$
State of Maine	172 x $2\frac{1}{2}$	336	36	266	12	70	24	0
Nelson, Fleuve du	172 x $2\frac{1}{2}$	336	36	242	00	94	36	0
Delaware	172 x $2\frac{1}{2}$	327	48	270	36	57	12	0
Crown Jewel.	172 x $2\frac{1}{2}$	327	48	228	48	99	00	0
Clarke n° 1.	172 x $2\frac{1}{2}$	321	12	224	24	96	48	0
Sharpe, Semis de	172 x $2\frac{1}{2}$	316	48	228	48	88	00	0
Holborn Abundance.	172 x $2\frac{1}{2}$	316	48	231	00	85	48	0
Thorburn Hâtive.	172 x $2\frac{1}{2}$	305	48	222	12	83	36	0
Daisy	172 x $2\frac{1}{2}$	301	24	228	48	72	36	0
Summit	172 x $2\frac{1}{2}$	299	12	231	00	68	12	0
Rosy Morn	172 x $2\frac{1}{2}$	297	00	209	00	88	00	0
Algoma n° 3.	172 x $2\frac{1}{2}$	290	24	231	00	59	24	$\frac{1}{3}$
Vanguard.	172 x $2\frac{1}{2}$	288	12	198	00	90	12	0
Late Rose (Rose tardive)	172 x $2\frac{1}{2}$	288	00	228	48	59	24	3
Wonder of the World	172 x $2\frac{1}{2}$	283	48	224	24	59	24	0
Chas. Downing	172 x $2\frac{1}{2}$	283	48	171	36	112	12	0
Careless Match	172 x $2\frac{1}{2}$	283	48	165	00	118	48	0
Semis de Burpee.	172 x $2\frac{1}{2}$	277	12	176	00	101	12	0
Richter's Schneerose	172 x $2\frac{1}{2}$	275	00	162	48	112	12	0
Extra précocée de Burpee.	172 x $2\frac{1}{2}$	270	36	215	36	55	00	$6\frac{1}{2}$
R. Debreaux, Alberni, (C.-A.)	172 x $2\frac{1}{2}$	264	00	180	24	83	36	0
Semis de Halton	172 x $2\frac{1}{2}$	261	48	189	12	72	36	0
Goodrich tardive	172 x $2\frac{1}{2}$	259	36	187	00	72	36	0
Early Eating	172 x $2\frac{1}{2}$	259	36	158	24	101	12	0
Flower of Eden	172 x $2\frac{1}{2}$	255	12	184	48	70	24	0
Beauty of Hebron	172 x $2\frac{1}{2}$	255	12	176	00	79	12	0
Early Rose (Rose hâtive)	172 x $2\frac{1}{2}$	246	24	180	24	66	00	0
Vermont.	172 x $2\frac{1}{2}$	246	24	145	12	101	12	0
Green Mountain	172 x $2\frac{1}{2}$	242	00	171	36	70	24	0
May Queen Early	172 x $2\frac{1}{2}$	239	48	158	24	81	24	0
Early Puritan	172 x $2\frac{1}{2}$	237	36	182	36	55	00	0
Rural n° 2	172 x $2\frac{1}{2}$	231	00	171	36	59	24	0
Alexander Prolific.	172 x $2\frac{1}{2}$	220	00	147	24	72	36	0
London.	172 x $2\frac{1}{2}$	217	48	134	12	83	36	0
Lady's Finger	66 x $2\frac{1}{2}$	180	24	0
Beauty of Beauties	172 x $2\frac{1}{2}$	176	00	132	00	44	00	$\frac{1}{3}$
Eye Carpenter	172 x $2\frac{1}{2}$	169	24	110	00	59	24	0
Stonewall.	172 x $2\frac{1}{2}$	77	00	39	36	37	24	0

A part celles qui viennent d'être nommées il y en a eu cinq ou six des principales espèces qui ont bien produit dans les années précédentes, y compris la Favorite de Lee, l'Algoma n° 1, Early Ohio, Marché Chicago et Early Albino, qui ont été plantées dans un endroit un peu bas où les fortes pluies au moment de la récolte ont tellement mouillé la terre que la récolte a grandement souffert. C'est pour cette raison que les résultats de ces variétés ne sont pas consignés.

ÉPREUVES DE LA VITALITÉ DES CÉRÉALES ET AUTRES SEMENCES.

Les épreuves de la faculté germinative de grains de semence et d'autres graines pour les cultivateurs des diverses provinces du Canada ont été continuées et 1,370 échantillons ont été soumis à l'épreuve. Ces échantillons sont tous essayés en double afin d'assurer une plus grande exactitude dans les résultats. Cette branche des travaux de la ferme expérimentale a été très utile aux cultivateurs en les renseignant sur la vitalité du grain qu'ils gardaient pour semer; cela les a mis à même de choisir les échantillons qui avaient une haute faculté germinative, ce qui prépare la voie pour de bonnes récoltes. Les cultivateurs peuvent envoyer des échantillons de graines à la ferme expérimentale centrale franco par la poste; la quantité dans chaque cas doit être d'environ une once, et les résultats des essais peuvent en général être communiqués de dix à quinze jours après la date de réception des échantillons.

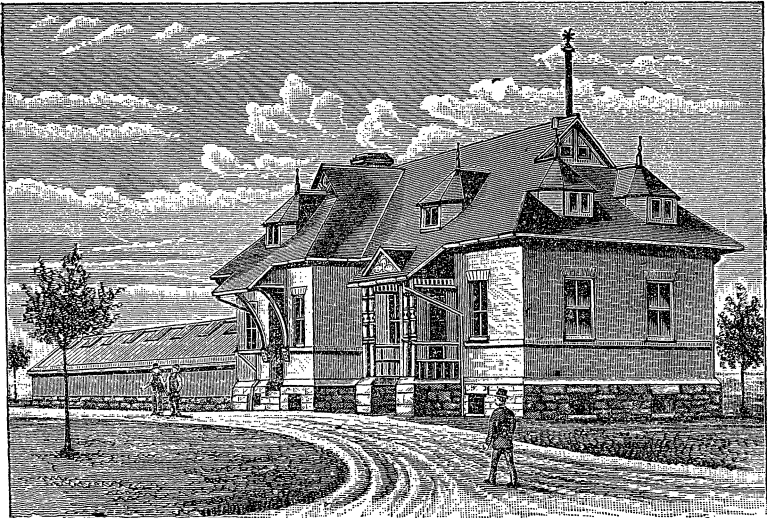


FIG. 2.—Bâtiment où se font les essais de graine et la distribution du grain de semence.

Le bâtiment qui a été construit pour ces essais est représenté dans la fig. 2; les serres en arrière servent aux essais de graines, tandis que la partie en avant contient la pièce où se fait la distribution d'échantillons de grains de semence de variétés promettantes pour essai par des cultivateurs dans toutes les parties du Canada.

Fermes expérimentales.

RÉSULTATS d'essais de graines, 1891-92

Espèce de graine.		Nombre d'essais.	Taux pour cent le plus élevé.	Taux pour cent le plus élevé.	Vitalité moyenne.
Blé	Wheat	442	100	0	85.7
Orge	Barley	284	100	19	85.0
Avoine	Oats	431	100	25	93.3
Pois	Pease	67	100	8	90.4
Haricots (fèves)	Beans	42	100	60	84.8
Seigle	Rye	11	93	46	78.0
Mais (blé d'Inde)	Corn	17	100	0	73.3
Trèfle	Clover	4	88	63	76.0
Vesces (lentilles)	Tares	4	97	76	85.5
Graminées	Grass	6	44	0	18.6
Carottes	Carrots	5	65	17	43.2
Navets (turneps)	Turnips	3	75	18	55.6
Betteraves à sucre	Sugar beets	5	82	62	72.8
Choux-fleurs	Cauliflower	3	60	19	42.3
Céleri	Celery	3	0	0	0.0
Choux	Cabbage	9	95	26	57.3
Oignons	Onion	4	60	0	39.2
Radis (raves)	Radish	4	85	35	59.5
Tomates	Tomato	5	93	36	64.2
Citrouille	Pumpkin	2	62	60	61.0
Plantes à fleurs	Flower seeds	8	88	6	35.7
Rhubarbe	Rhubarb	1			16.0
Betteraves fourragères	Mangel	1			82.0
Cresson	Cress	1			84.0
Laitue	Lettuce	1			63.0
Persil	Parsley	1			54.0
Panais	Parsnips	1			30.0
Poivron (piment)	Pepper	1			52.0
Canne à sucre	Sugarcane	1			22.0
Sauge	Sage	1			1.0
Marjolaine	Sweet majoram	1			11.0
Thym	Thyme	1			6.0
Nombre total d'échantillons essayés, taux le plus élevé et le plus bas, moyenne de vitalité.		1,370	100	0	85.9

BLÉ LADOGA.

Depuis bien des années ceux qui avaient à cœur les intérêts du Nord-Ouest canadien, se rendaient compte de l'importance qu'il y avait à se procurer les variétés les plus précoces de grain qu'on pût trouver dans le monde, afin d'en essayer la culture dans cette région. En 1882, quand le feu Charles Gibb, d'Abbotsford (Québec,) visita la Russie en compagnie du professeur J. L. Budd, de l'Iowa, dans le but de s'enquérir des qualités et de la rusticité des arbres fruitiers cultivés dans le nord de cet empire, il recueillit aussi des renseignements sur les variétés précoces de blé qu'on y cultivait. En étudiant soigneusement le caractère du climat, il reconnut que la saison était courte, et que dans certaines parties de la Russie les conditions climatologiques ressemblent de très près à celles de bien des districts des territoires du Nord-Ouest du Canada, et ayant trouvé que quelques-uns des blés qu'on y cultivait mûrissaient de très bonne heure, il tâcha de s'en procurer des échantillons pour les rapporter avec lui, mais il ne put y réussir. En conversation avec lui après son retour, j'appris quelles étaient les localités où se trouvaient probablement les blés les plus précoces, et dès que le système des fermes expérimentales eut été inauguré, au commencement de l'hiver de 1886, et d'après instructions de l'Honorable John Carling, Ministre de l'Agriculture, j'entrai en correspondance avec un marchand-grainier bien connu à Riga (Russie), M. E. Gœgginger, qui avait fait une étude spéciale des céréales de la Russie. Nous lui envoyâmes des meilleurs échantillons de Fife rouge que nous pûmes nous procurer, et le priâmes de choisir entre les variétés cultivées plus au nord que Riga, la variété ou les variétés les plus précoces qu'il pût trouver,

et de nous faire avoir, si possible, un grain égal pour la qualité au meilleur Fife rouge. Nous le priâmes aussi de s'intéresser à nous procurer pour essai dans les fermes expérimentales, des échantillons d'autres variétés cultivées jusqu'à la limite septentrionale de la culture du blé, de sorte que nous fussions à même d'essayer ici les variétés les plus promettantes du nord de la Russie, car il y avait lieu d'espérer de trouver dans le nombre un blé dur de bonne qualité, qui mûrirait assez tôt pour échapper aux gelées d'automne, funestes quelquefois à la récolte dans certaines parties de la région du Nord-Ouest.

La variété que M. Gægginger recommanda comme celle qui remplirait probablement le mieux les conditions indiquées, fut le Ladoga, que l'on cultive sur le 60ème degré de latitude nord près du lac Ladoga, au nord de Saint-Pétersbourg, et 600 milles plus au nord que la ville de Winnipeg. On dit que cette variété est fort estimée en Russie tant pour sa qualité que pour sa précocité. Nous commandâmes 100 boisseaux de ce blé, que nous reçûmes à Ottawa aux premiers jours du printemps de 1887 : nous en soumîmes des échantillons à quelques-uns des principaux meuniers et à d'autres experts dont l'opinion fut que c'était un blé promettant qu'ils estimaient devoir être classé presque comme n° 1 dur. L'amande était bombée, plus longue que celle du Fife rouge, mais moins lustrée, et le poids en était de 61 livres le boisseau. Nous en distribuâmes sans retard des échantillons à des cultivateurs dans différentes parties du Canada ; 277 de ces échantillons furent envoyés au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, et 1,200 livres furent expédiées par le commissaire des affaires des Sauvages pour être distribuées parmi les agences des Sauvages.

Les demandes d'échantillons de ce grain reçues du Nord-Ouest furent nombreuses, et il nous fallut en commander de Riga 100 autres boisseaux, que nous reçûmes aux premiers jours du printemps de 1888. De cultivateurs qui avaient essayé le Ladoga en 1887, nous reçûmes 275 rapports et de ceux qui l'essayèrent en 1888, 301. Ces rapports montraient que partout où il avait été essayé, le Ladoga avait mûri en moyenne 10 jours plus tôt que le Fife rouge. Nous publiâmes à ce sujet en mars 1888 un bulletin (n° 4) où nous donnions les renseignements que nous avions pu recueillir alors sur ce blé.

Afin d'arriver à porter un jugement correct sur la qualité de ce grain, tel que cultivé dans ce pays-ci, nous tâchâmes d'obtenir l'opinion des juges et comités d'experts les plus compétents du pays. Nous consultâmes les inspecteurs de grain les plus éminents du Canada, les meuniers les plus importants, et les chambres de commerce de Montréal, Toronto et Winnipeg. Onze échantillons de Ladoga furent choisis pour cet examen; quatre avaient été récoltés au Manitoba, quatre dans les territoires du Nord-Ouest, et trois dans les provinces maritimes. Les échantillons envoyés à chacun provenaient tous des mêmes sacs, tels que reçus des producteurs; le nom de la variété accompagnait les échantillons, ainsi que les noms et adresses des cultivateurs qui les avaient récoltés; nous demandions l'expression d'opinion sur le classement qui serait fait des échantillons sur les marchés du pays, si on en offrait en quantité, et sur le prix auquel ce blé serait coté comparativement au Fife rouge. Au sujet du but de cette introduction, je cite ce qui suit de la lettre qui accompagnait les échantillons : "Le but de cette introduction n'est aucunement de remplacer le Fife rouge. Je crois que la culture de cette variété devrait être encouragée de toutes les manières possibles, mais le ministre de l'agriculture désire qu'il soit pourvu un blé plus précoce de bonne qualité, pour être cultivé là où le Fife rouge ne réussit pas, et par là il voudrait décourager et empêcher, autant que possible, l'introduction de variétés de blé tendre et de qualité inférieure, de manière à ce que l'excellence actuelle de notre grain du Nord-Ouest se maintienne généralement." Les opinions qui furent données de ces échantillons—identiquement les mêmes dans tous les cas—furent des plus variées et des plus contradictoires. Le même échantillon était prononcé "dur" par un comité d'experts; "tendre" par un autre; par un troisième, "dur," mais valant 5 centins de moins par boisseau que "n° 1 dur," tandis qu'un quatrième juge le prononçait "extra dur n° 1."

Des échantillons du même lot furent soumis à M. F. T. Shutt, chimiste des fermes expérimentales de l'Etat pour être analysés, et les résultats de ses analyses publiés dans le Bulletin n° 4, montrent que les meilleurs échantillons contenaient

Fermes expérimentales.

un taux aussi élevé de gluten que le meilleur Fife rouge, et on croit que la qualité d'un blé dur dépend principalement de la proportion de gluten qu'il contient.

En novembre 1888, seize boisseaux de blé Ladoga qui avaient été récoltés à la ferme expérimentale à Indian Head, furent portés au moulin à cylindres à Fort Qu'Appelle (T.N.-O.), en même temps que même quantité de Fife rouge provenant d'un champ adjacent. La farine du Ladoga, à côté de celle du Fife rouge, fut trouvée avoir une teinte jaune. Plusieurs sacs de farine des deux variétés furent expédiés à Ottawa, et sous ma propre surveillance on fit soigneusement du pain de l'une et de l'autre. La farine du Ladoga était plus sèche que celle du Fife rouge, et 100 livres de farine du Ladoga produisirent deux livres de plus de pain que même quantité de l'autre farine. Le pain fait avec les deux échantillons avait une teinte jaunâtre, plus prononcée dans le pain fait de farine de Ladoga. Des échantillons de ce pain furent présentés aux membres des comités de l'agriculture de la Chambre des Communes alors en session, par lesquels ils furent l'un et l'autre prononcés être de bonne qualité.

Un sac de chaque espèce de farine fut envoyé aux principaux boulangers d'Ottawa, qui l'essayèrent avec soin et firent rapport. L'un dit que la farine du Ladoga était plus forte que celle du Fife rouge, et donnerait plus de pain par baril que celle du Fife rouge; l'autre fut aussi d'opinion que la farine du Ladoga était la plus forte des deux, mais qu'étant de couleur plus foncée elle se coterait à un prix moins élevé que le Fife rouge. Des échantillons de pain de farine de Ladoga furent envoyés à un certain nombre de personnes entendues à Ottawa, qui le prononcèrent de bonne qualité.

Je résumais les témoignages réunis dans le Bulletin n° 14, dans les termes ci-après qui me paraissaient justifiés par les faits présentés: "Les meilleurs échantillons de Ladoga sont tout aussi riches en gluten que le meilleur Fife rouge, et si d'une part on doit recommander la culture du Fife rouge dans toutes les parties du Nord-Ouest où en semant tôt on peut espérer d'échapper aux gelées d'automne, d'un autre côté on fait bien d'encourager la culture du Ladoga partout où la maturation du Fife rouge n'est pas assurée, sans qu'il y ait risque de diminuer sensiblement la réputation ou la qualité en général des blés durs du Canada."

Dans les rapports annuels sur les fermes expérimentales pour les années 1889, 1890 et 1891, il a été donné de nouveaux détails sur les essais de ce blé; ceux-ci font voir que la qualité de la précocité s'est partout maintenue. Ces deux dernières années nous avons tâché de nous procurer une quantité suffisante de Ladoga pour en faire faire une épreuve foncière à l'un des grands moulins, quant à la qualité de la farine qu'on pouvait en obtenir, car on considérait les premiers essais comme insuffisants et non concluants. Enfin, MM. McLaughlin et Moore, des "Royal Dominion Mills", de Toronto, consentirent à faire un essai soigneux de ce blé si nous pouvions leur en procurer pour cela un wagon plein. Ayant appris qu'on pouvait le trouver dans Prince-Albert, où quelques cultivateurs avaient depuis plusieurs années très bien réussi dans la culture du Ladoga, je priai M. A. Mackay, régisseur de la ferme expérimentale d'Indian Head, de visiter cette localité au commencement de l'année et d'acheter la quantité nécessaire de Ladoga pur. Cet envoi arriva à Toronto au commencement d'avril, et le 26 de ce mois la mouture commença. J'étais présent pendant la plus grande partie de la journée; je vis comment le blé était traité et me rendis compte que la mouture était bien conduite.

Nous fournîmes de la farine à plusieurs des principaux boulangers de Toronto qui en firent plusieurs essais, et notre chimiste, M. F. T. Shutt, fut envoyé à Toronto pour qu'il fût présent à l'un de ces essais. M. Shutt a soumis le rapport ci-après:—

OTTAWA, 2 janvier 1893.

Monsieur WM. SAUNDERS.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport concernant l'essai de panification de farine de Ladoga exécuté au mois de mai dernier à Toronto.

Le blé avait été moulu par MM. McLaughlin et Moore, Royal Dominion Mills, Toronto. Dans une entrevue, M. McLaughlin s'exprima, au sujet de la mouture du Ladoga et de la qualité de la farine, dans les termes suivants: "Comparé au Fife

rouge, il est 'dur' à moudre, tenace, et la capacité du moulin s'en trouve réduite; ainsi la mouture par heure était :—

Ladoga.....	16·3 barils.
Fife rouge.....	18·1 “

“Toutefois les résultats auraient été moins défavorables au Ladoga si la mouture avait été continuée, par exemple, pendant une semaine. L'essai actuel n'a duré que neuf heures. Le blutage ou séparation du son est plus difficile dans le cas du Ladoga, quoique, sous ce rapport aussi bien que sous celui de la mouture, il soit supérieur au blé Kubanka ou 'goose.' Il donnerait à peu près la même quantité de farine par boisseau que le blé n° 1 dur, dans lequel aussi les taux pour cent des marques 'Bakers' Strong' (forte de boulangerie) et 'Low grade' (qualité inférieure) sont les mêmes. Il contient à peu près le même pour cent de gluten que le blé n° 1 dur. La farine est jaune comparativement à celle du blé n° 1 dur. Si on laissait un peu vieillir la farine, elle s'améliorerait sans doute.”

Grâce à la courtoisie de M. J. D. Nasmith, il fut fait des es-ais de panification à sa boulangerie, rue Adelaïde, Toronto.

Les trois premières expériences ont été dirigées par M. Nasmith le 4, le 5 et le 10 mai. Il a trouvé que le pain du troisième essai était beaucoup plus blanc que des deux premiers, par suite d'un changement dans la manière de procéder et le moment de travailler la délayure (*sponge*) et la pâte. M. Nasmith, au troisième essai a obtenu avec la farine du Ladoga un pain que, sauf pour sa couleur légèrement jaunâtre, il considérait égal à celui de farine de la marque "Queen" (Patent). Il est aussi d'opinion que c'est une farine forte, et que l'on peut en grande partie faire disparaître la couleur jaune, en laissant la fermentation se continuer plus longtemps que d'habitude. La délayure du Ladoga fermente plus vite que celle du Fife rouge. Dans un essai comparatif, M. Nasmith a obtenu avec 100 livres de farine "Queen," 147 livres de pain; et de 100 livres de farine "Ladoga," 152 livres de pain.

Les essais suivants ont été faits en ma présence. J'ai soigneusement pris note des poids de farine, de levure, de sel et d'eau employés, aussi bien que les poids de la délayure, de la pâte et du pain. Le boulanger dans chaque cas employait une quantité d'eau suffisante, suivant son jugement, pour faire arriver la délayure et la pâte dans chaque cas à la consistance convenable, note étant prise du poids de l'eau ajoutée. La délayure était dans chaque cas abandonnée au repos pendant onze heures, la température initiale étant de 76° F. La température de la boulangerie variait pendant la nuit entre 60° et 72° F.

Farine de la marque "Queen."—Cette farine a bien levé dans la délayure et a "poussé" dans les timbales, et le pain a été très satisfaisant sous tous les rapports. Cent livres de farine ont donné 140½ livres de pain.

Farine de Ladoga.—A la fin de la période de repos (11 heures), la délayure était beaucoup plus relâchée que celle de la farine "Queen." Elle avait été évidemment laissée trop longtemps à fermenter, et s'était "épuisée." Elle n'a pas voulu "pousser" ou lever dans les timbales, et le pain qui en est résulté était jaune et aplati en comparaison avec celui de la farine Queen. Cent livres de la farine ont donné 145 livres 13 onces de pain.

Je résumerai brièvement comme suit:—

1° Il est évident que l'on ne connaît pas encore bien les conditions convenables pour obtenir les meilleurs résultats dans la panification de la farine de Ladoga. Cette farine a donné une fois du pain de bonne qualité, blanc, bien levé, et une autre fois du pain aplati, pesant, jaunâtre. Le public demande à présent un pain blanc, et c'est, je crois, pour cette raison que les boulangers n'aiment pas la farine de Ladoga—le pain qu'elle donne étant en général d'une couleur jaunâtre.

2° Par ses caractères physiques, le gluten diffère de celui du Fife rouge. Il lui est un peu inférieur pour la couleur et l'élasticité, et il est plus collant. Il deviendra sans doute meilleur en vieillissant. Le pour cent de gluten dans le Ladoga est, toutefois, tout aussi élevé que dans le Fife rouge. Voir Bulletin n° 4, série de la Ferme expérimentale.

3° La farine de Ladoga est plus sèche, par suite absorbe davantage d'eau et donne un plus grand poids de pain que la farine de Fife rouge. C'est ce que j'avais

Fermes expérimentales.

prévu d'après mes analyses des farines de Fife rouge et de Ladoga dont il est rendu compte dans le Bulletin susmentionné.

Votre obéissant serviteur,

FRANK T. SHUTT,

Chimiste, fermes expérimentales de l'Etat.

Le 9 mai, M. McLaughlin écrivait :—“ M. Coleman a essayé la farine, ainsi que M. Nasmith, mais ni l'un ni l'autre n'ont été satisfaits des essais qu'ils ont faits. Pour autant que nous avons vu le pain, il semble que la couleur en sera très jaune, et la force meilleure que nous ne nous y attendions; mais on ne peut rien dire de positif jusqu'à ce que ces boulangers aient fait des essais satisfaisants.” Le 10 il écrivait :—“ Dans notre lettre d'hier nous disions que, d'après ce que nous avons vu du pain de Ladoga, il semblait devoir être très jaune. Aujourd'hui nous avons des échantillons venant des deux boulangers, qui diffèrent d'une manière surprenante d'avec les échantillons sur lesquels nous basions notre opinion défavorable. M. Nasmith a, je crois, l'intention de vous envoyer quelques pains, qui, s'il vous arrivent en bonne condition, tendront à fortifier votre foi dans le Ladoga. Nous ne hasarderons pas d'autres opinion jusqu'à ce que les boulangers aient fait leurs essais définitifs.” Le même jour N. J. D. Nasmith écrivait :—“ Je vous ai aujourd'hui expédié par messageries trois pains, deux de farine de Ladoga, l'autre de la marque ‘Queen’ de McLaughlin. Le premier essai comparatif il y a une semaine était surprenant, établissant que la force ne manquait pas; mais le pain était d'une couleur très jaune, comme je n'en avais jamais vu auparavant à du pain. L'échantillon d'aujourd'hui, s'il vous arrive à temps, vous fera plaisir, je le sais, comme il m'a fait; je n'attendait nullement de tels résultats d'un premier essai.” Quand ce pain arriva chez moi, je me trouvais absent, et quand je revins plusieurs semaines après, il était gâté. Ceux qui le virent et le goûtèrent quand il était frais, le prononcèrent excellent.

Nous n'avons eu ensuite d'autres nouvelles que le 14 juin, où M. McLaughlin écrivait de nouveau ;—“ Nous avons maintenant, disait-il, fait assez l'expérience de la farine de Ladoga pour nous convaincre qu'elle ne sera jamais en faveur auprès des boulangers. Nasmith n'a pu refaire un pain comme celui qu'il vous a envoyé, et Coleman la condamne sans restriction; un troisième, B. Woodman, de Parkdale, à qui nous en avons envoyé, n'a pas mieux réussi que Coleman. Ces trois sont les seuls auxquels nous avons envoyé la farine. Certainement le pain—à l'exception de cet échantillon de Nasmith—n'est nullement comme il le faut pour Toronto.”

Suit le rapport final de M. McLaughlin sur ce sujet :—

TORONTO, 25 août 1892.

M. le professeur WM. SAUNDERS,
Directeur, ferme expérimentales de l'Etat,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Le 28 avril dernier, nous moulâmes 600 boisseaux de blé Ladoga reçu de Prince-Albert (T.N.-O.).

Le blé était en bon état, à grain assez bombé, très uniforme, exempt de carie et n'avait pas été gelé.

Dans la mouture nous l'avons trouvé tout différent du blé dur ordinaire du Manitoba; il était plus résistant et dur à écraser. En cela, il ressemble au blé Kubanka (*goose*) plus qu'à aucune autre variété.

Nous avons envoyé de la farine “Patent” et de la farine “Bakers' Strong” à différents boulangers de Toronto, en leur disant de quel blé elles étaient, et les priant de mettre autant de soin à leurs essais de panification que nous en avions mis dans la mouture.

Dans chaque essai les farines ont été prononcées inférieures aux farines du blé ordinaire du Manitoba n° 1 et n° 2.

Dans tous les cas, le défaut de force, la couleur très jaune et la texture grossière du pain ont été ce dont on s'est plaint.

Nous n'avons pu persuader à aucun boulanger qui avait essayé ces farines, d'en acheter ensuite, même à des prix réduits considérablement au-dessous de celui de farines de blé du Manitoba n° 2 dur, faites de la même manière.

Des essais faits plus tard, quand les farines avaient six semaines, n'ont pas mieux réussi.

Pour pain de ménage, les farines de Ladoga, des marques Patent et Bakers' Strong, ont assez bien fait et ont donné du pain égal en qualité à celui qu'on fait dans certains endroits, mais pas assez bon pour les gens qui tiennent à l'apparence aussi bien qu'au goût.

Nos différentes expériences avec cette farine nous portent à conclure que le bon blé Ladoga non gelé, tel que celui que nous avons moulu, donnera de meilleure farine que le blé du Manitoba n° 2 dur ordinaire, mais inférieure à celle du blé du Manitoba n° 1 ordinaire.

Nous avons encore des deux marques de farine de Ladoga dont nous serions aises de disposer, si quelqu'un désirait encore l'essayer.

Nous sommes vos très dévoués,

McLAUGHLIN ET MOORE.

D'après les faits rapportés ici il paraîtrait qu'il a possibilité de faire de bon pain avec la farine de Ladoga, mais qu'il est beaucoup plus facile de faire du pain de qualité inférieure, et qu'à moins que l'on ne découvre les méthodes convenables dans le traitement de cette farine pour assurer des résultats uniformes, il n'y a pas lieu de s'attendre à ce que les meuniers ou les boulangers veuillent accepter le Ladoga, tant qu'ils pourront avoir le Fife rouge. C'est pourquoi partout où le Fife rouge peut mûrir, les colons du Nord-Ouest qui se livrent à la culture du blé devraient s'attacher à le produire de la meilleure qualité possible en semant tôt et en préparant convenablement le sol. Il est à regretter que sous le rapport de la qualité le blé Ladoga n'ait pas plus pleinement réalisé les espérances qui avaient d'abord été conçues. Depuis la publication du Bulletin n° 4, on a trouvé que le gluten de différentes variétés de blé, bien que les réactifs chimiques l'affectent de la même manière, varie dans ses propriétés physiques de tenacité et d'élasticité, et que sous ces deux rapports le gluten du Fife rouge l'emporte sur la plupart des autres blés.

L'exposition de ce qui en est du Ladoga ne serait toutefois pas complète si je ne citais aussi quelques-unes des lettres qui parlent en faveur de ce grain. Il est incontestablement d'une semaine à dix jours plus précoce à mûrir que le Fife rouge, et de toutes les variétés de blé de printemps à grain dur que nous avons essayées, aucune n'a d'avantage de caractères d'excellence que le Ladoga. Quelques-unes des variétés importées de l'Inde sont aussi précoces, mais elle rapportent si peu qu'aucun cultivateur ne voudrait les cultiver, et il n'en a pas été cultivé ici une quantité suffisante pour que nous puissions essayer d'en faire moudre. Beaucoup de variétés ont été obtenues à la ferme centrale par croisement entre le Fife rouge et ces variétés précoces dans l'espoir qu'il pourrait être obtenu de nouveaux blés d'aussi bonne qualité mais plus précoces que le Fife rouge. Jusqu'à ce que ces nouvelles variétés aient été multipliées et que leur valeur relative ait été déterminée, les colons du Nord-Ouest du Canada feront bien de cultiver avant tout le Fife rouge, et de réunir les conditions qui assurent autant que possible sa maturation, puisqu'il n'y a aucun autre blé qui donne des résultats aussi satisfaisants, soit pour le commerce du pays soit pour celui d'exportation.

J'insère ici quelques-uns des rapports reçus de colons et d'autres qui sont favorables au Ladoga, et je pourrais en produire beaucoup d'autres de semblables. M. John Eccles, de Stony Plain, Edmonton (T.N.-O.), écrivait le 7 mars 1892 :—“ L'année passée j'ai ensemencé de Ladoga environ deux acres, le même jour où j'ai semé mon Fife rouge, et je l'ai récolté 14 jours plus tôt. C'était une magnifique récolte parfaitement indemne de la carie. Je considère le blé comme de première qualité. J'en fis moudre au moulin et je ne désire point de meilleure farine, malgré tout ce qui a été dit dans le sens opposé.”

M. Henry H. Hayward, de Hayward (Assiniboia), écrivait le 26 mars 1892 :—“ Au printemps de 1889 je semai un échantillon de 3 livres du blé Ladoga que vous aviez eu la bonté de m'envoyer, et l'automne de l'année passée (1892) je battais 174 boisseaux, produit de l'échantillon de 3 livres. Le 19 de ce mois j'ai porté au moulin à cylindres à Fort Qu'Appelle 51 boisseaux pour essayer quelle espèce de farine

Fermes expérimentales.

j'en obtiendrais. La quantité de farine que j'ai reçue par boisseau de 60 livres, a été de 38 livres de la meilleure, et environ 3 livres de celle de qualité inférieure. Je puis ajouter que l'échantillon de blé était assez beau. Il n'y avait point de trace de carie. Le grain avait été très couché par un orage, d'où est résultée une forte perte à la récolte; néanmoins j'ai battu 35 boisseaux par acre." Un échantillon de la farine, de la partie de la mouture qui était supposée être parfaitement pure a été envoyée par M. Hayward, et elle paraissait être très bonne, mais la couleur en était un peu jaune.

M. Alexander McGibbon, inspecteur des agences des Sauvages, le 12 novembre 1892 écrivait de la réserve du lac aux Oignons, à 100 milles au Nord-Ouest de Battleford:—" Je prends la liberté de vous adresser un échantillon de blé Ladoga récolté à cette agence-ci. Il a été essayé cette année pour la première fois. Les champs des Peaux-rouges ont rapporté 12 boisseaux par acre, mais le blé a beaucoup souffert des dégâts des spermophiles (gophers), la saison étant très sèche. Un demi-acre ensemencé par l'agent dans son propre champ et qui a été soigné, a rapporté à raison de 44 boisseaux par acre. Le produit de cette parcelle est tout semblable à l'échantillon que je vous envoie. Le blé a été semé le 22 avril et récolté le 3 septembre." L'échantillon envoyé par M. McGibbon était très beau et à grain bombé.

L'agent à la réserve du lac aux Oignons, M. G. G. Mann, dit dans un rapport récent au département des affaires des Sauvages:—" Tout le blé a été rentré sans dommages par la gelée, le rendement était très pauvre, sauf les quelques boisseaux de Ladoga qui ont passablement bien rapporté. En conséquence dans mon estimatif pour 1893, j'ai demandé qu'il fût fourni 200 boisseaux de Ladoga pour semence: si nous recevons de ce blé, je suis sûr qu'il fera très bien; la maturation en est tellement plus hâtive, qu'il n'y aurait aucun risque de gelée." Il a aussi été reçu d'autres agences des Sauvages dans le nord des rapports favorables sur le succès dans la culture de ce blé.

Je suis redevable à M. C. C. Chipman, commissaire pour la Compagnie de la Baie d'Hudson, pour le privilège qu'il m'a accordé d'envoyer à un certain nombre de postes de cette compagnie dans les districts lointains du nord du Canada, des échantillons de grain d'une livre pour qu'ils fussent essayés et qu'il me fût fait rapport. Ces échantillons avaient été envoyés l'automne de 1891 pour être semés en 1892. L'officier en charge à Fort Vermilion (district d'Athabasca), à environ 520 milles au nord-ouest de Calgary, écrit: " Le grain a été semé le 14 mai dernier et moissonné le 23 août. Pendant trois semaines après la semaille il n'y a pas eu la moindre pluie. Le Fife rouge n'a pas du tout épié; le rendement du Ladoga a été de 12 livres, pesant 60 livres le boisseau; de l'avoine Bonanza, 9 livres; de l'avoine Prize Cluster, 7 livres; de l'orge à six rangs améliorée de Rennie, 16 livres; du seigle de printemps, 18 livres." Grâce à la bienveillante courtoisie de M. Chipman, j'ai reçu des échantillons de ces différentes variétés de grain.

Il est aussi venu par son intermédiaire des échantillons de Fort Simpson, dans le district du fleuve Mackenzie, à environ 750 milles au nord-ouest de Calgary. L'officier en charge de ce poste écrit: " Les espèces de grain semées ont été du blé Ladoga, de l'orge à six rangs améliorée de Rennie et de l'avoine Bonanza. Ces deux derniers n'ont pas mûri, mais le blé a donné 12 livres de bon grain mûr. La date de la semaille avait été le 7 juin, et le blé a été récolté le 22 septembre." Le Ladoga dans ce cas pesait 62½ livres le boisseau.

L'année passée, un très bel échantillon de blé Ladoga a été reçu qui avait été récolté à Duvegan dans le district de la rivière de la Paix, à environ 340 milles au nord-ouest de Calgary; il pesait 64 livres le boisseau. Il a aussi été reçu un échantillon récolté à l'Isle à la Crosse, à environ 170 milles au nord de Prince-Albert, qui pesait 64 livres le boisseau. Aucun autre blé n'a jamais donné de tels résultats dans ces régions reculées du nord.

Tandis que ces essais et ces expériences ont été faites avec le Ladoga, de grandes étendues de terrain aux deux fermes expérimentales à Indian Head (territoires du Nord-Ouest) et à Brandon (Manitoba) ont été consacrées à la culture du Fife rouge pur, dans le but de fournir aux cultivateurs dont la semence s'était mélangée avec d'autres, un grain pur pour recommencer à nouveau; et l'intention est de

continuer ce travail dans la suite sur une échelle encore plus grande, afin que l'approvisionnement de cet excellent grain puisse être de temps en temps renouvelé à une source pure. Ces quelques années passées il a été expédié de l'Ontario à beaucoup de cultivateurs de l'ouest, des échantillons de blés tendres de l'est, pour essais, et de cette manière il a été introduit des blés, blanc de Russie, du Colorado, Red Fern, Golden Drop et d'autres variétés, dont il a été récolté des quantités considérables dans certaines localités. Bien que ces variétés deviennent bientôt dures dans ce climat et que quelques-unes soient alors difficiles à distinguer du Fife rouge, elles ne contiennent pas la quantité de gluten qui se trouve dans le Fife rouge, et tout mélange en forte proportion d'une variété inférieure nuirait tôt ou tard à la qualité et ferait probablement baisser le prix au-dessous de celui des blés durs. Quelques personnes qui ne sont pas exactement informées sur le sujet et qui ne sont pas au fait des particularités des différentes variétés, ont supposé que tous les blés tendres récoltés au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest sont du Ladoga. A juger par notre expérience, le Ladoga n'est pas, ni n'a jamais été un blé tendre, et il n'y a aucun doute que les quantités de grain des autres variétés susmentionnées, récoltées dans le Nord-Ouest, sont de beaucoup plus considérables que la quantité de Ladoga qui a été produite. S'il y a lieu d'abandonner l'idée de cultiver le blé Ladoga à l'égal du Fife rouge, pour l'exportation ou le commerce du pays en général, il n'y a toutefois aucun doute que la farine du Ladoga fait un pain excellent et nourrissant pour l'usage de la maison; aussi, dans les districts du nord, où l'on cultive une petite quantité de blé pour la consommation locale et où le Fife rouge mûrit rarement, et dans les réserves des Sauvages, où la teinte jaune n'est pas une affaire de si grande importance, le blé Ladoga sera toujours une variété des plus utiles et des plus recommandables.

BLÉ ET FARINE DE HONGRIE.

Depuis quelque temps nous nous sommes occupés à rechercher pourquoi la farine de Hongrie se cote toujours à un prix plus élevé sur les marchés de la Grande-Bretagne que les meilleures farines du Canada ou de l'Amérique. Nous avons tâché de nous procurer des échantillons du meilleur blé de Hongrie pour essai dans ce pays, mais comme tout ce blé est moulu en Hongrie même et que la farine seulement est exportée, il en résulte que nos efforts ont jusqu'ici été vains.

En septembre dernier, mon aide dans le travail expérimental agricole M. W. T. Macoun, a fait une visite en Europe et je le priai de s'informer sur ce sujet et de tâcher de se procurer des échantillons du grain; grâce à ses efforts nous espérons en avoir une petite quantité à temps pour les semailles du printemps. Je le priai aussi de faire une visite aux champs d'expériences de Rothamsted et de Woburn, et à ceux de MM. Vilmorin et Andrieux, près de Paris (France). A son retour en Canada il a présenté le rapport suivant:—

M. le Professeur WM. SAUNDERS,
Directeur, Fermes expérimentales.

CHER MONSIEUR,—Suivant vos instructions, je m'informai à Liverpool sur la farine de Hongrie.

Je me rendis au bureau pour le Canada et là je présentai votre lettre d'introduction; mais M. Dyke étant parti pour le Canada, je présentai votre lettre à M. Mitchell, qui eut la complaisance de me mettre en rapport avec M. H. C. Woodward, expert en grain.

M. Woodward me dit que si la farine de Hongrie se cotait à un prix plus élevé, ce n'était pas qu'elle fût fabriquée d'un blé meilleur que d'autres; la raison en était que la Hongrie a été un des premiers pays à adopter un appareil perfectionné pour la mouture; cette farine ayant une réputation de longue date, les acheteurs qui s'en servent depuis longtemps, la recherchent, et l'approvisionnement ne suffisant pas à la demande, le prix en est nécessairement plus élevé. Il ne pensait pas que le blé de Hongrie aurait aucun avantage sur nos propres blés, qui produisent de la farine forte.

Fermes expérimentales.

A Londres, je visitai le Bureau pour le Canada et je présentai votre lettre d'introduction à M. Colmer qui m'en remit une autre pour M. R. Dunham du journal *The Miller*, M. Dunham me dit qu'il connaissait bien la farine de Hongrie qu'elle était plus forte que celle du Fife rouge ou d'autres blés de meunerie et qu'une quantité donnée de cette farine faisait plus de pain que d'autres variétés. La farine du Fife rouge me dit-il, faisait un pain plus soulevé en raison de la qualité de son gluten. Il dit aussi que les pétrisseurs dans les boulangeries de l'Angleterre sont peu payés, et ne veulent pas travailler assez fort pour pétrir convenablement la pâte, la farine de Hongrie étant plus difficile à travailler, et qu'en conséquence les boulangers ne l'achètent pas; de là la faible demande. Il croit que les conditions climatologiques de cette partie de la Hongrie d'où vient la farine, sont meilleures qu'au Manitoba ou dans le Nord-ouest et que pour cette raison le blé en est meilleur que le nôtre. On n'importe point de blé de Hongrie en Angleterre; cependant M. Dunham me promit de m'en envoyer à ma maison de pension à Londres une livre qu'il avait, mais elle ne m'est pas parvenue. Il exprima sa bonne volonté à vous procurer du blé de Hongrie, si vous le désiriez.

Après avoir obtenu les renseignements ci-dessus mentionnés, je crus utile de visiter les bureaux de R. Hunter, Craig & Cie, importateurs et marchands de farine de Hongrie, desquels j'avais sur moi la liste des prix.

Ils me dirent que la raison pour laquelle la farine de Hongrie se cote à un prix si élevé est que la meilleure farine seulement est importée, que les Hongrois utilisent les qualités inférieures. Les Hongrois font aussi davantage de qualités différentes de farine que d'autres meuniers; leur machines sont excellentes et la farine est forte.

La demande en Angleterre est faible, parce que les acheteurs sont satisfaits, d'autres espèces de farine qui quoique moins bonnes que la farine de Hongrie, font d'excellent pain. Ils me dirent aussi que l'approvisionnement n'était pas restreint, qu'au contraire on pouvait s'en procurer en grande quantité. Ils pensaient que le blé était bon et ils eurent la courtoisie de me fournir des échantillons de la première et de la deuxième marque de la farine de Hongrie. Ils me dirent aussi qu'ils croyaient que les Hongrois donnaient beaucoup plus d'attention au choix de leur blé de meunerie que les Canadiens ou les Américains, et que par conséquent la qualité de la farine en était meilleure.

Visite à Rothamsted.

Le 8 septembre, je visitai Rothamsted, où sont la demeure et les champs d'expériences de sir John Lawes. Malheureusement, il était absent en Ecosse, et le docteur Gilbert était sur le point de partir, mais il eut la bonté de me fournir un bon guide, bien au courant des travaux qui se poursuivaient.

Nous visitâmes premièrement la salle aux échantillons contenant des milliers d'échantillons de terre et de grain qui d'année en année jusqu'à présent avaient été prélevés pour l'analyse, dans les différentes parcelles. Comme nous allions au laboratoire, on me montra des boîtes contenant des plantes légumineuses. Ces boîtes étaient construites de telle sorte qu'à un moment quelconque on pouvait mettre à nu les racines et les photographier. Elles servaient aux expériences effectuées pour prouver la fixation de l'azote libre dans les tubercules des racines des plantes légumineuses.

Les chimistes se trouvaient absents, de sorte qu'il ne se faisait aucun travail chimique dans le laboratoire. Il y avait ici une intéressante collection de graminées venant de parcelles fumées qui avaient précédemment fait partie d'une prairie. L'effet de différents engrais en produisant une croissance plus ou moins vigoureuse suivant l'espèce et la quantité employée, était évident sur les graminées et les plantes qui avaient composé la prairie.

Les engrais minéraux semblaient augmenter la croissance des plantes légumineuses d'une manière très marquée.

Nous visitâmes une petite serre où se trouvaient quelques plantes de trèfle empoitées. Le sol dans le premier pot à fleur était du sable pur; dans le second était du sable pur avec une très faible quantité de terre de jardin, et dans le troisième de la

terre de jardin. La terre de jardin avait été ajoutée dans le deuxième pot afin de commencer à faire végéter les plantes et la pousse subséquente devait être le résultat de la fixation de l'azote libre de l'air dans les tubercules des racines. Les plantes du deuxième pot étaient certainement bien plus avancées que celles du premier pot, et la différence était beaucoup plus considérable que celle qu'aurait pu causer la faible quantité de terre de jardin.

Ensuite nous visitâmes le champ de rotation, les betteraves fourragères y étaient la principale récolte cette année. Ces parcelles reçoivent différents engrais depuis des années. Assurément la parcelle qui n'avait point reçu d'engrais ne valait pas grand'chose.

Je fus intéressé de voir l'immense pluviomètre (rain gauge) de $\frac{1}{1000}$ d'acre d'ouverture, ainsi qu'une caisse de filtration (drain gauge) de mêmes dimensions destinée à mesurer la quantité d'eau de drainage qui filtre à travers le sol. Nous arrivâmes ensuite au champ de plantes-racines où des parcelles de betteraves fourragère, avaient reçu différents engrais, et ensuite aux parcelles permanentes de graminées où avait été pris les échantillons déjà mentionnés. Il était remarquable de voir combien les engrais avaient changé le caractère de l'herbage; certaines parcelles avaient de grandes quantités de plantes légumineuses, tandis que dans d'autres ces plantes avaient presque toutes disparu.

Je visitai aussi les champs à blé, mais ils avaient été moissonnés et le terrain était en partie labouré.

Au milieu de chaque parcelle et longitudinalement d'un bout à l'autre il y a un drain en poterie. L'extrémité inférieure en est laissée ouverte et on analyse l'eau qui s'en échappe pour savoir quelle proportion de l'engrais est lessivée à travers le sol. Les nitrates semés en automne sont en grande partie emportés avant le printemps. Les effets d'une application de fumier de ferme paraissent être beaucoup plus durables que ceux des engrais industriels.

Le sol de Rothamsted est argilo-sableux, et les champs abondent en petits cailloux de silex.

Visite aux champs d'expériences de la Société Royale d'Agriculture, Woburn Sands, d'Angleterre.

Le 9 septembre, je pris le train de Londres à Woburn Sands, qui est à environ 50 milles.

Il y a environ 40 acres consacrés à des expériences et M. A. E. Elliott en a la direction. Il eut l'obligeance de me montrer tout ce qu'il y avait d'intéressant, mais le grain ayant été moissonné, il ne restait pas beaucoup à voir. Toutefois il y avait encore plusieurs parcelles de blé de $\frac{1}{10}$ d'acre dans le champ qu'on avait ensemencé afin de déterminer le rendement relatif de chaque variété. Les pluies avaient malheureusement nuï à ces parcelles.

Un préventif de la pourriture de la pomme de terre avait été essayé; mais je ne pus obtenir les résultats, car les pommes de terre n'étaient pas encore arrachées.

La préparation avait été appliquée sur des pommes de terre hâtives, mi-saison et tardives. Une partie de chaque parcelle avait été traitée peu après que les tiges s'étaient montrées, une autre lorsque les plantes étaient déjà hautes, mais ne montraient aucun signe de pourriture, et une autre lorsqu'elles montraient les premiers signes de la maladie. Voici les deux préparations dont on s'était servi:—

1. 20 livres, chaux fraîche;
20 livres, sulfate de cuivre;
20 livres, mélasse;
100 gallons, eau.
2. Même que la première sans la mélasse.

Les parcelles étaient de trois grandeurs différentes: $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$ et $\frac{3}{4}$ d'acre.

On nourrit quelques bœufs tout l'hiver, avec différentes rations.

Les différentes espèces de grains sont tenues séparées au moment de la moisson lorsqu'ils sont en tas, avec de la paille d'avoine qui peut être facilement distinguée de la paille de blé. Pendant le battage, un grand drap de toile est étendu sous la

Fermes expérimentales.

machine à battre et après qu'on y a passé chaque échantillon, on fait marcher la machine pendant quelques minutes après que le grain a été enlevé afin de le nettoyer parfaitement. On balaye chaque fois le drap avec soin. Le terrain est sablo-argileux et foncé. Les essais d'engrais à cette station sont les mêmes qu'à Rothamsted.

Visite aux champs d'expériences de M. H. de Vilmorin, Verrières (France).

Le 10 octobre, je visitai le bureau de MM. Vilmorin et Andrieux, rue de la Mégisserie, à Paris. Je vis M. H. de Vilmorin et lui présentai votre lettre; il m'invita courtoisement à visiter ses champs d'expériences de Verrières à environ dix milles de Paris. Je pris donc le lendemain matin de bonne heure le train de Paris à la gare de Massy, et de Massy je me rendis à Verrières en voiture.

M. de Vilmorin a 100 acres de terrain à cet endroit où il réside en été avec sa famille. Il produit sur cette propriété des graines de toutes sortes qui sont ensuite distribués.

Aussitôt qu'une quantité assez considérable d'une nouvelle variété a été obtenue, il en est envoyé à plusieurs agriculteurs dans toute la France pour la multiplier, et après cela des échantillons de chaque culture sont finalement essayés à Verrières et note est prise de la pureté, de la fidélité au type, de la faculté germinative, et de tous les caractères d'excellence; ensuite ceux qui sont reconnus propres à être distribués, sont placés sur le marché.

En parcourant les terrains nous passâmes à côté de petites parcelles de graminées puis à côté des parcelles de céleri, de carottes, de betteraves fourragères, de navets et de choux. On était à arracher les racines, que l'on entassait en deux rangs, tandis qu'un des employés prenait note du pour cent des spécimens bien et mal formés ainsi, que de la grosseur, etc.

M. de Vilmorin me montra plusieurs spécimens de blés métis desquels il en avait de types remarquables: les uns ressemblaient les épeautres, quoique ni l'un ni l'autre des parents n'appartinssent à cette classe, et d'autres avaient des barbes noires, tandis que les parents n'avaient point de barbes, et plusieurs autres curiosités semblables. Il me dit qu'il ne connaissait aucun moyen de raccourcir la période de fixation des types. Mais il laissait de côté, toutes les variétés qui s'éloignaient beaucoup, même quand elles étaient promettantes, retenant celles qui s'éloignaient peu ou pas, si elles étaient promettantes.

Il n'avait jamais réussi à croiser l'orge à deux rangs, avec l'orge à six rangs. Mais pensait que la chose était possible; il ne croyait pas que l'on pût obtenir un hybride entre le blé et l'orge. Sa grande collection de grains est fort intéressante. Il a aussi un laboratoire, où il se fait beaucoup de travail d'analyse de betteraves pour en déterminer la teneur en sucre.

Avec respect,

WM. T. MACOUN.

SYLVICULTURE.

D'année en année la question de la plantation des arbres pour servir d'abris aux bâtiments, aux animaux, aux vergers, aux jardins et aux récoltes en général attire de plus en plus l'attention et de tous côtés nous recevons des demandes de renseignements, mais surtout de ces régions du Canada où il y a peu ou point d'arbres. Afin d'encourager et de répondre à ces demandes, nous avons expédié de la ferme expérimentale centrale pendant les quatre dernières années environ 5,000 paquets de jeunes arbres, environ 100 dans chaque paquet, et contenant surtout des espèces rustiques avec quelques-unes moins rustiques pour essais. Ces paquets ont été distribués principalement parmi les cultivateurs qui habitent les parties des plaines du Nord-Ouest où le manque d'arbres se fait le plus sentir. L'expérience a montré que ce sont les arbres indigènes qui réussissent le mieux, et pour commencer ce sont ces arbres qu'on doit planter à peu près exclusivement; mais après qu'on a ainsi obtenu quelque abri, on peut introduire avec plus de succès des espèces nouvelles, afin d'avoir de la variété et d'ajouter à la beauté de la plantation.

Pendant l'automne de 1890, les graines d'arbres étaient très abondantes dans les vallées et sur les buttes du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest; et, grâce aux

efforts de MM. Bedford et Mackay, régisseurs des fermes expérimentales de Brandon et d'Indian Head, environ trois tonnes de ces graines furent recueillies, surtout de l'érable du Manitoba (*Negundo aceroides*) et du frêne vert (*Fraxinus viridis*). De grandes quantités de ces graines furent semées sur ces fermes expérimentales de l'ouest, et de ces graines résultèrent plusieurs milliers de jeunes arbres qui furent distribués parmi les colons. En outre, 4,053 sacs, contenant chacun environ une livre de graines, furent envoyés par la poste à des agriculteurs qui en demandaient, ainsi que des instructions sur la manière de semer et de prendre soin des jeunes arbres. Le résultat a été que dans toutes les parties du Nord-Ouest on trouve aujourd'hui des plantations de jeunes arbres, qui, dans très peu d'années, seront des abris utiles en même temps qu'un ornement pour les demeures des colons.

En 1891, une forte gelée au printemps détruisit les fleurs des arbres indigènes, et nous ne pûmes nous procurer des graines cette année-là; mais la saison passée, 1892, les graines d'arbres ont été de nouveau très abondantes, et par les mêmes méthodes qu'en 1890 trois autres tonnes de graines ont été recueillies. Nous sommes maintenant occupés à les distribuer de la même manière qu'au printemps de 1891. Les arbres indigènes du nord sont précoces à produire leurs graines; ils commencent à six ou sept ans, et lorsque ces milliers de jeunes plantations arriveront au degré de maturité nécessaire à la production des graines, ces arbres à graines pourront servir à étendre la surface plantée dans chaque district, et ainsi nous aurons donné un élan immense à la culture des arbres. Les plantations considérables à chacune des fermes expérimentales produiront aussi annuellement une grande quantité de graines.

Dans le rapport annexé plus loin de l'horticulteur, on trouvera quelques détails sur la distribution faite pendant l'année qui vient de s'écouler.

Afin de fournir de l'abri et d'ajouter à la beauté de la ferme expérimentale centrale, aussi bien que pour avoir des renseignements sur la rapidité de la croissance dans ce climat des diverses espèces d'arbres forestiers utiles, nous avons planté le long des limites ouest et nord de la ferme de grandes ceintures de jeunes arbres qui poussent très bien. Les arbres le long des principales avenues, les haies aussi et les bouquets d'arbres d'ornement sont en bonne condition.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

TABLEAU d'observations météorologiques faites à la ferme expérimentale centrale, Ottawa, 1892; température maximum et minimum de chaque mois avec date; quantité de pluie et de neige.

	Maximum.	Date.	Minimum.	Date.	Pluie.	Neige.
					pouces.	pouces.
Janvier	37·2	12	-24·2	20	·22	31·0
Février	43·5	23	-16·8	14	·22	26·0
Mars	42·3	28	-10·0	16	·22	21·0
Avril	66·4	28	14·6	24	1·83
Mai	84·6	31	31·0	1	1·68
Juin	90·3	13	45·8	15	6·19
Juillet	96·6	29	44·5	5	2·62
Août	87·5	18	46·5	28	4·21
Septembre	82·5	4	33·5	8	2·06
Octobre	70·2	14	26·9	12	1·45
Novembre	58·0	18	13·2	23	3·12	6·0
Décembre	36·9	15	-18·3	26	·18	21·0
					23·78	105·0

Il a plu ou neigé 180 jours.

Chute de pluie la plus considérable en 24 heures, 1·96 pouces le 20 juin.

Fermes expérimentales.

Chute de neige la plus forte en 24 heures, 8.00 pouces, le 8 février, et le 11 mars.

En juin, il a plu 23 jours.

Au mois de septembre il a moins plu que dans aucun autre mois: 11 jours seulement.

WM. ELLIS,
En charge des observations.

CORRESPONDANCE.

Voici un résumé des lettres reçues et expédiées à la ferme expérimentale centrale pendant l'année 1892 :

	Lettres reçues.	Lettres expédiées.
Directeur.....	11,223	10,696
Agriculteur.....	3,489	3,116
Horticulteur.....	1,044	971
Chimiste.....	722	733
Entomologiste et botaniste.....	1,697	1,559
Régisseur de la basse-cour.....	457	458
Comptable.....	1,224	1,009
	19,856	18,542

AIDES DANS LES TRAVAUX.

Je désire de nouveau rendre témoignage à la fidélité, avec lequel tous les officiers et les employés de la ferme expérimentale centrale et des succursales ont rempli leurs devoirs respectifs.

En raison du manque d'espace dans le rapport annuel, la somme du travail exécuté sur les différentes fermes ne peut être présentée que bien partiellement. Le nombre des demandes d'exemplaires de ce rapport, toujours croissant d'année en année, peut être considéré comme un indice de sa valeur, aussi bien que de l'appréciation de nos travaux par ceux qui peuvent le mieux juger de leur utilité.

Les détails présentés des travaux exécutés à la ferme expérimentale centrale, je les dois en grande partie aux soigneuses et exactes observations de mon aide dans le travail expérimental agricole, M. W. T. Macoun, et aussi à M. John Fixter, le contre-maître de la ferme, qui tout en remplissant fidèlement ses devoirs réguliers, a pris pendant la saison de végétation des notes quotidiennes sur la condition et le développement de beaucoup d'espèces de céréales, de racines, et d'autres plantes agricoles à l'étude.

Je dois aussi mes remerciements à M. Wm. Ellis pour ses services fidèles en rapport avec l'important travail des essais de graines et le soin d'une collection de plantes de grande valeur, économiques et autres, dans la serre.

WM. SAUNDERS,
Directeur, Fermes expérimentales de l'État.

RAPPORT DE L'AGRICULTEUR.

(JAMES W. ROBERTSON.)

Monsieur WM. SAUNDERS,
Directeur des Fermes expérimentales de l'Etat,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport sur la branche des travaux que j'ai dirigés à la ferme expérimentale centrale pendant l'année 1892.

Ils comprennent: 1° quelques expériences d'alimentation du bétail; 2° des expériences d'engraissement de porcs; 3° des expériences d'écrémage du lait par différentes méthodes; 4° des expériences de fabrication de beurre, et 5° culture de plantes fourragères dans le lot de quarante acres pour l'alimentation du bétail. Autant que j'ai pu jusqu'ici en tirer quelques conclusions en fait de renseignements utiles pour les cultivateurs du Canada, je présente dans ce rapport un court résumé de ces expériences. Nous avons expérimenté dans le but de découvrir l'effet sur la qualité, sur la quantité et sur la composition du lait des vaches nourries avec des rations plus ou moins riches, et de plus en plus riches en farine. Je vais publier un bulletin spécial sur ce sujet, quand ces recherches seront assez avancées pour que les résultats puissent être acceptés avec confiance.

Ainsi que les deux années précédentes, mes devoirs en qualité de commissaire de l'industrie laitière pour la Puissance, ont occupé la plus grande partie de mon temps. Dans cette capacité j'ai souvent dû m'absenter pour visiter les diverses stations expérimentales succursales de laiterie, pour organiser et diriger le fonctionnement des laiteries ambulantes, et pour assister à des conventions de cultivateurs et de ceux qui s'occupent d'exploitation laitière. J'ai assisté pendant l'année à trente-six conventions ou réunions publiques d'une à trois séances chacune.

J'ai aussi visité la Grande-Bretagne, surtout dans le but d'introduire sur les marchés le beurre fabriqué en hiver dans les beurreries. Pendant les quelques semaines que j'ai passées en Angleterre et en Ecosse, j'ai pu rendre incidemment d'autres services aux intérêts agricoles du Canada. Mon rapport en qualité de commissaire de l'industrie laitière qui couvrira la période jusqu'au 30 juin 1893, contiendra un aperçu assez complet du travail accompli.

Le travail d'éducation et le travail expérimental du commissaire de l'industrie laitière ont maintenant été inaugurés dans toutes les provinces excepté la Colombie-Anglaise et les territoires du Nord-Ouest, d'après un système qui paraît devoir conduire à de grands bénéfices pécuniaires pour les agriculteurs en développant l'industrie laitière. J'ai eu la bonne fortune de pouvoir avec les ministères de l'agriculture des diverses provinces et avec les associations provinciales agricoles et laitières, coopérer à l'amélioration des méthodes suivies dans l'exploitation laitière. Mes aides dans la branche des travaux du commissaire de l'industrie laitière ont rendu la tâche bien plus facile. En conséquence, j'espère que je pourrai ci-après consacrer une plus grande partie de mon temps aux travaux qui pourront m'être confiés à la ferme expérimentale centrale. Je désire mentionner tout particulièrement M. John Fixter, contre-maître de la ferme, M. R. B. Elliott, régisseur de l'étable, et M. Chris. Marker fabricant de beurre et surintendant des expériences dans le bâtiment de la laiterie, pour leur zèle et leur intelligente coopération.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES W. ROBERTSON,

Agriculteur.

Fermes expérimentales.

PREMIÈRE PARTIE.

ALIMENTATION DE BŒUFS.

Les expériences d'engraissement de bœufs à la ferme expérimentale centrale ont été commencées en décembre 1890. Le but principal des premières était de recueillir des renseignements sur le coût relatif de l'engraissement 1° avec une ration dont la partie de fourrages à gros volume se composerait surtout de maïs ensilé, de foin et de racines, 2° avec une ration dont la partie de fourrages à gros volume se composerait surtout de foin et de racines, et 3° avec une ration dont la partie de fourrages à gros volume se composerait surtout de maïs ensilé.

Six bœufs de deux ans avaient été achetés et séparés en trois lots aussi semblables entre eux que possible quant à la qualité et à la grosseur. Ils paraissaient avoir tous du sang de la race Courtes-Cornes. Leur poids le 1er décembre était en moyenne de 1,135 livres chacune. Pendant l'expérimentation, qui a duré du 1er décembre au 18 mai, ils ont été pesés une fois par semaine, et la nourriture qu'ils consommaient était pesée tous les jours. Ils avaient toujours de l'eau à leur portée dans une auge devant les stalles, et du sel à côté de chaque crèche. Pendant la période préparatoire, qui a duré du 1er au 29 décembre, les animaux ont tous reçu la même ration.

Le tableau suivant présente la composition des trois rations de l'expérimentation :—

TABLEAU I.

Ration n° 1.	Lbs.	Ration n° 2.	Lbs.	Ration n° 3.	Lbs.
Maïs ensilé.....	20			Maïs ensilé.....	50
Foin haché.....	10	Foin haché ..	20		
Racines.....	20	Racines..	40		
Paille hachée	5	Paille hachée.....	5	Paille hachée	5
Tourteau de lin.....	1	Tourteau de lin	1	Tourteau de lin.....	1
Farine de graine de coton..	1	Farine de graine de coton.	1	Farine de graine de coton..	1
Pois moulus.....	2	Pois moulus	2	Pois moulus.....	2
Orge moulue.....	2	Orge moulue.....	2	Orge moulue.....	2
	61		71		61

Pendant une période de cinq semaines, du 17 mars au 20 avril, il a été ajouté à chaque ration 1 livre de tourteau de lin et 1 livre de farine de graine de coton.

Dans le but d'obtenir des résultats que les cultivateurs comprendraient facilement et n'auraient pas de peine à se rappeler, et qui faciliteraient la comparaison du coût de l'alimentation avec les trois différentes rations, nous avons estimé la valeur en argent des fourrages composants de chacune. Le foin a été évalué à \$8 la tonne ; les racines (navets et betteraves fourragères) à \$4 la tonne ; la paille à \$4 la tonne ; le tourteau de lin et la farine de graine de coton à \$30 la tonne ; les pois et l'orge à \$20 la tonne ; et le maïs ensilé à \$1.40 la tonne. Le maïs est évalué à son prix de revient, tel qu'il est indiqué dans le bulletin n° 12, et les autres fourrages le sont à des prix estimés, qui peuvent varier suivant les fluctuations constantes des saisons et des marchés.

Le tableau II présente 1° le gain en poids de chaque bœuf au bout de 20 semaines ; 2° le poids moyen de nourriture consommée par jour par animal, et 3° le coût moyen de cette nourriture par jour par animal.

TABLEAU II.

RATIONS.		Gain en poids.	Aliments par jour par animal.	Coût par jour par animal.
		lbs.	lbs.	centins.
No. 1.	{ Foin, racines, maïs ensilé et farine.....	128	} 52·8	15·58
	{ " " " "	182		
No. 2.	{ Foin, racines et farine.....	188	} 55·5	19·23
	{ " " " "	179		
No. 3.	{ Maïs ensilé et farine.....	221	} 60·	11·90
	{ " " " "	212		

Conclusions.—De ces expériences il ressort que :—

1° Pendant la période d'alimentation de 20 semaines, les bœufs qui recevaient la ration n° 3 (maïs ensilé et farine), ont chacun en moyenne *gagné* en poids 33 livres *de plus* et ont *coûté* par jour pour la nourriture qu'ils ont consommée, 7·33 centins *de moins* que les bœufs qui recevaient la ration n° 2 (foin, racines et farine) ;

2° Pendant la période d'alimentation de 20 semaines, les bœufs qui recevaient la ration n° 3 (maïs ensilé et farine), ont chacun en moyenne *gagné* 61½ livres *de plus*, et *coûté* par jour pour leur nourriture 3·68 centins *de moins* que les bœufs qui recevaient la ration n° 1 (foin, racines, maïs ensilé et farine) ;

3° A la fin de l'expérimentation, les bœufs qui avaient reçu la ration n° 3 (maïs ensilé et farine) étaient dans le meilleur état pour le commerce et la vente ;

4° La ration dont la partie de fourrages à gros volume était surtout du maïs ensilé, a été plus avantageuse pour l'engraissement des bœufs, que celles dont la partie de fourrages à gros volume se composait surtout ou entièrement de foin et de racines.

EXPÉRIENCES EN 1891-92.

Les expériences d'alimentation de bœufs pendant l'hiver de 1891-92 avaient été entreprises dans le but de :—

1° Obtenir de nouveaux renseignements sur le coût relatif de l'engraissement de bœufs avec une ration dont la partie de fourrages à gros volume se composait surtout (a) dans un cas, de maïs ensilé, de foin et de racines ; (b) dans un autre, de foin et de racines, et (c) dans le troisième, de maïs ensilé ;

2° Déterminer la valeur relative des aliments consommés pour chaque 100 livres de gain en poids vif, chez des bœufs respectivement de 3 ans, 2 ans, 1 an et chez des veaux châtrés.

ENGRAISSEMENT DE BŒUFS DE DEUX ANS.

Huit bœufs de 2 ans ont été achetés et séparés en quatre lots aussi semblables entre eux que possible pour la qualité et la grosseur. Ils paraissaient tous avoir du sang de race Courtes-Cornes.

Fermes expérimentales.

Pendant la période préparatoire, qui a duré du 29 octobre au 1er décembre, les animaux ont tous reçu la ration suivante :

Maïs ensilé.....	25 livres.
Racines.....	50 “
Paille hachée.....	15 “
Pois moulus.....	3 “
Orge moulue.....	3 “

96 livres.

On leur donnait autant de ce mélange qu'ils en voulaient manger.

Le 29 octobre, le poids moyen des animaux était 1,079 livres chacun ; le 1er décembre, il était de 1,155 livres, ce qui faisait un gain de 76 livres par animal.

Le tableau III présente la composition des 3 rations de l'expérimentation :—

TABLEAU III.

Ration n° 1.	Lbs.	Ration n° 2.	Lbs.	Ration n° 3.	Lbs.
Maïs ensilé.....	20			Maïs ensilé.....	50
Foin haché.....	10	Foin haché.....	20		
Racines.....	20	Racines.....	40		
Paille hachée.....	5	Paille hachée.....	5	Paille hachée.....	5
Tourteau de lin.....	2	Tourteau de lin.....	2	Tourteau de lin.....	2
Pois moulus.....	2	Pois moulus.....	2	Pois moulus.....	2
Orge moulue.....	2	Orge moulue.....	2	Orge moulue.....	2
	61		71		61

Dans le but de faire la comparaison du coût relatif de l'engraissement de bœufs avec les trois rations différentes, nous avons estimé la valeur en argent des fourrages composants de chacune. Le foin a été évalué à \$8 la tonne ; les racines à \$4 la tonne ; la paille à \$4 la tonne ; le tourteau de lin à \$30 la tonne ; les pois et l'orge à \$20 la tonne ; et le maïs ensilé à \$2 la tonne. Le maïs ensilé est évalué à un chiffre plus élevé que dans l'expérimentation précédente (en 1890-91) pour la raison que le maïs était davantage flétri quand on l'a mis dans les silos, et parce qu'il est revenu plus cher en 1891 qu'en 1890, la récolte ayant été réduite par un orage à grêle au mois d'août. Les prix auxquels les différents fourrages sont évalués pour permettre d'établir la comparaison sont plus élevés que ne serait le coût de leur production au cultivateur ordinaire, et peuvent être plus ou moins élevés que ceux que l'on pourrait retirer en les vendant comme fourrages.

Le tableau suivant présente 1° le gain en poids de chaque bœuf au bout de 18 semaines ; 2° le poids moyen de la nourriture consommée par jour par animal ; 3° le poids moyen du mélange de farines (compris dans le précédent), et 4° le coût moyen de cette nourriture par jour par animal.

TABLEAU IV.

RATIONS.	Gain en poids.	Aliments par jour par animal.	Farine par jour par animal.	Coût par jour par animal.
	lbs.	lbs.	lbs.	centins.
N° 1. { Foin, racines, maïs ensilé et farine..	152			
{ “ “	265	61·96	6·09	18·28
N° 2. { Foin, racines et farine	165	53·92	4·55	18·22
{ “ “	213			
N° 3. { Maïs ensilé et farine.....	260	67·92	6·68	14·47
{ “ “	229			

ENGRAISSEMENT DE BŒUES AU MAÏS ENSILÉ ET AU BLÉ GELÉ.

Depuis le 1er décembre au 5 janvier, les deux autres bœufs ont reçu une ration composée de,—

Maïs ensilé.....	50 livres.
Paille hachée.....	5 “
	55 livres.

Pendant cette période, ils ont gagné en poids en moyenne 11 livres chacun, et consommé chacun par jour en moyenne 61·9 livres de nourriture, d'une valeur de 6·75 centins par jour.

Depuis le 5 janvier au 5 avril, ces deux bœufs ont reçu une ration composée de,—

Maïs ensilé.....	50 livres.
Paille hachée.....	5 “
Blé gelé moulu.....	6 “
	61 livres.

Pendant cette période de 13 semaines, ils ont en moyenne gagné chacun 159 livres en poids, et consommé chacun par jour en moyenne 59·88 livres de nourriture d'une valeur de 9·32 centins. Le blé gelé était évalué à 35 centins le boisseau.

Le tableau V présente 1° le gain moyen en poids par jour par animal; 2° le coût moyen des aliments par jour par animal, et 3° le coût moyen des aliments consommés pour chaque 100 livres de gain en poids vif.

TABLEAU V.

RATIONS.	Gain	Coût	Coût
	par jour par animal.	par jour par animal.	par 100 livres de gain.
	lbs.	centins.	8
N° 1. Foin, racines, maïs ensilé et farine.....	1·65	18·28	11 05
N° 2. Foin, racines et farine.....	1·50	18·22	12 14
N° 3. Maïs ensilé et farine.....	1·94	14·47	7 45
N° 4. Maïs ensilé et blé gelé.....	1·74	9·32	5 33

Conclusions.—De ces essais il ressort que :—

1° Pendant la période d'alimentation de 18 semaines, les bœufs qui recevaient la ration n° 3 (maïs ensilé et farine), ont chacun en moyenne *gagné* en poids 55½ livres de plus, et ont *coûté* par jour pour la nourriture qu'ils ont consommée, 3·75 centins de moins que les bœufs qui recevaient la ration n° 2 (foin, racines et farine);

2° Pendant la période d'alimentation de 18 semaines, les bœufs qui recevaient la ration n° 3 (maïs ensilé et farine), ont chacun en moyenne *gagné* 36 livres de plus et *coûté* par jour pour leur nourriture 3·81 centins de moins que les bœufs qui recevaient la ration n° 1 (foin, racines, maïs ensilé et farine);

3° Le *coût* de la nourriture consommée par 100 livres de gain en poids vif, a été de 62·95 pour cent plus élevé avec la ration n° 2 (foin, racine et farine), et de 48·32 pour cent plus élevé avec la ration n° 1 (foin, racines, maïs et farine) qu'avec la ration n° 3 (maïs ensilé et farine);

Fermes expérimentales.

4° Dans la ration n° 2 (foin, racines et farine), le poids de farine consommée par jour par animal, a été de 4.55 livres et dans la ration n° 3 (maïs ensilé et farine) de 6.68 livres;

5° La qualité de la viande des bœufs nourris au maïs ensilé et au blé gelé a été prononcée être particulièrement excellente par les bouchers et par les membres de huit familles à qui il en a été servi sous forme de rosbif.

NOTE.—Afin de recueillir des données comparatives entre les parties de fourrages à gros volume, des rations n° 1, n° 2 et n° 3, dans notre prochaine série d'expériences, au lieu d'ajouter aux différentes rations des quantités égales de farine, nous en donnerons à tous les animaux la même quantité par jour par animal.

ALIMENTATION DE BŒUFS DE 3 ANS.

Quatre bœufs de trois ans ont été achetés et séparés en deux lots apparemment de même qualité. Le 3 décembre, ils ont subi l'opération du décornement. Les blessures produites sur la tête de trois des animaux ont paru être le siège d'une douleur aiguë pendant environ une semaine, et pendant ce temps ils ont chacun perdu en poids de 40 à 100 livres. L'autre animal n'a pas paru souffrir beaucoup, une fois l'opération du sciage des cornes terminée. Après la guérison des blessures, les animaux ont été tenus dans un hangar froid avec une seule épaisseur de planches entre eux et l'air du dehors.

Pendant la période préparatoire qui a duré du 29 octobre au 1er décembre, les animaux ont tous reçu la ration suivante :

Maïs ensilé	25 livres..
Racines.....	50 “
Paille hachée.....	15 “
Pois moulus.....	3 “
Orge moulue.....	3 “
	96 livres.
	96 livres.

On leur laissait manger à chacun autant du mélange qu'ils voulaient.

Le 29 octobre, le poids moyen par animal était de 1,182 livres; le 1er décembre il était de 1,251 livres, ce qui faisait un gain de 69 livres par animal.

Le tableau VI présente la composition des deux rations.

TABLEAU VI.

Ration n° 3.	lbs.	Ration n° 5.	lbs.
Maïs ensilé.....	50	Maïs ensilé.....	50
Paille hachée.....	5	Paille hachée.....	5
Tourteau de lin.....	2		
Pois moulus.....	2		
Orge moulue.....	2		
	61		55

Dans le but de faire la comparaison, nous avons estimé la valeur en argent de chacun des fourrages composants de chaque ration ainsi qu'indiqué après le tableau III.

Le tableau suivant présente 1° le gain en poids de chaque bœuf pendant les 18 semaines ; 2° le poids de la nourriture consommée par jour par animal ; 3° le poids du mélange de farine (compris dans le précédent), et 4° le coût moyen de cette nourriture par jour par animal.

TABLEAU VII.

RATIONS.		Gain en poids.	Aliments par jour par animal.	Farine par jour par animal.	Coût par jour par animal.
		lbs.	lbs.	lbs.	lbs.
N° 3.	{ Maïs ensilé et farine.....	102	65·96	6·48	14·05
	{ " "	155			
N° 5.	{ Maïs ensilé.....	50	54·65	0	5·96
	{ " "	7			

ALIMENTATION DE BŒUFS D'UN AN.

Quatre bœufs d'un an ont été achetés et séparés en deux lots apparemment de même qualité.

Pendant la période préparatoire qui a duré du 29 octobre au 1er décembre, les animaux ont reçu la ration suivante :

Maïs ensilé	Lbs.	25
Racines.....		50
Paille hachée.....		15
Pois moulus.....		3
Orge moulue.....		3
		—
		96
		==

On leur laissait manger du mélange autant qu'ils voulaient.

Le 20 octobre, le poids moyen par animal était de 751 livres ; le 1er décembre il était de 805 livres, ce qui faisait un gain de 54 livres par animal.

Depuis le 1er décembre au 5 avril, les deux lots ont reçu la ration n° 3 :—

Maïs ensilé	Lbs.	50
Paille hachée.....		5
Tourteau de lin.....		2
Pois moulus.....		2
Orge moulue.....		2
		—
		61
		==

Les deux bœufs de l'un des lots ont été laissés en liberté dans un hangar froid avec une seule épaisseur de planches entre eux et l'air du dehors ; et les deux bœufs de l'autre lot étaient attachés dans des stalles à l'étable. La température moyenne de l'étable était d'environ 50° Fahr.

Le tableau suivant présente 1° le gain en poids de chaque bœuf au bout de 18 semaines ; 2° le poids moyen de la nourriture consommée par jour par animal ; 3° le poids moyen du mélange de farine (compris dans le précédent), et 4° le coût moyen de cette nourriture par jour par animal.

Fermes expérimentales.

TABLEAU VIII.

RATIONS.	Bœufs tenus dans	Gain en poids.	Aliments par jour par animal	Farine par jour par animal	Coût par jour par anima
		lbs.	lbs.	lbs.	centins.
Maïs ensilé et farine	Etable...	173	45·25	4·45	9·64
“	“ ..	163			
“	Hangar..	172	43·94	4·32	9·36
“	“ ..	129			

Conclusion.—Cette expérience ne montre pas de différence appréciable dans le gain en poids des bœufs, ou dans le poids de nourriture consommée, comme résultant du lieu où ils étaient tenus, l'étable ou le hangar, ni de ce que les uns étaient attachés et les autres non.

ALIMENTATION DES VEAUX CHÂTRÉS.

Nous avons essayé de nourrir quatre veaux châtrés avec les rations n° 2 et n° 3. Chaque lot se composait d'un veau né d'une vache ayant du sang de Courtes-Cornes par un taureau Courtes-Cornes, et d'un veau né d'une vache " Jersey de Québec " ou " Canadienne-française. " Nous ne connaissons pas la généalogie du père des veaux de Québec.

Pendant la période préparatoire qui a duré du 29 octobre au 1er décembre, les animaux ont tous reçu la ration suivante :—

	Lbs.
Maïs ensilé.....	25
Racines.....	50
Paille hachée.....	15
Pois moulus.....	3
Orge moulue.....	3
	—
	96
	==

On leur laissait manger à chacun autant du mélange qu'ils voulaient.

Le 29 octobre, le poids moyen par animal était de 465 livres ; le 1er décembre, il était de 526 livres, ce qui faisait un gain de 61 livres par animal.

Le tableau IX présente la composition des deux rations.

TABLEAU IX.

Ration n° 2.	Lbs.	Ration n° 3.	Lbs.
Foin haché	20	Maïs ensilé.....	50
Racines.....	40	Paille hachée..	5
Paille hachée.....	5	Tourteau de lin.....	2
Tourteau de lin.....	2	Pois moulus.....	2
Pois moulus.....	2	Orge moulue.....	2
Orge moulue.....	2		
	71		61

Dans le but de faire la comparaison, nous avons estimé la valeur en argent de chacun des fourrages composants de chaque ration ainsi qu'indiqué après le tableau III.

Le tableau suivant présente, 1^o le gain en poids de chaque veau pendant les 18 semaines, 2^o le poids de la nourriture consommée par jour par animal, 3^o le poids du mélange de farine (compris dans le précédent) et 4^o le coût moyen de cette nourriture par jour par animal.

TABLEAU X.

RATIONS.	Race.	Gain en poids.	Aliments par jour par animal.	Farine par jour par animal.	Coût par jour par animal.
		lbs.	lbs.	lbs.	centins.
N ^o 2 { Foin, racines et farine	Courtes-Cornes.....	255 }	30·71	2·59	10·38
“ “ “ “	Québec.....	164 }			
N ^o 3 { Maïs ensilé et farine	Courtes-Cornes.....	212 }	35·25	3·46	7·51
“ “ “ “	Québec.....	175 }			

Les tableaux ci-après ont été préparés pour présenter, 1^o le taux relatif du gain en poids, 2^o le coût relatif par jour par animal, et 3^o le coût relatif de nourriture consommée par 100 livres de gain en poids vif, des veaux Courtes-Cornes et de Québec.

* TABLEAU XI.

—	Race.	Poids, 1 ^{er} déc.	Poids, 5 avril.	Gain.
		Lbs.	Lbs.	Lbs.
Veau n ^o 174	Courtes-Cornes	595	850	255
“ 173	Québec.....	480	644	164
“ 172	Courtes-Cornes	600	812	212
“ 171	Québec.....	430	605	175

TABLEAU XII.

RATIONS.	Race.	Gain en poids par jour.	Aliments par jour par animal.	Coût par jour par animal.	Coût par 100 livres de gain en poids.
		lbs.	lbs.	centins.	§
N ^o 2 { Foin, racines, farine.	Courtes-Cornes.....	2·02	35·85	12·11	5·99
“ “ “ “	Québec.....	1·30	25·65	8·67	6·66
N ^o 3 { Maïs ensilé, farine.....	Courtes-Cornes.....	1·68	39·00	8·31	4·94
“ “ “ “	Québec.....	1·38	31·50	6·71	4·83

Conclusions. De ces expériences avec des veaux, il ressort que :

1^o Pendant la période d'alimentation de 18 semaines, les veaux qui recevaient la ration n^o 3 (maïs ensilé et farine) ont chacun en moyenne *gagné* en poids 16 livres de moins, et ont coûté par jour pour la nourriture 2·87 centins de moins que les veaux qui recevaient la ration n^o 2 (foin, racines et farine) ;

2^o Le *coût* de la nourriture consommée par 100 livres de gain en poids vif, a été de 27·6 *pour cent plus élevé* avec la ration n^o 2 (foin, racines et farine) qu'avec la ration n^o 3 (maïs ensilé et farine) ;

3^o C'est dans le cas d'un veau de race "Canadienne-française" ou "Jersey de Québec," qui avait reçu la ration n^o 3 (maïs ensilé et farine) que le *coût* de la nourriture consommée par 100 livres de gain en poids a été le *moins élevé*.

Fermes expérimentales.

COMPARAISON DE L'ALIMENTATION DE BŒUFS D'ÂGE DIFFÉRENT.

Les tableaux qui précèdent fournissent des renseignements sur les quantités relatives de nourriture consommée et le coût par 100 livres de gain en poids vif chez des bœufs âgés respectivement de 3 ans, 2 ans, un an, et chez des veaux, quand ils recevaient même ration.

Les tableaux supplémentaires ci-après ont été disposés de manière à présenter les résultats comparatifs sous une forme commode. Les lots comparés ici, depuis le 1er décembre au 5 avril, recevaient la ration n° 3, savoir:—

	Livres.
Maïs ensilé.....	50
Paille hachée.....	5
Tourteau de lin.....	2
Pois moulus.....	2
Orge moulue.....	2
	61
	61

TABLEAU XIII.

Bœufs.	Gain total en poids.	Gain en poids par jour par animal.	Aliments par jour par animal.	Farine par jour par animal.	Coût par jour par animal.	Coût par 100 livres de gain en poids.
	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	centins.	\$
N° 189, de 3 ans	102	1.02	65.96	6.48	14.05	13.77
N° 188 "	155					
N° 183, de 2 ans	260	1.94	67.92	6.68	14.47	7.45
N° 182 "	229					
N° 178, de 1 an	173	1.33	45.25	4.45	9.64	7.23
N° 177 "	163					
N° 172, veau	212	1.53	35.25	3.46	7.51	4.89
N° 171 "	175					

Conclusions. De cette série d'expériences, il ressort que:—

- (1.) C'est dans le cas des veaux que le *coût* de la nourriture consommée par 100 livres de gain en poids vif a été le *moins élevé*, savoir: \$4.89 par 100 livres;
- (2.) Pour les bœufs de 3 ans le *coût* de la nourriture consommée par 100 livres de gain en poids vif a été de 84.83 *pour cent plus élevé* que pour les bœufs de 2 ans;
- (3.) L'alimentation pendant 18 semaines a augmenté tout autant la *valeur par livre* du poids au début chez les bœufs de 2 ans que chez ceux de 3 ans;
- (4.) L'alimentation pendant 18 semaines n'a pas augmenté d'une manière appréciable la *valeur par livre* du poids au début chez les bœufs d'un an et chez les veaux.

NOTES.—Les bœufs d'un an et les veaux ont été réservés pour être nourris pendant l'hiver de 1892-93. Le maïs ensilé, qui a été employé dans ces expériences, provenait de plusieurs variétés de maïs (blé d'Inde) dont le grain de la plupart n'avait pas commencé à devenir laiteux. Ayant semé des variétés précoces de maïs (principalement Longfellow et Pearce's Prolific), nous sommes pourvus pour les expériences d'alimentation de 1892-93 d'un ensilage qui paraît être de qualité très supérieure.

DEUXIÈME PARTIE.

ENGRAISSEMENT DE PORCS.

Nous avons commencé en décembre 1890 à la ferme expérimentale centrale des expériences sur l'engraissement des porcs. Il a été donné dans le rapport annuel pour 1891 des détails sur les différentes sortes d'aliments et la quantité d'aliments consommés, et sur le gain en poids vif des animaux soumis aux expériences.

Le but de cette première expérimentation était: 1° de déterminer la différence, s'il y en avait une, dans la quantité du gain qu'il faut donner pour produire chaque

livre de gain dans le poids vif des porcs, quand il est *cuit à la vapeur et chaud*, dans un cas, et *cru et froid* dans l'autre; 2° de déterminer les quantités comparatives de grain qu'il faut pour produire une livre d'augmentation dans le poids vif des porcs, pendant les différentes parties de la période d'engraissement.

Le mélange de grain employé dans les expériences se composait en parties égales de pois, d'orge et de seigle moulus. Il était saturé d'eau et donné mêlé avec de l'eau. L'eau à boire était froide. Les porcs avaient toujours à leur portée un mélange de sel et de cendres de bois dans une caisse sur le plancher de chaque loge. On pesait la nourriture tous les jours, et les porcs une fois toutes les semaines.

Dans le tableau suivant sont indiquées les quantités d'aliments consommés par livre de gain en poids vif dans quatre loges pendant six périodes d'alimentation.

TABLEAU I.

Périodes d'alimentation.	PARC 1.	PARC 2.	PARC 5.		PARC 6.	
	4 porcs ; grains cuits et chauds.	4 porcs ; grains crus et froids.	4 porcs ; grains cuits et chauds et betteraves à sucre.		4 porcs ; grains crus et froids et betteraves à sucre.	
	Grains.	Grains.	Grains.	Bette- raves.	Grains.	Bette- raves.
	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.
9 décembre à 5 janvier	3 31	3 30	4 69	0 61	3 17	0 84
5 janvier à 2 février.	3 07	3 07	2 46	2 00	2 76	2 23
2 février à 2 mars.....	3 79	4 43	3 46	2 00	3 81	2 32
2 mars à 30 mars.....	5 00	7 07	5 40	3 63	3 15	2 13
30 mars à 27 avril.....	7 06	5 68	4 88	4 08	9 51	8 25
27 avril à 18 mai.....	8 53	5 79	4 17	3 31	6 58	6 00
Moyenne	4 16	4 25	3 86	+2 46	3 89	+2 73

Conclusions.—Ces deux expérimentations comparatives nous font voir que:—

1° Il n'y a dans le nombre de livres de grains qu'il faut pour produire chaque livre d'augmentation dans le poids vif des porcs, aucune différence appréciable, qu'on les donne cuits à la vapeur et chauds, ou bien crus et froids.

2° En général, après le second mois de la période d'alimentation et quand le poids vif moyen a dépassé 100 livres, il faut pour produire chaque livre de gain dans le poids vif des porcs une quantité graduellement croissante de nourriture.

3° Il y a économie à vendre les porcs pour la boucherie lorsque leur poids vif a atteint 180 à 200 livres.

4° C'est vers le moment de la période d'alimentation où le nombre de livres de nourriture consommées pour produire une livre d'augmentation en poids est *le plus faible*, que les porcs consomment *le plus* de nourriture.

Nous pouvons ajouter que pour produire un gain de 3,231½ livres dans le poids vif de 24 porcs, il a fallu 4 14 livres d'un mélange en parties égales de pois, orge et avoine moulus pour chaque livre de gain en poids vif.

Fermes expérimentales.

EXPÉRIENCES D'ALIMENTATION AU GRAIN NON MOULU, MOULU ET AVEC LAIT ÉCRÉMÉ.

Pendant l'hiver de 1891-2 nous avons commencé à expérimenter pour constater quelle différence résulte de l'alimentation au grain seul (moulu et non moulu) ou avec une ration composée de grain et de lait écrémé. Quatre loges de porcs furent réservées pour cet objet et assorties en lots aussi semblables que possible. Il y avait dans chacune des quatre loges deux porcs nés d'une truie Poland-China par un verrat de race Grand Yorkshire améliorée. Chaque lot dans les trois premières loges comprenait en outre trois porcs de race améliorée; et dans la quatrième nous mimes deux porcs nés d'une truie Berkshire par un verrat Grand Yorkshire amélioré avec deux porcs métis Poland-China par Yorkshire.

Les 9 porcs de race améliorée des trois premières loges avec les 6 métis Poland-China par Yorkshire, avaient été achetés ailleurs. Les parents d'aucun n'étaient connus, mais ces porcs paraissaient avoir du sang des races Chester ou Yorkshire. Les porcs des différentes loges étaient autant que possible de même race, même qualité, même âge et même taille.

L'expérimentation a commencé le 4 janvier et fini le 2 mai. Les aliments consommés étaient pesés tous les jours et les porcs toutes les semaines. Les tableaux suivants ont été préparés pour présenter les résultats moyens à quatre époques différentes de la période d'engraissement.

TABLEAU II.

La loge 1 contenait 5 porcs, tels que décrits plus haut, 3 de race améliorée et deux métis Poland-China par Yorkshire. Ils recevaient un mélange en parties égales de pois, d'orge et de seigle *non moulus*, et détremés dans l'eau froide pendant 48 heures.

—	4 janv.	1er fév.	29 fév.	28 mars.	2 mai.	Totaux.
	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.
Poids vif.....	346	386	502	646	780
Gain en poids.....		40	116	144	134	434
Aliments consommés.....		378	490	544	538	1,930
Aliments consommés par livre de gain en poids vif..		9.49	4.13	3.77	4.01	4.45

TABLEAU III.

La loge 2 contenait 5 porcs semblables à ceux de la loge 1. Ils recevaient un mélange en parties égales de pois, d'orge et de seigle *moulus* et détremés dans l'eau froide pendant 12 heures.

—	4 janv.	1er fév.	29 fév.	28 mars.	2 mai.	Totaux.
	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.
Poids vif.....	346	430	580	741	865
Gain en poids.....		84	150	161	124	519
Aliments consommés.....		461	572	657	576	2,266
Aliments consommés par livre de gain en poids vif..		5.48	3.81	4.08	4.64	4.3

TABLEAU IV.

La loge 3 contenait 5 porcs semblables à ceux des loges 1 et 2. Ils recevaient le même mélange que ceux de la loge 2 (parties égales de pois, d'orge et de seigle *moulu* et détremés dans l'eau froide pendant 12 heures), et en outre tout le lait écrémé qu'ils voulaient boire.

	4 janv.	1er fév.	29 fév.	28 mars.	2 mai.	Totaux.
	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.
Poids vif.....	346	434	590	768	1,017
Gain en poids.....		88	156	178	249	671
Aliments consommés.....		230	286	432	704	1,652
{ farine.....						
+ lait.....		1,081	2,078	2,649	3,537	9,345
Aliments consommés par livre de gain en poids vif.		2·61	1·83	2·42	2·82	2·46
{ farine.....						
+ lait.....		12·28	13·32	14·88	14·20	13·92

TABLEAU V.

La loge 4 contenait 4 porcs dont 2 métis Poland-China par Yorkshire et 2 métis Bershire-Yorkshire. Ils recevaient une ration du même mélange que ceux des loges 2 et 3 (parties égales de pois, d'orge et de seigle *moulu* et détremés pendant 12 heures), et en outre tout le lait écrémé qu'ils voulaient boire.

	4 janv.	1er fév.	29 Fév.	28 mars.	2 mai.	Totaux.
	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.
Poids vif.....	306	395	520	675	842
Gain en poids.....		89	125	155	167	536
Aliments consommés.....		332	385	514	626	1,857
{ farine.....						
+ lait.....		610	481	551	938	2,580
Aliments consommés par livre de gain en poids vif.		3·73	3·07	3·31	3·74	3·46
{ farine.....						
+ lait.....		6·85	3·84	3·54	5·61	4·81

Conclusions.—De cette expérimentation dont la période a été de dix-sept semaines il ressort que:—

1° Pour chaque livre de gain en poids vif il a fallu 4·45 livres de grain *non moulu* et détremé pendant 48 heures.

2° Pour chaque livre de gain en poids vif il a fallu 4·36 de grain *moulu* et détremé pendant 12 heures.

3° Pour produire même gain en poids vif, 1 livre de grain équivalait à 6·65 livres de lait écrémé.

4° Les porcs dans la ration desquels entrant le lait écrémé, étaient plus éveillé et d'apparence plus robuste que ceux qui recevaient seulement du grain.

EXPÉRIENCES D'ALIMENTATION AU BLÉ GELÉ.

Le premier essai dans cette série a été entrepris dans le but de constater 1° quels résultats on obtiendrait par l'engraissement de gros porcs avec une ration de blé gelé, et 2° quelle différence dans le gain de poids vif il y aurait, entre cet engraissement et celui à mélange en parties égales de pois, d'orge et de blé.

Fermes expérimentales.

Nous avons acheté douze porcs de race améliorée d'âge et de parents inconnus. Leur poids moyen au début de l'expérimentation était de 186 livres chacun. Nous les avons séparés en trois lots, à peu près de poids égal, et même qualité et apparence.

Nous nous sommes procuré le blé gelé aux fermes expérimentales succursales de Brandon (Manitoba) et d'Indian-Head (T.N.-O.). Il avait été classé "n° 2 gelé," "n° 3 gelé" et "invendable."

TABLEAU VI.

La loge 1 contenait 4 porcs. Ils recevaient du blé gelé *moulu* et détrempé dans l'eau froide pendant 12 heures.

—	28 déc.	25 janv.	22 fév.	14 mars.	Totaux.
	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.
Poids vif.....	739	847	969	1,100
Gain en poids.....		108	122	131	361
Aliments consommés.....		701	650	565	1,916
Consommé par livre de gain.....		6.49	5.33	4.28	5.30

TABLEAU VII.

La loge II contenait 4 porcs. Ils recevaient du blé gelé *non moulu* et détrempé en moyenne pendant 42 heures. (Pendant les deux premières semaines de l'expérimentation, le blé n'était détrempé que pendant 12 heures; cela peut expliquer la quantité exceptionnellement considérable consommée par livre de gain en poids.)

—	28 déc.	25 janv.	22 fév.	14 mars.	Totaux.
	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.
Poids vif.....	745	784	958	1,091
Gain en poids.....		39	174	133	346
Alliments consommés.....		697	945	640	2,282
Consommé par livre de gain.....		17.87	5.42	4.81	6.59

TABLEAU VIII.

La loge III contenait 4 porcs. Ils recevaient un mélange en parties égales de blé, d'orge et de pois *non moulus* et détrempés en moyenne 42 heures.

—	28 déc.	25 janv.	22 fév.	14 mars.	Totaux.
	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.
Poids vif.....	747	816	963	1,114
Gain en poids.....		69	147	151	367
Aliments consommés.....		673	935	620	2,228
Consommé par livre de gain.....		9.75	6.36	4.10	6.07

Conclusions. De ces expériences avec des porcs pesants il ressort que :—

1° Quand le blé gelé était donné *moulu* et détrempe pendant 12 heures, chaque boisseau de blé produisait un gain de 11·3 livres en poids vif.

2° Quand le blé gelé était donné *non moulu* et détrempe pendant 12 et 42 heures, chaque boisseau de blé produisait un gain de 9·1 livres en poids vif.

3° Quand on veut donner le blé *non moulu*, il faudrait le faire détremper pendant au moins 42 heures.

4° En laissant hors de compte les semaines pendant lesquelles le blé gelé *non moulu* et le mélange de blé, orge et pois *non moulus* ont été détrempe pendant 12 heures seulement, il a été consommé pour chaque livre de gain en poids vif 5·24 livres de blé gelé, ou 5·22 livres du mélange blé, orge et pois.

Le second essai dans cette série a été fait avec des porcs plus jeunes et de moindre taille afin de déterminer 1° la quantité de blé gelé consommée par livre de gain en poids vif, et 2° la quantité de lait écrémé qui équivaldrait à une livre de blé gelé pour produire même gain en poids vif.

TABLEAU IX.

La loge V contenait 5 porcs nés à la ferme expérimentale, d'une truie Poland-China par un verrat Grand Yorkshire amélioré. Ils recevaient du blé gelé moulu et détrempe pendant 12 heures. Pendant les trois dernières semaines de l'expérimentation, ils recevaient seulement de la qualité la plus inférieure de blé gelé, qui avait été classée comme "invendable."

—	1er fév.	29 fév.	28 mars.	2 mai.	30 mai.	Totaux.
	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.
Poids vif	306	470	595	724	827
Gain en poids		164	125	129	103	521
Aliments consommés		565	508	551	580	2,204
Aliments consommés par livre de gain en poids vif		3·44	4·06	4·27	5·63	4·23

TABLEAU X.

La loge VI contenait 4 porcs nés à la ferme expérimentale d'une truie ayant du sang de Berkshire par un verrat Grand Yorkshire amélioré. Ils recevaient une ration de blé gelé *moulu* et détrempe pendant 12 heures et en outre autant de lait écrémé qu'ils en voulaient boire.

—	2 mai.	31 mai.	27 juin.	Totaux.
	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.
Poids vif	415	519	*577
Gain en poids		104	141	245
Aliments consommés. { blé		327	322	649
+ lait		1,601	1,465	3,066
Consommé par livre de gain. { blé		3·14	2·28	2·65
+ lait		15·39	10·39	12·51

* 3 porcs seulement.

Fermes expérimentales.

Conclusions.—De ces expérimentations avec des porcs d'un poids moyen de 61 livres chacun dans une loge, et de 104 livres chacun dans l'autre, il ressort que :

1° Quand le blé gelé était donné *moulu* et détrempe pendant 12 heures, chaque boisseau de blé produisait un gain de 14·18 livres en poids vif.

2° Dans l'alimentation des porcs pesant en moyenne 61 livres chacun, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint le poids de 145 livres chacun, chaque boisseau de blé produisait un gain de 15·46 livres en poids vif.

3° Pour l'augmentation en poids vif, 1 livre de blé gelé équivalait à 7·91 livres de lait écrémé.

4° Les porcs qui recevaient une ration contenant du lait écrémé, étaient plus éveillé et c'apparence plus robuste que ceux qui recevaient seulement du grain.

Les porcs des loges V et VI ont été abattus; les jambons, les côtés et les épaules ont été mis en saumure par un marchand et saleur de porc d'Ottawa. La viande salée a été prononcée être d'excellente qualité par plusieurs qui l'ont goûtée et en ont ensuite acheté pour leur propre table.

Nous avons envoyé, pour avoir son opinion, une partie d'un côté d'un des cochons engraisés exclusivement au blé gelé, à M. Wm. Davies, de la compagnie Wm. Davies, de Toronto, qui possède l'un des établissements les plus importants et les mieux connus pour la préparation de conserves de porcs en Canada. Voici en somme le verdict de M. Davies sur sa qualité :

“ Il est excellent, plutôt trop salé, mais très riche et savoureux. Je le considère supérieur aux porcs nourris aux pois seulement. Ce qu'on trouve à redire en Angleterre à la viande de porcs nourris de pois, c'est que le maigre en est dur, et le gras l'est aussi jusqu'à un certain point. Il serait bon que les cultivateurs du Canada mêlassent le grain et le moulassent, puis le donnassent aux porcs avec du petit lait, du lait de beurre ou du lait écrémé.”

REMARQUES GÉNÉRALES.

Dans les parties du Canada où la gelée ou d'autres intempéries peuvent avarier une plus ou moins grande quantité de blé, les cultivateurs devraient se prémunir en s'arrangeant de manière à disposer aussi avantageusement que possible, de ce produit qu'ils ne peuvent vendre à des prix rémunérateurs sous forme de grain. Chaque boisseau de blé gelé consommé a produit un gain de 9·1 à 15·46 livres en poids vif.

Quand les porcs se vendent 5 centins la livre de poids vif, avec déduction de cinq pour cent pour déchet en poids, le blé gelé, donné aux porcs dans les conditions ordinaires les moins favorables, peut rapporter 43½ centins par boisseau. En comptant le même prix pour les porcs, le blé gelé, donné aux porcs dans des conditions favorables quant à la qualité et à l'âge des animaux et quant à la préparation de la nourriture, peut rapporter 73·45 centins par boisseau.

Les conditions nécessaires pour l'alimentation avantageuse des porcs sont : 1° logement propre, sec, chaud, abrité du vent et des courants d'air; 2° autant d'aliments salubres—si c'est du grain, il est préférable qu'il soit *moulu* fin—qu'ils voudront manger sans rien laisser, trois fois par jour, et 3° libre accès à un mélange de sel et de cendres, à des mottes de gazon ou à de la terre.

Pour satisfaisable aux exigences des marchés étrangers, il faut des porcs à viande maigre; on devrait en nourrir et en engraisser de grandes quantités pendant les mois d'été; et le cultivateur ou le nourrisseur devrait les vendre vifs afin qu'ils soient abattus aux établissements de préparation de la viande, où l'on débite et conserve les porcs d'une manière uniformément satisfaisante, adaptée aux préférences des différents acheteurs.

TROISIÈME PARTIE.
TRAVAIL EXPÉRIMENTAL DE LAITERIE.

Dans la laiterie expérimentale, les expérimentations assez avancées pour qu'il puisse en être rendu compte, sont :—

I. Expériences d'écémage du lait pendant tous les mois de l'année ; 1° dans une écémuse centrifuge ; 2° par l'effet de la pesanteur ou mise à écémiser en bidons profonds dans de l'eau à glace, et 3° par l'effet de la pesanteur ou mise à écémiser en vases plats ;

II. Expériences d'écémage et de fabrication du beurre ; 1° avec du lait de vaches qui donnaient du lait depuis plus de 6½ mois et avec celui de vaches donnant du lait depuis moins de 6½ mois ;

III. Expériences de barattage de crème douce à différentes températures ;

IV. Expériences de barattage de crème additionnée de différentes quantités d'eau.

I.—Expériences d'écémage du lait.

Nous avons institué une série d'expériences pour recueillir des renseignements sur les résultats comparatifs de trois méthodes différentes d'écémage dans chaque mois de l'année : 1° avec une écémuse centrifuge Alexandra ; 2° en bidons cylindriques profonds plongés dans de l'eau à glace, et 3° en vases plats placés sur une table dans une chambre dont la température était enregistrée. Les vaches laitières de notre troupeau étaient des Courtes-Cornes, des Ayrshire, des Holstein, des Jersey, des Devon, des Jersey de Québec et des vaches à sang mêlé de Courtes-Cornes. De temps en temps dans le courant de l'année, il y a eu des vaches fraîches vélées. Dans les expériences le lait mêlé du troupeau a été employé, et l'essai de chaque méthode a duré une semaine de chaque mois.

Le tableau suivant présente les résultats obtenus par l'emploi d'une écémuse Alexandra n° 4 de la capacité n° 8 pendant une semaine de chaque mois.

TABLEAU I.

—	Jan.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juil.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Température du lait... Fahr.	98°	98°	98°	98°	95°	95°	98°	95°	98°	98°	98°	98°
Révolutions de l'écémuse... par minute	7,000	7,200	7,200	7,200	7,200	7,200	7,200	7,200	7,200	7,500	7,500	7,200
Lait par heure... lbs.	500	400	400	450	500	500	550	500	500	450	500	425
Mat. grasse d. lait... %	3·93	3·88	3·66	3·73	3·70	3·76	3·50	3·40	3·50	3·52	3·55	3·90
Matière grasse dans lait écémé... %	0·30	0·08	0·10	0·04	0·08	0·08	0·04	0·04	0·03	0·08	0·05	0·04
Matière grasse dans lait de beurre... %	0·15	0·10	0·40	0·20	0·25	0·15	0·20	0·15	0·10	0·13	0·07	0·30
Lait pour 1 livre de beurre... lbs.	23·89	22·78	24·45	23·44	23·31	23·09	25·48	25·46	25·46	24·94	24·40	22·06
Beurre par 100 lbs. de lait... lbs.	4·19	4·39	4·09	4·27	4·29	4·33	3·92	3·93	3·93	4·01	4·10	4·55
Beurre par 100 lbs. de mat. grasse d. lait lbs.	106·60	113·02	111·75	114·37	115·93	115·18	112·13	115·54	112·20	113·88	115·43	116·22
Mat. gras. d. beurre... %	87·53	86·76	86·31	86·19	85·63	84·99	87·85	85·33	88·20	85·80	85·42	84·61
Matière grasse non séparée... %	6·69	1·94	3·55	1·43	2·50	2·11	1·50	1·41	1·04	2·29	1·40	1·66

Le tableau suivant présente les résultats qui ont été obtenus par la mise à écémiser du lait pendant une semaine de chaque mois en bidons à lait cylindriques, plongés dans un réservoir d'eau à glace. Les seaux étaient de la forme et de la grandeur ordinaires, de 20 pouces sur 8½. La crème était enlevée à l'aide d'une cuiller conique ; et il était enlevé assez de lait écémé avec la crème pour assurer l'enlèvement de toute la matière grasse qui était montée à la surface. Le lait était chaque fois mis à écémiser dès qu'il arrivait de l'étable, et était laissé 22 heures dans l'eau à glace.

Fermes expérimentales.

TABLEAU II.

	Jan.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juil.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Température du lait mis à crémér..... Fahr.	88°	86°	89°	90°	93°	95°	95°	96°	84°	84°	82°	80°
Température de l'eau. Fahr.	38°	38°	38°	38°	38°	38°	38°	38°	36°	35°	36°	37°
Température du lait à l'écémage..... Fahr.	38°	38°	38°	38°	38°	38°	38°	38°	36°	35°	36°	37°
Mat. grasse d. lait.....%	3·95	3·81	3·68	3·72	3·70	3·76	3·50	3·40	3·50	3·52	3·55	3·90
Matière grasse dans lait écrémé.....%	0·92	0·69	0·51	0·41	0·35	0·45	0·23	0·23	0·35	0·39	0·80	0·87
Matière grasse d. le lait de beurre.....%	0·20	0·35	0·39	0·20	0·20	0·15	0·20	0·30	0·20	0·30	0·20	0·25
Lait pour 1 lb. de beurre lbs.	26·51	25·98	26·17	25·77	24·85	25·30	26·49	26·41	25·77	25·94	28·46	25·64
Beurre par 100 lbs. de lait.....lbs.	3·77	3·85	3·82	3·88	4·02	3·95	3·77	3·79	3·88	3·85	3·51	3·90
Beur. par 100 lbs. de mat. grasse dans lait.....lbs.	95·48	101·01	103·83	104·35	108·75	105·11	107·84	111·39	110·86	109·57	99·03	100·00
Mat. gras. d. beur.....%	84·42	83·27	83·90	86·41	84·14	85·42	87·01	83·73	82·28	81·99	82·35	81·79
Mat. grasse non séparée %	19·39	15·88	12·34	9·76	8·49	10·22	6·16	6·74	8·79	10·16	18·44	18·20

Le tableau suivant présente les résultats qui ont été obtenus par la mise à crémér pendant une semaine de chaque mois en vases plats. Les vases avaient douze pouces de diamètre, et étaient remplis de lait jusqu'à trois pouces de hauteur. Le lait était chaque fois mis à crémér dès qu'il arrivait de l'étable; et la crème était enlevée que 22 heures après.

TABLEAU III.

	Jan	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juil.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Température du lait mis à crémér..... Fahr.	88°	86°	89°	90°	93°	95°	95°	96°	84°	84°	82°	80°
Température de la pièce Fahr.	60°	60°	58°	55°	60°	70°	72°	65°	45°	45°	48°	50°
Température du lait à l'écémage..... Fahr.	60°	60°	60°	56°	60°	70°	73°	66°	45°	45°	48°	50°
Mat. grasse d. lait.....%	3·98	3·81	3·68	3·72	3·70	3·76	3·50	3·40	3·50	3·52	3·55	3·90
Matière grasse dans lait écrémé.....%	0·72	0·53	0·40	0·58	0·48	0·41	0·32	0·40	0·45	0·47	0·50	0·55
Matière grasse dans lait de beurre.....%	0·30	0·35	0·35	0·20	0·15	0·15	0·20	0·15	0·20	0·30	0·15	0·20
Lait pour 1 lb. de beurre lbs.	25·00	25·05	25·00	27·05	25·46	25·00	25·69	26·53	27·38	27·16	26·92	24·39
Beurre par 100 lbs. de lait.....lbs.	4·00	3·99	4·00	3·70	3·93	4·00	3·89	3·77	3·65	3·68	3·71	4·1
Beur. par 100 lbs. de mat. grasse dans lait.....lbs.	100·50	104·76	108·70	99·35	106·17	106·40	111·28	110·86	104·36	104·71	104·67	105·13
Mat. gras. d. beur.....%	83·75	83·30	82·50	86·82	83·50	84·82	82·31	80·76	85·24	84·04	84·15	83·61
Mat. grasse non séparée %	15·70	12·73	10·33	13·74	11·35	9·74	8·41	10·46	11·04	12·00	11·92	12·10

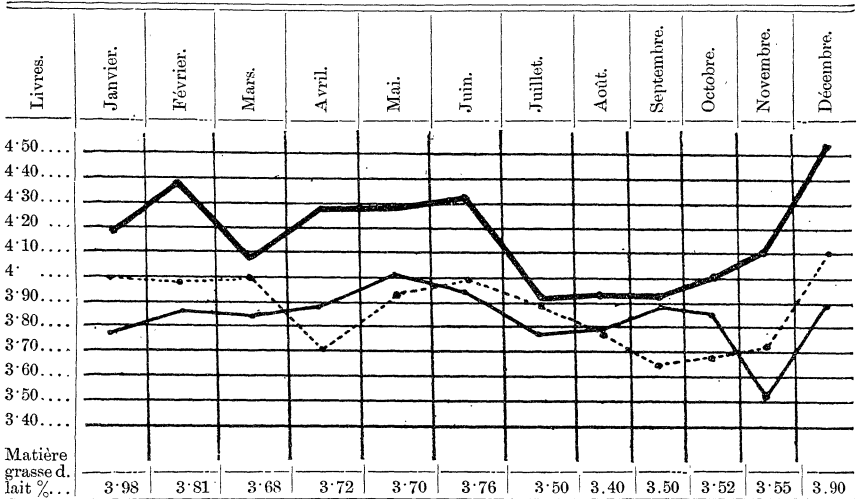
Le taux pour cent de la matière grasse dans le lait mêlé du troupeau était pratiquement le même pendant les trois différentes semaines de chaque mois; la plus grande différence, en janvier, était de ·05 pour cent de matière grasse.

Les tracés suivants ont été préparés afin de faire voir d'un coup d'œil les résultats comparatifs obtenus par les trois méthodes différentes.

TRACÉ I.

NOMBRE de livres de beurre obtenues par 100 livres de lait dans les trois méthodes de mise à crémier, d'après les tableaux I, II et III.

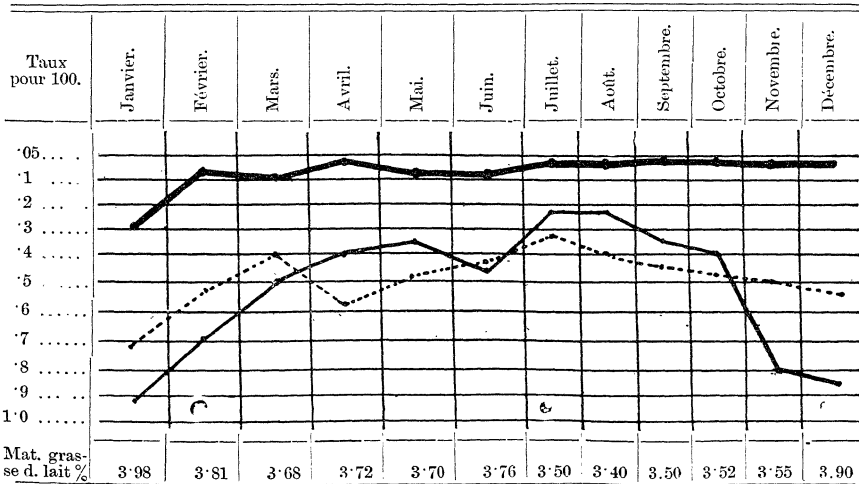
Ecrémeuse centrifuge, —————
 Bidons profonds, ————
 Vases plats,
 Livres.



TRACÉ II.

TAUX POUR CENT de matière grasse dans le lait écrémé des trois manières différentes, d'après les tableaux I, II et III.

Ecrémeuse centrifuge, —————
 Bidons profonds, ————
 Vases plats,
 Taux pour 100.

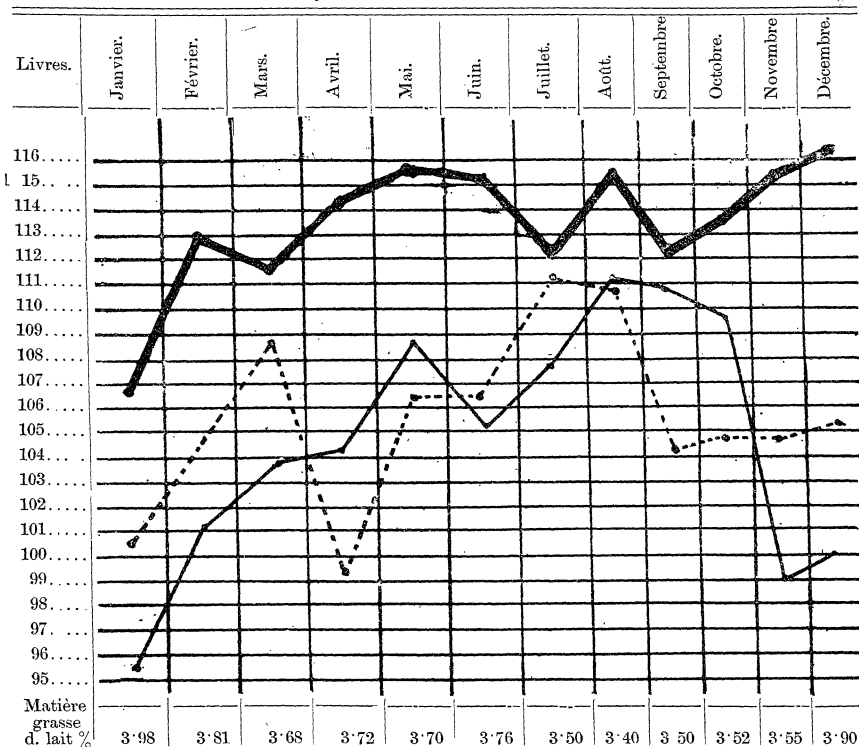


Fermes expérimentales.

TRACÉ III.

NOMBRE de livres de beurre marchand par 100 livres de matière grasse dans le lait, obtenues par les trois différentes méthodes de mise à crémier, d'après les tableaux I, II et III.

Ecrémeuse centrifuge —————
 Bidons profonds —————
 Vases plats



II.—Expériences d'écémage et de fabrication du beurre avec du lait de vaches plus de 6½ mois ou moins de 6½ mois après le vêlage.

Le tableau suivant présente les moyennes des résultats de 4 essais dans chaque cas où l'écémage a été effectué avec l'écémeuse centrifuge.

TABLEAU IX.

	Lait de plus de 6½ mois.	Lait de moins de 6½ mois.
Température du lait	98°	98°
Nombre de révolutions de l'écémeuse par minute	7,400	7,400
Lait par heure	450	500
Matière grasse dans le lait pour 100	3.68	3.18
" dans le lait écémé20	.02
" dans le lait de beurre05	.06
Beurre par 100 livres de matière grasse dans le lait..... livres	115.06	120.48
Matière grasse non séparée pour 100	4.23	.72
Nombre de points pour l'arome sur un maximum de 40, au bout de { 1 semaine	37	39
	14 "	28

Conclusions.—Des résultats de ces 4 expérimentations il ressort que :—

1° Dans le cas du lait de vaches ayant vélé depuis plus de 6 mois et demi, il est resté 3·51 pour 100 plus de matière grasse non séparée, alors même qu'il arrivait dans l'écémense centrifuge 10 pour 100 moins de lait que dans le cas du lait de vaches ayant vélé depuis moins de 6 mois $\frac{1}{2}$;

2° Le beurre provenant des vaches ayant vélé depuis plus longtemps était inférieur en arôme à celui des vaches ayant vélé depuis moins longtemps et se gardait aussi moins bien.

Le tableau suivant présente les moyennes des résultats de 7 essais dans chaque cas, où l'écémage a été effectué dans les bidons à lait profonds, tenus plongés dans de l'eau à glace pendant 22 heures.

TABLEAU V.

		Lait de plus de 6 mois $\frac{1}{2}$.	Lait de moins de 6 mois $\frac{1}{2}$.
Température du lait mis à crémér.....	Fahr.	85°	86°
“ de l'eau.....	“	38°	38°
“ du lait à l'écémage.....	“	38°	38°
Matière grasse dans le lait.....	pour 100	3·67	3·56
“ dans le lait écémé.....	“	1·43	·21
“ dans le lait de beurre.....	“	·40	·35
Beurre par 100 livres de matière grasse dans le lait.....	livres	80·91	114·85
Matière grasse non séparée.....	pour 100	32·55	6·34
Nombre de points pour l'arôme sur un maxim. de 40, au bout de 4 semaines		33	35

Conclusions.—Des résultats de ces essais il ressort que :—

1° Dans le cas du lait de vaches ayant vélé depuis plus de 6 mois $\frac{1}{2}$, il est resté 26·21 pour 100 plus de matière grasse non séparée, que dans le cas du lait de vaches ayant vélé depuis moins de 6 mois $\frac{1}{2}$;

2° Le beurre provenant des vaches donnant du lait depuis plus longtemps était inférieur en arôme à celui des vaches qui en donnaient depuis moins longtemps.

Le tableau suivant présente les moyennes des résultats de 8 essais dans chaque cas, où le lait d'une vache fraîche vélé était mêlé avec le lait des vaches plus de 6 mois $\frac{1}{2}$ après le vèlage et où l'écémage a été effectué dans les bidons à lait profonds, tenus plongés dans de l'eau à glace pendant 22 heures.

TABLEAU VI.

		Lait de plus de 6 mois $\frac{1}{2}$.	Lait de moins de 6 mois $\frac{1}{2}$.
Température du lait mis à crémér.....	Fahr.	85°	85°
“ de l'eau.....	“	38°	38°
“ du lait à l'écémage.....	“	38°	38°
Matière grasse dans le lait.....	pour 100	3·58	3·54
“ dans le lait écémé.....	“	·55	·23
“ dans le lait de beurre.....	“	·40	·32
Beurre par 100 livres de matière grasse dans le lait.....	livres	103·29	114·94
Matière grasse non séparée.....	pour 100	14·00	6·71
Nombre de points pour l'arôme sur un maxim. de 40, au bout de 5 semaines		36	38

Fermes expérimentales.

Conclusions.—Des résultats de ces 8 essais il ressort que :—

1° Quand le lait d'une vache fraîche vélée était ajoutée au lait de huit vaches ayant vélé depuis plus de 6 mois $\frac{1}{2}$, il restait 7.29 pour 100 plus de matière grasse non séparée, que dans le cas du lait de vaches ayant vélé depuis moins de 6 mois $\frac{1}{2}$;

2° L'addition du lait d'une vache fraîche vélée au lait de huit vaches ayant vélé depuis plus de 6 mois $\frac{1}{2}$, a permis de séparer 18.55 plus cent plus de matière grasse que ce n'avait été le cas, quand le lait des mêmes vaches mis à crémer en bidons profonds, n'avait pas reçu l'addition du lait d'une vache fraîche vélée.

III.—Expériences de barattage de crème douce à différentes températures.

Pendant le mois de mars nous avons fait quelques expériences pour arriver à savoir à quelle température le barattage de crème douce séparerait la plus forte proportion de la matière grasse. Nous avons fait 16 essais, ainsi qu'indiqué dans le tableau VII, en employant une baratte à tonneau rotative Daisy n° 5 de la capacité de quatorze gallons.

TABLEAU VII.

Nombre d'essais effectués.	2	6	6	1	1
Quantité de crème livres	42	36	38.5	40	23
Température au début du barattage. Fahr.	41°	46°	45°	48°	55°
“ à la fin “	58°	58°	59°.5	58°	58°
Augmentation de la température “	17°	12°	14°.5	10°	3°
Durée du barattage. minutes	90	75	85	40	10
Nombre de révolutions de la baratte. par minute	70	70	68	72	74
Matière grasse dans le lait de beurre. pour 100	0.10	0.20	0.25	0.25	0.60

Nous avons fait 26 essais, ainsi qu'indiqué dans le tableau VIII, en employant une baratte à tonneau rotative Daisy n° 2 de la capacité de trois gallons.

TABLEAU VIII.

Nombre d'essais effectués.	9	12	2	1	1	1
Quantité de crème livres	20	12	25.5	19	30	15
Température au début du barattage. Fahr.	42°	44°	50°	52°	57°	58°
“ à la fin “	60°	57°	59°	58°	61°	62°
Augmentation de la température “	18°	13°	9°	6°	4°	4°
Durée du barattage. minutes	113	95	90	50	70	50
Nombre de révolutions de la baratte. par minute	68	68	71	65	68	70
Matière grasse dans le lait de beurre pour 100	0.15	0.20	0.15	0.30	0.50	0.40

Conclusions.—Des résultats de ces 42 essais il résulte que :—

1° Quand la température au début du barattage de la crème douce est de 50° Fahr. au plus, la quantité de matière grasse qui reste dans le lait de beurre peut rester au-dessous de 0.25 de 1 pour 100.

2° Pour séparer aussi bien que possible la matière grasse d'avec le lait de beurre, la température au début du barattage ne doit pas dépasser 50° Fahr; et la baratte (si c'est une baratte rotative) doit être remplie au plus jusqu'au quart de sa capacité totale.

IV.—*Expériences de barattage de crème additionnée de différentes quantités d'eau.*

Nous avons fait quatre séries d'essais afin de comparer les résultats du barattage de la crème avec ou sans addition de différentes quantités d'eau, avant qu'elle eût fermenté. Ces essais ont eu lieu à intervalles entre le 6 mai et le 1er octobre. La crème était enlevée du lait mêlé du troupeau (dont le taux moyen de la matière grasse a été de 3.45 pour cent) au moyen d'une écrémeuse centrifuge, qui séparait 14 pour cent du tout comme crème. La crème, dans chaque expérience des quatre séries, était séparée en deux parties égales; on laissait fermenter l'une jusqu'au degré d'acidité ordinaire, ou bien on la maintenait douce, et elle était barrattée comme crème normale; l'autre partie était dans chaque expérience additionnée d'une certaine proportion (10 à 30 pour cent) d'eau, après quoi elle était barrattée de la même manière que la crème normale.

Le tableau suivant présente les moyennes des résultats obtenus dans les différentes séries d'essais.

TABLEAU IX.

Nombre d'essais effectués.	Série 1.		Série 2.		Série 3.		Série 4.	
	Crème normale	Crème et 10 p. cent d'eau.	Crème normale	Crème et 20 p. cent d'eau.	Crème normale	Crème et 25 p. cent d'eau.	Crème normale	Crème et 30 p. cent d'eau.
Lait pour 1 lb. de beurre... lbs.	25.77	26.11	24.83	25.20	25.17	25.45	25.14	25.74
Beurre par 100 lbs. de lait... "	3.88	3.83	4.03	3.97	3.97	3.93	3.98	3.88
Beurre par 100 lbs. de matière grasse dans le lait... "	115.23	113.76	116.58	114.84	113.50	112.27	115.03	112.34
Matière grasse non séparée. %.	2.32	2.37	1.83	1.83	2.41	2.61	3.20	3.12

Le tableau suivant présente les moyennes des résultats des 48 essais avec la crème normale, et les moyennes des résultats des 18 essais avec de la crème additionnée d'eau, à raison de 10 à 30 pour cent comme il est indiqué au tableau IX.

TABLEAU X.

	Crème normale.	Crème additionnée d'eau.
Lait pour 1 livre de beurre..... lbs.	25.22	25.62
Beurre par 100 lbs. de lait..... "	3.96	3.90
Beurre par 100 lbs. de matière grasse dans le lait..... "	115.08	113.30
Matière grasse non séparée..... pour cent	2.44	2.48

Le beurre a été examiné sous le rapport de la qualité. Celui qui provenait de crème additionnée d'eau était d'une texture moins ferme que le beurre obtenu de la crème normale; il n'y avait pas de différence appréciable dans l'arome.

Le barrattage a exigé dans chaque cas plus de temps pour la crème additionnée d'eau que pour la crème normale. La différence de temps n'était pas dans une proportion définie avec la quantité d'eau ajoutée à la crème: elle a varié entre 1 et 30 minutes.

Conclusions. Des résultats de ces 18 essais effectués pendant les six mois, de mai à octobre, il ressort que *quand la crème était additionnée d'eau*:—

1° Le barrattage séparait une proportion un peu plus faible de la matière grasse;

Fermes expérimentales.

- 2° La quantité de beurre marchand obtenue par 100 livres de lait était un peu moindre (06 livres) ;
- 3° La texture du beurre était moins ferme ;
- 4° La durée du barrattage, à température égale, était plus longue de 1 à 30 minutes.

QUATRIÈME PARTIE.

LOT DE QUARANTE ACRES.

Au printemps de 1891, nous avons mis à part, une portion du terrain de la ferme mesurant environ quarante acres, dans le but spécial d'y cultiver des plantes fourragères, afin de constater et de faire voir combien de têtes de bétail nous pourrions nourrir toute l'année avec les produits de cette étendue de terrain. Nous ne voulions pas adopter un mode de culture qui exigeât davantage de main d'œuvre que les récoltes ordinaires. Notre but était avant tout d'appeler l'attention des cultivateurs sur la facilité avec laquelle on peut entretenir sur les fermes de moyenne étendue et sur les petites fermes, un nombre plus considérable d'animaux que ce n'a été jusqu'ici leur habitude.

Le sol de la partie de la ferme consacrée à cette expérimentation, est une terre argileuse et sableuse; environ cinq acres sont d'une terre sablo-argileuse légère, et environ trois acres sont d'une terre tourbeuse. Au printemps de 1891, il a été fait sur vingt-neuf acres de l'ensemble, une application de fumier de ferme à raison de 18 à 20 tonnes à l'acre.

Je mentionnais, dans mon rapport de l'année passée, le fait que le rendement des récoltes avait été moindre que nous ne nous y étions attendus. Le 13 août 1891, un orage de grêle avait fait beaucoup de mal et, d'après notre évaluation, avait diminué le rendement et la valeur nutritive des produits de 25 pour cent. Voici un sommaire des récoltes de 1891 :—

RENDEMENT TOTAL DES RÉCOLTES DU LOT DE 40 ACRES EN 1891.

Récoltes mûries.

	livres de paille.	livres de grain.
8 acres, grains mêlés.....	26,454	13,245
3 acres { pois Golden Vine.....		905
{ blé Kubanka (<i>goose</i>).....	1,003	437
{ orge sans barbes.....	3,102	3,373
{ avoine Banner.....	2,790	2,060
3 acres, fourrage mêlé.....	10,442	4,345
<hr/> 14 Totaux.....	<hr/> 43,791	<hr/> 22,365
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Plantes-racines.

	livres.
1 acre, carottes.....	26,785
1 acre, { betteraves fourragères.....	8,110
{ navets.....	9,655
1 acre, navets.....	29,584
<hr/> 3 Total.....	<hr/> 74,134
<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
$\frac{1}{2}$ acre, choux et choux-raves.....	15,296
<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Fourrages séchés.

	livres.
2 acres, seigle de printemps.....	14,080
grains mêlés, céréales (2e coupe).....	1,825
1 acre, maïs, mis en tas et séché.....	11,940
11½ acres, maïs ensilé.....	130 tonnes + 1,750
<u>14½</u>	

1½ acres, maïs, donné vert au bétail à partir du 7 août.

3½ acres, fourrage mêlé, céréales, donné vert au bétail.

4¼ acres, pâturés.

Le coût total de la main-d'œuvre pour ces cultures en 1891, et du transport des récoltes à la grange, aux silos ou à l'étable, du battage, du hachage et de la préparation de la nourriture a été comme suit :—

Transport et épandage du fumier.....	\$109 62
Labourage, hersage, semaille au semoir et à la main.....	114 00
Binages et sarclages.....	85 62
Travail avec le cultivateur à cheval.....	23 65
Récolte, transport, battage, hachage, mouture, etc.....	223 70
Autres travaux.....	9 50
	<u>\$565 74</u>
Améliorations permanentes, drainage et clôture.	33 15

Nous avons estimé à \$2.50 par jour le travail d'un attelage de chevaux avec un homme, et à \$1.25 par jour le temps d'un homme.

RENDEMENT TOTAL DES RÉCOLTES DU LOT DE 40 ACRES EN 1892.

Grains.

	livres de paille.	livres de grain.
8.75 acres, grains mêlés, voir tableau I.....	25,039	13,317
		livres de fourrage séché.
5 acres, récolte mêlée, voir tableau II..		32,605
		livres de fourrage vert.
1.75 acre, récolte mêlée (donnée verte au bétail).....		22,801
3.25 acres, seigle d'automne.....		26,155
1.9 acre, seigle de printemps (1e coupe).....		15,910
“ “ (2e coupe en partie séchée)		4 040

Plantes-racines.

	livres.
2 acres, carottes, voir tableau III.....	51,015
2 acres, betteraves fourragères, voir tableau III.....	57,128
1 acre, navets Greystone (seconde récolte après récolte mêlée)	20,305

Fermes expérimentales.

Récolte de maïs.

	tonnes	livres.
9 acres, maïs, voir notes, parcelles 1 à 6 (page 83)....	156	352
3 acres, maïs, " " 7 à 9.....	39	1065
3 acres, maïs, " " 10.....	38	860
·46 acre, maïs et soleils.....	4	1720
·46 acre, têtes de soleils.....	3	710
·41 + acre, fèves à cheval.....	2	1760
2·43 acres, pâturés.....		

NOTES SUR LES RÉCOLTES DE GRAINS.

Grains mêlés, 8 acres.—Le sol où ils ont été semés est une terre sablo-argileuse, de nature peu uniforme : partie est tourbeuse avec intervalles de sols sableux et argileux d'une couleur blanchâtre. La plus grande partie du terrain formait cinq ans auparavant partie d'un marécage humide, et des parties du sol superficiel avaient été brûlées au moment du défrichement. Au printemps de 1891 le terrain avait reçu une application de fumier de ferme à raison d'environ 18 tonnes à l'acre. Cette saison-là il y fut coupé une récolte de maïs fourrage sur 7 acres ; l'autre acre avait été ensemencé de grains mêlés.

Chaque parcelle a été ensemencée d'un mélange différent de *blé à balle-blanche de Campbell, orge blanche Nonpareille, avoine Banner et pois Golden Vine*. En raison du défaut d'uniformité du sol, les rendements par acre des différents mélanges n'ont pas donné des résultats qui permettent de conclure quels sont les meilleurs mélanges de ces grains pour fourrage.

TABLEAU I.

Numéro de la parcelle.	N° 1.	N° 2.	N° 3.	N° 4.	N° 5.	N° 6.	N° 7.	N° 8.
Mélange semé—								
Blé..... boisseaux	1	1	1	1	1	1½	1½	1½
Orge..... " "	1	1	1	1	1	1	1	1
Avoine..... " "	1	1	1	1	1	1	1	1
Pois..... " "	1	1	1	1	1	1	1	1
Lin..... livres.	3	3	3	3	3	3	3	3
Total, boiss. et livres. . .	3 3	3 3	3 3	3 3	3 3	3 3	3 3	3 3
Rendement en grain et paille, lbs.	4,742	4,002	4,632	4,222	4,312	4,342	3,542	4,572
Grain battu..... " "	1,598	1,361	1,516	1,522	1,337	1,490	1,479	1,600

Ces mélanges ont tous été semés le 4 mai, et ont levé le 14 et le 15 mai. Ils étaient mûrs du 13 au 17 août et ont été coupés entre le 15 et le 17 août. Les différents grains ont mûri ensemble, à l'exception de l'avoine qui a mûri un ou deux jours avant les autres. Le mélange dans la parcelle n° 5, qui seul ne contenait point de pois, est celui dont le rendement par acre a été le moindre.

Les ¾ d'acre de récolte mêlée étaient sur une bande de terrain séparée, qui avait été fumée le printemps de 1891. Ce terrain avait donné une récolte de maïs, et avait reçu une faible application de fumier de ferme le printemps de 1892. Le mélange semé était *blé Connell blanc, avoine Oderbruch et pois Momie*, à raison d'un boisseau de chacun à l'acre. Il a été semé le 4 mai, il a levé et été coupé aux mêmes dates que celui des parcelles 1 à 8. Le rendement total a été,—paille et grain, 3,990 livres ; grain battu, 1,414 livres.

Recolte mêlée, 5 acres.—Cinq parcelles d'un acre chacune ont été ensemencées de mélanges différents de *blé Kubanka, orge Kinver, avoine Banner, pois carrés* (Multiplier), outre 3 livres de graine de lin à l'acre. Le sol des parcelles 1 et 2 était une terre sablo-argileuse légère et meuble. En 1891 elle avait porté une récolte de seigle qui avait été coupé vert, et une seconde récolte de sétairie d'Italie (Hungarian grass). Au printemps de 1892 une couche de fumier a été appliqué à raison de 10 à 12 tonnes

à l'acre. Les parcelles de 3, 4 et 5 étaient dans un terrain qui avait été fumé en 1891 et avait cette année-là porté une récolte de racines. Il n'a pas été fumé en 1892.

TABLEAU II.

Numéro de la parcelle.	N° 1.	N° 2.	N° 3.	N° 4.	N° 5.
Mélange semé—					
Blé..... boisseaux.	$\frac{1}{2}$	1	1	1
Orge..... " "	1	1	1	1
Avoine..... " "	1	1	1	1
Pois..... " "	$\frac{1}{2}$	1	1	1
Lin..... livres.	3	3	3	3	3
Total..... boisseaux et livres.	3 3	3 3	3 3	3 3	3 3
Rendement de fourrage séché..... livres.	7,991	5,556	5,376	6,606	7,076

Ces mélanges ont tous été semés le 30 avril, et ont levé le 13 et le 14 mai. Ils ont été coupés pour être séchés le 6 et le 8 août. Par suite du temps humide qui a régné, les récoltes des différentes parcelles n'ont pas séché d'une manière uniforme; la récolte de la parcelle n° 1 a été comparativement humide.

Récolte mêlée, 1.75 acre.—Le sol était une terre argilo-sableuse; au printemps de 1892, il a reçu une légère couche de fumier, à raison d'environ 10 tonnes à l'acre. La récolte a été coupée de jour en jour et donnée verte au bétail. Le rendement total de fourrage vert a été de 22,801 livres.

PRIX DE REVIENT DES RÉCOLTES MÊLÉES.

L'état suivant du coût de la culture des 13 $\frac{3}{4}$ acres de récoltes mêlées, pourra fournir des renseignements utiles pour comparaison du coût de ce fourrage-ci avec d'autres.

Loyer du terrain, à \$3 l'acre.....	\$	41 25
Labourage, à \$2 l'acre.....		27 50
Deux hersages, un roulage, chacun à 20 c. l'acre.....		8 25
Semence, 3 boisseaux à l'acre.....		24 75
Semaille 1 $\frac{6}{10}$ jour à \$2.50 par jour.....		4 00
Coupe avec faucheuse, 3 $\frac{8}{10}$ jours à \$2.50 par jour.....		9 50
Main-d'œuvre, fanage et mise en tas, 9 jours à \$1.25 par jour.....		11 25
Transport à la grange, 3 jours à \$2.50 par jour.....		7 50
Main-d'œuvre, chargement et déchargement, 11 jours à \$1.25 par jour.....		13 75
Râteau à cheval et fourche à cheval, 1 $\frac{4}{10}$ jour à \$1.50....		2 10
Battage (8 $\frac{3}{4}$ acres), 10 jours à \$1.25 par jour.....		12 50
Homme en charge de la machine à vapeur.....		1 50
Proportion du temps du contremaître de la ferme.....		27 50
	\$	191 35

Dans cet état il n'est pas tenu compte de l'emploi de la machinerie de la ferme ni de l'épuisement du sol. Le produit de ces 13 $\frac{3}{4}$ acres, si on omet le coût du battage revient à \$12.90 l'acre. Le rendement moyen des récoltes de fourrage séché de ces cinq acres a été de 3 tonnes 521 livres par acre, ce qui fait un prix de revient moyen de \$3.95 par tonne, y compris le coût de la semence et le loyer du terrain.

RÉCOLTE DE SEIGLE POUR FOURRAGE.

Seigle d'automne, 3.25 acres.—L'automne de 1891 il avait été semé du seigle d'automne de la variété *Reading Giant* dans terre sablo-argileuse légère. Il succédait à une récolte de maïs-fourrage qui avait été coupée en 1891. Partie de la récolte de

Fermes expérimentales.

seigle a été donnée verte au bétail ; le reste a été coupé le 15 juin et ensilé, après avoir été passé au hache-paille. Le rendement total a été de 13 tonnes 155 livres.

Seigle de printemps, 1.9 acre.—Ce seigle a été semé dans terre argilo-sableuse légère, à côté de la parcelle pâturée, avec l'intention de l'ensemencer pour pâturage. Le rendement a été de 7 tonnes 1,910 livres.

CÔÛT DES RÉCOLTES DE SEIGLE POUR FOURRAGES.

Ci-dessous est un état du coût de la culture des 5.15 acres de seigle et de la rentrée et l'ensilage de la récolte.

Loyer du terrain, à \$3 l'acre.....	\$ 15 45
Labourage, à \$2 l'acre.....	10 30
Deux hersages, un roulage, chacun à 20 c. l'acre.....	3 09
Semence, 7½ boisseaux à \$1 le boisseau.....	7 50
Semelle, $\frac{5}{10}$ de jour à \$2.50 par jour.....	1 25
Coupe avec faucheuse-lieuse, 1 $\frac{2}{10}$ jour à \$2.50.....	3 00
Transport à la grange, 1 jour à \$2.50.....	2 50
Main-d'œuvre, chargement et hachage, 5 jours à \$1.25...	6 25
Homme en charge de la machine à vapeur.....	1 50
Ficelle à lier, 16 livres à 11 c. la livre.....	1 76
Rentrée de la partie donnée verte au bétail.....	2 25
Proportion du temps du contremaître de la ferme.....	10 30
	\$ 65 15

Dans cet état il n'est pas tenu compte de l'emploi de la machinerie de la ferme ni de l'épuisement du sol. Le produit de ces 5.15 acres revient à \$12.65 l'acre. Le rendement moyen du fourrage de seigle, pesé vert, a été de 4 tonnes 64 livres par acre, ce qui fait un prix de revient moyen de \$3.13 la tonne y compris le coût de la semence et le loyer du terrain.

PLANTES-RACINES.

Plantes-racines, 4 acres.—Le sol était une terre sablo-argileuse passablement tourbeuse. Il avait reçu au printemps de 1891, une couche de fumier de ferme à raison d'environ 18 tonnes à l'acre. Cette année-là il en fut enlevé une récolte mêlée. Il n'a pas été fumé en 1892. Du 10 au 13 mai il y a été semé des carottes et des betteraves fourragères. Ces dernières ont levé les 23 et 24 mai, et les carottes du 21 au 30 mai. Toutes les 8 parcelles de $\frac{1}{2}$ acre chacune ont été binées le 4 juin avec un petit cultivateur à bras et les 7 et 23 juin avec un cultivateur à cheval. Les plantes ont été éclaircies du 28 juin ou du 5 juillet. L'arrachage a eu lieu le 22 octobre. Les rendements sont indiqués dans le tableau suivant.

TABLEAU III.

Parcelle n°	Noms des variétés.	Rendements par $\frac{1}{2}$ acre.	
<i>Carottes.</i>			
1	De Steele, Improved Short White (Blanche courte améliorée)	7	260
2	De Rennie, New Mammoth Intermediate (Nouvelle demi-longue Mammoth)	7	1,330
3	De Pearce, Orange Giant (Géante orange).....	5	285
4	De Steele, Guérande ou Ox Heart (Cœur de bœuf).....	5	1,140
<i>Betteraves fourragères.</i>			
5	De Rennie, Selected Mammoth Long Red (Rouge longue Mammoth choisie)..	8	525
6	De Pearce, Canadian Giant (Géante canadienne).....	8	750
7	De Steele, New Giant Yellow Intermediate (Nouvelle demi-longue jaune géante)	5	1,816
8	De Rennie, Giant Yellow Globe (Globe jaune géante).....	6	37
Total des 4 acres..... boisseaux et livres.		54	143

COÛT DE LA CULTURE DES PLANTES-RACINES.

Ci-dessous est un état du coût de la culture des 4 acres de racines (carottes et betteraves fourragères) et de la rentrée de la récolte dans la cave aux racines.

Loyer du terrain, à \$3 l'acre.....	\$ 12 00
Labourage, à \$2 l'acre.....	8 00
Deux hersages, un roulage, chacun 20c. l'acre.....	2 40
Graines, carottes, 10 lbs, à 50c. la lb.....	5 00
“ betteraves fourragères, 10 lbs, à 20c. la lb.....	2 00
Semaille, 1 $\frac{3}{10}$ jours, à \$1.25 par jour ..	1 88
Cultivateur à bras, 3 jours, à \$1.25 par jour.....	3 75
“ à un cheval, 5 $\frac{7}{10}$ jours, à \$1.50 par jour.....	8 55
Main-d'œuvre, éclaircie, 11 $\frac{3}{10}$ jours, à \$1.25 par jour.....	14 38
“ binage, 21 jours, à \$1.25 par jour.....	26 25
“ arrachage, 25 jours, à \$1.15 par jour.....	31 25
Rentrée, 3 $\frac{2}{10}$ jours, à \$2.50 par jour.....	8 00
Proportion du temps du contremaître de la ferme	12 00
Total.....	<u>\$135 46</u>

Dans cet état il n'est pas tenu compte de l'emploi de la machinerie de la ferme ni de l'épuisement du sol. Le produit de ces 4 acres revient à \$33.86 l'acre. Le rendement moyen de la récolte a été de 13 tonnes 1,035 livres par acre, ce qui fait un prix de \$2.50 la tonne, y compris le coût de la semence et le loyer du terrain.

RÉCOLTES DE MAÏS.

Maïs, 9 acres.—Le terrain des six parcelles de maïs de cette division était une terre argilo-sableuse qui avait donné une récolte mêlée en 1891. Il n'avait pas été fumé depuis au moins six ans. Au printemps de 1892, il a reçu une couche de fumier de ferme à raison d'environ dix tonnes à l'acre.

La parcelle n° 1 était de 2 acres. Elle a été ensemencée le 18 mai de maïs *Thoroughbred White Flint* à l'aide d'un semoir à maïs portatif, en buttes espacées de 3 pieds en tous sens, 4 ou 5 grains à chaque butte. Une partie a levé le 1er et le 2 juin, mais plus de la moitié des grains ont pourri dans la terre, par suite apparemment du temps froid et humide qui a régné. La parcelle a été hersée le 4 juin, et les buttes dégarnies ont été ensemencées de nouveau le 10 juin.

Le 29 juin, deux ou trois grains de haricots (fèves) à rames asperges (*Asparagus Pole Beans*) ont été semés à côté de chaque butte de maïs dans deux rangs; les deux rangs de maïs suivants ont été laissés sans haricots, il en a été semé à chaque butte dans les deux rangs suivants et ensuite à chaque deux rangs alternatifs sur toute la parcelle. Les haricots ont levé les 9 et 10 juillet. Ils ont poussé des tiges plutôt minces et produit d'assez longues gousses qui étaient bien remplies mais qui n'ont pas mûri.

Les épis du maïs ont atteint le stage où le grain est laiteux-aqueux; mais en somme, la récolte n'était pas suffisamment avancée pour donner de l'ensilage de la meilleure qualité. Par suite d'une gelée le 9 septembre les feuilles étaient en grande partie flétries et desséchées. La coupe a eu lieu le 26 et le 27 septembre. Le rendement total des deux acres pesé aussitôt après, a été de 43 tonnes 1,830 livres.

La parcelle n° 2 était de deux acres. Elle a été ensemencée de maïs *Longfellow* à la même date et de la même manière que la parcelle n° 1. Le maïs a levé le 2 juin et a été hersé le 4 juin.

Le 29 juin, il a été semé des haricots beurre à rames (*Butter Pole Beans*) à chaque butte de chaque deux rangs alternatifs comme dans la parcelle n° 1. Ces haricots ont pourri dans la terre à neuf buttes sur dix. Les quelques plantes qui ont poussé n'ont pas été vigoureuses, et n'ont point eu de valeur appréciable dans la récolte.

Fermes expérimentales.

Le maïs a lustré son grain avant d'être surpris par la gelée du 9 septembre, qui a fait flétrir et sécher les feuilles. Le rendement total des deux acres pesé aussitôt après la coupe a été de 36 tonnes 733 livres.

La parcelle n° 3 était de 2 acres. Elle a été ensemencée de maïs Prolifique de Pearce (Pearce's Prolific), à la même date et de la même manière que les parcelles n° 1 et n° 2. Le maïs a levé le 2 juin et a été hersé le 4 juin.

Le 29 juin, il a été semé des haricots couteaux à rame de Hollande (Dutch Case Knife Pole Beans) à chaque butte de chaque deux rangs alternatifs, comme dans les parcelles n° 1 et n° 2. Ces haricots ont levé le 9 et le 10 juillet et sont arrivés au stage de végétation où les gousses sont prêtes à cuire comme légume pour la table.

Le maïs a lustré son grain. Les feuilles ont été flétries et desséchées par suite de la gelée avant la coupe. Le rendement total des deux acres pesé aussitôt après à été de 29 tonnes 539 livres.

La parcelle n° 4 était d'un acre. Elle a été ensemencée le 25 mai de maïs Prolifique de Pearce (Pearce's Prolific) en buttes espacées de 3 pieds en tous sens, 4 ou 5 grains à chaque butte. Le maïs a levé le 3 juin et a été hersé le 4 juin. Partie de cette parcelle a été coupée verte à partir du 31 août pour la nourriture de chaque jour du bétail. Quand le reste a été coupé pour le silo le 13 septembre, le grain s'était lustré. Le rendement total de cet acre, pesé aussitôt après la coupe, a été de 16 tonnes 950 livres.

La parcelle n° 5 était d'un acre. Elle a été ensemencée de maïs Longfellow, à la même date et de la même manière que la parcelle n° 4. Le maïs a aussi levé et a été hersé en même temps. La récolte a été coupée à partir du 12 août et donnée chaque jour au bétail jusqu'au 31 août. Le rendement total de cet acre a été de 15 tonnes 1,045 livres.

La parcelle n° 6 était d'un acre. Elle a été ensemencée de maïs Thoroughbred White Flint, à la même date et de la même manière que les parcelles n° 4 et n° 5. Le maïs a aussi levé et a été hersé en même temps. La récolte a atteint le stage où le grain est laiteux-aqueux, et n'était pas assez avancée pour donner de l'ensilage de la meilleure qualité. Le rendement total, pesé aussitôt après la coupe, a été de 20 tonnes 1,125 livres.

Maïs, 3 acres.—Le sol était une terre sablo-argileuse, qui en 1891 avait reçu une application de fumier de ferme et avait porté une récolte de maïs ; au printemps de 1882 il a reçu une application de fumier de ferme à raison d'environ 10 tonnes à l'acre

La parcelle n° 7 était d'un acre. Elle a été ensemencée le 25 mai de maïs Longfellow en buttes espacées de 3 pieds en tous sens, 4 à 5 grains à chaque butte. Elle a été hersée le 2 juin et le maïs a levé le 3 juin ; il a lustré son grain avant d'être surpris par la gelée du 9 septembre, qui a fait flétrir et sécher les feuilles. Il a été coupé et ensilé le 21 et le 22 septembre. Le rendement total de cet acre, pesé aussitôt après la coupe, a été de 10 tonnes 1,895 livres.

La parcelle n° 8 était d'un acre. Elle a été ensemencée en même temps que la parcelle n° 8 et de la même variété de maïs ; mais le grain a été semé en rangs espacés de 3 pieds, 3 à 4 grains par pied de longueur dans les rangs. Le rendement total de cet acre, pesé aussitôt après la coupe, a été de 11 tonnes 1,525 livres.

La parcelle n° 9 était d'un acre. Elle a été ensemencée le 26 mai d'un mélange en partie égales de maïs Longfellow et de fèves (fèves à cheval, Horse beans), en rangs espacés de 3 pieds, à raison de 24 livres du mélange à l'acre. Les fèves ont crû dans les rangs avec le maïs jusqu'à une hauteur de 3 pieds à 3 pieds $\frac{1}{2}$, et

ont produit des gousses dont les grains ont mûri dans quelques cas. Au moment de la coupe les tiges des fêveroles étaient vertes et succulentes, et le maïs avait lustré son grain. Toute la récolte a été ensilée le 21 septembre. Le rendement total de cet acre, pesé aussitôt après la coupe, a été de 16 tonnes 1,645 livres,

Maïs et fêveroles, 3 acres.—Le sol de cette parcelle était une terre sablo-argileuse meuble. Il y avait été coupé le 15 juin une récolte de seigle d'automne. Il y a été fait une application de fumier de ferme à raison de 8 à 10 tonnes à l'acre. Le 18 juin la parcelle a été ensemencée d'un mélange de maïs Smut Nose Flint et de fêveroles, en rangs espacés de 3 pieds, à raison de 12 livres de chaque semence à l'acre. Le maïs a été totalement dévoré par les corneilles. D'autre resemé le 29 juin a subi le même sort en dépit des épouvantails et de la précaution prise de faire tremper le maïs dans un mélange de vert de Paris, etc. Le 6 juillet pour la troisième fois la parcelle a été ensemencée d'un mélange de maïs Smut Nose Flint et de fêveroles. La levée a eu lieu le 12 juillet. Le maïs a atteint la hauteur d'environ 6 pieds et a commencé à montrerses épis. Les fêveroles avaient de 3 pieds à 3 pieds $\frac{1}{2}$ de hauteur, mais n'avaient point formé de gousses. La récolte a été coupé le 15 septembre et ensilée sans être fanée. Les feuilles du maïs étaient flétries et sèches par suite de la gelée survenue le 9 septembre. Le rendement total des 3 acres a été de 38 tonnes 860 livres.

PRIX DE REVIENT DE LA RÉCOLTE DE MAÏS POUR FOURRAGE,

Ci-dessous est un état de la culture de 15 acres de maïs et de la main-d'œuvre pour le transport à l'étable pour la nourriture du bétail ou pour l'ensiler.

Loyer de terrain à \$3 l'acre.....	\$ 45 00
Labourage, à \$2 l'acre.....	30 00
Trois et 4 hersages, chacun 20 c. l'acre.....	10 80
Marquage des buttes, $1\frac{2}{10}$ jours à \$1.50 par jour.....	1 80
“ “ 1 jour à \$1.25 par jour.....	1 25
Semence.....	7 50
Semaille, 1 jour à \$2.50 par jour.....	2 50
Semaille à la main, 7 jours à \$1.25 par jour..	8 75
Cultivateur à un cheval, $3\frac{6}{10}$ jours à \$1.50 par jour.....	5 40
Cultivateur à 2 chevaux, $7\frac{2}{10}$ jours à \$2.50 par jour.....	18 00
Binages, 16 jours à \$1.25 par jour.....	20 00
Coupe et hachage, 67 jours à \$1.25 par jour.....	83 75
Transport, 13 jours à \$2.50 par jour.....	32 50
Homme en charge de la machine à vapeur, 7 jours à \$1.50 par jour.....	10 50
Service de la machine et combustible, $6\frac{3}{4}$ jours à \$5 par jour.....	32 50
Proportion du temps du contremaître de la ferme.....	30 00

\$340 25

Dans cet état il n'est pas tenu compte du service de la machinerie de la ferme (excepté celui de la machine à vapeur) ni de l'épuisement du sol. La récolte revient à \$22.68 l'acre. Le rendement moyen du maïs a été de 15 tonnes 1,218 livres par acre, ce qui fait un prix de revient de \$1.45 la tonne, y compris le coût de la semence et le loyer du terrain.

RAPPORT DE L'HORTICULTEUR.

(JOHN CRAIG.)

A Monsieur Wm. SAUNDERS,
Directeur, Fermes expérimentales de l'Etat,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-après un rapport sur quelques-uns des travaux exécutés pendant l'année 1892 dans le département de l'horticulture.

Sous le rapport de la récolte fruitière, 1892 a été totalement différent de 1891. La forte chute de pluie pendant mai et juin a été très favorable aux transplantations et aux travaux de pépinière, mais en même temps a offert les meilleures conditions possibles pour le développement des champignons nuisibles. Il n'y a guère à douter aussi que l'excès de pluie pendant la floraison des arbres fruitiers a jusqu'à un certain point empêché la fécondation parfaite des fleurs. C'est ce qui a été apparent surtout dans le cas des pruniers, des cerisiers et de la vigne. Dans certains districts c'est à cette cause que j'attribue l'insuccès total ou partiel de la récolte de prunes et de cerises.

La récolte de pommes d'automne a été abondante dans le nord de l'Ontario et des portions de la province de Québec, mais n'a pas été rémunérative, par suite de la faible demande, et fréquemment par suite du défaut d'esprit d'entreprise pour chercher des marchés plus éloignés. On renvoie souvent la cueillette de ce fruit périssable jusqu'à la plénitude de la maturité; il se gâte ensuite bientôt en conséquence du manque de soin en le maniant et l'empaquetant trop serré.

La saison passée il a été expédié de Montréal en Grande-Bretagne des quantités considérables de pommes Wealthy et Alexander, et avec résultats assez satisfaisants. Des pommes Duchesse envoyées de Grimsby (Ontario) en Angleterre sont aussi arrivées en bon état. Pour réussir dans l'envoi en Europe de ce genre de fruits il faut de la part du producteur beaucoup de soin et de jugement dans la cueillette, le classement, l'empaquetage et l'expédition. Ce qui a beaucoup nui la saison dernière à la réputation des pommes du Canada, c'a été que volontairement ou par négligence les producteurs n'ont pas suivi les principes fondamentaux dans l'empaquetage et le triage du fruit, savoir l'intelligence et l'honnêteté.

On continue à chercher une variété productive et rustique de pommes d'hiver de bonne qualité et d'un bel aspect, propre à l'exportation; mais il n'est encore apparu aucune variété qui réunisse tous ces avantages. Dans la province de Québec la Reinette dorée (Golden Russet) est toujours plus en faveur, et sera davantage plantée. L'arbre est rustique. Il est lent au rapport, mais ensuite porte régulièrement fruit chaque année. Le fruit se vend aussi toujours et il n'y a point de perte par la "tache noire" (apple scab) et peu par le ver de la pomme. La pomme La Rue est un gros fruit de belle couleur pour le commencement de l'hiver et qui paraît avoir du mérite; elle a été obtenue près de Brockville et été introduite par M. D. Nichol, de Kingston. L'arbre est rustique et vigoureux, mais M. Nichol fait remarquer qu'il faut le planter en terre forte, biner avec soin et fumer libéralement; autrement il ne donne pas satisfaction. Un indice du progrès réel en horticulture fruitière, est l'intérêt rapidement croissant que les cultivateurs et les producteurs de fruits manifestent dans la connaissance des moyens de détruire les insectes nuisibles, et de prévenir les maladies fongueuses. Le traitement par les composés arsenicaux et cupriques est maintenant adopté par les principaux producteurs de fruits du pays. Un obstacle à la rapide extension de ce procédé est le fait qu'en Canada nous n'avons point de grands fabricants de pompes et de pulvérisateurs. M. W. H. Vanduzer, de Grimsby (Ontario) a toutefois mis récemment sur le marché une très bonne pompe foulante. C'est la seule qui, à ma connaissance, se fabrique en Canada pour ce but particulier. Les

producteurs de fruits du Canada devraient être à même de se procurer chez des fabricants du pays, les diverses espèces d'appareils de pulvérisation nécessaires pour la destruction des champignons et des insectes ennemis, tels que pompes à bras, à hotte, à tonneau et à cheval, pourvues de becs de pulvérisation convenables. A ce propos je mentionne avec plaisir une pompe à bras appelé "Victor," qui m'a été envoyée pour essai par M. M. B. Brooks, d'Oak Point (New-York). Elle a le grand avantage de n'avoir pas besoin d'être fixée au seau ou tenue dans le seau, tandis qu'on la fait fonctionner. On n'a qu'à presser sur la poignée, ce qui fait descendre le piston qui remonte ensuite de lui-même, soulevé par un ressort, et effectuée en même temps la succion du liquide. Si la pompe se trouve être durable, elle est certainement très recommandable. Le prix en est de \$3.50.

J'ai trouvé impossible dans l'espace qui m'a été assigné de traiter de plusieurs branches de travail expérimental qui ont été les unes commencées, les autres continuées pendant le courant de l'année. Nous avons fait des expériences avec des légumes, soit sur la valeur relative des variétés, les méthodes différentes de culture, ou l'effet de divers engrais, mais remettons la publication des résultats jusqu'à ce que de nouvelles expériences leur aient donné plus de poids et aient rendu les conclusions plus certaines. Cette année nous avons fait une étude spéciale de certaines variétés rustiques de cerisiers Griottiers (Morello) dont nous essayons ici la culture depuis quatre ans. Le bulletin n^o 17, publié à la fin de l'année, fait connaître les résultats de cette investigation.

Dans les pages qui suivent j'appelle l'attention sur la valeur de nos pruniers indigènes, comme particulièrement adaptés aux districts du nord du Canada.

On y trouve une brève description de quelques-unes des maladies fongueuses les plus pernicieuses. Les remèdes suggérés sont basés sur les résultats des expériences effectuées ici, ou bien ont déjà été proposés par d'autres travailleurs dans le même champ. Ce sujet est ici traité assez au long en raison de l'intérêt général que les producteurs de fruits témoignent très généralement maintenant dans la destruction de ces ennemis de l'agriculture.

Je raconte brièvement le travail de distribution d'arbres forestiers, de semis et de boutures, et donne quelques extraits de lettres de colons qui ont planté les arbres envoyés à la ferme.

Ce m'est un grand plaisir de reconnaître la courtoisie inaltérable de plusieurs spécialistes en horticulture et en botanique des Etats-Unis, auxquels je suis redevable pour l'assistance précieuse qu'ils m'ont rendue de bien des manières. Je désire mentionner particulièrement le Dr. B. D. Halsted, de New-Brunswick (New-Jersey), M. D. G. Fairchild, de Washington, le professeur F. Lamson Scribner, de Knoxville (Tennessee), autorités d'une haute compétence sur les maladies des plantes; le professeur Goff, de Madison (Wisconsin), et le professeur Bailey, de l'université Cornell (New-York), horticulteurs éminents. Entre mes collaborateurs en Canada, je désire reconnaître l'aide que m'ont donnée MM. Dunlop et Brodie, de Montréal, M. R. B. Whyte d'Ottawa, et M. L. Woolverton, M. A., rédacteur du *Canadian Horticulturist*. J'ai aussi reçu de M. J. C. Chapais, de Saint-Denis (Québec), aide-commissaire de l'industrie laitière de l'Etat, des notes intéressantes et d'une grande valeur sur ses travaux dans son verger d'expériences, j'espère en faire usage en même temps que d'autres renseignements que je m'occupe maintenant à réunir. Les faits acquis dans les expériences de M. Chapais à Saint-Denis seront d'une grande utilité pour les cultivateurs dans la vallée inférieure du Saint-Laurent. J'ai beaucoup de plaisir à reconnaître les fidèles services de M. Wm. Taylor, qui comme contremaître d'horticulture, a constamment exécuté avec un zèle, un soin et une persévérance dignes d'éloge, les différents travaux confiés à ses soins.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN CRAIG,

Horticulteur.

Fermes expérimentales.

PRUNIERIERS INDIGÈNES.

Jusqu'ici on a donné en Canada très peu d'attention à la culture et à l'amélioration de nos pruniers indigènes. Il est toutefois peu de branches de l'horticulture qui soient plus attrayants. Aux Etats-Unis on a comparativement fait très peu de chose d'une manière méthodique ; cependant depuis l'introduction du prunier Wild Goose il y a environ quarante ans, plus de 150 variétés ont été nommées et répandues. Cet augmentation remarquable du nombre des variétés n'est surpassée que par les progrès merveilleux accomplis dans la culture de la vigne américaine.

La valeur du prunier indigène n'a guère encore été appréciée, excepté dans les districts où la rigueur du climat empêche de cultiver facilement ou avantageusement les variétés de la classe du *Prunus domestica*. Cependant, il y a sans aucun doute des variétés améliorées de nos pruniers indigènes que l'on peut cultiver avec profit dans toutes les parties du pays, même dans les localités les plus favorisées. Il y a quant à la rusticité de ces variétés, d'énormes différences provenant surtout des conditions climatologiques du lieu d'origine. Ainsi le prunier De Soto, qui appartient au groupe *americana* et est originaire du Wisconsin, peut être pris comme type des pruniers rustiques, tandis que le Pottawattamie de la famille *chicasa*, introduit du Tennessee, n'est pas rustique à Ottawa.

Jusqu'à cette année-ci, l'état botanique des pruniers américains a été très peu satisfaisant. Une excellente monographie de ce genre d'arbres par le professeur L. H. Bailey, récemment publiée par la station expérimentale de l'université Cornell, a été fort utile pour placer l'étude de ces arbres sur une base scientifique, et le sera toujours à ceux qui étudient le pommier indigène et ses variations, au point de vue de la botanique systématique.

Nos variétés cultivées de pruniers indigènes étaient précédemment groupées sous trois types : 1° *Prunus americana*, Marshall, le prunier du nord et de l'ouest ; 2° *Prunus angustifolia* ou *P. chicasa*, Mich., indigène dans les Etats du centre et du sud, et 3° *Prunus maritima*, Wangheim, connu sous le nom de prunier des grèves (beach plum) du sud. Il existait toutefois une grande confusion, car on ne pouvait classer beaucoup des formes cultivées d'une manière satisfaisante sous aucun de ces types originaux. Comme résultat des travaux du professeur Bailey, aidé par le professeur Sargent, nous distinguerons désormais une autre classe sous le nom de *Prunus hortulana*, Bailey. Cette espèce se compose de ce qui était précédemment connu comme le groupe Wild Goose, que l'on considérait généralement par le passé comme appartenant à la tribu *chicasa*. Ce groupe occupe maintenant une position intermédiaire entre *P. americana* et *P. chicasa*. C'est à ces trois groupes qu'appartiennent pratiquement toutes nos variétés indigènes cultivées en Canada, et nous avons lieu d'espérer qu'il en dérivera dans la suite d'importantes additions à nos listes.

Comme je l'ai dit plus haut, *P. americana*, en raison de sa distribution naturelle dans toute la partie septentrionale du continent jusqu'au Manitoba, et dans partie des territoires du Nord-Ouest, comprend dans ses variétés les formules les plus rustiques de pruniers connues des horticulteurs. Ceiles-ci conviennent pour la culture dans les parties les plus froides du Canada, et là où l'on peut obtenir d'autre fruit que celui du cerisier à grappes (Choke, *P. serotina*) et du cerisier couché (Pin cherry, *P. demissa*), il n'y a rien à risquer à planter des variétés améliorées du prunier indigène *Prunus americana*.

En conséquence de cette vaste distribution, depuis le Manitoba au nord, jusqu'au Texas au sud, il y a de grandes différences dans le degré de rusticité des individus de cette espèce, et ceci, comme je l'ai déjà donné à comprendre est un point important pour la considération de ceux qui désirent planter.

Les variétés cultivées suivantes sont de l'espèce *Prunus americana* et sont à l'étude à la ferme expérimentale depuis trois ans. Les gravures insérées de ces fruits ont été gravées d'après des photographies de fruits récoltés ici cette dernière saison.

PRUNIER *P. americana.*

Cheney.—Fruit gros, arrondi oblong, peau épaisse, de couleur rouge terne, tachée de jaune. Chair assez ferme et douce; qualité bonne. Noyau de grosseur moyenne adhérent à la chair. Arbre à croissance rapide, les rameaux terminaux doivent être raccourcis chaque année; remarquablement productif. Maturité à Ottawa première semaine de septembre. Cette variété a été obtenue comme sauvageon près de LaCrosse (Wisconsin).

De Soto (fig. 3).—Fruit moyen à gros, rond, oblong, quelquefois pointu, rouge foncé à belle pruine violette. Peau épaisse, chair juteuse, nullement astringent. Noyau de grosseur moyenne. Incontestablement l'une des meilleures des prunes rouges tardives. Maturité vers le 15 septembre. Trouvé sauvage à De Soto (Wisconsin). Bien qu'introduit par Elisha Hale, de Lansing (Iowa), il y a près de trente ans, n'a pas reçu l'attention que mérite un fruit d'une telle excellence.

De Soto.

Fig. 3.—Prune De Soto.

Forest Garden.—Fruit de grosseur moyenne, rond ou légèrement ovale. Peau épaisse, jaune, couverte de macules plus foncées et d'une légère pruine lilas. Chair jaune, tendre, un peu astringente; assez bonne; le noyau se détache facilement de la chair. L'arbre est difficile à former dans les vergers, la pousse en est très vigoureuse; et ses branches horizontales se brisent aisément quand elles sont chargées de fruits ou par l'effet du vent. Comme *Cheney*, les pousses doivent être raccourcies chaque année.

Fermes expérimentales.

Hawkeye (fig. 4).—Fruit presque rond, rouge foncé, à pruine de couleur lilas, suture indistincte. Chair jaune foncé, ferme, juteuse. Noyau gros plat, se sépare facilement de la chair. Fruit se place à côté de De Soto pour la qualité. Maturité 20 septembre. Variété tardive méritante, obtenue par la culture, introduite par M. H. A. Terry, de Crescent City (Iowa).

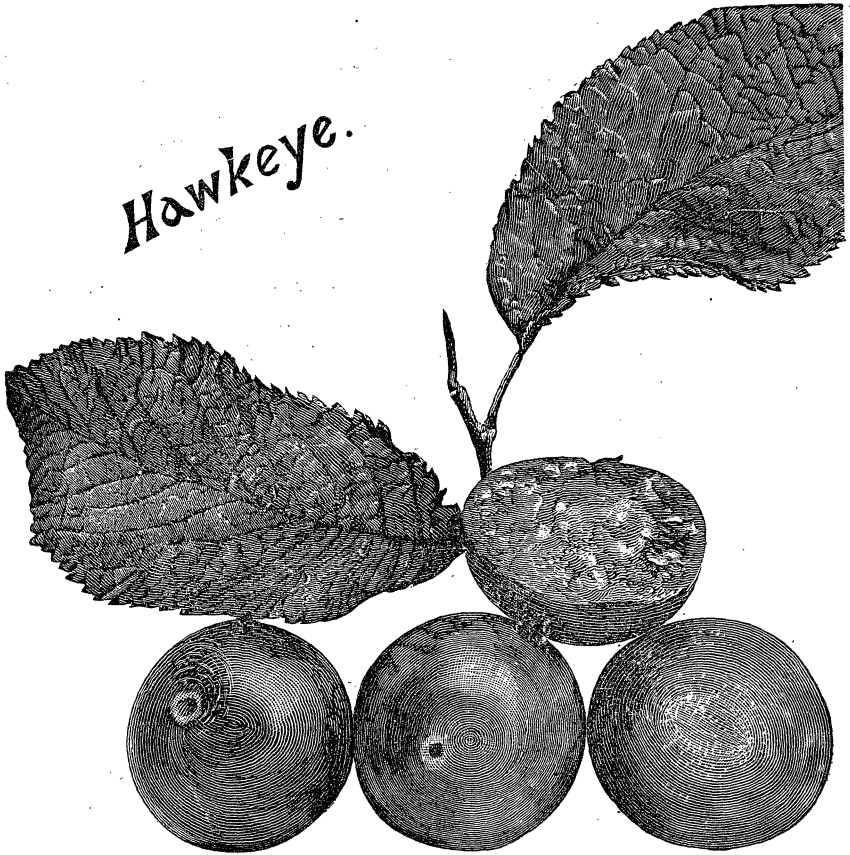


Fig. 4.—Prune Hawkeye.

Ida.—Fruit de grosseur moyenne, ovale, à suture peu marquée; peau épaisse, rouge foncé. Chair jaune, peu juteuse; exceptionnellement ferme pour une prune rouge. Noyau de grosseur moyenne, presque détaché. Fruit de bonne qualité; tient bien à l'arbre, et devient tout-à-fait doux et sucré. Maturité peu après la mi-septembre. Arbre rustique et à croissance rapide; obtenue dans l'Illinois.

Rollingston.—Fruit gros, très gros, dit-on, dans certains districts; rond aplati aux deux bouts. Peau jaune foncé, presque couverte de macules rouges et violettes. Chair jaune, ferme, de bonne qualité. Noyau moyen à petit, attaché à la chair. Maturité vers la mi-septembre. Trouvé par O. M. Lord sur les bords de la rivière Rollingston (Minnesota) et introduite par lui dans la culture. Avantagée surtout en raison de sa précocité.

Van Buren.—Désigné par le professeur Bailey comme la variété *mollis* du *P. americana*. L'arbre se rapporte bien au type, mais le fruit en paraît tout-à-fait distinct, et est l'un de ceux dont le noyau est entièrement détaché. Fruit de grosseur moyenne, arrondi ovale; peau épaisse, jaune à joue rosée. Chair jaune, sucrée, douce et fondante. Cueillette cette année le 25 septembre. Avait la tendance à se crevasser. Moins rustique qu'aucun des précédents. Obtenue dans l'Etat de l'Iowa.

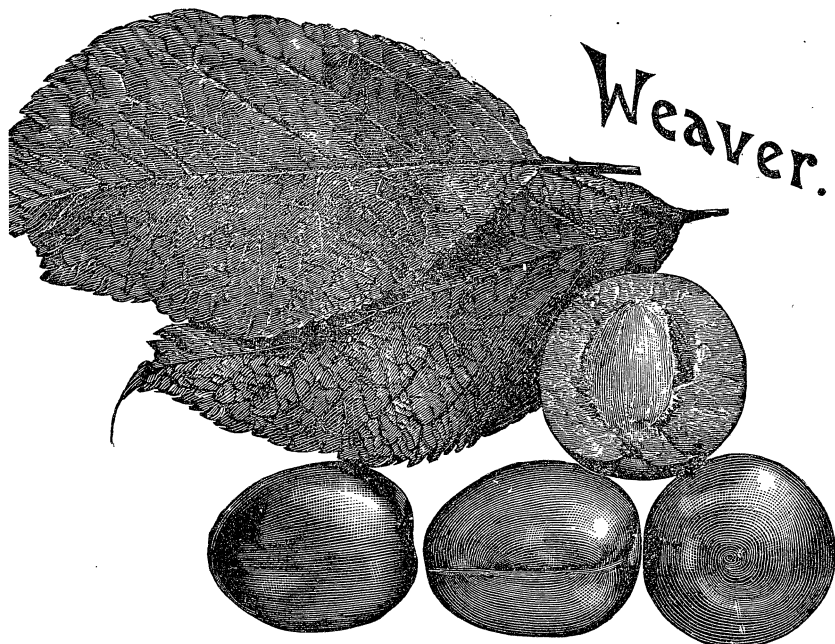


Fig. 5.—Prune Weaver.

Weaver (fig. 5).—Trois arbres de cette variété plantés en 1888 ont rapporté les trois dernières saisons. Fruit gros, oblong, aplati, rouge foncé, couvert d'une pruine violette. Suture bien marquée; noyau long, étroit et plat; à moitié libre. Maturité à Ottawa vers la fin de septembre. Obtenue dans le nord de l'Iowa, a été introduite en 1875 par Ennis et Patten, de Charles City (Iowa). Sera, je crois, avantageuse partout où le fruit peut mûrir. A la réunion récente de l'Association pomologique (Fruit Growers' Association) de l'Ontario à Brantford, il a été pleinement démontré que c'était une qualité différente qui avait été introduite sous le nom de *Weaver* dans plusieurs parties de l'Ontario: elle mûrit son fruit au commencement de juillet aux environs de Grimsby (Ontario), tandis que la vraie prune *Weaver* est une des plus tardives de la famille *P. americana*.

Wyant.—A peu réussi à Ottawa. Fruit du type *Van Buren*, se détachant entièrement du noyau. Variété probablement plus avantageuse pour le sud. Le professeur Budd la décrit comme "variété à noyau détaché, très méritante."

Fermes expérimentales.

Wolf (fig. 6). Fruit rond, moyen à gros, rouge foncé, couvert d'une pruine épaisse violette. Chair jaune, tinte de rouge, ferme de bonne qualité: Le noyau se sépare aisément de la chair; fruit d'un plus bel aspect que *De Soto*, mais de qualité plutôt inférieure. Arbre parfaitement rustique, tout à fait distinct d'autres variétés, à jeunes pousses couvertes d'une pubescence très épaisse; obtenue par la culture dans l'Iowa il y a environ 40 ans. On a beaucoup planté cette variété ces dernières années.

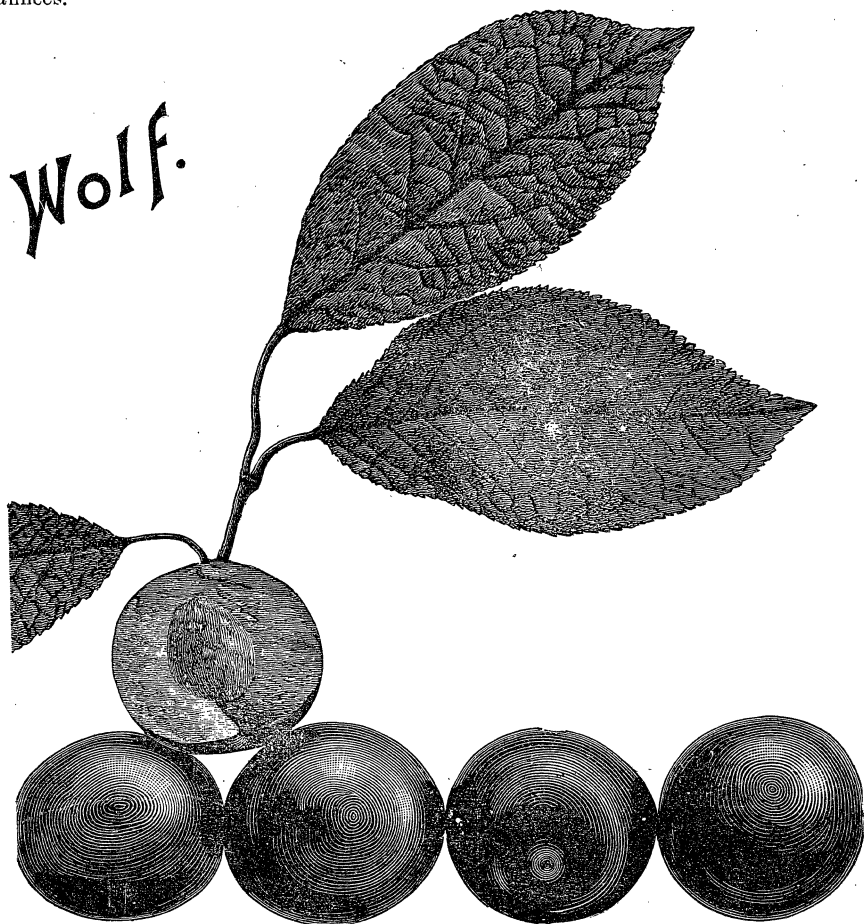


Fig. 6.—Prune Wolf.

Yosémite violette.—Bel arbre; fruit assez gros et bon; maturité comme *Rollingston* auquel il est inférieur pour la qualité.

Yosémite jaune.—Tout à fait semblable au précédent pour le port; maturité un peu plus tardive.

La liste qui précède comprend les meilleures variétés du type *P. americana* qui ont porté fruit à la ferme centrale.

Variétés recommandées.

Entre celles que l'on peut recommander là où les plus belles variétés du *P. domestica* ne réussissent pas, sont *Cheney*, *De Soto*, *Rollingston*, *Wolf*, *Weaver* et *Hawkeye*, et si l'on veut des fruits à noyau détaché, on peut ajouter *Ida*, *Wyant* ou *Van Buren*.

PRUNIER CHICKASAW (*P. chicensis*).

Acceptant la classification du professeur Bailey comme correcte, je trouve qu'aucune des variétés de *P. chicensis* ne s'est trouvée rustique à Ottawa.

Newman.—Variété obtenue en Kentucky il y a quelques années, l'une des meilleures et avec raison l'une des plus estimées de cette classe. Est rustique dans le centre du New-York et réussirait probablement dans l'ouest de l'Ontario. Fruit gros, de bonne qualité; maturité très tardive, quelquefois pas avant la mi-octobre.

Pottawattamie.—Cette variété très vantée paraît dans beaucoup de districts mériter sa haute réputation. Fruit moyen à gros, rond, de couleur rouge-clair, de bonne qualité. A été introduite par J. B. Rice, de Council Bluffs (Iowa), qui l'avait reçue du Tennessee parmi un lot de pruniers *Miner*; n'est pas rustique à Ottawa.

Tribu Wild Goose.—*P. hortulana*, Bailey.—Aucune variété de cette classe n'est rustique en dehors des districts où l'on peut cultiver le pêcher. *Garfield*, *Moreman* et *Wayland* sont les plus méritantes.

La variété *Miner* a été placée dans la tribu *P. hortulana*, mais elle en diffère tellement par le port et la rusticité que je suis porté à croire qu'elle se rattache plutôt à *P. americana*. C'est le plus ancien prunier indigène cultivé, que nous connaissons. Il a été obtenu de semis au Tennessee il y a près de quatre-vingt ans, et a été très répandu dans les États de l'ouest. Des arbres plantés il y a dix-huit ans à Abbotsfort (Québec), sont rustiques, mais en général ils n'ont donné que des récoltes médiocres tous les deux ans; maturité, commencement d'octobre. Ces arbres ont donné ces quelques dernières années des récoltes plus abondantes depuis qu'ils ont été entourés de jeunes arbres de semis du prunier indigène du Wisconsin.

Forest Rose.—Appartient au groupe *Miner*, mais n'a pas aucun mérite particulier.

Maladies. (voir Taches de la prune, p. 102). Toutes plus ou moins susceptibles aux attaques du champignon *Septoria* ("shot hole"), mais généralement moins que les variétés de *P. domestica*. Les variétés de *P. chicensis* ont des feuilles remarquablement saines, luisantes, semblables à celles du pêcher. Comme il n'existe aucun prunier à l'épreuve du charançon et du nodule, sauf relativement les uns aux autres, nous pouvons nous attendre à devoir combattre sur ces nouvelles variétés les mêmes ennemis des pommiers que sur les anciens.

Multiplication.—On devrait, autant que possible, greffer les variétés d'*americana* et les *Miner* sur des sujets du même type. Il est toutefois difficile quelquefois de distinguer alors le greffon du porte-greffe. Les pruniers Chickasaw et de la tribu Wild Goose réussissent parfaitement sur pêcher ou Marianna comme porte-greffes, et font de meilleurs arbres que sur leurs propres racines, en raison de leur tendance à pousser des rejetons.

Plantation en vergers.—Quelques-unes des variétés ci-dessus, *Miner* et Wild Goose par exemple, ont généralement rapporté abondamment quand elles étaient plantées parmi d'autres variétés de pruniers, afin que la fécondation se fasse plus parfaitement. Bien que ce mélange ne soit pas nécessaire pour toutes les variétés—ainsi on peut toujours compter sur Wolf et De Soto—cependant, il est toujours plus sûr de le faire, et l'on s'en trouve généralement bien.

AVANTAGES DES PRUNIER INDIGÈNES.

1. Rusticité et fécondité;
2. Leur grande capacité de s'accommoder à diverses conditions de climat, et aux terres légères aussi bien qu'aux fortes;
3. Leur mérite pour les usages de la cuisine;
4. Leur immunité relative de maladie et la facilité avec laquelle on peut les multiplier.

Fermes expérimentales.

LISTE PARTIELLE DE FRUITS CONVENANT A LA PROVINCE DE QUÉBEC.

J'ai reçu dans le courant de l'année un grand nombre de lettres venant de commerçants dans l'industrie fruitière, qui demandaient des renseignements quant aux meilleures variétés de fruits. Comme une proportion considérable de ces demandes m'est venue de la province de Québec, je crois utile d'insérer une courte liste des variétés les plus dignes de confiance, d'arbres et d'arbustes fruitiers qui conviennent au climat de Québec et de l'est de l'Ontario.

POMMES—*d'Été*—Yellow Transparent (Transparente jaune), Duchesse, Astrachan rouge.

D'Automne—Alexander, Wealthy, McIntosh, Golden White (Blanche dorée) ou Titovka (pas Tetofsky).

D'Hiver—Pewaukee, Golden Russet (Reinette dorée), Larue, Arabka, Longfield, Royal Table.

POIRES—Flemish Beauty (Beauté de Flandres), Beurrée d'Anjou, Gliva Kurskaya.

PRUNES—Glass Seedling, Blue Damson, Rollington, De Soto, Wolf.

CERISES—Minnesota, Ostheim, Montmorency, Riga n° 18, Wragg, Orel n° 25.

RAISINS—Moore's Early (Précoce de Moore), Herbert, Roger 17 (noir), Lady Hayes, Jessica (blanc), Delaware, Lindley, Vergennes (rouge).

GROSEILLES—Downing, Pearl, Houghton.

GADELLES—White Grape (blanche), Red Grape (rouge), Moore's Ruby, Versailles (blanche et rouge), Lee's Prolific, Black Naples (cassis).

FRAMBOISES—Voir page suivante.

MÛRES—Agawan, Snyder, Stone's Hardy (Rustique de Stone).

FRAISES—Crescent, Wilson, Warfield, Haverland, Buback.

Le but de la liste qui précède est simplement de servir de guide aux commerçants dans la culture fruitière dans la portion du pays mentionnée. Il est sage dans tous les cas de noter soigneusement quelles variétés ont le mieux réussi près de l'endroit où l'on veut commencer la culture fruitière et de choisir en conséquence.

FRAMBOISIERS.

Entre les nombreuses variétés nouvelles qui ont été placées sur le marché depuis quatre ou cinq ans il en est peu de plus méritantes que les anciennes. Sur un grand nombre de celles qui ont été essayées ici et observées ailleurs, j'en mentionnerai quelques-unes qui paraissent décidément recommandables; j'en nomme d'autres dans le but de corriger les opinions peut-être trop favorables qu'on a de leur mérite. Dans la plupart des cas il y a besoin de nouveaux essais avant que leur mérite réel puisse être déterminé.

Thompson's Early (Précoce de Thompson).—Maturité ici, ordinairement la seconde semaine de juin. Fruit de grosseur moyenne, rond, rouge vif, d'un bel aspect. Sa précocité paraît faire son principal mérite. Rustique, mais n'a pas été fertile.

Columbia.—N'a pas encore rapporté à Ottawa, et j'en parle d'après ce que j'en ai vu en culture à la station expérimentale de l'Etat de New-York, à Geneva, où j'ai été très frappé de la vigueur de l'arbuste, comme de la qualité et de la grosseur du fruit. Le compétent rédacteur du *Rural New-Yorker* en a aussi dit beaucoup de bien. On croit qu'il résulte d'un croisement entre Cuthbert et Gregg, et sous beaucoup de rapports il est intermédiaire entre les deux, le fruit étant violet et les tiges formant des stolons à leur sommet. Des croisements entre mêmes parents, obtenus par M. Saunders, présentent les mêmes particularités quant à la couleur du fruit et du mode de multiplication; cette variété est donc du type Shaffer, mais le fruit est certainement plus ferme et de meilleure qualité, et est très fertile, m'a-t-on dit. L'obtenteur de cette variété est M. J. T. Thompson, d'Oneida (New-York), qui, je crois, en est à présent le propriétaire.

Heebner.—Fruit gros rouge, des types Clark et Hornet; de première qualité, mais pas assez ferme pour longs transports. Est à l'étude depuis quatre ans à Ottawa où les arbustes ont été plantés en 1888 par le précédent horticulteur, M.

Hilborn, maintenant à Leamington. La tige n'est pas tout à fait aussi rustique que celle de Cuthbert, mais la bonne qualité du fruit devrait lui faire trouver place dans toutes les collections d'amateurs.

Herstine.—Autre variété qu'on peut recommander pour culture pour l'usage de la maison ; mais n'est pas assez vigoureux et fertile pour le marché. Est aussi pauvre en pollen, et l'on remarque parfois des fruits développés seulement en partie en conséquence de l'incomplète fécondation. Dans cette localité-ci Herstine et Heebner ont besoin d'être abrités en hiver.

Hansell.—Je suis porté à croire qu'on a suffisamment reconnu le mérite de cette variété comme précoce pour le marché. Mûrit des premières où la première, et continue à porter passablement pendant toute la saison des framboises. Le fruit est de moyenne grosseur, ferme et d'un bel aspect, à couleur vive, de bonne qualité. Ces deux dernières années a rapporté davantage que Turner. La tige est à croissance moins vigoureuse que celle de Turner—demande une forte fumure dont on est rémunéré par une augmentation de récolte—mais est en général vigoureuse et tout à fait rustique.

Dans mes réponses à des lettres demandant une liste des variétés les plus avantageuses pour l'usage de la maison, j'ai ordinairement recommandé les variétés ci-après :—

Pour le marché.	{	Rouge.	{ Hansell, très précoce. Marlboro, Rustique, à bel aspect, pauvre qualité. Cuthbert, assez rustique, fertile, ferme, tardive, bonne qualité.
		Violette.	{ Shaffer, avantageuse surtout pour conserves.
		Noire.	{ Mam. Cluster, précoce. Hilborn, mi-précoce, fertile.
			{ Gregg, tardive.
		Jaune.	{ Golden Queen, bonne qualité.
Pour l'usage de la maison.	{	Rouge.	{ Turner, précoce, rustique, bonne qualité. Heebner, mi-saison ; doit être abritée dans cette localité-ci, belle qualité. Hornet, tardive ; doit être abritée dans cette localité-ci, belle qualité.
			{ Cuthbert, bonne qualité, assez rustique.
			Violette.
		Noire.	{ Doolittle, précoce. Hilborn, mi-saison.
			{ Gregg, tardive.
		Jaune.	{ Brinckle's orange, doit être abritée en hiver. Golden Queen, réussit dans le nord.

Fermes expérimentales.

DEUX VIGNES INDIGÈNES.

Gibb.—Ce nom a été donné à ce qui paraît être une variété de la vigne aux gelées (Frost Grape, *Vitis riparia*) du Canada, et que l'on cultive maintenant à Abbotsford et à Saint-Hilaire (Québec). Elle a, dit-on, été produite comme sauvageon dans le verger de M. Magloire Dery, à Saint-Hilaire, et a été apportée à Abbotsford il y a environ trente-cinq ans par M. N. C. Fisk, qui la planta dans un coin de son jardin près d'un érable à sucre. Elle crût avec vigueur et eut bientôt atteint le sommet, et à présent elle couvre cet arbre, ainsi que deux autres à côté tous deux d'une belle venue. Depuis qu'elle a été plantée, elle n'a pas été taillée et le sol autour du pied n'a pas été travaillé; elle n'a jamais souffert de l'hiver, et chaque année le fruit a toujours mûri avant les gelées. La saveur toutefois n'est point altérée par de légères gelées.* On peut considérer ce pied comme un bon représentant du type indigène *Vitis riparia* dont nous avons des variétés cultivées obtenues par semis par le feu Charles Arnold, de Paris (Ontario).



Fig. 7.—Raisin Gibb.

La figure 7 représente deux grappes de ce raisin de grandeur naturelle. Grappe petite, un peu lâche, quelquefois ailée; grain à peu près de la grosseur du Clinton,

* Il y a quatre ans il en a été envoyé des boutures à la ferme expérimentale par le feu Charles Gibb qui l'estimait beaucoup comme vigne à treille.

noir, avec une épaisse pruine violâtre; chair fondante, juteuse; pepins peu nombreux et petits; très bon. Maturité en même temps que Delaware ou peu après.†

Saint-Hilaire.—Cette variété s'est produite chez le feu Alexis Dery à l'endroit dont elle tire son nom, et M. F. L. Dery, qui a envoyé l'échantillon examiné, la trouve supérieure à Gibb comme raisin de cuve, et plus productive que Gibb. Dans une lettre accompagnant des échantillons de fruits des deux variétés, M. Dery dit: "L'échantillon de la Saint-Hilaire que je vous ai envoyé est le fruit d'un pied bien biné et bien taillé. Avec les soins convenables, ils produisent de vingt-cinq à trente livres par pied, quand ils sont espacés de 6 pieds en tous sens et palissés en treille sur quatre poteaux reliés entre eux par des lattes." La grappe et le grain sont très semblables à ceux de Gibb. La chair est plus ferme avec une acidité marquée.

Ces deux variétés sont signalées ici en raison de leur valeur probable pour la culture dans les districts froids avec les soins ordinaires, aussi bien que comme plantes grimpanes ornementales pour pavillons et vérandas, et pour couvrir des tas de pierre ou des murs de clôture en pierres, comme fait le Révd M. Robert Hamilton, à Grenville, et M. J. M. Fisk, d'Abbotsford; ce dernier s'est un peu occupé de la multiplication de la vigne Gibb.

TRAITEMENT DES MALADIES FONGUEUSES.

L'excès de pluie et l'humidité de l'atmosphère pendant le mois de juin et la première moitié de juillet a rendu la saison particulièrement favorable au développement des parasites fongueux (champignons), et a en même temps rendu plus difficile les traitements primitifs par les méthodes ordinaires. Beaucoup de personnes qui s'étaient préparées à les appliquer à leurs vergers, en ont sans aucun doute été empêchées par les pluies continues à l'époque où elles auraient dû le faire.

Le producteur de fruits doit toutefois se rappeler que pour obtenir des fruits bien développés, il doit maintenir le feuillage sain et en état de remplir toutes ses fonctions; en outre, que dans une saison pluvieuse il est plus facile par les applications au pulvérisateur de détruire les champignons qui attaquent les feuilles que ceux qui attaquent le fruit. La cause peut en être que le composé chimique appliqué, n'est pas aussi facilement emporté par la pluie de dessus la surface plus ou moins poilue des feuilles que de dessus la peau comparativement lisse des fruits. En maintenant ainsi le feuillage sain, on assure non seulement le développement plus parfait du fruit, mais aussi l'aboutement de la pousse de la saison, qui sera ainsi préparée à produire une bonne récolte de fruits l'année suivante.

TAVELURE OU TACHE NOIRE DU POMMIER.

(Apple scab, *Fusicladium dendriticum*, Fekl.)

Nous avons institué des expériences pour déterminer les avantages comparatifs quant à l'efficacité et au prix de revient, du carbonate de cuivre ammoniacal et de la bouillie bordelaise diluée (3 livres de sulfate de cuivre pour 2½ de chaux) comme remèdes contre la tavelure. Il a été ajouté du vert de Paris à chacun des mélanges pour la seconde application.

On peut résumer les conclusions comme suit:

1° Par une saison pluvieuse telle que la dernière, la bouillie bordelaise diluée adhère mieux aux feuilles que le carbonate de cuivre, et en conséquence donne généralement de meilleurs résultats.

2° La bouillie bordelaise est moins facile à préparer et à appliquer que le carbonate de cuivre ammoniacal.

3° Quant au coût, la bouillie bordelaise diluée revient bien moins cher.

† M. J. M. Fisk a écrit ce qui suit au sujet d'un pied qui couvrait un grand tas de pierres sur sa ferme: "Il a été planté vers 1875, n'a jamais reçu de binage, et depuis plusieurs années produit annuellement environ 25 livres de fruit qui se vend 5 centins la livre à Saint-Hyacinthe pour la fabrication du vin; une légère gelée en améliore la qualité. Je n'ai jamais remarqué qu'il eût aucunement souffert de nos hivers les plus froids, pas même dans la partie qui s'enlace aux branches des pommiers près du tas de pierre, et qui est exposée à tous les changements de température de notre climat, de 95° en été à 30° au dessous de zéro en hiver. Pour cette raison je crois que cette vigne sera avantageuse pour le Nord-Ouest et pour treilles."

Fermes expérimentales.

4° Quand on veut faire des applications sur une grande échelle, la préparation du carbonate de cuivre reviendra bien meilleur marché si on le fait suivant les instructions données à la page 150 du rapport pour 1891.

5° Tous les producteurs de fruits ont à gagner à appliquer chaque année l'un de ces remèdes avec intelligence.

A ce propos, je crois utile de reproduire ici ce qu'écrivit sur ses essais M. R. Brodie, horticulteur éclairé de Saint-Henri de Montréal:—

“ Nos essais d'application de fongicides ont été très peu satisfaisants cette année par suite du temps humide continu au moment des applications. Un verger a été trois fois traité au carbonate de cuivre, et chaque fois il a plu quelques heures après l'application.

“ Il n'y a pas eu de différence sensible entre ces premiers traités et d'autres non traités. La cueillette d'un jour a été de 11 barils n° 1, 30 barils n° 2, et 20 barils de dernière qualité. Dans les cas des arbres non traités dans ce verger, les fruits en étaient tellement tavelés, que nous ne les avons pas classés, mais les avons simplement fait tomber des arbres en secouant.

“ Un autre verger jeune, favorablement situé dans une position ouverte et sèche, n'a pas été traité, et les fruits étaient tellement tavelés que nous les avons fait tomber en secouant les branches au lieu de les ramasser à la main. Quand même les arbres étaient jeunes et vigoureux et au sommet d'une hauteur, les fruits étaient plus tachés que nulle part ailleurs sur la ferme. La saison a été trop défavorable pour des essais comparatifs de bouillie bordelaise et de carbonate de cuivre; mais jusqu'ici je considère le carbonate de cuivre ammoniacal comme préférable à la bouillie bordelaise et d'application beaucoup plus facile, car la chaux dans la bouillie bordelaise a la tendance à encrasser le bec de pulvérisation.”

MILDEW DU GROSEILLIER.

(Gooseberry Mildew, *Sphaerotheca mors-uvæ*, B. & C.)

Nous remarquons avec plaisir l'intérêt croissant des producteurs de fruits pour la culture du groseillier (à maquereau) d'Angleterre. Jusqu'ici la culture en a été limitée à des localités particulièrement favorisées en fait de sol et de climat. En règle générale elle n'a pas été rémunératrice en raison de la susceptibilité du groseillier aux attaques du mildew des feuilles et des fruits.

L'efficacité des applications à l'aide du pulvérisateur n'en est plus à la période d'essai, et la saison passée, j'ai tâché de déterminer lequel des fongicides reconnus efficaces pour arrêter les progrès de la maladie, on pouvait recommander comme le plus avantageux. Les fongicides essayés ont été :

- 1° Le sulfure de potassium.
- 2° Le carbonate de cuivre ammoniacal.
- 3° La bouillie bordelaise diluée.

Résultats.

1° Il ne s'est montré aucun mildew sur le fruit d'aucun des groseilliers traités.

2° Les groseilliers traités à la bouillie bordelaise avaient les feuilles plus saines et les ont conservées plus longtemps que ceux qui ont été traités au sulfure de potassium ou au carbonate de cuivre ammoniacal.

Je dois toutefois ajouter que la chute des feuilles a été causée en grande partie par le champignon *Septoria ribis* (“shot hole”), maladie qui a paru céder plus facilement à la bouillie bordelaise qu'aux autres fongicides.

J'ai été très intéressé par les expériences de plusieurs correspondants sur ce sujet. Voici par exemple une lettre reçue de M. W. W. Dunlop, précédemment secrétaire de l'Association horticole de Montréal.

“ OUTREMONT, 9 novembre 1892.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre demande, je vous envoie quelques notes sur mes essais de traitement de l'année passée pour la prévention du mildew du groseillier. J'ai environ vingt variétés plantées il y a dix ans et jusqu'à cet été, je

n'avais point aperçu de trace de mildew sur aucune, sauf sur la variété Industry. Le fruit de cette variété a été chaque année plus ou moins affecté, et j'ai ainsi eu l'été passé l'occasion d'essayer l'efficacité des fongicides recommandés dans votre bulletin. Avant la chute des fleurs et au moment où le fruit nouait, j'examinai mes groseilliers et trouvai que l'Industry était déjà sérieusement attaqué. Je fus surpris de ce développement si hâtif du champignon, car d'après l'expérience que j'avais eu dans le passé, je ne l'attendais que lorsque les groseilles seraient beaucoup plus grosses. Je commençai aussitôt des applications de sulfure de potassium (une livre dans 50 gallons d'eau) et de carbonate de cuivre (deux onces dissoutes dans une chopine d'ammoniaque et étendues de 25 gallons d'eau). Comme il menaçait de pleuvoir, je ne traitai que quarante groseilliers le premier jour, et des pluies fréquentes empêchèrent plusieurs jours de traiter les autres. Dès que le temps fut remis, tous les groseilliers reçurent deux applications à intervalles d'une semaine, et je pus bientôt en remarquer le résultat.

Les deux solutions employées ont paru brûler un peu les feuilles, dont 20 à 30 pour cent ont été perdues, et en conséquence les fruits ont été si moins gros. Les progrès du mildew sur les premiers groseilliers traités ont été si bien arrêtés que 90 pour cent des fruits ont été bons pour le marché. Il y avait peu de différence entre les effets du sulfure de potassium et ceux du carbonate de cuivre.

Les fruits des groseilliers traités en dernier lieu ont été entièrement perdus.

J'attribue à deux causes la brûlure des feuilles : d'abord, à un excès de liquide, le pulvérisateur n'ayant pas assez de force pour le réduire en fin nuage, de sorte qu'il tombait en averse et non en rosée; en second lieu l'application du fluide sur la surface inférieure des feuilles, qui est probablement plus délicate que la surface supérieure. Toutefois il paraît être nécessaire de faire l'application sous les feuilles afin de projeter le fongicide sur le fruit; je pense donc que mes solutions étaient trop fortes.

Par cet essai pratique j'ai été amené à conclure que :

1° Si avant le développement du mildew on applique l'un ou l'autre de ces fongicides de la force convenable on prévient probablement la maladie;

2° Si le mildew a déjà atteint un certain stage de développement, les fongicides susnommés ne peuvent plus en arrêter les progrès.

Dans la confiance que vos propres essais et ceux d'autres horticulteurs nous mettront à même de réussir de nouveau dans la culture du groseillier d'Angleterre,

Je reste votre dévoué,

W. W. DUNLOP."

J'ai déjà dit plus haut (page 97) que la bouillie bordelaise revient moins cher que la solution ammoniacale de carbonate de cuivre; il me reste à ajouter que l'on peut ordinairement acheter le sulfure de potassium à 30 à 40 centins la livre.

MILDEW ET ANTHRACNOSE DE LA VIGNE.

Deux maladies de la vigne règnent plus ou moins dans ce district-ci :

1° Le mildew de la vigne (grape mildew, *Peronospora viticola*);

2° L'antracnose (Anthracnose, bird's eye rot, *Sphaeloma ampelinum*).

Il en a déjà été question dans les rapports annuels de l'horticulteur.

Comme nous l'avons déjà dit dans le passé, on peut avoir raison de la première par le traitement au carbonate de cuivre ammoniacal. L'été passé le vignoble de la ferme a reçu deux applications de ce fongicide, à l'exception de trois ceps de chacune des quelques variétés les plus sujettes au mildew; pour comparaison ceux-ci ont été traités à la bouillie bordelaise ou au carbonate de cuivre ammoniacal. Il a été fait trois applications: la première le 18 mai, la seconde le 10 juin et la troisième le

Fermes expérimentales.

18 juillet. Dans le cas des variétés Noah et Pearl qui dans le passé ont été fortement attaquées, les résultats du traitement ont été :

Noah..	{	Bouillie bordelaise diluée.....	1 cep,	11 livres raisin.
		Carbonate de cuivre ammoniacal.	1 “	18 “
		Non traité	1 “	3½ “
Pearl.	{	Bouillie bordelaise diluée.....	1 “	4 “
		Carbonate de cuivre ammoniacal.	1 “	3½ “
		Non traité.....	1 “	3½ “

La seconde maladie, *Sphaceloma ampelinum*, est appelée en anglais “anthracnose” dans ses effets sur ces feuilles et les jeunes pousses, et “bird’s eye rot” (pourriture œil d’oiseau), quand elle attaque le fruit. J’attire de nouveau l’attention des viticulteurs sur ce champignon parasite,—non, j’ai le regret de devoir le dire, pour faire rapport de succès dans le traitement de la maladie,—mais pour en décrire l’aspect et le mode d’attaque, afin que les viticulteurs puissent plus facilement la reconnaître. Je disais dans mon rapport pour 1891: “Le traitement a commencé cet automne par le brûlage de tous débris et branches coupées, et l’application au pulvérisateur d’une forte solution de sulfate de cuivre à moitié des ceps et de sulfate de fer à l’autre moitié. Au printemps prochain, lorsque les ceps seront découverts ils recevront une nouvelle application de solution de sulfates de cuivre et de fer, suivie d’une autre de carbonate de cuivre.”

Nous avons soigneusement suivi ce traitement, mais n’en avons pu constater aucun bon effet pour empêcher la propagation du parasite fongueux. Je serai aise d’être informé des résultats d’essais de traitement dans d’autres endroits.

L’anthracnose s’est montrée dans le vignoble de la ferme vers le 1er juin sur la variété Creveling, puis bientôt après sur Lindley, Brant, Eldorado, Owasso et Massasoit, où elle affectait les jeunes pousses, les pétioles des feuilles et les grappes de fleurs (voir fig. 8). Par son apparence générale elle ressemble beaucoup à l’an-

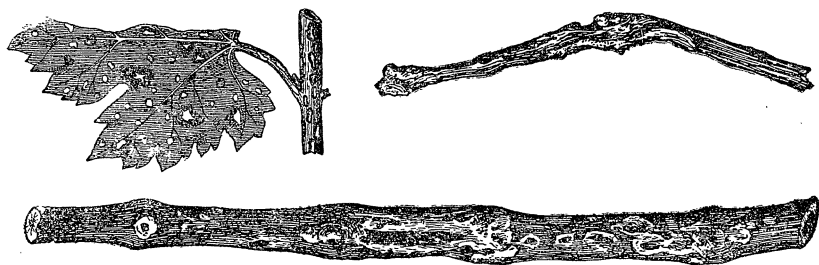


Fig. 8.—Effets de l’anthracnose sur les sarments et les feuilles.

thracnose de la tige du framboisier, et donne lieu à la même espèce de dépressions et de tâches irrégulières sur toutes les parties vertes du sarment. Après sa première apparition la maladie s’étend très rapidement aux pétioles et aux feuilles; tout le pied de vigne devient languissant et les feuilles tombent. Je tire la description suivante de la maladie sur le fruit, de l’excellent ouvrage du professeur Scribner, “Fungous diseases of the Grape and other Plants” (Maladies fongueuses de la vigne et d’autres plantes): “L’anthracnose se montre d’abord sur un point quelconque à la surface du grain de raisin comme une tâche brun rougeâtre ou presque noire. Cette tâche augmente peu à peu en tous sens jusqu’à avoir $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$ de pouce de diamètre, et conservant en général une forme arrondie. Le centre devient grisâtre et une étroite ligne tout autour reste seule brun foncé. Quelquefois il se forme à l’intérieur de cette ligne foncée un anneau rouge vif, et l’aspect de la tache a fait donner à la maladie le nom de ‘Bird’s-eye-rot’ (pourriture œil d’oiseau). Voir fig. 9. *

* Les figures 8 et 9 ont été courtoisement prêtées par le professeur F. L. Scribner, Knoxville (Tennessee).

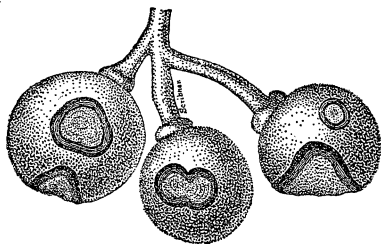


Fig. 9.—Effet de l'antracnose sur les grains de raisin.

ou bien ils se remettent des effets de la maladie et n'en conservent d'autre trace qu'une croûte grise ou brune, là où étaient les taches.

“ Si les grains ne sont attaqués que d'un côté quand ils sont tout petits, le développement de la partie saine fait quelquefois crever le côté malade, de sorte que les pepins sont mis à nu, et la croissance inégale les fait quelquefois détacher.

“ Au contraire du champignon du black rot, celui-ci se développe seulement dans les couches superficielles de cellules, entre la cuticule et l'épiderme ou immédiatement au-dessous de celui-ci.”

“ Les spores, ajoute le professeur Scribner, germant à la surface du grain produisent un tube végétatif qui s'insinue à travers la cuticule ou l'épiderme, et forme au-dessous une masse parenchymateuse ou cellulaire qui finit par faire crever l'épiderme. La partie du champignon maintenant exposée, donne naissance à des quantités de branches courtes appelées basidia, sur lesquelles se forment les spores ou organes reproducteurs.”

Ce développement plus ou moins superficiel conduirait naturellement à supposer, comme le fait remarquer le professeur Scribner, que le traitement doit être comparativement facile. Telle n'a point été mon expérience néanmoins.

Voici une formule que le professeur Scribner cite comme étant recommandée par le journal français, “ Le Progrès Agricole : ”—

Eau	3 gallons.
Sulfate de fer.....	7 livres.
Sulfate de cuivre.....	2 livres.
Acide sulfurique.....	$\frac{1}{4}$ de chopine.

On applique cette solution aux ceps deux ou trois semaines avant le commencement de la végétation au printemps. Un mélange aussi fort ferait probablement beaucoup de mal après le commencement de la végétation; il faut donc agir avec beaucoup de soin et de jugement en faisant l'application.

Nous adoptons maintenant sur les vignes affectées du vignoble de la ferme, un système de taille courte, et la saison prochaine nous ferons de fréquentes applications à courts intervalles.

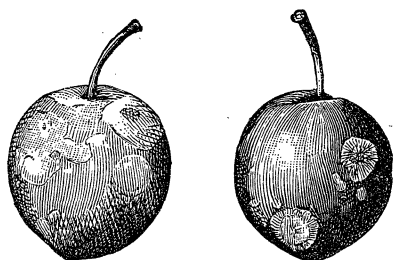
Quand les ceps sont sérieusement atteints, on ne peut mieux faire que de les arracher et de les brûler; autrement ils deviennent des centres d'où la maladie s'étend à d'autres arbres.

UNE MALADIE SÉRIEUSE DES PRUNIERIS INDIGÈNES.

(*Cladosporium carpophilum*, v. Thümen.)

Ces deux dernières années nous avons reçu de cultivateurs et de producteurs de fruits de nombreuses plaintes au sujet d'une maladie qui fait sécher et tomber tout à coup le fruit des pruniers indigènes, quand ils sont près d'être mûrs. Dans beaucoup de districts la récolte a ainsi complètement manqué la saison passée. La maladie paraissant gagner du terrain, il semblerait qu'avant longtemps il nous faudra prendre des mesures énergiques pour en arrêter la propagation.

Fermes expérimentales.



Le professeur L. H. Pammel, du collège d'agriculture de l'Iowa, qui a fait une étude spéciale de cette maladie, a eu la bienveillance de me communiquer ce qui suit :

“ C'est en 1889* que j'ai pour la première fois observé cette maladie comme affectant nos pruniers cultivés. La maladie a paru depuis lors causer beaucoup de dommage sur certaines variétés de pruniers, et le champignon a gagné du terrain.

“ Les taches produites (voir fig. 10) sont dues à un parasite fongueux le *Cladosporium carpophilum* qui sévit fréquemment

sur les pêchers, surtout sur les variétés à fruits tardifs. D'après les observations du Dr. Smith†, il est si nuisible à certaines variétés qu'il altère non seulement la forme mais aussi le goût du fruit. J'ai entendu des horticulteurs du Texas en parler comme n'étant rien de sérieux, mais selon moi, il n'y a aucune doute qu'il ne diminue considérablement la récolte, et, comme le dit le Dr. Smith, qu'il ne fasse crevasser le fruit, ce qui le rend particulièrement sujet aux attaques de la pourriture de la prune (*Monilia fructigena*).”

“ Il y a plusieurs autres espèces de *Cladosporium* qui attaquent diverses plantes cultivées.”

“ La tavelure au tache noire du pommier (Apple scab, *Fusicladium dendriticum*) est un champignon allié de près à ce champignon** du prunier qui sans nul doute menace sérieusement la culture du prunier.

“ Les taches apparaissent sur les prunes à moitié mûres ; elles sont petites, verdâtre pâle ou jaunâtres, à peine aussi grandes qu'une tête d'épingle. Elles augmentent jusqu'à avoir quelquefois un demi-pouce de diamètre. Quelques-unes des taches les premières formées se fondent ensemble en une grande tache. Il s'en forme aussi sur les prunes presque mûres. Sur les fruits plus avancés qui ont été exposés quelques temps à l'humidité, la tache devient plus foncée presque noire, plus irrégulière et un peu soulevée.

“ L'examen microscopique des parties affectées de la prune fait voir un mycelium presque incolore qui envahit la surface du fruit ou s'étend entre la cuticule et le reste des cellules épidermiques. Dans les parties plus foncées on voit les hyphes segmentées qui parfois sortent à travers les crevasses de la cuticule. Plus tard entre la cuticule et les couches de cellulose des cellules épidermiques, apparaît un épais stroma d'hyphes courtes brunes. Les petites spores sont de forme ovale finissant en pointe et ordinairement composées de deux cellules. Elles se forment au sommet ou sur le côté de la conidiospore. (Voir fig. 11.) Elles ne tardent pas à germer quand on les met dans l'eau.

“ Le principal dommage que cause ce champignon est le crevassement des prunes, qui permet à la pourriture de la prune (*Monilia fructigena*) d'envahir l'intérieur du fruit. L'altération, toutefois, sauf dans les cas graves, ne s'étend guère au delà du point attaqué, un petit nombre seulement des cellules de la prune brunissent. Le champignon arrête aussi, il est vrai, le développement de la prune, et dans les attaques sévères fait dessécher et finalement tomber le fruit. Le champignon paraît attaquer toutes les espèces de pruniers américains. Ici à Ames, je l'ai remarqué sur les espèces et variétés suivantes : Pottawatamie (*Prunus angustifolia*), Miner (*Prunus hortulana*, var. *mineri*), Maquoketa. De Soto, Rollington,

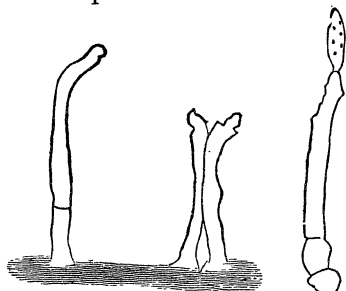


Fig. 11.—Tubes-supports des spores du *Cladosporium* à la surface de la prune ; un peu irréguliers au sommet où étaient fixés les spores. Le tube à droite est composé de plusieurs cellules à sa base et porte une spore à son sommet. Très grossi. Original. L. H. P.

* Réunion de l'Académie des sciences de l'Iowa, 5 septembre 1890.

† Journal of Mycology, vol. V, p. 32.

** Voir Bailey. Bulletin 38, Cornell Univ. Agr. Exp. Station (Les pruniers et les cerisiers indigènes cultivés) p. 54.—Pammel, Journal of Mycology, vol. VII, p. 99.

Speer, Chippeway, Black Hawk, Hen Plum, (*Prunus Americana*) et le prunellier (Sloe plum, *Prunus spinosa*). M. F. C. Stewart m'informe qu'à Greenfield, (Iowa) ce champignon affecte les pruniers tant sauvages que cultivés, et que dans quelques cas il a détruit la moitié de la récolte. Je l'ai trouvé aussi très commun sur les pruniers sauvages à Cedar Rapids (Iowa), et E. Stewart à Marshalltown (Iowa). M. Geo. W. Sturtz le signale à Plainview (Nebraska), M. John Wragg à Waukeer (Iowa), et mon ami, M. Craig, d'Ottawa (Canada), m'écrit qu'il était commun dans le Minnesota sur les pruniers cultivés Cheney, De Soto, Rollington et Speir; qu'en Canada il se rencontre aussi sur les variétés communes sauvages et cultivées, et aussi en Virginie sur *P. Americana*. Il n'a pas été vu en 1891 à la ferme expérimentale à Ottawa. Par là on verra que ce champignon est pernicieux et qu'il s'est étendu sur une très vaste superficie qui augmente toujours. Il ne s'est guère montré cette année à Ames, sauf sur quelques pruniers Chickasaw et quelques prunelliers, car les pruniers ont eu très peu de fruit. Je ne l'ai pas vu attaquer *Prunus domestica* à Ames.

“ Dans cette section-ci du pays le *Cladosporium* est aussi devenu un sérieux ennemi des cerises; en 1891, où il a été remarqué pour la première fois, il a détruit de 2 à 10 pour cent de la récolte. Le premier indice de sa présence sur les cerises, est une tache pâle à peine comme une tête d'épingle, qui s'étend et devient vert d'olive. Comme sur les prunes il se produit souvent une crevasse en travers de la tache. Les cerises se dessèchent aussi souvent tout à fait et prennent un goût un peu amer et aigre. En 1891 nous avons remarqué l'attaque sur les variétés Cerise d'Ostheim, Amarelle tardive, Schatten Amarelle et Wagner; en 1892, quoique la récolte ait été faible, la maladie s'est montrée sur beaucoup de cerisiers. Mon aide, M. Stewart, m'en a donné la liste suivante: Lutovka, Schatten Amarelle et Amarelle tardive. On remarquera que cette liste ne comprend que des variétés russes, la plupart des cerisiers sur les terrains du collège étant de Russie. Cependamment la variété Richmond précoce, qui est plantée à peu de distance du collège n'a pas été affectée par cette maladie; il peut y en avoir eu d'autres cas, mais je n'en ai pas entendu parler, ou du moins on ne m'en a point envoyé de spécimens.

“ Nous avons institué cette année des expériences avec des fongicides, mais la récolte de prunes et celle de cerises ayant été presque nulles nous n'avons pu les effectuer.

“ *Traitement recommandé.*—Ce champignon se développant d'une manière très semblable à la tavelure du pommier, il n'y a rien qui donne lieu de croire que les fongicides employés contre cette maladie ne soient efficaces. Mais il faut commencer le traitement dès que les pétales sont tombés et le continuer presque jusqu'à la maturation du fruit.”

Outre les remèdes recommandés par le professeur Pammel, je conseillerais l'emploi d'une faible solution de sulfate de cuivre, environ 1 once dans 25 gallons d'eau. Je serai aise de recevoir de nouveaux détails sur l'extension, la propagation et l'histoire naturelle de ce champignon. Il a une importance spéciale dans la vallée de l'Ottawa, où les conditions de climat empêchent la culture de beaucoup des pruniers d'Europe à fruits de qualité supérieure, mais moins vigoureux et moins rustiques.

Je puis ajouter que c'est une nouvelle maladie, et bien que les botanistes mycologiques s'en soient beaucoup occupés depuis trois ou quatre ans, elle a été décrite pour la première fois en 1887 par Félix von Thümen.

POURRITURE DE LA PRUNE.

(Plum Rot, *Monilia fructigena*, Pers.)

L'aspect de ce parasite sur les prunes est trop bien connu pour qu'il y ait besoin de le décrire au long. On sait moins généralement qu'il attaque aussi les cerises, les abricots et les pêches; j'ai reçu l'année passée bon nombre de spécimens, qui montraient qu'il était très commun dans les districts où l'on cultive le pêcher. On ne remarque souvent la présence de la maladie que lorsque le fruit affecté a commencé à devenir brun et s'est couvert de taches réticulées grisâtres. Cette couleur grisâtre est due aux innombrables spores, portées sur les sommets de la partie végétative (le mycélium) du champignon qui infeste les tissus du fruit. Cette maladie attaque

Fermes expérimentales.

aussi les rameaux et quelquefois les troncs des arbres en rapport, donnant lieu à une espèce de brûlure des rameaux et de l'écorce.

Traitement.—Par suite du mode d'attaque, et du fait que l'on remarque la présence de la maladie seulement quand elle est bien établie dans les tissus du fruit, il est avant tout essentiel de traiter les arbres de bonne heure. Le professeur Bailey dit dans le "Garden and Forest" que dans les environs de Geneva (New-York), on se trouve rémunéré d'appliquer les composés cupriques. Je ne sache pas qu'il ait été fait en Canada des expériences qu'on puisse accepter comme conclusives. M. Murray Pettit, de Winona (Ontario), a l'obligeance de me communiquer le résultat du traitement qu'il a essayé la saison passée contre la pourriture de la prune: "Les arbres traités étaient des pruniers Lombard, plantés en verger, et alternant avec des pommiers. Ils étaient passablement à l'ombre, et le fruit avait beaucoup pourri les deux saisons précédentes. Ce printemps, les prunes présentaient de nouveau, quand elles étaient toutes petites, des indices de pourriture. J'appliquai aussitôt avec soin, à l'aide du pulvérisateur, une solution de 2 onces de sulfate de cuivre dans 40 gallons d'eau. Je répétais l'application six jours plus tard. Les deux applications furent faites au moment le plus opportun relativement à la pluie. J'ai eu très peu de pourriture en comparaison avec les années précédentes." Ainsi que le fait remarquer M. Pettit, c'est l'expérience d'une seule saison et il ne faut pas l'accepter comme preuve conclusive de l'efficacité de ce remède. Je recommanderais une solution un peu plus forte, par exemple, 2 onces dans 30 gallons d'eau.

ANTHRACNOSE DU HARICOT (FÈVE).

(Anthracnose of the Bean, *Colletotrichum Lindemuthianum*, Sacc.)

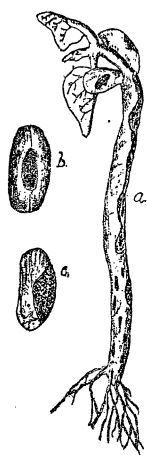


Fig. 12.—Jeune plante de haricot, et grains de haricot, et grains de haricot atteints par l'antracnose. (Figure courtoisement prêtée par le Dr D. B. Halsted.)

La perte qu'a causée ce parasite fongueux aux cultivateurs et aux jardiniers du district d'Ottawa, a été considérable ces trois ou quatre dernières années. Les essais décrits ci-après ont été suggérés par les résultats des investigations de laboratoire du Dr B. D. Halsted, de la station expérimentale d'agriculture de l'Etat, à New-Brunswick (New-Jersey), et qui est une autorité éminente sur les maladies fongueuses, des plantes. Le Dr Halsted dit que le champignon "attaque le plus souvent les gousses du haricot, quand elle sont en parties formées, et y produit de profondes dépressions de couleur foncée, ce qui réduit notablement le prix de vente des haricots venant d'un champ infesté. La figure 12 représente des haricots de semence et une jeune plante de haricot atteints par l'antracnose. La maladie se propage rapidement de gousse en gousse sur le marché, comme l'ont fait voir des inoculations exécutées maintes et maintes fois dans le laboratoire, où dans les circonstances les plus favorables, on peut produire en trente-six heures une tache sur une plante auparavant saine." (Voir rapport annuel, N.-J. Expt. Station, 1891, p. 284.) Le Dr Halsted, croyant que les haricots de semence eux-mêmes étaient le principal moyen de perpétuer l'antracnose d'une saison à l'autre, a fait tremper des échantillons de grains infestés dans des solutions cupriques de différentes forces. Les plantes produites par les grains trempés ont présenté très peu de signe d'antracnose en comparaison avec d'autres non trempés. Il a obtenu les meilleurs résultats de grains trempés pendant une heure dans une solution de "trois onces de carbonate de cuivre et une pinte d'ammoniaque dans 4½ gallons d'eau.

Nous avons fait différentes expériences pour constater:—1° L'effet qu'aurait sur la faculté germinative de haricots de semence des séjours plus ou moins prolongés dans des solutions de carbonate de cuivre et de sulfate de cuivre; 2° L'efficacité de ces solutions pour prévenir l'antracnose. Nous avons traité 48 échantillons, chacun de 100 haricots de semence, puis les avons semés en rangs, chacun de 25 pieds de longueur. Quand les gousses ont été bien formées mais encore vertes, elles ont été cueillies et classées en trois catégories:

gousses saines, gousses légèrement tachées, et gousses fortement tachées. Le tableau ci-joint fait connaître les solutions employées, la durée du séjour de chaque échantillon dans les solutions, et le résultat de chaque traitement.

HARICOTS soumis au traitement contre l'antracnose.

Variété.	Quantité dissoute dans 1 gallon d'eau.	Séjour dans solution.	Ont germé.	Gousses saines.	Gousses légè- rement tachées.	Gousses for- tement tachées.	Moyen- ne de gousses saines.	Ont germé en moy- enne.
			p. 100	p. 100	p. 100	p. 100	p. 100	p. 100
	<i>Sulfate de cuivre.</i>							
Mohawk	1 once	½ heure	80	75	17.5	7.5	64.9	61.2
Long Yellow	1 "	"	90	56.93	34.09	9.09		
Flageolet	1 "	"	56	75	15	10	60.8	54.3
Golden Wax	1 "	"	20	52.68	26.31	21.01		
Mohawk	1 "	1 "	70	49.51	29.70	20.70	65.2	58
Long Yellow	1 "	1 "	84	75	15	10		
Flageolet	1 "	1 "	40	80.1	13.3	6.6	69.9	60.2
Golden Wax	1 "	1 "	25	38.8	29	32		
Mohawk	1/3 "	1/3 "	60	80	20		43.7	84
Long Yellow	1/3 "	1/3 "	92	65	30	5		
Flageolet	1/3 "	1/3 "	65	65.76	10.10	14.14	69.9	60.2
Golden Wax	1/3 "	1/3 "	15	50.1	33.3	16.6		
Mohawk	1 "	1 "	73	80.14	19.86		69.9	60.2
Long Yellow	1 "	1 "	81	79.61	12.93	7.46		
Flageolet	1 "	1 "	48	77.20	12.86	9.94	43.7	84
Golden Wax	1 "	1 "	40	43	23.8	34.2		
Mohawk	Non traité			35.16	43.63	21.21	43.7	84
Long Yellow			95	62.97	22.22	14.81		
Flageolet			75	41.15	27.21	37.64	43.7	84
Golden Wax			82	35.9	23.9	20.9		
	<i>Carbonate de cui- vre ammoniacal.</i>							
Mohawk	1 once	1/3 "	75	78.96	13.15	7.89	58.79	77.5
Long Yellow	1 "	1/3 "	95	33.66	46.23	20.10		
Flageolet	1 "	1/3 "	75	68	16	13.00	71.68	74.22
Golden Wax	1 "	1/3 "	65	54.56	22.72	22.72		
Mohawk	1 "	1 "	83	88.88	11.11	.01	64.6	73.75
Long Yellow	1 "	1 "	86	80	17.14	2.86		
Flageolet	1 "	1 "	63	71.44	17.85	10.71	79.1	73.13
Golden Wax	1 "	1 "	65	46.43	25	28.57		
Mohawk	1 1/3 "	1 1/3 "	76	89.86	7.83	2.30	64.6	73.75
Long Yellow	1 1/3 "	1 1/3 "	91	50.76	28.92	20.30		
Flageolet	1 1/3 "	1 1/3 "	80	61.04	13.14	25.82	72.6	51.3
Golden Wax	1 1/3 "	1 1/3 "	48	57.78	20	22.22		
Mohawk	1 1/3 "	1 1/3 "	75	95	5		79.1	73.13
Long Yellow	1 1/3 "	1 1/3 "	82	80	15	5		
Flageolet	1 1/3 "	1 1/3 "	66	80.97	14.28	4.75	72.6	51.3
Golden Wax	1 1/3 "	1 1/3 "	60	60.61	24.24	15.15		
Mohawk	2 "	2 "	45	78.97	17.85	3.57	81.6	54.2
Long Yellow	2 "	2 "	92	62.5	31.25	6.25		
Flageolet	2 "	2 "	50	90.52	6.32	3.16	75.4	45
Golden Wax	2 "	2 "	20	58.54	9.51	21.91		
Mohawk	2 "	2 "	33	85.53	14.47		81.6	54.2
Long Yellow	2 "	2 "	85	82.06	10.25	7.69		
Flageolet	2 "	2 "	35	84	12	4	75.4	45
Golden Wax	2 "	2 "	65	75.1	15.6	9.3		
Mohawk	3 "	3 "	30	96	4		82.8	43.1
Long Yellow	3 "	3 "	89	67.85	25	7.14		
Flageolet	3 "	3 "	46	85.72	7.14	7.14	75.4	45
Golden Wax	3 "	3 "	15	52.19	26.08	21.71		
Mohawk	3 "	3 "	32	92.42	6.06	1.51	82.8	43.1
Long Yellow	3 "	3 "	83	84.70	9.18	6.12		
Flageolet	3 "	3 "	18	80.1	13.3	6.6	82.8	43.1
Golden Wax	3 "	3 "	40	74.1	17.3	8.6		

Fermes expérimentales.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS.

Carbonate de cuivre ammoniacal.—1° Les meilleurs résultats en fait d'absence des taches ont souvent correspondu à un taux de germination peu élevé.

2° Dans presque tous les cas, c'est le traitement au carbonate de cuivre ammoniacal qui a donné les meilleurs résultats.

3. Les haricots trempés pendant une demi-heure dans la solution d'une once par gallon d'eau, sont ceux dont le pour cent de gousses saines a été le plus bas (58 p.c.) et dont le pour cent de germination a été le plus élevé (77 p.c.).

4° Les haricots trempés pendant une heure dans la solution de 3 onces par gallon d'eau, sont ceux dont le pour cent de gousses saines a été le plus élevé (82 p.c.) et dont le pour cent de germination a été le plus bas (43 p.c.).

5° En règle générale, le pour cent de plantes saines a été en raison inverse du pour cent de germination; ce qui montre l'effet fongicide des fortes solutions, en même temps que leur effet nuisible sur la faculté germinative.

6. Les résultats les plus satisfaisants ont été obtenus en trempant les haricots pendant une heure dans la solution de 1½ once de carbonate de cuivre dans une chopine d'ammoniaque étendue d'un gallon d'eau. Le résultat a été de 79 p.c. de plantes saines avec faculté germinative de 73 p.c., tandis que les chiffres pour les haricots non traités ont été 43 et 84 p.c. respectivement.

Sulfate de cuivre.—1° Les meilleurs résultats ont été obtenus des haricots trempés pendant une heure dans la solution ½ once par gallon d'eau, lesquels ont donné 69 p.c. de gousses saines; vitalité, 6 p.c.

2° Les résultats ont été beaucoup moins satisfaisants que dans le traitement au carbonate de cuivre ammoniacal.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.

1° Un traitement économique et avantageux des haricots contre l'antracnose consiste à les faire tremper dans des solutions de composés cupriques.

2° Avant de semer les haricots, les faire tremper pendant une heure dans une solution préparée en faisant dissoudre 1½ once de carbonate de cuivre dans une chopine d'ammoniaque, et diluant dans un gallon d'eau.

3° S'il n'est pas facile de se procurer du carbonate de cuivre, on peut se servir du sulfate de cuivre (vitriol bleu), demi-once par gallon d'eau.

EXPÉRIENCE MONTRANT L'EFFET DE L'ADDITION DE CHAUX AUX INSECTICIDES ET AUX FONGICIDES.

On a recommandé l'addition de chaux aux mélanges contenant des arsenites pour le traitement sur les feuilles comme permettant l'application de mélanges plus forts qu'on ne le pourrait autrement sans danger pour les feuilles. Cette addition, qui paraît avoir cet effet, a permis d'étendre l'emploi du vert de Paris et de la bouillie bordelaise—mélange composé en partie de chaux—à la fois comme insecticides et comme fongicides.

On a trouvé que les feuilles des arbres à fruits à noyau, tels que les pruniers et les cerisiers, sont plus susceptibles à être brûlées par le vert de Paris que les feuilles des pommiers. Le but de l'expérimentation esquissée ici était d'éclaircir les points suivants :—

1° La possibilité d'appliquer en même temps le vert de Paris et le carbonate de cuivre ammoniacal grâce à l'addition de chaux, sans brûler le feuillage des arbres fruitiers.

2° La quantité maximum de vert de Paris qu'on peut employer, grâce à l'addition de chaux, sans brûler les feuilles sur les différentes variétés d'arbres à fruits à noyau. Le tableau suivant présente en détail quelques-uns des résultats :

FONGICIDES et insecticides employés, variétés traitées.

Formules.	CÉRISIERS.			PRUNIERS.					POIRIERS.	
	Richmond précocé.	Ostheim.	Reine Hortense.	De Soto.	Rouge précocé.	Lombard.	Duane's Purple.	Semis Glass.	Lutovka.	Double Beurré.
1 { Vert de Paris, 1 on. Chaux, 1 livre. Eau, 25 gallons.	Dommmage	Dommmage	Dommmage	Dommmage	Dommmage	Dommmage	Dommmage	Dommmage	Dommmage	Dommmage
2 { Vert de Paris, 2 on. Chaux, 2 livres. Eau, 25 gallons.	Nul	Nul	Nul	Très léger	Nul	Très léger	Nul	Très léger	Léger	Nul
3 { Vert de Paris, 3 on. Chaux, 3 livres Eau, 25 gallons.	Nul	Nul	Nul	Léger	Nul	Considérable.	Léger	Léger	Léger	Nul

Formules.	Duchesse.		Wealthy.	Tetofsky.	Transparente jaune.	Blanche de McMahon.	Baldwin du Canada.	Northern Spy.
	Dommmage	Dommmage	Dommmage	Dommmage	Dommmage	Dommmage	Dommmage	Dommmage
4 { Carbonate de cuivre, 2 onces. Ammoniaque, 1½ chopine. Vert de Paris, 2 onces. Chaux, 1 livre Eau, 25 gallons.	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul
5 { Comme n° 4, mais sans chaux	Très léger	Très léger	Nul	Nul	Léger	Nul	Léger	Léger
6 { Carbonate de cuivre, 3 onces. Ammoniaque, 1 chopine. Vert de Paris, 2 onces. Chaux, 1 livre. Eau, 25 gallons.	Nul	Nul	Nul	Nul	Léger	Nul	Léger	Nul
7 { Comme n° 6, mais sans chaux	Léger	Considérable.	Léger	Léger	Léger	Nul	Léger	Nul

Fermes expérimentales.

Il a été fait dans chaque cas deux applications au pulvérisateur, à une semaine d'intervalle, pendant la seconde moitié de juin, où les feuilles avaient pris tout leur développement et où les rameaux s'allongeaient encore. Il ressort des résultats obtenus, que :

1° Le feuillage de certaines variétés est plus susceptible à souffrir de l'application de fongicides et d'insecticides.

2° Pour les pommiers on peut sans aucun risque ajouter 2 onces de vert de Paris à la solution ordinaire de carbonate de cuivre ammoniacal (3 onces de carbonate de cuivre par 25 gallons d'eau), pourvu qu'on ajoute aussi de la chaux à raison de 1 livre par 25 gallons.

3° L'avantage de l'addition de chaux aux mélanges insecticides de vert de Paris et d'eau (voir le tableau, mélanges 1, 2 et 3) est moins apparent sur les pruniers et les cerisiers que dans les mélanges fongicides et insecticides (voir tableau, mélanges 4 et 5).

4° Les feuilles du prunier Lombard sont très délicates, et en traitant cette variété contre le charançon, il ne faut pas employer plus de 1 livre de vert de Paris par 400 gallons d'eau. Les autres variétés paraissent moins délicates.

Il paraîtrait par ce qui précède que les feuilles de certaines variétés de cerisiers ne sont pas brûlées par le vert de Paris dans la proportion de 1 livre par 125 gallons, pourvu qu'on ait ajouté de la chaux. Cette proportion est toutefois beaucoup plus forte qu'il n'est nécessaire.

DISTRIBUTION D'ARBRES D'AGRÈMENT RUSTIQUES, CONIFÈRES ET À FEUILLES CADUQUES.

Ce travail cette année a consisté dans la distribution dans le Manitoba et le Nord-Ouest d'un nombre restreint d'arbustes et de conifères à feuilles persistantes des plus rustiques que nous connaissions soit indigènes soit introduits; et en outre de collections de boutures de saules et de peupliers d'Europe qui en raison de leur rusticité et de leur croissance rapide paraissaient spécialement convenir aux besoins du Nord-Ouest.

La distribution avait surtout pour but :

1° De faire l'épreuve de l'adaptabilité relative de certains arbustes et arbres conifères d'ornement au climat et au sol du Manitoba et du Nord-Ouest; d'encourager et d'aider les colons qui désiraient embellir, en même temps qu'abriter leurs demeures.

2° De procurer aux cultivateurs dans la région des *prairies* le moyen d'obtenir en peu de temps des brise-vents pour les cours à bétail et les jardins, ainsi que des ceintures d'abri qui sont fort utiles pour les semis d'autres arbres forestiers moins rustiques. Nous espérons que les peupliers et les saules seront utiles pour cet usage.

ARBUSTES ET CONIFÈRES D'AGRÈMENT.

Il en a été distribué 983 paquets de plants de semis faits à la ferme centrale. Le Manitoba en a reçu 550; 375 ont été envoyés aux territoires du Nord-Ouest, et 58 dans d'autres provinces. Chaque paquet contenait.

30 pins de Riga,	Riga pine,	<i>Pinus silvestris</i> , var. <i>Rigaensis</i> .
3 pins d'Autriche,	Austrian pine,	<i>Pinus Austriaca</i> .
1 pin d'Ecosse,	Scotch pine,	<i>Pinus sylvestris</i> .
5 sapins de Norwège,	Norway spruce,	<i>Picea excelsa</i> .
2 noyers noirs,	Black walnut,	<i>Juglans nigra</i> .
1 lilas blanc,	White lilac,	<i>Syringa alba</i> .
1 épine-vinette,	Barberry,	<i>Berberis vulgaris</i> .
{ lilas Josikea,	Josikea lilac,	<i>Syringa Josikea</i> .
{ églantier,	Sweet briar,	<i>Rosa rubiginosa</i> .
{ arbre aux pois,	Caragana,	<i>Caragana arborescens</i> .

Les pins de Riga qui formaient la plus grande partie de ces envois étaient des plants bien branchus obtenus de graine qui avait été recueillie dans une des forêts du

gouvernement russe située au nord de Riga et que le professeur Saunders avait fait venir en 1889. Pour que l'expédition de ces jeunes arbres pût se faire plus tôt au printemps, ils ont été déracinés l'automne précédent et emmagasinés dans une cave improvisée. Ils ont reçu tous les meilleurs soins dans ces circonstances, et ont été expédiés apparemment en bonne condition. Dans presque tous les cas ils sont arrivés à destination plus ou moins moisissés, et en conséquence très peu ont survécu.

Il semblerait qu'au moment où les arbres ont été sortis de la cave au printemps, les germes de champignon avaient commencé à se développer et n'avaient besoin que d'être enfermés dans l'air humide du paquet dans la malle, pour répandre l'infection. Il est très à regretter qu'une grande partie de ces jeunes arbres ait été ainsi perdue.

D'après les rapports reçus la plupart des arbustes ont bien pris.

BOUTURES DE PEUPLIERS ET DE SAULES.

Il en a été distribué 918 paquets, dont 280 au Manitoba et, 638 aux territoires. Chaque paquet se composait de 75 à 100 boutures des variétés suivantes.

Peupliers.

- Populus certinensis.
- “ nolesti, Riga.
- “ nolesti.
- “ Lindleyana.
- “ pyramidalis.
- “ bereolensis.
- “ Simonsii.
- “ Caroliniana.
- “ n° 10.
- “ n° 11.
- “ Petrovsky.

Saules.

- Salix Voronesh.
- “ laurifolia (de France).
- “ acutifolia.
- “ pleureur du Wisconsin.

Il était envoyé à chaque destinataire des instructions sur la manière de planter et de soigner les boutures et les arbustes.

Ces boutures sont d'arbres de variétés rustiques qui ont été introduits de l'est de l'Europe ces quelques dernières années. Ils ont été choisis parce qu'ils se sont montrés rustiques aux fermes expérimentales de Brandon et d'Indian Head, et nous les croyons spécialement adaptés aux besoins des cultivateurs établis dans les plaines du Manitoba et du Nord-Ouest. La facilité et la rapidité avec lesquelles on peut les multiplier ajoute à leur mérite. En raison de leur croissance rapide, on les trouvera utiles pour donner l'abri nécessaire pour les débuts de la culture d'espèces moins rustiques, mais de plus longue durée, à croissance plus lente.

La valeur de ce travail sera bien plus grande si ceux qui les ont reçus prennent soigneusement note du développement de chaque variété. L'extrême ressemblance qu'ils ont entre eux oblige à les étiqueter soigneusement. Nous nous attendons à recevoir des rapports quand il se sera écoulé assez de temps ou qu'on aura recueilli des détails qui permettront d'arriver à des conclusions de quelque valeur.

A la fin de la seconde saison de végétation on peut prendre des boutures sur les jeunes arbres. Il faut ensuite les enterrer dans la terre et les abriter pendant l'hiver contre les grands froids. Le printemps suivant on peut les planter à quatre pieds les unes des autres pour former une ceinture d'abri. On peut ainsi avec un peu de soin et d'attention, se créer facilement une plantation considérable.

Cette branche de notre travail est très appréciée par les cultivateurs du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest qui nous aident de leur coopération; en effet, nous recevons des centaines de rapports de ceux qui ont eu part à la distribution d'arbres

Fermes expérimentales.

forestiers et fruitiers ces trois dernières années. Les trois lettres ci-après sont des exemples de celles que nous avons reçues en grand nombre, et font connaître quelques-unes des difficultés et des réussites des cultivateurs du Nord-Ouest dans la culture des arbres.

CLARE (Assiniboïa), 2 mai 1892.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport sur les semis d'arbres forestiers et les arbres fruitiers que j'ai reçus le printemps passé de la ferme centrale. Les deux pommiers Saccharine ont bien poussé au printemps. Je leur ai d'abord attaché une botte de paille tout autour pour les abriter; ils ont fait une pousse d'environ deux pieds. Les deux gadelliers à fruit blanc sont morts; mais un des Hollandais rouges a passé l'hiver sans abri et paraît très sain. Les pommiers Duchesse sont tous les deux morts. La rhubarbe n'a pas levé, mais bien les asperges, et le rosier a très bien poussé. Quant aux graines d'arbres forestiers, je pense qu'il en a levé 90 pour 100. Le mûrier de Russie n'a nullement pris chez moi. Quant au groseillier Houghton il fera très bien dans la contrée pourvu qu'on l'abrite en hiver de manière à retarder la pousse au printemps. Sur les arbres fruitiers reçus en 1891, il y a

10 frênes verts,	en vie;
10 frênes blancs,	“
25 érables du Manitoba,	“
2 plaines blanches,	poussant bien;
20 ormes blancs,	“
6 ormes du Manitoba,	“
2 cerisiers noirs,	tous deux morts;
2 noyers noirs,	“
2 robiniers faux-acacias,	“
5 bouleaux blancs,	poussant bien;
3 bouleaux à papier,	“
4 pins de Riza,	morts;
4 sapins de Norvège,	3 en vie;
1 cèdre,	poussant bien.

Les noyaux de cerisier que vous m'avez envoyés n'ont pas encore germé, mais pousseront peut-être ce printemps. C'a été un hiver rigoureux pour les jeunes arbres fruitiers. Les lapins (jack rabbits) commettent de sérieuses déprédations dans nos plantations d'arbustes fruitiers, si nous ne les clôturons pas. La sécheresse nous a empêché de réussir jusqu'à présent avec les fraisiers. Je crains qu'il ne soit difficile de les faire porter fruit. Ce printemps-ci j'essaie de la vigne et 25 gadelliers rouges et blancs. J'ai replanté le printemps passé 24 gadelliers améliorés et je n'en ai perdu que 4. J'essaie aussi d'obtenir des pommiers du pays de semis.

Votre dévoué,

JOHN BEGGS.

YORKTON (Assiniboïa), 20 septembre 1892.

MONSIEUR.—L'hiver passé je vous ai envoyé un rapport sur les arbres forestiers de semis que j'avais reçus de la ferme expérimentale, et vous ai promis de vous en envoyer un autre cette saison-ci. Je regrette de devoir dire que le plus grand nombre ont été tués par le froid. Voici la liste des survivants, qui ont bien poussé cette saison, et résisteront, j'espère, au climat:—

Erables du Manitoba.....	2
Frênes blancs.....	4
Frênes verts.....	2
Ormes du Manitoba (tous ceux que j'avais reçus).....	10
Orme blanc.....	1
Sorbiers.....	2
Bouleaux blancs (tous ceux que j'avais reçus).....	5
Sapins de Norvège.....	2

J'avais aussi reçu un petit sac de graines d'érable du Manitoba, et un de graines de frêne, que je semai au commencement de mai 1891. Les érables levèrent bientôt et poussèrent d'environ dix-huit pouces; aucun n'a souffert de l'hiver, et ils ont maintenant de trois à quatre pieds de hauteur. Les graines de frêne mirent longtemps à germer: deux tiers seulement levèrent et firent une petite pousse; mais aucun n'a été tué par le froid, et cette année malgré la terrible sécheresse ils ont prospéré. De la semence de rhubarbe reçue j'eus 14 plantes que j'ai repiquées ce printemps dès qu'elles ont commencé à paraître à la surface du sol, et la semaine passée j'y ai pris des tiges qui mesuraient 4 pouces $\frac{1}{2}$ de circonférence et 14 pouces de hauteur. Les asperges sont très bien venues, j'en ai repiqué dans deux planches de trente pieds de long, trois rangs par planche, espacées d'un pied en tous sens; et j'en ai eu assez pour un voisin qui en a planté une grande planche. Malgré la sécheresse, elle ont fait cette saison une pousse saine et vigoureuse.

Sur les arbres reçus ce printemps, j'ai un pauvre rapport à faire, car ils sont arrivés en très mauvais état; seulement un sapin de Norvège et un pin de Riga ont survécu. L'arbuste Caragana a poussé d'une manière étonnante, le lilas Josikea, assez bien; mais le lilas et l'épine-vinette sont morts.

Avec les boutures de peupliers et de saules reçue au printemps, le succès a été très satisfaisant pour quelques-unes, moins pour d'autres; et il y en a qui n'ont pas du tout raciné. Celles qui ont pris ont été:—

Populus bereolensis	7 très vigoureux.
Populus certinensis	5 " "
Salix Voronesh	17 plus ou moins vigoureux.
Salix acutifolia.....	1 très vigoureux.

A présent toutes les boutures ont plusieurs pousses; quelques-unes ont dix-huit pouces de longueur, et j'aimerais savoir s'il faut les couper toutes à l'exception d'une.

[Si on les veut pour brise-vent de jardin, il est bon de leur faire prendre la forme en buisson, autrement on peut ne laisser qu'une seule tige.—J. C.]

Je suis avec respect,

CHAS. E. F. LOWE.

FERME BEACH-HEAD, VIRDEN (Manitoba).

MONSIEUR,—Vous trouverez ci-inclus sous forme de tableau le résultat de l'essai des arbres forestiers et fruitiers reçus de la ferme expérimentale à Ottawa le printemps de 1890. Le résultat n'a pas été très satisfaisant par suite de la sécheresse du commencement de l'été de 1890 et de plus les gelées hâtives sont arrivées avant que le jeune bois fût aoté, ce qui est ici très préjudiciable même aux arbres les plus rustiques.

L'érable du Manitoba a fait de longues pousses, dont la pointe a été tuée.

Orme blanc, longues pousses, entièrement tuées.

Frêne blanc, " " "

Frêne vert, " " "

Groseiller Houghton, assez longues pousses, entièrement tuées.

Le framboisier Cuthbert a environ douze tiges de 15 à 20 pouces de longueur.

Les noyers cendrés, le noyer noir, le chicot et les mûriers ne survivront peut-être pas à l'hiver, car leurs pousses ne sont pas vigoureuses.

Le pommier Duchesse, les gadelliers rouges et les blancs ont seuls résisté à l'hiver, sans en souffrir.

Au printemps de 1889 j'avais reçu des noix de noyer cendré; aucune n'a encore germé, quoique je les ai mises en terre d'après les instructions. Le printemps passé j'ai aussi reçu un paquet d'érables du Manitoba qui n'ont fait que de courtes pousses. J'ai semé de ces érables plusieurs saisons, et ils font très bien quand la graine a parfaitement mûri avant les gelées d'automne. Il y a quelques années j'ai aussi cultivé des mûriers et des noyers cendrés; je les gardai trois hivers; puis je les perdis.

Fermes expérimentales.

Je désire aider selon mon pouvoir la question de la culture des arbres dans notre Nord-Ouest. Jusqu'à ce que nous ayons des ceintures d'abri composées d'arbres forestiers rustiques, si ce n'est dans les situations particulièrement favorables.

TABLEAU DES RÉSULTATS.

		Plantés, printemps 1890.	Vivants, automne 1890.	Vivants, automne 1891.
Erable du Manitoba.	Box elder	26	20	20
Orme blanc.	White elm	24	18	18
Frêne blanc.	White ash	10	3	3
Frêne vert.	Green ash	10	6	3
Plaine blanche.	Soft maple	5	2	
Erable à sucre.	Hard maple	2		
Noyer noir.	Black walnut	5	4	1
Liard.	Cotton wood	3	1	1
Robinier faux-acacia.	Honey locust	2	2	
Robinier noir.	Black locust	2	2	
Chicot.	Kentucky coffee	1	1	1
Pommier Tetofsky.	Apple, Tetofsky	1		
“ Duchesse.	“ Duchess.	1	1	1
Groseillier.	Gooseberry, Houghton	2	2	2
Gadellier rouge.	Currant, Red Dutch	2	1	1
“ blanc.	“ White Grape	2	1	1
Framboisier noir.	Black raspberries, Mammoth Cluster	2		
“	“ Shaffers	2		
“	“ Gregg	2		
Framboisier.	Raspberries, Cuthbert	2	1	1
“	“ Hansell	2		
“	“ Turner	2		
Noyer cendré.	Butternut	2	2	2
Cèdre rouge.	Red cedar	1		
Mûrier de Russie.	Russian mulberry	5	3	2
		118	70	57

Sol, terre noire sur sous-sol argileux jaune; terrain plat; un peut abrité à l'est et au nord, mais pas à l'ouest.

Avec respect,

JAMES BELL.

NELSON (Manitoba), 29 novembre 1892.

CHER MONSIEUR,—Je vous transmets ici un rapport sur les arbres fruitiers et forestiers que vous m'avez envoyés le printemps passé. Je suis enchanté de la pousse des boutures de peuplier et de saule: *Populus Lindleyana* a poussé de plus de 5 pieds en un an; *P. nolesti*, *certinensis*, *pyramidalis* et *nolesti* Riga, ont poussé de trois à quatre pieds. Sur les trente reçus, quatre sont morts. Je suis tout aussi satisfait des saules; tous les quarante Voronesh, sauf un, ont poussé de trois à quatre pieds; des saules pleureurs du Wisconsin un seul est en vie; les *Salix acutifolia* sont tous en vie, pousse trois à quatre pieds; *S. laurifolia* est à mon avis ornemental, le feuillage est vraiment beau. Aucun des conifères n'a même donné signe de vie; les feuilles avaient à leur arrivée des traces de moisissure. Le lilas blanc et le lilas Josikea sont fermement établis; l'églantier a bien crû dès le début et a été très admiré. Entre les arbres fruitiers je regrette d'avoir à vous dire que le cerisier Lutovka est mort; Bessarabien a belle apparence et a fait une pousse de neuf pouces. Le poirier Baba a eu l'air malade tout l'été, et je doute qu'il pousse de nouveau le printemps prochain. Les pommiers sont tous en vie, et avaient bien aoté leur bois à l'entrée de l'hiver, surtout Hare Pipka, et Calville rosée; Sugar Sweet (Douce sucrée) a fait la pousse la plus vigoureuse, vingt-cinq pouces; Saccharine quatre pouces. En somme c'est une belle collection d'arbres sains, et j'en suis fier.

Avec respect,

A. P. STEVENSON.

RÉSUMÉ.

D'après l'expérience ainsi acquise jusqu'ici quant à l'adaptabilité des divers arbres forestiers, et quant aux meilleurs moyens d'obtenir des ceintures d'abri dans le Nord-Ouest, je crois utile de faire les recommandations suivantes :—

1° Ne se fier guère qu'aux arbres indigènes.

2° Se les procurer en semant des graines recueillies à aussi peu de distance que possible.

3° Se procurer en automne, si possible, des boutures de peupliers de Russie; les tenir enterrées pendant l'hiver; au printemps les planter profondément dans un sol meuble. On aura ainsi des arbres pour brise-vents à croissance rapide et pour bois de chauffage.

4° Quant on a un brise-vent composé d'érables du Manitoba, de frênes, d'ormes, ou de peupliers de Russie, planter d'abord des arbustes fruitiers rustiques tels que gadelliers rouges et blancs de Hollande, sans oublier le gadellier noir indigène, le grosellier Houghton, les framboisiers Philadelphia et Turner; et si l'on peut les abriter en hiver, et en été leur fournir la quantité d'eau nécessaire, planter les fraisiers Captain Jack et Crescent, variétés qu'on peut avantageusement cultiver avec l'irrigation et des abris contre le vent.

RAPPORT DU CHIMISTE.

(FRANK T. SHUTT, M.A., F.I.C., F.C.S.)

OTTAWA, 14 janvier 1893.

Monsieur WILLIAM SAUNDERS,
Directeur, Fermes expérimentales de l'Etat,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-après le sixième rapport annuel du département de la chimie des fermes expérimentales de l'Etat.

A mesure que la relation entre la science de la chimie et l'agriculture est de mieux en mieux connue dans tout le Canada, on y apprécie de plus en plus la valeur des résultats que fournit l'analyse chimique. La publication et la dissémination de rapports et de bulletins (que la presse canadienne reproduit beaucoup) et les conférences données chaque année aux conventions agricoles et aux cercles agricoles, ont servi à réveiller dans le pays tout entier un intérêt nouveau pour l'agriculture. Un résultat naturel de ce réveil, de ce désir de connaissances plus exactes sur la composition et la valeur des terres, des engrais, des aliments, des animaux et des produits de laiterie, a été une augmentation considérable dans les travaux de ce département.

C'est pour moi-même un grand encouragement, et ce doit être réjouissant pour ceux qui ont travaillé à créer notre système de fermes expérimentales, mais en même temps on voit par là la nécessité d'augmenter avant très longtemps notre personnel d'opérateurs exercés, si dans les investigations agricoles la branche de la chimie doit répondre aux besoins de l'agriculture.

Comme exemple de l'augmentation de notre travail, je dirai que pendant 1892 mes correspondants et moi avons échangé près de 1,500 lettres. Beaucoup des demandes de renseignements (qui se rapportent à toutes les branches de l'agriculture) exigent des travaux analytiques ; pour répondre à d'autres, il faut faire des recherches laborieuses. Une autre branche de mon travail qui dernièrement a pris une extension considérable et qui exige beaucoup de temps, consiste à préparer et à donner des conférences dans diverses conventions d'associations laitières ou pomologiques, aussi bien que dans des cercles agricoles.

Pour le reste, notre travail consiste en recherches expérimentales en rapport avec les fermes expérimentales et avec la solution de tels autres problèmes proposés par des cultivateurs qui paraissent assez importants pour mériter notre attention et notre étude.

Outre les investigations dont le rapport suit, il y en a plusieurs encore inachevées : je puis mentionner entre autres l'analyse de graminées et de plantes fourragères du Canada, et l'amélioration des sols à alcali que l'on trouve dans certaines parties du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest.

Le présent rapport est divisé pour plus de commodité en trois parties :—

PREMIÈRE PARTIE. FOURRAGES.—Analyses complètes de trente-sept fourrages, et valeurs relatives de leurs propriétés nutritives. La liste comprend des fourrages "à gros volumes" et des aliments "concentrés". Au nombre des premiers sont les fèves et les graines de tournesol, sur la valeur nutritive desquels il est fait rapport. Ceci aura un intérêt spécial en ce moment où il est question d'introduire ces récoltes dans le silo comme addition au maïs. Entre les fourrages "concentrés" on trouvera la plupart des grains et des produits de meunerie dont il est fait usage sur la ferme, et à ce propos j'appelle particulièrement l'attention sur la valeur du blé gelé que l'analyse chimique indique.

DEUXIÈME PARTIE. MATIÈRES FERTILISANTES.—Le premier chapitre traite assez au long du fumier de ferme, et donne un compte détaillé de quelques expériences sur la perte d'éléments fertilisants par l'exposition en plein champ.

Analyses sont données d'échantillons de superphosphate de chaux, de poudre d'os, de criblures de noir animal, de fumier de poisson, et d'os de morue. Plusieurs spécimens de marne et de suie ont aussi été examinés, et leur valeur comme amendements déterminée.

TROISIÈME PARTIE.—EXPÉRIENCES ET ANALYSES DIVERSES.—Résultats d'épreuves d'échantillons composites de lait par la méthode Babcock, dont l'avantage est une grande économie de travail et de temps. Comme il y a maintenant un désir général d'adopter pour base de l'évaluation du lait la quantité de la matière grasse qu'il contient, la considération de la modification proposée ici est d'une importance et d'un intérêt particuliers pour les cultivateurs et ceux qui s'occupent de l'exploitation laitière.

Analyses d'eaux de puits venant de fermes. Remarques sur la nécessité d'un approvisionnement d'eau pure sur la ferme.

Nouvelles expériences sur la prévention de la carie du blé. Les résultats corroborent en somme ceux des années 1890 et 1891. Nouvelles recherches sur l'effet de l'addition de chaux au vitriol bleu. Les conclusions sont présentées sous forme de tableau.

Effets de l'emploi du sublimé corrosif (chlorure de mercure) en solutions étendues comme fongicide, et résultats de quelques expériences de conservation de pommes de terre par 2 pour 100 d'acide sulfurique.

Je désire de nouveau rendre témoignage à l'intelligente coopération de l'aide-chimiste, M. Adolph Lehmann, B.S.A., et en lui présentant ici mes remerciements, reconnaître publiquement son zèle et son aptitude. Son application au travail du département et l'habileté exercée qu'il y a déployée m'ont seules mis à même d'exécuter d'une manière satisfaisante les opérations chimiques dont les résultats sont consignés dans le présent rapport.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

FRANK T. SHUTT,

Chimiste, Fermes expérimentales de l'Etat.

Laboratoire de chimie,
Ferme expérimentale centrale,
Ottawa.

PREMIÈRE PARTIE.

FOURRAGES.

Les fourrages, suivant leur composition, se divisent en deux grandes classes entre lesquelles cependant il n'y a point de distinction fixe.

La première classe comprend les fourrages à gros volume: entre autres, l'herbe, le foin, le maïs-fourrage, le maïs ensilé, la paille et les racines. Beaucoup contiennent une forte proportion d'eau,—par exemple l'herbe, l'ensilage et les racines,—et sont aussi caractérisés par le fait que leur "matière sèche" est comparativement pauvre en albuminoïdes et en matière grasse. Dans beaucoup aussi la fibre constitue moitié, ou même plus, de la matière sèche.

La seconde classe comprend les fourrages concentrés. Au premier rang se placent les graines des céréales et des légumineuses (avoine, orge, blé, pois et fèves) et les sous-produits de la meunerie et d'autres industries, tels que le son, la recoupe, les tourteaux, les rebuts de fabriques d'amidon, les grains de brasserie, etc. Ils sont riches en albuminoïdes, en matière grasse et en carbohydrates; en général ils ne contiennent que peu de fibre et d'eau, et ainsi dans une ration ils servent à fournir les éléments nutritifs que les fourrages à gros volume ne possèdent qu'en faible quantité.

Le cultivateur produit ordinairement des fourrages de la première classe en quantité suffisante pour ses animaux, tandis que, pour beaucoup de raisons, il arrive souvent qu'il lui faut acheter une grande proportion des aliments concentrés et c'est

Fermes expérimentales.

surtout le cas pour ceux qui s'occupent de la production du lait et de l'élevage du bétail. Les fourrages à gros volumes, bien que remplissant une fonction très importante dans toutes les rations, ne sont pas économiques ni ne forment seuls une nourriture satisfaisante; il faut qu'ils soient supplémentés d'aliments plus riches; par conséquent il devient nécessaire de connaître la composition des fourrages et la valeur relative de leurs différents constituants dans l'alimentation. C'est d'autant plus évident que la cote des fourrages concentrés varie sur le marché, et est basée non sur leur valeur nutritive, mais sur la relation qui existe entre l'approvisionnement et la demande.

Dans des rapports précédents nous avons traité au long des fonctions des différents constituants des aliments dans le corps de l'animal; il suffira donc de rappeler brièvement ici, les faits les plus essentiels à cet égard.

Albuminoïdes.—Nom collectif appliqué aux substances azotées organiques. Ce sont les plus importants de tous les constituants des fourrages. Ils sont essentiels pour la formation des muscles, des cartilages et des tissus en général, ainsi que des liquides, le sang et le lait. Bien que leur principale fonction consiste à réparer les pertes et à former de nouveaux tissus, ils servent aussi à développer de la chaleur et de l'énergie, quand la matière et les carbohydrates sont en quantité nulle ou insuffisante. Soit que les animaux prennent de la chair, produisent de la laine ou du lait, ou bien qu'ils travaillent, il faut leur fournir des albuminoïdes, et l'expérience fait voir que l'alimentation économique consiste avant tout à les obtenir aussi bon marché que possible et à les donner aux animaux en quantités suffisantes.

Matière grasse.—Ce constituant à une valeur nutritive élevée, et sous ce rapport se place au second rang après les albuminoïdes. Sa combustion engendre la plus grande partie de la chaleur du corps. En outre elle se transforme facilement en tissus gras dans le corps de l'animal.

Carbohydrates.—Ces composés consistent en sucres, amidons, gommés et substances alliées et constituent une forte proportion de la matière organique des plantes. Ils s'assimilent et s'oxydent facilement dans le corps de l'animal, en produisant beaucoup de chaleur et d'énergie.

Fibre.—Comparée aux constituants dont il a déjà été question, la fibre a une valeur nutritive peu élevée. Elle forme la partie ligneuse des tiges et des feuilles des plantes et des enveloppes des graines. En règle générale, la fibre devient plus dure et moins digestible à mesure que la plante approche davantage de la maturité.

Cendre ou matière minérale.—Ce constituant contribue à la formation des os, et fournit à tous les tissus du corps la très petite quantité de matière minérale dont ils ont besoin. Il remplace aussi les substances salines qui sont journellement excrétées.

La question de l'alimentation économique se relie intimement à celle de l'entretien et de l'augmentation de la fertilité des terres. C'est ce qui devient évident quand on se rappelle que la plus grande partie des éléments de fertilité (principalement azote, potasse et acide phosphorique) contenus dans un fourrage sont rendus au sol dans le fumier. C'est pour cette raison qu'une ration à taux élevé d'albuminoïdes donne un fumier riche en azote, et *vice versa*. A moins que l'on n'achète du fumier ou des engrais industriels, on doit donner aux animaux de ferme une forte proportion des produits récoltés. On pourra alors s'attendre à ce que le sol produise des récoltes rémunératives sans qu'ils s'épuise en même temps.

Je le répète, l'alimentation économique et avantageuse découle uniquement de l'application de la connaissance de la composition et de la valeur nutritive de nos principaux fourrages, tout en considérant aussi leur prix sur le marché, qui n'est pas toujours en raison de sa valeur alimentaire. C'est pour acquérir cette connaissance que l'année passée nous avons examiné dans nos laboratoires quelques-uns des principaux fourrages, tant "à gros volume" que "concentrés." Le tableau suivant présente nos résultats. Les taux des constituants sont indiqués en livres aussi bien qu'en pour cent.

ANALYSES DE FOURRAGES, 1892.

FOURRAGES.	LOCALITÉ.	EAU.		ALBUMINOÏDES.		MATIÈRE GRASSE.		CARBOHYDRATES.		FIBRE.		CENDRE.		MATIÈRE SÈCHE.	
		Pour cent.	Lbs. par tonne.	Pour cent.	Lbs. par tonne.	Pour cent.	Lbs. par tonne.	Pour cent.	Lbs. par tonne.	Pour cent.	Lbs. par tonne.	Pour cent.	Lbs. par tonne.	Pour cent.	Lbs. par tonne.
1	Avoine, moulu.	12.68	273 6	10.44	208 8	3.22	64 4	11.99-6	10.79	215.8	2.94	68-8	87.32	1746.4	
2	Orge	13.75	275 0	9.12	182.4	1.89	37 8	67.75	13.55	101.8	2.40	48-0	86.25	1725.0	
3	Bled	9.08	181 6	13.83	276.0	2.03	40 6	71.51	14.30-2	1.94	38 8	1.61	32.2	90.92	
4	gole, A.	14.75	295 0	13.50	270 0	2.22	44 4	64.57	12.91 4	3.31	66 2	1.65	33.0	85.25	
5	gole, B.	11.14	222.8	13.69	273.8	2.57	51 4	66.57	13.31 4	4.32	86 4	1.71	34.2	88.86	
6	Pois.	15.00	300 0	23.69	473 8	.85	17 0	50.16	10.03-2	7.87	157 4	2.43	48.0	85.00	
7	Mais, Pease's Prolific	14.14	282 8	9.66	193 2	4.13	82 6	68.75	13.75 0	1.92	38 4	1.40	98.0	85.86	
8	" Longfollow.	13.78	275 6	9.53	191 8	4.13	83 8	69.17	13.83 4	2.14	42 8	1.13	22 6	86.22	
9	" White Flint.	16.03	320 6	9.06	181 2	3.65	61 0	68.80	13.76 0	2.03	40 6	1.03	20 6	83.97	
10	Son de blé.	7.19	143 8	15.22	304 4	4.27	85 4	56.68	11.33 6	9.81	136 2	5.60	112 0	91.58	
11	" " "	8.42	168 4	10.75	215 0	8.60	172 0	57.83	11.56 6	11.91	238 2	3.72	74 4	92.81	
12	Yarmouth, (N.-E.)	11.47	229 4	11.34	226 8	12.75	255 0	50.31	10.06 2	6.95	139 0	7.18	143 6	88.53	
13	Victoria, (C.-B.)	6.78	135 6	1.31	66 2	2.54	50 8	40.15	8.03 0	42.01	840 2	5.21	104 2	93.22	
14	Ferme exp. centrale.	7.11	142 2	3.11	62 2	2.74	54 8	37.10	7.42 0	44 34	886 8	5.60	112 0	92.89	
15	" " "	6.93	138 6	3.32	66 4	2.17	43 4	37.63	7.52 6	44 07	881 4	5.88	117 6	93.07	
16	" " "	7.99	159 8	5.88	117 0	1.69	33 8	38.00	7.00 0	42 09	841 8	4.35	87 0	92.01	
17	blanche de R.	8.31	166 2	5.50	110 6	1.93	38 6	38.38	7.67 6	41.95	839 0	3.93	78 6	91.69	
18	" " "	7.84	156 8	3.20	65 8	1.74	34 8	37.12	7.42 4	45 24	904 8	4.77	103 4	92.16	
19	" " "	7.85	157 0	3.90	78 0	2.17	43 4	38.45	7.69 6	42 46	849 2	5.17	105 4	92.15	
20	Paille d'orge Prize Prolific.	7.83	156 6	4.92	80 4	2.17	43 4	40.68	8.13 6	41 12	822 4	4.91	98 2	92.17	
21	" " "	10.61	212 2	3.85	77 0	2.00	40 0	37.83	7.46 6	41.12	822 4	5.00	101 8	89.39	
22	" " "	8.18	163 6	3.48	69 6	2.49	48 4	38.32	7.66 2	43 56	875 2	4.04	80 8	91.82	
23	damoise Chev.	8.84	176 8	3.39	73 8	3.16	63 2	38.31	7.66 2	41 78	839 6	3.92	77 0	91.74	
24	" " "	8.25	176 8	3.69	73 8	3.16	63 2	33.50	7.90 0	41 98	839 6	3.85	77 0	91.74	
25	Paille de blé Campbell T.	7.82	165 2	5.64	112 8	1.38	27 6	36.53	7.69 6	44 56	891 2	4.07	81 4	92.13	
26	" " "	8.23	165 8	4.48	89 6	1.74	34 8	38.19	7.63 6	43 64	873 8	3.06	73 2	91.71	
27	" " "	8.34	166 8	6.21	124 2	.96	19 2	35.98	7.19 0	44 45	889 2	4.05	83 0	91.60	
28	" " "	7.98	159 6	3.16	63 2	2.88	57 6	38.05	7.61 0	44 75	895 0	3.18	63 6	92.02	
29	" " Rio Grande.	7.87	157 4	3.56	71 2	2.01	40 2	36.07	7.21 4	47 25	945 8	3.20	64 0	92.13	
30	" " "	8.00	160 0	3.73	74 6	1.94	38 8	37.12	7.42 4	45 38	907 8	3.83	76 6	92.00	
31	Fèves, plante entière (Broad Windsor)	84.52	1690 4	2.82	56 4	.62	12 4	5.89	117 8	4.84	96 8	1.31	26 2	15.48	
32	" " "	84.59	1691 8	3.35	66 6	.63	12 4	5.67	113 4	4.14	82 8	1.64	32 8	15.41	
33	Fèves à cheval d'Angleterre.	89.24	1784 8	3.75	55 0	.73	14 6	2.26	45 2	3.71	74 2	1.09	21 8	10.76	
34	" " "	86.15	1723 0	2.69	53 8	.66	13 2	4.17	83 4	4.98	99 6	1.35	27 0	13.85	
35	Havorts, plante entière.	83.81	1676 2	2.99	59 8	1.00	20 0	6.79	135 8	3.57	74 0	1.71	31 2	16.19	
36	Téléphone.	84.45	1689 0	2.96	19 2	.87	17 4	6.12	129 4	3.60	113 4	1.93	34 6	15.55	
37	Solbais, tiges et feuilles. " " tiges et grains.	75.62	1512 4	2.35	47 0	4.86	97 2	7.88	137 6	7.94	158 8	1.35	27 0	24.88	

Fermes expérimentales.

FOURRAGES CONCENTRÉS.

N° 1.—AVOINE.

Dans l'avoine le taux pour cent d'enveloppe que l'animal consomme avec l'amande est ordinairement de 30 à 35. Il y a quelque différence dans la composition des différentes variétés d'avoine, suivant surtout la plus ou moins forte proportion d'enveloppe. Moins celle-ci est grande, plus la teneur en albuminoïdes est élevée. Si nous comparons l'avoine avec les autres céréales, nous remarquons que 1° en albuminoïdes (le constituant le plus important de tous, celui qui a le plus de valeur) elle est plus riche que l'orge mais moins que le blé, et 2° en matière grasse elle est plus riche que ces deux autres grains. L'expérience a montré que ces céréales sont d'une digestibilité très uniforme, et l'expérience a prouvé que pour les chevaux qui travaillent, elles sont la meilleure nourriture, si on leur adjoint une proportion convenable de fourrage à gros volume. Ces qualités sont sans doute dues en grande partie à la texture friable, farineuse du grain moulu, qui permet aux fluides digestifs d'agir librement.

N° 2.—ORGE.

On doit considérer les qualités d'orge à grains les plus bombés et les mieux colorés comme trop chères pour l'alimentation des animaux, car elles se cotent à un prix élevé pour le maltage. Toutefois, il arrive souvent qu'un temps défavorable pendant la moisson et d'autres circonstances font contracter et rider le grain et le décolorent. On peut trouver plus économique de donner ce grain aux animaux que de le vendre. La teneur de cette orge en albuminoïdes est plus élevée que celle des meilleures qualités pour le maltage, et a par conséquent plus de valeur comme aliment. Les orges contiennent moins d'albuminoïdes et de matière grasse que les autres céréales; elles ont moins d'enveloppe que l'avoine, et par suite beaucoup moins de fibre, quoique davantage que n'en a le blé. Principalement en raison de cette faible proportion d'enveloppe, on emploie beaucoup d'orge moulu, mêlée avec le trèfle haché. Le trèfle donne au mélange un plus gros volume et ainsi la portion concentrée du fourrage présente une plus grande surface à l'action dissolvante des sécrétions digestives.

N° 3.—BLÉ FIFE ROUGE.

Cette composition (voir tableau, page 117) représente la moyenne de celle du blé Fife rouge du Manitoba, classé n° 1 dur. Le pour cent élevé des albuminoïdes et la faible quantité d'eau attestent la haute valeur alimentaire de ce grain. La réputation de ce blé sans rival pour la production de la farine, le rend naturellement trop cher pour son emploi comme fourrage. L'analyse en est insérée ici pour comparaison avec celles du blé gelé dont deux suivent immédiatement.

N° 4 ET N° 5.—BLÉ FIFE ROUGE GELÉ.

Il arrive souvent que les gelées hâtives de l'automne au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest endommagent des quantités considérables de blé. Jusqu'ici les cultivateurs ont vendu ce blé à grande perte, car les meuniers le cotent à un très bas prix pour la mouture. Les expérimentations de M. Jas. W. Robertson, l'agriculteur, à la ferme expérimentale centrale, ont prouvé que l'on peut employer avantageusement le blé gelé pour l'engraissement des porcs. (Voir pages 67 à 70). Les analyses données ici sont des mêmes variétés que celles qui ont servi à ces expériences, et ont par conséquent un intérêt spécial.

En premier lieu on remarquera que le blé gelé contient davantage d'eau que le blé qui a mûri dans des conditions favorables. C'est à quoi on pouvait s'attendre, puisque le développement du grain gelé a été arrêté quand sa substance est encore plus ou moins pâteuse. Sa teneur en albuminoïdes, quoique un peu moindre, n'a pas été sensiblement réduite; elle est encore supérieure à celle des blés tendres d'automne. Deux autres points à remarquer sont que le taux des carbohydrates est de 5 à 6 pour cent moins élevé, et que celui de la fibre est un peu plus élevé dans le blé gelé, que dans le blé n° 1 dur. Au point de vue de la composition, nous pouvons, je crois,

conclure que pour l'alimentation du bétail le blé gelé ne le cède guère au grain arrivé à parfaite maturité.

N° 6.—POIS.

Les pois se caractérisent par un taux très élevé d'albuminoïdes, qui est de peu inférieur au quart de leur poids. Ils sont remarquablement pauvres en matière grasse, et ont moins de carbohydrates que les céréales. En conséquence, il est nécessaire d'y suppléer en y joignant quelque fourrage à plus gros volume et moins azoté, afin que les différents constituants se trouvent dans la relation convenable, que les fluides digestifs puissent agir librement et que la santé de l'animal se maintienne.

N° 7 à N° 9.—MAÏS (BLÉ D'INDE).

Ce sont des analyses de maïs de variétés bien connues. On reconnaît partout les avantages de la farine de maïs comme substance alimentaire. Elle développe beaucoup de chaleur animale et possède une valeur spéciale pour l'engraissement. Dans les États-Unis on l'emploie sur une très grande échelle pour toute espèce d'animaux; dans de vastes étendues de pays, elle forme presque exclusivement le fourrage "concentré" employés.

Le maïs a une moindre teneur en albuminoïdes que les céréales, les orges à malter exceptées, et d'après nos analyses une plus forte en eau. Il est toutefois plus riche en matière grasse.

Comme les autres aliments ainsi concentrés, il faudrait le donner aux animaux moulu, et lui adjoindre quelque aliment à plus gros volume. Je puis rappeler ici ce qu'ont démontré les expériences, savoir que les animaux digèrent davantage d'un fourrage concentré quand il est moulu et mêlé avec du foin haché ou quelque fourrage semblable que s'il leur est donné entier et seul; et de plus que la santé de l'animal se maintient alors mieux.

N° 10.—SON DE BLÉ.

Suivant le mode de mouture, la composition du son varie dans de certaines limites restreintes. On peut toutefois considérer cette analyse-ci comme moyenne. Elle corrobore l'opinion générale que le son a une haute valeur alimentaire. La teneur en albuminoïdes dépasse celle du grain entier, parce que les granules de gluten se trouvent plus particulièrement dans la couche extérieure de l'amande. Sous le rapport de la matière grasse, il est aussi plus riche que le blé entier.

Comme on pouvait s'y attendre la proportion de fibre est plus considérable. De soigneuses expériences ont fait voir que pour la digestibilité le son n'est nullement inférieur au grain; on doit donc en considérer l'usage comme plus économique que celui de ces aliments plus coûteux. Il est *spécialement utile comme producteur de lait*, et est par conséquent avantageux pour la nourriture des vaches à lait.

N° 11.—SON DE MAÏS.

C'est un sous-produit de la mouture du maïs. Il est plus riche que le son de blé en matière grasse, mais considérablement plus pauvre en albuminoïdes; il a presque la même teneur en carbohydrates solubles, mais a un peu plus de fibre.

N° 12.—FARINE DE RIZ.

Cet échantillon a été envoyé par un correspondant de l'île Salt Island (C.-B.), qui écrit que le riz vient directement de la Chine et est moulu à Victoria. Il ajoute aussi que dans sa localité on en fait un grand usage pour l'alimentation des porcs et du bétail, le prix de l'avoine, des pois et des autres grains étant très élevé.

On moud évidemment le grain entier—enveloppe et amande—car la farine est jaunâtre, et contient des morceaux de balle. Elle est d'une finesse satisfaisante. D'après l'analyse, je la considère avantageuse comme nourriture. Quoique moins riche en albuminoïdes que le son de blé, elle contient un taux plus élevé de matière grasse.

Fermes expérimentales.

FOURRAGES À GROS VOLUME.

PAILLE.

Les analyses qui suivent sont celles de dix-huit échantillons de pailles de céréales: avoine, orge et blé. Deux variétés de chacune ont été examinées, les échantillons étant pris à trois stades différents de la végétation de la plante.

La composition et par suite la valeur de la paille dépend de plusieurs facteurs et suivant les circonstances varie dans des limites comparativement étendues. Ces facteurs sont particulièrement la richesse du sol, le mode de semaille, la maturité de la plante quand on la coupe, et les conditions météorologiques à ce moment.

La bonne paille est un fourrage avantageux, mais ne devrait jamais être donnée seule. Sous le rapport de la digestibilité elle n'est guère inférieure aux autres fourrages à gros volume. Toutefois elle n'est pas riche en albuminoïdes ou en matière grasse, et par conséquent ne peut entrer que pour une partie dans une ration économique pour le bétail. La relation nutritive (c'est-à-dire, le rapport entre les albuminoïdes digestibles et le total des autres constituants digestibles) de la bonne paille varie entre 1:25 et 1:30. Or dans une ration bien équilibrée, cette relation est entre 1:50 et 1:60; d'où l'on peut juger de la faute qu'on commet souvent en ne donnant que de la paille aux animaux.

N° 13, n° 14 et n° 15,	paille d'avoine, variété	Noire de Tartarie;
16, 17 et 18,	“ “ “	Blanche de Russie;
19, 20 et 21,	paille d'orge variété	Prize Prolific;
22, 23 et 24,	“ “ “	Chevalier danoise;
25, 26 et 27,	paille de blé, variété	Campbell's Triumph;
28, 29 et 30,	“ “ “	Rio Grande.

SOLEILS, FÈVES, FÈVEROLES ET HARICOTS.

Les analyses n° 31 à n° 37 sont celles de certaines plantes fourragères, coupées vertes: soleils, fèves, fèveroles et haricots. Pour les tournesols, je donne deux analyses, celles des tiges et feuilles prises ensemble, et celles des têtes et grains. Pour les autres plantes, feuilles, tiges et gousses ont été analysées ensemble.

Ces plantes ont été récoltées la saison passée à la ferme expérimentale centrale, à Ottawa, par M. Jas. W. Robertson, l'agriculteur, dans le but de les ensiler. Le maïs ensilé est trop pauvre en albuminoïdes pour former élus qu'une partie d'une ration quelconque; les fèves et les fèveroles ensilées, si elles sont en bon état et que le bétail les aime, fourniraient une proportion considérable de ces importants constituants, car leur composition se rapproche davantage de celle d'une nourriture complète. Quant au tournesol, la valeur en était plus ou moins conjecturale, car je n'ai pu en trouver aucune analyse, quoiqu'il fût bien connu que la graine de tournesol contient une grande quantité d'huile.

N° 31 ET N° 32.—FÈVES (BROAD WINDSOR BEAN.)

N° 31. Coupées le 11 août. Cultivées à part en rang dans terre légère sableuse. Les plantes avaient environ trois pieds de hauteur et les gousses étaient à moitié mûres.

N° 32. Coupées le 13 août. Cultivées en rang avec du maïs. Les plantes avaient environ trois pieds de hauteur et avaient formé leurs gousses.

Comme fourrage vert et contenant presque 85 pour 100 d'eau, elles sont remarquablement riches en albuminoïdes. Celles cultivées avec le maïs, n'en ont pas été moins riches, plutôt le contraire, leur teneur en albuminoïdes étant un peu plus élevée et leur teneur en fibre moins élevée.

N° 33.—FÈVEROLES OU FÈVES À CHEVAL.

Semées en terre légère, en rang avec du maïs. A la coupe les plantes avaient environ trois pieds de hauteur et étaient en fleur.

Le caractère en est le même que des fèves n° 31 et n° 32; mais elles contiennent davantage d'eau et moins de fibre, sans doute parce qu'elles étaient plus jeunes quand elles ont été coupées.

N° 34.—FÈVEROLES OU FÈVES À CHEVAL.

Cultivées dans précisément les mêmes conditions que le n° 33, mais coupées quand elles étaient plus avancées : les plantes avaient environ trois pieds six pouces de hauteur et les gousses étaient au tiers mûres.

Elles contenaient par suite davantage de matière sèche que le n° 33 et un taux plus élevé de fibre.

N° 35.—HARICOTS (FÈVES) TÉLÉPHONE.

Semés avec du maïs en rang. Coupés verts quand la gousse a été formée le 27 septembre. A juger d'après leur composition et leur nature succulente, ils font sans aucun doute un excellent fourrage.

Une tonne de bon maïs ensilé contient de 35 à 40 livres d'albuminoïdes; une tonne de haricots ensilés en contient de 75 à 70 livres. Par suite le maïs et les haricots ensilés mêlés auront une valeur alimentaire très supérieure à celle du maïs seul.

Ce mélange étant riche en albuminoïdes, il résulterait de son usage une grande économie de farine pour la composition de la ration.

SOLEILS.

Trois plantes ont été coupées le 9 septembre à environ un pouce au-dessus du sol. Les tiges étaient encore toutes vertes et avaient l'air succulentes. Note a été prise des poids et des mesures ci-après.

	Livres	onces.
Tiges et feuilles	6	10
Têtes et graines	3	12
Graines seules.. ..	1	4 $\frac{3}{4}$
Réceptacles et pétales.....	2	6 $\frac{1}{2}$
	Pieds	pouces.
Hauteur.....	6	10
Diamètre des têtes.....	.	8 $\frac{1}{2}$

N° 36.—TIGES ET FEUILLES DE SOLEILS.

Elles contiennent très peu de matière nutritive, leur teneur en albuminoïdes et en matière grasse étant faible, mais en eau très élevée. Quoiqu'elles fussent encore vertes, leur fibre était de texture ligneuse. Leur valeur alimentaire est très faible.

N° 37.—SOLEILS : TÊTES ET GRAINES.

Il y a une différence marquée entre cette analyse-ci et la précédente. Il y a 10 pour 100 de moins d'eau, près de trois fois plus d'albuminoïdes et six fois plus de matière grasse que dans les tiges et les feuilles.

Les "têtes avec les graines" ne feraient pas un ensilage aussi riche en albuminoïdes que celui de fèves, tout en étant d'une valeur bien supérieure à celle du maïs seul. En matière grasse, d'autre part, l'ensilage en est bien plus riche que celui de maïs ou de fèves.

Si l'on considère la fibre des "têtes avec les graines" comme assez digestible, il paraît que l'on pourrait faire un ensilage bien équilibré et nourrissant, en mêlant dans le silo les trois récoltes : maïs, fèves et soleils ("têtes avec les graines"). Le maïs fournirait la grande proportion des carbohydrates; les fèves, surtout les albuminoïdes, et les soleils la matière grasse et les albuminoïdes.

DEUXIÈME PARTIE.

MATIÈRES FERTILISANTES.

Les facteurs d'une pousse luxuriante et d'une abondante récolte sont : 1° un bon approvisionnement dans le sol de nourriture des plantes sous une forme assimilable, plus particulièrement d'azote, d'acide phosphorique et de potasse ; 2° une bonne condition physique du sol ; et 3° des conditions météorologiques favorables. C'est en rapport avec le premier, que nous considérerons brièvement ici les mérites relatifs de quelques substances fertilisantes qui ont été examinées dans les laboratoires dans le cours de l'année passée. L'importance capitale de ce sujet fera lire avec soin ce chapitre par tous ceux qui désirent produire des récoltes plus abondantes et avec moins de frais.

Pour le but actuel, il peut suffire de faire remarquer que de tous les constituants du sol nécessaires pour la végétation et le développement des plantes, l'azote, l'acide phosphorique et la potasse sont les plus essentiels, car des récoltes prises d'une manière continue épuisent surtout les formes solubles, c'est-à-dire les formes assimilables ; de ces ingrédients. La matière organique, la chaux, l'acide sulfurique et beaucoup d'autres substances ne sont pas seulement utiles, elles sont indispensables, mais pour la raison que je viens de dire, on peut les considérer comme d'importance secondaire.

L'azote, tel qu'il existe à l'état libre dans l'atmosphère ne peut être assimilé, d'après ce que nous connaissons, que par certaines plantes connues en botanique sous le nom de Légumineuses du nombre desquelles sont les pois, les fèves, le trèfle, etc. Dans des conditions favorables ces plantes ont la faculté de s'assimiler de grandes quantités d'azote libre et de l'emmagasiner dans leurs tissus. De là leur valeur comme récolte à enfouir comme engrais vert. Pour leur approvisionnement d'azote les autres plantes agricoles dépendent des nitrates ou azotates dans le sol. Les nitrates sont solubles et sont facilement absorbés par les racines. L'azote peut exister dans le sol sous différentes formes (organiques, comme dans les matières végétales et animales, et inorganiques, comme dans les sels d'ammoniaque, etc.), mais avant que les plantes puissent en faire leur profit, il faut que l'azote prenne la forme de nitrates. C'est ce qui a lieu d'une manière continue dans le fumier en tas, dans les composts et dans le sol, grâce à certaines plantes microscopiques et dans des conditions convenables de chaleur et d'humidité. La décomposition ou fermentation de matières organiques azotées (végétales ou animales) est toujours accompagnée par la production de nitrates. Il est à remarquer à cet égard que, comme cela a été prouvé, la présence de la chaux dans le sol aide la production des nitrates.

L'acide phosphorique et la potasse sont les résultats de la désintégration de la roche de laquelle le sol dérive originellement. Par les changements chimiques qui ont lieu dans le sol et par l'action dissolvante des fluides excrétés par les radicelles des plantes, il y a constamment de petites quantités de ces constituants qui sont convertis en forme soluble propre à la nutrition des plantes.

En considérant la valeur relative des fumiers il faut donc considérer ; 1° les taux pour 100 d'azote, d'acide phosphorique et de potasse qu'ils contiennent ; 2° le degré de solubilité de ces constituants ; 3° la composition et la nature du sol ; et 4° la récolte qu'il s'agit de fumer.

FUMIER DE FERME.

Par fumier de ferme on entend en général la fiente et l'urine des chevaux et des vaches mêlées ensemble avec le matériel de la litière de ces animaux.

Sa valeur dépend avant tout et surtout de sa teneur en azote, en acide phosphorique et en potasse. Il ne faut néanmoins pas perdre de vue le grand avantage qui résulte de la mise en liberté d'autres éléments inorganiques utiles aux plantes, tels

que la chaux et la magnésie et aussi le fait que la décomposition de la matière organique du fumier fait dégager de l'acide carbonique, qui aide à rendre assimilable la nourriture des plantes inerte dans le sol. C'est là ce qui donne du prix au fumier de ferme au point de vue chimique.

D'autre part, le fumier de ferme joue un rôle très important dans l'ameublissement de la terre, dans l'amélioration de sa condition physique. C'est dans beaucoup de cas d'une fumure judicieuse que dépend la grosseur des granules du sol, la capacité de retenir un degré convenable d'humidité et de température—facteurs essentiels dans la fertilité du sol.

Toutefois, je me propose ici de considérer seulement la composition du fumier et les différentes causes qui en affectent la valeur comme fournisseur direct de nourriture des plantes.

La composition du fumier de ferme à l'état frais dépend de :

- 1° La proportion relative du fumier de cheval et de celui de vache ;
- 2° La proportion relative de la litière (ordinairement de la paille) et des excréments ;
- 3° La quantité et la qualité des fourrages consommés ;
- 4° L'âge et la fonction (production du lait, de la laine, etc.) de l'animal ;
- 5° Le soin avec lequel la partie liquide est retenue dans le fumier.

1. On s'attendrait naturellement à ce qu'il y eût une différence sensible entre la composition des excréments des animaux carnivores et celle des herbivores—les premiers contenant plus d'azote que les seconds ; mais on ne reconnaît pas encore généralement que les fientes des différents animaux de ferme diffèrent beaucoup sous le rapport de la qualité.

Le tableau suivant présente la composition moyenne des excréments mêlés du cheval, de la vache, du mouton, et du porc, dans les proportions où ils sont produits sans litière. Ces chiffres ont été obtenus de sources pour la plupart européennes. On ne peut les regarder comme absolus, mais bien qu'ils puissent varier considérablement, la valeur relative d'un fumier à l'autre reste la même.

COMPOSITION des excréments mêlés (Boussingault).

	AZOTE.		ACIDE PHOSPHORIQUE.		POTASSE.	
	Pour 100.	Par tonne.	Pour 100.	Par tonne.	Pour 100.	Par tonne.
		lbs.		lbs.		lbs.
Cheval, excréments mêlés.....	·705	14·1	·25	5·0	·134	2·68
Vache “ “	·547	10·9	·08	1·6	·304	6·08
Mouton “ “	·71	14·2	·25	5·0	·87	17·4
Porc “ “	·37	7·4	·28	5·6

En étudiant ce tableau on voit que le fumier de cheval et celui de mouton contiennent à peu près la même quantité d'azote et d'acide phosphorique, et en ont davantage que ceux de vache et de porc, à l'exception de ce dernier en fait d'acide phosphorique. Il est aussi à remarquer que le fumier de vache et celui de cheval se supplémentent l'un l'autre, le premier étant riche en potasse et le dernier en azote et en acide phosphorique. Les deux ensemble forment un fumier complet et fournissent dans de bonnes proportions les trois constituants essentiels de la nourriture des plantes.

Fermes expérimentales.

Les chiffres suivants ont été compilés par l'Allemand Heiden dont l'autorité est reconnue. Ils sont les moyennes des résultats d'un nombre considérable d'analyses :

COMPOSITION des excréments mêlés (Heiden).

	AZOTE.		ACIDE PHOSPHORIQUE.		POTASSE.	
	Pour 100.	Par tonne.	Pour 100.	Par tonne.	Pour 100.	Par tonne.
		lbs.		lbs.		lbs.
Cheval, excréments mêlés.....	·6	12·0	·3	6·0	·5	10·0
Vache “ “	·34 à ·44	6·8 à 8·8	·1	2·0	·8	16·0
Mouton “ “	·9	18·0	·5	10·0	1·0	20·0
Porc “ “	·5 à ·6	10·0 à 12·0	·1	2·0	·5	10·0

Par ces moyennes on voit aussi que la composition du fumier de ferme est matériellement affectée suivant la proportion où s'y trouvent les fumiers de vache et de cheval.

2. On emploie beaucoup de substances différentes pour litière ; tourbe, mousse, fientes sèches, sciure de bois, et autres ; mais la paille de blé étant presque universellement employée, il suffira ici de faire voir comment la quantité dont on fait usage, affecte la composition du fumier qui en résulte.

COMPOSITION DE LA PAILLE DE BLÉ.

	Pour 100.	Livres par tonne.
Azote	·55	11·0
Acide phosphorique.....	·61	12·2
Potasse	·86	17·2

En raison de la faculté de résistance à la fermentation qu'a la paille, on ne peut pas en considérer les éléments comme aussi utiles, livres pour livres, que ceux de la fiente et de l'urine. C'est surtout le cas pour son azote. Certains agriculteurs pratiques considèrent la valeur fertilisante de la paille comme dépendant presque entièrement de ses constituants minéraux. La paille forme néanmoins une litière excellente : suivant sa double fonction, elle fournit aux animaux un lit propre et chaud, et en même temps elle absorbe et retient leurs excréments liquides. Par suite de sa structure tubulaire, il n'y a guère d'autres substances pour litière qui puisse aussi bien absorber les liquides.

3. Des expériences conduites avec soin ont démontré le fait que les éléments fertilisants (azote, acide phosphorique et potasse) d'un aliment, à l'exception de ceux qui servent à la formation du lait, de la laine ou du gain en poids vif, sont excrétés dans la fiente et l'urine. La quantité ainsi éliminée du corps de l'animal forme une partie très considérable de celle qui se trouve dans la nourriture, et ceci est vrai même dans le cas d'animaux en croissance rapide ou en pleine lactation. La qualité du fumier dépend donc de la qualité de la nourriture. Pauvre fourrage fait pauvre fumier ; une ration pauvre ou insuffisante résulte en une petite quantité de fumier. Un fourrage riche en éléments fertilisants produit un fumier riche. Par suite le fumier de bétail nourri de paille pendant l'hiver vaut bien moins par tonne que celui de bétail qui a reçu bonne et abondante nourriture.

4. Comme je le dis dans le paragraphe précédent, c'est seulement une faible proportion des éléments fertilisants de la nourriture qui est utilisée dans le corps de l'animal pour l'élaboration de produits, tels que le lait et la laine, et pour l'augmen-

tation du poids par la formation de tissus animaux. Cette faible proportion varie suivant l'âge et la fonction de l'animal. Suivant qu'elle varie, le taux pour 100 éliminé dans la fiente et l'urine varie aussi, car plus l'animal retient de sa nourriture moins il en va dans le fumier. Le jeune bétail pendant sa croissance a besoin pour former les os et les muscles d'une quantité considérable d'azote et de matière minérale dans sa nourriture. Les vaches qui donnent du lait ont aussi besoin des mêmes substances pour leur produit de chaque jour. Avec de la nourriture de même qualité, le bétail adulte qui ne produit point de lait et ne gagne pas en poids, produit le fumier le plus riche, puisqu'on peut dire que dans le simple entretien de la vie les constituants fertilisants sont entièrement éliminés dans la fiente et l'urine.

5. On ne saurait trop insister sur le fait que l'urine a une beaucoup plus grande valeur comme fumier que les excréments solides. Trop souvent on a occasion de voir combien peu nos cultivateurs reconnaissent cette vérité.

Il nous suffira ici de considérer la composition de l'urine et de la fiente du cheval et de la vache. On peut considérer les chiffres suivants comme les nombres moyens de livres de chaque constituant dans une tonne.

Constituant.	CHEVAL.		VACHE.	
	Urine.	Fiente.	Urine.	Fiente.
Azote.....	30·4	11·2	21·0	8·7
Acide phosphorique.....		7·0		2·4
Potasse.....	18·5	2·0	27·2	·8

En assignant à ces constituants les valeurs suivantes : Azote, 17c. la livre; acide phosphorique, 7c. la livre; potasse, 5½c. la livre, les moyennes ci-dessus font voir que :

Une tonne d'urine de cheval vaut.....	\$6.20
Une tonne de fiente "	2.50
Une tonne d'urine de vache vaut.....	5.07
Une tonne de fiente "	1.69

La nourriture des plantes dans l'urine fermentant plus facilement et étant plus aisément assimilable que dans l'excrément solide, la différence en faveur du fumier liquide est en réalité plus grande que n'indiquent ces chiffres.

Il sera utile à ce propos de considérer la composition du purin ou liquide qui s'écoule du tas de fumier, puisque en partie au moins il est dérivé de l'urine. Le purin est très coloré, souvent tout à fait noir, fortement alcalin et l'addition d'un acide produit une vive effervescence. Trois différents analysés contenaient :—

	A.	B.	C.
Azote.....	·511	1·14	1·60
Acide phosphorique.....	·104	·038	·10
Potasse.....	2·660	1·980	4·90

Puisque toute cette nourriture pour les plantes est en solution, on conçoit l'économie qu'il y a à la retenir.

Si le tas de fumier a été exposé à des pluies abondantes et constantes, la composition de l'eau qui s'en écoule * peut être moins riche que celle des purins mentionnés plus haut; d'autre part, il y a sans nul doute beaucoup de cas où cette eau est d'une valeur encore supérieure. Si nous considérons ces chiffres comme étant à peu près des moyennes, nous pouvons facilement comprendre l'énorme quantité de nourriture des plantes qui se perd annuellement sur certaines fermes.

* On remarquera que cette eau qui s'écoule est très riche en potasse, beaucoup plus qu'en azote ou en acide phosphorique. On supposait en général que le lessivage du fumier résultait en perte d'azote; des expériences récentes ont fait voir que la plus forte perte est en potasse.

Fermes expérimentales.

Ce liquide a une valeur spéciale outre celle que je viens de mentionner. Il possède de fortes quantités de carbonate d'ammoniaque et de carbonate de potasse. Ces deux sels peuvent agir comme dissolvants des parties solides azotées et non azotées du fumier, mettant en liberté pour la plante à la fois de l'azote et de la matière minérale. C'est aussi un milieu favorable pour le développement de ces ferments dont la fonction est de décomposer ou faire pourrir (consommer) le fumier.

COMPOSITION DU FUMIER DE FERME.

En rapport avec quelques expériences dont le détail est donné dans un paragraphe subséquent, j'ai analysé cette année deux échantillons de fumier mêlé (de cheval et de vache) fait à la ferme expérimentale centrale. Un échantillon a été prélevé après la fermentation, quant le tas s'était refroidi; l'autre, tandis que la fermentation était le plus active. Voici les résultats.

ANALYSES de fumier de ferme, mêlé (cheval et vache), Ferme expérimentale centrale.

N°	Condition.	Eau.	Matière organique.	Cendre ou matière minérale.	Azote.
		p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.
1	Bien consommé, après fermentation	80·88	14·17	4·95	·515
2	Pendant la fermentation.....	79·27	17·38	3·35	·490

Si nous calculons le poids et la valeur de ces constituants fertilisants, nous obtenons les chiffres du tableau suivant.

POIDS et valeur des principaux constituants fertilisants dans le fumier de ferme, par tonne de 2,000 livres, Ferme expérimentale centrale.

N°	AZOTE.		POTASSE.		ACIDE PHOSPHORIQUE.		Valeur totale.
	Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.	
	livres.	\$ cts.	livres.	\$ cts.	livres.	\$ cts.	
1	10·3	1 75	15·9	0 87	8·5	0 60	3 22.
2	9·8	1 67	13·6	0 75	6·0	0 42	2 84

Pour comparaison j'insère ici six analyses par plusieurs chimistes agricoles.

ANALYSES de fumier.

	Livres par tonne.		
	Azote.	Acide phosphorique.	Potasse.
Fumier frais.....	7·8	3·6	9·0
“ consommé.....	10·0	5·6	10·6
“ bien consommé.....	11·6	6·0	10·0
“ de Rothamsted (Angleterre).....	12·8	4·6	6·4
“ de Tremblaine (Belgique).....	7·2	16·4
“ de fermes en Suisse.....	7·6	4·4

Je donne maintenant ici la composition centésimale de la matière minérale des échantillons de fumier susmentionnés (F. E. C.). Outre la potasse et l'acide phosphorique, la chaux, la magnésie et le fer sont aussi nécessaires aux plantes : ce tableau aura donc de l'intérêt en montrant jusqu'à quel point ces éléments sont fournis dans le fumier ordinaire.

COMPOSITION de la cendre (matière minérale) de fumier de ferme, Ferme expérimentale centrale.

N°	Résidu insoluble.	Chaux, oxyde de fer et alumine.	Magnésie.	Potasse.	Acide phosphorique.
1	48·60	17·02	4·05	16·17	8·65
2	44·19	16·29	4·42	20·07	9·03

AZOTE QUE PERD LE FUMIER SOUS FORME D'AMMONIAQUE.

Quand on entretient mal les écuries et les étables ou que la litière y fait défaut, il se produit un abondant dégagement d'ammoniaque, qui, étant extrêmement volatile, est en grande partie perdu. Cette ammoniaque se forme dans la fermentation de l'urine,—la décomposition de l'urée, le composé azoté de l'urine, produisant du carbonate d'ammoniaque. Le carbonate d'ammoniaque est volatil, mais il est aussi extrêmement soluble dans l'eau, et par suite c'est quand on laisse sécher le tas de fumier qu'a lieu la plus grande perte de cette précieuse substance. Pour que le fumier fermente et que ce qu'il contient de nourriture pour les plantes devienne assimilable, il faut que cette conversion se fasse plus ou moins complètement, et pour cela il faut humidité et chaleur. Si l'on entretient le fumier toujours humide, soit avec son propre purin (ou au besoin avec de l'eau seulement), on n'a à craindre aucune perte appréciable d'ammoniaque. Il ne faut pas d'autre part qu'il soit toujours si imbibé que l'air ne puisse le pénétrer ; sinon (comme nous le verrons plus loin), le fumier ne fermentera guère. Tels sont les principes à suivre pour la fermentation économique du fumier.

Quand on épand le fumier bien consommé dans les champs, avant de l'enfourer par le labourage, on ne peut naturellement lui donner ce soin. Tandis qu'il est ainsi exposé sur le champ, perd-il donc de son ammoniaque ? Afin de pouvoir répondre à cette question, nous avons, l'été passé, fait les expériences dont je vais parler.

Comme je l'ai dit, nous avons pris deux échantillons de fumier : l'un en fermentation, et quand le tas était très chaud, l'autre quand la fermentation paraissait avoir cessé et que le tas s'était refroidi. Nous avons aussitôt soigneusement dosé l'azote. Les deux échantillons ont ensuite été étendus en couche mince sur des carreaux de verre, et exposés tous les jours au soleil pendant un mois, à l'abri de la pluie. Comme les couches étaient relativement minces, il ne s'est produit aucune fermentation après le commencement de l'expérience, et les fumiers se sont bientôt séchés et durcis. Toute perte observée devait donc résulter de la volatilisation de l'ammoniaque formée dans le fumier avant l'expérience. Pour autant qu'il s'agit de la réponse à notre question, les conditions étaient les mêmes que lorsque le fumier est épandu dans les champs—car dans les champs, la fermentation précédente est arrêtée, et la matière fertilisante est emportée du fumier par la pluie et retenue ensuite dans le sol. Toute perte qui peut résulter de volatilisation dans les champs, devait aussi avoir lieu sur les vitres dans notre expérience. A la fin du mois nous avons de nouveau dosé l'azote des échantillons, et les résultats en sont consignés dans le tableau suivant, qui présente aussi la valeur de l'azote dans le fumier avant et après l'expérience.

Fermes expérimentales.

AZOTE dans fumier de ferme, Ferme expérimentale centrale.

N ^o	Fumier.	Pour 100.	Nombre de livres dans une tonne.	Pour 100 perdu par l'exposition.	Valeur à 17c. la livre.	
1	Bien consommé ; après fermentation.	{ Avant exposition.	·515	10·3 ·01	\$ cts.
		{ Après " "	·505	10·1		1 75
2	En fermentation.....	{ Avant exposition.	·490	9·8 ·024	1 67
		{ Après " "	·466	9·3		1 58

Nous pouvons donc conclure avec certitude que la perte d'ammoniaque par volatilisation sur le champ est très faible.

APPLICATION DU FUMIER.

Vaut-il mieux appliquer le fumier et l'enfouir par un labour quand il est frais que quand il est consommé ou à moitié consommé ; ceci dépend de la nature du sol et de la plante que l'on veut cultiver. Dans les terres légères qui s'épuisent facilement, il est certainement préférable d'appliquer le fumier quand il est à moitié consommé. Très souvent les terres légères ne sont pas suffisamment humides pour que la fermentation y soit active. En outre, elles se lessivent facilement et on devrait s'attacher à les fumer pour la récolte qui doit suivre plutôt que pour améliorer le sol d'une manière permanente. Et en dernier lieu, la saison de végétation dans ces terres est relativement courte : il faut donc donner la nourriture aux plantes sous une forme facilement soluble afin qu'elles se développent autant qu'il est possible dans le moins de temps possible. D'autre part, les argiles et les terres fortes donnent souvent de meilleurs résultats avec le fumier frais qu'avec le fumier consommé—surtout si l'on prend en considération l'économie de travail. Ces sols conservent la nourriture des plantes : ils n'en laissent pas facilement emporter par l'eau les constituants fertilisants. Les produits solubles de la fermentation du fumier dans le sol forment un fonds de réserve pour les récoltes à venir. De plus de tels sols constituent souvent un milieu favorable pour la fermentation et sont eux-mêmes améliorés dans leur condition physique par l'action de la fermentation et par la présence de la litière.

CAUSES, CONDITIONS ET RÉSULTATS DE LA FERMENTATION.

La fermentation dans le tas de fumier est produite par l'effet de plantes microscopiques qu'on appelle *bactéries*. Ces bactéries exigent pour leur développement et leur multiplication de la matière organique, de la chaleur et de l'humidité. Elles sont de deux espèces : 1^o aérobies, qui ne peuvent vivre sans l'oxygène de l'air, ou 2^o anaérobies, qui se développent dans une atmosphère dépourvue d'oxygène. De même que les conditions pour leur développement sont différentes, les produits composés résultant de leurs fonctions vitales le sont aussi. Le fumier au sommet du tas est librement pénétré par l'air : c'est ici que les ferments aérobiques donnent lieu à une combustion par laquelle la substance du fumier est brûlée dans les interstices et forme de l'acide carbonique, avec grande émission de chaleur en conséquence. Plus profondément dans le tas, la chaleur va en diminuant, car faute d'air les ferments aérobiques ne peuvent y vivre. Les ferments anaérobiques qui vivent au fond du tas ne développent que peu de chaleur et font dégager du gaz des marais en même temps que de l'acide carbonique. Au sommet les carbohydrates solubles de la litière et du fumier—la gomme et le sucre—sont brûlés ; au fond, c'est la cellulose ou fibre qui est surtout décomposée.

Il y a des bactéries présentes aussi bien dans les parties solides que dans les liquides des fumiers, mais comme je l'ai déjà dit, c'est surtout dans les liquides qu'elles trouvent un milieu favorable à leur développement. En arrosant le tas de fumier avec le purin qui s'en écoule, non seulement on entretient l'humidité néces-

saire pour retenir l'ammoniaque, mais on y introduit aussi des ferments dont l'effet est utile.

Nous avons jusqu'ici considéré l'action des ferments bactériens sur les composés non azotés du fumier. Il reste maintenant à dire que par leur action l'azote de l'urine et de la fiente est converti en ammoniaque et finalement en nitrates. La solution alcaline ainsi produite peut dissoudre des substances azotées qui sont restées inertes dans la litière et dans les excréments, et prépare ainsi pour l'assimilation beaucoup de nourriture des plantes autrement inutile.

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX.

On obtient le "superphosphate" en traitant les os ou le phosphate minéral par l'acide sulfurique. Par là l'acide phosphorique jusqu'alors dans un état à peu près insoluble est rendu soluble et prêt à être assimilé par les plantes. La valeur d'un échantillon de superphosphate dépend donc non seulement du total d'acide phosphorique qu'il contient, mais de la proportion d'acide soluble dans l'eau. Tout en étant beaucoup plus facilement utilisable que la forme insoluble, l'acide phosphorique "soluble dans le citrate" (reverted) a moins de valeur pour la nutrition immédiate des plantes que le "soluble."

Les bulletins d'analyses ci-après présentent la composition de deux marques dont nous nous sommes servis dans des expériences et qui nous ont donné satisfaction:—

ANALYSES de superphosphates.

Nom de la marque.	Eau.	Matière rocheuse insoluble.	Acide phosphor. soluble.	Acid phosph. solu. dans citrate.	Acide phospho. insoluble.	Acid phosph. total
Superphosphate "Plain".....	9.13	6.12	7.72	1.62	3.00	12.34
Superphosphate "N° 1".....	5.91	11.51	10.78	1.97	3.89	16.64

Les céréales en général se trouvent bien de l'application du superphosphate, surtout si l'on applique aussi un fumier azoté. On a aussi trouvé le superphosphate extrêmement utile en quantités de 150 à 300 livres à l'acre en couverture pour les navets et autres plantes-racines.

POUDRE D'OS.

Les os non brûlés réduits en fine poudre, consistent principalement en phosphate de chaux et en matière organique, cette dernière contenant beaucoup d'azote.

Des échantillons du commerce contiennent de 17 à 25 pour 100 d'acide phosphorique et de 2 à 4 pour 100 d'azote, suivant leur pureté.

Voici deux analyses de poudre d'os dont il a été fait usage l'année passée à la ferme expérimentale centrale. On dit qu'ils ont été importés de l'Inde, servant de ballast pendant la traversée. Les deux échantillons sont en fine poudre ce qui est d'une grande importance,—le n° 5 est tant soit peu plus fin que l'autre.

ANALYSES de poudre d'os.

	N° 4.	N° 5.
Humidité.....	7.75	5.90
Matière organique.....	24.09	19.76
Matière minérale soluble dans les acides.....	57.42	51.75
Matière minérale insoluble dans les acides.....	10.74	22.59
	100.00	100.00
Acide phosphorique.....	22.05	18.07
Azote.....	3.29	2.42

Fermes expérimentales.

Si l'on assigne à l'acide phosphorique et à l'azote les valeurs fixées par le département du revenu de l'intérieur pour ces ingrédients dans les os pulvérisés, on obtient les chiffres suivants :

	No 4 par tonne.	No 5 par tonne.
	\$ cts.	\$ cts.
Acide phosphorique, à 6 centins la livre.....	26 46	21 68
Azote, à 14 centins la livre.....	9 21	6 77
	35 67	28 45

S'il y a humidité et chaleur, les os pulvérisés se décomposent dans le sol, l'azote et l'acide phosphorique entrant dans de nouvelles combinaisons où ils sont assimilables par les plantes. Cette fermentation est plus rapide dans les terrains légers ; elle est lente dans les argiles fortes qui empêchent l'accès de l'air nécessaire pour que l'action se produise.

Comme les os pulvérisés ne contiennent point de potasse (élément essentiel de la nourriture des plantes), on peut, avant de les appliquer, mêler aux os pulvérisés des cendres de bois ou quelque autre engrais potassique. On obtient ainsi d'excellents résultats.

Le superphosphate a un effet plus prompt que les os pulvérisés, parce que la plus grande partie de son acide phosphorique est soluble dans l'eau ; par contre, les effets de la poudre d'os sont plus durables.

Pour les navets et autres plantes-racines, on préconise la poudre d'os en couverture ; mais pour le blé et les récoltes à courte saison, on préfère ordinairement le superphosphate.

CRIBLURES DE NOIR ANIMAL.

Si l'on brûle des os au contact de l'air, le résultat est de la cendre d'os ; mais si on les calcine en vases clos (par exemple, dans une cornue en fer), il s'en dégage certaines substances volatiles, et il reste du *noir animal* (bone-black), aussi appelé *charbon animal* (bone-char, bone-charcoal). Ce charbon animal consiste en cendre d'os (principalement du phosphate de chaux) et en carbone ou charbon, ce dernier résultant de la combustion incomplète de la matière organique des os. L'azote de la matière organique s'échappe pendant la calcination, principalement sous forme d'ammoniaque.

Le noir animal, en raison de sa porosité et de sa propriété décolorante est employé en grandes quantités dans les raffineries de sucre. Quand on s'en est servi pour clarifier la solution de cassonade, on l'appelle noir animal épuisé (spent) et on le vend comme fournisseur d'acide phosphorique pour l'usage de l'agriculture. Le noir neuf, en raison de son mode de préparation, contient peu ou point d'azote ; mais le noir épuisé peut en contenir en quantité relativement considérable. Si l'on emploie le sang dans la raffinerie de sucre, le noir retient de 5 à 15 pour 100 d'azote ; si l'on n'y emploie pas de sang, l'azote est en beaucoup plus faible quantité, il dérive seulement des impuretés organiques du sucre : il y en a ordinairement de 5 à 1 pour 100.

Un échantillon de criblures de noir animal a été envoyé par M. E. C. Cole, de Moncton (Nouveau-Brunswick) ; il venait de la Compagnie de raffinerie de sucre de Moncton. Ce sont les criblures de noir employé dans la filtration, et elles se vendaient \$20 la tonne. Le même établissement vend aussi le noir épuisé au même prix.

ANALYSE de criblures de noir animal.

Humidité.....	1·10
Matière organique et volatile.....	12·32
Matière minérale soluble dans les acides.....	84·40
“ “ insoluble dans les acides.....	2·18
	<hr/>
	100·00
	<hr/> <hr/>
Acide phosphorique.....	33·78
Azote.....	414

En estimant l'acide phosphorique à 3 centins la livre et l'azote à 8 centins, on voit que cette substance vaut \$20.96 la tonne.

L'acide phosphorique dans le noir animal a un peu moins de valeur pour usage en agriculture que celui de la poudre d'os, parce qu'il n'y a point de matière organique azotée pour déterminer la fermentation dans le sol, et ainsi le rendre utilisable.

ENGRAIS DE POISSON.

Les déchets et rebuts de poisson qui s'accumulent aux fabriques de conserves de poisson, aux ateliers de salaison et dans les ports de mer font un excellent engrais. L'azote et l'acide phosphorique en sont les principaux constituants utiles. Quoiqu'ils varient nécessairement en composition, on peut toujours considérer les rebuts de poisson comme un engrais puissant, très fermentescible et qui ainsi abandonne facilement ses éléments fertilisants aux plantes.

L'échantillon dont je fais ici rapport a été prélevé à Digby (N.-E.) il y a sept ou huit ans. M. P. Innes, de Kentville (N.-E.) l'a envoyé pour être analysé.

ANALYSE d'engrais de poisson.

Humidité.....	29·40
Matière organique et volatile.....	20·28
Matière minérale soluble dans les acides.....	49·01
“ “ insoluble dans les acides.....	1·31
	<hr/>
	100·00
	<hr/> <hr/>
Azote.....	2·39
Acide phosphorique.....	4·70

Si l'on estime l'azote à 12 centins la livre et l'acide phosphorique à 6 centins la livre, une tonne de cet engrais vaut \$11·37.

On peut l'appliquer en couverture, ou l'enfouir par un léger hersage. Il devrait être surtout utile aux céréales et aux prairies. Avec addition de cendres (ou de potasse sous quelque autre forme), il serait une matière fertilisante effective pour toute espèce de plantes agricoles.

Quand le sol est léger et se lessive facilement, il n'est pas économique d'appliquer des engrais solubles et concentrés en grandes quantités à la fois. Il est plus avantageux de les appliquer souvent et en petites quantités, et si possible pendant la végétation des plantes.

OS DE MORUE.

Ce produit de rebut a été envoyé de Cape Negro (N.-E.) par le général J. W. Laurie, qui demandait une appréciation de sa valeur comme matière fertilisante. Au sujet de l'endroit où il l'a trouvé, il écrit : " J'ai été frappé de l'immense quantité d'os de morue sur la plage où nos pêcheurs ouvrent leurs poissons. Toute particule de chair a été enlevée de ces os par les mouches, et ils sont blanchis par le soleil et

Fermes expérimentales.

les intempéries." L'échantillon reçu et analysé était une grosse épine dorsale, propre, blanche et sèche. Elle était tout à fait friable et a été facilement écrasée dans un mortier. Elle a ensuite été moulue dans un moulin. La composition en est comme suit. —

ANALYSE d'os de morue.

	Pour 100.
Humidité	5·79
Matière organique.....	37·48
Matière minérale soluble dans les acides.....	55·13
" " insoluble dans les acides.....	1·60
	100·00
Acide phosphorique	22·41
Azote	5·18

A l'état brut et sans traitement les os de poisson finement moulus, peuvent être estimés comme suit, d'après l'analyse ci-dessus :—

Acide phosphorique, 448·2 livres à 5½ centins.....	\$24 65
Azote, 103·6 livres à 12 centins.....	12 43
Total.....	\$37 08

On peut considérer ces chiffres comme représentant la valeur commerciale; la valeur agricole réelle exacte dépend de beaucoup de facteurs différents, tels que, condition du sol, climat, espèce de plantes, etc.

En l'appliquant sans traitement préalable, autre que la réduction en poudre, on obtiendrait sans aucun doute une augmentation dans le rendement, car par l'action de la fermentation dans le sol, l'azote et l'acide phosphorique deviendraient graduellement solubles. Si, cependant, on voulait en obtenir l'effet utile la première saison, il faudrait faire fermenter les os de poisson dans le tas de compost ou les traiter par l'acide sulfurique. La première méthode est de beaucoup la meilleure, car l'usage de l'acide puissant est dangereux entre des mains inexpérimentées. Les substances les plus convenables pour former un compost avec les os de poisson sont le fumier de ferme, ou un mélange de chaux et de cendre de bois. On peut recouvrir le tas de terre noire ou de bonne terre quelconque et l'entretenir humide. Par ce traitement les os se décomposent et au bout de quelques mois on a un engrais concentré et excellent.

MARNE.

Il est ici fait rapport sur six échantillons de cet engrais naturel, analysés dans le courant de l'année passée. Quatre venaient de l'Ontario, trois de Québec et un de la Nouvelle-Ecosse.

On verra par le tableau suivant qu'ils présentent entre eux de grandes différences dans leur composition.

ANALYSES DE MARNES, 1892.

Numéro.	Localité.	Expéditeur.	Eau.	Matière organique.	Résidu insoluble.	Oxyde de fer et alumine.	Carbonate de chaux.	Acide phosphorique.	Azote.	Remarques.
1	Ste-Adélaïde de Fabos (Québec)	Révd J. Dechamplain....	.42	3.60	2.76	1.84	88.36	Point	Excellent échantillon.
2	"	"	8.77	24.27	11.00	2.00	52.83	"	.907	Contient 25 pour 100 de matière organique, avec presque 1 pour 100 d'azote.
3	Lot 12, Junction Gore, canton de Gloucester (Ontario).....	Alf. Brown.52	4.20	72.81	7.83	15.44	"	Echantillon pauvre, trop de matière insoluble.
4	Ste-Genève (Québec).....	J. A. Chauret.....	1.04	7.12	.94	.21	90.06	"	Très bon échantillon.
5	Kimmount (Ontario).	Henry Coben.....	1.68	10.55	.75	.39	87.11	"	"
6	Woodville (Ontario)..	Wm. Grant.....	10.23	12.72	3.60	1.10	66.53	"	De bonne qualité moyenne.
7	Comté de Hants (N.-E.).	S. J. Jenkins.....	10.16	22.87	19.55	3.35	42.15	Traces	.670	Contient aussi de la matière organique.
8	Wellington (Ontario).....	W. P. Niles	66.02	5.53	1.36	"	Grand taux d'eau, autrement pure.

Fermes expérimentales.

La principale valeur agricole de la marne consiste en ce qu'elle fournit de la chaux au sol. Le carbonate de chaux—forme sous laquelle elle se trouve dans la marne—n'est pas caustique et par suite ne peut nuire aux végétaux ni détruire la matière organique dans le sol, ce que ferait une trop forte application de chaux fraîchement calcinée. Le carbonate de chaux se dissout sous l'effet de l'acide carbonique de l'eau de pluie et devient propre à servir de nourriture aux plantes. Il a aussi un effet utile pour mettre en liberté d'autres constituants qu'il rend ainsi assimilables. Sa fonction la plus importante consiste à aider au développement des micro-organismes du sol qui transforment les substances azotées en nitrates (azotates) solubles, état sous lequel les plantes peuvent assimiler l'azote dans leurs tissus. Ceci est si vrai que des sols riches sous d'autres rapports ne donnent pas de fortes récoltes s'ils contiennent peu ou point de chaux. Les sols fertiles contiennent toujours de la chaux. L'expérience corrobore les conclusions de la science quant à la valeur du chaulage ou du marnage pour les sols riches en humus.

Dans de précédents rapports j'ai traité au long de l'utilité bien connue de l'action de la chaux et de la marne sur les argiles plastiques, aussi bien que sur la tourbe et les sols sableux.

SUIE.

Depuis longtemps on emploie cette substance en Europe en couverture sur les pâturages et les champs de céréales, en particulier ceux de blé. Elle est en grande estime pour cet usage. Sa principale valeur comme amendement consiste dans l'azote qu'il renferme, quoiqu'en général il renferme aussi de faibles quantités de potasse et d'acide phosphorique. La plus grande partie de l'azote est sous forme de sels d'ammoniaque, qui sont solubles et précieux comme nourriture des plantes. La suie varie quelquefois dans sa teneur en azote, et des échantillons obtenus dans des circonstances différentes présentent souvent des différences considérables. Ceci provient de bien des causes. Il n'est pas facile de se procurer de la suie pure; elle est en général mêlée avec une plus ou moins grande proportion de cendres ou de terre. Sa richesse en azote dépend non seulement de l'espèce de combustible (charbon, bois, etc.) qui a été brûlé, mais aussi de la manière dont le combustible a été brûlé. Une combustion lente, un faible tirant et une cheminée qui condense bien produiront une suie riche en azote; tandis qu'un feu vif, un fort tirant, et une courte cheminée ne donnent qu'un faible quantité de suie de pauvre qualité.

Par l'analyse nous avons trouvé la composition suivante à un échantillon reçu de M. E. MacArdle, de St. Catharines (Ontario).

ANALYSE de suie.

Humidité.....	2.50
Matière organique et volatile.....	53.56
Matière minérale soluble dans les acides.....	10.32
“ insoluble dans les acides.....	33.52
	<hr/>
	100.00
	<hr/>
Azote.....	1.04
Potasse.....	.22
Acide phosphorique.....	fortes traces.

Outre son rôle comme amendement, la suie a, dans l'opinion de beaucoup de jardiniers, un effet utile pour prévenir les attaques des insectes nuisibles.

En couverture on peut l'appliquer à raison de 25 à 50 boisseaux à l'acre.

En attribuant à l'azote la valeur de 17 centins la livre et à la potasse la valeur de 6 centins la livre, on a pour valeur de la suie examinée \$3.90 la tonne.

PARTIE III.

EXPÉRIENCES ET ANALYSES DIVERSES.

LE PROCÉDÉ BABCOCK POUR LE DOSAGE DE LA MATIÈRE GRASSE
DANS LE LAIT.

La principale valeur du lait, soit pour la consommation, pour la beurrerie ou pour la fromagerie, dépend de sa richesse en matière grasse : c'est là un fait dont l'importance est de plus en plus reconnu ces quelques dernières années.

Une conséquence naturelle de l'acceptation de ce fait, a été qu'acheteur et vendeur ont de part et d'autre cherché le moyen d'évaluer le lait suivant sa teneur en matière grasse. Tous ceux qui sont intéressés dans l'exploitation du lait comprennent qu'il faut tenir compte de la qualité aussi bien que de la quantité du lait si la vente doit se faire sur une base juste et équitable. Pour cela il faut quelque procédé sûr et facile de déterminer le taux de la matière grasse dans le lait, et c'est ce que nous avons dans le "procédé Babcock." Dans le bulletin 12 de la série de l'industrie laitière, publié l'année passée, nous établissons d'après des épreuves chimiques l'exactitude et la sûreté de ce procédé; nous faisons voir que l'on peut l'employer dans la laiterie et la fromagerie, et que l'on peut en toute confiance se baser sur les résultats ainsi obtenus pour l'évaluation du lait dont on a fait l'épreuve.

Le principal désavantage contre l'adoption générale de ce procédé dans les laiteries, a été qu'il exigeait beaucoup de temps, puisqu'il fallait faire tous les jours l'épreuve du lait de chaque patron. Option était offerte de l'emploi du sublimé corrosif ou de la potasse, dont l'addition au lait l'empêchait de se décomposer. On peut par là obtenir un échantillon composite dont on peut faire l'épreuve à la fin de la semaine. Il y a plusieurs objections à l'emploi de ces substances préservatrices : la principale est le danger qu'il y a à se servir dans la laiterie de drogues aussi toxiques. Le taux pour cent de la matière grasse trouvé dans l'échantillon composite, multiplié par le nombre total de livres de lait fourni par le patron pendant la semaine et divisé par 100, exprime le nombre de livres de matière grasse.

Nous avons cherché dans nos laboratoires à modifier l'épreuve de telle manière que, tout en évitant l'emploi de drogues et le prélèvement d'un second échantillon du lait, il n'y a besoin de faire l'épreuve du lait de chaque patron qu'une seule fois par semaine. Nos efforts à cet égard ont été couronnés de succès. Nous trouvons qu'en prenant chaque jour un sixième ($\frac{1}{6}$) de la quantité de lait nécessaire dans le procédé Babcock et en introduisant dans la même éprouvette les sixièmes prélevés pendant la semaine, on obtient le même taux de matière grasse qu'en prenant la moyenne des dosages effectués de jour en jour. Nous avons abondance de preuves chimiques pour corroborer ce que je viens de dire, mais il me suffira ici d'insérer les résultats de trois séries d'expériences.

Fermes expérimentales.

ÉPREUVES d'échantillons composites par le procédé Babcock.

Première série.			Deuxième série.			Troisième série.		
	Quantité de lait.	Taux de la matière grasse.		Quantité de lait.	Taux de la matière grasse.		Quantité de lait.	Taux de la matière grasse.
Lundi.....	17.6	3.4	Lundi.....	17.6	3.5	Lundi.....	17.6	5.1
“.....	17.6	3.3	“.....	17.6	3.6	“.....	17.6	5.0
Mardi.....	17.6	3.7	Mardi.....	17.6	3.3	Mardi.....	17.6	5.4
“.....	17.6	3.6	“.....	17.6	3.2	“.....	17.6	5.4
Mercredi.....	17.6	7.3	Mercredi.....	17.6	5.4	Mercredi.....	17.6	3.4
“.....	17.6	7.2	“.....	17.6	5.4	“.....	17.6	3.4
Judi.....	17.6	2.9	Judi.....	17.6	4.7	Judi.....	17.6	3.7
“.....	17.6	3.0	“.....	17.6	4.7	“.....	17.6	3.6
Vendredi.....	17.6	9.1	Vendredi.....	17.6	3.4	Vendredi.....	17.6	4.9
“.....	17.6	9.2	“.....	17.6	3.4	“.....	17.6	4.9
Samedi.....	17.6	3.0	Samedi.....	17.6	4.6	Samedi.....	17.6	3.6
“.....	17.6	3.0	“.....	17.6	4.6	“.....	17.6	3.6
Moyenne.....		4.9	Moyenne.....		4.15	Moyenne.....		4.33
Echantillon composite, lundi à samedi inclusivement.	2.93	4.8	Echantillon composite, lundi à samedi inclusivement.	2.93	4.2	Echantillon composite, lundi à samedi inclusivement.	2.93	4.4
	2.93	4.9			2.93		4.2	

De la comparaison de ces résultats il ressort que par l'emploi d'une pipette qui mesure un sixième ($\frac{1}{6}$) de la quantité ordinairement employée, c'est-à-dire 2.93 c.c., on peut ne faire l'épreuve qu'une fois par semaine. Les chiffres ci-dessus font voir qu'il y a très grande économie de temps et de travail sans que l'exactitude en souffre aucunement. Nous avons fait dernièrement un nombre considérable d'épreuves d'échantillons composites, et avons accumulé assez de résultats pour prouver que la coagulation du lait dans l'éprouvette, qui a ordinairement lieu le troisième jour par suite du développement de l'acidité, n'affecte en rien l'exactitude de l'épreuve.

PROCÉDÉ AU BICHROMATE.

Depuis la conclusion du travail ci-dessus, il a paru dans "Biederman's Central Blatt für Agriculturchemie" un article par J. A. Alén, chimiste de Gothenburg (Suède) sur la conservation du lait au moyen du bichromate de potasse. Ce sel même en petites quantités seulement, empêche pendant plusieurs semaines le lait de se coaguler. On peut ensuite doser avec exactitude la teneur totale en solides et en matière grasse dans l'échantillon ainsi conservé. Ceci a ouvert un nouveau champ d'investigation en rapport avec l'épreuve des échantillons composites. Avec l'aide de M. C. F. Whitley, membre du personnel du commissaire de l'industrie laitière, j'ai pu faire l'épreuve de ce procédé et faire rapport comme suit sur son efficacité : On met de 3 à 7 grains (.2 à .5 gramme) de ce produit chimique dans le flacon qui doit contenir les échantillons de chaque jour.* Il faut avoir un flacon pour chaque patron, et y introduire chaque jour une petite quantité du lait fourni. Avant chaque addition de lait, on agite doucement le flacon afin de bien mêler de nouveau la crème dans tout échantillon. A la fin de la semaine on peut en retirer plein la pipette ordinaire (17.6 c.c.) et doser la matière grasse d'après le procédé ordinaire avec l'appareil Babcock. Il faut tenir le flacon dans un endroit frais, mais il n'est pas nécessaire que ce soit sur de la glace. Cette méthode a donné les résultats les plus satisfaisants, comme le fait voir le tableau suivant :

* D'après notre travail ici, je trouve que la quantité de bichromate employée peut varier considérablement sans que l'exactitude de l'épreuve en soit affectée. Je conseillerais d'acheter le bichromate en poudre puis de s'assurer du poids qu'en contient une petite cuiller, 10 grains par exemple. Il suffit ensuite de le mesurer avec la cuiller pour le mettre dans les flacons, au lieu de le peser, ce qui est une grande économie de temps.

TAUX pour 100 de la matière grasse.

Echantillon composite (6 jours).	Epreuve au bichromate, et par procédé Babcock.	Moyenne des analyses de 6 jrs et par procédé gravimétrique.
Echantillon A.....	3.70	3.625
“ B.....	3.55	3.505
“ C.....	4.85	4.830

Les chiffres ci-dessus représentent les résultats d'épreuves continuées pendant trois semaines, mais le travail subséquent a confirmé la grande exactitude qui ressort de ces chiffres.

Le lait traité est parfaitement fluide au bout de cinq semaines, et permet le prélèvement d'un excellent échantillon.

Le bichromate de potasse est un sel cristallin rouge, facilement soluble dans l'eau et le lait. Il communique à l'échantillon une couleur rouge orange foncée, de sorte qu'on ne pourrait le prendre pour du lait pur. Il a donc un avantage marqué sur le sublimé corrosif et la potasse, qui ne colorent pas le lait. Il est toxique mais à un moins degré que ces deux autres substances. Dans les quantités employées (3 à 7 grains), on ne peut dire qu'il présente aucun danger.

Le bichromate de potasse du commerce se cote à 14 centins la livre, quantité suffisante pour environ 1,000 échantillons composites. Par son emploi il suffit de faire l'épreuve du lait une fois par semaine, ce qui est une grande économie de temps et de travail en comparaison avec le procédé ordinaire d'à présent.

En opérant par ce procédé, je conseillerais de prélever l'échantillon de lait dans la canistre à peser au moyen d'un tube cylindrique ouvert aux deux bouts, d'environ un huitième de pouce de diamètre. On enfonce le tube jusqu'au fond de la canistre on en ferme l'orifice supérieur au moyen du doigt et on le retire; ensuite on laisse couler le lait contenu dans le flacon à échantillons du patron. De cette manière non seulement on obtient un échantillon qui représente bien tout le lait, mais on prélève une quantité proportionnelle à la quantité de lait fournie de jour en jour par le patron, ce procédé est conséquemment plus exact que si l'on prend chaque jour une quantité égale, car les résultats obtenus font connaître exactement le nombre de livres de matière grasse dans le lait de la semaine de chaque patron.

EXPÉRIENCES SUR LA PRÉVENTION DE LA CARIE DU BLÉ.

C'est maintenant la troisième année des expériences, les résultats des années précédentes ayant paru dans les rapports annuels précédents. Brièvement résumées, nos conclusions jusqu'en 1892 ont été 1° que le sulfate de fer (1 livre par 8 gallons d'eau n'affectait aucunement la vitalité du germe du blé, mais qu'il était inutile pour la destruction des spores de la carie; et 2° que le sulfate de cuivre (1 livre par 8 gallons d'eau) était efficace pour tuer la carie, mais que, quand on laissait longtemps la solution en contact avec le grain, la vitalité du blé en était diminuée plus ou moins, suivant la durée du contact. Je disais aussi que la petite perte en vitalité était insignifiante en présence de l'avantage qu'il y a à avoir le blé sans carie, comme c'est le cas après emploi du vitriol bleu.

Les expériences de l'année passée ont consisté à déterminer l'effet de différents traitements: 1° sur la vitalité du germe et 2° sur la prévention de la carie.

Les solutions employées étaient toutes de la même force de 1 livre par 8 gallons d'eau.

Dans le cas du "vitriol agricole" (agricultural bluestone), et du sulfate de cuivre nous avons trempé dans de l'eau de chaux des quantités égales de grain traité. Nous espérons que par là l'effet nuisible du sel de cuivre sur le germe serait neutralisé sans que son effet comme fongicide en fût diminué. Dans tous ces essais le grain a été plongé et parfaitement brassé pendant cinq minutes dans les solutions en question.

Le tableau suivant fait connaître l'effet des différents traitements sur le germe du blé:—

Fermes expérimentales.

EFFET des préventifs de la carie sur la vitalité du blé, 1892.

Variété de blé, 200 grains.	Traitement.	Semé.	23 mars.	24 mars.	25 mars.	26 mars.	28 mars.	1er avril.	Total.	Taux de vitalité.	Taux de plantes vigou- reuses.	Taux de plantes faibles.
Fife rouge.....	Non traité.....	1892	163	176	179	182	183	183	183	91.5	84.5	7.
“.....	Sulfate de fer.....	1892	95	154	162	167	171	172	172	86.	77.	9.
“.....	Vitriol agricole.....	1892	95	156	175	180	188	192	192	96.	84.5	11.5
“.....	“ et eau de chaux.....	1892	168	190	192	192	194	194	194	97.	92.	5.
“.....	Sulfate de cuivre.....	1892	58	93	126	137	147	159	159	79.5	67.	12.5
“.....	“ et eau de chaux.....	1892	89	130	151	169	178	178	178	89.	81.	8.
Saxonka.....	Non traité.....	1892	159	183	190	191	192	192	192	96.	90.	6.
“.....	Sulfate de fer.....	1892	136	174	184	185	189	190	190	96.	88.	7.
“.....	Vitriol agricole.....	1892	81	121	147	155	173	177	177	88.5	76.	12.5
“.....	“ et eau de chaux.....	1892	154	179	188	189	191	194	194	97.	88.	9.
“.....	Sulfate de cuivre.....	1892	45	87	108	127	155	169	169	84.5	66.	18.5
“.....	“ et eau de chaux.....	1892	103	143	170	180	184	187	187	93.5	84.	9.5
Fife rouge.....	Non traité.....	1892	140	166	176	176	180	184	184	92.	82.	10.
“.....	Sulfate de fer.....	1892	76	155	171	189	189	189	189	94.5	77.5	17.
“.....	Vitriol agricole.....	1892	48	121	151	162	176	180	180	90.	69.	21.
“.....	“ et eau de chaux.....	1892	111	155	170	178	180	184	184	92.	76.	16.
“.....	Sulfate de cuivre.....	1892	28	60	85	107	134	153	153	76.5	55.5	21.
“.....	“ et eau de chaux.....	1892	72	108	134	149	163	167	167	83.5	65.5	18.

Dans ces résultats on remarquera 1° que le sulfate de cuivre, soit seul soit avec du sulfate de fer (comme dans le vitriol agricole), diminue le taux de la vitalité, ce qui corrobore les résultats précédemment obtenus; 2° que l'immersion subséquente dans l'eau de chaux du blé traité dans les solutions cupriques diminue l'effet nuisible des sels de cuivre, non seulement en réduisant le nombre de plantes détruites, mais aussi en augmentant le taux de plantes vigoureuses; 3° que le sulfate de fer, comme dans les expériences précédentes, n'affecte pas la vitalité du blé.

Ces blés traités ont ensuite été envoyés à M. Bedford et à M. Mackay aux fermes expérimentales de Brandon et d'Indian-Head. Il en a été ensemencé des parcelles de 10 pieds sur 10 à raison de $1\frac{1}{4}$ boisseau à l'acre. Au moment de la moisson les épis cariés et les épis sains dans chaque parcelle ont été comptés.

Par suite de causes que nous ne pouvions régler à volonté, les résultats présentent beaucoup d'irrégularité. Ils font voir toutefois que:—

- 1° Le sulfate de fer n'est pas efficace pour détruire les spores de la carie;
- 2° Le traitement au sulfate de cuivre est le plus efficace de tous pour empêcher le développement de la carie;
- 3° Pour son effet à réduire le nombre d'épis atteints de la carie, le "vitriol agricole" se place ordinairement entre ces deux sels;
- 4° L'immersion subséquente dans l'eau de chaux, de grain traité au sulfate de cuivre et au "vitriol agricole," diminue l'effet de ces sels pour la prévention de la carie.

D'après ces expériences et celles des années précédentes, je conclus que la solution de sulfate de cuivre est de beaucoup la plus efficace pour tuer les spores de la carie; et que tout bien considéré, il est douteux que l'immersion subséquente dans l'eau de chaux soit une chose à conseiller.

EAUX DE PUIITS.

Vous avons continué les analyses d'échantillons d'eaux de puits de fermes, et faisons ici rapport sur dix-sept eaux. Par les remarques dans la dernière colonne du tableau ci après, on verra que dans la grande majorité des cas les eaux étaient sérieusement souillées et d'un usage dangereux.

Fermes expérimentales.

ANALYSES D'EAUX DE PUITIS, 1892. Résultats exprimés en milliionnièmes.

N ^o br.	Nom.	Localité.	Date.	Ammoniaque libre.	Ammoniaque albumineuse.	Azotes dans nitrates et nitrites.	Chlore.	Total des solides à 100° C.	Solides après ignition.	Perte par l'ignition.	Oxygène absorbé à 80° F.		Phosphates.	Rapport.
											En 15 min.	En 4 hrs.		
1	Caron, S.	Lachenaie (Québec).	16 avril.	1.94 point.	.14	620.0	1.582.0	1,504.0	78.0	78.0	En 15 min.	Traces		
2	Carpenter, F. M.	Stoney Creek (Ont.).	5 juil.	.10	7.428	275.0	1,416.0	1,166.0	250.0	250.0	.472	1.028	Fortes tr.	Eau d'un usage très dangereux. Probablement souillées.
3	Anderson, S.	Harbord (Ontario).	6 "	.01	2.93	13.0	410.0	290.0	120.0	120.0	2.556	5.188	Fortes tr.	Pas une bonne eau. Trop de matière végétale.
4	Patterson, Wm.	Almonte (Ont.).	11 "	.08	12.2141	22.5	426.0	290.0	136.0	136.0	.6736	1.0892	Fortes tr.	Eau très suspecte.
5	Digue Saint-Louis	Canal Rideau (Ont.).	11 "	.10	4.83	6.0	132.0	98.0	94.0	94.0	26769	5662	Fortes tr.	Très mauvaise eau. Impotable.
6	Anderson, S.	Harbord (Ont.).	11 "	.14	.07	70.0	4,328.0	3,460.0	868.0	868.0	.9012	2.000	Fortes tr.	Impotable. Forte quantité de sel d'Epsom.
7	Michaelis, Gustav.	Balgonie (T.N.-O.).	2 août.	.005	.065	18.5	342.0	320.0	40.0	40.0	En 15 min.	Traces		Eau de deuxième qualité.
8	McQuaig, Duncan.	Drumconnor (Man.).	6 "	.09	125.468	3.5	374.0	254.0	110.0	110.0	.908	1.864	Traces	D'un usage dangereux.
9	Popham, Stewart.	Brandon (Manitoba).	19 "	.02	11.762	80.0	797.0	542.0	255.0	255.0	En 15 min.	Traces		Indices de souillure. D'un usage dangereux.
10	Cummings, Wm.	Hallville (Ont.).	15 sept.	.03	175.041	8	326.0	262.0	64.0	64.0	1.188	2.344	Traces	Point de souillure d'excréments. Pas de lère qualité.
11	Ross, H. C.	Pt. Cummings (Ont.).	15 "	.004	198.471	24.0	216.0	114.0	102.0	102.0	.060	.132	Traces	organique.
12	Hunt, Richard	Summerside (I.P.E.).	10 "	.05	.032	32.0	238.0	150.0	88.0	88.0	.492	.906	"	Eau assez bonne.
13	Hunt, Richard	"	10 "	.056	12.6	96.0	548.0	450.0	98.0	98.0	.548	1.132	"	Suspecte, probablement dangereuse.
14	Hunt, Richard	"	10 "	.03	135.041	2.5	115.2	95.2	20.0	20.0	.240	5.80	"	Pas de lère qualité.
15	McGregor, Wm.	Windsor (Ont.).	6 oct.	.032	.090	2.4	136.0	114.0	22.0	22.0	.232	.580	"	"
16	McGregor, Wm.	"	6 "	.14	145.064	2.8	126.0	100.8	25.2	25.2	.428	.804	Fortes tr.	D'un usage peu sûr. Indices de souillure d'excréments.
17	McGregor, Wm.	"	15 nov.											

Je suis porté à croire que l'on s'occupe davantage de la pureté de l'approvisionnement d'eau sur les fermes qu'on ne le faisait précédemment, mais il paraît être encore nécessaire d'insister sur le danger qu'il y a à boire ou à donner au bétail de l'eau chargée de souillure d'excréments.

L'habitude de creuser les puits dans un endroit où il peut servir de collecteur aux eaux venant de l'étable, de la cour de la ferme ou des latrines, est on ne peut plus dangereuse et, je regrette de devoir le dire, n'est pas partout discontinuée. Il a été prouvé que dans les sols légers, sableux, la distance que ces eaux peuvent parcourir est beaucoup plus grande qu'on ne le suppose ordinairement. J'ai plus d'une fois pu prouver qu'on devait attribuer à de l'eau souillée de matière excrémentielle la persistance d'une maladie dans une famille, plus spécialement de la fièvre typhoïde, de la diarrhée et d'autres de nature semblable.

Les cultivateurs qui le demandent reçoivent les instructions nécessaires pour prélever et expédier à la ferme expérimentale des échantillons d'eau à analyser.

EXPÉRIENCES POUR DÉTERMINER L'EFFET DE L'ACIDE SULFURIQUE DILUÉ POUR EMPÊCHER LES POMMES DE TERRE DE POUSSER.

La pousse des pommes de terre qu'on conserve diminue matériellement la qualité des pommes de terre (patates) pour les usages culinaires. Malgré tous les soins, c'est ce qui a souvent lieu, et chaque année des quantités considérables de pommes de terre deviennent ainsi impropres à être servies sur la table.

La presse du Canada a donné dernièrement une grande circulation à une recette dite éprouvée pour empêcher les pommes de terre de pousser. Ce traitement consiste à plonger pendant quelque temps les pommes de terre dans une solution d'acide sulfurique (huile de vitriol) au deux pour 100, puis à les rincer dans l'eau froide. On assure qu'ensuite les yeux de pommes de terre ne peuvent pas pousser.

Afin de nous assurer de la justesse de cette opinion, nous avons institué au printemps passé une série d'expériences. Voici quels ont été les résultats :—

PREMIÈRE EXPÉRIENCE, 25 février 1892.—Variété de pomme de terre, Early Ohio (Ohio précoce). Les pommes de terre ne présentaient aucun indice de pousse pour le moment et étaient en bonne condition. Nous les avons plongées dans une solution d'acide sulfurique de la force indiquée, où nous les avons laissées 17 heures. Nous les avons ensuite rincées à l'eau froide, les avons étendues pour les laisser sécher, et puis les avons mises dans des bocaux en verre à grosse ouverture.

Résultat.—Laissées à elles-mêmes les pommes de terre se sont couvertes de taches roses qui au bout de quelques jours se sont desséchées, et puis la pourriture y a bientôt commencé. Au bout de deux semaines quelques-uns des yeux ont commencé à pousser. Si l'on coupait les tubercules, on reconnaissait au moyen du papier de tournesol que l'acide avait pénétré toute leur substance. Les pommes de terre n'étaient plus vendables.

Variété.—Chicago market. Traitement en tout point comme le précédent.

Résultat.—Les pommes de terre se sont davantage contractées que les Early Ohio. Beaucoup des yeux avaient de profondes dépressions et pourrissaient; une ou deux, cependant, paraissaient n'avoir pas souffert et ont poussé au bout de deux semaines. En les examinant, j'ai constaté que l'acide avait complètement pénétré les tissus des pommes de terre qui ne valaient plus rien pour la table.

DEUXIÈME EXPÉRIENCE.—Variété, State of Maine. Tubercules plongés pendant quatre heures dans la solution d'acide, traités ensuite comme dans l'expérience précédente.

Résultat.—Il s'est formé sur les pommes de terre de légères dépressions rosées. La pousse a été très retardée, mais a commencé au bout de neuf jours.

TROISIÈME EXPÉRIENCE.—Variété, Beauty of Hebron. Plongées pendant deux heures; puis même traitement que dans les expériences précédentes.

Résultat.—Les pommes de terre ont présenté en se séchant quelques taches rosées. Pousse évidemment retardée, mais a commencé au bout d'une semaine.

Fermes expérimentales.

QUATRIÈME EXPÉRIENCE.—Variété, Empire State. Plongées pendant une heure; puis même traitement que dans les expériences précédentes.

Résultat.—Pommes de terre très peu affectées par l'acide; ont poussé tout de suite.

CINQUIÈME EXPÉRIENCE.—Variété Thorburn. Plongées pendant vingt minutes; puis même traitement que dans les expériences précédentes.

Résultat.—L'acide ne paraissait point avoir produit d'effet sur les pommes de terre qui ont poussé tout de suite.

Les résultats sont donc, en somme, que l'immersion pendant 17 heures n'a pas tué tous les yeux, quoique l'acide ait en général considérablement altéré les pommes de terre et les ait rendues entièrement impropres pour la table. L'immersion pendant 4 heures a eu un effet un peu nuisible sur les pommes de terre, qui ont poussé quoique moins vite. Le traitement pendant 2 heures n'a que peu altéré l'aspect des pommes de terre, mais n'a eu aucun effet pour les empêcher de pousser. Des séjours moins longs dans l'acide dilué n'ont pas nui aux pommes de terre, mais n'ont nullement tué les yeux. Après 29 minutes d'immersion, la pousse a eu lieu comme chez les tubercules non traités.

Conclusion.—Dans les conditions susmentionnées, il n'y a aucun doute que l'eau contenant 2 pour 100 d'acide sulfurique n'a aucun effet pour empêcher la pousse des pommes de terre.

Dans ces expériences nous n'avons pas essayé d'abriter contre la lumière les pommes de terre traitées; nous ferons de nouveaux essais pour constater jusqu'à quel point la lumière active la pousse des pommes de terres traitées. Nous nous proposons aussi de les traiter en automne, et non au printemps, car il se pourrait que l'on pût alors tuer les yeux plus facilement.

LE SUBLIMÉ CORROSIF COMME FONGICIDE.

Il y a quelques mois le rédacteur du "Canadian Horticulturist" me transmit à la ferme expérimentale à Ottawa, une lettre d'un de ses correspondant qui demandait quelle était la valeur de ce sel comme insecticide et comme fongicide. Nous n'avions jamais expérimenté à cet égard, et nous n'avons pu rien trouver sur ce sujet dans aucun livre. Dans le but de pouvoir répondre à cette question, nous avons donc institué une série d'expériences dont je présente ici les résultats. Ces expériences ne sont nécessairement que préliminaires, mais elles ont donné quelques résultats intéressants et serviront à montrer ce qu'il faut s'attacher à chercher dans les travaux subséquents.

Une condition essentielle que doit remplir un fongicide ou un insecticide, c'est de ne pas nuire aux feuilles sur lesquelles on l'applique. La première chose à faire était donc de savoir quel effet des solutions de sublimé corrosif de différentes forces auraient sur les feuilles de certaines plantes.

Le sublimé corrosif ou chlorure de mercure est un sel blanc cristallin, soluble dans environ quatorze (14) fois son volume d'eau froide. Dans son action physiologique, il est "corrosif, irritant et un poison très violent." Ces propriétés nous porteraient à croire qu'en solution presque saturée il nuirait beaucoup aux feuilles et ferait périr les insectes. C'est un antiseptique d'une haute valeur, et sa propriété bien connue pour préserver les tissus animaux des moisissures et des bactéries le feraient conseiller comme un agent utile pour arrêter ou prévenir le développement de parasites fongeux.

Nous avons expérimenté avec deux solutions de force différente.

A.—1 partie de sublimé corrosif dans 500 d'eau ($2\frac{1}{2}$ drms. dans 1 gallon);

B.—1 partie de sublimé corrosif dans 1,000 d'eau ($1\frac{1}{2}$ drms. dans 1 gallon).

PREMIÈRE SÉRIE D'EXPÉRIENCES:—

Nous avons choisi les plantes suivantes: Hydrangea, Abutilon, Coleus, Geranium et Fuchsia qui se trouvaient en ce moment dans la serre. Nous avons appliqué la solution à l'aide d'un pulvérisateur (atomizer), qui projetait la solution sous forme d'un fin nuage.

Hydrangea.—Traité avec la solution A. Peu après qu'il a été sec, les feuilles et les fleurs ont pris une teinte brune. Les parties aspergées se sont bientôt flétries et sont mortes, et quelques jours après elles étaient comme brûlées.

Traité avec la solution B. Quand il a été sec, il n'a pas paru avoir souffert. La plante a été aspergée une seconde fois à l'aide du pulvérisateur, sans que les feuilles eussent été arrosées pendant l'intervalle. Il est alors apparu sur les feuilles peu après le traitement des groupes de petites taches brunes. Les feuilles aspergées n'ont cependant pas paru sensiblement affectées.

Abutilon.—Traité avec solution A. Après le second traitement les feuilles ont présenté des taches brunes, mais elles n'ont pas paru en souffrir.

Avec solution B. Aucun mauvais effet n'a été visible jusqu'à environ une semaine après le second traitement (dix jours après le premier), où il s'est montré quelques taches brunes comme des pellicules; autrement les feuilles étaient saines et vigoureuses.

Coleus.—Traité avec solution A. Les feuilles ont bientôt paru comme brûlées, jusque dans le tissu cellulaire, et n'ont pas tardé à se flétrir et à tomber.

Avec solution B. Les feuilles se sont ressenties de la première application, mais pas beaucoup. Après le second traitement trois jours plus tard, l'effet corrosif a été plus marqué et les parties aspergées ont fini par mourir.

Geranium.—Traité avec solution A. A peine sèches, les feuilles sont devenues brunes comme si elles avaient été exposées à une forte chaleur. Elles se sont desséchées et sont tombées en moins d'une semaine.

Avec solution B. Les feuilles n'ont pas paru en souffrir d'abord, mais ont souffert très sensiblement après la seconde application. Elles se sont desséchées et sont tombées.

Fuchsia.—Traité avec solution A. Effet nuisible très faible ou nul, même après plusieurs applications.

Avec solution B. Les feuilles après plusieurs applications paraissaient parfaitement saines.

SECONDE SÉRIE D'EXPÉRIENCES.—Nous avons ensuite essayé l'effet des mêmes solutions sur les feuilles de quelques arbres fruitiers; pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers. C'étaient tous de jeunes arbres, de quatre à six pieds de hauteur, et ils étaient en rangs de pépinière. Ils ont tous reçu deux applications avec les deux solutions (A et B) à intervalles de trois jours. Il n'en est résulté aucun dommage pour les feuilles.

COMME INSECTICIDE.—Le poison restant en très faible quantité à la surface des feuilles, on doit s'attendre à ce qu'il soit efficace surtout contre les insectes qui mangent la substance de la feuille. Pour ceux qui comme les pucerons, percent l'épiderme et sucent le jus, il ne peut agir que comme irritant au moment où il est appliqué; ils les détruirait peut-être même par contact. Une colonie de pucerons laineux (mealy-bug) a été plusieurs fois aspergée, mais n'a succombé qu'après de nombreuses applications.

Jusqu'ici nous n'avons point fait d'expériences pour faire l'épreuve de l'efficacité directe du sublimé corrosif comme fongicide, aucune occasion favorable pour cela ne s'étant offerte.

Conclusions.—Avec le peu de données recueillies, il est plus prudent de ne pas s'exprimer positivement quant à l'utilité que pourra avoir ce sel comme insecticide et fongicide. Toutefois on peut, je crois, en tirer avec confiance quelques inductions. Les feuilles des plantes sont évidemment plus ou moins résistantes suivant les espèces à l'action corrosive de ce sel. Une solution très préjudiciable à une plante est souvent sans aucun effet quelconque sur une autre. A part une seule exception, les plantes de serre ont été toutes affectées par la solution B (quelques-unes cependant pas sérieusement), tandis que les feuilles des arbres fruitiers n'ont nullement souffert.

A juger d'après les propriétés du sublimé corrosif et d'après le résultat de notre travail, je n'ai guère d'espoir qu'il sera utile comme insecticide. Je ne pense pas qu'on puisse sans danger l'appliquer en solutions assez fortes pour qu'il produise effet sur les insectes.

Je le croirais plutôt utile comme fongicide, et des expériences subséquentes montreront peut-être qu'en solutions même plus faibles que la solution B on pourra s'en servir avec avantage contre les parasites fongueux.

RAPPORT DE L'ENTOMOLOGISTE ET BOTANISTE.

(JAMES FLETCHER, M.S.R.C., F.L.S.)

Monsieur W. SAUNDERS,
 Directeur, Fermes expérimentales de l'Etat,
 Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint un rapport sur quelques-uns des sujets les plus importants sur lesquels mon attention a été officiellement appelée pendant le courant de l'année. Le seul insecte ennemi nouveau de quelque importance qui mérite ici mention spéciale est la petite mouche piquante du bétail (*The Cattle Horn Fly, Haematobia serrata*, R. Desv.), sur laquelle, d'après vos instructions, j'ai préparé un bulletin (F. E. C., n° 14) au mois de septembre dernier. Ce bulletin a été distribué à nos correspondants en anglais et en français, et j'espère que les cultivateurs du Canada reconnaîtront la grande importance qu'il y a à faire tous leurs efforts pour exterminer ce petit mais formidable ennemi. La plupart des demandes de renseignements sur des insectes ont été cette année sur ceux qui s'attaquent aux récoltes des champs et aux arbres et arbustes fruitiers. Dans la division de la botanique nous avons fait quelques intéressantes expériences sur les meilleurs moyens de prévenir les pertes que cause la maladie de la pomme de terre. La collection dans le jardin botanique a été augmentée d'environ cinquante espèces, principalement des saules, des peupliers, des chênes et des bouleaux. Nous avons aussi commencé une plate-bande de plantes vivaces et y avons transplanté à demeure environ quarante de nos plantes indigènes, asters (*Michaelmas-daisies*), verges d'or et autres. Nous avons aussi reçu comme d'ordinaire un grand nombre de spécimens d'insectes et de plantes, dont on nous demandait les noms.

Plantes agricoles.—Les céréales ont en somme moins souffert que d'habitude de la part des insectes. La mouche de Hesse et le ver du chaume du blé nous ont été envoyés de quelques localités. J'ai cherché avec soin la mouche de Hesse dans le district d'Ottawa, mais en vain. L'année passée, grâce à la bienveillance des professeurs Riley et Forbes, j'avais reçu un envoi de "graines de lin", ou pupes en barillet de la mouche de Hesse, infestées par un parasite qui a été utile en Europe pour diminuer le nombre de cet ennemi qui passe souvent inaperçu. Les parasites arrivèrent en bon état et je les mis en liberté dans un champ que je savais être infesté. Bien que je n'aie pu trouver de spécimens ni du parasite ni de son hôte, j'espère encore que le parasite se sera établi, et que plus tard nous reconnaitrons les bons résultats de l'expérience. Les curieux dégâts commis sur l'avoine par la locuste à cuisses rouges (*Red-legged Locust, Melanoplus femur-rubrum*, De G.) commune, qui, comme on l'a fréquemment remarqué, coupe les fleurs et les grains de la panicule et les fait tomber à terre, ont été de nouveau observés par l'Honorable M. G. W. Allan, sur sa ferme à Barrie (Ontario). Dans l'est de l'Ontario les récoltes de grain ont quelque peu souffert des ravages du ver gris dévastateur (*Devastating Cut-worm, Hadená devastatrix*, Brace). Autant que j'ai pu le savoir, le maïs a été moins attaqué que précédemment depuis plusieurs années. Le seul ver gris qui n'ait été souvent envoyé, a été le ver gris à dos rouge [*Red-backed Cut-worm, Agrotis (Carneades) ochrogaster*, Guen]. J'ai pu, la saison passée, élucider une partie de l'histoire naturelle de cette espèce. Des œufs pondus par une femelle capturée dans les champs en octobre 1891 ne sont éclos que le 20 avril suivant. Les chenilles pleinement développées, se sont changées en chrysalides le 10 juin, et le 20 juillet apparaissaient les premiers papillons. La chenille est grosse, et atteint plus de 1 pouce $\frac{1}{2}$ de longueur au terme de sa croissance; elle s'attaque à presque toutes les plantes succulentes.

La bruche du pois (Pea-weevil) a sévi d'une manière exceptionnelle, et n'était que la superficie ensemencée de pois a été plus grande que d'ordinaire, la récolte de l'Ontario aurait été loin d'être suffisante. Les haricots (fèves) dans la plupart des districts ont sérieusement souffert de l'anthraxose [*Colletotrichium Lindemuthianum* (Saccardo et Magnus) Brios. et Cava.], et M. Craig, dans le département de l'horticulture a fait des expériences sur les haricots dans le but de découvrir un remède. Il rend compte de ces expériences dans son rapport, page 104.

Les vers des racines ont peut-être été les insectes les plus importuns de l'année dans les choux, les ognons, les radis et les navets. Pour application dans le jardin, l'infusion d'ellébore et l'émulsion de pétrole ont été efficaces, mais pour les cultures en champs il n'a point encore été découvert de remède satisfaisant.

La doryphore de la pomme de terre (mouche à patates, Colorado Potato-beetle, *Doryphora 10-lineata*, Say) a fait son apparition comme fléau sérieux dans la Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince-Edouard. Le vert de Paris est incontestablement le meilleur remède contre cet ennemi, et quand on l'applique avec les soins convenables, il n'y a aucun danger d'empoisonnement à appréhender. C'est un poison, cela va sans dire, un poison violent; mais c'est ce que sont tant d'autres substances dont il faut se servir. Son application ne peut donner lieu au moindre accident, en raison de ce que, comme on a voulu dire, les plantes auraient absorbé le poison dans leurs tissus. Une punaise rapace (*Podisus cynicus*, Say) que M. A. G. McNeill, de Little Sands (île du Prince-Edouard) a trouvée se nourrissant de mouches à patates, m'a aussi été envoyée par des correspondants de London, de Toronto et d'Ottawa.

Les navets ont comparativement peu souffert des altises (Flea-beetles); mais à la fin de septembre le puceron du navet (Turnip Aphid, *Aphis rapae*, Curtis), s'est montré dans quelques localités en nombres alarmants; j'en ai reçu des spécimens de l'île du Prince-Edouard, de Québec et de l'est de l'Ontario. Le 4 novembre il m'a été apporté des navets de la ferme expérimentale centrale qui en étaient fortement infestés, mais les insectes avaient été entièrement détruits par le champignon *Empusa aphidis*, Hoffm.; les corps morts des pucerons en masses compactes à la base des feuilles étaient renflés et décolorés.

La chenille zébrée de *Mamestra picta*, Harr., a été très nombreuse dans les environs d'Ottawa. Elle paraît être littéralement omnivore, et attaque des plantes de toutes les familles. Elle a fait beaucoup de tort aux jeunes sapins, aux asperges, et aux pois, aux choux, aux trèfles, etc., et elle m'a été envoyée plusieurs fois comme ennemie des pommes de terre. Vers la fin de la saison, comme je le raconte plus loin, les œufs ont été détruits en grand nombre par des parasites.

La chenille du céleri, *Papilio Asterias*, Fabr., m'a été envoyée de différents endroits des provinces d'Ontario et de Québec, où elle était destructrice et nombreuse sur le céleri, les carottes et les panais. La plupart se sont trouvées infestées par la mouche ichneumonide *Trogus exesorius*, Brullé.

Une chenille qui s'est fait voir en nombres alarmants dans l'est du Canada a été la chenille dite "des marais salés" (Salt-marsh Caterpillar, *Leucarctia aceræ*, Dr.). Cet insecte est très répandu et se trouve dans tout le Canada. Les chenilles, qui sont connues sous le nom d'"ours" (Woolly Bears) se nourrissent de la plupart des plantes peu élevées, et quand elles sont abondantes, elles font beaucoup de mal dans les jardins aux haricots, aux laitues, aux choux, etc.; mais elles paraissent préférer des herbes inutiles, telles que l'ansérine, le pissenlit, etc. Un envoi de chenilles reçu de M. C. H. Wright, de Middleton (Ontario), s'est trouvé être attaqué par la maladie fongueuse *Empusa grylli*, Fres., var. *aulicæ*. Des essais de propagation de la maladie n'ont pas paru réussir.

Plantes fourragères.—Le foin et toutes les plantes fourragères ont été excellents dans la plupart des provinces, le printemps ayant été exceptionnellement favorable. Les insectes qui affectent les graminées ont reçu quelque attention. Le dommage connu sous le nom de "silver top" (tête ou épi d'argent) a été remarquablement commun, et est dû à plusieurs insectes, principalement, je crois, ainsi que l'a suggéré le professeur Osborn, à de petites cicadelles (leaf-hoppers), peut-être aussi à un thrips, et aussi dans les tiges de quelques-unes des graminées les plus hautes au ver du chaume du blé (Wheat-stem Maggot). Dans les parcelles d'expérimentation de graminées, la chenille de *Gortyna cataphracta*, Grote, la rongeuse de la tige de la

Fermes expérimentales.

tomate (Tomato-stem Borer), a été très commune dans les jeunes tiges de *Phalaris arundinacea* et d'*Elymus canadensis*. La même chenille a aussi été exceptionnellement destructive, en creusant dans la tige de beaucoup de plantes herbacées, telles que tomates, pommes de terre, lis, tournesols (soleils), etc. Il y a sans doute eu dans les prairies beaucoup de dégâts inaperçus causés par les attaques du ver gris dévastateur et de la mouche frit d'Amérique, au-dessous du sol, et d'un vrai thrips sur les feuilles. M. Ames Vernon, de Minudie (Nouvelle-Ecosse) m'a informé d'une attaque sérieuse sur les prairies de *marais* (terrains endigués) par un insecte, *Ctenucha Virginica*, Charp., qui, dans mon expérience, n'avait jamais été remarqué auparavant comme commettant des dégâts sensibles. Les chenilles sont intéressantes dans le changement extraordinaire de leur couleur à la dernière mue, où de noires et blanches avec dessins jaunes elles deviennent blanc jaunâtre.

Arbres et arbustes fruitiers.—J'ai reçu comme d'habitude beaucoup de lettres sur les fléaux ordinaires du verger et du jardins, tels que chenilles à tente, le tigre sur bois ou kermès-coquille d'huile, la chenille à bosse rouge du pommier, le puceron lanigère (Woolly Aphis), la cicadelle de la vigne, et le ver-limace du cerisier.

La pique-bouton ocellée ne s'est pas montrée sur un bien moindre territoire et en bien plus petit nombre que la saison précédente. La porte-case en cigare du pommier, mentionnée dans mon rapport pour 1891, à la page 201, a reçu du professeur Fernald, d'Amherst (Massachusetts), le nom de *Coleophora Fletcherella*. En 1891, cet insecte, qui m'a été d'abord envoyé il y a quelques années de l'île du Prince Edouard et du Nouveau-Brunswick, était apparue en nombres énormes dans le verger du Dr D. Young, à Adolphustown (Ontario). Le Dr Young a fait de soigneuses expériences de traitement avec des émulsions de pétrole chaudes et froides et avec différentes proportions de vert de Paris. Il a trouvé que c'était une vermine difficile à exterminer; c'est l'émulsion de pétrole appliquée au printemps quand les chenilles étaient actives, qui a été le remède le plus efficace. M. W. J. Hambly, du journal *The Mail*, de Toronto, a eu l'obligeance de m'aviser d'une invasion de la bucculatrix du pommier à St. Catharines (Ontario), et des rameaux d'arbres infestés, qui m'ont été envoyés sans indication de leur provenance, montraient que l'insecte était présent en nombre très considérables. D'après des échantillons que j'ai reçus de districts très éloignés les uns des autres, je crains que la mite des feuilles du poirier ne gagne du terrain. Les mites blanches allongées presque invisibles qui causent les galles sur les feuilles, passent l'hiver dans les écailles des bourgeons des poiriers. Le meilleur remède est d'appliquer de l'émulsion de pétrole aux arbres infestés à l'aide du pulvérisateur, au moment où les bourgeons s'épanouissent.

Le colonel Wm. M. Blair, régisseur de la ferme expérimentale à Nappan m'a signalé une nouvelle attaque en Nouvelle-Ecosse, qui présente quelque intérêt. C'est celle du taupin (click-beetle), *Corymbites caricinus*, Germ., sur les boutons et les fleurs de pommier. Déjà dans deux occasions j'avais reçu de ces taupins de la Nouvelle-Ecosse où on les avait trouvés sur des fleurs de pommier, mais on ne me parlait d'aucune déprédation. Le colonel Blair, toutefois, m'écrivait le 1er juin: "Je vous envoie avec ceci quelques barbeaux qui détruisent le feuillage de nos arbres. Il y en a par centaines sur les arbres et ils paraissent sucer les feuilles dès qu'elles apparaissent. A la moindre secousse ils se laissent tomber par terre. Quand les fleurs s'épanouissent, ils les attaquent aussi, et ils s'en prennent à beaucoup d'autres plantes, de fait, à presque tout ce qui a une feuille verte." Je recommandait d'appliquer du vert de Paris à l'aide du pulvérisateur et de ramasser les taupins en battant le feuillage au-dessus d'un grand filet à insectes ou d'un parapluie ouvert renversé.

Les ennemis de la vigne ont été nombreux dans l'ouest de l'Ontario, mais leurs attaques ont été surtout remarquées sur la vigne à cinq feuilles (Virginian Creeper, *Ampelopsis quinquefolia*). Dans beaucoup d'endroits les chenilles de la patte-étendue (Beautiful Wood-nymph) et du petit sphinx de la vigne (Lesser Grape-vine Sphinx) ont défeuillé cette plante grimpante ornementale; mais l'une et l'autre ont été décimées par des parasites.

Le rongeur en cercle du framboisier (Raspberry-cane Girdler, *Oberea bimaculata*, Oliv.) a été le principal ennemi du framboisier dans le district d'Ottawa, et il

m'a été adressé des échantillons de son travail de différentes parties des provinces d'Ontario et de Québec.

Le barbeau *Paria sex-notata* a été de nouveau cette année un très sérieux fléau des framboisiers à St. Catharines. M. Martin Burrell m'écrit: " Mon vieil ennemi *P. sex-notata* m'a fait une nouvelle visite ce printemps, en plus grand nombre que jamais. J'ai appliqué du vert de Paris, 4 onces dans 40 gallons, mais l'ennemi continuait ses opérations comme si de rien n'était. Sur un quart d'acre de mes framboisiers il n'y a pas eu vingt tiges qui aient poussé des feuilles. Cette année-ci je ne suis pas le seul à souffrir, plusieurs de mes voisins ont été très maltraités par le barbeau." Cet insecte de même que le scarabée du rosier (Rose-beetle, *Macrodactylus subspinosus*, Fabr.), paraît être très difficile à traiter, le vert de Paris même ayant beaucoup moins d'effet que des poisons beaucoup moins violents sur d'autres insectes. Ce sont les insectes parfaits qui détruisent les jeunes pousses au moment de la floraison. Le ver passe son existence sous terre, où il se nourrit de racines.

Les gadelliers rouges et blancs que l'on a négligés, ont été défeuillés par la mouche-à-scie du gadellier importée. Le vert de Paris au commencement de la saison et l'ellébore blanc après que le fruit a noué, sont des remèdes inoffensifs et efficaces. M. W. S. Duggan, de Murray Bay (Québec), m'a envoyé des gadelles infectées par le charançon de la gabelle (Currant Weevil, *Anthonomus rubidus*, Lec), qui avait considérablement diminué sa récolte de gadelles rouges et blanches. On peut en général chaque année trouver ce charançon à Ottawa en petits nombres mais presque toujours sur les gadelles blanches. Tous les fruits infestés mûrissent avant la récolte proprement dite, et il faut les détruire avant qu'ils tombent des branches.

Arbres forestiers.—L'attaque la plus sérieuse sur les arbres forestiers a été cette année, celle de la chenille à toile d'automne (Fall Web-worm, *Hyphantria cunea*, Dru.), et là où les toiles n'ont pas été enlevées dès leur première apparition en août, où la chose aurait été facile, les toiles dégoûtantes, remplies d'excréments, restent comme témoins de négligence offensants pour la vue. La mouche-à-scie du sapin (Spruce Saw-fly, *Lophyrus abietis*, Hart.) a attaqué les sapins de Norvège à Winnipeg et dans l'Ouest de l'Ontario. Elle a aussi été nombreuse et destructrice sur les épinettes indigènes dans le district de Muskoka. La mouche-à-scie du mélèze (Larch saw-fly, *Nematus Erichsonii*, Hart.), continue ses ravages dans les marais à épinettes rouges (tamarack) de l'Ontario, de Québec et des provinces maritimes. Les mélèzes indigènes ont déjà été tués sur des milliers d'acres. Nous étudions maintenant deux autres mouches-à-scie qui depuis quatre ans sont devenues de sérieux fléaux: ce sont *Fenusia varipes*, St. Farg. (*melanopoda*, Cam.) et *Nematus pallidiventris*, Fallen. Le premier de ces insectes est une petite mouche-à-scie noire, de $\frac{1}{8}$ de pouce de longueur ou un peu plus, qui insère ses œufs sous l'épiderme à la surface supérieure des jeunes feuilles de l'aune d'Europe. Les larves creusent dans l'épaisseur des feuilles qui se couvrent de taches rouges et se dessèchent. Arrivées au terme de leur croissance, les larves quittent les feuilles et se laissent tomber sur le sol où elles pénètrent pour passer le stage de pupes. Il y a deux et peut-être trois pontes par saison. Jusqu'ici il n'a point été découvert de parasite et en raison de leur position à l'intérieur des feuilles, il est difficile de suggérer un remède pratique. Le *Nematus pallidiventris* est une espèce du nord de l'Europe et été probablement introduit avec des saules de Russie. Dans tous ses stades il ressemble passablement à la mouche-à-scie du gadellier importée, et on en a facilement raison par des applications de vert de Paris.

Mauvaises herbes.—Cet important sujet a donné lieu à beaucoup de correspondance et je l'avais traité un peu au long dans mon rapport précédent. La mauvaise herbe importée la plus redoutable appartient à la même famille que la moutarde; c'est le *Sisymbrium sinapistrum*, le "Tumbling Weed" (herbe roulante) des colons autour d'Indian Head. C'est une grande plante grossière, annuelle ou bisannuelle suivant la localité. En Europe, où elle est indigène, elle est, d'après D. Rapin, annuelle dans la vallée du Rhône, et, d'après le Dr. M. Seubert, bisannuelle dans la vallée du Rhin. Elle présente la même différence en Canada; une plante remarquable sur un talus de chemin de fer à Ottawa a passé l'hiver et a poussé sa tige florifère en juin. Dans le Nord-Ouest, d'autre part, c'est une vraie annuelle. M. Mackay écrit: "La plante née de graine au printemps, si on la laisse croître, mûrit sa graine en même temps

Fermes expérimentales.

que la moutarde, c'est-à-dire à la moisson du blé. Si on la coupe au-dessus du sol, elle pousse des rejets, qui laissés à eux-mêmes mûrissent leur graine avant les gelées, pourvu que la coupe ait eu lieu assez tôt. Sinon, les secondes pousses ne vivent que jusqu'aux premières gelées. Les pousses d'automne ne continuent pas à croître au printemps, car elles sont tout à fait mortes. Chaque plante naît de graine et meurt la même saison." La hauteur normale de cette plante en Europe est environ deux pieds, mais un grand échantillon que M. Mackay m'a envoyé entier pour que j'en puisse compter les graines, était plus de deux fois plus haut, et les nombreuses branches étaient couvertes de longues siliques. Ces siliques ont été comptées : chacune comptait en moyenne 60 graines dans chacune des deux loges, et le nombre de graines a été trouvé être l'énorme total d'un million et demi sur une seule plante. Ces graines une fois vannées pesaient 150 grammes (près de 5½ onces). Les graines sont très petites, environ moitié la grosseur de la graine de mil (timothy), et de couleur brun rougeâtre foncé. Il n'y a aucun doute que l'introduction de cette herbe pernicieuse dans les territoires du Nord-Ouest, ne soit une affaire des plus sérieuses, et nous sommes heureux d'apprendre que les cultivateurs donnent beaucoup d'attention à ce sujet et font tous leurs efforts pour exterminer les herbes nuisibles. J'en ai la preuve dans le grand nombre de spécimens qui m'ont été envoyés par des cultivateurs, des inspecteurs de mauvaises herbes et d'autres qui désiraient en savoir les noms.

Parmi les plantes qui sont devenues localement des mauvaises herbes agressives, outre la précédente, je puis mentionner les suivantes, par où l'on peut voir que presque toutes les plantes dans des circonstances spéciales peuvent devenir un fléau sérieux : *Camelina sativa*, *Neslia paniculata*, *Iva xanthiifolia*, *Iva axillaris* et *Corydalis aurea* du Manitoba; *Cuscuta trifolii*, reçue d'Ashcroft (Colombie Anglaise) et de l'ouest de l'Ontario, *Hieracium aurantiacum*, qui se trouve depuis les cantons de l'Est jusque dans le Vermont, et *Lepidium campestre*, reçu de Stoney Creek (Ontario).

Attention a été appelée sur le sujet des herbes "Loco" par l'empoisonnement de brebis et d'agneaux en Manitoba, mais il ne m'a point été adressé de spécimens et je n'ai rien pu savoir de défini. Il serait bon que, quand les propriétaires de fermes à brebis ont eu des animaux empoisonnés, ils m'envoyassent des spécimens de toutes les plantes appartenant à la famille du pois (les Légumineuses) et à tige dressée, non couchée, qu'ils peuvent remarquer sur leurs terrains.

Réunions.—Pendant le courant de l'année j'ai assisté à cinq réunions de comices agricoles (Farmers' Institutes), à Cowansville (Québec), Brantford, Picton, Carp et Galetta (Ontario). A la demande de l'honorable ministre de l'agriculture et des arts de l'Ontario, je me suis rendu à une réunion d'un comité de la législature provinciale, et y ai parlé sur le meilleur moment de traiter les arbres fruitiers pour détruire les insectes nuisibles, sans courir le risque d'empoisonner les abeilles, qui sont d'une telle importance aux producteurs de fruits pour la fécondation des fleurs, comme aussi naturellement aux apiculteurs pour la production du miel.

Remerciements.—Je désire de nouveau présenter mes remerciements à un grand nombre de correspondants qui m'ont beaucoup aidé en faisant des observations et en m'avisant sans retard de l'apparition d'insectes et de champignons nuisibles. Je reconnais particulièrement mes obligations au professeur C. V. Riley, au Dr George Vasey et à M. B. T. Galloway, de Washington, et au professeur John Macoun, d'Ottawa, pour leur bienveillance à déterminer des spécimens et pour le prêt de figures; aussi au Dr J. Hamilton, d'Alleghany (Pennsylvanie), pour déterminations de coléoptères, et au professeur Byron D. Halsted de New-Brunswick (New-Jersey) pour déterminations de parasites fongueux.

Des dons ont été reçus de :

Professeur John Macoun, graines de plantes indigènes ;
T. N. Willing, Calgary (T.N.-O.), graines de plantes indigènes ;
W. E. Saunders, London (Ontario), spécimens de plantes indigènes ;
J. Dearness, " " " " "
W. Scott, Ottawa (Ontario), " " " "

- J. R. Anderson, Victoria (C.-B.), collection de racines de plantes indigènes ;
 Dr J. E. White, Toronto, " " " "
 Professeur W. J. Beal, Agricultural College (Michigan), graines de graminées ;
 J. S. Pearce et Cie, London (Ontario), graines de graminées ;
 Sutton and fils, Reading (Angleterre), " " "
 Vilmorin, Andrieux et Cie, Paris (France), graines de trèfle ;
 Hon. C. F. Cornwall, Ashcroft (C.-B.), racines de *Lewisia rediviva* ;
 J. B. Olcott, South Manchester (Connecticut), belle motte de *Festuca*,
 Olcott n° 1 ;
 W. H. Holland, Norquay (Manitoba), racine de *Physalis grandiflora* ;
 Professeur H. Garman, Lexington (Kentucky), graine de *Poa pratensis*
 cultivée au Kentucky.
 R. E. Purver, Riverside (C.-B.), spécimens d'insectes.

Le 11 avril, M. J. A. Guignard, B. A., et bachelier ès lettres et ès sciences de l'Université de France, a été nommé aide-entomologiste et botaniste, et avec son intelligent concours je diminue peu à peu la somme considérable de travail arriéré qui s'était accumulé depuis quatre ans. La connaissance que M. Guignard possède des langues d'Europe, ajoutée à sa compétence scientifique, a fait que sa nomination a été d'une grande importance pour l'exécution des travaux de mon département.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES FLETCHER,

Entomologiste et botaniste.

DIVISION DE L'ENTOMOLOGIE.

LA RONGEUSE DE LA TIGE DU HOUBLON, LE VER DU COLLET DU HOUBLON. :

(The Hop-vine Borer, The Collar-worm of the Hop, *Hydræcia immanis*, Guen.)

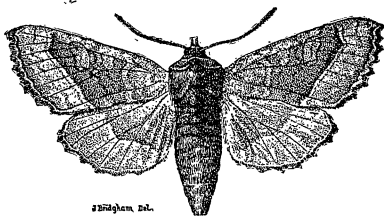


Fig. 13.—La rongeuse de la tige du houblon,
Hydræcia immanis

chenilles, pleinement développées, sont grosses, épaisses, longues de $1\frac{1}{4}$ pouce à $1\frac{3}{4}$, d'un blanc sale, la tête brun rougeâtre et le corps semé de tubercules noirs pilifères. Les bandes sombres qui étaient très apparentes dans les chenilles sont maintenant presque oblitérées, et le sont tout à fait dans quelques spécimens.

M. Wellington Boulter, de Picton (Ontario), attirera mon attention sur cet insecte en juin 1889 ; et j'appris de plusieurs producteurs de houblon, que dans certaines parties du comté du Prince-Edouard leurs ravages étaient chaque année considérables. Depuis lors et avec l'aide de M. S. J. Cotter, secrétaire-trésorier de l'Association des producteurs de houblon de la Puissance, j'ai suivi cet ennemi dans toutes ses transformations.

La première mention de la rongeuse de la tige du houblon que je puisse trouver est par le Dr Bethune dans le *Report of the Entomological Society of Ontario* pour

Fermes expérimentales.

1872, page 33, où il est donné une description détaillée de quelques chenilles qui avaient été trouvées rongant le collet des tiges. Des entomologistes en Canada ont de temps en temps tâché de découvrir quel était cet insecte. Je n'ai maintenant aucun doute que ce ne fussent des chenilles de *H. immanis*. Le *Canadian Entomologist*, vol. XIV, 1882, p. 93, contient un intéressant article par C.R. Dodge, intitulé: "The Hop-vine Borer," dans lequel l'auteur donne des détails exacts sur les habitudes des chenilles et beaucoup de renseignements utiles sur les dégâts qu'elles font. M. Dodge n'en donne pas le nom, mais n'hésite pas à les reconnaître pour les mêmes que le Dr Bethune avait décrites. Le Dr Lintner, dans son second rapport, 1885, p. 41, dit de cet insecte: "C'est le professeur J. H. Comstock qui nous en a le premier fait connaître le caractère. A la réunion annuelle de la Société entomologique de l'Ontario, tenue à Montréal pendant la réunion de l'Association américaine pour l'avancement de la science en août 1882, il présenta plusieurs spécimens de cet insecte qu'il avait réussi à obtenir du 'ver du houblon.' Je ne sache pas que le professeur ait publié les résultats de son étude de cet insecte."

Dans le bulletin 4, Division de l'entomologie, le professeur J. B. Smith a publié un long rapport de quelques observations qu'il a faites dans l'Etat de New-York, sous la direction du Ministère de l'agriculture des Etats-Unis.

Le professeur Lintner dans son article susmentionné de 1885 reproduit les détails importants déjà publiés, et ajoute quelques notes intéressantes.

Il y a longtemps que les producteurs de houblon de l'Etat de New-York connaissent les ravages de cette chenille ainsi que les phases principales de son existence. Mais en Canada elle n'est nullement commune. On rencontre rarement le papillon à Ottawa; j'en ai des spécimens de Toronto et de London (Ontario). Le Dr Bethune dit que les chenilles étaient très nombreuses à Erindale, Crédiit (Ontario). Dans le comté du Prince-Edouard, où la culture du houblon est devenue une industrie importante, on a laissé cet ennemi se multiplier tellement qu'il est maintenant un sérieux obstacle à la culture lucrative du houblon.

"Le 4 août.—Je vous envoie quelques objets que j'ai trouvés dans le sol de mes buttes de houblon. Qu'est-ce que c'est, et qu'en sortira-t-il? Les vers sont très nombreux dans ma houblonnière, et font beaucoup de mal. Veuillez me donner tous les renseignements que vous pourrez"—JAMES CRAWFORD, *Bethel (Ontario)*.

Ce qu'envoyait M. Crawford était des chrysalides de *H. immanis*, desquelles j'ai obtenu plusieurs papillons, et un spécimen d'*Ichneumon jucundus*, Brullé.

Histoire naturelle.—Les œufs sont blanc verdâtre, arrondis au haut, aplatis en bas, finement striés du sommet à la base. Ils sont déposés séparément sur les jeunes pousses du houblon, dès qu'elles sortent de terre. Les pousses croissent très rapidement ensuite, et elles ont environ 3 pieds de hauteur avant qu'on remarque le dommage causé par les jeunes chenilles.

Celles-ci sont très minces, de couleur pâle, à lignes longitudinales sombres, et le corps semé de tubercules noirs pilifères. Elles pénètrent dans les tiges et en arrêtent la croissance, produisant ce qu'on appelle des "têtards" (bull-heads, muffle-heads). La pousse centrale étant ainsi détruite, deux nouvelles se développent ensuite de part et d'autre du nœud immédiatement au-dessous de l'endroit attaqué. Quand la chenille a environ un demi-pouce de longueur, elle sort de la tige et se laisse tomber sur le sol, où, d'après le professeur Smith, "elle entre dans la tige rez terre et se creuse une galerie dirigée vers le haut, qui interrompt la croissance de la tige et l'affaiblit. La chenille change alors de couleur, et devient d'un blanc sale à teinte rougeâtre prononcée qui paraît provenir de dessous la surface de la peau, et avec de nombreuses taches noires. Peu à peu la tige s'évide et se durcit, et cela d'autant plus vite que la libre circulation de la sève est interrompue. La chenille, qui a maintenant environ un pouce de longueur et est toujours mince, creuse sa galerie vers le bas dans la tige jusqu'à sa jonction avec le rhizome, où elle en sort et complète sa croissance en travaillant sous terre. C'est dans cet état qu'elle est le mieux connue comme le 'ver' du houblon et que l'on remarque le mieux ses ravages." (*U.S. Div. of Ent., Bul. 4, p. 35.*)

D'après les observations de M. Cotter, la plupart des jeunes chenilles quittent le sommet des tiges avant la fin de mai, mais on peut quelquefois en trouver dans les

sommets jusqu'à la mi-juin. La première semaine d'août, elles ont pris tout leur accroissement, de sorte que ces chenilles vivent constamment deux mois aux dépens des plantes infestées. Le dommage que les grosses chenilles font aux tiges semble peu de chose comparativement à leur taille. Elles percent le côté de la tige et restent à côté dans le sol, tirant, je pense, leur subsistance presque exclusivement de la sève. Au terme de leur croissance elles se transforment en chrysalides dans le sol à côté des racines des plantes de houblon. La chrysalide a de 1 pouce à 1½ pouce de longueur; elle est de couleur brun foncé, allongée et de forme massive, avec une double épine à l'extrémité postérieure qui est obtuse. Ce stage dure de cinq à sept semaines, et l'on voit voler les papillons en septembre et en octobre. Ceux-ci passent l'hiver dans un état de torpeur probablement sous des feuilles et des débris. Plusieurs spécimens conservés en vie dans une cage d'élevage restaient constamment au fond et profitaient de tout petit objet pour se cacher dessous. Le papillon lui-même, quoique très difficile à distinguer sur le sol ou parmi les feuilles, est un très bel insecte quand on l'examine de près, en raison du contraste des teintes et du velouté sur le milieu des ailes. Le papillon mesure 1½ à 2½ pouces d'envergure. La couleur générale est un brun rosé, plus pâle aux extrémités des ailes; la portion centrale est beaucoup plus sombre, d'un brun bronzé velouté, et est ornée de deux grosses taches pâles qu'on désigne sous le nom d'orbiculaire et de réniforme. Les ailes antérieures sont divisées en trois parties par d'autres lignes obliques transversales, bordées extérieurement de rose pâle. Les ailes postérieures sont de couleur plus pâle avec une ligne transversale un peu plus foncée au milieu. Les deux sexes portent les mêmes dessins, mais la femelle se distingue par son abdomen plus gros, et le mâle par une brosse très apparente en forme d'éventail à l'extrémité de l'abdomen.

Ce papillon a été placé par différents écrivains dans trois genres différents, *Gortyna*, *Apamea* et *Hydræcia*. Le professeur Rily m'écrit dernièrement: "Quant à *immanis*, je crois que nous devrions suivre le nouveau catalogue du professeur Smith en le laissant dans *Hydræcia*. Je l'ai toujours placé dans ce genre." Conformément à cette opinion, j'ai donc fait usage de ce nom générique. Cette question est discutée assez au long par le professeur Lintner dans son premier rapport, page 115.

Remèdes.—On trouvera probablement que le remède le plus efficace est de ramasser les jeunes chenilles avant qu'elles quittent les sommets des tiges et de les détruire. Les pousses attaquées ont un aspect caractéristique que l'expérience fait reconnaître à première vue. On peut donc les enlever facilement quand on éclaircit et attache les tiges, et écraser les jeunes chenilles. Dans le comté du Prince-Edouard cette opération doit se faire la dernière semaine de mai, et comme les tiges doivent alors être taillées et celles que l'on laisse, être attachées aux perches, la recherche des chenilles augmente très peu le travail.

M. Dodge dit ce qui suit, dans son article susmentionné:—"Outre le ramassage, un remède utile consiste à butter le houblon aussitôt que possible et à biner soigneusement la houblonnière. Le buttage fait émettre des racines fibreuses au-dessus du point attaqué et on sauve ainsi partie de la récolte." D'autre part il dit beaucoup de bien d'une méthode recommandée par un producteur de New-York, qui consiste à enlever la terre du pied des tiges vers le 1er juin, à appliquer des engrais aux racines et à ne butter qu'à la fin de juillet. Le professeur Smith recommande le même traitement, de mettre à nu les racines, mais il dit qu'il suffit de les laisser découvertes cinq ou six jours au commencement de juin. Le but en découvrant les racines est de les rendre plus dures et moins agréables aux chenilles, tandis que le buttage fait émettre une quantité de radicules secondaires pour réparer le dommage et fortifier les tiges.

J'espère engager quelques-uns de nos producteurs de houblon du Canada à essayer l'année prochaine des expériences soigneuses avec les différents modes de traitement. A une réunion en mai dernier de l'Association des producteurs de houblon de la Puissance, où je me rendis à Picton (Ontario), j'appris qu'une espèce de hareng qui est jeté en grandes quantités sur les bords du lac Ontario, avait été employée comme engrais pour le houblon, et que là où on l'avait fait, le ver du collet était beaucoup moins commun. Sur ce point, M. Cotter m'écrit en date du 22 décembre:—

"Quant au poisson comme engrais pour le houblon et pour prévenir les attaques du

Fermes expérimentales.

ver du collet, M. Mathew Benson, ex-président de notre association, l'a essayé, et croit qu'il est très efficace. J'ai aussi essayé la cendre et je crois comme M. Benson, qu'elle est bonne—la cendre en automne, le poisson au printemps. Je dirai que depuis 1885 je n'ai jamais eu une aussi forte récolte que cette année-ci, mais il faut beaucoup de jugement dans l'application des engrais qui conviennent le mieux aux différents sols. Je conseillerais : La cendre pour le sable et le poisson pour les terres fortes, de manière à combattre le ver du collet et ne pas faire trop pousser les tiges."

"Le 26 décembre.—On peut au besoin faire d'un têtard une bonne tige grimpante en supprimant l'une des pousses à la bifurcation. Quelques producteurs ont essayé le poisson contre le ver du collet, et ils disent qu'ils s'en trouvent bien; mais je ne l'ai pas essayé. La cendre de bois appliqués en automne avant la fumure est très bonne."—JAMES CRAWFORD, *Bethel (Ontario)*.

Je pense que l'efficacité du poisson comme préventif du ver du collet est due principalement à l'odeur repoussante du poisson en décomposition, au moment où les jeunes chenilles tombent sur le sol pour attaquer la racine. La cendre agit probablement simplement comme amendement, et n'aurait sans doute guère d'effet pour tenir les chenilles à distance.

M. Dodge et après lui d'autres écrivains sur la rongeuse de la tige du houblon attirent l'attention sur les bons offices de la bête puante (*skunk*, *Mephitis mephitica*) pour la destruction des chenilles. "Tous les producteurs, dit M. Dodge, font l'éloge de cet animal si méprisé. Il s'entend à merveille à creuser, ce qu'il fait bien mieux que le producteur, car il peut creuser tout autour des tiges sans leur faire le moindre mal. Dans le comté de Juneau (Wisconsin), cette petite bête,—avec un appétit pour les chenilles succulentes, qui ne le cède en intensité qu'à son odeur pénétrante,—est le seul remède certain, car il fouille les buttes et les racines et en quelques nuits, il extermine les vers. Un producteur me dit : 'J'ai vu dix acres de terrain où leurs petits museaux n'ont pas laissé une douzaine de buttes intactes.'

"Il est à remarquer que la majorité des producteurs considèrent la rongeuse comme l'insecte le plus nuisible dans la houblonnière, sans excepter le puceron de houblon."

LE BARBEAU ROUGE DU NAVET.

(The Red Turnip-beetle, *Entomoscelis adonidis*, Fab.)

Attaque.—Coléoptère (barbeau) d'un écarlate brillant avec barres noires longitudinales sur le dos, une bande noire sur le collier et les jambes noires; d'un tiers plus petit que la mouche à patate, mais plus allongé, et dévorant les feuilles des navets, des radis et des choux, aussi bien à l'état de barbeau parfait qu'à celui de larve.

La saison passée j'ai de nouveau reçu des rapports sur les dégâts commis par le barbeau rouge du navet sur les navets et d'autres crucifères ou plantes de la famille de la moutarde, au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, et j'appelle de nouveau l'attention sur cet insecte, car je suis persuadé que si on ne surveille de près, il pourra avec l'extension de la culture des plantes qui lui conviennent pour sa nourriture, devenir un sérieux fléau agricole, de la même manière que ç'a été le cas pour la mouche à patate, lorsque l'on a cultivé les pommes de terres en grandes quantités dans les districts où cet insecte existait naturellement. En réponse à ma demande dans mon rapport annuel précédent, j'ai reçu de plusieurs correspondants des œufs et des spécimens vivants, mâles et femelles; et j'ai ainsi pu examiner les larves écloses de quelques-uns de ces œufs et les observer dans toutes leurs phases de développement.

Les déprédations ne paraissent pas avoir été aussi sérieuses cette saison-ci dans quelques-uns des districts où les insectes avaient le plus sévi l'année précédente.

"Le 9 août.—Nous avons cette année très peu de barbeaux rouges du navet." RÉVD F. R. HOLE, *Minnedosa (Manitoba)*.

"Le 29 août.—Les barbeaux ne sont pas si nombreux que l'année passée. Ils ne s'en sont pris qu'aux radis, mais je pense qu'ils vont se multiplier, quoiqu'ils n'aient point encore pondu d'œufs."—JOSEPH A. SMITH, *Saskatoon (T.N.O.)*

“Le 1er septembre.—Je vous adresse aujourd’hui quelques barbeaux rouges du navet, qui se sont montrés sur mes navets blancs. J’ai quelques rangs de navets blancs dans trois endroits différents sur une étendue de quatre acres, et il y a des barbeaux sur chacun de ces rangs. Il y a quelques rutabagas (navets de Suède) entre deux des rangs de navets blancs, mais je n’y trouve pas un barbeau, non plus que sur quelques betteraves fourragères à côté des navets. Les barbeaux paraissent se porter surtout sur le terrain le plus sec et là où les navets sont le plus petits. Il paraît que c’est maintenant le moment où ils s’accouplent.”—WILLIAM LINDSAY, *Elkhorn (Manitoba).*

“Le 20 septembre.—En lisant votre rapport pour 1891, j’ai été particulièrement intéressé par ce que vous dites du barbeau rouge du navet, qui cette année a totalement anéanti ma récolte de rutabagas. Chez moi il s’est conduit tout autrement que chez la plupart de vos correspondants, car mes radis, qui étaient à dix ou douze verges seulement de distance des navets, étaient presque intacts, ainsi que quelques navets blancs à feuilles rudes qui croissaient parmi les rutabagas. L’année passée je n’avais pas vu ici un seul de ces insectes. Je vous envoie ce que je crois être les œufs; je les ai trouvés non sans quelque peine très légèrement couverts de terre. Les œufs sont déposés en masses adhérent un peu entre eux; mais une faible secousse les fait séparer. Je n’ai jamais aperçu de vers sur les feuilles de navets. Serait-il possible qu’ils vivent sous terre? Il y a deux jours je remarquai une grosse femelle disparaître sous une motte. Je marquai la place, et ce matin je retournai la motte, j’ai trouvé l’insecte mort, mais il y avait une quantité d’œufs dispersés. Dans un endroit ils étaient en une masse comme j’ai dit plus haut.”—C. E. F. LOWE, *Yorkton (T.N.O.)*

“Le 27 septembre.—Je crois avoir découvert les œufs d’*Entomoscelis adonidis* par milliers. Je les ai d’abord remarqués à la surface du sol sous quelques radis desséchés (arrachés pour éclaircir), qui avaient été jetés de côté. Ceci m’a conduit à chercher ailleurs, et j’en ai trouvé sous tout ce qui pouvait servir d’abri ou simplement donner un peu d’ombre. J’en ai aussi trouvé dans le sol jusqu’à un quart de pouce environ de profondeur près des racines de navets à feuilles rudes et de radis. Je ne suppose pas que les œufs aient été ainsi placés afin que les jeunes larves à leur éclosion eussent de la nourriture à leur portée, mais ils sont déposés indistinctement sous un abri quelconque. Là où les barbeaux sont nombreux, les œufs le sont aussi proportionnellement, et là où les barbeaux sont dispersés de loin en loin comme parmi l’herbe ou les chaumes, on ne trouve point d’œufs; ceci, probablement, parce la recherche en est plus difficile. Les femelles déposent leurs œufs où qu’elles soient pendant le mois de septembre, et quelques femelles commencent sans doute beaucoup plus tôt à pondre.”—THOMAS COPLAND, *Saskatoon (T.N.O.)*

Les faits ici racontés sur la ponte des œufs de cet insecte à l’état de nature sont tout à fait d’accord avec ce que j’ai observé sur plusieurs paires tenues enfermées pendant plus d’un mois sur des navets en végétation. Les femelles ont déposé de temps en temps un nombre énorme de petits œufs brun rougeâtre, en masses peu compactes de 5 ou 6 à 80. Ceux-ci étaient généralement poussés sous quelque petit objet à la surface du sol ou parfois dans les plis d’une feuille morte sur le sol. La position ordinaire dans la nature est probablement sous des mottes ou dans des crevasses dans le sol. Des œufs pondus en septembre et conservés tout à fait secs dans mon bureau jusqu’en novembre, ont été alors légèrement humectés, et le second jour après, les larves sont écloses, en raison sans doute de la chaleur artificielle du bureau. Dans la nature les œufs ne seraient éclos que le printemps suivant. Les larves ont tout de suite mangé de toute espèce de plantes crucifères qui leur était offerte. Au moment de leur éclosion le cresson de jardin était la seule plante que je pusse avoir, et elle s’y portèrent aussitôt. De jeunes plantes de navette et de petites pousses sur le collet d’un rutabaga formèrent ensuite leur nourriture jusqu’à ce que des radis semés le jour de leur éclosion, environ quinze jours auparavant, fussent assez avancés pour que je pusse placer les larves dessus; depuis lors les feuilles de radis ont été leur seule nourriture, et ont paru leur convenir parfaitement. Les larves s’armaient très facilement et se laissaient aussitôt tomber des feuilles; ceci explique, je pense, pourquoi elles n’ont pas été observées par mes correspondants.

Fermes expérimentales.

L'insecte tire son nom spécifique *adonidis* de l'une des plantes dont il se nourrit en Europe, la Goutte-de-Sang (*Adonis autumnalis*), plante de la famille des Renonculacées. Il se peut donc qu'il vive naturellement dans le Nord-Ouest sur quelqu'une des nombreuses plantes de cette famille ou sur des crucifères sauvages et qu'ainsi à l'état de larve il ait échappé à l'observation. Les œufs éclosent au commencement du printemps, et la plupart des crucifères cultivées telles que les navets et les choux ne sont plantés que longtemps après que les jeunes larves seraient mortes de faim sur un terrain propre. On comprend que sur les plantes sauvages les larves seraient difficilement aperçues par des observateurs ordinaires, et l'on ne remarquerait la présence de l'insecte que lorsque les insectes parfaits voleraient ensuite dans les champs et assailliraient les récoltes. Quand on a une fois vu les larves, on les reconnaît sans peine à leur couleur noire terne uniforme. Il est aussi bon que les cultivateurs du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest sachent aussitôt que possible à quoi elles ressemblent, de sorte qu'ils soient sur le qui-vive et puissent leur résister quand elles apparaissent. On trouve le même insecte en Europe où il a parfois fait voir quels dégâts il est capable de commettre. Le professeur Riley a eu l'obligeance de me renvoyer à ce qui a été écrit sur ce sujet, d'où il paraît que la larve a été signalée en 1865 en Hongrie comme ayant beaucoup nui au colza (rape). Dans une description de la larve écrite par P. Lesne pour les "Annales de la Société entomologique de France," 1890, II, pp. 177-179, il est dit qu'en Roumanie elle avait exercé des ravages sur la même plante.* "Les œufs de la forme et de la couleur de la graine de cameline, mais plus petits, sont pondus en automne. Les larves paraissent au printemps suivant, aussitôt après les dernières gelées, lorsque le colza d'hiver commence à entrer en végétation, c'est-à-dire, dans la seconde moitié du mois de mars. Larves et adultes sont très nuisibles au colza en Roumanie. Dans certaines années, des récoltes entières de cette plante sont détruites par leur fait. Malheureusement il est bien difficile de combattre cette espèce, surtout dans des contrées où l'on consacre, au minimum, cent hectares (247 acres) à la culture du colza. Les temps de sécheresse, assure-t-on, favorisent sa multiplication, tandis que le froid et les temps pluvieux la contrarient beaucoup."

Remède.—Dès que les barbeaux se montrent sur les navets ou les radis, il faut appliquer sur ces plantes du vert de Paris dans l'eau, 1 livre par 100 gallons. Les œufs étant déposés en plus grand nombre dans les terrains où la récolte a été attaquée, il ne faut naturellement pas y faire succéder la même récolte la saison suivante. Si l'on remarque les larves noires allongées en grand nombre sur les plantes sauvages, il faut les asperger libéralement de vert de Paris en suspension dans l'eau.

L'œuf.—De couleur rouge orange, quand il est frais pondu, devenant peu à peu plus foncée jusqu'à être brun foncé; allongé, oblong, quelquefois légèrement arqué, de 1.30 mm. de longueur sur .60 mm. large. Surface finement granulée rugueuse; au microscope, paraît finement réticulée ou marquée de petits cercles blancs au milieu desquels on voit de 1 à 7 points brun foncé de la même couleur que les espaces entre les cercles. Ces derniers ne sont pas tout-à-fait assez rapprochés entre eux pour présenter l'apparence de polygones; ils varient en dimensions, le diamètre des plus grands égalant environ trois fois celui des plus petits. Les œufs sont déposés sous des mottes ou dans des crevasses du sol faiblement agglutinés en masses.

La larve.—Aussitôt après l'éclosion, orange avec taches noires; devenant noire en 24 heures; en forme de coin; longueur 2 mm. (2.55 mm. quand elle s'allonge); tête noire, large de .77 mm., légèrement plus large que les segments antérieurs. Chaque segment porte deux rangs transversaux de tubercules noirs, 6 à 8 à chaque rang, chacun portant une longue soie mince qui s'élargit au sommet en une petite boule. Bouclier thoracique, grand, couvrant toute la surface supérieure du segment 2, et portant environ 20 soies. Juste au-dessus de la ligne stigmatale sur chacun des segments 3, 4, et 5, est un gros tubercule foncé pilifère; sur les deux côtés au-dessous de la ligne stigmatale est une série de gros tubercules, un sur chaque segment, chacun portant 2 ou 3 soies. Il y a aussi deux séries ventrales de tubercules plus petits. A

* *Camelina sativa*, cameline cultivée (gold of pleasure, False Flax).

partir du 9e segment, le corps se termine rapidement en pointe jusqu'à l'extrémité. Antennes apparentes, dépassant les joues.

Après première mue, longueur 3-25 mm. (4 mm. quand la larve s'allonge); corps à forme de limace, aplati dessous, bombé et arrondi supérieurement, n'est pas rétréci au collier d'une manière marquée comme chez la doryphore de la pomme de terre, brusquement tronqué antérieurement; allant en pointe postérieurement jusqu'au dernier segment qui est bilobé et préhensile. Tête arrondie, transversale, légèrement déprimée au sommet. Tout le corps noir velouté, tinté de brun rougeâtre dans quelques spécimens, en particulier au-dessous des stigmates, couverts de rangs transversaux de tubercules allongés pilifères, trois rangs à chaque segment, composés respectivement de 8, 6 et 6 tubercules dans le premier, le second et le troisième rang. Chaque segment est divisé transversalement en deux cordons, l'antérieur portant les deux premiers rangs de tubercule et le postérieur portant le troisième. Les tubercules du second et troisième rang sont beaucoup plus gros que ceux du premier. Tous les tubercules, la tête, et les boucliers thoracique et anal, sont d'un noir lustré et densément couverts de courtes soies obtuses sombres, chaque tubercule portant plusieurs soies. Pieds thoraciques et stigmates noirs. Surface inférieure, noir verdâtre terne. Bouclier thoracique, grand, couvrant toute la surface supérieure du segment 2, à sillon profond et rugueux de part et d'autre. Au-dessous des stigmates est une série infrastigmatale de très gros tubercules coniques, et encore plus bas une série supraventrale, moitié les dimensions de la précédente. Il y a sur la surface ventrale cinq séries de tubercules, la série centrale se continuant sur tous les segments. Il y a un long sillon dorsal étroit déprimé s'étendant depuis le sommet de la tête sur toute la longueur du corps, distinct et pâle là où il traverse le bouclier thoracique et le troisième et le quatrième segments.

Après la seconde mue, longueur 5 mm. (7 mm. quand la larve s'allonge); ornementation et couleur, comme dans le stage précédent.

Larve arrivée à maturité, longueur, environ 12 mm. Même description que ci-dessus.

Après la seconde mue, la couleur a graduellement changé à mesure que la larve se développait. Le fond au-dessus des stigmates conservait son aspect velouté, mais à la surface ventrale, la peau semblait plus fine et plus translucide, les sucs orangés du corps se voyant au travers de la peau, qui dans cette partie avait une légère nuance orangée. C'était beaucoup plus apparent chez certains spécimens que chez d'autres. Un ou deux spécimens plus pâles étaient distinctement bicolores, noirs en dessus et jaunes en dessous, mais la description générale de la larve à maturité serait: ver étroit allongé, noir supérieurement, jaune inférieurement, d'un demi-pouce de longueur sur un huitième de pouce de largeur. En réclusion les larves se repaissaient nuit et jour. Elles étaient comparativement actives, mais à la moindre alarme se laissaient tomber de la plante où elles mangeaient. Au-dessous des segments 9, 10 et 11, en comptant la tête comme le premier segment, se trouvent trois paires de petits pseudopodes extensibles translucides en forme de sacs. Les larves s'en servent comme de fausses pattes et paraissent les faire sortir à volonté à travers des fentes médianes à la surface ventrale. Dans la locomotion, ces organes ainsi que les lobes du segment anal sont distendus par les fluides du corps et paraissent être aussi utiles pour la marche que les pieds thoraciques.

La pupa.—Longueur, 6 mm. sur $3\frac{1}{2}$ à la partie la plus large; orangé vif. Etais des ailes, des pattes et des antennes, jaune de miel; tête repliée sur la poitrine. Etais d'ailes portant chacun trois stries longitudinales. Stigmates ronds et de couleur sombre. Vaisseau dorsal, très apparent formant une bande foncée. Métathorax avec sillon dorsal médian peu profond. Thorax ainsi qu'un bourrelet transversal médian sur chaque segment de l'abdomen, densément couvert de courtes soies.

Arrivées au terme de leur développement, les larves se sont enfoncées dans la terre de la jarre à élevage jusqu'à environ un pouce de profondeur, et se sont transformées aussitôt dans de petites cavités à parois lisses en pupes orangées, de forme très semblable à celle d'autres chrysomélides, qui est bien représentée dans la figure de la doryphore à pomme de terre par le professeur Riley publiée en premier lieu dans son premier Missouri Report, fig. 46c, page 101. Chez la pupa d'*E. adonidis* l'abdomen est plus pointu au sommet que ne le représente la figure.

Fermes expérimentales.

Dans le cas susmentionné, les œufs sont éclos dans mon bureau le 18 novembre 1892; quelque larves avaient atteint toute leur taille et s'étaient enterrées vers le 1er janvier 1893 et plusieurs barbeaux se sont dégagés le 30 janvier.

CANTHARIDE DE L'OUEST.

(Western Blister-beetle, *Cantharis Nuttalli*, Say.)

Attaque.—Beaux coléoptères (barbeaux), d'un pouce de long, à étuis d'ailes rouge brun, violets ou verts, à reflet doré. Tête, corselet et corps, vert métallique, avec même reflet que les étuis d'ailes. Antennes, noir terne; pattes, violet foncé. Ces insectes se montrent tout à coup en juillet sur les fèves et les vesces et dévorent rapidement le feuillage.

J'ai été de loin en loin informé de ravages exercés par ces coléoptères, mais la saison passée ils ont été exceptionnellement nombreux, comme le montrent les citations suivantes de lettres de mes correspondants.

“ Le 4 février.—Il y a dans cette contrée-ci un barbeau à couleur variable, bleue ou d'un vert ou un bleu violet chatoyant avec reflet doré, d'un pouce de longueur sur un quart de pouce de largeur, qui s'attaque aux plantes légumineuses et de préférence aux feuilles tendres et aux fleurs des fèves (Windsor Broad Beans). Je vous en enverrai des spécimens l'été prochain.

“ Le 13 juillet.—Je vous adresse par même courrier quelques-uns des barbeaux avec leur plante indigène de prédilection.* Ils ont fait leur première apparition vers le 1er juillet. Le 4 juillet il faisait très chaud, et ils sont arrivés par essaims sur les fèves, que dans quelques jardins ils ont anéanties en quelques heures. J'ai sauvé partie de mes plantes par le ramassage à la main; j'en ai trouvé presque plein deux pintes sur les fèves. Ces barbeaux ne peuvent qu'être un sérieux fléau s'ils attaquent autre chose.

“ Le 22 août.—La saison des cantharides est maintenant tout-à-fait passée.”—THOMAS COPLAND, *Saskatoon (T.N.O.)* †

“ Le 5 juillet.—Je remarquai hier un grand nombre de barbeaux qui dévoraient avec avidité ma parcelle de fèves. Les plantes étaient en pleine floraison, et les insectes commençaient à attaquer les fleurs. Aujourd'hui toute la parcelle est détruite. Je vous envoie deux couples des insectes pour que vous vouliez bien me dire leur nom et me donner tout autre renseignement que vous pourrez. Ils ont d'abord fait disparaître toutes les fleurs et maintenant ils se repaissent des feuilles les plus tendres. Je ne les ai encore remarqués sur aucune autre plante que les fèves, mais je crains qu'ils ne se portent sur d'autres légumes. Je n'en avais point vu cette année jusqu'à hier, et quoique j'en eusse remarqué d'autres années, je ne m'étais pas aperçu qu'ils eussent fait aucun dommage. Sont-ils reconnus comme nuisibles aux plantes, et s'ils le sont, quel est le meilleur moyen de les exterminer ? ”—GEORGE L. SMITH, *Saskatoon (T.N.O.)*

“ Le 19 juillet.—Je vous envoie des spécimens de barbeaux qui ont complètement dévoré quelques fèves (Horse Beans) qui étaient magnifiques; c'est une plante qui selon toutes les apparences ferait bien dans la contrée et serait rémunératrice. Mais si cette vermine est indigène et doit revenir chaque année, il est parfaitement inutile d'essayer de semer des fèves. Les plantes en étaient toutes couvertes. Pouvez-vous me dire quel est cet insecte et si nous devons nous attendre à le revoir chaque année ? ”—CHRIS. HALLIDAY, *Winlaw (Assiniboia.)*

L'histoire naturelle de cette intéressante espèce n'a jamais été étudiée, mais d'après ce que nous savons, principalement grâce aux études du professeur Riley, sur les mœurs d'insectes alliés, il y a toute probabilité qu'à l'état de larve, ces cantharides se nourrissent des œufs de différentes espèces de locustes.

* C'était *Vicia Americana*, une vesce sauvage.

† Au mois d'août le professeur Saunders a remarqué cet insecte en nombres considérables sur des vesces (tares) cultivées à la ferme expérimentale d'Indian Head. Les barbeaux étaient en si grandes quantités que la récolte a été matériellement réduite par leurs dévastations. Je ne les remarquai alors sur aucune autre plante.

A la dernière réunion de l'Association of Economic Entomologists à Rochester (New-York), M. L. O. Howard a dit que les cultivateurs des Etats-Unis de l'ouest ont souffert de la même manière que les autres, et qu'au département il a été reçu de diverses parties du pays différentes espèces de cantharides comme ayant fait des dégâts. Il pensait que leur excessive multiplication était probablement due aux multitudes de sauterelles de l'année passée. Le professeur Forbes dit aussi dans la même occasion qu'il y a quelques années les cantharides avaient été extrêmement nombreuses et destructives. après une forte invasion de sauterelle la saison précédente. A juger d'après le passé, il n'y a, je crois, guère à craindre que ce barbeau se montre chaque année en nombres alarmants. En parcourant tous les rapports reçus sur les déprédations de cet insecte, je trouve qu'ils sont tous en date du commencement de juillet, de sorte que l'époque des ravages semblerait être au plus de quelques semaines, et si on se tenait sur le qui-vive pour observer leur première apparition, on pourrait les tenir en échec, soit en traînant sur les plantes un filet à long manche ou en les battant après avoir placé au-dessous un vase contenant de l'eau avec un peu de pétrole (huile de charbon) à la surface. Quand la superficie attaquée est trop grande pour être ainsi traitée, on aurait raison des cantharides en appliquant promptement avec le pulvérisateur un mélange de 1 livre de vert de Paris dans 100 gallons d'eau.

Il n'est guère probable que la cantharide de l'Ouest attaque généralement les légumes, quoique j'aie maintenu un certain temps en vie quelques spécimens que j'avais reçus, en leur donnant des feuilles de trèfle et de pois; mais il ne paraissent pas aimer ces plantes.

LA BUCCULATRIX DU BOULEAU.

(The Birch Bucculatrix, *Bucculatrix Canadensisella*, Chamb.)

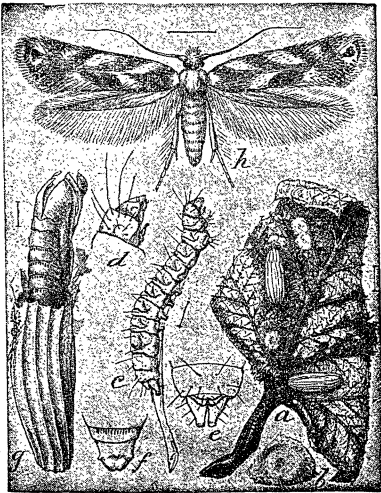


Fig. 14.—*Bucculatrix Canadensisella*; a, partie d'une feuille de bouleau attaquée; b, pseudo-cocon; c, chenille; d, tête de la chenille; e, derniers segments de la chenille; f, idem, de la pupa; g, cocon et peau de pupa; h, papillon—le tout grossi. (Courtoisement prêtée par le professeur C. V. Riley.)

Attaque.—Minces chenilles verdâtre pâle; longueur au terme de leur développement, $\frac{1}{4}$ de pouce; corps mince, en pointe aux deux extrémités; portant de fines soies très espacées; les sutures entre les segments profondément marquées; dévorent des portions des feuilles de bouleau sur la face supérieure ou la face inférieure, en laissant intact l'épiderme de l'autre surface. On remarque les dégâts en août quand les arbres commencent à devenir comme rouillés ou brûlés, et beaucoup de feuilles tombent prématurément. On peut reconnaître cette attaque à la présence sur les feuilles de petites toiles plates circulaires de couleur blanche que les chenilles se filent comme abris temporaires pendant qu'elles changent de peau, M. V. T. Chambers (Canadian Entomologist, XIV, p. 145) les a appelées coconnets (cocoonets); mais le nom de pseudo-cocons que leur ont donné les rédacteurs de l'*Insect Life* (vol. V., p. 16) est plus correct. Les vrais cocons sont filés plus tard; ils sont oblongs, aplatis inférieurement, avec environ huit côtes longitudinales proéminentes; longueur un peu plus de $\frac{1}{2}$ de pouce; couleur jaune verdâtre pâle d'abord, dans la suite brun foncé, de la couleur des rameaux, sur lesquels on peut très rarement les trouver en hiver.

Ces trois dernières années dans les environs d'Ottawa, mais en particulier sur la pente boisée autour de la colline du parlement, les bouleaux de toute espèce ont eu

Fermes expérimentales.

leurs feuilles très maltraitées par cet insecte. A la ferme expérimentale, l'attaque a aussi été sévère sur les variétés de *Betula alba*, mais nos bouleaux indigènes, *B. papyrifera* et *B. lutea* n'ont guère moins souffert.

Les chenilles étaient si nombreuses qu'on en trouvait souvent cinq ou six sur une même feuille, et après la première observation de leur présence, l'effet de leurs déprédations a bientôt été très apparent. Elles préféraient la belle variété cultivée à branches retombantes du bouleau d'Europe, connue sous le nom de Bouleau pleureur à feuilles découpées que beaucoup considèrent comme le plus beau de tous les arbres d'ornement.

Le seul traitement essayé comme remède a été l'application d'un faible mélange de vert de Paris. Je l'ai trouvé parfaitement efficace.

Quant à l'histoire naturelle de ce genre, M. Chambers en dit ce qui suit (Can. Ent., XIV, p. 154) : — "On connaît en Europe plusieurs espèces de *Bucculatrix*; mais jusqu'à présent (1882), tout ce qui en a été publié est une 'simple mention' par le Dr Clemens, de la chenille de *B. pomifoliella*, Clem. En quelques mots, voici quelles sont les habitudes des chenilles du genre : La chenille toute jeune, creuse une galerie dans la substance des feuilles, puis, quittant la galerie, se repaît à l'extérieur, muant une fois dans un petit coconnet, et ensuite dans un cocon curieusement côtelé, où elle passe le stage de chrysalide."

Plus loin dans le même article, l'histoire détaillée fait voir que l'œuf, un globule minuscule incolore, est déposé à la surface supérieure de la feuille, où au bout de deux ou trois jours elle subit la première mue. Elle quitte ensuite sa galerie, et se repaît à l'extérieur jusqu'à la mue suivante, où elle file à côté d'une nervure une mince toile de soie blanche, et au-dessous de cette toile un petit "coconnet" circulaire, dans lequel le corps de la chenille est courbé en forme de fer à cheval, et où elle subit la seconde mue. A sa sortie du "coconnet" la chenille se repaît à l'extérieur pendant quelques jours; ensuite, soit sur la plante ou auprès, elle file le cocon côtelé où elle passe le stage de chrysalide.

En réclusion, elle file presque toujours les cocons sur les feuilles, mais il est rare de les trouver dans cette position en plein air. Les seuls cocons que j'aie trouvés sur les arbres étaient sur les côtés des rameaux, où par leur couleur et leur forme ils ressemblaient extrêmement aux bourgeons d'hiver. Toutefois à juger par le petit nombre, trois seulement, sur un arbre où il y avait eu des milliers de chenilles, il semble être improbable que ce soit la position ordinaire des cocons, et il se peut qu'elles se laissent tomber sur le sol et y filent leur cocon sur des plantes ou d'autres objets. Dans une chambre chaude où les cocons avaient été gardés tout l'hiver, les papillons ont commencé à paraître au commencement de janvier, mais je n'en ai remarqué aucun au dehors jusqu'en juillet, non plus qu'aucune trace d'une génération de chenilles au printemps.

Le cocon est un très bel objet et la manière dont il est construit est des plus intéressants. J'ai été assez favorisé que de trouver une chenille au moment où elle commençait son cocon, et j'ai pu l'observer à l'œuvre. L'insecte était couché sur la feuille ne remuant que la partie antérieure du corps. Il filait d'abord un réseau sur la surface de la feuille, puis il a commencé les côtes en fils de soie, qui durcissaient presque aussitôt à l'air; il les continuait peu à peu, et les reliait l'une à l'autre par des fils transversaux, reculant à mesure que l'ouvrage avançait. La charpente s'est ainsi continuée peu à peu en forme de hutte, jusque vers le milieu où elle a commencé à se retrécir vers l'autre extrémité jusqu'à environ les quatre-cinquièmes de la longueur totale. Jusqu'ici le petit architecte travaillait depuis dehors. Il entre maintenant dans sa charpente et s'étant retourné, il sort la tête par l'extrémité ouverte pour commencer comme il avait fait en premier lieu à l'autre bout et il continue jusqu'à ce que les deux parties se rencontrent, et sont jointes ensemble par des fils de soie tendues de l'une à l'autre en dedans. La chenille se trouve maintenant complètement enfermée dans une tente à jours, et comme M. Chambers le fait remarquer, si la larve cessait alors de filer, le cocon appartiendrait à la même classe que ceux de *Plutella cruciferarum*, et quelques autres qui se transforment en chrysalides dans un réseau à mailles ouvertes. Mais la chenille se met aussitôt à filer un vrai cocon à l'intérieur; elle cesse bientôt d'être visible et le cocon prend une teinte plus foncée.

Dans son article susmentionné "Notes sur la larve de *Bucculatrix ambrosiæfolia*" (Can. Ent., XIV, p. 153), M. Chambers donne un aperçu extrêmement intéressant des mœurs de ce genre d'insectes et aussi une description détaillée de la manière dont les cocons sont construits et qu'il avait suivie à l'aide d'un microscope; il y a aussi des figures représentant comment les côtes longitudinales sont formées et graduellement consolidées pour supporter les fils transversaux.

Il reste encore à étudier certains points intéressants en rapport avec ce petit insecte. J'ai trouvé dans les feuilles de petites galeries que je suppose avoir été faites par les chenilles dans leur premier stage; mais je n'ai pas encore observé les larves de *B. Canadensisella* dans ces mines, ni n'en ai découvert des œufs. Il sera important de savoir où sont ordinairement placés les cocons dans lesquels les insectes passent l'hiver. *B. pomifoliella*, qui maltraite quelquefois les feuilles du pommier, et a été cette année-ci très commune à St. Catherines (Ontario), file son cocon blanchâtre allongé sur les rameaux des pommiers.

Pendant l'automne de 1889, je trouvais en grand nombre des cocons d'une autre espèce de forme analogue à celle de *B. Canadensisella*, mais un peu plus longs et d'un blanc pur. Ils étaient attachés à des feuilles mortes de graminées et aux tiges fructifères d'une mousse, sous des érables à sucre. Il semble probable que les chenilles avaient vécu sur les feuilles des arbres et étaient tombées sur le sol quand elles avaient été prêtes à filer leurs cocons. J'espère la saison prochaine étudier complètement l'histoire naturelle de la bucculatrix du bouleau. J'insère ici une description de *B. Canadensisella* :—

Pupillon petit, envergure $\frac{3}{8}$ de pouce. Couleur générale, brun lustré; ailes traversées de bandes blanc argenté; trois partant du bord extérieur de l'aile antérieure en obliquant vers le sommet, et il y a sur le bord interne deux taches subtriangulaires plus courtes. Ces dernières, quand les ailes sont fermées, forment deux selles dorsales blanches, dont l'antérieure est légèrement plus grande que l'autre, et est suivie immédiatement d'une touffe saillante d'écailles noires. Au sommet des ailes antérieures il y a aussi plusieurs écailles noires dressées dont quelques-unes sont à part formant une tache apicale encadrée d'une étroite bande blanche irrégulière. Les cils des franches sont brun pâle. Tête blanche; touffe frontale brun foncé au centre; antennes brunes, minces, d'environ $\frac{1}{2}$ de pouce de longueur. Thorax brun, blanc sur les bords; base des ailes antérieures aussi blanche. Corps et pattes, gris pâle argenté.

La figure 14 qui représente les différentes transformations de la bucculatrix du bouleau a été courtoisement prêtée pour insertion dans ce rapport par le professeur C. V. Riley, et avait servi en premier lieu à l'illustration d'un article par le Dr A. S. Packard, le plus complet qui ait encore été écrit sur cette espèce et qui a paru dans *Insect Life*, vol. V, p. 16.

PARASITE DANS L'ŒUF DE LA MOUCHE-A-SCIE DU GADELLIER.

(*Trichogramma*, sp.)

Sous le titre ci-dessus, le professeur Lintner a publié dans son second rapport, 1885, une notice intéressante d'un parasite minuscule qu'il avait découvert en 1867 et de nouveau en 1882, attaquant les œufs de la mouche-à-scie importée du gadellier (Imported Currant Saw-fly, *Nematus ribesii*, Scop.) dans l'Etat de New-York. Cette pernicieuse mouche-à-scie, dont la larve est bien connue aux producteurs de fruits sous le nom de "ver du gadellier" est un fléau qui réclame constante attention durant l'été, et bien que les applications ordinaires de vert de Paris au commencement de la saison et d'ellébore blanc plus tard, quand le fruit est formé, soient parfaitement efficaces, économiques et simples; néanmoins, il n'est guère de districts où l'on ne trouve les plantations dépouillées de toutes leurs feuilles à certaines périodes de la saison. Les producteurs de fruits ne se rendent pas suffisamment compte que si un arbuste est dépouillé de ses feuilles par des attaques soit de champignons soit d'insectes, même après la cueillette des fruits, ils en souffrent considérablement; car sans feuilles l'arbuste ne peut faire provision de nourriture pour produire la récolte de l'année suivante; il peut même y avoir abondance de fleurs, mais le fruit tombera

Fermes expérimentales.

sans mûrir des arbustes qui ont été défeuillés l'année précédente. Tel étant le cas, la découverte et la propagation d'un parasite qui tiendrait en échec un si redoutable ennemi sont d'une très grande importance.

Aussi éprouvai-je une vive satisfaction le 10 juin dernier à trouver sur les feuilles d'un groseiller (à maquereau) dans le jardin de M. R. Montford, à Galetta, près d'Arnprior (Ontario), des œufs de la mouche-à-scie importée du gadellier, qui paraissaient évidemment contenir des parasites. Au lieu d'être comme d'ordinaire blancs et translucides, ils étaient d'un noir de jais luisant, et on distinguait à l'intérieur la forme de la puppe du parasite. Quelques-uns des œufs contenaient deux parasites, l'un plus développé que l'autre, de sorte qu'une moitié de l'œuf était moins noire que l'autre. Dans cette occasion, je ne pus trouver que quelques œufs, mais plus tard, grâce à l'obligeance de M. Montford, je reçus un beaucoup plus grand nombre d'œufs infestés, dont je distribuai quelques-uns dans différents jardins aux environs d'Ottawa. Toutefois, je constatai bientôt que l'utile parasite était déjà présent en quantités et je recueillais des œufs infestés dans tous les jardins que j'eus l'occasion de visiter. Les spécimens élevés par le professeur Lintner furent reconnus être des *Trichogramma pretiosa*, espèce décrite en premier lieu par le professeur Riley (Canadian Ent., 1879, pp. 161-162) d'après des spécimens sortis d'œufs du papillon du coton, *Aletia argillacea*, Hübn. Quelques-uns des spécimens élevés cette année, à Ottawa, paraissant ne pas correspondre tout à fait avec la description, j'en ai fait parvenir quelques-uns au professeur Riley, en même temps que plusieurs spécimens obtenus des œufs d'une autre mouche-à-scie introduite, qui s'est montrée en grand nombre sur des saules de Russie à Québec et à Ottawa. Voici le rapport qu'il a fait sur ces insectes :—

“Autant que je puis juger d'après les spécimens secs des deux *Trichogramma* provenant du *Nematus ribesii* et du *N. pallidiventris*, ils sont de la même espèce, mais on ne peut examiner d'une manière satisfaisante des spécimens dans cette condition. Il faudrait monter à l'état frais dans du baume, les *Trichog. amma*, comme l'on fait pour les *Aphelinus* et les autres chalcidés jaunes à peau fine. Il est, quoi qu'il en soit, extrêmement difficile de distinguer entre elles les espèces de ce genre.” Je présentai quelques-uns de ces spécimens à la réunion de l'Association des Economistes Entomologistes, à Rochester; M. L. O. Howard me dit alors que ce genre d'insectes était des plus décourageants, qu'avec les plus forts grossissements du microscope il avait soigneusement examiné des centaines de spécimens, mais qu'il ne pouvait découvrir de bons caractères d'après lesquels séparer les espèces; les caractères apparents, savoir, ceux dans l'arrangement des petits poils sur l'aile et le nombre de cellules dans l'arc de la nervure stigmatique sont sans valeur aucune, et varient dans les individus obtenus de la même masse d'œufs. Il était d'accord avec le professeur Riley que la seule chose à faire était d'attendre qu'il eût été réuni une abondante quantité de matériel et qu'alors on trouverait probablement des caractères pour la séparation des espèces, mais que ce ne serait que par une étude soignée et l'exploration du champ tout entier.

QUELQUES AUTRES PARASITES UTILES.

Outre le précédent, j'ai eu l'occasion d'observer plusieurs autres parasites tout aussi intéressants; j'en mentionnerai quelques-uns pour signaler les services que nous rendent ces insectes miuscules et presque invisibles ainsi que nombre d'autres avec eux.

Les différentes espèces de *Trichogramma* sont de tout petits insectes à quatre ailes, jaunes, variant en longueur d'un centième à un vingt-cinquième de pouce, à ailes antérieures très élargies vers le sommet et ornées de lignes de poils partant en éventail depuis la base. Ce sont des parasites qui vivent dans les œufs de beaucoup d'espèces d'insectes; fréquemment il en sort plus d'un d'un même œuf.

PARASITE D'UNE MOUCHE-À-SCIE IMPORTÉE DU SAULE (Imported Willow Saw-fly, *Nematus pallidiventris*, Fallen).—En 1891, le révd T. W. Fyles, de South Quebec, signalait (Can. Ent., XXIII, p. 135) la première rencontre de cette mouche-à-scie en Amérique. Il l'avait obtenue de spécimens trouvés sur un saule récemment importé de Russie et planté dans son jardin. En septembre dernier je remarquai

cette même espèce déposant des nombres considérables d'œufs sur les feuilles des rameaux supérieurs du *Salix laurifolia* dans le jardin botanique à la ferme expérimentale centrale. Les œufs sont insérés sous l'épiderme de la surface inférieure des feuilles en masses lâches de six à cent. Chaque œuf est à part, et donne lieu à un renflement en forme de virgule. Les œufs éclosent au bout de dix jours environ, et les larves voraces ont bientôt défeuillé le rameau, à partir du sommet jusqu'en bas. Quand elles ont atteint la moitié de leur taille, elles tiennent, au repos leurs corps recourbés qui se projettent en forme de grosse frange. Elles sont vert foncé, pointillées de noir, un peu comme les larves de la mouche-à-scie importée du gadellier; les insectes parfaits se ressemblent aussi beaucoup, mais les couleurs de la mouche-à-scie du saule sont plus brillantes. En examinant ces masses d'œufs on remarquait dans un grand nombre la couleur sombre qui annonçait la présence de parasites à l'intérieur des œufs. De feuilles enfermées dans des jarres il sortit au bout d'un mois des spécimens de *Trichogramma* très semblables à l'espèce obtenue de la mouche-à-scie importée du gadellier.

PARASITE DU PAPILLON PORTE-QUEUE TIGRÉ (Tiger Swallow-tail (*Papilio Turnus*, L.)—L'exemple suivant donnera une idée de l'extrême petitesse des parasites du genre *Trichogramma*, et ce qui sera dit plus loin à propos des "Parasites de la chenille zébrée" fera comprendre les services qu'ils peuvent rendre. Le 11 juillet, je trouvai un œuf isolé de *Papilio Turnus* sur un petit arbuste d'*Amelanchier Canadensis*, T. et G., à Nepigon. Cet œuf était d'un noir luisant, et je l'enfermai dans une petite bouteille en verre afin d'en retenir les parasites. Au bout de quelque temps, ils commencèrent à se mouvoir, et de ce seul œuf qui mesurait seulement 1 mm. de hauteur sur 1.10 mm. de largeur, il n'en sortit pas moins de 41. L'espèce a été déterminée par le professeur Riley comme étant *T. intermedium*, How., espèce très ressemblante à *T. minutum*, Riley (fig. 15), décrit en premier lieu de spécimens sortis d'œufs de *Limenitis Disippus*, un papillon commun.

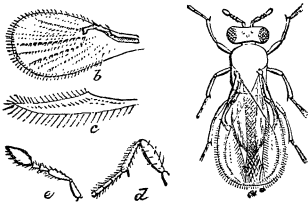


Fig. 15.—*Trichogramma minuta*, Riley.

M. Scudder dans son ouvrage "Butterflies of the Eastern United States and Canada," mentionne un cas où soixante-dix-neuf spécimens de *Trichogramma minutissimum* ont été obtenus de cinq œufs de ce même papillon, ce qui fait une moyenne de seize par œuf. Le professeur Lintner dit qu'un seul œuf de *L. Disippus* a donné six spécimens de *T. minutum*.

PARASITE DE L'ARPEUTEUSE DU CHÊNE DE L'ÎLE VANCOUVER (Vancouver Island Oak-looper, *Eltopia somnaria*, Hulst.)—Les chênes dans le voisinage de Victoria, (C.-B.), sont depuis bien des années périodiquement défeuillés plusieurs années de suite par des myriades de ces arpeuteuses; après quoi les arbres sont indemnes pendant quelques années. C'est ce qu'ont remarqué beaucoup d'habitants de Victoria et on s'est souvent demandé quelle pouvait être la cause de la soudaine disparition des légions dévastatrices. Avec ce que M. W. H. Danby, de Victoria, a eu l'obligeance de m'envoyer, et avec son intelligente coopération, j'ai réussi à découvrir plusieurs causes qui interrompent périodiquement au delà de certaines limites la propagation de ce fléau. La plus effective est une maladie fongueuse, que le professeur Roland Thaxter a reconnu être *Sporotrichum globuliferum*, Spegazzini, ainsi que je l'ai consigné dans mon dernier rapport. Cette maladie attaque l'insecte dans toutes les phases de son développement.

Les chrysalides ont fourni à M. Danby et à moi de nombreux spécimens d'un Ichneumon jaunâtre, *I. cestus*, Cress., qu'il est facile de reconnaître. Il a environ trois-huitièmes de pouce de longueur, et tout le corps orange jaunâtre avec une bande noire en travers de l'abdomen. Une nouvelle espèce de *Pimpla* a aussi été obtenue de chrysalides reçues par M. Danby. Elle a depuis reçu de M. W. H. Harrington le nom de *Pimpla ellopica*, Har. (Can. Ent., XXIV, p. 99).

Ces deux parasites ont considérablement réduit l'année dernière le nombre des chenilles; mais un autre ennemi les attendait encore. L'arpeuteuse *E. somnaria*

Fermes expérimentales.

passé l'hiver à l'état d'œuf, sous des mousses ou des écaillures d'écorce. L'hiver dernier on n'a pu trouver que très peu d'œufs sur l'écorce, et presque tous ceux qui ont été observés sur les deux envois d'écorce que m'a faits M. Danby, se sont trouvés être infestés par un minuscule Proctotrypide noir que le professeur Riley me dit être une espèce non déterminée de *Telonomus*. Un seul œuf a produit une chenille que j'ai élevée jusqu'à l'état parfait sur un chêne de semis dans mon bureau.

PARASITES DE LA CHENILLE ZÉBRÉE (*Zebra Caterpillar*, *Mamestra picta*, Harris.).—Je ne connais pas une plante, pas un arbuste qui ne soit attaquée par cette chenille aux couleurs brillantes; elle occasionne fréquemment des dommages considérables. De plusieurs localités il m'en a été envoyé pendant l'été qui dévoraient les choux et les pommes de terre. En septembre, j'ai trouvé sur une parcelle de mélilot blanc (*Bokhara Clover*, *Melilotus alba*, Lam.) des centaines de masses d'œufs de *Mamestra picta*, dont la couleur d'un grand nombre annonçait qu'ils étaient infestés. Les œufs étaient nettement arrangés en une masse serrée qui couvrait la surface inférieure du foliole jusqu'aux bords. Ceux qui étaient infestés avaient une teinte plombée sombre. De plusieurs de ces masses d'œufs enfermées dans des jarres en verre il sortit au bout de quelques jours des milliers de spécimens d'un *Trichogramma*, et un nombre à peu près égal d'un tout petit parasite noir; le professeur Riley a nommé le premier *T. pretiosa* et le second *Telonomus* (espèce nouvelle). Sur le grand nombre d'œufs de *M. picta* recueillis, il n'en est pas éclos un pour cent de chenilles, en conséquence de l'attaque de ces parasites.

PARASITE DU PETIT SPHINX DE LA VIGNE (*Lesser Grape-vine Sphinx*, *Ampelophaga myron*, Cram.) ET DU SPHINX DE LA TOMATE (*Tomato Sphinx*, *Protoparce cœleus* Hüb.).—Pendant l'été passé, les deux chenilles nommées ci-dessus ont été exceptionnellement abondantes dans l'ouest de l'Ontario; très peu toutefois paraissent être parvenues au terme de leur croissance, par suite des attaques du petit Braconide, *Apanteles congregatus*, Say. La femelle du parasite dépose ses œufs dans le corps d'une chenille ou moyen d'une tarière en forme d'aiguille avec laquelle elle perce la peau. Il est quelque fois déposé jusqu'à 200 œufs dans une chenille: il a été compté 207 cocons du parasite sur un gros spécimen de la chenille du sphinx de la tomate trouvé à London (Ontario). Les jeunes vers une fois éclos se nourrissent des parties grasses de leur victime, et quand leur accroissement est complet, ils



Fig 16.—Cocons d'*A. congregatus* sur une chenille de sphinx.

percent la peau et font peu à peu sortir leur corps par des contorsions, jusqu'au dernier anneau, puis se mettent à filer leur petits cocons blancs, qui sont dressés sur une extrémité comme ils sont représentés dans la figure 16. De ces cocons se dégagent dans la suite de petites mouches noires très agiles. J'ai reçu de plusieurs correspondants des chenilles du petit sphinx de la vigne qui étaient infestées et aussi quelques chenilles du sphinx de la tomate, sur lesquelles on me demandait des renseignements. M. W. W. Hilborn, de Leamington, (Ontario), m'écrivait: "Je suis aise de lire ce que vous me dites du parasite de la chenille de la tomate. Jamais jusqu'à la saison actuelle, la chenille n'avait fait beaucoup de mal. Cette année-ci tomates et pommes de terre ont souffert. Dans certains endroits des champs entiers ont été dévastés. J'ai environ trois quarts d'acre de tomates précoces qui ont été très maltraités, quoique pendant quelque temps nous ayons chaque jour ramassé les chenilles à la main. Il y a une semaine ou deux nous en trouvâmes quelques-unes d'infestées comme celle que je vous envoie. Nous ne touchâmes pas aux chenilles ainsi affectées et maintenant il y en a des centaines. De fait, maintenant (21 août) il y en a très peu qui ne soient pas infestées. J'espère bien que ce parasite continuera ses bons offices." J'ai trouvé en m'en informant que l'état de choses décrit par M. Hilborn existait sur une grande étendue de pays dans l'ouest de l'Ontario. Je reproduis ci-dessus une figure qui donne une bonne idée de l'aspect d'une chenille de sphinx portant les cocons de ce parasite bienfaisant. Ce sera une bonne chose si tous ceux qui remarquent de ces cocons, se gardent de céder au désir qui est comme un instinct chez l'homme, de détruire tout ce qui appartient au monde animal et qu'il ne comprend pas ou dont il n'a pas peur.

DIVISION DE LA BOTANIQUE.

MALADIE DE LA POMME DE TERRE.

(Potato-blight and Potato-rot, *Phytophthora infestans*, de By).

La maladie ou pourriture de la pomme de terre est maintenant bien établie dans tous les pays du monde où l'on cultive la pomme de terre et cause plus de dégâts dans cette récolte que toutes les autres sources de perte réunies. La plupart des cultivateurs la considèrent comme inévitable dans les saisons pluvieuses, en raison de l'humidité seule. Tel n'est cependant point le cas, et il est important de bien comprendre que la maladie est causée par les attaques d'un organisme végétal facile à reconnaître et appartenant à la classe des parasites fongueux, et qu'une expérimentation soigneuse a prouvé la possibilité de prévenir en grande partie le dommage par un traitement méthodique avec certains mélanges tels que celui dont la recette est donnée ci-après.

Ayant reçu de nombreuses demandes de renseignements adressées par des cultivateurs de toutes les provinces de l'est du Canada, je crus utile d'écrire la lettre suivante dont il fut envoyé copie au commencement de juillet à plusieurs des principaux journaux.

Il est certains faits qu'il ne faut jamais perdre de vue : 1° la maladie des feuilles et celle des tubercules proviennent l'une et l'autre de la même cause ; 2° la cause en est un champignon que l'on peut tenir en échec ; 3° la pourriture sèche que l'on voit dans les pommes de terre quand on les plante au printemps produit la maladie des feuilles au mois d'août et la pourriture humide des tubercules en automne ; 4° il ne faudrait planter aucune pomme de terre présentant des taches de pourriture sèche.

REMÈDE CONTRE LA MALADIE DE LA POMME DE TERRE.

OTTAWA, 7 juillet 1892.

“ Au rédacteur du journal ———

“ MONSIEUR,—Il est peu de maladies de plantes agricoles, qui occasionnent directement plus de perte aux cultivateurs du Canada que celle que l'on appelle “maladie de la pomme de terre.” Mon but en écrivant cette lettre est d'attirer l'attention de vos lecteurs sur le fait qu'il a été découvert un remède pratique simple, et que le meilleur moment pour l'appliquer est vers la moitié de ce mois-ci.

“ Cette maladie de la pomme de terre est due aux attaques d'un champignon parasite, connu sous le nom de *Phytophthora infestans*. Voici en résumé l'histoire naturelle de ce champignon : Le champignon passe l'hiver à l'intérieur du tubercule de la pomme de terre, avec lequel elle est mise dans la terre au printemps. Dès que la pomme de terre pousse, le parasite croît en même temps, s'étendant à travers les tissus des tiges et vers la fin de juillet elle produit à la surface inférieure des feuilles une abondance de spores ou corps reproducteurs faisant l'office de graines. Ces spores sont excessivement petites, mais sont produites en nombre si considérables qu'elles font fréquemment paraître le dessous des feuilles comme couvert d'écume. Quand ces spores se produisent ainsi, on dit que les feuilles se “rouillent,” parce qu'elles se couvrent de taches brun foncé provenant du dessèchement des tissus dont le parasite a absorbé le contenu. C'est alors que la contagion se propage. Quelques-unes des spores sont emportées par le vent : elles tombent sur les feuilles de plantes voisines et produisent de nouvelles taches brunes, tandis que d'autres tombant sur le sol sont entraînées par les eaux sous la surface et atteignant les tubercules en voie de formation donnent lieu à la pourriture humide. Celle-ci, telle qu'on la voit en automne dans les tubercules est la forme la mieux connue de la maladie, mais la maladie est réellement une pourriture sèche qui tue le tubercule, et en automne la pourriture humide s'ensuit comme résultat de la décomposition.

Fermes expérimentales.

“ Dans ce district-ci les taches brunes ne se font généralement pas voir avant le 1er août, et elles sont le premier indice de la présence de la maladie dans le champ. En général elles n'apparaissent d'abord que sur quelques feuilles, mais si le temps est favorable, la maladie se répand rapidement, le vent disséminant les spores depuis ces centres de contagion, de sorte qu'un grand champ peut devenir tout malade en quelques jours, et le résultat en est l'anéantissement de la récolte de pommes de terre.

REMÈDES.

“ Des expériences soigneuses ont montré qu'en traitant au pulvérisateur les plantes des pommes de terre au moment où les taches foncées apparaissent, avec un mélange de sulfate de cuivre et de chaux dans de l'eau, qui est connu sous le nom de “bouillie bordelaise,” on peut arrêter les taches des feuilles, et en conséquence une forte proportion de la pourriture des tubercules.

Bouillie bordelaise.

Sulfate de cuivre	6 livres.
Chaux fraîche	4 livres.
Eau	45 gallons.

“ Pour préparer la bouillie bordelaise : on prend six livres de sulfate de cuivre (vitriol bleu) en poudre, et on le fait dissoudre dans un gallon d'eau chaude dans une cuve en bois (il ne faut pas employer de vase en fer, car le vitriol bleu l'attaquerait). On fait éteindre quatre livres de chaux dans une quantité suffisante pour former une bouillie claire. On passe cette bouillie à travers un tamis fin ou une toile à sac qui retienne tous les grumeaux. Quand les deux liquides sont refroidis, on verse le lait de chaux dans la solution de sulfate de cuivre, tout en l'agitant continuellement. Ensuite on ajoute assez d'eau pour avoir en tout quarante-cinq gallons, et le mélange est prêt. Il vaut mieux le préparer quelque temps d'avance, mais il faut le tenir couvert pour empêcher la poussière ou toute autre saleté d'y tomber.

“ Pour appliquer cette bouillie sur les feuilles, le moyen le meilleur et le plus économique est incontestablement une pompe à pulvérisateur convenable, mais si l'on en a pas, on peut obtenir de bons résultats qui feront plus que compenser la peine prise, en appliquant la bouillie à l'aide d'arrosoirs avec pommes à trous fins. Il y a plusieurs espèces de pompes à pulvérisateur dans le commerce. La plus commode peut-être pour ce travail est une pompe foulante fixée sur un tonneau monté sur des roues, qu'un cheval mène à travers le champ. Des machines plus petites, appelées hottes-pulvérisateurs, consistent en réservoirs contenant une petite pompe foulante, et qu'un homme peut porter sur le dos. Le prix de ces deux espèces de pompe varie de \$10 à \$20. Il sera nécessaire de faire deux ou trois applications afin de protéger parfaitement la récolte. Il n'y a aucun danger que la bouillie ci-dessus brûle les feuilles, car elle est de force moitié moindre que celle que l'on emploie en général.

Un grand avantage de ce mélange est que l'on peut appliquer en même temps le vert de Paris, qui est le seul remède pratique contre le barbeau de la pomme de terre (mouche à patate). Pour cela, on délaye d'un quart de livre à une demi-livre de vert de Paris dans un peu d'eau, de manière à en faire une pâte épaisse, que l'on ajoute ensuite aux 45 gallons de bouillie bordelaise; en d'autres mots, on en met la même quantité que dans l'eau claire.

“ Pendant l'application il faut agiter constamment le mélange, car la chaux de la bouillie bordelaise et le vert de Paris se précipitent rapidement au fond de tout mélange qu'on laisse en repos.”

Les recommandations qui précèdent ont été suivies ici à la ferme expérimentale centrale, le vert de Paris, entre autres expériences, étant ajouté dans la proportion de 1 livre pour 90 gallons de la bouillie bordelaise, et en somme le résultat en a été aussi bon qu'avec aucun des différents mélanges essayés. Les insectes qui ont été le plus importuns cette saison à Ottawa, ont été : la doryphore de la pomme de terre (mouche à patate, Colorado Potato-beetle, *Doryphora 10-lineata* Say), l'altise du concombre (Cucumber Flea-beetle, *Epitrix cucumeris*, Harris), qui fait des petits trous à

la surface des feuilles, ces trous, à ce que croit le professeur Jones, du Vermont, étant autant de points de départ du champignon, *Macrosporium solani*, qui de là s'étend ensuite dans les tissus environnants. Plus tard dans la saison la grosse altise à tête rouge (Large Red-headed Flea-beetle, *Systema frontalis*, Fab.) a produit des lésions semblables.

Tous ces ennemis ont été tenus en échec par le mélange vert de Paris et bouillie bordelaise.

Après avoir été assez longtemps en correspondance avec le professeur L. R. Jones, botaniste à la station expérimentale agricole de l'État à Burlington (Vermont), sur les meilleurs moyens de combattre la maladie de la pomme de terre, nous décidâmes de faire chacun une série d'expériences qui seraient effectuées en même temps à Burlington et à Ottawa, en employant autant que possible les mêmes mélanges sur les mêmes variétés de pommes de terre. Les résultats de ces expériences seront très utiles pour comparaison avec les expériences subséquentes; mais par suite de circonstances imprévues, il serait inutile de donner maintenant tous les détails des expériences de cette année à Ottawa. Ces circonstances ont été, en premier lieu, une très grande inégalité dans la nature du sol des différentes parties du champ où les parcelles avaient été tracées pour les expérimentations; une forte et longue sécheresse commença en juillet et dura jusqu'au 28 de ce mois, de sorte que beaucoup de variétés dans les parties les plus pauvres du champ souffrirent au point de ne plus pouvoir reverdir. Cette sécheresse a été d'autant plus funeste que le mois de juin a ensuite été très humide. En outre la saison passée, la maladie de la pomme de terre a beaucoup moins sévi que d'ordinaire dans cette localité-ci, et ainsi s'il n'y a pratiquement point eu de maladie parmi les pommes de terre traitées, il n'y en a pour ainsi dire point eu parmi celles qui n'ont pas été traitées.

Je puis néanmoins ajouter que les résultats généraux ont été des plus encourageants et l'effet des différents traitements était très marqué sur les parcelles traitées qui se trouvaient au milieu d'un champ de pommes de terre; le contraste avec la partie du champ non traitée était frappant. Dans celle-ci, au commencement de septembre, il ne restait plus trace de feuilles, tandis que quelques-unes des variétés traitées sont restées parfaitement vertes jusqu'au moment de l'arrachage des pommes de terre, le 8 octobre.

Cette année-ci la perte des feuilles chez les pommes de terre non traitées a été probablement due surtout aux attaques d'une autre maladie causée par le champignon *Macrosporium solani*, et à celles d'insectes, qu'à la maladie même de la pomme de terre. Sur les pieds traités, toutefois, ces attaques ont été loin d'être aussi sévères; de plus, quoiqu'après la chute des feuilles des plantes non traitées les insectes se soient réunis en myriades sur les feuilles encore vertes des parcelles traitées, et que nombre de plantes aient été peu à peu dévorées, on trouvait des nombres énormes d'insectes morts auxquels leur repas avait coûté la vie. On a pu voir l'importance qu'il y a à préserver les feuilles aussi longtemps que possible, en ce que chez les variétés qui avaient conservé leurs feuilles le plus longtemps, la récolte était de beaucoup plus abondante, moins en raison du nombre des tubercules qu'en raison de leur grosseur. Deux variétés se sont fait remarquer par leur résistance à tous les ennemis: ce sont "Holborn Abundance" et "State of Maine." Les variétés suivantes méritent aussi mention: McIntyre, Empire State, St. Patrick, Clarks n° 1, Burpee's Surprise, White Star, Mammoth Prolific.

GRAMINÉES DE GAZON ET PLANTES FOURRAGÈRES.

Nous avons continué l'essai de la valeur de diverses plantes fourragères étrangères, suivant le plan dont j'ai déjà traité avec quelque détail dans des rapports précédents. La saison passée nous avons cultivé à Ottawa environ cent cinquante espèces et variétés différentes, et avons pris note de leur rendement par acre, de leur valeur nutritive, de leur rusticité et de leurs mérites au point de vue agricole. Nous avons distribué pour essai dans les différentes provinces du Canada cent soixante-un paquets contenant des graines de treize des variétés de graminées de prairie les plus promettantes et en tout 2,173 échantillons. En outre, nous avons envoyé

Fermes expérimentales.

pour essai sur une plus grande échelle douze échantillons plus grands de l'excellente graminée, le brome inerme (Awnless Brome grass). Les parcelles de graminées ont beaucoup attiré l'attention des nombreux cultivateurs et botanistes qui ont visité la ferme centrale. A la collection de plantes fourragères que nous possédions déjà nous avons fait une intéressante addition, celle de toutes les variétés différentes de trèfle qui étaient annoncées à vendre par les grainiers de ce pays-ci et de l'Europe. Ces graines ont toutes été semées le printemps passé et les plantes ont fait une bonne pousse pour la première année; mais il reste à voir comment elles supporteront l'hiver.

Attention a aussi été donnée à l'importante question des graminées de gazon (Lawn Grasses), qui nous a fait adresser peut-être davantage de demandes de renseignements qu'aucun autre sujet ayant rapport aux graminées. Nous avons établi une planche intéressante en forme de "mosaïque de gazons" représentant le drapeau britannique "Union Jack." L'idée m'en a été suggérée par M. J. B. Olcott, de South Manchester (Connecticut). Nous avons pris pour cela une parcelle de deux perches de longueur sur demi-perche de largeur. En premier lieu une croix de Saint-Georges à branches d'un pied de largeur a été ensemencée de fétuque durette; par dessus celle-ci, le centre coïncidant, était une croix de Saint-André à branches de largeur moitié moindre (six pouces), ensemencée de fétuque des brebis, et les huit espaces triangulaires entre les branches des deux ont été ensemencés de graminées différentes, choisies de manière à présenter la plus grande variété de couleur. Le centre même où les branches des deux croix se réunissaient était ensemencé d'une autre espèce. Le but de cette expérience était de faire voir le désavantage, qu'il y a à ensemencer des pelouses avec des mélanges contenant un grand nombre de variétés différentes de graminées. Ce qu'il faut dans une pelouse c'est un gazon de couleur et de texture uniforme, résultat impossible à obtenir si l'on sème ensemble un grand nombre d'espèces. Si on les examine, on trouvera que les graminées varient réellement beaucoup en couleur et aussi dans la largeur, la finesse et la rigidité de leurs feuilles. On en avait un exemple frappant dans la mosaïque, qui a vivement intéressé beaucoup de visiteurs. Nous sommes arrivés à la conclusion très satisfaisante que pour créer de bons gazons en Canada, aucune graminée n'est à comparer avec le commun paturin des prés qui garnit le bord des routes. Pour sa couleur vive permanente, pour l'uniformité de la pousse et la moelleux de la texture, aussi bien que pour sa rusticité à toute épreuve et sa résistance aux mauvais traitements, il n'a pas son pareil. Il a aussi presque invariablement été désigné comme le plus beau par tous ceux à qui on demandait leur opinion, soit qu'ils connussent les différentes graminées, ou non. On s'en procure facilement la graine qui est peu coûteuse et est presque toujours pure car elle mûrit avant celle de la plupart des herbes qui croissent parmi les graminées. A la fin de juin quiconque veut s'en donner la peine peut en une heure de temps recueillir sur le bord d'un chemin assez de graine pour une grande pelouse. Au bout d'une semaine cette graine sera assez sèche pour se détacher toute de la balle par le frottement entre les doigts, et on peut aussitôt la semer. Pour réussir à créer un gazon, il faut que le sol ait une bonne profondeur et soit bien drainé. Il faut labourer la surface, niveler, et y passer le rouleau en automne. Au printemps il faut de nouveau rouler, semer la graine et puis l'enterrer à l'aide d'un rouleau ou d'un râteau. Il faut semer dru, à raison d'au moins 3 à 3½ boisseaux de graine de paturin des prés à l'acre; on peut y ajouter $\frac{1}{2}$ de livre de trèfle blanc. Si le sol est humide, on peut remplacer moitié environ de la quantité ci-dessus par la graine de l'une des nombreuses agrostides à feuilles fines, telles qu'*Agrostis stolonifera*; mais la couleur de cette dernière est un vert de teinte distinctement différente, et il faut se rappeler que l'agrostide, si elle convient mieux au sol, finira par supplanter le paturin. Les graminées employées pour former la mosaïque susmentionnée ont été:

1. Fétuque durette (Hard Fescue, *Festuca duriuscula*), bleu vert foncé (feuilles filiformes).
2. Fétuque des brebis (Sheep's Fescue, *Festuca ovina*), vert jaunâtre (feuilles filiformes).
3. Paturin des bois (Wood Meadow grass, *Poa nemoralis*), vert vif intense.
4. Paturin des prés (June grass, *Poa pratensis*), vert brillant.

5. Agrostide franc-foin (Red Top, *Agrostis vulgaris*), vert pâle.
6. Orge queue d'écureuil (Squirrel tail, *Hordeum pratense*), vert glauque pâle.
7. Canche de Pennsylvanie (*Eatonia Pennsylvanica*), vert jaune brillant.
8. Paturin comprimé (Wire grass, *Poa compressa*), vert violâtre foncé.
9. Agrostide traçante (Water Bent grass, *Agrostis stolonifera*), vert jaunâtre pâle.
10. Vulpin des prés (Meadow Foxtail *Alopecurus pratensis*), vert plus foncé que n^o 5.
11. Agrostide scabre (Hair grass, *Agrostis scabra*), variété glauque, vert pâle, (feuilles filiformes).

La différence de couleur et de texture des graminées suggère maint usage de ces plantes dans l'ornementation; on peut ainsi s'en servir pour marquer d'une manière permanente les camps du jeu de tennis, ou pour former des dessins d'ornement sur les pelouses.

BROME SEIGLE (Chess, *Bromus secalinus*, L.)

Dans mon rapport annuel pour 1891, je disais qu'à la demande de l'un de mes correspondants j'avais semé 100 grains de brome seigle et 100 grains de blé d'automne, dans le but de prouver qu'en premier lieu, le brome seigle se reproduirait de graine et produirait de la graine de laquelle on pourrait obtenir du brome seigle et pas autre chose; et en second lieu qu'un grain de blé d'automne, quelque maltraité qu'il puisse être, ne produit jamais une plante de brome seigle. J'ai donc semé en septembre 100 grains de brome seigle et 100 de blé d'automne, en marquant d'un petit piquet la place de chaque grain. J'avais un témoin présent pendant toute la semaille, ainsi qu'il avait été convenu. Outre les 100 grains de chaque espèce, j'en semai aussi un rang simple de chacun de 8 pieds de longueur sur 2 pouces de largeur.

Brome seigle.—La graine germa et leva l'automne de 1891. Au printemps de 1892 les plantes poussèrent rapidement aussitôt que l'eau de la fonte de la neige, qui y séjourna une quinzaine de jours se fut écoulée. Les panicules de fleurs se montrèrent le 27 mai, et à la fin de juillet, la graine était mûre. Le rang simple fut deux fois coupé et continua à produire des panicules jusqu'en septembre.

Blé d'automne.—La plus grande partie de la graine germa et leva l'automne de 1891. Pendant l'hiver de 1891-92 la neige fut enlevée trois fois avec une pelle de dessus une moitié de la planche, de manière à ce que les jeunes plantes fussent exposées aux intempéries. Au printemps après la fonte de la neige l'eau séjourna une quinzaine de jours sur moitié de cette planche. En avril avec le talon de ma botte je piétinai dans le sol boueux la moitié du rang simple et fis tailler l'autre moitié rez terre avec des cisailles. Puis la planche fut laissée à elle-même.

RÉSULTATS.

Brome seigle.—Presque tous les grains levèrent et produisirent une vigoureuse plante de brome seigle à nombreuses tiges qui ont donné une abondance de graines.

Blé d'automne.—Beaucoup de plantes furent tuées par l'eau qui séjourna dessus au printemps, mais 42 ont crû et ont produit du blé d'automne. Dans le rang simple les plantes piétinées dans le sol tendre et celles qui avaient été taillées, ont crû aussi bien que les autres et ont aussi toutes produit du blé d'automne.

A ce qui précède j'ajouterai qu'un rang simple de brome seigle ensemencé au printemps de 1892; une de ces plantes a fleuri la même année et toutes étaient en bonne condition au commencement de l'hiver; elle fleuriront sans doute le printemps prochain.

Après l'expérience que je viens de raconter, je répète ici ce que je disais l'année passée: "Il y a un seul remède contre le brome seigle, c'est de semer blé de semence propre dans terrain propre." Si on le fait, on n'aura aucun ennui avec le brome seigle. Plusieurs milliers de cultivateurs ont eu leur attention appelée cette saison-ci sur cette expérience et j'aime à penser que plus d'un auront été convaincus du fait que l'on ne peut pas davantage faire produire du brome seigle à du blé d'automne, malgré tout ce que celui-ci peut avoir à souffrir, qu'on ne peut faire produire une rose à un navet. Quelque chose qui fait voir l'absurdité de l'assertion souvent répétée aux réunions des cercles agricoles, que le brome seigle est un grain bâtard et

Fermes expérimentales.

par conséquent ne peut pas produire graine, est le fait qu'on le cultive maintenant sur une grande échelle dans les États de l'Orégon et du Washington comme fourrage. On assure qu'il a l'avantage particulier de croître dans les terres imprégnées d'alcali et impropres à la culture du mil (Timothy). M. W. Tasker, de Ladner's Landing (Colombie-Anglaise) m'écrivait: "Il y a quatre ans je reçus du Canada de la graine de ray-grass et l'été suivant je trouvai que c'était presque tout du brome seigle. Je l'ai fané et les chevaux le mangent bien. J'ai été depuis à Salem (Orégon) à l'exposition de l'Etat et j'ai vu entre autres un échantillon de la même graminée étiqueté "brome." J'en parlai au gérant de la ferme expérimentale qui me dit que ce brome faisait un bon foin et que si on le semait en automne dans du terrain qui prend une teinte blanche, on pouvait l'été suivant le couper et avoir une bonne récolte de foin. Je compris qu'il voulait parler de terres à alcali. J'appris ensuite qu'on coupe beaucoup de brome seigle et qu'il se cote \$8 la tonne, quand le mil est à \$10. Il est de trois à quatre semaines plus précoce que le mil. Quand je revins de l'Orégon chez moi, je recueillis assez de graine pour ensemençer un demi-acre. Il donna un bon rendement, et je récoltai assez pour ensemençer neuf acres de jachère, de brome seigle et de franc-foin, que j'enfouis par un hersage, et vingt acres de brome seigle et de mil simplement semés à la surface. Le foin paraît être bon. Je ne recommanderais pas de semer du brome seigle là où le mil réussit bien, mais dans le Nord-Ouest, là où il y a de l'alcali dans le sol, il pourrait être avantageux de l'essayer. On peut semer le brome seigle en automne, prendre une récolte de foin au mois de juin suivant, et puis mettre le terrain en jachère. Je sème à raison de 50 à 60 livres à l'acre. Quelques-uns se plaignent d'avoir du brome seigle dans leur mil, je dis à un cultivateur qu'il pouvait s'en débarrasser en coupant avant que le brome seigle eût muri sa graine; car c'est une plante annuelle; mais si on le coupe de très bonne heure il repousse à la racine, comme l'avoine coupée pour fourrage. On en voit la fin, en le faisant pâturer par les brebis. Quand il se trouve avec du mil, et qu'on le laisse sur pied jusqu'à ce que le mil soit à point, la graine du brome seigle a eu le temps de tomber sur le sol. Le brome seigle est plus rustique que le blé d'automne. J'en avais l'hiver passé qui a été couvert de 8 pouces d'eau salée pendant 3 jours, et cependant ne s'en est nullement ressenti. Jamais avant de venir en Amérique je n'avais entendu parler de brome seigle produit par le blé d'automne ou de se guider d'après les jours de la lune pour tuer les porcs."

La lettre ci-après qui contient beaucoup d'utiles renseignements sur ce sujet a été reçue du professeur Moses Craig, botaniste du collège d'agriculture de l'Etat d'Orégon, en réponse à une demande de renseignements:—

"CORVALLIS, (Orégon), 15 novembre 1892.

"En réponse à votre lettre, à l'égard de l'usage du brome seigle comme plante fourragère, j'ai à dire que dans ce comté-ci (Benton) le brome seigle (je veux dire *Bromus secalinus*, L., quoique *B. racemosus* et *B. sterilis* soient souvent mêlés avec), vient très bien, et la plupart des cultivateurs l'estiment autant que le mil; il se vend sans peine au même prix: \$12 la tonne; ceci, surtout dans les montagnes, car dans les vallées on peut cultiver d'autres graminées avec avantage.

"Il résiste mieux aux étés secs poussiéreux que le mil (Timothy, *Phleum pratense*, L.), il est la nourriture exclusive du bétail.

"Je ne puis peut-être mieux répondre à vos questions qu'en vous communiquant les vues de mes correspondants:—

E. P. Williams, comté de Lane:—Je sème du brome seigle pour fourrage, et je le trouve excellent pour toute espèce d'animaux de ferme.

J. Bagley, comté de Polk:—Foin très bon pour bétail et brebis.

S. P. Reeder, comté de Washington:—Le brome seigle fait un bon foin pour chevaux et bétail.

C. D. Steen, comté de Linn:—La folle avoine et le brome seigle font de bon foin, si on les coupe verts.

E. F. Messner, comté de Joséphine:—Le brome seigle fait un bon foin pour chevaux, brebis et bétail.

Wm. Miller, comté de Lane:—Je donne du brome seigle aux chevaux et au bétail et en considère le foin comme très bon.

J. D. Hayes, comté de Joséphine :—Le brome seigle fait un bon foin pour le bétail.

J. G. McCane, comté de Linn :—Je considère le brome seigle comme très avantageux comme foin pour les chevaux et le bétail.

Ernest Eggerth, comté d'Umatilla :—Je m'en suis servi pour l'alimentation des animaux. Le brome seigle coupé quand il est en fleur fait un bon foin, mais ne vaut pas le mil.

G. R. Stephenson, comté de Multnomah :—Je le considère comme sans valeur.

S. W. Miles, comté de Polk :—Le brome seigle sauvage est de moindre valeur que les graminées cultivées.

L. P. Williams, comté de Clackamas :—La folle avoine et le brome seigle peuvent avoir quelque valeur si on les coupe assez tôt, mais comme ils fleurissent avant le trèfle et le mil, leur valeur est faible.

Je crois que le brome seigle croît beaucoup mieux dans les 'terrains blancs' ou sols imprégnés d'alcali que le mil et les autres graminées cultivées. Quant au moment de la semaille pour pâturage les uns le sèment en automne et font pâturer au printemps, les autres sèment au printemps pour pâturage à la fin de l'été. Pour foin on sème ordinairement en octobre.

Les opinions diffèrent quant à la valeur du brome seigle, mais dans les montagnes, les contreforts, et sur les terrains blancs, on en fait annuellement des quantités considérables de foin, et dans ces localités la folle avoine seule pourrait en prendre la place.

Dans les vallées personne n'en cultive, car d'autres graminées y sont plus avantageuses."

J'ai reproduit toute la lettre qui précède, parce qu'elle fournit beaucoup de renseignements qui peuvent être utiles aux cultivateurs de la Colombie-Anglaise et du Nord-Ouest.

RAPPORT DU REGISSEUR DE LA BASSE-COUR.

(A. G. GILBERT.)

A Monsieur WILLIAM SAUNDERS,
 Directeur, Fermes expérimentales de l'État,
 Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le cinquième rapport annuel du département de la volaille pour l'année finissant le 15 janvier 1893. Dans mon dernier rapport qui s'arrêtait au 29 février, j'avais donné la plus grande attention à la distribution d'une ration chaude du matin à un certain nombre de volailles. Cette ration était composée de :—

	Livres.	onces.
Son.....	2	8
Recoupe.....	2	8
Viande moulue.....	1	8

avec du foin de trèfle et une petite quantité de sable grossier et de coquilles d'huîtres finement pulvérisées, dans le but d'éviter la ponte d'œufs sans coquilles ou à coque molle.

Nous avons remarqué les années précédentes que nos pondeuses s'adonnaient davantage durant le mois de mars à leurs vicieuses habitudes déjà mentionnées. En conséquence, nous avons pendant ce mois apporté la plus grande attention aux pondeuses et nous avons constaté que ces mauvaises habitudes se manifestaient moins souvent qu'auparavant. Cet heureux résultat peut être attribué au mélange de la poussière de coquilles d'huîtres et de sable dans la pâtée, sans toutefois être considéré comme définitif après une simple observation. Durant la saison courante, nous allons recommencer les mêmes essais en apportant quelques changements aux rations de l'hiver dernier, comme nous en avons parlé ailleurs.

QUELQUES OBSERVATIONS ET LEURS RÉSULTATS.

D'ailleurs, il a été reconnu que moins il y avait de volailles renfermées dans les poulaillers, moins fréquente était aussi la pratique des habitudes vicieuses : preuve évidente des avantages d'un espace plus grand. Dans mon dernier rapport, j'insistais fortement sur l'importance pour les cultivateurs de donner à leurs pondeuses autant d'espace que possible et m'exprimais de la manière suivante : “ Les pondeuses produisent d'autant plus d'œufs qu'elles jouissent d'une liberté aussi grande que possible. Beaucoup de cultivateurs ont leurs poulaillers situés de telle façon qu'avec très peu de travail ou de dépenses, ils peuvent donner à leurs volailles accès dans une grange, une étable ou un hangar fermé où elle trouveront du gravier, du sable, des cendres de charbon ou d'autres substances dans lesquelles elles pourront gratter. Il n'est pas probable que des volailles ainsi traitées donnent de l'ennui en mangeant les œufs et les plumes, ou en pondant des œufs à coque molle ou sans coque. L'expérience acquise durant la saison passée établit ce fait. Les observations recueillies ces quelques dernières années, nous amènent à cette conclusion, que, dans la construction des poulaillers d'hiver pour les poules, on ferait bien de couvrir la moitié du plancher du poulailler d'une litière de paille et de répandre sur l'autre moitié du sable ou du gravier, ou encore de plancheyer la moitié du poulailler, la seconde partie étant de terre sèche. On ferait encore mieux de mettre la terre sur un plancher, afin qu'elle reste sèche, ce qui est de toute nécessité. L'expérience a prouvé qu'il était inutile de changer de trois ou quatre mois la terre répandue sur les plancher, pourvu qu'on la remue de temps à autre et qu'on y mêle un peu de nouvelle.

ESSAI DE DIFFÉRENTES RACES.

Nous avons eu une très bonne occasion de faire des essais de différentes races complètement renfermées, quand le bâtiment destiné à l'élevage fut achevé à la fin du mois de février dernier, mais que la construction des parcs extérieurs dut être étre forcément renvoyée de quelques mois. Le bâtiment contenait 12 loges de huit pieds sur cinq, disposées de façon à ne contenir que cinq ou six femelles et un mâle. Les différentes races suivantes ont été placées dans ce bâtiment:—

Loge n° 1.—	Leghorn blanche.....	7 poulettes, un jeune coq.
"	2.—Minorque noire.....	5 poules, un jeune coq.
"	3.—Andalouses.....	5 poulettes, un jeune coq.
"	4.—Plymouth Rock.....	7 poulettes, un jeune coq.
"	5.—Wyandotte.....	5 poulettes, un jeune coq.
"	6.—Houdan.....	5 poules, un jeune coq.
"	7.—Hambourg noire.....	6 poules, un jeune coq.
"	8.—Langshan.....	4 poules, un jeune coq.
"	9.—Cochinchinois crème... 5 poules, un jeune coq.	
"	10.—Red Caps.....	3 poulettes, 2 poules, un jeune coq.
"	11.—Dorking de couleur... 4 poulettes, 2 poules, un jeune coq.	
"	12.—Polonaise dorée.....	3 poules, un jeune coq.

Les résultats auxquels nous désirions arriver par l'observation des différentes races ainsi renfermées étaient les suivants :

1. Quelle race était la première à contracter une mauvaise habitude ?
2. Quelle était cette mauvaise habitude ?
3. Quelle race supportait le mieux la réclusion complète ?
4. Quel remède employer pour combattre toute mauvaise habitude acquise ?

Quand les volailles eurent été placées dans le bâtiment, on couvrit d'une litière de paille le plancher des loges; mais m'étant aperçu d'une altération évidente dans la santé des races les plus pesantes, je décidai d'apporter quelques améliorations. La litière de paille fut enlevée et remplacée par du sable et du gravier assez fin. Les bons résultats furent bientôt apparents dans la santé des volailles. Les différentes loges avaient regu durant ce temps des rations de légumes, de gravier, etc.

RÉSULTATS OBSERVÉS.

La première mauvaise habitude signalée fut chez les Minorque noires, qui après avoir bien poudu pendant deux mois, commencèrent à manger leurs plumes. Après ces poules, ce furent bientôt les Andalouses chez lesquelles la même mauvaise habitude se développa. Cette race pondait en même temps moins d'œufs que la précédente.

Les Hambourg noires, les Wyandotte, et les Red Caps vinrent ensuite, et il devint évident qu'il fallait apporter un changement immédiat dans le traitement, afin d'éviter que toutes ne fissent de même. En conséquence, les Red Caps, les Dorking, les Cochinchinoises crème et les Houdan furent placées dans une loge plus vaste, avec parc extérieur, et les Minorque noires furent laissées en liberté, mais cependant, comme nous étions à la saison de l'élevage, nous ne mettions en liberté qu'un seul troupeau à la fois. Nous laissions sortir les volailles les plus vicieuses plus souvent que les autres. A peine furent-elles en plein air que leurs mauvaises habitudes disparurent. Je remarquai aussi que, bien que les Minorque s'arrachassent les plumes avec acharnement, elles ne mangeaient pas leurs œufs, ce qui peut être était aussi dû à la disposition du nid qui était d'un modèle perfectionné et où les œufs sont moins exposés à la vue que dans les nids précédemment employés. On peut aussi l'attribuer au gravier et au sable toujours répandus sur le plancher.

Le remède.

Le seul remède efficace trouvé fut de laisser les volailles courir en liberté. Il a été clairement prouvé que la réclusion prolongée de l'hiver dans le poulailler et ensuite dans un autre espace plus restreint était la cause du picage des plumes. De cette expérience il ressort que, tandis que la viande, le gravier, les légumes, etc., sont absolument nécessaires en tout temps et aident à retarder le moment où les

Fermes expérimentales.

volailles contractent les habitudes vicieuses, une étroite réclusion a inévitablement un résultat désastreux,—nouveau puissant argument confirmant la nécessité dans toutes les circonstances d'un espace aussi ample que possible pour les pondeuses et aussi pour les reproducteurs. Il est bon de remarquer qu'aucune nourriture composée d'os n'a été employée, quoiqu'il ait été donné de la viande moulue à intervalles réguliers. Il sera intéressant de remarquer le résultat, car on a beaucoup parlé d' "une ration d'os frais" comme indispensable, en particulier pour empêcher les poules de manger les plumes et les œufs.

Quelques observations.

Résumées en quelques mots, les observations recueillies ont été les suivantes :—

1° Sur quinze races différentes, six poules Minorque noires, après avoir bien pondu pendant quelques mois, ont été les premières à contracter l'habitude du picage des plumes.

2° La substitution de la terre sur le plancher des poulaillers à la litière de paille a eu un bon effet.

3° La terre mise sur le plancher, râtelée et renouvelée de temps en temps, est restée remarquablement propre pendant cinq mois.

4° La plupart des excréments sont tombés pendant la nuit sur les plateformes sous les perchoirs; tous les matins on nettoyait ces plateformes et les relevait contre la paroi afin de laisser aux poules plus d'espace où gratter.

5° Le maintien d'une scrupuleuse propreté dans les loges a paru faire prendre aux poules des habitudes de propreté.

6° La terre enlevée formait un excellent engrais.

7° Une étroite réclusion peut être supportée plus ou moins longtemps, suivant les soins essentiels donnés, mais en fin de compte les résultats en sont désastreux.

8° Le seul remède trouvé est de laisser sortir dehors les volailles.

9° Quand pendant l'hiver il est impossible de donner aux volailles accès dans une grange ou un hangar, où elles pourraient gratter, il faut en mettre un plus petit nombre dans chaque loge.

Un contraste.

Dans la loge à côté de celle des Minorque noires se trouvaient six poulettes Leghorn blanches (d'un an en mai). Placées dans les mêmes conditions, elles ont bien pondu, car nous recueillions quelquefois jusqu'à six œufs par jour. Quoique évidemment très désireuses de sortir, elles n'ont contracté aucune mauvaise habitude et sont restées en bonne condition. Ce résultat nous a d'autant plus surpris que nous ne nous y attendions pas, car comme elles appartiennent à une race espagnole remuante et aimant à voler haut, nous étions loin d'espérer que ces poules supporteraient cette réclusion aussi bien que les races asiatiques qui sont plus pesantes. Peut-être ne pouvons-nous rien conclure de ce cas isolé.

COMPOSITION DES TROUPEAUX DE REPRODUCTEURS.

La composition des troupeaux de reproducteurs a été la suivante :—

Races.	Nombre dans chaque loge.	Date de l'accouplement.
Langshan.....	4 poules, un jeune coq.....	5 mars.
Andalouses.....	5 poulettes, un coq.....	8 "
Polonaises dorées.....	3 poules, un ".....	9 "
Plymouth Rock.....	7 poulettes, un jeune coq.....	17 "
Brahma.....	7 poules, un ".....	17 "
Leghorn blanches.....	7 poulettes, un ".....	25 "
<i>Croisements.</i>		
4 poules Plymouth Rock } 3 " Brahma	Coq Leghorn, blanc.....	8 avril.

D'autres troupeaux de reproducteurs avaient été aussi formés comme il est dit sur une autre page à propos de la manière dont se comportent certaines races en étroite réclusion. Les Cochinchinoises crème ne sont pas mentionnées sur cette liste, car le troupeau cessa d'être par la mort de deux poules et d'un coq. Le jeune cop Plymouth Rock mourut aussi, mais un nouveau très beau fut acheté et placé dans la loge. La demande d'œufs devint si considérable pendant la saison des couvés que de nouveaux troupeaux durent être formés de Leghorn blanches et de Plymouth Rock; et néanmoins, il fut impossible de répondre à toutes les demandes. Les volailles suivantes ont été achetées afin d'infuser du nouveau sang: 1 jeune coq Brahma; 1 jeune cop Langshan; 1 coq Leghorn blanc; 1 coq Plymouth Rock. Les nouvelles races ajoutées à la basse-cour ont été les Red Caps, les Dorking de couleur et les Polonaises dorées.

ŒUFS COUVÉS ET POULETS ÉCLOS.

Commencement de la couvaision.	Race des œufs.	Nombre de poulets, éclos.	Date de l'éclosion.	Remarques.
25 mars.....	11 Red Caps.....	7	15 avril.....	
28 ".....	7 " 7 Dorking de couleur.....	5	18 ".....	
19 avril.....	12 Plymouth Rock.....	10	10 mai.....	
23 ".....	13 Andalouse.....	12	12 ".....	De Toronto.
30 ".....	13 Métis Leghorn blanche et Brahma.....	5	20 ".....	
30 ".....	13 Cochinchinois crème.....	4	20 ".....	Importés.
12 mai.....	9 Métis, 4 Leghorn blanche.....	9	2 juin.....	
16 ".....	13 Minorque noire.....	11	6 ".....	De Guelph
16 ".....	".....	8	6 ".....	
22 ".....	".....	7	11 ".....	
23 ".....	13 Plymouth Rock.....	9	13 ".....	
24 ".....	13 Leghorn blanche.....	5	14 ".....	
27 ".....	13 Métis Leghorn blanche et Brahma.....	8	17 ".....	
27 ".....	6 Brahma, 7 Langshan.....	7	17 ".....	
31 ".....	6 Leghorn blanche, 7 Langshan.....	13	21 ".....	
4 juin.....	13 Langshan.....	9	25 ".....	
9 ".....	7 Leghorn blanche, 6 Wyandotte.....	8	30 ".....	
13 ".....	6 Leghorn blan., 5 Polon. dor., 2 Wy.....	10	4 juil.....	
14 ".....	7 Minorque noire, 6 Brahma.....	8	5 ".....	
18 ".....	7 Wyandotte, 6 Plymouth Rock.....	2	9 ".....	
18 ".....	5 Minorque n., 5 Brahma, 3 Polon. dor.....	11	9 ".....	
22 ".....	7 Wyandotte, 6 Brahma.....	4	13 ".....	
29 ".....	7 Langshan, 6 Polonaise dorée.....	9	20 ".....	

On pourra voir d'après le tableau ci-dessus que quelques-uns des œufs venus de loin sont remarquablement bien éclos. Ainsi nous remarquons que 26 œufs de Minorque venus de Guelph et 13 œufs d'Andalouses reçus de Toronto ont donné les premiers 23 poulets et les seconds 12. Dans un autre cas, la saison étant plus avancée, 15 œufs de la ferme ont donné 14 poulets. D'autre part, 13 œufs de Cochinchinois crème importés des États-Unis n'ont fourni que quatre poulets. En règle générale, les œufs venant de loin ne donnent pas des résultats satisfaisants.

LES COUVEUSES—QUELQUES REMARQUES À CE PROPOS.

On trouvera à la page 219 du rapport pour 1890 dont on peut se procurer des exemplaires en les demandant à la ferme, des instructions détaillées concernant les soins convenables à donner aux poules couveuses. Un court résumé pourra être utile à ceux qui n'ont pas lu les rapports précédents :

1° Pour une couvaision hâtive, choisissez une poule de moyenne grosseur.

2° Au commencement de la saison donnez 11 œufs. S'il y en a davantage les œufs risquent de se refroidir, à moins que le nid ne soit placé dans un endroit très chaud.

3° Si on le peut, faire couvrir deux poules en même temps. Le cinquième ou sixième jour, examinez les œufs, retirez les stériles et donnez ceux qui restent à l'une des poules, donnant à l'autre une nouvelle couvée.

Fermes expérimentales.

4° Le nid doit être fait de paille hachée, et placé dans un endroit tranquille et loin des pondeuses. Il faut le saupoudrer de poudre phénique (carbolique) désinfectante.

5° Il faut placer des œufs de porcelaine dans le nid et les laisser deux jours sous la couveuse avant de lui donner les œufs de prix.

6° Pendant ce temps la poudre phénique désinfectante a probablement débarrassé la couveuse de toute vermine.

7° Durant la période d'éclosion, il faut de temps en temps saupoudrer le nid et la poule avec la poudre désinfectante.

8° Il faut tous les matins examiner les couveuses et les œufs, afin de voir si tout est en bon état.

9° Du moment qu'un œuf se trouve cassé dans le nid, on doit aussitôt sortir tous les autres, les laver avec soin dans de l'eau tiède et les replacer sous la couveuse. Si la paille du nid est salie, il faut la remplacer par de la paille fraîche.

10° On peut se procurer à très bon marché chez un fabricant d'incubateurs un appareil pour le mirage des œufs, ou encore on peut en découper un d'après quelque journal sur la volaille et le remettre au premier ferblantier venu qui fera facilement l'appareil en question.

TRAITEMENT DES POUSSINS.

Le traitement convenable des poussins est le facteur le plus important et le plus indispensable de leur rapide développement pour devenir des volailles de marché ou des couveuses précoces. Et cependant à peine quelques cultivateurs donnent-ils à leurs poussins la nourriture convenable et à des intervalles rapprochés, traitement indispensable s'ils veulent envoyer au marché des poulets bien nourris. C'est une triste économie que de faire éclore des poulets pour les laisser ensuite mourir faute de soins, de logement ou de nourriture convenables, et il est certain que les cultivateurs du pays perdent ainsi tous les ans une somme considérable d'argent. Avec un peu plus d'efforts, ils pourraient facilement mettre sur le marché des volailles d'une qualité supérieure ce qui ferait certainement avancer les prix. Il faut dire que les jeunes poulets réclament des soins attentifs et nombreux. D'ailleurs, n'en est-il pas de même dans tous les départements d'une ferme? La seule différence qu'il y ait est que la volaille à partir de la date de l'éclosion rémunère plus vite le fermier que n'importe quels autres animaux de la ferme. Avec de bons soins, les jeunes coqs doivent être bons pour le marché à trois ou quatre mois, et à cinq ou cinq mois et demi les poulettes précoces devraient pondre au moment où les œufs sont le plus chers et ce sont là des résultats qu'on peut obtenir dans beaucoup de cas avec de la nourriture dont la plus grande partie serait la plupart du temps perdue. Les bons soins et le traitement que doivent recevoir les jeunes poulets à partir de leur éclosion jusqu'à leur complet développement ont été décrits au long dans le rapport de 1890, page 222. Afin de renseigner ceux qui n'auraient pas vu ce rapport je les résume en quelques mots:—

1° Aussitôt éclos, les poussins doivent être laissés tranquilles dans le nid pendant 24 heures.

2° Leur premier repas doit consister en pain rassis trempé dans du lait et bien pressé et en mie de pain rassis écrasée. Ce mode d'alimentation peut être continué plusieurs jours.

3° Si le temps le permet, la poule et sa couvée doivent être placées sur l'herbe dans une cage sèche, où les jeunes poulets puissent entrer et sortir.

4° Si les poulets sont tenus enfermés, on doit les tenir sur la terre, ou sur un plancher recouvert de terre. Si l'on ne prend pas ces précautions, l'insuccès est assuré.

5° Après une semaine du régime au pain et au lait, on peut ajouter de la farine d'avoine granulée et du maïs finement concassé. Au bout de deux semaines on peut donner du blé entier, mais pas avant.

6° On doit veiller à ce que les poussins ne manquent de rien durant les premières cinq semaines. En tout temps il faut leur donner les plus grands soins, mais surtout pendant cette période.

7° La nourriture des jeunes volailles doit être légère et il faut leur en donner souvent. On doit se rappeler qu'un poulet mal nourri ne fera jamais une bonne volaille pour le marché.

8° Les poules premières écloses sont les premières à pondre.

9° On devrait s'arranger pour avoir la ponte des poulettes au moment où les poules muent. De cette manière on s'assurera durant toute l'année un approvisionnement constant d'œufs frais.

Ce qui empêche d'avoir de bonne heure de jeunes poulets, c'est la difficulté d'avoir des couveuses hâtives. On peut y suppléer par l'usage d'un bon incubateur. A mesure que l'incubation artificielle se simplifie et donne des résultats de plus en plus certains, ce nouveau procédé ne peut que se généraliser. Ensuite si les poules du cultivateur poussaient en hiver aussi bien qu'elles devraient le faire et qu'elles le feront quant elles seront soignées, il aurait alors des couveuses plus précoces.

DÉVELOPPEMENT DES POULETS.

L'expérience acquise ces cinq dernières années montre que les jeunes coqs Plymouth Rock se développent plus rapidement que ceux des autres races essayées jusqu'ici. Un métis Brahma-Dorking la dernière saison s'est développé rapidement et à trois mois quinze jours pesait 4 livres. Les poids ci-après montrent quel a été le développement des races mentionnées.

Plymouth Rock.

Cinq jeunes coqs, éclos le 10 mai, pesaient, le 2 août suivant: 2 livres, 07; 2.05; 2.02; 2.01; 1.10.

Le 14 septembre les mêmes volailles, pesaient 5 livres; 4.11; 4.06; 4.04; 3.07.

Cochinchinoise crème.

Trois jeunes coqs, éclos le 20 mai, pesaient, le 2 août, 2 livres 03 onces; 1.15, 1.15.

Langshan.

Trois jeunes coqs, éclos le 20 juin, pesaient, le 17 septembre, 3 livres, 2.07, et 2.12. Le 20 décembre, les mêmes volailles pesaient 6 livres, 03; 6.02; et 6.

Métis.

Ce qui suit montrera le développement des métis:—Jeune coq Brahma-Dorking, éclos le 18 avril, pesait, le 2 août, 4 livres; le 6 septembre, 5 livres 14 onces; le 18 octobre, 7 livres 12 onces. Ce métis-ci est le meilleur que nous ayons obtenu.

Métis Leghorn-Brahma:—Deux jeunes coqs, éclos le 20 mai, pesaient, le 15 septembre, 3 livres 7 onces; 3 livres 6 onces; le 28 octobre, 5 livres; 4 livres 15 onces; le 20 décembre, 6 livres 4 onces; 6 livres.

Les poulettes de ce dernier croisement promettent de devenir de grosses volailles et d'excellentes pondeuses.

Une poulette, éclos le 20 mai, a pondu son 1er œuf le 4 décembre suivant. Le même jour, une poulette du même âge, mais du croisement Leghorn-Plymouth Rock, a pondu aussi son 1er œuf. Les poulettes du croisement Leghorn-Plymouth-Rock sont devenues des volailles rustiques et d'excellentes pondeuses d'hiver. Nous essayons pour la première fois le croisement Brahma.

Poulets de juillet.

En somme, le développement des poulets a été des plus satisfaisants. Il n'est mort aucun poulet Plymouth-Rock, Brahma, Langshan, ou Leghorn blanc. Dès leur éclosion, tous se sont montrés vigoureux et rustiques. Nous avons soigneusement pris note du développement des poulets éclos en juillet. Ils ont été plus longtemps à apprendre à se tenir sur leurs jambes que ceux éclos au commencement de la saison et malgré tous les soins, l'alimentation soignée et les précautions contre les poux, plusieurs ont dépéri et sont morts. Il a été difficile de débarasser les poulets malades des poux, qui semblaient s'attaquer surtout aux faibles. Il n'y a

Fermes expérimentales.

aucun doute que les poulets de juillet ont bien à souffrir, car d'une part ils ont à supporter l'extrême chaleur du milieu de l'été et de l'autre les pluies froides d'automne. Les poulets éclos au début de la saison sont plus avantageux pour le cultivateur. Il serait préférable d'éviter une éclosion tardive, cependant dans le cas où on ne pourrait faire autrement, on devrait tenir les jeunes poulets sous les arbres de préférence à toute autre espèce d'ombrage.

COMMENCEMENT DE LA PONTE D'HIVER.

Les pondeuses ont été mises en quartiers d'hiver à la fin de novembre. A cette époque la plupart paraissent avoir fini de muer. Pendant leur mue, les poules étaient en liberté et bien nourries. Une poulette Andalouse, éclos le 12 mai, fut la première à pondre le 21 novembre. Une poulette Plymouth-Rock, éclos le 10 mai, fut la seconde; elle pondit le 24 du même mois. Une 3me poulette, provenant d'un croisement Leghorn blanche-Brahma, éclos le 2 juin, pondit son 1er œuf le 14 décembre. Une 4me encore, provenant d'un croisement Leghorn blanche-Plymouth Rock, éclos le même jour que la précédente, a pondu le même jour.

Les premières poules qui ont pondu après leur mue ont été les Leghorn blanches, les Minorque noires, les Andalouses, les Plymouth Rock, les Langshan, les Wyandotte et les Red Caps, dans l'ordre où elles sont nommées.

EFFETS D'UNE FROIDE TEMPÉRATURE.

La veille de Noël fut un jour remarquable, pour l'abaissement exceptionnel de la température. A part quelques légères variations, cette basse température s'est maintenue régulièrement jusqu'au 14 janvier. Une fois même le thermomètre est descendu à 30° au-dessous de zéro et le froid était accompagné d'un vent du nord-est très pénétrant.

Dans les poulaillers de la ferme, ce froid intense s'est fait sévèrement sentir; voici les différents minima indiqués par le thermomètre dans la journée du 24 décembre:

Bâtiment principal.....	20	au-dessous de zéro.
“ n° 2.....	22	“ “
“ n° 3.....	24	“ “

Durant cette période de grands froids, les Minorque noires, les Andalouses, les Plymouth Rock, les Red Caps et les métisses Leghorn blanches-Brahma ont pondu le plus grand nombre d'œufs. Ceci confirme ce que je disais dans mon rapport de l'an dernier: "Que les races qui ont été reconnues peu convenables pour les pays froids sont réellement celles qui pondent le mieux." Mais si l'on veut avoir des œufs en hiver, il faut que les pondeuses soient tenues dans une température suffisamment tempérée pour que leurs crêtes ne gèlent pas. Il serait mieux encore de les garder dans un endroit où l'eau ne gèle pas. On peut dire que très peu de cultivateurs ont des poulaillers où l'eau ne gèle pas. Mais en règle générale, les cultivateurs ne s'intéressent pas assez à faire que leurs volailles leur donnent du profit en hiver. Lorsqu'ils s'y intéresseront, ils reconnaîtront que pour réussir dans l'exploitation de la volaille il faut les mêmes soins que dans toute autre exploitation agricole. Que dirait-on d'un cultivateur, qui n'ayant pas de pommes de terres pendant l'hiver, donnerait pour excuse qu'il les a laissées dehors jusqu'à ce qu'elles ont été gelées? Et que de quantités d'œufs sont perdues parce qu'on a laissé les poules dehors jusqu'à ce qu'elles souffrissent du froid. Un point important à signaler est celui-ci que, quand on laisse les pondeuses au froid, la nourriture donnée qui devrait former des œufs, ne sert alors qu'à maintenir la chaleur animale. Ensuite, la nourriture végétale est gelée de sorte que les poules ne peuvent la manger et les excréments restent solides jusqu'au jour où une température douce permet de les enlever. La place nous manque pour nous étendre davantage sur ce sujet, mais on doit fournir aux pondeuses un logement convenable, si l'on veut obtenir beaucoup d'œufs au moment où le prix en est le plus élevé.

RATIONS POUR LES PONDEUSES.

Les rations pour les pondeuses sont les suivantes :—

Ration chaude du matin.—5 livres, recoupe ; 2½ livres, farine de pois ; 2 livres, farine de maïs ; 2 livres, viande moulue ; 2 livres, avoine ; avec addition de légumes bouillis de temps en temps et parfois de coquilles d'huîtres finement pulvérisées.

Ration du soir.—20, 24 ou 26 livres de blé.

Des légumes, tel que betteraves, navets et carottes continuellement.

Cette ration a été fournie aux volailles ci-après.

LISTE DES VOLAILLES.

Les volailles actuellement sous nos soins sont :—

Races.	Coqs.	Jeunes coqs.	Poules.	Poulettes.
Brahma.....	1	9	6	16
Red Caps.....	1	5	5	6
Langshan.....	1	11	3	8
Plymouth Rock.....	1	3	11	9
Leghorn blanches.....	1	12	17	12
Wyandotte.....	1	2	9	6
Cochinchinoises crème.....	—	2	3	1
Andalouses.....	2	3	11	7
Minorque noires.....	1	13	4	13
Mêlées.....	—	1	29	—
Dorking de couleur.....	—	—	3	—
Polonaises dorées.....	1	2	3	4
Houdan.....	—	—	11	1
Leghorn blanches croisement Brahma.....	—	4	—	6
“ “ “ Plymouth Rock.....	—	1	—	1
Hambourg noires.....	—	—	4	—
	10	68	119	90
				119
				68
				10
Oies sauvages.....				287
				6
Total.....				293

MALADIES DES VOLAILLES.

Durant l'année qui vient de s'écouler, de nombreuses demandes nous ont été adressées, soit par lettre, soit en personne, par des cultivateurs du voisinage, au sujet de nombreuses maladies auxquelles les volailles sont sujettes. Dans plusieurs cas, les symptômes indiqués étaient oppression, respiration difficile, engorgement des narines, enflure de la tête, amaigrissement, etc., etc., tous symptômes de la roupie. Comme nous l'avons déjà dit expressément dans des rapports précédents, dans tous les cas de cette maladie le mieux est de tuer les volailles malades et de les brûler ou les enterrer, sinon les autres ne manqueront pas de contracter aussi la maladie. Bien des fois avant que les symptômes aient été reconnus, plusieurs volailles sont déjà atteintes de cette maladie et chercher à les guérir est toujours bien ennuyeux, quand ce n'est pas impossible. D'ailleurs, un cultivateur n'aura jamais profit à essayer de soigner des volailles atteintes de la roupie, car s'il réussit à les sauver leurs poussins seront d'ordinaire peu vigoureux ; or il n'y a rien à gagner à élever des poulets faibles, et s'ils parviennent à l'état adulte, à les faire pondre et couvrir.

RÉSUMÉ.

Les quelques renseignements suivants déjà donnés dans les précédents rapports seront utiles à ceux qui n'ont pas lu ces derniers :—

Choisir les meilleures pondeuses pour les loges d'hiver.

Fournir aux pondeuses des os, des coquilles d'huîtres et des légumes.

Détruire les improductives qui mangent le profit obtenu des bonnes pondeuses.

Fermes expérimentales.

Produire autant de poulets que possible pour l'époque de la première herbe.

L'exploitation de la volaille et celle des petits fruits conduites avec intelligence font, dit-on, ensemble une combinaison avantageuse.

Maintenir autant que possible les pondeuses dans une température où l'eau ne gèlera pas.

Avec les soins convenables, les jeunes coqs peuvent être prêts pour le marché à trois ou quatre mois; et les poulettes, devenir pondeuses à cinq ou six mois.

Durant l'hiver il faut fournir aux pondeuses toutes les matières nécessaires pour la production des œufs.

On trouve en général que les meilleures pondeuses sont les poules les plus actives.

Les Minorque noires arrivent rapidement au premier rang comme pondeuses d'hiver.

C'est surtout les poules à grandes crêtes qu'il importe de tenir dans un endroit où l'eau ne gèle pas.

Dans les poulaillers froids, les aliments servent à entretenir la chaleur animale, au lieu de servir à produire des œufs.

Séparées en petites colonies, les volailles pondent beaucoup plus d'œufs que si elles sont en trop grand nombre ensemble.

Ne garder aucune pondeuse de plus de deux ans, car elle mue alors si tard que tous les bénéfices à venir sont mangés avant qu'elle commence à pondre.

Une exploitation méthodique et intelligente est aussi nécessaire dans le département de la basse cour que dans toute autre industrie.

DIFFÉRENCE DE POIDS ET DE COULEUR DANS LES ŒUFS.

Comme on demande de gros œufs pour l'expédition au loin, il est utile de connaître la différence qui existe entre les œufs pondus par les races susmentionnées et dont quelques-unes sont les mieux connues des cultivateurs.

Minorque noires.—Gros œufs blancs.—Œufs de poules pesant de $2\frac{3}{8}$ à $2\frac{1}{4}$ onces chacun; la douzaine, 1 livre 11 onces; œufs de poulettes, 2 onces chaque; la douzaine, 1 livre 7 onces.

Andalouses.—Gros œufs blancs.—Œufs de poules pesant de $2\frac{1}{4}$ à $2\frac{1}{2}$ onces chacun; la douzaine, 1 livre 11 onces.

Leghorn blanches.—Gros œufs blancs.—Œufs de poules, $2\frac{1}{4}$ onces chacun; la douzaine, 1 livre 10 onces à 1 livre 11 onces; œufs de poulettes, $1\frac{1}{10}$ once chacun; la douzaine, 1 livre $7\frac{1}{8}$ onces.

Houdan.—Gros œufs blancs.—Œufs de poules, $2\frac{1}{4}$ chacun; la douzaine, 1 livre 11 onces à 1 livre 13 onces.

Brahma.—Gros œufs de couleur foncée.—Œufs de poules, de $2\frac{1}{4}$ à $2\frac{1}{2}$ onces, chacun; la douzaine, 1 livre $9\frac{1}{2}$ onces à 1 livre 13 onces.

Cochinchinoises crème.—Gros œufs de couleur foncée.—Œufs de poules, de grosseurs différentes, quelques-uns pesant jusqu'à $2\frac{1}{4}$ onces; d'autres, $1\frac{3}{8}$ chacun.

Wyandotte.—Œufs de grosseur moyenne et de couleur foncée.—Œufs de poules pesant 1 livre 9 onces la douzaine; œufs de poulettes, 2 onces chacun; la douzaine, 1 livre 7 onces.

Plymouth Rock.—Œufs gros ou de grosseur moyenne selon l'espèce.—Œufs de poules, $2\frac{3}{8}$ onces, chacun; la douzaine, 1 livre 9 onces; œufs de poulettes, 2 onces chacun; la douzaine, 1 livre $6\frac{1}{2}$ onces.

Red Caps.—Œufs blancs ou légèrement colorés et de grosseur moyenne. Un œuf seul, 2 onces, la douzaine, 1 livre $7\frac{1}{2}$ onces à 1 livre 8 onces.

Le nombre des visiteurs a dépassé cette année celui des années précédentes. Les demandes de renseignements reçues des cultivateurs par lettres ont été plus nombreuses et indiquent qu'ils prennent un intérêt croissant dans l'exploitation de la volaille comme source de profit

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. G. GILBERT.

Régisseur de la basse-cour.

Ferme expérimentale centrale,
Ottawa, 15 janvier 1893.

FERME EXPÉRIMENTALE DES PROVINCES MARITIMES.

RAPPORT DE W. M. BLAIR, RÉGISSEUR.

A Monsieur WILLIAM SAUNDERS,
Directeur, Fermes expérimentales de l'Etat,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre ici mon rapport sur les travaux exécutés pendant l'année 1892 à la ferme expérimentale des provinces maritimes, à Nappan (Nouvelle-Ecosse).

MÉTÉOROLOGIE.

L'hiver de 1891-92 a été peu rigoureux, et nous n'avons pu nous servir de traîneaux que quelques jours. Le printemps a été sec et froid jusqu'en juin; juillet a ensuite été chaud et sec. Par suite de cette sécheresse, les plantes-racines et les légumes ont donné un faible rendement, environ les deux tiers de la moyenne.

Les semailles ont commencé le 21 avril, les plus hâtives depuis le commencement des travaux de la ferme; et le temps ayant été beau pour les récoltes, sauf la première semaine d'août, presque toutes ont été rentrées en bonne condition.

ENGRAIS.

Outre le fumier de ferme à notre disposition dans le courant de l'année, nous avons appliqué pour environ 200 dollars d'engrais spéciaux, tels que du superphosphate et de la poudre d'os, qui dans tous les cas ont sensiblement augmenté le rendement.

FOIN.

La récolte de foin dans les *marais* (polder) a été faible, mais elle a été forte sur le terrain élevé: La première a été d'environ 42 tonnes de mil (timothy, English hay) et 20 tonnes de foin indigène (Broadleaf), la seconde d'environ 50 tonnes. Le tout a été rentré en bonne condition.

BLÉ.

Nous avons semé onze variétés de blé d'hiver sur gazon de trèfle enfoui par un labour et divisé en parcelles d'un quarantième d'acre chacune. Le tableau suivant présente les résultats:—

Quantité semée.	Variété de blé d'hiver.	Semé.	Moissonné.	Rendement par acre.	Poids du boiss.	Condition de la paille à la moisson.
lbs				boiss.	lbs.	
3	Tasmanie.....	9 sept.	1er août....	50	61 $\frac{3}{4}$	Longue, lustrée, en partie couchée
3	Canadian Velvet Chaff....	9 "	6 "	50	60	Moyenne, un peu rouillée.
3	Manchester	9 "	5 "	50	61 $\frac{1}{2}$	Raïde, un peu rouillée.
3	Martin's Amber.....	9 "	8 "	45	60	" "
3	Democrat	9 "	5 "	42 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{4}$	Raïde, lustrée.
3	Golden Cross.....	9 "	1er "	40	60 $\frac{3}{4}$	Raïde, rouge
3	Volunteer	9 "	1er "	40	61	Longue, rouge; un peu rouillée.
3	Early Red Clawson	9 "	5 "	40	60	Raïde, lustrée.
3	Royal Red (Rouge royal)...	9 "	Insuccès complet.
3	White Queen	9 "	"

Fermes expérimentales.

Les variétés Royal Red et White Queen ont été importées d'Angleterre où elles ont été choisies entre les meilleures des nombreuses belles variétés récemment mises sur le marché.

BLÉ DE PRINTEMPS.

Nous avons semé quinze variétés de blé de printemps nommées ci-dessous, dans des parcelles d'un vingtième d'acre chacune. Nous avons semé quatre livres et demie de grain dans chaque parcelle, et obtenu les résultats suivants :—

Variété de blé de printemps.	Semé.	Moissonné	Rendement par	Poids	Condition de la paille à la moisson.
			acre.	du boisseau.	
			boiss.	lbs.	
Rio Grande.....	27 avril..	27 août...	30	60	Longue, raide, lustrée.
Connell blanc.....	27 " "	29 " "	35	58½	Longue, raide, un peu de rouillée.
Gehun.....	27 " "	" "	"	"	"
Saxonka.....	27 " "	27 " "	20	59	Moyennement raide, très rouillée.
Defiance.....	27 " "	27 " "	25	55	Longue, raide, lustrée.
Campbell's Triumph.....	27 " "	25 " "	25	59	Moyennement raide, un peu de rouille
Ladoga.....	27 " "	25 " "	20	59	Longue, raide, un peu de rouille.
Pringle's Champlain.....	27 " "	25 " "	20	58	Longue, raide, lustrée.
Wellman's Fife.....	27 " "	31 " "	35	57	" " " "
White Delhi(Delhi blanc). ..	27 " "	" "	"	"	"
Balle blanche de Campbell	27 " "	25 " "	30	56	Longue, raide, un peu de rouille.
Blanc de Russie.....	27 " "	25 " "	30	58	" " lustrée.
Colorado.....	27 " "	22 " "	35	60	" " un peu de rouille.
Australian.....	27 " "	22 " "	25	54	" " très rouillée.
Red Fern.....	27 " "	25 " "	30	58	Très longue, raide, lustrée.

ORGE.

Nous avons cultivé seize variétés d'orge en parcelles d'un vingtime d'acre chacune. Nous avons semé quatre livres trois-quarts de grain chaque parcelle, et obtenu les résultats suivants :—

Variété d'orge.	Semé.	Moissonné	Rendement par	Poids	Condition de la paille à la moisson.
			acre.	du boisseau.	
			boiss.	lbs.	
Duck-bill.....	28 avril..	17 août...	45	49	Moyennement forte, lustrée.
Rennie améliorée..	28 " "	8 " "	50	49	Grosse, épaisse, raide et lustrée.
Prize Prolific.....	28 " "	17 " "	50	48½	Courte, faible ; un peu de rouille.
Odessa.....	28 " "	8 " "	60	46	Moyennement souple, lustrée.
Chevalier danoise.	28 " "	23 " "	45	47	Courte, souple, lustrée.
Kinver (de Webb).....	28 " "	23 " "	25	48	Très courte, souple, lustrée.
Oderbruch.....	28 " "	9 " "	55	48	Moyennement souple, lustrée, très couchée.
Mensury.....	28 " "	13 " "	50	45	Moyenn. lustrée ; grain un peu carié.
Baxter à six rangs.	28 " "	8 " "	45	47	Moyennement souple et lustrée.
Goldthorpe.....	28 " "	25 " "	45	47	Grosse, lustrée et souple.
Nue à deux rangs.	28 " "	13 " "	35	59	Très souple, fine ; un peu couchée.
Guymalaye.....	28 " "	16 " "	45	57	Moyennement épaisse, raide ; un peu de rouille.
Thanet.....	28 " "	16 " "	55	50	Courte, faible ; beaucoup de rouille.
New Golden Grains.....	28 " "	17 " "	60	49	Moyennement faible, rouillée ; un peu couchée.
Saale.....	28 " "	22 " "	40	50	Moyennement raide, lustrée.
Golden Melon.....	28 " "	22 " "	55	49	" " " "

A VOINE.

Nous avons aussi cultivé trente-quatre variétés d'avoine dans des parcelles d'un vingtième d'acre chacune. Nous avons semé quatre livres et quart de grain de chaque variété excepté de la Nouvelle de Rennie dont il n'a été semé que trois livres de grain. Les résultats ont été les suivants :—

Variété d'avoine.	Semé.	Moissonné	Rendement par acre.	Poids par boisseau.	Condition de la paille à la moisson.
			boisseau.	lbs.	
Giant Cluster.....	29 avril...	29 août ..	75	35	Grosse, raide, lustrée.
Abundance.....	29 " ..	22 " ..	85	36	" " "
Etampes précoce.....	29 " ..	20 " ..	75	34	Très courte, raide, foncée.
Prolific California.....	29 " ..	20 " ..	65	33	Épaisse, forte, et lustrée.
Noire de Brie.....	29 " ..	31 " ..	65	36	Grosse, raide, lustrée.
Doncaster Prize.....	29 " ..	22 " ..	75	35	" " "
Ligowo améliorée.....	29 " ..	17 " ..	75	36	Longue, fine, raide, lustrée.
Joanette.....	29 " ..	20 " ..	80	35	Courte, raide, lustrée.
American Beauty.....	29 " ..	20 " ..	85	35	Longue, raide, lustrée.
Noire de Tartarie Prolific	29 " ..	22 " ..	70	35	" " "
Victoria Prize.....	29 " ..	15 " ..	65	39	Longue, lustrée, très couchée.
Nouvelle de Rennie.....	29 " ..	17 " ..	55	34	Très courte, raide, lustrée.
Flying Scotchman.....	29 " ..	13 " ..	70	37 $\frac{1}{4}$	Longue, raide, lustrée.
Rennie's Prize White.....	29 " ..	12 " ..	55	40 $\frac{1}{2}$	Courte, " " "
Banner.....	29 " ..	20 " ..	60	34 $\frac{1}{4}$	Longue, " " "
Cream Egyptian.....	29 " ..	19 " ..	50	41	Longue, épaisse.
Blanche anglaise.....	29 " ..	14 " ..	55	40	Moyenne, souple, lustrée, très couchée.
Early Blossom.....	29 " ..	20 " ..	60	37	Longue, raide, lustrée.
Blanche de Russie.....	29 " ..	23 " ..	70	39	" " "
Noire de Tartarie améliorée	29 " ..	23 " ..	60	37	" " "
Holstein Prolific.....	29 " ..	23 " ..	85	33	Longue, épaisse, lustrée.
Challenge (de Webb).....	29 " ..	14 " ..	55	41 $\frac{1}{4}$	Courte, souple, lustrée, un peu couch.
Prize Cluster.....	29 " ..	16 " ..	40	40	Moyenne, faible, et lustrée ; un peu couchée.
Archangel précoce.....	29 " ..	17 " ..	55	39 $\frac{1}{2}$	Grosse, forte, lustrée.
Gothland précoce.....	29 " ..	23 " ..	50	37	Moyenne, raide, longue, lustrée.
Bonanza.....	29 " ..	15 " ..	55	41 $\frac{3}{4}$	Longue, souple, lustrée peu couchée.
Nouvelle-Zélande.....	29 " ..	29 " ..	70	36	Grosse, raide, lustrée.
Poland White.....	29 " ..	16 " ..	60	40 $\frac{1}{2}$	Longue, épaisse, souple, très couchée
Hazlett's Seizure.....	29 " ..	16 " ..	45	40 $\frac{1}{2}$	Moyenne, raide, lustrée.
Rosedale.....	29 " ..	23 " ..	40	38	Grosse, lustrée, raide.
American Triumph.....	29 " ..	29 " ..	55	34	Grosse, souple, lustrée.
Early Racehorse.....	29 " ..	15 " ..	60	41	Moyenne, raide, lustrée.
Welcome.....	29 " ..	16 " ..	65	40	Grosse, lustrée, raide.
Canadian Triumph.....	29 " ..	15 " ..	65	42	Grosse, moyennement, raide, couchée.

Fermes expérimentales.

SEMILLES À DIFFÉRENTES DATES.

Dans le but de comparer les avantages relatifs de semilles hâtives et tardives, nous avons divisé un champ en parcelles d'un dixième d'acre chacune, et les avons ensemencées à six dates différentes à intervalles d'une semaine, en commençant le 27 avril, et semant la même espèce de grain. Nous ensemencions chaque fois deux parcelles de blé, deux d'orge et deux d'avoine. Le tableau suivant présente les résultats :—

BLÉ semé à différentes dates.

Neuf livres dans chaque parcelle.	Semé.	Moissonné.	Rende- ment par acre.	Poids du boisseau.
			boiss.	lbs.
1—Pringle's Champlain (Champlain de Pringle).....	27 avril	23 août	30	61
Campbell's White Chaff (Balle blanche de Campbell) ..	27 "	23 "	22½	60
2—Pringle's Champlain	4 mai	24 août	27½	60
Campbell's White Chaff	4 "	24 "	20	58
3—Pringle's Champlain	11 mai	31 août	22½	59
Campbell's White Chaff	11 "	31 "	17½	55
4—Pringle's Champlain	18 mai	31 août	12½	54
Campbell's White Chaff	18 "	31 "	12½	50
5—Pringle's Champlain	25 mai	2 ept.	17½	57
Campbell's White Chaff	25 "	2 "	12½	52
6—Pringle's Champlain	1 juin	5 sept.	10	50
Campbell's White Chaff	1 "	5 "	10	47

AVOINE semée à différentes dates.

Huit livres et demi dans chaque parcelle.	Semé.	Moissonné.	Rende- ment par acre.	Poids du boisseau.
			boiss,	lbs.
1—Prize Cluster (Panicule primée),	27 avril	17 août	37½	41
Banner	27 "	23 "	67½	37
2—Prize Cluster	4 mai	19 août	45	40½
Banner	4 "	24 "	67½	36
3—Prize Cluster	11 mai	22 août	42½	39½
Banner	11 "	27 "	75	35
4—Prize Cluster	18 mai	27 août	40	35
Banner	18 "	1er sept	55	32
5—Prize Cluster	25 mai	29 août	32½	38
Banner	25 "	3 sept.	55	32
6—Prize Cluster	1er juin	31 août	35	34
Banner	1er "	5 sept.	55	30

ORGE semée à différentes dates.

Neuf livres $\frac{1}{2}$ dans chaque parcelle.	Semé.	Moissonné,	Rendement par	Rendement par
			acre.	boisseau.
			boisseaux.	lbs.
1—Baxter's six-rowed....(A six rangs de Baxter).....	27 avril	8 août	42 $\frac{1}{2}$	48
Carter's Prize Prolific (Prolifique primée de Carter)....	27 "	15 "	35	49
2—Baxter's six-rowed.....	4 mai	8 "	42 $\frac{1}{2}$	49
Carter's Prize Prolific.....	4 "	17 "	47 $\frac{1}{2}$	48
3—Baxter's six-rowed.....	11 "	10 "	55	46
Carter's Prize Prolific.....	11 "	27 "	42 $\frac{1}{2}$	45
4—Baxter's six-rowed.....	18 "	18 "	40	44 $\frac{1}{2}$
Carter's Prize Prolific.....	18 "	29 "	50	43
5—Baxter's six-rowed.....	25 "	20 "	35	41 $\frac{1}{2}$
Carter's six-rowed.....	25 "	3 sept.	32 $\frac{1}{2}$	45
6—Baxter's six-rowed.....	1er juin....	27 août	30	40
Carter's Prize Prolific.....	1er "	10 sept.	25	46

POIS.

Nous avons semé vingt-cinq variétés de pois dans de petites parcelles, une livre de graine par parcelle. Le tableau suivant présente les résultats:—

Variété de pois.	Semé.	Moissonné.	Rendement.
Duke of Albany.....	3 mai	15 août	Moyen.
Telephone.....	3 "	14 "	Assez bon.
Champion of England.....(Champion d'Angleterre).....	3 "	14 "	"
Steele Bros.' Extra Early.....(Extra précoce de Steele fr.).....	3 "	2 "	Moyen.
Extra Early Brittany.....(Bretagne extra précoce).....	3 "	12 "	Bon.
Laxton's Supreme.....	3 "	12 "	"
Early Blue Imperial.....	3 "	15 "	Assez bon.
Ringleader.....	3 "	2 "	Bon.
Srategem.....	3 "	4 "	Faible.
Laxton's Alpha.....	3 "	5 "	"
First and Best.....(Premier et Meilleur).....	3 "	2 "	Bon.
Blue Peter.....	3 "	2 "	Assez bon.
Horsford's Market Garden.....	3 "	13 "	Bon.
American Wonder.....(Merveille d'Amérique).....	3 "	2 "	"
Bliss' Abundance.....	3 "	8 "	Assez bon.
Kentish Invicta.....	3 "	7 "	Bon.
Extra Early Star.....	3 "	2 "	Assez bon.
Early Kent.....(Kent précoce).....	3 "	3 "	"
Tom Thumb.....(Tom Pouce).....	3 "	2 "	Faible.
Pride.....(Orgueil).....	6 "	15 "	Considérable.
Rennie's No. 10.....(N ^o 18 de Rennie).....	6 "	15 "	Très considérable.
Prince Albert.....	6 "	13 "	Considérable.
Mummy.....(Momie).....	6 "	15 "	Vigoureux.
White Marrowfat.....(Carré blanc).....	6 "	15 "	Bon.
Crown.....	6 "	12 "	Considérable.

Fermes expérimentales.

GRAINS MÊLÉS.

Essais ayant pour but de faire connaître les différences en volume et en poids du rendement de différents mélanges de grain, de sorte qu'on puisse savoir lequel produit le plus de fourrage par acre.

Nous avons choisi pour ces essais sept acres de terrain pauvre et avons semé un des mélanges dans chaque acre, après application d'un baril d'engrais Archibald à l'acre.

Le tableau suivant présente la quantité et les espèces de grains par acre ainsi que le rendement :—

Nombre total de boisseaux semés à l'acre.	Mélanges.	Semé.	Moissonné.	Rendement par acre.	Poids du boisseau.
2 $\frac{1}{4}$	{ Pois, 1 $\frac{3}{4}$ boiss. Blé, $\frac{1}{4}$ "	6 mai	18 août	boisseaux. 11 $\frac{1}{2}$	lbs. 58
2 $\frac{1}{2}$	{ Pois, $\frac{1}{2}$ boiss. Blé, 1 "	6 "	17 "	19	43 $\frac{1}{2}$
3	{ Avoine, 1 $\frac{1}{4}$ boiss. Orge, 1 $\frac{1}{4}$ "	6 "	17 "	18 $\frac{1}{2}$	41
3	{ Avoine, 2 $\frac{1}{2}$ boiss. Pois, $\frac{1}{2}$ "	6 "	18 "	23 $\frac{1}{2}$	41
2 $\frac{1}{2}$	Pois	6 "	19 "	19 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$
3	Avoine	6 "	18 "	26	38 $\frac{1}{2}$
2 $\frac{3}{4}$	{ Blé, $\frac{3}{4}$ boiss. Orge, 1 "	6 "	18 "	16 $\frac{1}{2}$	37

BLÉS MÉTIS.

Nous avons semé six variétés de blés Métis reçus de la ferme centrale à Ottawa, et avons obtenus les résultats suivants :—

Quantité de grain semée.	Variété de blé.	Semé.	Moissonné.	Rendement en livre.	Condition de la paille à la moisson.
2 onces.	Carleton	5 mai	24 août	1 $\frac{3}{4}$	Longue, lustrée, faible.
2 "	Ottawa	5 "	24 "	2 $\frac{1}{4}$	Moyenne, raide, rouillée.
2 "	Alpha	7 "	24 "	2 $\frac{3}{4}$	Longue, raide, un peu de rouille.
2 "	Prince	7 "	24 "	2	Moyennement raide, rouillée.
2 "	Beta	7 "	24 "	1 $\frac{3}{4}$	Courte, raide, rouillée.
4 "	Abundance	7 "	24 "	4 $\frac{1}{2}$	Longue raide, rouillée.

NAVETS.

Nous avons semé le 26 mai quatorze variétés de navets, chacune sur trois rangs espacés de 30 pouces et longs de 66 pieds. Le 8 juin nous avons ensemencé des mêmes variétés une seconde série de parcelle. Le tableau suivant présente les résultats :—

Variété de navet.	1e parcelle semé.	2e parcelle semé.	1e parcelle arraché.	2e parcelle arraché.	1e	2e
					parcelle, poids.	parcelle, poids.
					lbs.	lbs.
Prize Purple Top Swede (Rennie).....	26 mai.....	8 juin.....	18 octobre	18 octobre	500	445
Elephant, ou Giant King (Rennie).....	26 ".....	8 ".....	18 " "	18 " "	340	235
Bangholm Purple Top Swede.....	26 ".....	8 ".....	18 " "	18 " "	480	470
Elephant Swede (Carter).....	26 ".....	8 ".....	18 " "	18 " "	380	427
Prize Winner (Carter).....	26 ".....	8 ".....	18 " "	18 " "	470	470
Champion Purple Top (Sutton).....	26 ".....	8 ".....	18 " "	18 " "	500	417
Bronze Top (Hartley).....	26 ".....	8 ".....	18 " "	18 " "	360	330
Mammoth Purple Top.....	26 ".....	8 ".....	18 " "	18 " "	475	450
Bronze Top Extra.....	26 ".....	8 ".....	18 " "	18 " "	375	365
Jumbo, ou Monarch.....	26 ".....	8 ".....	18 " "	18 " "	370	325
Select Purple Top (Steele frères).....	26 ".....	8 ".....	18 " "	18 " "	430	375
Marquis of Lorne Purple Top.....	26 ".....	8 ".....	18 " "	18 " "	335	312
Novelty Swede (Rennie).....	8 ".....	18 " "	450
Davey's Swede (Rutabaga de Davey).....	8 ".....	18 " "	525

La dernière variété de cette liste provenait d'une petite quantité de graine que M. Davey, le délégué anglais, qui avait visité la ferme l'année passée en compagnie de M. McQueen, a eu la bonté de m'envoyer. C'est celle qui a donné le plus fort rendement. Il m'a aussi envoyé en même temps un petit paquet de graine de betterave fourragère, mais le rendement n'en a pas été aussi élevé que celui de certaines autres variétés. Voir au tableau suivant.

BETTERAVES FOURRAGÈRES.

Nous avons semé treize variétés de betteraves fourragères en parcelles chacune de trois rangs espacés de 30 pouces et longs de 66 pieds. Nous les avons semées le 26 mai, et le 8 juin nous avons ensemencé des mêmes variétés une seconde série de parcelles. Le tableau suivant présente les résultats :—

Variété de betterave fourragère.	1e parcelle semé.	2e parcelle semé.	1e parcelle arraché.	2e parcelle arraché.	1e	2e
					parcelle, poids.	parcelle, poids.
					lbs.	lbs.
Canadian Giant (Pearce).....	26 mai.....	8 juin.....	17 octobre	17 octobre	420	495
Warden Prize Yellow Globe (Carter).....	26 ".....	8 ".....	17 " "	17 " "	335	355
Mammoth Long Red.....	26 ".....	8 ".....	17 " "	17 " "	495	465
Gate Post or Long Red.....	26 ".....	8 ".....	17 " "	17 " "	270	265
New Giant Yellow Intermediate.....	26 ".....	8 ".....	17 " "	17 " "	512	385
Golden Fleshed Tankard.....	26 ".....	8 ".....	17 " "	17 " "	335	270
Red Fleshed Tankard.....	26 ".....	8 ".....	17 " "	17 " "	175	190
Red Globe.....	26 ".....	8 ".....	17 " "	17 " "	329	330
Berkshire Prize.....	26 ".....	8 ".....	17 " "	17 " "	300	220
Red Globe Oberndorf Extra.....	26 ".....	8 ".....	17 " "	17 " "	250	220
Mammoth Long Red (Rennie).....	26 ".....	8 ".....	17 " "	17 " "	367	352
Yellow Globe Select.....	26 ".....	8 ".....	17 " "	17 " "	280	187
Yellow Globe (Davey).....	8 juin.....	17 " "	300

Fermes expérimentales.

CAROTTES.

Nous avons semé le 27 mai douze variétés de carottes en trois rangs longs de 66 pieds et espacés de 24 pouces, et le 8 juin ensemencé de chaque variété une seconde série de parcelles. Voici quels ont été les résultats :—

Variété de carotte.	1e parcelle semé.	2e parcelle semé.	1e parcelle arraché.	2e parcelle arraché.	1e	2e
					parcelle, poids.	parcelle, poids.
					lbs.	lbs.
Guérande ou Oxheart (Cœur de bœuf)....	27 mai....	8 juin..	14 octobre	14 octobre	455	277
Blanche courte améliorée.....	27 "....	8 "....	14 "....	14 "....	395	30
Blanche géante de Belgique.....	27 "....	8 "....	14 "....	14 "....	475	280
Blanche demi-longue du Manitoba.....	27 "....	8 "....	14 "....	14 "....	500	350
Orange de Danver.....	27 "....	8 "....	14 "....	14 "....	375	140
Orange Géante de Carter.....	27 "....	8 "....	15 "....	15 "....	325	240
Blanche demi-longue améliorée de Pearce..	27 "....	8 "....	15 "....	15 "....	350	300
Blanche courte Géante des Vosges.....	27 "....	8 "....	15 "....	15 "....	400	215
Blanche lisse Mammoth.....	27 "....	8 "....	15 "....	15 "....	470	295
Early Gen.....	27 "....	8 "....	15 "....	15 "....	415	315
Chantenay.....	27 "....	8 "....	15 "....	15 "....	395	290
Blanche Champion d'Iverson.....	27 "....	8 "....	15 "....	15 "....	485	280

BETTERAVES À SUCRE.

Nous avons semé quatre variétés de betteraves à sucre en trois rangs chacun long de 66 pieds et espacés de 30 pouces. Voici quels ont été les résultats :—

Variété de betterave à sucre.	Semé.	Arraché.	Poids.
			lbs.
Brabant.....	27 mai....	19 octobre	132
Kruger.....	27 "....	19 "....	113½
Klein Wanzleben.....	27 "....	19 "....	225
Vilnorin améliorée.....	27 "....	19 "....	118½

POMMES DE TERRE (PATATES).

Nous avons planté quarante-six variétés de pommes de terre sur deux rangs, chacun de 66 pieds de longueur. Le tableau suivant présente les dates de la plantation et de l'arrachage, les détails de la végétation et de la récolte.

Variété de pomme de terre.	Planté.	Arraché.	Semes.	Pourries.	REMARQUES.		
					Végétation.	Tubercules.	Saison.
			lbs.	lbs.			
Rural Blush.....	27 mai.	20 sept.	93	..	Vigoureuse	Moyens	Tardive.
Chicago Market.....	27 "	20 "	74	11	Moyenne..	Longs.	"
Brownell's Winner.....	27 "	20 "	77	8	Vigoureuse	Moyennement longs	"
Halton Seedling (semis H.)..	27 "	20 "	72	13	Faible.....	Petits, ronds.	Hâtive.
Thorburn.....	27 "	20 "	110	17	"	Moyennement lisses	Tardive.
Early Rose (Rose hâtive).....	27 "	19 "	107	17	"	Moyens.....	Hâtive.
Algoma.....	27 "	19 "	102	11½	"	"	"
Richter's Schneerose.....	27 "	20 "	120	..	Vigoureuse	Gros, ronds	Tardive.
Early Eating.....	27 "	19 "	61	..	Faible.....	Petits, ronds.	"
White Star.....	27 "	20 "	99	..	"	" " lisses	Hâtive.
Beauty of Hebron.....	27 "	19 "	115	11	Vigoureuse	Moyens	"
Rose's New Giant.....	27 "	19 "	83	4	"	Longs, gros.	Tardive.
Clarke's n° 1.....	27 "	20 "	85	10	"	Moyennem. longs, lisses	"
Stray Beauty.....	27 "	19 "	161	..	"	Gros moyens.....	Hâtive.
London.....	27 "	19 "	114	10	Faible.....	Moyens.....	"
Crown Jewel.....	27 "	20 "	71	20	Vigoureuse	Ronds.....	"
Acadian.....	27 "	19 "	101	..	"	Gros, plats.....	Tardive.
Lee's Favourite.....	27 "	19 "	110	18	Faible.....	Moyens.....	Hâtive.
Early Maine (Maine hâtive)..	27 "	19 "	83	..	"	Petits.....	"
Rural New Yorker n° 2.....	27 "	20 "	67	..	Vigoureuse	Longs, ronds, lisses.	Tardive.
Richter améliorée.....	27 "	20 "	93	..	"	Moyens, lisses	"
Wonder of the World.....	27 "	20 "	90	..	Faible.....	Longs, plats, lisses.	"
Burbank Seedling (Semis B.)..	27 "	20 "	93	4	"	Longs, ronds, lisses	"
King of Earlies.....	27 "	20 "	45	..	Vigoureuse	Petits, ronds.....	"
Delaware.....	27 "	20 "	113	..	"	Gros, ronds.....	"
Early Puritan.....	27 "	19 "	122	..	"	Longs.....	"
Great Eastern.....	27 "	19 "	104	13	"	Longs, ronds.....	"
Conqueror.....	27 "	20 "	86	4	"	Ronds, lisses.....	"
Scherburn's Late Rose.....	27 "	19 "	99	14	Moyenne..	Petits.....	"
Mammoth Prolific.....	27 "	19 "	79	2	Vigoureuse	Moyens.....	"
Early Callao.....	27 "	20 "	60½	..	"	Petits, ronds.....	Hâtive.
Centennial.....	27 "	20 "	76	..	"	Gros, ronds.....	Tardive.
Late Goodrich (G. tardive)..	27 "	20 "	76	..	"	Petits, ronds.....	"
Compton's Surprise.....	27 "	20 "	117	..	"	Gros, ronds, lisses..	"
Muchonic.....	27 "	20 "	102	..	"	Gros, ronds.....	"
Large Callao (Callao grosse)..	27 "	20 "	56	7	Faible.....	Petits, ronds.....	"
Black Montana (M. noire)....	27 "	20 "	93	..	Moyenne..	Gros, ronds.....	"
Richter's Elegant.....	27 "	20 "	143	..	Vigoureuse	Longs, rosés.....	Hâtive.
Rosy Morn.....	27 "	20 "	109	12	"	Moyens.....	"
Empire State.....	27 "	20 "	66	..	"	Gros, lisses.....	Tardive.
Silver Dollar.....	27 "	20 "	111½	6	"	Moyens.....	"
Early Sunrise.....	27 "	19 "	118	10	"	Gros, lisses.....	Hâtive.
Sugar.....	27 "	19 "	73	4	Moyenne..	Petits, ronds.....	Tardive.
Dakota Red (Dakota rouge)..	27 "	20 "	92	6	Vigoureuse	Gros, ronds, lisses..	"

Fermes expérimentales.

LIN.

Nous avons ensemencé une parcelle de lin de Russie et une de lin blanc; ce dernier a tout à fait manqué; le premier a donné 12 boisseaux par acre, et nous l'avons trouvé un excellent fourrage pour les vœux et les chevaux, soit échaudé avec de l'eau bouillante et mêlé à la nourriture, soit moulu et mêlé ensuite.

VESCES.

Nous avons ensemencé de vesces blanches pour semence une parcelle de terrain pauvre et envahi par les mauvaises herbes;—trente livres de graine semées le 6 mai, récoltées le 15 août, ont donné 6 boisseaux. Poids du boisseau, 62 $\frac{3}{4}$ livres.

SARRASIN.

Nous avons semé deux variétés de sarrasin, qui ont donné les résultats suivants :—

Variété de sarrasin.	Semé.	Récolté.	REMARQUES.
Silver Hull (Enveloppe argentée)...	9 juin....	2 sept....	Semé 7 boisseaux; récolté 54 boisseaux.
Japon.....	9 " ..	2 " ..	" 10 lbs.; " 3 $\frac{1}{2}$

MILLET.

Nous avons semé neuf variétés de millet et une de graine de canari. Les millets ont assez bien réussi. La graine de canari a bien poussé et bien mûri; elle paraît être bien adaptée à ce climat. Voici nos résultats :—

Variété de millet.	Semé.	Récolté.	REMARQUES.	
			Végétation.	Epi.
Millet de Hongrie.....	30 mai....	29 sept....	Assez belle	Moyennement plein.
" branchu.....	30 " ..	29 " ..	Vigoureuse.....	Bien rempli.
" blanc rond.....	30 " ..	29 " ..	Faible.....	Assez bien rempli.
" vert de Californie.....	31 " ..	29 " ..	"	"
" rouge.....	31 " ..	15 " ..	"	Bien rempli, bien mûr.
" blanc rond de choix.....	31 " ..	15 " ..	Vigoureuse.....	"
" d'Italie.....	30 " ..	3 oct.....	Très vigoureuse.....	Pas rempli.
" noir.....	30 " ..	15 sept....	Vigoureuse.....	Bien rempli, bien mûr.
" Golden Wonder.....	30 " ..	3 oct.....	Très vigoureuse.....	Léger.
Graine de canari.....	31 " ..	15 sept....	Moyennem. vigoureuse	Bien rempli.

SOLEILS.

Nous avons semé une parcelle de soleils, qui ont fait une pousse vigoureuse et ont bien mûri. Semé 8 juin, récolté 12 octobre.

MAÏS OU BLÉ D'INDE.

Nous avons semé treize variétés de maïs, chacune sur deux rangs longs de 66 pieds, en buttes espacés de 3 pieds; voici nos résultats:—

Variété de maïs.	Semé.	Barbes.	Soies.	Coupé.	Poids par parcelle.	Remarques.
					lbs.	
Smut Nose Flint.....	7 juin.	26 août.	10 sept.	26 sept.	230	Grain laiteux avancé.
Mammoth Sweet.....	7 “	23 sept.	28 “	28 “	420	Épis en voie de formation.
Red Cob Ensilage.....	7 “	24 “	point...	28 “	450	Point d'épis.
Angel of Midnight.....	7 “	22 août.	30 août.	26 “	280	Grain lustré tendre.
Longfellow.....	7 “	5 sept.	25 sept.	26 “	195	Laiteux avancé.
Pride of the North.....	7 “	2 “	15 “	26 “	265	Laiteux-aqueux.
Crosby's Early Sugar.....	7 “	2 “	22 “	26 “	200	Lustré tendre.
Mitchell's Extra Early.....	7 “	2 août.	22 août.	26 “	50	Lustré dur.
Mammoth Southern Sweet.....	7 “	24 sept.	28 sept.	23 “	440	Point d'épis.
Thoroughbred White Flint.....	7 “	17 “	28 “	26 “	280	“
Cinquantaine.....	7 “	20 août.	2 “	26 “	80	Lustré dur.
North Dakota.....	7 “	30 “	13 “	26 “	195	Laiteux-aqueux.
Pearce's Prolific.....	7 “	1er sept.	22 “	26 “	280	Lustré tendre.

Nous avons aussi ensemencé un acre de maïs en buttes espacées de trois pieds en tous sens, moitié de maïs Pearce's Prolific (Prolifique de Pearce) et moitié de maïs Longfellow. Cet acre a donné 19,730 livres de maïs bien fané.

Nous avons ensemencé un autre acre en rangs espacés de trois pieds, et avons ensuite éclairci de manière à ce que les plantes fussent espacées de 5 à 6 pouces dans les rangs, moitié de Pearce's Prolifique, moitié de Longfellow comme dans le cas précédent; cet acre a donné 25,770 livres de maïs bien fané.

BOUILLIE BORDELAISE POUR PRÉVENIR LA POURRITURE DE LA POMME DE TERRE.

Nous avons fait un essai soigné de la bouillie bordelaise appliquée aux pommes de terre comme préventif de la pourriture. Dans ce but nous avons choisi une parcelle consistant en cinq variétés, plus ou moins hâtives ou tardives. La parcelle a été divisée en deux moitiés dont l'une a été traitée et l'autre laissée sans traitement.

On prépare la bouillie bordelaise en faisant dissoudre 3 livres de vitriol bleu dans 11 gallons d'eau, et en faisant un lait de chaux avec 2 livres de chaux fraîche qu'on verse quand il est froid, dans la solution de vitriol en le tamisant à travers une toile grossière, par exemple la toile d'un sac à sel, et en remuant bien le mélange. On applique la bouillie à l'aide d'un pulvérisateur sur les pommes de terre quand elles ont environ un pied de hauteur, et de nouveau dix à quinze jours plus tard. Les plantes ainsi traitées sont restées vertes jusqu'aux gelées, tandis que celles non traitées se sont flétries et ont séché. La parcelle entière a été traitée deux fois au vert de Paris pour prévenir les ravages de la doryphore de la pomme de terre (mouche à patate). Voici les poids obtenus de tubercules pourris et de sains:—

Récolté.	VARIÉTÉ DE POMME DE TERRE.	TRAITÉES À LA BOUILLIE BORDELAISE.		NON TRAITÉES.	
		Saines.	Pourries.	Saines.	Pourries.
8 oct.	Early Sunrise.....	115 lbs.	0 lbs.	118 lbs.	30 lbs.
8 “	Acadian.....	180 “	0 lbs.	194 lbs.	13 lbs.
8 “	Muchonic.....	283 “	0 lbs.	272 lbs.	13½ lbs.
8 “	Sugar.....	119½ “	0 lbs.	79½ lbs.	8 lbs.
8 “	Dakota Red (rouge de Dakota)...	191 “	0 lbs.	133 lbs.	2 lbs.

Fermes expérimentales.

HARICOTS (FÈVES).

Nous avons semé dix-neuf variétés de haricots et fèves en petites parcelles; je donne ci-dessus les dates des semis et des cueillettes avec remarque sur la végétation. La fève hâtive de Mazagan s'est trouvée être une bien meilleure variété que la fève de Windsor, étant plus précoce et plus productive.

Variété.	Semé.	Cueilli.	CONDITION À LA CUEILLETTE.		
			Végétation.	Mûrs.	Remarques.
Beurre rouge géant.....	8 juin...	30 sept.	Faible.....	Très peu.....	
Lima buisson (Henderson)...	8 " " "	30 " "	Moyenne.....	Point.....	
Beurre noir.....	8 " " "	30 " "	" " " "	" " " "	Bon hâtif.
Beurre blanc Crystal.....	8 " " "	30 " "	" " " "	Très peu.....	2e pour la production.
Six semaines jaune.....	8 " " "	30 " "	Vigoureuse.....	Tous.....	
Beurre Garden Cluster précoce	8 " " "	30 " "	" " " "	Point.....	Meilleur des précoces.
Beurre noir Nain d'Allemagne	8 " " "	30 " "	Moyenne.....	Moitié.....	Productif.
Cranberry.....	8 " " "	30 " "	Très faible.....	" " " "	Productif.
Beurre Mammouth Yosémité.	8 " " "	30 sept.	Moyenne.....	Point.....	
Beurre blanc Nain d'Allemag.	8 " " "	30 " "	" " " "	Presque tous.....	Productif.
Beurre rouge mam. " " "	8 " " "	30 " "	" " " "	" " " "	Productif.
Fève de Windsor.....	8 " " "	12 oct.	Vigoureuse.....	Moitié.....	
Tacheté de rouge.....	8 " " "	12 oct.	Très faible.....	Point.....	Productif.
Beurre flageolet.....	8 " " "	30 sept.	Moyenne.....	Moitié.....	
Royal Dwarf Kidney (nain)...	8 " " "	30 " "	Vigoureuse.....	Tout.....	1er pour la production.
Early Dun Coloured.....	8 " " "	30 " "	" " " "	" " " "	Productif.
Fève hâtive de Mazagan.....	8 " " "	12 oct.	Très vigoureuse.	Quelques-uns.	
Canadian Wonder.....	8 " " "	30 sept.	Moyenne.....	Peu.....	Productif.
Beurre doré d'Andalousie....	8 " " "	30 sept.	Très faible.....	" " " "	

Il n'est pas tenu compte des haricots ni des pois dans l'exposé général de la quantité du produit.

EXPOSÉ GÉNÉRAL SUR LES RÉCOLTES.

Outre les parcelles de grain dont j'ai parlé plus haut qui ont donné 451 boisseaux, nous avons eu 11 acres en avoine qui ont donné 499½ boisseaux, et 4 acres en sarrasin qui ont donné 54 boisseaux de graine, et outre les parcelles de plantes-racines déjà mentionnées, nous avons eu 4 acres en navets qui ont produits 2,820 boisseaux, faisant avec les parcelles de racines, environ 3,920 boisseaux. Nous avons aussi consacré 2 acres en fourrage vert pour l'alimentation du bétail en été, et 3 acres à des arbustes fruitiers, des graminées et des arbres forestiers.

Nous avons drainé neuf acres de terrain par conduites souterraines, ce qui fait en tout 69 acres de la ferme maintenant drainés. Tous les drains fonctionnent d'une manière satisfaisante.

Nous avons cette année continué la construction des chemins, quand les autres travaux nous en ont laissé le temps.

BÂTIMENTS.

Trois nouveaux bâtiments ont été construits cette année, un pour les porcs, un autre pour remiser les charrettes, instruments et outils de toute espèce, et dont une extrémité est aménagée pour la volaille, qui a à côté des parcs spacieux; partie du troisième bâtiment sert de remise aux voitures légères, aux traîneaux, aux harnais, etc., et partie comme un atelier qui est très utile en temps de neige ou de pluie pour le nettoyage des harnais, le nettoyage et le triage du grain, etc. L'étage supérieur, de ce bâtiment est employé comme magasin pour échantillons de grains, etc.

Il y avait grand besoin de ces bâtiments, qui sont très commodes, et l'augmentation d'espace qu'il ont donnée nous a permis de faire disparaître les vieux bâtiments qui servaient précédemment de magasin.

APPROVISIONNEMENT D'EAU.

Le système d'approvisionnement d'eau a été complété et jusqu'ici a donné satisfaction. Nous y avons réussi en creusant un grand puits dans le terrain élevé à

environ 2,000 pieds de distance des bâtimens et en maçonnant les parois. L'eau de plusieurs petites sources aux alentours y a été amenée à l'aide de conduites en poterie.

L'eau de ce puits, qui est à 25 pieds au-dessous du niveau de la cour de ferme est amené à la grange et à l'étable par un tuyau en fer de $\frac{1}{2}$ pouce de diamètre. Jusqu'ici l'approvisionnement d'eau a été abondant sans interruption.

BÉTAIL.

Le bétail que nous avions acheté l'année passée pour l'engraisser, nous l'avons vendu en avril pour le marché de St. John (Nouveau-Brunswick).

Nous n'avons point acheté cette année de bœuf à engraisser, mais nous faisons quelques expériences d'alimentation sur quelques animaux d'un an élevés à la ferme.

A quelques exceptions près les vaches ont donné satisfaction, et le nombre de jeunes animaux a bien augmenté.

ARBRES ET ARBUSTES D'AGRÈMENT.

A peu près tous les arbres et les arbustes plantés l'année passée ont bien passé l'hiver et fait cette saison une bonne pousse. Ceux qui ont péri ont été remplacés au printemps par d'autres, qui en automne étaient vigoureux et sains.

Les jeunes arbres forestiers dans la pépinière croissent rapidement, surtout les érables du Manitoba ou à Giguière (Box Elder) dont beaucoup semés en mai 1891 ont maintenant 2 pieds et demi de hauteur.

ARBUSTES FRUITIERS.

Tous les arbustes fruitiers ont prospéré cette année. Les insectes ont été un peu importuns, mais de fréquents recours à l'ellébore les a tenus en échec.

ARBRES FRUITIERS.

Le jeune verger de pommiers prospère; nous avons aussi remplacé cette année quelques pruniers et quelques poiriers qui sont morts l'hiver dernier.

Le verger a été augmenté par l'addition de pommiers, pruniers, cerisiers et poiriers, quelques-uns de plus au printemps rempliront le terrain maintenant assigné pour verger. Quelques arbres ont rapporté cette saison et tous ont fait une bonne pousse vigoureuse. Les Wagner, Scott's Winter (d'hiver de Scott), Jonathan, Haas, Maiden's Blush, Tetofsky et Longfield ont produit de bons spécimens de fruits. Le pommier Longfield avait noué tant de fruits qu'ils ont dû être éclairés; et néanmoins, des branches se sont cassées sous le poids; les branches en sont longues et minces et le bois paraît être tendre.

EXPOSITIONS.

Nous avons présenté quelques-uns des produits de la ferme aux expositions de New-Glasgow et de Sackville. Notre collection consistait en grain en épi et en bœufs, et aussi en pommes de terre. Nous avons préparé pour l'exposition à Chicago une quantité considérable de racines et de légumes, partie récoltés à la ferme expérimentale et partie réunis de chez des cultivateurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. D'ici nous avons distribué pendant l'année pour essai parmi les cultivateurs quatre cent dix-neuf sacs-échantillons de grain et de pommes de terre.

RÉUNIONS AUXQUELLES J'AI ASSISTÉ.

J'ai assisté aux conventions annuelles de l'Association agricole et laitière (Farmers and Dairymen's) du Nouveau-Brunswick à Frédéricton le 24 et le 25 mars; de l'Association laitière à Amherst le 29 et le 30 mars; à une réunion publique le 4 avril à Amherst; à une réunion de cultivateurs le 8 avril à Pugwash; à une autre le 9 avril à Wallace; et je me suis aussi rendu pendant l'année à une réunion de cultivateurs à River John (comté de Pictou) le 28 et le 29 juin, et à deux dans le comté de Cumberland.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. M. BLAIR,

Régisseur.

FERME EXPÉRIMENTALE DU MANITOBA.

RAPPORT DE S. A. BEDFORD, RÉGISSEUR.

BRANDON (MANITOBA), 24 décembre 1892.

A Monsieur WM. SAUNDERS,
Directeur, Fermes expérimentales de l'État,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je sou mets ici mon cinquième rapport annuel sur les expériences et les travaux exécutés en 1892 à la ferme expérimentale de Brandon. Quoique le 6 avril nous ayons ensemencé cinq petites parcelles de grain, les semailles n'ont commencé en général que le 14 du même mois, c'est-à-dire toute une semaine plus tard que la date ordinaire. Le 26 avril, date à laquelle presque tout le blé avait été semé ici, le temps est redevenu froid, il est tombé beaucoup de neige, et les semailles n'ont pu être reprises que le 7 mai; depuis lors jusqu'à la fin de juin le temps a été favorable et le développement de la végétation rapide. Le 30 juin la température est descendue à 3° au-dessous de glace, beaucoup de légumes tendres ont souffert, et les feuilles de l'avoine et du blé ont été décolorées. C'est à cette gelée et aux deux semaines qui ont suivi de temps excessivement sec qu'on doit sans doute attribuer le de longueur de la paille en général dans tout le nord et le centre de la province. Depuis le 15 juillet au 20 août le temps a été sous tous les rapports favorable aux récoltes, mais du 20 au 29 août il a fait excessivement chaud, de sorte que le grain en voie de maturation n'a pas eu le temps de se remplir parfaitement, et surtout dans les terres mal cultivées, envahies par les mauvaises herbes, le rendement a été faible et l'amande resserrée. Il n'y a point eu à la ferme de gelée assez forte pour causer du dommage au grain jusqu'au 13 septembre, où tout le grain était moissonné sauf dans deux parcelles. Bien que le rendement de grain dans toute la province ait été cette année au-dessous de la moyenne, la qualité en est excellente, et les meuniers sont d'accord que, quoique l'amande soit petite, c'est le meilleur blé pour la mouture que l'on ait récolté ici depuis plusieurs années. Le produit par acre l'année passée à la ferme expérimentale n'a pas égalé celui de 1891; cependant, le rendement est assez bon, et l'absence presque totale de dommage par le vent ou la gelée fait que l'année a été l'une des meilleures pour les expérimentations depuis l'établissement de la ferme.

Suivant vos instructions que nous devons chaque année nous attacher à certaines recherches particulières, et comme une étendue considérable de terrain à la ferme se trouvait au printemps en excellent état pour l'essai soigneux de variétés de grain, nous nous en sommes spécialement occupés et avons donné moins d'attention à d'autres branches des travaux. Pendant l'année nous avons ensemencé de blé un total de 169 parcelles, d'avoine 102, et d'orge de pois des champs, etc., 86. Cette saison-ci a été très favorable; nous avons par conséquent recueilli une quantité considérable de données sur les nombreuses variétés essayées. Maintenant que nous avons les résultats d'essais faits pendant trois saisons, conseillerais de laisser de côté un grand nombre des variétés les moins promettantes et de porter surtout l'attention sur les variétés obtenues par croisement dans les différentes fermes expérimentales, et toute autre variété nouvelle que nous pourrions nous procurer.

BLÉ.

Comme d'habitude nous avons donné beaucoup d'attention à cette céréale; nous avons consacré 103 parcelles à des essais de différentes variétés. Comme nous avions à notre disposition trois espèces de sol différentes et en excellente condition pour le blé, nous avons semé trois échantillons des variétés les plus promettantes; une série

de parcelles était dans le coin sud-est de la portion de la ferme dans la vallée, dans une terre argilo-sableuse forte, semblable à celle qu'on trouve en beaucoup d'endroits de la vallée de la Rivière Rouge; la seconde série était dans une riche terre de couleur foncée un peu plus légère, tandis que la troisième était sur le terrain de prairie plus élevé, dans une terre graveleuse. Le sol des deux premières séries était remarquablement uniforme; celle sur le terrain élevé, quoique soigneusement choisie, était légèrement ondulée, et par suite de nature pas tout à fait uniforme.

Nous avons cette année semé ici pour la première fois les variétés suivantes, dont il est peut-être utile de donner une brève description:—

1^o Emporium, variété fortement barbue, d'un aspect semblable à celui de l'Eureka et du Red Fern, et comme ces trois variétés de blé mûrissent au bout du même nombre de jours et rapportent à peu près également, elles sont sans doute identiques.

2^o Kubanka ou Goose, variété bien connue dans l'Ontario, mais peu cultivée ici; c'est un blé barbu à gros épi pesant; il est à maturation tout à fait trop tardive pour cette contrée-ci, et si par une saison favorable il arrivait à maturité, on n'aimerait pas la qualité du grain.

3^o De printemps Démocrate, un peu semblable au Kubanka, et comme ce dernier, de qualité douteuse et à maturation tardive.

4^o De la Mer Noire, variété barbue à paille longue, de cinq jours plus précoce que le Fife rouge, mais d'une production moindre; en raison de sa précocité il serait bon toutefois de l'essayer une autre saison.

5^o Rouge barbu, variété à barbes et à paille raide, n'a pas été du tout productif cette année; est précoce et devrait être essayé encore une fois.

ESSAIS DE VARIÉTÉS DE BLÉ DANS SOL ARGILO-SABLEUX.

Variétés semées dans sol argilo-sableux tenace; première récolte après le défoncement; semé au semoir ordinaire à raison de 1 boisseau $\frac{2}{3}$ à l'acre; sulfaté 1 livre par 10 boisseaux; point de carie ni de rouille sur aucune des variétés; superficie des parcelles, un cinquième d'acre.

Variété de blé.	Longueur de la paille.	Paille.	Longueur de l'épi.	Epi.	Poids du boisseau.	Mûr.	Mûri en	Rendement par acre.	
	pees.		pees.		lbs.		jours	boiss.	lbs.
Green Mountain.....	35	Raide....	3	Sans barb.	60½	29 août...	131	41	15
Fife rouge.....	45	".....	3½	".....	61	30 ".....	132	40	32
Hungarian Mountain.....	42	".....	3½	".....	60½	29 ".....	131	40	10
Fife blanc.....	43½	".....	3½	".....	60	29 ".....	131	38	20
Connell blanc.....	40	".....	3½	".....	59½	29 ".....	131	38	5
Old Red River (Vx Riv. Rouge).	39	".....	3	".....	59½	30 ".....	132	38	20
Colorado.....	39	".....	3	Barbu....	62	22 ".....	124	37	55
Ladoga.....	42	".....	3	".....	58	18 ".....	120	36	20
Connell rouge.....	43	".....	3½	Sans barb.	60	29 ".....	131	34	15
Wellman's Fife.....	48	Belle....	4	".....	60½	29 ".....	131	31	55
Balle blanche de Campbell.....	35	Raide....	3½	".....	60	27 ".....	126	31	50
Eureka.....	41	".....	4	Barbu....	60	24 ".....	126	31	40
Emporium.....	39	".....	4	".....	58	24 ".....	126	31	5
Golden Drop.....	40	Belle....	2½	Sans barb.	60	24 ".....	126	30	50
Blue Stem.....	44	Raide....	4	".....	60	30 ".....	132	30	5
Blanc de Russie.....	42	Belle....	4	".....	59	30 ".....	132	29	..
Carter's F. (F. de Carter).....	47	Faible....	4½	".....	56	1er sept....	134	25	50
Rouge dur de Calcutta.....	25	Belle....	2½	Barbu....	61½	10 août....	112	17	45

NOTE.—Les poids du boisseau donnés ici ainsi que dans tous les autres tableaux de résultats sur les grains dans mon rapport, ne sont pas les poids maxima que l'on pouvait faire produire au grain, mais sont ceux du grain nettoyé seulement de manière à être propre pour les fins de la mouture.

Fermes expérimentales.

ESSAIS DE VARIÉTÉS DE BLÉ DANS TERRE NOIRE.

Résultats d'essais de blé semé le 22 avril dans la vallée dans terre noire, mise en jachère l'été précédent, semée au semoir recouvreur (press drill), 1 boisseau $\frac{1}{2}$ à l'acre, sulfaté; point de carie; Blue Stem, Australien et Carter's I légèrement rouillés; les autres exempts de rouille; grandeur des parcelles, un dixième d'acre.

Variété de blé.	Longueur de la paille.	Paille.	Longueur de l'épi.	Epis.	Poids du boisseau.	Mûr.	Mûri en	Rendement par acre.	
	pees.		pees.		lbs.		jours	boiss.	lbs.
Connell blanc	40	Raïde	3	Sans barb.	60 $\frac{1}{2}$	28 août	128	38	
Fife blanc	40	"	4	"	60 $\frac{1}{2}$	28 "	128	38	
Pringle's Champlain	37	"	3	Barbu	61	22 "	122	38	
Fife rouge	39	"	3	Sans barb.	59	30 "	130	37	50
Hungarian Mountain	42	"	3 $\frac{1}{2}$	"	60 $\frac{1}{2}$	29 "	129	37	50
Blue Stem (Tige bleue)	43	"	4	"	59 $\frac{1}{2}$	2 sept.	133	34	20
Old Red River (Vx Riv. Rouge)	38 $\frac{1}{2}$	"	3	"	60	25 août	125	33	20
Colorado	39	"	3	Barbu	60	23 "	123	33	20
Club	38	"	3	Sans barb.	60	24 "	124	33	10
Assiniboine	47	Très faible	3	Barbu	61	22 "	122	32	10
Waugh's Delhi	36	Raïde	1 $\frac{1}{2}$	Sans barb.	58 $\frac{1}{2}$	24 "	124	32	10
Green Mountain	38	"	3	"	61 $\frac{1}{2}$	25 "	125	32	
Carter's F	44	Faible	5	"	56	3 sept.	134	31	30
Nameless	43	Raïde	6 $\frac{1}{2}$	Barbu	60 $\frac{1}{2}$	25 août	125	31	
Defiance	41	"	3	Sans barb.	60	24 "	124	30	40
Eureka ou Red Fern	46	"	3 $\frac{1}{2}$	Barbus	58	26 "	126	30	20
Balle blanche de Campbell	35	"	3	Sans barb.	60	27 "	127	30	10
Johnston's	38	"	4	"	55	26 "	126	30	10
Kent	38	"	2 $\frac{1}{2}$	"	59	24 "	124	30	
Emporium	45	"	3 $\frac{1}{2}$	Barbu	58	26 "	126	29	40
Ladoga	38	"	3	"	58	24 "	124	28	50
Blanc de Russie	40	"	3 $\frac{1}{2}$	Sans barb.	58 $\frac{1}{2}$	29 "	129	28	30
Impérial de France	47	"	3 $\frac{1}{2}$	"	61	26 "	126	27	50
Wellman's Fife	41	Belle	4 $\frac{1}{2}$	"	61	28 "	128	26	40
Blanc du Chili	43	Raïde	3	Barbu	60	24 "	124	26	10
Carter's I	48	Très faible	3 $\frac{1}{2}$	Sans barb.	55	30 "	130	25	50
Connell rouge	38	Raïde	3	"	59	26 "	126	23	50
Karachi de l'Inde	27	"	2	"	59	20 "	120	22	40
Campbell's Triumph	40	"	2 $\frac{1}{2}$	Sans barb.	60 $\frac{1}{2}$	24 "	124	20	50
Golden Drop	40	"	3	"	60	25 "	125	20	00
Delhi blanc	19	"	2	Mêlés	58 $\frac{1}{2}$	15 à 24 août		20	00
Gehun	27	"	2	Sans barb.	60	20 août	120	17	50
Club Bombay	20	"	2	Barbu	61	15 "	115	16	40
Rouge dur de Calcutta	28	"	2 $\frac{1}{2}$	"	61 $\frac{1}{2}$	10 "	110	14	40

ESSAIS DE VARIÉTÉ DE BLÉ SUR TERRAIN ÉLEVÉ.

Essai de 31 variétés de blé semé le 25 avril sur terrain élevé de prairie, dans sol léger, jachère d'été, semé au semoir ordinaire, 1 boisseau $\frac{3}{4}$ à l'acre, tout sulfaté; point de carie :—

Variété de blé.	Longueur de la paille.	Paille.	Longueur de l'épi.	Epi.	Pois du boisseau.	Mûr.	Mûri en	Rendement par acre.
	pees.		pees.		lbs.		jours.	boiss. lbs.
Defiance	33	Raide.....	3	Sans barb.	55	26 août...	123	28 30
Blue Stem.....	43	".....	3 $\frac{1}{2}$	".....	58	27 ".....	124	26 50
Connell rouge.....	36	".....	3	".....	59	26 ".....	123	26 40
Balle blanche de Campbell.....	37	".....	6	".....	60	24 ".....	121	25 50
Old Red River (Vieux R. Rouge) Club.....	33	".....	3 $\frac{1}{2}$	".....	55	26 ".....	123	25 50
Hungarian Mountain.....	33	".....	3	".....	59	26 ".....	123	25 10
Connell blanc.....	36	".....	3	".....	55 $\frac{1}{2}$	26 ".....	123	24 54
Fife rouge.....	35	".....	3 $\frac{1}{2}$	".....	61 $\frac{1}{2}$	25 ".....	122	24 40
Democrat Spring (de printemps) Carter F.....	40	Belle.....	3 $\frac{1}{2}$	Barbu.....	60	27 ".....	124	24 30
Waugh's Delhi.....	39	Raide.....	4	Sans barb.	61	17 sept.....	145	24 30
Fife blanc.....	38	".....	2	".....	53	27 août.....	124	24 22
Johnston.....	36	".....	3 $\frac{1}{2}$	".....	59	22 ".....	119	24 10
Goose.....	36	".....	3	".....	60	26 ".....	123	23 10
Campbell's Triumph.....	43	".....	3	".....	57	26 ".....	123	22 30
Summer Cob.....	31	".....	3 $\frac{1}{2}$	Barbu.....	60	7 sept.....	135	21 52
Black Sea (Mer Noire).....	38	".....	3	Sans barb.	53	26 août.....	123	21 50
Onega.....	31	".....	3 $\frac{1}{2}$	".....	59	26 ".....	123	21 40
Ladoga.....	38	".....	6	Barbu.....	61 $\frac{1}{2}$	22 ".....	119	20 10
Wellman's Fife.....	31	".....	3	".....	59	19 ".....	116	20 ..
Blanc de Chili.....	33	".....	3	".....	60 $\frac{1}{2}$	20 ".....	117	19 40
Great Western.....	38	".....	3 $\frac{1}{2}$	Sans barb.	59	26 ".....	123	19 30
Karachi.....	32	Belle.....	3	Barbu.....	60	25 ".....	122	19 10
Delhi blanc.....	35	".....	4	".....	62	23 ".....	120	18 40
Russian Hard Tag.....	29	Raide.....	3	".....	54	18 ".....	115	18 20
Bearded Red (Rouge barbu).....	19	Belle.....	3	Mêlé.....	50	18 ".....	115	18 10
Gehun.....	28	".....	4	Barbu.....	61 $\frac{1}{2}$	22 ".....	119	18 10
Calcutta rouge tendre.....	38	Raide.....	4	".....	60	22 ".....	119	15 30
Calcutta rouge dur.....	23	Affaissée.....	4	Mêlé.....	62	18 ".....	115	15 20
Club Bombay.....	27	Raide.....	3	Barbu.....	62 $\frac{1}{2}$	19 ".....	116	12 30
	19	Belle.....	4	".....	59	19 ".....	116	12 ..
		Raide.....	3	".....	62	19 ".....	116	9 10

BLÉS MÉTIS.

Nous avons cette année essayé ici cinq blés métis, obtenus à la ferme expérimentale à Ottawa; la quantité de semence a été suffisante pour ensemençer seulement une parcelle de onze pieds carrés de chaque variété; c'est pourquoi je n'indique pas le rendement par acre. Alpha, Carleton et Prince résultent du croisement Ladoga, femelle, avec Fife blanc, mâle; Ottawa et Béta, du Ladoga, femelle, avec Fife rouge, mâle.

Nous avons en même temps pour comparaison ensemençé de Fife rouge une parcelle adjacente.

J'indique les dates de maturité aussi exactement que nous avons pu les constater dans de si petites parcelles, car par suite de la forte proportion de lisière extérieure, il est toujours difficile de s'assurer exactement de la date de la maturation sur des surfaces si petites. L'Alpha a donné le meilleur échantillon de grain; l'amande en est un peu plus longue que celle du Fife rouge et est tout à fait nette et dure. Toutes les variétés ont été semées le 16 mai.

Variété de blé.	Longueur de la paille	Paille.	Longueur de l'épi.	Epi	Rouille.	Carie.	Mûr.	Rendement par parcelle.
Alpha	31 pouces..	Raide ..	3 pouces..	Sans barb.	Point..	Point..	25 août...	3 lbs 9 onces
Ottawa.....	36 " ..	" ..	3 $\frac{1}{2}$ " ..	Barbu...	" ..	" ..	22 " ..	3 lbs 3 onces
Carleton.....	30 " ..	" ..	2 $\frac{1}{2}$ " ..	" ..	" ..	" ..	26 " ..	1 lb 15 onces
Prince.....	32 " ..	" ..	3 $\frac{1}{2}$ " ..	" ..	" ..	" ..	27 " ..	1 lb 14 onces
Béta.....	31 " ..	" ..	3 " ..	" ..	" ..	" ..	26 " ..	1 lb 7 onces
Fife rouge.....	32 " ..	" ..	3 $\frac{1}{2}$ " ..	Sans barb.	" ..	" ..	4 sept....	3 lbs 7 onces

Fermes expérimentales.

EMPLOI DU FUMIER DE FERME DANS LA CULTURE DU BLÉ.

On croit généralement dans la province que l'emploi du fumier de ferme a pour effet de faire excessivement développer la paille et par là de retarder la maturation de la récolte. Cette idée est tellement enracinée que beaucoup de cultivateurs s'abstiennent d'employer du fumier et brûlent des milliers de charretées de fumier ou les déposent sur la glace de nos rivières pour être emportées au printemps. Afin d'éclaircir cette question nous avons choisi trois parcelles d'un dixième d'acre chacune; deux ont reçu du fumier, et la troisième point; on trouve ci-dessous les détails de l'expérience.

Fife rouge semé au semoir recouvreur sur chaume de blé, labouré au printemps; sol, terre graveleuse.

Variété de blé.	Semé.	Fumure.	Longueur de la paille.	Mûr.	Rendement par acre.
Fife rouge.....	25 avril...	Fumier frais 20 tonnes par acre.	31 pouces.	19 août...	20-50 boiss.
“.....	25 “... ”	“ consom., 20 ton. par acre.	29 “	19 “... ”	21-10 “
“.....	25 “... ”	Point de fumier.....	31 “	24 “... ”	20-40 “

D'où il ressort que:

1° Les parcelles fumées ont donné un rendement un peu plus élevé de grain, mais pas une paille plus longue;

2° Les deux parcelles fumées ont mûri cinq jours plus tôt que celle non fumée. C'est une expérience qu'il faudrait répéter plusieurs années dans des sols différents, et si l'on trouve que le fumier hâte en général la maturation du grain, ce sera un grand encouragement pour induire les cultivateurs à se livrer davantage à l'exploitation agricole mixte et à utiliser tout le fumier de ferme produit sur la ferme.

RÉSULTAT DE L'APPLICATION DE SUPERPHOSPHATE ET DE SEL AU BLÉ.

A la demande du Comice agricole (Farmer's institute) du Manitoba central, nous avons la saison passée essayé quel effet aurait l'application du superphosphate de chaux et du sel pour hâter la maturation du blé.

Le terrain choisi avait été en blé l'année précédente, puis labouré et hersé en automne; le superphosphate et le sel ont été semés à la volée après que le grain a eu bien levé; le temps était alors très sec et il n'est ensuite point tombé de pluie de quelque temps; la saison n'a donc pas été favorable pour l'expérience. Celle-ci devra être répétée plusieurs fois avant que les résultats obtenus puissent être acceptés avec confiance.

On verra que la parcelle traitée et celle qui a reçu la moindre quantité de superphosphate ont donné les plus forts rendements; les applications n'ont eu aucun effet sur la date de la maturation.

Mode de traitement.	Variété.	Longueur de la paille.	Poids du boisseau.	Mûr.	Rendement par acre.
		pouces.	lbs.		boiss. lbs.
Superphosphate, 250 lbs. à l'acre.....	Fife rouge	31	61	20 août.....	18 40
500 “.....	“	30	60	20 “.....	16 30
Sel, 250 lbs. à l'acre.....	“	30	60½	20 “.....	18 20
Non traité.....	“	28	60	20 “.....	16 30
Deux légers hersages.....	“	28	60½	20 “.....	17 20
Un hersage à herse en fer.....	“	33	60	20 “.....	17 00
Point de hersage.....	“	31	59½	20 “.....	16 50

ESSAIS DE ROULAGES DE TERRES EMBLAVÉES.

Il est rarement utile de rouler une terre qui vient d'être ensemencée, car le risque de dommage par des vents violents en est augmenté; mais beaucoup croient augmenter le rendement en roulant le blé quand il a quelques pouces de hauteur; dans tous les cas le terrain est ainsi nivelé pour la moisson.

Cette année nous avons consacré à des expériences de ce genre trois parcelles de blé semé sur chaume.

Le roulage a été fait avec un rouleau en fer chargé d'un poids considérable; le blé avait six pouces de hauteur et la surface du sol était sèche. Aucune des parcelles n'a souffert du vent.

On verra par le tableau suivant que le terrain roulé une fois a donné un rendement tant soit peu plus élevé et que le terrain roulé deux fois a donné le plus faible; ces résultats étant un peu contradictoires, il faudrait répéter l'essai une autre année.

Traitement.	Variété.	Longueur de la paille.	Poids du boisseau.	Mûr.	Rendement par acre.	
					boiss.	lbs.
Roulé une fois.....	Fife rouge ..	34 pouces..	60½ lbs ...	20 août ..	17	30
Roulé deux fois	“ ..	36 “ ..	60½ do ..	“ ..	16	..
Pas roulé.....	“ ..	28 “ ..	60 do ..	“ ..	16	30

LABOURS DE PRINTEMPS ET D'AUTOMNE, JACHÈRE D'ÉTÉ.

La chute de pluie ayant été un peu au-dessous de la moyenne, la saison passée a été favorable au blé sur jachère d'été et dans sol labouré au printemps; on peut en général s'attendre à ce résultat dans cette province et aucun cultivateur ne devrait se fier entièrement aux labours d'automne; car les terres travaillées à cette saison sont si divisées au commencement de l'hiver qu'une quantité considérable de leur humidité se trouve évaporée avant le printemps et en conséquence le grain en souffre.

On trouvera ci-dessous les détails de l'essai de cette année-ci, quant à ces différents traitements du sol.

La jachère d'été a été labourée une fois le 22 juin, et les mauvaises herbes ont été maîtrisées pendant l'été par l'emploi du cultivateur à trois chevaux.

La parcelle labourée en automne a été hersée aussitôt après le labourage, puis de nouveau hersée au printemps.

La parcelle labourée au printemps a été ensemencée aussitôt après le labourage; l'humidité a ainsi été retenue et la germination a bientôt commencé.

Traitement.	Semé.	Variété.	Longueur de la paille.	Poids du boisseau.	Mûr.	Rendement par acre.	
						boiss.	lbs.
Labour au printemps.....	22 avril..	Fife rouge ..	31 pouces..	61 lbs.	20 août ...	28	10
Labour en automne.....	“	“ ..	31 “ ..	59½ “ ...	“ ...	16	50
Jachère d'été.....	“	“ ..	39 “ ..	59 “ ...	30 août	38	20

Fermes expérimentales.

ESSAIS DE SEMOIRS AVEC BLÉ.

Outre les essais ordinaires de différentes espèces de machines pour semer le grain, nous avons consacré deux parcelles à des essais comparatifs de semoirs recouvreurs à chaîne et à roue. La semaille a été faite également bien par les deux recouvreurs, — aucune des deux parcelles n'a souffert des vents violents — et on remarquera que les rendements par acre ne diffèrent entre eux que de dix livres.

On croit généralement que les semoirs recouvreurs comme on les construit maintenant font les rayons trop espacés. Pour nous assurer si c'était le cas, nous avons ensemencé une parcelle avec les rayons à la distance ordinaire les uns des autres, 7 pouces, et la parcelle à côté avec rayons espacés de 3½ pouces. On verra que le rendement de la première a été de 10 livres par acre plus élevé que celui de la seconde.

L'essai comparatif des semoirs ordinaires et des semoirs à la volée a comme d'habitude résulté en faveur des premiers. Toutes les parcelles étaient dans une position exposée, et la parcelle ensemencée avec le semoir recouvreur a moins souffert du vent que les autres. Ceci explique en grande partie la différence dans le rendement et la date de maturation.

ESSAIS de différents semoirs.

Variété.	Mode d'ensemencement.	Longueur	Poids du	Mtr.	Rendement
		de la	boisseau.		par acre.
		pouces.	lbs.		boiss. lbs.
Fife rouge, semé 16 avril.....	Roues sur semoir Superior...	40	60	26 août ..	38 ..
“ 16 “	Chaines sur “	40	60	26 “ ..	37 50
“ 6 “	Semoir recouvreur, 3½ pouces	34	61	23 “ ..	36 40
“ 6 “	“ “ “ 7 pouces	35	60½	23 “ ..	37 40
“ 6 “	Semoir ordinaire, 6 pouces...	36	59½	26 “ ..	35 25
“ 6 “	Semoir recouvreur, 7 pouces..	35	60½	23 “ ..	37 40
“ 6 “	Semoir à la volée.....	27 à 36	60	26 “ ..	33 30

C'est la quatrième fois que nous avons comparé sur cette ferme le travail des semoirs ordinaires avec celui des semoirs à la volée et chaque fois l'avantage a été aux premiers; il est donc évident qu'il est préférable sur un sol semblable à celui de la ferme expérimentale d'employer d'autres semoirs que ceux à la volée.

Quant aux deux premiers essais ils devront être répétés avant qu'on puisse porter un jugement définitif.

PRÉVENTIFS DE LA CARIE DU BLÉ.

Si l'on se rappelle les pertes énormes que la carie a causées en 1891 dans la province, il n'est pas besoin que j'insiste sur l'importance de ce sujet.

Ces trois dernières années nous avons fait sur cette ferme-ci des essais de préventifs de la carie, et tous tendent à faire ressortir l'efficacité du sulfatage ou emploi du vitriol bleu (sulfate de cuivre) pour cela.

Le résultats des expériences de la saison dernière la confirment encore, et il semble presque criminel de négliger un remède si simple, si peu coûteux et si certain.

C'est un procédé ennuyant et souvent peu commode que de faire tremper le grain de semence dans la solution de vitriol; et nous avons trouvé qu'il n'est nullement nécessaire. Une solution d'une livre de vitriol dans un seau (10 pintes) d'eau et simplement aspergée sur le blé de semence est tout à fait efficace et permet de semer le grain au semoir sans qu'il y ait besoin de le laisser sécher; il faut seulement avoir soin de remuer constamment le grain pendant qu'on applique la solution de sorte que toutes les amandes soient humectées.

J'insère ici des tableaux qui présentent les résultats obtenus cette année par l'emploi des différents préventifs de la carie. Les quatre premières expériences ont

été conduites d'après les instructions de M. F. T. Shutt, chimiste des fermes expérimentales, qui a aussi préparé la semence à semer. Nous avons institué ici les trois autres essais.

ESSAIS de différents sels pour prévenir la carie ; étendue des parcelles, 10 pieds carrés ; blé semé à la volée, 14 mai ; sol, terre légère graveleuse.

Variété.	Traitement du grain.	Epis cariés.	Epis sains.
Fife rouge	Sulfate de fer	116	2,425
"	Vitriol agricole	27	2,275
"	Sulfate de cuivre (vitriol bleu)	4	2,375
"	Sulfate de cuivre de chaux	15	2,300
"	Vitriol agricole et chaux	72	2,800
"	Non traité	190	2,150
Saxonka	Sulfate de fer	463	1,600
"	Vitriol agricole	30	2,000
"	Sulfate de cuivre (vitriol bleu)	15	2,800
"	Sulfate de cuivre de chaux	56	2,600
"	Vitriol agricole et chaux	186	2,710
"	Non traité	504	2,142
Fife rouge	Sulfate de fer	120	2,730
"	Vitriol agricole	36	2,450
"	Sulfate de cuivre (vitriol bleu)	8	2,550
"	Sulfate de cuivre de chaux	27	2,260
"	Vitriol agricole et chaux	56	2,400
"	Non traité	142	2,359

ESSAIS de vitriol bleu comme préventif de la carie ; étendue des parcelles, un quinzième d'acre ; blé semé au semoir ordinaire, grain aspergé de solution de vitriol, 1 boisseau à l'acre ; résultat, nombre d'épis de blé sur 10 pieds carrés.

Variété.	Traitement.	Poids du boiss.	Rendement.		Epis cariés.	Epis sains.
		lbs.	boiss.	lbs.		
Fife rouge carié	1 lb. vitriol bleu par 5 boisseaux	59½	23	40	22	2,000
"	1 lb. " 10 "	59½	25	40	14	1,800
"	Point de vitriol bleu	58½	19	50	700	1,610

On peut résumer comme suit les résultats de ces expériences :—

1° Le sulfate de fer a très peu d'effet pour prévenir la carie.

2° La chaux ajoutée au sulfate de cuivre dans le but de le rendre moins préjudiciable à la vitalité de la semence n'est d'aucune utilité pour cela, et tend à neutraliser l'efficacité du sulfate de cuivre contre la carie.

3° Le sulfate de cuivre (vitriol bleu) est décidément le meilleur préventif qu'on ait employé et est d'un effet remarquablement uniforme ; et 1 livre par 10 boisseaux est aussi efficace que double cette quantité.

4° Le vitriol agricole, quoique venant après le sulfate de cuivre quant au degré d'efficacité, est cependant loin de l'égaliser comme préventif de la carie.

AVOINE.

Le rendement de l'avoine a été cette année dans toute la province au-dessous de la moyenne, et le poids par boisseau en est aussi plus faible en raison sans doute de la rouille qui l'a affectée partout.

Le nombre des variétés d'avoine essayées à la ferme expérimentale est plus grand que d'habitude et comprend plusieurs espèces récemment introduites de l'est.

Fermes expérimentales.

Toutes les variétés ayant été semées dans un même champ à sol apparemment uniforme et ayant reçu les mêmes soins, on peut considérer les résultats de l'essai comme assez concluants. Aucune des parcelles n'a souffert du vent ni de la gelée; le champ était dans la partie haute de la vallée, et avait été tout entier mis en jachère d'été l'année précédente; le sol était une terre légère. La récolte dans ce champ étant remarquablement uniforme et sans mauvaises herbes a vivement intéressé les cultivateurs qui ont visité la ferme dans le courant de l'été.

Nous avons essayé pour la première fois cette année les variétés d'avoine suivantes :—

1° Abondance, avoine blanche branchue à paille assez raide; mais à grain léger par suite de la rouille; mûrit un peu tard, le rendement a été cette année de 81 boisseaux par acre.

2° D'Abyssinie, avoine aussi blanche branchue; paille faible; mais a produit 73 boisseaux par acre, grain un peu léger; n'a souffert que peu de la rouille; a mûri en 108 jours.

3° De Sibérie, avoine blanche unilatérale ou à crinière, a été assez productive (72 boisseaux par acre), mais très tardive, ayant été 118 jours à mûrir; paille assez raide, très peu de rouille.

4° Blanche de Hongrie, a donné le rendement le plus élevé de toutes, 87 boisseaux par acre; unilatérale; paille raide, mais s'est beaucoup rouillée et le grain a en conséquence été léger; variété tardive.

5° Challenge White (blanche); paille très longue et faible qui s'est beaucoup rouillée, mais le rendement de cette variété a été de 72 boisseaux par acre, du poids de 37 livres le boisseau; a mûri en 105 jours, par suite une de nos avoines les plus précoces;

6° Giant Cluster (Panicule géante), avoine blanche unilatérale, à paille raide; a beaucoup souffert de la rouille, et a été à peu près la plus lente à mûrir sur la ferme; rendement, presque 63 boisseaux par acre.

7° Victoria Prize (Victoria Primée), avoine à courte barbes, branchue; à paille assez raide, qui ne s'est guère rouillée; rendement a été de 70 boisseaux par acre; précoce, a mûri en 105 jours.

8° Doncaster, avoine blanche à panicule branchue; paille raide qui s'est beaucoup rouillée. Cette variété est à maturation assez hâtive, a mûri en 107 jours et a rapporté un peu plus de 68 boisseaux par acre d'avoine assez pesante.

9° Blanche de Hollande (White Dutch), à paille très faible qui s'est beaucoup rouillée, a donné 65 boisseaux par acre, panicule branchue; maturité très hâtive.

10° Joannette, avoine noire, à panicule branchue, a une paille mince faible, a donné 65 boisseaux par acre; panicule branchue et le grain mûrit en 111 jours.

11° Etampes précoce (Early Etampes), autre variété à paille mince faible, s'est rouillée davantage que Joannette et a rapporté plutôt moins; a mûri aussi en 111 jours.

Beaucoup de ces variétés sont très promettantes, mais il faut encore au moins une autre année d'essais, avant que nous puissions les comparer avec connaissance de cause avec celles que l'on cultive généralement dans cette province.

VARIÉTÉS D'AVOINE.

ESSAI de variétés d'avoine semées ou semoir recouvreur, 2 boisseaux à l'acre, dans terre légère foncée, jachère d'été. Etendue des parcelles, un dixième d'acre.

Variété d'avoine.	Mûri en		Paille.	Panicle.	Longueur de la panicle.	Rouillée.	Poids du boisseau.		Mûre.	Rendement par acre.
	jrs.	pcs.					lbs.	1892.		
Blanche de Hongrie.....	118	47	Raide....	Unilatérale.	10	Fortement....	34	7 sept....	87.2	
Australie.....	118	45	Belle....	Branchue....	9	Pas du tout....	32	7 "....	85.30	
Banner.....	107	46	Raide....	"....	10	Beaucoup....	33	27 août....	82.12	
Abondance.....	110	45	Belle....	"....	7	Fortement....	33	30 "....	81.26	
Golden Side.....	111	45	Faible....	"....	8	"....	33	31 "....	79.14	
Archangel.....	105	37	Belle....	"....	8	Peu....	39	25 "....	78.28	
Rosedale.....	107	45	Raide....	½ unilatérale	9	Légerement....	37	27 "....	76.16	
Potato.....	110	47	Belle....	Unilatérale.	9	Fortement....	37	30 "....	74.24	
Joanette.....	111	42	Faible....	Branchue....	10	Pas du tout....	34½	31 "....	73.18	
Abyssinie.....	108	43	"....	"....	10	Légerement....	34	28 "....	73.18	
Welcome.....	105	46	Belle....	"....	10	"....	35½	25 "....	72.32	
Étampes précoce.....	111	37	Faible....	"....	8	"....	34	31 "....	72.22	
Challenge blanche.....	105	51	Très faible	"....	10	Très fortement	37	25 "....	72.22	
Sibérie.....	118	49	Belle....	Unilatérale.	10	Légerement....	38	7 sept....	72.16	
Noire de Tartarie améliorée.	108	48	Faible....	"....	9	Beaucoup....	35	28 août....	72.2.	
Gothland précoce.....	109	45	"....	½ unilatérale	8	Légerement....	30	29 "....	72.2.	
Ligowo améliorée.....	107	40	Raide....	Branchue....	8	"....	37	27 "....	71.16	
English White (blanche angl.)	106	47	Faible....	"....	10	"....	32½	26 "....	71.16	
Blanche de Russie.....	113	44	Très faible	½ branchue.	10	"....	32	2 sept....	71.16	
Champion noire.....	108	47	Faible....	Unilatérale.	10	Beaucoup....	35	28 août....	70.30	
Victoria Prize.....	105	44	Belle....	Branchue....	7	Légerement....	35	25 "....	70.20	
American Triumph.....	120	56	Très faible	"....	11	"....	31	9 sept....	70.20	
Holstein.....	113	47	Raide....	"....	9	Pas du tout....	34½	2 "....	69.4	
Doncaster.....	107	45	"....	"....	10	Fortement....	37	27 août....	68.28	
Glenrother.....	118	36	"....	"....	10	Beaucoup....	34½	7 sept....	65.30	
White Dutch (bl. de Hollande)	105	51	Très faible	"....	10	Très fortement	35	25 août....	65.20	
Early Blossom.....	115	40	Raide....	½ unilatérale	10	Légerement....	33	4 sept....	65.10	
Crème d'Égypte.....	96	34	"....	Branchue....	10	"....	39	16 août....	65.8	
Prize Cluster.....	100	44	"....	½ unilatérale	9	"....	35½	20 "....	63.18	
Giant Cluster.....	121	44	"....	Unilatérale.	9	Beaucoup....	34	10 sept....	62.32	
Winter Grey.....	102	47	"....	Branchue....	10	Légerement....	38½	22 août....	61.26	
Bonanza.....	96	42	Très faible	"....	8	"....	40	16 "....	60	
Early Race Horse.....	104	47	Belle....	"....	10	"....	36	24 "....	58.8	
Swedish.....	118	46	Raide....	Unilatérale.	11	"....	29½	7 sept....	58.8	
Rennie's Prize White.....	100	43	Faible....	Branchue....	13	Beaucoup....	36	20 août....	50	

ORGE.

Quoique cette année-ci le rendement d'orge n'ait pas égalé celui de la saison dernière, la récolte a été encore assez bonne.

Les fortes pluies du 16 juin, succédant à un mois de très grande sécheresse, ont fait produire une seconde pousse, dont le grain n'a mûri que tard; ceci a beaucoup nui à la couleur et au poids du grain.

Nous avons semé vingt-neuf variétés dans des parcelles à côté les unes des autres dans la vallée; le sol paraissait en être de même nature et pour la comparaison des variétés on peut considérer les résultats comme passablement exacts.

Nous avons aussi semé vingt et une de ces mêmes variétés dans des parties plus élevées de la ferme à terre graveluse, et ce champ étant un peu ondulé, le sol n'était pas tout à fait uniforme; les résultats sont toutefois utiles en ce qu'ils montrent comment il est probable que les variétés différentes réussissent dans les terres légères de la province.

Beaucoup de variétés ont été très couchées cette année, et la nécessité de ne semer que des variétés à paille raide a été plus que jamais apparente; telles sont les variétés à deux rangs Duck-bill, California Prolific et Goldthorpe, et presque toutes

Fermes expérimentales.

les variétés à six rangs; on devrait donc les semer de préférence à celles à paille plus faible.

Par suite du bas prix du blé, on s'occupe maintenant beaucoup ici de l'orge et je présenterai les conseils suivants sur sa culture.

1° Choisir un terrain propre, de préférence une jachère d'été.

2° Ne jamais semer d'orge dans une terre labourée en automne; elle est généralement trop sèche.

3° Si l'on laboure au printemps, labourer, semer et herser le même jour, de manière à retenir l'humidité.

4° Se servir toujours d'un semoir (recouvreur de préférence): la semaille à la volée laisse trop de grains près de la surface où ils sèchent.

5° Semer du grain propre, sans mélange et bien nourri, d'une variété à paille raide.

6° A la moisson que le blé ne fasse pas entièrement négliger l'orge.

VARIÉTÉS D'ORGE.

Résultats d'essais de variétés d'orge dans terre foncée, dans la vallée, semées le 20 mai avec semoir recouvreur, 1½ boisseau, sur jachère d'été; étendue des parcelles, un dixième d'acre.

Variété d'orge.	Longueur de la paille.	Paille.	Longueur de l'épi.	Epi à	Poids du boisseau.	Mûre.	Mûri en	Rendement par acre.	
	pces.		pces.		lbs.			boiss.	lbs.
Goldthorpe.....	34	Très raide.	3	2 rangs.	51	3 sept...	106	67	24
Italian (d'Italie).....	33	Raide.....	3	2 "	49½	25 août...	97	60	40
Swedish (de Suède).....	31	".....	4	2 "	52	26 "	98	57	14
Sharpe améliorée.....	29	".....	3½	2 "	51	26 "	98	56	32
Duck-bill.....	32	".....	2½	2 "	49½	25 "	97	54	28
Phoenix Von Thalen.....	31	".....	3½	2 "	52½	23 "	95	54	08
Saale.....	32	Faible.....	4½	2 "	51	30 "	102	53	46
Prize Prolific.....	31	Belle.....	4	2 "	50	26 "	98	52	44
Nouvelle-Zélande.....	28	Raide.....	3½	2 "	53	25 "	97	52	34
Bestehorns.....	32	Faible.....	4	2 "	50	31 "	103	52	24
Rennie améliorée à six rangs.....	33	Raide.....	2	6 "	52	16 "	88	51	42
Prolific.....	33	Faible.....	4	2 "	50	26 "	98	51	22
Chevalier danoise.....	34	Belle.....	4	2 "	51½	25 "	97	51	12
Thanet.....	29	Faible.....	3½	2 "	51	25 "	97	49	28
Malting (anglaise à malter).....	34	".....	4½	2 "	49	25 "	97	48	16
Peacock.....	33	Raide.....	2½	2 "	51	25 "	97	43	16
Beardless (sans barbes).....	34	Faible.....	3½	2 "	50	29 "	101	45	10
Chevalier Kinver (Webb).....	37	".....	4½	2 "	50	29 "	101	45	00
Odessa.....	34	Raide.....	5	6 "	51	19 "	91	45	00
Inde, district de Kangra.....	30	Faible.....	3½	2 "	40	10 sept...	113	43	18
Peerless White (bl. non pareille).....	30	Raide.....	3	2 "	51	25 août...	97	42	44
Riz ou Fan (éventail).....	25 à 35	".....	3	2 "	49½	26 "	98	42	14
Mensury.....	40	".....	5	6 "	48	19 "	91	41	02
California Prolific.....	30	".....	2½	2 "	50½	25 "	97	38	46
Chevalier choisie.....	33	Très faible	3	2 "	51	25 "	97	38	26
Golden Melon.....	34	Faible.....	3	2 "	50	25 "	97	36	02
A six rangs de Baxter.....	34	Raide.....	4	6 "	51	19 "	91	32	24
Vallée de Spiti.....	20	".....	6	6 "	58	14 "	86	27	44

ORGE DANS TERRE GRAVELEUSE.

Orge semée dans terre graveleuse, champ ondulé, exposé au sud; semée le 10 mai avec semoir ordinaire, $1\frac{1}{2}$ boisseau à l'acre, sur jachère d'été; étendue des parcelles, un dixième d'acre; sol non uniforme.

Variété.	Longueur de la paille.	Longueur de l'épi.	Epi.	Paille.	Mûre.	Mûri en	Rendement par acre.		Poids du boisseau.
	pees.	pees.					boiss.	lbs.	
Swedish (De Suède).....	30	3	2 rangs.	Belle.....	27 août ..	101	58	6	52
Prize Prolific (Prolifique primée)	33	4	2 " ..	Faible.....	27 " ..	101	51	32	49 $\frac{1}{2}$
Sharpe améliorée.....	31	3	2 " ..	" ..	27 " ..	101	47	34	52
Beardless (Sans barbes).....	28	4	2 " ..	Belle.....	27 " ..	101	44	28	51
Selected Chevalier (Ch. choisie)	32	3 $\frac{1}{2}$	2 " ..	" ..	27 " ..	101	43	36	51
Danish Printice (Pr. danoise)...	31	4	2 " ..	Faible.....	27 " ..	101	42	44	50 $\frac{1}{2}$
California Prolific.....	23	3	2 " ..	Raide.....	22 " ..	96	42	34	49
Thanet.....	33	3	2 " ..	Faible.....	27 " ..	101	41	42	51
English Malting (Angl. à malt.)	34	4	2 " ..	" ..	27 " ..	101	40	20	50
Webb's Kinver Chevalier.....	33	3 $\frac{1}{2}$	2 " ..	" ..	26 " ..	100	39	28	51
Danish Chevalier (Ch. danoise)...	31	4 $\frac{1}{2}$	2 " ..	" ..	27 " ..	101	38	36	51 $\frac{1}{2}$
Goldthorpe.....	33	3	2 " ..	Raide.....	28 " ..	102	36	42	49
New Zealand (Nouvelle-Zélan.)	32	3 $\frac{3}{4}$	2 " ..	" ..	27 " ..	101	36	32	52 $\frac{1}{2}$
Golden Melon.....	31	4	2 " ..	Faible.....	27 " ..	101	35	20	51
Duck-bill.....	30	3	2 " ..	Raide.....	27 " ..	101	34	28	49
Rennie améliorée.....	24	1 $\frac{1}{2}$	6 " ..	" ..	15 " ..	89	33	16	52
Odessa.....	30	2	6 " ..	" ..	15 " ..	89	33	6	49 $\frac{1}{2}$
Peerless White (Cl. non pareille)	31	3	2 " ..	Faible.....	27 " ..	101	32	24	50 $\frac{1}{2}$
Mensury.....	20	3	6 " ..	Raide.....	22 " ..	96	30	10	48 $\frac{1}{2}$
Baxter's Six-rowed (à six rangs)	30	2	6 " ..	" ..	15 " ..	89	30	..	50
Vallée de Spiti, à six rangs.....	16	2	6 " ..	" ..	13 " ..	87	19	28	58

ESSAIS DE SEMOIRS AVEC ORGE.

Les essais faits cette année des différentes espèces de semoirs pour la semaille de l'orge corroborent tout à fait les précédents, et il est évident que dans cette province pour chaque acre d'orge ensemencé avec un semoir à la volée on perd de cinq à onze boisseaux de grain. Ce fait, ajouté à la qualité inférieure de la semence, est la principale cause des rendements comparativement faibles que l'on dit obtenir dans certaines parties de la province.

Variété d'orge.	Espèce de semoir.	Mûre.	Rendement par acre.		Poids du boisseau.
			boiss.	lbs.	
Duck-bill.....	Semoir recouvreur à roue.....	31 août ..	58	16	49
" ..	" .. à chaîne.....	31 " ..	49	18	49
" ..	Semoir ordinaire.....	31 " ..	52	44	49
" ..	Semoir à la volée.....	31 " ..	47	4	48

SEMILLES PLUS OU MOINS HATIVES OU TARDIVES.

Conformément aux instructions reçues du directeur, nous avons entrepris une série d'expériences dans le but de déterminer la date à laquelle il vaut le mieux semer les différentes espèces de grain dans cette province.

Nous nous étions préparés à ensemencer des parcelles d'un dixième d'acre de blé, d'avoine et d'orge tous les samedis en commençant le 23 d'avril; mais une chute de neige nous empêcha de semer le 30 avril; à part cette exception nous avons effectué l'expérimentation comme nous nous l'étions d'abord proposé.

Fermes expérimentales.

Les variétés choisies pour être semées dans chaque cas, ont été les blés Fife rouge et à balle blanche de Campbell, les avoines Banner et Prize Cluster, les orges Goldthorpe et chevalier Kinver.

Le grain résultant des deux dernières semailles de Fife rouge n'était que de la classe n^o 1 gelé, tout le reste à été n^o 1 dur. Celui de la première semaille de blé à balle blanche de Campbell a aussi été n^o gelé; le reste, n^o 1 Northern.

Comme indice de la nature uniforme du sol dans cette série d'expériences j'appellerai l'attention sur le fait que dans tous les cas le rendement du Fife rouge a été supérieur à celui de blé à balle blanche de Campbell semé à la même date; et de même, l'avoine Banner à rapporté davantage que l'avoine Prize Cluster; mais le blé à balle blanche de Campbell et l'avoine Prize Cluster étaient dans tous les cas plus précoces.

Il est à remarquer que le rendement maximum total des deux variétés a résulté pour le blé, de la semaille du 7 mai; pour l'avoine, de celle du 28 mai; pour l'orge, de celle du 21 mai. Ceci n'est pas d'accord avec ce que nous attendions; en général les semailles les plus hâtives ont donné les plus fortes récoltes; la raison doit en être que le grain semé tard a profité davantage de la pluie abondante du 15 juin que celui qui avait été semé de bonne heure.

On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les tableaux ci-après pour voir la corrélation qui existe entre les dates de la semaille et de la maturation, et les cultivateurs devraient être par là encouragés à semer aussitôt que possible pour éviter les dommages par les gelées.

BLÉ.

Parcelles de blé d'un dixième d'acre, ensemencées à différentes dates; sol, terre riche, en jachère d'été l'année précédente, dans la vallée; semaille avec semoir recouvreur, 1½ boisseau à l'acre.

Semé.	Variété de blé.	Paille.	Longueur de la	Long.	Rouillé.	Poids	Mûr.	Muri en	Rendement par
			paillle.	de l'épi.		du boiss.			
			pces.	pces.		lbs.		jours.	boiss.
23 avril ..	Fife rouge	Raide ..	36	3½	Pas du tout...	60	26 août..	125	33-20
23 " ..	Balle blanche de Campbell.	"	37	3	"	59½	23 " ..	122	32-50
7 mai ..	Fife rouge	"	37	3½	"	59	28 " ..	113	36-50
7 " ..	Balle blanche de Campbell.	"	37	3½	"	58½	26 " ..	111	35-30
14 " ..	Fife rouge	"	38	3½	"	59	29 " ..	107	37-10
14 " ..	Balle blanche de Campbell.	"	40	3½	"	56½	31 " ..	109	30-30
21 " ..	Fife rouge	"	39	3	"	59	8 sept..	110	33-30
21 " ..	Balle blanche de Campbell.	"	42	2½	Tige un peu...	58½	2 " ..	104	30-50
28 " ..	Fife rouge	"	40	3	Pas du tout...	58	13 " ..	108	29-40
28 " ..	Balle blanche de Campbell.	"	41	2½	Tige un peu...	56	6 " ..	101	24-50
4 juin ..	Fife rouge	"	38	2½	"	58	15 " ..	103	28-00
4 " ..	Balle blanche de Campbell.	"	40	2	Tige beaucoup.	57	10 " ..	98	19-30

AVOINE.

Parcelles d'avoine d'un dixième d'acre, ensemencées à différentes dates; sol, terre graveleuse, en jachère d'été l'année précédente, sur terrain élevé de prairie; semaille avec semoir recouvreur; 2 boisseaux à l'acre.

Semé.	Variété d'avoine.	Paille.	Longueur de la	Longueur de la	Rouillée.	Poids du boiss.	Mûre.	Mûri en	Rendement par
			paille.	panicule.		lbs.			
			pees.	pees.				jours.	boiss.
23 avril...	Prize Cluster.....	Raide...	41	9	Peu.....	35 $\frac{1}{2}$	12 août.	111	30 30
23 "...	Banner.....	"	38	9 $\frac{1}{2}$	Beaucoup	33 $\frac{1}{2}$	22 "	121	59 24
7 mai...	Prize Cluster.....	"	41	9	Peu.....	37	15 "	100	33 8
7 "...	Banner.....	"	36	9	Beaucoup	31 $\frac{1}{2}$	26 "	111	70 10
14 "...	Prize Cluster.....	"	42	9	Peu.....	34 $\frac{1}{2}$	17 "	95	33 8
14 "...	Banner.....	"	42	9	Beaucoup	32	27 "	105	69 5
21 "...	Prize Cluster.....	"	42	9	Peu.....	31	25 "	96	50 30
21 "...	Banner.....	"	45	9	Beaucoup	31 $\frac{1}{2}$	29 "	100	60 10
28 "...	Prize Cluster.....	"	41	9	Peu.....	33	25 "	89	55 30
28 "...	Banner.....	"	42	8	Beaucoup	34	1 sept.	96	62 22
4 juin...	Prize Cluster.....	Raide...	45	9	"	34	28 août.	85	53 18
4 "...	Banner.....	"	45	7	Peu.....	34	7 sept.	95	60 2

ORGE.

Parcelles d'orge d'un dixième d'acre ensemencées à différentes dates; sol, terre graveleuse, en jachère d'été l'année précédente, sur terrain élevé de prairie; semaille avec semoir recouvreur; 2 boisseaux à l'acre.

Semé.	Variété.	Paille.	Longueur de la	Longueur de la	Rouillée.	Poids du boiss.	Mûrs.	Mûri en	Rendement par
			paille.	panicule.		lbs.			
			pees.	pees.				jours.	boiss.
1892.							1892.		
23 avril..	Chevalier Kinver.....	Raide.....	32	3 $\frac{1}{2}$	Fortement...	52 $\frac{1}{2}$	15 août..	114	40 20
28 "...	Goldthorpe.....	"	37	3	Beaucoup	51	24 "	123	50 20
7 mai...	Chevalier Kinver.....	"	31	4	Fortement...	52 $\frac{1}{2}$	23 "	108	50 00
7 "...	Goldthorpe.....	"	39	3 $\frac{1}{2}$	Beaucoup	51	27 "	112	55 30
14 "...	Chevalier Kinver.....	"	30	4	Fortement...	52	26 "	104	51 32
14 "...	Goldthorpe.....	"	39	3 $\frac{1}{2}$	Pas du tout	51 $\frac{1}{2}$	30 "	108	51 32
21 "...	Chevalier Kinver.....	Faible	35	4	Fortement...	50	28 "	99	51 22
21 "...	Goldthorpe.....	Très raide.	38	3 $\frac{1}{2}$	Pas du tout	50	7 sept..	109	64 28
28 "...	Chevalier Kinver.....	Très faible	31	3 $\frac{1}{2}$	"	49	30 août..	94	52 34
28 "...	Goldthorpe.....	Très raide.	35	3	"	49 $\frac{1}{2}$	7 sept..	102	61 2
4 juin...	Chevalier Kinver.....	Très faible	35	3 $\frac{1}{2}$	"	50	7 "	95	61 33
4 "...	Goldthorpe.....	Très raide.	35	3	"	49 $\frac{1}{2}$	12 "	100	53 19

POIS DES CHAMPS.

Quand on considère le succès des pois en champs sur cette ferme-ci, on est étonné que les cultivateurs n'en sèment pas davantage; le rendement ici a toujours été bon et l'échantillon excellent; la vente facile et les bons prix qu'on en peut obtenir, leur utilité dans l'engraissement devrait conduire les cultivateurs à s'en occuper sur une plus grande échelle.

A la ferme expérimentale nous nous sommes bien trouvés du mode suivant de culture.

Fermes expérimentales.

Ne semer que dans un sol naturellement bien égoutté.

Il est inutile d'essayer de les cultiver dans un terrain infesté de mauvaises herbes; ces herbes croissent si bien ici qu'elles étoufferaient bientôt les pois.

Les mottes bien décomposées d'un second labour ou une jachère d'été propre sont des terrains qui leur conviennent bien.

Semer aussi profondément que possible avec semoir, de 2 boisseaux $\frac{1}{2}$ à $3\frac{1}{2}$ à l'acre suivant la grosseur des pois.

Les pois Multiplier (Multiplicateur), Crown et Prince-Albert conviennent tous dans la contrée.

Nous avons semé ici cette année plusieurs nouvelles variétés de pois; dans le nombre sont les pois Potter, à grain de grosseur moyenne, et Pride (Orgueil), à grain plus gros, tous deux très promettants. Le pois Daniel O'Rourke est un beau pois très précoce; comme nous n'en avons que peu de graine, nous ne pouvons en indiquer le rendement par acre. Toutes les variétés ont été semées sur jachère d'été avec semoir ordinaire, deux boisseaux et demi à trois et demi à l'acre; sol, terre graveleuse; étendue des parcelles, un dixième d'acre.

Variété de pois.	Semé.	Longueur de la tige.	Longueur de la cosse.	Mûrs.	Rendement par acre.
					boisseaux.
Crown.....	7 mai.....	23 pouces.	2 pouces..	27 août.....	31 50
Prince Albert.....	25 avril.....	53 " "	23 " "	31 " "	31 40
Potter.....	7 mai.....	34 " "	33 " "	1 sept.....	30 40
White Eyed Marrowfat (Carré à œil blanc).....	7 " "	40 " "	3 " "	1 " "	30 00
Multiplier (Multiplicateur).....	25 avril.....	50 " "	23 " "	31 août.....	29 00
Pride (Orgueil).....	7 mai.....	23 " "	3 " "	25 " "	28 20
Early Field (des champs précoce).....	25 avril.....	28 " "	2 " "	24 " "	26 40
Prussian Blue (Bleu de Prusse).....	7 mai.....	35 " "	23 " "	30 " "	22 30
Black Eyed Marrowfat (Carré à œil noir).....	25 avril.....	40 " "	3 " "	7 sept.....	21 00
Mummy (Momie).....	25 " "	35 " "	2 " "	7 " "	19 40
Daniel O'Rourke.....	25 " "	35 " "	2 " "	1 août.....

SARRASIN.

Nous avons semé cette année sept variétés de sarrasin; toutes avec un semoir Planet Junior, en rayons espacés d'un pied et tenus bien sarclés pendant la saison de végétation. Comme on se sert souvent de cette plante pour engrais vert, nous en avons pesé 6 x 15 pieds de chaque parcelle à l'état vert.

J'ai calculé le rendement en graine d'après le rapport d'une parcelle de 6 x 15 pieds, et on ne peut pas s'attendre à obtenir des rendements aussi élevés par acre en grands champs cultivés à la manière ordinaire.

Variété de sarrasin.	En fleur.	Mûr.	Hauteur.	Poids de fourrage vert par parcelle.	Rendement de graine par acre.
					boisseaux.
Rye Buckwheat (Sarrasin seigle).....	30 juillet.....	17 août.....	46 pouces.	45 lbs.....	51 28
Tartarian Buckwheat (" de Tartarie).....	30 " "	18 " "	44 " "	55 lbs.....	50 12
Common " (" ordinaire).....	26 " "	17 " "	46 " "	40 lbs.....	38 17
Silver Skin " (" argenté).....	26 " "	15 " "	56 " "	35 lbs.....	37 1
Japan " (" du Japon).....	28 " "	20 " "	47 " "	30 lbs.....	34 18
Grey " (" gris).....	24 " "	16 " "	58 " "	42 lbs.....	33 3
Nepaul " (" du Nepaul).....	26 " "	17 " "	53 " "	20 lbs.....	31 35

DISTRIBUTION DE GRAIN DE SEMENCE.

La distribution de grain de semence faite à cette ferme a considérablement augmenté l'année passée: nous avons fait 344 envois, la plupart de deux boisseaux, dont nous demandions un bon prix dans chaque cas, et de jour en jour nous recevons des rapports sur les résultats obtenus dans différentes parties du pays; ces données seront utiles pour référence, et nous les dépouillerons quand nous aurons reçu celles d'une autre année d'expérience.

FOURRAGES.

GRAINS MÊLÉS POUR FOIN ET FOURRAGE VERT.

Les succès des expériences entreprises ici l'année passée avec des grains mêlés pour foin et fourrage vert a beaucoup attiré l'attention, et beaucoup de cultivateurs voyant que la récolte de foin sauvage serait faible cette année ont ensemencé de grandes surfaces de ces utiles mélanges.

L'année passée le terrain que nous avons consacré à cette culture avait été une jachère d'été; mais sachant que les cultivateurs ont très peu de jachère à utiliser ainsi, nous avons cette année-ci choisi un terrain en chaume labouré au printemps; le rendement en est conséquemment un peu moins élevé, mais est cependant bon.

Outre les mélanges semés l'année passée, on remarquera que nous avons aussi essayé un mélange de blé et de pois qui a donné des résultats satisfaisants.

Tous ont été semés le 27 mai avec semoir recouvreur; les poids et les vesces réussissant mieux chacun séparément, nous les avons d'abord semés de l'est vers l'ouest puis l'autre grain du nord vers le sud; quoique le travail de la semaille soit ainsi doublé, on en est plus que compensé pour le surplus de travail.

GRAINS MÊLÉS pour foin et fourrage vert.

Variété de grain.	Quarts de gallons de semence à l'acre.	Condition à la coupe.	Poids par acre.	
			Sec.	Vert.
			tonnes. lbs.	tonnes. lbs.
Avoine—Noire de Tartarie.....	8	Grain laiteux-aqueux } Cosses formées.....	3 975	6 1,850
Vesce—Grosse anglaise.....	8			
Avoine—Noire de Tartarie.....	8	Grain laiteux-aqueux } Cosses formées.....	3 925	4 1,950
Pois—Multiplicateur.....	8			
Blé—Euréka.....	6	Grain laiteux-aqueux } Cosses formées.....	3 925	4 1,950
Pois—Multiplicateur.....	8			
Orge—Duck-bill.....	7½	Grain laiteux-aqueux } Cosses formées.....	3 300	4 1,625
Pois—Multiplicateur.....	8			
Orge, 1e coupe—Rennie à six rangs.....	7½	Grain laiteux-aqueux } Cosses formées.....	2 25	6 250
Vesce, 1e coupe—Grosse anglaise.....	8			
Orge, 2e coupe—Rennie à six rangs.....	7½	Commencant à épier. } En fleur.....	1 1,550
Vesce, 2e coupe—Grosse anglaise.....	8			
Seigle, 1e coupe—Du printemps.....	8	Grain laiteux avancé } En cosses.....	1 1,125	2 1,675
Vesce, 1e coupe—Grosse anglaise.....	8			
Seigle, 2e coupe—De printemps.....	8	Epié..... } En fleur.....	1 25	1 1,000
Vesce, 2e coupe—Grosse anglaise.....	8			

Fermes expérimentales.

GRAMINÉES FOURRAGÈRES.

Dans cette partie-ci de la province, presque toutes les graminées et tous les trèfles importés ont souffert d'une manière exceptionnelle du rigoureux hiver de 1891-92 et de la faible couche de neige; les suivants ont été complètement tués sur la ferme: sainfoin, luzerne, trèfle des prés Mammoth, trèfle des prés ordinaire, mélilot blanc, et trèfle jaune.

Les graminées cultivées suivantes ont aussi été tuées par le froid: dactyle pelotonné, ray-grass vivace, et ray-grass d'Italie.

Les ray-grass cultivés et le trèfle jaune ont maintenant été essayés pendant trois saisons sur cette ferme et ont toujours été tués par le froid de l'hiver; on peut donc conclure qu'ils sont trop peu rustiques pour cette province.

Les autres variétés de trèfle et de graminées mentionnées plus haut avaient résisté à l'hiver de 1890-91 et devraient être encore essayées avant d'être entièrement laissées de côté.

Les variétés suivantes ont été tout à fait rustiques, mais en raison de la grande sécheresse du commencement de la saison, elles ont donné une faible récolte: mil (timothy), brome inerme, fétuque durette, fétuque des brebis et trèfle blanc de Hollande.

GRAMINÉES INDIGÈNES CULTIVÉES.

J'ai beaucoup de plaisir à faire rapport que les graminées indigènes continuent à prospérer.

Semées dans même sol, les variétés indigènes résistent beaucoup mieux que le mil à la sécheresse et au froid, et cette année-ci elles ont produit deux à trois fois plus de foin par acre. Les parcelles ensemencées de graminées indigènes en 1889 sont encore vigoureuses, et il est évident qu'elles sont vraiment vivaces et ne s'épuiseront pas de longtemps.

Outre les petites parcelles ensemencées en 1889 un certain nombre de parcelles plus grandes ont été depuis lors ensemencées chaque printemps dans différentes parties de la ferme; celles-ci ont donné de fortes récoltes la saison passée et bien réussi dans les sols légers du terrain élevé de même que dans les terres plus fortes dans la vallée.

Comme il est bon de récolter autant de la graine de ces graminées que possible pour en fournir aux différentes fermes expérimentales et pour distribution aux cultivateurs du Nord-Ouest, nous n'en avons coupé qu'une petite partie de chaque parcelle pour nous assurer du poids de fourrage vert produit; nous avons laissé mûrir le reste et avons recueilli quelques centaines de livres de graine.

RENDEMENT de graminées indigènes et de mil.

Espèce de graminée.	Semé.	En fleur.	Hauteur.	Rendement par acre.	
				Sec.	Vert.
				tonnes. lbs.	tonnes. lbs.
			pouces.		
<i>Elymus Americanus</i>	Printemps 1891	20 juillet.....	48	3 1,200	7 600
<i>Elymus Virginicus</i>	“ “	29 “.....	41	3 1,000	5 1,200
<i>Agropyrum tenerum</i>	“ “	15 “.....	47	2 1,200	4 1,800
<i>Muhlenbergia glomerata</i>	“ 1889	29 “.....	30	1 1,050
Mil (Timothy).....	“ 1890	30	1,025
“ “.....	“ 1891	41	1 720

MAÏS (BLÉ-D'INDE)-FOURRAGE.

Cette utile plante fourragère nous a de nouveau donné une bonne récolte.

Le champ choisi pour cette culture était une terre forte et exposée au sud; la récolte précédente avait été de l'orge, dont le chaume avait été enfoui par un labour au printemps et hersé plusieurs fois; le maïs a été semé très uniformément avec un

semoir à blé ordinaire en rangs espacés de 3 pieds et les grains à environ 6 pouces d'intervalle entre eux dans les rangs. Dès que le grain a eu levé nous avons passé le cultivateur entre les rangs et maîtrisé ainsi les mauvaises herbes tout l'été. On verra par le tableau ci-après que beaucoup des variétés on donné une forte récolte, mais que dans cette contrée on ne devrait semer que les variétés hâtives.

Le maïs North Dakota Flint est un des meilleurs pour cette localité-ci ; il mûrit de bonne heure, donne un bon rendement de fourrage, est assez court pour être coupé avec la moissonneuse-lieuse et est très feuillu.

Outre les parcelles d'expérimentation, nous avons en même temps ensemencé 4 acres de la variété North Dakota, dont presque tout le produit a été ensilé à la ferme, le reste a été laissé en tas coniques dans les champs et pendant l'hiver nous ferons l'épreuve de sa valeur à l'état sec pour l'alimentation du bétail.

Je puis résumer comme suit les réponses aux nombreuses demandes de renseignements au sujet de cette plante :—

- 1° Choisir une variété à maturation hâtive ;
- 2° Semer, si possible, dans un champ exposé au sud ;
- 3° Labourer au printemps et herser souvent pour faire pousser les mauvaises herbes et les détruire ;
- 4° Semer au plus 30 livres à l'acre ; prix du boisseau ici, \$2 à \$3 ;
- 5° Semer avec un semoir à blé en rangs espacés de 3 pieds, les grains à 6 pouces les uns des autres dans les rangs ; avant de semer faites l'essai de votre semoir sur un plancher ou sur une route dure ;
- 6° Passer le cultivateur dès que le maïs a levé ;
- 7° Ne laisser pousser aucune mauvaise herbe pendant la saison de végétation ;
- 8° Couper le maïs avant la moisson du blé, sinon on peut n'avoir pas le temps de le couper.
- 9° Si l'on n'a pas de silo, mettre le maïs en tas coniques qu'on entoure d'une clôture pour empêcher le bétail d'y toucher ; en meules, le maïs s'échaufferait.

Maïs-fourrage.

Variété de maïs.	Barbes (épis mâles).	Soies (pistils).	Laitoux- aqueux.	Laitoux avancé	Stage à la coupe.	Hauteur.	Tige.	Nomb. moy- en de talles.	Rendement par acre, vert.
						P. p.			tonnes. lbs.
Rural Thoroughbred									
White Flint.....	15 août	23 août			Soies.....	8	Tr.feuillee	6	27 1,000
Red Cob Ensilage.....	23 "	"			Barbes..	9	Peu "	2	26 800
Mammoth Southern Sweet.....	30 "	"			Barbes..	9 6	Très "	4	26 140
White Flint.....	11 "	22 août	31 août		L.-aqueux	8 9	Feuillee..	5	23 200
Pearce's Prolific.....	4 "	14 "	31 "		"	8 9	"	6	22
Longfellow.....	5 "	15 "	31 "		"	9	"	4	20 1,800
Snut Nose Flint.....	4 "	15 "	23 "		"	8 9	"	5	20 1,800
Cinquantine.....	4 "	12 "	20 "		"	7	Pas feuille.	2	20 1,800
Rustler.....	4 "	15 "	31 "		"	10	Peu "	1	20 1,140
Angel of Midnight.....	4 "	15 "	20 "		"	8 6	Très "	4	20 1,140
Pride of the North.....	11 "	17 "	25 "		"	8	Feuillee..	3	19 940
Northern Dakota.....	3 "	14 "	20 "	31 août	L. avancé.	8	Très feuille.	7	19 940
Crosby's Early Sugar.....	11 "	17 "	25 "		L.-aqueux	7	"	6	17 1,200
Dakota Gold Coin.....	2 "	12 "	22 "	31 "	"	9	Feuillee..	2	17 1,200
Mitchell's Extra Early Flint (Flint extra préc.)	29 juil	9 "	15 "	23 "	L. avancé.	6	Très feuille.	6	17 1,200
Dakota Dent.....	1 août	15 "	24 "		L.-aqueux	10	Feuillee..	2	14 600
Ride out.....	6 "	15 "	30 "		"	8	"	5	12 200

Fermes expérimentales.

MILLETS.

Nous avons reçu de la ferme expérimentale centrale une très belle collection de graines de millets que nous avons semées le 8 juin dans des parcelles à côté les unes des autres avec un semoir Planet Junior en rayons espacés d'un pied ; nous avons tenu ces parcelles sarclées pendant la saison de végétation, et elles ont toutes produit une forte récolte d'une hauteur de 48 à 75 pouces et très drue.

Le tableau ci-après donne tous les détails sur chacune de ces variétés.

Comme la plus grande partie de la récolte était destinée à être présentée à des expositions, l'étendue coupée verte a été insuffisante pour que je puisse indiquer le rendement par acre.

Les plus promettantes entre les variétés d'introduction récente sont le millet Rouge, à plante branchue et à graine rouge, les millets Chana et Branchu, tous les deux très grands et très branchus, mais le Chana est d'un mois au moins plus tardif à épié. Le millet Rond blanc de choix est branchu et à graine blanche.

Toutes les variétés ont grené ici excepté le Chana et le millet d'Italie, mais il n'a pas encore été fait d'épreuve de la graine, et elle peut n'avoir pas tout à fait mûri.

La question du foin et des plantes fourragères les plus avantageuses pour cette province étant tellement importante, je suggérerais qu'il fût fait un plus grand approvisionnement des meilleures variétés pour essais de la saison prochaine.

ESSAIS de treize variétés de millet semées le 8 juin en rangs espacés d'un pied avec semoir Planet Junior ; sol, terre foncée, non fumée ; étendue des parcelles, 5 x 13 peds.

Variété de millet.	Epié.	Mûr.	Hauteur.	Rendement par parcelle.	
				Sec.	Vert.
			pouces.	lbs.	lbs.
Branching Branchu	24 juillet	9 sept.	75	27	70
Hungarian Grass Des oiseaux	31 "	10 "	51	24	65
Italian D'Italie	30 août	n'a pas mûri	40	23	75
Common Commun	31 juillet	5 sept.	50	22	50
Red Rouge	2 août	2 "	61	21	60
Hungarian and Mil- let mixed Des oiseaux, mêlé	31 juillet	10 "	51	21	55
Chana from Kulu, India Chana de Kulu, Inde	24 août	n'a pas mûri	68	20	55
Choice Round White Round White Rond blanc choisi	2 "	2 sept.	64	20	50
Round White Rond blanc	2 "	2 "	63	19	50
Long headed Millet or Golden Wonder A long épi Golden Wonder	22 "	10 "	44	18	55
California Green Vert de Californie	31 juillet	5 "	50	17	55
Manitoba Du Manitoba	31 "	3 "	57	17	45
Black Noir	30 "	1 "	54	16	40

SILOS.

Les deux silos ont donné bonne satisfaction la saison passée, et ont été de nouveau remplis cette année, presque exclusivement de maïs-fourrage ; le maïs employé pour cela a été la variété North Dakota coupée avec une moissonneuse-lieuse Massey ; le grain en était au stage laiteux-aqueux ; nous avons laissé faner le maïs deux jours, puis l'avons coupé en longueurs d'un pouce dans un hache paille Watson ; puis nous l'avons aussitôt mis en silo.

Nous trouvons que l'ensilage préparé cette année avec du maïs bien avancé et fané est plus doux et sous tous les rapports meilleur que celui que nous avons préparé l'année passée avec du maïs jeune et non fané.

Nous avons aussi coupé et ensilé une petite quantité d'avoine verte, mais elle ne fait pas un aussi bon ensilage que le maïs et le rendement par acre est bien moindre.

PLANTES-RACINES.

L'année passée a été favorable pour toutes les espèces de racines agricoles, et le sol qui leur avait été assigné étant de nature uniforme, on peut considérer les essais comme faisant bien ressortir la valeur respective des variétés.

Nous n'avons fumé aucune des racines, et le terrain n'a reçu qu'un labour au printemps, suivi de plusieurs hersages.

Les bons rendements que nous avons obtenus des racines depuis l'établissement de la ferme font voir que dans cette province on ne devrait jamais en hiver être à court de nourriture succulente pour toute espèce d'animaux, et si les cultivateurs voulaient s'occuper davantage d'agriculture mixte, ils s'épargneraient beaucoup de l'anxiété qu'ils éprouvent en automne au sujet des gelées.

Le rutabaga à collet violet (Purple Top Swede) a de nouveau donné le plus fort rendement et les racines les mieux formées, on peut sans hésiter recommander cette variété pour la culture en général dans la contrée.

Le rendement par acre a été calculé d'après les résultats donnés par trois rangs de chaque variété de racines, longs d'une chaîne (66 pieds).

RÉSULTATS D'ESSAIS DE NAVETS EN 1892.

Les navets ont été semés en rayons plats espacés de 2 pieds $\frac{1}{2}$. Le terrain était en maïs l'année précédente. Ils ont été semés en deux fois, le 30 mai et le 6 juin, et ont été arrachés le 21 octobre.

Variété de navet.	RENDEMENT DE PARCELLES ENSEMENCÉES LE 30 MAI.			RENDEMENT DE PARCELLES ENSEMENCÉES LE 6 JUN.		
	Rendement par acre.			Rendement par acre.		
	boiss.	tonnes.	lbs.	boiss.	tonnes.	lbs.
Rennie's Prize Purple Top (Rennie).....	1,019	30	1,140	655	19	1,300
Hazard's Improved (Amélioré de Hazard).....	908	27	480	572	17	320
Sutton's Champion (Pearce).....	852	25	1,120	673	20	380
Mammoth Purple Top (Evans).....	833	24	1,980	704	21	240
Carter's Prize Winner (Pearce).....	816	24	960	836	25	160
Selected Purple Top (Steele).....	809	24	540	792	23	1,520
Bangholm's Improved Purple Top (Rennie).....	752	22	1,120	638	19	280
Jumbo ou Monarch (Steele).....	733	21	1,980	704	21	240
Carter's Elephant Swede (Bruce).....	695	20	1,700	660	19	1,600
Marquis of Lorne's Purple Top (Bruce).....	675	20	500	528	15	1,680
Hartley's Bronze Top (Pearce).....	655	19	1,300	629	18	1,740
Rennie's Elephant ou Giant King (Rennie).....	617	18	1,020	565	16	1,900
Bronze Top Extra (Evans).....	488	14	1,280	660	19	1,600
Novelty n° 1 (Rennie).....				884	26	1,040

Fermes expérimentales.

RENDEMENTS DE BETTERAVES FOURRAGÈRES ET À SUCRE.

La graine a été semée en rayons plats espacés de 2 pieds $\frac{1}{2}$, en deux fois, le 30 mai et le 6 juin; le terrain était en maïs-fourrage l'année précédente. L'arrachage a eu lieu le 15 octobre.

Variété de betterave.	SEMÉ 30 MAI.			SEMÉ 6 JUIN.		
	Rendement par acre.			Rendement par acre.		
	boiss.	tonnes.	lbs.	boiss.	tonnes.	lbs.
Gate Post ou Long Red (Longue rouge) (Bruce).....	1,460	43	1,600	1,157	34	1,420
Mammoth Long Red (Steele).....	1,802	39	120	1,205	36	300
Pearce's Canadian Giant (Pearce).....	1,245	37	700	976	29	560
New Giant Yellow Intermediate (Steele).....	1,232	36	1,920	Détruites par vers gris.		
Red Globe (Globe rouge) (Bruce).....	1,069	32	140	829	25	1,480
Carter's Warden Prize Yellow Globe (Pearce).....	1,056	31	1,360	902	27	120
Berkshire Prize (Evans).....	985	29	1,100	866	25	1,960
Rennie's Mammoth Long Red (Rennie).....	985	29	1,100	1,064	31	1,840
Yellow Globe select (Globe jaune choisie) (Steele)....	941	28	460	778	23	680
Golden Fleshed Tankard (Steele).....	910	27	600	805	24	300
Red Globe Oberdorf Extra (Evans).....	862	25	1,720	866	25	960
Red Fleshed Tankard (Bruce).....	796	23	1,760	809	24	540
Klein Wanzleben (Vilmorin).....	629	18	1,740			
Vilmorin améliorée (Vilmorin).....	616	18	960			
Graine de Kruger.....	554	16	1,240			
Brabant (Vilmorin).....	429	12	1,740			

RÉSULTATS D'ESSAIS DE CAROTTES.

La graine a été semée en rayons plats espacés de 1 pied $\frac{1}{2}$, en deux fois, le 30 mai et le 6 juin; le terrain était en maïs-fourrage l'année précédente. L'arrachage a eu lieu le 18 octobre.

Variété de carotte.	SEMÉ 30 MAI.			SEMÉ 6 JUIN.		
	Rendement par acre.			Rendement par acre.		
	boiss.	tonnes.	lbs.	boiss.	tonnes.	lbs.
Carter's Orange Giant (Pearce).....	462	13	1,720	283	8	980
Iverson's White (Ewing).....	462	13	1,720	288	8	1,280
Mammoth Smooth White (Bruce).....	452	13	1,120	418	12	1,080
Improved Short White (Steele).....	422	12	1,320	464	13	1,840
Chantenay (Rennie).....	408	12	480	259	7	1,540
Mammoth White Intermediate (Rennie).....	403	12	180	403	12	180
Giant Short White Vosges (Simmers).....	356	10	1,360	308	9	480
Early Gem (Rennie).....	337	10	220	349	10	940
Guerande, ou Ox Heart (Cœur de Bœuf) (Steele)....	334	10	40	344	10	640
Rennie's Improved Half Long White (Rennie).....	330	9	1,800	457	13	1,420
Giant White Belgian (Steele).....	317	9	1,020	317	9	1,020
Danver's Orange (Steele).....	310	9	600	299	8	1,400

POMMES DE TERRE (PATATES).

La saison passée a été excellente pour les pommes de terre; le rendement aussi bien que la qualité ont été tout ce qu'on pouvait désirer.

Nous avons essayé cent variétés sur la ferme; les tableaux suivants présentent les détails concernant le rendement, la hâtivité, etc., de soixante-dix-sept des meilleures.

Early Gem et Lizzie's Pride, deux des variétés introduites cette année de l'est, sont très promettantes; elles sont productives et de bonne qualité.

Les vingt-deux premières variétés proviennent de semence reçue de la ferme expérimentale centrale, et sur toutes les fermes expérimentales nous les cultivons en parcelles uniformes entre elles. Dans le nombre il y en a plusieurs excellentes, mais quelques-unes sont trop tardives pour cette province.

Il est probable qu'on pourrait avec profit produire dans la contrée de la féculé de pomme de terre. Dans quelques-unes des provinces de l'est, où le rendement des pommes de terre n'est pas en général plus de moitié de celui que nous obtenons ici, la production de la féculé est rémunératrice pour le cultivateur et pour le fabricant.

ESSAIS DE POMMES DE TERRE.

Résultats obtenus de vingt-deux variétés de pommes de terre dont la semence a été reçue de la ferme expérimentale centrale d'Ottawa, plantées le 27 mai en rangs espacés de trois pieds, les tronçons placés à un pied les uns des autres dans les rangs. Toutes ont été arrachées le 1er octobre; les résultats sont calculés d'après le produit d'un rang, long d'une chaîne (66 pieds); le sol n'a pas été fumé, la récolte précédente avait été du maïs-fourrage.

Variété de pomme de terre.	Rendement par acre.	Hâtivité.	QUALITÉ APRÈS CUISSON.		Végétation de la plante.	Tubercules.
			Texture.	Saveur.		
	boiss.					
Clarke n° 1.....	414	Très hâtive...	Farineuse.	Bonne...	Vigoureuse...	Gros.
White Star.....	385	Tardive...	Assez fari.	Assez bon.	"	Moyens.
Early Puritan.....	374	Mi-hâtive...	Farineuse.	Bonne...	"	Gros.
Halton Seedling.....	363	Très hâtive...	"	Assez bon.	Moyenne...	"
Empire State.....	352	Tardive.....	"	Bonne...	Très vigour...	Moyens.
Delaware.....	348	"	Assez fari.	"	"	Gros.
Early Eating.....	348	Très hâtive...	Farineuse.	"	Moyenne...	Moyens.
Early Maine.....	344	Mi-hâtive...	"	"	"	"
Early Rose (Rose hâtive).....	332	"	"	"	"	"
Rose's New Giant.....	322	Très tardive...	Humide.	Pauvre...	Vigoureuse...	Gros.
Thorburn.....	304	Mi-hâtive...	Farineuse.	Bonne...	Moyenne...	Moyens.
Rural New Yorker, n° 2.....	282	Très tardive...	"	"	Vigoureuse...	Gros.
Lee's Favourite.....	278	Très hâtive...	"	"	Faible.....	"
Chicago Market.....	264	Tardive.....	"	"	Moyenne...	Très gros.
May Queen Early.....	260	Mi-hâtive...	"	"	"	Petits.
Vanguard.....	256	Hâtive.....	Assez fari.	Assez bon.	"	Gros.
London.....	256	Mi-hâtive...	Farineuse.	Bonne...	"	"
Rural Blush.....	245	"	"	"	Vigoureuse...	"
Ohio Gunner.....	238	Très hâtive...	"	"	Médiocre...	"
Early Ohio.....	231	"	Assez fari.	"	"	Moyens.
Algoma, n° 1.....	223	"	Farineuse.	"	Moyenne...	Gros.
Beauty of Hebron.....	161	Mi-hâtive...	"	"	Médiocre...	"

Fermes expérimentales.

Résultats de cinquante-quatre variétés de pommes de terre, pour la plupart choisies sur les récoltes des années précédentes de cette ferme, avec quelques nouvelles reçues cette année. Celle marquée F.E.C. sont des semis obtenus à la ferme expérimentale centrale à Ottawa. La date et le mode de plantation ont été les mêmes pour cette collection-ci que pour la précédente; le sol dans les deux cas était une riche terre foncée.

Variété de pomme de terre.	Rendement par acre.	Hâtivité.	QUALITÉ APRÈS CUISSON.		Végétation de la plante.	Tubercules.
			Texture.	Saveur.		
	boiss.					
Early Gem.....	443	Mi-hâtive....	Farineuse.	Bonne....	Moyenne....	Gros.
Early Fortune.....	421	"	Assez far.	Assez bon.	Très vigour...	"
Lizzie's Pride.....	396	Tardive.....	Farineuse.	Bonne....	Vigoureuse....	"
Munro County.....	379	"	Assez far.	"	"	"
F. E. C., n° 80.....	350	Très tardive..	"	Assez bon.	"	"
New Badger State.....	359	"	Farineuse.	Bonne....	Très vigour...	"
Snow Flake.....	352	Mi-hâtive....	"	"	Moyenne....	"
F. E. C., n° 9.....	348	"	"	"	Vigoureuse....	Moyens.
Jackson's Improved.....	348	Très tardive..	Humide..	Pauvre....	Très vigour...	Petits.
Alpha Small.....	348	Mi-hâtive....	Farineuse.	Bonne....	Vigoureuse....	Gros.
F. E. C., n° 116.....	344	Très tardive..	Humide..	Pauvre....	"	Petits.
Wonder of the World.....	341	Mi-hâtive....	Farineuse.	Bonne....	Moyenne....	Gros.
F. E. C., n° 21.....	341	Tardive.....	Assez far.	"	Vigoureuse....	Moyens.
Brownell's Best.....	337	"	Farineuse.	"	Moyenne....	Gros.
Richter's Schneerose.....	330	Très tardive..	Humide..	Assez bon.	Très vigour...	"
Genesee Seedling (semis G.).....	315	Mi-hâtive....	Assez far.	"	Vigoureuse....	"
Rosy Morn.....	311	"	"	"	Moyenne....	"
Richter's Imperator.....	297	Très tardive..	Assez far.	Bonne....	Très vigour...	"
Sunrise.....	293	Hâtive.....	Farineuse.	"	Moyenne....	"
Crown Jewel.....	293	Mi-hâtive....	"	"	"	"
F. E. C., n° 54.....	293	Tardive.....	Assez far.	Passable..	"	Moyens.
Snowdrop.....	282	Mi-hâtive....	Farineuse.	Assez bon.	"	Gros.
Junbo.....	278	Tardive.....	Assez far.	"	"	"
Stray Beauty.....	267	Hâtive.....	Farineuse.	Bonne....	"	Moyens.
Lady Finger.....	264	Très tardive..	Humide..	Pauvre....	Très vigour...	"
Main Crop.....	260	"	Sèche....	Assez bon.	"	Gros.
British Magnum Bonum.....	256	"	Humide..	Pauvre....	"	Moyens.
Thorburn's Paragon.....	256	Mi-hâtive....	Farineuse.	Bonne....	Moyenne....	Gros.
F. E. C., n° 120.....	253	Tardive.....	Humide..	Pauvre....	"	Moyens.
Steele's Earliest of All.....	253	Mi-hâtive....	Farineuse.	Bonne....	"	Gros.
Thorburn's Late Rose.....	249	Tardive.....	"	"	Vigoureuse....	"
St. Patrick.....	245	"	Humide..	Pauvre....	Faible....	"
Lady Fife.....	242	"	Farineuse.	Bonne....	Vigoureuse....	Petits.
F. E. C., n° 209.....	238	"	Assez far.	Assez bon.	"	Moyens.
" 188.....	238	Mi-hâtive....	Farineuse.	Bonne....	Moyenne....	"
Ammon's Early.....	238	Hâtive.....	"	"	Faible....	"
F. E. C., n° 120.....	234	Tardive.....	"	"	Moyenne....	"
Forty Fold.....	227	Très tardive..	Assez far.	Assez bon.	"	"
Schah.....	223	Tardive.....	Farineuse.	Pauvre....	Très vigour...	Gros.
Taylor's Prolific.....	220	Mi-hâtive....	"	Bonne....	Faible....	"
F. E. C., n° 5.....	220	Très tardive..	Humide..	Pauvre....	Vigoureuse....	Moyens.
Bruce.....	220	"	"	"	Très vigour...	"
Rocks.....	216	"	"	"	Vigoureuse....	"
F. E. C., n° 141.....	216	Mi-hâtive....	Assez far.	Assez bon.	Moyenne....	"
Pride of America.....	216	"	"	"	"	Gros.
F. E. C., n° 95.....	201	Tardive.....	"	Bonne....	"	Petits.
" 94.....	201	Très tardive..	Humide..	Pauvre....	Vigoureuse....	"
" 27.....	187	Tardive.....	Farineuse.	Bonne....	Très vigour...	Moyens.
Toronto Queen.....	165	Mi-hâtive....	"	"	Moyenne....	Gros.
F. E. C., n° 231.....	161	Tardive.....	Humide..	Pauvre....	Vigoureuse....	Petits.
Mayatt's Ash Leaf Kidney.....	139	"	"	"	Faible....	Moyens.
Leather Hide.....	135	"	Assez far.	"	"	"
Village Blacksmith.....	128	"	"	Assez bon.	Vigoureuse....	"
Cream of the Valley.....	117	"	Humide..	Pauvre....	"	"

BÉTAIL.

Les 15 têtes de bétail appartenant à quatre races, importées l'automne dernier de l'Ontario, se sont maintenues en bonne santé, et le troupeau s'est augmenté des veaux suivants: un Durham, deux Ayrshire, deux Holstein, deux Galloway et un mi-sang.

Pour référence dans la suite, nous enregistrons exactement le rendement de lait de chaque vache des races laitières.

Les services des taureaux des différentes races sont très souvent demandés par les fermiers des environs; il n'ont pas sailli moins de 71 vaches pendant le courant de l'année. Nous demandons deux dollars payables au moment de la saillie; nous n'avons aucune difficulté à recevoir le paiement, et les cultivateurs apprécient l'avantage d'avoir des animaux de bonne race dans leur voisinage.

ALIMENTATION DE BŒUFS AU BLÉ GELÉ ET À L'ORGE.

La quantité considérable de grain pour l'alimentation des animaux que les cultivateurs ont eue l'année passée, ajoutée à leur bas prix sur les marchés, fait que la question de sa valeur alimentaire est d'une grande importance.

Dans le but d'éclaircir un peu cette question, nous entreprîmes l'hiver passé de nourrir un petit nombre de bœufs sur cette ferme.

Les conditions où se trouvent ici les cultivateurs sont à peu près les suivantes:— Beaucoup manquent de foin mais ont abondance de paille et de balle propre luisante; de plus ils ne veulent pas cultiver des plantes racines ou n'ont pas les bras nécessaires pour le faire, mais ils ont en général un bon approvisionnement de grain grossier ou de blé endommagé.

Pour aider à ceux qui se trouvent dans ces circonstances, nous avons entrepris les expériences avec les bœufs dans le but de savoir:—

1° Si l'on peut avec avantage, nourrir les bœufs de blé gelé et de paille hachée, sans racines ni ensilage.

2° Quel avantage il y a à ajouter à cette ration une quantité limitée de racines.

3° Si l'on peut réussir à engraisser des bœufs en leur donnant une ration d'orge et de paille, à laquelle on ajoute une très faible quantité de foin et de racines.

Les six bœufs employés pour cet essai paraissaient avoir du sang de Courtes-Cornes, étaient âgés de deux ans, et avaient été élevés par des cultivateurs des environs; ils avaient coûté 2 centins $\frac{3}{4}$ la livre et se sont vendus 4 centins la livre, poids vif.

Ils ont été séparés en trois lots de deux bœufs chacun, et nous leur avons donné pendant quatre mois tout ce qu'ils pouvaient manger de la ration suivante sans en rien laisser:—

Premier lot de bœufs,—

	lbs.
Paille de blé hachée.....	20
Blé gelé n° 3 concassé ..	16

Second lot de bœufs,—

	lbs.
Blé gelé n° 3 concassé.....	10
Navets.....	20
Paille de blé hachée.....	15

Troisième lot de bœufs,—

	lbs.
Orge concassée.....	11
Navets.....	20
Foin indigène.....	6
Paille de blé hachée.....	10

Les différents fourrages étaient répandus en couches en un tas, et après les avoir mouillés on les mélangeait intimement et les donnait le jour suivant, en trois repas.

Fermes expérimentales.

Aliments consommés.

La quantité totale d'aliments consommés et leur coût pendant la période d'alimentation (132 jours) ont été comme suit :—

Premier lot de bœufs,—

3,320 livres de paille hachée.....	
2,568 “ de blé concassé à $\frac{1}{2}$ centin la livre.....	\$12 84

Second lot de bœufs,—

2,865 livres, paille hachée.....	
1,799 “ blé concassé à $\frac{1}{2}$ centin la livre.....	\$ 8 99
63 boisseaux navets à 5 centins le boisseau.....	3 15
	<u>\$12 14</u>

Troisième lot de bœufs,—

2,270 livres, paille hachée.....	
2,382 “ orge concassée à $\frac{1}{2}$ centin la livre.....	\$11 91
75 boisseaux, navets à 5 centins le boisseau.....	3 75
1,320 livres, foin à \$5 la tonne.....	3 30
	<u>\$18 96</u>

Les bœufs du lot n° 1 se sont plusieurs fois dégoûtés de leur nourriture, et il était tout à fait évident que pour obtenir les meilleurs résultats, il faudrait quelque nourriture succulente; nous avons toutefois prouvé que s'il est impossible d'en avoir on peut engraisser des bœufs rien qu'avec du blé gelé et de la paille.

Les deux autres lots avaient toujours appétit pour leur nourriture et ils prenaient évidemment leurs rations avec plus de plaisir.

Résumé des résultats.	Prix d'achat des bœufs.	Coût de la nourriture.	Prix retiré des bœufs.	Profit.	Gain par jour de chaque bœuf.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Premier lot de bœuf.....	49 63	12 84	86 80	24 33	$1\frac{1}{10}$
Deuxième lot de bœufs.....	48 95	12 14	82 60	21 51	$1\frac{1}{10}$
Troisième lot de bœufs.....	48 80	18 96	91 80	34 06	$1\frac{3}{10}$

Le blé gelé concassé donné au lot 1 a rapporté 56c. par boisseau. Le blé de même classe se vendait 30c. l'hiver passé, et est maintenant presque invendable à aucun prix.

Conclusions.

1° Bien que ce ne soit pas la manière la plus économique d'utiliser le grain pour l'alimentation des animaux, le blé gelé concassé mêlé avec de la paille seulement a rapporté 56c. par boisseau, si l'on ne met pas le coût du travail en compte.

2° Si à la ration précédente on ajoute des navets, ils font plus que compenser leur prix de revient, ils augmentent considérablement la valeur alimentaire du reste de la ration.

3° L'orge concassée et la paille de blé associées avec une quantité même faible de navets et de foin fait une excellente ration, et l'orge est un grain que l'on peut produire en quantités presque illimitées sans qu'elle risque de souffrir des gelées.

ARBRES FRUITIERS.

POMMIERS.

L'automne passé nous avons abrité les pommiers soit en les enveloppant de papier ou de toile goudronnés, que nous avons laissés en place jusque dans le courant de mai.

L'hiver passé a été exceptionnellement rigoureux; ceci ajouté au fait de l'absence presque totale de neige dans cette portion-ci de la province, l'a rendu particulièrement préjudiciable à tous les arbres fruitiers: quatorze variétés de pommiers ont été complètement tuées et une forte portion du reste a été tuée entièrement ou bien est morte jusqu'au pied de la tige.

Il y a toutefois quelques variétés qui ont traversé l'hiver avec peu ou point de mal; les plus promettantes entre ces dernières sont Antonovka, Arabka d'été, Anis, Anis rouge et Pipka pointue; ces variétés sont si indemnes que je conseillerais de remplir les vides dans les parcelles d'arbres fruitiers par de nouveaux arbres de ces variétés.

Je regrette de devoir faire rapport de la perte presque totale des cinquante pommiers de semis obtenus de la graine de pommier importée de Russie. Cette parcelle a été sans neige tout l'hiver et les arbres étant trop petits pour qu'on pût les abriter par les moyens ordinaires, ils ont presque tous été tués.

Le reste des pommiers a été cet automne bien abrité avec du papier goudronné, etc., et comme la chute de neige est venue de bonne heure et est déjà très épaisse, nous pouvons raisonnablement nous attendre à ce que la saison sera plus favorable.

POMMIERS précédemment à haute tige, maintenant cultivés en buisson.

Variété de pommier.	Nombre d'arbres vivants.		Etat actuel.	Hauteur actuelle. pces.	Pousse de la saison.
	1891.	1892.			
Antonovka	5	5	Bon	46	24 pouces; vigoureuse.
Arabka, summer (d'été) ..	2	2	Très bon	62	15 " extra vigoureuse.
" winter (d'hiver) ..	2	2	Assez bon	36	15 " vigoureuse.
Anis	2	2	Bon	40	12 " "
" red (rouge)	1	1	"	36	15 " "
" mottled (tachetée) ..	1	1	Assez bon	42	15 " "
Aport	4	3	Bon	40	24 " "
Alexander	4	2	Assez bon	43	32 " "
Blue Pearmain (P. bleue) ..	1	0			
Ben Davis	3	3	Bon	36	16 " "
Borovinka	2	2	"	21	8 " "
Canada Baldwin	3	2	Assez bon	59	22 " douteuse.
Duchesse d'Oldenburg ..	4	4	"	42	16 " "
Fameuse	3	3	"	33	17 " "
Gipsev Girl	3	3	Bon	57	7 " vigoureuse.
Grand Duke Constantine ..	1	1	"	56	25 " "
Golden White (blan. dorée)	2	1	"	53	27 " "
German Calville	1	1	Assez bon	43	33 " douteuse.
Golden Russet (Reinette d.)	2	1	"	45	33 " tuée.
Grimes' Golden	1	1	"	43	23 " "
Hibernal	4	3	Bon	36	15 " vigoureux.
Herren	1	0			
Haas	1	1	Bon	58	30 " "
Enorme	1	0			
Bogdanoffs' Glass	1	1	Assez bon	32	2 " tuée.
Kellogg Russet	1	0			
Lead	2	0			
Livland Raspberry	1	1	Bon	43	30 " "
Longfield	4	3	Assez bon	23	23 " tuée rez terre, hiver 1891-92.
Mann	1	1	Pauvre	9	9 " "
McIntosh Red	2	2	"	54	17 " vigoureuse.
Pointed Pipka	2	2	Très bon	61	21 " extra vigoureuse.
Peach	2	2	Assez bon	42	32 " tuée.
Red Bietigheimer (B. rouge)	1	0			

Fermes expérimentales.

POMMIERS précédemment à haute tige, maintenant cultivés en buisson—*Suite.*

Variété de pommiers.	Nombre d'arbres vivants.		Etat actuel.	Hauteur actuelle.	Pousse de la saison.
	1891.	1892.			
Red Astrachan (A. rouge)..	2	2	Assez bon	33	14 pouces ; tuée.
Steklianka	2	2	Bon	48	18 " "
Serinkia	1	1	"	46	24 " vigoureuse.
Scott's Winter (S. d'hiver).	1	1	"	44	15 " tuée.
Switzer	2	2	Assez bon	63	23 " "
Stettin Yellow (S. jaune)..	1	1	Pauvre	36	17 " "
Shaker Pippin	2	2	Assez bon	44	14 " "
Tetofsky	3	3	Bon	43	11 " vigoureuse.
Titovka	2	2	"	36	16 " "
Talman's Sweet (Douce T.)	1	0
Ukraine	2	0
Vargul	1	1	Bon	28	18 " "
White Borodovka (B. blan.)	1	1	"	35	14 " "
St-Laurent d'hiver	2	2	Très bon.....	63	23 " "
Wallbridge	1	0
Wealthy	2	2	Bon	62	22 " "
Yellow Transparent(T. jau.)	2	1	Pauvre.....	28	22 " tuée.

POMMIERS en buisson à basse tige.

Variété de pommier.	Nombre d'arbres vivants.		Etat actuel.	Hauteur actuelle.	Pousse de la saison.
	1891.	1892.			
Anisim	4	4	Bon	34	14 pouces ; vigoureuse.
Automne striée	5	3	"	25	15 " extra bonne.
Broad Green (Large verte).	2	2	Très bon.....	35	14 " vigoureuse.
Blushed Calville (C. rosée).	3	3	"	25	15 " "
Christmas	2	0
Cross	2	1	Assez bon	48	24 " "
Crooked Spice	1	0
Duchesse d'Oldenburg	10	9	Bon	40	16 " extra vigoureuse.
Grandmother (Grand mère)	8	7	"	49	18 " "
Krimskoe	1	1	Pauvre.....	29	9 " tendre.
Koursk Anis	3	1	Assez bon	25	12 " "
Koursk Reinette	1	1	Bon	38	18 " vigoureuse.
Karabovka	1	1	Assez bon	24	11 " douteuse.
Kruder	1	1	"	23	12 " "
Kremer's Glass	1	1	"	30	14 " "
Lejanka, ou Liebig	13	12	Extra bon	50	22 " très vigoureuse.
Osmoe	1	1	Bon	40	10 " vigoureuse.
Orel n° 5	1	1	"	45	17 " "
Orel, n° 11	1	1	39	25 " "
Ostrokoff's Glass	3	0
Pineapple (Ananas)	3	3	Assez bon	42	13 " "
Plikanoff	9	9	Bon	26	15 " "
Repolovka	2	2	Assez bon	31	10 " "
Russian Green (Verte de R.)	1	0
Red Repka (Repka rouge)..	4	3	Très bon.....	60	22 " extra vigoureuse.
Ronna	6	5	Bon	40	9 " vigoureuse.
Red Anis (Anis rouge)	14	14	"	45	21 " "
Sandy Sweet	1	1	Pauvre.....	28	28 " tuée rez terre, hiver 1891.
Sugar Sweet	2	1	"	21	8 " douteuse.
Silken	4	4	Bon	43	23 " vigoureuse.
Simbirsk, n° 1	2	2	"	49	18 " "
" n° 2	1	1	"	45	13 " "
" n° 9	2	2	"	21	13 " "
Tashkin	2	2	36	16 " "

POMMIERS en buisson à basse tige—*Suite.*

Variété de pommier.	Nombre d'arbres vivants.		Etat actuel.	Hauteur actuelle.	Pousse de la saison.
	1891.	1892.			
Tiesenhausen	1	1	Très bon.....	42	19 pouces ; vigoureuse.
Titovka	8	6	“	43	18 “ extra vigoureuse.
Ukraine	3	2	Bon.....	45	15 “ vigoureuse.
Vargulek	3	2	“	43	16 “ “
White Pigeon (P. blanc)...	1	1	Pauvre	12	12 “ tuée rez terre, hiver de 1891.
Yellow Arcadian (A. jaune)	2	1	Assez bon....	21	19 “ douteuse.
Yellow Anis (A. jaune)....	9	9	Bon.....	38	24 “ extra bonne.
Yellow Sweet (Douce jaune)	1	0
Zusoff	2	2	42	19 “

POMMIERS DU PAYS (CRAB.)

Les essais de pommiers ici n'ont pas été en général encourageants, et j'ai davantage de plaisir à faire rapport d'un assez bon succès avec les variétés rustiques de pommiers du pays (Crab).

Cinq variétés ont résisté à l'hiver dernier qui a été si rigoureux, et la variété Transcendant a porté quelques fruits. Les fruits se vendraient facilement si on réussit à les produire.

Variété de pommier.	Nombre d'arbres vivants.		Etat actuel.	Hauteur actuelle.	Pousse de la saison.
	1891.	1892.			
Transcendant.....	9	9	Extra bon....	72	27 pouces ; extra vigoureuse, a rapporté.
Whitney n° 20	3	3	“	65	20 “ extra vigoureuse.
Hyslop	7	7	Bon	58	25 “ vigoureuse.
Orange	2	1	Assez bon....	59	18 “ tuée.
Early Strawberry.....	2	2	“	40	47 “ “
Queen's Choice.....	1	1	Pauvre.....	33	33 “ tuée rez terre, hivers de 1891 et de 1892.
Lou's Favorite.....	1	0
Martha	1	0

Fermes expérimentales.

PRUNIER.

Sur les onze variétés de pruniers qui restaient à l'automne de 1891, quatre ont été complètement tuées et deux autres l'ont été jusque rez neige; les variétés De Soto, Early Red (Rouge précoce), Nicholas, et Native (Indigène) seront probablement rustiques; les autres succomberont sans doute à l'hiver. On me dit que le fruit des pruniers indigènes présente de très grandes différences et qu'il y en a d'excellente qualité; s'il en est ainsi, il nous faudra en faire un choix et multiplier les arbres dont le fruit est le meilleur.

Variété de prunier.	Nombre d'arbres vivants.		Etat actuel.	Hauteur actuelle.	Pousse de la saison.
	1891.	1892.			
Bradshaw	2	2	Assez bon....	50	34 pouces; tuée.
Coe's Golden Drop.....	1	0
De Soto	2	2	Bon.....	36	12 " vigoureuse.
Early Red (Rouge précoce).	7	7	".....	42	32 " "
Late Red (Rouge tardive)	1	1	Pauvre.....	14	12 " repousse des racines.
Marianna.....	2	0
Moore's Arctic.....	1	0
Nicholas.....	3	3	Bon.....	69	34 " extra vigoureuse.
Otschakoff.....	2	2	".....	33	30 " tuée jusque rez neige.
Trabische.....	1	0
Prunier indigène sauvage..	7	7	Bon.....	72	19 " bonne.

CERISIERS.

Les quelques variétés survivantes de cerisiers ont fait assez bien, considérant la rigueur de l'hiver passé, les variétés 6m et Koslov Bush Morello sont tout à fait promettantes.

Variété de cerisier.	Nombre d'arbres vivants.		Etat actuel.	Hauteur actuelle.	Pousse de la saison.
	1891.	1892.			
Bassarabian.....	2	1	Assez bon....	17	15 pouces; vigoureuse.
Lutovka.....	5	4	Bon.....	36	14 " "
Cerisier 6 m.....	2	2	".....	57	18 " "
" 12 m.....	1	0
Koslov Bush Morello.....	4	4	23	16 " "

ARBUSTES FRUITIERS.

Bien que le succès de la plupart des arbres fruitiers soit douteux, nous avons la satisfaction de savoir que presque tous les arbustes fruitiers sont rustiques, ne sont attaqués par aucun insecte, et, s'ils reçoivent les soins convenables, sont très productifs. Tous les arbustes fruitiers ont cette année donné abondance de fruits, et les gadelliers, quoique jeunes, étaient chargés de gros fruits; on peut en dire autant des framboisiers rustiques et des groseilliers Houghton.

GADELLIERS (GROSEILLIERS À GRAPPE).

Voici sous forme de tableau les résultats obtenus avec les gadelliers :—

Variété de gadellier.	Couleur.	Fruit.	Saveur.	Rendement de 10 plantes.
				lbs.
Lee's Prolific.....	Noir.....	Très gros.....	Excellente..	33
Champion.....	".....	Gros.....	Pauvre.....	13
Naples.....	".....	Très gros.....	Bonne.....	12
Indigène à gros fruit.....	Noir brun.....	Moyen à gros.....	Forté.....	
Indigène à petit fruit.....	Noir de jais.....	Petit.....	Amère.....	8
Raby Castle.....	Rouge.....	".....	Bonne.....	18
Fay's Prolific.....	".....	Gros.....	".....	12½
Victoria.....	".....	".....	".....	14
Cherry (cerise).....	".....	".....	".....	10
White Grape (Raisin blanc).....	Blanc.....	Très gros.....	Excellente..	12

GROSEILLIERS (A MAQUEREAU).

La variété Houghton a de nouveau été la meilleure qui ait été essayée sur cette ferme: elle est parfaitement rustique et a rapporté cette année; toutefois le fruit est petit.

Downing a été presque tout tué par l'hiver et est beaucoup trop délicat pour la contrée.

Smith amélioré est assez rustique, et à gros fruit, mais ne produit guère ici.

Le groseillier indigène est rustique, cela va sans dire, mais le fruit en est petit et très épineux.

FRAMBOISIERS.

La liste suivante de variétés comprend les plus promettantes sur cette ferme :—

Turner, à fruit rouge, de grosse moyenne, un peu tendre pour le transport, mais excellente pour l'usage de la maison, tout à fait rustique, et qu'il est inutile d'abriter en hiver; éclairci dans les rangs en buttes espacées de trois pieds, a donné un plus fort rendement que non éclairci.

Philadelphia, à fruit rouge foncé, moyen à petit, très productif, ici extra rustique.

Cuthbert, à fruit rouge, gros, de saveur excellente, pas tout à fait aussi rustique que les deux variétés précédentes, mais à fruit de meilleure qualité.

Marlboro, à fruit rouge, extra gros, à saveur délicate, productif, rustique.

Caroline, à fruit jaune de saveur bonne, à pousse vigoureuse, tardif, a besoin ici d'être abrité.

Fermes expérimentales.

ARBRES FORESTIERS ET ARBUSTES.

Je faisais dans mon dernier rapport mention d'un envoi d'arbres et d'arbustes reçus en 1891 de l'est, dont plusieurs étaient nouveaux à cette ferme; on trouvera ci-dessous les détails sur leur rusticité et leur pousse.

Espèce.	Plantés, 1891.	Vivants 1892.	Pousse de saison, 1892.
Pyrus Aucuparia..... Sorbier des oiseleurs.....	50	46	24 pouces; rustique.
Pyrus Americana..... Sorbier d'Amérique.....	59	59	36 " " "
Alder American..... Aulne d'Amérique.....	6	2	18 " " "
Maple, hard..... Erable dur.....	168	46	6 " mi-rustique.
Oak (Macrocarpa)..... Chêne à gros glands.....	10	4	Petite.
Spruce, Black Hill..... Épinette.....	5	5	" "
Red Pine..... Pin rouge.....	10	Trop délicat.
Beech..... Hêtre.....	6
Caragana Frutescens..... Arbre aux pois.....	7	4	12 pouces; rustique.
Berberis Thunbergii..... Epine-vinette de Thunberg.....	4	4	Petite, pousse tuée.
Spiraea..... Spirée.....	4
" Californica..... Spirée de Californie.....	5	2	Petite; rusticité douteuse.
Ampelopsis quinquefolia..... Vigne vierge.....	13	10	15 pouces; pousse rustique.
Honeysuckle, Tartarian red..... Chèvrefeuille rouge.....	4	2	Petite; rusticité douteuse.
" " black " " noir.....	7	5	" " " "
Syringa Japonica..... Lilas du Japon.....	5

Nous avons reçu l'automne et le printemps passés, un nouvel approvisionnement d'arbres fruitiers et forestiers, d'arbustes, de rosiers, etc. Nous ferons une autre année rapport sur la manière dont ils auront supporté l'hiver.

AVENUES.

Les érables du Manitoba (Ash-leaf Maple) des avenues de la ferme ont remarquablement réussi, un seul est mort pendant l'année; ils ont fait une longue pousse, et quoiqu'ils aient reçu très peu de soin ils ont conservé une forme régulière. Je ne doute pas que nous ayons là dans cet érable, qu'il est si facile de se procurer, un arbre excellent pour des avenues.

Deux des érables du Manitoba, peu après qu'ils se sont feuillés, ont été attaqués par une chenille vert clair qui dévorait les jeunes feuilles; nous avons aussitôt appliqué du vert de Paris (une cuillerée à thé dans un seau d'eau) aux arbres, et avons ainsi réussi à exterminer cet insecte.

Les arbres de l'avenue sur la limite étaient des ormes blancs de l'Ontario, plantés il y a trois ans; la pousse de chaque saison en était tuée par l'hiver suivant; aussi au printemps passé nous avons planté entre eux des peupliers de Russie; ceux-ci ont presque tous pris et fait une bonne pousse.

Les épinettes indigènes dans les avenues sont toutes en vie, et sont très ornementales.

Les arbres des ceintures d'abri sur le côté ouest de la ferme ont fait une bonne pousse, et donnent déjà de l'abri à la ferme.

ESSAIS D'ARBRES COMME BRISE-VENTS.

Sur les prairies sans arbres de cette province, la question des brise-vents est d'une grande importance, et c'est avec plaisir que j'ai reçu instructions de vous de conserver plusieurs parcelles de terrain à l'essai de brise-vents.

Au printemps de 1891 nous réservâmes pour cela douze parcelles où nous plantâmes un certain nombre de variétés d'arbres pour brise-vents.

Comme l'érable du Manitoba est l'arbre que l'on se procure le plus facilement dans la contrée, nous consacraâmes huit parcelles exclusivement à cette variété afin de déterminer jusqu'à quelle distance l'influence de l'abri se fera sentir; nous avons fait les parcelles de différentes largeurs, et planté les arbres à des intervalles différents les uns des autres.

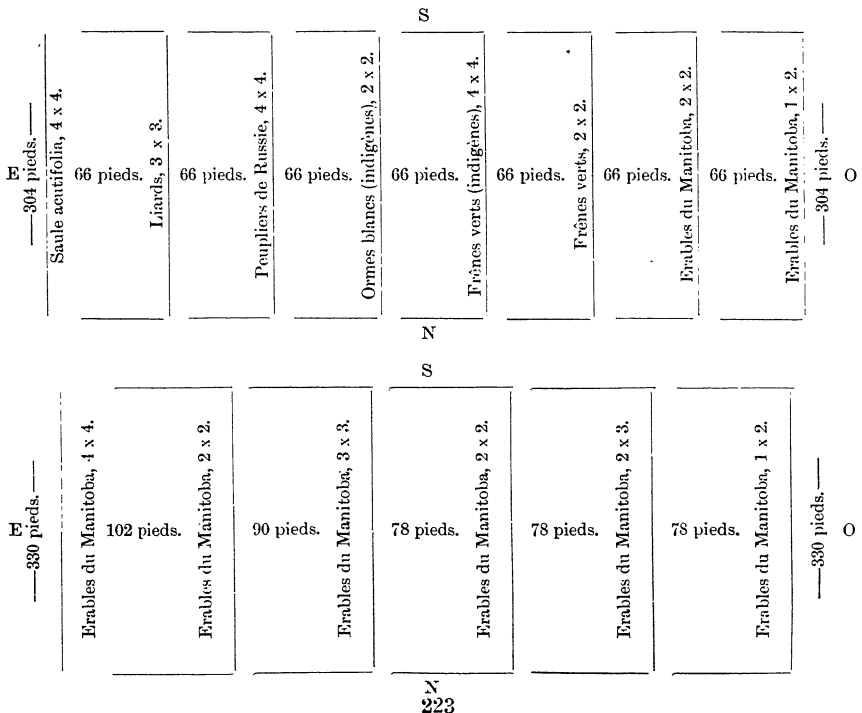
Les autres parcelles ont été réservées pour des essais d'autres arbres rustiques, aussi comme brise-vents, espacés suivant que nous l'avons cru préférable pour chaque espèce.

Jusqu'ici le peuplier de Russie, *Populus bereolensis*, est celui qui a fait les plus fortes pousses, et il est déjà utile comme brise-vent.

Ci-dessous sont les détails sur ces haies, et sur leur développement jusqu'ici.

Espèce.	Etendue de la parcelle.	Distance entre les arbres.	Pousse moyenne de la saison.	Hauteur moyenne.	Remarques.
			Pouces.	Pouces.	
Erable du Manitoba.....	78 × 330	1 × 2	26	48	Pousse saine.
“.....	78 × 330	2 × 3	30	53	Parait avoir le mieux réussi.
“.....	78 × 330	2 × 2	31	57	Pousse saine.
“.....	90 × 330	3 × 3	22	43	Terrain bas ; a souffert par l'eau.
“.....	102 × 330	2 × 2	30	58	Saine.
“.....	304 × 66	4 × 4	15	39	Terrain bas ; a souffert par l'eau.
“.....	304 × 66	1 × 2	14	36	Faible pousse ; très exposé au vent.
“.....	304 × 66	2 × 2	10	38	“ “
Frêne vert indigène.....	304 × 66	2 × 2	8	22	Pousse lente d'abord.
“.....	304 × 66	4 × 4	8	22	“ “
Orme vert indigène.....	304 × 66	2 × 2	17	29	Très sains.
Peuplier (<i>bereolensis</i>).....	304 × 66	4 × 4	31	68	Excellents, déjà un bon brise-vent.
Liard.....	304 × 66	3 × 3	30	Clairs; de boutures qui n'ont pas bien pris.
Saule (<i>Salix acutifolia</i>).....	304 × 66	4 × 4	28	63	Très sains et pousse uniforme.

PLAN montrant l'arrangement des ceintures d'abris ; les entrées dans chaque parcelle ont 12 pieds de largeur, autrement les parcelles sont entièrement entourées par le brise-vent.



Fermes expérimentales.

DISTRIBUTION D'ARBRES.

La distribution d'arbres de semis et de boutures d'espèces forestières rustiques faite par cette ferme, a considérablement augmenté l'année passée; il en a été demandé plus de cinquante mille; ce nombre dépassant notre approvisionnement, nous avons renvoyé à l'année prochaine de satisfaire aux demandes pour dix mille.

Nous avons reçu un bon nombre de rapports favorables de ceux qui avaient reçu des arbres en 1890 et les cultivateurs établis dans les *prairies* nues, sans aucun abri, apprécié grandement cette branche des travaux de la ferme.

Tous les arbres et toutes les boutures envoyés l'année passée avaient crû sur la ferme expérimentale, et il en a été préparé plus de 50,000 pour la distribution du printemps prochain.

Les paquets ont été envoyés par la poste et contenaient chacun cent arbres ou boutures comme suit :—

Espèce d'arbre.	Nombre.	Espèce d'arbre.	Nombre.
Ash-leaf Maple. Erable du Manitoba	42 arbres.	Willow Laurifolia. Saule laurifolia. . .	1 boutures.
Native White Elm. Orme blanc indigène	6 “	Poplar bereolensis. Peup. bereolensis	7 “
Green Ash. Frêne vert.	1 “	“ Petrowsky. “ Petrowsky.	8 “
White Birch. Bouleau blanc.	2 “	“ certinensis. “ certinensis	1 “
Artemisia abrotans. Armoise.	3 boutures.	“ alba argentea. “ alba argen.	1 “
Willow Voronesh. Saule Vomonesh.	15 “	“ Wobstii Riga. “ Wobstii R.	1 “
“ acutifolia. “ acutifolia.	2 “	Cottonwood. Liard.	10 “

LÉGUMES.

MAÏS POUR LA TABLE.

Nous avons semé dix variétés précoces de maïs (blé-d'Inde) dans des parcelles adjacentes; la variété Squaw est décidément la plus précoce de toutes, mais la saveur en est pauvre et les épis en sont courts; les maïs Cory, Pearce's Superior et Mitchell's Extra Early (Extra précoce de Mitchell) sont de bonnes variétés, et dans une saison ordinaire mûrissent suffisamment pour la table.

Variété de maïs.	Semé.	Barbes.	Bon pour la table.	Nombre de jours à mûrir pour la table.
				jours.
Squaw Corn (native). Maïs Squaw (indigène).	30 mai.	22 juillet.	17 août.	79
Pearce's Superior.	30 “	28 “	23 “	85
Early Cory. Cory précoce.	26 “	1 août.	21 “	87
Stowell's Evergreen.	30 “	6 “	27 “	89
Mitchell's extra early. Extra précoce de Mitchell.	26 “	1 “	27 “	93
Pop Corn.	26 “	28 juillet.	29 “	95
Marble head.	26 “	4 août.	29 “	95
Crosby's Early Sugar. Sucré précoce de Crosby.	30 “	“	6 sept.	99
Perry's Hybrid. Hybride de Perry.	30 “	“	10 “	103

POIS DE JARDIN.

Nous avons semé cette année à la ferme dix-neuf variétés de pois de jardin.

Le pois Horsford's Market garden a été l'un des meilleurs des variétés hâtives ; il est précoce, productif et d'une bonne saveur.

Le Téléphone est une excellente variété tardive.

Le tableau suivant présente les détails sur ces variétés ; toutes ont été semées le 11 mai en rangs espacés de trois pieds ; le rendement indiqué est celui de pois mûrs, le produit d'un rang de 132 pieds de longueur :—

Variété de pois de jardin.	Précocité.	Saveur.	Grosueur.	Couleur.	Surface.	Rendement de 132 pieds.
						lbs.
American Wonder.....	Extra précé.	Bon	Moyen	Bleu.....	Ridé.....	7½
Blue Imperial.....	Précocé.....	“	Gros.....	“	Lisse.....	12
Beck's Gem.....	“	“	Moyen	Blanc.....	“	9
Bliss' Abundance.....	“	“	Gros.....	Bleu.....	Ridé.....	12
Carter's First Crop.....	Extra précé.	“	Petit.....	Blanc.....	Lisse.....	11
Duke of Albany.....	Mi-précocé.	Très bon.....	Gros.....	Bleu.....	Ridé.....	8
Extra Early Star.....	Précocé.....	Assez bon.....	Petit.....	Blanc.....	Lisse.....	9
Extra Early Dwarf Brittany.....	Tardif.....	“	Moyen	“	“	14
First and Best.....	Précocé.....	“	“	“	“	11½
Horsford's Market Garden.....	“	Bon	Gros.....	Bleu.....	Ridé.....	13½
Kentish Invicta.....	Extra précé.	Assez bon.....	Petit.....	“	Lisse.....	6
Laxton's Alpha.....	“	Bon	Moyen	“	Ridé.....	10½
Laxton's Supreme.....	Précocé.....	“	“	“	“	12
McLean's Blue Peter.....	“	Pauvre.....	Gros.....	“	Lisse.....	8½
Pride (Orgueil).....	Mi-précocé.	“	“	Blanc.....	“	10½
Rennie n° 10.....	Tardif.....	“	“	“	“	17
Steele frères Extra Early.....	Précocé.....	Assez bon.....	Petit.....	“	“	6
Stratagem.....	Mi-précocé.	Bon	Gros.....	Bleu.....	Ridé.....	8
Telephone.....	Tardif.....	“	“	“	“	10

Fermes expérimentales.

HARICOTS ET FÈVES.

Nous avons cette année essayé à la ferme expérimentale trente-six espèces de haricots et de fèves.

Tous ont été semés le 31 mai, avec un semoir de jardin, en rangs espacés de trois pieds; très peu de variétés étaient mûres quand elles ont été surprises par la gelée du 10 septembre.

Les haricots suivants n'avaient point mûri de grain: Empereur Guillaume, Sucré de Californie, Scarlet Runners (Grimpants à fleur rouge), New Bush Lima, New Golden Andalusian Wax (Nouveau beurre doré d'Andalousie), Red Speckled, (Tacheté rouge), Horticultural, Giant Red Wax (Beurre rouge géant) et Cluster Wax (Beurre à grappes).

Le tableau suivant présente les détails sur chaque variété; l'ordre est celui de la maturation:—

Variétés de haricots et de fèves.	Etat à la première gelée.	Mûrs.	Rendement d'un rang de 66 pieds.		
			lbs.	once.	
Early Yellow, six weeks.....	Jaune précoce, 6 s.	Mûrs.....	5 sept.....	2	2½
Dwarf German White Wax.....	Beurre blanc, nain	".....	5 ".....	1	1
Golden Wax.....	Beurre doré.....	".....	5 ".....	2
Large Yellow, six weeks.....	Gros jaune, 6 sem.	".....	7 ".....	2	14
Early Dun-coloured.....	Brun précoce.....	Presque tous mûrs.....	4	3
Ne Plus Ultra.....	".....	".....	3
Black-eyed Wax.....	Beurre à œil noir.	".....	".....	15
Sugar Grey.....	Gris sucré.....	50 pour cent mûrs.....	3	6
Early China.....	De Chine précoce.....	50 ".....	2	9
Flageolet Wax.....	Flageolet beurre.....	50 ".....	3	12
Dwarf German Black Wax.....	Beurre noir nain.....	50 ".....	9
Mammoth Red German Wax.....	Beurre rouge.....	50 ".....	1	1
Negro Extra Early.....	Noir extra précoce.....	25 ".....	3	7
Crystal White Wax.....	Beurre blancrist.....	Peu de mûrs.....	1	6
Early Mohawk.....	Mohawk précoce.....	".....	3	4
Sugar Pearl Predome.....	Pr. perle sucré.....	".....	3	4
Yosemite Mammoth Wax.....	Beurre Yosemite.....	".....	1
Black Speckled.....	Tacheté.....	Verts.....	2	2
One hundred to one.....	Cent pour un.....	".....	2	3
Royal Dwarf Kidney.....	Nain royal.....	Très verts.....	1	2
Black Long Podded.....	Noir longue cosse.....	".....	1	8
Canadian Wonder.....	Merveille du Can.....	".....	1	4
Large Podded.....	Grosse cosse.....	".....	3
Crown Horse Bean.....	Fève couronne.....	Tout à fait mûrs; 9 p. de haut.....	7	2

RHUBARBE.

En raison de la grande rareté de fruits de verger ou de jardin dans cette province, on y fait plus de cas de la rhubarbe pour la confection des pâtés que dans les provinces de l'Est.

Quoiqu'on ne suppose pas que les variétés de cette plante se reproduisent par graine, l'envoi par la poste de graine étant plus facile que celui de racines, nous avons cru utile d'essayer si l'on pouvait ainsi se procurer de bonnes variétés; nous avons semé en pleine terre au printemps de 1891 de la graine de cinq variétés, et les avons repiquées à demeure le printemps suivant; quoique cette année-ci soit seulement la seconde depuis le semis, on verra que le rendement est déjà considérable.

Nous avons reçu de cultivateurs de nombreuses plaintes que la rhubarbe ne réussissait pas chez eux; sur examen nous avons trouvé que les plantes étaient étouffées par les mauvaises herbes, que le sol était épuisé, ou bien que les plantes avaient crû trop longtemps au même endroit.

Il est bon de transplanter les plantes tous les quatre ou cinq ans dans un nouvel endroit, de les tenir sarclées et de fumer libéralement chaque année.

Variété de rhubarbe.	Graine semée.	Circonférence de la tige.	Poids par butte.	
			pouces.	lbs. once.
Victoria.....	1891	4 $\frac{3}{4}$	10	
Johnston St. Martin.....	1891	4 $\frac{1}{2}$	7	6
Myatt's Linnaeus.....	1891	5	6	4
Stotts Mammoth.....	1891	5	4	4
Carleton Club.....	1891	4	3	3
Tottles améliorée.....	Transplanté	5 $\frac{1}{2}$	11	6

RÉUNIONS DE COMICES AGRICOLES.

Dans le courant de l'année passée je me suis rendu aux réunions suivantes de comices (Farmers' Institutes), auxquelles j'ai été invité, et y ai lu les mémoires mentionnés ci-après; dans plusieurs j'ai présenté des échantillons de blé battu et en épis, ce qui a beaucoup ajouté à l'intérêt sur le sujet et a aidé à faire saisir quelques détails des travaux exécutés à la ferme.

Virden, 29 janvier.—Deux sessions; salle comble chaque fois; sujet: "Variétés de grains."

Brandon, 16 janvier.—Bonne assistance; sujet: "Les semailles."

Brandon, 30 janvier.—Nombreuse assistance; sujet: "Variétés de grains."

Wawanesa, 26 février.—Bonne assistance; sujet: "Fourrages pour vaches laitières."

Bradwardine, 19 février.—Salle tout-à-fait comble; sujet: "Variétés de blé et de graminées."

Minnedosa, 12 mars.—Assez bonne assistance; sujet: "Culture des grains."

Elkhorn, 19 mars.—Salle comble; sujet: "Résultats d'expériences dans la culture des grains."

Killarney, 25 mars.—Assez bonne assistance; même sujet.

Melita, 2 juin.—Assistance peu nombreuse; même sujet.

Bradwardine, 4 juin.—Sujet: "Arbres et fleurs."

Shoal Lake, 28 juin.—Assistance peu nombreuse; sujet: "Grains et graminées."

Birtle, 28 juin.—Nombreuse assistance; sujet: "Variétés de grains."

Souris, 5 juillet.—Bonne assistance; sujet: "Jachère d'été."

NOUVEAUX BATIMENTS, ETC.

Un poulailler dont il y avait grand besoin a été construit pendant l'année; il a 16 pieds sur 32, et est divisé en loges pour quatre races de volaille. Dans le but d'assurer une température modérée sans chaleur artificielle, on a rempli les intervalles entre les montants avec des briques tendres ou brisées enfermées dans du mortier. Dans mon rapport prochain j'espère pouvoir annoncer que nous nous sommes bien trouvés de cet essai.

Il a aussi été construit un moulin à vent sur la grange au bétail; il est utilisé pour pomper de l'eau, moudre du grain, hacher des fourrages, etc., et jusqu'ici a donné satisfaction.

DÉPENSES DE MAIN-D'ŒUVRE.

Quoique nous ayons ensemencé cette année un plus grand nombre de parcelles de grain qu'aucune saison précédente et que nous ayons entrepris beaucoup de nouveau travail en rapport avec le soin du bétail, j'ai la satisfaction de pouvoir faire rapport que le nombre de bras sur la ferme a été réduit et les dépenses de main-

Fermes expérimentales.

d'œuvre diminuées en général ; ce qui a rendu la chose possible, c'est que la terre est en meilleur état et exige moins de travail ; le travail de la moisson a aussi été facile.

ÉCHANTILLONS POUR L'EXPOSITION COLOMBIENNE UNIVERSELLE.

Le 9 novembre dernier nous avons expédié à Chicago, pour y être conservé en entrepôt froid jusqu'à l'ouverture de l'Exposition, cinq mille livres de légumes consistant en trente-huit variétés de plantes-racines et soixante-six variétés de pommes de terre, outre des bocaux contenant des fruits et des légumes de jardin récoltés sur la ferme.

Nous avons en outre préparé plusieurs centaines d'échantillons de grain soit battu soit en épi pour figurer parmi les produits envoyés à l'Exposition par le Canada.

Par suite de la presse de travail occasionnée par les préparatifs pour cette exposition, nous n'avons pu cette année nous rendre à aucun des concours agricoles de la province.

VISITEURS.

A mesure que la ferme expérimentale devient mieux connue et plus accessible par l'ouverture de nouvelles lignes de chemin de fer, le nombre des visiteurs augmente ; cette année il a été de 4,703, ou 1,183 de plus que l'année passée.

Le grand nombre de délégations venues des provinces de l'Est et des Etats-Unis a été particulier à l'année passée et la ferme, suivant plusieurs, a matériellement encouragé l'immigration en montrant quelles récoltes on peut produire ici avec les soins de culture convenables.

Le 2 août le Farmers' Institute (comice agricole de Brandon) a fait un pique-nique à la ferme, et plus de cinq cents personnes de la contrée environnante ont profité de l'occasion pour venir examiner les travaux que nous poursuivons.

CORRESPONDANCE.

La correspondance en rapport avec les travaux de la ferme va augmentant et le nombre de lettres reçues en 1892 a été de 2,433, tandis que 2,449 ont été envoyées ; dans le nombre ci-dessus sont comprises 697 lettres circulaires envoyées en rapport avec la distribution d'arbres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

S. A. BEDFORD,

Régisseur.

FERME EXPERIMENTALE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

RAPPORT DU RÉGISSEUR, A. MACKAY,

INDIAN HEAD (T. N.-O.), 31 décembre 1892.

M. WM. SAUNDERS,
Directeur, Fermes expérimentales de l'Etat.
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous soumettre mon cinquième rapport annuel sur le travail exécuté à la ferme expérimentale du Nord-Ouest pendant l'année 1892.

Sous quelques rapports la saison qui vient de se terminer a été bien meilleure que la précédente. Quoique d'abord la végétation fût en arrière, quand arrivèrent les pluies de juin, tout poussa rapidement et la moisson a eu lieu bien plus tôt que nous ne nous y étions attendus. La moisson a été tout ce qu'on pouvait désirer. Le beau temps a continué presque sans interruption du commencement à la fin et les cultivateurs ont pu couper leurs récoltes sans une heure de retard.

Le charroi et la mise en tas se sont faits rapidement et d'une façon satisfaisante et la coupe ainsi que le battage ont eu lieu relativement sans grande dépenses d'argent ni de travail.

Les grains sur pied ont peu ou pas souffert de la gelée. Dans beaucoup d'endroits tout était en tas longtemps avant les gelées; dans d'autres quelques pièces d'avoine tardives ont été légèrement endommagées.

Les échantillons de blé de toutes les parties des territoires sont exceptionnellement beaux, mais malheureusement le rendement n'a pas été également bon. Dans plusieurs districts la moyenne est bonne; dans d'autres, faible. A la ferme expérimentale la récolte de blé a été assez bonne. Les vents et les gelées du commencement du printemps ont fait du tort aux variétés les plus délicates, dont le rendement a été ainsi très diminué.

Les variétés de l'Inde ont donné une paille courte et un rendement faible. Dans les territoires on a semé très peu d'orge la dernière saison, mais où on en a semé dans un terrain bien préparé, on en a eu un bon rendement de bonne qualité. La paille était courte, mais les épis gros. A la ferme expérimentale l'orge avait la paille courte, mais le grain bien nourri et lustré.

Quant à l'avoine le rendement en général dans tous les territoires du Nord-Ouest a été faible en raison surtout des semences tardives sur chaume succédant peut-être à deux moissons de blé et aussi du manque de pluie pour ce genre de culture. Les résultats d'essais de différentes variétés faits à la ferme expérimentale ont été bien inférieurs à ceux obtenus en 1891 des mêmes variétés et les échantillons sont moins beaux. La rouille a sévi sur presque toutes les variétés avant leur complète maturité, ce qui a fait que le grain s'est un peu contracté et ridé.

De même que pour l'orge, on a semé très peu de pois dans la contrée. A la ferme expérimentale toutes les variétés essayées ont donné de bons résultats et jamais auparavant les échantillons n'ont été si beaux, si gros et si uniformes. Pour les racines et les légumes, la saison n'a pas été aussi bonne que celle de 1891. Quoique la saison de végétation ait été plus longue, il est néanmoins tombé beaucoup moins de pluie. Les pommes de terre font peut-être exception, car la récolte a été bonne partout.

Quant à l'arboriculture, l'année qui vient de s'écouler a été la meilleure depuis l'inauguration de la ferme. En conséquence de la difficulté qu'ont les essences étrangères à s'acclimater, ici, on s'en est très peu occupé; cependant quelques-unes

Fermes expérimentales.

qui ont résisté ces quatre dernières années, ont montré cette année une vitalité exceptionnelle et promettent de devenir des arbres. Nos variétés indigènes n'ont jamais été plus belles et avec leur nouveau bois bien aoûté de cette saison elles supporteront l'hiver prochain mieux qu'aucune des précédentes.

Attention spéciale a été donnée de nouveau à la culture des plantes fourragères et des graminées. Nous avons eu moins de fourrage cette saison qu'en 1891, mais la qualité en a été meilleure. Pour la culture des graminées la saison a été des moins favorables. Un hiver rigoureux suivi d'un printemps tardif et froid a détruit ou grandement affaibli presque toutes les variétés. De gros vents ont complètement détruit toutes les parcelles nouvellement ensemencées, et à la fin de la saison la récolte a été loin de rémunérer pour la peine prise et le temps employé. Une espèce, *Bromus inermis*, promet de devenir une des meilleures graminées pour le Nord-Ouest. Cette variété a résisté à l'hiver et au printemps tardif sans rien perdre du tout de sa vitalité, et quand les autres graminées ne laissaient que très peu d'espoir, celle-ci continuait à bien pousser et était prête à couper quand les plus avancées des autres ne faisaient que d'épier. La pousse n'est pas très haute, mais elle est forte et épaisse à sa base et sera sans aucun doute aussi bonne pour pâturage que pour fourrage.

Avant de faire connaître en détail les résultats des différents essais de grains et d'autres produits de la ferme, permettez-moi de m'arrêter sur deux points d'une grande importance pour les cultivateurs du Nord-Ouest, sinon pour d'autres aussi :

1° La mauvaise manière de semer le grain.

2° La carie.

La remarque qu'ont fait en général tous ceux qui ont visité le pays l'été dernier a été que partout où les récoltes ont été semées dans de bonnes conditions, elles avaient bonne apparence et que quand le terrain avait été mal travaillé, c'était tout le contraire. Telle a été l'expérience ces dix dernières années, à part une exception l'an dernier où par suite des abondantes pluies, les terrains les plus mal travaillés ont donné d'aussi bonnes, sinon de meilleures récoltes que les terres les mieux soignées. Le rendement des terrains travaillés comme nos terres doivent l'être pour produire régulièrement des récoltes satisfaisantes a corroboré les observations des voyageurs. Nous avons dans ce district, et je n'en doute pas dans d'autres aussi, des cultivateurs qui cette année ont récolté sur jachère de 30 à 40 boisseaux par acre, tandis que sur chaume, le terrain également bon n'a donné que de 8 à 15 boisseaux. Sans doute on obtient quelquefois sur chaume un bel échantillon de grain, le grain mûrit plus vite que sur jachère; néanmoins le risque est très grand. Ce qui nuit aux récoltes sur chaume c'est le manque d'humidité suffisante dans le sol nécessaire pour faire traverser au grain la période des chaleurs. Les terrains en chaume, soit labourés en automne ou au printemps, ou ensemencés sans labourage aucun, ne sont jamais assez humides pour faire arriver la récolte à maturité à moins que les pluies de juin et de juillet ne soient plus abondantes que par les années ordinaires. Dans les terrains en jachère bien travaillés, il y a toujours assez d'humidité même durant les années les plus sèches pour faire arriver le grain à maturité, et les cultivateurs des territoires devraient chaque année semer au moins les deux tiers de leur grain sur jachère. Non seulement les colons risquent trop de grain sur chaume, même sur chaume des mieux travaillés, c'est-à-dire bien labouré et bien ensemencé; mais on ensemence des milliers d'acres un, deux, trois, même quatre ans de suite sans y passer une seule fois la charrue. On brûle le chaume si l'on peut et l'on sème le grain au semoir, puis on n'y fait plus rien jusqu'à ce qu'on le coupe. Cette méthode de culture peut une année sur dix faire donner à une bonne terre forte une récolte passable, mais un terrain léger, à sous-sol pauvre ou sableux, ne peut guère jamais produire même une récolte moyenne. J'ai fait remarquer dans un rapport annuel précédent que les terrains en jachère emmagasinent l'humidité d'une façon surprenante et en retiennent assez pour entretenir la végétation du grain durant les étés les plus chauds et les plus secs. Les terrains en jachère, pendant une saison pluvieuse peuvent avoir trop d'humidité, ce qui fait énormément pousser la paille, au lieu d'avancer la maturation du grain: toutefois nos saisons pluvieuses sont si rares comparativement aux sèches que le risque n'est au plus que de deux années sur dix (1884 et 1891 ayant été les seules saisons pluvieuses depuis 1881).

En outre on peut faire retenir moins d'humidité aux jachères en les travaillant moins. Un bon labour au mois de juin ou de juillet et ensuite des binages pour maîtriser les mauvaises herbes, au lieu de deux labours, conservent moins d'humidité et font mûrir le grain de quatre à six jours plus tôt. Ceci s'applique aux terres fortes; car les sols plus légers, à sous-sol graveleux ou pauvre, n'ont besoin que de deux labours et de fréquents binages. Les labours doivent être aussi profonds que possible. A la ferme expérimentale, on a employé en 1891 trois méthodes différentes en travaillant les jachères :—

1° Labourer profondément de bonne heure au printemps et maîtriser ensuite les mauvaises herbes, par les binages.

2° Labourer d'abord jusqu'à trois pouces de profondeur et maîtriser ensuite les mauvaises herbes par des binages et après la récolte labourer profondément.

3° Labourer au trisoc (gang-plough) au printemps et en automne, avec binages peu profonds entre les deux labours.

De ces trois méthodes la première est préférable pour les terres fortes, la seconde pour les terres légères; seulement, au lieu de labourer jusqu'à trois pouces, il faut la première fois aller jusqu'à six pouces de profondeur. Par la troisième méthode, le grain a mûri quatre jours plus vite que par les deux premières, mais la récolte n'a pas été si forte.

Une autre chose des plus importantes dont doivent s'occuper les cultivateurs des territoires du Nord-Ouest est la carie, qui cause des pertes considérables au pays. Quoique cette maladie du blé n'ait pas été la dernière saison si pernicieuse qu'en 1891, très peu de localités, s'il y en a eu, en ont été entièrement exemptes. Il n'y a guère de doute qu'on peut vaincre cette maladie quelque infesté que soit le grain de semence, en le traitant au vitriol bleu. Il est cependant absolument nécessaire de traiter convenablement le grain de semence.

Parmi les essais faits l'an dernier à la ferme expérimentale nous avons obtenu les meilleurs résultats en mélangeant avec assez d'eau le vitriol bleu pour qu'en versant ce mélange sur le grain chacun des grains fût suffisamment mouillé pour rester humecté pendant plusieurs heures. Dans les essais en petites parcelles ($\frac{1}{10}$ d'acre) la même quantité de vitriol a été employé par boisseau que dans les essais en champ, seulement avec davantage d'eau; et les petites parcelles ont invariablement donné les meilleurs résultats et ont été les moins atteintes de la carie. De plus nous avons semé dans ces petites parcelles le blé le plus carié que nous avons pu trouver, tandis que la semence des grandes parcelles était très peu carié. Nous avons employé pour les plus grandes parcelles un seau d'eau par dix boisseaux de grains; pour les plus petites $\frac{1}{2}$ seau par dix boisseaux.

ESSAIS DE BLÉ.

Nous avons l'année passée essayé quarante-huit variétés de blé sur la ferme en parcelles ou champs de $\frac{1}{10}$ d'acre jusqu'à 15 acres. En outre nous avons essayé six autres variétés mélasses entre le Ladoga, le Fife rouge et le Fife blanc. Dans nos essais de blé nous avons fait à peu près les mêmes expérimentations qu'en 1891. L'essai de semer la même variété de blé le même jour de chaque semaine, pendant six semaines a donné des résultats très semblables à ceux de 1891. Les parcelles ensemencées tard en avril ou au commencement de mai ont donné les meilleurs résultats. Ceci doit sans doute être attribué à ce que, ces deux années-là, le printemps a été hâtif et beau d'abord, puis s'est refroidi et est resté froid pendant plusieurs semaines; de fortes gelées pendant un certain nombre de nuits ont, non seulement retardé le grain semé de bonne heure, mais ont tué beaucoup de tendres racines.

La dernière parcelle de blé à balle blanche de Campbell, ensemencée le 20 mai, a mûri quatre jours plus tôt que la première, ensemencée le 15 avril, et dans le Fife rouge, les 1re, 2me, 3me et dernière parcelles ensemencées étaient mûres le même jour. Aucune des 48 variétés de blé essayées l'année dernière ne mérite mention spéciale à la fois pour sa précocité et sa qualité exceptionnelle, elles n'ont pas mûri plus vite que le Fife rouge, et celles qui ont mûri tôt ont été inférieures au Fife rouge sous le rapport de la dureté et de la qualité. Le blé Connell blanc, variété qui se rapproche

Fermes expérimentales.

beaucoup du Fife blanc; le Red Fern, blé barbu, le blé Campbell's Triumph, le blé de Johnson et le Fife de Welman ont tous été bons. Le Ladoga, quoique bon échantillon et produisant un bon rendement, a été fortement rouillé, ainsi que beaucoup d'autres variétés. Les blés de l'Inde ont tous eu la paille très courte et ont donné un faible rendement. Il peut être utile de semer quelques-unes de ces variétés une autre année, plutôt dans le but de les croiser avec le Fife rouge et d'autres variétés que dans l'espoir de les voir mériter dans la suite d'être généralement cultivées.

ESSAIS DE SEMAILLES À DIFFÉRENTES DATES.

Dans cette expérience nous avons employé les blés Fife rouge et à balle blanche de Campbell. A partir du 5 avril, les deux variétés ont été semées sur jachère, tous les sept jours jusqu'au 20 mai, à part le 29 avril où de fortes gelées pendant plusieurs jours suspendirent tous travaux dans les champs. La variété à balle blanche de Campbell est un blé tendre de quelques jours plus précoce que le Fife rouge et à rendement plus tôt plus élevé. Dans les parcelles de Fife rouge nous avons remarqué peu ou pas de différence; le premier et le dernier semés ont mûri ensemble. Dans les parcelles de blé à balle blanche de Campbell le dernier grain semé a mûri le premier, quoique le second ait produit le meilleur rendement. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant; la grandeur des parcelles était de $\frac{1}{10}$ d'acre.

Variétés de blé.	Semé.		Levé.		Épié.		Mûr.		Mûri en.		Hauteur.		Poids, grain et paille.	Poids du bois-seau.	Rendement par acre.	Condition.
	Jours.	pds.	p.	Jours.	pds.	p.	Jours.	pds.	p.	Jours.	pds.	p.				
Fife rouge.....	15	avril	18	mai	25	juil.	7	sept.	145	3	8	510	63	27·40	Pas de r.	
“	22	“	20	“	25	“	7	“	138	3	8	510	63	30·	“	
“	*29	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	
“	6	mai	23	mai	25	juil.	7	sept.	124	3	8	540	63	35·40	Pas de r.	
“	13	“	25	“	25	“	5	“	115	3	8	500	63	33·	“	
“	20	“	31	“	25	“	7	“	110	3	8	610	62	26·20	“	
Balle blanche Campbell.	15	avril	18	“	25	“	5	“	143	3	9	540	60	29·40	Feuilles rouillées	
“	22	“	20	“	25	“	5	“	136	3	9	525	60	38·	“	
“	*29	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	“	
“	6	mai	23	mai	25	juil.	4	sept.	121	3	9	630	61	28·50	Feuilles rouillées	
“	13	“	25	“	23	“	2	“	112	3	10	640	61	36·40	“	
“	20	“	31	“	25	“	1	“	104	3	9	660	60	33·20	“	

* La gelée a empêché de semer.

ESSAIS EN CHAMPS.

Un champ de 25 acres a été partagé en lots de cinq acres et ensemencé de Ladoga, de Red Fern, de Fife blanc, de Connell blanc et de blé à balle blanche de Campbell. Les quatre derniers mentionnés ont été semés le 15 avril. Le Red Fern et le Connell blanc étant supposés être de bons blés pour le Nord-Ouest, nous crûmes utile de les essayer à côté du Ladoga et du blé à balle blanche de Campbell, deux de nos blés les plus précoces, et du Fife blanc, varié tardive. Il est inutile de considérer le résultat quant à la précocité, car le printemps tardif fait que les cinq variétés ont mûri à quelques jours d'intervalle l'une de l'autre.

Variété de blé.	Acres.	Semé.	Levé.	Epié.	Mûr.	Hau- teur.		Mûri en.	Rende- ment par acre.	Poids du bois- seau.	
						pds.	p.			jours.	boiss.
Ladoga	5	19 avril..	17 mai...	22 juillet.	25 août..	3	6	128	27 30	62	
Red Fern	5	15 " ..	17 " ..	20 " ..	25 " ..	3	8	132	32 30	62	
Fife blanc	5	15 " ..	17 " ..	17 " ..	26 " ..	3	4	133	26 00	63	
Connell blanc	5	15 " ..	17 " ..	18 " ..	26 " ..	3	4	133	28 00	62	
Balle bl. Campbell..	5	15 " ..	17 " ..	16 " ..	22 " ..	3	8	129	32 00	61	

ESSAIS EN PARCELLES DE DEMI-ACRE.

Afin de les essayer à fond, nous avons semé cette année l'une à côté de l'autre, sept variétés de blé qui avaient donné de bons résultats l'année dernière tant en rendement qu'en qualité. Pour comparaison, trois blés de l'Inde très précoces ont été aussi semés en même temps. Le terrain était une jachère et en bon état. Les blés de l'Inde ont mûri les premiers, mais le rendement, la qualité du grain et la paille ont été pauvres. Les blés Australien, Campbell's Triumph et du Chili blanc ont été les meilleurs pour le rendement et pour la qualité.

Variétés de blé.	Semé.	Levé.	Epié.	Mûr.	Mûri en.	Hau- teur.		Con- dition.	Rende- ment par acre.	Poids du bois.	
						jours.	pds.			p.	boiss.
Golden Drop.....	18	avril..	20 mai...	26 juillet..	29 août..	133	3	6	Rouillé.	20 30	62
Australien.....	18	" ..	18 " ..	18 " ..	25 " ..	128	3	6	29 02	62
Judket.....	18	" ..	18 " ..	20 " ..	30 " ..	134	3	6	28 00	59½
Campbell's Triumph.	18	" ..	18 " ..	18 " ..	25 " ..	128	3	6	26 05	60
Défiance.....	18	" ..	18 " ..	18 " ..	31 " ..	135	3	6	26 00	61
Fife de Wellman ..	18	" ..	18 " ..	19 " ..	3 sept.	138	3	9	27 40	61½
Chili blanc.....	18	" ..	20 " ..	18 " ..	25 août..	128	3	6	29 10	61
Dur de Calcutta....	18	" ..	20 " ..	8 " ..	20 " ..	124	2	0	15 06	63
Delhi.....	18	" ..	20 " ..	8 " ..	20 " ..	124	2	0	18 30	61½
Karachi.....	18	" ..	20 " ..	10 " ..	22 " ..	126	2	0	14 38	63½

ESSAIS DE DIFFÉRENTES VARIÉTÉS SEMÉES À LA MÊME DATE.

PARCELLES DE $\frac{1}{10}$ D'ACRE.

Vingt-six variétés de blé ont été semées le même jour, sur jachère. Toutes ont été semées au semoir à raison de 1 boisseau $\frac{1}{2}$ à l'acre. L'expérience avait pour but de faire connaître les variétés les plus précoces et les meilleures pour d'autres essais. Dans les 26 sortes se trouvaient trois blés de l'Inde pour comparaison sous le rapport de la précocité. Comme on le verra, aucune des variétés ne s'est distinguée cette année par sa précocité. Le Campbell's Triumph et le Ladoga ont devancé de deux jours le Fife rouge, mais ont mûri quinze jours après les variétés de l'Inde. Au point de vue du rendement et de la qualité, les variétés Fife rouge, Azima russe, Assiniboïa,

Fermes expérimentales.

Red Fern, Pringle's Champlain, Johnston, Connell blanc et Campbell's Triumph sont les meilleures. Les blés de l'Inde dans cette expérience comme dans toutes les autres, ont donné une paille très courte et très faible rendement d'un grain assez pauvre.

Variétés de blé.	Semé.		Levé.		Epié.		Mûr.		Mûri en.		Hauteur.	Condition.	Poids, grain et paille.		Rendement par acre.		Poids par boisseau.	
	jour	mois	jour	mois	jour	mois	jour	mois	jours	pds p.			boiss.	lbs.	boiss.	lbs.	boiss.	lbs.
Connell blanc.....	19	avril	20	mai	23	juil.	9	sept.	143	3 8			475	29 40	62			
Gehun.....	19	"	20	"	10	"	18	août.	121	3 6	Rouillé.....		480	26 10	64			
Genessee.....	19	"	20	"	23	"	5	sept.	139	3 8	Très rouillé.		420	26 00	60			
Vieux Rivière Rouge.....	19	"	20	"	25	"	7	"	141	3 9			400	21 40	61			
Campbell's Triumph.....	19	"	20	"	23	"	3	"	137	3 6	Rouillé.....		490	26 17	60			
Club.....	19	"	20	"	25	"	5	"	139	3 0			300	13 20	62			
Delhi de Waugh.....	19	"	20	"	28	"	10	"	144	3 2			420	26 40	58			
Johnston.....	19	"	20	"	23	"	8	"	142	3 4			490	26 40	61			
Blue Stem.....	19	"	22	"	25	"	10	"	144	3 8			520	33 20	62			
Fife rouge.....	19	"	20	"	24	"	5	"	139	3 8			495	25 40	63			
Fife blanc.....	19	"	21	"	23	"	5	"	139	3 8			490	30 00	62			
Hard Tag de Russie.....	19	"	20	"	23	"	7	"	141	3 6			420	21 00	64			
Club Bombay.....	19	"	20	"	10	"	16	août	119	3 9			360	21 30	62½			
Colorado.....	19	"	20	"	23	"	5	sept.	139	3 8	Très rouillé.		450	28 30	62			
Imperial de France.....	19	"	22	"	25	"	7	"	141	3 9			540	25 00	58½			
Métis F. de Carter.....	19	"	20	"	28	"	9	"	143	4 0	Très rouillé.		480	25 00	61½			
Ghirka, russe.....	19	"	21	"	27	"	10	"	144	3 9	"		550	33 20	63½			
Azima, russe.....	19	"	21	"	25	"	9	"	143	3 8	"		515	32 00	62			
Assiniboia.....	19	"	20	"	25	"	5	"	139	3 9	"		520	32 00	62			
Anglo-canadien.....	19	"	20	"	26	"	5	"	139	3 8	"		490	31 50	63			
Red Fern.....	19	"	20	"	25	"	5	"	139	3 9			540	27 50	62½			
Pringle's Champlain.....	19	"	20	"	24	"	5	"	139	3 8	Rouillé.....		450	26 50	62			
Saxonska.....	19	"	20	"	24	"	5	"	137	3 9	"		240	12 50	63			
Ladoga.....	19	"	20	"	25	"	3	"	137	3 9	"		280	12 50	62			
Dur de Calcutta.....	19	"	22	"	8	"	16	août	119	2 0			143	3 9	60½			
Rio Grande.....	19	"	22	"	26	"	9	sept.	143	3 9				28 00	60½			

ESSAIS EN SEMANT DIFFÉRENTES QUANTITÉS À L'ACRE.

Dans cet essai le Fife rouge a été employé et semé le 20 avril. Les différentes quantités ont eu les mêmes soins ; contrairement à l'attente la parcelle où avaient été semée la plus petite quantité de grain a mûri un jour plus tôt que la parcelle ensemencée de la plus grande quantité et a donné exactement le même rendement. Pendant tout le temps on n'a jamais pu voir que peu ou point de différence entre les quatre parcelles, et si elles n'eussent été séparées par un espace il eût été impossible de dire où se trouvait la plus petite quantité de semence.

Variété de blé.	Quantité à l'acre.		Semé.	Levé.	Epié.	Mûr.	Mûri en.	Hauteur.	Rendement par acre.		Poids du boisseau.
	boiss.	lbs.							boiss.	lbs.	
Fife rouge.....	1		20 avril	20 mai	25 juil.	8 sept.	141	3 9	28	20	62
".....	1½		20 "	20 "	25 "	9 "	142	3 9	28	20	62
".....	2		20 "	20 "	25 "	8 "	141	3 9	26	30	62
".....	3		20 "	20 "	25 "	9 "	142	3 9	28	20	62

ESSAIS EN SEMANT À DIFFÉRENTES PROFONDEURS.

De nouveau nous avons employé le Fife rouge dans cet essai et comme on le verra le grain à deux pouces de profondeur a donné le meilleur résultat.

En 1891, le grain à un pied de profondeur avait donné le meilleur résultat. Cette année en conséquence du moins d'humidité à la surface, un pouce de profondeur n'était pas suffisant. Voici les résultats.

Variété de blé.	Profondeur.	Semé.	Levé.	Épié.	Mûr.	Mûri en.	Hau- teur.	Rende- ment par acre.		Poids du boisseau
	pouces.							jours.	boiss.	lbs.
Fife rouge.....	1	20 avril	20 mai	26 juil.	9 sept.	142	3 8	24	30	62
“	2	20 “	21 “	26 “	7 “	140	3 9	27	27	62
“	3	20 “	22 “	26 “	10 “	143	3 9	22	20	62

ESSAIS EN SEMANT DE DIFFÉRENTES MANIÈRES.

Le semoir recouvreur dans cet essai a donné de meilleurs résultats que le semoir ordinaire ou la semaille à la volée, mais c'est le seul essai où le semoir recouvreur se soit montré supérieur. Toutes les parcelles ont plus ou moins souffert des vents et le grain semé à la volée s'en est ressenti toute la saison.

Variété de blé.	Comment semé.	Semé.	Levé.	Épié.	Mûr.	Mûri en.	Hau- teur.	Rende- ment par acre.		Poids du boisseau
								jours.	boiss.	lbs.
Fife rouge.....	A la volée..	12 mai	26 mai	25 juil.	9 sept.	120	3 8	20	20	62
“	Semoir recou	12 “	23 “	25 “	3 “	114	3 8	30	20	62
“	Semoir	12 “	25 “	25 “	6 “	117	3 8	24	20	62

ESSAIS EN SEMANT DE BON GRAIN ET DU GRAIN GELÉ.

Dans cet essai nous avons employé notre meilleur Fife rouge de semence, aussi de notre Fife rouge n° 1 gelé, du n° 2 et du n° 3 gelés, obtenus en dehors de la ferme, n° 2 a été obtenu d'un acheteur de grains et le n° 3 d'un cultivateur qui n'avait pu le vendre à aucun prix. Les trois furent semés à un intervalle de deux heures l'une de l'autre dans un sol travaillé exactement de la même manière et tous ont mûri à peu près ensemble.

Le grain de semence gelé a donné le plus fort rendement. L'année dernière le n° 3 gelé avait donné 38·10 boisseaux et le bon grain 32·40 par acre; cette année-ci le n° 2 gelé a donné le meilleur rendement, 36·40, quoique le n° 3 gelé suive de près 33·20, et le bon grain n'a rapporté que 23·40 par acre. Il est difficile d'expliquer ces résultats étonnants et inattendus.

Variété de blé.	Grain de semence.	Semé.	Levé.	Épié.	Mûr.	Mûri en.	Hauteur.	Rende- ment par acre.		Poids du boisseau
								jours.	boiss.	lbs.
Fife rouge.....	N° 1, dur.....	20 avril	19 mai	25 juil.	8 sept.	141	3 8	23	40	62
“	N° 1, gelé....	20 “	20 “	25 “	8 “	141	3 8	30	30	62
“	N° 2, “	20 “	23 “	25 “	9 “	142	3 8	36	40	62
“	N° 3, “	20 “	26 “	25 “	8 “	141	3 8	33	20	62

Fermes expérimentales.

ESSAIS DE BLÉ SUR CHAUME.

Le terrain employé pour ces essais avait produit en 1891 une récolte de Fife rouge et avait été mis en jachère l'année précédente. Le chaume avait été brûlé et quatre méthodes différentes employées pour la semaille: semoir, semoir-recouvreur, trisoc (gang-plough) et pulvérisateur à disques (disc-harrow). Les parcelles ensemençées au semoir ordinaire et au semoir recouvreur n'ont pas été autrement travaillées. La troisième parcelle a été ensemençée à la volée sur le terrain brûlé et ensuite labourée jusqu'à trois pouces de profondeur avec un trisoc à trois roues et a reçu ensuite un coup de herse. Le même procédé a été suivi pour la quatrième parcelle, avec la différence que le pulvérisateur à disques a été employé au lieu du trisoc. Pendant tout le temps les parcelles n'ont présenté que peu ou point de différence. La parcelle ensemençée au moyen du semoir recouvreur a mûri deux jours plus tôt que les autres.

DIFFÉRENTES MANIÈRES DE SEMER SUR CHAUME.

Variété de blé.	Comment semé.	Semé.	Levé.	Épié.	Mûr.	Mûri en.	Hauteur	Rendement par acre.	Poids du boisseau
						jours.	pieds. p.	bois. lbs.	lbs.
Fiferouge.....	Semoir.....	16 mai	26 mai	20 juillet	29 août	105	3.4	22.30	62
".....	Semoir recouv.	16 "	26 "	19 "	27 "	103	3.4	22 "	62
".....	Trisoc.....	16 "	29 "	21 "	30 "	106	3.4	20.30	62
".....	Pulvérisateur à disques.....	16 "	29 "	21 "	29 "	105	3.4	21.40	62

ESSAIS AVEC SUPERPHOSPHATE DE CHAUX EN QUANTITÉS DIFFÉRENTES.

Plusieurs personnes ayant exprimé dans les journaux la pensée que le superphosphate de chaux hâterait la maturation du grain, nous nous en sommes procuré à Ottawa et en avons semé en quantités différentes sur cinq parcelles de $\frac{1}{10}$ d'acre chacune, laissant une parcelle sans traitement. Nous n'avons pu observer aucune différence dans la végétation des parcelles et très peu dans la maturation. Au battage nous avons trouvé que l'avantage était aux parcelles traitées: celle qui avait reçu la plus grande quantité de superphosphate de chaux a produit le plus grand nombre de boisseaux.

Variété de blé.	Super-phosphate par acre.	Semé.	Levé.	Épié.	Mûr.	Mûri en	Hauteur.	Poids du grain et de la paille.	Rendement par acre.	Poids du boisseau.
							pds. p.	livres.	boiss. liv.	livres.
Fife rouge.....	100 livres..	6 mai..	23 mai..	26 juil..	8 sept..	125	3 9	260	30 20	61
".....	200 ".....	6 ".....	23 ".....	26 ".....	8 ".....	125	3 9	240	32 40	61
".....	300 ".....	6 ".....	23 ".....	26 ".....	8 ".....	125	3 9	270	31 20	61 $\frac{1}{2}$
".....	400 ".....	6 ".....	23 ".....	26 ".....	8 ".....	125	3 9	280	32 ..	61 $\frac{1}{2}$
".....	500 ".....	6 ".....	23 ".....	26 ".....	8 ".....	125	3 9	290	34 20	62
".....	Non traité.	6 ".....	23 ".....	26 ".....	9 ".....	126	3 9	280	29 20	61

ESSAIS DE BLÉ APRÈS PLANTES-RACINES ET MAÏS.—DOUZE ACRES.

Nous avons fait cet essai dans un terrain qui avait donné l'année précédente une récolte de plantes-racines, de maïs, de pommes de terre et de millet. Moitié du terrain au millet et aux plantes-racines fut labourée en automne et moitié au printemps. L'autre terrain fut labouré au trisoc au printemps. Le grain fut semé et recouvert au trisoc. Ce champ étant très exposé aux vents, le grain a mis plus de temps à mûrir que presque aucun autre sur la ferme.

Variété de blé.	Récolte précédente.	Labouré en	Mode de semaille	Semé.	Levé.	Épié.	Mûr.	Mûri en	Hauteur.	Rendement par acre.		Poids par boiss.
										boiss.	livs.	
Fife rouge ..	Millet..	Autom..	Semoir .	14 avril.	16 mai..	17 juil..	25 août.	133	3 9	27 30	62	
" ..	" ..	Print..	Trisoc..	14 " "	16 " "	17 " "	25 " "	133	3 9	27 30	62	
" ..	Navets..	Autom..	Semoir .	6 " "	16 " "	18 " "	27 " "	143	3 8	32 10	62	
" ..	" ..	Print..	Trisoc..	5 " "	16 " "	18 " "	27 " "	144	3 8	32 10	62	
" ..	Maïs ..	" ..	" ..	4 " "	16 " "	18 " "	25 " "	143	3 8	33 40	62	
" ..	Bettera.	" ..	" ..	6 " "	16 " "	18 " "	27 " "	143	3 8	30	62	
" ..	P. de t..	" ..	" ..	6 " "	16 " "	19 " "	27 " "	143	3 8	32 50	62	

ESSAIS SUR LA CARIE.

Le grain de semence pour ces essais provenait d'un élévateur de la ville et était invendable tant il était carié. Trois parties ont été traitées à raison d'une livre de vitriol bleu par 5, 7 et 10 boisseaux de semence, discute dans un seau et demi d'eau par 10 boisseaux. La semence a été étendue sur le plancher de la grange; le mélange a été aspergé dessus et le blé parfaitement brassé. Une parcelle a reçu de la semence non traitée. Six pieds carrés ont été soigneusement coupés et tous les épis sur cette surface comptés, les résultats sont donnés ici. Nous avons trouvé pratiquement exemptes de carie les parcelles à semence traitée avec une livre par 5 ou 7 boisseaux; les parcelles à semence traitée avec une livre par 10 boisseaux étaient si peu atteintes qu'après le battage on ne trouva point de trace de carie à part de loin en loin un grain carié; quant à la parcelle non traitée près d'un quart était cariée et, comme la semence, invendable. Le rendement a aussi été de 6 boisseaux plus faible par acre. Les épis ayant été comptés, nous avons coupé ce qui restait dans chaque parcelle afin de savoir quel était le rendement récolté par acre. Jamais un cultivateur ne songe à semer du grain aussi atteint de carie que l'était celui employé dans cet essai et en traitant avec soin au printemps la semence ordinaire, il préservera à peu près complètement son blé de la carie.

Variété de blé.	Comment traité.	Semé.	Levé.	Épié.	Mûr.	Mûri en	Épis cariés.	Bons épis.	Rendement par acre.		Poids du boiss.
									boiss.	livs.	
Fife rouge	Non traité.....	22 avril.	21 mai..	26 juil..	9 sept..	140	207	957	19 10	57	
" ..	{ 1 liv. vitriol bleu, } 10 boiss. de blé . }	22 " "	23 " "	26 " "	9 " "	140	11	1,454	24 00	61	
" ..	{ 1 liv. vitriol bleu, } 7 boiss. de blé. . }	22 " "	23 " "	26 " "	9 " "	140	1	1,466	25 20	61½	
" ..	{ 1 liv. vitriol bleu, } 5 boiss. de blé. . }	22 " "	23 " "	26 " "	9 " "	140	2	1,146	25 50	61½	

Fermes expérimentales.

En traitant la semence pour les champs, nous avons employé une livre de vitriol bleu par 5, 7 et 10 boisseaux de semence, de la même manière que pour les parcelles de $\frac{1}{10}$ d'acre, mais nous ne nous sommes servis que d'un seau d'eau au lieu d'un et demi. Ceci n'a pas été suffisant pour mouiller suffisamment la semence et permettre au vitriol bleu de tuer les germes de carie sur tous les grains et conséquemment nous avons trouvé de la carie dans le grain.

BLÉS MÉTIS.

Six blés métis, obtenus par le professeur Saunders, Ottawa, en croisant les blés Ladoga et Fife rouge et blanc, ont été semés de nouveau cette année. Ils ont beaucoup souffert des vents, ont mûri tard et ont donné un faible rendement. Nous en avons eu cependant assez pour ensemercer environ $\frac{1}{10}$ d'acre la saison prochaine, où nous ferons des essais plus fonciers.

M. A. P. Saunders fut envoyé par le directeur à la ferme d'Indian Head; au moment convenable il a croisé un certain nombre de différentes variétés de blé et d'autres grains. Les croisements de blés sont principalement entre les blés de l'Inde à maturité hâtive et le Ladoga avec le Fife rouge et le blé à balle blanche de Campbell. Nous espérons que les croisements faits dans ce climat donneront de bons résultats.

Voici les noms des blés croisés cette année avec leur parentage:—

(Barbu)	Carleton.....	Ladoga femelle et Fife blanc mâle.
"	Beta	" " rouge "
(Sans barbes)	Alpha	" " blanc "
(Barbu)	Prince	" " " "
"	Abondance	" " rouge "
"	Ottawa.....	" " " "

BLÉS D'AUTOMNE.

Dans l'automne de 1891, quatre variétés de blé d'automne furent semées en septembre. Toutes levèrent avant l'arrivée de l'hiver, mais furent complètement détruites au printemps. Les mêmes variétés furent de nouveau semées le 28 octobre, un peu avant que le terrain se fût gelé et conséquemment elles ne germèrent pas. La semence avait été semée au semoir et enfoncée de 2½ à 3 pouces de profondeur. Au printemps le grain fut lent à germer et fit peu de progrès durant la saison; il était très mince et au battage il a donné un faible rendement d'un grain seulement moyen. À côté des blés d'automne, nous avons semé une variété de printemps—du Ladoga qui n'a guère mieux réussi que les variétés d'automne.

On trouvera ci-dessous le résultat des essais de grain semé le 28 octobre.

Variété de blé.	Semé.	Epié.	Mûr.	Rendement par acre.	Poids du boisseau.
				boiss.	lbs.
Early Red Clawson (Clawson précoce rouge)	28 oct. '91.	14 juill. '92.	25 août.....	12	59½
Democrat	28 " '91.	14 " '92.	25 "	15	60½
Manchester	28 " '91.	14 " '92.	25 "	14	60½
Royal Prize	28 " '91.	14 " '92.	25 "	16	60½
Ladoga (de printemps)	28 " '91.	14 " '92.	25 "	14½	61

ESSAIS D'ORGE.

Vingt-deux espèces d'orge ont été semées l'année dernière. La plupart de celles-ci ont été essayées plusieurs années, et on peut les considérer comme bonnes pour les territoires. On ne peut observer que très peu de différence dans la famille Chevalier, toutes les variétés réussissent bien. Deux anciennes variétés, Golden Melon et Thanet, qui les trois dernières années avaient bien réussi, ont cette année fait beaucoup mieux que d'ordinaire, surtout sous le rapport de la qualité. Prize Prolific a donné le plus fort rendement, suivie de près par l'orge améliorée de Sharpe. Duck-bill, qui jusqu'ici

donnait les meilleurs résultats, n'a pas si bien réussi cette année. Les variétés à six rangs ont donné de faibles rendements la saison passée et l'échantillon est aussi petit.

Afin de trouver le moment le plus propice pour semer l'orge, nous avons essayé de semer le même jour pendant six semaines consécutives. Nous avons employé deux variétés d'orge à deux rangs, Goldthorpe et Chevalier Kinver.

La première semaille eut lieu le 18 avril; c'est le premier jour où elles ont été possibles. La troisième aurait dû se faire le 2 mai, mais la terre étant couverte de neige, il fut impossible pendant trois jours de ne rien faire en fait de semailles et cette date fut conséquemment manquée.

On verra qu'à cause du printemps tardif et froid, les semailles hâtives n'ont pas donné de bons résultats. Le premier grain semé des deux variétés avait bien levé quand sont arrivés la gelée et le temps froid du 1er mai, et en conséquence, non-seulement les feuilles furent détruites mais moitié des plantes furent entièrement tuées. Les parcelles restèrent ainsi si peu garnies et si faibles qu'il leur fallut onze jours de plus pour mûrir. Le meilleur rendement a été donné par le grain semé le 16 mai, et le dernier semé le 23 mai a atteint sa maturité 45 jours plus tôt que le premier semé. Ce résultat correspond de très près à l'essai fait en 1891 de la même manière, car les deux printemps ont été très semblables; ils ont commencé de bonne heure en avril et sur la fin sont devenus froids, avec de fortes gelées la nuit. Nous donnons les résultats ci-dessous:—"Terrain mis en jachère en 1891, semé au semoir à raison de deux boisseaux à l'acre dans parcelles de $\frac{1}{10}$ d'acre."

Variété de blé.	Semé.	Levé.	Epié.	Mûre.	Mûri en	Condition.	Hauteur.	Poids, grain et paille.		Rendement par acre.	Poids du boisseau.
								jours.	pd. p.		
Goldthorpe.....	18 avril.	18 mai..	28 juill.	10 sept.	145	Couché.	2 10	18.40	48	
".....	25 " "	21 " "	27 " "	5 " "	133	Rouillé.	2 10	430	34.24	51	
".....	*2 mai..										
".....	9 " "	23 mai..	27 juill.	3 sept.	117	Pas de r.	2 10	370	30.10	51	
".....	16 " "	27 " "	25 " "	31 août.	107	" "	2 10	360	36.00	51	
".....	23 " "	4 juin.	25 " "	30 " "	99	" "	2 10	330	31.06	51	
Kinver Chevalier.	18 avril.	18 mai..	27 " "	9 sept.	144	Rouillé.	2 8	475	35.40	50	
".....	25 " "	21 " "	27 " "	5 " "	133	" "	2 10	515	41.12	52	
".....	*2 mai..										
".....	9 " "	23 mai..	27 juill.	5 sept.	115	Pas de r.	2 10	470	41.32	53	
".....	16 " "	27 " "	26 " "	31 août.	107	" "	2 10	510	46.32	53	
".....	23 " "	4 juin.	25 " "	30 " "	99	" "	2 9	515	44.22	52	

* La gelée a empêché de semer.

GRANDES PARCELLES.

Nous avons choisi pour cet essai trois variétés, toutes à deux rangs, Duck-bill, California Prolific et Prize Prolific. La paille a été courte, de la moitié seulement de la hauteur ordinaire pour ces grains. Des vents fréquents retardèrent la végétation et moitié de la parcelle Duck-bill était si claire qu'elle fut coupée avant sa maturité et fanée.

"Semé en jachère avec le semoir, à raison de $1\frac{3}{4}$ boisseau à l'acre."

Variété d'orge.	Semé.	Levé.	Epié.	Mûre.	Mûri en	Hauteur.	Rendement par acre.	Poids du boisseau.
Duck-bill.....	26 avril.	18 mai..	27 juill.	29 août.	125	2 8	31.12	50
California Prolific.....	7 mai..	21 " "	21 " "	29 " "	114	2 8	43.36	51
Carter's Prize Prolific.....	7 " "	21 " "	21 " "	6 sept.	122	2 9	48.28	51

Fermes expérimentales.

PARCELLES D'UN DEMI-ACRE.

Nous avons semé dans des parcelles d'un demi-acre dix variétés, dont deux nouvelles et huit anciennes. Nous nous proposons de les semer toutes le même jour, mais le froid et la neige retardèrent l'ensemencement de quatre variétés; elles furent semées dix jours plus tard que les six premières.

“ Semé sur jachère à raison de $1\frac{3}{4}$ boisseau à l'acre.”

Variété d'orge.	Semé.	Levé.	Epié.	Mûre.	Mûri en		Hauteur.	Rendement à l'acre.		Poids du boisseau.
					jours.	pds. p.		boiss. lbs.		
Chevalier Kinver.....	26 avril.	20 mai.	28 juill.	5 sept.	132	2 8	41 32	54		
Sans barbe	26 “	20 “	28 “	5 “	132	2 9	40 30	52		
Thanet.....	26 “	20 “	28 “	4 “	131	2 8	43 36	53		
Chevalier améliorée	26 “	20 “	29 “	6 “	133	2 8	30 10	52		
California Prolific.....	26 “	20 “	23 “	3 “	130	2 9	30 40	51		
Peerless (Nonpareille).....	26 “	20 “	28 “	6 “	133	2 8	38 36	51½		
Anglaise à Malter	7 mai.	23 “	27 “	5 “	121	2 9	39 38	54		
Mensury.....	7 “	23 “	18 “	23 août.	108	2 9	36 14	50		
A six rangs Baxter.....	7 “	23 “	18 “	20 “	105	2 9	33 16	51½		
New Golden Grains.....	7 “	23 “	28 “	10 sept.	126	2 8	35 28	51		

PARCELLES D'UN DIXIÈME D'ACRE.

Désirant essayer autant de variétés que possible semées le même jour, nous choisîmes et semâmes au semoir sur jachère d'été 13 variétés à raison de $1\frac{3}{4}$ boisseau à l'acre dans des parcelles de $\frac{1}{10}$ d'acre. Voici les résultats:—

Variété d'orge.	Semé.	Levé.	Epié.	Mûre.	Mûri en.		Hau- teur.	Rende- ment par acre.	Poids du bois- seau.
					jours.	p. p.			
A 6 rangs de Baxter.....	5 mai.	22 mai.	25 juill.	24 août..	111	2 9	29 28	51½	
Prize Prolific.....	5 “	22 “	27 “	9 sept..	127	2 8	48 20	51	
Peerless (Non pareille).....	5 “	22 “	27 “	9 “	127	2 8	41 12	51½	
Selected Chevalier (Chevalier choisie).....	5 “	22 “	27 “	9 “	127	2 8	35 20	51½	
New Zealand (Nouvelle-Zélande).....	5 “	22 “	25 “	9 “	127	2 8	33 16	51½	
Thanet.....	5 “	22 “	27 “	9 “	127	2 8	43 16	53	
Golden Melon	5 “	22 “	27 “	7 “	125	2 8	48 36	52	
Improved Chevalier (Chev. améliorée).....	5 “	22 “	27 “	7 “	125	2 4	37 44	52	
Grosse nue à 2 rangs.....	5 “	22 “	16 “	22 août..	109	2 2	22 44	61	
Vallée de Spiti, nue.....	5 “	22 “	14 “	20 “	107	2 8	20 20	62	
Mensury.....	5 “	22 “	23 “	24 “	111	2 9	33 16	50	
Sharp améliorée.....	5 “	22 “	26 “	5 sept..	123	2 6	49 10	52	
Rennie améliorée	5 “	22 “	23 “	5 “	123	2 8	41 32	51½	

ESSAI DE L'EFFET DU SUPERPHOSPHATE DE CHAUX.

Nous avons fait cet essai dans le but de constater si en ajoutant au sol du superphosphate de chaux, la maturation en serait avancée. Nous ensemencâmes d'orge Duck-bill deux parcelles de $\frac{1}{10}$ d'acre chacune. Dans une parcelle nous semâmes en même temps que la semence 500 livres de superphosphate de chaux. Nous n'avons pu remarquer aucune différence dans la hauteur de la paille ou dans l'avancement de la maturation, mais au battage, la parcelle qui avait reçu le superphosphate de chaux a produit 7·24 boisseaux de plus par acre. Les deux parcelles ont souffert du vent.

SEMÉ au semoir, sur jachère, à raison de $1\frac{3}{4}$ boisseau à l'acre.

Variété d'orge.	Traitement.	Semé.	Levé.	Epié.	Mûre.	Mûri en.	Rende- ment par acre.		Poids du boiss. lbs.
							jrs.	boiss. lbs.	
Duck-bill.....	Point d'engrais.	7 mai.	27 mai.	27 juill.	9 sept.	125	29 08	50	
".....	500 lbs. à l'acre.	7 "	27 "	27 "	9 "	125	36 32	51	

ESSAIS D'AVOINE.

Trente-cinq variétés ont été semées : six n'avaient pas encore été essayées sur cette ferme. De fortes gelées à la fin d'avril et la première semaine de mai ont beaucoup nui à toutes les parcelles ensemencées de bonne heure, et les vents qui survinrent ensuite endommagèrent les parcelles ensemencées plus tard ; plusieurs ont été totalement détruites. Presque toutes les variétés ont été attaquées de la rouille un peu avant leur maturation et conséquemment sont beaucoup plus légères que l'année dernière. Par suite de la saison très défavorable pour l'avoine, pas une variété ne s'est développée assez bien pour mériter mention spéciale, quoique Prize Cluster et American Banner aient donné en somme les meilleurs résultats. Quelques variétés, telles que American Beauty, American Triumph, Early Blossom et précoce Etampes, n'ont pu résister à un printemps froid, et ont été entièrement tuées.

RÉSULTATS DE SEMAILLES À DATES DIFFÉRENTES.

Les variétés Prize Cluster et American Banner ont été les variétés choisies pour cet essai. Le terrain avait été en jachère, était en bon état et sans mauvaises herbes ; le grain fut semé au semoir à raison de $2\frac{1}{2}$ boisseaux à l'acre. Comme pour les essais de blé et d'orge, il fut impossible de semer à la 3ème date, par suite du froid et de la neige. Comme on le verra dans le tableau, le dernier grain semé a été le premier à mûrir.

Variété d'avoine.	Semé.	Levé.	Epié.	Mûre.	Mûri en.	Hauteur.	Condition.	Poids, grain et paille.		Poids du boiss.
								lbs.	boiss.	
Prize Cluster.	18 avril.	20 mai.	27 juillet.	8 sept.	143	3 6	Rouillé.	280	25 00	40
".....	25 " " " " " "	23 " " " " " "	21 " " " " " "	29 août.	126	3 6	" " " " " "	395	47 22	40
".....	*2 mai.									
".....	9 " " " " " "	25 mai.	22 juillet.	29 août.	112	3 6	Rouillé.	360	44 04	42
".....	16 " " " " " "	28 " " " " " "	20 " " " " " "	22 " " " " " "	98	3 8	Pas de rouil.	370	45 10	42
".....	23 " " " " " "	4 juin.	21 " " " " " "	20 " " " " " "	89	3 8	" " " " " "	390	52 32	41
".....	30 " " " " " "	8 " " " " " "	23 " " " " " "	22 " " " " " "	84	3 8	" " " " " "	360	45 20	39
American Banner.	18 avril.	20 mai.	27 " " " " " "	2 sept.	137	3 8	Rouillé.	300	38 18	39
".....	25 " " " " " "	23 " " " " " "	25 " " " " " "	5 " " " " " "	133	3 8	" " " " " "	380	51 6	40
".....	*2 mai.									
".....	9 " " " " " "	25 mai.	25 juillet.	3 sept.	117	3 8	Pas de rouil.	360	51 15	46
".....	16 " " " " " "	28 " " " " " "	23 " " " " " "	27 août.	103	3 8	" " " " " "	390	51 6	40
".....	23 " " " " " "	4 juin.	24 " " " " " "	20 " " " " " "	98	3 8	" " " " " "	460	59 24	40
".....	30 " " " " " "	10 " " " " " "	25 " " " " " "	1er sept.	94	3 8	" " " " " "	360	60 20	40

* La gelée a empêché de semer.

Fermes expérimentales.

GRANDES PARCELLES.

Nous avons semé six variétés dans un champ de trente acres. Le champ avait été en jachère l'année précédente, labouré au trisoc au printemps et labouré de nouveau plus tard dans la saison jusqu'à sept pouces de profondeur. Nous avons semé $2\frac{1}{2}$ boisseaux de grain par acre. Tout le champ a beaucoup souffert d'une forte gelée au commencement de mai et n'a pu se remettre assez pour donner une belle récolte. Voici les résultats:—

Variété d'avoine.	Semé.	Levé.	Epié.	Mûre.	Mûri en.	Hauteur.	Rendement par acre.	Poids du boisseau.
					jours.	P. p.	boiss. lbs.	lbs.
Prize Cluster . . .	21 avril . . .	21 mai . . .	25 juillet . .	29 août . . .	130	3 6	46 26	44
Crème d'Égypte. 22	" . . . 23	" . . . 25	" . . . 30	" . . .	130	3 6	42 22	41
American Beauty 22	" . . . 23	" . . . 27	" . . . 8 sept. . . .	" . . .		Coupée pour silo		
Winter Grey . . .	22 " . . . 23	" . . . 27	" . . . 6	" . . .	139	3 8	38 00	41 $\frac{1}{2}$
Champion noir . .	22 " . . . 23	" . . . 28	" . . . 10	" . . .		Coupée pour silo		
Canad. Triumph. 22	" . . . 23	" . . . 28	" . . . 6	" . . .		"		

ESSAIS DE VARIÉTÉS DANS PARCELLES D'UN ACRE ET DEMI.

Nous avons semé le même jour au semoir dix variétés dans des parcelles de $\frac{1}{2}$ acre, sur jachère à raison de deux boisseaux et demi à l'acre. Deux des nouvelles variétés moururent, ne pouvant résister à un fort froid qui sévit quelque temps après leur ensemencement.

Variété d'avoine.	Semé.	Levé.	Epié.	Mûre.	Mûri en	Hauteur	Rendement par acre.	Poids du boisseau.
					jours.	P. p.	bois. lbs	lbs.
Précoce d'Etampes	21 avril.	21 mai.			tuée par la gelée et le vent.			
Abondance	21 " . . .	21 " . . .	23 juillet	8 sept.	140	3 6	29 14	36 $\frac{1}{2}$
Anglaise blanche	21 " . . .	21 " . . .	23 " . . .	5 " . . .	137	3 6	42 22	36 $\frac{1}{2}$
Royal Doncaster	21 " . . .	23 " . . .	27 " . . .	6 " . . .	138	3 8	38 28	37
Bonanza	21 " . . .	23 " . . .	18 " . . .	18 août.	119	3 8	35 10	40
Prolifique noire de Californie	21 " . . .	23 " . . .			tuée par la gelée et le vent.			
Joanette	21 " . . .	23 " . . .	21 juillet	7 sept.	139	3 0	42 22	36
Giant Cluster	21 " . . .	23 " . . .	25 " . . .	7 " . . .	139	4 0	41 34	33 $\frac{1}{2}$
Ligowo améliorée	21 " . . .	21 " . . .	21 " . . .	5 " . . .	137	3 4	25 30	40 $\frac{1}{2}$
Russe blanche	21 " . . .	23 " . . .	23 " . . .	6 " . . .	138	4 0	42 22	38 $\frac{1}{2}$

ESSAIS DANS PARCELLES D'UN DIXIÈME D'ACRE.

Nous avons semé le même jour treize variétés sur jachère; à raison de deux boisseaux et demi à l'acre. Quoique semées un jour plus tôt que les parcelles de $\frac{1}{2}$ acre, toutes se sont bien maintenues excepté Early Blossom qui a succombé au froid comme dans plusieurs essais précédents. Winter Grey, qui l'année dernière avait donné les meilleurs résultats, a été très pauvre cette année-ci dans cet essai et dans d'autres faits en même temps.

Les résultats de cet essai ont été les suivants :

Variété d'avoine.	Semé.		Levé.	Epié.	Mûre.	Mûri en jours.	Hauteur. P. p.	Poids, grain et paille. lbs.	Rendement par acre. boiss. lbs.	Poids du boisseau. lbs.
	20 avril.	23 mai.								
Bonanza.....	20 avril.	23 mai.	23 juillet	1er sept	134	3 6	330	36 10	40	
Grey Winter.....	20 "	23 "	27 "	1er "	134	3 10	350	34 6	41 $\frac{1}{2}$	
Gothland précoce.....	20 "	23 "	29 "	9 "	142	3 10	25 30	40	
American Beauty.....	20 "	22 "	27 "	9 "	142	3 9	310	36 16	38 $\frac{1}{2}$	
De Suède.....	20 "	23 "	22 "	25 août.	127	3 4	380	57 16	37	
Welcome.....	20 "	23 "	23 "	25 "	127	3 8	410	44 00	43 $\frac{1}{2}$	
Canadian Triumph.....	20 "	23 "	22 "	22 "	124	3 10	410	48 00	41	
Crème d'Égypte.....	20 "	23 "	23 "	24 "	126	3 4	410	40 00	41	
Early Blossom.....	20 "	23 "	29 "	3 sept.	3 8	coupée	pour silo.	
Anglaise blanche.....	20 "	23 "	27 "	3 "	136	3 8	210	38 8	36 $\frac{1}{2}$	
Banner.....	20 "	23 "	27 "	29 août.	131	3 10	430	39 24	38	
Archangel.....	20 "	23 "	22 "	23 "	125	3 4	350	43 28	37	
Prize Cluster.....	20 "	23 "	27 "	3 sept.	136	3 6	390	45 00	44	

Dans les essais en semant "différentes quantités à l'acre"; à "différentes profondeurs" et de "différentes manières" le grain a beaucoup souffert du vent et les résultats ne peuvent servir pour comparaison.

ESSAI DE TRAITEMENT AU SUPERPHOSPHATE DE CHAUX.

Nous avons ensemencé d'avoine Prize Cluster deux parcelles d'un dixième d'acre chacune; dans l'une nous avons semé avec le grain du superphosphate de chaux à raison de 500 livres à l'acre. Nous n'avons vu aucune différence en fait de précocité, mais on remarquera dans les résultats ci-dessous celle qu'il y a eu dans le rendement.

Variété d'avoine.	Traitement.	Semé.		Epié.	Mûre.	Mûri en jours.	Hauteur. P. p.	Rendement par acre. boiss. lbs.	Poids du boisseau. lbs.
		6 mai.	26 mai.						
Prize Cluster.....	Non traité.....	6 mai.	26 mai.	23 juillet	2 sept.	119	3 10	34 14	42
".....	500lbs à l'acre	6 "	26 "	23 "	2 "	119	3 10	41 26	44

Fermes expérimentales.

ESSAIS DE POIS.

La saison passée trente-neuf variétés de pois de champs et de pois de jardin ont été essayées. Quoique la tige ait été courte, le rendement a été assez bon et l'échantillon très beau.

ESSAI DE VARIÉTÉS DE CHAMPS ET DE JARDIN.

Neuf variétés de champs et trois de jardin ont été semées l'une à côté de l'autre dans des parcelles de $\frac{1}{10}$ d'acre. Le terrain avait été en jachère et était en bon état. Nous avons semé les pois à raison de $2\frac{1}{2}$ boisseaux des petites variétés à l'acre, et de 3 boisseaux des plus grosses. Le résultat a été comme suit :

Variété de pois.	Sorte.	Semé.	Levé.	Gousses formées.	Mûrs.	Mûri en.	Rendement par acre.	Poids du boisseau.
						jours.	bois. lbs.	lbs.
Champion d'Angleterre..	Champ.	7 mai....	28 mai....	20 juillet..	26 août...	111	16 40	60
Bleu de Prusse.....	"	7 "....	28 "....	22 "....	29 "....	114	28 20	67
Prince Albert.....	"	7 "....	28 "....	18 "....	29 "....	114	28 20	64
Extra précoc.....	"	7 "....	28 "....	14 "....	19 "....	104	23 20	64
Carré blanc.....	"	7 "....	28 "....	22 "....	29 "....	114	25 00	65
" à ceil blanc.....	"	7 "....	28 "....	22 "....	30 "....	115	20 00	63
Momie.....	"	7 "....	28 "....	18 "....	28 "....	113	28 40	64
Multiplieur.....	"	7 "....	28 "....	22 "....	29 "....	114	26 40	64
Crown.....	"	7 "....	28 "....	22 "....	29 "....	114	25 00	65
Stratagème.....	Jardin..	7 "....	28 "....	18 "....	29 "....	114	13 20	60
Yorkshire Hero.....	"	7 "....	28 "....	14 "....	26 "....	111	20 00	60
Orgueil du marché.....	"	7 "....	28 "....	22 "....	26 "....	111	20 40	63

SUR JACHÈRE D'ÉTÉ ET SUR GAZON LABOURÉ AU PRINTEMPS.

Deux variétés de pois ont été semées sur jachère et les mêmes sur gazon (mil et trèfle) labouré juste avant les semailles.

Comme on le verra, il n'y a pas grand' différence dans le rendement, mais il y en a beaucoup dans la date de la maturité.

Variété de pois.	Terrain.	Semé.	Levé.	Gousses formées.	Mûrs.	Mûri en.	Rendement par acre.	Poids du boisseau.
						jours.	bois. lbs.	lbs.
Momie.....	jachère d'été....	7 mai....	28 mai....	18 juillet..	28 août...	113	28 40	64
Crown.....	"	7 "....	28 "....	22 "....	29 "....	114	25 65	65
Momie.....	gazon.....	9 "....	28 "....	18 "....	22 "....	105	26 64	64
Crown.....	"	9 "....	28 "....	18 "....	20 "....	103	26 20	65

ESSAI QUANT À LA HÂTIVÉTÉ ET À LA QUALITÉ POUR L'USAGE DE LA TABLE.

Nous avons semé vingt-huit variétés en petites parcelles afin d'en faire l'essai quant à la hâtivité et la qualité pour la table. Les 16 premières mentionnées ci-dessous ont été reconnues comme étant de meilleure qualité:—Yorkshire Hero, Champion d'Angleterre, Stratagème, Orgueil du marché, Duc d'Albany, American Wonder, McLean's Little Gem et Héroïne.

En semant en même temps l'American Wonder comme hâtif; le Yorkshire Hero comme mi-hâtif et le Champion d'Angleterre comme tardif on obtiendra une bonne succession de pois pour la table.

Les variétés suivantes ont été semées :—

Variété de pois.	Semé.	Levé.	Gousses formées — (caillis)	Mûrs.	Mûri en jours.
Bliss' American Wonder (Merveille d'Am. de Bliss)...	7 mai...	26 mai...	3 juil...	16 août...	101
Extra Early Premium Gem	7 " " ..	26 " " ..	3 " " ..	16 " " ..	101
Carter's First Crop	7 " " ..	26 " " ..	5 " " ..	16 " " ..	101
McLean's Little Gem	7 " " ..	26 " " ..	6 " " ..	16 " " ..	101
Extra Early (Extra précoce)	7 " " ..	26 " " ..	7 " " ..	16 " " ..	101
Kentish Invicta	7 " " ..	26 " " ..	12 " " ..	16 " " ..	101
American Wonder (Merveille d'Amérique)	7 " " ..	26 " " ..	5 " " ..	16 " " ..	101
Tom Thumb (Tom-Pouce)	7 " " ..	26 " " ..	7 " " ..	16 " " ..	101
McLean's Blue Peter	7 " " ..	26 " " ..	10 " " ..	16 " " ..	101
First and Best (le premier et meilleur)	7 " " ..	26 " " ..	7 " " ..	16 " " ..	101
Extra Early Star (Étoile extra précoce)	7 " " ..	26 " " ..	7 " " ..	16 " " ..	101
Early Kent (Kent précoce)	7 " " ..	26 " " ..	10 " " ..	18 " " ..	103
Yorkshire Hero	7 " " ..	26 " " ..	14 " " ..	1er sept.	117
Pride of the Market (Orgueil du marché)	7 " " ..	26 " " ..	14 " " ..	23 août.	108
Stratagem	7 " " ..	26 " " ..	18 " " ..	4 sept.	120
Telephone	7 " " ..	26 " " ..	18 " " ..	3 " " ..	119
Duke of Albany	7 " " ..	26 " " ..	20 " " ..	3 " " ..	119
Extra Early Dwarf Brittany (de Bret. nain ext. préc.)	7 " " ..	26 " " ..	22 " " ..	3 " " ..	119
Blue Imperial (Bleu impérial)	7 " " ..	26 " " ..	22 " " ..	1er " " ..	117
Laxton's Alpha	7 " " ..	26 " " ..	14 " " ..	1er " " ..	117
Bliss' Abundance	7 " " ..	26 " " ..	18 " " ..	1er " " ..	117
Champion of England (Champion d'Angleterre)	7 " " ..	26 " " ..	22 " " ..	3 " " ..	119
Horsford's Garden	7 " " ..	26 " " ..	18 " " ..	3 " " ..	119
Pride of the North (Orgueil du Nord)	7 " " ..	26 " " ..	18 " " ..	23 août.	108
Laxton's Supreme	7 " " ..	26 " " ..	20 " " ..	3 sept.	119
N° 10	7 " " ..	26 " " ..	22 " " ..	1er " " ..	117
Heroïne (Héroïne)	7 " " ..	26 " " ..	22 " " ..	6 " " ..	122
Stanley	7 " " ..	26 " " ..	14 " " ..	6 " " ..	122

FOURRAGES.

Plusieurs mélanges de grains pour fourrages ont été semés le printemps dernier, les principaux ont été de seigle, d'orge et d'avoine. Le blé mêlé à d'autres grains avait donné l'année dernière le plus grand rendement, mais nous avions trouvé en l'employant qu'il était très gros et ne faisait pas d'aussi bon foin que l'orge et l'avoine. Cette année-ci, excepté dans deux parcelles, nous n'avons pas semé de blé. La saison dernière, le seigle avec d'autres grains n'a pas fait un bon mélange. Le temps froid ayant retardé l'orge et l'avoine, le mélange était prêt à couper dix jours avant les autres et conséquemment la récolte a été très inégale.

Deux parcelles d'orge et de seigle ont été semées sur jachère le 5 mai et coupées le 18 juillet. Le seigle a produit en foin séché 4,800 lbs et l'orge 5,860 lbs par acre.

Sur chaume où l'on avait récolté du blé l'année précédente, de l'orge et de l'avoine semées le 23 mai et coupées le 24 août ont donné un rendement de 2 tonnes 700 lbs par acre.

Le 16 mai, de l'avoine et de l'orge ont été semées sur chaume. Une parcelle avait été labourée au trisoc jusqu'à 3 pouces de profondeur, une seconde parcelle travaillée au pulvérisateur à disques, une troisième au semoir ordinaire, sans être autrement travaillée. Dans les deux premières, le grain a été semé avant le labour, ou le travail au pulvérisateur à disques. Le rendement en foin des différentes parcelles a été comme suit :—

Mélange.	Mode de semaille.	Semé.	Levé.	Coupé.	Rendement à l'acre de foin sec.
Avoine et orge	Trisoc	16 mai.....	30 mai.....	2 août.....	livres 2,800
"	Pulv. à disques	16 "	30 "	2 "	2,900
"	Semoir.....	16 "	28 "	2 "	3,130

Fermes expérimentales.

Le 25 mai nous avons ensemencé six parcelles sur chaume. Une parcelle a été ensemencée de pois et d'avoine mêlés, au semoir. Une autre parcelle a été ensemencée des deux mêmes grains, mais les deux grains ont été semés séparément, ce qui en définitive n'a pas fait grande différence.

Le rendement du fourrage quand il a été séché, sur les différentes parcelles, avec les dates de l'ensemencement, etc., ont été comme suit :

Mélange.	Mode de semaille.	Semé.	Levé.	Coupé.	Rendement à l'acre.
					livres.
Pois et avoine.....	Ensemble.....	21 mai.....	3 juin.....	2 août.....	2,130
“.....	Séparés.....	21 “.....	3 “.....	2 “.....	2,460
Blé et avoine.....	Ensemble.....	21 “.....	3 “.....	2 “.....	2,500
Blé, avoine et orge.....	“.....	21 “.....	3 “.....	2 “.....	2,550
Seigle et orge.....	“.....	21 “.....	3 “.....	2 “.....	2,400
Seigle et avoine.....	“.....	21 “.....	3 “.....	2 “.....	2,500

Un petit champ de seigle seul ensemencé le 23 mai et coupé pour foin le 18 juillet a produit 1 tonne $\frac{3}{4}$ par acre. Il a été coupé de nouveau le 15 septembre et a donné comme deuxième récolte 2,613 lbs par acre.

MAÏS-FOURRAGE.

Nous avons essayé la saison dernière 14 variétés de maïs (blé-d'Inde) dans une terre qui avait été en jachère l'année précédente, et qui avant l'ensemencement avait été bien labourée, hersée, et roulée, chaque opération étant faite dans le but d'assurer une bonne récolte, s'il était possible d'en obtenir une. Le maïs a été semé au semoir en rayons espacés de 3 pieds. Quand il fut sorti de terre nous y passâmes chaque semaine le scarificateur jusqu'à ce que la récolte fût passablement avancée. Le maïs coupé a été haché au hache-paille, puis ensilé. Comme on le verra, la récolte a été très faible à cause des vents fréquents dans les premiers temps de la végétation.

Variété de maïs.	Semé.	Levé.	Formé soies.	Coupé.	Hauteur.	Rendement par acre.
					pieds.	tons. lbs.
Mitchell's Extra Early (Extra hâtif de Mitchell).....	27 mai..	18 juin..	8 août..	9 sept..	4 $\frac{1}{2}$	6 430
Pride of the North (Orgueil du Nord).....	27 “..	18 “..	24 “..	9 “..	4 $\frac{1}{2}$	7 960
Crosby's Early Sugar (Hâtif sucré de Crosby).....	27 “..	18 “..	24 “..	9 “..	4 $\frac{1}{2}$	7 300
Smut-Nosed-Flint.....	27 “..	18 “..	24 “..	9 “..	4 $\frac{1}{2}$	8 390
Angel of Midnight (Ange de minuit).....	27 “..	18 “..	24 “..	9 “..	4 $\frac{1}{2}$	8 280
Red Cob Ensilage.....	27 “..	18 “..	28 “..	9 “..	4 $\frac{1}{2}$	6 430
Long-fellow.....	27 “..	18 “..	28 “..	9 “..	4 $\frac{1}{2}$	9 700
Mammoth Sweet (Mammoth sucré).....	26 “..	22 “..	28 “..	9 “..	4 $\frac{1}{2}$	6 760
Mammoth Southern Sweet (Mamm. sucré du Sud).....	27 “..	18 “..	24 “..	9 “..	5	8 1,930
Pearce's Prolific (Prolifique de Pearce).....	27 “..	18 “..	24 “..	9 “..	4 $\frac{1}{2}$	11 220
Thoroughbred White-Flint.....	27 “..	18 “..	8 “..	9 “..	5	9 1,030
Dakota.....	27 “..	18 “..	8 “..	9 “..	5	8 1,930
Cinquantaine.....	27 “..	20 “..	24 “..	9 “..	5 $\frac{1}{2}$	6 230
Early Cory (Hâtif de Cory).....	27 “..	20 “..	24 “..	9 “..	4 $\frac{1}{2}$	4 500

MILLETS.

Différentes parcelles de millets ont été semées sur jachère et sur chaume ; mais toutes excepté une ou deux parcelles ont peu rapporté. Le résultat a été comme suit :—

Variété.	Terrain.	Semé.	Levé.	Coupé.	Rendement à l'acre.	
					tonnes.	lbs.
Millet commun.....	Jachère.	26 mai..	18 juin..	15 sept....	2	326
Millet des oiseaux (Hungarian Grass).....	“	26 “ ..	18 “ ..	Abimé par le vent, labouré.	1,800	1,800
“ “ “ ..	Chaume	26 “ ..	18 “ ..	15 “ ..	1	600
Millet commun.....	“	26 “ ..	18 “ ..	15 “ ..	1	600
Millet doré.....	“	26 “ ..	18 “ ..	15 “ ..	1	600
Millet des oiseaux et autres.....	Racines.	31 “ ..	24 “ ..	15 “ ..	2	38
Millet Long (à gros épis).....	“	31 “ ..	24 “ ..	15 “ ..		1,900

Dans la première partie de la saison, le développement des millets a été très retardé par les vents.

GRAMINÉES DE PRAIRIE ET TRÈFLES.

Comme nous l'avons déjà dit, l'automne et l'hiver derniers les graminées de prairie et les trèfles ont beaucoup souffert. Sur les dix-neuf variétés cultivées, semées au printemps et dans l'été de 1891, pas une n'a eu assez de vitalité ce printemps pour produire une récolte. La plupart des parcelles ont été détruites. D'autres, comme la luzerne et la fétuque des prés (Meadow Fescue) qui ont donné de bonnes récoltes les années précédentes, ont manqué la saison dernière. Des mélanges de graminées de prairies semées avec du grain en 1891 poussèrent rapidement cette année-là et paraissaient promettre une bonne récolte, ils en donnèrent une très pauvre, excepté dans les endroits bas où la neige s'était amassée l'hiver dernier. Cette prairie de cinq acres a été fauchée plusieurs fois pendant la saison pour faire épaissir ce qui restait d'herbe, et de nouvelles graines ont été semées dans les endroits dénudés.

En petites parcelles, dans un endroit comparativement protégé, trois espèces de bromes ont bien passé l'hiver. L'une d'elles, le brome inerme (Awnless Brome grass, *Bromus inermis*) est une graminée très promettante. Longtemps avant que les autres espèces eussent commencé à pousser, elle croissait rapidement, et était mûre quand la meilleure des deux autres épiait. Elle était très touffue du pied et a aussi atteint une bonne hauteur. Le *Bromus Pumpellianus* et le *Bromus segetum* sont aussi bien venus. Le *Mühlenbergia glomerata*, le *Mühlenbergia Mexicana* et le *Mühlenbergia sylvatica* ont résisté à l'hiver, mais n'ont guère poussé. La saison dernière, nous avons semé davantage de graminées indigènes et moins d'espèces cultivées. Les graminées de prairies et les trèfles suivants ont été semées le printemps dernier, dans de petites parcelles :—Luzerne, trèfles des prés Mammoth, trèfle rouge, trèfle hybride (Alsike), mélilot blanc (Bokhara), trèfle incarnat, blanc de Hollande, fétuque des prés, dactyle pelotonné, paturin des prés, franc-foin, paturin comprimé, fétuque des brebis et mil (Timothy). Nous avons semé autant de graines des meilleures espèces indigènes qu'il nous a été possible de nous procurer, et bien qu'une grande partie ait été détruite, une quantité considérable a réussi.

SEIGLE.

Nous avons semé de bonne heure, au printemps (6 avril) sur jachère, du seigle de printemps, pour semence qui nous a rapporté 20·20 boisseaux par acre. Nous avons semé aussi au semoir, du seigle, à la fin de mai (le 26), sur chaume labouré au trisoc jusqu'à trois pouces de profondeur ; ce seigle a donné 18·30 boisseaux par acre, ce qui montre que le seigle semé de bonne heure ou tard donne toujours une récolte.

Fermes expérimentales.

LIN.

Nous avons ensemencé deux parcelles de lin dont l'une a été complètement détruite par les vents; l'autre a rendu dix boisseaux de graines. Fibre courte.

PLANTES-RACINES.

La saison dernière n'a pas été aussi favorable pour les plantes-racines que celle de 1891. A la ferme expérimentale les essais faits avec les carottes et les betteraves fourragères ont manqué entièrement. Les 19 et 26 mai nous avons semé douze variétés de carottes et bien que toutes aient levé, les vents les ont complètement détruites. Le 26 mai et le 2 juin, nous avons semé 12 variétés de betteraves fourragères; mais elles ont été détruites comme les carottes. Bien que quelque peu endommagés, les navets ont mieux réussi que les carottes ou les betteraves fourragères. Nous en avons semé, le 28 mai et le 2 juin, 13 variétés. L'année précédente la terre avait été en jachère et avait reçu une forte couche de fumier, puis labourée après les travaux du printemps et ensuite bien hersée. Nous avons semé les navets de deux manières différentes, à plat et en rayons. Dans les deux cas, ils ont levé également bien, et nous n'avons remarqué entre eux que peu ou point de différence jusqu'à l'arrachage, où nous avons trouvé que ceux semés à plat avaient de fortes racines et étaient beaucoup plus difficiles à arracher que ceux semés au sommet des rayons. Suivent les variétés semées, dates du semis, de l'arrachage et rendement par acre.

Variété de navet.—Premier semis.	Semé.	Levé.	Arraché.	Rendement par acre.
				boisseaux.
Purple Top Swede (Rutabaga à collet violet).....	28 mai.....	10 juin.....	20 septembre	852
Selected Purple Top (Collet violet choisi).....	28 “.....	10 “.....	20 “	374
Jumbo.....	28 “.....	10 “.....	20 “	365
Carter's Prize Winner (Primé de Carter).....	28 “.....	10 “.....	20 “	634
Sutton's Champion (Champion de Sutton).....	28 “.....	10 “.....	20 “	456
Carter's Elephant (Eléphant de Carter).....	28 “.....	10 “.....	20 “	488
Marquis of Lorne.....	28 “.....	10 “.....	20 “	460
Purple Top (Collet violet).....	28 “.....	10 “.....	20 “	436
Bangholm Improved Purple Top (Collet violet amélioré).....	28 “.....	10 “.....	20 “	414
Elephant.....	28 “.....	10 “.....	20 “	406
Bronze Top Extra (Collet bronzé extra).....	28 “.....	16 “.....	20 “	414
Mammoth Purple Top (Collet violet de Mammoth).....	28 “.....	10 “.....	20 “	396
Hartley's Bronze.....	28 “.....	10 “.....	20 “	444
Variété—Deuxième semis.	Semé.	Levé.	Arraché.	Rendement par acre.
				boisseaux.
Purple Top Swede.....	2 juin.....	14 juin.....	20 septembre	672
Carter's Elephant.....	2 “.....	14 “.....	20 “	636
Bronze Top Extra.....	2 “.....	20 “.....	20 “	630
Jumbo.....	2 “.....	14 “.....	20 “	630
Sutton's Champion.....	2 “.....	14 “.....	20 “	638
Hartley's Bronze.....	2 “.....	14 “.....	20 “	392
Bangholm Improved Purple Top.....	2 “.....	14 “.....	20 “	584
Marquis of Lorne.....	2 “.....	14 “.....	20 “	440
Carter's Prize Winner.....	2 “.....	14 “.....	20 “	660
Purple Top.....	2 “.....	14 “.....	20 “	632
Selected Purple Top.....	2 “.....	14 “.....	20 “	740
Mammoth Purple Top.....	2 “.....	14 “.....	20 “	572
Elephant.....	2 “.....	14 “.....	20 “	600

L'année dernière, nous avons semé pour graine, neuf variétés de navets et de betteraves fourragères et treize de carottes. Bien que la récolte de graines de semence ait été pauvre, nous en avons obtenu assez pour faire la saison prochaine, une épreuve décisive de la valeur de la semence récoltée dans le pays.

CONSERVATION DE RACINES EN FOSSES DANS LE CHAMP.

Ayant eu l'automne de 1891 une grande quantité de navets pour lesquels il était impossible de trouver place dans les caves aux racines dans la grange, nous les mîmes dans une longue fosse dans le champ, comme c'est l'usage dans l'Ontario. Le fond avait cinq pieds de largeur et les navets furent mis en tas dont la largeur diminuait jusqu'au sommet. Nous couvrîmes les navets d'abord d'une couche de paille de trois pieds d'épaisseur, puis d'une couche de terre de trois pouces, et juste avant les gelées nous recouvrimus d'une seconde couche de paille de deux pouces d'épaisseur et d'une autre couche de terre de quatre pouces. De bonne heure en hiver, nous mîmes sur le tout une forte couche de fumier frais; nous laissâmes des ouvertures tous les dix pieds jusqu'aux grands froids où nous les fermâmes. Au printemps, nous retrouvâmes les navets en très bonne condition; pas un n'était pourri, ni gâté en aucune manière.

Nous fîmes aussi une petite fosse pour les pommes de terre (patates), de la même manière que pour les navets, sauf qu'elle n'avait que deux pieds de profondeur et était remplie jusqu'au haut, puis recouverte. Comme il y avait trop peu de pommes de terre dans la fosse, celle de la moitié supérieure furent gelées, et gâtées; mais celles du fond étaient parfaitement saines.

Cet automne, les navets destinés à la nourriture des animaux ont été mis en fosse de la même manière qu'en 1891. Une grande quantité de pommes de terre a aussi été mise en fosse, sauf que la fosse a quatre pieds de largeur et trois pieds de profondeur et qu'elle est remplie jusqu'au haut, puis recouverte de la même manière que les navets.

POMMES DE TERRE (PATATES).

Nous avons l'année dernière cultivé 76 variétés de patates et nous avons obtenu une bonne récolte de presque toutes les variétés. Les tubercules étaient d'une bonne grosseur, mais très galeuses, ce que nous pouvons attribuer à la forte couche de fumier appliquée avant la plantation, bien que la récolte de l'année précédente eût été recouverte d'une couche de fumier aussi épaisse et que les pommes de terre fussent parfaitement exemptes de gale. Le terrain avait été mis en jachère l'année précédente, et bien hersé avant la plantation. Nous avons planté en rayons espacés de trois pieds, et les germes à quatorze pouces de distance dans les rangs. Le terrain a été bien hersé, lorsque les plantes ont commencé à sortir de terre et chaque semaine ensuite, nous avons passé le scarificateur jusqu'à ce que les plantes aient couvert le sol; nous avons alors butté avec la charrue. A partir du 19 août jusqu'au 16 septembre, nous avons chaque semaine arraché deux rangs et avons compté et pesé le produit. Le nombre et le poids de chaque variété, dans les deux buttes du premier et dernier essais sont données ci-dessous.

Les essais de soixante-cinq variétés sont donnés, les onze autres n'ayant pas été gardés.

Fermes expérimentales.

POMMES DE TERRE plantées le 21 mai, arrachées le 3 octobre.

Variété de pommes de terre.	Levé.	Végétation.	Maturité.	Grosceur.	Poids, (2 rangs, 66 pieds.) Boisseaux par acre.		19 août.			16 septembre.		
							Venda- bles.	Petites.	Poids.	Venda- bles.	Petites.	Poids.
Brownell's Best.	21 juin.	Vigoureux	Hâtive..	Grosse..	185	370	6	9	1 12	9	6	4 10
Early Puritan.	21 "	"	"	Moyen..	207	414	8	5	1 10	14	0	5 02
Delaware.	21 "	Tr. vigou.	Tardive	Grosse..	246	492	2	2	1 05	11	4	4 01
Brownell's Beauty.	27 "	Vigoureux	"	Moyen..	183	366	9	6	1 09	12	2	3 02
May Queen.	21 "	"	Hâtive..	"	208	416	12	13	2 08	13	8	4 02
Goodrich.	24 "	"	"	Grosse..	197	394	2	18	1 02	10	2	3 12
Bliss' Triumph.	27 "	Assez vig.	Hâtive..	Moyen..	140	280	8	27	2 10	12	3	2 12
Lee's Favourite.	21 "	Vigoureux	"	"	192	384	8	8	1 14	14	7	5 04
Marigold.	24 "	"	"	Grosse..	203	406	9	9	1 14	17	5	4 10
Halton Seedling.	27 "	Tr. vigour	"	"	157	314	7	16	2 04	13	6	6 00
Prolific.	27 "	Vigoureux	Tardive	Petite..	190	380	6	17	1 09	10	12	3 00
Chicago Market.	20 "	Tr. vigour	"	Grosse..	212	424	13	6	3 02	15	9	6 00
Telephone	27 "	Vigoureux	"	Moyen..	155	310	8	17	1 10	26	10	6 08
Early Maine.	24 "	"	Hâtive..	"	249	498	11	12	3 01	10	7	3 00
Member of Parliament.	24 "	Tr. vigour	Tardive	T. petite	266	532	14	63	4 01	13	19	3 10
Manhattan.	26 "	Vigoureux	"	Grosse..	184	368	5	13	2 06	9	10	3 01
Early Callao.	27 "	"	"	Moyen..	179	358	9	15	2 00	13	9	3 08
Early Conqueror.	27 "	"	"	Grosse..	217	434	3	13	1 08	10	3	3 04
White Elephant.	27 juin.	"	Tardive	Grosse..	209	418	6	13	2 00	12	4	3 14
Richter's Elegant.	27 "	"	Hâtive..	Petite..	180	360	11	7	2 04	16	7	3 12
Early Bird.	27 "	"	"	T. petite	185	370	5	19	1 06	10	4	2 08
Early Summer.	25 "	"	"	Grosse..	247	494	17	16	3 03	10	4	3 08
Early Rose.	25 "	"	"	"	192	384	12	16	3 14	24	9	7 12
Richter's Gem.	25 "	"	Tardive	Petite..	206	412	6	32	2 12	13	37	4 04
Snowflake.	27 "	"	"	Moyen..	182	364	0	24	1 06	17	9	3 14
Clarke's Triumph.	27 "	"	"	Grosse..	191	382	10	19	2 08	18	7	4 14
Beauty of Hebron.	27 "	"	"	"	178	356	17	6	3 12	21	5	6 02
White Star.	27 "	Tr. vigour	Hâtive..	Moyen..	185	370	6	15	1 12	15	6	3 08
Semis No 21.	27 "	"	Tardive	Petite..	142	284	5	16	1 06	9	3	2 00
" 98.	27 "	"	"	"	97	194	0	16	0 08	7	1	1 08
" 15.	27 "	"	"	"	160	320	12	26	2 14	15	8	4 08
" 9.	27 "	"	"	Moyen..	136	272	0	18	0 12	11	3	2 03
Lee's Ex. Early.	15 "	"	"	Grosse..	213	426	12	11	2 09	15	5	4 08
Empress Bell.	27 "	"	Hâtive..	"	165	330	9	16	2 15	14	0	5 02
Late Rose	24 "	"	Tardive	"	207	414	16	5	3 04	21	5	5 10
London.	24 "	"	"	"	171	342	14	7	2 12	8	2	4 08
Rural New Yorker.	26 "	Vigoureux	Hâtive..	Moyen..	158	316	15	17	2 12	9	7	3 08
Vermont.	24 "	Tr. vigour	Tardive	Grosse..	172	344	4	11	2 12	14	8	4 06
Wonder of the World.	26 "	"	Hâtive..	"	203	406	12	13	2 12	18	1	5 10
Lizzie's Pride.	21 "	Vigoureux	"	"	182	364	12	6	3 04	10	3	4 08
Early Eating.	24 "	"	Tardive	Moyen..	157	314	6	15	2 06	20	10	6 14
Semis de Sharpe's.	24 "	Tr. vigour	Hâtive..	Grosse..	157	314	15	16	3 12	14	6	3 12
Rural Blush	24 "	"	"	Moyen..	147	294	0	7	0 08	9	0	3 04
No 1 de Clarke.	24 "	"	"	"	158	316	14	12	3 14	11	4	5 08
Assiniboia.	21 "	"	"	Grosse..	208	406	7	4	1 12	13	5	5 00
Sugar	28 "	"	Tardive	Moyen..	137	274	0	17	0 09	10	8	2 12
Ohio Gummer.	27 "	"	Hâtive..	"	132	264	14	10	3 05	10	7	3 00
Count Moltke.	25 "	"	Tardive	Grosse..	218	436	16	15	3 08	19	6	4 14
Brownell's Winner.	25 "	"	"	"	225	450	10	14	2 04	13	14	5 12
St. Patrick.	27 "	"	"	"	243	486	4	71	3 08	16	29	4 08
Crown Jewel.	25 "	"	Hâtive..	Grosse..	253	506	12	14	2 08	17	11	5 14
Stonewall Beauty.	25 "	Vigoureux	"	"	182	364	12	13	3 06	9	6	2 10
Empire State.	24 "	Tr. vigour	Tardive	"	217	434	13	17	3 14	16	3	5 04
Jumbo.	24 "	"	"	"	180	360	9	8	2 06	13	1	4 08
Early Ohio (hâtive d'Ohio)	27 "	Assez vig.	Hâtive..	"	192	384	11	11	4 04	15	12	5 04
Thorburn.	27 "	Vigoureux	Tardive	Petite..	135	270	3	20	1 10	21	12	4 02
Vanguard.	27 "	"	Hâtive..	Moyen..	170	340	12	21	4 01	16	14	4 08
Algoma N° 1.	25 "	"	"	"	151	302	7	10	2 04	11	16	3 08
Semis N° 2.	25 "	Tr. vigour	Tardive	Grosse..	200	400	8	12	1 14	20	11	7 03
" N° 141.	27 "	"	"	T. petite	170	340	3	13	0 10	20	17	3 14
" N° 18.	27 "	"	"	"	120	240	0	25	0 08	14	26	4 00
" N° 20.	27 "	"	"	"	140	280	2	8	0 10	12	5	2 14
" N° 10.	30 "	"	"	"	120	240	0	3	0 04	2	8	0 14
" N° 80.	25 "	"	"	Moyen..	225	450	7	10	1 12	13	3	5 08
Rose's New Giant.	25 "	Vigoureux	"	Grosse..	186	372	11	10	2 09	15	2	5 08

Nous avons fait des essais avec des germes à un œil, à deux yeux et avec des tubercules entiers, et nous avons choisi deux bonnes variétés dont l'essai a donné les résultats suivants :

Variété de pomme de terre.	Planté.	Levé.	Arraché.	
Assiniboia, un œil.....	21 mai...	27 juin...	4 octobre	11 buttes à l'arrachage, poids 40 livres.
“ deux yeux.....	21 “	27 “	4 “	“ “ “ 30 “
“ entières.....	21 “	27 “	4 “	“ “ “ 48 “
Empress Bell, un œil.....	21 “	28 “	4 “	“ “ “ 34 “
“ deux yeux.....	21 “	28 “	4 “	“ “ “ 30 “
“ entières.....	21 “	28 “	4 “	“ “ “ 40 “

JARDIN POTAGER.

L'essai des légumes a été continué pendant cette saison, mais nous n'avons pas essayé d'en produire de très gros spécimens d'aucune des espèces. Notre but était surtout de constater quelles étaient les variétés hâtives capables d'arriver à maturité, tous les ans dans le Nord-Ouest.

BETTERAVES.

Nous avons semé en jardin le 7 mai quatre variétés : Rouge sang hâtive, Eclipsé rouge noire, Black night et Lentz, mais les vents les ont considérablement endommagées. La Rouge sang hâtive a le mieux réussi. L'Eclipsé, la Lentz et la Rouge sang ont été semées de nouveau le 4 juin. L'Eclipsé et la Lentz ont donné une bonne récolte : la première 496 boisseaux par acre et la seconde 554. La Rouge sang était si pauvre qu'on ne l'a pas pesée.

CHOUX.

Nous en avons essayé 11 variétés avec les résultats suivants :—

Variété de chou	Semé en couche chaude.	Repiqués en couche chaude.	Repiqués en pleine terre.	Bons pour la table.	Arraché	Remarques.
Autumn King	2 mars..	26 mars..	1er juin..	1er oct... 24 oct..	Gros, mais tardif.	
Succession	2 “ ..	26 “ ..	1er “ ..	10 sept... 24 “ ..	Belles grosses têtes.	
Vandergraw	2 “ ..	24 “ ..	1er “ ..	10 “ ..	“ “ “	
Express extra précoce..	2 “ ..	22 “ ..	28 mai..	4 août... 24 “ ..	Très bon, hâtif, petites têtes.	
American Savoy	2 “ ..	22 “ ..	1er juin..	1er oct... 24 “ ..	Très tardif, assez bon, tendre.	
Hâtif d'été de Henderson.	2 “ ..	22 “ ..	1er “ ..	2 sept... 24 “ ..	Le meilleur second hâtif.	
Large Drumhead	5 “ ..	22 “ ..	1er “ ..	20 “ ..	24 “ ..	Assez bon, plusieurs têtes, tendre.
Extra hâtif d'Etampes	5 “ ..	3 avril..	1er “ ..	4 août... 24 “ ..	Bon, hâtif, mais petit. [dre.	
Express hâtif	5 “ ..	3 “ ..	1er “ ..	6 “ ..	24 “ ..	“ “ “
Plat de Hollande.....	5 “ ..	3 “ ..	1er “ ..	6 “ ..	24 “ ..	Assez bon, n'a pas bien pommé
Ottawa	5 “ ..	3 “ ..	1er “ ..	20 sept... 24 “ ..	Assez bon, notre propre graine mêlée.	

CÉLERI.

Les variétés suivantes ont été semées en couche chaude :—Plume blanche, Pascal géant, Paris jaune or, Dicks Many Hearted, et Géant blanc solide, mais toutes ces graines excepté Plume blanche se sont trouvées si mêlées que nous l'avons seule repiquée.

Comme c'était la deuxième année que nous essayions le céleri Plume blanche, nous pouvons le recommander avec confiance comme variété hâtive, et bonne pour le Nord-Ouest.

Fermes expérimentales.

CHOUX-FLEURS.

Nous avons fait l'essai de cinq variétés, mais peu après le semis des gelées la nuit ont retardé les variétés les plus hâtives, et très peu ont pommé. L'automne prolongé a favorisé les variétés tardives. Le Géant d'automne a produit les meilleures pommes.

Variété de chou-fleur.	Semé en couche chaude.	Repiqué en couche chaude.	Repiqué en pleine terre.	Bons pour la table.	Pour cent de bonnes têtes.	Remarques.
White Pearl.....	2 mars..	22 avril..	5 mai....	22 juin...	20	Assez beau, hâtif, retardé par la gelée
Ex. Early Whitehead	2 “ ..	22 “ ..	5 “ ..	20 “ ..	80	Bon ; belles têtes.
Nain hâtif d'Erfurt..	2 “ ..	22 “ ..	5 “ ..	15 “ ..	30	Assez beau, pommé trop tôt.
Boule de neige hâtif.	2 “ ..	22 “ ..	5 “ ..	15 “ ..	30	“ “
Géant d'automne...	2 “ ..	22 “ ..	5 “ ..	1er oct ..	75	Très tardif, mais têtes bien formées. Racines de cette variété conservées et placées le 21 octobre dans la cave aux racines ; têtes sont restées bonnes jusqu'au 15 décembre.

HARICOTS ET FÈVES.

Nous avons semé le 27 mai 24 variétés de haricots et de fèves en buttes espacées de 2 pieds, en rang espacés de 33 pouces. Des 24 variétés, 3 seulement ont mûri avant la gelée du 12 septembre. Huit variétés étaient bonnes comme haricots verts. Voici la liste complète :—

Variété de haricot et de fève	Semé.	Levé.	Bon pour la table.	Remarques.
Fève hâtive de Mazagan...	27 mai ..	15 juin ..	1er sept..	Toutes coupées par vers gris. Ont repoussé, sont bien venues ; tardives.
Royal Dwarf Kidney (nain)	27 “ ..	20 “ ..	8 “ ..	N'ont pas mûri ; gelée.
Six semaine long jaune....	27 “ ..	15 “	Arraché 12 sept. Très précoce et des meilleurs.
Improved Refugee.....	27 “ ..	20 “	N'ont pas mûri.
Red Speckled.....	27 “ ..	20 “ ..	8 août ..	“
Dwarf Early Mohawk.....	27 “ ..	20 “ ..	20 “ ..	Très bons verts.
Yosemite Valley.....	27 “ ..	1er juillet	20 “ ..	Forte croissance, peu de gousses.
New Cylinder Wax.....	27 “ ..	20 juin ..	24 “ ..	Une des meilleures variétés tardives.
Crystal White Wax.....	27 “ ..	24 “ ..	26 “ ..	Très bons, mais tardifs.
Golden Wax (Beurre doré).	27 “ ..	20 “ ..	16 “ ..	Bons.
Dwarf German Black Wax.	30 “	Aucun n'a levé.
Dwarf German White Wax.	30 “ ..	20 “ ..	10 “ ..	Forte récolte d'épaisses gousses courtes.
Mam. Red German Wax... 30	“ ..	22 “ ..	20 “ ..	Très forte récolte, grosses gousses tendres.
Six semaines jaune..... 30	“ ..	20 “ ..	8 “ ..	Haricots verts. Mûrs 9 septembre.
Canadian Wonder..... 30	“ ..	20 “ ..	20 “ ..	“ Assez beaux.
Cranberry Pole..... 30	“ ..	24 “	Tardifs, n'ont pas gossé.
Black Wax Pole..... 30	“ ..	24 “	“
Early Golden Cluster..... 30	“ ..	24 “	“
Andalusian Pole..... 30	“ ..	24 “	“
Giant Red Wax..... 30	“ ..	24 “	“
Henderson's Bush Lima... 30	“ ..	24 “	Tardifs.
Fève de Windsor..... 30	“ ..	24 “ ..	8 août..	Ont bien réussi.
Early Dun Coloured..... 27	“ ..	20 “ ..	8 “ ..	Un des meilleurs haricots verts. Mûrs 9 sept.
Flageolet Wax..... 27	“ ..	20 “ ..	20 “ ..	Très bons.

CAROTTES.

Nous en avons semé quatre sortes. Toutes sont bien venues. Semées en rayons espacés de 13 pouces.

Variété de carotte.	Semé.	Levé.	Bonne pour la table.	Rendement par acre.
Early Scarlet Short-horn... (Courte corne écarlate hâtive)	7 mai	6 juin	10 août	boiss. lbs. 217 48
Guerande ou Ox-heart (Guérande ou Cœur de bœuf)	7 "	6 "	20 "	390 13
Peer of all (Les valant toutes)	7 "	6 "	20 "	508 12
Forcing Gem	7 "	6 "	12 "	299 28

CONCOMBRES.

Nous avons semé trois variétés de concombres et toutes ont donné de bonnes récoltes.

Variété.	Semé.	Récolté.
Early Cluster	2 avril	8 juill
Giant Pera	2 "	12 "
Early Short Green (Vert court précoce)	2 "	8 "

GOURDES (CITRONS.)

Les Gourdes ont été semées sans châssis et en pleine terre le 5 juillet, et le 15 septembre les fruits des deux étaient mûrs.

MAÏS (BLÉ-D'INDE)

Deux sortes de maïs ont été semées, l'Extra hâtif de Mitchell, et le Cory hâtif. L'Extra hâtif de Mitchell avait des épis verts bons pour la table le 10 septembre. Le Cory hâtif a été de 6 jours plus tardif et a été cuit par la gelée le 12 septembre.

LAITUES.

Nous avons semé le 7 mai Toronto Gem et Rosedale, mais ces variétés ont été détruites par les vers de taupins (wire worms). La Boston Market que nous avons semée le 2 juillet était bonne pour la table le 10 août, et nous la recommandons. La Toronto Gem et la Rosedale ayant été de nouveau semées le 14 juillet étaient bonnes pour la table le 10 août et le sont restées jusqu'au moment où le sol a gelé au commencement de novembre.

OIGNONS.

Nous avons semé en couche-chaude et repiqué en pleine terre 9 variétés d'oignons. Les mêmes variétés ont aussi été semées en pleine terre, ces dernières ont été presque entièrement détruites par les vers de taupins. Les autres ont été repiqués en rangs espacés de 20 pouces et à 4 pouces d'intervalle dans le rang. Les dates du semis, du repiquage, la date où ils ont été prêts pour la table et le rendement sont donnés ci-dessous.

Variété d'oignon.	Semé en couche chaude.	Repiqué en pleine terre.	Bons pour la table.	Rendement par acre.	Remarques.
				boiss. lbs.	
Giant Roca (Roca géant).	2 avril	31 mai	10 août	399 18	Assez gros.
Small Silverskin	2 "	15 juin	1er "	236 00	Très petit.
Prize Taker	2 "	15 "	15 "	508 12	Bon.
Large Red Wethersfield	2 "	15 "	15 "	236 00	Quelques-uns bons, plusieurs à collet [épais.
Mammoth Silverskin	2 "	15 "	20 "	254 6	Assez gros.
Globe jaune Danvers	2 "	15 "	15 "	471 54	Très bon.
Spanish King	2 "	15 "	20 "	598 57	Assez gros.
White Barletta	2 "	15 "	1er "	598 57	Très bon.
Red Globe (Globe rouge).	2 "	15 "	15 "	399 18	"

Fermes expérimentales.

PERSIL.

Frisé, semé 7 mai, bon pour la table 15 août. Bon.

PANAIS.

Nous avons semé le Long lisse et le Hollow Crown (collet creux). Ils ont levé le 11 juin. Les vers de taupins les ont tellement dévorés qu'aucun n'a été bon pour la table.

PIMENT.

Nous avons semé deux variétés de piments : l'Espagnol et le Géant de Propopp. Ni l'un ni l'autre n'ont levé.

SAUGE.

Holt's Mammoth, semée en couche chaude et repiquée est bien venue.

RADIS.

Olive Shaped et China Pound semés en pleine terre le 7 mai. Ont bien levé, détruits par les vers. Semés de nouveau le 14 juin, l'Olive Shaped a produit une bonne récolte, le China Pound a été de nouveau détruit.

TOMATES.

Onze variétés de tomates ont été semées en couche chaude, mais quatre seulement ont poussé. Le tableau suivant présente les résultats des essais.

Variétés de tomate.	Semé en couche chaude.	Repiqué en pleine terre.	Fruit formé.	Mûr.	Remarques.
Early Ruby (Rubis préc.)	2 avril...	22 juin...	4 juill...	15 août...	Assez bonne récolte.
Halliway.....	2 "	22 "	4 "	"	Bonne récolte, n'a pas mûri.
Potato Leaf.....	2 "	22 "	"	"	N'a pas poussé.
La plus précoce de toutes	2 "	"	"	"	"
Strawberry (Fraise).....	2 "	"	"	"	"
Matchless (sans rivale)...	2 "	22 juin...	"	"	Fruit formé, mais n'a pas mûri.
Dwarf Champion.....	2 "	"	"	"	N'a pas poussé.
General Grant.....	2 "	"	"	"	"
Canada Victor.....	2 "	"	"	"	"
Conqueror.....	2 "	"	"	"	"
Acme.....	2 "	"	"	"	"

ASPERGES.

Une planche plantée en 1889 était en plein rapport cette année, mais en raison du printemps tardif, nous n'avons pu faire la première cueillette qu'en juin. La dernière cueillette s'est prolongée par contre jusqu'en août. Une nouvelle planche plantée en 1891 nous a donné une cueillette plus hâtive que la vieille planche, mais les asperges n'étaient pas aussi grosses. Un grand nombre de racines de ce légume ont été distribuées à beaucoup de cultivateurs dans les différentes parties des territoires.

RHUBARBE.

Nous en avons semé 4 variétés. La tige de la Stotts, très grande variété, mesure 3 pouces de diamètre. La Victoria, la Myatt's Linnaeus et la Carleton Club sont toutes bonnes excepté la dernière qui est trop luxuriante. Les deux premières sont recommandées pour leur excellente saveur.

FLEURS DE JARDIN.

Les fleurs suivantes ont été cultivées l'année dernière et nous ont donné des résultats satisfaisants. Toutes et chacune de ces variétés peuvent être recommandées pour le Nord-Ouest.

ANNUELLES.

- Réséda, Aurea, extra bon.
 " Matchet, très bon.
 " Commun, bon.
 Eillet, Heddiwidgi, très bon.
 " Diadem Pink, très bon.
 " Chinensis, très beau.
 " Lanceatus, très beau.
 Phlox Drummond, très bon.
 Godetia, Lady Satin Rose, extra bon.
 Asters, très beaux.
 Giroflées, naine d'Allemagne, très belle.
 " naine à bouquet, très belle.
 " naine à grandes fleurs, très belle.
 Pétunias, simples et doubles, très bons.
 Verveines, pas très bonnes.
 Alyssum de senteur, bon.
 Zinnia Grandiflora, très bonne.
 " Haagenia, très belle.
 Pyrethrum, Plume dorée, belle bordure.
 Pensées, assez belles fleurs.
 Pourpiers, très beaux.
 Chrysanthème, annuel, extra beau—floraison abondante.
 Salpiglossis, très bon.
 Lin à fleur, très belle plante pour bordure.
 Colombine, très bonne.
 Pied d'alouette, Delphinium, très belle.
 Lis, Tulipes, Pivoines et Iris étaient assez beaux et leur floraison a été abondante.

ARBRES ET ARBUSTES FRUITIERS.

POMMIERS.

Cinq cents pommiers russes de semis plantés au printemps de 1890 ayant résisté aux hivers de 1890 et 1891, sans perte d'un seul arbre, il était à espérer que la majorité au moins survivrait à l'hiver suivant. J'ai cependant le regret de devoir faire rapport que tous étaient morts ce printemps.

Un seul arbre de Crab rouge Sibérie planté en 1888 survit entre tous les autres pommiers Crabs et autres plantés cette année-là. Cet arbre a eu quelques fleurs le printemps dernier; mais elles ont malheureusement été emportées par le vent, avant que le fruit eût mûri. Au printemps de 1891, 42 variétés de pommiers de Russie ont été plantées. Tous étaient vivants en automne mais étaient morts au printemps.

Trois variétés de pommiers nains de Russie plantés en 1889 vivent encore, mais les pousses de l'année meurent chaque hiver, et la pousse est faible en été.

Le printemps dernier 7 variétés de pommiers—Framboise rouge, Little Hat, Sugar Sweet, Hare Pipka, Calville rosée, Bodi et Saccharine ont été plantées dans un endroit abrité, ainsi que trois variétés de cerisiers: Vladimir, Bessarabian et Titovka.

GADELLIERS (GROSEILLIERS À GRAPPES).

Toutes les variétés de gadelliers ont donné une pleine et excellente récolte. Le Raby Castle a donné la plus abondante de toutes les variétés rouges, et la Naples noire, de toutes les variétés noires. Les fruits les plus hâtifs ont été ceux du Rouge de Hollande et du prolifique de Lee (noir), les plus gros et les plus beaux ceux du prolifique de Fay (rouge).

Fermes expérimentales.

Les gadelliers noirs indigènes ont donné une immense récolte de gros fruits, mais ont mûri deux semaines plus tard que les gadelliers cultivés et ont mûri plus inégalement.

FRAMBOISIERS.

L'été dernier nos framboisiers ont très bien prospéré, spécialement le Turner qui a donné une abondante récolte de belles framboises. Les premiers fruits étaient mûrs le 1er août et les framboisiers ont continué à produire jusqu'au 1er octobre. Après trois ans d'essais, nous recommandons cette variété avant toutes, pour la culture dans le Nord-Ouest. Le Philadelphie a aussi donné une abondante récolte, mais ses fruits ne sont pas aussi savoureux que ceux du Turner. Le Hornet et le Dr Reeder ont bien réussi et produit une abondante et excellente récolte.

Les variétés Cuthbert, Golden Queen et Caroline ont eu leur pousse de l'année en grande quantité tuée par le froid; mais toutes celles qui étaient protégées ont rapporté de beaux fruits.

Les framboisiers indigènes plantés en 1889 ont produit une récolte passable, mais leur saveur était pauvre en comparaison de celles des variétés cultivées.

GROSEILLIERS (À MAQUEREAU).

Ont été fort maltraités par l'hiver, n'ont rapporté que peu ou point de fruits; l'Amélioré de Smith et le Houghton ont eu chacun quelques fruits.

FRAISIERS.

Le New Dominion et le Capt. Jack ont donné une assez bonne récolte de fruits, d'une pauvre qualité, seulement un sur six était parfait. Toutes les plantes ont parfaitement résisté à l'hiver et fleuri abondamment; mais les vents chauds et secs ont détruit les fraises avant leur maturité.

PRÉPARATIFS POUR L'HIVER.

Nous avons couché toutes les tiges des framboisiers avant les gelées et les avons recouvertes de deux pouces de terre, puis d'une couche de fumier consommé afin de protéger la terre contre l'action du vent. Nous laissons cette couverture aussi longtemps que possible au printemps afin de retarder la première pousse.

Nous couvrons les plantes des fraisiers de fumier frais après que la terre est gelée. Nous recouvrons aussi en automne la rhubarbe et les asperges d'une épaisse couche de fumier qui leur sert d'engrais au printemps.

ARBRES FORESTIERS ET ARBUSTES.

La plupart des ormes que nous avons reçu du Nebraska en 1890 ont de nouveau eu l'hiver dernier leurs pousses de l'année tuées par le froid, mais cet été, ils ont bien poussé. Les frênes blancs et les frênes verts aussi reçus du Nebraska sont presque entièrement détruits, quelques-uns seulement végètent tout juste. Tous les autres sont morts. Les sapins de Norvège plantés en 1888 qui depuis lors n'avaient fait que végéter, la saison dernière ont fait leur meilleure pousse grâce à la protection d'une haie d'érables du Manitoba; en réalité, c'est la seule pousse qu'ils aient faite depuis qu'ils sont plantés.

Nous avons cette saison planté très peu d'arbres étrangers et jusqu'à ce que les haies et les brise-vents qui ont été plantés drus et forts aient suffisamment grandi pour leur donner protection, il ne paraît pas y avoir grande utilité à faire de nouveaux essais du même genre.

Le printemps dernier nous avons transplanté en haies et en brise-vents, et sur d'autres parties de la ferme. Les arbres avaient de deux à trois ans et venaient de la pépinière de la ferme.

Les brise-vents et autres plantations d'arbres consistant en variétés indigènes ont très bien prospéré la saison dernière et promettent bien pour l'année prochaine, leur pousse de cet été étant bien aoûtée et forte. Les brise-vents plantés pour abriter les légumes, les arbres fruitiers et des variétés spéciales de grains et de graminées, etc., ont beaucoup poussé. Nous y avons ajouté des saules, des peupliers et des

armoises. J'avais eu du plaisir dans mon dernier rapport à parler de notre réussite avec l'armoise *Artemisia abrotans* comme plante pour haies. Cette année j'ai à rapporter que la réussite continue. Cet hiver-ci la neige arrêtée par les branches drues et fortes s'est accumulée en tas de trois à quatre pieds d'épaisseur qui couvrent les arbres fruitiers. Aussitôt que possible nous allons planter dans tout le terrain des haies de cet arbuste, et dans quelques années, nous réussirons sans aucun doute beaucoup mieux avec nos arbres fruitiers et autres. Après l'armoise, l'éérable indigène fait les meilleurs brise-vents. Un ou deux rangs semés dru donneront en 3 ans un abri considérable aux arbres les moins rustiques. Des haies de cet arbre seront aussi plantées aussitôt que possible, le long des routes et des autres endroits exposés de la ferme.

Parmi les arbustes, le *Caragana arborescens*, *Syringa alba* (lilas), *Spiræa opulifolia* et *Ribes aureum* (gadelliers à fleur) continuent à se bien maintenir. Le *Caragana* est de tous les arbres et arbustes, y compris les espèces indigènes, celui qui résiste le mieux à notre climat.

SAULES ET PEUPLIERS.

Les saules russes, le *Salix Voronesh* et le *Salix acutifolia*, et les peupliers *Riga Wobstii* et *aurea* continuent à bien profiter.

BÉTAIL.

J'ai le plaisir de faire rapport que tous les animaux de la ferme sont en bonne santé et bonne condition. A présent les animaux de race pure consistent en Durham, Angus sans corne et Holstein, en tout 23 têtes.

Tous les Ayrshire ont été envoyés à la ferme expérimentale d'Agassiz (Colombie-Anglaise) de bonne heure en automne pour la raison qu'on avait peu ou point de demande ici pour cette race.

Nous avons reçu de la ferme expérimentale centrale un jeune taureau Courtes-Cornes—Red Knight, 16,675, acheté de M. John T. Hobson, Mosborough (Ontario), pour prendre la place de Rosy Prince, dont les veaux viendront au printemps prochain. Nous avons aussi reçu de la ferme expérimentale d'Ottawa 3 vaches Angus sans cornes.

RATIONS DONNÉES AU BÉTAIL.

Voici les rations que nous donnons maintenant aux animaux. La nourriture hachée est de l'avoine verte fauchée avec la moissonneuse-lieuse et hachée au hache-paille.

Aux vaches pleines.

Matin—9 livres fourrage haché, 2 livres farines (moulée) mêlée avec.

Midi —paille de blé, 1½ livres farine.

Soir —8 livres fourrage sec haché, 5 livres navets.

Aux vaches à lait.

Matin—9 livres fourrage-haché imbibé d'eau, 2½ livres farine, 2 livres son.

Midi —balle de blé, 1 livre farine, 1 livre son.

Soir —9 livres fourrage sec haché, 7 livres navets, 2 livres farine.

Aux jeunes animaux.

Matin—4½ livres fourrage haché, imbibé d'eau, 1½ livre farine, 1 livre son.

Midi —balle de blé, 1 livre farine, 1 livre son.

Soir —5 livres fourrages sec haché, 3 livres navets.

Aux taureaux.

Matin—9 livres nourriture coupée sèche, 2 livres farine.

Midi —balle de blé et paille.

Soir —8½ livres fourrage sec haché, 6 livres navets.

Fermes expérimentales.

PRODUCTION DE LAIT DE LA VACHE HOLSTEIN "ABI."

Les résultats obtenus par la traite de cette vache qui a maintenant cinq ans, sont, il me semble, assez satisfaisants pour mériter d'être rapportés ici.

Vélage le 20 décembre 1892.

Production depuis le 22 décembre au 22 janvier, inclusivement 31 jours. Moyenne par jour, $72\frac{3}{8}$ lbs. ou $29\frac{1}{8}$ pintes. Total 900 pintes ou 225 gallons—autrement dit 2,250 lbs. Durant cette période on trayait la vache 3 fois par jour, à 7 heures du matin, à 4 heures 20 et à 9 heures du soir.

Ration quotidienne.	Quantité.	Total.
	lbs.	lbs.
Foin	15	465
Gerbes d'avoine hachées.....	15	465
Navets.....	15	465
Avoine et orge moulues.....	15	465
Tourteau de lin.....	4	124
	64	1,984

PRODUCTION DE LAIT, "ABI."

Date.	Traite du matin.	Traite de l'après-midi.	Traite du soir.	Total.	Date.	Traite du matin.	Traite de l'après-midi.	Traite du soir.	Total.
	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.		lbs.	lbs.	lbs.	lbs.
23 déc....	25	20	16	61	8 jan....	27 $\frac{1}{2}$	28	17	72 $\frac{1}{2}$
24 " ...	30 $\frac{1}{2}$	28	12 $\frac{1}{2}$	71	9 " ...	28	30	18	76
25 " ...	30	29	13	72	10 " ...	31	27 $\frac{1}{2}$	18 $\frac{3}{4}$	77
26 " ...	31	26	12	69	11 " ...	27 $\frac{1}{2}$	30 $\frac{1}{4}$	15	72 $\frac{3}{4}$
27 " ...	31 $\frac{1}{2}$	30 $\frac{1}{4}$	13 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{1}{2}$	12 " ...	30 $\frac{1}{4}$	29	17 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{1}{2}$
28 " ...	24 $\frac{1}{2}$	27 $\frac{1}{2}$	12 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	13 " ...	27 $\frac{1}{2}$	31	14	72 $\frac{1}{2}$
29 " ...	30	29	14	73	14 " ...	29	29 $\frac{1}{2}$	14 $\frac{1}{2}$	73
30 " ...	30	30 $\frac{1}{4}$	14 $\frac{3}{4}$	75	15 " ...	30 $\frac{1}{2}$	28	15	73 $\frac{1}{2}$
31 " ...	32	31	16	79	16 " ...	30 $\frac{1}{2}$	28	18	76 $\frac{1}{2}$
1 jan....	29	31 $\frac{1}{2}$	17 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{3}{4}$	17 " ...	27 $\frac{1}{2}$	27	15 $\frac{1}{2}$	70
2 " ...	33	28	16	77	18 " ...	25	24	15	64
3 " ...	30	29 $\frac{1}{2}$	15 $\frac{1}{2}$	75	19 " ...	25 $\frac{1}{2}$	27	17 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{3}{4}$
4 " ...	32	28	14 $\frac{1}{2}$	74 $\frac{1}{2}$	20 " ...	25	24	13	62
5 " ...	30 $\frac{3}{4}$	30 $\frac{1}{4}$	16 $\frac{3}{4}$	77 $\frac{3}{4}$	21 " ...	27 $\frac{1}{2}$	28	15 $\frac{1}{2}$	71
6 " ...	30 $\frac{3}{4}$	29	14	73 $\frac{3}{4}$	22 " ...	28 $\frac{1}{4}$	23 $\frac{1}{4}$	16 $\frac{3}{4}$	68 $\frac{1}{4}$
7 " ...	30	33	16	79		900 $\frac{1}{2}$	874 $\frac{1}{2}$	475	2,250

JEUNE BÉTAIL.

Voici les différents poids du jeune bétail le 2 décembre 1892 ainsi que les dates de naissance.

Bétail.	Date de naissance.	lbs.
Durham, génisse pur sang.....	20 juin 1891.....	940
“ “ “ “.....	26 mars 1892.....	530
“ bœuf mi-sang.....	20 janvier 1891.....	1,155
“ génisse mi-sang.....	14 “ 1891.....	1,045
“ “ “ “.....	— février 1891.....	1,090
“ “ “ “.....	20 janvier 1891.....	885
“ bœuf mi-sang.....	14 “ 1892.....	810
“ génisse mi-sang.....	5 mai 1892.....	500
Angus sans cornes, génisse pur sang.....	9 octobre 1891.....	876
“ “ “ “.....	6 décembre 1891.....	730
“ “ “ “.....	14 septembre 1892.....	300
“ bœuf mi-sang.....	20 janvier 1892.....	760
Holstein, génisse pur sang.....	10 février 1891.....	965
“ “ “ “.....	28 décembre 1891.....	700
“ “ “ “.....	13 septembre 1892.....	302
“ génisse mi-sang.....	10 février 1892.....	635
“ “ “ “.....	18 avril 1892.....	600

PORCS.

A l'automne nous avons reçu de la ferme expérimentale d'Ottawa deux races de porcs, des Berkshire et des gros Yorkshire améliorés qui formeront le commencement de ces races sur notre ferme.

ALIMENTATION EXPÉRIMENTALE DES PORCS AVEC DU BLÉ GELÉ.

Ces expériences ont été faites afin de déterminer la valeur du blé gelé converti en viande de porc.

Deux grosses truies, les seuls porcs à notre disposition, furent enfermées le 22 août dans un parc ouvert après avoir été pesées, et ont été nourries pendant deux mois au blé gelé trempé préalablement dans l'eau pendant 24 heures. Le blé leur était donné en grains.

Elles furent pesées le 22 octobre, et nous trouvâmes qu'elles avaient gagné 172 lbs. Le poids étant de 900 lbs le 22 août et de 1,072 le 22 octobre.

Le prix du porc à Indian Head était de 7 centins la livre le 22 octobre. La valeur du gain en pesant serait donc de \$12.04.

960 livres ou 16 boisseaux de blé leur avaient été donnés en 2 mois. Ainsi la valeur du blé gelé converti en viande de porc serait donc dans l'ouest, si l'on se base sur cette expérience, de 75 centins le boisseau.

Le 22 octobre, on changea leur nourriture; on leur donna du blé moulu au lieu de blé entier seul. Le blé était mouillé au moment du repas. Le 2 décembre elles furent pesées, elles avaient gagné 50 livres après avoir mangé 510 livres de blé moulu; ce qui donne \$3.50 comme prix du porc et 41½ centins par boisseau, valeur du grain.

La différence en gain dans le porc comparativement à la quantité de blé consommée peut être attribuée partie au temps froid, partie à l'âge et aux poids des animaux.

Dans les expériences ci-dessus, les animaux n'étaient pas dans un logement confortable, mais étaient exposés aux intempéries, comme le sont la plupart des porcs dans le Nord-Ouest lorsqu'on les engraisse, et ces expériences peuvent montrer aux cultivateurs ce qu'ils peuvent gagner en donnant leur blé gelé aux animaux au lieu de le vendre.

Fermes expérimentales.

VOLAILLE.

Je ne puis pas faire rapport d'un grand succès dans l'élevage de la volaille, l'année dernière. Nos poules ayant de bonne heure commencé à manger leurs œufs, nous avons été longtemps avant de pouvoir nous procurer assez d'œufs pour les faire couvrir ou en vendre aux cultivateurs. Nous avons mis couvrir dix poules depuis le commencement jusqu'à la fin de la saison. Elles ont fait éclore 23 poulettes et 12 jeunes coqs. D'après les rapports fournis par ceux à qui nous avons vendu des œufs, ils n'ont pas été plus heureux que nous. Cet insuccès est sans doute dû à ce que les volailles étaient trop à l'étroit.

DISTRIBUTION DE GRAINS, DE POMMES DE TERRE ET D'ARBRES.

Pendant le printemps 17,770 semis d'érables, de fiênes et d'ormes ont été distribués par la malle aux cultivateurs dans tous les territoires. Outre les arbres forestiers, nous avons fait une distribution d'arbustes fruitiers, principalement de framboisiers et de gadeliers, de boutures, de plantes de fraisiers, de griffes d'asperges, de rhubarbe, etc. La plus grande partie des arbres fruitiers ont été envoyés en paquets de 100 et à juger d'après les rapports reçus, à peu près 60 pour cent de ces arbres ont vécu.

Cet automne 250 douzaines de pieds de framboisiers ont été arrachées et mis en jauge pour distribution le printemps prochain.

En raison de l'incertitude et de la difficulté que nous avons à obtenir une quantité satisfaisante de semis pour la distribution, nous avons recueilli l'automne dernier d'après vos instructions une grande quantité de graines d'arbres pour les distribuer le printemps prochain. Comme il y a un grand nombre de graines dans le petit sac destiné à chacun de ceux qui en font demande et qu'il est très facile d'obtenir les arbres de graine, nous aimons à penser que nous réussirons ainsi à encourager les cultivateurs à la culture des arbres.

Nous avons trouvé que le semis est le meilleur, et en réalité le seul moyen à la ferme expérimentale de faire croître les arbres sur nos plaines, et si le colon du Nord-Ouest donne quelque peu d'attention pendant les quelques premières années aux graines que nous lui envoyons, il n'est rien qui lui donnerait plus de satisfaction que ce moyen de se procurer des arbres dans la contrée.

DISTRIBUTION DE GRAINS.

Avant le commencement des semailles nous avons distribué 417 sacs de 3 livres chacun au colons dans les territoires. Le lot consistait en blé, avoine, orge, pois et seigle et nous en avons envoyé dans toutes les parties du Nord-Ouest.

DISTRIBUTION DE POMMES DE TERRE.

Nous avons envoyé à ceux qui en ont demandé par tous les territoires, 219 sacs de pommes de terres (patates), 3 livres chacun, consistant en variétés qui nous ont donné le meilleur rendement l'année précédente.

BATIMENTS.

L'été dernier nous avons construit un bâtiment pour abriter nos instruments aratoires, de 28 x 75 pieds. Outre la place nécessaire pour tous nos instruments et nos machines pour la ferme, il y a une remise pour voitures légères et une chambre d'exposition dans laquelle sont étalés des échantillons de grains en épi et battus, des graminées, etc., récoltés sur la ferme et une chambre pour le nettoyage, le triage, le classement et l'emmagasinage des grains, ce qui est indispensable cette année, en raison de la grande quantité d'échantillons que nous préparons pour l'exposition de Chicago, tant de nos propres produits que d'autres du Nord-Ouest.

ENSILAGE.

Comme je le disais dans mon dernier rapport, nous avons pendant l'été de 1891 ensilé 43 tonnes de fourrage. Des grains mêlés semés pour cette fin furent coupés verts et ensilés dans l'ordre suivant : seigle, blé et avoine ; seigle et avoine ; blé

orge et avoine ; millets et sétaires d'Italie (millet des oiseaux, Hungarian grass) : navette ; maïs. Le maïs (blé d'Inde) n'ayant pas bien mûri n'a pu être conservé en bonne condition. Nous avons trouvé que la navette était sans valeur et que les animaux ne le mangeaient pas. Les millets et la sétaires d'Italie n'étaient pas très bons, cependant les animaux les mangeaient. L'orge et l'avoine étaient bien conservés et le mélange de seigle et avoine était bon aussi. Le mélange blé, seigle et avoine était pauvre, le blé en particulier était pauvre et n'a pas été mangé. Ceci provenait sans doute de ce que le blé était raide et que le tout n'avait pas été convenablement tassé. Peu après que nous eûmes commencé à faire usage de l'ensilage, le thermomètre descendit à 40° au-dessous de zéro et le haut de l'ensilage se gela jusqu'à peu près un pouce pendant la nuit et continua à geler plus ou moins pendant les grands froids ; mais si nous descendions l'ensilage du silo dans le sous-sol une ou deux heures avant de le donner aux animaux, il se dégelait parfaitement et était en excellente condition.

Cette année-ci le silo a été rempli avec les mélanges avoine et orge ; seigle, orge et avoine ; avoine et maïs. Tous ont été passés au hache-paille avant d'être ensilés et le tout a été recouvert de deux pieds de paille hachée.

A la date actuelle 10 décembre, l'avoine et le maïs sont en bonne condition.

MAUVAISES HERBES.

Deux herbes très nuisibles ont fait leur apparition sur la ferme expérimentale et dans les environs, et d'après les rapports qui nous ont été faits, l'une, sinon les deux, se rencontrent dans d'autres parties des Territoires. L'une est appelée *Tumble weed* (herbe roulante) d'après son habitude, après avoir mûri, ses graines de se briser au-dessus du sol, et le vent la fait ensuite rouler par tout le pays distribuant ainsi sa graine de tous côtés. Cette mauvaise herbe appartient à la même famille que la moultarde à laquelle elle ressemble beaucoup sauf par la fleur, qui n'est pas si grande ni si jaune.

On a compté sur une même tige 500,000 graines et toute plante de cette espèce bien développée en produit 75,000. Cette mauvaise herbe croît dans le district depuis plusieurs années, mais on ne s'en occupait pas. L'année dernière elle a fait de si rapides progrès et a causé tant de perte dans les champs de grains qu'il faudrait dès maintenant des mesures efficaces pour enrayer sa marche, sinon elle envahira bientôt tout le pays. Les plantes trouvées sur la ferme expérimentale provenaient de graines tombées l'année dernière, et en certains endroits, elles étaient très drues. Il n'y a aucune difficulté à détruire cette mauvaise herbe, soit par le labour, le hersage ou l'arrachage. De couper cette herbe au pied de la tige ne fait en définitive qu'augmenter le nombre de graines. Nous avons envoyé des échantillons de cette herbe roulante à M. James Fletcher, botaniste de la ferme expérimentale d'Ottawa, qui sans doute fera un rapport plus détaillé sur cette plante.

Une autre mauvaise herbe qui est peut-être mieux connue que la précédente, est le thlaspi des champs (*French ou stink weed*) qui est si importune dans les établissements de la Rivière-Rouge ; nous l'avons trouvée aussi sur la ferme expérimentale l'année dernière, et elle s'est répandue dans les autres parties des territoires. Cette mauvaise herbe contrairement à l'herbe roulante (*Tumble weed*), répand ses graines sur place et peut finir par couvrir tout un champ en étouffant toutes les autres. Ces deux plantes nuisibles ont été présentées l'automne dernier à une réunion d'industriels de laiterie, tenue pendant la foire de Regina, et aux Membres de l'Assemblée Législative qui ont été mis sur leurs gardes contre ces herbes dangereuses. Il est à espérer que l'on prendra des mesures pour les détruire entièrement, tandis qu'elle ne se trouvent encore que dans des sections restreintes du pays. On ne parle pas d'autres mauvaises herbes, telle que l'herbe à cochon et le sarrasin sauvage, etc., que tout colon a suivant sa méthode de culture, mais je désire attirer surtout l'attention sur les nouvelles venues en raison du danger qu'elles offrent et de leur récente arrivée parmi nous.

PROTECTION PAR LA FUMÉE.

L'année dernière on a fait des objections quant aux résultats obtenus dans l'essai que nous avons fait à la ferme expérimentale de la fumée comme préservation.

Fermes expérimentales.

vatif: on donnait les raisons suivantes, 1° que les feux n'avaient pas été allumés assez tôt avant le moment où la température était descendue à glace; 2° la basse température dans cette occasion.

Cette année-ci afin de faire une épreuve plus soignée sur ces points, nous avons placé des tas de paille autour d'une parcelle d'un dixième d'acre, tout prêts à être allumés à la première gelée, laquelle n'est venue toutefois que le 12 et le 13 septembre. Comme tout le blé avait été coupé avant cette date, nous avons transporté les tas de paille autour d'un dixième d'acre de notre dernière avoine semée.

De bonne heure le soir, les tas ont été préparés et à 10 heures 45 nous avons allumé les feux; le thermomètre indiquait 36°, ou 4° au-dessus de glace, le vent soufflant du sud; nous avons placé deux thermomètres au sud à 100 pieds des feux. L'un était à 3 pieds 9 pouces au-dessus du sol, l'autre à un pied. Nous avons placé deux autres thermomètres au milieu du grain: l'un à la hauteur des épis, à 3 pieds 9 pouces au-dessus du sol, l'autre à un pied. Un épais nuage de fumée a continuellement passé au-dessus de la moitié de la parcelle sur laquelle étaient nos instruments, et l'autre moitié a été laissée sans fumée pour que nous puissions voir la différence entre les deux. Pendant la première heure après que nous eûmes allumé les feux, la température baissa de 3°, tous les thermomètres marquant 33°. A minuit, les deux instruments en dehors de la fumée, et celui qui était dans le grain à la hauteur des épis marquaient 32° ou glace; celui à la hauteur des épis dans le grain marquait 31° et l'autre 32°. A 12.30 la température recommença à descendre et à 1 heure les trois thermomètres marquaient 1½° de gel et l'autre 2½°. Le degré le plus bas atteint a été à 1 heure 20 où les trois thermomètres marquaient 29°, ou 3° au-dessous de glace, et l'autre 28°, ou 4° au-dessous de glace.

Les trois thermomètres qui ont continuellement marqué le même degré, sont trois des quatre dont nous nous sommes servis l'année dernière, et avaient été inspectés un mois avant l'expérience par un officier du Bureau Météorologique de Toronto qui les avait déclarés parfaitement corrects.

L'instrument placé à 1 pied au-dessus du sol dans le grain était un thermomètre ordinaire payé 50 centins dans un magasin, et n'était probablement pas parfaitement correct quand la température descendait au-dessous de la glace.

Le grain n'a souffert aucun dommage et nous n'avons observé aucune différence entre les parties protégées ou non par la fumée; ce qui montre qu'un froid de 3° degrés ne fait pas de tort à l'avoine, quel que soit le degré qui fasse du tort au blé.

Le fait que les trois thermomètres corrects étaient d'accord, l'un d'eux ayant toujours été dans la fumée, indique que la fumée n'a pas d'effet sur la température, quel que soit l'effet qu'elle puisse avoir sur le grain, et il est raisonnable de conclure que si la fumée n'a pas d'effet sur la température, le grain ne manquera pas de souffrir quand elle s'abaissera suffisamment.

ÉCHANTILLONS DE GRAINS ET DE GRAMINÉES, ETC., PRÉPARÉS POUR L'EXPOSITION DE CHICAGO.

Conformément à vos instructions, nous avons préparé un certain nombre d'échantillons de grains en épi de chaque variété récoltés sur la ferme pour l'exposition de Chicago, ainsi que des échantillons de grains battus de toutes les variétés.

De bonne heure en novembre, une collection de racines et de léguminees récoltés sur la ferme expérimentale et dans toutes les parties des territoires a été expédiée à Chicago.

Une collection de graminées indigènes au nombre de 63 variétés, toutes étiquetée et recueillies principalement sur la ferme et de 17 variétés cultivées récoltées sur la ferme a été préparée pour le même objet.

Sous la direction du gouvernement du Nord-Ouest, les sociétés agricoles des villes et des individus préparent maintenant ou ont préparé des collections de grains en épi, des échantillons de grain battu, et des collections de graminées indigènes pour les envoyer à la ferme expérimentale où elles sont classées et emballées de nouveau; et de bonne heure l'année prochaine nous les expédierons à Chicago pour qu'ils y soient exposés.

Nous avons en outre préparé dix caisses d'échantillons de blé, d'orge, d'avoine et de pois en épis et en gousses et battus, pour le département de l'Intérieur et nous les avons expédiées à Winnipeg pour des fins de l'immigration.

Notre personnel étant peu nombreux, ces collections nous ont donné un grand surcroît de travail et ont un peu fait négliger notre travail ordinaire.

ÉTALON.

En avril l'étalon Clyde James Arthur, 1734 (5688), sorti du Haras National de Montréal est arrivé à la ferme. Il a pendant la saison sailli 43 juments.

MÉTÉOROLOGIE,

Température, chute de pluie, et heures de soleil maximum et minimum pendant douze mois; chute de pluie pendant la saison de végétation; heures de soleil pendant la saison de végétation.

TEMPÉRATURE.

Mois.	Maximum.	Minimum.
Janvier.....	40° le 23.	—44° le 18.
Février.....	32° et 22 et le 23	—35° le 15.
Mars.....	51° le 30.	—27° le 15.
Avril.....	64° le 22.	7° le 8.
Mai.....	85° le 22.	5° le 1er.
Juin.....	83° le 18.	33° le 13.
Juillet.....	96° le 6.	36° le 25.
Août.....	98° 5° le 1er.	40° le 9 et le 22.
Septembre.....	87° le 28.	25° le 30.
Octobre.....	81° le 5.	15° le 29.
Novembre.....	45° le 4.	—13° le 21 et le 22
Décembre.....	19° le 8.	—15° le 2.

CHUTE DE PLUIE.

Avril.....	pouces.	.6
Mai.....82
Juin.....		2.59
Juillet.....		1.09
Août.....89
Septembre.....93
Total.....		<u>6.92</u>

HEURES DE SOLEIL.

Mars.....	heures.	121.1
Avril.....		129.5
Mai.....		173.9
Juin.....		214.2
Juillet.....		309.2
Août.....		232.4
Septembre.....		166.1
Total.....		<u>1,346.5</u>

EXPOSITIONS.

En raison de la quantité considérable de travail et d'objets à exposer qu'il fallait pour l'exposition de Chicago, nous n'avons pu l'automne dernier assister qu'à une seule exposition dans les territoires, hors de Brandon, celle de Régina à laquelle nous avons envoyé des produits de la ferme.

Considérant l'Exposition annuelle de Régina comme très importante, nous avons fait notre possible pour y présenter tous les grains et toutes les graminées que nous avons pu préparer. Nous voulions aussi en envoyer à Grenfell et à Wolseley, mais le temps ne nous l'a pas permis. L'année prochaine, s'il est possible, nous ferons en sorte d'y exposer.

J'ai l'honneur de rester

Votre obéissant serviteur,

ANGUS MACKAY.

Fermes expérimentales.

FERME EXPÉRIMENTALE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

RAPPORT DE THOMAS A. SHARPE, RÉGISSEUR.

AGASSIZ, (COLOMBIE-ANGLAISE), 31 décembre 1892.

A Monsieur Wm. SAUNDERS,

Directeur, Fermes Expérimentales de l'Etat.

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année 1892, qui est le quatrième rapport annuel sur les travaux exécutés à la ferme expérimentale d'Agassiz.

Le temps, pendant les mois de janvier, février et mars a été doux et humide. La température la plus basse qu'ait indiquée le thermomètre, a été le 10 janvier où il indiquait 7° au-dessus de zéro, mais le temps est resté froid et humide pendant avril et jusqu'aux derniers jours de mai, de sorte que la végétation du printemps a été lente et tardive. Pendant la dernière semaine de mars et les deux premières d'avril nous avons eu de légères gelées qui ont eu un désastreux effet sur les fleurs des arbres: les pêches, les abricots, les brugnons et une grande partie des prunes ont été détruits. Ces gelées n'ont pas été limitées à notre localité; toute la côte s'en est ressentie au sud, jusque dans les districts à orangers de la Californie.

Nous avons eu une assez bonne saison pour les grains, les racines et le foin, et ces récoltes ont donné une moyenne satisfaisante dans toute la province; le temps a été beau pour la moisson de tous les grains qui avaient été semés à temps au printemps. Les champs ensemencés tard et qui n'ont mûri que dans la dernière partie de septembre ont été difficiles à moissonner; car septembre a été un mois très pluvieux.

Le blé d'automne a souffert de l'humidité pendant l'hiver et du temps longtemps frais et pluvieux au printemps, et comme résultat, il a donné une très pauvre récolte, plusieurs variétés ayant été presque complètement anéanties.

Nous n'avons pas labouré de terre neuve cette année, mais nous avons préparé à peu près vingt acres. Nous avons arraché les grands arbres et les souches, et coupé les taillis.

La terre ensemencée de graines de prairie est bien engazonnée en trèfle et en mil (*timothy*). Les vesces semées l'automne dernier ont commencé à pousser de bonne heure et ont été prêtes à couper pour fourrage, aux premiers jours de mai, elles avaient déjà le 5 mai fait une pousse de trois pieds.

Je suis heureux de pouvoir faire rapport que par toute la province généralement, les récoltes de grains et de racines ont été bonnes.

Cette année a été dans beaucoup d'endroits celle à petite récolte des fruits; la plupart des variétés ont peu rapporté; mais partout la superficie plantée en arbres fruitiers s'étend rapidement.

Nous nous sommes aussi beaucoup occupés du houblon. Dans les districts de Sumas et de Chilliwack, il y a plusieurs houblonnières d'une étendue considérable; il y en a trois dans les environs et beaucoup d'autres dans la vallée de l'Okanagan; la récolte a été partout satisfaisante. La culture du houblon paraît devoir être avantageuse; car le sol et le climat sont favorables pour cela.

BLÉ D'AUTOMNE.

Nous avons essayé vingt-trois variétés de blé d'automne.

Le climat ne paraît pas convenir au blé d'automne; car le grain dégénère rapidement; au bout d'un an ou deux il devient tendre, et les hivers quoique très doux, semblent être encore trop rigoureux pour le blé. Les variétés essayées à la ferme expérimentale ont considérablement souffert, et le rendement a été très faible.

Le tableau suivant présente le rendement par parcelles de $\frac{1}{20}$ d'acre, et la période de temps de la semaille à la moisson. Semé à raison de 90 livres à l'acre.

Variété de blé d'automne.	Semé.	Epié.	Moissonné	Longueur de la paille.		Mûri en	Rend. de $\frac{1}{20}$ d'acre.	Rendement par acre.
				pies.	jours.			
Hybride de Carter A.	11 nov	18 juin	6 août	3 à 3 $\frac{1}{2}$	268	28 $\frac{1}{2}$	9 30	
" B.	11 "	17 "	3 "	4 à 4 $\frac{1}{2}$	266	40	13 20	
" C.	11 "	20 "	4 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$	265	28	9 00	
" D.	11 "	21 "	3 "	3 $\frac{1}{2}$ à 4	265	22 $\frac{1}{2}$	7 30	
" F.	11 "	9 "	28 juill.	3 $\frac{1}{2}$ à 4	259	14	4 40	
" G.	11 "	23 "	5 août.	3 à 3 $\frac{1}{2}$	267	11	3 40	
" H.	11 "	20 "	4 "	3 $\frac{1}{2}$ à 4	266	18	6 00	
" J.	11 "	16 "	4 "	3 $\frac{1}{2}$ à 4	266	26 $\frac{3}{4}$	8 55	
" K.	11 "	15 "	2 "	4 à 4 $\frac{1}{2}$	264	56	18 40	
Démocrate	10 "	6 "	8 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$	266	26 $\frac{3}{4}$	8 55	
Tasmanie	10 "	8 "	5 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$	268	23	7 40	
Manchester	11 "	7 "	4 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$	266	15	5 00	
Velvet Chaff (Balle veloutée)	10 "	9 "	29 juill.	3 $\frac{1}{2}$ à 4	261	19	6 20	
Square Head (Epi carré)	10 "	17 "	10 août.	3	273	8 $\frac{1}{2}$	2 50	
Clawson rouge précoce	10 "	2 "	26 juill.	4	258	29 $\frac{1}{2}$	9 50	
Golden Cross.	10 "	6 "	27 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$	259	18 $\frac{1}{2}$	6 10	
Royal Prize Red.	10 "	20 "	6 août.	3	269	17 $\frac{1}{2}$	5 50	
Fill Measure.	10 "	19 "	5 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$	268	22 $\frac{1}{2}$	7 30	
Volunteer.	10 "	5 "	29 juill.	3 à 3 $\frac{1}{2}$	261	46	15 20	
E. de Carter	10 "	22 "	27 "	3 $\frac{1}{2}$ à 4	259	44	14 40	
Amber (Martin)	10 "	14 "	27 "	3 $\frac{1}{2}$ à 4	259	35	11 40	
Golden Drop.	10 "	21 "	5 août.	2 $\frac{1}{2}$ à 3	268	tué.	
White Queen	10 "	18 "	5 "	3	268	Seulement quelques épis mûrs	

ESSAIS DE BLÉ DE PRINTEMPS, D'ORGE ET D'AVOINE.

Des parcelles d'un vingtième d'acre ont été le même jour ensemencées de blé, d'orge et d'avoine; ce terrain avait été labouré pour la première fois en août 1891. Le sol était de nature uniforme, et dans toutes les parcelles il a reçu les mêmes soins.

PARCELLES ensemencées de blé de printemps, 90 livres ($1\frac{1}{2}$ boisseau) à l'acre.

Variété de blé de printemps.	Semé.	Levé.	Epié.	Mûr.	Longueur de la paille.	Mûr en	Rend. de $\frac{1}{20}$ d'acre	Rend. par acre.	
								jours.	lbs.
Ladoga.	12 mai	19 mai	4 juil.	20 août.	2 $\frac{1}{2}$ à 3 p.	100	52	17 20	
Fife blanc.	12 "	18 "	4 "	30 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$ p.	110	38	12 40	
Hard Tag de Russie.	12 "	19 "	8 "	26 "	2 $\frac{1}{2}$ à 3 p.	106	41 $\frac{1}{2}$	13 50	
Rio Grande.	12 "	17 "	6 "	30 "	3 $\frac{1}{2}$ à 4 p.	110	62	20 40	
Judket.	12 "	18 "	11 "	29 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$ p.	109	52	17 20	
Saxonka	12 "	17 "	7 "	27 "	2 $\frac{1}{2}$ à p.	107	52	17 20	
Pringle's Champlain	12 "	17 "	9 "	27 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$ p.	107	58	19 20	
Gehun.	12 "	17 "	9 "	29 "	2 $\frac{1}{2}$ à 3 p.	109	35	11 40	
Blanc de Russie.	12 "	18 "	7 "	26 "	3 $\frac{1}{2}$ à p.	106	52 $\frac{1}{2}$	17 30	
Delhi blanc	12 "	18 "	11 "	29 "	3 $\frac{1}{2}$ à p.	109	46	15 20	
Connell blanc.	12 "	19 "	12 "	26 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$ p.	106	35 $\frac{1}{2}$	11 50	
Defiance.	12 "	19 "	11 "	29 "	2 à 2 $\frac{1}{2}$ p.	109	35	11 40	
Wellman's Fife.	12 "	19 "	7 "	28 "	3 $\frac{1}{2}$ à 3 $\frac{1}{2}$ p.	108	45	15 00	
Dur de Calcutta (Inde).	12 "	18 "	6 "	26 "	2 p.	106	29 $\frac{1}{2}$	9 50	
Colorado.	12 "	18 "	7 "	29 "	3 $\frac{1}{2}$ p.	109	50	16 40	
Fife rouge.	12 "	18 "	7 "	30 "	3 $\frac{1}{2}$ p.	110	65 $\frac{1}{2}$	21 50	
Balle blanche de Campbell.	12 "	17 "	14 "	27 "	3 $\frac{1}{2}$ p.	107	81 $\frac{1}{2}$	27 00	
Campbell's Triumph.	12 "	18 "	16 "	28 "	3 $\frac{1}{2}$ p.	108	72	24 00	
Anglo-Canadien.	12 "	18 "	19 "	2 sept.	3 $\frac{1}{2}$ p.	113	49	16 20	

On verra que les blés à balle blanche de Campbell, Triumph et Fife rouge ont été les plus fertiles; il en avait été à très peu près de même en 1891.

Fermes expérimentales.

PARCELLES ensemencées d'orge, 96 livres (2 boisseaux) à l'acre.

Variété d'orge.	Semé.	Levé.	Epié.	Mûre.	Longueur de la paille.		Rendement de $\frac{30}{100}$ d'acre.	Rendement par acre.	
					pieds.	jours.		lbs.	boiss. lbs.
Goldthorpe	12 mai	19 mai	16 juil.	25 août	2 $\frac{1}{2}$ à 3	105	67 $\frac{1}{2}$	28	6
Golden Melon	12 "	21 "	16 "	25 "	2 $\frac{3}{4}$ à 3	105	52 $\frac{1}{2}$	21	42
Saale	12 "	18 "	16 "	25 "	2 $\frac{1}{2}$ à 3	105	67	27	44
Duck-bill	12 "	21 "	15 "	25 "	2 $\frac{1}{2}$ à 3	105	73 $\frac{1}{2}$	30	30
Webb's Kinver	12 "	21 "	14 "	24 "	2 $\frac{1}{2}$ à 3	104	56	23	16
Blanche nonpareille	12 "	19 "	16 "	27 "	2 $\frac{1}{4}$ à 2 $\frac{1}{2}$	107	64 $\frac{1}{2}$	26	42
Chevalier améliorée	12 "	20 "	16 "	26 "	2 $\frac{1}{2}$ à 2 $\frac{3}{4}$	106	67 $\frac{1}{2}$	28	6
Chevalier danoise	12 "	22 "	14 "	25 "	2 $\frac{1}{2}$ à 2 $\frac{3}{4}$	105	67	27	44
Rennie améliorée	12 "	20 "	7 "	22 "	2 $\frac{1}{2}$ à 2 $\frac{3}{4}$	102	67	27	44
Odessa	12 "	20 "	7 "	18 "	2 $\frac{1}{2}$ à 3	98	57	23	36
Oderbruch	12 "	19 "	5 "	8 "	2 $\frac{1}{2}$ à 2 $\frac{3}{4}$	88	38 $\frac{1}{2}$	13	46
Commune à six rangs	12 "	20 "	9 "	25 "	2 $\frac{1}{2}$ à 2 $\frac{3}{4}$	105	46 $\frac{1}{2}$	19	18
Orge-blé à six rangs	12 "	18 "	9 "	12 "	2 $\frac{1}{2}$ à 2 $\frac{3}{4}$	92	53	22	4
Mensury	12 "	19 "	6 "	10 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$	90	68	28	16
Vallée de Spiti	12 "	18 "	4 "	9 "	1 $\frac{1}{2}$ à 2	89	46	19	8
New Golden Grains	12 "	18 "	8 "	26 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$	106	72 $\frac{1}{2}$	30	5

PARCELLES ensemencées d'avoine, 2 $\frac{1}{2}$ boisseaux à l'acre.

Variété d'avoine.	Semé.	Levé.	Epié.	Mûre.	Longueur de la paille.		Rendement de $\frac{30}{100}$ d'acre.	Rendement par acre.	
					pieds.	jours.		lbs.	boiss. lbs.
Noire de Tartarie Prolifi.	13 mai	20 mai	23 juil.	30 août	2 à 2 $\frac{1}{2}$	169	77	45	10
Noire de Tartarie	13 "	20 "	23 "	30 "	2 à 2 $\frac{1}{2}$	169	74	43	18
Bonanza	13 "	21 "	18 "	25 "	4 à 4 $\frac{1}{2}$	104	60	35	10
Canadian Triumph	13 "	20 "	16 "	25 "	4 $\frac{1}{2}$ à 5	104	75	42	32
Egypte	13 "	21 "	24 "	30 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$	109	86	50	20
Challenge	13 "	22 "	19 "	26 "	4 $\frac{1}{2}$ à 5	105	87 $\frac{1}{2}$	51	16
Blanche de Pologne	13 "	22 "	20 "	26 "	4 $\frac{1}{2}$ à 5	105	94	55	10
Rennie's Prize White	13 "	22 "	17 "	24 "	4 $\frac{1}{2}$ à 5	103	80 $\frac{1}{2}$	47	14
Archangel précocé	13 "	20 "	21 "	31 "	2 $\frac{1}{2}$ à 3	110	50	29	14
Rosedale	13 "	20 "	19 "	31 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$	110	52	30	20
Welcome	13 "	20 "	20 "	31 "	3 $\frac{1}{2}$ à 4	110	43	25	10
American Triumph	13 "	21 "	27 "	31 "	3 $\frac{1}{2}$ à 4	110	35 $\frac{1}{2}$	20	30
Golden Sided	13 "	21 "	20 "	31 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$	110	66 $\frac{1}{2}$	39	4
Victoria Prize White	13 "	21 "	16 "	22 "	4 à 4 $\frac{1}{2}$	101	75 $\frac{1}{2}$	44	14
White Russian	13 "	21 "	21 "	26 "	3 $\frac{1}{2}$ à 4	105	44 $\frac{1}{2}$	26	6
Prolific Black Californian	13 "	20 "	30 "	31 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$	110	77 $\frac{1}{2}$	45	15
Black Brie (Noire de Erie)	13 "	19 "	2 "	6 sept.	4 à 4 $\frac{1}{2}$	117	68 $\frac{1}{2}$	41	6
Etampe précocé	13 "	18 "	28 "	30 août	2 $\frac{1}{2}$ à 3	109	84 $\frac{1}{2}$	49	19
Giant Cluster	13 "	21 "	31 "	31 "	4 $\frac{1}{2}$ à 5	110	108	63	18
Joanette	13 "	20 "	24 "	2 sept.	3 à 3 $\frac{1}{2}$	112	80 $\frac{1}{2}$	47	9
Ligowo améliorée	13 "	20 "	24 "	30 août	4 à 4 $\frac{1}{2}$	109	123	72	12
Doncaster Prize	13 "	18 "	24 "	1 sept.	4 $\frac{1}{2}$ à 5	111	94 $\frac{1}{2}$	55	15
Abundance	13 "	21 "	25 "	29 août	4 $\frac{1}{2}$ à 5	108	88 $\frac{1}{2}$	52	7
Gothland précocé	13 "	19 "	25 "	29 "	4	108	104 $\frac{1}{2}$	61	21
Giant Swedish	13 "	20 "	26 "	28 "	2 à 2 $\frac{1}{2}$	107	74	43	18
Hazletts Seizure	13 "	21 "	27 "	29 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$	108	56 $\frac{1}{2}$	33	8
Flying Scotchman	13 "	20 "	29 "	20 "	3 $\frac{1}{2}$ à 4	99	66	38	28
Early Blossom	13 "	20 "	31 "	30 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$	109	78	45	30
Holstein Prolific	13 "	21 "	30 "	23 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$	102	37	21	26
Early Race Horse	13 "	19 "	23 "	26 "	3 à 3 $\frac{1}{2}$	105	57 $\frac{1}{2}$	33	33

Ce sont deux des variétés d'avoines françaises récemment importées qui se placent au premier rang, Ligowo améliorée et Giant Cluster (Panicle géante), suivies par Gothland précocé et Doncaster Prize.

BLÉS MÉTIS DE SAUNDERS.

Ces blés ont été semés avec le semoir Planet Junior en rayons espacés de 9 pouces, et à côté ont été semés cinquante grains, de six différentes variétés des plus estimées de blé de printemps, afin que nous puissions comparer la précocité relative de ces méteils.

Variété de blé de printemps.	Quantité semée.	Semé.	Levé.	Epié.	Mûr.	Etendue de la parcelle.	Rendement par parcelle.	Rendement par acre.	Mûri en.
						Pieds carrés.	lbs.	boiss. lbs.	
Abundance.....	12 onces	28 avril	5 mai..	2 juillet	26 août.	900	42½	34 17	120
Blanc de Russie.....	50 grains	28 "	5 " ..	16 "	29 "				123
Alpha.....	10½ on..	28 "	5 " ..	1 "	22 "	840	36	32 42	116
Anglo-Canadien.....	50 grains	28 "	6 " ..	11 "	1 sept.				126
Beta.....	9 onces.	28 "	6 " ..	9 "	30 août.	770	32½	30 28	124
Balle blanche deCampbell	50 grains	28 "	5 " ..	6 "	23 "				118
Carleton.....	10½ on..	28 "	6 " ..	4 "	24 "	840	32	27 39½	117
White Fife.....	50 grains	28 "	5 " ..	8 "	27 "				121
Ottawa.....	50 onces.	28 "	6 " ..	7 "	28 "	460	20	31 34	122
Campbell's Triumph.....	50 grains	28 "	6 " ..	8 "	27 "				121
Prince.....	2½ onces.	28 "	6 " ..	5 "	31 "	240	14	42 21	125
Australian.....	50 grains	28 "	6 " ..	8 "	29 "				123
Bearded Alpha.....	1½ onces.	28 "	5 " ..	7 "	27 "	120	6	36 18	121
California White.....	50 grains	28 "	8 " ..	13 "	4 sept.				129

Quelques-unes de ces variétés se sont montrées jusqu'ici très productives.

ESSAIS DE SEMAILLES À DIFFÉRENTES DATES.

Toutes les semaines depuis le 12 avril au 24 mai, nous avons semé deux variétés de blé, deux d'orge et deux d'avoine dans des parcelles d'un dixième d'acre. Le terrain avait été labouré en automne, et avant chaque semaille nous avons soigneusement hersé le terrain non ensemencé, ce qui explique peut-être en partie le plus fort rendement des parcelles ensemencées les dernières.

Le grain des parcelles ensemencées les premières est plus lustré et de meilleure qualité, et la paille en paraît plus raide, plus ferme, aussi plus exempte de carie. Les tableaux ci-après présentent en détail les résultats de chaque essai :—

Numéro de la parcelle.	Date de la semaille.	Date de la levée.	Epiage.	Moisson.	Long. de la paille.	Mûri en.	Poids du grain.		Rendement par acre.	Remarques.
							1 ^{re} acre.	boiss. lbs.		
1	12 avril.....	23 avril.....	2 juillet.	16 août.....	3 to 3½	126	193	32	10	Paille lustrée et raide; s'est bien tenue; épis longs et bien remplis jusqu'au sommet; grain bien nourri et de bonne qualité.
2	19 avril.....	2 mai.....	5 "	18 "	3 to 3½	121	131	21	50	Paille s'est bien tenue; mais n'a pas épié si bien que parcelle n° 1, n'a pas bien taillé non plus; grain bien nourri. Parcelles 2 et 3 étaient sur les côtés d'un petit ravin où la surface avait été enfoncée dans le nivellement, ce qui a diminué le rendement. Ce ravin s'étendait à travers le champ, et le rendement des parcelles 1, 2, et 3 en a été réduit.
3	26 avril.....	5 "	9 "	26 "	3 to 3½	122	141	23	30	S'est bien tenu; a bien épié; épis pleins jusqu'au sommet; grain bien nourri et lustré.
4	3 mai.....	12 "	11 "	27 "	3 to 3½	116	194	32	20	S'est bien tenu et a très bien taillé; épis très longs et bien remplis jusqu'au sommet; grain bien nourri.
5	10 mai.....	16 "	14 "	30 "	3 to 3½	112	172½	28	45	Paille longue; épis longs et bien remplis; mais grain de qualité moins bonne, car il est plus foncé et plus édenté que celui des parcelles 1, 2 et 3.
6	17 mai.....	23 "	17 "	4 sept.....	3 to 3½	110	191	31	50	S'est bien tenu et a bien taillé; épis longs et bien remplis, grain tendre et foncé.
7	24 mai.....	2 juin.....	22 "	7 "	3	106	131½	21	55	S'est bien tenu, mais a moins bien taillé qu'aucun des précédents, et le grain en était moins lustré et moins dur.

BLÉ À PAILLE BLANCHE DE CAMPBELL.—Semé à raison de 1½ boisseau par acre.

1	12 avril.....	23 avril.....	24 juin.....	12 août.....	3 to 3½	122	150½	25	5	Epis d'une bonne longueur et bien remplis; grain bien nourri et bien lustré.
2	19 avril.....	3 mai.....	1 juillet.	16 "	3 to 3½	119	130	21	40	" " paille lustrée et raide, n'a pas bien taillé.

3	26 avril.....	5 "	6 "	18 "	3	114	108	18	00	Epis assez longs et bien remplis, mais clairs dans la parcelle.
4	3 mai.....	12 "	9 "	22 "	3 à 3½	110	170	28	20	S'est bien tenu et a bien taillé; épis longs et bien remplis.
5	10 "	17 "	14 "	27 "	3 à 3½	109	168	28	00	Paille molle et couchée; épis longs et bien remplis.
6	17 "	23 "	17 "	30 "	3 à 3½	105	163	27	10	Fortement couché; épis assez longs.
7	24 "	2 juin.....	22 "	5 sept.....	3	104	106½	17	45	Très peu ferme; n'a pas taillé; paille molle et affaissée.

ORGE À DEUX RANGS—PRIZE PROLIFIC.—Semée à raison de 2 boisseaux à l'acre.

1	12 avril.....	20 avril.....	29 juin.....	6 août.....	3 à 3½	116	149½	31	7	S'est bien tenue; n'a pas bien taillé; épis longs; point de carie.
2	19 "	2 mai.....	1 juillet.	9 "	3 à 3½	112	175½	36	29½	Fortement couchée, mais a bien taillé; épis longs; grain bien nourri et lustré.
3	26 "	3 "	4 "	10 "	3 à 3½	106	134	27	44	A bientôt versé et ne s'est pas bien remplie; épis longs; point de carie.
4	3 mai.....	10 "	8 "	17 "	3½	106	188½	39	10½	S'est bien tenue et a bien taillé; épis longs et grains bien nourris; point de carie.
5	10 "	17 "	13 "	19 "	3½	101	161½	33	28½	En partie couchée; n'a pas bien taillé; épis moyens; point de carie.
6	17 "	24 "	16 "	25 "	3½	101	199	41	22	S'est affaissée, mais a bien taillé; épis longs; point de carie.
7	24 "	2 juin.....	24 "	5 sept.....	3 à 3½	104	168	35	00	S'est affaissée; a assez bien taillé, mais n'a pas bien épié, un peu de carie.

ORGE À SIX RANGS—DE BAXTER.—Semée à raison de 2 boisseaux à l'acre.

Numéro de la parcelle.	Date de la semaille.	Date de la levée.	Epiage.	Moisson.	Longueur de la paille.	Mètre en.	Poids du grain.	Rendement par acre.	Remarques.	
										Pieds.
1	12 avril	20 avril	22 juin	29 juillet	2½ à 3	109	160	33	16	Épis longs; grain bien nourri et lustré; paille mince; n'a pas bien tallé; point de carie.
2	19 "	1 mai	"	1 août	2½ à 3	105	110	22	45	S'est bien tenue, mais n'a pas bien tallé; épis assez longs; point de carie.
3	26 "	3 "	29 "	3 "	2½ à 3	100	128½	26	37	S'est bien tenue; a assez bien tallé; épis moyens; grain bien nourri.
4	4 mai	11 "	1 juillet	6 "	3	94	155	32	14	S'est assez bien tenue; a très bien tallé; grain bien nourri; un peu de carie.
5	10 "	18 "	5 "	9 "	3 à 3½	91	172	35	40	S'est bien tenue; a bien tallé; épis moyens; grain bien nourri.
6	17 "	23 "	11 "	16 "	2½ à 3	91	196	40	40	Paille courte; mais a bien tallé; épis longs, et grain bien nourri; très peu de carie.
7	24 "	30 "	15 "	22 "	2½ à 3	90	174	36	12	Paille, courte, et très affaïssée; épis bons; point de carie.

AVOINE—PRIZE CLUSTER.—Semée à raison de 2½ boisseaux à l'acre.

1	12 avril	21 avril	1 juillet	8 août	4 à 4½	119	128	37	22	S'est bien tenue; grain lustré et bien nourri; point de carie.
2	19 "	2 mai	6 "	13 "	4 à 4½	117	165	48	18	Paille forte; grain lustré et bien nourri; point de carie.
3	26 "	6 "	9 "	18 "	3 à 3½	115	132	38	28	S'est bien tenue, mais n'a pas bien tallé; point de carie.
4	3 mai	14 "	13 "	19 "	3½	108	157	46	7	A bien tallé, mais paille tendre et couchée.
5	10 "	19 "	16 "	22 "	3½	104	151	44	14	Paille molle et affaïssée; un peu de carie.
6	17 "	25 "	18 "	26 "	3¼ à 3½	101	175	51	16	A bien tallé, mais fortement couchée; un peu de carie.
7	24 "	1 juin	22 "	3 sept.	3¼ à 4	102	177	52	2	A bien tallé; épis longs; fortement couchée.

AVOINE—BANNER.—Semée à raison de 2½ boisseaux à l'acre.

1	12 avril	21 avril	2 juil.	13 août	3½ à 4	124	181	53	8	Paille raide; a assez bien tallé; grain lustré et bien nourri.
2	19 "	2 mai	8 "	16 "	3½ à 4	120	177	52	2	S'est bien tenue; grain lustré et bien nourri.
3	26 "	6 "	12 "	18 "	4	115	198½	56	31	S'est bien tenue; grain lustré et bien nourri.
4	3 mai	12 "	16 "	22 "	4	112	258	75	31	S'est bien tenue; a bien tallé; grain lustré et bien nourri, très peu de carie.
5	10 "	19 "	18 "	27 "	4	110	273	80	10	A bien tallé; épis longs et bien remplis; paille légèrement couchée.
6	17 "	24 "	20 "	30 "	4	105	282	82	32	A bien tallé; épis bons; paille molle et couchée.
7	24 "	3 juin	26 "	5 sept.	4	104	299½	88	2	A bien tallé; épis longs et bien remplis; couchés.

Fermes expérimentales.

POIS DES CHAMPS.

Semés en parcelles d'un dixième d'acre, tous en même temps, et dans mêmes conditions; même sol, et même traitement.

Variété de pois.	Semence par acre.	Semaille.	Levé.	Mûrs.	Rende-ment par	Rende-ment	Mûri en
	boisseaux.				parcelle.	par acre.	
					lbs.	boiss. lbs.	
Prince Albert.....	2½	16 avril ..	2 mai	25 août ..	274	45 40	131
Mummy (Momie).....	2½	16 " " ..	2 " "	22 " " ..	298	49 40	128
Prussian Blue.....	2½	16 " " ..	3 " "	26 " " ..	126	21 00	132
Crown.....	2½	16 " " ..	3 " "	13 " " ..	179	29 50	119
Pride (Orgueil).....	2½	16 " " ..	3 " "	17 " " ..	126½	21 5	123
Rennie n° 10.....	2½	16 " " ..	2 " "	27 " " ..	122½	20 25	133
White Marrowfat (Carré bl.)	3	16 " " ..	2 " "	11 " " ..	140	23 20	117

POIS DE JARDIN.

Nous avons semé le 30 avril une livre de chacune des variétés suivantes.

Variété de pois.	Semé.	Levé.	Bons pour la table.	Cosses.
Kentish Invicta	30 avril ..	14 mai ..	2 juil. ..	Très courtes et peu nombreuses sur les tiges.
Extra Early Star	30 " " ..	15 " " ..	30 juin ..	De bonne longueur bien remplies; pois petits.
Little Gem.....	30 " " ..	14 " " ..	4 juil. ..	Courtes mais bien remplies.
Telephone.....	30 " " ..	15 " " ..	16 " " ..	Longues et bien remplies; pois gros.
Bliss' Abundance	30 " " ..	16 " " ..	21 " " ..	Moyennes.
Tom Thumb.....	30 " " ..	24 " " ..	6 " " ..	Longues, bien remplies.
Early Kent.....	30 " " ..	25 " " ..	7 " " ..	Moyennes; pois moyens.
Blue Peter.....	30 " " ..	16 " " ..	8 " " ..	Moyennes, pas bien remplies.
First and Best.....	30 " " ..	17 " " ..	1 " " ..	Moyennes, bien remplies.
American Wonder.....	30 " " ..	17 " " ..	5 " " ..	" " "
Horsfords.....	30 " " ..	15 " " ..	16 " " ..	" " "
Ringleader	30 " " ..	17 " " ..	10 " " ..	" " "
Laxton's Alpha.....	30 " " ..	17 " " ..	5 " " ..	Moyennes, pas bien remplies, mais pois gros, d'une saveur délicate.
Duke of Albany.....	30 " " ..	17 " " ..	9 " " ..	Grosses, bien remplies de pois d'excellente qualité.
Champion of England.....	30 " " ..	16 " " ..	20 " " ..	Moyenne, pas bien remplies.
Extra Early (extra précoce)...	30 " " ..	15 " " ..	2 " " ..	Moyennes, bien remplies, qualité pauvre.
Blue Imperial.....	30 " " ..	17 " " ..	22 " " ..	Longues bien remplies de gros pois de bonne qualité.
Extra Early Brittany.....	30 " " ..	16 " " ..	7 " " ..	Courtes, pas bien remplies.
Laxton's Surprise.....	30 " " ..	17 " " ..	18 " " ..	Longues, bien remplies de pois de première qualité.
Stratagem.....	30 " " ..	16 " " ..	20 " " ..	Longues, bien remplies; pois gros et bons.

NAVETS.

Nous avons essayé douze variétés de navets dans les mêmes conditions.

Nous en avons semé deux lots de chaque variété, l'un le 3 mai, l'autre 14 jours plus tard—le 17 mai.

Le tableau ci-dessous présente le rendement des parcelles et le rendement par acre, exprimés boisseaux et en tonnes.

Variété de navets.	Semé.	Arraché.	Rendement par parcelle.		Rendement par acre.		Rendement par acre.	
			lbs.	tonn. lbs.	boiss. lbs.	boiss. lbs.		
Marquis of Lorne—								
Lot n° 1.....	3 mai..	17 nov..	610	26 1,724	895 24			
" 2.....	17 " ..	17 " ..	412	18 300	605 00			
Carter's Elephant—								
Lot n° 1.....	3 " ..	17 " ..	709 $\frac{1}{2}$	31 436	1,040 24			
" 2.....	17 " ..	17 " ..	388 $\frac{1}{2}$	17 188	569 48			
Jumbo—								
Lot n° 1.....	3 " ..	17 " ..	544 $\frac{1}{2}$	23 1,916	798 36			
" 2.....	17 " ..	17 " ..	415	18 420	607 00			
Prize Purple Top (Collet violet primé)—								
Lot n° 1.....	3 " ..	17 " ..	433 $\frac{1}{4}$	19 126	635 26			
" 2.....	17 " ..	17 " ..	289	12 1,432	423 52			
Purple Top (Collet violet)—								
Lot n° 1.....	3 " ..	17 " ..	462	20 556	675 56			
" 2.....	17 " ..	17 " ..	310	13 1,280	454 40			
Hartley's Bronze Top (Col. bronzé Hartley)								
Lot n° 1.....	3 " ..	17 " ..	404 $\frac{3}{4}$	17 1,601 $\frac{1}{2}$	593 21 $\frac{1}{2}$			
" 2.....	17 " ..	17 " ..	199 $\frac{1}{2}$	8 1,556	292 36			
Elephant—								
Lot n° 1.....	3 " ..	17 " ..	688 $\frac{1}{2}$	30 588	1,009 48			
" 2.....	17 " ..	17 " ..	330	14 1,040	484 00			
Mammoth Purple Top (Collet violet M.)—								
Lot n° 1.....	3 " ..	17 " ..	499 $\frac{1}{4}$	21 1,934	732 14			
" 2.....	17 " ..	17 " ..	335	14 1,480	491 20			
Bangholm—								
Lot n° 1.....	3 " ..	17 " ..	462	20 656	677 36			
" 2.....	17 " ..	17 " ..	336	14 1,590	493 10			
Sutton's Champion—								
Lot n° 1.....	3 " ..	17 " ..	412 $\frac{1}{2}$	18 300	605 00			
" 2.....	17 " ..	17 " ..	337 $\frac{1}{4}$	14 1,678	494 38			
Prize Winner—								
Lot n° 1.....	3 " ..	17 " ..	467	20 1,096	684 56			
" 2.....	17 " ..	17 " ..	353 $\frac{1}{4}$	15 910	516 50			
Bronze Top Extra—								
Lot n° 1.....	3 " ..	17 " ..	442 $\frac{1}{4}$	19 918	648 38			
" 2.....	17 " ..	17 " ..	305 $\frac{1}{4}$	13 900	448 20			

Ces résultats confirment ceux de l'année passée, et montrent clairement l'avantage qu'il y a à semer les navets tôt sous ce climat.

Fermes expérimentales.

BETTERAVES FOURRAGÈRES.

Nous avons semé douze variétés de betteraves fourragères chacune en deux parcelles. Une parcelle de chaque variété a été ensemencée le 2 mai et la seconde le 16 mai.

Variété de betteraves fourragères.	Semé.		Levé.		Rendement par parcelle.	Rendement par acre.		Rendement par acre.	
	2 mai	16 "	13 mai	27 "	lbs.	tonn.	lbs.	boiss.	lbs.
Red Globe (Globe rouge)—									
Lot n° 1.....	2	16	13	27	266½	11	1,452	390	51
Lot n° 2.....	2	16	13	27	140½	6	321	205	20
Mammoth Long Red (Longue rouge M.)—									
Lot n° 1.....	2	16	13	26	336½	14	1,634	493	54
Lot n° 2.....	2	16	13	26	203½	8	1,930	298	50
Mammoth Long Red—									
Lot n° 1.....	2	16	13	28	359½	15	1,614	526	54
Lot n° 2.....	2	16	13	28	162½	7	322	238	42
Red Fleshed Tankard (Tankard chair roug.)									
Lot n° 1.....	2	16	14	27	328½	14	908	481	48
Lot n° 2.....	2	16	14	27	202½	8	1,798	296	38
Red Globe—									
Lot n° 1.....	2	16	15	28	296½	13	92	434	52
Lot n° 2.....	2	16	15	28	215½	9	964	316	04
Berkshire Prize—									
Lot n° 1.....	2	16	14	26	223¾	9	1,690	328	10
Lot n° 2.....	2	16	14	26	157¾	6	1,882	231	22
Mammoth Long Red (Longue rouge M.)—									
Lot n° 1.....	2	16	13	28	327	14	776	479	36
Lot n° 2.....	2	16	13	28	181	7	1,928	265	28
Giant Yellow Intermediate (Géante jau. i.)									
Lot n° 1.....	2	16	14	26	256¾	11	594	376	14
Lot n° 2.....	2	16	14	26	176	7	1,488	258	8
Carter's Warden—									
Lot n° 1.....	2	16	14	27	292¾	12	1,740	429	..
Lot n° 2.....	2	16	14	27	185½	8	324	272	4
Canadian Giant (Géante du Canada)—									
Lot n° 1.....	2	16	15	28	270¾	11	1,826	397	6
Lot n° 2.....	2	16	15	28	148½	6	1,046	217	26
Yellow Globe (Globe jaune)—									
Lot n° 1.....	2	16	15	26	160¾	7	146	235	46
Lot n° 2.....	2	16	15	26	151¾	6	1,354	222	46
Golden Fleshed Tankard (T. chair dorée)—									
Lot n° 1.....	2	16	14	27	261	11	968	382	48
Lot n° 2.....	2	16	14	27	250	11	386	40

En 1891, les rendements d'une série semblable de parcelles avaient été beaucoup plus considérables que ceux-ci; ils variaient entre 31 et 69 tonnes à l'acre, mais les semis avaient eu lieu plus tôt, — le 9 et le 23 avril. Quelques parcelles ensemencées du 8 au 25 mai avaient rapporté presque autant, ce qui montre que la saison de 1892 n'a pas été favorable à cette racine.

CAROTTES.

Nous avons essayé douze variétés de carottes de la même manière et dans les mêmes conditions que les navets. Le premier semis a été fait le 30 avril, le second le 14 mai. Le sol et le traitement ont été les mêmes dans les deux cas.

Variété de carottes.	Semé.	Arraché.	Rendement par parcelle.	Rendement par acre.		Rendement par acre.	
				tonnes.	lbs.	boiss.	lbs.
Early Gem—							
Lot n° 1.....	30 avril.....	18 nov.....	218 $\frac{3}{4}$	9	1228	320	28
Lot n° 2.....	14 mai.....	18 “.....	206 $\frac{3}{4}$	9	194	303	14
Chantenay—							
Lot n° 1.....	30 avril.....	18 “.....	296 $\frac{1}{2}$	13	114	435	14
Lot n° 2.....	14 mai.....	18 “.....	240	10	1120	352	00
White Intermediate (Blanche demi-l)—							
Lot n° 1.....	30 avril.....	18 “.....	394 $\frac{1}{2}$	17	716	578	36
Lot n° 2.....	14 mai.....	18 “.....	224	9	1712	328	52
Half Long (Demi-longue)—							
Lot n° 1.....	30 avril.....	18 “.....	308 $\frac{3}{4}$	13	1170	452	50
Lot n° 2.....	14 mai.....	18 “.....	286 $\frac{3}{4}$	12	1034	417	14
Guerande—							
Lot n° 1.....	30 avril.....	18 “.....	327	14	776	479	36
Lot n° 2.....	14 mai.....	18 “.....	272 $\frac{3}{4}$	12	42	400	42
Orange Giant (Géante orange)—							
Lot n° 1.....	30 avril.....	18 “.....	272 $\frac{1}{4}$	11	1958	399	18
Lot n° 2.....	14 mai.....	18 “.....	159	6	1992	233	12
Improved Short White (Courte bl. amél.)							
Lot n° 1.....	30 avril.....	18 “.....	352 $\frac{3}{4}$	15	1042	517	22
Lot n° 2.....	14 mai.....	18 “.....	223 $\frac{1}{4}$	10	538	340	38
Mammoth demi-longue blanche lisse—							
Lot n° 1.....	30 avril.....	18 “.....	365 $\frac{1}{2}$	16	102	535	2
Lot n° 2.....	14 mai.....	18 “.....	218 $\frac{3}{4}$	9	1270	321	10
Danvers—							
Lot n° 1.....	30 avril.....	18 “.....	262 $\frac{1}{2}$	11	1100	385	00
Lot n° 2.....	14 mai.....	18 “.....	157 $\frac{1}{2}$	6	1860	231	00
Iverson's Champion—							
Lot n° 1.....	30 avril.....	18 “.....	250 $\frac{3}{4}$	11	66	367	46
Lot n° 2.....	14 mai.....	18 “.....	152 $\frac{3}{4}$	6	1420	223	40
Vosges—							
Lot n° 1.....	30 avril.....	18 “.....	217 $\frac{3}{4}$	9	1162	319	22
Lot n° 2.....	14 mai.....	18 “.....	137 $\frac{1}{4}$	6	78	201	18
Large White Belgian (Grosse bl. de Bel.)—							
Lot n° 1.....	30 avril.....	18 “.....	246 $\frac{1}{2}$	10	1692	361	32
Lot n° 2.....	14 mai.....	18 “.....	171 $\frac{1}{4}$	7	1114	251	54

Ces résultats, de même que ceux de 1891, montrent l'avantage des semis hâtifs

Fermes expérimentales.

BETTERAVES À SUCRE.

Nous avons semé à côté les unes des autres quatre variétés de betteraves à sucre en rangs espacés de 30 pouces, et les avons toutes traitées de même. Les collets ont été maintenus recouverts de terre pendant la période de végétation. Aucune des racines ne pesait plus de quatre livres. Voici quel a été leur rendement.

Variété de betterave à sucre.	Semé.	Levé.	Arraché.	Rendement par	Rendement		Rendement	
				parcelle.	par acre.	par acre.		
				lbs.	tonnes.	lbs.	boiss.	lbs.
Vilmorin améliorée.....	19 mai.....	31 mai.....	5 décembre	218½	9	1,228	320	28
Klein Wanzleben.....	19 “.....	31 “.....	5 “	90	3	1,920	99	00
Brabant.....	19 “.....	31 “.....	5 “	150	6	1,200	220	00
Kruger.....	19 “.....	31 “.....	5 “	137	6	56	201	56

POMMES DE TERRE (PATATES).

Nous avons essayé vingt-deux variétés, afin de voir quel effet les pulvérisations à la bouillie bordelaise auraient pour prévenir la brûlure des feuilles et la pourriture des tubercules.

Nous les avons plantées en rangs espacés de trois pieds, à un pied les unes des autres dans les rangs. Deux yeux vigoureux ont été laissés sur chaque germe, et nous avons fait deux pulvérisations, le 19 et le 23 juillet. Comme le terrain avait été labouré pour la première fois en août de l'année précédente, le rendement n'a été considérable dans aucun cas, mais je crois que les résultats montrent que cette année, quoiqu'il n'y ait pas eu de maladie, néanmoins les traitements à la bouillie bordelaise ont arrêté la brûlure des feuilles, et par là augmenté le rendement.

Variété de pomme de terre.	Planté.	Levé.	Arraché	Vendables, traitées.		Total.	Vendables, non traitées.		Total.	Rendement par acre, traitées.		Rendement par acre, non traitées.	
				lbs.	lbs.		lbs.	lbs.		boiss.	lbs.	boiss.	lbs.
Empire State.....	23 mai..	16 juin.	11 oct..	40	15	55	53	13	66	134	26	166	13
Ohio Gunner.....	23 “..	16 “..	11 “..	16	20	36	18	21	39	88	00	95	20
Ohio Junior.....	23 “..	16 “..	11 “..	24	14	38	22	16	38	92	54	92	54
Chicago Market.....	23 “..	16 “..	11 “..	39	11	50	23	11	39	122	13	95	20
Brownell's Winner.....	23 “..	16 “..	11 “..	28	18	46	20	14	34	112	26	83	16
Clarke's n° 1.....	23 “..	17 “..	11 “..	36	16	52	32	12	44	127	6	107	32
Delaware.....	23 “..	17 “..	11 “..	38	13	51	32	17	49	124	40	119	46
Algoma n° 1.....	23 “..	17 “..	11 “..	29	13	42	15	7	22	102	40	53	46
Early Puritan.....	23 “..	16 “..	11 “..	31	9	40	32	9	41	97	46	100	12
Rose's New Giant.....	23 “..	17 “..	11 “..	33	5	38	21	6	27	92	53	66	00
Early Maine.....	24 “..	17 “..	11 “..	23	12	35	21	12	33	85	33	80	40
Lee's Favourite.....	24 “..	16 “..	11 “..	21	20	41	24	19	43	100	12	105	6
Vanguard.....	24 “..	16 “..	12 “..	16	13	29	15	7	22	70	53	53	46
White Star.....	24 “..	18 “..	12 “..	16	19	35	15	16	31	85	33	75	46
Rochester Favourite.....	24 “..	17 “..	12 “..	17	18	35	18	19	37	85	33	90	26
Green Mountain.....	24 “..	18 “..	12 “..	15	18	33	17	12	29	80	40	70	53
London.....	24 “..	18 “..	12 “..	21	21	42	10	12	22	102	40	53	46
Thorburn.....	24 “..	18 “..	12 “..	19	11	30	14	6	20	73	20	48	53
Early Eating.....	24 “..	17 “..	12 “..	12	5	17	11	5	16	41	33	39	6
Halton Seedling.....	24 “..	18 “..	12 “..	14	16	30	14	13	27	73	20	66	00
Early Rose (Rose hâtiv.)	24 “..	17 “..	12 “..	14	15	29	15	10	25	70	53	61	6
Rural Blush.....	24 “..	19 “..	12 “..	13	15	28	12	13	25	68	26	61	6

Nous avons aussi planté une série de parcelles de pommes de terre à intervalle^s d'une semaine en commençant le 25 mars jusqu'au 3 juin. Nous avons fait cette expérimentation afin de déterminer les avantages relatifs des plantations hâtives et tardives, et en plantant les tubercules entiers ou en tronçons.

Les rangs étaient espacés de trois pieds, et les germes à un pied les uns des autres dans les rangs. Les tubercules coupés l'avaient été en trois tronçons en moyenne, chacun à deux yeux vigoureux.

Le terrain avait été quelque temps en culture et avait reçu une légère couverture de fumier de ferme pour la récolte précédente, betteraves fourragères.

Planté.	Levé.	Rendement par acre.	Tubercules plantés.
		boiss. lbs.	
25 mars.....	18 avril.....	290 13	Coupés.
25 ".....	15 ".....	283 8	Entiers.
1 avril.....	22 ".....	283 18	Coupés.
1 ".....	22 ".....	338 48	Entiers.
8 ".....	26 ".....	237 10	Coupés.
8 ".....	25 ".....	312 11	Entiers.
15 ".....	29 ".....	316 20	Coupés.
15 ".....	29 ".....	338 39	Entiers.
22 ".....	6 mai.....	316 18	Coupés.
22 ".....	6 ".....	333 57	Entiers.
29 ".....	14 ".....	280 43	Coupés.
29 ".....	14 ".....	396 53	Entiers.
6 mai.....	18 ".....	205 42	Coupés.
6 ".....	18 ".....	281 20	Entiers.
13 ".....	24 ".....	256 31	Coupés.
13 ".....	24 ".....	290 24	Entiers.
20 ".....	30 ".....	171 49	Coupés.
20 ".....	30 ".....	343 38	Entiers.
27 ".....	8 juin.....	212 57½	Coupés.
27 ".....	8 ".....	244 25	Entiers.
3 juin.....	18 ".....	106 29	Coupés.
3 ".....	18 ".....	154 53	Entiers.

PLANTES FOURRAGÈRES.

Nous avons reçu de la ferme expérimentale centrale une petite quantité de semence des plantes fourragères ci-après, et nous l'avons semée du 26 mai au 4 juin. Comme il n'y avait qu'une petite quantité de chaque espèce, nous les avons laissées mûrir leur graine.

Espèce.	Sémé.	Levé.	Longueur de la tige.	Longueur des épis.	Remarques.
			pieds.	pouces.	
Millet des oiseaux.....	26 mai.	9 juin.	4	2 à 4	N'a pas tallé ; coupé 10 septembre.
Millet Chana.....	26 ".	11 ".	4 à 4½	6 à 10	N'a guère tallé ; mûr, 30 septembre.
Millet branchu.....	26 ".	12 ".	4 à 5	4 à 8	A bien tallé ; beaucoup de feuilles ; paraît recommandable pour fourrages ; mûr 30 septembre.
Millet à long épi.....	26 ".	13 ".	5	5 à 10	Forte récolte ; doit faire un excellent fourrage ; mûr 14 septembre.
Graine de canari.....	27 ".	12 ".	4½	½ à 2	Tiges minces nues ; mûre 10 septembre.
Millet rouge.....	27 ".	14 ".	4 à 4½	4½ à 6	N'a pas tallé beaucoup ; mais était très feuillu ; mûr 14 septembre.
Millet d'Italie.....	27 ".	8 ".	4½ à 5	5 à 8	N'a pas tallé ; faible récolte ; mûr 14 sept.
Millet noir.....	3 juin.	12 ".	4	4 à 6	Récolte moyenne ; panicules très peu fournies ; mûr 4 septembre.
Millet blanc rond de choix.....	4 ".	13 ".	5	7 à 9	N'a pas tallé ; seulement une faible récolte ; mûr 14 septembre.
Millet blanc rond.....	4 ".	11 ".	5	6 à 10	A assez bien tallé ; mûr 5 septembre.
Millet vert de Californie.....	4 ".	12 ".	3 à 3½	2 à 3	Tiges minces nues ; pauvre récolte ; 7 septembre.

Fermes expérimentales.

Lathyrus sylvestris Wagneri.

Cette plante a de nouveau poussé vigoureusement cette année, et comme nous avons reçu de nombreuses demandes de graine, nous avons laissé mûrir la graine, afin d'en avoir pour distribution.

La graine récoltée l'année passée a été distribuée en petites quantités dans tous les districts secs à pâturages de l'intérieur, et vers l'est jusqu'à Calgary dans les territoires du Nord-Ouest. Nous avons en avril semé une petite quantité sur la ferme; elle a levé, mais n'a atteint que 10 pouces environ de hauteur.

Des territoires du Nord-Ouest, M. W. Pearce et M. Oscar Moorehouse, tous deux de Calgary, auxquels j'avais donné quelques graines, m'informent qu'elle a atteint chez tous les deux une hauteur de 6 à 10 pouces.

JACHÈRE D'ÉTÉ.

La mise en jachère d'été de terrain neuf l'année passée dans le but de détruire les fougères, a passablement bien réussi; cette année il a poussé très peu de fougères, et je crois que si on a défoncé avec soin et fait suivre une culture de plantes sarclées, les fougères n'importuneront guère plus ensuite.

CROISEMENTS ET HYBRIDATION.

Au commencement de juillet, M. A. P. Saunders a fait une visite à la ferme dans le but d'opérer quelques croisements et quelques hybridations. Il a essayé des croisements entre onze variétés de blé d'automne et de printemps, en tout vingt-trois épis; aussi entre douze variétés différentes de pois. Il a aussi essayé des hybridations de vesce sauvage et de vesce cultivée, de lupin bleu et de *Lathyrus sylvestris* avec le pois cultivé; il a opéré sur vingt-neuf fleurs.

Il a essayé de croiser quatre variétés d'avoine, dont il a couvert sept épis, et six d'orge dont il a couvert huit épis.

Un bon nombre de ces essais ont réussi, et l'année prochaine nous sèmerons soigneusement les produits dans l'espoir d'en trouver de méritants.

HAIE.

Sur environ 500 verges de longueur le long de la clôture du nord, nous avons planté pour former une haie de jeunes orangers osages d'un an. Ils ont fait une bonne pousse; dans quelques années nous verrons si les orangers osages font une bonne clôture dans ce climat-ci.

CEINTURE D'ABRI.

Le long de la clôture du nord nous avons planté une ceinture d'abri large de 50 verges et longue de 25 chaînes (=1650 verges); cette ceinture est composée d'arbres forestiers mêlés: frênes, érables, pins blancs, etc. Les arbres croissent bien et rempliront bientôt leur but.

DISTRIBUTION DE GRAIN ET DE POMMES DE TERRE.

Nous avons distribué depuis la ferme un nombre considérable d'échantillons de grain de semence et de pommes de terre parmi les cultivateurs de la province, mais jusqu'à présent nous n'avons point reçu de rapports sur les résultats.

GUANO DE POISSON.

Nous avons acheté au printemps à l'une des fabriques de conserves de poisson une tonne de guano de poisson, dont nous avons essayé l'effet sur des pois, de l'avoine, du blé et différentes espèces de plantes-racines, en quantités variant de 100 à 400 livres à l'acre; nous avons ensuite pesé les récoltes.

L'année prochaine nous sèmerons ou planterons les mêmes variétés dans les parcelles, afin de voir quel effet l'engrais produit, et s'il est durable, mais il faudra une série d'essais pour que nous puissions déterminer d'une manière satisfaisante s'il est avantageux d'en faire usage au prix actuel de \$25 la tonne.

FRAISIERS.

Les gelées du printemps ont nui considérablement à la récolte des fraises, mais plusieurs variétés ont donné un bon rapport.

Un bon nombre des variétés essayées ne méritent pas d'être gardées, quelques-unes en raison de leur faible pousse et de leur stérilité, d'autres en raison de la pauvre qualité du fruit.

Voici les notes prises cette année ;

Variété de fraisiers.	Fruit mûr.	Remarques.
1. Bubach.....	10 juin.	Fruit gros à très gros, à très long pédoncule ; bien élevé au-dessus du sol ; bon pour l'usage de la maison ou pour l'expédition ; plante vigoureuse et fertile ; maintient grosseur du fruit jusqu'à la fin de la saison.
2. Sharpless.....	10 "	Fruit gros à très gros, de forme irrégulière ; saveur bonne ; plante productive à pousse vigoureuse, saine ; tige longue et forte.
3. Wilson.....	11 "	Fruit de grosseur moyenne, ferme et de forme irrégulière ; fertile ; plante vigoureuse et saine.
4. Black Giant.....	12 "	Fruit gros et de forme régulière, moyennement ferme ; qualité bonne ; plante vigoureuse, saine et productive.
5. Cumberland Triumph	9 "	Fruit de grosseur moyenne ; bon pour la maison ; plante productive.
6. Gandy.....	10 "	Fruit de bonne grosseur, couleur et forme ; saveur bonne ; fertile ; tige bonne, supporte bien le fruit ; pousse vigoureuse ; feuilles saines ; l'une des meilleures.
7. Maggie.....	5 "	Fruit de grosseur moyenne uniforme ; tend à être tendre ; même grosseur jusqu'à la fin de la saison ; fertile ; tige très courte.
8. Prince of Berries..	14 "	Fruit rouge vif, ferme ; beaucoup de fruits imparfaits ; fertile ; pousse vigoureuse, saine.
9. Pineapple.....	12 "	Fruit de grosseur au-dessus de la moyenne, long et irrégulier ; ne mûrit pas jusqu'au sommet de la tige.
10. Belmont.....	6 "	Fruit long et gros ; saveur pauvre ; tendre ; pousse vigoureuse ; fertile, mais ne mûrit pas son fruit jusqu'au sommet.
11. Bordelaise.....	19 "	Fruit petit et imparfait, de couleur trop foncée ; peu fertile, pas recommandable.
11. Captain Jack.....	10 "	Fruit petit, tendre ; saveur pauvre ; pas fertile ; feuilles rouillées ; pousse faible.
13. Norman.....	9 "	Fruit de forme très irrégulière, très petit à gros ; trop tendre pour expédition ; pousse très faible ; pas recommandable.
14. Itasca.....	5 "	Fruit moyen à petit, tendre ; feuilles rouillées.
15. May King.....	12 "	Fruit moyen à petit, de bonne couleur et ferme ; tend à être tendre ; plante pas très fertile, vigoureuse, saine.
16. Hathaway.....	10 "	Fruit de grosseur inégale, mal formé ; tend à être tendre ; pas très fertile ; pas recommandable.
17. Seneca.....	11 "	Fruit de moyenne grosseur ; beaucoup de fruits imparfaits, devient très petit vers la fin de la saison.
18. Manchester.....	10 "	Fruit de moyenne grosseur, ferme, de bonne forme et bel aspect ; seulement moyennement fertile.
19. James Vick.....	18 "	Plante à pousse forte, vigoureuse ; feuilles saines ; productive ; fruit très petit.
20. Woodruff.....	13 "	Fruit moyen à petit ; mal formé ; feuilles fortement rouillées.
21. Jumbo.....	7 "	Fruit de grosseur irrégulière, petit à très gros ; fertile et ferme ; tige courte ; feuilles saines et plante vigoureuse.
22. Emerald.....	10 "	Fruit petit ; beaucoup de fruits imparfaits ; feuilles rouillées.
23. Charles Downing...	13 "	Fruit de bonne grosseur et ferme ; assez fertile ; plante vigoureuse ; mais feuilles très rouillées.
24. Photo.....	13 "	Fruit gros et ferme ; plante vigoureuse et saine, mais n'est pas fertile.
25. Windsor.....	11 "	Fruit de grosseur moyenne, ferme ; plante vigoureuse et saine ; pas fertile ; maintient grosseur jusqu'à la fin de la saison.
26. Atlantic.....	13 "	Fruit de grosseur inégale et de forme irrégulière ; trop tendre pour transporter au loin ; pousse faible ; feuilles rouillées ; pas fertile.
27. Wonderful.....	9 "	Fruit de grosseur au-dessus de la moyenne, de bonne forme, à longs pédoncules ; résiste bien au transport ; plante vigoureuse et saine ; très fertile et les fruits maintiennent leur grosseur jusqu'à la fin de la saison.
28. Mme Garfield.....	10 "	Fruit gros et d'un bel aspect, mais tendre ; plante à pousse faible, et pas productive.
29. Jersey Queen.....	13 "	Fruit petit à moyen ; beaucoup de fruits imparfaits, tendres et de pauvre qualité ; plante vigoureuse ; feuilles saines ; peu fertile.
30. Mary Fletcher.....	9 "	Fruit gros, bien formé, de bonne saveur, mais trop tendre pour l'exportation ; plante vigoureuse et saine ; seulement moyennement productive.
31. Crescent.....	14 "	Fruit petit, pauvre ; pas recommandable.
32. Old Ironclad.....	12 "	Fruit très petit et de pauvre qualité ; plante vigoureuse et saine, mais pas productive.
33. Osceola.....	9 "	Fruit très petit et pauvre ; ne mérite pas d'être gardée.

Fermes expérimentales.

FRAISIERS—*Fin.*

Variété de fraisiers.	Fruit mûr.	Remarques.
34. Connecticut Queen...	16 juin.	Fruit gros à moyen; trop tendre pour long transport; plante vigoureuse et moyennement fertile.
35. Warfield, n° 2.....	8 “	Fruit moyen à très petit, aigre et tendre; plante moyennement vigoureuse; feuilles saines; pas fertile.
36. New Dominion.....	10 “	Fruit de grosseur très inégale; qualité bonne; un peu tendre; plante seulement moyennement vigoureuse; feuilles rouillées; pas productive.
37. Jessie.....	9 “	Fruit moyen à gros, ferme et d'un bel aspect; plante vigoureuse; feuilles saines; fruits à longs pédoncules; productive.

FRAMBOISIERS.

Variété de framboisiers.	Fruit mûr.	Remarques.
Cuthbert.....	27 juin.	Fruit très beau; très fertile; tiges vigoureuses.
Marlboro.....	21 “	Fruit de bonne grosseur, d'un bel aspect; se détache souvent dès qu'il est mûr.
Turner.....	2 juillet.	Trop petit pour être avantageux.
Caroline.....	23 juin.	Très petit et pauvre.
Brandywine.....	25 “	Très petit, tiges minces et faibles.
Heebner.....	29 “	De grosseur moyenne mais très tendre.
Hansell.....	8 juillet.	Fruit très pauvre; trop petit; pas productif.
Golden Queen.....	27 juin.	Fruit de bonne grosseur, d'un bel aspect; saveur délicate; pas très productif.

Semis de Saunders.

3-13.....	3 juillet.	Fruit de belle grosseur; inégal; pas productif.
3-7.....	27 juin.	Fruit petit à gros; tendre; chair ne se détachant pas bien; saveur très délicate.
3-11 jaune.....	26 “	Fruit très gros, de bonne saveur; plante vigoureuse, productive, trop tendre pour l'expédition.
3-39.....	30 “	Fruit gros; chair ferme; plante vigoureuse, très productive.
4-38.....	9 juillet.	Fruit gros de grosseur égale; ferme; l'un des meilleurs; productif.
3-74.....	28 juin.	Fruit moyen à très gros; ferme, de bonne forme et saveur; productif.
8-72.....	24 “	Fruit trop petit et imparfait; pas recommandable, car il s'écrase quand on le cueille.

RONCES.

Seulement trois variétés plantées au printemps de 1890, ont porté fruit :—

Variété de ronce.	Fruit mûr.	Remarques.
Snyder.....	21 juillet.	Productive; qualité bonne.
Agawam.....	20 “	Fruit de bonne grosseur; très productive.
Taylor's Prolific.....	22 “	Fruit de bonne grosseur; fertile; qualité assez bonne.

GADELLIERS (GROSEILLIERS À GRAPPES).

Plusieurs variétés à fruit rouge, blanc et noir ont rapporté cette année.

Les plantes étant jeunes, le rendement a été faible, mais elles ont fait une pousse saine, et il y a tout lieu d'espérer un meilleur rapport l'année prochaine.

GROSEILLIERS (A MAQUEREAU).

Au printemps passé nous avons reçu d'Angleterre cinq groseilliers de chacune des variétés suivantes :—

Leader, Bonny Lass, Ladnes Lady, Warrington, King of Trumps, Telegraph, Duckwing, Westbandman et Pilot.

La saison était bien avancée à leur arrivée, et quelques-uns seulement ont fait une pousse.

Plusieurs de ceux plantés au printemps de 1890 ont donné quelques groseilles.

RONCE À FRUIT BLEU LUCRETIA.

Ces ronces à fruit bleu (Dewberry), ont rapporté cette année. Je ne crois pas qu'elles aient aucune qualité qui les recommande.

Le fruit était de grosseur très irrégulière ; beaucoup de mûres étaient imparfaites et la saveur en était inférieure.

POMMIERS.

Les pommiers ont tous fait une pousse saine et vigoureuse.

Les variétés suivantes ont porté chacune d'une à six pommes :—

Alexander,	Maiden's Blush,
American Golden Russet (Reinette d'or d'Amérique),	Oregon Red Cheek,
Bombshell,	Ribston Pippin,
Canada Red (Rouge du Canada),	Rolfe,
Colvert,	Seek no Further,
Duchesse d'Oldenbourg,	Scott's Winter (D'hiver de Scott),
Fameuse,	Simith's Cider (A cidre de Smith),
Early Harvest,	Tetofsky,
Grimes Colden,	Wellington,
Haas,	Wealthy,
Hurlburt,	Yellow Siberian (Jaune de Sibérie),
Jersey Sweet (Douce de Jersey),	McMahon's White (Blanche de McMahon),
Keswick Codlin,	Général Grant,
Longfield,	Hyslop,

POIRIERS.

Quelques-uns des poiriers ont fleuri le printemps passé, mais le poirier Kieffer a seul rapporté. Nous avons plusieurs variétés de cette variété à haute tige et plusieurs nains.

Nous n'avons point perdu de poiriers, et tous ont fait une belle pousse.

PRUNIERS.

Tous les pruniers ont fait une très belle pousse.

Plusieurs des variétés les plus hâtives ont souffert des gelées tardives du printemps qui ont détruit le fruit.

Les variétés suivantes ont rapporté du fruit :—

Damson,	mûre 10 septembre.	
Reine Claude,	" 20 "	, la peau du fruit crevée sur l'arbre.
Lombard,	" 10 "	
Coe's Golden Drop,	" 24 "	
Bleeker's Gage,	" 28 "	
Saunders,	" 16 août.	
Moore's Arctic,	" 30 "	
Gueii.	" 5 septembre.	
Duane's Purple,	" 9 "	
Peach Plum,	" 28 août.	
Semis de Pond,	" 9 septembre.	
Red Egg,	" 5 "	
Prune d'Agen,	" 20 "	
German Prune,	" 25 "	, peau du fruit très crevée.
Munro,	" 10 "	

Fermes expérimentales.

ABRICOTIERS.

Tous les abricotiers ont vécu, et ont fait une pousse très saine; mais par suite des gelées du printemps ils n'ont point donné de fruit cette année.

BRUGNONS.

La cloque (curl leaf) a tellement affecté les brugnons (Nectarines) en mai et juin, que deux arbres en sont morts; un Pitmason's Orange et un Early Violet (Violet précoce). Les autres arbres de ces variétés et le Victoria ont fait une faible pousse jusqu'en juillet; ils ont ensuite poussé assez vigoureusement. L'Early Violet a été de ceux qui ont entièrement échappé à la cloque l'année dernière.

Toutes les autres variétés ont fait une pousse vigoureuse, et s'il n'y a point de gelées de printemps l'année prochaine, il n'y a pas à douter qu'elles ne donnent une récolte de fruits.

PÊCHERS.

Les gelées du printemps ont détruit les fruits, et le dommage causé par la gelée a été suivi d'une sévère attaque de cloque.

Cinq seulement d'entre les variétés plantées dans la vallée ont échappé à la cloque: Early Crawford, Nalta, Foster, Wager et Surpasse Melocoton, qui quoique plantées à côté des autres, dans même sol et ayant reçu les mêmes soins, n'ont pas été affectées.

Quelques arbres qui en 1890 et 1891 avaient fait une pousse des plus vigoureuses, sont ceux qui ont le plus souffert cette année; ils n'ont presque pas poussé. Les arbres plantés sur le terrain en terrasse, ont moins souffert, et ont paru se remettre beaucoup plus rapidement que ceux dans la vallée. Aucun des arbres n'a péri, et l'année prochaine ils regagneront peut-être le terrain perdu.

CERISIERS.

Les cerisiers ont fait une pousse vigoureuse et les variétés suivantes ont rapporté: Early Purple Guigne (Guignier violet précoce), mûre 15 juin.

Parent, mûre 9 juillet; fruit petit.

Black Heart (Cœur noir), mûre 18 juin; fruit très fendu.

Cumberland, mûre 24 juin; fruit très beau et gros.

Lieb, mûre 18 juin; fruit de grosseur moyenne.

English Morello (Griottier d'Angleterre), mûre 15 juillet.

VERGERS SUR LES TERRASSES.

Depuis mon dernier rapport nous avons planté sur le terrain en terrasse deux vergers d'arbres mêlés: pommiers, poiriers, pruniers, pêchers et brugnons.

Un des vergers composé de 241 arbres est au point le plus bas de 245 pieds, et au point le plus haut de 410 pieds plus élevé que les vergers sur le terrain plat de la ferme; l'autre, composé de 93 arbres, est de 725 pieds plus élevé au point le plus bas et de 925 au point le plus haut.

Le sol sur ces terrasses est une terre très riche, et à juger par la pousse qu'ont faite les arbres plantés, la végétation y est de beaucoup plus hâtive que dans la vallée, et sera sans doute moins susceptible à souffrir des gelées tardives du printemps.

Ces vergers avec ceux plantés précédemment sur la première terrasse au printemps de 1890 font un total de 473 arbres plantés sur les terrasses: pommiers, poiriers, pêchers, pruniers, cerisiers, brugnons et abricotiers; et à part très peu d'exceptions ils ont poussé d'une manière satisfaisante.

VIGNE.

Nous avons ajouté environ 30 pieds de vignes à ceux qui avaient été plantés sur la terrasse au printemps de 1890, et quoique aucun n'ait encore rapporté, ils ont fait une pousse vigoureuse, et comme ils se feuillent plus tôt au printemps, ils mûriront probablement leur fruit plus tôt que les mêmes variétés dans le terrain plat.

Les variétés suivantes de vigne ont donné du fruit cette année, mais l'automne ayant été très humide, six variétés seulement ont mûri.

Jessica, mûr 15 octobre.	Brighton, n'a pas mûri.
Florence, mûr 18 octobre.	Worden, " "
Wyoming, mûr 20 " "	Herbert, " "
Champion, mûr 14 " "	Empire State, " "
Eldorado, mûr 22 " "	Rogers n° 39, " "
Buchanan, mûr 28 " "	Bacchus, " "
Concord, n'a pas mûri.	Wonder, " "
Delaware, " "	Arnold n° 8, " "
Wilder, " "	Secretary, " "
Amber Queen, " "	Eva, " "
Moore's Early, " "	Noah, " "
Martha, " "	Marion, " "
Niagara, " "	Arnold n° 1, " "
Hartford, " "	Cottage, " "
Massasoit, " "	Roger n° 19, " "
August Giant, " "	Highland, " "
Rogers n° 28, " "	Missouri, " "
Agawam, " "	Roger n° 24, " "
Salem, " "	Jefferson, " "
Lindley, " "	

FIGUIERS.

Les figuiers ont tous fait cette année une pousse très vigoureuse. Aucun n'a souffert du froid rigoureux de l'hiver dernier. Les variétés Col de Signora Bianca et Early Violet ont noué leur fruit, mais celui-ci n'est pas parvenu à maturité.

COGNASSIERS.

Les cognassiers ont tous bien poussé et ont fleuri le printemps dernier, mais ont souffert des gelées tardives du printemps et n'ont pas produit de fruits.

ARBRES À FRUIT SEC.

Noyers d'Angleterre et d'Angleterre nains, du Japon et d'Amérique.

Amandiers à coque dure, à coque molle et du Languedoc.

Noyers cendrés (Butternut).

Châtaigniers d'Amérique, d'Espagne, Géant du Japon et Hathaway.

Noisetiers Kentish Cob, Cosford et aveliniers.

Caryers.

Pécans.

Tous ces arbres à l'exception des pécans ont fait remarquablement bien; les aveliniers ont commencé à rapporter.

Les arbres fruitiers et d'agrément, les arbustes et les plantes grimpantes du Japon reçus le printemps dernier ont tous vécu et fait une pousse saine, comme aussi tous les arbres et arbustes reçus de la ferme expérimentale centrale et d'ailleurs depuis que nous avons commencé à planter sur la ferme.

Notre collection d'arbres, arbustes et plantes à fruit que nous avons maintenant en vie et en bonne condition sur la ferme comprend les nombres suivants de variétés:—

	Variétés.
Pommiers.....	215
Poiriers.....	63
Pruniers.....	74
Pêchers.....	118
Abricotiers.....	20
Brugnons (Nectarines).....	12
Cerisiers.....	55
Cognassiers.....	7
Figuiers.....	12

Fermes expérimentales.

	Variétés.
Amélançiers (June Berries).....	1
Orangers.....	1
Mûriers.....	4
Vigne.....	101
Fraisiers.....	73
Ronces.....	27
Framboisiers.....	36
Gadelliers (dont 32 semis de Saunders).....	49
Groseilliers (à maquereau).....	18
Grenadiers.....	1
	387
Noyers.....	4
Amandiers.....	3
Noyers cendrés.....	1
Châtaigniers.....	4
Noisetiers.....	3
Caryers.....	1
	16
En tout.....	103

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, 1892.

Dates des températures maxima et minima, chutes de pluie et de neige, nombre de jours entièrement couverts, heures de soleil dans chaque mois, du 1er janvier au 15 décembre inclusivement.

Mois.	Température minimum.		Température maximum.		Chute de pluie.	Chute de neige.	Jours tout couverts.	Heures de soleil.
	Date	°	Date	°	pouces.	pouces.		hrs. min.
Janvier	le 10	7	le 25	57	6.57	2½	13	55 45
Février.....	le 19	28	le 24	61	3.27		8	75 37
Mars.....	le 31	31	le 15	74	6.01	le 29—1	10	75 39
Avril.....	le 7	30	le 20	77	4.04		9	80 27
Mai.....	le 6	37	le 21	79	5.73		7	156 15
Juin.....	le 5	44	le 27-28	90	3.16		5	191 42
Juillet.....	le 6	38	le 27	90	3.27		7	181 24
Août.....	le 4	46	le 19	90	2.78		1	208 30
Septembre.....	le 21	43	le 12	90	6.94		7	119 08
Octobre.....	le 16	38	le 3	79	5.99		9	121 54
Novembre.....	le 25-26	16	le 4	56	14.94	4½	24	4 45
Décembre, 1er au 15.....	le 10	24	le 12	43	2.26	2	10	18 27
					64. $\frac{96}{100}$	10		

ANIMAUX DE LA FERME.

Depuis mon dernier rapport, les animaux suivants ont été ajoutés à ceux que nous avons déjà.

Courtes-cornes.

Un jeune taureau, acheté à Bow Park (Ontario).

Holstein.

Une vache Holstein achetée de M. A. C. Hallman, New-Dundee (Ontario), et une génisse et un taureau élevés à la ferme expérimentale centrale.

Ayrshire.

Deux vaches Ayrshire, une génisse, un veau femelle, un taureau et un veau mâle, reçus de la ferme expérimentale à Indian-Head, et un veau mâle reçu de la ferme expérimentale centrale. Depuis son arrivée ici l'une des vaches Ayrshire a eu deux veaux à la fois, un mâle et une femelle.

Moutons.

Deux brebis et un bélier à cornes de la race Dorset, achetés de M. T. W. Hector, Port Credit (Ontario).

Porcs.

Un verrat Berkshire, et trois truies et un verrat Gros Yorkshire améliorés, élevés à la ferme expérimentale centrale.

Tous ont été amenés à la ferme en octobre; la seule perte a été une truie qui est morte en route. Les autres prospèrent dans leur nouveau logement.

Les deux vaches Courtes-Cornes sur lesquelles j'ai fait rapport l'année passée, ont chacune eu un veau le printemps dernier, l'un mâle et l'autre femelle. Tous les animaux Courtes-Cornes ont très bien profité l'année passée.

Volaille.

En juin nous avons reçu de la ferme expérimentale centrale une couvée d'œufs Langshan et d'œufs Polonoise dorée. Nous avons aussi apporté dans le wagon du bétail trois Brahma crème et trois Dorking, que nous avons ajoutés aux quatre races que nous avons déjà: Houdan, Wyandotte, Espagnole noire et Leghorn blanche.

Le poulailler actuel n'est que temporaire, et n'est pas suffisant pour permettre de mettre à l'épreuve les différentes races. Nous espérons que nous aurons le bâtiment nécessaire à temps pour la saison de reproduction.

Étalon.

L'étalon envoyé à la ferme par la Compagnie du Haras national, était un très beau Clyde. Il n'a sailli que 11 juments; mais il n'y en a pas un grand nombre dans cette vallée-ci et il y a ici deux autres étalons.

Pendant 1892 il a été construit une grange très commode pour notre travail; elle nous a été très utile pour nous mettre à même de mettre à couvert les récoltes pendant la sécheresse qui a régné ici pendant la dernière partie de la moisson.

VISITEURS.

Nous avons eu à la ferme beaucoup plus de visiteurs qu'aucune année précédente, c'étaient des cultivateurs de la province ainsi qu'un grand nombre du dehors.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOS. A. SHARPE,

Régisseur.

Fermes expérimentales.

ÉTAT des dépenses sur les fermes expérimentales de l'Etat pendant l'année écoulée
au 30 juin 1892.

FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE

DÉPENSES du 1er juillet 1891 au 30 juin 1892.

	\$ cts.
Bêtes à cornes	1,293 75
Nourriture des animaux, y compris l'alimentation expérimentale de bœufs et de porcs, et les services de vétérinaires.....	1,684 47
Grain de semence, arbres, arbustes, etc.....	1,220 32
Instruments aratoires, outils, fers et approvisionnements.....	931 43
Drainage et drains en poterie.....	244 50
Fumier et engrais, y compris les gages des charretiers qui ont amené du fumier de la ville pendant l'hiver.....	1,517 38
Frais de voyage.....	428 66
Frais pour exposition.....	674 39
Travail et fourniture de forgeron, de charron, de sellier.....	478 69
Livres, recueils périodiques et journaux.....	235 85
Télégrammes et téléphones.....	158 14
Gages, travaux agricoles, y compris les essais de grain et d'autres plantes agricoles; salaires du contremaître de la ferme et de l'aide du directeur dans le travail expérimental.....	5,741 43
Gages, soin des animaux, y compris les expériences d'alimentation des bêtes à corne et des porcs.....	2,080 03
Gages, département de l'horticulture, y compris le salaire de l'horticulteur.....	2,784 54
Département de la volaille, y compris le salaire du régisseur de la basse-cour.....	1,061 16
Soin des plantations forestières, des terrains d'agrément de la ferme, des arbustes.....	684 15
Département de la laiterie.....	802 15
Prolongement des tuyaux à l'eau jusqu'au bâtiment de la laiterie et de la porcherie.....	250 66
Dépenses contingentes, y compris la construction de trottoirs, \$147.45.....	376 02
	22,647 72

FERME EXPÉRIMENTALE DES PROVINCES MARITIMES.

DÉPENSES du 1er juillet 1891 au 30 juin 1892.

	\$ cts.
Bêtes à cornes et autres animaux.....	873 75
Nourriture des animaux et services de vétérinaires.....	92 19
Grain de semence, arbres, arbustes, etc.....	48 61
Instruments, outils, fers et fournitures.....	482 70
Drainage et drains en poterie.....	669 06
Fumier et engrais.....	288 49
Frais de voyage.....	67 23
Frais pour expositions.....	85 33
Travail de forgeron et réparations.....	104 31
Salaires.....	1,400 00
Gages, travaux agricoles, y compris essais de plantes agricoles, arbres fruitiers, vigne, etc.....	1,473 67
Gages, soin des animaux.....	755 34
Gages, travaux de bureau.....	120 00
Dépenses contingentes.....	63 28
	6,523 96

FERME EXPÉRIMENTALE DU MANITOBA.

DÉPENSES du 1er juillet 1891 au 30 juin 1892.

	\$	cts.
Bêtes à cornes et autres animaux.....	2,392	74
Nourriture pour les animaux et services de vétérinaire.....	188	51
Grain de semence, arbres, arbustes, etc.....	290	75
Instruments, outils, fers et fournitures.....	906	25
Drainage et drains en poterie.....	33	71
Fumier et engrais.....	158	35
Frais de voyage.....	148	10
Frais pour expositions.....	535	14
Travail de forgeron et réparations.....	248	59
Télégrammes et téléphone.....	49	66
Distribution de grain de semence et d'arbres forestiers.....	211	37
Salaires.....	1,400	00
Gages, travaux agricoles, y compris essais de plantes agricoles, arbres fruitiers, vigne, etc.....	4,005	02
soin des animaux.....	643	91
" sylviculture, plantation d'arbres.....	162	00
" travaux de bureau, et messenger postal.....	162	67
Creusement de puits, pompes.....	155	78
Dépenses contingentes.....	219	10
	11,911	65

FERME EXPÉRIMENTALE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

DÉPENSES du 1er juillet 1891 au 30 juin 1892.

	\$	cts.
Nourriture pour les animaux et services de vétérinaire.....	341	59
Grain de semence, arbres, arbustes, etc.....	159	66
Instruments, outils, fers et fournitures.....	788	89
Fumier et engrais.....	352	59
Frais de voyage.....	217	95
Frais pour expositions.....	168	15
Travail de forgeron et réparations.....	219	33
Distribution de grain de semence et d'arbres forestiers.....	21	85
Salaires.....	1,400	00
Gages, travaux agricoles, y compris essais de plantes agricoles, arbres fruitiers, vigne, etc.....	4,207	02
soin des animaux.....	1,106	75
" sylviculture, plantation d'arbres.....	292	50
" travaux de bureau.....	70	00
Dépenses contingentes.....	236	77
	9,583	05

FERME EXPÉRIMENTALE DE LA COLOMBIE-ANGLAISE.

DÉPENSES du 1er juillet 1891 au 30 juin 1892.

	\$	cts.
Bêtes à cornes.....	45	00
Nourriture des animaux et services de vétérinaire.....	593	43
Grain de semence, arbres, arbustes, etc.....	228	13
Instruments, outils, fers et fournitures.....	421	43
Fumier et engrais.....	17	26
Frais de voyage.....	115	15
Frais pour expositions.....	100	15
Travail de forgeron et réparations.....	60	07
Salaires.....	1,200	00
Gages, travaux agricoles, y compris essais de plantes agricoles, arbres fruitiers, vigne, etc.....	2,470	02
défrichements, arrachage de souches, etc.....	1,738	56
travaux de bureau.....	150	00
Dépenses contingentes.....	180	48
	7,319	68

Fermes expérimentales.

SOMMAIRE.

TOTAL des dépenses pour les fermes expérimentales, 1891-92.

	\$	cts.
Ferme expérimentale centrale, Ottawa	22,647	72
“ des provinces maritimes, Nappan (Nouvelle-Ecosse)	6,523	96
“ du Manitoba, Brandon	11,911	65
“ des territoires du Nord-Ouest, Indian-Head	9,583	05
“ de la Colombie-Anglaise, Agassiz	7,319	68
<i>Dépenses générales.</i>		
Impression et papeterie	1,639	01
Distribution de grain de semence	2,474	30
“ d'arbres forestiers	669	50
Salaires	4,000	00
Département de la chimie, y compris salaires du chimiste et de l'aide-chimiste	2,554	08
Département de l'entomologie et de la botanique, y compris salaire de l'entomologiste et botaniste, et de son aide	2,043	91
Travaux de bureau, distribution de rapports et bulletins, y compris salaires du comptable, du secrétaire, du directeur, et des correspondants français	3,025	61
Essais de la vitalité de graines agricoles, etc.	607	53-
	75,000	00

WM. SAUNDERS,

Directeur, Fermes expérimentales.

INDEX.

	PAGE.		PAGE.
AGRICULTEUR, rapport de l'.....	55-85	CHIMISTE, rapport du.....	114-143
Aides dans les travaux.....	55	Aide dans les travaux.....	115
Bétaïls, tableaux de rations pour.....	56, 64	Analyse d'avoine.....	117, 118
Beurre, par différents modes d'écémage.....	73	blé.....	117, 118
pour 100 lbs de matière grasse dans le		blé gelé.....	117, 118
lait.....	71, 73	blé, son de.....	117, 119
Blé-d'Inde. Voir Maïs.		eaux de puits.....	139, 140
Bœufs, alimentation de, veaux.....	62	engrais de poisson.....	131
bœufs d'un an.....	61	fèves.....	117, 120
bœufs de deux ans.....	56, 57	fèvesoles.....	117, 120
bœufs de trois ans.....	60	maïs.....	117, 119
d'âge différent, comparaison de l'alimentation de.....	64	maïs, son de.....	117, 119
engraissement au maïs ensilé et au blé gelé.....	59	marne.....	132
Crème, expérience de barattage de, douce à différentes températures.....	76	noir animal, criblures de.....	130
additionnée de différentes quantités d'eau.....	77	os de morue.....	131
Lait, expériences d'écémage du.....	71	os, poudre d'.....	129
plus ou moins longtemps après le vêlage	74	paille d'avoine.....	117, 120
écremé, pour cent de la matière grasse dans le.....	73	de blé.....	117, 120, 124
Laiterie, travail expérimental de.....	71	d'orge.....	117, 120
Maïs-fourrage, culture de.....	83	pois.....	117, 119
essais de différentes variétés de.....	83, 85	riz, farine de.....	117, 119
Porcs, engraissement expérimental de.....	64	soleils, plantes.....	117, 121
alimentation au grain non moulu, moulu et avec lait écramé.....	66	têtes.....	117, 121
alimentation au blé gelé.....	67	suite.....	134
Quarante acres, lot de.....	78	superphosphate de chaux.....	129
rendement des récoltes en 1891.....	78	Babcock, procédé, pour l'épreuve du lait.....	135
en 1892.....	79	épreuve d'échantillons composites de lait par le.....	136
prix de revient des récoltes en 1891.....	79	au bichromate de potasse.....	136
récoltes mêlées, 1892.....	91	Carie du blé, expériences sur la prévention de la.....	137
seigle.....	81	Correspondance.....	114
plantes-racines.....	83	Faux de puits, analyses d'.....	139, 140
maïs.....	85	remarques générales sur les.....	141
Réunions auxquelles l'agriculteur a assisté.....	85	Engrais de poisson, analyse d'.....	131
BASSE-COUR, rapport du régisseur de la.....	170-173	Fertilisantes, matières.....	122
Cochinchinois crème, poulets.....	175	Fourrages, analyses de.....	115
Couveuses, remarques sur les.....	173	Fumier de ferme.....	122
Dates de la première ponte des poulettes.....	176	composition du.....	124-128
Froide température, effets d'une.....	176	valeur relative des parties solide et liquide.....	125
Langshan, poulets.....	175	perte de son azote sous forme d'ammoniaque.....	127
Liste des volailles.....	177	application du.....	128
Maladies de la volaille.....	177	fermentation du.....	128
Mauvaises habitudes des poules, remède aux.....	170, 171	Grasse, matière, dans le lait, dosage de la.....	135
Oufs, couleur et poids des.....	178	Noir animal, criblures de, analyses de.....	130
mis à couvert et poussins éclos.....	173	Paille de blé, comme litière.....	124
Plymouth Rock, poulets.....	175	composition de la.....	117, 120, 124
Ponte d'hiver, commencement de la.....	176	Os de morue, analyse d'.....	131
Poulets, développement des.....	175	Os, poudre d', analyse de.....	129
de juillet.....	175	Pommes de terres, expériences pour les empêcher de pousser.....	141
Poussins, traitement des.....	174	Sublimé corrosif, comme fongicide.....	142
Rations du matin chaudes pour la volaille.....	170	Suite, analyse de.....	134
pour pondeuses.....	177	Superphosphate de chaux, analyse de.....	129
Réclusion, effet de la, sur la volaille.....	170	Craig, John, horticulteur, rapport par.....	86-113
Reproducteurs, composition des troupeaux de.....	172	DIRECTEUR, rapport du.....	5-54
Résumé.....	177	Agassiz, choix de la ferme expérimentale d'.....	8
Bedford, S. A., rapport sur la ferme expérimentale à Brandon (Manitoba).....	192, 228	Aides dans les travaux.....	54
Blair, W. M., rapport sur la ferme expérimentale à Nappan (Nouvelle-Écosse).....	179-191	Arbres forestiers, distribution de graines d'.....	52
		distribution de semis d'.....	52
		Avoine, essais d'.....	11, 15, 26
		Abondance.....	28
		Abyssinie.....	28

Fermes expérimentales.

	PAGE.		PAGE.
DIRECTEUR, rapport du— <i>Suite.</i>		Gilbert, A. G., emploi de	11
Avoine— <i>Suite.</i>		Grain, résultat des essais de	42
American Beauty	28	Grain de semence, distribution de	11
Archangel précoce	28	Hilborn, W. W., nomination de	6
Banner	13, 15, 28	Indian-Head, choix de la ferme expér. d'	8
Blanche de Hollande	28	Lettre de transmission	3
Blanche primée de Rennie	28, 31	Mackay, A., nomination de	8
Bonanza	13, 18, 29, 30	Macoun, Wm T., rapport de	49
Cave	28, 29	Mais	14
Challenge blanche du Canada	28, 29	Longfellow	14
Crème d'Égypte	29	Mitchell's Early	14
English potato	29	Pearce's Prolific	14
Flying Scotchman	13, 16, 29	Rural Thoroughbred White Flint	14
Géante de Suède	30	Météorologiques, observations	53
Giant Cluster	29	Nappan, choix de la ferme expériment. de	6
Giant White Side	28	Navets, essais de	36
Golden Beauty	28, 30	rendements de variétés de	37
Gothland précoce	28	Orge, essais d'	32
Hazlett's Seizure	28, 30	à deux rangs	14, 22, 32
Holstein Prolific	13, 18, 28, 30	Canadian Thorpe	32
Houdan	30	Chevalier danoise	32
Joanette	28, 30	Chevalier française	32
Ligowo améliorée	28, 30	Chevalier Kinver	14, 22, 32
Noire de Brie	30	Duckbill	32, 33
Noire prolifique de Californie	31	Golden Grains	32
Noire de Tartarie	13, 19, 31	Goldthorpe	14, 23, 32, 33
Noire prolifique de Tartarie	28	Grosse nue	33
Oderbruch	28, 31	Italie	32
Prize Cluster	13, 16, 28, 31	Odessa à deux rangs	32, 33
Rosedale	13, 18, 28, 31	Phoenix von Thalen	32
Royal Doncaster	13, 17, 28, 31	Prize Prolific	14, 23, 32, 33
Scottish Chief	31	Saale	14, 24, 32, 33
Sibérie	28	Suède	32
Wide Awake	28	à six rangs	14, 33
Bedford, S. A., nomination de	6	Baxter	14, 24, 33
Betteraves fourragères, essais de	37	Commune	33
rendement de variétés de	37	Guaymalaye	33, 34
Betteraves à sucre, essais de	39	Mensury	33
rendements de variétés de	39	Norway House	33
Blair, W. M., nomination de	6	Oderbruch	33, 34
Blé de printemps, essais de	11, 19, 34	Odessa à six rangs	33, 34
Anglo-canadien	34	Petschora	33
Balle blanche de Campbell	14, 19, 34	Rennie améliorée	14, 24, 33, 34
Blanc de Russie	34, 35	Sialkot	33
Calcutta dur	14, 22, 34	Pois, essais de	25, 35
Champlain de Pringle	34	carrés à ceil noir	14, 25, 35
Colorado	34, 35	carrés blancs	14, 36
Connell blanc	34, 35	Centenaire	36
Connell rouge	14, 21	Couronne	36
Defiance, de Johnston	14, 21, 34	Daniel O'Rourke	36
Fife blanc	34, 35	Golden Vine	36
Fife rouge	14, 21, 34	Momie	14, 25, 36
Fife de Wellman	34	Multiplicateur	14, 25, 36
Great Western	34	Orgueil	14, 25, 36
Hueston	34	Prince-Albert	36
Judket	14, 20, 34	Pommes de terre	15, 26, 40
Ladoga	14, 20, 34, 42	Algoma, semis n° 2	15, 26
essai de mouture de	44	Beauty of Hebron	15, 27
Lahoul	34, 35	Chicago market	15, 27
Mer Noire	34	Daisy	15, 26
Red Fern	14, 34	Early Ohio	15, 26
Rio Grande	14, 21, 34, 35	Early Sunrise	15, 26
Triomphe de Campbell	34	Favorite de Lee	15, 26
Blé et farine de Hongrie	49	Holborn Abundance	15
Blé d'Inde. <i>Voir</i> Maïs		May Queen	15, 27
Brandon, choix de la ferme expériment. de	7	Thorburn	15, 27
Bureaux et musée, bâtiment des	2	Wonder of the World	15, 26
Carottes, essais de	38	liste de variétés, leurs rendements	40
rendements de variétés de	38	Robertson, J. W., nomination de	11
Correspondance	54	Rothamsted, visite à	50
Craig, John, nomination de	10	Saunders, Wm, nomination de	5
Directeur, nomination du	5	Seigle de printemps	14
Ellis, Wm, rapport de	53	Sharpe, Thos. A., nomination de	9
Essais de graines	41, 42	Shutt, F. T., nomination de	10
Ferme expérimentale centrale, choix de la	5	Sylviculture	52
Financier, état	286	Vilmorin, H. de, visite aux champs d'expé-	
Fixter, John, emploi de	6	riences de	51
Fletcher, James, nomination de	10	Woburn Sands, visite à	52

PAGE.	PAGE.
ENTOMOLOGISTE ET BOTANISTE, rapport de l'.	144-169
Aide dans les travaux	149
<i>Agrotis ochrogaster</i>	144
Altise du concombre	164
Altise, grosse, à tête rouge	165
<i>Ampelophaga myron</i>	162
<i>Anthonomus rubidus</i>	147
Anthraxose du haricot	145
<i>Apanteles congregatus</i>	162
<i>Aphis rape</i>	145
Arpentuse du chêne, île Vancouver, parasite de l'	161
Barbeau rouge du navet	152
Bouillie bordelaise	164
Brome seigle, <i>Bromus secalinus</i>	167
Bruche du pois, <i>Bruchus pisi</i>	145
Bucculatrix du bouleau, <i>Bucculatrix canadensisella</i>	157
Cantharide de l'Ouest, <i>Cantharis Nuttalli</i>	156
Charançon de la gabelle	147
Chenille à tente d'automne	147
Chenille des marais salés	145
Chenille du céleri	145
Chenille zébrée	145
parasites de la	162
<i>Colophora Fletcherella</i>	146
<i>Colletotrichum Lintelnuthianum</i>	145
Concombre, altise du	164
<i>Corymbites carcius</i>	146
<i>Chenucha Virginica</i>	146
Doryphore de la pomme de terre, <i>Doryphora 10-lineata</i>	145, 164
<i>Ellopiæ somnariæ</i>	161
<i>Empusa aphidis</i>	145
<i>Empusa grilli</i>	145
<i>Entomoscelis adonidis</i>	152
<i>Epitrix cucumeris</i>	164
<i>Fenusa varipes</i>	147
Framboisier, rongeur en cercle du	146
Gabelle, charançon de la	147
Gadellier, mouche à-scie du	147, 159
<i>Gortyna cataphracta</i>	145
Graminées de gazon et plantes fourragères, essais de	165
Graminées de prairie, distribution de graines de	165
<i>Hadena devastatrix</i>	144
<i>Hæmatobia serrata</i>	144
Haricot, anthraxose du	145
Herbe roulante	147
Houblon, rongeuse de la tige du	149
<i>Hydræcia immanis</i>	149
<i>Hyphantria cunea</i>	144
Insectes nuisibles, nouveaux	144
aux plantes agricoles	144
aux plantes fourragères	145
aux arbres et arbustes fruitiers	146
aux arbres forestiers	147
<i>Leucæcæcia aceræ</i>	145
"Loco," herbes	148
Locuste à cuisses rouges	144
<i>Lophyrus abietis</i>	147
<i>Macrisporium solani</i>	165
<i>Mamestra picta</i>	162
parasites de	162
Mauvaises herbes	147
<i>Melanoplus femur-rubrum</i>	144
Mélèze, mouche à-scie du	147
Mite des feuilles du poirier	146
Mouche à-scie du mélèze	147
du sapin	147
du saule	147
parasite de la	160
Mouche de Hesse	144
Mouche des cornes, petite mouche piquante	144
Navet, puceron du	145
<i>Nematus Erichsonii</i>	147
<i>pallidiventris</i>	147, 160
<i>ribesii</i>	147, 159
<i>Oberea bimaculata</i>	146
<i>Papilio Asterias</i>	145
<i>Turnus</i> , parasite de	161
Parasites, insectes, utiles	159, 160
<i>Paria sex-notata</i>	147
<i>Phytoptothora infestans</i>	163
<i>Pimpla ellypticæ</i>	161
Pique bourgeon ocellée	146
<i>Podisus cynicus</i>	145
Poirier, mite des feuilles du	146
Pois, bruche du	145
Pomme de terre, doryphore de la	145, 164
Pomme de terre, maladie de la	163
remède contre la	163
Porte-case en cigare du pommier	146
<i>Protoparce cæleus</i>	162
Puceron du navet	145
Remerciements	148
Réunions auxquelles M. Fletcher a assisté	148
Rongeur en cercle du framboisier	146
Rongeuse de la tige du houblon	149
Rongeuse de la tige de la tomate	145
Sapin, mouche à-scie du	147
Saule, mouche à-scie du, parasite de la	147
<i>Sisymbrium sinapistrum</i>	147
Sphinx de la tomate	162
Sphinx, petit, de la vigne, parasite du	162
<i>Systema frontalis</i>	165
Tomate, rongeur de la tige de la	145
sphinx de la	162
<i>Trichogramma intermedium</i>	161
<i>minuta</i>	161
<i>pretiosa</i>	160
Ver gris dévastateur	144
à dos rouge	144
Vigne, petit sphinx de la	162
FERME EXPÉRIMENTALE D'AGASSIZ, rapport	
du régisseur	264-285
Abricotiers, rapport sur les	282
Animaux de ferme	284
Arbres fruitiers sur la terrasse	282
Arbres à fruit sec	283
Avoine, essais d'	266, 270
Betteraves fourragères, essais de	274
Betteraves à sucre, essais de	276
Blé de printemps, essais de	264, 268
d'hiver, essais de	264
Brugnons, rapport sur les	282
Carottes, essais de	275
Ceinture d'abri	278
Cerisiers, rapport sur les	282
Cognassiers, rapport sur les	283
Collection d'arbres et arbustes fruitiers	283
Croisements et hybridation	278
Distribution de grain	278
de pommes de terre	278
Étalon, rapport sur l'	285
Figuiers, rapport sur les	283
Fraisiers, rapport sur les	278
Framboisiers, rapport sur les	280
Gadelliers, rapport sur les	280
Grain, résultats de semences hâtives et tardives de	267
Groseilliers, rapport sur les	281
Guano de poisson	278
Haie	278
Jachère d'été	278
<i>Lathyrus sylvestris Wagneri</i>	278
Météorologie	264, 281
Millets, essais de	277
Navets, essais de	273
Orge, essais d'	266, 269
Pêchers, rapport sur les	282
Plantes fourragères, essais de	277
Poiriers, rapport sur les	281
Pois des champs, essais de	272
de jardin, essais de	272

Fermes expérimentales.

FERME EXPÉRIMENTALE D'AGASSIZ— <i>Suite.</i>	PAGE.	FERME EXPÉRIMENTALE D'INDIAN-HEAD, rap-	PAGE.
Pomme de terre, maladie de la, essais de prévention de la	276	port du régisseur	229-263
Pommes de terre, essais de	276	Arbres forestiers, rapport sur les	256
Pommiers, rapport sur les	281	Arbustes, rapport sur les	253
Pruniers, rapport sur les	281	Asperges, essais d'	254
Récoltes, remarques sur les	264	Avoine, essais d'	241
Ronces, rapport sur les	280	Bâtiment nouveau	260
Ronce à fruit bleu, rapport sur la	281	Bétail	257
Vergers sur la terrasse, rapport sur les	282	rations données au	257
Vigne, rapport sur la	282	jeune	259
Visiteurs à la ferme	285	Betteraves, essais de	251
Volaille, rapport sur la	285	Blé de printemps, essais de	281
		essais de semences à différentes dates	282
		essais en semant différentes quantités	234
		à l'acre	235
		à différentes profondeurs	235
		au semoir où à la volée	235
		du bon grain et du grain gelé	236
		sur chaume	238
		Blé d'hiver, essais de	237
		Blés métis	231, 237
		Carie du blé, remèdes contre la	252
		Carottes, essais de	253
		Céleri, essais de	251
		Choux, essais de	252
		Choux-fleurs, essais de	253
		Concombres, essais de	260
		Distribution de pommes de terre	260
		Ensilage	263
		Étalon	262
		Exposition Colombienne universelle,	262
		échantillons pour l'	263
		Expositions	255
		Fleurs, plantes à, essais de	249
		Fosses, conservation de racines en	256
		Fraisiers, rapport sur les	256
		Franboisiers, rapport sur les	261
		Fumée, protection par la	255
		Gadelliers, rapport sur les	253
		Gourdes, essais de	230
		Grain, préparation du terrain pour	232, 241
		semences hâtives ou tardives de	245
		Grains mêlés pour fourrage	247
		Graminées et trèfles	256
		Groselliers, rapport sur les	252
		Haricots et fèves, essais de	244
		Jachère d'été et gazon labouré au prin-	253
		temps	247
		Laitues, essais de	253
		Lin, rapport sur le	253
		Mais pour la table, essais de	246
		Mais-fourrage, rapport sur le	261
		Mauvaises herbes	263
		Météorologie	247
		Millet, essais de variétés de	248
		Navets, essais de	253
		Oignons, essais d'	238
		Orge, essais d'	254
		Panais, essais de	254
		Persil, essais de	244
		Pois des champs et de jardin, essais de	249
		Pommes de terre, essais de	255
		Pommiers, rapport sur les	259
		Porcs, rapports sur les	259
		essais d'alimentation au blé gelé	254
		Radis, essais de	229
		Récoltes, rapport sur les	254
		Rhubarbe, essais de	254
		Sauge, essais de	257
		Saules et peupliers de Russie	247
		Seigle, essais de	236
		Superphosphate de chaux comme engrais—	240
		pour le blé	243
		pour l'orge	254
		pour l'avoine	254
		Tomates, essais de	258
		Vache Holstein "Abi," production de lait	260
		de la	260
		Volaille, rapport sur la	260

	PAGE.		PAGE.
FERME EXPÉRIMENTALE DE NAPPAN, rapport		HORTICULTEUR, rapport de l'— <i>Suite.</i>	
du régisseur	179-191	Framboisiers— <i>Suite.</i>	
Arbres et arbustes	191	Heebner	94
Arbres fruitiers, rapport sur les	191	Herstine	95
Arbustes fruitiers	191	Thompson's Early	94
Avoine, essais d'	180	liste de variétés recommandées de	95
Bâtiments	190	<i>Fusicadium dendriticum</i>	102
Bétail, rapport sur le	191	Groseillier, mildew du, remèdes contre le	98
Betteraves fourragères, essais de	185	Haricot, anthracnose du, remèdes contre l'	104
Betteraves à sucre, essais de	186	Maladies fongueuses, traitement des	97
Blé de printemps, essais de	180	Météorologie	86
d'hiver, essais de	179	Mildew du groseillier	98
Blés métis	184	Mildew de la vigne	99
Carottes, essais de	186	<i>Monilia fructigena</i>	103
Eau, approvisionnement d'	190	<i>Peronospora viticola</i>	99
Engrais	179	Pommes, commerce de	86.
Expositions	191	Pourriture de la prune, traitement de la	103
Foin	179	Pruniers indigènes, rapport sur les	88
Grains mêlés, essais de	184	Cheney	89
Haricots et fèves, essais de	191	De Soto	89
Lin, essais de	188	Forest Garden	89
Maïs, essais de	189	Forest Rose	93
Météorologie	179	Hawkeye	90
Millets, essais de	188	Ida	90
Navets, essais de	185	Miner	93
Orge, essais d'	180	Newman	93
Pois, essais de	183	Pottawatamie	93
Pomme de terre, maladie de la, essais de		Rollingston	90
remèdes contre la	189	Van Buren	91
Pommes de terre, essais de	187	Weaver	91
Récoltes, exposé général sur les	190	Wyant	91
Réunions auxquelles le régisseur a assisté.	191	Wolf	92
Sarrasin, essais de	188	Yosemite jaune	92
Semaillages à différentes dates	182	Yosemite violette	92
Soleils, essais de	188	Pruniers indigènes, avantages des	93
Vesces, essais de	188	maladies des	93
		maladie sérieuse des	101
Fletcher, J., entomologiste et botaniste, rap-		Remerciements	87
port par	1441-69	<i>Septoria ribis</i>	83, 98
Gilbert, A. G., régisseur de la basse-cour,		<i>Sphaeceloma ampelinum</i>	99
rapport par	170-178	<i>Sphaerotheca mors-uvæ</i>	98
HORTICULTEUR, rapport de l'	86-113	Tavelure ou tache noire du pommier	97
Aide dans les travaux	87	Traitements au pulvérisateur contre insectes	
Anthracnose de la vigne, remèdes contre l'	99	et champignons nuisibles, bonseffets	
Anthracnose du haricot, traitement de l'	104	des	86
Arbres forestiers et arbustes, distribution d'			
rapports sur les	110, 111, 112	Mackay, A., rapport sur la ferme expérimentale	
Arbres fruitiers pour Québec, liste d'	94	d'Indian-Head (I.N.O.)	229-263
Bulletin sur les cerisiers publié	87	Robertson, J. W., agriculteur, rapport de	55-85
Chaux ajoutée aux fongicides, effet de la		Saunders, W., directeur, rapport de	5-54
<i>Cladosporium carpophilum</i>	106		
<i>Colletotrichum Lindemuthianum</i>	101	Sharpe, T. A., rapport sur la ferme expérimentale	
Framboisiers	104	d'Agassiz (C.-A.)	264-285
Columbia	94	Shutt, F. T., chimiste, rapport de	114-143
Hansell	95		

Statistique Criminelle.

APPENDIX

TO THE REPORT OF THE MINISTER OF AGRICULTURE FOR THE YEAR 1892.

CRIMINAL STATISTICS

FOR THE

YEAR ENDED 30TH SEPTEMBER 1892.

PRINTED BY ORDER OF PARLIAMENT

ANNEXE

AU RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE POUR L'ANNÉE 1892.

STATISTIQUE CRIMINELLE

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 SEPTEMBRE 1892.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.



OTTAWA

PRINTED BY S. E. DAWSON, PRINTER TO THE QUEEN'S MOST
EXCELLENT MAJESTY

1893

[No. 7c.—1893.] Price 15 cents.

TABLE OF SUBJECTS.

		Page
	Introduction.....	IV.
TABLE I.—	Indictable offences.....	2 and following to 129
	CLASS I.—Offences against the person.....	2 “ 53
	CLASS II.—Offences against property with violence.....	54 “ 65
	CLASS III.—Offences against property without violence.....	66 “ 101
	CLASS IV.—Malicious offences against the property.....	101 “ 105
	CLASS V.—Forgery and offences against the currency.....	106 “ 109
	CLASS VI.—Other offences not included in the foregoing.....	110 “ 129
TABLE II.—	Summary by classes and provinces, with totals of each province and of Canada.	132 “ 139
TABLE III.—	Summary convictions.....	142 “ 193
TABLE IV.—	Summary convictions and cases subject to trial by jury.....	196 “ 201
TABLE V.—	Number of convictions made by police magistrates for cities and towns.	204
TABLE VI.—	Pardons and commutations.....	206 “ 219
	Index—Indictable offences.....	220 and 221
	Index of Districts—Summary convic- tions.....	222 and 223

TABLE DES MATIÈRES.

	Introduction.....	Page V.	
TABLEAU	I.—Délits sujets à poursuite	“ 2 et suivantes à 129	
	CLASSE I.—Outrages contre la personne.	“ 2 “ 53	
	CLASSE II.—Délits avec violence contre la propriété.....	“ 54 “ 65	
	CLASSE III.—Délits sans violence contre la propriété.....	“ 66 “ 101	
	CLASSE IV.—Offenses malicieuses contre la propriété.....	“ 101 “ 105	
	CLASSE V.—Faux et délits par rapport à la monnaie.....	“ 106 “ 109	
	CLASSE VI.—Autres délits non compris dans les classes précé- dentes.....	“ 110 “ 129	
TABLEAU	II.—Récapitulation par classes et par provin- ces, avec totaux de chaque province et du Canada.....	“ 132 “ 139	
TABLEAU	III.—Condamnations sommaires.....	“ 142 “ 193	
TABLEAU	IV.—Condamnations sommaires et causes de la compétence d'un jury.....	“ 196 “ 201	
TABLEAU	V.—Nombre de condamnations sommaires par les magistrats pour les cités et les villes	“ 204	
TABLEAU	VI.—Pardons et commutations.....	“ 206 “ 219	
	Index—Délits sujets à poursuite.....	“ 220 et 221	
	Index des districts—Condamnations som- maires.....	“ 223 et 223	

REPORT OF CRIMINAL STATISTICS

FOR THE YEAR ENDED 30TH SEPTEMBER, 1892.

These Statistics are collected and compiled under authority of the Criminal Statistics Act, "Revised Statutes of Canada, Chapter 60."

This report is composed of "Indictable Offences" and "Summary Convictions," the indictable offences including all cases tried by competent magistrates, with the consent of the persons accused, in accordance with the Acts respecting "Speedy Trials," "Summary Trials by Consent," and "Juvenile Offenders," Chapters 175, 176 and 177, Revised Statutes of Canada.

The indictable offences are divided into the following six classes:—1st, offences against the person; 2nd, offences against property with violence; 3rd, offences against property without violence; 4th, malicious offences against property; 5th, forgery and other offences against currency; 6th, other offences not included in the foregoing classes.

According to the returns received by the Department, there were 5,924 persons charged with indictable offences in the several criminal courts throughout Canada, during the year 1892, a decrease of 64, as compared with the returns of 1891; of these 5,924 accused, 1,842 were acquitted, 10 detained for lunacy, and 63 received no sentence for several causes, namely: "Nolle prosequi," "jury disagree," "bail forfeited," &c.; against 1,952 acquitted, 10 detained for lunacy and 62 receiving no sentence in 1891.

This leaves, therefore, the number of persons convicted of indictable offences at 4,030, or 8.23 per 10,000 inhabitants, in 1892, as against 3,964 or 8.20 per 10,000 inhabitants, in 1891, divided by provinces, in the following order:—

INDICTABLE OFFENCES.

PROVINCES.	Number of convictions.		Ratio per 10,000 inhabitants.	
	1891.	1892.	1891.	1892.
British Columbia	145	187	14.85	17.34
The Territories	75	85	11.22	11.96
Ontario.....	2,046	2,064	9.67	9.66
Quebec.....	1,356	1,338	9.11	8.90
Manitoba.....	93	82	6.09	4.97
Nova Scotia	124	150	2.75	3.32
New Brunswick.	96	93	2.99	2.89
Prince Edward Island.....	29	31	2.65	2.84
Canada	3,964	4,030	8.20	8.23

Statistique Criminelle.

RAPPORT DE LA STATISTIQUE CRIMINELLE

POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 SEPTEMBRE 1892.

Cette statistique est recueillie et compilée en vertu de l'Acte de la Statistique Criminelle, Statuts Révisés du Canada, chapitre 60.

Le présent rapport se compose de "délits sujets à poursuites," et de "condamnations sommaires." Les causes sujettes à poursuites comprennent tous les cas expédiés sommairement par des magistrats compétents, avec le consentement des personnes accusées, conformément aux Actes concernant les "procès expéditifs," les "procès sommaires" et les "jeunes délinquants," chapitres 175, 176 et 177, Statuts Révisés du Canada.

Les délits sujets à poursuites sont divisés en six classes, dans l'ordre suivant : 1, outrages contre la personne ; 2, délits avec violence contre la propriété ; 3, délits sans violence contre la propriété ; 4, offenses malicieuses contre la propriété ; 5, faux et délits par rapport à la monnaie ; 6, autres délits non compris dans les classes précédentes.

D'après les rapports reçus par le Département, il y a eu 5,924 accusations pour délits sujets à poursuites, portées devant les différentes cours criminelles du Canada, durant l'année 1892, soit une diminution de 64 comparativement avec les mêmes rapports pour l'année 1891.

De ces 5,924 accusations il y a eu 1,842 acquittements, 10 cas d'emprisonnement pour cause de folie et 63 cas où la sentence n'a pas été prononcée pour des causes différentes telles que "*Nolle prosequi*," "le jury ne s'est pas accordé," "cautionnement confisqué," etc. Contre 1,952 acquittements, 10 cas d'emprisonnement pour causes de folie et 62 cas où la sentence n'a pas été prononcée en 1891. Ceci laisse, par conséquent, le nombre de condamnations pour délits sujets à poursuites à 4,030, soit 8.23 par 10,000 habitants en 1892, contre 3,964, ou 8.20 par 10,000 habitants en 1891, divisées par provinces dans l'ordre suivant :

DÉLITS SUJETS À POURSUITE OU DE LA COMPÉTENCE D'UN JURY.

PROVINCES.	Nombre de condamnations.		Proportion par 10,000 habitants.	
	1891.	1892.	1891.	1892.
Colombie-Britannique.....	145	187	14.85	17.34
Les Territoires	75	85	11.22	11.96
Ontario	2,064	2,064	9.67	9.66
Québec	1,356	1,338	9.11	8.90
Manitoba.....	93	82	6.09	4.97
Nouvelle-Ecosse	124	150	2.75	3.32
Nouveau-Brunswick	96	93	2.99	2.89
Ile du Prince-Edouard	29	31	2.65	2.84
Canada.....	3,964	4,030	8.20	8.23

The number of females convicted of indictable offences, in 1892, was 289, or 7·17 per cent of the total convictions, against 282, or 7·11 per cent, in 1891. Of the 4,030 persons convicted, 714, or 17·7 per cent, were under 16 years of age in 1892, as compared with 615, or 15·1 per cent in 1891.

The following figures show the educational status of the convicted:—Unable to read or write, 820, or 20·3 per cent of the total convictions in 1892, as compared with 919, or 23·1 per cent in 1891; elementary, 2,996, or 74·3 per cent in 1892, against 2,752, or 69·4 per cent in 1891; superior, 91, or 2·3 per cent in 1892, against 77, or 2 per cent in 1891; not given, 123, or 3·1 per cent in 1892, and 216, 5·5 per cent in 1891.

The returns for the year 1892 show that out of the 4,030 persons convicted of indictable offences, 2,158 used liquors moderately, and 1,740 immoderately, as compared with 2,088 moderate and 1,706 immoderate drinkers in 1891.

In 1892, the urban districts furnished 79·4 per cent, and the rural 20·6 per cent of the total convictions, against 77·7 and 22·3 respectively in 1891.

Of the 4,030 persons convicted 3,596, or 89·2 per cent, were convicted for the first time; 233, or 5·8 per cent, were convicted for the second time, and 201, or 5 per cent, for the third time and over.

The sentences passed by the several criminal courts stand as follows:—

	1891.	1892.
Sentenced to option of a fine.....	571	646
“ to gaol for less than one year.....	1,916	1,881
“ “ for one year and less than two.....	184	203
“ to penitentiary for two years and under five....	299	249
“ “ for five years and over.....	119	111
“ “ for life.....	2	4
“ to reformatories.....	201	187
“ to death.....	7	5
Other sentences, such as bound to keep the peace, sentence deferred, &c.....	665	744
Totals.....	3,964	4,030

INDICTABLE OFFENCES DIVIDED BY CLASSES.

In class I., “Offences against the person,” including the higher crimes, such as murder, manslaughter, assault, &c., there were 1,030 convictions in 1892, against 907 in 1891, or an increase of 123.

In class II., “Offences against property with violence,” including burglary, house-breaking, &c., there were 251 persons convicted in 1892, as compared with 283 in 1891, a decrease of 32.

Class III., “Offences against property without violence” (into which are included larceny, horse, cattle and sheep stealing, embezzlement, fraud and false pretenses, &c.), shows also a decrease of 52; the number of persons convicted in this class in 1892, being 2,446, against 2,498 in 1891.

In class IV., “Malicious offences against property,” the number of persons convicted was 50 in 1892, and 41 in 1891.

Class V., “Forgery and offences against the currency,” shows an increase of 5 in 1892 over 1891; the number of offences being respectively 41 and 36.

Statistique Criminelle.

Le nombre de personnes du sexe féminin condamnées pour délits sujets à poursuite s'élevait, en 1892, à 289, soit 7.17 pour cent du total des condamnations, contre 282, ou 7.11 pour cent en 1891. 714, ou 17.7 pour cent des 4,030 personnes condamnées, étaient au-dessous de 16 ans, en 1892, contre 615 ou 15.1 pour cent en 1891.

Les chiffres suivants montrent le degré d'instruction des condamnés : Ne pouvant ni lire ni écrire, 820 ou 20.3 pour cent du total des condamnations en 1892, contre 919 ou 23.1 pour cent en 1891 ; élémentaire, 2,996 ou 74.3 pour cent en 1892, contre 2,752 ou 69.4 pour cent en 1891 ; supérieure, 91 ou 2.3 pour cent en 1892 et 77 ou 2.0 pour cent en 1891 ; non donnés, 123 ou 3.1 pour cent en 1892, contre 216 ou 5.5 pour cent en 1891.

Les rapports pour l'année 1892 montrent que sur les 4,030 personnes condamnées pour délits de la compétence d'un jury, 2,158 faisaient un usage modéré de boissons enivrantes et 1,740 un usage immodéré ; en 1891 il y avait 2,088 buveurs modérés et 1,706 immodérés.

En 1892, les cités et les villes ont fourni 79.4 pour cent du total des condamnations et les districts ruraux 20.6, contre 77.7 et 22.3 respectivement en 1891.

3,596 ou 89.2 pour cent du total des condamnés ont subi une première condamnation ; 233 ou 5.8 pour cent ont été condamnés deux fois et 201 ou 5.0 pour cent trois fois et plus.

Le tableau suivant est un état détaillé des sentences prononcées par les différentes cours de justice :

	1891.	1892.
Condamnés à l'option entre la prison ou l'amende.....	571	646
" à la prison pour moins d'un an.....	1,916	1,881
" " un an et moins de deux.....	184	203
" au pénitencier pour deux ans et moins de cinq.	299	249
" " " cinq ans et au-dessus.....	119	111
" " " la vie.....	2	4
" aux écoles de réforme.....	201	187
" à mort.....	7	5
Autres sentences, telles que "tenus de garder la paix," "sentencé remise," etc., etc.....	665	744
Totaux.....	3,964	4,030

DÉLITS SUJETS À POURSUITES PAR CLASSES.

Dans la classe I, "outrages contre la personnes," comprenant les plus hautes offenses criminelles, telles que meurtres, homicides, assauts, etc., il y a eu 1,030 condamnations en 1892 contre 907 en 1891, soit une augmentation de 123.

Dans la classe II, "délits avec violence contre la propriété," comprenant le vol avec effraction, bris de maisons et de magasins, etc., le nombre de condamnations s'élevait à 251 en 1892 et à 283 en 1891, une diminution de 32 en faveur de 1892.

Dans la classe III, "délits sans violence contre la propriété," dans laquelle se trouvent compris les cas suivants : Larcins, vol de chevaux, bétail et moutons, détournement, fraude et faux prétextes, il y a eu 2,446 condamnations en 1892, soit une diminution de 52 sur 1891.

There is also an increase of 22 in class VI., "Other offences not included in the foregoing classes"; the number of convictions in this class being 212 in 1892, and 190 in 1891.

If to the number of convictions for "Indictable offences" we add the number of "Summary convictions" by justice of the peace out of sessions, we get the following results, by provinces :—

PROVINCES.	Total convictions.		Number of inhabitants for each conviction.	
	1891.	1892.	1891.	1892.
British Columbia.....	1,360	1,321	71	81
Ontario	19,389	17,081	109	125
Manitoba.....	997	1,228	153	134
New Brunswick.....	2,540	2,267	126	141
Quebec.....	10,743	10,493	138	143
The Territories.....	353	412	189	172
Nova Scotia ..	1,478	1,619	305	178
Prince Edward Island.....	555	576	196	189
Canada.....	37,415	34,997	129	140

It will be seen by the above table that the number of summary convictions has decreased considerably during the year, while the number of indictable offences remains about the same as in 1891; the province showing the larger decrease being Ontario, where the number of summary convictions has fallen from 17,343 in 1891, to 15,017 in 1892. Quebec shows a decrease of 232; New Brunswick, 270; and British Columbia, 81.

The other provinces have slightly increased the number of their summary convictions as follows :—Manitoba, 242; Nova Scotia, 119; the Territories, 49, and Prince Edward Island, 19.

As shown by Table V., which gives the "Number of convictions made by police magistrates in cities and towns," there has been a very large diminution in the number of these cases, more specially in Toronto, where the number of persons convicted in the Police Court amounted to 5,656 in 1891, against 3,872 in 1892.

Montreal, Hamilton, Ottawa, St. John, N.B., London, Kingston, Victoria, B.C., Brantford and Hull, also show a decrease in the number of their police court criminals; while Quebec, Halifax and Winnipeg remain about the same as in 1891.

The number of cases tried by jury in the several provinces, during the year 1892 was 938, as against 932 in 1891.

The number of cases in which the prerogative of mercy has been exercised during the year 1892 was 194, including 5 death sentences commuted for life, against 120 in 1891, one death sentence included.

Statistique Criminelle.

Classe IV, "Offenses malicieuses contre la propriété," contient 50 condamnations en 1892 contre 41 en 1891.

Le nombre de personnes condamnées dans la classe V, "faux et délits par rapport à la monnaie," s'élevait à 41 en 1892 et à 36 en 1891.

Le nombre de condamnations appartenant à la classe VI, "autres délits non compris dans les classes précédentes," a augmenté de 22 en 1892; le nombre étant de 190 en 1891 contre 212 en 1892.

Si l'on ajoute au chiffre des condamnations pour délits sujets à poursuite le nombre de "condamnations sommaires," on obtient les résultats suivants pour chaque province :

PROVINCES.	Nombre de condamnations.		Nombre d'habitants pour chaque condamnation.	
	1891.	1892.	1891.	1892.
Colombie-Britannique.....	1,360	1,321	71	81
Ontario.....	19,389	17,081	109	125
Manitoba.....	997	1,228	153	134
Nouveau-Brunswick.....	2,540	2,267	126	141
Québec.....	10,743	10,493	138	143
Les Territoires.....	353	412	189	172
Nouvelle-Ecosse.....	1,478	1,619	305	178
Ile du Prince-Edouard.....	555	576	196	189
Canada.....	37,415	34,997	129	140

On voit par le tableau précédent que le nombre des condamnations sommaires a diminué considérablement durant l'année, tandis que le nombre de délits sujets à poursuite reste à peu près le même qu'en 1891. De toutes les provinces, Ontario est celle qui montre la plus forte diminution dans le nombre de condamnations sommaires, le chiffre y étant tombé de 17,343 qu'il était en 1891 à 15,017 en 1892. Québec montre une diminution de 232; le Nouveau-Brunswick, 270, et la Colombie-Britannique, 81. Les autres provinces montrent une légère augmentation dans le nombre de leurs condamnations sommaires, comme suit : Manitoba, 242; la Nouvelle-Ecosse, 119; les Territoires, 49, et l'Ile du Prince-Edouard, 19.

En consultant le tableau V, "nombre de condamnations prononcées par les magistrats de police dans les principales villes," on découvre une grande diminution dans le nombre de ces cas; dans Toronto plus particulièrement, où le nombre de personnes condamnées en cour de police s'élevait à 5,656 en 1891 contre 3,872 en 1892.

Montréal, Hamilton, Ottawa, Saint-Jean, N.-B., London, Kingston, Victoria, C.-B., Brantford et Hull, ont aussi diminué le nombre de leurs criminels dans les cours de police; tandis que Québec, Halifax et Winnipeg restent à peu près dans les mêmes chiffres qu'en 1891.

Le nombre de cas jugés par un jury dans les différentes provinces, durant l'année 1892, s'élevait à 938 contre 932 en 1891.

Le nombre de cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année 1892, y compris cinq sentences de mort commuées, s'élevait à 194, contre 120, une sentence de mort comprise, en 1891.

Statistique Criminelle.

CRIME IN CANADA.

I

During thirteen years, 1880-92, the functionaries of courts or tribunals administering criminal justice in Canada have supplied to the Department of Agriculture and Statistics the records of crime in accordance with the requirements of 39 Vic., cap. 13, Statutes of Canada.

Leaving out the first two years of the period during which these statistics have been collected as likely to be inaccurate owing to the difficulties attendant on the introduction of a new measure, we have eleven years' records. These records show that during these eleven years there have been recorded 383,459 convictions for crimes. By years these are as under :—

1882.....	31,305	1888.....	37,649
1883.....	33,388	1889.....	38,431
1884.....	29,536	1890.....	38,540
1885.....	33,869	1891.....	37,415
1886.....	33,876	1892.....	34,997
1887.....	34,453		

making a total of 383,459, and an annual average of 34,860.

As a decade of crime is included in the period 1882-91 it may be advisable to give separately the statistics for the year 1892.

Following this plan we have for the ten years 1882-91 a total of 348,462 convictions and an annual average of 34,846.

According to classes of crimes these 348,462 convictions are divided thus :—

	1882-91.		1892.
	Total.	Annual average.	
Murder, manslaughter and attempts at.....	265	26·5	13
Offences against females.....	847	84·7	65
Other offences against the person.....	47,826	4,782·6	4,786
Robbery with violence, burglary, house and shop-breaking.....	2,283	228·3	251
Horse, cattle and sheep stealing.....	421	42·1	46
Other offences against property.....	30,530	3,053·0	3,164
Other felonies and misdemeanours.....	1,437	143·7	292
Breaches of municipal by-laws and other minor offences.....	117,144	11,714·4	12,924
Drunkenness.....	121,956	12,195·6	11,415
Breaches of liquor laws.....	25,753	2,575·3	2,041

Reduced to four classes these 348,462 convictions are divided as under :—

	1882-91.		1892.
	Total.	Average.	
Offences against the person.....	48,938	4,893·8	4,864
do property.....	33,234	3,323·4	3,461
Drunkness.....	121,956	12,195·6	11,415
Other felonies and misdemeanours.....	144,334	14,433·4	15,257

In proportion to population, the convictions per million of inhabitants in the several years stand as under :—

1882.....	7,154·4	1887.....	7,442·0
1883.....	7,542·9	1888.....	8,044·1
1884.....	6,596·9	1889.....	8,123·0
1885.....	7,480·1	1890.....	8,059·5
1886.....	7,365·2	1891.....	7,793·5
	1892.....		7,141

Taking offences against the person, the convictions per million inhabitants are :—

1882.....	1,066·6	1887.....	1,058·9
1883.....	1,099·8	1888.....	1,023·5
1884.....	957·9	1889.....	1,116·9
1885.....	1,117·0	1890.....	1,065·0
1886.....	1,136·1	1891.....	996·9
	1892.....		992·6

Taking offences against property, the convictions per million are :—

1882.....	689·7	1887.....	597·7
1883.....	614·3	1888.....	740·0
1884.....	842·7	1889.....	790·3
1885.....	746·3	1890.....	740·9
1886.....	698·5	1891.....	757·4
	1892.....		706·3

Taking other felonies and minor misdemeanours, the convictions per million inhabitants are :—

1882.....	2,767·8	1887.....	3,259·5
1883.....	2,940·7	1888.....	3,544·5
1884.....	2,590·5	1889.....	3,290·3
1885.....	3,133·2	1890.....	3,316·5
1886.....	3,127·0	1891.....	3,331·9
	1892.....		3,113·1

Regarding drunkenness, the records show the number of convictions per million inhabitants to be :—

1882.....	2,630·2	1887.....	2,525·9
1883.....	2,888·1	1888.....	2,736·3
1884.....	2,206·0	1889.....	2,925·5
1885.....	2,483·6	1890.....	2,937·1
1886.....	2,403·6	1891.....	2,707·4
	1892.....		2,329·6

Statistique Criminelle.

The returns transmitted to the department enable us to deal only with *convictions* to cover the two divisions of (1) Indictable Offences and (2) Summary Convictions.

As regards the growth of crime in Canada these two classes taken together show that for the census years 1881 and 1891, the convictions were one to each 148 inhabitants in 1881 and one to each 129 inhabitants in 1891. This would appear to indicate an increase of about 15 per cent in the crime of the country during ten years. But this conclusion is apparent rather than real, because undoubtedly in 1881—the first year in which the returns were transmitted—there were less care and less completeness in making the returns than there have been since.

Besides the greater care taken in making up the returns, other factors which must necessarily enter into the consideration of the question whether crime has really increased are: 1st, the increased vigilance of the police; 2nd, the drift of population to the cities, which has a tendency to make it increasingly easier to detect crime, and 3rd, the enlargement of crimes by legislative enactment; for instance, each year, breaches of municipal law are more extended than in the previous year.

By three-year periods and by classes, the criminal record stands as follows:—

PERCENTAGE TO TOTAL CONVICTIONS.*

—	1880-82.	1883-85.	1886-88.	1889-91.	1892.
1. Murder.....	0·066	0·080	0·073	0·07	0·07
2. Rape and other offences against females.....	0·20	0·33	0·23	0·26	0·19
3. Other offences against the person.....	15·03	14·37	13·73	12·90	13·70
4. Robbery with violence.....	0·53	0·63	0·07	0·73	0·71
5. Horse, cattle and sheep stealing.....	0·17	0·17	0·60	0·37	0·13
6. Other offences against the property.....	9·33	9·57	8·13	8·70	9·04
7. Other felonies and misdemeanours.....	0·63	0·50	0·40	0·40	0·82
8. Breaches of municipal by-laws and other minor offences.....	35·01	33·48	32·55	34·43	36·90
9. Drunkenness.....	33·16	34·90	33·60	35·70	32·62
10. Breaches of liquor laws.....	5·72	6·12	10·02	6·60	6·00

* The details will be found in Appendix I.

It will be seen that Nos. 8, 9 and 10, which constituted 73·90 per cent of the convictions in the 1880-82 period, were in the 1889-91 period 76·73 per cent of the whole convictions. Of the remaining classes of offences, murder and manslaughter show a tendency to a decrease.* Rape and other offences against females remain steadily at the

* The number of persons charged with murder during the period 1881-92 (both years included) is 308, an annual average of 25·7. Of this number 168 were acquitted; 14 were detained for lunacy and 114 were convicted, thus accounting for 296. Of the remaining 12, one was extradited after trial, one was twice convicted and three more than twice. In one case the jury disagreed.

These figures show that over 54 per cent of the persons charged were convicted. In the United Kingdom, France, Germany, Hungary, Italy, Spain and Belgium taken together the acquittals were 71 per cent of the persons charged, and in the United Kingdom and France taken together the acquittals were 64 per cent of the persons charged. In a general way this indicates either that charges are less recklessly made in Canada or that persons charged have less chance of escaping Canadian juries than those of the other countries named.

same general average, though there has been a reduction in the last two periods compared with the period 1883-85. Robbery with violence, including house and shop-breaking, shows a steady tendency to increase. Drunkenness shows a general increase in the three-year periods, but a decided decrease in 1892 compared with previous years. The increase apparent down to 1891 does not indicate that drunkenness was on the increase but rather that there was a sterner spirit abroad respecting punishment of drunkenness.

By provinces the record is :—

Ontario, one conviction to every	112 inhabitants in	1881
“	“	1891
Quebec	211	1881
“	“	1891
Nova Scotia	277	1881
“	“	1891
New Brunswick	172	1881
“	“	1891
P. E. Island	206	1881
“	“	1891
Manitoba	62	1881
“	“	1891
British Columbia	109	1881
“	“	1891
The Territories	276	1881
“	“	1891
In Ontario population increased	9·93 per cent.	
“ crime	13·32	“
In Quebec population	10·26	“
“ crime	67·00	“
In Nova Scotia population	2·23	“
“ crime decreased	7·60	“
In New Brunswick population increased	nil.	
“ crime	36·73	per cent.
In P. E. Island population	0·17	“
“ crime decreased	5·04	“
In Manitoba population increased	131·23	“
“ crime decreased	5·40	“
In British Columbia population increased	98·50	“
“ crime	201·55	“
In the Territories population	75·33	“
“ crime	73·04	“

Thus criminals, as represented by the convictions reported, increased faster than population in British Columbia, in Quebec, in New Brunswick and in Ontario, while the Provinces of Manitoba, Nova Scotia, Prince Edward Island and the Territories show increases of population greater than the increase in criminal convictions. Manitoba is remarkable for having an actual decrease of convicted criminals while increasing its population 131 per cent. Lawlessness does not appear to have a grip on Manitoba; on the contrary, law seems to have a firm hold of the people. The record shows that in 1883 there were 3,444 convictions, or one conviction to every 26 of

Statistique Criminelle.

the population. Every group of 26 persons contained one person who had been convicted of crime or misdemeanour. In 1884 the group had enlarged so that it required 49 persons for each convicted person. In 1885 it had still further enlarged, and 63 persons formed the average group for one criminal. In the subsequent years the group still further enlarged, and in 1886 it was 77 persons and one of them a convicted criminal; in 1887, it was 134; in 1888, 177; in 1889, 131; in 1890, 167; and in 1891, 153.

II.

As before stated the returns enable us to discuss the *convictions* both of indictable offences and of offences tried summarily, for a period of twelve years. Further details are not given in the case of offences tried summarily. They are given for *indictable* offences. But through error in arrangement the earlier years were not tabulated in accordance with the plan adopted in later years. These earlier years are being compiled over again so as to bring them into unison with the subsequent years. We have, however, a series of years from (and including) 1884 to 1891, in which the system of division that has prevailed is identical.

During these eight years the persons charged with indictable offences number 44,173, and the convicted 28,918.

According to years the statement is as follows :—

Year.	Charged.	Detained for Lunacy.	Convicted.	Proportion of Convictions to Charges.
1884.....	4,400	6	2,506	57·0
1885.....	5,518	12	3,797	67·9
1886.....	5,497	11	3,509	63·9
1887.....	4,770	6	3,253	68·2
1888.....	5,867	12	3,747	63·8
1889.....	6,314	9	4,208	66·6
1890.....	5,819	10	3,934	67·6
1891.....	5,988	10	3,964	66·2
Average.....	5,520	9	3,615	65·2
1892.....	5,922	9	4,030	68·0

The first fact to be derived from this table is that the convictions were 65·2 per cent of the charges. The second is that there is no great variation in the annual proportion of convictions to charges, and the third fact is that the year 1887 had the highest and 1884 the lowest percentage of convictions to charges.

In the United Kingdom the percentage of convictions to charges for the period 1880–89 was:—England and Scotland, 77 per cent; Ireland, 53 per cent. In Australia the percentage is 57·3. Canada occupies an intermediate position between England and Australia in respect to the percentage of charges resulting in convictions.

The average annual number of charges for the period (1884–91) in Canada is 5,521, and of convictions 3,615. During 1891 there were 5,988 charges or 467 above the average and 3,964 convictions or 349 above the average.

According to sex the total convictions in Canada for the period 1884–91 were: males, 26,383; females, 2,535. Females constituted 8·7 per cent of the convictions. In England there are 84 male to 16 female offenders; in Scotland, 67 males to 33 females; in Canada, 90 males to 10 females; in Victoria, Australia, 76 males to 24 females; in France, 83 males to 17 females; in Germany, 79 males to 21 females.

Roughly speaking, in England female criminals are one-sixth of the criminal class; in Scotland, one-third; in Canada, one-tenth; in Victoria, one-fourth; in France, one-sixth; in Germany, one-fifth. In their order of demerit the countries mentioned stand Scotland, Victoria, Germany, England, France, Canada, the latter having by far the smallest female criminal class. (*See Appendix III.*)

According to occupations agricultural pursuits furnished 4.6 per cent of the convictions; commercial, 9.2 per cent; domestic, 5.6 per cent; industrial, 14.7 per cent; professional, 1.6 per cent; labourers, 41.7 per cent, and not given and no occupation, 22.6 per cent.

It will be seen that labourers constitute nearly one-half of the convicted. The same proportion obtains in the colony of Victoria.

As to birth places	England	furnished	9.3	per cent.
"	"	Ireland	7.8	"
"	"	Scotland	2.2	"
"	"	Canada	68.2	"
"	"	United States	5.8	"
"	"	Other foreign countries furnished 3.1 per cent.		
"	"	Other British Possessions	0.3	"
"	"	Not given	3.3	"

Comparing the Census returns of nationalities with the above, we find that:—

English constitute 4.6 per cent of the population and commit 9.3 per cent of crime.

Irish " 3.1 " " " 7.8 " "

Scotch " 2.2 " " " 2.2 " "

Canadians " 86.5 " " " 68.2 " "

United States constitutes 1.7 per cent of population and commits 5.8 per cent of crime.

Other foreign countries constitute 1.5 per cent of population and commit 3.1 per cent of crime.

Other British Possessions constitute 0.3 per cent of population and commit 0.3 per cent of crime.

"Not given" constitute 0.7 per cent of population and commit 3.3 per cent of crime.

Thus English and Irish contribute a larger proportion in comparison with their numbers than any other nationality, the English heading the list. United States follow hard after English and Irish. Other foreign countries come next but considerably below the preceding three. Canadians are far below the percentage of crime that should be theirs according to their relative superiority in numbers, and Scotch are slightly below.

Native Canadians, though 86½ per cent of the population are responsible only for 68.2 per cent of the crime, and other nationalities though only 13½ per cent of the population are responsible for 31.8 per cent of the crime.

As to ages the returns show:—

Under 16 years,	convictions,	13.7	per cent.
16 to 21	"	17.9	"
21 to 40	"	49.0	"
40 and over	"	14.6	"
Not given	"	4.8	"

Statistique Criminelle.

Juvenile crime (by sex) :—

Under 16 years,	males,	94.1	per cent.		
“	“	females	5.9	“	“
16 to 21	“	males	91.0	“	“
“	“	females	9.0	“	“

As to degree of criminality the returns show :—

Convicted (all ages) for the 1st time	86.3	per cent.			
“	“	“	2nd	“	8.0
“	“	reiterated	5.7	“	“

As to civil condition :—

Married	represents	26.0	per cent	of criminals.	
Widowed	“	2.7	“	“	“
Single	“	67.4	“	“	“
Not given	“	3.9	“	“	“

As to religions the criminals represent the denominations as follows :—

Baptists	2.5	per cent	
Roman Catholics	48.1	“	“
Church of England	16.2	“	“
Methodists	10.5	“	“
Presbyterians	7.3	“	“
Protestants	6.5	“	“
Other denominations	3.1	“	“
Not given	5.8	“	“

As to urban and rural crime the returns show as follows :—

Resident in cities	79.1	per cent.	
“	country	19.5	“
Not given	1.4	“	“

As to indulgence in liquors the returns show :—

Moderate drinkers	47	per cent.	
Immoderate	40	“	“
Others	13	“	“

As to educational status the returns show :—

Unable to read	16.9	per cent.	
Elementary	74.8	“	“
Superior	1.1	“	“
Not given	7.2	“	“

Pursuing the analysis we come to crime by classes :—*

Class 1. Offences against the person—					
Convictions to offences	65.2	per cent.	“	“	“
“ 2. Offences against property with violence—	“	“	“	“	“
Convictions to offences	63.0	“	“	“	“
“ 3. Offences against property without violence—	“	“	“	“	“
Convictions to offences	66.2	“	“	“	“

* For details see Appendix II.

Class 4. Malicious offences against property—	
Convictions to offences.....	53·4 per cent.
“ 5. Forgery and offences against currency—	
Convictions to offences.....	64·0 “
“ 6. Other offences not included in classes 1-5—	
Convictions to offences.....	65·4 “

Proportion of total convicted criminals in each class :—

Class 1.....	22·2 per cent
“ 2.....	6·8 “
“ 3.....	60·9 “
“ 4.....	1·3 “
“ 5.....	1·1 “
“ 6.....	7·7 “

Proportion of women convicted in each class :—

Class 1.....	4·8 per cent.
“ 2.....	1·6 “
“ 3.....	8·1 “
“ 4.....	6·0 “
“ 5.....	3·4 “
“ 6.....	33·2 “

Proportion of juvenile convictions in each class under 16 years :—

Class 1.....	2·5 per cent.
“ 2.....	15·4 “
“ 3.....	18·5 “
“ 4.....	18·4 “
“ 5.....	1·5 “
“ 6.....	6·3 “

The census of 1881 distributed 1,500,000 of the people into classes according to occupations, and these with their percentages are : Agricultural, 45 per cent ; Commercial, 7 per cent ; Domestic, 5 per cent ; Industrial, 20 per cent ; Professional, 4 per cent ; Labourers, 12 per cent ; not classified, 7 per cent. It will be seen by comparison with the first grouping in the table following : 1st, that the agricultural class in no instance contribute their proportionate share to the criminal classes, the nearest approach being 14·2 per cent in class 4, “malicious offences against property.” 2nd, that the commercial class commit, more than their proportionate numbers warrant, crimes under class 1, offences against the person, and under class 5, forgery and offences against the currency. 3rd, that the domestic class commit crime just about proportionately to their numbers. 4th, that the industrial class have less than their proportion in all the six divisions of crime excepting class 2, offences against property with violence, where they only slightly exceed their proportion. 5th, that the professional class as a whole have a much lower percentage of criminals than their proportionate share in the occupations would give. They have 1·6 per cent of the crime, and their contribution to the occupations is 4 per cent. In offences against the currency and forgery they commit 8 per cent of the crime. 6th, that labourers contribute more than their share to every class of crime, their percentage being highest in class 2, offences against property with violence, where their share of the crime is 46·1 per cent against a contribution of 12 per cent to the constituent elements which make up the occupations. It must be remembered that the period covered by these returns was an era of railway building, and that large forces of labourers were traversing the country and contributing to its criminal records without permanently contributing to its population. The records of 1892 show an improvement, the proportion of crime committed by labourers being 38 per cent against 41·7 for the previous 8 years.

Statistique Criminelle.

1884-91.	CLASS.					
	1	2	3	4	5	6
Proportion of occupations to convicted—						
Agricultural	8.7	2.3	3.1	14.2	10.8	5.4
Commercial	12.4	7.0	8.0	6.0	28.0	10.1
Domestic	4.8	3.0	6.1	3.1	4.4	7.8
Industrial	18.6	20.2	13.3	10.8	16.1	11.0
Professional	2.4	0.8	1.2	0.8	8.0	2.1
Labourers	42.6	46.1	43.0	39.4	26.4	25.2
Not given	10.5	20.6	25.3	25.7	6.2	38.1
Proportion by birth places—						
England and Wales	7.7	8.0	10.0	8.6	13.7	9.4
Ireland	9.6	5.9	7.4	6.3	5.3	8.3
Scotland	2.1	2.2	2.0	3.3	5.0	2.3
Canada	68.7	70.7	68.8	70.0	55.0	62.3
Other British Possessions	0.4	0.2	0.3	0.2	1.5	0.2
United States	4.5	8.0	5.5	3.6	11.4	9.4
Other foreign countries	4.2	3.0	2.8	2.6	4.7	2.2
Not given	2.8	2.0	3.2	5.4	3.4	5.9
Proportion by religions—						
Baptists	2.3	3.1	2.5	2.0	3.4	2.8
Roman Catholics	51.4	49.2	48.6	32.7	28.6	40.2
Church of England	14.0	16.0	17.0	14.8	20.8	17.2
Methodists	9.2	10.6	10.5	15.5	17.1	13.2
Presbyterians	7.0	7.6	7.1	8.8	13.3	7.8
Protestants	7.8	6.0	6.2	7.3	6.2	6.8
Other denominations	4.1	3.4	4.0	8.0	5.6	4.2
Not given	4.2	4.1	4.1	10.9	5.0	7.8
Proportion rural and urban—						
Rural	73.7	79.7	81.9	54.4	69.0	77.9
Urban	25.4	19.6	16.6	43.7	28.5	19.9
Not given	0.9	0.7	1.5	1.9	2.5	2.2
Proportion liquor users and non-users—						
Moderate	49.5	47.0	49.3	51.8	60.0	47.3
Immoderate	41.1	40.9	36.4	27.4	30.1	36.5
Not given	9.4	12.1	14.3	20.8	9.9	16.2
Proportion by educational status—						
Unable to read or write	15.6	15.4	17.5	17.3	4.0	15.3
Elementary	75.9	77.5	74.9	66.2	81.4	71.9
Superior	1.5	0.4	0.9	0.2	9.0	1.6
Not given	7.0	6.7	6.7	16.3	5.6	11.2
Degree of criminality—						
1st time	91.4	79.2	85.4	86.3	91.6	84.4
2nd time	5.1	11.4	8.5	7.2	6.0	10.2
Reiterated	3.5	9.4	6.1	6.5	2.4	5.4
Proportion of convictions by Provinces and classes—						
Prince Edward Island	1.1	0.6	0.5	0.5	1.2	0.9
Nova Scotia	3.4	5.1	2.7	4.7	3.1	2.5
New Brunswick	2.5	2.7	1.5	5.2	1.2	2.9
Quebec	34.6	28.5	32.3	19.2	22.1	24.0
Ontario	52.0	56.4	56.0	61.4	60.9	58.5
Manitoba	1.4	2.8	2.9	2.0	6.2	0.4
British Columbia	3.7	3.0	2.5	0.5	5.0	7.6
North-west Territories	1.3	0.9	1.6	6.5	0.3	3.2
Educational status by classes and Provinces—						
Prince Edward Island—						
Unable to read and write	0.20	0.10	0.07
Elementary	0.80	0.40	0.36	0.52	0.62	0.58
Superior	0.10	0.02
Not given	0.08	0.10	0.04	0.62	0.27

1884-91.	CLASS.					
	1	2	3	4	5	6
Educational status by classes and Provinces—						
Nova Scotia—						
Unable to read and write.....	0.40	0.66	0.52			0.81
Elementary.....	2.50	3.34	1.80	3.62	1.86	1.27
Superior.....	0.08	0.05	0.02		0.31	
Not given.....	0.50	1.06	0.40	1.04	0.93	0.41
New Brunswick—						
Unable to read and write.....	0.20	0.40	0.30	0.25		0.68
Elementary.....	1.40	1.71	1.10	1.81	0.93	1.40
Superior.....	0.05	0.10	0.01		0.31	
Not given.....	0.70	2.42	0.16	3.11		0.27
Quebec—						
Unable to read and write.....	7.80	5.86	7.05	5.44	0.31	5.93
Elementary.....	25.03	20.10	23.71	11.40	19.56	16.20
Superior.....	0.40	0.10	0.20		0.93	0.81
Not given.....	1.40	2.42	1.44	2.33	1.24	1.04
Ontario—						
Unable to read and write.....	5.80	7.70	8.87	10.10	1.86	7.29
Elementary.....	43.40	46.80	43.70	46.63	49.38	46.81
Superior.....	0.70	0.05	0.50	0.25	6.33	0.81
Not given.....	2.06	2.42	2.60	4.40	1.24	3.66
Manitoba—						
Unable to read and write.....	0.15	0.25	0.17			0.05
Elementary.....	0.98	2.50	2.66	0.52	5.60	0.31
Superior.....	0.04	0.05	0.07		0.62	
Not given.....	0.22		0.08			0.05
British Columbia—						
Unable to read and write.....	0.80	0.35	0.29			0.58
Elementary.....	1.40	1.51	1.60	1.04	3.41	4.35
Superior.....	0.04		0.02			
Not given.....	1.40	1.16	1.12	1.04	1.55	2.67
North-west Territories—						
Unable to read and write.....	0.26	0.10	0.26	1.55		
Elementary.....	0.37	0.60	0.52	1.04		0.56
Superior.....	0.06		0.04		0.31	0.05
Not given.....	0.60	0.05	0.87	3.90		2.65

A comparison of 1892 with the average of the preceding eight years gives the following results :—

Charges in 1892, 5,922 or 401 above the average.

Convictions in 1892, 4,030 or 411 above the average.

Females.—Proportion of females in convictions, average of eight years, 8.7 per cent ; and 7.1 per cent for 1892.

Occupations.—The agricultural class in 1892 furnished 4.8 per cent of the convictions against the average of 4.6 per cent for the eight years ; the commercial class, 9.6 per cent in 1892 compared with 9.2 per cent of an average during the previous eight years ; the domestic class, 4.4 per cent against the eight years' average of 5.6 per cent ; the industrial class, 16 per cent as against 14.7 per cent ; professional, 0.9 per cent against 1.6 per cent, and labourers 38 per cent against 41.7 per cent, and no occupation and "not given" 26.2 per cent against the previous average of 22.6 per cent.

Birth places.—England furnished 7.2 per cent of the convicted criminals in 1892, and in the eight previous years an average of 9.3 per cent ; Ireland, 6 per cent in 1892 and an average of 7.8 per cent ; Scotland, 2.3 per cent and an average of 2.2 per cent ; Canada, 73.5 per cent in 1892 and 68.2 for the average ; the United States, 4.8 per cent

Statistique Criminelle.

in 1892 and 5·8 for the average; other foreign countries, 2·9 per cent and an average of 3·1 per cent.

Respecting the denominational beliefs of the convicted, the returns of 1892, compared with the average of the previous eight years, show:—

	1892.	1884-91.
Baptists.....	2·6	2·5
Roman Catholics.....	48·8	48·1
Church of England.....	18·3	16·2
Methodists.....	9·8	10·5
Presbyterians.....	7·1	7·3
Protestants.....	6·6	6·5
Other denominations.....	3·7	3·1
Not given.....	3·1	5·8

Respecting the civil condition of the 4,030 convictions, the returns of 1892 show that 26·4 per cent were of married persons; 2·8 per cent of widowed; 67·6 per cent of single persons and 2·8 not given. These figures are very similar to the eight years' average, these being respectively 26 per cent, 2·7 per cent, 67·4 per cent and 3·9 per cent.

Respecting ages the returns of 1892 show, in comparison with the average of the preceding eight years, the following results:—

Proportion of convictions by age-periods:—

	1892.	1884-91.
Under 16 years.....	17·7	13·7
16 to 21.....	16·3	17·9
21 to 40.....	47·7	49·0
40 and over.....	13·1	14·6
Not given.....	5·3	4·8

With regard to juvenile crime by sexes the returns set forth the following results:—

	1892.	1884-91.
Under 16 years, males.....	95·5	94·1
“ “ females.....	4·5	5·9
16 to 21 “ males.....	91·6	91·0
“ “ females.....	8·4	9·0

As to degree of criminality the returns show as under:—

	1892.	1884-91.
Convicted (all ages) for the first time.....	89·2	86·3
“ “ twice.....	5·8	8·0
“ “ reiterated.....	5·0	5·7

As to urban and rural crime the returns of convictions provide the following percentage comparisons:—

	1892.	1884-91.
Resident in cities.....	79·4	79·1
“ country.....	18·2	19·5
Residence not given.....	2·4	1·4

With respect to indulgence in liquors the returns give the accompanying results:—

	1892.	1884-91.
Moderate drinkers.....	53·5	47·0
Immoderate “.....	43·1	40·0
Others.....	3·4	13·0

The crime of the country in its relation to education is seen in the following comparisons. Per cent of convicted :—

	1892.	1884-91.
Unable to read.....	20·3	16·9
Elementary.....	74·3	74·8
Superior.....	2·2	1·1
Not given.....	3·2	7·2

JUVENILE CRIME.

During the period 1884-91 there were 3,717 convictions of boys under 16 years old and 228 of girls under 16 years. In the same period there were of young-men from 16 years to 20 (both years included), 4,718 convictions, and of girls, 463.

Put into three-year periods, and including 1892, the record stands thus :—

Year.	Under 16 years.		16 and under 21 years.	
	Male.	Female.	Male.	Female.
1884-5-6.....	952	77	1,567	170
1887-8-9.....	1,610	97	1,828	188
1890-1-2.....	1,837	86	1,924	160
The record for 1892 is.....	682	32	601	55

Dividing the juvenile criminals among the classes of crime, we find that the results are :—

	Under 16 years.		16 and under 21 years.	
	Male.	Female.	Male.	Female.
Class 1.....	157	7	786	35
“ 2.....	302	3	546	3
“ 3.....	3,092	168	3,117	284
“ 4.....	66	6	56	4
“ 5.....	3	1	42	1
“ 6.....	97	43	171	136
Totals.....	3,717	228	4,718	463

As class 3 contains 83 per cent of the convictions of boys under 16 years, an analysis of this class is called for in order to locate the kind of crime to which there seems to be a growing tendency among our youth.

Statistique Criminelle.

The following analysis is therefore presented :—

CLASS 3.—1884-91.

Character of Crime.	CONVICTED.			
	Under 16 years.		16 and under 21 years.	
	Male.	Female.	Male.	Female.
Bringing stolen property into Canada.....			24	
Horse, cattle and sheep stealing.....	18		68	
Larceny.....	2,998	162	2,796	270
Feloniously receiving.....	31	2	70	8
Fraud.....	5	2	33	2
False pretenses.....	15	2	46	4
Embezzlement.....	12		65	
Other offences against property.....	13		15	
Totals.....	3,092	168	3,117	284

From the above it will be seen that, of boys under 16 convicted of offences included in class 3, no less than 97 per cent were convicted of larceny. Putting larceny into 3-year periods we have for 1884-5-6 an average of 240 per annum; for 1887-8-9, an annual average of 437, and for 1890-91, of 476. For 1892 the number is 561.

It is evident, from this analysis, that juvenile criminality is developing in the direction of breaking the Eighth Commandment.

Summing up the results obtained from this study of the criminal statistics of Canada we find :—

1st. That, making allowance for the greater accuracy of the returns during recent years, crime has decreased.

2nd. That the year 1892 was one of the cleanest years of which we have record, the decrease in crime, as evidenced in the number of convictions, having been marked in all four of the great divisions :—offences against the person; against property; felonies and minor misdemeanours; and drunkenness.

3rd. That drunkenness has not increased notwithstanding the decrease in the number of Scott Act counties.

4th. That the law-abiding population in the North-west and Manitoba has a firm hold of the country, and gives promise of retaining that hold in the interest of law and order, thus making these newly opened regions highly attractive to settlers desirous of bringing up families in honest ways.

5th. That law is well administered in Canada, the escapes from charges made being fewer proportionally than in most countries.

6th. That the native born population is much less criminal in its tendencies than the foreign born.

7th. That the female population of Canada supplies much fewer criminals from its ranks than the female part of the population in other countries.

8th. That juvenile crime is on the increase among males, though decreasing among juveniles of the female sex. Evidently "our boys" want looking after.

9th. That recidivists are on the decrease, the number of persons convicted frequently of crime having, in 1892, been 5 per cent of the total convictions as against 5·7 per cent during the previous eight years. If criminality runs in families we are succeeding in extirpating the criminal producing families.

10th. The benefit of education as repressive of crime is seen in the fact that in 1892 more than one-fifth of the criminals were unable to read and write as against one-sixth in the previous eight years. The illiterates are gradually increasing their proportion while criminals with elementary education are decreasing their proportion.

11th. As regards religious beliefs, Roman Catholics, Church of England and Baptists show a tendency to go beyond their proportion, while Methodists and Presbyterians have not contributed their proportionate number. Thus the Roman Catholics, in 1892, formed 48·8 per cent of the total convicted criminals, and in the previous eight years they averaged 48·1 per cent. The proportion of Roman Catholics to the whole population of the Dominion, in 1891, was 41·21 per cent. They have therefore somewhat more of the crime charged to them than their relative numbers in the Canadian community warrant.

The adherents of the Church of England have increased their proportion of convicted criminals from 16·2 per cent, in the 1884-91 period, to 18·3 per cent in 1892, while by the census returns the proportion of the Church of England in the whole population was 13·37 per cent.

On the other hand Methodists decreased their proportion of convicted criminals from 10·5 per cent, in 1884-91, to 9·8 per cent in 1892, and Presbyterian criminals decreased from 7·3 to 7·1 per cent. The proportion of Methodists in the whole population, according to the census, is 17·40 per cent, and of Presbyterians 15·62 per cent. Thus each was considerably below the proportion of criminals that would fall to it from its relative position in the constituent elements of the population. The Presbyterians furnish a smaller quota to the criminal class than any other denomination.

12th. Crime in cities shows for 1892 a slight increase, and crime in the rural districts a decrease, as compared with 1884-91.

GEO. JOHNSON,

Statistician.

DEPARTMENT OF AGRICULTURE, OTTAWA, CANADA,
May, 1893.

Statistique Criminelle.

LE CRIME AU CANADA.

Durant les treize années 1880-92 les fonctionnaires des cours ou tribunaux, administrant la justice criminelle du Canada, ont fourni au département de l'agriculture une copie des archives criminelles, en vertu de l'Acte 39 Victoria, chapitre 13, Statuts du Canada.

En laissant de côté les deux premières années durant lesquelles cette statistique a été recueillie, comme incomplète, vu les difficultés qui se rencontrent toujours dans l'introduction d'une mesure nouvelle, nous avons les registres de onze années. Ces registres montrent que durant ces onze années, il a été fait rapport de 383,457 condamnations divisées par années, comme suit :—

1882.....	31,305	1888.....	37,649
1883.....	33,388	1889.....	38,431
1884.....	29,536	1890.....	38,540
1885.....	33,869	1891.....	37,415
1886.....	33,874	1892.....	34,997
1887.....	34,453		

formant une moyenne annuelle de 34,860.

Comme une décade se trouve comprise dans la période 1882-91, il est bon de donner séparément pour l'année 1892, la statistique criminelle dont se compose le présent volume.

En suivant ce plan le nombre des condamnations pour les dix années 1882-91 s'élève à 348,460, ou une moyenne de 34,846.

Par classes, les 348,460 condamnations sont divisées comme suit :—

	1882-91.		1892.
	Total.	Moyenne annuelle.	
Meurtre, homicide, tentative de meurtre.....	265	26·5	13
Outrages contre la femme	847	84·7	65
Autres outrages contre la personne.....	47,826	4,782·6	4,786
Vol avec violence et avec effraction, bris de maison et de magasin ..	2,283	228·3	251
Vol de chevaux, bétail et moutons.....	421	42·1	46
Autres délits contre la propriété.....	30,530	3,053·0	3,164
Divers autres délits	1,435	143·5	292
Infractions aux lois municipales et autres petits délits.....	117,144	11,714·4	12,924
Ivresse.....	121,956	12,195·6	11,415
Infractions aux lois des licences.....	25,753	2,575·3	2,041

Réduites à quatre classes, ces 348,460 condamnations se divisent comme suit :—

	1882-91.		1892.
	Total.	Moyenne annuelle.	
Outrages contre la personne.....	48,938	4,893·8	4,864
Délits contre la propriété.....	33,234	3,323·4	3,461
Ivresse.....	121,956	12,195·6	11,415
Divers autres délits.....	144,332	14,433·2	15,257

En proportion de la population, les condamnations par million d'habitants sont comme ci-dessous :—

1882.....	7,154·4	1887.....	7,442·0
1883.....	7,542·9	1888.....	8,041·1
1884.....	6,596·9	1889.....	8,123·0
1885.....	7,480·1	1890.....	8,059·5
1886.....	7,365·2	1891.....	7,793·5
	1892.....		7,141·0

En prenant les outrages contre la personne, la proportion par million d'habitants est de :—

1882.....	1,066·6	1887.....	1,058·9
1883.....	1,099·8	1888.....	1,023·5
1884.....	957·9	1889.....	1,116·9
1885.....	1,117·0	1890.....	1,065·0
1886.....	1,136·1	1891.....	996·9
	1892.....		992·6

Délits contre la propriété, par million d'habitants :—

1882.....	689·7	1887.....	597·7
1883.....	614·3	1888.....	740·0
1884.....	842·7	1889.....	790·3
1885.....	746·3	1890.....	740·9
1886.....	698·5	1891.....	757·4
	1892.....		706·3

Félonies et délits non désignés, par million d'habitants :—

1882.....	2,767·8	1887.....	3,259·5
1883.....	2,940·7	1888.....	3,544·5
1884.....	2,590·5	1889.....	3,290·3
1885.....	3,133·2	1890.....	3,316·5
1886.....	3,127·0	1891.....	3,331·9
	1892.....		3,113·1

L'ivresse montre la proportion suivante, par million d'habitants :—

1882.....	2,630·2	1887.....	2,525·9
1883.....	2,888·1	1888.....	2,736·3
1884.....	2,206·0	1889.....	2,925·5
1885.....	2,483·6	1890.....	2,937·1
1886.....	2,403·6	1891.....	2,707·4
	1892.....		2,329·6

Statistique Criminelle.

Les rapports transmis au département nous permettent de diviser les condamnations en deux classes (1) “ Délits sujets à poursuite,” et (2) “ Condamnations sommaires.”

En mettant ces deux classes d'offenses ensemble, pour les années des recensements de 1881 et 1891, on trouve qu'en 1881 il y avait une offense pour chaque 148 habitants, tandis qu'en 1891 il y en avait une pour chaque 129. Ceci semblerait montrer une augmentation de 15 pour 100 dans le nombre d'offenses ou délits, durant les dix années ; mais cette conclusion est plus apparente que réelle, vu qu'en 1881—première année durant laquelle les rapports ont été transmis—il a été pris moins de soin pour faire ces rapports, qui, par conséquent se trouvaient alors moins complets qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Outre le fait que beaucoup plus de soins sont maintenant apportés dans la transmission des rapports, les autres facteurs qui doivent nécessairement entrer dans la considération de la question, à savoir si le crime a réellement augmenté, sont : 1er, une plus grande vigilance de la part de la police ; 2me, le courant de la population vers les villes, ce qui rend la découverte du crime plus facile ; et 3me, l'élargissement du cadre des offenses criminelles par les législatures ; par exemple, chaque année les infractions aux lois municipales deviennent plus nombreuses que l'année précédente.

Par périodes de trois ans et par classes, la statistique criminelle est comme suit :—

TAUX POUR CENT DU TOTAL DES CONDAMNATIONS.*

—	1880-82.	1883-85.	1886-88.	1889-91.	1892.
1. Meurtre.....	0·066	0·080	0·073	0·07	0·07
2. Viol et autres outrages contre la femme.....	0·20	0·33	0·23	0·26	0·19
3. Autres outrages contre la personne.	15·03	14·37	13·73	12·90	13·70
4. Vol avec violence.....	0·53	0·63	0·67	0·73	0·71
5. Vol de chevaux, bétail et moutons.....	0·17	0·17	0·60	0·37	0·13
6. Autres délits contre la propriété.....	9·33	9·57	8·13	8·70	9·04
7. Autres félonies et délits non désignés.....	0·63	0·50	0·40	0·40	0·82
8. Infractions aux lois municipales et autres petits délits	35·01	33·48	32·55	34·43	36·90
9. Ivresse.....	33·16	34·90	33·60	35·70	32·62
10. Infractions aux lois des licences	5·72	6·12	10·02	6·60	6·00

* Un état détaillé se trouve à la page 32, Appendice I.

On voit par le tableau précédent que les numéros 8, 9 et 10, qui formaient 73·90 pour 100 des condamnations durant la période de 1880-82, s'élevaient à 76·73 pour 100 du total des condamnations en 1889-91.

Quant au reste des classes d'offenses, on remarque une tendance à une diminution dans celle de “ Meurtre et homicide ” ; dans celle de “ Viol et autres outrages contre la femme ” le taux reste à peu près dans la même moyenne générale, bien qu'il y ait une réduction durant les deux dernières périodes comparées avec celle de 1883-85. Dans les classes de “ Vol avec violence ” et “ Vols de chevaux, bétail et moutons,” il y a tendance à une augmentation. La classe d' “ Ivresse ” accuse aussi une augmentation générale

dans le nombre de condamnations. Ceci ne prouve pas que l'ivresse aille toujours en augmentant, mais qu'une surveillance plus énergique existe partout relativement à la punition de cette offense.*

Etat des condamnations par provinces :—

Ontario, une condamnation pour chaque	112	habitants en 1881		
“	“	109	“	1891
Québec	“	211	“	1881
“	“	138	“	1891
Nouvelle-Ecosse	“	277	“	1881
“	“	305	“	1891
Nouveau-Brunswick	“	172	“	1881
“	“	126	“	1891
Ile du Prince-Edouard	“	206	“	1881
“	“	196	“	1891
Manitoba	“	62	“	1881
“	“	153	“	1891
Colombie-Britannique	“	109	“	1881
“	“	71	“	1891
Les Territoires	“	276	“	1881
“	“	280	“	1891

Dans Ontario la population a augmenté de 9·93 pour 100.

“ le crime	“	13·32	“	
Dans Québec la population	“	10·26	“	
“ le crime	“	67·00	“	
Dans la Nou.-Ecosse la population	“	2·23	“	
“ le crime	“	7·60	“	
Dans le N.-Brunswick la population	“	Null.	“	
“ le crime	“	36·73	“	
Dans l'Ile du P.-E. la population	“	0·17	“	
“ le crime	“	5·04	“	
Dans Manitoba la population	“	131·23	“	
“ le crime	“	5·40	“	

Dans la Col.-Britannique la population a augmenté de 98·50 pour 100.

“ le crime	“	201·55	“	
Dans les Territoires la population	“	75·33	“	
“ le crime	“	73·04	“	

Ainsi, les criminels, tels que représentés par le nombre de condamnations, ont augmenté plus vite que la population, dans la Colombie-Britannique, dans Québec, dans le Nouveau-Brunswick et dans Ontario, tandis que dans les provinces de Manitoba, l'Ile du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse et les Territoires, l'augmentation de la population a été plus grande que celle des condamnations criminelles.

* Le nombre de personnes accusées de meurtre durant la période 1881-92 (les deux années incluses) s'élève à 308, soit une moyenne annuelle de 25·7. Sur ce chiffre 168 ont été acquittées ; 14 ont été emprisonnées pour cause de folie, et 114 ont été condamnés, formant en tout 296. Sur les 12 qui restent il y a un cas d'extradition après procès, un cas où le prisonnier a été condamné deux fois et trois cas plus de deux fois ; dans un autre cas, le jury ne s'est pas accordé sur le verdict. Ces chiffres montrent que plus de 54 pour 100 des personnes accusées ont été condamnées. Dans le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, l'Espagne et la Belgique, pris ensemble, le nombre d'acquittements s'élevait à 71 pour 100 du total des personnes accusées, et dans le Royaume-Uni et la France, pris ensemble, les acquittements s'élevaient à 64 pour 100 du total des accusations. Dans un sens général ceci indique ou que les accusations sont faites avec plus de discrétion au Canada, ou que les personnes accusées ont moins de chance d'être acquittées par les jurés canadiens que par ceux des autres pays.

Statistique Criminelle.

La diminution des condamnations criminelles est remarquable surtout dans la province de Manitoba où la population a augmenté de 131 pour 100. L'illégalité ne semble pas avoir de prise sur les manitobains ; au contraire, c'est la loi qui semble avoir une forte prise sur eux. Les rapports reçus montrent qu'en 1883 il y avait 3,444 condamnations, soit une condamnation pour chaque 26 habitants de la province. Chaque groupe de 26 personnes en contenait une qui avait été condamnée pour une offense criminelle. En 1884 le groupe s'était agrandi au point qu'il y avait alors une condamnation pour chaque 49 habitants ; en 1885, le groupe s'élevait à 63 personnes pour chaque condamnation. Durant les années suivantes le groupe a continué de s'agrandir, et en 1886, il y avait 77 personnes pour chaque condamnation ; en 1887 il y en avait 134 ; en 1888, 177 ; en 1889, 131 ; en 1890, 167 ; et en 1891, 153.

II

Comme on l'a déjà démontré auparavant, les rapports nous mettent en état de pouvoir donner le nombre de condamnations, soit par délits sujets à poursuite, ou délits expédiés sommairement, et ce pour une période de 12 ans. Pour ce qui concerne les cas expédiés sommairement nous n'avons pas donné beaucoup de détails. On trouvera cependant plus d'informations concernant les délits sujets à poursuite. Par une erreur survenue dans l'arrangement des tableaux, la matière des premières années n'a pas été mise en tableau sur le plan des dernières années. On est à faire la compilation des premières années de manière à les mettre sur le même pied que les subséquentes. Nous avons cependant une série d'années à partir de 1884 à 1891 inclusivement, où le système de division qui a prévalu, a toujours été le même.

Durant ces huit années les personnes accusées de délits sujets à poursuite ont été de 44·180, et celles qui ont subi condamnation 28·918.

Voici un état détaillé pour ces huit années :—

Année.	Personnes accusées.	Emprisonnés pour folie.	Condamnés.	Proportion des condamnations aux accusations.
1884.....	4,400	6	2,506	57·0
1885.....	5,518	12	3,797	67·9
1886.....	5,497	11	3,509	63·9
1887.....	4,777	6	3,253	68·2
1888.....	5,867	12	3,747	63·8
1889.....	6,314	9	4,208	66·6
1890.....	5,819	10	3,934	67·6
1891.....	5,988	10	3,964	66·2
Moyenne.....	5,521	9	3,615	65·2
1892.....	5,921	9	4,030	68·0

La première conclusion qu'on peut tirer de ce tableau est que les condamnations ont été de 65·2 pour 100 du total des accusations. La deuxième montre qu'il n'y a pas une grande différence de proportion annuelle de condamnations avec les accusations, et la troisième démontre en outre que l'année 1887 a eu le taux le plus élevé, et l'année 1884 le plus bas.

Dans le Royaume-Uni le taux pour 100 des condamnations aux accusations pour l'espace de temps compris entre 1880-89 a été comme suit :—Angleterre et Ecosse, 77 pour 100 ; Irlande, 53 pour 100. En Australie le pourcentage est de 57·3. Le Canada

tient le milieu entre l'Angleterre et l'Australie pour ce qui a trait au taux des accusations ayant eu pour résultat la condamnation.

Le nombre annuel moyen d'accusations pour l'espace de temps (1884-91) en Canada est de 5,521, et de condamnations 3,615. Durant 1891 il y a eu 5,988 accusations, ou 467 au-dessus de la moyenne, et 3,964 condamnations, ou 249 au-dessus de la moyenne.

Le nombre total de condamnations par sexe, en Canada, pour l'espace de temps entre 1884-91 a été comme suit :—hommes, 26,383 ; femmes, 2,535. Les femmes formaient 8·7 pour 100 des condamnations.

En Angleterre, sur chaque 100 coupables il y a 84 hommes et 16 femmes ; en Ecosse, 67 hommes et 33 femmes ; en Canada, 90 hommes et 10 femmes ; à Victoria, en Australie, 76 hommes et 24 femmes ; en France, 83 hommes et 17 femmes ; en Allemagne, 79 hommes et 21 femmes. Vulgairement parlant, en Angleterre, la femme est pour un sixième dans la classe criminelle ; en Ecosse, un tiers ; en Canada, un dixième ; à Victoria, un quart ; en France, un sixième ; en Allemagne, un cinquième. Les pays ci-mentionnés montrent une échelle de démerite d'après l'ordre suivant :—l'Ecosse, Victoria, l'Allemagne, l'Angleterre, la France, le Canada. Ce dernier pays ayant beaucoup moins de criminels chez la femme. (*Voir Appendice III.*)

D'après les occupations, la classe agricole a été de 4·6 pour 100 dans les condamnations ; la classe commerciale, 9·2 ; domestique, 5·6 ; industrielle, 14·7 ; professionnelle, 1·6 ; la classe des journaliers, 41·7 ; non donnée et sans occupation, 22·6.

Il est facile de voir par ces chiffres que la classe des journaliers représente presque la moitié des condamnés. Nous voyons la même proportion pour la colonie de Victoria.

Quant aux lieux de naissance, l'Angleterre a contribué 9·3 pour 100.

“	“	l'Irlande	“	7·8	“
“	“	l'Ecosse	“	2·2	“
“	“	le Canada	“	68·2	“
“	“	les Etats-Unis	“	5·8	“
“	“	autres pays étrangers	“	3·1	“
“	“	autres possessions britanniques	“	0·3	pour 100.
“	“	non donnés	“	3·3	“

En comparant les rapports du recensement pour les nationalités, avec le tableau ci-haut, nous trouvons que—

L'Anglais forme 4·6 pour 100 de la population, et commet 9·3 pour 100 du crime.

L'Irlandais	3·1	“	“	“	7·8	“
L'Ecoissais	2·2	“	“	“	2·2	“
Les Canadiens	86·5	“	“	“	68·2	“
Les Etats-Unis	1·7	“	“	“	5·8	“
Autres pays étrangers	1·5	“	“	“	3·1	“
Autres possessions britanniques	0·3	“	“	“	0·3	“
Non donnés	4·6	“	“	“	3·3	“

Ainsi les Anglais et les Irlandais, en comparaison de leur nombre, forment la plus forte proportion du crime qu'aucune des autres nationalités, les Anglais toutefois sont en tête de la liste. Les Etats-Unis suivent de bien près les Anglais et les Irlandais. Les autres pays étrangers viennent à la suite, mais beaucoup au-dessous des trois précédents. En fait de crime les Canadiens sont de beaucoup au-dessous de la moyenne qu'ils devraient avoir vu leur grand nombre, et les Ecoissais sont un peu au-dessous.

Statistique Criminelle.

Les Canadiens nés au pays contribuent 68·2 pour 100 du crime, quoiqu'ils soient 86½ pour 100 de la population, et les autres nationalités 31·8 pour 100 quoiqu'ils ne soient que 13½ pour 100 de la population.

Par âges, les rapports donnent les détails suivants :—

Moins de 16 ans, condamnations,	13·7	pour 100.
16 à 21 ans	17·9	“
21 à 40 ans	49·0	“
40 et au-dessus	14·6	“
Non donnés	4·8	“

Crime chez l'adolescent (par sexe) :—

Moins de 16 ans, garçons,	94·1	pour 100.
“ filles	5·9	“
16 à 21 ans garçons	91·0	“
“ filles	9·0	“

Par degré de culpabilité—les rapports nous montrent :—

Condamnés (tous âges) pour la 1ère fois,	83·3	pour 100.
“ 2me “	8·0	“
“ 3me “ et plus,	5·7	pour 100.

Par état civil :—

Mariés.....	26·0	pour 100 des criminels.
Veufs.....	2·7	“ “
Non mariés.....	67·4	“ “
Non donnés.....	3·9	“ “

Les criminels par dénominations religieuses sont représentés comme suit :—

Baptistes.....	2·5	pour 100.
Catholiques romains.....	48·1	“
Eglise d'Angleterre.....	16·2	“
Méthodistes.....	10·5	“
Presbytériens.....	7·3	“
Protestants.....	6·5	“
Autres dénominations.....	3·1	“
Non donnés.....	5·8	“

Par villes et par districts ruraux, les rapports sont comme suit :—

Résidents des villes.....	79·1	pour 100.
“ districts ruraux.....	19·5	“
Non donnés.....	1·4	“

Faisant usage de boisson, les rapports sont comme suit :—

Buveurs modérés.....	47	pour 100.
“ immodérés.....	40	“
Autres.....	13	“

Instruction, les rapports nous montrent l'état suivant* :—

Incapables de lire.....	16·9	pour 100.
Elémentaire.....	74·8	“
Supérieure.....	1·1	“
Non donnée.....	7·2	“

* Pour les détails, voir l'Appendice III.

Si nous poursuivons l'analyse nous en venons à classer le crime comme suit :—

Classe 1. Outrages contre la personne—

	Condamnations aux offenses	65.2	pour 100.
“ 2.	Délits avec violence contre la propriété—		
	Condamnations aux offenses	63.0	“
“ 3.	Délits sans violence contre la propriété—		
	Condamnations aux offenses	66.2	“
“ 4.	Offenses malicieuses contre la propriété—		
	Condamnations aux offenses	53.4	“
“ 5.	Faux et délits par rapport à la monnaie—		
	Condamnations aux offenses	64.0	“
“ 6.	Autres offenses non comprises dans les classes 1 à 5,	68.0	pour 100.

Total des classes, condamnations aux offenses, 65.4 pour 100.

Proportion des criminels condamnés pour chaque classe :—

Classe 1	22.2	pour 100.
“ 2	6.8	“
“ 3	60.9	“
“ 4	1.3	“
“ 5	1.1	“
“ 6	7.7	“

Proportion des femmes condamnées pour chaque classe :—

Classe 1	4.8	pour 100.
“ 2	1.6	“
“ 3	8.1	“
“ 4	6.0	“
“ 5	3.4	“
“ 6	33.2	“

Proportion des condamnations chez les jeunes gens pour chaque classe :—

Classe 1	2.5	pour 100.
“ 2	15.4	
“ 3	18.5	“
“ 4	18.4	“
“ 5	1.5	
“ 6	6.3	

Statistique Criminelle.

1884-91.	CLASSE.					
	1	2	3	4	5	6
Proportion des occupations aux condamnés—						
Agricole.....	8·7	2·3	3·1	14·2	10·8	5·4
Commerciale.....	12·4	7·0	8·0	6·0	28·0	10·1
Domestique.....	4·8	3·0	6·1	3·1	4·4	7·8
Industrielle.....	18·6	20·2	13·3	10·8	16·1	11·0
Professionnelle.....	2·4	0·8	1·2	0·8	8·0	2·1
Classe des journaliers.....	42·6	46·1	43·0	39·4	26·4	25·2
Non donnée.....	10·5	20·6	25·3	25·7	6·2	38·1
Proportion des lieux de naissance—						
Angleterre et Galles.....	7·7	8·0	10·0	8·6	13·7	9·4
Irlande.....	9·6	5·9	7·4	6·3	5·3	8·3
Ecosse.....	2·1	2·2	2·0	3·3	5·0	2·3
Canada.....	68·7	70·7	68·8	70·0	55·0	62·3
Etats-Unis.....	4·5	8·0	5·5	3·6	11·4	9·4
Autres pays étrangers.....	4·2	3·0	2·8	2·6	4·7	2·2
Autres possessions anglaises.....	0·4	0·2	0·3	0·2	1·5	0·2
Non donnée.....	2·8	2·0	3·2	5·4	3·4	5·9
Proportion par religions—						
Baptistes.....	2·3	3·1	2·5	2·0	3·4	2·8
Catholiques romains.....	51·4	49·2	48·6	32·7	28·6	40·2
Eglise d'Angleterre.....	14·0	16·0	17·0	14·8	20·8	17·2
Méthodistes.....	9·2	10·6	10·5	15·5	17·1	13·2
Presbytériens.....	7·0	7·6	7·1	8·8	13·3	7·8
Protestants.....	7·8	6·0	6·2	7·3	6·2	6·8
Autres dénominations.....	4·1	3·4	4·0	8·0	5·6	4·2
Non donnée.....	4·2	4·1	4·1	10·9	5·0	7·8
Proportion des campagnes et des villes—						
Des campagnes.....	73·7	79·7	81·9	54·4	69·0	77·9
Des villes.....	25·4	19·6	16·6	43·7	28·5	19·9
Non donnée.....	0·9	0·7	1·5	1·9	2·5	2·2
Proportion des personnes faisant et ne faisant pas usage de boisson—						
Usage modéré.....	49·5	47·0	49·3	51·8	60·0	47·3
“ immodéré.....	41·1	40·9	36·4	27·4	30·1	36·5
Inconnus.....	9·4	12·1	14·3	20·8	9·9	16·2
Proportion par instruction—						
Incapable de lire et écrire.....	15·6	15·4	17·5	17·3	4·0	15·3
Elémentaire.....	75·9	77·5	74·9	66·2	81·4	71·9
Supérieure.....	1·5	0·4	0·9	0·2	9·0	1·6
Non donnée.....	7·0	6·7	6·7	16·3	5·6	11·2
Degré de culpabilité—						
Condamnés 1ère fois.....	91·4	79·2	85·4	86·3	91·6	84·4
“ 2ème fois.....	5·1	11·4	8·5	7·2	6·0	10·2
“ 3ème fois et plus.....	3·5	9·4	6·1	6·5	2·4	5·4
Proportion des condamnations par provinces et par classes—						
Ile du Prince-Edouard.....	1·1	0·6	0·5	0·5	1·2	0·9
Nouvelle-Ecosse.....	3·4	5·1	2·7	4·7	3·1	2·5
Nouveau-Brunswick.....	2·5	2·7	1·5	5·2	1·2	2·9
Québec.....	34·6	28·5	32·3	19·2	22·1	24·0
Ontario.....	52·0	56·4	56·0	61·4	60·9	58·5
Manitoba.....	1·4	2·8	2·9	2·0	6·2	0·4
Colombie-Anglaise.....	3·7	3·0	2·5	0·5	5·0	7·6
Territoires du Nord-Ouest.....	1·3	0·9	1·6	6·5	0·3	3·2
Instruction par classes et par provinces—						
Ile du Prince-Edouard—						
Incapable de lire et écrire.....	0·20	0·10	0·07
Elémentaire.....	0·80	0·40	0·36	0·52	0·62	0·58
Supérieure.....	0·10	0·02
Non donnée.....	0·08	0·10	0·04	0·62	0·27

1884-91.	CLASSE.					
	1	2	3	4	5	6
Instruction par classes et par provinces—						
Nouvelle-Ecosse—						
Incapable de lire et écrire.....	0.40	0.66	0.52	0.81
Elémentaire.....	2.50	3.34	1.80	3.62	1.86	1.27
Supérieure.....	0.08	0.05	0.02	0.31
Non donnée.....	0.50	1.06	0.40	1.04	0.93	0.41
Nouveau-Brunswick—						
Incapable de lire et écrire.....	0.20	0.40	0.30	0.25	0.68
Elémentaire.....	1.40	1.71	1.10	1.81	0.93	1.40
Supérieure.....	0.05	0.10	0.01	0.31
Non donnée.....	0.70	2.42	0.16	3.11	0.27
Québec—						
Incapable de lire et écrire.....	9.80	5.86	7.05	5.44	0.31	5.93
Elémentaire.....	25.03	20.10	23.71	11.40	19.56	16.20
Supérieure.....	0.40	0.10	0.20	0.93	0.81
Non donnée.....	1.40	2.42	1.44	2.33	1.24	1.04
Ontario—						
Incapable de lire et écrire.....	5.80	7.70	8.87	10.10	1.86	7.29
Elémentaire.....	43.40	46.80	43.70	46.63	49.38	46.81
Supérieure.....	0.70	0.05	0.50	0.25	6.33	0.81
Non donnée.....	2.06	2.42	2.60	4.40	1.24	3.66
Manitoba—						
Incapable de lire et écrire.....	0.15	0.25	0.17	0.05
Elémentaire.....	0.98	2.50	2.66	0.52	5.60	0.31
Supérieure.....	0.04	0.05	0.07	0.62
Non donnée.....	0.22	0.08	0.05
Colombie-Britannique—						
Incapable de lire et écrire.....	0.80	0.35	0.29	0.58
Elémentaire.....	1.40	1.51	1.60	1.04	3.41	4.35
Supérieure.....	0.04	0.02
Non donnée.....	1.40	1.16	1.12	1.04	1.55	2.67
Territoires du Nord-Ouest—						
Incapable de lire et écrire.....	0.26	0.10	0.26	1.55
Elémentaire.....	0.37	0.60	0.52	1.04	0.56
Supérieure.....	0.06	0.04	0.31	0.05
Non donnée.....	0.60	0.05	0.87	3.90	2.65

En comparant l'année 1892 avec la moyenne des huit années précédentes, nous obtenons les résultats suivants :—

Accusations pour 1892.—5,922, ou 401 au-dessus de la moyenne.

Condamnations pour 1892.—4,030, ou 411 au-dessus de la moyenne.

Femmes.—La proportion de la moyenne des condamnations parmi les femmes durant ces huit années, est de 8.7 pour 100, et pour 1892, 7.1.

Occupations.—La classe agricole pour 1892 a contribué 4.8 pour 100 dans les condamnations, contre une moyenne de 4.6 pour les huit années ; la classe commerciale, 9.6 en 1892, comparé avec une moyenne de 9.2 durant les huit années précédentes ; la classe domestique, 4.4 contre une moyenne de 5.6 ces huit années ; la classe industrielle, 16.0 contre 14.7 ; la classe professionnelle, 0.9 contre 1.6, et la classe des journaliers, 38 contre 41.7, et sans occupation ou non donnée, 26.2 contre une moyenne de 22.6.

Le recensement de 1881 a divisé 1,500,000 personnes en différentes classes d'occupations, avec leurs différents taux pour 100, comme suit :—La classe agricole, 45 pour 100 ; commerciale, 7 ; domestique, 5 ; industrielle, 20 ; professionnelle, 4 ; la classe des journaliers, 12, et non classifiée, 7. Nous verrons, par le moyen de la comparaison dans le tableau suivant, que—1e. La classe agricole, dans aucun cas, ne contribue pour une

Statistique Criminelle.

part proportionnelle dans les différentes classes de criminels, leur proportion la plus élevée étant de 14·2 pour 100 dans la classe 4, dommages malicieux contre la propriété. 2e. Que la classe commerciale contribue pour plus que sa proportion dans les crimes entrés dans la classe 1, offenses contre la personne, et dans ceux de la classe 5, faux et délits par rapport à la monnaie. 3e. Que la classe domestique entre dans le crime à peu près dans une juste proportion quant à son nombre. 4e. Que la classe industrielle contribue pour moins que sa proportion dans les six divisions du crime, excepté cependant dans la classe 2, dommages avec violence contre la propriété, où elle excède un peu sa proportion. 5e. Que la classe professionnelle dans son ensemble a une moyenne proportionnelle beaucoup au-dessous de sa part dans le crime, comparée aux autres occupations. Elle a 1·6 pour 100 du crime ; et sa contribution aux occupations est de 4 pour 100. Dans les offenses pour faux et délits par rapport à la monnaie, elle a 8 pour 100. 6e. Que la classe des journaliers contribue pour plus que sa part dans la participation à chaque division du crime, le taux le plus élevé étant dans la classe 2, délits avec violence contre la propriété, où leur part dans le crime est de 46·1 pour 100, contre une contribution de 12 pour 100 aux différents éléments qui constituent les occupations ; on doit se rappeler cependant que la période de temps comprise dans ces rapports a été une ère de construction de chemins de fer, et que des groupes nombreux de travailleurs étaient répandus partout dans le pays et contribuaient pour une grande part aux registres criminels, sans contribuer d'une manière permanente à sa population.

Les rapports de 1892 montrent une amélioration, la proportion dans l'accomplissement du crime par les journaliers étant de 38 pour 100 contre 41·7 pour les huit années précédentes.

Lieux de naissance.—L'Angleterre, en 1892, a contribué 7·2 pour 100 dans les condamnations des criminels, et pour les huit années précédentes une moyenne de 9·3 ; l'Irlande, 6·0 en 1892, contre une moyenne de 7·8 ; l'Ecosse 2·3, et une moyenne de 2·2 ; le Canada, 73·5 en 1892, et une moyenne de 68·2 ; les Etats-Unis, 4·8 en 1892, et 5·8 en moyenne ; autres pays étrangers, 2·9, et une moyenne de 3·1.

Les rapports de 1892, concernant les croyances religieuses des condamnés, comparées avec la moyenne de ceux des huit années précédentes donnent le résultat suivant :—

	1892.	1884-91.
Baptistes.....	2·6	2·5
Catholiques romains.....	48·8	48·1
Eglise d'Angleterre.....	18·3	16·2
Méthodistes.....	9·8	10·5
Presbytériens.....	7·1	7·3
Protestants.....	6·6	6·5
Autres dénominations.....	3·7	3·1
Non données.....	3·1	5·8

Pour ce qui a trait à l'état civil des 4,030 personnes condamnées, les rapports de 1892 nous montrent que 26·4 pour 100 étaient des personnes mariées ; 2·8, personnes en veuvage ; 67·6 non mariées, et 2·8 non données. Ces chiffres se rapprochent beaucoup de la moyenne des huit années précédentes, qui montrent respectivement 26, 2·7, 67·4 et 3·9 pour 100.

En comparaison avec la moyenne des huit années en question, les rapports des différents âges pour 1892, nous donnent les résultats suivants :—

Proportion des condamnations par périodes d'âges :—

	1892.	1884-91.
Moins de 16 ans.....	17·7	13·7
16 à 21.....	16·3	17·9
21 à 40.....	47·7	49·0
40 et plus.....	13·1	14·6
Non donné.....	5·3	4·8

Quant au crime chez l'adolescent, les rapports par sexes donnent les résultats suivants :—

	1892.	1884-91.
Moins de 16 ans, garçons.....	95·5	94·1
“ filles.....	4·5	5·9
16 à 21 ans, garçons.....	91·6	91·0
“ filles.....	8·4	9·0

Quant au degré de criminalité, les rapports nous montrent :—

	1892.	1884-91.
Condamnés (tous âges) pour la 1ère fois.....	89·2	86·3
“ 2me “.....	5·8	8·0
“ 3 fois et plus.	5·0	5·7

Pour ce qui regarde le crime dans les villes et les campagnes, les rapports des condamnations nous donnent le pourcentage de comparaisons suivant :—

	1892.	1884-91.
Résidents des villes.....	79·4	79·1
“ campagnes.....	18·2	19·5
Résidence non donnée.....	2·4	1·4

Pour ce qui regarde les personnes qui usent de la boisson, les rapports donnent le résultat suivant :—

	1892.	1884-91.
Usage modéré.....	53·5	47·0
“ immodéré.....	43·1	40·0
Autres.....	3·4	13·0

Le crime du pays par rapport à l'éducation est donné dans les comparaisons suivantes. Pourcentage des condamnations :—

	1892.	1884-91.
Incapable de lire et écrire.....	20·3	16·9
Elémentaire.....	74·3	74·8
Supérieur.....	2·2	1·1
Non donné.....	3·2	7·2

JEUNES DÉLINQUANTS.

Durant la période de temps à partir de 1884-91, il y a eu 3,717 condamnations de garçons au-dessous de 16 ans, et de 228 filles aussi au-dessous de 16 ans. Pour le même espace de temps, il y a eu parmi les garçons de 16 à 20 ans, les deux années incluses, 4,718 condamnations, et parmi les filles, 463.

Statistique Criminelle.

Faites une période de trois années chacune avec 1892, et vous aurez un résultat qui vous donnera le tableau suivant —

Année.	Moins de 16 ans.		16 ans et moins de 21 ans.	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
1884-5-6.....	952	77	1,567	170
1887-8-9.....	1,610	97	1,828	188
1890-1-2.....	1,837	86	1,924	160
Le résultat pour 1892 est.....	682	32	601	55

En séparant les jeunes délinquants des autres criminels en général, on arrive au résultat suivant :—

	Moins de 16 ans.		16 ans et moins de 21 ans.	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Classe 1.....	157	7	786	35
“ 2.....	302	3	546	3
“ 3.....	3,092	168	3,117	284
“ 4.....	66	6	56	4
“ 5.....	3	1	42	1
“ 6.....	97	43	171	136
Total	3,717	228	4,718	463

Comme la classe 3 contient 83 pour 100 des condamnations de garçons au-dessous de 16 ans, une analyse de cette classe est nécessaire pour déterminer quelle est l'offense qui semble avoir une tendance à augmenter.

L'analyse suivante est par conséquent présentée :—

CLASSE 3.—1884-91.

Nature du crime.	CONDAMNÉS.			
	Moins de 16 ans.		16 ans et moins de 21 ans.	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Effets volés apportés en Canada			24	
Vol de chevaux, bétail et moutons.....	18		68	
Larcin	2,998	162	2,796	270
Recel	31	2	70	8
Fraude	5	2	33	2
Faux prétextes	15	2	46	4
Détournement.....	12		65	
Autres offenses contre la propriété.....	13		15	
Total.	3,092	168	3,117	284

En résumé, les résultats obtenus de l'étude faite des statistiques criminelles, nous trouvons :—

1e. Que, si l'on considère le grand soin apporté durant les dernières années dans les rapports transmis au département, il est évident que le crime a diminué.

2e. Que l'année 1892 est une des moins entachées que nous ayons enregistrée, le décroissement du crime, tel qu'établi par le nombre de condamnations se faisant remarquer dans les quatre grandes divisions : Outrages contre la personne ; Offenses contre la propriété ; Félonies et autres petits délits, et Ivresse.

3e. Que l'ivresse n'a pas augmenté, en dépit de la disparition de l'Acte Scott dans un certain nombre de comtés.

4e. Que la population désireuse de voir l'ordre maintenu dans le Manitoba et le Nord-Ouest ayant la haute-main, et laissant entrevoir qu'elle l'aura encore longtemps dans l'intérêt de la loi et de l'ordre, rend par conséquent ces régions nouvellement ouvertes très attrayantes pour les colons ayant l'intention d'y amener leurs familles et y gagner honnêtement leur vie.

5e. Que la loi est bien administrée au Canada ; ceux qui échappent aux accusations portées contre eux y étant en plus petit nombre que dans les autres pays.

6e. Que la population née au pays a beaucoup moins de tendance au crime que celle née à l'étranger.

7e. Que la population féminine du Canada fournit beaucoup moins de criminelles que la population féminine des autres pays.

8e. Que le crime chez l'adolescent augmente parmi les garçons pendant que chez les filles il diminue. Evidemment " nos garçons " ont besoin d'être surveillés.

9e. Que les récidivistes diminuent ; en 1892, le nombre de personnes condamnées comme tels ayant été 5 pour 100 du total des condamnations, contre 5.7 pour les huit

Statistique Criminelle.

années précédentes. Que si le crime est à l'état héréditaire dans certaines familles, on a réussi au moins à extirper les familles produisant le crime.

10e. Les bienfaits de l'éducation, comme frein au crime, sont établis par le fait qu'en 1892 plus qu'un cinquième des criminels était incapable de lire et écrire, contre un sixième pour les huit années précédentes. Les criminels sans instruction augmentent leur proportion, pendant que les criminels avec une éducation élémentaire diminuent la leur.

11e. Quant aux croyances religieuses, les catholiques romains, l'église d'Angleterre et les baptistes montrent une tendance à aller au-delà de leur proportion, pendant que les méthodistes et les presbytériens n'ont pas fourni leur nombre proportionnel. Ainsi les catholiques romains, en 1892, formaient 48·8 pour 100 du total des condamnés, et pour les huit années précédentes leur moyenne ne s'élevait qu'à 48·1 pour 100. La proportion des catholiques romains à la population totale du Canada, en 1891, était de 41·21 pour 100. Ils ont donc, en quelque sorte, contribué un peu plus dans le crime que leur nombre proportionnel en Canada le leur permettait.

Les adhérents de l'église d'Angleterre ont augmenté leur proportion des condamnés de 16·2 pour 100 pour la période 1884-91 à 18·3 en 1892, tandis que par les rapports du recensement la proportion de l'église d'Angleterre à la population totale était de 13·37 pour 100.

D'un autre côté, les méthodistes ont diminué leur proportion de condamnés de 10·5 pour 100 pour 1884-91 à 9·8 en 1892, et les criminels presbytériens ont diminué de 7·3 à 7·1 pour 100. La proportion des méthodistes à la population totale, d'après le recensement, est de 17·40 pour 100, et celle des presbytériens de 5·62. Ainsi la proportion des criminels appartenant à ces deux croyances religieuses a été de beaucoup au-dessous de celle qui devait leur échoir, d'après leur position relativement aux différents éléments qui constituent la population. Les presbytériens, comparativement aux autres dénominations, fournissent le plus faible contingent de la classe criminelle.

12e. Le crime dans les villes, pour 1892, montre une légère augmentation, et dans les districts ruraux une diminution, comparativement à la période 1884-91.

GEO. JOHNSON,

Statisticien.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,
Ottawa, Canada,
Mai 1893.

APPENDIX No. I.—APPENDICE No I.

INDICTABLE AND SUMMARY CONVICTIONS.

DÉLITS SUJETS À POURSUITE ET CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

MURDER, &c., (by Provinces), PERCENTAGE OF, TO TOTAL CONVICTIONS.

MEURTRE, Etc., (par provinces) TAUX POUR CENT DU TOTAL DES CONDAMNATIONS.

Year. — Année.	Ontario.	Quebec.	Nova Scotia.	New Brunswick	P.E. Island.	Manitoba.	British Columbia.	N.-W. Territories
1880.	0.04	0.05						0.90
1881.	0.02	0.10	0.18				1.77	
1882.	0.06	0.16		0.05			0.18	
1883.	0.06	0.09		0.04	0.19		0.79	
1884.	0.08		0.14	0.04			0.41	10.26
1885.	0.08	0.04	0.06	0.04			0.33	5.70
1886.	0.05	0.01		0.04	0.15		1.20	11.66
1887.	0.04	0.06	0.16		0.39	0.26	0.68	5.40
1888.	0.03	0.03	0.25	0.09	0.21	0.25	0.37	1.32
1889.	0.03	0.07	0.14	0.13		0.22	1.02	0.43
1890.	0.07	0.03	0.13	0.06			0.55	
1891.	0.03	0.03	0.13				1.41	0.30
Average } Moyenne f	0.05	0.05 ⁷ / ₁₂	0.10	0.04	0.08	0.06	0.73	3.00

OFFENCES AGAINST FEMALES, RAPE, &c.—OUTRAGES CONTRE LA FEMME, VIOL, Etc.

1880.	0.17	0.18	0.24					
1881.	0.17	0.18	0.06	0.10		0.39		
1882.	0.23	0.07	0.08	0.09			0.18	
1883.	0.30	0.18	0.20	0.04				2.22
1884.	0.25	0.39	0.21	0.08	0.19			7.70
1885.	0.29	0.47	0.60	0.14	0.28	0.06	0.67	1.62
1886.	0.26	0.45	0.52	0.28			0.40	1.66
1887.	0.17	0.31	0.55	0.21		0.34	0.15	2.70
1888.	0.24	0.30	0.17	0.05			0.12	
1889.	0.19	0.39	0.21	0.13				0.43
1890.	0.21	0.40	0.47	0.07	0.21		0.18	1.28
1891.	0.20	0.43	0.40	0.08	1.08	0.10	0.29	0.28
Average } Moyenne f	0.22	0.31	0.31	0.10	0.14	0.07	0.17	1.49

OTHER OFFENCES AGAINST THE PERSON.

AUTRES OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.

1880.	16.28	15.22	13.60	12.70	15.77	23.61	10.62	9.00
1881.	16.83	11.55	15.00	12.64	13.66	5.70	9.75	6.86
1882.	18.00	10.80	18.50	12.95	13.03	3.43	8.03	25.00
1883.	16.67	13.15	20.37	15.13	11.70	4.56	7.23	6.67
1884.	15.41	13.68	18.60	13.53	12.52	6.10	8.25	7.70
1885.	15.61	14.34	14.58	14.12	9.88	6.06	8.75	4.90
1886.	16.17	14.22	16.67	16.08	7.75	6.52	9.21	6.67
1887.	13.60	15.02	20.00	16.50	5.10	6.28	8.60	13.51
1888.	11.88	13.78	19.20	14.81	7.25	6.01	6.63	19.20
1889.	13.01	13.90	18.13	15.67	11.77	10.13	9.52	20.70
1890.	13.74	11.71	16.09	12.86	9.43	7.75	7.03	17.70
1891.	13.25	11.80	15.70	11.22	8.65	9.42	8.00	16.71
Average } Moyenne f	15.03	13.26	17.20	14.03	10.54	8.04	8.50	12.90

Statistique Criminelle.

ROBBERY WITH VIOLENCE.—VOL AVEC VIOLENCE.

Year. — Année.	Ontario.	Quebec.	Nova Scotia.	New Brunswick	P.E. Island.	Manitoba.	British Columbia.	N.-W. Territories
1880.....	0·46	1·10	0·80	0·48	0·85	0·37	2·13
1881.....	0·46	0·70	0·13	0·48	0·19	1·10
1882.....	0·38	1·21	0·46	0·48	0·27	0·36
1883.....	0·41	0·51	0·70	0·08	0·19	0·30	1·08
1884.....	0·72	1·34	0·63	0·08	0·76	0·24	0·82	2·56
1885.....	0·56	1·08	1·00	0·30	0·14	0·24	0·67
1886.....	0·78	0·71	1·00	0·55	0·56	1·30
1887.....	0·62	0·46	1·81	0·48	0·55	0·54
1888.....	0·58	0·77	0·25	0·20	0·67	0·50	2·00
1889.....	0·64	0·91	1·09	0·22	0·19	1·52	1·36	0·43
1890.....	0·80	0·68	0·34	0·46	0·42	0·50	0·46	1·93
1891.....	0·80	0·73	0·95	0·12	0·72	0·60	1·18	1·98
Average } Moyenne }	0·60	0·85	0·78	0·33	0·27	0·50	0·96	0·74

HORSE, CATTLE AND SHEEP STEALING.—VOL DE CHEVAUX, BÉTAIL ET MOUTONS.

1880.....	0·15	0·70	0·13	1·47
1881.....	0·16	0·31	0·05	0·19	0·49
1882.....	0·14	0·19	0·08	0·20
1883.....	0·11	0·19	0·13	0·06	0·40	35·55
1884.....	0·13	0·21	0·04	0·41	1·60
1885.....	0·16	0·20	0·06	0·09	0·18	2·44
1886.....	0·06	0·08	0·06	0·28
1887.....	0·30	0·14	0·15
1888.....	0·07	0·13	0·37	1·30
1889.....	0·13	0·07	0·09	2·15
1890.....	0·09	0·05	0·07	0·09	1·90
1891.....	0·15	0·08	0·40	1·41
Average } Moyenne }	0·14	0·19	0·05	0·24	0·10	3·90

OTHER OFFENCES AGAINST PROPERTY.—AUTRES OFFENCES CONTRE LA PROPRIÉTÉ.

1880.....	10·15	13·14	9·24	6·45	6·18	11·44	31·90	18·60
1881.....	8·54	10·96	10·00	4·25	5·50	3·80	8·87	10·80
1882.....	10·00	9·75	12·21	4·44	6·03	2·43	8·76	6·25
1883.....	8·40	9·32	11·46	3·30	2·64	1·86	7·32	53·33
1884.....	14·20	11·21	12·61	4·93	5·50	5·45	6·80	70·00
1885.....	9·00	11·71	8·05	4·34	1·57	7·00	15·82	41·50
1886.....	9·00	9·74	8·50	3·30	2·00	4·60	11·81	53·33
1887.....	7·13	8·44	8·61	3·12	3·33	6·28	9·70	32·43
1888.....	7·83	11·25	8·76	4·70	2·55	7·75	8·00	21·06
1889.....	8·21	12·00	9·47	3·11	3·00	6·81	9·41	19·82
1890.....	8·34	9·78	9·00	2·85	3·56	9·16	5·60	24·11
1891.....	9·30	10·00	7·38	3·58	2·53	6·03	6·00	18·70
Average } Moyenne }	9·17	10·62	9·60	4·03	3·70	6·05	10·83	30·80

OTHER FELONIES AND MISDEMEANOURS.
AUTRES FÉLONIES ET DÉLITS NON DÉSIGNÉS.

Year. — Année.	Ontario.	Quebec.	Nova Scotia.	New Brunswick	P. E. Island.	Manitoba.	British Columbia.	N.-W. Territories
1880.....	0 67	0 85	1 20	0 20	0 21	0 74	1 13	1 70
1881.....	1 07	0 80	1 20	0 21	0 19	0 38	5 54	0 50
1882.....	0 42	0 21	0 23	0 26	0 12	1 10	12 50
1883.....	0 32	0 34	1 31	0 04	0 14	2 27	6 66
1884.....	0 52	0 80	0 14	0 20	0 05	0 41
1885.....	0 37	0 63	0 61	0 10	0 14	0 47	39 02
1886.....	0 36	0 48	0 20	0 09	0 15	0 21	0 80	15 00
1887.....	0 30	0 54	0 31	0 11	0 22	1 91
1888.....	0 36	0 46	0 41	0 13	1 12	1 32
1889.....	0 26	0 27	0 60	0 09	0 37	0 27	0 90	3 01
1890.....	0 21	0 40	0 94	0 60	0 65	0 96
1891.....	0 58	0 63	0 54	0 83	0 90	0 20	1 32	2 27
Average } Moyenne }	0 45	0 53	0 64	0 18	0 16	0 29	1 43	7 00

BREACHES OF MUNICIPAL BY-LAWS AND OTHER MINOR OFFENCES.
INFRACTIONS AUX LOIS MUNICIPALES ET AUTRES PETITS DÉLITS.

1880.....	43 15	46 30	34 00	22 31	21 53	58 67	30 00	70 94
1881.....	42 11	52 83	27 42	20 92	31 12	40 00	23 06	72 55
1882.....	39 02	46 67	25 00	22 87	22 88	33 50	22 63
1883.....	39 50	52 95	24 38	21 93	39 24	27 80	29 21
1884.....	39 85	46 12	26 00	23 97	34 34	37 58	34 41
1885.....	44 73	41 56	30 09	17 30	40 83	43 85	37 37	49 00
1886.....	44 87	44 14	29 20	20 36	35 41	43 09	36 33	11 60
1887.....	47 97	40 42	31 90	25 27	37 45	26 71	42 74	19 00
1888.....	50 16	36 69	31 34	25 00	28 78	21 12	37 92	30 00
1889.....	46 18	36 54	22 50	18 80	23 00	28 07	36 05	35 34
1890.....	45 75	38 11	29 54	23 60	26 20	33 03	42 09	36 33
1891.....	25 60	37 21	31 26	20 08	30 09	30 40	35 07	35 00
Average } Moyenne }	42 40	43 30	28 55	21 87	31 00	35 31	33 90	30 00

DRUNKENNESS.—IVRESSE.

1880.....	28 8	23 0	41 0	57 7	55 4	4 0	24 0
1881.....	30 6	21 8	46 3	60 8	49 5	50 0	50 0	4 4
1882.....	31 8	29 4	43 5	60 0	48 0	60 0	58 7
1883.....	34 4	23 2	41 4	59 4	46 0	65 6	51 6
1884.....	28 8	26 2	41 7	57 1	46 7	50 5	48 4
1885.....	29 2	30 0	45 1	63 5	47 0	42 2	36 3
1886.....	28 4	30 1	44 0	60 0	54 8	44 7	39 0
1887.....	30 0	34 5	36 5	54 3	53 7	59 1	35 6	27 0
1888.....	28 8	36 0	41 6	55 0	61 2	64 0	46 3	24 0
1889.....	31 3	35 8	48 0	61 6	61 7	53 0	40 7	17 7
1890.....	30 8	38 8	43 4	60 1	60 1	49 0	43 4	15 4
1891.....	25 6	39 1	43 0	64 1	56 0	52 0	48 0	23 2
Average } Moyenne }	29 8	30 7	43 0	59 5	53 4	50 0	43 5	21 5 (5 years)

Statistique Criminelle.

APPENDIX No. II.—APPENDICE No. II.

CLASS I.—CLASSE I.

UNDER 16 YEARS.—AU-DESSOUS DE 16 ANS.

Year. Année.	P. E. Island.		Nova Scotia.		New Brunswick		Quebec.		Ontario.		Manitoba.		British Columbia.		N.-W. Territories	
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.
1891.			1				5		6		1		1			
1890.			3				19		12	1			1			
1889.			1				9	1	15							
1888.			1				8	1	9				1			
1887.			3	1			10		7	1						
1886.			1				3	1	11							
1885.			3				10	1	8							
1884.							5		3							
Totals.			13	1			69	4	71	2	1		3			

UNDER 21.—AU-DESSOUS DE 21.

1891.	1		3		3		29	2	59	3						
1890.			2		2		24	1	79	3			1		1	
1889.			1		2		35	1	83	2	1					
1888.	1	3	3		2		30	2	55	3			4			
1887.	2		10	1	1		41		45	2			1			
1886.	3		5		2	1	22		53	1	3		1		1	
1885.			7		3		39	2	64	4	3		1		2	
1884.	3	1	3		1		10	3	36	3					1	
Totals.	10	1	34	1	16	1	230	11	474	21	7		10		5	

UNDER 40.—AU-DESSOUS DE 40.

1891.	5		15		10	2	252	11	298	12	9		21		1	
1890.	2		7		10		182	12	261	16	6		8		5	
1889.	2		10		10		216	14	315	21	3	2	20		2	1
1888.			1	1	11	1	169	8	255	16	3		21			
1887.	2		26		7		154	11	219	8	9	1	11		1	
1886.	11		13		17	1	142	7	219	5	7		12		7	
1885.			8	2	13		187	8	263	8	8		1		6	
1884.	15		7		7		73	3	157	8	8		7		9	
Totals.	37		87	3	85	4	1,375	74	1,897	94	53	3	101		31	1

40 AND OVER.—40 ET PLUS.

1891.	3	1	2		5	1	48	3	85	6	5	1	12		1	
1890.	1		11		1		39	6	97				5		1	
1889.			3	1	6	1	50	5	85	6	1		6		1	
1888.			4	1	5		57	7	77	6	3		1			
1887.	2		7		5		54		68	3	1		4			
1886.	6	1	9		4		49	2	75	3			6		4	
1885.	3		6		4		38	4	84	8	2		2		5	
1884.	6	1	3		4		20		61	2			1	1		
Totals.	21	3	45	2	34	2	355	27	632	34	12	1	37	1	12	

NOT GIVEN.—NON DONNÉS.

Year. Année.	P. E. Island.		Nova Scotia.		New Brunswick.		Quebec.		Ontario.		Manitoba.		British Columbia.		N. W. Territories	
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.
1891.....			3		1		27	2	18	1	6		10		6	
1890.....			5				20	3	10		1		16		7	
1889.....			3	2	6	2	5		26	1	1		13		4	
1888.....			8		2		7		7	4	4		9		14	
1887.....	1		5		1		3		7	1			4		2	
1886.....			3				2	1	3	1			19			
1885.....			3		1		4		14				9			
1884.....			1		1		3	1	18				4			
Totals....	1		31	2	12	2	71	7	103	8	12		84		33	

CLASS 2.—CLASSE 2.

UNDER 16 YEARS.—AU-DESSOUS DE 16 ANS.

1891.....			2				19	1	26							
1890.....	2		1				10		27	1						
1889.....			1		1		25		26		11					
1888.....							5	1	26		3	1				
1887.....			5		1		2		25							
1886.....			4		3		1		25							
1885.....			6		1		10		14							
1884.....							5		15							
Totals....	2		19		6		77	2	184	1	14	1				

UNDER 21.—AU-DESSOUS DE 21.

1891.....	3		4		3		12		60		2		1	1	2	
1890.....					2		11		58		1				1	
1889.....			2		2		22		40	1	4		1			
1888.....			1		2		22		42		1					
1887.....			6		5		8		43		2					
1886.....					3		10		44		1					
1885.....	1		8		2		22		33		2					
1884.....	2		3	1			19		33							
Totals....	6		24	1	19		126		353	1	13		2	1	3	

UNDER 40.—AU-DESSOUS DE 40.

1891.....			4				38		56	1	4		5		2	
1890.....					4		41		70	1	4		3		3	
1889.....	1		3		3		37		71		2		6	1		
1888.....			1				37	1	57		1		3			
1887.....			5		2		22	1	50	3	3		4			
1886.....			8	2	4		36	1	71		6		13			
1885.....			3		3		43	1	55	2	2					
1884.....	2		1		2		44	8	61		5		2		1	
Totals....	3		25	2	18		298	12	491	7	27		36	1	6	

Statistique Criminelle.

40 AND OVER.—40 ET PLUS.

Year. Année.	P. E. Island.		Nova Scotia.		New Brunswick		Quebec.		Ontario.		Manitoba.		British Columbia.		N.-W. Territories	
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.
1891.....			2				6		8				3			1
1890.....			1		6		1		11							1
1889.....			2				2		5							
1888.....					1		5		8							
1887.....			1		1		4	1	7							
1886.....			1				7		10		1					
1885.....							2		7							
1884.....							6	1	10				2			
Totals....			7		8		33	2	66		1		5			2

NOT GIVEN.—NON DONNÉS.

1891.....	1		2				2	1	3				6			2
1890.....			3				7		3				2			
1889.....			7				1		1				4			
1888.....			1		1				1				1			3
1887.....			6				2									
1886.....			2		1		1									
1885.....									3				2			
1884.....			4						1							
Totals....	1		25		2		13	1	12				15			5

CLASS 3.—CLASSE 3.

UNDER 16 YEARS.—AU-DESSOUS DE 16 ANS.

1891.....	2		8	1	13		144	12	330	10	5					2
1890.....	2		11		10	1	140	10	302	12	12	2		2		
1889.....	3		29		3		174	17	324	15	4			4		
1888.....			7		2	2	132	5	341	18	10			2		
1887.....	3		11		1		54	4	249	11	5					2
1886.....			11		1		54	9	221	14	2			1		2
1885.....			17	1	1		64	7	196	8	11					
1884.....							45	1	123	8						
Totals....	10		94	2	31	3	807	65	2,086	96	49	2	9			6

UNDER 21.—AU-DESSOUS DE 21.

1891.....			16	2	8		104	11	286	19	14			4		6
1890.....	2		10	2	7	1	138	16	288	23	12			3		7
1889.....	3		16	2	5		134	13	290	30	21	2		6	1	10
1888.....	5		9		7	2	164	9	234	32	3	2		7		
1887.....	2		20	5	5	1	51	13	204	21	8			5		
1886.....	2		13		12		64	3	240	20	6			5		4
1885.....	1		19	1	8	1	101	9	261	23	12			1		5
1884.....	5		3		9	1	76	4	141	14	12	1		1		2
Totals....	20		106	12	61	6	832	78	1,944	182	88	5		32	1	34

UNDER 40.—AU-DESSOUS DE 40.

Years. Année.	P. E. Island.		Nova Scotia.		New Brunswick.		Quebec.		Ontario.		Manitoba.		British Columbia.		N. W. Territories.	
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.
1891.....	6		25	4	13	2	421	32	453	51	36	3	38		11	
1890.....	8	1	31	1	12	2	370	33	453	33	42		31		16	
1889.....	8		21	2	19	1	452	31	486	43	32	1	36		15	
1888.....	4	1	14	2	11		357	40	402	46	25	1	32			
1887.....	4	1	21	3	11	2	298	21	413	46	33		40	1	1	
1886.....	2		9		5	2	245	38	517	32	40	1	28		25	
1885.....	4	1	12	4	19	2	423	67	511	45	49		6		37	
1884.....	4	1	8		7	5	263	52	328	25	48	1	2		21	
Totals....	40	5	141	16	97	16	2,829	314	3,568	321	305	7	213	1	126	

40 AND OVER.—40 ET PLUS.

1891.....	3		7	5	8		68	10	162	20	3		10		3	
1890.....			7		5	2	49	7	187	26	3		4		3	
1889.....		1	4		5		36	13	173	29	3		6		2	
1888.....			5		2	1	44	10	171	22	6	1	7			
1887.....			4		3		178	6	188	33	4		7	1		
1886.....	1	1	8	1	2	2	167	6	143	19	6	2			1	
1885.....	1	1	3		7	5	32	6	171	23	5				4	
1884.....	1				1		61	7	105	14	11	1	1			
Totals....	6	3	38	6	33	10	635	65	1,250	186	41	4	35	1	13	

NOT GIVEN.—NON DONNÉS.

1891.....			9		2		17	1	41				13		24	
1890.....			16	4			6		16	1	2		11		37	
1889.....			17	1	3	3	9		47	1	1		16		17	
1888.....		2	10	1	5		16		23	3	2		10		28	
1887.....			6	1	1		2		13	1			8		8	
1886.....			3				3		4		1		72			
1885.....			3		3		5	1	4	2			29		2	
1884.....					1		11		10	2	1		3		4	
Totals....	2		64	7	15	3	69	2	158	10	7		162		120	

CLASS 4.—CLASSE 4.

UNDER 16 YEARS.—AU-DESSOUS DE 16 ANS.

1891.....					3		2		2							
1890.....								1	8							
1889.....							2		1	1						
1888.....					5		2	2	13							
1887.....								1	10	1						
1886.....							1		7							
1885.....									8							
1884.....							1									
Totals....					8		8	4	49	2						

Statistique Criminelle.

UNDER 21.—AU-DESSOUS DE 21.

Year. Année.	P. E. Island.		Nova Scotia.		New Brunswick.		Quebec.		Ontario.		Manitoba.		British Columbia.		N.-W. Territories.	
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.
1891.....									4							
1890.....							2		5							
1889.....							2	1	4	1						
1888.....					1		2		8	1						
1887.....			4				1		8							
1886.....							1		4	1			1			
1885.....									4							3
1884.....					1		1		1							
Totals.....			4		2		8	1	38	3			1			3

UNDER 40.—AU-DESSOUS DE 40.

1891.....						1	6	1	9	2	1		1			4
1890.....					3		4	1	12							3
1889.....							4		15	1						
1888.....							3		13	1	1					
1887.....	1		2		1		4		4							
1886.....	1		1				2		12				2			
1885.....			1		1		3		11							3
1884.....							3		3							1
Totals.....	2		4		5	1	29	2	79	4	2		3			11

40 AND OVER.—40 ET PLUS.

1891.....			1				1		5	1						2
1890.....			2				2		5							
1889.....							1		8							
1888.....				1	1		1		8	1						
1887.....			2		1		1		4							
1886.....				1	1		4		6	2						
1885.....									6							
1884.....					1		2		4							
Totals.....			5	2	4		12		46	4						2

NOT GIVEN.—NON DONNÉS.

1891.....									1				1			2
1890.....									7				1			3
1889.....										2						
1888.....			3				1									3
1887.....							7									1
1886.....							1									
1885.....									2				2			
1884.....							1									
Totals.....			3				10		12				4			9

CLASS 5.—CLASSE 5.

UNDER 16 YEARS.—AU-DESSOUS DE 16 ANS.

Year. Année.	P. E. Island.		Nova Scotia.		New Brunswick.		Quebec.		Ontario.		Manitoba.		British Columbia.		N.-W. Territories.	
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.
1891.....																
1890.....									1							
1889.....	1															
1888.....																
1887.....																
1886.....								1								
1885.....								1								
1884.....							1									
Totals.....	1						1	2	1							

UNDER 21.—AU-DESSOUS DE 21.

1891.....			1				2		2							
1890.....			1				1		1					1		
1889.....							2		3							
1888.....							1		6	1	1			1		
1887.....									6							
1886.....									2					1		
1885.....							1		7							
1884.....									1			1				
Totals.....			2				7		28	1	2			3		

UNDER 40.—AU-DESSOUS DE 40.

1891.....			1				5		15	2	2			1		
1890.....			2				12	1	14	1	5			1		
1889.....	1						4		13		3					
1888.....							6		14	1				1		
1887.....			1				7		16		2					
1886.....							5	1	21					2		
1885.....							6		10	1	5			1		
1884.....							4		10							
Totals.....	1		4				49	2	113	5	17			6		

40 AND OVER.—40 ET PLUS.

1891.....							1		2							
1890.....							1		3		1					
1889.....						2	1		5							
1888.....							2		8	1				1		
1887.....																
1886.....			1				1		4					2		
1885.....						1	3		10	1						
1884.....						1	3		2							
Totals.....			1			4	9		34	2	1			3		

Statistique Criminelle.

NOT GIVEN.—NON DONNÉS.

Year. — Année.	P. E. Island.		Nova Scotia.		New Brunswick.		Quebec.		Ontario.		Manitoba.		British Columbia.		N.-W. Territories.	
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.
1891.....							1		1							
1890.....																
1889.....			2											3		1
1888.....			1													
1887.....														1		
1886.....									3							
1885.....																
1884.....																
Totals....			3				1		4					4		1

CLASS 6.—CLASSE 6.

UNDER 16 YEARS.—AU-DESSOUS DE 16 ANS.

1891.....			4				4	2	8		1					
1890.....							2							1		
1889.....							5	5	7	2						
1888.....								3	1	2						
1887.....							4	3	3		1					
1886.....					1		5	4	2	1						
1885.....			1				9	6	5	1						
1884.....							27	9	7	4						
Totals....			5		1		56	32	33	10	2			1		

UNDER 21.—AU-DESSOUS DE 21.

1891.....					1	3	11	1	11	4						1
1890.....	2						3	5	7	6						
1889.....							6	3	8	11				2		
1888.....			1				1	3	6	15				2	2	
1887.....			1	1			6	1	13	3	1					
1886.....	4						3	5	14	30						
1885.....			1				18	6	28	17	2					
1884.....			1				2	1	21	13						
Totals....	6		4	1	1	3	50	25	108	99	3			4	2	1

UNDER 40.—AU-DESSOUS DE 40.

1891.....	1	2	1		3	2	29	4	23	7			8	3		3
1890.....					2	3	26	4	38	6			3	42		2
1889.....			1		4		18		54	16	1		4			
1888.....			3			1	21	4	66	67			6			
1887.....			2	3		4	31	4	54	16			4			
1886.....	1	4	5		1		50	4	77	54	1		3			7
1885.....			3		1	1	54	12	71	58						3
1884.....			2		2		11	1	65	65	1		2			
Totals....	2	6	17	3	14	11	240	33	448	289	3		30	45		17

40 AND OVER.—40 ET PLUS.

Year. — Année.	P. E. Island.		Nova Scotia.		New Brunswick		Quebec.		Ontario.		Manitoba.		British Columbia.		N. W. Territories	
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.
1891.....		1	1		4	7	5	1	18	1			2			
1890.....			1	1	1	5	7	7	10	6			1			
1889.....	1	1			1	1	5	5	20	6						
1888.....			1		3	1	9	2	20	8				1		
1887.....			1	5			11	1	19	9						
1886.....		2	3		1	1	24	4	28	6						2
1885.....			1		1	2	10	3	22	4						6
1884.....							2	2	31	18						
Totals....	1	4	8	6	10	17	73	13	168	58			3	1		8

NOT GIVEN.—NON DONNÉS.

1891.....					1		1	1	1	3			3	1		2
1890.....			4				2	1		2			35	11		1
1889.....									5	1			3	12		1
1888.....					2		1		15	7			3	4		1
1887.....									7	13			1			
1886.....									6	1			4			
1885.....			7					1	7		1		1			40
1884.....					3		1		12	1			1			
Totals....			11		6		5	3	53	28	1		51	28		45

JUVENILE CRIME, ETC.—Continued.

16 YEARS TO 21.

UNDER 16 YEARS.

Provinces.	Class 1.		Class 2.		Class 3.		Class 4.		Class 5.		Class 6.		Class 1.		Class 2.		Class 3.		Class 4.		Class 5.		Class 6.		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
	Totals.		Totals.		Totals.		Totals.		Totals.		Totals.		Totals.		Totals.		Totals.		Totals.		Totals.		Totals.		Totals.
1887.																									
British Columbia.....																									
Manitoba.....																									
New Brunswick.....																									
Nova Scotia.....																									
Ontario.....																									
Prince Edward Island.....																									
Quebec.....																									
North-west Territories.....																									
Totals.....	20	2	33		325	15	10	2				8	3	100	3	63		295	40	13		6		21	5
1888.																									
British Columbia.....																									
Manitoba.....																									
New Brunswick.....																									
Nova Scotia.....																									
Ontario.....																									
Prince Edward Island.....																									
Quebec.....																									
North-west Territories.....																									
Totals.....	19	1	34	1	404	25	20	2				1	5	95	5	69		429	45	11	1	9	1	10	20
1889.																									
British Columbia.....																									
Manitoba.....																									
New Brunswick.....																									
Nova Scotia.....																									
Ontario.....																									
Prince Edward Island.....																									
Quebec.....																									
North-west Territories.....																									
Totals.....	25	1	64		541	32	3	1				12	7	124	3	71		485	48	6	2	5		16	14

Provinces.	Class 1.		Class 2.		Class 3.		Class 4.		Class 5.		Class 6.		Class 1.		Class 2.		Class 3.		Class 4.		Class 5.		Class 6.		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
	Totals.		Totals.		Totals.		Totals.		Totals.		Totals.		Totals.		Totals.		Totals.		Totals.		Totals.		Totals.		Totals.
1890.																									
British Columbia.....																									
Manitoba.....																									
New Brunswick.....																									
Nova Scotia.....																									
Ontario.....																									
Prince Edward Island.....																									
Quebec.....																									
North-west Territories.....																									
Totals.....	35	1	40	1	479	25	8	1	1		3		109	4	73		467	42	7		4		10	13	
1891.																									
British Columbia.....																									
Manitoba.....																									
New Brunswick.....																									
Nova Scotia.....																									
Ontario.....																									
Prince Edward Island.....																									
Quebec.....																									
North-west Territories.....																									
Totals.....	14		47	1	504	23	7				17	2	95	5	87		438	32	4		5		24	8	

APPENDIX V.—APPENDICE V.

(Prepared by N. Gravel, Statistics Branch.)

MURDER, Attempt at, Manslaughter, Shooting, Stabbing and Wounding.

MEURTRE, tentative de meurtre, homicide non prémédité, usage d'armes avec intention

Years. Années.	P. E. I. I.P.-E.	N. S. N.-E.	N. B.	Que.	Ont.	Man.	B. C. C.-B.	N.W.T. T.N.-O.	Canada.
1880		1		13	43		1	1	59
1881	1	5	3	21	41		10	1	82
1882	1	1	5	30	52	1	8		98
1883	1	1	1	15	42	3	14		77
1884		5	4	7	60	2	3	4	85
1885	1	2	2	21	78	1	4	8	117
1886	1	3	3	5	62	3	18	7	102
1887	3	7	3	10	54	2	7	2	88
1888	1	4	6	13	49	2	13	4	92
1889		3	3	18	96	3	17	2	142
1890		3	2	10	95		12		122
1891		4	1	21	58	3	8	1	96
1892		1	4	16	69	2	14	5	111

OFFENCES against females, comprising :—Rape and attempt at ; Attempt and carnally knowing a girl of tender years ; Seduction, Indecent assaults and Assaults on females.

OUTRAGES contre la femme :—Viol ; tentative de viol ; tentative et commerce charnel avec une fille en bas âge ; séduction ; attentat à la pudeur et voies de fait sur femmes.

1880		4		11	31				46
1881		1	2	12	30	1			46
1882		1	2	5	41		1		50
1883		3	1	12	23			1	40
1884	1	3	2	24	41			3	74
1885	2	10	3	34	59	1	2	2	113
1886		8	6	36	50		4	1	105
1887		7	4	27	35	3	1	1	78
1888		2	1	28	57		1		89
1889		3	3	38	42			1	87
1890	1	7	2	42	46		2	4	104
1891	6	6	2	47	39	1	4	2	107
1892	8	1	2	44	48	4	5	3	115

AGGRAVATED assaults ; Assaults and obstructing Peace officer ; Assaults and Battery.

VOIES de fait graves ; voies de fait et faisant obstacle à un officier de la paix ; agression avec voies de fait.

1880	74	222	186	872	2,900	68	4	2	4,328
1881	71	230	231	709	2,770	69	42	4	4,126
1882	57	229	283	659	2,880	82	37	1	4,228
1883	62	277	388	815	2,728	150	65	3	4,488
1884	66	256	327	824	2,428	128	39	2	4,070
1885	67	240	286	959	2,919	99	22	5	4,597
1886	51	214	308	1,025	2,698	78	79	4	4,457
1887	25	219	247	1,196	2,421	51	58	5	4,222
1888	34	192	258	1,172	2,356	36	37	27	4,112
1889	57	218	293	1,218	2,463	91	69	45	4,454
1890	44	216	280	1,055	2,390	63	69	50	4,167
1891	39	195	243	1,134	2,137	76	101	57	3,982
1892	36	238	260	1,169	2,136	60	115	71	4,085

Statistique Criminelle.

VARIOUS other offences against the person, comprising:—Endangering safety of passengers on railways; Sodomy and bestiality; Concealing the birth of infants; Refusing or neglecting to support family; Deserting child; Bigamy; Abduction; Libel; Abortion and attempt to procure; Threats and abusive language; Various others.

DIVERS autres outrages contre la personne:—Exposant au péril les passagers sur les chemins de fer; sodomie et bestialité; suppression d'enfants; refus de pourvoir aux besoins de la famille; désertion d'enfants; bigamie; enlèvement; libelle; avortement et tentative d'avortement; divers autres outrages.

Years. — Années.	P.E.I. — I.P.-E.	N.S. — N.-E.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	B.C. — C.-B.	N.W.T. — T.N.-O.	Canada.
1880		2	1	11	56	3		1	74
1881		5	1	20	73				99
1882	9	9	8	45	216	3		1	291
1883		17	1	52	187	4	2		263
1884		5	2	16	34	1		1	59
1885	1	7	3	59	157	2	1		230
1886		40	40	88	352	11	7		538
1887		29	57	80	340	5	3		514
1888		14	45	85	338	9	6		497
1889	6	30	59	95	381	21	7	2	601
1890	1	21	53	146	459	14	1	5	700
1891	9	35	41	115	381	15	4	2	602
1892	7	53	52	70	349	10	5	7	553

BURGLARY; House, shop, warehouse and freight car breaking; Robbery; Arson; Malicious injury to horses, cattle, &c., and other damage to property.

VOL avec effraction; bris de maisons, de magasins, d'entrepôts et de wagons de fret; vol et demande avec menaces; incendie par malveillance; dommages malicieux aux chevaux, bestiaux et autres propriétés.

1880	4	26	49	159	559	9	6	2	814
1881	4	27	31	139	421	11	8	2	643
1882	2	44	53	159	547	13	10		828
1883	2	46	35	115	470	15	27	6	716
1884	19	45	45	218	944	27	12	2	1,312
1885	2	46	45	216	528	26	5	6	874
1886	6	44	56	233	586	19	26		970
1887	1	59	37	124	400	8	12	1	642
1888		50	64	351	544	13	12	6	1,040
1889	1	42	37	347	522	29	27	6	1,011
1890	5	47	44	303	543	23	14	21	1,000
1891	7	37	38	335	530	17	31	31	1,026
1892	11	55	28	301	477	16	21	8	917

LARCENY from dwelling houses, from the person; of Post Letters; of Horses, Cattle and Sheep; Larceny and feloniously receiving and bringing stolen property into Canada.

VOL dans des maisons habitées; vol sur la personne; vol de lettres; vol de chevaux, bétail et moutons; larcin, recel et effets volés apportés en Canada.

1880	24	134	52	673	1,356	33	9	10	2,291
1881	25	125	58	617	1,105	36	36	22	2,024
1882	26	118	57	570	1,209	54	38	5	2,077
1883	12	131	51	526	1,035	48	61	34	1,898
1884	14	142	76	528	1,416	86	27	25	2,314
1885	9	105	50	698	1,324	90	38	47	2,361
1886	7	105	27	573	1,220	56	101	28	2,117
1887	16	70	31	625	1,171	51	62	11	2,037
1888	12	52	36	727	1,328	49	56	31	2,291
1889	16	102	38	836	1,428	64	66	44	2,594
1890	14	87	40	723	1,336	73	45	66	2,384
1891	11	84	54	785	1,885	58	59	45	2,481
1892	10	87	48	752	1,335	55	83	50	2,420

EMBEZZLEMENT, Fraud and False pretences.

DÉTOURNEMENT, fraude et faux prétextes.

Years. Années.	P.E.I. I.P.-E.	N.S. N.-E.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	B.C. C.-B.	N.W.T. T.N.-O.	Canada.
1880.....	5	6	3	13	58	3	1	89
1881.....	5	14	45	3	1	2	70
1882.....	3	3	18	81	6	2	113
1883.....	1	1	1	30	67	4	1	105
1884.....	1	2	44	88	10	2	147
1885.....	1	4	2	25	98	7	6	1	144
1886.....	1	22	80	2	4	4	113
1887.....	5	25	55	2	1	88
1888.....	6	1	39	82	1	2	131
1889.....	1	2	52	74	1	2	2	134
1890.....	5	2	56	88	5	3	159
1891.....	2	2	42	70	4	7	2	129
1892.....	5	5	1	39	70	5	8	133

DRUNKENNESS.

IVRESSE.

1880.....	260	677	850	1,348	5,282	10	11	8,438
1881.....	261	737	1,130	1,450	5,238	534	225	9,575
1882.....	247	563	1,353	1,972	5,548	1,504	322	11,509
1883.....	244	600	1,528	1,546	6,086	2,258	522	12,784
1884.....	246	591	1,402	1,624	4,694	1,085	235	9,877
1885.....	328	768	1,900	2,163	5,868	711	108	11,246
1886.....	359	667	1,290	2,367	5,453	631	389	11,156
1887.....	274	462	1,011	2,947	6,200	529	261	10	11,694
1888.....	287	501	1,141	3,360	6,633	479	370	36	12,807
1889.....	330	637	1,383	3,412	7,059	591	368	41	13,841
1890.....	287	642	1,561	3,999	6,553	486	469	48	14,045
1891.....	311	635	1,628	4,199	4,973	518	651	82	12,997
1892.....	301	676	1,231	3,832	3,967	633	606	109	11,415

BREACHES of Liquor Laws, comprising :—Breach of Canada Temperance Act, Selling liquor during prohibited hours, to Indians and without license, &c.

CONTRAVENTIONS aux lois de tempérance du Canada :—Vente de boissons durant les heures défendues, aux Sauvages, sans licence, etc.

1880.....	4	55	36	339	1,089	132	3	1	1,659
1881.....	50	46	90	391	965	156	41	8	1,747
1882.....	77	20	83	506	833	110	43	1,672
1883.....	53	58	129	637	914	67	148	2,006
1884.....	124	51	183	310	1,000	53	136	1,857
1885.....	90	63	54	439	1,235	100	71	5	2,057
1886.....	72	60	153	492	1,646	79	120	5	2,627
1887.....	80	71	228	600	2,664	12	78	2	3,735
1888.....	91	83	222	628	3,108	1	94	30	4,257
1889.....	69	89	159	572	1,982	30	89	40	3,030
1890.....	75	130	326	372	1,131	15	115	39	2,203
1891.....	90	118	245	434	1,220	11	147	44	2,309
1892.....	75	121	268	304	1,069	21	148	35	2,041

Statistique Criminelle.

VAGRANCY ; Indecent exposure of the person ; Keeping, frequenting and inmates of houses of ill fame ; Loose, idle and disorderly ; Breach of the peace ; Disturbing religious and like meetings ; Want of sureties to keep the peace ; Riot ; Insulting, obscene and profane language, and Insanity.

VAGABONDAGE ; exposition indécente ; tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre ; conduite déréglée ; troubler la paix ; perturbation de réunions religieuses et autres ; défaut de cautions pour garder la paix ; émeute ; langage insultant, obscène, profane et aliénation mentale.

Years. — Années.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	B.C.	N.W.T.	Canada.
	I.P.-E.	N.-E.					C.-B.	T.N.-O.	
1880	50	336	212	1,736	3,823	62	2		6,221
1881	33	279	173	1,660	3,477	239	36	1	5,898
1882	26	175	194	1,360	2,834	334	34		4,957
1883	15	193	212	1,124	3,303	444	64		5,355
1884	19	219	238	1,667	3,432	389	15		5,979
1885	35	272	175	1,534	4,373	370	27		6,786
1886	71	248	174	2,168	3,692	314	128		6,795
1887	31	214	121	1,985	3,413	139	141	3	6,047
1888	10	208	154	2,041	4,170	84	103	6	6,776
1889	29	136	120	2,179	4,052	143	106	29	6,794
1890	25	219	166	2,775	4,244	102	157	41	7,729
1891	37	186	141	2,974	3,822	129	116	34	7,439
1892	23	211	159	3,009	3,659	125	143	63	7,392

OFFENCES against Fishery ; Gambling ; Game ; Medical ; Militia ; Masters and servants ; Pharmacy and Dentistry ; Railways ; Seamen ; Weights and Measures ; Adulteration of food and Lord's day Acts ; Municipal by-laws ; Carrying unlawful weapons ; Cruelty to animals, and Miscellaneous other offences.

INFRACTIONS aux lois des pêcheries ; défendant le jeu ; de la chasse ; concernant la médecine ; de la milice ; concernant les maîtres et serviteurs ; concernant les pharmaciens et dentistes ; des chemins de fer ; maritimes ; des poids et mesures ; des falsifications de substances alimentaires ; des profanations du dimanche ; municipales ; port d'armes illégal ; cruauté envers les animaux, et divers autres délits.

1880	47	172	81	641	2,991	47	9		3,988
1881	81	111	136	1,346	2,762	160	27	4	4,627
1882	66	128	234	1,360	3,146	395	47		5,376
1883	140	102	223	1,767	2,767	446	33		5,528
1884	38	99	167	878	2,055	365	16		3,618
1885	160	168	125	1,019	3,361	268	13	1	5,115
1886	90	148	116	790	3,254	215	114	2	4,729
1887	80	119	121	851	3,798	87	94	2	5,152
1888	34	85	142	690	4,244	73	94	9	5,371
1889	25	83	143	713	4,343	138	123	12	5,580
1890	25	85	121	766	4,357	211	176	32	5,773
1891	44	169	143	608	4,694	163	222	45	6,088
1892	97	162	151	904	3,861	299	160	46	5,680

FORGERY and offences against the currency ; Offences against revenue laws ; Escape and attempt to escape from prison ; Attempt to suicide ; Perjury and subornation of perjury ; Conspiracy ; Contempt of court ; Treason-felony and other felonies and misdemeanours not included in the above.

FAUX et délits par rapport à la monnaie ; délits contre le revenu de l'Etat ; évasion et tentative d'évasion de prison ; tentative de suicide ; parjure et subornation de parjure ; conspiration ; mépris de cour ; trahison-félonie et autres délits non compris dans les précédentes,

Years. Années.	P.E.I. I.P.-E.	N.S. N.-E.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	B.C. C.-B.	T.N.-O. T.N.-O.	Canada.
1880	1	20	3	50	123	2	1	2	202
1881	1	19	4	51	183	4	25	1	288
1882		3	6	14	73	3	6	1	106
1883		19	1	23	56	5	23	1	128
1884		2	5	50	84	1	2		144
1885	2	16	2	56	97	8		48	229
1886	1	7	2	55	81	3	9	9	167
1887		4		57	79	2	14		156
1888		6	2	56	108	1	11	2	186
1889	2	9	6	41	85	4	8	8	163
1890		17		54	59	6	14	4	154
1891	1	7	2	49	80	2	10	8	159
1892	3	9	3	53	41	3	16	7	135

TOTAL CONVICTIONS.—CONDAMNATIONS TOTALES.

1880	469	1,655	1,473	5,866	18,311	369	47	19	28,209
1881	527	1,590	1,859	6,430	17,110	1,179	451	79	29,225
1882	514	1,294	2,278	6,698	17,460	2,505	548	8	31,305
1883	530	1,448	2,571	6,662	17,678	3,444	1,010	45	33,388
1884	527	1,419	2,453	6,190	16,276	2,147	485	39	29,536
1885	698	1,701	2,047	7,223	20,097	1,683	297	123	33,869
1886	658	1,544	2,176	7,854	19,174	1,411	999	60	33,876
1887	510	1,266	1,860	8,527	20,630	891	732	37	34,453
1888	469	1,203	2,072	9,190	23,017	748	799	151	37,649
1889	535	1,373	2,246	9,521	22,527	1,115	882	232	38,431
1890	477	1,479	2,597	10,301	21,301	993	1,081	311	38,540
1891	555	1,478	2,540	10,473	19,389	997	1,360	353	37,415
1892	576	1,619	2,267	10,493	17,081	1,228	1,321	412	34,997

APPENDIX No. III.

INDICTABLE OFFENCES, 1884-91 BOTH INCLUSIVE.—DÉLITS SUJETS À POURSUITE, 1884-91, LES DEUX INCLUSIVEMENT.

	NUMBER OF PERSONS. NOMERE DE PERSONNES.				CONVICTED BY SEXES. CONDAM. PAR SEXES.		OCCUPATIONS.							BIRTHPLACES. LIEUX DE NAISSANCE.							CIVIL CONDITIONS. ETAT CIVIL.				RELIGIONS.								
	Charged.	Acquitted.	Detained for Lunacy.	Convicted.	Males.	Females.	Agricul- tural.	Commer- cial.	Domestic.	Industrial.	Profes- sional.	Labourers.	Not given.	England and Wales.	Ireland.	Scotland.	Canada.	United States.	Other Foreign Countries.	Other British Posses- sions.	Not given.	Married.	Widowed.	Single.	Not given.	Baptists.	Roman Catholics.	Church of England.	Metho- dists.	Presbyte- rians.	Protes- tants.	Other Denomi- nations.	Not given.
" 2.	3,139	1,148	1,980	1,948	32	46	138	59	400	16	913	408	160	112	45	1,401	160	57	5	40	290	21	1,616	53	63	975	315	209	152	117	68	81
" 3.	26,582	8,881	17	17,605	16,176	1,429	541	1,405	1,072	2,355	214	7,329	4,489	1,755	1,301	357	12,106	978	498	42	568	3,727	508	12,792	578	445	8,549	2,981	1,848	1,258	1,084	709	731
" 4.	722	324	4	386	363	23	55	23	12	42	3	152	99	33	24	13	270	14	10	1	21	109	12	235	30	8	126	57	60	34	28	31	42
" 5.	503	176	322	311	11	35	90	14	52	26	85	20	44	17	16	177	37	15	5	11	117	10	184	11	11	92	67	43	20	18	16	
" 6.	3,379	1,140	11	2,209	1,479	730	120	224	172	245	48	557	843	208	184	51	1,376	207	49	5	129	657	74	1,301	177	62	889	379	293	173	149	92	172
Total ...	44,173	14,593	76	28,918	26,383	2,535	1,359	2,671	1,638	4,290	458	11,970	6,532	2,693	2,254	617	19,741	1,689	897	79	948	7,525	767	19,499	1,127	735	13,933	4,695	3,060	2,107	1,898	1,179	1,311

	RESIDENCE.			AGES.										USE OF LIQUORS. USAGE DE BOISSONS.			CHARGED AND CONVICTED, BY PROVINCES.—ACCUSATIONS ET CONDAMNATIONS, PAR PROVINCES.															
	Urban.	Rural.	Not given.	Under 16.		16 to 21.		21 to 40.		40 and over.		Not given.		Moderate.	Immoderate.	Not given.	P. E. ISLAND.		NOVA SCOTIA.		NEW BRUNSWICK.		QUEBEC.		ONTARIO.		MANITOBA.		BRITISH COLUMBIA.		N.-W. TERRITORIES.	
				M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.				Charged.	Convicted.	Charged.	Convicted.	Charged.	Convicted.	Charged.	Convicted.	Charged.	Convicted.	Charged.	Convicted.	Charged.	Convicted.	Charged.	Convicted.
Class 1.	4,727	1,625	64	157	7	786	35	3,666	179	1,148	70	347	19	2,634	3,176	606	91	73	290	219	229	156	3,041	2,223	5,633	3,336	145	89	282	236	130	84
" 2.	1,576	390	14	302	4	546	3	904	22	122	2	73	1	932	890	248	14	12	133	101	72	54	685	564	2,054	1,116	76	55	80	60	25	18
" 3.	14,416	2,935	254	3,092	168	3,117	284	7,319	680	2,051	275	597	22	8,678	6,409	2,518	129	86	611	486	442	275	6,818	5,698	16,840	9,801	758	508	600	454	384	299
" 4.	210	169	7	65	6	56	4	135	7	69	6	38	200	106	80	3	2	41	18	25	20	135	74	464	237	8	2	15	8	31	25
" 5.	222	92	8	3	2	42	1	190	7	52	2	13	192	97	33	5	4	13	10	8	4	123	71	310	196	24	20	18	16	2	1
" 6.	1,721	440	48	97	43	171	136	771	387	271	99	172	59	1,045	807	357	20	19	69	57	69	63	726	530	2,189	1,294	24	9	188	168	94	71
Total ...	22,872	5,651	395	3,716	280	4,718	463	12,985	1,282	3,713	454	1,240	101	13,681	11,395	3,842	262	196	1,157	889	845	572	11,528	9,169	27,490	15,980	1,035	683	1,183	942	666	498

JUVENILE CRIMINALS, BY PROVINCES.—JEUNES CRIMINELS, PAR PROVINCES.

	PRINCE EDWARD ISLAND.				NOVA SCOTIA.				NEW BRUNSWICK.				QUEBEC.				ONTARIO.				MANITOBA.				BRITISH COLUMBIA.				NORTH-WEST TERRITORIES.			
	Under 16.		16 to 21.		Under 16.		16 to 21.		Under 16.		16 to 21.		Under 16.		16 to 21.		Under 16.		16 to 21.		Under 16.		16 to 21.		Under 16.		16 to 21.		Under 16.		16 to 21.	
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
Class 1.	19	1	16	1	13	1	34	1	69	4	230	11	71	2	474	21	1	7	3	10	5		
" 2.	6	19	24	1	77	2	126	184	1	353	1	14	13	2	2	3		
" 3.	10	20	31	3	61	3	94	2	106	12	807	65	832	78	2,086	96	1,944	182	49	2	88	5	9	32	1	6	34	
" 4.	4	2	5	2	4	12	8	46	4	38	3	1	2	3	
" 5.	1	1	2	1	2	1	28	1	3	
" 6.	6	1	5	4	56	7	25	33	108	99	1	4	
Total ...	13	36	7	41	4	99	10	136	5	174	15	1,022	105	1,253	115	2,421	113	2,945	307	66	3	113	5	13	52	4	8	46

EDUCATIONAL STATUS, BY PROVINCES.—DEGRÉ D'ÉDUCATION, PAR PROVINCES.

	PRINCE EDWARD ISLAND.				NOVA SCOTIA.				NEW BRUNSWICK.				QUEBEC.				ONTARIO.				MANITOBA.				BRITISH COLUMBIA.				NORTH-WEST TERRITORIES.				DEGREE OF CRIMINALITY.			
	Unable to read or write.	Elementary.	Superior.	Not given.	Unable to read or write.	Elementary.	Superior.	Not given.	Unable to read or write.	Elementary.	Superior.	Not given.	Unable to read or write.	Elementary.	Superior.	Not given.	Unable to read or write.	Elementary.	Superior.	Not given.	Unable to read or write.	Elementary.	Superior.	Not given.	Unable to read or write.	Elementary.	Superior.	Not given.	Unable to read or write.	Elementary.	Superior.	Not given.	1st time.	2nd time.	Reiterated.	Total convictions.
Class 1.	12	50	6	5	28	157	5	29	12	93	3	48	499	1,606	27	91	372	2,784	48	132	10	63	2	14	52	92	90	17	24	4	39	5,860	330	226	6,416
" 2.	2	8	13	66	1	21	10	34	2	10	116	308	2	48	152	936	4	24	5	49	1	14	39	23	2	12	4	1,539	225	186	1,980
" 3.	12	64	3	92	323	3	68	51	195	1	28	1,241	4,168	35	254	1,562	7,690	88	461	31	449	13	41	212	4	197	46	7	154	15,087	1,097	1,071	17,005	
" 4.	2	14	44	1	7	12	39	180	1	17	2	4	6	15	335	26	25	386	
" 5.	2	6	1	3	1	63	4	12	159	21	4	11	5	8	286	18	8	322	
" 6.	13	18	28	15	42	6	131	358	18	23	161	1,034	18	81	1	7	13	96	59	12	1	58	1,866	225	118	2,209
Total ...	26	139	9	22	151	594	10	136	87	374	7	104	2,009	6,637	85	429	2,298	12,783	180	719	47	588	18	30	113	443	6	378	71	144	13	270	24,963	2,321	1,634	28,918

TABLE I.

INDICTABLE OFFENCES.

TABLEAU I.

DÉLITS SUJETS A POURSUITE.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tain- ed for Lu- nacy.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO GAOL EMPRISONNÉS.					
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	NO OPTION.		Un- der one year.	One year and over.
									SANS OPTION.			
									Un- der one year.	One year and over.		
DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Per- sonnes accu- sées.	Ac- quit- tés.	Em- pri- son- nés pour cause de folie.	Total.	Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Plus de 2 rédi- ves.	Sur option entre la pri- son ou l'a- m'nde	Moins d'un an.	Un an et plus.		
MURDER.												
Restigouche, N.B.	1	1										
St. John, N.B.	1	1										
Westmoreland, N.B.	1			1	1							
Totals of New Brunswick.	3	2		1	1							
Montreal, Que.	3	3										
Bruce, Ont.	1	1										
Carleton, Ont.	1	1										
Frontenac, Ont.	1	1										
Middlesex, Ont.	2	2										
Northumberland & Durham, O.	1	1										
Thunder Bay, Ont.	1	1										
Waterloo, Ont.	1	1										
Wentworth, Ont.	2	2										
York, Ont.	2	1										
Totals of Ontario.	12	11										
Manitoba, Eastern.	1			1	1							
Clinton, B.C.	1	1										
New Westminster, B.C.	2			2	2							
Totals of British Columbia.	3	1		2	2							
Alberta, Southern N.-W.T.	2	1		1	1							
Totals of Canada.	24	18		5	5							
ATTEMPT TO MURDER.												
Montreal, Que.	1			1				1				
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	1			1	1							
Totals of Canada.	2			2	1			1				
MANSLAUGHTER.												
St. John, N.B.	1			1	1							
Montreal, Que.	6	5		1	1				1			
Terrebonne, Que.	1	1										
Totals of Quebec.	7	6		1	1				1			

a. 1 jury disagreed—1 le juré ne s'est pas accordé.

SENTENCE.							OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.		Life. — A vie	D'th. — De mort.	Com- mitted to Refor- matories — En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic. — Serveurs.	Industrial. — Industriels.	Professional. — Professions libérales.	Laborers. — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed. — En veuve.	Single. — Célibataires.
Two years and under five. — Dux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.													
			1						1					1
			1						1					1
			1											1
			2											1
			2											1
			1											1
			5						1			1		2
TENTATIVE DE MEURTRE.														
1											1	1		
	1													
1	1										1	1		
HOMICIDE NON PRÉMEDITÉ.														
			1											1
									1					1
									1					1

TABLE I.		OFFENCES AGAINST THE PERSON.						CLASS I.				
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tain- ed for Lu- nacy.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS.					
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	NO OPTION. — SANS OPTION.		One year and over.	— — —
					Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Plus de 2 réci- vés.	Sur option entre la pri- son ou l'a- mnde	Un- der one year.	Moins d'un an.		
MANSLAUGHTER—Concluded.												
Lambton, Ont.	1	1										
Middlesex, Ont.	1			1	1							
Northumberland & Durham, O.	1	1										
Peel, Ont.	1			1	1							
Perth, Ont.	1			1	1							
Totals of Ontario	5	2		3	3							
Victoria, B.C.	1			1	1							
Totals of Canada	14	8		6	6				1			
RAPE.												
Annapolis, N.S.	1	1										
Hants, N.S.	1	1										
Totals of Nova Scotia	2	1										
Gaspé, Que.	1	1										
Montreal, Que.	4	3		1	1							
Quebec, Que.	1	1										
Totals of Quebec	6	5		1	1							
Brant, Ont.	1	1										
Frontenac, Ont.	1			1	1							
Hastings, Ont.	1	1										
Huron, Ont.	1	1										
Leeds and Grenville, Ont.	1	1										
Lennox and Addington, Ont.	1	1										
Waterloo, Ont.	1	1										
Welland, Ont.	1	1										
York, Ont.	1	1										
Totals of Ontario	9	8		1	1							
Manitoba, Eastern	1	1										
Totals of Canada	18	15		2	2							
ATTEMPT AT RAPE.												
Bruce, Ont.	1			1	1							
Elgin, Ont.	1			1	1				1			
Essex, Ont.	1			1	1					1		
Kent, Ont.	3			3	3							
Lennox and Addington, Ont.	1			1	1				2			
Wentworth, Ont.	2	1		1	1							
Totals of Ontario and Canada	9	1		8	8				3	1		

a. Escape before trial.—S'est évadé avant son procès.

TABLEAU I.		OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.										CLASSE I.					
SENTENCE.										OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.		Life.	D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries.	Other Senten- ces.	A- gricul- tural.	Com- mer- cial.	Do- mestic.	In- dus- trial.	Pro- fes- sional.	La- borers.	Mar- ried.	Wi- dowed	Single			
Two years and un- der five.	Five years and over.														Agri- cul- tural.	Com- mer- cants.	Servi- teurs.
HOMICIDE NON PRÉMÉDITÉ—Fin.																	
	1										1	1					
	1					1						1					
		1										1					
	2	1				1					1	3					
	1												1				
	3	2				1	1				1	3	1	2			
VIOL.																	
					1a.						1		1				
					1a.						1		1				
	1					1								1			
	1					1								1			
	1					1								1			
	1	1									1			1			
	2	2				1a.	1				1		1	1			
TENTATIVE DE VIOL.																	
	1										1			1			
											1			1			
	1										3	1		3			
		1									1			1			
		1									1			1			
	2	2									8	1		7			

a. Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.											
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED.	Persons charged.	Acquit- ted.	De- tained for Lunacy.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE. — COMMITTED TO GAOL. — EMPRISONNÉS.				
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	NO OPTION.		
									Un- der one year.	One year and over.	
				DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Per- sonnes accu- sées.	Ac- quit- tés.	Em- prison- nés pour cause de folie.	Total.	Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Plus de 2 réci- des.
ATTEMPT AND CARNALLY KNOWING A GIRL OF TENDER YEARS.											
Montreal, Que.	2			2	1	1					1
St. Francis, Que.	1			1	1						
Totals of Quebec	3			3	2	1					1
Brant, Ont.	1			1	1					1	
Bruce, Ont.	1	1									
Essex, Ont.	1	1									
Lanark, Ont.	1			1	1					1	
Victoria, Ont.	1	1									1
Wentworth, Ont.	1	1									
York, Ont.	3	3									
Totals of Ontario	9	7		2	2					2	
Manitoba, Eastern	1	1									
Victoria, B.C.	2										
Assiniboia, Western, N.W.T.	1			1	1						
Totals of Canada	16	8		6	5	1				2	1
INDECENT ASSAULT.											
Lunenburg, N.S.	1			1	1					b1	
St. John, N.B.	1			1	1					c1	
Westmoreland, N.B.	1			1	1					1	
Totals of New Brunswick.	2			2	2					2	
Bedford, Que.	1			1	1					1	
Joliette, Que.	1			1	1					1	
Montreal, Que.	10	2		8	6	1	1			d4	1
Ottawa, Que.	2			2	2					2	
Quebec, Que.	1			1	1					1	
St. Francis, Que.	2			2	2				1		
Terrebonne, Que.	e1										
Totals of Quebec	18	2		15	13	1	1		2	7	1
Algoma, Ont.	2	1		1	1						1
Carleton, Ont.	3			3	2	1				2	1
Dufferin, Ont.	f1										
Elgin, Ont.	2	2									
Essex, Ont.	1	1									
Frontenac, Ont.	1			1	1						g1
Kent, Ont.	1	1									
Lanark, Ont.	1			1	1					1	

TABLEAU I. OUVRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.														
SENTENCE.						OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS.			
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			D'th.	Com- mitted to Refor- matories	Other Senten- ces.	Agricultural.	Commer- cial.	Domestic.	Indus- trial.	Profes- sional.	La- borers.	ÉTATS CIVILS.		
Two years and under five.	Five years and over.	Life.										Married.	Widowed.	Single.
D'ux ans et m'ns de cinq.	Cinq ans et plus.	A vie	De mort	En- voyés à la prison de Réfor- me.	Autres Senten- ces.	Agricul- teurs.	Com- mer- çants.	Servi- teurs.	Indus- triels.	Profes- sions libé- rales.	Jour- naliers.	Mar- riés.	En- veuve- s.	Céli- bataires.
TENTATIVE ET COMMERCE CHARNEL AVEC UNE FILLE EN BAS AGE.														
	1								1		1		1	1
				1							1		1	1
	1			1					1		2		1	2
											1			1
									1		1			2
	2								2		3		1	4
ATTENTAT À LA PUDEUR.														
											1		1	
											1			1
											1			1
											2			2
											1			1
									1		1		3	4
									1		1			2
									1		1			2
	2								3		6	2	3	10
											1	1		
											2	1		2
										1				1
									1					

a. Left the country, bail forfeited. — Ont laissé le pays, cautionnement confisqué. b. And 20 lashes. — c. Nolle prosequi. f. Jury disagreed. — Le jury ne s'est pas accordé. g. And 24 lashes. — Et 24 coups de

Et 20 coups de fouet. c. And 40 lashes. — Et 40 coups de fouet. d. And 50 lashes. — Et 50 coups de fouet. ouet.

TABLE I.		OFFENCES AGAINST THE PERSON.						CLASS I.			
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE.				
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	COMMITTED TO GAOL		EMPRISONNÉS.	
								With the option of a fine.	No OPTION.	— SANS OPTION.	— —
— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —		
INDECENT ASSAULT— <i>Concluded.</i>											
Lincoln, Ont.	2	1		1		1					
Middlesex, Ont.	a4			3	3				1		
Norfolk, Ont.	2	2									
Perth, Ont.	5			5	5		1	b2			
Prescott and Russell, Ont.	1	1									
Simcoe, Ont.	4	3		1	1					1	
Thunder Bay, Ont.	1	1									
Victoria, Ont.	2			2	1	1			1	1	
Waterloo, Ont.	1	1									
Wentworth, Ont.	1			1	1				1		
York, Ont.	14	10		4	4			c2	d2		
Totals of Ontario	49	21		23	20	3	1	10	7		
Manitoba, Eastern	2			2	2						
Manitoba, Western	2			2	2				1	e1	
Totals of Manitoba	4			4	4			1	1		
Clinton, B.C.	1	1									
New Westminster, B.C.	1			1	1					1	
Victoria, B.C.	3	1		2	2					2	
Totals of British Columbia	5	2		3	3					3	
Alberta, Northern, N.W.T.	1			1	1			f1			
Totals of Canada	80	28		49	44	4	1	3	22	12	
ENDANGERING SAFETY OF PASSENGERS ON RAILWAYS.											
Cumberland, N.S.	2			2	2				2		
Halifax, N.S.	1	1									
Yarmouth, N.S.	2			2	2						
Totals of Nova Scotia	5	1		4	4				2		
Gloucester, N.B.	1	1									
Westmoreland, N.B.	4			4	4						
Totals of New Brunswick	5	1		4	4						
Algoma, Ont.	1			1	1				1		
Haldimand, Ont.	1			1	1						
Simcoe, Ont.	2	2									
Wentworth, Ont.	2			2	2						
Totals of Ontario	6	2		4	4				1		
Totals of Canada	16	4		12	12				3		

a. 1 jury disagreed.—1 le juré ne s'est pas accordé. b. 1 both gaol and fine, the other to receive 10 receive 20 coups de fouet. d. 1 to receive 30 lashes.—1 à recevoir 30 coups de fouet. e. And 15 lashes.—

TABLEAU I.		OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.										CLASSE I.		
		SENTENCE.					OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.		Life. — —	D'th. — —	Com- mitted to Re- for- ma- to- ries.	Other Senten- ces.	Agricultural. — —	Com- mer- cial. — —	Do- mestic — —	In- dus- trial. — —	Pro- fes- sional — —	La- borers — —	Mar- ried — —	Wi- dowed — —	Single — —
Two years and un- der five.	Five years and over.													
D'ux ans et m's de cinq	Cinq ans et plus.	A vie	De mort	En- voyés à la prison de Réfor- me.	Autres Senten- ces.	Agri- cul- teurs.	Com- mer- çants.	Servi- teurs.	In- dus- triels.	Pro- fes- sions libé- rales.	Jour- na- liers.	Mar- riés.	En veu- vage.	Céli- ba- itaires.
ATTENTAT À LA PUDEUR— <i>Fin.</i>														
1														
				2g.					1		1			1
				1g.					2		2	1		4
											1			1
											2			2
											1	1		3
1				1	3g.	1	3		6		11	6		17
1	1								1		1			2
									1		2			
1	1								2		1	2		2
											1			2
											1			1
4	1			4	3g.	3	4	1	11	1	22	11	3	34
EXPOSANT AU PÉRIL LES PASSAGERS SUR LES CHEMINS DE FER.														
											2			2
									2					2
									2		2			4
									3		1	1		3
									3		1	1		3
											1			1
											1			1
									2g.					2
									1	2g.				4
4	2			1	2g.		3		2		5	1		11

lashes.—1 la prison et l'amende, l'autre à recevoir 10 coups de fouet. c. And to receive 20 lashes.—Et à recevoir 20 coups de fouet. f. And 6 lashes.—Et 6 coups de fouet. g. Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I.		OFFENCES AGAINST THE PERSON.										CLASS I.	
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED.	EDUCATIONAL STATUS.			AGES.							USE OF LIQUORS.		
	INSTRUCTION.			Under 16 years.		16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given.	
	Un-able to read or write.	Ele-men-tary.	Supé-rior.	Moins de 16 ans.	16 ans et moins de 21.	21 ans et moins de 40.	40 ans et plus.	Non-donné.		Mo-dé-ré	Im-mo-déré		
	Inca-pable de lire ou d'é-crire.	Élé-men-taire.	Supé-rieure	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	Mo-dé-ré	Im-mo-déré		
INDECENT ASSAULT— <i>Concluded.</i>													
Lincoln, Ont		1				1						1	2
Middlesex, Ont.	1	2		1	1	1							1
Norfolk, Ont.													
Perth, Ont.		5		1	1	2	1						5
Prescott et Russell, Ont.													
Simcoe, Ont.		1				1							1
Thunder Bay, Ont.													
Victoria, Ont.	1	1				2							2
Waterloo, Ont.													
Wentworth, Ont.		1			1	1							1
York, Ont.		4			2	1	1						4
Totaux d'Ontario.	4	19		2	6	11	4						19
Manitoba, Est.		2						2					2
Manitoba, Ouest.	1	1				1		1					2
Totaux de Manitoba.	1	3				1		3					4
Clinton, Col.-B.													
New-Westminster, Col.-B.													
Victoria, Col.-B.		2			1			1					1
Totaux de la Col.-Britann.		2			1			1					1
Alberta, Nord, T. du N.-O.		1				1							1
Totaux du Canada.	9	38	1	5	11	20	12		1				35

ENDANGERING SAFETY OF PASSENGERS ON RAILWAYS.													
Cumberland, N.-E.		2								2			2
Halifax, N.-E.													
Yarmouth, N.-E.		2		2									2
Totaux de la N.-Ecosse.		4		2						2			4
Gloucester, N.-B.													
Westmoreland, N.-B.		4			1	3							4
Totaux du N.-Brunswick.		4			1	3							4
Algoma, Ont.	1					1							1
Haldimand, Ont.	1			1									1
Simcoe, Ont.													
Wentworth, Ont.		2		1	1								2
Totaux d'Ontario.	2	2		2	1	1							3
Totaux du Canada.	2	10		4	2	4				2			11

TABLEAU I.		OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.										CLASSÉ I.			
BIRTH PLACES.				RELIGIONS.							RESI-DENCE.				
LIEUX DE NAISSANCE.															
BRITISH ISLES.				United States	Other Foreign Countries.	Other British Possessions.	Bap-tists.	R. Catho-lics.	Ch. of Eng-land.	Metho-dists	Pres-byterians.	Other Deno-minations.	RESI-DENCE.		
ILES BRITANNIQUES.													Autr's posses-sions Bri-tanni-ques.	Bap-tistes.	Catho-liques.
Eng-land and Wales	Ire-land.	Scot-land.	Ca-nada.	Etats-Unis.	Autr's pays étrangers.	Autr's posses-sions Bri-tanni-ques.	Bap-tistes.	Catho-liques.	Eglise d'An-gleterre.	Métho-distes.	Pres-byté-riens.	Pro-tes-tants	Autr's con-fes-sions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
ATTENTAT À LA PUDEUR— <i>Fin.</i>															
1									1	3				3	1
				3											
	1			3				1	2	1	1			4	1
1										1					1
				2									1	1	2
				1					1	1	1			1	
				4				1						4	
4	1	1	17				1	5	5	7	3	1	1	15	8
1			1									2		2	
1			1									1	1	1	1
												3	1	3	1
1			1						1	1					2
1			1						1	1					2
			1												1
8	1	2	34		1		2	17	8	10	3	5	2	30	18
EXPOSANT AU PERIL LES PASSAGERS SUR LES CHEMINS DE FER.															
				2										2	2
				2					2						2
				4										2	4
									2						
2	1		1						3		1			4	
2	1		1						3		1			4	
			1						1						1
			1						2						2
			4						3	1				3	1
2	1		9						5	4	1		2	7	5

TABLE I.		OFFENCES AGAINST THE PERSON.						CLASS I.		
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS.		
								With the option of a fine.	No OPTION. — SANS OPTION	
DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Per- sonnes accu- sées.	Ac- quit- tés.	Em- pri- son- nés pour cause de folie.	Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Plus de 2 rédi- ves.	Sur option entre la pri- son ou l'a- m'nde	Un- der one year.	One year and over.	
ABORTION AND ATTEMPT TO PROCURE.										
Joliette, Que.....	1			1	1				1	
Victoria, Ont.....	1	1								
Totals of Canada.....	2	1		1	1				1	
SODOMY AND BESTIALITY.										
Colchester, N.S.....	1			1	1					
Montreal, Que.....	1			1	1			1		
Brant, Ont.....	1	1								
Bruce, Ont.....	1	1								
Leeds and Grenville, Ont.....	1			1	1					
Oxford, Ont.....	1	1								
Totals of Ontario.....	4	3		1	1					
Manitoba, Eastern.....	1	1								
Victoria, B.C.....	3	1		2	2					
Totals of Canada.....	10	5		5	5			1		
BIGAMY.										
Westmoreland, N.B.....	2			2	2					
Brant, Ont.....	2			2	2			1	1	
Essex, Ont.....	2			2	2				1	
Grey, Ont.....	1			1	1					
Halton, Ont.....	1			1	1					
Huron, Ont.....	1			1	1					
Wentworth, Ont.....	1	1								
York, Ont.....	1			1	1					
Totals of Ontario.....	9	1		8	8			1	2	
Manitoba, Eastern.....	1			1	1					
Totals of Canada.....	12	1		11	11			1	2	

TABLEAU I.		OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.										CLASSE I.		
SENTENCE.		OCCUPATIONS.										CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.		D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries.	Other Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Com- mer- cial. — Com- mer- çants.	Do- mestic — Servi- teurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Pro- fes- sional — Profes- sions libé- rales.	La- borers — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Mariés.	Wi- dowed — En- veu- vage.	Single — Céli- bataires.	
Two years and under five.	Five years and over.													Life.
AVORTEMENT ET TENTATIVE D'AVORTEMENT.														
											1	1		
											1	1		
SODOMIE ET BESTIALITÉ.														
1								1			1			
										1			1	
	1									1	1			
	1									1	1			
	2							2					2	
1	3							3		2	2		3	
BIGAMIE.														
2									1	1	2			
	1							1		1	2			
1	1							1		1	1			
					1a.			1		1	1			
					1a.					1	1			
2	1				2a.		1	1	2		3	8		
					1a.						1			
4	1				3a.		1	1	2	1	4	11		

TABLE 1.		OFFENCES AGAINST THE PERSON.						CLASS I.			
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tain- ed for Lu- nacy.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE. — COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS.				
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	NO OPTION.		
									Sur- option entre la pri- son ou l'a- me'de	SANS OPTION	
										Un- der one year.	One year and over.
Per- sonnes accusées	Ac- quit- tés.	Em- pri- son- nés pour cause de folie.	Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Plus de 2 rédi- ves.	Moins d'un an.	Un an et plus.				
SHOOTING, STABBING, WOUNDING.											
Halifax, N.S.	1			1		1			1		
Carleton, N.B.	1			1	1						
Westmoreland, N.B.	1			1	1						
Totals of New Brunswick.	2			2	2						
Bedford, Que.	3			3	3				3		
Montreal, Que.	10	2		8	4	1	3				
Ottawa, Que.	1	1		1	1				1		
Quebec, Que.	1			1	1				2		
Three Rivers, Que.	4	2		2	1	1					
Totals of Quebec.	19	5		14	9	1	3		6		
Algoma, Ont.	1			1	1						
Brant, Ont.	2	1		1	1				1		
Bruce, Ont.	1			1	1						
Carleton, Ont.	2	1		1	1				1		
Elgin, Ont.	1			1	1						
Essex, Ont.	3			3	2	1			1		
Frontenac, Ont.	2	1	1								
Grey, Ont.	3			3	3				3		
Haldimand, Ont.	2			2		1	1		2		
Huron, Ont.	2	2									
Kent, Ont.	2			2	2				1		
Lambton, Ont.	2			2	2				1		
Middlesex, Ont.	6	2		4	4			1	2		
Northumberland & Durham, O.	2	2									
Ontario, Ont.	1			1			1				
Oxford, Ont.	3			3	3				1		
Perth, Ont.	10	3		7	6	1		5	a2		
Peterborough, Ont.	1	1							2		
Simcoe, Ont.	2			2	2						
Stormont, D'das & Glengarry, O.	1	1							3		
Wellington, Ont.	3			3	3						
Wentworth, Ont.	2			2	2			2			
York, Ont.	57	30		27	27			20	1		
Totals of Ontario.	111	44	1	66	61	3	2	9	35		
Manitoba, Eastern.	3	2		1	1				1		
Clinton, B.C.	7			7	7				3		
New Westminster, B.C.	2			2	2				2		
Victoria, B.C.	b5	1		2	2			1	a1		
Totals of British Columbia.	14	1		11	11			1	6		
Alberta, Northern, N.W.T.	3	2		1	1				1		
Alberta, Southern, N.W.T.	c3	1		1	1				1		
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	1			1	1						

a. 2 left the country, bail estreated.—2 ont laissé le pays, cautionnement confisqué. b. 1 both gaol and fine.—1 la prison et l'amende. c. Nolle prosequi

TABLEAU I.		OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.										CLASSE I.									
SENTENCE.		OCCUPATIONS.										CIVIL CONDITIONS.									
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.		D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries. — En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commer- cial. — Commer- çants.	Domestic — Servi- teurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Profes- sional — Profes- sions libé- rales.	Labi- orers — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Mariés.	Wid- owed — En- veu- ge.	Single — Céli- baires.								
Two years and un- der five.	Five years and over.													Life.	Life.	Life.	Life.	Life.	Life.	Life.	Life.
Deux ans et m'ns de cinq.	Cinq ans et plus.													A vie	A vie	A vie	A vie	A vie	A vie	A vie	A vie
USAGE D'ARMES AVEC INTENTION.																					
	1										1	1									
	1										1			1							
	2										2			2							
	3	4		1							3	3		8							
											1			1							
											1			1							
	3	4		1							6	4		10							
					1a.						1			1							
											1			1							
					1						1			1							
											1			1							
					1a.						2	2		1							
											1			1							
	1										1			2							
					1b.						1	1	1	2							
											1			1							
	1										1			1							
					1a.						1	1	1	2							
											4	5	1	1							
											1			1							
											1	1		1							
											2	2		2							
	3										21	6		21							
	3	4			1	6a., 1b.					39	22	3	41							
														1							
											5	4		3							
											1			2							
											6	4		5							
											1			1							
											1			1							
	1										1			1							

a. Sentence deferred.—Sentence remise. b. Bound to keep the peace.—Tenus de garder la paix.

TABLE I.		OFFENCES AGAINST THE PERSON.						CLASS I.		
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS.			SENTENCE.			
				CONDAMNATIONS.			COMMITTED TO GAOL EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	NO OPTION.	
					Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Plus de 2 rédi- ves.	Sur option entre la pri- son ou l'a- m'nde	Un- der one year.	One year and over.
				SANS OPTION		Moins d'un an.		Un an et plus.		
SHOOTING, STABBING, WOUNDING—Concluded.										
Totals of the N.W.T.	7	3		3	3				2	
Totals of Canada	157	55	1	98	87	6	5	10	51	9
DESERTING CHILD.										
Halifax, N.S.	1			1	1				1	
York, Ont.	1			1	1					
Totals of Canada	2			2	2				1	
REFUSING TO PROVIDE FOR FAMILY.										
Queen's, P.E.I.	1	1								
Halifax, N.S.	a1									
Montreal, Que.	b79	26		43	38	2	3	1	15	
Ottawa, Que.	2	2								
Terrebonne, Que.	1			1	1				1	
Totals of Quebec	82	28		44	39	2	3	1	16	
Elgin, Ont.	1	1								
Essex, Ont.	2	1		1	1					
Haldimand, Ont.	1			1	1				1	
Hastings, Ont.	2			2	2				1	
Lambton, Ont.	2			2	1	1				
Lincoln, Ont.	1	1								
Middlesex, Ont.	6			6	6					
Welland, Ont.	1	1								
Wentworth, Ont.	7	6		1	1				1	
York, Ont.	39	35		4	4				2	
Totals of Ontario	62	45		17	16	1			5	
Totals of Canada	146	74		61	55	3	3	1	21	
ASSAULT ON FEMALES.										
Queen's, P.E.I.	8			8	8			1	7	
Montreal, Que.	c85	11		23	23			13	4	
Three Rivers, Que.	2			2	2				1	
Totals of Quebec	37	11		25	25			13	5	

a. Jury disagreed.—Le juré ne s'est pas accordé. b. 10 *Nolle prosequi*. c. 1 *Nolle prosequi*.

TABLEAU I.		OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.										CLASSE I.					
SENTENCE.										OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS.		
PENITENTIARY.															ÉTATS CIVILS.		
PÉNITENCIER.																	
Two years and under five.	Five years and over.	Life.	D'th.	Com- mitted to Refor- matories.	Other Senten- ces.						Mar- ried.	Wi- dowed.	Single				
Deux ans et moins de cinq.	Cinq ans et plus.	A vie	De mort	En- voyés à la prison de Réfor- me.	Autres Senten- ces.						Ma- riés.	En veu- vage.	Céli- bataires.				
USAGE D'ARMES AVEC INTENTION—Fin.																	
1						1							3				
7	12			2	7	8	4	6	16		54	34	3	59			
DESERTION D'ENFANTS.																	
								1						1			
					1a.			1						1			
					1a.			2						1	1		
REFUS DE POURVOIR AUX BESOINS DE LA FAMILLE.																	
					23a.	9		17		17	43						
					23a.	9		17		18	44						
					1b.			1			1						
					1a.	1	1	1			1						
					2a.					2	2						
					6a.	1		2		3	6						
					2a.					1	1						
					11a., 1b.	2	1	4		10	17						
4					34a., 1b.	11	1	21		28	61						
VOIES DE FAIT SUR FEMMES.																	
						1		2		5	6			2			
					6a.	7	1	5		10	13	1		9			
					1a.	1				1	1			1			
					7a.	8	1	5		11	14	1		10			

a. Sentence deferred.—Sentence remise. b. Escaped before sentence.—S'est échappé avant sa sentence.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.													
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQUORS. USAGE DE LIQUEURS	
	Un-able to read or write.	Elem-entary.	Super-ior.	Under 16 years.		16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given.	
				M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.
	Inca-pable de lire ou d'écrire.	Élé-mentaire.	Supé-rieure.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.
			H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	
SHOOTING, STABBING, WOUNDING—Concluded.													
Totaux des T. du N.-O.	1	1					2				1	2	
Totaux du Canada.	21	73	1	4	10	60	2	16	1	5	51	44	
DESERTING CHILD.													
Halifax, N.-E.		1								1		1	
York, Ont.		1						1				1	
Totaux du Canada.		2						1		1		2	
REFUSING TO PROVIDE FOR FAMILY.													
Queen's, I. du P.-E.													
Halifax, N.-E.													
Montréal, Qué.	16	27					34		9			43	
Ottawa, Qué.	1									1		1	
Terrebonne, Qué.	1												
Totaux de Québec.	17	27					34		9		1	43	
Elgin, Ont.												1	
Essex, Ont.		1			1							1	
Haldimand, Ont.		1				1						1	
Hastings, Ont.	1		1			2						2	
Lambton, Ont.		2				2						1	
Lincoln, Ont.						3		3				4	
Middlesex, Ont.		5	1									2	
Welland, Ont.		1				1						1	
Wentworth, Ont.		1				1			3			4	
York, Ont.	2	2				1						4	
Totaux d'Ontario.	3	12	2		1	10		6				9	
Totaux du Canada.	20	39	2		1	44		15		1		10	
ASSAULT ON FEMALES.													
Queen's, I. du P.-E.		7	1			5		3				1	
Montréal, Qué.	5	18			2	19		2				4	
Trois-Rivières, Qué.	1	1				1		1				1	
Totaux de Québec.	6	19			2	20		3				5	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.															
BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.						RELIGIONS.						RESI- DENCE.			
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.						United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autres possessions Britanniques.	Bap-tists. — Baptistes.	R. Catho-lics. — Catholiques.	Ch. of Eng-land. — Eglise d'Angle-terre.	Metho-dists. — Méthodistes.	Pres-byterians. — Presbyté-riens.	Protes-tants. — Autr's confes-sions.	Other Deno-minations. — Autr's confes-sions.
Eng-land and Wales	Ire-land.	Scot-land.	Canada.	—	—										
Angle-terre et Galles	Ire-lande.	Ecos-se.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
USAGE D'ARMES AVEC INTENTION—Fin.															
						2						1		1	
7	14	4	62	4	5				1	47	21	9	9	6	
														3	
														65	
														32	
DÉSERTION D'ENFANTS.															
						1				1				1	
	1									1				1	
	1					1			1	1				2	
REFUS DE POURVOIR AUX BESOINS DE LA FAMILLE.															
	1						39	2	1			40	2	1	
							1					1			
	1						40	2	1			41	2	1	
							1							1	
							2					1		1	
							1					1		1	
							1					1		1	
	2	1					2	1				1		1	
	1	2					1					2	1	1	
	3	4					9	1				2	4	2	
	4	4					49	3	1			2	45	4	
														14	
														3	
														57	
														4	
VOIES DE FAIT SUR FEMMES.															
							8					6	1	1	
	1						21		1			19	2	1	
							2					2		1	
	1						23		1			21	2	1	

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.										
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO GOAL EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	No OPTION.	
									Un- der one year.	One year and over.
ASSAULT ON FEMALES—Concluded.										
Carleton, Ont.	1			1	1			1	1	
Halton, Ont.	2			2	1			1	1	
Hastings, Ont.	1			1	1			1		
Ontario, Ont.	1			1	1			1	1	
Renfrew, Ont.	1			1	1			1		
Thunder Bay, Ont.	2	1		1	1			1	1	
Wentworth, Ont.	2			2	2			1	1	
York, Ont.	2			2	2			1	1	
Totals of Ontario	11	1		10	10			4	3	
Victoria, B.C.	2			2	2				2	
Alberta, Northern, N.W.T.	1			1	1				1	
Totals of Canada	59	12		46	46			18	18	
ABDUCTION.										
St. John, N.B.	1			1	1				1	
Kent, Ont.	1	1								
Peterborough, Ont.	2	2								
Welland, Ont.	1	1								
Wentworth, Ont.	1	1								
York, Ont.	1	1								
Totals of Ontario	6	6								
Manitoba, Central	1			1	1					
Totals of Canada	8	6		2	2				1	
SEDUCTION.										
Brant, Ont.	1	1								
Bruce, Ont.	2	2							1	
Middlesex, Ont.	2	2		2	2					
Northumberland, & Durham, O.	1	1								
Ontario, Ont.	1	1		1	1					
Peterborough, Ont.	2	2								
Simcoe, Ont.	1	1		1	1				1	
York, Ont.	2	1								
Totals of Ontario	12	8		4	4				1	
Totals of Canada	12	8		4	4				1	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.															
SENTENCE.							OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS.			
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.				D'th. — —	Com- mitted to Refor- matories	Other Senten- ces.	Agricultural.	Com- mer- cial.	Do- mestic	In- dus- trial.	Pro- fes- sional	La- borers	Mar- ried.	Wi- dowed	Single
Two years and un- der five.	Five years and over.	Life.	— —												
VOIES DE FAIT SUR FEMMES—Fin.															
							1			1			1		2
								1					1		1
												1		1	
												1		1	
							1a.			1		1	1	1	
							1a.	2	1		2	1	4	6	
									1	1					
												1		1	
							8a.	2	11	2	9	1	21	26	
ENLÈVEMENT.															
														1	
							1					1	1		
							1					1	1	1	
SEDUCTION.															
							1a.	1			1			2	
							1a.				1			1	
											1			1	
							2a.	1			3			4	
							2a.	1			3			4	

a. Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I.		OFFENCES AGAINST THE PERSON.											CLASS I.		
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS			
	Un- able to read or write. Inca- pable de lire ou d'é- crire.	Ele- men- tary. Élé- men- taire.	Super- rior. Supé- rieure	Under 16 years. Moins de 16 ans.		16 years and under 21. 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. 21 ans et moins de 40.		40 years and over. 40 ans et plus.		Not given. Non- donné.		Mo- de- rate	Im- mo- de- rate
				M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
				H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.		
ASSAULT ON FEMALES— <i>Concluded.</i>															
Carleton, Ont	1						1		1				1	1	
Halton, Ont		1	1						1				1	1	
Hastings, Ont.	1								1				1	1	
Ontario, Ont.		1						1	1				1	1	
Renfrew, Ont.		1						1	1				1	1	
Thunder Bay, Ont.		1							1			1	1	1	
Wentworth, Ont.		1							1				2	1	
York, Ont.		2				1			1				2	1	
Totaux d'Ontario.....	2	7	1		1		3		5		1		6	4	
Victoria, Col.-B.....	1	1			1		1						2		
Alberta, Nord, T. du N.-O...		1					1						1		
Totaux du Canada.....	9	35	2		4		30		11		1		15	31	
ABDUCTION.															
St. Jean, N.-B.....			1					1						1	
Kent, Ont.....															
Peterborough, Ont.....															
Welland, Ont.....															
Wentworth, Ont.....															
York, Ont.....															
Totaux d'Ontario.....															
Manitoba, Centre.....			1						1					1	
Totaux du Canada.....			2						1					2	
SEDUCTION.															
Brant, Ont.....															
Bruce, Ont.....															
Middlesex, Ont.....			2					2					2		
Northumber'ld et Durham, O.														1	
Ontario, Ont.....			1			1								1	
Peterborough, Ont.....														1	
Simcoe, Ont.....								1						1	
York, Ont.....			1											1	
Totaux d'Ontario.....			4			1		3						4	
Totaux du Canada.....			4			1		3						4	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.															CLASSE I.	
BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.					RELIGIONS.							RESI- DENCE.				
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.					United States Etats- Unis.	Other For- eign Coun- tries. Autr's posses- sions Bri- tanni- ques.	Other Bri- tish Pos- ses- sions. Autr's posses- sions Bri- tanni- ques.	Bap- tists. Bap- tistes.	R. Cath- olics. Catho- liques.	Ch. of Eng- land. Eglise d'An- gle- terre.	Metho- dists Métho- distes.	Pres- byte- rians. Pres- bytériens.	Pro- tes- tants	Other Deno- mina- tions. Autr's con- fessions.	Cities and Towns—Villes. Rural Districts—Districts ruraux.	
Eng- land and Wales Angle terre et Galles	Ire- land. Ir- lande.	Scot- land. Ecos- se.	Can- ada.													
—	—	—	—													
VOIES DE FAIT SUR FEMMES— <i>Fin.</i>																
				1											1	1
				2											1	1
			1												1	1
			1												1	1
			1												1	1
			1												1	1
			1												1	1
			2												2	1
			1												1	1
			3												7	3
			6												1	1
			1	1											1	1
			1	1											1	1
			1	1											1	1
			38	2											41	5
			29	7											3	2
			4	3											2	2
			1	1											1	1
			1	1											1	1
			1	1											1	1
			1	1											1	1
			1	1											1	1
			1	1											1	1
			2	2											2	2
			2	2											2	2

TABLE I.		OFFENCES AGAINST THE PERSON.						CLASS I.		
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. — CONDEMNATIONS.			SENTENCE. — COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	NO OPTION.	
									SANS OPTION.	
									Under one year.	One year and over.
—	—	—	—	—	Sur op- tion entre la pri- son ou l'a- mende	Moins d'un an.	Un an et plus.			
AGGRAVATED ASSAULT AND INFLICTING BODILY HARM.										
Queen's, P.E.I.	3	1	...	2	2	1	1	
Cape Breton, N.S.	1	1	1	1	...	
Guysborough, N.S.	1	1	1	1	...	
Inverness, N.S.	1	1	1	1	...	
Queen's, N.S.	1	1	1	1	...	
Yarmouth, N.S.	1	1	1	1	...	
Totals of Nova Scotia.....	5	5	5	3	1	
Carleton, N.B.	1	1	1	
King's, N.B.	4	4	
Madawaska, N.B.	1	1	
St. John, N.B.	4	1	...	3	2	1	3	
Totals of New Brunswick..	10	6	...	4	3	1	3	
Arthabaska, Que.	3	3	3	...	3	
Beauharnois, Que.	2	2	2	...	2	
Montreal, Que.	a64	25	1	37	33	3	1	28	4	
Quebec, Que.	35	32	...	3	3	...	3	3	1	
St. Francis, Que.	4	2	...	2	2	...	1	
Three Rivers, Que.	1	1	
Totals of Quebec.....	109	60	1	47	43	3	1	35	6	
Brant, Ont.	3	1	...	2	1	...	1	1	1	
Carleton, Ont.	2	1	...	1	1	
Elgin, Ont.	7	1	1	1	1	4	2	
Essex, Ont.	7	1	...	6	6	1	...	
Hastings, Ont.	2	1	...	1	1	1	...	
Huron, Ont.	1	1	1	1	...	
Kent, Ont.	b2	1	1	1	...	
Lambton, Ont.	2	2	2	2	...	
Leeds and Grenville, Ont.	3	1	...	2	2	1	
Lincoln, Ont.	3	1	...	2	1	
Middlesex, Ont.	3	3	2	1	...	3	...	
Norfolk, Ont.	1	1	
Northumberland & Durham, Ont.	2	2	2	
Ontario, Ont.	2	2	2	
Perth, Ont.	1	1	
Prince Edward, Ont.	2	2	2	
Renfrew, Ont.	1	1	1	
Stormont, D'das & Glengarry, O.	1	1	1	...	1	1	1	
Victoria, Ont.	6	1	...	5	5	2	1	
Waterloo, Ont.	2	2	1	...	1	1	1	
Welland, Ont.	2	2	
Wellington, Ont.	5	5	5	2	1	
Wentworth, Ont.	15	5	...	10	10	...	1	9	...	
York, Ont.	91	38	...	53	52	...	1	26	17	
Totals of Ontario.....	161	54	1	105	99	3	3	44	29	

a. Nolle prosequi. b. 1 absconded.—1 a laissé le pays.

TABLEAU I.		OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.								CLASSE I.									
SENTENCE.		OCCUPATIONS.								CIVIL CONDITIONS.									
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.		D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- matories — En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic. — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Professional. — Professions libérales.	Laborers. — Journaliers.	Married. — Mariés.	Widowed. — En- veuve.	Single. — Céli- bataires.						
Two years and under five.	Five years and over.													Life.	Life.	Life.	Life.	Life.	Life.
D'un ans et moins de cinq.	Cinq ans et plus.													A vie	A vie	A vie	A vie	A vie	A vie
VOIES DE FAIT GRAVES ET LÉSIONS CORPORELLES.																			
...	1	1	2							
...	1	1	1							
...	1	1	...	1	1							
...	1	1	1	1	...							
...	1	1	...	2	...	2	3	1	2							
...	...	1	1	1							
...	2	4							
...	3	1	2							
...	2	1	14	7	2	10	21	3	13							
...	1	2a.	2	2	2	1	2	1	1							
...	1	2	1	...	1							
...	3	2a.	1	17	9	2	15	25	3							
...	1	1	...	1	...	2	1							
...	1	1	1	1	...	1	1	...	1							
...	3	1	1	...	1	3	...	3							
...	1	1	1	...	1	1	...	1							
...	1	1a.	...	1	...	1	1	...	2							
...	1	3	3							
...	2a.	2	2	2							
...	2a.	2	1	...	1							
...	2a.	2	2							
...	1	1a.	...	1	...	1	1	...	1							
...	1	1a.	4	1	1	1	4							
...	1	1	1	5	...	3	5	...	5							
...	1	1	6a., 3b.	4	1	7	36	18	...	35							
...	4	2	1	15a., 3b.	12	5	6	17	57	40							
...	1	...	64							

7c-3½ a. Sentence deferred.—Sentence remise. b. Bound to keep the peace.—Tenus de garder la paix.

TABLE I.		OFFENCES AGAINST THE PERSON.											CLASS I.			
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQUORS. USAGE DE LIQUEURS				
	Un- able to read or write.	Elen- men- tary.	Sape- rior.	Under 16 years.		16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given.		Mo- de- rate	Im- mo- de- rate	
				M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
	Inca- pable de lire ou d'é- crire.	Élé- men- taire.	Supé- rieure	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	Mo- de- ré	Im- mo- dé- ré	
AGGRAVATED ASSAULT AND INFLECTING BODILY HARM.																
Queen's, I. du P.-E.			2						2						2	
Cap-Breton, N.-E.			1					1						1		
Guysborough, N.-E.			1					1						1		
Inverness, N.-E.	1								1					1		
Queen's N.-E.								1						1		
Yarmouth, N.-E.	1	1						1						1		
Totaux de la N.-Ecosse.	2	3						3		2				3	2	
Carleton, N.-B.		1				1								1		
King's, N.-B.																
Madawaska, N.-B.								2	1						3	
St. Jean, N.-B.	1	2														
Totaux du N.-Brunswick.	1	3				1		2	1					1	3	
Arthabaska, Qué.		3						2						3		
Beauharnois, Qué.		2						2						2		
Montréal, Qué.	11	25	1		1		24	2	9	1				7	30	
Québec, Qué.	1	2					3							3		
St. François, Qué.	1	1					2							1	1	
Trois-Rivières, Qué.														1		
Totaux de Québec.	13	33	1		1		31	2	9	1	3			16	31	
Brant, Ont.		2						1		1					2	
Carleton, Ont.		1			1										1	
Elgin, Ont.		1								1					1	
Essex, Ont.	1	5					5		1					3	3	
Hastings, Ont.	1								1					1	1	
Huron, Ont.		1							1					1	1	
Kent, Ont.		1							1					1	1	
Lambton, Ont.		2						1		1					1	
Leeds et Grenville, Ont.		2				1		1						2		
Lincoln, Ont.		2				1		1						1	1	
Middlesex, Ont.		3				1		2						1	2	
Norfolk, Ont.																
Northumberland et Durham, O.		2						2						2		
Ontario, Ont.	1	1					1		1					1	1	
Perth, Ont.																
Prince-Edouard, Ont.		2						2							2	
Renfrew, Ont.		1							1						1	
Storm't, D'das et Gleng'ry, O.		1						1						1	1	
Victoria, Ont.	1	4						5						4	1	
Waterloo, Ont.		2						2						2		
Welland, Ont.																
Wellington, Ont.	1	4						2		3				5		
Wentworth, Ont.	1	9						6		3				1	9	
York, Ont.	7	46				4	6	34		8	1			34	19	
Totaux d'Ontario.	13	92				4	11	66	1	21	2			60	45	

TABLEAU I.		OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.											CLASSE I.			
BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.							RELIGIONS.						RESI- DENCE.			
BRITISH ISLES. ILES BRITANNIQUES.							Other Foe- reign Coun- tries.	Other Bri- tish Pos- ses- sions.	Bap- tists.	R. Ca- tho- lics.	Ch. of Eng- land.	Me- tho- dists	Pres- byte- rians.	Other Deno- mina- tions.	Cités and Town- s—Villes.	Rural Districts— Districts ruraux.
Eng- land and Wales	Ire- land.	Scot- land.	Ca- na- da.	Uni- ted States	Aut- res pays étran- gers.	Aut- res pos- sions Bri- tanni- ques.										
							2			1				1		2
							1					1				1
							1				1					1
							1									1
														1		
							4			1		1	1	1		4
							1				1					1
							3			1	1	1				3
							4			1	2	1				3
							3			3						3
							2			2						2
							3			3				2		3
							2			3				2		3
							36	2	3	39	3		2	1	2	37
							1	1		1		1				1
							1	1		1						1
							1			4	1			1		2
							4	1		1				1		4
							1			1				1		1
							1	1		2				1		3
							2			2						2
							1			1				2		1
							1			3				1		4
							5			1				1		1
							2			2				1		4
							1			3				1		1
							1	1	1	1	1			2	1	4
							4	8	1	4	3			2	1	9
							36	3	3	2				2	52	1
							11	13	4	66	8	3	2	42	31	9
														9	7	5
														82	23	

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.									
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tain- ed for Lu- nac- y.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE.		
				COMMITTED TO GAOL EMPRISONNÉS.			With the option of a fine.	NO OPTION.	
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.		SANS OPTION.	One year and over.
					Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.			
AGGRAVATED ASSAULT AND INFLECTING BODILY HARM—<i>Concluded.</i>									
Manitoba, Western.....	1			1	1			1	
Cariboo, B.C.....	6			6	6			5 1	
New Westminster, B.C.....	14			14	14			10 4	
Victoria, B.C.....	4			4	4		3	4 1	
Totals of British Columbia.....	24			24	24		3	15 6	
Alberta, Northern, N.W.T.....	1			1	1			1	
Alberta, Southern, N.W.T.....	1			1	1			1	
Saskatchewan, N.W.T.....	1							2	
Totals of the N.W.T.....	3			2	2			2	
Totals of Canada.....	316	121	2	190	179	7	4	85 57 16	
ASSAULT AND OBSTRUCTING PEACE OFFICER.									
Queen's, P.E.I.....	4	1		3	2	1		1 1	
Guysborough, N.S.....	1			1	1			1 2	
Halifax, N.S.....	4			4	4			2 1	
Hants, N.S.....	1			1	1			1	
Lunenburg, N.S.....	1			1	1			1 3 4	
Totals of Nova Scotia.....	7			7	7			3 4	
Northumberland, N.B.....	2			2	2			2	
Westmoreland, N.B.....	1			1	1			1	
Totals of New Brunswick.....	3			3	3			1 2	
Montreal, Que.....	230	5		225	225			189 3	
Ottawa, Que.....	1	1						7	
St. Francis, Que.....	7			7	7		3	7 2 1	
Three Rivers, Que.....	4			4	4			3 2 1	
Totals of Quebec.....	242	6		236	233		3	198 4	
Algoma, Ont.....	1			1	1			1 3	
Brant, Ont.....	3			3	3			3 1	
Bruce, Ont.....	1			1	1			1 2	
Carleton, Ont.....	2			2	2			1 2	
Essex, Ont.....	1			1	1			1 3 3	
Grey, Ont.....	6			6	6			3 1	
Haldimand, Ont.....	1			1	1			1 1	
Halton, Ont.....	1			1	1			2 1	
Hastings, Ont.....	2			2	2			1 1	
Kent, Ont.....	1			1	1			1 1	
Lambton, Ont.....	1			1	1			1	
Leeds and Grenville, Ont.....	1			1	1	1		1	

a. Nolle prosequi.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.																	
SENTENCE.								OCCUPATIONS.				CIVIL CONDITIONS.					
PENTENTIARY.				D'th.	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries.	Other Senten- ces.						ÉTATS CIVILS.					
PÉNITENCIER.			Life.				En- voyés à la prison de Réfor- me.	Autres Senten- ces.	Agricul- tural.	Com- mer- cial.	Do- mestic.	In- dus- trial.	Pro- fes- sional.	Lar- borers.	Mar- ried.	Wi- dowed.	Single.
Two years and un- der five.	Five years and over.	À vie.															
VOIES DE FAIT GRAVES ET LÉSIONS CORPORELLES—<i>Fin.</i>																	
.....							1					1					
.....								3	1	2	1	5	2	4			
.....								1				2	1	8			
.....														4			
.....								4	1	2	1	5	4	16			
.....												1					
.....													1				
.....													1				
.....	8	3				1	17a., 3b.	15	27	7	30	3	82	74 6 106			
VOIES DE FAIT ET FAISANT OBSTACLE À UN OFFICIER DE LA PAIX.																	
.....							1a.	1				2	1	2			
.....												1		1			
.....										1		4		4			
.....										1				1			
.....											2			1			
.....											5			7			
.....												2		2			
.....								1				2		2			
.....								1				2		2			
.....						31a., 2b.		3	44	8	44	3	96	73 4 148			
.....								2				4	5	2			
.....						1a.			3	1			2	2			
.....																	
.....						32a., 2b.		5	47	9	44	3	100	80 4 152			
.....																	
.....													2	1 1			
.....							1a.					1	1				
.....												1		1			
.....							1a.	1					1				
.....										1				1			

a. Sentence deferred.—Sentence remise. b. Bound to keep the peace.—Tenus de garder la paix.

TABLE I.		OFFENCES AGAINST THE PERSON.						CLASS I.		
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated. — Plus de 2 réci- ves.	COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS.		No OPTION. — SANS OPTION.
								With the option of a fine.	One year and over.	
DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Per- sonnes accu- sées.	Ac- quit- tés.	Em- pri- son- nés pour cause de folie.	Total.	Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Plus de 2 réci- ves.	Sur option entre la pri- son ou l'am- ende	Moins d'un an.	Un an et plus.
ASSAULT AND OBSTRUCTING PEACE OFFICER—Concluded.										
Lennox and Addington, Ont.	1	1		6	5		1		4	
Middlesex, Ont.	9	3		1	1		1		1	
Northumberland & Durham, O.	1			1	1					
Ontario, Ont.	1			2	1	1			2	
Oxford, Ont.	2									
Peel, Ont.	2	2								
Perth, Ont.	1			1	1				1	
Peterborough, Ont.	1			1			1	1		
Renfrew, Ont.	3	2		1		1				
Simcoe, Ont.	2	1		1	1				1	
Stormont, D'das & Glengarry, O.	1			1	1					1
Victoria, Ont.	2			2	2			2		
Welland, Ont.	1			1	1				1	
Wentworth, Ont.	9	4		5	5			2	2	1
York, Ont.	42	9		33	33			23	9	
Totals of Ontario	99	22		77	71	4	2	40	28	2
New Westminster, B.C.	4			4	4			2	2	
Victoria, B.C.	12	1		11	11			8	3	
Totals of British Columbia	16	1		15	15			10	5	
Alberta, Northern, N.W.T.	2	1		1	1			1		
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	1			1	1				1	
Totals of the N.W.T.	3	1		2	2			1	1	
Totals of Canada	374	31		343	333	5	5	254	45	2
ASSAULT AND BATTERY.										
Halifax, N.S.	3	1		2		2			1	
Inverness, N.S.	1			1	1				1	
Lunenburg, N.S.	1			1	1			1		
Pictou, N.S.	3	2		1	1				1	
Queen's, N.S.	2	2								
Totals of Nova Scotia	10	5		5	3	2		1	3	
Carleton, N.B.	1			1	1			1		
Northumberland, N.B.	2	1		1	1					
Westmoreland, N.B.	1			1	1			1		
Totals of New Brunswick	4	1		3	3			2		
Bedford, Que.	1			1	1			1		
Gaspé, Que.	7			7	7			7		
Joliette, Que.	3			3	3				3	
Montreal, Que.	12	4		8	8			8		

a. 1 both gaol and fine.—1 la prison et l'amende.

TABLEAU I.		OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.										CLASSE I.												
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.	Two years and under five.	Five years and over.	Life.	D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- mator- ies.	Other Senten- ces.	OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS.											
							Agricultural.	Commer- cial.	Domestic.	Indus- trial.	Profes- sional.	La- borers.	Mar- ried.	Wi- dowed.	Single.									
																Agriculteurs.	Commer- çants.	Servi- teurs.	Indus- triels.	Profes- sions libé- rales.	Jour- na- liers.	Mariés.	En veu- vage.	Céli- bataires.
ÉTATS CIVILS.																								
VOIES DE FAIT ET FAISANT OBSTACLE À UN OFFICIER DE LA PAIX—Fin.																								
						2a.	1			1	3	1	3		3									
						1a.	1					2	1		2									
										1			1											
						1a.				1			1											
							1					1			1									
							2						1		1									
										1		2	2		3									
						1a.		3		3		29	6		27									
						7a.	6	4		8	3	43	21		44									
												4	2		2									
								3		2	1	5	2		9									
								3		2	1	9	4		11									
													1											
													1											
						40a., 2b.	12	55	9	56	7	161	107	4	218									
AGRESSION AVEC VOIES DE FAIT.																								
						1b.									2									
							1						1											
													1											
													1											
						1b.	1					1	3		2									
						1b.							1		1									
								1					1											
						1b.							1		1									
								1				1	2		1									
													1		1									
							7						5		2									
							1						2		2									
							2	1		2	1	2	5		3									

a. Sentence deferred.—Sentence remise. b. Bound to keep the peace.—Tenus de garder la paix.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON—Concluded. CLASS I.												
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged — Personnes accusées.	Ac- quit- ted. — Ac- quit- tés.	De- tain- ed for Lunacy. — Em- pri- son- nés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.				SENTENCE. — EMPRISONNÉS.				
				Total.			COMMITTED TO GOAL. — EMPRISONNÉS.		COMMITTED TO GOAL. — EMPRISONNÉS.		No OPTION.	
				Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	Under one year.	One year and over.	Under one year.	One year and over.	Un- der one year. — Un an et plus.
				Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Plus de 2 réci- des.	Sur option entre la pri- son ou l'a- mende	Moins d'un an.	Un an et plus.			
LIBEL.												
Inverness, N.S.	1	1										
Montreal, Que.	8	8										
Terrebonne, Que.	1	1										
Totals of Quebec.	9	9										
Huron, Ont.	1			1	1			1				
Alberta, Southern, N.W.T.	1			1	1			1				
Totals of Canada.	12	10		2	2			2				
VARIOUS OTHER OFFENCES AGAINST THE PERSON.												
Lunenburg, N.S.	1			1	1			1				
Gaspé, Que.	1			1	1			1				
Montreal, Que.	2	2						1				
Totals of Quebec.	3	2		1	1			1				
Carleton, Ont.	2	1		1	1							
Elgin, Ont.	1	1										
Leeds and Grenville Ont.	2	2						1				
Ontario, Ont.	1			1	1							
Simcoe, Ont.	1			1	1							
Stormont, Dundas & Glengarry, Ont.	2	1		1	1			1				
Thunder Bay, Ont.	1			1	1							
Waterloo, Ont.	1	1						2				
Wentworth, Ont.	37	7		30	30							
Totals of Ontario.	48	13		35	35			4				
New Westminster, B.C.	1											
Totals of Canada.	53	15		37	37			6				
OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.												
BURGLARY AND HAVING BURGLARS' TOOLS.												
Halifax, N.S.	1			1	1							
Northumberland, N.B.	2	2										

a. Nolle prosequi.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE—Fin. CLASSE I.														
SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- matories — En- voyés à la prison de Ré- forme.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commer- cial. — Commerçants.	Domestic — Services.	Indus- trial. — Industriels.	Profes- sional — Professions libé- rales.	Labi- orers — Journaliers.	Mar- ried. — Mariés.	Wi- dowed — En- veuve.	Single — Célib- itaires.
Two years and un- der five.	Five years and over.	Life. — A vie.												
D'ux ans et m'ns de cinq.	Cinq ans et plus.													
LIBELLE.														
											1	1		
											1			1
											2	1		1
DIVERS AUTRES OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.														
						1a.						1	1	
												1	1	
														1
						1b.			1					
						1								
									1					
									28b.	1	17	12	20	2 8
									1	1	18	14	22	2 11
									1	1	18	16	23	2 12
DELITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.														
VOL AVEC EFFRACTION ET AYANT EN POSSESSION DES OUTILS DE VOLEUR.														
	1										1			1

7c-4½ a. Sentence deferred.—Sentence remise. b. Bound to keep the peace.—Tenus de garder la paix.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.											
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS.			SENTENCE.				
				CONDAMNATIONS.			COMMITTED TO GAOL				
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	No OPTION.	EMPRISONNÉS.	
					Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Plus de 2 réci- dives.	Sur- option entre la pri- son ou l'a- m'nde	Un- der one year.	SANS OPTION	Un year and over.
BURGLARY AND HAVING BURGLARS' TOOLS—<i>Conclud.</i>											
Bedford, Que.	1	1									
Kamouraska, Que.	1			1	1				1		
Montreal, Que.	15	7		8	6	2			3		
Quebec, Que.	2			2	2				1		
St. Hyacinthe, Que.	2			2	2				2		
Totals of Quebec	21	8		13	11	2			7		
Bruce, Ont.	1	1									
Carleton, Ont.	2			2	2				2		
Frontenac, Ont.	1			1	1						
Halton, Ont.	1			1	1			1			
Hastings, Ont.	2			2	1	1		1			
Huron, Ont.	3	3									
Kent, Ont.	2	1		1		1					
Lincoln, Ont.	1	1									
Northumberland & Durham, O.	1			1	1						
Peel, Ont.	4	4									
Peterborough, Ont.	2	1		1	1						
Prince Edward, Ont.	2	1		1		1		1			
Stormont, D'das & Glengarry, O.	2	2									
Victoria, Ont.	1			1	1						
Waterloo, Ont.	1			1	1						
Wentworth, Ont.	2	2									
York, Ont.	13	4		9	9			4	4		
Totals of Ontario	41	20		21	18	1	2	9	4		
Manitoba, Eastern	2			2	2						
New Westminster, B.C.	2			2	2				1		
Victoria, B.C.	2			2		2					
Totals of British Columbia.	4			4	2	2			1		
Alberta, Northern, N.W.T.	4	1		3	2	1		1			
Totals of Canada	75	31		44	34	4	6	17	5		
HOUSE AND SHOPBREAKING.											
Queen's, P.E.I.	2	1		1	1						
Colchester, N.S.	2			2	2						
Halifax, N.S.	17	8		9	8	1					
Hants, N.S.	3			3	3						
Pictou, N.S.	2			2	1	1					
Yarmouth, N.S.	2			2	1	1			1		
Totals of Nova Scotia	26	8		18	15	3			1		

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.														
SENTENCE.							OCCUPATIONS.				CIVIL CONDITIONS.			
PENITENTIARY.					Com- mitted to Re- for- ma- to- ries.	Other Senten- ces.					ÉTATS CIVILS.			
PÉNITENCIER.		D'th.	De mort	A vie										
Two years and un- der five.	Five years and over.				Life.	—		Agricul- tural.	Commer- cial.	Domestic	Indus- trial.	Profes- sional	Laborers	Married
Deux ans et m'ns de cinq.	Cinq ans et plus.	A vie	—		En- voyés à la prison de Réfor- me.	Autres Senten- ces.	—				Mar- riés.	En veu- vage.	Céli- bataires.	
VOL AVEC EFFRACTION ET AYANT EN POSSESSION DES OUTILS DE VOLEUR—<i>Fin.</i>														
3	2						2		1	1		1		1
	1								1			4	4	4
											2			2
3	3						2		2	1		8	4	9
											2			2
		1									1			1
												1		1
														1
1											1			1
	1							1 ^a .				1		1
									1					
										3		2	1	8
3	2	1				1	1 ^a .		2	5		8	3	17
1	1										2			2
1	1											2		2
2	1											2		2
	2								1	1		1	1	2
9	10	1				1	1 ^a .		2	3	2	8	21	33
BRIS DE MAISONS ET DE MAGASINS.														
1														1
1	1											2	2	9
5	3					4			2	1		3	3	3
2									1			1	1	1
	1											1	2	2
8	5					4			3	1		10	3	15

a. Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE.—Concluded. CLASS II.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tain- ed for Lu- nacy.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO GAOL EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.		NO OPTION. — SANS OPTION
								— Sur- option entre la pri- son ou l'a- m'nde	— Un- der one year.	
WAREHOUSE AND FREIGHT CARBREAKING.										
St. Francis, Que.....	2			2	2			2		
Waterloo, Ont.	2	2								
Totals of Canada.....	4	2		2	2			2		
ROBBERY AND DEMANDING WITH MENACES.										
Halifax, N.S.....	4			4	4				1	
Montreal, Que.....	4	2		2		2				
Richelieu, Que.....	2			2	2					
Rimouski, Que.....	1			1	1				1	
Totals of Quebec.....	7	2		5	3	2			1	
Brant, Ont.	4	3		1	1				1	
Halton, Ont.	1			1	1				1	
Hastings, Ont.	1			1	1				1	
Kent, Ont.	1	1		1	1				1	
Middlesex, Ont.	1			1	1				1	
Simcoe, Ont.	3	3				1				
Wentworth, Ont.	1			1	1				1	
York, Ont.	24	6		18	17	1		12		
Totals of Ontario.....	36	13		23	20	2	1	16		
Manitoba, Eastern.	4	2		2	2					
Victoria, B.C.....	5	5								
Totals of Canada.....	56	22		34	29	2	3	16	2	

OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

HORSE, CATTLE AND SHEEP STEALING.

Annapolis, N.S.....	1			1	1				
Chumberland, N.S.....	2	1		1	1				
Guysborough, N.S.....	1			1	1				
Pictou, N.S.....	1			1	1				
Totals of Nova Scotia.....	5	1		4	4				
Beauharnois, Que.....	1			1	1				
Bedford, Que.....	1			1	1	1			
Montreal, Que.....	4			4	4				

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.—Fin. CLASSE II.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.		Life. — A vie	D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- mator- ies. — En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agricul- teurs.	Com- mer- cial. — Com- mer- çants.	Do- mestic — Servi- teurs.	In- dus- trial. — Indus- triels.	Pro- fes- sional — Profes- sions libé- rales.	La- borers — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Mari- és.	Wi- dowed — En- veu- vage.	Single — Céli- bataires.
Two years and un- der five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.													
BRIS D'ENTREPOTS ET DE WAGONS DE FRET.														
												2		2
												2		2
VOL ET DEMANDES AVEC MENACES.														
2	1											4	1	3
	2											2		2
2												2		1
												1		1
2	2											5		5
												1		1
												1		1
	1											1		1
	1			1	4a.		1		2			11	4	14
												14	4	18
					2a.		1					1		2
5	4			1	6a.	1	1		2			24	4	28

DELITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

VOL DE CHEVAUX, BÉTAIL ET MOUTONS.

	1										1			1
1	1											1		1
												1		1
2	2						1	2			1	3		
1											1			1
1											1			1
1	3							3			1	1		3

a. Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE—Concluded. CLASS II.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS.			AGES.						USE OF LIQUORS.				
	INSTRUCTION.			Under 16 years.		16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given.		
	Un-able to read or write.	Ele-men-tary.	Super-ior.	Moins de 16 ans.		16 ans et moins de 21.		21 ans et moins de 40.		40 ans et plus.		Non-donné.		
	Inca-pable de lire ou d'écrire.	Élé-men-taire.	Supé-rieure	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
WAREHOUSE AND FREIGHT CARBREAKING.														
St. François, Qué.....		2			2							2		
Waterloo, Ont.....														
Totaux du Canada.....		2			2							2		
ROBBERY AND DEMANDING WITH MENACES.														
Halifax, N.-E.....	1	3			1		3					2	2	
Montréal, Qué.....		2					2						2	
Richelieu, Qué.....	1	1			1		1					1	1	
Rimouski, Qué.....	1						1						1	
Totaux de Québec.....	2	3			1		4					1	4	
Brant, Ont.....	1						1						1	
Halton, Ont.....		1			1								1	
Hastings, Ont.....									1					
Kent, Ont.....														
Middlesex, Ont.....		1			1								1	
Simcoe, Ont.....		1					1						1	
Wentworth, Ont.....														
York, Ont.....	2	16			3		4						11	7
Totaux d'Ontario.....	3	19			3		6					1	12	10
Manitoba, Est.....		2						2					1	1
Victoria, Col.-B.....														
Totaux du Canada.....	6	27			3		8					1	16	17
OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.														
HORSE, CATTLE AND SHEEP STEALING.														
Annapolis, N.-E.....		1					1					1	1	
Cumberland, N.-E.....		1								1			1	
GuySBorough, N.-E.....	1						1						1	
Pictou, N.-E.....		1						1					1	
Totaux de la N.-Ecosse.....	1	3					2		1				3	1
Beauharnois, Qué.....		1			1									1
Bedford, Qué.....		1					1							1
Montréal, Qué.....	1	3					4							4

Statistique Criminelle.

TABLEAU I. DELITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ—Fin. CLASSE II.

BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.						RELIGIONS.							RESI- DENCE.					
BRITISH ISLES. ILES BRITANNIQUES.						Canada.	United States Etats- Unis.	Other Foreign Countries. Autres pays étrangers.	Other British Possessions. Autr's posses- sions Bri- tanniques.	Bap- tists.	R. Ca- tholics.	Ch. of Eng- land.	Metho- dists.	Pres- byte- rians.	Prot- estants	Other Deno- mina- tions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
Eng-land and Wales Angle terre et Galles	Ire-land. Ir-lande.	Scot-land. Ecosse.																
BRIS D'ENTREPOTS ET DE WAGONS DE FRET.																		
1	1										1						2	
														1				
1	1									1							2	
VOL ET DEMANDES AVEC MENACES.																		
						4					1	2	1				3	1
						2					2						2	
						1	1				2						1	1
						1					2						3	2
1						4	1				5							
						1					1							1
												1						1
						1					1							1
1						15	1	1			1	6	7	1	2		18	
2						18	1	1			1	9	7	2	2		21	1
						2								2			2	
2						28	2	1			1	15	9	3	4		29	4
DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.																		
VOL DE CHEVAUX, BÉTAIL ET MOUTONS.																		
1						1					1						1	1
						1											1	1
						1											1	1
1						3					1						1	1
											1	1	1				1	3
						1					1							1
1						1					3	1					2	2

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS.		NO OPTION. — SANS OPTION.
								With the option of a fine.	One year and over.	
Per- sonnes accu- sées.	Ac- quit- tés.	Em- pri- son- nés pour cause de folie.		Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Plus de 2 rédi- ves.	Moins d'un an.	Un an et plus.		
HORSE, CATTLE AND SHEEP STEALING—Concluded.										
Richelieu, Que.	1	1	1	...	
St. Francis, Que.	4	1	...	3	3	
Terrebonne, Que.	1	1	
Totals of Quebec.	12	2	...	10	8	1	1	1	...	
Brant, Ont.	1	1	1	...	
Bruce, Ont.	3	3	2	1	
Haldimand, Ont.	2	2	
Huron, Ont.	1	1	1	
Kent, Ont.	3	1	...	2	2	...	1	1	...	
Lambton, Ont.	1	1	1	1	...	
Middlesex, Ont.	5	1	...	4	3	1	...	1	...	
Ontario, Ont.	1	1	1	...	1	1	...	
Oxford, Ont.	3	1	...	2	2	...	1	1	...	
Prescott and Russell, Ont.	1	1	1	...	1	1	...	
Simcoe, Ont.	1	1	1	...	1	1	...	
Victoria, Ont.	1	1	1	...	
Wellington, Ont.	2	2	2	1	...	
Wentworth, Ont.	2	2	
York, Ont.	12	8	...	4	4	...	2	2	...	
Totals of Ontario.	39	16	...	23	20	2	1	8	4	
Manitoba, Central.	4	4	
Alberta, Southern, N.W.T.	9	9	8	1	...	1	1	
Totals of Canada.	69	23	...	46	40	4	2	10	5	
BRINGING STOLEN PROPERTY INTO CANADA.										
Beauharnois, Que.	1	1	1	1	...	
Essex, Ont.	2	2	2	1	1	
Lambton, Ont.	1	1	1	1	...	
Wentworth, Ont.	1	1	1	...	
York, Ont.	1	1	1	1	...	
Totals of Ontario.	5	1	...	4	4	3	1	
Manitoba, Eastern.	1	1	
Victoria, B.C.	1	1	1	1	...	
Alberta, Southern, N.W.T.	1	1	1	1	...	
Totals of Canada.	9	2	...	7	7	6	1	

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.							OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS.																	
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.		Life. — A vie	D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries. — En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Two years and un- der five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Agri- cul- tural. — Agri- cul- teurs.	Com- mer- cial. — Com- mer- çants.	Do- mestic — Servi- teurs.	In- dus- trial. — In- dus- triels.	Pro- fes- sional — Pro- fes- sions libé- rales.	La- borers — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Mariés.	Wid- owed — En veu- vage.	Single — Cé- liba- taires.													
Two years and un- der five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.																Life. — A vie	D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries. — En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agri- cul- tural. — Agri- cul- teurs.	Com- mer- cial. — Com- mer- çants.	Do- mestic — Servi- teurs.	In- dus- trial. — In- dus- triels.	Pro- fes- sional — Pro- fes- sions libé- rales.	La- borers — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Mariés.	Wid- owed — En veu- vage.	Single — Cé- liba- taires.
VOL DE CHEVAUX, BÉTAIL ET MOUTONS—Fin.																													
3	1	1	2														
6	3	3	...	7	2	1	7														
1	1	1a.	1	2	1														
1	1	2	1														
1	1	1a.	2	1	1	...	1														
1	1	1a.	1	1	...	1														
1	2	1	1	...	2														
2	2	2	5a.	5	1	...	1	14	5	...	18														
5	1	1a.	2	1	1	5	...	4														
15	8	2	6a.	7	2	1	6	23	15	1	30														
EFFETS VOLÉS APPORTÉS EN CANADA.																													
...	1	1														
...	1	1	2														
...	1	1	1														
...	1	1	1	4														
...	1	1														
...	1	1	1	2	...	1	2	5														

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE CLASS III.															
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.						USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS					
	Un- able to read or write.	Ele- men- tary.	Super- ior.	Under 16 years.		16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given.		Im- mo- de- rate	Im- mo- de- rate
				M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
	Inca- pable de lire ou d'é- crire.	Élé- men- taire.	Supé- rieure	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	Mo- dé- ré	Im- dé- ré
H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	M.	F.
<i>HORSE, CATTLE AND SHEEP STEALING—Concluded.</i>															
Richelieu, Qué.	1								1						1
St. François, Qué.	2	1					2		1					3	
Terrebonne, Qué.															
Totaux de Québec.	4	6			1		7		2					3	7
Brant, Ont.	1				1									1	
Bruce, Ont.	1	2		2			1							3	
Haldimand, Ont.															
Huron, Ont.		1		1										1	
Kent, Ont.		2					2							2	
Lambton, Ont.	1						1							1	
Middlesex, Ont.	2	2			1		3							3	1
Oxford, Ont.	1				1									1	
Prescott et Russell, Ont.	1	1							1					2	
Simcoe, Ont.	1													1	
Victoria, Ont.														2	
Wellington, Ont.		1	1						2						
Wentworth, Ont.														3	1
York, Ont.		4			1		3							3	1
Totaux d'Ontario.	6	16	1	3	4		15		1					19	4
Manitoba, Centre.															
Alberta, Sud, T. du N.-O.	5	4			2		5		2					9	
Totaux du Canada.	16	29	1	3	7		29		6		1			34	12
<i>BRINGING STOLEN PROPERTY INTO CANADA.</i>															
Beauharnois, Qué.		1					1							1	
Essex, Ont.		2					1		1					1	1
Lambton, Ont.		1			1									1	
Wentworth, Ont.															
York, Ont.		1					1							1	
Totaux d'Ontario.		4			1		2		1					3	1
Manitoba, Est.															
Victoria, Col.-B.		1									1			1	
Alberta, Sud, T. du N.-O.	1						1							1	
Totaux du Canada.	1	6			1		4		1		1			6	1

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.													
BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.						RELIGIONS.						RESI- DENCE.	
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.						Other Fo- reign Coun- tries. — Autr's posse- sions Bri- tanni- ques.	R. Cath- olics. — Eglise d'An- gle- terre.	Ch. of Eng- land. — Métho- dists	Pres- byte- rians. — Pres- byte- riens.	Protes- tants	Other Deno- mina- tions. — Autr's con- fes- sions.	Cities and Towns—Villes. —	Rural Districts—Districts ruraux.
Eng- land and Wales — Angle terre et Galles	Ire- land. — Ir- lande.	Scot- land. — Ecos- se.	Can- ada.	United States — Etats- Unis.	Other posse- sions Bri- tanni- ques.								
<i>VOL DE CHEVAUX, BÉTAIL ET MOUTONS—Fin.</i>													
			1				1						1
			3				2				1		3
1			9				7	2			1		2
			1				1						1
			3						1		2		2
			1					1					1
			2				1	1					2
			1				1		1				1
			1				1		1				1
			1				1		1				1
1		1	2				1		3				2
1		1	19	1	1		1	5	4	5	6		2
													8
1		2	5	1			1	1	1		1	5	1
4		3	36	2	1		1	14	8	7	6	2	8
<i>EFFETS VOLÉS APPORTÉS EN CANADA.</i>													
			1					1					1
			1	1				2					1
			1	1				1					1
1									1				1
1			1	2				3		1			3
													1
			1					1					1
1			1	3				5		1			1

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE. — COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS.																		
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	NO OPTION.																
									SANS OPTION.																
									Under one year.	One year and over.															
										CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.															
LARCENY FROM DWELLING HOUSES.																									
Albert, N.B.	1				1	1																			
Montreal, Que.	1				1	1																			
Algoma, Ont.	1		1																						
Peterborough, Ont.	1		1																						
Renfrew, Ont.	2				2	2																			
Wellington, Ont.	2				2	1	1																		
Totals of Ontario	6	2			4	3	1																		
Cariboo, B.C.	1				1	1																			
New Westminster, B.C.	1		1																						
Victoria, B.C.	1				1	1																			
Totals of British Columbia	3	1			2	2																			
Totals of Canada	11	3			8	7	1																		
LARCENY FROM THE PERSON.																									
Joliette, Que.	1				1	1																			
Montreal, Que.	1	4			11	4	1	6	1	5															
Three Rivers, Que.	1				1	1																			
Totals of Quebec	18	4			13	6	1	6	1	6															
Essex, Ont.	1				1	1																			
Frontenac, Ont.	1																								
Grey, Ont.	2				1	1																			
Hastings, Ont.	3				3																				
Northumberland & Durham, Ont.	2				2																				
Peel, Ont.	1				1			1																	
Renfrew, Ont.	2				1			1																	
Stormont, D'as & Glengarry, O.	1				1																				
Wellington, Ont.	1				1	1																			
Wentworth, Ont.	1				1																				
York, Ont.	8	1			7	7																			
Totals of Ontario	23	10			12	10	1	1		7	1														
New Westminster, B.C.	3				3	3																			
Totals of Canada	44	14			28	19	2	7	1	13	2														
LARCENY.																									
Queen's, P.E.I.	15	6			9	8	1			7															

a. 1 absconded.—1 a laissé le pays. b. Jury disagreed.—Le juré ne s'est pas accordé.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.							CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries	Other Senten- ces.	Agricultural.	Com- mer- cial.	Do- mestic	In- dus- trial.	Pro- fes- sional	La- borers	Mar- ried.	Wi- dowed	Single	
Two years and un- der five.	Five years and over.	Life.													
D'ux ans et m'ns de cinq.	Cinq ans et plus.	A vie													
VOL DANS DES MAISONS HABITÉES.															
1											1			1	
									1					1	
				2										2	
1							1			1				1	
									1						
1														1	
							1							1	
1														2	
3					2		1	1	1	2		1	3	5	
VOL SUR LA PERSONNE.															
2	3											1		1	
							1a.		1	1	4	3	3	8	
											1			1	
2	3						1a.		1	1	5	4	3	10	
												1		1	
												1		1	
1											1			1	
												1		1	
												1		1	
1												5	2	5	
2											1	8	2	10	
4	5						2	1a.		1	1	5	1	12	
LARCIN.															
2												9		9	

a. Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tain- ed for Lu- nacy.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE. — COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS.				
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.		NO OPTION. — SANS OPTION.	
								— Sur option entre la pri- son ou l'a- mende	— Moins d'un an.	— One year and over.	— Un an et plus.
LARCENY—Continued.											
Annapolis, N.S.	3	1	...	2	2	1	1	...	
Antigonish, N.S.	7	3	...	4	4	1	2	...	
Cape Breton, N.S.	6	1	...	5	4	1	1	...	
Colchester, N.S.	1	1	1	2	...	
Cumberland, N.S.	5	1	...	4	3	3	8	...	
Digby, N.S.	6	3	...	3	3	2	...	
Halifax, N.S.	23	5	...	18	13	3	2	...	8	...	
Hants, N.S.	3	3	3	2	...	
King's, N.S.	4	4	4	2	...	
Lunenburg, N.S.	3	3	3	3	1	
Pictou, N.S.	4	4	4	4	...	
Queen's, N.S.	10	3	...	7	7	8	...	
Yarmouth, N.S.	10	10	10	3	3	
Totals of Nova Scotia.....	85	17	...	68	62	1	2	3	32	3	
Albert, N.B.	1	1	1	1	...	
Carleton, N.B.	63	1	1	1	...	
Charlotte, N.B.	1	1	1	3	...	
Madawaska, N.B.	1	1	...	3	3	9	1	
Northumberland, N.B.	47	26	...	21	14	7	1	...	4	8	
St. John, N.B.	9	2	...	7	5	2	8	...	
Westmoreland, N.B.	8	7	8	1	...	
York, N.B.	9	8	8	1	...	
Totals of New Brunswick..	73	29	...	42	33	2	7	1	26	1	
Arthabaska, Que.	2	1	...	1	1	1	3	
Beauharnois, Que.	8	8	8	4	...	
Bedford, Que.	5	5	5	1	...	
Bonaventure, Que.	1	1	1	1	...	
Gaspé, Que.	3	2	...	1	1	1	...	
Iberville, Que.	3	1	...	2	2	1	...	
Joliette, Que.	8	4	...	4	4	1	...	
Kamouraska, Que.	1	1	1	1	...	
Montmagny, Que.	2	2	2	1	9	
Montreal, Que.	626	80	...	546	411	56	79	29	350	9	
Ottawa, Que.	4	3	...	1	1	1	...	
Quebec, Que.	71	7	...	64	59	4	1	...	21	...	
Richelieu, Que.	16	16	15	1	11	...	
Rimouski, Que.	12	12	12	9	...	
St. Francis, Que.	20	20	18	1	1	...	13	...	
St. Hyacinthe, Que.	9	9	9	2	1	
Terrebonne, Que.	8	2	...	6	5	...	1	...	6	...	
Three Rivers, Que.	10	2	...	8	5	...	3	...	4	1	
Totals of Quebec.....	809	102	...	707	560	62	85	30	430	12	
Algoma, Ont.	13	...	1	12	12	5	4	
Brant, Ont.	67	15	...	52	49	1	2	...	37	1	
Bruce, Ont.	16	5	...	11	10	...	1	...	7	1	

a. 1 left the country, bail forfeited.—1 a laissé le pays, cautionnement confisqué.—1 Nolle prosequi.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.			
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			Com- mitted to Re- for- ma- to- ries.	Other Senten- ces.	D'th. — De mort	Life. — A vie	Agricultural. — Agriculteurs.	Com- mer- cial. — Commer- çants.	Do- mestic — Servi- teurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Pro- fes- sional — Profes- sions libé- rales.	La- borers — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Mar- riés.	Wid- owed — En- veu- vage.	Single — Céli- ba- itaires.
Two years and un- der five.	Five years and over.	Life.													
3	1	2	2	...	2	
2	1	2	1	...	4	
2	1	1	...	4	
1	1	4	...	2	
4	1	1	1	...	14	
4	2	1	...	3	
1	3	1	...	4	
3	1	2	...	3	
...	2	4	...	7	
16	2	10	2	...	2	...	10	
1	2	1	7	4	...	18	
...	2	1	7	4	...	10	
1	1	18	10	58	
...	1	1	...	1	
1	106	1	...	3	
2	1	6	...	21	
...	1	5	...	5	
4	1	4	...	8	
...	10	17	...	40	
1	4	1	...	1	...	1	
1	1	2	...	7	
...	1	5	...	4	
...	1a.	2	...	1	...	1	
...	1a.	2	...	4	...	4	
...	1	1	...	1	
27	9	39	83a.	9	69	15	159	
3	6	34a.	2	1	
2	3	5	12	1	
...	2	1	...	7	
1	2	1a.	2	2	2	12	
...	4	2a.	2	2	2	4	
...	3	2b.	1	10	
...	1	3	...	2	
...	1	2a.	...	6	...	2	
35	9	65	124a., 2b.	21	72	23	178	
...	3a.	8	...	3	
...	3	11a.	1	1	2	23	
...	5	3a.	5	2	9	12	
...	1	2	2	
...	1	2	4	
...	1	2	466	

a. Sentence deferred.—Sentence remise. b. Bound to good behaviour.—A tenir une meilleure conduite.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS			
	Un-ableto read or write. — Inca- pable de lire ou d'é- crire.	Ele-men- tary. — Élé- men- taire.	Super- ior. — Supé- rieure	Under 16 years. — Moins de 16 ans.		16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.		40 years and over. — 40 ans et plus.		Not given. — Non- donné.		Mo- de- rate	Im- mo- de- rate
				M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
				H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.		
LARCENY—Continued.															
Annapolis, N.-E.	1				2								2		
Antigonish, N.-E.		3	1		2								4		
Cap-Breton, N.-E.		5			3	2							5		
Colchester, N.-E.		1			1								1		
Cumberland, N.-E.		4											2	2	
Digby, N.-E.		3			2				1			4			
Halifax, N.-E.	7	11			9	1	2		3	1	2		15	3	
Hants, N.-E.		3					2	1					3		
King's, N.-E.	2	2			2	2									
Lunenburg, N.-E.	2	1			2	1							3		
Pictou, N.-E.		4			2			1		1			3	1	
Queen's, N.-E.		7			4	6		1					7		
Yarmouth, N.-E.		6			4	3	3						10		
Totaux de la N.-Ecosse.	16	51	1		23	1	22	7	6	1	4		58	6	
Albert, N.-B.		1								1			1	1	
Carleton, N.-B.		1			1								1		
Charlotte, N.-B.		1					1						1		
Madawaska, N.-B.															
Northumberland, N.-B.	2	1			2	1							2	1	
St. Jean, N.-B.	9	12			12	3		4	1		1		12	9	
Westmoreland, N.-B.		5				4		1			1		5		
York, N.-B.		8			3	3		2					7	1	
Totaux du N.-Brunswick.	11	29			18		11		8	1	1	1	28	12	
Arthabaska, Qué.		1			1								1		
Beauharnois, Qué.	2	5	1		4			3		1			8		
Bedford, Qué.	3	2				2		3					2	3	
Bonaventure, Qué.	1							1					1		
Gaspé, Qué.	1									1			1		
Iberville, Qué.		2						1		1				2	
Joliette, Qué.	2	2			3		1						4		
Kamouraska, Qué.		1			1								1		
Montmagny, Qué.	1	1			2								2		
Montréal, Qué.	171	375			111	6	60	16	293	28	22	9	182	364	
Ottawa, Qué.	1				1				1				1		
Québec, Qué.	26	37	1		16	17		25	2	3	1		46	18	
Richelieu, Qué.	10	6			1	2	7		5	1	1		8	8	
Rimouski, Qué.	8	4			5		3		2	1	1		9	3	
St. François, Qué.	4	16			7	1	4		7		1		16	4	
St. Hyacinthe, Qué.	4	5			4		3		1			1	5	4	
Terrebonne, Qué.	3	3										1	6		
Trois-Rivières, Qué.	3	5			1			2		4	1		3	5	
Totaux de Québec.	240	465	2		155	9	98	16	343	32	34	12	296	411	
Algoma, Ont.	2	8				1		7	1	1		2	6	4	
Brant, Ont.	32	19	1		15	1	11		19		5	1	25	27	
Bruce, Ont.	3	8			1	1		4	1	3	1		9	2	

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.						RELIGIONS.						RESI- DENCE.												
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.						United States — — Etats- Unis.	Other Foreign Coun- tries. — — Autres pays étran- gers.	Other Bri- tish Pos- ses- sions. — — Autr's posses- sions Bri- tan- niques.	Bap- tists. — — Bap- tistes.	R. Cath- olics. — — Cath- oliques.	Ch. of Eng- land. — — Eglise d'An- gle- terre.	Meth- odists. — — Meth- odistes.	Pres- byte- rians. — — Pres- byte- riens.	Pro- tes- tants — — Autr's con- fessions.	Other Denom- inations. — — Autr's con- fessions.	Cities and Town- s— Villes. — — Rural Districts— Districts ruraux.								
Eng- land and Wales — Angle- terre et Gales	Ire- land. — — Ir- lande.	Scot- land. — — Ecos- se.	Canada.	Bap- tists.	Ch. of Eng- land.												Pres- byte- rians.	Other Denom- inations.						
1				2													2		2		1		2	
				5				2		2		1				3	2							
				1							1					1	1							
				4						1						1	4							
				3												2	1							
				15				1		3						3	18							
				2							1					1	18							
				4												1	3							
				4											4	1	3							
				4												2	3							
				7												3	3							
				9						1						1	7							
				60				3		1	3		14		23	6	45	23						
				1																				
				1																				
				1																				
				3																				
				21									1		2	3	21	3						
				6									3		6	3	6	3						
				7									1			2	3	2						
				39				1					7		11	8	9	3	1	2	35	6		
				1																				
				8												1							1	4
				5												3							5	1
				1												1							1	2
				1												1							1	1
				1												1							1	2
				4												4							3	1
				17	19				493	6	11		10	465	42	3	15	4	7				1	1
				1					1														1	1
				26	37	1			16	17			25	2	3	1						46	18	
				10	6				1	2	7		5	1	1							8	8	
				8	4				5	3			2	1	1							9	3	
				4	16				7	4			7	1	1							16	4	
				4	5				4	3			1									1	5	4
				3	3																	6	6	
				3	5				1				2		4	1						3	3	5
				240	465	2			155	9	98	16	343	32	34	12	8					296	411	
				2	8				1				7	1	1		2					6	4	
				32	19	1			15	1	11		19		5	1						25	27	
				3	8				1	1			4	1	3	1						9	2	

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO GAOL EMPRISONNÉS.				
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	NO OPTION.		
									SANS OPTION.	WITH OPTION.	
										Under one year.	One year and over.
LARCENY—Continued.											
Carleton, Ont.	111	31		80	73	7		75	2		
Dufferin, Ont.	5			5	5			4	1		
Elgin, Ont.	24	2		22	22			7	1		
Essex, Ont.	39	2		37	33	4		27	3		
Frontenac, Ont.	38	1		37	33	3	1	10	3		
Grey, Ont.	28	14		14	11	3		10	2		
Haldimand, Ont.	12	3		9	5	1	3	7	2		
Halton, Ont.	13	6		7	7			3	1		
Hastings, Ont.	60	14		46	41	3	2	18			
Huron, Ont.	19	13		6	6			1	3		
Kent, Ont.	36	14		22	22			17	3		
Lambton, Ont.	19	2		17	14	3		2	2		
Lanark, Ont.	3	1		2	2						
Leeds and Grenville, Ont.	24	7		17	16	1		11			
Lennox and Addington, Ont.	1			1	1						
Lincoln, Ont.	16	6		10	7	1	2	4			
Middlesex, Ont.	73	30		43	36	6	1	27			
Norfolk, Ont.	12	3		9	7	1	1	7			
Northumberland & Durham, O.	20	8		12	12			10			
Ontario, Ont.	a15	6		8	4	2	2	1	3		
Oxford, Ont.	a20	4		15	11	2	2	8	1		
Peel, Ont.	13	8		5	5			2			
Perth, Ont.	49	15	1	33	28	2	3	9			
Peterborough, Ont.	29	4		25	22	3		4	2		
Prescott and Russell, Ont.	5	2		3	3			2			
Prince Edward, Ont.	11			11	4	4	3	11			
Renfrew, Ont.	8	1		7	7			6			
Simcoe, Ont.	32	12		20	17	2	1	6	1		
Stormont, D'das & Glengarry, O.	9	2		7	7			6	2		
Thunder Bay, Ont.	13	3		10	10			2	3		
Victoria, Ont.	20	9		11	8	3		4			
Waterloo, Ont.	13	3		10	9		1	9	3		
Welland, Ont.	31	15		16	13	3		6	1		
Wellington, Ont.	11	1		10	7	1	2	22	4		
Wentworth, Ont.	137	52		85	85			26	2		
York, Ont.	b718	271		444	442		2	289	10		
Totals of Ontario	1,783	588	2	1,191	1,106	56	29	88	694	52	
Manitoba, Central	c17	1		15	14	1		12	2		
Manitoba, Eastern	49	17	1	31	30		1	24	2		
Manitoba, Western	7			7	7			6			
Totals of Manitoba	73	18	1	53	51	1	1	42	4		
Clinton, B.C.	9	2		7	7			4			
New Westminster, B.C.	26	3		23	23			2	17	3	
Victoria, B.C.	d50	7		42	40	1	1	4	31	5	
Totals of British Columbia	85	12		72	70	1	1	6	52	8	

a. 1 jury disagreed.—Le juré ne s'est pas accordé. b. 3 jury disagreed.—Le juré ne s'est pas accordé.
c. 1 *Nolle prosequi*. d. 1 Recognizance to be estreated.—Cautionnement à être confisqué.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.										OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.		Life. — A vie	D'th. — De mort.	Com- mitted to Refor- matories — En- voyés à la prison de Réforme.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commer- cial. — Commer- çants.	Domestic. — Servi- teurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Profes- sional — Profes- sions libé- rales.	La- borers — Jour- naliers.	Married. — Mariés.	Wid- owed — En- veuve.	Single — Céli- bataires.			
Two years and un- der five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.																
2					1a.		2	11	6		44	11	5	64			
					12a.	1			1		3			3			
					5a.	3	4	2	4		19	7	2	17			
					19a., 2b.	1	5	4	5		14	8		28			
					1a.	1	1		3		1	3		29			
					3a.	3			2		4			7			
2					11a., 6b.	8	2	1	4		3	2		5			
					1a.	1			3		7	5		38			
2					9a.	2			5		15	7		5			
					6a.				1		8	3		15			
					1a.		3	1	3		1	3		14			
					3a.	3					1			1			
1	2				13a.	7	2	1	19		4	1		9			
					2a.	1	1	3	3		10	8		34			
					1a.	1			1		2	4		1			
					4a.	1	1		1		4	1		11			
					6a.	1			1		4	4		3			
					3a.	1			1		12	2		13			
1	1				19a.	1	1	3	1		2	2	1	2			
					7a., 2b.	2	1	1	4		16	7		26			
					1a.	1			3		13	2	1	22			
					6a.	3			1		3			3			
2					1a.	1			1		1	2		10			
					2a.	1			5		2	2		4			
					4a.	4	1		1		5	2		16			
					3a.	1			1		10	5		5			
	2				2a.	3	1	2	3		3	1		10			
					2a.	1			5		4	6		4			
1					2a.	1			4		5	3		13			
1					29a.	3	1	4	4		7	5		6			
11	1				118a., 2b.	11	3	18	37	14	23	12	2	71			
23	6				311a., 12b.	55	36	53	82	119	181	43	1	400			
					1a.				1		496	184	22	968			
2					3a.	2	4	1	9	1	2	4		9			
1					4a.	2	1		1		4	1		26			
3					4a.	4	5	1	10	2	6	1		7			
2	1					1			2		6			42			
1	2					11			7		11	6		5			
2						11			9	1	13	6		8			
5	1					12	7	11	1	30	13	3		36			

a. Sentence deferred.—Sentence remise. b. Bound to good behaviour.—A tenir une meilleure conduite.

TABLE 1. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. INSTRUCTION.			AGES.							USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS		
	Un- able to read or write.	Ele- men- tary.	Supe- rior.	Under 16 years.	16 years and under 21.	21 years and under 40.	40 years and over.	Not given.	Mo- de- rate	Im- mo- de- rate			
	—	—	—	Moins de 16 ans.		16 ans et moins de 21.		21 ans et moins de 40.			40 ans et plus.		Non donné.
				M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.
Inca- pable de lire ou d'é- crire.	Élé- men- taire.	Supé- rieure	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	

LARCENY—Continued.

Carleton, Ont.	27	53		25	12	1	30	2	7	3		62	18	
Dufferin, Ont.	1	4		1	1	1	1	1	1	1		3	2	
Elgin, Ont.	2	20		9	5	4	4					14	8	
Essex, Ont.	7	29		3	10	16	7					18	19	
Frontenac, Ont.	3	32		11	5	1	13	1	6			21	16	
Grey, Ont.	6	8		6	3	5						12	2	
Haldimand, Ont.	3	4		1	3	2	1	1	2			1	6	
Halton, Ont.		7		2	2	4	1	1				4	3	
Hastings, Ont.	11	32		26	5	1	6	5	3			30	13	
Huron, Ont.		5		1	1	1	1	1				2	3	
Kent, Ont.	7	15		4	4	1	13	2				18	4	
Lambton, Ont.	3	13	1	4	6	5	5	2	2			13	4	
Lanark, Ont.	1	1				1	1					2	2	
Leeds et Grenville, Ont.	2	15		3	2	9	3					11	6	
Lennox et Addington, Ont.					1			1				5	5	
Lincoln, Ont.	1	9		4		5	1	1				5	5	
Middlesex, Ont.	2	39	1	4	12	23	3	3				34	8	
Norfolk, Ont.	1	2	2			4	1	1				4	1	
Northumberland et Durham, O.	7	5		7	4		1	1				11	1	
Ontario, Ont.	1	6		1		4	2	2				3	4	
Oxford, Ont.	4	11		3	3	5	3	3	1			12	3	
Peel, Ont.		5		1	1	2	1	1				3	2	
Perth, Ont.	4	29		12	1	4	2	11	3			26	7	
Peterborough, Ont.	4	21		7	8	1	7	1	1			16	9	
Prescott et Russell, Ont.	1	2		1		1		2				1	2	
Prince Edouard, Ont.		11		6	1	4						10	1	
Renfrew, Ont.		6		2	2	3	3					3	3	
Simcoe, Ont.	3	16		3	8	6	6	2	1			9	10	
Storm't, D'As et Gleng'ry, O.	2	4		1	2	2	2	2				5	1	
Thunder Bay, Ont.	3	7		1	3	4		2				5	5	
Victoria, Ont.	1	9	1	2	1	1	7	1				10	1	
Waterloo, Ont.	1	9		1	1	1	4	1	2			4	6	
Welland, Ont.	2	13	1	1	1	2	8	1	2			10	6	
Wellington, Ont.		10			1	7		4				4	6	
Wentworth, Ont.	1	84		47	1	12	17	1	5	2		57	28	
York, Ont.	61	374	9	151	5	90	11	111	24	39	13	320	115	
Totaux d'Ontario	209	945	16	359	13	226	22	374	33	126	22	16	310	363
Manitoba, Centre	1	9	1	1	2		7		1		4	9	2	
Manitoba, Est.	1	30		2		24		5				10	21	
Manitoba, Ouest		6	1	1	2	4						2	5	
Totaux de Manitoba	2	45	2	4	4	35		6			4	21	28	
Clinton, Col.-B.	1	5		1	1	4			1			4	2	
New Westminster, Col.-E.	1	14	2						23			12	5	
Victoria, Col.-B.	11	31		3	1	30		7		1		24	18	
Totaux de la Col.-Britann.	13	50	2	1	4	1	34		7		25	40	25	

TABLEAU I. DELITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.								RELIGIONS.						RESI- DENCE.				
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.								United States — Etats- Unis.	Other Foreign Coun- tries. — Autres pays étran- gers.	Other British Pos- ses- sions. — Autr's posses- sions Bri- tanni- ques.	Bap- tists. — Bap- tistes.	R. Cath- olics. — Cath- oliques.	Ch. of Eng- land. — Eglise d'An- gle- terre.	Meth- odists — Méth- odistes.	Pres- byte- rians. — Pres- bytéri- ens.	Other Deno- mina- tions. — Autr's con- fes- sions.	Cités et Towns—Villes.	Rural Districts— Districts ruraux.
Eng- land and Wales — Angle- terre et Galles.	Irel- land. — Ir- lande.	Scot- land. — Ecos- se.	Can- ada.	Pro- tes- tants														
1	4		74		1		1		64					13	1	76	4	
3	1		3						1							1	4	
1	2		17						3							20	2	
2	2	1	28		7				6							28	3	
2	1		26		4				18							34	3	
2	2		13						1							9	5	
2		1	5						1							3	7	
2			4						1							1	4	
2	2		4						1							13	6	
1	2		39						18							37	4	
	1		3						2							3	6	
			18						5							1	4	
			15						4							13	9	
			1						1							15	2	
2			11		4				1							12	5	
1		1	8						3							12	5	
4	3	1	30		4				1							6	4	
1	2		4		1				4							6	4	
1	2		9						2							9	5	
1	2		4						5							9	5	
2			10		2				2							11	3	
4	1		5		1				3							4	1	
4	2		23		2				6							21	1	
	1		17		1				8							7	1	
	1	1	10		1				1							3	3	
			4		1				1							5	4	
1	2	1	15						1							10	5	
1		2	3						6							5	3	
2	1		8		2				1							4	2	
2	2		8						2							1	2	
2	2		9		1				2							1	2	
2	1		5						3							4	4	
6	7	3	67		2				29							4	6	
46	47	15	314		15				6							84	1	
102	85	34	879		47	25			28							480	14	
5	1		5						1							15	2	
4	2	4	10		6	5			1							17	14	
4			3													5	2	
13	3	4	18		6	5			2							37	16	
1			3		1	1			3							3	6	
6	2	1	12		9	11			14							17	42	
7	5	2	24		11	15			24							59	6	

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.										
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tain- ed for Lu- nacy.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO GAOL EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	NO OPTION.	
									SANS OPTION	
									Un- der one year.	One year and over.
Per- sonnes accu- sées.	Ac- quit- tés.	Em- pri- son- nés pour cause de folie.	Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Plus de 2 réci- dés.	Sur option entre la pri- son ou l'a- mende	Moins d'un an.	Un an et plus.		
LARCENY—Concluded.										
Alberta, Northern, N.W.T.	23	8	15	14	1		11			
Alberta, Southern N.W.T.	9	1	8	8			8			
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	5		9	9						
Assiniboia, Western, N.W.T.	5		5	5						
Saskatchewan, N.W.T.	2	2								
Totals of the N.W.T.	48	11	37	36	1		26		5	
Totals of Canada	2,971	783	3,219	1,926	127	126	78	1,309	85	
FELONIOUSLY RECEIVING.										
Halifax, N.S.	3		3	2	1			3		
Northumberland, N.B.	1	1								
St. John, N.B.	5	4								
Totals of New Brunswick.	6	5								
Bedford, Que	2	1	1	1				1		
Johette, Que	1	1								
Montreal, Que	10	3	7	4	1	2		3	1	
Quebec, Que	4	1	3	1	2			2		
St. Hyacinthe, Que.	1		1	1				1		
Terrebonne, Que	1		1	1				1		
Totals of Quebec.	19	6	13	8	3	2		8	1	
Algoma, Ont.	1		1	1				1		
Brant, Ont.	6	3	3	3				3		
Bruce, Ont.	1		1	1			1			
Carleton, Ont.	8	5	3	3				3		
Essex, Ont	2		2	2					2	
Haldimand, Ont.	2	2						2		
Hastings, Ont	2		2	2						
Kent, Ont.	1	1								
Lambton, Ont.	1	1								
Lincoln, Ont.	1		1	1						
Middlesex, Ont.	1	1						1		
Peterborough, Ont.	1		1	1				1		
Renfrew, Ont.	1		1	1						
Welland, Ont	1		1	1				1		
Wentworth, Ont.	14	8	6	5		1		3	3	
York, Ont.	14	11	3	3				2		
Totals of Ontario.	57	32	25	24		1	1	16	5	
Clinton, B.C	1		1	1				1		
New Westminster, B.C.	1		1	1					1	
Victoria, B.C	4	3	1	1				1		

* 1 Jury disagreed.—Le juré ne s'est pas accordé.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.																
SENTENCE.										OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.	
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.					D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- matories. — En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commer- cial. — Commer- çants.	Domestic. — Servi- teurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Profes- sional — Profes- sions libé- rales.	Labi- orers — Jour- naliers.	Married. — Mariés.	Wid- owed — En- veuve.	Single — Céli- bataires.
Two years and un- der five.	Five years and over.	Life. — A vie	NO OPTION.													
Deux ans et m'ns de cinq.	Cinq ans et plus.	—	Un- der one year.	One year and over.												
LARCIN—Fin.																
3	1						1			2					3	
								1					3		2	
							2a.						3			
3	1							1	1	2			4		7	
91	19					130	443a., 24b.	64	144	120	326	6	777	415	69	1,639
RECEL.																
													3	2		1
													1	1		
3								2		4			1	5		2
							1a.			2			1			3
								1		1						1
3							1a.	3		7			3	6		7
													1			1
																3
																2
													1	1		2
							1a.	1						1		1
																1
							1a.							1		3
							1a.	1		4			2	3		3
													1			3
							3a.	1	2	4			8	6		16
								1						1		
										1						1

a. Sentence deferred.—Sentence remise. b. Bound to good behaviour.—A tenir une meilleure conduite.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE.			
				Total.	Convicted 1st.	Convicted 2nd.	Reite- rated.	COMMITTED TO GAOL EMPRISONNÉS.		No OPTION. SANS OPTION
								With the option of a fine.	Sur option entre la pri- son d'un an.	
DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Per- sonnes accu- sées.	Ac- quit- tés.	Em- pri- son- nés pour cause de folie.		Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Plus de 2 rédi- ves.	Sur option entre la pri- son ou l'a- m'nde	Moins d'un an.	Un an et plus.
FELONIOUSLY RECEIVING—Concluded.										
Totals of British Columbia.	6	3	3	3	2	1
Alberta, Southern, N.W.T.	1	1
Totals of Canada	*92	47	44	37	4	3	1	29	7
EMBEZZLEMENT.										
Cumberland, N.S.	1	1	1	1
St. John, N.B.	1	1
Montreal, Que.	12	3	9	9	5
Ottawa, Que.	1	1
Quebec, Que.	1	1	1	1
Totals of Quebec	14	4	10	10	6
Brant, Ont.	1	1	1
Carleton, Ont.	1	1	1
Frontenac, Ont.	1	1	1
Grey, Ont.	1	1	1	1
Kent, Ont.	2	1	1	1
Lambton, Ont.	1	1	1	1
Perth, Ont.	2	2	2	1
Wentworth, Ont.	5	4	1	1
York, Ont.	10	5	5	5	4
Totals of Ontario	24	10	14	11	2	1	6	2
New Westminster, B.C.	1	1	1	1
Alberta, Northern, N.W.T.	2	2	2	1	1
Alberta, Southern, N.W.T.	2	2	2	2
Totals of the N.W.T.	4	4	4	3	1
Totals of Canada	45	15	30	27	2	1	16	4
FRAUD.										
St. John, N.B.	1	1
Montreal, Que.	18	7	1	10	8	2	2	4
Brant, Ont.	6	3	3	3	3
Grey, Ont.	1	1
Halton, Ont.	2	2

* 1 jury disagreed.—Le juré ne s'est pas accordé.

TABLEAU I. DELITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.											OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS.		
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.											OCCUPATIONS.						ÉTATS CIVILS.		
Two years and under five.	Five years and over.	Life.	D'th.	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries.	Other Senten- ces.	A- gri- cul- tural.	Com- mer- cial.	Do- mestic.	In- dus- trial.	Pro- fes- sional.	La- borers.	Mar- ried.	Wi- dowed.	Single.					
															Deux ans et m'ns de cinq.	Cinq ans et plus.	A vie	De mort	En- voyés à la prison de Réfor- me.
RECEL—Fin.																			
.....	1	1	1	1					
3	4a.	2	5	1	11	14	15	25					
DÉTOURNEMENT.																			
.....	1	1					
1	3a.	5	2	1	1	1	8					
1	3a.	5	3	1	1	2	8					
1	1a.	1	1	1					
.....	1a.	1	1	1					
.....	1a.	2	1	1					
.....	1a.	1	1					
.....	1a.	5	1	1	4					
1	5a.	10	2	2	7	7					
.....					
.....	1	1	2					
.....	2	1	1	4					
2	8a.	18	3	4	1	3	14	15					
FRAUDE.																			
3	1a.	3	1	2	3	3	7					
.....	1	2	3					

a. Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. INSTRUCTION.			AGES.						USE OF LIQUORS. USAGE DE LIQUEURS			
	Un- able to read or write.	Ele- men- tary.	Supe- rior.	Under 16 years.		16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given.	
				M. de 16 ans.	F. de 16 ans.	M. de 21 ans.	F. de 21 ans.	M. de 40 ans.	F. de 40 ans.	M. Non- donné.	F. Non- donné.	Mo- de- ré	Im- mo- de- ré
FELONIOUSLY RECEIVING—Concluded.													
Totaux de la Col.-Britann.	1	1				1		1			1	2	
Alberta, Sud, T. du N.-O.													
Totaux du Canada.....	13	27		7	10	15	2	5		4	1	26	
EMBEZZLEMENT.													
Cumberland, N.-E.		1							1			1	
St. Jean, N.-B.													
Montréal, Qué	1	8			5	4						4	
Ottawa, Qué									1			1	
Québec, Qué		1											
Totaux de Québec.....	1	9			5	4		1				5	
Brant, Ont.		1			1							1	
Carleton, Ont.			1			1						1	
Frontenac, Ont.		1			1							1	
Grey, Ont.		1			1							1	
Kent, Ont.		1					1					1	
Lambton, Ont.		1				1						1	
Perth, Ont.		2				2						1	
Wentworth, Ont.		1				1						1	
York, Ont.		1	4		2	3						4	
Totaux d'Ontario.....	1	8	5		5	8		1				10	
New Westminster, Col.-B.										1			
Alberta, Nord, T. du N.-O.		1	1			1		1				2	
Alberta, Sud, T. du N.-O.		2				2						2	
Totaux des T. du N.-O.		3	1			3		1				4	
Totaux du Canada.....	2	21	6		10	15		4		1		20	
FRAUD.													
St. Jean, N.-B.													
Montréal, Qué	1	9			2	7		1				1	
Brant, Ont.		1	2			1		2				2	
Grey, Ont.												1	
Halton, Ont.												1	

TABLEAU I. DELITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.						RELIGIONS.							RESI- DENCE.	
BRITISH ISLES. LES BRITANNIQUES.			Canada.	United States Etats- Unis.	Other Foreign Countries. Autr's posses- sions Bri- tanni- ques.	Bap- tists. Bap- tistes.	R. Cath- olics. Cath- oliques.	Ch. of Eng- land. Eglise d'An- gle- terre.	Meth- odists. Méth- odistes.	Pres- byte- rians. Pres- byté- riens.	Pro- tes- tants	Other Deno- mina- tions. Autr's con- fes- sions.	Cities and Towns—Villes, Rural Districts—Districts ruraux.	
Eng- land and Wales Angle- terre et Galles	Ire- land. Ir- lande.	Scot- land. Ecos- se.												
RECEL—Fvn.														
			1		1		1						1	1
4	2		27	3	4		21	6	5	3	3	1	35	5
DÉTOURNEMENT.														
			1				1							1
			9				7	2					9	
			1				1						1	
			10				8	2					10	
			1	1					1				1	
			1	1						1			1	
			1	1							1		1	
			1	1			1						1	1
	1	1	3				1		2				2	1
	1	1	1	9	2		2	5	3	3	1		12	2
	1		2				1	1					1	1
	1		3				1	1			1		1	1
							1	2					2	2
	2	1	1	23	2		1	11	9	3	3	2	24	5
FRAUDE.														
	1	1		8				9	1				10	
	1			2				2				1	3	

TABLE I., OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO GOAL EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	No OPTION.	
									Un- der one year.	One year and over.
FRAUD—Concluded.										
Hastings, Ont.	4	2		2	2			2		
Kent, Ont.	7	6		1	1			1		
Lambton, Ont.	1			1	1					
Middlesex, Ont.	2	2								
Norfolk, Ont.	2			2	2					
Oxford, Ont.	3	3								
Peel, Ont.	1			1	1					
Simcoe, Ont.	4			4	3		1	3		
Wentworth, Ont.	11	8		3	3			3		
York, Ont.	55	47		8	8			5		
Totals of Ontario	99	74		25	24		1	3	14	
Manitoba, Eastern	3	3								
Totals of Canada	121	85	1	35	32	2	1	5	18	
FALSE PRETENCES.										
Queen's, P.E.I.	5			5	5			5		
Cape Breton, N.S.	2	1		1	1			1	1	
Digby, N.S.	1			1	1			1		
Halifax, N.S.	2			2	2				1	
Queen's, N.S.	1	1								
Totals of Nova Scotia	6	2		4	4			1	1	
Madawaska, N.B.	1	1								
St. John, N.B.	1			1		1		1		
Totals of New Brunswick	2	1		1		1			1	
Bedford, Que.	2			2	2			2		
Joliette, Que.	1			1	1			1		
Montreal, Que.	30	16		14	14			6	6	
Ottawa, Que.	3	3								
Terrebonne, Que.	1			1	1			1		
Three Rivers, Que.	1			1	1					
Totals of Quebec	38	19		19	19			6	10	
Algoma, Ont.	1			1	1					
Brant, Ont.	1			1	1					
Bruce, Ont.	4	3		1	1					
Carleton, Ont.	4	4								
Elgin, Ont.	2			2	2					
Essex, Ont.	6	2		4	2		2		3	
Frontenac, Ont.	2	1		1		1			1	
Grey, Ont.	2									

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.										OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.					D'th. — De mort	Com- mitted to Refor- matories — En- voyés à la prison de Ré- forme.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.				
Two years and un- der five.	Five years and over.	Life.	— — A vie.	— — — —				Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic. — Serviteurs.	Industrial. — Industriels.	Profes- sional — Profes- sions libé- rales.	Laba- rers — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Ma- riés.	Wi- dowed — En veuve.	Single — Céli- bataires.		
																	FRAUDE—Fin.	
						1a.				1	1		1	1				
						2								1				
1						1a.	1					1		2				
						1	1a., 1b.			1	3	1	1	1				
1						3	3a., 1b.	2	8	4	1	7	11	2				
														12				
4						3	4a., 1b.	2	11	1	6	1	10	14				
														2				
														19				
FAUX PRÉTENTES.																		
										1		1	3	1				
										1		1	1	3				
										2		1		2				
						1						1		1				
						1				3		1		3				
												1						
												1						
2										1		2						
										1		1						
										9		4		6				
										1		1		8				
										1		1						
2						1				11		5		1				
										1		2		9				
						1a.						1		10				
						1a.				1		1		1				
						2a.						1		1				
1								2	1	1	1	1	1	1				
												1		1				

a. Sentence deferred.—Sentence remise. b. Crown case reserved.—Cas réservé par la Couronne.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQUORS. USAGE DE LIQUEURS			
	Un-able to read or write.	Ele-men-tary.	Super-ior.	Under 16 years.		16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given.			
				M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
	Inca-pable de lire ou d'écrire.	Élé-men-taire.	Supé-rieure	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	Mo-déré	Im-mo-déré
FRAUD—Concluded.															
Hastings, Ont.		2						1		1				2	
Kent, Ont.		1				1				1				1	
Lambton, Ont.		1												1	
Middlesex, Ont.					2									2	
Norfolk, Ont.		2												2	
Oxford, Ont.										1				1	
Peel, Ont.		1						3		1				1	3
Simcoe, Ont.		4						2		1				3	
Wentworth, Ont.	1	2						6		1				7	1
York, Ont.		3		5										7	1
Totaux d'Ontario.	2	16	7	2	1		13	1	8					17	8
Manitoba, Est.															
Totaux du Canada.	3	25	7	2	3		20	1	9					18	17
FALSE PRETENCES.															
Queen's, I. du P.-E.		5			1		3		1					1	4
Cap-Breton, N.-E.		1			1									1	
Digby, N.-E.		1					1		1					1	1
Halifax, N.-E.	1	1													
Queen's N.-E.															
Totaux de la N.-Ecosse.	1	3			1		2							3	1
Madawaska, N.-B.														1	1
St. Jean, N.-B.		1												1	
Totaux du N.-Brunswick.		1												1	
Bedford, Qué.		2						1		1				2	1
Joliette, Qué.		1						1						1	10
Montréal, Qué.	1	13				1		9		4				4	
Ottawa, Qué.														1	1
Terrebonne, Qué.					1									1	1
Trois-Rivières, Qué.		1												1	1
Totaux de Québec.	1	17		1	1	1		11		5			1	9	10
Algoma, Ont.		1						1						1	1
Brant, Ont.		1												1	
Bruce, Ont.		1			1									1	
Carleton, Ont.														2	
Elgin, Ont.								1	1					4	
Essex, Ont.		3						1		2				4	
Frontenac, Ont.		1						1						1	
Grey, Ont.															

BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.										RELIGIONS.						RESI-DENCE.	
BRITISH ISLES. ILES BRITANNIQUES.			Canada.	United States Etats-Unis.	Other Foreign Countries. Autres pays étrangers.	Other British Possessions. Autres possessions Britanniques.	Baptists. Baptistes.	R. Catholics. Catholiques.	Ch. of Eng-land. Eglise d'Angle-terre.	Metho-dists. Métho-distés.	Pres-byterians. Pres-bytériens.	Protes-tants	Other Deno-minations. Autres confes-sions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.		
Eng-land and Wales Angle terre et Galles	Ire-land. Ir-lande.	Scot-land. Ecos-se.															
FRAUDE—Fin.																	
	1		1		1		1						1	2			
			1					1		1				1			
			2				1	1						2			
	1										1			1			
		1	3				1	1		2				2			
			2		1				1					3			
1			7					6	1	1				8			
2	2	1	18	1	1			5	11	3	4		2	22			
3	3	1	26	1	1			14	12	3	4		2	32			
FAUX PRÉTENCES.																	
			5					5						5			
			1					1						1			
			2					2	1					2			
			4					3	1					3			
			1					1						1			
			1					1						1			
			1					1						1			
			11					3	9	1				14			
			1					1						1			
			1					1						1			
			14					7	9	1				18			
			1					1						1			
			1					1						1			
			2						2	2				2			
1			1					1	2	1				3			
			1					1						1			

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged. — Per- sonnes accusées	Ac- quit- ted. — Ac- quit- tés.	De- tained for Lu- nacy. — Em- pri- son- nés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE. — COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st. — Con- dam- nés une fois.	Con- victed 2nd. — Con- dam- nés deux fois.	Reite- rated. — Plus de 2 réci- di- ves.	With the option of a fine. — Sur option entre la pri- son ou l'a- me'de	No OPTION.	
									Un- der one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.

FALSE PRETENCES—*Concluded.*

Haldimand, Ont.	1			1		1		1	
Halton, Ont.	1	1						1	
Hastings, Ont.	1			1	1			1	
Kent, Ont.	7	3		4	4		1	2	1
Lambton, Ont.	3	2		1					1
Lanark, Ont.	3	2		1	1			1	
Leeds and Grenville, Ont.	1			1	1			1	
Lennox and Addington, Ont.	1			1	1				
Lincoln, Ont.	1	1							
Middlesex, Ont.	6	5		1	1				
Norfolk, Ont.	1			1	1			1	
Northumberland & Durham, O.	2	2							
Ontario, Ont.	2			2	2		1		
Perth, Ont.	8	3		5	4		1	3	
Peterborough, Ont.	2	1		1	1				1
Stormont, D'as & Glengarry, O.	1	1							
Thunder Bay, Ont.	1			1	1			1	
Victoria, Ont.	2	2							
Waterloo, Ont.	3	3							
Welland, Ont.	1	1							
Wentworth, Ont.	3	3							
York, Ont.	6	6							
Totals of Ontario	79	48		31	25	4	2	15	3
Manitoba, Central.	1	1							
Clinton, B.C.	2			2	2			1	1
New Westminster, B.C.	1			1	1			1	
Victoria, B.C.	2	1		1	1			1	
Totals of British Columbia.	5	1		4	4			3	1
Alberta, Southern, N.W.T.	1			1	1				1
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	2			2	2			1	1
Assiniboia, Western, N.W.T.	1			1	1				
Totals of the N.W.T.	4			4	4			1	2
Totals of Canada.	140	72		68	61	5	2	36	7

VARIOUS OTHER OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE.

Pictou, N.S.	1			1	1			1	
Westmoreland, N.B.	1	1							
Gaspé, Que	3	3							
Terrebonne, Que.	2	2							
Totals of Quebec.	5	5							

TABEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.					OCCUPATIONS.							CIVIL CONDITIONS. — ETATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.		Life. — A vie	D'th. — De mort	Com- mitted to Refor- matories. — En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commer- cial. — Commer- çants.	Domestic — Servi- teurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Profes- sional — Profes- sions libé- rales.	Labi- orers — Jour- na- liers.	Married. — Mariés.	Wid- owed — En veu- vage.	Single — Cé- li- baires.
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.													
FAUX PRÉTERTES— <i>Fin.</i>														
						1								1
							1		1		2	3		1
							1				1			1
				1							1			
					1a.						1			1
									1		1			
					1a.						1			
					2a.	1	1	2	1		2	1	1	2
										1	1			1
1				2	8a.	4	5	4	3	2	10	13	2	16
							1		1			1		1
							1							1
							2		1			1		2
					1a.				1		1			2
					1a.					1		1		2
3				4	9a.	5	19	7	11	3	15	27	3	36
DIVERS AUTRES DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.														
									1				1	

a. Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I.		OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE— <i>Concluded.</i>						CLASS III.		
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tain- ed for Lu- nacy.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS.		No OPTION. — SANS OPTION.
								With the option of a fine.	Under one year.	
DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Per- sonnes accu- sées.	Ac- quit- tés.	Em- pri- son- nés pour cause de folie.				Sur option entre la pri- son ou l'a- m'nde	Moins d'un an.	Un an et plus.	
VARIOUS OTHER OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE— <i>Concluded.</i>										
Kent, Ont.	2	2								
Northumberland & Durham, Ont.	2	2								
Oxford, Ont.	1	1								
Totals of Ontario	5	5								
Victoria, B.C.	2	2							1	
Totals of Canada	14	13		1	1					
MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY. CLASS IV.										
ARSON.										
Annapolis, N.S.	1	1			1	1				
Colchester, N.S.	2	1								
Victoria, N.S.	2	2								
Yarmouth, N.S.					1	1				
Totals of Nova Scotia	6	5			1	1				
Northumberland, N.B.	1	1								
Westmoreland, N.B.	2	2								
Totals of New Brunswick	3	3								
Arthabaska, Que.	2	2			1	1		1	2	
Bedford, Que.	1	1			4	4				
Montreal, Que.	6	2			1	1				
Quebec, Que.	2	1			1	1				
St. Francis, Que.	1							1	2	
Totals of Quebec	12	5		1	6	6				
Bruce, Ont.	1	1			1	1		1		
Elgin, Ont.	1	1			1	1				
Essex, Ont.	2	2								
Grey, Ont.	1	1								
Hastings, Ont.	1	1								
Huron, Ont.	1	1								
Leeds and Grenville Ont.	2	2					1		1	
Lincoln, Ont.	1	1								
Northumberland & Durham, O.	1	1			1	1				
Ontario, Ont.	1	1					1		1	
Prescott and Russell, Ont.	1	1						1	1	
Victoria, Ont.	1	1			1	1			1	
Welland, Ont.	1	1			1	1				
Wellington, Ont.	1	1			1	1				
Wentworth, Ont.	2	1				5				
York, Ont.	5									

TABLEAU I.										DELITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ— <i>Fin.</i>							CLASSE III.		
SENTENCE.										OCCUPATIONS.							CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.		Life. — A vie	D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries — — —	Other Senten- ces. — — —	Agricultural. — — —	Com- mer- cial. — — —	Do- mestic. — — —	In- dus- trial. — — —	Pro- fes- sional. — — —	La- borers. — — —	Mar- ried. — — —	Wid- owed — — —	Single — — —					
Two years and under five.	Five years and over.														With the option of a fine.	No OPTION. — SANS OPTION.	Agri- cul- tural.	Com- mer- çants.	Servi- teurs.
DIVERS AUTRES DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ— <i>Fin.</i>																			
OFFENSES MALICIEUSES CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE IV.																			
INCENDIE PAR MALVEILLANCE.																			
	1					1							1						
	1					1							1						
	1	1				1	1		1		1	1	1	3					
	1	2				1	1		1		1	3	3	3					
			1					1			1			1					
											1			1					
											1			1					
	1			3	1a.	3	1	1			1			5					

a. Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY—Concluded. CLASS IV.

Table with columns: JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED, PERSONS CHARGED, ACQUITTED, DETAINED FOR LUNACY, CONVICTIONS/CONDAMNATIONS (Total, 1st, 2nd, Reiterated), SENTENCE (With option of a fine, No option, Under one year, One year and over).

ARSON—Concluded.

Summary table for ARSON with columns for Districts (Ontario, Manitoba, Victoria, Canada) and counts for Persons charged, Acquit- ted, and Sentences (1, 2, 3).

MALICIOUS INJURY TO HORSES, CATTLE AND OTHER PROPERTY.

Table with columns: Districts (Digby, Halifax, Nova Scotia, Madawaska, Quebec, Ontario, Manitoba, New Westminster, Alberta, Canada) and counts for Persons charged, Acquit- ted, and Sentences (1, 2, 3).

a. 2 Nolle prosequi.

TABEAU I. OFFENSES MALICIEUSES CONTRE LA PROPRIÉTÉ—Fin. CLASSE IV.

Table with columns: SENTENCE (PENITENTIARY, D'th, Other Sentences), OCCUPATIONS (Agricultural, Commercial, Domestic, Industrial, Professional, Laborers), CIVIL CONDITIONS (Married, Widowed, Single).

INCENDIE PAR MALVEILLANCE—Fin.

Summary table for INCENDIE PAR MALVEILLANCE with columns for Districts (Canada) and counts for Sentences (1, 2, 3).

DOMMAGES MALICIEUX AUX CHEVAUX, BESTIAUX ET AUTRES PROPRIÉTÉS.

Table with columns: Districts (Canada) and counts for Sentences (1, 2, 3).

a. Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY. CLASS V.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tain- ed for Lu- nacy.	CONVICTIONS.			SENTENCE.			
				CONDAMNATIONS.			COMMITTED TO GAOL		EMPRISONNÉS.	
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	SANS OPTION.	
									Un- der one year.	One year and over.

FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY.

Cumberland, N.S.	1	1							
Halifax, N.S.	1			1	1				
Totals of Nova Scotia	2	1		1	1				
Westmoreland, N.B.	1			1	1				
Arthabaska, Que	2			2	2			2	
Joliette, Que	3	2		1	1			1	
Montreal, Que	15	5		10	7	2	1	4	
St. Francis, Que	1			1	1				
Terrebonne, Que	1	1							
Totals of Quebec	22	8		14	11	2	1	7	
Bruce, Ont	1	1							1
Carleton, Ont	4	3		1	1				1
Essex, Ont	3	1		2	2			1	
Frontenac, Ont	1			1	1				
Halton, Ont	1			1	1	1			1
Kent, Ont	3	2		1	1			1	
Lambton, Ont	5	2		3	3				
Lanark, Ont	1			1	1				
Middlesex, Ont	1			1	1			1	
Renfrew, Ont	1			1	1				
Simcoe, Ont	1			1	1				
Thunder Bay, Ont	1			1	1				
Victoria, Ont	1			1	1				1
Welland, Ont	1	1							
Wentworth, Ont	1	1							
York, Ont	8	1		7	7			1	2
Totals of Ontario	34	12		22	21	1		4	5
Manitoba, Eastern	1			1	1			1	
Manitoba, Western	1			1	1			1	
Totals of Manitoba	2			2	2			2	
Victoria, B.C	1			1		1			
Totals of Canada	62	21		41	36	4	1	13	5

OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

HIGHWAY OBSTRUCTING.

Welland, Ont	1	1							
Alberta, Northern, N.W.T.	1			1	1				
Totals of Canada	2	1		1	1				

TABEAU I. FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE. CLASSE V.

SENTENCE.		OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS.						
PENITENTIARY.								ÉTATS CIVILS.						
PÉNITENCIER.														
Two years and under five.	Five years and over.	Life.	D'th.	Committed to Reformatories.	Other Sentences.	Agri-cultural.	Com-mercial.	Do-mestic.	In-dustrial.	Pro-fessional.	La-borers.	Mar-ried.	Wi-dowed.	Single.
D'ux ans et m'ns de cinq.	Cinq ans et plus.	A vie.	De mort.	En-voyés à la prison de Réfor-me.	Autres Sentences.	Agri-cultural.	Com-merçants.	Servi-teurs.	In-dustriels.	Pro-fessions libérales.	Jour-naliers.	Ma-riés.	En-veuve.	Céli-bataires.

FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE.

1														
1							1							1
1							1							1
							1	1				1	1	1
6							1	3		3		4	6	2
1								1				1		
7							2	5		3		4	8	3
1								1				1		1
							1a.	1					1	1
1								1				1		1
1	2						1	1		1		3		1
1								1				1		1
1								1a.				1		1
1											1			1
1	1											1		1
5	1						1	4a.	3	8		5	1	3
												1		1
									1			1		1
1												1		1
15	3						1	4a.	5	15		8	2	9

AUTRES DELITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

OBSTRUANT LA VOIE PUBLIQUE.

								1a.	1					
								1a.	1					

a. Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASS VI. CLASSES.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED.	EDUCATIONAL STATUS.			AGES.								USE OF LIQUORS.	
	INSTRUCTION.											USAGE DE LIQUEURS	
	Un-ableto read or write.	Ele-mentary.	Supe-rior.	Under 16 years.	16 years and under 21.	21 years and under 40.	40 years and over.	Not given.	Mo-derate	Im-mo-derate			
				M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.			M. F.	M. F.	M. F.
KEEPING AND FREQUENTING DISORDERLY HOUSES.													
Queen's, I. du P.-E.													
Northumberland, N.-B.		1			1								1
St. Jean, N.-B.	5	9				4	2	2	6				14
Totaux du N.-Brunswick.	5	10			1	4	2	2	6				15
St. Francois, Qué.	3	1					2		1	1		3	4
St. Hyacinthe, Qué.	1	5							1			3	4
Trois-Rivières, Qué.	1	1			1				1			2	4
Totaux de Québec.	5	7			1	2		1	2	3	3	4	8
Carleton, Ont.	1	3						3		1		3	1
Hastings, Ont.	2				1	1		2		1		6	2
Middlesex, Ont.		8			2	1	2	3		1		1	1
Norfolk, Ont.	1						3		1			1	3
Thunder Bay, Ont.	1	3			1	1						2	
Wellington, Ont.	1	1											
Totaux d'Ontario.	6	15			4	9	2	5		1		13	8
New Westminster, Col.-B.		1	3									4	4
Victoria, Col.-B.		19			2	2	14		1			9	2
Totaux de la Col.-Britann.		20	3		2	2	14		1			4	13
Totaux du Canada.	16	52	3		1	3	12	25	5	14	3	8	33
ATTEMPT TO COMMIT SUICIDE.													
Montréal, Qué.		1				1							1
Brant, Ont.													
Bruce, Ont.										1			1
Storm't, D'das et Gleng'ry, O.	1												
Totaux d'Ontario.	1									1			1
Assiniboia, Ouest, T. du N.-O.											2		
Totaux du Canada.	1	1				1				1	2		2
FORCIBLE ENTRY.													
Queen's, I. du P.-E.		1				1							1
Chicoutimi, Qué.													
Lambton, Ont.						1	1						2
Peterborough, Ont.		2											
Totaux d'Ontario.		2				1	1						2
Totaux du Canada.		3				2	1						1

TABLEAU I. AUTRES DELITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

BIRTH PLACES.										RELIGIONS.					RESI-DENCE.	
LIEUX DE NAISSANCE.																
BRITISH ISLES.			Canada.	United States.	Other Foreign Countries.	Other British Possessions.	Bap-tists.	R. Ca-tholics.	Ch. of Eng-land.	Metho-dists.	Pres-byterians.	Pro-tes-tants.	Other Deno-minations.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts RURAUX.	
Eng-land and Wales	Ir-land.	Scot-land.														Autr's posses-sions Bri-tanniques.
TENANT ET FREQUENTANT DES MAISONS DE DESORDRE.																
				1										1		
2				11				1	4	7		1	2		14	
2				12				1	4	8		1	2		15	
				4						2				2	3	
				6						6					6	
				1						1					2	
				11		1				9		1		2	11	
				4						4					4	
2				4		1				2					7	
				1				1		1		1	4	2	1	
				1								1			1	
				2				2	1						4	
2				13		3	1			1	7	2	4	2	16	
				2		4									3	
4				2		12	1				4	3		15	1	
4				2		16	1				7			15	1	
8				2		38	20	2	1	5	31	4	6	2	19	
TENTATIVE DE SUICIDE.																
				1											1	
				1											1	
				1											1	
				1											1	
				1		1									2	
				1		1									2	
				1		2									2	
				1		2									2	

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. CONdamnATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO GAOL. EMPRISONNÉS.			
				Convicted 1st.	Convicted 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.		NO OPTION.	
							Total.	Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Plus de 2 réci- des.
PERJURY AND SUBORNATION OF PERJURY.										
Queen's, P.E.I.	1			1	1					
Pictou, N.S.	1	1								
Gaspé, Que.	1			1	1				c1	
Joliette, Que.	3	3								
Montreal, Que.	6	5		1	1				1	
Quebec, Que.	1	1								
Terrebonne, Que.	d1									
Totals of Quebec	12	9		2	2				2	
Brant, Ont.	1	1								
Grey, Ont.	1	1								
Hastings, Ont.	1			1	1				1	
Kent, Ont.	1	1								
Leeds and Grenville, Ont.	1	1								
Lincoln, Ont.	1	1								
Oxford, Ont.	2	2								
Peterborough, Ont.	62	1								
Simcoe, Ont.	3	3								
Wentworth, Ont.	2	2								
York, Ont.	1			1	1				1	
Totals of Ontario	16	13		2	2				2	
Manitoba, Eastern	4	3		1	1				1	
New Westminster, B.C.	1			1	1					
Victoria, B.C.	2	1		1	1					
Totals of British Columbia	3	1		2	2					
Alberta, Northern, N.W.T.	1	1								
Assiniboia, Western, N.W.T.	1			1	1				d1	
Saskatchewan, N.W.T.	1	1								
Totals of the N.W.T.	3	2		1	1				1	
Totals of Canada	40	29		9	9				6	
VIOLATION OF THE ELECTION ACT.										
Montreal, Que.	5	5								
Haldimand, Ont.	65	3		1	1				1	
Middlesex, Ont.	1	1								
Totals of Ontario	6	4		1	1				1	
Manitoba, Eastern	1	1								
Totals of Canada	12	10		1	1				1	

SENTENCE.								OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS.		
PÉNITENCIER.													ÉTATS CIVILS.		
Two years and un- der five.	Five years and over.	Life.	D'th.	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries.	Other Senten- ces.	Occupations					Mar- ried.	Wid- owed	Single		
						Agri- cul- tural.	Com- mer- cial.	Do- mestic	In- dus- trial.	Pro- fes- sional				La- borers	
— Deux ans et m's de cinq.	— Cinq ans et plus.	— A vie	— De mort	— En- voyés à la prison de Réfor- me.	— Autres Senten- ces.	Agri- cul- teurs.	Com- mer- çants.	Servi- teurs.	In- dus- triels.	Pro- fes- sions libé- rales.	Jour- na- liers.	Mar- riés.	En veu- vage.	Céli- ba- taires.	
1												1		1	
									1					1	
														1	
						1			1					2	
												1	1		
												1	2		
									1					1	
1												1			
1														1	
2												1		1	
3						2			2			3	3	4	
INFRACTIONS À LA LOI ÉLECTORALE.															
													1		
													1		
													1		

a. 1 Nolle prosequi. b. 1 Jury disagreed.—1 Le juré ne s'est pas accordé. c. Both gaol and fine.—
La prison et l'amende. d. Both gaol and \$100 fine.—La prison et \$100 d'amende.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASS VI. CLASSES.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Persons charged — Personnes accusées.	Ac- quit- ted. — Ac- quit- tés.	De- tained for Lu- nacy. — Em- pri- son- nés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE.				
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated. — Plus de 2 rédi- ves.	COMMITTED TO GOAL — EMPRISONNÉS.		No OPTION. — SANS OPTION	With the option of a fine. — Sur option entre la pri- son ou l'a- m'nde
								Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.		
STEALING REGISTERED LETTERS AND OTHER MAIL MATTERS.											
Montreal, Que.	2	1		1	1						
Ottawa, Que.	1	1									
Quebec, Que.	4	1		3	3						
Totals of Quebec.	7	3		4	4						
Carleton, Ont.	1			1	1			1			
Frontenac, Ont.	1	1									
Halton, Ont.	1			1	1						
Lincoln, Ont.	1			1	1						
Middlesex, Ont.	2	1		1	1						
York, Ont.	2	1		1	1						
Totals of Ontario.	8	3		5	4	1		1			
Totals of Canada.	15	6		9	8	1		1			
CARRYING UNLAWFUL WEAPONS.											
Halifax, N.S.	1			1	1			1			
Carleton, N.B.	1			1	1			1			
Northumberland, N.B.	1			1	1			1			
Totals of New Brunswick.	2			2	2			2			
Hastings, Ont.	3			3	3			2			
Huron, Ont.	4	3		1	1	1		1			
Thunder Bay, Ont.	1			1	1			1			
Welland, Ont.	1			1	1			1			
Wentworth, Ont.	1			1	1			1			
York, Ont.	1			1	1			1			
Totals of Ontario.	11	3		8	7	1		3	3		
Manitoba, Eastern.	1			1	1				1		
Totals of Canada.	15	3		12	10	2		3	7		
OFFENCES AGAINST REVENUE LAWS.											
Bedford, Que.	6			6	6			6			
Terrebonne, Que.	4	2		1	1			6	1		
Totals of Quebec.	10	2		7	7			6	1		
Alberta, Northern, N.W.T.	2			2	2				1		
Totals of Canada.	12	2		9	9			6	2		
RIOT AND ASSAULT.											
Quebec, Que.	5	1		4	4						
Grey, Ont.	3	3									

a. 1 Nolle prosequi. b. Both gaol and \$100 fine.—La prison et \$100 d'amende.

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES CLASSE VI. PRÉCÉDENTES.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- ma- tories — En- voyés à la prison de Ré- forme.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Com- mer- cial. — Com- merçants.	Do- mestic — Servi- teurs.	In- dus- trial. — Indus- triels.	Pro- fes- sional — Pro- fession- naires libé- rales.	La- borers — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Mariés.	Wi- dowed — En- veu- vage.	Single — Céli- bataires.
Two years and under five. — D'ux ans et moins de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie.												
VOL DE LETTRES CHARGÉES ET AUTRES MATIÈRES POSTALES.														
				1		1								
	3					3						1	2	
	3			1		4						1	3	
										1			1	
					1a.					1	1			
1	1				1a.	1				1	1		1	
1	1				2a.	1			1	2	3		2	
1	4			1	2a.	5			1	2	3	1	5	
PORT D'ARMES ILLÉGAL.														
											1	1		
											1		1	
										2			2	
					1b.			2		1			3	
									1	1			1	
									1		1		1	
					1c.			1		1			1	
						1b., 1c.		3	1	4	1		7	
										1	1			
						1b., 1c.		3	1	8	3		9	
DÉLITS CONTRE LE REVENU DE L'ÉTAT.														
						6					1	5	1	
											1	1		
						6					1	6	1	
						6					1	6	1	
ÉMEUTES ET VOIES DE FAIT.														
					4a.	4					1		3	

a. Sentence deferred.—Sentence remise. b. Bound to good behaviour.—A tenir une meilleure conduite. c. Bound to keep the peace.—Tenus de garder la paix.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASS VI. CLASSES.													
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQUORS. USAGE DE LIQUEURS	
	Un- able to read or write.	Ele- men- tary.	Super- ior.	Under 16 years.	16 years and under 21.	21 years and under 40.	40 years and over.	Not given.		Mo- de- rate	Im- mo- de- rate		
				Moins de 16 ans.	16 ans et moins de 21.	21 ans et moins de 40.	40 ans et plus.	Non- donné.					
Inca- pable de lire ou d'é- crire.	Elé- men- taire.	Supé- rieure	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	Mo- déré	Im- mo- déré		
STEALING REGISTERED LETTERS AND OTHER MAIL MATTERS.													
Montréal, Qué.	1			1								1	
Ottawa, Qué.		3		1	1				1				3
Québec, Qué.													
Totaux de Québec.	4			2	1				1				4
Carleton, Ont.	1			1									1
Frontenac, Ont.		1							1				1
Haltont, Ont.	1								1				1
Lincoln, Ont.	1				1								1
Middlesex, Ont.	1					1							1
York, Ont.	1												1
Totaux d'Ontario.	5			1	1	1	1	1	1			4	1
Totaux du Canada.	9			3	2	1	2	1	1			8	1
CARRYING UNLAWFUL WEAPONS.													
Halifax, N.-E.	1					1							1
Carleton, N.-B.		1				1							1
Northumberland, N.-B.		1			1								1
Totaux du N.-Brunswick.	2				1	1							1
Hastings, Ont.		3			1	2							3
Huron, Ont.		1				1							1
Thunder Bay, Ont.		1					1						1
Welland, Ont.		1			1								1
Wentworth, Ont.		1			1								1
York, Ont.		1				1							1
Totaux d'Ontario.	8				3	4	1					4	4
Manitoba, Est.		1							1				1
Totaux du Canada.	2	10			4	6	2		1			6	6
OFFENCES AGAINST REVENUE LAWS.													
Bedford, Qué.		4	2			2	4					6	
Terrebonne, Qué.		1						1				1	
Totaux de Québec.		5	2			2	4	1				7	
Alberta, Nord, T. du N.-O.									2				
Totaux du Canada.		5	2			2	4	3				7	
RIOT AND ASSAULT.													
Québec, Qué.	1	3				3	1						4
Grey, Ont.													

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES CLASSE VI. PRÉCÉDENTES.														
BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.						RELIGIONS.						RESI- DENCE.		
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.						United States — Etats- Unis.	Other Fo- reign Coun- tries. — Autres pays étran- gers.	Other Bri- tish Pos- ses- sions. — Autr's posses- sions Bri- tanni- ques.	Bap- tists. — Bap- tistes.	R. Cath- olics. — Cath- oliques.	Ch. of Eng- land. — Eglise d'Ang- leterre.	Meth- odists. — Méth- odistes.	Pres- byter- ians. — Pres- byté- riens.	Other Deno- mina- tions. — Autr's con- fession- sions.
Eng- land and Wales — Angle terre et Galles	Ire- land. — Ir- lande.	Scot- land. — Ecos- se.	Canada.	Pro- tes- tants	Cities and Towns—Villes. Rural Districts—Districts ruraux.									
VOL DE LETTRES CHARGÉES ET AUTRES MATIÈRES POSTALES.														
						1				1				1
						3				1			2	3
						4				2			2	4
						1				1				1
						1						1		1
						1						1		1
						1				1				1
						1	4			1	1	3		4
						1	8			3	1	3	2	8
PORT D'ARMES ILLÉGAL.														
						1				1				1
						1						1		1
						1						1		1
						2					1		1	2
1	1					1				1	2			3
						1	1				1			1
1						1				1				1
						1					1			1
						1					1			1
2	1					4	1			2	2	4		6
						1				1				1
2	1					8	1			1	3	2	5	9
DELITS CONTRE LE REVENU DE L'ÉTAT.														
						6				2	2	1	1	5
						1				1				1
						7				3	2	1	1	2
						7				3	2	1	1	2
						7				3	2	1	1	2
ÉMEUTES ET-VOIES DE FAIT.														
						4				4				4

JUDICIAL DISTRICTS- IN WHICH OFFENCE COMMITTED.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO GAOL EMPRISONNÉS.		
				Convicted 1st.	Convicted 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	NO OPTION.	
								Sur- option entre la pri- son ou l'a- m'nde	Under one year.
RIOT AND ASSAULT— <i>Concluded.</i>									
Lambton, Ont.	13	13							
Stormont, D'das & Glengarry, O.	2	2							
Totals of Ontario	18	18							
Totals of Canada	23	19		4	4				
INDECENT EXPOSURE AND OTHER OFFENCES AGAINST PUBLIC MORALS.									
Halifax, N.S.	1	1							
Bedford, Que.	1			1	1				
Gaspé, Que.	2	1		1	1		1		
Montreal, Que.	15			15	15		2	4	
Totals of Quebec	18	1		17	17		3	4	
Elgin, Ont.	2	1		1	1			1	
Essex, Ont.	1			1	1			1	
Haldimand, Ont.	1			1	1			1	
Halton, Ont.	1			1	1			1	
Hastings, Ont.	2			2	2			2	
Northumberland & Durham, O.	1			1	1				
Stormont, D'das & Glengarry, O.	1	1							
Wentworth, Ont.	1	1							
York, Ont.	4	1		3	3		1		
Totals of Ontario	14	4		10	10		1	4	
Victoria, B.C.	1	1							
Totals of Canada	34	7		27	27		4	8	
PRISON BREACH, ESCAPE AND ATTEMPT TO ESCAPE FROM PRISON.									
Queen's, P.E.I.	1			1	1				
Halifax, N.S.	8			8	7	1		2	
Westmoreland, N.B.	2			2	1	1		1	
Kamouraska, Que.	1			1	1			1	
Frontenac, Ont.	4	1		3	3			1	
Grey, Ont.	1			1	1			1	
Kent, Ont.	1			1	1			1	
Renfrew, Ont.	1			1	1			1	
Simcoe, Ont.	2	1		1	1			1	
Welland, Ont.	1			1	1			1	
York, Ont.	3			3	3			1	
Totals of Ontario	13	2		11	2	9		5	
Victoria, B.C.	1			1		1		1	
Alberta, Northern, N.W.T.	1			1		1		1	
Alberta, Southern N.-W.T.	1			1		1		1	

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.						Agricultural. Agriculteurs.	Commercial. Commerçants.	Domestic. Serviteurs.	Industrial. Industriels.	Professional. Professionnels libérales.	Laborers. Journaliers.	Married. Mariés.	Widowed. En veuve.	Single. Célibataires.
Two years and under five. Deux ans et moins de cinq.	Five years and over. Cinq ans et plus.	Life. A vie.	D'th. De mort.	Committed to Reformatories. Envoysés à la prison de Réforme.	Other Sentences. Autres Sentences.									
ÉMEUTES ET VOIES DE FAIT— <i>Fin.</i>														
EXPOSITION INDECENTE ET AUTRES DÉLITS CONTRE LA MORALE PUBLIQUE.														
1														
7	2					1	4	1	2		1	1		
8	2					1	4	1	2		8	4	3	10
	1								1		9	4	3	10
									1		1		1	1
									1		1			1
						2b.					1			3
	1	1				2b.			3		4	1	1	7
9	3					2b.	1	4	1	5	13	5	4	17
BRIS DE PRISON, ÉVASION ET TENTATIVE D'ÉVASION.														
									3		1			1
											1			8
											2			2
											1	1		
1									3					3
									1					1
											1			1
											1			1
											1			1
1							2				1			3
							3							
									5		3			11
									1					1
														1

‡ 1—50 lashes.—50 coups de fouets. 4—25 lashes.—25 coups de fouet. b. Sentence deferred.—Sentence remise.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASS VI. CLASSES.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED.	EDUCATIONAL STATUS.			AGES.							USE OF LIQUORS.				
	INSTRUCTION.										USAGE DE LIQUEURS				
	Un-able to read or write.	Ele-mentary.	Superior.	Under 16 years.		16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given.	Mo-derate	Im-mo-derate	
				M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.				
DISTRICTS JUDI-CAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Incapable de lire ou d'écrire.	Élé-mentaire.	Supé-rieure	M. de 16 ans.		M. de 21.		M. de 40.		M. plus.		Non-donné.		Mo-déré	Im-mo-déré
				H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.				
RIOT AND ASSAULT—Concluded.															
Lambton, Ont															
Storm't, D'das et Gleng'ry, O															
Totaux d'Ontario							3		1						4
Totaux du Canada	1	3													
INDECENT EXPOSURE AND OTHER OFFENCES AGAINST PUBLIC MORALS.															
Halifax, N.-E														1	
Bedford, Qué	1							1		1				1	
Gaspé, Qué	1							11		4				2	13
Montréal, Qué	3	12													
Totaux de Québec	5	12					12		5					4	13
Elgin, Ont		1								1				1	
Essex, Ont		1			1					1				1	
Haldimand, Ont		1						1						1	
Halton, Ont		1								1				1	
Hastings, Ont		1								1				1	
Northumberland et Durham, O.		1						1						1	
Storm't, D'das et Gleng'ry, O										1				2	1
Wentworth, Ont	1	2			2					1				2	1
York, Ont	1													7	2
Totaux d'Ontario	1	8		2	1		2		4	1				7	2
Victoria, Col.-B														11	15
Totaux du Canada	6	20		2	1		14		9	1				11	15
PRISON BREACH, ESCAPE AND ATTEMPT TO ESCAPE FROM PRISON.															
Queen's, I. du P.-E			1					1						8	1
Halifax, N.-E.			8		1	7				2				2	1
Westmoreland, N.-B.	2							2		1				1	
Kamouraska, Qué	1													2	1
Frontenac, Ont.		2	1					2			1			2	1
Grey, Ont.		1						1	1					1	1
Kent, Ont.		1												1	
Renfrew, Ont.	1			1				1						1	1
Simcoe, Ont.		1						1						1	1
Welland, Ont.		1			2			1						2	1
York, Ont.		3													
Totaux d'Ontario	1	9	1	3			6	1			1			6	5
Victoria, Col.-B.										1				1	1
Alberta, Nord, T. du N.-O.			1			1								1	1
Alberta, Sud, T. du N.-O.		1												1	1

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES CLASSE VI. PRÉCÉDENTES.

BIRTH PLACES.							RELIGIONS.							RESI-DENCE.		
LIEUX DE NAISSANCE.																
BRITISH ISLES.							United States	Other Foreign Countries.	Other British Possessions.	Baptists.	R. Catholics.	Ch. of Eng-land.	Metho-dists.	Pres-byte-riens.	Other Deno-minations.	Other Towns—Villes.
Eng-land and Wales	Ire-land.	Scot-land.	Canada.	Etats-Unis.	Autres pays étrangers.	Autr's possessions Bri-tanniques.										
Angle-terre et Galles	Ir-lande.	Ecos-se.	Canada.	Etats-Unis.	Autres pays étrangers.	Autr's possessions Bri-tanniques.	Baptistes.	Catho-licques.	Eglise d'An-gleterre.	Métho-distes.	Pres-byté-riens.	Pro-tes-tants	Autr's con-fessions.	Cities and Towns—Villes.	Toural Districts—Districts ruraux.	
EMEUTE ET VOIES DE FAIT—Fin.																
							4			4					4	
EXPOSITION INDECENTE ET AUTRES DÉLITS CONTRE LA MORALE PUBLIQUE.																
							1								1	
							1								1	
2	1						12				13				15	
2	1						14				15				15	
											1				1	
											1	1			1	
											1				1	
											1				1	
												1			1	
											1	2			3	
2	1						6				1	2			6	
4	2						20				1	17			21	
2	1															
BRIS DE PRISON, EVASION ET TENTATIVE D'EVASION.																
											1				1	
											8				8	
											2				2	
											1				1	
											2	1			3	
											1				1	
												1			1	
												1			1	
												1			1	
												1			1	

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED.	Persons charged.	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	- CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE.	
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	COMMITTED TO GAOL EMPRISONNÉS.	
							Reite- rated.	With the option of a fine.
DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Per- sonnes accusées	Ac- quit- tés.	Em- pri- son- nés pour cause de folie.	Plus de 2 réci- des.	Sur option entre la pri- son ou l'a- me de	Un- der one year.	One year and over.	
PRISON BREACH, ESCAPE AND ATTEMPT TO ESCAPE FROM PRISON—Concluded.								
Totals of the N.W.T.	2			2	2			2
Totals of Canada	28	2		26	2	21	3	13
OFFENCES AGAINST GAMBLING ACTS.								
Wentworth, Ont.	4			4	4			4
York, Ont.	3			3	3			
Totals of Ontario	7			7	7			4
New Westminster, B.C.	1	1						
Totals of Canada	8	1		7	7			4
CONSPIRACY.								
Montreal, Que.	11	11						
Quebec, Que.	a2			1	1			1
Totals of Quebec	13	11		1	1			1
Hastings, Ont.	3	3						
York, Ont.	2	2						
Totals of Ontario	5	5						
Totals of Canada	18	16		1	1			1
VARIOUS OTHER MISDEMEANOURS.								
Northumberland, N.B.	1			1	1			1
Montreal, Que.	6	2		4	3	1		3
Bruce, Ont.	1	1						
Carleton, Ont.	2			2	2			1
Grey, Ont.	1			1	1			1
Kent, Ont.	4	1		3	3			3
Lambton, Ont.	2			2	2			
Lanark, Ont.	3			3	3			3
Middlesex, Ont.	4	3		1	1			
Northumberland & Durham, O.	1			1	1			1
Perth, Ont.	1			1	1			1
Victoria, Ont.	3			3	3			3
Welland, Ont.	3	3						
Wellington, Ont.	2			2	2			1
Wentworth, Ont.	1	1						
York, Ont.	6	3		3	3			2
Totals of Ontario	34	12		22	22		11	5
Victoria, B.C.	1			1	1			
Totals of Canada	42	14		28	27	1	14	7

a. 1 absconded.—1 a laissé le pays.

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

SENTENCE.							OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS.																																																																																																																																																																																																																			
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.				D'th. — De mort	Com- mitted to Re- forma- tories. — En- voyés à la prison de Ré- forme.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Com- mer- cial. — Com- mer- çants.	Domestic. — Servi- teurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Pro- fes- sions libé- rales. — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Ma- riés.	Wi- dowed — En- veu- vage.	Single — Céli- bataires.																																																																																																																																																																																																																		
Two years and un- der five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie																																																																																																																																																																																																																														
BRIS DE PRISON, ÉVASION ET TENTATIVE D'ÉVASION—Fin.																																																																																																																																																																																																																																
<table border="1"> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>1</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>2</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td></td><td>8</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>25</td></tr> </table>																										1				1														2								1		8					25																																																																																																																																																																					
											1																																																																																																																																																																																																																					
1														2																																																																																																																																																																																																																		
							1		8					25																																																																																																																																																																																																																		
INFRACTIONS AUX LOIS DÉFENDANT LE JEU.																																																																																																																																																																																																																																
<table border="1"> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>3b.</td><td></td><td></td><td>2</td><td></td><td></td><td>2</td><td></td><td>1</td><td>3</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>3b.</td><td></td><td></td><td>4</td><td></td><td></td><td>1</td><td></td><td>2</td><td>1</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td></td><td>2</td><td>4</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td></td><td>2</td><td>4</td></tr> </table>																				3b.			2			2		1	3						3b.			4			1		2	1												1		2	4												1		2	4																																																																																																																																																						
					3b.			2			2		1	3																																																																																																																																																																																																																		
					3b.			4			1		2	1																																																																																																																																																																																																																		
											1		2	4																																																																																																																																																																																																																		
											1		2	4																																																																																																																																																																																																																		
CONSPIRATION.																																																																																																																																																																																																																																
<table border="1"> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td></td><td></td><td>1</td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td></td><td></td><td>1</td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td></td></tr> </table>																									1			1												1			1															1																																																																																																																																																																						
										1			1																																																																																																																																																																																																																			
										1			1																																																																																																																																																																																																																			
													1																																																																																																																																																																																																																			
DIVERS AUTRES DÉLITS.																																																																																																																																																																																																																																
<table border="1"> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td></td><td>1</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>3</td><td>2</td><td>1</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1a.</td><td></td><td>1</td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>2a.</td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td></td><td>2</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td></td><td></td><td>3</td><td></td><td></td><td>3</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td></td><td>1</td><td></td><td>1</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1a.</td><td></td><td>1</td><td></td><td></td><td>3</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>2</td><td></td><td>1</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>2</td><td>4</td><td>2</td><td>1</td><td>5</td><td>2</td><td>7</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td></td><td></td><td></td><td>11</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>2</td><td></td><td></td><td>14</td></tr> </table>																											1		1													3	2	1															1							1a.		1			1	2									2a.				1	1	1		2									1			3			3											1		1		1							1a.		1			3																1	1	1													2		1									2	4	2	1	5	2	7											1				11															1							2					2			14
												1		1																																																																																																																																																																																																																		
												3	2	1																																																																																																																																																																																																																		
														1																																																																																																																																																																																																																		
						1a.		1			1	2																																																																																																																																																																																																																				
						2a.				1	1	1		2																																																																																																																																																																																																																		
								1			3			3																																																																																																																																																																																																																		
										1		1		1																																																																																																																																																																																																																		
						1a.		1			3																																																																																																																																																																																																																					
												1	1	1																																																																																																																																																																																																																		
												2		1																																																																																																																																																																																																																		
								2	4	2	1	5	2	7																																																																																																																																																																																																																		
										1				11																																																																																																																																																																																																																		
														1																																																																																																																																																																																																																		
						2					2			14																																																																																																																																																																																																																		

a. Sentence deferred.—Sentence remise. b. Crown case reserved.—Cas réservé par la Couronne.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASS VI. CLASSES.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS			
	Un- able to read or write.	Ele- men- tary.	Supe- rior.	Under 16 years.		16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given.		Mo- de- rate	Im- mo- de- rate
				M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
	Inca- pable de lire ou d'é- crire.	Élé- men- taire.	Supé- rieure	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	Mo- dé- ré	Im- mo- dé- ré
PRISON BREACH, ESCAPE AND ATTEMPT TO ESCAPE FROM PRISON— <i>Concluded.</i>															
Totaux des T. du N.-O.....	2				1		1							2	
Totaux du Canada.....	4	21	1	4	8	11	1	1			1		20	6	
OFFENCES AGAINST GAMBLING ACTS.															
Wentworth, Ont.....	4				1		1		2					4	
York, Ont.....	2	1					3							3	
Totaux d'Ontario.....	6	1			1		4		2					3	
New-Westminster, Col.-B.....														4	
Totaux du Canada.....	6	1			1		4		2					3	
CONSPIRACY.															
Montréal Qué.....		1							1					1	
Québec, Qué.....									1					1	
Totaux de Québec.....		1							1					1	
Hastings, Ont.....															
York, Ont.....															
Totaux d'Ontario.....															
Totaux du Canada.....		1							1					1	
VARIOUS OTHER MISDEMEANOURS.															
Northumberland, N.-B.....		1					1							1	
Montréal, Qué.....	2	2					3	1						4	
Bruce, Ont.....							1		1					1	
Carleton, Ont.....		1	1						1					1	
Grey, Ont.....							2		1					2	
Kent, Ont.....		3							1					2	
Lambton, Ont.....		2		2										3	
Lanark, Ont.....	2	1					3							1	
Middlesex, Ont.....		1		1										1	
Northumberl'd et Durham, O.....		1							1					1	
Perth, Ont.....		1			1									1	
Victoria, Ont.....		3				2			1					3	
Welland, Ont.....									1					2	
Wellington, Ont.....		2												1	
Wentworth, Ont.....									1					3	
York, Ont.....		1	2	1			1		1					3	
Totaux d'Ontario.....	2	17	3	4	1	10	6		1					17	
Victoria, Col.-B.....		1											1	1	
Totaux du Canada.....	4	21	3	4	1	14	1	6	2					19	

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES CLASSE VI. PRÉCÉDENTES.

BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.						RELIGIONS.							RESI- DENCE.		
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.			Canada.	United States — Etats- Unis.	Other Fo- reign Coun- tries. — Aut- res pays étran- gers.	Other Brit- ish Pos- ses- sions. — Autr's posses- sions Brit- anni- ques.	Bap- tists. — Bap- tistes.	R. Ca- tho- lics. — Catho- liques.	Ch. of Eng- land. — Eglise d'An- gle- terre.	Meth- odists. — Métho- distes.	Pres- byte- rians. — Pres- byté- riens.	Pro- tes- tants — Autr's con- fes- sions.	Other Deno- mina- tions. — Autr's con- fes- sions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
Eng- land and Wales — Angle terre et Galles	Ire- land. — Ir- lande.	Scot- land. — Ecos- se.													
PRISON BREACH, ESCAPE AND ATTEMPT TO ESCAPE FROM PRISON— <i>Fin.</i>															
2								2						2	
3	3	1	18	1			15	6	1	2	2		21	5	
INFRACTIONS AUX LOIS DÉPENDANT LE JEU.															
				1	3		2			2				4	
				3						3				3	
				4	3		2		2	3				7	
				4	3		2		2	3				7	
CONSPIRATION.															
				1				1						1	
				1				1						1	
				1				1						1	
				1				1						1	
DIVERS AUTRES DÉLITS.															
				1				1						1	
				2			2			4				4	
				1				1	1					2	
				1						1				1	
				1					2					3	
				1						1				1	
				1						2				3	
				1						3				3	
				1						1				1	
				1						3				3	
				1						1				1	
				1						3				2	
				1						3				1	
				3	2	1	15	1		2	8	2	4	4	
				1						1				1	
				3	3	1	18	3		8	8	2	4	4	

TABLE II.

SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES, WITH TOTALS OF EACH
PROVINCE AND OF CANADA.

TABLEAU II.

RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PAR PROVINCES, AVEC TOTAUX
DE CHAQUE PROVINCE ET DU CANADA.

PROVINCES.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS.	
	Un-able to read or write.	Ele-mentary.	Super-ior.	Under 16 years.		16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given.		Mo-derate.	Im-mo-derate.
				Moins de 16 ans.		16 ans et moins de 21.		21 ans et moins de 40.		40 ans et plus.		Non-donné.			
				M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
CLASS I.—OFFENCES AGAINST THE PERSON.															
Ile du Prince-Edouard	12	1					9		4				2	11	
Nouvelle-Ecosse	3	21	2	4			14		2	4	1	3	20	6	
Nouveau-Brunswick	2	17	3		5		11					3	14	8	
Québec	95	314	6	8	34	2	287	10	63	5	6		87	328	
Ontario	62	375	7	14	1	52	269	8	94	3	14	1	245	199	
Manitoba	1	11					6	1					9	3	
Colombie-Britannique	21	30	3		8		19		4	1	35		28	26	
Les Territoires	3	6	1		1		6		3		8		9	1	
Totaux du Canada	187	786	23	26	1	101	2	621	21	178	10	69	1414	582	
CLASS II.—OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE.															
Ile du Prince-Edouard		1		1			8		2				15	8	
Nouvelle-Ecosse	3	19	1	4		9	3		1				3	1	
Nouveau-Brunswick		4					3		5				22	43	
Québec	31	34		6		17	37		1				99	38	
Ontario	13	122	2	40	1	32	58	2	4		2		3	7	
Manitoba		10				1	8		1				3	1	
Colombie-Britannique	1	2				1	1						3	1	
Les Territoires		1		2		2	1						2	1	
Totaux du Canada	48	193	5	51	1	62	116	2	13		6		148	98	
CLASS III.—OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE.															
Ile du Prince-Edouard	2	12		1	1	2	9		1				4	10	
Nouvelle-Ecosse	20	60	1	23	2	23	8	11	2	7		5	68	9	
Nouveau-Brunswick	11	31		19		11	8	1	1	2	1	1	29	13	
Québec	253	528	3	157	9	111	16	392	32	44	13	10	328	461	
Ontario	231	1,041	33	372	16	248	23	443	37	149	22	19	906	402	
Manitoba	2	45	2	4		4	35		6		4		21	28	
Colombie-Britannique	14	56	3	1		4	1	39		8		32	1	48	
Les Territoires	8	11	2			3	1	12	1	4		33	1	1	
Totaux du Canada	541	1,784	44	577	28	406	49	949	73	220	37	104	3	1419	
CLASS IV.—MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY.															
Ile du Prince-Edouard													9	1	
Nouvelle-Ecosse	2	8		6		3		1					5	2	
Nouveau-Brunswick		1					1		2	2			1	2	
Québec	1	6		8	2	1	2	4	2	7	1		20	8	
Ontario	4	23	1	8		6		4					1	1	
Manitoba		3					3						1	2	
Colombie-Britannique							1						1	1	
Les Territoires		1					1		2				1	13	
Totaux du Canada	7	42	1	14	2	10	11	2	10	1			37	13	

BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.				RELIGIONS.							RESI-DENCE.				
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.			Canada.	United States.	Other Foreign Countries.	Other British Possessions.	Baptists.	R. Catholics.	Ch. of Eng-land.	Metho-dists.	Pres-byterians.	Protes-tants.	Other Deno-minations.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
Eng-land and Wales.	Ire-land.	Scot-land.													
CLASSE I.—OUVRAGES CONTRE LA PERSONNE.															
			13					10	1			2		11	2
			25					9	2		2		3	4	13
3	2		16		1		1	7	3		2		1	16	7
19	25	13	331	9	17	1	338	10	2	8	49	5	359	56	5
46	61	18	291	18	9		13	134	128	76	55	24	14	326	118
4			6					3	3		1	7	1	7	5
6	2	2	31	6	9			27	3	2	1	14	9	39	17
			7	4				4	1	3		1	2	5	8
78	90	33	720	37	36	1	17	529	156	88	69	101	35	776	226
CLASSE II.—DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.															
			1					1						1	
			23					11	6		5			19	4
			3			1				2		2		3	1
1	3		55	5	1		5	56	4	1	2	2		47	18
12	5	2	102	13	2	1	5	40	54	19	11	1	6	121	16
1	2		4	3				5		2	3			10	
				1	2					1				2	1
1			2						1	1	1			3	
15	10	2	190	22	5	2	5	113	65	27	22	5	8	206	40
CLASSE III.—DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.															
			14					12	1				1		13
3			71	3	1	3	15	27	8	8			8	7	55
			41				9	11	8	9			3	1	37
27	21		699	19	18		11	662	59	7	16	20	9	692	92
113	92	37	974	61	30		32	437	377	217	158	56	51	1088	221
13	3	4	18	6	5	2	2	12	6	4	5	13	7	37	16
8	5	2	29	12	18	1		27	6	2		24	15	64	11
3	1	2	14	1				5	5	1			3	8	24
168	122	45	1,860	103	72	4	69	1198	470	248	170	126	98	1994	397
CLASSE IV.—OFFENSES MALICIEUSES CONTRE LA PROPRIÉTÉ.															
			10					9			1			8	2
			1					1						1	
1		2	4					6	1					3	4
1	4	2	17	2	1	1	2	6	6	5	6	2	1	14	14
1	1		1				1	1			1			3	
			1								1				1
3	5	4	34	2	1	1	3	23	7	5	9	2	1	29	21

TABLE II. SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES.

PROVINCES.	Persons charged. — Personnes accusées.	Acquitted. — Acquités.	De-tained for Lunacy. — Em-prison-nés pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE. — COMMITTED TO GAOL — EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st. — Con- dam-nés une fois.	Con- victed 2nd. — Con- dam-nés deux fois.	Reite- rated. — Plus de 2 réci-di- ves.	With the option of a fine. — Sur option entre la pri- son ou l'am-nde	NO OPTION. — SANS OPTION.	
									Under one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
CLASS V.—FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY.										
Prince Edward Island	2	1		1	1					
Nova Scotia	1			1	1					
New Brunswick	22	8		14	11	2	1	7		
Quebec	34	12		22	21	1		4	5	
Ontario				2	2			2		
Manitoba	2			1		1				
British Columbia	1									
The Territories										
Totals of Canada	62	21		41	36	4	1	13	5	
CLASS VI.—OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES.										
Prince Edward Island	5	2		3	2	1		2		
Nova Scotia	11	2		9	8	1		3	6	
New Brunswick	22	2		20	13	1	6	14	5	
Quebec	94	37	1	53	49	3	1	22	9	
Ontario	167	75		90	78	11	1	31	28	
Manitoba	6	4		2	2			2		
British Columbia	30	3		27	26		1	15	9	
The Territories	10	2		8	6	2		5	1	
Totals of Canada	345	127	1	212	176	26	10	82	63	
GRAND TOTALS BY PROVINCES.										
Prince Edward Island	43	12		31	28	2	1	2	23	
Nova Scotia	196	44		150	126	21	3	9	57	
New Brunswick	152	56		93	75	5	13	22	37	
Quebec	1,727	367	4	1,338	1,129	86	123	333	555	
Ontario	3,339	1,259	4	2,064	1,905	105	54	238	1,003	
Manitoba	125	41	1	82	73	7	2	3	54	
British Columbia	227	33		187	180	2	5	35	103	
The Territories	116	26		85	80	5		4	49	
Grand Totals of Canada	5,925	1,838	9	4,030	3,596	233	201	646	1,881	

a. 24 Nolle prosequi. 13 Jury disagreed.—13 Le jury ne s'est pas accordé. 11 Absconded.—11 Ont laissé le pays.

TABLEAU II. RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PROVINCES.

SENTENCE.										OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.							
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Com- mit- ted to Re- form- a- to- ries. — En- voyés à la pri- son de Re- forme.	Other Sen- tences. — Autres Sen- tences.	Agricultural. — Agriculteurs.	Com- mercial. — Com- merçants.	Do- mestic. — Serviteurs.	In- dus- trial. — In- dustriels.	Pro- fes- sional. — Pro- fession- naires libé- rales.	La- borers. — Jour- naliers.	Mar- ried. — Mariés.	Wi- dowed — En- veuve.	Single — Céli- bataires.									
Two years and under five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie													Agri- cultural. — Agriculteurs.	Com- mercial. — Com- merçants.	Do- mestic. — Serviteurs.	In- dus- trial. — In- dustriels.	Pro- fes- sional. — Pro- fession- naires libé- rales.	La- borers. — Jour- naliers.	Mar- ried. — Mariés.	Wi- dowed — En- veuve.	Single — Céli- bataires.
CLASSE V.—FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE.																							
1														1									
7						2	5		3		1	1	8	3									
5	3			1	4	3	8		5	1	3	8	1	13									
							1		1					1									
15	3			1	4	5	15		8	2	9	18	2	19									
CLASSE VI.—AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES.																							
1						1			3		2	1		2									
									5		5	1		8									
8	3			1	7	8	14	1	5		19	22	6	18									
3	2			7	16	4	6	2	19	5	27	37	3	25									
									1		1	2		49									
2							2	2			1	9		17									
						2	1				1	1		2									
14	7			8	25	14	22	5	28	5	58	75	9	121									
GRANDS TOTAUX PAR PROVINCES.																							
4						1	2	3	3		22	9	1	21									
31	14				17	9	5	6	12	1	51	31	4	115									
15	3	1	1			12	6		5	2	38	11		79									
106	40			74	208	55	205	43	311	9	440	456	66	813									
63	35	3		96	501	115	132	106	267	16	879	491	38	1,500									
8	4		1		7	9	6	1	16	2	38	17	1	60									
13	9		2			3	26	15	18	4	55	39	5	113									
9	6		1		6	8	5		4	3	6	26		21									
249	111	4	5	187	744	197	389	177	644	37	1,529	1,080	115	2,722									

TABLE II. SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES.

PROVINCES.	EDUCATIONAL STATUS. INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQUORS. USAGE DE LIQUEURS.		
	Un-able to read or write.	El-ementary.	Supe-rior.	Under 16 years.		16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given.		Im-mo-derate
				M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	Mo-derate	Im-mo-deré		
CLASS V.—FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY.														
Ile du Prince-Edouard.....														1
Nouvelle-Ecosse.....		1						1						1
Nouveau-Brunswick.....		1							1					10
Québec.....	1	12	1		2		12						17	3
Ontario.....		16	6	1	1	1	12		7				4	2
Manitoba.....		2					1		1				1	
Colombie-Britannique.....			1				1						1	
Les Territoires.....													1	
Totaux du Canada.....	1	32	8	1	3	1	27		9				23	18
CLASS VI.—OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES.														
Ile du Prince-Edouard.....		3					3						1	2
Nouvelle-Ecosse.....	1	8		1		7	1		2				4	16
Nouveau-Brunswick.....	7	13				2	1		6				27	26
Québec.....	14	37	2	2	1	1	25	1	14	2	4	3	56	33
Ontario.....	13	71	5	10	7		33	11	18	7	3	1	56	31
Manitoba.....		1					1		1				1	
Colombie-Britannique.....		23	3			1	2	3	14	1	2	4	16	2
Les Territoires.....		3				1		1	1		5		3	
Totaux du Canada.....	36	159	10	13	19	3	75	28	36	16	14	8	117	80
GRAND TOTALS BY PROVINCES.														
Ile du Prince-Edouard.....	2	28	1	2	1	2	21		5				8	23
Nouvelle-Ecosse.....	29	117	4	38	2	42	8	35	2	14	1	8	121	25
Nouveau-Brunswick.....	20	67	3	19		18		31	5	7	8	4	52	38
Québec.....	395	931	12	173	9	166	19	755	45	128	20	20	3	468
Ontario.....	323	1,648	54	445	20	346	24	819	58	279	33	38	2	1343
Manitoba.....	4	72	2	4		6		54	1	13		4		35
Colombie-Britannique.....	36	111	10	1		14	3	63	14	12	2	73	5	96
Les Territoires.....	11	22	5			7	1	21	1	8		46	1	35
Grands totaux du Canada.....	820	2,996	91	682	32	601	55	1799	126	466	64	193	12	2158

TABLEAU II. RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PROVINCES.

BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.					RELIGIONS.						RESI-DENCE.			
BRITISH ISLES. ILES BRITANNIQUES.				United States Etats- Unis.	Other Foe- rign Coun- tries. — Autr's posses- sions Bri- tanni- ques.	Bap- tists. — Bap- tistes.	R. Ca- tholics. — Catho- liques.	Ch. of Eng- land. — Eglise d'An- gle- terre.	Me- tho- dists. — Metho- distes.	Pres- byte- rians. — Pres- byté- riens.	Pro- tes- tants — Autr's con- fes- sions.	Other Deno- mina- tions. — Autr's con- fes- sions.	Cités and Town- s— Villes. —	Rural Districts— Districts ruraux.
Eng- land and Wales — Angle- terre et Galles	Ire- land. — Ir- lande.	Scot- land. — Ecos- se.	Can- ada.											
CLASSE V.—FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE.														
8	2	1	24	2	2	2	1	19	10	4	2	4	1	28
CLASSE VI.—AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES.														
20	11	7	135	29	2	1	9	92	31	21	17	29	6	166
GRANDS TOTAUX PAR PROVINCES.														
292	240	92	2,963	195	118	11	104	1969	739	393	289	267	149	3199

TABLE III.

SUMMARY CONVICTIONS.

TABLEAU III.

CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

Statistique Criminelle.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF PRINCE EDWARD ISLAND.							
	KING'S.				PRINCE.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of Food								
Assaults	6	6			4	4		
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of Court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts								
Game Laws								
Larceny								
" of dogs, birds, &c.								
" of timber, trees, fruits, &c.								
Liquor License Acts, offences against								
Breach of Canada Temperance Act	20	20			23	23		
Selling liquor during prohibited hours								
to Indians								
without license								
Malicious injury to property								
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Acts, offences against								
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of								
Exercising various callings without license					2	2		
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws								
Seamen Acts					1			1
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass	2	2						
Vagrancy								
Drunkenness					32	32		
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly					11	11		
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	28	28			73	72		1

TABEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.							
	QUEEN'S.				Totals of P. E. Island.			
	Sentence.				Totaux de l'Île du P. E.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Falsifications de substances alimentaires.								
Voies de fait.	21	20			31	30		1
Troubler la paix.	3	3			3	3		
Port d'armes illégal.								
Mépris de cour.								
Cruauté envers les animaux.	4	4			4	4		
Perturbation de réunions religieuses et autres.								
Infractions aux lois des pêcheries.								
" défendant le jeu.								
" de chasse.	1		1		1		1	
Larcin.								
Vol de chiens, oiseaux, etc.								
bois, arbres, fruits, etc.								
Infractions aux lois des licences de boissons.	30	20			73	73		
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.								
Vente de boissons durant les heures défendues	2		2		2		2	
" aux Sauvages.								
" sans licence.	8	8			8	8		
" sans licence.	2	2			2	2		
Dommmages malicieux à la propriété.								
Autres dommages à la propriété.								
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.								
Infractions aux lois concernant la médecine.								
" de la milice.								
Divers petits délits.	6	6			6	6		
Contraventions aux lois municipales.	1	1			3	3		
Pratiquant divers états sans licence.	6	6			6	6		
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.	19	19			19	19		
Délits ayant rapport aux chemins publics.								
Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.								
Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.	59	59			59	59		
Profanation du dimanche.								
Infractions aux lois des chemins de fer.	1	1			1	1		
Délits contre le revenu de l'Etat.								
Infractions aux lois maritimes.								1
Délits ayant rapport à la corvée.	7	7			7	7		
Menaces et langage injurieux.								
Empiètement.	4		4		2	2		
Vagabondage.	269	269			301	301		4
Ivresse.								
Exposition indécente.								
Langage insultant, obscène, profane.	1	1			1	1		
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.								
Conduite déréglée					11	11		
Infractions aux lois des poids et mesures.								
Aliénation mentale.								
Totaux	444	436			545	536		7

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF NOVA SCOTIA.						
	ANNAPOLIS.			ANTIGONISH.			
	Con- vic- tions Total	Sentence.		Con- vic- tions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	De- ferred &c.	
		Re- mise, etc.			Re- mise, etc.		
Adulteration of Food.....	1	1		3	3		
Assaults.....							
Breach of peace.....							
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....							
Contempt of Court.....							
Cruelty to animals.....							
Disturbing religious and like meetings.....							
Fishery Acts, offences against.....							
Gambling Acts.....							
Game Laws.....							
Larceny.....	1	1					
“ of dogs, birds, &c.....							
“ of timber, trees, fruits, &c.....							
Liquor License Acts, offences against.....							
Breach of Canada Temperance Act.....	2	2					
Selling liquor during prohibited hours.....							
to Indians.....							
“ without license.....							
Malicious injury to property.....							
Other damage to property.....							
Master's and Servant's Acts, offences against.....							
Medical Acts, offences against.....							
Militia Acts.....							
Miscellaneous minor offences.....							
Municipal Acts and By-laws, breaches of.....							
Exercising various callings without license.....							
Health By-laws, offences against.....							
Highways, offences relating to.....							
Neglecting to support family.....							
Pharmacy Acts, offences against.....							
Profanation of the Lord's Day.....							
Railway Acts, offences against.....							
Revenue Laws.....							
Seamen Acts.....							
Statute Labour, offences relating to.....							
Threats and abusive language.....							
Trespass.....							
Vagrancy.....							
Drunkenness.....							
Indecent exposure.....							
Insulting, obscene and profane language.....							
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....							
Loose, idle, disorderly.....							
Weights and Measures Acts, offences against.....							
Insanity.....							
Totals.....	4	4		3	3		

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.						
	CAPE BRETON.			COLCHESTER.			
	Con- vic- tions Total	Sentence.		Con- vic- tions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	De- ferred &c.	
		Re- mise, etc.			Re- mise, etc.		
Falsifications de substances alimentaires.....	13	11	2	1	1		
Voies de fait.....	6	5	1				
Troubler la paix.....							
Port d'armes illégal.....							
Mépris de cour.....							
Cruauté envers les animaux.....	1		1				
Perturbation de réunions religieuses et autres.....							
Infractions aux lois des pêcheries.....							
“ défendant le jeu.....							
“ de chasse.....							
Larcin.....							
Vol de chiens, oiseaux, etc.....							
“ bois, arbres, fruits, etc.....				11	11		
Infractions aux lois des licences de boissons.....							
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.....							
Vente de boissons durant les heures défendues.....							
“ aux Sauvages.....							
“ sans licence.....							
Domages malicieux à la propriété.....							
Autres dommages à la propriété.....							
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.....							
Infractions aux lois concernant la médecine.....							
de la milice.....							
Divers petits délits.....							
Contraventions aux lois municipales.....							
Pratiquant divers états sans licence.....							
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.....	1	1					
Délits ayant rapport aux chemins publics.....							
Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.....							
Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.....							
Profanation du dimanche.....							
Infractions aux lois des chemins de fer.....							
Délits contre le revenu de l'Etat.....							
Infractions aux lois maritimes.....	6	6					
Délits ayant rapport à la corvée.....							
Menaces et langage injurieux.....							
Empiètement.....							
Vagabondage.....							
Ivresse.....	46	42	4				
Exposition indécente.....							
Langage insultant, obscène, profane.....							
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.....							
Conduite déréglée.....	2	2					
Infractions aux lois des poids et mesures.....							
Aliénation mentale.....							
Totaux.....	67	8		12	12		

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF NOVA SCOTIA—Continued.							
	CUMBERLAND.				DIGBY.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of Food.....			2	1	6	6		
Assaults.....	3							
Breach of peace.....	2	1		1				
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....								
Contempt of Court.....								
Cruelty to animals.....								
Disturbing religious and like meetings.....	1	1						
Fishery Acts, offences against.....								
Gambling Acts.....								
Game Laws.....								
Larceny.....								
“ of dogs, birds, &c.....								
“ of timber, trees, fruits, &c.....								
Liquor License Acts, offences against.....					5	5		
Breach of Canada Temperance Act.....								
Selling liquor during prohibited hours.....								
“ to Indians.....								
“ without license.....								
Malicious injury to property.....								
Other damage to property.....								
Master's and Servants Acts, offences against.....								
Medical Act, offences against.....								
Militia Acts.....								
Miscellaneous minor offences.....								
Municipal Acts and By-Laws, breaches of.....								
Exercising various callings without license.....								
Health By-laws, offences against.....								
Highways, offences relating to.....								
Neglecting to support family.....								
Pharmacy Acts, offences against.....								
Profanation of the Lord's Day.....								
Railway Acts, offences against.....								
Revenue Laws.....								
Seamen Acts.....					2	2		
Statute Labour, offences relating to.....								
Threats and abusive language.....					1	1		
Trespass.....								
Vagrancy.....								
Drunkenness.....	50	40	5	5	14	14		
Indecent exposure.....								
Insulting, obscene and profane language.....								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....								
Loose, idle, disorderly.....	8	7		1	2	2		
Weights and Measures Acts, offences against.....								
Insanity.....								
Totals.....	64	49	7	8	30	30		

TABEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—Suite.							
	GUYSBOROUGH.				HALIFAX.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Falsifications de substances alimentaires.								
Voies de fait.								
Troubler la paix.	5	5			113	92	3	18
Port d'armes illégal.					20	20		
Mépris de cour.					1	1		
Cruauté envers les animaux.					5	5		
Perturbation de réunions religieuses et autres.								
Infractions aux lois des pêcheries.								
“ défendant le jeu de chasse.								
Larcin.					1	1		
Vol de chiens, oiseaux, etc.					1	1		
“ bois, arbres, fruits, etc.								
Infractions aux lois des licences de boissons.					18	18		
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.								
Vente de boissons durant les heures défendues.								
“ aux Sauvages.					5	5		
“ sans licence.					1		1	
Dommmages malicieux à la propriété.					6	6		
Autres dommages à la propriété.								
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.								
Infractions aux lois concernant la médecine.								
“ de la milice.								
Divers petits délits.					3	3		
Contraventions aux lois municipales.					83	83		
Pratiquant divers états sans licence.								
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.					7	7		
Délits ayant rapport aux chemins publics.					5	5		
Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.					1	1		
Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.					2	2		
Profanation du dimanche.								
Infractions aux lois des chemins de fer.								
Délits contre le revenu de l'Etat.					14	1	9	4
Infractions aux lois maritimes.					39	23	1	15
Délits ayant rapport à la corvée.								
Menaces et langage injurieux.								
Empiècement.					72	1	61	10
Vagabondage.	2	2			408	384	15	9
Ivresse.					4	3	1	
Exposition indécente.								
Langage insultant, obscène, profane.					11	6	2	3
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.								
Conduite déréglée.					41	36	2	3
Infractions aux lois des poids et mesures.								
Aliénation mentale.								
Totaux.	7	7			861	704	95	62

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF NOVA SCOTIA—Continued.						
	HANTS.				INVERNESS.		
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.	
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.
Adulteration of Food	5	2	3	4	4		
Assaults	2	2					
Breach of peace							
Carrying fire-arms and unlawful weapons							
Contempt of Court							
Cruelty to animals							
Disturbing religious and like meetings							
Fishery Acts, offences against							
Gambling Acts							
Game Laws							
Larceny							
“ of dogs, birds, &c.							
“ of timber, trees, fruits, &c.							
Liquor License Acts, offences against				1	1		
Breach of Canada Temperance Act							
Selling liquor during prohibited hours							
“ to Indians							
“ without license							
Malicious injury to property				1	1		
Other damage to property							
Master's and Servant's Acts, offences against							
Medical Acts, offences against							
Militia Acts							
Miscellaneous minor offences							
Municipal Acts and By-laws, breaches of							
Exercising various callings without license							
Health By-laws, offences against							
Highways, offences relating to							
Neglecting to support family							
Pharmacy Acts, offences against							
Profanation of the Lord's Day							
Railway Acts, offences against							
Revenue Laws							
Seamen Acts							
Statute Labour, offences relating to							
Threats and abusive language							
Trespass				4	4		
Vagrancy							
Drunkenness	20	19	1				
Indecent exposure							
Insulting, obscene and profane language							
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof							
Loose, idle, disorderly							
Weights and Measures Acts, offences against							
Insanity							
Totals	27	23	4	10	10		

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—Suite.								OFFENSES.
KING'S.				LUNENBURG.				
Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.			
	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
2	1		1	23	20		3	Falsifications de substances alimentaires.
				2	2			Voies de fait.
								Troubler la paix.
								Port d'armes illegal.
								Mépris de cour.
1	1			6	4	2		Cruauté envers les animaux.
								Perturbation de réunions religieuses et autres.
								Infractions aux lois des pêcheries.
								“ défendant le jeu.
								de chasse.
1		1						Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
								“ bois, arbres, fruits, etc.
				17	17			Infractions aux lois des licences de boissons.
2	2							Contraventions aux lois de tempérance du
								Canada.
								Vente de boissons durant les heures défendues.
								“ aux Sauvages.
				3	3			“ sans licence.
				1	1			Domages malicieux à la propriété.
				6	6			Autres dommages à la propriété.
								Infractions aux lois concernant les maîtres et
								serveurs.
								Infractions aux lois concernant la médecine.
								de la milice.
				1	1			Divers petits délits.
				6	6			Contraventions aux lois municipales.
								Pratiquant divers états sans licence.
								Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
				2	2			Délits ayant rapport aux chemins publics.
								Négligence de pouvoir aux besoins de la
								famille.
								Infractions aux lois concernant les pharmaciens.
								Profanation du dimanche.
								Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
				2			2	Infractions aux lois maritimes.
								Délits ayant rapport à la corvée.
				2			2	Menaces et langage injurieux.
								Empiètement.
								Vagabondage.
46	32		14	3	3			Ivresse.
								Exposition indécente.
								Langage insultant, obscène, profane.
								Tenant, habitant et fréquentant des maisons
								de désordre.
								Conduite déréglée.
								Infractions aux lois des poids et mesures.
								Aliénation mentale.
52	36	1	15	74	65	2	7	Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF NOVA SCOTIA—Concluded.							
	PICTOU.				SHELburnE.			
	Con- vic- tions • Total	Sentence.			Con- vic- tions • Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of Food	22	21	1		5	5		
Assaults	3	3						
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of Court								
Cruelty to animals	2	2						
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against	1	1						
Gambling Acts								
Game Laws	8	8						
Larceny								
“ of dogs, birds, &c								
“ of timber, trees, fruits, &c.	22	22			4	4		
Liquor License Acts, offences against								
Breach of Canada Temperance Act.								
Selling liquor during prohibited hours								
“ to Indians								
“ without license.	4	4			2	2		
Malicious injury to property								
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against.								
Medical Acts, offences against								
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	3	3						
Exercising various callings without license.	1	1						
Health By-laws, offences against.	5	5						
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against.								
Profanation of the Lord's Day	3		3					
Railway Acts, offences against.								
Revenue Laws								
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to	2	2						
Threats and abusive language.								
Trespass								
Vagrancy								
Drunkenness	52	49	3		2	2		
Indecent exposure.								
Insulting, obscene and profane language	3	3						
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly.	8	7	1					
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	139	131	8		13	13		

TABLeAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—Fin.							
	YARMOUTH.				Totals of Nova Scotia. Totaux de la Nouv.-Ecosse.			
	Con- vic- tions • Total	Sentence.			Con- vic- tions • Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Falsifications de substances alimentaires.	15	14	1		221	186	12	23
Voies de fait.	11	10	1		46	43	2	1
Troubler la paix.					1	1		
Port d'armes illégal.								
Mépris de cour.	1	1			6	6		
Cruauté envers les animaux.	1	1			12	9	3	
Perturbation de réunions religieuses et autres.								
Infractions aux lois des pêcheries.					1	1		
“ défendant le jeu.								
“ de chasse.					11	10	1	
Larcin.								
Vol de chiens, oiseaux, etc.					1	1		
“ bois, arbres, fruits, etc.					68	68		
Infractions aux lois des licences de boissons.	31	31			45	45		
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.								
Vente de boissons durant les heures défendues.								
“ aux Sauvages.					8	8		
“ sans licence.					3	2	1	
Dommmages malicieux à la propriété.					18	18		
Autres dommages à la propriété.								
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.								
Infractions aux lois concernant la médecine.								
“ de la milice.								
Divers petits délits.					4	4		
Contraventions aux lois municipales.					92	92		
Pratiquant divers états sans licence.								
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.					8	8		
Délits ayant rapport aux chemins publics.	1	1			14	14		
Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.	1	1			2	2		
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.								
Profanation du dimanche.					2	2		
Infractions aux lois des chemins de fer.								
Délits contre le revenu de l'Etat.	2		2		29	9	14	6
Infractions aux lois maritimes.								
Délits ayant rapport à la corvée.					44	26	1	17
Menaces et langage injurieux.					4	4		
Empiètement.	1		1		73	1	62	10
Vagabondage.	33	32	1		676	619	29	28
Ivresse.					4	3	1	
Exposition indécente.					3	3		
Langage insultant, obscène, profane.	1		1		12	6	3	3
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.								
Conduite déréglée.					61	54	3	4
Infractions aux lois des poids et mesures.								
Aliénation mentale.								
Totals	98	91	7		1,469	1,245	132	92

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF NEW BRUNSWICK.							
	CARLETON.				CHARLOTTE.			
	Sentence.							
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of Food	4	4			4	4		
Assaults					4	4		
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of Court								
Cruelty to animals	1	1			1	1		
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts								
Game Laws								
Larceny					1	1		
“ of dogs, birds, &c.								
“ of timber, trees, fruits, &c.								
Liquor License Acts, offences against								
Breach of Canada Temperance Act	25	25			41	40	1	
Selling liquor during prohibited hours								
to Indians								
“ without license								
Malicious injury to property	2	2						
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Acts, offences against								
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences					1	1		
Municipal Acts and By-Laws, breaches of								
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to					6	6		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws								
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language					1	1		
Trespass								
Vagrancy	1		1					
Drunkenness	26	23	3		90	90		
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language					1	1		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly								
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	50	55	4		150	148	2	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.							
	KENT.				KING'S.			
	Sentence.							
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Falsifications de substances alimentaires								
Voies de fait	1	1						
Troubler la paix	2	2						
Port d'armes illégales								
Mépris de cour								
Cruauté envers les animaux								
Perturbation de réunions religieuses et autres								
Infractions aux lois des pêcheries								
“ défendant le jeu								
“ de chasse								
Larcin								
Vol de chiens, oiseaux, etc.								
“ bois, arbres, fruits, etc.								
Infractions aux lois des licences de boissons								
Contraventions aux lois de tempérance du Canada								
Vente de boissons durant les heures défendues								
“ aux Sauvages								
“ sans licence								
Domages malicieux à la propriété								
Autres dommages à la propriété								
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs								
Infractions aux lois concernant la médecine								
“ de la milice								
Divers petits délits								
Contraventions aux lois municipales								
Pratiquant divers états sans licence								
Infractions aux lois sur l'hygiène publique								
Délits ayant rapport aux chemins publics								
Négligence de pourvoir aux besoins de la famille								
Infractions aux lois concernant les pharmaciens								
Profanation du dimanche								
Infractions aux lois des chemins de fer								
Délits contre le revenu de l'Etat								
Infractions aux lois maritimes								
Délits ayant rapport à la corvée								
Menaces et langage injurieux								
Empiètement								
Vagabondage								
Ivresse								
Exposition indécente								
Langage insultant, obscène, profane								
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre								
Conduite déréglée								
Infractions aux lois des poids et mesures								
Aliénation mentale								
Totals	3	3			3	3		

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF NEW BRUNSWICK—Continued.							
	NORTHUMBERLAND.				ST. JOHN.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of Food.....								
Assaults.....	15	15			162	159	2	1
Breach of peace.....	4	2		2	56	56		
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....					1	1		
Contempt of Court.....					1	1		
Cruelty to animals.....					7	3		4
Disturbing religious and like meetings.....	1	1						
Fishery Acts, offences against.....								
Gambling Acts.....								
Game Laws.....								
Larceny.....	3	3						
“ of dogs, birds, &c.....								
“ of timber, trees, fruits, &c.....					53	53		
Liquor License Acts, offences against.....								
Breach of Canada Temperance Act.....	45	44	1					
Selling liquor during prohibited hours.....					23	23		
“ to Indians.....								
“ without license.....					9	9		
Malicious injury to property.....	2	2			7	7		
Other damage to property.....					8	8		
Master's and Servant's Acts, offences against.....								
Medical Acts, offences against.....								
Militia Acts.....								
Miscellaneous minor offences.....	1	1			1	1		
Municipal Acts and By-laws, breaches of.....					50	50		
Exercising various callings without license.....								
Health By-laws, offences against.....								
Highways, offences relating to.....					6	6		
Neglecting to support family.....								
Pharmacy, Acts, offences against.....								
Profanation of the Lord's Day.....					1	1		
Railway Acts, offences against.....					16	16		
Revenue Laws.....								
Seamen Acts.....	8	2	5	1	28		14	14
Statute Labour, offences relating to.....								
Threats and abusive language.....	6	6			29	28		1
Trespass.....								
Vagrancy.....	1			1	10	10		
Drunkenness.....	66	62	4		844	842	2	
Indecent exposure.....								
Insulting, obscene and profane language.....	2	2			25	25		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....								
Loose, idle, disorderly.....	2	2						
Weights and Measures Acts, offences against.....								
Insanity.....								
Totals.....	156	142	10	4	1,337	1,299	18	20

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—Fin.							
	WESTMORELAND.				YORK.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Falsifications de substances alimentaires.....								
Voies de fait.....	20	19	1		41	41		
Troubler la paix.....	3	2	1		2	2		
Port d'armes illégales.....								
Mépris de cour.....					3	3		
Cruauté envers les animaux.....	1	1			2	2		
Perturbation de réunions religieuses et autres.....								
Infractions aux lois des pêcheries.....								
“ défendant le jeu.....								
“ de chasse.....								
Larcin.....								
Vol de chiens, oiseaux, etc.....					1	1		
“ bois, arbres, fruits, etc.....								
Infractions aux lois des licences de boissons.....	44	44			27	27		
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.....								
Vente de boissons durant les heures défendues aux Sauvages.....					1	1		
“ sans licence.....					1	1		
Domages malicieux à la propriété.....	2	2			1	1		
Autres dommages à la propriété.....					1	1		
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.....								
Infractions aux lois concernant la médecine de la milice.....								
Divers petits délits.....	8	8			9	9		
Contraventions aux lois municipales.....								
Pratiquant divers états sans licence.....					2	2		
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.....	1	1			2	2		
Délits ayant rapport aux chemins publics.....								
Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.....								
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.....	1	1						
Profanation du dimanche.....								
Infractions aux lois des chemins de fer.....								
Délits contre le revenu de l'Etat.....								
Infractions aux lois maritimes.....					9	9		
Délits ayant rapport à la corvée.....								
Menaces et langage injurieux.....								
Empiètement.....	6	3		2	1			1
Vagabondage.....	143	143			122	122		
Ivresse.....								
Exposition indécente.....					1	1		
Langage insultant, obscène, profane.....	7	7			3	2		1
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.....								
Conduite déréglée.....	2	1		1				
Infractions aux lois des poids et mesures.....								
Aliénation mentale.....								
Totaux.....	238	232	2	4	228	226	2	

OFFENCES.	PROVINCE OF QUEBEC.							
	ARTHABASKA.				BEAUCE.			
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of Food.....								
Assaults.....				7	6	1		
Breach of peace.....								
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....								
Contempt of Court.....								
Cruelty to animals.....								
Disturbing religious and like meetings.....								
Fishery Acts, offences against.....				5	5			
Gambling Acts.....								
Game Laws.....								
Larceny.....								
“ of dogs, birds, &c.....								
“ of timber, trees, fruits, &c.....	33	33		7	7			
Liquor License Acts, offences against.....								
Breach of Canada Temperance Act.....								
Selling liquor during prohibited hours.....								
“ to Indians.....								
“ without license.....								
Malicious injury to property.....								
Other damage to property.....								
Master's and Servant's Acts, offences against.....				1	1			
Medical Acts, offences against.....								
Militia Acts.....								
Miscellaneous minor offences.....								
Municipal Acts and By-laws, breaches of.....								
Exercising various callings without license.....								
Health By-laws, offences against.....								
Highways, offences relating to.....								
Neglecting to support family.....								
Pharmacy Acts, offences against.....								
Profanation of the Lord's Day.....								
Railway Acts, offences against.....								
Revenue Laws.....								
Seamen Acts.....								
Statute Labour, offences relating to.....								
Threats and abusive language.....								
Trespass.....								
Vagrancy.....				4	4			
Drunkenness.....								
Indecent exposure.....								
Insulting, obscene and profane language.....								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....								
Loose, idle, disorderly.....								
Weights and Measures Acts, offences against.....								
Insanity.....								
Totals.....	33	33		24	23	1		

OFFENSES.	PROVINCE DE QUÉBEC.							
	BEAUHARNOIS.				BEDFORD.			
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
1	1			2	2			Falsification de substances alimentaires.
				8	8			Voies de fait.
				3	3			Troubler la paix.
								Port d'armes illégal.
								Mépris de cour.
				3	3			Cruauté envers les animaux.
								Perturbation de réunions religieuses et autres
								Infractions aux lois des pêcheries.
								“ défendant le jeu.
								“ de chasse.
								Larcin.
								Voi de chiens, oiseaux, etc.
								“ bois, arbres, fruits, etc.
								Infractions aux lois des licences de boissons.
								Contraventions aux lois de tempérance du
								Canada.
								Vente de boissons durant les heures défendues
								aux Sauvages.
1	1							“ sans licence.
								Dommmages malicieux à la propriété.
								Autres dommages à la propriété.
				1	1			Infractions aux lois concernant les maîtres et
								serviteurs.
								Infractions aux lois concernant la médecine.
								de la milice.
								Divers petits délits.
								Contraventions aux lois municipales.
								Pratiquant divers états sans licence.
								Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
								Délits ayant rapport aux chemins publics.
								Négligence de pourvoir aux besoins de la
								famille.
								Infractions aux lois concernant les pharmaciens.
								Profanation du dimanche.
								Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
								Infractions aux lois maritimes.
								Délits ayant rapport à la corvée.
								Manages et langage injurieux.
								Empiètem.
								Vagabondage.
								Ivresse.
								Exposition indécente.
								Langage insultant, obscène, profane.
								Terant, habitant et fréquentant des maisons
								de désordre.
								Conduite déréglée.
								Infractions aux lois des poids et mesures.
								Aliénation mentale.
2	2			17	17			Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF QUEBEC—Continued.							
	GASPÉ.				JOLIETTE.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of Food								
Assaults								
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of Court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts								
Game Laws								
Larceny								
“ of dogs, birds, &c.								
“ of timber, trees, fruits, &c.								
Liquor License Acts, offences against								
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours								
“ to Indians								
“ without license								
Malicious injury to property								
Other damage to property	1	1						
Master's and Servant's Acts, offences against				1	1			
Medical Acts, offences against								
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of				3		3		
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws								
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass								
Vagrancy	1	1						
Drunkenness				1		1		
Indecent exposure				11	10		1	
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof				1		1		
Loose, idle, disorderly								
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	2	2		17	11	5	1	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE DE QUÉBEC—Suite.							
	MONTMAGNY.				MONTREAL.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Falsification de substances alimentaires.				2	2			
Voies de fait.	2	2		683	565	56	62	
Troubler la paix.				66	5	6	55	
Port d'armes illégal.				24	6		18	
Mépris de cour.				3	1	1	1	
Cruauté envers les animaux.				39	29	1	9	
Perturbation de réunions religieuses et autres.				5	5			
Infractions aux lois des pêcheries.				5	5			
“ défendant le jeu.				55	51		4	
“ de chasse.				3	3			
Larcin.				1		1		
Vol de chiens, oiseaux, etc.								
“ bois, arbres, fruits, etc.				2	2			
Infractions aux lois des licences de boissons.								
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.				54	54			
Vente de boissons durant les heures défendues aux Sauvages.								
“ sans licence.				90	90			
Domages malicieux à la propriété.				1	1			
Autres dommages à la propriété.				205	190	1	14	
Infractions aux lois concernant les maîtres et serveurs.				1	1			
Infractions aux lois concernant la médecine de la milice.								
Divers petits délits.				4	4			
Contraventions aux lois municipales.				6	6			
Pratiquant divers états sans licence.				23	23			
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.								
Délits ayant rapport aux chemins publics.				8	8			
Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.								
Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.				2	2			
Profanation du dimanche.				15	14		1	
Infractions aux lois de chemins de fer.				11	9		2	
Délits contre le revenu de l'Etat.				1				
Infractions aux lois maritimes.								
Délits ayant rapport à la corvée.				23		23		
Menaces et langage injurieux.				6	3		3	
Empiètement.				1			1	
Vagabondage.				4	4			
Ivresse.				1,845	1,334	174	337	
Exposition indécente.				3,341	2,354	151	836	
Langage insultant, obscene, profane.				6	6			
Tenat, habitant et fréquentant des maisons de désordre.				473	316	58	99	
Conduite déréglée.				68	37	21	10	
Infraction aux lois des poids et mesures.								
Aliénation mentale.								
Totaux.	7	6	1	7,071	5,126	494	1,451	

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF QUEBEC—Continued.							
	OTTAWA.			QUEBEC.				
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Emprisonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Emprisonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of food.....	18	17	1	106	100	3	3	
Assaults.....	9	9		99	99			
Breach of peace.....	6	6		3	3			
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....	3	3		1	1			
Contempt of Court.....				2	2			
Cruelty to animals.....				3	3			
Disturbing religious and like meetings.....				1	1			
Fishery Acts, offences against.....				5	5			
Gambling Acts.....				12	12			
Game Laws.....				24	24			
Larceny.....				11	11			
" of dogs, birds, &c.....				2	2			
" of timber, trees, fruits, &c.....								
Liquor License Acts, offences against.....				6	6			
Breach of Canada Temperance Act.....				371	371			
Selling liquor during prohibited hours.....				115	115			
" to Indians.....				34	34			
" without license.....				36	36			
Malicious injury to property.....	3	3		2	2			
Other damage to property.....								
Master's and Servant's Acts, offences against.....								
Medical Acts, offences against.....								
Militia Acts.....								
Miscellaneous minor offences.....								
Municipal Acts and By-laws, breaches of.....	17	17		1	1			
Exercising various callings without license.....				7	7			
Health By-laws, offences against.....				3	3			
Highways, offences relating to.....								
Neglecting to support family.....								
Pharmacy Acts, offences against.....				2	2			
Profanation of the Lord's Day.....				1	1			
Railway Acts, offences against.....				30	1	27	2	
Revenue Laws.....				1				
Seamen Acts.....				13	2		11	
Statute Labour, offences relating to.....								
Threats and abusive language.....	1	1						
Trespass.....	3	3						
Vagrancy.....	7	6	1					
Drunkenness.....	46	45	1	406	406			
Indecent exposure.....				6	6			
Insulting, obscene and profane language.....	3	3		54	54			
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....	3	3		19	19			
Loose, idle, disorderly.....	3	3		143	128	15		
Weights and Measures Acts, offences against.....								
Insanity.....								
Totals.....	126	123	3	1,505	1,443	46	16	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE DE QUÉBEC—Suite.							
	RICHELIEU.			RIMOUSKI.				
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Emprisonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Emprisonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Falsifications de substances alimentaires.....	3	3						
Voies de fait.....	12	11	1					
Troubler la paix.....	81	75	6		2	1	1	
Port d'armes illégal.....								
Mépris de cour.....					1			
Cruautés envers les animaux.....	11	11				1		
Perturbation de réunions religieuses et autres.....	1	1						
Infractions aux lois des pêcheries.....								
" défendant le jeu.....	1	1						
" de chasse.....	1		1					
Larcin.....								
Vol de chiens, oiseaux, etc.....								
" bois, arbres, fruits, etc.....								
Infractions aux lois des licences de boissons.....	6	6						
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.....	6	6						
Vente de boissons durant les heures défendues aux Sauvages.....	12	12			1	1		
" sans licence.....								
Dommmages malicieux à la propriété.....	1	1						
Autres dommages à la propriété.....	1	1						
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.....								
Infractions aux lois concernant la médecine de la milice.....								
Divers petits délits.....								
Contraventions aux lois municipales.....								
Pratiquant divers états sans licence.....	4	4						
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.....								
Délits ayant rapport aux chemins publics.....								
Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.....								
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.....								
Profanation du dimanche.....								
Infractions aux lois des chemins de fer.....	1		1					
Délits contre le revenu de l'Etat.....								
Infractions aux lois maritimes.....	1		1					
Délits ayant rapport à la corvée.....								
Menaces et langage injurieux.....								
Empiètement.....	16	16			1	1		
Vagabondage.....								
Ivresse.....	1	1						
Exposition indécente.....								
Langage insultant, obscène, profane.....	6	3	3					
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.....								
Conduite déréglée.....	1	1						
Infractions aux lois des poids et mesures.....					1			
Aliénation mentale.....							1	
Totaux.....	166	153	12	6	2	2	2	

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF QUEBEC—Continued.							
	ST. FRANCIS.			ST. HYACINTHE.				
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of Food	21	20		1				
Assaults	1			1				
Breach of peace	1			1				
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1			1				
Contempt of Court				1				
Cruelty to animals	1	1						
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts								
Game Laws								
Larceny								
“ of dogs, birds, &c.								
“ of timber, trees, fruits, &c.								
Liquor License Acts, offences against	3	3						
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	21	21						
“ to Indians								
“ without license	17	17						
Malicious injury to property	5	5						
Other damage to property	1	1						
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical Acts, offences against								
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	2	2						
Exercising various callings without license	3	3						
Health By-laws, offences against	1	1						
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws	10	10						
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass								
Vagrancy	2	2		8	6	2		
Drunkness	7	7		11	9	2		
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language	2	2						
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly	1	1						
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	99	96		3	19	15	4	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE DE QUÉBEC—Fin.									
	THREE RIVERS. — TROIS-RIVIÈRES.				Totals of Quebec. — Totaux de Québec.					
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.				
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.			
	1	1			8	8			Falsification de substances alimentaires.	
	1	1			861	732	62	67	Voies de fait.	
	23	1		22	282	192	12	78	Troubler la paix.	
					34	15		19	Port d'armes illégal.	
					4	1	2	1	Mépris de cour.	
					58	48	1	9	Cruauté envers les animaux.	
					8	8			Perturbation de réunions religieuses et autres.	
					13	13			Infractions aux lois des pêcheries.	
					55	51		4	“ défendant le jeu.	
					4	4			“ de chasse.	
					3	1	2		Larcin.	
									Vol de chiens, oiseaux, etc.	
	1	1			51	51			“ bois, arbres, fruits, etc.	
					6	6			Infractions aux lois des licences de boissons.	
									Contraventions aux lois de tempérance du Canada.	
					93	93			Vente de boissons durant les heures défendues	
									“ aux Sauvages.	
	9	9			154	154			“ sans licence.	
					6	6			Dommages malicieux à la propriété.	
					223	208	1	14	Autres dommages à la propriété.	
					6	6			Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.	
									Infractions aux lois concernant la médecine.	
									“ de la milice.	
	5	5			10	10			Divers petits délits.	
					404	401	3		Contraventions aux lois municipales.	
					141	141			Pratiquant divers états sans licence.	
					40	40			Infractions aux lois sur l'hygiène publique.	
	2	2			49	49			Délits ayant rapport aux chemins publics.	
									Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.	
					4	4			Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.	
									Profanation du dimanche.	
					15	14	1		Infractions aux lois de chemins de fer.	
					23	19	2	2	Délits contre le revenu de l'Etat.	
	1	1			55	2	51	2	Infractions aux lois maritimes.	
									Délits ayant rapport à la corvée.	
	2	1		1	23	7	16		Menaces et langage injurieux.	
					4	3	1		Empiètement.	
					1,889	1,373	179	337	Vagabondage.	
	10	7		3	3,832	2,838	157	837	Ivresse.	
					8	8			Exposition indécente.	
	1	1			66	65	1		Langage insultant, obscène, profane.	
					501	341	61	99	Tenat, habitant et fréquentant des maisons de désordre.	
									Conduite déréglée.	
	2	2			218	172	36	10	Infraction aux lois des poids et mesures.	
									Aliénation mentale.	
	3			3	4		4		Totaux.	
	61	32		3	26	9,155	7,084	571	1,500	

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO.							
	ALGOMA.				BRANT.			
	Con- victions Total	Sentence.			Con- victions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of Food.....				1	1			
Assaults.....	53	53		62	61		1	
Breach of peace.....	3	3		2	2			
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....	2	2		2	2			
Contempt of Court.....								
Cruelty to animals.....				1	1			
Disturbing religious and like meetings.....				2	2			
Fishery Acts, offences against.....								
Gambling Acts.....	1	1						
Game Laws.....								
Larceny.....				7	7			
“ of dogs, birds, &c.....								
“ of timber, trees, fruits, &c.....								
Liquor License Acts, offences against.....	1	1		37	37			
Breach of Canada Temperance Act.....				2	2			
Selling liquor during prohibited hours.....	2	2						
to Indians.....	1	1		1	1			
without license.....	1	1		8	8			
Malicious injury to property.....	2	2		27	27			
Other damage to property.....	2	2		7	7			
Master's and Servant's Acts, offences against.....	3	3		7	7			
Medical Acts, offences against.....								
Militia Acts.....				1	1			
Miscellaneous minor offences.....	1	1		1	1			
Municipal Acts and By-laws, breaches of.....	11	11		114	114			
Exercising various callings without license.....	3	3						
Health By-laws, offences against.....				8	8			
Highways, offences relating to.....								
Neglecting to support family.....								
Pharmacy Acts, offences against.....				2	2			
Profanation of the Lord's Day.....	3	3		5	5			
Railway Acts, offences against.....				4	4			
Revenue Laws.....								
Seamen Acts.....								
Statute Labour, offences relating to.....								
Threats and abusive language.....	9	9		6	6		3	
Trespass.....	3	3		16	16			
Vagrancy.....	5	2	3	10	10			
Drunkenness.....	105	104	1	145	144		1	
Indecent exposure.....	2	2						
Insulting, obscene and profane language.....	11	11		18	18			
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....	6	5	*1	6	6			
Loose, idle, disorderly.....	7	7		44	44			
Weights and Measures Acts, offences against.....								
Insanity.....				1				1
Totals.....	235	230	5	547	541		6	

* Both goal and fine.—La prison et l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE D'ONTARIO.							
	BRUCE.				CARLETON.			
	Con- victions Total	Sentence.			Con- victions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Falsifications de substances alimentaires.....	6	6						
Voies de fait.....	46	46		91	85		6	
Troubler la paix.....	5	5		107	107			
Port d'armes illégal.....				1			1	
Mépris de cour.....	1	1		4	4			
Cruauté envers les animaux.....	4	4						
Perturbation de réunions religieuses et autres.....								
Infractions aux lois des pêcheries.....	1	1		2	2			
défendant le jeu.....								
de chasse.....								
Larcin.....	17	17						
Vol de chiens, oiseaux, etc.....	3	3		1	1			
bois, arbres, fruits, etc.....								
Infractions aux lois des licences de boissons.....	30	29	1	11	11			
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.....								
Vente de boissons durant les heures défendues.....	2	2		24	24			
aux Sauvages.....	5	4	1					
sans licence.....	1	1		19	19			
Domrages malicieux à la propriété.....	1	1						
Autres domrages à la propriété.....	7	7		6	6			
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.....	8	8						
Infractions aux lois concernant la médecine de la milice.....	2	2		3	3			
Divers petits délits.....								
Contraventions aux lois municipales.....	43	43		106	106			
Fratiquant divers états sans licence.....	4	4		5	5			
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.....	1	1		7	7			
Délits ayant rapport aux chemins publics.....	3	3		13	13			
Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.....								
Infract. aux lois concernant les pharmaciens.....				1	1			
Profanation du dimanche.....								
Infractions aux lois des chemins de fer.....				1	1			
Délits contre le revenu de l'Etat.....								
Infractions aux lois maritimes.....								
Délits ayant rapport à la corvée.....	4	3	1	11	10	1		
Menaces et langage injurieux.....	1	1						
Empiètement.....	20		20	9		9		
Vagabondage.....	14	13	1	245	245			
Ivresse.....				2	1	1		
Exposition indécente.....								
Langage insultant, obscène, profane.....	26	26		41	41			
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.....								
Conduite déréglée.....	59	59		78	78			
Infractions aux lois des poids et mesures.....	8	8						
Aliénation mentale.....								
Totaux.....	322	298	24	788	775	17	1	

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—Continued.							
	DUFFERIN.				ELGIN.			
	Con- victions Total	Sentence.			Con- victions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of food.....				3	3			1
Assaults.....	8	8		26	25			
Breach of peace.....	9	9						
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....				2	2			
Contempt of Court.....								
Cruelty to animals.....	1	1		2	2			
Disturbing religious and like meetings.....								
Fishery Acts, offences against.....	2	2						
Gambling Acts.....				2	2			
Game Laws.....								
Larceny.....								
" of dogs, birds, &c.....								
" of timber, trees, fruits, &c.....								
Liquor License Acts, offences against.....	3	3		20	20			
Breach of Canada Temperance Act.....								
Selling liquor during prohibited hours.....								
" to Indians.....				2	2			
" without license.....	1	1						
Malicious injury to property.....	1	1		1	1			
Other damage to property.....								
Master's and Servant's Acts, offences against.....								
Medical Acts, offences against.....								
Militia Acts.....								
Miscellaneous minor offences.....								
Municipal Acts and By-laws, breaches of.....	9	9		35	33			2
Exercising various callings without license.....								
Health By-laws, offences against.....				2	2			
Highways, offences relating to.....				6	6			
Neglecting to support family.....				1				1
Pharmacy Acts, offences against.....								
Profanation of the Lord's Day.....								
Railway Acts, offences against.....	1	1		41	34	3		4
Revenue Laws.....								
Seamen Acts.....								
Statute Labour, offences relating to.....								
Threats and abusive language.....				7	7			
Trespass.....	1	1		3	3			
Vagrancy.....	27		27	7	5	2		
Drunkenness.....				48	43	5		
Indecent exposure.....				1	1			
Insulting, obscene and profane language.....	5	5		1	1			
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....				4	2	*1		1
Loose, idle, disorderly.....	15	15		11	9	1		1
Weights and Measures Acts, offences against.....				4	4			
Insanity.....	3			3				
Totals.....	86	56	27	3	229	207	12	10

* 1 Both goal and fine.—La prison et l'amende.

TABEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE D'ONTARIO—Suite.							
	ESSEX.				FRONTENAC.			
	Con- victions Total	Sentence.			Con- victions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Falsifications de substances alimentaires.....								
Voies de fait.....	58	57	1		23	21	2	
Troubler la paix.....					8	8		
Port d'armes illégal.....								
Mépris de cour.....	5	5						
Cruauté envers les animaux.....	2	2			1	1		
Perturbation de réunions religieuses et autres.....	6	6						
Infractions aux lois des pêcheries.....	1	1			3	3		
" défendant le jeu.....	8	8						
" de chasse.....								
Larcin.....	1	1						
Vol de chiens, oiseaux, etc.....	1	1						
" bois, arbres, fruits, etc.....	8	8			23	23		
Infractions aux lois des licences de boissons.....	4	4						
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.....	4	4			3	3		
Vente de boissons durant les heures défendues aux Sauvages.....	4	4						
" sans licence.....	13	13						
" sans licence.....	2	2			3	3		
Dommages malicieux à la propriété.....	4	4			1	1		
Autres dommages à la propriété.....								
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.....								
Infractions aux lois concernant la médecine de la milice.....								
Divers petits délits.....	28	28			4	4		
Contraventions aux lois municipales.....	2	2						
Pratiquant divers états sans licence.....	1	1						
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.....	9	9			13	13		
Délits ayant rapport aux chemins publics.....								
Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.....								
Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.....	18	18						
Profanation du dimanche.....	8	8						
Infractions aux lois des chemins de fer.....								
Délits contre le revenu de l'Etat.....	1	1			1	1		
Infractions aux lois maritimes.....								
Délits ayant rapport à la corvée.....	7	7			6	5		1
Menaces et langage injurieux.....	4	4			4	4		
Empiètement.....	15	4	11		18	10		8
Vagabondage.....	150	148	1	1	177	173		4
Ivresse.....	5	2	3					
Exposition indécente.....	18	18			2	2		
Langage insultant, obscène, profane.....	2	1	1		13	7		6
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.....	28	28			11	11		
Conduite déréglée.....								
Infractions aux lois des poids et mesures.....								
Aliénation mentale.....								
Totals.....	417	399	17	1	314	293	20	1

Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO— <i>Continued.</i>							
	GREY.				HALDIMAND.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of Food.....	3	3						
Assaults.....	73	69	1	3	18	17	1	
Breach of peace.....	10	10						
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....								
Contempt of Court.....								
Cruelty to animals.....	3	3						
Disturbing religious and like meetings.....	3	3						
Fishery Acts, offences against.....					2	2		
Gambling Acts ".....	2	2			1	1		
Game Laws ".....	1	1						
Larceny.....								
" of dogs, birds, &c.....								
" of timber, trees, fruits, &c.....	3	1	2					
Liquor License Acts, offences against.....	10	10						
Breach of Canada Temperance Act.....								
Selling liquor during prohibited hours.....	8	8			2	2		
" to Indians.....								
" without license.....	5	5			3	3		
Malicious injury to property.....	6	6						
Other damage to property.....	3	3						
Master's and Servant's Acts, offences against.....	13	13						
Medical Acts, offences against.....								
Militia Acts.....								
Miscellaneous minor offences.....								
Municipal Acts and By-laws, breaches of.....	14	12		2	1	1		
Exercising various callings without license.....	3	3						
Health By-laws, offences against.....	1	1			1	1		
Highways, offences relating to.....	10	10			1	1		
Neglecting to support family.....								
Pharmacy, Acts, offences against.....					2	2		
Profanation of the Lord's Day.....	1	1			2	2		
Railway Acts, offences against.....								
Revenue Laws ".....	1		1					
Seamen Acts.....								
Statute Labour, offences relating to.....								
Threats and abusive language.....	6	5		1	1	1		
Trespass.....	13	12	1		1	1		
Vagrancy.....	45		45		6		6	
Drunkenness.....	48	47	1		7	7		
Indecent exposure.....								
Insulting, obscene and profane language.....	10	10			1	1		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....	4		4					
Loose, idle, disorderly.....	4	4			3	3		
Weights and Measures Acts, offences against.....								
Insanity.....	1				1			
Totals.....	304	242	55	7	52	45	7	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE D'ONTARIO— <i>Suite.</i>							
	HALTON.				HASTINGS.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Falsifications de substances alimentaires.....					4	4		
Voies de fait.....	14	14			97	89	8	
Troubler la paix.....	6	6			6	5	1	
Port d'armes illégal.....	1	1			6	6		
Mépris de cour.....								
Cruauté envers les animaux.....					3	3		
Perturbation de réunions religieuses et autres.....	6	6			1	1		
Infractions aux lois des pêcheries.....								
" défendant le jeu de chasse.....								
Larcin.....								
Vol de chiens, oiseaux, etc.....								
" bois, arbres, fruits, etc.....	1	1			35	35		
Infractions aux lois des licences de boissons.....								
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.....					2	2		
Vente de boissons durant les heures défendues.....					1	1		
" aux Sauvages.....					2	2		
" sans licence.....	3	3			6	6		
Domages malicieux à la propriété.....	1	1			3	3		
Autres dommages à la propriété.....	1	1			17	17		
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.....					2	2		
Infractions aux lois concernant la médecine de la milice.....					6	6		
Divers petits délits.....	12	12			51	51		
Contraventions aux lois municipales.....					6	6		
Pratiquant divers états sans licence.....	1	1			4	4		
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.....					4	4		
Délits ayant rapport aux chemins publics.....					1		1	
Négligence de pouvoir aux besoins de la famille.....					1	1		
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.....					4		4	
Profanation du dimanche.....	1	1			1	1		
Infractions aux lois des chemins de fer.....								
Délits contre le revenu de l'Etat.....								
Infractions aux lois maritimes.....	1	1			52	49	2	1
Délits ayant rapport à la corvée.....	3	3			9	9		
Menaces et langage injurieux.....	10	5			17		17	
Empiètement.....	6	6			104	103	1	
Vagabondage.....					1	1		
Ivresse.....	4	4			2	2		
Exposition indécente.....	1	1			3	3		
Langage insultant, obscène, profane.....								
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.....	2	2			24	22	2	
Conduite déréglée.....					5	5		
Infractions aux lois des poids et mesures.....					10		10	
Aliénation mentale.....								
Totaux.....	74	69	5		490	443	34	13

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—Continued.							
	HURON.				KENT.			
	Con- vic- tions	Sentence.			Con- vic- tions	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Total	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Total	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Con- dam- na- tions.	Con- dam- na- tions.	Con- dam- na- tions.	Con- dam- na- tions.	Con- dam- na- tions.	Con- dam- na- tions.	Con- dam- na- tions.	Con- dam- na- tions.	
Adulteration of Food.....								
Assaults.....	18	18		34	32	1	1	
Breach of peace.....	7	5		19	19			
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....	1	1						
Contempt of Court.....								
Cruelty to animals.....				3	2	1		
Disturbing religious and like meetings.....	2	2		2	2			
Fishery Acts, offences against.....								
Gambling Acts.....	1	1						
Game Laws.....				1	1			
Larceny.....								
“ of dogs, birds, &c.....								
“ of timber, trees, fruits, &c.....	1	1						
Liquor License Acts, offences against.....	5	5		22	22			
Breach of Canada Temperance Act.....								
Selling liquor during prohibited hours.....	9	9		5	5			
“ to Indians.....				2	1	1		
“ without license.....	2	2		1	1			
Malicious injury to property.....	4	4		4	4			
Other damage to property.....	1	1		10	10			
Master's and Servants Acts, offences against.....				13	12		1	
Medical Act, offences against.....								
Militia Acts.....								
Miscellaneous minor offences.....								
Municipal Acts and By-Laws, breaches of.....	3	3		16	16			
Exercising various callings without license.....								
Health By-laws, offences against.....				1	1			
Highways, offences relating to.....				4	4			
Neglecting to support family.....				1				
Pharmacy Acts, offences against.....								
Profanation of the Lord's Day.....								
Railway Acts, offences against.....								
Revenue Laws.....	2	1	1					
Seamen Acts.....								
Statute Labour, offences relating to.....								
Threats and abusive language.....	2	2		3	1		2	
Trespass.....	2	2		6	6			
Vagrancy.....	19	16	3	7		7		
Drunkenness.....	13	13		77	77			
Indecent exposure.....								
Insulting, obscene and profane language.....	1	1		22	22			
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....								
Loose, idle, disorderly.....	16	16		11	7	4		
Weights and Measures Acts, offences against.....								
Insanity.....	5			5	1			1
Totals.....	114	108	4	264	245	14	5	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE D'ONTARIO—Suite.							
	LAMBTON.				LANARK.			
	Con- vic- tions	Sentence.			Con- vic- tions	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Total	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Total	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Con- dam- na- tions.	Con- dam- na- tions.	Con- dam- na- tions.	Con- dam- na- tions.	Con- dam- na- tions.	Con- dam- na- tions.	Con- dam- na- tions.	Con- dam- na- tions.	
Falsification de substances alimentaires.....					1	1		
Voies de fait.....	28	28			31	31		
Troubler la paix.....	16	15			3	3		
Port d'armes illégal.....					1		1	
Mépris de cour.....								
Cruauté envers les animaux.....	2	1	1					
Perturbation de réunions religieuses et autres.....	9	9			5	5		
Infractions aux lois des pêcheries.....	1	1						
“ défendant le jeu de chasse.....					1	1		
Larcin.....	1	1						
Voie de chiens, oiseaux, etc.....								
“ bois, arbres, fruits, etc.....								
Infractions aux lois des licences de boissons.....	13	13			4	4		
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.....								
Selling liquor during prohibited hours.....	9	9			9	9		
“ to Indians.....	2	2			2	2		
“ without license.....	8	8			2	2		
Malicious injury to property.....	1	1			2	2		
Other damage to property.....	5	5			3	3		
Master's and Servants Acts, offences against.....	3	3			2	1		1
Medical Act, offences against.....								
Militia Acts.....								
Miscellaneous minor offences.....								
Municipal Acts and By-Laws, breaches of.....	13	13			1	1		
Exercising various callings without license.....								
Health By-laws, offences against.....	2	2			1	1		
Highways, offences relating to.....	1	1						
Neglecting to support family.....	6	6			4	4		
Pharmacy Acts, offences against.....	1	1						
Profanation of the Lord's Day.....								
Railway Acts, offences against.....								
Revenue Laws.....	2	2						
Seamen Acts.....								
Statute Labour, offences relating to.....								
Threats and abusive language.....	1	1						
Trespass.....	2	2						
Vagrancy.....	47	45	2		6	5	1	
Drunkenness.....	5	5			1	1		
Indecent exposure.....	118	104	4	10	22	22	22	
Insulting, obscene and profane language.....	3	3			2	2		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....	6	6			7	7		
Loose, idle, disorderly.....	3	3						
Weights and Measures Acts, offences against.....	8	8			10	10		
Insanity.....								
Totals.....	316	297	8	11	143	116	24	3

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—Continued.							
	LEEDS AND GRENVILLE.				LENNOX AND ADDINGTON.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of Food	2	2			17	17		
Assaults	66	61	3	2	20	19		1
Breach of peace	3	3						
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of Court								
Cruelty to animals	4	4						
Disturbing religious and like meetings					1	1		
Fishery Acts, offences against	1	1						
Gambling Acts								
Game Laws	1	1						
Larceny								
“ of dogs, birds, &c.	8	8						
“ of timber, trees, fruits, &c.	8	8			16	15	1	
Liquor License Acts, offences against	8	8						
Breach of Canada Temperance Act	8	8						
Selling liquor during prohibited hours	8	8			10	10		
“ to Indians								
“ without license	3	3						
Malicious injury to property	1	1			7	7		
Other damage to property	3	3						
Master's and Servant's Acts, offences against	3	3			8	8		
Medical Acts, offences against								
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	28	27		1	4	4		
Exercising various callings without license	1	1			2	2		
Health By-laws, offences against					3	3		
Highways, offences relating to	4	4						
Neglecting to support family	1	1						
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day	2	2						
Railway Acts, offences against	4	4						
Revenue Laws								
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language	2	1		1				
Trespass	12	12			1	1		
Vagrancy	29	8	21		9	9		
Drunkenness	147	137	10		32	24	8	
Indecent exposure	4	4						
Insulting, obscene and profane language	36	36			15	15		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	1	1						
Loose, idle, disorderly	53	53			8	8		
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	443	405	34	4	153	134	18	1

TABEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE D'ONTARIO—Suite.							
	LINCOLN.				MIDDLESEX.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Falsifications de substances alimentaires.					5	5		
Voies de fait.	24	23		1	44	38		6
Troubler la paix.	3	2	1		2			2
Port d'armes illegal.					1			1
Mépris de cour.	7	7			6	6		
Cruauté envers les animaux.	1	1			3	3		
Perturbation de réunions religieuses et autres.								
Infractions aux lois des pêcheries.	9	9			3	3		
“ défendant le jeu de chasse.								
Larcin.								
Vol de chiens, oiseaux, etc.	2	2						
“ bois, arbres, fruits, etc.	5	5			58	58		
Infractions aux lois des licences de boissons.								
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.					2	2		
Vente de boissons durant les heures défendues.					7	7		
“ aux Sauvages.					1	1		
“ sans licence.					1	1		
Dommages malicieux à la propriété.	2	2			2	1	1	
Autres dommages à la propriété.	3	3			2	2		
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.					2	2		
Infractions aux lois concernant la médecine de la milice.	2	1		1				
Divers petits délits.								
Contraventions aux lois municipales.	4	4			64	51		13
Pratiquant divers états sans licence.	1	1						
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.	2	2						
Délits ayant rapport aux chemins publics.	2	2			16	12		4
Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.								
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.	2	2			6	6		
Profanation du dimanche.								
Infractions aux lois des chemins de fer.								
Délits contre le revenu de l'Etat.					1	1		
Infractions aux lois maritimes.								
Délits ayant rapport à la corvée.	6	6			43	13		30
Menaces et langage injurieux.	3	3			13	11		1
Empiètement.					45	4		36
Vagabondage.	76	75		1	91	74		5
Ivresse.					11	11		5
Exposition indécente.	1	1			6	5		1
Langage insultant, obscène, profane.					5	5		
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.	7	7			27	26		1
Conduite déréglée.								
Infractions aux lois des poids et mesures.	2				2			
Aliénation mentale.								
Totaux.	164	155	5	4	467	348	50	69

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—Continued.							
	NORFOLK.				NORTHUMBERLAND AND DURHAM.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of Food.....	4	4			7	7		
Assaults.....	25	24	1		54	54		
Breach of peace.....	3	1		2	26	25	1	
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....	2	2			1	1		1
Contempt of Court.....					1			
Cruelty to animals.....	2	2						
Disturbing religious and like meetings.....	6	6			3	3		
Fishery Acts, offences against.....	1	1						
Gambling Acts.....	1	1			2	2		
Game Laws.....	1	1			2	2		
Larceny.....								
" of dogs, birds, &c.....					1	1		
" of timber, trees, fruits, &c.....					23	23		
Liquor License Acts, offences against.....	3	3			3	3		
Breach of Canada Temperance Act.....								
Selling liquor during prohibited hours.....	2	2			4	4		
" to Indians.....								
" without license.....					9	9		
Malicious injury to property.....	3	3			4	3		1
Other damage to property.....	4	4			7	7		
Master's and Servant's Acts, offences against.....								
Medical Acts, offences against.....	1	1			3	3		
Militia Acts.....								2
Miscellaneous minor offences.....					2			
Municipal Acts and By-laws, breaches of.....	7	7			38	38		
Exercising various callings without license.....					7	7		
Health By-laws, offences against.....					2	1		1
Highways, offences relating to.....	1	1			7	7		
Neglecting to support family.....								
Pharmacy Acts, offences against.....	1	1						
Profanation of the Lord's Day.....	7	7			8	8		
Railway Acts, offences against.....								
Revenue Laws.....								
Seamen Acts.....					5	5		
Statute Labour, offences relating to.....	3			3	11	11		
Threats and abusive language.....	2	1	1		14	13		1
Trespass.....	6		6		22	8		14
Vagrancy.....	12	9	2	1	117	108	6	3
Drunkenness.....					2	2		
Indecent exposure.....	4	4			18	17		1
Insulting, obscene and profane language.....								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....	1	1			2	2		
Loose, idle, disorderly.....					7	7		
Weights and Measures Acts, offences against.....	2				2	1		1
Insanity.....								
Totals.....	103	85	10	8	413	381	21	11

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—Suite.								OFFENSES.
ONTARIO.				OXFORD.				
Sentence.				Sentence.				
Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
30	29	1		45	41	1	3	Falsifications de substances alimentaires.
13	13			3	1		2	Voies de fait.
				3	1		2	Troubler la paix.
							2	Port d'armes illégal.
23	23			2	2			Mépris de cour.
5	5			6	6			Cruauté envers les animaux.
								Perturbation de réunions religieuses et autres.
								Infractions aux lois des pêcheries.
								" défendant le jeu.
								" de chasse.
				1	1			Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
20	20			31	31			" bois, arbres, fruits, etc.
								Infractions aux lois des licences de boissons.
								Contraventions aux lois de tempérance du
								Canada.
4	4							Vente de boissons durant les heures défendues.
1	1				2			" aux Sauvages.
1	1			9	9			" sans licence.
4	4			2	1		1	Dommages malicieux à la propriété.
6	6			15	15			Autres dommages à la propriété.
								Infractions aux lois concernant les maîtres et
								serveurs.
								Infractions aux lois concernant la médecine.
								" de la milice.
1	1							Divers petits délits.
18	18			34	34			Contraventions aux lois municipales.
								Pratiquant divers états sans licence.
					2	2		Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
10	10			9	9			Délits ayant rapport aux chemins publics.
								Négligence de pourvoir aux besoins de la
								famille.
								Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
					2	2		Profanation du dimanche.
								Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
1	1							Infractions aux lois maritimes.
6	6				7	6		Délits ayant rapport à la corvée.
8	8				4	3		Menaces et langage injurieux.
2			2	166	143		20	Empiètement.
8	7			83	82			Vagabondage.
					2	2		Ivresse.
5	5				10	10		Exposition indécente.
								Langage insultant, obscène, profane.
					1			Tenant, habitant et fréquentant des maisons
								de désordre.
9	9			41	34	1		Conduite déréglée.
								Infractions aux lois des poids et mesures.
				4				Aliénation mentale.
177	173	3	1	484	437	22	25	Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—Continued.							
	PEEL.				PERTH.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of Food.....				2	2			
Assaults.....	11	11		24	24			
Breach of peace.....				1			1	
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....								
Contempt of Court.....				6	6			
Cruelty to animals.....				6	6			
Disturbing religious and like meetings.....	1	1						
Fishery Acts, offences against.....								
Gambling Acts.....								
Game Laws.....								
Larceny.....								
" of dogs, birds, &c.....								
" of timber, trees, fruits, &c.....								
Liquor License Acts, offences against.....	3	3		12	12			
Breach of Canada Temperance Act.....								
Selling liquor during prohibited hours.....				1	1			
" to Indians.....								
" without license.....	1	1		1	1			
Malicious injury to property.....	1	1		3	3			
Other damage to property.....				2	2			
Master's and Servant's Acts, offences against.....	4	4		1	1			
Medical Acts, offences against.....								
Militia Acts.....								
Miscellaneous minor offences.....								
Municipal Acts and By-laws, breaches of.....	2	2		54	54			
Exercising various callings without license.....								
Health By-laws, offences against.....	3	3		3	3			
Highways, offences relating to.....	3	3						
Neglecting to support family.....								
Pharmacy Acts, offences against.....								
Profanation of the Lord's Day.....								
Railway Acts, offences against.....	3			3				
Revenue Laws.....								
Seamen Acts.....								
Statute Labour, offences relating to.....								
Threats and abusive language.....	1	1						
Trespass.....	3	3		13	13			
Vagrancy.....	14		14	60	5		55	
Drunkenness.....	2	1	1	14	14			
Indecent exposure.....				5	5			1
Insulting, obscene and profane language.....	11	11						
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....				12	11		1	
Loose, idle, disorderly.....	4	3	1	24	23		1	
Weights and Measures Acts, offences against.....	1	1						
Insanity.....								
Totals.....	68	49	19	245	186		59	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE D'ONTARIO—Suite.								OFFENSES.
PETERBOROUGH.				PRESCOTT AND RUSSELL.				
Sentence.				Sentence.				
Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
26	26			17	17			Falsifications de substances alimentaires.
				2	2			Voies de fait.
								Troubler la paix.
								Port d'armes illégal.
2	2			1	1			Mépris de cour.
3	3							Cruauté envers les animaux.
4	4							Perturbation de réunions religieuses et autres.
2	2							Infractions aux lois des pêcheries.
								" défendant le jeu.
								" de chasse.
				2	2			Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
								" bois, arbres, fruits, etc.
28	28			1	1			Infractions aux lois des licences de boissons.
								Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
				10	10			Vente de boissons durant les heures défendues
								" aux Sauvages.
				3	3			" sans licence.
6	6			1		1		Domages malicieux à la propriété.
3	3							Autres dommages à la propriété.
1	1			2	2			Infractions aux lois concernant les maîtres et serveurs.
								Infractions aux lois concernant la médecine.
								" de la milice.
12	12							Divers petits délits.
								Contraventions aux lois municipales.
								Pratiquant divers états sans licence.
								Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
4	4							Délits ayant rapport aux chemins publics.
								Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
								Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
3	3							Profanation du dimanche.
								Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
								Infractions aux lois maritimes.
2	2							Délits ayant rapport à la corvée.
7	4			3	6	6		Menaces et langage injurieux.
								Empiètement.
27				27				Vagabondage.
76	73			3				Ivresse.
2	1			1				Exposition indécente.
1	1				1	1		Langage insultant, obscène, profane.
2				2		1	1	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
10	9			1		3		3 Conduite déréglée.
								Infractions aux lois des poids et mesures.
4				4				Aliénation mentale.
225	184			34	7	54	50	1 3
								Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—Continued.							
	PRINCE EDWARD.				RENFREW.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of Food.....	7	7	3	1	68	67	1	
Assaults.....	9	5			34	34		
Breach of peace.....	4	3		1				
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....								
Contempt of Court.....					2	2		
Cruelty to animals.....					2	2		
Disturbing religious and like meetings.....					1	1		
Fishery Acts, offences against.....					1	1		
Gambling Acts.....	1	1			2	2		
Game Laws.....					1	1		
Larceny.....								
“ of dogs, birds, &c.....								
“ of timber, trees, fruits, &c.....					11	11		
Liquor License Acts, offences against.....								
Breach of Canada Temperance Act.....								
Selling liquor during prohibited hours.....	4	4			5	5		
“ to Indians.....					2	2		
“ without license.....					9	9		
Malicious injury to property.....					2	2		
Other damage to property.....					6	6		
Master's and Servant's Acts, offences against.....					3	3		
Medical Acts, offences against.....					2	2		
Militia Acts.....					2	2		
Miscellaneous minor offences.....					2	2		
Municipal Acts and By-Laws, breaches of.....	3	3			25	22	3	
Exercising various callings without license.....					6	6		
Health By-laws, offences against.....								
Highways, offences relating to.....					9	9		
Neglecting to support family.....								
Pharmacy Acts, offences against.....								
Profanation of the Lord's Day.....					3	3		
Railway Acts, offences against.....								
Revenue Laws.....								
Seamen Acts.....								
Statute Labour, offences relating to.....								
Threats and abusive language.....					6	4	2	
Trespass.....					5	5		
Vagrancy.....	3		3		8	4	4	
Drunkenness.....	13	13			48	48		
Indecent exposure.....					1	1		
Insulting, obscene and profane language.....					43	43		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....					5	3	2	
Loose, idle, disorderly.....					4	4		
Weights and Measures Acts, offences against.....								
Insanity.....								
Totals.....	44	36	6	2	316	304	7	5

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE D'ONTARIO—Suite.							
	SIMCOE.				STORMONT, DUNDAS AND GLENGARRY.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Falsification de substances alimentaires.....					1	1		
Voies de fait.....					53	49	2	2
Troubler la paix.....					2	2		
Port d'armes illégal.....								
Mépris de cour.....					3	3		
Cruauté envers les animaux.....					2	2		
Perturbation de réunions religieuses et autres.....								
Infractions aux lois des pêcheries.....								
“ défendant le jeu.....					1	1		
“ de chasse.....								
Larcin.....								
Vol de chiens, oiseaux, etc.....								
“ bois, arbres, fruits, etc.....								
Infractions aux lois des licences de boissons.....					11	11		
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.....								
Vente de boissons durant les heures défendues aux Sauvages.....					7	7		
“ sans licence.....					6	6		
Domages malicieux à la propriété.....					5	5		
Autres dommages à la propriété.....					1	1		
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.....					1	1		
Infractions aux lois concernant la médecine.....								
“ de la milice.....								
Divers petits délits.....					4	4		
Contraventions aux lois municipales.....					9	9		
Pratiquant divers états sans licence.....					2	2		
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.....					5	5		
Délits ayant rapport aux chemins publics.....								
Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.....								
Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.....					2	2		
Profanation du dimanche.....								
Infractions aux lois de chemins de fer.....								
Délits contre le revenu de l'Etat.....								
Infractions aux lois maritimes.....								
Délits ayant rapport à la corvée.....								
Menaces et langage injurieux.....								
Empiètement.....								
Vagabondage.....								
Ivresse.....					1	1		
Exposition indécente.....								
Langage insultant, obscène, profane.....								
Tenat. habitant et fréquentant des maisons de désordre.....								
Conduite déréglée.....					3	3		
Infraction aux lois des poids et mesures.....								
Aliénation mentale.....					1	1		
Totaux.....	396	351	31	14	229	214	8	7

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—Continued.							
	WELLINGTON.				WENTWORTH.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine. — Sur- option	Com- mitted without option. — Empri- sonnés sans option.	De- ferred &c. — Re- mise, etc.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine. — Sur- option	Com- mitted without option. — Empri- sonnés sans option.	De- ferred &c. — Re- mise, etc.
Adulteration of Food.....	1	1			183	180	2	1
Assaults.....	61	60	1	2	38	38		
Breach of peace.....	14	12						
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....	1		1					
Contempt of Court.....					51	51		
Cruelty to animals.....	4	4			1	1		
Disturbing religious and like meetings.....	2	2						
Fishery Acts, offences against.....								
Gambling Acts.....	5	5						
Game Laws.....	3	1		2				
Larceny.....	1	1						
" of dogs, birds, &c.....								
" of timber, trees, fruits, &c.....								
Liquor License Acts, offences against.....	19	19			28	28		
Breach of Canada Temperance Act.....								
Selling liquor during prohibited hours.....	5	5			3	3		
" to Indians.....					2	2		
" without license.....	3	3						
Malicious injury to property.....	3	3			26	26		
Other damage to property.....					8	8		
Master's and Servant's Acts, offences against.....	4	4			1	1		
Medical Acts, offences against.....					1			1
Militia Acts.....								
Miscellaneous minor offences.....								
Municipal Acts and By-laws, breaches of.....	17	17			211	211		
Exercising various callings without license.....	2	2						
Health By-laws, offences against.....	1	1			4	4		
Highways, offences relating to.....	5	5						
Neglecting to support family.....								
Pharmacy Acts, offences against.....								
Profanation of the Lord's Day.....	1	1						
Railway Acts, offences against.....								
Revenue Laws.....								
Seamen Acts.....								
Statute Labour, offences relating to.....								
Threats and abusive language.....	3	2	1		5	4	1	
Trespass.....	4	4			77	77		
Vagrancy.....	10		9	1	49	33	16	
Drunkenness.....	21	21			322	321	1	
Indecent exposure.....					5	3	2	
Insulting, obscene and profane language.....	14	14			53	53		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....	3	1	1	1	21	18	3	
Loose, idle, disorderly.....	32	32			135	135		
Weights and Measures Acts, offences against.....								1
Insanity.....					1			
Totals.....	239	220	13	6	1,225	1,197	25	3

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE D'ONTARIO—Fin.							
	YORK.				Totals of Ontario.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine. — Sur- option	Com- mitted without option. — Empri- sonnés sans option.	De- ferred &c. — Re- mise, etc.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine. — Sur- option	Com- mitted without option. — Empri- sonnés sans option.	De- ferred &c. — Re- mise, etc.
Falsifications de substances alimentaires.....	3	3			67	67		
Voies de fait.....	219	216			1,864	1,799	36	29
Troubler la paix.....	2	1			378	361	6	11
Port d'armes illégal.....	22	21		1	52	44	3	5
Mépris de cour.....					1			1
Cruauté envers les animaux.....	131	131			278	275	3	
Perturbation de réunions religieuses et autres.....	5	5			92	92		
Infractions aux lois des pêcheries.....	3	3			21	21		
" défendant le jeu.....	14	14			59	59		
" de chasse.....	5	5			29	27		2
Larcin.....	1	1			39	39		
Vol de chiens, oiseaux, etc.....	2	2			7	7		
" bois, arbres, fruits, etc.....	4	4			25	22		3
" sans licence.....	166	166			711	709		2
" de la milice.....					17			
" de la milice.....	5	5			201	201		
" aux Sauvages.....					29	27		2
" sans licence.....					111	110		1
" de la propriété.....	28	28			156	154		2
" de la propriété.....	3	3			154	151		2
" de la propriété.....	102	102			272	270		2
" de la propriété.....	9	9			27	27		
" de la propriété.....	1	1			6	4		2
" de la propriété.....	2	2			18	14		3
" de la propriété.....	756	755		1	1,869	1,844		1
" de la propriété.....	4	4			71	71		24
" de la propriété.....	4	4			66	65		1
" de la propriété.....	14	14			187	183		4
" de la propriété.....					4	2		2
" de la propriété.....	2	2			5	5		
" de la propriété.....	26	26			81	77		4
" de la propriété.....	113	104		9	216	189		13
" de la propriété.....					4	2		2
" de la propriété.....	1	1			2	2		
" de la propriété.....	2	2			15	15		
" de la propriété.....	20	10			278	212		9
" de la propriété.....	164	160		3	451	437		7
" de la propriété.....	139	130		6	1,192	468		618
" de la propriété.....	1,275	1,274		1	3,967	3,861		16
" de la propriété.....	12	12			61	52		9
" de la propriété.....	24	24			464	462		2
" de la propriété.....	79	79			293	178		22
" de la propriété.....	490	487		3	1,266	1,232		17
" de la propriété.....	6	-6			29	29		17
" de la propriété.....	1				62			62
Totals.....	3,859	3,816	18	25	15,017	13,883	838	296

..... Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF MANITOBA. PROVINCE DE MANITOBA.							
	CENTRAL—CENTRE.				EASTERN—EST.			
	Sentence.							
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of Food.....	20	18	2		1	1		
Assaults.....					36	36		
Breach of peace.....					1	1		
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....					1	1		
Contempt of Court.....								
Cruelty to animals.....					2	2		
Disturbing religious and like meetings.....								
Fishery Acts, offences against.....					14	14		
Gambling Acts.....								
Game Laws.....								
Larceny.....	2	2						
“ of dogs, birds, &c.....								
“ of timber, trees, fruits, &c.....	1	1						
Liquor License Acts, offences against.....								
Breach of Canada Temperance Act.....								
Selling liquor during prohibited hours.....					10	10		
“ to Indians.....	3	3			1		1	
“ without license.....	3	2	1		3	3		
Malicious injury to property.....					3	3		
Other damage to property.....					92	92		
Master's and Servant's Acts, offences against.....	6	6						
Medical Acts, offences against.....								
Militia Acts.....								
Miscellaneous minor offences.....					38	38		
Municipal Acts and By-laws, breaches of.....	1	1			1	1		
Exercising various callings without license.....					124	120		4
Health By-laws, offences against.....					16	16		
Highways, offences relating to.....								
Neglecting to support family.....					1	1		
Pharmacy Acts, offences against.....								
Profanation of the Lord's Day.....					2		2	
Railway Acts, offences against.....								
Revenue Laws.....					1			1
Seamen Acts.....								
Statute Labour, offences relating to.....					8	8		
Threats and abusive language.....								
Trespass.....	4		4		46	1	22	23
Vagrancy.....					633	600		33
Drunkenness.....					1	1		
Indecent exposure.....								
Insulting, obscene and profane language.....								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....					44	42	2	
Loose, idle, disorderly.....					25	23		2
Weights and Measures Acts, offences against.....								
Insanity.....	3				3			
Totals.....	43	33	7	3	1,103	1,013	27	63

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA. PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.							
	CLINTON.				NEW WESTMINSTER.			
	Sentence.							
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Falsifications de substances alimentaires.....								
Voies de fait.....	6	6			30	28	2	
Troubler la paix.....	2	2			3	3		
Port d'armes illégal.....					4	2	2	
Mépris de cour.....					1	1		
Cruauté envers les animaux.....					1		1	
Perturbation de réunions religieuses et autres.....								
Infractions aux lois des pêcheries.....								
“ défendant le jeu.....								
“ de chasse.....								
Larcin.....	1	1						
Vol de chiens, oiseaux, etc.....	1	1						
“ bois, arbres, fruits, etc.....					9	9		
Infractions aux lois des licences de boissons.....								
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.....					2	2		
Vente de boissons durant les heures défendues.....	11	10	1		38	28	10	
“ aux Sauvages.....					3	3		
“ sans licence.....								
Domages malicieux à la propriété.....	2	2			10	10		
Autres dommages à la propriété.....								
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.....								
Infractions aux lois concernant la médecine.....	1	1						
“ de la milice.....								
Divers petits délits.....	2	1	1					
Contraventions aux lois municipales.....					15	15		
Pratiquant divers états sans licence.....								
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.....	1	1			1			1
Délits ayant rapport aux chemins publics.....								
Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.....								
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.....								
Profanation du dimanche.....								
Infractions aux lois des chemins de fer.....								
Délits contre le revenu de l'Etat.....								
Infractions aux lois maritimes.....					1	1		
Délits ayant rapport à la corvée.....								
Menaces et langage injurieux.....					1	1		
Empiètement.....					1	1		
Vagabondage.....	8	1	7		13	11	2	
Ivresse.....	35	30	5		131	118	10	3
Exposition indécente.....					1	1		
Langage insultant, obscène, profane.....					7	7		
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.....	1	1						
Conduite déréglée.....					1	1		
Infractions aux lois des poids et mesures.....					3			3
Aliénation mentale.....								
Totaux.....	71	57	14		275	230	36	9

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA— <i>Concluded.</i>				PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE— <i>Fin.</i>			
	VICTORIA.				Totals of British Columbia.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of Food.....	33	32	1	69	66	3		
Assaults.....	33	33		38	38			
Breach of peace.....	6	4	1	10	6	3	1	
Carrying fire-arms and unlawful weapons..	1	1		1	1			
Contempt of Court.....	2	2		2	2			
Cruelty to animals.....						1		
Disturbing religious and like meetings.....								
Fishery Acts, offences against.....	1	1		1	1			
Gambling Acts.....								
Game Laws.....								
Larceny.....				1	1			
“ of dogs, birds, &c.....				1	1			
“ of timber, trees, fruits, &c.....	51	48	3	60	57	3		
Liquor License Acts, offences against.....								
Breach of Canada Temperance Act.....				3	3			
Selling liquor during prohibited hours.....	33	27	6	82	65	17		
“ to Indians.....				3	3			
“ without license.....	2	2		2	2			
Malicious injury to property.....	1	1		13	13			
Other damage to property.....	1	1		1	1			
Master's and Servant's Acts, offences against.				1	1			
Medical Acts, offences against.....				2	1	1		
Militia Acts.....								
Miscellaneous minor offences.....				135	135			
Municipal Acts and By-laws, breaches of.....	120	120						
Exercising various callings without license.....				4	3		1	
Health By-laws, offences against.....	3	3		1	1			
Highways, offences relating to.....								
Neglecting to support family.....								
Pharmacy Acts, offences against.....								
Profanation of the Lord's Day.....				11	11			
Railway Acts, offences against.....	11	11		1	1			
Revenue Laws.....	1	1						
Seamen Acts.....								
Statute Labour, offences relating to.....	2			2	3	1	2	
Threats and abusive language.....					1	1		
Trespass.....	16	3	13	37	4	31	2	
Vagrancy.....	440	400	5	35	606	548	38	
Drunkenness.....					1	1		
Indecent exposure.....					8	8		
Insulting, obscene and profane language.....	1	1						
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....	30	29		1	31	30	1	
Loose, idle, disorderly.....					1	1		
Weights and Measures Acts, offences against					3		3	
Insanity.....								
Totals.....	788	720	29	39	1,134	1,007	79	

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

THE TERRITORIES.								OFFENSES.
LES TERRITOIRES.								
Alberta, Northern—Nord.				Alberta, Southern—Sud.				
Sentence.				Sentence.				
Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
26	22	3	1	17	15	2		Falsifications de substances alimentaires.
10	10			2		2		Voies de fait.
								Troubler la paix.
								Port d'armes illégal.
1			1					Mépris de cour.
								Cruauté envers les animaux.
								Perturbation de réunions religieuses et autres.
1	1							Infractions aux lois des pêcheries.
1	1			1			1	“ défendant le jeu.
								de chasse.
								Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
2	2			1	1			“ bois, arbres, fruits, etc.
								Infractions aux lois des licences de boissons.
								Contraventions aux lois de tempérance du
								Canada.
19	9	10		3	2	1		Vente de boissons durant les heures défendues
								aux Sauvages.
								“ sans licence.
								Dommmages malicieux à la propriété.
								Autres dommages à la propriété.
7	7			1	1			Infractions aux lois concernant les maîtres et
				1	1			serviteurs.
								Infractions aux lois concernant la médecine.
								“ de la milice.
2	2							Divers petits délits.
				3	3			Contraventions aux lois municipales.
								Pratiquant divers états sans licence.
								Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
								Délits ayant rapport aux chemins publics.
				1	1			Négligence de pourvoir aux besoins de la
								famille.
								Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
								Profanation du dimanche.
								Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
								Infractions aux lois maritimes.
								Délits ayant rapport à la corvée.
2	2							Menaces et langage injurieux.
								Empiement.
23	4	15	4	1		1		Vagabondage.
45	31	14		54	45	8	1	Ivresse.
								Exposition indécente.
								Langage insultant, obscène, profane.
								Tenant, habitant et fréquentant des maisons
8	8							de désordre.
1	1							Conduite déréglée.
								Infractions aux lois des poids et mesures.
3			3					Aliénation mentale.
151	100	42	9	89	69	15	5	Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	THE TERRITORIES—Continued.							
	LES TERRITOIRES—Suite.							
	Assiniboia, Eastern—Est.				Assiniboia, Western—Ouest.			
	Sentence.				Sentence.			
Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of food.....								
Assaults.....	11	8	1	2				
Breach of peace.....								
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....	3	3			1			1
Contempt of Court.....								
Cruelty to animals.....								
Disturbing religious and like meetings.....								
Fishery Acts, offences against.....								
Gambling Acts.....								
Game Laws.....								
Larceny.....								
" of dogs, birds, &c.....								
" of timber, trees, fruits, &c.....					3	3		
Liquor License Acts, offences against.....					2	2		
Breach of Canada Temperance Act.....								
Selling liquor during prohibited hours.....					2	2		
" to Indians.....								
" without license.....								
Malicious injury to property.....	1	1			1			1
Other damage to property.....					1	1		
Master's and Servant's Acts, offences against.....	4	4						
Medical Acts, offences against.....								
Militia Acts.....								
Miscellaneous minor offences.....								
Municipal Acts and By-laws, breaches of.....	9	9			1	1		
Exercising various callings without license.....	2	2						
Health By-laws, offences against.....								
Highways, offences relating to.....								
Neglecting to support family.....								
Pharmacy Acts, offences against.....								
Profanation of the Lord's Day.....								
Railway Acts, offences against.....					1	1		
Revenue Laws.....								
Seamen Acts.....								
Statute Labour, offences relating to.....								
Threats and abusive language.....	2			2				
Trespass.....								
Vagrancy.....	1				6			6
Drunkenness.....	1				1			
Indecent exposure.....	8	8			1	1		
Insulting, obscene and profane language.....								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....								
Loose, idle, disorderly.....								
Weights and Measures Acts, offences against.....								
Insanity.....								
Totals.....	41	35	2	4	19	11	7	1

TABEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

THE TERRITORIES—Concl'd. LES TERRITOIRES—Fin.				GRAND TOTALS. GRANDS TOTAUX.				OFFENSES.
SASKATCHEWAN.				PRINCE EDWARD ISLAND. ILE DU PRINCE-EDOUARD.				
Sentence.				Sentence.				
Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
8	8			31	30			Falsification de substances alimentaires.
4	4			3	3			Voies de fait.
								Troubler la paix.
								Port d'armes illégal.
								Mépris de cour.
				4	4			Cruauté envers les animaux.
								Perturbation de réunions religieuses et autres
								Infractions aux lois des pêcheries.
								" défendant le jeu.
				1		1		" de chasse.
								Larcin.
								" bois, arbres, fruits, etc.
								" de chiens, oiseaux, etc.
				73	73			Infractions aux lois des licences de boissons.
								Contraventions aux lois de tempérance du
								Canada.
				2		2		Vente de boissons durant les heures défendues.
								" aux Sauvages.
6	6							" sans licence.
				8	8			" autres dommages à la propriété.
				2	2			" autres dommages à la propriété.
								Infractions aux lois concernant les maîtres et
								serviteurs.
								Infractions aux lois concernant la médecine.
								" de la milice.
				6	6			Divers petits délits.
								Contraventions aux lois municipales.
				3	3			" pratiquant divers états sans licence.
				6	6			" infractions aux lois sur l'hygiène publique.
				19	19			" délits ayant rapport aux chemins publics.
								" négligence de pourvoir aux besoins de la
								" famille.
				59	59			" infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
								Profanation du dimanche.
				1	1			Infractions aux lois des chemins de fer.
				1				Délits contre le revenu de l'Etat.
								1
								Infractions aux lois maritimes.
								Délits ayant rapport à la corvée.
2	1		1	7	7			Manages et langage injurieux.
				2	2			Empiètement.
				4				Vagabondage.
1	1			301	301		4	Ivresse.
								Exposition indécenté.
				1	1			Langage insultant, obscène, profane.
								Terant, habitant et fréquentant des maisons
								de désordre.
1	1			11	11			Conduite déréglée.
								Infractions aux lois des poids et mesures.
								Aliénation mentale.
27	26		1	545	536	7	2	Totaux.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	GRAND TOTALS—Continued.							
	NOVA SCOTIA. NOUVELLE-ÉCOSSE.				NEW BRUNSWICK. NOUVEAU-BRUNSWICK.			
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of Food.....	221	186	12	23	250	246	3	1
Assaults.....	46	43	2	1	71	68	1	2
Breach of peace.....	1	1			1	1		
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....					6	6		
Contempt of Court.....	6	6			11	7		4
Cruelty to animals.....	12	9	3					
Disturbing religious and like meetings.....	1	1						
Fishery Acts, offences against.....	11	10	1		4	3	1	
Gambling Acts.....								
Game Laws.....	1	1			1	1		
Larceny.....	68	68			53	53		
“ of dogs, birds, &c.....	45	45			182	180	2	
“ of timber, trees, fruits, &c.....								
Liquor License Acts, offences against.....					23	23		
Breach of Canada Temperance Act.....					1	1		
Selling liquor during prohibited hours.....	8	8			9	9		
“ to Indians.....	3	2	1		12	12		
“ without license.....	18	18			11	11		
Malicious injury to property.....								
Other damage to property.....								
Master's and Servants Acts, offence's against.....								
Medical Acts, offences against.....								
Militia Acts.....	4	4			3	3		
Miscellaneous minor offences.....	92	92			67	67		
Municipal Acts and By-Laws, breaches of.....					2	2		
Exercising various callings without license.....	8	8			15	15		
Health By-laws, offences against.....	14	14						
Highways, offences relating to.....	2	2						
Neglecting to support family.....								
Pharmacy Acts, offences against.....					2	2		
Profanation of the Lord's Day.....	2	2			16	16		
Railway Acts, offences against.....					36	2	19	15
Revenue Laws.....	29	9	14	6				
Seamen Acts.....					45	44		1
Statute Labour, offences relating to.....	44	26	1	17				
Threats and abusive language.....	4	4			19	13	2	4
Trespass.....	73	1	62	10	1,291	1,282	9	
Vagrancy.....	676	619	29	28				
Drunkenness.....	4	3	1		29	29		
Indecent exposure.....	3	3						
Insulting, obscene and profane language.....	12	6	3	3	10	9	1	
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....	61	54	3	4	4	3		1
Loose, idle, disorderly.....								
Weights and Measures Acts, offences against.....								
Insanity.....								
Totals.....	1,469	1,245	132	92	2,174	2,108	38	28

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

CONVICTIONS	GRANDS TOTAUX—Suite.							
	QUÉBEC.				ONTARIO.			
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
8	8			67	67			Falsifications de substances alimentaires.
861	732	62	67	1,864	1,799	36	29	Voies de fait.
282	192	12	78	378	361	6	11	Troubler la paix.
34	15		19	32	44	3	5	Port d'armes illégal.
4	1	2	1	1			1	Mépris de cour.
58	48	1	9	278	275	3		Cruauté envers les animaux.
8	8			92	92			Perturbation de réunions religieuses et autres.
13	13			21	21			Infractions aux lois des pêcheries.
55	51		4	59	59			“ défendant le jeu.
4	4			29	27		2	“ de chasse.
3	1	2		39	39			Larcin.
				7	7			Vol de chiens, oiseaux, etc.
				25	22	3		“ bois, arbres, fruits, etc.
51	51			711	709	2		Infractions aux lois des licences de boissons.
6	6			17	17			Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
93	93			201	201			Vente de boissons durant les heures défendues.
				29	27	2		“ aux Sauvages.
154	154			111	110	1		“ sans licence.
6	6			156	154	2		Dommmages malicieux à la propriété.
223	208	1	14	154	151	1	2	Autres dommages à la propriété.
6	6			272	270		2	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
				27	27			Infractions aux lois concernant la médecine.
				6	4		2	“ de la milice.
10	10			18	14	1	3	Divers petits délits.
404	401	3		1,869	1,844	1	24	Contraventions aux lois municipales.
141	141			71	71			Pratiquant divers états sans licence.
40	40			66	65		1	Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
49	49			187	183		4	Délits ayant rapport aux chemins publics.
				4	2		2	Négligence de pouvoir aux besoins de la famille.
4	4			5	5			Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.
				81	77	4		Profanation du dimanche.
15	14	1		216	189	13	14	Infractions aux lois des chemins de fer.
23	19	2	2	4	2			Délits contre le revenu de l'Etat.
55	2	51	2	2	2			Infractions aux lois maritimes.
				15	15			Délits ayant rapport à la corvée.
23	7		16	278	212	9	57	Menaces et langage injurieux.
4	3		1	451	437	7	7	Empiètement.
1,889	1,373	179	337	1,102	468	618	16	Vagabondage.
3,832	2,838	157	857	3,967	3,861	76	30	Ivresse.
8	8			61	52	9		Exposition indécente.
66	65	1		464	462		2	Langage insultant, obscène, profane.
								Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
501	341	61	99	203	178	22	3	Conduite déréglée.
218	172	36	10	1,266	1,232	17	17	Infractions aux lois des poids et mesures.
				29	29			Aliénation mentale.
4			4	62			62	Totaux.
9,155	7,084	571	1,500	15,017	13,883	638	296	

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	GRAND TOTALS— <i>Concluded.</i>							
	MANITOBA.				BRITISH COLUMBIA. COLOMBIE-BRITANNIQUE.			
	Con- victions Total	Sentence.			Con- victions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of Food	1	1			69	66	3	
Assaults	56	54	2		38	38		
Breach of peace					10	6	3	1
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1	1			1	1		
Contempt of Court					2	2		
Cruelty to animals					1		1	
Disturbing religious and like meetings	2	2						
Fishery Acts, offences against					1	1		
Gambling Acts	14	14						
Game Laws								
Larceny	2	2						
“ of dogs, birds, &c.					1	1		
“ of timber, trees, fruits, &c.					1	1		
Liquor License Acts, offences against	1	1			60	57	3	
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	10	10			3	3		
“ to Indians	4	3	1		82	65	17	
“ without license	6	5	1		3	3		
Malicious injury to property	3	3			2	2		
Other damage to property					13	13		
Master's and Servant's Acts, offences against	98	98			1	1		
Medical Acts, offences against					1	1		
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences					2	1	1	
Municipal Acts and By-laws, breaches of	39	39			135	135		
Exercising various callings without license	1	1						
Health By-laws, offences against	124	120		4	4	3		1
Highways, offences relating to	16	16			1	1		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against	1	1						
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against	2		2					
Revenue Laws					11	11		
Seamen Acts	1			1	1	1		
Statute Labour, offences relating to					3	1		2
Threats and abusive language	8	8			1	1		
Trespass					1	1		
Vagrancy	50	1	26	23	37	4	31	2
Drunkenness	633	600		33	606	548	20	38
Indecent exposure	1	1			1	1		
Insulting, obscene and profane language					8	8		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	44	42	2		31	30		1
Loose, idle, disorderly	25	23		2	1	1		
Weights and Measures Acts, offences against					3	3		3
Insanity	3							
Totals	1,146	1,046	34	66	1,134	1,007	79	48

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	GRANDS TOTAUX— <i>Fin.</i>							
	THE TERRITORIES. LES TERRITOIRES.				CANADA.			
	Con- victions Total	Sentence.			Con- victions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Falsifications de substances alimentaires.					76	76		
Voies de fait.	62	53	6	3	3,414	3,166	124	124
Troubler la paix.	16	14		2	834	719	23	92
Port d'armes illégal.	4	3		1	103	71	6	26
Mépris de cour.					6	2	2	2
Cruauté envers les animaux.	1			1	351	337	4	10
Perturbation de réunions religieuses et autres.					130	122	4	4
Infractions aux lois des pêcheries.					34	34		
“ défendant le jeu.	1	1			131	127		4
“ de chasse.	2	1		1	35	32		3
Larcin.					60	53	5	
Vol de chiens, oiseaux, etc.					8	8		
“ bois, arbres, fruits, etc.	3	3			31	28	3	
Infractions aux lois des licences de boissons.	5	5			949	944	5	
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.					323	321	2	
Vente de boissons durant les heures défendues					330	330		
“ aux Sauvages.	24	13		11	142	109	33	
“ sans licence.	6	6			297	295	2	
Dommages malicieux à la propriété.	2	1		1	192	188	4	
Autres dommages à la propriété.	2	2			423	405	2	16
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.	12	12			389	387		2
Infractions aux lois concernant la médecine.					28	28		
“ de la milice.					6	4		2
Divers petits délits.					37	32	2	3
Contraventions aux lois municipales.	20	20			2,632	2,604	4	24
Pratiquant divers états sans licence.	2	2			218	218		
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.					250	244		6
Délits ayant rapport aux chemins publics.	1	1			302	298		4
Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.					6	4		2
Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.					10	10		
Profanation du dimanche.					144	140	4	
Infractions aux lois des chemins de fer.	1	1			250	220	16	14
Délits contre le revenu de l'Etat.					39	33	4	2
Infractions aux lois maritimes.					125	16	84	25
Délits ayant rapport à la corvée.					15	15		
Menaces et langage injurieux.	6	3		3	414	308	10	96
Empiètement.	1		1		463	447	8	8
Vagabondage.	34	4	23	7	3,208	1,864	945	399
Ivresse.	109	86	22	1	11,415	10,135	313	967
Exposition indécente.					75	65	10	
Langage insultant, obscène, profane.					571	568	1	2
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.	8	8			809	614	89	106
Conduite déréglée.	2	2			1,588	1,498	56	34
Infractions aux lois des poids et mesures.					29	29		
Aliénation mentale.	3			3	75			75
Totals	327	241	66	20	30,967	27,150	1,765	2,052

TABLE IV.

SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO BE TRIED BY
JURY.

TABLEAU IV.

CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE
D'UN JURY.

TABLE IV.—SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO TRIAL BY JURY.

JUDICIAL DISTRICTS. — DISTRICTS JUDICIAIRES.	Summary Con- victions. — Condam- nations sommaires	CASES SUBJECT TO BE TRIED BY JURY CON — CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURY DE CONSEN					
		By Police or other Magistrate. — Par un Magistrat de Police ou autre.			Under the Speedy Trials Act. — En vertu de l'Acte des procès expéditifs.		
		Con- victions.	Ac- quittals.	Totals.	Con- victions.	Ac- quittals.	Totals.
		Con- damna- tions.	Ac- quitte- ments.	Totaux.	Con- damna- tions.	Ac- quitte- ments.	Totaux.
King's, P.E.I.—I. du P.-E.	28						
Prince, P.E.I.—I. du P.-E.	73						
Queen's, P.E.I.—I. du P.-E.	444	21	7	28			
Totals of P.E. Island	545	21	7	28			
Totaux de l'Île du P.-E.							

PROVINCE OF ONTARIO.

Algoma.....	235	10	2	12	9	2	11
Brant.....	547	49	12	61	16	16	32
Bruce.....	322	3		3	15	4	19
Carleton.....	788	93	47	140	12	4	16
Dufferin.....	86	2		2	2		2
Elgin.....	229	22	1	23	8	5	13
Essex.....	417	45	4	49	8	4	12
Frontenac.....	314	29		29	11	4	15
Grey.....	304	19	16	35	8		8
Haldimand.....	52	3		3	13	8	21
Halton.....	74				13	5	18
Hastings.....	490	61	20	81	8	4	12
Huron.....	114	1	7	8	9	12	21
Kent.....	264	29	32	61	13	2	15
Lambton.....	316				24	4	28
Lanark.....	143				9	1	10
Leeds and Grenville.....	443	12	4	16	1	3	18
Lennox and Addington.....	153	2		2	1		1
Lincoln.....	164	14	7	21	5	6	11
Middlesex.....	467	65	32	97	32	17	49
Norfolk.....	103	5		5	10	6	16
Northumberland and Durham.....	413	24	6	30	6	3	19
Ontario.....	177	5	1	6	16	3	3
Oxford.....	484	12	4	16	1	2	3
Peel.....	68				3	2	5
Perth.....	245	51	20	71	4		4
Peterborough.....	225	29	8	37	5	1	6
Prescott and Russell.....	54		2	2	6		6
Prince Edward.....	44	11		11	1	1	2
Renfrew.....	316	3		3	14	3	17
Simcoe.....	396	7	12	19	31	9	40
Stormont, Dundas and Glengarry.....	229	1		1	6	4	10
Thunder Bay.....	278	19	2	21		2	2
Victoria.....	292	23	13	36	5		5
Waterloo.....	191				9	10	19
Welland.....	257	23	20	43	3	4	7
Wellington.....	239	5	1	6	16		16
Wentworth.....	1,225	142	98	240	22	16	38
York.....	3,859	619	476	1,105	24	5	29
Totals of Ontario.....	15,017	1,448	848	2,296	413	177	590
Totaux d'Ontario.....							

Statistique Criminelle.

TABLEAU IV.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURY.

BUT TRIED SUMMARILY BY SENT. — MAIS JUGÉES SOMMAIREM TEMENT.	Summary cases by consent. — Totaux des cas sommaires de consentement.	CASES TRIED BY JURY. — CAUSES JUGÉES PAR JURY.						TOTALS OF INDICTABLE OFFENCES. — TOTAUX DES DÉLITS SUJETS A POURSUITE.		
		By Police or other Magistrate. — Par un Magistrat de Police ou autre.			Under the Speedy Trials Act. — En vertu de l'Acte des procès expéditifs.			Totals.		
		Con- victions.	Ac- quittals.	Totals.	Con- victions.	Ac- quittals.	Totals.	Con- victions.	Ac- quittals.	Totals.
		Con- damna- tions.	Ac- quitte- ments.	Totaux.	Con- damna- tions.	Ac- quitte- ments.	Totaux.	Con- damna- tions.	Ac- quitte- ments.	Totaux.
21										
21	7	28	10	5	15	31	12	43		
21	7	28	10	5	15	21	12	43		

PROVINCE D'ONTARIO.

19	4	23	1	1	2	20	5	25
65	28	93	6	4	10	71	32	103
18	4	22	5	16	21	23	20	43
105	51	156	5	6	11	110	57	167
4		4	2	2	4	6		6
30	6	36	2	2	4	32	8	40
53	8	61	14	1	15	67	9	76
40	4	44	7	3	10	47	7	54
13	5	18	3	11	14	30	27	57
16	8	24	2	3	5	18	11	29
13	5	18	3	3	6	16	9	25
69	24	93	3	4	7	71	27	98
10	19	29	2	3	5	11	24	35
42	34	76	7	4	11	49	38	87
24	4	28	11	18	29	35	22	57
9	1	10		3	3	9	4	13
27	7	34	3	6	9	30	13	43
3		3		2	2	3	2	5
19	13	32		4	4	19	17	36
97	49	146	4	10	14	101	59	160
15	7	22				15	7	22
30	14	44	5	8	13	35	22	57
21	4	25	3	2	5	24	6	30
13	6	19	10	6	16	23	12	35
3	2	5	6	13	19	9	15	24
55	20	75	2	1	3	57	21	78
34	9	43	1	5	6	35	14	49
6	2	8		5	5	6	7	13
12	1	13	3		3	15	1	16
17	3	20		1	3	19	4	23
38	21	59	2	5	7	40	26	66
7	4	11	6	7	13	13	11	24
19	4	23		1	1	19	5	24
28	13	41	5	4	9	33	17	50
9	10	19	4	2	6	15	12	27
26	24	50	1	5	6	27	29	56
21	1	22	8		8	29	1	30
164	114	278	5	6	11	169	120	289
653	481	1,134	62	57	119	715	538	1,253
1,861	1,025	2,886	203	234	437	2,064	1,250	3,323

TABLE IV.—SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO TRIAL BY JURY.

JUDICIAL DISTRICTS. DISTRICTS JUDICIAIRES	Summary Convictions. Condamnations sommaires	CASES SUBJECT TO BE TRIED BY JURY CONSENT.						
		CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURY DE CONSENTEMENT.						
		By Police or other Magistrate. Par un Magistrat de Police ou autre.			Under the Speedy Trials Act. En vertu de l'Acte des procès expéditifs.			
		Con- victions.	Ac- quittals.	Totals.	Con- victions.	Ac- quittals.	Totals.	
Con- damna- tions.	Ac- quitte- ments.	Totaux.	Con- damna- tions.	Ac- quitte- ments.	Totaux.			
PROVINCE OF QUEBEC.								
Arthabaska.....	33			3	1	4		
Beauce.....	24			12		12		
Beauharnois.....	2			23	3	26		
Bedford.....	17			1		1		
Bonaventure.....	1			6		6		
Chicoutimi.....	2	3	6	9		9		
Gaspé.....				4	1	5		
Iberville.....	17			7	1	8		
Joliette.....				2		2		
Kamouraska.....	7			2		2		
Montmagny.....	2			2		2		
Montreal.....	7,071	797	120	917	177	27	204	
Ottawa.....	126			1		1		
Quebec.....	1,505	65	12	77	15	15	15	
Richelieu.....	166	10		10	9	9		
Rimouski.....	6	14		14				
Saguenay.....								
St. Francis.....	99	31	2	33	19	1	20	
St. Hyacinthe.....	19	7		7	12		12	
Terrebonne.....								
Three Rivers.....	61	17	5	22	4		4	
Totals of Quebec.....	9,155	944	145	1,089	297	34	331	
Totaux de Québec.....								
PROVINCE OF NEW BRUNSWICK.								
Albert.....				3		3		
Carleton.....	59	2		2	1		1	
Charlotte.....	150					1	1	
Gloucester.....								
Kent.....	3							
King's.....	3							
Madawaska.....								
Northumberland.....	156	8	4	12	3	1	4	
Queen's.....						1	1	
Restigouche.....								
St. John.....	1,337	38	35	73				
Sunbury.....								
Victoria.....								
Westmoreland.....	238	3	1	4	12	4	16	
York.....	228	6		6	2		2	
Totals of New Brunswick.....	2,174	57	40	97	21	7	28	
Totaux du N.-Brunswick.....								

TABLEAU IV.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURY.

BUT TRIED SUMMARILY BY SENT. MAIS JUGÉES SOMMAIREMENT.	Totals Summary cases by consent. Totaux des cas sommaires de consentement.	CASES TRIED BY JURY. CAUSES JUGÉES PAR JURY.				TOTALS OF INDICTABLE OFFENCES. TOTALS DES DÉLITS SUJETS À POURSUITE.				
		Con- victions.	Ac- quittals.	Totals.	Con- victions.	Ac- quittals.	Totals.	Con- victions.	Ac- quittals.	Totals.
		Con- damna- tions.	Ac- quitte- ments.	Totaux.	Con- damna- tions.	Ac- quitte- ments.	Totaux.	Con- damna- tions.	Ac- quitte- ments.	Totaux.
PROVINCE DE QUEBEC.										
	3	1	4	3	2	5	6	3	9	
	12		12				12		12	
	23	3	26				23	3	26	
	1		1				1		1	
					2				2	
	9	6	15	2		2			6	
	4	1	5				4		5	
	7	1	8	5	10	15	12	11	23	
	2		2	1		1	3		3	
	2		2				2		2	
	974	147	1,121	62	107	169	1,036	254	1,290	
	1		1	3	12	15	4		12	
	80	12	92	6	33	39	86	45	131	
	19		19				19		19	
	14		14				14		14	
	50	3	53	3		3	53	3	56	
	19		19				19		19	
	21	5	26	12	22	34	12	22	34	
							21	5	26	
	1,241	179	1,420	97	188	285	1,338	367	1,705	
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.										
	3		3				3		3	
	3		3	2		2	5		5	
		1	1	2		2	2		2	
									1	
					4	4		4	4	
	11	5	16	1	3	4	1	3	4	
					1	1	11	6	17	
		1	1						1	
	28	35	73	4	1	5	42	36	78	
	15	5	20	6		6	21	5	26	
	8		8				8		8	
	78	47	125	15	9	24	93	56	149	

TABLE IV.—SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO TRIAL BY JURY.

JUDICIAL DISTRICTS. — DISTRICTS JUDICIAIRES.	Summary Con- victions. — — Condam- nations sommaires	CASES SUBJECT TO BE TRIED BY JURY CON — CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURY DE CONSEN					
		By Police or other Magistrate. — Par un Magistrat de Police ou autre.			Under the Speedy Trials Act. — En vertu de l'Acte des procès expéditifs.		
		Con- victions. — Con- damna- tions.	Ac- quittals. — Ac- quitte- ments.	Totals. — Totaux.	Con- victions. — Con- damna- tions.	Ac- quittals. — Ac- quitte- ments.	Totals. — Totaux.
		Con- victions. — Con- damna- tions.	Ac- quittals. — Ac- quitte- ments.	Totals. — Totaux.	Con- victions. — Con- damna- tions.	Ac- quittals. — Ac- quitte- ments.	Totals. — Totaux.
PROVINCE OF NOVA SCOTIA.							
Annapolis.....	4			3	1	4	
Antigonish.....	3		3	4		4	
Cape Breton.....	75	2	2	4	2	6	
Colchester.....	12			3	1	4	
Cumberland.....	64			8	2	10	
Digby.....	30	4	3	1		7	
Guysborough.....	7			1		1	
Halifax.....	861	43	1	20	14	34	
Hants.....	27			7		7	
Inverness.....	10						
King's.....	52			4		4	
Lunenburg.....	74	4	4	1		7	
Pictou.....	139			6		6	
Queen's.....				7	4	11	
Richmond.....							
Shelburne.....	13						
Victoria.....					1	1	
Yarmouth.....	98	11		1		1	
Totals of Nova Scotia..... Totaux de la Nouv.-Écosse.....	1,469	64	7	71	70	95	
Central Manitoba—Centre.....	43	11	6	17	9	9	
Eastern Manitoba—Est.....	1,103	19	24	43	25	28	
Western Manitoba—Ouest.....				10	3	10	
Totals of Manitoba..... Totaux de Manitoba.....	1,146	30	30	60	44	47	
Cariboo, B.C.—C.-B.....				8		8	
Clinton, B.C.—C.-B.....	71	1		15	2	17	
New Westminster, B.C.—C.-B.....	275	38	2	40	4	20	
Victoria, B.C.—C.-B.....	788	69		69	7	16	
Totals of British Columbia..... Totaux de la Col.-Britannique.....	1,134	108	2	110	48	61	
Alberta Northern—Nord, N.W.T.....	151	15	4	19			
Alberta Southern—Sud, N.W.T.....	89	5		5			
Assiniboia Eastern—Est, N.W.T.....	41						
Assiniboia West—Ouest, N.W.T.....	19						
Saskatchewan, N.W.T.....	27		3	3			
Totals of the Territories..... Totaux des Territoires.....	327	20	7	27			
Totals of Canada..... Totaux du Canada.....	30,967	2,692	1,089	3,781	893	1,153	

TABLEAU IV.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURY.

BUT TRIED SUMMARILY BY SENT. — MAIS JUGÉES SOMMAIREMENT — TÉMENT.	Summary cases by consent. — Totaux des cas sommaires de consentement.	CASES TRIED BY JURY. — CAUSES JUGÉES PAR JURY.						TOTALS OF INDICTABLE OFFENCES. — TOTAUX DES DÉLITS SUJETS A POURSUITE.		
		Totals — Totaux.			Totals — Totaux.			Totals — Totaux.		
		Con- victions. — Con- damna- tions.	Ac- quittals. — Ac- quitte- ments.	Totals. — Totaux.	Con- victions. — Con- damna- tions.	Ac- quittals. — Ac- quitte- ments.	Totals. — Totaux.	Con- victions. — Con- damna- tions.	Ac- quittals. — Ac- quitte- ments.	Totals. — Totaux.
		Con- victions. — Con- damna- tions.	Ac- quittals. — Ac- quitte- ments.	Totals. — Totaux.	Con- victions. — Con- damna- tions.	Ac- quittals. — Ac- quitte- ments.	Totals. — Totaux.	Con- victions. — Con- damna- tions.	Ac- quittals. — Ac- quitte- ments.	Totals. — Totaux.
PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.										
3	1	4		1	1	3	2	5		
4	3	7				4	3	7		
6	2	8				4	3	7		
12	1	13				7	2	9		
64	1	65				5	1	6		
30	4	34				8	3	11		
7		7				5	3	8		
861	43	904				3	3	6		
27		27				2	3	5		
10		10				63	16	79		
52		52				7	1	8		
74	4	78				7	1	8		
139		139				2	1	3		
						4	4	8		
						6	9	15		
						7	3	10		
						11	6	17		
						8	6	14		
						1	1	2		
						1	2	3		
12	1	13				3	2	5		
134	32	166				16	12	28		
20	6	26				1	1	2		
44	27	71				6	8	14		
10		10				1	1	2		
74	33	107				8	8	16		
8		8								
16	2	18				2	2	4		
54	6	60				11	3	14		
78	7	85				18	18	36		
156	15	171				18	18	36		
15	4	19				15	9	24		
5		5				23	4	27		
						15		15		
						11	15	26		
	3	3				1	1	2		
20	7	27				65	14	79		
3,585	1,349	4,934				445	493	938		
						4,030	1,842	5,872		

TABLE V.

NUMBER OF CONVICTIONS MADE BY POLICE MAGISTRATES FOR
CITIES AND TOWNS.

TABLEAU V.

NOMBRE DE CONDAMNATIONS PAR LES MAGISTRATS DE POLICE
POUR LES CITÉS ET VILLES.

TABLE V.—NUMBER OF CONVICTIONS MADE BY POLICE MAGISTRATES IN CITIES AND TOWNS.

TABLEAU V.—NOMBRE DE CONDAMNATIONS PAR LES MAGISTRATS DE POLICE POUR LES CITÉS ET VILLES.

CITIES AND TOWNS.	Estimated Municipal Population for 1892.	Summary Con- victions.	Convicted under the "Summary Trial and Juvenile Offenders' Acts."	Convictions	Ratio to 1,000 of the population.
VILLES.	Population municipale estimée pour 1892.	Jugements som- maires.	Condamnés en vertu des Actes des procès sommaires et des jeunes délinquants.	Total Condamna- tions.	Proportion par 1,000 de la population.
Montreal, Que.....	223,150	6,856	664	7,520	33.69
Toronto, Ont.....	186,220	3,243	629	3,872	20.79
Quebec.....	63,090	1,441	65	1,506	23.08
Hamilton, Ont.....	51,282	1,063	142	1,205	23.49
Ottawa, Ont.....	45,439	716	92	808	17.56
St. John, N.B.....	39,179	1,336	38	1,374	35.07
Halifax, N.S.....	38,802	749	37	786	20.25
London, Ont.....	32,548	246	61	307	9.43
Winnipeg, Man.....	26,642	1,103	19	1,122	42.11
Kingston, Ont.....	19,781	267	29	296	14.96
Victoria, B.C.—Col.-B.....	17,341	788	69	857	49.42
Brantford, Ont.....	13,066	405	46	451	34.51
Hull, Que.....	11,702	126	126	10.76
Charlottetown, P.E.I.—I. du P.-E.....	11,374	411	21	432	37.98
Windsor, Ont.....	10,698	220	34	254	23.74
Guelph, Ont.....	10,603	71	3	74	6.97
St. Thomas, Ont.....	10,570	152	22	174	16.46
Sherbrooke, Que.....	10,308	99	20	119	11.44
Belleville, Ont.....	10,053	236	33	269	26.75
Peterborough, Ont.....	10,007	149	22	171	17.08
Stratford, Ont.....	9,627	190	50	240	24.93
Ste. Catharines, Ont.....	9,170	109	14	123	13.41
Chatham, Ont.....	9,169	149	29	178	19.41
Moncton, N.B.....	9,138	247	2	249	27.24
Woodstock, Ont.....	8,935	158	4	162	18.13
Brockville, Ont.....	8,911	231	9	240	26.93
Three Rivers, Que.....	8,334	58	17	75	9.00
Owen Sound, Ont.....	7,804	100	15	115	14.72
Lévis, Que.....	7,301	64	64	8.76
St. Hyacinthe, Que.....	7,185	19	7	26	3.61
New Westminster, B.C.—Col.-B.....	7,155	175	36	211	29.49
Cornwall, Ont.....	7,038	117	6	123	17.47
Sorel, Que.....	6,756	111	10	121	17.91
Fredericton, N.B.....	6,530	228	6	234	35.83
Dartmouth, N.S.—N.-E.....	6,492	114	3	117	18.01
Yarmouth, N.S.—N.-E.....	6,349	98	11	109	17.16
Lindsay, Ont.....	6,181	131	13	144	23.29
Barrie, Ont.....	5,619	148	3	151	26.86
Port Hope, Ont.....	5,042	73	20	93	18.44
Cobourg, Ont.....	4,829	132	4	136	28.16
Pembroke, Ont.....	4,559	44	2	46	10.09
Trenton, Ont.....	4,496	90	16	106	23.57
Lunenburg, N.S.—N.-E.....	4,273	74	4	78	18.25
Ingersoll, Ont.....	4,191	229	8	237	56.55
Amherst, N.S.—N.-E.....	3,931	64	64	16.28
New Glasgow, N.S.—N.-E.....	3,895	103	103	26.44
Niagara Falls.....	3,449	71	16	87	25.22
Napanee, Ont.....	3,434	92	2	94	27.37
Bowmanville, Ont.....	3,377	61	61	18.06
Woodstock, N.B.....	3,370	59	2	61	18.10
Strathroy, Ont.....	3,316	60	3	63	19.00
Pictou, N.S.—N.-E.....	3,287	36	36	10.95
Walkerton, Ont.....	3,106	68	3	71	22.85
Summerside, P.E.I.—I. du P.-E.....	2,886	65	65	22.52
Windsor, N.S.—N.-E.....	2,865	27	27	9.42
North Sydney, N.S.—N.-E.....	2,612	70	2	78	29.86

TABLE VI.

PARDONS AND COMMUTATIONS.

TABLEAU VI.

PARDONS ET COMMUTATIONS.

TABLE VI—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the Year ended the 30th September, 1892, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(Province of Ontario.) PROVINCIAL PENITENTIARY—KINGSTON.						
CRIME.	Sentence.	DATE OF		Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex.	By what Court tried.
		Sentence or Commit-tal.	Pardon or Com-muta-tion.			
					M F	
Murder	a Life.	Nov. 23, '78	Mar. 28, '92	When, with remis-sion, he shall have served 20 years	47	Assizes, Welland.
Manslaughter	10 yrs.	Oct. 4, '84	May 2, '92	*	38	" Cornwall.
"	10 "	June 12, '88	Sept. 26, '92	*	59	Supreme, Truro, N.S.
Rape	Life.	Apr. 5, '78	Apr. 1, '92	When, with remis-sion, he shall have served 20 years	43	Queen's B., Montreal.
"	"	May 7, '85	Mar. 12, '92	When he shall have served 10 yrs with-out remis-sion	23	Assize, Cobourg, Ont.
"	"	Nov. 3, '76	Jan. 11, '92	*	35	Queen's B., Quebec.
"	"	Nov. 11, '85	Oct. 19, '91	{When they shall have served 10 years with remis-sion.	29	Assize, Ottawa, Ont.
"	"				29	
"	"				30	
"	15 yrs.	Feb. 1, '89	Nov. 11, '91	*	40	Oyer & Terminer, Toronto
"	10 "	Sep. 26, '85	July 25, '92	*	24	Assize, St. Thomas, Ont.
"	7 "	Mar. 13, '89	Nov. 21, '91	*	39	" Stratford, Ont.
Aiding and abetting rape	7 "	Apr. 10, '90	May 5, '92	When, with remis-sion, they shall have served 4 years	31	Belleville, Ont.
"	7 "	" 10, '90	" 5, '92		37	" "
Shooting, &c.	10 "	Mar. 28, '85	July 30, '92	When they shall have served, with remis-sion, 5 years from mai 22, '90.	48	Gen. Sess., Brockville. Toronto.
Assault with intent to rob	5 "	Sep. 29, '90	Aug. 3, '92		24	" "
Aggravated assault	2 "	June 28, '92	" 3, '92	*	30	Police, St. Catharines, O.
Bigamy	& 6 m.	Aug. 27, '90	July 15, '92	*	28	Toronto.
Arson	5 yrs.	Oct. 26, '87	Oct. 19, '91	*	24	Kingston.
"	2 "	Feb. 5, '91	June 2, '92	*	50	County, Whitby.
Robbery	14 "	Jan. 20, '85	May 5, '92	*	41	Assize, Hamilton.
Burglary	7 "	Apr. 13, '88	Apr. 1, '92	When, with remis-sion, he shall have served 5 years	31	" Chatham.
"	6 "	Nov. 13, '89	Aug. 3, '92	*	25	Police, Toronto.
"	5 "	Aug. 12, '91	June 21, '92	*	17	Assize, London.
"	5 "	May 21, '88	May 18, '92	On completion of his term with remis-sion	53	Police, Toronto.
"	5 "	Oct. 3, '89	Oct. 8, '91	When he shall have served 4 yrs, with remis-sion	22	" "
"	3 "	Mar. 27, '75	July 23, '92	Prisoner escaped at the time of his con-viction and was captured on the 22nd June, 1892, while visiting To-ronto	40	Oyer & Terminer, Toronto
Post-office robbery	5 "	Mar. 19, '88	Oct. 13, '91	*	29	Police, Sandwich, Ont.
Stealing money letters	5 "	Nov. 9, '89	Jan. 11, '92	*	28	" Ottawa.
"	5 "	" 9, '89	Nov. 25, '91	*	23	" "
"	5 "	" 9, '89	" 25, '91	When, with remis-sion, he shall have served 2 years and 6 months	25	" "
Horse stealing	5 "	Sep. 10, '90	July 15, '92	*	63	" Stratford.

a Death sentence previously commuted.
* No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU VI—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1892, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(Province d'Ontario.) PENITENCIER PROVINCIAL—KINGSTON.							
CRIME.	Sen-tence.	DATE DE		Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe.	Par quelle cour mis en jugement.	
		Sentence ou emprison-nement.	Pardon ou com-muta-tion.				
					H F		
Meurtre	a A vie	23 nov. '78	28 mars '92	A être libéré après avoir servi 20 ans avec remis-sion	47	Assises, Welland.	
Homicide non prém.	10 ans.	4 oct. '84	2 mai '92	*	38	" Cornwall.	
"	10 "	12 juin '88	26 sept. '92	*	59	Suprême, Truro, N.-E.	
Viol	A vie.	5 avril '78	1 avril '92	A être libéré après avoir servi 20 ans avec remis-sion	43	Banc Reine, Montréal.	
"	"	7 mai '85	12 mars '92	A être libéré après avoir servi 10 ans sans remis-sion	23	Assises, Cobourg, Ont.	
"	"	3 nov. '76	11 janv. '92	*	35	Banc Reine, Québec.	
"	"	11 " '85	19 oct. '91	A être libérés après qu'ils auront servi 10 ans avec remis-sion.	29	Assises, Ottawa, Ont.	
"	"				29		
"	15 ans.	1 fév. '89	11 nov. '91	*	40	Oyer et Terminer, Toronto	
"	10 "	26 sept. '85	25 juil. '92	*	24	Assises, St. Thomas, Ont.	
"	7 "	13 mars '89	21 nov. '91	*	59	Stratford.	
Complicité de viol.	7 "	10 avril '90	5 mai '92	A être libérés après qu'ils auront servi 4 ans avec remis-s'n	31	Belleville, Ont.	
"	7 "	10 " '90	5 " '92		37	" "	
Usage d'armes avec intention	10 "	28 mars '85	30 juil. '92	*	48	Sessions, Brockville.	
Voies de fait avec in-tention de voler...	5 "	29 sept. '90	3 août '92	A être libérés après qu'ils auront servi 5 ans avec remis-s'n depuis le 22 mai '90	24	Toronto.	
"	5 "	29 " '90	3 août '92		24	" "	
Voies de fait graves	30 m's.	28 juin '92	3 août '92	*	30	Police, Ste. Catherine, O.	
Bigamie	5 ans.	27 août '90	15 juil. '92	*	28	Toronto.	
Incendie	21 "	26 oct. '87	19 oct. '91	*	24	Kingston.	
"	2 "	5 fév. '91	2 juin '92	*	50	Comté, Whitby.	
Vol	14 "	20 janv. '85	5 mai '92	*	41	Assises, Hamilton.	
Vol de nuit	7 "	13 avril '88	1 avril '92	A être libéré après avoir servi 5 ans avec remis-sion	31	" Chatham.	
"	6 "	13 nov. '89	3 août '92	*	25	Police, Toronto.	
"	5 "	12 août '91	21 juin '92	*	17	Assises, London.	
"	5 "	21 mai '88	18 mai '92	A la fin de son terme avec remis-sion	53	Police, Toronto.	
"	5 "	3 oct. '89	8 oct. '91	A être libéré après avoir servi 4 ans, avec remis-sion	22	" "	
"	3 "	27 mars '75	23 juil. '92	Le prisonnier s'étant évadé au moment de sa condamnation fut repris le 22 juin 1892, étant en vi-site à Toronto	40	Oyer et Terminer, Toronto	
Vol de lettres chargées	5 "	19 mars '88	13 oct. '91	*	28	Police, Sandwich.	
"	5 "	9 nov. '89	11 janv. '92	*	29	" Ottawa.	
"	5 "	9 " '89	25 nov. '91	*	23	" "	
"	5 "	9 " '89	25 " '91	A être libéré après avoir servi 2 ans et 6 mois avec remis-sion	25	" "	
Vol de chevaux	5 "	10 sept. '90	15 juil. '92	*	63	" Stratford.	

a La sentence de mort ayant été antérieurement commuée.
* Aucune raison donnée pour le pardon ou la commutation.

TABLE VI—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1892, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(Province of Ontario.) PROVINCIAL PENITENTIARY—KINGSTON.—Concluded.						
CRIME.	Sen- tence.	DATE OF		Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex. M F	By what Court tried.
		Sentence or Commit-tal.	Pardon or Commuta-tion.			
Larceny	5 yrs.	July 9, '90	Oct. 19, '91	When, with remis- sion, he shall have served 3 years	50	County, Guelph.
"	"	Oct. 29, '89	Jan. 11, '92	"	19	Walkerton.
"	5 "	Dec. 20, '90	Mar. 12, '92	"	58	Brockville.
"	4 "	Oct. 29, '89	" 12, '92	"	21	Walkerton.
"	4 "	Mar. 26, '90	Jan. 11, '92	"	24	Simcoe.
"	4 "	Oct. 1, '88	Oct. 1, '91	"	19	Police, Lindsay, Ont.
"	3 "	Feb. 8, '90	" 13, '91	When, with remis- sion, he shall have served 2 years	21	Ottawa.
"	3 "	Dec. 21, '89	Mar. 23, '92	"	25	County, St. Thomas, Ont.
Received stolen goods.	6 "	Oct. 1, '88	Oct. 15, '91	"	54	Police, Lindsay, Ont.
Injury to property . . .	5 "	Nov. 8, '89	Aug. 3, '92	"	77	Stratford.
Embezzlement	3 "	May 7, '90	Apr. 1, '92	When, with remis- sion, he shall have served 2 yrs & 7 m's .	30	Assize, Welland.

(Province of Ontario.) PROVINCIAL REFORMATORY—PENETANGUISHENE.

Assault	a 3 yrs.	Sept. 30, '91	Aug. 29, '92	"	16	Assize, Cornwall.
and larceny	3 "	July 21, '90	Oct. 10, '91	"	15	Police, Toronto.
Arson	b	Oct. 9, '91	Feb. 19, '92	"	18	Niagara Falls.
	3 yrs and 11 days.	Nov. 25, '91	July 16, '92	"	14	County, Toronto.
Stealing a post letter.	5 yrs.	Dec. 27, '87	Oct. 19, '91	"	20	Brampton.
Burglary	3 "	Apr. 24, '91	Jan. 20, '92	"	15	Police, Ingersoll.
Shopbreaking and lar- ceny	4 "	Oct. 22, '89	Nov. 21, '91	"	15	Toronto.
Housebreaking and larceny	3 "	July 21, '91	June 30, '92	"	15	Hamilton.
"	3 "	Oct. 6, '91	Sept. 14, '92	"	19	Toronto.
"	a 2 "	Mar. 15, '90	Apr. 1, '92	"	14	St. Catharines.
"	2 yrs and 11 mon's.	May 6, '90	June 29, '92	"	16	County, Napanee.
Damaging property . . .	3 yrs.	Feb. 24, '92	Apr. 1, '92	"	11	Police, St. Thomas.
Larceny	5 "	Apr. 20, '88	Oct. 13, '91	"	19	County, Walkerton.
"	5 "	Feb. 8, '90	" 23, '91	"	18	Police, Ottawa.
"	5 "	Sept. 3, '90	June 29, '92	"	16	"
"	5 "	" 3, '90	" 29, '92	"	16	Hamilton.
"	4 "	" 5, '89	Oct. 10, '91	"	13	Owen Sound.
"	4 "	Jan. 16, '90	" 23, '91	"	14	Port Hope.
"	4 "	July 18, '91	Nov. 21, '91	"	14	County, Chatham.
"	4 "	Nov. 23, '89	Dec. 5, '91	"	15	Police, Toronto.
"	4 "	" 5, '89	Jan. 20, '92	"	12	County, Sarnia.
"	4 "	Oct. 11, '88	" 11, '92	"	12	Police, Toronto.
"	4 "	Mar. 29, '90	July 18, '92	"	17	St. Thomas.
"	3 "	Dec. 30, '89	June 24, '92	"	16	County, Cobourg.
"	3 "	Oct. 10, '90	July 30, '92	"	16	Police, Toronto.
"	3 "	Dec. 19, '90	" 15, '92	"	15	"

a And an indefinite period not to exceed five years.
b An
* No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU VI—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1892, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(Province d'Ontario.) PÉNITENCIER PROVINCIAL—KINGSTON.							
CRIME.	Sen- tence.	DATE DE		Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe. H F	Par quelle cour mis en jugement.	
		Sentence ou emprisonnement.	Pardon ou commutation.				
Larcin	5 ans.	9 juil. '90	19 oct. '91	A être libéré après avoir servi 3 ans avec remise- sion.	50	Comté, Guelph.	
"	5 "	29 oct. '89	11 jan. '92	"	19	Walkerton.	
"	5 "	20 déc. '89	12 mars '92	"	58	Brockville.	
"	4 "	29 oct. '89	12 " '92	"	21	Walkerton.	
"	4 "	26 mars '90	11 janv. '92	"	24	Simcoe.	
"	4 "	1 oct. '88	1 oct. '91	"	19	Police, Lindsay.	
"	3 "	8 fév. '90	13 " '91	A être libéré après avoir servi 2 ans avec remise- sion	21	Ottawa.	
"	3 "	21 déc. '89	28 mars '92	"	25	Comté, St. Thomas.	
Recei	6 "	1 oct. '88	15 oct. '91	"	54	Police, Lindsay.	
Domage à la pro- priété	5 "	8 nov. '89	3 août '92	"	77	Stratford.	
Détournement	3 "	7 mai '90	1 avril '92	A être libéré après avoir servi 2 ans et 7 mois avec remis- sion	30	Assises, Welland.	

(Province d'Ontario.) ECOLE DE REFORME—PÉNÉTANGUISHENE.

Voies de fait	a 3 ans.	30 sept. '91	29 août '92	"	16	Assises, Cornwall.
" " et larcin	3 "	21 juil. '90	10 oct. '91	"	15	Police, Toronto.
Incendie	b	9 oct. '91	19 fév. '92	"	18	Niagara Falls.
"	3 ans et 11 jours.	25 nov. '91	16 juil. '92	"	14	Comté, Toronto.
Vol d'une lettre	5 ans.	27 déc. '87	19 oct. '91	"	20	Brampton.
Vol de nuit	3 "	24 avril '91	20 janv. '92	"	15	Police, Ingersoll
Bris de magasin et lar- cin	4 "	22 oct. '89	21 nov. '91	"	15	Toronto.
Bris de maison et larcin	3 "	21 juil. '91	30 juin '92	"	15	Hamilton.
"	3 "	6 oct. '91	14 sept. '92	"	19	Toronto.
"	a 3 "	15 mars '90	1 avril '92	"	14	Sainte-Catherine.
"	2 ans et 11 mois.	6 mai '90	29 juin '92	"	16	Comté, Napanee
Domage à la pro- priété	3 ans.	24 fév. '92	1 avril '92	"	11	Police, St. Thomas
Larcin	5 "	20 avril '88	13 oct. '91	"	19	Comté, Walkerton
"	5 "	3 fév. '90	" '91	"	18	"
"	5 "	3 sept. '90	29 juin '92	"	16	Police, Ottawa.
"	5 "	" 9, '90	" '92	"	16	"
"	4 "	5 " '89	10 oct. '91	"	13	Hamilton.
"	4 "	16 janv. '90	23 " '91	"	17	Owen Sound.
"	4 "	18 juil. '91	21 nov. '91	"	14	Port Hope.
"	4 "	23 nov. '89	5 déc. '91	"	15	Comté, Chatham.
"	4 "	5 " '89	20 janv. '92	"	12	Police, Toronto.
"	4 "	11 oct. '88	" '92	"	16	Comté, Sarnia.
"	4 "	29 mars '90	18 juil. '92	"	16	Police, Toronto.
"	3 "	30 déc. '89	24 juin '92	"	17	St. Thomas.
"	3 "	10 oct. '90	30 juil. '92	"	16	Comté, Cobourg
"	3 "	19 déc. '90	15 " '92	"	15	Police, Toronto.

a Et une période indéfinie ne devant pas excéder 5 ans.
b Une
* Aucune raison donnée pour le pardon ou la commutation.

TABLE VI—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the Year ended the 30th September, 1892, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(Province of Ontario.) PROVINCIAL REFORMATORY—PENETANGUISHENE—Concluded.

Table with columns: CRIME, Sentence, DATE OF (Sentence or Commutational, Pardon or Commutation), Conditions upon which Pardon or Commutation was granted, Age and Sex (M F), By what Court tried.

(Province of Ontario.) MERCER REFORMATORY—TORONTO.

Table with columns: CRIME, Sentence, DATE OF (Sentence or Commutational, Pardon or Commutation), Conditions upon which Pardon or Commutation was granted, Age and Sex (M F), By what Court tried.

ONTARIO BOYS' REFORMATORY.

Table with columns: CRIME, Sentence, DATE OF (Sentence or Commutational, Pardon or Commutation), Conditions upon which Pardon or Commutation was granted, Age and Sex (M F), By what Court tried.

(Province of Ontario.) CENTRAL PRISON—TORONTO.

Table with columns: CRIME, Sentence, DATE OF (Sentence or Commutational, Pardon or Commutation), Conditions upon which Pardon or Commutation was granted, Age and Sex (M F), By what Court tried.

a And an indefinite period not to exceed 5 years. b " " " " " 3 " c An " " " " " 3 " d " " " " " 5 " e No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU VI—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1892, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(Province d'Ontario.) ÉCOLE DE RÉFORME—PÉNÉTANGUISHENE—Fin.

Table with columns: CRIME, Sentence, DATE DE (Sentence ou emprisonnement, Pardon ou commutation), Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé, Age et sexe (H F), Par quelle cour mis en jugement.

(Province d'Ontario.) MAISON DE RÉFORME MERCER—TORONTO.

Table with columns: CRIME, Sentence, DATE DE (Sentence ou emprisonnement, Pardon ou commutation), Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé, Age et sexe (H F), Par quelle cour mis en jugement.

MAISON DE RÉFORME D'ONTARIO POUR LES GARÇONS.

Table with columns: CRIME, Sentence, DATE DE (Sentence ou emprisonnement, Pardon ou commutation), Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé, Age et sexe (H F), Par quelle cour mis en jugement.

(Province d'Ontario.) PRISON CENTRALE—TORONTO.

Table with columns: CRIME, Sentence, DATE DE (Sentence ou emprisonnement, Pardon ou commutation), Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé, Age et sexe (H F), Par quelle cour mis en jugement.

a Et une période indéfinie ne devant pas excéder 5 ans. b " " " " " 3 " c Une " " " " " 3 " d " " " " " 5 " e Aucune raison donnée pour le pardon ou la commutation.

TABLE VI—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1892, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(Province of Ontario.) CENTRAL PRISON—TORONTO—Concluded.

CRIME.	Sen- tence.	DATE OF		Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex.	By what Court tried.
		Sentence or Commit- tal.	Pardon or Commuta- tion.			
Larceny.....	2 yrs.	Jan. 5, '91	Feb. 19, '92	*	20	Police, Ottawa.
".....	1 "	Mar. 4, '92	June 8, '92	One half of sentence remitted.....	17	" Cayuga. Pembroke.
" (2 charges).....	1 "	July 20, '91	Dec. 19, '91	*	17	" "
Entering a premises with intent to commit a felony.....	3m's.	June 3, '92	July 15, '92	*	20	" Hamilton.
Drunkenness.....	6 "	Sept. 8, '91	Nov. 27, '91	*	26	" Kingston.

(Province of Ontario.) COMMON JAILS.

Malicious injury to property.....	3m's.	Oct. 7, '91	Oct. 26, '91	*	32	Police, Ottawa.
Larceny (2 charges).....	3 "	Sept. 10, '91	Mar. 21, '92	*	33	County, Walkerton.
".....	3 "	Apr. 25, '92	July 6, '92	*	63	" Cobourg.
".....	30 d's.	Dec. 14, '91	Dec. 24, '91	*	42	Police, Hamilton.
Manufacturing whiskey illegally and having illicit still in his possession.....	1 m.	Apr. 4, '92	June 2, '92	Upon paym't of \$100.....	51	" Owen Sound.
Keeping house of ill-fame.....	6	Mar. 3, '92	Apr. 21, '92	Fine and imprison- ment remitted.....	60	J. P., Chatham.
Frequenting houses of ill-fame.....	6	" 3, '92	" 21, '92	"	57	" "
Prostitution.....	1 yr.	July 23, '91	Jan. 11, '92	*	16	Police, Windsor.
Larceny.....	6	" 24, '88	July 23, '92	Pardoned by Free Pardon Warrant.....		" Stratford.

(Province of Quebec.) PROVINCIAL PENITENTIARY—ST. VINCENT DE PAUL.

Manslaughter.....	20 yrs.	Oct. 13, '82	July 25, '92	*	36	Queen's B., Quebec.
".....	14 "	Mar. 26, '89	Mar. 8, '92	*	31	" Montreal.
Carnally knowing girl under 14 years of age.....	5 "	June 19, '90	Sept. 22, '92	*	26	Dist. Mag., Sherbrooke.
Assault with intent to do grievous bodily harm.....	7 "	Aug. 10, '88	Mar. 21, '92	*	23	" Sorel.
Stealing from the person.....	7 "	Dec. 6, '87	July 25, '92	*	31	Sessions, Montreal.
Uttering forged paper.....	14 "	Sept. 23, '87	" 23, '92	When he shall have served 6 years with- out remission.....	32	Queen's B., Montreal.
Uttering a forged bank note.....	2 "	Oct. 1, '90	Feb. 27, '92	*	33	" "
Forgery.....	3 "	" 22, '89	Dec. 24, '91	*	27	" Quebec.
Stealing a post letter.....	5 "	June 7, '90	May 18, '92	*	22	Dist. Mag., Percé.
Larceny as a bailee.....	4 "	Jan. 14, '91	July 15, '92	*	24	Sessions, Montreal.
".....	4 "	Sept. 30, '89	Feb. 19, '92	*	22	" "
".....	3 "	Aug. 11, '91	July 30, '92	*	26	" "
Embezzlement.....	3 "	Apr. 1, '90	Oct. 13, '91	*	50	Queen's B., Bedford.

a And a fine of \$100 in each case.
 b Fine of \$20 or 3 months imprisonment.
 c Not imprisoned; sentence deferred, out on bail.
 * No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU VI—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1892, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(Province d'Ontario.) PRISON CENTRALE—TORONTO—Fin.

CRIME.	Sen- tence.	DATE DE		Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe.	Par quelle cour mis en jugement.
		Sentence ou emprison- nement.	Pardon ou commuta- tion.			
Larcin.....	2 ans.	5 jan. '91	19 fév. '92	*	20	Police, Ottawa.
".....	1 "	4 mars '92	8 juin '92	La moitié de la sen- tence remise.....	17	" Cayuga. Pembroke.
" (2 indictements).....	1 "	20 juil. '91	19 déc. '91	*	17	" "
Entrée sur une propri- été avec intention de commettre une félon- nie.....	3m's.	3 juin '92	15 juil. '92	*	20	" Hamilton.
Ivresse.....	6 "	8 sept. '91	27 nov. '91	*	26	" Kingston.

(Province d'Ontario.) PRISONS COMMUNES.

Domage malicieux à la propriété.....	3m's.	7 oct. '91	26 oct. '91	*	32	Police, Ottawa.
Larcin (2 cas).....	3 "	10 sept. '91	21 mars '92	*	33	Comté, Walkerton.
".....	3 "	25 avril '92	6 juil. '92	*	63	" Cobourg.
".....	30 jrs.	14 déc. '91	24 déc. '91	*	42	Police, Hamilton.
Distillation de whisky et en possession d'un alambic.....	1 m.	4 avril '92	2 juin '92	Sur paiement de \$100.....	51	" Owen Sound.
Tenant une maison malfamée.....	6	3 mars '92	21 avril '92	Amende et emprison- nement remis.....	60	J. de P., Chatham.
Fréquentant une mai- son malfamée.....	6	" 3, '92	" 21, '92	"	57	" "
Prostitution.....	1 an.	23 juil. '91	11 janv. '92	*	16	Police, Windsor.
Larcin.....	6	" 24, '88	23 juil. '92	Pardon né par un mandat de pardon gratuit.....		" Stratford.

(Province de Québec.) PÉNITENCIER PROVINCIAL—ST. VINCENT DE PAUL.

Homicide non prém.....	20 ans.	13 oct. '82	25 juil. '92	*	36	Banc R., Québec.
".....	14 "	26 mars '89	8 mars '92	*	31	" Montréal.
Commerce charnel avec une fille au-des- sous de 14 ans.....	5 "	19 juin '90	22 sept. '92	*	26	Mag. du dist., Sherbrooke
Voies de fait avec in- tention d'infliger des blessures graves.....	7 "	10 août '88	21 mars '92	*	23	" Sorel.
Vol sur la personne.....	7 "	6 déc. '87	25 juil. '92	*	31	Sessions, Montréal.
Circulation de faux pa- piers.....	14 "	28 sept. '87	23 " '92	A être libéré après avoir servi 6 ans sans rémission.....	32	Banc R. "
Circulation d'un billet de banque forgé.....	2 "	1 oct. '90	27 fév. '92	*	33	" "
Faux.....	3 "	22 " '89	24 déc. '91	*	27	" Québec.
Vol d'une lettre.....	5 "	7 juin '90	18 mai '92	*	22	Mag. du dist., Percé.
Larcin comme bailli.....	4 "	14 jan. '91	15 juil. '92	*	24	Sessions, Montréal.
".....	4 "	30 sept. '89	19 fév. '92	*	22	" "
".....	3 "	11 août '91	30 juil. '92	*	26	" "
Détournement.....	3 "	1 avril '90	13 oct. '91	*	50	Banc R., Bedford.

a Et une amende de \$100 pour chaque cas.
 b \$20 d'amende ou 3 mois de prison.
 c Non emprisonné; sentence remise, sous caution.
 * Aucune raison donnée pour le pardon ou la commutation.

TABLE VI—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1892, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(Province of Quebec.) MONTREAL REFORMATORY.						
CRIME.	Sentence.	DATE OF		Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex M F	By what Court tried.
		Sentence or Committal.	Pardon or Commutation.			
Larceny	4 yrs.	Dec. 26, '90	Dec. 1, '91	*	13	Session, Montreal.
(Province of Quebec.) REFORMATORY SCHOOL—SHERBROOKE.						
Vagrancy	2 yrs.	Oct. 3, '90	May 2, '92	*	15	Recorder, Montreal.
(Province of Quebec.) COMMON JAILS.						
Seduction	6m's.	Oct. 7, '91	Dec. 5, '91	*	24	Queen's B., Sweetsburg.
Assault	1 yr.	Apr. 14, '91	" 24, '91	*	48	" " Quebec.
Uttering counterfeit money	18m's.	Oct. 1, '90	Nov. 6, '91	*	26	" " Montreal.
Larceny	23 "	Nov. 13, '90	" 21, '91	*	19	Sessions " "
"	12 "	July 14, '91	Jan. 11, '92	*	29	" " " "
"	6 "	" 21, '91	July 6, '92	*	30	" " " "
"	6 "	Sept. 14, '91	Oct. 28, '91	*	23	" " " "
"	3 "	June 15, '92	Aug. 9, '92	*	28	Recorder " "
Frequenting a house of ill-fame	6 "	Oct. 12, '91	Feb. 27, '92	*	18	" " Hull.
Living in a disorderly house	6 "	Aug. 12, '91	Oct. 10, '91	*	36	" " Montreal.
Vagrancy	6 "	Nov. 26, '91	Jan. 11, '92	*	60	Dist. Mag., Arthabaska-
Violation of Canada Temperance Act.	a	" 13, '91	Feb. 27, '92	*	33	ville.
Drunkenness	b	June 4, '92	July 15, '92	Paid his fine on 4th July before his pardon was received.	33	Recorder, Montreal.
NOT IMPRISONED.						
Violation of Inland Revenue Law	c	June 11, '92	June 17, '92	Remission of fine of \$50, but to pay all costs incurred to date	M	Superior, St. Joseph, Beauce.
(Prince Edward Island, Nova Scotia and New Brunswick.) PROVINCIAL PENITENTIARY—DORCHESTER.						
Shooting with intent to kill	Life	June 26, '82	June 6, '92	*	46	Supreme, Annapolis, N.S.
Manslaughter	10 yrs.	Sept. 4, '89	Aug. 3, '92	*	26	" " Port Hood, "
"	10 "	June 12, '88	Sept. 22, '92	*	31	" " Truro "
Attempt at rape (2 charges)	10 "	" 4, '87	Aug. 3, '92	*	26	" " Port Hood "
Attempt at rape	5 "	Mar. 27, '90	Jan. 11, '92	When he shall have served 3 years with remission.	31	County, Halifax "

a \$50 fine and costs, or two months imprisonment.
b 1 month and \$5, or 2 additional months.
c \$50 fine and costs.
* No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU VI—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1892, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(Province of Quebec.) MAISON DE RÉFORME—MONTREAL.						
CRIME.	Sentence.	DATE DE		Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe H F	Par quelle cour mis en jugement.
		Sentence ou emprisonnement.	Pardon ou commutation.			
Larcin	4 ans.	26 déc. '90	1 déc. '91	*	13	Sessions, Montréal.
(Province of Quebec.) ÉCOLE DE RÉFORME—SHERBROOKE.						
Vagabondage	2 ans.	3 oct. '90	2 mai '92	*	15	Recorder, Montréal.
(Province of Quebec.) PRISONS COMMUNES.						
Séduction	6 m's.	7 oct. '91	5 déc. '91	*	24	Banc Reine, Sweetsburg.
Voies de fait	1 an.	14 avril '91	24 " '91	*	48	" " Québec.
Circulation de fausse argent	18 m's.	1 oct. '90	6 nov. '91	*	26	" " Montréal.
Larcin	23 "	13 nov. '90	21 " '91	*	19	Sessions " "
"	12 "	14 juil. '91	11 jan. '92	*	29	" " " "
"	6 "	" 21 " '91	6 juil. '92	*	30	" " " "
"	6 "	14 sept. '91	28 oct. '91	*	20	" " " "
"	3 "	15 juin '92	9 août '92	*	23	" " " "
Fréquentant une maison malfamée	6 "	12 oct. '91	27 fév. '92	*	28	Recorder " "
Demeurant dans une maison de désordre	6 "	12 août '91	10 oct. '91	*	18	" " Hull.
Vagabondage	6 "	26 nov. '91	11 jan. '92	*	36	" " Montréal.
Contravention à l'Acte de temp. du Canada	a	13 " '91	27 fév. '92	*	60	Mag. du dist., Arthabaska-
Ivresse	b	4 juin '92	15 juil. '92	Amende payée le 4 juillet avec que son pardon fut reçu.	33	Recorder, Montréal.
NON EMPRISONNÉ.						
Contravention à la loi contre le revenu de l'Etat	c	11 juin '92	17 juin '92	Amende de \$50 remise, mais à payer tous les frais.	H	Supérieure, St-Joseph de la Beauce.
(Île du Prince-Édward, N.-Écosse et Nouveau-Brunswick.) PÉNITENCIER PROVINCIAL—DORCHESTER.						
Usage d'arme à feu avec intention de tuer	A vie.	26 juin '82	6 juin '92	*	46	Suprême, Annapolis, N.-É.
Homicide non préméd.	10 ans.	4 sept. '89	3 août '92	*	26	" " Port-Hood "
"	10 "	12 juin '88	23 sept. '92	*	H	" " Truro "
Tentative de viol (cas)	2 10 "	" 4 " '87	3 août '92	*	26	" " Port-Hood "
Tentative de viol	5 "	27 mars '90	11 jan. '92	A être libéré après avoir servi 3 ans avec remission	31	Comté, Halifax "

a \$50 d'amende et les frais ou 2 mois de prison.
b 1 mois et \$5, ou 2 autres mois.
c \$50 d'amende et les frais.
* Aucune raison donnée pour le pardon ou la commutation.

TABLE VI—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1892, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(Prince Edward Island, Nova Scotia and New Brunswick.) PROVINCIAL PENITENTIARY—DORCHESTER—Conclud.

CRIME.	Sen- tence.	DATE OF		Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex.	By what Court tried.		
		Sentence or Commutal.	Pardon or Commuta-tion.				M	F
Wounding with intent to do grievous bodily harm.....	16 yrs.	Jan. 23, '88	Mar. 12, '92	When he shall have served 5 years, without remission.	M	Circuit, St. John, N.B.		
" "	8 "	" 23, '88	" 9, '92	"	"	"		
Assault and robbery..	6 "	Aug. 5, '89	" 3, '92	"	"	Assize, Halifax, N.S.		
" "	6 "	" 5, '89	July 30, '92	"	"	"		
" "	6 "	" 5, '89	" 31, '91	"	"	"		
" and highway robbery	3 "	Nov. 6, '91	" 25, '92	"	"	County "		
Bigamy and obtaining money under false pretenses	10 "	June 21, '88	Oct. 23, '91	When he shall have served 5 years, with remission.	M	Supreme, Amherst, N.S.		
Feloniously obstructing railway	16 "	May 28, '85	Aug. 31, '92	"	"	Windsor, N.S.		
Shopbreaking, enter- ing and stealing ..	14 "	Dec. 22, '83	July 25, '92	"	"	County, Dorchester, N.B.		
Housebreaking and larceny	4 "	Feb. 10, '90	Feb. 9, '92	"	"	St. John, N.B.		
Breaking and entering a dwelling-house with intent to com- mit a felony.....	5 "	Aug. 22, '90	July 30, '92	When he shall have served 2 years, without remission.	M	Richibucto, N.B.		
Larceny.....	7 "	June 11, '89	Apr. 1, '92	"	"	Supreme, Truro, N.S.		
"	6 "	Oct. 28, '87	Nov. 21, '91	"	"	County, St. John, N.B.		
"	5 "	Jan. 24, '90	Oct. 23, '91	When he shall have served 2 1/2 years, with remission.	M	Halifax, N.S.		
" and assault..	4 "	July 13, '90	Sept. 14, '92	"	"	Supreme, Charlottetown.		
"	2 "	June 16, '91	July 21, '92	"	"	Assize, Bridgetown, N.S.		
Receiving stolen goods	5 "	" 11, '89	Apr. 13, '92	"	"	Supreme, Truro, N.S.		

(Prince Edward Island, Nova Scotia and New Brunswick.) COMMON JAILS.

Having illicit still in his possession.....	a	June 14, '92	Sept. 7, '92	Upon payment of fine \$50 and costs of prosecution. The pardoned did not accept conditions of pardon and is still in jail.	53	Police, Charlottetown.
Indecent assault.....	b	Oct. 19, '91	Nov. 28, '91	Whipping remitted..	50	Supr., Lunenburg, N.S.
Larceny.....		Nov. 21, '91	Jan. 13, '92	"	13	J.P., Milton, N.S.
"		" 21, '91	" 13, '92	"	13	"
"		" 21, '91	" 13, '92	"	12	"

a Fine of \$100 or 6 months in jail.
b And 15 lashes.
* No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU VI—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1892, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(Ile du Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse et Nouv.-Brunswick.) PÉNITENCIER PROVINCIAL—DORCHESTER—Fin.

CRIME.	Sen- tence.	DATE DE		Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe.	Par quelle cour mis en jugement.		
		Sentence ou emprisonnement.	Pardon ou commuta-tion.				H	F
Blessures avec inten- tion d'infliger des lésions corporelles graves.....	16 ans.	23 janv. '88	12 mars '92	A être libéré après avoir servi 5 ans, sans rémission.	H	Circuit St-Jean, N.-B.		
" "	8 "	" 23 " '88	" 9 " '92	"	"	"		
Vois de fait et vol ..	6 "	5 août '89	3 " '92	"	"	Assises, Halifax, N.-E.		
"	6 "	" 5 " '89	30 juil. '92	"	"	"		
"	6 "	" 5 " '89	31 " '91	"	"	"		
" et vol de grand chemin ..	3 "	6 nov. '91	25 " '92	"	"	Comté "		
Bigamie et obtention d'argent sous faux prétextes	10 "	21 juin '88	23 oct. '91	A être libéré après avoir servi 5 ans, avec rémission.	M	Suprême, Amherst, N.-E.		
Obstruant félonieuse- ment la voie ferrée..	16 "	28 mai '85	31 août '92	"	"	Windsor, N.-E.		
Bris de magasin, en- trée forcée et vol ..	14 "	22 déc. '83	25 juil. '92	"	"	Comté, Dorchester, N.-B.		
Bris de maison et vol.	4 "	10 fév. '90	9 fév. '92	"	"	St-Jean, N.-B.		
Bris de maison et en- trée forcée avec in- tention de commet- tre un délit.....	5 "	22 août '90	30 juil. '92	A être libéré après avoir servi 2 ans, sans rémission.	M	Comté, Richibouctou, N.B.		
Larcin.....	7 "	11 juin '89	1 avril '92	"	"	Suprême, Truro, N.-E.		
"	6 "	28 oct. '87	21 nov. '91	"	"	Comté, St. Jean, N.-B.		
"	5 "	24 janv. '90	23 oct. '91	A être libéré après avoir servi 2 1/2 ans, avec rémission.	M	Halifax, N.-E.		
" et voies de fait..	4 "	13 juil. '90	14 sept. '92	"	"	Suprême, Charlottetown.		
"	2 "	16 juin '91	21 juil. '92	"	"	Assises, Bridgetown, N.E.		
Recel	5 "	11 " '89	13 avril '92	"	"	Suprême, Truro, N.-E.		

(Ile du Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse et Nouv.-Brunswick.) PRISONS COMMUNES.

Possédant des appa- reils de distillerie..	a	14 juin '92	7 sept. '92	Sur paiement d'une amende de \$50 et les frais de la poursuite. L'offre du pardon n'ayant pas été acceptée, il est encore en prison..	53	Police, Charlottetown, I. du P.-E.
Attentat à la pudeur.	b	19 oct. '91	28 nov. '91	Supplice du fouet remis	50	Suprême, Lunenburg, N.E.
Larcin		21 nov. '91	13 janv. '92	"	13	J. de P., Milton, N.-E.
"		" 21 " '91	13 " '92	"	13	"
"		" 21 " '91	13 " '92	"	12	"

a \$100 d'amende ou 6 mois de prison.
b Et 15 coups de fouet.
* Aucune raison donnée pour le pardon ou la commutation.

TABLE VI—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the Year ended the 30th September, 1892, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

CRIME.	Sen- tence.	DATE OF		Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex. M F	By what Court tried.
		Sentence or Commit- tal.	Pardon or Com- muta- tion.			
<i>(Prince Edward Island, Nova Scotia and New Brunswick.)</i> COMMON JAILS—Concluded.						
Larceny	2m's.	Aug. 18, '92	Sep. 10, '92	*	12	County, Truro, N.S.
"	6 "	Jan. 19, '91	Dec. 8, '91	*	17	" Newcastle, N.B.
<i>(Province of Manitoba.)</i> PROVINCIAL PENITENTIARY.						
Manslaughter	Life.	Mar. 26, '88	July 30, '92	*	70	Assizes, Winnipeg, Man.
Carnally knowing a girl under age.	a5 yrs.	Oct. 20, '91	June 1, '92	Whipping remitted.	52	Queen's B., Winnipeg.
Bringing stolen property into Canada.	5 "	June 2, '88	May 2, '92	Restoration of 12 days lost remis- sion.	28	Supreme, Maple Creek, N.W.T.
"	5 "	" 2, '88	July 15, '92	*	37	" " "
<i>(British Columbia.)</i> COMMON JAILS.						
Larceny	5m's.	Nov. 25, '91	Apr. 13, '92	*	56	J. P., Langenburg, N.W.T.
"	3 "	Mar. 12, '92	May 13, '92	*	14	Police, Nanaimo, B. C.
"	2 "	Sep. 29, '91	Oct. 23, '91	*	58	" New Westmin- ster, B. C.
Inflicting grievous bodily harm	1 yr.	May 3, '92	June 29, '92	*	76	County, Lillooet, B. C.
"	6m's.	" 3, '92	" 29, '92	*	40	" " "
"	2 "	" 3, '92	" 29, '92	*	40	" " "
"	2 "	" 3, '92	" 29, '92	*	37	" " "
"	2 "	" 3, '92	" 29, '92	*	30	" " "
"	2 "	" 3, '92	" 29, '92	*	28	" " "
<i>(North-West Territories.)</i> POLICE GUARD ROOM—FORT SASKATCHEWAN.						
Larceny	12m's.	July 13, '91	Jan. 27, '92	*	16	Magistrate of St. Albert, Alberta, N.W.T.
POLICE BARRACKS—CALGARY.						
Drunkenness	1 mo.	Sep. 15, '91	Oct. 13, '91	*	52	Inspector, N.W.M. Po- lice, Calgary, N.W.T.
"	1 "	" 15, '91	" 13, '91	*	M	" " "
Having intoxicating liquor in their possession	b	" 29, '91	" 15, '91	Confiscated property returned to defend- ants	M	J. P., Moosomin, N.W.T.
"	"	" 29, '91	" 15, '91	"	M	J. P. " "
DEATH SENTENCES COMMUTED DURING THE YEAR ENDED 30TH SEPTEMBER, 1892.						
Murder	Death	Sep. 30, '91	Nov. 13, '91	3 months imprison- t.	F	Assizes, Clinton, B.C.
"	"	Oct. 21, '91	" 19, '91	c 15 yrs in Man. Pen.	16	" Winnipeg, Man.
"	"	June 2, '92	June 13, '92	Life, B.C. Penit'y.	M	" New Westmin- ster, B.C.
"	"	" 2, '92	" 13, '92	"	M	" " "
"	"	May 30, '92	July 7, '92	" Man. Penit'y.	40	Supreme, Pincher Creek, N.W.T.

a And 25 lashes.
 b \$50 fine and property confiscated.
 c Warden of Man. Pen. to report prisoner's conduct, when he shall have served 10 years with remission, with a view to submitting case to the Executive.
 * No reason given for pardon or commutation.

TABLEAU VI—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1892, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

CRIME.	Sen- tence.	DATE DE		Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe. H F	Par quelle cour mis en jugement.
		Sentence ou emprison- nement.	Pardon ou com- muta- tion.			
<i>(Ile du Prince-Edouard, Nouv.-Ecosse et Nouv.-Brunswick.)</i> PRISONS COMMUNES—Fin.						
Larcin	2m's.	18 août '92	10 sept. '92	*	12	Comté, Truro, N.-E.
"	6 "	19 jan. '91	8 déc. '91	*	17	" Newcastle, N.-B.
<i>(Province de Manitoba.)</i> PENITENCIER PROVINCIAL.						
Homicide, non prém.	A vie.	26 mars '88	30 juil. '92	*	70	Assises, Winnipeg, Man.
Comm'ce charnel avec une fille en bas âge.	a5 ans.	20 oct. '91	1 juin '92	Supplice du fouet remis	52	Banc R. " "
Effets volés apportés en Canada.	5 "	2 juin '88	2 mai '92	12 jrs d'ajoutés, ayant perdu sa rémission.	28	Suprême, Maple Creek, T.N.-O.
"	5 "	2 " '88	15 juil. '92	*	37	" " "
<i>(Colombie-Britannique.)</i> PRISONS COMMUNES.						
Larcin	5m's.	25 nov. '91	13 avril '92	*	56	J. P., Langenburg, TN-O
"	3 "	12 mars '92	18 mai '92	*	14	Police, Nanaimo, C.-B.
"	2 "	29 sept. '91	23 oct. '91	*	58	" New Westmin- ster, C.-B.
Infigeant des lésions corporelles graves.	1 an.	3 mai '92	29 juin '92	*	76	Comté, Lillooet, C.-B.
"	6m's.	3 " '92	29 " '92	*	40	" " "
"	2 "	3 " '92	29 " '92	*	40	" " "
"	2 "	3 " '92	29 " '92	*	37	" " "
"	2 "	3 " '92	29 " '92	*	30	" " "
"	2 "	3 " '92	29 " '92	*	28	" " "
<i>(Territoires du N.-O.)</i> POSTE DE POLICE—FORT SASKATCHEWAN.						
Larcin	12m's.	13 juil. '91	27 jan. '92	*	16	Magistrat de St-Albert, Alberta, T.N.-O.
CASERNES DE POLICE—CALGARY.						
Ivresse	1m's.	15 sept. '91	13 oct. '91	*	52	Insp. de la police mon- tée des Territoires.
"	1 "	" 15 " '91	" 13 " '91	*	H	" " "
Ayant de la boisson en leur possession.	b	" 25 " '91	" 15 " '91	Effets saisis remis aux défendeurs.	H	J. de P., Moosomin, T.N.-O.
"	"	" 25 " '91	" 15 " '91	"	H	" " "
SENTENCES DE MORT COMMUÉES DURANT L'ANNÉE FINISSANT LE 30 SEPT. 1892.						
Meurtre	Mort.	30 sept. '91	13 nov. '91	3 m's d'emprison- t.	F	Assises, Clinton, C.-B.
"	"	21 oct. '91	" 19 " '91	c 15 ans pén. de Man.	16	" Winnipeg, Man.
"	"	2 juin '92	13 juin '92	A vie, pén. de la C.-B.	H	" New Westmin- ster, C.-B.
"	"	" 2 " '92	" 13 " '92	"	H	" " "
"	"	30 mai '92	7 juil. '92	" pén. de Man.	40	Suprême, Pincher Creek, T.N.-O.

a Et 25 coups de fouet.
 b \$50 d'amende et effets saisis.
 c Le préfet du pénit. de Man. fera rapport sur la conduite du prisonnier après qu'il aura servi 10 ans avec remission, afin de soumettre le cas à l'exécutif.
 * Aucune raison donnée pour le pardon ou la commutation.

INDICTABLE OFFENCES.

	Pages	30 and following to	33
Abduction	18	21	21
Abortion and attempt to procure	98	105	105
Arson	34	41	41
Assaults, aggravated	42	49	49
" and battery	10	17	17
" indecent	38	45	45
" and obstructing peace officer	26	33	33
" on females	10	13	13
Attempt and carnally knowing a girl of tender years	6	9	9
" at rape	110	113	113
" to commit suicide	2	5	5
" to murder	18	21	21
Bigamy	66	69	69
Bringing stolen goods into Canada	50	57	57
Burglary and having burglars' tools	118	121	121
Carrying unlawful weapons	126	129	129
Conspiracy	26	29	29
Deserting child	114	117	117
Election Act, violation of	86	89	89
Embezzlement	14	17	17
Endangering safety of passengers on railways	122	129	129
Escape and attempt to escape from prison	90	97	97
False pretenses	82	89	89
Feloniously receiving	110	113	113
Forceful entry	106	109	109
Forgery and offences against the currency	86	93	93
Fraud	126	129	129
Gambling, offences against	106	109	109
Highway obstructing	62	69	69
Horse, cattle and sheep stealing	54	61	61
House and shopbreaking	122	125	125
Indecent exposure and other offences against public morals	110	113	113
Keeping and frequenting disorderly houses	70	85	85
Larceny	70	73	73
" from dwelling houses	70	73	73
" from the person	50	53	53
Libel	102	105	105
Malicious injury to horses, cattle and other property	2	9	9
Manslaughter	2	5	5
Murder	114	117	117
Perjury and subornation of perjury	6	9	9
Rape	26	29	29
Refusing to provide for family	118	121	121
Revenue laws, offences against	118	125	125
Riot and assault	62	65	65
Robbery and demanding with menaces	30	33	33
Seduction	22	29	29
Shooting, stabbing, wounding	18	21	21
Sodomy and bestiality	118	121	121
Stealing registered letters and other mail matter	126	129	129
Various other misdemeanours	94	101	101
" offences against property without violence	50	53	53
" " the person	62	65	65
Warehouse and freight car breaking			

Statistique Criminelle.

DÉLITS SUJETS À POURSUITE.

	Pages	42 et suivantes à	49
Agression avec voies de fait	10	17	17
Attentat à la pudeur	18	21	21
Avortement et tentative d'avortement	18	21	21
Bigamie	54	61	61
Bris de maisons et de magasins	62	65	65
Bris d'entrepôts et de wagons de fret	126	129	129
Conspiration	118	121	121
Délits contre le revenu de l'Etat	94	101	101
" divers sans violence contre la propriété	26	29	29
Désertions d'enfants	86	89	89
Détournement	126	129	129
Divers autres délits	102	105	105
Domages malicieux aux chevaux, bestiaux, etc	66	69	69
Effets volés apportés au Canada	118	125	125
Émeute et voies de fait	30	33	33
Enlèvement	110	113	113
Entrée forcée	122	129	129
Evasion, tentative d'évasion et bris de prison	14	17	17
Exposant au péril les passagers sur les chemins de fer	14	17	17
Exposition indecente et autres délits contre la morale publique	122	125	125
Faux et délits par rapport à la monnaie	106	109	109
Faux prétextes	90	97	97
Fraude	86	93	93
Homicide non prémédité	2	9	9
Incendie par malveillance	98	105	105
Infraction à la loi électorale	114	117	117
" aux lois défendant le jeu	126	129	129
Larcin	70	85	85
Libelle	50	53	53
Meurtre	2	5	5
Obstruant la voie publique	106	109	109
Outrages divers contre la personne	50	53	53
Parjure et subornation de parjure	114	117	117
Port d'armes illégal	118	121	121
Recel	82	89	89
Refus de pourvoir aux besoins de la famille	26	29	29
Séduction	30	33	33
Sodomie et bestialité	18	21	21
Tenant et fréquentant des maisons de désordre	110	113	113
Tentative de meurtre	2	5	5
" de suicide	110	113	113
" de viol	6	9	9
" et commerce charnel avec une fille en bas âge	10	13	13
Usage d'armes avec intention	22	29	29
Viol	6	9	9
Voies de fait et faisant obstacle à un officier de la paix	38	45	45
" graves et lésions corporelles	34	41	41
" sur femmes	26	33	33
Vol avec effraction et ayant en possession des outils de voleur	50	57	57
" dans des maisons habitées	70	73	73
" de chevaux, bétail et moutons	62	69	69
" de lettres chargées et autres matières postales	118	121	121
" et demandes avec menaces	62	65	65
" sur la personne	70	73	73

SUMMARY CONVICTIONS.

	Pages
Alberta, Northern, N.W.T.—Nord, T. du N.-O.	187
“ Southern “ Sud “	187
Assiniboia, East “ Est “	188
“ West “ Ouest “	188
Algoma, Ont.	164
Annapolis, N.S.—N.-E.	144
Antigonish, N.S.—N.-E.	144
Arthabaska, Que.	156
Beauce, Que.	156
Beauharnois, Que.	157
Bedford, Que.	157
Brant, Ont.	164
British Columbia—Colombie-Britannique (Province)	185, 186 and 192
Bruce, Ont.	165
Canada, Grand Totals—Grands Totaux	193
Cape Breton, N.S.—N.-E.	145
Carleton, N.B.	152
“ Ont.	165
Charlotte, N.B.	152
Clinton, B.C.—Col.-B.	185
Colchester, N.S.—N.-E.	145
Cumberland, N.S.—N.-E.	146
Digby, N.S.—N.-E.	146
Dufferin, Ont.	166
Elgin, Ont.	166
Essex, Ont.	167
Frontenac, Ont.	167
Gaspé, Que.	158
Grey, Ont.	168
Guysborough, N.S.—N.-E.	147
Haldimand, Ont.	168
Halifax, N.S.—N.-E.	147
Halton, Ont.	169
Hants, N.S.—N.-E.	148
Hastings, Ont.	169
Huron, Ont.	170
Inverness, N.S.—N.-E.	148
Joliette, Que.	158
Kent, N.B.	153
“ Ont.	170
King's, N.B.	153
“ N.S.—N.-E.	149
“ P.E.I.—I. du P.-E.	142
Lambton, Ont.	171
Lanark, Ont.	171
Leeds and Grenville, Ont.	172
Lennox and Addington, Ont.	172
Lincoln, Ont.	173
Lunenburg, N.S.—N.-E.	149

CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

	Pages
Manitoba, Central—Centre	184
“ Eastern—Est	184
“ Province	184 and 192
Middlesex, Ont.	173
Montmagny, Que.	159
Montreal, Que.	159
New Brunswick—Nouveau-Brunswick (Province)	152 to—à 155 et 190
New Westminster, B.C.—Col.-B.	185
Norfolk, Ont.	174
Northumberland, N.B.	154
Northumberland and Durham, Ont.	174
Nova Scotia—Nouvelle-Ecosse (Province)	144 to—à 151 et 190
Ontario, Ont.	175
“ (Province)	164 to—à 183 et 191
Ottawa, Que.	160
Oxford, Ont.	175
Peel, Ont.	176
Perth, Ont.	176
Peterborough, Ont.	177
Pictou, N.S.—N.-E.	150
Prescott and Russell, Ont.	177
Prince Edward Island—Île du Prince-Edouard (Province)	142, 143 et 189
Prince Edward, Ont.	178
Prince, P.E.I.—I. du P.-E.	142
Quebec (Province)	156 to—à 163 et 191
“ Que.	160
Queen's, P.E.I.—I. du P.-E.	143
Renfrew, Ont.	178
Richelieu, Que.	161
Rimouski, Que.	161
St. François, Que.	162
St. Hyacinthe, Que.	162
St. John, N.B.	154
Saskatchewan, N.W.T.—T. du N.-O.	189
Shelburne, N.S.—N.-E.	150
Simcoe, Ont.	179
Stormont, Dundas and Glengarry, Ont.	179
Territories—Territoires	187, 188, 189 et 193
Three Rivers	163
Thunder Bay, Ont.	180
Victoria, B.C.—Col.-B.	186
“ Ont.	180
Waterloo, Ont.	181
Welland, Ont.	181
Wellington, Ont.	182
Wentworth, Ont.	182
Westmoreland, N.B.	155
Yarmouth, N.S.—N.-E.	151
York, N.B.	155
“ Ont.	183